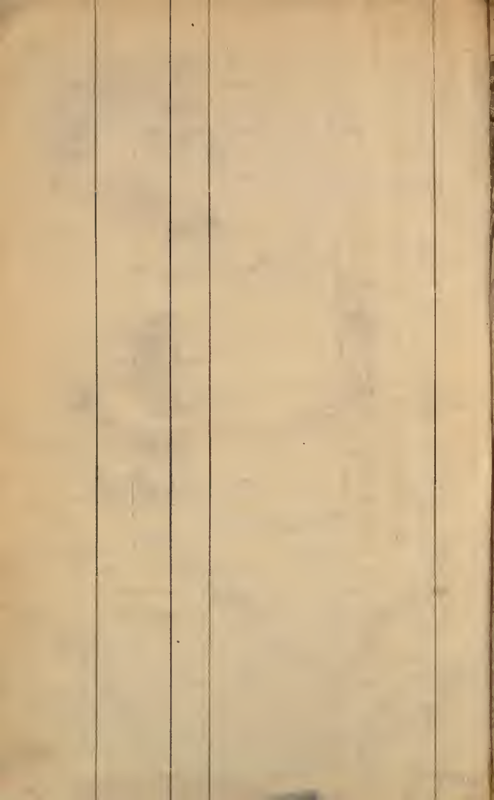









AIX
L'HISTOIRE
ET CHRONIQVE DE PROVENCE
DE CAESAR DE NOSTRADAMVS
Gentilhomme Prouencal
OV
PASSENT DE TEMPS EN TEMPS ET EN BEL ORDRE
les Ancuns Poetes Personnages & familles
Illustres qui ont fleuri despuis
VC Ans
OVLTRE plusieurs Races de FRANCE,
D'ITALIE, HESPAGNE, LANGVEDOC, DAVFHINE,
ET PIEMONT y rencontrees auec celles qui
desuis se sont diuersement annoblies
omme aussi les plus signalles
combats et remarquables f
d'Armes qui s'y sont passe
de temps en temps
iusques a la paix de
VERVINS
Imprime A Lyon Chez Simon Rigaud Pour
a Societe Caldoriene 1624
Auec priuilege du Roy
MARSEILLE
ARLES
AVIGNON





Au Roy.

SIRE,

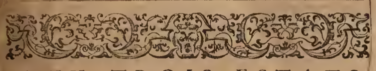
L'vne des plus illustres pieces de Dieu est le monde, du monde l'Europe, de l'Europe la France & de la France la Prouence: La bien aymée des vieux Romains, leur petite Italie & la Prouince des Prouinces, par vn haut titre d'honneur qui ne conuient à nulle autre, douée de tant de singuliers auantages, qu'elle ne cedera pas, soit en amenité d'air, soit en fertilité de terrain, soit en plaisance de câpagnes, soit en abondâce de grains, huyles & vins delicieux, soit en especes de fruitages, soit en varieté de fleurs, soit en rareté de simples, soit en delices de pasturages, soit en haraz & troupeaux, soit en bois & forets superbes; soit en orgueil de montaignes, soit en vallons plantureux, soit en fleuues & riuieres, soit en sources & fontaines, soit en Cités, villes, forteresses & Chasteaux, soit en stations & bons ports, soit en marques & traces Romaines, soit en suitte d'hommes illustres, soit en excellence d'Esprits, soit en quantité de familles, soit en ancienneté de races, soit en nombre de Barons, Gentils-hommes & Cheualiers, soit en Gentilesse de Dames, soit en courages vaillans, soit en eslite de bons soldats, soit en coustumes & loix, soit en splendeur de Senats, soit en obeyssance de peuple, soit en culte & Religion: & bref soit en antiquité de foy & richesses de saincts corps à piece de l'vniuers. Vne seconde Palestine, vne terre Saincte & sacree heureusement enrichie de la pluspart des venerables & sainctes restes de la famille de Dieu. Elle fut autresfois, SIRE, vn Royaume fort puissant & tres-estendu, dont Arles estoit la capitale Cité qui sous l'Empire & la loy du temps deschcut à la fin en Comté telle qu'on la void maintenant sous celle de vostre sceptre: presques tousiours tenue depuis le premier Clouis l'vn de vos ayeuls plus illustres, par Princes yssus de son sang, de l'estoc de Pharamond iusques au sage Louys onzieme, & ce grand & vaillant HENRY, Mars & foudre des batailles: Dieu de clemence & de Paix, Idole & delice des hommes, auquel vous auez succedé au surplus sans aucune histoire, & quasi sans point aucun aux Cartes & Mappemondes. Comme si elle n'eut esté ny tronçon de cet vniuers ny piece aucune de l'Europe, ny Prouince des Romains, ny fleuron de vostre Couronne, ny digne d'vne docte main, ny du bec d'vne plume d'or, d'argent, d'arain ou de fer. Reproche par trop cruel à tant d'aages qui ont passé, & fourny tant de grandes Ames capables de ceste entreprise asses mieux que ie ne suis pas. Pour releuer ceste iniure ie n'ozé dire lacheté & la faire meshuy cognoistre, ie luy ay dressé ce grand temple, forme de huict nefs esgales ornees de diuers ordres, Autels, niches & statues, non de la main de quelque Scopas Grec ou Romain: mais de celle de l'vn de ceux qu'elle a produit vn peu apres le milieu du sezieme siecle: Afin de ne viure ingrat, & n'estre blasmé comme oysif parmy ceux qui ont quelque nom, ayant l'honneur & le bon-heur d'y estre né vostre subiect, & peut estre sorty de peres qui ne l'ont point

obscurcie. Temple que i'ay deu tout premier aussi bien qu'à ma patrie à vostre Maieste Royale, à qui comme au souuerain ie le consacre maintenant, au nom mesme de la Prouince, qui pour ne se monstrer moins ciuile en nostre endroit, qu'elle fit enuers ce grand Henry vostre digne pere vous presente ce cabinet garny de plusieurs medailles, de tres-exquises pierreries, & de mille tableaux diuers, que le temps ne mangera pas, s'il ne mange la renommée. A vous, ô Monarque de tres-Auguste esperance, qui estes le Soleil des Gaules*, le bras droict de la Chrestienté, l'œil de l'Europe & le premier Roy du monde: aux souuerains* Autels *duquel doiuent au leuer du Soleil estre offertes les plus excellentes hosties, & les souuerains sacrifices qui regardent plus droictement la splendeur de vostre Couronne, la fermeté de vostre Estat, le bien de vostre seruice, l'excellence des Republiques, le deuoir de vostre peuple, & la gloire de vostre Regne, que Dieu face prosperer auec les ans de vostre Royalle ieunesse: fortunant vostre mariage & cest Empire Gaulois d'vne imperiale & Françoise lignee, en toute auguste & victorieuse felicité. Ce qui ne vous peut manquer,* SIRE, *ayant le Roy des Roys pour Pere, le Prince des Anges pour guide, sainct Louys pour intercesseur, le grand Henry pour suppliant, les Cieux & les astres amys, leurs aspects tres-fauorables, le droict d'aysnesse sur les Roys, le costé droict du grand Pontife, la puissance conuenable, & les vœux de tous les François qui ne tendent qu'à ce desir, ausquels ie ioinct d'ame & de cœur la priere & le souhait*

A Sallon ce XVIII.
May M.DC XIII.

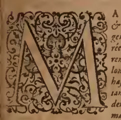
Du tres-humble, tres-obeissant & tres-fidele seruiteur & sujet de vostre Majesté Sacree

CESAR DE NOSTREDAME.



AVX TROIS ESTATS DE PROVENCE.

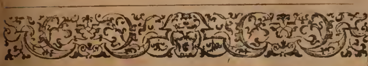
Clergé Sacré,
Noblesse illvstre,
Repvbliqves, et provençales commvnavtez.



Maintenant *ie me descharge de ma parole d'vn grand soing, & d'vn grand fardeau tout ensemble, vous remettant vostre Histoire generalement desirée, si longuement attendue, & de plusieurs desesperée. L'importance d'vn tel essay, le peu d'adresses fideles, & de guides renõmés en des routtes ja perdues, & des plages si brouïtes ont causé ceste longueur, ce trauail, & ceste attente. D'autant qu'en ceste basse terre la hastiueté & la perfection, la precipitation & l'excellence ne se rencontrent iamais, mesmement en choses grandes, lointaines, & difficiles, où l'entendement humain bien souuent est accablé. Elle fait trois sortes d'hommages à trois sortes de grands dieux: à fin que sous leurs auspices elle puisse courir le monde, & faire sçauoir aux nations, qu'elle n'a pas du tout perdu cest ancien titre d'honneur, que les Romains luy donnerent. Le premier (à vostre nom) à son Roy comme au souuerain pere des Dieux & des hommes de la France: auquel sur les premieres pointes de l'orient sont deus legitimement les premiers & plus nobles sacrifices. Cestui cy s'addresse à vous comme aux secondes puissances, composées de ces trois sortes de mortelles Deités: dont non seulement les familles, des villes & les republiques, les Royaumes & les Empires sont regis & maintenus: ains ceste habitable machine, ronde & commune Cité, est conduicte & soustenue par cultes, par loix & par armes: le troisiesme & dernier hommage se doit au sacré Senat, ainsi qu'à des Dieux excellens, despartis en trois tribunaux, esgalement souuerains, establis pour rendre à tous ce que le droict leur ordonne, aussi bien que pour chastier les ribleurs, lauernions & boutefeux, qui sans aucun respect diuin ni humain, feroient de ceste commune ronde & habitable Cité, vne forest vniuerselle, & vn continuel brigandage. Facons, sacres, & dedicaces, prises des coffres des anciens, lesquels estoient en coustume d'adorer trois sortes de Dieux, Celestes, Terrestres & inferieurs, & leur consacrer des temples de diuerse Architecture, où se faisoient les sacrifices propres à chasque deité, sous trois ordres de colomnes, Dorique, Ionique, & Corinthe, & trois sortes de victimes conuenables à leurs pouuoirs, aux trois parties du iour plus propres à cest effect. Combien qu'il semble que i'aye voulu quasi suiure pied à pied la hardiesse du braue Scopas, qui sadis en esuela vn somptueux & du tous superbe aux Taygetes (peuples qui tiennent ce nom de l'vne des sept Pleiades) ou ces trois rangs plus exquis, pour ces trois diuinités d'Autels, & d'immolations, estoient excellemment rangés sans confusion ny desordre: & ce au bastiment de ceste grande & diuerse Histoire, laquelle n'est proprement qu'vn Pantheon magnifique voué à plusieurs Deités, plusieurs Autels differens, sacrifices & victimes, Ares, Niches & Piedestals, frizes & couronnemens decorés de toutes sortes de statuës & d'images, sans que l'vne empesche l'autre, ny saute de son degré. Ce qui doit certainement adoucir l'aigreur de quelques Barons qui trouuoient mal seant, ou qui à l'aduanture n'auroient pas voulu que i'eusse enchassé en ce commun Temple ny en leurs Autels conuenables, niches, Tholes ou degrés les simulachres, effigies & deuises de plusieurs diuers mortels de la memoire de nos peres, ou de cet aage dernier, qui se sont deifiez, ou par armes, ou par lettres: ou que le Prince a faicts Dieux (i'entens & veux dire Nobles) par faueur ou par merite: en quoy ils sont grandement deceus: car outre que c'eust esté à moy, qui dois estre franc d'enuie & de passion, vne espece d'impieté: voire mesme vn ord sacrilege commis au Temple d'honneur indigne de toute grace: ce seroit à ces nouueaux Dieux de se plaindre & me quereler d'estre en des Autels si plats, & d'vne taille si moderne, qu'ils seruent comme de lustres & d'Illustres rehaussemens aux plus anciens & venerables, s'ils ne venoient à se cognoistre, & à sagement contempler de quelle argille ils sont paistris, & que les quarreaux des plus vieils, aussi bien que des plus neufs, ont esté quelquefois tirés des os mesmes de la terre, mere commune des hommes. Si que comme la vertu, les Estats & la fortune leur sont*

des Arcs boutans seruans contre les ruines du temps, le vice, la faineantise, & ceste grand Dame du monde, sont leur sappe & leur ruine. A mon aduis qu'il ne se trouuera aucun si peu garny de la commune raison, & tant ennemy de toute pieté religieuse, qui n'auoue que les statues, les images & les simulachres qu'on void ez maisons sacrees, sont vne chose autant belle, que diuinement introduitte, pour les ames des ignorans? par ce moyen retenus en quelque deuot silence: pendant qu'ils se representent d'estre en la presence des Dieux: alors mesme qu'ils apprennent par telles representations, pleines d'illustre Majesté, que ceux-la qui ont bien vescu, & bien fait à leurs semblables se surestleuans par vne maniere exquise de vie, sur la foule & le marc des hõmes sont deuenus heroyques, & reputez demy-dieux: de sorte que non seulement les simples & les ignorans, ains les sages & les doctes ne se trouuent peu ambrazez de les ensuiure & imiter pour deuenir immortels. Ce qu'ils parferont d'autant plus exquisement, que telles effigies seront decemment exprimez, non par des gaste-mestiers, ains par les bonnes & doctes mains des ouuriers plus excellens: parce qu'il faut que tous temples soient faits d'vne telle harmonie, & par vn art si souuerain, qu'ils puissent de leur bruit & de leur regard attirer l'oreille & l'œil des estrangers absens: & retenir les presens en culte, honneur & reuerence. Quant aux vieilles pieces que i'ay comme des foüyes & rebattuës, quoy qu'elles semblent plus tenir de la fable que de l'histoire pour estre choses si lointaines, & qu'on doiue encor ce respect au credit de l'antiquité, qu'aucun ne doit legerement violer. Si est-ce, que tout ainsi que ie n'entreprend pas de les approuuer, ny reprouuer entierement: aussi n'ay ie point d'aigreur, ny suject d'aucune offence, contre ceux qui seront d'humeur de les prouuer ou reprouuer: ce que ie laisse ingenuement à l'arbitrage des cerueaux & des opinions diuerses, aussi bien que fait Tite Liue, Prince de l'histoire Romaine, auec qui i'ay assez à me consoler, que de la verité & grauité des choses dont les monumẽs sont authentiquemẽt fideles depuis plusieurs siecles, ie n'aye rien corrompu, ny fondu, ny alteré, au prejudice apparent de la majesté d'vne histoire prise & tiree de loin. Et que i'aye le plus industrieusement, que mes forces l'ont peu souffrir, attaché sans desordre aucun, tant de metaux differens & de diuerses estoffes d'vn art assez consideré, & gracieux à la veuë: si d'auanture ce ne sont quelques Megabyses qui veuillent parler des lignes & des ombrages du diuin Apelle: pour à tout leur escarlate estre moquez des apprentifs & des garçons qui luy broyoient ses couleurs. Pour les derniers euenemens que plusieurs viuans ont veus, & qu'il m'a esté force d'emprunter de plusieurs des deux partis, qui en ont gardé les memoires, & les iournaux commentaires. Puis qu'il ne se peut autrement que la passion particuliere (maladie generale) n'en soit tousiours le premier iuge selon que les diuers contrepoids de l'ame, font mouuoir & iouer son balancier & ses rouages, & bref que ie ne suis pas pour corriger la nature, il est bien raison que ie cede à vne si puissante loy, & tellement ancienne qu'elle est nee auec le monde, n'y sçachant autre remede que de r'enuoyer ceux dont le mal est sans guerison à l'hospital des incurables, & ceux qui sont moins offencez au miroir vniuersel des rencontres de ceste vie. fresle inconstance & perissable, où ils verront abondamment que tous mortels sont menteurs, si que rien n'est infallible, que l'infaillible verité. On dit que quand le temps des ieux seculaires approchoit (ainsi appellez, pource qu'ils n'estoient celebrez, que de cent en cent ans) les Romains estoient en coustume de mander des trompettes, & crieurs publics, par toutes les villes d'Italie, de venir voir des ieux que viuant n'auoient iamais veus, & qu'ils ne verroient onques plus. Ie ne sçay si i'ay quelque droit de dire en certaine sorte le mesme de ceste histoire: & quand bien ie le pourroy, ie n'oseroy pas l'asseurer, recognoissans ma foiblesse, & le siecle auquel i'escris. Ouy cela que ie vous presente vn volume incomparablement plus ample & plus excellent que vous ne l'auiez, attendu que plusieurs ne croyoient pas, & que ne me l'auoiens promis les forces de mon esprit. En ayant fait vn grand & superbe colosse, n'en cuidant faire qu'vn homme de taille ordinaire & commune, les cendres esparses duquel i'ay durant dix ans continus, sans pardonner à froid ny à chaud recueillies soigneusement comme dans vne grande pomme d'or, posee sur le bout d'vne tres-haute Pyramide octogone, de plusieurs marbres diuers, seruant d'obelisque à ce temple construit à la Musaique, à huict nefs toutes esgalles: chargee au surplus en toutes ses faces de son pied iusqu'à sa cime, de trophees de guerre, & d'enseignes royales, parmy les tymbres les escus & les eloges de la pluspart de nos ancestres & de plusieurs diuers Heroz personnages excellens, dont les vns sont entre les Dieux, les autres parmy les hommes, si qu'elle puisse estre veuë de tous les endroits de l'Europe, où le sacré nom que ie porte peut estre sera cognu. Si ie dy vray, ou me deçoy, si i'en merite los ou blasme, si l'on m'en doit grace ou reproche, le iugement en soit à vous, & aux viuans que i'eternise, attendant qu'il soit quelque iour à la sage posterité qui iugera sans enuie de l'ouurage & de l'ouurier, qui le premier a remis la gloire, & comme desenseuely l'honneur esteint de sa patrie

NOSTREDAME.



Deliberations & ordonnances faites aux eſtats tenus en la ville d'Aix, au xxiii. du mois d'Octobre mil ſix cens & trois, par mandement du Roy Henry le Grand, auſquels entre autres choſes a eſté deliberé ce que s'enſuit.

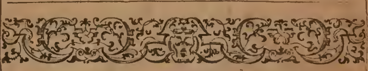


E Sieur Seguiran Aſſeſſeur a remonſtré, que le ſieur Ceſar de Noſtredame Eſcuyer de la ville de Sallon de Craux Gentilhomme de Monſeigneur le Duc de Guyſe Gouuerneur de ceſte Prouince, eſt ſaiſi d'vn tres-beau liure de memoires, eſcrit à la main, contenant entre autres belles & notables remarques, la ſuitte & Chronique des Comtes de Prouence en forme d'Annales, & particulierement les vieux titres, & antiquitez de la plus part de la Nobleſſe, & des villes & Communautez du pays: ouurage à la curieuſe recerche duquel ſes predeceſſeurs ont trauaillé pluſieurs longues annees, principalement vn ſien oncle paternel, & luy apres eux, & qu'il ſeroit choſe tres-belle, tres-honnorable & loüable de le faire ranger en corps d'hiſtoire, & mettre en lumiere ainſi que ledit Sieur de Noſtredame, & tous les Gentilshommes & gens de vertu le deſirent grandement, en ayans veu quelques fragmens ſans fil continu de diſcours. Si les Eſtats ſe vouloient diſpoſer de vouloir ordonner quelque honorable recompenſe & gratification à tant de veilles & trauaux que ſeſdits predeceſſeurs ont employé au recueil de tant de pieces: & qu'il ſera neceſſaire audit de Noſtredame de conſumer, pour le ranger en corps d'hiſtoire, l'embellir & le continuer iuſques en l'an de la paix & la terminaiſon du ſiecle. A quoy tous les ordres ſe doiuēt eſuertuer & contribuer: deſirant ledit Sieur d'eſtre ouy dans les Eſtats pour faire vn ſommaire recit de tout ce que les memoires de ſon liure cōtiennent, & ce qu'il deſſeigne de faire, s'ils le trouuent à propos.

LEs Eſtats en conſideration d'vn ſi beau & ineſtimable threſor, que celuy de la Chronique & Annale de Prouence, pour aucuns non parci deuant traittee, preſentee par ledit Sieur de Noſtredame qui a promis de la ranger en bel ordre, & beau langage. Et pour la decoration & le luſtre que receura tout le general de la France, particulierement ceſte Prouince & toutes les Nobles familles, autant eſtrangeres que naturelles à la ſuitte & aux beaux faits de leurs anceſtres, d'vne commune voix & acclamation luy ont ordonné trois mil liures, à ſçauoir neuf cens, que le ſacré Clergé luy donne librement & de ſon aggreable mouuement, douze cens que l'illuſtre corps de la Nobleſſe luy accorde, & neuf cens que tout le corps du pays luy octroye, leſquelles ſommes luy ſeront reſpectiuement payees par leſdicts ordres. Sçauoir par Meſſieurs de la Nobleſſe la moitié deſdictes douze cens liures à preſent, & tout le reſtant de l'entiere ſomme incontinent apres que ſon hiſtoire aura eſté acheuee, & miſe au iour: où ils s'attendent de le plus amplement recognoiſtre & recompenſer, ſelon ſon merite & ſon œuure, pour mieux honnorer ſa vertu, & le renom de ſon pere.

Extrait & collationé au Cayer des deliberations deſdicts Eſtats, par moy Greffier d'iceux ſoubsſigné

SIMEONIS Greffier.



DE L'HISTOIRE EN GENERAL.

CEs bons & antiques Romains (à tort blasmés de toutes sortes de gens) qui premiers trasserent le modelle des histoires aux François, parmy les côtes soient fabuleux ou veritables de leurs simples & gracieux narrés, ont dextremēt entremeslé des forets, des Chasteaux, des Arcs & Ponts enchātés, au deuant desquels estoient dressés des Perrons, où les geãts, les essays & les dangers qu'ō auoit à cōbattre estoiēt exposés en peu de mots & en belles & grosses lettres aux yeux de tous les passās. A celle fin que les Cheualiers par eux à bon droict nommés errants qui couroient les diuerses marches de la terre, cerchans des hautes & difficiles aduentures, fussent de loing aduertis quelles sortes de combats, de perils mortels & d'hommes monstrueux ils auroient à soustenir, & acheuer, ains que de les entreprendre & s'engager à l'estour. Ingenieuse façon d'escrire, douce & tres-excellente escorce, sous laquelle les ames moins rudes & grossieres trouuoyent bien facilement la mouëlle d'vn bien haut enseignement, de considerer les trauerses & les difficultés qui se presentent à l'abbord d'vne entreprise difficile auant que d'y mettre le pied, & s'y ietter à corps perdu : & d'apprendre tout ensemble, par combien de fascheux destours, de monstres & de precipices, sous mil enchantements estranges, l'homme paruient à quelque gloire, & nourrit la vraye Noblesse. Il me semble que ceux qui ont à ietter aux yeux du public vn grand corps de publique histoire, par dissemblable raison. en facent presques de mesme : vsants de prefaces, & auant-propos, qui sont comme des Perrons, où les lecteurs, & les beaux Esprits, qui cerchent aduantures louables dans les sentiers espineux de la vertu, sont instruits & aduisés : en premier lieu de l'intention de l'Escriuain : en apres d'estre humainement reçeus & traittés: & finalement des choses qu'ils ont à voir dans les Chasteaux, forets, Arcs & Ponts de leurs longs & fascheux trauaux pleins de diuerses aduantures, de monstres inhumains & de passages enchantés estranges & dangereux: de peur qu'ils n'entreprennent quelque temeraire combat de langue dans l'estour de la calomnie, dont ils rapportent peu d'honneur, voire vn blasme ineffaçable. Or puis que de se vouloir escarter du trac battu des anciens sages, continué de pere en fils depuis plusieurs siecles, ce n'est moins vne heresie outrecuidée, en faict d'Histoire ou de Poeme, qu'en matiere de Theologie : nous trouuons à propos de dire quelque chose de l'histoire en general, comme par vn singulier aduis, & vn preparatif honneste & profitable au sage lecteur, de son excellence : puis en particulier de la nostre, ainsi que par vn plan & simple dessein, où les traits principaux de son ordre, symmetrie & capacité seront compris en peu d'espace, & nuëment represencés. Estant chose tres-conuenable que l'excellent Historien fu't aussi bon & rare peinture que le Poëte excellent, s'il veut gaigner quelque honneur par dessus le commun des hommes.

Parentum splendor in filiis obscuratus euadit si per ipsorum ignauiam in posteros non transfunditur.

Le diuin Platon dit en quelque endroit, & de vray fort sagement (aussi estoit-il né en Grece) que la splendeur & la Noblesse des peres s'esteint bien facilement aux enfans, & s'esuanouyt entierement si par leur nonchalance, & mauuaise instruction elle ne vient à se transmettre, & comme transfondre à leurs nepueux & descendans. Et encor, selon mon aduis, si elle ne leur est representée par statues & par images, ou communiquee par Annales, & par Histoires. C'est pourquoy bien à propos & fort consideréement les Grecs & les Romains vserent de representations, d'inscripiiōs & d'Eloges aux arcs de triomphe, trophées, portaux, monuments & sepultures, & de reuers au medailles tant pour rendre leurs victoires celebres, leurs Empires craints, leurs Heros illustres & reueres: que pour laisser auec ceste industrieuse perpetuité vn patron exquis de leur excellente vertu à ceux qui viendront apres eux, comme en des breues histoires: ce que tressagement peserent les Heroës que les antiques sages ont estimé demi-dieux, lors qu'ils ordonnerent des glorieuses recompenses

d'hon

d honneur immortel à ceux qui descriroient leurs beaux faicts & leurs gestes : & qui par le nombre d'vn Poeme heroïque & bien tyssu, ou par le fil elegant d'vne graue & fidele histoire sous la faueur de Iupiter & des Muses, les rendroient à iamais viuants & recommandables. Recognoissants tres-bien que Mars ne se pouuoit droictemẽt apparier qu'à la sage & docte Minerue, & qu'auant qu'entrer aux champs de Bellone il estoit necessaire de sacrifier aux Muses, pour accomplir des actes dignes de la bien-vueillance des Dieux, & de l'heroïque immortalité de leurs chants. Alexandre surnommé le Grand donna vne illustre preuue de cecy, lors qu'ayant ioinct la sepulture du fier Achille, il pleura autant l'infortune de son siecle & sa disgrace, qu'il loua hautement la bonne aduanture de ce Prince, en la rencontre d'Homere. Car combien qu'aux premiers temps, par vne eminente prerogatiue d'hõneur la Couronne de laurier ne fut permise qu'aux Empereurs & qu'aux heroïques Poëtes : aux vns comme à Dieux souuerains de l'Vniuers, aux autres comme à leurs mignons & diuins truchemens : si est ce que par laps de temps les Roys & les Historiens se la rendirent commune, pour la conuenance qui est des Roys aux Empereurs, & des Historiens aux Poëtes : ordonnée aux vns pour la Iustice les exploits de guerre & les hauts faicts-d'armes, dont ils conseruent les Estats, les Republiques & l'humaine societé, contre les violentes incursions & rauages des ennemis ou domestiques ou barbares, perturbateurs du repos des peuples. Aux autres pour les regir, & proportioner par conseil, & par Arrests souuerains sous la iuste regle des loix, ou bien les mettre par magnifique ordre d'histoires, & les eterniser par Annales. Chose tant bien & sagement aduisée que rien plus, parce que si les hõneurs de tels personnages d'excellente doctrine n'eussent à peu pres contrepesé ceux des Heros guerriers (portes principales & plus honnorables de la parfaicte Noblesse) il est bien certain que le desdain & le degoust d'vn si labourieux trauail, & melancolique exercice, que celuy des liures & de la solitude, qui consume l'esprit, seche les os, diminue l'ouye, accourcit la veuë & la vie, priué & frustré d'honnorable loyer, & de prerogatiue non commune, auroit rebutté de telle sorte les hommes plus solitaires & moins ambitieux, qu'on verroit en premier lieu les sciences perdues & aneanties: & en apres, confusément & pesle mesle les cendres des Empereurs & des rustiques, des Capitaines & des soldats, des Hectors & des Thersites, des doctes & des ignorans englouties en mesmes tenebres. En sorte qu'il faut que la docte plume les separe, diuise & face illustrement cognoistre, ou les laisse obscurement au lac de l'eternel oubly. On ne sçauroit pas qu'Alexandre eut vaincu Darius, transferé l'Empire des Perses aux Macedoniens & couru iusques aux Indes. On seroit en ignorance que Cæsar eut gaigné cinquante deux batailles, subiugué trois cens nations, forcé ou conquis huict cens octante villes, forts ou chasteaux en l'espace de dix ans, assiegé l'antique Marseille, & qu'il se fut hautement faict de Dictateur Empereur. Que Scipion eut razé Carthage, embrazé Numance, dompté Annibal & gaigné le nom d'Affricain. Que Marius eust esté sept fois Consul, & combattu en Prouence. Que la Monarchie des Assyriens eut duré mille trois cens soixante ans, sous vingthuict Roys. Que les Perses sous Darius leur quatorzieme Roy eussent perdu l'Estat, deux cens trente ans apres les Medes. Les Macedoniens depuis Alexandre & ses successeurs vn siecle & vingt ans apres. Que les Latins eussent eu depuis Ænée iusques à Numitor seze Roys. Rome depuis Romulus sept: depuis Tarquin dix hommes illustres: apres eux les Consuls, & finalement peu moins de cent trente Empereurs depuis Cæsar, & de deux cens quarante Papes, depuis le Prince des Apostres successeur du Fils de Dieu. Que sa florissante grandeur eut duré, enuiron douze siecles : celle de Venize autant sous pres de cent Ducs depuis Paul Anazat : la Monarchie des François de mesmes, sous trois races, mais plustost branches & lignes diuerses & sous soixante quatre Roys, à conter depuis Pharamond iusques au grand & quatrieme HENRY, dont le nom ne mourra iamais. Et bref que nostre Prouence apres auoir passé par tãt d'Empereurs, de Monarques & de Roys, depuis le premier Berenguier, iusques à René d'Anjou, en y comprenant les quatre maris de Iehanne, eut eu vingt & vn Princes, Ducs, Comtes, ou Marquis souuerains, & sept ou huict Roys de Naples du sang de France & d'Anjou. Et s'il est permis (la reuerẽce Chrestiẽne tousiours mise à part) de mesler les choses diuines aux prophanes, les immortelles aux perissables, le tẽps & la creatiõ du monde, & d'Adam au deluge seroit incognu. De Noë à Abraham, d'Abraham à la sortie d'Egypte, d'Egypte à l'edification du temple de Salomon: de là à la captiuité de Babylone, & de Babylõ au tres-heroïque Roy des Roys Seigneur & Sauueur des hommes. L'arbre mesme & la genealogie duquel laissée par vn haut & caché mystere du sainct Esprit se trouueroit incognue & ignorée. Et qui est

plus les fauſſes oracles des Propheres ambigus & incertains : la Religion ſans fondement,& teſmoins,& tout le monde en confuſion,ignorance & tenebres.

L'hiſtoire donques eſt vne choſe bien excellente, & le recit de ce qui a eſté faict, hors du ſouuenir de noſtre aage, teſmoin des temps, lumiere de verité, maiſtreſſe de la vie, meſſagere & nonce de l'antiquité. Et celuy qui l'entreprend digne de grand reuerence, alors qu'il en vient à bout : quant à ſon nom chacun eſtime qu'il prenne ſource & deriuation d'vn mot Grec, qui ſouffre plusieurs & preſques conſonantes interpretations, qui valent tout autant comme voir, reciter, expliquer, deduire & raconter. Pour autant que les Hiſtoriens mettoient par eſcrit les choſes qu'ils auoient ou veuës, ou que leurs peres & majeurs auoient receuës de leurs anceſtres. En ſorte que aux plus vieils aages des hommes aucun n'oſoit entreprendre de couchet hiſtoire, ou aunale, de choſe qu'il n'eut luy meſme veuë, ny ſans exprez & priuilegé mandement du Senat ou du Prince. Et ſi bien quelques perſonnages fort appreuuez ont voulu dire que l'hiſtoire differoit de la Chronique en ce que bien que l'vn & l'autre ſoit vne narration de choſes aduenuës & paſſees : l'hiſtoire neantmoins eſt de celles auſquelles celuy qui les redige a eſté preſent & irreprochable teſmoin. Ce que quelques autres accordent, diſants que l'hiſtoire s'eſtend au temps que nous auons ou veu, ou peu voir, & l'annale aux choſes arriuees du ſiecle de l'eſcriuain, que Virgile ſemble conſondre ainſi : *Et licet annales noſtrorum audire laborum.* Si eſt-ce que ceſte diſtinction ne ſatisfait point: parce que les choſes que nous auons ou veu, ou peu voir, ſont memoires & commentaires, & non hiſtoires. Comme au contraire celles que nous n'auons pas veuës & qui nous ont precedé de quelques ſiecles, nous ayants eſté donnees par tradition de nos anceſtres & deuanciers ſont hiſtoires & Chroniques, & non Commentaires ny memoires ou ephemerides. Gellius qu'aucuns ſont d'aduis d'appeller Agelius, autheur fort exacte & diligent eſcrit d'auoir touſiours ouy dire que l'Annale eſt bien tout ce que l'hiſtoire: mais que l'hiſtoire n'eſt point entierement tout ce que ſemble eſtre l'Annale : le nom de l'vne eſtant comme general, & de l'autre ſpecial & particulier, en quoy il a beaucoup de raiſon. Non autrement que tout ce qui eſt homme, eſt bien neceſſairement animal, où au rebours tout ce qui eſt animal, n'eſt pas touſiours & neceſſairement creature raiſonnable : ainſi eſt l'hiſtoire comme vne declaration & repreſentation des choſes ſimplement aduenuës, & la Chronique, la deſcription & le recit de pluſieurs euenements paſſez par les briſees de pluſieurs ſiecles, auec l'ordre des temps & des annees exactement auec toute religion obſerué, ainçois meſme des mois & des iours, ſelon que le cas le requiert : telle que ſera ceſte-cy que l'on pourroit appeller hiſtoire & Chronique tout enſemble : trauail qui n'eſt ny petit, ny de petite importance : le Prince des Orateurs Romains dit que l'hiſtoire n'eſtoit anciennement autre choſe, qu'vne compoſition d'Annale & de Chronique : & que au commencement de la fondation de Rome les ſouuerains Pontifes auoient charge particuliere d'eſcrire tous les ſuccez, qui ſuruenoient chaque annee, ſur vne grande table, qu'ils tenoient en leur maiſon expoſee à la veuë de tous : à fin que la lecture en fut libre au peuple, & la memoire immortaliſee & perpetuelle : choſe qui ſe continua iuſques au temps de P. Mutius ſouuerain Pontife de Rome, que puis apres enſuiuirent Claude, Caton, Piſo, Fabius le peintre, tous patrices & Seigneurs Romains d'vn ſtile ſimple, pur, veritable, ſans couleur, ſans fard & ſans artifice. Ce qu'ils ſembloient auoir pris des Caldees & des Hebrieux, qui n'admettoient à eſcrire leurs Chroniques que les ſeuls Pontifes ſouuerains & les Prophetes. Auſquels quand ils n'eſtoient trouuez veritables & candides eſtoient honteuſement interdits les temples, les autels & les ſacrifices. Les Egyptiens, ſelon Ioſephe homme admirable, & les Babyloniens, n'y receuoient que leurs Preſtres ſouuerains : les Phœniciens que les plus ſages & plus nobles : les Tyriens que les plus illuſtres & plus ſçauants, & les anciens Gaulois que les Philoſophes & les Poëtes, qui eſtoit le ſecond ordre apres les Druydes, premier que celuy des Cheualiers & des gendarmes. De maniere qu'on void par là de l'excellence & de l'antiquité de l'Annale & qu'elle a eſté premierement, puis l'hiſtoire, le meſme Ioſephe aſſeurant, que toute la ſaincte & ſacree Eſcriture n'eſt qu'vne Annale continue iuſques à l'octante-troiſieme Olympiade : & de là vne hiſtoire deduite iuſques au temps des Romains. Pour ce qui regarde l'antiquité & la naiſſance de l'hiſtoire, les autheurs ne ſont pas trop bien d'accord : d'autant que chaque nation faiſant comme les ſept villes, qui debattent de la naiſſance d'Homere, s'en attribue l'aduantage & veut gaigner ceſte gloire. L'vn croit comme Strabon, que le diuin Homere ait eſté le premier, qui l'a eſcrite, &

qui

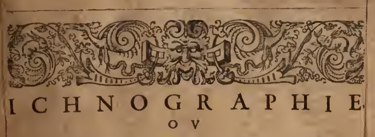
qui a trouué l'inuention excellente du Poëme, ou plustost Histoire heroïque : honneur qui n'est petit, ny peu recommandable aux poetes. L'autre à sçauoir Pline que c'est Cadmus le Mylesien; qui en est l'inuenteur : Laerce que c'est Xenophon : Eusebe (ce qui est tres-veritable) que c'est Moyse. Ainsi qu'on tient pour asseuré, que a esté le premier qui a vsé d'escriture, ayant esté enseigné du seul doigt de Dieu, & disent quelques personnages que sans ornement, sans pollisseure de langage, & sans artifice de Rhetorique, on escriuoit aux premiers aages les choses aduenues, selon l'ordre des temps, des lieux & des personnes : ainsi que le firent antiquement, comme ie vien de dire, Fabius le peintre, Caton, Piso & autres, jadis Gentilshommes & Romains Seigneurs. Lucian auquel on donne le surnom d'Athee, au reste autheur tres elegant, se plaignant que l'on ne voyoit de son temps que des Thucidides, des Xenophons & des Herodotes, estime l'histoire vne entreprise si haute, que ne l'usant ce dit-il toucher il en taille simplemét & seulement vne regle. Diodore de Sicile dit que les hómes doiuét rendre graces infinies aux historiens: d'autant que par leurs trauaux ils proffitét beaucoup à la vie, & enseignent aux mortels par l'exéple des choses passees, ce qu'ils doiuét ensuiure, & qu'ils doiuent euiter. Il y a bié dit-il certaines choses qui apprennét à mentir: mais la seule histoire represét tát les choses en son naturel & cóme elles sont, ambrasse vne parfaicte & accóplie vtilité, honnorant les bonnes & vertueuses, & detestant les vitieuses & deshonnestes, en suresleuant les bons, & rabaissant les meschants. Polybe escrit qu'il n'y a chose plus facile pour l'institution de l'homme, que la narration des choses passees : laquelle doit estre tousiours pure & tres-veritable, puis que la principale fin de l'histoire est l'vtilité. Si bien que ceux qui traittent narrez de choses de peu, ou de matieres deshonnestes, indignes d'estre leües & fueillettees pour en acquerir quelque bruit, ou pour faire voir l'excellente d'exterité de l'outil de leur esprit, sont des vrais Ryparographes blasmables & tres-odieux à la sage & discrete posterité, qui ne leur rend aucune loüange, pour le prix de leur elegance : voire laissent vne tres-mauuaise odeur d'eux & de leur nom, par la bouche des hómes, auec vne impression odieuse & ineffaçable d'auoir ensuiui vne toute telle vie que le suject de leur histoire decouure & publie euidémment. Pour autant que la commune regle est tousiours, que la parole est à chacun l'image & l'interprete de l'ame, & l'escriture le vray truchement de la complexion & du cœur. Ainsi recognoit-on en Plutarque vne prud'hommie & parfaicte grauité, en Saluste vne seuerité, en Cesar vne diligence incroyable & clemence presque diuine, en Tite Liue vne majesté, en Pline vn esprit insatiable, en Pausanias vne humeur gaye & diuerse, en Iosephe vne merueilleuse syncerité, en Nycephore vn zele passionné, en Pythagore vne grande reuerence, en Socrate vne modeste simplicité, & constance inesbranlable, en Platon vne saincteté, en Aristote vn trait de superbe, en Diogene vn mespris de tout, en Heraclite vne humeur triste, en Democrite vn naturel mocqueur, en Homere vn admirable iugement, en Virgile vne doucent & honnesteté, en Ouide vne complexion amoureuse, & ainsi diuersement en mil autres tant de l'antiquité, que des aages plus recents. Estant telle & de si grand poids l'histoire, il faut de vray que celuy qui l'entreprēd soit fauorisé de la nature, soustenu de la fortune, secouru de l'art & recompensé d'honneur. On estime qu'il doit auoir deux qualitez principales : la prudence ciuile, & la grace de bien exprimer & iudicieusement ordonner ses conceptions : dont l'vne est excellent don de Dieu, l'autre de longue acquisition, par estude, long trauail, frequente lecture, continuel & infatigable exercice de plusieurs & diuers volumes. Les regles de la premiere donnees de la maistresse nature, & de l'autre par le secours de l'art & des preceptes. L'Historien doit estre pur & franc homme de bien, de condition honnorable & noble, veritable & non flatteur, entier & non dissimulé, debonnaire & non enuieux, pour quelquesfois loüer ses amis : lors mesmes que l'occasion y est iuste, auec modestie & simplicité, de peur de tomber au vice d'adulation ou de mensonge, parce qu'il est bien certain que celuy qui entreprend vne Chronique doit vser d'vn tel esquierre, & de tel compas, qu'il pardonne tousiours aux calomnies, inuectiues & detractions : en sorte que si l'occasion le requiert il loué ses propres ennemis, & si la mesme occasion change de chance, il reprenne & corrige franchement les deffauts de ses amis : d'autant que ce ne seroit garder equité, ny consonante harmonie de ne loüer ses ennemis, quand l'action merite loüange : & de ne reprendre ses amis, quand l'acte est digne de censure & de correction. Puis qu'il est tres-veritable, que ceux dont on escrit & parle ne font pas tousiours bien, ny n'operent pas tousiours mal, & que l'histoire ne doit admettre que la seule verité : semblable à la grande artere qui ne reçoit

que les eſprits,& la reſpiration. A propos dequoy fit tres-genereuſement le grand Alexandre,quand il ietta les œuures d'Ariſtobule au fleuue Hydaſpe,luy diſant tout indigné qu'il deuoit luy meſme y eſtre tout vif englouty & noyé,pour ſes menteries & impudentes louãges. Et encor quand il rebroüa aſprement ceſt autre arrogant eſceruellé,qui vouloit reduire à force de ferremens & de marteaux le mont Athos,planté entre Macedoine, & Thrace (ſi merueilleuſemẽt haut qu'il eſtend & iette ſon ombre,iuſques à l'Iſle de Lemnos) en la figure & ſemblance de ſon corps. Luy poſant ſur les mains des Cités & des ports:choſe impoſſible à conceuoir:ſingulierement ſe doit garder l'hiſtorien de courir trop ſur les marches des peintres libertins, & des ſacrés Poëtes, leſquels comme enfans mignons des Dieux, & des Muſes, diuinement inſpirés, faignent, forgent, inuentent tout ce qu'il leur plaiſt, & ſe preſente à leur fantaſie, mais doit touſiours ſuiure les pas batrus, & les briſées de la ſimple & nue verité.Par telle & ſi ſage induſtrie toutesfois, que tous ſes diſcours ſemblent vne tres-douce, graue & coulante poëſie, & vne tres-belle & tres-naïfue peinture de viues & riches couleurs. L'hiſtoire eſt l'appuy & le ſouſtien de la verité. La raiſon & la verité ſont ſon vray but:elle doit eſtre eſloignee de repugnãce & de mẽſonge:l'Hiſtoriẽ doit appeller vn figuier figuier,& vne nacelle nacelle ſans rien dõner à l'amour ny à la haine,à la pitié ny à la honte, à la priere ny à la menace. Il doit eſtre ſtãc de tout ſoing & faſcherie, & dire auec vne honneſte liberté ſon aduis & ſon opinion,eſtre iuſte iuge,equitable Cenſeur,& tellemẽt amy de tous qu'il dõne & rende à chaſcun le talẽt qui luy appartient. Si qu'il ſoit cõmun paſſager & pelerin,qui n'a aucune patrie,ny maiſon à ſoy:& bref qui n'eſt ſujeɛt,ny à Prince,ny à couſtume,ny à Ediɛt,ny à loy.Recitãt diligẽment les choſes ſelon qu'elles ſont aduenues,à l'imitation des Orpheures,qui metrẽt en œuure l'or,l'argẽt,ou le metal qui leur eſt dõné,& des miroirs, qui ne repreſentẽt,que les ſuieɛts qui leur ſont oppoſés.Le ieune Pline eſcriuãt à Cornelius le vieil, dit que anciennement c'eſtoit vne couſtume inuiolable & ſacree de recompenſer de grands honneurs & de riches preſents ceux qui eſcriuoient Annales, & redigeoyent par liures les façons des villes, les geſtes des peuples,& des perſonnages illuſtres.Eſtãt vne choſe ſi douce d'eſtre publiquement recommandé à la poſterité, & d'auoir vne place au temple de memoire à l'autel d'honneur, que ç'a eſté touſiours vne maladie generale & naturelle à toute nation, & condition d'hommes. Ie bruſle, diſoit le Prince d'eloquence eſcriuant à vn ſien amy, d'vn deſir incroyable, qui n'eſt comme ie cuide à reprendre, que noſtre nom ſoit illuſtré & celebre dans ton hiſtoire. Ceſar le premier de tous fit vn Ediɛt, que les geſtes & les beaux-faiɛts, tant du Senat que du peuple, fuſſent fidelement reduits par Annales, & par diſcours d'hiſtoire publique. Si bien que tout le loiſir qu'il pouuoit derober du tumulte des armes & des affaires de la guerre,fut par luy meſme employé en l'hiſtoire tant terſe, nette & recommandee de ſes Commentaires, & de la guerre des Gaules: quoy que Aſinius Pollio l'aye voulu reprendre temerairement,auſſi bien qu'il a fait ce grand Tite Liue, que toute l'antiquité a tenu comme merueille de ſon ſiecle. Ceſtui-cy attirant les plus eſloignees & barbares nations à Rome, pour y voir autre choſe que Rome, quoy que puiſſante & floriſſante: & l'autre ayant laiſſé en diſpute non petite, s'il deuoit ceder à quelqu'vn en matiere d'eloquence. Chacun ſçait que le Cheualier Romain eſt ſi hautement eſtimé pour ſes Annales, & pour les vies & geſtes des Ceſars depuis Auguſte iuſques à la mort de Domitian,que l'Empereur Tacitus, qui l'honnore du titre de parent, ordonna & commanda qu'il fut en toutes les Biblioteques Imperiales, & tranſcrit dix fois tous les ans : en ſomme que les exemples ſe trouueront preſques infinis, qu'on pourroit amener ſur ce ſujeɛt. Voila ce que i'auois à dire ſuccintement des narrez en general,tant pour ne ſortir de la commune trace des ſages, que pour faire voir de quel trauail & dignité eſt l'excellence de l'hiſtoire. Voyons vn peu maintenant, quel eſt le plan, l'ordre, & la façon de la noſtre.

Diodore Denis de Halicar. Polybe. Lucian.

* * *

* * *



ICHNOGRAPHIE OV PLAN DE CESTE HISTOIRE.

Es consonances qui sont entre le souuerain Architecte & le souuerain Historien, sont telles & tellement accordantes, que les conditions, les Arts, les sciences & les qualités requises & desirées à l'vn, sont necessairement requises & desirées à l'autre, estant leur sympathie si parfaicte, que comme l'Architecte doit estre tres-excellent Historien, l'Historien aussi doit estre tres-excellent Architecte, parce que le corps, ou le bastiment d'vne Histoire, ayant d'estre composé de plusieurs & diuers murs, ordres, portaux, membres, embellissemens, peintures & musaïques, doit par mesme raison estre conduit auec telle symmetrie, ordonnance, harmonie, proportion, mesure & varieté, que les loix & les regles de la parfaicte Architecture, selon la forme de l'edifice, y soient par tout religieusement, & à poincte de compas, obseruées & recognues. Luy estant necessaire d'auoir quelque moyenne introduction & capacité à tous les Arts liberaux: bien qu'il ne luy soit pas requis d'estre Grammairien, comme Aristarque, Musicien comme Aristoxene: Peintre comme Apelle: Sculpteur comme Miron ou Policlete, Medecin comme Hippocrate, ny finalement orateur comme Ciceron, Tite Liue, Demosthene & Ysocrate, ou bien Poëte comme Homere, Virgile & Pindare. Le Prince des Architectes amenant les ornemẽts & les conditions qui sont necessaires au souuerain & parfaict ouurier, estime qu'il doit, sur & auant toutes choses sçauoir l'art des lineaments & de la pourtraicture: par la faueur de laquelle il puisse auoir vn facile accés à l'Ichnographie, Orthographie & Sciographie, ou Scænographie. La premiere, pour les plãs, desseins & vestiges linaires des edifices: la seconde, pour les plans modelles, & representations des fronts façades, ordres de colomnes, frizes, couronnes, portaux & embellissemens conuenables: la derniere pour la respondance, de toutes les lignes des toicts, porfils & summités, auec harmonie à leur centre. Au moyen desquelles graces, il voye mieux, les perfections, & beaux accords, ou les deffectuosités & dissonances de son ouurage, qui reduit & reserré en petit espace, & comme on dit au petit pied, se soubmettra plus aysément au iugement de l'ouurier, & de l'œil. Chose à vray dire tellement necessaire, qu'on n'a iamais trouué Peintre, Sculpteur, ny excellent imager, qui premier n'aye faict ses modelles, plans ou desseins en cire, carte, terre grasse, argile, & autres matieres propres, ains que mettre la main à la besoigne entreprise: de sorte que autresfois ils ont esté en telle estime & reputation, que les simples modelles proplastiees d'Archesilas estoient beaucoup plus cherement achettés & vendus, que les ouurages plus accomplis de tous les maistres plus renommés de son temps. Ce dernier siecle ayant veu & voyant encor en pareille estime & recerche ceux d'vn Michel Ange, d'vn Raphaël, & d'vn Titian, & de tels autres personnages illustres & tres-excellens de leur aage: & de nos iours d'vn Firminet, honneur & merueille de nostre France. Là où tout au rebours, ceux qui ont desdaigné ces plans & ces preuues, n'õt iamais ou bien rarement mené à perfection, chose digne de haute recommandation, ny de memoire durable. Or comme les ouuriers de la venerable antiquité eussent propos d'ensuiure en toutes choses, les preceptes de la nature, qu'ils voyoyent contenir en soy, toutes les regles & les mesures de la proportion & decence: & comme tressage, & grande maistresse ne pouuoir errer ny faillir. Ils s'aduiserent suiuant vne telle & si solide raison de tirer leurs principes & fondemens d'elle mesme, estant ainsi qu'en la structure des animaux, des fleurs & des herbes elle enseignoit bien, tout ce que l'homme pouuoit imaginer & comprẽdre de l'ame, & former de la main & des yeux: mais que au demeurant elle auoit en la com-

Vitruue Pollion chapitre premier & second du premier liure.

position admirable de l'homme formé parfaictement le modelle, & le petit pied de tout l'vniuers: ayant donné vn petit coup de plume, voire vn crayon & vn rayon de sa souueraine & incomprehensible beauté à la partie plus eminente & raisonnable. Si que non seulement les bons Architectes, les sçauants sculpteurs, & les Peintres excellents: mais encor les Historiographes & les Poëtes: & depuis eux les Philosophes, les Theologiens, les Iurisconsultes & les Medecins en eurent besoin, & mirent cest art en prattique, comme enseigné de la main de Dieu. Les aduantages qu'ils iugerét deuoir reussir de tels plans & petits portraits combien qu'ils se trouuent plusieurs, furent principalement deux. L'eguillon imprimé & fiché en l'esprit des hommes sages & doctes, par ce premier regard de les voir, & les lire à fonds: & puis la facilité & le moyen aux ames plus impatientes & desdaigneuses, & aux esprits moins nés aux lettres de passer par vn chemin court & racourcy aux doctrines honnestes & liberales, pour y voir, comme dans vn miroir concaue, toutes les parties & les ordonnances d'vn grand & magnifique Palaix, ou d'vne grande & large estendue de pays, qu'ils sont desireux d'aller voir quelque long & fascheux que puisse estre le chemin. Non autrement qu'on peut voir ez cartes, sans se bouger de sa maison, les diuerses mers & contrées du monde, ou les grandes Cités & les Prouinces n'occupent que l'espace d'vn poinct: cela estant ainsi, & vne chose si necessaire que l'vtilité qui en reussit se marie auec le plaisir, la delectation & le fruict: auant qu'entrer au bastiment de nostre histoire, suiuant l'enseignement de ces illustres ouuriers de l'antiquité, il sera tres à propos d'en faire voir le simple plan & le modelle, pour l'acquit de nostre deuoir, & pour la satisfaction de toutes sortes d'esprits & d'humeurs. Chose ny trop aysée à moy qui ne suis doüé de toutes les qualités peu deuant deduites: puis qu'il est par trop certain que l'Architecte, & auec luy l'Historien doit estre en premier lieu d'vn esprit tres-vif & tres-prompt, docte & sçauant aux professiōs liberales, tres-experimenté & rompu, & par dessus ces qualités, auoir vn iugement tres-solide & penetrant, vne grace de bien coucher & disposer ses conceptions, & les matieres diuerses d'vn langage hardy, bref & veritable, plein de Majesté en plusieurs endroits, de fleurs en quelques lieux, de candeur par tout, & de mensonge en nulle part. A ce que selon la beauté, commodité & situation des lieux il puisse passer quelque fois par dessus les regles de l'art: attendu que toutes sortes de symmetries, de proportions, de mesures & de fueillalages ne se trouuent pas tousiours indifferemment conuenables en toutes sortes de places. Outre & par dessus quoy il doibt iudicieusement considerer, par quelles raisons son edifice se conformera & proportionnera à l'estendue & à la nature du lieu. Car c'est là qu'il luy sera besoin de viuacité d'entendement, pour sçauoir à propos & sans impertinence oster ou adiouster aux symmetries, inuentant auec esprit, cognoissant auec vsage, separant auec iugement, ordonnant auec conseil, & perfectionnant auec art, dont la premiere & derniere loüange est la decence & proportion, comme sa fin principale. Qualités, ou plustost graces, dont peu de mortels peuuent faire gloire.

Les premieres pierres, ou lignes fondamentales de cest edifice historial sont vn abregé succint de l'histoire du monde iusques au deluge, & du deluge iusques à la memorable desfaite des Cymbres, que Marius obtint contre Theutobochus leur Roy, aupres de la ville d'Aix, en l'an de son quatriesme Consulat, que le monde pouuoit auoir trois mil huict cés soixante quatre ans, & Rome, enuiron six cens cinquante. Ce fondement trassé, le premier mur qui commence à s'esleuer de terre, est ce grand & renommé Dictateur qui conquesta les Gaules, & se fit par sa proüesse, & son inuincible vertu, premier Monarque, & souuerain Empereur, apres auoir assiegé, pris & asseuré Marseille aux Romains, auec toute la Prouence, qui comme la premiere conquise & gaignée, du mot Latin Prouincia, & pour son excellente fertilité fut appellée la Prouince des Romains, & leur petite Italie, conferant & rapportant ce que dit ce tres-excellent Prince des Gaules, auec ce que nostre Prouince est maintenant. De Cesar le cōduy mes traits & mes murs assés legerement par les Empereurs, qui apres luy ont eu le sceptre & le diademe, cottant les choses plus memorables & signalées aduenues en Prouēce (succintement toutesfois) iusques au declin & desmembrement de l'Empire, & iusques à Charles le Grand, qui ioignit la Monarchie Romaine & Françoise en vn seul corps: passant de luy iusques à Charles le Chauue son petit fils. Apres lequel ie remonte par les Roys de Bourgoigne & passe de Prince en Prince iusques à Clouis, qui auec toute la Prouence la conquesta sans oublier en mon chemin la premiere venue de Pharamond, son commencement à la Françoise Monarchie, & les choses plus remarquables de Prouence, au moins que i'ay peu trouuer, arraisonnant à mon pas-

sage, les Empereurs François de la lignee de Charles, pour tirer iusques au Chauue, qui dôna le Royaume d'Arles à Boson premier de ce nom Comte d'Ardenes son beaufrere: duquel pour contenter & mon esprit & les curieux & difficiles, ie produy les diuerses opinions, voire les contradictions & dissonances des Historiens, & des autheurs. M'acheminant de ce premier Roy d'Arles à Boson secõd de ce mesme nõ, touchãt lequel les histoires sont encore moins d'accord, & de luy au Côte Gilbert dernier de la race de Bourgoigne, qui fait place aux Berẽguiers Princes du sang d'Aragõ & Cõtes de Barcellone. En sorte qu'on voit que nostre Prouẽce a esté possedee souuerainemẽt depuis Cesar, d'Empereur en Empereur iusques aux Roys de Bourgõgne issus des Vãdales Gots, d'eux iusques à Clotilde fẽme de Clouis, de Clouis de Roy en Roy iusques à Charles le Chauue qui en inuestit Boson, dõt descẽdit Gillibert.

A ce Gilbert qui viuoit en l'an mil octante ie cõmence à toucher le premier Berenguier, qui au moyen de Doulce sa femme, fille de ce dernier Cõte, fut aussi Comte de Prouence, la genealogie duquel ie deduy fidellement, apres auoir fait vn bref & gracieux discours de la Noblesse, en faueur des Gẽtilshõmes, ou plustost de la vertu, & des heroiques beaux faits, par lesquels elle se cõserue & s'aquiert. Parquoy ie poursui le regne de ce Cõte Aragonois, iusques au partage qui fut fait entre luy, & le Cõte de Tholose son beaufrere, lequel auoit espousé Eaydide, sœur de Doulce, filles vniques de Gilbert qui leur dõna la Prouence, passant par la guerre de la Princesse des Baux, qu'on appelloit Estéfanette, & coulãt de liste en liste, par Raymond Berẽguier dit le Ieune fils de Berẽguier III. fils de Berẽguier & de Doulce, & par les plus signalés & illustres Gentilshõmes, qui florissants en ce siecle la suiuoient les vns le parti du Cõte de Prouence, les autres de la Princesse des Baux. De là m'en allant de Cõte en Cõte de temps en tẽps, annee par annee, par les guerres, paix, conuentions, trefues, prises de villes, mariages & morts, choses plus memorables & particulieres, personnages plus excellens & plus remarquables, tant en fait d'armes que de lettres; parmi lesquels reluisent tousiours quelques vns de nos vieux Troubadours & Poetes Prouẽçaux, tant illustres & renõmez, dont ie recite les vies, pleines de mille belles choses, iusques au dernier Berenguier Prince tant magnanime & renõmé, qui donna auec sa fille Beatrix la Comté de Prouence, à Charles d'Anjou, frere du Roy sainct Louys, qui depuis fut Roy de Naples.

De ce Charles ou la race d'Anjou cõmence a cõmander, ie luy chemin, & brosse de cas en cas, auec la mesme obseruation des tẽps & des annees, & biẽ souuẽt des mois & des iours, par les guerres des Marseillois, & autres semblables émeutes & rebellions particulieres: par les voyages de Sicile, la mort de Mainfroy & du ieune & infortuné Corradin, l'inuestiture de Naples, & de Sicile, auec ces horribles & sanglãtes vespres que Prochite fit sonner, iusques à Charles second, duquel ie dis par la translatiõ du siege Papal en Auignon, la persecution & ruyne des Templiers, iusques au Roy Robert son fils, lequel apres auoir regnẽ trente quatre ans, laissa ses couronnes & ses Estats à Ieanne premiere du nom, sa petite fille, ou sa niepce; dont les quatre maris ne furent gueres fortunez, ny son regne gueres calme, au moyen de l'inuaseur Charles de Duras, de Ladislas son fils & de Ieannelle sa sœur, qui troublerẽt le Royaume de Naples & de Sicile depuis l'an trois cens septante octe iusques en l'an quatre cens trente cinq, l'espace de cinquãte six ans dont se ressentit la Prouẽce où plusieurs familles excellentes sont rencõtrees; & beaucoup de choses illustres de Naples & d'Italie ramenteues & deduites, suiuãt leurs propres histoires, que i'ay dextremẽt effleuré, selon le tẽps & l'occasiõ.

Apres Ieãne où la premiere maison d'Anjou priẽd fin, cõmence Louys premier fils de Ieã Roy de Frãce, adopté par la mesme Ieãne, que suiuit Louys II. pareillemẽt adopté par Ieannelle ou Ieãne II. sœur de Ladislas, & les sanglãtes & cruelles desolatiõs du Vicõte Raymond Roger, cõmunement dit de Turene flean de son siecle, dont les ruines & les masures des chasteaux par luy abbatus, ambrasez & rasez, tesmoignẽt par trop encor la felonie & detestẽt la cruauté. Histoire suiuie iusques à la mort de cest hõme & le regne du René surnõmé le Bon, qui fut prisonnier en Bourgongne, perdit Naples; cõtre Alphons d'Aragon regna xlvij. ans, vesquit septãte trois, & finalemẽt laissa autãt de belles marques de sa preud'hõmie, magnanimité de courage & magnificẽce royale auec vn exẽple de cõtraire & gauche fortune, que Raymond de Turene engraua de sa perfidie & barbaresque nature, en tant de chasteaux de Prouẽce, & Alphõse de ses rauages, au saccage de Marseille: tellemẽt que de René le fil tire droit à Charles Cõte du Maine, Roy de Ierusalẽ & de Sicile, le regne duquel dure peu, & là finit le sang d'Anjou venu à son dernier periode. Adõc entre celuy de Frãce en la propre personne des Roys, & en celle de Louys XI. lequel apres ce dernier & IV. Charles (car l'histoire de Naples appelle l'vsurpateur Duras Charles III.) sceut finement & dextrement reioindre ceste riche fleur, & ce tant precieux chatton à sa Royale couronne par l'aduis du grand Pala-

medes chef de la maison des Fourbins qui fut Gouuerneur de Prouence. Et void on soubs le regne de ce Monarque, toutes les familles principales & nobles de la tres-noble ville d'Arles, auec leurs Armes, Escus & tymbres, tant des anciennes, modernes & recentes, que des races peries ou transplantees, auec le mesme ordre, conuenance, franchise & brefueté que nous auons remarqué celles d'Auignon, au regne de la Royne Ieanne: & tout incontinent les grands differents qui sourdirent entre la maison de France, & les Princes Lorrains, lesquels pretendoient la Prouence, dont ils furent deboutez, par l'aduis des plus doctes Iurisconsultes de cest aage. En apres se void comme par l'entremise des Fourbins, Marseille est remise à l'obeissance de Louys, quoy que quelques Gentilshommes du pays fussent encor attachez au parti Lorrain, qui furent bien tost remis.

Le Regne de Charles huictieme, fils de Louys, suit apres: au commencement duquel René Duc de Lorraine, apres auoir pretendu droict sur Anjou, Prouence & Bar, se contenre d'vn accord honnorable, illustrement employé: plusieurs belles choses se passent sous la couronne de ce Roy. La Prouence menacee des Lorrains est reunie, & renclauee à la couronne, Aymar de Poictiers, & François de Luxembourg, sont en dispute & concurrence du gouuernement: l'Estat des septante deux Conseillers perpetuels estably à Marseille. Enjoinct aux Hebrieux de se christianiser ou de vuider: en somme que pour le comble de la gloire de ce Roy, aduient le memorable voyage de Naples, ou son nom venu formidable, tonne iusques aux Barbares. Et sur ce mesme poinct suruient vn certain mortel different entre les Moynes de Vienne & d'Arles, pour le vray corps de S. Antoine, dont plusieurs excez sont commis, & le procez pendu au croc: à tant que comme Charles s'appreste pour le second voyage d'Italie, il fait le commun voyage dont iamais on ne reuient presques sur la fin du siecle fatal & malheureux aux grands.

Le sezieme siecle n'est plustost entré, que Louys douzieme Prince vrayement pere du pays, & pasteur du peuple, qui succede à Charles erige le Senat d'Aix, les inconstans Gennois qui se changent & rechangent sont incontinent debellez par ce Roy, qui les dompte, (non tout à faict) aussi bien que les Venitiens, auec lesquels il fait sa paix: mais cóme Louys vient à vn second Hymenee, on void que parmi les trop rudes ieux d'Amour, les traits violents de la mort, le blessent d'vne telle sorte, qu'il laisse la France en dueil, la Prouence en regrets, & la Royne sans mary.

Lors comparoit le grád François, cóme vn Soleil qui sort au despartir de l'aurore vers les parties d'Oriét: ce grád & digne Heros que la Prouéce verra bié tost, n'est plustost veu contóné, qu'il prartique Gennes, qui n'a point d'assiette asseuree, & va cóme vne soudaine tempeste gaigner la iournee de Marigná, effroyát toute l'Italie. Si que ce grand Monarque & le Pape s'entreuoyét dás Boloigne: c'est en ces mesmes saisons que Luther, ame estrágé & remuante infecte les membres de l'Eglise, ingrat cótre sa propre mere, & que la nouuelle de l'armee imperiale vient en Prouéce apres que Milan est perdu, dont Fráçois n'est en peu de soin. De sorte qu'il delibere de cóbattre cest Empereur, qui luy a, cóme par maniere de dire, rauy l'Empire des mains, quoy qu'il fut son hóme lige & son vassal naturel: l'entreprise de Milan, la iournee de Pauie, sa prise ny sa ranço ne mettét pourtát si bas l'inuincible magnanimité de son courage ny les moyés du Royaume qu'il ne face repétir cest ambitieux Empereur de l'estre venu voir en armes, aux cápaignes de Marseille, qu'il est cótraint de quitter & prendre la route d'Espagne d'vne telle soudaineté, qu'elle tient plus de la fuitte, que de l'hóneste & genereuse retraitte. Cóbien qu'au moyé d'vne trefue de dix ans il experiméra qu'il ne se trouue moins de fráche courtoisie, que de formidable vaillácé aux Fráçois: les religionaires, qu'on appelle plus cómunement Huguenots, cómencent incontinét d'estre veus dans Merindol: meschát & malotru village plein d'antres & de cauernes sous la secte de Caluin, qui suit la trace de Luther: dont s'ensuiuét des arrests fulminás, & des excez fort sanglárs. O que de choses estráges! la flotte Turquesque est en mer, dont les Romains sont allarmez, & le fort de Nysse battu, Merindol est saccagé, bruslé & répli de sang: vne peste la plus horrible dont histoire face mentió, court par tous les quartiés d'Aix, & deserte ceste ville en sorte que les attains se cousent eux mesmes: mais le plus grád malheur de tous, est q̃ Fráçois quitte les hómes & le móde, pour ne voir tát d'estráges choses: ny deux loix à vn Royaume, qui n'auoit iamais eu de móstres. Hény son fils succede à sa place, rencótrát tous ces hideux & horribles geants qu'il s'efforce d'exterminer & cóbattre. Il n'a plustost le diademe royal, que sous la plainte des Merindolens, il fait courir vne miserable fortune, au Prince du Senat de Prouéce, plusieurs choses memorables sót desduites fidellemét iusques au poinct de sa vie, qu'il rendit à la mort par l'œil, luy qui estoit l'œil de la France. Quant au regne de Fráçois son fils.

Il est si court & peu long, que peu de choses le remplissent, mesmement en ceste Prouince: on void auec tout cela, en seze mois qu'il porta le sceptre, Madame Marguerite de France, & Monsieur de Sauoye son mari passer en lugubre appareil, parmi les festes d'vn hymenee royal en Prouence.

Les Religionaires assemblez à Merindol & le feu des premiers troubles allumé dans quelques villes, & mesmement à Sallon, où les paysans, que nous appellons Gabans, font vn estrange tumulte contre ces nouueaux croyans, dont ils saccagent les maisons, & emprisonnent les suspects.

A vn ieune Roy succede vn plus ieune, à vn orage vne tempeste qui traine plusieurs naufrages, & des sanglantes desolations à ceux de contraire creance. Les occurrences s'entresuiuent, & choquent de si prez qu'vne touche l'autre: voire mesmes forcent le Roy de se porter en Prouence où il trouue la peste, mais vn si mauuais mesnage que le Senat est suspendu. Les seconds troubles esclos des œufs des Basilisques sortent plus sanglants que les premiers, ou la ville de Nysmes est surprise, par les pretendus reformez: lesquels neantmoins euitent les sanglants commandements que la iournee sainct Barthelemy de l'an septante deux fait ensuiure, par la sagesse de Carces, l'an d'apres meurt le Roy Charles, laissant son sceptre & ses desseins au Roy de Pologne son frere, Henry troisieme du nom.

En Prouence soubs le regne de ce Monarque, quelques places sont ennahies par ceux de la Religion qu'ils pretendent reformee: mais parce qu'ils difforment l'Estat, & les temples, le Comte de Carces dresse quelques compagnies pour arrester leur audace qui traine trop de malheurs. Le Mareschal de Raix a le gouuernement du pays, qu'il ne peut iouyr en paix, y perdant le voir & l'ouyr. Arles manque d'estre pris, par vn autre Mareschal du sang de Mommorancy, Menerbe place papale situee sur vn rocher en forme d'vne galere est saisie des Huguenots, & assiegee par le grand Prieur, qui Prince François du costé gauche, chasse par composition vn tas de vautours qui s'y estoient allé nicher. Le Comte de Suse issu de la tres ancienne & illustre famille de la Baulme, obtient le gouuernement auec aussi peu d'heur, & moins de duree que son deuancier, en estant chassé par Vins, dont a sa source la guerre des Carcistes & des Razars: & plusieurs diuers & grands desordres, parmy les nobles de Prouence, soudainement suscitez: ce qui attire la Royne mere du Languedoc à Marseille, & de là dans les murs d'Aix, où sa majesté compose ce different, & reunit la noblesse. L'entreprise felonne de Dariez Consul de Marseille, que le grand Prieur, Gouuerneur de la Prouince fait pendre à tout son chapperon n'arreste guieres apres, que suit la leuee d'armes du Baron d'Alemagne, ennemy declairé de Vins, lequel peu apres se void empesché de l'obstacle du grand Prieur, qu'vne mort bien inopinee & funeste oste du nombre des hommes apres auoir commandé dix ans en qualité de Vice-Roy. Comblant le pays de troubles & de ioye ses ennemis, lesquels esleuans plus haut que iamais le vol de leurs esperances, s'estans mis en armes sont abbattus & renuersez à la deffaire d'Allemagne, où meurent pres de mille hommes, dont Vins estoit le conducteur: si qu'il sembla bien perdre à ce coup vne grande partie de sa gloire, pour n'auoir creu bon conseil, en somme que ce ne sont que menues tempestes, & drus tonnerres iusques à la venuë du Duc d'Espernon, & de luy iusques à la fin du Regne de Henry le Liberal auquel vn monstre infernal, desguisé en habit de Moyne, osta si meschammēt la vie, que les autheurs d'vn tel & tant detestable massacre seront à iamais execrez.

Combien de malheurs rencontre Henry le Grand son successeur, il n'y a presque langue qui le puisse dire, ny plume coucher. Toute la Prouēce est en feu sous les armes du Gouuerneur & du peuple, qui suit les estandards de Vins, où sont attachez quelques nobles: le Senat est rompu, parti & diuisé en trois pieces, que le sort ietté escarte en diuers endroits, par des contraires & dissonants hazards, qui ruinent tout le reste de l'Estat. On ne void que prises de places, que rauages & desgats, que prisons & rançonnements, que meurtres & tueries, que vengeances & coups de pieds, que supplices & pendesons, que roües & gibets, que routtes & que deffaites à Tharascon, à Mallemort, l'vne qui teint de sang le Rhosne, l'autre de pourpre la Durance: que la mort inattenduë des vns, & desiree des autres (mais disgraciee) de Vins, suit à la queuë deuant Grasse. Ceste mort tant s'en faut qu'elle mette à mort les troubles, qu'elle attire le Duc de Sauoye Prince à la verité genereux & liberal (mais assez mal conseillé) en Prouence: auec tant de magnificence d'armes & d'hommes d'especes d'or & d'argent, qu'on ne void courir que pistoles, escus & ducatons, par vne si large profusion que les plus fermes en sont esbranlez & corrompus: la venuë de ce

Duc allume tellement le feu des troubles ciuils, que Sallon en souffre trois sieges, Marseille la tyrannie, & Arles vne bien grande mutation, & branslement : les champs d'Esparron, & de Vinon luy sont fataux, & tellement malheureux, qu'il desespere de son esperance, Arles & Marseille luy eschappent : en somme qu'il sort de Prouence auec le seul gain de Berre, & la bource toute vuidee, presque comme il sort d'vne porte, le Seigneur de l'Esdiguieres entre de l'autre, que suit le Duc d'Espernon qui blocque & assiege Aix, au moyen d'vn fort qu'il esleue sur vn coustaut à port de canon : dont plusieurs sanglantes desolations sont exercees, en sorte qu'on est contraint de rappeller le Gouuerneur du Dauphiné qui le demollit & ruine, deliurant la ville d'Aix d'vne ombre si pernicieuse, d'vn si rude ioug, & d'vn voisinage tant dangereux & mortel. Finalement le Senat estant desia reuni, la noblesse reconciliee, & le peuple de bon accord, on voit entrer le Duc de Guyse, qui comme vn ieune Cesar, sous les victorieux auspices & le nom formidable de Henry le Grand, reduit & restituë Marseille, purge, nettoye & calme la Prouence en la mesme façon qu'vn Aquilon balie les nuës du Ciel, pour le rendre clair & serain, où incontinent apres on void descendre la belle Astree portant les lis d'or d'vne main, & le lis vermeil de l'autre, accompagnee d'vne ieune & tres-excellente Deesso Thyrrenienne, que suiuent mille gracieux & legers petits Dauphins, en faueur de ce grand Monarque, qui tout couuert de lauriers & de palmes, fait publier la paix generale en Prouence, pendant que le Pontife Souuerain, auec les clefs du Ciel en main ouure la porte saincte à tous peuples & nations, sous le cor & le cry d'vne amnistie vniuerselle & generale, qu'il fait hautement sonner par tous les quantons de la terre, au repos du sezieme siecle, où se repose ceste histoire.

Tout ce grand corps d'edifice variablement marqueté, sans desordre, pastés, ny confusion (aumoins si mon sens ne me trompe) de mille jaspes & marbres plus ou moins precieux, grands ou petits, ronds ou quarrez selon les endroits, où ils se trouuent appliquez suiuant les preceptes de l'art, auec des enrichissemens, façons, trophees, & deuises conuenables, est comparti en huict quartiers principaux, qui contiennent diuers membres, chaque membre plusieurs pieces & meubles diuers.

Le premier quartier qui contient l'origine des Monarchies, des Histoires, & de vieux Celtes Gaulois : la faceade des restes de Troye, des commencemens de Rome, & la deffaite des Cimbres, aupres de la ville d'Aix, s'estend depuis le fondement de l'Empire, & depuis le grand Cesar, qui fut quelque peu plus d'vn demy siecle auant l'aduenement du Messie iusques au Comte Gilbert & l'an MXXXVIJ. où le sang de Bourgoigne semble auoir pris fin aux masles, issus de l'estoc des Bosons.

Le second depuis Raymond Tested'estouppes son beaufils au moyen de Doulce heritiere de Prouence, premier Comte de la maison de Barcellone, & ses successeurs Roys d'Aragon, iusques à Raymond Berenguier dernier de ce nom, & l'an MCCXLV. où se termine ceste race, sans plus à quatre Princesses mariees à quatre Roys.

Le troisieme depuis le premier Charles frere de S. Louys gendre de ce grand Berenguier, iusques à Robert le sage masle dernier de la posterité de Charles & l'an MCCCXLIIJ.

Le quatrieme depuis Ieanne l'Infortunee petite fille de Robert iusques en l'an MCCCXXCIJ. & la fin miserable & tragique de ceste Royne, passee par quatre Hymenees, & Thalasses peu fortunez, où finit la maison d'Anjou, que nous appellons la premiere, issuë de Charles premier.

Le cinquieme depuis le premier Louys, fils du Roy Iean, de la seconde maison d'Anjou, adopté par Ieanne, iusques au troisieme Louys & l'an MCCCCXXXIV.

Le sixieme depuis René le Bon, qui porta plusieurs couronnes, iusques à Charles huictieme, & le bout du quinzieme siecle, où ja le sceptre de France est r'entré.

Le septieme passant comme par sept illustres & fatales portes, sous autant de Roys & de Vice-Roys, depuis le douzieme Louys, & le commencement du siecle nouueau, iusques à la mort de Henry le Liberal, fils de Henry second du nom.

Le huictieme & dernier quartier, qui parfait comme l'octaue, depuis le commencement du Regne de Henry le Grand, iusques à la fin du siecle, où toutes choses sont tranquilles, muettes & calmes : & toutes sortes de troubles tellement coyes, estouffees, englouties & mortes qu'on n'entend plus rien en Prouence digne de plume, ou d'histoire, qui puisse remplir vn cayer, ou nous porter plus auant ; de sorte que toute ceste grande estenduë de temps, de pays & de matieres, diuisee en huict pauses proportionees contient plus de trois millenaires, sons mil variables euenemens, accidens, Princes, Cheualiers & personnages,

actes ez scenes diuerses, qui se rencontrent diuersement en infinis & diuers theatres au traict d'vn si long chemin, qu'il nous a au surplus falu passer d'vne incroyable discretion, soin & pertinacité, sans esgard de repos ny de repas, ore à pied, tantost à cheual, or' au gallop, ores au pas, & quelquesfois à toute bride, tantost par mer, tantost par terre, ore en Prouence, ores à Naples, or' en Sicile, or' en Calabre au gré des vents & de fortune, pour suiure la faueur du temps. Si qu'il n'est pas icy question de voir des belles & illustres harangues militaires ou ciuiles, ou des mots exquis & choisis, ou des ornemens superflus, & des anneaux iusques aux ongles : mais le discours lis & plein d'vne histoire pure, simple & veritable, tiree de l'antiquité d'vn droict fil iusques à nous : car comme il ne seroit pas conuenable de preferer Alcee le Luicteur Mylesien, pour auoir esté l'vn des beaux & bien formez adolescens de son temps à Nycostrate sorti de la race du grand Hercule, inuincible & inesbranlable Athlete, parce qu'il estoit d'vn treslaid visage, puis qu'il ne s'agit en ce faict de la beauté & bonne grace : mais de la vertu, & force de corps. Ainsi ne seroit à propos de donner l'honneur de la preference à l'histoire enrichie d'vn bel & delicat ornemêt de langage sans plus, comm'vn cheual d'vn riche harnois, à celle qui se trouuant aucunement plus simple & desnuee de tels habits, auroit pourtant toutes les parties desirees à son suject & à son plan, sans laideur & rusticité : d'autant que la pluspart de ceux qui recueillent choses anciennes, moisies, & enterrees aux spites, roulemens & plis des aages, pour les produire à la future posterité : cependant qu'ils affectent trop auidemment d'acquerir honneur, loz & renommee eternelle, par leur bien dire, mettent communement beaucoup plus de peine à la pollisure & beauté des paroles, qu'à la simple & saine recerche de la pure verité, qui est l'ame de l'histoire. Estimans que s'ils racontent quelques faussetez, pour estre tres-esloignees de leur siecle, & de la memoire des hommes, elles ne seront facilement cognoiscuës ny reprouuees : là où ils ne pourront faillir de receuoir vn grand fruict de leur trauail, par l'elegance de leur langage. Ainsi nous auons euité tant qu'il nous a esté possible, comme des escueils tres-dangereux, & le mensonge des choses, & l'ambition de loüange trop ardante & desreglee, & la rudesse du discours, & la confusion des temps, & l'indistinction des personnes, du stile & des matieres, à fin de pouuoir plaire à tous. Ce que toutesfois iamais aucun des passez n'a obtenu, nul des viuans ne se peut ingerer, ny mortel quelconque à l'aduenir se promettre. Voila quant au second Perron.

QVELQVES ADVIS AV LECTEVR.

IL ne me reste plus en ce troisieme & dernier Perron que d'aduertir le lecteur honnorable & modeste (car qu'est il besoin d'en faire autant aux enuieux Dismonides, comme les appellent Demochare nepueu du grand Demosthene) de quelques poincts principaux & asses considerables. En premier lieu, que ce qui me fit entreprendre ceste fascheuse besoigne furent quelques hereditaires instructions & bref commentaires qu'vn mien oncle paternel, personnage fort rompu en la recerche des choses anciennes & vieilles, presques durant le cours de sa vie auoit curieusement recueilli & descerté, tant des Archiues du Palais d'Aix, des vies, vers & fragmens des Poëtes Prouençaux, que d'infinies pancartes, escritures, & vieils documens des plus nobles maisons de Prouence, & de plusieurs autres histoires de Naples & de Sicile, depuis le regne de Gilbert qui viuoit l'an mil octante, iusques au periode du quinzieme siecle : car la mort arresta là & sa vie, & son dessein, il y a ja trête six ans : de maniere qu'apres sa mort, ce si long & loüable trauail se trouua tellement esgaré & perdu qu'il ne paruint en mes mains, q̃ presques trête ans apres qu'il fut sorti de ce môde. Ce que i'ay voulu mettre en publique euidence pour rêdre à Cesar ce qui est à Cesar, & pour ne deffrauder de loüâge meritee celuy à la gloire duquel ie participe en quelque sorte. A ceste haute entreprise m'ayant autãt genereusemêt porté la faueur en l'hôneur, que les trois illustres & magnifiques Estats de ceste Prouince monstrerent vnanimement au desir & recognoissance d'vn tel & si digne ouurage en l'assemblee tenuë à Aix, sous la presidence de Messire Charles de Sainct Sixt Euesque de Riez, l'an mil six cens & trois, comme le desir d'acquerir quelque immortelle renommee, & d'illustrer ma patrie par vne si noble action, proffitable non seulement aux viuans, mais à ceux qui viendront apres, m'y a soustenu & encouragé : se presentant côme pour tiers, & puissant renfort, vn genie naturel

Iean de Nostredame oncle de Cesar auoit fait vn recueil des choses de Prouence depuis l'an MXXC. iusques en l'an MCCCCXCIIIJ.

qui me faisant naistre peintre & poëte, m'a tousiours depuis ma plus tendre ieunesse rendu enclin à la curiosité & cognoissance particuliere des diuerses armoiries, enseignes, tymbres, blasons & deuises, sources, descentes & suittes des plus illustres, claires & nobles maisons de ceste Prouince & d'ailleurs : dont i'ay embelly mon histoire en mille diuerses niches, monumens & sepultures, par tel estude, industrie, discretion, prudence & modestie toutesfois qu'on puisse bien discerner les tres-anciens des anciens, les anciens des modernes, & les modernes des recents. Si que les vns n'ayent à s'enorgueillir & mescognoistre : ny les autres à se plaindre & descourager puis que Dieu les a creé tels, luy qui ne peut estre repris, ny se monstrer iamais fautif, le champ du vice & de la vertu se presentant ouuert à toute sorte & condition d'hommes : l'vn par vn chemin ample, voluptueux & fleury, qui traine à la parfin à vn miserable & malheureux precipice d'infamie & de pauureté : l'autre par vn sentier estroit, ennuyeux & plein de ronces, qui conduit à vne heureuse, riche, & durable felicité. Voila quant au premier aduis.

Le second est que i'vse aucunesfois tout à escient de ces termes au moyen de quoy, de sorte, de maniere & de telles autres façons d'enchaineures requises au long discours, que quelques plumes fameuses & de grande estime cuident deuoir estre retranchees, comme superfluitez & redondances qui sentent son vieil Gaulois. Là où tout autrement ie les estime cloux d'or, clefs de voutes, naissances, assemblages, iointures & liaisons de membres, tellement necessaires à l'historial edifice, ou tant de bloccaille est employee, que sans elles ce sont plustost briefs regiitres, inuentaires, tables, indices de choses, maximes & propositions, que representations magnifiques bien ordonnees & ioinctes ensemble d'histoire continuee & suiuie : ne plus ne moins qu'il y a bien de la difference entre vn mur de pierre seche, pour bien qu'il soit aiancé, & vn bastiment bien cimenté, & soudé en ses parties, si qu'il ne semble qu'vne seule masse de pierre, taillee d'vn docte bien trempé & hardy cyseau : mesmement quand il s'agit de ne mettre pas tousiours en œuure des grands & gros quartiers de marbre ou de porphire exquis : ains d'y assembler plusieurs matieres diuerses qui n'ont compas ny mesure, conuenance ny proportion, auec proportion conuenance, mesure & compas, chacune en son propre lieu : sans faire de tout bois Mercure, comme chante le Prouerbe.

Le troisieme aduis, que la discrepance des historiens, & peut estre l'indistinction des ans de la natiuité, & de la mort du Sauueur des hommes, ont si souuent confondu & ambarassé les esprits, ez contradictions des temps & des dattes certaines, que parmi la diuersité des opinions des escriuains la simple & pure verité n'a peu souffert de l'interest, & du rabais de son lustre mesme des plus clairs voyans.

Le quatrieme & dernier, que i'ay enchassé infinis petits accidens, euenemens, & circonstances particulieres d'vne aggreable varieté selon les rencontres des temps, des lieux & des personnes, & les occasions des matieres : & finalement que depuis la terminaison du sezieme siecle, ne s'estant passee chose digne d'histoire en ceste Prouince, capable de deux cayers, ie ne dis pas d'vne neufuieme partie, ie n'ay peu faire mieux mon repos, qu'auec le repos de l'aage, & le calme de toutes choses. On dit que le tres-excellent peintre Theon (car quel exemple puis-ie produire plus aggreable à mon humeur) ayant tres-artistement peint en vn tableau vne ville tumultuairement enuahye des ennemis, representa vn ieune adolescent armé de toutes pieces, courant impetueusement au secours de sa patrie, auec taut de perfection, d'ardeur & d animosité, que la nature mesme en eut peur : ains que produire neantmoins vn tel & tant rare chef d'œuure aux yeux d'vne grande assemblee, qui en deuoit faire iugement, il vsa d'vn tel artifice qu'il fit premierement sonner l'allarme & la charge à vn trompete d'vn son haut & bien esclattant, & reciter quelques vers pyrriques & guerriers, qui mirent tout à coup ce peuple en merueilleuse fureur. Et puis ouurit son tableau, où il fit voir son gendarme, que tous les iuges, & les assistans admirerent, & louerent hautement. I'ay trouué bon d'en faire de mesmes, auant que d'ouurir mon histoire. Le stile de laquelle tu trouueras assez franc, doux & garny de cadances, voire meslé du poetique, pour la grace du langage, conuenable à mon genie naturel, que ie n'ay peu ny sceu forcer. Ly moy donc si bon te semble, & ne gaste point le temps à blasmer, mordre ny reprendre, puisque ie ne mords personne, ains à mieux faire si tu peus, & à penser que tu es homme. Et en somme à considerer posement & de sens rassis, combien il a falu de voiles, de rames, de matelots, & de cordages : par combien de mers & de vents, de goulphes & de rochers, de Syrtes, & de Charybdes il a esté besoin de passer, pour conduire vn tel & si gros galion s

que cestui-cy, chargé de tant de diuerses marchandises, depuis le deluge, & les montagnes d'Armenie, iusques aux murs de Marseille & le regne du grand Henry, à bon port & sauueté.

Tantæ molis erat Bracchatæ condere gentis
Heroum illustres animas, comitúmque labores,
Scribere diuorum, nec non ab tempore longo, *
Stemmata Nobilium, per sæcula, lustra, per annos,
Arma virûm, belli clades, disponere certo
Ordine: quæ in tenebris, multum siluere vetustis.
Hoc opus, hic labor est, nomen lacerare prophanæ, *
Fas vt erit turba, lingua liuore: nepotes,
Et bona posteritas, sic debita præmia reddent,
Musarúmque dabunt sacris altaria templis,
Aeternum cingent alta cum marmora lauri
Famáque cœlestes volitabit clara per auras. *

*

Priuilege du Roy.

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE; *A nos amez & feaux conseillers les gens tenans nos Cours de Parlements, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenants, & à tous nos autres Iuges, & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nos bien aimez Pierre de Candole, & Simon Rigaud, marchands Libraires à Lyon, nous ont faict dire & remonstrer, qu'il leur a esté mis ez mains vn liure, intitulé* Toutes les œuures & Chroniques de l'Histoire de Prouence, par Cesar de Nostredame Gentilhomme Prouençal, *lequel ils desireroient faire imprimer: mais craignant qu'apres s'estre mis en grands frais, autres ne le voulussent imprimer & les frustrer de leurs labeurs & mises, ils nous ont requis & supplié tres-humblement leur octroyer nos lettres à ce conuenables. A ces causes de nostre grace speciale pleine puissance & authorité Royale, leur auons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer ledict liure par tout nostre Royaume, pays, terres & seigneuries, faisant tres-expresses inhibitions & deffenses à tous nos subjects de quelque qualité & cōdition qu'ils soyent, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer ledit liure, part ou portiō d'iceluy sous pretexte de quelque addition ou changement, durant le temps de six ans, à cōpter du iour & datte qu'il aura esté acheué d'imprimer à peine de trois mille liures d'amende applicable moitié à nous, & l'autre ausdicts Pierre de Candole & Simon Rigaud, & de confisquation desdicts exemplaires, lesquels se pourront trouuer que leur permettons faire saisir & arrester sans pour ce demander* placet visa ne pareatis, *nonobstant toutes oppositions & appellations quelconques, pour lesquelles & sans prejudice d'icelles ne voulons estre differé & ou ledict liure auroit esté contrefaict & imprimé hors de nostre Royaume, deffendons à tous marchands libraires & autres tant forains que de nos subjects d'en amener vendre & distribuer sur les mesmes peines cy dessus declarées: voulants en outre qu'en mettant ou faisant mettre ces presentes, ou vn bref extraict d'icelles qu'elles soient tenues pour signifiees & venues à la cognoissance de tous. Si vous mandons & à chacun de vous tres-expressement enioignons que du contenu en ces presentes vous facez pleinement & paisiblement iouyr ledit Candole & Rigaud, & ayants charge d'eux sans souffrir ne permettre leur estre faict mis ou donné empeschement au contraire, car tel est nostre plaisir, donné à Paris le vingt-sixiesme iour de May l'an de grace mil six cens quatorze, & de nostre regne le cinquiesme.*

PAR LE ROY en son Conseil

PERROCHEL.

Acheué d'imprimer le deuxieme Septembre, mil six cens & quatorze.

A L'ETERNELLE, HEROYQVE ET GLORIEVSE MEMOIRE DV TRES-VICTORIEVX, TRES-AVGVSTE ET TRES-CHRESTIEN HENRY LE GRAND, DONT L'AME EST AV CIEL, ET LE NOM PAR TOVTE LA TERRE

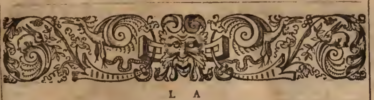
SOVS L'INVINCIBLE ESPEE, LES FORTVNEZ AVSPICES ET LES PVISSANTS DESTINS DVQVEL TOVT L'VNIVERS AYANT TREMBLÉ, LA PROVINCE DES PROVINCES AGITEE, EMPORTEE ET BATTVE D'HORRIBLES VENTS, DE SANGLANTES ONDES, ET DE TEMPESTES CIVILES: ASSAILLIE, GVETTEE, ET ENVIRONNEE DE MONSTRES MARINS, DE TYRANS CRVELS ET DE BESTES AFFAMEES, A ESTÉ GARANTIE, DEFENDVE ET SAVVEE D'ESPOVVENTABLE EFFROY, D'ESTRANGE DOMINATION ET DE MISERABLE NAVFRAGE, AIX REMISE EN SA POVRPRE SOVVERAINE, ARLES EN SON ANCIENNE SPLENDEVR, MARSEILLE EN SA PREMIERE LIBERTÉ, LA RELIGION EN REVERENCE, LA IVSTICE EN SON IVSTE POIDS, LA NOBLESSE EN AMITIÉ, ET LA MARCHANDISE EN COVRS, LES MONSTRES VAINCVS, LES TYRANS DEBELLEZ, LES BESTES ESPARSES, LES PORTES DE IANVS CLOSES, DV GRAND IVPITER OVVERTES, ET DE PLVTON ESTONNEES, BELLONE FORCLVSE, MARS GARROTTÉ, MINERVE EN CREDIT, LES MVSES EN PRESSE, ET CESTE HISTOIRE A SON REPOS AVEC LE REPOS DV SIECLE.

ET MAINTENANT

A L'ETERNELLE GRANDEVR, GLORIEVX ACCROISSEMENT, ET VICTORIEVSE PROSPERITÉ DE L'HEVREVX REGNE DE LOVYS XIII. SON FILS SON IMAGE, ET SON SVCCESSEVR, ET DE LA TRES-AVGVSTE ET TRES-HAVTE MARIE SA MERE, PAR LES ROYALLES VERTVS, LA PIETE CHRESTIENNE, LA LIBERALITE PREVOYANCE, ET PRVDENCE HEREDITAIRE, DE LAQVELLE LE TRES-PVISSANT FARDEAV ET LES SACREZ LIS D'OR DE CE GRAND EMPIRE FRANCOIS, REDOVTABLE AVX AVTRES NATIONS, SOVDAINEMENT ESBRANLÉ D'VNE MORTELLE ET PRODIGIEVSE SECOVSSE, ONT ESTE MIRACVLEVSEMENT SOVSTENVS, EZ PREMIERS ANS DV IEVNE ROY, ET CONTRE TOVTE HVMAINE ESPERANCE ET APPARENCE, LA PAIX CONQVISE ET LAISSÉE, PAR LE GRAND HENRY SON ESPOVX, DIVINEMENT CONSERVEE: LE SCEPTRE DEMEVRE DROIT, LA COVRONNE ENTIERE, L'ESTAT AFFERMI, LA RELIGION MAINTENVE, LA NOBLESSE SATISFAITE, LA IVSTICE AVTORISEE ET TOVT LE PEVPLE SOVLAGE, ET FINALEMENT L'ASIE EN ALLARMES, L'EVROPE EN IOYE, L'ESPAIGNE EN FESTES, LA FRANCE EN TOVRNOIS, HYMEN EN IEVX, LES MVSES EN CRIS, ET CESTE HISTOIRE EN EVIDENCE L'AN DE SALVT CIↃ IↃC XIII.




CÆSAR NOSTRADAMEVS PATRITIVS SALLONIVS GALLIÆ NARBONENSIS ANNO ÆTATIS SVÆ LIX



LA PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE, ET CHRONIQVE DE PROVENCE:

DE CAESAR DE NOSTREDAME, Gentilhomme Prouençal:

Contenant sommairement le diuers cours qu'elle a fait, depuis les premiers Celtes Gaulois, iusques aux derniers Roys d'Arles: & l'An MXXXVIII.

Auec les diuerses opinions des deux Bosons, & de leur posterité, iusques à Gilbert, premier du nom, & premier Comte de Prouence.

PROVENCE SOVS LES CELTES GAVLOIS.



CE Grand & souuerain Architecte, peintre & Facteur de l'Vniuers, (au nom duquel toute entreprise doit commencer & finir) par vne tres-haute & tres-singuliere sagesse, a voulu & determiné en son supreme conseil, que les cõmencemens du monde, & l'ordre des ans & des choses fussent inuiolablement conseruez : à fin d'estre cognu des hommes, pour lesquels il l'auoit dressé de sa toute-puissante main, orné de tant de diuerses & contraires pieces, toutes pleines de merueille en leur nature & proportion. Et comme Monarque Souuerain qu'il estoit, il ordonna par mesme sagesse qu'il y auroit des Monarchies limitees par fleuues, mers, & montaignes: par aages, siecles, & temps: & des Monarques terriens, qui sçauroient contenir les peuples, en loix, Iustice, discipline & societé, par vne bonté tres-excellente, propre à luy seul, imprimant au front de tels personnages, vn charactere, & vn rayõ de sa souueraine splẽdeur, pour les rendre plus craints, & plus reuerez, comme ses plus viues images: tellement qu'enuiron cent ans apres le deluge, que le monde fut tout neuf, & eut besoin de cest ordre, parce que iusques à ce poinct-là, l'auctorité paternelle auoit eu souuerain credit: la premiere Monarchie commença aux Chaldeens & Assyriens, en Nymbrot: que suiuit la secõde aux Medois & Persans, en Cyrus: puis la troisieme aux Macedoniens & Grecs, en Alexandre, & finalement la quatrieme aux Latins & Romains, en Cesar, & aux Empereurs, qui dure encor maintenant. Parquoy Nymbrot fut le premier qui vsurpa ceste puissance souueraine par vne haute & fort exquise permissiõ du Souuerain des souuerains (en la presence duquel il fut trouué puissant & robuste veneur) lequel ordonna toutes choses d'vne prouidence impenetrable, & d'vne sagesse diuine au grand bien de ses creatures, singulierement de l'homme, son crayon & sa viue image: qui le deuoit adorer comme Dieu, hommager comme Monarque, seruir comme Maistre, aymer cõme bien-facteur, & recognoistre comme Seigneur Iuste, & absolu dispensateur des Couronnes, & des puissances terriennes.

Ab Ioue principium.

Dieu a voulu que les commencemens du monde, & l'ordre des ans fussent inuiolablement conseruez, & qu'il y eut des Monarchies & des Monarques souuerains, comme ses plus viues images. *Les Princes sont les plus viues images de Dieu en terre.* *Ordre des Monarchies. Nymbrot. Cyrus. Alexandre. Cesar.*

Ce Souuerain Dieu de Nature, entre tant de dons qu'il a desparti à cest homme, semble bien en auoir mis à part, principalement trois excellents: l'auoir faict & creé de rien à la semblance de son image, en luy donnant l'estre, qui est vn don d'inestimable felicité: l'auoir doüé d'vne ame capable d'intelligence, de memoire & de volonté: & en somme l'auoir fait apte de

Trois dõs tres excellens & principaux faits à l'homme par son createur.

discours & de parole, comme d'vn instrument admirable, pour luy donner loüanges & bene-
…lence de parole.
dictions, exprimer ses plus secrettes conceptions, & representer toutes choses, auec vne sorte
d'images, que la seule oreille peut voir & communiquer à l'ame, vraye image de son Dieu : à
fin que cõme la veue & l'oüye sont les deux principales portes de l'esprit: les yeux luy fissent
admirer les traicts de ce grand & diuin Peintre, qui tous preschent son infinie puissance, les
oreilles les entendre, & la langue (membre admirablement rare & petit) les expliquer, & met-
tre hors auec adoration & loüanges de graces, selon le pouuoit humain, conformes à tant de A
bien-faicts. Il n'eut plustost receu ce don si haut, & tellement excellent, que pour faire ioüer
tous les illustres ressorts de ce petit monde, il commença à hommager son facteur, comme
Adam nomma toutes choses selon leurs natures & qualitez, en façon d'histoire abregee & tres-parfaicte.
son Seigneur legitime & souuerain, & à nommer par noms tres-conuenables, & tres-propres,
tout ce que sa puissante voix auoit creé, contenu tant au ciel, que sut la terre, recitant par vn
bel ordre, & comme poussé d'vn diuin Enthusiasme, en la presence d'vn tel Maistre, sans mes-
conte ny faulseté, vne abregee, vraye & parfaicte histoire de ceste admirable creatiõ, illustrée
d'vn million de pieces differentes & contraires, par loix, proportions, qualitez, & distances
choisies, où estoyent contenus & cachez les fondemens, les secrets, & les semences de toutes B
les sciences, & de tous les arts, que le besoin & l'vsage ordinaire deuoyent de temps en tẽps
Merueilles des œuures de Dieu.
inuenter & descouurir à l'humaine societé, selon qu'elle viendroit à multiplier & s'espãdre,
par les diuers cantons de ceste basse terre, & l'esprit de l'homme comprendre & contempler
dedans ces noms formez de Dieu, comme en des viues images faites apres le naturel, & re-
duites au petit pied, de tant de diuerses choses, ausquelles rien ne manquoit (chacune selon
son degré) pour leur comble & perfection.

Dieu crea tout en six iours.
Ceste premiere & tant excellente Histoire, qui n'embrassoit que l'espace de six iours tant
seulement, mais comprenoit vn discours tres-haut & presques infini, au moyen du long aage
de l'homme, qui és premiers temps s'estendoit à plusieurs siecles, se confirmant en la memoi- C
Caballe ou tradition des sciences.
re, (quoy que desia blessee par le coup de dent du premier pere) passa bien facilement de lan-
gue en lãgue, & de race en race, sans autre sorte d'escriture, ny de characteres muëts, depuis le
sixiesme iour, que la plus excellente des creatures receut le souffle de vie, iusques au temps
de Noë, que les vices des mortels furent en leur plus haut degré, les cloaques du monde en
leur plus puant desbord, l'ire de Dieu en son plus grand feu, les bondes & cataractes du ciel
creuces, les sources de la terre ouuertes, les montagnes englouties, toutes choses à la mercy
L'histoire du monde conseruee en Noé, & sa race, apres le deluge de la terre.
des eaux, & tous les hommes noyez, horsmis le iuste Noé, qui conseruant sa famille, par mes-
me faueur conserua l'homme auec la race des animaux : dont l'Vniuers ia tout laué de ses in-
fectes ordures, fut remply & repeuplé, & son histoire conseruée: car Noé auoit cinq cens ans, D
quand ce Cataclysme arriua: de sorte que trois ou quatre hommes au plus, ayans peu voir,
& passer tout ce temps, & l'apprendre l'vn de l'autre au moyen de leur longue vie, l'auoyent
Conseruation de la Caballe transmise de pere en fils.
peu dire à plus de cent, pour le communiquer & traduire à ceux-là qui viendroyent apres. Et
que cela soit ainsi, Noé enseigna l'histoire de la creation aux Chaldees; dont vint Abraham,
Anciens tirent la premiere noblesse d'armes de la tyrannie que Nembrot introduict sur la terre.
qui l'auoit apprise de Lamech son pere, Lamech de son ayeul Enoch, & ce sainct Prophete
d'Adam, qui l'auoit receuë de Dieu. Mais comme depuis cest espouuentable & vniuersel ra-
uage, les iours des mortels furent beaucoup plus raccourcis & mutilez, les corps debilitez &
maladifs, les entendemens plus hebetez & crasseux, les esprits plus neufs & grossiers; la tyran-
nie en credit (dont quelques-vns veulent tirer la premiere noblesse d'armes) & les langues E
confonduës en septante deux façons: C'est chose certaine que les restes de ceste tant excel-
lente & diuine histoire, que Dieu tout premier auoit couchee, furent presque toutes despe-
cees, esgarees & perduës, au moyen des trois enfans de Noë, qui s'espandirent par les diuers
cantons de la terre, exercans le fer & les armes, dont furent nommez diuers peuples, regions,
mers, & monts infinis de hauteur espouuantable, auec plusieurs citez neuues qui prindrent
Les enfans de Noé nomment citez, fleuues, montagnes, regions & pays diuers.
nom de leurs noms: tellement que Iapet occupãt l'Europe, Samoth l'vn de ses fils que les an-
ciens ont surnommé Dis, & quelques-vns estiment estre Iauan, d'ou sont issus les Ioniens, oc-
cupa ceste partie de terre, qui de luy appellee Samothee, fut depuis dicte Celtique, d'vn cer-
Samoth fils de Iapet premier Roy de Gaule & sa suite.
tain Iupiter Celte, qui tiroit sa descendence des anciens Druïdes, issus du mesme Samoth: & F
peu apres Gaule de Galathee, seule fille heritiere de ce Iupiter, mariée au grand & fameux
Hercules de Lybie, qui mit au monde Galatheus, duquel nasquit Narbon, qui fut douzieme
Diuers noms de la Prouence.
Roy de Gaule: & fonda la cité de Narbonne, dont la Gaule deçà les Alpes, qu'on souloit ap-
peller Braguee, fut depuis dicte Narbonnoise, & biẽ peu apres Prouence, quand les Romains
l'eurent conquise. Car il faut remarquer que ceste Gaule Celtique qui commence à la riuiere
de Seyne, & s'estend iusques à Loire: & depuis la riuiere de Marne, iusques au Rhosne, l'vn de
nos fleuues plus illustres, des plus celebres de l'Europe, qui prend son nom des Rhodiẽs, com-

prenoit vne partie de la Prouince Narbonnoiſe, & les plus renommees & grandes villes, qui ſont auiourd'huy en Prouence, iuſques à la plage bruvante de Nice, qui s'eſt touſiours illuſtree du titre de cité Prouençale, quoy qu'elle ait changé de Prince, & quitté les lis d'or de France, pour la croix d'argent de Sauoye. Quelques graues auteurs ont laiſſé par eſcrit, que du temps de Iupiter Celte, qui denomma ceſte contree, les bois des monts Pyrenees, qui ſeparent les Gaules des Eſpagnes, furent ars & bruſlez par ſes paſtres & bergers : dont ce nom leur demeura, qui ſemble tiré du Grec. Si que l'or & l'argent cachez és entrailles & profondes veines de ces eſpouuentables & chenus coloſſes, fut veu couler à gros ruiſſeaux, fondu par la force du feu.

On l'appelle communement Nice des prouence.
Etymologie & hiſtoire des monts Pyrenees
Autours tiennent cecy fable.

Pour rattacher noſtre diſcours, ceſte tant accomplie hiſtoire, qu'on n'auoit que par tradition, & de parole ſeulement, fut du tout ou à peu pres engloutie & enterree, iuſques au temps du grand & ſage Moyſe, auquel Dieu meſme l'enſeigna, auec la façon des premieres lettres, (admirable & merueilleux artifice) ſous les diuers aſſemblages, liaiſons & peintures, deſquelles il commença de l'eſcrire, reprendre, & reformer diuinement, d'vn bout à l'autre, & ce quelques trois mille ſept cents ans apres ceſte creation, pour eſtre cognu à iamais au grand profit des humains, & à la gloire du grand Dieu.

Moyſe premier eſcriuain & hiſtoriographe.
Inuention admirable des characteres & premieres lettres.

B Philoſophie tres-haute & ſublime, dont la contéplation nous apprend que Dieu, Adam, & Moyſe, ont veritablement eſté les trois premiers, & plus illuſtres eſcriuains, qui furent iamais, & ſeront oncques, en trois manieres d'hiſtoires, toutes trois tres-excellentes, en trois degrez differens : le premier ayant tout fait, le ſecond ayant tout redit, & le dernier tout depeint : l'vn tout puiſſant, l'autre tout parfait, l'autre tout ſage : l'vn premier auteur, l'autre premier homme, & l'autre premier eſcriuain.

En quel temps eſcriuit Moyſe.
Dieu, Adam & Moyſe, ſont les trois premiers hiſtoriographes qui ayent iamais eſté.

Dieu creant le Ciel, & la terre, auec tout ce que l'vn & l'autre contenoyent, comme matiere & ſubiet tres-haut & tres-varié, accompagné d'accidens innumerables, l'vn plus admirable que l'autre : apres quoy il forme l'homme façonné de ſes propres doigts, comme vne

L'hiſtoire de Dieu.

C abregee, viue, & parlante hiſtoire de ſoymeſme, & de l'vniuers.

Oeuure digne certainement d'admirable admiration, en ſon tout & ſes parties, ſi contraires & diſſonãtes, ſans diſcorde ni deſtruction en leurs belles & decentes proportions, conuenances, & meſures, chacune en ſon propre lieu, deſtinee à ſa fin derniere, c'eſt à dire, à ſa perfection. Les vnes pour le beſoin, les autres pour l'ornement, les autres pour l'accompliſſemẽt : ſi qu'il n'y eut rien de vuide, ny de manque en la nature : non plus que d'imparfait, de laid, ou de ſuperflu. Qui fut à la verité vne hiſtoire viue, tres-veritable, tres-accomplie, & non iamais ſceüe ni leuë que du ſeul verbe eternel, qu'autre n'auoit peu conceuoir que l'infinie puiſſance, & la meſme verité.

Aut ornamẽtum, aut ad complementum, aut ad neceſſitatem.

D Apres ceſt excellent chef d'œuure, Adam premiere creature raiſonnable, & viue hiſtoire de ſon facteur, & du monde, contemplant tout, ſans deſordre, ignorance, ni confuſion, chaſque nom conuenant treſ-excellemment à la choſe ſignifiee qui fut vne autre ſorte d'hiſtoire, articulee & raiſonnante, la premiere & plus excellente qui fut oncques, voire la plus illuſtree de contrarietez diuerſes : & qui plus eſt, prononcee d'vn des plus admirables & petits membres de ſon corps, le plus lubrique & gliſſant de tous : le meilleur & le pire, &, en vn mot, le plus dangereux & mortel, ſelon que les reſſorts de l'amour, ou de la haine, le font iouër & mouuoir. Et finalement Moyſe, eſcriuant tout ce que

Hiſtoire d'Adam.

L'hiſtoire de Moyſe.

E l'Auteur de nature auoit creé, & le premier homme redit, auec l'ordre des perſonnes, des generations, & des aages, des ans, des choſes, & des circonſtances notables, depuis le commencement du monde au deluge, & du deluge iuſques au temps que Dieu meſme luy enſeigna la premiere façon de peindre & d'eſcrire : voire des premiers characteres grauez de ſes propres doigts ſur deux tables de porphyre, au ſainct faiſte de Sinay, pour raconter les choſes paſſees, englouties en des obſcures fondrieres d'antiquité, dont reſtoit bien peu de memoire, auſſi bien que les futures par vn haut & ſublime don de propherie, qui voyoit l'vn & l'autre temps dans le miroir eternel de l'eternelle preſence. Grace donnee à ce grand & tres-noble ſeruiteur de Dieu, à celle fin que les mortels ne demeuraſſent plus lon-

Moyſe le plus grand de tous les Prophetes a veu le paſſé & le futur.
Tout ce que l'homme ſçait vient par trois principaux moyens.
L'experience eſtant peu de choſe pour la brefueté de la vie.

F guement plongez en des profondes tenebres, ſans enſeignemens certains, & documens irreprochables L'Autheur du monde, & des creatures ſans cognoiſſance, ſon nom ſans autels, ſacrifices & loüanges, & ſes chartres & Archiues ſans memoires & papiers. Qui fut vne troiſieme façon d'hiſtoire depeinte (car les lettres ne ſont qu'images) auec des traits, & des lineamens raccourcis & treſ-petits, les plus parfaits & variez de perſonnages, geſtes, & poſtures, que l'eſprit humain ait ſçeu depuis imaginer. Si que tout ce que les hommes ont ſceu, ſçauent, & ſçauront iamais (l'experience eſtant peu de

chose, pour la briefueté de la vie)ils l'ont eu, l'out,& l'autout, ou par reuelation & ſçauoir
infus, ou par parole & tradition, ou par eſcriture, & par images de Dieu, d'Adam & de
Moyſe, lequel a eſté non ſeulement le premier hiſtoriographe, ains le premier eſcriuain,
trois cens & quelques annees auant la ruine de Troye.

Belle conception de l'autheur pour entrer en la propoſition de ſon œuure.

Sur la ſublimité d'vn ſi haut effort, où ie ne ſçay quelle plus forte aiſle que celle de mon
naturel, m'a monté d'vne droite pointe par deſſus les nues dorees de mes conce-
ptions ordinaires, ſouſtenant à guiſe d'vn aigle royal, qui ſans offenſer ſa veüe aux traits ar-
dens du Soleil, regarde en quel endroit il fondra, pour faire ſon coup, & ſa proye: Ie me A
ſuis mis à contempler fixement toutes les pieces du monde, & à conſiderer qu'il n'y a preſ-
ques peuple, nation, cité, republique, prouince, principauté, royaume, empire, monar-
chie, qui n'ait eu quelque forme d'hiſtoires, d'annales ou de Chroniques, horſmis la Pro-
uence, laquelle ſouloit faire anciennement ceſte troiſieſme piece des Gaules, que l'on ap-
pelloit Braquée, non d'vn habillement long & velu, mais de certaines brayes Grecques dont
le nom & l'vſage nous ſont encore demeurez.

Prouence ſeule ſans hiſtoire, & ſans annales.

Dicte anciennement Gallia Brachata.

Les Prouençaux meslez des Grecs & des Romains.

Et qu'en toutes les ſortes d'eſcrits, qui ont plus haut eſleué la ſplendeur du nom Grec &
Romain, des diuerſes colonnes deſquels chacun ſçait, que les Prouençaux Saliens ont eſté
meſlangez & fondus, depuis la venüe des Phoceus Ioniens aux bordages du Rhoſne, & des B
Empereurs, & Ducs Romains deçà les Alpes, ceux-là ſans difficulté ont obtenu le plus haut
rang, qui ont recommandé par Poëmes heroiques, ou par hiſtoires illuſtres, les naiſſances
des ſceptres, les origines des peuples, les deſcentes des heroes, les continuations des
races, & les actes des mortels plus excellens, ſelon qu'ils ont eſté proſperes, ou malheu-
reux, blaſmables, ou dignes de gloire: parce qu'expoſans, comme ſur vn public theatre,
leurs vies & leurs progrez, leurs actions & leurs excez, leurs triomphes & leurs deffaites,
leurs vices & leurs vertus: & en ſomme leurs reſponſes & leurs dits, auec les conſeils, &
les diuers euenemens, eſquels vne longue poſterité, comme dans vn coffre & threſor com- C
mun, pouuoit recueillir, & voir tous les enſeignemens & les preceptes capables à profiter
aux Princes, & aux citoyens, aux eſtats, & aux citez: les plus ieunes ainſi que dans vne abon-
dante ſource d'exemples, pour tous les pas de la vie, y pouuoyent deuenir plus aduiſez, &
rompus aux bancs & hurts de ce monde: & les plus vieils apprendre & conſiderer aſſez plus
d'eſtranges choſes que le cours d'vn aage fort eſtendu, ne pouuoit fournir ny preſter.

Dignité & profit de l'hiſtoire.

Et toutesfois chacun peut voir, à noſtre bien grande honte, que de tant de ſublimes & re-
leuez entendemens, que noſtre Gaule a produits, depuis tant de ſiecles, ſous tant d'eſtats,
de gouuernemens, & de Monarques: ie ne ſçay par quelle ingrate oubliance hereditaire & D
conſumee, aucun n'a iuſques icy touché ſon hiſtoire, ny ſon entiere Chronique. Laſcheté
digne de grand blaſme & de reproche eternel à vne telle nation, qui ne cede en fertilité de
beaux eſprits, & de courage excellens, non plus que d'air & de territoire à peuple ny coin
de l'Europe. C'eſt pourquoy ſuiuant la piſte & le trac de quelques-vns de mes anceſtres, i'ay
deliberé de la tirer de ces lacs profonds, & obſcures fondrieres d'antiquité, tant pour la met-
tre en quelque ſplendeur, & cognoiſſance honorable, que pour gaigner ce premier & ſi
haut honneur, par tant d'aages meſpriſé. Au moins ſi ie puis arriuer à tant, que de ioindre mes
intentions à la fin que i'ay propoſee: la deterrant en façon, & par vn ſi noble ſoin, qu'on
verra ſuccinctement ſa vieille & plus antique ſource en Samoth fils de Iapet, qui fut premier
Roy des Celtes, & des Gaulois deçà les Alpes, que les Romains conqueſterent, où eſt pro- E
prement la Prouence, que Ceſar leur aſſeura. Et comme des Empereurs elle paruint
aux Vandales Bourguignons, des Bourguignons aux François par pluſieurs diuer-
ſes guerres: d'eux aux premiers Rois & Comtes d'Arles: de ceux-cy aux Comtes de
Barcellonne, & aux Princes d'Aragon: & finalement aux puiſnez du Tres-chreſtien
ſang Royal.

Ce qui a meu l'autheur d'entreprendre vne ſi longue & faſcheuſe hiſtoire.

Cours & paſſage de ceſte hiſtoire.

Depuis le regne deſquels on verra erigez en mille niches de marbre diuers, & de diuerſe
& conuenable ſtructure, la plus grande part des heroes, perſonnages illuſtres, & bien
meritans, tant en armes, qu'en lettres, auec leurs enſeignes & ſymboles d'honneur, leurs
geſtes, leurs magnificences, & leurs exploits, & les tymbres des familles, plus ou moins an- F
ciennes, excellentes, & nobles, que depuis vn luſtre de ſiecles (car nous n'auons rien d'aſ-
ſeuré au delà de cinq cens ans) ou naturelles du pays, ou venues d'eſtranges marches, auec
les Princes Cathelans, les Roys de Sicile & de Naples, les Pontifes & les Papes, nous
auons peu rencontrer à noſtre propos, és hiſtoires tant françoiſes qu'eſtrangeres, ou
tirer des caues des ſepultures, des archiues & chartres Royalles, des poëſies de nos an-
ciens Troubadours, des panchartes des maiſons, des memoires & commentaires de nos

aveuls

aveuls paternels : bref des antiques monumens, & de plusieurs diuers volumes, que nous auons parcouru, &, par maniere de dire, artistement regratté : Voire mesme remarquer de nostre aage dignes de quelque mention honorable à leurs descendans, comme d'vn aiguillon tresptopre, pour les induire à la vertu. Enchassez neantmoins, comme pierres luisantes & precieuses, de differente espece, poids different, valeur, taille, & brillement, mises en
A leurs propres chattons, parmi les representations moresques, & celatures d'infinis accidens notables & particuliers, auec leurs esmauls industrieusement assortis; par art certain, non confus, & conuenables couleurs sur tout le carquan de l'histoire.

Entreprise a l'aduenture non seulement plus haute, & laborieuse & longue, que mes forces ne portent pas, mais qui semble bien desirer la faueur de quelque puissante & souueraine Deïté, (autre que celle que les anciens poetes souloyent iadis inuoquer au commencement de leurs heroiques ouurages) qui me donne la main, & me conduise en ces aspres, longtaines, & dangereuses peregrinations, où ie seray contrainct, comme en mendiant de port en port, d'aller cercher & fouiller, par tant d'obscures, dures & profondes minieres, l'or, l'argent,
B l'airain, le plomb, le fer, & les pierres, d'vn tel & si gros colosse, qu'aucun autre n'a fondu ni formé iusques icy. Ce que tu feras, ô alme, sainct & souuerain Apollon, qui donnas lumiere aux tenebres, ordre au cahoz, bords à la mer, & grace au monde. Afin que sous ton addresse, & tes rayons ie passe si heureusement d'vn bord à l'autre par tant d'estranges & bruyantes plages, que les Aquilons impetueux, & les vagues & tempestes des passions humaines : dont ceste mortelle & courte vie est continuellement agitée, ne me iettent point à trauers des bancs & rochers de mensonge, de calomnie, ni d'impieté : car à plus illustre gloire, ni à plus haut loyer ie n'aspire.

Inuocation conuenable à l'historiographe Chrestien.
A qui doit principalement viser le sage Historien.

Selon les Hebrieux & les sainctes lettres l'an du monde MMCCCLVI. De Moyse xxc. Premiere & plus certaine escriture.
Autre opinion touchant les ans du monde, & de Moyse.
Allobrox xvj. Roy des Celtes, fonde plusieurs villes en Prouence, & ailleurs.
Les Allobroges en Dauphiné, [illegible] d'Allobrox.
Troye & Gennes [illegible] à mesme temps.
Le lac de Geneue ou de Lausanne ainsi nommé de Leman xvij. Roy des Gaules.

C LE monde donc ayant ainsi demeuré sans sorte aucune d'escriture, (laissant à part ce que l'on dit des deux colomnes que les enfans d'Adam dresserent) peu moins de cinq lustres de siecles, auoit enuiron deux mil quatre cens cinquante six ans : & ce grand Prophete & legislateur historiographe, poète & peintre Moyse, iustement octante : quoy que quelques vns ayent escrit qu'il nasquit l'an de la creation, trois mil six cens dixneuf, du deluge, trois mil cent soixante sept, de la natiuité d'Abraham, quatre cens vingt & cinq, de la seruitude des Hebrieux, soixante quatre : & finalement auant la venuë du Messie, quelques mil cinq cens nonante ans, quand Allobrox issu du sang des premiers Celtes (lequel estant sezieme
D Roy des Gaules, domina depuis le pied des monts Apennins, affrontans l'Italie, iusques aux hideux Pyrenees : Et de la mer mediterrance, à la grand plage Oceane, & à ce grand & fameux fleune nommé communément le Rhin) fonda plusieurs citez és contrees de Piedmont, Sauoye, Dauphiné, & Prouence : Regions & marches qui de son nom furent dites Allobroges, & depuis sous la Couronne de l'ancien Royaume d'Arles, comme nous verrons à son tour. En quoy on peut clairement voir qu'au delà de quatre millenaires, & quelques siecles, il est bien malaisé de sçauoir en destail, & à certes, qu'elles ont esté les Gaules & la Prouence. Estant ainsi qu'on tire la descente d'Allobrox depuis Samoth, & conduit en sa posterité iusques au siege d'Ilion, qui aduint en l'an du monde deux
E mil sept cens septante trois. Choses obscures, incertaines, & mangees par l'iniure de tant d'aages : combien qu'il soit assez certain que mesme du temps de Moyse Dardan apres auoir tué Iasie, s'alla ietter aux contrees de la Phrygie, où il fonda vne grande ville appellee de son nom, qui depuis fut dite Troye : Et qu'és ans de ce mesme siecle, Gennes eut ses fondemens aux marches de la Ligurie.

Leman Roy des Celtes (duquel retient encor le nom, le Lac de Geneue,) issu d'Allobrox fut quelques cens vingt quatre ans apres : de luy descendit vn Galates, surnommé le Ieune, qui regna sur les mesmes Celtes, en l'an du monde deux mil six cens cinquante huit, vainquit les Sarmates, venus d'Asarmoth, & fonda dit on les Galates, ou bien les Gaulois d'Asie.

L'an du monde MMDCLVIII. Galates xvij. Roy des Gaules fonde les Gaulois d'Asie.

Remus, rameau de mesme arbre, fut Roy des Celtes, du temps que Menelaus regnoit en Sparte & Lacedemone. Tellement que vingt & neuf ou trente ans apres, la grande & fameuse ville de Troye, au temps que Saül regnoit en Israel, fut destruite & saccagee sous le sceptre de Priam, sixiesme & dernier Roy Troyen, le premier en malheur de tous. Car que ceste fameuse, & trespuissante cité aye quelquesfois esté, & qu'Agamemnon & les princes & potentats Grecs, apres vn long & mortel siege de dix ans, l'ayent entierement destruite, arse & pillee, encor que Dictis de Crete,

Remus xix. Roy des Gaules quelques xxx ans auant le sac de Troye. Troye a veritablement esté.

& Dares le Phrygien, tesmoins oculaires de ces choses, & de ceste cruelle desolation, n'en eussent laissé ni sonné mot: Le seul & diuin Homere, qui a paru vn siecle apres, merite en ce cas d'estre creu, si l'on ne vouloit trop impudemment blasphemer contre les sacrez Poetes, lumieres de l'antiquité, qui ont esté demi prophetes, & les premiers historiographes du monde, apres le diuin Moyse. Ceux qui ont voulu creuser plus profond, és vieils & cendreux monumens, pour deterrer la verité, des plus anciens choses, des Celtes Gaulois, disent A que l'embrazement de ceste ville se rencontra assez voisin du temps de Dauid: Et qu'apres ce piteux & lamentable spectacle, la mort de Priam, & de cinquante enfans, ou neueux qu'il auoit, le Prince Ænee, eschappé de la fureur des armes, & des flammes bruyantes, qui deuoroyent tant de superbes edifices, & reduisoyent d'hommes en cendre, apres plusieurs trauaux & voyages, par beaucoup de mers, de tempestes & de plages, aborda auec quelques Seigneurs Troyens, aux marches d'Italie, où il fonda le sceptre Latin apres Latinus son beau pere trois ans apres le sac de Troye. Ce qui aduint en l'an du monde deux mil sept cens, quatre vingts & sept.

En quel temps fut la ruine de Troye.

L'an du monde MM. CC XXCVIJ. Abord á Ænee en la campagne d'Italie. Abregé de l'histoire Romaine.

Ce Prince apres auoir à force d'armes conquis Lauinie, & ce Royaume, deffait & abbatu B corps à corps le geant Turne, Roy des Rutiliens (peuples tres-anciens d'Italie, occupans ceste contree de pays, ou par Danaé, fille d'Acrise, la ville d'Ardee fut edifiee) & regné seulement trois ans: deceda en la guerre, qu'il menoit à outrance contre Mezence Roy tres-cruel des Tyrrheniens, l'vn des plus arrogans & impies contempteurs des Dieux de son temps: Laissant son sceptre & ses estats à Ascanius son fils, de Creusa sa premiere femme. Auquel succeda Syluius Posthumus, né dans vne forest, que les Latins appellent Sylua, apres la mort de son pere, son frere vterin, fils de Lauinie, qu'Ænee en second lict auoit espousee: Et à luy plusieurs & diuers Princes, ausquels ce surnom demeura, iusques à Carpentus, & Tiberius Syluius, l'vn neuuiemes l'autre dixieme Roy Latin: lesquels regnerent enuiron neuf cent, C trente ans auant l'entree du Messie au monde: Et finalement iusques à Numitor sezieme & dernier Roy Latin: qui fut és mesmes temps que Thorald commandoit souuerainement sur les Teutons Cimbres, qu'on estime estre les Gaulois: ains que le fils de Dieu se fut fait homme quelques sept cens soixante ans.

Syluies denommez de Syluius c'est bussons. En quel temps regna it Numitor.

De Rhee Syluie, ou, selon aucuns, d'Ilie Syluie, fille de Numitor, Vierge Vestale, & d'Amulie son oncle paternel: qui deguisé en Mars, impudiquement la deflora, nasquirent Remus & Romulus, enfans d'vne mesme ventree, de tres-excellente beauté, qu'Amulie fit inhumainement exposer à la merci des eaux profondes du Tybre, apres auoir fait enterrer par vne autant singuliere barbarie, toute viue la pauure Ilie leur mere, à la cauerne des Ve- D stales, dont l'histoire est assez cognue, mais qui furent assistés d'vne faueur assez plus haute, & à ce qu'on dit nourris & allaictez, par vne louue sauuage, ou plustost par Acca Laurentia, femme de Faustule, berger & pastre du Roy, que l'antiquité a voulu representer, soubs la figure d'vne telle beste: soit qu'estant femme prostituee & commune, elle abusast de son corps: soit que de bonne fortune, elle les eut troué attachez & pendus aux tetins de ceste louue. Ce que les souueraines & trespuissantes destinees sembleroent ainsi disposer, parce qu'ils deuoyent ietter les fondemens de la plus noble & puissante ville du monde, où la quatriesme & derniere Monarchie deuoit prendre commencement.

Remus & Romulus de quel sortes. Acca Laurentia figuree par la louue, qui allaicta Remus & Romulus. Commencement des fondemens de la Ville de Rome selon les Rabins l'an du monde MMMMC XXJ. auant la natiuité du Sauueur DCCXIJ. Solinus Polyhistoricus de consecratione Vrbis Romæ Cap. 1. lequel a failly, parce que selon les reigles de l'Astrologie iamais Venus ni Mercure ne viennent à l'opposition du Soleil.

Depuis Ænee, s'estoyent passez quatre siecles, & plus: quand quatre cents trente trois E ans, apres la ruine Troyenne, Romulus aagé de vingt & deux ans, commença de tracer & mettre hors de terre, les murs de Rome, en la premiere annee de la septieme Olympiade: Le xi. des Kalendes de May, entre deux & trois heures, lors que Iupiter estoit au signe des poissons: Saturne, Venus, Mars, & Mercure, au Scorpion: Le Soleil au Taureau, & la Lune en la Balance. Et que le monde pouuoit auoir, suyuant la supputation des Rabins, quatre mil, cent vingt & vn an, & plus, ou moins selon des autres. Mais plusieurs siecles auant la venue du fils de Dieu, qui ne fut veu sur la terre, que sous le sceptre d'Auguste, au temps duquel il voulut naistre.

Romulus apres auoir fait beaucoup d'exploits de guerre, restitué Numitor, mis à mort F Amulie le cruel, vengé sa mere, créé des senateurs & des cheualiers, ou à mieux dire des Princes & des gentilshommes, pris & forcé les dames Sabines, commencé le chef du monde, & la ville de son nom, faisant faire vne reueue à ses soldats, aux palus de la cheure, sous vne horrible broüee qui tout à coup vint à s'esmouuoir, auec vn Eclipse de Soleil espouuentable, disparut on ne sçait comment, & ne fut depuis onques veu. Si qu'on iugea qu'il auoit esté emporté au ciel, & mis au nombre des dieux.

Actes & gestes de Romulus. Romulus à deifie.

A Romulus succeda Numa, à Numa Hostilius, & à luy Ancus Martius: à cestuy-cy

Tarquin l'ancien, à Tarquin Seruius Tullus: & finalemnte à Tullus Tarquin le fier, que ſa desbordee tyrannie, ſon inſolente ſuperbe, & l'infame paillardiſe de Sexte ſon fils, priuetent de la couronne & du ſceptre de ſes peres. Exemple non peu formidable aux Roys & puiſſans de la terre: à ce qu'ils ſoyent ſages, & n'abuſent inſolemment du pouuoir haut & ſouuerain que Dieu leur a mis en main. Par auſſi regna Romulus XXXVIII ans, & mourut aux Nones de Iuillet. Numa XLIII, enſeueli au Ianicule: Tullus, XXXII, lequel mourut en la XXXV. Olympiade, apres auoir fait baſtir le Temple des dieux domeſtiques, & vaincu les Albains, diſtans de Rome douze mille pas: & en ſix batailles mis à miſerable & entiere deſolation leur Royaume, faiſant razer Albe-longue, dont vint la famille des Iules, deſcendus d'Iülus, à Rome, deſquels ſortit le grand Cæſar. Ancus, XXIIII, mourut la XLI. Olympiade: Tarquin le Vieil, XXXVII, au vingtieme an duquel parurent les murs de Marſeille, colonie des Ioniens, que les Phocæens commencerent, chaſſez par les Medes, cent quarante ſix ans apres Rome, vn peu auant la ſubuerſion du Temple de Ieruſalem, & la conflagration de celuy d'Epheſe, que ce pendard d'Eroſtrate, pour faire parler de ſoy,
B embraza. Ville qui depuis fut mere nourrice des armes & des lettres Grecques, anciene eſchole des Gaules: dont nous aurons aſſez à parler par tout le cours de ces Annales. Et, comme l'on croid, par les meſmes Ioniens, la tres-noble ville d'Arles, qui ne nous doutera moins d'illuſtre matiere que Marſeille, en mille belles occaſions. Seruius, XLIIII, & Tarquin le fier, ſeptieſme & dernier Roy, XXV, iuſques auquel depuis Romulus ſe paſſerent deux cens quarante trois ou quarante quatre ans preciſement, ſuiuant l'hiſtoriographe Padoüan, qu'il eſt tres-iuſte de ſuiure touchant l'hiſtoire Romaine.

Regnes des premiers Roys Romains.

Famille des Ceſars d'où venue & deſcendue.

Temps de la fondation de Marſeille & d'Arles ſous Tarquin le vieil, par les Ioniens.

Tarquin l'orgueilleux chaſſé, & fruſtré du Royaume, la Monarchie Romaine fut changee en Republique par Iunius Brutus, & Tarquinius Collatinus, qui tous deux ſe nommerent
C Lucius, & en furent les premiers Conſuls, eſleus par les voix & iuſtes ſuffrages du peuple: auec vne auctorité preſque pareille à la Royale, & vn ſouuerain pouuoir de mort & de vie.

Changement de la Monarchie Romaine en Republique par Iunius Brutus.

Introduction qui dura d'an en an, & de Conſul en Conſul, iuſques à Titus Largius Flauius, & Spurius Caſſius, dont l'vn fut le premier Dictateur: l'autre le premier Tribun, ou Colonel de la Cauallerie Romaine, enuiron douze ans ſeulement apres le premier Conſulat.

Largius Flauius, & Spurius Caſſius: l'vn premier Dictateur, l'autre premier Tribun à Rome.

L'ordre des Conſuls ſe continua annee par annee, iuſques au temps des dix hommes illuſtres, qui ne tarderent gueres apres, d'apporter de Grece les Loix tant belles & anciennes des douze Tables à Rome: (Enuiron lequel temps les Scythes depuis appellez Sicambres:
D & finalement François, entrerent en Germanie) & iuſques à Quintus Martius Rex, & Marcus Porcius Cato, Nepos, dont le premier mena vne colonie à Narbonne, preſques ſur le meſme temps que la Prouence fut reduite en Prouince Romaine, auec les pays de Languedoc, Dauphiné & Sauoye, qui iuſques à ce poinct là, auoyent demeuré ſous la puiſſance, les Loix, les mœurs & les libertez des Gaulois. Tellement que les meſmes Conſuls ſuyuirent iuſques à Marius, & iuſques au grand & magnanime Cæſar, qui quelques ſoixante ans apres obtint le premier Conſulat: en apres la Dictature: & finalement l'Empire, iuſtement quarante ſept ans, auant que le Chriſt vint au monde. Ce qu'il nous faut voir par ordre.

Loix des douze Tables au temps que les Scythes ou Sicambres entrerent en Germanie.

Il y auoit quatre cens trente vn an, que Marſeille auoit eſté edifiee, & que les François
E du temps de Tarquin le Priſque, commencé d'entrer en armes en Italie: & cinq cens octante ſept ans des commencemens de Rome, quand le Conſul Claudius Marcellus ſubiuga les Gaulois habitans les Alpes, & ſon compagnon Sulpitius Gallus les Gennois, comme fit depuis le Conſul Opimius, l'an cinq cens nonante neuf les Gennois deçà les monts: dont deriua le nom de Ciſ-alpins, & Trans-alpins (que nous deuons prendre tout au rebours des Romains) leſquels trauailloyent grandement les villes d'Antibe & de Nyce, des appartenances & meilleures pieces de Marſeille.

Iulius Obſequens met la DXXCVIII. de Rome.

Opimius Gallus ſubiuga les Gennois, qui trauailloyent Antibe & Nyce.

Iuſques-là conteſterent les Liguriens, contre les inuincibles Romains, auec beaucoup de diuerſes diſgraces, & de notables pertes, les vnes ſur les autres: Pour lors
F eſtans compris ſouz les Gaulois les Gennois: comme ceux qui de tout temps ont eſté des pieces de ceſte Couronne, auſſi bien que les Milanois & les autres Gaulois deçà le fleuue du Po. De façon que l'an ſix cens & dix, Appius Claudius domta bien les Salaſſiens, peuples des Alpes, qu'on eſtime eſtre ceux de Saluces, tirant dans les montagnes de Sauoye, mais vingt & deux ans apres. Le Proconſul Caius Sextius ayant mis en route les Saluiens ou Prouençaux, commença d'eſleuer les nobles fondemens d'Aix: (Ville qui entrera bien ſouuent en lice & en ieu auec Arles & Marſeille) y attiré par la commodité ſalutaire des eaux chaudes & ſulphurees: dont on ne fait pour le iourd'huy l'eſtat ny le conte qu'on

Gennes & Milan anciens Gaulois des appartenances de France.

De Rome l'an DCXXXII. Fondemens de la ville d'Aix.

deuroit, pour leur excellente & naturelle vertu, experimentee de plusieurs, qui s'en sont tres-bien trouuez : & peut estre de moi-mesme, depuis mes plus tendres ans.

Ce qui occasionna principalement Sextius de fonder la ville d'Aix.

On dit de plus que ce qui occasionna principalement le proconsul de fonder ceste ville, fut la necessité de mettre en ce quartier là vne garnison Romaine : au moien de laquelle il peut destourner les Barbares de ces costes, par lesquelles on passe de Marseille en Italie : parce que les Marseillois n'estoyent assez forts, pour arrester les tempestes de leurs courses, & A
les chasser : de sorte que Strabo ne s'est point mesconté de dire qu'on void encor plusieurs restes & despouilles à la fameuse ville d'Aix, des choses que la garnison Romaine auoit gaignees, sur ses coureurs & pirates barbares : mesmes les Cimbres, comme nous verrons tout maintenant, y furent deffaits & rompus par Marius, cheualier tres-hardi, & foudre de guerre, qui repara l'honneur perdu en deux ou trois malheureux rencontres, par les Romains. Or tout au mesme temps que Sextius fonda la ville d'Aix, Cneus Domitius gaigna vne bataille contre les Sauoysiens & Dauphinois, & contre Bytuit Roy des Auuergnacs, où ce Roy perdit six vingts mil hommes, morts & tuez sur le conflit. Ce qui força les Sauoysiens de se mettre lors sous l'obeissance & le joug Romain. En sorte que l'an six cens tren- B
te cinq, trois ans apres ceste desconfiture, Quintus Martius Rex, estant Consul auec Caton le neueu, mena vne colonie à Narbonne, quasi tout au mesme temps (ce que i'ay desia marqué) que le Languedoc, le Dauphiné, la Prouence, (où mesme Caton mourut) & la Sauoye, furent reduits en Prouince Romaine : dont le nom de Prouence deriua, qui nous est tousiours demeuré : & que les guerres & tempestes Cimbriennes commencerent à tomber & fondre sur elle, comme quelque soudain tonnerre, qui s'esclate de la nue.

De Rome 635. Q. Martius Rex mene colonie à Narbonne, dont la Gaule ditte Narbonnoise. Caton surnommé Nepos mourut en Prouence. Reprise & suitte des anciens Roys de Gaule, Berose liure xij. chapitre xxiiij. Diuers Royaumes fondez par Noé. Gaule fut Samothee. Gaulois dites Samothees de Samoth, premier Roy des Gaules. Magus fils de Samoth, deuxiesme Roy des Gaules. Sarron fils de Magus iij. Roy des Gaules. Druis fils de Sarron iiij. Roy des Gaules, dont sont venus les Druides. Bardus v. Roy dont les Bardes & les Poetes. Longo vj. Roy. Bardus second du nom ou le ieune vij. Roy, dont les Lombards. Lucus viij. Roy. Iupiter Celte ix. Roy duquel naquit Galathee femme

Pour reprendre l'arbre, les rameaux, & les rejettons des anciens Roys Gaulois, plusieurs escriuains honorables, tirans la race de Samoth en ceste sorte, disent que Noé, Empereur & souuerain Patriarche, le premier d'entre les humains, surnommé Gallus, qui vaut autant C
que sauué des ondes, dont semble deriué le nom de Galere : tost apres la premiere Monarchie de Babylone fonda en Europe quatre Royaumes particuliers & celebres : assauoir d'Italie, d'Espagne, d'Allemaigne & de Gaule. Et que l'an dixiesme du regne de Nymbrot, Gomerus Gallus fils aisné de Iapet, seul Roy d'Europe, par son commandement mena son peuple és marches de la Tuscane, lors appellee Kytin, trente trois ans apres que Noé son ayeul l'eut peuplee d'hommes : Et que deux ans apres Tubal, ou Iubal, son frere, print possession de la monarchie d'Espagne : au mesme temps, que Tuyscon print celuy d'Allemagne, & que Samoth surnommé Dis, quatriesme fils de Iapet, entra en Gaule pour y commander comme Roy. Dont est venu que Samoth, que quelques-vns appellent ores Saturne, D
tantost Pluton, a esté non seulement le premier Roy des Celtes Gaulois, ains l'vn des plus sages & grands Princes de son temps, tres-excellent Philosophe, Astrologue & Politique. Puis qu'il faut de necessité inferer, que le bon pere Noé faisant le tour de la terre, pour la despartir à ses enfans, & neueux, passant par les riuages des Gaules, sur les quartiers qu'on a dit, depuis Languedoc & Prouence, laissa du peuple, & des bestes, pour alimenter & nourrir ces nouuelles colonies, qui ne cognoissoyent pas encor comme l'or estoit monnoyé.

Samoth donques, qui fut cent quarante quatre ans apres le deluge vniuersel, premier Roy des Gaules, de luy dites Samothees, apres auoir heureusement vescu bien peu moins de E
trois siecles, donné des loix tres-iustes à son peuple, & regné cent cinquante cinq ans, l'an cinquante-vniesme du sceptre de Ninus, Roy troisiesme de Babylone, laissa sa couronne & ses Estats à Magus, qui commença de commander és Gaules, trois siecles iustement apres le Deluge, huict ans apres la natiuité d'Abraham, & deux mil dix-sept auant l'humanité du VERBE diuin. Magus eut Sarron, lequel institua les escholes & Vniuersitez publiques. Sarron Druis Prince doüé de grand sçauoir, dont les Druides qui fonderent la ville de Dreux, tirent leur nom, desquels tantost nous parlerons. Druis Bardus, qui fut tres-excellent poete : dont les rymes, & les poëmes heroiques, eurent leur source : de telle estime & F
veneration entre les Gaulois, que si deux armees estoyent prestes à chocquer, quand ils se mettoyent entredeux & prononçoyent d'vn ton graue & melodieux leurs poesies, les courages des combattans estoyent tout à coup amollis, & comme assoupis du rauissement d'vne extase.

Bardus Longo, sixiesme Roy de Gaule, qui fonda Langres : Longo Bardus le ieune, desquels aucuns estiment les Lombards estre denommez, plustost que des longues barbes, qu'on dit qu'ils souloyent nourrir. Bardus le ieune, Lucus, & Lucus Iupiter Celte, qui fut neufiesme Roy de Gaule, de luy appellee Celtique. Si que ce Iupiter eut vne fille

nommee Galathee, qui fut mariee au grand Hercules de Lybie fils d'Osiris, ou de Mesraïo: dont vint au monde Galatheus, onzieme Roy, & de cestuyci, Narbon, duquel nous auons ja parlé, & dit qu'il fonda Narbonne, & laissa son propre nom à la Gaule Narbonnoise: Narbon Lugdus qui fonda Lyon, & donna source au nom de Louys, qui semble tiré de luy: & Lugdus Belgius, auteur de la Gaule Belgique. Apres lequel suyuit Iasius Iamgene Roy d'Italie & de Gaule, auquel Allobrox succeda, & à luy Romus, dixseptieme de
A Gaule: Paris, qui edifia Paris: Lemanus, le nom duquel a retenu le lac de Geneue: Olybius, Galatheus le Ieune: Namnes, & Rhemus, qui donna sa fille à Francus, que les vns sont fils d'Hector, les autres d'vn certain Hicear Prince Boiaire, contempotain de cest Hercule Troyen, de sorte que Francus regna sur les Celtes apres la ruine d'Ilion, iustement en l'an du monde deux mil sept cens nonante deux.

En somme qu'incontinent apres ce tant lamentable sac, deux Princes Troiens regnerent és Gaules: assauoir, en la Belgique, Bauo Roy de Phrygie cousin de Priam: & en la Celtique, ce mesme Francus, dont la commune opinion a tant gaigné, que nos Tres-chrestiens & tres-illustres Monarques tirent leur premiere origine. Ce qui est bien tenebreux,
B & reculé dans les abysmes d'vne obscure & fabuleuse incertitude & vanité. Tant y a que quelques siecles apres, les Scythes, qui depuis furent nommez Sicambres, entretenent en Germanie. Ce qui a ouuert vne occasion à quelques esprits releuez & curieux, de tirer la genealogie de nos premiers Roys, d'vn certain Antenor Duc de ces Troyens Scythiques, qui lors habitoyent les palus Mæotides, par ces peuples creé Roy, quatre cens trente ans, ains que le Sauueur vint au monde, iusques au temps que les Romains conquesterent la Prouence, reduite en Prouince Romaine, & d'eux iusques à Pharamond premier Monarque des François. Pieces qu'vn frere Ioseph Texere tresdocte personnage, Portugais de nation, tire
C de plusieurs auteurs & tres-anciés, qu'il ne faut à mon aduis legerement ou impudemment reietter, par vne opinion singuliere ni malade: puis qu'estans tels escriuains plus proches & voisins de ces aages tant reculez, & plus croyables, en leurs historiques depositions que les recens & nouueaux: ils asseurent par leurs escrits d'auoir appris de leurs ancestres, que les anciens Celtes Gaulois estoyent descendus de Iapet.

Toutes ces choses anciennes, vieilles & moysies, voire englouties és plus confus plis des aages, combien qu'elles donnent quelque agreable, variable & non Infructueuse entree à la premiere porte de ceste histoire: si luy pourroyent elles donner vne assez plus excellente & illustre naissance, s'il nous estoit descouuert, & mis en veuë, ce que durant ces vieils aa-
D ges nostre Prouence a esté, attendu qu'il est bien certain qu'elle estoit de ces temps-là l'vne des pieces de la terre. Et si les euenemens & les sortes de polices, d'estat, de sacrifices, de loix, & de coustumes particulieres & municipales, auec les guerres & les batailles, qui se sont reocontrees de temps en temps, sous tant de diuers regnes, de Ducs, de Gouuerneurs, & de Princes, nous estoyent laissees fidelement par images, par poësies, ou par histoires. En quoy nous (ainsi que nous suyurons encor) comme ceux qui veulent faire venir l'eau en vne excellente fontaine, posee au cœur d'vn verger Royal, lesquels ont accoustumé d'aller cercher des lieux hauts & bien esleuez, iusques à creuser & rompre des aspres & roides rochers, pour y trouuer quelque source viue & perennelle, qui se diuise en
E plusieurs rameaux, dans les entrailles & cauains de la terre: pour, apres l'auoir descouuerte, la conduite iuduStrieusement par ares & canaux sousterrains bien cimentez l'vn à l'autre en parterre où elle est destinee: afin qu'auec plus de roideur, & de facilité, selon le naturel de cest element, l'eau remonte plus haut, & se pousse hors des hydres & canons diuers auec vn artifice plus beau & des effets plus merueilleux. Car c'est à peu pres ainsi, que nous auons voulu tirer les fondemens profonds de ce gros & grand edifice, iusques au premier courdon qui commence à sortir de terre, pour donner quelque instruction à nostre Noblesse qui n'a leu ces choses, & quelque force à ceste histoire. Allons donc au deuant des Cimbres, & voyons que deuiendra nostre Prouince Narbonnoise sous
F les Illustres Romains.

d'Hercules de Lybie x. Roy, dont vint Galatheus xi Roy, & de cestuy-ci. Narbon xii Roi duquel Narbonne, & la Gaule Narbonnoise. Lugdus duquel Lyon & le nom de Ludouic xii. Roi. Belgius xiii Roi, dont la Gaule Belgique. Iasius Iamigena xv. Roi de Gaule & d'Italie. Allobrox xvi Roi. Romus xvii Roi. Paris xviii Roi. Lemanus xix Roi. Olybius xx Roi. Galateus dernier ieune au nom xxi Roi Namnes xxii Roi. Rhemus xxiii Roi, & Francus xxiiii.

Choses bien obscures, reculees & tenebreuses.

Rois de France sortis d'vn Antenor Duc des Troiens Scythiques, auant la natiuité du Sauueur ccccxxx ans.

Ioseph Texerá en l'explicatió de la Genealogie d'Henri le grand.

Il faut croire aux authoritez authentiques & vieilles, plustost qu'aux opinions nouuelles.

L'histoire tiree de loing a plus de reuerence & de Maiesté.

Toutes ces particularitez sont en, enseuelies aux gouffres de l'antiquité.

L'historien non commun doit imiter les bons fontaniers.

PROVENCE SOVS LES ROMAINS.

Les Cimbres, peuple venu de Dace, qui est vne region delà le fleuue du Rhin, pres du Danube, que les anciens nommerent Ister, & aux confins de la forest Hercinie qui tient plus de pays que la France ou l'Italie, auoyent plusieurs fois rompu & mal

mené les Romains qui s'estimoyent inuincibles. Au moyen dequoy infinis capitaines , qui
auoyent fait passer les Alpes , & la Prouince Narbonnoise à vn grand nombre de gens de
guerre , auoyent esté vilainement vaincus & debellez par ces nations barbares : notamment

Scaurus desfait par Bolus Roy des Cimbres.

le Consul A. Scaurus , que Bolus Roy des Cimbres auoit fait prisonnier , & miserablement
occis à la mortelle honte, perte, & dommage des Romains. Ces peuples enflez de telles vi-
ctoires, rompans, occupans, & faisans litiere de tout ce qui s'osoit presenter à leur teste , iure-
rent de ne poser les armes, qu'ils n'eussent prise, emblee, & mise entierement à sac la puissan- A

Quels estoyent les Cimbres.

te ville de Rome. Trop arrogantes , insupportables , & inesperees nouuelles , qui trouble-
rent grandement le Senat & le peuple Romain , craignans de voir fondre ceste grosse nuee
de gens , & ceste tempeste de guerre & d'armes sur leur ville , le nombre des combattans
estant enorme , leur forme desmesuree & terrible , & leurs cris & hurlemens espouuanta-
bles & paniques. Parquoy on manda par plusieurs messages au Consul Marius d'accepter
pour la seconde fois le Consulat , afin d'arrester ces hommes , & les tempestes guerrieres
dont les Romains se trouuoyent ainsi menacez. A ceste fureur desbordee les auoit portez

Mort cruelle de Iugurtha.

la prise de Iugurtha , grand & cruel ennemy du peuple Romain , qui fut veu captif , l'vne
des plus heroiques & remarquables pieces du triomphe de Marius : Et qui selon ses insignes B
meschancetez fut puni & ietté nud dans vne basse fosse , où six iours entiers (chose horri-

Resolution des Cimbres de venir en Prouence.

ble) il combatit tout forcené contre le froid & la faim. Or auoyent resolu les Cimbres de
venir l'hyuer prochain en Prouence la Prouince des Romains : & de là tirer à Rome. Et si
ne se trouuoit pour lors aucun chef de guerre assez hardy & courageux , pour les regarder
au front , les attendre de pied coy , & les rembarrer , que le seul cheualier Marius , qui de-
sia auoit donné plusieurs grandes & illustres preuues de sa vaillance & de son cœur. Ce qui
le monta tout à propos à l'honneur du troisiesme & quatriesme Consulat. Durant ceste
charge , il eut nouuelles que les Cimbres & les Teutons s'approchoyent , dont il conceut

Marius en Prouence contre les Cymbres.

vn tel courroux qu'il passe en toute diligence les Alpes , & vient se planter en Prouence, C
pour les receuoir & festoyer bien rudement. Là tout premierement il visita & fortifia les
chasteaux du riuage du Rhosne , qu'il fit tres-bien munir d'armes , restaurer de viures , &
prouisionner de toutes choses necessaires , en telles & si pressantes occasions , à ce qu'ils
ne peussent estre forcez , ni reduits à la fortune trop incertaine d'vn combat. Aussi fut-ce

Aigues-mortes vers le petit Rosne.

lors qu'il fit les fosses Marianes , & ce canal qui va de Forques à Aigues-mortes , commu-
nement le petit Rhosne , pour auoir plus commodement des victuailles , & tout ce qu'il
iugeroit luy estre propre pour la guerre. Pendant ces choses les Cimbres viennent par le co-
sté de Bauiere , & tire droict contre Catullus Luctatius , en ce temps-là compagnon de Ma- D

Les Ambrons & Teutons du costé de Langres.

rius au Consulat. Mais les Ambrons & les Teutons , par la voye de Langres , vont contre
Marius , & font tant qu'ils se ioignent à luy , auec des cris , & hurlemens si espouuentables,
que les Romains en furent esperdus & troublez aucunement à l'abord : & eussent esté pour
courir vne bien gauche fortune , si le courage inuincible de leur capitaine n'eut destourné
ceste mauuaise destinee : dissipant tellement ceste soudaine nuee , qu'ils furent non seule-
ment plus asseurez , roidis & animez à les combattre : ains portés d'vne impatience & in-
croyable ardent de les esprouuer. Tant peut la presence d'vn seul homme inesbranlable aux
perils , que la peur ne peut abbatre , & le desir de gloire excellente fait passer bien aysement
au trauers de toutes sortes de difficultez , de rencontres & de fortunes. E

Selon la plus commune opinion ceci fut l'an du monde [illegible] auant nostre Seigneur & Sauueur enuiron vn siecle.

Ce fut donc en l'an du monde trois mille huict cens dix-sept , vn siecle auant le Redem-
pteur : & en l'exercice de son quatriesme Consulat que Marius , tempeste de guerre , hom-
me nourri parmi le bruit & les armes , obtint ceste memorable victoire contre les Cimbres,
non loing des bains de Sextius : auiourd'huy la ville d'Aix , capitale de la Prouince. Si fut le
choc du combat en vne large campagne (distante d'enuiron trois lieues de ceste ville)
nommee la plaine de Porrieres , chasteau possedé par vn Vicomte de la tres-noble maison
de Glandeues : dont nous parlerons en plusieurs autres endroits , où le conflit fut tellement

Victoire de Marius contre les Cimbres en Prouence.

aspre & sanglant , que deux cens mil Ambrons , auec tous leurs vacarmes & cris horribles , y
resterent morts sur la place , octante mille captifs. & Teutobochus leur Roy prisonnier. F
Exploit heroique , qui monta pour la cinquiesme fois ce grand & victorieux capitaine , à
l'honneur du souuerain Consulat : si que deslors nostre Prouence merita d'en estre celebree

Les partialitez de Rome commencerent à donner entree à l'estat Monarchique [illegible] & la grandeur de Cesar.

par les plumes plus illustres , & la puissance des Romains mortellement redoutee par tous
les coings de la terre. Combien qu'on tient que les rancunes de Marius & de Sylla , qui de-
puis despecerent ce grand corps de Republique , prindrent là leur commencement,
& que la trahison de Iugurthe faite à Sylla , enfla le courroux indigne de Marius. Ce que plu-
sieurs estranges & diuers prodiges sembloyent auoir denoncé. Mais toutes ces bourras-

ques

ques & tourbillons impetueux, estoyent pour preparer le chemin & la porte à la grandeur & fortune de Cesar, qui deuoit de leurs ruines esleuer & les trophees de sa gloire, & ietter les fondemens de la quatriesme Monarchie, la plus puissante du monde : tellement que ce fut à peu-pres d'vn demy siecle apres que ce grand Astre commença de paroistre, & à respandre les rayons de son heroïque vertu, sur les croupes Palatines, où la premiere pierre du throsne imperial fut iettee.

A Les Romains qui par vne tres-haute grace, escrite au souuerain decret de la sagesse eternelle, deuoyent dominer sur les quatre vents du monde : le rond duquel deuoit estre sous leurs loix, pour fonder la plus estenduë, plus excellente, & mieux policee Monarchie qui eut esté veuë sur la terre, au moyen d'vn des plus grands & magnanimes courages, que Rome eut rencontré depuis son premier fondateur. Ces braues & inuincibles Romains, apres auoir conquis l'Italie, la Lombardie, la Sicile, la Sardaigne & la Corsegue : l'Espagne l'Asie, l'Ætolie, la Macedoine, la Grece, l'Esclauonie & la Thrace : Candie, Cypres, voire mesme l'Afrique, la Cyrene & l'Egypte, trouuerent auec tout cela, qu'ils auoient encor vne beste farouche & sauuage à domestiquer : sçauoir à subiuguer les Gaules : l'vne des plus illustres pieces de l'Europe & de l'vniuers. Estimans à bonne raison, que sans ceste B haute & si difficile conqueste, qui sembloit estre le contrepied & l'arrest de la grandeur Romaine, ils ne pouuoyent se dire vrais dominateurs du monde, ny esleuer leurs trophees, au comble d'vne accomplie & parfaite gloire que les Gaulois sembloyent en quelque sorte auoir arresté iusques-là. Ainsi estant presque tout le rond de la terre conquesté horsmis les Gaules, il estoit bien aisé à voir que l'Empire Romain s'en alloit estre plus grand que toute autre puissance terrienne qui eut onques esté veuë, & qu'il ne pourroit estre esteint par aucunes forces estranges. O vanité des vanitez ! les destinees C souueraines, ausquelles tous les Monarques & les Monarchies doiuent tribut, auoyent ordonné, que sa ruine deuoit naistre de ses propres entrailles & de son fruict. Or la forcenerie de Marius & Cinna s'estoit contenuë au dedans du pourpris de la ville : comme par vn preface & coup d'essay : Et la tempeste de Sylla auoit bourdonné, tonné & foudroyé plus au large par l'Italie : mais tout cela ne fut rien au respect de la fureur qui s'alluma entre Cesar & Pompee. Car elle faisit & la ville & l'Italie, & tous les peuples & nations : voire, qui est plus deplorable, tout le reste où s'estendoit ce grand & puissant Empire, à guise de quelque Deluge vniuersel, & general embrazement. La cause de ceste pernicieuse conflagration, fut vne trop grande prosperité, laquelle estant ia montee au comble de son ambi- D tieuse gloire, deuoit necessairement deualler & fondre auec vn horrible tonnerre, bruit & fracas merueilleux : à fin d'accabler tout ce qui se rencontreroit sous vne telle & tant malheureuse ruine. On ne chantoit sur les theatres que les victoires toutes recentes de Pompee, & les triomphes du Pont Euxin & de l'Armenie. Crassus fleurissoit en noblesse de race, en richesses superfluës, & superbe auctorité : quoy que tant d'auantages ne remplissoyent pas son ambition, qui ne pouuoit estre rassasiee. Mais Cesar s'auançoit & faisoit paroistre par son illustre eloquence, & viuacité d'esprit, & par la hauteur de son courage du tout heroïque & Royal, ayant desia obtenu la pourpre du Consulat. Combien que Pompee sembloit exceller sur l'vn & sur l'autre. En vn tel concours de courages que E l'ambition deuotoit, Cæsar desirant d'acquerir du credit : Crassus, d'augmenter son bien : Pompee, de le conseruer, tous trois egalement portez d'vn desir insatiable de se faire grands, s'accorderent bien facilement (quoy qu'vn tel accord fut peu durable & bien dangereux) d'empieter l'administration de l'estat. En ce haut dessein s'entraidans reciproquement du pouuoir & des faueurs qu'ils auoyent à s'aggrandir & amplifier, Cesar obtint la Gaule : Crassus l'Asie : & Pompee l'Espagne, auec trois grosses & puissantes armees, qui faisoyent trembler les portes du monde, & crouler les gonds de la terre. Si que tout l'Empire de l'Vniuers se trouua comme d'vn soudain coup du Ciel occupé par le monopole de trois priuez & principaux citoyens. Dont ils commencerent de s'entrecraindre les vns les autres. F Si bien que Crassus estant mort és Parthes : & Iulie, fille de Cæsar, femme de Pompee, decedee : le beau-pere & le gendre vindrent à se diuiser par vne tant ambitieuse & mortelle ialousie, que l'vn ne pouuant supporter de compagnon, ny l'autre de superieur : l'vn y perdit facilement l'honneur & la vie, au mesme temps que l'autre y gaigna le souuerain diademe & l'Empire. Qui fut comme vn auant ieu & vne representation du Triumvirat, qui peu apres le massacre de Cesar, deuoit remplir de massacres, de testes, de corps, & de sang toutes places de Rome, & les bancs du Capitole.

Ce grand Prince issu du sang d'Aenee, qui par sa vaillance & ses armes heroïques fraye le

La Republique Romaine estoit arriuee au comble de sa grandeur.

Les Gaules failloyent aux Romains.

Flore en son histoire.

La trop grande prosperité perd tous les hommes.

Pompee, Crassus & Cesar occupent tout l'Empire Romain.

Cesar issu d'Iulus, fils d'Anchise, frere d'Aenee.

chemin

Omnia Consulibus funt Iulio & Cæsare facta: Nam Bibulo fieri Consule, nihil memini Sincero generoqueſuf fragantibus, ex omni Prouinciarum copia Galliã potiſſimum elegit: Cuius emolumento & opportunitate idonea ſit materia Triumphorum.

Le premier exploit de Ceſar és Gaules. Ceſar au premier liure de ſes commentaires.

Demolition du pont de Geneue par Ceſar. Rempar merueilleux.

Chemin & courſes de Ceſar.

chemin de l'Empire , à tous ceux , qui de luy ont eſté appellez Ceſars , apres le Con-
ſulat obtenu auec Bibulus , (lequel contraint & violenté de demeurer en chommage tout le
temps de ſa charge donna ſubiet au Prouerbe *Iulio & Cæſare Conſulibus*) , ne fut pluſtoſt ſorty
de l'an de ſa charge , qu'ayant eu le chois de tous les Gouuernemens de l'Empire, il ietta ſon
eſlection ſur la Prouince des Gaules , comme la plus propre à ſes deſſeins genereux, & ſes fi-
nales intentions , qui tendoyent à la Monarchie. Car il eſtima qu'il ne pouuoit trouuer vne
plus ample voye,pour l'acheminer aux Triomphes , où ſon courage aſpiroit , que par la con- A
queſte des plus illuſtres , bruſques & vaillants peuples de l'Europe : ayant deſia la Prouence,
qui luy ſeruoit d'vne porte,pour paſſer iuſques en Germanie.

Or la premiere choſe que fit Ceſar,eſtãt paruenu és Gaules deça les Alpes, fut d'ẽpeſcher
bien & beau l'entree aux Suiſſes,qui demãdoyẽt paſſage par la Prouince des Romains,(ainſi
ſe nommoit la Prouence.) Acte qu'il exploita d'vne merueilleuſe vaillance : combien qu'il
n'eut qu'vne ſeule legion auec luy:& que les Suiſſes euſſent vn grand & gros nõbre d'hõmes:
Ce qu'il fit à l'aide des Prouençaux , ainſi qu'il teſmoigne luy meſme, alors qu'il leur fit rom-
pre & demolir le pont de Geneue,derniere ville des Allobroges, qui eſtoit comme vne com-
mode & puiſſante planche , au moyen de laquelle les Suiſſes s'attendoyent bien, de s'ouurir B
le paſſage qu'ils deſiroyent , ou par amour ou par force : dont ils ſe trouuerent deceuz par
la diligence de Ceſar. Lequel ayant laiſſé T. Labienus à la garde d'vn rempar de dix-neuf mil
pas de long,s'en va à grandes iournees en Italie , où il leue deux legions, & ſi en tire trois au-
tres des garniſons , que l'aſpre ſaiſon de l'hyuer indomeſticable , retenoit és abris & enui-
rons de la ville d'Aquilee. Et auec ce renfort d'hommes , il repaſſe deça les monts,par le plus
court chemin des Alpes: là où ceux de la Tarentaiſe & du Val de Moriene & d'Ambrun,s'e-
ſtans ſaiſis des lieux hauts & roides , ſe mettent en deuoir d'empeſcher de tout leur ſens le
paſſage de l'armee. Si bien que les ayant rembarrez par pluſieurs rencontres, & legers com-
bats,il ne met que ſept iours à franchir depuis Eſſilles derniere place de la Gaule de-là les C
monts , iuſques aux Vocontiens qui ſont deça , d'où il entre au Dauphiné , & du Dauphiné
en la Breſſe , pour chaſtier les Suiſſes , de leurs audaces inſolentes , auſſi bien qu'il fit les Al-
lemans , ſous Arioviſte leur Roy , qui troubloit par trop les Gaulois , alliez du peuple
Romain.

Des mes'mes Commentaires. Liure III. Renfort d'Arles à Ceſar auec vne leuee de gens à Tholoſe & à Narbonne. Deſfaite des Aquitanois & Gaſcons. Condition des ſouldoyers eſtrange & notable.

L'annee qui ſuiuit apres , P. Craſſus l'vn des Capitaines de Ceſar, arriua au pays d'Aqui-
taine. Là cognoiſſant qu'il luy eſtoit de beſoin d'aller bride en main, & ſagement en beſon-
gne,ayant ia fait venir vn renfort d'Arles,auec quelques gens de cheual , il leua par meſme
moien vn grand nombre de bons ſoldats à Tholoſe & à Narbonne,villes bonnes & celebres, D
aſſiſes ſur les marches & frontieres de la Prouince des Romains: au moyen deſquels il deffit
les Aquitanois & les Gaſcons,que Adcantuan leur chef & Capitaine general auoit eſmeu
contre les Romains:quoy qu'il ſe fut appuyé ſur la valeur eſprouuee , la foy & la vertu de ſix
cens de ſes plus fidelles & reſolus ſouldoyers. La condition deſquels eſtoit telle , que durant
l'eſpace de leur vie , & autant que leurs iours s'eſtendoyent , ils s'eſiouiſſoyent de toutes les
commoditez de ceux au ſeruice & amitié deſquels ils s'eſtoyent ſoumis & voüez. A la char-
ge que ſi quelque deſaſtre leur arriuoit,il falloit inuiolablement,ou qu'ils couruſſent vne pa-
reille fortune,ou qu'eux meſmes ſe donnaſſent la mort d'vne Gauloiſe reſolution. Et iuſques
au temps de Ceſar vn ſeul ne s'eſtoit peu trouuer , qui eut enfraint ceſte loy,ni refuſé de l'ac- E
complir,ſi celuy,à l'amitié duquel il s'eſtoit lié,auoit eſté pris ou tué.

Du liure VII des Commentaires. Doute & perplexité de Ceſar.

Lucterius taſche de paſſer en Prouence dont il eſt empeſché & rembarré par Ceſar.

Les affaires de Rome auoyent eſté remis en meilleur train par le bon deuoir & la diligẽce
de Põpee,lors que Ceſar retourna en Gaule:où arriué il ſe trouua en vne merueilleuſe peine
& perplexité d'eſprit,cherchãt & tournoyãt tous les coins de ſa penſee,pour trouuer par quel-
le voye & par quel moyẽ il pourroit paſſer à l'armee. Il penſoit & n'ignoroit pas que s'il faiſoit
venir des legions en Prouence,il leur ſeroit force de cõbattre les paſſages & les chemins ſans
luy:& s'il alloit à elles,il ne voyoit point qu'auec raiſon il deut cõmettre ſa vie à ceux-là meſ-
me,qui pour lors ſe mõſtroyent ſouples,obeiſſans & paiſibles. Pendãt ce tẽps, Lucterius qui a-
uoit eſté mãdé à Rouergue,attire ce quartier-la,desbauché par ſes practiques,au party des Au- F
uergnacs:& de là paſſant outre à Niſmes, Montpelier & Lodeſue,il prẽd des oſtages des vns &
des autres:puis ayant aſſemblé de grãdes forces taſche de paſſer en Prouence par le coſté de
Narbonne: choſe qui toucha biẽ toſt les oreilles de Ceſar, lequel iugea fort aiſemẽt qu'ẽ quel-
que ſorte que ce fut,il auoit beſoin de luy gaigner le deuãt,& l'aller , ſans plus lõg cõſeil, pre-
uenir & ſurprẽdre d'vne haſtee celerité. Tellemẽt qu'à ſõ arriuee,qui paſſa cõme vn eſclair , il
aſſeura le peuple [illegible] de la peur qui l'auoit ſaiſi,met vne forte garniſõ en Rouergue,l'vn
des mẽbres de la Prouince Romaine,en Auignõ, Armaignac,& Tholoſe : & pareillement és

enuirons

enuirons de Narbonne, tous lieux voisins de l'ennemi. Il enuoye par mesme moyen aux Albigeois, qui touchent à la frontiere d'Auuergne, vne partie des forces de Prouence auec la creüe qu'il auoit emmenee & tiree d'Italie. Cela mis à chef, & Lucterius ia tepriné, & rembatté plus au loin:(car il estimoit estre dangereux de s'enfourner dans les garnisons) il passe outre aux Albigeois, encores que les montagnes du Giuaudan qui separent les Auuergnacs d'auec eux, à cause des grandes neiges, luy empeschassent le chemin, parce que c'estoit en la plus triste, aspre & rigoureuse saison de l'an: il fit neantmoins nettoyer ceste grande estenduë de neige, qui estoit par tout montee iusques à six pieds de hauteur. Et par ce moyen les passages estans ouuerts, auec vn labeur incroyable de ses soldats, il arriua sur les confins de l'Auuergne, là où ayant surpris le peuple au despourueu, qui cuidoit estre remparé & defendu de la montagne, tout ainsi que de quelque bonne, haute & inforçable muraille, d'autant que personne ne s'estoit iamais hazardé d'y passer, en si mauuais & cruel temps, il commande aux gens de chaual de s'espandre le plus au large, & donner aux ennemis la plus grande & Panique frayeur dont ils se pourroyent aduiser. De sorte que les Auuergnacs se retrouuans aux destroits d'vne bien triste & confuse perplexité, s'allerent de cul & de teste renger aupres de Vercingentorix, qui deslogea de Berry, & tira droit en Auuergne. Ce qui fut vn subiet à Cesar d'aller à toute diligence à Vienne, où il arriua sans que personne eut venr ne bruit de sa venue: & peu apres prit, destruit, & saccagea la ville de Gien, qu'il semble appeller Genabum. D'vne mesme traitte il emporta Bourges sur le mesme Vercingentorix, auquel apres la perte d'vne telle & tant importante ville, & de quarante mille personnes qui se trouuerent massacrees à sa prise, Theutomat Roytelet de Montpelier & d'Vsez, fils d'Olouicon, qui auoit esté appellé ami & allié par le Senat, s'alla ioindre auec vne grosse nuee de gendarmes, qu'il auoit emmenez du Languedoc, se monstrant ingrat & perfide au peuple Romain, & à Cesar, pour plaire à ce Roy barbare. Mais Theutomat ne porta gueres loin sa pariure ingratitude, allant ainsi qu'vn esclair, incontinant courir vne miserable fortune au siege de Clermont, où il se trouua si soudainement surpris dans son pauillon, par vne ruse de guerre, dont Cesar auoit vsé, ainsi que fut l'heure de midi, il s'estoit mis à reposer, qu'à toute peine il euada les mains de ceux qui desia pilloyent, embloyent, & s'accageoient tout: encor fut-ce tout sans pourpoint, & sans qu'il peut auoir le loisir de se couurir de sa cuirasse, ayant eu son cheual blessé sous luy, ainsi qu'il gaignoit le haut. Neantmoins Cesar fut contraint de leuer le siege de Clermont, voire mesme à faute de viures de rebrousser en Prouence: mesmement que ceux d'Autun s'estoyent desia rebellez.

Cesar à Vienne.

Theutomat Roy de Montpelier & d'Vsez se declare contre Cesar, dont mal luy en prend.

Cesar rebrousse en Prouence.

Toutes ces rebellions auoit esmeues Vercingentorix, lequel sous la nuee d'vne implacable indignation, dont son bon sens estoit tout offusqué, fut si outrecuidé, que de commander arrogamment au frere d'Epotedix, d'aller auec huit cens cheuaux, dont il l'auoit constitué chef, faire la guerre au Dauphiné & en Sauoye: depeschant d'autre costé ceux de Lodesue cõtre les Albigeois, auec les bourgades d'Auuergne les plus voisines & proches d'eux. Et d'abondant, ceux de Rhodes & de Quercy, pour aller piller la contree d'Auignon & d'Aurenge, s'asseurant qu'il gaigneroit & tireroit, pour les attacher à ceste mesme corde, les Sauoysiens & les Dauphinois. Si bien que Vercingentorix se monstra tant fascheux & cõtraire à Cesar, qu'à la parfin il fut rendu entre ses mains, mené captif en triõphe, & finalemẽt priué de vie. Parquoy le victorieux Cesar apres auoir fait quelque seiour en Prouẽce, laquelle d'vne diligence extreme il courut d'vn bout à l'autre, pour visiter les sieges de iudicature, & les assemblees publiques, où luy mesme voulut assister, & cognoistre des differens & procez, & recompenser d'vne singuliere magnificence & discretion, ceux qui s'estoient portez en gens de bien, & dignement acquitez de leur deuoir: car il auoit vn merueilleux iugement pour sçauoir discerner, de quel pied chacun auoit marché en la reuolte generale de toute la Gaule: à laquelle il auoit resisté par le moyẽ, la fidelité, & le secours tres-opportun de la Prouence: sans l'aide & la loyauté de laquelle il estoit en danger de perdre tout ce qu'il auoit conquis en sept ans, s'achemina droit en Italie, où il ne fut plustost arriué qu'il eut nouuelles, qu'on brassoit plusieurs choses dedans Rome contre luy: combien qu'il se delibera de porter genereusemẽt & auec sagesse ce premier vent d'enuie, tant qu'il verroit quelque rayon d'esperance de pouuoir debattre sa cause, plustost par raison que par armes. Ce qui fut vn commencement de le monter à l'Empire, & à rendre Pompee, qui ia s'estoit acquis le surnom d'Alexandre, aussi miserable & malheureux qu'il auoit esté grand, redoutable & fortuné: l'vn ne voulant point de maistre, ny l'autre de compagnon. En vn tel branle d'affaires, furent incontinent esmeuz les vents de plusieurs tumultes, à raison de l'ordonnance du Senat, qui portoit par maux expres

Vercingentorix troubla le Dauphiné & la Sauoye auec Auignon & Aurenge.

Vercingentorix vaincu & occis.

Extreme diligence & soin de Cesar en Prouence.

La fidelité des Prouençaux enuers Cesar.

Brigues à Rome contre Cesar.

Tumultes & commencemens de malheurs ciuils.

que Cesar, dans vn certain temps eut à laisser son armee, dont arriua que le peuple fut esmeu à prendre les armes, & que les Tribuns se retirerent deuers Cesar. Or combien que plusieurs messages se passerent des Consuls & de Pompee à Cesar, & reciproquement de Cesar à Pompee & aux Consuls: si est-ce que tout cela n'empescha pas, qu'il ne saisit d'vne vistesse incroyable plusieurs villes d'Italie, dõt Rome fut en alarmes, en troubles, & en tel espouuantement, que les Consuls & la pluspart des Magistrats s'enfuyrent à Capoüe: Pompee cependant se retira dedans Brunduze, où il est assiegé par Cesar: mais d'où il reschappe par vne ruse de guerre, si qu'il se va rendre & ioindre aux Consuls en Epire. Cesar, sans perdre le temps ni l'occasion, s'empare par ses lieutenans de la Sardaigne & de la Sicile: & cela fait traite à Rome au Senat de faire la paix, & d'enuoyer à ceste fin des deputez deuers Pompee. Charge qu'aucun ne voulut prendre de peur d'encourir son indignation, pour autant qu'il auoit dit à son partement de la ville, & declaré en plein Senat, qu'il tiendroit au mesme rang que ceux qui estoyent au camp de Cesar, ceux qui demeureroient à Rome. A

Effroy merueilleux à Rome.

Cesar vient en Prouence.

Cesar qui sceut toutes ces choses, esmeu de iuste courroux, part de Rome, & vient en Prouence, où il trouue que Domitius s'estoit desia mis en mer, pour aller emparer Marseille, auec sept vaisseaux longs que galeres, que galiotes, qu'il auoit mendiees de costé & d'autre, tant en Sicile qu'en Sardaigne: au surplus qu'il auoit armees, tant de ses esclaues & affranchis, que de ceux ausquels il auoit baillé à cultiuer ses terres & possessions: si qu'il enuoya par mesme moyen deuant, comme en embassade, certains ieunes Marseillois de bonne maison, que Pompee auoit en telle sorte exhortez que Marseille fut bien si hardie que de rompre auec Cesar, & luy fermer les portes au nez: Miserable desfortunee qui par trop desirer la paix, le doute qu'elle a d'entrer en guerre, l'a fait mesme donner dedans Petite Cité, Grecque à demi, autrefois venue des Grecs, qui ne se monstrât si pusillanime qu'on la faisoit, osa bien demolir les rempars & les plate-formes dont on l'assailloit, & mettre le feu aux machines, voire venir au combat naual. Mais Brutus à qui Cesar auoit commis ce siege, la vainquit & dompta du tout, tant par la terre que par la mer: tellement que s'estant rendue bien tost apres, tout luy fut osté, pris & raui, fors la liberté qu'elle auoit plus chere que tout. Voyõs donc comme ce siege en ces rencontres se passerent, selon le mesme Cesar. B

Marseille se reuolte contre Cesar Flore.

C

Le siege & rencontres de Marseille suiuant Cesar.
Les Albiques souuerent habiter és montagnes d'Aubagne.
Preparatifs par des Marseillois contre les Cesariens.
Remonstrance de Cesar aux Marseillois.
Response des Marseillois à Cesar.
Cesar & Pompee bien-faicteurs de Marseille.

Les Marseillois induits par les remonstrances & persuasions de Pompee, apres auoir fait porte de bois à Cesar, & fait venir par deuers eux les Albiques, hommes agrestes & ruraux, qui de tout temps & d'ancienneté auoyent esté sous leur protection, habitans és montagnes qu'õ void au dessus de Marseille: apporter quant & quât force bleds en leur ville, du plat pays circonuoisin, & des villes closes: dresser force atteliers, pour forger des armes: r'habiller diligemment leurs vaisseaux, & rempater les murailles auec les portes. Cesar fait venir deuers luy, iusqu'à quinze des principaux, & leur remonstre qu'ils ne veuillent point estre ceux dont procede le commencement de l'hostilité, ains deuoir plustost suiure l'vnanime accord, & l'authorité de toute l'Italie, que d'obtemperer au vouloir d'vn homme seul: leur remettant deuant les yeux toutes les choses qu'il estimoit estre à propos, pour les ramener à vne plus saine resolution. Les deputez rapportent à leurs Citoyens, ce qu'ils auoient oui de luy: & du commun aduis de la ville luy font ceste response: Estre aduertis que le peuple Romain estoit diuisé en deux partialitez & factions: mais qu'il ne leur appartenoit pas de iuger (aussi n'estoit il pas en leur pouuoir de le discerner) lesquels des deux auoient la meilleure cause. Les chefs de ces deux parts, estre Pompee & Cesar, protecteurs & bien-faicteurs de leur ville, dõt l'vn leur auoit octroyé les terres d'Auignõ, Nismes, Beziers & Montpelier, pour les appliquer à leur Republique: & l'autre, ayant suppedité par armes les Gaules, les leur auoit attribuees, & fort accreu leur reuenu: au moien dequoy ils estoyent tenus de leur porter tout vn mesme & pareil vouloir: puis que leurs benefices estoient egaux: & n'aider point à l'vn contre l'autre, ni le receuoir en leur ville, ou dans leurs ports. Pendant que cela se passe entre eux, Domitius auec ses vaisseaux aborde à Marseille, où il est le fort bien venu: ils le constituent leur chef, luy mettent és mains la charge & gouuernement de la ville, auec toute authorité & pouuoir de conduire & administrer ceste guerre. Par son ordonnance ils enuoyent leur armee de mer de costé & d'autre, & se saisissent de tous les natures de charge, qu'ils peuuent rencontrer par tout, & les amenent dans le port, s'aidans de leurs cloux & ferrailleries, de leurs materiaux & attirails, pour en equipper & refaire d'autres. Tout ce qui se trouue de bled en la ville, ils le conferent en public: le surplus des marchandises & victuailles, reserué pour le siege, si de fortune il aduenoit. Outrages dont Cesar se sent tellement aigri & irrité, qu'il fait venir trois legions à Marseille, & se met à dresser des tours, clayes, mantelets & gabions pour l'assaillir: fait bastir outre-plus à la ville d'Arles douze galeres toutes neuues, qui sont acheuees D E F

Domitius à Marseille où il est fait Gouuerneur & chef general.
Forces & aprests de Cesar pour le siege de Marseille.
Galleres en nombre de douze construites à Arles. Brutus est Capitaine.

uees, armees & lestes, le trentiesme iour, que l'on commença à couper le bois: & les ayant conduites pres de Marseille, en donne la charge à Brutus, laissant C. Trebonius pour son lieutenant en ce siege.

Trebonius Lieutenant de Cesar pour le siege de Marseille.

Pendant que Cesar prepare & met en ordre toutes ces choses, il fait acheminer deuant C. Fabius, vn autre de ses Lieutenans, en Espagne, auec trois legions, qu'il auoit departies à Narbonne, & és enuirons, pour passer l'hyuer: & luy ordonne que le plus diligemment qu'il
A pourra, il s'aille emparer des pas, & destroits des monts Pyrenees, que L. Africanus, l'vn des lieutenans de Pompee, occupoit lors auec ses forces: mandant tout au mesme point aux autres legions qui estoient vn peu plus loin en garnison de suiure & venir apres: à tant qu'il se rend aupres d'Ilerde, auiourd'huy dite Lerida, ville d'Arragon, assise sur vne petite & fertile montagnette, que le fleuue Sicoris costoye, dont le Poëte qui a chanté ce mesme siege, escrit en ces vers.

Cesar se rend à Ilerde, ou Lerida ville d'Arragon.

Lucan au 4. liure tout incontinent apres le dixiesme vers.

Sur vn petit costaut, assez gras & fertile,
Qui doucement se hausse, Ilerde antique ville
B *S'esleue & se fait voir: le Segre doux-coulant,*
Qui d'vn paisible train, va ses ondes roulant,
Du cristal de ses eaux arrouse sa campagne,
Sicoris qui n'est pas des moindres de l'Espagne,
Embrasse d'vn grand Arc, inuincible aux desbords,
Que les torrents d'hyuer desgorgent à ses bords.

Colle tumet modico, lenique excreuit in altum. Pingue solũ tumulo: super hũc fundata vetusta Surgit Ilerda manu: placidis prælabitur vndis. Hesperios inter Sicoris non vltimus amnes: Saxeus ingẽti quem pons amplectitur arcu, Hybernas passurus aquas.

Mais les Marseillois suiuant l'aduis de Domitius, equippent & mettent en ordre leurs nauires, dixsept en nombre, dont il y en auoit onze couuertes: & y adioustent de conserue plusieurs autres moindres vaisseaux, afin d'estonner la flotte Cesarienne de leur multitude:
C chargent de ce mesme pas dessus vn grand nombre de gens de trait, & de ces Albiques, dont nous auons ia fait mention, qu'ils encouragent à force de dons & de promesses specieuses & profitables. Domitius leur demande certain nombre de ces vaisseaux, qu'il arme des paysans & des pastres qu'il auoit amenez quant & luy: Et ainsi ayant mis en point son armee de mer de toutes choses necessaires, d'vne grande animosité donna contre la flotte de Cesar, où Decimus Brutus commandoit: laquelle estoit pour lors à l'anchre à l'abry de l'Isle qui est vis à vis de Marseille: bien inferieure en nombre: mais Cesar auoit mis dessus ceste flotte des plus preux & vaillans guerriers, qu'il peut choisir en ses legions, auant enseignes, & centeniers, qui auoyent requis ceste charge. Ceux-ci s'estoyent pourueus de longs crocs,
D garnis au bout de crochets & agraffes de fer, de quantité de dards & iauelots, & de semblables armes de ject: Et par ainsi ayant sceu l'arriuee des ennemis, iettent leurs vaisseaux hors du nauire, & attaquent les Marseillois. Là fut tres-vaillãment & tres-aspremẽt cõbatu d'vne part & d'autre. Car les Albiques ne cedoyẽt gueres de vaillãce aux Cesariens, cõme montagnars qu'ils estoyent, fiers & hardis, & fort exercitez aux armes: & qui s'estans depuis fort peu de temps desbandez & distraits de ceux de Marseille, se remettoyent deuant les yeux la promesse tout frechement faite à eux. D'autre part ces rustiques & pastres, gens effrenez, meuz d'vne ardante esperance d'estre affranchis se parforçoient en toutes sortes de monstrer quelque braue deuoir en la presence de leur maistre. Les Marseillois se confians en la legereté & à l'adresse de leurs fustes se ioüoyẽt, par maniere de dire, des vaisseaux Cesariens,
E & en flechissant à leur choc le tendoyent inutile & vain, quand ils les cuidoyent aller inuestir & heurter. Dauantage, ce qui leur estoit loisible en s'allongeãt mettoyẽt peine de les enuelopper, ou s'estans r'alliez plusieurs ensemble les aller attaquer vn à vn, ou bien à passades raffler tout vn rang de leurs auirons, & les mettre en pieces. Puis quand de necessité il falloit ioindre & venir aux mains: laissant à part l'artifice des nautonniers, & la pratique des pilotes, ils auoyent recours à la proüesse de leurs montagnars. Les Cesariens pour n'auoir cheurme si agile ni exercitee à voguer, ni leurs patrons si bien instruits & versez aux vaisseaux à rame: pourautant que tout à coup on les auoit tirez des nauires de charge, si que
F mesme à peine entendoient ils les termes de l'attirail, & de l'equippage d'vne galere: outre que leur tardiue & lente pesanteur y donnoit grand empeschement (car ayant esté faits à la haste d'vn bois verd, encor tout plein d'humidité, ne pouuoyent estre si vistes, ne si aisez à manier.) Au moyen dequoy pendant qu'on auoit la commodité de combatre de pres, vn vaisseau des Cesariens se presentoit liberalement contre deux des Marseillois: parce que les accrochans auec leurs longs crocs & agraffes, ils les arrestoyent malgré qu'ils en eussent, & les combattoient de chasque costé: iusque mesmes à se lancer dans quelques-vns, ou ayans passé au fil de l'espee vn bon nombre de ces Albiques & pasteurs, il en mirent vne partie à

Deuoir des Marseillois suyuant l'aduis de leur chef.

Petit combat de mer entre les Marseillois & Cesariens.

Deuoir des Albiques montagnars.

Les Marseillois de tout temps bons hommes de marine.

Les Marseillois vaincus auec perte de neuf vaisseaux.

fonds,en prindrent quelques autres auec les hommes qui estoyent dessus, & contraindrent
le reste de gaigner le port : tellement que les Marseillois , en ceste premiere rencontre de
mer,perdirent neuf de leurs vaisseaux,y compris ceux qui furent pris : dont les nouvelles
volerent bien tost à Cesar,aupres de la ville d'Ilerde.

Approches & preparatifs de Trebonius pour bloquer Marseille.
Forts & mantelets.

Or cependant qu'Afanius & Petreius Capitaines de Pompee ayans impetré mercy de
Cesar, abandonnent l'Espagne & leur armee,C.Trebonius,lieutenant general laissé au sie- A
ge de Marseille,se delibera de l'approcher de deux endroits:& là dessus se met a faire ses trē-
chees,esleuer des plate-formes,& bastillons,roulet force gabions,clayes & mantelets , auec
des tours de charpenterie iusques sur le bord de la contre-escarpe : l'vn estoit prochain du
port & de l'arcenal , l'autre du costé qu'on vient de France & d'Espagne , à la liziere de la
mer , qui atteint la bouche du Rhosne:car les trois parts presque de Marseille sont enuiron-
nees de mer:& la quatriesme fait ceste aduenuë,par où on entre de terre ferme dans la ville:
& de cest espace encore la portion contiguë à la citadelle est tres-forte,tant à cause de la si-
tuation naturelle du lieu,que d'vn vallon fort profond qui la flanque,si qu'elle requeroit vn
bien long & malaisé siege,auant que d'en venir à bout.

Trebonius fait venir de Prouence bestes & gens pour trauailler a ce siege.
Plateforme esleuee iusques à octante pieds.
Prouisions de guerre en merueilleuse abondance à Marseille.
Les Balestes des anciens.

Pour trauailler à ces ouurages,Trebonius fait de toute la Prouence venir à couruee vn B
grand nōbre de bestes de somme,& de personnes,& amener force fascines,perches,oziers &
gaules,auec autres semblables materiaux: & ces preparatifs apportez sur le lieu,il esleue vne
plateforme,iusqu'à la hauteur de quatre vingt pieds.Mais de tout tēps & d'ācienneté,il y auoit
en ceste ville vn si grād attirail,& equippage de toutes choses necessaires pour la guerre,tāt
de machines & d'engins,pour tirer au loin pierres & traits de toutes sortes,que nuls gabions,
ne mātelets,nulles clayes pour bien tissuës & renforcees qu'elles fussent,n'estoyēt suffisantes
pour resister à ceste impetuosité & furie.Car entre autres choses il y auoit de gros cheurons,
longs de douze pieds,garnis au bout d'vne forte & massiue pointe de fer,qui lancez auec de
grandes & puissantes balestes,passoient des clayes quadruples,& s'en alloyent encor au de là C
ficher en terre d'vne trop violente roideur:tellement qu'on estoit contraint de se remparer
de grosses poultres d'vn pied d'espes,ioinctes ensēble pour seruir de trauerse & de parapet:&
ainsi à couuert au derriere,s'entredonner de main en main,la matiere,dont se faisoit la plate

Tortue pour faire l'explanade.

forme.Mais pour faciliter les choses,on faisoit rouler au deuant vne maniere de tortue de
soixante pieds en tout sens: afin de faire l'explanade: machine qui estoit composée de grosses
poultres,& de forts ais,puis couuerte,& armee par tout de tout ce qui pouuoit suruenir,pour
se defendre,tant du feu qu'on y lanceroit,que des coups de pierre:combien que leurs grands
remparemens par dedans,l'excessiue hauteur de la courtine & des tours,& l'abondance d'ar-
tillerie acculast tous les efforts qu'on y pouuoit faire, ioint les frequentes & grosses saillies D

Saillies frequentes des Albiques.

que les Albiques faisoyent de la ville à tous propos,pour venir mettre,s'ils eussent peu,le feu
a la plateforme,& aux tournois : neantmoins les Cesariens les repoussoient facilement : &
auec grand perte de ceux qui estoyent sortis les rembarroyent dans leurs murailles.

Nasidius va au secours des Marseillois.

Sur ces entrefaites,L.Nasidius despesché de Pompee,auec vne flotte de seize vaisseaux,
dont quelques vns auoyent l'esperon & bec de la prouë armé de fer,pour venir au secours de
Domitius & des Marseillois,passa le destroit de Sicile à l'impourueu,& sans que Curion s'en
prit garde:& estant abordé à Messine,ou tout le senat & les principaux,de frayeur gaignerēt
le haut,il enleua vn vaisseau de leur arcenal,qu'il ioignit auec sa flotte:puis de là poursuiuit E
sa route droit à Marseille,où il ennoya deuant vne fregate à la desrobee,pour aduertir Domi-
tius & les Marseillois de sa venue,en les exhortant de tout son pouuoir,que renforcez de ce
secours,ils voulussent derechef tenter le hazard du cōbat, cōtre l'armee nauale de Decimus
Brutus.Les Marseillois apres la perte de leurs vaisseaux aduenue en la premiere rencontre,en

Les Marseillois se remettent en ordre, pour tenter encor vn coup la fortune du combat.

auoyent tiré pareil nombre des vieils qui estoyent en leur arcenal,qu'ils auoient refaits & ar-
mez d'vne extreme diligence : car ils ne manquoyent pas de gens de rame , ni de patrons &
gouuerneurs : adiouste en outre force petites barques de pescheurs,couuerte d'vne pauesade
le long des flancs,pour garantir des coups de trait ceux qui rameneroyēt,& remplies d'arba-
lestiers,& d'engins pour tirer au loin.Leur flotte equippee de ceste sorte, & eux esmeuz des F
prieres des vieilles gens,& des pleurs des femmes & ieunes filles à marier,de vouloir en ceste
grande extremité,subuenir à la ville constituee en tel danger,non de moindre animosité &
fiance,que l'autrefois qu'ils estoyent venuz au cōbat,mōtent sur les vaisseaux:car par vn na-
turel de tout ordinaire,& commun à toutes personnes,il aduient fort souuentefois qu'ō s'ad-
uanture plustost és choses qu'on ne void point,& sont cachees,& incognuës:& y est ou plus
enflammé,ainsi comme il aduint lors:parce que l'armée de Nasidius ayāt repli toute la ville
d'esperance & de bon vouloir , & le vēt s'estant leué tout à propos pour eux,les voila qu'ils

sortent

sortent du port,& s'en vonr le rencôtrer à Thollon,chasteau des appartenances des Marseil-
lois,où ils mettēt en poinr leurs vaisseaux:& de nouueau se rēcouragēr à la baraille,cōsultans
ensemble ce qu'ils deuroyēt exploiter & faire.La poinre droite est destinee aux Marseillois,
& la gauche laissee à Nasidius. De son costé Brurus aussi s'estoit renforcé de vaisseaux:
car outre les galeres que Cesar auoit fair cōstruire en Arles,il auoir dōné ordre de r'habiller
six vaisseaux,de ceux qui nagueres auoyēt esté pris sur les Marseillois,& les equipper de rout
A ce qui leur estoir necessaire.Parquoy apres auoir enhorté les siēs,de vouloir mespriser cōme
ia vaincus,ceux qu'ayāt encore leurs forces entieres,ils auoyēt si biē estrillés,luy rēpli de rour
bō espoir & courage,les va trouuer.Or du cāp de Trebonius,& des hauts lieux circōuoisins,
il estoit biē aisé de voir dās la ville,cōme toute la ieunesse qui y estoit demeuree,& les vieilles
gēs,auec les fēmes & les enfās,des corps de garde,& bouleuars,& du haut du mur ioignoiēr
les mains en contremōr,ou s'ē alloyēt de costé & d'autre,visiter les tēples des Dieux immor-
tels,esquels se mettans à genoux deuant leurs images,ils faisoyēt des ardentes supplications
de la victoire:& n'y auoit aucun de tous eux,qui du succés de ce iour-là n'estimast d'epēdre
B l'entier euenemēt de leurs fortunes.Car les plus nobles ieunes hōmes,& les plus signalez de
chaque aage,en ayār esté nō par nō,semōd & requis,estoyēr mōtez sur les vaisseaux,afin que
si quelque desastre leut arriuoit,ils vissenr tout apertemēt,ne leur rester plus riē quelconque à
essayer:& s'ils rēportoyēr la victoire,qu'ils conçeussent de là vne certaine esperance de pou-
uoir ou par leurs propres moyens,ou par l'aide & secours d'autruy,sauuer leur ville de dāger.

Taurœntum ou Thollon des anciennes appartenances de Marseille.
Seconde rencōtre & combat naual des Marseillois & de Brutus.
Vœux & supplications des Marcellois pēdāt le combat.

Le cōbat attaqué,les Marseillois ne laisserenr rien en arriere,où ils peussent monstrer leur
effort,& la valeur de leurs courages,ains memoratifs des enhortemens que nagueres ils ve-
noyēt receuoir des leurs,cōbatroyēt resolus en leur esprit de n'auoir plus d'aurre occasiō, de
tiē faire ni entreprendre:& que ceux qui en la meslee encourroyēt au danger de leur vie, re-
C putassent de ne faire en cela qu'anticiper pour vn peu de rēps,la fortune,& conditiō, qui at-
tēdoit tous leurs autres concitoyēs:qui la ville prise de force souffriroyēr tout vn mesme ha-
zard de la guerre.Or les vaisseaux Cesariēs s'estans esbranlez assez pesamment du riuage, &
iettez en mer peu à peu,les autres auoyēt vn fort beau moyē & loisir de ioüer leur ieu, & par
l'industrie des matelots,se preualoir de la promptitude & vistesse de leurs fustes, que si par
fois celles de Cesar pouuoienr rencontrer le moyen,auec leurs longs crocs & agraffes de fer,
d'arrester quelque vaisseau des ennemis,ils venoyēt de toutes parts au secours:car estāt mes-
lez auec les Albiques montagnars,ils ne se monstroyēt poinr lasches au cōbat,s'il estoir que-
stion de venir aux mains,& ne cedoyēt gueres aux Cesariēs de vaillāce & de hardiesse.Quāt
& quant vne infinité de traits delaschez des petites barques,de loin les offensoyēr fort à l'im-
pourueu:& estās empeschez ailleurs, en blessoyēr vn fort grand nombre. Sur ces entrefaites
deux de leurs galeres,ayāt choisi la Capitainesse de Brutus,qui se pouuoir biē discerner des
autres à ses banderolles & panonceaux,s'estoyēt esbranlees pour l'aller inuestir entre elles,
& la choquer par les deux flancs, mais Brutus s'en estant pris garde se preualut de la vistesse
& legereté de la sienne ,de sorte qu'il les deuança d'vn bien peu : & les aurres ayans failli de
l'attaindre,s'entreheurtèrent de telle roideur que de la violence du choc,elles s'endommage-
rent beaucoup,l'vne toutesfois plus que l'autre:car elle eust l'esperō brisé preste à faire eau de
E toutes parts. Cela apperçeu des vaisseaux de Brutus qui estoyenr aupres,donnerenr sur ces
deux ainsi mal menez,& les mirenr à fonds d'abordee. Ceux de Nasidius au reste ne leur fu-
rēr d'aucune cōmodité ni vsage,quittātbiē tost le cōbat:car le respect de la patrie ne les mou
uoit pas,ni les encouragemēs de leurs proches parēs & amis,ne les forçoiēt de se hazarder au-
dernier peril de leurs vies:Parquoy il ne s'ē trouua point à dire,mais de la flotte Marseilloise
en furenr mises cinq à fonds,& quatre prés:cependant qu'vn gaigna le haut à force de rames,
auecques les Nasidiens , prenans tous la route de Cataloigne.Des autres qui resterenr de la
defaire,il en fur enuoyé vn deuant à Marseille,pour leut en porter les nouuelles, lequel estār
arriué iusqu'aupres des murs,tour le peuple s'espandir autour,pour entendre ce que c'estoit.
F Et l'ayāt sceu,vn si grād dueil saisit leurs cœurs,qu'il sembloir que tout de ce pas la ville deur
estre prise des ennemis.Ils ne laisserenr pourtant de s'apprester pour se deffendre,autant cou-
rageusement qu'ils souloyent.Là dessus les legionaires ausquels la charge estoit commise de
trauailler au costé droit,s'apperceurenr que pour se munir contre les frequentes saillies des
Marseillois,ce ne leur seroit pas peu de secours,si en lieu d'vn bastillon,où ils se peussenr re-
tirer,ils faisoyent vne tour de brique pres des murailles:laquelle du cōmencement ils firent
fort basse & petite,pour se garentir de leurs soudaines inuasions & assaurs,là où ils se redui-
soyent,& de là encor se defendoyent,s'ils estoyēt pressez d'vne trop grande foule de gens,&
d'vn effort trop violent:puis en resortoyent à leur tour pour r'embarrer & poursuiure les en-

Deuoir & vaillance des Marseillois.
La Galere de Brutus attaquee de deux Marseilloises se desueloppe de ce danger.
Deux Galeres Marseilloises mises à fonds, & celles de Nasidius en fuite.
Perte des Marseillois au ce second combat.
Nouuelles de ceste perte mettēt en vne merueilleuse peur tout le peuple de Marseille.
Tour de brique cōstruite par des Cesariens.
Comme & qu'elle estoit ceste Tour.

La tour esleuee iusques à six estages.

nemis.Elle auoit au reste quelque trente pieds en quarré:les murailles espaisses de cinq:Puis
apres cõme l'experience & l'vsage soyẽt les maistres de toutes choses,par l'industrieuse dili-
gence des hõmes,il fut trouué qu'elle leur pourroit grandement seruir,si on l'esleuoit à la cõ-
mune hauteur des autres tours : Ce qui fut fait auec des merueilleux artifices,instrumens,
grues,eschauffades,defenses,couuertures & machines de ce temps-là , auec telle diligence,
qu'elle fut biẽ tost esleuee tout sans blessure ne danger iusques à six estages & soliers:laissãt A
à chacũ,és trois faces,les fenestres,ouuertures & canonieres necessaires,és endroits qui sem-
bloyẽt les plus à propos pour à coup des traits & de pierres en endõmager l'ennemi.Or apres
qu'ils s'asseurerent que de ceste tour,à preuue de tous outrages,ils pourroyẽt biẽ aisémẽt de-
fendre les autres ouurages qu'õ feroit aupres,ils se mettẽt à cõstruire vn mãtelet de charpen-
terie de la lõgueur de 60.pieds,dõt les pieces & les estofes estoyent de deux pieds d'espesseur
pour le conduire & rouler de la tour de brique,à vne tour & à la muraille des ennemis.Et fut
ce mãtelet fait auec le mesme artifice & les couuertures& defenses cõuenables & necessaires.

Mantelet de charpenterie.

Tout cest ouurage couuert de clayes & gabiõs cõme d'vn ferme rempar,fait & paracheué au-
pres de la tour:& tout aussi tost,sans que les ennemis apperceussent , auec des cinges, cabe B
stãs,tours,guindaux & semblables machines propres à tirer les vaisseaux en l'eau par des rou-
leaux apposez dessous,approché pres d'vne tour des ennemis ioignãt l'edifice,afin de la sapper
au pied.D'vn dãger si apparẽt se trouuerẽt espouuãtez& surpris si a coup les Marseillois,qu'a-
uec des pinces & des barres de fer,ils se mirẽt à pousser les plus gros quartiers de pierre qu'ils
peuuẽt,qu'ils precipitẽt du haut des murailles sur le mãtelet:afin de l'ẽfõdrer& rẽdre inutile:
mais la fermeté de la matiere soustiẽt le coup de telle sorte,q̃ tout ce qui s'auale d'ẽhaut,venãt
à dõner sur le faiste,roule le lõg de la couuerture,& ne rẽd aucũ effect.Cela veu ils chãgẽt d'a-
uis,& mettans le feu à des caques & des barils pleins de poix noire & de resine,ils les lancent
de la muraille sur le mãtelet:mais de là roulãs,ils tõbent aussi tost en terre de costé & d'autre:
là où auec des perches & des fourches on les recule de la machine.Cependãt les Cesariẽs qui C
sõt à couuert sous le mãtelet,auec des pinces,pics & hoyaux sapẽt la tour des ennemis par le
pied,& en arrachãt les premieres pierres,qui posoyẽt sur le fondemẽt:estãt le mantelet defẽdu
par les soldats de Cesar,à coups de traits & d'artilleries,de la tour de brique , & deslogent les
ennemis du haut de la courtine & des tours:si qu'ils n'y peuuẽt plus demeurer pour les defẽdre

Le mantelet approche pres d'vne tour de Marseill. pour la saper. dont les Marseillois sont en effroy

Artifice des Marseillois pour destruire & accabler ce mantelet.
La tour à demy sappee.
La tour de brique defend le mantelet.

De cest inopiné desastre,les Marseillois troublez,& touchez quãt & quãt en leurs cœurs,
d'vne deuote horreur & crainte de l'indignatiõ des dieux , redoutãs le saccagemẽt de leur
ville,cõmencẽt à se ietter tous par la porte en foule dehors,sans aucunes armes:leurs chefs
ornez de bandeaux blancs,& en tel estat s'en vienẽt ioignans les mains vers l'armee Cesa-
rienne,& aux chefs qui la cõmandoyent.A ce spectacle si nouueau & inattẽdu,toute l'ho- D
stilité cessa:si bien que les soldats se retirans de leur assaut,s'approchẽt pour ouyr ce qu'ils
vouloyent prononcer & dire. Quand ils furent paruenus iusques à l'armee, & aux chefs,
ils se prosternerent à leurs pieds,& les supplierent de vouloir suspẽdre les choses iusques à
l'arriuee de Cesar,voir desia leur ville prise,autãt vaudroit:les ouurages acheuez, leur tour
toute demolie & sapee,preste à renuerser : au moyen dequoy ils se departoyẽt de tout acte
de resistence,aucune dilation n'en pouuoir naistre,que tout aussi tost qu'il seroit venu s'ils
n'estoyent obeyssans à son cõmandement,& n'accõplissoyent tout ce qu'il ordõneroit , au
moindre clin d'œil qu'il feroit,ils ne fussent tous saccagez.A ceste promesse adioustẽt que
la tour parachcuee de renuerser,on ne pourroit plus retenir les soldats,que meus de la friã- E
dise & de l'attente du pillage,ils ne se iettassent dedãs la ville,& ne la missent à vne finale
destructiõ:auec plusieurs autres telles remõstrãces sur le mesme suiet,pronõcees par les Mar
seillois,cõme par des gẽs doctes,eloquẽs & biẽ polis,fort pathetiquemẽt,auec abõdance de
pleurs & de larmes,pour les esmouuoir à cõpassiõ.Dõt les chefs sõt tellemẽt relaschez& fle-
chis qu'ils retirẽt les soldats des ouurages,& y laissãs des corps de garde,sõt là dessus cesser l'as
saut& de la grãd'pitié qu'ils en ont,leur octroyẽt outre cela vne espece de cessatiõ d'armes,ius-
qu'à l'arriuee de Cesar.Pas vn seul coup cependant ne se delasche des murailles, ni des autres
pareillemẽt:ains tous,cõme si l'affaire eut esté ia parachcué,quittẽt là leur soin & diligẽce ac-
coustumee.Car Cesar par ses lettres auoit fort recõmandé à Trebonius,de ne permettre que F
la ville fust prise de force:de peur que les soldats indignez de leur rebellion , & mespris du
grand& lõg trauail quãt & quãt qu'ils y auoyent eu,ne missent à mort tous ceux d'au dessus
14.ans: ce qu'ils menaçoyent de vouloir faire.Et à tresgrand' difficulté peurent ils estre rete-
nus lors qu'ils ne se iettasent à corps perdu dedans la ville:grieuement indignez à l'encon-
tre de Trebonius , de ce qu'il sembloit auoir esté cause qu'ils ne l'eussent à leur pouuoir
& volonté. Mais les Marseillois faisans trop peu d'estat de leur foy,espians le temps

Les Marseillois implorent treues iusques à la venue de Cesar. ce qui leur est accordé
Action & supplicati on des Marseillois.

Trefue & cessatio d'armes, suiuie de trop de nonchalance en facilité.
Cesar ne vouloit desoler Marseille.
Indignation & fureur des Cesariens à toute peine restee.

& l'occa

& l'occasion d'vser de fraude & trõperie, quelques iours passez sans riẽ faire, cõme les Cesariẽs se fussent sous leur parole tattiedis & relaschez de leur accoustumee prõptitude & ardeur de courage, les voila tout à coup, enuiron l'heure de midy, que l'vn s'estoit allé esbatre, l'autre matté du lõg trauail mis à reposer, en l'attelier mesme, les armes toutes enfermees & reduites sous le couuert, qui se iettent en foule dehors les portes: & à la faueur d'vn grãd vẽt, leué tout propre à leur dessein, s'en vienẽt attacher le feu aux ouurages, que le vẽt espãdit soudain d'vne telle sorte, qu'à vn instãt la flãme se prit au rempar, clayes, gabions, au mãtelet, à la tour, & aux machines de batterie: si que tout cela fut plustost ars, consommé & reduit en cendres, qu'on ne se peut apperceuoir, cõme cela estoit aduenu. Les Cesariẽs biẽ estonnez d'vn si subit & inopiné accidẽt, se saisissẽt des premieres armes qu'ils rẽcõtrerẽt en leur chemin, & les autres accourãs du cãp vienẽt impetueusement se ruẽr sur les ennemis: mais à coups de traits & de pierres qu'õ leur tiroit de la courtine, ils sont empeschez de poursuiure ceux qui fuioiẽt: lesquels ayans gaigné le pied du mur, tout à leur aise ont le loisir de brusler le mantelet, & la tour de brique. Ainsi le labeur de plusieurs mois, par la desloyauté des assiegez, & la violence du vẽt, est eu vn momẽt deuoré & reduit à riẽ. Les Marseillois essayerent encor derechef de faire de mesme des le lẽdemain, qu'ils eurẽt tout vn pareil vent à souhait, & d'vne plus grãde hardiesse par vne soudaine saillie combatirẽt à l'autre tour, & plateforme, y mettans le feu en plusieurs endroits. Mais cõme les Cesariens le iour precedẽt n'attendãs riẽ moins que d'estre surpris de la sorte, eussent esté plus nonchalans que de coustume, à se retenir sur leurs gardes, rendus sages par ce qui en estoit aduenu: ils auoyẽt aussi appareillé tout ce qui leur pouuoit faire besoin, pour se biẽ defendre. Parquoy apres en auoir tué plusieurs, ils rẽbarrerent les autres dãs la ville, sans auoir rien executé de leur entreprise, tellemẽt que Trebonius se mit à refaire ce qui auoit esté ruiné, & à le remettre sus, auec vn plus grãd soin & prõptitude des soldats qu'au parauãt. Car quãd ils virent tout l'appareil qui leur auoit tãt cousté de peine & de trauail, estre si malheureusemẽt peri, & les trefues auoir esté violees d'vne si grãd desloyauté: ce fut lors qu'vn trop grãd creuecœur les pressa, conceu d'vn iuste despit de voir leur valeur à tel mespris & moquerie. Et pource qu'il n'estoit rien demeuré là aupres, dont on peut recouurer, ny des fascines, ny des perches, gaules, bois de trauerse & semblables marenaux: tous les arbres au long & au large, de la cõtree d'entour la ville, ayãs esté consommez & employez aux ouurages tãt du fort que du mãtelet, ils s'auiserent d'vne nouuelle, & non encor iamais veuë uy ouye sorte de rẽparement, de deux murs de brique espoix de six pieds, distãs l'vn de l'autre de presque autãt, & couuerts par le dessus d'vn plãché qui les accouploit, de la mesme hauteur au surplus ou enuirõ qu'auoit esté la plateforme: & là où l'espace d'entre les murs, pour estre l'estofe trop mince, demõstroit d'en auoir besoin, on plãtoit des pilliers entre deux, pour seruir de consolateurs aux poutres & aux soliueaux, sur quoy posoit la couuerture planchee de claves enduites de terre grasse. Là dessous le soldat estoit à couuert, muni de costé & d'autre de la muraille, & de gabiõs par deuãt: si qu'il pouuoit sans nul dãget aller & venir, portãt tout ce qui pouuoit estre necessaire pour faire l'ouurage: par ce moyen cõduit & mené à fin d'vne tres-grãde prõptitude & dexterité, tãt par le soin assiduel des soldats qui y trauailloyent sans intermissiõ ny relasche, que de leur effort & valeur: & bien tost reparee la perte de leur si long temps & ennuyeux trauail. Au demeurãt és endroits qu'on voyoit à propos, sont laissees des portes & autres ouuertures au mur, pour sortir sur les ennemis. Les Marseillois voyãs que ce qu'ils n'eussent iamais cuidé pouuoir estre refait en vn lõg espace de temps, par la besoigne & la peine de peu de iours, auoit esté tellemẽt restauré, qu'il ne restoit plus aucũ lieu à leurs trõperies & deceuãces, ny à leurs saillies & irruptiõs, rien aussi ne leur estre plus delaissé, dõt ils peussent à force ouuerte nuyre aux Cesariẽs, ny auec le feu aux ouurages: s'apperceuoyent bien outre plus que par mesme moyen, toute la ville deuers l'auenue de terre pouuoit estre ceinte & enueloppee d'vne closture garnie de tours & bastillõs: si qu'il ne leur seroit plus loysible de cõparoistre ny demeurer sur leur courtine, ny sur les rempars, autour desquels ils voyoyẽt vn muraille estre bastie par l'armee Romaine, dõt ils les pouuoyent aisement cõbatre à coups de traits & iauelots: & q̃ leurs pieces & engins pour tirer au loin, où ils auoyẽt mis fort grãde esperance, leur seroyẽt du tout inutiles & de nul vsage à cause du voisinage & peu d'espace: & finalemẽt ne pouuoir en vaillãce s'egaler à leurs aduersaires, ny cõbattre de pair à pair auec eux de la muraille ni des tours, ont recours à la mesme redditiõ & priere q̃ deuant. Parquoy se voyãs accablez de toutes sortes de maux, & reduits à vne finale indigence de viures, defaits en deux rencõtres par la mer, rõpus & rẽbarrez honteusement en plusieurs & diuerses saillies, molestés auec tout cela d'vne fort griefue pestilence, pour auoir esté si lõguemẽt t'enfermez, ioint le chãgemẽt de viãdes: car tous n'estoyẽt soustenus d'autre chose q̃ de vieil pain,

Infidelité & surprise des Marseillois.

La tour de brique & le mantelet bruslez, à la faueur du vent.

Les Marseillois rembarrez, apres vne grãd perte des leurs.

Nouuelle perte de tour & de remparement.

Les Marseillois plus estonnez que iamais.

Les Marseillois assaillis & molestez de peste.

& d'orge corrõpu & gasté, dõt ils auoyent de lõgue main fait reserue pour s'en aider en semblables extremitez, l'vne de leurs tours sapee & mise par terre, & la plus part de leurs murailles demolies & renuersees: hors de tout espoir desormais d'auoir plus de secours de ces Prouinces, & des armees qu'ils auoyent sceu estre venues és mains & pouuoir de Cesar, ils deliberent de se rendre à bon escient, sans plus de fraude ny de malice. Au moyen dequoy Domitius qui en auoit eu sentiment, à la faueur d'vn grãd orage & d'vn temps nebuleux qu'il espia tout à propos, donna des auirons en l'eau, & se sauua, quelle diligence que sceussent faire les vaisseaux de Brutus, qui gardoyent la bouche du port, de le suyure, & de luy dõner la chasse. Au demeurãt les Marseillois suyuãt ce qui leur fut ordonné, apporterent hors de la ville toutes les armes, les machines & les engins de batterie qu'ils souloyent auoir: tirent tãt du port que de l'Arcenal leurs vaisseaux, & deliurent tout ce qu'ils auoyent de deniers comptans, au thresor public. Et ces choses accomplies Cesar les voulant plustost conseruer pour le nom, & l'ancieneté de la ville, que pour leurs merites & bons deuoirs en son endroit, y laisse en garnison deux legions, & enuoye le reste en Italie: puis s'achemine droit à Rome. A

Les Marseillois deliberez de se rendre: ce qui fait que Domitius se sauue de nuict. Finale reddition des Marseillois.

Telle fut la rebellion de Marseille, tel ce siege, telles les deux rencontres de mer, tels les artifices & les machines, telle sa composition & la clemence de Cesar: choses que ie n'ay point craint de retirer naïfuement du tres-docte & tres-excellent Vigenere, personnage digne de l'honneur d'vne statue, si d'auanture quelque surmot ne m'est eschappé, que suyuãt l'enthusiasme qui emporte coustumierement les Poëtes-nez, ie n'ay peu nier à la plume, ensorcelé de la cadence numereuse & poëtique. B

Acte de clemence & d'hõneur de Cesar à l'endroit des Marseillois.

Ce tant memorable exploit qui fut acheué en la premiere annee de la cent octantetroisieme Olympiade, de la fondatiõ de Rome, sept cens & quatre, des cõmencemens de Marseille, cent quarãte & quelques annees, de la creatiõ du mõde, trois mille neuf cens dixsept, auãt la Natiuité du Sauueur, quarãte six: est recité par celuy-la mesme qui le mit à chef, à sçauoir le grãd Cesar. Lequel en cela nous a laissé vn bien illustre monument de son inuincible vaillãce, de la grãdeur de ceste ville, & de la magnanimité des Prouençaux Marseillois, aussi bien que des Gaules & des Gaulois: voire que cõme il n'y a plus de Cesar (si d'auãture la France ne les produit) aussi sont elles incõquestables, & ceste ville maritime & demi Grecque, autãt fidele, qu'indomesticable, inforçable & puissante: quelque appetit desordõné que ce grãd monarque Romain ait laissé depuis tant de siecles, cõme hereditaire & naturel à ses successeurs d'vn tel & si royal morceau, qu'ils n'ont iusques icy peu aualler, ni n'aualleront iamais. Piece de vray qui n'apporte pas peu de splendeur à ceste premiere partie, peu d'esclat à la Prouence, peu de gloire à Marseille, ny peu de loüange à Cesar. Marseille remise, les Gaules calmes, & la Prouẽce asseuree aux Romains, il est incroyable de quelle merueilleuse legereté, portãt tousiours en croupe la fortune cheualiere, ce Prince passa la mer Adriatique pour aller rẽcõtrer Põpee qu'il desit en la Pharsalie, & le poursuiuãt iusques en Alexãdrie d'Egypte: où il fut par vne grãde perfidie trop malheureusemẽt assassiné. D'Alexãdrie il tira en Syrie, & de là, au Royaume du Pont, où Pharnaces fils de Mithridates fut entieremẽt desconfit: du Pont en Afrique, où il desit Scipion, & le Roy Iuba: & pour le couronnemẽt de ses labeurs, d'Afrique en Espagne, où il rõpit & despeça les ieunes Põpees, qui fut le cõble de sa gloire, & la fin de toutes ses guerres.

Selon Vigenere en la Cronologie de Cesar, quand ceste memorable reddition auint.

C (beside "Natiuité du Sauueur")

Loüanges de la ville de Marseille.

D (beside "gloire à Marseille")

Cesar va rencontrer Pompee qu'il desfait en la Pharsalie.

Exploits de Cesar.

Cõme donc il eut paracheué heureusemẽt & cõme eu volãt, de si grãdes choses, il retourna à Rome tout victorieux, où son premier triõphe, qui fut de la Gaule, fut veu le plus magnifique de tous: car il fit porter entre autres singularitez & magnificẽces, le Rhin, le Rhosne, & l'Oceã representez de fin or, liez & garrotez en captifs. Le secõd fut de l'Egypte, ou se vit l'effigie du fleuue du Nil, & d'Arsinoé, & du Phare, cõme ardent en flãmes. Le troisieme estant du Roy Pharnaces, & du Pont Euxin, dont l'vne des plus belles pieces de la monstre, fut ce braue & superbe titre en grosses lettres d'or, escrit sur vne table d'attẽte, *veni, vidi, vici.* Le IV. mõtrant le Roy Iuba auec les Mores, & l'Espagne deux fois subiuguee, pour V. char triõphal, tous V. differens d'appareils, equipages, ornemens, magnificẽces & despenses: quoy qu'õ estime que ce dout il ne voulut point triõpher, eut esté beaucoup plus grãd. Si somptueux au reste, qu'au premier des Gaules quãd fut le soir il mõta au Capitole, il y auoit quarãte Elephãs, vint à main droite & vint à gauche, portãs les torches & les flãbeaux. Tant d'actes illustres & renõmez, ioints à vne largesse plus que Royale, vne clemẽce admirable, tenãt ie ne sçay quoy du diuin, & vn courage tout heroïque, furẽt les eschellons qui le mõterẽt au souuerain gouuernemẽt de l'estat: car il fut grãd en ses dõs, splẽdide en ses festins, admirable en sa douceur & misericorde, facile & familier à son accez, dõna, secourut & pardõna volõtiers, fut le refuge des desolez, & l'anchre de ses amis, le biẽ & le profit desquels luy furent tousiours en plus singuliere veille & recõmãdatiõ, que sa propre & particuliere cõmodité, n'aspirẽt qu'à choses

Cesar de retour à Rome, ou il triomphe cinq fois. Premier triomphe des Gaules.

E (beside "na à Rome tout victorieux")

Deuise heroyque de Cesar.

F (beside "me que ce dout il ne voulut point")

Loüanges & qualitez heroyques de Cesar.

hautes, & sur tout à ne refuser chose aucune, qu'il estimast digne d'estre donnee. Dont il acquit vne singuliere & respectable estime, vne immortelle louange, vne glorieuse renommee, & la bien-vueillance de tous. Au moyen dequoy apres auoir fait des grandes liberalitez à ses soldats, des festins sumptueux au peuple Romain, des ieux, tournois, iousfes, batailles, chasses de toutes sortes de bestes, dances, masquarades & ballets, ses citoyens en recompense, ne voulans se mõstrer ingrats à tant d'illustres & hauts bien-faits, luy deferent comme à leur Prince tous les hõneurs qui se peurent imaginer: car ils luy dresserẽt des effigies autour des Temples, luy presenterent vne couronne d'or au theatre, compartie & brodee de douze rayons, s'esleuans en pointe à l'entour du cercle, vn daiz magnifique dans le Senat: vn comble fort haut esleué sur vn donjõ en son Palais: le titre & qualité de pere de la patrie, la Dictature perpetuelle, & finalement les marques & les enseignes de la Royauté. De sorte que sous la faueur de tant d'appuis, & les appuis de tant de vertus, il cõmença glorieusement les fondemẽs de la quatrieme & imperiale Monarchie, selon la supputation des Hebrieux, l'an du monde, MMM OCCCC XVII. du deluge, MM CCLXI. de la natiuité d'Abraham, M DCCCCLXVIII. de la sortie d'Egypte, M CCCCLXIII. du Regne de Dauid & du quatrieme aage, MXXVI. de la premiere fondation du Tẽple, DCCCC LXXXIII. De la fin du Regne des Iuifs, DXLII. de la CLXXXII. Olympiade, le I. De la fondation de Rome, OCCVI. Du cinquieme aage, OXLIIII. De la restauration du Tẽple, DXXVII. De Hyrcan Roy & Pontife des Iuifs, le XV. De Cleopatre Royne d'Egypte, le III. & finalement auant la tres-heroique & Royale Natiuité du Sauueur du monde, enuiron XLVII. ans. Mais quelques hautes vertus, clemence & benignité qui fussent en ce genereux Prince: la haine mortelle de ses mal-vueillans les surmonta, estant meschãment assassiné & meurtry en plein Senat de vingt & trois coups de dague tous mortels, par Cassius & Brutus, qui le trahirent barbarement: beaucoup plus ennemis iurez de sa gloire & de sa grandeur, qu'amis zelez de la publique liberté, ny du bien de leur patrie, qui des lors nagea toute au sang: l'an LVIII. de son aage, de ses guerres le X. & le V. de son Empire, apres auoir gaigné cinquante deux batailles, subiugué trois cens païs, pris huict cens villes ou chasteaux, triomphé cinq fois de teng: & finalement asseuré à la Monarchie, quelques soixante ans apres auoir esté reduite en Prouince Romaine, la Gaule Broguée ou Narbõnoise, qui depuis fut dite Prouence, & fut sous les Empereurs, en ceste mesme estendue, villes, riuieres, fleuues, montagnes, bornes & limites, que nous la verrons maintenant. Voila que i'ay deu à mon païs, à mon histoire, & à Cesar duquel ie porte le nom.

Honneurs rendus à Cesar, comme à Monarque souuerain.

L'an du monde selon la supputation des Hebrieux.

Fondement de l'Empire Romain par Cesar, auant IESVS-CHRIST, XLVII. ans.

Mort de Cesar

De l'Empire le V.

PROVENCE SOVS LES EMPEREVRS.

Si vous vous representez deuant les yeux la structure d'vn Palais Royal, qu'vn excellẽt Michel Ange conduit, s'aidãt de plusieurs & diuers ouuriers, & de plusieurs & diuerses estofes, vous voyez la vraye image de l'historien & de l'histoire: & si vous en considerez exactement l'ordonnance, & les diuers quartiers, membres, offices, sales, chambres, galeries & cabinets, auec leurs pieces, enrichissemens, frizes & meubles decens, à l'auenture verrez vous la naifue peinture de ceste-cy. Nous auõs imité les bons fonteniers aux fondemens de ceste vieille deserte d'antiquité Gauloise, farcie d'assez de fables: nous ensuyurons maintenant tant en la description de l'ancienne Prouence, qu'à la briefue course, information & recherche que nous ferons des Empereurs Romains, des Roys de Bourgoigne, de France & d'Arles, (esquels ceste premiere partie reposera) les bons veneurs, lesquels s'accompaignent ordinairement de plusieurs chasseurs, & de quantité de meutes, quand ils vont à la queste de quelque beste qu'ils ont entreprise: sçachãs fort biẽ, qu'vn seul y perdroit sa peine, & ne pourroit facilement la mouuoir, la poursuyure, ny la prendre. Si que tout son trauail seroit perdu, sans honneur & sans profit. Tout de mesme en la deduction & poursuyte de la verité d'vne histoire, comme en la chasse d'vne beste sauuage, on trouue infinis destroits, passages & chemins rompus, enuironnez & couuers d'arbres & d'espaisses ombres, où sans doute vn homme seul, quel bon que fut son limier, se trouueroit espouuenté, & se pourroit aisement perdre, s'il n'estoit accompagné de quelques chasseurs qui sceussent de longue main, les pas, les tours, & les auenues: or laissant à part le soin d'en prendre vne plus particuliere charte, aux Geographes, aux Mathematiciens, de disputer de son ascendant, de son eleuation, & de son climat, & aux medecins & naturalistes, de la temperature & bonté de son ciel, que tous ceux qui en ont parlé auoüent ingenument estre l'vn des meilleurs, plus gracieux & plus sains de l'Europe: comme celuy qui ne cede point en cultures & labou-

Rapport de l'histoire à vn Palais Royal, & de l'historien à l'Architecte.

Les Historiens doiuent imiter les bons veneurs.

Pline, Strabon, Ammian Marcellin, & autres

tages, diuersité de fruits & de vins tres-excellents,en excellence & dignité de personnages en pratique de bonnes mœurs, & abondance de richesses, à Prouince quelle qui soit: ainçoi qui plus veritablement se peut nommer vne Italie qu'vne Prouince. Ie me contenteray parce que i'ay à faire vn grand,long,& fascheux chemin,de prendre langue touchant son ancienn estendue,d'vn noble veneur Espagnol, qui florissoit du temps de l'Empereur Claude, lequel la peint,descrit,limite & geographe en ceste sorte.

Pomponius Mela commenté par Ioachim Vadian, poete & medecin tres insigne in Gallia Narbonensi.

Les Prouençaux appellent brayes, ce que les François disent chausses. Poldo d'Albenas aux antiquitez de Nismes.

La Gaule Narbonnoise, ne nommee ainsi de Martius Narbo: sed eo sic dictus quod illic Cæsar ex Martia legione colonos deduxerit.

Athenopolis aujourd'huy la Napole.

Antipolis id est, Antibes. Origine de la ville de Marseille.

Aiguesmortes, ou les fosses de Marius.

Fable de la Craux.

A La Gaule Narbonnoise, diuisee en deux membres, par le lac de Lausanne, & les montagnes de Geneue, d'vn bout brodant la mer de Tuscane, & de l'autre l'Ocean, conduit son estendue iusques au Var, & du Rhin aux monts Pyrenees. La partie qui regarde nostre mer, a esté autrefois appellee *Brayce* (cōme qui diroit portant brayes) maintenant elle est dite Narbōnoise,plus fertile & mieux cultiuee, & pour ceste mesme raison, plus plaisante & plus agreable. Entre les villes qu'elle a, les plus riches sont Vayson,des Vocontiens en Dauphiné: Vienne, des Allobroges ou Sauoyars: Auignon, de Cauares (qui sont pres de l'Isere & de la Durance) Nismes,des Arecomiques, ou Volces: Tholose, de Languedoc: Aurenge,colonie de la seconde legion: Arles, de la sixieme: & Beziers de la septieme. Mais de bien loin les deuance la colonie de la dixieme legion,qui prend sa denomination du fleuue Artacis, esquel- B les marches Martius Narbo ayant autrefois dōné secours opportun, dōne pour le iourd'huy son lustre & son nom. Il y a quelques petits bourgs aux bordages de la mer, auec certains noms:mais fort peu de villes, parce qu'il y a peu de ports: outre que toute la coste est subiete & soumise au vent du midy, appellé Auster, & du Ponent,surnōmé Africus, Nysse touche les Alpes: Decerate les ioint, comme aussi fait Antibe: Frejus est apres colonie de la huictieme legion: puis se voit Athenopolis, Alby, Gap, Cytharistе & Halicidō, nom derivé des Salins,port des Marseillois, & en celuy mesme, Marseille: Ceste ville a pris son origine des Phocæens: & si estoit anciennemēt entre des peuples aspres & cruels: maintenāt auoisinee de C gens paisibles,quoy que fort & grandemēt dissemblables. Chose admirable cōme ceste nation a pris facilemēt vn ciel estranger,& nouueau: & cōme encor elle garde & retient sa premiere nature. Entre Marseille & le Rhosne, est Aiguemortes, qu'ō appelle les fosses maritimes,ou l'estang de Marius. Vne brassiere de ce fleuue nauigable s'estend,& laue la campagne deserte,infertile & couuerte de cailloux,en laquelle on dicqu'Hercule cōbatant cōtre Albyō & Bergion Geans & fils de Neptune,se trouua destitué d'armes & de traits,si qu'en telle destresse il inuoqua son pere Iupiter,qui tout à l'instant fit tōber du Ciel en sa faueur vne roide & drue gresle de cailloux: au moyen dequoy la campagne (que nous appellons auiourd'huy D Craux) en a depuis ce temps la esté toute ensemencee & couuerte. Le Rhosne ne sourd pas loin des fontaines du Danube,& du Rhin, lequel recueilly par le lac de Geneue, garde tousiours sa roideur,& sa grauité, & se conseruant entier en son cours,en sort auec la mesme impetuosité & les mesmes flots qu'il y entre: de là se roulant vers l'Occident il se depart aucunement des Gaules: puis tirant sa course vers le midy il entre par ce costé-là, où, pour la venue & l'abord des autres fleuues qui viennent fondre & s'assembler à luy,il se grossit & se coule beaucoup plus fier deuers Auignon & les Volces: par delà sont les estangs des mesmes Volces, le fleuue appellé Lede,le chasteau de Latare & Mont-pellier, ceint quasi de tous les costez de l'eau de la mer: & qui,sans qu'il est enuironné d'vne petite chaussee,seroit presques vne Isle parfaite. Apres court l'Eraud tombant des mōtagnes de Geneue,aupres d'Agatte ou E Agde,l'Orb passe aupres de Beziers,le Thelin descēdant des monts Pyrenees deuers sa source est fort petit ou plustost vn petit gué. Et cōbien qu'il soit large & grād en son canal,si n'est il propre au nauigage qu'au droit de Narbōne. Lors qu'il est courroucé & gros des rauages & torrēs des pluyes d'hyuer, il a de coustume de s'esleuer si haut,qu'il ne peut se cōtenir en soymesme. Ce fleuue tōbe dans vn lac nommé le Rouge,fort spacieux & large, ayant la bouche par où il reçoit la mer, fort anguste & tres-estroite. Plus auant est Leucate, nom de ce riuage, & la fontaine de Salsuse, dont les eaux sont plus ameres que celles de la mer mesme, tant s'en faut qu'elles soyent ny douces ny sauoureuses. Non trop loin de là se void vne cam- F pagne tres-verdoyante de ieunes roseaux: mais au demeurant toute couuerte de l'eau d'vn estang: ce que manifeste vne de ses moitiez, laquelle estant coupee semble proprement vne petite Isle, nageante sur l'eau, & souffrant aisement d'estre auancee & reculee. Si que dans des creux profonds qu'il y a, on void facilement l'eau de la mer y surfondue & naissante. Ce qui a donné occasion tant aux autheurs Grecs qu'aux nostres (ie ne sçay toutesfois si par ignorance de la verité, ou par dessain de laisser des bourdes à la sage posterité) de dire qu'on tiroit en ceste region vn certain animal de poisson, du limon de la terre, lequel estant venu par certaines voyes sous-terraines, apres estre blessé &

Cours du Rhosne.

Retressies.

Ce sont à l'auanture quelques grosses anguiles.

eſtre bleſſé & tué,eſtoit tiré hors de ces grands creux par les peſcheurs. Apres ſe deſcouurent
les liſieres & confins de la Sardaigne,auec le Thelin, & le Theſin, fleuues humbles & petits
d'eux meſmes,mais qui ſont bien dangereux, quand ils s'enflent, & deuienent gros & cour-
roucez. Là eſt la Colone dite Ruſciane, & le village d'Eliberie, qui retient encor quelques
petits veſtiges & marques d'vne iadis puiſſante ville & de fort grandes richeſſes, qui là autre-
fois ont eſté. S'y void d'abondant entre les Promontoires des Pyrenees, le port de Venus, &
A vn goulphe de mer, auec le lieu de Ceruietes où ſe termine & aboutit la Prouence.

Porto-Venere & Ceruaret, anciennes limites de Prouence.

Voila comme ce perſonnage, que les vns eſtiment auoir flori du temps meſme de Ceſar:
les autres, de l'Empereur Claude,deſſeigne noſtre Prouince,& parle fabuleuſement du com-
bat d'Hercule, & de la victoire qu'il emporta par la faueur de Iupiter contre ces deux fiers
& cruels geants: à l'auenture chefs principaux de certains barbares montagnars, qui de-
ſtrouſſoyent d'ordinaire les paſſans, exerçans mille pilleries tant par terre que par mer: &
encor de noſtre Crau, qui a mis pluſieurs cerueaux en reſuerie & perplexité,pour ſçauoir ti-
rer l'origine, & la cauſe de la production de ces cailloux, dont on en void d'vne exceſſiue
B groſſeur. Eſtimans aucuns, que le deluge (ce qui ſemble croyable) aye autrefois laiſſé ceſte
dure & inutile ſemence,parmy laquelle neantmoins naiſſent vne infinité d'herbages propres
& ſalutaires au beſtail: outre pluſieurs excellens & diuers ſimples, des vins tres-penetrans &
tres-delicats, & des huiles exquiſes & douces, auec la graine de l'eſcarlate, ou le chermes,
parmy le thin & le ſerpolet,qui embaument tout ce ciel là. Les autres, que ces dures & ron-
des pierres ont eſté comme vomies & deſgorgees en ceſte plaine, & en quelques autres,
comme en Dalmatie, par les tremble-terres ſourds & muglants qui s'eſmeuuent au plus pro-
fond de la mer: & les plus ſubtils, que de certaines pelotes de boüe congelees, ces cailloux
ont eſté formez. Ce qui n'a pas grande apparence,combien que les petits cailloux qu'on void
C communement és bords des riuieres, continuellement batus des flots, ſemblent eſtre ainſi
produits. Laiſſant ceſte Philoſophie à part, i'eſtime quant à moy, que ce nom de Crau luy aye
eſté donné d'vn mot Grec qui ſignifie *caillou arrondi*, par les frequentes laueures des ondes,
ou à l'auanture du verbe Κράζω, qui vaut autant que *crier & vociferer*, parce que ces horribles &
cruels Geans crierent hautement contre Hercule, pour l'eſpouuenter, le voyans deſtitué
d'armes & requerir ſecours à Iupiter, comme à celuy dont il tiroit ſa deſcente. Si l'on n'eſti-
moit que les abboys, cris & tempeſtes du vent de midy, qui s'entẽd bugler horriblement en
ceſte vaſte & pierreuſe plaine,l'ayent principalement ainſi fait denõmer. Car on ſçait biẽ que
le vieil lãgage des Prouençaux,depuis l'abbord des Phocæens Ioniens,vint à ſe façonner à la
Grecque. De maniere que les Romains venoyẽt apprẽdre les lettres Attiques à Marſeille,de-
puis la venue & migratiõ deſquels és Gaules, il s'abaſtardit,corrõpit, fõdit & meſla tellemẽt
de ces deux langues,que prenant partie de l'vne,partie de l'autre,il vint à ſe former ce troiſie-
me ramage,& ce patois que nous auõs encor pour le iourd'huy,entremeſlé d'infinis mots La-
tins & Romains,qui s'y fourrerẽt depuis. Dont vient que le Prouençal eſt tres-propre à par-
ler fort diſtinctement auec leurs accens & ſons naturels toutes ſortes de langages. La preuue
euidente de ces choſes font aſſez amplemẽt voir les rimes vulgaires,& les elegantes & doctes
œuures de ces vieils poëtes, & troubadours,qui ont autrefois mis en ſi haut honneur noſtre
E langue:en tel credit & reputatiõ,que les plus excellens & nobles Tuſcans n'ont point dedai-
gné d'emprunter leurs inuentiõs & leurs propres mots. Quant aux humeurs plus particulie-
res des Prouençaux,il eſt par trop certain que deux nations tant eſloignees & differẽtes, que
la Greque & la Romaine:l'vne,ſous la tutele de Minerue:l'autre,ſous la protection de Mars:
l'vne,d'vne vierge:l'autre,d'vn gẽdarme:l'vne,illuſtre en lettres & diſciplines:l'autre,en beaux
faits & en armes: l'vne,en paix,l'autre en guerre, & bref l'vne menſongere & fallacieuſe,l'au-
tre,ſuperbe & tres-franche,les ont tellement confondües,abaſtardies & peſle-meſlees, qu'el-
les participẽt du ſang des deux,auſſi biẽ que du ramage, eſtans deuenus de Gaulois braguez,
demi Grecs,& demi Latins:& par cõſequent demi barbares,orgueilleux, & diſſimulez:de ce
F qu'ils eſtoyẽt arrogãs,fiers & vindicatifs,& quelque peu ſuperſticieux. Ce que ſemble naifue-
mẽt exprimer vn petit eſchantillõ tiré d'vn extrait,pris de la Bibliotheque Papale, rãgee à S.
Iean de Latran,dans vn certain & antique volume,eſcrit à la main, où ſe trouuẽt ces paroles:

Opinions des cailloux de la Crau d'Arles & de Salon, dont noſtre ville eſt ſurnommee. Ariſtote. Poſſidonius.

Κ όρ, littus, arena calculi frequenti motu in maris littore rotundati. Κράζω, clamo, vocifeio.

Langage ancien des Prouençaux.

Prouençaux parlent facilement & aiſement toutes langues.

Les Prouençaux meſlés des vieux Gaulois des Grecs, & des Romains.

Eſt natio hominum, quam Prouinciales appellant, gens hilaris, iocunda, larga in expendendo pro facultatibus: diſſimulatrix iniuriarum, & pro tempore reminiſcitur. Eſt illis terra ferax, abundans fluminibus, frumento, vino & oleo: & cùm in omnibus ſit abundans, in ſolo bono Principe ſui generis eſt egena: Quod ſi ducem haberent quem timerent, nulla gens frangibilior ad bonum: nam eſt apta promptáque bello, terra maríque Leui vtitur armatura. Natio ſupra modum captioſa, ſub bono duce bona, & ſub malo deterior, ſemperque nouarum rerum ſtudioſa.

Ex Bibliotheca ſummi Pontificis, apud ſanctum Ioannem Lateranenſem in quodam veteri manuſcripto

Traits

Peinture excellente du prouençal.

Traits à la verité Gotiques, mais fort vifs & bien resemblans. *Il y a* (disent-ils) *vne nation d'hommes qu'on appelle Prouençaux, gent d'humeur ioyeuse & gaye: liberale & qui despend largement selon la portee de ses moyens, dissimulant les iniures receues, dont elle se resouuient, pour s'en ressentir, selon le temps & l'occasion: leur terroir est fertile & brusque, abondant en fleuues, bleds, vins & huyles. Mais comme il abonde en toutes choses, il est neantmoins pauure en cela, qu'il n'a point vn bon Prince de son humeur & de sa gent. Que si ceste nation en auoit quelqu'vn qu'elle eut en crainte & reuerence, il n'y auroit peuple au monde plus ployable au bien qu'il seroit: parce qu'il est tres-propre & lest à faire la guerre, autant par mer que par terre. Il vse d'armes legeres. Nation extremement opiniastre & testue: bonne sous vn Prince bon: & sous vn meschant encore pire & plus meschante. Mais que par dessus tout cela recerche tousiours des remuemens & nouuelletez.* A

Qui semble bien vne peinture tant exactement contrefaite apres le naturel & l'humeur du Prouençal, qu'il seroit non seulement difficile d'en faire vn plus vif, plus abregé, ny plus excellét crayon: ains, à mon auis, immodestie & impertinence d'y affronter que la chose mesme. Neantmoins ce n'est pas assez, pour tirer quelque cognoissance plus ample de ceste ancienne Gaule Braguee: puis qu'on void bien clerement que ce fragment ressent fort sa façon Gotique, & fait assez voir, que les Prouençaux estoyent des-ja sous les Romains, & par consequent aucunement differens de ceux qu'ils souloyent iadis estre. Or si quelqu'vn nous en a laissé des adresses plus certaines, dont nous puissions tirer quelques valables coniectures de leurs mœurs, façons, loix, coustumes, polices & cultes antiques: il semble de vray, que c'est le seul & grand Cesar. Car iaçoit qu'il aye diuisé tout à l'entree de ses commentaires la Gaule en trois parties, toutes differentes de parler, de coustumes & de statuts: si est il à coniecturer qu'il n'a pas sçeu d'abordee ny de premier regard, ce que l'vsage, la frequentation & l'experience luy en firent voir depuis. Estant chose trop certaine que la Prouence, qui en estoit l'vne des pieces & contrees principales particulierement appellee Braguee, deuoit par consequent retenir, la plus commune forme de vie, loix, & sacrifices des Gaulois deça le Rhin: ce qu'il semble luy mesme auoüer de sa bouche propre. Car quel tesmoignage plus oculaire, plus excellent, ni plus croyable, voire plus agreable a sa plume, & consonant a ses oreilles, peut alleguer Cesar, que Cesar? Voicy donc comme il en parle au sixieme de ses guerres. B C

Description de l'ancienne Gaule suyuãt Cesar au sixiesme de ses Commẽtaires, pris de mot a mot apres le dicte Vigenere. Ceci est vn peu apres.

Cecy se conforme aux trois estats qui sont au present. l'Eglise, la noblesse & le peuple.

Il n'y a pas long temps dit Vigenere, qu'il y auoit des seruages en Bourbonois, Niuernois & autres contrees. Mais il y a encor des villages en Prouence, dont les subiects sont appellez vilains, serfs, cõme à Senas & autres lieux.

En la Gaule, non seulement par toutes les citez, & par tous les villages & autres endroits, mais encore presque en chacune maison, il y a des partialitez: & sont les chefs de ses factions ceux qui selon la voix cõmune, ont le plus de pouuoir & d'autorité: à celle fin qu'à leur arbitrage & iugement la finale resolution de tous les affaires & deliberations soit rapportee. Ce qui semble auoir anciennement esté institué, de peur que personne du commun peuple ne manquast de support à l'encontre d'vn plus puissant: car pas vn d'entre eux ne lairra outrager ne circonuenir les siens: & s'il le fait autrement, il n'a plus d'autorité, ne de credit en leur endroit. Somme que ceste façon de faire est generalement par toute la Gaule, où toutes les citez sont diuisees en deux partis. En toute la Gaule au reste il y a deux sortes de gens, de ceux au moins que l'on tient en quelque conte & honneur: car le menu populaire est presque en lieu de serfs, ne pouuant rien de soy, & n'estant appellé à aucune assemblee de cõseil: la plus grand' part mesme, pour se voir pressez de debtes, ou de la charge excessiue des impositions, ou des outrages & violences des plus forts, se mettent sous la seruitude des Gentilzhommes, qui ont lors enuers eux tout le mesme pouuoir, que les maistres à l'endroit de leurs esclaues. D E

Ancienneté de l'excommunication, & en quel conte elle souloit estre mesmes parmi les idolatres & Payens.

Chef souuerain en la Religion de tout temps.

Mais de ces deux sortes de gens, l'vne est des Druides, & l'autre de la Noblesse: Ceux-là assistent au seruice diuin, ont la charge des sacrifices, tant publics que particuliers, expliquẽt les points & articles de la Religion. Parquoy grãd nombre de ieunes gẽs, se rangẽt autour d'eux pour apprendre, & si les respectent fort: car ils cognoissent presques de tous differens soit publics, ou particuliers, s'il y a quelque forfait cõmis, s'il se fait vn homicide, s'il y a procez pour raison d'vne succession, ou des bornes & cõfins d'vn heritage, ils en iugent, & ordonnent pareillement des recompenses & punitions. Que si quelqu'vn ou personne priuee, ou publique, ne se tient à leur iugement, ils l'interdisent des sacrifices, qui est enuers eux la plus griefue peine de toutes. Car ceux qui sont ainsi excommuniez, sont tenus au rang des detestables & meschans: tout le monde se destourne d'eux, fuit & abhorre leur rencontre & deuis, de peur que quelque malheur ne leur tombe de ceste communication. Non pas seulement leur fait on droit, si auenture ils intentent quelque procez: ne charge ne dignité quelconque ne leur est departie. De tous ces Druides il y en a tousiours vn qui preside aux autres, lequel a parmi eux la souueraine authorité. Cestui-cy decedé, s'il s'en trouue quelqu'vn qui en dignité excelle tout le reste, il luy succede; ou s'il y a plusieurs concurrens, & egaux, l'vn de ceux-là F

est eleu par la voix de tout le College : & quelquefois encore vienent ils bien souuent aux armes pour ceste precedence. En certaine saison de l'annee, ils vont tenir leur Parlement en vn lieu sainct & beny sur les confins de Chartres, qu'on estime estre le milieu de toute la Gaule : l'à s'assemblent de costé & d'autre tous ceux qui ont quelques procez : lesquels ne faillent point d'acquiescer à leurs arrests & iugemens. On a opinion que ceste tradition fut
A trouuee premierement en Angleterre, & que de là elle a esté transportee en France : car encore pour le iourd'huy ceux qui plus exactement en veulent estre instruits, s'acheminent souuentefois en ces quartiers-la pour l'apprendre. Les Druïdes n'ont point accoustumé d'aller à la guerre, & si ne payent point de subsides comme les autres : mais sont excusez de porter les armes, voire exempts de toutes charges & impositions quelconques. Ce qui est cause que plusieurs, à l'appetit de si beaux priuileges, meuz aussi de leur propre volonté, s'en vont à leur Eschole, & y sont enuoyez de leurs peres & proches parens. On dit que là ils apprenent grand nombre de carmes par cœur : qui est la cause que quelques vns demeurent bien vingt ans entiers en cest estude. Car ils ne pensent pas estre licite de les mettre par escrit : en-
B core qu'en tous leurs autres & publiques & priuez affaires, ils vsent de lettres Grecques : ce qui me semble auoir esté institué pour deux raisons : l'vne, qu'ils ne veulent point que leurs secrets soient diuulgez au commun peuple : l'autre, de peur que ceux qui apprenent, s'attendans à l'escriture, soyent moins soigneux d'exercer leur memoire : comme il auient à plusieurs, qui sous l'attente des liures, relaschent beaucoup de la diligence d'apprendre & retenir par cœur. La premiere chose qu'ils s'efforcent de persuader, est, que les ames ne meurent point : mais qu'apres le trespas des vns, elles passent aux autres : & si estiment que cela doiue grandement exciter à vertu, quãd on mesprise la mort. Ils traitẽt en outre beaucoup d'autres points concernans les estoiles, & leurs mouuemens, la grandeur du ciel & de la terre, la nature de l'vniuers, la vertu & puissance des dieux immortels, & les enseignent aux ieunes gens.

Les sacrificateurs des Romains estoyet aussi exempts d'aller en toutes guerres horsmis contre les Gaulois.

Metempsychose de Pythagoras creue par les Druydes & premiers Gaulois.

C L'autre estat est de la noblesse : Ceux-cy quand il est besoin, & que quelque affaire suruient, ce que deuant l'arriuee de Cesar souloit presque arriuer tous les ans, qu'ils alloyent assaillir & prouoquer les autres, ou eux-mesmes se defendoyent, vont tous à la guerre, & selon ce que chacun d'eux est de plus noble maison, & de plus grand pouuoir, aussi entretient-il autour de luy des seruiteurs & de la suite dauantage : sans recognoistre autre dignité ou grandeur que celle-la. Toute la nation Gauloise est merueilleusement adonnee à deuotion, & pourtant ceux qui se trouuent affligez de quelque grieue maladie, & qui hantent les combats, & semblables sortes de perils, immolent des hommes en lieu de victimes, ou font vœu
D d'en immoler : & se seruent en ces sacrifices du ministere des Druides, n'estimans pas que si la vie d'vn homme n'est compensee par celle d'vn autre, la majesté des dieux immortels se puisse bonnement appaiser : tenans tous publiquement des ceremonies & institutions de tels sacrifices. Aucuns ont des idoles d'vne grandeur desmesuree, les membres desquels tissus de clisses & d'oziers ils emplissent d'hommes viuans, puis y mettent le feu : & là sont les pauures miserables estoufez de la flamme & de la fumee, & finalement reduits en cendre. Ils pensent bien que les executions de ceux qui ont esté pris pour quelque larrecin, brigandage ou autre forfait, soyent plus agreables aux dieux immortels, mais si le moyẽ de recouurer assez de ces malfaicteurs leur defaut, ils sont bien aisement portez de mettre la main aux innocens mes-
E mes. Ils adorent sur tout le Dieu Mercure, dont il y a des images de plusieurs sortes : & le tienent pour inuenteur de tous arts, guide de ceux qui vont par pais, & qui a vne tres-grande puissance, touchant le profit des banques & du train de la marchandise. Apres luy ils ont Apollon, & Mars, & Iupiter, & Minerue, desquels ils croyent presque le mesme que font tous autres peuples & nations, qu'Apollõ guerit les maladies, Minerue mõstre les apprentissages des ouurages & mestiers, Iupiter tient l'Empire des cieux, Mars est celuy qui conduit le faict des guerres & des combats : & pourtant lors qu'ils ont deliberé de donner la bataille, le plus souuent ils luy dedient, ce qu'ils auront pris à la guerre, & si luy immolent le bestail qu'ils ont
F à ceste fin mis à part. Tout le reste du butin ils l'assemblent en vn lieu : tellement qu'on peut voir en plusieurs de leurs citez de grands tas, monceaux & despoüilles esleuez en des places sacrees : & n'auient pas souuent que personne au mespris & contempt de la Religion, vueille rien reseruer par deuers soy de ce qu'il aura pris, ne qu'il ose mettre la main à ce qui a esté vne fois ainsi offert : car il y a là dessus vne tres-grieue punition ordonnee, auec martyres & tourmens. Tous les Gaulois se maintienent estre descendus du pere Dis, & disent cela leur auoir esté reuelé par les Druides, au moyen dequoy ils ne limitẽt pas les interualles de quelque temps que ce soit, par le nombre des iours, mais des nuicts : & obseruent le iour de leur natiuité, & les entrees des mois & des annees, en sorte que le iour suiuyue tousiours à la

Gauloys deuotieux de leur naturel.

A raison de ces cruautez, l'Empereur Claudius abolit du tous les Druydes.

Sacrifices estranges & cruels.

Creance des vieux Gaulois.

Dis, ou Pluton, qui est Samothes dont nous auons tiré la race des premiers rinces de Gaule.

nuict. Quant au reste de leurs façõs de faire, ils different particulierement en cecy d'auec les autres peuples, qu'ils ne permettent point que leurs enfans les abordent en public, que premierement ils ne soyent en estat de porter armes: estimans deshonneste de les voir encor en bas aage, venir en la presence du pere deuant le monde. Tout autant d'argent que les hõmes reçoyuent en dot de leurs femmes, autant mettent ils de leur bien parmy, selon la commune estimation: on fait puis apres profiter tout cela, & est mis à part le reuenu, lequel auec le sort principal est acquis à celuy des deux, qui reste & surrit à l'autre. Les maris enuers leurs espouses ont puissance absoluë de vie & de mort, aussi bien qu'enuers les enfans: & quand le pere de famille vient à mourir, si c'est au moins quelqne hõme de marque, ses parens s'assemblent: que s'il y a tant soit peu d'apparence de venin, ils donnent là dessus aussi bien la question à sa femme, que si c'estoit vne esclaue: & s'il se trouue quelque cas à l'encõtre d'elle, on la fait mourir apres l'auoir cruellement cruciée auec le feu, & autres especes de tourmens. Leurs obseques sont fort magnifiques & somprueuses, selon la mode du pais, & iette l'õ dans le bucher, toutes les choses qu'on pense auoir esté les plus cheres & agreables, aux deffuncts, voire mesme iusqu'aux bestes. Il n'y a pas encore log tẽps, qu'au bout de la põpe & deuoir des funerailles, on brusloit ceux de leurs serfs & vassaux tous en vie, lesquels on sçauoit auoir esté par les maistres choisis & destinez à cela. Les citez qui sont en reputatiõ de mieux gouuerner leurs affaires, ont cela institué par leurs loix, q̃ si quelqu'vn d'entr'eux soit par vn cõmũ bruit, ou autremẽt, a rien appris des peuples voisins, qui cõcerne l'estat, il faut qu'il en aille tout soudain faire son rapport au magistrat, sans en rien cõmuniquer à persõne: pource qu'on a souuent veu par experience, que les hõmes legers & ignorans s'espouuenrent facilement par des fausses & controuuees nouuelles, qui les induisent à se resoudre d'entreprendre quelque grãd fait, iusques aux plus importantes & dangereuses choses qui puissent estre. Les gouuerneurs en raisent ce que bon leur semble, & ne manifestent à la cõmune, que ce qu'ils cognoissent à propos de leur dire. Deuiser au reste des affaires de la chose publique, si ce n'est en plein conseil, cela leur est defendu. Par vn tant illustre & authentique tesmoignage, nous pouuons à peu pres sçauoir qu'elles ont esté les loix, les coustumes, les sacrifices, ordres & les ceremonies des antiques Prouençaux, puis que toute la Gaule se gouuernoit en ceste sorte: & en cecy deuõs nous vne eternelle recognoissance à Cesar d'vn tant fidele monument, ayãt eu vn tel & si particulier soin de nous laisser de si longue main vne liquide cognoissance des mœurs, coustumes, & Religion de nos antiques progenitures qu'il asseure sortis de Dis, IV. fils de Iapet, autrement appellé Samoth. Estant ainsi qu'ils ont tenu beaucoup de choses au dela de seze siecles, lesquelles si nous affrontons auec celles de leurs descendãs & neueux, nous trouuerõs iustement se batre & rapporter parallelemẽt. En premier lieu pour les factions & partialitez, à peine entrerõs nous à la secõde partie de ceste Chronique, que nous ne verrons que trop depuis cinq aages en çà à cõmencer au Regne des premiers Cõtes de Barcellõne, cõbien les inimitiez mortelles & les insatiables ambitiõs des nobles & plus puissans, ont respãdu de sang humain, & desolé cruellemẽt de villes, de bourgs, de chasteaux & de familles, iusques aux derniers souspirs du sezieme siecle qu'Astree vint du ciel en terre, au moyen du grãd Henry, qui par la valeur heroïque de son bras calma les Gaules & la Prouence, & fit plus que ne fit Cesar de la ville de Marseille, sans tours, mãtelets ny machines. Si biẽ q̃ si le nõ redoutable de ce grãd & victorieux Monarque, & la puissance formidable de la Iustice ne les retenoit en bride & en discipline, ie ne sçay ce qu'ils feroiẽt. Apres quoy sans aller aux anciennes Republiques de Marseille & d'Arles, où les seuls Tymuches, c'est à dire, les illustres auoyent le gouuernemẽt, on void encor pour le iourd'huy combien peu de credit a eu de tout temps le peuple bas, & cõmun, tãt aux assemblees generales des trois estats, qu'aux cõseils particuliers des maisons cõmunes, autant des citez principales, & moyenes, que des malotrus chasteaux, ouuerts & desmãtelez, où les plus nobles & les plus riches font & dõnent la loy aux autres. Dont beaucoup de troubles s'ensuyuent & des ruines nõ petites. Voire mesme void on assez de Seigneurs, dont les subiets sont appellez vilains serfs, & tenus cõme pour esclaues, tant leur bien est surchargé, & leurs personnes peu libres. Quant au culte des dieux, & aux sacrifices, quoy que telles victimes cruelles & sanglantes soyent abolies depuis le Christianisme, & l'Empereur Claude, nõ seulement en ceste Prouince, qui des premieres a receu la foy, mais par tous les endroits de la terre où l'auguste nom du Sauueur crucifié a esté presché. Le grãd & prodigieux Autel, qui estoit neantmoins en Arles, dont elle fut dite, *Aralata*, où deux ieunes hõmes qu'on auoit mis à l'engrais, nourris du public tout le long de l'an estoyent annuellemẽt & Scythiquement esgorgez: si que de leur sang le peuple estoit aspergé pour l'expiation de ses crimes, & l'appaisement de l'ire des

Merueilleuse puissance des maris sur leurs femmes anciennement en France.

Les Indiës ont ceste mesme superstition si cruelle.

Tres belle & louable institution.

Iusques icy Cesar, de la version du docte Vigenere.

Par le fragment de Cesar nous iugeons comme la Prouence se gouuernoit.

Rapport des anciens Prouençaux aux modernes.

Les nobles & plus riches ont presque par toute la Prouence le gouuernement des affaires.

L'Autel d'Arles Vnde Aralata.

dieux,

dieux, s'accorde fort auec Cesar, & les hosties des Gaulois, quoy qu'on estime ceste sanglante façon de sacrifice auoir esté introduite depuis la venue des Grecs, & les colonies Ioniennes aux bords du Rhosne. Coustume inhumaine & barbaresque, que Trophime, sainct & premier Euesque de la cité, du temps de Neron, abolit, comme nous dirons ailleurs, où nous parlerons d'Arles & de son ancien Royaume.

A Pour le regard des funerailles, dont nous auons eu de tout temps le sacré deuoir & le sainct honneur, en autant estroite & singuliere recommendation, que peuple de l'Europe, ie n'en diray autre chose sinon ce que Cesar en a laissé, pour confondre l'erreur & l'inhumanité de ceux (ie parle sans outrage) qui en ces derniers temps dedaignans de mesler leurs os & leurs cendres, auec ceux de leurs ancestres, honorablemẽt inhumez, aussi bien que plusieurs autres bonnes & anciennes choses, les ont abolies & supprimees, aimans mieux estre portez comme bestes, sans pompes, luminaires, sacrifices, ni suffrages, en quelque terre profane, que d'estre couchez & reposer auec sacrees & decẽtes ceremonies aux sepultures de leurs peres. Chose qui ne tomba iamais au cerueau mesme des Payens, & des barbares idolatres. *Erreur de ceux qui ont condamné l'honneur sacré des funerailles.*

B Touchant les carmes des anciens Druïdes & Bardes, quelle Prouince des Gaules en a de si belles & illustres restes, que nostre Prouence en tant de poëtes & troubadours excellens, tous nobles & Cheualiers, qui ont flory depuis plus de 5. cẽs ans, en grãde estime enuers les Roys, les Princes, & les grands Seigneurs, desquels ils chantoyent les beaux faits, & les gestes de leurs ancestres auec tout plein de belles choses de Theologie, de Philosophie & d'amour. Si qu'õ void encor pour le iourd'huy certains vieils gueux allans de porte en porte chanter de ces antiques & vieils poëmes faits d'vne grace naïfue, & d'vn stile merueilleux, pour attrapper quelque denier, ou quelque morceau de pain: voire mesme les artisans, pastres, rustiques & vignerons, tous les iours romanser & poëtizer tout ce qui se passe digne de C note ou de risee durant tout le cours de l'an. Ce qui dure encor à Aix. *Rimes excellentes des vieux poëtes prouençaux.*

Mais ce qui est plus admirable, c'est qu'il n'y a pas trois cens ans qu'on alloit ietter des pierres au deuant de la porte d'vn excommunié, & y faisoit on porter la libitine, ou la biere mortuaire, couuerte d'vn drap noir, par deux hommes, accompagnez & suyuis d'vn Prestre, lequel vestu de ses habits & pieces sacerdotales, ainsi que s'il eut voulu dire la Messe, faisoit porter ce lict malencontreux au deuant de la maison de l'excommunié. Et cela fait, l'hyssope en main, se mettoit à dire l'office des trespassez tout ainsi que s'il fust mort. Vsage de vray estrãge: mais à l'auanture bien trouué, que Robert de Sicile abolit, & abrogea, quoy D que Charles II. son pere, quelques annees au parauant eut ordonné par son Edict, que de celuy qui demeureroit nonchalemment excommunié, par l'espace d'vn an entier, les biens seroyent vendus à l'inquant public, par autorité de Iustice, pour le faire absoudre & delier d'vn si detestable ioug, ainsi que nous le verrons plus au long au regne de ces deux Roys, qui furent Comtes de Prouence. Chose assez plus monstrueuse, & digne d'estre notee pour derniere parallele, que non pas moy seul, mais toute la ville, où Dieu m'a fait naistre, void & contemple tous les iours. Il ne se fait iamais procession ou enterremẽt, que lors qu'on aborde aupres de la porte d'vn iardin assez proche de l'Eglise, appartenant à vn certain sedentaire, au sortir de là, assez honneste homme en sa fortune & condition, les petits enfans qui vont deuant les Prestres, ne facent vne telle rumeur & si drue musique de cailloux à ceste pauure porte (parce que le maistre de ce iardin est de la Religion) que chacun est contraint de se prendre à rire, & admirer tout ensemble l'indignation volontaire & opiniastre de ces garçons, à quoy personne ne les pousse. Tant a de force l'inclination naturelle introduite de pere en fils, & d'aage en aage, mesmement en fait de Religion, enuers tous peuples & natiõs quels longs siecles qui l'enuieillissent & taschent de l'abolir. Nous trouuerions d'autres rapports, cõme du lãgage Grec, des pelerinages, & vœux des saincts: mais c'est assez de ceux-cy. *Note des excommuniez en Prouence.* *Voy cela au regne de Charles second & de Robert son fils, Roys de Sicile.* *Merueilleuse force de l'inclination d'vne nation, transmise de pere en fils.* *La passion de la Religion passe toute autre passion.*

Voila cõme on peut tirer du noble fragment de Cesar que ie n'ay point attaché sans raison à mes discours, qu'elles estoyent les façons & coustumes, les loix, cultes & sacrifices de nostre nation de ce temps. Tesmoin tellement illustre qu'il ne peut estre reproché ayant veu tout ce qu'il a dit, & couché tout ce qu'il a faict: dõt à bon droit quelqu'vn a chãté ces vers: *Gesta notasse opus est ingẽs gessisse notanda. Maius opus Princeps Cæsar vtrũque facit.*

D'escrire les beaux-faits des illustres gendarmes
C'est vn affaire grand: les acheuer par armes,
Assez plus grand & haut: Cesar Prince Romain
Accomplit l'vn & l'autre, & les fait de sa main.

Si que les Roys & les Princes, qui l'ont imité & suyui en la culture de deux tant sublimes professions, se sont acquis le nom de Grãd par dessus les autres Monarques. En somme que voila, par quel courage inuincible, meslé de vaillance & de sçauoir les Gaules furent subiu- *François premier, Alphonse d'Arago, Cosme de Medecis & plusieurs autres.*

guees, Marseille assiegee & prise: les Prouençaux Marseillois domptez & restituez. Pompee, Scipion & Caton vaincus, la Republique changee: Rome faite chef du monde: l'estat rendu Monarchique, le IV. Empire cōmēcé: & le nō de Cesar immortel, & cōmū à ses successeurs.

Trium-virat d'Antonius, Lepidus & Octauius.

L'Empire fondé, apres que Cassius & Brutus l'eurent meschamment trahy & assassiné, sa mort esueilla vn merueilleux & bien espouuentable tumulte, & cest horrible Trium-virat d'Octauius, Antonius, & Lepidus, sous les trois diademes desquels dedans Rome russella par vn bien estrange & tragicque spectacle, la sanglante & barbare proscription de tant de A seigneurs illustres, & la desfaite miserable de trois cens Senateurs, qui estoyēt bien autant de Princes, & de deux mille gentils-hommes ou Cheualiers. Parmy lesquels fut regardee non sans horreur de plusieurs ce grand & signalé pere de la patrie, & de l'eloquence Romaine, à qui Antoine deuoré d'vn feu de vengeance trop violent, plein de haine, & de rage brutale, fit arracher le chef venerable, qui auoit autrefois tourné & conduit toute ceste grande Republique, & couper ceste digne main, qui auoit par mesme moyen esté l'instrument de ces admirables & laborieuses harangues, & de tant d'illustres fragmens, iusques auiourd'huy tant celebres haut loüez, presque diuins & tenus pour inimitables. A tant que l'Empire di- B uisé, les Gaules, sous lesquelles estoit la Prouence, escheurent par sort à Antoine, à Lepidus l'Iberie ou l'Espagne, & la Lybie, & à Octauius l'Italie, la Sardaigne, & la Sicile. Mais ceste fraternité de cōmandement dura si peu, que ne pouuans souffrir compagnons, parce que

Cruelle vengeance d'Antonius enuers Ciceron.

Nulla fides Regni socus.

Iamais nulle foy ne peut estre
Aux concurrens d'vn mesme Sceptre.

Diuision & debat entre les trois Empereurs.

Ils vindrent à se guerroyer si cruellement ensemble, & a tellement decoudre & deschirer ceste alliance, que Lepidus le premier fut despoüillé de toute la partie d'Orient, qui luy estoit aduenue, & du titre imperial, pour passer le reste de sa vie en homme priué, d... or sans plus pour toute Royale grandeur, de la dignité de Pontife. Marc Antoine apres tant de glorieuses batailles, de superbes trophees, d'actes insignes, & la defaite de Cassius & Bru- C tus, se tua laschement & en homme effeminé, entre les embrassemens & baisers de Cleopatre. Octaue demeurant seul Empereur & Monarque, la mort du grād Cesar vengee, cōme par arrest du ciel, tous ces detestables cōiurateurs cruellement & iustement payez, & la Monarchie bien soustenue, solidement asseuree, & legitimement continuee en Auguste (y compris les cinq ans de Cesar & les onze de ce massacre) l'an dixseptieme de l'Empire, trente ans auant la sacree natiuité de l'Empereur des Empereurs. Date que nous obseruerons meshuy, & continuerons iusques à Pharamond, premier Monarque des François, où nous changerons les ans de la couronne imperiale en ceux de la couronne Françoise, obseruant tousiours le plus exactement, qu'il nous sera possible, ceux de la naissance du Sauueur, comme D le Phare plus excellent, illustre & certain, sous le flambeau duquel tous Chrestiens & sages escriuains doiuent singler & faire voyage en ces grandes, longues & tempestueuses mers d'histoires.

L'an xvij. de l'Empire y comprend les cinq ans de Cesar, & les onze du Trium-virat, auant Iesus-Christ xxx. ans.

Les Historiographes Chrestiens doyuent sur tous suyure les ans du Sauueur.

Quant à Pompeia, fille de Q. Pompeius, niepce de Lucius Sylla, troisieme femme de Cesar, qu'il repudia, pour estre entré en quelque opinion d'elle auec Clodius, ieune gentilhōme, homme de femmes, & d'assez mauuais nom, asseurant que le lict nuptial de Cesar deuoit estre sacré & net de la tache du soupson, aussi biē que du fait mesme. C'est chose bien asseuree qu'elle fut enseuelie en Prouence, pres de Reilhane, village appartenāt depuis trois cens ans à des Vicomtes de la tres-noble maison de Bolliers dont deriuent les Seigneurs de Cen- E tal. Car on y void encor de nos iours vne table quarree de marbre, qui semble auoir serui de lame à ceste Dame, auec vne telle inscriptiō, POMPEIA Q. FILIA. Pompeia fille de Quintus.

Inscription & monument de Pompeia troisieme femme de Cesar à Reilhane.

Gestes d'Octauius durāt son Regne dont il est surnommé Auguste.

Octaue ayant donc regné onze ans au Trium-virat, venant à l'Empire qui luy estoit laissé par le testament de son oncle, se porta si vaillamment, gaigna de si grandes batailles, obtint de tant glorieuses victoires, qu'il en merita le nom d'Auguste: fut auec cela tant heureux, que sous son diademe, cōme ia estançonné par legitime succession, la paix vniuerselle dora tres-heureusement toute la face de la terre: tellement que durant ce calme general, où Mars estoit enclos & englouty dans l'abysme du silence, & Bellone tres-profondement endormie: le Roy de paix, Prince des Prînces, & Seigneur des Seigneurs, Dieu fait hōme par vne F operation improsérable aux lāgues humaines, descendu du ciel en terre, nasquit d'vne tres-illustre Damoiselle, & tres-excellēte Vierge, extraite de sang Royal, choisie & preseruee de toute eternité, de toute souillеure, pour sauuer les hōmes, & se faire voir & toucher le XLII. an de son Regne, de l'Empire le quarante sept, de IESVS-CHRIST le premier.

De l'Empire le xlvij. de Iesus Christ le I.

Tybere Neron de l'Empire lxx. de Iesus-Christ xxiij.

Au grand & victorieux Auguste succeda Tybere Neron, sous lequel nostre Redēpteur, souffrit & passa par le pas de la Croix & des tourmens aux glorieux triomphes de la mort &

de l'enfer. C'est adonc que la saincte Damoiselle pecheresse, Marthe sa sœur, & Maximin auec l'aueugle né Chelidonius, vindrent aborder à Marseille, abondonnez par les Hebrieux dans vn meschant & triste vaisseau tout vieil & cassé, à la merci de la mer & des vents. Magdelaine apres auoir conuerti à la foy le Duc, & tout le peuple Marseillois s'alla confiner à la Baulme ou creux de rocher qui depuis a esté si sainct, celebre, & venerable aux ames deuotes & penitentes, par les trente ans, que ceste tant belle & illustre gentil-femme y coula sa penitence, & par les pleurs que durant ce long espace ses yeux verserent : dequoy nous auons autresfois fait vn poeme, lors que les muses nous estoyent plus fauorables, non peut estre desagreable ny d'vne veine trop vulgaire. Marthe tirant à Tharascon, l'vne des bonnes villes de la Prouence, qui iusques auiourd'huy la tenant pour sa Deesse tutelaire & conseruatrice en chôme solennellement la feste & le triomphe le xxix. de Iuillet, iustemét huict iours apres celuy-là de sa sœur, en memoire de sa descente, & d'vn horrible dragon, dont on asseure (i'estime que c'est le Paganisme & l'idolatrie) qu'elle deliura leur cité. Maximin auec l'aueugle esclairé tirant à Aix fondé par Sextius où il fut le premier pasteur, l'annonceur de la foy & l'Euesque. Ceste race des Nerons fut merueilleusement prodigieuse & cruelle, & y continua le sceptre imperial iusques à Nerô, surnômé le cruel. Celuy-là mesme qui fit tuer le Senateur Seneque son precepteur, Philosophe tres-excellent, voire d'vne curiosité desnaturee, & toute hors des regles de l'humanité ouurir le vaisseau de sa propre mere, pour voir d'où il estoit sorty : & pour le comble de toute meschanceté d'vne barbare & Scythique maladie d'esprit, mettre le feu par les quatre coins de la ville capitale de son Empire, la plus venerable du monde. Sous ce monstre horrible les Gaules cômencerent à se reuolter, & la race des Nerons, ains de ces onces & Tygres sauuages à deffaillir. Aussi fut-il propre fils de ce Tybere, autresfois thresorier general sous Cesar, qui par ordonnance du C Senat fut employé à la conduite des colonies Romaines aux villes d'Arles & de Narbonne : mais qui osa bien d'vne insigne perfidie conseiller haut & clair, qu'on deuoit honnorer de recompenses dignes de leur franc courage, les meurtriers de Cesar : comme restaurateurs de la Romaine liberté, & magnanimes tyrannicides. En quoy tant s'en falut, que son meschant & lasche conseil fut suiuy, que tout au rebours de ses iniques persuasions, l'horrible & sanglante tragedie du Trium-virat, print occasion & source de là, & dressa son funeste & sanglant theatre de l'execrable, & impie assassinat de ce grand Prince.

De l'Empire lxxx. de Iesus-Christ xxxiiij. Abbord de la saincte Magdelaine. S. Marthe, S. Maximin, & Chelidonius à Marseille. S. Marthe à Tharascon. La feste saincte Magdelaine le xxij. Iuillet. De saincte Marthe le xxix. Ils nomment ce dragon la Tharasque. Sainct Maximin à Aix dont il est premier Euesque. Race des Nerons prodigieusement cruelle & meschante. Reuolte ez Gaules. Tybere pere de Neron, thresorier general de Cesar mena des Colonies en Prouence.

Galba de la tres-noble race des Sulpices, Espagnol de nation, obtint l'Empire, recouura ce que son predecesseur auoit perdu, & foula vn peu les Gaules & la Prouence de tributs. D A Galba succeda Otton, à Orton Vitellius, à Vitellius Vespasien de la race des Flauiens, qui print la ville de Ierusalem, à luy Titus son fils, qui la desola & ruïna de fonds en comble : mais qui par vne bien haute sagesse refusa la couronne d'or, comme celuy qui n'estima point auoir obtenu vne tant excellente victoire par sa propre vertu : mais par le bras mesme de Dieu qui s'estoit seruy de ses armes, contre vn peuple si puissant & vne si forte ville. Ce digne Prince, fut tellement doüé de sublimes & Royales qualitez, & fut si plein & accompagné de tant de douce bonté, qu'il merita d'en estre surnommé les delices du genre humain. Mais comme il semble que la vicissitude de toutes choses soit infaillible, & naturelle, aux rencontres de ceste basse mortalité, l'vn contraire venant tousiours successi- E uement, & par vne roüe qui tourne continuellement à chasser & destruire l'autre : au bon & vertueux Titus succeda Domitian, meschant & cruel, à ce monstre Nerua Traian Prince plein de toute excellente vertu royale, à Nerua Adrian l'Inconstant, architecte, statuaire, & musicien, professions bien que à priser grandement aux hommes priuez & de condition moins haute, peu bien situees neantmoins en la personne d'vn grand & puissant Empereur. Mais qui visita pourtant à beau pied, presques toutes les Prouinces de Rome, à luy Antonin le Pie, & à cestuy-ci Marc Antoine le Philosophe : de sorte que presques tousiours vn bon Prince succedoit à vn fayneant, & vn sot à vn habil- F homme.

L'an de Iesus-Christ lxix. De l'Empire cxvi. Succession des Empereurs. Tite surnommé Deliciæ generis humani. Vicissitude naturelle à toutes les choses basses.

Sous cest Empereur, enuiron l'an du fils de Dieu CLXX. de l'Empire CCXVII. Photin Euesque de Lyon, Vetius Epagatus Gaulois, & autres Chrestiens des deux sexes furent executez à mort, bruslez, exposez aux bestes, & mal traittez pour le soustien de la foy.

Apres luy depuis Seuerus, qui fit la sixieme persecution, & mourut l'an deux cens & douze, iusques à la septieme persecution qui fut sous Decius, l'Eglise fut peuplee d'infinis Chrestiens personnages de saincte vie : car lors, à sçauoir l'an CCLI. estans consuls le mesme Decius, & Gratus, sept preudhommes furent enuoyez ez Gaules, pour y

L'an de Iesus-Christ clxx. De l'Empire ccxvij. Martyrs & saincts personnages Gaulois. L'an de Iesus-Christ ccli. De l'Empire ccxcviij.

 preschet,

S. Trophime premier Eueſque d'Arles, & plusieurs autres ſaincts Eueſques de ſon temps.

preſcher la vraye, & ſaine doctrine du Sauueur des hommes. Trophime fut premier Eueſque d'Arles : Paul fut enuoyé a Narbonne : Saturnin a Tholoſe : Martial à Limoges : Stremon en Auuergne : Gregoire à Tours, & Denis, ſurnommé de France à la ville de Paris. Tellement que comme l'Empire commença à rauallér de ſa gloire, deſchoir & tomber apres Marc Aurele, entre les indignes mains des Commodes, Caracalles, Macrins, Heliogabales, & Maximins, vicieux, ignobles, paillards, ignorans & cruels, iuſques à Gordian qui fut de la tres-genereuſe famille des Scipions, que les dieux ſembloyent auoir mandé du Ciel pour la reſtauration de ce grand corps: depuis Gordian il fut A
variablement & diuerſement regi & gouuerné par des Princes, tantoſt bons, tantoſt mauuais, ores vertueux, ores vicieux & vilains, iuſques au grand & celebre Conſtantin, qui regna enuiron l'an de Chriſt, cccrx. de l'Empire CCCLVI. & le grãd & celebre Theodoſe ſon ſucceſſeur, iuſques à ce poinct, ce grand Coloſſe d'empire conſerua quaſi en ſon entiere grandeur ſes membres, ſa ſplendeur, & ſon eſtendue : car les trois enfans de Conſtantin, apres s'eſtre diuiſez & partis vn ſi grand & puiſſant eſtat, ne peurent guieres demeurer enſemble ſans ſe rompre, & affoiblir malheureuſement, ayant Conſtantin l'aiſné des freres, appuyé & ſouſtenu des forces des Gaules, que le ſort du partage auoit fait tomber en ſa main auec l'Eſpagne & la Bretagne, dreſſé guerre contre Conſtantin ſon frere B
auquel eſtoit eſcheuë l'Italie, l'Ilirie, & la Grece, où il ſe gouuerna ſi peu finement, que Conſtant l'ayant ſurpris & circonuenu, le vainquit, & le tua trois mois apres. Apres cette victoire, il remit, non ſans beaucoup de trauail, les Prouinces deça les Alpes, & la Prouince en ſon entiere obeyſſance.

Des ſcheute de l'Empire ſous diuers & vicieux Monarques.

Conſtantin le grand l'an de Ieſus-Chriſt cccix. de l'Empire ccclvi.

Prouence.

Là ſe porta-il au commencement en bon & vertueux Prince, mais oubliant ſoy meſmes, & ſon deuoir, il vint finalement ſi mal voulu, & tant odieux à tout le monde qu'il fut traiſtreuſement tué par Magnence en dormant dans ſa tente & pauillon imperial, ayant regné XIII. ans, & veſcu quelque peu plus de XXX. C

L'an de Ieſus-Chriſt cccxl. de l'Empire ccc ... vij.

Conſtance fils de Conſtantin le grand.

Fin malheureuſe de Magnence & de Decence ſon frere.

L'an de Chriſt ccclxuy. de l'Empire cccci.

Iulian ſurnommé l'apoſtat.

Blaſpheme de Iulian l'apoſtat. vicisti tandem Gallilæe.

Conſtance le dernier des freres pour venger ſa mort, alla contre Magnence, auec vne forte, & puiſſante armee, & le deffit en bataille rangee, où preſques toutes les forces de l'Empire vindrent à deffaillir, & y demeurerent morts d'vne part & d'autre, enuiron LIII. mil hommes. Mais auſſi toſt Magnence ayant reprins gens & cœur remit vne groſſe armee ſus, où ſe trouuant derechef vaincu, pres de Lyon, il ſe perſa de ſon eſpee, & ſe tua : ce que voyant ſon frere Decence, outré de rage & de pareil deſeſpoir ſe pendit. Iulian obtint l'Empire apres Conſtant, fut ſalué Empereur à la ville de Paris, & recouura les Gaules des Allemans, (dont il eſtoit premierement gouuerneur) prenant leur Roy, nommé Chonodomar, qui de ce temps regnoit ſur les François, eſtoit d'vn eſprit vif, & infatigable aux lettres, fut inſtruit en D
la Religion Chreſtienne dés ſa ieuneſſe : mais deuenu apoſtat, faiſant la guerre aux Perſans, il fut diuinement touché d'vne ſagette, qu'on dit qu'vn Cheualier incognu, veſtu de blanc luy tira, à tant que la naureure fut ſi mortelle & poignante, qu'il en mourut, iettant le ſang de rage, & de felonie inſenſee & barbare, contre le Ciel auec ce blaſpheme horrible vomi de ſa perfide & puante bouche, GALILEEN A LA PARFIN TV AS VAINCV.

Empereurs dimors.

A ce meſchant homme ſucceda Iouian perſonnage de haute forme, d'eſprit doux, & non ignare, lequel apres auoir accordé vne paix peu honneſte auec les Perſes, mourut d'vne crudité d'eſtomach n'ayant iouy la couronne imperiale que demi an, que E
ſuyuirent GRATIAN, THEODOSE, & finalement ARCADE & HONORE, ſous le diademe deſquels arriua la ruine de l'Empire, le ſac & la captiuité de Rome, par Alaric Prince des Gots.

Rome priſe par Alaric Roy des Gots.

De Ieſus Chriſt l'an cccc xi. de l'Empire cccc lxuy.

Fauchet liure ſecond des antiquitez Françoiſes.

Alaric ayant pris ceſte grande & puiſſante cité, qu'il reſpecta pour l'honneur de ſes victoires, & la reuerence des ſaincts temples, (ainſi que raconte vn hiſtoriographe Grec) n'y ſeiourna que ſix iours, ſe contenta du pillage, alla vers Naples, mourut à Conſence, laiſſant ſon royaume à ſon fils Aſtolph, qui eſpouſa la ſœur d'Honorius, pour l'amour de laquelle il fauoriſa grandement les Romains. A ce hurt & F
ſecouſſe de Rome, iuſques là eſtimee eternelle, & inuincible, il n'y eut nation de Germanie qui ne fut eſueillee, comme par vn haut cry, & ſon de trompe, & ne ſortit en campagne, & en equipage, pour aller tirer quelque branche de ce grand arbre renuerſé, & emporter quelque piece de ce grand, & vaſte corps, preſt a eſtre deuoré des nations eſtranges & ſauuages. Et comme la Prouence fut la plus voiſine Prouince d'Italie, elle ne faillit pas auſſi à leur ſeruir de butte & de lice : car deux ans

apres les Alains, Vandales & Bourguignons, ayans trauersé le Rhin, l'an ccccvij. le dernier de Decembre, assaillirent impetueusement la Prouence, & les Gaules, chasserent auec l'aide des Suaues les Francs, puis sous la conduite d'vn Roy nommé Chrostus tirerent en Espagne. Marches, esquelles ils furent quelque temps arrestez, à l'occasion des monts Pyrennees, & de Marian leur Roy, prisonnier en la ville d'Arles. Et bien qu'il soit douteux de sçauoir, si ce furent les capitaines d'Honorius, ou de
A Constantin, qui obtindrent ceste victoire, il y a pourtant de l'apparence, que ce furent ceux de Constantin : & quoy que Constantin cherchast paix auec Honorius, & luy eut offert secours, pour l'aider à chasser les Gots d'Italie : si est-ce qu'il ne peut iamais obtenir de luy le titre d'Empereur, dont indigné, il le print de sa propre authorité. Adonc estant Honorius bien empesché (car Alaric pressoit Rome de pres,) il tira à Liuorne, & vers l'Eridan, ou le Po, que les poëtes appellent fleuue royal: & là aduerti de la mort d'Alaric, il retourna en Prouence, & s'alla enfermer dans Arles. Cependant les Alains, Vandales, & autres, trouuans les passages des Pyrennees mal gardez, entrent en Espagne. Maximus Seigneur bien estonné, prend le nom d'Empereur, va contre Constantin, auec beaucoup de forces estrangeres, ausquelles
B ne pouuant resister, il se niche dans Arles, ayant laissé Constant son frere à Vienne: mais vn Comte nommé Geronce tue Constant ja declaré Empereur par son pere dedans Vienne, & vient assieger Constantin dans Arles. toutesfois peu apres par la crainte de Constantius, Lieutenant d'Honorius, il enleua le siege, & se mit à la fuite, auec petit nombre de gens : de maniere qu'estant poursuiui & assiegé en vn lieu où il s'estoit retiré, il tua sa femme, nommée Nunnichia, qu'il aimoit vniquement à son instante priere : puis luy-mesme se tua. Constantin deliuré de cest ennemi, ses affaires ne s'auancerent gueres pour cela : car tout soudain il se trouue assiegé par Constantius, lequel aduerti du grand secours qu'amenoit vn certain Edouich, Prince
C François, ja fort pres de luy, fit passer à son armee le Rhosne, & se retira en Italie. Mais Edouich fut deffait au chemin d'Arles, par Vulphilas, lieutenant de Constantin : si luy fut la teste trenchee, & portee à Constantius, qui la receut tres-volontiers, & de meilleur visage que le Dictateur perpetuel ne receut celle de Pompee: mais il chassa pourtant vn si lasche & vilain meurtrier. Apres quoy Constantius fit repasser le Rhosne à son armee, pour recommencer le siege d'Arles, où s'estoit Constantin retiré : lequel desesperé, tant par le secours d'Edouich deffait, que de ceste prompte & soudaine venuë, iette les ornemens imperiaux, entre dans vne Eglise, & se fait Prestre.

D Ceux d'Arles apres auoir pris le serment de Constantius de ne receuoir aucun mal, luy ouurent les portes de la ville, quatre mois apres le siege, liurent Constantin entre ses mains, lequel par luy enuoyé en Italie, auant que pouuoir arriuer au lieu destiné, fut auec Iulian son fils tué sur la riuiere du Mince, l'an de Iesus-Christ ccccxj. estant Theodose Consul pour la quatriesme fois. Il se trouue (dit le personnage) des vieilles, duquel i'ay cueilly ces choses : Vne ordonnance de cest Empereur, adressee à Agricola, Prefect du Pretoire de Gaule, par laquelle il veut que tous les ans les deputez des sept Prouinces s'assemblent, depuis le xij. d'Aoust iusques au xij. de Septembre en la metropole d'Arles, pour deliberer des affaires publiques, sur peine aux defail-
E lans de cinq liures d'or d'amende. Ce qui monstre quelque forme d'Estats, retenus en Languedoc, & de la cause pourquoy le pays fut appellé Septimanie, lequel comprenoit le pays de Narbonne, d'Aix, Tarantaise, Ambrun, Arles, Auchs, & Bourdeaux, villes capitales & metropoles. Apres tous ces exploits, les soldats marris d'auoir pris les armes contre leur Prince legitime, & d'auoit proclamé Empereur Constantius, s'apppointerent auec Honorius, & degradans Maximus, le chasserent bien auant en Espagne, sans luy vouloir faire autre mal, ne desplaisir, parce qu'il estoit si modeste, qu'on pardonna facilement à son ambition : passant neantmoins le reste de ses iours en cest exil, assez humblement & pauurement. Ce qui aduint l'an
F de la natiuité ccccxij. de l'Empire ccccctix.

Les morts des tyrans n'appaiserent pas les tempestes de la Gaule : car vn nommé Iouinius, s'estant declaré Cesar, mesme auant que Constantin se fut si laschement rendu, releua les armes contre Honorius, appuyé sur l'alliance qu'il auoit auec les Bourguignons, Allemans, Francs, & Alains, lesquels il cuidoit bien mener contre Constantius,

Prouence voisine de l'Italie butte des premieres fureurs des Alains, Bourguignons, & Vandales, L'an de Christ ccccviij. De l'Empire ccccLv.

Honorius en Arles.

Geronce apres auoir tué sa femme, se tue soy-mesme.

Edouich Prince François deffait par Vulphilas, lieutenant de Constantin, au chemin d'Arles.

Constantin assiegé dans Arles, iette les ornemens imperiaux, se fait Prestre, & est occis auec son fils allant en exil. L'an de la Natiuité ccccxi. De l'Empire ccccLiii. Assemblee ancienne en la ville d'Arles, par ordonnance de Constantius.

Paix faite auec Honorius où Maximus est banny, sans autre mal.

L'an de Iesus-Christ ccccxij De l'Empire ccccLix

pour luy faire leuer le siege d'Arles : toutesfois la prise de Constantin l'en destourna, & s'estant quelque peu serui de telles forces, qu'il auoit en main, il fut incontinent tué auec vn sien frere, nommé Sebastien, qui poursuiuit la mesme entreprise que luy, a la ville de Narbonne : ce qui auint la mesme annee que dessus.

Iouinius tué auec son frere Sebastien cuidans leuer le siege d'Arles.

Arles metropolitaine de la Septimanie.

Tholose metropolitaine du Languedoc.

L'an de Iesus-Christ ccccxiij.

De l'Empire ccccLvj.

Bien peu apres Astolphe cousin d'Alaric, Roy des Gots, s'empare de la Septimanie, sçauoir Languedoc, Prouence, Dauphiné, & Sauoye, dont Arles estoit la premiere & principale cité : de maniere que des Gots elle fut appellee Gottie,& depuis par corruption de langage, au lieu de langue des Gots, langue d'oc : pour autant que les Roys faisoyent leur demeure à Tholose, qui est encor pour le iourd'huy la metropolitaine de ceste Prouince, & l'vne des plus fameuses, grandes & puissantes de France. A

L'an ccccxiij. Attalus est honteusement degradé de l'Empire par Alaric, qui par apres meu d'vne genereuse compassion, luy fait reprendre les habits imperiaux, & le mande en Afrique, pour y remuer du mesnage : mais estant veillaquement abandonné des Gots, il fut rendu vif au Comte Constantius, & presenté à Honorius, qui le mena deuant son chariot, (selon la coustume des Romains) en arroy triomphal dedans Rome : puis le confina apres luy auoir fait coupper la main en l'Isle de Lypare, pres de Sicile, l'vne des sept Isles de Vulcan, autrement dites Æolides, ou Hephestiades, entre lesquelles Hiere est la forge, & boutique de ce dieu, s'il faut donner quelque credit, & de l'authorité non vulgaire, au tesmoignage des diuers & sacrez poëtes de l'antiquité. B

Attalus trahy des siens mené en triomphe à Rome par Constantius, puis banny en l'Isle de Lypare.

Hiere forge de Vulcan.

Astolphe sort de Prouence, se saisit de Barcelonne, finalement tué par son bouffon.

L'an de la Natiuité ccccxv.

De l'Empire ccccLvij.

Pendant ces choses Astolphe sort de Prouence, passe les monts Pyrenees, empare Barcellonne, & voulant chasser les Vandales d'Espagne, est tué par vn certain Vernulph (duquel Astulph souloit se gaudir, comme d'vn bouffon) au troisiesme de ses conquestes de Gaule & d'Espagne, & en la dixiesme annee du consulat d'Honorius, l'an de Iesus-Christ ccccxv. & de l'Empire ccccLvij. C

L'an de Iesus Christ ccccxix.

De l'Empire ccccLxj.

Indiction xx. & le xiiij. d'Auril.

L'an suiuant ccccxvj. Honorius pour digne & haute recompense de tant de beaux faicts, mis à chef & tendus au Sceptre imperial par Constantius, le fit declarer Cesar. Mais craignant que Sygenc Roy des Gots, successeur d'Astolph, ne voulut attenter quelque chose, par accord passé, & par entremise d'Ambassadeurs enuoyez de part & d'autre, il laissa la Septimanie aux Visegots, à la charge toutesfois qu'ils s'employeroyent à certes à la chasse des Vandales, Suaues, & autres estrangers de l'Espagne : ce qui aduint l'an de la natiuité ccccxix. de l'Empire ccccLxj. auquel mesme an le xiiij. d'Auril, indiction xx.

Pharamond premier Monarque des François commence à paroistre & regner.

Datte de l'Empire changee en celle de Pharamond.

Varamond, ou Pharamond, qui vaut autant à dire, selon la commune opinion, que bouche veritable, homme digne & plein de majesté & de langue continente, fils de Marcomir, venu des marches du Rhin, commença de se porter en Monarque souuerain des François, premier autheur de la loy Salique, trone royal, & tige illustre de nos tres-Chrestiens, & tres-augustes Roys. A l'honneur duquel nous changerons mes-huy les dattes de l'Empire en celles de la Françoise Monarchie, flanc à flanc de celles de la tres-auguste & royale natiuité du Roy des Roys. D

L'an de Iesus-Christ ccccxxviij.

De Pharamond viij. ou enuiron.

Arles assiegé des Gots, deliuré par Aetius le Patrice.

Quelque temps apres la ville d'Arles fut grandement troublee par ceste barbare, & Gottique nation, qui la ceignit d'vn grand & horrible siege, planté tout à l'entour de ses murs. Ces espouuentables gendarmes la presserent de si pres, qu'elle estoit sur les derniers abbois de sa prise & desolation, sous ceste horrible tempeste d'hommes, qui de tous endroits auec cris & hurlemens gresloyent des traits & des feux contre ses tours & ses defenses, de maniere que l'air troublé n'estoit plein que d'esclairs, d'esclats, de foudres, de gresles & de tonnerres. Ces durs festoyemens mirent vne grande crainte dans les cœurs des habitans, qui à telle necessité prindrent occasion de mander requerir Aetius le Patrice, fils du Comte Gaudentius, tres-hardy Cheualier, & Capitaine non moins sage, que redouté, de les venir secourir & deliurer d'vne tant eminente ruine. Ce que ce vaillant personnage fit auec telle promptitude & celerité, que bien tost apres son arriuee la cité fut garantie & quitte de sa peur, les Gots repoussez & bien loings de leur conte, frustrez de leurs intentions & de l'attente enragee & bruslante de leurs rauages : choses qui arriuerent enuiron huict ou neuf ans apres le couronnement de Pharamond, l'an du Sauueur ccccxxviij. E F

Romains cruels cötre les vaincus & les esclaues.

Les Romains, quoy qu'ils fussent estimez les plus sages du monde, apres les Grecs, &, sans exception, les plus puissans, estimans toutes les autres nations barbares, fors qu'eux, si tomboyent-ils souuent en dactes sentans sa barbarie, & son inhumanité, qu'ils exerçoyent fort cruellement, tant enuers les vaincus en guerre, qu'enuers leurs serfs,

& propres esclaues, les traittans non comme des hommes capables de raison, mais comme des bestes sauuages & carnassieres. Outre ces cruautez ils les chargeoyent tellement de tailles & d'impos, sous le nom d'emprunts, qu'ils n'en pouuoyent soustenir le grief, ny l'excessiue pesanteur. Ce qui leur auoit donné vne tres-violente occasion de se rebeller contre leurs maistres, secoüer vn ioug si barbare, & tourner par grande fureur & desespoir les armes contre le Senat, courir & rauager toutes leurs terres, & les Prouinces Romaines. A Vn certain Batton, ou Tybatton auoit esté par eux esleu leur chef & capitaine, qui pour lors conduisant ces esclaues rebelles, & mutinez, rauageoit tous les endroits de la Prouence. Ces courses, mutinemens, & brigandages durerent fort longuemēt: dont plusieurs lieux de la Prouince furent oppressez & desolez, iusques à ce que le Patrice Aëtius s'opposa à ceste insolente rebellion, auec telle hardiesse & resolution, que dix ans apres, fut l'an ccccxxxviij. il les deffit & surmonta, faisant aigrement punir, & chastier Tybatton leur capitaine, & les chefs de la reuolte, auec infinis autres qu'il destina à des supplices tres-douloureux & cruels: la Prouence de ce temps battue & tempestee d'orages merueilleux & bruyans, se trouuant par mesme moyen plongee en des lacs & troubles estranges, ainsi B que tesmoigne Saluian, qui lors estoit Euesque de Marseille. Mais auant que passer outre, voicy vne tres-belle & remarquable histoire à ce propos, que ie n'ose ny puis refuser à ma plume, ny à l'occasion.

Rebellion des esclaues qui rauageoyent la Prouence sous Tybatton leur capitaine.

Tybatton pris par Aëtius & rigoureusement puny.

L'an de la Natiuité ccccxxxviij.

De Prouidēce8 xviij.

L'Isle de Chio, assise en la mer Ægee, adiacente à l'Ionie, entre Lesbe & Samos, contenant enuiron neuf cens stades de circuit, estoit anciennement tres-abondante en esclaues, que leurs maistres traittoyent vn peu hors de regle, & par trop rigoureusement. Ce qui donna ouuerture vn iour à vne grande troupe de serfs, de se desrober de leurs maistres, pour se desrober de leurs coups, & s'aller ietter eu des aspres montagnes, & lieux hauts & difficiles: au moyen desquels ils rauageoyent & pilloyent leurs champs, C grangeages & metairies. Parmy ceste grande multitude de fuitifs, se trouua pour leur bonne fortune vn Primachus doüé d'vn si haut & magnanime courage, qu'ils l'esleurent pour leur chef & capitaine, & si fut declaré Empereur en la mesme forme, & ceremonie qu'on a de coustume de creer les Roys: de maniere que menant vn corps d'armee ceste grande compagnie d'esclaues, & transfuges en tres-belle ordonnance de guerre, & auec vne grande police, il faisoit iournellement beaucoup de dommage aux Chiois. Or vint bien tost le vent de ceste election, & nouuelle Royauté, frapper les oreilles des Chiois, qui pleins d'ire & d'impatience, ne pouuans supporter vne telle domination, allerent à main armee contre ce nouuel Empereur, & sa Cour, par plusieurs & D diuerses fois, où la fortune qui auoit pris en grace Primachus, & ses subiects, leur donna tousiours du pire: à tant que Primachus qui desiroit faire reluire & paroistre les rayons de sa royale Vertu, aussi bien que la generosité de son courage, les ayant fait assembler, vint à leur parler en ceste sorte: O Messieurs de Chio, iamais les fascheries que les esclaues vous font, ne pourront auoir fin: car les responses des oracles l'asseurent, & les destinees l'ont ordonné: mais si vous voulez croire mes conseils, tous ces troubles cesseront, & si ie vous seray instrument & mediateur d'vn grand bien. Le Roy Primachus n'a plustost acheué ceste parole, que tresues sont accordees pour quelques iours, durant lesquels Primachus fait faire des mesures E & des poids seellez de son agneau imperial, qu'il fait en apres voir aux Chiois, les asseurant qu'il ne prendroit d'eux sinon ce qui luy seroit necessaire, & qu'auec telles enseignes il leur en laisseroit le prix, leur disant en ceste sorte: Voicy que ie iugeray des causes de vos seruiteurs fugitifs, lesquels si ie trouue auoir estez trop intolerablement, & hors de raison traittez & battus, ie retiendray auec moy: & si leur fuite se trouue sans legitime occasion, & iuste plainte, ie vous renuoyeray pour les punir & chastier de leur rebellion. La condition pleut aux Chiois, & fut accordée de part & d'autre: si bien que les esclaues se contenoyent merueilleusement en obeissance & discipline, & si n'osoyent pour vne legere cause se desrober de leurs F maistres: dont il aduenoit que ceux qui estoyent auec luy, le craignoyent encor d'auantage, se monstrans soupples & obeyssans en toutes choses, comme aux commandemens de leur Empereur souuerain: car il chastioit ceux qui se portoyent insolemment, & ne souffroit que pas vn, sans commandement, fut si osé d'aller sur champ, bestail, ny maison, prenant au iour des festes du vin & des victimes, que les maistres souloyent luy donner: là où quelqu'vn de ses esclaues machinoit quelque chose contre luy, le faisant de chaud en chaud exemplairement chastier.

Histoire tres-belle de Primachus, capitaine des transfuges.

Athenee liure vj. chapitre vj. De seruis.

Primachus confere auec ceux de Chio.

Condition proposee par Primachus aux Chiois.

Or les Chiois ennuyez de ce mesnage,& de ce tribut,sans considerer plus auant la iustice, que Primachus obseruoit, & le deuoir, auquel par son moyen les esclaues estoient contenus,leurs champs estans sacrez & inuiolables,firent vn Edict,que quiconque apporteroit la reste de ce Roy, mort ou vif, auroit vne grande somme d'argent en recompense. Ceste proscription fut bien tost annoncee à Primachus,lequel s'en souciant bien peu (car il estoit desia fort auant en l'aage) pria importunemēt, voire força vn ieune adolescent son fauori, de luy trancher la reste,& d'auoir bon cœur, pour aller luy-mesme gaigner ceste grande somme de deniers,à fin qu'il peut passer le reste de ses iours en homme de bien,& en repos: ce que ce ieune homme executa finalement,apres beaucoup de roides prieres,& de rigoureux commandemens,s'effarouchant d'vser d'vne telle inhumanité cōtre son bien-facteur, son seigneur & son amy: le corps duquel,auāt que partir, il fit fort honorablemēt ensepulturer. Mais peu apres les Chiois estās derechef cruellemēt molestez,& souffrans d'estrāges incursions des serfs & transfuges,regretterent tellement sa mort, & eurent en telle estime la memoire de sa Vertu,qu'ils luy dresserent vne statuë,auec ceste inscription, SACREE AV BENIN HEROS: à laquelle les esclaues depuis ce temps eurent de coustume d'offrir & sacrifier les premices de leurs prises,& de leurs proyes. Histoire si belle, & tant à propos sur la rebellion des esclaues Romains, qu'elle a bien, ce me semble, merité l'application de ce petit lieu,& d'estre communiquee à ceux qui ne la cognoissans dans Athenee, la pourront vulgairement cognoistre icy.

Acte heroique de Primachus.

Statuë erigée à Prymachus par les Chiois.

Les Gaules & la Prouence furent bien calmes & paisibles l'an CCCCXL. mais quatre ans apres la Sauoye, qui estoit vne partie de la Gaule Narbonnoise, fut donnee aux Bourguignons: temps auquel plusieurs personnages de haute doctrine, & de vie saincte fleurissoyent en ceste Prouince, comme le mesme Syluian, Euesque de Marseille, dont nous venons de faire mention,& vn Vincent tres-sçauant aux sainctes lettres, Moine religieux de sainct Honoré de Lyrins, pres de la ville d'Antibe.

L'an de la Natiuité CCCCXL. & XLIIII. De Pharamōd XXIIIJ. Sauoye donnée aux Bourguignons. & la Prouence paisible.

Agnian natif de Vienne, Euesque d'Orleans, preuoyant la venuë d'Attila, surnommé fleau de Dieu, (ceci aduint l'annee CCCCL. & LI.) fut en la ville d'Arles treuuer le Patrice Aëtius, & de là à Tholose,vers le Roy Thierry,ou Theodoric, le prier affectueusement, & auec sainctes & douces larmes,de vouloir secourir le pays des Gaules. Ce bon Prelat ne fit point sa courvee en vain, & Dieu ne voulut permettre que les pleurs de son seruiteur fussent sans efficace,de maniere qu'ayant bonne, & tout autant fauorable response de ces deux personnages, qu'il desiroit, il retourna ioyeux & satisfait en sa ville, aduertir ses citoyens, que le quatriesme iour du mois de May prochain ils seroyent indubitablement secourus. Ceux d'Orleans donnerent de vray grand credit & creance à la parole du sainct Prelat: mais comme ils estoyent plus foibles de foy que de forces,voyans leurs murs battus & foudroyez des moutons & machines de guerre, prests d'estre fondus & renuersez, ils furent bien en danger,& sur le poinct de se rendre és mains d'Attila, voire s'alloyent abandonner sous sa puissance, quand vne pluye drue & continue, qui dura l'espace de quatre iours & quatre nuicts,s'opposant au barbare,l'empescha de hurter l'assaut à la ville. Durant ces rauages Agnan de son costé ioignoit les iours auec les nuicts en vœues, ardentes & continuelles prieres: aussi eurent-elles tant de force,que le Patrice ayant laissé la ville d'Arles bien munie,remparee,& fortifiee,ne manqua point d'arriuer tout à propos, & comme à poinct nommé, mandé du ciel au secours des assiegez, se ruant d'abbord d'vne si grande impetuosité sur les Gots,qu'il deliura la ville,& chassa honteusement Attila, qui la tenoit par les abbois,preste à s'abandonner,& se rendre à ce Monarque tant inhumain & barbare.

L'an de la Natiuité CCCCL.& LI. De Pharamōd XXXJ. Agnan Euesque d'Orleans en Arles.

Orleans secouru par Aetius qui en chasse les Gots. De la Natiuité CCCCLVII. De Pharamōd XXXVIJ.

Maioricanus esleu Empereur, descendu en Gaule l'an CCCCLVII. reprit la ville de Lyon, & fit quelque seiour dans Arles: mais il arriua que ce vaillant Prince fut tué pres de Torronne ville d'Italie.

Lyon repris par Maioricanus. De la Natiuité CCCCLXI. De Pharamōd XLI.

Seuerian entra en sa place, durant son regne Ricimer tres-vaillant homme, combatit pres de Bergame contre Biorg Roy des Alains, peuples habitans la Gaule passez en Italie, lesquels furent deffaits auec leur Roy, que l'Inuentaire de Serres appelle Arhin. Seuerian mort,Leon Empereur de Cōstantinople,mit en sa place Anthemius,auquel mesme temps, Aruand ou Saruand,natif d'Auuergne,Gouuerneur de Prouence, essayant de se faire Empereur, vaincu par les gens d'Anthemius, luy fut enuoyé à Rome, où tousiours depuis il demeura confiné.

Seuerian pres Maioricanus Alains deffait par Ricimer l'an de la Natiuité CCCCLXIIII. De Pharamōd XLIII. De la Natiuité CCCCLXVII. De Pharamōd XLVII. Anthemius apres Seuerian. Aruand ou Saruand Gouuerneur de Prouence vaincu par Anthemius & confiné à Rome.

Anthemius,ou Antimes,& Arhin, ayant esté vaincu par son gendre, qui auoit à nom Ricimer,trois mois apres l'Empire d'Occident tomba entre les mains d'Olybrius, qui ne le iouyt que viij. mois. Glicerius mis en sa place,auant l'an entier fut chassé par Iulius Nepos,

& rasé:

& rasé : d'Empereur, fait Euesque de Port. Apres quoy Euaric Roy des Visegots, sous la faueur & l'ombre de tant de tempestes, & de remuemens, peschant en eau trouble, l'an cccclxxiiij. enuahit le pays voisin de Tholose, du costé de Gascogne, & traicta fort mal, & bien indignement, (parce qu'il estoit heretique Arrien) les Catholiques fideles.

De la natiuité cccclxxij. De Pharamond xij.

Anthemius vaincu par Ricimer.

Olybrius huict mois Empereur, & l'an mesme Glicerius rasé & fait Moine.

De la Natiuité cccclxxiiij. De Pharamond xiv.

Euaric Roy des Visegots Arrien enuahit Tholose.

Finalement l'annee mesme, Nepos declara Empereur en la ville de Rauene son fils Augustule, non de mauuais auspice, diminutif, contrefait & fatal : sous le sceptre duquel la

A Majesté Romaine, & le Diademe imperial foulé, diminué, & deschiré par Odoacre Roy des Gots, commença d'estre tyranniquement gouuerné, & plus laschement occupé par plusieurs & diuers Empereurs, ores de vile race, ores de noble extraction, maintenant bons, tantost mauuais, iusques à ce que Clouis fils de Childeric, dont nous parlerons en son lieu, qui commença son regne l'an ccccLxxxv. soixante cinq ans ou enuiron apres, Pharamond fit tranchet la teste à Syagre fils de Gillon, maistre de Soissons : par le moyen duquel la seigneurie que les Romains auoyent euë és Gaules depuis Cesar print fin de là Lyon, & les montagnes d'Auuergne, enuiron cccccxxxvij. ans apres la conqueste de ce victorieux Empereur, fors toutesfois la Prouence, ou du moins quelques villes de la coste de la mer,

B qui tindrent encor bon, & testerent sous la domination & l'Aigle imperial des Romains, entre lesquelles la ville de ma natiuité estoit comprise, qui long temps a gardé l'enseigne de l'Aigle, & le nom de l'Empire, ainsi que plusieurs autres que nous deduirons ailleurs, & mieux à propos feront voir.

Decadence de l'Empire sous Augustule & ses successeurs, & iusques au regne de Clouis.

Quelque portion de la Prouence restee à l'Empire apres son rabais & ruine.

Sallon ville Imperiale.

Adonc ce grand & Romain colosse, estant despecé & desjoint, Valentinian par la paix qu'il auoit faite auec Genseric Roy d'Italie, s'estant contenté d'vne partie d'Afrique, l'Empire d'Occident fut aussi desmembré, & mis à lopins. Les Anglois & les Escossois ayans occupé & enuahy d'emblee la Bretagne, les Vandales l'Afrique, les Huns l'Europe, & toute l'Italie, les François les Gaules, & la Prouence : trois cens ans apres Odoacre le Sceptre

C imperial estant deuolu & enclaué en la race des Marlats à Charles le Grand, du sang tres-Illustre & Royal des Ducs de Brabant, de Pharamond, & de Clouis, tellement que comme vn grand Auguste, luy auoit estably ses fondemens, & sa florissante grandeur, vn petit Augustule luy donna tout à contrepied son aneantissement, & sa desastreuse ruine.

Desmembrement de l'Empire d'Occident sous Valentinian & Genserie Roy d'Italie.

Les François saisirent la Prouence

La deuolution du Sceptre Imperial en la maison de France fut à Charles le Grand.

A ce mesme propos dit vn personnage de nostre aage, de grande leçon, & solide doctrine, parlant de la vicissitude des choses : L'on trouue que Rome & Babylone eurent presque semblable commencement, progrez, duree & ruine, estans tels affaires disposez par mysteres ineffables, & par iugemens profonds, de la prescience de Dieu, non aduenus fortuitement, ou par force & humaine deliberation : parce que sous vne mesme conuenance de

D temps Babylone cheut, Rome s'esleua : l'vne souffrit la seigneurie des estrangers, l'autre mesprisa celle des siens : l'vne quasi mourant laissa l'heritage, l'autre croissant se recognut comme heritiere : si qu'alors cheut l'Empire d'Orient, & nasquit celuy d'Occident : & comme Babylone apres MCLXiiij. ans qu'elle auoit esté edifiee, fut par Arbace Medois despoüillee du regne, & priuee de son Roy : semblablement Rome, apres auoir duré autant d'ans, fut assaillie & pillee par Alaric Roy des Gots : & en ceste maniere auoir esté semblable l'origine de Babylon & de Rome, semblable puissance, semblable grandeur, semblable temps, semblables biens, & maux, semblable decadence, & semblable ruine. Ce qui se peut pareillement dire de Constantinople, heritiere des deux, laquelle enuiron MCLXiiij. ans

E apres que le grand Constantin l'eut edifiee, qu'il vouloit appeller la nouuelle Rome, a esté prise, pillee, priuee de l'Empire Grec, & de son Empereur, par Mahumed Prince des Turcs. En quoy a esté vne merueille singuliere, que comme elle fut edifiee par Constantin fils d'Helene, aussi a elle esté occupee par les Turcs sous vn Constantin fils de Helene. Le tres-graue & tres-excellent Boudin en sa Republique, si ce n'est celuy qu'on estime l'auoir premierement recueillie, remarquant assez d'autres plus particulieres, & fatales rencontres, & occurrences humaines, que ie ne veux enchasser icy. Bien veux-ie prendre l'oser de m'esgayer dans mes propres vergers, & de m'alleguer moy-mesme en qualité de Poëte (si tant est qu'vn titre tant heroïque, ne me soit de trop d'ostentation) au Poëme de la re-

F duction de Marseille, que ie fis quand le magnanime, & tres-hardy Charles Duc de Guise l'eut remise sous les inuincibles auspices du grand Henry quatriesme en sa premiere liberté, que deux petits compagnons de tyrans, ministres de l'ire diuine, sembloyent auoir du tout engloutie & deuoree, où ie chante en ces mesmes vers.

Loys Regius dit le Roy liure vij. de la vicissitude des choses.

Comparaison de Rome, Babylone, & Constantinople.

Rencontres fatales.

Comme bien la fortune, à qui tout est esclaue,

L'autheur en ſon poëme de la reduction de Marſeille.

De ſemblables effets, à diuers temps enclaue:
Car elle qui touſiours tourne, & fuit le repos,
Et qui n'acheue rien d'vn reſolu propos,
Par rencontre fatale en ſaiſons reculees,
Produit ſous meſme aſpect, d'auentures moulees:
Si bien qu'on ingeroit, ne regardant de prez.
A ſa volante humeur, qu'elle l'a fait exprez, A
Comme que deux Atys de diuerſe bourgade,
L'vn ieune Aſſyrien, & l'autre ieune Arcade,
Tous deux de noble ſang eſgalement tirez,
Ont eſtez autresfois des ſangliers deſchirez.
Et que deux Acteons ont eu pareille cheutes,
L'vn de ſes amoureux, & l'autre de ſes meutes,
Que la grande Ilion fut priſe par trois fois
Par le cheual d'Hercule, & par celuy de bois,
Qu'Agamemnon receut, & la derniere ſorte, B
Quand Charibdene eut veu le cheual à la porte,
Et que deux Scipions en ſiecles bien diuers,
Mirent à bas Carthage, & Numance à l'enuers,
Et comme à la meſme heure, & contre meſme force,
Libertat de Prouence, & Libertat de Corſe,
L'vn aux murs de Marſeille, & l'autre de Caluy
Ont à meſmes Tyrans l'ame & l'eſtat raui.

Voila comme aſſez à propos, & pour vn agreable & façonné frontiſpiece, ou pluſtoſt vn bref, & volant Epitome de ces Empereurs, nous auons fait le commencement, & les fondemens de noſtre hiſtorial edifice, y ayãt graué en demitaille les choſes plus memorables, qui ſe ſont paſſees ſous des regnes & des perſonnages ſi diuers: parce que vne infinité de nos gentils-hõmes, qui ne cognoiſſent ces choſes, moins les auteurs de diuerſes langues, dont ie les ay rapſodiees, pourront par la lecture de nos trauaux, acquerir moyenne reputation de la cognoiſsãce de l'hiſtoire, quoy qu'à la verité; faute de pluſieurs volumes, qui me fuſſent venus tres à propos, & qui m'auroyent peu guider par les roideurs & difficultés de ces chemins deſertés & difficiles, ie les aye paſſees plus legerement, & à la haſte que ie n'euſſe fait, me recognoiſſant de ſi peu de vie, & de cõplexion ſi chatoüilleuſe, & peu forte, que i'ay mieux aymé paſſer outre, & faire chemin, que de me ſoubmettre au hazard de laiſſer l'entrepriſe de ceſte beſongne imparfaite & mutilee: la ſubſtantieuſe, & tranchee briefueté du diſcours n'eſtant la moins illuſtre & recommendable qualité d'vne hiſtoire, meſmement en choſes obſcures, loingtaines, ambigues, & tant variables: telle, ou à peu pres ayant eſté la Prouence ſous les Empereurs. C D

Pourquoy ce recit a eſté expedient.

PROVENCE SOVS LES ROYS DE BOVRGOIGNE.

Prouence ſous les Roys de Bourgoigne.

PVis que apres les Empereurs Romains, les Bourguignons, & leurs Roys, ont eſté les premiers qui ont enuahy, & dominé la Prouence, l'ordre veut que nous en diſions maintenant quelque choſe, pour voir les occurrences & les accidens qui ſe ſont paſſez de leur temps, ſous leurs regnes, & leurs ſceptres: ce qui ſera deduit auec la meſme conciſion & briefueté, que nous auons conduit les Monarques Romains, de Prince en Prince, de temps en temps, & de changement en changement iuſques icy, à fin que ſans nous deuoyer, ny prendre des chemins eſgarez & tortus, nous puiſſions des Bourguignons mener le fil de noſtre hiſtoire, iuſques aux Empereurs, & Princes tres-Chreſtiens: & d'eux aux premiers Roys d'Arles, où ceſte premiere partie prendra ſon repos & ſon terme, pour faire place aux Comtes de la maiſon de Barcellonne & d'Aragon. E F

Origine des Bourguignons.

Les Bourguignons, ſelon la commune opinion, ſont deſcendus des Vandales, à qui Vandale Roy des Argiues, & vn fleuue ainſi appellé ont donné ce premier nom. C'eſtoit vne cruelle & belliqueuſe nation, qui vint des parties Septentrionales du temps d'Auguſte Ceſar, pour cercher meilleure fortune iuſques au riuage du Rhin. Mais eſtant ce peuple viuement repouſſé par Druſus ou Tiberius, nepueux d'Auguſte, ils furent contraints de reprendre leurs premieres terres, & froides habitations, eſpars & diuiſez auec expreſſe & ca-

pitale defense de ne pouuoir habiter villes, chasteaux, ne citez fermees, ou ceintes de murailles, à cause dequoy ils dresserent des tentes, pauillons, & cabanes, sans fortifications, rampars quelconques, ny autre defense, que de celle qui sembleroit necessaire au repoussement des iniures du ciel, & des inuasions des bestes sauuages. Et parce qu'ils nommoyent en leur langue telles tentes ou couuerts Bourgs, à l'aduanture d'vn mot Grec, qui veut dire Tour, de la commencerent-ils aussi d'estre appellez Bourguignons, & de perdre le nom de Vandales.

πύργος, id est, turris.

A Ces peuples par laps de temps s'estendirent à l'Isle de Scandanie, en la mer Germanique, & du costé de Dannemarch, où ils se tindrent cois iusques au temps de Valentinian, & l'an CCCLXVI. Mais peu apres ne pouuans demeurer en discipline & en repos, ainsi qu'auoyent fait leurs predecesseurs, ils se vindrent camper au Rhin pour picorer, surprendre, & enuahir quelques regions, & vn neuf & meilleur territoire sur l'Empire Romain. Tost apres incitez par Stilicon capitaine de leur race, & de leur nation, Gouuerneur d'Occident sous les Empereurs, Arcade & Honoré, ioincts à eux les Alains, & Vandales, auec Corsico leur Roy, de mesme extraction & racine qu'eux, ils vindrent fondre de premier vol és Gaules, qu'ils rauirent de la domination de l'Empire : auquel temps les Lansquenets ou Suabes entretenr B aussi auec les Alains qui auoyent occupé & brodé de gendarmes les marches du fleuue du Rhin, arriuant leur camp iusques au nombre de trois cens mil hommes, qui fut l'an CCCCVIJ.

Selon S. Ierosme en sa Chronique.
L'an CCCLXVI.
L'an CCCCVIJ.
Les Gaules enuahies des Bourguignons, Alains, & Vandales.
Nombre des combatans.

Enuiron ce mesme temps, & non trop apres, ces mesmes bandes s'estans partagees les Gaules, escheut aux Bourguignons la part qui depuis de leur nom fut appellee Bourgoigne : mais Subthar Roy des Huns les molesta, & pressa de si pres, qu'ayans du pire ils furent outrageusement traictez & foulez : si qu'ils eurent recours à la religion Chrestienne, & au sainct Baptesme, pour lors en grande estime & reputation, florissant presques en toutes les parties des Gaules, singulierement en la Prouence subiecte à l'Aigle & à la C domination des Romains : à tant que renonçans aux faux dieux, & à la gentilité, ils se firent tous d'vn accord baptiser à vn sainct Euesque, qui leur donna sept iours de ieusne pour penitence, laquelle ils accomplirent exactement, & bien volontiers.

Premiere denomination de la Bourgoigne.
Bourguignons molestez par Subthar Roy des Huns ont recours à la foy Chrestienne.
Bourguignons se font baptiser moyennant sept iours de ieusne.

L'an est à grande peine reuolu que Subthar remuë, & court à main armee sur ces nouueaux Chrestiens, qui soustenus du Dieu, au nom duquel ils s'estoient baptisez, & sous l'estendart duquel ils marchoient implorans auec chaudes larmes son secours, & sa faueur, contre ces infideles Payens, esleurent seulement trois mil des plus nobles & plus vaillans cheualiers pour vn haut exploit, & pour vne heroique auanture, laquelle ils acheuerent si courageusement, & de telle impetuosité & confiance, qu'ils mirent en pieces, & en horrible D & confus desordre toute l'armee de Subthar, surpris en son pauillõ, enseueli dans le somne & l'yurognerie, où il fut trouué mort & nauré de trois playes : tellement que Attila successeur de Subthar, & les Huns espouuentez de ceste deffaite, firent paix auec les Bourguignons. Chose qui est recitee par vn personnage Ecclesiastique tres-excellent, tres-graue, & tres-digne, lequel adiouste, que de ce mesme temps, sur l'an CCCCJ. aduint qu'vn qui se disoit estre Moyse, apres auoir seduit vne grande multitude de Iuifs, sous l'asseurance qu'il les rameneroit à la terre de promission, les ayans conduits & menez par vne haute & aspre montagne, en fit perdre & precipiter vn nombre presques infini : de maniere que comme recognoissans leur erreur, & la seduction de cest imposteur, & nouueau Moyse, forcenez de rage ils vouloyent l'empoigner, il disparut, & se desroba par vne telle soudaineté, E qu'il ne fut plus veu depuis. Ce qui a fait estimer & croire, que c'estoit quelque mauuais esprit ainsi desguisé en homme, pour seduire & miserablement exterminer cest obstiné & abusé peuple.

Bourguignons marchent sous la croix.
Trois mil cheualiers Bourguignons desfont Subthar Roy des Huns.
Paix entre les Bourguignons & les Huns.
Nicephore liure xiiij chapitre xl.
Histoire aduenue de ce temps d'vn qui se disoit estre Moyse.

Il appert par ce que nous auons narré cy dessus, que tant que les Romains ont dominé les Gaules, aucun iamais ne s'est osé titrer Roy de Bourgoigne ny de Prouence, qui estoit leur propre & premiere Prouince, voire leurs delices, & la seconde Italie: mais bien apres que les Bourguignons eurent enuahi certaines terres de leur Empire. Car depuis leur venuë d'Alemagne, ils se gouuernerent tousiours en estat Democratique F & populaire, enuiron xxxviij. ans, iusques en l'an CCCCXIIIJ. auquel ils commencerent d'eslire vn Roy, nommé Gundengue, Chrestien baptisé (les autres disent Arrien) extrait de l'ancienne Noblesse, & du sang d'Alaric Roy des Gots (celuy qui premier ruina l'Empire Romain) lequel conquesta Lyon, Dauphiné, Languedoc, Marseille, Arles, Aix, & la Prouence, iusques à Nysse, ville qui encor pour le iourd'huy en retient & garde les marques & le surnom.

Aucun ne s'est iamais dit Roy de Bourgoigne ny de Prouence tant que les Romains ont commandé les Gaules.
L'an CCCCXIIIJ.
Gundengue premier Roy de Bourgoigne, conqueste Languedoc, Dauphiné, & Prouence, iusques à Nysse.
Nysse de Prouence.

A peine fait Gundégue ces belles cõquestes, qu'il est trauersé par Aëtius le Patrice, maistre

Aetius le Patrice gouuerneur de Prouence.

& general de la cheualerie, ou plustost Connestable des Empereurs Arcade, & Honoré, gouuerneur de Prouence sous Theodose, capitaine de vaillance tres-esprouuee, où apres plusieurs & diuerses batailles les Bourguignons eurent du pis.

Ce mesme Gundengue regna iusques à la venuë d'Attila, surnommé fleau de Dieu, Roy des Huns, ou de Hongrie & Pannonie, lequel auec cinq cens mil combatans, ioints à luy, Vvaland Roy des Ostrogots, & Ardaric Roy des Gepides ses alliez & cõfederez, ruina toutes les meilleures villes de la Gaule, principalement Narbonne & Lyon. Mais finalement Attila fut si viuement & courageusement combatu & pressé par Aetius, lieutenant general de Theodose, allié des Bourguignons, que vaincu & deffait il se retira : Gundengue Roy de Bourgoigne, & Theodoric Roy des Visegots, y moururent : Charles le Bel y ayant tué corps à corps Ardaric Roy des Gepides, l'an ccccliiij. A

L'an ccccliiij. Attila ayant ruiné Narbonne & Lyon vaincu par Aetius. Roys tuez au conflit & fuite d'Attila auec perte & confusion.

Gundengue ayant regné xxx. ans sur les Bourguignons, & en Prouence, laissa quatre enfans, Gundebaud ou Gondeual, Gondegisil, Chilperic, & Gothmar, qui apres s'estre partagez le Royaume, & les conquestes de leur pere, se firent si cruellemẽt la guerre entre-eux, que les deux aisnez deffirent Chilperic & Gothmar leurs puisnez, tuez en bataille rangee. La femme de Chilperic fut iettee au Rhosne pres de Marseille, tous leurs enfans masles tuez & massacrez barbarement, Sclinde mise en religion, & Clotilde gardee & nourrie en la maison de son oncle Gundebaud: lequel apres vne tant horrible & barbaresque occision de ses freres & de ses nepueux, estãt second Roy de Bourgoigne apres son pere Gundengue, espousa la fille de Theodoric Roy des Ostrogots, qui pour lors dominoit en Italie. De sorte que pendant ces tueries, & ces horribles choses sur le regne de Childeric Roy de France, pere de Clouis, Euric, ou Henry, septiesme Monarque d'Espagne, de la race des Gots, à conter depuis Altolphe le Cantabroys, le premier qui establit des loix en ces contrees, apres auoir conquesté Pampelonne & Saragosse, & autres terres de Terragonois, sous la faueur des troubles & des brouëes de l'Empire Romain, enuahit & embla la Prouence, où dix ans apres il mourut dans la ville d'Arles (dont ainsi que de Marseille il s'estoit saisi) l'an ccccxlix. B C

Les enfans de Gundengue se font la guerre. Horrible massacre de Gundebaud où la femme de Chilperic est iettee au Rhosne.

Prouence enuahie par Enric Roy d'Espagne, qui dix ans apres meurt dedans Arles l'an ccccxlix.

Bien peu apres Sigismond fils de Gundebaud espousa vne des filles de Theodoric, estant beau-frere de son pere : Hermonfroy Roy de Thuringe, prit a femme Amalbergue niepce de Theodoric, Thrasimond Roy des Vandels la sœur de Theodoric, lequel espousa en secondes nopces la fille de Clouis Roy de France. Alliances estroites, ioinctures tres-fortes, & chaines tres-puissantes, pour rendre tous ces Princes tres-redoutables, & du tout inuincibles, s'ils eussent peu arrester la rouë de la fortune, ou les arrests des ineuitables destinees, qui auoyent en horreur ces incestueux liens, & ces detestables hymenees & meslanges. D

Mariage horrible & incestueux de Gundebaud auec sa sœur.

Cependant Gundebaud, second Roy de Bourgoigne & de Prouence, conquesta de la les monts le val d'Ostie, & Turin, auec vne bonne piece de l'Empire : les François venus de Germanie conquesterent les Gaules: si bien que Clouis leur Roy, qui estoit en la fleur de sa ieunesse, beau, auenant, gracieux & magnanime Prince, oyant parler de la beauté de Clotilde, fille de Chilperic, que Gundebaud son frere, fils de Gundengue, vainquit & massacra, auec ses enfans, en fut touché, la fit reechercher en mariage, & finalemẽt l'espousa, bien qu'elle fut tres-zelee Chrestienne, & luy Payen tres-obstiné. Par ce mariage il commença d'auoir droict sur le Royaume d'Arles & de Prouence : des amours duquel ceste histoire est par quelques-vns recitee. Clouis passionnemẽt outré de la beauté de Clotilde, Aurelian illustre Baron, & Cheualier de sa Cour, alla trouuer ceste ieune Princesse, vestu & desguisé en pelerin, arriué au lieu où elle estoit, il luy demande l'aumosne, peslemeslé & fourré dans le gros des pauures, à la porte du temple; car elle auoit accoustumé de donner tous les iours vne piece d'or à chacun des demandans: tellement que lors que Aurelian eut receu la sienne il la rendit tres-dextrement à Clotilde, & ouurant sa robe & son manteau de pelerin, luy monstra ses riches & precieux habillemens de cheualier, puis s'en va droit à l'hostelerie. Ceste nouuelle façon consideree par la Princesse, elle qui estoit sage, tres-aduisee, douëe d'vn esprit vif, & d'vn haut & sublime entendement, le manda secrettement querir en sa chambre, pour en entendre l'occasion : où apres l'auoir gracieusement receu, Aurelian luy presente vn riche diamant de la part de Clouis son maistre, faisant tres-honorablement son ambassade, & luy disant comme le Roy estoit si viuement pris de sa beauté, qu'il desiroit de l'auoir en mariage : à quoy Clotilde, apres vne rougeur & honte virginale, qui augmenta la couleur naifue de son visage, condescendit gracieusemẽt : à tant que apres l'heureuse ambassade du Cheualier Aurelian, Clouis espousa Clotilde au xxv. an de son aage, de son regne le x. l'an de grace ccccxcv. bien que Gundebaud cognoissant l'humeur E F

Conqueste du val d'Ostie & de Turin par Gundebaud. Conqueste des Gaules par les François & Clouis leur Roy.

Histoire des Amours de Clouis & de Clotilde.

Clotilde donnoit tous les iours vne piece d'or à chasque pauure.

Gundebaud trouua mauuais le mariage de Clouis auec Clotilde sa niepce.

ambitieuse

ambitieuse de ce ieune Roy, haut de courage, plein de magnanimité, & tres-ardent de nouuelles conquestes, ne le trouua gueres bon, comme s'il eut presagé sa future ruine: ce que toutesfois il colora de la fascherie de donner vne Princesse Chrestienne à vn Monarque infidele & Payen. Mais en fin le mariage fut accordé & les nopces celebrees en royal appareil à Soissons, d'où peu deuãt il auoit chassé Syagre fils de Gilon ou Giles le Romain, ayant reduit sa Conté sous la loy des François: & en ayant esuenté les restes & reliques A du nom, & de l'ancienne puissance Romaine, cccccxxxvij. ans apres la conqueste des Gaules par le Dictateur souuerain & perpetuel, premier fondateur de l'Empire. Il est vray que Clotilde ne voulut iamais estre touchee de son nouuel espoux, qu'il ne luy eut promis de vanger la mort de son pere, de son oncle, & de ses enfans sur Gundebaud, & de recouurer d'vn mesme trait le Royaume de Bourgoigne & de Prouence, qui luy appartenoit hereditairement: apres de se faire Chrestien & baptiser: le premier desquels il luy accorda, ne luy voulant si facilement octroyer le dernier, que la necessité & le danger de la bataille luy feront neantmoins bien tost fidellement embrasser & receuoir.

Deux choses demãdees par Clotilde à Clouis auant se laisser toucher à luy.

Non long temps donques apres, à la viue poursuite de Clotilde (car quel repos donne le cœur d'vne femme, vlceré de vengeance & de courroux) Clouis va à main armee contre B Gundebaud (qui auoit bien preueu la tempeste en la marrisson de ce mariage) & contre Gundesigil son frere, les attaque, combat, deffait, & reduit à se sauuer à la fuite. Gundebaud se retirant en Auignon ville de Prouence, où il fut assiegé par Clouis, & pressé de si pres, qu'il fut aux abbois. Quand vn de ses Barons, riche & puissant gentilhomme d'Arles, nõmé Aredes, traicta la paix entre ces deux Princes, à la charge & condition, que le Royaume de Bourgoigne & de Prouence demeureroit tributaire & releueroit de la couronne de France. Mais fort peu apres Gundebaud mourut, ayant laissé Sigismond qui fut sainct personnage, & Gondemar ses deux enfans.

Gundebaud assiegé dans Auignon par Clouis.
Aredes gentilhomme d'Arles.

Adonc vint Clouis à son Royaume, & soumit sous son sceptre le pays d'Angoulesme, C Bourdelois, Perigord, Quercy, Rouergue, Alez, Auuergne, & Tholose, ne luy restant à conquerir des Gaules que la Prouence, & vne partie de Languedoc, ayant par mesme moyen deffait & tué de sa propre main en bataille Alaric Roy des Visegots, empesté de la secte Arrienne, le desnichant de la Gaule où il s'estoit campé & fortifié.

Clouis cõqueste toutes les Gaules, fors la Prouence.
Alaric chassé des Gaules, & tué de la main de Clouis.

Sigismond troisiesme Roy de Bourgoigne & de Prouence regne auec Gondeual son frere: & fait ce bon Roy mourir à la sollicitation de sa seconde femme, son propre fils, qu'il auoit eu de la premiere fille de Theodoric Roy des Ostrogots. De la cruauté de cest acte, sentant plustost son barbare, qu'vn deuot & Chrestien Prince, comme il estoit, il sentit vn D si mordant & vif repentir en son ame, qu'il en mena vne triste, austere, & tres-aspre vie, & si en fit vne bien rude & farouche penitence: au moyen dequoy, pour la remission d'vn si graue & desnaturé peché, & de ce meurtre commis contre le fruict innocent de ses propres entrailles, il fonda l'Eglise de sainct Maurice en Sauoye.

Sigismond troisiesme Roy de Bourgoigne fait mourir sõ propre fils.
Sainct Maurice en Sauoye fondé par le Roy Sigismond.

Chose monstrueuse & bien estrange, comme i'ay dit, qu'vne femme poussee du vent de son courroux, & deuotee du feu de quelque insigne vengeance, apres la mort de Clouis Clotilde sollicite ses quatre fils d'aller contre le bon Sigismond, qui ne s'occupe qu'à pleurer son peché, & fleschir la diuine misericorde, en esleuant Temples & Monasteres: au lieu que Clotide ayant tousiours l'esprit bandé & roidi au sang, y porte finalement ses enfans. Or se donna la bataille tant aspre, cruelle & sanglante, que Sigismõd & Gondeual y furent E vaincus par Theodoric Roy de Mets & d'Austrasie, Clotaire Roy de Soissons, Childebert Roy de Paris, & Clodomire Roy d'Orleans, lequel fit mourir Sigismond en estroite & cruelle prison. En ceste meslee fut Gondeual derechef poursuiui par Clodomire, dont luy en prit mal. Car Gondeual l'abbatit mort & roide de son cheual, d'vn furieux & forcené coup de lance. Clotaire & Childebert, indignez de la mort de leur frere, qu'ils virent tout couuert de sang, & sans vie renuersé sur la poudre, poursuiuirent si viuement Gondeual, qu'ils le vainquirent & tuerent.

Estrange courroux de Clotilde.

Ainsi mourut Gondeual, apres auoir glorieusement vangé la mort du bon Sigismond F son frere, qui depuis pour sa saincte vie fut reputé sainct & canonisé, s'abboutissant en luy toute la race & posterité de Gondengue, horsmis Clotilde & la lignee des Princes Gots.

Fin de la lignee des Roys de Bourgoigne de la race des Gots.

Par ce moyen le Royaume de Bourgoigne & de Prouence, dont Arles estoit la principale & souueraine, tomba & fut deuolu en la race des enfans de Clouis, par le droict de Clotilde leur mere: du costé de laquelle ils descendoyent des Princes Gots, qui le possederent diuersement, & en titres diuers, iusques au grand Charles, Louys le Pie, & Charles le Chauue: sous lequel la Prouence fut diuisee & desmembree de la Bourgoigne, donnee

Prouence deuolue en la race de Clouis.

à Boson I. du nom, Roy d'Arles, & de luy à Boson II. apres le sceptre duquel ce puissant & noble Royaume s'escartella en diuerses pieces, & les premiers Comtes, Ducs & Marquis de Prouence commencerent à se faire voir & sortir.

Or combien que le vent nous aye assez fauorablement portez & de droict fil iusques ez marches Françoises, & au sceptre de Clouis, sous la tutelle & souueraineté duquel elle se resoult de demeurer à iamais : & que nous deussions poursuiure nostre route, & singler de port en port sans nous arrester : si est-ce qu'il semble expedient & tres a propos de refaire vn court & semblable registre des choses plus memorables, qui se sont passees sous A les Roys tres-Chrestiens, pour voir les occurrences aduenues en ceste Prouince sous leurs couronnes : & pour apres eux voir les Roys d'Arles du sang de Bourgoigne, selon les variables & diuerses opinions des autheurs & des histoires : de maniere que l'obscurité & l'incertitude de ces affaires, iointe aux diuerses creances & traditions des escriuains, ne nous pouuant permettre de particulariser les familles & anciennes races qui ont flory de leur temps, le surplus de cinq cens ans estant bien disputable & doubteux, nous attendrons de marquer les plus illustres, florissantes, & notables, auec leur tymbres, escussons, & deuises, quand nous entrerons au regne de Raymond de Barcellonne, qui par le moyen de sa B femme sera Comte & Prince de Prouence.

PROVENCE SOVS LES ROYS DE FRANCE.

NOVS passons de vray par vn pays si roide, montueux & tant plein de difficultez, qu'il est expedient de souuent descendre, & souuent monter, comme si nous auions à passer à gué le Meandre, fleuue renommé d'Asie, qui prend son commencement du lac d'Aulocrene, où l'on dit que la peau de Syluian Marsye se void pendue, comme vne despoüille de victoire à vn grand plan : ou plustost ceste meschante riuiere de Prouence, C qui prend son nom des nonante serpentemens & volumes, qu'elle fait non loing de la ville de Riez, en quatre ou cinq lieues de chemin. Car iaçoit que les escueils & bancs de redites soyent dangereux aux delicates oreilles, & que les gousts moins lubriques desdaignent vne mesme viande, quoy qu'elle soit bonne de soy, toutiours apprestee de mesme façon : si est-ce qu'elle vient à chatoüiller l'appetit, & donner des poinctes aux plus friands, & delicats palais, quand vn exquis cuisinier la sçait diuersement & à plusieurs saulces accommoder. Or en est-il tout de mesme au narré de l'histoire, où la replique vicieuse de sa nature, estant gracieusement & à diuers endroits appliquee, tant s'en faut qu'elle soit vice, que c'est vne tres-industrieuse galanterie, & vn mesnage fort necessaire & tres-excellent. Partant est-il fort D à propos, voire nous est besoin de remonter ce mesme escalier, & rebrosser iusques à Pharamond, pour de luy redescendre iusques à Charles Martel, qui nous attendra volontiers, & de luy faire chemin, comme nous auons dit aux derniers Roys d'Arles, & nos premiers Comtes de la maison de Barcellonne & d'Aragon, prenans langue des Roys tres-Chrestiens, de ce qui sous leurs regnes & leurs sceptres s'est passé de plus notable en nostre petite Italie, puis que le discours n'en sera ny fascheux, ny superflu.

Il faut quelquefois remonter pour mieux voir & descendre au poinct d'iceluy & propose. Noriate riuiere de Prouence semblable à vn Meandre.

Premieremēt sous Pharamond, qui de Duc de Franconie fut fait premier Monarque des Frāçois, la Septimanie, que nous auōs desia dit, cōtenir Prouēce, Dauphiné, Lāguedoc & Sauoye, par accord passé entre l'Empereur Honorius, & Sygeric Roy II. des Gots, fut laissée aux E Visegots sous la charge qu'ils s'employeroyēt à chasser les Vādales, & les Suabes d'Espagne.

Prouence sous les Roys de France. L'an de Christ cccccxx.

Sous Clodion, & durāt son regne, les Bourguignōs ayans ja emporté vn tres-grād quartier de pays en titre de Royaume, dont Arles estoit metropole & capitale, les Gots tindrent la Gaule Narbonnoise, & la Prouence, par l'accord mesme d'Honorius, qui ne les pouuant empescher, fit tuer Stilcon son lieutenant, homme auantureux & guerrier, auec son fils Euchaire, qui cerchoit par tous moyens d'enuahir la Prouence. Apres la mort duquel le Patrice Aetius fut en sa place estably lieutenant & gouuerneur d'icelle.

L'an cccccxxx.

Euchaire cerche d'enuahir la Prouence. L'an cccclj.

Sous Merouee, Attilla ayant quitté le siege d'Orleans, que nous auons oublié de remarquer, fut poursuiui & vaincu pres de Tholose, aux champs Catalauniens, par le Patrice, qui F auoit ramassé diuerses forces de compagnies Bourguignonnes & Prouençales : si commença la France à florir sous ce Roy, du temps duquel furent tenus plusieurs Synodes à Valence, Carpentras, Arles, & autres villes de la Gaule.

Plusieurs Synodes en Prouence. L'an cccclx

Sous Childeric, Gillō gentilhōme Romain, cōmandant ez Gaules, on dit qu'vne sorciere fit voir à ce Roy les trois races qui regiroyent ceste Monarchie Frāçoise, en formes de trois diuers animaux representans les natures, conditions, & qualitez de trois lignes & familles.

L'an cccclxxxi.

Sous Clouis, les Bourguignons tindrent vne grāde partie des Gaules en titre de Royaume, dont Prouence estoit piece plus illustre & principale de la couronne de Bourgoigne,

que Clouis fut le premier de conquester & gaigner, (comme nous venons de dire) auec le
Dauphiné sur les Bourguignons : mais Theodoric Roy des Ostrogots, prié par les Visegots
despossedez par Clouis, craignant semblable eschet, auec octante mil cõbatans, vint assaillir
l'armee Fräçoise, qu'il rõpit & deffit recõquerant la Prouëce & bõne partie du Languedoc.
Sous Cludebert, Clodomire, fils de Clouis frere de Childebert fut Roy d'Orleans, *L'an DXIIIJ*
Bourgoigne, Lyonnois & Prouence. La guerre des quatre Roys de Mets, Soissons, Orleans
& Paris, tant celebre ez Annales, fut meuë : où la Bourgoigne & la Prouence changerent
A diuersement de mains & de Princes.
Sous Clotaire Gontran troisiesme fils de Clotaire, fut Roy de Bourgoigne, de Prouence *L'an DLVIIJ.*
& d'Arles.
Sous Cherebert, la Prouence par accord des quatre freres, fils de Clotaire, fut remise *L'an DLXIIIJ.*
à Gontran, Roy d'Orleans & de Bourgoigne, quoy que ce traicté n'empeschа pas que Sigi-
bert maistre d'vne partie de Bourgoigne ne la querelast à certes contre son frere, si qu'il cõ-
mença à semer des diuisions & tumultes parmi les Prouençaux incertains, auquel des deux
ils deuoyent obeir en ces estendues & ces marches. Or comme elle auoit esté gaignee &
B perdue par Clouis, peu apres sa mort, l'Ostrogot Theodoric qui l'auoit conquise d'emblee,
& s'en estoit ensaisiné, la perdit par l'inclination des Prouençaux, qui abhorrans la barbarie
de ce Roy, reuindrent d'eux-mesmes à l'obeyssance ancienne du sceptre de France. Au
moyen dequoy l'Empereur Iustin deuziesme du nom, qui aimoit mieux au François illu-
stre & magnanime, qu'à l'Ostrogot inciuil & barbare, la laissa, & ne la luy pouuant oster,
luy en presta facilement son contentement & son adueu.
Sous Chilperic Gontran bon Prince fut Roy de Prouence, du temps duquel vn *L'an DLXXVIIJ.*
seignent nommé Bosson, deliura des cloistres Merouee, que Chilperic son pere auoit fait
emprisonner dans vn Monastere, parce qu'il aimoit passionnement Brunehault vefue &
C douairiere de Sigebert.
Sous Clotaire, le mesme Gontran Roy de Prouence tuteur de ce ieune Roy, estant *L'an DLXXXVJ.*
vieux & sans enfans, fit son heritier Childebert son nepueu, du Royaume de Bourgoigne
& de Prouence. Cludebert enflé de cest aduantage, s'eslance bien contre ce ieune Prince:
mais si est-il honteusement vaincu par Fredegonde sa mere : à Childebert succedans
Theodebert, qui fut Roy d'Austrasie, & Theodoric puisné, qui fut Roy de Bourgoj-
gne, & de Prouence : tellement que ces deux Princes animez par Brunehault leur *Fureurs de*
mere, leuerent vne grosse armee, qui s'en allant fondre & descharger contre Lothaire, *Brunehault.*
fut bien tost esparse, & miserablement dissipee : mais à peine les a Clotaire deffaits, qu'ils
D commencent derechef à se guerroyer à outrance, par la sollicitation de Brunehault, qui
se plaisant au sang, & au bruit des trompettes, auoit soufflé à l'oreille de Theodoric, que
Theodebert son frere estoit illegitime & bastard. Surquoy les principaux Barons & Sei-
gneurs de Bourgoigne, & de Prouence, pour coupper chemin aux esclandres, que ceste
tempeste pouuoit attirer, estaignirent ces feux de guerre, & si les mirent de bon accord.
Et iaçoit que Theodoric eut pris à femme Mambergue, fille de Daterie, si est-ce qu'il la
repudia puis apres, à la sollicitation de sa Proserpine de mere, qui non contente d'auoir
fait iouer tant de sanglantes tragedies sur l'eschaffaut de son ambition, le fit cruellement
E emprisonner & mourir. Si ne se vanta pourtant long temps Brunehault de telles victoires:
car les mesmes Seigneurs Bourguignons & Prouençaux, recoururent à Clotaire, qui la
poursuiuant viuement la deffit, la prit prisonniere, fit faire son procez, & finalement attra-
cher à la queuë d vne iument farouche & sauuage, & trainer en ce cruel estat, par lieux roi- *Mort de Bru-*
des, raboteux & mal-aisez, pour faire mourir d'vn nouueau & terrible supplice celle, qui *nehault.*
ne cessant d'inuenter de nouuelles & sanglantes occasions de guerre contre son sang & ses
propres enfans, meritoit bien de receuoir vn tel salaire, pour vne si prodigieuse & meschãte
vie : à tant que la Prouence paruint à Clotaire. Or quoy que telle creance, sous la faueur de
plusieurs Historiographes, se soit de temps en temps coulee iusques à nous, & qu'il soit diffi-
F cile de supprimer le credit & l'authorité qu'ils luy ont donné: si est-ce qu'vn sainct Docteur,
qui de son temps auoit le souuerain Pontificat, parle bien d'autre façon, & bien au *Sainct Gregoi-*
loin de ceste opinion de Brunehault, la loüant fort hautement d'auoir de ses propres *re Pape a es-*
deniers racheté ses nepueux de prison, qu'elle retint en leur maison & premiere liber- *crit fort hono-*
té, & d'auoir tousiours durant sa vie incité, embrassé, & porté son fils au vray culte *rablement de*
de la religion Chrestienne & Catholique : marques bien contraires à celles d'vne si *Brunehault*
grande & barbare cruauté, & d'vn tant infame, estrange & inouy supplice. *contre la com-*
Ce Pape par plusieurs de ses Epistres la celebre, & loüange en tant de *mune opinion de plusieurs historiens.*

façons, tant de sa pieté, deuotion & magnificence enuers les pauures, & les temples, qu'il
semble bien que les escriuains, qui ont si barbarement parlé d'elle, l'ayent fait plustost par
enuie, que par ignorance : si à l'aduanture on ne vouloit preferer la passion a la rai-
son, & leur tesmoignage à celuy d'vn si sainct & tant venerable personnage, lequel
enuiron le regne de ce Clotaire, ou bien peu deuant l'an DLXXXIIJ. le XIIJ. de l'Empire de
Maurice, manda vn nombre de personnages religieux, & de saincte vie en Angleterre,
pour conuertir Edilbert qui en estoit Roy, seruant au culte des idoles : mais il aduint que A
comme ils approchoyent des marches & lisieres du Royaume, ils enuoyerent vn de leurs
freres, appellé Augustin (que Brunehault receut, fort gracieusement, traitta & conuoya)
remonstrer au sainct Pere le danger & la difficulté qu'il y auroit a mettre a chef vne si
difficile besoigne, & à conuertir vn peuple si barbare, sauuage & cruel. Surquoy Gre-
goire luy fit voir tout au contraire l'importance, & necessité de l'affaire où il s'agissoit
de la foy, l'asseurant de ne craindre rien, & luy donnant lettres de fort affectionnee re-
commandation, & d'adresse à Etheree pour lors Archeuesque d'Arles : par la teneur des-
quelles ce Prelat estoit prié & conjuré tres-affectueusement, de traitter gracieusement le

S. Augustin creé Euesque de Cantorbie par ... Archeuesque d'Ar... au mandement de Gregoire.

religieux Augustin, & ses compagnons : & d'abondant le creer Euesque d'Angleterre, cas B
aduenant qu'il fut bien & fauorablement accueilly du Roy des Anglois. Ce qui arriua fort
heureusement, de maniere que ce religieux Augustin fut fait premier Euesque de Cantor-
bie, & fort honorablement receu de Brunehault, dont ce Pape le remercia auec de bien
hautes loüanges : & si fut finalement illustré de dons sublimes & de graces diuines, qui le
rendirent tres-excellent en miracles.

Sous Dagobert, Clouis second, Clotaire troisiesme, Childeric second, Theodoric pre-
mier, Clouis troisiesme, Childebert second, Dagobert deuziesme, ou Daniel, ie n'ay C

Iean de Serres.

trouué chose memorable, ny digne de remarque touchant nostre Prouence, au moins du
personnage duquel i'ay tiré & recueilly cecy, qui pour estre Prouençal ne l'eut oublié, si
bien que Charles Martel, qui nous a assez attendu, nous semond de l'aller ioindre, nous
asseurant que sous luy & ses descendans, nous verrons beaucoup de changemens, de re-
muemens de mesnage, & de choses notables de Prouẽce, qui sont tres-dignes d'estre leües.

Sous Charles Martel.

Martel donques fils de Pepin, Maire du Palais, & d'Alpiade sa concubine, lequel pour
les horribles coups qu'il assenoit, fut appellé Martel, apres auoir esté vaincu par Chilperic
& Rainfroy aupres de Meuse, l'an DCCXVJ. puis demeuré vainqueur à Cãbresis l'an DCCXVIJ.
& glorieusement exploitté ceste memorable deffaite de CCCLXXXV. mil Sarrazins, auec per- D
te sans plus de M. D. Chrestiens, aux plaines de Tours.

L'A DCCXXXJ. Gerard de Rossillon deffait par Martel. Poldo en ses antiquitez de Nismes. Prouence saccagee par Charles Martel, & les Gots iusques en Auignon, que Maranceus liura aux Sarrazins. Authyme Roy Sarrazin vaincu par Martel, & chassé de Narbonne. Bogis Duc de Prouence. Iean le Maire en ses Illustrations de Gaule. Exploits de Martel en Prouence, & sa modestie enuers les Bourguignons & Prouençaux.

En l'an DCCXXXJ. vainquit & deffit Gerard de Rossillon rebelle, Comte de Bourgoigne,
& de Prouence, print Rossillon, Arles, Marseille, Montpelier & Beziers : pilla, ruina,
saccagea l'antique ville de Nismes, qui trois ans apres par les Gots & les Espagnols fut
derechef de fonds en comble ruinee, auec toute la Prouence, iusques en Auignon,
qui fut aussi pillé & mis à sac par les Sarrazins, aux mains desquels Maranceus ou
Maurice, qui s'en disoit Duc, & Comte de Marseille, l'auoit outrageusement liuré:
à cela porté & sollicité par les secrettes menees de Gayffre fils d'Eudon, Duc d'Aqui-
taine, originaire du Languedoc, qui auoit quelque nombre d'amis & de partisans en E
Prouence. Mais Martel reconquesta tout, vainquit Authyme ou Athin Roy Sarrazin,
conducteur des Vandales, Ostrogots, & Alains, qu'il chassa de Narbonne, reprenant
toutes les villes, & les razant rez pied rez terre, sous Bogis, qui de ce temps estoit Duc &
Prince de Prouence.

Vn personnage qui semble auoir destorré, comme à la verité il a fait, tout plein d'anti-
quitez ensevelies & mortes iusques a son temps, dit, qu'apres que Charles Martel eut
vaincu Abderame Roy Sarrazin, qu'Eudon Prince de Gascoigne auoit fait venir, & mis
à chef ceste espouuentable occision de trois cens octante-cinq mille barbares & Sarrazins:
vne nouuelle guerre vint sur ses bras, que le mesme Eudon Duc d'Aquitaine & de Gascoi- F
gne, homme facteux, turbulent & malin, qui luy portoit secrettement vne haine inuete-
ree luy suscita. Parquoy il tira soudainement vers celle part, auec si grosse puissance,
que d'emblee il print la cité de Lyon, pour lors troisiesme Prouince de Bourgoigne.
Conquit Marseille & les pays circonuoisins sur les Visegots, qui les auoyent hostile-
ment occupez & enuahis : mit a son obeissance tout le Royaume d'Arles & de Bour-
goigne : finalement tua de sa propre main le Duc Eudon, son vieil & capital enne-
my, subiugant l'Aquitaine & la Gascoigne : se portant si modestement & auec tant
de douceur & de gracieuseté en tous ses exploits, & hauts faits d'armes qu'il

ne voulut

ne voulut iamais appeller les Bourguignons & Prouençaux, que ses amis, alliez & confederez.

Apres ces choses tant heureusement exploictees, Charles reuenant de la conqueste du Royaume de Frize de là le Rhin, qui fut en l'an DCCXXXV. treuuant les Bourguignons rebellez, reprit derechef Lyon, faisant punir & chastier les principaux autheurs de la rebellion. De Lyon tirant droit son chemin à la ville d'Arles, capitale du Royaume, & autres villes, & places fortes qu'il munit de bonnes, seures & fideles garnisons.

L'â dccxxxv.

Lyon repris par Martel qui de là s'en va en Arles.

A toute peine sort Martel de cest affaire, qu'il entre en vne autre plus difficile & chatoüilleuse besoigne: car vn nouueau tumulte suruient en Prouence, à l'occasion que Maurice Bourguignon, qui s'en nommoit Duc (que Charles auoit autresfois subiugué) auoit contracté secrette alliance auec les Visegots habituez de ce temps en Aquitaine: indignez & marris de ce que leur Prince Eudon auoit esté deffait & chassé hors de ses terres & Seigneuries par luy. Outre que Maurice estoit allé querir secours en Espagne, & si auoit pratiqué Anthime & Amorree Roys & Princes Sarrazins de nation & de loy. A la faueur desquels Maurice entra en Aquitaine auec Anthyme, qui de premiere arriuee prindrent Bordeaux, & Narbonne: & de là trauersans en toute diligence le Rhosne, les villes d'Auignon & d'Arles. Alors se respandirent les Visegots en l'Aquitaine & par ses citez capitales du Royaume de Bourgoigne, du costé de la Prouence, Maurice s'allant nicher, & fortifier dans Auignon, & Anthymes à Narbonne.

Maurice Duc de Prouence en Espagne.

Les Visegots en Bourgongne, Maurice en Auignon, & Anthymes à Narbonne.

Martel aduerti de ces choses vient sans delay en la haute Bourgoigne auec vne grande & puissante armee, met le siege deuant Auignon, le prend d'assaut & d'emblee, de là tire droit à Narbõne, ou estant Anthyme, il l'enuironne d'vne grosse nuee de gend'armes, de diuerses machines de guerre, & y plante le siege: pendant lequel Amorree auec vne horrible multitude de barbares Sarrazins, luy vient au secours. Ce qui mit incontinent en l'esprit de Charles de requerir l'aide de Luytprand, Roy des Lombards son compere, lequel autresfois a sa seule priere auoit quitté le siege de Rome contre le Pape Gregoire III. du nom.

Auignon pris d'assaut par Martel.

Luytprand venu aux secours de Martel, ces deux puissants & redoutez Princes, ioignent vne grosse & puissante armee d'Allemans, François, Bourguignons, Prouençaux, & Lombards: la bataille se liure au Sarrazins & Visegots en vne grande & spacieuse plaine, qui est en la vallee de Corbar, bien peu distante de Narbonne, auec telle impetuosité & furie, qu'Amorree l'vn des Roys Barbares, y estant occis, & tout le reste de ses gens desconfits & taillez en pieces: Anthyme l'autre Roy se sauua dans vn petit nauire, vers la coste d'Espagne. Charles demeurant triomphant & victorieux, à l'ayde de ce Roy Lombard son compere, & son parfait ami: si que tous ces Visegots qui par l'espace de trois cens ans, auoyent occupé l'Aquitaine, l'Espagne, & la Prouence, furent entierement exterminez, exceptez quelques vns qui se sauuerent à Barcellonne.

Luytprand Roy des Lombards au secours de Martel son compere, contre les Sarrazins.

Les Visegots chassez hors de Prouence par Charles.

Tant d'auantureux exploits, & hauts faits d'armes acheuez par l'hardiesse & le conseil de ce magnanime, & tant illustre guerrier, la Prouence conquise & pacifiee, tous ces tyrans perdus, chassez ou tuez: apres tant de trauerses, de rebellions, & sanglantes batailles, approchant le terme de ses iours, il rendit l'esprit à Dieu, & fut vaincu par la mort, celuy qui auoit vaincu tant de peuples & d'ennemis au XXV. an de sa Principauté, & de ses conquestes de l'humain salut DCCLI. ayant laissé à Pepin son fils surnommé le Bref la Françoise couronne, auec le royaume de Bourgoigne & de Prouence.

L'an dccli.

Mort de Charles Martel.

Apres sa mort Pepin le petit son fils fut couronné Roy de France en la mesme annee, que son pere laissa la vie, par Boniface, Archeuesque de Mayence, dompta les Saxons, fut derechef sacré à sainct Denys par le Pape Estienne, l'an DCCLIIII. vainquit par deux fois Astolphe Roy des Lombards, qui troubloit Rome, & le sainct Siege, d'où mesmes il le chassa, fit venir à composition Gayffre ou Vayffer fils d'Eudon Duc d'Aquitaine, qu'il reünit à sa couronne, institua le Parlement de Paris, laissant à Charles, que depuis eut le surnom de Grand, & fut Empereur des Romains, auec la France Occidentale, la Bourgoigne, & toute la Prouence, quittant son Sceptre, & sa vie l'an de son aage LIIII. de la natiuité DCCLXVIII. & de son regne le XX.

Pepin le Bref ou le Petit,

L'an dccliiij.

Pepin sacré pour la seconde fois à sainct Denis.

L'â dcclxviij.

Or iaçoit que ce n'est icy nostre propos de reciter tous les actes memorables de ce grãd Empereur: mais seulement les choses de Prouence, plus remarquables & particulieres (au moins de nostre cognoissance) qui se sont passees sous son regne & de son siecle, nous ne pouuons pourtant sans reproche le couler si legerement, que nous n'en disions quelque chose: parce qu'il est bon, qu'en tout temps & par tout les bons & graues personnages soyent haut-louez & ramenteus.

Mort de Pepin.

Charlemagne ou le Grand.

Charles le Grand, que le vulgaire appelle Charlemagne: car c'est de luy que nous parlons, Roy de France, pour ses hauts merites, & ses heroïques bienfaits, au nom Chrestien & au sainct Siege apostolique, fut proclamé Empereur par Leon souuerain Pontife de Rome, & declaré Auguste, l'an de salut DCCCI. de son regne le XXXIII. fut sacré & couronné solennellement dans la Basilique de sainct Pierre, aux Ides de Decebre, iour plein d'heureux auspice, par la royale natiuité de l'Empereur des Empereurs, & Sauueur des hommes. Ce qui fut auec des si hauts cris, feux de ioye & de triomphe, hymnes & cantiques de loüanges, accompagnez de tant de festes & d'acclamations que Rome en fut veuë trembler ce iour-là, & le ciel s'ouurir sous ceste voix generalement, & comme d'vne seule & bruyante bouche, esclattee & respanduë par les chants de l'air. A Charles le Grand & pacifique, vie & victoire. A

L'an dccci. Charlemagne proclamé Empereur vn iour de la natiuité du Sauueur.

Cri de ioye au couronnement imperial du grand Charles. Gestes de Charles le Grand.

Or estoit-il fils du petit Pepin, qui grand de cœur, merita le premier d'auoir & de rendre le tres-heroïque nom de tres-Chrestien, hereditaire, & particulier à ses successeurs, & à ceste Françoise, & tres-auguste couronne, pour auoir courageusement defendu le sacré Siege Apostolique, contre les tempestes & inuasions des Lombards: Charles suyuant les royales vertus de son pere & de ses illustres ancestres, en sa premiere entree d'Italie, prit d'abbord Didier Roy des Lombards, & le fit tributaire au Sceptre de France. Dompta les rebelles Saxons par tant de fois, qu'à la fin il les inclina à la foy Chrestienne, chassant les Sarrazins d'Espagne: mais estant meschamment trahy par les Gascons, il perdit la plus part de ses Barons, Paladins, & preux Cheualiers François, tant celebrez par les vieux Romans à la iournee de Ronceuaux, mesmement Samson Compte d'Authun, que Charles auoit creé Duc premier de Bourgoigne: le corps duquel fut transporté en la ville d'Arles, & enterré en la mesme sepulture des Rois de Bourgoigne. D'auantage remit sous sa puissance les Esclauons & Boiaires, rentrant en Italie, pour la defense du sainct Siege: de maniere qu'apres auoir remis Aragise, qui tenoit encor le parti des Lombards, à son obeïssance, il batailla tres-heureusement contre les Huns: finalement apres estre entré pour la troisieme fois en Italie, pour secourir, & deliurer d'oppression Leon III. du nom, souuerain Euesque de Rome, composé toutes guerres, estaint tous tumultes, & gaigné le nom de Grand il s'en reuint en France. Ce grand Roy apres tant de conquestes, estant ja bien auant panché dans le cours de ses ans, voulut regler tous ses Estats à vne seule loy, choisissant la Romaine, tant pour estre la plus ciuile, que pour la dignité de l'Empire. Mais les François l'ayants treshumblement supplié de ne rien changer en leurs loix de coustume, il les laissa comme ils estoyent: laissant par mesme moyen les peuples qui auoyent long temps seruy aux Romains, & qui auoyent plus à gré les loix Romaines, en leur franchise & liberté. Dont est venu que la Gaule Narbonnoise, Dauphiné, Languedoc & Prouence vsent du droict escrit, comme l'ancienne Prouince des Romains, & le reste de la France du droict coustumier. Si se trouue que du regne de ce Monarque la ville d'Arles dit par quelques vns le Blanc, eut l'honneur d'vn concile, entre plusieurs autres qu'il fit assembler de son temps pour policer l'Estat Ecclesiastique, & pouruoir de bons pilotes le nauire de sainct Pierre agité de diuerses tempestes, fit heritiers de tous ses biens meubles Dieu, & saincte Eglise, donnant vne troisieme partie aux pauures, les autres deux aux XXII. Archeueschez de tout son Estat. Au moyen de quoy Arles, comme l'vne des principales, en eut vne partie, où, & en vn cimetiere nommé Lesthaux, furent enterrez vn grand nombre des Paladins, qui furent occis à Ronceuaux: l'autre partie estant enterree en vn cimetiere à la ville de Bourdeaux: declara son fils Louys le Pie Empereur, & passant l'hyuer à la ville d'Aix en Allemagne, y mourut d'vne pleuresie, au cinquieme des Kalendes de Feurier, le LXXI. de son aage, le XLVII. de son Regne, le XIIII. de son Empire le XLIII. de la deffaite des Lombards, & l'an DCCCXIIII. de l'humain salut: à la sepulture duquel fut graué cest heroïque & bref Eloge. B C D E

Charles veut regler tous ses Estats sous vne Loy.

Prouence vse du droict escrit.

L'an dcccxiiii. Mort de Charlemagne, & son epitaphe.

Le corps du grand Charles tres-Chrestien Empereur des Romains est enclos en ce sepulchre.

Caroli Magni Christianissimi Romani Imperatoris corpus hoc conditum est sepulchro.

Le corps de saincte Anne mere de la tres-saincte Vierge, fut trouué l'an XXIIII. de son Regne, dans la ville d'Apt, par les indices d'vn aueugle, sourd, & muet, fils du Baron de Caseneuue, dont se croit issue la noble & tres ancienne maison de Symyane, comme nous marquerons ailleurs, auec quelques autres occurrences notables, qui se passerent en Prouence du temps de ce grand Monarque. F

Louys le Debonnaire & ses gestes.

Louys qui pour la facilité de ses mœurs, bonté de sa nature, & pour estre merueilleusement deuot & religieux, fut surnommé Pie & Debonnaire: ainsi que pour sa merueilleuse force son bisayeul auoit esté surnommé Martel: son ayeul pour sa petite & courte stature le Bref, & pour ses exploicts au sainct Siege tres-Chrestien. son pere pour ses hauts faicts

& ses glorieuses victoires le Grand : succeda à la couronne imperiale & Françoise, fit creuer les yeux à Bernard son nepueu, qui auoit tourné ses armes contre luy, dompta les Bretons seditieux, fut contraint de se rendre dans vn monastere, pour auoir espousé en secondes nopces Iudith fille du Comte Alstorph, chassa les Sarrazins de Prouence, diuisa ses terres à Lothaire. Charles & Louys ses enfans, lesquels apres s'estre long temps deschirez
A par guerres, s'accorderent à la partiõ, par l'entremise de plusieurs Euesques & sages personnages: à tant qu'ils firent vne transaction, qui se treuue escrire en deux langues, Romaine ou Romande, & Tudesque ou Allemande : où appert que l'original Romain est en vieil langage Prouençal, tant ceste langue, comme nous ferons voir aux Eloges, & vies de nos poëtes & vieux troubadours, estoit en estime & honnoree. Car adonc la Prouence auoit perdu tout le nom d'Empire, qui neantmoins demeura au Languedoc & Dauphiné, l'vn estant appellé l'Empire, l'autre le Royaume, qui s'estendant depuis Lyon, iusques à Villeneufue d'Auignon : ce que les marniers & batteliers obseruent encor pour le iourd'huy, comme par vne denomination transmise en eux de pere en fils. Or le Dauphiné & la Pro-
B uence demeurerent à Louys, qui pourtant n'en iouyra gueres, ne laissant qu'vne seule fille nommee Hermingrade, que Charles le Chauue donnera bien tost à Boson, Comte d'Ardenne, frere de Richilde sa femme, auec le Royaume d'Arles pour son doüaire. De maniere que Boson sera tout ensemble son beaufrere, son nepueu, & son parent, & Seigneur souuerain de Prouence. Ainsi donc mourut Louys apres auoir souffert plusieurs aduersités de prisons, & de dissentions d'enfans, aagé de LX. ans, de son regne & de son Empire le XXVII. & de l'humain salut le DCCCXL. ayant laissé à Charles toutes les Gaules iusques au Meuse, à Louys son fils aysné, qui depuis fut Empereur de la Germanie, & à Lothaire outre le Sceptre Imperial & François, la couronne & l'Estarde Prouence.

Transaction en langue Prouençale du tẽps de Pepin le Bref.

Le Royaume & l'Empire pratiqués par les marniers de Prouence le long du Rhosne.

L'an DCCCXL. Mort de Louys le Pie.

Lothaire Roy de Prouence par le testament de son pere.

C Le partage fait par Louys à ses enfans, ne fut de gueres longue duree : si bien qu'il en arriua ceste cruelle & sanglante bataille de Fontenay, où presques l'Empire fut de reste en pieds rompu & desbrisé, & la noblesse Françoise massacree & presques exterminee : de façon que Charles par appointement arrestant la fureur de ses freres, auec force d'argent obtint finalement la couronne Imperiale, apres beaucoup de batailles, & de rencontres l'an DCCCLXXV. dont il ne iouyt que deux ans : car il mourut de poison, que Sedechias Hebrieu son medecin fut soupsonné luy auoir fait boire, suscité (à ce que la sourde creance portoit) par les plus grands Seigneurs du Royaume, pour le peu & point de recerche qui en fut faite. Ce qui aduint l'an DCCCLXXVII. Or auoit-il espousé deux femmes, dont
D l'vne estoit Richilde (les autres l'appellent Iudith) sœur du Comte Boson, auquel venant d'Italie il donna le royaume d'Arles & de Prouence. Et de ce Boson nasquit, selon quelques histoires, vn Louys qui succeda à son pere en ses mesmes sceptres & couronnes l'an DCCCLXXXIX. deux ans apres estant couronné Empereur : & peu apres pris à Veronne, où les yeux luy furent creuez, parce qu'il n'auoit eu la benediction de Benoist IV. de nom, Pontife souuerain de Rome. C'est ainsi que quelques vns en parlent : car les autres disent que Charles crea Hugues, Comte de Hedin, premier Roy de Bourgoigne, lequel eut vne seule fille nommee Berthe, que Gerard III. Comte de Roussillon fils de Gerard II. espousa: duquel mariage nasquit vne fille, nommee Eue. Ce Gerard III. estant celuy qui fit bastir
E de son temps onze monasteres, entre lesquels estoit l'Eglise de la saincte Magdeleine de sainct Maximin, que René surnommé le Bon fit de son temps à ses propres cousts, si magnifiquement reparer.

L'an DCCCLXXV. Charles le Chauue creé Empereur.

L'an DCCCLXXVII. Mort du Chauue.

Royaume d'Arles donné à Boson.

L'an DCCCLXXXIX. Louys fils de Boson Roy d'Arles & de Prouence a les yeux creuez.

Saincte Magdelaine de sainct Maximin edifiee par Gerard Comte de Roussillon.

A Boson donques succeda Charles Constantin, qui n'eut que la seule Comté de Vienne, parce que Hugues fils de Lothaire Roy de Lorraine, quoy qu'il fut illegitime & bastard, occuppoit le Royaume d'Arles & de Prouence, qu'il presupposoit luy appartenir de droict. Au moyen dequoy il fut salué Roy de Prouence & d'Italie.

Successeurs de Boson.

Hugues fils de Lothaire Roy d'Arles & d'Italie.

Apres ces choses Hugues poursuiuit l'Empire, comme appartenant de droict heritage aux Roys de France & de Prouence : laquelle il bailla à Raoul Roy de Bourgoigne,
F qui desia auoit vn pied en Italie, & qui estoit vn Prince redoutable, à ceste condition qu'il ne le troubleroit point en ses intentions. Mais Raoul peu apres declaré Roy de France l'an DCCCCXXVII. mourut l'an DCCCCXXIX. ayant laissé à Boson II. du nom son frere, le Royaume d'Arles & de Prouence, qui pour auoir espousé Berthe fille de Hugues Roy d'Italie cessant de se dire & nommer Roy, changea volontairement le titre Royal en simple titre de Comte, Duc & Marquis de Prouence. Et de ce Boson furent diuersement appellez Marquis, Ducs, & Comtes tous ses successeurs & descendans. De maniere qu'à cestuy-cy nous commençons seulement à sortir vn peu des

Prouence donnee par Hugues a Raoul Roy de Bourgoigne.

hautes &

Suyuant Estienne de Lusignan.

haures & pleines mers, & des profondes vagues de ceste histoire, & descouurons, quoy que confusement, & non sans escueils, bancs, troubles & nuages quelques pointes des rochers & des montagnes de Prouence. Car à Boson qui regna enuiron l'an mil succeda Reymond, fils de Gerard III. du nom, Comte d'Authun, & de Prouence, au moyen de sa femme fille vnique & seule heritiere du Comte Boson, s'il faut croire à Lusignan.

PROVENCE SOVS LES ROYS D'ARLES.

A

Diuerses & contraires opinions des deux Bosons Roys d'Arles & de Prouence.

Terre de sainct Iulien en l'origine des Bourguignons.

Boson fils de Buues Comte d'Ardennes.

TAnt s'en faut, que nous ayons des enseignements amples & certains des choses plus illustres & memorables, qui se sont passees du Regne de nos Roys d'Arles, qu'à peine pouuons nous sçauoir quels ont estez ces deux Bosons, ny quels leurs vrays & legitimes successeurs, tant nos ancestres ont estez peu curieux de nous en laisser des addresses, si à l'aduanture la vieillesse du temps, les changemens des occurrences, les malheurs des guerres, & les dissentions des siecles & des peuples ne nous en ont desrobé les documents, & les histoires plus fideles. Les Annalistes François en disent si peu & tant concisement, & diuersement, que ce n'est presque rien ou que tenebres & confusion. Car les vns escriuent que Boson I. du nom beaufrere du Chauue, fils de Buues ou Bœuf, Comte d'Ardenne en l'an DCCCXXIX. enuiron lequel temps Charles mourut fut creé Roy de Bourgoigne, à l'election duquel faicte au diocese de Vienne, & au prieuré de Mente, que les Latins appellent *Mentala*, Oruccard Euesque de Chalons se treuua : si que c'est chose certaine, & hors de doute que les Bourguignons ont tousiours esté gouuernez par Roys, iusques à ce que Clotilde femme de Clouis en fit perdre & passer la race : & que la Bourgoigne lors vnie à la couronne de France cessa d'estre Royaume, tellement qu'ayant desia passé par diuerses mains il escheur à la parfin a Charles le Chauue Empereur, & Roy: qui pour monstre & parade de sa haute & souueraine puissance institua & crea Boson fils de Beuues Comte d'Ardenne, frere de Richilde sa femme, Roy de Bourgoigne: mais les contrarietez qu'il receut de Richard Comte d'Authun, que quelques vns ont à tort pensé son frere, le contraignirent de se retirer en Arles qu'il fit ville capitale de son Royaume, lequel s'estendoit depuis Lyon iusques à Marseille, & du Rhosne iusques à Milan. Boson laissant vn fils, lequel faillât furent suscitees deux grandes & puissantes maisons, celle des Comtes & Ducs de Sauoye, & celle des Dauphins de Viennois. C

Arles faite par Boson capitale du Royaume de Bourgoigne.

Fauchet de Boson premier. Boso sacri palatii Archimagister.

Les autres disent que Boson I. du nom, Duc & grand maistre du Palais d'Italie, qui s'estoit treuué au glorieux couronnement de Charles le Chauue ; son beau frere auec les autres Princes & Seigneurs nommez à ce concile, auant receu de Charles la couronne Ducale, eut à son choix les Comtez, qu'il demanda en Lombardie du mesme temps que Guy fils de Lambert fut fait Duc de Spolete, & Berenguier fils d'Eutard Duc de Frioul. Mais peu apres le Duc Boson empoisonna sa femme ainsi que l'Empereur eut mis le pied hors d'Italie, & se saisit bien & bean d'Hermingrade fille du defunct Empereur Louys par l'aide & pratique de ce Berenger, qui l'auoit en garde, & dont il ne fut peu blasmé. Mais tant s'en faut que le Chauue s'en outrast de courroux, qu'il la luy donna & accorda fort librement en mariage, faisant faire des nopces solemnelles, & de plus magnifique & plus excessiue despense, que la necessité du temps ne permettoit. C'est adonc qu'il le declara Roy de Prouence, & qu'il luy mit la couronne d'or sur la teste de sa propre main, tellement qu'on dit de luy qu'il creoit & faisoit des Roys : & qu'en leur commandant, il estoit Roy des Roys à l'imitation des anciens Romains Empereurs : de maniere que le couronnement de Boson se treuue fait par cinq Archeuesques, & leurs suffrages l'an DCCCXXIX. où celuy d'Arles est appellé Primat de Bourgoigne. Voila quant à ces deux opinions qui se treuuent assez semblables & conformes touchant ce Roy, sans toucher à sa descendence & posterité qui est bien ce que nous desirerions le plus de sçauoir. D E

Boson empoisonne sa premiere femme, & prend Hermingrade fille de l'Empereur Louys.

Nopces excessiues au mariage de Boson.

L'an DCCCXXIX. Couronnement de Boson premier Roy d'Arles.

Iean de Serres Ministre de Nismes en son inuentaire.

L'Historien ne se doit mesler du fait de la religion ny s'attacher aucunement aux Souuerains Pontifes.

Quelqu'autre Historiographe, à la verité rare en son style, sententieux & court en ses paroles, digne de beaucoup de loüanges, hors dece qu'il enjambe tousiours les Papes, s'aigrit aux images, & s'aheurte contre sainct Pierre, s'enferrant maintes fois sans y penser, quand il veut nier la souueraine authorité des vns, & le venerable vsage des autres, appuyez sur l'inexpugnable antiquité de la succession, en parle vn peu d'autre façon, & dit ainsi: Charles le Chauue donna Hermingrade sa niepce, fille de l'Empereur Louys son frere à Boson Comte d'Ardenne, auec le Royaume d'Arles pour son doüaire, dont ce Comte print inuestiture & possession. Ce que Charles fit pour manier le bien de sa niepce a son appetit: F

car estant

car estant declaré Empereur, il fondit auec vn gros nuage de gens de guerre sur les marches de l'Italie, non pour reprimer l'audace des Ducs de Spolete, & de Beneuent, comme il faignoit, mais pour s'ensaisiner des places fortes qui appartenoyent à sa niepce, par la succession de son pere. Boson qui sent de quel costé ce vent souffle, & qui n'est pas endormi en vne tant importante besongne, luy couppe finement l'herbe sous les pieds, luy faisant entendre par messagers, comme il a composé auec ces deux Princes, & les a rangez au
A devoir : si qu'il ne luy est besoin de prendre vne si dure couruee, suyuie de tant de difficultez & de fraiz. Charles qui a bandé son arc pour vne autre proye, n'ayant point d'oreilles à ces belles raisons, ainçois passant outre en sa deliberation, Boson luy dresse des parties en France, & dans ses propres terres pour l'en divertir à bon escient, & pour parer cest eschec & ce coup. *Sic ars deluditur arte.*

Or Louys frere de Carloman (l'vn & l'autre bastards de Louys le Begue) auoit bien espousé vne fille de Boson, mais ce nœud d'affiliation ne garda pas que Boson ne leur fust vne espine bien poignante, & fascheuse aux pieds, qui lassez d'estre si viuement chatoüillez, assiegerent leur perturbateur dedans Vienne, où il s'estoit enfermé auec resolution de l'emporter, & où Boson allié des Normans fut secouru tout à temps de leurs forces. Vn grand
B feu de courroux enflammant le courage de ces deux freres, Carloman continue le siege, prend Vienne, non pas Boson, qui eschappant sa fureur se sauue à la fuite dans les montagnes du Viuarez, cependant que Louys, allant au rencontre des Normans, pert son armee & sa vie, outre de desplaisir d'auoir laschement tourné le dos à son ennemi que Carloman paruenu au periode de ses victoires & de ses iours suyuit peu aptes. De telle & pareille substance parle ce personnage de Boson, different en cela de celuy qui en a parlé deuant luy, l'vn le taxant d'ambition, l'autre de rapine & d'auarice, l'vn le loüant de sa hauteur & magnificence de courage, l'autre de dol & de finesse, l'vn de faire des Roys, l'autre de vouloir *Boson assiegé par Louys & Carloman dedans Vienne, est secouru des Normans & se sauue en Viuarez.*
C embler le bien d'autruy, qui sont pieces bien contraires & repugnantes : toutesfois au discours de la ligne de Robert frere d'Eudes contre Charles le Simple, il asseure que Hebert Comte de Vermandois beaufils de Robert, ayant fait supplier Charles le Simple de venir à sainct Quentin il y vint faisant vrayement vn insigne tour de simplesse, où paruenu Hebert par vn acte felon & desloyal l'ayant fait amener à Thierry, de là à Soyssons, luy fit resigner en pleine assemblee les affaires, & la Royauté à Raoul son filiol, premier Prince du sang par sa mere Hermingrade fille de Louys, & femme de Boson Roy de Bourgoigne. *Charles le Simple vrayement simple.*

D'auantage qu'apres que Raoul eut perdu son temps en Normandie, Guyenne, & Lorraine, il conuertit ses armes en Italie où les affaires estoyent fort troubles, par le decez de Boson, & l'audace des Capitaines qui se portans en rebelles ne le vouloyent recognoistre. Là
D fit Raoul quelque chose notable, reprimant Berenger Duc de Frioul, qui s'estant emancipé de l'Empire auoit vaincu Louys fils de Boson, à qui l'Italie estant paruenue par le moyen d'Hermingrade sa mere fille de Louys, l'vn des fils du Debonnaire appartenoit. Traitta semblablement Raoul vtilement auec Hugues Comte d'Arles, qui par le moyen d'en estre le gouuerneur (car ce n'estoit qu'office) s'estoit subtilement glissé dans ceste noble & puissante cité qu'il laissa paisible sous la foy & hommage de la couronne de France. Choses qui sont racontees par ce personnage en Raoul Roy de Bourgoigne resignataire du Simple, *Il y a bien des diuersitez de ce Louys.*
E qui entra en la Royauté l'an DCCCXXIII. touchant la descendence de Boson, dont il n'est d'accord auec les autres, historiant en ceste sorte en Henry I.

Boson eut deux fils de sa femme Hermingrade, laquelle pour son partage, auoit eu de son pere le Royaume de Bourgoigne & d'Italie, l'vn appellé Louys, & l'autre Rodolph. *Successeurs de Boson, selon Iean de Serres.*

Louys fut deffait par Berenger Duc de Frioul, qui s'inuestit aisément de ce qui estoit en Italie & de la Prouence, comme voisine & de facile accez.

Rodolphe ayant le reste de la Bourgoigne, la Comté de Sauoye, & le Dauphiné, duquel sortit vn fils appellé Louys, & de ce Louys vn autre Rodolphe, qui viuoit durant le regne de *Voicy bien des tenebres & meslanges.*
F Phillippes I. vieil, cassé, sans enfans, & mal obey de ses subiects. Or auoit ce Rodolphe seulemẽt deux sœurs, l'vne mariee à Cõrad surnõmé le Salique Duc de Frãconie, qui fut Empereur, & l'autre au Cõte de Chãpagne: le fils duquel nõmé Odon tascha de grauer en l'esprit de son oncle Rodolph, de le faire son heritier comme fils de sa sœur aisnee. En quoy son trauail fut vain & sans fruict, parce que Rodolph prefera Conrad à Odon, luy enuoyant sa couronne, son sceptre, & son testamẽt, instituãt son heritier vniuersel Hẽry son fils, & son nepueu Cõrad, qui fait la guerre en Hongrie, donne iour & occasiõ à Odon d'entrer en Bourgoigne qu'il trouble, & où mesmes il prend quelques villes. Mais ces broüillars, & ces nuages sont bien tost esuanouys & dissipez. Car Conrad reuenu d'Hongrie, auec vne belle & triom-

phante

phante armee, entre de plein faut en Bourgoigne, la calme & la reprend facilement, passe en Champagne & tant exploicte, qu'il enferme le Comte Odon dedans Troyes : de maniere qu'il est force de s'humilier à Conrad son oncle, qui sçachant vser bien genereusement de sa victoire luy tend le sien, auec vne graue & royale leçon, de le garder & conseruer sans plus entreprendre d'embler l'autruy.

Empereurs Allemands se disent Roys d'Arles.

Ces choses ainsi mises à chef, Conrad s'abouche auec le Roy Henry I. à tant que les anciens partages de la Bourgoigne sont reconsolidez & ratifiez, au moyen de quoy les Empereurs Allemands prenent des lors les tittes, & droicts du Royaume d'Arles, que l'Empereur Charles aliena depuis, & despeça en plusieurs mourceaux & Principautez, finissant ainsi le Royaume de Bourgoigne, & la posterité de Boson. A

Desmembrement du Royaume de Bourgoigne en quatre parts & à quatre Princes.

Prouence tres fertile en terroir & en ports tobe ez mains des Berengers.

Ce n'est pas tout : quelque temps apres l'Empereur Henry IIII. ayant ja ramené à la iurisdiction Imperiale, le Royaume de Bourgoigne, fut desmembré en quatre pieces : l'vne fut le païs, qui est à l'entour de Besançon pour Otthon de Flandres : l'autre pour Berald de Saxe qui occupa la Sauoye : la troisieme pour Guy que le Gras Comte de Grisiuaudan ou Giuaudan, qui ayant pris Grenoble par ses hautes prouësses & en faueur d'vn sien fils appellé Dauphin, nomma ceste Prouince le Dauphiué : la quatrieme estant la Prouence l'vne des plus belles & riches pieces tant pour la fertilité du terroir, que pour la commodité des ports des plus asseurez de la mer mediterranee, qui tomba és mains des successeurs de Berenger, celuy qui desit Louys fils de Boson. Ainsi ces quatre Prouinces eschappees de l'Empire, à grand peine retindrent que bien peu du nom, des victoires, & des conquestes Romaines. B

Depuis quand la Prouence est es mains des Berengers.

Celle mesme opinion est par luy mesme confirmee en sainct Louys, où il dit que la Prouence estoir alors au pouuoir des Berengers, depuis la deffaite de Louys fils de Boson, entre les mains de Raymond Berenger homme aspre, farouche & cruel: lequel neantmoins nous verrons entrer en la Comté de Proueuce, par vn moyen bien plus honneste, & sortir d'vn autre sang, & d'autre ayeul que de ce Berenger Duc de Frioul fils du Duc Eberard Romain, sorty de la race des Roys Lombards, au commencement de la seconde partie de ceste histoire, où la ligne & genealogie des Berengers sera diuersemét, & bien clairement deduite sous des guydes & des tesmoins irreprochables. Que s'il m'est icy permis d'apporter comme vn de la foule mon opinion en ces obscuritez, & successions tenebreuses, i'estime qu'il y a eu quelque sorte de mesgarde & d'oubly, voire de l'equiuoque en ces successions & genealogies, par la surprinse du nom de Comte, qui estoit pour lors vn office, & charge de gouuernement, donnee diuersement à Seigneurs de diuerse race & parenté, comme nos tres-Chrestiens Monarques le font encor pour le iourd'huy aux Princes, Lieutenants, & gouuerneurs des Prouinces. C D

Comte anciennement office.

Pourquoy tant de tesmoins sont alleguez.

Nous produirons tant de tesmoins, qu'à l'aduanture quelqu'vn rencontrera à sa deposition, & à nous desuelopper de ces obscuritez, sans estre conuaincu ny reproché. Car que pouuons nous dire des choses qui se sont passees plusieurs siecles auant nous, & que nous n'auons pas veues, sinon ce que les plus proches de ces aages nous en ont traduit & laissé. Et que pouuons nous d'abondant faire de mieux que d'auancer & mettre comme sur vne large & belle table leurs opinions, pour en laisser le choix & l'election à la diuersité des lecteurs, & des iugements. Ie suyuray donc mon information & mon enqueste: par l'extrait d'aucuns registres & autres enseignements, treuuez en la thresorerie de Poligny & ailleurs, touchant les Roys de Bourgoigne & d'Arles, où plusieurs belles choses so treuuent desmoisies & descouuertes: dont de bien illustres personnages n'ont desdaigné d'embellir & chattoner leurs histoires: voicy donc cõme ceste vieille pancharte depose de mot à mot. E

Extrait d'anciens registres & autres enseignemens trouuez en la thresorerie de Poligny & ailleurs touchant les Roys, Princes, & a tres sainctes personnages yssus de la maison de Bourgoigne.

L'an DCXXV. apres le deluge auant l'incarnation LXXXIII.

L'an apres le deluge six cens vingtcinq, auant l'Incarnation de nostre Seigneur Iesus-Christ LXXXIIII. sortirent de la haute Allemagne, sçauoir dans la mer de Dannemarch en passant le Rhin LXXXVIII. mil hommes vaillans & bien equippez : lesquels conquestans païs diuers & habitans, souhs tentes, bordes & tugurions, que l'on disoit alors Bourgs, dont ont estez renommez Ausbourg Strasbourg, Marbourg, Fribourg, & plusieurs autres villes d'Allemagne prindrent le nom de Bourguignons, des bourgs & villes par eux conquestees. De maniere qu'à la parfin vne partie d'iceux enuiron l'an CCCCVII. apres la Natiuité du Sauueur conquesta le païs qui se nommoit Sequanois (maintenant la Franche Comté) & Thedoy qu'on dit pareillement la Duché : & l'an CCCCXIIII. s'esleuerent & establirent ces hommes, vn Roy nommé Gundioch ou Gundengue, sorty de l'ancienne noblesse des Roys des Gots & Visegots, lequel aussi selon l'institution de ses predecesseurs, mit en son cœur de multiplier ses limites : si qu'à la parfin il conquit la cité de Lyon, & le Lyonnois le Dau- F

phiné,

phiné, Marseille & la Prouence iusques à Nysse sur la mer. Et de ce premier & vaillant Roy est descendue toute la noblesse de Bourgoigne, & tous les Princes suiuants.

L'an XIV. apres la glorieuse resurrection du Sauueur, la saincte Magdelaine, par sa predication conuertit à Marseille le Roy & la Royne de Bourgoigne, qui depuis furent baptisez par S. Maximin à la ville d'Aix : & si eurent vn fils par la priere de la mesme saincte, ce premier Roy de Bourgoigne ayant à nom Trophime, que sainct Trophime premier A Archeuesque d'Arles nepueu de sainct Paul luy donna.

L'an xiiii. apres la resurrection, la saincte Magdalene conuertit le Roy & la Royne de Bourgoigne. Trophime Roy de Bourgoigne baptisé par S. Trophime premier Euesque d'Arles.

Le second Roy eut à nom Estienne, fut celuy que Dieu à la priere de la Magdelaine fit ressusciter, & la Royne sa mere aussi, lequel regna Roy de Bourgoigne LII. ans. Ce fut celuy qui fit apporter la croix de sainct André, qui est à sainct Victor de Marseille, qu'il print & voüa porter pour son enseigne, ordonnant qu'elle fut portee par tous ceux qui seroyent Chrestiens en son Royaume. D'auantage fit crier que tous ceux qui ne se baptiseroyent eussent à quitter ses terres & son Royaume ; de maniere que ceste croix a esté tousiours depuis l'enseigne des Bourguignons, & des Princes de Bourgoigne cõtre tous leurs B ennemis.

Estienne II. Roy Chrestien de Bourgoigne. Premiere enseigne des Roys Chrestiens de Bourgoigne.

Sainct Oyan & sainct Lupicine furent disciples de sainct Iean l'Euangeliste, lesquels apporterẽt l'Apocalypse en Bourgoigne, où est vne Eglise parochiale, nõmee saincte Lupicine à deux lieuës de S. Claude.

Sainct Oyan & S. Lupicine portent l'Apocalypse en Bourgoigne.

Chilperic I. de ce nom Roy de Bourgoigne receut deuotement sainct Oyan, & sainct Lupicine, fonda & edifia le lieu, nommé à present de sainct Claude, où ils se rendirent auec leurs disciples, & si leur donna les premieres rentes & libertez, qu'ils tiennent en Bourgoigne & en Sauoye. Donné à Geneue du Royaume de Bourgoigne l'an, &c. ainsi parle ce registre.

Chilperic I. du nom Roy de Bourgoigne, Datum Gebenis in regno Burgũdię anno, &c

C Sainct Sigismond martyr & Roy de Bourgoigne fonda XXII. Eglises tant Cathedrales, comme Abbayes.

S. Sigismond Roy de Bourg.

Sainct Godrand Roy de Bourgoigne vint apres.

Sainct Godrãd Roy de B.

Buno fils du Roy de Bourgoigne fonda de son partage l'Abbaye de Beaune, & le Prieuré de Gigny, desquels long temps depuis fut fondee l'Abbaye de Cluny.

Buno fils du Roy de B.

Sigismond Roy II. de ce nom fonda de son partage le lieu de sainct Mauris en Chablais, & sainct Marcel pres de Chaalons.

Sigismond II. Roy de B.

Godrand II. du nom Roy de Bourgoigne, augmenta & parfit sainct Mauris ou Moris.

Godrand II. Roy de B.

Sainct Mauris ou Moris nepueu, fils de la sœur de Sigismond IV. de ce nom Roy de D Bourgoigne, comme il est escrit à sainct Moris en Chablais, souffrit le martyre auec plusieurs Princes, & autres nobles d'Orient, & de la maison des Roys de Bourgoigne.

Sainct Mauris ou Moris nepueu du Roy de B.

Trophime II. de ce nom Roy de Bourgoigne donna à l'Eglise de Rome la cité d'Auiguõ, & tout ce que le Pape tient de patrimoine deçà les monts.

Trophime II. du nom Roy de Bourgoigne donne Auignon au Pape.

Saincte Clotte fille du Roy de Bourgoigne fit baptiser Clouis premier Roy Chrestien de France.

Saincte Clotte fille du Roy de Bourgoigne.

Theodore Roy de Bourgoigne desconfit en bataille Clotaire Roy de France II. de ce nom, l'an CCCCC. V. ans apres la resurrectiõ du Sauueur. Ce Clotaire fut desconfit par Theodebert, & Theodoric freres, l'vn Roy d'Austrasie, & l'autre de Bourgoigne, ainsi que tesmoignent la mer des histoires, & les Chroniques de France. En ceste bataille où furent occis plus de trente mil hommes, fut veu au Ciel vn signe tenant vne espee toute nue sur le peuple : au moyen de quoy Theodoric emporta la victoire contre Clotaire, & si conquit la terre qui est entre Sauoye & Oyse, comme il est à plain veu aux histoires Françoises.

Theodoric Roy de B.

Sainct Eutrope fut fils du Roy de Bourgoigne, & gist son corps à l'Eglise d'Orenge.

S. Eutrope fils du Roy de B.

Raoul Roy de Bourgoigne fonda les Eglises de Cologne, de Mayence, de Treues, & de Strabourg, & aussi l'Euesché de Passez : & dõna au sainct Empire la plus part de ses seigneuries. Ce Roy eut à femme la sœur de France, lequel fit chastier le Roy de Bourgoigne conuaincu de trahison.

Raoul Roy de Bourgoigne.

S. Germain d'Auxerre fut fils du Roy de Bourgoigne, comme l'on peut apprendre dans sa Legende.

Sainct Germain fils du Roy de Bourg.

Iean Roy de Bourgoigne fonda l'Eglise de S. Iean de Lyon, dont se void la lettre de la fondation, seellee d'or à douze Comtes, Chanoines, & vn Duc Doyen, & chef d'iceux.

Iean Roy de B.

Estienne Roy de Bourgoigne II. de ce nom, fonda l'Eglise de S. Estienne de Mets, & plusieurs autres Eglises, comme à Mascon & Chaalons, lesquelles depuis furent reedifiees, & fondees par Charlemagne, en l'honneur de S. Vincent.

Estienne II. Roy de Bourg.

Chilperic II. Roy de Bourg.

Chilperic II. de ce nom, Roy de Bourgoigne fonda l'Eglise de Lupeul, au nom de sainct Colombier.

S. Claude nepueu du Roy de Bourgoigne.

S. Claude Archeuesque de Besançon fut fils de la sœur du Roy de Bourgoigne, & si estoit Seigneur de Bracons & de Salins.

Saincte Leonelle fille du Roy de B.

Saincte Leonelle Duchesse de Langres fut fille du Roy de Bourgoigne, & sœur du pere de sainct Simphorien, nommé Faustus : & les trois gemeaux furent enfans de saincte Leonelle, cousins de sainct Simphorien.. A

Diocus Roy de Bourgoigne. Traduction du sainct corps de la Magdelaine.

Diocus fut Roy de Bourgoigne, fonda Veselay, où il fit traduire le corps de la saincte Magdelaine, fonda dixsept Abbayes, recouura tout le Royaume de Bourgoigne, que les Roys de France auoient vsurpé & enuahy, & fit refaire le chasteau de Grynont sur Poligny, dans lequel il se sauua & refugia au temps de son aduersité.

S. Simphorien de B.

Sainct Simphorien fut fils de Faustus Comte d'Ostin, Seigneur de Salieu, & fils du Roy de Bourgoigne.

S. Hugues de Bourgoigne.

Sainct Hugues, lequel fonda Cluny l'an MXCVIII. fut nepueu du Roy de Bourgoigne, fils du Duc de Bourgoigne.

Theodoric Roy de Bourg.

Theodore Roy de Bourgoigne, & Brunichilde la Royne sa femme reedifierent l'Eglise de Besançon, qui apres sainct Anthide auoit esté destruitte par les Vandèts, B

S. Anthide fils du Roy de B.

Sainct Anthide fut fils du Roy de Bourgoigne Seigneur de Ruffey sur l'Oignon, & de plusieurs autres seigneuries.

S. Nicelle fils du Roy de B.

Sainct Nicelle fils du Roy de Bourgoigne, & nepueu de la Royne Brunichilde ou Brunehaud fut Archeuesque de Besançon long temps apres le trepas de sainct Anthide.

S. Didier fils du Duc & Comte de B.

Sainct Didier ou Desiré Archeuesque de Besançon fut fils du Duc & Comte de Bourgoigne, descendant en droicte ligne du Roy de Bourgoigne,

S. Donat fils du Comte de Bourgoigne.

Sainct Donat fut Archeuesque de Besançon, fils du Comte de Bourgoigne, & nepueu C du Roy de Bourgoigne,

S. Legier de B.

Sainct Legier descendit de la maison de Bourgoigne, & donna la Comté de l'Otheray à l'Eglise d'Ostun, à quoy consentit le Roy de Bourgoigne.

S. Bernard de Bourgoigne.

Sainct Bernard Chapellain de la glorieuse Vierge Marie, estoit yssu de la maison des Roys de Bourgoigne : & par son moyen furent fondees XVIII. Abbayes de l'ordre de Cysteaux, qui commencerent l'an MXCVIII.

S. Vaule fils du Roy de B.

Sainct Vaule, le corps duquel est à Chastillon sur Seine, estoit fils du Roy de Bourgoigne, & nepueu du Roy de Bourgoigne.

L'an MXXXV. Mort de Boson Roy d'Arles.

Finalement Boson Roy de Bourgoigne & d'Arles, reedifia l'Eglise de Vienne, fondee D par ses predecesseurs, Roys de Bourgoigne, en l'honneur de sainct Mauris, & trespassa l'an MXXXV. sans hoirs de son corps, si qu'adonc tout fut à l'abandon, & print qui peut. Car Guido Gras l'vn de ses capitaines vsurpa le Dauphiné & la Prouence : & Humbert Blanches-mains enuahit la Sauoye, Piedmond & Milan qui lors estoient du Royaume de Bourgoigne & d'Arles, quoy que Frideric, qui depuis fut Empereur, & qui estoit frere de Boson, nonobstant sa ieunesse, recouura le pays de Bourgoigne, & partie des Alemagnes.

Le Royaume de Bourgoigne despecé. Frideric frere de Boson.

Otthon Comte Palatin de Bourgoigne.

Otthon Comte Palatin de Bourgoigne, eut vne fille nommee Ieanne, dont le corps repose à S. Estienne de Besançon, qui fut mariee à l'Empereur. Ceste Ieanne eut vn fils pareillement nommé Otthon de la maison de Vienne, qui fut Comte Palatin de Bourgoigne, & E qui en querella le Royaume. Si que le reste de ce registre moisi que i'ay presques tire mot à mot pour la haison qui estoit du Royaume de Bourgoigne & d'Arles, ne tendant qu'à monstrer la descente des Ducs de Bourgoigne, & de Charles V. Empereur, non de nos Comtes & Marquis de Prouence, m'a semblé superflu & non necessaire à mon entreprise. Ce vieil, malotru & moisi registre, qui accorde en plusieurs choses à ce que nous auons dit des Roys de Bourgoigne, & duquel prou d'escriuains ont presché, a esté imprimé à Geneue par vn Gabriel Pomar Espagnol de natiô, l'an MDXXXV. que i'ay par cas d'aduenture tiré de la poussiere de plusieurs beaux & nobles volumes, ou plustost des marguerites & ioyaux de l'vn F des plus precieux, & renommez cabinets de ceste Prouince, où en vieux caracteres, la naissance, progres & decadence de ce Royaume d'Arles & de Bourgoigne, auec les circonstances venerables & anciennes que nous venons de reciter, sont comme au petit pied racourcies & representees. En ceste triste & meschante piece doit, & peut bien remarquer le sage & non passionné lecteur, côbien nouueaux & peu anciens sont les Prophetes, qui ayans cô-dâné d'erreur & de resuerie les saincts Peres, ont bouleuersé le siege & la religion de Geneue, puis que s'estants à peine escoulez 70. ans ou enuiron, depuis l'impression qui en fut faite l'an trente cinq, les saincts qu'ils blasphement & raualleut tant auiourd'huy les faisans sourds,

Du Cabinet du Sieur du Perier.

Note sage & non passionné.

aueugles, & muets, sans credit & sans charité en vn lieu où elle ne meurt iamais, y estoient si honnorablement receus & reuerez. Or comme ceste Royale maison a esté merueilleusement fertile en Princes & personnages heroïques, & saincts: aussi estoit ce Royaume de merueilleusement grande & fertile estenduë, prenant sa denomination de la ville d'Arles, iusques à ce iour tant renommé.

Ceste grande ville appellee anciennement Arles le Blanc, estoit la Metropole & le siege du Royaume de Bourgoigne, auec toute la Prouince à elle voisine, laquelle auoit sous soy les Dioceses & citez Episcopales & Cathedrales, sous l'Ordre de S. Augustin d'Auignō, (qui depuis a esté erigé en Archeuesché du temps de Sixte) de Marseille, Thollon, Carpentras, Cauaillon, Vayson, Orange, Tricastel, tout cela estant de la premiere Prouince.

Iean le Maire liure 1. Les Prouinces de la septimanie ou du Royaume d'Arles.

La seconde Prouince auoit la Cité metropolitaine de Vienne, en laquelle estoit assise la Chancellerie du Royaume de Bourgoigne, (titre que retient encor pour le iourd'huy l'Archeuesque de Cologne, Prince electeur de l'Empire) auec toute la Prouince de l'Archeuesché de Vienne, qui auoit sous soy les Dioceses de Grenoble de l'Ordre de S. Augustin, de Valence & de Die (lesquels sont vnis) de Moriene & de Geneue.

Seconde Prouince.

La troisieme auoit la cité & Archeuesché de Lyon, & toute la Prouince, contenant les Dioceses d'Authun, Mascon, Chaalons, & Langres.

Troisieme Prouince.

La quatrieme auoit la cité, & Archeuesché de Besançon & toute sa Prouince, contenant les Dioceses de Basle en Suisse, Lausanne, & Bellay en Sauoye.

Quatrieme Prouince.

La cinquieme auoit la cité & Archeuesché de Monstier en Tarantaise & toute sa Prouince, contenant les deux Dioceses de sainct Augustin de Seon, & d'Aouste.

Cinquieme Prouince.

La sixieme auoit la cité & Archeuesché d'Ambrun, & toute sa Prouince, contenant les Dioceses de Digue, de l'Ordre de S. Augustin, Nisse, Grasse, Seuere, de l'ordre de S. Augustin Claudat & Venne: ce peut estre Corbieres & Vence.

Sixieme Prouince

La septieme & derniere auoit la cité & Archeuesché d'Aix & toute sa Prouince, qui contenoit les Dioceses d'Apt, Freluls, Riez, Gap & Systeron. Au moyen desquelles Prouinces fut imposé le nom de Septimanie, dont Ligurinus, qui florissoit du temps de l'Empereur Frideric Barberousse, les gestes duquel il escriuit pour estre ioinct d'alliance à vne fille de Bourgoigne a fait des beaux vers qu'à l'aduanture nous pourrons cotter apres les autres, qui les ont pris de luy, ainsi qu'a fait le personnage, duquel i'ay emprunté ces pierres, pour les appliquer à mon bastiment, aussi bien qu'il les a prises d'autruy pour en construire le sien: lequel distinguant les limites de ce grand & ancien Royaume d'Arles dit, qu'il auoit du costé de midy la mer de Prouence, & de Nisse: de la part d'Orient le fleuue du Rhin, & les merueilleuses montaignes du grand & petit sainct Bernard: le mont Senis & le mont Geneure, qui separent la Gaule de l'Italie: deuers Septentrion le mont Vogesus ou Vaulge, duquel deriuent les fleuues de Meuse & de Saone: & des parties d'Occident, les riuieres de Loire & de Seine. Outre & par dessus quoy, au cœur estoient maints autres nobles fleuues, & fameuses montagnes, comme le mont Iura auiourd'huy de S. Claude, les monts des faucilles, d'Aiguebellette, & plusieurs autres: des fleuues, le Rhosne, l'Isere, le Doux, & la Durance (beste farouche & inapriuoisable) suiuis d'infinies autres riuieres & ruisseaux, & du grand & tant renommé lac de Lausanne. Au moyen dequoy ce Royaume participant des trois Gaules, Belgique, Celtique, & Aquitanique, comprenoit presques tous les fleuues qui la separent. Car la Seine diuise d'vn costé la Belgique de la Celtique: la Saone & l'Isere faisants le mesme en leurs quartiers: & le grand fleuue de Loire separant la Celtique de l'Aquitanique. Aussi s'estendoit la domination de ce Royaume sur trois langues principales, & differentes l'vne de l'autre, Germanique, Romande ou Vvalone, & Italienne. Et comme on le peut coniecturer, il embrassoit les Duchez de Bourgoigne, de Sauoye, de Chablais, & d'Aouste, les Principautez de Piedmont & d'Orange, le Lanthgrauiat d'Alsace, la Comté Palatine de Bourgoigne, les Comtez de Hasbourg, de Ferretes, & Montbeliard, de Charolois, de Niuernois, de Forets, & Valentinois, de Geneuois & de Venaisson, ou d'Auignon, & de Prouence: les Seigneuries de Bresse, de Salins & de Noyers: les pays de Viuarez, d'Auxerrois, de Vvaud, de Foucigny, & toutes les montagnes, ligues & Cantons des Suisses: somme que ceste ample couronne a donné autrefois vne tres-illustre matiere de loüange non moyenne, aux anciens historiographes, Iurisconsultes, & Poëtes, ainsi qu'a fait, comme i'ay dit, le Poëte Ligurinus, lequel parlant de la Princesse Beatrice fille du Comte Renaud de Bourgoigne, femme de l'Empereur Frideric Oenobarbe, celle que les Milanois traitterent tant indignement, apres l'auoir loüee de son extraction Royale, chante en ces vers des fins & limites de ce Royaume.

Limites du Royaume d'Arles.

Le Royaume d'Arles plein de grands fleuues & fameuses montagnes.

Vers de Ligurinus.

Hæc adeò tellus à sedibus incipit illis,
Qua Basilea suos vicino flumine muros
Alluit, & Rhenum venientem læta salutat:
Innumerósque tenens populos, hinc Gallica rura
Mordet: & hinc rigidis scopulosa rupibus Alpis
Arctatur, tractúque mari protenditur vsque *
Qua rapidus primas Rhodanus maris influit vndas, A
Quáque caput regni, sedésque fuisse vetusti
Fertur Arelatum priscorum curia Regum,
Teq; sibi iungens, æquo Prouincia fine
Nomen apud veteres regni, titulúmque gerebat:
Cuius Arelatum sedes, & finis ab illa
Parte ferebatur: donec suprema voluntas *
Regis Radulphi regnis accedere nostris
Iussit, & antiqui detraxit nomen honoris:
Vt iam non regnum, sed Regni portio magna. B
Has tibi Metropoles, & primi nominis vrbes
Chrysopolim placidam, Lugdunum, siue Viennam,
Quaq; tuos spumante mari Prouincia fines *
Claudit, Arelatum variis obnoxia ventis,
Chrysopolim dubiæ, reliquas perlabitur amnis
Maximus Allobrogum, Rhodanus dominator aquarum.

Chrysopolis est Auuergne, les autres disent Besançon.

Deriuation du nom d'Arles.

Arles donques donnoit son titre à ce grand & ample Royaume, dont on estime le nom estre deriué d'vn certain large & grand Autel, où lon sacrifioit des enfans, du sang desquels on arrousoit tout le peuple: ceste coustume tant horrible & barbare estoit venuë des Phocens, dont Arles estoit Colonie: car comme ces peuples Grecs commencerent à quitter leur natale demeure, le chef & Prince de la nauigation eut aduertissement de commencer son voyage & sa route par la deesse Ephesienne Diane. Parquoy comme ils eurent abordé en Ephese, ils s'enquirent de la Deesse, de ce qu'ils deuoient faire, & comme ils auoient à proceder à l'execution de sa volonté. Or s'apparut elle parmy le somme à vne vieille & fort honnorable matrone, nommee Aristarque, à laquelle elle commanda de prendre des temples, & des sacraires, quelques idoles & simulacres, & les emporter auec les Phocens. Ces choses accomplies de poinct en poinct, comme ceste Colonie eut acheué son chemin, elle edifia vn temple, dont Aristarque fut incontinent esleué & choisie pour Prestresse, & fut grandement veneree de tous: voire fut elle qui premierement introduit & donna commencement à ces horribles & diaboliques immolations & sacrifices, au nom de Diane. Ces mesmes Phocens qui esleuerent Marseille & Arles se gouuernoient presques par mesmes loix & mesmes façons. Car ces deux citez estoient aristocratiquement regies par les plus nobles & principaux des citoyens, lesquels surmontoient bien toutes les autres Republiques & nations en equité de iugements: leur conseil estant composé de six cens nobles citoyens appellez Timuques, c'est à dire honnorables & puissants, lesquels estoient durant leur vie en ceste charge & magistrature. Bien est vray qu'il y auoit quinze Princes & Seigneurs du Senat, enuers lesquels estoit tout pouuoir de deliberer, & traitter de tous les affaires qui se presentoient sur le champ: & de ces quinze estoient tirez trois Presidens, dont l'authorité estoit fort grande, absoluë & souueraine: ne pouuant neantmoins aucun estre du nombre des Timuques, qui ne fut originaire de la cité de trois races & generations, & qui n'eut des enfans, pour luy succeder & seruir à la Republique. Ce que ces deux tant anciennes, nobles, riches, & puissantes villes semblent auoir voulu garder en quelque sorte iusques auiourd'huy: l'vne n'acceptant à la premiere charge de consul aucun qui ne soit né dans ses murailles, & de qualité honnorable & noble: l'autre qui ne soit gentilhomme de race, & d'ancienne & tres-noble famille: de maniere qu'il appert que les mesmes Phocens qui fonderent Marseille, fonderent Arles metropole de ce grand & tant ample Royaume, que nous venons de geographier, limiter & descrire.

L'histoire d'Aristarque. C

Phocens ont esleué Marseille & Arles. D

Quinze Princes du Senat à Arles & Marseille & trois Presidens. E

Τιμοῦχος honestus, potens, maximus, honorandus, dux potentissimus.

Quels pouuoient estre Timuques.

Coustume ancienne obseruee encor à Marseille & en Arles. F

Combien qu'on ne puisse nier, que la poësie ne soit vn haut & bien excellent don du Ciel, & que les anciens & diuins Poetes outre qu'ils ont caché les plus belles & sublimes sciences & les plus illustres & belles choses sous leurs fabuleuses & mystiques enuelopeures, n'ayent esté les premiers historiens, & frayé le chemin à tous ceux, qui depuis eux

La poësie est vn haut don du Ciel.

Poetes premiers historiens.

ont escrit

ont escrit & narré les plus remarquables occurrences des Monarchies & des Monarques en oraison libre & continue sous vn fil de paroles nud, simple & descouuert. Si est-ce que plusieurs, qui ne sont nais ny à la prattique de ce diuin mestier, ny a l'intelligence & desuelopement de leurs oracles, pour ne sçauoir plustost prendre la drogue excellente & proffitable, qui est dans la boëte, que s'amusent aux peintures & grottesques qui sont par le dehors, les blasment & taxent indiscrettement, comme si les poëtes n'auoient iamais conté que des fables, & les historiens recité que des verités. Mais il en va d'vne façon tant differente & contraire, que qui retrancheroit le credit, que ceste opinion & creance a emporté sur le vulgaire iusques auiourd'huy, treuueroit que les histoires n'ont gueres moins d'incertitudes que les fables, ny les historiens que les Poëtes. Que cela soit ainsi sans aller rechercher depuis le deluge, ou depuis Moyse: mais bien auant au deça, depuis seulement sept ou huict cens ans, nous trouuerons tant d'ambroüillements & d'ambiguitez en ces Bosons, que hors de ce qu'ils ont esté, on ne sçait bonnement quels furent leurs ancestres, & leurs peres, ny quelle a esté leur posterité, tant ceux qui en ont parlé l'ont faict diuersement & auec vne asseurance incertaine, & broüillee. Car outre les trois honnorables tesmoins que i'ay ja fait deposer sur la verité de ces choses, Munster qui semble auoir dressé vn grand & luisant Phare en pleine & haute mer, pour seruir de guide & d'asseurence à tous les Cosmographes, dict, parlant de l'antique cité d'Arles, de ce Royaume & de Boson, ces mesmes paroles.

Les histoires ne sont tousiours vrayes ny les poesies & fictions des fables.

L'incertitude est grãde en la vraye descente des Bosons.

La ville d'Arles n'est pas loin du lieu où le Rhosne entre & s'embouche à la mer. Il y a trois lieuës d'Alemagne ou enuiron: & tout le Royaume d'Arles a eu son nom de ceste ville-là. Elle est en Prouence du costé de l'Occident, le pays abondant en froment: ce qui faict que les habitans sont fort riches par les traffiques du bled, que les Geneuois & les Espagnols y font coustumierement. Il y a Archeuesché, qui a eu anciennement trois concilles: le premier du temps de l'Empereur Constantin & du Pape Syluestre: le second sous ce mesme Pape: le troisieme l'an CCCCLXI. ville qui est ioignante vne petite montagne, fermee de Rhosne du costé de l'Occident, de la part de l'Orient ayant les marests: & de l'endroit du Midi des campagnes tres-fertiles: le Rhosne y faisant vne Isle appellee Camargues, laquelle a pres de deux lieuës d'Alemagne à la ronde, du bled, du vin, & des pasturages en abondance. Quant au Royaume de ceste ville, s'en treuuent fort peu de choses & de memoires fors vne telle histoire de Boson son dernier Roy.

Munster liure second de la ville d'Arles & de Boson.

Trois concilles jadis en la ville d'Arles. Description du sit de la ville d'Arles.

Boson manda dire à Roso Euesque d'Arles de se garder bien de celebrer l'office qui se faict à la veille de la saincte Natiuité du Sauueur, qu'il n'y soit present, d'autant qu'il desire y assister, & l'ouyr pour la reuerence du iour. L'Euesque, entendue la volonté du Roy, attend fort longuement auec ses clers & ses prestres, sa venuë, voire beaucoup outre l'heure accoustumee: mais voyant qu'il ne vient point, il fait celebrer & commencer l'Office, pendant lequel arriue le Roy, qui demande à l'Euesque pourquoy il a esté si osé de ne l'attendre suiuant son commandement: tellement que donnant plus de lieu à sa fureur qu'à la raison, outré de courroux & d'indignation, sans attendre sa iustification, il luy donna vn soufflet, luy couurant honteusement la iouë en presence de tout le peuple, & de ses Chanoines. Ceste iniure est portee auec tant d'aigreur & de depict du peuple qu'il commence soudain à se mutiner & à brasser la totale & miserable ruine de ce Roy. Au moyen dequoy il aduient apres que l'Euesque se retire vers l'Empereur pour se plaindre d'vne si lasche & tant vilaine iniure, qu'il a en vn lieu si sacré, iour si venerable & solennel, publiquement & tant indignement receuë. Dont l'Empereur courroucé iure par sa barbe qu'il le vengeroit, & si punitoit l'irreuerence temeraire de Boson de peine de mort.

Histoire de Boson dernier Roy d'Arles, & de Roso Euesque de la cité

Boson donna vn soufflet à l'Euesque qui s'en va plaindre à l'Empereur.

Parquoy de ce poinct mesme, sans delay, ayant leué vne grosse armee, il s'en vient en Prouence poser droict le siege deuant Arles, present le Roy, ses courtisans & gentilshommes: & commande que tout incontinent sut l'heure mesme Boson ait la teste tranchee: ce qui s'alloit executer sans que le bon Archeuesque, auec les Prelats, Euesques, Abbez, Princes & Seigneurs de Prouence, appaisants l'ire & la iuste indignation de l'Empereur, firent tant, & supplierent tant, que la sentence de mort fut reuoquee. Surquoy l'Empereur repliquant, n'estre seant ny raisonnable que la iuste sentence de l'Imperiale Majesté fut moquee, & ne sortit à quelque effect, puis qu'il n'est licite, qu'aucune parole vaine sorte de la bouche d'vn Empereur.

Boson cõdamné à mort par l'Empereur.

Apres auoir longuement debatu de part & d'autre, il fut resolu que Boson seroit tondu,

Boson tondu & priué de sa couronne.

& mis dedans vn monastere. Or apres ceste execution, & depuis ce temps Otthon (c'estoit cest Empereur) premier enclaua & incorpora le Royaume d'Arles à l'Empire, estant comme en parle ce tesmoin qui n'a cotté aucune datte, ny autheur de son histoire, si l'on ne vouloit dire qu'il l'a retiree de la poussiere de quelques vieilles Chartres de Germanie, iusques aux lisieres, & bien auant de laquelle le Royaume d'Arles s'alloit estendre.

Gilbert Moyne de Freiuls qui fut Pape par le moyen de trois Otthons.

On dit que cest Otthon qui condamna ce Roy, treuua en la ville d'Arles vn ieune Moyne de Freiuls, nommé Gilbert, lequel quelque temps apres fut faict Pape par l'entremise de A
l'Empereur Otthon troisieme, & si fut nommé Syluestre III. homme au demeurant fort sçauant és sciences liberales, de sorte que par ie ne sçay quelle fatalité incogneuë trois Otthons monterent ce Moyne de la simple cucule à la thyare & pontificature souueraine.

Car le premier Otthon l'ayât retiré de la ville d'Arles le fit pedagogue d'Otthon deuziesme son fils: puis apres precepteur d'Otthon III. son nepueu, par le moyen duquel il fut faict Archeuesque de Rheims, & d'Archeuesque Euesque de Rome.

L'Histoire est fort obscure touchant Boson second. Monster liure 3.

Tout ce que nous venons d'ouyr, regarde tant obscurement Boson second dernier Roy d'Arles que rien plus: si bien qu'il faut voir si l'instruction qu'il nous dônera du premier sera point plus certaine & moins ambiguë. Charles le Chauue (dit-il) fils de Louys le Pie & de B
Iudith, fille de Guelphe Comte d'Altorph, & oncle de Louys II. ayant regné en la France Occidétale l'espace de trente six ans, eut nouuelles de la mort de l'Empereur son nepueu, ce qui luy fut vne occasion d'aller à Rome pour auoir la courône l'an DCCCLXXVI. ordonnant Boson frere de sa femme Roy de Prouence: auquel succeda Louys III. du nom son fils surnommé le Begue, qui print les fasces de l'Empire l'an DCCCLXXVIII. & ne regna que deux ans. A luy succedant Charles surnommé le Gras, à qui succeda Arnoul fils bastard de Carloman, Duc de la France Orientale, qui lors comprenoit Bauiere, Suabe, Saxe, Thuringe, Frize, & Lorraine: lequel deuint fol au moyen d'vn venin qu'on luy donna dont il mourut à Ratisbonne l'an DCCCXCIX. de son Empire le XII.

Cestuy-cy est Boson premier.

Arnoul empoisonné deuient fol & meurt bien apres.

A cest infortuné Arnoul succeda de Luitgarde sa seconde femme Louys son fils quatriesme du nom, qui fut esleu Roy des Romains en la ville de Forchein, apres son pere, C
estant encor fort ieune contre Lambert Berenguier, & Louys fils de Boson, lesquels debatoient pour l'Empire du temps que les Hongres entrerent par force en Germanie, & firent beaucoup de meurtres, & de rauages aupres de la ville d'Ausbourg. A tant que voila Louys fils de Boson selon ce tesmoin cinquieme du nom.

Louys fils de Boson Empereur V. du nom.

Bernard de Gyrard sieur du Haillan illustre historien.

Contenance ancienne de la Prouence.

Achept de la Prouence par Philippes de Valois.

Le cinquiesme, de qui nous allons prendre langue, qui est vn gentilhomme Bourdelois, digne de toute claire & recommandable loüange, pour sa ronde façon de parler, & pour auoir mis au iour, & symmetrisé fort illustrement le premier corps de l'histoire Françoise: D
parlant du Royaume d'Arles asseure qu'il contenoit anciennement la Prouence, le Languedoc & le Dauphiné, & releuoit de l'Empire: mais que Philippes de Valois achera de Henry VII. Empereur la souueraineté de tout le Royaume, sans excepter ny la Comté de Sauoye, ny la Principauté d'Orenge, ny la Comté de Prouence, qui lors estoit és mains de la premiere maison d'Anjou, Roys de Naples & de Sicile: ny la Franche Côté qui fut donnee au Duc Philippes le Hardy par Charles IV. Empereur l'an MCCCLXII. estant deuoluë à l'Empire a faute de masles. Si que la vendition de la souueraineté du Royaume d'Arles fut faicte pour la somme de trois cens mille marcs d'argent, auec promesse de la faire ratifier aux Princes de l'Empire, qui depuis appreuuerent le contract, & eurent pour agreable: voire en fut Iean de Luxembourg Roy de Boeme, fils du vendeur E
le garant, comme porte ceste clause expresse apposee à la teneur du contract en ces paroles. Et demeureront les Roys & Royaume de France, és priuileges, franchises & ”
libertez qu'ils ont tousiours tenues contre l'Empire, auquel ils ne sont en rien subiects. ”
Ce qui fut haut & cler opposé à l'Empereur Sigismond, quand en la ville de Lyon il s'auancea deriger la Comté de Sauoye en Duché de sa puissance Imperiale. Car les officiers du Roy s'y estants opposez, & luy remonstrans qu'il ne pouuoit vser de telle & Imperiale authorité, il s'en alla hors du Royaume effectuer ce qu'il auoit entrepris. Ce fut vn tour de maistre conduict par l'expres commandement du Roy Charles VII. lequel par ce moyen voulut couurir deux grandes & nobles fautes qu'on auoit commises: L'vne d'auoir souffert que l'Empereur, quoy que oncle & parent du Roy, eut eu seance en plein Parlement au lieu royal: l'autre qu'on eut enduré, qu'il eut faict cheualier le Seneschal de Beaucaire. De maniere que nos Roys ne recognoissent ny à prou ny à peu l'Empire ny les Empereurs. C'est ce mesme Sigismond, qui en l'an MCCCCXVI. donna l'Aigle de sable, dans l'estoile d'or à huict rayós à Elzias de Sado, Seigneur de Essars, pour ses hauts

Clause expresse au contract d'acquisition.

Les Empereurs ne peuuent vser de leur Imperiale authorité en France.

Le Seneschal de Beaucaire faict cheualier par l'Empereur.

ment

merites,& tres-excellétes vertus,ainsi qu'il sera veu en nostre cinquiesme partie,où les propres paroles de Sigismond seront extraites & prises des patentes Latines auec les armes que iusques aujourd'huy ont tenuës les Gentilshõmes de ceste tres-noble & tres-anciéne famil .

Sigismond . o na l'aigle n: sable à la noble maison de Sabo.

Vuolphang Lazius qui florissoit l'an MDLV. personnage tres-excellent, Conseiller, Historiographe & Medecin de l'Empereur, a fait les migrations de diuers peuples, & les Genealogies des plus illustres & royales maisons du monde, auec vne eloquence si nette, & vne A tant incroyable recerche & curiosité, qu'il merite tout honneur; ains vne bien excellente gloire, par les bouches & les plumes des hommes qui courent la carriere des bonnes lettres, des disciplines liberales & de la Vertu. Or comme il a destetté plusieurs choses incognues, aussi a-il en plusieurs endroits de son histoire diuersement parlé de ces Bosons.

Vuolphang Lazius historiographe & medecin de l'Empereur.

Lazius lib. 3 de Cymmeriis,& Regibus Merouingiclhipis.

Car il dit en premier lieu que Charles IV. de ce nom, fils de Louys le Pie frere de Lothaire,& Louys second de Hermingarde sœur du Duc Boson eut trois enfans, Louys III. surnommé le Begue, Charles V. Roy de France, que Baudouin tua,& Carloman Moine, qui eut les yeux creuez l'an DCCCLXX. Parquoy le Chauue bailla à Boson son beau-frere la Prouence,& voulut qu'il en fust appellé Roy l'an DCCCLXXVIJ. de maniere que Boson apres la B mort de Charles, faisant bien peu de conte des enfans du Begue, & ayant enuahy la Bourgoigne, fut grandement troublé par ces deux ieunes Princes, qui auec l'aide des Seigneurs de France luy menerent vne forte, longue & cruelle guerre.

Carolus hoc nomine IV & ipse Ludouici Pij filius &c.

Theodoret fils naturel de Charlemagne Duc de Prouence

Lazius.

Cecy est remarqué par cest autheur au cathalogue des Roys Merouingiẽs: mais peu apres en la Genealogie des enfans de Charles le Grand, auquel il dõne vn fils naturel d'Adelinde, nommé Theodoret, qui fut Duc de Prouence. Il poursuit que Lothaire fils aisné de Louys le Pie eut deux enfans, Louys III. & Lothaire II. dont Louys eleu Empereur apres son pere, & semblablement Roy d'Italie, eut d'Angelpirge, ou Angelberge sa femme, Hermingrade C femme de Boson de Bourgoigne, frere de Riclulde, femme du Chauue, qui occupa la Bourgoigne contre Louys le quart, & Carloman.

Lotharius Ludouici Pij filius maior natu,&c.

Tous sont d'accord en ceste Richilde.

Lazius.

Ludouicus tertius hoc nomine secũdi fil u.,&c.

D'abondant, que Louys III. fils de Louys II. apres la mort de Louys fils du Chauue, ayant conquis la Lorraine, Brabant, Gueldres, Flandres, & le traict de Paris, disputa longuement la Bourgoigne par armes auec Boson. D'ailleurs parlant d'vn autre Boson aux Comtes d'Aquitaine, que Raymõd Prince d'Aquitaine florissoit du regne de l'Empereur Otthon: le frere duquel Boson Comte d'Arles auoit eu en mariage la niepce de Hugues Roy d'Italie, ainsi que Luitprand recite : dont se peut colliger que ce Boson est le dernier Roy d'Arles, duquel nous auons recité la tragique, mais fort douteuse & peu certaine histoire, tout cecy estant recueilli de la migration des Cymeriens, qui depuis par changement d'vne M en B D furent appellez Cymbres assez renommez en nostre Prouence.

Dispute la Bourgoigne auec l'autre Boso.

Lazius.

Raymundus Aquitaniæ Princeps floruit Otthone imperãte caius frater Boso Arelatensis Comes habuerat in matrimoniũ neptem Hugonis Regis Italiæ, vt meminit Luitprandus.

Cymbres dont venus & venus des Cymeriens.

En autre endroit sur la migration des Gepides & Vandales, & aux Roys de Bourgoigne, que Rudolph ou Raoul V. de ce nom, Roy de Bourgoigne, non point fils de Raoul IV. mais du Duc Richard & de Mathilde niepce de sainct Raoul, sa femme, parce que Conrad pour son bas aage, fils de ce sainct Prince, ne pouuoit gouuerner, print la regence du Royaume de Bourgoigne, estant filleul de Charles le Simple. Car Raoul eut deux freres, Hugues & Boson, qui sous Otthon premier du nom exciterent beaucoup de factions, pour les ornemens imperiaux qu'ils affectoient par grande ambition, entre lesquels estoit Louys E fils de Boson. On dit qu'il print à femme Berthe fille de Burchard, premier Duc de Sueue, auec laquelle il est enseueli à Sens, estant mort sans enfans, l'an de l'Incarnation DCCCCXXVIJ.

Lazius.

Rudolphus huius nominis quintus in Burgũdia Rex,&c.

Au reste, pourautant qu'il a esté fait mention de Boson, il ne semble point hors de propos d'apposer icy ce que recite Iean Auentin en son histoire de Bauiere. Il s'efforce (car il parle de Iean VIII.) de donner les tiltres de l'Empire à Louys le Begue, fils de l'Empereur Charles. Mais comme cela ne luy vient à souhait, il s'en retourne à Rome auec Boson, que Charles le Chauue auoit mis Duc de la Gaule Narbonoise. Il trauaille neantmoins en vain d'oster l'Italie à Carloman, pour l'assujectir à Boson : car les peuples d'Italie d'vne foy Germanique fauorisoient à Carloman pour sa grande Vertu, se nommant seule- F ment Roy, & non Empereur ny Auguste. De plus, que Boson apres auoir eu les nouuelles de la mort du Begue, mesprisant le commandement de ces deux ieunes Princes, comme nais vulgairement, partie par rudes menaces, partie par belles & specieuses promesses attira à soy & les Prelats & la Bourgoigne, pour lors sans certain heritier de Roy ny de Royaume : à tant qu'il se fait appeller à Lyon par Aurelian Gouuerneur de la Cité, & par les Euesques, Roy de Bourgoigne, où il est à mesme temps oingt & sacré. Par le discours de ces choses apparoissant assez à quel tiltre Boson a occupé ce Royaume, contre lequel non seulement Carloman & Louys

C'est Boson second, en quoy il s'accorde à Luitprand que nous citerons peu apres.

Berthe femme de Raoul.

Iean Auentin au 4. liure de l'histoire de Bauiere allegué par Lazius.

Boson se fait Roy de Bourgoigne par menaces & par force d'armes.

fils du

fils du Begue : mais de Sueue & Bauiere Charles le Gras, & Louys III. tous deux fils de Louys ſecond, firent vne cruelle & mortelle guerre, durant les tempeſtes de laquelle ils aſſiegerent Maſcon & Vienne : & ſi prindrent priſonniere Hermingrade fille de Louys ſa femme auec ſes enfans, Richard ſon frere, & le Prefect ou Capitaine nommé Bernard. Or eſcrit ce Boſon frere germain de Richilde femme du Chauue, qui pour lors gouuernoit l'Empire François, lequel d'Hermingrade ſa femme auoit eu vn fils nommé Louys, qui apres la mort du Roy Louys fils d'Arnoul dernier des Carlinges auoit enuahy le Royaume d'Italie, & la dignité de l'Empire, par l'aide des deux Alberts : l'vn deſquels commandoit aux Tuſcans, l'autre à Rhege, ayant chaſſé Berenguier d'Italie ; qui reconduit par les Boiaires, & par la trahiſon de ceux de Verone, ayant pris ce Louys luy creua les yeux. A

Ce graue autheur aſſeurant que Conrad fils de ſainct Rodolph, ou Raoul eut deux femmes, de l'vne deſquelles appellee Berthe, il eut Conrad III. ſucceſſeur au Royaume de Bourgoigne : Raoul ſurnommé Faineant, ou le Niais : Boſon Roy d'Arles, & Burcard Eueſque de Narni.

Suiuamment aux Ducs de Bourgoigne & en leur poſterité, que Richard s'eſtoit deſia eſcrit ſous Raoul IV. Duc de Bourgoigne, quoy qu'il n'euſt que la ſeule poſſeſſion de la Duché de Sueue : la cauſe en eſtant Mathilde ſa femme, fille de Lothaire Roy d'Italie, & de ſaincte Adelhayde Royne de Bourgoigne : dont elle auoit eu deux enfans, Raoul V. du nom, Roy de Bourgoigne & Hugues Duc de Bourgoigne : & encor Vville femme de Berenger Roy d'Italie. Il ſe lit qu'il eut encor vne autre femme, auſſi nommee Adelhayde, vefue de Raoul IV. dont ſe trouuant en la fondation de l'Abbaye de Cluny telles & ſemblables paroles qui n'ont peu eſtre teuës pour la reuerence de leur antiquité. B

Moy Adelhays par don de Dieu Comteſſe, donne par ces preſentes, en ſeigneurie & à la diſpoſition des Moines, & en tout temps au venerable Abbé Odon, & à ſes freres qui ſont ſous ſa charge (ce que deſſus) par ceſte ſeule raiſon que les Moines taſchent à ſe reformer tant qu'il leur ſera poſſible. Ie fay donc ceſte fondation, en premier lieu pour l'amour de Dieu, puis pour l'ame de mon Seigneur le Roy Rodolph, & pour la Royne Vville : en apres pour moy, & pour Monſieur le Roy Rodolphe mon nepueu : cõme auſſi pour mes autres enfans, Hugues, Boſon, & Louys mõ petit fils. Le reſte eſtãs les ſeings & ſoubſcriptions, l'an MIX. C

Neantmoins vn peu deuant aux meſmes Roys Bourguignons il hiſtorie, que Rudolph fils d'vn certain Conrad Comte de Bourgoigne, nepueu de l'Abbé Hugon, fut creé par Charles le Chauue Duc, & non Roy de Bourgoigne, enuiton l'an DCCCLX. le frere duquel nommé Boſon, auoit eſté ordonné Roy d'Italie par le meſme Charles à Boſon ayant ſuccedé au meſme Royaume Louys ſon fils. Quant à Rudolph, Arnoul venant à tenir l'Empire, il ſecoüa l'obeiſſance qu'il deuoit aux François : de maniere qu'ayant occupé toute la contree qui eſt entre le mont Iura, ou de ſainct Claude, & la Prouence, il ne s'appella plus Duc, mais Roy de Bourgoigne : contre ceſtuy-cy, combien que Arnoul enuoyaſt Czuentebaud ſon fils Duc de Lorraine auec vne forte armee, ſi retint-il par ſa vertu, & par ſa haute proüeſſe la poſſeſſion du Royaume de Bourgoigne. Si eut Rudolph d'Adelhays ſa femme Rudolphe ſecond : pour le faict de Boſon, eſtant choſe creuë de quelques-vns qu'il vſurpa le nom & le titre de Roy de Bourgoigne. D

Aux migrations des Hercules, en la Genealogie des Ducs de Frioul que Berengaire ou Berenger fut fils d'Eberard, ſous la conduite duquel l'Empereur Arnoul combatit cõtre Guy le Tuſcan : tellement qu'ayant rapporté la victoire, enflé de ſa fortune, il commença de contrecarrer Arnoul, & ſe nommer Roy d'Italie : ce qui l'outra ſi deſpiteuſement que le pourſuiuant de prés & à guerre ouuerte, il vint à ſe repentir de ſa preſomption, & à ſe ſoubmettre dedans la ville de Trante, au bon plaiſir & diſcretion d'Arnoul, lequel vſant d'vne haute & biẽ magnanime courtoiſie, luy fit preſẽt de l'Italie, à la charge qu'il deſferoit Guy, qui s'eſtoit felonnemẽt rebellé. Mais il aduint qu'il fut vaincu : auquel neantmoins Arnoul mãda Suatebogue sõ fils auec des forces Alemãdes pour le ſecourir, qui derechef y fut deffait. Cela meut Arnoul d'aller attaquer auec toutes les forces de Germanie le rebelle Guy, & de plãter le ſiege deuãt Bergame : laquelle cõme il eut priſe, il fit mettre en croix Ambroiſe ſon Capitaine general. Au ſurplus Berenger, Arnoul eſtant mort, reduit & ploya ſous ſa puiſſance la marche E F

ſignum Luctura filiæ Rudolphi regis ſignum Hugonis Comitis. ſignum Rudolphi filij Ludouici Imperatoris, regnante glorioſi ſimo Rege indictione ſecunda Actũ in villa Bonalacu anno ſalutis MIX. Hugo filius Richardi Ducis Burgundiæ ac Rudolphi V. Burgundiç Regis, & Boſonis Italiæ Regis tanquã Dux Burgundiæ literis ſubſcripſit in Bonalacu de anno MIX. Rudolphus Conradi Comitis cuiuſdã Burgundi filius &c *Boſo & Louys ſon fils. Quelques vns ont eſcrit, que Boſon vſurpa le nom & B urgongne. Lazius liure XII.* Berengarius Eberardi filius erat quo Duce, &c.

de Vero

de Verone : car Vvalfride qui en eſtoit le gouuerneur eſtoit mort. Parquoy s'eſtant ſaiſi de la perſonne de Louys fils de Boſon, qui l'auoit bien & beau emparee, il luy fit miſerablement creuer les yeux : finalement, par vne conſpiration qui fut faicte contre luy, par Raoul de Bourgoigne, & Lambert Archeueſque de Milan, & fut tué par vn certain Flambert dedans Verone l'an xxxv. du Royaume d'Italie.

Mort de Berenger.

A la Genealogie des Marquis de Ferrare & d'Eſte, que Adalbert ou Albert Marquis Tuſcan, regnant en l'Empire Arnoul, eut d'vne certaine Berthe, Guidon, Lambert, Othon, (qui tous auoient eſté Roys d'Italie) le Marquis Boſon & Hermingrade, femme d'Albert Marquis de Rhege, mere du dernier Berenguier, & de Anſcar, Marquis de Thurin.

Lazius. Adalbertus Tuſcanus Marchio Arnulpho imperatore, &c. *Boſon fils de Berthe.*

Landebert ou Lambert, fils d'Adalbert, eut les yeux creuez par Hugues Roy d'Italie ſon frere : & ſi n'eut gueres meilleure fortune Boſon frere de Lambert, parce qu'il fut par ſemblable cruauté priué des yeux par Hugues Roy d'Italie ſon frere, pour la mauuaiſe opinion & la peur qu'il auoit de luy, ſomme aux Roys de France & de Bourgoigne, que Hugues Comte d'Arles & du Mans, Gouuerneur de France, ſous le Chauue, qui auoit eſpouſé Elix ſa fille, fut ordonné Roy d'Arles & de Bourgoigne : la ſœur de laquelle Elix ou Eliſe Gerard Comte de Rouſſillon, de la race des Bourguignons fils du Conſul Drogon, nepueu de Gondebaud Roy de Bourgoigne auoit eſpouſee. A tant que voila quant aux diuerſes depoſitions de ceſt Alemand, l'vn des plus grands & digne perſonnage de ſon temps.

Luitprand le liure 3. ch. 13. Boſon ſelon Lazius, eut les yeux creuez par Hugues Roy d'Italie ſõ frere.

Lazius. Hugo Arelatẽſis Comes & Cænomanẽſis &c.

Celuy qui a fait ce court & tres-docte abregé de l'antique eſtat de Bourgoigne, où il donne vn lieu à part au Royaume d'Arles, que les plus curieux pourront fueilleter, recite qu'il y auoit vne mortelle rancune entre Theodoric & Boſon frere de la femme du Chauue : laquelle s'eſtoit tellement allumee, que Boſon par force ou par amitié auoit eu du Pape Iean les enſeignes & les ornemens du Royaume de Bourgoigne : de ſorte que non ſeulement il en fut declaré Duc ; ains en retint le nom de Roy. Ce Boſon venant à conſiderer qu'il auoit fondu en pluſieurs lieux les rentes Eccleſiaſtiques dans le fiſc, à la parfin touché de repentence fit mettre en ſon teſtament, gardé iuſques auiourd'huy dans les Archifs de Carlieu ces ſuiuantes paroles.

Claudius Paradinus de antiquo ſtatu Burgũdiæ de Boſone.

L'inſatiable cupidité des choſes periſſables & des hommes, ſi elle n'eſt embraſee de l'amour de la patrie eternelle, ou eſpouuentee & retenuë de la terreur du futur iugement, ne peut ſans point de faute eſteindre en façon quelconque ſon alteration & ſa ſoif. Dont aduient qu'elle ne rauit ſeulement les biens des pauures ; ains ne craint aucunement de conuertir à ſon particulier vſage, les propres moyens & facultez de l'Egliſe. Ce que moy pecheur Boſon confeſſe auoir fait & commis. Car retourné en moy-meſme & en mon cœur, penſant au chaſtiment & reproche que m'en feroit le ſouuerain & ſeuere Iuge. Ie veux & deſire, que tout ce que i'ay pris & rauy à l'Abbaye de Carlieu, & que i'ay tout à faict retenu à l'Abbé luy ſoit rendu & reſtitué, & traduit de mes propres biens aux Freres Religieux pour l'entretien de leur maiſon. Parquoy i'ay fait ce mien teſtament, que ie ſupplie mes heritiers vouloir inuiolablement obſeruer. Donné le 3. des Nones de Nouembre, indiction xii. l'an premier du regne dudit Seigneur Boſon : paſſé & publié à Carlieu. Monaſtere que Ratbert frere de Boſon, Eueſque de Valence, edifia à grands frais & deſpens, aux fins & marques du Lyonnois, l'an de l'Incarnation DCCCLXXVJ. le premier an de l'Empire de Charles le Chauue : tant fut grande la munificence & liberalité des premiers ſiecles enuers la choſe de l'Egliſe, & tant grande la crainte & la peur d'offenſer les Eccleſiaſtiques & les Preſtres.

Paroles apposées au testament de Boso I. Inſatiabilis ſæcularium cupiditas, niſi aut amore æternæ patriæ fuerit accenſa, aut terrore futuri iudicij panefacta ſitim ſuã nullatenus extinguere procul dubio poterit. Vnde fit vt nõ modò, &c

Oyons maintenant vn teſmoin de ſang royal, Docteur, Preſtre, & Religieux tout enſemble, qualitez de vray qui vont beaucoup au delà de celles que les Iuriſconſultes requierent an perſonnage irreprochable, au dire duquel ſe doit adiouſter toute verité. A l'aduanture nous donnera-il quelques particulieres enſeignes de ces Boſons : car il eſt vn bien excellent & curieux inquiſiteur de vieilles & illuſtres Genealogies ; de maniere qu'il ſemble faire ſortir le dernier Boſon de Meroüee, & du ſang de France : ce que i'ay cueilly & ordonné en ceſte ſorte.

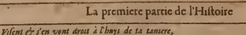
Eſtienne de Luſignan de l'Ordre des freres Preſcheurs en ſõ liure des genealogies.

Meroüee ſeul reſté de tous les fils naturels de Theodoric, qui eſtoit Roy de Bourgoigne, Prouence, & Orleans, pour monſtrer à Clotaire, lequel il redoutoit, comme s'il euſt voulu dire auec le Renard d'Eſope.

Genealogie de Boſon II. Quia me veſtigia terrẽt, Omnia te aduerſus ſpectantia, nulla retrorſũ.

Les traces me font peur, qui de meſme maniere,

Viſent



Visent & s'en vont droit à l'huys de ta taniere,
Sans qu'aucune regarde, en torne deuers nous.

Armes de Bourgongne.

Qu'il ne pretendoit rien aux Royaumes de son pere, se contenta de porter simplement les armes de Bourgoigne de trois bandes d'Azur, en champ d'or au bord de Gueules. Ce Prince eut de Gesile sa femme vn fils nommé Vvarnier, ou Garnier, qui luy succeda, lequel par la permission de Clotaire, duquel il gaigna la bonne grace, reprit les armes des anciens Roys de Bourgoigne ses ayeuls. Vvarnier ou Garnier eut de Belme sa femme trois fils, Godin qui fut tué, d'autant qu'il estoit tres-mal nay, & d'vne peruerse nature : Gondeual & Albon, qui fut Connestable de Bourgoigne, duquel les Princes de Vienne & Auuergne sont descendus. A

Princes d'Auuergne & de Vienne.

Gondeual fils de Vvarnier, & frere d'Albon, premier Comte d'Authun & Gouuerneur de Bourgoigne, eut de Iosselme fille d'Ebrouin Maire du Palais de France & d'Austrasie deux fils, l'vn appellé Drouyn ou Drogin, l'autre Ysaure Thursin, ce qui est incertain, d'autant que Thursin estoit Sarrazin, celuy-là mesme que Charles le Grand crea premier Comte de Tholose apres qu'il fut baptisé. Drouyn ou Drogin Comte d'Authun eut de sa femme Aldemadre Comtesse de Rossillon, vn fils nommé Gerard, eut encor Hugues Roy de Bourgoigne, & Marthe ou Hermengarde, que Charles le Chauue espousa en second lict : à l'occasion de laquelle, venant d'Italie, il fit Hugues son beau-frere Roy de ces marches & Comte d'Arles. B

Thursin premier Comte de Tholose.

Hugues Roy d'Italie & Comte d'Arles.

Gerard Comte d'Authun & de Rossillon eut de Frenade fille de Vvaifer ou Gaiffre Duc d'Aquitaine plusieurs enfans ; sçauoir Samson, dont nous parlerons : Arnulphe Duc d'Aquitaine : Albon Comte de Poictiers : Gerard Comte de Rossillon, & vne fille nommee Hermingrade. C

Samson premier Duc de Bourgoigne.

Samson Comte d'Authun fils de Gerard fut creé premier Duc de Bourgoigne par Charles le Grand Roy de France, & Empereur des Romains : au seruice duquel il mourut à la bataille de Ronceuaux, son corps ayant esté transporté à la ville d'Arles, où il fut enterré à la mesme sepulture des Roys de Bourgoigne & d'Austrasie, laissant Ranulphe, Theodoric, & Richard II. ses trois enfans.

Rannlphe frere de Samson, Duc de Bourgoigne & Comte d'Authun eut de sa femme fille d'Albert premier du nom, Comte d'Anjou, Theodoric, Guillaume le Deuot, Comte d'Auuergne, puis Duc d'Aquitaine, & Othon.

Ce Guillaume se fit Moine, & fut Sainct.

Theodoric succeda à son pere en sa Duché, & ses Comtez, fut troublé par Boson premier du nom, Roy de Prouence & d'Arles (doublement parent du Chauue) & par Rodolphe son frere, premier Roy de Bourgoigne : mais il fut secouru & defendu par Louys III. & Carloman freres, & Roys de France. Et parce qu'il n'eut aucuns enfans, ses Duchez & Comtez tomberent en la main de Richard fils de Samson, & frere de Theodoric. D

Richard donc fils de Samson, recueillant la Bourgoigne, & les Comtes d'Authun & de Mascon, apres auoir espousé Adelays fille de Rodulph second Roy de Bourgoigne, se ioignit par mariage en second lict auec vne fille du Roy de Bretagne, dont sortit Hugues surnommé Capet Duc de Bourgoigne : Raoul Comte d'Authun, qui fut après Roy de Bourgoigne, de France, & d'Italie : Boson & Gislbert : ce Boson estant à l'aduanture celuy qui a mis en si profondes tenebres ceste histoire, second du nom, & dernier Roy d'Arles, & de Prouence, fils de Richard & frere de Raoul, lequel Boson, selon ce mesme tesmoin en deux diuers endroits de ses Genealogies, de sa femme nommee Berthe, fille de Hugues Roy d'Italie, eut vne fille pareillement nommee Berthe, du nom de sa mere, que Raymond fils de Gerard III. Comte de Poictiers, & de Mathilde fille de Pepin Roy d'Aquitaine, espousa : par le moyen de laquelle Raymond fut vrayement le premier Comte de Prouence, bien qu'il semble qu'il deust estre le second, s'il est ainsi que Boson (selon qu'asseure le tesmoin, que ie feray parler tout le dernier) son beau-pere qui en estoit vray Roy commença le premier à s'en nommer Comte & Marquis, par honneste & certain bon respect, craignant de se rendre odieux & suspect à son beau-pere, qui se disoit en ses titres Roy d'Arles & d'Italie, la succession duquel il attendoit, & ne vouloit perdre, pour l'ambition d'vn nom, dont il possedoit en effect la chose mesme. Or de Berthe fille de Boson, & de Raymond nasquit vn fils nommé Guillaume, qui succeda en la Comté de son pere. De Guillaume E F

Quelques vns font à Ierence de Raoul à Rodolphe.

Pourquoy Boson cessa de se dire Roy d'Arles & se titre simple Comte, Duc, ou Marquis de Prouence.

laume

laume sortant Odon, qui succedant à son geniteur, fut Comte de Prouence, & Louys qui fut premier Lantgraue de Thuringe, dont les Princes Lantgraues iusques auiourd'huy tirent leur origine, & sont yssus. Touchant celuy ou ceux qui succederent au Comte Odon fils de Guillaume, ce tesmoin n'en depose chose quelconque.

Quelqu'vn dira, non de vray sans quelque appuy de raison, que i'auroy mieux fait de faire parler ces graues personnages, selon l'ordre du temps & des saisons qu'ils A ont vescu, pour garder vne belle, iuste, & proportionnee symmetrie aux premiers fondemens de ce bastiment historial : ce que i'accorderay sans fascheuse ny opiniastre contestation ; & croiroy d'auoir choppé, & de m'estre oublié en ceste partie, si les changemens ordinaires que i'ay fait du poëme à l'histoire, de la prose aux vers, & d'vne fureur à l'autre, ne me seruoient d'excuse legitime & receuable, ou plustost ne me donnoient ceste liberté : puis qu'il ne s'agist point icy de la preseeance d'honneur, ny à qui parlera le premier, mais de la deposition de la verité, & à qui deuidera mieux ceste fusee. Parquoy nous orrons vn Annaliste François, que lon estime fort curieux, B & fidele recercheur de l'antiquité, lequel parle & historie ainsi des Roys d'Arles & de Prouence.

Pourquoy ces tesmoins ne sont alleguez selon l'ordre de leur temps.

Apres que Charles le Chauue eut ordonné de ses affaires l'an DCCCLXXVj. il se mit en chemin pour tirer à Rome, menant auec luy Rixende sa femme : il franchit & passa les monts, & s'en vint descendre iusques à la plaine de Lombardie, où il eut nouuelles que Iean VIII. du nom, Romain de nation, Euesque & souuerain Pontife, luy venoit au deuant auec magnifique appareil, iusques à Pauie. Là se rencon-C trerent les trois plus grands & plus absolus Monarques du Christianisme en deux personnes seulement : le souuerain Pontife, l'Empereur, & le Roy de France, qui s'accueillirent auec beaucoup d'embrassemens de bien-vueillance, & de signes pompeux & magnifiques d'honneur. Apres quoy Charles celebra les espousailles de Boson frere de Rixende sa femme auec Bichilde ou Richilde sa niepce fille du feu Empereur Louys son pere, Roy de France & de Lombardie : & si luy donna en mariage le Royaume de Prouence, dont il le fit couronner Roy : ce que Charles & Carloman freres ses nepueux, porterent si aigrement, qu'ils s'en allerent auec vn grand & puissant ost contre le Chauue : lequel fut contraint de se retirer à sauueté dedans Cor-D donne, où l'Imperatrice Rixende fut solemnellement couronnee. Parquoy l'Empereur manda à Boson, qu'il auoit laissé en Lombardie, & à quelques Seigneurs & Barons Lombards, de ne faillir à le venir ioindre & trouuer à Cordonne : ce qu'ils refuserent bien & beau, pourautant qu'ils auoient faict vne secrette conspiration & menee contre luy, en faueur de Charles & Carloman, qui pretendoient & deuoient estre Roys de Lombardie : ainçois venoient à main armee, & auec forces innumerables, l'assaillir & deffier : de sorte qu'il fut contraint de quitter le Pape (qui luy disant adieu, print soudain la route de Rome) & bien peu apres mourir miserablement, em-E poisonné par celuy mesme qui estoit obligé d'honneur & de charge de maintenir & conseruer ses ans & sa vie. Medecin perfide, entoxiqueur & meschant Iuif de nation & de loy.

Nicolas Gilles en ses Annales de Boson. L'an DCCCLXXVI.

Entreueue du Pape & de l'Empereur Roy de France à Pise. Il y a à l'impression Rosom: toutesfois tous l'appellent Boson.

Louys le Begue son fils, & de Rixende (ou Richilde) nepueu de Boson commença à regner l'an DCCCLXXVIIj. du regne duquel, & iustement vn an apres, le Pape Iean fut viuement persecuté par quelques Princes Romains, qui le constituerent prisonnier, parce qu'il ne voulut fauoriser le party de Charles nepueu du Chauue, qu'ils vouloient esleuer au throsne & diademe de l'Empire. Toutesfois le Pape fit & practiqua tant qu'il eschappa des prisons, & ayant rompu sa captiuité, pour F ne se sentir assez asseuré, se mit sur mer, si qu'il se vint rendre sous la faueur du ciel & des vents à la ville d'Arles, où estant il despescha deuers Boson frere de l'Empereur, & Roy de Prouence, lequel à son instance luy enuoya forces & gens pour le conduire iusques à Lyon.

Louys nepueu de Boson.

Le Pape Iean en Arles.

Là manda le Pape à Louys le Begue de le venir trouuer : ce que Louys, pour estre detenu de maladie, ne pouuant alors accomplir, remit & differa, luy contremandant auec supplications de se porter iusques à Troye : au deuant duquel il commanda à plusieurs grands Seigneurs & Prelats de France pour l'accompagner & deffrayer. A tant que Louys fust couronné en Roy & Empereur des Romains des mains du Pape dedans le Temple de sainct Marc à la ville de Soissons, qui fut à

fa Saincteté vne occafion de s'arrefter enuiron l'efpace d'vn an en France : apres toutes ces chofes reprenant la voye de Rome, où Bofon le reconduit & fauuegarda iufques aux marches & portes de Lombardie.

a Pape reduit par Bo-n iufques en ombardie.

Or auoit le Begue deux enfans, l'vn nommé Louys, l'autre Carloman, qu'il fupplia fa Saincteté vouloir couronner Roys : ce que le Pape luy refufa, lequel neantmoins pour auoir trop paffionnement recerché de faire iouyr le Begue de la Couronne imperiale, en fut mal voulu des Princes & Seigneurs de l'Empire, qui defia auoient fait couronner & orné du diademe imperial Charles fils de feu Louys Roy de Germanie. Chofe qui apporta beaucoup de troubles au Pape, mais auec vn dommage important affez plus aux Roys de France, qui depuis lors n'ont peu affembler & ioindre l'Aigle à deux teftes du Romain eftendard aux trois lys facrez de la tres-Chreftienne & Françoife Monarchie. Le Pape parti, à peine eut le Begue confumé le mariage de Louys fon fils illegitime auec la fille de Bofon, que preffé d'vne violente fieure il trefpaffa l'an DCCCLXXX. A

Mort du Pape an.

Adonc s'efmeut vne merueilleufe broüee, & furieux tintamarre en France pour le Royaume, les vns voulans que Louys & Carloman fuffent Roys : les autres, Bofon Roy de Prouence : les autres, que le Royaume fuft reioint & renclaué au Royaume de Germanie, que tenoit Charles fils de feu Louys Roy de ces contrees. B

Merueilleux trouble en France.

Incontinent apres la mort de Louys, aucuns des Barons de France affemblez, mirent la couronne fur la tefte de Louys & Carloman, qu'ils enuoyerent querir. Si fe fit femblablement fceptrer & couronner en Roy d'Aquitaine, Bofon Roy d'Arles & de Prouence : voire montant plus haut fon efperance & fon cœur fe voulut faire Roy de France. Au moyen de cefte efperance il affembla vne groffe & puiffante armee, en tefte de laquelle il entra en France du cofté de la Bourgoigne, où il fit des merueilleux & fanglants degats. Apres que Louys & Carloman eurent deffait & victorieufement chaffé les Danois & les Normands, furieufement entrez à main armee en France, & taillez en pieces en vn lieu prés de Chinon fur la riuiere de Viéne, enflez de cefte victoire ils meurent debat à outrãce l'an DCCCLXXXIIJ. contre Bofon, qui defia menoit afprement les mains, & tailloit de la befoigne en Bourgoigne auec vn puiffant exercite, non fans exercer beaucoup de tyrannies infupportables, à l'aide de Charles Empereur Romain. Mais Louys & Carloman fe porterent fi courageufement en ceft exploit, qu'ils chafferent Bofon & Charles de la ville de Mafcon, dont ils firent don auec tout le païs adjacent & voifin à vn preux Cheualier, nommé Bernard Plantepelofe : de maniere que l'Empereur Charles fut contraint de retourner à Rome auec fa perte & fa courte honte : & Bofon à courir s'enfermer de viteffe dedans Vienne, où les deux Roys Louys & Carloman le tallonnerent & le bloquerent de fi prés, auec fa femme, fa fille, & fes gens, qu'ils prindrent la ville de force, maffacrerent & pafferent au fil des armes tout ce qu'ils rencontrerent dedans, referué Bofon, qui efchappant ceft efclandre & les filets de fes ennemis, fe fauua dans l'afpreté & les roides cachettes des montagnes: finalement eut Bofon vn fils nommé Raoul, lequel, *corona fibi impofita Rex virenfis ftatuitur*, l'an DCCCXCV. & fi duta ce Royaume de Bourgoigne fort long temps. C D

Louys & Carloman couronnez Roys de France. Bofon couronné Roy de Prouence, fe veut faire couronner Roy de France.

L'an DCCCLXXX... & Carloman vont contre Bofon.

Bofon fe fauue dans les montagnes.

Raoul fils de Bofon premier Roy d'Arles.

Mais à fin que ie donne quelque particuliere faueur au ciel qui m'a veu naiftre, & qui m'a premierement mis le luth d'Apollon en la main, dont ie n'ay acquis moyenne gloire entre les bouues & plus promptes mains de ce Royaume : ie veux donner la retraite & la cloifon de cefte enquefte à vn tefmoin Prouençal, Gentilhomme de race, Senateur de grade & de qualité, lequel en l'abregé des Comtes de Prouence, qu'il a fait briefuement, que Bofon premier du nom, Roy d'Arles, efpoufa Hermingearde ou Hermingrade, fille de l'Empereur Louys, & niepce de Charles le Chauue l'an DCCLXXVIJ. & fi eut pour fon dot le Royaume d'Arles & de Prouence, dont Charles l'infeoda. E

L'autheur a efté vn des plus excellents ...de luth de fon temps. Le Sieur de ...touchant les deux Bofons. L'an DCCLXXVII

Il fut le premier qui rint la Prouence feparee du Royaume de Bourgoigne, auquel iufques alors elle auoit efté ioincte, enclauee & vnie. Ce mefme Bofon eut vn fils nommé Louys, lequel fucceda à fon pere, & fut receu en Roy de Prouence du confentement de tous les Euefques, Seigneurs, Barons, & Gentilshommes du pays, l'an DCCCLXXXIX. deux ans apres eftant proclamé Empereur. Or laiffa-il Charles Conftantin, qui fe ietta dans la Comté de Vienne : pour autant que Hugues fils de Lothaire auoit faifi & occupé tout le Royaume d'Arles, qu'il difoit non feulement, ains pretendoit luy appartenir par droict fucceffif & paternel: tellement que Louys fut falué Empereur & Roy d'Arles tout à la fois. Mais comme les Alemands, les François, & les Italiens eftoient en merueilleufe tempefte & diffention pour la prerogatiue du fceptre imperial, & du nom d'Augufte, il tira droit en Italie, fous l'efperance d'obtenir l'Empire, & d'eftendre bien loin & bien haut la reputation F

Bofon premier Roy d'Arles. L'an DCCCLXXXIX. Louys fils de Bofon Roy de Prouence. Charles fils de Louys Comte de Vienne. Royaume d'Arles faifi par Hugues fils baftard de Lothaire.

de fes

e ſes conqueſtes, & de ſes glorieuſes victoires: d'autant (diſoit-il) que c'eſtoit choſe claire, ue l'Italie & le nom d'Auguſte, appartenoient de droict hereditaire & droicturier aux oys de Prouence. Et à ceſte fin que Raoul Roy de Bourgoigne, qui eſtoit nommé Roy de rance par Charles le Simple, & qui eſtoit beaucoup plus fort, & plus puiſſant que luy, ant en Seigneuries, qu'en gendarmerie: & auquel il ſe ſentoit de beaucoup inferieur en ortune de guerre, & en armes (outre qu'il auoit deſia poſſedé l'Italie par l'eſpace de trois ns) ne le trauerſaſt & luy donnaſt de la beſoigne & du trouble, il fit accord auec Raoul, au noyen duquel il luy donna toute l'eſtenduë du Royaume d'Arles, auec toutes les villes u'il tenoit aux liſieres de la Gaule: ayant receu par meſme moyen ſolennelle promeſſe de Raoul de ne point paſſer ſon exercite en Italie, & ne luy donner aucun empeſchement ny faſcherie. Finalement Raoul declaré ſucceſſeur de la Françoiſe couronne par Charles le Simple (qui eſtoit detenu tres-eſtroittement priſonnier à Peronne) du conſentement de ous les Princes & Seigneurs du Royaume, fut oingt, & ſacré Roy l'an DCCCCXXVII. ayant peine iouy deux ans le Royaume qu'il meurt l'an DCCCCXXIX.

L'Italie appartenant aux Roys de Prouence.

Or Raoul apres l'alliance auec Hugues Roy de Lorraine, auant eſtre paruenu à la couronne declara Boſon ſon fils puyſné (qui auoit eſpouſé Berthe fille de Hugues) Roy d'Arles & de Prouence: mais parce qu'Hugues ſe mettoit en ſes tiltres Roy d'Arles, Boſon qui eſtoit ſon beaufils, & qui outre cela s'attendoit d'eſtre heritier de ſes Royaumes & Seigneuries, par modeſtie, & pour oſter toute matiere de ſoupſon à ſon beau pere s'abſtint volontairement du nom de Roy, & ſe contenta de celuy de Compte. Alors commença la Prouence à perdre le titre ſpecieux de Royaume, & à prendre celuy de Comté. Parquoy les Princes ſucceſſeurs de ce Boſon l'ont touſiours depuis ainſi qualifiee, combien qu'en effect, elle fut decoree du tiltre Royal, & qu'elle fut vrayement Royaume.

Eſtienne de l'Vſignan le faict frere de ce Raoul & fils de Richard.

Quand la Prouence a commencé de perdre le nom de Royaume.

C'eſt l'occaſion & la raiſon pour laquelle les hiſtoriens chantent Boſon, dernier Roy d'Arles, premier Comte de Prouence: & de luy tous ceux, qui l'ont legitimement & en titres de Comtes & Marquis ſouuerains poſſedee. Car ceux qui deuant luy eſtoient appellez tels, n'eſtoient que Lieutenans & Vicaires des Roys d'Arles, qui n'vſoient d'aucune authorité ſouueraine, ny de puiſſance abſoluë: mais du pouuoir à eux donné par les Roys: tels que ſont auiourd'huy les Lieutenans generaux, & gouuerneurs des Prouinces, ainſi que i'ay ja remarqué.

Pourquoy Boſon dernier Roy d'Arles premier Comte de Prouence.

Boſon donques eſtant en Prouence fut receu auec vne commune acclamation, ioye publique, & cõtentement merueilleux de tous les Seigneurs & Barõs du pays l'an DCCCCXLIII. veſquit iuſques au temps de Hues Capet, qui fut le premier qui rendit les fiefs & Comtes hereditaires en France qui ne ſouloient eſtre qu'offices à la vie ſeulement: & ſi eut de ſa femme Berthe vn fils appellé Guillaume ou Conrad, qui luy ſucceda en ſa Comté de Prouence, que Paule Emile aime mieux appeller Guillaume en la vie du Roy Robert.

L'an DCCCCXLIII. Boſon ſecond du nom receu en Prouence.

Apres la mort de Boſon ſucceda Guillaume ſon fils ſecond Comte de Prouence, lequel eſpouſa Blanche fille de Godeffroy Griſogonelle Comte d'Angers, dont il eut vn fils pareillement appellé Guillaume, qui luy ſucceda en ſa Comté, & vne fille nommee Conſtance, que Robert Roy de France, fils de Hues Capet eſpouſa: duquel temps la ville d'Arles, qui ſouloit eſtre la Metropolitaine, & le ſiege des Roys, appartenoit aux Comtes de Prouence.

Guillaume fils de Boſon, Comte deuxieſme de Prouence.

Guillaume ſecond du nom troiſieme Comte de Prouence regnoit du temps que Henry troizieme, fils de Conrad Empereur, ſe fit proclamer Roy d'Arles, par la donnation que luy fit du Royaume de Bourgoigne, Raoul Roy de France: & ſi eut ce Guillaume vn fils qui fut nommé Odon ou Vdon qui luy ſucceda.

Guillaume ſecond du nom, troiſieſme Comte de Prouence.

Odon ou Vdon quatrieſme Comte de Prouence, ſucceda à ſon pere l'an de grace MXXXIX. regna cinquante vn an, & mourut l'an MXC. laiſſant vn fils nommé Gilbert.

L'an MXXXIX. Odon ou Vdon fils de Guillaume IV. Comte de Prouence meurt l'an MXC.

Finalement apres la mort d'Vdon ſucceda Gilbert ſon fils qui eſpouſa Tiburge, fille du Comte de Rhodez & Giuaudan, dont luy naſquirent deux filles, Faidide, qui fut donnee en mariage à Ildephons ou Alphons Comte de Tholoſe: & Doulce que Raymond Berenguier Comte de Barcellone eſpouſa: au moyen de laquelle il vint à la Comté de Prouence l'an MXCII. Et fut ce Gilbert le dernier Comte de la maiſon de Bourgoigne: lequel à faute de maſles, deuolut & tranſmit ſa Comté de Prouence en la maiſon des Berenguiers & d'Arragon, eſtant ce que i'en ay pris de mot à mot du Latin de ce gentil-homme n'agueres Senateur & Conſeiller aux Comtés, Aydes & finances de la ville d'Aix, ſorty de la noble & ancienne famille des Clapiers, Sieurs de Valuenargues, Colongues, Sambuch & autres places, dont nous ferons mention plus à propos: qui donne vn fils à Boſon II. dernier Roy

Gilbert fils d'Vdon cinquieſme & dernier Comte de Prouence de la maiſon de Bourgongne.

Clapiers noble, & ancienne famille de gentil-hommes de Prouence.

d'Arles nommé Guillaume, & le fait encor fils de Raoul Roy de France, d'Italie & de Bourgoigne.

Raiſons pourquoy l'autheur a puiſé de diuers hiſtoriens. Macrobe liure vi. chapitre 1. Virgile a imité le diuin Homere.

Choſe eſtrange, dira à l'aduanture quelqu'vn, comme i'ay effleuré, eſcumé & glané les diuers hiſtoriens, pour les appliquer à mon vſage, & comme chatons à mon carquan. Et choſe admirable, diſoit Pretextat contre Euſtatius, comme le Poëte Latin a bien entaſſé à ſes ouurages les antiquitez Attiques, & les inuentions du diuin Poëte Grec : mais on ſçait aſſez que Furius, & Albinus Cecina, qui de beaucoup deuancent les plus ſçauans de noſtre aage, ont promis de mettre au iour, & faire toucher au doigt, ce que le meſme A
Virgile a fureté, & compilé des plus anciens autheurs Romains : ſi bien (dict-il) ie crain cependant que ie deſire de monſtrer combien ce grand Poëte a proffité en la leçon des anceſtres, quelles fleurs il a recueilly de leurs bouquets, & quels parfums, & liqueurs il a ſuccé de pluſieurs, pour embellir ſa diuine poeſie & ſes heroiques nombres, que ie ne donne vne occaſion aux ignorans & aux malins de reprendre, & reprocher à vn ſi excellent & digne perſonnage vne telle vſurpation, ſans conſiderer que c'eſt le fruict de la lecture, d'imiter dextrement les choſes qui ſont à noſtre gouſt, & que nous appreuuons és autres, pour ſçauoir tirer par vne galante, & opportune conuerſion à noſtre propos B
ce que nous admirons principalement en leurs doctes & ſolides eſcrits. Ce que non ſeulement les Latins ont fait, s'imitans ores les vns les autres, ores les Grecs : ains les Grecs plus excellens & plus illuſtres, qui ſouuent ont mis en pratique ceſte regle parmy eux meſmes. Et ſans enquerir ny chercher plus loin des exemples, il n'eſt pas malaiſé de preuuer quantesfois, & combien les anciens autheurs ont compilé les vns des autres : ce que toutesfois ie pourray plus commodement, ſi vous voulez, faire voir ailleurs pendant que i'ameneray vn exemple ſingulier, qui ſuffira pour la preuue de mon dire, Affranius en vn certain ouurage appellé *Compitalia*, (c'eſtoient certaynes feſtes qui furent celebrees és quarrefours de Rome, ce que le mot porte) reſpondant hardimept, & ſans rougir à C
quelques repreneurs qui le taxoient d'auoir pris pluſieurs belles choſes du Poëte Menandre. Ie confeſſe (reſpondit-il) que i'ay pris voirement, non ſeulement de luy, mais de tout autre que i'ay eſtimé venir à mon poinct, & que ie n'ay peu ſurmonter à mieux, ny plus proprement faire.

Les Latins & les Grecs ſe ſont entre imitez les vns les autres.

Reſponſe belle d'Affranius ſur les rhapſodies & imitations.

Or ſi ceſte aſſociation & communion de choſes a eſté mutuelle & permiſe aux plus excellẽs & moins vulgaires hiſtoriens & Poëtes, voire meſme à Virgile, qui pourra me blaſmer & circonuenir de dol & d'impertinence, ſi i'ay emprunté des vieux originaux pour embellir leurs trauaux & leurs eſcrits ? Tant s'en faut qu'on me doit loüer D
& ſçauoir gré d'enlauer icy des choſes que pluſieurs liront, que la vieilleſſe auroit moiſies & faictes rances, & qui raffraichies & retrempees, dureront paraduanture à iamais. Car il eſt bien certain que nous meſpriſons touſiours les choſes vieilles & caduques, pour courir aux recentes & nouuelles, quoy qu'elles ne ſoient de ſi bon ne ſi fin alloy : ſomme que par le iugement de bien transferer, & le moyen de dextrement à poinct de regle & de compas imiter, on vient à gaigner ceſt aduantage & ceſte gloire de faire que les choſes, dont on ne faiſoit cas, & que le long vſage auoit enterrees, reuiennent en leur premiere eſtime, & en illuſtre & publique euidence.

Omnia noua placent.

I'ay donc auec quelque bonne & ſolide raiſon expoſé aux yeux du lecteur pour en E
faire le choix & le iugement, pluſieurs tableaux d'vn meſme ſubiect, & d'vne meſme hiſtoire peincte de diuerſes & doctes mains : l'art de l'vne ne ſe rapportant en tout à celuy de l'autre, l'vne prenant vne façon d'ajancer les perſonnages, les poſtures, les colotiments, les drapperies, & les païſages : l'autre s'eſgayant ſous la fureur de ſon genie & du don de nature en vne autre maniere de deſſeins, de figures, de pliſſages, & de perſpectiues. Voyons maintenant, & conſiderons les iours, les rehauſſements, les ombres & les enfondremens, & d'eux & de quelques autres, pour voir ſi nous y pourrons point treuuer quelque ordonnee conformité, & s'il ſe pourra point tirer de tant de tons (non contraires, mais diuers) quelque gracieuſe conſonance de muſique hiſtoriale, & non F
poëtique. Car comme ie me ſuis trauaillé de deſfouyr, & deſterrer des tenebres, & des poudreuſes ruines d'Arles les reliques de ces Boſons, & de Louys, l'vn des fils d'iceux, il ſemble expedient & neceſſaire de voir les contrarietez des eſcriuains, touchant les meſmes Roys, à fin qu'on ſçache à plein que les affaires du monde, & ſur tout de ceſte Prouence, au delà de peu plus de cinq cens ans, ſont bien obſcures & broüillees, & que tout eſt vanité, reſerué Dieu.

Les hiſtoriens ſont comme les peinctres.

Nous n'auons rien d'aſſeuré des choſes de Prouence que depuis cinq cens ans en çà.

Apres la mort de l'Empereur Arnolphe (diſent les vns,) fils de Carloman, les Italiens

eſleurent Berenger fils d'Eberard Duc Romain du ſang des Roys Lombards, les François & les Alemands eſleurent Louys III. fils d'Arnolphe, qui apres auoir regné à l'Empire ſix ans fut vaincu par Berenger pres de Verone, & par luy pris & priué des yeux qu'il luy fit creuer apres auoir regné quatre ans: à luy ſucceda vn autre Berenger qui au troiſiéme an de ſon Empire fut chaſſé par Rodolph Roy de Bourgoigne: Rodolphe regnant à peine trois ans, qu'il eſt luy meſmes chaſſé par Hugues Comte d'Arles: Hugues ayant iouy dix ans ſes terres & Seigneuries, meurt laiſſant vn fils, nommé Lothaire, qui deux ans apres deceda, à luy ſuccedant Berenger troiſieme, lequel apres auoir regné XI. ans auec ſon fils Adelbert, pour ſa tyrannie fut chaſſé par Otthon, appellé au throſne de l'Empire par les Romains.

Contrarietez des eſcriuains touchant les Boſons. Imperatorũ imagines. *Confuſes ſucceſſions de diuers Empereurs.*

Or de ce Berenger II. diſent quelques autres, il ne ſe trouue aucune bonne accordance ny moins du temps certain qu'il a regné & tenu l'Empire. Car les vns diſent que ce fut apres Berenger I. les autres que ce fut apres Hugues. Celuy neantmoins qui porte ſes opinions, s'accordant à la mer des hiſtoires, & parlant de Louys fils d'Arnolphe, qu'il met troiſieme, & non quatrieme du nom, dit qu'il n'eut point la benediction Papale pour les inſolences de ceux qui commandoient en Italie, & s'efforçoient d'en chaſſer Berenger. Mais qu'auec tout cela s'ingerant, & commençant de regner pour luy, il fut pris à Verone où ayant les yeux creuez Berenger fut reſtitué.

Faſciculus temporum. De iſto Berengario ſecundo non eſt conſonãtia quando regnauerit: quidam dicunt poſt Berengariũ primum alii poſt *Hugonem.* *Mer des hiſtoires.* Iſte Ludouicus non habuit Papalẽ benedictionem propter inſolentias eorum qui in Italia dominabãtur, & Berengarium conabantur expellere ſed cùm pro ipſo regnare cœpiſſet Veronæ, capitur & excæcatur, ac Berengarius reſtituitur.

Quelqu'autre tres-excellent & bon antiquaire perſonnage, auquel Ange Politian & les autres lumieres de ſon temps ont ſouuent eſcrit: faict ce meſme Louys IV. en ordre & hiſtorie, qu'apres auoir exploitté beaucoup de proüeſſes, & s'eſtre treuué en maintes batailles, eſquelles il eut preſque touſiours du pis, & fut vaincu, il mourut infortuné & ſans hoirs l'an XII. de ſon Empire, ayant eſté enſeuely auec ſon pere, à la ville de Ratisbonne

C dans l'Abbaye de ſainct Emerian. A quoy ne s'accorde du tout l'abbregé hiſtorial de Lorraine & de Flandres dreſſé par vn des plus ſçauans hommes de ſon aage, car il porte que ce meſme Louys troiſieme & non quatrieme, fils legitime d'Arnoul, fils de Carloman fut eſleu Empereur & Roy de Germanie, ſucceda au Royaume de Lotraine, fut tué en bataille par Berenger, vſurpateur de l'Empire, mourut ſans hoirs l'an DCCCCXII. au lieu duquel Otthon de Saxe fut eſleu.

Iacobus de Strada antiquarius. Cùm multa prælia geſſiſſet quibus ſemper fere occubuit, ceu infortunatus: tandẽ mortuus eſt ſine hærede anno imperii XII. Ratiſbonæ in cœnobio diui Emeriani cũ patre ſepultus.

Mais l'autheur de l'inuentaire, qui ne s'eſt acquis vne moyenne reputation entre les bons & purs eſcriuains touchant ceſte matiere, en parle tout autrement: car il eſcrit que ce Louys vaincu par Berenger, eſtoit fils de Boſon Roy d'Arles, auquel faillit la lignee

D des Roys de Prouence, qui tomba en ce Berenger & ſes ſucceſſeurs, ne mentionnant aucunement Boſon ſecond, auquel Luſignan donne vne fille nommee Berthe, que Raymond frere d'Ebles Duc d'Aquitaine eſpouſa auec la Comté de Prouence, & l'antique regiſtre de Poligny, vn frere appellé Friderie. Surquoy le gentilhomme Senateur qui a fait la cloſture de ceſte inquiſition ſi douteuſe, a eſcrit que Louys fils de Boſon eut vn fils nommé Charles Conſtantin, qui s'empara de Vienne, & que Boſon deuzieme du nom, fils puyſné de Hugues Roy de Lorraine, fils de Lothaire, eſpouſa Berthe fille du Roy d'Arles, parquoy il ceſſa de ſe nommer Roy pour ſe dire Comte.

E Touchant Luſignan dont nous auons produit le Royal teſmoignage, c'eſt choſe bien aſſeuree, dit-il aux Comtes d'Authun, que Drouyn ou Drogin fils de Gondeual Comte d'Authun eut d'Aldrenac Comteſſe de Roſſillon ſa femme, vn fils nommé Gerard: & que aucuns diſent, qu'il eut Hugues Roy de Bourgoigne, & vne fille nommee Marthe, Eliſe, ou Hermingrade, qui fut mariee en ſecondes nopces à Charles ſecond, dit le Chauue, à cauſe dequoy, Hugues fut Roy de Bourgoigne & Comte de Prouence. En outre que Raoul (que quelques autres appellent Rudolph) fils de Samſon, Comte d'Authun, & premier Duc de Bourgoigne, à cauſe de ſa femme Mathilde, fille de Rudolph quatrieme du nom Roy de Bourgoigne, vſurpa le Royaume de ſon beau-pere ſur Conrad premier

F du nom ſon beau-frere, & fut nommé Rodolphe cinquieme: lequel appellé des Italiens, paſſant pour aller prendre la couronne d'Italie, l'obtint contre le Roy de Prouence ſon beau-frere qui la tenoit: de maniere qu'il fut couronné à Rome par Sergius troiſieme du nom Pontife ſouuerain, & par luy proclamé Empereur: à tant que l'an quatrieme il quitta par accord l'Italie à Hugues Roy de Prouence.

Charles Eſtienne. faict ce Louys troiſieme du nom.

Iean de Serres en ſon inuentaire. *Le ſieur de Vauuenargue.*

Dauantage que le Chauue Empereur & Roy diuiſa le Royaume de Bourgoigne en deux ſceptres: donnant l'vn à Rodolphe en titre de Roy de Bourgoigne, & l'autre à Boſon de Roy d'Arles & de Prouence. Royaume que Charles oſta des mains de Fouques,

Eſtienne de Luſignan aux Comtes d'Authun. Remarquez la belle aſſeurance en tant de noms diuers d'vne ſeule femme. Diuiſio du Royaume de Bourgogne par qui.

(qui estoit encor petit, & mourut fort ieune) Roy de Bourgoigne, à cause d'Euc, fille de Gerard troisieme Comte de Rossillon, & de Berthe fille vnique & heritiere de Hugues Comte de Hedin, premier Roy de Bourgoigne creé par le Chauue.

Lusignan aux Ducs de Bourgongne.

Au demeurant que Theodoric fils de Ranulphe ou Raoul, fils de Samson creé premier Duc de Bourgoigne par Charles le Grand, ayant succedé és Duchez & Comtez de son pere, fut troublé par Boson premier, & par Hugues premier Roys de Prouence, qui vouloient emparer la Duché. Mais il fut recoux par Louys & Carloman, qui les A forcerent de le laisser iouyr paisiblement de sa Duché : là mesmes est faicte mention, que les historiens sont ce Theodoric fils de trois ou quatre peres, du Duc de Sueue, de Robert premier Comte d'Anjou, toutesfois qu'il estoit fils de Ranulph, fils de Samson, & qu'il eut vn fils nommé Richard qui luy succeda, lequel eut en secondes nopces d'vne fille du Roy de Bretagne Armorique, Hugues Capet Duc de Bourgoigne, Raoul Roy de Bourgoigne, Italie & France : Boson & Gisilbert concluant que ce Richard voulut cognoistre sa Duché de Charles troisieme du nom Roy de France, que sa trop grande simplicité fit à droict surnommer le Simple.

Boson fils de Richard Duc de Bourgongne.
Ioseph Texere Iacobin en la genealogie de Henry IIII. Roy de France y de Nauarre.
Du Tillet Greffier de la Cour de Parlement de Paris allegué par Texere.
Nicolas Gilles en la vie de Louis & Carloman allegué par Texere.
Des Rosiers és vies de Louys le Ieune, & Charles le Gras tiré de Paul Emile allegué par Texere.
Pont Heuter de Delft en la genealogie de Roys & Ducs de Bourgoigne, allegué par Texere.

Ce n'est pas tout, car voicy vn Greffier de credit & d'authorité, qui dit en la vie de B de Louys le Debonnaire, que l'Empereur Lothaire second, fils de Lothaire premier, & petit fils du Debonnaire, ayant repudié sa femme, sœur de l'Abbé Hubert espousa Oualdrade sa concubine fille de Boson, dont il auoit eu vn bastard nommé Hugues, qui coniura contre l'Empereur Charles le Gras son cousin pour enuahir la Lorraine, & que ce bastard ayant esté vaincu eut les yeux creuez, & fut rendu Moyne à Pruyne. Surquoy vn autre historiographe dit en la vie de Louys & Carloman freres, enfans illegitimes du Begue, que ce mesme Hugues bastard de Lothaire le Ieune Roy de Lorraine, & de la concubine Oualdrade ayant enuahy la Lorraine, fut deffait. Vn autre que cest Hugues frere d'Egide, & bastard de Lothaire, & d'Oualdrade sa concubine, vsurpa la Lorraine : de maniere que Charles dit le Gras, ayant descouuert l'astuce du bastard, C appella à sa solde Godeffroy chef des Normands, mary d'Egide, lequel venant le Capitaine Henry estant en embuscade surprint & tua : puis rencontra Hugues mal accompagné, qu'il print & priua des yeux, qui luy furent miserablement arrachez. Si qu'apres la mort de Lothaire, le Royaume de Lorraine fut partagé entre Charles le Chauue, son oncle paternel, & Louys second du nom, son frere.

Pont Heuter de Delft s'accordant à la pluspart des historiens en ce qui concerne cest Hugues, communement nommé Comte d'Arles, recite que l'Empereur Lothaire mourant laissa trois fils, Louys second, Empereur & Roy d'Italie, Charles Roy de toute la D Bourgoigne, & Lothaire Roy d'Austrasie, qui fut le premier qui de son nom l'appella Lorraine. Or mourut Charles peu de temps apres sans enfans : dont ses freres partagerent entre eux la Bourgoigne, de sorte que le Roy Lothaire le suiuant de pres au tombeau, le Chauue son oncle paternel essaya d'empieter la Bourgoigne, la Prouence & la Lorraine : mais se voyant menacé par l'Empereur Louys II. & admonesté par le Pape de s'en abstenir : ioinct que les Normands & les ennemis estrangers de la France luy donnoient beaucoup d'affaires, il changea d'aduis, de conseil, & de dessein : & finalement decedant l'Empereur Louys, & tous obstacles qui luy pouuoient nuire, ostez le Chauue, fut à Rome couronné le plus puissant de l'Europe, comme celuy qui tenoit E sous son sceptre la Hongrie, l'Alemagne, l'Italie, la France, la Bourgoigne, la Prouence, la Lorraine, & les pays bas. Quant au bastard Hugues n'ayant aucune portion en la succession de son pere, tellement qu'apres la mort du Chauue qui aduint l'an DCCCLXXVI. Louys à qui la difficulté d'exprimer bien ses paroles, donna le surnom de Begue luy succeda : apres la mort duquel l'an DCCCLXXXVIII. Eude Roy de France, Comte d'Anjou crea Duc de Bourgoigne le fils de son frere Theodoric, nommé Richard, Comte d'Auhun, lequel mourant l'an DCCCCXX. laissa quatre fils, Rudolphe, qui fut Duc de Bourgoigne & Roy de France, & Boson qui fut Roy d'Arles & de Prouence, les deux autres F estants l'vn Hugues, l'autre Richard.

Othon Euesque de Frisingen autheur venerable & approuué allegué par Texere.

Or vay ie clorre ces diuerses, & non peu confuses opinions, quoy qu'elles s'accordent en quelque chose par vn illustre & venerable Euesque, lequel a laissé que Lothaire second estant à Plaisance saisi de maladie, y fina ses iours : ce qui donna ouuerture & presta la main à Charles le Chauue qui en eut les nouuelles d'empieter son Royaume, à quoy pourtant Louys s'efforça de s'opposer à force d'armes & d'empeschemens, qui ne luy furent inutiles : tellement que finalement s'accordans à Marsane, ils diui-

tirent esgalement ceste couronne, & eut Louys pour sa part le Palais d'Aix. Dont l'on tire que cest Hugues Comte d'Arles estoit illegitime, pour ce qu'il n'eut aucune portion au partage, qui fut faict entre son oncle & son grand oncle paternels : & si n'eut ce bastard aucuns enfans, selon l'opinion d'vn autheur Espagnol, qui a diuersement tiré & recueilly ces choses, & ces vieilles reecherches.

A Tant y a que parmy la diuersité d'opinions de tant d'hommes l'esprit demeure perdu & va à tastons, le iugement restant suspendu & obscurci en des tenebres si confuses, qu'il ne sçait où se fermement attacher ny prendre : si bien qu'il est tres-dangereux, suiuant le dire d'vn grand Poëte, d'aller cercher des sources si lointaines & reculees, d'autant qu'elles sont tousiours tres-obscures, profondes & difficiles. *Il y a de l'incertitude & de la contrarieté parmy les escriuains. Le Tasse au discours de la noblesse.*

Quand ie vien à considerer ces repugnances & ces Dedales, ie ne puis assez reprendre & blasmer l'ingratitude & l'audace des historiens, contre les sacrez Poëtes de l'antiquité, desquels ils ont appris non seulement à faire annalles, & à bien & proprement narrer, ains presques toutes les plus belles & anciennes choses du monde, que sans leurs heroïques poëmes ils auroient du tout ignorees : & toutesfois ils les osent bien appeller B menteurs & conteurs de songes, ceux qui songent le plus souuent, & qui couchent aussi bien des fables en leurs histoires, qu'ils ont caché d'histoires en leurs fables : quoy que ce qui est priuilege excellent aux vns, soit aux autres sacrilege punissable. *Les historiens ingrats enuers les Poëtes.*

Tous ces autheurs que ie vien de produire & plusieurs autres qui se sont entresuiuis se sont donnez le mot des vns aux autres, comme la parole d'vn camp, qu'on faict passer de main à main. Car que peut-on sçauoir de cinquante en cinquante ans, & des choses que l'on n'a pas veuës, que par l'ouyr-dire ? Or c'est ouyr-dire, combien doit-il auoir de sens, d'oreilles & de langues, puis qu'il naist de la renommee? Et si les nouuelles de l'espace C d'vne iournee & d'vn iour tant seulement sont tant contrefaites & fausses. *Ce qui est permis aux Poetes n'est permis aux historiens.*

Tous ces escriuains accordent qu'il y a eu des Bosons, & des Rudolphs Roys d'Arles, & de Bourgoigne, qui sont finalement d'Elephans deuenus mouches deualez & decheus en Comtes, dont Gilbert a esté le dernier de ceste race. Mais auec quelle suite & descendence de l'vn à l'autre, pas vn n'en a filé l'histoire, fors vn Abbé qui de nos iours l'a mise au iour. Combien donques que i'aye aiancé auec quelque style non vulgaire, & decence ordonnee leurs opinions, & satisfaict assez heureusement en ceste part tant au diuers appetit des lecteurs, qu'à la descharge de nostre entreprise : si est-ce qu'il me semble n'auoir entierement satisfaict à la majesté de l'histoire, laquelle doit aller d'vne seule fusee, D qu'on puisse netrement deuider, & marcher d'vn pas franc & continu de temps en temps, de Prince en Prince, & d'occurrence en occurrence, tant que l'humaine foiblesse, & les fidelles enseignemens le peuuent permettre. Parquoy comme i'ay finy par vn Euesque, ie commenceray & suiuray par vn Abbé, dont les ancestres ont esté confaloniers & souuerains magistrats de Florence, qui seul en trois petits liures Latins, tres-elegants, & fort doctes a freschement sacré à nostre grand Roy le grand Henry, le cours des Roys d'Arles & de Bourgoigne, depuis le premier Boson iusques au dernier Roy Rodulphe, où les Comtes ont commencé. Si que ie reduiray comme au petit pied auec des couleurs conuenables & vn art assez hardy, les traits principaux de ses trois tableaux qui conuiennent E à la Prouence, où ie tascheray d'estre au moins net & court, si ie n'y puis estre autant eloquent & poly que la delicatesse de ce siecle le desire. *Nouuelles tousiours incertaines. Comme doit estre le style historial.*

Alphōse d'Elbene Abbé d'Alby en ses trois liures. De Regno Burgundię trāsiuranę & Arelatis, imprimé à Lyō par Iaques Roussin, l'an MDCII.

LIAISON DE L'HISTOIRE.

APres que les Allobroges, que les Prouençaux par corruption & syncope (vice assez ordinaire & naturel à nostre nation) appellent Brodes, furent vaincus par Fabius Maximus, aupres de l'Isere, qui vient des montaignes de Tarentaise : ce qui aduint l'an DCCXXII. des premiers fondements de Rome, du Consulat de Lucius & d'Opimus, CXX. ans auant la venuë du Sauueur. La Gaule Narbonnoise que meshuy vous entendez assez quelle elle estoit, & quelle son estenduë, fut reduite en Prouince Romaine, dont le nom de Prouence luy demeura : si bien que des Empereurs elle tomba és sceptres des premiers Roys de Bourgoigne, d'eux aux Roys de France, & finalement aux Roys d'Arles, dont le premier fut Boson. *Auant Iesus-Christ CXX. ans.*

Boson fils de Buues Comte d'Ardenne issu du sang de Pharamond & de Charlemagne, fut faict par Charles le Chauue qui estoit son oncle & son beau-frere, Duc de Ticin, ou de Pauie le 3. des Kalendes de Mars, de l'an DCCCLXXVII. Hermingrade sa femme, que *L'an de la natiuité, DCCCLXXVII. Boson Duc de Pauie.*

Hermingrade persuade à Boson de se faire Roy.

Louys son pere auoit promise en premieres nopces a l'Empereur de Grece, se sentant fille & femme d'Empereurs, estant haute de cœur, portoit auec tel mespris le titre de simple Duchesse, qu'elle ne pouuoit donner aucune moderation à son courroux de n'auoir vn mary Roy. En ce transport d'ire & d'ambition elle persuada Boson de tenter le Royaume de son pere, côme chose de bonne prise & de conqueste toute ouuerte. Boson qui suiuant le naturel des Princes de son estoffe, n'a besoin de beaucoup d'esperon, pâche si roidemẽt du costé de ce desir, qu'il se persuade le deuoir faire appuyé sur ces raisõs: que le Roy auoit laissé deux enfans legitimes qui s'estoient partagez la courõne paternelle, que les Normãds infestoient la France de courses, pilleries, & depredatiõs, que le posthume Charles, sorty d'vn vẽtre illicite, selon les loix fondamẽtales du Royaume, ne pouuoit entrer au sceptre: finalemẽt qu'il possedoit le cœur & la bien-vueillãce des Frãçois, sur lesquels il n'auoit peu d'authorité. Tãt de supports & de choses ioinctes à l'estime de sa vertu, persuadent assez facilement à Boson, qu'il poutra conquester ceste courõne, & font qu'il conuoque les Prelats & principaux Seigneurs de Bourgoigne & de Prouence à Mentale en Dauphiné où se trouuerẽt Ratberdus Euesque d'Aix, Helyas Euesque de Vẽce, Rostagnus Archeuesque d'Arles, Primat de Bourgoigne, Leodoinus Euesque de Marseille, Germardus Euesque d'Orange, Ratfridus Euesque d'Auignõ, Edolus Euesque de Riez, lesquels partie par riches presents, partie par specieuses promesses, partie par tristes craintes, & fieres menaces le denõcent adonc leur Roy, le 4. des nones d'Octobre de l'ã DCCCLXXIX. indictiõ XII. côme on peut voir par les tables de sa creatiõ. A B

Raisons qui persuadent Boson.

Seigneurs & Prelats qui se trouuerent au couronnement de Boson.

L'an DCCCLXXIX. le IV. des nones d'Octobre indiction XII. Boson creé Roy d'Arles & de Bourgoigne.

Louys, & Charles Roys & freres qui en sont biẽ tost aduertis, portẽt auec tant d'aigreur ces procedures qu'ils n'ayment iamais depuis Boson, & n'oublient chose aucune qui puisse tourner au detriment & rabais de sa nouuelle courõne. Mais Boson se porte tant heroïquement en toutes sortes de fortunes, que iamais les siens ne le veulent abandõner, ny luy fausser la foy iuree, quoy qu'il soit en quelque maniere vsurpateur de la Royauté, qu'il soustient par l'espace de dix ans auec l'espee, nonobstãt que son nouuel estat du Royaume d'Arles fut de telle estenduë qu'il tenoit depuis le mont Iura, qui diuise les Sequanois des Heluetiens, iusques à la mer Gauloise, du costé de midy, cõprenant partie des Allobroges, Sebusiens ou Bressans, & Marseillois, auec les autres villes situees aux cõfins du Rhosne: à tant que Boson apres auoir regné X. ans, laissa son sceptre & sa vie l'an DCCCLXXXIX. ayant laissé son corps à S. Maurice de Viẽne, où sa tõbe se void encor, & à sa fẽme Hermingrade deux enfãs. Louys qui apres son pere, par le cõsentemẽt des Archeuesques, Prelats & Barõs du Royaume, fut receu secõd Roy d'Arles, & peu apres Roy d'Italie, & vne fille vnique, que Louys fils de Lothaire Roy de Frãce, dernier du sang de Charles le Grãd espousa. Louys n'est plustost mis au throsne Royal de Boson son pere, que Albert Marquis de Tuscane luy persuade d'occupper le Royaume d'Italie, que son ayeul paternel auoit iouy & possedé. Ce ieune Prince qui se laisse emporter au premier vent de ce conseil, le mettant plus hardimẽt en executiõ qu'en balãce, delibere auec vne puissante armee de passer des Alpes aux Italies. Berenger qui desia long temps a iouy du sceptre Romain, sans trouble ne destourbier, aduerty de ceste venuë, ayant assemblé ses forces, & saisi les sommets & destroits de ces farouches, & sourcilleuses mõtagnes, enferme par tant de costez le camp de Louys qu'il est contraint de se rendre à Berẽger, par telle conuenãce qu'il luy quittera tout son droit pretendu sur le Royaume d'Italie: sur quoy le vaincu dõne au vainqueur son serment, & luy engage sa foy. Neantmoins bien peu apres violant ceste foy iuree, il retire son sermẽt, & retourne auec vne plus forte & plus grãde armee dans les marches Italiennes pour derechef tenter le sort. Là paruenu il attaque Pauie, qu'il trouue forte & biẽ munie: par telle impetuosité toutesfois qu'il en sort a force d'armes Berenger, lequel trouuãt son plus prompt salut à ses pieds, se sauue dedans Verone, où il est coy quelque tẽps. Ces choses ainsi exploictees, les principaux Seigneurs d'Italie à la persuasion du Pape Estienne font Louys leur Roy iustement sur l'an DCCCC. & la septiesme indiction: il n'est plustost couronné que Berenger, quoy qu'il aye ramassé des nouuelles forces se trouue plusieurs fois vaincu & profligé: voire tellement battu, qu'il est contraint de quitter Verone, & s'enfuyr à Bauiere. Apres cela Louys tire droict à Rome, pour receuoir de Benoist souuerain Pontife les enseignes de l'Empire, en quoy aucuns sont discordans. Tant y a que soustenu d'vne tant prospere fortune, ayãt reduit Berenger au dernier poinct de ses affaires, estimãt qu'il n'auoit plus à craindre rien, il licentie la plus part de ses forces, & se retient des simples gardes, suiuãt le cõseil d'Adelard Euesque de Verone, au poids des paroles duquel il dõnoit vne trop supreme authorité, aussi biẽ qu'aux Veronois, dont il se trouua biẽ deceu. Berẽger qui a vent de ceste nõchalance, & du leger equipage de Louys, comme celuy qui cõfie a l'incõstance & legereté des Italois, lesquels n'estudient qu'à nouueaux commandemens, C D

L'an DCCCLXXXIX. Mort de Boson premier Roy d'Arles.

Louys fils de Boson, Roy d'Arles.

Louys en Italie pris & vaincu par Berenger.

Louys derechef en Italie. Berenger chassé à Verone. L'an DCCCC. Louys proclamé Roy d'Italie.

Berenguier fuit à Bauiere. En cecy quelques autheurs sont differents.

Berenger derechef en Italie.

tire

ture en diligence en Italie,& ayant assemblé nouuelles forces par l'aide de quelques principaux Veronois, qui secrettement s'estoient distraits de l'affection de Louys: & d'abondant de l'Euesque Adelard, chef & principal deserteur, donne comme vn coup de foudre inopiné contre Verone, qu'il prend à l'impourueu, auec le pauure & peu sage Louys, auquel reprochant son infidelité & sa foy violee, il fait miserablement creuer les yeux, l'an DCCCCIJ. à fin qu'il n'eut plus moyen de voir le Soleil, ny de le troubler en la longue possession du royaume d'Italie. De maniere que l'aueugle Louys, priué d'esperance & de veuë, fut priué de sceptre & de vie deux ans apres par la force d'vne inconsolable melancholie, qui ne le quitta iamais depuis la perte de ses yeux. Les Annales de Rheims asseurent qu'il laissa vn fils nommé Charles Constantin, qui eut la principauté de Vienne, combien qu'il conste par la lecture des histoires, que Lothaire fut non Roy, mais Comte d'Arles & de Vienne, comme peu apres nous verrons. C'est iusques où s'estendit la posterité de Boson premier, qu'on estime auoir esté frere vterin de Richard de Bourgoigne: mais vrayemẽt fils de Buues Comte d'Ardenne, descẽdu de Charlemagne, suiuant les paroles d'Ammon, qui portent, qu'apres que Viẽne fut prise, Richard retira en sa Comté d'Authun la femme & la fille de Boson son frere.

L'an DCCCCII. Berenger prend Verone, & fait creuer les yeux à Louys. L'an DCCCCIV. Mort de Louys fils de Boson, second Roy de Arles. Charles Constantin fils de Louys a la principauté de Vienne.

Quant à la Principauté de Bourgoigne, principalement y commandoit Theodoric, que Louys le Begue, qui l'aimoit grandemẽt auoit creé Cõte d'Authũ. Au moyen dequoy apres la mort de Louys, Bosõ Duc de Pauie debatit le droict de ceste Cõté auec Theodoric, iusques à ce que Hugues l'Abbé frere de Robert Cõte d'Angers, les accorda par telles portions, que Boson auroit la Cõté de Bourgoigne, & Theodoric toutes les maisõs religieuses, ou Abbayes cõtenuës ez fins d'icelle. C'est ce mesme Theodoric que aucuns veulẽt dire frere du mesme Robert, qui fut pere de Richard, tiltré Marquis de Bourgoigne, lequel de sa femme Adelinde sœur de Rudolph Roy de Bourgoigne, eut Rudolph Roy de France & de Bourgoigne (non d'Italie) Boson, Hugues le Noir, ou Capet, & Richard: tellement que Boson ayant eu à sa part la Bourgoigne, qui est aux confins de Langres & de Lorraine, apres auoir longuement guerroyé contre Gilbert Duc de Lorraine, l'Euesque de Verdun & l'Empereur Henry, pour les bornes de leurs Estats mourut, & fut enseuely le mesme an que son frere Rudolph estoit decedé, sçauoir, l'an DCCCCXXXJ. ce qui n'accorde pourtant à ce que nous venons de narrer.

Capta Viẽna vxorem Bosonis, & filiã eius, Richardus frater eius Bosonis ad Comitatũ suum Augustodunẽsem adductam habebat.

Contradiction.

Pour la troisiesme piece de la Bourgoigne, au delà du mont Iura, ou de S. Claude, dõt elle fut dite transiurane, que les Roys de Bourgoigne ont cõmandee: elle commençoit au Rhin, estoit limitee par le mesme mont, le fleuue de l'Isere, & les marges des Sedunois, auiourd'huy les Valesiens, embrassant le païs de Suisse, de Basle, de S. Maurice, & des Allobroges. De ce grãd Estat fut premier Monarque Rudolph fils de Cõrad, duquel Hugues l'Abbé, qui fut apres sõ frere Robert Cõte d'Angers & d'Orleans, estoit le pere. Et se trouue cecy auoir esté du tẽps que les Cõtez & les Duchez se dõnoient en forme d'offices, & à tẽps: & n'estoiẽt hereditaires, cõbien que c'estoient tousiours Princes de haut sang & proches parẽs des Roys qui les exerçoient. Rudolph dõc apres la mort de Cõrad son frere Cõte de Bourgoigne, ne se contentãt du seul titre de Cõte, ards d'ambition naturelle, voulut auoir vn nom plus haut, & se faire appeller Roy. Parquoy faisant peu de cõte de l'authorité de l'Empereur, ayãt assẽblé vn grãd nõbre de Seigneurs, il se fit eslire Roy l'an DCCCCLXXXVIIJ. à S. Maurice en Chablais, nõ loin de Martinach (anciẽnemẽt dit Octodurũ) où les Legiõs Romaines auoiẽt coustume d'hyuerner.

Bornes & mar ges troisiesme partie de la Bourgogne.

Rudolph fils de Cõrad premier Roy de la B[illegible] gogne transiu[illegible]

[illegible] Martinach.

Rudolph n'est plustost fait Roy de Bourgoigne, qu'ayãt mãdé ses Ambassades aux Bourguignõs de la Frãche Cõté, Lorrains, & autres peuples limitrophes, pour les persuader de l'accepter en Roy, & luy prester foy & hõmage, l'Empereur Arnoulph l'entendãt le trouue mauuais, nõ supportable: & si delibere d'aller en armes en Bourgoigne. A sa venue Rudolph ne mãque point de s'allestir & preparer par bõnes garnisõs aux places, & aux sõmets, & passages des Alpes, qui de leur nature sont assez gardees & reparees. Dont aduient qu'apres quelques escarmouches & legers cõbats, Arnoul sans auoir rien fait se retire en Germanie. Rudolph s'establit cependant & fortifie en son nouueau Royaume, chose à luy non difficile parmi les tumultes François, auec la gent d'Italie, qui vouloient chacun selon leur poste & leur guise se former des Empereurs: de sorte que l'approche des Normands fit que les François recoururent à Eudes Comte de Paris fils de Robert Comte d'Angers, auquel ils donnerent les resnes de la Monarchie & la Françoise couronne. Et l'oignit & sacra Gauthier Archeuesque de Sens, du cõsentement mesme d'Arnoul Empereur de Germanie.

Tumultes & remuemens entre les François & les Italiens. Eudes couronné Roy de Frãce.

Pendant que ces histoires se iouent en France, les Italiens ne sont en peu de troubles, & sont bien auant enfoncez en rumeurs, pour, suiuãt le conseil du Pape Adrian, secouer le ioug des Roys estrangers: & sont faits ces remuemens par les deux plus puissans & illustres Princes & Potentats qui soient de ce temps en Italie, Ducs de Friout, & de Spolete, [illegible]

nus des deux gros Marquis de Luques & de Lombardie. Tous ceux-là aspirans au sceptre Romain, firent tomber les affaires en telles tourmentes, que par les suffrages des principaux & du peuple, Vdo de Spolete Duc de Padoue, & Berenguier de Frioul Duc de Pauie furent esleus : si que chacun defendant son droict par armes, toute l'Italie estoit en feu.

Querelles en Italie pour l'Empire.

Tous ces troubles seruoient merueilleusemēt à l'establissemēt de Rudolph en sa nouuelle Royauté, outre que sa bonne fortune porta, que presques tous les Potentats de ce temps luy furent amis, hormis Arnoul, tant estoit grande l'estime qu'on auoit de sa prudence & de son experience au faict de la guerre : voire n'eurent que bien peu d'efficace toutes les violences & les empeschemēs qu'Arnoul s'efforça de luy dōner tousiours à sa propre hōte & confusiō. A

Enfans de Rudolph I. Roy de Bourgogne. L'an DCCCCIX. le 8. des kalendes de Nouembre. Mort de Rudolph I. Burchard eleu Duc de Sueue.

Ces fondemens iettez le Royaume de la Bourgoigne transjurane ainsi cōmencé par Rudolph, cōtinua iusques à Rudolphe le paresseux & le lasche, & ayāt duré CXL. ans, cōme il fut cōmencé par sagesse, cōseil & vaillance, il termina par ignauie & lascheté : de maniere qu'apres auoir eu d'Adelinde sa fēme vn seul fils nō mé Rudolph, qui succeda à sa courōne, & deux filles, l'aisnee mariee à Berthold Comte de Brisco en Suisse, l'autre Valdrade à Boniface Marquis de Camerin & de Spolete : il mourut le 8. des Kalendes de Nouēbre, l'an DCCCCXJ. B

En ces mesmes temps (Arnoul & l'Empereur Louys estans ja morts) Burchard le plus noble & puissant d'entre les Sueues fut fait leur Duc : car auparauāt la Suede se gouuernoit par Comtes & Lieutenans establis des Empereurs. Contre ce nouueau Duc se delibere d'aller Rudolph : quelle en estoit l'occasion, les histoires n'en disent rien. Bien est vray que les Sueues sont aux limites du Rhin, & vont bordant la Bourgoigne, ce qui dōne à tels peuples assez matiere de querelle, mesmement quand leurs Princes sont en leur plus bouïllante ardeur, comme estoit le Roy Rodulph : qui neantmoins perdit & eut du pis à la premiere bataille, qu'il esprouua contre Burchard, non sans perte de costé & d'autre, l'an DCCCCXIX. Tellement que le conseil de Rudolph porta de faire paix auec Burchard : à quoy le solliciterent Guillaume & Ancelme Euesques de Baslé & de Geneue, qui le supplierent instamment de faire paix, alliance, & amitié auec ce Duc. Là où il seroit autrement, se mettant luy & sa couronne en tres-euident peril. Pour à quoy honnorablement paruenir, il n'auoit qu'à demander en mariage Berthe fille vnique de Burchard, l'vne des plus belles & sages Princesses du monde. Ce que Rudolph eut agreable, & Burchard luy accorda suiuant le conseil du mesme Euesque de Basle, qui mesnagea cest affaire. C

L'an DCCCCXIX. Rudolph perd la bataille contre Burchard Duc de Sueue. Conseil donné à Rudolph de faire paix auec Burchard.

Quand ces choses vont de la sorte, les Italiens trop cupides de nouueautez font des menees contre Berenger, dont sont les autheurs principaux. Lambert Archeuesque de Milan, Albert Marquis de Iura, qui auoit esté gendre du Roy Oldric Comte de son Palais, d'vne tres-illustre famille de Sueue, & Gilbert riche & puissant Comte, merueilleusemēt bō guerrier. La cause de ceste esmeute, bien qu'elle ne soit recitee, n'estoit pourtant de merueille que Lambert fit telle chose, puis que Berenger luy auoit vendu son Archeuesché, & qu'il n'auoit eu honte de l'acheter à prix d'argent, ayant esté infame & vilain à l'vn d'acheter, reprochable & prodigieux à l'autre de vendre. Mais Berenger se porta si genereusement contr'eux, qu'il les mit tous en honteuse fuite, les vns pris, les autres tuez : Oldric mort, le Marquis Albert desguisé en pauure soldat, franc pour vne petite somme d'or, & le Comte Gilbert pris, desarmé, & despoüillé, indignement batu & outragé, mené deuāt Berenger, où mōstrant ses parties naturelles, Berenger en eut pitié : si que l'ayant fait richement couurir, il le mit en sa liberté, luy disant telles paroles : *Ie ne demande point de toy, ô Gilbert, aucun sermēt, à fin qu'à l'aduenir tu sois plus fidele ; ains me remets franchement sous ta foy & protection : sçache que si doresnauant tu brasses quelque trahison contre moy, tu en rendras compte à Dieu.* Apres quoy Albert s'en alla : paroles certes genereuses, esclofes d'vne ame Royale, vrayement digne d'vn sceptre. D E

Marchio Eporegiæ.

Lambertus a achetté son Archeuesché.

Acte honnorable de Bereger.

Paroles de Berenger au Marquis Gilbert.

Ambassades à Rudolph.

Les Italiens qui se cognoissent foibles auec toutes leurs coniurations cōtre Berēger, mandent Ambassades à Rudolph Roy de Bourgoigne : dōt Gilbert (le plus meschant de tous les mortels) se portāt en ingrat, lasche, & perfide, est le premier & principal : les paroles qu'ils portent sont des specieuses promesses de le faire Roy d'Italie, chose (disent ils) qui luy sera d'autāt plus facile, que Berēger est hay de tous, & recognu pour tyran. Rudolph prēd iour à respōdre, le lendemain assemble tout son cōseil : Gransé l'vn des premiers Barōs de son Royaume, auec des belles & guerrieres raisons luy persuade ce voyage, suiuāt l'ardeur de sa ieunesse : Mutio, Cheualier Dauphinois d'aage plus meur & rassis, soustient le contraire par plusieurs hautes & autres raisons, que tout le cōseil appreuue. Mais de vray que Rudolph n'agree, mettāt à demain les affaires, où il n'appelle que ceux qu'il a recognus aller de son vent (puis qu'il a desia conceu en son esprit le Royaume d'Italie qu'il se promet) à tant que le voyage est arresté. F

Opinions touchant le voyage de Rudolph en Italie.

Voyage d'Italie arresté par Rudolph.

Vn mois entier est employé aux preparatifs de la guerre. Apres fait tant par ses iournees, qu'il

L'an DCCCCXXI. Rudolph couronné Roy d'Italie à Pauie

qu'il eſt couronné Roy d'Italie à la ville de Pauie par l'Archeueſque de Milan, l'an DCCCCXXJ. Couronne que par la faueur de fortune il iouyt en repos vn an durant. C'eſt ce meſmé Rudolph que les hiſtoires chantent ſi ſouuent Roy de France, à quoy ne conſent la verité: puis qu'il eſt ainſi que ce fut Rodulph ou Raoul fils de Richard de Bourgoigne, comme diſent les plus recents que nous laiſſons maintenant.

L'an DCCCCXXII. Inconſtāce des Italiens.

L'an ſuiuant les Italiens retournans à leurs inconſtances, & leurs premiers ſauts & changemens, fauoriſent les vns à Rudolph, les autres à Berenger, dont ſuit vne ſanglante & ciuile
A guerre. Vdo Eueſque de Plaiſance, ſuiuant les parts de Berenger, & pluſieurs autres Princes de ſa faction. Si Rudolph qui void ce ieu, ſans rien abbaiſſer de ſon courage, s'appreſte de ſe roidir contre la fortune, & de ruiner & demolir de fonds en comble Berenger: Berenger par meſme hardieſſe ſe diſpoſe à vaillamment le contrecarrer, maintenir & deffendre ſon droict, & reduire au mortel repentir Rudolph. Les deux armees ſe voyent, chacun harangue ſes Capitaines, les ſignes de la bataille ſe donnent, & viennent ces deux puiſſans ennemis aux mains par telle impetuoſité, que Rudolph repouſſé de premier abbord par les gens de pied Italiens, qui enfoncent l'aiſle gauche de ſon armee, eſt contraint de leur faire iour.

Bataille de Rudolph & Berenger.

B C'eſt vn faux ſemblant de fortune, parce que le milieu de la bataille, & les bandes de la corne droite, où eſtoient les Bourguignons, & les François auxiliaires, quoy que ceux des premiers rangs fuſſent ja tuez à coups de lances, ſe mettent à combattre ſi valeureuſemēt, qu'ils ne font aucun ſigne d'eſtonnement ny de fuite. Rudolph les encourageant touſiours, & les aſſeurant que la victoire eſt en diſpute & contrepoids. Cependant Boniface beau-frere du Roy & Gerard Comte du Palais, qui venus au ſecours de Rudolph, auec vn grand nombre de gens de cheual & de pied, s'eſtoient mis fort à poinct aux embuſches en lieu aduantageux & commode, à ce qu'ils peuſſent ſecourir le Roy en cas de neceſſité, font tant de hauts faicts d'armes, qu'ils arrachent ce trophee de la main de Berenger, & chargent ſi viuement
C les Italiens, qu'ils ſont contraints de tourner les eſpaules, & cercher leur ſalut aux pieds: pluſieurs Barons & Gentilshōmes y demeurans priſonniers, & Berenger bien esbahi, ne ceſſant de gallopper, qu'il ne ſoit dedās Verone. Apres ceſte deſconfiture Rudolph retourne à Pauie, remercie ſes gendarmes, remōſtre qu'il luy eſt expedient d'aller reuoir ſō royaume de Bourgoigne, & les remet ſous le commandement de Boniface, mary de ſa ſœur, auquel il les enjoint d'eſtre obeiſſans & fideles, comme à celuy par l'heroïque vertu duquel il a triomphé de Berenger. Ces choſes faites, ayant deſigné Boniface Marquis de Spolete & de Camerin, ſous les vœux & prieres des peuples il prend le chemin de Bourgoigne.

La victoire incertaine.

Berenger perd la bataille, & s'enfuit à Verone.

Rudolph retourne en Bourgogne.

L'an DCCCCXXIII. Berenger trahi & aſſaſſiné dās l'Egliſe de Verone.

L'an qui vient apres, Berenger à qui ja les Italiens veulēt mal de mort par vn certain Flambert que les Veronnois auoient empoiſonné de leurs perfides & laſches perſuaſions, eſt trahi
D & aſſaſſiné dans vne Egliſe, par vn bien ſanglant & tragique ſpectacle. Si eſt ceſt aſſaſſinat tāt deſplaiſant & faſcheux à Dieu, que le paué maculé & honny de ſon ſāg, en retient touſiours depuis vne marque ineffaçable. Parquoy Milon Cōte de Verone, perſonnage de grāde authorité, que Berēger auoit eſleué dés ſes plus tendres annees, n'ayant peu defendre ce maſſacre, eſtimāt eſtre de ſō hōneur de vāger vne telle & tāt execrable meſchāceté, fait le lendemain eſtrāgler en des gibets hōteux & vilains, Flambert & les principaux autheurs de ce meurtre.

Meurtriers de Berenger pendus à Verone.

Les Hongrois en Lombardie.

L'abſence de Rudolph, & la mort de Berenger donnent hardieſſe & moyen d'entreprendre choſes nouuelles aux Hongrois, qui ſur la fin de l'an, ſous la conduite de Salard, guerrier tres-experimenté, entrent ez champs de Lombardie, deſolent impitoyablement Mantouë,
E Breſſe, & Bergame, puis ſe ruent droit contre Pauie, qu'ils forcent & prennent le quatre des Ides de Mars de l'an DCCCCXXIIIJ. ne pardonnans ny à ſexe, ny à condition, non plus qu'à toutes ſortes de violences, rauiſſemens & voleries. Rudolph à ces cruelles nouuelles, auec vn oſt de gens d'eſlite, paſſe de viſteſſe à Verone, où ſans aucune reſiſtence il iouyt l'Empire Romain, & promet ſolemnellement de vanger les Italiens des Barbares. Sur le poinct que Rudolph eſt au poinct de ſes honneurs, ſon abſence & ces diuers tumultes font, qu'Hermingrade vefue d'Albert Marquis de Iura, deſireuſe d'eſleuer Berenger & Aſcare ſes deux enfans, s'efforce de remuer & de perſuader à Milon l'entrepriſe de ſon ambition: ſurquoy il reſpond en peu de langage le danger eminent, que Rodulph en ayant vent, ne face quelque triſte meſnage: toutesfois qu'il l'aſſiſtera, de maniere que Pauie vuide de gardes, eſt bien toſt priſe. Rodulph eſt bien toſt auſſi aduerti par meſſagers de ceſt eſchee, qu'il s'appreſte de courir, voire ſi porte en corps d'armee pour chaſtier Hermingrade de ſa folle temerité. Mais comme il n'y a choſe au monde ſi forte, ny philtre tant venimeuſe que les larmes & doux charmes d'vne femme: ceſte Marquiſe l'enforcelle ſi bien, qu'il ſe deſrobe de nuict de ſō cāp, & ſe va pendre aux embraſſemens de ceſte Medee, qui luy oſte en moins de deux ou trois

L'an DCCCCXXIV. Le 4. des Ides de Mars. Priſe de Pauie.

Rudolph paiſible Empereur.

Priſe de Pauie.

Force de l'amour.

espreuues de corps à corps, les forces, le courage & l'honneur tout à la fois. Rodulph ainsi deuenu lasche & perdu, vient à tel mespris & contemnemẽt aux Italiens, que l'an DCCCCXXVj. ils coniurerent contre son Estat & sa vie, dont Lãbert Archeuesque de Milan est le principal autheur. Cestui-cy ayant communiqué son dessein au Pape Iean, par l'aduis & franche volõté des Princes d'Italie (voyez vn peu quelle inconstance) sont enuoyez Legats & Ambassades à Hugues Comte d'Arles, fils de Lothaire Comte d'Arles, & de Berthe fils de Lothaire Roy de Lorraine, pour l'aduertir du peu de cas que faisoient les Italiens de Rudolph: si que s'il vouloit A venir à main armee en Italie, ce luy seroit chose facile d'en obtenir tout l'Empire: tellement que Hugues est instammẽt sollicité par les Ambassadeurs, d'auoir pitié de l'Italie, que seul il pouuoit releuer d'vne lõgueur tant extreme. Hugues qui estoit ja en appetit de ce morceau, ne iette loin ceste condition; ains respond qu'il faut tenir le cas secret, de peur que Rudolph n'en puisse auoir le vent au nez, dont les affaires iroient mal: & ceste responce donnee, il fait vn gros & puissant apprest naual, de longs & ronds vaisseaux de guerre, à voiles & bras, considerant fort bien que Rudolph tenoit les Alpes si bien munies, & les passages si bien clos, qu'vn camp de terre y seroit vain. Toutesfois Rudolph, à qui ces preparatifs sont dénõcez, va tout aussi tost en Bourgoigne, & ayant assemblé ses forces auec celles de son beau- B pere Burchard, tire en diligence en Italie; ains qu'on y face bruit de la venuë du Comte Hugues. Plustost n'est Rudolph en Lombardie, que Burchard desseigne vne forteresse à Milan, & se fait bon de ranger & mettre au ioug tous les Princes d'Italie. De cela est aduerti l'Archeuesque Lambert, qui suiuant sa meschante nature, machine vne telle trahison à Burchard aupres de Nouare, que tombant dans vn fossé auec son cheual, il est blessé de beaucoup de playes, & finalement tué. Triste & sinistre accident, qui fit changer de cœur & d'aduis à Rudolph, lequel pour plus meurement penser à la guerre, trouua bon d'aller en Bourgoigne.

L'an DCCCCXXVI.
Coniuration cõtre Rudolph.
Messages à Hugues Comte de Arles.
Armee nauale de Hugues Cõte d'Arles.
Rudolph en Lõbardie.
Trahison de Lambert contre Burchard beaupere de Rudolph.

Hugues à qui la fortune a desia fait si bon visage, ne sçait plustost ceste deffaicte, que vsant C du temps & de l'occasion, il assemble des trouppes de cheual & de pied, tirees de ses frontieres, dont il fournit tous ses longs vaisseaux, & fait voile au port de Marseille sous vn vent tant fauorable, que au mois de Iuillet de ce mesme an, il aborde & donne à Pise, auec vn grand contentement, où il est receu auec non moindre allegresse des Ambassadeurs du Pape Iean, que des Princes d'Italie: en apres tire à Pauie. Là n'est plustost arriué Hugues, qu'il y est salué Roy: reçoit les enseignes royales de l'Archeuesque de Milan, & cõmence à prendre la charge des affaires d'Italie: de maniere que le 8. des Ides d'Aoust il va à Verone & de Verone à Mantouë (car l'assignation y auoit esté arrestee) d'où apres auoir cõmuniqué & passé D accord auec le Pape, il retourne à Pauie, & là vaque aux plus vrgens affaires de sa couronne.

Hugues fait voile à Marseille.
Hugues à Pauie saint Roy.
Le 8. des Ides d'Aoust.
Hugues salué Roy d'Italie à Verone.

Pendant que la fortune ioüe tant de farces sur ce Theatre, Rudolph à qui elle a donné du pied, & qu'elle a tant abandonné, n'estant pourtant abandonné de son inuincible courage, cerche de tromper & destruire les trauerses de son esprit par l'exercice de la chasse, estimant que c'est folie à luy de tenter derechef ceste deesse despitee, en despit & contre le vent Italien, qu'il espere bien tost voir changé contre les vaisseaux de Hugues, & les reduite au naufrage, en quoy il ne fut deceu. Car les Italiens ja ennuyez de sa grandeur, rappellans leurs premieres inconstances, rappellent encore Rudolph l'an DCCCCXXX. Hugues Prince sage & preuoyant, aduerti de ces choses, & iugeanr bien que le peril estoit E au mespris, mande incontinent des amis communs pour traitter la paix de Rudolph & de luy, sous des belles & specieuses paroles, que ce qu'il en a fait a esté pour leur commun bien sçachant l'humeur des Italiens, non par ambition ou animosité quelconque qu'il ait contre luy. De peur que ceste muable & tant indiscrette nation n'appellast les Alemands, communs & mortels ennemis de Hugues & de Rudolph. D'auantage luy font offre d'vne partie de l'Estat que Hugues possede deçà les Alpes, à fin qu'il aye occasion, & soit porté de tous costez aux conditions d'vne paix. Sur ces belles offres Rudolph assemble son conseil: Granson dit Hugues n'estre receuable: Mutio opine tout autrement: chacun soustenant son aduis, l'vn par guerrieres raisons, l'autre par raisons d'Estat. Somme que la balance F panche du costé du plus sage, & sont les conditions de Hugues acceptees, & mises en prompte execution par des Seigneurs excellens, qui dressent les articles de cest accord en ceste sorte. Premierement, que sera bonne, franche, & eternelle payx entr'eux: que Rudolph donnera Adelinde sa fille à Lothaire fils de Hugues en mariage, & cedera tout le droict qu'il peut auoir en Italie à Hugues & aux siens, par la presente conuention: si qu'il n'assistera de moyens, de conseil, ny de forces, les Italiens contre Hugues; ains luy prestera tout cela: & cas que le besoin le desire, luy dõnera trois mille hommes de pied, & six cens

L'an DCCCCXXX.
Rudolph rappellé des Italiens.
Sagesse de Hugues.
Article de paix entre Rudolph & Hugues.

cheuaux que Hugues soudoyera : lequel de sa part quittera tout le droict qu'il a à la Principauté de Vienne, de Charrolois, de Bresse, & de Beugey : du Dauphiné de là le fleuue Gaius, & encor de ceste partie qui regarde depuis l'Isere iusques au fleuue de Durance: finalement tout ce qui est en Prouence, aux bords du Rhosne, excepté la Comté d'Arles, qu'il reseruoit seulement durant sa vie. DCCCCXXX DCCCCXXXVJ

A Par telles conuentions fut la paix accordee entre ces deux Roys, & seelle par reciproques iuremens faits à leurs Ambassadeurs : l'an ensuiuant les nopces d'Adelinde & de Lothaire furent royalement celebrées à Milan : Berthe femme de Rudolph ayant fait construire le Monastere de Payerne en Suisse : & Rudolph cinq ans apres tombant en vne grieue & pesante maladie dont il mourut bien peu apres, ayant laissé de sa femme Conrad qui luy succeda, Boson Cõte d'Arles: Burchard Euesque de Lausanne, Rudolph: & Adelinde femme en premier lict de Lothaire roy d'Italie, en apres d'Otthon premier : à tant que Rudolph fut enseuely à Payerne en pompe superbe & royale, sur l'an DCCCCXXXVJ. *L'an DCCCCXXXII Nopces d'Adelinde & de Lothaire.*

Apres la mort de Rudolph, les Allobroges & Prouençaux souffrirent plusieurs calamitez: parce que Conrad n'auoit que neuf ans, quand il vint à la couronne de son pere, & en des B Estats qu'il ne pouuoit bien gouuerner, pour la foiblesse de ses ans : mesme que Berthe sa mere par vn indigne forfait d'impatience, s'estoit remariee auant l'an parfait de son dueil, voire incontinent apres le depart de Rudolph, à Hugues roy d'Italie : lequel auoit assez affaire à luy, sans penser aux affaires de Gourad : de maniere que les tuteurs de ce ieune Prince estoient tres-scelerats, corrompus & meschans, contaminez & polus d'vne auarice sordide & puante, accompagnee de tant d'autres vices & d'infections, qu'ils se soucioient bien peu de l'honneur de Dieu ny des hommes, pourueu qu'ils peussent s'enrichir & bien fourrer aux despens de leur pupil. Dauantage Berthold, Comte de Brisseau en Suisse, qui auoit espousé Agnes fille de Rodulph tante de ce ieune Roy, ayant tout le gouuernement C du royaume en ses mains, selon la coustume des Comtes du Palais, abusant de sa puissance tournoit toutes choses au detriment de Conrad, attirant à soy tant les nobles que le peuple par presens, & tirant tous les reuenus du Royaume, qu'il faisoit encherir à vil & iniuste prix, par des hommes sans honneur & sans ame, empruntez & achetez à ce seul effect. Par tels & si gauches moyens augmenta Berthold tellement ses heritages, qu'il pouuoit facilement entretenir vn grand ost à ses despens, tant de cheual que de pied. Au surplus il estoit tousiours bastionné & muni d'vne bonne & seure garde, pour conseruer sa personne, & si munissoit & fortifioit plusieurs siens chasteaux, ainçois mettoit des Capitaines & Lieutenans aux places & forteresses du petit Roy, à son appetit & deuotion. D'ailleurs, outre D qu'il ne pouuoit peu enuers les Princes ses voisins : car il fauorisoit Louys d'Outremer roy de France, pour l'amour duquel il estoit contraire à Otthon roy de Germanie, & à Hugues le Grand Duc des François, fils de Robert Comte d'Angers, Chef de la faction Françoise. Et si estoit Berthold si perdu & desnaturé, que de prester occultement & meschamment aide & faueur aux Bohemiens, Sarrazins, qui de ce temps tenoient les Alpes occupees & saisies : de sorte que le passage en estoit interdit presques à tous, & bien dangereux & cruel à ceux qui se vouloient hazarder de le franchir. En quoy Berthold ne se monstroit faire profession de prud'hõmie & loyauté digne d'vn bon Cheualier, permettant vne telle ordure qu'il pouuoit bien nettoyer, & tant de brigandages ausquels ils participoient, estant si desesperé que de s'aider de leurs armes, pour destruire & renuerser l'Estat de Bourgoigne. *L'an DCCCCXXXVII. Mort & sepulture de Rudolph Roy d'Arles & de Bourgogne.* *Tuteurs du ieune Roy Conrad meschants & scelerats.* *Berthold Comte de Brisseau Maire au Palais de Conrad maistrise tout le Royaume.* *Guerres de ce temps.* *Berthold fauorisoit aux Barbares.*

E A toutes ces insolẽces, Otthõ qui l'an precedeẽt estoit entré aux Estats de Hery l'Oiseleur Roy de Germanie son pere, & qui en auoit eu sentie, delibere de s'opposer pour chastier ce galand: mesme qu'il sçauoit tres-bien qu'Eberard Prince François, & Gilbert Duc de Lorraine s'estoient clandestinement alliez cõtre le Monarque Louys, que plusieurs Princes Alemands n'affectionnoient gueres plus, tant portez de quelque enuie cõtre sa vertu, que d'vn ambitieux estude & enragé desir de dominer. A cela n'adioustoit peu d'aide Hugues le grãd, qui n'estant moins desireux de son chef, de commander & regner, faisoit souffler à ses amis & confederez des grandes tempestes en France contre la reste de Louys, dont il battoit la F couronne. De façon que Otthon pour gaigner le cœur d'Hugues le Grand, luy donna Hauide sa sœur en mariage enuiron l'an DCCCCXXXVIIJ. & si estima necessaire de mettre sous son authorité le ieune Conrad, à ce que les Bourguignons n'attentassent quelques choses sinistres contre luy : car il cognoissoit assez le cœur de Berthold, & ne luy estoient cachez ses desseins, qu'il penetroit tout à l'aise, se voyant de tous costez enuironné & recerché, & les François prendre les armes de leur gré: les Comtes Isar & Theodoric, & les plus grands Princes d'Alemagne ne faire conte de ses mandemens. En somme Eberard *Otthon veut chastier Berthold.* *L'an DCCCCXXXVIII. Hauide sœur de l'Empereur Otthon mariee à Hugues le Grand.*

&Gilbert

DCCCCXXXIX. & Gilbert, communiquer auec Louys, & par frequentes Ambassades solliciter les Bourguignons transjurains. Parquoy il pensa qu'il deuoit vn peu plus congrument construire & entendre ceste guerre.

L'an DCCCCXXXIX. Otthon en armes en Lorraine, & de là en Bourgogne.

L'hyuer n'a plustost perdu ses plus aspres forces, que l'an suiuant il entre auec vne armee dans la Lorraine, qu'il ruine & despeuple de fonds en comble. De là tire en Bourgoigne, où il est splendidement receu du Roy Conrad, & des Princes & principaux du pais, qui se mettent auec leur Roy sous sa main & protection. Pour se fortifier d'auantage il fait alliance auec le grand Hugues, Heribert ou Hebert, & Guillaume Princes des Normands, contre Louys qui estoit allé à Verdun: & furent les choses pourmenees de telle sorte, que les rencontres, chocqs & combats en sourdirent tres-sanglants: voire tant aspres & mortels, qu'Eberard y perdit la vie, & Gilbert & son cheual furent noyez dedans le Rhin. A tant que ceste guerre ayant pris fin par la preuoyance & valeur d'Otthon, Louys alla espouser la vefue du Duc Gilbert, mesme contre le gré d'Otthon.

Bandes desfaites par les Barbares Sarrazins. Com les Sarrazins auoient saisi les Alpes & Fraxanet. Le mont Maure.

En ces temps, comme nous auons marqué, les Sarrazins qui auoient occuppé les Alpes, desfirent quelques bandes escartees: la façon dont ils auoient saisi ces hautes montagnes est telle.

Aux Alpes marines du costé de Prouence estoit vne petite forteresse, Luitprand l'appelle Fraxinet, plantee sur le bord de la mer, naturellement bien munie, parce qu'elle estoit enuironnee d'espesses forests, qui rendoient les aduenues de ce chasteau, extremement difficiles & dangereuses. Le mont Maure, en la mesme Prouence d'espouuentable regard & d'outrageuse hauteur, luy estoit contre comme vn horrible & fier Geant, ayant des roches taillees & des precipices effroyables & profonds: qui faisoient qu'on ne pouuoit aller à ce fort qu'auec beaucoup d'horreur, de peur & de peine. Or quelques Pirates Sarrazins & Barbares se trouuerent de fortune en pleine nuict chassez du vent & de la tempeste sur vn meschant brigaotin, dans la coste d'Italie, qu'on dit vulgairemẽt de Gennes, l'an DCCCXC. lesquels descouurirent ceste forteresse, qu'ils recognurent, rencontrerent sans hommes de guerre: & emblerent de viue force, passans au fil de leurs tranchans & courbez cimeterres, ce peu de Chrestiens qui s'y trouuerent. De là tirerent au Maure, où persuadez de l'opportunité du lieu, ils l'occupperẽt auec ceste forteresse vn fort long temps. Si que depuis ils s'estendirent par les Alpes plus voisines du costé de Septentrion, & en chasserent les habitans, se tenans forts en ces passages tant estroits & difficiles. Ces barbares continuerent leurs larcins, courses, & voleries, tant en Italie qu'en Prouence, auec si peu de iustice, que ceux qui vouloient aller de France en Italie, ou venir d'Italie en France, estoient finement surpris, & cruellement brigandez par eux, aux diuers destroits & pas de ces tant fascheuses montagnes: d'où prenent neantmoins naissance quatre fleuues tout principaux & celebres: le Thesin, qui va lauer l'Italie vers le Midy, & se va ietter par la Lombardie à l'Eridan Roy des fleuues de ces marches, nommé communemẽt le Po. Orse en Suisse, qui va fondre sur la fin de son cours dedans le Rhin: le Rhin a double source & fontaine, & le Rhosne, que le Lac de Geneue, la Saosne, l'Isere, Drome, & finalement nostre rapide, farouche, limoneuse malfaisante & inapriuoisable Durance accompagnent dedans la mer.

Les Barbares occupperent le Maure.

Quatre fleuues principaux des Alpes.

Durance inapriuoisable.

Les Barbares emparez des Alpes marines, faisoient d'autant plus librement des courses par les Allobroges, que de ce temps les Bourguignons transjurains & cisjurains, ou si mieux vous l'entendez, delà & deçà le mont S. Claude estoient en feux & mortelles diuisions: & que Hugues fils de Richard qui commandoit aux Sequanois, & Berthold Comte du Palais du Roy Conrad, auoient parié leurs forces auec celles de Louys d'Outremer, qui vouloit deliurer Laon, que Hugues le Grand, dit l'Abbé, Guillaume Prince des Normands, & Hebert de Vermandois tenoient assiegé. Au moyen dequoy ils quitterent le siege, & allerent au deuant d'Otthon Roy de Germanie, qui leur venoit au secours, ayant auec soy Conrad Roy de Bourgoigne & de Prouence, à fin que par sa presence il destournast ceux qui s'estoient mis du costé de Louys. Parquoy comme les deux camps furent en veuë, les Bourguignons ayans impetré ceste grace de Conrad se rendirent deuers luy pour parler de ces affaires, & s'excuser de tous leurs deportemens enuers le Roy. Sur ce Conrad fait breue & courte responce: & n'ayant presques langue à parler, leur commande d'obeïr à Otthon, à ce que par ce moyen il peut estre remis en sa maison. Comme il a fini ce mot, car Otthon couppa son propos, les Bourguignons promettent de faire tout ce qu'il desire, de retirer leurs forces du Roy Louys, & de ne trauerser Hugues le Grand, ny aucun de ses alliez. La mesme chose iure Hugues fils de Richard, les serments donnez, les deux camps sont rompus & licenciez, Otthon auec le Roy Conrad s'en allans delà le Rhin.

L'an DCCCCXL. Carnage fait par les Barbares à S. Maurice en Chablais. Berthe escrit à Hugues Roy d'Italie son second mary.

En ces mesmes tumultes les Barbares qui descendent à Martinac, sous la faueur du silêce de la nuict, faisans chemin se vont arrester à S. Maurice en Chablais, où se fait vne desolation vrayement barbare & cruelle. Ce carnage saoglant aduenu l'an DCCCCXL. fit entrer en telle apprehension Berthe mere du Roy Courad, qu'elle mande incontinent lettres & messages à Hugues Roy d'Italie, son second mary, où toute ceste nouuelle calamité estoit lamentablement, & bien au vif representee, pour l'inciter à venir chastier les ennemis du nom Chrestien, depopulateurs d'Italie, & de Bourgoigne. Car les Princes Italois ne A souffroyent peu d'incommoditez de ces Barbares, ausquels elle fit mesmes complaintes & requestes. Hugues & les Princes d'Italie se preparent à bien assaillir les Barbares & les Barbares à courageusement repousser. Chacun fait deuoir de son costé & ne s'oublie chose aucune qui puisse seruir au gain & promettre la victoire: à tant que Hugues va auec son armee par terre contre Fraxinet, & le General des forces Romaines par la mer Thyrrene, où est faict vn tant aspre & sanglant combat, que les Barbares combattus du feu Gregeois qu'ils ne pouuoient amortir, & des vents contraires qu'ils pouuoient moins arrester, eurent du pis, & furent presques tous ou engloutis des ondes, ou passez par les espees.

Hugues & les Princes d'Italie s'apprestent contre les Barbares.

Desfiture des Barbares.

B Parquoy ce peu de Sarrazins qui s'estoient retirez dans la forteresse sommez par Hugues de se rendre, se sauuerent sur la nuict par les destroits & serpentements de la forest, & se rendirent au mont Maure. En ce soudain & inesperé stratageme trompant Hugues qui le iour deuant auoit deliberé d'explaner ceste forest, lequel se saisit de Fraximet, resolu d'aller bloquer la montagne & forcer les passages munis & fortifiez par les Barbares. Mais les continuelles tempestes, les pluyes, neiges & froideurs, que l'hyuer lascha auec vne roideur impitoyable & continuë, estonnerent tant les soldats, qu'à toute peine se peurent-ils contenir en leurs tentes & cauernes.

Hugues preuenu des Barbares.

C En ces mesmes iours vint vn bruit que Berenger fils d'Albert Marquis de Iuree en Lombardie, qui l'an precedent par la Val d'Aouste, & le Mont-ioux, auoit passé en Sueue, auec vn gros nombre de gendarmes & de pietons, fauorisoit occultement plusieurs Princes d'Italie. Ceste faueur secrettement couuee fut cause que Huges fit paix auec les Barbares à condition qu'ils tiendroient les Alpes Grecques, ou Apenines, qui sont les monts S. Bernard en Tarantaise & la Val d'Aouste: & si en empescheroient fort & ferme le pas à Berenger, qu'il donneroit libre aux Chrestiens, en receuant quelque tribut d'eux sans les molester, ny voler. Hugues s'estant oublié iusques là que de traitter paix & amitié auec des infidelles & Sarrazins, se rendit tellement suspect aux Italiens, qu'ils ne cercherent des lors D que sa ruyne, & à le desmonter de son throne, à ce principalement induits par vn Comte Amedee, qui s'estant desguisé en pelerin depuis les marches de Sueue, faisoit semblant d'aller à Rome pour y payer quelque vœu promis: en quel habit il aliena le cœur de plusieurs Princes d'Italie de la deffense de Hugues le rendant odieux à tous par l'intelligence qu'il auoit auec les Barbares.

Hugues faict paix auec les Barbares, ce qui le rend suspect aux Italiens.

Amedee coniure contre Hugues.

Ces diuers mesnages tirerent iusques au quarantedeuzieme an du neufuieme siecle qu'vne horrible peste commença d'infecter par mortelles desolations toutes les deux Bourgoignes, tant de là que deçà le mont sainct Claude, le rauage que ceste beste sauuage & cruelle faisoit, estoit tel, que memoire d'homme n'auoit veu. Ces mesmes saisons, vient le Roy Louys rencontrer Otthon Roy de Germanie, qui estoit venu en Alsace & en Bourgoigne, & la paix se mettre entre leurs inimitiez, qu'elle dissoult & couppe iusques aux racines: dont s'ensuiuent reconciliations, feux de ioye, hymnes de loüanges & graces publiques aux temples. A tant le Monarque François est prié par l'Alemand de faire appointement auec Hugues, qu'il accorde volontiers.

L'an DCCCCXLII. Peste horrible en Bourgogne.

La France de vray estoit en ioye & en repos par ces deux paix: mais les deux morts de Guillaume Duc des Normands, & de Hebert Comte de Vermandois, dont l'vn fut tué en trahison par Arnoul Comte de Flandres, l'autre fut vaincu d'vne grieue & tresforte maladie, luy susciterent tant de nouuelles esmeutes, que l'estat en cuida tomber. Si que bien tost apres il fut changé & transmis au sang d'Angers de l'estoc de Pharamond & du grand Charles au moyen de Hugues le Grand, qui fut faict Duc des François & Prince de toute la Bourgoigne. Tel Duc estant de ce temps celuy qui commandoit à tous les autres Ducs & Comtes du Royaume, appellé Maire du Palais, dont le pouuoir estoit Royal.

Paix entre l'Empereur & le Roy Louys, & encor entre Louys & Hugues le Grand. Nouuelles esmeutes en Frãce.

Le Duc des François commãdoit à tous les autres Ducs du Royaume.

Cependant que la France est en armes & vacarmes, que les flammes ciuiles menacent les Prouinces & les villes, que les Princes & les peuples sont aux mains, Berenger fils d'Albert, qui fuyant la fureur de Hugues Roy d'Italie s'est refugié en Sueue vers le Duc Herman par le conseil du Comte Amedee, son tres-fidelle amy, à la main duquel il fioit tous

Berenger refugié vers Herman Duc de Sueue, reuient en Italie.

ses affaires par le pays des Valesiens reptend la toute d'Italie, où Manassez à triple mittre de Mante, de Verone, & de Trente le reçoit en vn sien chasteau nommé Formian : sous de belles & specieuses promesses qui peuuét tant sur l'Euesque Manassez, qu'il desbauche tous les Potentats d'Italie, de la fidelité du Roy Hugues : dont peu apres Berenger est introduit dedans Verone par le preux Comte Milon.

L'an DCCCCXLVII. Berenger couronne Roy d'Italie par l'Archeuesque de Milan. dont Hugues se retire à Pauie.

Lothaire fils de Hugues va à Milan, & chãge le cœur du peuple.

Si vont si bien & prosperement les affaires au plaisir de Berenger que Arderic Archeuesque de Milan luy met la couronne d'Italie sur la teste, & le proclame hant & clair Roy, l'an DCCCCXLVII. dans la cité de Verone. Hugues reçoit tel desplaisir de ce changemẽt qu'il se retire de ce pas à Pauie, ne pouuant voir Berenger ainsi hautement esleué, & luy rauallé si bas par les Italiens, qu'il ne peut forcer ny contraindre. Parquoy cedant au mauuais temps, attendant le vent propice, & deliberant de desmonter son Riual, il mande Lothaire son fils à Milan, au poinct mesme que Berenger donne les offices, les charges & les dignitez à ses partisans & amis en ouuerte presence du peuple. Lothaire n'a plustost veu faire ces departemẽs qu'il va au temple de S. Ambroise, se iette les mains estendues le visage affligé, & les yeux noyez de larmes, aux pieds de ce peuple inconstant : le prie, l'implore, le coniure, remonstre auec tant de pleurs, de vœux, de douceur & de majesté, que s'ils veulent chasser son pere, ils ayent au moins pitié de luy, & ne le vueillent point si honteusement traitter, luy, qui n'est conuaincu d'aucun lasche & indigne forfait, ny mal meritant de tous eux qu'il les esbranle. B

Ceste action de Lothaire qui estoit beau & ieune Prince, faicte auec tant de grace, de douceur & de iustes plaintes, eut tant de force à changer les courages des Milanois qu'ils l'esleuerent tout aussi tost, & l'asseurerent d'auoir bon cœur, & ne craindre rien, luy disans que son pere s'estoit volontairement voulu esloigner d'Italie, qu'ils l'auoient instamment supplié par plusieurs messagers de ne le point faire : voire mesme par le conseil de Berenger. C

Royaume d'Italie commun a trois.

Car Berenger craignoit que Hugues ne vint auec vn puissant ost de Bourgoigne le troubler en Italie. Les choses en vindrent à telle composition que le Royaume des Italiens cõmença d'auoir deux ou trois sceptres, & d'estre administré par le conseil commun de Hugues Lothaire & Berenger: Lothaire & Hugues son pere n'ayants que le nom vain de Roy, & Berenger l'entiere puissance & le nom. Ce triste & imaginaire partage fit que Hugues ne pouuãt souffrir vn tel mespris, quitta l'Italie, & y laissant Lothaire son fils vint auec vn sien Thresorier en Prouence, où il fut recueilli auec beaucoup de magnificence & de ioye de tous les Prelats, barons & gentils-hommes du pays: mais où il quitta pareillement bien tost apres le monde & la vie, lassé de tant de fortunes. D

Hugues en Prouence.

Mort de Hugues Roy d'Arles & d'Italie.

L'an DCCCCL. Lothaire empoisonné par Berenger.

Adelinde vefue de Lothaire espousé de Berenger.

Adelinde sœur de Conrad ne veut espouser Albert fils de Berenger dont elle est emprisonnee.

Conrad Roy d'Arles & de Bourgoigne.

Lothaire abandonné de son pere, possede quelque temps ce vain honneur: puis estouffé par venin à la poursuite de Berenger, quitte & laisse deux ans apres la vie & le sceptre l'an DCCCCL. Et si a bien le courage Berenger apres vn forfaict tant lasche & desloyal d'espouser la vefue Adelinde sa femme, pour fortifier par toute sorte d'asseurance, ses affaires & son Empire. En quoy fut d'autant plus loüable Adelinde sœur de Conrad, qui aima mieux souffrir les prisons de Berenger que les espousailles d'Albert son fils, quelle poursuitte & violence qu'on luy sçeut faire : dont neantmoins peu apres elle eschappa. Parquoy Lothaire mort, le Royaume de Bourgoigne & d'Arles escheut tout entier à Conrad, soit par la paction faicte auec Rudolph, soit par l'ordonnance testamentaire faicte en sa faueur: si que depuis lors Conrad fut tousiours appellé Roy d'Arles & de Bourgoigne. E

L'an DCCCCLI. Adelinde prisonniere se sauue des gardes de Berẽger.

La fortune fut tant amie de la braue & courageuse prisonniere Adelinde qu'elle se desroba galantement des gardes de Berenger l'an ensuiuant, & se sauua dans Canusin, non loing de Cannes, où fut ceste sanglante & mortelle deffaicte des Romains, là elle fut assiegee. De ceste forteresse estoit Seigneur Athon, qui la deffendoit d'vne haute & magnanime vaillance, & d'vn courage ignorant la peur : toutesfois cognoissant qu'il ne pouuoit à la longue faillir d'estre pris & forcé, il despeche lettres à Otthon, luy faisant entendre les violences & meschancetez de Berenger, comme il auoit empoisonné Lothaire, & detenu Adelinde sœur du Roy Conrad sans respect de sang ny de sexe en estroitte & longue prison, parce qu'elle ne vouloit espouser Albert son fils. Que s'il venoit au secours d'vne Princesse affligee, il la pourroit prendre en mariage, & par ce lien ioindre & lier la couronne de Germanie auec celle d'Italie : voire transferer le sacré Empire aux Alemands, que le grand Charles auoit transporté aux François. Ces lettres eurent tant d'efficace, que Otthon sans longuement deliberer ny disputer cest affaire en conseil, alla oster le siege de Canusin, deliura Adelinde, qu'il espousa sans grandes pompes, & contraignit Berenger auec Albert, & Vidon ses fils de se retirer dans des places fortes, sans auoir osé tenter la fortune du cõbat. F

Mariage d'Adelinde & d'Otthon.

Otthon

Otthon apres cest illustre exploit mene son exercite à Pauie où il faict sa Royale entree auec Adelinde sa femme, le mois d'Octobre, y seiourne quelques iours, puis sur le printemps de l'an suiuant, prend auec la Royne la route de Germanie, laissant Conrad son gendre en Italie auec la meilleure piece de son armee pour acheuer ceste guerre, ayant en son chemin restitué Conrad son beau-frere en son Royaume d'Arles, lequel en faueur de cest appuy alla de ce pas visiter toutes les villes de son Estat, tant en Bourgoigne, qu'en
A Prouence: où tous les ordres le receurent les mains & les voix au ciel, auec magnifiques entrees & acclamations generales. Apres entendit les plaintes du peuple, & si ordonna tous les Presidens, Gouuerneurs, Recteurs, & Officiers de son Royaume, qu'il administra des lors auec vne merueilleuse sagesse & moderation, dont il fut aymé, honnoré, & loué de tous.

Berengier, Albert & Vido ses fils se sauuent en des forteresses.

L'an DCCCCLII. Otthon auec sa femme en Germanie. Conrad restitué en son Royaume d'Arles & de Bourgoigne par Otthon.

L'annee suiuante fut memorable en ce que la France se vit en paix que la calme l'emporta sur la tempeste, & que le Roy Louys, & Hugues le Grand, s'accorderent à Soissons. Non long temps apres Otthon fut declaré Empereur, & sacré par le sainct Pere: & de cest
B Otthon commença enuiron ce temps la tres-illustre branche & maison des Comtes de Sauoye à sortir au iour, au moyen de Vuilerme ou Guillaume Gerald, communement dict Berald, fils de Hugues nepueu d'Otthon, troisieme du nom, qui fut Comte du Palais de Prouence sous le Roy Boson second, comme nous dirons cy apres. Car Gerald (que nous appellerons meshuy Berald, pour suiure le trac plus battu) ne fut pas Comte de Prouence, ains Gouuerneur seulement, comme atteste la vieille Pancharte de Haute-combe, encores pour le iourd'huy où sont ces mesmes paroles: *Giraudus non fuit Comes, sed Officialis Regum, primum quidem Bosonis, deinde Rodulphi, quibus defunctis cessauit Regnum Arelatense, & Viennense.* Tellement que Berald qui estoit du temps de Boson se trouue enseueli en Arles,
C apres estre mort à Marseille. Mais de cecy à son rang.

L'an DCCCCLIII. Paix en France entre le Roy Louys & Hugues le Grand. Commencement de la maison de Sauoye par Berald de Saxe.

Inscription du Monastere de Haute combe touchant Berald de Saxe.

Apres que l'Italie est appaisee, l'Empereur tire en Alemagne: si se trouuent à Colloigne vn grand nombre de Princes, Lothaire Roy de France auec Gelberge sa mere, Conrad Roy d'Arles & de Bourgoigne, Hugues Capet auec Hauide sa mere, & plusieurs autres grands Potentats de France & de Germanie: chose qu'vn bien long siecle n'auoit veu. Les Italiens cependant desireux de nouuelles brigues, ennuyez de l'Empire des Alemands sans se resouuenir qu'ils auoient declarez, descheus du Royaume, Berenger & Albert son fils, commencerent à recercher cest Albert, lequel auoit disputé quelques ans la couronne d'Italie, aymants trop mieux (ce disoient-ils) souffrir le ioug d'vn Prince Italien, que d'vn
D Germain. Au moyen dequoy on va querir Albert en Corsegue, pour luy mettre la mouche au nez, & luy persuader ceste entreprise. Grandes ny persuasiues harangues ne furent requises à celuy qui bien volontiers les auroit persuadez: aussi vole il bien legerement en Lombardie, où il rassemble vn corps d'armee, pour se faire bien tost Roy. Contre Albert mande Otthon Burchard Duc de Sueue auec vn tres-puissant ost, qui attaque Albert aux riues du Po, le deffait & le met en fuitte, son frere se trouuant occis & tué à la bataille: ce qui aduint l'an DCCCCLXV. La nouuelle annee fut heureuse en l'accomplissement des Hymenees qui s'estoient l'an deuant traittez. Lothaire Roy de France espouse Eme sœur de l'Imperatrix Adelinde fille de Conrad, & de Lothaire Roy d'Italie. Et n'est plustost passé le cours entier d'vn Soleil que Conrad Roy de Bourgoigne & d'Arles espouse Matilde sœur de Lothaire, dont, selon les Annales de sainct Benine, il a la ville de Lyon en dot. Peu apres va Otthon en Italie chastiant plusieurs deserteurs & rebelles en Lombardie, bannissant les vns en France, & les autres en Sauoye: puis tire à Rome où il fait pareillement de grandes & rigoureuses iustices, creant plusieurs Comtes & Marquis nouueaux, entre lesquels sont notables, Almar fils de Vvitdichind son gendre, qu'il fait Marquis de Montferrat, dont les Marquis de Montferrat sont descendus: & Segebert ou Albert fils d'Athon Comte de Canusin, qu'il cree Marquis d'Est, tronc des Princes de Ferrare, & plusieurs autres que ie laisse maintenant pour n'estre mon vray propos.

Assemblee de plusieurs Monarques à Colloigne.

Remuemens nouueaux en Italie. Albert auec vne armee en Lombardie.

L'an DCCCCLXV. Deffaicte d'Albert fils de Berenger ou Vido son frere est occis.

L'an DCCCCLXVI. Mariage de Lothaire Roy de France.

L'an DCCCCLXVII. Mariage de Conrad Roy d'Arles & de Bourgoigne auec Matilde sœur de Lothaire.

Source des Marquis de Montferrat & des Ducs de Ferrare.

Otthon n'est plustost sorty de la vie, que Berald se rend à Geneue, de là va droict à Seyssel, où le Seigneur du lieu le reçoit honnorablement, & luy faict beaucoup de feste. Là Seyssel luy recite comme les Sarrazins Barbares occupent le chasteau de Cules en Sauoye non loing de luy. A cela le porte le propos des affaires de Bourgoigne. Parquoy il se met en tel deuoir qu'il les deniche bien tost de là, donne Cules en garde à son hoste, auec tres-bonne garnison, & de là tend à Vienne, où pour lors se trouue le Roy Conrad qui à la priere de son pere le faict son coadiuteur & Lieutenant general à tout son Royaume d'Arles.

Berald de Saxe à Geneue, & à Seyssel. Seyssel mis dedans Cules par Berald. Berald lieutenant general de Conrad au Royaume d'Arles.

Quelques annees apres Hue Capet, qui descendoit du vray tronc des premiers Roys du

Dante fauné de calomnie touchant ce qu'il a dit que Hue Capet estoit fils d'vn boucher.

costé de pere, & de la part maternelle de la tres-illustre & Imperiale maison de Saxe, fut
couroné Roy de France, comme chantent assez nos histoires esquelles i'ennoye le lecteur.
Bien est vray que ie ne puis assez admirer l'oubli & l'endormissement de ceux, qui croyent
que l'inimitable Danto l'aye voulu esciemment, & à la bonne foy appeller on croire fils d'vn
boucher, ne se prenants garde qu'outre que c'est vne façon de parler cōmune & poëtique,
pour dire que le pere de Capet estoit cruel & felon, & qu'il se bandoit contre son Roy natu-
rel pour en happer la couronne, ils tachent Dante l'vn des plus grands & doctes hōmes de A
son temps d'vne vilaine & lourde ignorance des histoires, & des choses dont il estoit peu
esloigné, luy qui sçauoit toutes les plus belles & anciennes au doigt, cōme assez tesmoignēt
sa diuine Comedie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis. Si qu'il faut croire qu'il n'a point
esté si hebeté, que d'auoir parlé que par figure, ny en autre sens que celuy-là, comme ceux
qui communement escriuent en vers. Cela suffise à sauuer la calomnie de ce Poëte, que les
Muses, les Dieux & les Roys ont honnoré, pour ne nous destourner trop.

L'an DCCCCXCIII. mort de Conrad Roy d'Arles & de Bourgogne, & sa posterité.

Non long temps apres le Roy Conrad, selon que portent les monuments de Lausanne
l'an DCCCCXCIII. las des miseres humaines, arriué au bout du cours que les souueraines & in-
faillibles destinees luy auoient limité (i'entends le souuerain Dieu) sort du monde & de la B
vie, laissant de sa femme Matilde Rudolph qui pour son incapacité & negligence aux af-
faires, fut appellé le Negligent: & Boson qui fut Roy d'Arles, & deux filles, l'vne Berthe,
qui fut mariee en premier Hymenee auec Robert Roy de France, & de luy repudiee: puis
remariee à Otthon Comte de Champagne: l'autre Gisle qui pareillement s'espousa deux
fois: la premiere auec Ernest Duc de Sueue, & la derniere auec Conrad, qui depuis obtint
l'Empire. Tel estant le regne de ce Roy d'Arles, toutes telles ses fortunes, tels ses enfans,
Prince d'vn esprit tres-doux, plus amy de paix que de guerre, pour sa singuliere pieté, & hu-
manité, grandement regretté des siens, qui l'enseuelirent en magnificence Royale, au Mo-
nastere de Payerne dans le tombeau de ses ancestres.

Conrad ensevely à Payerne.

Royaume d'Arles & de Bourgogne à deux Roys.

Les funerailles de Conrad droittement acheuees, & tout ainsi qu'à si bon Roy apparte- C
noit, Rudolph & Boson ses deux fils, pour ne sembler vouloir manier les affaires a la volee, &
les tourner de leur propre sens, appellerent tous les Prelats, Princes & Barons des deux
Royaumes au conseil, où l'aduis general de tous porta que Rodulph seroit Roy de Bour-
goigne, & Boson d'Arles & de Prouence. Suiuant ce iugement chacune couronne eut son
chef, & confirmerent en ceste mesme assemblee les deux Roys, les Lieutenants, Prefects,
Gouuerneurs, Capitaines, & Officiers constituez par leur feu pere, aux diuerses pieces &
villes de leurs Estats: Boson toutesfois voulut declarer Berald, fils de Hugues, Marquis
d'Italie, Gouuerneur general, & Vice-roy de tout le Royaume d'Arles, ainsi que l'a tes- D
moigné le vieil mouuement d'Alte-combe que nous auons desia cotté: les dernieres pa-
roles duquel monstrent assez que cela se doit entendre de Rudolph & de Boson nez de
Conrad: la mort desquels termina le Royaume de Bourgoigne, de Vienne & d'Arles,
où l'Abbé qui fait ceste histoire estime que Paradin se soit trompé d'auoir pris ce mesme
Boson pour celuy qui fut esleu à Mantale, veu la distance des annees de l'vn à l'autre de
cent & quatre ans. Au surplus il faut remarquer, que le nom d'Official estoit commun
de ce temps non seulement aux Magistrats de longue robe & de Iustice, ains mesmes aux
Lieutenants & Capitaines generaux de guerre. Ces choses donques estants ainsi, Boson
auec Berald se retire en Prouence, où il ne met plustost le pied, que tous les Prelats, Sei- E
gneurs, & gentils-hommes du pays luy vont au deuant, le reçoiuent & l'accompagnent
en illustre & honnorable equipage iusques en Arles, où toute la Noblesse du premier, se-
cond, & troisieme rang, tous les Senateurs, Magistrats, & Officiers de la Iustice souuerai-
ne & subalterne, toutes les villes, & communautez luy prestent fidelle hommage. Et
parce qu'il auoit ja resolu en son esprit de faire la guerre aux Sarrazins, qui ne cessoient
d'infecter les Alpes, & rauager ses terres, il resolut pareillement de contracter nouuelle
alliance auec tous les Princes voisins, l'amitié desquels il confirma facilement par ses Am-
bassades & par honnestes & non superflus presents, pour se monstrer Roy sage & liberal F
tout ensemble.

Deliberation que Paradin s'est trompé aux Bosons. Præfecti militiæ, & Præfecti Palatiorum.

Boson reçoit en Arles les hommages des nobles, officiers & villes de Prouence.

Quelques trouppes deffaites aux Alpes par les Barbares.

Pendant que Boson dispose ses affaires de la sorte, les Sarrazins donnent en bestes sau-
uages sur quelques trouppes faisants le chemin des Alpes, qu'ils passent au fil de l'espee.
Ceste barbarie met en tel courroux Boson contre leurs sanglantes insolences, qu'il deli-
bere de les denicher des montagnes, où il ne les peut plus souffrir dans leurs enfumees ta-
nieres. Parquoy il mande Berald auec partie de sa caualerie aux lieux proches de Fraxinet,
Berald suiuant le mandement du Roy par certaines voyes secrettes & petits destours, mar

che en telle diligence, qu'il se rend tout de nuict à la troisieme pierre de Fraxinet. Là il est aduerty par ses espies, que les Barbares ne sont en aucun allarme, qu'il n'y a que quelques malotrus soldats aux portes, qui s'amusent à iouër aux cartes en leurs loges & cabannes. de sorte qu'il n'estoit mal-aisé de s'en despecher, & d'vn plein saut surprendre la place, mesmeque la forest si proche d'elle luy en presentoit vne tant opportune & maniable commodité. Berald appreuuant ce conseil qui luy semble bien digeré, sur le plus coy silence de la A nuict, se va mettre dans le bois ayant premierement attaché auec des cordelettes les langues des cheuaux, pour arrester leurs hannissements & frustrer les ennemis de tels herauds, qui communement destournent de grands exploits: & demeure là presques iusques à la minuict tousiours en guet, en armes, & en militaire discipline, pour n'estre circonuenu. Au poinct du iour, ainsi que ceux du village sortent dehors pour aller à leurs trauaux iournaliers, quatre gendarmes brochent tout à coup des esperons, & vont à route bride à la porte qu'vn des gardes & soldats qui les void venir en telle tempeste, s'efforce de leur mettre au nez: mais le premier des quatre cheualiers ayant volé plus legerement que les autres, y arriue si à temps, qu'il trauerse sa lance dans le portail, & empesche son intention: de maniere que les trois mettants pied à terre, vont au secours de leur B compagnon, & disputent ainsi la porte. Berald qui cependant est sorty de la forest, pour attendre l'euenement, y accourt incontinent par telle velocité & furie auec ses gens, qu'il contrainct les Sarrazins de luy quitter le fort: où entré, il taille en pieces tout ce qui s'oppose à ses armes faisant prisonniers les rendus pour les enuoyer à Boson. Grande quantité de grains fut trouuée dans la forteresse auec vn gros, & outrageux amas d'armes, de tourments, & de machines de guerre, que les Sarrazins, comme dans vn seur Arcenal, y auoient assemblé. Ce qui fit penser à Berald que la place estoit tres-bonne, & qu'il y pourC roit hyuerner, pour sur l'entrée de beautemps forcer & prendre le Maure par vn long siege: parquoy il escriuit ainsi à Boson ce qu'il auoit exploité.

Berald se retire de nuict à trois mille de Fraxinet.

Stratageme de Berald.

Fraxinet surpris par Berald.

Cognoissez (Roy tres-clement) en quel estat sont nos affaires. Hier sur le poinct du iour nous prismes Fraxinet au desçeu des Sarrazins en la mesme sorte que le gentil-homme qui vous porte ces lettres, le vous dira. Nostre diligence a porté fruict à vostre Majesté & à vostre Estat. Que si elle nous mande vn secours propice, ces desesperez voleurs seront bien tost desnichez des Alpes. Le plus tost donc qu'il se pourra, mandez nous, Sire, vn bon nombre de gens de pied, qui puissent passer l'hyuer rigoureux de ces contrées. I'ay donné la vie à quelques Sarrazins qui seront propres au seruice de vos ga-D leres que ie vous enuoye.

Lettre de Berald à Boson.

Ces lettres, toucherent le cœur de Boson d'vne tant extreme ioye, qu'il s'en alla de ce pas en faire rendre graces auec des hymnes d'immortelles loüanges à tous les temples: toutes les villes en firent flamber feux d'allegresse, & manda le Roy pour satisfaire à Berald tous les Barbares à ses galeres de Marseille: faisant faire cependant vne eslite de bons & routiers soldats pour aller à Fraxinet, suiuant l'aduis qu'il auoit eu.

Boson reçoit vne extreme ioye des lettres de Berald.

Les Sarrazins qui n'ont entierement perdu le courage en ceste deconfiture, se retirent des Alpes, & vont se fortifier à la montagne du Maure: là ils tiennent conseil de rompre & deffaire Berald, auant que son secours arriue. Cela estiment ils facile, pour le peu de gens qu'il a: d'vn costé ils apprehendent & se faschent grandement de tomber en captif seruage: de l'autre ne peuuent patiemment abandonner les nids des Alpes, qu'ils ont ja si long temps occuppées: & toutesfois leur faut quitter auec tant de bonnes & grosses sommes de deniers qu'ils retiroient tous les iours des marchands & voyagers, ce qui les mettoit en rage.

Les Sarrazins se fortifient au Maure.

Les Barbares combattus de deux trauerses.

Berald aduerty de ces choses, cognoissant bien qu'il n'estoit assez fort pour soustenir vn si grand coup, sans grand peril, assemble son conseil, qui porte de quitter la place, & retourner en Prouence. Mais comme ce Prince Saxon est d'vn courage de rocher que les ondes de fortune ne peuuent rompre, il reserue ce refuge à la derniere extremité, & se resould de deffendre tant qu'il pourra ceste place, estimant trop de lascheté de l'abandonner ainsi. A peine a Berald parlé de la sorte, que les Sarrazins de tous costez l'enuironnent auec vne telle impetuosité de traicts, qu'il se trouue sur le dernier poinct de ses affaires, tournant tousiours le visage & la personne du costé où les ennemis faisoient plouuoir plus de gresle, & donnoient plus d'esbranlement.

Conseil donné à Berald qu'il ne vent suyure.

Berald surpris & assailly des Sarrazins.

Lors que Charles Seyssel personnage de haute vertu, & de conseil excellent, lequel auoit grandement serui à Berald à la prise de Cules, luy donua aduis de combattre ces illustres Barbares à cheual & de donner sur eux à toute bride. Cela aussi tost mis en effect

Aduis excellent de Charles Seyssel à Berald.

qu'en deliberation: Berald commande à tous ses gendarmes de se reposer, à ce que au poinct du iour que les trompettes & sourdines feront le signe, ils se couurent de toutes pieces, & se mettent à cheual en appareil de combat.

Les Barbares deconfits par Berald.

Le Soleil ne iettoit plustost quelques petites pointes d'or au trauers des nuës, que Berald en cest equippage se ruë impetueusement sur les Barbares: adonc la fortune de guerre se change tellement de son costé que de xx. mil Sarrazins qu'on estimoit venus au siege de Fraxinet, il en ruë sur la place enuiron six ou sept mille, le reste fuyant à vau de route, & se retirant en desordre sur le mont Maure. Trente enseignes furent apportees au Roy, & y demeurerent quelques gendarmes Bressans: ce qui aduint l'an deuzieme du regne du Roy Boson: combien que Glaber l'historien parlant des Sarrazins, qui prindrent Mommolus Abbé de Cluny aux Alpes, allant en Italie, estime que peu apres ceste desfaicte Otthon le grand quitta la vie, ce qui semble ne deuoir estre entendu du grand Otthon.

Qui paulò post in eodē Fraxineto ab exercitu Vuillermi, (id est Beraldi) ducis Arelatensis omnes ad internecionem deleti sunt, & paulò post Ottho magnus moritur.

Ces exploits tant heureusement acheuez, Berald ayant recouuré quelques gens de Boson, en met vne partie à la defense de Fraxinet: car il craignoit que Musact Roy des Sarrasins, qui occupoit la Sardaigne, ne vint derechef l'assieger: l'autre partie par garnisons és villages proches du Maure, pour arrester les courses des Barbares, les vns & les autres sous le commandement de Seyssel. Cest ordre donné, il tire en Arles: Charles qui craint d'estre surpris des ennemis, commence tout aussi tost à se fortifier en toutes les fortes, qu'il iuge propres à ne receuoir quelque esclandre, & passe l'hyuer en ces aspres lieux. Berald cependant qu'il est en Arles auec Boson, reçoit lettres de son pere que Hugues son oncle Roy de France est mort, & que Otthon le grand a condamné vifue au feu, Marie d'Arragon sa femme, dont nouueaux, grands, & horribles tumultes sont excitez en Italie: au bruit desquels Boson ieune Prince, plein de sagesse & de courage assemble les Princes & Barons de son conseil, ausquels il remonstre les iniures que de tout temps les Sarrazins luy ont faictes, protestant haut & clair qu'il n'est digne de porter sceptre, ny du haut & sacré titre de Roy, s'il ne reprime leurs folles audaces, & ne chastie ces Barbares. Au moyen de quoy il desire grandement de renouueller la guerre auec eux, non pour se parier auec eux: moins pour abuser du sang de ses fidelles & bons subjects, ny poussé d'aucun vent d'ambitieuse gloire, ains pour chastier tels brigands, & pour mettre le peuple que Dieu a commis en sa garde, en paix & seure tranquillité: chose qu'il ne peut gaigner que par la guerre.

Crainte de Berald & sa preuoyance. Nouuelles à Berald. Harangue de Boson aux barons de son conseil.

Parquoy il commande les foüages, faict crier le ban, & riereban, & mande aux villes maritimes de refaire les vaisseaux vieux, en construire de neufs, & choisir nochers, patrons, & pilotes auec tous autres appareils necessaires aux choses nauailes, parce qu'il deliberoit d'auoir les Sarrazins par mer & par terre, pour deliurer toute sa coste d'vne telle peste d'hommes: Berald toutesfois remonstra au Roy n'estre besoin de les assaillir par terre, auant dequoy chasser facilement ces voleurs du Maure, & les balloyer des Alpes, comme les vents y balloyent les nuës: mais n'estre chose possible de nettoyer entierement la coste de leurs courses & brigandages, pour autant que Musact, grand vieil & redouté corsaire, faict & rompu aux combats de mer, occupant Sardaigne & Corsegue auoit vn grand nombre de nauires bien armez: ce qui luy faisoit estimer estre necessaire d'appeller le secours des Pisans, & des Genois, & s'allier auec eux en ceste guerre: mesmes qu'ils auoient grande quantité de bons, forts, & asseurez vaisseaux, garnis de toutes sortes d'armes, dont ils se sçauoient tres-bien seruir, pour estre tres-expers au nauigage. Ce que sans doute luy rendroit toute certaine la victoire.

Fouages crees en Prouence pour l'armee nauaille de Boson.

Remonstrance de Berald à Boson.

Musact Roy des Sarrazins grand & rusé corsaire.

L'aduis de Berald receu, Boson choisit pour Ambassadeurs des plus nobles Barons de la cité d'Arles: entre lesquels sont principaux, Vernius & Escartius, qu'il despesche vers les Genois & Pisans par terre, pendant ces choses les villes maritimes de Prouence, principalement Marseille qui deuance toutes les autres de bien loin, en richesse & antiquité (car les Marseillois sont les meilleurs mariniers du monde, n'y ayant partie de la mer qu'ils ne trauersent, & coin tant reculé de terre qu'ils n'abordent presques en despit, du despit des vents, & des trauerses de fortune) suiuant les mandements du Roy, commencent à construire des galeres neufues, & à reparer les vieilles, qui sembloient dormir au lict coy, seur & tranquille de leur port: ramassent forçats & galiots de mille vagabonds inutiles, & font election des capitaines, patrons, comites & argousins, & tels autres officiers de galeres, les meilleurs de la Prouince, pour tenir vn pied en l'air, & se trouuer

Ambassadeurs de Boson choisis en Arles. Marseille ville maritime & puissante faict des galleres au Roy Boson.

prests

prests quand le Roy l'ordonneroit. Au surplus Berald auoit assemblé son exercite, qu'il auoit composé d'hommes tant de cheual que de pied aux lieux proches de Fraxiner, où les habitans l'aduertirent, que l'Esté qui dissipe & fond les neiges, il trouueroit infinis passages incognus aux Sarrazins, par où il pourroit sans difficulté, & sans qu'ils doutassent rien, aller iusques au sommet du Maure, & ce mont gaigné, il gaigneroit facilement tous les forts que les Barbares auoient munis : Berald suiuant cest aduis prend
A des guides, & fait tant par ces iournees, qu'il gaigne le haut de ce mont, que les Sarrazins, qui ne s'en estoient donné de garde, quitterent incontinent pour se retirer à leurs forteresses & chasteaux. Ce Prince, suiuant le train de sa victoire, les assiege, trauaille, empesche, force & presse de si pres, qu'ils viennent en composition auec luy de quitter les places auec armes & bagage, gens, barques, & saufconduit, pour estre francs des iniures des soldats. Ce qui est de tout poinct mis en effect. Apres cela Berald auec tout son ost tire en Arles ayant mis bonnes garnisons aux forts & chasteaux rendus.

Berald gagne le Maure.

En ce temps estoit Boson à Marseille, qui fut vne opportune occasion à Berald en son chemin, meu de grande deuotion d'aller visiter la saincte Baulme, où il rendit
B graces à Dieu, & à la Saincte, qui renomme ceste roche du succez de ses victoires. Il n'a plustost parfait son vœu qu'il se porte à Marseille, où le Roy le reçoit auec toutes les caresses que son heroïque vertu & tres-excellente proüesse meritoit. Mais il aduient que ceste ioye est troublee par la mort du Pape Gregoire, parauant appellé Brunon, Archeuesque de Sote, qui estoit frere de Berald fils d'Otthon Duc de Bauiere.

Boson a la saincte Baulme, puis a Marseille.

Mort du Pape Gregoire frere de Berald.

Sur ces variables occurrences & tours de fortune, les Ambassadeurs que Boson auoit despeschez à Pise & à Gennes, sont de retour, & font fidele rapport, comme
C ces deux Republiques ont accepté tres-volontiers son alliance : si que la guerre se faisant par ensemble, chacune d'elles manderoit son armee quand le temps propre à prendre la mer sera venu. Toutes ces choses aduindrent depuis l'an DCCCCXCIIJ. iusques en l'an XCIX. que Syluestre fut creé apres la mort de Gregoire. Ce nouueau Pape portant auec vne douleur inconsolable, que les Sarrazins occupassent la Sardaigne, & la Corsegue, depuis le temps de Charlemagne, fit publier vne croisade auec telle condition, qu'il donnoit en souueraineté les Estats de ces deux Isles au Prince Chrestien, qui en chasseroit les Barbares, & les pourroit conquester à forces d'armes. A ce cry les Pisans & les Genois mandent leurs Ambassadeurs à Boson pour l'aduertir que Musacte auoit vne puissante armee de mer, qu'il auoit de coustume de renouueller tous les ans
D d'Espagne, à ce qu'il pleust à sa Majesté leur donner vn lieu pour s'assembler seurement, & aller contre ce Barbare. A ceste Ambassade fait response Boson, qu'il n'a faute de bons vaisseaux de guerre, & qu'il est de tres-bonne volonté de chasser les Sarrazins, s'ils sont de bonne intelligence : à tant que le iour de l'assignation est donné le 9. des Kalendes de May dans le port de Vintimille.

L'an DCCCC. XCIX.

Creation du Pape Syluestre qui fait publier vne croisade contre les Sarrazins.

Assignatio donnee par Boson aux Pisans & Genois à Vintimille.

Boson auoit desia fait rabiller toutes ses vieilles fustes, & fait faire des nouuelles, tant longues que rondes, & si auoit assemblé les meilleurs & plus experimentez mariniers, & les plus choisis soldats de son Royaume : quand plustost ne se monstre le Dieu
E Neptune propice & riant à son entreprise, que tout cela sort du port de Marseille, single à Thollon, & de Thollon à Vintimille, où les Classes Pisanes & Genoises estoient desia. Là se tient vn conseil de guerre, qui determine que l'aisle droite sera donnee aux Pisans, la gauche aux Genois, le cœur & le milieu au Roy Boson. Musacte qui a sceu toutes ces entreprises par ses explorateurs, auoit fait venir gens & nauires d'Espagne, au renfort de son armee qu'il auoit doctement instruite, & en homme du mestier : si se delibere de les aller voir & saluer, estimant meilleur d'assaillir que de defendre, & de preuenir que d'attendre. Ce Roy Barbare ordonne son armee en figure de croissant, & va droit contre les Chrestiens à rames & voiles ouuertes en vo-
F lonté de combattre. Il meuoit vn tel front, qu'il estoit bien facile des promontoires & lieux esleuez non loings de là, de le voir venir en bataille. Les vieillards, les femmes, les enfans, les vierges, les Prestres, & les Religieux de tous Ordres, tendoient les mains au ciel, & auec voix & larmes generales inuoquoient la diuine misericorde, la sacree Vierge & les Saincts pour l'heureux succez des Chrestiens : voire n'estoit vn seul qui ne creust bien que le salut de l'Italie & de la Prouence, & la derniere fortune des affaires consistoit au seul gain de ceste iournee, où la mer mesme & les vents sembloient auoir peur.

L'armee nauale à Vintimille.

Resolution de Musacte.

Forme de l'armee des Barbares.

Commencement du combat.

Les fignes du combat donnez de part & d'autre, & les approches faits, les Pifans, felon leur deuoit, attaquent la cotne dextte, & les Genois la gauche, iettaus aux vaiffeaux Sarrazins des certains inftrumens ayans des crocsen leurs extremitez faits par vn tel att, qu'ils s'allongeoient & retiroient facilement en diuers plis, arreftans par ce moyen pour combattre de plus ptes les uauires accrochez : outre qu'ils alloient toufiours fecourir d'vne merueilleufe hatdieffe & legereté l'endroit où le befoin l'enfeignoit. Les Sarrazins ue combattoient pas fi bien de pres que les Chreftiens, fi que ces accrochemens leur eftoient outrageufement fanglants & mortels : cat leut couftume eft d'aller toufiours aux combats fans couertes de fer ny d'airain, qui foient à trempe ny à preuue. De loin toutesfois ils n'apportoient peu de dommage à leuts enuemis, à grands coups de traits & de dards, qu'ils faifoient voler auffi dru & menu qu'vne grefle d'hyuet. De maniere qu'ils appetçoiuent la gallere de Bofon, par eux affez toft tecognue aux enfeignes & marques toyales, contre laquelle ils fe ruent comme fi quelque tempefte les euft portez. Mais le Patron qui les vit venir ainfi, fut fi prompt & tant aduifé qu'il les preuint, & fauua ce coup. Deux nauires à voiles combatitent adoue, & fitent courageufement deuoit : mais la gallere de Berald fecondee de deux autres leut arriuant au fecouts, la royale leur vint donner tant à propos, que deux vaiffeaux barbares furent mis à fonds. C'eft lors que les fuftes Corfes, preffees des Pifans gaignerent le haut, & que Mufacle voyant le mauuais temps pour luy, les principales forces efparfes, & fes gens battus & froiffez, print à bon efcient la fuite, aptes auoit perdu bonne partie de fes nautes. De l'armee de Bofon quatte galleres faus plus ayans eu du pire peu des Pifans & Geuois, xx. Sarrazines ptifes, emmenees : les autres ayans pris la route de Sardaigne & de Corfegue, que les Chreftiens ne peurent fuiure, tant à caufe de l'obfcurité, que d'vne petite bleffure que Bofon auoit receuë en ce conflict : lequel defpefcha tout auffi toft vn brigantin à Marfeille porter les nouuelles de fa victoire, dont toute la Cité fut en ioye, & le peuple en allegreffe.

Les Barbares combattoyent mieux de loin que de prés.

Mufacle s'en fuit apres eftre defconfit & batu.

Pertes de vaiffeaux de part & d'autre.

Humbert Folieta hiftoriographe de Sauoye.

Apres cefte notable defconfiture, qui aduint l'an DCCCCXCIX. felon les hiftoites de Sauoye, & le tefmoignage de ceux qui les ont plus diligemment tecueillies, toute l'armee s'alla tendre à Vintimille (nous verrons les Comtes & les familles qui en font iffues à noftre feconde partie) où Bofon donna toutes les nefs Sarrazines & les prifonniers aux Pifans & aux Genois, lefquels auec ce renfort & partie des galleres du Roy tournerent leurs armes vers la Sardaigne & la Corfegue, Bofon leur ayant laiffé pour Genetal Charles Seyffel, auec le tefte de fes vaiffeaux fe retire à Marfeille, où il demeure quelques iours pour faire penfer fa bleffeure : mais comme il fe gouuerne trop nonchallamment, & vient à mefprifer fa fanté, fans garder aucune tegle, il tombe en vne fieure continuë, dont finalement il meurt, au grand regret des plus grands & plus nobles de fon Royaume, parce qu'il eftoit Prince bon, doux, courageux, magnanime, & bon & vaillant chef de guerre.

Defpartement du butin.

Mort de Bofon II. du nom.

Le decez repentin de Bofon remplit tout le Royanme d'Arles de tegrets & de larmes : Berald fçachant que Rudolph fon frere Roy de Bourgoigne (car Bofon mourut fans lignee) eftoit le vray fucceffeur de fa couronne, par le confentement de tous les Barons & Prelats le va trouuer à Vienne, luy denonce cefte mort, & le fupplie de fe rendre le pluftoft qu'il poutra dans Arles, luy reprefentant le danger qu'il y a au delay tant court foit-il à vn tant inportant affaire, où les alterations font comme couftumieres & naturelles. Rudolph fans s'informet plus auant, va le pluftoft qu'il peut auec le Prince Berald en Arles, où il eft receu en Roy, en grande magnificence, reçoit les hommages & deuoirs de fidelité de la uobleffe, & des villes, & fi eft facré par l'Archeuefque de la Cité d'vn mefme trait. Ces ceremonies accomplies, il fait porter le corps de Bofon au Monaftere de Payerne, pour y dormir & repofer auec les toyales cendres de fes anceftres. Prefques en ce mefme temps Seyffel arriue à Marfeille : cat les Pifans & les Genois auoyent quitté la conquefte de Sardagne & de Corfegue, à caufe du courroux de la mer : fi que l'an fuyuant qui entroit au millenaite fut plein de prodiges & de fignes apparus & veus au ciel, dont plufieurs & diuers iugemens furent faicts, les vns en tirans confequence, & les auttes moquetie. Cependant les Sarrazins qui auoient ramaffé des forces d'Efpagne, eftimans que leurs affaires fe portoient bien, delibeterent d'aller à la campagne de Naples, où la fertilité du pays, l'abfence de l'Empereur, la mort recente de Bofon, la guerre des Pifans auec les Luquois, fembloient les attirer

Rudolph frere de Bofon receu en Arles & facré par l'Archeuefque, qui fait porter le corps de Bofon à Payerne.

L'an M. Prodiges & fignes au Ciel.

Les Sarrazins deliberez d'aller à Naples.

facile

faciłement, & leur donner nouuelle matiere d'entreprendre. Sur ceste deliberation laissent leurs forces en Sardaigne & en Corsegue : se mettent en mer, & tout au desceu des Chrestiens occuppent bien tost Capouë. Cest excez meut Otthon deuziesme d'aller en haste en Italie pour les chastier & chasser : mais il eut tant de trauerses & d'encombres, que finalement il fut contraint de sortir & de ceder aux finesses de Henry Roy de Bauiere, & de Hugues Marquis d'Italie, à la persuasion desquels il vuida Rome auec le Pape Syluestre : somme qu'il fut miserablement empoisonné, au moyen d'vne paire de gands qui luy furent enuoyez, dont il mourut aux Kalendes de Feurier l'an Mij. Semblablement finant ses iours en ces mesmes saisons Hugues Marquis d'Italie pere de Berald, selon qu'il est à presumer par les autheurs & les histoires.

Les Sarrazins occuppent Capoue.

L'an Mij. Ez Kaledes de Feurier mort d'Otthon II du nom.

Les morts d'Otthon & de Hugues exciterent plusieurs troubles en Italie, & de ces esmeutes fut autheur vn Ardoïn, Comte de Iuree en Lombardie : il soustenoit que l'Empire ayant ja demeuré l'espace de XL. ans en la famille d'Otthon, deuoit y estre maintenu, & rentrer en la mesme famille, puis qu'Otthon estoit mort sans enfans. Les Italois qui n'aimoient rien tant que sceptres nouueaux, se laissent si bien mener à Ardoïn, que suiuant l'ancienne coustume des Lombards, les Potentats d'Italie le proclamerent leur Roy dans la ville de Pauie. Arnoulph Archeuesque de Milan, pour n'auoir esté appellé à ceste creation, qui de droict luy appartenoit, en receut vn tel coup en son cœur, qu'il declara Henry Duc de Bauiere, côbien qu'il fut absent, Roy d'Italie, remonstrant que depuis Charles le Grand les Archeuesques de Milan auoient eu ce seul priuilege. Du despit de ce Prelat s'alluma l'indignation d'Ardoïn, lequel se voyant tant ignominieusement affronté, se prepara d'aller en equipage de guerre contre les Milanois à toute outrance, pour se vanger d'Arnoulph & de ses adherants & fauteurs. Tant allerent auant ces choses, que Henry despeche le Duc Otthon auec vn redoutable exercite : lequel combatit Ardoïn auec vne tant malheureuse fortune, que tous les Alemands furent deffaits & mis en fuite. Dont Ardoïn plein de victoire occuppa depuis presques toute la region sous-alpine, & le Marquisat qu'il ioignit à l'Empire d'Italie, creant des nouueaux Comtes & Marquis, pour mieux se fortifier, s'alliant auec les Sarrazins (que l'histoire appelle Genois) resolu & deliberé d'enuahir le Royaume d'Arles & de Bourgoigne. Ce qui le portoit à ceste conqueste estoit Rudolph, qu'il sçauoit estre sous la protection de Henry, à cause de la proximité du sang, & le lien d'amitié qui les estraignoit (car Henry estoit fils de sa tante paternelle) & Berald general de l'armee de Rudolph, qu'il redoutoit pour son experience à la guerre : & pour l'opinion toute asseuree qu'il souffriroit aigrement d'estre despoüillé du Marquisat d'Italie, dont Hugues son pere auoit assez paisiblement iouy. Par ces deux craintes iugea Ardoïn necessaire à la conseruation de sa nouuelle piece, de saisir les pas des Alpes : à ce que les Germains & les Bourguignons ne peussent aisement sauter en Italie, & luy contre sus : par mesme moyen les Sarrazins luy promettent de temuer & troubler les costes du Royaume d'Arles. Le Marquis de Salusses qui sur le vent de ce dessein, cerche de faire ses affaires, luy promet de mander ses forces par le mont Genebre, iusques aux marges de l'Ambrunois, pendant que par les Centrons (c'est la Tarantaise) il donnera sur le Dauphiné, & que Mainfroy Marquis de Suse occuppera par le mont Cenis la vallee de Maurienne. Ces entreprises iettees, les Sarrazins qui auoient d'ordinaire vne armee nauale en pieds, ayans le vent propre, leuent les anchres des ports de Sardaigne, & s'en vont donner aux costes du Royaume d'Arles, qu'ils cognoissoient de longue main comme par plusieurs voleries en ces endroits practiquees. Pendant qu'ils sont à Fraxinet, & qu'ils se trouuent au plain riuage, les Arelateins qui se tiennent en la terre ferme, & ont eu aduis de ce dessein, les vont assaillir par vne telle furie du riuage, qu'ils n'ont loisir aucun d'esloigner leurs vaisseaux pour euiter ces tempestes, ny moins de sauter en terre, tant ils se trouuent empeschez à defendre leurs vies contre les Arelateins, qui de pied ferme, & du ferme les battent de tant de traits, de pierres, & de machines qu'ils sont à la fin contraints de quitter au mieux qu'ils peuuent la place, & cercher autre fortune. Le Marquis de Suse neantmoins pour se rendre meritant enuers Ardoïn, va d'vne merueilleuse celerité gaigner le haut du mont Cenis, & toute la Maurienne ; ains que Rudolph en air seulement les nouuelles.

Mort de Hugues Marquis d'Italie pere de Berald de Saxe.

Ardoyn proclame Roy à Pauie, puis deposé par l'Archeuesque de Milan.

Ardoyn au Milanois.

Armee du Duc Otthon defaite par Ardoyn.

Pourquoy Ardoyn delibera d'enuahir le Royaume d'Arles.

Les Marquis de Saluss. & de Suse sont pour Ardoyn contre Rudolph & Berald.

Les Arelateins donnent sur les Barbares, & les mettent en desordre.

Le Marquis de Suse gagne le mont Cenis & la Maurienne.

Le Marquis de Salusses d'autre part auec ses forces, par la voye qui luy semble plus commode depeuple, & rauage les marges de la Comté de Forcalquier & de l'Ambrunois, &

Le Marquis de Salusses que desole les marges de la Comté de Forcalquier & de l'Ambrunois, vient assieger Gap.

deliberé d'assieger Gap. Rudolph qui est de ce temps à Vienne n'en a plustost l'aduis,
qu'il prie Berald de differer son pelerinage d'Espagne, & le payement de son vœu à sainct
Dons de Rudolph aux enfans de Berald.
Iacques, pour aller defendre Gap. Pour le porter à cest exploit tant necessaire, & l'obliger
d'auantage, il donne ses Estats & les gouuernemens des deux Royaumes a ses deux en-
fans par le consentement des Barons & plus grands Seigneurs de son conseil. Le premier
du Royaume d'Arles à Guillaume son aisné, l'autre de Vienne a Humbert son frere, qu'on
surnommoit Blanches-mains : apres quoy toute la charge de ceste guerre par Rudolph luy A
Berald au secours de Gap deffaict le Marquis de Salusses.
est deferee. Berald donques ainsi prié, & fauorisé du Roy aux personnes de ses enfans, va
d'vne extreme diligence au secours de ceux de Gap. Au deuant de Berald va de mesme pas
le Marquis de Salusses, pour l'arrester & l'esprouuer. Le rencontre n'est sans entrehurt:
là estant combatu valeureusement de part & d'autre, par telle fortune & vaillance toutes-
fois que le gain en est à Berald, & toute la perte au Marquis, qui bien honteux & battu, est
contraint de se retirer auec quelques cheualiers à Salusses, par le pas du mont Genebre : où
Berald ne le veut suiure pour s'aller remettre dans Gap, content d'auoir eu ceste victoire
sans dommage, tirant peu apres à Grenoble auec son ost & ses forces.

Mainfroy Marquis de Suse occup. la Maurienne.
Le Prince Saxon n'est plustost à Grenoble, qu'il est aduerti que Mainfroy a occuppé B
toute la Maurienne, & ne cesse de faire insolemment des courses & des rauages par le ter-
ritoire du Dauphiné : pour coupper bien tost ces desordres, il commande à chacun des
siens de se tenir prest, & va contremont de l'Isere, non loin de l'endroit où le fleuue de l'Arc
en Morienne y iette & mesle ses eaux : à l'autre bord duquel Mainfroy l'attend auec les
bandes barbares. Or Berald qui a sceu bien au long par ses fideles explorateurs en quel
ordre sont ses ennemis, fait passer l'Arc aux Arelateins & Dauphinois, qui commencent
à iouer des fondes & des Arbaletres contre les ennemis qui fondent impetueusement
sur eux, & sortent des ambuscades & des espesseurs de la forest, comme loups furieux &
enragez, à tant que ce premier combat est douteux : & font si bien leur deuoir les Arela- C
Mainfroy Marquis de Suse vaincu par les Arelateins & Berald.
teins & Dauphinois, que Mainfroy, quelle teste que les siens facent, est contraint de leur
faire iour, & de combattre des pieds : si que presques tout hors de soy, voyant ses affai-
res desesperez, les barbares quasi tous morts, & les enseignes militaires perdues, il se retire
ez angusties de la Morienne : les soldats auxiliaires d'Ardoin, qui le venoient soustenir,
Berald deliberé d'auoir la Morienne a vn tres excellent aduis.
rebroissans en Lombardie aux nouuelles de ceste sanglante deffaicte.

Berald apres auoir deconfit Mainfroy, & recompensé ses soldats, baillant à chacun pour
la part du butin gaigné, vn Sarrazin prisonnier, delibere d'auoir la Maurienne, & d'en
chasser les ennemis. A ceste resolution s'auance vn baron appellé Viree, doüé d'vn esprit D
vif & gaillard, qui ayant longuement guerroyé les Sarrazins, & practiqué ces lieux sauuages
qu'il sçauoit tous au doigt, remonstre à Berald, que toute la caualerie du monde s'y trouue
ra inutile & bien empeschee, & que c'est auec l'effort des gens de pied qu'il faut combattre
Berald à Aigue-belle.
& gaigner ces hauts & inaccessibles rochers, presques tousiours vestus de neiges, & battus
de rudes tempestes. Ce conseil appreuué, Berald trouue lieu commode à son dessein, au
val d'Aigue-belle, où estoit vne petite coline en vn endroit fort haut, dont le sommet ter-
minoit en vne fort agreable & petite plaine d'enuiron cinq cens pas, où se voyoit boüillon-
ner vne belle, claire & lympide source, dont ce nom luy estoit nay. Le pas qui conduisoit
à ce sommet estoit si estroit & mal-aisé, qu'à toute peine les cheuaux y peurent arriuer: E
car la montagne estoit tellement haute & roide, que peu de gens suffisoient à la defendre,
& en empescher le passage. De l'autre costé, vis à vis, la Nature auoit planté vne autre
moyenne coline, non trop esloignee & distante, de toute pareille hauteur. A leurs raci-
nes estoit le pas de la Maurienne, qui se pouuoit fortifier & garder facilement, comme vn
Forteresse de Carbonieres dressee par Berald.
seur & bon portail de toute ceste region. En cest endroit commence Berald à dresser vne
forteresse qu'il appelle Carbonieres (quoy que quelques contes tragiques luy donnent
vne autre source) & commet à ceste entreprise le baron Viree, lequel fait toute dili-
gence de la parfaire, & mettre en telle defense, qu'elle ne puisse estre forcee, l'ayant
ceinte de fossez de vingt pieds de profond, & de largeur raisonnable, où il ramassoit F
toutes les neiges fondues, & les eaux des montagnes voisines. Car Berald l'auoit laissé la
Comitis Carnotensis vidua
auec peu d'hommes, & s'en estoit allé à Vienne auec la meilleur part de son armee,
Berald à Vienne bien receu du Roy Rudolph & mieux du peuple.
suiuant les lettres de Rudolph, que Robert de France son cousin germain du costé de
mere, estoit au poinct de se marier auec Berthe sœur de Rodulph, vefue du Comte
de Cars.

Plustost n'est Berald à Viene, que le Roy le reçoit auec toutes sortes de gratificatiõs: mais le
peuple auec les mesmes benedictiõs & loüãges qu'il meritoit, disãt tout haut q̃ Rodulph ne

faisoit que dormir, & s'enterrer à la molle oisiueté, & le Gouuerneur Berald vacquoit à la conduite des affaires & hauts exploits, & si auoit seul en sa main le gouuernail du royaume par son heroïque Vertu. En ces mesmes aages, au mois d'Octobre quitta la terre, le Prince Robert Duc de Bourgoigne, oncle paternel du Roy de France, & de Berald, sans laisser aucun fruict masle produit de son corps. De maniere qu'Otthon Vuillerme, ou Guillaume, fils de sa femme se maintenoit adopté de luy & son heritier testamentaire : car il estoit fils de Gelberge Comtesse de Dijon, & d'Albert Duc des Lombards, celuy qui de plusieurs est appellé l'Estranger : par ce droict s'essayoit Otthon auec l'aide de Landeric Comte de Namur, son gendre : & de Brunon Euesque de Langres, la sœur duquel il auoit espousee, d'occupper la Duché de Bourgoigne : à quoy encor luy presta l'espaule Vdon Cõte de Blois. A Landeric fauorisoient les plus grands Seigneurs de Bourgoigne, auec l'aide desquels il s'estoit emparé d'Auxerre. A cela le Roy de France & Berald s'opposerent si fermemẽt & à escient, qu'ayans domté ceux qui soustenoient l'espaule à Otthon Guillaume, le Roy reduit sous sa main toute la Duché de Bourgoigne, dont il pronõça Duc Robert son frere l'an Miv. Parquoy l'an suiuant, la paix faicte parmi ces Princes, Otthon Guillaume dõna sa fille aisnee à Guillaume fils aisné de Berald, & la puisnee à Guillaume Duc d'Aquitaine, duquel descendirent cinq Ducs de mesme nom, dõt le dernier institua l'ordre des Guillermitains, & mourut l'an Mc. Ce qui a mis prou de tenebres & de confusions entre les Ducs d'Aquitaine & les Comtes d'Arles, appellez de ce mesme nom, comme nous verrons cy apres. Car les choses tant vieilles & moisies sont bien douteuses & incertaines, & n'y peut-on presque voir que des mains & à tastons.

Mort de Robert Duc de Bourgogne.

L'an Miv. Robert creé Duc de Bourgoigne.

L'an Mv. Mariages de Princes.

Confusions de plusieurs Guillaumes.

En ceste mesme annee Otthon fils de Charles Duc de Lorraine mourut sans aucuns hoirs masles, laissant deux filles, Gelberge & Hermingrade, dont l'vne fut femme de Lambert Comte de Namur, l'autre d'Aubert Comte de Brabant, qui se pretendoient, au moyen de leurs femmes heritiers & Ducs de Lorraine. Mais Godefroy à la grãd barbe, fils de Godefroy Comte d'Ardenne, de Buillon, & de Verdun, s'y opposa à force d'armes auec tant de vaillance & de fortune, qu'il se vit maistre de toute la Lorraine iustement l'an Mvj. parce qu'il soustenoit que la Duché ne pouuoit tomber en quenoüille, suiuant l'institution de l'Empereur Henry, ce qui ne causa peu de troubles ny de guerres peu dangereuses.

Mort d'Otthon fils de Charles Duc de Lorraine.

Victoire de Godefroy à la grand barbe, contre les Comtes de Namur, & de Brabãt

Vne horrible & cruelle famine se mesle en ces mesmes tẽps par tout le royaume d'Arles. Les secheresses extremes & violentes qui auoiẽnt bruslé la plus part des bleds: & les soldats, qui contraints de viure à discretion, se trouuoient licenciez à beaucoup d'insolens & cruels desordres, auoient ouuert les portes & les villes à ceste infernale Dire. Berald, qui preuoit la ruine que la faim generale peut amener, estime estre de sa charge de pouruoir à telle necessité, de peur que quelque esclandre ne luy arriue, dõt il ne puisse estre le maistre: sur ceste deliberation il fait venir des grains par la traitte de la Saosne, de l'Isere, & du Rhosne, fournit & abõde tous les villages plus vuidez & affamez à fort hõneste & petit prix. Et mõte ceste diligẽce tousiours plus haut sõ heroïq reputatiõ, & la bõne opiniõ de tout le peuple en sõ endroit.

Cruelle famine en Arles.

Preuoyance de Berald.

Vne grande & mortelle querelle arriue l'an ensuiuãt entre le Marquis de Suse, & Ardoïn, celuy dont nous auons parlé. Le motif en estoit tel, le Marquis Mainfroy auoit conferé par mort l'Abbaye de Morienne ou de Briançonnois à vn certain Godefroy. Ardoïn maintenoit appartenir à la Majesté royale, non à luy de conferer les Prelatures : sur cela Mainfroy retire son cœur de l'amitié d'Ardoïn, & consent tout aussi tost à se vanger de ceste iniure: pour y paruenir il mande ses ambassadeurs à Rodulph & à Berald remonstrer qu'aucune haine particuliere ne l'auoit incité à suiure les parts d'Ardoïn; ains le seul amour de l'Italie, à l'Empire de laquelle il n'eut desiré les estrãgers: mais puis qu'Ardoïn estoit tant insolent, il les supplioit d'oublier toutes les choses passees, veu que la guerre ne se peut mener sans iniures, & dommages ordinaires, parce qu'estant ia sur le declin de son aage, il desiroit se reposer, & par le mariage d'vne fille vnique heritiere de tous ses Estats, biens & seigneuries qu'il auoit, concilier l'amitié de quelques Princes, & auoir paix auec ses voisins.

L'an Mvii. Querelle entre Mainfroy Marquis de Suse & Ardoyn.

Le Marquis de Suse mande ambassades à Rodulph & Berald.

Rudolph & Berald prenant tel plaisir à ceste musique, & tel goust au suc de ceste ambassade, que les conditions de paix s'ensuiuent par tel si, que Ancile fille du Marquis Mainfroy, auec l'esperance des Estats de son pere, seroit donnee à Humbert vice-roy de Vienne fils de Berald : ce qui fut accompli, de sorte que les nopces en furent celebrees en illustre magnificence à Aigue-belle, où les Barons de Bourgoigne & de Prouence s'esprouuerent à mille ioustes, tournois, & barrieres, pour l'amour de leurs maistresses. Car le Baron Vitee auoit fait telle diligence, que le chasteau de Carbonnieres estoit entierement conduit à sa deuë perfection, & ne sembloit rien desirer contre les inuasions barbares.

Conditions de paix entre Rudolph & Berald auec le Marquis Mainfroy.

Nopces d'Ancile fille de Mainfroy auec Hübert fils de Berald celebrees à Aigue-belle.

M. ij. M xiiij.

Apres ces hymenees, Ardoin qui pour ses hauts gestes, & l'appuy des Princes d'Italie, sort trop insolemment hors de sa propre cognoissance, & des bornes du deuoir, ne cesse de rauager indignement les Milanois. Cela ne peut empescher l'Archeuesque Arnoul, lequel pour destourner ces tempestes, mande des Ambassadeurs à Henry Roy de Germanie, auec instantes prieres & protestations qu'il ne souffre telles indignitez, & vienne chastier Ardoin, à quoy l'oblige sa couronne. Henry coniuré de ceste façon vient en telle diligence, & auec tel apprest d'armes, qu'il le combat aux marges du Veronnois, où la bataille ayant esté sanglante d'vn costé & d'autre, Ardoin se trouue vaincu, & si rudement chassé, qu'à toute peine il se sauue dedans Pauie, d'où il n'est plustost chassé & retiré à Iuree, que l'Empereur l'assiege & le prend sans grande peine. Apres ceste triomphante victoire l'Archeuesque Arnoul couronne Henry dedans Milan, où il reçoit les enseignes royales, & bien peu apres les Imperiales dedans Rome, par le Pontife Benoist, auquel en reuanche de cest honneur il donne plusieurs hauts priuileges, & à tout le peuple Romain. Pendant que l'Empereur est en Italie, Lambert Comte de Louuain, auec l'aide de Berald vice-Roy de Bourgoigne & d'Arles veut debatre par armes le droict de Lortaine. C'est lors que l'Empereur licentie Godefroy qu'il auoit amené auec luy en Italie, pour aller rompre ce coup. Godefroy fait telle diligence, qu'il assemble gens & forces, & veut assieger Louuain : mais il est si rudement repoussé qu'il cesse ceste entreprise, & masche vn autre dessein. C'est lors aussi que Lambert & Berald entrent dans la Lorraine auec vn plus gros amas de gens, contre lesquels va tant courageusement Godefroy, qu'il deconfit Lambert & Berald, lequel perd en ceste fatale iournee Guillaume son fils aisné, qui auoit esté substitué l'an M xiij. au gouuernement de Bourgoigne, comme note Sigebert, laissant vn fils pareillement nommé Guillaume, qui paruint au mesme honneur, & se nomma Comte d'Arles.

Ambassadeurs à l'Empereur Henry contre Ardoin.

A

Henry couronné à Milan, & à Rome.

B

L'an M xiv. Mort de Guillaume fils aisné de Berald.

Dux Gotofredus Geraldum Comitem, multis modis regni inquietatorem bello vicit, in quo filio eius cum multis occisis comprinces eiusdem cessit agere.

Merueilleuse inconstance des choses du monde, s'il estoit permis de croire vne deesse fortune, combien luy donnerions nous des Temples, des Autels, & des vœux? Bien peu apres Ardoin, qui s'est tant fait redouter, quitte les enseignes royales, se confine dans vn Monastere au territoire de Thurin, & choisit d'acheuer le reste de sa vie en religiõ: Rudolph Roy de Bourgoigne & d'Arles vient en tel & si lourd mespris, pour ne se veautrer qu'aux illicites voluptez, & s'endormir aux plaisirs (dont il est surnommé l'Oisif) qu'il est en fin hay de tous, & tenu pour homme lasche. Et n'augmente peu le malheur de ce Roy, le defaut d'vn masle qui puisse recueillir ses couronnes : ce qui est cause bien souuent que les Princes sont contemptibles & desprisez, & que leur vie est ennuyeuse & ennuyee de plusieurs. Ce mespris le fit monter en vn si extreme despit, qu'il delibera de remettre ses Estats & son sceptre à l'Empereur, comme à son legitime heritier. Ce despit eut tant de force, que par la persuasion de sa femme il s'achemine à Strabourg, où apres auoir esté gracieusement receu auec elle, & les enfans d'elle par l'Empereur, il donne à ce Monarque & à ses successeurs les couronnes de Bourgoigne & de Prouence. (Droict, quoy que leger & bien fresle, qui persuada à Charles V. de venir donner à Marseille, & perdre son temps en Prouence.) Ce don confirma Rudolph par foy & serment à l'Empereur, lequel en recompense luy en donna vne bonne somme d'or & à sa femme, pour plus ioyeusement reprendre la route de Vienne, & porter les frais du chemin. L'Empereur en vertu de ce don, pour prendre de chaud en chaud la possession de Bourgoigne & d'Arles, tire cependant à Basles. Mais la chose en alla tout autrement : car Berald & les Barons & grands Seigneurs, qui portent indignement le transport de ce Roy mol, & mal habitué de son sens, s'opposent à la possession de l'Empereur, & luy ferment bien & beau les portes de Basles : ce qu'il supporte auec tant d'aigreur, que ne l'osant assieger, il rauage toute la campagne, & bien marry & courroucé de ce refus, se iette de là le Rhin. Parquoy il aduint l'an suiuant, que Rudolph, cõme il estoit d'esprit lourd & peu asseuré, par le cõseil de Berald & des Barons du royaume reuoqua la donation faicte à l'Empereur Henry son nepueu, cõme on collige des paroles de Ditmar Euesque de Madebourg, & remit entierement tous les affaires de poids, & les balances de l'Estat, à Berald & aux plus grands Seigneurs de Bourgoigne & de Prouence, selon que le mesme Euesque dit : que le Comte Berald estoit bien Cheualier du Roy de nom, mais en effect Seigneur de sa terre, parce qu'en ces parties aucun ne pouuoit estre appellé Comte, que celuy qui possedoit l'hõneur de Duc & de Chef d'armee: si qu'à fin que son pouuoir ne vint aucunement à rauasler en ces regions, il faisoit teste à l'Empereur Henry, auquel il estoit contraire de conseil, de cœur, & de faicts. Paroles, où deux choses sont à remarquer, l'vne que Berald auoit toute souueraine authorité au royaume de Bourgoigne & d'Arles, & que non l'autre populaire & quelque vaine ambition, mais sa seule heroïque

C

Ardoin quitte la couronne & se fait Moyne. Rudolph Roy d'Arles vient en mespris.

Despit de Rudolph qui donne ses estats à l'Empereur.

D

Droict pretendu par les Empereurs en Prouence.

E

L'Empereur à Basles refusé par Berald.

Sed Burgundionum Rex mollis & effeminatus bona quæ ne potest suimet promissit impedire eorũ instinctu voluit Ditmarus.

F

Vvillermus Comes id est Beraldus) Miles est Regis in nomine, & Domi-

vertu l'auoit monté au throsne de la puissance Royalle & d'vn tant absolu credit: l'autre non moins notable que les Comtes estoient de ce temps grands Princes, proches & compagnons de Roys, ce que le mot de *Comes* signifie: & que Rodolph estoit par sa couärdise & lascheté tombé en tel abysme de mespris, qu'il auoit tout perdu, fors que le nom simple de Roy.

Berald donques ayant tant de pouuoir, se delibere de renouueller la guerre qu'il auoit A menee auec les Sarrazins & Ardoïn: car il se vouloit faire vn chemin libre par les Alpes & le mont Cenis, & perdre tout, ou recouurer le Marquisat d'Italie que son pere souloit auoir. D'ailleurs Guy fils d'Ardoïn pour asseurer ses villes contre les courses des Sauoyards, estima qu'il deuoit bien garder les Salussiens, Tarentaisiens, & la Maurienne qu'il pouuoit aisement defendre. En ce proiect il mande ses Ambassadeurs au Marquis de Salusses, & aux autres Princes sous-Alpins remonstrer, qu'il leur importoit de beaucoup, que la forteresse de Carbonieres fut demolie, à ce qu'ils peussent plus à l'aise passer en Sauoye. Berald cependant s'en va à la vallee de Maurienne, d'où il chasse les soldats de Guy de premier abord: puis va bastir non loing du pont de Mainfroy le chasteau d'Hermilion: si fut faict B non long temps apres vn aspre & sanglant conflict entre Berald & Guy, où Guy se trouua le vaincu, & son armee mise en pieces. Quelques iours apres Berald saisit le mont Cenis, & fut par ce moyen Seigneur paisible de toute la vallee de Maurienne: en memoire de quoy il fit edifier vne chapelle au nom de nostre Dame & de S. Laurens, qui se void encor à Ceruieres où la bataille fut donnee.

Tant d'illustres exploits tant illustrement acheuez, Berald tire auec ses forces en Prouence, où le Marquis de Salusses, qui remuoit, fut par luy desfaict, & si rudement mené au riuage de Durance, qu'il fut contrainct de se sauuer par le mont de Vis à Salusses. Ceste C victoire donna Aquilee à Berald, qu'il conquesta sans grande peine, ayant donné la vie aux gens de guerre, qui la gardoient par ce moyen, rendant tranquille & libre tout le pays des Tricastins en Dauphiné.

Berald n'oubliant pas de genereusement recompenser ses capitaines, met bonnes garnisons à ses places, & se rend en Arles, où de ce temps estoit Rudolph, qui faisoit mine, & beau semblant de haut-loüer les actions de Berald, & de participer aux glorieux triomphes de ses heureuses victoires: mais qui en estoit pourtant atraint au vif dans l'ame, & d'vne mordente affliction, procedant d'vne crainte suspecte qui le deuoroit, que tant de hautes prosperitez ne fussent les marteaux de sa ruine. En ses melancoliques resueries, & violents D combats, que la seule couleur de son visage & ses loüanges forcees declaroient assez, il taschoit d'obliger Berald par plusieurs bien-faicts & liberalitez (moyen genereux & Royal) donnant le gouuernement d'Arles à Guillaume son petit fils, que Guillaume son pere auoit. A ces faueurs Royales tout son conseil s'accorda, pour le merite de l'ayeul, & de ses exploits heroïques. D'auantage adiousta Rodulph à son patrimoine toute la Maurienne, & le territoire des Tricastins, en titre de Comte: & si furent celebrees en Arles en ces mesmes traits les nopces d'Elisabeth petite fille ou niepce de Berald, auec Otthon, fils de Guillaume Comte de Mascon, dont les magnificences furent Royales.

E L'an ensuiuant Berald deliberant de passer les Alpes, & de conquerir le Marquisat d'Italie, dont Hugues son pere estoit possesseur, mit vne grosse armee en pieds composee de DCCC. lanciers Bressans, Sauoyars, Dauphinois, Arelatins, & Prouençaux, dont il ordonna chefs les Barons, Rieus, Camerius, & Verreus: M. cheuaux legers, que le Sauoyard Riee, commandoit: MMMM. Suisses, dont Granson estoit Collonel: MM. Dauphinois ou Sauoyards que Verambon de la Palud auoit sous sa charge: & MMMM. Arelatins, dont Charles Seyssel estoit chef, & plusieurs gentils-hommes volontaires, qui suyuirent la Cornette blanche de Berald en ceste conqueste: finalement DCCC. voituriers conducteurs des ma-F chines, moutons, tourments, & munitions de guerre, selon l'vsage de ce temps, & L. charpentiers ou mareschaux, pour les occasions & besoins necessaires & inopinez en telles routes.

Auec ceste armee, toutes prouisions, & la paye de ses soldats faite, Berald passe le mont Genebre, non trop loing de Briançon, où ceux de la vallee de Sesane en Piedmont & de Pragela luy prestent deuoir de fidelité. De là va à la vallee de Perouse qu'il contraint à pareils deuoirs & hommages: puis tire droit à Pignerol qu'il enuironne, assiegee, force, & prend, quel secours que le Marquis de Salusses y apporte: vsant auec tant de douceur de sa victoire, qu'il pardonne aux habitans, ausquels il laisse pont gouuerneur vn Maiorian gentil-homme Sauoyard, munissant le reste des forteresses & chasteaux de viures, & de

nus terræ: & in his partibus nullus vocatus Comes, nisi is qui Ducis honorem possidet: & ne illius potestas in hac regione paulo minus minueretur, consilio & actu, imperatoriæ maiestati (scilicet Hērico) reluctatur.

Notés lecteur.

Berald veut renouueller la guerre auec les Sarrazins & Ardoyn.

Ambassades d'Albert fils d'Ardoyn au Marquis de Salusses & autres Princes.

Chasteau Hermilion basti par Berald qui conqueste la Maurienne

Chapelle bastie par Berald.

Le Marquis de Salusses desfaict par Berald.

Berald prend Aquilee.

Berald en Arles ou est Rudolph.

Crainte de Rudolph & ses liberalitez enuers Berald & ses enfans.

Nopces d'Elizabeth auec Otthon fils du Comte de Mascon.

L'an MVII.

Armee de Berald.

Chef de l'armee.

Berald passe le mont Genebre auec son armee.

Berald & son petit fils Guillaume en Arles.

Lettres de Rudolph à l'Empereur contre Berald.

Prudence de Berald sur les calomnies à luy imposees.

Capitaines experimentez & fideles, & ces choses ainsi disposees auec la plus part de ses Barons & cheualiers, il tire en Arles, où auec Guillaume son petit fils il passe & consume l'hyuer.

Rudolph cependant qui a desia & de plus loing, la vertu de Berald pour suspecte, escrit des lettres à l'Empereur fort peu ciuiles & bien au desaduantage de son honneur: l'appelle ambitieux, & Roy d'Arles en effect, & dict qu'il a tant d'authorité sur ses affaires & ses subiects, qu'il n'est plus qu'vn Roy de cartes & tant seulement de nom. Berald qui est aduerty de ces nouuelles impressions & calomnies, où n'apparoit nul priuilege, ny fidelle tesmoin cotté, vse de tant de prudence, parle si sagement au Roy, & rend tant honnorablement raison de ses desportements & de sa charge, que Rodulph se paye de raison, change d'aduis & d'opinion, & se tient content de luy. Mais à grand' peine a-il appaisé Rudolph, que Maiorian l'aduertit par lettres, & messagers expres, comme ceux de Thurin & le Marquis de Salusses coniurent contre son Estat, qu'ils ne peuuent souffrir en pieds. Cest aduis occasionne Berald d'assembler des forces de Bresse & de Prouence, que le Comte Guillaume son petit fils, & Humbert luy amenent en diligence: l'esté prochain il se rend à Pignerol, de là à Marsail qui luy ouure les portes: passe le Chisol fleuue rapide & violent, trauerse le Sauge, torrent du Piedmont, & se rend à Riuoles, dicte Ripalte, qu'il emble & prend sans grands combats: & tant fait par ses iournees, qu'il campe deuant Thurin à vn mille de Reuol. Il estoit sur le poinct de l'assieger quand il eut nouuelles par quelques lettres de ses amis que l'Empereur Henry, suiuant sa pretenduë donnation, vouloit commander le Royaume de Bourgoigne & d'Arles, alleguant que Rudolph qui luy en auoit faict vn pur don, le luy auoit cedé, que Berald auoit licentieusement empieté plusieurs droicts du Royaume, & que ce n'estoit Rudolph, ains Berald qui commandoit: Berald à ces vents, sans dilayer dauantage munit Riuol, où il met Mont-beau pour gouuerneur, renuoyant Maiorian à Pignerol, auec ses gens de cheual & de pied. Et ces choses ainsi disposees, il va voir que veut dire Henry, auquel il mande remonstrer par Ambassadeurs, que les Bourguignons, & les Prouençaux ne desirent le troubler, ny luy commencer la guerre: mais qu'ils ne sont pour la refuser, cas qu'il la leur vueille ouurir & denoncer. Tant y a que ceste responce hautaine & braue les faict venir de si pres, & tant asprement aux mains, que l'ost de Berald a du pis: & y sont Rice vaillant personnage, & vn sien frere tuez auec cccc.L. cheualiers Sauoyards. Parquoy Berald bien estonné auec sa perte, & le reste de son armee se rend & retire à Geneue, où il delibere de faire arrest, & conseruer ses estats, sans plus cercher autre fortune, ny courir és marches d'autres.

Berald deuant Thurin a lettres des pensees de l'Empereur contre le Royaume d'Arles.

Mont-beau gouuerneur de Riuol.

Berald deffait par l'Empereur, se retire à Geneue.

Remonstrances faictes à Berald.

Response de Berald aux sages.

Accord entre l'Empereur & Berald.

Comme Berald est à Geneue, quelques sages luy font voir le tort qu'il a de trobler l'Empereur, sur sa donnation de Bourgoigne & d'Arles, qu'il ne doit le faire ainsi: mais il respond que Rudolph n'a peu faire telle chose au detriment & contre la pure volonté des Estats & des Principaux Seigneurs du Royaume, qui n'ont esté appellez, moins ont consenty à telle & tant impertinente folie d'vn Roy idiot, faineant, & paresseux, qui ne sçait faire que dormir. Sur ceste sage & genereuse response, sont adonc commis l'Euesque de Lausanne, & le Comte d'Aspourg de la part de l'Empereur, & de la part de Berald, Iaques & Seyssel: tous lesquels apres plusieurs traittements bien disputez de costé & d'autre, les Bourguignons & Arelateins Prouençaux iurent en bonne foy, & sans dol, de faire conuoquer vne assemblee, où sera dict par les Estats, si les conuentions passees auec l'Empereur par Rudolph sont legitimes & receuables. Ainsi la paix faicte, Berald accompagne le Roy à Vienne, & d[...] retourne auec Guillaume son petit fils en Arles, où tout l'an suiuant il fut miné d'vne fieure lente, tant melancholique, & fascheuse, que par la priere de ses amis il fut contraint de se demettre du fardeau, & maniment des affaires: & eut tant de force le mal sur les remedes, qu'il mourut finalement dans Arles l'an MXXII. (les autres disent à Marseille l'an MXXVII.) aagé de LXV. ans, comme on peut colliger par l'inscription de sa sepulture, qui se void encor en Arles au portail de S. Honorat, de telle substance:

L'an MXXI. Maladie de Berald.

L'an MXXII. Mort de Berald Vice-roy d'Arles premier Comte de Sauoye.

Epitaphe de Berald en Arles.

BENE PAVSANTI IN PACE, ET MEMOR. I.O. V. P. QVI MILIT. INT. AQVITANOS, ANNOS XXVIIJ. PRO DOM. AN. VI. PRAELANCIARIS SEG. IIIIs PIR. ANNOS IIJ. COMES RIPE. AN. I. COM. MAVR. ET. TINC. AN. IIJ. VIXIT ANNOS LXXV. PRAESIDIA, CONSIIII MERITO DVLCISSIMO.

Lecture de l'inscription par Alphonse d'Elbene.

Que le docte Abbé dont i'ay recueilly ces fleurs semble vouloir ioindre ainsi.

Bene pausanti in pace, & memoriæ Illustri, optimi Villermi Præfecti, qui militauit inter Aquitanos

XXVIIJ. annis

xxviij. annis : pro Domino, annis vi. prælanciaris Sebusianis Pinerolij annos iij. Comes Rippenolarum annum j. Comes Maurienna, & Tricastinorum annis quatuor.

Tricastini populi pro pè Druent & Hunium.

En ce court Eloge se void tout le cours de ses guerres, victoires & fortunes passees, & des charges, honneurs, & commandements qu'il a exercez sous les Roys d'Arles, dont il estoit comme Maire, & souuerain Lieutenant. Il eut de Catherine fille d'Otthon Duc de Bauiere deux masles, Guillaume qui fut gouuerneur & Vice-Roy d'Arles, & Humbert au
A surnom de blanches-mains, (parce que sur tous les hommes de son temps il les auoit nettes & blanches) qui fut Vice-Roy de Vienne, & vne fille nommee Ysabeau, mariee au Comte de Mascon. Il distribua durant sa vie ses charges, Prefectures, & Royales dignitez à ses enfans, selon l'vsage ordinaire, & honnorable de ce temps. Parquoy apres sa mort, Guillaume son petit fils (car Guillaume son aisné auoit esté tué en la bataille de Lambert de Louuain, & de Godefroy d'Ardenne où Berald auec ce sien fils s'estoient trouuez) obtint la prefecture & Comté d'Arles quil auoit euë commune depuis la mort de son pere auec son ayeul Berald.

Posterité de Guillaume Berald.

Guillaume, fils de Guillaume, fils de Berald gouuerneur & Comte d'Arles.

B Voicy toutesfois ce que feu Louys de Gallaup sieur de Chastueil, personnage des plus rares de son temps à la poësie, & à desnouër les difficultez de ces vieilles histoires, en auoit recueilly de diuers autheurs, que Iean de Gallaup Docteur és loix son fils aisné m'en a donné de la propre main de son pere, que l'incomparable, longue & indissoluble amitié, qui auoit esté entre luy & moy iusques à sa mort, ne me permet de loüer auec plus d'excez. Voicy ses mesmes paroles.

Des recueils de Louys de Gallaup sieur de Chastueil gentil homme d'Aix, touchant Berald Contradictions, & diuersitez.

Paradin & le manuscrit sont d'accord que Berald estoit fils 3. de Hugues puisné de l'Empereur Otthon III. de ce nom, qu'il delaissa la Saxonie apres la mort de l'imperatrice Marie d'Aragon, l'an de salut DCCCCXCIX. au contraire Triboët l'an M. Paul Emil. l'an DCCCCXCIIII.

C Les premiers declarent qu'il estoit marié en Alemagne, parauant son despart, qu'il print Cules en son entree des Alpes, & la remit entre les mains du Seigneur de Seyssel sous le pouuoir de Boson Roy d'Arles, lequel il visita plustost que de rendre son vœu à S. Iaques de Galice : qu'il fut en Espagne, & accompagna le Roy de Sicile en vne bataille de mer, & que reuenu vers Boson, à leur entreueuë il fut proclamé Lieutenant general de l'armee nauale du Royaume d'Arles contre les Liguriens Geneuois, au conflit de laquelle Boson fut atteint d'vne blesseure, qui l'enleua de ce monde peu de iours apres sans hoirs.

Delbene dit que ce fut auec les Geneuois ou Liguriens & Pisans contre les Barbares Sarrazins comme nous auons veritè. Voy Delbene.

Que Berald fut deputé par les Estats d'Arles vers Rudolph frere de Boson, pour l'appeller au couronnement du Royaume, qu'il fut lieutenant de l'armee de Rudolph, nou-
D ueau Roy d'Arles, & Gouuerneur du Viennois : qu'il desassiegea Ambrun, & mit les Moriennois, Genois, & Susois à vau de route : qu'il enuoya querir sa femme Catherine & son fils Humbert en Saxe : qu'il subiuga les rebelles & voleurs de la Morienne, des monts, & des Alpes, & s'en rendit le Seigneur & le maistre : qu'il mourut apres Rodulph II. du nom, & fut Berald entombé en Arles l'an MXXVII. ayant regné & commandé XXVIII. ans que son fils Humbert fut promptement à Rome, pour receuoir en faueur des proüesses de son feu pere, l'ensaisinement de la Morienne, que l'Empereur Conrad luy promettoit sans l'a[illegible]r veu. Tout cela peut estre vray, & ie le croy tel (dit Gallaup) excepté le compte des annees
E qu'on peut en le calculant r'habiller en ceste sorte.

L'an MXXVII. [illegible] de Berald selon aucuns.

Premierement Berald entré en la Moriẽne l'an DCCCCXCIIII. estoit à leur dire le troisieme fils de Hugues frere puysné d'Otthon III. Empereur de ce nom. Or est il qu'Otthon III. nasquit l'an DCCCCLXX. & mourut l'an MI. ayant vescu XXXI. an. Si cela est, son frere puysné Hugues ne pouuoit auoir trois enfans, que à l'aage de XVIII. à XIX. ans, qui reuiendroit à l'an de grace DCCCCLXXXIX. Si que Berald en l'an DCCCCXCIIII. ne pouuoit auoir que IV. ou V. ans pour le plus, & toutesfois à leur dire, en ce temps qu'il n'estoit qu'au bers, il auroit esté mari, pere, & grand guerrier sous le regne de Boson.

Correction de Louys de Gallaup sur les dattes.

F La plus saine opinion seroit, suiuant ce Iean de Hainauld, de croire, que Frideric, Vlric, & Berald estoient petits fils du grand Otthon, & vray fils d'Otthon II. surnommé le Paslemort des Sarrasins, & freres du troisieme Otthon, nommé les merueilles du monde. Que si Otthon III. nasquit l'an neuf cens septante, Berald peut estre né l'an neuf cens septante trois, & auoir assisté son frere Otthon. D'ailleurs si Berald a suruescu Rodulph II. du nom Roy d'Arles qui apres auoir regné XLIIII. ans, mourut l'an XXXIIII. & a voisiné la confirmation de la Mo[illegible]enne, que l'Empereur fit à Humbert son fils, Berald ne peut auoir esté au Royaume d'Arles que sous ce mesme secõd Rodulph, & peut estre mort l'an MXXXVIII. puis qu'il se trouue auo[illegible] vescu LXV. ans, & mesmes auoir possedé à plain quatre ans la Morienne, estant la couronne d'Arles vefue de chef, & en litige entre Henry fils de Conrad,

En quel temps peut estre né Berald.

Delbene dit l'an MXXII.

& Henry Roy de France, ou pour le moins bien troublé encor de leurs dissensions & querelles : dont la Comté de Bourgoigne fut à l'Empire, la Duché à la France, la Sauoye à Berald, & le Daupluné à Guigue le Gras.

Interpretation des chiffres numeraires.

Que si le tombeau qui est en Arles semble tesmoigner en ces chiffres LXXV. qu'il a vescu septante cinq ans, on peut respondre que le x, tout contre la iambe du L, peut auoir esté adiousté, ou plustost mal entendu par le graueur, qui le deuoit mettre deuant pour faire son retranchement d'vne dixaine, y ayant eu au commencement assez ample & large es- A
pace pour le ranger en droite ligne : si lon ne vouloit que le petit x, dans le vuide du L, ne faict que remplir & authoriser la chiffre L, en ses dizaines : car voicy comme est disposee l'inscription de la sepulture.

BENE PAVSANTI IN PACE, EI. MEMOR. I. O. V. P. QVI MILIT. INT. AQVITANOS ANNOS XXVIII. PRO DOM. ANN. VI. PRAELANCIARIS SEGIIIIIS PIR. AN. III. COMES RIPE. AN. I. COM. MAVR. ET TINC. AN. IIII. Ausquelles sont adioustees.

VIX. AN. LXXV PRAESIDIA CONSIIII. MERITO DVLCISSIMO. B

qu'on doit lire en ceste substance.

Interpretation de l'inscription de Berald, ses charges & sa mort, selon Gallaup.

Bene pausanti in pace, eterna memoria inuictissimi optimi viri Præfecti, qui militauit inter Aquitanos annos viginti octo, pro Domino : annos sex, magister equitum Segoregiorum : Comes Pireneorum annos tres : Comes Ripemontium annum vnum : Comes Maurienna, & Tincastinorum annos quatuor. Vixit annos sexaginta quinque : Riparenses consecrarunt benè merito dulcissimo.

A celuy qui heureusement repose en paix, & à l'eternelle memoire de tres-inuincible, tres-bon & tres-vertueux Vice-roy, qui a guerroyé parmy les Aquitanois XXVIII. ans pour le Prince : a esté six ans Connestable des Segoregiens Arelatois : Comte des Pirenees
trois ans : Comte du Piedmont vn an : Comte de la Maurienne & Tricastins quatre ans: C
& a vescu soixante cinq.

La tutelaire garnison de la Prouince a consacré ce tombeau, comme à celuy qui estant tres-debonnaire, dignement le meritoit.

Opinion de Gallaup presumee.

Des nombres de ceste inscription se collige que Berald vint au Royaume d'Arles l'an XXIII. de son aage, qu'il fut l'an de Christ DCCCCXCVI. qu'il y a demeuré & regné XLII. ans reuolus iusques en l'an MXXXVIII. auquel il mourut aagé de LXV. ans, la preuue en estát fort claire par les XXVIII. ans qu'il a exercé les armes, par les VI. ans de l'estat de Connestable, par les 3. ans de la regence des Pirenees par l'an du Piedmont, & les 4. ans de la D
Maurienne & Tricastins, qui font en tout XLII. ans, lesquels retrogradant depuis l'an de sa mort MXXXVIII. rendent l'annee DCCCCXCVI. annee de son despart de Saxe, en l'aage de XXIII. & sa naissance iustement l'an DCCCCLXXIII.

Iusques icy donc Louys de Gallaup, où il a, si ie ne me trompe, merueilleusement bien desuelloppé & passé comme sous le fer chaud, les vieils plis de ceste histoire en peu de mots tous plains de suc, voire interpreté vn peu autrement l'inscription de Berald, que l'Abbé Delbene, qui veut que Berald soit fils de Hugues le grand, Comte de Paris, comme nous verrons apres. Mais reuenons à Rudolph.

Les histoires disent que l'Empereur Henry qui mourut vierge & sainct, nõma Conrad son E
successeur, ce que les Princes electeurs d'Alemagne confirmerent, Conrad apres auoir calmé les affaires de Germanie, delibera d'aller en Italie, pour en asseurer l'estat chancellant, & receuoir, selon la coustume de ses ancestres, les enseignes imperiales. L'esté suiuant de l'an MXXVI. il s'y porta auec son camp, où l'accompagna Rudolph, Roy d'Arles & de Bourgoigne, oncle maternel de la Royne Gille sa femme, & Humbert son Lieutenant general, Comte de Maurienne, qui depuis ayant eu nouuelles de la mort de Mainfroy Marquis de Suse son beaupere, & que le Marquis de Salusses troubloit son Estat, auec le congé de l'Empereur & de Rudolph, retourna en diligence en Sauoye, où il fit paix auec le Marquis. Apres F
ceste paix Humbert alla trouuer Rudolph à Vienne venu du voyage de Rome : mais Rudolph estant poursuiuy d'vne longue & fascheuse maladie, se sentant voisin de sa fin, & sans enfans, institua par son testament Conrad & Henry fils de la fille de sa sœur, son heritier, auquel il manda sur le poinct qu'il voulut rendre l'ame les enseignes Royales de Bourgoigne & de Prouence, parce qu'à l'aduanture Henry luy estoit plus agreable que Eudes Comte de Champagne, fils de son autre sœur, combien que Eudes oyant la mort de Robert, voulut debattre les sceptres d'Arles & de Bourgoigne, alleguant que Rudolph n'estoit en

ſon bon ſens, quand il auoit fait teſtament. A cela reſpond Conrad, qu'il eſtoit indigne de la ſucceſſion de ſon oncle, qu'il auoit deshonnoré & diffamé vilainement. Mais comme Conrad fut occuppé aux guerres de Hongrie, Eudes occupa par armes preſques toute la Bourgoigne vuidé de gardes par l'aide des plus grands Seigneurs du pays, enuiron l'an MXXXII. cent quarante quatre ans apres l'election de Rodulph I. du nom, celebree à Martinac. Neantmoins Conrad apres auoir composé les affaires de Pannonie, paſſa ſon exercite au A plus froid & dur temps de l'annee en Bourgoigne, où il reoccuppa ſur Eudes toute ceſte partie, qui eſt aux confins du Rhoſne, en ayant chaſſé ſes garniſons, dont les Prelats luy firent hommage: au moyen de quoy Conrad fut dominateur de tout le Royaume de Bourgoigne & d'Arles, auquel depuis oſerent pretendre les Empereurs de Germanie. Eſtant aduenu que ces deux puiſſantes couronnes furent couppees en pluſieurs pieces, & miſes ſur la teſte de pluſieurs Princes & Comtes qui les porterent, & adminiſtrerent leurs nouueaux Eſtats ſous l'hommage de l'Empire, dont ils ſe dirent hommes liges & fondataires. Humbert Blanches-mains, & Amedee ſon fils eurent le Marquiſat d'Italie, la Comté de Morienne qu'on eſtime auoir pris ce nom de Marius, auec vne piece des Alpes, & de la Sauoye iuſ- B ques au Rhoſne: Guigue le Gras la Comté de Vienne, au Royaume d'Arles, iuſques au fleuue de l'Iſere: Guillaume petit fils de Berald, & Vdo, ou Eudes ſon fils, la Comté d'Arles & des Tricaſtins: & de ceſt Vdo deſcendit Vdo II. du nom auſſi Comte d'Arles: de luy Gilbert dernier maſle de ceſte race de Bourgoigne, qui laiſſa ſeulement deux filles.

Reſponſe de l'Empereur Conrad a Eudes Comte de Champagne. Ces dattes n'accordent bien auec les autres: & c'eſt ainſi que les hiſtoriens ſont poses.

Pieces du Royaume de Bourgoigne & d'Arles compa rees & ſaiſies.

Iuſques icy Delbene.

Or combien que ce docte Abbé aye merueilleuſement trauaillé à l'elucidation de ces vieilles choſes d'vne hiſtoire, qu'il confeſſe ingenument auoir tiree des tenebres & des araignees, & y eſtre allé à taſtons ſous les aduis de ceux qui l'ont deuancé: ſi eſt-ce que parce que la commune opinion appelle ce Gilbert (iſſu de Berald de Saxe) dernier de la maiſon C de Bourgoigne: voicy comme il ſe pourroit prendre pour le dernier coup de ce membre.

Opinion de l'autheur.

Clodion le Cheuelu, fils de Pharamond paruint à la couronne Françoiſe l'an CCCCXXVII. ou, ſelon les autres, CCCCXXX. A Clodion les plus appreuuez hiſtoriens donnent de Baſine ſa femme fille d'Ouidelphe Roy des Thuringiens, Ranchaire, Aulber, ou Alberic, Phriſon, & Renaud, dont iſſirent quatre Princes ſouuerains, le Comte de Hainau, le Duc d'Ardaine, le Comte de Brabant, & le Comte de Namur. Des Princes d'Ardaine ſortit Boſon premier du nom, premier Roy d'Arles, fils de Beues Comte d'Ardaine, dont vous auez ouy la ſuite iuſques à Rudolph ſecond, dernier Roy d'Arles & de Bourgoigne que nous venons de laiſſer.

Comme les derniers Côtes d'Arles eſtoiet de la maiſon de Bourgoigne & de Saxe.

Deſcendance des Comtes de Prouence & d'Arles.

D Aulber, ſucceda à Clodion au Royaume de France Orientale (on l'appelloit lors ainſi) d'Aulber ſortit Vaubert Duc d'Ardaine: de Vaubert Ansbert, autrement Anſelbert le Senateur: d'Anſelbert & de Blitilde fille du Roy de France, Arnoald, ou Anchiſe: d'Anchiſe Arnoulphe: d'Arnoulphe Clodulphe, ou Flodulphe: de Clodulphe Martin: de Martin Childebrand: de Childebrand Theodoric ſurnommé le Saxon, qui ſe trouua fort ieune à la iournee de Ronceuaux l'an DCCLXXX. de Theodoric & de la fille d'Ouitichind Robert premier de ce nom Comte d'Anjou, qui eut trois fils Theodoric Comte ou Duc de Bourgoigne pere de Richard, Duc de Bourgoigne pere de Rudolph ou Raoul Roy de Bourgoigne, E puis de France à l'aide de Hugues le grand ſon proche parent: de Robert premier, Robert deuzieme Comte d'Angers & de Paris: de Robert deuzieme Hugues le grand ſurnommé l'Abbé, pour les grandes richeſſes, & les Abbayes qu'il poſſedoit, lequel eut deux femmes, la premiere Rotilde fille d'Emond Roy d'Angleterre ſœur d'Ogine, ou Theagine femme de Charles le Simple: la ſeconde Hauide ou Adhelaide, fille de Henry l'Oiſeleur, & de Matilde de Saxe Princeſſe du ſang du grand Charles, ſœur d'Otthon premier: & d'Hauide eut le grand Hugues quatre fils, à ſçauoir Hugues Capet, qui depuis fut Roy de France, Otthon Duc de Bourgoigne, Eudes ou Hugues (car ce n'eſtoit qu'vn meſme nom) Maire du Palais Marquis d'Italie: & Henry premierement Comte d'Anjou, en apres Duc de Bourgoigne, quand Capet ſon frere fut Roy. De Hugues Marquis d'Italie (dont on ne ſçait au vray F quelle fut ſa femme, quoy qu'on preſuppoſe qu'il eſpouſa quelque fille de Boſon, ou de Rodulph ſœur de Conrad) naſquit Guillaume Gerald, ou Berald, qui fut Vice-Roy & Gouuerneur d'Arles: & ne doiuent ces deux noms donner aucune ambiguité, puis que preſques tous les Princes de ce temps en auoient deux, comme Otthon Guillaume Comte de Bourgoigne: Hugo Guillaume Duc d'Aquitaine: Hugo Guillaume Comte de Tholoſe: Raymond Berenger: & Berenger Raymond Comtes de Barcellone & de Prouence, & pluſieurs autres, dont la liſte ſeroit faſcheuſe. Si fut Berald marié à Catherine fille de Ludolph Duc de Sueue, fils du premier lict de l'Empereur Otthon premier de ce nom, lequel eut

Voyez combien de mauuais pas & d'obſcuritez.

Enfans de Hugues le grand.

Double nom en vſage aux Princes de ce temps.

deux femmes, la premiere Edite fille d'Emond Roy d'Angleterre, dont nasquirent ce Duc Guillaume Euesque de Mayence, & Luithgrade femme de Heury le Sage : la seconde femme d'Otthon, estant Adhelayde, fille de Rudolph II. Roy de Bourgoigne, vefue de Lothaire Roy d'Italie.

Posterité de Berald.

De Berald & de Catherine sortit Guillaume Vice-roy d'Arles, qui eut à femme la fille d'Otthou Guillaume, fils d'Albert Duc des Lombards, au mesme temps que ce mesme Otthon donna son autre fille à Guillaume Duc d'Aquitaine, dont nasquirent cinq Guillaumes de pere en fils, Ducs d'Aquitaine qui n'ont peu brouillé les histoires. De Guillaume Vice-Roy d'Arles fils de Betald, mort du viuant de son pere, nasquit Guillaume II. qui eut en cōmun la prefecture & lieutenance du Royaume d'Arles auec son pere & son ayeul: de Guillaume sortit Odon du nom Comte d'Arles, d'Odon premier Odon second, qui fut aussi Comte d'Arles, & de cestui-cy Gilbert dernier Comte de ceste Royale famille, dont nous allons suiure l'histoire, auec vn peu plus de clarté que nous n'auons peu faire iusques icy, les choses vieilles estants subiectes à ce defaut de se touiller, despolir, & difformer, par le long vsage du temps, & de perdre les marques, qui les peuuent faire discerner & cognoistre, comme vieux coings & peintures effacees, dont on ne void traits ny couleurs, & qu'on ne peut bien resuiure. Somme que la posterité des grands personnages se laissant peu à peu couler aux vices, & degenerant de ses ancestres, est cause de sa ruyne. A B

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

A LA GENEREVSE NOBLESSE DE PROVENCE. C

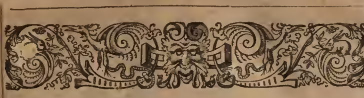
IE vous conuie & vous appelle, ô illustre, braue & genereuse Prouençale noblesse, comme au cry du corps de la renommee, à ceste excellente & coulante fontaine, defendue aux Syluains, & aux rustiques : à fin que vous veniez appaiser vostre soif, vous rafreschir, & vous lauer aux canons diuers qu'elle pousse, azurez, clairs, & limpides, faicts par vn tel artifice, que vous y verrez, comme dans vn poli crystal, les images, les escus, & les timbres plus glorieux de vos ancestres, peints tant au vif, & au naturel, qu'ils vous lairront vne soif incroyable, d'y boire, & de les souuent regarder pour les ensuiure & imiter soigneusement : de peur de degenerer, & vous salir dans la fange de la fetardise, & du vice. Si que vous laissiez ces mesmes exemples, & ces nobles desirs aux enfants de vos enfants, & d'eux à vne tres-longue & tres-honorable posterite. D

* * E



F

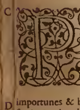
* *



A
SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE; ET CHRONIQVE DE
B
PROVENCE:

DES ROYS D'ARAGON ET COMTES DE BARCELLONE qui l'ont possedee depuis l'an MLXXX. *iusques en l'an* MCCXLV.

PROVENCE SOVS LES COMTES DE BARCELLONE.

C

VIS que non sans beaucoup de difficultez & de peines nous
sommes sortis de ces hautes & pleines mers, ausquelles nous n'a-
uons apperceu que ciel & qu'eau, ou à la faueur de quelques estoi-
les nous auons esté contraints de singler & faire chemin à voiles
abandonnees, au plaisir des vents & des ondes, descouurants par-
cy, par-là quelques sommets de rochers, sans aucunes stations
asseurees, ny pages tranquilles & calmes : que par mesme aduan-
ture deliurez de cest air caligineux & malin, & de ces tempestes
D importunes & bruyantes, nous auons ietté l'anchre en terre ferme, en vn ciel plus
serain & plus doux, où nous descouurons non des faistes & bouts de rocs sauuages
de hauteur inaccessible, ou les fragments de quelques Amphiteastres mutilez & des-
honnorez de l'iniure du temps & du mespris des aages plus bas, mais les pointes des
Obelisques des fameux Temples de Prouence, qui paroissent comme filers parmy
l'espez azur des nues, & les testes des superbes masses & anciennes Tours d'Auignon,
d'Aix, d'Arles, & de Marseille : à tant que nous voyons desia la poussiere des che-
uaux bardez, & venir & desmarcher en tres-bel ordre, reluisans comme Soleils sous
le vif esclar de leurs armes d'or, enrichies d'escarboucles, placques en pal de quatre
E en quatre nos anciens & premiers Comtes, Ducs & Marquis Prouençaux, auec
vne flotte d'illustre noblesse de genereux Cheualiers, & d'Heroës, qui tantost pa-
roistront en vn perilleux combat, tantost en vn sanglant assaut, ores en vne solem-
nelle assemblee aupres de leur Prince portans leurs escus au col, & les enseignes de
leurs ancestres en diuers aages, & diuerses occasions. Entre lesquels seront veus
ces excellens Troubadours, & nobles Poëtes, qui chantoient leurs beaux faicts &
leurs victoires en rithme Prouençale & vulgaire, en aussi grand honneur de ce temps
aupres de leurs Princes, que furent jadis Anacreon à l'endroit de Polycratus, Æschi-
le & Symonide de Hyeron, Phyloxene de Denys, Antagore & Arat d'Antigone:
F combien que Hesiode & Homere mespriserent telles faueurs : l'vn pour la rusticité
de son esprit : l'autre, pour les longues peregrinations, qu'il fit aux nations estran-
ges, & la hauteur de son courage : estimant assez plus le gain d'vne immortelle re-
nommee, que toutes ces fumees, graces, & faueurs de Roys. Car vous verrez entrer
tous ces excellens personnages, non autrement qu'estoilles, qui les vnes apres les au-
tres viennent imperceptiblement à dorer & couurir de differentes clartez la riche &
grande robe du ciel.

Les armoiries des premiers Comtes de la maisó de Barcellone.

Anciens Troubadours & Poetes Prouençaux.

Pausanias aux Attiques

Votáque fernati soluentur in littore nautæ.

Nous ferions de vray tres-bien & fort piement, s'il nous estoit ainsi permis, de faire des

sacrifices au dieu Neptune, & luy immoler sur ses riuages, comme sur ces propres Autels, des taureaux noirs, des agneaux, & des sangliers, respandants leur sang dedans les ondes, en recognoissance d'estre parmi tant de vents & de tourments, sortis sous sa faueur assez heureusement de nostre premiere nauigation. Quoy qu on vueille dire des fables & des Poetes : si nous n'auions affaire à vn Neptune assez plus puissant & plus souuerain, qui A commaude aux vents & aux ondes, sous la grace & la main duquel ayans esté conduits à sauueté iusques icy, nous poursuiurons nostre chemin. Apres toutesfois auoir ouuert la carte & la boussolle, pour exactement considerer à l'imitation des bons mariniers, quelle route nous auons tenu, combien de milles nous auons fait, sous quels vents singlé, quels ports abordé, quels païs veu, sous quelles estoilles nauigé, quels peuples cognu, quelles nations descouuert, quelles langues appris, & finalement en quel ciel, quel terrain, quelle contree, & quelle coste tant d'Aquilons nous ont ietté. De peur que nous ne venions à nous esgarer & perdre, à prendre vn territoire pour vn autre, vn Isthme pour vne Isle, vn Comte pour vn Roy, Iupiter pour Saturne, l'Ourse pour Andromede, le B Centaure pour le Dauphin, l'Autel pour la harpe, l'Artique pour l'Antartique : si que tout nostre long voyage ne soit rien plus, que vain trauail & confusion desordonnee.

Briefue & agreable recapitulation.

Apres que Marseille eut esté edifice par les Phocens, peuples de Grece, que les François du temps de Tarquin le Vieil, furent entrez en armes dans l'Italie : que le consul Claudius Marcellus eut subiugué les Gaulois, habitans les Alpes, & Sulpitius son compagnon les Gennois, qui de ce temps ne troublerent peu les villes d'Antibe & de Nysse des appartenances de Marseille : car pour lors estoient compris sous les Gaulois, les Gennois & les Milanois, qu'on dit communement Lombards, & que Appius Claudius eut dompté les Salassiens, peuples des Alpes, qu'on croit estre ceux de Salusses (ce qui fut l'an six cens C & dix de la fondation de Rome) quelques vingt-deux ans apres le Proconsul Sextius mit en route les Saluiens Prouençaux, & sous les auspices d'vne telle victoire commença les fondemens de la ville d'Aix, dont elle a esté dite *Sextia* : & n'arresta long temps, que Martius Rex Consul, & Portius Cato menerent vne Colonie à Narbonne. De maniere que le païs de Languedoc, Prouence, Dauphiné & Sauoye furent reduits en Prouince Romaine. La venue & deffaicte des Cymbres entreuenant vn peu apres, que suyuit le grand Dictateur Cesar : lequel acheuant les conquestes des Gaules, asseura le premier la Prouence, trauailla par vn dur & long siege Marseille : tellement que la Prouence fut la propre Prouince des Romains, leur mignonne & petite Italie, qu'ils possederent diuersement sous diuers gouuerneurs, Comtes, ou Ducs (car c'estoyent offices) depuis ce premier & grand D Empereur iusques à la venuë des Vandales, Gots & Bourguignõs, qui auec vne merueilleuse tempeste d'hommes & d'armes l'empieterent sur les terres de l'Empire, comme nous auons fait voir: en sorte que les Roys premiers de Bourgoigne de la race des Vandales & des Gots, la tindrent de Prince en Prince hereditairement iusques à Clouis premier Roy Chrestien, qui par le chef de Clotilde de Bourgoigne sa femme, s'en fit dominateur, la conquist, & la laissa aux Roys de France ses successeurs, lesquels iusques à Martel Duc & Prince des François, la commanderent sous leur sceptre & domination, Martel en ayant glorieusement chassé les barbares Sarrazins, qui s'estans iettez auec puissance & nombre effroyable dans le païs, auoient occuppé quelques villes, qu'il reprit & restitua à la E couronne Françoise par beaucoup de memorables combats, auec Arles, Auignon, Marseille, & l'antique Nismes, arrachees des mains de ces infideles Barbares : dont aduint que Charles le grand son nepueu & son successeur, comme auoit esté Pepin son pere, en estant hereditaire souuerain & absolu seigneur, crea Theodoret son fils naturel Duc de Prouence : laquelle alla iusques à l'Empereur Charles surnommé le Chauue (petit fils de ce grand Charles) qui premier le separa de la couronne de Bourgoigne, pour la donner en titre de Roy à son beau-frere Boson : sans doute celuy-là mesme, qui troubla Theodoric, fils de Sanson Comte d'Authun, & fit escorte & compagnie depuis sa ville d'Arles F iusques à Lyon : & derechef d'Arles en Italie au Pape Iean, eschappé des prisons Romaines, pendant que l'Empereur Louys (car il en couronna trois en quatre ans, ce que iamais autre Pontife n'a fait) fut trouuer le Roy de Germanie en Lorraine, pour traicter la paix sur la concurrence de l'Empire. Conrad estant Roy de Germanie, Hugues d'Italie, Louys qui eut les yeux creuez à Verone, & Berenger Empereurs.

Aquæ Sextiæ Aix en Prouence.

Lucain liur. 3. met au long la prise de Marseille.

Theodoret fils naturel de Charlemagne Duc de Prouence.

Quels furent les deux Bosons.

Quant aux deux Bosons, il semble qu'on puisse tirer de tant de vieilles & diuerses pieces que i'ay produit, pour la concurrence des opinions & des histoires, que le premier Boson fils de Buues Comte d'Ardene, fut vrayement du sang de France, branche de Charles

le Grand : au moyen dequoy il fut inuesti par le Chauue son beau-frere, & depuis son
oncle : qu'il laissa vn seul fils nommé Louys, que tous accordent, deux ans apres la
mort de son pere (lequel fut ensepulturé à sainct Maurice de Vienne) auoir esté Em-
pereur, comme auoit d'estoc imperial : à ce Louys les vns disent que Berenger fit creuer
les yeux apres l'auoir deffait & vaincu : les autres, que ce fut à Louys fils d'Arnoulph : les
vns qu'il regna deux ans, les autres qu'il regna quinze, les autres qu'il regna fort peu:
A plusieurs qu'il mourut sans lignee : aucuns qu'il eut vn fils nommé Charles Constantin,
lequel, parce que Hugues fils de Lothaire s'estoit saisi du Royaume d'Arles, enuiron l'an
neuf cens vingt-cinq (au temps que les Antropomorphites, horrible peste d'hommes &
de nouueaux Cambales commencerent d'infecter l'Eglise) se ietta de plein-saut dans la
Comté de Vienne, qu'il occupa despoüillé du sceptre de son pere & de son ayeul.
Parquoy Hugues guindant plus haut le vol de ses glorieuses conquestes, & preten-
dant à l'Empire, s'aduisa cautement de faire paix auec Rodulph premier Roy de Bour-
goigne, fils de Conrad, Comte de Stratlinge, fils de Hugues l'Abbé Duc d'Orleans,
qu'il redoutoit pour sa grande puissance : & pour le pied & l'intelligence qu'il auoit
B desia dans l'Italie. Par le traitté de ceste paix, donnant à Rodulph toute l'estendue
du Royaume d'Arles, voire par vn don si friand, luy liant tellement les mains, qu'il
promit & asseura Hugues de n'apporter aucun trouble ny destourbier à son dessein.
Alliance qui fut iointe & soudee d'vn tel & si bon alloy, que Rodulph apres auoir
iouy la couronne du Royaume d'Arles l'espace de quelques annees, la laissa à son fils
Conrad, ieune de sens & de temps, qui apres plusieurs trauerses en laissa legitime &
naturel successeur Boson deuziesme du nom son fils, proclamé Roy de Prouence sur
l'an neuf cens quarante-trois, apres la mort de son pere, à l'occasion d'vne infinité de
troubles & d'empeschemens qui iusques alors l'auoient de toutes parts enuironné &
C detenu.

Diuerses & variables opinions.

Antropomorphites quand infestez.

Boson II. proclamé Roy de Prouence l'an DCCCCXLIII.

Or Boson, selon les vns, auoit espousé Berthe fille de Hugues Roy d'Italie, pour le
respect duquel il voulut par vne grande & sage discretion s'abstenir du nom de Roy,
& prendre celuy de Comte ; car c'estoit le plus excellent apres le Royal : & ce pour ne
perdre à l'appetit d'vn vain titre d'ambition les heritages & la couronne de son beau-
pere, qu'il craignoit de fascher & mettre en ialousie, s'attitrant Roy & Monarque de
mesme sceptre que luy. De Berthe & de Boson ne sortirent aucuns fils pour recueillir
leur succession & la nouuelle Comté de Prouence : mais bien, selon quelque Historien,
D vne fille sans plus, nommee pareillement Berthe, du nom de sa mere, que Raymond
fils de Gerard III. Comte de Poictiers espousa. Mariage dont fut procreé vn fils nommé
Guillaume, qui fut troisiesme Comte de Prouence, apres le Comte Raymond son pere,
& Boson son ayeul, qui premier volontairement descendit du throsne de Roy au siege de
Comte. Tellement que de ce Guillaume & de Blanche sa femme fille de Godefroy Com-
te d'Angers, dit Grisogonelle, à raison d'vn Geant qu'il vainquit, couuert d'vne cotte de
drap gris sur ses armes, sortirent Vdo qui succeda à la Comté de son pere, & Louys son
puisné, qui fut creé par Conrad deuziesme du nom Empereur des Romains, premier Lan-
graue de Thuringe : ce que le tres-excellent imperial Historiographe en ses Migrations
E genealogiques, & le Cosmographe Vniuersel Alemand, deuant luy semblent vouloir ac-
corder. Outre ces enfans, ayant eu Constance, que les histoires appellent d'Arles, Prin-
cesse Prouençale, qui fut iointe par mariage à Robert fils de Capet enuiron l'an neuf cens
nonante-sept. Combien que l'opinion plus recente est, que Boson second n'eut qu'vn frere
nommé Rodulph, dit le Faineant, lequel fut dernier Roy d'Arles : & qu'apres luy Berald
de Saxe, souche des Ducs de Sauoye, & la posterité de Guillaume petit fils de Berald, com-
manderent en Prouence en qualité de Gouuerneurs & de Comtes iusques au Prince Gil-
bert, qui venant à recueillir ceste Comté sur l'an mil quarante, en fut premier sou-
uerain, & print à femme Tyburge, fille du Comte de Rhodez, dont luy nasqui-
F rent deux filles ; à sçauoir, Faidide & Doulce, lesquelles estans mariees aux maisons
de Tholose & de Barcellone, donnerent occasion & commencement au partage de
la Prouence, que nous ferons voir peu apres : en sorte que desormais nostre che-
min sera droict, spacieux & beau, sans espines, sans poussieres & sans marests:
combien qu'il ne soit sans cailloux, & sans les armes, qui vindrent tant à propos au
vaillant & magnanime Hercule contre les enfans de Neptune, qui le voulurent
assommer.

Diuerses opinions de Boson II.

Selon Estienne de Lusignan en ses genealogies, Boson n'eust qu'vne fille nommee Berthe.

Guillaume fils de Raymond, fils de Boson qui fut troisiesme Comte de Prouence, espousa Blâche Grisegonelle.

Odo, ou Vdo qui succeda à son pere Guillaume fut le quatriesme Cõte de Prouence. & Louys son frere premier Lantgraue de Thuringe.

Volfangus, Lazius & Munster.

Parce que les autres font ce Gilbert fils de Vdo cinquiesme Comte de Prouence dit vne de la maison de Bourgogne.

Dante au commencement du premier chant de fon Purgatoire.

Per correr meglior aqua alza le vele
Homai la nauicella del m'ingegno,
Che lascia retr' a se mar si crudelle
Et cantero di quel secondo Regno,
Oue l'humano spirito si purga. A

Dolce color d'Oriental faphiro.

MLXXX.

En quel temps regnoit Gilbert.

Et di falir al Ciel diuenta degno, dit le Poëte inimitable, dont les Mufes Italiennes font vne fi haute gloire, apres qu'il eft forti de ces horreurs infernales & tenebreufes, où il a veu tant d'ombres triftes & defefperees, diuerfement tourmentees, & qu'il commence à voir poindre le iour ferain, & la couleur agreable d'vn faphir Oriental & tranfparant. Ce que ie puis dire auec luy en cefte feconde partie: ou comme en vn air plus clair & net apres auoir paffé par tant d'obfcurs deftours, & de tracs incertains & fourchus, ie fuis à la fin paruenu: fi que comme il inuoque les Mufes, ie puis bien implorer Minerue, à ce qu'elle me foit propice, & rende mon trauail digne d'vne eternelle renommee, au grand honneur de mon païs. B

Faydide & Doulce de Prouence, ou de Bourgoigne filles de Gilbert mariees aux Comtes de Tholofe & de Barcellone.

Gilbert le bon Comte, & Tyburge fa femme, qui fe trouuent auoir commandé en Prouence enuiron l'an mil octante, eftoient defia fort aduancez en l'aage, & fe voyoient fans fucceffeurs mafles (ce qui ne leur eftoit vn regret de petit poids) chargez feulement de deux belles ieunes & aduenantes Princeffes leurs filles: lors que defireux de les pouruoir auec honneur, & felon leur haute qualité, & de tranfmettre leur fceptre & leurs Eftats en des Princes fortables à leur illuftre condition, ils donnerent l'aifnee nommee Faidide, au Comte Alphons de Tholofe, fils de Raymond deuziefme du nom, Comte de fainct Gilles, qui fouloit eftre anciennement vne grande & puiffante Cité, comme tefmoignent encor pour le iourd'huy fes reftes & fes reliques, fituees au bord du Rhofne: & Doulce fa fœur à Dom Raymond Berenguier, Comte de Barcellone, que les Prouençaux par honneur *Cap d'eftouppas*, & les François, teftes d'eftouppes: furnom tres-beau & tres-conuenable, que la belle, groffe, crefpe & blonde cheuelure qu'il nourriffoit curieufement, luy auoit donné: mais que nous mettrons premier Comte pour euiter les bancs d'incertitude & de confufion, quoy que Gilbert l'ait efté, & quelques autres deuant luy, dont l'ordre n'eft bien affeuré, ny la defcendence affez certaine. En forte que noftre hiftoire filera d'vn pas continu, fans aucun empefchement, iufques au temps du grand Henry IV. de ce nom, qui regne fur les François, & la fin du feziefme fiecle. C D

Douaires donnez aux deux Princeffes fous l'authorité de Louys le Gros

Amé II vice-Roy d'Arles creé premier Comte de Sauoye par l'Empereur Henry IV.

A ces deux Princes d'eftoc illuftre & Royal furent donnez & tranfmis pour les douaires de leurs femmes les païs & Comtez de Prouence, Rhodez & Giuauldan, dont ils firent depuis deux parts au quatriefme an du regne de Louys le Gros, Monarque des Gaules, & de fa propre authorité en l'an mille cent & douze. Vn peu auparauant auoit efté creé Vice-Roy d'Arles (comme autres-fois Berald) Amé fecond du nom, par l'Empereur Henry IV. qu'il auoit accompagné à Rome à fon couronnement: puis honnoré des titres de Comte, Prince, & Vicaire de l'Empire: finalement par le mefme Henry creé premier Comte de Sauoye. Car Humbert Comte de Vertus & de Maurienne (la fille duquel nommee Adhelays Charles le Gras auoit efpoufé) qui mourut en Afie, où il eftoit allé contre les Mahumetans, laiffa de fa femme Gifle & Laurence, fille du Comte de Venoufe, cinq mafles: entre lefquels fut ceft Amé. Et pourautant que ce font les Comtes de Barcellone, qui doiuent d'orenauant commander fouuerainement, & tenir le fceptre de Prouence: & que par vne bien illuftre monftre & reueuë, les plus claires, anciennes & notables familles d'vne tant noble & digne Prouince de temps en temps, d'aage en aage, & de Prince en Prince, doiuent eftre mifes aux rangs & fe faire voir, tant pour l'honneur excellent de ceux qui en font encor les rameaux, les fruicts, & les branches, que pour la gloire non moyenne de ma patrie, & l'enfeignement de ceux qui afpirent au degré d'vn tel honneur, ou l'ont recentement acquis. E F

Pourquoy le discours moyenne de la Nobleffe

Il femble non feulement honnorable, ains tres-expedient & fort à propos, auant qu'entrer au fil d'vne fi longue matiere, & aux courants de cefte hiftoire, de voir en premier lieu quelle peut & doit eftre cefte tant illuftre Dame, que tout le monde recerche, que toutes les nations habillent de fi diuerfes & contraires robes, forment de membres fi monftrueux & differents, & que toutes par enfemble

commu-

communement nomment noblesse : puis de quels insignes & puissans ancestres, ces Comtes & Marquis Aragonois sont descendus & sortis, d'autant que le suject m'y porte, l'occasion le requiert, mon Genie le veut, & la beauté de mon histoire le desire, auant que d'aller plus outre.

A *DISCOVRS DE LA NOBLESSE.*

Naistre de nobles & illustres peres est vn singulier don de Dieu.

COMME donc soit vne particuliere grace du Souuerain, Noble & Createur de toutes choses, de sortir de famille antique & noble, & de prendre iour de parents illustres & renommez en beaux faicts, œuures excellentes en armes ou en sçauoit, la suite desquels vient comme à transfondre & verser d'vn corps à l'autre ie ne sçay quoy de plus genereux & reluisant au sang & aux mœurs, que ce qui se void ordinairement aux plebees & personnes obscures & basses : ainsi est-ce vn desir vniuersel & general comme inné à tous hommes, peuples & nations d'appeter cest honneur & ce B rang, & de cercher par mesme soin, du plus loin & plus profond qu'il se peut, le commencement & l'estoc plus sourd de leur race. Pour se rendre par ceste antiquité d'origine de peres & d'ancestres, plus excellens, plus venerables, & plus distinguez de la masse du rude & grossier populaire, ou à parler plus proprement, pour approcher de plus pres de la premiere noblesse, & du premier & souuerain principe, qui est Dieu. Ce que tres-bien & fort ingenieusement ont cognu les anciens & sacrez Poëtes, quand ils ont fait descendre les personnages excellens de Iupiter & du Ciel, les appellans Heroës & demi-Dieux : au contraire les Geants de la terre, & sans aucune Genealogie, ainsi que de terrestre, ignoble, cruelle & barbare nature. Mais comme toutes choses qui C ont estre, ont eu quelque commencement (car autrement nous tomberions en vne bien obscure confusion, & à l'infini, qui n'aduient ny en montant, ny en descendant qu'à ce mesme Dieu, qui est le cercle & le rond de toutes choses) il est necessaire & bien-iuste que la noblesse en aye quelqu'vn, & des bornes & limites prescrites, puis que c'est vne clarté acquise par vn premier, que quelque singuliere vertu ou acte heroïque a rendu voyable, cognoissable & surhonnoré par dessus la regle commune des hommes, estant vn premier que plusieurs, & le simple que le composé, selon que disent les sages : si lon ne vouloit dire que les nobles & les Gentilshommes tombent des nues : en la mesme façon que cer-D taines iuments conçoiuent du vent. En sorte qu'il est bon de proceder auec arrest, prudence & discretion en la recerche de telles & si chatoüilleuses matieres. De peur qu'on ne vienne à foüiller & creuser si auant, qu'on trouue la fange & l'eau trouble & puante, au lieu de quelque source d'eau claire, viue & perennelle. Chose qui sans doute infailliblément & necessairement aduiendra, si l'on admet (comme on doit) ceste verité fondamentale, & ce principe general, que tous les hommes ont esté formez francs & de libre & muable volonté, d'vn mesme maistre sortis, d'vn mesme limon, d'vne mesme nature, & de parens mesmes.

L'homme naturellement tasche à s'approcher de Dieu.
Heroes & demi-Dieux.
Geants fils de la terre.

Nobilis quasi noscibilis.

Dangereux de cercher trop auant vne race.

La vertu ayant rendu les vns respectez, honnorez, & voyables, & le vice les au-E tres incognus, infames & mesprisables : le reste & le gros des conditions moyennes, & basses, demeurans comme à l'entredeux de la balance, pour pancher du costé du bien ou du mal, de l'honneur ou de l'infamie : de maniere que c'est vne fatale necessité à la noblesse, comme à toutes les autres choses humaines & perissables, d'auoir sa vicissitude, son flux & reflux, sa naissance & sa fin, selon que les vices ou les vertus (& bien souuent les tours de la fortune) s'y rencontrent. Ce que galantement & par Enigme voulurent signifier les petits croissants d'argent & d'yuoire, que portoient anciennement les Gentilshommes Romains à leurs souliers. Pource que la Lune sort tout premier de l'obscurité, puis apparoist d'vne face argentine & tres-claire, fina-F lement comme elle est au plein de son plus illustre rond, ainsi que desia enuieillie, s'esuanouyt & ne paroist plus, s'enfermant dans la mesme obscurité, dont elle estoit peu à peu sortie pour refaire & recommencer ceste resolution & ce tour.

Noblesse & vilenie procedent de vice & de vertu.

Croissants marque ancienne de noblesse que vouloient signifier.

Ces antiques Sages vouloient sans doute par là hieroglifier, que la noblesse a son son cours & son decours, son croissant, & son decroissant : en somme que la Vertu seule & la vie honnorable, & non contaminee la maintenoient en sa reluisante verdeur & viuacité. Les Cigalles d'or que portoient les Atheniens en leurs cheueux,

Noblesse humaine va & vient comme la Lune.
Thettgophores on porte Cigales.

& en

& en leurs chappeaux, denorerent à l'aduanture quelque chofe de pareil : pour eftre ceft animal de la duree d'vn feul Efté, qui femble le renouueller par la force des rayons du Soleil : & pour ne viure que de chanfons & de rofee, ambrofie celefte & diuine, dont fe doit nourrir & raffafier le vray noble. Vn Prophete excellent femble bien fur ce propos auoit fceu, qu'il y a eu d'autres peuples, outre les Latins & les Grecs, qui ont vfé de telles petites Lunes & croiffants, quand il dit en quelque endroit, en ces eleganres paroles, que le Seigneur oftera aux nobles de Iudee les ornemens & les croiffants de leurs fouliers, leurs A ioyaux, leurs chaines, leurs carquans, & leurs braffelets : leurs coliers, leurs mittres, & leurs coifeures, leurs poinçons, leurs enfeignes, & leurs caffolettes: leurs pendans d'oreille, leurs anneaux, & les bagues de leurs fronts : leurs robes, leurs linges, leurs efguilles, leurs miroüers, leurs crefpes, leurs rubans, & leurs taffetas. De forte que ce fainct & antique Voyant, en remarquant les croiffans & petites Lunes des chauffures anciennes des nobles, femble auoir veu tous les affiquets, artifices & ornemens des Dames de ce fiecle diffolu & desbordé à tout luxe, tant naifuement & au vif reprefentez & peints, qu'elles femblent bien pouuoir alleguer vne poffeffion des plus vieux aages, tant s'en faut que ce foit vn nouuel abus, ou quelque recente introduction. Le Philofophe diuin difoit, que porter feulement B la nobleffe aux fouliers & aux cheueux, eftoit vne vaine & bien ridicule oftentation, ainfi qu'vn certain Sophifte nommé Herode reprocha à Bradeas fon beau-frere, qui au lieu de le tancer aigrement de ce qu'il auoit fi rudement fait battre Regille fa femme à vn efclaue, qu'elle en auoit rendu l'ame fous les coups, employa vn long efpace de temps auec vne importune & defplaifante trainee de paroles, au recit de fa nobleffe & de fa race : dont fe moquant le Philofophe, luy reprocha par vn grand mefpris, que fa nobleffe ne confiftoit qu'en fes Aftragales & fes croiffants : comme s'il euft voulu dire ouuertement & couuertement, qu'il eftoit vn faineant & vn fot, & qu'il fouloit la nobleffe de fes anceftres aux pieds. C'eft pourquoy tres-bien difoit Lycurgue, que rien ne profiroit d'eftre de la race d'Hercule, fi C lon ne faifoit les œuures, qui auoient mis & furhauffé ce grand homme au rang des Heroës & demi-Dieux.

E'faye fur la fin de fon troifiefme chap. touchant les croiffans, & la plus part des ornements des Dames d'auiourd'huy.

Platon fe moque de la Nobleffe des croiffants & des cygales.

Nobilitas in Aftragalis.

Opinion de Lycurgue touchant les Nobles de fang.

Or combien que les grands fleuues naiffent des grandes & hautes montagnes, & que le genereux foit ce qui ne degenere de fa nature, & le noble, ce qui vient & procede de noble femence : neantmoins de bien petites fources iettent des grandes & bruyantes riuieres : des petites & humbles racines des grands chefnes : & fi fortent les efclairs qui fe font voir aux places publiques & aux fommets & pointes des rochers & des temples, de l'obfcurité de la nué : comme femblablement de bons peres naiffent des triftes enfans, & de bons arbres, des afpres & manuais fruicts. Car la corruption & la generation s'entrefuiuent tant fucceffiuement & auec fi peu de repos, que là où a efté premierement la terre, D maintenant eft la mer, & là où eft la mer derechef fe verra la terre. Ainfi fe font rencontrez les changemens des Empires, des Affyriens aux Medes, des Medes aux Perfes, des Perfes aux Grecs, & des Grecs aux Romains : toutes chofes fe font & compofent de leurs contraires, dit le diuin Athenien, les grandes des petites, les luifantes des obfcures, les hautes des baffes, & les nobles des innobles. Et tient ce diuin perfonnage, qu'il n'y a Roy qui ne foit forti de Berger, & Berger de Roy. Mais en quelque endroit difcourant de la fainčteté, il dit fort naturellement, que le rond eft tel, parce qu'on l'a arrondy : le fainct, parce qu'on l'a fanctifié, & l'efclair & noble, parce qu'il a efté illuftré & ennobly. Toutesfois le Cheronois, autheur du tout excellent, ne fait point peu de cas d'eftre forty d'ayeuls illuftres, ge- E nereux & nobles, commençant toutes fes vies par l'aduantage de fens & par la Genealogie des perfonnages, dont il entreprend difcourir, ainfi qu'on le peut voir par tout le cours de fon ouurage, & de fes hommes illuftres. Paufanias Hiftoriographe tres-agreable, variable & fleury, fait le mefme aux recerches de la Grece, traitant infinies Genealogies & defcentes d'Heroës, de Capitaines & de Monarques. Les Poëtes mefmes ont eu cefte qualité en telle reuerence, qu'ils auoient vne forte d'Hymnes appellez Genealogiques, en la tiffure defquels ils chantoient la defcente & fuite honnorable d'anceftres : comme on peut voir en lieux infinis du diuin Prince des Poëtes Grecs, les Genealogies & les origines des Heroës, F & femblablement au Prince des Latins, où toute l'Æneide ne femble eftre qu'vn long arbre Genealogique des Cefars defcendus d'Iülus & d'Ænee. Que s'il eft permis de mefler icy auec toute fobrieté les chofes diuines & fainctes, la Genealogie de celuy qui eft fans genealogie, le Sauueur des hommes a efté tres-exactement, & de pere en fils depuis plus de foixante generations, traittee par deux de fes plus fauoris Secretaires, & tres-fideles Euangeliftes. Inferant par là que c'eft vn excellent don de Dieu, de naiftre d'anceftres,

Vbi fuit terra, nunc eft mare.

Viciffitude des Monarchies.

Omnia fiunt ex côtrariis.

Latum, quia fertur. sactũ quia fanctificatur.

Plutarque en fes vies.

Paufanias.

Hymnes genealogiques.

Homere & Virgile.

Genealogie de noftre Seigneur.

ayeuls,

ayeuls, & peres nobles & genereux : & que sa seule & puissante sagesse dispose & choisit de longue main, & de bien loing les familles, non des particuliers & priuez gentils-hommes, qui ne sont nez à si hautes charges, mais des Monarques, qui doiuent commander à plusieurs peuples, & regir les Empires & les Royaumes, Dieu estant le pere commun de tous, & l'adoptif & particulier des Potentats des Princes & des Roys : comme ceux ausquels il transfere quelque eschantillon de sa diuinité & qu'il faict ses Lieutenants, & sacrez vicaires en ceste basse terre: à fin qu'arrestant par ce moyen l'ambition, & la naturelle desobeyssance des hommes, ils soient plus crains & respectez des subiects par ceste antique possession de Noblesse, & descendance de maieurs illustres & renommez. En tesmoin de quoy ils ont accoustumé de mettre au couronnement de leurs titres, & de leurs patentes PAR LA GRACE DE DIEV, pour vne venerable marque d'hommage & de recognoissance, qu'ils releuent du tres-haut Souuerain, Seigneur des Seigneurs, & grand Roy des Roys. Conditions qui ne sont pas requises aux simples gentils-hommes, & Nobles, que le cours d'vn siecle & de trois ou quatre races rendent egaux & capables des plus illustres ordres, & cheualeries du monde, sans qu'ils doiuent tant foüiller, ny creuser plus outre vne chose le plus souuent douteuse, superflue & sans proffit: quoy que l'antiquité de la race ne soit sans vne tres-honnorable prerogatiue, ny à mespriser. Certainement disoit tres-bien le tres-excellent Torquato Tasso, qu'il eut mieux aymé les cent ans derniers de la maison de France, que tous les siecles, & tout le lustre des plus illustres Princes du monde : comme s'il eut voulu dire, combien peuuent les beaux actes, les faits heroïques, la haute & sublime vertu, qui seule en est la vraye mere, & la noutrice : car quoy que les Roys, & les Princes ayent interposé leur souueraine concession à plusieurs que pour le iourd'huy on appelle nobles par patentes & grace du Prince: si en ay-ie veu bien peu de bonnes & legitimes, qui ne soient declaratoires, c'est à dire fondees sur quelque seruice notable & vne tres-excellente vertu : puis qu'il semble de vray, que le Prince puisse bien declarer & receuoir : mais non faire le vertueux ny le noble, qui de soy-mesme se doit faire tel. Ce que tres-bien & royallement prattiqua l'Empereur Maximilian enuers vn tres-riche & tres-opulent bourgeois, qui le supplia non de l'enrichir, mais de l'ennoblir, auquel il fit ceste vrayement heroïque responce, que quoy qu'il fut grandement riche il estoit pourtant à son pouuoir de le faire encor beaucoup plus opulent : mais que de le faire Noble, c'estoit chose qu'il deuoit faire luy mesme. O grand Monarque que dirois-tu en ce siecle, où la vertu, & le sçauoir causent, par maniere de dire, la roture & l'obscurité, & l'argent la noblesse, les honneurs, les magistratures, & les dignitez? C'est pourquoy nostre grand & tres-Auguste HENRY que ce siecle reuere, & la terre redoutte, meu d'vne Royalle indignation, a fermé la porte à tels & si prodigieux abus, pour l'ouurir aux merites & à la vertu. Car si la Noblesse ne se peut & ne se doit acquerir, que par les armes & par les lettres, qui toutes deux ont leurs glorieuses & particulieres actions, conuenables au corps & a l'ame, dont se compose & se denomme la creature parfaicte & raisonnable (car noble vaut & porte autant que digne d'estre cogneu) l'vne & l'autre vacation estants les principales ames d'vn estat bien ordonné : s'ensuit-il pas que les honnorables effects de l'vne de ces deux seulement, peuuent rendre les hommes dignes de ceste cognoissance, & claire reputation, soit qu'on les exerce aux saisons de paix, soit qu'on les prattique aux temps, & besoings de guerre. Celuy donc qui veut conseruer ceste clarté, & qui ne veut deuenir de gentil-homme vilain, de noble roturier, de cheualier mechanique, & de glorieux abiect, doit-il pas curieusement l'entretenir, voire la rehausser, s'il peut par quelque sublime vertu, & par le mesme moyen, qu'il n'ignore point luy auoir esté acquise par ses peres & deuanciers, soit de longue main (ce qu'on appelle noblesse d'armes & de race que trois races insignes & trois personnages vertueux l'vn apres l'autre, parfont) soit de plus freche & recente memoire, que les Romains fouloient appeller, hommes nouueaux: car tout a commencement. Noblesse est vn fer poly par long vsage, qui vient à se roüiller pour n'estre exercé, car on sçait assez auec quelle peine il faut purifier vn metal auant qu'il soit capable de quelque forme. Noblesse est vn puits, l'eau duquel est venuë du profond de la terre & de la bouë : laquelle estant reposee s'esclaircit, souuent puisee se rend tres-bonne & tres-delicieuse, laissee inutile, vient à s'apuantir & troubler, finalement à se combler, se tarir & se perdre : bref que Noblesse est, & consiste à la seule vertu. Or n'ay-ie peu souuent douté, voyant les escussons, & les timbres empannachez & fleuris des armoiries que portent les Nobles auec tant de fantasques symboles, & deuises heroïques, si les gens de lettres & de longue robe, ne faisoient point vn peu mal, voire contre

A B C D E F

Princes & Roys choisis de longue main par diuine prouidence.

Les Rois & les Princes sont les enfans adoptifs de Dieu & ses particuliers Lieutenants.

Pourquoy les Roys & les Monarques mettent, par la grace de Dieu.

Les simples gentils hommes ne doiuent si auant creuser leurs races comme les Princes.

La maison de France la plus illustre du monde.

Noblesse concedee par le benefice du Prince, & comment.

Heroïque responce de l'Empereur Maximilian à vn qui vouloit estre Noble.

Abus de ce siecle.

Lettres d'annoblissement ne sont plus si communes qu'elles souloient estre.

Armes & lettres, ames d'vn Estat.

Le pere & l'ayeul nobles font le gentilhomme de race.

Noblesse à quoy coparee.

Nobilitas sola est, atque vnica virtus

Tres-belle dicision des armoiries timbrees.

Minerue est le chef des hommes de sçauoir, & Mars des gens de guerre.

la bienseance, & les loix des Roys d'armes, de les vsurper & tenir : mais ayant consideré que Pallas qui fille du chef de Iupiter, est leur conductrice, & la deesse des sciences, porte-targe, enseigne, lance, cuirasse, timbre & pannaches, aussi bien que leur Dieu Mars: i'ay esté tout aussi tost deluité de ce pensement & de ce doute, ayant tres-bien recogneu que si les hommes de guerre tiennent leurs enseignes & leurs marques guerrieres de l'vn, les hommes de doctrine, de lettres & de sçauoir le tiennent de l'autre : en sorte qu'ils n'ont rien à se reprocher, ny entredemander. Que cela soit vray, on sçait fort bien, que les anciens cachets des Monarques, des Roys, des Iurisconsultes, des Philosophes, des Orateurs & Poetes, & d'autres tels personnages renommez en armes ou en lettres (car le fleuue de la vertu se diuise en plusieurs rameaux) estoient en des Cornallines, Iaspes, Onices enchassees ez anneaux d'or que l'on appelloit seaux, ainsi qu'on void d'vn Alexandre, d'vn Cesar, d'vn Pompee, d'vn Caton ou d'vn Scipion, d'vn Platon, d'vn Socrate, d'vn Hippocrate, d'vn Ciceron & d'vn Homere. De maniere que les vns & les autres auoient leurs marques & enseignes de Noblesse : & qui plus est des statuës & des images, dont ils estoient surnommez Heroes, & tous indifferemment hommes illustres : les Colosses estants pour les Dieux, qui trois fois surmontoient la hauteur commune des hommes: la statue qui n'arriuoit qu'à deux fois pour les demidieux, d'vne fois & demie pour les Empereurs & de la iuste proportion de l'homme, pour les sages & bien meritans : les plus petites & au dessous de ce dernier calibre, n'estans sinon seaux ou cachets. Ce que les Grecs distinguerent fort excellemment & par des mots propres que le François ne pourroit bien & naifuement exprimer & traduire, appellant les statues des Dieux [illegible]: des Heroës [illegible]: des Roys [illegible]: des sages, [illegible] & des bien meritans [illegible]. Que si les Philosophes & gens de sçauoir n'eussent merité cest honneur, S. Hierosme n'auroit pas sçeu que Socrates auoit le nez camus, le front chauue, les espaules veluës, & les iambes iettees en dehors: & Sidon Apollinaire n'auoit point escrit à Fauste, ny remarqué touchant la difference des statues qui estoient au Pritanee, & dans l'Academie d'Athenes, que Zeutyppe auoit le chinon du col courbé en dedans, Arat gros & courbé en bas, Zenon le front ridé & refroigné, Epicure le teint plein & tendu, Demosthene la barbe longue, Socrate la perruque blanche, Aristote vn bras dehors, Xenophanes les iambes ioinctes, Heraclite les yeux clos de pleurer, Democrite les leures ouuertes de rire, Crispe les doigts estrains pour les indices & marques des nombres, Euclide ouuerts pour les distances des mesures, & Cleante rongez pour l'vn & pour l'autre.

Cachets anciens communs aux personnages illustres, appellez sigilla.

Des colosses, statues & images.

Difference des statues & images des anciens Grecs.

P. Crinitus de honesta disciplina lib.1.cap XI.

Au moyen dequoy les gens de guerre n'ont que voir aux armes, escus, timbres, pennaches, & symboles : cachets, statues & images des gens de longue robe, & de sçauoir, puisque toute la venerable antiquité a rendu ces choses communes à tous les deux, Mars estant fils de Iunon, & Minerue du cerueau de Iupiter: l'vn patron des Romains, autheurs de tant d'heroiques victoires & de beaux faicts recommandables : l'autre patrone des Atheniens, qui donnerent aux Romains mesmes les semences pures des Arts liberaux, & les secrets des plus nobles & hautes sciences & de l'histoire. Aussi est la posterité d'vn personnage excellent en doctrine, ou autre telle science, franche, honueste, & liberale, tenuë & reputee noble sans doute, & sans controuerse, pourueu qu'elle ne forligne, & suiue le chemin ja battu : ainsi qu'il en fut iugé en faueur des successeurs du grand Budee, restaurateur des lettres Greques, par Arrest de la Cour des Aides en pleine audience à Paris l'an MDLXXVIII. & de fresche datte par l'Euesque de Nantes en la noble ville d'Arles, en faueur des docteurs & de leurs enfans non degenerans, que les gentils-hommes & Nobles pretendoient ne deuoir tenir ce grade & ce rang, quoy que de tout temps ils l'eussent faict. A la verité si quelqu'vn m'eut demandé des lettres & des parchemins de Noblesse, quand ceux de ma ville m'ont honoré des premieres & plus eminentes charges, ausquelles les seuls Nobles & gentils-hommes peuuent par decret Royal & par longue coustume estre promeus, ie me serois moqué de luy, & l'auroy renuoyé aux lettres, aux reliques, & à la tombe de mon geniteur où il auroit veu ses qualitez: & ou cela ne l'eut contenté ie l'auroy remis & tourné à la taille & aux images des hommes illustres: & si cela n'eust esté assez, aux mansions honnorables de ce siecle, aux langues des doctes & des estrangers, & finalement au bruit vniuersel de toute l'Europe, sans me trauailler à luy produire de plus lointaines estoiles ayant vn si clair & proche Soleil. Et touchant mon regard qu'il s'informat de ma vie, de mes mœurs, de mes actions & de ma qualité, si d'aduanture il estoit sourd ou aueugle: car i'oseray bien dire sans detraction, que i'estime telles lettres beaucoup mieux courdonnees & seellees, que celles que beaucoup de personnes

Mars & Minerue patrons des guerriers & des sçauans.

La posterité d'vn homme excellent en sçauoir est tenue noble.

Arrest en faueur de la posterité d'vn home de lettres.

Michel de Nostredame personnage illustre pere de l'autheur

ignobles

ignobles ont de nos aages acheté a prix d'argent fans aucun valable & folide fondement de vertu ny de Nobleffe meritee · ne pretendant pourtant de toucher ny mordre ceux à qui la beneficence de nos tres-magnifiques Monarques ont donné meritoirement cefte excellente prerogatiue, & ce cler rang, parce que nos Roys peuuent tout: mais ofant bien affeurer, que toutes ces fplendeurs & ces Nobleffes font bien vaines, & bien obfcures, que le flambeau de l'honneur, & de la crainte de la loy (comme la plus A excellente vertu, & fon plus illuftre ornement) n'illuftre, conduit, & couronne.

La crainte de Dieu est la plus illustre & premiere Noblesse.

I'ay (fi bien m'en fouuient ouy dire à quelque Cheualier de Malthe, gentil-homme docte, honnorable, & tres-bien né, qu'en la reception de leurs freres, non feruants, mais cheualiers, ils ont couftume de receuoir & approuuer trois fortes de Nobleffe, lefquelles font toutes capables de l'ordre de leur colier & de fainct Iean, quand les trois races franches du cofté de pere & de mere, & les quatre efcuffons n'y defailleut. Et comme les fages Romains auoient les fignes, feaux, & cachets, palmaires (c'eft à dire de la hauteur d'vn palme, ou d'vne coudee) communs à tous hommes excellents: les pareilles, les grandes, glus grandes, & tres-grandes ftatues, pour les Sages, les Roys, les B Heroes & les dieux: ainfi nous ont-ils appris de recognoiftre quelque degré d'eminente nobleffe & de fplendeur auec titres diuers, d'illuftre, tres-illuftre, puiffant, tres-puiffant, de clair, d'excellent, de magnifique, & de noble parmy les grands Monarques, les Ducs Souuerains, les Princes, les Ducs titulaires, les Marquis, les Comtes, les Vicomtes, les barons, les feudataires & les fimples nobles (aufquels toutesfois toute l'antiquité a indifferemment appliqué le nom de Noble comme general & commun aux Princes, aux Cheualiers, aux Senateurs & aux doctes) non autrement qu'on void difference & communité de lumiere entre le Soleil, la Lune, les planettes, & les eftoiles. Car comme qui diroit Ale-C xandre, Cefar, Pompee, Pyrrhe, Scipion, Marius, Sertorius, Agatocle, ou plus proches de nos aages les Sforces defcendus d'Attendule fimple capitaine, n'eftre illuftres, excellents & tres-nobles, feroit vn infolent, vn lourdaut, & blafphemeroit. Auffi de vray qui le voudroit auancer, d'vn Socrate, d'vn Platon, d'vn Ariftote, d'vn Homere, d'vn Pindare, d'vn Virgile, d'vn Demofthene, d'vn Ciceron, d'vn Hippocrate, d'vn Galien, d'vn Balde d'vn Barthole, voire mefme d'vn Epictete, & d'vn Æfope, & de tels autres perfonnages excellents en fçauoir que leurs fiecles ont honnoré, & reueré, comme Heroes apres leur mort, fouftiendroit vn Paradoxe detractoire, impertinent, ridicule & moquable: ains ou qui le voudroit opiniaftrement contefter, deftruiroit vn grand quartier de tou-D te la Nobleffe du monde, ruyneroit de fonds en comble le fondement de la vertu, & fi peflemeflangeroit confufement le tant excellent ordre, & bel Eftat de l'vniuers, la vertu eftant vn nom general & fertile, vn grand & Royal arbre, qui porte plufieurs groffes, efpoiffes, & diuerfes branches, vn grand & bel oranger, garny de fruicts gros, moyens & petits, verds, meurs, & demi-meurs, de bourtons & de fleurs tout à la fois, d'autãt de diuers afpects à l'œil, que de diuers gouts à la langue.

Trois fortes de Nobles receus à l'ordre de Malthe.

Differences des statues denotants la difference & les diuers degrez & titres de Noblesse.

Noble est vn nom general à tous nobles cheualiers, Princes & Roys.

Roys, Princes & Capitaines premiers Nobles.

Philosophes, & autres grands personnages de sçauoir Nobles. Qui ostera la vertu aux ancestres, ostera & ruinera la Noblesse.

L'arbre de la vertu a plusieurs branches qui portent bon fruict.

Si que celuy qui n'eftimeroit Socrate, quoy que fils d'vn imager, perfonnage illuftre, retrancheroit vne des branches de ce grand arbre & des pommes de ceft oranger, qu'il rendroit deffectueux & mutilé, & fi eftimeroit les Atheniens des ignorans, d'a-E uoir à ce grand homme apres fa mort, faict eriger vne ftatue.

Socrate illustre & noble.

Qui le diroit de fon difciple, en feroit tout autant, ayant merité le furnom de diuin, qui va bien haut par deffus le nom d'illuftre & de Noble: qui le voudroit aduancer d'Ariftote, d'Homere & de Pindare, fe moqueroit du grand Alexandre, & l'eftimeroit mal habile de les auoir tant eftimez & honnorez: qui le croiroit de Virgile, blafmeroit Augufte: qui de Ciceron, tous les Romains: & qui de Demofthene, toute la Grece: qui d'Hippocrate (laiffant à part qu'il eftoit né de fang illuftre) feroit iniure au Monarque Artaxerxe, qui l'enuoya requerir auec tant de prieres, luy faifant offrir par Hyftan gouuerneur d'Helefponte, autant d'or qu'il demanderoit, auec promeffe F d'eftre au rang des premiers Princes de la Perfe: qui de Galen, fe mocqueroit de Trajan, qui l'honnora grandement · & reprendroit tout le Senat de Rome, qui pour l'excellence de fon fçauoir en la Medecine, Philofophie, Grammaire, & Rethorique, luy donna ceft heroïque furnom d'Empereur Romain: qui de Balde & Barthole, ne feroit moindre iniure aux Empereurs, & aux facre-fainctes loix, par lefquelles l'humaine focieté eft tant impolitement conferuee: qui d'Epictete, fe moqueroit de ce grand Lucian, qui achera la lampe de terre de ce prefque diuin & tant fage Philofophe, trois mille dragmes, blafmeroit Ange Politian lumiere de fon fiecle, d'auoir faicts Latins

Platon illustre & noble.

Aristote, Homere, Pindare illustres & nobles.

Virgile illustre & noble Ciceron, Demosthene & Hippocrate illustres & nobles.

Galien illustre & noble.

Balde, Barthole illustres & nobles.

Epictete illustre & noble.

Ange Politian lumiere de son siecle.

Monsieur du Vair a traduit le Manuel d'Epictete.

ces beaux & nobles fragments, & le Prince du Senat de Prouence le plus delicat orcle de cest aage de l'auoir faict si nettement parler François.

Aesope illustre & noble.

Mais qui se ietteroit contre Æsope, quoy qu'il fut serf de condition, & ne voudroit croire tel personnage, digne du rang des illustres, se ietteroit contre le Roy Crœsus, qui luy fit dresser vne statue d'or, infameroit toute la morale Philosophie, priueroit les esprits rudes & melancoliques, d'enseignement & de ioyeuse consolation, & si se mettroit sur les bras, toutes les bestes irraisonnables sauuages, & cruelles voire mesme les arbres, les plantes, & les pierres insensibles & muettes: & finalement qui le A

Budee illustre & noble.

diroit d'vn Budee, diroit le grand François, & ce grand Empereur Charles son competiteur, auoir esté des ignorants, vn grand & venerable Senat insolent, & toute l'Europe vne beste.

Raisons pourquoy les hommes de lettres illustres & nobles. Magistrat illustre & noble.

Parlons maintenant vn peu plus exactement, & auec quelque circonspection decente, & plus generale, car le subiect le merite: si le Magistrat qui sied auec la robe de pourpre sur le lict Royal, pour rendre à toutes sortes de personnes ce qui luy appartient, iugeant mesme auec souueraineté de mort & de vie, d'infamie perpetuelle, ou d'immortelle renommee, les plus illustres plus eminents & plus nobles, n'a quelque B sublime qualité (i'entends tousiours qu'il soit tel qu'il doit estre) par dessus l'ordinaire & le moyen estat des hommes: que seront tous ceux qui sont exposez & soubmis aux Arrests de leurs souuerains iugements? car ce n'est vn petit aduantage de iuger souuerainement, & garder le droict à chacun.

Medecin excellent, illustre & noble.

Si l'excellent Medecin (non le pedant ignare, obscur & impertinent) qui suruient à tout vn peuple, à vne grande cité, ou qui est aupres de la personne du Prince pour veiller iour & nuict à la conseruation de sa vie, & à l'entretien de sa santé, ayant comme vne sorte d'empire & de iurisdiction sur sa personne, n'est digne d'vn eschantillon de noblesse, & de quelque prerogatiue d'honneur: que deuiendra sa vertu, son sçauoir & sa profession, les longues veilles qu'il a passees a l'acquisition d'vne si diuine science, le bien qu'il cause souuent en tout vn estat, & le priuilege qu'il a sur la vie & la conseruation des mortels.

Loüanges de la diuine Medecine. La Poppeliniere, en son histoire des histoires.

Car quelle vertu, ce dict vn fort docte gentil-homme historien de nostre temps (quoy que vueille alleguer Montaigne, homme digne d'admiration) suit de plus pres ceste cause secõde de la vie humaine, que l'admirable, & non iamais assez exaltee science de Medecine, laquelle retire du plus proffond abysme de mort, & faict reuiure les corps, qu'on tient les plus desesperez entre les humains, à fin qu'on n'estime (dict-il) que sans bonnes raisons toute la discrette & venerable antiquité n'aye decreté honneurs immortels, & toutes D

Medecins deifiez.

sortes de preeminences, aux plus excellents Medecins de chaque aage, iusques à les deïfier & reuerer par exquises deuotions, comme Dieux notoirement profitables, & tres-necessaires a la conseruation de ceste autrement, & sans leur secours, tres-miserable & fragile condition humaine: Art qu'Appollon, Æsculape, Chyron, Machaon, Podalyre, & plusieurs personnages illustres n'ont point desdaigné.

L'Aduocat excellent est noble.

Si l'excellent, fameux, & sçauant Aduocat n'a quelque grade d'honneur, qui le separe de la tourbe & de la foule des ignobles, ie ne voy pas que la iurisprudence tant haut-loüee de l'Empereur, & tant vtile a la police humaine, soit grand chose, ny que Cesar, Caton, & tant d'autres grands personnages se soient rendus fort recommandables, pour auoir commencé par les barreaux, quoy que Plutarque face faire à la plus E

Les anciens Seigneurs & gentils-hommes Romains aduocats, foyez.

part de ses illustres tant de la plume que de l'espee, leurs premiers essais & apprentissages plus honnorables, parmy les tribunes & les plaidoyers. si que ce ne sera vne fort excellente loüange, ny eminente qualité de soustenir le droict du pupille, de l'orphelin, & de la vefue: de l'homme de bien, de l'innocent, ny du pauure iniustement, & tyraniquement poursuiuy & vexé sur son honneur, ses moyens, ou sa vie (bien que ce soit vn acte, approchant les hommes de la diuinité) si telle profession, non contaminee & auillie par vn babil inutile, satyrique & farcé, n'est de soy tres-vtile, tres-excellente & tres-noble: & si aduiendra, au cas que les professeurs royaux de telles &

Professeurs & docteurs Royaux nobles.

tant sublimes sciences, ne soient separez du marc du peuple & de la masse roturiere (comme-ils sont) que les arts nobles & honnestes, & les doctrines hautes & liberales, seront pesle-mesle fondues, & confusement embrouillees auec les mestiers sordides & mechaniques. Chose que les [illegible] ne sçauroyent pas approuuer.

Qu'est-ce qui a commencé noblesse.

Ie demanderois [illegible] à tous ceux des [illegible] parties de cest vniuers, qu'

lon appelle Gentils-hommes, Nobles, & Cheualiers, si quelques autres moyens ont annobly leurs ancestres, ou s'ils ont point passé par quelque voye incogneuë & sousterraine, pour paruenir à la Noblesse: & si les honneurs que les sacrez Empereurs & les Monarques ont decerné à tous tels personnages, ont esté ordonnez en vain, & sans grande & manifeste raison. que si les Princes naturellement ont ceste souueraine authorité de faire censer Nobles ceux qui le plus souuent ne le meritent par action
A quelconque de vertu, qui voudroit nier, que le consentement de tout vn peuple, qui ne faict que redire la voix de Dieu, ne les puisse beaucoup mieux creer, declarer & faire: puis que ce sont eux qui ont donné consentement & commencement à la plus grande partie des vieux & premiers Monarques du monde, & que c'est par eux mesmes, comme par vn puissant & insurmontable moyen, que Dieu les deualle de la hauteur de la Royauté à la profonde bassesse de l'infamie & de la misere, quand ils sont ingrats, cruels, sanguinaires & mescognoissants. Car soit que la Noblesse soit vne qualité de l'ame, ou du corps, il est bien certain que le Prince n'y peut adiouster ny
B diminuer, comme n'estant besoigne de sa main ny de son eschole, puis que le pouuoir qu'il a sur l'extinction de la vie n'a aucun empire ny commandement sur la belle symmetrie & proportion des membres qu'il n'a pas composez, non plus que sur l'Ame qui ne peut estre en maniere aucune forcee, ny corrompuë, si elle n'est de la partie & ne le veut. Il en est ainsi de tous ceux qui cultiuent la vertu, laquelle comme vn gros & grand trone produit plusieurs belles & diuerses branches propres à diuerses couronnes: somme que l'vne Noblesse ne porte ny destourbier ny preiudice à l'autre, le bien n'estant iamais contraire au bien, le beau au beau, l'honneste à l'honneste, ny le Noble au Noble: tant-s'en faut que ces diuers grades, ordres & conditions des No-
C bles, embellissent d'autant plus les Estats, & les pieces Royales de cest vniuers, qu'ils y sont en plus grand nombre, & plus excellente diuersité, attendu que c'est vne chose aussi claire que le Soleil, que tous les Nobles ne sont paruenus par mesmes & semblables moyens à la Noblesse.

La vertu a plus de pouuoir que les Princes.

Noblesse est qualité de l'ame ou du corps.

Les diuerses Noblesses embellissent vn estat.

Or si tous ceux-là sont Nobles, illustres & honnorez par dessus le gros du peuple & la commune, qui ont quelque eminente, & non commune qualité: la posterité qui en sortira n'aura-elle rien de plus clair, ny de sublime par dessus le flot des mechaniques, & la presse des roturiers & innobles, que si elle estoit descendue d'vn laboureur, d'vn artisan, d'vn marchand, ou d'vn vsurier? Si le premier d'vne race, qui aura merité
D vne statuë ou vne image, s'acquiert vn degré, & commencement de clarté & de luisante Noblesse, les descendans n'auront-ils point dequoy produire ceste image & ceste statuë, comme tige & racine de leur lustre, & de la splendeur de leur sang, pourueu qu'ils ne viennent à sordidement & villaquement degenerer, aussi bien qu'ils produiront les titres d'vn heritage & d'vne terre? Si cela n'estoit ainsi, que seroient, ie vous prie, les Sforces, & tant d'autres familles qui ont semblables commencements, les vns par la gloire des armes, les autres par l'excellence des arts, que ie ne veux particulariser ny produire.

Posterité des hommes excellents en quelque liberale vacation, est noble, si elle ne degenere.

Si l'on met ce principe la Noblesse s'esuanouyra.

E Quoy donc? toute sorte de soldats, qui au bruict d'vn tambour, & des roulements d'vn fiffre quittants le ciseau ou l'aleine, se feront enroller sous vn capitaine, à dix francs le mois, non portez d'vn cœur genereux, mais d'vn desir mercenaire & de l'esperance de manger la poule de l'hoste, & le trauail du pauure laboureur: tout pesle-mesle, slange de Docteurs, ou plustost d'ignorans sortis de la lie du peuple: vn tas de pedantees esclos des arts mechaniques qui se font douteux & pires Medecins, sous la faueur d'vne robe de sarge parementee de beau velours noir: vne espesse tourbe descorcheurs de vers & d'histoires, & telle autre farine de petites gens qui diffament les bonnes
F lettres, & deshonnorent les excellentes, diuines, & liberales disciplines: faudra-il qu'ils entrent en conference & se chaffourrent auec les illustres Heroës qui ont merité auec tant de gloire des images & des statuës? ou bien viennent à infamer & rendre vulgaire & mesprisable vn grade de soy tant illustre & recommandable que la Noblesse? Si cela va de la sorte ie ne vay pas pour ne la flatter ny mordre, non plus que ce soit vne chose tant spacieuse, tant excellente & recerchable qu'on la crie, moins qu'elle se puisse vanter d'aucune separee, haute & non vulgaire prerogatiue ou credit fort subelin.

S'il n'aduient que le Docteur, le Medecin, l'Historien, le Poëte, & tout autre Pro-

fesseur d'vne discipline libre & honneste de soy, qui se rend excellent, fameux & renommé par dessus l'ordinaire de ceste masse de gens, comme vn planette se rende tres clair & tres-cogneu par la sublime vertu, qui reluit en luy : en sorte qu'il s'acquiert vn honneur decoré & suiuy d'vn respect reserué voire les premiers rayons de la parfaicte Noblesse, dont toute sa posterité non degenerante est esclairee : clarté qui a tant de force procedant d'vn tel Soleil, que le Prince d'eloquence escriuant a Appius luy disoit haut & clair, qu'il ne deuoit penser, qu'aucune appieté ou lentulité eut plus de credit enuers luy, que les ornements de la vertu : comme s'il se fut voulu moquer des gentils-hommes stupidement ignares, & oisifeusement faineants : quoy que cest Appius surnommé Claude, eut esté le premier, qui osa faire appendre au temple de Bellonne les armes, les escussons, les timbres & les images de ses ancestres. A

Putás ne vllam appietatem aut lentulitatē plus valere apud me quàm ornamenta virtutis?

Appius Claudius fut le premier qui a pendu les armes & les enseignes aux temples.

Au moyen dequoy on pourra accorder & ioindre artificieusement ces diuerses pieces, & les faire venir à quelque symmetrique & harmonieuse consonance : si l'on dict, qu'il faut que le soldat ait passé par les ordres de la milice, se soit signalé en assauts combats & rencontres, ait sçeu que vaut la fureur d'vn canon & l'horreur d'vne mine, d'vne barricade, d'vn rampart & d'vn fossé, en face de son Prince, de son general ou de son Capitaine, & des plus renommez Cheualiers : sinon toutes ces choses, au moins quelqu'vne fort signalee, digne de loyer, & d'honneur, pour gaigner le rang de Noble, estre reputé gentil-homme ou cheualier, & pouuoir laisser ce lustre, & ceste marque à ses successeurs, s'ils ne viennent (car c'en est tousiours la clef) à s'abastardir, & honteusement degenerer. B

Comme les armes & les lettres annoblissent vn homme & vne famille.

Comme pareillement il faut que le Docteur de quelque faculté que ce soit, n'ayant acquis ce grade & ce laurier par faueur ny par deniers, ainsi que plusieurs sont de nos iours, se surlleue si haut par dessus le commun flot des autres de sa profession, qu'il en gaigne vne splendeur tres-claire, auec vne glorieuse memoire & descendence de lustre en lustre à ses enfans, voire soit recogneu comme vn demi-dieu du Prince, des plus grands de tout vn peuple, ou de sa patrie, n'en croyant pas moins de ceux ausquels le benefice du Souuerain baille lettres declaratoires d'annoblissement, bien & droittement fondees sur actions vertueuses & sur merites, a ce qu'vne chose si Royale, & si haute ne vienne à estre profanee par force de pecune ou d'importunitez, sans esgard, distance ny separation de merites ny de personnes. Car quant à l'estat Ecclesiastique, il n'y a celuy qui ne sçache fort bien, que le premier rang luy appartient, attendu que celuy qui oseroit auancer que le Pape, le Cardinal, l'Archeuesque, l'Euesque, &c. pour le dire en vn mot, le Prestre simple, & l'humble religieux auec son gros & pauure habit (estant tel qu'il doit estre & ne honnissant point vne telle dignité) ne fut noble, dementiroit Dieu mesme, qui de sa propre bouche les declare, non seulement tels, mais les appelle en mille parts des Sainctes pages, gent saincte, sacree & Royale, defendant tres-expressement sur peine de mort d'y toucher : comme au contraire il nomme ceux qui ne l'honnorent, & qui mesprisent sa Loy Saincte & ses Diuins commandements, innobles, mechaniques, exclaues & serfs miserables : les menaçant rigoureusement, s'ils viennent à estre des ignorans, & ne sont pourueus de science & de doctrine, comme de la qualité la plus haute, dont ils doiuent estre embellis & illustrez, apres la preud'hommie & la saincteté : finalement se courrouçant bien asprement contre eux, & leur disant, que s'ils reiettent la science & la cognoissance de la Loy il les reiettera encores luy, à fin qu'ils ne le seruent plus en l'office sacerdotal : de maniere que voila le pauure Prelat & le Prestre ignorant desdoré : desennobly, & raualé en vne profonde & miserable infamie, par son ignorance. Mais tournons ce discours d'vn autre biais, puis que le subiect le merite : & que ces enseignemens ne sont vains ny à l'aduanture inutiles & desagreables, voire mesmes necessaires au subiect de ceste histoire. C D E

Lettres d'annoblissement du Prince doiuent estre declaratoires & fondees sur merites, & actes signalez.

L'estat Ecclesiastique le premier & plus noble de tous.

Dieu mesme declare la prestrise Royale & les prestres, gent saincte. Menace de Dieu contre les Ecclesiastiques ignorans.

Les anciens souloyent appeller Noble, celuy qui estant cogneu & renommé par quelque singuliere chose, se rendoit insigne & celebre par la bouche des hommes, au moyen de quelque beau faict, ou de quelque science & doctrine liberale. Tous ac-

Pògius de Nobilitate. Nobilem antiqui appellabant eum, qui ob aliquam præcipuam rem, notus, vulgatus, & aliquo facto, artéque insignis erat, & sermone hominum celebris. Omnes illum Nobilem, & dici Nobilem affirmant, qui antiquæ familiæ, opulentis maioribus, cum honore, & dignitate, in sua republica veslatis originem trahat.

cordent & soustiennent celuy-là estre de nom & de faict Noble, qui est sorty d'vne famille tres-ancienne, & d'ancestres, qui opulents & riches ont auec honneur & dignité exercé charges & magistratures en leur Republique.

Or si suiuant ces communes & par trop authorisées definitions, & selon l'opinion vulgaire, nous voulons disputer, & discourir de cecy : il est plus certain que le certain, qu'il n'y aura point d'asseuré fondemét, ny de siege solide où ceste Noblesse se puisse asseoir, A puis que bien que le nom soit commun à toutes nations, la chose neantmoins est tellement dissonante, que ceux qui le plus souuent s'enflent de ce beau & tant illustre nom, sont ceux qui en effect en sont les moins capables & dignes. Car s'il y a quelque Noblesse vraye, attendu qu'il faut accorder qu'elle procede de quelque asseurée & certaine source, & d'vn ferme cube & quarré fondement, il faut qu'elle soit vne mesme enuers tous peuples & toutes nations, sans pouuoir estre autre que ce que veritablement elle est.

Or est-il que la masse populaire ne regarde à rien moins qu'à la vertu, & que ce que le vulgaire mesprise le plus, est la vraye cause de la Noblesse : en sorte que le nom seul B demeurant entier, la chose vient à souffrir vn million de metamorphoses & de natures : ce n'est donc de ce costé là qu'on la doit trouuer.

D'auantage la Noblesse procede necessairement ou de la vertu, ou du vice : que ce soit du dernier, c'est vne moquerie, vn bien grand deuoyement de l'aduancer, & vne impieté toute claire de le croire. *Noblesse procede de vertu ou du vice.*

Si du premier, la vertu estant vne tousiours en toutes nations, & ne se changeant ny par vsages d'annees, ny par laps de siecles. Il faudra que la Noblesse soit tout de mesme, ferme, vne, stable, & inuariable, parce que de la poser aux statuës, subjectes aux assauts du temps, & poussieres des cheminees, & des balais, ce seroit C vne trop voyable impertinence, & trop debile fondement : les diuerses formes que chaque peuple luy donne, faisans assez voir à clair, que ce n'est pour abreger, qu'vne chose imaginaire, fantastique, & mal entendue, si elle ne procede des beaux actes & de la vertu. *Nobilitas nō in statuis.*

Les Neapolitains qui en font si grande & haute estime, la mettent à l'oisiueté, & à se pourmener tout le long du jour par les rues de la Cité, magnifiquement vestus, sur des beaux & riches destriers, superbement harnachez, & à viure en toute mollesse de leurs moyens & reuenus. *Diuerses noblesses de quelques nations. Noblesse des Neapolitains.*

D Les Venitiens, ceux de Gennes, de Florence, & de Luques, la mettent au trafic de la marchandise, que les Senateurs mesmes exercent, desquels toutesfois tous ceux qui naissent sont appellez Nobles, & Patrices. Et s'enflent tellement ceux qui sont issus de cest ordre, quoy que nais de peres ignorans, stupides, & coüards, qu'ils ne tiendront non plus de compte d'vn personnage excellent & vertueux, fust-il vn Socrate, vn Platon, ou vn Homere, s'il n'est sorti d'vn tel Noble ou Senateur, que d'vn serf de vile, basse, & miserable condition. *Noblesse des Venitiens, des Geneuois, des Florentins & Luquois.*

Les Romains au rebours ont à mespris la marchandise, comme chose basse & E roturiere, tiennent honnorable de cultiuer, & pigner leurs terres & possessions, s'addonnent au mesnage, ont soin de leur bestail, pour en deuenir plus riches, & plus puissants : de maniere que ceux qui par tels moyens aggrandissent leur maison, quoy qu'extraicts d'obscure & petite lignee, peuuent neantmoins arriuer au grade & qualité des Nobles, dont leur Noblesse, quoy que champestre & rustique, est aucunement honnorable & passable. *Noblesse des Romains.*

Les Lombards la mettent à demeurer dans les maisons & chasteaux, & à s'enrichir des butins, & marchandises des passans (espece de volerie.) *Noblesse des Lombards.*

Les Alemands, à ceux qui riches & puissants, viuent en leurs champs, & F dans leurs maisons fortes, ou se contenans en petits Roytelets, & tyranneaux pour la pluspart, aussi bien que les Lombards, s'exercens à violences, voleries, & brigandages. Si d'aduanture Poge n'estoit ennemy des Germains, qui traicte si rudement & si asprement la plus illustre, chatoüilleuse, & superbe Noblesse du monde. *Noblesse des Alemands.* *Noblesse des Anglois.*

Les Anglois estiment innobles ceux qui demeurent aux villes, habitent aux edifices

champestres, ont en grand honneur la mesnagerie, ne desdaignent point les trafiques de laine & de bestail, par le gain desquels ils montent aux dignitez & aux degrez de Noblesse.

Noblesse des Espagnols de deux a'loys.

Les Espagnols vsent d'vne Noblesse de deux allois : car ceux qui aux villes uais des plus notables & antiques familles, ont les premietes charges, & ceux qui de leurs rentes & facultez, ou aux chasteaux, ou aux champs menent vne vie plus honnorable, & vn train plus magnifique, que les plebees sont reputez Hijodalgues tenus pour Nobles & Gentilshommez.

Noblesse des Egyptiens & des Syriaques.

Les Egyptiens & les Syriaques n'estiment nobles sinon ceux qui font profession des armes, & qui ont quelque commandement sur les autres.

Noblesse des Turcs & Sarmates.

Les Turcs & les Sarmates en font tout presque de mesme, esleuans aux honneurs, & tenans pour Gentilshommes les hommes de guerre & les gendarmes, de quels parents qu'ils soient issus.

Noblesse des Grecs.

Les Grecs estiment Nobles ceux qui sont aupres de la personne du Prince, quoy qu'ils soient extraits de vile & basse condition, ce que presques tous les Princes Chrestiens semblent inuiolablement obseruet, les illustrans par lettres, offices, dignitez, charges, ou priuileges particuliers, ou des rayons de leur presence.

Noblesse des François.

Quant aux François, ils tiennent indifferemment Gentilshommes & Nobles ceux qui viuent aux champs & fuyent les villes, s'exerçans a la mesnagerie, & à la chasse : ceux qui suiuent la personne du Prince, & ont charges & offices honnorables à sa maison : ceux qui font profession des armes ou des lettres, qui sont Docteurs, Senateurs, ou Magistrats, & qui ont eu des charges esleuees & publiques en saison de paix, ou en temps de guerre : voire mesme ceux qui suiuent & seruent honnorablement les Princes de leur sang, & de leur Cour.

Noblesses discordantes & diuerses.

Telles & si discordantes sont ces Noblesses, & vne infinité d'autres qui se pourroient plus curieusement recercher, qu'elles font bien voir à l'œil, que puis que la dissonance d'opinions, & la contrarieté de tous est si grande, s'il en y a quelqu'vne, elle est bien incertaine, variable, inconstante, & bien peu de chose, & la Musique qu'elle produit bien rude, confuse, & desagreable.

Les faineants & couards ne sont Nobles.

Car comme se peut-il faire qu'vn homme fondu en oisiueté, qui ne s'adonne à quelconque trauail honneste, qui n'est ennobly d'aucune vertu, sagesse aucune, aucune doctrine puisse estre vrayement Noble, par le seul appuy & le lustre de ses peres ? De moy ie ne pourray iamais persuader à mon esprit

Les ignorants & vicieux ne sont Nobles.

que l'homme lasche, oisif, ignorant, & vicieux, de quel pere excellent qu'il soit tiré puisse auoir ny meriter legitimement le nom de Noble.

La marchandise n'apporte noblesse.

Quant a la marchandise, ie ne voy pas qu'elle puisse donner aucune Noblesse, puis que les hommes genereux & sages l'ont de tout temps estimee vne chose abjecte, seruile, & reprochable a vn magnanime courage : & que mesmes Ciceron la met au rang du sordide gain, si elle n'est grandement opulente & riche : tant y a qu'elle ne pourra iamais s'accorder auec la Noblesse, qui a naturellement en horreur toute espece de lucre mercenaire: tellement que tous les artisans sont exclus de ce grade, a cause du vile & mechanique

Les richesses n'ennoblissent.

profit qu'ils tirent & perçoiuent de leurs mestiers. Parquoy s'ensuit, que les richesses seront encor moins la Noblesse, de quel costé qu'elles soient venues : puis qu'on n'ignore

S. Hierosme.

Les Magistratures n'ennoblissent.

pas combien il est mal-aisé de les honnorablement & legitimement accumuler. S'il est veritable qu'vn sainct personnage a sainement dit, que le riche est communement meschant, ou fils d'vn meschant & peruers. Encor moins ennobliront les Magistratures, puis qu'elles tombent par indiscretion & confuse indifference ez mains d'hommes vicieux, ignorants, meschants, & abominables : & les vices & meschancetez, ainsi que nous auons desia confessé, ne peuuent estre source de Noblesse. Et si le seront

L'antiquité de sang ne donne la vraye noblesse.

par la force de ce mesme argument aussi peu ceux qui sont nais de sang antique & Noble, quelle suite de Peres illustres qu'ils puissent alleguer & produire, s'ils sont abominables, fetards, ignorans, & vicieux.

Que si l'antiquité doit ennoblir, qui doute que tous les successeurs d'Adam & de Noé ne doiuent estre Illustres & Nobles n'y ayant celuy dont les predecesseurs ne soient d[...] endus, & dont on ne trouuast les ancestres de plus de mil ans : n'estimant pas dauantage ceux qui mettent la Noblesse en la chasse, & l'attachent a l'oisiueté, le premiers estans communs auec les fauconniers & hasseurs, les autres auec les faineants, branle-iambes & parasites. Que ditons-nous de l'ordre de Cheualerie, du-

quel on void honnorez indiscrettement mille personnes, qui ne despucelerent iamais leurs espees, que contre des cerfs, ny brocherent des esperons, que contre des leuares & si passeray bien plus auant, que la plus-part des Romains, qui exerçoient charges, ou estoient publicains, que nous appellons exacteurs de deniers publicques nom fort odieux, mais vtile & necessaire à vn Estat estoient de l'ordre des Cheualiers: ce qui porta Ciceron, comme nay de pere Cheualier, d'estre le premier de les distin-
A guer des plebees, & de leur faire auoir vne seance particuliere & plus honnorable au Theatre, qu'ils n'auoient eu iusques là: & toutesfois ceux-la estoient de ces mesmes Romains appellez & reputez Nobles, auec speciale prerogatiue de porter l'anneau d'or, & d'auoir trois noms. Car qu'importe que l'esperon soit d'or ou d'airain, la ceinture d'argent ou d'or, l'anneau d'or ou de fer, si celuy qui se vante d'vn tel aduantage est vn coüard, & n'acheua iamais exploit digne de plume, ny ne mania iamais plume digne d'histoire. L'Angloise, l'Espagnole, l'Alemande Noblesse ne sont gueres plus certaines ny solides, puis que l'oisiueté & la molesse ne s'esloignent des vns, ny le vice & le brigandage des autres. Ce n'est point en la desertee solitude, ou en
B la nonchalante & lasche oisiueté, ou en la grandeur des richesses, que les sages sont d'aduis que la Noblesse se gaigne: mais en l'estude & culture de la vertu, laquelle nous pouuons beaucoup mieux practiquer aux villes, & parmy la societé des hommes, qu'entre les bestes sauuages aux deserts, ny au commerce des personnes agrestes. Cela semble encor (s'il est loisible de franchement parler) absurde & inapointable auec la raison & la Philosophie des bonnes mœurs, que les Princes, quoy que puissans & souuerains, puissent vrayement ennoblir, ou que leurs courtisans, pour estre courtisans, ou soient les puissent estre. S'il est vray que toutes sortes d'hommes se mettent en
C [illegible] aux Cours des Monarques & des Potentats, où le plus souuent le vice l'emporte sur la vertu, la perfidie sur la fidelité, le dol sur la franchise, l'impieté sur la religion, l'impudence sur la modestie, l'ignorance sur le sçauoir, la temerité sur la vaillance, & la folie sur la sagesse: où finalement & à l'aduanture les maquereaux ont plus de credit que les hommes de marque, & les bouffons, bateleurs, choraules, funambules ignorants & menetriers, que les honnestes, les sages, les sçauans & les Conseiller. Au moyen dequoy le Prince peut bien faire le riche, comme chose qui est en sa main, mais non faire le sage, qui est l'effect d'vne plus excellente, haute, & souueraine cause, que luy declarer & receuoir, mais non tout à faict faire le Noble,
D la Noblesse vraye ne venant point de dehors, ny par autruy, mais de soy-mesme, & par propre & singuliere vertu. Que la Noblesse soit aux richesses, c'est vne baye, puis que ceux qui les acquierent doiuent estre appellez riches & non pas Nobles: moins encor en la prospere & entiere santé, ou en la beauté & symmetrique proportion des membres, attendu que ces choses arriuent par indifference, & sans option aux fols & aux sages, aux vilains & aux Nobles: moins assez aux choses indifferentes, & qui balancent entre-deux: car elles peuuent estre & n'estre pas, là où la Noblesse doit tousiours estre vne solide & inuariable. Parquoy ie ne voy point qu'il y en aye quelqu'vne, ou qu'on puisse bien au vray dire ny definir quelle elle est, si lon
E ne la trouue en aucune des humaines choses: & si procedant de vertu, aucune des vertus n'a iusques auiourd'huy obtenu le nom particulier & tant spacieux de Noblesse, que ie sçache.

Nomē odiosum, sed rei publicę necessarium.

Non enim solitudine aut otio ignauo vel opum magnitudine, sed virtutis studio comparandam sapientes censent nobilitatem, quam magis in vrbibus & hominum cœtu exercere possumus, quam inter feras, in solitudine & agrestium commercio.

Si les Princes peuuent vrayement ennoblir.

Abus & corruptions qui se trouuent és cours des Monarques & Potentats.

Mais voyons de plus pres l'erreur de ceux qui mettent les richesses pour vne de ses principales circonstances: car par ceste raison Valerius Publicola, Fabricius Coruncanus, les Scipions nais d'vne tant illustre famille: l'vn desquels pour sa paureté fut enseuely, de l'autre la fille fut mariee & doüairee du thresor public, ne seroient point ou bien peu Nobles, quoy qu'ils soyent mis au plus eminent & glorieux rang des illustres, qui porte vn petit plus que Noble: qui seroit vn fort absur-
F de, & moquable ou plustost impie consequence, & n'en desplaise à Aristote. Ie vous prie, la pauureté d'Aristide fit-elle quelque tort à sa Noblesse, ou au surnom tant excellent de Iuste, que toute la Grece luy donna? Si cela estoit, les vsuriers, & les dardanaires sembleroient seuls capables de cest honneur, duquel toutesfois tous les sages & genereux les estiment inhabiles & tres-indignes.

Pourquoy le r[illegible] ne fon[illegible] les Nobles.

Mais ny les richesses car elles se peuuent perdre ny le sang (car il s'abastardit communement) ny les dignitez car les sots & les ignorants y peuuent attaindre ny les offices car ils se vendent pour la plus-part aux plus offrant) ny l'opinion: car elle a autant

de testes

D'où prouient principalement la vraye Nobleſſe.

Quel fut Themiſtocles en ſa ieuneſſe.

Pauſanias eſgalement vertueux & vicieux, noble & ignoble.

de teſtes que l'Hydre, & de formes que Prothee) quelle authorité & haut credit que toutes ces choſes ayent; ains la ſeule, vraye & propre vertu, laquelle ne conſiſte point aux richeſſes, ny aux parents, ny aux dignitez, ny aux offices, ny en l'opinion : mais en l'habitude & en l'action, peut vrayement faire le Noble. Et comme on n'appelle point vn cheual viſte, noble, & bon, pour eſtre engendré d'vn bon & noble cheual, ou pour eſtre A richement harnaché : mais pour ſa propre bonté, & pour la belle conuenance de ſes membres : ainſi ne pouuons nous appeller l'homme vrayement Noble, que par ſa propre Nobleſſe, & par le merite ſingulier de ſa vertu : s'il eſt ainſi que les enfans ne ſuccedent infailliblement aux vices ny aux vertus de leurs anceſtres, quoy qu'ils les rapportent bien ſouuent de ſemblance, de viſage & de membres : parquoy, comme ils n'heritent ny à l'vn ny à l'autre, auſſi ne ſont-ils à la Nobleſſe · & nous en eſt le braue Themiſtocles vn fort excellent teſmoin, lequel, quoy qu'il aye eſté le plus illuſtre des Grecs, en paix & en guerre, employa tellement ſes premiers & plus robuſtes ans aux vices & à la deſbauche, que ſon pere qui eſtoit genereux & Noble le desherita de ce temps · en telle B ſaiſon & telle forme de vie s'eſloignant de la vertu paternelle, c'eſt bien ſans doute qu'il perdit ſa Nobleſſe & ſon luſtre : mais venant à ſe recognoiſtre & corriger, & acheuant heureuſement tant d'actes heroiques & magnanimes, c'eſt ainſi qu'il la regaigna, & ſe rendit digne d'vn nom d'illuſtre. Tellement que ſi les vices ſe rencontrent eſgalement battre auec les vertus, il n'y aura ny Nobleſſe, ny innobleſſe : comme on lit de Pauſanias, qui par tout le cours de ſa vie pancha indifferemment, & s'addonna à plusieurs vertus & pluſieurs vices, ſans qu'on ſceut preſques recognoiſtre qui emporta le deſſus.

Les familles produiſent tantoſt des ſages, tantoſt des ſots, tantoſt des nobles, tantoſt des vilains.

Vray Noble quel.

Reſponſe de Themiſtocles à vn Seriphien.

Or comme les actions des mortels ſe changent ſouuent, & ne peuuent longuement durer en vn meſme & fixe eſtat, il arriuera qu'vne poſterité pauure, abandonnee des faueurs de la fortune, ſera beaucoup diſtante de la vie magnifique de ſes ayeuls, a laquelle ſi la richeſſe eſtoit cauſe principale de la Nobleſſe, aucune Nobleſſe pourtant ne ſe trouueroit: & derechef, ſi les arrierenepueux de ceſte poſterité pauure viennent a ſe rehauſſer, & reprendre le train de ces premiers ayeuls, c'eſt ſans doute qu'ils iouyront de ce rang : en ſorte que d'vne meſme famille, tantoſt ſortiront des Gentils-hommes, tantoſt des vilains, tantoſt des Nobles, & tantoſt des roturiers : finalement auiourd'huy des perſonnages excellents, & demain des abbaiſſez ſans aucun ordre certain ny continué.

La race, le païs & les anceſtres ſans la vertu ne font la nobleſſe.

Comparaiſon plaiſante & tres-propre.

De ceſte ſorte il faudra touſiours par neceſſité reputer Noble celuy ſeulement qu'vne ſinguliere vertu, digne de haute loüange aura diſtingué du marc de la tourbe, & fait illuſtrement cognoiſſable. C'eſt pourquoy tres-bien reſpondit le meſme Themiſtocles, & fort galantement ſur ce propos, a vn certain Seriphien, tant impudent, que de luy faire plus tirer ſa Nobleſſe de ſa patrie que de ſoy-meſme, qu'il n'euſt peu iamais naiſtre vilain en Seriphe, ny luy noble en Athenes : comme s'il euſt voulu eſclaircir & dire que le terroir ne fait point le vicieux, ny le vertueux : le roturier ny le Noble : non plus que les richeſſes, qui fort peu ſouuent contractent eſtroite alliance auec les vertus : puis que ſi cela eſtoit, les coffres & les ſacs pleins d'or & d'argent ſeroient beaucoup plus nobles & plus excellens que leurs poſſeſſeurs. Car ces trois, la race, le païs, & les anceſtres, & toutes les autres choſes allegueés eſtans ſans vertu, reſſemblent aux enſei- E gnes des hoſtelleries, qui enſeignent bien où eſt le bon vin : mais elles n'ont aucune conſonance auec la ſuauité de ſa liqueur. Et ſi n'eſt a elles a qui les bons mouſcherons en veulent.

Caton & Ciceron n'ont eu des enfans ſemblables à eux.

Quatre ſortes de nobleſſe, ſelon Platon.

La vraye Nobleſſe, ſelon Platon.

Nobilitas eſt quaſi ſplendor quidam ex virtute progrediens, qui ſuos poſſeſſores illuſtrat ex quacunque conditione genitos.

Arpinas & Tuſculum, meſchans & petits Bourgs, n'empeſcherent aucunement la Nobleſſe de Caton, de Ciceron, ny de Marius · & la vertu, les honneurs, les charges, & les triomphes des deux derniers ſeruirent de bien peu à la fetardiſe de leurs enfans, qui preſques ſont demeurez ſans luſtre & ſans nom dans les hiſtoires : toutesfois nous ſçauons que le diuin Platon a fait quatre ſortes de Nobleſſe : la premiere, celle dont les peres ont eſté excellents & iuſtes. la ſeconde, dont les ayeuls ont eſté puiſſans Princes ou Gouuerneurs de Republiques & de Citez. la troiſieſme, dont les anceſtres ont eſté fameux en exploits de guerre, ou qui ont gaigné des couronnes aux combats publiques : la quatrieſme derniere, & la plus excellente, celle qui prouient, non des faicts illuſtres, & de l'eſclairement des rayons d'autruy, mais de la propre & particuliere vertu d'vn perſonnage qu'il eſtime & croit la vraye, parfaicte, & irreprochable Nobleſſe. Car Nobleſſe eſt comme vne certaine ſplendeur, qui prouenante des rayons & vifs eſclats de la vertu, illuſtre ſes poſſeſſeurs

de quelle

de quelle condition qu'ils ſoient tirez. Les beaux-faicts, les combats, les actes heroïques honnorent ceux qui les ont acheuez : ce ſont leurs biens propres, & non d'autruy, ny de leurs enfans, qui ne pouuans les heriter, les doiuent ſoigneuſement imiter & reſuiure. Et que nous chaut de ce qui a eſté fait pluſieurs ſiecles, auant que nous fuſſions, puis que nous n'eſtions pas alors, ny de long temps apres n'auons eſté. Les ſalles pleines de portraits, de figures, & marbres d'anceſtres : les galeries ornees d'enſei-
A gnes & de tableaux : les granges magnifiques : les Temples baſtis, les diuers ornemens des maiſons donnent aſſez plus de merueilles & d'admiration aux regardans, que de nobleſſe aux heritiers. Le Philoſophe Antiſtenes l'a creu ainſi : les Stoïciens en ont fait de meſme, s'accordans auec le diuin Platon, Ciceron, Seneque, & infinis illuſtres & grands perſonnages de l'antiquité. Vn bon entendement (dit le dernier) eſt ouuert & donné à tous : nous ſommes tous Nobles en cela : Socrates n'a pas eſté Patrice : la Philoſophie n'a pas receu Platon Noble ; ains l'a fait. Genereux eſt celuy qui eſt naturellement bien compoſé à la Vertu : là ſans plus ſe faut arreſter : car ſi lon nous fait reculer aux choſes lointaines & vieilles, aucun ne peut eſtre alors qu'il n'eſtoit point. Tous les hommes, ſi lon
B les veut prendre à leur premiere ſource, viennent des Dieux. Depuis le premier ordre du monde iuſques à noſtre temps, vne certaine viciſſitude & ſuite alternatiue nous a tous produits & tirez de Nobles & de vilains. Telle, ſi belle, & tant excellente ſentence, que ſur elle il faut conclurre, que celuy qui heritera aux Vertus & a la ſplendeur de ſes peres, heritera à leur Nobleſſe : au contraire, celuy qui ſe veautre dans les vices & la fetardiſe, diſſipera ceſte marque d'honneur, & le luſtre de ſes majeurs & deuanciers : en la meſme façon qu'vn prodige & vn gourmand diſſipe & deuore les biens & les heritages à luy laiſſez. Et pource, diſoit l'Oracle d'Eloquence en la defenſe de Roſcius, qu'il exciteroit les ieunes
C adoleſcens de condition Noble, à imiter & enſuiure leurs peres : ou ſemble qu'il vueille que les petits enfans des Patrices, Senateurs & Cheualiers, auſquels la baſſeſſe de l'aage n'a encor permis d'arriuer aux vertus de leurs anceſtres, ne ſoient encor parfaictement Nobles. Par telles & ſi fortes raiſons (à fin de clorre ce diſcours, qui peut eſtre me pourroit emporter plus loin qu'il ne faut) ſagement ont iugé les Philoſophes Stoïques, la vertu n'auoir beſoin que de ſoy-meſme, & d'elle ſeule la vraye & claire Nobleſſe naiſtre & deriuer, qui touſiours ſe trouue en ſoy tres-certaine & tres-veritable. Que les hommes ſe perſuadent que la vertu, la vaillance, les diſciplines honneſtes & liberales, les lucubrations illuſtres, & neceſſaires endoctrinemens, les beaux faicts, & les actes heroïques les peuuent ennoblir tant ſeulement : que de là depend la vraye Nobleſſe, que chacun l'acquiere par ſa
D propre vertu, non par l'appuy, les moyens ou le luſtre d'autruy. C'eſt ſans doute qu'ils feront infiniment plus enflammez à la reccercher & gaigner, & par droite ſuite à bien & vertueuſement viure : eſtant choſe impudente & digne de moquerie, qu'vn larron, ou vn taquin voulut eſtre eſtimé homme de bien, ou liberal, parce que ſes parents auroient eſté tels : ou qu'vn ignorant idiot pretendit d'eſtre quelque grand Iuriſconſulte, Medecin, Aſtrologue, Hiſtoriographe, ou Poëte, pourautant que quelque ſien anceſtre auroit atteint à ce degré, & merité ceſte loüange. Sur toute choſe il ſe void donc, qu'il faut cultiuer la vertu, laquelle ne nous fait pas ſeulement Nobles, excel-
E lents, & reſpectez ; ains tres-heureux, immortels, & viuants au temple celeſte, & en ceſte baſſe terre par la ſouueraine faueur & les langues vniuerſelles de Dieu, & des hommes : de là la nobleſſe, de là la gloire, de là tout le cours de la vie humaine, de là toute la regle & la forme plus excellente de bien & heureuſement viure, pour bien & heureuſement mourir.

Tous ces gracieux & non illiberaux deuoyements ont eſté conuenables au frontiſpice & friſe du portail de ceſte ſeconde partie, tant pour inciter la Nobleſſe en general, & nos Gentilshommes Prouençaux en particulier, à la vertu & piſte honnorable de leurs anceſtres excellents (que nous commencerons de faire ſortir des creux de
F leurs antiques ſepultures, & des poudres recluſes de l'oubly) & à deteſter la molleſſe flacque & le vice, que pour faire voir combien eſt incertaine & variable ceſte qualité, que les Theologiens, les Philoſophes, les Iuriſconſultes, & preſques toutes les nations & peuples du monde haballent chacun à leur appetit, & ſelon la force & la loy de leur antique mode : a combien de definitions, d'etimologies, de robes, de pareures, de façons, d'opinions, de cerueaux, de loix, de couſtumes, de Prouinces, de Royaumes, & de contrees elle eſt ſoubmiſe : finalement par combien de beaux & diuers chemins & degrez les hommes peuuent arriuer à la porte du Temple de vertu, pour

Atria [illegible] rum imag[illegible] bus referta : porticus ſignis ac tabulis ornatæ, magnificæ velis, templa constructa, varia domus o[r]namenta plus admirationis aſpicientib. quā nobilitatis ſecum ferūt.

Bona mens omnibus patet, omnes ad hoc ſumus nobiles. Socrates patritius nō fuit, Platonē non accepit philoſophia nobilem, ſed fecit. Quis eſt generoſus? ad virtutem bene a natura compoſitus. hoc vnum eſt intuendum: nam ſi ad vetera nos reuocas, nemo iam inde non eſt, quod nihil eſt. Omnes ſi ad primam originem reuocētur, a diis ſūt. A primo mūdi ordine in hoc tempus produxit nos ex ſplendidis ſordidisque, alternata ſeries. Seneca ad Lucilium.

Vos adoleſcentes, qui nobiles eſtis ad maiorum veſtrorum imitationem excitabo. Cicero pro Roſcio.

Concluſion du diſcours.

Chacun doit acquerir la Nobleſſe par quelque ſignalee vertu.

Les vestements des ignorans, qui [illegible] prenaient [illegible] vertu des peres.

Pourquoy ce [illegible] neceſſaire.

parvenir à celuy d'honneur, montet par vn mesme tronc à ce grand arbre, pour en tirer diuerses branches & couronnes, sans s'empescher les vns les autres, non plus que les contraites & diuers mouuements des cieux viennent à se donner empeschement à leurs cours. Car il faut sçauoir que toute la noblesse qui a esté au monde, est, & sera à iamais, est venuë & viendra de pions, & hômes particuliers, qui par la vertu de leurs personnes, ont tant fait qu'ils ont merité & meritent pour eux & leur postetité, titte de Nobles, ou de Cheualiers, ou de Barons, ou de Comtes, ou de Marquis, ou de Ducs, ou de Princes, ou de Roys, ou d'Empereurs, ou de Monarques: si que par les mesmes eschellons qu'ils sunt montez, ils peuuent deualler & descendre, tout ce qui est sous la Lune estant mortel, caduque & perissable, fors la vertu & l'ame de l'homme qui en est l'obiect & le siege. A

Par plusieurs chemins & degrez on monte au temple d'honneur.

D'où a pris origine toute la noblesse du monde.

Il est plus necessaire aux Princes de cercher de loing leur descente, qu'aux gentils hommes moyés & ordinaires.

Or quoy qu'il soit permis à chacun de faire quelque honneste perquisition de sa race, d'autant loin qu'il peut, pour le desir naturel qui agite continuellement l'esprit humain de monter & regarder tousiours au lieu de son origine: si est-il singulierement necessaire & mieux conuenable aux grands Princes & Potentats souuerains, qui comme les plus viues images, & les enfans adoptifs de Dieu n'ont à passer par les rigueurs des cheualeries ordinaires, ou de quelque centaine d'annees, & quatriesme races: ains de plusieurs siecles & suyuies generations, à fin qu'on voye comme en vn tableau leur antique & tres-excellente racine, par combien de vaisseaux precieux & de canaux d'or leur sang purifié a passé, de combien long traict Dieu les a choisis & disposez: en somme combien d'ayeuls & d'ancestres illustres, genereux & puissants, les rendent venerables & legitimement obeys, ainsi que nous ferons voir de la famille des Berenguiers. B

C'est vn poinct tout clair & decidé, que depuis que Clotilde de Bourgoigne eut apporté la Prouence au Ruy Clouis son mari, elle demeura tousiours depuis au sang de France, & sous la souueraine recognoissance des sacrez lys d'or: puis que les Bosons, qui premiers l'eurent en titre de Roys depuis le Chauue, & ceux qui sortirent d'eux descendoient du vray sang de Charlemagne, comme nous auons fait voir. C

La Prouence ne sortit du tout hors du sang de France.
Origine des Comtes de Tholose.

Or combien qu'il semble que lors commença la Prouence de sortir non de l'hommage, mais du sang de France, & d'entrer en des familles estrangeres au mesme poinct que les Comtes de Tholose & de Barcellone en receurent la souueraine domination, & la couronne: si est-ce qu'elle y demeura tousiours tres-estroictement attachee, les premiers estans issus des Comtes de Poictiers, eux des premiers Ducs de Bourgoigne: ceux-cy des Comtes d'Authun, ces Comtes de Gondeual, & Gondeual de Merouee: les autres par les liens des meres, & des femelles, au moyen de l'Infante Doulce que Dom Raimond Berenguier Comte de Barcellone espousa, ainsi que nous dirons par ordre. D

Les genealogies embellisses grandement vne histoire.
Les plus celebres, & anciens autheurs ont fait de mesme.

D'auantage, si bien ces diuerses opinions & ces descendences Genealogiques se presentent d'abbord à l'esprit lassé d'vn long & fascheux trauail de fueilleter & descrire si confuses & troubles, & les diuersitez repugnantes des noms & des annees rellement incompatibles, que le discours d'vne bonne, nette & solide plume, sous la conduite d'vn asseuré iugement, soit bien empeschee à les accorder, quelle diligence & bonne ancre qu'elle y employe. Si est-ce que puis que telles choses embellissent grandement vne histoire, & rehaussent son excellence par la douce memoire & representation de plusieurs ancestres illustres, pour ioindre par quelque decent assemblage, qui trompe les yeux & la veuë, les temps & les occurrences, ou à mieux dire pour laisser riere nous le moins d'incertitudes, d'entrecouppeures, & de vuides qu'il sera possible en choses dont les papiers iournaux ont esté mespris ez, ou transportez, ou adirez, & qui plus est, si vieilles & moisies, qu'on n'en recueille des tesmoignages qu'à lambeaux & pieces rapportees: on pourroit à mon iugement, au moins à tastons suiure ainsi le fil de l'histoire depuis la mort de Berald. E

Suite de l'histoire depuis Berald de Saxe qui fut Vice-roy de Prouéce.

Berald de Saxe, ou de Bourgoigne, & paraduauture tous les deux Vice-Roy & Gouuerneur de Prouence, selon la plus forte opinion, deceda l'an MXXVIJ. dont le fils nommé Guillaume, laissa vn autre Guillaume, qui du viuant de son ayeul, apres le decez de son pere fut Vice-Roy ou Comte d'Arles, s'estoit adiré de Prouence. A ce Guillaume deuziesme succedans deux Odons, ou deux Hugues, & à ceux-cy Gilbert, enuiron l'an MLXXX. Ce qui ne recule point trop, si ie ne me trompe, de l'opinion de ceux qui font mention d'vne certaine Dame nommee Sidoyne Blanche, fille de Guillaume surnommé Comte d'Arles, fils d'autre Guillaume pareillement Comte d'Arles, pere de Constance femme du Roy Robert fils de Capet, lequel se trouue auoit tenu la Monarchie Françoise depuis l'an DCCCCXCVJ. iusques en l'an MXXXIIJ. & Sidoyne auoir esté enuiron l'an MJ. De maniere que depuis le temps de ces deux Comtes, iusques au temps de Gillibert se seroient passez F

quatante

quarante ou cinquante ans durant le cours desquels il est assez euident que trois ou quatre Comtes (ie ne di pas absoluement generations) ayent passé les vns apres les autres selon le plus ou le moins qu'ils ont vescu ou gouuerné.

Et si bien tout cecy n'est qu'à tastons & par force de coniectures plustost que de bons documents : pour bien tirer pourtant ceste harmonie, & la liaison de ces choses, voicy comme ie li prens. Ramire premier de ce nom fils naturel de Sancee le maieur Empereur des Espagnes (l'histoire duquel viendra mieux à propos que maintenant) fut par son haut merite, & par son pere creé premier Roy d'Aragon, qui n'estoit alors que Comté, comme la Prouince de Castille, iustement l'an MXXXIIII. peu apres la mort de Beral (si, selon l'opinion de quelques vns, Beral ne sortit point du monde bien peu deuant) & laissa Ramir sa couroone & sa vie l'an MLXIII. apres auoit heureusement regné XXIX. ans, & laissé d'Hermisende ou Gilbigue sa femme fille du Comte d'Armaignac & de Bigotre, Sancee Ramir son successeur, Roy d'Aragon, Garsie Euesque d'Yaque, Sancee ou Saincte Comtesse de Tholose, & finalement Taraise mariee à Guillaume Beltran Comte de Prouence, qui sont infailliblement Gillibert & Tyburge sa femme Comtesse de Rhodés, & Giuaudan, lesquels se trouuent auoit souuerainement seigneurié en Prouence, l'an mil octante. Auquel mesme temps florissoit vn Comte de Venaissin qui auoit vne ieune fille de tres-excellente beauté nommee Laurence, les autres disent Clarence, les yeux & les traits d'or de laquelle naurerent tellement à la plus saine partie de son cœur, Humbert Comte quatriesme de la Maurienne apres Beral son ancestre, que comme il s'esbattoit vn iour à l'exercice de la chasse, aduint que la beste qu'il poursuiuoit, n'en pouuant plus, alla rendre les abbois bien auant dedans les terres du Comte Venaissien : lequel ayant ouy les retentissements des trompes auec les cris des veneurs, & les hurlements des chiens, que portoient à ses oreilles les responses, & les echos des prochaines concauitez & moutagnes, monta hastiuement à cheual, & vint honnorablement accompaigné de son train domestique rencontrer le Comte Humbert auec toute sa trouppe, auquel il fit vn tant magnifique recueil, que le festoyant par plusieurs iours fort somptueusement à sa ville de Carpantras, finalement l'hymenee de Laurence & de Humbert y fut sollennellement accomply & celebré. Le Prince Mauriennois tres-content en son ame d'auoir rencontré & pris la chasse qu'il desiroit : & la Dame Venaissiene tres-fortunee d'auoir esté tant auantageusement prise & chassee.

En quel temps regna Ramire premier Roy d'Aragon pere de Tyburge.

En quel temps se trouuent Gilbert & Tyburge auoir esté Comtes de Prouence.

Humbert neueu-petit de Beral Comte de la Maurienne espousa Laurence de Venaissé.

A ce Humbert succeda Amé second du nom, auquel Henry quatriesme, celuy qui tint l'Empire cinquante ans, & se trouua en soixante deux iournees (chose prodigieuse à reciter) pretendant en force de son Imperiale dignité, droict de souueraineté au Royaume d'Arles, apres auoir esté couronné à Rome, donna l'entier & absolu gouuernement de ce Royaume, & si luy erigea tout le pays de Sauoye en Comté, dont il receut l'inuestiture souueraine : à condition neantmoins, qu'il seroit fief de l'Empire estant ainsi que la Sauoye estoit de toute antiqoité dependante du Royaume d'Arles.

Le gouuernement du Royaume d'Arles donné à Amé second du nom fils de Humbert par l'Empereur Henry IV. Sauoye erigee en Comté.

Quelque temps apres, qui fut en l'an MCXII. Faydide & Doulce furent mariees aux Comtes de Tholose & de Barcellone, qui par le moyen de leurs femmes, & par leur commun doüaire emporterent la Prouence, qu'ils diuiserent par apres en l'an mil cent vingtcinq : mais cecy ne vient encor.

Pendant qu'il regnent, & que le siecle approche de sa terminaison : car il fournissoit l'an nonantecinquiesme : Guigues Desiderij puissant Baron du Dauphiné, Seigneur de la Motte, se rend à la ville d'Arles, & de là au Monastere de Mont-majour, dont nous ferons mention en d'autres endroits. l'occasion de son voyage estoit vn pouuoir qu'il alloit en propre personne demander à l'Abbé & au chapitre des Religieux, de faire le diuin seruice à son Eglise de la Motte : mais sous vne telle condition que en recognoissance de cest octroy, il leur vouloit remettre (comme il fit) le Prieuré d'icelle, & ce qu'il estimoit de plus haute marque, les precieuses reliques de ce grand & sainct homme Anthoine d'Egypte. Liberalité qui luy vint ainsi, non tant d'vn franc & propre mouuement, que pource que le Pape Vrbain nommé premierement Odo (cest excellent Pontife qui trauailla tant à reformer, & rabbatre les mœurs & les licences des Ecclesiastiques) venant de faire la visite des Gaules, passant par la ville de Vienne, luy auoit faict vn tres-rigoureux & souuerain commandement de remettre les venerables ossements de ce grand Hermite qu'il gardoit fort ialousement en l'vne des tours de son Chasteau, dans vn temple consacré à peine d'estre fulminé des tonnerres & puissances Ecclesiastiques : armes de vray que les Princes & grands Seigneurs de ces aages-là redoutoient beaucoup plus mortellement que

L'an MXCV Guigues Desidery Seigneur de la Motte, Baron du Dauphiné vint de ce temps en Arles & au monastere de Mont-majour, & pourquoy.

Les Princes de ce temps là estoiét plus deuots & religieux que ceux de nos siecles.

ne font ceux de nos siecles. L'Abbé & le chapitre accorderent volontiers six Religieux de Mont-majour au Baron Guigues, pour chanter le Iournalier & Diuin Office a son Eglise de la Motte, tout ainsi qu'il demandoit. De là aduint que des amples reuenus & des offrandes qu'ils commencerent à perceuoir d'vne infinité de bonnes & deuotes personnes en tres-grande abondance, ils commencerent par vn fraternel deuoir, & par mesme moyen à les fondre & despartir amplement à la nourriture d'vn grand nombre de Moynes qui se trouuoient de ce temps en l'Abbaye de Mont-majour : si qu'elle a iouy de telles offrandes depuis l'an mil nonante cinq, iusques en l'an deux cens nonante six, que pour A les grands differents & querelles qui se prindrent & allumerent entre les freres du Monastere de la Motte, & les freres Hospitaliers, à raison des opulentes & frequentes oblations que sainct Anthoine voyoit fondre & plouuoir iournellement à son Eglise, & ses troncs, ses reliques furent transportées à Mont-majour pour plus grande seureté : là ce sacré depost a demeuré iusques en l'an quatre cens nonante vn, que les Viennois entrerent en vne mortelle jalousie, & commencerent sous les eslancemens de celle sinne à menacer de les venir prendre & rauir par force d'armes : de maniere que comme le neuf de Ianuier de ceste mesme annee fut entré, ces venerables & sacrez ossements, B portez en solennelle procession par les Religieux de Mont-majour, entrerent à la ville d'Arles, & furent honnorablement reposez dans l'Eglise de sainct Iulian de toute antiquité dependante de l'Abbaye de Mont-majour.

Les reliques de sainct Anthoine transportées à Mont-maiour.

Les vieilles panchartes font foy, qu'en ceste procession se trouuerent plusieurs religieuses & deuotes compagnies des Eglises & Conuents tant de la Comté de Venaissin, d'Auignon & de Carpentras, que de Languedoc & Prouence. En memoire perpetuelle de quoy l'Abbaye fit l'annee mesme releuer le sainct corps du venerable Anthoine en or & argent, tel qu'on le voit pour le iourd'huy. C

Mais qu'en aduint-il que l'esclat de ce metal mit en telles & si furieuses allarmes les Viennois, que trois ans apres en arriua vn autant inesperé, qu'estrange excez à la cité d'Arles, que nous aurons à reciter au long sur la fin de nostre septieme partie, & sur l'an quatre cens nonante quatre (si tant de grace nous accompagne que nous puissions accompagner le fil de nostre vie & de ceste histoire iusques-là) tant l'auarice a de pouuoir sur la Religion, & la sacree faim de l'or sur la sacree & Chrestienne pieté.

Remarques du passage de la terre saincte.

Ce mesme temps ou plustost ceste annee mesme se trouue grandement illustre & remarquable par le Concile vniuersel qui se tint à Clermont en Auuergne sous le mesme Pape Vrbain : Phillippes premier Roy de France, Alexis Comnenus Empereur d'Orient, & Henry quatrieme d'Occident ou d'Alemagne, où la glorieuse & pie conqueste D de la Palestine, & des saincts murs de la plus puissante & riche cité de la terre pour deliurer les pauures Chrestiens de tant de barbaries, & miserables captiuitez qu'ils enduroient sous le ioug d'vne seruitude insupportable, fut resoluë, & proclamee par toutes les marches de l'Europe : si qu'on a bien voulu dire que ce cri comme d'vn cor embouché du ciel fut entendu à mesme instant & ouy par toutes les places du monde, esclattant si haut que plusieurs Princes se croiserent à ceste semonce, & quitterent biens, familles & seigneuries, pour auoir part à ceste gloire. entre lesquels furent remarquez, Hugues de E France frere du Roy, Robert frere du Duc de Normandie, Robert Comte de Flandres, Raymond Comte de sainct Gilles, beau-pere de Faydide de Prouence, duquel nous aurons à parler, Estienne Comte de Blois, Boëmond Prince de la Pouille, & ce tant cheualeureux & non iamais assez loüé Godeffroy de Boüillon Duc de Lorraine, splendeur de ceste maison, accompagné d'Eustache & Baudouin ses freres, qui tous vendirent quelque piece de leurs Estats pour les fraiz d'vn si long passage. Princes certainement qui meriteront à iamais des temples d'honneur immortel dans le cours des excellentes histoires, & des benedictions fauorables & perpetuelles aux cœurs & par les bouches des F hommes plus excellents, & de toute la posterité, qui entendra dire ces choses.

En quel temps se fit ce passage, selon l'opinion commune des historiens.

Il y auoit mil nonante sept ans, que le Sauueur du monde s'estoit faict homme, & s'estoit incarné pour le salut commun de tous, lors que ces vaillants & magnanimes Heroës auec vne trespuissante armee, les vns sur la terre ferme & par les destroits & aspretez des montagnes, les autres sur la mer inconstante, & sous la discretion des vents & du temps passerent iusques en Asie. Là arriuez, apres auoir pris la Bithynie, Lycaonie, Cilicie, l'Armenie mineur, l'Assyrie : & entre autres places fortes, Tharse, Edesse, Baldac, Antioche, & quelques autres de semblable importance, ils vindrent glorieusement planter leurs tentes, & leurs enseignes autour des saincts murs de la cité de Ierusalem, qu'ils

forcerent,

forcerent, & emporterent l'an mil nonante neuf ſous la proueſſe & la conduite du valeureux, & deuot Godeffroy, que pour vn ſi haut & tant digne exploit & pour le merite de ſa race ils eſleurent Roy de tout le pays, combien qu'il refuſa de receuoir la couronne d'or, au lieu où il ſe reſſouuenoit par vne horreur deuote que Titus en auoit faict autant, & que le Souuerain Roy des Roys y auoit eu celle d'eſpines. Godeffroy ne fut pluſtoſt eſleué au throſne Royal, qu'il vit fondre incontinent apres vne eſpouuentable & monſtrueuſe nnee d'hommes Mahumetans & Barbares és enuirons d'Aſcalon, qui eſt vne ancienne cité de la Paleſtine, ou, ſelon Ioſephe, de la haute Idumee, diſtante de Ieruſalem ſept cens vingt ſtades, ainſi appellee d'Aſcalus frere de Tantale, fils d'Hymenee, qui conduiſant comme chef & Capitaine general l'armee d'Aciamus Roy des Lydiens en Syrie, la baſtit & nomma de ſon nom. L'hiſtoire de ceſte ſaincte guerre recite que la fortune du combat, ſous vne tant horrible charge d'hommes ſanglants & barbares eſtoit pour mal-mener les Chreſtiens, ſi Dieu regardant le malheur que trainoit ceſte deſconfiture, n'eut eſté du coſté de ceux qui combatoient pour ſa querelle, leſquels moyennant la faueur de ſon œil & de ſon bras combatirent ſi vaillamment, qu'ils laiſſerent les troncs & les charoignes de pres de cent mille Turcs, honnis de ſang & de playes, morts ou deffaicts ſur la place. Tellement qu'apres ceſt heureux exploict, les Princes ſe retirerent és Prouinces de leurs gouuernements, Boëmond en Antioche, Baudouin en Edeſſe, Tancred en Gallilee & Tiberiade, & Raymond de ſainct Gilles en Seleucie, ville qu'on dict que Seleucus Nicanor autrefois edifia ſur vn promontoire de Syrie: & ainſi les autres és diuerſes marches qu'ils commandoient.

Admirable acte de Godeffroy.

A

B

Raymond de faict Gilles ſe retire en Seleucie.

Quant au preux Godeffroy il vint en Ieruſalem où il remercia grandement Gerard, pour lors chef & conducteur des freres hoſpitaliers, qui l'auoit genereuſement aſſiſté en de ſi ſainctes occaſions, & ſi leur fit de grands biens, à ce qu'ils peuſſent plus honneſtement recueillir les pelerins voyagers, & les garantir des inſolences des Barbares. Mais comme ce bon Roy ordonnoit ainſi ces choſes, & les Eſtats de ſon nouueau Royaume, voicy que la mort le vient ſaiſir: non certes par ſon enuie ordinaire & indiſcrete, ny pour le mal traitter, mais pour le recompenſer de ſes guerriers trauaux, & le faire iouyr d'vne plus digne & durable couronne apres auoir iouy vn an ſans plus de la ſienne, acheuant heureuſement & en paix la reuolution de ſa vie auec la reuolution du ſiecle qui ſe trouua lors acheué.

C

A ce bon Roy ſucceda Baudouin ſon frere, & à Gerard, apres auoir honnorablement exercé ce ſainct Office enuiron l'eſpace de ſeze ans Raymond de Podio Prouençal de nation, lequel fut le premier inſtituteur de l'ordre des Cheualiers de ſainct Iean, qu'il forma & obligea à la reg'e de S. Auguſtin, & au vœu de certain nombre d'Oraiſons Dominicales, de chaſteté, d'obedience & de pauureté: vœu qui a duré iuſqu'auiourd'huy. Ce Raymond fut le premier honnoré du tiltre de Maiſtre, Gerard ſon deuancier n'eſtant que cõme Cuſtode, Prieur ou Gardien des Hoſpitaliers que l'on appelloit Amelphites. Au demeurant ces Religieux allerent tellemẽt de temps en temps croiſſant & multipliant, que pluſieurs Princes, grands Seigneurs, Gentils-hommes, & ſoldats furent meus d'entreprendre ces paſſages, & ſe vouer de leur ordre, dont ils prindrent le nom de Cheualiers. Et parce qu'ils auoiet acquis de grands biens & reuenus, les maiſtres de l'ordre commencerent à les diſtribuer par commandes aux plus anciens Religieux, qui depuis furent appellez Commandeurs: & finalement par diuerſes occaſions Hoſpitaliers, Templiers, Cheualiers & Theutons, faiſants des exploits d'armes ſi merueilleux par mer & par terre contre les ſoldans d'Egypte & de Babylone qu'ils ſe firent Seigneurs de la Comté d'Arſuf, de ſainct Lazare, de Bethanie, du mont de Tabor, & de pluſieurs autres forteresſes & chaſteaux. Adiouſtans ainſi conqueſte ſur conqueſte iuſques en l'an deux cens nonante vn, que Seraf Soldan de Babylone print & força la ville de Ptolemaïde, & chaſſa par des Barbares & cruelles occaſions tous les Chreſtiens de la Syrie. Adonc furent contraints les Hoſpitaliers, les Cheualiers Ieroſolimitains, les Templiers de la croix rouge, les Theutons de ſaincte Marie de la croix noire, d'aller cercher autres repaires, & domiciles: les Hoſpitaliers tirans à Macry, & de là à la cité d'Acre, les Templiers en France & en Prouence où ils prindrent piteuſe fin, comme nous dirons à ſon temps, les Theutons en Germanie: en apres contre les Tartares, ſur leſquels ils conquirent à force d'armes la Pruſſe & la Lyuonie ſous la faueur de l'Empereur. Et finalement les Hoſpitaliers d'Acre à l'Iſle de Cypre, d'où ſous la maiſtriſe de Folquet de Villaret gentilhõme Prouençal ils ſortirent l'an trois cens & ſept pour conquerir l'Iſle de Rhodés depuis diuerſement aſſaillie, tempeſtee & defenduë, ſous frere Iean de l'Aſtic, Iaques de Milly, & ce

D

L'an MXCIX.

Raymond de Podio gentilhomme Prouençal premier inſtituteur de la regle des Cheualiers de ſainct Iean, & premier maiſtre de ceſt ordre.

E

F

Les Chreſtiens chaſſez de la Syrie par Seraf Soldan de Babylone & les Hoſpitaliers ſe rendent és diuerſes marches du monde. Folquet de Villaret gentilhomme Prouençal maiſtre de Cypre. Iean Renard grand maiſtre de Rhodes.

Pierre d'Aubusson, qui fut decoré du chappeau de Cardinal, du titre de Legat Apostolique, & du souuerain honneur de premier grand Maistre: mais notablement sous Philippe de l'Isle Adam, qui par la trahison d'vn Portugois sur desastreusement contrainct de rendre l'Isle & la forteresse inexpugnable de Rhodés (qui pour lors estoit vn des plus fermes remparts de la Chrestienté) au grand Seigneur Soliman, apres l'auoir valeureusement defendue aux despens de plusieurs milliers de Turcs sacrifiez aux dieux infernaux, contre les espouuentables & horribles machines de ce Barbare, qui se monstra neantmoins beaucoup plus sage & plus courtois en ceste grande victoire enuers le grand Maistre & les Cheualiers, que l'Empereur Charles, & François premier ne se mõstrerent sages enuers les Chrestiens, parmy leurs ambitieuses & sanglantes querelles, sous le trouble desquelles Soliman fit ceste pesche & ceste mortelle ruine, aux despens d'vne tant illustre religiõ qui peu deuãt auoir esté diuisee en sept langues, ou natiõs, dont nostre Prouence merita le premier rang, & le premier & plus hõnorable office, à l'honneur & memoire perpetuelle de Raymond de Podio, qui Prouẽçal naturel, fut le premier autheur & formateur de cest ordre. Or laissons meshuy ce Raymond auec l'histoire des gestes de ses successeurs au Bosio, qui seul a gaigné ceste gloire immortelle, puis qu'il nous est assez d'auoir donné ce riche trait de peinture a nostre patrie & à ces Cheualiers honnorables, pour reprendre Raymond de S. Gilles (car c'est luy qui nous a ainsi illustrement esgaré) & pour dire qu'il se trouua de ce temps en Syrie touché d'vne violente peur de mourir, & d'vn poignant remors de conscience & de satisfaction enuers l'Archeuesque d'Arles, auquel il detenoit iniustement & par force quelques terres de son droict: car pour mettre en repos son Ame qu'il ne vouloit laisser partir de son corps auec ce violent regret, il fit ce deuot testament en l'an mil cent & cinq soigneusement gardé dans les Archiues de l'Archeueſché, dont les paroles sont telles.

Prise & perte de Rhodes.

La religion de Malte diuisee en sept langues, dont celle de Prouence est la premiere.

L'an MCV.

Testament de Raymond Cote de Tholose & de S. Gilles faict en Syrie, en faueur de l'Archeuesque d'Arles.

Av nõ de la saincte & indiuisible Trinité: pource que par plusieurs clairs & sacrez tesmoignages des saincts & sacrez volumes, & par vne Chrestienne pieté nous sommes instruits qu'aucune breueté de temps, nulle surcharge, sorte, & immensité de fautes ne ferme les portes du pardon aux vrais penitens. A ceste cause appuyé de ceste esperance, moy Raymond Cõte de sainct Gilles, fragile & miserable pecheur, quoy que conuaincu de beaucoup de crimes confiant de l'ineffable benignité de Dieu tres-misericordieux & tres-bon, me trouuant reduit au dernier pas de ma vie, vrilement & en vray Chrestien confessé, voire touché de l'aigre souuenir de plusieurs choses que i'ay iniquement faictes cõtre la saincte Eglise d'Arles, lesquelles apres auoir esté iniquemẽt maniees par mes ancestres & progeniteurs: i'ay neantmoins iusques à ce iourd'huy par trop iniquemẽt soufferres, porté d'vn grãd desir de penitence, ie m'efforce d'en faire maintenant ceste petite & humble satisfaction, pour la rançon de mon ame. Parquoy combien que ie recognoisse & confesse clairement que toute la terre qui s'auoisinant & aboutissant au Rhosne s'appelle Argence, soit entierement, & de la propre iurisdiction de l'Eglise d'Arles: si est-ce qu'estant encor assez plus attaché aux charnalitez & biens de ce monde qu'il ne me seroit de besoing, ie laisse bien la plus grande partie de tout ce territoire à mes enfans: mais sous l'esperance toutesfois qu'ils repareront ce defaut, & restitueront à S. Trophime & à S. Estienne tous les droicts qui leur appartiennent. Cependant ie veux & accorde que pour le salut de mon Ame sans aucune tache de reproche des à present, le village, communement appellé Fourques, auec toutes ses dependances, sçauoir du Rhosne & des palus, des vignes, arbres fruictiers & non fruictiers, des terres cultiuees & non cultiuees, du port du Rhosne, des pastis, & de tous les emoluments & reuenus de son terroir, comme par auance & petite portion, soient remis & restituez à l'Eglise d'Arles, à l'Archeuesque & ses successeurs, & au chapitre venerable, a qui ie rends semblablement toutes les decimes des Eglises, & de tout le terroir d'Argence cõme d'vne mesme volonté: outre & par dessus cela, ie luy rends & cede la quatrieme partie des choses que mes ancestres ont iniquement possedees, & que i'ay par vne successiue iniquité tenues & possedees apres eux aux chasteaux d'Albaron & de Foz: ce que ie pretends leur estre restitué auec la quartieme portion des lesdes herbages, pasturages & montaignes, que i'ay à la cité d'Arles: finalement ie prie affectueusement Bertrand & tous mes successeurs, mes hommes, mes vassaux & mes amis, que s'il entreuenoit quelque obstacle & destourbier à ces deuoirs & honneurs, ou par quelque mienne debte, ou par quelque autre sorte d'occasion, pour l'amour de Dieu, le bien de mon ame, & la souuenance des benefices qu'ils ont autre fois receus de moy, ils vueillent oster tels empeschements, & le tout payer, accomplir & restituer au profit de la saincte Eglise d'Arles. Si que des maintenant ils soient à iamais tes vrais amis,

Ce que Raymond donne à l'Archeuesque & a son Eglise.

Bertrand fils du Cote Raymond.

ses fideles

ses fidelles adiuteurs, & tres-fermes deffenseurs. Que si quelqu'vn des mortels entreprend d'offenser ou de rompre en quelque façon que ce soit ceste mienne iuste cõstitution,& derniere volonté,que celuy-là tõbant és lacs de l'ire & fureur ineuitable du grand & rigoureux Iuge, soit eternellemẽt tourmenté des flãmes horribles d'vne plus violente gehenne, & tenu cõme sacrilege & parricide indigne de tous les honneurs qu'il pourroit esperer de moy. C'est pourquoy ce testamẽt a esté faict au mont Pelegrin en la Syrie,du regne de nostre Seigneur Iesus-Christ:Pascal ayant en main le gouuernal de l'Eglise Romaine,comme Pontife
A Souuerain,le dernier de Ianuier iour de Mardy de l'an mil cent & cinq, és presences d'honnestes personnages tant Ecclesiastiques que lais, Aymin Euesque de Thollon, Aycard Euesque de Marseille, Raymond des Baulx Doyen de Posquieres, Bertrand Porceller, Guillaume Atuei, Pons de Foz, Rostang du Port, Gauffrid des Pennes & plusieurs autres qu'il feroit long de reciter, Geruile Comtesse l'a ratifié, Adelphons son fils l'a ratifié, & Pons de Bresse escrit & signé de sa main.

Façon de parler de ce teps.

Prelats & gentils hommes presens a ce testament.

Voila comme la rencontre & breue narration du passage de Godeffroy en Asie ne tient rien du superflu, ny de peu decent en cest endroit, puis que l'occurrence de ce Comte, le fils duquel nommé Alphons est celuy mesme qui fut marié à Faydide fille de Gilbert,estant
B des plus belles pieces de ceste Chronique, commence à nous descouurir l'ancienneté des souches & races nobles & Prouençales qui se croiserent de ce temps: dequoy elle a encor à se glorifier pour le iourd'huy en leur illustre & legitime posterité autant que Prouince du monde, comme bien tost nous ferons voir.

Tel fut le deuot testament du Comte de S. Gilles en Syrie, auquel deux choses assez notables & singulieres se rencõtrent, laissant à part ce qui touche aux droits de l'Archeuésque d'Arles: l'vne que de ce tẽps,pour faire vn plus aigre & poignãt despit aux infidelles Barbares enragez cõtre le nom Chrestien,on mettoit aux instruments d'importãce & de cas non commun *Regnante Domino nostro Iesu Christo*,auec les indictions, les dattes & les Pontifes Ro-
C mains: ce qui a mis plusieurs en erreur, & en legere opinion, quelques gentils-hõmes de ceste Prouince,de croire par certains vieils parchemins & papiers authẽtiques de leur maison, ou ils ont rencontré par vne autre façon de parler, mais par vne mesme intention, *Regnante Propheta Iesu*,que leurs races estoiẽt nobles (quoy qu'elles soient tres-illustres & tres-anciennes) depuis le temps du Messie. Ce que les indictiõs,& les Papes esclaircissent assez,& font voir tout autrement. Et qui au demeurant n'est ny vraysemblable ny presque possible, pour les changements des regnes,le peu de duree de la plus part des familles, les reuolutions, rehaussements & rabaissements,vicissitudes des choses mortelles, migrations, extinctions &
D ruines qu'on void arriuer non seulemẽt és plus fortes & anciẽnes maisons, ains mesmes aux Republiques,aux Royaumes & Monarchies,si que tout est vanité: l'autre,que la famille des Porcellets (qui est encor en pieds en Arles & en Lorraine)& de Foz ou de Fossis,estoient en honneur du temps de Godeffroy & en ce tant renommé passage, que nous venons de narrer: maisons dont nous parlerons assez, où l'occasion conuiendra mieux.

Pourquoy on mettoit aux instruments & contracts de haute lisse. Regnante Domino nostro Iesu Christo. ou, regnãte Propheta Iesu.

Famille des Porcellets,l'vne des plus anciennes de Prouence.

Quant à l'origine du Comte de sainct Gilles, les curieux & fidelles Inquisiteurs des plus hautes & anciennes genealogies escriuent que Bertraud fils d'Albon deuzieme du nom Comte de Poictiers, qui descendoit du sang de France & de Metouee, fut creé par Louys, ou par Charles second, premier Comte hereditaire de Tholose à la place d'Ysaure
E Thursin: si qu'il eut en don du Chauue la Comté de Carcassone & la ville de Rhodés en Languedoc, à ce qu'il eust meilleur moyen, & osast plus courageusement soustenir & rompre les tempestes des Sarrasins, qui de ce temps-là commandoient toute l'Espagne. Au moyen de quoy Bertrand espousa Diode fille d'Aribert, qui luy porta entre plusieurs enfans Guillaume son aysné, qu'il laissa heritier & successeur de sa Comté de Tholose, & de ses Estats, & Seigneuries,apres y auoir souuerainemẽt cõmandé enuiron cinquãte trois ans.

Genealogie de Raymond, selon Estienne de Lusignan.

Charles le Chauue donne la Comte de Carcassone à Bertrand premier Cote hereditaire de Tholose.

Ce Guillaume eut à femme vne tres-noble Dame nommee Pontia qui luy fit neuf beaux enfans, dont le premier appellé Ponce, eut les Seigneuries de son pere, & fut Comte de
F Tholose l'espace de vingt & cinq ans.

Ponce qui tint ceste mesme couronne apres son pere, & fut Comte de Tholose quelques XLIIII. ans, laissa vn fils nommé Amaulry, lequel eut trois masles de sa femme, tous trois appellez Raymonds,le premier Comte de Tholose, le second Comte de sainct Gilles, qui est celuy, dont nous parlons, & le troisieme que quelques vns appellent autrement Roger, tiers Comte de Carcassone. Mais voicy que Raymond l'aysné, qui succedant à son pere fut Comte de Tholose, ne laissa de Ieanne sa femme fille du Comte Constans en Normandie que deux seules filles, l'aysnee desquelles appellee Ignore luy succeda, & comme Comtesse

La Comté de Tholose tombe en quenouille, retombe en la prime masle au moyen de Raymond Comte de S. Gilles qui l'achepte de Hugues Aymon son nepueu.

d'vn tel & si ample Estat, fut espousee à Geoffroy Duc d'Aquitaine, dont elle eut Hugues Aymon, qui fut Comte de Tholose, comme heritier de sa mere. Ce Hugues fut en ces mesmes temps esmeu d'vn sainct & deuot desir d'accompaigner genereusement les Heros & les Princes qui s'en allerent sous la conduite du preux & bon Godeffroy à la conqueste de la Palestine, qu'on dit communement la Terre saincte, pour soustenir les frais d'vn si long & penible voyage, preferant vn si glorieux deuoir à toutes sortes de gloires mondaines, à l'exemple des autres Princes qui firent les mesmes traits beaucoup plus honnorables aux vendeurs qu'aux acheteurs, il s'aduisa de vendre sa Comté de Tholose au second Raymond Comte de sainct Gilles son oncle puysné du Comte Amaulry: à tant que ceste Comté qui estoit tombee en quenoüille en la personne d'Ignotte, retourna és masles & au sang naturel, dont elle s'estoit peu deuant desioincte & distraire. A

Le bruit de ceste guerre sacree, & du sainct passage d'Asie auoit tellement touché le cœur de tous les Princes Chrestiens, que Raymond n'eut plustost acheté la Comté de son petit nepueu, qu'auant honte de se voir vaincre par luy en generosité de courage & de croupir oisif chez soy, Jà où toutes les ames plus esleuees de l'Europe trauailloient à la recerche d'vne si durable renommee, il fut touché de mesme affection, & se porta à la Terre saincte, là il fit tant de beaux & cheualeureux exploits d'armes qu'il conquesta Trippoly en Syrie, dont il fut institué & inuesti Comte souuerain, l'an mil & cent. Car Trippoly estoit sans plus vn petit Royaume Sarrazin, obeyssant au grand & souuerain Roy des Sarrazins, qui pour lors regnoit en Damas: mais Raymond iouyt fort peu sa nouuelle Comté, par ce que finalement il y fut tué en vn assaut vn an apres, ainsi en parle Lusignan. Or c'est ce mesme Raymond qui fit son testament au mont Pelegrin cinq ans apres la conqueste de Trippoly (ce qui n'accorde pas) & qui touché d'vn grand remors de conscience, donna Fourques, & Foz, qu'on estime fragments des Phocences, à l'Archeuesque d'Arles, laissant trois enfans, Bertrand nommé au mesme testament, qui fut Comte de Tholose, Guillaume, selon aucuns, vsurpateur, dont il ne faict aucune mention, & Alphons ou Ildephons pareillement mentionné, nommé & signé, lequel apres Bertrand & Guillaume ses freres fut aussi Comte de Tholose, & marié à Faydide, fille du Comte de Prouence, cõme nous verrons bien tost. B C

Raymond deuxiesme du nom Comte de S. Gilles aict Comte de Trippoly en Syrie l'an MC.

Nicolas Bertrand, parlant des Comtes de Tholose.

Nicolas Bertrand qui a recueilly les choses de Tholose, escriuant presques la mesme chose, dit, que Raymond deuzieme du nom, neufuiesme Comte de Tholose estoit Comte de sainct Gilles, Prince deuot, homme illustre & tres-excellent, lequel apres auoir acquis vne immortelle renommee, & seigneurie quarante ans en sa Comté trespassa l'an mil cent & vn, laissant Bertrand son fils, qui mourut à Trippoly, & n'est point au nombre des Comtes Tholosains: vn autre fils nommé Bertrand, & Alphons le plus ieune de tous, qui fut Comte de Tholose en l'an MCXXVII. & eut de Faydide sa femme vn fils appellé Raymond, qui fut Prince fort audacieux, & des plus fameux Cheualiers de son temps. D

Lusignan & Bertrand ne s'accordent auec la datte du testament de Raymond Comte de S. Gilles.

Manquement ordinaire des historiens touchant les noms des personnes, & les dattes des annees.

Mais ny l'vn ny l'autre de ces historiens ne semblent auoir iustement datté la mort de Raymond de sainct Gilles: car comme pouuoit-il estre sorty du monde l'an MCI. puis que son testament se trouue faict quatre ans apres ceste datte: & qu'il est ainsi que l'extraict en a esté si soigneusement gardé & conserué dans les Archiues de l'Eglise d'Arles sans aucune alteration ny changement, qu'il semble bien digne de foy irreprochable. Au demeurant c'est vn rencontre tant ordinaire & commun à ceux qui parlent de choses vieilles & moisies d'estre discordans de noms, & de temps, soit par enuie, soit par presumption, soit par nonchalance ou imitation, qu'il faudroit auoir le don de prophetie, & descoudre ply par ply la robe de l'antiquité, pour en tirer vne verité infaillible & non maculee: de sorte que les Hebrieux mesmes, les Grecs & les Latins y sont si souuent tombez, que les autres nations ont esté contraintes de les ensuiure & s'y ahurter: ce que i'estime principalement auoir causé la confusion & l'indifference nonchalante que plusieurs escriuains ont faict de la Natiuité auec la mort du Sauueur, plustost que toute autre chose. Mais laissons ces disputes obscures, & ces voyes difficiles, pour reprendre le grand chemin, où nous rencontrerons Gilbert. E F

Faydide & Doulce de Prouence filles de Gilbert & Tyburge mariees aux Cõtes de Tholose & de Barcellone.

Gilbert & Tyburge, nez & sortis de tels ancestres que nous auons peu recueillir, se voyants assez auant en l'aage, se trouuoient destituez d'heritiers masles, lors qu'ils furent solicitez de cercher quelques illustres alliãces pour leurs deux filles, & de marier Faydide l'aisnee au Comte Alphons de Tholose, & Doulce sa sœur au Comte Raymond de Barcellone (tantost nous verrons les ancestres, & de quels Princes il descend) A cela ces bonnes gens entendirent si volontiers, que les nopces en furent celebrees l'an MLXXX. ou XC. auec les pays & Comtés de Prouence, Rhodés, & Giuauldan, que les deux Comtes receurent par commun

douäire

doüaire quelques ans apres, sous la permission & l'authorité de Louys le Gros, qui s'en vouloit par ce moyen reseruer l'hereditaire, & vieil droict de souueraineté que ses predecesseurs auoient iouy : ce qui fut l'an mil cent & douze.

L'an MCXII. Doüaires donnez aux deux Princesses par l'authorité de Louys le Gros.

Ces ieunes Princesses demeurerent auec leurs maris auec beaucoup de paix & d'amitié enuiron l'espace de quarante ans, & iusques à ce que pour ne laisser leurs enfans en guerres
A & fascheries mortelles, cognoissans tres-bien que l'ambition furieuse de dominer, & la faim insatiable d'auoir, sont deux tres-puissantes & tres-cruelles Dires ; ains deux horribles tempestes, qui bien facilement renuersent de fonds en comble les Estats les plus asseurez, les Empires plus puissants, les maisons plus riches & hautes, voire les familles particulieres & domestiques, si lon ne couppe chemin à leurs abbords & secrettes machinations: elles firent vn partage loyal de leurs terres & seigneuries, & diuiserent la Prouence, qui lors recognut deux seigneurs.

L'an MCXVJ. Decez de Estephanete Comtesse de Foix. L'an MCXX. Don de Fulco de Ponteuez, Sieur de Ponteuez, à l'Eglise de Barjols.

On trouue qu'vne Estephanete, tres-noble Dame, femme de Roger second du nom, Comte de Foix, apres auoir apporté à son mary plusieurs terres & chasteaux de la basse Prouence, trespassa presques de ce temps en l'an MCXVJ. & que quatre ans apres, Fulco de Ponte-
B teuez Seigneur de Ponteuez, qui estoit vn Gentilhomme fort religieux & fort sage, meu de grande deuotion, dotta l'Eglise Collegiale de Barjols, & si donna aux Chanoines ce qui fut l'an MCXX. vn lieu qu'on appelle encore pour le iourd'huy le Croz, don qu'ils ont tousiours depuis paisiblement tenu & possedé : mais qui ne donne vne moins illustre marque d'antiquité, que fait le Testament du Comte de Sainct Gilles aux Porcellets, à ceste tres-noble & genereuse famille de Ponteuez, laquelle est encor de nos iours fleurissante aux vrais heritiers de ceste maison, & en plusieurs Gentilshommes de ce mesme nom : qui comme la premiere estoile qui a commencé de se monstrer à nous, & de paroistre en ces mers vn peu
C plus tranquilles & bonasses, portera en teste vn riche panonceau de gueules à vn Pont à deux Arches d'or, maçonné de sable, en faueurs de tous ceux de ceste race : & singulierement du tres-digne, sage, & preux Cheualier Messire Gaspard de Ponteuez, Comte de Careez, grand Seneschal & Chef de la Noblesse de Prouence, qui pour sa prud'hommie irreprochable, pour la valeur de son courage, & somme pour le grade qu'il a tenu de pere en fils en ceste Prouince, merite bien ceste petite loüange en passant, & ceste niche en ceste histoire. Et pourautant que nostre huictiesme & derniere partie trouuera assez de belles & hautes occasions de parler vn peu plus de luy, ie m'en deporteray sagement, pour les remettre au
D temps que les choses aduiendront.

Antique Blason des Ponteuez.

Gaspard Comte de Carcez, grand Seneschal de Prouence.

Ie trouue cependant tres-honneste & fort à propos d'aduertir les Lecteurs & les Gentilshommes, qui verront les anciens Escus de leurs ancestres, peints & appandus aux voutes de ce Temple Historial, où ie me propose de mettre non seulement les plus celebres & anciens, mais bonne partie des plus modernes & recents (car le temps les fera vieils aussi bien qu'il a fait les autres) de n'imputer à defaut, passiõ ou nonchalãce, ny se vouloir eschauffer de ce que ie ne timbreray indifferemmẽt les vns ny les autres (si d'auãture l'Imprimeur n'est d'vn autre aduis) car outre que c'est vn Priuilege naturellemẽt acquis à tous vrais Nobles, cõme i'ay fait voir peu deuãt, & que la vraye essence de l'armoirie consiste au seul cõtenu de l'Escusson, nõ
E du dehors, les timbres neantmoins ne sont pour le plus que fantasies, symboles & deuises, portãs coustumieremẽt quelque piece de l'armoirie : outre qu'il s'en trouue vne infinité qui n'ont que le seul armet auec ses pennaches & fueillars, sans timbre, c'est à dire, sans telles galãteries & deuises, soit ou parce que les premiers n'ont eu soin d'embellir leurs enseignes de telles marques, soit que cela n'apporte amoindrissemẽt au lustre ny à la noblesse d'vne maisõ: quoy que, à vray dire, la deuise & le timbre denotẽt quelque chose de plus illustre & reluisãt que l'ordinaire: ainsi qu'on void presques à toutes les armoiries des Roys, Princes & plus grãds Seigneurs de ce Royaume & de l'Europe. Sõme q̃ c'est tousiours vne fantasie & vne inuentiõ faite à plaisir, & selõ l'humeur & le cerueau qui la cõmence, & la veut rẽdre hereditaire à sa
F posterité. Plusieurs ont esté iusques à nos temps, qui ont mordu & reprins les trauaux & cõmentaires des hõmes doctes, estãt cõme vne maladie generale, innee aux hõmes, de reprẽdre plustost auec detractiõ les ouurages d'autruy, q̃ d'approuuer les leurs par bõs & fideles enseignemẽs. De ma part i'estimeray tousiours dignes de loüãge, & d'immortelle recõmandatiõ, ceux qui lisãt, escriuãt, ou historiãt, ont employé beaucoup de veilles & d'aurores, cõbiẽ qu'ils n'ayẽt atteint à la perfectiõ, & qu'ils n'ayẽt pas sceu toutes choses. Ce q̃ ie dis pour reprẽdre l'ignorãce, & reprimer l'inepte audace de ceux q̃ au cõbat des poemes ou des histoires cõbatẽt

La vraye essence d'vne armoirie consiste en ce que l'Escu contient. Les timbres, symboles, & deuises, quoy qu'ils soient au plaisir de chacũ, ont-ils quelque chose d'illustre & d'excellent.

Les reprenneurs & mordans n'ont iamais manqué en aucune saison.

Volsellis. nō gladijs pugnant. Varro.

plustost, comme dit quelqu'vn, auec des pincettes, qu'auec l'espee, & blasment plustost auec impudence, qu'ils ne loüent auec discretion, & n'escriuent auec iugement.

Or puis qu'il ne nous appert point par buns & certains enseignemens, que le dernier Roy d'Arles ait iamais eu le nom de Comte, & qu'il sembleroit que nous ne ferions point mal, si, selon l'opinion de quelques personnages de sçauoir, nous accordions Raymond de Poictiers son beau-fils & son heritier, premier Comte de Prouence, Guillaume le second, Odo ou Vdo le troisiesme, & Gilbert dernier de ceste race le quatriesme : si est-ce que nous mettrons, comme i'ay dit, Raymond de Barcellone, mary de Doulce sa fille, qui maintenant vient entrer en la domination & la couronne de Prouence le premier : à fin que cest ordre mesme soit suiui par tout le cours de nostre histoire. Et comme nous auons veu, que depuis les Roys de Bourgoigne & de France le sang Royal a tousiours iusques icy possedé le sceptre de ceste Prouince : il est bien raisonnable, puis que nous l'auons promis, de sçauoir de quel sang & de quel estoc sont issus les Berenguiers, qui viennent à la souueraine domination d'vn tant Noble, tant illustre, riche & puissant Estat que cestuy-cy, dont il est expedient de sçauoir quels en ont esté les Princes & les Comtes souuerains. A

Bourguy Raymond beau-fils de Boson premier Comte de Prouence.

Le sang royal a tousiours dominé la Prouence.

Genealogie des Berenguiers Comtes de Barcellone & de Prouence.

Vvolphangus Lazius liure sixiesme des Goths & Visigoths.

j. Bernard ordonné par Charles le Grand sur les lisieres de la mer, aux limites de la Gaule & d'Espagne, vainquit Abderame Roy des Sarrazins, Nayde & le Gouuerneur d'Aquitaine, qui auoit quitté le parti des François, contre lesquels il auoit tourné ses perfides armes. B

ij. Lanfride ou Lanfroy est substitué par Louys le Pie, & par Bernard, Gouuerneur en la Comté de Barcellone, qui est auiourd'huy vn port tres-celebre de la mer Mediterranee, enuiron l'an DCCCXXV.

L'an DCCCXXV.

iij. Lanfroy second du nom, parce qu'il fut soupçonné d'affecter le Royaume & la souueraineté, fut occis par Louys Roy de France l'an sixiesme de sa Principauté, son fils ayant esté mis en garde entre les mains du Comte de Flandres. C

iiij. Iamfride par corruption, ou Lanfride troisiesme du nom fils de Lanfroy ou Lanfride second, estant deliuré de la garde du Comte de Flandres, auquel le Roy Louys l'auoit consigné, recouura Barcellone, apres auoir occis vn certain Salomon, iniuste occupateur, qui auoit esté le meurtrier de son pere. Cestuy Iamfride, de Gundelfinde sa femme, fille du Comte de Flandres eut ces quatre enfans, Myron Cõte de Barcellone, qui adiousta Rossillon & Besalu à sa Cõté : Iamfride qui fut empoisonné : Sunyer Cõte d'Ourgel, & Rudolphe Euesque d'Ourgel, lequel estãt banny de son pais, edifia vne petite habitation au lac d'Acre, où fut depuis adiousté vn petit village, qui est auiourd'huy sous la seigneurie d'Austriche. D

v. Myron fils de Iamfride estant fort ieune, tint l'espace de dix-sept ans, la Comté de Barcellone, & iusques en l'an DCCCCXXIX. ayant laissé Iamfride troisiesme son successeur. Oliban Comte de Besalu ou Besoldun, & de Rossillon, Myron Euesque & Comte de Girone, auquel Myron son pere, estãt sur ses derniers iours, laissa pour tuteur Sunyer Cõte d'Ourgel.

L'an DCCCCXXIX.

vj. Iamfride troisiesme du nom, fils de Myron, gouuerna dix-neuf ans la Comté de Barcellone, lequel decedé sans enfans de son corps, laissa ses terres & seigneuries à Borel fils de Sunyer Comte d'Ourgel son oncle l'an DCCCCLXiiij.

L'an DCCCCLXiiij.

vij. Borel fils de Sunyer, Comte d'Ourgel, heritier adopté par Iamfride III. eut vn frere nommé Hermingauld Euesque d'Ourgel, mis au Catalogue des Saincts, par les Espagnols. E
A ce Borel, enuiron l'an de salut DCCCCLXXXV. les Sarrazins enuahirent Barcellone, qu'il recouura l'annee mesme, chassant bien loin de ses terres ceste canaille d'Infideles, laissa Borel second son successeur : Hermingauld qui fut Euesque d'Ourgel, ses enfans, & mourut l'an de salut DCCCCXCiij. apres auoir commandé en sa Comté XXViij. ans.

L'an DCCCCLXXXV.

L'an DCCCCXCiij.

viij. Raymond Borel succede à son pere, lequel estant allé au secours d'Alphonse Roy de Leon, & des Comtes de Cataloigne, contre les Maures, assaillit les Barbares pres de Courdoue, d'vne telle impetuosité, qu'il en rapporta vne tres-memorable victoire ; ayant toutesfois perdu Hermingauld Euesque d'Ourgel son frere, qui fut tué à la bataille l'an XXiiij. de son gouuernement, & de l'humain salut MXVij. F

L'an MXVII.

ix. Berenguier Raymond fils de Borel, & d'Erminsende, espousa Guile noble Dame, dont il eut trois fils : Raymond Berenguier Comte de Barcellone, son successeur : Guillaume Berenguier Comte de Manorese son successeur, & Sanche, ou Sance, Prieur de l'Abbaye de sainct Benoit de Bages, lequel apres la mort de son frere, fut fait Comte de Manorese. Quant a Berenguier le vieux, il deceda l'an de salut MXXXV. ayant commandé en sa Comté XViij. ans, & veu de ses propres yeux, & à contre-cœur plusieurs pieces enuahies, & rauies par les Maures & les Infideles sur son Domaine.

L'an MXXXV.

x. Raymond Berenguier fils de Berenguier Raymond, vint à recueillir la Comté de Bar- MCXXV.
cellone l'an de ſalut MXXXV. auquel ſon pere deceda : ceſtuy-cy ayant vaincu les Maures,
recouura non ſeulement ce que ſon pere auoit perdu ; ains rendit à ſoy tributaires douze de
leurs Roys. Ce meſme Prince de deux femmes qu'il eſpouſa : de la premiere nommee Eliſe
engendra Raymond Berenguier, qui luy ſucceda, & Pierre Raymond : de la ſeconde nom-
mee Alynde, ayant vn fils nommé Raymond, dont Pierre ſorti du premier lict par les
A trahiſons & menees de ſa maraſtre Alynde, perdit la vie. Or deceda Raymond Beren-
guier le vieux enuiron l'an MLXXVIJ. apres auoir gouuerné ſouuerainement XLIJ. ans en ſa L'ã MLXXVIJ.
Comté, ayant eſté enſeueli au Temple de ſaincte Euabe, qu'il auoit fait magnifiquement
baſtir & conſtruire.

xj. Raymond Berenguier le ieune fils de Raymond le vieux, à raiſon de ſon eſpeſſe &
blonde cheuelure ſurnommé teſte d'eſtouppes, eut à femme la fille de Robert Roy
d'Apulie Duc de Guyſcard & de Meſſine, de laquelle il eut Berenguier troiſieſme, qui fut
occis par Berenguier ſon frere l'an MLXXXIJ. la mort duquel le peuple deſirant de venger, L'ã MLXXXIJ.
chaſſa des terres de ſa Comté Berenguier le ieune, lequel outré d'extreme deſplaiſir de ce
B meurtre, mourut peu apres au pelerinage de la terre ſaincte, qu'il entreprint, pour l'expia-
tion & penitence de ſon peché. Au demeurant Hermingauld ſon couſin, communement
appellé Gerbus Comte d'Ourgel, ayant deffait & chaſſé les Maures, recouura la Cité
de Belagre.

xij. Raymond Berenguier, troiſieſme de ce nom fut par les grands Seigneurs du païs
ſubrogé à la place, & en la Comté de ſon pere, que ſon frere vterin auoit occis : la mere
duquel eſtant veſue auoit fondé deux beaux Monaſteres : l'vn des Benedictins de ſainct
Daniel à Girone : l'autre de l'ordre des Bernardins au Val de Marie en la Comté de Cappro.
C Tant y a que ce Raymond embla Majorque de la main des Maures, qu'il conuertit à la foy
Chreſtienne enuiron l'an MCXIIJ. & ſi deliura Barcellone de la domination des Maures, qui L'an MCXIIJ.
l'auoient aſſiegee pendant qu'il eſtoit à la conqueſte des Iſles Baleares, ou de Majorque &
de Minorque, ayant contraint & reduit à tribut les Roys de Leryda, ou Leyda, de Tortoſe,
& de Valence. Ce meſme Raymond eut de Doulce, fille de Gilbert Comte de Prouence,
Raymond quatrieſme du nom ſon ſucceſſeur : Berenguier Comte de Prouence : & Beren-
gelle mariee auec Alphonſe ſixieſme du nom Roy de Caſtille. Mourut fort vieil l'an
cinquantieſme de la Principauté, & de Ieſus-Chriſt MCLJ. duquel le proche parent Odo L'an MCLJ.
Eueſque d'Ourgel fut tellement illuſtre en miracles & ſaincteté de vie, qu'il merita d'eſtre
mis & nombré au rolle des Saincts.

D xiij. Raymond fils de Raymond troiſieſme du nom, de Peronelle ſa femme, fille
de Ramire ſecond, Roy d'Aragon, lequel auoit eſté parauant Moine, eut Alphonſe
Roy d'Aragon : Sanche Comte de Roſſillon, & de Cerdaine en Vmbrie : Doulce
eſpouſee à Sanche Roy de Portugal, & Hermingrade, femme du Comte d'Ourgel.
C'eſt ce Raymond, qui le premier de ſa race, à cauſe de la femme du dernier Roy
d'Aragon, transfera ce Royaume en la maiſon & famille des Berenguiers, & qui dece-
da à Girone au bourg de Sainct Daniel, l'an trente-ſixieſme de ſon nouueau &
premier regne, de l'humain ſalut MCLXIJ. ayant eſté enſeueli au Conuent de Ry- L'an MCLXIJ.
beſtal, ſous le ſceptre duquel floriſſoit Oldegire, Eueſque de Taraſcon, lequel
E ayant auſſi eſté Eueſque de Barcellone, fut eſcrit au liure de vie au Catalogue des
Saincts.

C'eſt comme le plus fidellement & naïfuement qu'il m'a eſté poſſible, i'ay tiré la Ge-
nealogie des Berenguiers du grand & docte Lazius, qui en ayant fait la meſme deſcente
aux migrations des Gots & Viſegots, en fait chef & premier eſtoc vn Bernard du temps de
Charles le Grand, l'origine ny la qualité duquel il ne ſpecifie point, que quelque autre cu-
rieux & bon Eſcriuain remarque toutesfois en ceſte maniere : hiſtoriant que.

F Ximene ſœur d'Alphons ſecond du nom, ſurnommé le Chaſte, Roy d'Aſtures, & de Origine de
Leon, eſtant deſia aſſez auant en aage, eſpouſa clandeſtinement Dom Sanche Comte de Bernard pre-
Sardaigne ; & eut de luy le vaillant & renommé Bernard, ſurnommé del Carpio ; lequel mier Comte de Barcellone.
par deſpit & mal-talent de n'auoir eu la couronne, ſe retira auec les Sarrazins, où il fit de
grands actes de proüeſſe & de vaillance heroïque, meſmes contre Alphonſe troiſieſme,
ſurnommé le Grand Roy des Eſpagnes, pour autant qu'il auoit confiné le Comte de Sar-
daigne ſon pere, en tres-eſtroite & perpetuelle priſon, où il eſtoit mort à la parfin. Si
qu'eſtant indigné & plein de marriſſon de ceſte mort, il ſe retira de deſpit à la ville
de Barcellone, où l'on dit qu'il en fut le premier Comte, enuiron l'an DCCXCV.

De maniere que ce peut estre ce premier Bernard que cest Alemand cotte du temps de Charlemagne, puis qu'il est certain que cest Alphonse second est celuy mesme qui auec l'aide de Fortun Garsez Roy de Nauarre & de Marsille Sarrasin Roy de Sarragosse combatit contre le Grand Charles (auquel il auoit promis la succession de ses Royaumes) à Ronceuaux, où fut ceste grande & funeste desconfiture des plus illustres & renommez Paladins & Barons de France, selon les histoires d'Espagne. A

BERENGVIER PREMIER DV NOM MARY DE DOVLCE, *Comte premier de Prouence.*

Sympathie cause amitié.

La diuersité d'humeurs, de mœurs, & de passions, que la nature a respandu en general a tous les mortels, quoy qu'elle face naistre ie ne sçay quoy d'antipathique & disproportionné, voire aye vne merueilleuse force d'emporter les volontez,& tourner les mouuemens de l'ame du costé qu'elle se trouue la plus forte, comme vn vent impetueux & violent: si est-ce qu'vne longue hantise, conuersation, & frequence, peut adoucir ceste dissonante contrarieté, & violanter la nature mesme. Mais quand il y va de commander, & d'auoir le dessus, & la souueraine authorité d'vn Estat, il est impossible que deux ames, quelle liaison de sang, d'humeurs & d'amitié qui se rencontre, se puissent accorder, ny rencontrer en longue, durable, & consonante harmonie, l'vn n'ayant droict d'Empire sur l'autre,& l'ambition de dominer estant vne generale & inguerissable maladie. De maniere que bien souuent vn grand Palais ne peut soustenir le mary & la femme pignez: vne grande ville deux petits Magistrats: vne grande Prouince deux Seigneurs egaux: vn grand Royaume deux puissans Roys: ny toute la terre deux riuaux Monarques, non plus que le ciel deux Soleils: si que de là naissent & tirent leurs commencemens, les dissentions des citoyens, des peuples, des villes, des Prouinces, des Royaumes, & des Monarchies: dont s'allument les feux de guerre, & les ciuils embrasements, les deplorations, les demolissements, les translations, les cheutes, & les ruines miserables que les histoires nous enseignent. B C

Force de la hantise & frequentation.

L'ambition re... antipathie.

Ambition cause tous les malheurs du monde.

Tant que Gilbert & Tyburge furent en vie,car c'estoient deux bonnes & paisibles ames, la Prouence fut assez tranquille, calme, & sans troubles ny tempestes: comme ceux ez mains desquels le gouuernail, la boussolle & les voiles du nauire estoient: mais apres leur decez, parce qu'entre Alphons & Raymond leurs gendres, Faydide, & Doulce leurs femmes, leurs vassaux, Gentilshommes,hommes & partisans, les vents d'ambition soufflotent tousiours quelques dissentions & debats: eschelons par où montent les guerres mortelles, sanglantes & ciuiles: le conseil de l'vn & de l'autre porta, comme par vn moyen tres-propre de les euiter, & coupper les commencemens: viure en paix, vnion, alliance, & durable amitié, de faire deux parts de leurs Estats, les diuiser & portionner si iustement,que l'vn n'eut que voir,ny qu'auoir sur l'autre,ny moins sur les officiers,hômes & suiects de son Domaine. Ce qui fut excellemmêt trouué bô des deux Princes beaux-freres: côsenti des deux Côtesses,qui ne pouuoient biê estre,estâs femmes en vne mesme dominatiô,& de leurs plus apparêts Seigneurs,Barôs,& fideles Côseillers,approuué & mis en plein effect en celle sorte. D

Partage de la Prouence entre les deux Comtes, & la part escheue au Comte de Tholose mary de Faydide.

La part de Prouence demeuree a la Princesse Doulce & Dom Raymond Berenguier son mary.

Que le Comte de Tholose, mary de Faydide, tiendroit en souueraineté sous le nom & titre de Comte, tout ce qui estoit dans les finages, depuis la Durance iusques au fleuue de l'Isere, par delà la Cité de Valence, & depuis le Rhosne iusques aux Alpes, auec le chasteau de Vallabregues,de Beaucaire, Sainct Gilles, & toute la terre d'Argence delà le Rhosne,fors la moitié,exceptee par exprez d'Auignon,du Thor,de Caumons, & du Pont de Sorgues: car ceste moitié, auec le reste de la Prouence, depuis la mer Mediterranee iusques au fleuue de Durance, & depuis les Alpes iusques au Rhosne, ainsi qu'il coule & passe entre les Isles de Lubyeres & d'Argence, passant par le lieu & territoire de Fourques, & courant au deuant de Sainct Gilles iusques en la mer, deuoit demeurer à la part du Comte de Barcellone, & de Doulce sa femme, en haute souueraineté sous le nom & titre de Comte & Marquis de Prouence. E F

Le titre de Marquis & de Comte n'estoit anciennement donné qu'a Princes & Seigneurs souuerains.

De ce partage, comme de chose tres-importante, & de bien haute consequence (car ce fut vn lien indissoluble de la paix & du repos des sujects de ces deux Princes) fut fait & passé vn illustre & tres-authentique instrument, que les deux parties & plusieurs Barons & Gentilshommes notables, qui furent presents à cest acte, signerent de leurs mains propres ainsi.

Comte I.

Barons & Gentilshommes presents & tesmoins au partage.

Raymond Comte de Prouence,	Raymond de Barja,
Doulce Comtesse de Prouence,	Rostang de Posquieres,
Alphons Comte de Tholose,	Reynoard de Modene, *
Faydide Comtesse de Tholose,	Guillaume Reynaud,
Berenguier d'Appiser, ou Maistre d'Hostel,	Giraud de Pezenas,
A Gauffrid Porcellet,	Guilhem Raynier,
Guillaume Porcellet,	Gantelme de Claret, *
Raymond Sacriste,	Hugues de Beaucaire,
Gauffrid de Mansia, *	Bernard d'Anduse, *
Bertrand Porcellet,	Emeric de Narbonne,
Hugues Fulco, *	Elzias d'Vsez,
Guillaume Fulco,	Raymond Gerard.
G. Beraud, *	Raymond Cadil,
Bertrand Alberic,	Guillaume de Sainct Saturnin.
B Pierre de Moriez,	

Outre lesquels, plusieurs autres Barons, Cheualiers, Gentilshommes, & personnages d'authorité, amis & voisins des deux Comtes furent presents à l'instrument de ce partage.

Combien que l'occasion semble s'offrir de parler de la maison des Porcellets, comme de l'vne des plus Nobles & anciennes de la Prouince : car voicy bien peu moins de cinq cens ans, & toutesfois estoient-ils quelque chose au delà : si est-ce que ie les remets auec quelques C autres familles, qui bien tost commenceront de paroistre, dont ie remarqueray les timbres & les enseignes, pour ne faire tort aux merites du Comte Berenguier, lequel de ce temps, pour sa haute proüesse, donna matiere d'vne belle & memorable histoire, & d'vn grand exemple de Cheualerie & de magnanimité, en faueur d'vne Imperatrice felonnement accusee d'infame adultere par vn sien Maistre d'Hostel : homme au reste rogue & vaillant de sa personne : mais traistre, malin & desloyal, qui transporté d'vne enragee & boüillante fureur d'amour, en ayant osé impudemment faire ouuerture à sa Dame & souueraine Maistresse, violant les sainctes loix du sacré respect, & les barrieres de la raison, par le rebroüement & refus, que ceste sage Princesse luy en fit, changea son amour en cruelle vengeance, & maintsson, receuant iustement la peine & la mort honteuse & vilaine, D qu'il vouloit faire ignominieusement souffrir à l'innocence : mais voicy l'histoire.

Vn Cheualier Alemand Maistre d'Hostel de Henry cinquiesme du nom, Empereur d'Alemagne, abandonna tellement la bride à ses folles & sensuelles affections, qu'il se rendit esperduement amoureux des beautez de l'Imperatrice Mathilde sa Dame, fille de Henry premier Roy d'Angleterre. Si fut tellement emporté par le vent, & la Dire de son desir, cest insolent Gentilhõme, qu'il osa bien presomptueusement & sans respect parler de ses impudantes amours à l'Imperatrice : laquelle estant vne sage & chaste Princesse, & trouuãt vn si brusque abbord, vilain & prodigieux, luy vse de fort rigoureuses paroles, le menassant tres-aigrement s'il ne se deportoit de ceste inconsideree & lasche demande. Cela toucha si E viuement le cœur de ce fol qu'il s'en despartit tout confus & bien outrageusement felon : & si en conuertit à la mesme heure son amour en haine, son affection en courroux, ses passions en esprit de vengeance, & tres-inique volonté. Au moyen dequoy il brassa vne trahison à ceste innocente Princesse, pour se vanger de son refus & de sa fiere & hautaine response, pour despit de laquelle il auoit conceu vne haine & mortelle ruine contre le fort de sa chasteté. Ainsi donc comme vn iour l'Empereur estoit auec plusieurs Princes, Barons, & Cheualiers de sa Cour, ce traistre vint audacieusement deuant luy à former accusation F d'adultere contre l'Imperatrice, & à dire haut & clair, & bien arrogamment, qu'il soustiendroit par voye d'armes au Cheualier qui s'auanceroit temerairement de dire le contraire, son accusation veritable. Cest estrange faut, ains ceste meschante & diabolique imposture fut tout aussi tost portee sous les aisles de la Renommee par toutes les parties du monde, & par les oreilles & les langues des hũmes, & sceut-on cõme personne n'osoit defendre le parti de ceste desolee & innocẽte Dame, parce que le Cheualier accusateur estoit vn fort rude & dangereux champion : si que la vie & l'hõneur de ceste innocẽte & sage Princesse tenoient à bien peu de cas. Quand Dieu qui ne laisse pas ainsi legerement oppresser l'innocence, & qui a l'œil tres-ouuert & tresfort suscita le Comte Raymond : lequel aduerti de ces

Histoire du combat du Comte Raymond Berenguier.

Pax. bello fraudique fides spes iuncta timori. Est amor & mixtus cum ratione furor.

Fama malũ, quo nõ aliud velocius vllum.

Oculus Dei fortissimus.

nouuelles, & ayant esté informé de tout l'[illegible], desplaisant de l'ennuy que l'Imperatrice portoit, delibera d'aller secretrement à la Cour de l'Empereur, faire vn acte magnanime & d'vn digne parfait & tres-loyal Cheualier. Or arriua-il auec vn seul Gentilhõme, deux iours seulement auant celuy du combat, pour lequel auoit esté donné an & iour à la prisonniere: pour ne perdre le temps, il se vestit fort matin d'vn habit de Religieux, & auec son Cheualier qu'il mena quant & luy, couuert de la mesme sorte il s'en alla droit à la tour où l'Imperatrice estoit fondue en larmes, pleine de tristesse & de deuotion, comme celle qui n'attendoit & n'auoit plus recours qu'à Dieu seul, qui sçauoit son cœur & son innocence: à tant qu'ayant impetré des gardes de parler à elle pour la consoler, il l'ouyt de confession, à fin de sçauoir au vray par ce desguisement si elle estoit coulpable de ce que le Cheualier luy imposoit, à ce qu'il ne s'aduanturast au soustien d'vne querelle mauuaise, ny au hazard d'vn iniuste & gauche combat: en quoy il la trouua tres-chaste & tres-honnorable. L'ayant donc asseuree que Dieu ne la pourroit abandonner, puis qu'il estoit le defenseur des affligez, Iuge tres-veritable des courages & des pensees, qui ne pouuoit estre ny deceu, ny corrompu, il se partit de là auec son Cheualier, sans se donner à cognoistre à ceste Dame affligee, & tira droit à son logis. Là ne fut plustost Berenguier rendu, qu'il s'equippa & s'arma de toutes pieces, pour ne laisser vne ame si traistresse, felonne & impudente sans chastiment, ny vne tant sage & chaste Princesse sans defense & consolation: puis monté sur le cheual, que à cest heroique exploit il auoit choisi, il s'alla rendre en braue & decent equipage à l'Estour preparé, où le Cheualier imposteur n'attendoit rien moins que le champion, que Dieu auoit suscité pour soustenir l'innocence d'vne tant honnorable Imperatrice, & abbatre sa felonie & sa trahison: ainsi entrant auec vne redoutable furie, qu'vne tant iuste indignation allumoit les signes du combat donnez, & les commandemens faits, il commence à brocher des esperons contre luy, la visiere baissee & la lance en l'arrest, combattant auec tant de forcenerie & d'adresse, & le [illegible] & ferr[illegible] de si pres, & si rudement, qu'il luy fit confesser publiquement par force d'armes la verité de ce qui s'estoit passé, & de ses folles, meschantes, & trop impudentes amours: tellement que par sa vaillance l'Imperatrice fut deliuree d'vne tant iniurieuse calomnie, & remise en son premier lustre, honneur & reputation, auec vne incroyable ioye & contentement de l'Empereur & de toute la Cour, & la Noblesse de l'Empire: le traistre Cheualier au sortir du camp ayant esté comme infame, perfide, lasche, & insolent calomniateur, attaché & pendu en vn vilain gibet: le Comte Raymond remerciant Dieu de sa victoire, sans se faire cognoistre (quoy que l'Empereur & l'Imperatrice le fissent tres-[illegible] cercher) s'en retourna en Barcellone, ayant par vn acte tant heroique merité d'en estre eternellement loué & celebré par les histoires. De ce tant excellent Prince, & de la Comtesse Doulce sa femme nasquirent trois enfans masles, qui estendirent fort auant leur illustre & royale posterité.

Le Comte Berenguier en habit de Religieux tire la verité de l'Imperatrice.

Le Comte & l'Alemãd au combat.

L'Alemand vaincu & pendu.

Descendance & posterité de Raymond Berenguier & de Doulce.

Raymond Berenguier dit le Vieil.

Gilbert II. du nom.

Berenguier dit le Ieune.

Raymond Berenguier le Vieil espousa Peronnelle fille de Ramire II. Roy d'Aragon.

Alphons Roy d'Aragon. Degres de substitution.

Raymond Berenguier qui sera en ceste Chronique surnommé le Vieil, Gilbert, & Berenguier.

Raymond Berenguier premier nay, suiuant le testament de son pere fut Comte de Barcellone, espousa Peronnelle fille de Ramire second du nom, qui premierement auant esté Moine, & quittant le chapperon & le froc par commandement du sainct Siege, fut Comte de Barcellone, puis Roy d'Aragon. Il fut surnommé le Vieil, & si eut deux fils, l'vn nommé Ildelphons, qui fut Roy d'Aragon & Comte de Prouence, l'autre Sancius ou Sanche, ainsi qu'il sera deduit.

Gilbert deuziesme du nom, second fils de Raymond, fut ordonné Comte de Prouence: à luy substitué s'il decedoit sans enfans masles, Berenguier son troisiesme fils, & les masles descendans de luy: au defaut desquels les masles du Comte Raymond, surnommé le Vieil, venoient à recueillir la substitution.

Quant à Berenguier troisiesme fils, qui sera surnommé le Ieune, vous le verrez veoir en son ordre, quand il sera temps d'historier de luy, de son gouuernement & de ses gestes, afin que nous ne nous iettions à tors & à trauers en des impertinẽtes & confuses narrations.

GILBERT II. DV NOM COMTE DE PROVENCE.

GILBERT deuziesme du nom, fils de Berenguier & de Doulce, suiuant les dispositions de leurs testamens, institué heritier, commença d'entrer en la possession de la Comté, enuiron ce mesme temps. Il n'eut pas loisir de faire beaucoup de choses

illustres ny memorables, parce que les destinees n'estendirent que bien peu son regne & sa vie, & si n'eust de la Comtesse Gilberte sa femme aucuns masles, mais vne fille tant seulement nommee Estephanete ou Estiennete, qui fut donnee en mariage à Hugues des Baulx, fils du grand Guillaume Prince d'Orenge, riche, haut & puissant Prince de ce temps en Prouence : auquel estoient aduenues toutes les places Baussenques, auec les Baulx pour
A son partage : la Princesse Estiennete portant pour lors à Hugues son mary certain doüaire qui luy fut constitué par son pere.

Estephanete fille au Gilbert deuxieme mariee au Prince Hugues des Baulx.

Ce Gilbert qui feroit sizieme Comte de Prouence à conter depuis Raymond gendre du dernier Roy d'Arles, n'ayant gueres iouy de sa Comté, estant decedé sans aucuns fils successeurs de ses Estats, Estephanete auec le Prince Hugues son mary : Hugues, Guillaume, Bertrand, & Gilbert des Baulx ses enfans, s'approprierent la Comté de Prouence, par droict de paternelle succession, dont arriuerent beaucoup de tumultes, troubles, esclandres, & malheurs de guerre, auec le schisme des plus signalez Barons & Gentils-hommes du pays, qui s'armerent les vns pour vn party, les autres pour l'autre. Car
B le troisieme fils de Raymond premier mary de Doulce, nommé Berenguier, laissa apres luy Berenguier son fils heritier & pupille, que Raymond Comte de Barcellone surnommé le Vieil, son oncle & son tuteur, gouuernoit. A ce ieune pupille, comme au vray successeur & legitime heritier, qui par droict de substitution representoit la personne de son pere, soustenoit le vieil Raymond la Prouence appartenir, non à la Princesse Estiennete ny à ses enfans, contre les desseins desquels, & les pretentions qu'ils amenoient en faueur du droict de leur mere fille vnique du Comte Gilbert, & les troubles & bruynes qu'ils excitoient, il s'opposa fort & ferme, voire si roidement & à certes, que tous ces broüillards
C furent bien tost esuanouys, & ces tumultes dissippez.

Gilbert deuxiesme Comte sizieme de Prouence.
Hugues, Guillaume, Bertrand, & Gilbert des Baulx fils de Estephanete pretendet droit en Prouence.
Declaration de la succession.

Bien peu apres ces choses Adelasie qui se mettoit en ses titres Comtesse d'Auignon & de Prouence (ceey aduint l'an MCXXIX. indiction VI.) donna aux enfans de Guillaume son fils, Comtes de Forcalquier, tout le droict qu'elle auoit sur les Comtés de Prouence & de Forcalquier : droict & portion que ces ieunes Princes cognoissants qu'il ne feroit peu difficile de iouyr, remirent & cederent par vn bon & sage conseil au vieil Berenguier, en qualité toutesfois de tuteur du ieune & pupille Berenguier son nepueu, auquel ils entendoient faire leur remission. Mais iustement ie passerent vnze ans quand Hugues des Baulx fit tant, & mania si bien les pratiques de ses affaires, qu'il fut infeodé de la Prouence par
D Conrad troisieme du nom Empereur, quoy que ceste nouuelle infeodation dura bien peu, parce qu'elle fut declaree nulle, inualide & sans effect, ainsi que l'annee MCXLIII. demonstrera, où nous attendons de le faire voir : cependant qu'il nous faut armer, & preparer à la guerre des Comtes de Prouence, & de la Princesse des Baulx, qui ne doit pas estre gueres moins fascheuse & longue, que seta celle de Charles de Duraz, du fleau de Prouence Raymond de Turenne, ou d'Alphonse d'Aragon qui print & saccagea la puissante ville de Marseille.

L'an MCXXIX. indiction VI. Adelasie Comtesse d'Auignon cede le droit qu'elle a en Prouence aux enfants de Guillaume son fils.
L'an MCXL. Infeodation de Prouence au Prince Hugues des Baulx par Conrad III. du no Empereur.

Ceste mesme annee donc s'esmeut & se leua vn fumeux tourbillon de guerre forte &
E cruelle entre le Comte Raymond oncle & administrateur du ieune Comte de Prouence : & la Princesse Estephanete, Hugues son mary, & les Princes des Baulx ses enfans, Seigneurs du Bourgneuf d'Arles, de Trinquetaille, S. Gabriel, & des places Baussenques que nous n'arresterons gueres de cotter, auec eux vn gros & grand nombre de Gentils-hômes, & d'hômes s'estoient rangez, parce que Estephanete pretendant heriter aux Seigneuries de Gilbert son pere dressoit par mesme moyen le vol de ses pretentions à la Comté de Prouence, dont elle demandoit heritage & portion, par voye d'armes & de faict. Ce commencement mit cõme par vn soudain & inattendu coup de tonnerre, vn tel tumulte dans le pays, qu'on ne voyoit de toutes parts qu'Enseignes desployees, & tambours battans, ou sous la banniere de Barcellone & de Prouence, ou sous la comete des Baulx auec vn contreparty de Noblesse, dont
F l'vne part portoit la querelle de Berenguier, l'autre de la Princesse querelante, quoy que l'oncle tuteur cõme sage & tres-aduisé Prince qu'il estoit, opposast au cõtraire pour son nepueu ne luy pouuoir cõpeter aucũ droict, à raison qu'elle auoit esté suffisammẽt poureuë & fort richement dotee, selon son haut grade & qualité, par le Cõte Gilbert son pere, & Gilberte sa mere, au moyen dequoy elle en auoit perçeu & recueilly tous les droicts qu'elle y pouuoit pretendre. Ce Prince desiroit de ramener au deuoir Estephanete, pour euiter le sang, & les malheurs que les guerres intestines & ciuiles trainent coustumierement & funestement a leur queue : mais il fut necessaire que ce nuage creuast, & que la fureur de la passion de ceste

Guerre des Comte de Prouence & de Estephanete son mary les Princes des Baulx ses enfans.
Les armoiries des Princes di Baulx sont la commette à seize rayons d'argent au champ de gueules.

femme fit quelque peu son cours pour la plus facilement arrester, parce qu'vne chose forte & violente ne peut, à ce que disent les sages, longuement durer en sa force.

Hommages des Gentils-hommes de Prouence à Raymond Berenguier oncle & tuteur du Comte de Prouence.

Pendant ceste guerre, le tuteur fit & gouuerna si bien, qu'il receut au nom du Comte pupile son nepueu, les hommages des Prelats, Barons, & Nobles de Prouence: chose qui fut de goust vn peu aigre, & de difficile digestion à Estephanete, qui ne s'attendant à rien moins que cela, ne trouua guiers doux ce morceau, non plus que ses enfans A & les Gentils-hommes de son party.

Mort de Berenguier le vieil tuteur de Raymond.

Les Porcelles auoient droict au port d'Arles, & sur les Iuifs.

Mais parmy les debats & les aspres dissensions de ces Princes, dont l'vn ne vouloit souffrir violence ny inuasion sur son droict & legitime succession, les autres ne pouuoient desmordre de leurs pretentions, & demandes: le vieil Berenguier tuteur du ieune Comte, apres auoir sagement & fidelement gouuerné les affaires de son nepueu, durant la foiblesse de son bas aage, estant desia rompu & cassé de vieillesse, deceda, non sans estre grandement regretté des Prouençaux pour la preud'hommie, dont il estoit recommandé sur beaucoup de Princes de son temps, & pour sa grande liberalité. Et en ceste mesme saison aduint, & se trouua au denombrement, que Raymond Archeuesque B d'Arles fit faire des Chasteaux, terres, seigneuries, & vassaux mouuants de son Archenesché, que ce que les Porcelles auoient au port d'Arles, & tout le tribut qu'ils prenoient sur les Hebrieux, estoit de son fief & teleuoient sans plus de luy: entrons au ieune Raymōd.

RAYMOND BERENGVIER II. DV NOM DICT LE IEVNE III.
Comte de Prouence apres le decez de Berenguier son oncle & son tuteur.

L'an MCXLI. Nouuelles de la mort de Raymond Beregnier le vieil viennent au ieune Raymond.

LE ieune Raymond estoit à Barcellone, lors que les nouuelles de la mort de son oncle luy furent apportees, & que le gouuernement de sa Comté estant tombé en C ses mains, il se vit harceller & presser par la Princesse des Baulx, ses partisans & ceux qui s'estoient rangez de son costé pour la defendre. Mais comme il estoit doüé d'vn haut & magnanime courage, il ne continua pas moins genereusement la guerre qu'il eut sur les bras, que son oncle Prince digne d'eternelle memoire l'auoit commencee. Ceste guerre dura fort longuement, non sans grande & deplorable ruine des peuples de plusieurs meurtres, homicides, violences, saccagements, destructions de villes, bourgs & chasteaux, larcins, rapines, voleries, bruslements, violements, forceneries, & toutes telles sanglantes calamitez, que les guerres d'ambition & les ciuiles esmeutes engendrent D ordinairement és Estats, Royaumes & Prouinces agitees: & comme les forces, les armes, la fortune & les Gentils-hommes semblassent balancer esgallement: tout cela donna occasion aux vns & aux autres de se reposer & retirer à raison des trefues, qui furent arrestees, & du calme qui accoisa ces troubles, & ces tempestes guerrieres durant l'espace de cinq ans. Ce qui aduint au commencement de l'hyuer, où les camps ont pour la plus part de coustume de se dissipper pour les incommoditez que ceste aspre & immisericordieuse saison traine & charrie, ou de se retirer és garnisons, ou de faire des trefues à certain temps, pour auec plus de facilité paruenir à vne pacification, ou finalement au renouuellement de la guerre, & retentarement des trompetes.

Trefues pour cinq ans mal asseurees.

E Si ne fut pourtant ceste suspension d'armes tellement asseuree, ny ces trefues si bien ioinctes & soudees auec tant de confiance & de liberté qu'il n'y restat tousiours du maltalent, du soupçon, & de la deffiance, ainçois de la violence & de l'excez. Car les subiects des deux partis ne se pouuants contenir en discipline, ny se garder de courir impetueusement les vns sur les autres, par plusieurs actes d'ennemis & d'hostilité, rendoient les trefues de nul effect. Ces desbords occasionnerent les Barons, & Gentils-hommes de Prouence, amis communs de ces Princes, tres-amateurs de repos & de paix de se remuer & de mettre la main à l'œuure: de sorte qu'auec les prieres & graues remonstrances, qui furent faictes à la Princesse Estephanete, & à ses enfans par les principaux F Seigneurs, amis de la Cour, & conducteurs de son armee, elle enuoya ses Ambassadeurs, accompagnez de Hugues & Guillaume ses fils, Princes des Baulx, par deuers le ieune Comte à la ville de Barcellone, où ils furent autant gracieusement les bien-venus, que magnifiquement & tres-honnorablement receus: tellement qu'apres auoir ouuert bien au long le motif de leur venue, & d'vne telle ambassade: & comme la Princesse leur mere suiuant le conseil de ses principaux amis & Barons, s'estoit deliberee d'vne franche & libre volonté à la paix, & à se remettre entierement

Estephanete resolue à la paix mande Ambassadeurs au Comte de Prouence.

à son obeyssance & bon plaisir, pour ordonner d'elle & de tous leurs biens ainsi que bon luy sembleroit, le Ieune Comte infiniment ioyeux de leur offre & de leur bonne resolution, loüant infiniment la sage intention de la Princesse leur mere par l'aduis de son conseil, fit gracieusement response que tout aussi tost qu'il auroit mis fin à quelques importants affaires qui le pressoient de prez, & ne luy estoit de petite consequence, il s'acheminneroit en toute diligence à son pays de Prouence, pour la contenter, & mettre vn A boo accord a ce different. Cependant promirent en foy de Princes les vns les autres que les choses demeureroient tranquilles, & en l'estat que pour lors elles estoient, auec ce qu'aucun d'eux ne se procureroit ouuertement, ny couuertement offense, marrisson, ny desplaisir.

La Princesse Estephanete receut auec grand contentement les Ambassadeurs.

Les trefues asseurees & confirmees.

Les Ambassadeurs prindrent adonc congé du Comte, vindrent extremement satisfaicts en Prouence deuers la Princesse Estephanete, où auec autant de plaisir arriuez, que d'impatience attendus, on ne pourroit croire de quel visage elle les receut & caressa, quelle ioye luy ouurir le cœur, quand elle eut entendue la douce & gracieuse response que le ieune B Berenguier leur auoit faicte, & combien le retardement de sa venuë luy fit trouuer les iours languissans & longs.

Des lors toutes hostilitez cesserent, tous excez & violences prindrent fin, & commencerent les trefues, à estre l'entree d'vne bonne, asseuree & desiree pacification en effect.

L'an MCXLIII. Hommage par Guillaume de Mondragon a Raymond Archeuesque d'Arles.

Au mesme temps, que ces choses aduindrent, Guillaume de Mondragon fit hommage à l'Archeuesque d'Arles Raymond, en presence de Guillaume Porcellet & de plusieurs gentils-hommes de qualité: & si deceda le Prince Hugues mary d'Estephanete enuiron vn an apres d'vne longue & fascheuse maladie qui l'auoit saisi. Alors confirma Con-C rad III. du nom Empereur Roy des Romains, & neantmoins donna de nouueau à l'Archeuesque Raymond la iurisdiction, sauf toutesfois la souuerainеté de la cité d'Arles auec la quatrieme partie des lieux d'Albaron, & de Foz, que le feu Comte de Tholose Raymond par son testament auoit laissé à son successeur Archeuesque.

L'an MCXLIIII. Mort de Hugues Prince des Baulx mary d'Estephanete.

Don faict par l'Empereur Conrad à l'Archeuesque d'Arles de plusieurs terres & seigneuries.

D'auantage la Seigneurie de Trinquetaille, Salloo, le Vernegue, Allein, sainct Chamas, ou sainct Amans, Castelueire, Mornas, Mondragon, Vyon, Vinsobre, & l'Abbaye sainct Geruais: & de toutes ces places Conrad luy fit despescher lettres au sel d'or, où se void d'vn costé la figure d'vn Empereur, tenant vne espee en main, & de l'autre la forme d'vn monde, auec ces lettres Gottiques en la circonference du sel,

Depuis quand Sallon est aux Archeuesques d'Arles.

D *Conradus III. Dei gratiâ Romanorum Rex*, & à son reuers les armes Imperiales auec ce vers, rimez selon la façon des anciens:

Roma caput mundi, regit orbis fræna rotundi.

Ce qui estoit au sel de l'Empereur Conrad.

Les trefues expirees & finies, sur l'an mil cent cinquante, le Comte Raymond estant de retour de Barcellone en son pays de Prouence à fin d'accorder les conditions de ceste paix, & ne laisser plus en suspens Estephanete, qui ne desiroit rien tant que cela, luy fit entendre sa volonté. De cela receut vn tel contentement ceste Dame, & s'en monstra tellement desireuse, qu'elle iura solennellement de ne refuser iamais l'accord & le E consentement d'aucuns articles, iaçoit qu'elle y peut voir à clair son propre desauantage, pourueu que toute sorte de trouble cessast, tant pour son respect que pour celuy de ses fils, si qu'ils peussent demeurer en boone paix auec le Comte de Prouence leur naturel & souuerain Seigneur. Ioinct qu'elle voyoit diminuer ses forces de iour en iour, & ne voyoit point qu'elle peut longuement contrequarrer vne si puissante & grosse partie, quoy qu'elle fut puissante & riche. Et de faict sçachant son arriuee, elle ne dilaya point de luy enuoyer derechef ses Ambassadeurs, pour le supplier, suiuant ce qui auoit esté arresté, d'auoir pitié de la Prouence tant affligee, & trauaillee de si loug temps, à ce qu'ils peussent venir en quelque bonne & honnorable composition, ou à tout le moins que leur different fut remis au iugement de personnages de bonne & droitte F conscience, non portez de passionnee & troublee affection vers l'vn ny l'autre parry: chose qui bien souuent a destourné la paix, nourry les guerres ciuiles & les intestines dissentions.

L'an MCL. Retour de Raymond Berenguier en Prouence pour traitter la paix auec Estephanete & ses enfans.

Iuges & moderateurs de grāds affaires doiuent estre entiers & non passionnez.

Les Ambassadeurs firent en toute diligence & fidelité entendre leur charge au ieune Comte, à fin qu'il fit coucher l'accord de paix en la qualité, & de la teneur qu'il aduiseroit: à quoy il fit response, qu'il estoit tres-disposé, & tout prest de remettre ses documents & raisons entre les mains & les iugements des nobles & sages du pays, ausquels pareillement la Princesse Estephanete pourroit bien consigner les siens, pour

decider leur different, & le reduire à vne bonne & honnorable pacification. Mais comme il est dangereux de s'entremettre de l'accord des lyons & des ours, & que se iouer à bestes si sauuages, n'est vn essay de petite consideration : les Gentils-hommes & iuges accordez de part & d'autre, se rendans aucunement difficilles, & cerchants comme des fuittes & des temporisements pour la peur qu'ils auoient d'apporter du desplaisir à l'vne ou l'autre partie, ny voulurent aucunement toucher. Ce delay pensa gaster plus que iamais les affaires, & causer vn nouueau resueil de tumulte, & renouuellement de guerre : & en cela sembleient ils estre ou trop considerez, ou trop peu rompus aux rencontres du monde, puis qu'il est certain, que là où la fortune semble tant soit peu balancer, les entremetteurs sont tousiours non seulement bien receus, ains tres-desirez, si le poinct de la querelle, dont est question, n'est tellement cruel & sanglant, que rien que l'effect d'vne bataille, ou d'vn aspre & mortel combat ne le puisse definir : car toutes les querelles qui viennent entre les Roys & les Monarques, different des querelles particulieres des Gentils-hommes seulement en cela, que les vns les decident auec les canons & les armees dans vn champ ample, les autres auec la lance & le harnois, ou l'espee & le poignard dans vn pré. Toutesfois à la parfin, l'assignation fut donnee en Arles, où le Comte, les Princes des Paulx, & leur mere auec leurs Gentils-hommes & partisans se trouuerent, lesquels apres auoit longuement parlementé & discouru ensemble, en termes d'honneur de leurs differét, fireut tant que Estephanete continuant le bon vouloir qu'elle auoit mõstré, & gardoit tousiours de sortir de ceste guerre, la paix fut arrestee, & capitulee en ceste sorte. A B

Les entremetteurs de la paix de deux Princes ne doyuent si longuement dilayer de peur de les irriter.
Les querelles des Roys se rapportent aux querelles des gentils-hommes particuliers.

En premier lieu que la Princesse des Baulx quitteroit & remettroit au Comte & aux siens successeurs tout le droict qu'elle demandoit sur la Prouence : renonceroit à tout fief & hommage qu'elle & ses predecesseurs auoient, ou ses successeurs pourroient pretendre ez terres d'icelle, que le Comte & ses successeurs tiendroient d'orenauāt sans recognoistre aucun souuerain : qu'elle luy iureroit foy & loyauté du chasteau de Trinquetaille, & de toutes les forteresses, seroit fidelle, & si luy en donneroit tout & tel pouuoir qu'il est contenu au serment de fidelité. C

Articles de paix entre le Comte Berenguer, & la Princesse Estephanete.
La Prouence laissee à Berenguier par Estephanete.
La Princesse Estephanete iurera foy & loyauté au Comte de Prouence.

Le Comte de sa part luy quitteroit par semblable, & remettroit tous nouueaux vsages par luy imposez & mis sur les sujets d'elle, des villes, chasteaux & forteresses nommees Baussenques, dés le trepas du Comte Gilbert son pere, tant par mer que par terre. La Princesse luy quitteroit & remettroit l'honneur & souueraineté à elle appartenant, que Rostang Alphant, & certains autres rebelles auoient sur le chasteau de Merargues & autres lieux: pareillement la souueraineté de Berre, & des autres villes Baussenques: promettroit & iureroit de n'y faire, ny dresser aucunes forteresses, ains les laisseroit au mesme estat que Hugues des Baulx son mary les auoit acquises de feu Comte de Barcellone Raymond. Luy remettroit d'abondant & cederoit les condamines de Gaudageron, contenues dans la cité d'Arles: par mesme moyen luy cederoit & remettroit les serments & conuentions, qu'elle & son feu mary le Prince Hugues auoient receu du Comte de Prouence de toute la Comté: ainsi que Berenguier Raymond ayeul du Comte Raymond l'auoit partagee auec le Comte de Tholose Alphons son beau-frere. Luy remettroit & donneroit encor le pouuoir & authorité qu'elle auoit de Portaudose, ou Port'-auronse d'Arles, toutes les fois qu'il plairoit au Comte y faire ses allees & venues. Et si pourroit, quand bon luy sembleroit, aller & venir en Arles auec son train ordinaire : outre quoy luy seroit permis & loisible de prendre logis dans le Bourg-neuf de la cité sans aucune contradiction, exceptees toutesfois les maisons des Gentils-hommes, des Marchands & des artisans. Si luy quitteroit de plus & remettroit le gage de Camargues, que Hugues son mary auoit pris sur Berenguier Raymond son pere, en recompense de la Comté, y adioustans encor quatre mille sols pour icelles maisons. Finalement quitteroit & remettroit au Comte Berenguier, le droict & faculté qu'elle auoit sur la corde & le quintal, au lieu de Trinquetaille d'y tenir foire & marché. D E F

Condamines de Gaudageron d'Arles.
Port'auronse ou le portal de lauro d'Arles.
Priuilege des gentils-hommes Marchands & artisans d'Arles.

Que si la Princesse ou aucun des siens contreuenoit en quelque maniere que ce fut aux choses q̃ dessus en le leur faisant entẽdre, le Prince Hugues des Baulx son fils aisné seroit tenu de se remettre au pouuoir & obeyssance du Cõte dans quarante iours precisémẽt apres la denonciation à luy faicte, & si n'en despartiroit que toutes choses ne fussent remises à leur premier estat & deu. Dauantage luy aideroit, & le defendroit enuers tous & contre tous, se soubmettant (s'il faisoit le contraire) d'estre tenu pour perfide, & à la reputation de faux, mauuais & desloyal. Et neantmoins qu'elle feroit ratifier & agreer tout ce que dessus à ses autres enfans Prince des Baulx : imposants par ces moyens & ces con-

uentions ſilence à leur different,& fin perpetuelle à leur querelle(*ſens engan*) dol ny trõperie.

En execution de tous ces poincts, Eſtephanete & ſes enfans preſterent franchement hommage à Berenguier leur ſouuerain, de toutes les terres & chaſteaux qu'ils tenoient & poſſedoient en ſa Comté de Prouence encor pour le iourd'huy dites Bauſſenques, *ſens engan*, ny dol quelconque. Dequoy fut faict vn acte tres-authentique ſigné de leurs ſeins A & ſeaux en preſence de Bermond d'Vſez, de Guillaume de Chaſteau-Renard, Seigneurs deſdits lieux, & de pluſieurs Barons & Gentils-hommes du pays, amis communs, & entremetteurs de ceſt accord, lequel toutesfois ne fut ny bien aſſeuré, ny de longue & forte durée, comme la ſuitte de ce diſcours declarera.

Engan vieux mot Prouẽçal, dont les Italiẽs tirent ingano, & les Latins diſent dolus.

Gentils-hõmes preſents a l'acte d'accord.

Grãde & puiſſante eſtoit, à la verité, ceſte tant illuſtre maiſon des Baulx, puis qu'elle oſoit bien nõ ſeulemẽt cõtrequarrer vn ſi grãd & puiſſant Prince que le Comte de Prouẽce (qui eſtoit nõ des petits Cõtes du iourd'huy, mais vn petit Roy de ce tẽps) ains pouuoit partir & faire balãcer de ſon coſté vne des moitiez de la plus illuſtre Nobleſſe de la Prouince. Car les B Barons, gentils-hõmes & Cheualiers ſe treuuerẽt tellement diuiſez en ces troubles & ceſte querelle que l'vne part ne ſembloit pas moins peſer que l'autre, ny dõner moins d'ambiguité au iugement de la fin de ceſte guerre, que d'aſſeurance de ruines, deſolations & malheurs au pays. Ceux qui ſuiuoient la Princeſſe des Baulx & ſes enfans, eſtoient

La maiſon des Baulx eſt vne grande & puiſſante maiſon.

Gentils-hõmes tenãs le party des Baulx.

Pierre Lauter.	Raymond Bellarce, ou de Beaufort,	Roſtãg Raymõd de Tharaſcõ,
Roſtang de Sabrau,		Yſnard de Tharaſcon,
Guillaume de Sabrau,	Guillaume d'Evguieres,	Reynaud Alcar,
Raymond d'Vſez,	Gantelme de Ventabreu,	Guilhen Bertrand,
Roſtang de Poſquieres fils de	Boniface de Caſtellane,	Pons Aycard,
C Dame Herminſende,	Raymond de Baulmes,	Guilhen Guibert,
Guillaume de Caſtel-Reynard,	Hugues des Arenes,	Guillaume de Vittroles,
	Guillaume Hugues,	Pierre Iſnard, des Baulx,
Guillaume de Randon,	Hugues Sacriſte,	Amalric Bertrand,
Pierre de Remulins,	Iauffred de Tourreuez,	Raymond de Noues,
Raymond de ſainct Priuat,	Arnaud de l'Ers,	Giraud ou Guyrã de Symiane,
Roſtang Gantelme,	Beruard de Beaulieu,	Roſtang Quiqueran,
Arnaud de ſainct Remy,	Gauffrid de Marſeille,	Bertrand de Allamanon,
Geoffroy de Merargues,	Guillaume Pierre de Poſquieres,	Guillaume Gantelme,
D Bertrand de Maleonſeil,		Raymond de Mercuir,
Hugues Porceller,	Bertrand du Bois,	Peyre de Cabanes,
Hugues de Roque-maure,	Bertraud de Marguerites,	Bertrand de ſainct Remy,
Pons Odol, de ſainct Remy,	Pierre Guerin de Trinquetaille,	Rambaud de Beaujeu,
Raymond de Villeneufue,		Ferral de Thoard,
Hugues d'Aix,	Raymond de Romanin,	Bertrand de Barbentane,
Bertrand Cauſſier,	Albert de Chaſteau-vieux,	Roſtang de Tharaſcon,
Raymond Geoffroy Baſton,	Bernard de Beau-lieu,	Pierre de Campanes,
E Pierre Guilhen,	Guillaume de Porceller,	Arraud de Chaſteauneuf.

Tous ces Barons, & pluſieurs autres Cheualiers & Gentils-hommes eſtoient du coſté de la Princeſſe des Baulx, & de ſes enfans, parmy leſquels nous auons recogneu quelques familles, dont les nepueux ſont encor en ceſte meſme nobleſſe & ſplendeur, & dont nous repreſenterons les Eſcus apres que nous aurons par le ſemblable veu, quels eſtoient les Barons & Cheualiers, qui ſe rangerent du party du Comte de Prouence, leſquels eſtoient

Barons & gẽtilshommes ſuiuãs le party du Comte de Prouence.

Iſnard Guerin de Trans,	Guilhen de Montagnac,	Guilhen de Monſtiers,
G. de Courbons,	Guilhen de Lambeſq,	Ancelme de Mouſtiers,
F Peyre Gylly,	Laugier d'Orgon,	Fouquet de Pontis,
Raymond Laugier,	Guilhen de las Arenas,	Guilhen de Symiane,
Peyre de Galbert,	Antelme de Montlar,	Bertrand d'Agoult,
Guygue de Romolles,	Iauffred de Vollonne,	Gyraud Amyc,
Iauffred de Boulbon,	P. de Maluans,	Arnaud Florte,
Roſtang Porceller,	P. Yſnard de Rochebrune,	P. de Myſon,
Guilhen Porceller,	Hugues d'Oraiſon,	G. Martin,
Porceller des Porcellets,	Guilhen Augier,	Richard des Iourdans,
Hugues de Fuuel,	Berenguier de Tourreuez,	Hugues de Mont-Roulx,
Raoulx de Lambeſq,	Boniface de Baguarris,	Raymõnd Iauffred de Foz,

A ce Raymond Pellegat & aux autres Pellegats le vieil Ramond qui se mettoit Comte de Barcellone, Marquis de Tortose & Lerida Prince d'Aragon & Duc de Prouence, auoit doné en fief le plan d'Allamane pour le prix de mil cinq cens sols Ma-lorquins.
In registro Aquilæ.

Rostang del Vernegue,	Guilhen de Ponteuez,	Arnaud de l'Aurade,
Raymond Pellegat,	Rostang de saint-Iners,	Bertrand de Signe,
Ollebrer de Allamanon,	Bertrand de Castellane,	Bertrand de Flassans,
Guilhen Raymond,	Ysnard de Romolles,	Bertrand de Allamanon,
Anthoine de Cadarache,	Lambert de Forcalquier,	Buson de Cereste,
Raymond de Pierte-verd,	Lambert de Layncel,	Hugues de la Roche, A
Hugues de Reilhane,	Ysnard Audibert,	Pierre de Raymer,
Pierre de Faulcon,	Guygue de Mont-brison,	Ambroux de Rogon.
Pons de Merindol,	Fouquet de Sôliers,	
Guilhen de Turriez,	Adhemar de Bras,	

Auec plusieurs autres bons cheualiers, nobles & fidelles personnages qui voulurent courir la fortune & les armes de leur Prince d'vne genereuse & franche resolution contre la Princesse des Baulx. Toute la Noblesse ainsi fendue en deux, & les contrepoix de la balance d'vne esgalle pente, il estoit bien à presumer que ceste ciuile querelle eut plus longuement duré, le pays en eut souffert des merueilleux troubles, & des estranges combustions, & lamentables bouleuersements, non sans beaucoup d'esclandres de part & d'autre. B

L'Empereur & le Roy de France appointent la querelle de Berenguier & de Estephanete.

Si l'Empereur Frideric & Louys le Ieune, en ayants iugé en faueur de Berenguier, n'eussent par mesme moyen imposé vn silence perpetuel aux Princes Baussencs, qui ne pouuants estriuer contre deux si puissants Iuges, & cognoissants le droict ne pancher que bien peu de leur costé, se monstrerent tousiours depuis bons parents, loyaux & fidelles vassaux du Comte, en plusieurs vrgentes, honnorables & hautes occasions, sans le molester ny quereller iamais plus.

Faute de memoires donez à l'historiographe plusieurs choses se treuuent deffectueuses aux histoires.

Si ceux qui escriuent histoires generales ou particulieres, estoient aussi fidellement & librement, comme librement & fidellement ils trauaillent (car vn homme seul ne peut voir tout) secourus des memoires que plusieurs personnes gardent inutilement, & laissent moisir, & manger à la poussiere, priuants eux de cest honneur, & le public de ceste gloire & de ce bien : infinies belles choses se treuueroient tirees de l'oubly & sacrees à perpetuité auec honneur & renommee, qui demeurent enseuelies, & mortes dans les sombres caues & les profondes fondrieres du temps: dont aduient que par vne lõgue suitte d'aages elles viennent à estre tout ainsi que si elles n'auoient iamais esté : c'est pourquoy tant d'histoires se treuuent seches & deffectueuses en beaux accidens & notables circonstances, tant de familles incognues entertees & peries, qu'à grande peine peut on entendre depuis trois cens ans, quelques races tant soient elles illustres, & couronnees d'vne fidelle suite, & sans interruption ou biaisement iusques à nous, tant la nonchalance des premiers a esté grande, & l'enuie attachee au cœur des hommes, d'en laisser, & despartir les instructions aux escriuains, ou,à mieux dire, tant est vaine, peu durable, inconstante, & passagere la duree des choses de ce monde : & toutesfois il n'y a celuy qui ne soit sorty de pere en pere, d'ayeul en ayeul, & d'ancestre en ancestre, comme par des eschelons infaillibles (si d'auanture il n'est Arcade) de Noé & d'Adam, si que de rameau en rameau, & de branche en branche on arriue iusques au tronc, & du tronc à la premiere racine. C D

Vne race à grande peine se tire auec asseurance de plus trois cens ans.

Tous les hommes sortis de Noé & d'Adam.

Mais parce que i'attends à deduire à vn autre endroit pour plus belle varieté de ce discours la vraye raison de l'incognoissance & perplexité des races, & familles d'vn commencement si creux & tant esloigné, nous commenceerons d'en remarquer quelques vnes, dont les nepueux sont encor en honneur, & aux mesmes titres de leurs ancestres, comme leurs documents preuuent assez, & le consentement general accorde, les escussons desquelles nous appandrons aux diuers choses de ce temple & historial edifice. Que si ceux qui ont des bons & legitimes tittes & papiers riere eux, & qui sçauent combien il y a de temps que ie trauaille à ce grand corps de bastiment, se plaignent d'y estre oubliez, qu'ils s'en prennent à eux mesmes, & à leur propre mespris & negligence, combien que outre les familles des Porcellets, de Villeneufue, d'Ayguieres, de Castellane, de Marseille, de Raymond de Tharascon, de Symyane, de Quiqueran, d'Orayson, d'Agoult, de Flotte, de Reylhanc, de Ponteuez, de Forcalquier, de Layncel, d'Audibert, & de Flassans, & de parauanture quelques autres qui ont changé de grade, de rettoir, & de fortune: de cent cinquante races, qui se treuuent tant ez gentils-hommes signez à l'acte du partage de la Prouence, que des nommez aux deux bandes contraires du Comte Berenguier, & de la Princesse Estephanete : i'estime & croye ingenument que à peine gueres E F

Combien peu de races de tat de vieilles & anciennes se treuuent en estat.

d'autres

d'autres se puissent vanter & glorifier d'auoir encor pour le iourd'huy leurs vrais rameaux & descendans en nature, au moins dont i'aye vne parfaite & indisputable cognoissance, pour le peu de solidité qu'il y a à la semblance des noms & des Armes, comme ie monstreray ailleurs.

Or comme la vicissitude du temps monte les vns & raualle les autres, enrichit ceux-cy,
A appauurit ceux-là, si que tels estoient lors simples Cheualiers, qui sont pour le iourd'huy grands Seigneurs : & tels en voyable degré d'honneur, qui sont maintenant incognus : ie proteste que sans donner rang de primauté aux vns ny aux autres, ie suiuray leurs blasons selon l'ordre que ces vieilles panchartes m'en ont donné, & m'en fourniront d'orenauant, n'estant pas inconuenient que tous ne se soient pas trouuez à tous rencontrez : ou qu'estans venus de diuers païs & contrees en siecles diuers, ils paroissent les vns premiers, les autres apres, aucuns derniers, non selon l'ancienne possession de leurs Noblesses, mais suiuant leurs abbords & migrations, voire selon les fantasies & les humeurs des escriuains, qui ne peuuent à plusieurs & diuers corps donner vn seul & mesme lieu, & si ne les sçauroient
B nommer & coucher que les vns apres les autres.

Protestation de l'Autheur touchant les familles dont il parlera.

Puis donc que les Porcellets se treuuent les premiers, & qu'aucun ne reuoque en doute que ce ne soit vne des plus anciennes & nobles familles de cette Prouince, nous marquerons leur blason tout le premier, d'or à vn porceau passant de sable, qu'on peut voir en plusieurs vieilles Eglises & antiques monumens de la ville d'Arles, où leur ancienne maison, possedee depuis trente ou quarante ans par les Sabatiers, se void encor pour le iourd'huy d'vne magnifique & haute marque, comme celle qui a dessus son grand portal, en maniere de frise, vne truye qui mene neuf petits cochons, taillez d'vne
C pierre, qui pour sa vieillesse & antiquité paroist toute noire & enfumee. Ce qui a donné bruit à vne certaine opinion continuee de pere en fils, qu'vne Dame de ceste maison, au moyen de l'imprecation d'vne pauure femme, portant vn enfant en son bras, qui luy demandant l'aumosne fut esconduite, auoit porté d'vne ventree neuf enfans, ainsi qu'vne truye porte ordinairement neuf petits porcellets, dont le nom auec l'enseigne leur en estoit demeuré iusques auiourd'huy. Ce que i'estime vn conte de vieille, & vn vray Romand, parce qu'à l'opposite de ceste maison plusieurs autres cochons de la mesme taille apparoissent en vn autre vieil bastiment qui appartenoit aux Porcellets. Au costé droit de ceste porte se void encor vn grand treillis de
D fer enuiron six ou sept pans de terre, qui souloit seruir de franchise à ceux que lon foüettoit quand ils le pouuoient empoigner, d'autant que les Porcellets estoient Seigneurs d'vne partie de la Cité, ainsi que nous ferons voir en son lieu. Et si n'estoit ce priuilege accompagné entr'autres de cestuy-cy, que le premier Esturgeon qui se prenoit au Rhosne, luy estoit porté auec triomphes, fleuttes & tambours par les pescheurs : priuilege qui a tousiours suiuy la maison & leurs possesseurs.

Escu des Porcellets.

Fable de la maison des Porcellets.

Priuileges de la vieille maison des Porcellets.

Escus de diuerses maisons illustres de Prouence.

La famille des Sabrans, outre qu'elle est renuë tres-ancienne & tres-noble, dont sont encor le Baron d'Ansoïs, & les Sieurs de Beaudisnar, Sainct Eleazare Comte d'Aryan, duquel nous elogerons succinctement la vie en son
E lieu, en estoit de pere en fils descendu, qui n'est vn petit lustre ny mediocre aduantage à ceste tant excellente maison, leur vieille enseigne estant de gueules à vn Lyon rampant d'or.

Escu de Sabrans.

La famille de Ville-neufue a esté autant fertile & plantureuse en posterité, qu'illustre & renommee : car elle a encor de nos iours le Marquis de Trans, premiere personne des Estats, & le Baron des Arcs, Gentilhomme fort doux, fort sage, & bien accomply : outre les maisons de Vaulclause, de Tourrettes, de Monts, & telles autres : & si est ceste mesme famille en reputation de grande Noblesse en Espagne,
F comme tesmoigne particulierement la Diane de Montemajour, qui fait voir qu'ils y sont allez de ceste Prouince, & non venus d'Aragon, ny de ces Maures cõtrees en Prouence, où leur Escu qui est tres-beau & tres-specieux se void en mille endroits, de Temples, de sepultures, & de chasteaux de gueules à lances frettees, ou rompues d'or, accompagnees de petits Escussons d'argent, ayant sur le tout d'azur a vne fleur de lys d'or, qui sont les Armes particulieres & propres des Marquis de Trans



Escu de Villeneufue.

Escu d'Ayguieres.



La famille d'Eyguieres est encor en Arles reputee l'vne des plus nobles & anciennes de la ville, ainsi que ie feray voir en quelqu'autre endroit : Ayguieres estoit à eux de ce temps, qui depuis est tombee en la maison de Sade, leurs armoiries estans de gueules à six besans d'argent, cinq dispoléz en saulroir, & le sixiesme à la pointe de l'Escu.

Escu de Castellane



La famille de Castellane ne doit rien en grandeur, puissance & antiquité de Noblesse à la maison de Prouence, non plus qu'en fertilité de branches & nobles rameaux : car les Comtes de Grignan & d'Alemagne, les Sieurs de la Verdiere, de Montmeyan, de Salernes, de Tomon, d'Alluye, de Sainct Iuers, & plusieurs autres Gentilshômes sont vrayement de ceste race, que lon estime sortie d'vn Prince cadet sorti de la maison de Castille : ce que tesmoignent les trois tours d'or de leurs armes, en l'Escu de gueules, & la guerre que Boniface de Castellane eut auec le Comte de Prouence contre lequel il se maintenoit souuerain de la ville de Castellane & de ses terres, que les Empereurs auoient donnees à ses ancestres en souueraineté, comme nous verrons. A B

Escu des Comtes de Marseille.



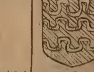
Les Comtes de Marseille estoient differents de surnom & d'Armes des Comtes de Vintimille, quoy qu'ils fussent d'vne mesme famille, Noblesse & descendence : car les premiers, dont sont encor les Sieurs d'Ollioles, & de Tourreuez (Gentilhomme autant froid & sage, que courageux & vaillant) portoient en l'Escu de gueules le Lyon rampant couronné d'or, au chef de mesme : & les autres dont descendent les Sieurs de Montpesat & du Reuest, les espics de millet d'or & de sable de l'vn en l'autre. C

Escu des Comtes de Vintimille.



La famille de Symiane n'a laissé vne moins illustre & puissante posterité aux Seigneurs de Gordes & d'Albigny, de Vaynes, de Cabanes, de la Coste, & de Chasteau-neuf, qu'on dit encor de Mossen Gyraud: leur Escu estant d'vne tres-noble & demy-royale representation, semé de tours & de fleurs de lys d'azur sans nombre au lambel de gueules sur l'Escu d'or.

Escu de Symiane.
Quiquerans Grands hommes a Arles.



Les Quiquerans maintenus & continuez aux maisons de Beaujeu & de Ventabren, d'Arles, où leurs timbres & leur Chapelle decoree de la magnifique sepulture de Gauchier Quiqueran Baron de Beaujeu, auec ses armes & ses guidons, se voyent à l'Eglise des Iacobins : viendront mieux à propos en quelqu'autre occasion de nostre histoire, où nous marquerons les contrepointes d'or & d'azur de leur enseigne. D

Escu d'Oraisõ.



La maison d'Oraison dont quelques restes de ceste antique souche se maintiennent encor pour le iourd'huy, est principalemẽt soustenuë en honneur, grandeur, & authorité aux Seigneurs Marquis d'Oraison & de Soleillas, auquel on estime que le Roy erigera sa seigneurie de Boulbon en titre de Comté : qui au moyen du Seneschal de Berry leur ancestre, lequel espousa, comme nous dirons plus particulierement en René, l'heritiere d'Oraison & de Cadenet, ont tenu en l'vn des quartiers de leur Escu les trois faces ondees d'or en champ de gueules, antique enseigne d'Oraison. E

Escu de Sault ou d'Agoult.

Touchant Guillien d'Agoult, mentionné auec les Cheualiers tenãs le parti du Comte de Prouence, il estoit d'vne illustre & puissante famille, qu'on estime venuë d'vn Comte d'Alemagne, auec Beral de Saxe premier Comte de Sauoye: ceux qui ont successiuement retenu la Noblesse, le nom, & les armes d'Agoult, sont le Barõ d'Olieres, & les Sieurs de Moriers: mais le Comte de Sault, qui est vn Seigneur de haute qualité, & de recommandable merite aux deux professions des armes & des lettres, est celuy qui maintient en splendeur, grãdeur & grãde ceste race: car ses predecesseurs estoient souuerains de la vallee de Sault, ainsi que la recognoissance que Ysnard d'Entrauenes fit à Charles II. l'an MCCXCVII. en vieil langage Prouençal tesmoignera. Ceste maison ayant esté de tout temps reueree en ceste Pro- F

nance,tant pour l'antiquité de ſa Nobleſſe, que pour ſes hauts moyens : l'enſeigne d'Agoult eſt d'or à vn Loup rampant d'azur,qui doit auoir ſon membre genital en ſa fureur, ainſi que aucuns m'ont aſſeuré.

De la maiſon de Reylhane ſont pour le iourd'huy les Sieurs de Reylhane, famille fort ancienne & fort noble , qui tient pour enſeigne vn ſoc de charrue (que noſtre Prouençal appelle reilhe) planté en pal d'argent en l'Eſcu d'azur. *Eſcu de Reilhane.*

Celle des Flottes,qui ſe trouue ſemblablement fort noble & tres-ancienne,eſt ſouſtenuë & continuee aux Sieurs de Meols,Sainct Auban, & Cuebris, qui ont leurs armes peintes de gueules au Lyon rampant d'or,armé & lampaſſé d'argent.

B Pour ce qui concerne les Ponteuez,outre ce que nous en auons dit à Fouquet qui dotta l'Egliſe de Barjols l'an MCXX.nous en parlerons au grãd & magnifique Fouquet, auquel les armes de ceſte maiſon cõmẽceront à ſe ioindre & s'eſcarteller auec le Loup de l'illuſtre maiſon d'Agoult,où ie remarque qu'il y auoit vne autre fort noble & ancienne famille de Pontis,dont ie ne cognoy particulieremẽt aucune branche,qui portoit en ſes armes de gueules à vne ſeule arche de pont d'argent,maçonnee de ſable,que i'ay veuë peinte à vne vitre du Sieur de Phombeton Laydet,Senateur de la ville d'Aix,dõt il deſcend du coſté de mere. *Eſcu des Flottes.*

Tout de meſme ferons nous touchant la maiſon de Forcalquier,aux Barõs de Cereſte,de la maiſõ de Brãcas,qui par femmes & par adoptiõ portent le nom & les armes des vieux Comtes de Forcalquier, à vne croix pommettee de gueules,ou de Tholoſe, ſur le champ d'or. *Eſcu des Comtes de Forcalquier.*

C L'Eſcuſſon de la maiſõ de Layncel,que les Sieurs de Layncel,de Romolles,& autres ſouſtiennẽt encor en rang hõnorable,ſe void fort vieil aux cloiſtres des Iacobins d'Aix,de gueules à vn fer de fleche d'argent, que le Prouẽçal appelle vn Lans,lequel ne parlãt qu'vne fois,cõme ſõt quelques autres,mõſtre autãt de nobleſſe & d'antiquité , que ceux qui parlẽt deux ou trois fois,arguent de nouueauté,de recẽt changemẽt & de roture. Somme que la famille des Flaſſans eſt ſãs plus reſtee entiere en la Dame Mareſchale d'Ornane,fille & vnique heritiere du feu Sieur de Flaſsãs:Iean de Põteuez Cõte de Carces ſon frere,ayãt chãgé le nõ & les armes de Flaſſans,qui eſtoiẽt ſelõ aucũs le ſeul põt de Ponteuez. pour le nom & les armes de Ponteuez que Meſſire Gaſpard Comte de Carces ſon fils,tient & porte encor pour le iourd'huy,ſuiuãt l'adoption de ſon pere. Voila à peu pres les plus renommees,nobles & anciẽnes familles tirees de trois liſtes que nous auõs denõbrees,dõt la poſterité tiẽt & poſſede encor rãg en ceſte Prouince,eſtimãt que les nepueus de quelques autres,qui ne ſe ſont faits ou tant cognoiſtre,ou ſe ſont transferez ailleurs,puiſſent eſtre encor en eſtat. *Eſcu de Layncel.*

D

E Toutes ces nobles,riches & puiſſantes familles eſtoient tellement diuiſees & bandees les vnes contre les autres,que ſi les aiſnez d'vne maiſon eſtoient du coſté de Berenguier, les puiſnez & cadets ſuiuoient le party d'Eſtephanete & des Princes des Baulx , qui pour lors, tant ils eſtoient grands Seigneurs, poſſedoient *Villes Baulſenques en nombre de ſeptante neuf.*

Le Bourg neuf d'Arles,	Sainct Pol de Durance,	Aubaigne,
Le chaſteau des Baulx,	Vallenſolle,	Sainct Marcel,
La ville de Berre,	Meyrargues,	La Cadiere,
L'Iſle de Sainct Geneys ou le Martegue,	Vynon,	Le Caſteller,
	Viltrolle,	Roquefort,
Ferrieres , Ionquieres,	La Phare,	Gardane,
Sainct Myttre,	Rouzignac,	Gemenes,
Yſtres,	Puy Rycard,	Roque-vayre,
Chaſteau-neuf,	Le Bauſſet,	Auryol,
Les Pennes,	Morieres,	Daulphin,
Myrema ,	Malauſſene,ou Malmuſaue,	Myſon,
Sainct Amans,ou S. Chamas,	Caſtillon , Cereſte,	L'Eſcalle,
Allanſon, Aguilhes,	Bourg de la Cieutant,	Montfort, Vollonne,

Sainct Donnat,	Les Baumettes,	Trans,
Vergons,	Agoult,	Cerdoles,
Tortonne,	Cabrietes,	Redane,
Bastide des Iourdans,	Gaudichard,	La ville des trois Tours, ou la ville d'Aix,
Castelnou Theonez,	Pertuys,	
Montpahon,	Villelaure,	Mornas, A
Marignaue,	Sederon,	Mondragon,
Gygnac,	Sainct Remy,	Vyon,
Castelnau sus Vollonne,	Pellissanc,	Vynsobre,
Clumane,	Mallaussene,	L'Abbaye sainct Geruais,
Lambrusque,	Sainct Iean de Sales,	Artigue,
S. Honnoré de Clumene,	Tres Emynes,	Aulps,
Angles,	Genson terroir de Pertuys,	Sainct Iulien, & Suse.

Habitans des villes Bausie ques immunes & francs de toutes presta tions de pea ges & lesdes.

Tous les habitans de ces Villes, Bourgs, & Chasteaux, estoient pour lors, & sont encor immunes & francs de toute prestation de peage, lesde, & autre vectigal : outre que plusieurs B asseurent & trouuent que les Princes de Baulx possedoient telles places en nombre defini & termine de septante-neuf tant seulement, dont elles estoient dictes Baussenques, jaçoit qu'e-stans tres-riches, & tres-puissants, ils en eussent bien facilement peu acquerir d'auantage, s'ils eussent voulu. Mais par ie ne sçay quelle vieille superstition & obseruance tenuë d'antiquité de leurs peres, ils ne voulurent iamais outrepasser ce nombre de septante-neuf, comme s'ils eussent recognu que les nombres de sept & de neuf sont tousiours pleins de quelques mysteres & de secrets incognus.

L'an MCLXI. Nouuelle querelle par Hugues des Baulx fils d'Estephanete pour la Comté de Prouence.

Quelques annees se passerent en Prouence sans remuements & tumultes de guerre, ius- C ques à ce que Hugues des Baulx fils de l'Estephanete, lors qu'on croyoit les affaires plus cois & tranquilles, leua nouuelle fascherie au Comte Berenguier : car estant Prince de haut cœur, & de naturel ambitieux, tant pour les grands moyens qu'il se sentoit, que pour la Noblesse de son sang, il luy sembla tousiours d'estre griefuement lezé & desauantagé en la conuention que le Comte & la Princesse sa mere auoient concluë & accordee, ne pouuant facilement digerer qu'au lieu que son pere & sa mere par le moyen de leurs predecesseurs auoient renué & possedee toute la Prouence, luy & ses freres n'en eussent qu'vn petit eschantillon & quartier. Parquoy il ne faisoit que continuellement rouler en son esprit les moyens de la recouurer & posseder entierement. Or s'enflammant soy-mesme, & se laissant deuorer au feu de son desir, il commença de flots à cesser les deuoirs accoustumez, qu'il estoit D obligé de faire enuers le Comte son legitime Seigneur : lequel aduerti de ce nouueau changement, & des secretres menees que Hugues brassoit, s'en courrouça tellement, qu'il le fit aussi tost sommer de se remettre sous son pouuoir, suiuant les articles & la conuention entr'eux passee, à peine de ban & rebellion. A cela ne voulut-il entendre ny obeyr, parce que la conuention luy sembloit auoir esté faite à son grand desauantage, & de ses freres: voire contre la propre forme de la donation faite à Gilbert & Tiburge ses ayeuls par les Empereurs, opposant que comme Prince ieune il auoit esté seduit & violenté auec ses freres, & Dame Estephanete leur mere, forcee de consentir à tel pretendu & par trop desa- E uantageux accord. Mais pendant ceste querelle la pauure Princesse mourut, laissant ses enfans bien marris & desolez, qui luy firent faire des obseques fort excellentes, magnifiques & conuenables à sa grade & qualité.

Hugues sommé de faire ce qu'il doit au Côte Berenguier.

Decez de la Princesse Estephanete.

Berenguier marié à Richilde d'Espagne.

Le refus de Hugues fut aigre, & mit en vn pensement non petit Berenguier, qui pour se fortifier de quelque puissante alliance espousa Richilde, ou Rixende Royne des Espagnes, niepce de Frideric Empereur premier de ce nom, & fille d'Alphons septiesme Roy de Castille, estimé d'autant plus puissant que tous ses predecesseurs, qu'il en fut surnommé grand Empereur des Espagnes.

L'an MCLII. La Comté de Forcalquier donnee au Comte de Prouence en defaut du Côte Guillaume, qui ne comparut par deuant l'Empereur.

Frideric estoit à Thurin quand au 15. des Kalendes de Septembre de l'annee suiuante F MCLII. ayant mandé appeller le Comte de Prouence, Guillaume Comte de Forcalquier, & les Princes de Baulx, pour luy venir prester hommage des terres & seigneuries qu'ils possedoient ez marches de la Prouence, ainsi qu'ils estoient tenus faire, Guillaume deuement appellé encourut par defaut le ban imperial, & si fut priué du fief de sa Comté adiugee & vnie à la chambre de l'Empire.

Quant au Comte Berenguier, comme il eut aduertissement que Frideric son oncle auoit mis la ville de Milan par deux fois à son obeissance, & subiugué toute la Lombardie,

il s'aduisa d'auoir recours à sa faueur, & de se vanger des Princes des Baulx, qui ne le vouloient recognoistre. Parquoy sollicité de la Comtesse Richilde, accompagné d'vne belle & leste trouppe de Gentilshommes Prouençaux, & de quelques excellens & choisis Poëtes, qui de ce temps appellez Troubadours, estoient en grande estime & reputation, il s'en alla en tres-magnifique equipage trouuer l'Empereur à Thurin, duquel, comme il estoit ja
A sur le retour de ses glorieuses victoires de la Lombardie, il fut tres-gracieusement & imperialement receu, tant pour la bonne renommee de sa vertu, & de l'amitié qu'il portoit à la Comtesse Rixende sa niepce, que pour la braue Noblesse, & les Poëtes excellens qu'il auoit en sa compagnie, les belles, doctes, & douces chansons desquels il fit ouyr à ce Monarque. Car Berenguier leur fit reciter plusieurs heroïques & beaux chants en leur langue Prouençale, qui de ce temps portoit le prix sur toutes les langues vulgaires, en fait de rithmes, de sons, & de Poësies, pour les plaisantes & galantes inuentions dont ces vieux Troubadours, que nous verrons passer de rang en rang, & de siecle en siecle, embellissoient leurs diuins ouurages & leurs Poëmes. Ces choses faites, le Comte Berenguier luy offrit sa
B Comté de Prouence, moyennant ce qu'il luy permit de la tenir en fief & hommage de luy, ce que l'Empereur luy accorda tres-volontiers.

Le Comte de Prouence par deuers l'Empereur en triomphant equipage de Gentilshommes & Poëtes Prouençaux.

Berenguier offre sa Comté de Prouence à l'Empereur son oncle.

De ce mesme temps y arriua le Prince Hugues, pretendant droict apparent sur la Comté de Prouence, ainsi qu'il faisoit apparoir par deux priuileges octroyez au feu Prince des Baulx son pere, tant par Conrad troisiesme du nom, que par Frideric Empereur, & par les confirmations des Roys de France, souuerains de toute ancienneté de Prouence. Par la teneur de ces priuileges il monstroit fort à clair la donation faite de toutes les terres & seigneuries, que tenoit & possedoit Gilbert deuziesme du nom, Comte de Prouence, & Gilberte sa femme, ses ayeuls: en vertu desquels, & des paroles y apposees, il pretendoit
C prouuer & verifier les marches & Comtez de Prouence luy appartenir par droict de succession.

Hugues des Baulx comparoit par deuãt l'Empereur.

Roys de France de tous temps Souuerains de la Prouence.

Pretention des Princes des Baulx sur la Comté de Prouence.

Contre ces raisons remonstroit Berenguier, & disoit au contraire tout cela auoir esté vuidé par la conuention de l'entretenteur dont estoit question: mais l'Empereur Frideric, apres auoir ouy le dire de deux parties, & veu leurs documens & raisons, ayant en memoire tant de foy & d'integrité par luy recognüe au Comte Berenguier, qu'il appelle son tres-cher & tres-illustre Comte de Barcellone: & en consideration de l'amitié qu'il auoit si grande enuers la Comtesse Rixende, qu'il nomme pareillement sa tres-chere niepce Royne des Espagnes: & encor en contemplation du mariage fait & passé entr'eux, luy infeoda,
D & à ses hoirs la Comté de Prouence, ainsi que tant luy que ses predecesseurs l'auoient tenuë dans ses limites; sçauoir, *Dés la Durance iusques en la mer, & des Alpes iusques au Rhosne antique: & tout ainsi qu'elle auoit esté partagee auec le Comte de Tholose, ensemble tout ce qu'il auoit en au delà la Durance, ou en Auignon, ou ez autres villes & chasteaux, auec ses appartenances, & tout ce qui appartenoit au royal & imperial seruice.*

Barchinonẽsis Comes carissimus noster & illustrissimus Princeps.

Nepcis nostra Regina Hispaniarũ.

Limites de Prouence.

Outre plus luy donna en plein fief la Comté de Forcalquier, auec le droict des Regales, appartenant à la Comté. Voulut pourtant & ordonna que le Comte de Forcalquier luy seroit hommageable tel qu'il auoit esté aux predecesseurs de l'Empire: & au cas qu'il ne le voulust estre, qu'il perdroit tout le droict de sa Comté, suiuant les declarations & adiudica-
E tions par luy faites d'icelle, pour auoir encouru le ban imperial, luy donna neantmoins par mesmes infeodations, & en plein fief la ville d'Arles, auec tous les droicts & authoritez dependantes, excepté ce que l'Archeuesque d'Arles auoit & tenoit depuis cent ans passez, tant des Roys de France, que des Comtes de Tholose, voulant que les habitans demeurassent sous son obeissance & fidelité. Pour toutes ces choses Berenguier promit payer à l'Empereur & ses successeurs Roys annuellement au iour de la Chandeleuse quinze marcs d'or. Et combien que le Prince Hugues pretendit droict sur la Comté de Prouence, en vertu de la donation à luy faite par Gilbert & Tiburge, comme il a esté dit & discouru cy dessus, con-
F tenuë en ses priuileges exhibez à l'imperiale Majesté: si est-ce qu'estant Hugues bien loin de sa pretention les paroles y apposees, comme finistrement interpretees & entendues, l'Empereur auec l'aduis des Princes & Seigneurs de son Conseil, où furent presents Conrad Esleu de Magonce, Vldric Esleu d'Aquilege, Raynaud Archeuesque de Coloigne Vice-Chancelier, Ordiebe Euesque de Basles, Herman Euesque de Fardiense, Henry Euesque de Leodiense, Vdo Euesque Deysen, Vincio Euesque de Verseil, Herman Abbé Herifelden, Erlebord Abbé de Stabulense, Frideric Duc de Sueue, fils du Roy Conrad, Conrad Comte Palatin, Rhein germain de l'Empereur, Ladislas Duc de Pologne,

Don de la Cõté de Forcalquier à Berenguier.

La cité d'Arles comprise en l'infeodatiõ de Prouence.

Princes, Prelats, & Seigneurs presẽts à l'infeodation de l'Empereur à Berenguier.

Vldric Duc de Boëme, Albert Marquis de Saxe, Otho Comte Palatin, Bertrand Chastelain de Magdebourg, Vlric de Vringen, VV. Marquis de Montferrar, Manfred Marquis de Vvasto, Humbert Comte de Blanderic, Mercard de Grumbrarch, Gebehard Comte de Hennemberg Euesque de Herbipolis, Conrad de Balbusen, Rodulph Dapifer, Hermau Camerier, Berrold Triscamerier, & plusieurs grands Princes & Seigneurs de la chambre imperiale, cassanr & annullant telle donation, prononça haut & clair les marches de Prouence ne deuoir appartenir aucunement à Hugues des Baulx, puis qu'il n'auoir iamais apparu à l'Empereur Conrad des pretendus priuileges, ny moins d'aucune inuestiture: où tout au rebours apparoissoit, comme en la requisition & demande, que l'ayeul & l'ayeule de Hugues auoient faire sur l'inuestiture des terres & seigneuries qu'ils possedoienr, mention quelconque n'estoit remuee de la Comté de Prouence: ce qui monstroit manifestemẽt qu'elle ne luy auoit iamais esté donnee, ny moins octroyee: declaranr à ces fins, que là & quand Hugues, pour retirer sa preuue, la voudroit quereller & obtenir, telle preuue comme friuole & de nul poids demeureroit sans mise & recepte d'aucune interpretation: eu esgard que la Prouence estoit par luy expressemenr & nommement donnee à Raymond Berenguier en perpetuel heritage, auec tous ses droicts, honneurs, aduantages & dependances, ainsi qu'il le confirma & approuua par la teneur du sus-allegué priuilege, en vertu duquel silence perpetuel fut imposé au Prince des Baulx, de iamais plus la quereller, sauf en tout & par tout le bon plaisir du Roy de France, qui s'en dit le Souuerain. Car ainsi parla l'Empereur, lequel apres l'hommage rendu par Berenguier auec les ceremonies requises, commanda à son Chancelier de luy en expedier lettres en forme de Chartres, seellees au seel d'or de l'Empire, à la circonference duquel se lisent d'vn costé en caracteres Gortiques ces paroles: *Fridericus Romanorum Imperator semper Augustus*: & de l'autre ce vers fait à l'antique mode, rithmé en sa cesure & en sa fin, que nous auons desia produit:

De laration faite par l'Empereur au profit de Berenguier.

L'Empereur recognoit le Roy de France souuerain de Prouence.

Inscriptions du seel imperial.

Roma caput mundi, regit orbis fræna rotundi.

Atant l'Empereur termina la querelle fascheuse, & le long & contentieux debat, que pouuoient amener ces deux Princes, pretendans vn mesme gibbier, & à la iouyssance d'vne mesme domination, succession, & seigneurie, à des sanglantes & mortelles guerres, le païs en desolation & ruine, & les meilleures & plus nobles maisons a bas.

Quand commença d'estre en vogue la Poësie Prouençale.

Surnoms diuers des vieux Poetes Prouençaux.

Ce fut de ce temps que la Poësie Prouençale commença de se monstrer en honneur, & de resonner heroïquement sous les belles & doctes rithmes d'infinis Gentilshommes & personnages de haute qualité, qui se mirenr à vulgairement romanser & poëtiser, puis a chanter leurs belles & agreables inuentions sur leurs lyres & instruments, dont ils furenr appellez Troubadours (c'est à dire Inuenteurs) Violars, Iuglars, Musars, & Comics, des violons, fleuttes, instruments musicaux, & des Comedies: finalemenr à suiure les Cours des Empereurs, Roys, Princes, & Comtes de Prouence, qui en firent vn fort honnorable particulier & grand cas: de maniere qu'ils vindrent non seulement à les honnorer, admirer, & recompenser d'armes, d'habits, de cheuaux, & de diguirez, mais encor à se rendre amoureux de leurs naifues & doctes compositions, voire à les ensuiure & imiter: cõme nous trouuons de cest Empereur, lequel eut en telle veneration le chant des Poëtes, que le Cõte Berenguier luy fit tant melodieusemẽt ouyr, que luy-mesme qui estoit vn Prince fort docte & bien versé aux sciences, voulant auoir part à leur gloire, & s'exercer à telles rithmes & galanteries (s'y estanr rendu assez plus adroit & agreable que l'Empereur Neron, au ieu de la guitterne) à leur imitation & à la loüange des diuerses nations qui l'auoienr suiui en ses victorieuses conquestes, & ses exploits de guerre, composa ce beau & gracieux dixain en nostre vulgaire langue & Prouençale façon.

L'Empereur Frideric bon Poete Prouençal.

Dixain de l'Empereur.

Plas mi Caualier Francez,
E' la Donna Cathalana,
E' l'onrar del Ginoez,
E' la Cour de Kastellana,
Lou cantar Prouençalez,
E' la dança Treuisana,
E' lou corps Aragonez,
E la perla Iuliana,
Las mans & Kara d'Anglez
E' lou donzel de Tuscana.

Tellement que par vne tres-belle & gracieuse dexterité il semble auoir donné vn trait de

la couleur

la couleur qui luy est plus conuenable, à chacune de ses nations, de son docte & Royal pinceau, donnant le premier coup de loüange & d'honneur aux Cheualiers & Gentils-hommes François, puis loüant fort galamment, & tesserrant soubs l'espace de neuf petits vers, les Dames de Catheloigne, l'honneur des geneuois, la Cour de Castille, le chanter des Prouençaux, le dancer des Treuisiens, le corsage Aragonois, la perle Iuliene, les mains &
A le visage des Anglois, & les ieunes damoiseaux de Tuscane.

Or comme n'est vne petite gloire, qu'vn si grand & magnanime Empereur soit au frontispice & couronnement du temple, & marche en teste de nos anciens Troubadours, & vulgaires Poëtes: aussi ne sera petit embellissement à ceste histoire, ny leger aduantage à nostre Noblesse de suiure, comme en passant, les noms, qualitez & merites de ceux qui depuis en diuers aages, & sous Princes diuers ont diuersement romansé & triomphé de l'ignorance. Ceux-là qui tant pour la Noblesse de leur sang, que pour l'excellence de leur esprit, & fertiles compositions, suiuoient le Comte Berenguier de ce temps, estoient Iauffred Rudel, Bertrand de Allamanon, Peyre du Vernegue, Elzias de Barjolz, Guilhen d'Agoult, Guilhen de sainct Disdier, Arnaud Daniel,
B & Guilhen Adhemar, personnages & cheualiers qu'il ne faut si legerement & tant à la haste passer, qu'on ne sçache quels ils ont esté, puis qu'outre que les varietez singulieres, & les notables accidents d'vne belle & publique histoire le requierent: plusieurs illustres, nobles & anciennes familles tant de Prouence, Languedoc & Dauphiné, que de France, d'Italie, d'Aragon, & d'Espaigne y seront honnorablement ramentues, & comme resuscitees: sçachons donc quel est le premier, pour les eloges l'vn apres l'autre.

Poëtes Prouençaux qui suiuoient le Côte Berenguier.

Vies des Poëtes Prouençaux prises de Iean de Nostredame oncle paternel de l'autheur.

C Iauffred Rudel estoit Gentil-homme, sieur de Blieux en Prouence bon Poëte, facile & gracieux en sa romanserie, en sa ieunesse il se retira deuers Agoult Seigneur de Sault, qui l'entretint fort longuement: puis suiuit le Comte Geoffroy, frere de Richard Roy d'Angleterre, qui passant en Prouence, & visitant Agoult, comme l'vn des plus esleuez Seigneurs du pays, fut amoureux de ce Poëte. Mais Rudel ayant ouy parler de la Comtesse de Tripoly (femme, à ce qu'on dit, de celuy qui se retirant deuers Saladin causa la perte de Ierusalem) se treuua si viuement espris d'elle sans la voir, qu'il entreprint ceste longue & fascheuse peregrination en habit de pelerin: & montant sur mer auec vn sien fidele compagnon, nommé Bertrand de Allamanon, se trouua surpris d'vne si violente
D maladie, qu'à toute peine le rendit-on demi-mort dedans le port de Tripoli. Là arriué Bertrand court incontinent aduertir la Comtesse de la venue du Poëte, & de l'occasion de son voyage: la Dame informee d'vn cas si nouueau, ainsi qu'elle le fut voir, pour l'accueillir & receuoir, tout rauy d'aise & de contentement il rendit incontinent l'esprit suffoqué de trop de ioye entre ses mains: dont elle receut tel dueil, & l'estima si hautement qu'elle luy fit dresser vne riche sepulture de porphyre, auec quelques vers Arabes: à l'honneur de ce personnage, qu'elle regretta tellement que aucun ne la vit onc rire depuis: tant a de force la courtoisie & la recognoissance dans vn cœur noble & genereux. Ce Poëte a mis en rithme prouençale entre autres ouurages la guerre de Tressin Prince des
E Sarrasins, contre les Roys d'Arles & de Prouence: mais ce qui est à remarquer, c'est que de ce temps il y auoit Cour d'amour ouuerte à Signe & à Pierrefeu, où les questions plus hautes & difficiles, qui par fois suruenoient entre les ieunes Gentils-hommes & Damoiselles, estoient debatues & decidees sous la regle de l'honneur par les Dames plus illustres & qualifiees du pays: sur lesquelles presidoient alors comme soueraines,

Eloge de Iauffred Rudel, sieur de Blieux Poete Prouençal.

Mort estrange du Poete Rudel suffoqué de ioye.

Oeuures du Poëte Rudel.

Stephanete Dame des Baulx fille du Comte de Prouence,	Mabille Dame d'Yeres,
	La Comtesse de Die,
Adelazie Vicomtesse d'Auignon,	Rostangue Dame de Pierrefeu,
Alaerte Dame d'Ongle,	Bertrande Dame de Signe, &
F Hermissende Dame de Posquieres,	Iausserande de Claustral.
Bertrande Dame d'Ourgon,	

Dames & Presidentes de la Cour d'amour.

Bertrand d'Allamanon, Gentil-homme de Prouence, compagnon de Rudel, fut fort bon, & bien excellent poëte, & Chanoine de Syluecane, où il confina le reste de ses iours apres le trepas de son amy, les œuures duquel il donna à la Comtesse de Tripoly, qui en recompense d'vne si precieuse chose, luy fit des beaux & riches presents à son despart.

Eloge de Bertrand d'Allamanon Poete Prouençal.

Peyre del Vernegue Cheualier, Seigneur du Vernegue, fut homme courtois & gracieux, si beau & aduenant de sa personne, que le Dauphin d'Auuergne le print en son seruice,

Eloge de Peyre d'el Vernegue Poete Prouençal.

& si luy distribua de grandes & plantureuses faueurs d'habits, d'armes & de cheuaux. Ce Prince auoit vne sœur nommee Nassalle de Claustre, tres-belle & tres-sage Dame, mariee à Beral de Mercuyr, Baron d'Auuergne, dont l'excellente beauté piqua tellement au vif le cœur de Peyre, qu'il fit plusieurs belles & doctes chansons à son honneur. Ce qui donnant quelque martel a Beral, fut occasion que le Poete pour n'encourir quelque malheur se retira deuers Alphons Comte de Barcellonne & de Prouence (duquel bien tost noos parlerons) où il mourut au seruice de la Comtesse, pour laquelle ayant fort doctement chanté, il merita d'auoir vne tres-honnorable sepulture aupres des restes d'vn Mausolee, qui se voyent encor pour le iourd'huy sur la montagne du Vernegue, lieu distant d'vne lieue de Sallon auec tant de nonchalance de si rares & somptueuses antiquitez : somme que ce Poëte a faict vn traitté en rithme Prouençale de la prinse de Ierusalē par Salladin.

Sepulture du Poete pres de Mausolee du Vernegue.

Eloge d'Elyas de Barjols Poete Prouençal.

Raynez de Claustral Prince de Marseille.

Elyas de Barjols, Gentil-homme de Barjols, fut fort bon Poete Prouençal, personnage de tres-bel esprit, de plaisantes inuentions & de fort agreable & melodieux chant. Il fut au seruice de Garcenne fille de Guillaume Comte de Forcalquier, qui depuis fut espousee à Raynez de Claustral, Prince de Marseille, à la loüange de laquelle il forma toutes ses compositions sans iamais l'abandonner iusques à ce qu'en la fleur de son aage enuiron l'an MCLXXX. il tres-passa, apres auoir faict vn tres-beau traitté de la guerre des Princes des Baulx.

Eloge de Guilhen d'Agoult Poete Prouençal.

Galserand Prince de Frette.

Guilhen d'Agoult Gentil-homme honnorable sieur d'Agoult fut en son temps bon & grand Poëte, excellent en sçauoir & honnesteté, exemplaire de vray Censeur : en toute sa vie beoin & modeste, renommé bien-heureux, ayant la fortune conioincte à sa vertu homme de gracieux visage & d'apparence tant venerable, qu'on lisoit bien clairement en son front tousiours quelque authorité non commune. Aussi fut il amoureux de Iausserande du Lunel fille de Galsetand Prince de Frette, & de Gaulcier, composant à son honneur plusieurs belles & doctes chansons, qu'il addressa à Ildephons premier du nom Roy d'Aragon, Prince de Prouence, & Comte de Barcellone, de la maison duquel il estoit premier & principal Gentil-homme. Ce Poete auoit l'honneur en tant ialouse recommandation qu'il ne pouuoir cotter co bonne estime de ceux qui le iettoient au loing, & qui vsants de tricheries n'en accompagnoient leurs pas, leurs desseins & leurs amours. Sur quoy il fit vn tres-beau traitté de la maniere d'aimer du temps passé, trespassant enuiron l'an MCLXXXI. pleio de gloire & d'immortelle reputation.

Eloge de Guilhen de sainct Disdier Poete Prouençal.

Guilhen de sainct Disdier fut vn riche Gentil-homme du pays de Vellay, personnage honnorable, bon cheualier, preux aux armes, large, liberal, bien appris & tant courtois & gracieux, qu'il estoit aymé de toutes sortes de gens. Vray est que s'estant rendu amoureux de la Marquise de Polignac, sœur de Nassalle de Claustral, à l'honneur de laquelle il escriuit fort doctement sous vn nom couuert, il fut enuié par vn sien compagnon, nommé Hugues Mareschal, qui chercha les moyens de le bannir de la Cour de la Marquise : coup d'enuie qui occasionna Guilhen de se retirer vers le mesme Ildephons, enuiron l'an MCLXXXV. auquel temps il trespassa non sans auoir cōposé infinies, belles & doctes rithmes, parmy lesquelles se pouuoient voir les plaisantes fables d'Esope, & vn traitté de l'escrime, qu'il adressa au Comte de Prouence.

Eloge d'Arnaud Daniel Poete Prouençal.

Oeuures du Poete Daniel.

Arnaud Daniel, issu de noble race, quoy que de pauures parents, à la suscitation de son pere, qui le vouloit pousser à la vertu, suiuit les estudes és plus fameuses Vniuersitez du pays, où les bonnes lettres auoient cours, si qu'en bien peu de temps il acquit l'intelligence des langues, paruint à la cognoissance de la poesie, & s'entremist à rithmer en Prouençal, où il banda entierement son esprit. A quoy les bonnes graces d'vne gentil-femme de Prouence le porterent si viuement qu'il composa infinies, tres-belles & tres-elegantes pieces a son honneur : mais d'vne façon de poësie qu'aucun parauant luy n'auoit trouuee, sans que pourtant il sçeut iamais rien aduancer. Ceste ingratitude le desdaigna tant aigrement, qu'il voüa son cœur, & ses diuins chants à vne Dame de Gascogne, femme de Guilhen de Boüille (on croit que c'estoit la Dame d'Ongle) qu'il appella par nom secret Cyberne, à la loüange de laquelle, pour la grande eloquence qui estoit en luy, il fit des poëmes tres-excellens : comme semblablement il en fit vn autre de la guerre que le Comte de Prouence eut contre le Seigneur de Castellane en l'an MCLXXXIX. comme en ce temps nous ferons voir : outre infinies Comedies, Tragedies, Aubades, vn chant des resueries du Paganisme, & vn tres-beau Moral qu'il addressa à Philippes Roy de France. On ne treuue point qu'aucun des Poetes Prouençaux aye escrit plus doctement que

cestui-cy, ny que le Dante, & Petrarque ayent plus curieusemeut & de pres imité: car quant au premier, voicy les vers qu'il luy faict prononcer dans le Purgatoire en son vulgaire & naturel ramage, chose digne de belle marque,

Dante au XXVI. chant de son Purgatoire.

Paroles d'Arnaud Daniel à Dante.

Ieu suis Arnauld que plors é vau kantan,
Quan si tost vei la passada follor,
A *E vau giausen lou iour qu'espér deman:*
Aro vous pres per aquela valour,
Que vous guidét al som de la scalina,
Souuegne vous à temps de ma doulour
Poi s'ascose n'el foco che gli affina.

Au demeurant ce grand & renommé Florentin, monstre qu'il estimoit beaucoup Arnaud Daniel, que les vns ont escrit estre de Tharascon, les autres de Beaucaire, les autres de Mont-pelliet, parce que vn peu deuant, parlant de Gerauld de Borneil autre Poëte Prouençal, & faisant comparaison de luy auec Daniel, le monstrant au doigt, il
B dict ainsi:

—Questi ch'io ti scerno
Col ditto (& additto vn spirito inanzi) sçauoir Arnaud.
Fu miglior fabro del parlar materno,
Versi d'amor & prosé di Romanzi.

Arnaud Daniel preferé à Geraud de Borneil par le Dante.

De maniere que vous voyez comme ce Poëte prefere Arnauld à Gerauld, estant bien certain, que & Dante, & Petrarque les ont non seulement haut-loüez & celebrez, mais encor fort exactement resuiuis, & si ont puisé infinies, belles & diuines inuentions dans leurs poësies, & mille belles guirlandes, & chappeaux de fleurs dans les vergers de leurs
C vers, & de leurs rithmes, que les plus illustres Poëtes François n'ont point mis à petite gloire d'effleuret, ramasser & reprendre. Et à celle fin qu'on ne me iuge flatteur, ou porté de quelque philaphtie à l'endroit de mon pays naturel, il est raisonnable d'auancer le tesmoignage de l'inimitable Petrarque, touchant cest Arnauld, & les autres Poetes Prouençaux qu'il auoit studieusement feuilletez, & diuersement ensuiuis. Or voyci ce qu'il en dit au triomphe d'amour, apres auoit reciré qu'il vit en vne verte & fleurie campaigne, vne grande compagnie de personnages deuisants, & parlans d'amour, entre lesquels estoit Dante & Beatrice, *Cin de Pistoye Guitton d'Arezze*, les deux Guydons, l'vn Boulo-
D gnois, l'autre Sicilien, auec les Sennuches & Franciscquins, tous Poëtes celebres & renommez en langue Italienne & Tuscane de ce temps.

Les Poëtes François ont imité les Poëtes Italiens, ainsi qu'ils auoient imitez les Prouençaux.

Fra tutti il primo Arnaldo Danello,
Gran Maestro d'amor: che à la sua terra,
Ancor fa honor, col suo dir nouo & bello:
Eran-vi quei, ch'amor si leue afferra,
L'vn Pietro & l'altro m'en famoso Arnaldo,
Et ques che fur conquisi con piu guerra,
E *Idico l'vno & l'altro Raimbaldo,*
Che cantar pur Beatrice in Monferratto,
El vecchio Pier d'Aluernia, con Giraldo
Folqueto ch'a Marsiglia il nome ha datto,
Et à Genoa tolto, & à l'extremo,
Cangio per miglior patria habito & stato:
Giaufre Rudel, ch'vso la vela al remo,
A cerchar la sua morte: & quel Guillélmo,
Che per cantar, ha il fior de suoi di scemo:
Amerigo, Bernardo, Vgo & Ancelmo,
Et mille altre ne vidi à cui la lingua
Lancia & spada fu sempre, & scudo, & elmo.

Vers de Petrarque à la louange des Poetes Prouençaux, chapitre quatriesme du triomphe d'amour.
Tous ceux-cy sont Poetes Prouençaux.

Admirable & diuin entendement, auec quelle sorte de loüange loües-tu nos anciens Poëtes & Troubadours? puis que tu dis qu'ils se seruoient de leur langue, comme d'vne lance, d'vn bouclier & d'vne salade. Certainement encor que les Muses m'ayent nourry depuis mon aage plus tendre, & que ie n'aye point gaigné le moindre rang en ce ciel François, si ne feray ie point ce tort à tes saincts & sacrez vers de les profaner par vne basse & mal

auenante traduction, en les faisant ramper bassement, & marcher en artoy de moindre grandeur & magnificence: car il est bien hors de tout doute, que le plus heureux, fidele, & illustre traducteur, qui se sçauroit trouuer n'y pourroit acquerir qu'vn bien fuible & petit aduantage. Laissant donc & ceste entreprise à qui le voudra, & l'intelligence au sage lecteur, puis qu'elle n'est ny mal aisée ny scabreuse, & que l'Espagnol, & l'Italien vulgaire ne sont que trop vulgaires en France. Ie diray seulement, que ce Poete parle d'aucuns de ceux que nous auons elogez, comme de Iauffred Rudel, de Guilhen Adhemar qui mourut d'amour en la mesme façon que Rudel, comme il faut voir tout maintenant. A

La lãgue Italienne & l'Espagnole vulguaires en France

Eloge de Guilhen Adhemar Poëte Prouençal.

Guilhen Adhemar, celuy dont ce Florentin parle, fut gentil-hõme de Prouence, grandement aymé & prisé de l'Empereur Frederic, tant pour sa vertu & son excellente adresse à la poësie, que pour estre né de tres-bon & tres-noble lieu, comme celuy qui estoit fils de ce Gerard, auquel ce mesme Empereur infeoda la place de Grignan. Or vint-il au secours & au seruice du Comte de Prouence, qui le receut fort gracieusement, & l'honnora de riches presents de harnois, d'habits & de cheuaux, selon la coustume d'alors, où il se rendit tellement amoureux d'vne belle Dame de Prouence, qu'il fit infinies, belles, & artificieuses chansons à son honneur, sans toutesfois iamais la nommer: ce qui fit iuger à plusieurs que c'estoit quelque Dame de haut calibre, & de bien illustre reputation. Le Monge des Isles d'or, qui redigea les vies des Poëtes Prouençaux, ayant en opinion que c'estoit la Comtesse de Die, l'vne des Presidentes de la Cour d'amour, qui le naura si viuement qu'il en mourut. Et pour en sçauoir l'histoire, la Comtesse qui de ce temps estoit vne tres-sage, & tres-vertueuse Dame, doüee de grande & singuliere beauté, bien & heureusement versee en la poësie Prouençale, se voyant ardemment aymee d'vn tant honneste Cheualier, le contr'aima si parfaictement, qu'elle fit de son costé plusieurs belles & doctes chansons à son honneur, l'appellant preux, courtois & vaillant sur tous les gentils-hommes de son temps. Ces faueurs transporterent tellement ce pauure Poëte, qu'ayant ouy dire, que sa Dame deuoit espouser le Comte d'Ambrunois, il vint comme hors de son sens, & tellement vaincu & sec de douleur, que vn iour que la Comtesse le vint visiter, prenant sa delicate main, la baisant & souspirant, il rendit l'esprit au chasteau de Grignan, l'an MCXC. au perpetuel regret de ceste Amante, pour l'amour de laquelle il auoit faict vn liure, intitulé *Le Catalogue des Dames illustres*, qui le pleura tousiours depuis. Voila quant à ces Poëtes, qui nous ont quelque peu, mais assez gracieusement destourné & detenu, reuenons à nostre histoire. B C D

La Comtesse de Die estoit excellante en rethime Prouẽçale,

Triste mort d'amour du Poete Guilhẽ.

Le Comte de Prouence & Hugues des Baulx faicts amis.

Suiuant la declaration faicte par Frideric au profit de Berenguier, contre la teneur des priuileges, & les donations obtenues par les predecesseurs de Hugues des Baulx, Hugues eut par ce moyen la bouche close & fermee pour tout iamais, à quereller la Prouence, sauf toutesfois son recours au Roy de France, qu'il sçauoit fort bien auoir la pure souueraineté, suiuant l'adueu mesme de l'Empereur, & les paroles finales du priuilege de Berenguier.

Le Comte de Prouence & Hugues des Baulx, reuiennent en Prouence apres estre faicts amis.

Ces deux Princes apres le congé pris de Frideric ja faicts amis & reconciliez par l'entremise de ce Monarque, reuindrent en Prouence, où arriuez, Hugues fit hummage tant en son nom que de ses freres, de toutes les places, terres & Seigneuries qu'ils y possedoient. Declaration, tant bien obseruee que onc depuis n'entreuint debat ny querelle à ceste occasion. Et dés lors monstrerent les vns & les autres tant d'amitié & de confederation ensemble qu'ils se porterent tousiours en bons & fideles parents, Hugues & ses freres, estants continuellement aupres de la personne du Comte, & des premiers appellez & employez aux plus eminentes charges, au maniement des affaires, & des guerres pour reduire les factieux insolents & rebelles à son entiere obeyssance. E

Berenguier en quelque deffi.

La reconciliation mise à chef, Berenguier asseuré, & preuoyant par vne singuliere prudence, qu'il pourroit auoir du trouble en ses Estats ou par Ildephons Roy d'Aragon son oncle, ou par les Princes des Baulx ses cousins: sur l'alliance desquels il ne vouloit bastir des conquestes estrangeres, les cognoissant de nature vn peu trop ambitieuse & remuante: car ce droict pretendu de leur mere tousiours leur rouloit par la ceruelle, sçachant tres-bien d'ailleurs que le Roy tres-Chrestien auoit eu de tout temps quelque souueraineté sur la Prouence (comme depuis l'entree de ceste histoire nous auons faict assez voir) se prepara pour le voyage de France, vers Louys le Ieune qui de ce temps en auoit la Monarchie & le sceptre, à fin d'auoir la confirmation de son inuestiture, de sa Majesté, qui autrement auoit iuste titre de l'en demettre & deposseder. Ce qu'il n'eut plustost deliberé en son esprit, qu'il l'executa tant opportunement & à poinct, que F

Berenguier [illegible] confirmation du Roy de Frãce.

Louys

Louys luy donna franchement, & sans contredit tout ce qu'il voulut & demanda. Berenguier pour tesmoigner quelque illustre recognoissance à ceste royale faueur, arresta d'aller au voyage de la Terre sainᴄte que Louys entreprenoit de ce temps contre les infideles & Sarrazins. Mais voyant à ceste longue & difficile expedition aussi peu d'apparence que d'esperance : car ce passage fut interrompu, presques à demy chemin, accompagné de la Royne Richilde sa femme, il reprint la route de Prouence, à tant que sa venue ostant toute sorte de loisir, d'ouuerture, & de moyen aux Princes des Baulx de remuer le pays, les affaires se porterent assez tranquilement iusques là.

Voyage de la Terre sainᴄte.

Pendant que Berenguier est absent, Ildephons qui s'estoit semblablement preparé, pour le sainᴄt voyage, pretendant droiᴄt sur la Prouence, & sur ses terres & Seigneuries, comme celuy que ceste l'infeodation & l'inuestiture Imperiale faschoient grandement, manda par patentes publier par tout le pays, & neantmoins donna pleine licence aux Prelats, Barons, Vassaux, & Communautez d'absolution de serment, & de secouëment de toute sorte de fidelité par eux prestee à Berenguier : entendant qu'ils
B n'eussent à luy obeyr en matiere quelconque : telle inuestiture ayant esté faiᴄte par celuy qui ne la pouuoit faire ny donner, estant inualide & friuole, puisque tel droiᴄt appartenoit au seul Roy de France, & dependoit sans plus de luy, & non d'autre, quel Empereur des Romains qu'il peut estre. Ioinᴄt que Frideric qui s'estoit vsurpé telle auᴄtorité, & auoit esté declaré schismatique par le Pape, n'auoit aucun droiᴄt d'Empire sur la Prouence, mouuante en pure souueraineté de la Françoise couronne.

Troubles donnez à Berenguier par le Roy d'Aragon son oncle.

Ceste licence vn peu boüillante & passionnee d'Ildefons a des courages assez chauds, & d'impatiente nature engendra beaucoup de maux au pays, & si eut tant d'efficace que Berenguier à son arriuee treuua la plus part des Communautez & des Barons,
C par reuolte toute ouuerte grandement esloignez de leurs deuoirs, & distraits de son obeyssance. Ceste rebelle desertion dura enuiron deux ans entiers auec tant de troubles & de ruynes miserables, que pendant ce temps calamiteux on vit mener des sanglantes & cruelles batteries parmy cest oncle & ce nepueu. Car comme l'vn & l'autre auoient toidi leurs intentions à mesme superiorité, la Noblesse du pays n'osoit ouuertement incliner vers l'vn ny l'autre party, de peur d'encourir la marrisson de l'vn ou de l'autre.

Parquoy Louys aduerty de ces choses escriuit lettres à Ildefons son parent de faire
D estcindre tels troubles, & laisser iouyr paisiblement Berenguier de sa Comté, non suiuant l'infeodation de Frideric, mais en vertu de la confirmation, & inuestiture qu'il luy en auoit donnee, touchant aux Roys de France, & non aux Empereurs de le faire, ainsi que de tout temps ses predecesseurs auoient faiᴄt. Il luy fit entendre que si bien la Prouence auoit esté durant quelques suittes d'annees desioinᴄte de la couronne : cela neantmoins estoit aduenu par vsurpation & sans titre. Ainsi eurent tant de force les lettres & remonstrances de Louys qu'Ildephons craignant de luy desplaire, & de se mettre quelque nouuelle guerre sur le dos, print raison en payement.
E Par ce moyen l'oncle & le nepueu furent amis, la Prouence en paix, la Noblesse reünie, les subjeᴄts en obeyssance, la Iustice en regle, l'Eglise en repos, & les villes en droiᴄt hommage.

Les troubles appaisez par le moyen du Roy de Frãce

La pretention de l'Aragonois contre Berenguier se treuue en vn extrait d'aᴄte d'eschange, faiᴄt l'an MCLX. du septieme de Mars, entre luy & Raymond Archeuesque d'Arles, où il se nomme Roy d'Aragon, Comte de Barcellone & Marquis de Prouence: par cest aᴄte il transmet à l'Archeuesque les chasteaux de Grans & d'Autons, auec les Aqueducts de la riuiere de Durance, en contrechange de la quatrieme partie d'Albaron & de
F Foz, que ce Prelat remet à ce Roy. Ce qui semble bien clairement preuuer le trouble qu'Ildephons donnoit durant ces mesmes euenements à Berenguier : Guillaume Raymond Dapifer (i'estime que c'estoit vn Maistre d'Hostel) Peregrin de Cazollazol, Gentil-homme seruant Berenguier de sainᴄte Eugenie, Raymond de Abbatia, auec vn Artaud Gau Euesque d'Auignon, Guillaume de Mont-pellier, Hugues des Baulx, Bertrand Porcellet, Guillaume Raymond, Gantelmy, Bertrand de Roque-maure, Bertrand de Puy-ricard, Reynaud Aruei, Guillaume Bernard Rapine, Reynaud Ancelin, Hugues des Arenes, Nicolas Baud, Gauffrid Carbonel, & Maurice secretaire sont tesmoings escrits & soubsignez à cest eschange.

Extrait d'vn vieil liure en parchemin conserué aux Archifs de l'Archeuesque d'Arles.

Apres la declaration faiᴄte, Berenguier sus l'appuy & la faueur du Roy Louys

L'an MCLXIV.

& par l'accord faict auec Ildephons son oncle, l'an MCLXIV. se mit à visiter toutes les places, forteresses, & chasteaux tenables de ses terres, accompagné des Princes des Baulx: pour dompter & chastier à certes ceux qui s'estoient rebellez & les plus facheux & turbulents, qui pendant les nuages de ces debats, & la faueur des troubles de l'oncle & du nepueu, s'en estants saisis, ne les vouloient ny quitter ny luy rendre aucune sorte d'obeyssance: non seulement à l'occasion qu'ils le voyoyent Prince ieune, en aage encor debile & peu experimenté aux pieges du monde: ains parce qu'ils se faschoient de desmordre de ceste licentieuse liberté de vie. Ioinct que tousiours quelques rebelles secrets fomentoient leur mauuaise & deprauee resolution. Mais il remarqua tout ieune qu'il estoit si soigneusement, & auec tant de prudence les Gentil-hommes, & recteurs des villes, qui panchoient du costé du deuoir, & qui l'affectionnants desiroient le recognoistre par toute sorte de droicte obeyssance & de seruice. Semblablement ceux qui luy estoient infideles & contraires, que receuant les hommages & deuoirs accoustumez des vns auec beaucoup de franchise & d'humilité, & des autres toutes sortes de rebellions & de refus auec trop plus d'immodestie & d'arrogance: non moins courroucé que desplaisant de leurs impudentes reuoltes & pertinacitez, il enuoya Hugues des Baulx, & Pierre de Tharascon, gouuerneur de Tharascon ses Ambassadeurs aux Gentils-hommes, Recteurs & gouuerneurs des villes du quartier de Grasse, Vence, sainct Paul, Castellane, Colmars & par toutes les villes & forteresses des montagnes, iusques en la mer Mediterrance, de luy venir prester hommage & serment de fidelité, tels qu'ils estoient tenus faire à leur Prince & legitime Souuerain, à peine de felonie. A B

Ambassadeurs enuoyez aux quartiers des montagnes de la part de Berenguier,

Les Ambassadeurs furent receus humainement, & honnorablement: & si offrirent tous vnanimement d'obeyr & faire de poinct en poinct, & de tout leur pouuoir l'entier commandement de Berenguier, à la volonté duquel ils soumettoient & leurs personnes & leurs biens. En effect de quoy tous ensemble le vindrent treuuer en tres-bel equipage en son Palais dans la ville d'Aix où de ce temps il se trouuoit. Là luy ayants rendu les deuoirs accoustumez & requis apres beaucoup de gracieuse reception & d'honneur, ils s'en retournent chargez de beaux & riches presents tant il se monstra Prince doux, liberal & magnifique à leur prompte obeyssance. C

Hommage du Seigneur de Grignā à Berenguier,

Gerard Adhemar Seigneur de Grignan, pendant ces choses alla visiter Berenguier pour luy faire hommage de la place de Grignan & de ses dependances, que Berenguier receut auec le mesme honneur qu'il desiroit. C'est de cest Adhemar, que les Comtes de Grignan, de l'illustre maison de Castellane, ont herité la place de Grignan; estants paruenus à ceste succession, au moyen des femmes, à la charge de porter le nom & les armes des Adhemars, qui sont d'or à trois bandes d'azur par dessus le nom & l'enseigne de Castellane, ainsi qu'on les peut voir à l'vn des quartiers de leur Escu, ou autrement au chef ondé de trois gouttes de sable en champ d'argent. D

Escu des Adhemars Seigneurs de Grignan.

Hommage de l'Archeuesque d'Arles Primat de Prouence.

Pareillement receut Berenguier l'hommage de l'Archeuesque d'Arles, auquel il faict cest honneur de le nommer Primat de Prouence, & Principal chef de l'Empire Romain, luy confirmant les concessions & octrois faicts à ses predecesseurs, les Regales de tout son Diocese d'Arles, & la part qu'il auoit à la cité par indiuis: se reseruant neantmoins la souueraineté, pour le seruice du Roy de France, comme souuerain de sa personne & de sa Comté de Prouence. E

Les Ambassadeurs de Berēguier à Nysse.

L'Ambassadeur Hugues, & le gouuerneur de Tharascon exploittent leur charge par le pays, & s'en vont en diligence à Nysse: là arriuez ils exposent la cause de leur venuë au gouuerneur, & si font entendre à luy & aux recteurs de la cité toute l'intention de Berenguier, qui ne tendoit qu'à l'obeyssance hommagere qu'ils luy deuoient prester, & au payement des deuoirs de bons & loyaux subjects: mais tant s'en faut qu'ils se ployassent à l'intention du Comte, & à la semonce des Ambassadeurs que comme tres-maladuisez, & moins affectionnez qu'ils estoient, ils dirent par vne autant folle que arrogante response, qu'ils ne recognoissent en rien ny pour rien leur Ambassade ny leur maistre. F

Response arrogante des Nissart aux Ambassadeurs.

L'an MCLXVI Berenguier met le siege deuant Nysse où il est frappé d'vn coup de trait, dont il meurt

Ces insolentes paroles irriterent grandement Berenguier, & si esmeurent tellement son cœur, que deux ans apres (cecy aduint l'an MCLXVI) se sentant outré de leur

audace, & temeraire felonie, il fit marcher vne groſſe & puiſſante armee du coſté de Nyſſe, où luy-meſme voulut eſtre le Chef & Capitaine general: ſi aſſiſt ſon camp deuant ſes murs, qu'il commença de furieuſement battre & foudroyer à coups de baliſtes, de fondes, & de bombardes: mais la mauuaiſe aduanture de ce Prince porta, qu'il fut frappé d'vn coup de traict de ces lourdes arbaleſtres qu'on bandoit à force de tour de ce temps, qu'vn Archer affuſté ſur les murs luy laſcha: de ſorte que tout le camp fut incontinent troublé & affoibli, pour la perte du Chef, qui ſe voyant pres de ſa fin, enuoya querir Alphons ſon fils vnique, auec tous les principaux Chefs & Capitaines de ſon armee, auſquels il fit promettre par iurement, de ne quitter & n'abandonner le ſiege ny la place, qu'ils ne l'euſſent priſe, puny, & ſeuerement chaſtié les Nyſſards, plus de leur felonie & rebellion, que de l'iniure faite à ſa perſonne: ce que tous vnanimement promirent, & iurerẽt à ce bon Comte, qui bien peu apres deceda, n'eſtant à peine à la plus belle & freſche fleur de ſon aage. Prince au demeurant qui pour l'excellence de ſes faicts heroïques, & de ſon haut, valeureux & magnanime courage, emporta & gaigna le nom de Duc de Prouence. Prince en diuers combats & aſſauts de guerre, tantoſt victorieux, & tantoſt vaincu, ayant genereuſement ſouſtenu les forces des Princes des Baulx, & de tant de Barons & Gentilshommes leurs adherans, qui l'auoient grandement moleſté: les ayant tellement aſſoupplis & domtez qu'ils furent reduits à leur deuoir, voire à luy venir preſter tres-humble hommage, comme à leur ſouuerain, qu'ils reſpecterent & ſuiuirent touſiours depuis: en ſomme Prince de tres-belle & tres-heroïque repreſentation de corps & de viſage, ayant les yeux à fleur de teſte, le nez droit, les nazeaux vn peu ouuerts, les ioués pleines, la bouche petite, le portil du viſage tirant ſur le rond, & la peau du teinct vnie, & reſſentant à ſa ieuneſſe.

Louanges de Raymond Berenguier.

Forme de Raymond Berenguier.

REGNE D'ALPHONS FILS DE BERENGVIER LE IEVNE, Comte IIII. de Prouence.

ALPHONS fils & ſucceſſeur du ieune Raymond Berenguier, & de Richilde, fut Comte de Prouence, eſtãt encor fort ieune: à raiſon dequoy il ne peut tout auſſi toſt, apres la mort de ſon pere, accomplir la promeſſe qu'il luy auoit iuree, de venger ſa mort, & la faire cherement payer aux Nyſſards. Il ne voulut faire enſeuelir ſon corps ſuiuant l'aduis de Richilde ſa mere, & des Princes de ſon ſang: mais le faiſant embauſmer & lauer d'oignemens precieux, commanda qu'il fuſt gardé dans vn coffre pour vne choſe memorable, iuſques à ce qu'il euſt mis à plein effect ſa promeſſe, & fait ſentir aux perfides Nyſſards l'effort de ſon indignation & de ſon bras. En ce meſme temps, parce qu'il ſe trouua au Monaſtere de Sylucane, fondé par ſes predeceſſeurs, pour donner quelque marque de ſes liberalitez à l'entree de ſon regne, il confirma gracieuſement les priuileges & donations que feu B. Berenguier ſon parent auoit autresfois octroyez aux Religieux, ſuiuant la teneur de ſon teſtament, où ſe void que Alphons ſe mettoit aux titres d'honneur de ſes parentes, & en reſte de ſes lettres aucunesfois Duc, autresfois Comte de Prouence & de Barcellone: ainſi que ſes predeceſſeurs s'eſtoient quelquesfois appellez Marquis.

Le corps de Berenguier tenu & gardé embaumé iuſques à la conqueſte de Niſſe dans vne biere.

Confirmation des priuileges du Monaſtere de Sylucane par Alphons.

Grandement ſe monſtra curieuſe la Comteſſe ſa mere, de faire inſtruire ce ieune Prince aux bonnes mœurs, eſtimant que à peu d'honneur luy ſeroit la gloire d'eſtre nay grand & puiſſant, & les ornements ſouuerains, ſans le diademe & le ſceptre de la vertu: ſur toutes choſes l'endoctrinant à l'amour filial & crainte de Dieu, comme à la plus haute & ſublime qualité de toutes celles dont peut & doit eſtre decoré le Monarque qui doit commander à pluſieurs, & rendre le droict à chacun: car cõme la vertu de iuſtice & de religion ont ie ne ſçay quoy de diuin & ſurhumain, il eſt impoſſible que celuy qui ne ſuit la regle de Dieu, & ne craint la iuſtice diuine, la puiſſe biẽ & droitemẽt rẽdre aux autres, ne craignãt celuy qui luy a mis le ſceptre en main, & qui le peut ſouuerainemẽt iuger. Or Alphõs ne fut pas tel, ains ſi biẽ & ſainctemẽt inſtruit, qu'il eut en ſinguliere veneratiõ & reſpect les Miniſtres des ſaincts Tẽples, les preſtres & les prelats qu'il honoroit & faiſoit honorer, viſitãt cõtinuellemẽt par le ſage aduis de ſa mere, & par vne naturelle & religieuſe deuotiõ, les Egliſes, & les Monaſteres de Prouẽce. Parmi ces pelerinages & saincts exercices de pieté il ſe rẽcõtra l'an ſuiuãt au Monaſtere de la Celle, ſituee au terroir de Brignolle, à vn quart de lieuë de la ville, où ne doiuẽt

L'an MCLXVII. le viij. des Ides de May. Alphons Prince deuotieux confirme les priuileges du Monaſtere de la Celle.

Les Religieuses de la Celle doiuent estre Damoiselles.

estre receues que Damoiselles de noble famille, selon la regle de sa fondation, sa fit Alphons auec beaucoup de tranquillité d'esprit sa deuotion : ce qui aduança les Dames Religieuses de luy requerir confirmation des anciens priuileges que ses predecesseurs auoient fait au Monastere, mesmement ceux de Berenguier son pere, & de les y vouloir maintenir. à quoy il consentit fort volontiers, leur en faisant incontinent dresser patentes à cest effect, au front desquelles il se titre Duc & Marquis de Prouence. Priuilege qui fut concedé l'an A MCLXVIJ. ez presences de Hugues des Baulx, fils de feue Estephanete Princesse des Baulx, Raymond des Baulx, fils de cest Hugues, Pierre de Tharascon, Pierre de Sainct Vincens, Raymond de Ville-neufue, & Bernard Isnard de Brignolle, tous Seigneurs & Gentilshommes, Henry Roy d'Angleterre qui de ce mesme temps estoit accusé d'auoir fait mourir sainct Thomas Euesque de Cantorbie, entra en vne telle & si forte apprehension d'en estre rigoureusement puni, qu'il promit au Pape Alexandre III. natif de Sienne, pour luy & pour ses successeurs heritiers, de tenir tout le Royaume d'Angleterre du sainct Siege Apostolique. Ce que i'ay voulu toucher, parce que Guilhen Figuiere, qui fut vn excellent Poëte Prouençal, cõme nous verrons en sa vie, au chant qu'il fit contre Rome, en parle fort amplemẽt, B ainsi que de plusieurs autres guerres & destructions aduenues de ce temps, dont nos Troubadours ont fait de tres-belles & doctes rithmes, selon que le siecle le souffroit : comme des embrasements & desolations qui firent durant ces mesmes tempestes les Comtes de la Marche & d'Angoulesme, Amaulry de Lusignan, & plusieurs autres puissants Seigneurs contre ce Roy d'Angleterre, qui pour lors auoit vne forte & cruelle guerre contre les Monarques François.

Seigneurs & Gentilshommes tesmoings a ce priuilege.

Consuetudo altera natura, de assuetis non fit passio.

On dit que l'accoustumance a quelque droict sur la nature, & que l'exercice d'vne chose bonne vient tousiours meilleure & plus agreable par la continuation qui s'en fait. Alphons C auoit pris goust à ces deuotieuses allees, & sembloit son esprit y estre fort enclin & facile, joint que l'aage ne l'appelloit point encor aux choses plus importantes d'Estat auec tant de violence, qu'il ne peut esgayer son esprit à ces saincts voyages & pieuses visitations. Parquoy comme les desirs des hommes ont certains chamons qui les attachent les vns auec les autres, lors mesmement qu'il ne s'agist point d'aller d'vn contraire à l'autre, & de souffrir quelque alteration, il eut volonté de voir le Monastere tant renommé de l'Isle de Lyrins, qu'il visita l'annee suiuante MCLXVIIJ. auec suite modeste & non superflue. Il seiourna là quelques iours auec vne incroyable quietude & rauissement d'esprit : car c'est vn lieu separé de la compagnie des hommes, où les mers, les fontaines, les montagnes, & l'amenité des oiseaux, des plantes, & des fleurs font gouster à l'ame vrayement religieuse, les delices D d'vn Paradis terrestre. Au moyen dequoy les Religieux luy firent apparoir que le Comte Raymond Berenguier son feu pere, d'heureuse memoire, leur auoit octroyé quelques priuileges : comme pareillement auoit fait Raymond le Vieux, mary de Peronnelle, son grand oncle, tuteur de son pere : & pourautant qu'ils estoient en quelque doute, qu'à l'aduenir les Comtes & Marquis de Prouence ne voulussent forcer & contraindre indeuement le Monastere & les Religieux, ainsi que aucuns auoient voulu faire par le passé, ils supplierent treshumblement son excellence de les confirmer : ce qu'elle fit, & si donna charge expresse à l'illustre & magnifique Seigneur Guillaume de Sainct Aulban son Lieutenant general en E Prouence, d'auoir en soigneuse recommandation ce Monastere, qu'il tenit sous sa garde & protection, auec l'Abbé, les Religieux, toutes les choses sacrees & profanes, & tous leurs biens. A toutes lesquelles choses furent presents, Pierre Euesque d'Auzonne, Hugues Archeuesque de Terragon, & le Lieutenant Sainct Aulban.

L'an MCLXVIII.

Alphons au Monastere de Lyrins.

Confirmation des priuileges au Monastere de Lyrins.

Guillaume de S. Aulban lieutenant general de Prouence protecteur du Monastere de Lyrins.

En ces mesmes rencontres, Bertrand Comte de Forcalquier, fit donation de tout son vaillant aux Hospitaliers de Sainct Gilles : les lettres de ce don seellees du seel de ses armes, (c'estoit la croix pommettee de gueules sur l'Escusson d'or) & signees de sa propre main, contiennent, que pour la rançon ou rachept tant de son ame, que de celles de ses parents, il fait F ceste pie liberalité, dont voicy les mesmes paroles.

Donation du Comte de Forcalquier aux Hospitaliers de Sainct Gilles.

Paroles de l'acte de donation.

Ie donne par donation irreuocable à Dieu, & aux pauures Ierosolymitains, & à l'Hospital, receptacle des pauures de Iesus-Christ, & à toy Gaufrid de Bresil, Prieur de la maison de Sainct Gilles, tout ce que i'ay & possede aux Chasteaux de Manuasque, de Toutes Aures, de Beneuent, de Garambois, de Lymaïa, ou Lymans, de Beaumont, de Roque-Corbiere, de Saincte Tulle, de Pierre-verd, de Sainct Mayme, de Dauphin, de sa Rogue, de Voulx, de Montagut, auec toutes leurs dependances & terroirs : tellement que pour cause ne occasion quelconque ceste donation ne soit iamais hors de sa force, s'il n'adue-

Chasteaux donnez aux Hospitaliers par le Cõte Bertrãd.

noit d'aduanture que i'eusse des enfans de legitime mariage, capables de ma succession.

Pour le demeurant de ma Comté, i'en dispose ainsi par ma derniere volonté : que mon frere le Comte Guillaume demeure mon heritier auec ce si, que ceste liberalité que ie fay aux Seigneurs de l'Hospital, sera par luy tenuë pour ferme & agreable perpetuellement, & si la defendra de toute interpellation & moleste. A la charge neantmoins, qu'il sera tenu de bailler la part qu'il a sur les chasteaux mentionnez aux mesmes Hospitaliers : que là où il voudroit enfraindre, violer, ou toucher tant soit peu ceste mienne volonté, ie luy oste & leue dés maintenant tout ce que ie luy donne & laisse par ceste donation. Quant à ce que i'ay depuis Systeron iusques aux Alpes, ie le laisse à Raymond Comte de Tholose : comme par mesme vertu ie donne tout ce que i'ay depuis Systeron iusques au Rhosne à Valentin de Sabran, & à ses freres, à Guyran de Symiane & à ses freres, & aux enfans de Rambauld, mes proches parents, & de mon sang : en ce qui regarde Rambauld de Medulion, pareillement mon parent & consanguin, ie luy laisse la ville de Systeron, le Val de Noyers, & le Val de Sainct Vincent. Touchant Dame Adelayde ma sœur, ie luy donne les Chasteaux de Sainct Martin de Brasque, de la Morte, & de Cucuron.

Ce qu'il donne & laisse au Comte Guillaume son frere.

Ce qu'il donne & laisse au Comte de Tholose.

Ce qu'il laisse à Valentin de Sabran Guyran de Symiane & Rambauld de Medulion ses proches parëts.

Ce qu'il laisse à Adhelays sa sœur.

Or s'il aduient que mon frere vueille enfreindre en aucune façon ma volonté, ie luy oste dés maintenant, comme pour lors, tout ce que dessus. Si que à tous ceux-cy ie laisse, que tout ce que i'ay donné à l'Hospital de Sainct Iean, ils soient estroitement tenus, non seulement d'accomplir de poinct en poinct, ains de defendre & garantir les Sieurs Hospitaliers de toute inquietude, troubles & fascheries enuers tous & contre tous. Somme que ie veux & commande à quels que soient mes heritiers, que de toutes les despenses que feront pour moy, & qu'auront fait à mon commandement les Hospitaliers, ils soient creus, satisfaits & payez sans contredit : choses qui furent solemnellement passées à Sainct Gilles, où
C se trouuerent presents, outre plusieurs Barons & gentilshommes domestiques du Comte de Forcalquier, Guillaume de Fontiane, Raymond Girin, Bertrand de Sainct Maximin, Bernard de Parage, Bertrand Bedoc, Raymond son frere, Martin Remy, Anthoine de Castel, & Guillaume Baylle : & des Freres de l'Hospital, Iean Raynaud de Saluarnaco, Bernard de Nismes, Raymond de Sainct Michel, Pierre de Haqueville frere de Moramo, Raymond de Monteil, & plusieurs autres. Apres lesquels le Comte Bertrand iura & promit d'auoir tousiours pour agreable toutes ces donations, qu'il confirma & seella du seel de ses armes, suppliant les Archeuesques d'Aix, d'Embrun, les Euesques de Gap, de Systeron & d'Apt, de vouloir defendre ceste sienne aumosne, qu'il faisoit volontairement aux Freres Ierosolymitains, regnant pour lors Frideric, Empereur des Theu-
D toniques.

Gentils hõmes signez & presents à l'acte.

Hospitaliers signez & presents à l'acte.

Prelats executeurs de la donation.

Il est à croire que ceste donation eut lieu : car il se trouue que Charles deuziesme du nom, Comte de Prouence, Roy de Naples & de Sicile, fils de Charles premier la confirma, & que Raymond, auquel Bertrand de Forcalquier donna tout ce qu'il auoit depuis Systeron iusques aux Alpes, estoit troisiesme du nom, fils d'Alphons Comte de Tholose & de Sainct Gilles, qui partagea (comme nous auons fait voir en l'an MCXXV.) la Prouence auec Raymond Berenguier teste d'estouppes : ce troisiesme Raymond estant celuy-là mesme qui espousa Beatrice Dauphine de Viennois, Comtesse d'Albon.

Raymond III. du nom Comte de Tholose auoit espousé la Dauphine de Viennois.

L'an MCLXX.

E Les affaires de ceux de Gennes & de Prouence n'estoient point tellement calmes & asseurez, qu'il n'y eust du doute d'vne part & d'autre, pource qu'ils ne sçauoient sous quel vent Alphons leur proche voisin, voudroit nauiger, les regnes suiuans communement les humeurs des Princes, selon qu'ils sont bons ou mauuais, pacifiques ou turbulents, sages ou temeraires, & les alterations des Estats procedans le plus souuent de leurs humeurs. Au moyen dequoy quelque temps apres cecy aduint l'an MCLXX.

Ogier Vento Gentilhomme Genois, Capitaine de six galeres de la Republique, personnage d'experience & d'authorité, fut enuoyé de la part de la Seigneurie vers Alphons, pour la garde & asseurance de leur traffic & negoce ordinaire, sans lequel ceste riche &
F superbe Cité ne pourroit facilement se maintenir en sa grandeur. Cela auec le bon & sage aduis de la Comtesse sa mere, & des plus qualifiez Prelats, Seigneurs & Barons de son Conseil & de sa Cour, luy accorda si volontiers Alphons, que les vaisseaux eurent leur carriere libre au nauigage, peurent singler, aller & venir, se haurer, ancrer, & prendre port par toute la coste, & les plus fideles stations de ces mers en toute asseurance. Ceste famille des Ventes, qui monstre en ceste occurrence & Ambassade assez l'antiquité de sa Noblesse, se transporta peu apres en Prouence, & s'alla habituer

Negociatiõ accordee entre les Prouëçaux & Genois.

Ventes anciens Gentils-hõmes de Gennes trãsportez en Prouence.

Blason des Ventos Gentilshommes de Marseille & d'Aix.

à Marseille, où depuis elle a continué en tres-honnorable posterité iusques icy, aux Sieurs de Pennes, chefs de ceste maison, aux Ventes de la mesme Cité, & aux enfans du feu Senateur Venro de la ville d'Aix, qui estans tous de mesme tige, de mesme Noblesse, armes & nom, portent pour leur enseigne vn Escusson eschiqueté d'argent & de gueules, pareil à celuy des Monges ou Moines, tres-anciens Gentilshommes d'Arles. A

L'an MCLXXI. Raymond III du nom Comte de Tholose octroye à l'Euesque de Cauaillon faculté de construire moulins, & tirer l'eau de Durance.

Le Comte de Tholose, dont nous venons de parler, qui pour lors se disoit Marquis de Prouence, le titre de Marquis n'estant qu'vn office de souuerain Gouuerneur, en ces mesmes temps octroya à B. Euesque de Cauaillon, & à son Eglise, tant les moulins qu'il auoit desia, que ceux qu'il pourroit construire de nouueau sur la brusque & inapriuoisable riuiere de Durance, auec pouuoir d'interdire tous autres d'y bastir, esleuer aucuns engins, ny mesme de pouuoir deriuer l'eau de ce fleuue, le port & droict duquel il luy donna semblablement : & neantmoins voulut que aucun ne pourroit auoir ceste faculté sans l'expresse licence de l'Euesque & de ses successeurs : si que l'eau en seroit prise des fins du terroir de la Roque iusques au terroir de Coumons : ce qui a donné source à vn grand & fascheux procez entre les Euesques, & l'vne des plus riches & bonnes maisons de la Prouince, à raison de certain moulin que ses ancestres y ont dressé. Mais outre toutes choses Raymond donna d'abondant le droict de lesde & des razeaux de Durãce au mesme Euesque, que ses suiuãts & successeurs ont tousiours iouy paisiblement. Ce priuilege se void plombé, d'vn costé ayant la croix persée à iour (anciennes armes des Comtes de Tholose) & de l'autre l'effigie du Comte Raymond. Or confirma par apres ce mesme priuilege Alphons, lequel se trouuant au Monastere de l'Auerne, le quatriesme d'Octobre de l'an mil cent septante-quatre en octroya quelques autres aux Religieux, qui sur ceste occasion & liberalité luy exhiberent quelques vieilles pancharres & priuileges fort anciens, que les predecesseurs & ancestres d'Alphons leur auoient concedez : a fin qu'il eust pour agreable de les leur confirmer de nouueau : ainsi qu'il fit bien volontiers ez presences de B C

Aucun ne peut dresser moulin au terroir de Cauaillon sans le congé de l'Euesque.

Autre don du port & droict des razeaux de Durance au mesme Euesque.

L'an MCLXXIV. le IV. d'Octobre.

Priuileges octroyez au Monastere de l'Auerne.

Gentilshommes presens & tesmoins à l'instrument.

Bertrand des Vicomtes de Marseille : Guy de Melua : Bertrand d'Ollioles : Bertrand Seignoret : VV. de Vallebelle : VV. de Bausset : Pierre de Thoramene : Rodulph Cathalan, VV. Ganteln : Bertrand Aycard du Castellet : Bertrand Rostang Iurisconsulte, & Pons de Sainct Gilles, Gentilshommes de la Cour & suite ordinaire d'Alphons : & jaçoit qu'il y aye encor quelques honnorables familles de ces mesmes temps à Marseille : ie ne voudroy pourtant asseurer estre de ce mesme sang, ne m'en ayant rien apparu digne d'estre inseré dans vne chronique irreprochable & fidele histoire. D

L'an MCLXXVI Guerre du Comte Alphons contre ceux de Nysse, & leur reduction.

Ce fut l'an mil cent septante-six que Alphons deuenu homme, comme celuy qui auoit atteint vn aage capable & fort pour roidir contre les accidents de fortune, & manier armes & affaires, commença à viuement rememorer en son entendement la mort de Berenguier son pere, & à se ressentir plus aigrement de l'impudence des Nyssards, qu'il n'auoit fait iusques à ce poinct pour la foiblesse & tendresse de sa saison & de son sens. Or roulant en son esprit les dernieres paroles que Berenguier auoit proferees, & le commandement si sacré qu'il luy auoit enjoint de punir & chastier les outrecuidez autheurs de la rebellion de Nysse & de sa mort, il se resolut de mettre en illustre execution sa promesse, son obligation, & le commandement de son pere : de façon qu'il laissa vn exemple memorable à l'aduenir aux sujects, de n'estriuer par rebellions & felonnies contre leurs Princes naturels inconsiderement & à tous hurts. A ce coup estoit-il sans relasche porté, & continuellement sollicité, tant par les Princes & Barons, en la presence desquels Berenguier peu auant sa mort luy auoit tant estroitement enchargé ce chastiment : que par les viues & larmoyantes esmotions de la Comtesse Rixende sa mere, qui ne pouuoit effacer de sa memoire vn acte tant sanglant & cruel commis sur la personne de son mary par ses propres subiects : & encor par le Roy de France, qui par frequentes lettres & messagers destinez luy faisoit entendre combien importoit à l'asseurance de son Estat & de sa vie, de laisser vne si felone & tant detestable iniure impunie, & sans quelque exemple de iustice. Alphons donques apres auoir mis vn tres-bon ordre à ses affaires, & des bonnes & fortes garnisons aux villes & forteresses que son pere auoit reduites à son obeissance, qu'il s'en vit paisible possesseur, ayant renforcé de gens & de munitions son armee, marcha d'vn courage autant magnanime, E F

Alphons sollicité à la vengeance de la mort de son pere contre les Nyssards.

que cour

que courroucé, indigné & marry contre les Nyssards, pour descharger son esprit du soin qui iusques là l'auoit continuellement trauaillé. Là arriué, il plante son camp par vn bel ordre de guerre, & bonne discipline dispose ses manteslets & machines, qui commencent à ioüer vne terrible & bruyante musique de bombarde, mariee à la voix de son ire, & aux traits sanglants & roides de plusieurs instruments, fondes, & balistes, qui festoyoyent cruellement les tours & les murs de la Cité : cependant que ses Capitaines, ses Barons, Cheualiers & Soldats disputoient de l'honneur & de la gloire en presence de leur Prince, & à qui feroit mieux paroistre ses armes & sa prouesse. Ce ieu cruel & furieusement chatoüilleux, continuant & augmentant de plus en plus l'horreur d'vne si sanglante & impitoyable harmonie, molesta tellement, & apporta telle espouuente aux cœurs des Nyssars, que combien qu'ils fussent munis de toutes sortes de pieces necessaires à la defense de leur ville, & de leurs vies, & d'vn grand nombre de bons & vaillans combatans, routiers, & faits aux tempestes & tonnerres d'vn fort & dangereux siege. Ils furent neantmoins reduits à telle & si grande extremité de famine, qu'ils en vindrent sur les derniers abbois, & iusques au fin bord de s'aller ietter & rendre à couuert à l'entiere discretion & misericorde d'Alphons. Tellement que la violence & le courage des assiegeans croissant & s'enflant de iour en iour, & celuy des assiegez manquant & s'esuanouyssant à veuë d'œil, comme ceux qui ne pouuoient plus soustenir l'impetuosité des traits & des furieux assauts des Capitaines d'Alphons, cognoissans d'vne part la force de son camp auec la iuste indignation de son aspre courroux : de l'autre considerans leur propre misere & necessité, bourrellez des continuels remords de leur rebellion, ils commencerent à faire demonstration de patiement & composition, & à se soubmettre, sans longuement disputer, par l'entremise de quelques Seigneurs & Barõs qui traitterent ces affaires & ceste paix entre les mains de leur Prince: si qu'ils luy enuoyerent tout aussi tost les clefs de leur ville, & s'allerẽt ietter à ses pieds auec beaucoup de demonstrations de douleur, luy crians hautement misericorde. Alphons extremement cõtent en son ame de leur submission, aimant beaucoup mieux la victoire couronnee d'oliuier en ceste façon, que de laurier ny de cyprez, auec tempestes, foudres, degats & carnage : car il detestoit l'effusion de sang, & deploroit grandement (estant d'vn naturel doux & debonnaire) la perte de ses sujects qu'il aimoit comme ses enfans, & de tant de braues & vaillants Prouençaux qu'il voyoit tant en son camp, que de la part des rebelles : pardonna fort gracieusement, & sans long delay aux rendus. Bien est vray que pour reparation de leur rebellion, ils furent condamnez enuers luy en la somme de huict mille huict cens sols, auec promesse & iurement qu'ils ne prendroient iamais plus les armes contre leur Seigneur, & n'attenteroient telles reuoltes, ny contre luy, ny contre ses successeurs à l'aduenir : outre que toutes sortes d'armes & de bastons, d'instruments & machines de guerre, seroient entremises & serrees en lieu tel que feroit aduisé par le magnifique Raymond d'Agoult Seigneur d'Agoult, Gouuerneur de la Cité : finalement, que les Nyssards cederoient au Comte tout le droict & souueraineté qu'ils pretendoient sur leur ville, renonceroient à toutes telles pretentions, actions & droicts, & luy presteroyent hommage & serment de fidelité.

Alphons deuant Nysse.

Les Nyssards rendus à la discretion du Cõte de Prouẽce.

Reparatiõ des Nyssards enuers Alphons.

Raymond d'Agoult gouuerneur de Nysse.

Ceste paix accordée & mise à chef auec toutes ces conditions, qui furent executees de poinct en poinct, Alphons n'ayant plus en son esprit que le dernier office qu'il deuoit au corps de Raymond Berenguier son pere (son ame estant en repos, & sans requerir plus rien de son fils) lequel gisoit encor tout embaumé dans vn cercueil, le fit mettre en sepulture sans bruit & ceremonie. Mais peu apres il le fit ensevelir dans le temple de sainct Iean, qui se void planté hors les murs de la Cité d'Aix, auec les plus pompeuses & magnifiques funerailles qu'on eust veuës de bien long temps : car tous les principaux de la ville de Nysse, autheurs de la rebellion, y assisterent, portans le lict mortuaire sur leurs dos, & presques tous les Prelats, Barons, & Gentilshommes de Prouence, qui couuerts d'habits de dueil, auec larmes & contenances tristes & lugubres, suiuants le corps, luy rendirent le dernier honneur. Quant à la representation de Raymond, elle se peut voir plus haute que le naturel (suiuant l'obseruation & difference que nous en auons remarquee en quelque autre endroit de cest œuure) dans vne Chapelle de ce mesme temple, encor pour le iourd'huy entiere & non deshonnoree ou mutilee, suiuie apres le naturel de la main d'vn ouurier plustost bon que mauuais, tenant en sa main vne rose, dont ceux qui ne sont versez à l'histoire estiment ce Comte auoir esté empoisonné, planté sur ses pieds d'vne pierre blanche ressemblãt

Pompes & funerailles du Comte Raymond Berenguier.

Representatiõ & statue de Berenguier à S. Iean d'Aix.

Premiere fertilite en quarrieres & en marbres.

à marbre (mais beaucoup plus tendre & maniable) qu'on tire communement des quarrieres de Callissane, maison champestre, située non loin du bord de la marine, à trois lieuës de la ville d'Aix: car la Prouence n'est seulement fertile en telles quarrieres, dont luy vient vne grande commodité pour toutes sortes de bastiments; ains en certaines veines de marbre noir, lequel estant poly, labouré, & mis en besoigne, n'est indigne des bazes, colomnes & embellissemens des plus superbes Palais & maisons royales, outre plusieurs mines d'or & d'azur que lon a descouuert en certains endroits qui ne sont à mespriser. En ce mesme temps fut commencee ceste orgueilleuse masse de Pont qui trauerse l'impetuosité rapide du Rhosne d'Auignon à Ville-neufue: mais qui semble estre arriuee à son periode fatal par la ruine des trois Arches, qui se sont ouuertes & affaissees tout à fait, pendant que i'escriuoy cecy. A

Commencement du Pont d'Auignon.

Arches du pot rompues tout à fait.

Le Comte de Tholose commença l'edifice du pont à ses despends.

Sainct Benezet autheur de l'entreprise du pont d'Auignon.

Le Comte de Tholose fut bien celuy qui à ses despens l'entreprit & commence: mais vn certain ieune garçon qui gardoit les brebis, nommé Benezet, en donna miraculeusement la premiere enseigne, & fut l'autheur de ceste entreprise par vn acte surmontant les forces de nature: au moyen dequoy on trouue sur l'vne de ses arches ces lettres grauees en ces mots, *Pontes puer incepit Benedictus*, qui estoit enuiron le temps que les Vaudois infectoient ces contrees de leurs damnables heresies, que quelques-vns de nos aages semblent auoir renouees, & que le Pape Alexandre troisiesme de ce nom faisoit la guerre contre l'Empereur Frideric premier, qu'il declara publiquement heretique & schismatique. De sorte que les Notaires & Tabellions de Prouence le nommoient tel en leurs instruments publiques, ainsi qu'il se void en quelque vieil parchemin & acte de ce temps, auquel apres la datte sont apposees ces mesmes paroles, *Pontificatus Domini Alexandri PP. III. imperante Friderico schismatico, & in Prouincia regnante Domino Alphonso, Comite & Marchione Prouinciæ.* B

Paroles dont vsoyent les Notaires de ce temps par le commandement du Pape Alexandre.

C

Ce Pape tenant quelque chose de son nom, estant aussi courageux & magnanime qu'vn Alexandre, sceut tres-bien à la parfin amener au deuoir cest Empereur. Et quoy que le schisme durast fort long temps, continuant l'espace de dix-sept ans: si vainquit-il successiuement quatre schismatiques, lesquels il excommunia, & qui (chose memorable) moururent tous miserablement les vns apres les autres. D'abondant, ceste mesme annee Ildephons Roy d'Aragon, Comte de Barcellone, qui comme occupateur se titroit Marquis de Prouence, engagea à Bertrand Porcellet tout ce qu'il prenoit au port d'Arles, sur toutes les marchandises qui venoient par mer, & deux lesdes, iusques a ce qu'il fust payé & remboursé de la debte de xx. mil sols qui luy estoient deubs, tant par Raymond Comte de Barcellone son pere, que par Berenguier Raymond Comte de Prouence, & par luymesme. D

Parce que i'ay passé comme chat sur braise l'illustre machine du pont d'Auignon, dont i'ay parlé auec peu de mots, la docte & curieuse recerche qu'vn venerable pere de l'Ordre des Iesuites a fait de sa premiere fondation, & du premier autheur d'vne telle & si longue entreprise, me semble vn chatton precieux, & digne d'estre enchassé en cest endroit, tant pour le merite du personnage, que pour l'honneur de ceste histoire, & la reuerence de l'antiquité. Mais voicy ses mesmes paroles, imprimees au pied de la taille-douce, où la vie de sainct Benezet (que le Latin appelle *Benedictus*) est representee en douze parquets, petites aires, ou targettes, qui seruent de broderie au quadre principal, où ce ieune Sainct est à genoux representé gardant les brebis, & regardant fixement au ciel d'où luy vient vne certaine voix qui l'appelle & le semond d'estre attentif à ce qu'elle luy commandera. Car la peinture ou plustost la pourtraiture a fort naifuement & delicatement representé tout cela. E

L'an MCLXXVII.

Discours du Reuerend pere Andre Valadier de l'Ordre des Iesuistes resident au college d'Auignon.

In augmento beati operis pontis quod B. Benedictus Dei monitu & voluntate incepit.

Sanctus Benedictus fundator pontis Auinionis.

L'histoire grauee cy dessus (dit ce personnage) est en l'Archiue de la maison de ville d'Auignon, escrite en vieil parchemin, insetee authentiquement auec tous les actes de sainct Benoist dans les registres du grand procez, qui fut entre sa Saincteté, & le Roy sur la proprieté du pont au tome N. Z. B. fueillet xj. & xv. deuëment scellé à triple seau, paraffé & confronté auec les tesmoins oculaires des miracles y narrez & iurez, iusques au nombre de xvij. Au mesme tome sont diuerses donations faites de ce temps-là à l'œuure du pont. En celle de Guillaume Comte de Forcalquier, dattee de l'an MCCIJ. estans ces mots, *Pour l'augmentation de l'heureux œuure, que sainct Benoist par l'aduertissement & volonté de Dieu a commencé.* Ez mesmes actes ce Sainct commandant d'estre enseueli en la Chapelle qu'il auoit bastie sur la troisiesme pile du Pont, où ses reliques reposent encor, & où s'y void sur son tombeau vne vieille peinture en grand volume de sa vie, auec ceste inscription fort ancienne: *Sainct Benoist (ou Benezet) fondateur du Pont d'Auignon.* Outre ce en la mesme Cha- F

pelle

pelle commença deſlors vn tres-celebre pelerinage de toutes les nations Tranſalpines, de ſorte que le concours ſe pouuoit cōparer à celuy de Noſtre Dame du Puy : ſelon que diſent les actes qui aſſeurent pareillement qu'il inſtitua certains Religieux en ſon Hoſpital du Pont nommez les freres du Pont, que le iour qu'il vint fut vn grand Eclypſe de Soleil, que puis il alla à Rome : qu'outre les XVIII. miracles verifiés il en fit d'autres ſans nombre. Paradin rapportāt la Bulle d'Innocent IIII. adreſſee au Cōcile general de Lyon (que l'on eſtime eſtre la Bulle de ſa canonization) d'où il tire en premier lieu, que le Pape eſcrit qu'il y auoit pour lors plus de mille teſmoins oculaires pleins de vie de tous ces miracles : en apres qu'il n'eſtoit aagé que de douze ans, natif du lieu d'Almilat : troiſiemement que la pierre qu'il porta pour perſuader la verité de ſon Ambaſſade aux Auignonois, auoit XIII. pieds de long & VII. de large, & qu'il la porta auſſi facilement qu'vne pierre de fonde ou de main : en quatrieme lieu que paſſāt par Lyō au retour de Rome, il y fit baſtir le Pont du Rhoſne auec l'Hoſpital : en ſuitte dequoy vn vieil Martyrologe d'Vſuard porte ces paroles. *De Benoiſt Confeſſeur Eueſque d'Auignon.* Le Pape Iean XXII. du nom fondant l'Egliſe de ſainct Agricol luy annexa la Chappelle de ſainct Benoiſt du Pont (ainſi l'appelle-il) vn peu apres la mort duquel, Vincent de Beauuais en eſcrit ainſi, l'an MCLXXVII. *Benoiſt ieune garçon, recite le reuelation que Dieu luy a faicte de conſtruire vn Pont ſur le Rhoſne : & comme il eſt moqué de ceux qui l'entendent ainſi parler, ſi eſt-ce que ces meſmes moqueurs bien toſt apres commencent l'ouurage d'vn pont tres-ſomptueux & magnifique.*

Les freres du Pont inſtitués par ſainct Benezet.

Paradin en l'hiſtoire de Lyon liure ij. chapitre xlij.

Quaſi lapillum manualem.

Benedicti Confeſſoris Paſtoris in Auenione.

Vincent de Beauuais liure XXIX. chap. XXI.

Benedictus adoleſcens refert. Deo ſibi eſſe reuelatum, vt Pontem conſtruat ſuper Rhodanũ, & cùm ab audientibus derideretur, nō multo pòſt ipſi deriſores Pontem inchoāt ſumptuoſiſsimū.

Là meſme adiouſtant qu'au XIII. de Septembre il y eut vn Eclypſe de Soleil de Midi iuſques à trois heures. Or l'hiſtoire en ſon original diſant ſignammment que ſainct Benezet vint le iour du grand Eclypſe du Soleil, il s'enſuit qu'il vint le XIII. Septembre. D'ailleurs Paradin adiouſtant que conduit par vn Ange il vint d'Almilar, diſtant trois iournees d'Auignon, fourniſſant tout ce chemin en trois heures, depuis midy iuſques à trois heures, monſtre qu'il arriua en Auignon à trois heures.

La Chronique Martiniene en parlant de ceſte façon, l'an de noſtre Seigneur MCLXXVII. fut commencé à edifier le Pont d'Auignon ſur le Rhoſne, duquel i'ay veu ces paroles grauees en vne pierre ſur le portail de la Chapelle d'iceluy, l'an MCLXXVII. *L'enfant Benoiſt commença ce Pont.*

Pōtem puer incepit Benedictus.

Si qu'il y a plus de deux cens ans qu'il auoit leu cela : car la Chappelle fut demolie à la guerre ciuile du ſchiſme l'an MCCCCXI. le XIII. de Septembre : au moyen dequoy deſlors ceſte incription tant importante fut biffee, & la celebrité du lieu auec la memoire de tant de merueilles preſques engloutie & abolie : mais en vn contract enregiſtré au tome du procez cotté ſe liſent ces mots, *Que toutes ces choſes ſuſdictes ont eſté enregiſtrees par monſieur Pons de bonne memoire Eueſque d'Auignon, & par les Conſuls* (il en nomme huict) *qui eſtoient en charge de ce temps, lors que frere Benoiſt d'heureuſe & pie recordation commença le Pont.* Contract datté de l'an MCXCV. qui nous apprend, que ſainct Benezet ſe fit Religieux luy meſme & que l'Eueſque d'alors s'appelloit Pons.

Les autres liſent Pontes, qui voudroit dire arches.

Quod totū, vt ſupradictum eſt a Domino Pōtio, bonę memoriæ Auenionēſi Epiſcopo & Conſulibus qui eo tempore conſulatum gerebant in ciuitate, quādo frater Benedictus pię recordationis Pont. incepit, &c.

Quant au gouuerneur de la ville mentionné en l'hiſtoire ſans eſtre nommé, nous trouuons d'aſſeuré qu'en ce temps-là vn qui ſe diſoit Proconſul d'Auignon gouuernoit auec Auignon toute la Prouence au nom de l'Empereur qui en eſtoit le maiſtre. D'autre part au liure verd de l'archiue de Noſtre Dame de Dons, vn nommé Berengarius Proconſul d'Auignon, auec le meſme Eueſque Pons font de belles donations d'authorité ſupreme à la meſme Egliſe de Dons : qui nous faict croite que Berenguier fut ce Gouuerneur dont eſt queſtion, lequel habitoit au Palais Royal, que l'on nomme pour le iourd'huy la Vicegerence. Somme que voila vn petit & reſerré abregé d'vne grande & prodigieuſe hiſtoire couchee fort ſimplement en ſa ſource : mais enrichie par le moyen des chartres & des eſcriuains anciens.

Or ſe chomme & celebre la feſte de ſainct Benezet le quatorzieme d'Auril, l'Egliſe de ſainct Agricol en faiſant l'office double, & allant en ſolemnelle proceſſion dire la grand Meſſe dans la Chappelle, en ſuitte de la fondation de Iean XXII. Pontife Souuerain de ce temps.

Quel iour ſe chomme la feſte de ſainct Benezet.

Par le rapport de ces nobles fragments ſi dextrement appropriez & ioincts enſemble, appatoir au ſeur, que ceſte tant illuſtre & ſuperbe entrepriſe fut comme diuinement commencee par ce ieune enfant inſpiré de Dieu, l'an MCLXXVII. que le temps enuieux de ſa duree ſemble deſia entamer, & vouloit amōceler parmi les ruineuſes deſpoüilles

esclapiers & mazures de ses trophees, pour faire voir aux mortels son pouuoir sur les plus orgueilleuses & massiues structures du monde : comme si toutes les choses qui sont sous le Ciel de la Lune ne luy rendoient pas assez d'elles mesmes à la parfin hommage & tribut, & n'estoient subiectes au fil de ses armes. O vanité des vanitez:

Joachim du Bellay en ses antiquitez.

Ce qui demeure, est par le temps destruit,
Et ce qui fuit au temps faict resistance.

A En ceste mesme saison (car ce suject nous pourroit emporter trop loing) l'Archeuesque d'Embrun confessa & recognut à Guillaume Comte de Forcalquier, par conuention entr'eux passee, tous les Embrunois estre tenus luy faire & prester hommage. C'est ce mesme Guillaume qui ne voulant recognoistre le Comte de Prouence en Seigneur & souuerain, fit la guerre, & se rebella contre luy.

L'Archeuesque d'Embrun relemou anciennement de la Comté de Forcalquier.

L'an MCLXXVIII. Guerre d'Alphons contre le Comte de Forcalquier son vassal.

L'an suiuant septante huict, Alphons, qui estoit heureux & sage tout ensemble autant que Prince de son temps, & qui sçauoit heroïquement ioindre les armes au bon conseil, apres l'heureuse victoire par luy glorieusement obtenue cõtre les Nyssards rebelles & domtez, reprenant les erres & les brisees de Berenguier son pere (lequel auant sa mort auoit resolu & deliberé de guerroyer ce Comte de Forcalquier, qui ne le vouloit ny recognoistre, ny moins luy prester hommage, suiuant la declaration contenue en son infeodation) luy enuoya Hugues Seigneur des Baulx & du Bourg-neuf d'Arles, & Raymond de Villeneufue Gentils-hommes des premiers de sa Cour, à ce qu'il eut à venir se mettre en deuoir, & rendre l'hommage tel qu'il estoit tenu faire & prester, suiuant la declaration à luy signifiee, & qu'il ne pouuoit aucunement ignorer. B

Mais Guillaume fit si peu d'estat & des ambassades & des commandements d'Alphons, qu'il n'y voulut en façon quelconque entendre : voire fit si peu de compte & d'eux & de luy qu'il les en refusa tout à plat. Ce refus si crud & tant sec fut par les deux Gentils-hommes fidelement & de poinct en poinct rapporté à Alphons, qui voyant le Comte de Forcalquier ahurté en ceste obstinee resolution, quoy qu'il fut son vassal, mit neantmoins l'affaire de ce refus en deliberation & balance par deuant les gens de son conseil, auant que de passer outre, & se mettre aux champs, pour n'entreprendre mal à propos vne guerre ciuile dans son estat : dont il se peut par apres repentir. Suiuant donc le meur aduis de ses conseilliers, procedant contre luy par forme de Iustice, il l'enuoya d'abondant par l'vn de ses Herauts d'Armes, adiourner à comparoir en personne par deuant les gens de son conseil, residants à la ville d'Aix, pour respondre aux titres contre luy formez par son Procureur general. A quoy le Prince de Forcalquier fit responce (renuoyant le Heraut) qu'il aduiseroit à son faict : quoy qu'il n'entendit de fonder iugement, ny iurisdiction par deuant les officiers majeurs ny mineurs du Comte de Prouence : ains par deuant l'Empereur, pour n'auoir esté ouy de luy ny moins auoir faict entendre la Iustice de sa cause à sa Majesté aller ayant vsé (sous sa reuerence & respect) de trop violente & soudaine precipitation en son iugement & condemnation, le priuant de sa Comté de Forcalquier, qu'il auoit de treslongue main acquise de ses predecesseurs, Princes & Seigneurs souuerains d'icelle, asseurant que s'il eut esté ouy en son droict, & que l'Empereur eut veu ses titres, pretentions, & documents tres-clairs & tres-apparents, tel iugement ne s'en seroit iamais ensuiuy, pour estre droictement contre toute voye de raison de le vouloir ainsi priuer & despoüiller de son heritage, & de la legitime succession de ses ancestres, que Dieu qui est le grand Iuste, & Souuerain Iuge des Roys & des Monarques ne permetroit luy estre tant iniquement rauie: moins qu'il fut tant iniustement opprimé ny violenté. C D E

Le Comte de Forcalquier adiourné.

La response de ce Comte ouye, Alphons cognoissant bien qu'il en falloit venir aux mains, & aux armes, assembla gens de toutes parts, fit appeller & venir à soy ses caualcades (c'estoit son ban & arriereban) & si fit entendre & sçauoir à tous les Gentils-hommes sujects a tels deuoirs, qui de ce temps s'appelloient Homenages, les paroles du Comte de Forcalquier à fin qu'ils eussent à se rendre à la ville d'Aix au xxv. du moys de May, auec honnorable & suffisant equipage, selon la coustume du pays, à faire caualcades & seruices au faict de la guerre. F

Alphons faict appeller son ban & arriereban.

Si Alphons faisoit appareil de son costé, Guillaume n'en faisoit pas moins de sa part, pour la garde & defense de sa Comté & de son droit : depuis lors il fit sçauoir à tous ses Barons & Gentils-hômes de venir au ban & arriereban, ainsi qu'ils estoiẽt tenus & obligez, leur faisant neantmoins entendre par vn cõmandemẽt meslé de tres-affectiõnees prieres de luy vouloit

Le Comte de Forcalquier se prepare en armes contre Alphons.

prester aide, assistance & faueur, comme bons & fidelles vassaux, en vne guerre si desraisonnable, tant iniustement & de propos deliberé suscitee contre sa personne & son bien : mais il en aduint autrement qu'il ne pensoit : car ceux qui n'ignoroient aucunement la declaration qui en auoit esté faicte par l'Empereur Frideric à l'aduantage d'Alphons son nepueu, pour n'encourir l'indignation de l'vn ny de l'autre, se trouuerent cois en suspens & diuisez : de maniere que aucuns luy firent response que là où il ne se voudroit tenir au serment & hommage qu'il estoit tenu de faire au Comte Alphons, ils se departiroient de la foy & vassélage, qu'ils luy deuoient : & si se diroient haut & clair liges des Comtes & Ducs de Prouence, sans en rien prejudicier à ses droicts, ny sans brecher à leurs honneurs, ny à leurs consciences. Les autres, sçauoir ses plus affectionnez & confidents amis, parce qu'ils craignoient de tomber en quelque fascheux inconuenient, & d'encourir sa disgrace, vindrent à son secours moitié par amour, moitié par force.

Cependant Alphons ne dormant pas, faisoit marcher son camp en diligence, qui passa la Durance, & entra bien auant aux terres du Comte Guillaume, gastant & ruinant tout le pays: de sorte qu'en peu de iours il se rendit maistre de la campagne, & s'en alla planter le siege deuant sa ville de Forcalquier, auant que les forces de son ennemi y fussent arriuees & paruenues, dont il se trouua bien estonné & marry : mesme que les gens d'Alphons en passant luy auoient desia pris de premier abbord sa ville de Pertuis auec les lieux de Reilhane, Laincel, Mont-furon, Villemurs & Mont-justin. Cela voyant ce pauure Comte, & cognoissant combien ses affaires iroient à vau de route, par l'aduis des plus sages de son conseil, enuoya ses Ambassadeurs vers Alphons pour voir de traitter quelque honnorable paix, bonne & asseurce amitié auec luy : ce qu'ils obtindrent fort gracieusement & sans long delay.

Villes & forteresses prinses par Alphons sur le Comte de Forcalquier.

D'ailleurs les Archeuesques d'Arles, d'Aix, & d'Ambrun.

Les Euesques de Frejuls, de Systeron, d'Apt, de Marseille, & quelques autres Prelats.

Les Seigneurs de Sault, Hugues des Baulx, l'vn des Vicomtes de Marseille, & plusieurs autres Barons & Gentils-hommes du pays amis de deux si puissantes parties, firent si bien par leur entremise, prudence, diligence & conseil qu'ils composerent ce different par vn traictement & accord de paix qu'ils passerent en ceste maniere. En premier lieu, que Guillaume Comte de Forcalquier, iureroit foy & loyauté au Comte de Prouence, qu'il seroit amy de ses amis, & allié de ses alliez : qu'il se soubmettroit à son bon plaisir & volonté, que Alphons seroit prié & supplié de n'vser d'aucune sorte, ny espece de supplice ou chastiment contre les Gentils-hommes, & autres partisans qui auoient fauorisé le Comte Guillaume en ceste occasion. Pour tous lesquels ils promettroient & si iureroient, qu'ils ne dresseroient iamais guerre, menees, factions ny troubles les vns contre les autres: que les deux Princes s'entreuerroient en quelque ville voisine des limites de Prouence, & de Forcalquier, tout ainsi qu'il seroit aduisé pour le mieux, tant pour le pourparlement & confirmation de ceste paix que pour aduiser de la forme de l'hommage : ensemble des pertes & dommages faicts aux terres du Comte de Forcalquier par les gens d'Alphons : sauf toutesfois ceux que l'Abbé de Mont-majour, Seigneur en partie de Pertuis, pretendoit luy auoir esté inferez, pour raison de ce remuement & trouble de guerre.

Conuentions & accord entre le Comte de Prouence & le Comte de Forcalquier.
Le Comte de Forcalquier fera homage.
Alphons n'vsera d'aucune espece de supplice.
Les deux Comtes se verront & parleront ensemble de la forme de l'homage.

En execution de cest accord, les deux Comtes & leurs Gentils-hommes, hommes & partisans se virent au chasteau de Sault, où ils s'embrasserent auec beaucoup tant d'amitié, & de contentement, qu'apres plusieurs discours tenus de part & d'autre, par vne singuliere & mutuelle affection fut arrestee & conclue la forme de l'hommage, que Guillaume enuoyeroit par procuration speciale. Pour le regard des pertes & dommages par luy pretendus, les Gentils-hommes de cest accord prononçants & declarants par leur sentence n'en eschoir ny entreuenir aucuns, dont il eut iuste duel de se plaindre, ou d'en faire petition & demande.

Entreueuë & embrassements des deux Comtes au chasteau de Sault.

Le lendemain, qui fut le xv. de Septembre, les deux Princes prindrent congé l'vn de l'autre, auec tous leurs Gentils-hômes & suiuants, chargez de beaux & riches presents reciproquement donnez & distribuez en signe de perpetuelle alliance. Quelques iours apres le Comte Guillaume, à fin de mettre en effect la teneur de l'accord, & de sa promesse, manda vn Procureur qui fit l'hômage arresté : & confessa hautement la Comté de Forcalquier releuer en souueraineté de la Comté de Prouence, & le Comte estre son homme lige & son vassal.

Ioyeuse despartie des deux Comtes.
Homage presté par le Comte de Forcalquier au Comte de Prouence.

Alphons I.

Barons & Gentils-hommes presents à l'accord.

Plusieurs Barons & Gentils-hommes furent presents à cest accord solemnel, nommement Hugues des Baulx, & Raymond son fils Seigneur des Baulx, Roger Bernard Comte de Foix.

Escu de Blacaz. *Deux maisons de Grasse en Prouence.* *Blason de Grasse au Comtes du Bar.* *Blason de Grasse ou de Cabris & Teneton.* *Les deux maisons de Grasse fort nobles & fort anciennes.*

Blaccaz, le sang, nom & armes duquel tiennent encor les sieurs d'Aulps sçauoir la commette des Baulx, à seze raix, par contraire blason de gueules en champ d'argent: nous en parlerons ailleurs. Guigue (A) de Ponteuez, Raymond de Grasse, & plusieurs autres Barons & Gentils-hommes du pays, où me vient vn doute touchant les deux maisons de Grasse que nous auons en Prouence, toutes deux tres-nobles, tres-hounorables & tres-anciennes, à sçauoir celle des Comtes du Bar, & celle des sieurs de Cabris, Teneton, Montauroux & Callian, qui ayants mesme surnom, & mesme antiquité ont neantmoins diuerses armoiries & Blasons diuers: les premiers portans le Lyon rampant de sable, couronné, armé, & lampassé de gueules en l'Escusson d'or: les autres l'enseigne du champ d'or à trois cheurons de gueules, dont (B) il escherra de parler en d'autres endroits. Si ce n'estoit que ces deux familles, & diuerses branches, sorties de ce mesme tronc ayent ainsi varié pour quelque raison que ie ne puis sçauoir les pieces de leurs armes en ayants voulu seulement garder l'or & le champ de l'Escu, pour ne se despartir tout à faict des enseignes de leurs ancestres, & conseruer à leur posterité vn trait & marque de leur premiere descendence, que ie ne veux asseurer ny desasseurer: puis q̃ les vns ny les autres n'ont faute de tres-nobles & tres-antiques titres & documents: si que l'vne (C) & l'autre armoirie se peut voir de fort longue & vieille memoire aux chartres & registres de Rhodes & de Malthe.

Ce qui arriua ceste mesme année entre l'Empereur Frideric I & le Pape Alexandre III. de ce nom. *Paroles du Pape à l'Empereur.* *Response de l'Empereur au Pape.* *Replique d'Alexandre à Frideric.*

I'ay laissé eschapper de ma memoire & du bout de ma plume (car ce n'est vn petit affaire que de coucher si diuerses choses d'vn droict fil) que peu deuant ces choses le XXIIII. du mois de Iuillet arriua que l'Empereur Frideric, surnommé Barberousse tant celebre en ceste Chronique, lequel persecuta tant asprement & si longuement le Pape Alexandre III. du nom (dont nous auons parlé peu deuant en l'an septante six) recognoissant à la parfin son deuoir, se reconcilia auec sa Saincteté. Au moyen de quoy ainsi qu'il luy vint faire ce iour la reuerence & prester obeyssance à l'entree de sainct Marc de (D) Venise, au poinct qu'il se prosterna, & luy voulut baiser les pieds: le Pape le mit sur sa teste profetant ces paroles du Prophete Roy. *Tu marcheras sur l'aspic, & sur le Basilic, & conculqueras & fouleras le lyon & le dragon*: Ce que l'Empereur porta auec quelque sorte de marrisson: car sentant le pied du Souuerain Euesque sur son chef le fouler par trop indignement, il respondit que ce n'estoit à luy, mais à sainct Pierre, au successeur duquel il rendoit ainsi humblement cest honneur & ceste obeyssance. Sur quoy le Pape repliqua, que c'estoit & à luy, & à sainct Pierre, qu'il le faisoit. Chose certes digne de remarquable admiration, qu'vn si grand, puissant, & redoutable Monarque sous les armes & le nom duquel trembloit l'vn des plus excellents quartiers du monde, tremblast deuant vn simple Euesque & (E) pauure chenu vieillard, recognoissant & confessant haut & clair, qu'il representoit la personne de l'Empereur des Empereurs, & du Roy des Roys, dont il estoit le vray Lieutenant & Vicaire en terre: les fulminations & tonnerres duquel sont trop plus à craindre que toutes les machines & tourments de guerre, l'artillerie & les Canons des Princes & Souuerains Potentats de l'vniuers.

Le respect qu'on doit aux Vicaires Souuerains de Dieu.

Mais puis que nous auons veu l'accord qui se passa entre le Comte Guillaume, & Alphons, voyons les conuentions qui se passerent entre le mesme Alphons, & le Prince des Baulx de ce temps.

Pactes & conuentions entre Alphons & Hugues des Baulx.

Premierement fut accordé, que s'il entreuenoit debat ou querelle entre les hommes du Comte de Prouence, & ceux du Prince des Baulx, ils cercheroient tous les moyens à eux possibles de les mettre en paix, & de bon accord. (F)

Que le Comte n'entreprendroit aucune chose sur les hommes du Prince, ny le Prince contre les hommes vassaux, & subjects du Comte, en façon que ce peut estre.

Que ne l'vn ne l'autre ne pourroient, comme aussi ne leur seroit loisible de mettre ny

imposer aucune leuee, adempre, taille ou tolte sur leurs hommes & subjects respectiuement sans le bon plaisir, vouloir & consentement du Seigneur. Er là où il aduiendroit quelque dissention & debat parmy eux (que Dieu ne voulut) ils en demeuroient à la cognoissance de Guilhen Basto, B. Basto, Guilhen d'Ayguieres, & Rostaug de Carbonieres, maison pour le iourd'huy tres-noble en Gascoigne) Cheualiers & Gentils-hommes du pays, amis communs, & seruiteurs affectionnez de deux parties : pour l'obseruation de toutes ces choses, Alphons donneroit en ostage Guillaume Porcellet, & Blaccaz, Cheualiers, & principaux gentils-hommes de son Hostel.

Dauantage que le chasteau & seigneurie de sainct Gabriel seroit rendu & restitué à Rostang de Carbonieres, au cas que ce que dessus ne fut inuiolablement, & de poinct en poinct obserué.

Que Guillaume Porcellet iureroit & promettroit de tenir bon & loyal ostagé, & bonne & loyale foy au Prince des Baulx, pour Alphons, s'il n'obseruoit ce que dessus. Et des lors Blaccaz se donna en ostage pour le Prince, lequel iura & promit, comme semblablement fit Rostang enuers le Prince de rendre & restituer les chasteaux de sainct Gabriel & de Mont-pahon, si le Comte Alphons & les siens n'obseruoient ces mesmes choses, qui furent apres les promesses & iurements reciproques des Gentils-hommes ostagers faictes, accordees, & arrestees és presences de B. Porcellet : VV. Bon-fils, Hugues Fulco, Guillaume Bertrand, & Berenguier Muscle, accompagnez de plusieurs gentils-hommes & Cheualiers de Prouence, qui à l'execution de cest accord se treuuerent appellez & presents.

Adonc presta Hugues qui estoit Seigneur des Baulx, du Bourg-neuf d'Arles, & des villes & places Baussenques hommage du Bourg-neuf, comme heritier nouueau de feuë Dame Estephanete sa mere, au Comte Alphons, qui le luy confirma par priuilege particulier, s'en reseruant seulement la haute Souueraineté.

La contention qui fut ces mesmes euenements entreuint entre l'Empereur Friderich & Louys le ieune, pour le droict de la ville d'Arles, fit que les Arelatins commencerent à se fortifier & munir de toutes choses necessaires à la guerre.

L'occasion de leur debat estoit tel, que Frideric se treuuant en Arles (qu'il appelle chef du Royaume de Bourgoigne) osa bien vser de droicts Imperiaux, & faire declaration au profit des Chanoines de l'Eglise de sainct Trophime (Temple qui monstre encor tout plein de venerables marques d'antiquité & de saincteté) qu'ils ne pourroient estre à l'aduenir contraincts aux contributions, ny tenus aux fortifications, remparements & gardes de la cité : car Arles se gouuernoit de ce temps en estat & forme de Republique.

Mais comme cela n'aduenoit à l'Empereur de donner & conceder, ains au seul Louys, qui depuis son ancestre Clouis, dont il tenoit la couronne & le sceptre, auoit par succession continue & legitime la souueraineté d'Arles & de Prouence : aussi auoit cest empietement & vsurpation de Frideric donné source à ces contentions & ialousies, & aux diligences & fortifications de ceux d'Arles, qui se gouuernants en estat seigneurial & libre, ne vouloient tomber en l'estroicte domination de l'vn de ces deux Monarques, dont ils redoutoient plus les forces, la puissance & le ioug, qu'ils ne desiroient l'accointance & l'approche.

Outre que d'ailleurs Alphons estoit soigneusement occupé aux affaires de la guerre, & de sa Comté qu'il vouloit de tout son pouuoir netroyer des troubles, & des obscuritez ciuiles qui sembloient la menacer à veuë d'œil, tellement que la Prouence n'estoit sans quelques allarmes, ny Alphons sans quelques affaires.

Tous ces nuages pourtant n'empeschoient iamais tant le cours de ses liberalités & deuotions enuers tous, principalement les Ecclesiastiques qu'il aimoit d'Amour, que sa main ne fut tousiours ouuerte & gracieuse pour eux : & ne pouuoit son magnanime courage estre si estroictement attaché au maniement des armes & de la guerre, qu'il ne se tournast parmy tous les plus tumultueux accidens qui luy suruenoient vers la religion & les saincts Autels : en faueur desquels ceste mesme annee il octroya certains priuileges, aux Religieux du Monastere de sainct Honoré en l'Isle de Lyrins, qu'ils font voir encor pour le iourd'huy en la presence de Gantelme, Pietre Aubert, G. Dodo, G. d'Esclappon & G. de Gordes, Gentils-hommes de sa Cour, & des plus fauoris de sa personne.

Gentils-hommes qui decideront le debats suruenus entre le Comte & le Prince des Baulx.

Ostages donnez par Alphons.

Ostages donnez par le Prince des Baulx.

Gentils-hommes presents audit accord.

La contention de l'Empereur & du Roy de France donnant occasion à ceux d'Arles de se fortifier.

Occasion du debat de l'Empereur & du Roy.

Arles en estat de Republique de ce temps.

Priuileges octroyez par Alphons au Monastere de l'Isle de Lyrins.

Gentils-hommes presents.

Mais comme liberalité ny munificence quelconque n'arreste le traict de la mort, & ne peuuent retarder son coup ineuitable, non plus les Roys que les bergers: les Monarques, que les sujects: le pie Alphons apres auoir faict tant de biens, pacifié tant de troubles, arresté tant de tempestes, & concedé tant de beaux & amples priuileges durant l'espace de quatorze ans qu'il regna en sa Comté, l'an suiuant rendit l'esprit, estouffé d'vne maladie de gosier, que les Medecins appellent communement Angine A ou Esquinancie: quittant son sceptre, sa couronne & sa vie, pour aller viure & regner plus heureusement & à iamais. Combien que ne sçachant quel est l'arrest des souueraines destinees, il eut deliberé auant son trespas de reduire les Arelatins à sa subiection, changer leur forme de Republique & de rebellions tumultuaires en droicte subiection & obeyssance, aussi bien qu'il auoit reduit les rebelles & acariastres Nyssards, & le Comte de Forcalquier, si les destins, comme i'ay dict sous l'arrest supreme & diffinitif du Iuge Souuerain des Monarques, ne s'y fut droictement opposé. Or si bien aucuns ont escrit qu'il deceda en la guerre par luy si viuement menee contre ce Comte qui estoit vn personnage puissant, Prince rogue & magnanime: si est-ce que telle mort B ne se trouue en pancharte digne de la foy d'vne histoire: estant bien chose hors de tout doute & bien veritable, qu'il laissa la vie & ses Estats sans hoirs legitimes & naturels de son corps.

L'an MCLXXIX. Decés d'Alphons premier Comte viij. de Prouence.

Opinion incertaine sur la mort d'Alphons.

Alphons decede sans enfás.

Protestació de Guillaume Comte de Forcalquier aux deputez de sa Comté.

Au poinct de ceste mort, ce mesme Guillaume, fils du Comte Bertrand, se treuua par cas d'aduanture à sa ville de Forcalquier, au deuant de l'Eglise sainct Mary où les deputez de sa Comté ayants charge pour les Gentils-hommes, & vassaux du lieu de Champsaulx, luy apporterent le payement de son reuenu, lequel il print & accepta, receuant ces Gentils-hommes en sa protection: mais il protesta neantmoins C en presence de plusieurs tesmoins qualifiez, personnages d'honneur & de grade, qu'attendu que ceux de la riuiere de Ceuerasque iusques au lieu appellé le Pont-haut ne luy payoient le droict, qui luy estoit deu, & qu'ils ne pouuoient ignorer n'estre ses sujects naturels, comme Seigneur entierement de toute la Comté de Forcalquier, qui de tout temps antiquissime & hors de memoire d'homme s'estendoit iusques au lieu de Pont-haut: il les exceptoit, & receuoit les droicts par eux presentez & apportez sans preiudice des autres à luy legitimement deubs. Par quelle response apparoit non seulement fort à clair, ains est chose par trop notoire que la Comté de Forcalquier, de laquelle ce Guillaume ne vouloit recognoistre le Comte de Prouence, D s'estendoit de ce temps iusques au lieu de Pont-haut: & que les Comtes estoient Princes, grands, riches, & puissants Seigneurs. Ce sont les choses plus memorables, particulieres & tranchees, qui se sont peu recueillir du Regne & des gestes d'Alphons, auquel vient succeder Ildephons Roy d'Aragon, tant les plumes anciennes ont esté peu curieuses de nous en laisser des traces & des memoires.

Anciennes limites de la Comté de Forcalquier.

REGNE D'ILDEPHONS PREMIER DE NOM ROY d'Aragon, Comte de Barcellone, occupateur de la Prouence. E

Puis que nos Princes s'en vont estre Comtes & Roys tout ensemble en la personne d'Ildephons, premier du nom Roy d'Aragon & Comte de Barcellone, fils de Raymond Berenguier le vieux ou l'ancien, & de Petronele fille de Ramire le Moyne, il est necessaire, voire tres à propos de commencer par vne tres-belle, & tres-conuenable histoire (qui nous en decouurira plusieurs) l'entree & l'aduenement de ce Roy, lequel de ce temps & l'annee mesme que Alphons fils du ieune Berenguier, duquel nous venons d'acheuer l'histoire & la vie, deceda, s'empara bien & beau, voire saisir par force la Prouence, si qu'il en fut surnommé occupateur pour la vio- F lence dont il vsa: voicy l'histoire.

Ildephons s'empare de la Prouence par force.

Ramir premier du nom fils de Sanche le Maieur, Empereur d'Espagne & Roy de Nauarre, & de la Royne Eluyre, par son pere l'an MXXXIIII. constitué Roy d'Aragon, qui lors n'auoit encor le tiltre de Royaume non plus que Castille (comme nous dirons peu apres pour ne confondre la grace de l'ordre) mais seulement de Comté, espousa Erminsende ou Gilbigue (contrarietez qui ne faschent peu) fille du Comte d'Armignac & de Bigorre, dont il eut Sanche Ramir son successeur, Garsie

Ioseph Texere en l'histoire & genealogie des premiers Roys d'Aragon & de Castille.

Eacisque d'Yaque, Sanche ou Sance Comtesse de Tholose, & Tarasse mariee à Guillaume Bertrand Comte de Prouence. Or Sanche le Majeur pere de Ramir premier, apres la mort de Garsie Comte de Castille, fils du Comte Sanche, se saisit de la Comté de Castille par le droict d'Eluyre ou Munie sa femme fille du Comte Sanche, se
A faisant titrer, non simple Comte, mais Roy & Monarque de Castille, comme recitent les Historiens : quoy fait, il exploita des merueilleux faicts d'armes contre les Sarrazins qu'il poursuiuit furieusement, & d'vn haut courage iusques à Cordouë, où ayant fait vne sanglante & cruelle occision de ses infideles, chargé de gloire, & de despoüilles, il reprint la route de Nauarre, pour y aller triompher de sa victoire. Mais comme il n'y a point de felicité en ce monde accomplie de toutes ses parties, la calamité domestique changea ceste ioye & ce triomphe en tristesse & en amertume publique. Car ayant vn tres-bon & tres-beau cheual qu'il aimoit & cherissoit grandement (parce qu'en ce temp-là, pour les continuelles tempestes de guerre, & les courses inopinees des Sarrazins, les Roys, les Princes, & tous autres Nobles n'estoient moins jaloux de leurs destriers que de leurs femmes) &
B l'ayant fort estroitement recommandé à la Royne sa femme, auant que partir pour aller à l'expedition, il aduint que Garsie son fils aisné, rauy & outré de l'excellente beauté de ce cheual, le demanda auec beaucoup de tres-ardentes supplications à sa mere : laquelle vaincuë par les importunes recerches de son fils, le luy accorda finalement : toutesfois ayant esté remonstré par Pierre de Sesse grand Escuyer, que l'Empereur son mary le trouueroit fort mauuais, pour l'affection grande & la confiance qu'il auoit à ce cheual, elle le luy refusa puis apres. Cela porta tant impatiemment Garsie & à contre-cœur, qu'il en conceut dés l'heure mesme du refus vn soupçon contre sa mere totalement indigne, voire esloigné
C de toute pieté, estimant qu'elle eust preferé les secrets aduertissemens d'autruy aux prieres d'vn fils, & la gratification d'vn aisné à l'appetit d'vn grand Escuyer : ce qu'il iugea ne pouuoir proceder que d'vne trop grande & peu honneste familiarité : emporté du vent impetueux de sa cholere, tenant pour tout certain, ce qu'auparauant il n'auoit tenu que douteux, il resolut en son esprit, au mesme poinct que son pere setoit de retour, d'accuser d'adultere celle, pour l'innocence & la reputation de laquelle il estoit obligé d'exposer mille & mille vies, s'il les eust euës. Or à fin que sa damnable intention sortist plus aisement son effect, & que sa diabolique accusation fust mieux coloree, il essaya d'y attacher Fernand son frere, pour le faire estre de la partie. Mais Fernand trouuant vn cas si horrible, touché de la meschanceté d'vne tant desnaturee trahison, le detesta au commencement, tançant
D aigrement son frere, & l'admonnestant de ietter loin de son cœur vne tant diabolique & detestable entreprise, dont le seul souuenir estoit capable de faire dresser les cheueux à la plus barbare & inhumaine teste du monde. Toutesfois s'apperceuant qu'il parloit à vn homme furieux & possedé, & chantoit aux sourds, il le pria de s'y gouuerner en sorte qu'il n'y fust aucunement meslé. Ce qui ne garda pourtant que ce meschant Garsie ne l'importunast encor plus viuement, iusques à luy faire promettre & s'obliger par serment de ne descouurir en sorte quelconque son execrable menee & sa resolution. Ses desseins ainsi subtilement tissus, transporté de rage infernale, il se mit à accuser sa mere, qui ne pensoit à rien moins qu'à vne tant estrange & nouuelle recerche. Le Roy ayant le cœur frappé au
E vif par vn rapport tant inopiné, fut si surpris d'estonnement, qu'il demeura tout immobile & perclus à ces horribles nouuelles, & ce d'autant plus qu'il consideroit la Royne sa femme, n'auoir iamais donné la moindre occasion de soupçon à son honnesteté : parquoy comme d'vn costé les vertueux deportemens, & la bonne renommee de sa femme affoiblissoient beaucoup la force de l'accusation : de l'autre, estimoit que le fils n'eust iamais esté si desnaturé que d'accuser sa mere sans iuste cause : de maniere qu'il demeura longuement suspend en son esprit, sans encliner de part ny d'autre, iusques à ce qu'ayant examiné Fernand sur le faict, Fernand n'affirma ny ne nia aucune chose, comme celuy qui ne voulant estre accusateur de sa mere (ainsi que recite l'Archeuesque de Tolede) auoit neantmoins pro-
F mis à son frere Garsie, qu'il n'accuseroit & ne dediroit ce qu'il auoit mis en auant. Le Roy meu d'vn plus vif soupçon, & plus cholere que deuant, fit mettre la Royne en estroite prison, & auant communiqué le faict à ceux de son Conseil, leur demanda qu'il leur sembloit expedient en vn cas de telle importance : la chose meurement balancee & deliberee, il fut conclud que là où la Royne ne se iustifieroit par les loix, ou par les armes, elle seroit comme impudique punie par feu. Or la mauuaise fortune de ceste desolee mere, voulant qu'il ne se trouuast aucun qui osast soit par armes, ou par loix, se faire massue, & disputer en

I'estime que ce Guillaume Bertrand fut Comte de Forcalquier, & non de Prouence.

Les felicitez de ce monde peu durables.

Histoire estrange du despit d'vn enfant contre sa propre mere.

Combien a de pouuoir le despit d'vn refus.

Acte horrible de cest enfant.

Conseil du frere sur l'enormité de l'acte.

Combien a de force la bonne reputation.

Comme les duelles & champions sont licites.

Le bastard Ramir prend la querelle de sa belle mere.

qualité de champion contre les fils du Roy : ceste accusation, Ramir deplorant le sort miserable de sa belle mere, dont l'innocence luy estoit toute notoire & cognue, porté d'vn cœur haut & royal entreprit de prendre sa cause en main, & defendre son droict contre l'opinion de tout le monde, si que tout aussi tost il deffia & fit appeller ses freres au duel & à l'estour à cest effect · les affaires & les choses requises à tels combats s'apprestoient de part & d'autre, quand de bonne fortune quelque certain Religieux, homme de bonne reputation, & de grande authorité, s'addressant secrettement aux fils du Roy, & leur ayant representé deuant les yeux le iuste & terrible iugement de Dieu, auec l'indignité & desloyauté du faict, leur declara combien estoit chose esloignee de toute humanité, d'accuser ainsi faussemẽt leur propre mere, combien certaine la vengeance diuine, qui les trouueroit bien, cõbien tost ils periroient, eux qui auoient si horriblement contaminé l'innocence & bonne renõmee de celle qui les auoit mis au mõde, par vne si monstrueuse & detestable imposture, s'ils ne se repentoient de bonne heure : qu'vn tel deshonneur & scandale touchoit non seulement à la Royne leur mere, mais encor au Roy, voire mesme à toute l'Espagne : l'Estat de laquelle estant rendu tranquille & tres-paisible par la deffaite & ruine totale de l'ennemy, ils auoient toutesfois entierement renuersé & mis en trouble par vn si abominable forfait. Toutes ces choses accompagnees de plusieurs exemples illustres, mises en auant par le sainct homme, ils furent tellement espouuentez, esmeus & piquez de remords, qu'ils confesserent leur faute, auec tant de larmes cuisantes & de si profonds souspirs que tout à l'instant se prosternans à deux genoux deuant leur pere, ils luy requirent humblement pardon : ce que le Roy leur refusa, & ne leur voulut octroyer qu'ils ne l'eussent impetré de leur mere, qu'ils auoient si griefuement & desloyalement offensee, puis qu'elle pouuoit, si elle eust voulu, leur faire porter la mesme peine qu'ils luy auoient si perfidement brassee & preparee : mais qui vaincuë, tant par les larmes & les sanglots de son mary, que de plusieurs Princes & de ses propres enfans, par vn amour qui ne peut mentir, leur pardonna à telle condition, que Ramir son beau-fils auroit le pais d'Aragon en titre de Royaume, pour condigne guerdon & recompense illustre de sa vertu. Cela estant agreable à tous, & mesmes à ses fils, elle adopta Ramir pour son fils & son heritier, apres luy auoir donné mille douces & gracieuses benedictions. Si que voila le premier commencement du Royaume d'Aragon, d'où il se coniecture que ce Ramir estoit fils illegitime & naturel de Sancee le Majeur, quatriesme du nom, suiuant l'opinion de Lucas Marin Sicilien historien de grande authorité. Si alla de vie à trespas Ramir premier le viij. de May de l'annee MLXIIJ. à luy succeda Sancee Ramires second Roy d'Aragon son fils aisné, qui espousa Felice d'Armingol Comte d'Ourgel, dont il eut Pierre, Alphonse surnommé le Guerrier, pour auoir heureusement gagné vingt-neuf batailles, & Ramir le Moine, les vns apres les autres Monarques & Roys d'Aragon. Quant à Ramir le Moine, troisiesme fils de Sancee premier, & de Felice, apres la mort de Pierre & Alphonse ses freres, successiuement Roys d'Aragon, decedez sans hoirs, il fut par la Noblesse du pais estably & porté à la Royauté l'an MCXXX[illegible]. ayant ja esté fort long temps Moine en France, au Monastere Sainct Ponce de Tomeres, de l'ordre de S. Benoist, dont il auoit esté profez enuiron quarante ans, & d'où tiré, il espousa auec permission & dispense du Pape Agnes fille de Guillaume Comte de Peitei, laquelle luy porta vne seule fille nommee Peronelle, mariee (comme nous auons dit) à Raymond Berenguer Comte de Barcellone, & de ce mariage sont descendus les autres Roys d'Aragon. De vray Ramire estoit Prince de tant saincte vie, & de si sainctes mœurs, voire prisoit si peu la gloire & les vaines richesses du monde, qu'il refusa plusieurs Euesches & belles dignitez depuis qu'il fut vne fois entré en religion. voire mesmes n'accepta pas la couronne de son bon gré, mais partie par la grande importunité du peuple, partie par les admonitions du Pape. Ce Pontife luy remonstrant qu'abandonnant ainsi le Royaume, sans doute s'ensuiuroient des nouueaux troubles & des guerres sanglantes & ciuiles, pour la possession du sceptre : de sorte que tout Moine qu'il estoit, il fit vn acte memorable contre les Potentats de son Royaume, qui comme Prestre & simple Religieux le mesprisoient : si qu'apres auoir regné deux ans & dix mois, il remit le gouuernement du Royaume à son gendre & à la Noblesse du pais, puis se retira derechef au Monastere de S. Pierre le vieil, qu'il auoit fondé, où menant vne vie tranquille, & faisant vne douce & heureuse fin, il fut inhumé. Voila quant aux Roys d'Aragon.

Remonstrances d'vn bon pere Religieux aux enfans accusateurs.

Les enfans demandent pardon à la mere.

Pardon de la mere enuers leurs enfans, à condition que le bastard Ramir sera Roy d'Aragon.

De quel pere estoit fils Ramir.

Mort de Ramir & sa posterité.

Acte du Moyne & Roy Ramir.

Mort du Roy Moyne.

Quant aux Roys de Castille, Fernand premier de ce nom, fils du mesme Sancee le Majeur, & d'Elvire, ou Domne Mume, apres la mort de son pere fut premier Roy de Castille, au mesme an que Ramir le fut d'Aragon, sçauoir l'an MXXXIIJ. apres que Bermond Roy de

Origine & commencement des Roys de Castille.

Leon

Leon euſt eſté tué, ſans laiſſer aucuns enfans, eſtant pareillement Roy de Leon par le moyen
de ſa femme, ſœur de Bermond, iuſques auquel, depuis Pelagius premier du nom, le titre de
Roy de Leon & d'Aſtures auoit touſiours ſucceſſiuement continué. Or plusieurs mal-ver-
ſez (dit Frere Ioſeph Texere) en la couſtume du païs ont appellé ceux-cy Roys d'Eſpagne,
iaçoit que ſeulement le titre de Roys de Caſtille leur appartienne, tout ainſi qu'impropre-
A ment ils ont appellé & appellent les Caſtillans Eſpagnols. Puis qu'il eſt vray que le nom
general d'Eſpagne comprend les Royaumes de Portugal, Leon, Caſtille, Nauarre, Aragon,
& pluſieurs autres païs. Fernand donc eſpouſa Sancee fille d'Alphonſe cinquieſme du nom,
Roy de Leon, & ſœur de Bermond, dont il eut Sancee, Alphonſe, Garſie, Ourraque, &
Elvire, & ſi partagea auant que mourir ſes royaumes entre ſes enfans, donnant à Sancee ſon
aiſné le royaume de Caſtille, à Alphonſe le royaume de Leon & d'Aſtures, à Garſie le
royaume de Gallice, auec le païs de Portugal : & finalement à Ourraque & Elvire ſes
filles (à la requeſte d'Alphonſe leur frere) Samore & Tore. On eſcrit de ce Prince, qu'il
deliura la ville de Coimbre & vne partie de Portugal de la tyrannie des Sarrazins, & qu'a-
B pres les auoir ſouuent vaincus & deffaits, il mourut de maladie l'an MLXVIJ. apres auoir re-
gné au Royaume de Caſtille xxxij. ans ij. mois & viij. iours, & au Royaume de Leon xxx.
ans vj. mois & iiij. iours.

Opinion de Ioſeph Texere.

Mort de Fernand Roy de Caſtille.

A Fernand premier Roy de Caſtille ſucceda Alphonſe ſixieſme du nom ſon fils puiſné,
premierement Roy de Leon & d'Aſtures, puis roy de Caſtille, Gallice & Portugal apres le
treſpas de ſes freres : de maniere qu'il conquit Tollede ſur les Sarrazins, la rendant colonie
de Chreſtiens, & ſi eſpouſa ſix femmes, ſçauoir, Agnes, Beatrice, Zaide (fille d'vn Sarrazin
Roy d'Hiſpale, baptiſee & nommee Marie) Conſtance, Berthe, & Yſabeau : outre leſquel-
C les il eut vne concubine nommee Ximene, dont naſquirent Nounes de Guſman, & Taraiſe
femme de Henry de Lorraine, fils de Guillaume frere de Gaudefroy & Baudouin, dignes
Roys de Ieruſalem. De Conſtance quatrieſme femme d'Alphonſe VI. naſquit Ourraque,
qui eſpouſa Raymond de Bourgoigne, Comte & Gouuerneur de Gallice, dont elle eut Al-
phonſe Raymond Roy de Caſtille, titré Empereur d'Eſpagne, & (comme diſent aucuns)
Alphonſe le Chaſte roy d'Aragon. Or Ourraque apres le decez d'Alphonſe ſon pere fut
royne de Caſtille & de Leon, ayant lors eſpouſé en ſecondes nopces Alphonſe ſeptieſme
de ce nom roy d'Aragon & de Nauarre, lequel ſe voyant en poſſeſſion de tous ces royau-
mes & Principautez ſe fit titrer Empereur l'an de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt MCVIIJ. Au
moyen dequoy Alphonſe VIII. de ce nom, ſurnommé Raymond fils d'Ourraque & de
D Raymond de Bourgoigne, apres le treſpas de ſa mere fut roy de Caſtille & de Leon l'an
MCXXIJ. Eut de Berengelle ou Berengere ſa premiere femme, fille de Raymond Berenger
Comte de Barcellone, qui eſpouſa, comme nous auons monſtré, Doulce fille de Gilbert,
Sancee le Deſiré roy de Caſtille, Fernand roy de Leon, Yſabeau (que aucuns appellent
Conſtance) femme de Louys le Ieune roy de France, Sancee ou Beatie femme de Sancee
le Sage, ou le Vaillant, roy de Nauarre, & Garſie inhumé en la grande Chappelle du Mona-
ſtere d'Ogne. Puis eut d'vne autre femme nommee Riche vne fille d'Ouladiſlas Duc de
Poloigne Sancee, mariee à Alphonſe ſecond du nom roy d'Aragon, que pluſieurs eſtiment
E fille de Raymond de Bourgoigne, & de la royne Ourraque. Si expira Alphonſe Ray-
mond (duquel deſcendent les roys de Caſtille & de Leon ſes ſucceſſeurs) ſous vn
cheſne verd & feuillu en vn village nommé Freſnades, le xv. iour d'Aouſt MCLVIJ.
apres auoir regné enuiron xxxv. ans, giſant à la Chappelle royale de la grande Egliſe de
Tolede.

Alphons Roy de Caſtille.

Henry de Lorraine fils de Guillaume frere de Godefroy.

Berengelle fille de Raymond Berenguier Comte de Barcellone.

Mort d'Alphonſe Raymond.

Donques Ildephons roy d'Aragon fils de Berenguier & de Petrouelle, ayant occuppé
la Prouence, en print poſſeſſion par force, à la faueur de ſon authorité royale, contre le gré
& volonté de Sancee ſon frere. Parquoy le dixieſme des Kalendes de Septembre de l'an
F cent ſeptante-neuf, en l'an premier de ſon regne, pour imprimer quelque marque de ſa
magnificence & liberalité au cœur de ſes nouueaux ſujects, il octroya certains beaux &
tres-amples priuileges aux Templiers de Prouence. Mais parce qu'il auoit enuahy ſur
ſon frere ſa Comté, à raiſon de ceſte occupation s'engendrerent pluſieurs groſſes & mor-
telles guerres entre Ildephons & Sancee ſon frere à qui la Comté de Prouence apparte-
noit de droict fil. La querelle & queſtion fut ſi grande, les forces d'vne part & d'autre
telles & ſi puiſſantes, les ſubiects & les Nobles tellement diuiſés, que la victoire en eſtoit bien
incertaine & douteuſe : iuſques à tant que par le moyen de Dom Nugne Comte
de Caſtille, la fille duquel il auoit eſpouſé, nommee Sancee, de Louys le Ieune

Le x. des kalendes du mois de Septembre.

Priuileges octroyez aux Templiers de Prouence.

Querelle entre Ildefons & Sancee pour la Prouence.

Ildephons cede volontairemẽt la Comté de Prouẽce à Sancce, son frere.

Roy de France,& des Princes & Seigneurs amis des deux coftez, Ildephons cognoiffant fort bien qu'il n'eftoit gueres agreable, ny fait à l'air des Barons & Gentilshommes Prouençaux, comme ceux qui continuellement murmuroient de fon vfurpation, pour s'affeurer d'eux & les gratifier, fe contenta de fon royaume d'Aragon, & de fa Comté de Barcellone,& quitta volontairemẽt fa pretention à fon frere Sancce, plus toutesfois par courtoifie, & par amitié, que par force, tant il fe monftra fage & magnanime Prince, ainçois tant il defira la paix &le repos du païs. Ce qui luy fut vn tres-propre moyen, ou pluftoft vn rets auec lequel il prit bien aifement les cœurs de tous les Prouençaux, qui naturellement deteftent les iougs trop violents & forcez. A

L'AN MCLXXX.
Antibol eftoit de ce teps chef de l'Euefché qui eft à Graffe.
L'an MCLXXXI. de May.

Pendant ce debat Ildephons (ce fut l'an mil cent octante) auquel temps on trouue que Antibe eftoit Chef de l'Euefché, qui eft pour le iourd'huy à Graffe, eftant allé faire fa vifite par diuers endroits de la Prouence, pour entendre l'eftat & intention de fes fujects, lefquels n'auoient gueres agreable fa domination, fe trouua au quartier de Digue l'annee fuiuante aux plus gracieux iours du mois de May: là ayant entendu que les habitans du lieu de Chaffaux, non loin de Digue, s'eftoient declarez contre luy, à ne le vouloir recognoiftre aucunement pour Seigneur & Prince legitime de la Prouence, tenans fort & ferme, comme ils difoient haut & clair, pour Sancce fon frere, leur vray & naturel Seigneur & Comte, où il n'eftoit qu'iniufte & violent occupateur: combien que telles & fi rudes paroles luy fiffent aucunement penfer à fa confcience, pour n'entreprendre legerement contre fon frere de luy vfurper fon heritage & fon domaine. Si eft-ce que fuiuant plus le feu de fa colere, que les efpoinçonnemens de la raifon, il fit planter le fiege deuant Chaffaux, qu'apres auoir pris, & mis à fa fubiection, il infeoda au magnifique Dom Rodigue de Cathan, principal Chef & Capitaine general de fon armee; infeodation qui fut faite aupres des fourches patibulaires du lieu, que Ildephons auoit luy-mefme fait dreffer pour l'execution de quelques habitans feditieux, principaux autheurs de la rebellion, qui là auoient miferablement fini leur vie, ez prefences de l'Archeuefque d'Aix, de l'Euefque d'Antibol, de Blaceas, & plufieurs Barons & Gentilshommes, tant Prouençaux, que Cathelans. Apres quoy Sancce entra & vint à recueillir fa Comté, par la volontaire ceffion & libre defamparation que luy en fit le Roy Ildephons fon frere, ainfi qu'il a efté dit cy-deffus, ayant tres-bien recognu qu'elle luy appartenoit par droict d'heritage & de fucceffion. B C

Chaffaux infeodé à Dom Rodigue de Cathan par Ildephons.

REGNE DE SANCCE FRERE D'ILDEPHONS Comte VI. de Prouence. D

Sancce entre en fa Comté de Prouence.

AINSI entra le Prince Sancce en la poffeffion de la Comté de Prouence, que fon frere auoit par quelque efpace de temps occuppee fur luy l'an MCLXXXI. au moyen dequoy Ildephons luy enuoya lettres patentes de fa ceffion & defamparation, fignees & feellees en deuë forme: & fi efcriuit lettres à tous les Prelats, Barons, & Gentilshommes de Prouence, de finguliere & tres-affectionnee recommandation enuers fon frere, auquel il auoit cedé & remis fa Comté, à ce qu'ils euffent à l'honnorer & recognoiftre comme leur Seigneur legitime & fouuerain. En vertu de ces lettres Sancce prit poffeffion, & fut proclamé Comte de Prouence des mefmes Prelats, Barons, & Gentilshommes du pays, receuant leurs hommages, deuoirs, & ferments de fidelité, que luy prefterent toutes les Communautez. Toutes chofes qui furent accompagnees de beaux & riches prefents, de feftins & feux d'allegreffe, en figne de ioye publique à fon heureux aduenement, qui toutesfois ne fut pas fuiuie de beaucoup de vie, ny de gueres d'annees, non plus que fon regne d'vne longue & fuperbe hiftoire. E

Hommage des Barons & Gentilshommes de Prouence à Sancce.

Hommage & gratification du Comte de Forcalquier à Sancce.

A peine fut entré Sancce en la poffeffion de fa Comté, que Guillaume Comte de Forcalquier luy enuoya fes Ambaffadeurs auec procuration, pour luy faire l'hommage requis & accouftumé, enfemble plufieurs beaux & riches dons, tefmoins de la ioye qu'il auoit à fa tant heureufe & defiree entree & reception, dont il l'affeuroit par le mefme Ambaffadeur auoir receu vn indicible & merueilleux contentement, tant pour fon regard, que parce qu'il fçauoit tres-bien que les Barons & les Communautez de Prouence, de bon accord auec les Prelats, ne portoient point gracieufement l'vfurpation de fon frere Ildephons, lequel en ceft acte s'eftoit vrayement monftré de cœur royal, & Prince tres-iufte & tres-excellent. F

Ceste action fut d'vne si merueilleuse consolation à Sancee, qu'il remercia tres-gracieusement, par lettres donnees aux mesmes Ambassadeurs, la gratification & le deuoit du Comte Guillaume, luy iutant dés lors toute faueur & toute amitié. A peine deux ans furent passez, que Sancee se trouuant en sa ville de Tharascon pour visiter les reliques de saincte Marthe, reposant en l'Eglise qui porte son nom, & passaut par Ferigolet, lieu solitaire & contemplatif, pour le bon traitement qu'il receut des Prieurs & des Prestres de cest Hermitage, & pour vn tres-propre remede & guerison de son ame (ainsi qu'il se void par ses lettres patentes sur ce expediees) les declara francs de toute caualeade: otdonnant qu'ils ne seroient tenus par toute l'estendue des terres de sa Comté de respondre à ses officiers d'aucun seruice ou vsage, tant par mer que par terre. D'auantage, qu'ils ne seroient tenus ny obligez à aucune albergue: commandant à tous ses vassaux de les defendre & gardet de toutes oppressions & violences indeuës. Apres ces choses, ayant commandé seulement trois ans il deceda, au grandissime desplaisir & regret de ses bons sujects, laissant Vnio ou Vnon son fils vnique, qu'il eut de Sancee fille de Dom Nugne ou Vgne Comte de Castille.

MCLXXXIIJ. du mois d'Auril.

Sancee visite saincte Marthe de Tharascon.

Priuileges ottroyez aux Prestres de Ferigolet.

Decez de Sancee.

REGNE DE VNIO OV VNON FILS DE SANCCE,
Comte VII. de Prouence.

NOvs apprenons sur le pas de ceste histoire de tres-belles & bien hautes leçons de la fortune, ou plustost de la prouidence de Dieu, en l'inconstance & mutation des regnes, des honneurs, & des choses de ce monde, lors que nous voyons les vns tenir auec tant de prosperes victoires, les autres auec tant de pertes & de ruines miserables, les vns tant aimez, les autres tant hays, les vns commander si longuement, les autres si peu, les vns laisset tant de branches de posterité, les autres passer sans vrais & legitimes successeurs: si que leurs domaines & seigneuries sont le plus souuent enuahies, vsurpees, ou transferees en des maisons & races estrangeres: bref les vns decotez de titres heroiques, de surnoms excellents, & de loüanges immortelles, par les doctes plumes des personnages illustres: les autres de noms infames & detestez, ou presques enseuelis sans memoire ny geste notable dans la poussiere & l'obscur silence des sepulchres. Nous venons tout fraischement de voit Sancee remis en sa Comté par Ildephons son frere, en iouyr si peu, qu'à peine regna il trois ans, voire sans acte memorable, ny geste digne de haute recommandation & d'histoire. Et voicy maintenant sortir Vgne son fils, lequel à grand peine fournira l'an entier, pour payer le tribut de nature, & pour ceder ces mesmes seigneuries à son oncle Ildephons, au regne duquel il nous fait incontinent rentrer & passer.

Vnon ou Vnio apres le decez de Sancee son pere, auquel il succeda l'an mesme cent octante-trois, recueillit la Comté de Prouence, des faicts & gestes duquel il ne s'est rien peu trouuer digne de memoire, parce qu'il deceda fort peu de temps apres sans hoirs procreés de sa semence. Parquoy Ildephons Roy d'Aragon, Comte de Barcellone, fils de Raymond le Vieux, ou l'Ancien, & de Peronelle, fille de Ramire, duquel nous auons cy deuant assez amplement parlé, par droict de succession vint à reprendre la Comté, quoy que aucuns tiennent cest Vnon n'auoir iamais esté Comte de Prouence, fondez sur ce qu'apres la mort de Sancee, Ildephons son frere, par vne haute marque & illustre gloire, mettoit tousiours à la fin de toutes ses patentes ces paroles: *Apres auoir recouuré la Prouence de Sancee nostre frere.* Mais pourautant que lon trouue quelques expeditions faites sous luy, & que le Senateur Vauuenargues, mentionné en nostre premiere partie, diligent inquisiteur de la succession genealogique de nos Comtes Prouençaux, en fait mention en son abregé discours: c'est pourquoy il est mis au rang des Comtes, faisant selon nostre disposition le septiesme. Bien est vray qu'à l'occasion que Vnon estoit cassé d'ans & de vieillesse, aussi bien que de courage pusillanime & peu royal, Ildephons son oncle, à raison de sa grandeur & puissance royale, luy apporta tous les empeschemens dont il se peut aduiser pour satisfaire à l'appetit de son ambition. De sorte que les Gentilshommes de Prouence, considerants le different qui estoit entre ces deux Princes, oncle & nepueu, & la distance de leut courage, l'vn voulant tout, l'autre se souciant peu de toutes choses, n'osetent rendre ny prester hommage à Vnon, à qui le Roy Ildephons faisoit cautement entendre qu'il gardoit sa Comté, de peur qu'elle ne luy fust enuahie & vsurpee par Guillaume Comte de Forcalquier, qui desia s'estoit mis en armes & en campagne pout mettre à chef son dessein. Mais fut ceste

Aucuns disent qu'il n'a esté Comte de Prouence.

Dum recuperauissemus Prouinciam à Sancio fratre nostro.

Decez de Voon.

entremise le bon Voon decidant ceste querelle deceda l'anneé mesme sans hoirs, ny fruict aucun de son corps, par le trespas & fin duquel la Prouenee retourna aux mains d'Ildephons son oncle, dont le regne & gouuernement nous traiterons & poursuiurons comme d'vn seul mesme, & non de deux.

A

CONTINVATION D'ILDEPHONS PREMIER DV NOM
Roy d'Aragon, Comte de Barcellone, Comte VIII. de Prouence.

Ildephons Roy d'Aragon derechef Comte de prouence.

VGNO ou Vnon n'ayant peu accomplir l'an de son gouuernement, & mourant sans lignee, la Prouence par droict de reuersion retourna ez mains d'Ildephons Roy d'Aragon, que n'agueres s'en estoit saisi en occupateur : lequel estãt derechef Comte de Prouence, commença à gouuerner l'an mesme cent octante-trois : & combien que quelques Barons du pais, qui auoient tenu le parti de Vnon, luy voulussent donner du destourbier, & qu'Ildephons eust vne ample matiere, & fort bon moyen de s'en venger : si promit-il sur sa foy à la Noblesse Prouençale, pour lors assemblee à la ville d'Aix, dans le Palais royal, pour la teuuë des Estats, de ne se iamais plus resouuenir, & de faire vne amnistie perpetuelle & durable des querelles & indignitez passees : ce qui luy fut vn moyen tres-propre, & tres-gracieuse voye, pour attirer à soy, comme il fit, le cœur & la bien-vueillance de tous les Nobles & Barons du païs. Alors fut ceste Prouince vnie & rassemblee en vn mesme corps durant son regne, au lieu que par le passé elle auoit esté couppee & diuisee en plusieurs partages : choses qui aduindrent depuis l'an MCLXXXJ. iusques en l'annee octante-quatre, qu'Ildephons donna à la ville d'Aix, par vne grande gratification & faueur royale, l'Escu de ses armes d'Aragon d'or, à quatre pals de gueules, tel qu'on le void pour le iourd'huy peint & releué en plusieurs & diuers endroits de la Cité, qu'elle a tousiours porté & tenu depuis. Ainsi ceste mesme annee il receut les hommages des Prelats, Gentilshommes & & Communautez de Prouenee : & si octroya, pour donner vn beau commencement à son regne, quelques priuileges à l'Abbé du Monastere de Lyrins, qui promit faire celebrer tous les iours vne Messe solemnelle & haute, en regnoissãce & memoire perpetuelle de ce biẽ-fait : dõt furent tesmoins Roger Bernard Comte de Foix, Guillaume Raymond, & plusieurs autres Barons & gentilshommes : en la fin des patentes duquel priuilege sont apposees les paroles par nous peu deuant mentionees, dont il faisoit vn cas tant illustre, *Dum recuperauissemus Prouinciam à Sancio fratre nostro*, qu'il souloit mettre pour marque d'honneur, & par faueur aduantageuse de sa bonne fortune, tant il estimoit la Comté de Proueoce vne piece d'importance, & vne haute, excellente & souueraine acquisition.

B

Promesse d'Ildephons à la Noblesse de Prouence.

Don des armoiries d'Aragon par Ildephons à la ville de Aix.

L'an mil cent octante quatre.

Priuileges octroyez par Ildephons au Monastere de Lyrins.

Tesmoings presents au priuilege.

Paroles qu'Ildephons souloit mettre par honneur à ses patentes.

C D

Ces Priuileges ainsi magnifiquemeot octroyez à cest Abbé, il fit donatioo de tout ce qu'il auoit au lieu de Noues à l'Euesque d'Auignon, le quatriesme iour des Kalendes de Mars de l'an suiuaot. Et neantmoins luy confirma ce que Berenguier Raymood, & Doulce sa femme ses ayeuls, & que Berenguier Raymond son oncle luy auoient donné, qui fut du temps que Philippe Roy de France, fils de Louys le Ieune fut couronné, & que Vrban troisiesme du nom, natif de Milan, fut esleu en souuerain Pontife de Rome, lequel ayant sceu par vn certain Ioachim de Calabre, que Saladin Soltan d'Egypte auoit pris la ville de Ierusalem sur les Chrestiens vn an, dix mois, & vingt-cinq iours apres son election, mourut de dueil & de tristesse de la perte de ceste saincte & tant importante Cité : auquel toutesfois succeda Gregoire huictiesme natif de Beneuent, qui ne tint le Siege, & ne iouyt le Papat que cinquante iours. Si bien que l'an ensuiuant Ildephons confirma la donation du lieu de Noues, faite par son pere au mesme Euesque : au moyen dequoy Raymond de Tholose Duc de Narbonne, qui se mettoit en ses titres Marquis de Prouence (il estoit le quatriesme de ce nom) print en sa protection & sauuegarde les Prestres de Ferigolet, qui le receurent dés lors à la participation de tous leurs offices, suffrages, oraisons, & prieres : choses aduenues du regne de Philippes Auguste II. du nom Roy de France, ainsi que tesmoignent les paroles qui sont au commencement de l'instrument en lettres capitales, & caracteres gottiques de ce temps. Rien de memorable, ou digne ramentu, ao moins qui soit venu à ma cognoissance ne se passa l'annee d'apres : mais l'an octante huict il confirma

E F

L'an MCLXXXV le 4. des kalendes de Mars.

Donation de Noues & Barbantane à l'Euesque d'Auignon.

Les nouuelles de la prise de Ierusalem par Saladin causent la mort du Pape Vrbain.

L'an MCLXXXVI.

Confirmation par Ildephons à l'Euesque d'Auignon & sauuegarde par le Comte de Tholose à ceux de Ferigolet.

Paroles de l'instrument.

Regnante Philippo Dei gratia Francorum Rege. L'an MCLXXXVI du mois de Mars.

Confirmation du bourg d'Aix au Preuost de sainct Sauueur.

la donation faicte du Bourg sainct Sauueur de la ville d'Aix, au Preuost de cette Eglise: donation solennellement faicte & passee es presences du Comte de Foix, de G. des Baulx, G. de Sabran, Blaccaz, Beral ou Barral des Baulx, Iauffroy & Rostang & autres Barons & Gentils-hommes de la Cour du Comte Roy d'Aragon, n'oubliant pas cependant a rousiours mettre, comme par vn glorieux & heureux titre d'honneur, & comme en signe de trophee, victoire & conqueste memorable que c'estoit apres auoir recouuré la Prouence de Sanche son frere, comme nous auons cotté l'histoire Tholosane, dit qu'vn Baudouin frere de Raymond xv. Comte de Tholose, fils de Bertrand, & de Constance sœur de Louys septieme ayant esté nourry en France depuis ses ieunes ans, deuenu grand & tres-beau Prince vint de ce temps vers Raymond son frere, où il ne fut ne cogneu ne caressé, comme il esperoit, mais comme vn homme incognu & non aduoüé, ce qui le fascha & toucha d'vn despit si vif qu'il s'en retourna derechef en France, d'où peu apres il reuint deuers son frere auec des bonnes & illustres attestations de plusieurs Prelats & Barons François qu'il estoit tel qu'il se disoit. Raymond, qui lors ne peut ny n'osa croiser de faux de tels & tant excellents tesmoignages, n'ayant plus aucun lieu de se cacher & le desaduoüer, le receut & retint en sa maison, & le fit conducteur d'vne armee qu'il auoit en Prouence contre les Princes des Baulx, où Baudoin se porta autant vaillamment, qu'il fut vilainement recompensé de son frere, qui depuis lors ne cessa de pourchasser la ruine & la mort de celuy qui l'auoit tant fidelement & fraternelement assisté aux plus gros coups de ses affaires. Reuenons à Ildephons.

L'an MCLXXXIX. Le Roy d'Aragon se rend Chanoine en l'Eglise de Nostre Dame d'Auignon & luy octroye priuilege.

Ce Roy meu de certaine deuotion (humeur qui estoit assez ordinaire à tous les Princes Aragonois, lors qu'ils panchoient vn peu auant en l'aage) l'an venant octante neuf se rendit en l'Eglise Nostre Dame de Domo, qu'on dit pour le iourd'huy de Dons, où il fut receu au rang des Messieurs & Chanoines du chapitre prenant à tel & si grand plaisir, voire à vn honneur tant aduantageux d'estre de leur College, qu'il les declara des lors francs de Caualcades, faisant la mesme grace aux Chanoines de l'Eglise saincte Marthe de Tharascon, & aux Prestres de l'Aurade, & de Barbentane, au Diocese d'Auignon, qu'il print en sa protection & sauuegarde, se treuuant de ce temps à la cité d'Aix: & depuis ces choses il laissa le gouuernement de sa Comté de Prouence à son fils Ildephons deuzieme de ce nom.

Guerre contre le seigneur de Castellane puissant Baron de ce temps.

Au mois d'Octobre. Rebelion de Boniface de Castellane.

Si estoit allé ce bon Comte, comme i'ay dir, visiter les Chanoines de saincte Marthe de Tharascon: mais de là s'estant acheminé à sainct Gilles, & à Beaucaire voir le Comte Raymond de Tholose son cousin, il eut aduertissement par postes & messagers, qu'Ildephons son fils general, & maistre de sa Cheualerie, luy enuoya en toute diligence enuiron le mois d'Octobre que Boniface de Castellane (tres-noble, puissant & riche Baron) Seigneur de la ville de Castellane, refusoit de luy faire hommage tant de sa ville principale, que des villages, forteresses, & chasteaux qui en dependoient, quoy qu'il la tint auec toutes ses appartenances en fief des feux Comtes & Marquis de Prouence.

Armee du Roy Ildephons vers Castellane.

Freiuls prins d'assaut par Ildephons. L'Euesque de Freiuls & autres fauteurs executez.

Au bruict de ceste nouuelle Ildephons s'achemina auec grosse armee de Prouençaux, qu'il fit passer par Brignolle, Frejuls, & les villages des enuirons, mais parce que les habitans de Frejuls à ce induits par leur Euesque, nepueu (les autres escriuent frere) de Boniface, luy refuserent les portes de la ville, Ildephons y fit planter & seiourner son camp l'espace de trois iours, apres lesquels il print finalement la ville d'assaut, faisant tellement place à la force de son indignation, qu'il fit d'abordee trancher la teste a ce pauure Euesque, & à tous les autheurs de la rebelliõ. Le feu de l'ire auoit desia porté Ildephons a la deliberation resoluë d'en faire autant des Consuls, gouuerneurs & principaux chefs de la ville, lors qu'ils luy firent apparoir d'auoir haut & clair declaré & protesté, comme ils ne vouloient s'opposer par sorte quelconque de desertion, felonie, ou desobeïssance à leur Prince naturel: de maniere que ceste iustification receuë, arresta entierement son courroux implacable, & la Iustice qui leur estoit preparee.

Camp d'Ildephons à Castellane.

Ces exploicts acheuez apres qu'Ildephons eut laissé vne bonne, seure, & forte garnison dans Frejuls, il fit marcher son camp droict à Castellane, où arriué il treuua que Boniface ne s'estaut point endormy, auoit tres-bien pourueu à ses affaires, disant & soustenant bien & beau n'estre tenu à hommage quelconque enuers le Comte de Prouence: puis qu'il estoit ainsi, qu'il auoit receu sa ville de Castellane auec tous ses villages dependants de main en main de ses predecesseurs suyuant l'infeodation à eux faicte par l'Empereur Frideric premier du nom en toute

souueraineté. Sur ces paroles opposa le Comte au contraire, & si luy enuoya l'vn de se Heraurs, pour le sommer de remettre Castellane entre ses mains, & sous son obeyssance, luy faisant sagement sçauoir & remonstrer que Frideric n'auoit eu aucun pouuoir de donner rien en sa Comté, où les Princes & Comtes de tout temps & de tousiours, auoient eu & iouy les droicts Imperiaux. Au moyen de quoy son conseil assemblé, & les Gentils-hommes & Barons de son ressort, auec plusieurs autres grands seigneurs, amis des parties, fut arresté, que Boniface iroit treuuer Ildephons à la ville de Grasse, & s'offriroit gracieusement à luy, & au general Ildephons son fils, pour de luy faire selon leur bon plaisir & volonté. A cest aduis plia non trop difficilement Boniface, quoy qu'il eut d'ailleurs le cœur fort haut & peu maniable, lors qu'il vint à mettre deuant ses yeux & en balance l'inegalité de ses forces auec celles de son Seigneur, & la rigoureuse & prompte execution qui auoit esté faicte sans remission, tant en la personne de l'Euesque son proche parent, que contre les adherants & fauteurs de la rebellion de Frejuls, dont les ignominieuses & sanglantes morts estoient encor toutes freches & recentes. Comme donc Boniface estoit en chemin, le general Ildephons fut courtoisement prié tant par luy, que par les Gentils-hommes entremetteurs de cest accord, de s'auancer auec compagnie vers le Roy son pere en la ville de Grasse, pour l'appaiser & adoucir. Ildephons condescendant volontiers à ceste requeste, se met en chemin & tire droit à son pere : la ou apres auoir longuement parlementé par ensemble, autre chose ne fut arrestee & resoluë, fors que Boniface renonceroit auant toutes choses à tous les priuileges Imperiaux, si d'aduanture il estoit pourueu d'aucuns, & si feroit hommage au Roy Ildephons, comme Comte de Prouence de sa ville de Castellane, tertoir, chasteaux, places & forteresses qui en dependoient. En faueur de cest accord le Roy l'ambrassa gracieusement, luy quitta & [illegible] toutes fautes passees, oublia toutes vieilles inimitiez & querelles, pardonna a tous ses Gentils-hommes & partisans : & si luy furent restituees, & laissees toutes les places qu'il tenoit pour lors : & du iour qu'Ildephons passa le Rhosne pour venir au secours du siege il luy remit aussi & laissa le lieu de Salernes & son chasteau auec tout l'honneur, & le droict qu'il auoit en la ville de Monstiers, auec promesse solemnellement faicte de luy faire auoir & iouyr ce droict.

Accord arresté entre le Comte de Prouence & Boniface.

Toutes les conditions de cest accord de paix & reconciliation du Comte Ildephons auec le Seigneur (les autres disent le Prince de Castellane) se passerent au grand contentement des vns & des autres en la presence de Raymond d'Agoult, Bertrand des Baulx, Raymond de Seilhans, Ysnard de Flayose, Bertrand d'Esperil, Pons de Seruieres, Rambaud de Grasse, Guy des Camps, & plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes de Prouence, qui s'employerent viuement à traitter ceste reconciliation, & mettre fin a ces troubles de guerre, & aux flammes ciuiles qui desia commençoient d'ambraser tout le pays.

Barons & Gentils-hommes presens à l'accord.

Quant aux droicts que l'Euesque rebelle de Frejuls auoient a la ville de Castellane, droicts qui luy auoient esté donnez & octroyez par les feux Comtes de Prouence, ils furent acquis & confisquez à Ildephons, reünis & incorporez au domaine de sa Comté, & l'Euesché conferee à vn frere Raymond son Confesseur, [illegible]uant la nomination qu'il en fit au Pape Clement troisieme du nom. A ce Raymond restitua Ildephons entierement & a plain la iurisdiction, & d'abondant en amendement des maux qu'il auoit commis aux terres de l'Eglise de Frejuls, il luy octroya des beaux & profitables priuileges, auec permission de tenir tout ce que luy & ses successeurs pourroient acquerir (ainsi parle la Pancharte) par tiltre de donation, ou autrement en toute la Comté de Prouence.

Les droicts de l'Euesque de Frejuls rebelle confisquez au domaine de Prouence & [illegible] au [illegible] Euesque.

Toutes ces entreprises magnanimement & vertueusement exploitees par ce Prince, il commanda au Duc Ildephons son fils de recompenser magnifiquement les Barons, Gentils-hommes & Capitaines qui l'auoient accompagné en ceste occasion : les dons & presents royalement [illegible] selon le merite & la qualité de chacun, il s'en retourna à la ville d'Aix, & de là tira en Auignon en son Eglise de Nostre Dame de Dons : or passa il par Brignolle, ce qui le porta d'aller visiter les Gentils-femmes religieuses du monastere de la Celle, desquelles il fut tant honnorablement receu, qu'il leur octroya de tres-beaux & tres-amples priuileges, ez presences de Raflolin, Pons de Seruaria, Bertrand de Pennes Moyne, Ian Fenestrier, Bertrand Vicomte de M[illegible]le, Gauffrid Rostain, Guillaume de Chasteau-Renard, P. de Noues, Bertrand Cornut, Raymond de Madalenon,

[illegible] & Gentils-hommes de l'armee recompensez.

Priuileges au monastere de la Celle. Gentils-hommes presens.

Michel de Vallamanzano, & quelques autres Barons & Gentils-hommes de marque qui l'accompagnoient à ce voyage.

Deux Gentils-hommes de Prouence de la tres-noble maison de Layncel (cecy aduint l'an suiuant) en ce mesme temps firent vn certain partage de leurs biens, dont ils ne sembloient bien satisfaits & contents: & parce qu'ils craignoient de tomber en A quelque mortelle hayne, qui les eut peu amener à des actes abominables & sanglants: car l'inimitié s'attache bien plus cruellement au sang des proches, que des estrangers & non ioincts d'aucun lien de parentage: ils aduiserent sagement de se presenter au Comte de Forcalquier, qui de ce temps se trouuoit à sa ville de Manosque, dans son Palais où il s'estoit retiré, pour le faire Iuge & mediateur de leur different, & en demeurer à tout ce qu'il ordonneroit. Or comme il eut veu que le partage estoit iuste & bien proportionné, & que l'vn n'auoit occasion de demander à l'autre, le confirmant, il les fit promettre & iurer, qu'ils se tiendroient chacun au sort de leur part, & ne s'en rechercheroient iamais, à peine de priuation de droict à celuy qui bougeroit le B premier. Ce qui fut cause que chacun fut content, & qu'ils demeurerent tousiours depuis en bonne paix, & en fraternelle amitié, qu'Antisthenes estime estre vne deffense plus asseuree, & inexpugnable, que muraille ny forteresse quelconque.

L'an MCXC. Partage de deux Gentils-hommes de la maison de Layncel, confirmé par le Comte de Forcalquier.

Pierre Bermond des Matherons, Pierre Rostang, Pierre de sainct Laurens, Pons Reynaud, Hugues de Maillane, Bertrand de Monteols, Bertrand Rancurel, & Guillaume Hugues estoient en ce mesme temps Consuls & Gouuerneurs d'Auignon: Maistre Aldebert de Noues en estant Iuge principal, lors que les Auignonois en leur maison Consulaire se declarerent francs & immunes de tous passages, tant par toutes C leurs terres, que sur la riuiere du Rhosne sans qu'ils fussent tenus de payer aucun tribut entre eux. Comme semblablement Hugues Prince des Baulx Seigneur des places Baussenques se trouuant à Marseille, dont il estoit l'vn des Vicomtes, auec Dame Barrale sa femme, & dans son Palais d'habitation, bailla priuilege au Prieur de Frigolet, & aux Prestres de son Eglise, d'estre francs par toutes ses terres, mesmement au Bourg-neuf d'Arles, dont il estoit aussi Seigneur: ce qui fut faict au troisieme des kalendes du mois de Iuin.

Les Consuls d'Auignon declarent francs de tous passages les Auignonois.

Le iij des Kalendes de Iuin Priuilege donné au Prieur de Frigolet par Hugues des Baulx Vicomte de Marseille.

Cependant Ildephons qui se void ja vieux & cassé, & n'attend guieres longue traitte à sa vie, desireux de laisser les sceptres & les diademes de ses estats bien estançonnez, af-D fermis & asseurez: asseure sa derniere resolution & volonté par son testament, qu'il faict d'vn bon sens & d'vne iuste & decente disposition: laisse à Pierre son premier fils le Royaume d'Aragon & la Comté de Barcellone, à Ildephons son puisné la Prouence: pour le regard de Ferrand son dernier masle, ordonnant & entendant qu'il fut d'Eglise, & se fit Moyne.

Testament d'Ildephons premier an nom.

Henry VI. du nom fils de Frideric Barbe-rousse estoit Empereur, quand ce Roy ordonna en ceste maniere de ses Estats, en faueur de ses deux enfans, le troisieme voüé pour le cloistre, & quand le Comte Guillaume de Forcalquier, fils de Bertrand, & de Lausserande fonda le monastere de Lure (cecy fut l'an nonante vn) qu'il dota hon-E norablement & suffisamment pour l'entretien & nourriture de l'Abbé & des Religieux.

L'an MCXCI. Fondation de l'Abbaye de Lure.

Or Ildephons, la course duquel tira encor auant cinq ou six annees, deux ans apres ou enuyron, donna à l'Euesque de Frejuls (dont n'agueres a esté parlé) son Confesseur tout le droict qui prouiendroit des condemnations de tous ceux de son Diocese, en matiere d'heresie, sans que toutesfois il les peut faire chastier corporellement ayant seulement pouuoir de proceder contre leurs personnes par bannissements perpetuels, ou à temps, apres deuës, sainctes & salutaires exhortatiōs ainsi que bō & misericordieux Prelat & Pasteur doit faire.

L'an MCXCI I. Priuileges à l'Euesque de Frejuls Confesseur d'Ildephons.

De fort long temps auoit nourry vn desir en son esprit ce Comte Guillaume, d'entrer en l'alliance du Comte de Prouence, à fin d'esteindre par ce moyen toutes sortes d'occasions de rancunes, plaintes, & recerches qui les eussent peu à l'aduenir desioindre ou troubler. Pour arriuer à ce dessein, il fit assembler tous ses Barons & Gentils-hōmes par le conseil & sage aduis desquels il dōna en ces mesmes saisons au Prince Ildephōs puisné du Roy, sa fille Garcenne ou Garcende, que Raynez auoit eu de sa fille Garcenne, ainsi que portent les propres paroles de l'instrument de mariage, luy donnant pour son dot toute sa Comté de Forcalquier, fors les chasteaux de Cucuron, de la Motte, d'Ansois auec le Chasteau de Rubians, qu'il reserua pour Raynez, autre fille de Raynez, dont il pretendoit l'auantager. D'auantage il retint & reserua les chasteaux de Ventanon, de Vppays, de Ladet & du Puget auec le Domaine Seigneurial du Monastere de Alamonas,

Promesse de mariage entre le Comte de Prouence & le Comte de Forcalquier.

Le sieur de Vaumenargues s'appelle Geronda.

Chasteaux que le Comte Guillaume se retient.

Le fils, & la fille estoient appellez Raynez par vn nom du commun genre, comme Anne, Hippolite & autres.

qui est aupres de Salonet & de sainct Martin au Bailliage de Seynes, pour en faire & dispo- ser à son plaisir & volonté. Neantmoins fut ceste donation en la maniere que dessus, faicte en telle façon, qu'elle prendroit sa force apres sa mort tant seulement, à condition que quand son fils & sa fille auroient atteint l'aage de douze ou quatorze ans, comme aussi Raynez leur pere l'auoit promis & iuré par impositions de ses propres mains, ils iure- roient sur les saincts Euangiles d'accomplir tout ce que dessus. D'abondant il se retint A que le fils de Raynez, & l'autre fille auroient & possederoient en nom & titre de Com- te de Prouence, & pareillement sa femme les Canalcades, les hommes, & la Iustice: apres quoy le Roy Ildephons tint & profera ces mesmes paroles.

Paroles expresses du Roy Ildephons.

Et moy Ildephons par la grace de Dieu Roy d'Aragon promets & iure à toy Guillaume Comte de Forcalquier, & si feray iurer mes Barons, que ie donneray ordre de tout mon pouuoir, que mon fils Ildephons Comte de Prouence prendra à femme ta fille en son temps, comme sa fille pro- pre (si Dieu la luy donne à femme) & ne la delaissera point ny pour vne meilleure, ny pour vne pire.

Toutes ces promesses & ces choses faictes se passerent à la cité d'Aix, au mois de B Iuillet de l'an cent nonante trois. Parquoy on peut bien clairement voir que la Comté de Forcalquier fut vnie & iointe a la Comté de Prouence, par le moyen de ce mariage fi- nalement accomply & consumé en sa iuste saison & en son temps: & que cela soit ainsi.

La Comté de Forcalquier vnie à la Comté de Prouence par mariage.

Il se treuue en vne vieille pancharte que Iean de Nostredame mon oncle (sur les me- moires duquel i'ay esleué vne grande partie de ce corps) conseruoit cherement, que les Prouençaux menerent vne telle feste, & furent tellement resiouys & satisfaicts de l'heu- reuse alliance & reconciliation de ces deux grands, & puissants Princes: car les Comtes de Forcalquier estoient tels qu'apres qu'ils eurent accordé du lieu où les nopces, & ceste C tant illustre magnificence d'espousailles se feroient, sçauoir en la ville d'Aix, ils firent vn souper au Comte de Prouence en appareil plus que Royal, où furent amenees leurs fem- mes & leurs filles ornees lestement, & couuertes selon la mode & guise du temps pour dancer en reputation deuant la Majesté Royale. Si estoient les Dames mariees de haute qualité & de grade plus esleué, richement habillees auec leurs thiares reluisantes de main- tes pierres precieuses, en reste à la Sybilline: & les donzelles ou vierges, filles des Baron & Cheualiers en robes nymphales: les plus grands & releuez seigneurs, portans leurs brayes de tres-subtile toile de Geneste, à la maniere antique du pays. Ce qui donna par aduanture occasion aux escriuains Latins de surnommer la Gaule Narbonoise, & nostre D Prouence brayee des brayes & calçons (les autres disent cazaques ou sayes) qui de toute antiquité ont esté & sont encor pour le iourd huy en particulier & commun vsage parmy les Prouençaux du Martegue, & des mariniers du pays.

Ioye extreme des Prouençaux pour ce mariage.

Soupper des Prouençaux au Comte de Prouence.

Prouincia, siue Gallia Braccata.

Or la Comtesse de Die, qui, comme peu deuant nous auons marqué, estoit vne tres- belle & tres-vertueuse Dame, fort excellente en la poesie Prouençale, selon que tes- moignent ses oeuures, suiuoit d'ordinaire la Princesse Garcenne en qualité de pre- miere Dame d'honneur. Et racontent les vieux documents, que ce mariage fut tant agrea- ble à Ildephons, que pour l'extreme allegresse qu'il en receut, il ne refusa chose quelconque à quiconque luy demanda: au moyen de quoy il fit don aux Religieux de Cysteaux (telles E gens estoient ses mignons & fauoris) de la forest ou bois d'Albaron, pour y construire vn beau & somptueux Monastere: ce qui estant aduenu l'an mil cent nonante quatre, nous apprend de prendre le temps & l'occasion de bien & opportunement demander aux Roys.

La Comtesse de Die Dame d'honneur de la Princesse Garcenne.

Il faut prendre le temps & l'occasion de bien demander aux Princes.

Rien ne me desplait tant que quand ie voy diuers noms à mesme personnage: car quelle asseurance se peut promettre vne histoire qui parle ambiguement, & qui dit tel ou tel, ainsi que de ce Guillaume Comte de Forcalquier que les vieux escriuains & fragments appellent fils de Iausserande ou de Garcenne, comme s'il pouuoit estre sorti de deux ven- tres: ce qui est pourtant tellement commun aux narrez de la plus part des historiens, F que ie ne m'estonne peu comme ils ont le courage d'appeller les poëtes menteurs & & trouueurs de fables, & les taxer de ne conter que des mensonges, puis que tout ce qu'ils racontent ne sont pas veritez infaillibles, & certitudes inseparables. Tant y a que l'an ensuiuant ce Comte presta iurement de fidelité à Raymond Comte de Tholose qua- triesme du nom, fils de la Royne Constance, & selon l'histoire d'Aquitaine (voicy vn autre contrepas) de Henry Roy d'Angleterre, tant des terres qu'il auoit & possedoit que de celles qu'il pourroit acquerir luy laissant & remettant la donation que le pere de

Les diuers noms à mesmes personnes sont fascheux à l'histoire.

L'an MCXCV. Guillaume Comte de Forcalquier preste serment de fidelité au Comte de Tholose.

Raymond luy auoit faicte de sa Comté, ainsi qu'elle se clost & prend son estendue, depuis la montaigne de l'Auerne pres de Cauaillon, iusques au Rhosne & iusques à la Durance, le fleuue de l'Isere, & la moitié de l'Isle d'Auignon : comme semblablement Raymond promit en la mesme forme & maniere à Guillaume auec serment, & prest de fidelité. Luy remit neantmoins & quitta toutes donations faictes à son pere, par le Comte de Tholose contenues en sa Comté de Forcalquier, laquelle comprenoit de ce temps, *A monte Aluernico vsque ad montem Neuum, & vsque ad Pontem altum, & collum capræ, & medietatem insulæ Auenionensis, & quod habet in villa Germaynanicis:* tout ainsi que la panchatte le contient en ces mesmes termes: ce qui fut passé és presences de

De monte Aluernico iuxta Cauillonem, vsque ad Rhodanũ & vsque Druentiam, & fluuium Isaræ, & medietatem insulæ Auenionensis.

Gentils-hommes tesmoins.

I. Euesque de Cauaillon,	Guillaume de sainct Seuerin,
Raymond d'Agoult,	Bertrand Laugier,
G. Amici,	Dragonet Dominus,
G. Bermond de Vellonicis,	R. Bermond de Clausono,
G. Laugier,	Augier Raymond, Tarquier,
Elisij d'Auignon,	R. Laugier,
Raymond Gauffrid,	Ricand de Insula,
Bertrand Arnaud,	Bertrand de Cadener,
Raymond Rascas,	Raymond d'Agoult, &
Albert Marcel,	Pierre de Bonnyeux.
Berenguier Botin,	

Toutes familles nobles pour la plus part esteintes, peries ou transferees : ce qui me gardera de m'amuser à cercher plus auant leurs blasons, attendant à parler des Rascas qui sont encor en estat à vne moins esloignee, & plus asseuree occasion, & au Iurisconsulte Bernard Rascas, qu'ils recognoissent pour vn de leurs plus nobles ancestres & predecesseurs : si qu'on peut verifier bien clairement par cest acte, & distinguer infailliblement quelles estoient pour lors les limites des Comtez de Forcalquier, & de Venaissin, d'auec celles de la Prouence.

Familles pour la plus part peries ou transferees.

Par cest instrument se voyent les limites des Comtes de Forcalquier, Venaissin & Prouence.

Raymond Iourdan des Vicomtes de sainct Anthoine en Quercinois Gentil-homme de grande dexterité, courtois & beau, vaillant aux armes, large & liberal, & par dessus toutes ces belles qualitez, bon Poëte en toutes langues vulgaires, mais tres-excellent, & naturellement enclin à la poesie Prouençale, à laquelle, comme la plus estimee & la plus en vogue, il se delectoit le plus, se vint de ce temps rendre en Prouence au seruice de Berenguier petit fils du Roy Ildephons, duquel il fut fort gracieusement accueilly, honnoré, aymé & prisé : & si se gouuerna auec tant de modestie que par ses doux & gracieux chants, & par le merite de sa valeur, & de sa qualité releuee, il gaigna facilement le cœur de tous les Gentils-hommes de sa Cour, qui le respecterent grandement.

Raymond Iourdan Poëte Prouençal.

Ce gentil Poete deuint si viuement espris de l'amour de Mabille de Riez tres-noble Dame de Prouence, qu'il chanta de tres-belles choses en son honneur fort doucement & doctement tousiours en vain, parce qu'elle craignoit de mettre en ombrage son mary. Ce qui le força, porté par la violence du desespoir, de s'en aller à l'expedition qui se faisoit contre le Comte de Tholose, d'où vindrent messagers à Mabille, quoy que faux de la mort de son Amant : dont elle fut si viuement touchee, qu'elle en mourut d'extreme dueil.

Le Poete amoureux de Mabille de Riez.

A ces tristes, & lugubres nouuelles le Poëte reuenu, se fit Religieux du Monastere de Mont-majour, où il acheua le reste de ses iours en continuelle melancholie, prenant congé de la vie & du monde enuiron l'an deux cens & six.

Mort du Poëte.

Voila quant à ce Poete, & au succez de ses infortunees ou plustost fortunees amours, puis qu'elles luy firent changer la vanité pour l'asseurance, le monde pour le cloistre, & la terre pour le Ciel, où il paruint à la parfin.

Cependant Ildephons qui estoit arriué au periode de ses fortunes & de son Regne, mourut à la ville de Parpignan, ayant regné, à conter depuis le temps de son vsurpation iusques au iour de son decez, qui fut l'an mil cent nonante six, l'espace de XVII. ans : Prince qui fut à la verité bon, deuot, iuste, Religieux, magnifique, liberal & debonnaire, singulierement enuers les temples, laissant Ildephons deuzieme du nom son fils puisné pour successeur en la Comté de Prouence : du regne,

L'an MCXCVI Decez d'Ildephons premier du nom Roy d'Aragon Comte de Barcellone & de Prouence.

vie & gestes duquel nous auons maintenant à traitter sans fard ny longueur de paroles, suiuant nostre chant ordinaire, & le train de ceste histoire, assez incapable d'Eloquence, & d'heroique Majesté.

REGNE D'ILDEPHONS DEVZIEME DV NOM FILS *d'Ildephons premier, Comte neufuieme de Prouence.* A

Ildephons II. du nom reçoit les hommages des Prelats & Gentils hommes de Prouence.

APres le deces du premier Ildephons, Ildephons second de ce nom son fils, suiuant le testament du Roy son pere succeda en la Comté de Prouence, & encor en la Comté de Forcalquier, & les terres adjacentes, que le mariage de la fille du Comte Guillaume auoit ja reduites sous vn seul maistre, & vnies à vne mesme couronne. Son regne commença l'an mil cent nonante six: en ce temps parce que se trouuant à sa ville d'Aix, où les habitans luy auoient faict vne belle & bien magnifique reception, il eut aduertissement par vn courrier que le Roy d'Aragon Pierre son frere luy depescha, auec des instructions de B tout ce qu'il deuoit faire, & comme il auoit à composer ses actions, & se gouuerner à l'entree de son Estat. Suiuant son aduis, & sans plus longuement dilayer il receut les hommages des Prelats, principaux Barons, & Nobles du pays, illustrement accompagné (ainsi que telle ceremonie requeroit) de plusieurs Cheualiers Aragonois & de la Comtesse Garcende de Forcalquier sa femme, auec mille cris de ioye incroyable de publiques vœux, & de populaires acclamations, si sembla que la musique de ceste generale & grande allegresse, vouloit bien respondre au bruit & au ton esclattant d'vn autre vn peu plus illustre & plus important concert, qui fut ouy de ce temps és parties d'Orient. Car la ville qui prend son C nom du grand Constantin fut alors recouuree & reprise par les Chrestiens sur les infidelles Barbares, sous les armes heroïques, & le Lyon de Baudoin Comte de Flandres, qui en fut esleu Empereur & digne Monarque. La croizade fut preschee par cinq fois, suiuant quelques signes qui apparurent au Ciel, esquels on trouua bon de donner credit: Cypre fut erigee en Royaume par les Anglois, & Innocent troisieme, Champagnois de nation, personnage autant docte que zelé, fut esleué en la sacrificature souueraine, parce que les roues des choses du monde se plaisent quelquefois à faire de tels rencontres, soient heureux ou prosperes, soient funestes & malheureux.

Ce qui arriua de ce mesme temps ou enuiron.

L'an MCXCVII. Donation que font Gerand & Lambert Adhemar sieurs de Monteil a leurs hommes & subiets de Monteil. Aymar.

Inscription grauee sur vne table de bronze à la maison de ville de Monteil Aymar.

Or presques au mesme temps qu'Innocent est creé grand Euesque & Pontife Romain, D ce qui est l'an nonante huict, Gerard Adhemar à l'aduenture celuy qui presta hommage au Comte Berenguier de la place de Grignan l'an mil cent soixante quatre, & Lambert Adhemar Seigneurs de Monteil passerent vne certaine transaction auec leurs sujets, dont la memoire a esté inuiolablement conseruee contre les obstinez efforts du temps ausquels vne table d'airain a resisté, où sont grauees ces paroles, ou ce qu'elles veulent dire.

L'an de l'Incarnation de nostre Seigneur MCXCVIII. Moy Gerand Adhemar, & moy Lambert Adhemar, nous deux Seigneurs de Monteil, par nous & les nostres, de bonne foy, sans dol, de pure & franche volonté donnons & concedons en titre de parfaicte donation à nos hommes de Monteil, tant à eux qu'à leur posterité, vne telle & semblable liberté. Que d'ores en auant nous ne ferons ou permettrons estre faictes sur eux aucunes tailles, questes, ny nouuelles exactions ou mauuaises coustumes introduites. Que par quelque maniere que ce soit, de violence, ny de force aucune nous ne leur ferons, ou procurerons grief ny dommage, que par la voye de droict, & le deuoir de Iustice. Que si nous ou quelqu'vn de nos successeurs, entreprend en quelque sorte de violer ceste nostre donation & liberté, nous affranchissons en ces cas tous nos hommes & tous les biens qu'ils ont tant present qu'à venir, sous nostre seigneurie & iurisdiction, à nostre ville de Monteil, de tout droict de vassellage & serment de fidelité. Et à celle fin que toutes ces choses soient par nous fidelement obseruees, ainsi qu'elles sont cy dessus escrites: si que par aucun laps de temps, nous n'y puissions contreuenir, nous l'auons asseuré & protesté par iurements solennels sur les sacro-saincts Euangiles que nos mains ont pris à tesmoings. E F

Ceste authentique inscription, & tant illustre memoire, qui se void encor dans la maison de ville de Monteil, qui du nom de leurs premiers Seigneurs a tousiours retenu depuis le

Anno ad Incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo octauo, ego Geraldus Aimarij. & ego Lambertus Aimarij, nos duo Domini Montilhij, per nos & per nostros, bona fide, & sine dolo, & mera libertate & spontanea voluntate donamus. & titulo perfectæ donationis concedimus hominibus nostris de Montilaio præsentibus & futuris libertatem talem. Ne de cætero toltam vel quistam vel aliquam nouam exactionem, vel praua vsatica in eis faciamus, vel aliquo modo fieri permittamus nec eis per vim vel per aliquam forciam grauamen aliquod vel iacturam, nisi iuris vel iustitiæ debito cons[illegible] inferre. Quod si nos vel aliquis successorum nostrorum, prædictam donationem & libertatem quocunque modo violare tentauerit, iam dictos omnes homines nostros & res eorum in villa Montilhij, sub dominio nostro, in præsenti vel in futuro existentes ab omni iure & fidelitate & dominio absoluimus. Et vt omnia sicut superiùs scripta sunt, fideliter obseruemus & nullo tempore contra veniamus tactis sacrosanctis Euangelijs iuramus.

nom

nom de Monteil-Aymar, grauee sur vne table de cuiure, & enchassee contre vn pan de mur, monstre bien & donne assez bonne marque, que les Adhemars deuoient estre eu quelque sorte de ce temps, Seigneurs souuerains de leurs terres, & qu'ils pouuoient affranchir & donner des priuileges d'immunité à leurs hommes & sujects, ainsi que bon leur sembloit, & qu'ils iugeoient raisonnable. La preuue de ceste verité se void toute claire en ce qu'aux A deux costez, & au haut de ceste table est representé & monté sur vn pallefroy bardé vn Cheualier couuert d'vn harnois complet, ou armé de toutes pieces, auec l'espee nuë d'vne main, comme preste à porter son coup, & l'Escu de l'autre embelly des trois bandes, ancienne enseigne des Adhemars, premiers Seigneurs de Grignan, toute telle que celles qu'on void encor ez restes & vieilles tours du Chasteau de Monteil, dont le marteau de l'enuie n'a peu du tout rompre les traces ny la memoire.

Ce qui s'accorde auec vn vieil seel de ceste maison, que Nicolas de Fabry Sieur de Peyrez, Senateur & Gentilhomme de la ville d'Aix, merueilleusement curieux de telles & si nobles antiquitez, dont on espere de tres-belles illustrations, & vn ouurage excellent à B l'honneur de presques toutes les plus cognues & celebres familles de ceste Prouince, m'a fait voir & communiqué. En ce seel se void le relief d'vn Cheualier armé, l'espee en main, & le mesme Escu des trois bãdes, auec ces paroles au tour, *Sigillum Adhemary de Greinhano*: marque (si ie ne me trompe de souueraineté & de terre de conqueste que l'on ne tient que de l'espee. Et combien que ce Gentilhomme doute ce qui n'est sans quelque apparence, que la maison des Adhemars, de Monteil, & de Grignan, n'ayent esté familles diuerses, si que l'vne soit entree en l'autre par moyen de femmes, ou par adoptions: si est-ce que ceste inscription monstre grandement le contraire, & que ce n'a iamais esté qu'vne mesme, à sçauoir, des Adhemars, lesquels diuersement preuoient leurs surnoms de Monteil, comme le mesme C Lambert fera voir en l'an MCCVJ. de leurs fiefs & seigneuries, & celuy-là d'Adhemar en teste de leur antique & premier ancestre, comme le seel fait assez voir. Au moyen dequoy Adhemar de Grignan, qui premier s'habitua à Mondragon il y a desia trois cens ans, duquel de pere en fils sont legitimement descendus Paule & Balthazar de Grignan gentilshommes de Sallon, comme nous dirons en son lieu, print le nom de la famille, que les Latins appellēt *Gentilitium*, pour propre nom, sçauoir d'Adhemar, & pour surnom celuy de la seigneurie dont il n'estoit que cadet, pour tesmoigner sa noblesse, & le lieu de son extraction. Ce qui est arriué à plusieurs nobles familles de Prouence, qui semblent auoir fait le mesme, comme ceste histoire fera voir à ceux qui la daigneront lire.

Seel d'Adhemar de Grignan.

Tels void on les seels des Princes des Baulx & des Comtes de Forcalquier.

Ces changements de surnom mettent de la confusion aux familles.

D Le Comte Guillaume pere de Garcende fut le mois de Feurier de l'an suiuant nonanteneuf, se trouua en sa ville de Pertuis, où il print en sa protection & sauuegarde le Prieur & les Prestres de Ferigolet, par toute l'estendue de ses terres: ce qu'il leur voulut solemnellement octroyer en forme de chartres, ez presences de M. Laugier de l'Isle, & Peyronet de Ville-neufue ses fideles Conseillers, Bernard Sieur de Sainct Vincens, & Ysoard Ricard de Sainct Sanornin.

L'an MCXCIX. de Feurier.

Guillaume Cõte de Forcalquier prend en sa protection les Prestres de Ferigolet

Nobles tesmoins.

Durant le cours de ce mesme an aduint que Simon Camille Gentilhomme de Gennes, Capitaine de quelques galleres de la Seigneurie, courant aux costes de Prouence, demolit & raza vne certaine petite forteresse plantee vis à vis des Isles Stecades, ou d'or (que le vul- E gaire de ce païs appelle d'yeres) mais non gueres reculee du lieu de Bormes, le long du bord de la mer. Ce Capitaine apres auoir razé & fondu le fort, deliura quelques Genois, que les habitans du lieu tenoient prisonniers par le commandement d'Ildephons, dont il fut tellement indigné & porté de courroux, que l'Esté suiuant il en receut le contrechange, tout tel & autant ample qu'il pouuoit desirer, pour assouuir le desdain de son cœur, & chastier les Genois: car il enuoya Peyre Mege ou de Medicis gentilhomme de Thollon, & Montolieu gentilhomme & Cheualier de Marseille (où ceste tres-noble race fleurit encor) tres-experimentez Capitaines Prouençaux, auec quatre galleres, & autant de gros vaisseaux ronds, bien armez & munis de toutes les machines que l'vsage de ce temps requeroit: F lesquels n'eurent pas plustost desployé les rames en mer, & les toiles au vent, qu'ils apperceurent les Genois, leur donnans vne si rude & cruelle chasse, & les festoyans de si pres, qu'ils emblerent sur eux vne lourde & pesante masse de nef, appellee *Bocca-negra* (nom de terreur & deffroy) parce qu'elle auoit comme la teste d'vn More à sa prouë, & deux autres nauires chargez de marchandises de grand prix, & d'armes, cuirasses, demi-piques, bouacliers, arbalestres, dards, iauelots, & autres tels appareils de guerre, propres à l'vsage des combats, rencontres, & batailles nauales: outre & par dessus vn grand nombre de prisonniers,

Simon Camille Genois rase vn fort de Prouence dont Ildephons se ressent.

Medicis & Montolieu anciens Gentilshommes de Thollon & de Marseille.

Prise sur les Genois par Medicis & Montolieu.

que ces deux braues & victorieux Capitaines allerent defcendre & defcharger au port de Marfeille, où ils entretent auec beaucoup de triomphe & de ioye.

Meges ou Medicis anciens Gentilshommes de Thollon peris en Prouéce.

Ces deux Cheualiers tiennent mon efprit fufpendu & ma plume en quelque doute, ou pluftoft en admiration, parce que ce Mege, que les vieux regiftres des Notaires appellent Medicis (car Mege en vieil Prouençal vaut autant à dire que Medecin) eftoit vn des principaux Gentilshommes de Thollon, ainfi que i'ay appris d'vn certain perfonnage d'honneur & de fçauoir, dont toutesfois la pofterité eft ou efteinte, ou tellement engloutie dans l'obfcurité, que ceux qui ont encor pour le iourd'huy ce mefme nom à cefte ville, ne font rien moins que d'honnefte & noble condition : fi tant eft qu'ils foient de ce fang, reduits à des meftiers vils, bas, illiberaux & mechaniques : & neantmoins nous veyons vn Pierre de Medicis Vice-Admiral de France, de la mefme ville de Thollon, au regne de Robert, fur l'an trois cens vingt-neuf, qui ne peut eftre que l'vn des defcendans & de la famille de ce Peyre : de forte que les chofes de ce monde font bien eftranges, legeres, roulantes, & peu certaines. Car qui voudroit opiniaftrement defcroire que les anciens de Medicis de Thollon ne peuffent eftre venus de Florence, ou ceux de Florence de Thollon ? puis que la commodité des traffiques, & le voifinage des mers a de tout temps occafionné des migrations telles, tels changemens & tranfports de races : eftant ainfi que les vns & les autres fe trouuent tant anciens & tant nobles Cheualiers : mais attendant Pierre le Vice-Admiral pour en dire vn peu dauantage, ie viendray au Cheualier Montolieu, qui a encor fon fang & fa pofterité aux Montolieux de Marfeille, tenus hors de toute difpute pour les plus anciens Gentilshommes de cefte Cité, dont ils font voir de tres-belles & tres-vieilles marques de Nobleffe : voire mefmes à Thollon où autresfois vn fainct Cyprien de Montolieu a efté Euefque & Pafteur, lequel eftant maffacré fur le facrifice de l'autel par les Sarrazins merita d'eftre couronné du martyre, & de laiffer en perpetuelle memoire le premier rang d'honneur aux proceffions folemnelles de Thollō à la famille des Mōtolieux, qui tient encor pour le iourd'huy fon enfeigne faiffee d'azur & d'or de fix pieces.

Inconftāce des chofes du monde.

Montolieux anciens Gentilshommes de Marfeille & leur priuilege. Sainct Cypre de Montolieu Euefque de Thollon. Efcu des Montolieux de Marfeille.

L'an MCC. le vij de Iuillet. Donation du lieu de Brue par Ildephons à Bertrād Cornut.

Si fit Ildephons, qui pour lors fe mettoit en fes patētes Cōte & Marquis de Prouēce au mois de Iuillet de l'annee fuiuāte, don de la place de Brue à Bertrād Cornut & aux fiens, auec tous fes droits, frāchifes, feigneuries, & iurifdictiōs, cōme i'ay veu & leu moy-mefme l'inftrumēt, ne cōtenant que l'eftendue d'vn demi fueillet de papier en parchemin, d'vne exquife briefueté, & d'vn caractere fort vieil si que les patentes de ce don furent donnees à Forcalquier, ez prefences de Bernond Cornut Euefque de Freiuls, Euftache & Bertrand Gaëli, Raynaud, & Guillaume Notaire & Secretaire du Comte. Et iaçoit que cefte famille des Cornuts fuft pour lors fort noble & affez riche, fi eft-ce qu'elle eft pour le iourd'huy incognue & enterree fous la pouffiere des fepultures du temps & de l'oubliance.

L'an MCCj. d'Octobre. Donation faite à Gerard de Villeneufue de plufieurs chafteaux.

Bien peu apres il donna à Gerard de Ville-neufue & à fa pofterité les Chafteaux des Arcs, de Trans, de la Motte, & d'Efclaus, auec tous leurs droicts, iurifdictions & dependāces. Les bons & loyaux feruices que Gerard auoit faits tant au Roy d'Aragon fon pere, qu'à luy, en plufieurs diuerfes & importantes occafions de paix & de guerre, & le beau & honnorable train qu'il auoit toufiours tenu aupres de leurs perfonnes, auec beaucoup de [illegible] & de fageffe, meurent ce Comte d'vfer d'vne telle liberalité à l'endroit de ce Cheualier, qui defcendoit de Raymōd de Ville-neufue, mentionné en l'an MCL. où fes illuftres & tāt heroiques armes font pourtraites, & de l'vne des plus nobles, anciēnes & [illegible] races de Prouēce

L'an MCCij. du mois de Decembre. Confirmation des priuileges du Monaftere de la Celle.

Ildephons qui ne veut fortir des pas de fes anceftres, & qui a quelque naturelle inclinatiō au bien des faincts Temples & des Monafteres Religieux, fe trouuoit à la ville de Mōtpelier où il eftoit, allant pour vifiter le Roy d'Aragon, Pierre fon frere, qui defiroit infiniment de le voir : quād venāt à confiderer les iniuftes oppreffions par luy faites au Monaftere de la Celle, fur le paffage de fon cāp & de fa gēdarmerie, tāt à l'aller qu'au retour de la ville de Frejuls à Caftellane, lors que fō pere Ildephōs faifoit la guerre cōtre le Seigneur Boniface. en recōpēfe de tāt de dōmages & de pertes fouffertes, s'aduifa (car il en fut inftāmēt prié des Dames religieufes) de cōfirmer les priuileges que le Roy fō pere auoit autresfois octroyez à leur Monaftere : ce qu'il fit d'autāt plus volōtairemēt & folēnellemēt que fō naturel le portoit à fēblables liberalitez ez prefēces du fereniffime Pierre Roy d'Aragō fō frere, Pierre d'Artoneues, Guillaume Porcellet, Guido de Cauaillō (maifō ancienne & tres noble de Prouēce, Bertrād d'Auignō, Iean de Cōdamine & autres Barōs & Gētilshōmes du pays, eftoit de ce mefme tēps

Tefmoings à la confirmation du priuilege. Cauaillons anciens Gentilshommes.

que Raymond des Baux fils de Hugues Vicomte de Marſeille, pour s'eſtre rebellé par trop indiſcrettement contre Ildephons, alloit errant, vagabondant, & courant par le païs : faiſant auec ſes fauteurs & complices pluſieurs incurſions, violences, pilleries & degats ſur le territoire & les villages, indignes d'vn Gentilhomme. De maniere qu'on ne ſe pouuoit garentir & ſauuer des inſolents & audacieux excez qu'il cômettoit, non ſans infinis aſſaſſi-
A nats & voleries par toutes les villes & forteresſes de l'obeiſſance du Comte : l'occaſion de ſes temeraires attentats eſtoit, qu'il vouloit inhumainement & barbarement deſpoüiller le Prince Hugues ſon pere de la ſeigneurie & authorité qu'il auoit à Marſeille, comme l'vn des Vicomtes & Seigneurs de la Cité, qui luy eſtoit vn titre illuſtre & magnifique acquis de longue main par ſes anceſtres. Or jaçoit qu'il euſt eſté rigoureuſement commandé à Raymond de ceſſer ou faire ceſſer tels troubles, auec eſtroite iniončtion de ſe retirer & tenir coy, à peine d'eſtre declaré rebelle & conuaincu de felonie, & que Hugues ſon pere l'euſt fait prier amiablement, voire preſſer bien inſtamment de ſe retirer, ployant doucement aux commandemens d'Ildephons ſon Seigneur. Si eſt-ce qu'il ne fit aucun conte de toutes
B ces inhibitions & commandemens, prieres & remonſtrances qu'il mit à vau l'eau, tellemẽt dur & roide en ſon obſtination, qu'il n'y voulut en preſter vn bout d'oreille, ny aucunement obeyr. Ceſte rebellion impudente courrouça Ildephons ſi outrageuſement, que le ieune Raymond ſon fils commanda ſoudain dreſſer vne bonne trouppe de gens armez du païs, pour courir ſur Raymond des Baulx & ſur les deſerteurs rebelles, auec charge tres-expreſſement reiterée par pluſieurs fois, de le prendre ou vif ou mort, & l'amener tout auſſi toſt au Comte ſon pere. Ceſt exploit fut tant accortement & heureuſement conduit & acheué, que pendant qu'il ſe promenoit auec ſes gens & ſa trouppe, entre la ville d'Aix &
C le chemin de Marſeille, courant & vagant par ces contrees, vn iour qu'il venoit de Marſeille, aſſez pres du village de Bouq, il fut de mauuaiſe fortune rencõtré par les gens du ieune Raymond en vn lieu eſcarté, & tout à l'inſtant ſaiſi & mené en ſa preſence, ou ſans l'entretenir plus longuemẽt, il le renuoya de ce meſme pas à ſon pere. En recompenſe de ceſte heureuſe priſe, & aux inſtantes prieres des habitans d'Aix, car c'eſtoient les principaux & plus ſignalez des trouppes du ieune Prince, Ildephons, pour vne faueur tres-excellente, leur octroya licence permiſſion, & faculté de ligneter, coupper bois, & de paiſtre cinq lieues à la ronde aux enuirons de la Cité. Faculté qui fut deſpeſchee en forme de priuilege ſous le nom du ieune Raymond, & non d'Ildephons, par vne particuliere grace que le pere voulut faire au fils, en teſmoignage de ſon courage. Mais quelque temps apres les Gentilshommes
D du païs, qui portoient quelque particuliere affečtion tant au Prince Hugues qu'à Raymond ſon fils, moyenerent leur appointement auec le Comte. Si qu'au moyen de quelque ſomme d'argent qu'il paya, il fut mis hors de priſon, fut fait amy d'Ildephons, & ſi luy rendit hommage de toutes ſes terres & ſeigneuries, en la preſence de Hugues ſon pere.

D'autre part le Comte Guillaume de Forcalquier, en contemplation du mariage qui ſe conſuma de ce temps entre Monſieur le Dauphin & Beatrix ſa niepce, donna toute la terre de ſa Comté de Forcalquier, ſçauoir ce qu'il s'eſtoit reſerué au mariage de ſa fille Garcenne auec Ildephons à Beatrix, depuis le Pont de Buech, pres Siſteron, montant par tout l'Eueſché de Gap, & l'Archeueſché d'Embrun.

E Bien toſt apres (c'eſtoit l'an deux cens & trois) donna Ildephons à l'Eueſque de Frejuls la ſouueraineté qu'il auoit ſur la ville de Frejuls, à condition toutesfois (attendu qu'il n'eſtoit decent aux Miniſtres & Prelats de l'Egliſe de Dieu, de punir les malfaičteurs corporellement, ny de verſer le ſang humain) que la punition qui s'en deuroit faire ſeroit renuoyee à ſes officiers : voulant au ſurplus que l'Eueſque ou ſes officiers fiſſent le procez & condemnations, ainſi qu'il a eſté dit en ſon lieu, de tels priſonniers & coulpables : ſi qu'en quelqu'autre part eſt eſcrit ainſi.

F Nous Ildephons, Comte & Marquis de Prouence, donnons à toy Raymond Eueſque de Frejuls, & à tes ſucceſſeurs, toutes les iuſtices des hommes qui ſont au tenement de ta ville, ſoient clercs, ou layes, & de tous autres : de maniere que nos ſucceſſeurs n'y pourront exercer aucune iuſtice, & pource qu'il n'eſt decent ne conuenable aux Miniſtres de l'Egliſe de Dieu de punir par effuſion de ſang les malfaičteurs : à ceſte cauſe les reſeruons nous à nous, & à nos ſucceſſeurs. Que ſi par quelque crime commis, ſoit par commiſſion de membres & dernier ſupplice, ils ſont conuaincus en ton auditoire, & ont confeſſé le cas dont ils ſeront preuenus & accuſez : nous entendons, voulons & nous plaiſt, qu'ils te ſoient renuoyez pour en faire executer la punition : ne voulans neantmoins, pour quelque occaſion & cauſe que

Incurſions & rebellions faites en Prouence par Raymõd des Baulx fils de Hugues, ſa priſe & deliurãce par les citadins de la ville d'Aix.

Priuilege octroyé aux habitans d'Aix de coupper bois & de paiſtre.

Donation du Comte de Forcalquier.

L'an MCCIIJ. Donation de la ſouueraineté de Frejuls à l'Eueſque.

Autre donation de Iuſtice au meſme Eueſque, & les propres paroles de l'inſtrument.

Gentilshommes témoins.

ce soir, esperer ny pretendre aucun profit ny aduantage de leurs biens & condemnations. Ce qui fut fait & passé à la maison de Saincte Barbe, où furent presents Pons Pierre de Albonis, Guillaume de Montolieu, Geoffroy Rostang, & Guillaume de Cotignac, où le seing que Ildephons apposoit de ce temps en ses lettres patentes est pourtrait en forme d'vn petit rond ou cercle, diuisé de deux lignes, l'vne perpendiculaire, l'autre trauersale, se rencontrans au centre du cercle en forme de croix, que les Geometres appellent ligne orthogonce, accompagnee de quatre petits poincts comme ceux d'vn dé, posez en chacun des angles ou cantons, en ceste maniere. ⊕ Ce qui fait iuger que ce Prince n'estoit gueres grand clerc en fait d'escriture, & auoit plus appris à manier les armes & l'espee que les liures & la plume: chose assez mal seante à la qualité d'vn grand Prince, qui doit ce me semble sçauoir escrire & signer son nom en ses depesches & concessions. A

Seel du Comte de Prouence. ⊕

Ildephons ne sçauoit escrire. L'an MCCIV. Licence de construire vn Monastere pour l'Abbé de [illegible] L'an MCCV. Testament d'Ildephons [illegible]

Au moins estoit l'ignorance de ce Comte supplee de la deuotion qu'il auoit enuers les Ecclesiastiques, les temples & maisons sacrees, pour lesquelles il auoit tousiours les mains ouuertes & liberales: car l'an deux cens & quatre il donna licence à l'Abbé & aux Religieux de Cisteaux d'eslire vn lieu propre & commode dans l'Isle de Camargues, pour y dresser le Monastere dont est faite mention en l'an MCXCIII. Toutesfois bien peu apres il fit son dernier testament, par lequel il institua Raymond Berenguier son fils son successeur en la Comté de Prouence & de Forcalquier, auec les autres villes, Citez, Chasteaux, places & forteresses en dependantes: & si voulut encor, instituant la Comtesse Garcenne sa femme en vn certain legat, qu'elle fut nutrice & gouuernante du ieune Comte Berenguier. B

La Comtesse Garcenne gouuernante & tutrice de Raymond Berenguier son fils. Composition entre l'Archeuesque d'Arles & les Sieurs du bourg de la Cité. Hugues de S. Maurice Consul au bourg d'Arles. Bertrand Porcellet l'vn des Seigneurs du bourg d'Arles.

Ceste disposition testamentaire d'Ildephons en faueur de son fils, fut faite & passee l'an ensuiuant deux cens & cinq, auquel temps du mois de Feurier, Michel Archeuesque d'Arles composa des difficultez d'entre les Consuls de la Cité, & les Consuls du Bourg, tant en leurs noms que des Seigneurs du Bourg d'Arles, où comparut Hugues de Sainct Maurice, Consul au nom de ses compagnons par le commandement & volonté de Bertrand Porcellet l'vn des Seigneurs du Bourg de ce temps, auquel Pons Adhemar de Rodeil estoit en estime d'estre vn des plus braues & preux Gentil-hommes de Prouence. C

L'an MCCVI au mois d'Octobre. Donation de Morieres & Malmusane à Hugues des Baulx & sa femme.

Ildephons qui cependant vouloit tousiours pratiquer la liberalité, & ne laisser perdre aucune occasion de bien faire à ses amis, estimant que le Prince qui cesse de donner, cesse aussi d'estre grand, donna en ces mesmes temps à Hugues des Baulx, & à ses fieus, les lieux & seigneuries de Morieres & Malmusane, & si luy confirma d'abondant tout ce que Barralle sa femme auoit en la Cité de Marseille, & au Bourg-neuf d'Arles, auec ce si, que Hugues luy seroit fidele & loyal tant en temps de paix qu'en temps de guerre: comme le semblable luy promit & iura le Comte de Prouence, pour luy faire voir qu'il estimoit & cherissoit son amitié. D

Conuention entre luy & le Comte Ildephons. Le prince d'Orange de la maison des Baulx. De Sabran Connestable. Blason des Romieux anciens Gentilshommes d'Arles.

Quant au different qui estoit entr'eux, pour le regard du Chasteau de Sainct Gabriel, il fut dit & arresté qu'ils en demeureroient au dire & arbitrage de l'illustre Pierre Roy d'Aragon, Comte de Barcellone, Seigneur de Montpellier, & de Rostang de Sabran le Connestable. Ce qui fut fait & passé ez présences de Guillaume des Baulx Prince d'Orenge, Lambert Seigneur de Monteil, Rostang de Sabran Connestable, Guillaume de Sermiere: ceste maison portoit vn cerf passant de gueules en champ d'or, Pierre Cauteri, & Garsias Romei, famille tres-ancienne & tres-noble d'Arles, où elle est encor continuee en la personne d'vn assez desbauché & libertin gentilhomme, quoy que de bon & gentil esprit: & aux enfans d'vn Docteur de Tharascon, dont les armes se voyent en plusieurs endroits d'vne fort ancienne marque d'or à vne gibeciere de pelerin d'azur, chargee d'vne coquille cancellee d'argent, pour le iourd'huy appellez Romieux, qui vaut autant à dire que pelerins: combien que les Romeos, noble race d'Espagne, portent de gueules à sept coquilles d'or, striees & cancelees du premier. E F

Quant à ce Guillaume Prince d'Orenge, il faut sçauoir qu'il y auoit du temps de Charlemagne vn Guillaume au Court-nez, lequel conquit la Cité d'Orenge, tenuë & occuppee des Sarrazins, duquel sont venus les Princes d'Orenge, qui par le surnom du Cour-nez portent en leurs armes le cornet.

Ceste Principauté a successiuement & longuement continué en la puissante maison de Chaalons, où Paradin faut grandement, parce qu'elle a esté tousiours

occuppee à bon & iuſte titre par les Princes des Baulx, legitimes ſucceſſeurs de ce Guillaume au Cour-nez ſurnommé le grand, qui premier conquit Orenge, apres auoir deffait vn geant, qu'il combatit corps à corps, non loin des marges du Rhoſne.

Mais comme toutes choſes doiuent beaucoup plus d'hommage au temps & à la mort, que les vaſſaux à leurs Princes & Seigneurs ſouuerains & terriens: bien peu apres paya Ildephons le tribut commun de nature, pour paſſer à vne meilleure vie & plus heureuſe tranquillité. Au ſeel de ſa Chancellerie ſe voyoit d'vn coſté graué l'image d'vn Prince, armé de toutes pieces, ſeant en ſon throſne, tenant en ſa main droite vne eſpee deſgainee, & en ſa main gauche vne fleur de lys, en la circonference duquel eſtoient grauees ces lettres, *Sigillum Domini Ildefonſij II.* d'vn coſté: de l'autre ſe voyoit vn homme armé d'vn harnois complet, ſeant ſur vn cheual courant à toute bride, tenant en ſa dextre vne lance en l'arreſt, & en ſa gauche vn bouclier auec ces lettres en ſon tour, *Comitis Prouinciæ & Forcalquery.*

Decez d'Ildephons ſecond du nom Comte de Prouence. Seel de la Chãcelerie d'Ildephons.

Sainct Dominique & Sainct François, ces deux grandes lumieres & flambeaux de l'Egliſe, perſonnages d'illuſtre ſaincteté & de perfection incomparable, comparoiſſants de ce meſme temps, furent enuoyez par le Pape Innocent troiſieſme de ce nom, natif de Champagne, qui tint le ſiege dix-huict ans & vn mois en Prouence & en Languedoc, à la requeſte & ſupplication que Ildephons leur en auoit fait vn peu auant ſon decez contre l'erreur des Vaudois, qui commençoit à pulluler, & ietter ſes branches, auec charge & commiſſion expreſſe de ſa Saincteté de les inſtruire & conuertir. Et bien que le bruit & l'excellente renommee de ces deux hommes de Dieu s'eſpandiſt deſia par les terres de la Chreſtienté, comme ouuriers diuinement enuoyez du ciel pour reparer & ſouſtenir ſa saincte Maiſon, qui menaçoit croulement & ruine: ſi eſt-ce que ces bons & deuots perſonnages ne peurent iamais les diuertir de leur opiniaſtre hereſie, ny fauſſe opinion, quelques remonſtrances & forces d'armes qu'on employaſt. En ſuite de ces nouuelles opinions & folies commença dés lors l'introduction des Inquiſiteurs de la Foy en Prouence, qui iuſques alors n'en auoient point cognu: de maniere qu'ils firent ardre & chaſtier par le feu infinis obſtinez Vaudois, pour leur maudite & peruerſe acariaſtrité.

S. François & S. Dominique en Prouence contre les Albigeois & Vaudois.

Inquiſiteurs de la foy introduits en Prouence.

Or auoit de ce meſme temps Raymond quatrieſme du nom Comte de Tholoſe (accuſé d'auoir ſouſtenu & receu en ſes terres les Vaudois) fait edifier & couſtruire vn ſomptueux & magnifique Palais en ſon Pont de Sorgues: & parce qu'il ſe mouſtroit fauteur & defenſeur trop aſpre de ces nouueaux dogmatiſeurs ſes ennemis, qui ne veilloient qu'a l'occaſion de ſa ruine, & à ſe vanger & deffaire de luy, inciterent le Pape & ſon Legat d'Auignon à faire le ſemblable. Parquoy eſtant alors pourſuiui du fait d'hereſie, & bien viuement chaſſé, il vagabondoit & couroit par ſa Comté, qui comprenoit de ce temps toute la Comté de Venayſſin, tout le Languedoc deçà & delà Tholoſe, auec la moitié de la ville d'Auignon, & pluſieurs autres bonnes & fortes places: cependant pluſieurs de ſes ſujects en grand nombre s'eſtoient retirez & mis à couuert à ſon Palais & nouuelle forteteſſe de Pont de Sorgue. Cela ne peut gracieuſement ſupporter l'Eueſque de Cuzeran, qui pour lors Legat d'Auignon, marri à l'extreme, que les heretiques Vaudois, ayans refuge & azile ſous les aiſles de ce Comte, ne fiſſent que rauager le pais, brigander & aſſaſſiner les paſſans, qu'ils mettoient à dure & cruelle rançon, ou à plus dure & cruelle mort, pour aucunement arreſter le cours de tant de lamentables & ſanglantes violences, fit informer contre leurs deportemens, rapines, homicides, meurtres, & rançonnemens barbareſques: l'information amplement faite, le Legat fit commandement aux Conſuls d'Auignon de demolir, abbatre & razer iuſques aux fondements le Palais & nouuelle fabrique du Pont de Sorgue: mais les Conſuls ſçachans fort bien qu'ils feroient vne bien dangereuſe choſe, & que la faute qu'ils commettroient ne ſeroit de petite importance, mirent quelques dilayements & longueurs a ceſte execution, de peur qu'à l'aduenir ils n'en peuſſent eſtre aigrement repris & recerchez: de ſorte que leur eſtant derechef enioint & commandé auec peines & comminations d'eſtre declarez rebelles à ſa Saincteté, & fauteurs des heretiques, le Legat leur promit, & ſe fit fort, que là où le Comte Tholoſan ou quelque autre pour luy feroient querelle à l'aduenir, ou voudroient les recercher à raiſon de telle demolition, il leur feroit auoir lettres & Bulles de ſa Saincteté: en vertu deſquelles ils ſe pourroient deffendre & garentir de tout meſchef, attendu que le Comte eſtoit excommunié auec tous ſes fauteurs & adherans. Suiuant ceſte promeſſe & aſſeurance, voyans les Conſuls l'euident peril & la cenſure qu'ils encouroient d'eſtre deſobeiſſants & ſourds au commandement du Pape, accompagnez d'vn grand nombre des principaux d'Auignon, furent contraints de faire conduire des

Commencement des pourſuites faites contre le Comte de Tholoſe Raymond II du nom accuſé d'hereſie.

Commandement fait aux Conſuls d'Auignon d'abbatre & demolir de fonds en comble le pont de Sorgue.

Le Pont de Sorgue demoli.

machines, moutons, engins, & fertemeuts, pout abbattre & demolir le Palais de fonds en comble : si qu'ils le mirent en l'estat qu'on le void pour le iourd'huy, desert vaste, & deshabité par le dedans, l'enceinte des murailles estant encor en sa premiere monstre, & debout, d'vn orgueilleux & superbe regard. Quant aux hommes qui s'estoient retirez dedans, comme ils eurent vent de la venuë & de la resolution deliberee des Consuls, pour ne tomber au peril de la discretion & furie des armes, & de la Iustice, ils descamperent & deslogerent sans trompettes de ce Chasteau, vn iour seulement auant qu'il fust mis a bas & demoly. Pour le Comte Raymond, ainsi qu'il se trouue en la pancharte dont cecy a esté pris & retiré, il n'estoit point en Auignon, ny en toute ceste contree; ains refugié en quelque autre Prouince, pour n'auoir part en ces esclats. Toutes ces procedures furent faites & couchees en Auignon dans la salle du Palais du Comte de Tholose, entre la chapelle sainct Michel & la grande salle, ez presences de l'Euesque d'Auignon & de l'Euesque de Riez. ce qui donna vne fin au regne d'Ildephons, qui sera à iamais memorable par la bouche des hommes, & vne entree à ce treiziesme siecle, digne d'estre notee par les histoires.

Fin notable du siecle.

REGNE DE RAYMOND BERENGVIER DERNIER DE CE NOM, *& de la maison d'Aragon, Comte X. de Prouence.*

Entree de Raymond Berenguier dernier de ce nom en Prouince.

RAYMOND Berenguier dernier de ce nom, & de ceste race, en la personne duquel se reposa & cessa le sceptre des Comtes de la maison d'Aragon & des Cathelans, apres le decez d'Ildephons deuziesme son pere, commença sa seigneurie & son regne l'an deux cens & six, sous la tutelle & le sage gouuernement de la Comtesse Garcende sa mere, parce qu'il estoit foible d'aage & peu roide pour commander. Il print possession de la Comté de Prouence, ou celle de Forcalquier, & les terres que lon appelle communement adjacentes estoient ja vnies & enclauees : & receut d'vn mesme bon-heur les hommages tant des Prelats, que d'aucuns Barons & principaux Gentilshommes du pais, qui comme à l'enuy honnorerent son aduenement de tres-beaux & riches presents. En ce mesme temps confirma le Comte Guillaume, fils de Bertrand & de Iausserande, les anciennes libertez, & les authentiques priuileges que d'vne longue antiquité ses illustres ancestre auoient autresfois concedé aux habitans de Manosque : establit & ordonna LXXIJ. Conseillers perpetuels en leur maison Consulaire, auec pleine puissance d'en creer douze tous les ans : s'assembler a toute occasion & toute sorte d'affaire, sans demander licence aux officiers : & remit finalement, affranchit & quitta entierement le droict de peage, & tous tels autres aduantages & vsatiques par toutes les marches de sa Comté, auec le bon plaisir & consentement toutesfois de Raymond, qui comme Marquis de Prouence en estoit vray souuerain.

Reçeut les hommages de quelques Prelats Gentilshommes auec presents.

Priuileges octroyez aux habitants de la ville de Manosque, touchant l'ordre tenu en leur maison Consulaire par le Comte de Forcalquier ad omne quare, & ad omnia vsatica.

Par vne mesme faueur de fortune, & presques d'vn mesme train Dom Pierre Roy d'Aragon Comte de Barcellone, oncle de ce dernier Raymond, espousa auec beaucoup de pompe, & de solennelle magnificence la Princesse Marie fille de Guillaume de Montpellier, non trop longuemēt apres, sur les plus aspres ardeurs de Iuillet de l'an iuiuāt deux cens & sept, au iour que l'Eglise Catholique dedie à l'honneur de saincte Marguerite. Raymond qui par fois mettoit en ses lettres, Comte & Marquis de Prouence, voulut pour vn commencement d'illustre magnificence donner a Guillaume Porcellet, & a ses successeurs, toute la seigneurie & l'authorité qu'il possedoit à la ville de Sainct Geneys, sauf les cheuauchees & secours qu'a son expres mandement, ou a la guerre, tant Porcellet que les siens, seroient comme leurs hommes liges & vassaux de luy rendre fidelement. Don qui fut comme vn titre excellent d'hōneur à ce Cheualier, & vn acte de gratitude heroique, & de recompense tres-digne aux seruices honorables qu'il auoit tres-loyalement rendus à Raymond : lequel pour n'arrester là le cours de ceste liberalité, promit au mesme Gentilhomme & à Hugues Sauasse, qu'il n'aquesteroit rien de plus au Bourg d'Arle par dessus la Iurisdiction qu'il y auoit lors : leur promettant en foy & parole de Prince, toute aide, faueur, & assistance contre leurs aduersaires & ennemis, s'il aduenoit que Guillaume, Hugues & Raymond de Baulx, riche & puissants Seigneurs, ou les Gentilshommes & habitans de la ville d'Arle les voulussent molester & troubler en quelque sorte.

Mariage de Pierre Roy d'Arago auec Marie de Montpellier.

L'an MCCVII. le XX. de Iuillet iour de saincte Marguerite.

Don de la Seigneurie de S Geneys à Guillaume Porcellet & aux siens.

Promesse faite par Raymond à Porcellet & a Hugues Sauasse.

En ce mesme saison deceda Raymond Hugolen, preux & sage Cheualier, Gentilhomme de Sainct Remy, lequel auoit tousiours fidelement, & auec beaucoup de genereuse

Le I. d'Aoust. Mort de Raymond Hugolen Gentilhomme de S. Remy, l'vn des neuf preux de Prouence.

reputation, employe ſes armes & ſa vie au ſeruice des Comtes de Prouence, en pluſieurs & diuerſes guerres, & bien importantes occaſions. Il eſtoit tel & tant eſtimé, que le grand bruit de ſa vaillance, & de ſes illuſtres faicts d'armes merita qu'on mit ſur ſa tombe vne tres-heroïque inſcription, compriſe en ce peu de paroles ſur vne table de marbre : *Cy giſt le noble & preux Cheualier Raymond Hugolen, l'eſpee effroyable des ennemis, le pauois des amis, en* A *faconde vn ſecond Vlyſſe, & en armes vn autre Hector, qui mourut le xv. du mois d'Aouſt de l'an mil deux cens & ſept.*

Epitaphe d'Hugolen.

Excellent & digne Eloge, qui me faict croire, que ce Raymond eſtoit l'vn des neuf preux, autrefois remarquez en Prouence en ſi grande eſtime & reputation, ainſi que teſmoignet les rithmes de nos antiques & vieux Poëtes: entre leſquels eſtoit Blaccaz ſurnommé le Grand-guerrier, que nous rencontrerons bien toſt en ceſte meſme partie. Auſſi eſtoit-ce vne fort noble & ancienne famille, que celle des Hugolens originaires, de la petite & Royale ville de ſainct Remy, qui de tout temps s'eſt maintenuë, ſous la ſeule domination de la couronne, tant des Comtes que des Roys, quoy que quelques Seigneurs par- B ticuliers ſe ſoient en vain efforcez de l'auoir & poſſeder. Mais il y a enuiron cent ans que ceſte race y ayant deffailly, leurs biens & ſeigneuries ſont rombez par le mariage d'vne femme en des Gētils-hommes de la maiſon de Sado, d'Eiguieres, la Goy, & Romanin, que quelque endroit plus conuenable nous fera voir.

Les biens des Hugolens deuolus en la maiſon de Sade, d'Eiguieres, la Goy, & Romanin.

Ce que ſont voir encor pour le iourd'huy les trois cheurons d'Azur ſur l'Eſcuſſon d'or des Hugolens eſcartellez auec l'eſtoille de Sade depuis l'alliance de ce mariage.

Fin des Hugolens.

C En bien grande eſtime & reputation floriſſoient de ce temps au faict de la poeſie Prouençale, Foulquet de Marſeille, Guilhen de Cabeſtan, Raymond de Mireuaux, Ancelme Faydit, & Arnaud de Meirueil, perſonnages non moins dignes d'eſtre reuerez & cognus, que le Cheualier Hugolen.

Poetes Prouençaux.

Foulquet ſurnommé de Marſeille, parce qu'il s'y habitua, fut fils d'vn riche marchand de la ville de Gennes, nommé Amphoux ou Alphons, qui luy laiſſa vn tres-ample & puiſſant heritage d'or & d'argent. Ce Poete plein de valeur & de genereuſe hardieſſe ſe mit à ſuiure les hommes plus vaillants & renommez, à fin de pouuoir plus facilement monter & paruenir aux honneurs militaires: ce qui le rendit fort agreable à Ri- D chard Roy d'Angleterre, au Comte Raymond de Tholoſe, & au Prince Beral des Baulx, Prince & Seigneur de Marſeille. Car outre qu'il eſtoit plein de courage, doüé d'vne beauté ſinguliere, & bienſeance naturelle, on luy donne encor ceſt aduantage d'auoir enſeigné la premiere façon de bien rithmer à tous les Poetes de ſon temps. Mais comme ces beaux & diuins eſprits ne peuuent demeurer ſans entreprendre, & ſans amour, il ayma la Princeſſe Adelaſie femme de Beral ſon maiſtre, pour l'amour de laquelle, il chanta de fort belles & doctes choſes, ſans toutesfois rien aduancer en faueur de ſon deſir.

Foulquet de Marſeille Poete Prouençal.

Beral des Baulx Prince de Marſeille.

Foulquet enſeigna la façō de bien rithmer.

Si aduint que Beral & Adelaſie decederent, comme firent pareillement le Roy Richard, le Comte de Tholoſe, & Alphons Roy de Caſtille Princes, dont Foulquet auoit E receu en pluſieurs & diuerſes fois infinies, riches & hautes faueurs : ce qui toucha d'vn ſi vif & poignant deſplaiſir ſon ame, qu'il ſe fit Moyne de l'Ordre de Cyſteaux, fut eſleu Abbé du Thoronet, aupres du Luc, puis Eueſque de Marſeille, & finalement Archeueſque de Tholoſe, ou faiſant aſprement la guerre aux heretiques, il deceda l'an MCCXIII. apres auoir laiſſé tout plein de belles & gracieuſes compoſitions, entre autres les complaintes de Beral des Baulx, ſur le treſpas d'Adelaſie, Poëte que le haut, profond, & inimitable Dante a introduit en ſon Paradis, & fait profeter telles paroles :

Le Prouençal dit Amphoux pour Alphons.

Le Poete d'Egliſe eſt Moyne, Eueſque & Archeueſque.

Mort du Poete.

Di quella valle fu io littorano,
F *Tra Hebro & Macra, che per camin corto*
Lo Genoueſe parte del Tuſcano, &c.

Dante au IX. chant de ſon Paradis, de Foulquet de Marſeille.

Guilhen de Cabeſtan, quoy qu'il fut ainſi nommé, pour auoir eſté nourry en ſa premiere ieuneſſe au ſeruice d'vn Gentil-homme de Cabeſtan, ſi eſtoit-il iſſu de la race noble & ancienne maiſon de Seruieres en Prouence, dont ceſte hiſtoire ameine quelques perſonnages, & par deſſus ceſte cōdition honnorable, excellent & fort digne Poëte en ſa langue maternelle. Quittāt ſon maiſtre il ſe retira en Prouence ſon ciel naturel, où il deuint amoureux de Berenguiere des Baulx, illuſtre Dame de Marſeille, fille du Prince Bertrād, pour laquelle

Guilhen de Cabeſtan Poete Prouençal.

Berenguiere des Baulx maiſtreſſe de Guilhen luy faict aualler vn filtre & breuuage amoureux.

il escriuit & chanta de fort belles & naïfues poësies. Ceste Damoiselle portee d'vne ambition de le posseder plus estroitement par le damnable conseil d'vne edentee de Sorciere, luy fit aualler le phil tre d'vne certaine herbe appellee Veratre ou Hellebore, tellement venimeuse & violente qu'au mesme instant qu'il l'eut gousté, il commença a tordre les leures, & à faire vn ris de chien, ou Sardonien par vne soudaine & bien dangereuse conuulsion, & raccourcissement affreux. A quoy toutesfois fut fort diligemment pour ueu par vn fameux & docte Medecin son singulier & parfaict amy. Ce qui occasionna A le Poëte, esmeu d'vn bien iuste & poignant desdain contre Berenguier, de l'abandonner totalement, pour s'adresser à Tricline Carbonelle, Dame de Rossillon de fort excellente beauté, & de rare & loüable vertu : mais ioincte par mariage à vn Raymond de Seillans, Seigneur du lieu, homme du tout estrange, brutal & ennemy d'humanité.

Tricline Carbonelle autre maistresse de Guilhem.

Ceste nouuelle maistresse en faisant plus d'estat que les loix d'amour ne commandent en telles affections, où le feu doit estre sans fumee, imprima vn si violent coup de marteau en la ceruelle de son loup-garou de mary ombrageux, soupçonneux, rude san[...]ui naire, & addonné à rapines, qu'vn iour de mauuais auspice rencontrant ce pauure Guil[...]e[...] B seul aux champs, il le massacra traistreusement : & de ce non assouuy d'vne cruauté plus que barbare, luy ayant arraché le cœur encor tout palpitant, le fit rostir & man[...]r a ce[...] infortunee Tricline, laquelle apres auoir loüé le goust de la viande, la delicatesse du mour ceau, & apperceu à mesme instant le chef mort de son amy, que Raymond d'vne furieuse mine tenoit par les cheueux tous herissez & honnis de sang, fut pressee d'vne tristesse si violente & tant forte qu'elle en perdit les esprits, & fut suffoquee soudainement. Ce qui aduint enuiron la mesme annee que Foulquet de Marseille trespassa.

Acte barbare de Raymond de Seillans contre le Poete.

Mort soudaine de Tricline Carbonelle.

De Raymond de Mireuaux Poete Prouencal.

Raymond de Mireuaux, fut de vray vn pauure Cheualier de Carcassone, n'ayant que C la quatrieme partie du chasteau de Mireuaux : mais l'excellence de sa poësie le monta si haut, qu'il acquist facilement toute la seigneurie. Ce Poëte, outre qu'il estoit fort parf[...] courtisan sçauoit plus d'amours, & des bonnes sciences, qui pour lors estoient en cou[...] qu'aucun personnage qui s'entremit descrire de son temps : qualité qui l'insinua aux bonnes graces de Raymond Comte de Tholose, qui l'en aima & prisa grandement, luy fournissant fort liberalement armes, argent, habits & cheuaux en abondance. Le Roy d'Aragon, le Vicomte de Beziers, Bertrand de Saissac, & tous les Barons & Gentils-hommes du pays le caresserent & honnorerent pareillement : à tant qu'il vint si ardemment d[...]sité de toutes les assemblees & compagnies des Dames, que la Damoiselle que Mireuaux n'eternisoit par ses chansons, n'estoit estimee ny belle, ny auenante, ny recerchable. Si fut neantmoins abusé & mocqué de toutes, le pauure Raymond : ce qui l'occasionna a faire vn dialogue, où Bertrand d'Allamanon autre Poëte, & luy estants les entreparleurs disputent fort gracieusement, quelle nation est plus noble & plus excellente, ou la Prouençale, ou la Lombarde, de maniere qu'apres plusieurs discours Mireuaux conclud en faueur de la premiere pour l'abondance des bons & rares Poëtes que la Prouence a de tout temps produicts & portez. Aduantage dont la Lombardie n'ose ny ne se peut glorifier, voire mesme que le cheual de Troye n'a iamais esclos tant de magnanimes Princes, de preux Cheualiers, & de vaillants hommes, que la Prouence d'illustres & souuerains Troubadours : question q[...] ayant esté renuoyee a la Cour d'amour de Signe & de Pierre-feu, s'en ensuiuit Arrest en faueur de Raymond contre Bertrand, parce qu'entre les langues vulgaires la Prouençale estoit de ce temps la plus terse & plus estimee. Ce iugement enflamma tellement le Poëte Raymond qu'il en fit vn traitté intitulé, *Las Lausours de Proenza* : estant chose bien piteuse & remarquable, que ce personnage apres auoir par plusieurs fois dōné & redemandé son chasteau à sa maistresse, diuersement porté des fureurs de son amour, & des loix de la necessité mourut pauure, vieil, & souffreteux l'an MCCXVIII. auec tout son bel esprit & sa diuine poësie.

Dialogue de Raymond de Mireuaux & de Bertrand d'Allamanon sur l'excellence de la Prouence, & la Lombardie.

La question renuoyee a la Cour d'amour.

Mort du Poete.

Ancelme Faydit Poete Prouençal.

Bons mots & bons sons des Prouençaux.

Ancelme Faydit fils d'vn bourgeois, qui conduisoit les affaires de la legation d'Auignon, chantoit mieux qu'homme du monde, estoit si bon Poete Prouençal & tant excellent musicien, qu'il mettoit les airs & les chants a toutes les compositions qu'il enfantoit, que les Prouençaux souloient appeller faire de bons mots, & de bons sons. Graces qui le rendirent fort e[...]imé & recerché de son temps : fut pou[...]tant homme tellement prodigue & desbordé qu'il dissippa toute sa substance au ieu des dez, & a faire Dieu de son ventre : de sorte qu'il fut contrainct de se faire Comique, vendant bien che[...]ment ses rithmes & ses ouurages, pour s'entretenir & subuenir a sa nourriture : mais il este[...]

si despen

si despendeur, prodigue, & gourmand, qu'il gastoit tout ce qu'il pouuoit retirer de son gain, dont il deuint si outrageusement gras, massif & pesant, qu'il ne pouuoit presques porter la charge de son corps sur ses iambes: courut plus de vingt ans le monde à beau pied sans lance, espousant vne noble Damoiselle de Prouence nommee Guillaumone de Solicts, belle, docte & bien apprise à chanter fort malodieusement, qu'il tira par ses belles chansons des cloistres du monastere de la ville d'Aix: & qui par sa vie dissolue & sa debauche deuint aussi massiue, grosse & pesante que son mary: à tant que surprise de maladie elle trespassa, laissant Ancelme bien desolé, lequel se voyant seul, se retira deuers Boniface Marquis de Montferrat, qui de ce temps estoit aux armes pour le party du Comte de Tholose, & faisoit grandement cas des Poëtes & hommes de sçauoir. Ce Prince estima & prisa tellement Ancelme qu'il fit pour l'amour de luy vn traitté en Poësie *de l'heregia dels Preyres*, auquel il print tant de plaisir & de goust qu'il luy fit de beaux & riches presents, d'argent, de harnois, de cheuaux & d'habits, selon la maniere du temps: mais en fin il s'alla ietter deuers Agoult Seigneur de Sault, qui le receut fort humainement, vuire auec tel respect & liberalité qu'il fina ses iours au seruice de ce Seigneur en l'an MCCXX. On dit que ce Poëte fut vn long temps fort infortuné, sans receuoir dons ny honneurs de personne, fors de Richard d'Angleterre, au seruice duquel il demeura iusques à sa mort qui aduint l'an MCLXXXIX.

Ancelme deuient gros & plein.
Guillaumone de Solicts femme du Poëte aussi grosse & grasse que luy.
Traitté de l'heresie des Prestres du Poëte Ancelme.
Mort du Poëte.
Mort de Richard d'Angleterre.

Arnaud de Meyrueil estoit Gentil-homme Prouençal: car son pere auoit droict & Seigneurie au chasteau de Meyrueil à vne petite lieuë de la ville d'Aix, que fut cé de la pauureté il fut contrainct de vendre & deliurer à prix d'argent: mais Arnaud ayant quelque commencement aux bonnes lettres, & ne pouuant ny viure fetardement, ny s'entretenir de ses moyens s'en alla par le monde frequenter la compagnie des Poetes Prouençaux lors tant & si renommez, auec lesquels il apprint en peu de temps à tant excellemment rithmer & poëtiser, qu'il se rendit au seruice du Vicomte de Beziers surnommé Taillefer, issu des Comtes de Tholose, où il deuint espris d'Alearde Comtesse de Burlaz, espouse de son Seigneur, pour laquelle il composa infinies belles chansons, sonnets, & syruentés. Au moyen de ces galanteries la Comtesse luy fit de grandes & honnorables faueurs, quoy que Arnaud n'osast luy declarer son amour, ains en donnant l'auantage à d'autres: si aduint que la passion le gehenna si rudement qu'il fut contraint de le descouurir par vn sonnet, à la gentillesse duquel la Comtesse se laissa si doucement emporter, que l'escoutant gracieusement, elle luy fit des beaux & riches presents, mit en prix ses vers, & ses compositions dont Arnaud ensorcellé apres auoir faict vn iuste volume, où estoit entr'autres vn fort agreable traitté, intitulé *Las recastenas*, c'est à dire, les Reproches de sa Comtesse, trespassa en l'an MCCXX. Et de ce Poëte faict honnorable mention le Poëte Florentin, au quatrieme chapitre de son triomphe d'amour. Voila touchant ces cinq Poetes, do[nt] [i'ay] treuué à propos d'eloger les vies, (comme ie feray des autres pour vne infinité de [belles] & antiques choses qui s'y descouurent, & pour beaucoup de nobles & anciennes familles qui sortent en ieu parmy les amours & les affections de ces vieux Romans Troubadours, qui ont autrefois donné vne tant excellente & illustre gloire à nostre Prouence: car ie n'estime les tableaux & peintures de ces excellents Heroës moins agreables & decentes aux variables habillements de ce corps historial, qu'vn tas de longues, mausades & fascheuses harangues que quelques vns entassent au fil de leurs narrez, auec plus de prolixité, que d'eloquence, & de languissement, que de plaisir: suiuons maintenant nostre train.

Arnaud de Meyrueil Poëte Prouençal.
Le Poëte amoureux de la Comtesse de Burlaz.
Sonnet du Poëte.
Les reproches d'amour.
Eloges [des P]oetes Prouençaux.
Les longues harangues d'vne histoire sont le plus souuent impertinentes.

Guillaume Comte de Forcalquier ja tant de fois ramentu & mentionné se trouuoit sur le mois de Feurier de l'an deux cens & huict dans son Palais de la ville de Manosque, lors qu'ez presences de tous les Gentils-hommes & Barons de sa Cour, & de tout le peuple de la ville, depuis le plus grand iusques au plus petit, il confessa & recognut la douation faicte par feu Guyon son oncle à l'Hospital de sainct Iean, de la place, terre & seigneurie de Manosque, qu'il confirma & donna de nouueau en remission de ses pechez & en satisfaction des maux & violences par luy commises contre les Cheualiers de cest ordre, pour vengeance de la trahison & iniure contre luy perpetree par le passé. Ce qui l'auoit occasionné & porté à confisquer tous leurs biens, ausquels il n'entendoit toutesfois, qu'ils peussent iamais rentrer ny estre restituez.

L'an MCCVIII. de Feurier. Manosque donnee à l'Hospital de S. Iean de Ierusalem.

Or estoit Raymond de Tholose accusé, & preuenu d'heresie: ce qui donna occasion à vn Cócile qui se tint dans Auignon en l'an MCCIX. où Raymód fut publiquement excómunié.

L'an MCCIX. Concile tenu en Auignon contre le Comte de Tholose heretique.

Raymond Berenguier,

Prelats & Barons qui estoient pres de la personne du Cote R. Berenguier.

De ce temps ne tenoient a petit honneur d'estre à la suitte du Comte Berenguier plusieurs Prelats, Barons & Gentils-hommes, entre lesquels estoient Guillaume de Beneuent Archeuesque d'Embrun, Pierre de sainct Paul, Euesque d'Apt, puissant homme Gyraud de Simyane, & Rostang d'Agoult freres, Brisson de Cereste, Hugues de Reilhane, Arnaud Flutte, famille ancienne de Gentils-hommes, dont nous auons desia parlé cy dessus. Pierre de censon, Gregoire Euesque de Gap, Guillaume de Forcalquier, Guillaume de Sabran, & Rustang Amic freres, le ieune Preuost de Forcalquier, Guillaume Raymond de Cadarache, Hugues de la Roche, Pierre Raynier & plusieurs autres, tous Prelats, Seigneurs & gentils-hõmes, qui n'abandonuoient iamais le personne du Comte, duquel ils receuoient de grandes & amples faueurs, & recompenses. A

L'an MCCX. Bandes tenãts le party du Comte de Tholose.

Non long teps apres aduint l'an MCCX. que plus de dix mille personnes, ieunes gens aduenants bien armez, & en bon equipage se leucrent, diuisez par bandes & par trouppes tenants (ainsi qu'ils disoiẽt) le party du Cõte Raymõd de Tholose. Ces nouueaux estradiots entrerẽt par vne soudaine legereté, & grande furie dans la ville de Marseille, qu'ils enuahirent & occuperẽt pour quelque tẽps, & iusques a tant qu'a viue force ils en furent autant courageusemẽt que honteusemẽt chassez par les Marseillois, qui trop indignes de leur audace se mõstrerẽt en cest acte non seulemẽt hardis, & mal forçables, ains bons & fideles sujects, & vrayement dignes de la loüange que le Poëte Lucan leur donne, dont ils ont pris le suject d'vne tres-belle & bien excellente deuise en ses derniers temps. Semblablement presterent alors mesme les Nyssards hommage & serment de fidelité à Bereguier, qu'ils recognurent pour leur legitime, vray & Souuerain Seigneur. B

Illustrat quos sola fides [illegible]

L'an MCCXI. le xx. de Decembre. Alliance faicte auec les Pysans par ceux de la Republique d'Arles.

Quant à ceux d'Arles, parce qu'ils se maintenoient encor en forme de seigneurie, & de Republique, libre, sans sujection, & domination d'aucun Potentat seul & souuerain, creants tous les ans vn Podestar (ainsi l'appelloit-on) sous le nom & les loix duquel, ils se gouuernoient entierement. Ils contracterent alliance & confederation auec les Pysans sur les derniers iours de l'an MCCXI. pour l'espace & terme de xxv. ans. En cest estat ils demeurerent iusques au regne de Charles premier, qui rompit leurs confederations, les domta & mit sous sa subjection, comme nous aurons à monstrer à son propre lieu. C

L'an MCCXII. Donation de Raymond Cõte de Tholose aux habitans d'Auignon de ce qu'il auoit au Pont de Sorgue, & a S. André. Consuls & assesseurs d'Auignon.

Pendant ces choses Raymond le ieune, fils de Raymond le vieil Comte de Tholose & Duc de Narbonne se treuuant en Auignon, quitta & remit aux Consuls de la cité tout ce qu'il auoit au Pont de Sorgue, & au chasteau du monastere de sainct André. Cest acquitement fut faict l'an deux cens & douze, ez presences de Raymond de sainct Pierre, Vrban Audibert de Moriers, Rostang Malucin, Pons Reynaud, Guillaume Pierre Ruffi, & Bertrand Formage Consuls d'Auignon, Bertrand, Guillaume & Rostang Targuier Iurisconsultes & Iuges de la cité. D

Don faict par Rosselin Vicomte de Marseille a l'Eglise de Nostre Dame de Sede.

Plusieurs dons & bienfaicts eurent cours, & furent faicts par diuers Princes & Seigneurs de ce mesme temps. Rosselin l'vn des Vicomtes de Marseille donna aux Chanoines & à l'Eglise de Nostre Dame de Sede tout ce qu'il auoit a la ville de Marseille & son territoire.

Don du Cõte Guillaume de Forcalquier a l'Abbé de Mont-majour.

Guillaume Comte de Forcalquier fils de la Comtesse Adhelayde, nepueu d'vn autre Guillaume Comte de Forcalquier, a la priere & sollicitation de Guillaume Abbé du monastere de Mont-majour luy donna tout le droict qu'il auoit en sa ville de Pertuis & qu'il occuppoit sur luy, suiuant le rapport a luy faict par quelques personnages & preud'hommes anciens, & comme son oncle auoit autresfois confessé appartenir à l'Abbé, pour la remission de ses pechez, se retenant les vsufruicts sa vie durant. Au moyen dequoy il promit, auancer tant qu'il feroit ratifier son don à la Comtesse Adhelayde sa mere, donnant non seulement sa malediction à ses enfans s'ils venoient à y contreuenir d'vn seul poinct, ains les priuant de tout droict d'heritage & succession paternelle. E

Le mesme Cõte prend en sa protection les Religieux du monastere de Sylvecane.

Pour vne telle liberalité & beneficence l'Abbé quitta bien volontiers toutes les iniures & oppressions que tant luy, que les Religieux & freres de son Abbaye auoient receuës de ce Cõte, lequel luy en faisant despecher Bulles au seel de plomb, print d'vn mesme traict en sa protection & sauuegarde les Religieux du monastere de Sylucane. F

L'an MCCXIII. xxv. de Feurier. Don de Raymond Gaufrid autre Vicomte de Marseille a la mesme Eglise de Nostre Dame de Sede.

Raymond Gaufrid autre Seigneur & Vicomte de Marseille donna à la mesme Eglise de Nostre Dame de Sede, à l'enuy du Vicomte Rossulin tout ce qu'il auoit & possedoit en l'Euesché de Marseille. Ce don fut faict le VIII. des Kalendes de Mars de l'an suiuãt deux cens & treze: en contemplation duquel les Chanoines de l'Eglise le receurent au nombre des freres, le faisant capable & participant de leurs offices, suffrages, oraisons & bien-faicts

spirituels : ce qui fut faict & solennellement passé és presences de Pierre Gauffrid Prieur des Isles d'Yeres, & de Estienne Espinaz Escuyer & Gentil-homme de Marseille. *Nobles tesmoins. Espinaz anciens Gentils-hommes de Marseille.*

I'ay veu vn instrument de cest an mesme, indiction v. & du quatrieme des Kalendes d'Aoust, où le seel de Hugues des Baulx estoit de plomb de la grandeur d'vn ducaton, & de deux fois son espesseur ayant d'vn costé la figure d'vn cheualier conquerant ou Prince A à cheual, tenant vne espee d'vne main, & de l'autre vn Escu auec la commette à seze rayons derechef emprainte en son demy relief au reuers, & à l'autre costé du seel auec ceste inscription en lettres Gottiques & anciennes, *Sigillum Vgonis de Baucio.* *Instrument où estoit le seel de Hugues des Baulx.*

Quelques vns ont escrit que Louys VIII. fils de Philippe Auguste, qui fut couronné ceste mesme annee par Guillaume Archeuesque de Rheims, au commencement de son regne eut communication auec l'Empereur Frideric, dont nous parlerons tantost, renouuella l'alliance anciennement contractee entre les François & les Alemands, puis s'achemina vers la ville d'Auignon auec ses freres qu'il print, & ruyna entierement. Estant ce mesme Louys qui eut de Blanche sa femme entre au- B tres enfans Alphons Comte de Poitou, qui espousa la fille de Raymond deuzieme du nom, Comte de Tholose, & de Sance fille de Pierre Roy d'Aragon frere d'Alphons, pere de ce dernier Berenguier. *Auignon pris par le Roy Louys VIII. de ce mesme temps.*

Raymond des Baulx & Alazacie sa femme Vicomtes de Marseille (cecy fut l'an mil deux cens quatorze) donnerent à la mesme Eglise de Nostre Dame de Sede tout ce qu'ils auoient en l'Euesché de Marseille : parquoy en reuenche de ce present les Chanoines les receurent en frere & sœur, les faisants participants de toutes leurs oraisons & prieres : ez presences de Geoffroy de Trects & Rostang d'Agoult son frere, Raymond Emynsons C Cheualier de Berte, & Raymond de Marguerites, gendarme de Raymond des Baulx : où est à remarquer comme ces freres Geoffroy & Rostang se nommoient de diuers surnoms, à sçauoir de ceux de leurs fiefs : ce qui apporte merueilleusement de la difficulté & des tenebres à la vraye & parfaicte distinction des races & des familles : somme que ceste mesme annee l'Empereur Frideric second de ce nom, Roy des Romains & de Sicile, au troisieme an de son Empire se treuua d'aduanture à Mets, où estant il donna le Royaume de Vienne, qu'il nomme le Royaume d'Arles, à Guillaume des Baulx Prince d'Orange & aux siens, auec la couronne Imperiale, & promesse de le couronner : dont il luy fit expedier lettres parentes au seel d'or. *L'an MCCXIIII. le iour de sainct Luce. Don de Raymond des Baulx autre Vicomte de Marseille à la mesme Eglise de Sede. Les Ides de Ianuier. Frideric Empereur donna le Royaume de Vienne ou d'Arles à Guillaume des Baulx Prince d'Orange.*

D Aux Ides de Mars de l'an ensuiuant au Concile tenu à Lateran par le Pape Innocent, Raymond Comte de Tholose dit le Vieux accusé d'heresie, fut declaré excommunié, à ce Concile furent presens vn grand nombre de Prelats, quand Innocent par sa Bulle qu'il adresse aux Nobles, Ducs, Comtes, & Barons d'Aix, d'Arles, & de Vienne, Raymond ayant esté preuenu & conuaincu d'auoir cruellement faict occire & meurtrir Pierre de Chasteau-neuf son Legat enuoyé de la part de sa Saincteté pour conuertir & ramener au droict chemin ce Comte heretiquement opiniastre & ses fauteurs, comme personnage de haut merite & de singuliere preud'hommie, se plaiguit en ces propres termes, que ie n'ay E aucunement desguisez. *L'an MCCXV. les Ides de Mars. Raymond Comte de Tholose excommunié au Concile de Lateran. Pierre de Chasteau-neuf. Legat d'Innocent occis par le Comte de Tholose.*

Ceste maudite race de Prouençaux n'estoit pas digne de voir aucuns signes de ce sainct homme : mais Dieu accroistra ses biens pour l'heresie que ce mauuais Comte a semé parmi la Prouence durant sa vie. Aussi veut-il qu'il soit denoncé publiquement maudit & excommunié, puisque suyuant les traditions de nos anciens peres on ne doit porter ny rendre aucune foy à celuy qui ne la rend & porte à Iesus-Christ. Qu'on ne laisse pourtant à le trauailler & molester selon la sentence contre luy fulminee, & contre tous ces adherans & fauteurs dechassez & iettez de leurs chasteaux, & maisons : à fin qu'en leurs places soient mis & logez des Chrestiens, gens d'exemplaire, de bonne vie, & d'irreprochable conuersation. *Paroles de la Bulle.*

F Ces fulminations donnerent vn si rude coup à la teste de ce fol Comte, que se voyant si gracieusement traitté & tant à bon escient poursuiuy il machina vne côiuration clandestine auec les Auignonois, Carcassonois, Narbonois, & Massiliens, qui de ce têps occuppoiēt toute la contree deçà & delà la riuiere du Rhosne & l'inforceable chasteau de Beaucaire. Ceste action occasionna le Comte Berenguier à s'aigrir & tourner contre ses desseins & ses côplices, tellemēt qu'il fit publier vn Edit par toute l'estendue de sa Côté côtre les Vaudois, dont la teneur contenoit vne tres-aspre inionctiô & vn cômandement rigoureux à ces heretiques vagabôs, rebelles à l'Eglise, de vuider les terres de son obeïssance dans vingt-quatre heures *Raymond Berenguier se bande contre le Comte de Tholose.*

L'an MCCXVI. Asseurance de liberté pour ceux d'Auignon par le ieune Comte de Tholose.

precisement. Parquoy Berenguier offrit au Pape gens, argent & secours pour mener à certes la guerre contre ce Comte deserteur & obstiné quoy qu'il fut son proche parent.

Ceste fulmination lancee en vertu de ceste Bulle l'an MCCXVI. les citoyens d'Auignon, cõsiderans ceste dangereuse & sanglante guerre d'vne part, & de l'autre les poursuites aspres & viues que les Princes faisoient contre ce vieil heretique, mesmes le Pape & le Roy de France, qui pretendoit part à ce gasteau & à sa ruine, se mirent en la protection & sauuegarde de Raymond le Ieune son fils de ce temps en Auignon, qui les receuant de bon cœur fort benignement, & la leur octroyant liberalement l'enuoya de ceste teneur. A

Extrait de la sauuegarde.

Nous Raymond fils de monsieur Raymond par la grace de Dieu Duc de Narbonne, Cõte de Tholose, & Marquis de Prouence : & de Madame la Royne Ieanne sa femme, donnons & confirmons à vous Consuls & à tous de la cité d'Auignon, sçauoir aux Nobles, Bourgeois, Marchands, & generalement à tous de nostre franche & libre volonté, sans occasion ne cause d'aucune guerre presente, passee ou à venir pour les benefices que à nous & à nos predecesseurs auez faicts, toute asseurance & liberté de vos personnes & de vos biẽs en terre, en eau, en tous lieux & en tous temps, & par toutes nos terres, iurisdictions & Seigneuries. Et si remettons à vous, & à vos successeurs toutes exactions, tous vsages & tous ...aillons, tous peages vieux & nouueaux, que nous auions & souliõs auoir iustemẽt ou iniustemẽt, ou que nos predecesseurs souloient auoir & posseder, excepté la moitié du peage du sel qui se perçoit en nostre terre, & que nostre Seigneur & pere perçoit tant en terre, que en mer. Au surplus nous vous promettons qu'en toutes nos terres (sçauoir celles qui sont sous nostre pouuoir, & que nous deuons par la grace de Dieu acquerir) nous vous garderõs, deffendrons vos corps & vos biens, & contre vous ne vostre cité ne ferons aucune machinatiõ ny entreprise. Vous promettant au surplus que nostre Seigneur & pere le Comte Raymond vous confirmera tout ce que dessus, & ainsi le iurons. Faict aux degrez de l'Eglise Nostre Dame du costé du Rosne, és presences de Arnaud d'Auignon VV. Pierre Astourgar, Pons de Sor, Pierre Rostang Andrar, Raymond de sainct Paul, Bertrand Rencurel, Pons Reynaud, & Pierre Emeric, Consuls & Gouuerneurs d'Auignon, des iuges & de presque tout le peuple de la cité qui la se treuua pour lors assemblé : car il faut entendre que pour raison du sel, des lesdes & langues de bœuf estoit aduenu vn grand nuage de desordre & de sedition populaire bien peu deuant entre les nobles de la ville, & que le Cardinal de saincte Marie, Legat du S. Pere auoit commis l'Archeuesque d'Aix pour entendre les parties & les raisons de leurs debats. Parquoy les Nobles auoient deputé Guillaume Maluicin Scindic constitué par les Consuls, lequel apres auoir sagement debatu l'affaire, auoit par mesme moyen promis au Legat tant à son propre nom que des Nobles, d'en demeurer à tout ce qu'il ordonneroit de luy estre fidelle, & obeyssant, & de luy prester toute aide, conseil & faueur: si qu'il en fit vn iurement solemnel aux liures des saincts Euangiles, en presence de Berenguier du Pont, Guillaume d'Vsez & plusieurs autres Gentils-hommes nommez aux articles d'Auignon. B C D

Omnia vsatica, omnes theoloneos.

Ce que le Cõte ... a la sauuegarde.

Promet faire ... ce que dessus à ... pere.

... signa la sauuegarde

Cecy se void aux ... de l'an MCCXV. ... chapitres d'Auignon

Interdiction contre les habitans d'Auignon pour sept ans en haine du Comte de Tholose leur Seigneur.

Et parce que de ce mesme temps les Auignonois s'entretenoient en la bonne grace, ou plustost fauorisoient le party de Raymond de Tholose leur Seigneur, excommunié pour raison de son heresie, & peruerse opinion : & qu'ils s'essayoient de tous leurs moyens & pouuoir de tendre quelque bon seruice tant au pere comme au fils. Pource aussi que le Comte de Prouence, comme Seigneur de la moitié d'Auignon s'employoit à bon escient à ceste guerre, que le Pape & le Roy de France menoiẽt à bannieres desployees cõtre le Tholosan: à cause dequoy les Auignonois auoient monstré refus de payer aux Officiers de Berenguier les droicts & deuoirs que luy & ses predecesseurs Comtes & Seigneurs de la moytié d'Auignon, & autres places contenues au partage de la Prouence, auoient accoustumé de prendre & perceuoir. C'est pourquoy Honorius III. du nom souuerain Pontife ietta & fulmina vne excommunication generale contre les murs & tous les habitans de la cité, les interdisant pour leurs crimes & defections durant l'espace de sept ans. E F

Poëtes Prouençaux.

De ce temps estoient en credit & reputation plusieurs bons & signalez Poëtes, entre lesquels pour l'excellence de leurs inuentions, Hugues Brunet, Bernard de Ventadour, Pierre Raymond le Preux, & Hugues de sainct Cyre meritent d'estre remarquez auec plusieurs autres belles & anciennes choses dignes de voir.

Hugues Brunet Poëte Prouençal.

Hugues Brunet Gentilhomme de Rodez fut sçauant aux bonnes lettres, excellent Poëte Prouençal, sage, prudent, & plein de discretion, lequel nonobstant ces belles qualitez se fit Comique, faisant luy-mesmes & appliquant les airs aux chansons qui se chantoient

aux Scenes, combien que quelquesfois il employoit quant aux chants vn sieu compagnon, qui ne se mesloit que de chanter & reciter, parce que Hugues auoit la voix fort cassé & tres-mauuaise. Le Roy d'Aragon le voulut pourtant auoir à son seruice, comme firent le Comte de Tholose, le Comte de Rhodez, Bernard d'Anduze, & le Dauphin d'Auuergne, tant la Poësie Prouençale estoit en estime haute enuers les Princes de ce temps.

A Fut amoureux d'vne Damoiselle de l'illustre & ancienne maison de Monteil, nommee Iulienne, estimee la plus belle Dame, la mieux parlante, & la plus sage de Prouence, qui ne fit iamais semblant de l'aimer. Ce desdain força ce pauure Poëte, cognoissant sa froideur de se donner du tout au Comte de Rodez son maistre & son Seigneur, où il tomba dans les filets de la Comtesse son espouse. Ce que le Comte appercevant, dissimula si gracieusemét, pour le plaisir qu'il prenoit à ses chansons, plus encor pour l'asseurance qu'il auoit de la chasteté de la Comtesse, qu'il n'en fit iamais aucun semblant au Poete, lequel finalement parmi ses douces passions deceda l'an MCCXXIIJ. apres auoir laissé vn traité intitulé *Las drudarias*, qu'on pourroit dire les tuffieneries d'amour, qu'aucuns ont voulu attribuer à vn Bertrand

Iullienne de Monteil maistresse du Poete Hugues.

B Carbonel Poëte & Gentilhomme de Marseille.

Carbonel Poëte de Marseille.

Bernard de Ventadour fut fils d'vn pauure homme de Ventadour, qui se vint habituer en Prouence, estoit pourtant personnage ingenieux & de grande dexterité, sçachant fort proprement rithmer & chanter : ce qui luy fit meriter non seulement les bonnes graces du Vicomte de Ventadour, qui l'aima & l'honnora grandement pour ses belles & doctes inuentions, mais encor celles de la Vicomtesse, qui fut aucunement esmeue en son ame, & surprise de son chant. Ceste reciproque bien-vueillance dura quelque temps sans mauuaise odeur & sans cognoissance de personne, iusques à ce que le Vicomte s'appercevant de quelque changement de couleur, la Vicomtesse donna fort sagement congé à son amant,

De Bernard de Ventadour Poete Prouençal.

C Bernard se retira vers la Duchesse de Normandie, Dame de haut prix & de rare sçauoir, qui receuant fort humainement ce poete, luy fit donner vn Estat honnorable à sa maison. Là gueres n'eut seiourné Bernard, que la Duchesse esprise de son bel entendement, reputa à grande gloire d'estre honnoree & immortalisee par ses beaux vers. Aussi porta vne si louable ambition son nom & son bruit si loin, que Richard Roy d'Angleterre, aimant ceste excellente Dame, au seul pourtrait des rithmes de Bernard, l'espousa, l'osta de Normandie, & la mena en Angleterre, où tost apres elle deceda. Bernard priué de la presence de sa Duchesse se retira au Comte de Tholose, où venu amoureux de Ieanne Comtesse de Beaucaite, belle & illustre princesse, il se mit à plaindre plus doucement que iamais : mais venant en-

Force excellēte de la Poesie & des beaux vers.

D cor à deceder ceste troisiesme maistresse, lassé des folies du monde, il se rendit Religieux au Monastere de Mont-maiour, où apres auoir composé plusieurs beaux liures, il rendit son esprit à Dieu, l'an MCCXXIIJ. Ce poëte a fait las recouffinadas de l'amour recaliuat, las Mayes, la tamade, & quelques Elegies de Sytennes.

Oeuures du Poete Bernard

Recouffinadas sont coups que se donnoient auec des fabots pleins de neige.

Peyre Remond lou Proux, ou le Vaillant, natif de Tholose, fut ainsi nommé, parce qu'il estoit preux & vaillant aux armes : ce qui dónoit vn tres-bel ornement au sçauoir de sa Poësie, en laquelle il excelloit parfaitement, comme tres-bon & tres-docte Lyrique en rithme prouençale, fut à la guerre de Surie contre les infideles auec l'Empereur Frideric, où il mania diuersement le coutelas & la plume, faisant durant ceste expedition plusieurs belles chan-

De peyre Remond le Preux Poete Prouençal.

E sons, adressees a Iausserande del Puech, de tres-noble & ancienne maison de Tholose, qu'il aimoit esperdument, regrettant continuellement son esloignement & son absence. Toutesfois ceste maladie changea d'assiete : car estant reuenu de ce voyage, il s'adressa à vne gentil femme de la maison de Codollet, des beautez de laquelle il fut si viuement nauré, qu'il en fit vne fort docte & ingenieuse chanson, dont le commencement estoit tel:

Del Puech Noble & ancienne maison de Tholose.

De Codollet Noble & ancienne maison de Prouence.

Amour si ton poder est tal
Ensins que cadun ho rasonne.

En ceste Ode il descrit par le recit d'vne infinité d'histoires tous ceux dont amour a

Chanson de Raymond contre de Petrarque au son triomphe d'amour.

F triomphé : si qu'on peut voir combien Petrarque a imité ce poete. Ceste chanson fut secondee d'vn autre, où les loüanges & les perfections de sa Dame, auec le bon-heur qu'il auoit de iouyr de la clarté de ses beaux yeux, furent fort artificieusement exprimees. Ce poëte, contre la belles & doctes compositions fit vn traité contre *l'Errour dels Arrians*, & vn autre outre ces tyrannie des princes. Finalement mourut a la guerre des Comtes de Prouence & de Tholose, enuiron l'an MCCXXV. que Louys VIII. print Auignon sur le Comte Raymond, dit le Vieux, accusé & conuaincu de l'heresie Albigeoise, comme bien tost nous ensilerons. Hugues de Santcyre Gentilhomme & tres-bon poëte en langue prouençale, fut amou-

Traité de Raymond contre l'erreur des Arriens

De Hugues de Santcyre Poete Prouençal.

Clermonde de Quiqueran maistresse du Poete.

teux de Clermonde de Quiqueran, tres-noble Damoiselle de la ville d'Arles, des plus belles & plus accomplies qu'un sceut voir, tellement estimee, qu'elle ne pouuoit souffrir ny entrer en comparaison en bonté, beauté & bon sens auec aucune Dame de son temps. Ces excellentes qualitez furent des esguillons assez vifs & poignants au gentil Hugues, pour l'induire à chanter les hautes loüanges de Clermonde en toutes sortes de sons & de rithmes qu'il adressa à Beatrix de Sauoye, espouse de Berenguier, qui les receut tousiours gracieusement A & de fort bon cœur. On trouue qu'en l'vne de ses chansons, il dit auoir trois grands &

Les trois capitaux ennemis du Poete.

redoutables ennemis, qui le forcent & sollicitent nuict & iour de se meurtrir soy-mesme: ses yeux qui l'adressent & le font aimer en lieu plus haut, qu'il ne luy conuient: amour qui le tient sous son obeissance & les fers, le cōtraignant d'aimer sa Dame. & sa Dame le plus cruel ennemi des trois, à qui il n'ose descouurir l'ardeur de son affection, ny la violence de son martyre. Ceste mesme chanson est merueilleusement pathetique & pleine de beaux traits: de maniere qu'il est aisé à voir que le docte & laborieux Petrarque l'a curieusement imité en plusieurs endroits. Tant y a que la passion le deschatna tellement, que ne pouuant supporter B

Le Poete meur. de fascherie.

les continuelles rigueurs de son ingrate maistresse, venu tout sec & tabide, il trespassa de langueur & de fascherie enuiron le temps que dessus, sçauoit l'an MCCXXV. Voila ce qui touche en bref ces quatre Poetes que nous allons d'vne mesme traicté ioindre & accompagner de Rambaud de Vacheres, Pons du Brueil, & Hugues de Loubyeres, & de plusieurs autres, qui n'arresteront gueres de s'entresuiure & mener à la file, tant ces aages se monstrerent fauorables & magnifiques aux bonnes lettres sous la liberalité des Princes, qui se sentoient illustrez de tels personnages. Où cependant il ne faut passer que l'an MCCXVij. Berenguier

L'an MCCXVij du mois de Feurier.
Octroy de plusieurs priuileges donnez à la ville de Forcalquier par Raymond Berenguier & la Comtesse sa mere.
Gentilshommes presents à l'octroy des lettres de priuilege.

& Garcende sa mere gouuernante & Comtesse douairiere de Prouence & de Forcalquier, octroyerent aux Cheualiers & preud'hommes de la ville de Forcalquier, de tres-beaux & C tres-aduantageux priuileges, portans qu'ils seroient francs de peage, tant par mer que par terre, auec plusieurs beaux & honnorables Chefs, concernants la police & administration de leur ville, ez presences de Guillaume de Coutignac, Ysnard d'Entrauenes, Rigaud Berenguier, P. de Forcalquier, Raymund de Coutignac, Rambaud de Puy-Michel, B. Arnaud de Digne, B. de Treuans, Pierre Augier. Blacchas, François de Ponteues, Alphant de Tharascon, R. de Valence, & d'infinis autres Barons & Gentilshommes. Ce fut alors que Pierre Roy d'Aragon aborda en ces marches, que Berenguier son nepueu estoit allé voir & visiter, qu'au moyen de leur entreueüe, estans ensemble ils octroyerent quelques priuileges à ceux

Priuilege aux habitans de Gombert.
Infeodation du lieu d'Eguieres à Pierre Augier.
Gentilshommes presents à l'infeodation.

de Marseille, habituez au Chasteau de Gombert: & que Berenguier dōna le lieu d'Eguieres, ou d'aduanture il se trouua en infeodation à Pierre Augier gentilhōme de sa Cour, auoüant D hant & clair tant pour son asseurance, que pour luy tesmoigner sa bonne affection & liberalité qu'il estoit maieur de quatorze ans, en presence de Raymond Gantelme, Hugolen, Guillaume, Gauffrid de Borma, Pierre Rostang, Albert Remondet, Maistre Gantelme Iuge du Comte Audibert de Merindol, Ricaud Gantelme, Pons d'Allamanon, Raymund Baston, & Abraham Iuif de nation son Medecin, auec infinis autres Gentilshommes, qui honnoroient & suiuoient la Cour de ce ieune Comte.

Ystres & Foz transferez ez maisons des Forbins & des Porcellets.

Raymond des Baulx estoit Seigneur d'Ystres & de Foz, places qui depuis sont tombees, sçauoir Ystres en la main des Forbins, dont sont issus les Sieurs d'Ystres & de Sainct Ianet, E & Foz en celle des Porcellets, qui les iouyssent encor auiourd'huy. Voyons maintenāt nos poetes.

Rambaud de Vacheres Poete Prouençal.

Rambaud de Vacheres fils d'vn Cheualier de Prouence Sieur de Vacheres, bon poete Prouençal, & Comique, se tint long temps à la Cour du Prince d'Orenge son Maistre, qui mettant prix haut à sa poësie, & le faisant cognoistre & priser aux plus grands de sa Cour, qui se delectoient à la rithme Prouençale, luy fit de grandes & aduantageuses faueurs pour le respect de sa vertu. Mais apres quelque temps (car l'humeur poetique n'a gueres d'arrest, pour auoir diuerses imaginations) enuiron l'an MCCXVIIJ. il se retira deuers Mossen F

Boniface Marquis de Monferrat.
Beatrix sœur du Marquis femme de Henry du Carret.

Bonifaci Marquis de Montferrat, auec lequel il demeura long temps, deuenant riche en accoustrements, armes, argent, & cheuaux, autant qu'en belles inuentions de poësie: à tant qu'il deuint amoureux de Beatrix, sœur du Marquis, qui fut mariee à Henry du Carret: à la loüange de laquelle il deploya les plus belles choses de son mestier, selon qu'il estoit agité de deux puissants Dieux, Apollon & Amour, l'appellant par nom feint son beau Cheualier: ce que ceste Princesse, comme sage & fort aduisee, dissimula gracieusement. Cela ne fit Rambaud, qui [illegible] de sa fureur composa vne chanson fort fantastique & plaisante en plusieurs & diuerses langues, en Prouençal, Tuscan, François, Gascon, & Espagnol,

le coupplet

le couplet Proueuçal commençaut, *Aras quand vei verdeiar*: le Tuscan, *Io son quel c e ben non ho*· le François, *Belle douce Dame chere*: le Gascon, *Dauna iou mi rende à bous*: l'Espagnol, *Mas tan temo vuestro pletto*. & finalement le dernier meslangé de tous ces langages.

Chanson cantasque en diuerses langues

Or le Marquis allant à la Romanie, accompagné de Baudouin Côte de Flandres, Henry
A Comte de Sainct Paul, & Louys Duc de Sauoye, qui s'estoient croisez contre les Sarrazins, le Comte Raymond Berenguier allant auec eux mena Rambaud, & l'ayant fait Cheualier, tous ces Princes l'enrichirent de grandes Seigneuries, mesmes l'Empereur Frideric, qui admiroit ses chansons, lequel luy donna le gouuernement de Salonic, qu'il auoit gaigné sur les Sarrazins, où le Poete mourut encor de bon aage en l'an MCCXXVJ. Pons de Brueil gentilhomme Prouençal du pais des Montagnes, estoit d'vne race tres-ancienne & tres-noble de Prouence *d'aperi oculos*: comme qui diroit en Prouençal *d'vebre' uœil*, ou *d'ouuré œil*: quoy qu'aucuns l'ayent estimee d'Italie, fut fort sçauant aux bonnes lettres, rare Poete Prouençal, tres-bon musicien, tres-excellent joüeur d'instruments, vaillant aux armes, courtois & gracieux:
B mais n'ayant pas grands reuenus, par le moyen de tant de vertus il gaignoit tout ce qu'il vouloit, & se tenoit tousiours fort leste & bien couuert d'accoustrements riches & beaux: la beauté de Elys de Merillon, fille de Bernard d'Anduze, gentilhomme fort honnorable d'Auuergne, & femme d'Ozil de Mercuir, toucha si viuement son cœur, qu'il ne chanta iamais que pour elle, & ne changea onc son affection, la continuant auec beaucoup d'honneurs & de loüanges, iusques à ce qu'elle fut morte. Car alors il se croisa au passage que firent outre mer les gentilshommes Prouençaux auec leur Comte, où il trespassa l'an MCCXXVIJ. apres auoir fait vn chant funebre sur le decez de son Elys, & *las amours enrabiades de Andriou de Fransa*.

Mort du Poete Rambaud.
De Pons de Brueil poete Prouençal.
Elys de Merillon femme de Ozil de Mercuir.
Les Rodillas de Tholon [illegible] Amours enragees de André de France.

C Hugues de Lobieres gentilhomme Prouençal, natif de la ville de Tharascon, tres-bon Poete, homme de subtiles inuentions, s'estant fait riche au moyen de sa poesie, monta au rang des grands Barons & Seigneurs du pais, qu'il entretenoit en publique diuorce, tant il estoit malin & diuers. Estoit poussé d'vne si outrageuse outrecuidance, qu'il n'estimoit que iamais aucun deust esgaller ses vertus, lesquelles au moyen d'vne brutale ambition, & voluptueuse ardeur de luxure, dont il estoit embrasé enuers les femmes, furent tellement obscurcies, que personne ne voulut escrire de luy, ny à son honneur, ainsi que plusieurs ont remarqué: estimants que pour des vices tant ords & puants, il meritoit d'estre à iamais enseueli de nom & de corps. Car le Monge des Isles d'or, & Sainct Cesari, excellents personnages, qui ont fait les vies de nos Troubadours, & Poetes Prouençaux, comme nous dirons
D. à leur tour, n'ont fait que bien petit discours de cest Hugues, à ce qu'ils disent, indigne d'estre celebré, pour estre mort comme vne beste, sans laisser aucune memoire de soy, enuiron ce mesme temps.

De Hugues de Lobieres poete Prouençal.
Voy Iean de Nostredame en la vie des Poetes Prouençaux.
Hugues mort sans renommee.

Ainsi n'a laissé ce poëte ny tesmoignage de son sçauoir, ny de faueur aucune de Princes, ny de Maistresse ou Damoiselle qui l'aye chery, tant le vice & l'ordure rendent le Gentilhomme blasmable, & l'homme de sçauoir peu reueré.

Pour reprendre le train de l'histoire, Berenguier qui de ce temps se trouua à Tharascon par vne conuention qu'il fit auec la communauté & les habitans de la ville, confirma gracieusement & liberalement les priuileges que Ildephons Roy d'Aragon son ayeul, & Ildephons son pere, Comtes & Marquis de Prouence leur auoient jadis octroyez.

Conuention entre Berenguier & Tharascon.

E Et pourautant que l'Empereur Frideric deuziesme du nom menoit vne forte & irreconciliable guerre contre le Pape, aduint que l'annee suiuante il fut bien & beau excommunié, & que tous les Notaires, Secretaires & Tabellions furent tres-expressement enjoints, sur peine de censure, de marquer & signaler les faces & commencemens de leurs actes de ces mots, *vacant l'Empire*: car il se trouue vne vieille pancharte d'instrument portant encor ces mesmes enseignes, auec le seel de plomb y pendant, des Seigneurs de la ville d'Yeres du surnom de Fossis, race tres-noble & tres-puissante de Prouence, où estoit bossé d'vne part vn Lyon, issant auec ces paroles en lettres gottiques, *Sigillum dominorum*, & de l'autre la co-
F mette à seize rayons des Princes des Baulx (parce que ceux de celte tant illustre maison estoient Seigneurs de Foz) auec ces autres mots en mesmes caracteres, *De Areis*, qui est autant à dire comme le cachet des Seigneurs d'Yeres. Et si me resouuient fort bien d'auoir leu & trouué en quelque part, que la noble & ancienne maison de Sado en estoit issue & descendue. L'estoile qu'ils tiennent en leurs armes a huict rayons seulement d'or en champ d'azur, ayant esté ainsi abregee, & diuersement blasonnee, pour differenter les puisnez & cadets des chefs principaux de la famille: mais nous en parlerons ailleurs, pourautant que

L'an MCCXVIIJ. au mois de May.
Frideric II. du nom excommunié par le Pape.
Imperio vacante.
Seel de la maison consulaire, & des Vicomtes d'Yeres.
De Fossis tres-[illegible] race de Prouence [illegible] de la maison de Baulx, dont la maison de Sado se treuue descendue.

voicy

Guerre contre les Vintimeliés & leur reduction.

voicy venir vn bruit de guerre contre les Vintimiliens, qui (quoy qu'il s'estouffera bien tost)
nous femond à le reciter.

En ces mesmes temps donques, pendant les dissentions du Pape & de l'Empereur, s'esle
ua vne espesse broüée de rebellion auec vn bruyant tumulte, entre les Vintimiliens & les
Genois, qui pretendants les subiuguer, auoient enuoyé leur Podestat auec vne grosse &
puissante armee en vn lieu appellé Sainct Renio, situé au bord de la mer (mais fameux pour A
les Orangers & Cytroniers, dont son territoire abonde) pour donner ordre & conduite à
tout l'exercite : Berenguier a venir de ceste entreprise par messagers & courriers, l'vn sur
l'autre despechez : ce qui le porte en gros & puissant nombre d'hommes, & en bon equipa
ge d'armes, au secours des Vintimiliens, contre les forces Genoises : & apres y auoir arresté
quelques iours part, laissant Guillaume de Coutignac Lieutenant general de tout son camp:
ce Gentilhomme besoigna si bien, & par vne telle dexterité & militaire prudence, qu'estans
les choses tranquilles & calmes, & les Vintimiliens reduits & asseurez à son obeissance,
Berenguier reprint les routes de Prouence, apres s'estre fait voir & signaler honnorable
ment en ceste entreprise, autant braue, magnanime & valeureux, qu'il y fut heureux & for- B
tuné, quoy que ieune Prince, non encor assez rompu & bien instruit à la routine de telles
escholes & conquestes : Raymond de Myreuaulx, & Ancelme Faydit, les vies desquels
nous auons peu deuant elogees pour l'excellence de leur Poësie, beaucoup estimez & prisez
estoient d'ordinaire à la Cour de ce ieune Comte, lequel espousa vn peu apres Beatrix de
Sauoye fille du Comte Thomas, Duc de Chablays & d'Aouste, & de Beatrix fille d'Aymon
Comte de Geneue : ce qui fut l'an deux cens & vingt : & de ceste Princesse eut Berenguier
quatre belles & illustres Infantes, qui furent quatre grandes Roynes, ainsi que nous reciterons
en lieu propre & conuenable : dont l'vne fera changer l'Estat de la maison des Beren-
guiers en la Royale maison d'Anjou : nous remarquerōs cependant qu'entre Berenguier (qui C
lors se titroit Marquis) & la Communauté de Tharascon, fut faite vne conuention l'an en-
suiuant, au moyen de laquelle les Consuls de la ville exhiberent certains priuileges, que
Ildephons Roy d'Aragon son ayeul, Comte & Marquis de Prouence leur auoit donnez, où se
trouuent tesmoins Raynaud & Elzias de Sainct Remy Cheualiers : & que trois ans apres
il confirma & donna de nouueau à Raymond & Ysnard d'Agoult, Seigneurs d'Agoult &
de la vallee de Sault, vn priuilege d'auoir Iuges des premieres appellations en leurs terres,
dont nul ne peut appeller, permettant à ces deux Gentilshommes, pour le respect de leur
qualité esleuee, d'aller & venir par toute la Comté de Prouence auec trente cheuaux armez,
& de porter toutes sortes d'armes defendues & prohibees à leur plaisir & volonté, sans en D
pouuoir encourir recerche.

Guillaume de Coutignac Lieutenant general de l'armee de Berenguier.

L'an MCCXX. Mariage du Comte de Prouence auec Beatrice de Sauoye.

L'an MCCXXI Le v des kalendes de Decembre Conuentio entre Berenguier & la ville de Tharascon.

L'an MCCXXIV le xij des kalendes de iuillet. Priuilege tres-ample & magnifique à la maison de Sault

Les patentes de ce tant illustre aduantage sont dattees du xij. des kalendes de Iuillet,
de l'an deux cens vingt-quatre : esquels mesmes iours il en octroya trois excellents, dont ie
n'ay veu les circonstances particulieres à Bertrand de Grasse, Sieur de Cabrijs, & à Targue
de Grasse son frere : maison dont nous auons parlé & parlerons en plusieurs endrois de ces
volumes, aussi bien que nous auons fait & ferons de la ville d'Arles, dont les habitans se
maintenoient tousiours inuiolablement en leur premiere forme de Republique & populaire
liberté, sous vn Podestat qu'ils creoient par les suffrages & pluralité de voix tous les ans : au
moyen dequoy l'an MCCXXV. ils esleuerent, suiuant les febues de l'election, Dragonet de E
Montdragon, Gentilhomme de maison signalee & fort ancienne, laquelle ayant passé par
plusieurs & diuers canaux, a plusieurs fois changé de sang & de nom : & Dragonet de Qui-
queran, de famille non moins honnorable, l'vn en Podestat souuerain, l'autre en Viguier de
leur Cité : auquel mesme temps Guillaume de Laudun, tres-noble Cheualier estoit Pode-
stat d'Auignon.

Priuileges à la maison de Cabris de Grasse.

Arles, Republique de ce temps.

L'an MCCXXV De Mandragon & de Quiqueran. Podestat & Viguier d'Arles

Cependant aduint que aux Nones de Iuin Berenguier se trouua à la ville de Forcalquier,
dependante de la couronne & du Domaine de Prouence, en vertu du mariage, dont nous
auons desia parlé : où en la presence de tous ses Barons & Gentilshommes, meu d'vne cer-
taine bonne & paternelle affection, qu'il auoit enuers ses bons & nouueaux sujects, il leur F
quitta & remit le seruice annuel qu'ils luy souloient faire, tant reel que personnel & que
de là il se rendit à Draguignan, & dans la maison claustrale de nostre Dame, où se trouuant
porté d'vne mesme & pieuse affection, par le sain aduis & deliberation des gens de son
Conseil, & des Princes & barons de sa Cour, il confirma authentiquement les priuileges &
libertez qu'Ildephons son pere auoit quelquesfois octroyez à l'Euesque de Frejuls, auec pro-
messe de n'y contreuenir iamais. Ceste confirmation se passa en la presence des venerables

Aux Nones de Iuin, pour les habitans de Forcalquier.

Confirmation des priuileges donnez à l'Euesque de Freiuls par Ildephons.

Chanoines & Gentilshommes presents à la confirmation.

Pierre d'Escantelis, Thomas Pierre Bonaffie, & Guillaume de Signe Chanoines, de Requiston Rostang, Rambaud Pons, Guillaume du Puget, Raymond de Taradel, Bertrand de Puybreffon, Pierre de Bagnols, Bertrand Iourdan, & plusieurs autres personnages de qualité noble : où bien facilement se peut remarquer combien ceste maison d'Aragon estoit affe-
A ctionnee aux personnes Ecclesiastiques, & aux Monasteres & Religions, comme par vne inclination naturelle laissee de pere en fils, & de race en race : là où pour le iourd'huy les Princes sont ceux qui font moins d'estime des Prestres & des Prelats, voire ont assez moins de soin des reparations & constructions des saincts & sacrez bastiments dediez au seruice du Prince des Princes, & du Roy des Roys, dont ils representent l'image & l'authorité que de toute autre chose qui soit. Si à l'aduenture le mal ne vient du costé mesme des Prelats & des Euesques, lesquels bien souuent au lieu d'estre des Pasteurs sont des Loups, au lieu d'estre des Docteurs sont des ignorants, au lieu d'estre saincts & retenus sont sales & debauchez : finalement au lieu d'employer les reuenus de l'Autel à l'Autel, qui les entretient, l'employent en chiens, cheuaux, oiseaux, ieux, bombances, dissolutions, & voluptez. Mais
B ce n'est ny mon office, ny mon propos de taxer les Princes ny les Prelats, que ie reuere ; ains de suiure mes brisees, & les occurrences variables, qui suruenoient en ceste prouince de ce temps, pour faire chemin & passer outre le plus diligemment que ie pourray, de peur que la mort, ou quelque fascheux accident ne me surprennent en chemin, attendu que si longs voyages ne requierent amusemenrs ou digressions extraordinaires & dangereuses.

La maison d'Aragon maniere ement affectionnee aux gens d'Eglise.

Les Princes de ce temps font peu de cas aux Ecclesiastiques. Les Ecclesiastiques de ce siecle pour la plus part mauuais Euesques & Prelats.

Sur le mois d'Octobre de l'an MCCXXVj. l'Empereur Frideric, à la requeste des trois Estats de Prouence, & de Berenguier, estât à Foge, par ses lettres patêtes & perpetuel Edict, adressée tant au Comte qu'à ses successeurs, disoit estre venu à son notice, comme aux Comtez de
C Prouence, Forcalquier, & terre adjacentes, feu Ildephons, & depuis Raymond Berenguier son fils, constituez en tendre & bas aage, auroient fait & passé certaines concessions & octrois d'immunitez des iurisdictions appartenantes au pouuoir mere seul & souuerain, ensemble l'alienation des choses immobilaires, comme peages, censes, seruices, & autres tels droicts perpetuels, non seulement au grand preiudice de l'Empire Romain, mais encor des Comtes & Marquis de Prouence, & pource (disoit-il) que l'imperiale Majesté souffroit interests aux choses mal faites, & qu'à elle seule appartenoit de les corriger & remettre en leur entier, aussi bien que celles qui auoient esté imprudemment octroyees & alienees par les Comtes de Prouence, en diminution & iacture de leurs Estats & Seigneuries (ainsi qu'il estoit requis de les reuoquer, d'autant qu'elles estoient du domaine & vray patrimoine
D inalienable de la Prouence & des Comtes successeurs.) C'est pourquoy de son imperiale authorité & plein mouuement il les reuoqua : & si declara de nul effect & valeur toutes telles alienations, donations & octrois, & toutes autres semblables choses faites par Raymond Berenguier, qu'il appelle par ses parentes son cher & fidele parent. En suite dequoy il manda & cōmanda a chacun en particulier, & à tous tant presents que a venir, a peine de cent liures d'or, qu'aucune Vniuersité, aucune publique ou priuee personne fut si osee ou presumast iouyr ou vser, tenir ny occupper en maniere quelconque, ny par quel titre que ce fut, sous pretexte de concession en telles iurisdictions touchant ce qui appartenoit au mere & absolu commandement) les choses immobilaires, peages, censes, ou seruices perpetuels,
E ioints au corps & domaine des Comtes de Prouēce, en force de telles alienations & immunitez, que cest Empereur voulut & ordonna par ses lettres estre deuolues, reünies, & inuiolablement reincorporees à leurs Marquisats, Comtez & Seigneuries.

L'an MCCXXVj du mois d'Octobre.

Reuocation des droicts de la Comté de Prouence.

Iurisdictiones merū imperium.

Au mesme temps que ces choses furent faites par Frideric II. les Arelatins prindrent en leur protection le Marquis de Foz, l'vn des Vicomtes de Marseille, qui puissant & riche Seigneur leur promit toute assistance, obeissance & feauté : comme de mesme ils promirent reciproquement de s'entr'aider & prester la main les vns aux autres. Si auoit le Roy de France sur le cours de ces mesmes choses, arraché Auignon des mains du Comte de Tholose pour son opiniastre heresie en ceste sorte.

Le Marquis de Foz Vicomte de Marseille se met en la protection des Arelatins.

Aux Nones de Ianuier Auignon pris par le Roy de France sur le Comte de Tholose.

F Amalric heritier & successeur du Comte de Montfort en la Comté de Tholose, & des terres y ioignantes, qui appartenoient à Raymond surnommé le Vieil, aussi Comte de Tholose, pere de Raymond le Ieune, voyant l'inconstance des Tholosains, qui de iour en iour esmouuoient des populaires rebellions, & des tumultes ciuils & dangereux, se tournants & reuoltans du costé de ses ennemis & aduersaires, fit donation de ses terres, seigneuries, & domaines à Louys VIII. du nom Roy de France, pere de Louys le Sainct, tant renommé par l'excellence de ses faicts & de sa vie. Sous l'appuy de ce don, Louys parlemante &

communique

communique auec l'Empereur Frideric, pour desraciner & totalement esteindre ce feu d'heresie, qui ja menaçoit d'embraser les plus nobles parties de l'Europe,& ceste peste Vaudoise & Tholosane,dont la puanteur infectoit les plus sains membres de l'Eglise Chrestienne & Catholique: & sont de ce mesme pas,auec vne grosse & puissante armee contre Auignon, à celle fin de contraindre & forcer les Auignonnois (parauant interdits pour l'espace de sept ans,comme conuaincus & accusez de ceste Vaudoise erreur, & d'auoir adheré tant au Comte de Tholose qu'à Roger Bernard Comte de Foix heretiques declarez) d'obeir au Pape,& de quitter leur meschante,opiniastre, & peruerse irreligion. Mais les Auignonnois respondirent & proposerent par certaine vaine doctrine, qu'ils ne luy estoient de rien tenus ny obligez, & que reietrans totalement toute heresie & mauuaise secte (vraye action d'vne aine heretiquement obstinee en sa malice) ils suiuoient le vray sens,enseignements & intelligence de l'Escriture incorrompue, & des saincts liures. Response qui ne plaisant gueres au Roy Louys,enflamma d'autant plus son courroux & ses armes. A

Response des Auignonnois au Roy Louys.

Or comme la plus grande partie de son armee eut ja passé le Pont,les Bourgeois & autres de la Cité entrerent en vne merueilleuse apprehension d'estre pris de force & saccagez sous les fureurs & les armes d'vn si gros & redoutable exercite, qu'vn Roy si puissant & redoutable conduisoit: de sorte qu'ils fermerent & barrerent toutes les portes de la ville, & luy firent visage de bois,nonobstant qu'ils eussent promis passage & libre entree à sa Maiesté auec petit nombre de ses gens dans la Cité, ou bien sur la Roche, qu'on dit auiourd'huy de dons,petite montagne de pierre dure & viue, du costé de la porte du Rhosne, qui regarde droitement la grand Tour de Villeneufue & le Septentrion. Mais parce que le passage estoit fort estroit & dangereux, le Roy ne le voulut accepter, qui s'esmeut à dresser son camp contre les Auignonnois,& les assaillit & festoyer à bon escient: ils se defendirent fort courageusement durant quelque temps, toutesfois la longueur du siege les lassa tant: car ja s'estoient passez trois mois,que cest aspre & foudroyant ieu continuoit contre leurs murs, que finalement ils furent contraints de se rendre eux & leur ville à la volonté de Louys, lequel apres y auoir estably des bonnes & fortes garnisons,& constitué les officiers à son nom, leur commanda de faire le procez contre les coulpables & les principaux autheurs de la rebellion,puis partit de la Cité. B C

Les Auignonnois se rendent au Roy Louys

Iustement quinze iours apres le deslogement du camp, qui fut au mois de Septembre, tirant du costé de Beziers & Carcassone, tomba du ciel vne si grosse tempeste de pluye, qu'elle fit assembler & desborder la Durance & le Rhosne: fleuues estranges & implacables,quand ils se ioignent & se mettẽt en bruyante colere, qui rompants chaussees, bornes, riuages & empeschemens,& courants auec vne horrible impetuosité à trauers champs & campagnes,esgalants les vallees aux hautes terres & couppeaux, couurirent & noyerent toute la plaine,où le camp Royal auoit seiourné. D

Du mois de Septembre.
Merueilleux rauages de pluyes & debordements de riuieres.

Si bien que lors courut vn bruit que si les Auignonnois ne se fussent tant precipitez & auancez à se rendre ils auroyent euité cest eschec, parce que le camp auroit esté contraint d'abandonner le siege & la place,ou d'experimenter la merci des eaux, & la furieuse rigueur de ce terrible deluge. Combien que quelques autres historiens de ce mesme temps escriuent que Louys offensé de ce refus,s'arresta deuant Auignon, planta son ost, & l'assiegea: mais que la peste s'estant mise parmi son camp,& le siege tirant à trop de longueur, il deslogea & l'abandonna sans rien exploiter de son dessein. E

Cependant Gregoire IX. du nom a la requeste du Roy,& du Comte Berenguier, qui de sa part tenoit soigneusement la main à cest affaire, enuoya à Paris Romanus son Legat, lequel,auec l'aduis de quelques sçauants & renommez Iurisconsultes & Theologiens,profera vne rigoureuse sentence contre les Auignonnois,suiuant les charges & informations sur ce prinses, & les procedures par luy faites de ceste teneur.

Novs Roman Dyaque, Cardinal au titre Sainct Ange, Legat Apostolique, par ceste nostre sentence: en premier lieu, Commandons aux habitans d'Auignon, que doresenauant ils n'ayent à prester aucun conseil, aide, ni faueur à Raymond fils à feu Raymond Comte de Tholose, ne à Roger Bernard dit Comte de Foix, & autres ennemis de paix, ny à leurs seruiteurs iusques à ce qu'ils soient retournez au giron de l'Eglise: Que la terre que l'Eglise tiẽt de la le Rhosne sera defendue contre tous ceux qui la voudront molester, & presteront aide & faueur à ceux qui en auront la garde. F

Sentence du Pape entre les Auignonnois, & le Comte de Tolose & Roger Comte de Foix.

Que nul ne receura les heretiques Vaudois, ny ne leur prestera faueur aucune: si que à quiconque fera le contraire,sa maison sera rasee, demolie & confisquee, & si sera banni

Que nul ne prestera faueur aux Vaudois.

de la

de la cité : sans iamais plus y pouuoir retourner sans la speciale licence & permission de l'Eglise & du Pape. Les Consuls & Recteurs de la cité seront tenus à l'entree de leur charge & administration, de iurer publiquement, d'obseruer & garder inuiolablement ce que dessus. Nous ferons faire aussi speciale inquisition contre ceux qui viendront au contraire, si aucuns en sont trouuez nous les ferons griefuement & rigoureusement punir & chastier.

A L'Euesque d'Auignon, iouyra & prendra ses droicts, tels que luy sont deus, & qu'il a accoustumé de prendre.

D'oresenauant ne s'esliront ny Consuls, ny Recteurs, ny Podestats de la ville sans l'expresse licence, consentement & permission de l'Euesque, sauf le droict des gens de bien, & des preud'hommes Catholiques de la cité : mesmement du Comte de Prouence qui nous a beaucoup aidé, secouru, & fauorisé en cest affaire. Parquoy nous voulons & commandons, que les Consuls & Podestats, iureront & promettront garder & obseruer, sans lezion aucune les droicts de l'Eglise d'Auignon : & que les Euesques, Chanoines & personnes Ecclesiastiques & Religieuses ne seront contraintes respondre par deuant les Consuls Podestats ou iuges seculiers de la ville : ains seront immunes au payement de toutes exactions B & tailles, pour en tout iouyr de la liberté Canonique, nonobstant toute coustume ou statut à ce contraire.

Et pource que l'Eglise d'Auignon a esté endommagee par les Auignonois, nous commandons, qu'il sera donné mille marcs d'argent fin à ceux que par nous sera aduisé, en recompense de leurs pertes & dommages.

Toutes les murailles tant grandes que petites de la cité, les fossez & lices seront pareillement demolies, les fossez remplis & comblez, de maniere qu'il n'en reste apparence ny C vestige quelconque, si qu'on ne puisse ny les recreuser, ny rehausser murailles, iusques à cinq ans reuolus & passez : si ce n'est de la licence de l'Eglise, & du Roy de France : ny encores de cinq ans, sans la licence & permission speciale de l'Eglise Romaine.

Murailles demolies & fossez comblez.

Que trois cens maisons de la cité seront mises à bas & demolies de fonds en comble, selon nostre volonté & mandement, telles que par nous seront aduisees.

Trois cens maisons demolies.

Comme semblablement seront les tours, qui sont esleuees dans la cité, telles que par nous sera aduisé & commandé.

Tours demolies.

Nous commandons d'abondant que seront enuoyez xxx. Cheualiers Auignonois tels que nous eslirons, bien armez & en bon equipage au premier iour du mois d'Aoust prochain, au voyage d'Outre-mer, à l'aide & secours de la Terre sainɑte, au seruice de Iesus D Christ, pour y faire residence vn an entier.

Trente Cheualiers enuoyez à l'aide de la terre sainɑte.

Et là vn des trente decederoit faisant tel passage, ou seroit affoibly & debilité de maladie, & d'indispositiõ, il en sera mis vn autre, pour tenir son lieu, à fin d'accõplir le mesme seruice.

Tous lesquels xxx. Cheualiers, nous commandons & voulons, qu'ils payeront six mil marcs d'argent, qui seront expediez pour les negoces de la paix, ainsi qu'il sera aduisé par le tres-Chrestien Louys & nous.

Voulons & commandons que l'illustre Berenguier Comte de Prouence, & tous ceux E qui nous ont aidé en cest endroit ne soient aucunement molestez pour ceste occasion.

Le Comte de Prouence ne sera molesté. Trabuchets, & autres ... au Roy de France.

Commandons que les Trabues, Bombardes, & autres machines de guerre, seront consignees au Roy de France, pour en disposer & faire à son bon plaisir & volonté : comme aussi seront toutes les arbaletres, accoustrements de fer, & couuertures de cheuaux, à qui qu'elles soient & puissent appartenir. Quant à la ruine & demolition des Ponts, conseruation & garde d'iceux, nous la retenons à nostre volonté.

Pour le faict de Laugier & Rostang de Codollet freres de Iean son gendre, pour l'amour & honneur d'eux & de sa femme, ils seront immunes de toutes tailles, charges & prestations.

La maison de Codollet immune de toute prestation.

Et bref voulons & commandons que tous ceux qui se sont monstrez fidelles à l'Eglise, soient immunes & exempts du payement des six mille marcs, & que leurs maisons ne soient F ny ruynees, ny demolies. Si faisons ces commandements & ordonnances (sauf celles que nous entendons faire cy apres) par telle maniere que nous retiendrons deux cens ostages, outre les autres asseurances telles que bon nous semblera, que les habitans de la cité nous donneront. Ceste tant aspre & rigoureuse sentence contre les Auignonois fut donnee a Paris, & publiee le second des Nones de Ianuier en l'annee MCCXXVI. Et de ceste interdiction quelque esprit excellent & gaillard fit ce Distique selon la mode du siecle.

Deux cens ostages retenus.

Distique sur la prinse d'Auignon.

Quinque quater iunctis, & sex cum mille ducentis
Iusto iudicio corruit Auenio.

Confirmation de l'infeudation de Prouence par l'Empereur Frideric deuxieme du nom.

Conuention entre Boniface de Castellane & le Comte Raymond.

Peu apres l'esclat de ceste fulmination, le mesme Empereur Frideric confirma l'infeodation de Prouence faicte par Frideric premier à Raymõd Berenguier, auec absolu cõmandement à tous Princes & Potentats de ne le troubler en sa possession, à peine de mille marcs d'argent. De ce temps mesme Boniface de Castellane puissant & redouté Seigneur fit hommage à Raymõd de ses places de Salerne, Ville-croze, Coutignac, Entrecasteaux, Alemagne, la Roche, Chasteau & Bourg de la ville de Castellane auec son terroir appartenant à la Seigneurie de la ville: ensemble des chasteaux qui sont à l'enuiron, dont les Seigneurs estoient tenus prester hõmage & deuoir, & cõme vassaux, aide & secours a Boniface cõtre tout hõme, excepté le Cõte de Prouẽce: hommage qui deuoit estre fait suiuant la forme & maniere qu'il les auoit possedez, & les tenoit de main en main de ses ancestres & predecesseurs. A
D'autre part le Cõte luy confirma tout le droit qu'il auoit és lieux mentionnez, terres, places & seigneuries, tout ainsi qu'il desiroit, fors que Boniface seroit tenu respondre pardeuant ses Officiers en cas de forfaicture & felonie: promettant neantmoins de luy donner aide & faueur en cas de rebelliõ cõtre ses sujets, non seulement, ains ou autres donations luy auroient esté faictes, tant par luy, que par Sancius au nõ du Comte du chasteau de Salernes, de Villecroze & de la terre de Ryez pour l'alienation de Quinson & de la Verdiere, il les declaroit nulles, & les luy remettoit & transportoit de nouueau. Toutes choses qui furent faictes & passées a la ville de Ryez le mesme an: & d'autant plus notables qu'en l'instrument de la cõuention se trouuent enuiron xxv. chasteaux, sur lesquels ce Boniface auoit droit de souueraineté: aucuns ayans estimé qu'il estoit sorti & descendu d'vn Prince Cadet de la maison de Castille, dont luy & ses successeurs ont tousiours tenu les armoiries, comme nous auons dit ailleurs. B

Poëtes Prouençaux.

Les Muses n'aymant les ames genereuses & nobles.

Ie ne puis assez admirer nostre Prouẽce en ce que ie la voy parmi ces siecles, où pourtant les bõnes lettres gisoient aucunemẽt enseuelies tousiours illustree de Poetes & personnages excellents, cõme par vne suitte hereditaire, & la chaine de Platon: mesmement en cela que, tous ceux qui ont embrassé auec tant d'affection & d'ardeur ce langage vulgaire, se trouuent tousiours auoit esté Gentils-hommes de bonne & notable qualité, voire presques tous ayants chasteaux & seigneuries: preuue qu'Apollon & les chastes Muses comme filles de Iupiter ne prennent volontiers logis, & giste qu'aux personnes illustres, n'agitent & n'inspirent que les ames bien nees, & les courages nobles: comme estoient Raoul de Gassin, Rambaud d'Oreuge, Peyre Vidal, Guy Elzias & Peyre d'Viez, qu'il faut particulierement arraisonner, & cognoistre plus qu'ils se sont rencontrez. C

Raoulx de Gassin Poëte Prouençal.

Raoulx ou Rollet de Gassin fut premier Gentil-homme de Prouence du Chasteau de Gassin assis au riuage du Goulphe de Grimaud, Poete excellent, grand orateur, historien memorable & vaillant aux armes. Par le moyen de ses graces & vertus singulieres en la poesie il fut tousiours le bien venu entre les plus grands, & mesmes des Prelats & gens d'Eglise, quoy qu'il escriuit asprement contre leurs vices, non leur doctrine, & soustint fermement leur party contre les heretiques Albigeois & les Vaudois de Lyon, la peste desquels infectoit pour lors ces regions. Tant de belles qualitez firent qu'il eut accez aux Dames & Princesses qui se delectoient à la poesie Prouençale, desquelles il fut si bien venu & tant prisé qu'il receut d'elles cheuaux, armes, robes & argent, loyers honnorables & vtilez de ce temps. Aucune expedition de guerre ne se faisoit contre les Vaudois ou contre les Tuchins; & tels autres ennemis de l'Eglise Romaine qu'il n'y fut appellé dés premiers: action qui le fit grandement estimer de tous. Or cognoissant qu'estant Prouençal & Gentil-homme, il deuoit employer son bras & son seruice pour son souuerain Seigneur, il se retira vers Berenguier, qui le receut tres-volontiers, comme informé par les plus grands Princes de sa Cour de la suffisance & vaill[illegible]tise de Raoulx. Ce qui l'occasionna de l'employer par charges honnorables à la reduction des membres de sa Comté de Prouence, contre les rebelles & deserteurs, qui ne luy vouloient prester hommage & luy obeyr. Or tous ces honneurs & ces grades ne deuoient point empescher le petit dieu d'amour de faire vn tour de son mestier, comme il aduint: car en vne assemblee qui se tint a Mont-pellier où il se trouua, il fut tellement touché des bonnes graces de Rixende de la tres-noble maison de Montauban, que commençant à deuenir vn peu plus lasche, & à oublier ses genereuses actions, il fit plusieurs beaux & doctes chants à l'honneur de sa Dame, qui comme fine & rusée (le Prouençal dit *enganeiris*) se moqua (contre son bon naturel, & sa coustume toutesfois) du pauure Poete: ce qu'il print tant à cœur, n'esperant rien moins que cela d'vne ame tres-belle & tres-noble, qu'apres auoir faict vn chant de desdain contre elle, ou D E F

[illegible] Poetes Prouençaux [illegible]

les ingra

ſes ingrates mœurs eſtoient au long ramenteues, il ſe rendit Moyne en vn monaſtere d'Auignon le plus auſtere qu'il ſceut treuuer, ſans en auoir communiqué à perſonne. Les nouuelles de ce nouueau Religieux paruindrent bien toſt aux oreilles de l'Eueſque de Cuſeran pour lors Legat d'Auignon, dont il fut tellement esbahy qu'il le vint viſiter au monaſtere, où ce nouueau Religieux ſe monſtrāt à luy ſeul viſage deſcouuert luy cela pourtant la cauſe A de ſa mutation. Toutesfois l'Eueſque luy remonſtrant qu'il auroit beaucoup plus faict de ſeruice en vn temps ſi turbulent & calamiteux au ſainct Pere & à l'Egliſe auec le halecret qu'auec le Capuchon, & l'eſpee que le Breuiaire : & que ſi ſa Sainctecté en eſtoit aduertie ne faillitoit de le pouruoir de quelque bon & honnorable benefice. Le Poëte luy reſpondit que ſainct Auguſtin l'ayant admonneſté en ſonge de le faire ainſi, aucun ne ſe deuoit eſmerueiller de ſon changement, & qu'au reſte il eſtoit & ſeroit touſiours tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur de ſa Saincteté.

Cependant voicy arriuer vn courrier auec memoires pour obtenir la collation de la Preuoſté de Pignans en vacance par le decez du dernier poſſeſſeur : ce benefice fut auſſi toſt B offert & conferé à Gaſſin, qui l'accepta, remerciant humblement le Legat & le Pape qui tout incontinent le diſpença. Adonc il ſortit de ſon cloiſtre, & alla prendre confirmation du Comte de Prouence, qui tres-volontiers la luy octroya, ſe monſtrant touſiours preſt & appareillé quand il eſtoit employé pour les affaires de l'Egliſe ou du Comte. Celuy qui a faict le Catalogue des Poëtes Prouençaux dit que ce Raoulx eſtoit beau de viſage, plaiſant & gracieux, bon Poëte en toutes langues, ſur tout en la Prouençale, que ſon pere de la maiſon des Amalries eſtoit l'vn des opulents Gentils-hommes qui fut en toutes les marches de Prouence, marié à vne Gentil-femme de la maiſon de Cippieres, tres-belle & tres-ſage, C de laquelle il eut vn grand nombre d'enfans, dont ſont iſſus les Amalries de Prouence, entre autres ce Raoulx, lequel finalement treſpaſſa de haine conceuë contre l'vn des Moynes de Pignans de douleur & de deſpit en l'an MCCXXIX.

Le Poëte pourueu de la Preuoſté de Pignans.

Rambaud d'Orenge fut Gentil-homme d'Orenge, Seigneur de Cortezon, bon Cheualier, vaillant aux armes, bien eſtimé en la poëſie Prouençale, & grand compagnon de Rambaud de Vachieres. Ce Poete s'addonna à pourſuiure l'amour des Dames d'honneur, à la loüange deſquelles il compoſa & fit merueilles. Mais par deſſus toutes il aima Marie de Chaſteau-verd de fort noble maiſon de Prouence, auec laquelle il eut de grandes priuautez & faueurs incroyables, ainſi qu'il en appert par les diſcours de ſes chanſons, où elle eſt D appellee par nom ſecret ſon Comique. Toutesfois s'eſtant deſparty d'elle il propoſa de ſe retirer deuers la Comteſſe d'Orgueil fille du Marquis de Buſque : des vertus de laquelle Rambaud ayant ouy auantageuſement parler, voire eſtant deuenu eſperdument amoureux, comme le meſme aduint à la Comteſſe au ſeul recit de l'vne de ſes chanſons, ſurpris d'vne violente maladie ne peut accomplir ſon voyage. Ceſte maladie changea tellement ſon cœur qu'ayant recouuré ſa ſanté il s'amuſa apres l'amour d'vne Damoiſelle de baſſe maiſon de Prouence, dont il ne rapporta ny honneur ny profit, & peu de temps apres treſpaſſa en l'an meſme que Raoulx.

Rambaud d'Orége Poëte Prouençal.

Marie de Chaſteau-verd maiſtreſſe du Poëte.

E On dit que la Comteſſe confeſſa ſecretement à l'vne de ſes plus familieres Damoiſelles, que ſi Rambaud fut venu la viſiter il eut receu vn tres-honnorable traittement & de beaux dons, quoy que les vns diſent que ce fut la Comteſſe d'Orgueil, les autres de Mont-rozier à qui telle choſe aduint.

Ce Poëte a fait vn traicté, intitulé *La Maiſtriſe d'amour*, addreſſé à la Princeſſe Marguerite fille de Berenguier, qui depuis fut eſpouſee à ſainct Louys : & dit-on que au lieu d'en tirer recompenſe ainſi qu'il eſperoit, il fut relegué aux Iſles Stecades ou d'Yeres, par le grand Romeo de Villeneufue maiſtre d'Hoſtel de Berenguier, lequel aux prieres de Marguerite marrie de l'auoit ſi peu courtoiſement traitté, le rappella, floriſſoit du temps de Guilhen des Baulx Prince d'Orenge ſurnommé Delcournas, lors qu'il fut inſtalé Roy d'Arles & de F Vienne par l'Empereur Frideric ſecōd. C'eſt ce Guilhen qui portoit en ſes armoiries Royales de gueules à l'eſtoille à ſeze raix d'argent, à vn cornet d'azur en pied de l'eſcu formé d'or.

Traicté de Rambaud tiré La maiſtriſe d'amour.

Armoiries de Guilhen des Baulx Roy d'Arles & Princes d'Orenge.

Peyre Vidal fut fils d'vn pelletier de Tholoſe qui chantoit mieux qu'homme du monde, comme auſſi faiſoit Vidal qui fut vn bon & ſouuerain Muſicien, & croyoit que tout ce qu'il voyoit & luy eſtoit agreable eſtoit du ſien. Toutesfois fut tres-bon Poëte en langue Prouençale, voire le plus prompt à inuenter & compoſer qui euſt eſté veu de long temps : auoit ceſte imperfectiō qu'il eſtoit grand vanteur, & chantoit d'eſtranges folies d'amours & d'armes, langageant & meſdiſant à outrance, ſans pardonner à perſonne.

Peyre Vidal Poete Prouençal.

Ces imperfections furent cause qu'vn Cheualier de sainct Gilles luy couppa la langue pour auoit mesdit d'vne Dame d'honneur de sa parenté, dont depuis crainte d'en receuoir d'auantage, & d'estre pirement traitté, il se retira vers le Prince Hugues des Baulx, auec lequel il arresta quelque temps, qui le fit bien soigneusement penser : mais apres estre gueri, il se retira auec Reynez Prince de Marseille amateur des Poëtes Prouençaux, qui le mena outre mer en l'an MCCXXVII. là il deuint amoureux d'vne Grecque qu'il espousa, luy ayant faict entendre qu'elle estoit niepce de l'Empereur de Constantinople,& que l'Empire d'Orient luy appartenoit.Ceste folle maladie d'imagination fut tellement forte & violente (car la fantasie est lezee en tels accidents) que tout l'or & l'argent qu'il gaignoit à sa poesie estoit employé à la construction de certains nauires, qu'il s'attendoit d'employer à la conqueste de son vain Empire : iusques mesmes à auoir changé les armoiries Imperiales à vn trident d'or en champ de gueules, & à faute appeller sa femme Imperatrix. Voila de grosses folies ausquelles il en adioulta vne autre autant ou plus signalee, deuenant amoureux de toutes les Dames qu'il voyoit, & s'imaginant qu'elles mouroient de son amour, & ne l'en foient esconduire, voire croyant d'estre le plus beau & meilleur Cheualier du monde: s'osant au surplus bien vanter que la neige, ny les brouillars, ny les tempestes ne le sçauroient empescher d'executer ses glorieuses entreprises. Si qu'il fesoit trembler le monde, si la conqueste de son Empire ne l'occuppoit : folies qui donnerent suject à vn Poëte de son temps d'escrire les vanteries de Peyre Vidal : finalement deuenant vieux, & considerant les maux du trop parler apres auoit faict vn traicté intitulé, *La maniere de retenir sa langue*, il mourut l'an MCCXXIX. deux ans apres son voyage, à la poursuite de son Empire.

Estrange maladie du . . . . . . (margin)

Les vanteries de Peyre Vidal. (margin)

Guy d'Vsez seul sieur d'Vsez, bien qu'il fut heritier de son pere & ses freres legataires, toutesfois leur reuenu estoit si petit qu'il ne s'y pouuoit entretenir. Eble, homme caut & aduisé remonstra à Guy & à Pierre ses freres que leurs moyens n'estans bastans à les honnestement entretenir,il valoit mieux, attendu leur qualité, & leur sçauoir en la poësie, cercher fortune meilleure en la Cour des Princes, que ocieusement mourir de faim en leur maison. L'aduis d'Eblez fut treuué si bon, qu'il fut communiqué à Helvas leur cousin, qui pareillement estant vn pauure Gentil-homme tres-bon Comique, fut prié d'en tenir la partie qu'il treuua à propos, & ne letta point au loing. Ceste resolution prise, ils arresterent auant partit, que les chansons que Guy inuenteroit & les Syruentez que Eble composeroient feroient deschantés par Pierre musicien tres-excellent : qu'ils ne se despartiroient iamais, & que Guy garderoit l'argent pour le despenser esgallement a chacun. La conuenance accordee ils s'addressent de premier vol à Renaud Vicomte d'Albusson, & a la Vicomtesse Marguerite sa femme, laquelle prenant vn singulier plaisir à la poësie Prouençale, les receut fort humainement. Adonc commencerent ces Gentils-hommes a desployer infinies belles & doctes rithmes, qui leur firent receuoir plusieurs beaux & riches presents de la Vicomtesse : & se sentans fortifiez de moyens & de reputation, allerent treuuer la Comtesse de Mont-ferrat, qui leur fit vn tres-bon accueil : si qu'ils se mirent a chanter à sa loüange de fort belles choses, & des Syruentez contenant en substance la vie des tyrás, auec les vices de la Cour de Rome, & des plus grands Princes, & Potentats de ce temps de maniere que le Legat du Pape leur ayant faict promettre de ne chanter plus contre tels & si esleuez personnages,ils ne châterent onques depuis:dequoy Iaume Motte Gentilhôme d'Arles excellét Prouençal Poete qui escriuoit côtre les Princes tyrâs, en vne de ses châsons se moqua : Guy trespassa l'an MCCXXX.la mort des autres est ignotee: voila quát à ces Poëtes.

Guy Eblez ou Elias et Pierre d'Vsez Poëtes Prouençaux. Helyas d'Vsez cousin des trois freres Poëte Prouençal. (margin)

La rigoureuse interdiction faicte & publiee contre Auignon, auec tant de foudres le second des Nones de Ianuier, par Roman Dvague Cardinal de sainct Ange, Legat du Pape, ainsi que nous auons peu deuant deduit, fit occasion que Raymond le Ieune Comte de Tholose ez Kalendes d'Auril de l'an MCCXXVIII. fit assembler Hugues Bermond, Raymond de Boulbon, Guillaume Bermond, Guillaume d'Auignon,Bertrand M[illegible], Guillaume Albert,Guy de Cauaillon, Bertrand Tortose, & Raymond Marin, Consuls. Messire Rostang de Moriers Iurisconsulte, Iuge de la cité, auec les plus apparents citoyens d'Auignon, ausquels il infeoda les choses qui s'ensuiuent par lettres de ce [illegible] teneur.

L'an MCCXXVIII. les Kalendes d'Auril. Donatió faite à la cité d'Auignon par le Comte de Tholose le Ieune. Nobles d'Auignon. Infeodation de quelques chasteaux aux Consuls d'Auignon par Raymond le Ieune, Comte de Tholose. (margin)

Nous Raymond fils de monsieur Raymond par la grace de Dieu Duc de Narbonne, Comte de Tholose, Marquis de Prouence : & de Madame la feuë Royne sa femme attendu la pureté de foy, & la bonne deuotion que vous Consuls d'Auignon & toute l'Vniuersité auez eu de tout temps, & auez enuers nous & nostre Seigneur & pere. Considerant aussi, & ayant deuant nos yeux plusieurs grands & agreables seruices

& la despense inestimable, que vos Cheualiers, & preud'hommes, & vostre cité n'auez eu crainte de nous rendre & faire si librement parmy tant de tempestes & de vents contraires. A ceste cause nous vous infeodons tout ce que nous auons à Coumons au Thor, à Gyrmaiganegues & Ionquieres, auec pouuoir de lignerer depuis Val-Eiguieres iusques au Rhosne, & à sainct André : & encor iusques à Roque-maure, & Aramon : promettant le faire auoir A agreable à monsieur le Comte mon pere, & de n'y contreuenir en façon quelconque, posé le cas qu'on voulut dire que nous ou le peuple d'Auignō soyons de present excommuniez.

Raymond son pere dit le vieux viuoit encor.

Ceste infeodation fut faicte en Auignon, qui pour lors s'entretenoit en Republique, comme il fit iusques au regne de Charles premier. Si bien que ceux qui de ce temps en estoient les Consuls & les gouuerneurs estoient des plus esleuées & mieux qualifiees familles de la cité, desquels i'estime y auoir fort peu de reliques & de posterité, si ce n'est en la maison de Cauaillon, dont est encor le sieur de Rochegudes conseigneur de Mondragon, & aux seigneurs de Salignac & Peynier de la ville d'Aix qui surnommez Matherons ont pour armes d'azur à vn rocher d'argent sur vne mer de pourpre & vne B voile enflee d'or telles qu'on les peut voir dans leur Chappelle de fort belle & noble marque dans l'Eglise des Iacobins d'Aix, auec ceste deuise, *Dstat seruata fides* : & c'est autre seruant d'ame au corps de l'Escu venuë en force de prouerbe, *selon les vens la voile* : le portal dit Matheron d'Auignon, ayant selon mon aduis tiré sa denomination de ceste noble famille.

De Cauaillon & de Matheron anciennes & nobles familles d'Auignon.
Escu des Matherons.

On treuue par escrit en des vieux & fidelles documents, que pendant ce temps le Pape & le Roy de France, poursuiuoiēt sans relasché & fort C viuement ce pauure Comte de Tholose : lequel finalement fut mené à Paris, & dans l'Eglise de Nostre Dame accompagné de plusieurs Gentils-hommes, en la presence des Cardinaux, Euesques, Prelats, & mesmes du Legat du Pape absous & desexcommunié.

Absolution du Comte de Tholose dit le Vieux.

Quant à Raymond le ieune son fils il faisoit la plus part du temps sa residence en Auignon, ou dans le chasteau de Baucaire charoüillant bien souuent par guerre Berenguier son parent, quand il passoit la riuiere du Rhosne, & se pourmenoit par ses marches & lisieres. Mais en fin finale, apres tant de fatigues & de trauerses estant question d'aller rendre compte au grand tribunal du Souuerain, ce pauure Comte de Tholose vieil & cassé quitta le monde, apres auoir eu ceste absolotion, & faict son testament (qu'on n'a peu treuuer) D en l'an d'apres deux cens vingt-neuf. Sur sa mort toutesfois quelqu'vn fit vn certain Epitaphe qu'on luy attribue, faict en langage du pays grandement conforme à nostre Prouençel quant à l'orthographe, mais non quant à l'accent. Car il approche plus du Gascon, & le nostre du Gauot des montaignes de Prouence, peuple fort rude & merueilleusement grossier quant à l'habillement & au parler, mais caut, rusé & subtil à ses affaires propres & interest particulier : dont est né le prouerbe (*c'est vn faux Gauot*) pour dire cest vn homme plein d'astuces, fin & meschant. Eu ce vieux & gosse langage, lequel neantmoins pour estre naif & vrayement Prouençal antique, a tres-bonne grace, sont la plus part des œuures de ces tant celebres & renommez Troubadours, que Dante & Petrarque personnages ad-E mirables & dignes de veneration n'ont point desdaigné d'imiter & de loüer magnifiquement, escrites en lettre de main antique & bien enluminee en parchemin. Quant à l'Epitaphe il est tel:

Le ieune Comte de Tholose en Auigno & Beaucaire.

L'An MCCXXIX. Deces du Cōte de Tholose dit le Vieux.

Prouerbe, c'est vn faux Gauot.

Son Epitaphe en vers Prouençaux.

Non y a homme sus terre
Per grand Seignor que fos
Quem' iettes de ma terre
Sy la Gleysa non fos.

Aussi sont tellement foudroyans les canons de l'Eglise Apostolique & Romaine que les plus grands Potentats & les plus redoutables Monarques les redoutent tellement F que ce pauure Comte auoit raison de dire qu'il n'y auoit Prince tant fut puissant qui l'eut despouïllé de sa terre, s'il eut esté fidelle à Dieu, & ne se fut separé de l'Eglise.

Estienne de Lusignan Autheur que i'amene volontiers au chapitre de la genealogie des Comtes de Tholose dit, qu'apres le deces de Raymond troisieme du nom Comte de Tholose qui mourut en l'an MCLXXXV. Raymoud quatrieme du nom succeda à la Comté de son pere (c'est Raymond le vieux) & qu'il fut marié cinq fois. Sa premiere femme fut Erminsende femme de Bernard Peter : la seconde Beatrix fille du Vicomte de Beziers : la troisieme Alix fille d'Amoulry de Lusignan : la quatrieme Ieanne fille de Henry troisieme

Opinion d'Estienne de Lusignan touchāt les Comtes de Tholose.
Des cinq femmes du Comte de Tholose.

du nom Roy d'Angleterre : par le moyen de laquelle tout le different qui eſtoit entre eux fut appaiſé, à raiſon de la Comté de Tholoſe : car elle eſtoit veſue de Guillaume deuzieme Roy de Sicile, dont il eut pluſieurs enfans, ſçauoir Raymond, Richard ; la femme de Ramir troiſieme Roy de Nauarre, depuis mariee en ſecondes nopces a Bernard ſieur de Salnié : la cinquieſme & derniere eſtant Leonor fille d'Alphons deuzieme du nom Roy d'Aragon.

Mort de Raymond Comte de Tholoſe.

Ce Comte fut tourmenté de guerres par Louys VIII. Roy de France, parce qu'il eſtoit heretique de la ſecte des Albigeois : ce qui fut cauſe qu'il fut pourſuiuy à outrãce par l'armee du Pape, que Simon Comte de Mont-fort en qualité de chef & de Lieutenant general de ſa ſainćteté commandoit : apres auoir eu tant de troubles en ſa Comté s'en allant rendre vn conte eſtroit de ſa vie & de ſes obſtinees opinions deuant le grand Iuge, & ſortant du monde l'an MCCXXII.

Raymond le Ieune Comte de Tholoſe eut deux femmes.

Raymond cinquieme (c'eſt celuy que nous appellons en ces Annales le Ieune) fut heritier de ſon pere tant en ſes tertes, qu'en ſes erreurs & fauſſes opinions : auſſi fut-il par le iuſte Iugement de Dieu honteuſemẽt vaincu, & par les armes de Simon de Mont-fort encor plus honteuſement chaſſé & deſpouillé de ſa Comté, confiſquee au Roy de France pour la rebellion de ſon iuſte poſſeſſeur. Mais s'eſtant humilié, renoncé à l'hereſie, & faict catholiquement profeſſion de la vraye foy, en la preſence des deux Legats, & du Roy, il obtint pardon, fut remis en ſes Eſtats. Le Roy d'Aragon fut tué à la bataille, en laquelle fut deffait ce Comte : & par ce moyen ceſſa ceſte hereſie meſchante & Vaudoiſe, dont les protecteurs furent traitez comme ils meritoient. Depuis ſon pardon ce Comte accompagna ſainct Louys au voyage de la Terre-ſaincte, & mourut l'an MCCXLIX. Il auoit eſpouſé Sanche Comteſſe de Carcaſſonne fille de Pierre II. Roy d'Aragon, qui luy laiſſa vne fille nommee Ieanne : eſpouſa en ſecondes nopces Marguerite fille de Hugues III. Comte de Luſignan, d'Angouleſme & de la Marche, qu'il repudia pour la proximité du ſang & du parentage.

Eſcu des Comtes de Tholoſe.

Ieanne fille vnique heritiere de Raymond cinquieſme du nom, ou le Ieune ſon pere eſpouſa Alphons de France Comte de Poitiers, frere de ſainct Louys, duquel elle n'eut aucuns enfans. Et parce que Alphons reuenant de la guerre d'Afrique, & de Thunis, que ce ſainct Monarque auoit entreprise, pour venger le nom Chreſtien, mourut ſans laiſſer aucuns enfans, apres auoir commandé en ſa Comté qu'il auoit eue a cauſe de ſa femme l'eſpace de vingt & vn an, l'an de grace MCCLXX. Par ſon treſpas la Comté de Tholoſe, iointe à la couronne de France les Comtes de Tholoſe prindrent fin, leſquels ſouloient porter en leurs armes vne croix d'or perſee à iour ayant à chaſque bout de branche trois petits rondeaux ou pommettes en champ vermeil ou de ſang : iuſques icy Luſignan.

Or tient ceſt autheur, que Raymond le Vieux deceda en l'an MCCXXII. ce qui n'eſt conuenable : car il ſe faut attendre & tenir à ce que Raymond le ieune promet faire ratifier à ſon pere la donation qu'il faict à ceux d'Auignon en l'annee precedente MCCXXVIII. Apres le treſpas duquel le ſainct pere & le Roy ſans autre titre ne droict, s'approprierent & partagerent toute la Comté de Venaiſſin, vray & legitime patrimoine des Comtes de Tholoſe, anciens vaſſaux des Roys de France. Car quant à Raymond le Ieune, il eſt veritable qu'il eut vne fille qui fut mariee à Alphons, frere de ſainct Louys, laquelle eut en doüaire la Comté de ſon pere, & que decedans tous deux ſans hoirs elle retourna & fut reünie à la couronne, ainſi que nous dirons en ſon lieu, puis que la priſe de Nyſſe nous attend.

Prince de Nyſſe par Berenguier.

La ville de Nyſſe qui depuis le regne d'Alphons en l'an mil cent ſeptante cinq auoit eſté reduite auec toutes les villes qui en dependent, ſoubs l'obeyſſance des Comtes de Prouence, oſa bien de ce temps ſecoüer le ioug, & ſe diſtraire du pouuoir de Berenguier, à l'occaſion de ſa grande ieuneſſe & du bas aage où il ſe trouuoit : dont neantmoins il conceut vne grande occaſion de courroux auec vn treſpoignant deſpit en ſon ame. La foibleſſe de ſes ans n'empeſchoit point, que la renommee de ſon grand courage & le bruit de ſes faicts cheualeureux, & de ſon illuſtre nom ne volaſſent par les airs de la Prouence, & iuſques au ciel des eſtrangeres contrees : ce qui le ſollicitoit d'autant plus à chaſtier ce peuple inconſtant & mutin marry de ſa deffection & de ſes reuoltes. Toutesfois comme Prince ſage & poſé qu'il eſtoit pour n'oublier aucune ſorte d'humanité, il s'aduiſa de differer

les effects de ſa marriſſon, & mander ſes Ambaſſadeurs aux Nyſſards, pour voir ſi par amiables remonſtrances, de leurs fautes, par douces admonitions, iuſtes & gracieux commandemens, il les pourroit remettre en bon train, & en la premiere & conuenante aſſiete de bons fideles & ſujects: puis qu'ils ne deuoient ny pouuoient ignorer, qu'ils ne fuſſent tels, & luy leur Prince legitime & naturel: ſi qu'ils euſſent à mettre en memoire, & ſe profondement reſſouuenir, comment & en quelle ſorte les feux Comtes ſes anceſtres & predeceſſeurs les auoient maniez, & remis en eſchole. Moyens à la verité tres-propres pour gaigner des courages deuoyez, conuenables à vn Prince qui ſe monſtre pere & non Seigneur à l'endroit de ſes ſujects, s'ils les euſſent ſçeu bien digerer, eſtant veritable que toute l'antiquité a touſiours preferé la priere à la force, & la clemence à la rigueur aux manieres de proceder en tels affaires, tant pour eſpargner le ſang & le trouble, que pour l'incertaineté des euenements de guerre & de la fortune. Mais ce peuple tenant de la mer & de l'impitié de leur plage, qui eſt en continuel bruit & tonnerre, par vn horrible remuement de cailloux, que le flux & le reflux des ondes eſmeut, ne fit non plus d'eſtime des graues remonſtrances des Ambaſſadeurs, ny des ſages admonitions de leur Prince, que des paroles de quelque enfant. Au recit de ce meſpris, le ieune Comte tout enflammé de courroux, s'indigna ſi aigrement & print tant à gauche leurs ſuperbes reſponſes, inciuiles deſportements, folies, & rebellions, qu'il fit de ce poinct meſme preparer vne groſſe & puiſſante armee, qu'il y enuoya, y faiſant aſſeoir ſon camp & planter le ſiege d'vne ſi merueilleuſe celerité, que trois iours apres donnant vn furieux & tres-impetueux aſſaut, ſuiui d'vne tempeſte de coups, & greſle de dards, il print la ville & la força, laiſſant vn ſi memorable & rigoureux exemple de chaſtiment aux autheurs de la deſertion, & à ceux qui à l'aduenir oſeroient mettre en leur fol entendement tels attentats & felonies contre luy ou ſes droitures & legitimes ſucceſſeurs. Que apres ces choſes tant ſoudainement & heureuſement exploitees par ce ieune Prince, les Nyſſards eſpouuentez & faits ſages à leur dam, luy firent tres-humble hommage, & y furent tous ſes officiers reordonnez & reſtablis.

Le Comte Berenguier mande Ambaſſadeurs aux Nyciens, dont ils ne font conte.

Plage de Nyce eſt eſtrãgemẽt bruyante & dangereuſe.

Nyciens chaſtiez font hommage.

Ainſi furent aſſiegez, pris, & domptez les Nyſſards, qui à leur grande confuſion eſprouuerent les forces & l'indignation du ieune Berenguier, & firent ceſte defection l'an mil deux cens vingt-neuf: ſoixante-trois ans apres que Raymond Berenguier, dit le Ieune, les aſſiegeant pour leurs rebellions, y eut eſté tué d'vn coup de trait, comme nous auons dit en l'an cent ſoixante-ſix: cinquante-trois ans apres que Alphõs sõ fils les eut reduits, forcé les murs, & vengé la mort de ſon pere, ſuiuant l'eſtroit cõmandement qu'il luy en auoit fait au poinct de ſon decez, qui fut l'an ſeptante-ſix: de ſorte qu'ils ſe tindrent depuis ce chaſtiment cois, & ſe maintindrent en bons & loyaux ſujects iuſques en l'an quatre cens dix-neuf, que Yoland, mere & tutrice de Louys troiſieſme Roy de Naples, les remit eux & leur ville, aſſez inconſiderement, & ſans apparence de droict, au Prince Amé Duc de Sauoye, ſous les plaintes de quelque grande ſomme de deniers qu'il demandoit & pretendoit, Amé ſon ayeul auoir frayé auec ſa compagnie de gendarmes pour Louys premier en la conqueſte de Sicile. Ce que toutesfois quarante-cinq ans apres René de Sicile querella vainement contre Louys Duc de Sauoye, comme la ſuite de ceſte Hiſtoire ſera voir l'an quatre cens ſoixante quatre.

Enuiron le temps que les Nyſſards furent domptez, ou pour le moins fort peu apres (car ce fut l'an deux cens & trente du mois d'Aouſt, Frideric ſe trouuant à la tres-noble Cité d'Arles, antique ſiege des Roys de Bourgoigne (ſur laquelle les Empereurs pretendoient quelque droict comme Ceſars & Roys d'Italie) confirma les priuileges que Frideric premier du nom auoit concedez à l'Egliſe de Sainct Trophime. De ce meſme temps eſtoit Bertrand de Graſſe ou Grace Seigneur du Bar, les anceſtres duquel, ainſi que les vieux documẽs nous enſeignent, portoient diuerſement le ſurnom, ore d'Empus, ore de Rambaud. Occaſion à l'aduanture pour laquelle ceux de Graſſe, de Bar, portent enſeigne de Nobleſſe differente à celle de ceux de Graſſe, de Cabrijs, Teneron, Callian, Mont-Auroux, & autres fiefs.

L'an MCCXXX. d'Aouſt.

Confirmation des priuileges de l'Egliſe de Arles.

De Graſſe ou Grace ſeigneur de Bar.

Differẽce d'armoiries entre les ſieurs de Bar, & de Cabris, quoy que ils ſoyent de meſme ſurnom de Graſſe ou Grace.

Auſſi deſempara Bertrand Porcellet fils de feu Guillaume, & ſi donna abſolument à Berenguier tout ce qu'il auoit en la ville de Sainct Geneys (auiourd'huy le Martegue) que luy meſme auoit donné à ce Guillaume Porcellet l'an mil deux cens & ſept, eſtãt encor en aage debile, & mineur de vingt ans: comme par le document qui ſe paſſa le treize des kalendes de May de ce meſme an. Mais puis que voici ſortir Sauaric de Mauleon, Prouençal Poete, qui pour ſes qualitez & ſon merite nous induit de voir quel il eſt. Elogeons & ſçachõs ſa vie. Sauaric de Mauleon eſtoit Gentilhõme Anglois de natiõ (c'eſt auſſi vne tres-noble maiſõ

Deſemparatiõ des Porcellets ſeigneurs de l'Iſle du Martegue.

De Sauaric de Mauleon Poete Prouençal.

de Poictou) lequel s'estant mis du party du Roy de France, fut autant sage, aduisé, preux & vaillant aux armes, que Cheualier de son temps, grandement amateur des personnes vertueuses & des gens doctes : au moyen dequoy tous les Poëtes de son temps, comme a vn doux refuge couroient à luy, qui les receuoit de bon visage, les entretenoit & leur faisoit de tres-beaux presents : si qu'on ne trouue point que iamais aucun Seigneur aye monstré vn courage plus ouuert, ny vne liberalité plus royale enuers les Poetes que Mauleon, parce A qu'il estoit tout ensemble sçauant, excellent, & liberal, dont il a merité d'auoir non seulement mille hautes celebrations des escriuains de son temps, mais de ceux qui sont venus apres, qui encor les ont surpassé en loüanges & Penegyriques en faueur de ce Cheualier. Sa rithme estoit fort haute, obscure, & n'estoit maniable qu'aux doctes, son style caualier & magnifique, ainsi que ses œuures tesmoignent. Aima grandement vne gentil-femme du païs d'Aquitaine de la maison d'Aspremont (aucuns escriuent de Leuy) doüée d'incomparable prudence, & de tres-excellentes qualitez, fut à la Poësie, Musique, & autres sciences liberales & singulieres, qu'il espousa & mena en Prouence quand il vint voir Berenguier: apres le trespas de ceste belle & sage Dame il se rendit amoureux d'vne gentil-femme de la B maison de Glandeuez, à la loüange de laquelle il fit plusieurs belles & doctes choses, entre autres vne chanson en laquelle se plaignant, il dit qu'il auroit plustost ployé vn gros arbre, entendant d'vn chesne qui porte le gland par l'allusion de son nom, que la dureté de son cœur : mais quelques annees apres elle fut mariee à vn Seigneur de la maison des Baulx, fils de Beralle & de Hugues Vicomte de Marseille : ce qui occasionna Sauaric de retourner en France, où peu apres il mourut en vne guerre qu'auoit le Roy, enuiron le temps de ce Comte. Aussi deceda Guillaume de Forcalquier l'an suyuant deux cents trente vn, que la ville de Barcellone assise aux montagnes de Prouence, fut edifiee & construite par Estienne Gran, Rostang de Faulcon, & Guillaume Essaurier, à qui Berenguier donna tres-ample C pounoir & licence de ce faire, auec commandement tres-expres de la surnommer Barcellone, du mesme nom de celle de Cathaloigne, dont ses ancestres & predecesseurs auoient tousiours esté Comtes & Princes souuerains, depuis le premier Comte Bernard, auquel Charles le Grand donna ceste Seigneurie.

Loüanges de Mauleon.

Maistresse du Poete Mauleon de la maison d'Aspremont ou de Leuy. Autre maistresse du Poete de la maison de Glandeuez.

L'an MCCXXXI. Decez de Guillaume Comte de Forcalquier. Fondation de la ville de Barcellone.

Il faut de trois en trois pas se mettre en ordre de guerre & en posture de combat, parce que les suiects du Comte de Tholose auec ceux du Comte de Prouence ne se peuuent accorder. Et quoy que la passion emprainte naturellement à chacun enuers son Seigneur, en soit vn motif bien violent: si l'est la Religion encor d'auantage, les vns estans Albigeois obstinez, & les autres fermes & inesbranlables Catholiques. Or comme deux opinions si D distantes ne peuuent ensemble conuenir, aussi ne peuuent subsister en paix ceux, qui embrassans l'vne ont en horreur, & detestent l'autre.

Guerre des Comtes de Prouence & de Tholose. Difference de Religion occasion de guerre aux suiects.

C'est pourquoy au mois de Iuillet se meurent certaines querelles & tres-aspres diuisions entre les suiects de ces deux Princes, tant à raison de leur haine ancienne & inueteree, que de ceste repugnance de Religions, qui est la plus pressante de toutes les passions humaines. Et iaçoit que les occasions de ces discordes ne fussent pas autrement grandes ny considerables, si s'essayoient à tous coups les vns & les autres à se faire du mal, se surprendre & enuahir reciproquement leurs forteresses & chasteaux: a tant que finalement se donna vne bien sanglante & cruelle bataille, auec vn pitoyable & triste carnage, blessez infinis, & grand E nombre de prisonniers de deux costez. Du costé du Comte de Tholose furent pris Guillaume de Coumons, & Hugues des Baulx, qui peu deuant auoit quitté le parti de Berenguier, dont il estoit homme lige : comme celuy qui auoit hommagé Ildephons son pere de tout ce qu'il possedoit tant à Marseille, qu'en Prouence: Et si c'estoit deserteusemēt retiré du costé du Comte de Tholose, auquel il auoit porté sa personne, ses armes & ses hommes. Dont le Tholosan grandement irrité en son ame, delibera d'employer toutes ses forces, ses amis, & ses moyens en ceste guerre contre le Comte Prouençal, lequel de sa part aduerti des preparatiues, & de la mauuaise deliberation de son voisin, manda incontinent ses Amassadeurs prier les Arlesiens de luy vouloir donner faueur & secours. Icy faut sçauoir que ces deux F Princes estans riches & puissants, & leurs forces comme balançantes les Consuls de la ville d'Arles, qui se maintenoit encor & formoit son Estat en Republique sous l'authorité d'vn Podestat, comme si souuent nous auons dit, ne voulurent se declarer pour l'vn ny pour l'autre du premier coup.

Du mois de Iuillet.

Prisonniers du costé du Comte de Tholose.

Mais parce qu'ils voyoient à l'œil les malheurs que la queuë de ceste guerre pouuoit tramer, ils delibererent & resolurent en leur conseil d'estre les entremetteurs de la paix de ces

Les Consuls d'Arles entremetteurs de paix entre les Comtes de Prouence & de Tholose.

deux Comtes, comme leurs amis communs, & d'esteindre les estincelles & les commencements d'vn si grand feu, qui pourroit embraser & deuorer toutes les villes & les campagnes voisines. En ceste loüable resolution ils deputerent & despecherent Perceual Dorie Podestat de leur Cité, Bertrand de Montolieu, & Raymond d'Vsez, leurs Syndics, par deuers le Tholosan : auquel ils firent entendre le deuoir de leur charge, & de la bonne affection de ceux d'Arles, pour de luy entendre ses pretentions & les occasions de son courroux. Toutes ces choses exactement ouuertes par le Comte de Tholose, ils rapporterent fidelement & de poinct en poinct à Berenguier, qui en receut contentement : auec le bon congé & plaisir duquel ils se porterent à Hugues des Baulx son prisonnier, qui apres plusieurs discours, tenus d'vne part & d'autre, les asseura que là où le Comte Berenguier se voudroit fier de luy, il prendroit à son peril & fortune de le mettre de bon accord auec le Comte de Tholose, & de terminer ce debat : ce que Berenguier accepta fort volontiers.

Dorie & Montolieu entre deux de ceux d'Arles pour traicter la paix.

Hugues des Baux prisonnier entreprend l'accord des deux Comtes.

A

En execution de ceste bonne œuure fut arresté que Hgues iroit sur sa foy & sa promesse vers le Comte de Tholose, luy seroient donnez trois iours tant seulement à cest effect, & se rendroit à Beaucaire, où le Comte estoit pour traiter de ceste paix. A condition inuiolable que là où il ne pourroit aduancer ny paix, ny treffue d'armes entre les deux Princes, a conter du iour de son partement iusques au mois de Septembre prochain : ou qu'il aduiendroit que le Comte de Tholose passeroit le Rhosne auec son ost, & entreroit dans la Prouence à main armee pour aller contre Berenguier : ou qu'il ne voulut se remettre en prison, il promettroit de donner pour sa rançon la somme de mille marcs d'argent, dont il donneroit pour lors bons & suffisans ostages, & cautions responsables, sujects du Comte de Prouence ou de la Republique d'Arles.

B

C

Berenguier comme Prince sage & bien aduisé communique cest offre aux gens de son Conseil, qui sont d'aduis d'accepter la condition presentee par Hugues, comme honneste & raisonnable. Si est soudainement relaxé & mis en sa pleine liberté, pour effectuer sa promesse & se porter deuers le Comte de Tholose, apres auoir donné les ostages suffisants & requis. On vit alors que chacun fit faire alte à son armee, & retirer sa gendarmerie : & quant à Hugues, tant à sa requeste que pour recompense de ceste tant attendue & desiree pacification, Berenguier luy rendit toutes les places qu'il luy auoit confisquees & fait saisir : au moyen dequoy il se porta tousiours depuis en amy & seruiteur loyal des deux Comtes, qui resterent par son entremise de bon accord : à tant qu'apres toutes ces choses, l'an mil deux cens trente deux, aux Ides du mois de Ianuier, Berenguier fit don des Caualcades & du droict d'Albergue qu'il auoit au lieu de Courignac, à Vuillaume (dit le Grand) de Courignac, qu'il luy infeoda en consideration de plusieurs grands & signalez seruices par luy honnorablement & fidelement rendus à toutes les occasions & guerres passées. Voulut d'abondant & ordonna, que les Conseigneurs fussent tenus a l'aduenir de prester le mesme hommage qu'ils souloient prester à luy-mesme à Courignac, luy confirmant tout ce que Ildephons son ayeul auoit autresfois donné à Marcio de Rheza son pere : depuis lequel temps de Rheza & ses descendans porterent le surnom de Courignac & de leur fief, a l'imitation des Gentilshommes de Prouence, qui laissants leurs vrais surnoms, prenoient coustumierement ceux de leurs places. Ce qui a mis pourtant, & met encor des merueilleuses tenebres & confusions aux races & familles, qu'on ne peut bonnement discerner, pour les vicissitudes & changements qui aduiennent presque de siecle en siecle aux maisons, & pour les vsurpations que font les nouueaux possesseurs, aquesteurs des noms & des fiefs, qu'ils viennent à meriter, heriter, ou acheter par recompenses d'honneur, par successions maternelles, ou par force & gros nombre de pecune, dont nous parlerons autre part.

l'an MCCXXXIJ. les Ides de Ianuier. Infeodation des droi.. du lieu de Courignac par le Comte de Prouence à Guillaume de Courignac dit le grand Guillaume.

Marcio de Rheza pere du grand Guillaume de Courignac.

D

E

L'on trouue quelques instruments fort authentiques & anciens de la maison consulaire d'Arles de ce temps auec vn seel de plomb y pendant, auquel se void d'vn costé la figure d'vn Lyon auec ce vers en la circonference:

Deuise ancienne de la maison Consulaire d'Arles.

Nobilis in primis dici solet ira Leonis.

F

Et de l'autre costé ou reuers du seel vn Chasteau à trois Tours, celle du milieu plus esleuee auec cest autre metre en sa brodure.

Vrbs Arelatensis est hostibus hostis & ensis.

Par ces deuises & paroles, comme aussi par ce qui a esté dit cy deuant, apparoissant bien à clair que la ville d'Arles faisoit sa communauté à part soy, se maintenoit en Republique & Seigneurie, & tenoit autres armoiries Ce fut de ce mesme temps que Berenguier donna Marguerite sa fille aisnee en mariage à Sainct Louys : laquelle estant vne belle, sage, & tres-

Mariage de S. Louys & Marguerite de Prouence.

On lit

aduisee Princesse, surmonta par vne admirable vertu de patience les humeurs de la Royne Blanche sa belle-mere, dont elle receuoit plusieurs rudesses & fascheries.

De Blanche mere de Sainct Louys.

On lit sur ce propos en la generale histoire d'Espagne, que deux Ambassadeurs de France al[illegible]tent vers Dom Alphonse neufiesme du nom Roy de Castille, fils de Dom Sanche troisiesme, & de Blanche fille de Dom Garcie Roy de Nauarre, luy demander l'vne de ses filles pour estre femme du pere de Sainct Louys, surnommé le Côquerant, dont l'vne estant douee de grande beauté, auoit a nom Vrraque, l'autre n'estoit ny si belle, ny si gracieuse, mais elle se nommoit Blanche. Or quand elles furent en presence des Ambassadeurs, chacun pensoit bien qu'il prendroit l'Infante Vrraque, parce qu'elle estoit la plus belle, la mieux agencee, & de plus grande & royale representation: mais comme les Ambassadeurs eurent demandé le nom de chacune, ils trouuerent ce nom d'Vrraque si rude & mal sonnant a leurs oreilles, qu'ils esleurent la Princesse Blanche, asseurans que ce nom seroit beaucoup mieux & plus fauorablement receu en France que l'autre. Voila que disent les histoires Espagnoles de la mere de Sainct Louys, & combien peuuent quelquesfois les noms sur les affections. Sicile ou Cecile, surnommee par quelques escriuains Passerose, fille d'vn des Vicomtes de Marseille Princesse des plus belles & plus excellentes de son temps, dont elle merita ce beau nom fut donnee en ces mesmes temps, & iointe par mariage auec Amé troisiesme du nom fils de Thomas Comte de Sauoye.

Les beaux noms ont quelque [illegible] part [illegible].

Mariage de Cecile, dite Passerose, fille [illegible] Vicomte de Marseille auec Amé Comte de Sauoye.

L'an MCCXXXIV. le 15. des kalendes d'Octobre.

Confirmation au Monastere de S. Victor les Marseille.

Apres ces choses se porta Berenguier à la ville de Systeron, que Mela semble appeller Cytharistes (promontoire selon Ptolomee de la Gaule Narbonoise, distant trente mille pas de Marseille) où se trouuant, sous la plainte des habitans, & de quelque remords de conscience qui le touchoit, pour des torcionnaires exactions qu'il disoit auoir faites au Monastere tant renommé de Sainct Victor de Marseille, il confirma & alloua les Chasteaux, Villes, Maisons, Possessions, Iurisdictions, & tous droicts corporels & incorporels, qui estans en sa Comté de Prouence appartenoient au Monastere, Prieurs & membres d'iceluy, ou bien qu'il auoit acquis, ou que par iustes tiltres il possedoit: ce don fut fait ez presences des Euesques de Ryez & de Frejuls, & de trois notables Religieux de Sainct Victor, l'an mil deux cens trente-quatre, le quinziesme des kalendes du mois d'Octobre.

L'an MCCXXXV. le Comte Prouence à Aix.

Donation de tout ce que le Comte Raymond auoit a Ryez a Bertrand d'Esparron [illegible].

[illegible] Proueniaux [illegible] le Comte Raymond [illegible] Gentilshommes du pais, touchant plusieurs choses.

L'an ensuiuant il s'en alla dans son Chasteau de la Cité d'Aix, situé aupres de la Chapelle de Sainct Mytre, accompagné de Guillaume de Mandagotto Prieur de la Celle, de Guillaume de Signe, & de Guillaume de Coutignac, où apres auoir seiourné quelques iours, il donna a Bertrand d'Esparron, en consideration des grands & notables seruices qu'il luy auoit rendus aux exploits de guerre, tout ce qu'il auoit en la ville de Ryez, ez presences de Bertrand de Allamanon, Bertrand d'Eiguyne, Rostang d'[illegible]ntrecasteaux, & plusieurs autres Gentilshommes lors appellez a ceste donation: duquel temps Pierre Amici, Rycand de Marseille, Pons Ali[illegible]ner, Berenguier de Matheton, & Hugues Ferry tres-excellens & tres-fam[illegible] [illegible] iurisconsultes Prouençaux florissoient en tres grande reputation & credit.

Si s'esmeut pour lors vne bien grande & aspre controuerse entre le Comte & sa Noblesse: Berenguier d'vne part, Blacchas Aveard de Vidauban, Bertrand du Puget, Raynaud de Taradel, Guillaume de Mou[illegible]iers, Rostang, Pierre Audibert, Guillaume de Draguignan, & certains autres Barons & Cheualiers de Prouence du Bailliage de Frejuls de l'autre: à raison de certaines impositions, quistes, tailles, & adempres que Berenguier demandoit, voire pretendoit exiger sur eux, tant sur les cinq cas, que des albergues, fogages (vse du mot Prouençal, parce qu'il ne sonne point mal) & tels autres droicts: chose qui fut facilement appaisee, le different estant remis à l'Euesque de Frejuls, Messire Raymond Laugier de Roquebrune, Guillaume de Coutignac, & le grand Romeo de Ville-neufue, d'vn esgal consentement esleus par les parties, qui promirent tant pour eux que pour leurs heritiers & successeurs, d'auoir agreable, tenir pour fait, & en force de loy, tout ce que par ces trois Seigneurs arbitres seroit definy, ordonné & conclud: tellement que sous cest adueu procedans à leur sentence ils ordonnerent:

Ordonnance des trois arbitres.

[illegible] Gentilshommes feront Caualcades. [illegible] au [illegible] de Prouence. [illegible] entre [illegible] & les Nobles.

En premier lieu, que tous les Gentilshommes du Bailliage seroient tenus faire Caualcades pour quarante iours.

Que si les ennemis de Berenguier vouloient entrer dans le pais où plantoient le siege deuant quelque place, ils seroient tenus & obligez de le aider.

Que les Cheualiers, les fils des Cheualiers, & les nepueux d'vn Cheualier seroient francs & libres de toute quitte.

Que si le fils du [illegible] d'vn Cheualier atteignoit l'aage de trente ans, sans auoir esté à la

guerre, & sans par quelque faict d'armes auoir fait preuue de soy, au seruice de son Seigneur, il ne iouyroit plus des libertez ny de l'exemption d'vn Cheualier.

Que ceux qui se disants & nommans Gentilshommes & Nobles labouteroient & conduiroient asnes, ou autre bestail de labeur: exerceroient œuures rustiques & mechaniques,
A ne pourroient aucunement iouyr de la liberté des Nobles.

Finalement, que ceux qui seroient excommuniez, & tiendroient concubines & paillardes, ne pourroient en façon quelconque iouyr du mesme priuilege ny liberté. Ordonnances bien & meurement considerees par ces trois Gentilshommes & Seigneurs, qui dignes Conseillers & Assesseurs d'vn sage Religieux & magnanime Prince, ayans en horreur la faineantise, le vice, & la vilanie, portoient vne telle reuerence à la Religion, à l'honneur, & à la vertu, comme aux vrais appuis & colomnes de la Noblesse: voire comme à ses plus asseurez & solides fondements: de maniere qu'ils firent voir en ces belles & loüables ordonnances, deux choses entr'autres estre requises à la parfaite Noblesse. Profession de vertu & qualité vtile au public & au Prince, iointe à la Religion & aux bonnes meurs, qui est
B comme la forme, & la race & suite d'ancestres par continuation d'annees & de degrez, en actions honnorables, comme le suject & la matiere, dont sont appellez ceux que pour le iourd'huy nous appellons Cheualiers & Gentilshommes. Parquoy celuy est vrayement & entierement Noble, qui fait profession singuliere de vertu publique, seruant bien son Prince & sa patrie, estant sorti de parents & ancestres qui ont fait le mesme, de longue ou recente memoire. Tels que Boniface Caluo, Aymeric de Pingulan, Gasbert de Puycibol, & Peyre ou Pierre de Sainct Remy, non moins recommandables pour la Noblesse de leur sang, que pour l'excellence de leur vertu, lesquels florissoient de ce temps.

Tres-bel article contre les Gentilshommes faineants.
Ne feront actes roturiers sur peine de perte de Noblesse.
Excommuniez & concubinaires ne iouyront du priuilege des Nobles.
Charron liure 1 chap. 1. de la Noblesse.
Les qualitez du vray Noble.
Poëtes prouençaux.

C Boniface Caluo estoit natif de Genne, d'où il sortit en sa premiere ieunesse, abandonnant le propre lieu de sa natiuité pour se retirer deuers Ferrand Roy de Castille, qui regnoit l'an MCCXLVIIJ. où il fut si honnorablement receu, que pour l'excellence & la doctrine de sa poësie, pleine de tres-belles inuentions & de profonde Philosophie, il fut fait Cheualier des mains du Roy. Se rendit amoureux de Berenguiere niepce de Ferrand, à la loüange de laquelle il fit preuue de la dexterité de son art, par plusieurs belles chansons en langue Prouençale, Espagnole, & Tuscane, d'vn style non bas & vulgaire: mais haut, philosophique, & genereux. Ce Poëte adressa vne chanson à Alphons Roy de Castille, le persuadant de guerroyer contre le Roy de Nauarre & d'Aragon, pour le recouurement de ses terres. Le Monge des Isles introduisant Philosophie, qui parlent en faueur du poete, dit ainsi: Parce
D „ que les chants & les mots sont mieux entendus & plus prisez de ceux qui ont ouy les rai-
„ sons & choisissements, pour qui ils furent faits, que de ceux qui ne les ont ouyes & les
„ ignorent tout à fait. C'est pourquoy le Maistre qui composa les chansons escrites en ce
„ liure, a voulu qu'on y puisse trouuer les raisons & les elections qui l'induirent à ce faire.
„ Et partant il commanda escrire ceci, pourtant que maintesfois ceux qui n'ont l'industrie
„ d'entendre les chansons, ny choisir l'œuure subtilement faite par les personnes doctes, se
„ font correcteurs d'icelles, & par foiblesse d'esprit & ignorance corrompent maints bons
„ mots, subtilement ouurez & tissus. A ceste cause ie prie tous ceux qui verront cest ou-
„ urage que Boniface Caluo a fait, de ne se trauailler point à l'amender, puis que moy, qui
E „ suis Philosophie, & qui fort particulierement ay cognu Boniface pour vn bon & tres-
„ excellent Maistre en l'Art de poësie, donne par iugement, que tout homme qui se tra-
„ uaillera d'amender ses diuins ouurages & sa tres-docte poësie, soit tenu & reputé pour
„ vn ignorant, fol & temeraire: & finalement pour mon irreconciliable & capital ennemi.
Sainct Cesari autre compilateur des vies de nos poëtes dit, que sortant de Gennes il se retira à Alphons Roy de Castille, non à Ferrand, & qu'il l'enuoya par deuers le Comte de Prouence, qui luy fit espouser vne Damoiselle du pais de l'illustre maison des Comtes de Vintimille, auec laquelle il ne vesquit gueres, ne durant toute la felicité de ce poëte plus haut qu'vn an, apres lequel il trespassa sur l'an deux cens quarante-huict.

De Boniface Caluo poete prouençal.
Le Poete fait Cheualier.
Iean de Nostre dame auxvies de ses Poetes Prouençaux.
Prosopopee de Philosophie.
Le Poëte marié à vne Damoiselle des Comtes de Vintimille.

F Aymeric de Pingulan gentilhomme Tholosan fut tres-bon poëte prouençal, mais singulierement à satyriser & mesdire: chose dangereuse, ou à mieux dire mal aduenante en tel mestier: s'amouracha d'vne bourgeoise de la ville, contre laquelle ayant fait certaine chanson satyrique & mordante, il fut griefuement frappé d'vn coup d'espee sur la teste par vn parent de la Damoiselle, qui ne trouua gueres agreable son chant. Ce chastiment l'occasionna & contraignit de s'aller refugier deuers vn gentilhomme de Cathelоigne nommé Guilhem de Bergedam, duquel il fut honnorablement accueilli, le faisant soigneusement

De Aymeric de Pingulan Poete prouençal.
Le Poete ne doit estre mesdisant.
Guilhem de Bergedam Gentilhomme de Catheloigne aime les Poetes.

traicter

traicter de sa playe : apres sa guerison il fit de belles compositions & de doctes rithmes à son honneur, dont il receut de bons & riches presents : & si eut au moyen de ce gentilhomme entree & cognoissance du Roy Alphons de Cathelogne, au seruice duquel il se tint vn long temps. Mais suiuant son humeur, qui panchoit tousiours à mesdire, composant vne certaine Satyre cõtre Gancelme Maistre d'Hostel du Roy, par vn tel & si ingenieux artifice, qu'on pouuoit facilement entendre qu'il auoit desrobé la couppe d'or où le Roy son Maistre A
Lingua quid melius, lingua quid peius eadem? beuuoit. Il fut pour la seconde fois contraint d'abandonner ceste Cour, & de se retirer deuers la Princesse Beatrix, seule heritiere de Prouence, fille de nostre Berenguier, auant qu'elle fust espousée à Charles Comte d'Anjou, frere germain de Sainct Louys : la fut-il le tres-bien venu, pour les rares, bonnes, & plaisantes inuentions qu'il auoit en la poesie, dont il estoit souuerain Maistre. Si bien qu'il en fit vne qu'il chanta souuent en la presence de la Princesse, en laquelle il disoit merueilles. Mais peu apres il se retira en Lombardie auec l'vne des Marquises de Malespine, à la loüange & au seruice de laquelle il chanta aussi fort doctement & ingenieusement : finalement trespassa enuiron l'an deux cens soixante, apres B
Les angoisses d'Amour. auoir fait vn traicté, intitulé *Las anguissas d'Amour*, & auoir esté grand compagnon de Guy d'Vsez, de Peyre Vidal, & des deux Rambauds, tant mentionnez par le diuin & inimitable Petrarque.

De Gasbert de Puyceibot poete Prouençal. Gaspard de Puyeibot gentilhomme de Limoges, estant ieune enfant, entra par la sollicitation de son pere dedans vn Monastere du pais, ou il fut fort exactement instruit aux bonnes lettres, aux bonnes mœurs, à la musique, à ioüer de toute sorte d'instruments de vent & de cordes, en quoy il se rendit maistre excellent & prisé : sçeut fort ingenieusement
Troubadours inuenteurs & poetes. trouuer, c'est à dire, inuenter en la poësie & rithme Prouençale : voire fut vn illustre Troubadour, par l'induction d'vne Damoiselle sa parente, qui l'allant souuent visiter sous couleur de deuotion en son Cloistre, luy remonstroit par belles & emmiellees paroles, le dommage & la honte que c'estoit à vn gentilhomme de bonne part, & de si bel esprit, de consumer ses ans en si melancolique prison, au lieu qu'il deust suiure la Cour des grands & se faire cognoistre. Il se retira à Sauaric de Mauleon, auquel tous les hommes de sçauoir soulo ient se rendre & refugier de ce temps : parce qu'outre qu'il estoit docte, liberal & sçauant, C
Sauaric de Mauleon grād amateur des gens doctes & des poetes. il aimoit les personnages de telle trempe : aussi en receut tout tel & si honneste traictement qu'il desiroit, auec des beaux & riches presents, faisant valoir & voler sa poësie par les bouches des plus grands & releuez Seigneurs de Prouence pour l'aduancer : de sorte qu'il deuint amoureux de Barrasse de Barraz, belle & vertueuse Damoiselle de Prouence, & de
Barrasse de Barras maistresse du poete. l'vne des plus anciennes familles, à la loüange de laquelle il fit voir plusieurs beaux enfantements de son esprit : iaçoit qu'elle ne voulust mettre aucune affection en luy qu'il ne fust D
Le poete fait Cheualier au moyen de Sauaric de Mauleon. fait Cheualier. Cela obtint-il aussi tost au moyen de l'excellent Sauaric, qui aduerti de la resolution de Barrasse, & de la volonté du Poete Gasbert, le fit incontinent Cheualier, luy donnant cheuance de grand reuenu : si qu'apres il l'espousa.

Or aduint que Sauaric allant en Ambassade en Espagne, & menant auec soy Gasbert, Barrasse demeuree seule en sa maison, fut viuement sollicitee par vn Cheualier Anglois, qui l'ayant vaincuë par dons, paroles & sollicitations impudiques, la transporta en Arles, où
Histoire dõne tragique du poete & de sa femme. apres en auoir abusé, il la laissa laschement sans luy dire adieu. Gasbert au retour de ce voyage passa par Arles, & logea par cas d'aduanture à vne hostellerie proche & voisine de la maison de Barrasse, où son malheur porta qu'elle fut apperceuë de son mary : apres l'auoir recognue, il la print & coucha vn soir auec elle pour l'asseurer : apres quoy il la mena en Auignon E
où sous couleur qu'elle estoit sa cousine, il la fit tondre, voiler, & confiner en vne Religion.
Le poete fait Moyne de desplaisir. Sa mort. Cela fait il alla vendre tout son bien, & se rendit Moyne au Monastere de Pignans (ou du Thoronnet) où depuis il ne fut veu chanter ny rire, quelles prieres que luy en fissent les plus grands Seigneurs du païs. Ainsi eslangoré & sec de fascherie il y trespassa, l'an mil deux cens soixante-trois : aucuns escriuants qu'il fut au seruice de Charles I. Comte de Prouence, lors que pour la seconde fois il remit en discipline, & dompta les Marseillois reuoltez. F

De Pierre de Remy poete Prouençal. Pierre de Sainct Remy gentilhomme de la ville dont il portoit le surnom, plantee à trois petites lieuës d'Auignon, issu de la noble & ancienne maison des Hugolens, dont nous
Diuerses opinions du poete Le Monge des Isles d'or, & le Monge de S. Cesari. parlons en plusieurs endroits, bien appris aux bonnes lettres, & à tous les Arts honnestes & liberaux, a diuersement fait parler de sa vie : car les vns l'ont mis au rang des bons Poëtes Prouençaux, pour auoir sceu dextrement imiter Arnaud Daniel son voisin en toutes sortes de belles inuentions, variables & doctes rithmes : ce qui fait aisement iuger quel

personnage c'estoit : les autres en ont chanté autrement, disants que Pierre faisoit auec trop plus de violence & de cruauté que de raison, se roidissant opiniastrement, & se rendant fort contraire, & mal accordant aux choses honnestes, exploittant tout par indignation & courroux, tant il estoit ambitieux d'estre estimé d'vne vie scabreuse, dure & sauuage. Toutesfois le Monge des Isles d'or dit, qu'il estoit courtois, facetieux, conuersable, digne A d'estre aimé, mais au demeurant fort gourmand & dissolu : de maniere qu'en peu de temps, ayant consumé toute sa substance, il se mit à estre Comique, & à frequenter la Cour des Princes : par ce moyen se r'emplumant, & composant des Comedies tres-ingenieuses, & des belles & doctes chansons, qu'il consacra à Antoinette de Lambesq, Dame de Suse : mais tellement infortunee, que ce Poete ingrat & furieux, poussé d'vne enragee manie d'amour, mettant au vent les vertueuses conditions & la pure affection de sa Dame, faisant trop de place à sa rage, la tua cruellement, dont il deuint si outré de douleur, & tellement poind de repentence qu'il se tua luy mesmes, la voyant morte, enuiron le temps que dessus.

Cestui cy est le Monge de Mont maiour.

Antoinette de Lambesq Dame de Suse maistresse du Poete.

B Quelque autre en parle tout autrement, & dit que ce Poëte de trop d'amour vint comme transporté de son sens, si que mourant sous les efforts de sa manie, sa Dame vaincuë de la violente douleur qu'elle luy vit souffrir, ne le suruiuant guieres, pour l'empeschement que les parents de l'vn & de l'autre mirent à la perfection de leur mariage, bien tost apres rendit l'esprit. Il se trouue que ce Poëte a faict vn Poëme, auquel il depeind fort viuement la marriçon qu'il a, voire se trouue tout surpris d'esbahissement, de ce que le Comte de Prouence ne chastie l'insolence des Arelatins, la rebellion des Marseillois, l'ambition de regner, & le peu de Iustice de ses Officiers d'Aix, l'abomination qui regne en sa cité d'Auignon, les moqueurs de Digne, la barbaresque nation des Nyssards, la tenante auaC rice & trompetie des Gauots des Montaignes, la faineantise des Martegaux, & tant de tyrans qui formillent en son pays de Prouence, où le riche mange le pauure, & le noble outrage le paysant : Poëme qui fut dedié à Marguerite de Prouence, dont nous parlerons tout maintenant : tels ayants esté nos quatre Poëtes.

Vitieuses marques de certaines villes de Prouence.

Chose remarquable & digne d'admiration, que de quatre tresbelles, & tres-aduenantes Princesses, que Berenguier auoit eu de Beatrix de Sauoye sa femme, Marguerite la premiere fut espousee à sainct Louys, Eleonore la seconde à Henry III. les autres escriuent à Edoüard Roy d'Angleterre, ainsi que de ces deux atteste vn certain Iurisconsulte au traicté des mariages clandestins, Sance la troisieme au Comte de Vienne, apres le decez duquel D elle se remaria auec Richard Duc de Cordouë frere du Roy d'Angleterre, qui par apres fut Empereur, Beatrix la quattrieme & derniere à Charles frere de sainct Louys, qui fut Roy de Naples & Comte de Prouence, comme nous dirons en son lieu, où se void que par vne extraordinaire grace du Ciel, toutes ces quatre Infantes furent quatre grandes Roynes.

L'an MCCXXXVI. Les quatre filles du Comte Berenguier mariees à quatre grāds Roys. Hostiensis de clandestina desponsatione §. Quot modis dicātur spōsalia.

De ce temps fit Berenguier conuention auec Amphoux de Balma, & quelques autres Gentils-hommes & Barons de Prouence des marches & quartiers d'Arles, pourtant qu'ils se soient tenus faire cheuauchees (le Prouençal dit caualcades) au pays l'espace de quarante iours : cela fut ainsi arresté ez Kalendes de Iuin de l'an MCCXXXVII. comme pareillement E Bertrand & Raymond des Porcellets, seigneurs du Bourg des Porcellers d'Arles, firent recognoissance feodale à Berenguier de ce Bourg, appellé de longue main de leur nom, en la ville de Maytan, en la Chappe, & au terroir de sainct Pierre auec tout ce qu'ils auoient en Prouence, excepté le chasteau de Becdejuyn, & ce qu'ils auoient en la ville d'Arles, dont la cōmunauté qui se gouuernoit tousiours en estat de Republique, fit sur ces mesmes occurances vne paix & alliance pour dix ans, auec la Republique & les Seigneurs de Gennes. Et pour lors mourut Blaccaz, l'vn des plus vaillants Barons du pays, qu'on aye leu ny remarqué en Chronique ny histoire Prouençale, ainsi que recite le Mantuan Sordel ieune Poëte ProF uençal. Ce Poëte dont nous n'oublierōs l'illustre & digne Eloge à son rang, & dont fait mentiō le profond Dante en son Purgatoire, le faisant arraisōner auec son Virgile en ses termes.

L'an MCCXXXVII. aux Kalendes de Iuin. Caualcades que les Gentils hommes du quartier d'Arles sont tenus faire au Comte de Prouence. Porcellets Seigneurs du Bourg d'Arles. Alliance entre Arles & Gennes. Mort de Blaccaz. Dante au vj. chant de son Purgatoire.

Dicendo ò Mantuan io son Sordello,
De la tua terra, & l'vn l'altra abbracciaua.

Fit vn excellent & graue chant funebre à la loüange de ce braue & magnanime Heros, par lequel il conuie tous les Princes Chrestiens de son siecle à venir gouster de son cœur, à fin d'auoir meilleur & plus hardy courage qu'ils n'ont en se laissants vsurper laschement leurs Royaumes, terres & seigneuries, les vns sur les autres : chant qui se trouue dans les œuures & compositions de nos anciens Troubadours en vieil langage & richme Prouençale, le sens & substance duquel i'ay faict marcher à pied & en simple arroy, parce que

Sordel conuie tous les Princes à manger du cœur de Blaccaz.

les Muses n'ayants esté d'humeur de m'ouurir la porte de la fureur, ie ne me suis voulu escerueller à les importuner ny à perdre le temps, & le long chemin que i'ay encor à faire, puis que en quelque autre endroit elles nous seront à l'aduanture plus faciles & fauorables : voicy donc ce qu'il contient fidelement, quoy que la grace de la prose ne puisse esgaller l'excellence du vers.

Chant funebre du Poete Sordel à la mort & louange de Blaccaz de tres-excellente & rare inuention.

Ie veux plaindre en ce triste chant l'illustre Blaccaz, dont i'ay grand ire au cœur : car i'ay perdu en luy vn bon Mecene & bien fauorable amy : & si sont par sa mort tous les beaux faicts d'armes esteints & morts : le dommage en est si grand que ie ne cognoy remede aucun capable de le restaurer, sinon en ceste façon : c'est qu'il faut qu'on luy oste le cœur, & qu'on en donne à manger aux Roys & Princes de la Chrestienté, & aux Barons & Gentils-hommes de Prouence, qui viuent tous degouttez, parce que par ce moyen ils auront tous le cœur plus genereux & vaillant. A

Ceux qui doyuent manger du cœur de Blaccaz.

L'Empereur de Rome.

Premierement, il est besoin à l'Empereur de Rome d'en manger, s'il veut acquerir par force la cité de Milan, dont il a tant de regret, d'auoir esté desherité.

Le Roy de France.

Que le tres-puissant Roy de France en mange, & soudain il recouurera la Castille qu'il pert par sa folie : mais si Madame Blanche sa mere le sçait, elle le gardera bien d'en gouster, monstrant brauement pour son haut prix, qu'il n'ose rien faire ny entreprendre sans elle. B

Le Roy d'Angleterre.

Quant au Roy d'Angleterre, il me plaist tres-bien qu'il mange de ce cœur tant qu'il pourra : car en le faisant, luy qui n'est pas homme courageux, se monstrera magnanime & vaillant : & par ce moyen pourra-il recouurer les terres que le Roy de France a sur luy prinses & conquestees.

Le Roy de Castille. On ne peut assement d'icy tirer ces bastonnes.

Au Roy de Castille est tres-necessaire d'en manger pour deux, parce qu'il tient & occuppe deux Royaumes, desquels il a desia perdu l'vn : & s'il veut manger du cœur, qu'il le mange a recoy & à cachettes, de peur que si l'autre Roy le sçait, il ne luy donne des bastonnades. C

Le Roy d'Aragon.

Ie veux que le Roy d'Aragon mange de ce cœur, à fin qu'il soit deschargé du deshonneur, qu'il receut à Marseille, lors que l'entree luy fut interdite, & en la Duché de Milan, dont d'extreme douleur il ne sçait que faire ne que dire.

Le Roy de Nauarre.

Apres ie veux que le Roy de Nauarre en mange, d'autant qu'il valloit plus quand il estoit Comte, que ores qu'il est Roy (si ie l'ose dire) & certainement c'est grand cas, quand Dieu faict monter l'homme en haut & sublime degré, & qu'à faute de bon cœur il le faict abbaisser & fondre.

Le Comte de Tholose.

Il est tres-necessaire au Comte de Tholose d'en manger beaucoup, si tant est qu'il aye souuenance des terres & seigneuries, qu'il souloit tenir & de ce qu'il tient maintenant. Que si auec vn autre meilleur cœur il ne recouure sa perte & les terres que le Pontife de Rome, & le Roy de France luy ont empietees & rauies, ie ne croy iamais qu'il le face auec le cœur qu'il a. D

Le Comte de Prouence.

Vostre Comte de Prouence en peut bien manger, s'il a souuenance quand il fut desherité : aussi ne vaut il guieres, & s'il eschappe auec tous ses efforts, besoin luy sera qu'il mange du cœur, pour le grand & pesant faix qu'il soustient.

Dernier couplet des chants pleins de liberté Poetique.

Or me voudront les Barons & grands Seigneurs grand mal de ce que i'ay dit & chanté : mais ie veux bien qu'ils sçachent que ie les estime aussi peu qu'ils me pourroient estimer.

Tel fut le chant que fit ce gentil Poëte Surdel dont l'inuention est merueilleusement belle & gracieuse, voire mesmes admirable, ne me souuenant d'en auoir iamais leu vne pareille que ie sçache en Poëte Grec, Latin, ny vulgaire, ce qui m'a gardé d'y employer le tẽps à le mettre en vers Frãçois, tant pour la naïueté du vieil langage Prouençal, que pour n'estre chose aisee de representer bien & au naturel la grace & la proprieté d'vne langue en vne autre : comme ceux qui ont prattiqué telles choses sçauent fort bien. Tant y a que ce chant estant comme vn abregé de plusieurs histoires, & taxant fort gentilement les pertes & manquements des Princes & Roys de ce temps. Ioinct à vne liberté franche & merueilleusement poëtique, monstre assez l'excellence & le sçauoir de son ouurier, que Dante n'auroit autrement tant exalté luy qui estoit l'vn des plus grands personnages & du plus haut & solide iugement de son siecle. E F

Quel estoit Sordel.

Or estoit Sordel Mantuan de nation, & n'escriuoit sinon en langue Prouençale, au moyen dequoy pour l'excellente douceur de sa poësie & de son rare sçauoir, Berenguier l'auoit retenu à son seruice, ainsi que l'a laissé par escrit vn autre Poëte Prouençal, qui fleurissoit de son temps, dont aussi nous verrons l'eloge & la vie.

Blaccaz l'vn des neuf preux.

Quant à ce Blaccaz (ainsi que monstre assez ce mesme chant) tant chanté & celebré en ceste histoire, c'estoit vn Gentil-homme tres-magnanime & tres-courtois, lequel pour sa

vaillance & haute hardiesse fut surnommé le Guerrier & l'vn des neuf preux de Prouence,
la posterité & l'armoirie duquel nous auons ja peinte, & faict voir peu deuant, ou l'occa-
sion nous y a semonds & conuié.

Parlons de guerre : Les Marseillois affriandez & accoustumez d'vser de l'antique liberté, *Guerre de Berenguier contre Marseille.*
que les Empereurs Romains leur auoient laissé de main en main, & de siecle en siecle, de-
A puis que leur cité fut reduite à l'obeyssance de l'empire Romain, par celuy qui premier
porta l'Imperial Diademe ainsi qu'apres plusieurs histoires remarque Raymond de Soliers *Raymond de Soler iurisconsulte d'Aix a escrit en Latin de l'antiquité de Prouence.*
en ses antiquitez de Prouence, ouurage digne du iour, & de la cognoissance des doctes)
vouloient encor de ce temps se maintenir en ceste mesme franchise & liberté de police &
de Republique : mais estants par laps & suite de temps tombez entre les mains, & sous la
domination des Comtes de Prouence, qui les auoient voulu assujectir vn peu plus estroit-
tement, que les Romains n'auoient faict, abolissans peu à peu, & comme insensiblement
leurs Priuileges, ils vindrent à recognoistre trop tard ce changement, & ceste nouuelle
B forme, desia toutesfois introduite par les premiers Comtes & Marquis de Prouence : si bien
qu'ils penserent de secoüer le ioug, & reprendre cest ancien gouuernement : à cela donc
tout resolus ils voulurẽt s'opposer à Bereguier, & se distraire de son obeyssance & de ses loix,
pource qu'incontinent qu'il eut obtenu sa Comté il voulut (ce disoient ils) deroger &
donner coup à leurs anciens & authentiques priuileges & libertez : voire osa bien leur en-
uoyer ses Ambassadeurs pour receuoir les deuoirs & les hommages accoustumez : à quoy
pourtant faisants bien peu de compte des paroles & sages remonstrances des Ambassa-
deurs, ils ne voulurent consentir ny entendre. Ce refus alluma le courroux de Beren-
guier, qui voulant auoir par force & par armes ce qu'il n'auoit peu auoir par la voye de
C raison, par la douceur & par la paix : dressa incontinent vne grosse & puissante armee de
gens d'eslite, auec resolution immuable, & ferme propos de les ranger facilement à sa vo-
lonté. Mais il ne cognoissoit encor le naturel de ce peuple maritime, gent belliqueuse, *Naturel des Marseillois.*
brusque, hardie, mal facile à dompter, ennemie de tout commandement, demi-barbare,
& naturellement nourrie aux allarmes & incursions des ennemis. Au surplus beaucoup
mieux accoustumee au nauigage & aux champs, que non pas dans les citez.

Si enuoya Berenguier à cest effect son ost deuant leur ville, y faisant poser le siege, & *Armee de Berenguier deuãt Marseille.*
planter son camp, où il demeura beaucoup plus grand espace de temps, qu'il ne s'estoit
imaginé, & que son dessein n'auoit porté du commencement, ny mesme celuy des assie-
D gez & des battus. Le ieu fut si long, & tellement douteuse la fortune qu'on ne pourroit
facilement cognoistre lequel des deux estoit plus lassé, ou les Marseillois, ou Berenguier,
ou l'assaillant, ou les assaillis.

Or comme ils estoient de ce temps confederez & alliez des Arelateins, Auignonnois, *Marseillois cõfederez auec ceux d'Arles, d'Auignon, de Nisse & de Gennes.*
Nyssards, Genois, & autres, à raison de leur negociation, se confians par trop à telles for-
ces estrangeres, & peu certaines, ils n'auoient daigné faire aucune prouision de viures, ny
moins faict appeller aucuns de leurs amis & confederez, hormis les Genois, venus à leur
secours, en fort petit & peu considerable nombre, bien armez & lestes, toutesfois comme
E ouuertement declarez ennemis de Berenguier. Or se voyant Berenguier grandement
molesté des Marseillois, tant par fondes, arbalestres, & autres engins & machines de guer-
re de ce temps, que par les frequentes sorties qu'ils faisoient, voyoit par mesme moyen de
iour en iour, & d'heure à autre amoindrir & desmẽbrer son armee des meilleurs capitaines
& plus hardis & vaillants soldats de son camp : outre qu'il ne luy estoit possible d'enten-
dre par aucuns espions, ne par autre art, l'estat des affaires de l'vne ny de l'autre partie, à
raison des veilles, sentinelles, & gardes que les ennemis faisoient sans aucune inter-
mission ny repos : ce qui faisoit que les vns ny les autres ne pouuoient sçauoir leurs reci-
F proques necessitez, ores que les deux parties fussent en fort bonne volonté d'entendre,
& se laisser ployer à quelque honnorable composition. Leur acariastrise iointe à leur ge-
nerosité les faisoient craindre & retenir, de peur de donner quelque aduantageux soup-
çon de ce que le plus ils desiroient, ou suject de courage, & le montant à celuy qui le pre-
mier seroit requis d'accord & de paix : estimant que faute de cœur ou de forces, de com-
moditez ou deffenses de guerre le pourroient auoir reduit à tel estat & necessité : si que les
vns & les autres roidissoient leur reputation, & la tenoient en balance esgalle & pareille
estime, de vrais & magnanimes guerriers, sans que l'vn se peut recognoistre aduan-
tagé, ny victorieux par dessus l'autre. La fortune se maintenoit ainsi douteuse &
en equilibre, n'estant pas encor assez clair quel des contrepoids l'emportoit iusques à ce

Mediateurs de paix entre Berenguier & les Marseillois.

qu'il arriua (comme il faut que toutes choses tombent & reuiennent à quelque fin & yssue, par vne supreme & ineuitable ordonnance des cieux & de Dieu) que par le traittement, diligence & bon deuoir des Archeuesques, Euesques, Barons, & Gentils-hommes du pays, amis, & affectionnez de Berenguier & des Marseillois, ils vindrent à quelques conditions & parlemenrements de paix, auec tresues d'armes & promesses de demeurer cois, & ne s'offenser aucunement les vns les autres. Les Marseillois, cependant monstrants tousiours leur fiere arrogance, & se moulants à l'exemple de leurs ancestres, qui n'auoient souffert A ne enduré iusques alors l'iniuste domination d'aucun sur eux, faisants mine de ne vouloir condescendre à quelle sorte d'accord que ce fut, remonstroient qu'outre la iustice de leur cause, ils estoient assez suffisants & forts pour resister au camp & aux combats de Berenguier, eut-il esté plus puissant au double qu'il n'estoit : & qu'il fut ainsi, ils se vantoient d'auoir resisté & faict teste contre la puissance de leurs plus grands & redourables ennemis, lesquels s'estants efforcez de les reduire sous le ioug de leur domination, n'auoient iamais peu acheuer ny parfaire vne telle & tant heroïque besoigne, ioint qu'ils auoient vne reserue de ieunesse toute fresche, gaillarde & belliqueuse, de bons & choisis soldats, qui B n'auoient encores combatu, qu'ils reseruoient en cas de longueur & d'extremité, pour la hardiesse de leurs courages & addresse au faict de la guerre & des armes : & qui valoient assez mieux, que par dessus tout cela, par la grace de Dieu, & la faueur de leur patron Sainct Victor, ils n'auoient faute d'aucune prouision requise & necessaire à la deffense & protection de leur cité. Si qu'ils n'auoient chose quelconque à redouter que quand tous ces moyens leur manqueroient, ils aimoient mieux mourir auec leurs femmes & leurs chers enfans, les armes au poing, & en braues & vaillants hommes, que laisser laschement perdre & destruire les beaux & anciens priuileges & libertez qu'ils auoient iouy de toute antiquité, & tant authentiquemēt receu de main en main, tant par la vaillāce de leurs ancestres C & maieurs, que par la liberalité & beneficence de leurs antiques Seigneurs & Princes. Ceste response si braue & superbe firent les Marseillois aux Prelats & Barons qui s'entremettoient de leur accord & aux mediateurs de la paix, qui leur remonstrerent que Berenguier par le moyen de ses predecesseurs ayant tout droit & authorité souueraine sur eux, ils n'auoient aucune raison de se deffendre & s'opposer tant opiniastrement contre celuy qui estant leur Seigneur legitime & naturel, puniroit rigoureusement leur felonie, s'ils le reduisoient à l'extremité de la force : tellement que puis qu'ils estoient doucement admonestez de se soumettre à quelque composition honnorable, ils la deuoient plustost accepter gracieusement, que de s'exposer eux, leurs femmes, leurs enfans, & leur ville au feu du courroux de D Berenguier & à la discretion & des armes. Belles & iustes remonstrances qui furent suiuies & accompagnees de plusieurs autres telles, & belles persuasions & raisons, ausquelles ils ne voulurent aucunement prester l'ouye ny donner iour, ne faisants aucune response à ces graues & sages personnages mediateurs de cest accord : comme si par ce silence ils eussent voulu dire qu'ils n'y entendoient pas, vouloient tenir bon, & au peril de leurs vies & de leurs enfans deffendre leurs foyers & leurs priuileges.

Response fiere des Marseillois.

Les Marseillois se confient à leur patron sainct Victor.

Berenguier trouua de vray ces responses arrogantes & temeraires vn peu au delà des E reigles du deuoir, & des bornes du respect, iugea ce peuple fier & rude, & si vit bien qu'il falloit y aller à bon escient & à visage descouuert, mais il ne s'en estonna aucunement : car il auoit naturellement vn grand & magnanime cœur, tellement genereux, que le desir qu'il auoit de dompter, & guerroyer ce fier & rebelle peuple, luy en accreut & l'enflamma plus que deuant.

Generosité du Comte Berenguier.

Les entremetteurs de la paix auec beaucoup de regret se retirerent, & cesserent leur poursuite, infiniment marris & desplaisans que les Marseillois parlassent d'vn son tant hautain & outrecuidé : non toutesfois sans leur faire sçauoir sur le poinct de leur despart, qu'ils ne F pourroient faillir de se repentir de leur brauerie & rebellion, dont ils firent encor moins de consequence & d'estime. Or apres ces insolentes responses, & ces pourparlements, voicy ce qu'il arriua.

Nulle esperāce de paix.

Raymond des Baulx, Rossolin de Foz, & Raymond Gauffrid, Vicomtes & Gouuerneurs de Marseille, principaux chefs & conducteurs de ceste guerre, firent choix & tric d'enuiron quatre cens femmes tant donzelles ou filles, que mariees, des plus belles, plus robustes, & plus courageuses de la cité, qu'ils firent armer de bourguignottes, & brigandines, auec leurs robes accoustumees, portant chacune son arbalestre sur le col à la soldade. Si firent marcher en ce martial equipage ces Marseilloises Amazones, & belles che-

Les Vicomtes de Marseille & le stratageme par eux faict à Berenguier de quatre cens femmes armees en soldats.

ualieres

... les tours & murailles de la ville, empannachees & merueilleusement ... Berenguier qui vit passer ces beaux & blonds soldats par les creneaux, pensa incontinent que c'estoient les traitres & chaualiers reseruez, dont peu deuant il auoit esté menacé : de maniere qu'il fut fort attentif a les regarder & considerer, auec vn merueilleux plaisir qui le mena d'vne consideration à l'autre a penser en soy mesme quelle animo-
A sité qu'il eut en son ame, que la gloire des subiects estoit celle du bon Prince, & leur ruine l'attente seule du tyran, s'asseurant tellement en la hautesse de son courage, & de ses armes, qu'il les pourroit facilement vaincre & subiuguer à la fin : neantmoins il s'esmerueilla grandement d'vne si leste & gaillarde trouppe, & pensa bien qu'ayant pris la cité par force & par assaut, ainsi qu'il esperoit, mal-aisement pourroit vser de cruauté enuers de si beaux & nobles sujects, estant en son esprit diuersement agité & combattu : mais tournant le reuers de ceste medaille, il disoit aussi que de leur octroyer tout ce qu'ils demandoient, cela ne pouuoit estre trouué bon ny conuenable, & ne les mettre sous le ioug, c'estoit les rendre tousiours plus rogues, hautains & immaniables. De sorte qu'apres auoir communi-
B qué tous ces combats & ces repugnances aux capitaines de son camp, il ne fut trouué ny a propos, ny decent de leur octroyer voirement tout, ny pareillement leur refuser tout.

Les entremetteurs de l'accord employoient cependant remonstrances, raisons, & prieres de toutes les deux parts, pour euiter les meurtres & le carnage, leur faisants voir a l'œil, que les victoires coustoient cher, quand le sang d'vn seul homme en faisoit le prix : & qu'elles estoient autant incertaines, qu'incognues; que celuy qui estoit le Dieu des armees & des vengeances les tenoit seul en sa main pour les departir, & faire pencher du costé qu'il luy plaisoit, & qu'il sembloit expedient à sa souueraine sagesse & preuoyance: au moyen de quoy ceste voye ne deuoit estre tentee qu'à l'extremité, & lors que toutes les autres defailloient. Ces paroles eurẽt tant de poids & d'efficace, que finalement ils tirerent promesses de l'vn & l'autre party : dont s'ensuiuit cest accord, & ceste paix tant desiree. Tout premieremẽt,

Que le Marseillois payeroient au Comte de Prouence les droicts & deuoirs accoustumez a l'aduenir, comme de sa part Berenguier leur quitteroit & remettroit liberalement tous arrerages. *Accord & paix des Marseillois.*

Qu'ils remettroient en sa main toute la iurisdiction de la cité, où il pourroit par mesme moyen establir & mettre ses officiers. *Articles.*

Que le Comte ne pourroit faire ny innouer aucune chose en la ville au preiudice des habitans & citoyens : ce qui se deuoit entendre d'aucunes citadelles ou forteresses, qui leur peussent nuire, les brider ou les tenir en tyrannie & en allarmes.

Que finalement il n'vseroit enuers eux d'aucune rigueur ny seuerité, mais de toute douceur, clemence & franchise, auec oubly des choses faictes & passees.

Les articles signez de part & d'autre au merueilleux contentement de ceux qui s'en estoient entremis, & des parties mesmes, qui ne pouuoient que perdre en gaignant : car quel gain apportent les guerres ciuiles que proyes inciuiles, pertes & sanglantes ruines de quelque costé que la victoire panche & que le vent de la fortune se vire? *Banquet des Marseillois au Comte Berenguier.*

E En execution de ceste conuention tant raisonnable Berenguier y ordonna ses Officiers, ainsi que Prince souuerain, apres quoy les compagnies furent licentiees: ce qui apporta vne si grande & publique allegresse, que les Marseillois firent apprester vn superbe & magnifique festin a leur Comte, auec somptueux & splendide appareil. A ce beau conuiue furent les principaux chefs tant de la cité, que du camp. Et comme parmi les deuis de table & des occurences passees des faicts d'armes, & braues exploits des vns & des autres, on parloit de ceste guerre, & de ces choses : car tels lieux ont cela de propre, de deslier les langues & d'eschauffer les cerueaux, propos furẽt meus de la trouppe des ieunes soldats qui auoiẽt paru en si braue & galãt equipage dessus les murs de la ville : sur quoy l'vn des Vicõtes & gouuerneurs respõdit gracieusemẽt, qu'il les feroit voir & venir en plus beau & plus leste equipage, qu'ils n'auoiẽt esté veus tournoyer & broder les murailles. A ces dernieres paroles parurẽt toutes ces belles Damoiselles Amazones qui auoiẽt paru en habits de gẽdarmes, richemẽt parees & couuertes, a la guise & façõ du tẽps, entre lesquelles estoiẽt trois tres-belles & tres-excellẽtes Damoiselles, filles des Vicomtes, auec des vestemẽts blãcs de toile d'argent, & les testes couronnees, portans en leurs mains des corbeilles pleines de fleurs & d'odeurs à guise de celles que les anciens souloient appeller Oenophores. Si firent fort gracieusement la reuerence au Marquis Berenguier ces belles Dames : & les conduisoit le Vicomte ... lin, qui s'addressant à Berenguier luy dit : Monseigneur, voicy les gendarmes *Les Dames armees parues, sont redressees en vestues portans des paniers de fleurs.* *Oenophores.*

de nostre cite que vous desirez tant de voir, & que vous auez veu si volontiers, & de si bon œil marcher à l'entour de nos murs. Berenguier extremement aise & ioyeux de voir vne tant illustre & belle compagnie de Dames, dit d'vne grace nayfue & prouençale. *Si Diou m'i saune la vida, veicy de bellas gendarmas.* Adonc les Vicomtes en sa presence se prindrent à fort doucement & melodieusement entonner vne chanson en leur langue a sa loüange, que quelque excellent Poete de ce temps composa, au chant & coupplets de laquelle Berenguier print vn si grand plaisir & contentement, qu'il en oublia toutes les peines & fascheries qu'il auoit portees en ceste guerre, & ce siege. Bien peu de iours apres ayant donné ordre à tout ce qu'il iugea necessaire pour le repos & asseurance de la cité, il print gracieusement congé des Marseillez, les embrassa tous & se retira. Telle fut ceste courte guerre, telle ceste reuolte Marseilloise, tels les articles, telle ceste paix & ceste publique resiouyssance, laquelle aduint l'an MCCXXXVII. A

L'an MCCXXXVIII. ... des Kalendes de Iuillet. Berenguier se retire à Sisteron ... sa ... testament.

Apres la paix de Marseille, & les magnificences & festins recitez, Berenguier grandement satisfaict & content en son esprit de tant de belles victoires par luy heureusement obtenues, & de tant d'illustres lauriers glorieusement gaignez par ses armes & sa douceur sur tout de la reduction de Marseille, n'ayant plus aucun remors, ny regret de laisser sa Prouence, ainsi tranquille & nette de tumultes, de guerres, & broüillards, de sedition à ses heritiers & nepueux. Au douzieme des Kalendes de Iuillet de l'an MCCXXXVIII print retraicte en sa ville de Sisteron pour euiter les ardantes chaleurs & les pointes violentes & cuisantes de la basse Prouence, parce que les lieux hauts & montagneux sont communement plus froids & venteux, que les plaines ny les vallees: or comme il fut la porte, il vint à penser à la brefueté de ceste vie tant incertaine, viste & passagere, & a la vicissitude & branlement des plus asseurees choses & plus puissants estats du monde. De la il vint à entrer sur le mespris des honneurs & des vanitez, & au desir d'vne meilleure & plus durable vie. En ceste profonde meditation il pensa incontinent à laisser sa derniere volonté à ses heritiers par son testament qu'il ordonna estant encor en ferme & bon estat d'esprit & de corps, sous ces institutions & ces legs. B C

Marguerite de Prouence femme de sainct Louis.

En premier lieu institua heritiere l'illustre Marguerite Royne de France sa fille, en dix mil marcs d'argent, qu'il luy auoit ja constituez en doüaire, & outre ce l'institua heritiere en cent marcs d'argent dauantage: dot dont il luy auoit desia payé deux mil marcs, si qu'il vouloit qu'elle ne peut plus rien demander ny exiger sur ses biens.

Elenore de Prouence Royne d'Angleterre.

Institua l'illustre Eleonore Royne d'Angleterre son autre fille, à tout semblable aduantage, entendant qu'auec cela elle fut contente, & qu'elle ne peut plus rien exiger ny demander.

Sance de Prouence.

Institua Sance son autre fille heritiere en cinq mil marcs d'argent qu'il luy auoit desia constituez, sans y comprendre toutesfois les cinq mil marcs qu'il luy auoit ja baillez: outre ce l'instituant heritiere en cent marcs d'argent dauantage, & voulant qu'auec cela elle fut contente, & n'eut à plus rien exiger ny demander.

Beatrix heritiere de ...

Institua Beatrix son autre fille heritiere generale en toutes les Comtez de Prouence & Forcalquier, & en tous ses biens: & si Beatrix auoit vn ou plusieurs masles, substituoit le premier né: & si le premier né decedoit il substituoit l'autre, & semblablement de ses enfans masles selon le mesme ordre tant d'elle, que des enfans des ses autres filles. Là où Beatrix decederoit sans fils, substituant le premier masle de Sance.

Les ... substitutions de la Comté de Prouence.

Que si Beatrix & Sance ses filles decedoient sans enfans masles, & que Beatrix eut vne fille, il la substituoit auec cette condition, que si Sance n'auoit aucuns enfans masles, il preferoit ce qui sortiroit & naistroit de Beatrix. Et la ou Beatrix n'auroit ny fils ne filles, ou que Sance decederoit sans enfans masles, l'illustre Iaques Roy d'Aragon en tel cas estoit substitué. Que si le Roy d'Aragon du temps de la substitution n'auoit qu'vn enfant masle, il le substituoit, & s'il en auoit plusieurs le suiuant qui fut Roy.

Iaques Roy d'Aragon substitué.

Mais s'il aduenoit qu'il eut vn fils masle, il l'instituoit son heritier general en toutes ses Comtez, terres & seigneuries, en cassant l'institution generale de Beatrix, au moyen de quoy en tel cas advenant il l'instituoit heritiere en cinq mil marcs d'argét s'il auoit vn posthume, voulant neantmoins que l'institution generale de Beatrix eut lieu: & si elle estoit posthume femelle, l'instituoit en deux mil marcs d'argent. Cas aduenant que tel fut sa ma... ... voulant que les substitutions cy dessus fai... E F

La douaire ... par Berenguier ... sa femme.

Confessoit auoir eu de Madame Beatrix sa chere espouse, sœur de Thomas Comte de Sauoye pour cause de dot, deux mil marcs d'argent, qu'il luy en laissoit trois mil marcs de

plus, pour lesquels cinq mil marcs, tant pour le doüaire que pour ce present legat, il obligeoit tout ce qu'il auoit en toute la Comté de Forcalquier, & aux Chasteaux de l'Escale, Chasteau-neuf, Subribles, Salignac, Baudumenr, Sainct Syphorien, Entrepeires, Vilhosc, Dromon, Brianſonet, Barles, Raynier, Esparron, Bayons, Valernes, Astoin, toute la A terre de Guillaume de la Tour, Breziez, Beau-fort, Roque-brune, Puy-Agur, Vallenſane, le Cayre, la Motte, Clemenſane, Rochaz, Chasteaufort, Nybla, Valernes, Vaumeil, Sigoyer, Teze, Claret, Melue, Curban, & Venteyrol: tous lieux & Chasteaux situez outre la riuiere de Durance en sa Comté de Prouence.

Voulut & ordonna que s'il retenoit quelque chose iniustement à quelqu'vn, qu'elle luy fust restituee, satisfaite, & rendue.

Pour la restitutiõ des choses iniustemẽt retenues.

Voulut & laissa toutes les Albergues, ou le rachept d'icelles estre destinees pour le payement de ses debtes, pour les maux qu'il auoit commis, les choses qu'il auoit mal acquises, & pour les torts & violences qu'il auoit faites, exceptant toutesfois les Chasteaux par luy laissez à la Comtesse Beatrix, le tout suiuant la discretion & ordonnance de l'Archeuesque B d'Aix, des Euesques de Frejuls & de Ryez: de Romeo de Ville-neufue, & de Guillaume de Coutignac, qui deuoient employer tout le pouuoir & diligence, à ce que les Albergues, ou leur reuenu vinssent entre les mains desdits Prelats.

Les Albergues laissees à ces mesmes fins.

Constitua d'abondant Romeo & Coutignac tuteurs, bayles & defenseurs de toutes ses terres de ses filles & fils, si aucuns en auoit: ne voulant & entendant qu'ils fussent tenus à faire inuentaire, ou rendre compte, comme tuteurs: ains voulant & commandant qu'ils commandassent par tous ses Estats & ses terres. D'auantage, que ses heritiers, les Cheualiers, & ses hommes vassaux & sujects fussent tenus leur obeyr & iurer foy, iusques à ce C que l'vne de ses filles, qui demeureroit heritiere en ses Comtez (ainsi que par luy auoit esté ordonné) fust mariee à tel Prince qui peust regir & gouuerner ses terres & seigneuries: sauf toutesfois à Romeo & Coutignac de prendre en toutes choses le bon aduis & conseil de la Comtesse Beatrix, & des trois Prelats surnommez d'Aix de Frejuls, & de Ryez.

Romeo de Ville-neufue & Guillaume de Coutignac, bayles & tuteurs.

Voulut & manda que la Comtesse Beatrix fust vsufructuaire du reuenu de toutes ses terres, tant qu'il luy plairoit demeurer en estat vidual sous son nom: sauf la despense qui se feroit pour la garde & conseruation desdits Chasteaux, auec ce qu'elle s'abstiendroit de toute allienation: & si ne feroit aucune chose sans l'aduis, conseil & deliber. tion des Prelats, Seigneurs & Barons ja mentionnez. Entendant que si l'vn d'eux venoit à deceder à l'election des deux restants, & de la Comtesse, en fust mis & prins vn autre de bonne & irre- D prochable qualité, pour tenir sa place & sa mesme authorité.

Les vsufruicts reseruez à la Comtesse Beatrix.

Eleut & ordonna sa sepulture au Temple de l'Hospital de Sainct Iean de Ierusalem de la ville d'Aix, où gisoit enseueli Ildephons d'heureuse memoire son pere, laissant à l'Hospital, pour le rachept de son ame, & de celles de ses predecesseurs, le Chasteau de Vinon auec ses droicts, se retenant toutesfois à luy & à sa Cour la punition corporelle des hommes, quand le cas y escherroit, à condition aussi que l'Hospital seroit obligé de tenir trois Prestres continuellement pour le seruice de l'Eglise.

Election de sa sepulture.

Laissa à ces mesmes fins au mesme Hospital tout ce qu'il auoit au Chasteau de Tribullane: & si voulut que les Prelats & Barons que nous venons de nommer, fussent tenus d'acheter le droict que Raymond Gantelmy, ou ses heritiers auoient en ce Chasteau, du reuenu E de ses Albergues, apres auoir payé & satisfait au prealable tous ses debtes, ses torts & mal-faicts. Que s'il aduenoit que l'Hospital achetast Tribullane des Seigneurs du lieu, il vouloit que la somme desbourcee par les Religieux, leur fust rendue, payez tousiours que fussent ses debtes, & autres choses mentionnees cy dessus.

A l'Hospital de Saint Iean d'Aix.

Voulut & manda estre prins deux mil marcs d'argent du reuenu des Albergues, par les mesmes Prelats & Barons, pour les distribuer aux lieux plus pauures & pitoyables, entendant toutesfois qu'il en fust donné pour la construction des Eglises & maisons Religieuses des Freres Mineurs, de ses terres la somme de cent marcs d'argent, & semblable somme aux F Freres Iacobins de ses mesmes terres.

Pour les pauures & pour la structure des Temples.

Assigna la Comté de Nysse auec ses droicts & appartenances, le Chasteau d'Albaron, Camargues, Chasteau-Renard, Sainct Aulban, Serenon, & la Baulme, auec leurs mesmes droicts (sauf les engagez) pour du reuenu de ces places (deduite la despense de la garde y requise) estre satisfait aux personnes, tant pour les torts & maux qu'il auoit faits, que pour payer ses debtes, esquels pourtant il n'entendoit comprendre les doüaires. Toutes lesquelles places il voulut estre tenues par les Barons tuteurs, iusques à ce que sa volonté fut entie-

tement accomplie & parfaite, pour le payement des torts & maux par luy faits, sans qu'ils fussent tenus respondre ny obeyr a la Comtesse Beatrice, ny a aucuns de ses heritiers a la cognoissance & discretion des Prelats.

Que s'ils estoient troublez, ou par ses heritiers, ou par la Comtesse sa femme: si qu'ils ne peussent accomplir ses volontez & son intention, il vouloit que les Barons les peussent vendre a ceux que bon leur sembleroit. A

Priuileges de l'Eglise confirmez par le testament de R. Berenguier.

Voulut que les priuileges & libertez qu'il auoit diuersement octroyé aux Eglises, & autres lieux pieux & sacrez, fussent par ses successeurs & nepueus perpetuellement & inuiolablement obseruez.

Que la Comtesse Beatrix sa femme fut tenue iurer, comme elle iuteroit, entre les mains des Prelats tuteurs, que durant le temps & terme, qu'elle tireroit les fruicts de ses terres: elle donneroit ordre de tout son pouuoir, que les Albergues, ou le reuenu d'icelles par vinssent aux mains des mesmes Prelats, pour l'accomplissement que dessus.

La Comtesse de Prouence iurera.

Qu'l'vne de ses filles, quelle que fust son heritiere en ses Comtez, tant elle que son mary, fussent tenus iurer ez mains des Prelats & Barons, de donner ordre de tout leur pouuoir, que les Albergues, ou leurs reuenus paruiendroient en leurs mains, iusques a ce que tout ce que dessus par luy ordonné fust accompli. Comme pareillement seroit tenu iurer le fils (si aucun en auoit) ou le Roy d'Aragon, s'il aduenoit que ses Estats paruinssent en ses mains, ou le mary de sa fille, auant qu'il la peust espouser, d'accomplir & mettre a parfaite execution les mesmes choses. B

Lettres d'excommunication contre ceux qui contreuiendroient [illegible].

Que les Prelats fussent tenus impetrer lettres du Sainct Pere, en vertu desquelles ils peussent faire excommunier son heritier vniuersel en ses Comtez, & le mary qu'auroit de sa fille heritiere, & elle aussi, & encor interdire toute sa terre (s'il estoit necessaire) la & quand ils contreuiendroient a sa intention & mandements touchant les Albergues. C

Que celuy qui seroit son heritier en ses Comtez eust a mettre en effect, & accomplir les mesmes ordonnances touchant les Albergues, & que apres auoir esté deuëment admonesté, il fust priué & exclus de sa succession, pour estre baillee aux autres susnommez, s'il ne faisoit entierement sa volonté.

Finalement, que les Prelats mentionnez fussent fidelement tenus d'obseruer tout ce que dessus, & toutes ces choses exactement, & de poinct en poinct. Et tel fut son testament nuncupatif, fait sans solemnité quelconque. Si qu'il voulut, cas aduenant qu'il ne valust par droict de testament, valoir par droict de Codicille ou a tout le moins de diuision faite entre ses enfans. Voulant & commandant qu'on en fist trois instruments & coppies, dont l'vne demeurast deuers luy, l'autre fust ez mains des Prelats, & la troisiesme deuers les Barons tuteurs. Que Bernard Raymond son Secretaire deuoit escrire de sa propre main. D

[illegible]

Ce testament fut fait & noté a la ville de Sisteron, en la maison des Freres Mineurs, ou furent presents Romeo de Ville-neufue, G. de Contignac, Ancelme [illegible], Guy Preuost de Barjols, Rodstar Bayle de Forcalquier, G. Raymond d'Yeres Iuge de Prouence, Maistre Matthieu le Fort, Maistre Pierre d'Anpls Iurisconsultes, & Bernard Raymond Notaire public du Comte, par le commandement duquel il scella l'instrument de son seel y apposant son seing accoustumé. E

[illegible] Notaire [illegible] Comte de Prouence.

Quelque peu de temps apres, grandement satisfait en son esprit d'auoir si sagement disposé de ses Estats & de ses affaires, il sortit de Sisteron & tira droit a la ville d'Arles, ou se trouuant il confirma la donation des lieux de Trans, la Motte & Esclans, faite par Ildefons son pere à Arnaud de Ville-neufue, [illegible] de Gerard de Ville-neufue son ayeul, ou Romeo est l'vn des gentilshommes renommez & signez. En ce mesme temps estoit Seigneur d'Olieres & de Trect, Burgondion d'Agoult, qui faisoit mettre quelquefois en ses contracts *Burgundionus de [illegible]*, tant il y a de l'incertaineté a la vraye descouuerte de ces vieilles maisons & nobles familles, pour les variations & changements de surnoms qui se rencontrent a tous coups en ces parts [illegible] & reculees. Combien que ce soit [illegible] que Burgondion auoit vn frere Seigneur de R[illegible] & que de luy sont [illegible] & sans aucun doute iceux les gentilshommes [illegible] d'Agoult. [illegible] que [illegible] mesme annee tous les Prelats & Abbez de [illegible] presterent hommage a Berenguier, des Chasteaux, Villes, & Villages qu'ils tenoient & possedoient dans les limites de Prouence depuis la Durance iusques en la mer, & depuis les montagnes de Lombardie F

[illegible] confirmation [illegible]

Hommage d'Agoult [illegible]

[illegible] Ecclesiastiques.

iusques à la riuiere du Rhosne. Berenguier eut à peine accompli ces choses, que l'an suiuant,
au iour & veille de sainct Nicolas, pour les grands altercas, questions, & debats qui estoient
entre Bertrand Euesque d'Antibe, & Henry Prieur, & le Chapitre de l'Eglise, le Siege Epi-
scopal d'Antibe fut transferé à Grasse, quoy que quelques-vns asseurent que ceste transla-
tion aduint par la mort d'vn certain Euesque inhumainement meurtri & noyé par les habi-
A tans d'Antibe, dont le Pape en punition leur interdit le siege qu'il mit à Grasse, & donna
le disme au Seigneur du lieu, qui le tient & iouyt encore pour le iourd'huy : choses qui fu-
rent faites par Innocent quatriesme le quatorziesme des kalendes d'Aoust, en l'an deuxies-
me de sa souueraine prestrise. Ce que lon remarque estre aduenu au mesme temps que VV.
des Baulx fils de G. Prince d'Orenge espousa Galburge fille de Bertrand de Meolhon,
Sieur de Myson, & de Beartix, qui firent hommage à Berenguier de tout ce qu'ils auoient
en sa Comté, ez kalendes de Nouembre : & que Berenguier donna le Chasteau vieil &
ruiné de Sainct Marc à Ysnard & Bertrand des Vicomtes d'Esparton : don fait à ces deux
gentilshommes en la ville d'Aix, où furent presents & signez Ricand de Marseille, Ray-
B mond Yssuard, & autre Raymond Ysnard de Marseille.

L'an MCCXXXIX au XIV des kalendes d'Aoust.
L'Episcopal d'Antibe transfere a la ville de Grasse.
Le disme d'Antibe donne au Seigneur du lieu.
Aux kalendes de Nouembre.
Des Baulx Prince d'Orenge.
Don aux Vicomtes d'Esparron du chasteau de sainct Marc.
Nobles presents.

Quelques mois apres Guillaume des Baulx & Bertrand Porcellet s'offrirent & sousmi-
rent à Iean Archeuesque d'Arles, pour pacifier leur guerre, mettre trefues, & composer
leurs differents, debats, & difficultez meües à cause de leurs terres & seigneuries, tant
de Berre & de Foz, que de ce qu'ils tenoient en la Crau & au Martegue : ils firent ce Prelat
leur Iuge & Compositeur, à la sentence duquel ils obligerent leur foy, à peine de mille
marcs d'argent, payables par la partie qui contreuiendroit à son iugement. Parquoy fu-
rent donnez plusieurs gentilshommes en ostage de part & d'autre : & se passa ceste trans-
action au mois d'Octobre de l'an deux cens quarante, en la presence de Berenguier, de
C l'Abbé de Montmajour, de Bertrand des Baulx, de Guillaume Porceller, & de Gerard fils
du Comte de Forcalquier. Ce fut en ceste mesme annee que Louys le Sainct Roy de Fran-
ce fit espouser à son frere Alphons Ieanne fille de Raymond dernier du nom Comte de
Tholose, laquelle emporta par droict de succession tous les biens, terres, & seigneuries de
son pere, ja malheureusement declaré heretique par le Pape. A tant que se voyant reduit
hors de l'esperance de pouuoir retirer son Estat, il receut telles conditions qu'on voulut, &
non pas qu'il demanda : & parce que sa fille n'auoit pas encor atteint que le neufiesme an
de son aage, on accorda par vn honnorable respect, qu'il iouyroit durant le cours de sa
vie de sa Comté : laquelle apres l'accomplissement & le terme expiré de ses iours, retourne-
D roit ez mains des nouueaux mariez, comme plus à plein a esté dit sur l'an deux cens vingt-
neuf. Sous cest accord aux kalendes de Iuin de l'an d'apres, Alphant Romyeu, Raymond
Botin, Hugon Ysnard, Pierre Iaucetan, & Bertrand Gauffrid, Consuls de Cauaillon, par
l'authorité de ce Comte, l'aduis & pouuoir de Rostang Carbonel Euesque de Cauaillon,
& d'Amelyn de Cauaillon, Conseigneurs de Cauaillon, firent certains statuts : par les pa-
roles & chapitres desquels fut tres-expressement defendu aux habitans, & à tous autres, de
iouër à ieux de sort en aucun endroit de la ville, ny de son terroir, horsmis à la place pu-
blique en plein iour tant seulement, sur peines de certaines amendes applicables, sans de-
lay ny remission aux Consuls par forme & decret de Iustice. Ordonnance tres-honnorable,
E & digne de bons citoyens, pour les blasphemes, iurements, pertes de temps & de moyens,
mauuais & pernicieux exemples, disputes, paroles iniurieuses, dissentions, querelles, coups,
occisions, meurtres & malencontres que les roulements des dez toulent coustumierement
parmi les hommes, & produisent sur les tables de folie & d'iniquité, où ceux qui viuent
sans rien faire s'assemblent ordinairement.

L'an MCCXL. Guillaume des Baulx & Bertrand Porcellet mediateurs de paix entre l'Archeuesque & les seigneurs de Berre & de Foz.
Seigneurs & Gentils-hommes presents.
Mariage d'Alphons frere de S. Louys auec Ieanne de Tholose.
Condition apposee au mariage.
L'an MCCXLI. aux kalendes de Iuin.
Statuts de Cauaillon contre le ieu des dez.
Malheurs qui suyuent ordinairement les ieux, principalement de sort.

Ce Prince, outre les Comtez, Seigneuries, & Marquisats de Tholose, de Poictou, & de
Prouence, estoit Comte de Cauaillon, antiquement des Cauares, dont mesme Auignon
dependoit, dit *Auenio Cauarum* : il l'appelloit vulgairement sa Comté de Venaissin, nom
emprunté du mot Latin *Venatio*, qui vaut autant à dire que Venerie, parce que le territoire
F y estoit tres-abondant en toute sorte de chasse, sous vn ciel fort amene, doux & tempere :
exercice qu'il aimoit outre mesure, suiuant l'humeur des Princes & grands Seigneurs, aus-
quels les diuerses manieres de chasses & de bestes sont autant de leçons militaires & d'en-
seignements contre tous genres de guerre, & toutes especes d'ennemis estrangers ou do-
mestiques, forts ou debiles, temeraires ou froids, hardis ou rusez. Quant à ce qui est de Ca-
uaillon, Ptolomee estime que Grenoble soit colonie des Cauares, & que ce furent eux qui
ietterent les premiers fondements de ceste noble Cité : si qu'on void encor quelques frag-

La Comté de Cauaillon pourquoy dicte de Venaissin.

ments

mences d'antiquité contre les murs du vieil Cauaillon, qui semblent bien vouloir dire & marquer infalliblement que les Romains y ont esté: voire que leur grand dieu Iupiter, tant adoré des Gétils, y a eu autresfois vn Temple & vne Statue, dót on void encor à la face d'vn Piedestal vne semblable inscription. IOVI M. A. M. V. S. L. M. que quelques-vns interpretent MARCVS ANNIVS MARCELLVS, VOTVM SOLVIT LIBERO MVNERE Mais c'est assez de Cauaillon, que plusieurs bonnes & nobles familles ont decoré de longue main, dont quelques-vnes suiuent encor le trac de leurs premiers ancestres, les autres sont abaissees & cachees parmi le peuple, les aucunes ne sont plus. A

Antiquité de Cauaillon.

Reprenons donc Berenguier, qui suiuant l'aduis de ses plus sages & fideles Conseillers, s'aduisa de faire vne certaine conuention auec ceux de Gennes. Ceste conuention contenoit vne promesse, que apres vne longue & fascheuse guerre par luy menee contre leur Republique, depuis le temps qu'il auoit guerroyé les Marseillois, Berenguier faisoit de les auoir à l'aduenir sous sa garde & protection: si qu'il les defendroit & protegeroit ouuertement enuers tous & contre tous: comme par mesme & reciproque deuoir les Gennois promettoient d'estre tousiours fideles & obeyssants a Berenguier, lequel passa cest accord solennellement couché le douze du mois de Iuillet de ce mesme an, ez presences du tres-excellent Romieu de Ville-neufue, de Bertrand de Allamanon, famille qui tient a bien peu, dont on peut voir l'armoirie partie en bande d'argent & de sable, diapré de l'vn en l'autre, marque de franche & ancienne Noblesse de *Vicedominus*, *de Vicedominis*, que le Florentin dit *Bisdomini*, famille qui n'a produit peu de nobles confaloniers, de Lanfranc Sygalle, maison tres noble & tres-ancienne de Gennes, & de Lanfranc Malocel, race non moins antique d'Italie. Quant à ces deux Lanfrancs, ils estoient de ce temps Ambassadeurs des Gennois, Sygalle estant tres-excellent Poete & Troubadour Prouençal, ainsi que ses œures tesmoignent, composees en rithmes vulgaires d'vn styl elegant & doux, comme nous dirons à sa vie, de Malocel tres-honnorable & capable gentilhomme, & de Romeo Gouuerneur de Prouence. B C

Le xij. de Iuillet.
Conuention entre Berenguier & les Gennois.
Gentilshommes presents.
Allamanon ancienne famille de Prouence.
Bisdomini ancienne & noble famille de Florence. Sygalle de Gennes & Malocel d'Italie.

Aux kalendes du mois plus ardant de l'an deux cens quarante-deux, s'esmeut vne non petite & peu difficile controuerse entre l'Abbé de Montmaiour & Guillaume Comte de Forcalquier, tant pour luy, que pour Gerard de Sabran, Guillaume & Gauchier son fils, pour la ville de Pertuis & son Chasteau.

L'Abbé disoit que la ville luy appartenoit en vertu d'vne donation des feus Comtes de Forcalquier, Guillaume & Arcendis sa femme, Reynand, Guillaume, & Lothofred freres germains, Ronbaud & Hermengarde sa femme, & Dame Adhelayde & Guillaume son fils: & par la confession & promesse faite par feu Guillaume Comte de Forcalquier, qui fut oncle du Guillaume, dont il se disoit heritier. Et encor par la confession & desemparation de Dame Adhelayde ou Adhelazie, mere du Comte d'alors: le tout donné & conferé au Monastere de Montmaiour. D'auantage par la composition faite & passee entre feu Guillaume de Bonnils, qui en estoit Abbé, & ce mesme Comte. D

L'Abbé demandoit la somme de dix mille sols, pour la ruine par luy faite du Chasteau de Pertuis, & des vaisseaux & muys des caues, luy demandant pareillement la barque du port de Durance, qui luy auoit esté ostee & transportee en autre lieu.

L'an MCCXLII le vij. des kalendes d'Aoust. Conuention entre l'Abbé de Montmaiour & le Comte de Forcalquier pour la ville de Pertuis. Ce Guillaume mettoit ... Par la grace de Dieu, Auguste Comte de Forcalquier. Guillaume de Bonnils Abbé de Montmaiour.

Le Comte tout au contraire faisoit remonstrer la demande de l'Abbé estre inciuile & tres-iniuste, qu'il nioit formellement: & neantmoins qu'il n'estoit point heritier du Comte Guillaume son oncle: nioit aussi fort & ferme, que Guillaume & Arcende sa femme, Guillaume, Reynaud, & Lothofred freres, Roucin, Roubaud, & Hermengarde sa femme fussent Comtes ny Comtesses de Forcalquier. Et s'il se trouuoit quelque chose que l'Abbé demandast, combien qu'elle fust veritable, soustenoit pourtant sa demande n'estre vallable, puis que les donations tant de ces Cótes que de leurs femmes, dont l'Abbé pretendoit se preualoir & seruir, n'estoient vallables ny solides, ayant esté faites il y auoit plus de cent ans: de sorte que le Monastere ne s'en estoit iamais aidé, serui, ny preualu. Disoit semblablement que la barque de Durance appartenoit tant à luy qu'à Raymond des Baulx, que le Comte Guillaume la luy auoit ostee: & si disoit que les choses demandees par l'Abbé auoient par luy esté extorquees par force, crainte, & turpitude du Comte son oncle. Neantmoins, que les concessions & donations estoient nulles & de nul effect, pourautant que le fief, sans le consentement du haut & majeur Seigneur, ne se pouuoit ny deuoit aliener par quelque cause & occasion qui peut estre. Au moyen dequoy toutes ces alienations & concessions faites par ce Comte la, auoient esté declarees nulles, inualables & sans force par l'Empereur E F

Defenses du Comte de Forcalquier contre l'Abbé.

Frideric

Frideric, ainsi qu'il pretendoit faire apparoir, tant par tesmoins que par fideles & authentiques instrumens. Finalement apres toutes ces contentions & debats, pour n'entrer en inuolutions, dedales, & abysmes de noises & de procez, le Comte & l'Abbé furent de tres-bonne intelligence, & vindrent à vn honnorable & profitable traicté de paix.

Hommage des seigneurs de Menerbe au Comte de Forcalquier.

A Pendant ces alterations Imbert d'Agoult, Guillaume Catillus, G. Bermond Baucian, Bertrand de Menerbe, & quelques autres Conseigneurs de Menerbe firent hommage à Guillaume de Forcalquier, en la presence du Seneschal de Prouence: cest hommage fut fait par ces gentilshommes par tel si, qu'ils aimeroient les amis & affidez de ces deux Comtes: lesquels par le semblable promirent de les garentir & defendre de toute iniure & oppression, tant eux que leurs feodataires & vassaux, contre tous leurs aduersaites, & de les entretenir en leurs franchises & libertez: & sur ces promesses mutuelles & reciproques entreuint le baiser, signe & indice de paix.

La seigneurie de la Motte donnee à l'Abbe de Valbonne.

Opinion de la translation du siege de Grasse.

L'an MCCXLiii. le iour de S. Andre.

En ce mesme temps Fyda ou Faydide Dame de la Motte, mere de feus Audibert & Hugues d'Esclappon, donna sa personne & sa seigneurie de la Motte à l'Abbé de Valbonne: quelques-vns estimans que la translation du Siege d'Antibe à Grasse, dont nous auons
B peu deuant fait mention, fut faite ceste mesme annee l'an ij. du Pontificat d'Innocent.

Les officiers de Auignon pourront continuer leur charge 3. ans continuels pour le peu de gens de robe longue de ce temps.

Panisse Viguier perpetuel d'Auignon.

On remarque aux ordonnances faites par les gentilshommes d'Auignon, en leur maison consulaire, au chapitre que les officiers qui auroient esté du Conseil n'y pourroient entrer que cinq ans passez & reuolus: qu'en l'an deux cens quarante-trois Beral des Baulx (qui aux vieilles chartes est escrit *Barrallus*) fut excepté pour sa magnanimité & prudence, & qu'il fut eleu de ce temps Podestat & Viguier d'Auignon pour deux ans: ce qui est bien esloigné pourtant, voire tout Prince qu'il estoit, du priuilege qu'a autrefois obtenu de son
C temps le Viguier Panisse (famille dont nous parlerons auec les plus notables d'Auignon) qui le fut perpetuel & à la vie: combien que deuant, ny apres luy, aucun n'auoit eu, ny n'a iamais emporté cest aduantage. Neantmoins fut ordonné que celuy qui seroit Iuge pour vn an, y pourroit exercer l'office de iudicature la suiuante annee, pour le peu d'Aduocats & personnages de loix qui se trouuoient de ce temps en Auignon, tant à cause des guerres & tumultes populaires & ciuils, qui auoient trauaillé ceste ville, que de ceux qui s'estoient trouuez accusez de l'heresie & secte Albigeoise: comme encor à raison des meurtres, tueries & defaires qui l'auoient presques depeuplee, & deserté ces murs tant renommez par toute l'Europe, iadis si florissants en personnages de haute & tres-excellente doctrine.

L'an MCCXLiv.

Concile à Lyon, où l'Empereur Frideric fut deposé.

Mariage du Comte de Tholose, & de Beatrix conclu & rompu.

Innocent quatriesme du nom, Euesque souuerain de Rome, dont nous auons parlé
D (cecy fut l'an deux cens quarante-quatre) tint incontinent vn Concile en la ville de Lyon, auquel il deposa Frideric de l'Empire, en presence de Baudouin Empereur de Constantinople, & des Comtes de Prouence & de Sauoye. Ces deux Princes auoient traicté le mariage de Raymond Comte de Tholose, & de Beatrix fille de Berenguier. Mais à peine fut Berenguier de retour en Prouence, qu'il alla rendre compte à l'autre monde. Tellement que par l'entremise de Marguerite, Eleonore, & Sance ses filles, & de Thomas Comte de Sauoye leur oncle, tel mariage fut empesché & rompu: parquoy Beatrix (ainsi que nous verrons en son lieu) espousa Charles d'Anjou, frere du Roy Sainct Louys, dont le Comte de Tholose se trouua grandement desplaisant & moqué. Si bailla pour lors Berenguier

L'an MCCXLV le vii des Ides de May.

Don à Bertrãd de Allamanon.

Decez du Comte Berenguier.

Signet de Berenguier.

E à Bertrand de Allamanon, excellent Poëte Prouençal, son Orateur, gentilhomme d'Arles (cecy fut aux Ides de May de l'an deux cens quarante-cinq) deux mil sols Raymondins, à prendre sur son peage d'Arles: don que ce Comte fit dans son Palais de la ville d'Aix, où pour lors se trouuant bien, peu apres il deceda aagé d'enuiron XLVIJ. ans: & trouue-on qu'il n'auoit coustumierement autre signature que la forme d'vn petit cercle tranché d'vne croix, ou escartelé, accompagné de quatre petits poincts, comme nous l'auons peint ailleurs.

Propos du Roy S. Louys a la louange du Cõte Berenguier son beaupere.

Ce Prince ayant regné & commandé en sa Comté trente-neuf ans, auec beaucoup d'heur & de victoires, fut enseueli dedans le Temple de Sainct Iean de la ville d'Aix selon
F qu'il l'auoit laissé par son testament. Son trespas fut accompagné de beaucoup de douleurs & de larmes, & d'vn extreme & indicible regret de tous. Il fut si loüable en sa vie, tãt valeureux en tous ses gestes & ses heroïques faicts d'armes, que le Sainct & grãd Roy Louys, quarante-quatriesme Monarque des François son gendre, souloit dire plusieurs fois, que Berenguier estoit digne d'estre mis au rang des plus sages & plus illustres Princes du monde, ayant ce ste race d'Aragon, qui defaillit en luy, cõmandé en Prouence depuis l'an MLXXX. iusques en ce siecle, & l'annee CCXLiiij. l'espace de CLXiiij. ans de pere en fils.

Loüanges de Berenguier.

Ce grand & magnanime Prince fut plein de toute douceur, clemence & humanité, eloquent en son parler, excellent & rare à composer en rithme vulgaire Prouençale : comme celuy qui auoit d'ordinaire à sa Cour plusieurs excellents & rares Poëtes Prouençaux, qui faisoient des belles, doctes, & ingenieuses poesies à l'exemple & imitation de leurs antiques progeniteurs & Troubadours, auec lesquels ce Comte se delectoit tellement, qu'il employoit vne bonne partie de son temps, & des heures dediees à l'esbat de l'esprit, en A disputes & questions tres-subtiles & tres-gracieuses. Quelque personnage ayant escrit de luy, qu'il estoit si liberal, large & prompt à donner, que tousiours l'entree de son reuenu estoit engagee pour les grands dons & les magnifiques presents qu'il faisoit, ne se pouuant iamais lasser de donner & bien faire. De son temps vn Gentilhomme pelerin, qui alloit aux extremes parties de l'Occident visiter l'Eglise Sainct Iaques, arriua en Prouence : lequel ayant apparence d'estre homme de bien, & de haute qualité (car son parler monstroit vne graude Noblesse, grandeur de courage, & grande prudence, auec vne representation & physiognomie venerable, digne de respect & d'honneur) desira de sçauoir les moyens de son reuenu, & les ayant sceu, il vint à calculer & mesurer en son entendement ses affaires B auec ses forces, & ses bien-faits auec ses moyens, & sans longuement penser, promit & asseura que s'il auoit le gouuernement de son bien, en peu de temps il le mettroit hors de tant d'vsures qui l'escorchoient, esquelles il estoit enueloppé, payant iournellement d'insupportables interests & surcharges : si qu'auec vne tres-conuenable liberalité à sa grandeur & son rang, il rangeroit son reuenu de façon, & par vn tel ordre, qu'il s'en contenteroit, & en receuroit de l'honneur.

Comme Romeo vint en Prouence.

Promesse du pelerin au Romieu touchant les moyens de Berenguier.

Le Romieu ne voulut dire son nom ny son pays.

Or quoy que ce pelerin ne voulut iamais dire ne descouurir son pais ny son nom, si qu'on le nomma *Lo Romieu*, par l'aduis toutesfois & bon conseil de Thomas Comte de Sauoye, Prince des plus sages & aduisez de son temps, & de plusieurs autres Princes & Seigneurs de la Cour de Berenguier, fut donnee la cure, & mis en la main du Romieu le gou- C uernement de tous les biens & reuenus de Prouence, desquels, comme il commença a les manier, il fit beaucoup plus qu'il n'auoit promis. A tant qu'en peu de temps il ouura & mesnagea si bien par son industrie & diligence, que ses quatre Infantes, Princesses de tres-excellente beauté, & d'incomparable vertu, furent mariees, par vne grande & supreme felicité, à quatre grands & puissants Roys : Marguerite la premiere, au grand & renommé Sainct Louys : Eleonore, ou Helyone : la seconde, à Henry troisiesme du nom Roy d'Angleterre : Sance, ou Saincte la troisiesme, au Comte de Vienne, & apres sa mort à Richard Duc de Cordoue frere du Roy d'Angleterre, qui eut par apres le sceptre de ce Royaume & D de son frere : & Beatrix la quatriesme, à Charles frere de Sainct Louys, qui fut Comte de Prouence, & tost apres couronné & proclamé Roy de Sicile & de Naples, qui ne fut vne moyenne gloire à Berenguier, vne peu excellente loüange à Romieu, ny vn petit aduantage à nostre Prouence.

Le quatre Infantes ne [illegible] ... [illegible]

Tous les Princes & Gentilshommes de la Cour de Berenguier demeurans en admiration & merueilleux estonnement de la sagesse, conduite, & preuoyance de ce sage & tant illustre pelerin & intendant, estoient contraints de confesser ce qui estoit de luy, & la verité par les effects qu'ils en voyoient sortir deuāt leurs yeux. Mais il ne falloit pas que ceste preud'hommie demeurast plus long temps sans enuie & sans detraction, il estoit besoin E que ceste vertu tant heroïque fust prouuee, & que le soupçon ioüast son roolle & sa comedie : voire n'estoit raisonnable qu'vne si claire & haute vertu marchast de mesme pas & de mesme nature que la misere & l'ignorance, qui sont seules sans enuie & sans amorce d'ambition : pource que ce qui n'est desiré d'aucun, ne peut estre enuié ny blasmé. L'enuie donques, qui est vn vice tres-particulier, familier aux Cours des Princes, glissant cautement & malicieusement, enuenima tellement le cœur (trop à la verité credule) de Berenguier, que le Romieu luy vint en soupçon & en quelque ombrage : voulant & ordonnant qu'il rendroit compte de son administration & intendence. Le sage & noble Romieu, meu de iuste & genereux desdain, sans faire autre semblant, ny sans perdre vn seul trait F (o vanité du monde !) de sa grauité, sçachant fort bien qu'il auoit administré en homme de bien, & tres-entierement la maison de son Seigneur, apres auoir posement & sans alteration rendu ses comptes, reprenant ses premiers & simples vestements de pelerin, se despartit & print congé de Berenguier, auec ces graues mots & ces courtes & sages paroles : *Pauure ie suis venu, & pauure m'en retourne.*

Inuidia sicu[t] li[c]et tyranni Tormentum maius. Sola miseria caret inuidia.

Paroles du pelerin se retirant du seruice de Berenguier.

Or quelque temps apres ce pauure Comte, qui reuint à soy, desplaisant en son cœur, de ce

qu'il

qu'il auoit creu trop legerement aux calomnies & flagorneries des enuieux, & de l'enuie qu'on auoit eu sur ce sage & tant aduisé personnage, considera posement combien droictement, & auec quelle sincerité, sainćteté & candeur il auoit manié sa charge, & son administration, au grand honneur, aduantage & proffit de sa maison : si bien que blasmant grandement sa trop grande facilité, & recognoissant la perte qu'il auoit faicte, il luy manda incontinent messagers exprez aprés auec instantes prieres de ne
A vouloir passer outre & retenir continuer son intendance & sa premiere charge, à quoy il ne voulut aucunement entendre, ains de propos deliberé fit son chemin & passa outre, blasmant grandement l'ingratitude & la legere creance de Berenguier qui s'affligea merueilleusement de sa resolution : comme firent les plus fidelles & affectionez seruiteurs de sa maison, qui n'ignoroient pas les deportemens & la preud'hōmie du pelerin qu'ils regretterent tousiours depuis.

Le Comte se repent d'auoir perdu le Romieu.

Plusieurs iours se passerent que Berenguier endura & souffrit beaucoup de necessitez en sa maison, pour l'absence du Romieu, qui tant rondement, de si bonne affection, &
B d'vn si haut sens auoit conduit & remis ses affaires confus & detraquez, à tant qu'il s'en blasma soymesme, & eut à cōtrecœur & detestatiō les autheurs & les occasiōs de son depart.

Le commentateur de Dante (que nous alleguerons apres) le recite ainsi : toutesfois aucuns ont escrit qu'ayant le pelerin entendu le regret de Berenguier il retourna quelques iours apres, fut receu tres-honnorablement & auec grande feste & solennelle ioye continuant sa charge, en plus grand credit que iamais. De sorte qu'il merita d'estre faict Gouuerneur, tuteur, bayle, & deffenseur de Beatrice heritiere de Prouence, ainsi que vous auez peu voir par le testament de Berenguier, iusques a ce qu'elle espousa Charles frere de sainct
C Louys : quelques autres disent que ceux de la tres-noble & illustre maison de Villeneufue sont descendus de ce Romeo, venu de tres-noble & tres-ancienne maison d'Aragon, surnommé le grand Romeo ou le grand Romieu, qui vaut autant a dire que Pelerin, parce qu'il cela tousiours son nom.

Le Romieu reuint à la Cour de Berenguier, selon aucuns.

Maison de Villeneufue par quelques vns estimee sortie du grand Romeo & d'Aragon.

Ainsi donc mourut Berenguier aagé de soixante trois ans, selon la doctrine des Astrologues, l'an climaterique & dangereux, suiuant ce que luy en auoit predit vn certain Abraham Iuif son Medecin, estimé tres-excellent & tres-docte en ceste profession.

L'an climaterique de la vie.

Or il me plaist maintenant pour esgayer mon esprit lassé, & ennuyé de ceste basse & mal plaisante façon de parler, où il faut astraindre & garrotter les paroles & les periodes à l'an-
D tiquité & poussiere de l'histoire, & des panchartes moisies & rongees, ne m'estant presque loisible de m'estendre en quelques choses graues, & douces, pour n'estre le plus souuent les matieres capables de telles guirlandes & pourfileures. Il me plaist (dis-ie) de terminer ce Comte, ceste maison d'Aragon, ce Romeo, ce discours & ceste seconde partie, par ce que l'admirable Dante en recite & chante vers la fin du sizieme chant de son Paradis, où il deplore l'exil & le bannissement de Romieu en ces vers.

Dante au VI. chant de son Paradis.

Et dentro a la presente Margarita
Luce la luce di Romeo, di cui
E *Fu l'opra grande & bella mal gradita*
Ma i Prouenzali che fer contra lui
Non hanno riso, & pero mal camina,
Qual si fa danno del ben fare altrui.
Quatro figlie hebbe, & ciascune Reyna,
Ramondo Belinghieri, & cio li fece
Romeo persona humile & peregrina.
Et poi el mosser le parole biece,
F *Adimandar ragione a questo giusto*
Che gli assegno sette & cinque per diece.
Indi partissi pouero & vetusto,
Et s'el mondo sapesse el cor ch'egli hebbe
Mendicando sua vita, a frusto a frusto
Assai lo loda, & piu lo lodarebbe.
Là dans ce Paradis (dit ce Poete illustre)
Non loin de Marguerite esclatte, plein de lustre,
Le regard de Romieu, en disgrace venu,
Dont l'excellent trauail fut si mal recogneu :

Mais les fols Prouençaux, qui leur bon sens perdirent,
Et qui ce mauuais tour contre cest homme ourdirent
N'en rirent pas pourtant: ainsi chemine mal
Celuy qui des biens-faicts d'vn autre se faict mal.
Berenguere Raymond eut quatre filles Reynes, *
De quatre grands estats Princesses souueraines, A
Ce que seul fit auoir au Comte Berenger
Ce tant humble Romieu, pelerin estranger:
Quand croyant aux rapports à ce grand personnage
Il ose demander raison de son mesnage,
Qui sans point se troubler, & sans trait de refus *
En rend douze pour dix, dont il reste confus.
Qui si le monde eut eu tant soit peu cognoissance,
Combien grand fut son cœur, & sa magnificence
Cerchant ainsi sa vie à lopins ramassez, B
Bien plus le loueroit, quoy qu'il le loue assez.

Il est mal aisé d'habiller proprement ce grand Poete en François.

Voila que dit cest excellent Poëte de ce digne Romieu: ainçois voila vn illustre & magnifique Heros demonté d'vn palleffroy tout harnaché d'or, & quasi marchant à pied, en tres-humble & tres-simple equipage hors de sa langue naturelle. Maintenant voyons, puis que ie l'ay promis ailleurs, & que la race & la Comté des Berenguiers doit faillir en ligne masculine, pour entrer au moyen de Beatrice dans la maison d'Anjou, quels ont esté leurs tant illustres ancestres & predecesseurs. Car nous y verrons outre la concurrence d'histoires, presques comme vn abregé d'vne partie des choses, C
que nous auons deduites depuis le premier Comte de Barcellone, qui seigneuria la Prouence, iusques à ce dernier Berenguier, lequel, selon frere Ioseph Texere Moyne Iacobin Espagnol, estoit vn homme vaillant & sage, qui reconquit plusieurs villes & chasteaux, au parauant demembrez de son Domaine, comme tesmoigne Roderic Archeuesque de Tolede, escriuant qu'il a vescu de son temps. Ce Prince de Beatrice fille de Thomas premier du nom Comte de Sauoye, petite fille de Humbert troisieme de ce nom, tres-fortunee mere d'vne Imperatrice & de trois Roynes, eut Marguerite femme de sainct Louys, Eleonor mariee l'an MCCXXXVI. à Heury III. Roy d'Angleterre: D
duquel mariage issirent Edoüard premier, successeur de son pere, Edmont Comte de l'Ancastre, Marguerite Royne d'Escosse, Beatrice Duchesse de Bretagne, & Catherine decedee auant ses ans nubils: Sance mariee à Richard lors Comte de Cornnaille, & de Poictou, puis Empereur. Mariage dont sortirent pareillement plusieurs grands Princes & Princesses, sçauoir Edmont Comte de Cornuaille, & Henry qui fut enuoyé au Pape Gregoire dixieme, l'an deux cens septante deux, Ieanne Royne d'Escosse, Ysabeau cinquieme femme de l'Empereur Fridric deuzieme: Eleonor Comtesse de Glocestre: &, selon l'opinion de quelques vns, vne autre Eleonor: la quattrieme & derniere fille de Raymond estant Beatrice, qui fut mariee à Charles de France, à qui sainct Louys son frere donna la Comté E
d'Anjou, dont tantost nous parlerons.

Frere Ioseph Texere en l'explication de la Genealogie des Comtes de Prouence.

R. Berenguier dernier du nō l'escerté des filles de Berenguier dernier du nom.

Alphons d'Aragon.

L'ayeul paternel de Beatrice, pere de Raymond Berenguier fut Alphonse Infant d'Aragon, lequel estant par le Roy Alphonse son pere creé Comte de Prouence, s'addonna toute sa vie à l'exercice des armes, & en toutes les heroïques vertus qui sont bienseantes & necessaires aux Princes. Cest Alphonse espousa Marie petite fille du Comte de Forcalquier, de laquelle il eut le surnommé Raymond son successeur. Alphonse auoit trois sœurs, dont l'aisnee appellee Constance se lla en premieres nopces auec le Roy d'Hongrie, qui mourut sans hoirs: & apres estre retournee d'Aragon, auec Frideric Roy de Sicile depuis Empereur (ce que luy procura Pierre Roy d'Aragon son aisné) duquel elle eut Heury, qui paruenu en aage capable & puissant espousa la fille du Duc d'Austriche: mais ayant machiné quelque rebellion contre son pere, il fut par luy si longuement detenu prisonnier en la Poüille qu'il y finit sa desertion, son ambition & ses iours. F
Or Alphons Comte de Prouence ayant mené Constance sa sœur en Sicile, peu apres le mariage celebré d'elle auec Frideric, y mourut auec beaucoup de Noblesse d'Aragon, de Cathaloigne & de Prouence, qui l'auoit accompagné en ce voyage.

Les sœurs d'Alphons.

Alphons le Chaste.

Le bisayeul de Beatrice pere d'Alphonse Infant d'Aragon Cōte de Prouence fut Alphōs

deuzieme, surnommé le Chaste, lequel depuis l'vnion des Principautez d'Aragon & Barcellone, fut le premier titré Roy d'Aragon & Comte de Barcellone, faisant plusieurs actes dignes non seulement d'homme valeureux, mais aussi de Prince liberal & tres-zelé Chrestien : il espousa Sance fille d'Alphons huictieme, Empereur de Castille, de laquelle il eut Pierre son fils aisné, successeur au Royaume d'Aragon & à la Comté de Barcellone, Alphons premier du nom Comte de Prouence, Fernand premierement Moyne à Populet, puis Abbé du Mont-Aragon, Constance dont nous auons peu deuant parlé, Eleonor femme du vieil Raymond Comte de Tholose, & Sance femme de Raymond le ieune aussi Comte de Tholose, son fils.

Durant la minorité d'Alphons vn sien cousin germain Comte de Prouence fils de Berenguier Raymond gouuernoit la Monarchie d'Aragon, lequel n'ayant aucuns enfans, & se trouuant tué par Artalde de Mur, surnommé l'ancien l'an MCLXIIII. la Comté de Prouence escheut à Alphons, comme le plus proche heritier, quoy que Artalde [illegible] le Domaine du Comte par luy meschamment occis, par ce que Artal [illegible] venu [illegible] peu apres ce meurtre par luy laschement perpetré, fut miserablement tué [illegible] Nysse, ausquels il faisoit la guerre. Au moyen de quoy Alphons ayant obtenu la Comté, apres y auoir faict beaucoup de choses illustres & memorables mourut à [illegible] le xxv. d'Auril de l'an MCXCVI. apres auoir regné XXXIII. ans, VIII. mois & [illegible] iours. Gist à Populet.

Le pere d'Alphonse le Chaste, ou le trisayeul de Beatrice fut Raymond Berenguier douzieme & dernier Comte de Barcellone espousé à Pernelle fille de Ramire [illegible] Roy d'Aragon : à raison dequoy le Royaume d'Aragon, & la Comté de Barcellone [illegible] de là en auant vnis. De ce mariage sortirent le susnommé Alphonse deuzieme [illegible] luy succeda en sa couronne & en sa Comté de Barcellone, Sance Comtesse de R[illegible] & de Cerdaine, Doulce femme de Sance premier du nom Roy de Portugal fils d'Alphonse Henry, & vne autre mariee à Hermengaud Comte d'Ourgel. Ce Raymond fut [illegible] tant d'excellentes vertus, qu'il surpassoit tous les Princes de son temps en prud[illegible] [illegible]gnanimité, magnificence, modestie, humanité, iustice, & tous autres grands & tres-[illegible]roïques dons d'esprit : aussi estoit-il de fort belle & auenante stature, bien proportionné de membres & de visage tres-beau, finissant ses iours à sainct Dalmas pres de T[illegible] vn Lundy VI. d'Aoust l'an MCLXII. apres auoir dominé en sa Comté de Barcellone XXXI. an, & en la Principauté d'Aragon XXV. O. se [illegible]oit-il simplement Prince d'Aragon, à cause que Ramir, duquel il tenoit cest [illegible] entre autre condition luy auoit enioint de ne prendre le tiltre de Roy, ains de Prince d'Aragon seulement : si fut son corps honnorablement porté & inhumé au monastere de Populet.

L'arriere [illegible]ayeul paternel de Beatrice fut Raymond Arnaud Berenguier XI. C[illegible] de Barcellone, lequel succeda à son pere, non seulement en son Domaine, mais en [illegible] coup de [illegible] & tres-excellentes vertus, dont la magnanimité & grande exper[illegible] l'art de la guerre ne tenoient le moindre lieu. Il commença à dominer l'an M[illegible] fut titré Comte de Barcellone, Marquis des Espagnes, Comte de Besalu & de Cer[illegible] puis de Prouence par ce qu'il espousa Doulce ou Aldonze fille & heritiere de [illegible] Comte de Prouence & d'Amillan : au moyen de laquelle ceste seigneurie [illegible] apres la mort de Gilbert son beau-pere, lequel deceda l'an MCXII. quoy que quelques vns [illegible] que la Prouence luy fut donnee par l'Empereur Henry V. pour les bons [illegible] qu'il auoit rendus & faits à Mathilde, femme de cest Empereur, fille de Henry premier Roy d'Angleterre. Ce Raymõd Arnaud eut de Doulce sa femme Raymõd Berenguier trisayeul de Beat[illegible] qui luy succeda, Berenguier Raymond Cõte de Prouence, d'Am[illegible], [illegible] dan, & Carladez, lequel laissa vn seul fils heritier, que tua meschamment & [illegible] Artalde de M[illegible] : Berengere mariee à Alphons VIII. du nom Roy de Castille & de Leon, dont issirent Sance III. surnommé le Desiré, semblablement Roy de Castille, Fernand [illegible] Roy de Leon, & deux Princesses, l'vne desquelles fut (selon les historiens) Comtesse [illegible] Foix. Au [illegible] Raymond Arnaud apres plusieurs saincts & dignes exploits, [illegible] du trauail des armes, cassé de vieillesse, & legitimement exempt de tous trauaux de guerre se reposa longuement à Barcellone, où finalement il acheua ses iours l'an MCXXXI. apres auoir gouuerné ses subiects XLV. ans. Gist à Populet.

L'arriere bisayeul paternel de Beatrice fut Raymond Berenguier X. Comte de Barcellone, homme excellent en plusieurs dons, autant de l'esprit que du corps, singulierement au

faicts des armes. Outre & par dessus quoy il estoit de mœurs douces & benignes, humain à tous, de facile accez, & qui est plus illustre, tres-homme de bien. D'abondant estoit de haute & riche taille, beau de visage, d'agreable regard, nourrissant vne blonde & tres-espesse perruque, à raison de laquelle il fut surnommé Teste-d'estouppes ; le frere duquel partie par enuie de ses vertus, partie pour s'emparer de son estat, luy ayant dressé vne embuscade, le tua meschamment & inhumainement, ainsi qu'il alloit de Barcellone à Girone : la mort duquel tout son peuple lamentant extremement & deliberant de vanger, dressa ses armes contre ce fratricide qui s'efforçoit desia d'vsurper l'Estat. Ce qu'apprehendant cest homme desnaturé, nommé Berenguier, encor tout souïllé du sang fraternel, saisi d'horrible espouuentement, deuint soudainement muet. A

Berenguier Teste-d'estouppes est celuy là mesmes qui espousa Doulce fille de Gilbert, & non cestuy-cy, si d'aduanture ils n'ont eu tous deux ce mesme surno, ce qui pouuoit estre.

Or auoit le Comte Raymond espousé Almodie fille de Robert Guystard Duc de Messine & de la Poüille, de laquelle il auoit eu son susmentionné fils & successeur, comme il a esté monstré cy dessus. Si qu'apres auoir cōmandé vi. ans il fut tué & assassiné l'an MLXXXII en Nouembre, & fut pompeusement inhumé à la grande Eglise de Girone.

Raymond Berenguier dict le Vieil IX. Comte de Barcellone.

Douze Roys Sarrasins rendus tributaires à Berenguier.

Tiltres honorables de Berenguier.

Le pere de ce Raymond fut Raymōd Berenguier surnommé le Vieil, neufuieme Comte de Barcellone ; lequel estant fort vaillant homme non seulement recouura vne partie de son pays, qu'elles Sarrasins auoient occuppé & enuahy, mais aussi rendit à soy tributaires douze Roys Sarrazins, apres les auoir glorieusement vaincus en bataille rangée. Ce qui luy fit meriter l'honneur & le surnom de Donteur d'Espagne, rampart de la Chrestienté & d'Auguste Serenissime. B

Apres tant de magnanimes & heroïques exploicts, il alla de vie à trespas au mois de May, l'an de nostre Seigneur MLXXVI. ayant dominé l'espace de quarante deux ans, & fut inhumé pres d'Almode sa seconde femme mere du Raymond Teste-d'estouppes, en l'Eglise Cathedrale de Barcellone, qu'il auoit fondee, sa sepulture estant grauee, vn epigramme en vers Latins, qui s'y peut voir encor pour le iourd'huy de telle substance. C

Epitaphe de Berenguier dit le Boulenart de la Chrestienté.

Si gist Raymond Berenguier Prince de Barcellone, Comte de Girone, & Marquis d'Ausone, lequel apres le decez du Comte Berenguier son pere, non seulement reconquit vne partie de la Principauté de Barcellone vsurpee par les Sarrazins, mais aussi rendit tributaires douze de leurs Roys apres les auoir deffaicts en bataille rangee, dont il fut surnommé Defenseur & Boulenart de la Chrestienté.

Succession des Comtes des Berenguiers Comtes de Barcellone.

Le pere de Raymond Berenguier neufuieme Comte de Barcellone fut Berenguier Borel huictieme Comte, fils de Raymond Borel septieme Comte, fils de Borel sixieme Comte de Barcellone, fils de Senjoffroy Comte d'Ourgel, lequel Borel fut heritier de Senjoffroy cinquieme Comte de Barcellone, fils de son oncle paternel, Miron quatrieme Comte, fils aisné d'Ouisfroy le Velu, ou le Cheuelu troisieme Comte de Barcellone qui tua de sa propre main Salomon meurtrier de son pere, & reconquit la Comté de Barcellone par luy vsurpee : peu apres lequel temps entreprenant de garder seul ceste Prouince contre les Sarrazins (fardeau presque insupportable) Louys le Begue Empereur, & Roy de France luy donna la Comté de Barcellone auec la Prouince de Rossillon ; & la Principauté de Cerdaine, donation pure & simple qui fut publiee par le commandement du Begue, & par luy mesme authentiquement confirmee. Au moyen dequoy Ouisfroy fut le premier qui en tiltre de proprieté possedá ceste Comté, & semblablement le premier qui passa les armes & l'enseigne qu'ont encor pour le iourd'huy les mesmes Comtes (au moins a ce) à luy donnees par le mesme Empereur & Roy, en perpetuelle memoire de la victoire qu'il obtint contre les Normands. Ce magnanime & tres-vaillant Comte estoit fils d'Ouisfroy, ou Iaufroy, dit d'Arrie, qui succedant à Bernard, premier Comte de Barcellone decedé sans hoirs, fut deuxieme Comte du mesme Estat, & fut (estant allé trouuer le mesme Louys) tué pres de Narbonne par les soldats du Roy, meus d'enuie à l'instigation de Salomon ; lequel ne le fit pour autre occasion, que pour emparer, & plus aisement vsurper son Domaine & ses Seigneuries ; tels ayant esté les illustres ancestres de nos Comtes de Prouence & de Beatrix, qui s'en va transferer ses Estats en la maison de France & d'Anjou, en la personne de Charles son mary frere & beau-frere de sainct Louys, ayant bien voulu à escient, comme par vne reprise & vn cercle parfaict, finir ceste race & ces Princes, par la mesme genealogie que ie les auois commencez ; voire par vn ordre contraire & renuersé montant du premier au dernier, & prenant ma fin & mon issue de mon commencement & de mon entree. D E

La Comté de Barcellone & la Prouince de Rossillon données par Louys le Begue à Ouisfroy.

Ce sont les quatre pals de gueules en champ d'or.

Ez Ides de Septembre.

Ainsi arriua en la mesme annee ez Ides de Septembre apres le decez de Raymond Berenguier, & ses magnifiques & pompeuses obseques consumees, que Beatrix yssue de tels ancestres, sa fille succedant ez Comtez de Prouence, Forcalquier, & terres adiacentes, en sorte

ous [...] les hômages des Prelats, d'aucuns Barons & Ge[...]mmes, & de quelques Communautez du pays : & que se trouuant a la cité d'Aix par l'aduis & conseil de ce grand & noble Romeo, & de Albe de Tharascon ses tuteurs & gouuerneurs, elle octroya quelques priuileges aux citoyens, quelle declara francs & immunes de toute tolte, quiste & adempre(il est force d'vser des vieux mots.) Ceste Princesse en telle tendre[...]e & fleur d'aage estant merueilleusement gracieuse, & approchable, estoit par mesme moyen ordinairement A accompagnee d'illustres & sages Dames, entre lesquelles estoient principalement Barbasse Abbesse, Beatrix d'Agoult Prieure, Hermengarde & Hugoline Religieuses du monastere de Moleges, auec lesquelles se trouuoit aussi Eisselene femme de Perrin de Moscouio, qui luy mesmes y estoit aussi d'ordinaire, auec Guilhen Raymond Iuge-Mage, ou President de Prouence, outre infinies autres nobles & belles Dames & Damoiselles, Barons & Gentils-hommes de haut rang, qui iamais n'esloignoient ny sa personne ny sa Cour. Et parce qu'elle n'arresta gueres sans estre mariee, nous viendrons à commencer son regne auec le regne de Charles premier, frere du grand sainct Louys, qui la print à femme & l'espousa. A tant B que par le moyen de ce mariage il fut le premier Comte de Prouence de ceste maison de France & d'Anjou, ainsi que nous deduirons en la troisieme partie de ceste Histoire : si le mesme vent qui a assez fauorablement empouppé les voiles de nostre vaisseau, iusqu'à ce bord, nous continuant sa faueur & sa grace, ne nous abandonne & se vire.

Beatrix fille & heritiere de Berenger reçoit les hommages des Prelats, Barõs & Gentils-hommes.

Rome & Albe de Tharasco tuteurs de Beatrix.

Priuileges aux citoyens de la ville d'Aix.

Dames qui estoient d'ordinaire à la suite de Beatrix.

Gentils-hõmes & personnages auec Beatrix.

Guilhen Raymond Iuge Mage de Prouence.

Fin de la seconde partie, & des Comtes du sang de Barcellone & d'Aragon.

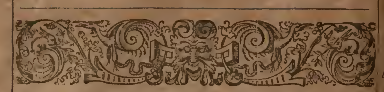
C

D



E

F

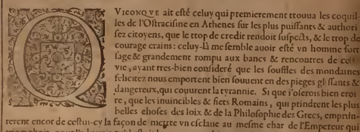


A

TROISIEME PARTIE DE L'HISTOIRE, ET CHRONIQVE DE PROVENCE:

B

ET DV REGNE DE CHARLES PREMIER DV NOM, de la premiere maison d'Anjou mary de Beatrix heritiere & Comtesse de Prouence, Comte XI.



Pu[...]nce des [...] a re[...]

QVICONQVE ait esté celuy qui premierement trouua les coquilles de l'Ostracisme en Athenes sur les plus puissants & authorisez citoyens, que le trop de credit rendoit suspects, & le trop de courage crains: celuy-là me semble auoir esté vn homme fort sage & grandement rompu aux bancs & rencontres de ce[ste] vie, ayant tres-bien consideré que les souffles des mondaines felicitez nous emportent bien souuent en des pieges glissants & dangereux, qui couurent la tyrannie. Si que i'oserois bien croire, que les inuincibles & fiers Romains, qui prindrent les plus belles choses des loix & de la Philosophie des Grecs, emprunterent encor de cestui-cy la façon de mettre vn esclaue au mesme char de l'Empereur qui triomphoit, pour l'aduertir qu'il estoit homme: combien que les Atheniens se porterent [b]ien rudement en ce qu'ils firent sentir à Clisthenes tout le premier (car ce fut luy qui les [in]uenta) les suffrages de ses coquilles, & de l'exil de dix ans, en recompense d'vn si salutaire remede contre l'ambition & la soif de dominer, que trainent ordinairement les prosperitez & les hautes populaires à leur queuë. Les mortels estans presques infinis, qui ont pris villes, gaigné batailles, & suppedité nations, là où vn seul n'a iamais peu vaincre soy-mesme: de sorte qu'il n'y a victoire plus heroïque, ny plus illustre laurier, que lors que le vaincu se trouue vainqueur, & le victorieux vaincu: parce que celuy qui est fort d'vn tel & tant aspre combat contre ses propres passions a remporté la couronne d'vne victoire non ordinaire, d'vne glorieuse renommee & d'vne immortelle felicité. Excellente & haute leçon, pour apprendre que les prosperitez, les fortunes & les grandeurs de ceste basse terre sont vne telle & si fine touche de la parfaicte constance, que ceux qui l'ont enduree, endurent bien facilement le marteau, l'enclume & le feu. Car combien pensez-vous estre de mortels qui puissent demeurer en leur assiette ferme & naturelle, sans chanceller parmy les humaines grandeurs & les desbords d'vne insolente fortune? & combien estimez vous que les siecles passez en ayent produit? Sans aucun doute tres-peu, si vous courez aux exemples: m[ai]s certainement pas vn, si ie vous tourne du costé de la raison, pourautant que les yeux de l'homme qui n'est que terre sont tellement foibles & accoustumez à voir la terre a quatre pas d'eux, que lors qu'ils sont esleuez en vn lieu extraordinairement eminent & haut, ils sont si outrageusement esblouys & agitez d'estourdissements, voire sont si violemment tourner le cerueau par la profondeur, & la vague estenduë des choses basses & variables, qu'vne si petite chose que le poinct de leur veuë ne peut contenir ny porter, que de nulle n'en reschappe pas vn qui ne tombe & ne roule par les airs d'vne cheute ineuitable & mortelle, pour paruenir à son centre, là où ceux qui sont attachez, par maniere de dire, à leur assiette ordinaire, & sur la terre de leur humble & moyenne condition, ne peuuent tom-

Seruus eur[ru] portatur co[...]n [...]

Nulla vi[...] [...] quam cum [...] vincitur victor.

La gente [...] & su[...] Dante en son Enfer.

be[illegible] ha[illegible]. Ce que nous font voir les aueugles, qui montent sans aucune crainte
sur les pointes des clochers, que les plus asseurez n'osent regarder sans frayeur.
En qu[illegible] semble que la constance soit beaucoup moins necessaire aux aduerses, qu'aux
prosperes choses, & aux affligez, qu'aux contents: les vns n'ayants iamais faute de conso-
lateurs & d'amis en leurs miseres, ny les autres de traistres & de flatteurs parmi leurs com-
A modi[illegible]ez. Et que les enseignements des plus sages ont esté manques en ce poinct, qu'ils ont
plustost fondé les preceptes de la vraye constance sur le base des disgraces, & de la noire
fortune, que sur le plinte des richesses & de la prosperité. Quel exemple en auons nous en
la plus belle & plus excellente Creature qui fut iamais, & en la cheute espouuentable qu'el-
le fit par son orgueil des Palais aux infernales palus d'vne felicité supreme à vne extreme
infelicité? Quel parron au premier des hommes miserablement aueuglé du trop de biens
& des faueurs de son fa[illegible]teur & bien-facteur? Quels images en tant & tant de Monarques,
Cyrus, Darius, Alexandre, Cesar, Pompee, & tels autres, qui ont fait des pareilles cheutes, &
ne s'en sont peu garentir? Aristide, Epaminonde, Socrate, Epictete, Diogene, & quelques
B Seigneurs Romains s'estans beaucoup mieux maintenus en leur honnorable pauureté,
que ceux-là parmi leurs diademes, leurs victoires, & leurs triomphes: les premiers tombez ez
outrageuses fond[illegible]res de l'innocence, les autres se contenauts tousiours à vne contente
moderation. Qui fut à l'aduanture pourquoy les anciens s'aduiserent de donner vn siege
d'honneur & vn rang de diuinité à fortune, pour apprendre les mortels à redouter sa puis-
sance, à bien viure, & à ne s'esleuer pas, quand elle les esleueroit sur le faiste de sa rouë, qui
se tourne incessamment, & ne se peut arrester. Si bien que qui considerera de pres ces
choses, trouuera sans doute, que de là sont procedez les changements des Empires, les bou-
C leuersements des Estats, & les cheutes des cooronnes: voire la fin miserable de tant de
grands Potentats, Roys & Monarques illustres, comme Charles fera voir, qui ne sceut vain-
cre soy-mesme, apres auoir vaincu deux Roys, & gaigné deux couronnes au prix de deux
grandes batailles, qui le rendent immortel.

La constance est plus requise en prosperité qu'en aduersité.

Lucibel premiere creature.

Adam.

Pourquoy les anciens deifierent fortune.

Beatrix de Prouence seule restee heritiere & Comtesse des Estats de Berenguier son pe-
re, apres auoir esté promise au Comte de Tholose, qu'elle repudia, demeura sous la garde &
la conduite de Thomas de Sauoye son oncle, & de la doüairiere Beatrix sa mere, & encor de
Romeo de Ville neufue & Guillaume de Courignac, personnages d'illustre & non moyen-
ne authorité, ses gouuerneurs.

L'an MCCXLV Beatrix heritiere de Prouence, espouse Charles frere de S. Louys.

Le Roy d'Aragon a ces nouuelles, que l'ambition de ioindre ceste riche & precieuse
D fleur autour de sa couronne, toucha viuement, desirant impatiemment de prendre
ce chappeau pour son fils, à fin d'auoir tousiours vn pied dans la Prouence, que ses an-
cestres auoient si longuement possedee, n'oublia rien de ce qui pouuoit acheminer son desir
à son dess[illegible]n, & son dessein à plein effect. Mais voicy que Louys le Sainct, Roy des Fran-
çois en a le vent par les aduis qui luy en sont portez de la part des deux gouuerneurs de
l'Infante, lesquels en peu de mots & beaucoup de substance font entendre à sa Majesté l'im-
portance de la proye, & l'occasion de l'auoir: voire qui semble s'offrir au Prince Charles
son frere. Parquoy il ouure l'oreille droicte à ce murmure, pour mettre la voile au vent, au-
E quel il prend tel goust, qu'il se resoud de coupper les racines de ce dessein, pour frustrer
l'ambition de l'Aragonnois, & ne laisser plus vagabonder & courir vne si noble & tant ex-
cellente Prouince hors de son sang, n'ignorant point qu'elle n'eust esté de tout temps sous
le sceptre des Roys & Monarques François, auec tous ses membres, pieces, portions &
brodures, & donnee antiquement en appennage aux puisnez de France, comme vn petit
Royaume à part: quoy que les Princes & Roys Cathelans l'eussent durant quelque temps
au moyen des femmes tenuë & iouye.

Dessein du Roy d'Aragon sur la Prouence.

La Prouence, bien qu'elle ait esté distraicte de la couronne pour quelque temps, elle estoit neantmoins des vieux appennages de France.

Sur ceste ferme deliberation, sans attendre d'auantage, il enuoye Charles son frere en
F Prouence, auec vne puissante armee, pour enleuer & conduire Beatrix en France, accom-
pagnee de la Comtesse sa mere, & de ses deux fideles & si sages gouuerneurs. Elle n'est
plustost arriuee que le Roy la fait espouser auec magnificence royale & ioye publique de
tout son peuple à Charles, qui depuis fut couronné & proclamé Roy de Naples & de Sicile,
à la genereuse & martiale suscitation de sa femme, comme nous dirons par ordre, pour ne
confondre l'histoire.
Les festes, pompes, ieux, tournois & solemnitez acheuees, les entreueuës & les visites fai-
ctes, toutes choses royalement accomplies, & tous affaires deliberez & resolus, Charles &
Beatrix prennent congé du Roy, & de ce pas tirent & descendent en Prouence en fort som-

Reception magnifique de Charles en Prouence.

prueux & bien excellent equipage. L'accueil qu'ils receurent de tous les Prelats, Barons, & Gentilshommes, villes & Communautez du païs, fut tel que le Ciel se vit couuert des fumees, ou plustost ouuert des pointes, des flammes des feux de ioye, & l'air tout plein de chants, de cris d'allegresse, & de contentement. Ceste belle & triomphante feste fut accompagnee de beaux & riches presents, qui furent faits à leurs Excellences d'aussi franche & bonne volonté, que d'vne tres-parfaite & naturelle affection. Ils receurent d'vn mesme trait les hommages & deuoirs d'obeyssance & de foy des Prelats, Gentilshommes, & Communautez de Piedmont, & du Comte de Forcalquier, hors quelques villes rogues & seditieuses de Prouence, qui porterent à contre-cœur & desplaisir de sortir du long seigneurial des Princes Aragonnois, pour entrer en la douce & franche liberté du sang royal des Princes de France. Toutes leurs folies & rebellions ne sceurent pourtant les empescher d'estre domptees & reduites bien vistement sous la puissance & obeissance de Charles, contraintes à faire honteusement par force & par iustice ce qu'elles n'auoient voulu honnorablement rendre par deuoir & par amitié. A

Hommages prestez par les Prouençaux & Piedmontois à Charles.
Quelques villes rebelles reduites à l'obeissance de Charles.

Au mesme temps que ces choses aduindrent (ce qui fut l'an quarante-six) Charles & Beatrix confirmerent les priuileges & libertez que leurs ancestres auoient jadis octroyez à ceux de la Comté de Nysse: & si leur firent hommage Guillaume des Baulx Prince d'Orenge, & Galburge sa femme de leurs terres & seigneuries: les mesmes deuoirs de vassellages auec des beaux & honnorables presents presterent Rostang & Ferrand de Ysia, Seigneurs de la Turbie, qu'on appelloit anciennement *Trophea Augusti*, & de Morgues, que Ptolomee nomme *Portus Monicus*, & quelqu'autre *Portus Herculis* famille qu'on trouue encor droicte en Prouence, quoy que non en telle grandeur ez Ysles d'Aix, de Tharascon & du Dauphiné, qui tiennent l'Escu d'argent, à vn Lyon rampant de gueules, trauersé d'vne bande d'azur, chargee en chef d'vne fleur de lys d'or. En somme, que Charles & Beatrix au mois de May de l'an suiuant confirmerent les priuileges octroyez à la ville d'Aix, sous Amalric de Thaevo pour lors Seneschal de Prouence. B

Priuileges concedez à ceux de Nyss.
Hommage de Guillaume Prince d'Orenge.
Hommage de Rostang & Ferrand de Ysia.
Escu des Ysia Gentilshommes de Prouence.

L'an MCCXLVII le mois de May. Confirmation de priuileges aux habitans d'Aix.
De Thaevo Seneschal.
L'an MCCXLVIIJ.
Sainct Louys auec ses freres & le Legat du Pape au voyage d'Outre-mer.

Quelque temps apres Sainct Louys se trouua à la ville d'Aix, où apres auoir ordonné Blanche Regente en France, il tira droit à Marseille, & de là auec Robert Comte d'Arthois, Alphons Comte de Tholose, Charles Comte de Prouence ses freres, & Eudes Legat du Pape, qui tous ensemble monterent en pleine mer, à cest ample, fameux & renommé port, pour le voyage illustre de la saincte guerre.

Les vents se monstrerent tellement accordants & propices, qu'en bien peu de temps ils donnerent à Cypres: mais pource que ce n'est de nostre suject de poursuiure les accidents & occurrences de ce voyage, qui sont pieces de l'histoire Françoise, il nous suffira de remarquer, que pendant l'absence de Charles, plusieurs des habitants de ses villes se rebellerent cōtre ses officiers, ce qui cuida apporter vn merueilleux & triste desordre dans la Prouence.

L'an MCCXLIX. P. d'Escantelis Seneschal de Prouence, & Rambaud de Simyane mettent le Chasteau de Saignon à l'obeissance de Charles.
Princes de la maison des Baulx.

Cependant Pierre d'Escantelis, qui l'an MCCXLIX. se trouua Seneschal de Prouence, accompagné de B. Rambaud de Simyane, & d'vne bonne trouppe de soldats, demolit, rasa & ruina le Chasteau de Saignon, qui ne vouloit recognoistre Charles, par vne grande violence & soudaineté, quelles prohibitions & defenses que leur eust sceu faire l'Euesque d'Apt, à qui ce Chasteau appartenoit, combien que Rambaud pretendoit & soustenoit fort & ferme luy appartenir, & non à l'Euesque: & n'estoit petit le danger de remuement & de trouble en vn pais où ne manquoient cerueaux ambitieux & remuants, tels que Bertrand des Baulx Seigneur de Puyricard & de Meyrargues, Guibert des Baulx, Raymond des Baulx fils de ce Bertrand, Hugues fils de Guibert, Princes & Seigneurs qui marchoient en mesme concurrence de commandement & d'honneur, suiuis de plusieurs, leurs amis & partisans, qui ne demandoient que de la besoigne taillee, pour coudre plusieurs guerres & dissentions aux despens du pais & du pauure. E

L'an MCCL. le XIX. d'Auril. Guerre contre ceux d'Arles & leur partie.

Sur la balance de ces affaires, qui se maintiennent encor en quelque iuste contrepoid, Charles arriue en Prouence l'an MCCL. au grand contentement de tous ses fideles & nouueaux sujets, commence sur le mois d'Auril à visiter & remarquer soigneusement les villes, places, forteresses & Chasteaux, tant de Prouence que de Forcalquier, considere & recognoist qu'il est craint, aimé, & sans aucun doute il est absolu & souuerain en ses Comtez, & que desia la plus grande partie des Communautez, des Prelats & Gentilshommes luy ont hommagé, fors que les Arelateins, les Marseillois, le Aui[illegible], les Mard[illegible] d'Y[illegible] F

& quelques autres, qu'il se resoult de bien tost reduire & rappeller au deuoir. Fait pareillement fueilleter & voiger les Archifs de la ville d'Aix, le droict & iuste tiltre qu'il a sur ces villes & ces Seigneurs, faisant faire vne assemblee des gens de son Conseil, de son Chancelier, & des principaux Barons & Gentilshommes de Prouence, auec plusieurs autres personnages d'honneur & de qualité.

A En ceste assemblee se commence à disputer & deduire la racine genealogique des Comtes de Prouence, ses tres-illustres ancestres, par les branches de laquelle apparoist & se void clair le droict & iuste tiltre qu'il a sur toutes les Citez, Villes, Bourgades, Forteresses & Chasteaux, assis aux Comtez de Prouence & de Forcalquier, qu'ez terres qu'on nomme adiacentes, suiuant leur ancien partage & leurs limites particulieres. Ces choses ainsi traictees à la poursuite & sollicitation de Beatrix sa femme, il fait de pied coy assembler vne forte & puissante armee pour aller fondre comme vne soudaine tempeste contre les places qui n'ont fait iusques-là aucun compte de luy rendre les hommages & les obeissances accoustumees, quoy qu'elles y ayent esté semonces plus d'vne fois par paroles de douceur & de paix.

B Or passé que fut l'Hyuer, les Arelatins mal conseillez, ne se souciants pas beaucoup de leur Seigneur, & ne le redoutans que de bonne sorte, continuement cependant, ainsi qu'ils auoient fait de tout temps, de se maintenir en communauté de Republique, resolus & arrestez d'entretenir & garder au peril de leurs personnes leurs anciens priuileges & libertez, qu'ils ne pensoient à rien moins qu'à Charles, mesprisans ses desseins, ses forces & sa puissance. Charles, qui tout resolu de les dompter, se recognoist leur Prince souuerain, sans plus longuement consulter, commande à ses officiers de la ville d'Aix de s'accompagner

C d'vne bonne troupe de gens de cheual, & d'aller courir & rauager toute la vaste campagne de la Crau, qu'il sçauoit les Arelatins pretendre leur appartenir en proprieté. mais durant tout le iour ne fut pas d'vn costé, ils y trouuerent le Viguier d'Arles auec vne bonne & forte troupe de Cheualiers montez sur des cheuaux plus vistes qu'arondelles, que de tout temps la camargue leur a fourni, continuellement battans l'estrade, & faisans mille courses & mille violences par ceste campagne pierreuse : tellement qu'ils empeschoient bien & beau que nul estranger n'y courust, ou consumast leurs bois & leurs pasturages. A peine furent descouuerts les officiers & la Caualerie de Charles par ceux d'Arles, qui croyans que ce fussent gens estrangers là venus de propos deliberé pour les endommager, & leur faire force ; le Viguier & ses hommes se ruerent comme Lyons furieux sur eux à coups d'espees &

D de traits descochez de leurs arbalestres, au rencontre desquels alla soudain Iaques d'Arasis Seneschal de Prouence, conducteur des officiers & de la Caualerie du Comte, homme non moins sage & arresté, que courageux & vaillant, qui portant la parole pour tous, & les arrestant leur remonstra sur ceste premiere fureur le tort qu'ils auoient : voire, combien ils faisoient mal de fondre ainsi impetueusement sur eux, sans sçauoir l'occasion de leur venue; attendu qu'elle n'estoit ny de gayeté de cœur, ny à fausses enseignes, & sans propos : ains par le commandement expres de leur Maistre & souuerain Prince ; auquel mesmes ils deuoient toute sorte d'obeissance & d'hommage, non desertion & felonie. Aux sages remonstrances du Seneschal, aucuns des satellites plus insolents & hardis du Viguier respondirent assez

E arrogamment, qu'ils ne recognoissoient aucun Seigneur ny souuerain ; & que de toute antiquité & de tout temps ils estoient en possession & coustume de garder leur terroir, & la campagne de la Crau, comme piece dependante du corps de leur Cité : & que là où aucun seroit si osé de les vouloir empescher sur ceste garde, ils estoient deliberez & resolus de se defendre par armes & par voye d'hostilité, iusques mesmes à l'employ de leurs vies, comme contre volontaires ennemis de leur repos, iniustes oppresseurs & chercheurs de vieilles querelles.

F Le sage Seneschal qui reçoit à contre-cœur ceste fiere & temeraire response, replique & remonstre, que le Comte de Prouence est leur souuerain, eux leurs subiects, tenus & naturellement obligez de luy obeyr, & à ses officiers legitimes : Qu'ils aduisent bien à leur fait, d'autant qu'il luy fera pur & fidele rapport de leurs deportemens, rebellions & responses, à fin qu'il se pouruoye & y mette tel ordre, qu'il aduisera & luy semblera necessaire. Au Seneschal est respondu, que quand le Comte orra gracieusement leurs defenses & raisons, & daignera voir sans passion & courroux leurs priuileges, il se contentera de les laisser en leur train accoustumé, & ne leur rien plus demander. Et sur ces paroles le Seneschal auec sa troupe, sans repliquer se retirant de la Crau, vint retrouuer Charles, auquel il fit le recit

Les officiers du Comte de Prouince violentez par ceux d'Arles en la Crau.

Remonstrances faites par le Seneschal de Prouence aux Arelatins.

Responses fieres de ceux d'Arles.

de tout ce qui s'estoit dit & passé entre ceux d'Arles & luy. Charles asseuré au vray de leur mauuaise volonté, pensant bien qu'il y falloit proceder par armes, & par vne façon vn peu plus rude que par raisons & remonstrances, manda incontinent l'vn de ses Herauts, qui les somma de sa part de luy rendre la ville, remettre tout ce qu'ils pretendoient estre mouuant de leur iurisdiction, & faire ainsi que bons & fideles sujects sont tenus de faire : & encor à reparer les effects commis en la personne du Seneschal & des officiers : neantmoins A de remettre les coulpables & les principaux autheurs de ces rebellions & insults entre les mains de sa Iustice, à ce que punition exemplaire en fust faite. Si qu'ils ne tombassent iusques à ce triste poinct, que de se faire battre par armes & machines de guerre, & hostilement assieger : puis qu'ils ne pouuoient supporter ses forces, les moyens qu'il auoit d'asprement chastier leur folie, & qu'il ne fust leur droicturier & souuerain Maistre. Que là où ils se rendroient fols, opiniastres, & reuesches, il y procederoit à la bien grande honte & confusion de leur acariastrise & felonie.

Les Arelatins sõmez de mettre leur cité & tout ce qu'ils ont soubs la main de Charles.

Quand le Heraut eut ainsi parlé au nom de son Maistre, ceux de la ville d'Arles, lesquels B alleichez de la douceur de ceste populaire & trop effrenee licence se vouloient tousiours maintenir en republique, remonstrerent que de tout temps, & de tres-longue antiquité, leur ville s'estoit ainsi maintenuë & conseruee en forme libre & cõmune, qu'elle se gouuernoit & s'establissoit ses propres loix elle-mesme, faisoit & creoit tous les ans vn Preteur ou Podestat, au nom duquel, & de toute la Republique, toutes choses se regissoient & mettoient en execution. Ce qu'ils feroient tres-bien apparoir par bons & anciens instruments, qui de beaucoup passoient le souuenir & la memoire de tous hommes.

Response des Arelatins au heraut de Charles.

Par tels documents ils pouuoient verifier leur Cité auoir esté de tout temps commune & libre, & s'estre tousiours successiuement conseruee, comme elle faisoit encor par ses propres officiers & Podestats : qu'il fut ainsi, ils auoient fait paix & alliance auec les Pysans, C Genois, & autres riches & puissantes nations : & si s'estoient mis en leur protection & sauuegarde le Marquis de Foz, l'vn des Vicomtes & Princes de Marseille, pour le defendre & proteger contre l'oppression & violence de ses ennemis. Quant à la Crau, que de tout temps elle auoit esté à eux en pleine proprieté, qu'ils l'auoient defendue contre toutes personnes, & contre leurs propres voisins, lors que s'estans voulus ietter & mettre hors de leurs limites, ils auoient essayé d'occupper plus d'estenduë & de terroir, que ne contenoient leurs coursouls & pastis particuliers, pour les amplier & les eslargir au delà de leurs termes & signals, ou dans la Crau, ou dans les pertenements de leur Republique & Communauté.

Alliances, entre Arelatins, les Pisans & Genois. Marquis de [illegible] Arelatins.

Que Dragonet de Quiqueran leur Viguier par commandement de Dragonet de Mondragon, leur Podestat & Gouuerneur, & les deux Iuges & officiers de la ville, auec la cognoissance des vingt-sept preud'hommes, experts & sapiteurs par eux deputez peu de D temps faisoit, auoient limité & declaré les coursouls & pastis estre & appartenir aux voisins de la Crau : & que tout le demeurant estoient palus destinees à l'vsage commun de tous les habitans de la ville, tant pour leur bestail, que pour tels autres vsages & commoditez. Qu'il n'y auoit pas long temps qu'ils auoient permis de paistre en la Crau, & donné licence aux deux cens cheuaux crestats par eux vendus à feu l'illustre Raymond Berenguier, beau-pere de Charles, le prix accordé desquels leur estoit mesmes encore deu, ainsi qu'ils feroient apparoir par acte public. Si que à bonne & iuste cause ils auoient occasion de E maintenir & defendre leur Cité, en la mesme liberté qu'ils l'auoient trouuee, & dont leurs predecesseurs auoient iouy de tout temps & de si longue antiquité : mesmement que les Comtes de Prouence ne les auoient iamais troublez, recerchez, ny querelez en ceste si iuste & immemoriale possession : parquoy ils supplioient tres-humblement l'Excellence de Charles de les vouloir laisser en paix & ne les guerroyer à cest effect, puis que au reste ils estoient tres-disposez & franchement appareillez de luy rendre seruice fidele, & de luy payer annuellement ce à quoy ils estoient obligez & tenus, ainsi qu'ils auoient tousiours fait : en somme que pour le regard des coulpables, dont Charles se plaignoit, ils feroient iustice exemplaire de leurs excez & deportements, pour luy faire voir qu'ils ne leur auoient dõné F aucun expres commandement ny licence de les perpetrer & commettre.

Dragonet de Quiqueran viguier d'Arles. Dragonet de Mondragon Gouuerneur.

Deux cens cheuaux crestats vendus par les Arelatins à feu Raymond Berenguier.

Toutes ces belles couleurs furent debiles, & ne se peut contenter de leur response, ny de toutes ces eloquentes & belles allegations & raisons, le Comte Charles, lequel ayant cependant fait informer contre les autheurs de tant d'insolences & de courses, & contre ceux qui auec armes & paroles hautaines s'estoient si rudement adressez contre son Seneschal & ses officiers, les fit condamner à plusieurs grosses amendes & satisfactions par les officiers

maieurs de sa ville d'Aix, suiuant la forme du droict. Pour mettre en execution leur condemnation, il fit preparer vne grosse & forte armee tant de cheual que de pied, qu'il fit marcher droict à la ville d'Arles, ayant fait clorre quelques iours auparauant les passages de la riuiere du Rhosne, pour garder & empescher que les Arelatins n'eussent faueur ny secours de viures, de munitions, ou de gens d'aucune part. Là les tint Charles assiegés vn A assez longtemps, & iusques à ce que finalement estans forcez & reduits à l'extremité, ils penserent à leur salut, & à venir en composition auec luy, à fin d'auoir vne absolution generale de leurs fautes & rebellions, à raison des guerres intestines & passees : tellement que par l'aide & le bon aduis de plusieurs grands personnages, tant d'Arles que du païs, le camp estant par mesme moyen deslogé, ils firent assembler leur Conseil general & solemnel, auquel apres plusieurs diuerses & contraires opinions de part & d'autre debatues, ils arresterent de tenir pour fait, & auoir agreable tout ce qui seroit arresté & conuenu auec Charles, ou son Lieutenant general par Raymond Ferriol & Pons Gaillard, Recteurs de B la ville, Pierre d'Aureille, Bertrand de Montolieu, & Pierre Geoffroy, Gentilshommes de la Cité, Maistre Audibert de Bezousse, & Natal, leurs Orateurs & Ambassadeurs, où furent presents Bertrand Iean Quiqueran, Pierre de Caualaria, Guilhen Bertrand de Tombulas, Primaytand, Estienne Gabyan, & plusieurs autres personnes Nobles & qualifiees de la ville d'Arles.

Charles fait marcher vne armee vers la ville d'Arles.
Passages du Rhosne clos & empeschez.
Accord entre Charles & les Arelatins.
Gentils-hommes traictans la paix de ceux d'Arles & du Comte Charles.

* Ceste deliberation resoluë, les Gentilshommes ordonnez à ceste Ambassade, sans d'auantage attendre, prenent la voye de Tharascon, où pour lors Charles estoit dans son Chasteau : là arriuez, ils exposent de poinct en poinct, & en peu de paroles leur commission, & la derniere volonté de ceux d'Arles, ez presences de Guillaume Archeuesque d'Arles, C Theobaldo Seigneur de Blaonis, Pierre de Bebloc ou de Beaulieu, Garin de Dinis, Guido Cheualier de Monsieur Loup, Bertrand de Mala Cheualier, Iaques de Atasis Seneschal de Prouence, Guido Fulcodius, G. de Ville-neufue Iuge de Tharascon, Maistre Gilles de Pichuerriis, Adam, & Allain Secretaires de Charles, M. Ricard de Blano, Albe Cheualier, Gerard de Ferreo, Hugues Doyen de Sainct Pierre, & plusieurs autres notables & qualifiez personnages, tant de la ville d'Arles que d'ailleurs, qui tous d'vn accord prononcerent, que les Arelatins de leur libre & franche volonté, non induits ny espouuentez par terreurs ou menaces aucunes, que leur fissent le Comte & la Comtesse de Prouence : ains pour le seul repos, salut & conseruation de leurs personnes & de leurs murs (à quoy ils visoient principalement) sçachants fort bien que les guerres n'apportent que ruines ciui- D les, & ne respandent que sang humain, outre tout le droict qu'auoit Charles, tant en la ville d'Arles qu'à son Bourg, luy cedoient & remettoient gracieusement la iurisdiction, mere & mixte commandement de la Cité, auec tout ce qu'ils auoient aux Chasteaux d'Aureille & du Castellet, sous tels paches & conuentions toutesfois,

Prelats ou Gentilshommes presens à l'exposition de l'ambassade des Arelatins.
Ce que ceux d'Arles cedent au Comte de Prouence par leur accord.
Articles & conditions du traicté.

Que le Comte pourroit mettre toutes les annees vn Viguier, qui ne seroit point de la ville, & deux Iuges.

Que les prisonniers pris & detenus par son authorité seroient eslargis & mis en liberté.

Qu'il donneroit lettres de pardon aux transfuges, & si leur permettroit de r'entrer en la E ville, les declarans francs & quittes des condemnations par eux encouruës, si ce n'estoit qu'ils eussent esté bannis par crime de trahison commise, ou par meurtres, voleries, & assassinats.

Que les Balistes & autres armes de la ville y demeureroient pour la defense & tuïtion d'icelle.

Que les sommes deuës à la ville par feu de bonne memoire le Comte Raymond Berenguier, seroient remboursees par Charles au iugement & arbitre de Albe de Tharascon, & de Guido Fulcodij.

F Que le meuble qui se trouueroit des fugitifs dans les maisons particulieres de la ville, leur seroit rendu & restitué.

Que tout ce qui auoit esté fait & commis par eux, Charles les receuant en grace, seroit remis & pardonné : au moyen dequoy leur seroient octroyees patentes de restitution & de restablissement entier & parfait en leurs premieres charges, honneurs & dignitez : outre & par dessus quoy leurs seroient pardonnees toutes insolences, & les excez par eux commis ez terres de son Estat : sauf & reserué les sentences & condemnations proferees, & à proferer contre les delinquants, par les officiers de son Excellence, sans y comprendre neantmoins aucunement en tout & par tout Messire Beral des Baulx, & toutes ces terres.

Finalement

Finalement que Charles descshargeroit & absoudroit les ostages & fideiusseurs donnez par la Cōmunauté d'Arles a feu Messire Amalric de Tureyo ou de Turexu son Seneschal, de trois mil liures, pour raison de l'insolt fait à la Crau. Au moyen de ces articles & cōuentions, ceux d'Arles recognurent le Comte de Prouence pour leur Seigneur & Prince souuerain, luy presterent hōmage d'obeissance, & si luy remirent tous les tiltres, droicts & actions qu'ils auoient au Chasteau d'Aureille, l'Archeuesque de la Cité, ainsi qu'il auoit fait l'an precedant du Bourg des Porcellets, Sainct Mitre, & autres Chasteaux, luy fit semblablement hommage de la ville de Sallon, promettant tant à luy que aux Comtes de Prouence ses successeurs, toute aide, faueur, & secours d'armes & d'hommes, enuers tous & contre tous, excepté contre l'Eglise: Guillaume Comte de Hollande Roy des Romains donna ceste mesme annee le lieu de Lurs à l'Euesque de Sisteron, que Conrad premier, selon aucuns qui se trompent au temps, auoit donné à l'Euesque son predecesseur le viij. des Ides d'Auril de l'an DCCCCLXVIJ. puis qu'il est ainsi que Conrad ne trouue auoit vescu que iusques en l'an DCCCCXIX. Mais laissons meshuy & Arles & ces Prelats pour passer en Auignon, & voir quel vent y souffle & remue les affaires.

Les Arelatins font hommage à Charles & le recognoissent à Souuerain Seigneur.

Le xij. des kalendes de Septembre dō de Lurs à l'Euesque de Sisterō.

Les guerres intestines & les ciuiles diuisions auoient par le passé tellement troublé la Cité d'Auignon, qu'à raison des flammes & petillements que ces feux poussoient, les Comtes de Tholose & de Prouence, freres & Seigneurs de la ville auoient fait emprisonner plusieurs notables personnes des principales maisons & des meilleures familles, contre lesquels Beral des Baulx Podestat d'Auignon pour le Roy de France, auoit lors procedé par condemnations & confiscations de leurs biens, comme contre rebelles & defaillans. Le pretexte de leur rebellion n'estoit de petit poids, ny de legere consequence: car ils pretendoient & cuidoient bien leur estre licite de se gouuerner en Communauté & forme de Republique, ainsi qu'ils auoient fait par le passé, n'estimants pas qu'ils deussent perdre sans coup ferir, & sans dispute, la possession d'vne telle & tant desirable liberté: toutesfois ils vindrent à calmer ceste premiere fureur, à penser à leurs affaires, a la faute qu'ils commettoient, & à la peine qu'ils pourroient encourir à la parfin de resister contre tout droict & raison, à la Iustice de leurs Princes & Seigneurs naturels: voire mesme le danger, auquel ils exposeroient leur ville, leurs biens, & leurs vies, de continuer felonnement en leurs rebellions & deuoyemen ts. Ces sages considerations les ramenerent au chemin de raison, & au desir d'obtenir grace & pardon general de toutes les fautes & folies passees: au moyen dequoy d'vn commun consentement ils constituerent des Procureurs & ambassadeurs, qu'ils enuoyerent à Beaucaire deuers Alphons & Charles Cōmtes de Tholose & de Prouence, freres & Seigneurs d'Auignon, pour l'impetrer & requerir. Ceux qui eurent celle charge furent Berenguier Raymond, Guillaume Caualerij, Raymond Millesols, Guillaume Arnaud, Raymond Berenguier, Maraton Roux, B. Taulerij, & Iean Fabre, qui composerent les affaires en telle forme.

Pardon fait par Charles aux Auignonnois rebelles. Ce Comte de Tholose estoit alphons frere de S. Louys & de Charles.

Gentils hōmes & Nobles, procureurs & deputez d'Auignon vers les Comtes de Tholose & de Prouence.

Que les Citoyens bailleroient & cederoient ez Comtes de Tholose & de Prouence, Alphons & Charles, le pur & souuerain commandement, & toute la iurisdiction qu'ils auoient en la ville d'Auignon, appartenant a la Communauté, auec tout ce qu'ils tenoient en fief des deux Cōtes, promettans leur deliurer les instruments & documents à ce necessaires.

Teneur de la composition des Auignonnois auec alphons & Charles.

Les instruments & papiers liurez aux deux Comtes.

En second lieu, que pour l'iniure commise contre leurs Excellences par la Communauté, ils se soubmettroient à telle amende, que par elles, ou par leurs officiers seroit arbitree & cognue raisonnable.

Qu'ils institueroyent vn Viguier & deux Iuges tous les ans, qui ne seroyent point originaires de la ville.

Que tous les Vaudois, qui encor y estoyent, iureroyent reueler ceux qu'ils sçauroyent estre entachez de telle peste, secte, & peruerse opinion sur la peine d'vne grieue punition, & bien rigoureux chastiment.

Iurement que feront les Vaudois.

Que le Viguier iureroit defendre les libertez & franchises de l'Eglise.

Iurement du Viguier.

Que les Comtes ne vendroient iamais la iustice, les bans, ne autres choses appartenantes à la iurisdiction de la Cité.

Que les habitans seroient francs & immunes de toutes tailles, questes, leuees, & emprunts forcez, tant pour raison des dons & presents qu'on faisoit a leurs Excellences, ou a leurs Lieutenants, que pour acheter & nourrir des cheuaux & toutes autres exaction

Et tolta & comuni ademprc forsato.

Les Auignonnois francs de toutes impositions.

Somme que les prisonniers qui les auoyent offensez, apres auoir esté ouys seroyent eslargis & mis en leur pleine liberté.

Les

Comte XI.

Les articles faits, accordez, & signez de part & d'autre les Auignonnois leur presterent hommage, & les recognoissants en Seigneurs droicturiers & souuerains, obtindrent remission & pardon general de toutes leurs folies & rebellions, auec nouuelle & tres-ample confirmation de leurs vieils & anciens priuileges, que les deux Comtes leur octroyerẽt de mesme main. Ceste conuention fut faicte & mise à chef dans le chasteau de Beaucaire, où se
A trouuerent les Euesques d'Auignon, d'Orleans, & de Riez, Vicedominus, de Vicedominis chambrier de Beziers, le Chappellain de sa Saincteté, Raymond Gantelme Seigneur de Lunel Seneschal de Venayssin pour Alphons & Charles. Albe de Tharascon Cheualier, qu'õ estime estre l'vne des souches de l'ancienne & noble maison des Albes (ou Aubes en Prouençal) qui ont l'Ours rampant de gueules en l'Escu d'or, famille qui a de tout temps esté fertile en commandeurs & Cheualiers de Rhodes & de Malthe, pour le iourd'huy soustenue sans plus de Claude Albe sieur de Roque-martine & du Thoret Gentil-homme assez cognu en ceste Prouince pour plusieurs preuues d'honneur qu'il
B a rendu de ce qu'il est.

Les Auignonnois prestent hommage aux deux Comtes.

Prelats & Gentils-hommes presents a la conuention.

Escu des Albes ou Aubes sieurs de Roque-martine & du Thoret.

Pons Astouaud, race tres-ancienne & tres-noble de Prouence & du Comtat, continuee aux sieurs de Mus, & de Velleron qui ont en leurs armoiries l'Aigle d'or en chãp de gueules & se tiennẽt venus d'Escosse.

Blason des Astouauds sieurs de Mus & de Velleron.

Guy Fulcodij, Bertrand de Cauaillon, & Raymond Alphred Iurisconsultes, auec Odoard de Villariis Seneschal de Beaucaire pour ceux d'Auignon. En suite de quoy sur le x. du mois de May se trouuerent les parties aux escaliers de Nostre Dame de Dons, où pareillement estoiẽt
C presents les Euesques d'Orleans, & de Veyson, Guy Comte de la Marche, le Comte de Soissons, Guy de Capprosio, Guillaume de Beaumont, Philippes de Aqua-bona, Giraud Amic de Simyane Seigneur de Chasteau-neuf, Guillaume, Preuost d'Auignon, Albe de Tharascou, Guy Fulcodij, Pons Astouaud, Pierre Amy Seigneur d'Eytagues, & Raymond Gantelmy Seigneur de Lunel.

Le x. de May.

Autres Prelats, Seigneurs & Barons.

Si laxerent les deux Comtes belles & amples patentes de paix & d'amitié durable entre leurs sujects d'Auignon, ausquels ils remirent toutes desertions & folies, auec commandements tres-expres d'oublier toutes rancunes, guerres, & inimitiez passees & ne se quereller iamais, ny recercher les vns les autres : de sorte que le premier qui s'enhardiroit d'y
D contreuenir, & de violer ceste paix fut griefuement & personnellement chastié, voire auec si peu d'espoir de pardon & de misericorde, que la peine de l'vn, l'exemple & la terreur des autres qui temerairement oseroient entrer en tels attentats. Parquoy toutes iniures seruient oubliees, esteintes, & comme si elles n'auoient iamais esté dites ny proferees : finalement ne seroit aucun si hardy d'allumer le feu de sedition, & de populaire tumulte, sur peine irremissible de corps & de biens. Ce fut lors que Alphons & Charles, au moyen de cest accord possederent de grands biens, & nombre presques infini de censes dans Auignon, mesmement qu'il appert par l'inuentaire qui pour lors fut faict des droicts de la ville, que de ce temps plus de douze cens maisons estoient censeables, & releuoient de la majeur directe & seigneurie des Comtes de Tholose & de Prouence.

Paix entre les habitants d'Auignon.

Les droicts que les Comtes de Tholose & de Prouence prenoient en Auignon.

E Puis que tout ce corps est vn bastiment entier, & qu'aux edifices on n'employe pas tousiours ny seulement le marbre, le porphire, le iaspe & l'or : mais la blocaille, la chaux & les pierres communes : qu'aux excellents & rares tableaux on n'applique seulement la laque d'Inde, de Venise & de Florence, & l'azur d'acre & d'Outremer, ains l'ocre, la craye & la terre d'ombre : qu'aux musiques bonnes & parfaictes les faux accords ensuiuent les bons.

Pourquoy tant de diuerses pieces a ceste histoire.

I'estime que le meslange de ces choses ne donnera point mauuaise grace ny deshõneur au bastiment de ceste histoire symmetrisee sur le patron de plusieurs vieilles & antiques pieces, ioinctes ensemble par quelque art & decente proportion : attendu que i'employe
F l'or pour or, l'argent pour argent, le cuiure pour cuiure, & le fer pour fer, le plus industrieusement & à propos qu'il m'est possible, selon la portee de mon esprit. Car ayant à desterrer infinies vieilles & moisies choses, beaucoup de nobles & anciennes maisons, plusieurs vieils & antiques timbres, il est bien certain que les petites circõstances ne respondent point mal parmy les grandes, les basses parmy les hautes, les familles recentes parmy les vieilles, les escus nouueaux parmy les anciens : nõ plus que les Barons, Gentils-hõmes & Nobles parmy les Comtes, les Princes & les Roys : les vns seruants d'aiguillon & d'exemple, les autres de

lustre & d'aduantage. Si que ce que le temps a donné iusques icy aux premiers, les seconds
peuuent esperer par le mesme temps à l'aduenir : estant ainsi que tous les Nobles &
Gentils-hommes du monde n'ont pas esté faicts ny forgez en vne nuict. Mais ie laisse
ce discours, que ie n'ay mis icy sans suject ny occasion, ains pour respondre à ceux à qui
touchera : & que ie touche diuersement en assez d'endroits (car ceste plainte m'a este faicte
plus d'vne fois) pour suiure nos occurrences. A

Guillaume Empereur donne quelques priuileges à l'Euesque de Sisteron dont Charles le reprend.
L'Euesque renonce aux priuileges de l'Empereur.

Vvillerme, ou Guillaume Empereur des Romains se trouuoit à la ville de Beziers, de ce
mesme temps, où il octroya quelques priuileges à l'Euesque de Sisteron touchant le chasteau
de Lurs, comme de piece, à ce qu'on dit, de l'Empire. De cecy eut bien tost vent
Charles, qui ne recognoissant à rien le pouuoir Imperial, comme souuerain de Prouence,
fit fort aigrement reprendre & tancer par ses officiers la facilité du Prelat : lequel recognoissant
sa faute, renonça non seulement à tels priuileges, ains declara haut & clair de ne
s'en vouloir aider ny preualoir en sorte quelconque. Et ce desadueu faict il supplia tres-humblement
Charles son naturel & souuerain Prince de les vouloir resaire & confirmer,
ce qu'il obtint fort liberalement, dont il luy rendit soudain hommage & deuoir d'obeyssance. B
De ce mesme temps rendit l'ame Guillaume de Foz qu'on appelloit communement
le Marquis de Foz, Seigneur de la ville d'Yres. Il y auoit encor en Prouence vn Guillaume
fils d'autre Guillaume, qui se disant Comte de Forcalquier fit quelque transaction
auec l'Abbé de Mont-majour, touchant la iurisdiction que chacun d'eux pretendoit sur la
ville de Pertus : mais leur pretention n'empescha aucunement qu'ils ne prestassent ensemblement
hommage à Charles. Voila ce qui se passa l'an deux cens cinquante vn.

Trespas du Marquis de Foz Seigneur d'Yeres.
Le Comte de Forcalquier & l'Abbé de Mont-majour font hommage à Charles de la ville de Pertuis.
La cite de Conny en Piedmont se donne aux Comtes de Prouence.
L'an M CC L I I.
Beral des Baulx puissant Prince de Prouence fait hommage au Comte Charles à condition.

Ceux de la ville de Conny en Piedmont se donnerent peu apres à Charles & Beatrix, &
à leurs hoirs & successeurs Comtes de Prouence perpetuellement : & a ceste condition C
presterent hommage à Charles l'an suiuant cinquante deux.

Blanche mere de sainct Louys qui en qualité de Regente & Lieutenante generale commandoit
absolument en Prouence, estoit de ce temps à la ville d'Aix : là se rendit Beral des
Baulx (par nom corrompu escrit Barral) Prince riche & puissant, qui semblablement luy fit
hômage de toutes les terres qu'il possedoit en Prouence, depuis la Durãce iusques à la mer,
& des Alpes au Rhosne antique, mesmement du chasteau des Baulx, excepta neantmoins en
cest hômage les tiltres que de droict il tenoit de l'Eglise de Marseille, auec promesse de luy
estre loyal, à peine de deux mille marcs d'argent, s'il estoit autre que bon & fidelle vassal.

Si fut conuenu que de dix en dix ans les hômes & sujets de Beral du ressort de la Comté D
de Prouence, presteroient serment de fidelité à Charles & aux siens, & que luy mesme le feroit
faire. Que si Beral ou ses successeurs contreuenoient à tel deuoir d'hommage, ses hômes
& sujects seroient tenus aider de toutes leurs forces à Charles & aux siens, voire mener
guerre à outrance contre leur propre Seigneur. Que si en cas pareil, Charles ne luy gardoit
inuiolablement sa promesse, ou si les siens à venir venoient à l'enfraindre & violer,
l'Archeuesque d'Aix le pourroit excommunier : renonça neantmoins Beral à tous priuileges
Imperiaux, auec promesse loyale & iurement solennel de ne s'en aider iamais, ny en
quelconque façon. Pour l'asseurance de ces choses il donna à cautions Bertrand des Baulx,
Foulquet de Ponteues, & Ysnard d'Entrauenes freres, Agoult des Baulmes, Guillaume de E
Sabran, frere de Giraud Amic, & le Seigneur de Castellane. Et si outre tout cela promit
que dans le terme d'vn mois il feroit iurer G. fils du Comte de Forcalquier, G. des Baulx, les
Seigneurs de Trets & d'Yeres : & generalement tous les hômes qu'il auoit dans la Comté
de Prouence. Comme d'abondant il s'obligea de remettre franchement tout ce qu'il auoit
à la ville de Marseille en eschange des places que Charles & Beatrix luy voudroient donner
& remettre : choses qui se passerent & furent faites ez presences de Hugues d'Yeres,
Seneschal de Prouence, Bertrand de Allamanon, Pierre Espinas, & Raymond de Vene,
Iean Astaud, & Hugues de Meaunes Gentils-hommes de Signe.

Cautions données par Beral des Baulx au Comte de Prouence.
Bourgeois & Gentils hommes de Signe.
Peage entre Tharascon & Beaucaire.
Part d'Ourgõ vendue au Cõte Charles.
L'an M CC L I I I.
Beatrix de Sauoye Lieutenãte de Prouence.
Hugues de Garsin Seneschal de Prouence.
Office de Seneschal annuel de ce temps.

On trouue par quelques vieux registres, que Charles establit de ce temps vn peage entre F
Tharascon & Beaucaire où il auoit fait construire vn pont de bois, & qu'il acheta certaine
portion de la Seigneurie d'Ourgon d'vn Pons d'Ourgon qui pour lors en estoit Seigneur
par le moyen d'Anceline sa femme, & d'vne Dame Bertrande qui tous ensemble presterent
leur consentement à ceste vendition. Mais cõme l'an d'apres Charles se trouua absent, Beatrix
de Sauoye, vefue à feu Raymond Berenguier fut Lieutenante generale de Prouence au
mesme tẽps que Hugues de Garsin en estoit grand Seneschal. car il apparoit qu'on les chãgeoit
tous les ans que tels offices n'estoient à la vie ny hereditaires, ainsi qu'ils sont

pour le iourd'huy. Si nasquit bien peu apres sur l'an deux cens cinquante quatre, Charles fils aisné de ce Comte, que nous appellerons second du nom.

L'an MCCLIIIJ. Natiuité de Charles second.

Iusques icy se treuue encor l'illustre maison de Castellane posseder Castellane: car Boniface qui en estoit Seigneur, donna à Pierre de Talauoire pour le recompenser de plusieurs bons & fidelles seruices qu'il luy auoit faicts, licence & faculté de cuire en tous ses fours de A la ville sans payer aucun droict de fournage, comme font voir les lettres du priuilege dattees de l'an deux cens cinquante cinq.

L'an MCCLV. Don faict à Pierre de Talauoire par Boniface de Castellane Seigneur de Castellane.

Agnez de Cadenet Vicõtesse de Cadenet, vefue à feu Bertrand, fit alors hõmage à Beatrix, qui de ce temps se trouuoit à sa ville de Forcalquier: par cest acte confessa bien, & recognut Agnez les Comtes de Prouence auoir pouuoir & droict souuerain de faire battre monnoye d'or & d'argent en toute sa Vicomté, & sur tous ses hommes & sujects: mais non de faire aucune leuee, queste ou tolte, pour raison du passage de la Terre saincte, qu'elle exceptoit, suiuant les anciennes conuentions passees entre feu Vv. ou Vvillermes, Comte de Forcalquier, & le Vicomte Bertrand son mary. Que si à l'aduenir se faisoit le contraire, B l'hommage deuoit estre tenu pour non faict, & rendu, sans que Agnez ny les siens peussent estre tenus à recognoistre autre souuerain que l'Empereur.

Hommage de Agnez de Cadenet faict à Charles.

Exception de l'hommage.

Cest hommage auec ceste exception fut faict par Agnez à Beatrix, où se trouuerent presents, Monsieur Guillaume, & Iaques Gauchiers, Fouquet de Puy-Ricard, Monsieur Iaques du Vernegue, Monsieur Laugier de Forcalquier, Guillaume & Isnard de Villemurs, & Bertrand de Cucuron Cheualiers, Berenguier de Laincel fit presques en ces mesmes iours vn eschange de Romolles & de Monstiers, qui se trouue datté du dernier iour de Nouembre, que les Romains appelloient l'auant-iour des Kalendes: au neufuieme de Septem- C bre desquelles l'an ensuiuant Pierre de Pingon, premier Consul & Recteur de la ville d'Aix fut commis par les gens de la maison commune à receuoir certains priuileges concernants leurs anciennes libertez, immunitez & franchises, que Charles leur octroya fauorablement. Alors fleurissoient Aimeric de Beluezer, Perdigon, & Ricard de Noues, excellents & renommez Poëtes Prouençaux, que nostre ordre & leur vertu ne nous permettent de laisser passer sans recognoistre.

Gentils-hõmes presents à l'hommage. Il parle côme les vieilles chartes.

L'an MCCLVI. le IX. des kalendes de Septembre.

Pierre de Pingon premier Consul d'Aix.

Poëtes Prouẽçaux.

Aimeric de Beluezer, Gentil-hõme Tholozain de la Vallette, fut hõme plein de bonnes lettres grand Comique, & chantant fort excellemment. Ce que tesmoignent infinies belles & doctes chansons, qu'il composa en langue Prouençale à l'honneur d'vne gentil-femme de Gascoigne de la maison de la Vallette, dont il estoit deuenu amoureux: mais comme il D s'apperceut qu'on parloit trop ouuertemẽt d'elle & de luy, il se retira deuers Raymond Berenguier, à la loüange duquel & de Beatrix sa femme, il fit preuue par mille belles & gracieuses rithmes de l'excellence de son esprit. Là s'arrestant vn assez long temps, il deuint passionnement enueloppé ez filets d'vne Princesse nõmee Barbosse, Dame d'illustre noblesse, & de singuliere beauté, doüee de sainctes & loüables mœurs, remplie de graces, & la mieux disante de son temps: outre toutes ces perfections, estant fort bien versee ez Arts & sciences liberales. Traits qui porterent ce Poëte à luy dedier infinies belles & rares choses, qu'il composa ingenieusement, & consacra à l'immortalité de son nom. Or aduint vn iour que Barbosse tomba par cas d'aduanture son gant que le Poëte Aimeric recueillant baisa, & luy presenta fort humblement, dont elle fut asprement reprise des Damoiselles qui là furent E presentes: ausquelles auec vne belle & sage grauité, estant en ce mesme temps secondee de l'Infante Beatrix elle respondit, que les Damoiselles d'honneur ne pouuoient assez monstrer d'honnestes faueurs aux Poëtes, qui chantoient leurs loüanges & les rendoient immortelles par leurs beaux vers. Aimeric adiuerty d'vne tant heroïque repartie fit vne fort excellente chanson que sur ce suject il luy adressa, & pareillement vne autre à l'Infante Beatrix. Mais quelque temps apres Barbosse fut esleuë Abbesse du monastere de Moleges: de sorte que le pauure Aimeric transi de douleur, & tout sec de foiblesse trespassa, priué de pouuoir frequenter, ny aborder la nouuelle Religieuse, parce que de ce tẽps il n'estoit permis, ains estoit tres-rigoureusement desendu de parler & de voir celle qui estant entree en F Religion close, auoit fait vœu de chasteté: ainsi commença à florir ce Poëte du temps que Raymond Berenguier fit edifier la ville de Barcellone aux montagnes de Prouence, qui fut enuiron l'an MCCXXXIII. cõme nous auõs remarqué: & trespassa sous le regne de ce Charles l'an deux cens soixante quatre, apres auoir faict vn traitté de *Las amours de son ingratta*.

De Aimeric de Beluezer Poëte Prouençal.

Premiere maistresse du Poëte de la maison de la Vallette.

Barbosse Princesse d'illustre autre maistresse du Poëte.

Response sage & honnorable de Barbosse.

Il n'estoit permis de voir ny de parler aux Religieuses de ce temps.

Trespas du Poëte Aimeric.

Perdigon fut Poëte Comique, musicien, & sonneur d'instruments de cordes & de vent: Gentil-homme du pays de Giuaudan. Pour sa Noblesse & sa doctrine il vint au seruice du

De Perdigon Poëte Prouẽçal.

Dauphin d'Auuergne, qui le fit passer Cheualier, & luy donna de grandes terres & possessions de bon reuenu. Il estoit tel que tous les Gentils-hommes du pays l'honnoroient: tant qu'il fut aupres de la personne du Dauphin, il se trouua fort heureux: mais quand ce Prince fut decedé, il ne peut s'entretenir auec le nouueau Dauphin son fils, lequel estant ieune, & ne sçachant le bien & l'aduantage que les grands reçoiuent de la rare & noble poesie, ne fit conte de Perdigon, qui comme descheu de sa felicité, perdit tout à coup le fruict de tant de belles, & bien excellentes fortunes, qu'il auoit rencontrees. Ce qui le contraignit de se retirer à Raymond Berenguier dernier du nom, tant amateur des Poëtes Prouençaux, qui le releua, l'enrichit, & l'honnora plus que iamais le Dauphin son premier Maistre n'auoit fait. Adonc se mit le Poëte à chanter d'vn stile heroïque & profond les victoires, & les conquestes de Raymond, contre les villes mutinees & rebelles qu'il luy sacra & dedia, sous ce beau & magnifique frontispice, *Las victorias de Monsieur lou Comte*, du temps que tout le pays de Prouence, les Comtez de Vintimille, de Nysse, de Piedmont, & la Seigneurie de Gennes, furent reduites & soubmises à son obeyssance. A

La fortune du Poete chágee.

Ce Poëte compagnon des deux Aimerics cy deuant ramenteus, espousa vne Dame Prouençalle de la tres-noble & tres-ancienne maison de Sabran, appellé Saure: laquelle toutesfois ne luy porta aucuns enfans: ce qui les occasionna de faire heritier de leurs biens, terres & seigneuries le Comte Charles, comme ceux qui l'vn & l'autre decederent de son regne enuiron l'an deux cens soixante neuf. B

Charles heritier du Poete & de Saure sa femme. Mort du Poete enuiron l'an MCCLXIX.

De Ricard de Noues Poete Prouençal.

Ricard de Noues fut extrait de nobles & insignes parens du lieu de Noues en Prouence, quoy que aucuns vueillent dire qu'il fut natif de Barbentane, lieu qui regarde bien aisemét les hautes & puissantes tours du palais d'Auignon, que la Durance separe, aussi bien que Noues soit de l'vn ou de l'autre il estoit Gentil hôme vaillant & adroict aux armes, le pere duquel auoit fort & ferme tenu le party de Estephanete & des Princes des Baulx ses enfans, contre le Comte Berenguier. Ce Ricard fut tousiours au seruice des Princes d'Aragon & des Ducs & Marquis de Prouence, mesmement du dernier Berenguier, à la loüange duquel il fit & composa maintes bonnes chansons & plusieurs bons vers & nobles poemes: mais sur tout vn chant funebre des vertus & magnanimitez de ce Prince, à son trespas, qu'il alloit recitant & chantant ez maisons des grands seigneurs, en se promenant, & rusant les gestes à ce conuenables, par les mouuements de sa personne, les changements de sa voix, & autres actions, & mines requises au vray Comique. En ceste pratique il gaigna & accumula vn bien grand or. Mais pour ce qu'il parloit vn peu trop librement contre la maison d'Anjou, & contre ce que la Prouéce estoit tombee entre les mains des Princes de France, quelques grands Seigneurs, ses particuliers & fidelles amis luy conseillerent sagemét de se taire: si qu'il ne le chanta ny recita iamais depuis: toutesfois a il mis l'indeue occupation qu'ont fait par le passé les gens d'Eglise, de plusieurs places & seigneuries, sur les Comtes & Marquis de Prouence, parce que Noues & Barbentane appartenoient à l'Euesque d'Auignon. Sainct Cesari & le Monge des Isles d'or asseurent qu'il trespassa enuiron l'an MCCLXX. & disent que Charles l'auoient constitué clauaire de son chasteau, ayant la garde des clefs de la ville, auquel les Consuls estoient tenus tous les iours les porter & remettre, qui estoit de ce temps vn office fort honorable & recerché, & le nommoit-on communnement, *Lou clauari de Monsieur lou Comte*: receuant ses droicts, & gardant les chartres de ses escritures. Vn autre ayant escrit que les Officiers du Pape auoient entrepris de le ietter tout vif dans le puits hideusement profond du chasteau de Noues, où l'on auoit d'ancienne & inuiolable coustume de ietter & precipiter tous vifs les Prestres qui paillardoient, ainsi qu'on souloit faire des vierges Vestales a Rome. Voila quant à ces trois Poëtes. Allons voir qu'on faict à Marseille. C D E

Poemes excellens du Poete Ricard.

Mort du Poete. Note des clauaires, office pour le iour d'huy auilé & rauale.

Puits à Noues où les Prestres qui paillardoient estoient tous vifs precipitez.

Les Marseillez (quoy que tres-farouches & mal-aisez à donter) auoient esté reduits sous l'obeyssance du Comte de Prouence, auquel ils auoient promis solennelle fidelité à son aduenement à l'Estat, dresserent vne nouuelle sedition contre Charles à l'instigation de Brito, d'Ancelme, & ses freres, hommes chefs principaux de la Vicomté de Marseille, parce qu'aucuns de ses propres Officiers auec les Consuls & Recteurs de la cité rompans & violans la foy par eux promise & iuree: voire contreuenants à l'accord & conuention faicte & passee auec le Comte, luy refuserent tout à plat le payement du droict & reuenu, qu'il auoit accoustumé perceuoir sur la ville, & sa Vicôté, se montant à mieux de quarante mille liures tournois, deniers qu'ils auoient conuertis & consumez en leurs propres vsages, & ciuiles commoditez. Desia estoient les affaires bien gastez & les feux des tumultes fort allumez, F

L'á MCCLVII. le iour auant les Kalendes de Iuin. Rebellion à Marseille côtre Charles.

quand

quand Charles, comme Prince sage, & bien aduisé, ains que se plonger plus auant en guer-
re, fit [illegible]ler les gens de son conseil, pour ne faire rien a la haste, sans propos & raison,
& pour sur ce prendre leur entiere & meure deliberation: l'opinion desquels porta d'vn
commun aduis de proceder par voye de Iustice plustost que par force d'armes, former
compl[illegible]nte contre leurs excez, & inconsiderees esmotions, les faire admonester par les gens
A tenanrs sa Cour souueraine dans la ville d'Aix, par deuant lesquels ils seroient adiournez
de respondre aux contreuenrions par eux faictes, & d'obeyr aux mandements de Iustice sur
les questions & faicts contenus aux libelles donnez par son Procureur general, ce qui fut
faict: à quoy pourtant ils ne voulurenr entendre. Ce mespris fut cause que les gens de la
Cour procederent contre leur folles accariastrises par imposirions & declarations de peines
& chastiments, que derechef ils conremnerent arrogamment, & ietrerent au vent & en la
mer. Et monta si haut leur insolence que laschants la bride à la fureur & au peuple (le pro-
pre ieu duquel sonr les remuements, & les rebellions tumultuaires) adioustans mal sur mal,
& folie sur folie, contre la forme de la reduction entr'eux arrestee & signee. Ils esmeurenr
B vn plus gros & dangereux rumulte qu'ils n'auoienr faict au parauanr: non contents de ce-
la, se rrouuerent en nombre de plus de mille hommes armez, & couuerts de brigandines &
hauberts, par authorité de Boniface Seigneur de la ville de Castellane & des principaux
administrateurs & Gouuerneurs de la cité: lesquels auec grande quantité de fustes & de
vaisseaux se ietterenr dans le port de Thollon, & de Bouc, où par grand effort & violence
ils prindrent les barques chargees de bled & de grain, auec les hommes & mariniers qu'ils
y trouuerent, blessans les vns, meurtrissants & assomanrs les aurres; finalement ramenants
rous les vaisseaux qu'ils y trouuerenr: comme si c'eust esté le butin de quelque iuste batail-
C le, & glorieuse victoire dedans le port de Marseille.

Boniface de Castellane sieur de Castellane.

Ces nouuelles entendues par le graud Seneschal, & par les gens de la Cour furent bien
pour les irriter grandement contre leurs folies: ains pour porter Charles à quelque cruel &
sanglant affaire: toutesfois estimants estre beaucoup meilleur d'en vser plus doucement &
d'espargner le sang des sujects que d'exercer relle rigueur, ils furent admonnestez de remet-
tre le tout à son premier estar & deu, & les delinquanrs au lieu mesme où ils auoiét commis
l'excez, & le forfaict, pour y estre procedé selon l'ordre de Iustice, & de raison. Mais ils fi-
rent si peu d'estime de toutes leurs remonstrances, & si peu de semblant de leurs iussions,
qu'ils s'en moquerenr, & n'y voulurenr ployer: tant s'en faut qu'auec paroles rogues, fieres &
audacieuses responses, & brauades Marseilloises, ils cõmencerenr à dire qu'ils n'en seroient
D rien, & qu'ils ne les recognoissoient en rien ny pour rien. Charles qui void le peu de respect
& d'obeyssance que leur hautaine response porte, portanr encor plus aigrement telles me-
naces & braueries, voire ne pouuant porter que ses mandements fussenr de si peu de poids,
faict proceder incontinent par deffauts & contumaces: de sorte que comme rebelles, tu-
multeux, seditieux, insolenrs & felons, ils furent condamnez par arrest de sa Cour en cin-
quante mille liures d'amende enuers luy, & aux fraix & despens de Iustice.

Ceux de Marseille admonnestez de remettre leur prinse.

Fiere responce des Marseillois.

Condamnation des Marseillois.

Quanr au droict appartenant à la ville, & sa Viconté ranr par mer que par terre, ensem-
ble le regime & gouuernement, & les eurrees & yssues, rout cela tomba en commis & ca-
E ducité, & encor la rroisieme partie des honneurs, proffits & anthorirez appartenants à ses
officiers du temps de la ptemiere conuention, qu'il fit reduire, confisquer, & vnir au Do-
maine de Pronence.

Pour executer cest Arrest, si dressa Charles vne bien forte & puissante armee contre les
murins de Marseille, & leur ville, les Marseillois aduertis de la resolution & des prepara-
rions qui se faisoienr contr'eux, commencerent à penser a bon escient au danger qu'ils en-
couroient, & aux sanglanrs dommages qu'ils pourroient reccuoir des esclats & rempestes
de ceste guerre, & de la furieuse venuë de Charles, tellement qu'estants admonestez par au-
cuns sages & qualifiez personnages, dont l'Intenrion ne visoit qu'au bien des vns & des au-
F tres, le conseil gener[illegible] fut assemblé, où apres auoir meurement debatu & consideré tous les
euenemẽts, circonstances & l'issuë de tels combats & rebellions ils deputerẽt pour sa preu-
d'ho[illegible]ie Roolin Drappier, l'vn des principaux Citadins, & des plus capables & entendus
de leur con[illegible], enuoyé par deuers Charles auec amples & suffisanres procurations, memoi-
res, instruction & documẽts, pour articuler & composer auec luy, sans en venir aux armes,
ny tẽter la forrune du cõbat pour les mal-heurs, les pertes, le sang & la ruine, que les ciuiles
rages entrainent coustumieremẽt apres elles, auec relle desolation & malheur, que biẽ sou-
uent celuy qui a du meilleur, n'est le dernier à s'en repentir, tanr la victoire luy couste cher.

Roolin Drappier principal Citadin de Marseille depputé vers Charles.

Charles receut gracieusement Drappier, ouyt debonnairement son ambassade, fit voir ses instructions & memoires aux gens de son conseil, & l'asseura qu'il y feroit promptement deliberer & respondre : puis l'affirma dans son palaix de la ville d'Aix, ou Drappier se rendit incontinent. Là fut conuenu que les Marseillois donneroient a Charles & a les successeurs Comtes de Prouence la superiorité de la Vicomté de Marseille, consistant en certaine partie de la ville, ensemble la Vicomté d'Yeres, & le chasteau de Brigançon qu'ils tenoient sous leur iurisdiction & pouuoir. A

Acquisition de la Vicomté de Marseille, d'Yeres, & Brigançon par Charles.

Que Brito, Ancelme le Vieux, & Guigue Consuls & Gouuerneurs de la ville, & les autres fugitifs qui auoient esté cause de leur ruine, en seroient perpetuellement bannis, & de trois lieues à la ronde. Et que ceux qui les pourroient offenser n'en seroient iamais recerchez ny faschez : pour les autres riches & puissants bourgeois de la ville, qui par mesme moyen estants fugitifs & non coulpables (ainsi qu'il apparoissoit par les procedures sur ce faictes) ne s'estoient trouuez au conflict : ayant esgard, que ceste guerre auoit esté commencee par les officiers du Comte, pour raison de l'exaction de ses droicts, qu'il leur seroit pareillement tout remis & pardonné. Et ces choses accomplies les Marseillois luy presterent hommage lige. B

Autheurs de la rebellion de Marseille executez à mort.

Pour ce qui regarde les principaux chefs & moteurs de la rebellion, que la iustice & les Officiers de Charles auoient fait constituer ez prisons, ils furent menez en vne place publique & leur furent tranchees les testes, mesmement a Boniface de Castellane, la ville duquel, places, forteresses, terres & chasteaux qu'il auoit en Prouence, comme l'vn des plus riches, Nobles & puissants Barons de son temps, il fit confisquer, & reduire à son Domaine.

Deuise antique de la cité de Marseille

Or se voyoit en l'instrument de procuration de Roolin, vn seel pendant, autour duquel estoit emprainte d'vn costé vne cité construite sur la mer, auec ce vers en lettre Gottique. C

Actibus immensis vrbs fulget Massiliensis.

Et de l'autre à son reuers l'image d'vn Cheualier armé assis sur vn puissant destrier, l'espee nuë en main, froissant sous ses pieds vn grand & horrible dragon, auec cest autre vers en sa circonference, denotant que c'estoit sainct Victor leur patron.

Sainct Victor patron de Marseille.

Massiliam verè Victor ciuesque tuere.

Apres donc que Charles eut ordonné ses Officiers, laissé bonnes & fortes garnisons à Marseille, que toutes choses furent calmes, tous vents de tumultes populaires appaisez, toutes offenses remises, & tous pechez oubliez : qu'il eut laissé de tres-beaux & bien excellents statuts, au profit & grand aduantage des habitans : encores ne peurent ils se contenir en discipline & viure en paix, ains retournerent bien tost à r'allumer les feux de leurs reuoltes, tumultes & rebellions, qu'ils susciterent enuiron cinq ans apres. Tant il est difficile & malaisé de reduire au deuoir, & domter ces fortes & puissantes villes, qui ont accoustumé de si longue main, & d'vne si haute antiquité, la liberté des mœurs, du parler, du gouuernement & du viure : & qui comme bestes farouches & cruelles, nourries parmy les espesses forests noires, sont indomesticables & sauuages : humeur qui semble tellement naturelle a ce peuple qu'il ne peut ouyr parler de iuug, de subiection, ny de cage, encor mesme pour le iourd'huy. D E

Citez grosses & puissantes inapriuoisables.

Charles cependant sut le troisieme des Kalendes de Septembre tira de là droict au quartier d'Orange pour perceuoir les droicts qu'il auoit en la Principauté de Raymond des Baulx & d'Hermengaulde sa mere. Bien peu deuant se trouuant à sainct Remy, il auoit despesché lettres a l'Euesque de Marseille, dont la teneur tendoit sans plus au recouuremẽt de la souueraineté du temporel par luy occuppee, qu'il pretendoit : au moyen de quoy vint l'Euesque auec honnorable train incontinent treuuer Charles. Ce Prelat auoit la temporelle iurisdiction de la ville superieure de Marseille, dont il auoit esté en grandes & fascheuses contentions & debats par le passé, auec les Podestats, Consuls, Viguiers, Recteurs, & toute la communauté des habitans : mais desia, tant la cité, que la Vicomté estoient paruenues aux Cõtes de Prouence, en la personne de Charles, par les moyens que nous auons cy dessus deduits : qui fut cause que l'Euesque venant à considerer les perils, dissensions, oppressions, inuasions, pertes, dõmages & ruines, qui s'en estoient ensuiuies, à la grande desolation de son Eglise, qui sembloient bien le menacer d'vne plus impetueuse tourmente que celle qu'il auoit passé, pour remedier a tels proches malheurs & tristes euenemẽts auec le cõsentement de Pierre André Preuost, Rostang d'Agoult, Hugues de Forcalquier, Geoffroy Rostang, Guilhen du Tẽple, Pellegrin Baussian ou des Baulx, & Iean Anil Chanoines F

Le iij. des Kalendes de Septembre.
Charles au quartier d'Orange.

Charles acquiert le droict que l'Euesque auoit sur la ville & Vicomté de Marseille.

Gentils-hõmes presents.

de son

son Eglise, par eschange fait & accordé auec Charles, luy quitta & remit la iurisdiction, seigneurie, & droict temporel que les Euesques, le Preuost, & les Chanoines auoient en la Cité de Marseille. Comme en cas pareil Charles remit & bailla en fief perpetuel a l'Euesque le droict & reuenu qu'il prenoit sur les Chasteaux, places, & lieux de Chasteauvieux, Roquebrussane, Neules, Signe la Blanche, Signe de Barraitenes, Merindol, Mallemort, Valbonnete, Sainct Cannat, Puy-Aurel, Marignagnettes, Ayroneucs, Meaunes, Aurons, & Baussset : eschange qui fut solemnellement fait ez presences de Beral des Baulx Seigneur des Baulx, Boniface de Galbert (en autre lieu de Castellane) Sieur de Castellane, Sordel Cheualier Mantuan, & Poete Prouençal, Ysnard d'Entrauenes Sieur de Thollon, Bertrand de Allamanon Sieur de Roygnes, & Odo de Fontyane Cheualiers, Gerard de Sacero Seneschal de Prouence, Iean de Archisijs Seneschal de la Comté de Venayssin, Maistre Imbert d'Aurons Iurisconsulte, Guillaume Porcellet, Philippes de Venteyrol, Hugues Petit, & Simon de Cereste Cheualiers, & de plusieurs autres Barons & Gentilshommes de Prouence, où se peut remarquer que ceux que le Notaire mettoit deuant les deux Seneschaux, & tant de personnages de qualité, deuoient estre constituez en plus haut grade & dignité, puis qu'ils se trouuent les premiers signez à l'antique & vieil original de ceste pancharte d'eschange.

Droicts des chasteaux que le Comte de Prouence remet & donne en fief perpetuel a l'Euesque de Marseille.

Seigneurs & Gentils hommes presens à l'acte d'eschange. Note ceux que le Notaire nomme auant les Seneschaux & autres Barons.

Toutes ces choses heureusement acheuees de la ville de Sainct Remy tire Charles droict en Orange, où bien longuement se parlementerent Raymond des Baulx Prince d'Orange, fils du feu Prince Guillaume, & d'Hermingarde, & luy. Adonc considera Raymond, que les droicts du Royaume de Vienne & d'Arles se pouuoient beaucoup mieux garder & defendre par le Comte de Prouence, qui estoit vn haut & puissant prince, appuyé sur les armes de France, que non par luy : si que la paix se pouuoit beaucoup plus longuement conseruer & entretenir au Royaume par son moyen & authorité. Parquoy il iugea qu'il feroit tres-bien de le remettre & s'en despoüiller en faueur de Charles. Ce qui fut presques tout aussi tost executé, que consulté & deliberé.

Acquisitiõ du Royaume de Vienne & d'Arles par le Comte de Prouẽce.

Raymond comme prince sage & preuoyant s'estoit mis deuant les yeux plusieurs circonstances de grand poids : les troubles qu'il pouuoit encourir des potentats, jaloux de son sceptre, qui seroient pour le molester, les extremes pointes de douleur qu'il sentiroit à se voir desmonter d'vne si eminente dignité, les morsures de l'enuie qui rendroient tout ce qui luy resteroit de vie, vne mort continue & perpetuelle : & finalement la qualité de fils & frere de Roy de Charles, capable d'arrester plusieurs tempestes, & de donner bien à penser à qui l'oseroit assaillir : de maniere qu'il luy ceda & remit liberalement & aux siens à perpetuité Comtes de Prouence ses successeurs, & sa couronne, & tout le droict qu'il auoit à ce Royaume, en vertu de la donation faite à feu Guillaume des Baulx prince d'Orange, Roy d'Arles & de Vienne son pere, par l'Empereur Frideric, comme nous l'auons touché en l'an quatorziesme du treiziesme siecle. Ce bail royal fut fait & passé authentiquement ez presences de Beral Seigneur des Baulx, Raymond des Baulx, & Roollet des Baulx, princes & puissants Seigneurs de Prouence, qui volontairement consentirent à la cession de Raymond en faueur du Comte Charles.

Considerations qui meuuent Raymond de quitter le Royaume d'Arles.

Princes des Baulx consentent a ceste cession.

Adhemar fils de Gerard Adhemar Seigneur de Grignan, frere de Lambert de Monteil, que nous auons cy deuant passez & veus, semblent bien auoir iouy, tant la ville de Monteil, qui d'eux print le nom de Monteil-Aymar, que la place de Grignan en titre presque souuerain, iusques en ces mesmes temps que cest Adhemar par conuention passee entre le Comte de Prouence & luy, recognut & fit hommage volontaire, & non forcé, a Beatrix de sa terre de Grignan, & de plusieurs autres places. En recompense dequoy Charles luy assigna dés lors cinquante liures Viennoises, ou reals couronnats, à prendre annuellement sur les reuenus de sa ville de Marseille, qu'il auoit reduite de frais en son obeissance, ainsi que nous auons monstré. Pension qui semble n'auoir iamais failly, à ce qu'on m'a voulu asseurer : ains a esté tousiours depuis inuiolablement continuee aux Seigneurs de Grignan, qui l'ont iouye sans aucune contradiction ny destourbier, auec paches neantmoins accordez par les mesmes conuentions, dont le parchemin authentique se trouue passé & datté à Tharascon l'an deux cens cinquante-sept, que le Seigneur de Grignan ne sera tenu aux caualcades, sinon depuis la Durance iusques à la riuiere de l'Isere aux despens du Comte de Prouence, qui par mesme titre luy laisse ses hommes sujects & vassaux auec toute liberté d'imposer tailles, questes, & emprunts sur eux, comme il auoit parauant. Et c'est pourquoy les sujects de la Comté de Grignan n'entrent point aux charges, leuees, tailles, & subsides du païs, qui

Hommage de Adhemar seigneur de Grignã a Beatrix.

Pension dõnee à Adhemar par Charles assignee sur Marseille.

Paches contenues à la conuention de l'hommage.

Les anciēs seigneurs de Grignan pouuoiet faire battre monnoye.

n'est vn petit aduantage, ny vne peu excellente & considerable exemption. Quant aux Comtes & Seigneurs de Grignan, ils sont bien encor en la possession de creer Notaires ez terres de leur Seigneurie: mais non plus au droict & aduantage de faire battre & coigner monnoye de leurs armes, que jadis leurs premiers ancestres auoient, marque de Souuerain pouuoir que nos Archeuesques d'Arles, comme Princes de Montdragon, souloit aussi posseder. Mais que les Roys jaloux de leur authorité supreme ont trouué bon d'abolir, pour n'auoir tant de Roitelets & de compagnons en leurs charges. Combien que les Archeuesques ayent tousiours retenu le titre de Prince de Montdragon, auec la couronne en leurs armes, & que par le mesme acte de conuention apparoisse que Charles, ny ses successeurs, ne puissent iamais transferer l'hommage de fidelité que luy preste lors Adhemar à quelque autre Seigneur ny Prince, quel qu'il puisse estre, que au Comte de Prouence. Mais parce que nous parlerons vn peu plus à plein de ceste maison en la septiesme partie de ceste histoire, & que là le Lecteur, & ceux qui ont l'honneur d'en estre sortis & descendus, auront dequoy se contenter: suiuons les exploits de Charles. A

Acquisition de la Comté de Vintimille. De Socero Seneschal de Prouence.

Comme Charles, que la fortune d'or sembloit suiure pas à pas, continuoit ses heureuses & victorieuses poursuites, pour le recouurement des anciens droicts de sa Comté, Guillaume (les autres escriuent Gerard) de Socero son Seneschal fit en ce mesme temps conuention auec Guillermin fils de feu Guillaume Comte de Vintimille, tant pour luy que pour ses freres: par les paroles de ceste carte on peut voir que Guillermin promet & donne à Charles toute sa terre & iurisdiction, qui fut de son pere, auec tous les droicts qu'il auoit en la Comté de Vintimille & en la vallee de Lantusque. Et que Charles par semblable foy & recognoissance promet de bailler à Guillermin, en eschange & contreprix de ses droicts, des terres & Chasteaux en Prouence iusques au reuenu de cinq mille sols. B

Promesse de Charles au C te de Vintimille.

Acquisition de la ville d'Yeres, de son chasteau & des Isles par Charles contre les Seigneurs de Foz occupateurs auec leurs adueu & remission.

Roger d'Yeres, Bertrand de Foz, & Mabille fille à feu Amiel ou Amelin de Foz, auec leurs hommes vassaux & sujects occuppoient pour lors la ville d'Yeres & son Chasteau, & les Isles de la mer, communement de nous surnommees d'Yeres, ou d'Or, & des anciens Stecades: Charles leur auoit mandé par ses Ambassadeurs de les vuider, & luy quitter promptement tant le Chasteau-fort, que la ville auec tout ce qu'ils occuppoient indeuement. Les Seigneurs & la Dame d'Yeres luy remonstrerent que ses officiers leur auoient fait plusieurs griefues oppressions & iniures, les auoient voulu priuer & despouiller violentement de la possession qu'ils auoient iouy, & iouyssoient de long temps sur la perception des bans & autres droicts à eux appartenants, tant de Bormette, que des autres lieux du terroir d'Yeres. C

De la part de Charles estoit respondu, que telles places tenoient immediatement de sa Comté: si qu'ils n'y pouuoient pretendre aucun droict ny legitime iouyssance. Au moyen dequoy aucune restitution n'y escheoit, quoy qu'elle fust par eux demandee. Estoit pareillement remonstré, que pour tout le droict qu'il auoit en la ville d'Yeres & son Chasteau, que Charles demandoit contre Roger, Bertrand & Mabille: & encor contre Hugonne & Iauffred Yrat, les Chasteaux d'Yeres, la ville, son terroir, & les Isles appartenoient en plein fief & iurisdiction aux Comtes de Prouence ses deuanciers. Que le Comte Ildephons, & Ildephons Roys d'Aragon, ayeuls de Beatrice femme de Charles, les ayans tenus & possedez par longues annees, auec les mesmes Isles & dependences: Ildephons, & feu Raymond Berenguier pere de Beatrix y auoient si legitimement succedé, que de droict hereditaire tout cela appartenoit à Beatrix, & par mesme suite à Charles, qui d'elle auoit eu en dot le Marquisat de Prouence. D E

La Prouence donnee en dot à Beatrix femme de Charles.

Disoit neantmoins que feu Ildephons son ayeul, possedant & tenant pacifiquement en sa main le Chasteau d'Yeres, & son pertenement, Amelin de Foz pere de Roger & de Bertrand, Mabille & Hugonne, & encor Roger & Raymond Iauffreds, pere de Iauffred Yrat, & le mesme Yrat, ayant fait grande assemblee de gens de guerre, armez & embastonnez s'estoient impetueusement iettez dans Yeres auec ces gendarmes, accompagnez de plusieurs de la ville, & d'vne merueilleuse violence estoient montez au Chasteau où estoient les gentilshommes & Cheualiers d'Ildephons en garnison, pour la garde, tuition & defense de ce fort. A tant que l'ayant assiegé de chaud en chaud, ils y auoient opiniastrement demeuré plantez en continuelles & furieuses batteries par l'espace de tant de sepmaines, que pour leur faire quitter & abandonner la place, le Comte auoit esté contraint d'assembler le ban & arriere-ban de ses gentilshommes Cheualiers & gens de guerre, pour venir au secours des assiegez, tant pour la defense de la ville que du Chasteau. Contre quelles forces Roger F

Foz,& Yrar auoient defendu forr & ferme l'entree du Chasteau à Ildephons,le despouillant par telle felonie & rebellion de la possession que luy & ses predecesseurs auoient iouy. Parquoy ceux de la part de Charles asseuroient & maintenoient la ville & le Chasteau d'Yere, les Isles, le terroir,leurs droicts & appartenances, luy deuoir estre restituees en pleine propriété & iurisdiction absoluë : puis que tant ces choses, que tout ce qu'ils possedoient en
A Prouence estoient tombees,suiuant ce qu'ils pretendoient en commis & caducité, confisquees & vnies à son domaine par crime de laise Majesté par eux encouru,sous les rebellions, defenses, violences, & felonies qu'ils auoient temerairement perpetrees contre Ildephons, ainsi qu'ils feront apparoir par bonnes & irreprochables preuues,& par tesmoins sur ce ouïs. Ces menaces eurent tant d'efficace, que finalement Mabille & Roger de Foz, apres auoir viuement defendu leurs pretentions, dont ils ne pouuoient gracieusement desmordre, voyans que c'estoit vn faire le faut,& qu'il falloit obeïr à l'authorité, aux armes, & au droict de Charles, les forces duquel ils redoutoient, & voyoient grossir & augmenter de iour en iour,le vindrent trouuer à Tharascon,où auec tres-humbles submissions ils le supplierent de
B leur vouloir donner des Iuges non suspects, ny portez de passion, tant pour les ouyr en leurs droicts & defenses,que pour proceder à leur affaire auec toute iustice & raison. Ceste demande leur fut bien aisement accordee par Charles, qui ne desiroit rien mieux que leur obeïssance & leur amitié,par voye de paix, plustost que de sang.

L Euesque de Nysse, & Maistre Robert de Lauerio,Iurisconsulte renommé, eurent ceste charge,lesquels apres s'estre soigneusement enquis de la verité du faict, & du droict tant de Charles que de Roger & Mabille, ayans par mesme moyen veu les responses faites sur les charges & informations prinses contre leurs deportements & violences en firent fidele
C rapport aux gens du Conseil de Charles,ez mains duquel craignants de tomber, aussi bien que d'encourir la rigueur de la iustice,& la seuerité des loix,qui s'arment sanglantemẽt contre les deserteurs & felons à leurs Princes, ils firent tres-humblement supplier de les vouloir receuoir en bons & loyaux sujects & vassaux, & leur quitter & pardonner toutes les iniures, defenses, & folies passees. A quoy Charles inclina tres-volontiers, moyennant l'intercession & priere des Gentilshommes & Barons de sa Cour : mesmement des Euesques de Frejuls & de Nysse, de Robert de l'Arena, d'Arnaud de Ville-neufue, & de Rostang d'Agoult, personnages de grand credit & d'authorité, qui le ployerent facilement à cest accord. *L'Euesque de Nysse & de Lauerio arbitrez à la pacification de cest affaire.*

D Or combien que Charles eust bien amplement verifié l'expoliation violente faite à Ildephons du Chasteau d'Yeres, & de ses appartenances & droicts : si qu'il apparut aux gens du Conseil, tant par la confession de Roger & Bertrand, que par les tesmoignages produits & ouys de part & d'autre de leur felonie & rebellion : si est-ce que preferant la clemence à la rigueur, la paix à la guerre,& le pardon à la vengeance, les affaires furent par telle maniere composez.

Que le Chasteau d'Yeres, le Donjon, & le Fort, la Ville,les Isles, ses droicts & appartenances, tant en mer qu'en terre, pour les deux parts que Roger, Bertrand, & Mabille y tenoient & possedoient : tout cela seroit rendu & deliuré à Charles, pour les iouyr & posse-
E der,& les siens perpetuellement à l'aduenir en plein fief. *Accord entre le Comte de Prouence, & Bertrand de Fossis, Roger d'Iores & Mabille de Fossis.*

Qu'auant que Charles peut iouyr de la Ville,Chasteau, Isles & autres droicts specifiez, il seroit tenu bailler en recompense à Roger, Bertrand,& Mabille, autant de terre & iurisdiction en Prouence,qu'elle peut valoir en reuenu annuel, la somme de dix mille sols Prouençaux,qu'ils tiendroient sous la foy & hommage des Comtes.

Que Roger,Bertrand,& Mabille seroient tenus aux caualcades & autres seruices, tant en temps de paix que de guerre,pour le Comte & de successeurs en la Comté.

Que Charles quitteroit & remettroit toute offense aux hommes qui auoient suiuy le parti de Roger,Bertrand, & Mabille,& si leur en feroit expedier lettres de grace en forme
F authentique, en vertu desquelles seroit vne bonne, ferme, & fidele pacification entre les parties.

Suiuant ceste conuention, quelques mois apres Roger, Bertrand, & Mabille se trouuerent en la Cité Archiepiscopale des Tours (ainsi appelloit-on la ville d'Aix, à raison des trois Tours antiques qu'on y void encor) où Charles, qui pareillement s'y trouua,leur donna en recompense tout ce que Hugues, esleu Archeuesque d'Aix, ou l'Eglise d'Aix auoient & possedoient au lieu de Borme & son terroir,pour la somme de cinquante liures de reuenu annuel,dont leur furent incontinent expediees patentes à cest effect. *Aix anciennement nommee Ciuitas triũ turrium.*

Cession de la partie de la Comté de Forcalquier, que possedoit le Conte de Viennois au Comté de Prouence.

En ces mesmes temps se trouua Charles à sa ville de Riez, auec Guigue Dauphin, Comte de Viennois & d'Albonnois, suiuant l'assignation donnee à Guigue : Charles qui sçauoit tres-bien le bon droict qu'il auoit sur toute la Prouence, & la Comté de Forcalquier, par le moyen de ses ancestres & predecesseurs, & que le Comte Guigue luy occupoit partie de la Comté de Forcalquier, s'en faisant mesmement appeller & tiltrer Comte, luy remonstra que tout ce qu'il tenoit, tant ez marches de Forcalquier qu'ez parties de Gap, estoit par luy tenu & occuppé iniustement, puis qu'il ne pouuoit ignorer que telles choses ne fussent de l'heritage de Beatrice sa femme, dont il luy faisoit grand tort, & iniure non petite. Aussi le supplioit-il de les desemparer, & les restituer gracieusement & d'amitié, suiuant le droict & la raison : l'asseurant que là où il ne voudroit suiure ceste voye, & luy rendre le sien par douceur, il y procederoit par armes, & par voye de force & d'hostilité. A ces paroles pensa Guigue, tellement qu'il en consera auec les Gentilshommes & Barons de sa Cour, lesquels furent tous d'aduis qu'il vint en accord & appointement auec Charles, de peur de tomber en quelque fortune d'iniuste & mal'heureuse guerre, qui le trainast à ruine. Parquoy suiuant ce conseil, Guigue luy quitta & remit tout ce qu'il tenoit aux parties de Gap, ou ailleurs des dependences de la Comté de Forcalquier, auec tout le droict qu'il pourroit auoit & pretendre à la Comté : droict qu'il recognut tenir de Charles en fief & hommage, dont il luy fit recognoissance : semblablement luy donna Charles en fief tout ce que Dame Galburge, fille à feu B. de Medulion, & tout ce que Dragonet de Montauban auoient en la vallee de Roignes, à ceste condition, que les vassaux & hommes de Guigue seroient tenus d'orenauant prester aide au Comte de Prouence, & non plus à son Seigneur, au cas qu'il entreuint guerre entr'eux, Charles promettant aider & maintenir Guigue enuers tous & contre tous qui le voudroient fascher & molester.

Dragonet de Montauban Seigneur de la vallee de Roignes.

Par ces choses peut-on bien aisement comprendre & toucher au doigt, que la Comté de Forcalquier appartint entierement & non par pieces à Charles. Quant à ce Guigue il estoit le quatriesme de ce nom, fils d'André Dauphin de Viennois, Comte d'Albon. Ce sont à peu pres les affaires plus notables qui se passerent en l'annee MCCLVIJ. depuis la reuolte des Marseillois iusques icy.

L'an MCCLVIIJ. Priuileges de la maison de Cabrys leus authentiquement.

Changeons de datte, & remarquons que sur le dixneufiesme du mois de Iuin de l'an MCCLVIIJ. Guigonet de Grasse, fils de Bertrand de Grasse Sieur de Cabrijs fit voir, lire hautement, & transcrire trois priuileges que Raymond Berenguier auoit donnez à Bertrand, & Targue de Grasse son frere, à l'Archeuesque d'Ambrun, & à l'Euesque de Grasse, où ie n'eus peu d'estonnement de voir que ceste vieille pancharte, que i'ay moy-mesme leuë & tenuë, qualifie ces Prelats de titre de Serenissimes, dont ie fus aucunement surpris, puis qu'il semble que ce sont pierres & friles qu'on n'applique qu'aux frontispices & portaux des Princes & Potentats souuerains.

L'an MCCLIX le VIIJ. de May. Conuention auec les proprietaires des Salins d'Yeres. Seigneurs presents

L'an suiuant Charles & Beatrice qui se trouuerent à la ville de Brignolle, & dans leur pré sur les plus doux iours de May, firent conuention auec les proprietaires des Salins d'Yeres, en la presence de Gaultier de Alueto Seneschal de Prouence, Beral des Baulx Sieur des Baulx, Vicedominus de Vicedomini, ou Bisdomini Archeuesque d'Aix, & l'Euesque de Frejuls, auquel temps Guillaume des Baulx estoit Seigneur de Berre, Vitrolles, & Allanson.

L'an MCCLX. le 13. de Iuillet. Conuention auec les Gennois. Gentilshommes Gennois, ou Genuois.

Ceste conuention en tira vne autre, qui se passa le second iour de Iuillet de l'an soixante, entre Charles & Beatrice, & la Seigneurie & Communauté de Gennes, par l'entremise de Theodose de Flisco Comte de Lauand, Bonarel de Grimauld, & Marquisin de Cassino, Ambassadeurs & Syndics des Gennois. Sa teneur porta, que le Comte de Prouence tiendroit & auroit les Chasteaux, Places, & Forteresses qu'il auoit & tenoit en la Comté de Vintimille, mesmement à Castillon & à la Brigue, iaçoit qu'il ne les tint point : & semblablement les autres terres qu'il tenoit & possedoit pour lors.

De Vento Seigneur de Puppin & de Menton.

D'auantage, que les Gennois tiendroient Vintimille, Morgues, Roquebrune, & les autres terres & seigneuries qu'ils tenoient alors, auec Puippin & Menton, qui appartenoient à Guillaume Vento.

Que le Comte de Prouence n'aquerroit autres lettres par dessus celles qu'il auoit en la iurisdiction & territoire des Gennois : lesquels en cas pareil de leur costé ne pourroient rien acquerir par aucun titre sur les places & forteresses que le Comte tenoit en la Comté de Vintimille, ny en chose qu'il possedast depuis Morgues & le territoire de la Turbie iusques au fleuue du Rhosne.

Apres choses Beatrice delibera de disposer de ses Estats & Seigneuries : au moyen dequoy

l'an

l'an venant au iour & feste de sainct Pierre & de sainct Paul elle fit son testament, portant que Charles son fils (qui sera en ceste histoire deuziesme du nom) seroit son heritier vniuersel, & ce suiuant la forme, ordre & intention du Comte Berenguier son pere, qui l'auoit ainsi ordonné par sa derniere volonté. Quant a la preference des masles aux femelles à la succession des Comtez de Prouence, Forcalquier, & terres adjacentes,& suiuant qu'en
A ont fait depuis tous les Roys de Sicile & les Comtes de Prouence aux testaments qu'ils ont fait. Neantmoins n'auons nous peu recouurer celuy de ceste Comtesse, qui est la cause que nous n'en dirons rien plus auant.

L'an MCCLX le iour de Pierre & Paul Testament de Beatrix femme de Charles.

Guillaume Estendart de Berre estoit pour lors Seneschal de Prouence, M. Iean de Bonnamena Iuge Mage de Prouence & de Forcalquier, Guillaume de Ville-neusue, & Hugon Estache Iurisconsultes excellents & renommez, ou ie m'aduise que la maison des Estendarts, auiourd'huy grande & puissante à Naples, & celle de Bisdominis, dont Florence a eu plusieurs gonfaloniers, sont peut estre issues de Prouence, ainsi que beaucoup d'autres qui fleurissent encor en Italie, comme paraduenture l'illustre maison de Medicis, qui a ja par
B deux fois peuplé ce Royaume de Dauphins & de Roys) dont nous dirons quelque chose l'an trois cens vingt-neuf, à Pierre de Medicis gentilhomme de tres-ancienne maison de Thollon, lequel estant Vice-Admiral de France fut mandé par le Roy Robert pour traicter accord auec ceux de Morgues.

Estendart Seneschal de Prouence.

Plusieurs maisons de Prouence plantees en Italie.

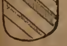
On dit que la liberté ne reçoit aucun prix, & que les Philosophes, les Iurisconsultes, & les Poëtes l'asseurent ainsi : de façon que l'estat seruile, estant la pire de toutes les conditions de la vie, & la plus dure & insupportable à l'homme, l'homme par ce moyen semble bien estre né libre quant à l'ame & la volonté : mais non entierement quant au corps, qui peut
C estre forcé, tourmenté, gehenné, & captiué sous les fers & les diuers commandements d'autruy. La paix des Marseillois & de Charles fut de bien legere tenuë & de courte durée, quels accords & articles qui se fussent passez auec iurements & promesses inuariables entr'eux : non pour le manquement du Seigneur, mais pour le naturel reuesche de ce peuple impatient de toute sorte de joug, & de ceste puissante & mal appriuoisable Cité, qui ne pouuant mettre à l'abandon de l'oubly ce nom tant doux, jaloux & souhaitable de franchise & liberté, ne pounoir aussi demeurer en paix : ce fut elle qui les porta à des nouueaux tintamarres, tumultes, & populaires desertions qu'ils allumerẽt cõtre Charles l'an c[illegible]xij. tellemẽt que faisants bien peu de compte de ce Comte, ils prindrent les armes, saisirent d'abord le Chasteau de Sainct Marcel (que aucuns escriuent le Castel Marseillez) & rauirent les
D droicts & reuenus qu'il prenoit sur la ville de Marseille, suiuant leur premier accord, sans se resouuenir de ce qu'ils auoient promis & tant solemnellement accordé au temps que la necessité & le peril, ja tombant sur leurs restes & leurs murs, leur auoit si bien ouuert les yeux de la raison & du deuoir. A ces fins donc auoient-ils fait construire vne bonne forteresse pour s'opposer à Charles & a ses principaux officiers : mais la chose ne passa pas conforme à leur fol dessein, ny comme ils l'auoient trop temerairement proietté : car Charles qui eut vent de ceste nouuelle folie, aigry & despité de l'inconstance estrange de ce peuple, sans luy donner loisir de se recognoistre & mesurer, les manda visiter auec vne forte &
E puissante armee, conduite par le Seigneur Beral des Baulx, qui en estant Capitaine & Chef general, s'alla loger de pleine volee dedans l'Eglise des Religieux de Sainct Victor, antique & fort venerable Temple, planté de l'autre costé du mole, regardant auec quelque commandement & authorité, les magasins & maisonnages, tant du quay plus cõmunement peuplé & garni de diuers vaisseaux de charge & de guerre, que du plus bas quartier de Marseille: que à la main droicte de ce Temple le fort de Nostre Dame de la garde, esleué sur vne petite montagne, menace & commande vn peu plus imperieusement de plus loin & de plus haut.

Libertas res inæstimabilis. Non bene pro toto libertas venditur auro.

L'an MCCLXIJ. Seconde rebellion des Marseillois contre Charles.

Beral des Baulx General de l'armee de Charles loge a S. Victor.

La tint Beral la ville assiegee si long temps, & de si pres, que les Marseillois contraints



F d'obeïr à la force plus qu'à la raison, a leur Seigneur qu'a leur fantaisies, aux loix de la guerre qu'à celles de leur liberté, ils vindrent a penser a leurs affaires : tellement que pour auoir encor vn second pardon de leurs rebellions, ils s'aduiserent de s'assembler en corps en leur maison consulaire, ou ils firent election & constituerent d'vn general consentement Colomb de Pierre-Saincte Podestar de leur Cité, Guilhem de Lauris, famille ancienne de Lambesq, dont l'armoirie est composee d'vn Escu d'argent a trois bandes, celle du milieu de Sinople, & les deux autres de gueules. Huguo Ancelme, [illegible] de Montolieu, Hugon Viaud,

Colomb de Pierre-Saincte Podestat de [illegible], & autres [illegible] deputez de la Cité. Fiers des Lauris [illegible] de [illegible] de Lambesq.

Augier de la Mer, Raymond Amelin, Hugon de Ierusalem, Iean Blanc, Andrieu de Duport, G. Ferrand, B. de Bonc, G. Bontan, Gyraud Altaman, B. Gasquet, Ferrier Curatier, Guyrau, & Guilhem Bastelin, principaux & plus apparents Citoyens, pour aller trouuer le Comte, & obtenir de luy le pardon qu'ils demandoient, à fin que d'vn mesme traict, & par semblable grace & benefice, Charles eust à gré, & permist que les habitans, pour lors exilés de la ville, peussent rentrer dans leurs murs, & se remettre dans leurs maisons vuides & abandonnees, sans peril & danger de leurs personnes, biens, & honneurs: outre & par dessus cela leur donnans vn ample & absolu pouuoir de faire procurer & conuenir tout ainsi, & en la meilleure & plus decente façon qu'ils pourroient plus gracieusemẽt composer & iuger conuenable au droict, Estat, gouuernement, & harmonie d'vne Cité puissante & libre, & de tant de riches & honnorables Citoyens. A

Ceste deliberation arrestee, tous ces personnages prenent la route d'Aix, & là arriuez, se rendent à vn certain beau pré, qui seruoit d'vn agreable regard pour le plaisir de la veue au Palais du Comte. Ce verger estoit ce qu'on nommoit n'a pas long temps le iardin du Roy René, que ce Prince qui aimoit merueilleusement l'exercice de la vertu, & des Arts plus liberaux, auoit dedié aux Muses & au Genie: mais maintenant Villeneufue, fans menrir, le plus beau & somptueux quartier de la Cité, aussi bien que le plus neuf, pour les amples, riches, & magnifiques bastiments qu'on y a esleuez depuis vingt ou vingt-cinq ans, que Monsieur de la Ceppede premier President en la Cour des Aydes, Finances, & Chambre des Comptes (personnage digne de toute loüange excellente, tant pour la splendeur de son train ordinaire & domestique, que pour son irreprochable integrité, & le merite de sa race, depuis plus de deux cens ans venue de Catheloigne à Marseille à qui ce verger appartenoit, a donné par diuerses emphiteoses à plusieurs & diuerses personnes de toute sorte de conditions, Estats & qualitez, pour l'agrandissement & beauté d'vne tant alme Cité, & du lieu de sa naissance, dont il tire pour le iourd'huy des beaux reuenus & droicts seigneuriaux non certes pour les serrer auarement & taquinement, mais pour les employer auec splendeur & magnificence: voire auec vne proportionnee & decente election, qui ne tient rien du confus ny du prodigue: nous en parlerons ailleurs. Ces Ambassadeurs donc ayans exposé leurs charges aux gens du Conseil de Charles, sçauoir à Pierre Blancard, Iean de Sainct Clar, Simon de Frejuls, Guillaume Vento Gentilhomme de Gennes, Robert de Lauerio, Iurisconsulte, G. Porceller, Bertrand Gantelme Bayle d'Aix. Thibaud de Fornoye, Gauffrid Chandaron, Burgondion de Trets, Roquefueil son frere, Guyran de Simyane, Alphant de Sainct Amans, Gaulrier de Alueto, Simon de Foresta, G. de Bresilua, Fulco de Podio, Thibaud de Vins Cheualier, Rostang Bequet, Martin de Ordono Chapelain du Comte, Iean Acciac Cheualier de Comps, Beral Seigneur des Baulx, Pierre de Vins Sieur de Limous, Guillaume de Beaumont, & à plusieurs autres grands & nobles personnages, ausquels fut donnee ceste mesme authorité, & charge expresse de composer la paix tant desiree des Marseillois auec le Comte de Prouence. B

Villeneufue d'Aix appartenoit aux Ceppedes Gentilshommes de Marseille, venus de Catheloigne.

De Limouris

Cest affaire print si bon chemin, & furent les tons de leur accord proportionnez par telle mesure & harmonie, que les Marseillois recognoissants l'expoliation par eux temerairement faite, tant sur les droicts & deuoirs que Charles, comme Comte de Prouence, auoit & prenoit tant à Marseille qu'au lieu de Sainct Marcel, remettroient entre ses mains la ville entiere & ses droicts, qu'il tiendroit paisiblemẽt, ainsi qu'il l'auoit tenue & possedee auãt celle secõde rebellion, auec promesse solemnelle de la rendre & loyalemẽt restituer quãd Charles y voudroit venir, ou enuoyer aucũs de ses Ambassadeurs, Barõs, Gentilshõmes & Cheualiers.

Articles de l'accord des Marseillois.

Marseille restituee a Charles

Que Charles auroit pour ferme & agreable, moyennant son bon plaisir, la paix & conuention, qui peu deuant auoit esté accordee & conclue auec Roolin Drappier, leur Ambassadeur & deputé, l'an deux cens cinquante-sept.

La paix accordee auec Roolin Drappier tiendra.

Que les forteresses par eux faites & dressees aux confins & aux fossez seroient demolies, destruites, abatues, explanees & razees entierement: les pierres, bois, poultres, aiz & marrins demeurants aux Syndics & Recteurs de la Cité, pour les conuertir à l'vsage commun, & aux constructions des aqueducts, arcades & canaux de leurs fontaines. F

Les forteresses demolies.

Que les balistes, fondes, beliers, mantelets, & autres armes & machines de guerre seroient deliurees à Charles, ou à ses officiers, en amendement & satisfaction de leur rebellion & folie, & pour le bon repos, bien & salut de leur Republique.

Les armes & machines rendues.

Que tous les meubles qui estoient dans le Chasteau de Sainct Marcel, du temps qu'il fut couru, pris, saisi & saccagé par eux, seroient rendus & restituez entierement.

Les meubles rendus.


Que

[illegible] dómages & pertes par eux donnees au Seigneur Philippe Ancelme, & a ses fre-
[illegible] Gantelmy, & autres principaux de Marseille, exilez pour auoir tenu le party, selon
qu'ils disoient de Charles, leur souuerain Seigneur, consistans tant en biens meubles, que
immeubles leur seroient semblablement rendus & restituez fidelement.

Les meubles d'Ancelme, de ses freres, & de Gantelmy, rendus.

Que toutes offenses & iniures par eux faictes & cómises tant au Comte, que contre ses
A Officiers, sous les vents de ceste rebellion, leur seroient remises & pardonnees. Au mo-
yen dequoy son excellence leur en feroit donner des amples lettres & patentes de grace,
en la meilleure & plus seure forme qu'elle pourroit aduiser.

Offenses & iniures remises.

Que suiuant sa volonté, en vsant de son accoustumee & naturelle bóté, grace, faueur &
magnificence, Guigue Ancelme r'entreroit dedans Marseille, où il pourroit seurement de-
meurer, & par toutes ses terres & seigneuries, sans crainte ny destourbier. Comme sem-
blablement seroient tous les fugitifs de la cité, qui durant la precedente guerre en auoient
esté absents pour auoir suiuy le party de Brito le seditieux : à fin de iouyr des mesmes li-
bertez & asseurances que les autres habitans, en paix & tranquillité.

Guigue Ancelme & les fugitifs remis & restituez.

B Que le mesme Guigue, & les autres syndics, pourroient recouurer tous les immeu-
bles de l'heritage de Brito, & des autres syndics defuncts : ausquels & Guigue, & pareille-
ment les autres fugitifs, les Consuls & Recteurs de la ville, moyenneroient iouyssance
paisible, a peine d'en respondre a leur propre.

Autres meubles rendus & restituez.

Et pour dernier article, que la Saincteté d'Vrban seroit tres-humblement suppliee d'a-
uoir agreable, de ratifier & confirmer tant ceste-cy, que la premiere & precedente cõnentiõ.

Le Pape sera supplié de confirmer ceste paix.

Tout ce que nous venons de dire, faict & accomply, les Marseillois presterent hõmage
de fidelité a Charles, tant de la Vicõté, que de la ville superieure : laquelle appartenoit aux
C Chanoines de l'Eglise majour, recognoissants la temporelle iurisdiction releuer du Comte
de Prouence, & par ce que son armee durant le sejour qu'elle auoit faict à S. Victor, quand
il assiegeoit Marseille, auoit causé plusieurs dommages & grandes pertes au monastere.
C'est pourquoy cinq ans apres, ainsi qu'il se trouua au lac Pensile, il donna à l'Abbé, vne
bonne & bien suffisante recompense, & satisfaction de telles pertes & ruines. Allons de
Marseille à Gennes.

Hommage presté par les Marseillois.

Recõpense au monastere de S. Victor.

Nous auons peu deuant recité, comme au mois de Iuillet de l'an soixante Charles &
Beatrix passerent quelques conuentions auec les Gennois, par l'entremise & procuratiõ de
Theodose de Flisco, Bonarel de Grimaud, & Marquisin de Cassino, leurs Ambassadeurs &
syndics. Or soit q̃ ceste cõuention eut souffert quelque nonchalance, ou bien fut trop legere
D & mal estrainte. Soit que pour mieux asseurer ses affaires, & se deliurer de tout destourbier
a la conqueste qu'il auoit en l'esprit de la couronne de Sicile, il se voulut oster toutes sortes
de pailles de l'œil pour prendre mieux sa visee, & decocher iustement son trait à la proye
qu'il chassoit. Ceste bourrasque Marseilloise ne fut plustost appaisee, & ces tẽpestes cessees,
que pour auoir les bras libres à l'exploit d'vne si haute & tant illustre poursuitte, que celle
d'vn Royaume estranger & loingtain, ils enuoyerent de nouueau Guillaume de S. Iulian,
Cheualier, Viguier d'Yeres, Raymond Berenguier Iurisconsulte & Chanoine d'Aix, Guil-
laume Oliuier & Iaques Cassij Admiraux de Nisse leurs fidelles & amez Conseillers, Procu-
reurs & Ambassadeurs, auec des patentes signees de leur seel aux Seigneurs Genois, tant
pour receuoir les serments de fidelité du Podestar & du conseil de la cité, sous la voix pu-
blique de leur heraut, iurant haut & clair en l'adueu de tous, que sur les cõuentiõs, chapitres
& accords qui se deuoiẽt inuiolablement garder, emologuer, & enregistrer entre Charles &
Beatrix, & les Genois leurs syndics Procureurs & Ambassadeurs : & d'abondant sur toutes
les choses que le Podestat & le cõseil, les Seigneurs & citoyẽs de Gennes deuoiẽt a Charles,
cõme plus à plein est cõtenu au public & authentique instrumẽt des cõuentiõs pris & noté
de la main de Martin de la Magdelaine Notaire & Tabellion de Paris, où l'on peut voir cõ-
me les parties promettẽt d'auoir agreable, & de ratifier tout ce q̃ par deux ou trois de leurs
agents Procureurs & Nonces sera faict & passé : cas aduenãt qu'ils ne peussent estre quatre.

Charles & Beatrice mandent leurs Ambassadeurs aux Genois pour receuoir les iurements sur les conuentions entre eux passees.

Guillelmus de sancto Iuliano, Miles vicarius Arearum & Raymondus Berenguarij Iurisperitus Aquensis Canonicus. Guillelmus Oliuarij & Iacobus Cassij admirali Niciæ nuntij & procuratores comitis Prouinciæ.

Ces patẽtes furẽt dõnees a la ville d'Aix vn iour q̃ l'on dedie au Dieu Mars: le lendemain
F de la feste de l'Apostre S. Iaques l'an mcclxij. & peu apres presẽtees a Palmier de Fano pour
lors Podestat Genois, & au cõseil assẽblé à sõ de cor & de cloche selon l'vsage de ce tẽps, qui
en firẽt faire lecture publique à leur heraut apres qu'il eut recité & leu haut & clair les con-
uentions passees entre Charles & Beatrice, & le conseil, legats, & syndics de Gennes, tout ainsi
[illegible] & biẽ amplemẽt deduites en deux instrumẽts de mesme teneur, pris &
[illegible] Martin Notaire & secretaire de Charles, & par Nicolosij Bambagatij,

Palmerius de Fano Podestat Genuensis.

Tabellion de la cité. Apres quoy il fut aduisé & resolu que ces deux authentiques ... mins, signez de leurs mains & illustrez, l'vn du seel du Comte de Prouence, l'autre du seel ordinaire de la Cõmunauté de Gennes, demeureroient ez mains des parties, pour s'en seruir & preualoir en temps & lieu. En ce cõseil solennel, pour l'importance de l'affaire & cõfederation qui se traittoit, se trouuerét tous les Conseillers & plus honorables citoyens de Gennes, tãt de l'ordre des Nobles, dont ils souloiét tousiours tirer huict gentils-hõmes, q des Bourgeois & preud'hõmes de chaque quartier, tous lesquels d'vne mesme voix appreuuerent, ratifierent, trouuerét bon, & si promirent d'inuiolablemét & perpetuellement obseruer l'entier & pur contenu des instruments. Mais parce que plusieurs familles y sont mentionnees, ausquelles ie feroy tort par mõ silence, voir dont il pourroit sembler aucunement plus poussé de nonchalãce ou d'enuie, q de discretiõ & de raison : voicy leurs nõs & surnõs plus suiuãt l'ordre de la pãcharte, que selon les distinctions de leurs qualitez ny des races & maisons, combien que depuis ce temps la plusieurs d'elles sont montees au grade & splendeur des Nobles, par diuers tiltres & merites: or ceux la qui s'y trouuerent furent, A

Ex octo nobilibus Lucas de Grimaldo, Percivalis Auriæ, Guillelmus Ventus, Theodosius de co, Obertus Cauaruncus, Thomas Auriæ, Côradus Ventus, Daniel Spinola, Philippus Cauarũcus, Simon Auriæ, Simõ Streiaporcus, Guillelmus Cibo, Inguetus Spinola, Simon Cigala, Gabriel de Grimaldo, Iacobus Ligaporcus, ... Spinola, ... Auriæ ... Guillelmus Porcus, ... Spinola, Iacobus Grillus, Amicetus de Vuald, Bonus Vassalus, Paganus Cauaruncus, Thomas Spinola, Iacobus Bocacius de Castro, Guilielmus Balbus de Castro, Iacobus Cigala, Guilielmus de Andrea. Actum in Palatio hæredum Oberti Auriæ Testibus vocatis. Iudicibus ... quarta die octaua Augusti ... tertiam.

Castelin de Castro, Simõ de Camilla, Rolland Aduocat, Luquet Gattilus, des huict gentils-hommes, Lucas de Grymaud, Perceual d'Oria, Guillaume Vento, Theodose de Flisco, Boniface de Voulte, Paston de Nigro, Albert Castagne, Obert Cauarunch, Nicolas Embriac, Thomas d'Oria, Bourguignon Embriac, Ausal Pulicin, Obert Ceba, Conrad Vento, Nycolas Gueret, Pierre des Isles, Phillip Embriac, Pierre de Castelle, Rubeus de Voulte, Gondan Ioannis, Daniel Spinola, Contad Marzoch, ... Iuge, Zacharie de Castro, Phillipin Cauarunch, Frixon Malocel, Iaques de Galiene, Nicolosi de Merlon, Simon d'Orie, Francisquin de Camille, Simon Streiapore, Iaques Parpalion, Guillaume Cybo, Ingnet Spinola, Simon Cigale, Gabriel de Grymaud, Iaques Ligapore, Pignolus Pignoli, Obert Aduocat, l'aisné ou le vieil Henriet Spinola, Guillaume Lambron, Pierre d'Oria, Iean de Carto, Anthoine Ceba, Simon Piamillion, André de Domoculta, Nicolosi Luquois, Henry d'Oria, Simon de Riba, Moutanin Guercius, Lanfranquin Dicius, Oger ... Embron, Paschal de Coignali, Rouband Spanella, Vinaud Cauenar, Iaques Contard, Iean Albien, Simon de Baldisono, Guillaume Porc, Otto de la Croix, Henry Mazarina, I. que Richerij, Martin Vsusmaris, Mainfroy de Gabio, Henriet Spinola, Nicolosi Richeri, Andriuet Vsusmaris, Iaques de Mari, Henriet Belmuste, Conrad de Mari, Iean Pantan, Phillip Malocel, Iaques Grille, Opicin Tartaro, Iohannin de Marin, Pierre Canaldan, Rubeus du Iardin, Amicet de Viuaud, Guillaume Gabernia, Pierre de Claret, Bon Vassal ... Martin Embron, Ensaldus Bazenus, Henry d'Aster, Henry Bancam, Ferrier Ceba, Obert Aduocat, le ieune Pagan Cauarunch, Guillaume de Gauio, Iaques Rafald, Pasqual Rest, Avcel Malon, Nicolas Bestagne, Guillaume de Mari, Henry Malocel, Thomas Spinola, Valchis Capparragia, Guillaume de Carto, Rolland Barbaria, Guillaume de Porta, Lanfranc Bulboninus, Sardinin Sardine, Vgolin Bucucius, Iaques Auininus, Guillaume Mallon, Soldan Belmustus, de Carmodino, Simonet de Camilla, Pagan Guercius, Nicolosi de Riparolle, Nicolosi de la Tour, Hugues ..., Obert de Mari, Marchoal Piper ou Pibre: Francisquin Ceba, Guillaume Beaumont, Cõradin Embriac, Thomas de Volta, Iaques Bocace de Castro, Nicolosi de Bulgaro, Viuaudin de Carle, Iaques Caracus, Nicolosi de Volta, Nicolosi Drogue, Guillaume Malfiliastre, Guillaume Balbi de Castro, Francolin Antioche. Francisquin de Nigro, Paschal Vt..., Melin de Marin, Iaques Cigale, Iaques Fornari, Otron Lercar, & finalement Guillaume de Andrea. B

L'acte de ces choses se fit & passa a Gennes au Palais des hoirs a feu Obert d'Oria ou se tenoit la Cour du Senat, ez presences de Geoffroy ..., Raymond Arnaud, & Raymõd Caffij notaires & secretaires du Comte, & de Iourdain des Iourdains, Nicolosi Bambagar, Baldoyn de Ioso, & Louys de Porta notaires & secretaires de la Seigneurie l'an MCCLXII. le huict du mois d'Aoust, de la quatrieme indiction, enuiron sur les trois heures. Tellement que de tous ces pactes arrestez, articles, & conuentions passees entre les Geneuois & Charles furent pris & notez deux authentiques Instruments, de mesme teneur & teneur, l'vn par Barthelemy de Fontemarozo, Greffier de l'Empire & de la Communauté de Genes, l'autre par ... Notaire du Comte de Prouence ... & decoré ... Bar-du seel de la seigneurie, en tesmoignage de ces choses: & ... sur cordons de soye rouge ... rond de ... ..., ou se void vn griffon tenant en ses mains vn ... Renard ... ce ... Bartholomeus, &c.

hexametre selon la façon antique, *Griphus vt has angit, sic hostes ianua frangit.*

Les Ambassadeurs & Procureurs de Charles reuenus auec vn excellent hõneur & contentement de leur Ambassade, les affaires de Marseille tirerent tousiours depuis auec bon ordre, bonasse & tranquillité. Ce peuple quoy q̃ fier & inappriuoisable estãt ja las & saoul de tant rebeller & tumultuer, pour le peu d'aduãtage qu'il auoit tousiours rencontré parmy ses indiscrettes desertiõs, & folles mutineries iusques à ce que sur le mois de Decembre de
A l'an MCCLXIIIj. Charles extremement satisfaict en son esprit d'auoir vaincu & domestiqué ceste fiere & terrible gent, & d'auoir rẽdu maniable leur forte & puissante cité, fit certaines cõuentions auec l'Abbé de S. Michel de Cluse, non loin de la ville de Gap, où se trouuerẽt presents & comme entremetteurs l'Archeuesque d'Aix Bisdomini, Bertrand Euesque d'Auignon, Guillaume de Ville-neufue, Iurisconsulte de Tharascon: & le secretaire de Charles qui estoit Hugues Pena, originaire de Monstiers, yssu d'vne famille encor en pieds laquelle a de tout temps produit des excellents personnages, Iurisconsultes, Senateurs, Medecins de Roys & Mathematiciens renommez. Mais allons en Italie, & suiuons Charles
B en Sicile, dont il sera bien tost Roy.

L'an MCCLXIIIj. de Decembre. Conuention auec l'Abbé de Cluse.

Vicedominus qui sont les Bisdomini de Florence.

Pena famille noble & ancienne, à Mõstiers, à Riez & à Aix.

Vrban IIII. de ce nom, François de nation, souuerain & grand Pontife, ne pouuoit plus supporter les tyranniques insolẽces de Mainfroy, Roy de Naples fils de l'Empereur Henry, suiuant en cela le trac ja battu, & la piste de ses peres, Princes qui auoient tyranniquement procedé, & par ouuertes & cruelles armes tourné la poincte de leur courroux cõtre l'Eglise Apostolique & Romaine. Ce qu'ayant iustemẽt irrité & cõme forceement porté au cœur de ce Pape, vn desir de vengeance notable, & de chastimẽt exẽplaire cõtre ceste ame temeraire, fut occasiõ qu'il enuoya en ce mesme an ses Nonces au Roy S. Louys, auec lettres & charge
C expresse de luy mander le Cõte de Prouẽce Charles son frere, pour receuoir de la propre main de sa Sainćteté sa benedictiõ auec le don du Royaume de Sicile, dont elle desiroit l'inuestir & couronner. Mais cõme les conseils de Dieu sont par dessus les desseins des hõmes, ce Pape alla receuoir luy mesme vne autre couronne aux cieux, laissant la souueraine sacrificature à Clement que l'on appella quatrieme, qui Prouençal de nation par vne bonne fortune fut appellé au souuerain Pontificat.

Nonces & Ambassades enuoyez par Vrban à sainct Louys pour donner la couronne de Sicile à Charles son frere.

Quels auoient esté Mainfroy & ses ancestres à l'endroit des Papes & de l'Eglise.

Mort du Pape Vrban auquel succede Clemẽt quatrieme.

Sur toutes les passions de l'ame, estrãgemẽt forte est celle de l'ambitiõ, principalemẽt aux Princes, à qui elle semble particuliere & naturelle: mais hors de toute mesure, & insatiable, quãd elle se cramponne & attache opiniastremẽt au cœur d'vne femme de nature orgueilleuse, & de haute & royale sorte. Le bruit de ceste nouuelle couronne tinte aux oreilles de
D Beatrix, où rien ne luy bourdõne tant q̃ ceste mortelle guespe, & tellement la trauaille ceste inappaisable soif du titre de Royne, dont ses trois sœurs ioinćtes à des grands & puissants Monarques la brauent à tous propos, au lieu qu'elle n'est que simple Comtesse, qu'elle ne cesse de solliciter & comme pousser son mary appellé à la Royauté tant desiree: à ce que ce Prince ne laisse eschapper vne tant illustre & fauorable occasion.

Merueilleuse ambition de la Comtesse Beatrice.

Or comme la fortune luy sembla offrir si gracieusement, & presenter à main ouuerte, ce que son cœur cerchoit le plus: elle fit tant, remõstra tant, persuada tant & cria tant, qu'elle gaigna le cœur de Charles, qui porté de mesme ambition, ne recercha deslors qu'à pouuoir charger le sceptre de sa Comté en celuy d'vn grand Empire, ou de quelque Monarchie, & à fournir ce voyage. Mais d'autant que ceste matiere, & la suite de ces choses requiert vn discours vn peu estendu & meslé, il est necessaire d'ouyr ce que les histoires Italiennes en
E recitent pour les accorder aux nostres.

Depuis que la posterité de Friderie Barbe-rousse, fils de Conrad Duc de Sueue fut paruenuë tant à la couronne Imperiale que Sicilienne, l'Eglise & les souuerains Pontifes incessamment molestez n'eurent que schismes, troubles & fascheries & le Royaume de Naples que guerres, factions, partisans & malencontres, si qu'en moins de cent trente-six ans, trois familles diuerses & puissantes se trouuerẽt auoir sur la teste ceste courõne, par la loy des armes, sous l'authorité des Papes, dont elle a tousiours releué depuis le premier Roger, qui en
F eut l'inuestiture au refus d'Innocent II. de l'antipape Anaclet en titre & qualité de Roy, le xxviij. d'Octobre de l'an mille cent & trente. Et auec ce Roy vindrent à Naples les familles tres-nobles de Iagante, d'Hercole, de Crisso, de Pizzofalcone, de Symia, de Retrose, de Pizzo, & de Conza, qui depuis y sont faillies, ainsi qu'on le void dans vne certaine procedure autant antique, qu'authentique, du sacré conseil, faicte de la main d'vn Roger Papa Infogna, Notaire & Gentil-homme du Siege ou quartier de Montagna.

Discours du voyage de Charles en Italie pour le Royaume de Naples, suiuant les escriuains Neapolitains.

Vicissitude & changement du sceptre de Naples

Roger premier Roy de Sicile [illegible]

Notario è nobile del Seggio di Montagna.

On remarque que ce fut ce mesme Roy, qui premierement apporta de Grece en Italie, &

en Sicile l'inuention des vers à soye que nous appellons Magnans & les Latins Bombices, apres qu'il eut pris Negrepont, cité tres-noble & tres-riche, dont il tira tous les plus excellents ouuriers de draps de soye, qu'il transporta dedans Palerme, où ce bel art fut introduit, l'an mil cent quarante huict, apres son voyage de Grece, la discourtoisie de l'Empereur Emanuel l'ayant forcé de se porter, & d'aller en armes vers ses contrees.

Lex XIX. de noua militia.

Somme que Roger fit plusieurs belles & bõnes loix & constitutions, entre lesquelles est vne, q̃ aucun ne puisse estre soldat, s'il n'est engendré de soldat: Iuge ny Notaire, si ses peres n'ont esté tels : loy que l'Empereur Frideric non seulemẽt approuua, ains amplifia tellemẽt qu'il ordõna qu'aucun ne pourroit estre soldat, Iuge, ny Notaire, qui fut de vile cõdition. Au moyẽ dequoy on a veu depuis, mesmes tirez des meilleures familles de Naples des Gentils-hõmes Notaires, & des Notaires Gentils hõmes. Mais c'est assez de Roger, qui mourut l'an MCXLIX. aagé de 59. ans tout plein d'hõneur & de gloire, cõme mõstre son Epitaphe, où l'on void ces mesmes lettres, VIX. ANN. LVIIII. REGNAVIT ANN. XVIIII. OB. ANN. MCXXXXVIIII. A

De quelle qualité deuoiet estre les soldats, iuges & Notaires par les constitutions imperiales.

Mort de Roger l'an MCCXLIX. que les vns d[...] MCLIIJ. l[es] autres LXIIIJ.

A Roger succeda Guillaume son fils qui fut surnommé le Mauuais, parce qu'il entra à main armee sur les terres de l'Eglise dont il fut excõmunié par Adrian: Prince au demeurãt B si outrageusement auare & cruel, que le surnom de meschant pire que celuy de mauuais, luy en resta tousiours depuis, pour tesmoignet ses ordures, & iusques apres sa mort qui fut sur la fin de l'an MCLXVJ. le XLV. de sa vie.

Guillaume premier fils de Roger [...] surnommé [...], second Roy de Sicile.

Mort de Guillaume le Malitieux ou le Mauuais.

A ce mauuais Roy succeda Guillaume le Bon son fils puisné (parce que la mort auoit desia frappé Roger Duc d'Apulie son aisné) qui fut le second de ce nom : & autant doux & vertueux, que son pere estoit plein de vices, & d'humeur taquine & barbare, le surnom vrayement Royal de Bon luy fut donné, tant pour ses rares mœurs, que pour le zele qu'il monstra au sainct Siege : lors qu'il manda vn prompt secours de deux Galleres au Pape Alexandre III. contre Frideric Barberousse, qui s'estoit planté en armes, & en contenance d'ennemy cruel deuant les murailles de Rome, pour l'assieger & la prendre : mais comme les choses excellentes ne trouuent la terre digne de les soustenir longuement. Ce bon Roy mourut sans enfans & sans hoirs l'an MCLXXXXIX. ayant regné XXIIJ. ans. C

Guillaume II. du nom, surnommé le Bon, fils de Guillaume le Mauuais troisiesme Roy de Sicile.

Mort de Guillaume le Bon.

Tancred Comte de Leche petit fils de Roger premier que les vns font legitime, les autres naturel seulemẽt, vint au sceptre de Naples par election, apres la mort du bon Guillaume. A cela s'opposa Clement III. pretendant ceste couronne par droict de reuersion & de caducité. Ce Pontife manda bien vn grãd exercite pour en faire la cõqueste, mais la mort rompit son dessein, rõpant son armee & sa vie. Celestin III. son successeur resolu de la poursuiure le lendemain de son couronnemẽt, qui fut l'an MCXCJ. declara Empereur Henry VI. D fils de Frideric Ænobarbe, ja nõmé Cesar par les Electeurs, à condition qu'il recouureroit les terres occuppees sur l'Eglise, & conquesteroit pour soy & à ses propres frais & despens le Royaume de Sicile, dont il payeroit le cens, & recognoistroit les Papes.

Tancred premier de ce nõ, & le quatriesme Roy de Sicile.

Henry VI. Empereur declaré Roy de Sicile.

A lors Henry troubla Tancred, qui ne regna que bien peu, mourant sur l'entree de l'an MCXCV. apres auoir possedé le sceptre enuiron six ans ou peu plus, & laissé de Sibylle, fille de Iaques de Lusignau Duc d'Athenes, ou, selon les autres, d'Emanuel Empereur de Grece, Roger, lequel apres auoit esté declaré Roy, mourut vn an auant son pere & Guillaume III. E de ce nom, dont la fortune fut miserable & le regne d'vn seul an.

Mort de Tancred.

Guillaume troisiesme fils de Tancred cinquiesme Roy de Sicile.

Cest infortuné Prince fut presques aussi tost lié prisonnier, que salué Roy. L'Empereur Henry n'eut plustost entendu la mort de Tancred, q̃ sous le vent des Papes il se porta auec puissance d'hõmes & d'armes cõtre ce pauure ieune & nouueau Roy, qu'il print, fit mettre dans vne rude & sale prison, & chastrer inhumainement d'vn façon plus q̃ barbare, pour le priuer du successeur, mais bien plustost de la vie qu'il ne traina pas fort auant : si bien q̃ ce cruel Monarque obtint auec peu de trauail la couronne de Sicile, apres la mort de Guillaume à qui la tristesse & le desespoir couppetent les iours l'an MCXCVIIJ. finissant en luy la famille des Princes Normãds, & la posterité de Guyscard, laquelle auoit tenu ceste tãt illustre courõne biẽ peu moins de LXX. ans, en la suitte de cinq Roys, à cõter depuis Roger, qui premier en eut le sceptre. Voyõs la race de Sueue. Henry dõques fut Roy de Naples, par vn acte biẽ cruel, qu'il ne porte guietes loin: estãt ainsi qu'il sortit tout indigné & cõme en grondãt, de la vie l'an MCXCIX. apres auoir regné s'il est digne d'vn terme tãt hõnorable, depuis la captiuité de Guillaume, qui fut l'an nonante cinq seulemẽt quatre ans, & tenu l'Empire sept. F

Mort miserable de Guillaume dernier de la race des Roys Normands.

Henry VI. du nom Empereur premier de ce nom, & de ceste race, sixiesme Roy de Sicile.

Sa mort.

Frideric II. du nom son fils vnique fut son successeur, tant au sceptre de l'Empire, que de Naples. Du regne de cest hõme les Sarrazins cõmencerent à peupler Lucere ou Nucere, qui depuis retint ce nom, à la differẽce de Nucere des Payens. Ce Monarque fut vn tres-excel-

Frideric II. du nom fils de Henry VI. septiesme Roy de Sicile.

Lucere des Sarrazins.

[illegible] rateur des sciences liberales, & des bõnes,& humaines lettres,en faueur desquelles il ordõna plusieurs beaux & nobles priuileges,tant aux Vniuersitez,Academies, & Colleges, qu'aux docteurs, aux professeurs & aux estudians. Tout cela ne sceut empescher qu'il ne fut à la parfin excõmunié, voire priué de l'Empire, & de la couronne de Naples, par Innocent: tant par ce qu'il auoit faict prodigieusement perdre plusieurs Cardinaux & Prelats,qui s'en alloiẽt au Concile de Lyõ, que pour l'heresie dont il estoit infect & suspect, mesme qu'il auoit empesché par deffence expresse le frere du Roy de Tunes de receuoir le Baptesme,disant trop arrogamment à cest infidelle Prince que le Pape n'auoit aucun pouuoir de l'excõmunier. A toutes ces malices estoit encor iointe ceste cy, qu'il n'auoit iamais payé le cens & le reuenu annuel deu aux souuerains Pontifes, pour la couronne de Sicile. De sorte qu'estant allé en Appulie dresser des nouuelles forces, pour fondre contre le Pape,il fut arresté & saisi au collet par vne maladie vengeresse, & si violente, qu'elle arresta tout court ses entreprises,& le priua d'ame & de vie le XIII. du dernier mois de l'an MCCL. apres auoir esté Roy de Naples,Sicile & Ierusalem, cinquante ans,& tenu l'Empire trente.

Quel fut Frideric.

Mort de Frideric.

B Conrad son fils luy succeda: les histoires disent de ce Prince que si les souueraines destinees l'eussent laissé plus longuemẽt sur la terre,qu'elles ne firẽt, c'est chose certaine qu'il eut esté non seulement imitateur de la cruauté de son pere, ains l'autoit biẽ loin laissé apres luy. C'est pourquoy la diuine Iustice pour destourner le cours de tant de mal-heurs,couppa extraordinairement le cours de sa vie: pour dõner exemple aux Potentats souuerains, que s'ils desirent viure heureusement & bien loin estendre leur aage, ils doiuent bien & iustement viure,exerçants toute clemẽce à l'endroit des hõmes,& toute pieté enuers Dieu,à fin de longuemẽt regner. Du temps de ce mauuais Prince se leuerent certains scelerats, pires garnimens & vagabonds,qui faisants à son de cloche assembler grand nombre de peuple preschoient hautemẽt & d'vne grande impudence,si plustost ils ne vomissoient vilainemẽt plusieurs ordures, & inuentions detestables contre le sainct Siege Romain, en haine de ce que l'Empereur Frideric son pere auoit esté deposé,& priué de ses couronnes.

Conrad fils de Frideric I[?]. dixiesme Roy de Sicile.

C

On trouue encor par les histoires que de son temps les Barons principaux de Naples n'estoient appellez que Messers, au lieu qu'on void pour le iourd'huy le nom de Seignor prophané,iusques mesmes dans les boutiques, tant tout bel ordre est corrompu. Somme que le cruel Conrad fut si mal-heureux & perdu, qu'apres s'estre tousiours seruy de Tudesques, Lombards & Sarrazins, peuples estrangement durs,& mal appriuoisables,pris & pillé, voire mis à feu & à sang la cité de Naples, & pour le comble de toute cruauté faict tuer barbarement Henry son fils par vn More Sarrazin, il fut arraché d'entre les hõmes,& osté cõme par force du nõbre des viuans,dans la ville de Melphe, l'an MCCLIII. empoisoné par Mainfroy son frere bastard,en recõpence de ce que l'ayãt traitté en legitime,il l'auoit cõstitué nõ seulemẽt baillif & recteur du Royaume,ains tuteur de Corradin où nostre histoire est paruenuë.

Les Barons de Naples anciennement honnorez du titre de Messers.
Actes detestables de Conrad.

D

Mort de Conrad.

Mainfroy vnique de ce nom, neufuiesme Roy de Sicile, & paraduenture vnique en vices (aussi estoit-il bastard) cõbien qu'il ne fut sans vertu, & qu'Hercule & plusieurs grãds Heroes l'ayant esté,seruira d'exẽple à ceux qui par des moyens illicites & tyraniques cerchent d'empieter le bien d'autruy: à ce qu'ils soient plus retenus s'ils ne desirent rencontrer vne perpetuelle infamie au bout de la course d'vne mal-heureuse & piteuse fin,qui souïlle à iamais leur memoire. Cõbien que l'inimitable Dãte pour auoit esté Gibellin, & auoir compassionné sa mauuaise aduẽture,& sa calamité deplorable, l'aye mis en son Purgatoire. Et certes il n'y auroit pas eu trop de mal q̃ Mainfroy eut esté ainsi traitté,si sa femme & ses enfans, qui furent reduits en vne vile & sale prison,à trois carlins le iour de pention, n'eussent payé les pechez de cest homme: & si le pauure & tendre Corradin n'eust comme fatalement, & par vn espouuentable & terrible iugement, porté la peine de ses ancestres comme ce discours fera voir,plein d'exemple & de compassion.

Mainfroy premier de ce nõ frere bastard de Conrad neufuiesme Roy de Sicile.

E

F Mainfroy dõc quoy qu'il fut baillif & recteur du Royaume,voire tuteur de Corradin, encor fort tendre & petit,n'estoit pourtãt guieres biẽ voulu ny obey des barons,cõtre lesquels il n'osoit riẽ attenter se recognoissant illegitime,mais estãt d'vn esprit autãt subtil q̃ malin, il occupa le testamẽt de Cõrad,& fit euader & mourir de poison tous ceux qui en auoient eu vent,exhortãt le peuple par vne caute & dissimulee perfidie, voire vne tres-illustre meschanceté, de demeurer sous la foy de Corradin son nepueu leur Roy legitime, nourry pour lors en Alemagne. Il se seruoit ainsi de son non,pour arrester les courages esmeus de ceux qu'il redoutoit le plus: sur le poids de ces affaires,Innocent qui sceut la mort de Conrad,& se [illegible] à Perouse, ville qui tousiours s'estoit maintenue sous l[illegible] & l'h[illegible]mage

Ce qui tenoit la bride courte à Mainfroy.

Mainfroy aspire à la tyrannie.

Innocent entre au Royaume de Naples.

des Pontifes, cõtre le pere de Conrad, se trouua pareillement obligé au recouurement de la couronne de Naples, cõme retõbee au S. Siege : & d'abondant sollicité de plusieurs Barons & Gentils-hommes Neapolitains exilez & forsflits, qui ne desiroient rien mieux que d'estre remis sous les Papes, & voir Mainfroy depossedé : parce qu'il aspiroit ouuertement, & couuertemẽt à la tyrannie. Parquoy Innocẽt auec vne grãde armee qu'il auoit tiré de Lõbardie, de Toscane, & de la Romagne, alla en personne deuant Naples, où il entra le propre iour de S. Pierre, & de S. Paul, au mois de Iuin de l'an deux cens cinquante trois, accompagné du Comte Richard de l'Aigle, du Comte de Fondy, du Cõte de Celano, du Comte Landolphe d'Aquin, que Conrad auoit dechassé, auec plusieurs Cõtes Lombars, Messire Synibaud & Odoris de Sangro, quelques Barons de l'Abrusse & Roger de S. Seuerin seul resté de ceste illustre famille, chef des exilez & forsflits : lequel fut depuis grand Seneschal de Prouence. A tant que toute la Noblesse du Royaume vint prester hõmage à ce Pape, tant Mainfroy estoit hay, mal voulu & detesté. Mais il aduint qu'Innocent, apres ces glorieuses conquestes, mourut ceste mesme annee, & alla triompher au ciel : sa mort qui sembloit auoir esté presagee par vn grand tremblement de terre, presques general par tout le Royaume de Naples, non sans la ruine de plusieurs & diuers edifices, apportant autant de plaisir à Mainfroy qu'elle laissa de dueil aux Neapolitains, qui luy firent vn Epitaphe digne d'eternelle memoire & de la vertu d'vn tel Pape.

Mort du Pape Innocent IIII. l'an MCCLIIII. Son Epitaphe. Innocentio IIII. Pont. Max. De omnibus bene merito rep. optime merito. Cuius natalis fuit in Ioannis Baptistæ ... MCCLII. ... fortitudine ... Apostolorum Principi sacra corona ... cum ... puteo primus pileo ... exornasset Napolitana ... euersam ... restituendam curasset ... que aliis præclare & pro ... diuine ... fuum ... illustrem ... beatæ ... lucem ... Mainfroy au ... Pape Alexandre. ... de Vintimille & Elzee ... Anjou ... de Sicile. ... Montreal. ... de Mainfroy contre le Pape. Mort du Pape Alexandre. Vrban IIII. son successeur fait publier vne croisade contre Mainfroy. Vices & ordures de Mainfroy.

Apres la mort de ce grand homme Mainfroy rassembla son camp, presque tout composé de Sarrasins : ce qui le rendit d'autant plus odieux : deffit Perceual de Grimaud, qui tenoit les parts de l'Eglise : passa en Sicile l'an MCCLIIII. où il trouua vn grand thresor dans le chasteau de Palerme. Alexandre d'Agnane fut esleu Pape l'an ensuiuant, lequel ne fut plustost mis au siege de sainct Pierre, qu'il manda à Mainfroy, estant pour lors à Capue, par ses Ambassadeurs, & Nonces, qu'il eut à rendre hõmage & obeyssance au sainct Siege ainsi qu'il estoit obligé : & restituast sans dilayer tout ce qu'il luy detenoit. Sur ceste semonce Mainfroy fait response, que la couronne estoit de Corradin son nepueu : ce qui anime tellement tous les forsflits du Royaume qu'ils mandent d'vne merueilleuse celerité, Messire Roger de sainct Seuerin, Helie de Gesualde, Frideric & Nuffrio de Murra, Pandolphe de Fazanella, & Aimar de sainct Seuerin, auec instantes prieres à sa Saincteté de les remettre dans leurs maisons, & les terres & seigneuries dont ils estoient despoüillez. Symon de Vintimille l'vn des principaux & plus illustres Barons de Sicile, auoit pour lors vne gallere armee & entretenue à ses despens : comme encor faisoit Elzee Arcuce Seigneur de l'Isle de Capro, qui florissoit l'an MCXCI. du temps de l'Empereur Ænobarbe, de l'armee marine duquel il estoit capitaine general : mais dont la posterité dure encor en Prouence comme nous dirons en autre endroit, d'où l'on tire, que les Roys de Naples ne souloient point armer les galleres, mais les particuliers Seigneurs & Gentils hommes qui en auoient le moyen & pouuoient les maintenir. Tant y a que Mainfroy fit courir vn faux bruit de la mort du ieune Corradin : soubs la faueur mensongere duquel il se fit courõner a Palerme en despit mesme du Pape. Apres ce couronnement passant en Calabre, entrant à Salerne, allant a Nolle, & finalement a Naples.

Mainfroy maistre de ces deux couronnes deliberant en son esprit de mener outrageusement le Pape, & amplifier son Estat, mande les Sarrasins qu'il auoit conduits d'Affrique auec ceux de Lucere, iusques aux campagnes, & au territoire de Rome, où ils font des saccages barbaresques & sanglants : taxe la Comté de Fondy au sainct Siege que l'Empereur Frideric auoit donné aux Papes, bornee du fleuue Garillan : troubla grandement les Florentins & debilita de façon la partie guelphe au fleuue de l'Arbe pres de Sienne, que Florence fut sur le bord de son entiere ruine, dont le Pape print tant d'apprehension & de viue melãcolie, qu'il en mourut de douleur le vingt & quatre de Iuin de l'an deux cens soixante vn.

Vrban IIII. qui luy succeda, trouuant l'Eglise ainsi desolee par les armes rebelles de Mainfroy, qui auoit occupé presque toute l'Italie, introduit les Sarrazins au patrimoine de S. Pierre, & machiné d'auoir le Pape prisonnier, fut tellemẽt animé, qu'il s'ausa de faire publier vne croisade : au son de laquelle tous les guelphes d'Italie se leuerent en armes, en faueur du Siege Romain : dont les Sarrasins qui se retirerent vers la Poüille n'entrerent en moindres alarmes, que Mainfroy en mortels pensemẽts & soupçons, lequel n'arresta pour tant de felonement persecuter l'Eglise, & le Pape, menant auec tout cela vne vie Epicurienne, deshonneste & lasciue, ores en Poüille, puis en Sicile, veautré parmy ses ordures, ses cõcubines & ses putains, sans se resouuenir de Dieu : qui desia l'abandonnoit, luy laschoit sa

malediction,

malediction, & mettoit son Royaume en proye alors que moins il y pensoit & se croyoit plus asseuré. Or Vrban qui auoit vn cœur François & genereux, resolu de se despecher d'vn tel aduersaire, & d'vn tant desobeissant vassal, ou à mieux dire cruel & barbare ennemi, mande vn Legat en France au Roy Louys, qui depuis fut nommé saint, pour leuer gens & soldats, auec vne bulle d'indulgence en faueur de tous ceux qui prendroient les armes contre ce Tyran Mainfroy, ennemi iuré de l'Eglise. **A**

Ambassades & Nonces du Pape à saint Louys.

Bulle enuoyé par le Pape en faueur des Croisez.

Ce parchemin potra tel coup, qu'en peu de iours le Legat eut fait leuee d'vn grand nombre d'hommes, & d'vn exercite puissant, dont les Chefs, qui dés lors prindrent l'enseigne de la Croix, furẽt euy Euesque Antisiodorense, Richard Comte de Vindozzo, & Robert fils du Comte de Flandres, beau-fils de Charles. Ceux-cy meus de deuotion, passerent soudain en Italie, releuerent si haut les affaires des Guelphes, & abbatirent tellement les courages des Gibellins, que Mainfroy se trouuãt en vn destroit tant inesperé, rappella, sans plus longuemẽt attendre, le coup de tempestes, presques tous ses soldats & Capitaines espars & plantez par l'Italie. Ceux de la Romagne & de Toscane, qui voulurent courir au rencontre des François, furent tous taillez en pieces, auec Vbert Pallauicin parent de Mainfroy, lequel auoit **B** assemblé en vn gros presques tous les Gibellins d'Italie, dont Mainfroy bien estourdi vint à se despiteusement repentir, quoy que trop tard, d'auoir tiré ses gens des marches de Lombardie, & à s'aduancer de ce pas auec son armee, resolu d'aller empescher les aduenues & les passages de la Toscane aux François, qui ja y estoient entrez. Parquoy prenant autre conseil, il se va ietter à la campagne de Rome, & se campe dans Agnane, pour clorre comme les portes & les entrees de son Royaume à ses ennemis, qu'il voyoit ja si aduancez.

Chefs des Croisez.

Gens de Mainfroy mal menez.

Mainfroy dãs Agnane.

Le Pape qui pour lors estoit à Viterbe voulut voir tout ce gros & puissant exercite François, qui passa en tres-bel ordre de guerre, la lueur des armes richement dorees, iettant des **C** esclats à guise d'estoiles contre les rayons du Soleil aux yeux de tous les regardans. Le plaisir que ce Pontife en receut fut tel, qu'il les accueillit tous tres-amiablement, embrassant d'vne paternelle demonstration les principaux Barons & Capitaines, principalement le Comte Robert gendre de Charles: les banieres duquel sa Sainćteté voulut benir, l'exhortant de suiure vne entreprise tant heroïque & si saincte, qu'il en acquerroit à sa vertu vne loüange immortelle. Ce qui anima tellement les François contre le Tyran Mainfroy, que de ce mesme vent ils s'allerent planter tout contre luy, resolus de le combattre.

Le Pape void passer le camp François, & benist leurs banieres.

Aupres de Mainfroy, suiuant le commandement qu'il auoit fait publier à tous ses plus **D** fideles Barons, estoient arriuez Messire Giuzzolin de la Marre & le Comte Gentil de Sangro, l'vn auec sept bons cheuaux, l'autre auec vingt-deux gendarmes, tous bien couuerts & bien montez: André d'Ebulo, Bernard Carbouare, Colle de Montagne, tous trois Barons de l'Abruzze, auec vingt-cinq cheuaux, & plusieurs autres Gentilshommes affectionnez à son parti. Dedans Naples cependant ne se disoit aucune Messe, & ne vouloit souffrir l'Archeuesque de la Cité, que aucun Prestre fust si osé de la celebrer, suiuant la defense expresse, & l'excommunication mesme du Pape. Cela semblant par trop lamentable, meut les Neapolitains de mander trois signalez Gentilshommes à Mainfroy, pour le prier de faire paix auec sa Sainćteté, & remedier à vne si calamiteuse desolation. Mais Mainfroy, **E** qui auoit l'ame Sarrazine, respondit bien superbement, en se moquant de leur requeste, qu'il manderoit trois cens Sarrasins à Naples, qui dans peu d'heure feroient bien dire la Messe, ou par amour, ou par armes: parce qu'il feroit enferrer aux galleres tout autant de Prestres qui refuseroient de la dire & celebrer à l'accoustumee. Ceste barbaresque & inciuile responce toucha fort viuement le cœur de ces trois Barons: lesquels comme surpris d'vn grand coup d'estonnement, hausserent le ton de leurs voix, & aduiserent Mainfroy, qu'il eust bien à se garder d'infecter la ville de Naples d'aucuns Sarrazins & Mahumertans, s'il ne vouloit voir vn tumulte bien sanglant & miserable dans sa principale Cité, & gaster tous ses affaires. Mainfroy fut si estonné, que sans suiure le cheual de son courroux, qu'il **F** arresta court, par vn assez meilleur conseil, que celuy que la fureur de son ire luy auoit suggeré, il manda vn des siens à Naples, où il craignoit quelque sinistre & tumultueux changement, pour tenir cois tous les habitans, & les Nobles, qu'il auoit plus en sonpçon.

Ceux qui vindrent se rendre aupres de Mainfroy auec leurs trouppes.

Messe cessee à Naples.

Gentilshõmes de Naples mãdez à Mainfroy.

Responce des Gentils-hõmes à Mainfroy.

Or ce mesme iour, qui fut au cinq de Septembre de l'an deux cens soixante-deux, le Comte Robert vint asseoir son camp à la veue du camp de Mainfroy: tellement que pour faire quelque preuue d'armes en vn tel & si capital voisinage de part & d'autre, deux compagnies Sarrazines allerent le lendemain assaillir les François, tant à la malheure, qu'vn seul d'eux n'en fust retourné vif, si le Comte Falcon de Cesualde, auec trois compagnies de

Le camp François en veüe de celuy de Mainfroy.

Deffaicte de quelques Sarrazins.

gendarmés,n'eust secouru ces infideles si mal menez:mais il ne sçeut tāt faire ny empescher que xxxiij. n'en demeurassent sur la place pour aller soupper aux Enfers, auec Philippe Carraffe de Naples Escuyer de ce Comte,& deux de ses hommes d'armes, dont il fut assez plus de dommage que de tous ces Mahumetans,combien que le Gesualde, par vne excellente faueur, souppa ce soir mesme dedans la tente de Mainfroy.

Conseil tenu par Mainfroy auec ses principaux Barons & Cheualiers.

A Cinq iours apres Mainfroy fit appeller tous ses Barons dans son pauillon, & là tint conseil de ce qu'il auoit à faire auec ses principaux & plus fideles Conseillers, où se trouuerent le Comte de Cazerte de la maison d'Aquin, le Comte Iourdain Lance, le Comte d'Aguane de la maison de Carbonare, le Comte Falcon de Gesualde, le Comte Bernard Roux, le Comte Barthelemy de Gesualde,Messire Pandolphe d'Aquin, de la Crotte, M. Guillaume d'Auelle,& le Comte de Vintimille, auec trois autres gentilshommes Siciliens, & quatre Capitaines Sarrazins: le Conseil tenu, la nuict ensuiuant Mainfroy fit passer le Garillan à tout son ost,& entra dans le Royaume, où s'estoient desia ioincts & rendus le Comte de Molise auec LX. bons cheuaux, & le Comte de Lonre accompagné de trois Barons de

Les Prouençaux par corruption de lettres disent à Candolle pour de Caldore.

Extreme apprehension de Mainfroy.

B la maison de Caldore, auec vn semblable secours de LX. Cheualiers, Messire Conrad de Aquauiua, lequel venoit de l'Abbruzze auec xxxvj. bons cheuaux,& encor Iaques & Raymond Capeci, auec deux escadrons de caualerie legere. Et toutesfois auec toutes ces forces, Mainfroy auoit l'esprit pendu en vne si estrange peur, qu'il ne se pouuoit asseurer, ny resoudre constamment, tant a de force la conscience quand elle remord vne mauuaise ame.

Robert de Flandres retrossé à Rome.

Comme ces choses sont en cest estat, & que Robert s'appreste de passer le Garillan,voicy qu'on luy porte nouuelles de la part du Pape, que les Romains ne sont reuoltez. Ce qui

C le contraint de changer d'aduis, & d'aller sans plus attendre au secours de sa Saincteté. Mainfroy qui en a vent, ne manque point de son costé d'empoigner ceste occasion, & d'appeller ses Barons,que pour contrequarrer Robert,il prie bien instamment d'aller secourir les Romains. Mais ses Barons luy font vnanimement vne belle & honnorable responsе de refus,disants qu'ils ont pris les armes pour la defense de sa couronne,non pour aller contre le Pape. Parole qui fit penser tellement à Mainfroy, que dés lors entrant en quelque meffiance de leur affection,il les congedia le plus honnestement qu'il peut, apres auoir assez auarement arraché d'eux, comme par forme d'emprunt, tout l'or qu'ils auoient porté pour subuenir à ceste guerre.

Dessein de Mainfroy.

On dit que Mainfroy passa aussi le Garillan,fleuue qui diuise l'Estat de l'Eglise du Royau-

D me de Naples,pour temporiser & cercher par ce moyen la victoire plus asseurée, sans coup ferit, ny tenter le sort des armes, se confiant à l'impatience des François, que le trauail rompt & dissipe tout aussi tost qu'ils sont en estranges marches: mais il se trompoit ce coup là, parce que Robert estoit sur le poinct de passer ce fleuue quand il fut appellé du Pape: toutesfois son aduis porta: car il manda dés lors tant de Sarrazins aux ennemis de l'Eglise. & troubla tellement le sainct Siege, que les François venus à la solde du Pape, ne pouuants auoir leur paye ordinaire,furent bien aisement induits à passer deçà les Alpes,& quitter les champs d'Italie. Ce desordre fut occasion que ceux qui resterent, n'estans capables de re-

François desbandez faute de paye.

E sister aux forces de Mainfroy, ne sçeurent empescher qu'Vrban ne fust osté de son Siege: en ceste inesperee fortune, tant s'en faut qu'vne telle perte luy peut abbaisser le cœur,qu'il se roidit d'auantage: voire print comme des nouuelles forces en son ame: si que dés lors il prit resolution d'enuoyer querir Charles, ne pouuant esperer secours d'Alemagne,dont la couronne estoit en contract entre Alphonse X. Roy d'Espagne, & Raynulphe frere du Roy d'Angleterre: ne voulant appeller Corradin, qu'il sçauoit ieune & tendre Prince,incapable d'vne telle & si puissante entreprise, issu d'ancestres qui de pere en fils n'auoient fait que troubler les Papes,& subuerti le sainct Siege. Parquoy Charles,comme

Resolution du Pape Vrban.

Charles frere de S. Louys esleu pour Roy de Sicile.

F Prince iuste,Religieux & magnanime,frere d'vn si grand & sage Roy que Louys, & de la plus illustre & puissante maison du monde, estoit le seul qui pouuoit garentir l'Eglise ainsi persecutee des oppressions de ce barbare: & seul entre tant de Princes Chrestiens, d'auoir le Royaume de Naples,pourueu qu'il le voulust conquester à force d'armes à ses propres cousts & despens.

Charles appellé.

Vrban remonstra ces choses auec tant de vehemence, que Charles fut appellé. Il estoit pour lors en Prouence auec le Roy Louys son frere quand les Legats du Pape arriuerent auec la couronne de Naples, & toutes les conditions que peu apres nous dirons de la part de sa Saincteté. Il receut auec beaucoup d'honneur & d'allegresse les Ambassadeurs & leur

ambaſſade, ne deſirant rien tant au monde que d'auoir le nom de Roy, pour voir ſa Comteſſe Royne. Toutesfois il voulut auoir l'aduis du Roy, des Comtes d'Arthois & d'Allanſon ſes freres, & de plusieurs autres Princes & Barons qualifiez, qui trouuerent le don acceptable, & le voyage à propos, luy promettans tout ſecours à vne ſi glorieuſe entrepriſe, cas qu'il la voulust accepter. D'ailleurs, ſa femme qui bruſloit d'vne ambition, qui ne donnoit aucun repos à ſon cerueau, le porta ſi auant en ceſte reſolution, qu'elle luy promit toutes ſes bagues & ſes ioyaux, auec les plus riches & precieux ornements de ſa perſonne, pour recompenſer les Barons qui le ſuiuroient en ceſte guerre : ſi qu'elle n'oublia aucune ſorte de priere & de perſuaſion, qu'elle ne miſt en practique enuers tous les Cheualiers & Gentils-hommes Prouençaux, pour les faire marcher ſous ſon enſeigne, & l'aider à eſtre Royne. Acte digne d'vne femme qui merite des Autels, & des Statuës heroïques dans les plus belles hiſtoires.

Acte heroïque de la Comteſſe Beatrice femme de Charles.

Charles s'appreſtant pour vn tant glorieux voyage, fit reſponſe par les meſmes Legats (c'eſtoient le Cardinal de Tours, & Barthelemy Pignatel, Archeueſque de Naples & de Melphe) à ſa Saincteté, qu'elle le verroit bien toſt en armes, ou pour le deliurer de Mainfroy, ou pour ſacrifier ſa perſonne & ſes amis à la defenſe de l'Egliſe : ce qui apporta vn merueilleux contentement au Pape, au College des Cardinaux, à la partie Guelphe, que Mainfroy auoit mal traicté, & aux Barons bannis de Naples, qui ne s'attendoient qu'aux François.

Reſponſe de Charles aux Legats du Pape.

De cecy eut bien toſt nouuelles Mainfroy, dont il ne reſta peu douteux : ſi bien que voyant fondre vne grande tempeſte ſur luy, il ſe munit d'hommes & d'armes, d'argent & de viures, & de toutes prouiſions de guerre pour defendre ſon Eſtat. Fit ſon Lieutenant general en Lombardie le Marquis Pallauicin ſon parent, tres-noble Cheualier Piedmontois, qui le reſſembloit non ſeulement de viſage, mais de façons & de mœurs : fortifiant au ſurplus la coſte marine de quantité de galleres Poüilloiſes, Siciliennes, & Pizanes, pour fermer les ports à Charles.

Mainfroy ſe munit contre Charles.

C'eſtoit au mois que les chaleurs ſont plus vehementes, de l'an deux cens ſoixante-quatre, qu'vne grande Comete apparut, denonçant pluſieurs malheurs, comme pluſieurs interpreterent, au grand deſarroy de Mainfroy. Cependant Vrban mourut : au lieu duquel Clement IIII. premierement appellé Guy de Fulcodi, natif de la ville de Sainct Gilles, à trois lieuës d'Arles, fut creé. Et ſceut-on ſur la fin de May de l'an qui ſuiuit apres, que Charles qui auoit fait vn puiſſant exercite, raſſemblé force Barons François & Prouençaux, & fait prouiſion d'eſcus au ſoleil, eſtoit parti de Marſeille auec trente vaiſſeaux longs, & venu en armes au ſecours du Pape, qui l'auoit fait Senateur Romain, ayant laiſſé auec la Comteſſe Beatrice le Comte Guy de Montfort, fils de Simon Comte de Lencaſtre, auec mil cinq cens cheuaux, dont il auoit la conduite, à fin de les mener à Rome par les marches de Lombardie : dont Mainfroy eut grand deſplaiſir, voyant approcher ſa ruine. De ſorte que ſur la fin de Septembre il manda le Comte Iourdain Lance auec CCCC. lances, & force deniers, pour reünir ſes amis, & repouſſer les François : ayant auec luy M. Leonel d'Aioſſe, auec vne belle compagnie de Neapolitains, montez ſur des puiſſants courſiers : à tant que le XVIIJ. d'Octobre Mainfroy auec mille Sarrazins tira vers la Marque, mettant tout le Royaume en armes.

D'Aouſt.

Mort d'Vrban.

L'an MCCLXV ſur la fin de May.

Exercite de Charles parti de Marſeille.

Sur la fin du mois de Septembre.

Les meſmes hiſtoires dont i'ay tiré cecy, diſent bien qu'auec le Comte de Montfort & la Comteſſe Beatrice, vindrent pluſieurs illuſtres Seigneurs & Barons, tant François que Prouençaux, entre leſquels furent ceux-cy, Boccard Comte de Vaudemont, & Iean ſon frere, Goy de Beaulieu Eueſque d'Alzerro, Philippe de Montfort, Guillaume & Pierre de Beaumont, Robert de Bethunes fils du Comte de Flandres, gendre de Charles, Gilles le Brun Conneſtable de Flandres, conducteur & gouuerneur de Robert, le Mareſchal de Mirepoix de la maiſon de Leui, Guillaume Eſtendard, Iean de Breſeluc, Mareſchal de Charles, Cheualier courtois & tres-valeureux, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes, qui furent fort amplement recompenſez : & que d'abondant pluſieurs illuſtres & notables familles s'habituerent aux ſieges & places de Naples, & par les Seigneuries du Royaume depuis ce meſme voyage : comme furent celles de Brenne, de Dammartin, de Bar, de Sully, d'Appi, de Ianville, de Laurite, d'Eſteudard, de Diniſiac, de Balgis, de Sabran, des Baulx, d'Agoult, de Cantelme, de l'Eſcut, d'Artois, & pluſieurs autres grandes races, dont on void encor les branches, tant en France, & en Prouence qu'aux contrees d'Italie.

Seigneurs & Barons venus auec la Comteſſe Beatrice.

Familles illuſtres Françoiſes & Prouençales habituees à Naples.

Mais nos Archiues diſent vn peu plus particulierement, que Charles fit ce glorieux

passage accompagné des principaux Barons & gentilshommes de France, Dauphiné, Languedoc, & Sauoye, & de la pluspart des plus nobles Prelats, Barons, & Cheualiers Prouençaux, qui voulurent suiure l'enseigne de leur Comtesse, pour l'aider à estre Royne, entre lesquels sont principalement remarquez par leurs noms & qualitez,

Prelats, Barons & Cheualiers Prouençaux au voyage de Sicile & de Naples.

Vicedominus, ou Bisdomini Archeuesque d'Aix, Guillaume Euesque de Frejuls, Bertrand
Euesque d'Auignon, & Guillaume de Villeneufue Iurisconsulte de Tharascon, principaux A
Conseillers de Charles, Hugues Pena son Secretaire, Guillaume de Coutignac surnommé le gros Guillaume, Ysnard d'Entrauenes Sieur d'Ollieres & de Sault, Bertrand des Baulx Seigneur de Berre, auec Raymond des Baulx son fils, Pierre Balb Comte de Vintimille, & ses freres, Iean de Burlas, qui fut Seneschal de Prouence, Guillaume de Sainct Auban Sieur du Puget Theoniers, Bertrand de Allamanon Sieur de Roignes, Amelin d'Agoult Sieur de Curban, qui fut Seneschal de Piedmont, Guillaume de Fossis Seigneur en partie d'Aix, & Roger de Fossis son fils, Guillaume Estendard, qui fut Seneschal de Prouence, Beral des Baulx, l'vn des Vicomtes de Marseille, Frere Ferrend de Barraz grand Comman-
deur des parties cismarines, ou deçà la mer, Elzias de Sabran Seigneur d'Vsez, Manuel Balb B
Seigneur du Muy, Guillaume de Cadenet Sieur de Cadener, Rycan de Allamanon, qui fut Admiral des Mers de Prouence, Raymond de Flassans Sieur de Flassaus, Boniface de Castellane, ou de Galbert Seigneur de Castellane, Sordel Cheualier de Mantoüe, & Poete prouençal, Guillaume de Brignolle, Cheualier de Brignolle, Rostang & Ferrand de Ysia freres, Sieurs de la Turbye & de Morgues, Fulco de Ponteuez Sieur de Ponteuez, Perceual d'Oria Baron de Gennes, qui fut Podestat d'Auignon, Guillaume de Bargemon Sieur de Bargemon, Pierre de Vins, qui fut Seneschal de Prouence, Rostang Gantelme Sieur de Boulbon &
de Romanin, Iean de Lascaris Comte de Tende, Philippe de Lauerio, qui fut Seneschal de C
Prouence, G. Vento gentilhomme de Gennes, Guillaume Porcellet gentilhomme d'Arles, Thibaud de Fornoye Cheualier, & Burgondion de Trets Sieur de Trets & Roquefueil.

Plusieurs autres Capitaines & Cheualiers Prouençaux auec Charles.

Auec ceux-cy furent encor vne infinité d'autres Barons, Cheualiers, & Capitaines Prouençaux, qui suiuirent leur Prince en ceste glorieuse conqueste de la couronne de Sicile, dont les nepueus pour la plus part sont encor restez en pieds, & ont flori tres-noblement tant en Prouence qu'à Naples, Sicile, Calabre, Poüille, Florence, & autres fameuses parties & Citez d'Italie. C'estoient tous Chefs de guerre, & Capitaines signalez, lesquels bien & richement equippez monterent sur les galleres de Marseille: le reste de l'armee composee d'enuiron six mil Prouençaux lestes & deliberez, auec leurs mandilles bandees de velours, &

L'armee de terre.

leurs brayes ou gregues selon la mode du temps, allants & gaignants chemin par terre, non D
sans remplir de terreurs & d'allarmes les campagnes de Lombardie, & tout ce qu'ils rencontroient. Aussi voudroy-ie croire que ce fut à ce voyage que les familles d'Italie, que lon tient encor pour le iourd'huy prouençales, des Porcellets, Estendards, Gantelmes, ou Cantelmes, Agoults, Sabrans, & autres telles races tres-anciennes & tres-nobles de ceste Prouince, s'arresterent & planterent premierement deuers ces quartiers & ces regions: comme pareillement plusieurs familles Italiennes, Aragonnoises, Espagnoles, Neapolitaines, Calabroises & Siciliennes se transplanterent en nostre Ciel: ainsi que la suite de ceste histoire remarquera aux occasions qui s'offriront.

Quand les familles Prouençales s'arresterent & planterent à Naples.

Guelphes Toscans aupres de Charles.

Auec Charles s'estoient rendus plus de quatre cens Guelphes, la plus part Gentilshom- E
mes Toscans & Florentins, sous la conduite du Comte Guido Guerra, autant superbement vestus, que bien armez & montez. A quoy il print autant de plaisir, qu'il fut saisi d'estonnement, de les voir hors de leurs maisons en si noble & riche equipage. Les asseurant qu'il ne seroit aucunemẽt ingrat à leur bonne volonté, ny si peu magnifique & liberal à leur vertu, qu'il ne les remit non seulement à leurs maisons, & dans la iouyssance de leurs biens: ains ne leur fist part de toutes les conquestes qu'il feroit sur les ennemis, se contentant du nom de Roy, qu'il reseruoit pour luy seul.

Magnanimité de Charles.

Charles & Beatrix à Perouse.

Peu de temps apres Charles & Beatrix se rendirent à Perouse, où Clement continuant
ce que Vrban son deuancier auoit basti & commencé, accompagné de seize Cardinaux, au F
quatriesme des kalendes de Mars de l'an deux cens soixante-cinq, infeoda à Charles, & à ses successeurs legitimement procreés de sa chair par droicte ligne, le droict des deux Siciles, ainsi qu'il est à plein contenu en la Bulle d'infeodation, ou sous les conditions suiuantes, Charles parle & promet ainsi. Que si à son decez ou de ses hoirs aduenoit (ce que Dieu ne voulut) que luy ou eux n'eussent aucuns heritiers, le Royaume de Sicile retourneroit librement & sans difficulté à l'Eglise Romaine, & sous sa disposition.

Promesse de Charles au Pape.

Que

Que les descendans, ou de ses hoirs Roys de Sicile, fils & filles succederoient à la cou-
ronne, par tel si toutesfois, que de deux enfans trouuez en pareil degré de concurrence le
masle seroit tousiours preferé. Cas aduenant qu'il vint a deceder sans enfans descendus le-
gitimement de son corps, Alphons Comte de Poictiers son frere germain, deuant estre son
successeur seulement au Royaume & aux terres que dessus. Là pourtant où Alphons ne
A suruiuroit a Charles, l'vn des fils du Roy Louys son pere, l'aisné d'apres le successeur de la
couronne de France, pouuant estre appellé a la succession de Sicile. Grace & succession qui
deuoit estre seulement principale, tant du costé de Charles que de la leur : car s'il aduenoit
qu'Alphons fust osté du mònde auant Charles, telle succession ne pouuoir s'estendre à au-
cun de ses enfans ou heritiers : mais bien à tel puisné de France, auquel le sceptre des deux
Siciles deuoit escheoir.
Pareillement ne pouuoit nul des fils, ou heritiers de tel puisné, s'il ne suruiuoit à Char-
les, recueillir telle couronne, ains deuoit tant la Sicile que les terres sus mentionnees estre
deuoluës à l'Eglise Romaine, pour en disposer à son plaisir & volonté.
B Or s'il aduenoit, que tant Alphons, que tel second fils premier apres le successeur de la
couronne decedassent auant Charles, autres ne pouuoient succeder à tels Royaumes &
Seigneuries sans enfans legitimement descendus de luy : si que la disposition en estant
laissee a l'Eglise Romaine, à elle seule estoit permis d'en faire à son plaisir & volonté, comme
semblablement s'il arriuoit, & que Alphons & le second fils de France ou leurs hoirs vins-
sent a deceder sans enfans descendus legitimement d'eux : les mesmes sceptres & seigneu-
ries retomboient sous l'entiere domination, pure & libre disposition de l'Eglise. Et là où il
en iroit ainsi, que quelqu'vn des autres successeurs de Charles, Roy ou Royne de Sicile de-
C cederoit sans legitime progeniture, en ce cas à luy succederoient telles personnes si elles
suruiuoient : c'est à sçauoir des descendans de tel Roy ou Royne decedans en telle manie-
re : le frere ou la sœur & les collateraux, ascendans masles & femelles, comme à dire l'oncle
paternel & maternel, la tante paternelle & maternelle, & au dessus en remontant iusques
au quatriesme degré collateraux seulement, qui seroient pour lors & durant leur vie : ex-
cepté si d'auenture en sortoient d'eux quelques-vns apres le decez de Charles.
Les collateraux semblablement descendans ou inferieurs masles & femelles (que lon
appelle communement felezenes, niepces, nepueus, niepces de frere ou de sœur, & au
dessous pouuoient succeder iusques au quatriesme degré seulement : ainsi qu'il a esté cy
dessus exprimé des femmes de la ligne droicte & collaterale, tant des mariees que non ma-
D riees à Princes bons, fideles, & bien affectionnez au sainct Siege. Et ainsi voulut Charles :
que le degré fust gardé en telles personnes : sçauoir, que le premier fust preferé au dernier
entendant neantmoins & voulant, que là où se trouueroient & rencontreroient plusieurs
concurrents en sa succession, l'aisné fust tousiours preferé au puisné, & le fils à la fille : que si
aucunes de telles personnes ne suruiuoient, il entendoit que les mesmes couronnes de Sici-
le, & autres terres & seigneuries reunissent tousiours à leur premier domaine, sous la puissan-
ce des Papes, & la disposition de l'Eglise.
Mais si par cas d'auenture aduenoit, que en defaut des masles vne princesse non mariee
E succedast, elle deuoit, & si estoit obligee de se ioindre & marier à tel prince digne de telle
charge, & couronne, puissant & capable de la proteger & defendre contre les ennemis, qui
entreprendroient de le molester & troubler par guerres ou autrement en son Estat. Sur ce
toutesfois requis & respectueusement demandé l'aduis & sage conseil de l'Euesque souue-
rain de Rome. Et si outre & par dessus ces qualitez requises & necessaires elle ne deuoit,
ny pouuoir par mesme luy espouser autre qu'vn prince bien famé, deuot, fidele, Catholi-
que, & singulierement affectionné au sainct & Romain Siege. Aduenant le contraire, ou qu'il
fust contreuenu à toutes telles conditions, il seroit tousiours loisible au Sainct Pere de pro-
ceder contre tel Roy, à la priuation de son Royaume & de ses terres, domaines & seigneuries,
F sans aucune façon de procez, ny solemnité de droict aucune, en quelque aage que la prin-
cesse se trouuast, s'il on sembloit a sa Saincteté. Au moyen dequoy aucun ne pouuoit suc-
ceder, qui ne fust conceu & engendré de vray & legitime mariage.
Et finalement ne pouuoit Roy aucun, ny moins les hoirs de ses hoirs diuiser ny mettre
en deux egales, ou inesgales portions les couronnes des deux Siciles, leurs terres & sei-
gneuries, qu'vn seul deuoit tenir immediatement & en fief perpetuel de l'Eglise, sous les
conditions recitees, dont il deuoit faire hommage au grand & souuerain Pontife, ou à son
Legat au nom de sa Saincteté, par la reception reseruee au serment de fidelité.

Telles

Telles conditions portoit expressement la Bulle de l'infeodation, & toutes les paroles que Charles profera de sa bouche: en suite dequoy il presta l'hommage au Pape, & se mit à dire ainsi.

Hommage fait de la propre bouche de Charles au Pape.

Ie Charles par la grace de Dieu Roy de Sicile, fay plein & entier vassellage à l'Eglise, pour le Royaume de Sicile, de toute la terre qui est par deçà le Phar, iusques aux limites des terres de l'Eglise, excepté de la Cité de Beneuent auec tout son terroit, hommes, destroit, A
& appartenances.

Apres cest hommage, il fit encor vne promesse fort solemnelle & authentique, qu'il prononça semblablement de sa propre bouche, suiuant de mot à mot les paroles de sa Saincteté, comme feroit vn truchement & interprete, en ces propres & mesmes termes.

Promesse de Charles faite suiuant les paroles du Pape au Pape mesme.

Vous promettez (luy fit dire le Pape) & iurez de ne vous laisser eslire en Empereur d'Alemagne, ou de Lombardie, ores qu'on voulust faire tomber l'election sur vous: & que quand cela aduiendra le royaume de Sicile retournera en la disposition absolue & franche de l'Eglise Romaine.

Ce que Charles deuoit payer annuellement à l'Eglise pour le Royaume de Sicile.

D'auantage, que pour tout le cens de ces terres vous payerez huict mil onces d'or au poids B
du royaume, le iour de sainct Pierre annuellemét: & si dans deux mois apres le iour & terme escheu vous ne les payez, vous serez excommunié: que si vous ne les payez dans autres deux mois inspitez, les royaumes & ses terres vous seront interdites. Mais si dans autres deux mois vous ne satisfaites entierement les huict mil onces d'or, vous serez totalement descheu du droict du sceptre: si qu'il paruiendra à l'Eglise. Somme que si vous ne liurez en deniers comptans pleinement & entierement le cens deu & accordé, vous encourrez semblables peines: & outre ce donnerez à chasque terme, outre les huict mil onces d'or, vne haquenee de poil blanc à sa Saincteté. Finalement ne mettrez aucune imposition ny taille sur les gens d'Eglise, ny n'aurez nulles regales aux benefices vaccants du royaume, suiuant les sanctions canoniques.

Hommage d'vne haquenee blanche par le Roy de Sicile au Pape.

Apres que la Bulle de l'infeodation eut esté scellee de seize seaux, & signee au bas par autant de Cardinaux, Charles qui s'estoit ja rendu dedans Rome fut sacré & couronné auec magnificence & feste royale, au Temple de Sainct Iean de Latran, par les Cardinaux mandez du Pape sur le commencement de l'an mil deux cens soixante-six.

Charles sacré à Rome. Le vi. de Ianuier de l'an MCCLXVI.

CHARLES PREMIER ROY DE NAPLES.

CESTE couronne tant desiree & recerchee auec tant de frais, de trauaux & de peines mise sur son chef: Beatrice de Comtesse faite Royne, l'infeodation, la promesse, les festes du couronnement, & toutes ces magnificences royales accomplies, Charles que nous ne nommerons plus que Charles ou Roy prend congé du Pape, sort auec ses forces & son armee de Rome, & s'en va droit trouuer Mainfroy, qui n'estant sans des merueilleuses agitations & tempestes d'esprit, luy manda ses Ambassadeurs pour le requerir de paix: mais la response de Charles fut bien autre qu'il n'espetoit, royale, courte, Françoise, & resoluë, ne contenant que ces paroles.

Charles fait & couronné Roy va contre Mainfroy.

Allez dire au Soltan de Lucere, que ie le mettray auiourd'huy en Enfer, ou il me mettra E
en Paradis: & ayant renuoyé ses Ambassadeurs bien estonnez, poursuiuit son chemin & son entreprise auec vne telle roideur & celerité, qu'il fit quitter la place au Comte Iordan, qui gardoit fermement le pas, à ce que Charles ne peut passer: iaçoit que l'histoire die que ce fut vn tour du Comte de Cazerte contre Mainfroy, duquel il se vouloit venger d'vn grief & mortel deshonneur qu'il luy auoit procuré en abusant de sa femme.

Braue response de Charles aux Ambassadeurs de Mainfroy.

Charles ayant rompu le pas des ennemis, poursuit sa conqueste, prend Aquin par force, la Roque d'Arci, & Sainct Germain, forteresse imprenable & presques inassiegeable, que le Comte de Vaudemont & son frere forcerent opiniastrement, assistez des Guelphes & bannis de Florence. Qui sembla bien vn coup de la main de Dieu, y ayant dans ceste place plus de F
mille hommes de cheual, auec presques tous les Sarrazins de Lucere, & cinq mille hommes de pied. si que la deffaite fut bien sanglante, & ceste place pillee, auec grande desolation. Cest eschec aduint lors que Mainfroy y pensoit le moins, & qu'ayant planté son esperance plus fort en l'assiette de ceste Roque, au nombre de tant d'hommes, & encor au secours qu'il attendoit de Barbarie, des Gibellins, de Toscane, & de Lombardie, [illegible] que le camp de Charles ne pourroit faillir de se dissiper & rompre de luy-mesme en de

S. Germain forcé sur les gens de Mainfroy.

lieux si marescageux, difficiles & plein de boues : en quoy il auoit bien preueu, si le ciel eut esté pour luy.

En ce gauche coup de fortune il fut cōseillé de ne faire plus cōte de S. Germain, & de se retirer auec son ost à la Cité de Beneuent, pour choisir vn camp de bataille qui fut à son aduantage, & se retirer vers la Poüille, si le besoin le chassoit, pour là seruir d'obstacle à Charles, qui ne pouuoit par autre endroit entrer au Royaume de Naples, ce qui fut faict & cōclu. *Mainfroy se retire à Beneuent.*

A Charles sçeut tout aussi tost que Mainfroy estoit à Beneuēt, quitte S. Germain, & luy va apres auec tout son exercite : laisse le chemin de Capuë, & passe par Tuliuerno, où il pouuoit gueyer le fleuue, qui estoit deuenu gros, trauerse la Comté d'Alise, & par des aspres & roides rochers, qu'il franchit legerement se rend à la vallee de Beneuent distante du fleuue Calaure, enuiron deux mille pas. *Charles suit Mainfroy.*

Mainfroy voyāt son ennemy si pres de luy, se resould tout aussi tost au combat: sort auec son ost, passe le Pont du Calaure, où Charles n'auoit peu trouuer le pas libre : & range ses gens à la pleine de saincte Marie de la Grandelle, faisant trois bandes de son camp : la premiere de Tudesques, esquels il cōfioit beaucoup en nōbre de mil deux cens cheuaux, sous la cōduitte du Comte de Caluano: la secōde de Toscans, Lombards, & Tudesques en nombre de mille cheuaux, q̃ le Comte Iourdan menoit : la troisieme des Poüillois & Sarrazins de Lucere, de mille quatre cens cheuaux, qu'il voulut mener & conduire luy mesme, outre les autres pietons, Archers & Sarrazins, qu'il auoit en grand nombre d'hommes. B *Exercite de Mainfroy diuisé en trois batailles.*

De l'autre part Charles, apres auoir rencontré l'occasion qu'il cerchoit tant ardemment, pour acquerir renōmee, & erre porté d'vne extraordinaire allegresse, biē hautemēt, Venu est le iour que nous auons tant desiré. D'vne guerriere & toute heroïque contenance, fit donner le signe de la bataille aux trōpettes, cōmanda à chacun de s'armer, & diuisa son camp en trois batailles: le premier de mille hōmes d'armes Frāçois, cōduits par Philippe de Mōt-fort & le Mareschal de Myrepoix : le second de mille neuf cens hommes d'armes de ses principaux Barons François, & de presque toute la Noblesse Prouençale, qui auoit suiuy Beatrice: le reste de Romains & Campanois, & fut cestui-cy encor diuisé en deux escadrons, en teste l'vn estant le Roy mesmes, où Messire Guillaume Estendard Cheualier & Baron Prouençal de grande valeur fut veu ce iour porter l'estendard Royal en teste: de l'autre le Comte Guy de Mont-fort, fort sage & vaillant chef de guerre : le troizieme de douze cens hommes de cheual, François, Bourguignons, Flamands & Picards, dont estoient conducteurs le Comte de Flandres beau-fils du Roy, & le Connestable son Gouuerneur : outre toutes ces bandes, y ayant encor vn escadron de quatre cens Guelphes, sortis de Florence, qui pour estre la plus part des plus nobles, & puissantes familles de la cité, furent faicts Cheualiers de la main propre de Charles, sur le poinct de la bataille, & aux approches du combat. A la teste de ces Gentilshommes marchoit d'vne heroique & guerriere cōtenance, comme leur chef & Capitaine le Comte Guydo Guerra, Messire Courad de Montagnane, Cheualier tres-hōnorable de Pistoye, portant vne enseigne blanche, où se voyoit representé en belle & riche broderie vn aigle vermeil, soustenant vn lis de mesme sur sa teste à guise de creste ou de couronne, serrant en ses mains vn dragon verd que le Pape Clement leur auoit benite & dōnee. Aussi dit on qu'alors Mainfroy surpris d'vn grād estonnemēt se mit à contēpler le bel ordre des ennemis: & q̃ voyāt la noblesse Florentine en si superbe equipage d'armes esclatantes & dorees, & en estat de combattans resolus & deliberez, demanda quels estoient ceux là: & luy estāt respōdu q̃ c'estoiēt les Guelphes Toscans. He dit il en se plaignāt, & tirāt vn grād souspir qui tesmoignoit son aspre desdain, & la couharde lascheté dont il sembloit les accusçr. Où sont maintenāt les Gibellins, pour lesquels i'ay tāt despēdu & trauaillé? adioustāt d'vne voix graue, que tels hōmes ne pouuoiēt que vaincre, qui se mōstroient si gens de bien, & loyaux à leur Seigneur : quasi voulant dire, que si la fortune de la guerre se tournoit de son costé, & luy donnoit la victoire, il les abandonneroit, & se rendroit Guelphe, ou pour le moins de leur party : mais c'estoit vn repentir hors de saison, aussi bien qu'vn vain souhait. C *Camp de Charles diuisé en trois autres bandes.* D *Guelphes Florentins du costé de Charles faits Cheualiers.* *Enseigne des Guelphes.* E *Reproche & parole de Mainfroy contre les Gibellins.*

F Les escadrons de l'vn & de l'autre exercite rangez en bel ordre de guerre, chasque Capitaine se mit à exhorter ses soldats, auec des courtes & caualieres harangues, pleines de vehemence & genereuse resolution : mais particulierement Charles, qui se montrant heroique sur son cheual de bataille, donna pour mot aux siens Mont-joye: Mainfroy ayant donné Sueue. Ce fut lors que l'Euesque d'Alzurre, comme Legat Apostolique donna l'absolution & la benediction tout ensemble aux gens de Charles les asseurant *Mots des deux camps pour combattre. Benediction donnee par le Legat aux gens de Charles.*

asseurant

chissant de peine & de coulpe, comme champions & combattans sous les enseignes de Dieu, & la deffence de son Eglise. Et ceste benediction acheuee à mesure que les trompettes donnerent vn effroyable & hautain signe de charge mortelle & sanglante, le premier bataillon de Charles se rua d'vne si furieuse impetuosité contre les bandes Tudesques que la meslee, quoy que pleine de sang & d'horreur, & de cris espouuentables & felons de part & d'autre, par vn cruel acharnement fut au desaduantage & grand massacre des François. Charles qui se fioit naturellement plus à ceux de sa propre nation, qu'à tous autres, apperçeut auec vn extreme & courroucé desplaisir ce sanglant coup d'eschec, & iugeant incontinent que la perte des François luy causeroit quelque malheureux euenement, sans s'amuser à tenir l'ordre qu'il s'estoit proposé d'attaquer les secondes bandes ennemies, courut d'vn genereux & mortel desdain au secours des siens, en vne si perilleuse aduanture fidellement secondé des Guelphes & Barons Toscans, qui firent merueilles d'armes, tousiours costoyans sa personne sans iamais l'abandonner. A

Commencement de la bataille de Beneuent.

François mal menez, secourus par Charles.

Ainsi le firent Robert son gendre, & le Connestable de Flandres, Capitaine de grande & longue experience en ce mestier: se portants si vaillamment que le conflict en fut sanglantement cruel, & dura presques tout ce iour en poids esgal, sans qu'on peut bonnement iuger de quel costé la balãce de fortune feroit tomber la victoire, ny qui auoit du meilleur. Quelques vns ont voulu remarquer que Charles au plus fort de ceste bataille fut renuersé de son cheual, & qu'vn faux & soudain bruit auant couru de langue en langue par le camp qu'il estoit mort, il fut veu encor plus soudainement remonté l'estoc en main frappant tout ce qu'il rencontroit, fendant & rõpant la presse, en se faisant faire iour à ceux qui l'osoient affronter, ou l'attendre de pied coy. Que le Comte Robert & le Connestable cõmencerẽt lors vn cruel & terrible ieu contre le Comte Iordan, où les Picards firent vne mortelle occision d'hõmes, les despoüillants tout aussi tost qu'ils les auoient assommez, & iettez sur le grauier, le sang coulant à grands ruisseaux des ouuertures de leurs playes, ainsi que grosses vaines d'eau. D'autre part Iaques Cantelme, & Iordain de l'Isle auec Pandolphe de Fazanella, & Roger de S. Seuerin, quoy que Collenuce taxe par trop indignement ces deux derniers de trahison contre Frideric, demenoient si horriblement les mains en faueur de Charles, qu'ils rõpirent en peu de temps les Tudesques fort piteusement menez & reduits à sanglant desordre. B C

Opinion de quelques vns.

Collenuce taxe ces deux derniers de trahison.

Cependant Mainfroy, qui auec les troupes Apuliennes se tenoit à voir leur combat, & sur l'occasion & l'attente de les secourir, voyãt qu'ils tournoient si honteusement les espaules, & ne pouuoient plus durer contre les furieuses tempestes des ennemis, commença d'animer ses gens & les conuier de le suiure, porté d'vn grand & fier despit en vn tel desespoir d'affaires. Et quoy que ses paroles, sa contenance & ses yeux ne fussent que flamme & tonnerre, il fut neantmoins si mal secondé & tant laschement suiuy que la plus grande partie des Poüillois & Neapolitains se mirent à l'abandõner vilainement. Car on remarqua taxez de ceste lascheté, entre plusieurs qui firent le mesme, le Comte Camerlingo, le Comte de la Cerra, & le Comte de Caserte, lesquels estoient de Manfredoine: ville que Mainfroy auoit edifiee, & voulut nommer de son nom: & encor le Comte de Caluano, que les vns taxent de lascheté, les autres accusent de trahison, comme gens de petite foy, desireux de nouueaux Seigneurs & de nature muable. Aussi prindrent ils la fuite, qui du costé de l'Arbuzze, qui du costé de Beneuent. D E

Mainfroy voyant ses gens [illegible] taschant de les animer au combat [illegible] est finalement [illegible] ses gens mis à vau de route.

Adonc le disgracié Mainfroy qui se vit abandonné & mis ez mains d'vn sort miserable, suiuy de biẽ peu de gens de cheual, cõme Prince doüé d'vn courage naturellemẽt grand & Royal, quoy qu'il fut né du costé gauche, resolu de mourir plustost en homme de bien & en Cheualier d'hõneur au camp de bataille, voire de vendre bien cheremẽt ses Estats & sa vie, ains qu'eschapper vne mort glorieuse auec honteuse fuite & reproche perpetuel, mit son heaume en reste, où estoit vn Aigle d'argẽt pour cimier, qui tomba deuãt ses pieds, dont il se troubla tellemẽt, q̃ se tournãt vers ce peu de Barons qu'il auoit encor, fidelles & preux cõpagnons de sa mauuaise fortune il prefera ces paroles: *Voicy le signe de Dieu*, adioustant qu'il auoit luy mesme attaché & cloüé cest Imperial oiseau de sa propre main si estroittemẽt sur la creste de son heaume, qu'il ne pouuoit ny rõber, ny en estre separé & desioint q̃ par vne extreme force & violẽce. Sõ braue courage l'emporta pourtãt sur la menace du mauuais & sinistre augure: de façon que sans qu'on apperçeut changemẽt aucũ en son visage, si l'on ne vouloit dire qu'vn grand nuage de desespoir auoit occuppé la raison & les sens, il cõmença à pousser son cheual, & à se mesler teste baissee d'vne telle generosité, au plus chaud endroit F

Mainfroy abãdonné.

Hoc est signum Dei.

de la

de la bataille & de la presse par vn fureur si desreglee, qu'il fit vne grande occision d'hômes. Mais ceste furie dura peu, & fut ce pauure Roy bien tost enuloppé, & porté par terre par vn Escuyer François, qui le persa d'vne lance gaye, & le laissa mort sur la place, assommé de plusieurs coups. Quelques histoires asseurent que ce fut vn soldat Picard, qui creua l'œil à son cheual d'vne demi-pique, & que la violente douleur que ceste beste sentit, fut si forte A qu'elle se cabra & tomba à la renuerse sur son infortuné cheuaucheur, lequel se trouuant accablé tant du poids de ce puissant animal que de la charge de ses armes, & n'estant point recognu, pour n'auoir plus la royale enseigne sur son armet, fut outré de plusieurs playes, & tout aussi tost despoüillé, & laissé parmy les morts.

Mort de Mainfroy.

Le chef mort, la victoire toute asseurece fut adonc du costé de Charles, quoy que le sang des occis n'eut guieres moins teint & rougi la terre de son costé, que du costé de Mainfroy, qui perdit assez plus d'hommes, auec sa couronne & sa vie, & parauanture son ame, si Dieu n'eut pitié de luy. De ses gens ceux qui se peurent sauuer s'retent vers Beneuent, suiuis & B tallonnez des François : plusieurs des Barons fuyans furent attrappez : mesmement le Comte Iordan & Messire Pierre des Vberts, Gentilhomme Florentin, que Charles manda prisonniers en Prouence où ils moururent piteusement, retenant les autres Barons Alemands & Poüillois, qu'il manda pareillement : mais par vne meilleure fortune prisonniers en diuerses parts du Royaume, dont il les tira depuis, & les mit en liberté. Entre ceux-cy furent Mainfroy frere du Comte Iordan, le Comte Barthelemy Simplice, & son frere de la maison de Gesualde, le Côte Boniface Maletta, Guillaume Gros gentilhôme Prouéçal, Albertas, Esthêne Tartare, Martin & Iaques de Capeci, & plusieurs autres Barôs & Cheualiers.

Charles victorieux.

Prisonniers deliurez.

Or estoit ja l'heure tarde, tellement que le voile brun de la nuict cômençoit à respandre C son ombre sur la face de la terre, quand les François suiuants hastiuemét ceux qui restez du camp de Mainfroy, couroient à toute bride cercher leur salut vers Beneuent, la chasse des vainqueurs fut si viue, & leur furie tant extreme, qu'outre les prisonniers, ils prindrét encor Beneuent, la mirent à sac, & firent vne miserable occision de personnes sans esgard de sexe ny d'aage, d'estat ny de condition: quoy que le Clergé auec Hymnes & Cantiques capables d'arrester des Barbares & des Payens, fut allé en lamentable procession, & lugubre contenance au deuant de Charles, qui ce soir mesme entra dans Beneuent, où l'Euesque personne sacree & venerable fut battu & despoüillé, les Prestres mastinez, les téples prosanez, les autels pollus, les vierges violees, les femmes forcees, les murailles abbatues, les maisons pillees, & finalement ceste pauure Cité mise en desolation & lamentable ruine, dont Char- D les fut iugé cruel, & peu religieux ce coup là.

Beneuent prise & saccagee.

Desolation de beneuent.

On n'auoit aucunes nouuelles de Mainfroy, & ne sçauoit on ce qu'il estoit deuenu, lors qu'vn certain ribaud qui l'auoit recognu parmy les morts, ayant chargé tout honny de sang & de boüe sur vn asne abiect & vilain, celuy qui ne souloit que monter des coursiers nobles & genereux, se mit à crier bien impudemmét, se pourmenant parmy le camp, & touchant sa beste qui vouloit acheter Mainfroy : iugement à la verité qui porte compassion à vendre & faict dresser les cheueux. Ce qu'vn Baron François porta tant indignement, qu'apres auoir frotté ce vilain comme il meritoit le chargeant de plusieurs bastonnades, le corps mort fut amené deuant le Roy qui le fit soudain lauer & recognoistre au frere du Comte Iordan qui le recognut aussi tost. Il n'est croyable auec combien de larmes & de souspirs E entrerompus, de plaintes & de lamentations ce Gentilhomme se ietta sur ce corps le baisant & l'embrassant tant estroitement, qu'on ne le pouuoit separer : dont il fit grande pitié, & fut hautement loué en vn tel destroit d'infortune de tous les Barons François, lesquels ayants le cœur fendu de pitié, supplierent instamment le Roy de le faire mettre en sepulture honnorable, comme son rang meritoit. On dit que Charles monstrant vn genereux desplaisir, respondit ces mesmes mots : *Ie le ferois volontiers s'il n'estoit excommunié* : de sorte qu'il ne voulut permettre qu'il fut enseuely en lieu sacré, bien le fit il mettre en vne fosse aupres du Pont de Beneuent, où chasque soldat ietta vne pierre, dont en peu d'heure fut F faict vn mont qui demeura fort long temps en memoire de ceste bataille qui print son nom de Beneuent, où Mainfroy fut desconfit.

Histoire pitoyable du corps de Mainfroy.

Regrets du Comte Iordan lancez sur le corps de Mainfroy.

Responce de Charles à ses Barons sur la sepulture qu'ils demandoient à Mainfroy.

Telle fin miserable & condigne a ses desmerites eut ce Prince infortuné, que Charles mit en terre, Daute en son Purgatoire, les Papes en Enfer, & Dieu ou meilleur luy s mbla, comme souuerainement bon, apres auoir regné neuf ans & six mois, à conter du iour de son couronnement, & depuis la mort de Conrad trefesme. Prince de vray qui fut de beau & bien formé corsage, de poil blonde,

Quel fut & combien regna Mainfroy.

tres-sçauant en Philosophie,& grand sectateur d'Aristote la doctrine duquel il embrassoit passionnement, affable & courtois à tous, allegre & dispos de ses membres,hardy,liberal & cauteleux,au demeurãt hõme qui par ses vices & detestables ordures offusquoit tant de belles & hautes vertus, estant pire & plus mauuais que son pere,dissolu en toute luxure, ennemy des Papes & du S. Siege, vsurpateur,occuppateur,rauisseur, & empieteur du patrimoine sacré de S. Pierre. Et pour le comble de tant de perfections cõtempteur & ennemy de toute religion,perfide & desloyal, ayant autant meschamment empoisonné son frere Conrad,vsurpé le sceptre & les Estats de Corradin : & finalement infecté la Sicile de Barbares, Mores & Sarrazins, qu'il fut iustement puny & priué de sepulture. Frideric d'Atene estoit son grand iusticier,& la Comté de Vintimille, son Conseiller, races qui sont en Prouence A

Ses vices.

Frideric d'Atene grand iusticier de Mainfroy.

Mainfroy deffait,& enuoyé aux Royaumes noirs,auec les ombres de ses ancestres,Charles demeuré si glorieusement victorieux le lendemain de la bataille, qu'il rencontra le iour de S. Matthias selon les plus recents,&, selon les autres,le dernier de Feurier sortit de Beneuent, & tira droict le chemin de Naples. Et cõme il fut arriué à la Salice,qui est vn lieu assez proche de la cité, tous les Barons, les Gentils-hommes & le cõmun peuple luy vindrent au deuant,ayans en teste Messire François de Loffred,qui presenta les clefs,auec vne tres-belle & tres-elegante harangue en François au Roy, qui s'arresta court & l'escouta fort gracieusement & de bon œil. Comme l'oraison fut finie Charles luy cõmanda de le suiure: & le fit mettre à son costé: car il le cognoissoit particulierement depuis la guerre de Surie, où Loffred estoit auec luy quand le Roy S. Louys son frere fit le passage d'Afrique pour aller contre les Barbares. Alors entra ce nouueau & premier Roy du sang de Frãce par la porte, di..., Capuane,auec toutes les magnificẽces,triomphes,cris d'allegresse,& demonstrations d'honneur & de ioye longuemẽt attendue & desiree, qu'vne telle action requeroit. Et auec l'Archeuesque de Naples alla droict au Temple Archiepiscopal de saincte Restitute,où il fit son oraison, & tendit graces d'vne tant heureuse victoire & de la nouuelle couronne dont par vne si haute & diuine grace,Dieu qui l'auoit mise sur sa teste,l'auoit rendu si triõphemment possesseur. L'entree de ce Roy fut tellement excellente & magnifique, qu'il auoit auec luy cccc. hommes d'armes François ou Prouençaux, tous Cheualiers & Gentils-hõmes quasi tous merueilleusement bien couuerts de riches cazaques & empennachez de si beaux & diuers plumages, que flottans sous les mouuements de l'air agité (car on dit que l'air emeu se change en vent) les yeux des regardants en estoient tous esblouys, auec vne compagnie de Frizons chacun auec vne belle & guerriere deuise,& aupres de sa personne plus de soixante ou quatre-vingts Seigneurs François ou Prouençaux, auec des grosses & pesantes chaines d'or à leur col: & la Royne mesmes portee dans vn Carosse tiré de quatre cheuaux blancs, reuestu dedãs & dehors de velours violet Phenicié parsemé & enrichi de fleurs de lys d'or, en la mesme façon qu'on les void en l'Escu d'Anjou: la plus belle & royale magnificence, qu'on eut veu en ceste grande & noble cité, depuis les premiers Roys de Naples. B C

Le iour des est fut selon Villani,le dernier Feurier, de l'an MCCLXVJ. & selon Iean Antoine Summonte le propre iour de S. Matthias.

Entree de Charles à Naples excellente & triomphante.

Air meut se fait vent.

Or cõme Charles eut faict sa priere & rẽdu graces de tant de victorieuses prosperitez au Souuerain Roy des Roys,sous la main seule duquel il les auoit tant heroïquemẽt obtenues Messire Loffred de la part de la cité luy demãda fort hũblement la grace de tous les prisonniers captiuemẽt detenus dans le chasteau de Capuane,à quoy Charles enclina tres-volontiers. Pour ne perdre vne si belle occasiõ de bien vueillãce & de courtoisie royale il cõmanda des l'heure mesme, q̃ tous les Gentils-hõmes detenus par le cõmandemẽt de Mainfroy fussent tout aussi tost eslargis & sortis de leurs prisons. Cela fut si prõptemẽt executé q̃ d'vn mesme trait ils vindrẽt tous en gros,& en bel ordre baiser les genoux de sa Majesté pour luy rendre tres-hũbles graces de ce bien-fait Charles estoit a la basse cour du chasteau lors que les Barõs des emprisonnez luy vindrẽt prester cest hõmage & ces hũbles remerciemẽts. En ceste forteresse estoit tout le thresor de Mainfroy en or monnoyé q̃ Charles trouua. Ce fut vne grace de fortune qui luy voulut dõner vn prõpt & ample moyen d'exercer sa liberalité & de recõpenser ses Cheualiers : si d'aduenture,parlãs vn peu plus chrestiennemẽt,nous ne voulions dire q̃ ce fut Dieu mesme : tant y a qu'il cõmanda deslors qu'on luy apportast des grandes balances pour le peser & despartir,ordõnãt a Messire Bertrand des Baulx,qu'il eut à faire cest office & le partage loyal de tout ce thresor monnoyé. Mais sur ce commandement on remarque vn acte du tout heroique, & vne response bien haute & genereuse qu'il fit ce Prince Prouençal au Roy, luy disant qu'il n'estoit besoin de balances ny de poids, de sorte qu'il se mit a faire trois parts de cest or, auec les pieds, & les ayants faicts à peu pres esgales, à dire ces braues paroles. Sire l'vne est de vostre Majesté, l'autre de Madam E F

Grace demandee a Charles pour les prisonniers detenus dans la Roque de Capuane.

Charles trouue le tresor de Mainfroy en ce chasteau.

Acte heroique & royal du Prince des Baulx.

le troisieme de vos Barons & Cheualiers. Acte certainement illustre & digne d'vn grand & magnanime courage qui mesprisant l'or, & ne l'estimant que terre, en le mettant sous les pieds, le sçait si bien despartir & distribuer au côtentement du vainqueur: qu'il approuue son action, la met en effect, & l'en estime tousiours depuis digne d'auoir ses faueurs, si qu'aucuns ont bien voulu dire, que des lors le Roy luy donna la Comté d'Auelline que la posterité de Bertrand a fort longuement possedé.

A Plusieurs iours se passerent en festes & festins, auec la Royne Beatrice, qui auoit ja donné repos au desir de son ambition & du titre Royal, dont elle se voyoit decoree. Apres ces publiques allegresses le Roy fit deliurer tous les prisonniers Apuliens & Calabrois, faisant rendre leurs terres & seigneuries a plusieurs, dont il fut mal recognu depuis, renuoyant les Barons qui l'auoient serui, qui en Italie, qui en Sicile, qui en Prouence fort largement recompẽsez: mais parce qu'il n'eust agreable la demeure du chasteau de Capuane, masse de pierre façonnee à la Tudesque, il fit edifier d'vn plus royal & françois dessein, celuy qui iusques a ce iour, a eu le nom de de Chasteau-neuf: tellement que durant deux ans entiers il ne fit

B que trauailler a raison, & bien rafermir les choses de Toscane & de Rome: en recognoissance de quoy le Pape le fit Vicaire de l'Empire, comme il l'auoit faict Senateur.

En ce temps estoit la Noblesse de Naples pesle-meslee & confonduë auec le peuple gros & menu que le Roy Charles separa. Mais estimant que ce n'estoit assez, il s'aduisa encor de faire quelque separation des Gentilshommes: & de la prindrent leurs sources les Nobles de diuers quartiers, que les Neapolitains appellent Seggi, parce que les Gentils-hommes auoient accoustumé de s'y aller assembler & assoir pour traitter tant des publiques & communs affaires, que des particuliers & domestiques. De maniere qu'aux places ou sieges de Capuane & du Nid, il adiousta ceux de Montagna, Forcela, Porto, & Portanoua, annoblissant par mesme moyen plusieurs des principaux & plus riches citadins: voire pour mieux asseurer ses affaires, & auoir tousiours vne bonne intelligence & n'ignorer aucune chose qui peût regarder son Estat y mettant plusieurs de ses Barons & Cheualiers tant François que Prouençaux. Comme au siege de Montagna les Estendards, au siege du Nid les Cantelmes ou Gantelmes, au siege du Port les Oreilles, au siege de Porte-neufue les Agueses, Mont-forts & autres: tellement qu'on ne pouuoit aisement faire ou proietter des nouueautez, & des remuemens à Naples, dont Charles n'eut bien tost le vent & l'aduis à ses oreilles. Ce fut lors que plusieurs Barons vindrent des diuers quartiers du Royaume pour habiter dedans Naples: où les vns acheterent des Palais, les autres esleuerent ceux qu'on y void pour le iourd'huy decorez de leurs armoiries & timbres de Noblesse au dessus des maistresses portes. Ce concours fut cause que les Nobles venants à dresser vn peu plus haut que de coustume le front & le courage, se voulurent du tout separer du populaire & des hommes de sorte plus basse & commune, les priuants de la liberté de venir en leurs sieges, & aux places à eux destinees.

De là est venu que les Gentils-hômes de Naples, accreus & multipliez par le concours de tant de Barons illustres se sont surnũmez Cheualiers, par vn honneur & titre hereditaire q̃ leurs ancestres: dont la pluspart auoiẽt esté faits & creez Cheualiers de la propre main de

E Charles leur ont laissé de pere en fils iusques icy, quoy que la qualité de Cheualerie, ne soit point hereditaire ny successiue, ains vne marque de la vertueuse proüesse de celuy qui en est orné. Ou vient certes tres-à propos de dire & reciter la propre forme & ceremonie que ce Roy souloit obseruer, quand il faisoit vn Cheualier pour la Noblesse de sa race, ou pour le merite de sa vertu: à fin que ceux qui aspirent a ceste excellẽte dignité, ou la possedent, ou sont nez de peres tels, apprennent come ils doiuent viure, & a quoy ils sont obligez, estant ainsi que plusieurs vsurpent faussement ce nom qui n'en ont tache ny marque.

En premier lieu on arrestoit le iour que le Cheualier deuoit estre faict: & à l'Eglise principale de la cité vn theatre estoit releué, où le Gentil-homme estoit conduit, qui deuoit

F receuoir cest ordre que l'on faisoit assoir sur vne chaire d'argent, couuerte de velours verd. La il estoit examiné & coniuré de dire la verité, si voulant auoir le degré de Cheualier, il estoit sain & dispos de ses membres, pour allegement manier les armes & seruir son Prince a la guerre. Et respondant qu'ouy, suiuant l'information ja prise de ceste verité par des Gentils-hommes sans reproche, l'Archeuesque accompagné des Euesques ses suffragans vestu en Diacre, auec le Messel ouuert au deuant du personnage qui deuoit estre Cheualier en la presence du Roy & des Seigneurs assistants, luy proferoit ces paroles. Gentil-homme qui voulez receuoir l'ordre de Cheualier, iurez Dieu sur les saincts

La Comté d'Auellino donnee au Prince des Baulx.

Prisonniers deliurez.

Construction & commencement du Chasteau-neuf de Naples.

Charles separe les ... du peuple & les Nobles des Nobles.

Citadins Neapolitains ennoblis par Charles.

Barons François & Prouençaux mis aux diuers sieges de Naples.

Barons diuers habitans à Naples.

Pourquoy les Gentils-hõmes & Barons du Royaume de Naples se disent indifferemment Caualiers.

Ancienne façõ de creer les Cheualiers que les Rois de Naples gardoient.

Interrogatoires faicts au Gentil-homme qui vouloit estre Cheualier.

Euangiles, que vous ne viendrez iamais en aucune maniere contre la serenissime Majesté du Roy, qui vous faict Cheualier, si desia vous n'estes obligé par serment a vostre Seigneur & Prince naturel, parce qu'en ce cas luy restituant son ordre & sa deuise qu'il vous donne, vous pourrez faire guerre contre luy, sans que aucun Cheualier vous puisse reprendre auec raison : la où faisant autrement vous encourrez vne lasche infamie, & si vous estes pris en guerre, souffrirez peine de mort : iurez encor que de tout vostre pouuoir vous deffendrez les vierges & donzelles, les vefues & les orphelins, les affligez & abandonnez, comme aussi vous ferez le mesme des matrões qui vous demanderont secours, exposant genereusement & de franc courage vostre personne à tout danger pour entrer en champ de iuste bataille pour elles, quand auec iuste raison, elles recourront a vos armes. A

Belle & noble ceremonie.

Le iurement fait deux des plus anciens cheualiers le prenoiẽt par les bras, & le menoiẽt deuant le Roy, qui le touchoit de son espee sur la teste ou sur l'espaule, en luy disant ces paroles, Dieu te face bon Cheualier : apres venoient sept Damoiselles de la Royne toutes vestuës de blanc, qui luy ceignoient l'espee, suiuies de quatre des plus illustres Cheualiers, qui luy chaussoient les esperons d'or. Et ces choses accomplies, la Royne le prenoit par le bras droict, & vne autre Princesse ou Dame plus celebre, par le gauche, & en cest equipage l'alloient conduire à vn autre chaire tres-riche, le Roy s'asseant a son costé droict & la Royne au costé senestre : tous les autres Cheualiers & les Damoiselles estans a trois degrez plus bas à l'entour : où finalemẽt estoit apportee vne magnifique & royale collation que l'on despartoit sans rumeur & confusion, selon le rang & la qualité des assistans, ou finissoit la ceremonie, & le Cheualier estoit faict.

Telle fut la façon que Charles garda à donner l'ordre de Cheualerie, retenant encor quelques traits de l'ancienne excellence, dont vserent les premiers Roys d'Angleterre, & de la forme illustre, qu'on remarque aux narrez de la guerre saincte, qu'enuiron vn siecle apres Godeffroy, Hugues de Tabarie Prince de Galilee, obserua de poinct en poinct, quand il fit Cheualier Saladin, duquel il estoit prisonnier, ou par vne grande magnanimité, & par vn desir heroique de tres-excellent honneur, le vainqueur voulut estre faict Cheualier de la propre main du vaincu : auquel en recompense de ceste glorieuse marque, il quitta royalement non seulement sa rançon, a accordee à cent mille besans d'or : ains luy remit tous les prisonniers Chrestiẽs, qui furent pris en ceste bataille, auec des presents tres-beaux & tres magnifiques que Tabarie en rapporta : tant eut de pouuoir la reputation & la vertu de ce Palladin François enuers le cœur d'vn Prince qui n'auoit rien de barbare que le seul turban & le nom.

Regarde ceste histoire en mon Poeme de l'Hippiade ou des Cheualiers dont i'ay pris ceste ... moyenne fuse.

Voila comme les Roys barbares
En courtoisie estoient si rares,
Que mesme en guerre bataillans
Ils rendoient hommage aux vaillans.
Par vne excellente sagesse,
Faisants mille tours de largesse
Tant ils estoient pleins de bonte
A ceux qu'ils auoient surmonte.
Acte, vertu, beau-faict, exemple,
Digne de la gloire d'vn temple
Qu'aage ne puisse limiter,
Et qu'vn grand Roy doit imiter. E

Ce que Charles, quoy que magnanime & genereux, n'obseruera pas à l'endroit du pauure & infortuné Corradin : dont il ne rencontrera peu de blasmes à la bouche des hõmes, voire des mortelles & perpetuelles execrations des Alemãds, qui se resouuiendront a iamais de la mort ignominieuse de ce ieune Prince, & de celle de Frideric qu'à l'aduenture il sentira. Charles donques ayant diuisé les Nobles du peuple, les Nobles des Nobles, & creé plusieurs Cheualiers, manda des iusticiers nouueaux, & faicts de sa main aux Prouinces, pour asseurer ses affaires, & s'en alla hors du Royaume trouuer le Pape.

Charles manda des nouueaux iusticiers, Magistrats & gouuerneurs aux Prouinces de son Royaume.

Au deuzieme du mois de May, Messire Raynier de Bondelmont Gentil-homme Florentin, fut mande pour iusticier à Bar, & donna durant tout cest esté beaucoup de faueur aux Papaux, & aux Guelphes de Florence, mettant fort bas les esperances de Gibelins, lesquels irritez & bruslez d'vn feu de vengeance, manderent secrettement vers Corradin en Alemagne, dont nous parlerons apres.

Ambaſſa des Guelphes à Charles, pour eſtre ſeigneur de Florence.

Les Guelphes que la violence de Charles auoit inſolemment monté en vn orgueil trop ..., voulurent prendre les armes contre les armes des Gibellins, & ... ent ſi auât, qu'ils chaſſerent le Comte Guy Nouello, qui la eſtoit pour Maufroy: ſi manderent ſur ceſte ... fureur à Charles de venir prendre la ſeigneurie de Florence, qui promptement leur deſpecha le Comte de Montfort auec huict cens cheuaux, auquel les Florentins qui le re-
A ceurent à grand ioye, donnerent la ville au nom du Roy pour dix ans. Vn peu apres Charles ſe rend en perſonne à Florence ſous la faueur des Guelphes, où receu comme Seigneur, il crea pluſieurs Cheualiers en huict iours qu'il y ſeiourna.

Nouueaux troubles de guerre contre Charles.

Pendant qu'il eſtoit en Toſcane, & que Florence auoit hauſſé la fleur de lys d'or ez lieux plus eminents & publics, voicy que les Gibellins reduits à tant improſpere fortune, liguez auec les Piſans & les Siennois, que Charles auoit griefuement outtagez, luy trament des nouueaux troubles de guerre: & traittent ſans perdre le temps, par ſecrettes ambaſſades & machinations cauteleuſes auec Dom Henry de Caſtille, qu'ils ſçauoient ennemi de Charles: & encor auec quelques Barons Siciliens & Neapolitains, qui mal ſatisfaits de ce Roy,
B cerchoient à reuolter la Sicile: ſi manderent querir Corradin, à ce qu'il vint prendre la couronne, qui de droict luy appartenoit, ſut leur appuy & fidele ſecours, tant d'hommes, que de cent mille florins d'or, pour fournir aux frais de la guerre.

Ambaſſades au ... Corradin.

Corradin, que la grande ieuneſſe laiſſa trop legerement perſuader, ſans penſer plus loin à ce qui pourroit ſucceder d'vne ſi hardie entrepriſe, ou la paſſion des Gibellins le precipitoit, accepta ceſte offre ſpecieuſe: & quoy que ſa mere taſchaſt par ſages & maternel les remonſtrances à le diſtraire & deſtourner: voire auec abondance de larmes d'vne ſi difficile & dangereuſe conqueſte, ſi mal conuenable à ſon aage, qui n'arriuoit qu'à xvj. ans.

Prieres & larmes de la mere de Corradin à ſon fils.

Partement de Corradin auec Frederic d'Auſtriche pour aller conqueſter Naples.

Neantmoins auec Frideric Duc d'Auſtriche ſon couſin, auſſi ieune Prince que luy, tout reſolu de tenter la fortune de la guerre, & de recouurer la couronne de ſes peres, il ſe mit en chemin, ſuyui de dix mille cheuaux, & d'vn grand nombre de gens de pied, qui l'accompagnerent iuſques à Verone: mais faute de payement ils furent biẽ toſt diſſipez & reduits a petit nombre. De Verone tire en Lombardie, paſſe par le chemin de Pauie, & par la riuiere de Gennes ſe rend à Sauone. De là ſe mettant en mer auec xxv. galleres Gennoiſes, paſſe à Piſe, où tous les Gibellins d'Italie le vindrent rencontrer & s'allerent ioindre en gros, ſa cauallerie ayant pris le chemin ſec par le territoire de Serezane.

Double creue en meſme temps à Charles.

Auſſi ne fit-il peu de mal à Charles donnant la chaſſe à ſes vaiſſeaux longs, & courant
D iuſques à Meſſine auec mille ſanglants degaſts, qui apportetent vne nouuelle occaſion, & comme ſurcharge de dueil vehement à ce pauure Roy, qui lors tout deſolé de la perte de ſa moitié, faiſoit ſes funerailles à Naples où Beatrice eſtoit decedee. Les Sarrazins de Lucere entendants la venue de Corradin ſe rebellerent contre Charles, & changerent de banniere: & ne fut pas grand merueille que des gens de contraire foy euſſent gardé ſi peu de foy. Auerſe en terre de labeur fit le ſemblable: pluſieurs places de la Calabre, & toutes celles de l'Abruzze. Dom Henry reuolta Rome, remua toute la campagne, & le païs circonuoiſin: & ſi contraignit Clement de ſe retirer a Viterbe.

Diuerſes reuoltes & remuements de villes.

Ce nouueau meſnage ietta des eſpez nuages de trouble à l'eſprit de Charles, lors
E qu'il conſidera, & vit de ſes propres yeux, que ceux auſquels il auoit fait plus de bien, & ſi royalement pardonné, ſe monſtroient tant ingrats & desloyaux contre leur ſouuerain bienfacteur. Or ſe roidiſſant contre les coups de fortune aduerſe, & oppoſant à ſa malignité vne inuincible force de courage, il fit tant, que a grandes & diligentes iournees il ſe rendit en Apulie, laiſſant Capitaine general en Toſcane Guillaume de Breſelue, & Guillaume Eſtendard pour fermer le pas a Corradin. Auquel le Pape ne faillit point de mander ſes Ambaſſadeurs, pour luy faire commandement de ſe retirer, & deſiſter de ſon entrepriſe, ſur peine d'eſtre excommunié: puis que deſia la couronne qu'il recerchoit, appartenoit de droict a Charles par legitime conqueſte, inueſtiture, & poſſeſſion. Mais Corradin faiſant
F moins de cas de toutes ces menaces & fulminations, qu'il ne deuoit, ſentit incontinent apres combien pouuoit le bras d'vn Pape. Neantmoins paſſa-il outre, & s'en alla de ce pas aſſieger Luques, ville qui tenoit pour l'Egliſe ou Breſelue eſtoit auec les forces Papales, les troupes de Charles, le Legat de ſa Saincteté, les Guelphes Florentins, & pluſieurs Croiſez armez, contre le ieune & mal-aduiſé Corradin, qui de là tira à Sienne, où le Mareſchal François fut rompu.

Charles en la Pouille.

Ambaſſades du Pape à Corradin.

Corradin aſſiege Luques ou ... les forces Papales & les gens de Charles.

Sur ces meſmes traictez François de Loffred, qui s'eſtoit mis dans la place de Haute-mure, fut ſommé par vn trompette, que le Comte de Tricarico luy manda, de quitter ceſte peu

tenable forteresse, & de se rendre à composition honnorable: surquoy Loffred respondit d'vne façon bien hautaine. Va dire au Comte qu'il seroit beaucoup meilleur pour luy, que des bannieres de Corradin il fit des couuertures de cheuaux, & desployast françoisement l'enseigne de Charles, comme bon & loyal subiect.

Responce braue de Loffred au trompette du Comte de Trarico.

Rebellion de l'Abruzze & de plusieurs autres villes.

Il faut sçauoir que pendant que Charles estoit en l'Abruzze, la Poüille muable de soy mesme, pour les mauuais deportements de Guillaume Lande Parisien, gouuerneur de ceste A marche, s'estoit rebellee. Lucere auoit commencé ceste tumultueuse dance: Potence, Venouse, Marere, & la terre d'Ottrante, qui s'estoient prises par la main, auoient suyui ce mesme branle. Places qui pour n'auoir donjons, rocques ny forteresses, n'auoient pas fait grande resistance aux armes de leurs enuahisseurs: Robert de Saincte Sophie Capitaine de grande valeur, qui auoit desployé les bannieres de l'Aigle, & Raymond son frere Pierre & Guillaume son frere Comtes de Potence, Henry le Viel Comte de Riuel, & vn autre Henry de Piettre Collombe Tudesque, soustenus des nobles & puissantes familles de Castagne, de Scorne, de Vacca, de Filinger, & de Lottiere: lesquels courants par l'Apulie, Capitanate, & *Basilicare*, auoient renuersé toutes choses, & tourné à rebellion ces B peuples inconstans & variables, mettans cruellement à feu & à sang tout ce qui leur faisoit resistence, & monstroit contraire visage: comme Spinazzola, l'Auello, Minorbino, Monreallone, Garagona, estoient les principaux Chefs de ceste soudaine reuolte. Grauina, Montepiloso, Melfi, Troya, Barletta, Trani, Molfetta, Bitonto, Bari, munies de bonnes & farouches forteresses, ayans euité ces escheces, pendant que Robert de Sainct Seuerin, qui faisoit merueilles pour Charles, faschant les places rebelles, gardoit d'vne foigneuse resolution le pas contre l'ost de Corradin: lequel apres auoir demeuré vn peu à Sienne, vint à Rome, où Dom Henry de Castille, qui s'y estoit rendu le plus fort, & les Romains qu'il C auoit ja gastez contre le Pape, le receurent au Capitole, auec le mesme honneur, que s'il eust esté Empereur: faisant au reste mille insolences indignes & barbares, despoüillant impiement les Temples, les Eglises, & le thresor sacré de Sainct Pierre, pendant qu'il y demeura auec plus de cinq mille cheuaux Tudesques ou Italiens, outre ceux de Dom Henry, qui estoient plus de huict mille.

Chef de ces rebellions & renolte.

Villes & places qui auoient tenu bon pour Charles.

Corradin receu à Rome par Dom Henry de Castille & les Romains. Actes impies de Corradin.

Ce gros & redoutable exercite, qui bien tost sera rompu, passoit deuant les murs de Viterbe, où chassé de Rome s'estoit refugié le Pape: lequel contemplant d'vne haute gallerie de son Palais vn tel equipage d'armes, d'hommes, & d'enseignes, marcher sous les bourdonnemeuts & tonnerres des tambours, les roulements des clairons, & les tarantares des trompettes, auec vne telle poussiere, que l'air en estoit tout espaissi, poussé d'vn esprit D prophetique, profera auec quelques larmes qui luy tomberent des yeux, ces mesmes paroles à ceux qui estoient la present à regarder la mesme chose. Voyez-vous ces troupes si braues & si bien armees, & ce ieune Capitaine qui leur va en teste auec tant de confiance & d'ardeur. Ie vous dis en verité que i'ay compassion de luy, parce qu'il est mené comme vn agneau au sacrifice de la mort, pour porter la peine du peché de ses peres: &, qui plus est, toute ceste puissante armee qui le suit sera dissippee comme fumee: presage qui fut veritable. & suiuit de poinct en poinct.

L'ost de Corradin passe deuant les murs de Viterbe.

Paroles notables & prophetiques du Pape contre Corradin & son ost.

Or Corradin estimant qu'il estoit temps de prendre l'occasion au poil, partit de Rome E sur le dix du mois d'Aoust auec le ieune Duc d'Austriche, & Dom Hery de Castille, accompagnez de leurs Barons, de plusieurs Romains, & d'infinis Gibelins de Toscane. Et parce que le pas de Cepetane luy estoit infect & dangereux, il passa par l'Abruzze, & par la vallee de Cella, où Charles n'auoit planté aucunes gardes: si qu'il paruint sans aucun dãger à la plaine de Marsi (autrement de S. Valentin & de Palentre à la Comté de Tagliacozzo. Ceste plaine est à la main droicte du lac Fucin, voisin des antiques Aqueducs, qui furent autresfois dressez pour conduire les eaux Marsiennes à Rome, ayant à gauche les monts Marsiens, de hauteur inaccessible & merueilleuse, comme des murs & des ramparts inforçables. Il y a au deuant vne petite colline enfermant ceste plaine, distante d'Albe (d'ou les Albertaz de Prouence sont autres-fois venus) enuiron quelque mille ou quinze cens pas. Au delà de la colline estoit vn petit vallon, ainsi vn contour d'vn quart de lieuë, posé de sorte, que de la plaine de Palente il ne peut estre descouuert.

Despart de Corradin & des Princes Frideric & Dom Henry de la cité de Rome & leurs chemins.

Corradin à la plaine de Marsi.

Là se planta Corradin auec vn ferme propos de voir & combattre Charles: lequel ayant receu l'aduis de ces choses, par vn bon conseil quitta le pas qu'il tenoit, & se rendit en toute diligence à la ville d'Aquila, qu'il sçauoit fort bien estre à son entiere deuotion. Là il fut attendant le camp de Corradin, qui le suiuoit pas à pas, parce qu'il auoit beaucoup plus de

Charles quitte le pas qu'il tenoit & se rend dans la ville d'Aquila.

forces, voire le double de son ennemy. Car Charles auoit vne grande partie des siennes, les vnes à Messine contre Frideric, les aucunes aux gardes & costes maritimes, & les autres contre les places rebelles d'Apulie : à quoy n'adioustoit vn petit dommage vn bon nombre de ses gens, qu'il auoit perdus en Arezze. De maniere qu'au cœur de tant d'obstacles, & de contraires agitations il estoit foible, & en merueilleux suspens de ce qu'il deuoit faire:
A mesmement que la foy des Aquilois ne le mettoit en peu douteuse apprehension, pour certain bruit qui auoit couru, dont il fut bien tost deliuré, par le moyen du secours & des victuailles, que les femmes mesmes d'vn cœur tout plein de franche generosité, par plusieurs & diuerses charges ageneees sur leurs testes & leurs espaules, porterent depuis à son camp, qui pour lors ne montoit pas à plus que de trois mil hommes, ny à la iuste moitié des gens que Cortadin auoit.

Les gens de Charles espars.

De combien d'hommes estoit composé le camp de Charles.

En ce mesme temps Messire Alard de Valleri estoit arriué en Apulie, d'vn pelerinage de la Terre saincte, suiuant vn vœu qu'il auoit promis. C'estoit vn Cheualier autant sage, vaillant, & bien experimenté aux difficultez & rencontres de guerre, que Capitaine de son
B temps. Là il eut nouuelles de l'Estat de Charles, qui sçachant par mesme moyen sa venue, l'enuoya prier de le venir assister de sa presence, & de l'aide de son conseil : ce qu'il fit tres-volontiers, porté d'vn amour naturel de se pouuoir rendre vtile, & de venir tant à propos au propre sang de son Roy. On dit qu'Alard fit bien quelque difficulté au commencement de se mesler du different de ces deux Princes Chrestiens : toutesfois à l'instante priere du François, il print la conduite de son armee, & l'asseura qu'indubitablement il obtiendroit la victoire, quoy qu'il fust assez plus foible d'hommes que l'Alemand, s'il se portoit par son aduis, qui estoit de mettre la vaillance ouuerte à part, & se seruir des stratagemes & dots
C militaires en vn tel destroit d'affaires, où la partie n'estoit esgale. Ainsi fut fait & resolu.

Arriuee du Cheualier Alard au camp françois.

Le conseil d'Alard est suyui.

Alard donques à qui Charles auoit remis l'entier commandement, apres auoit fait entendre aux Capitaines de se tendre soupples à tout ce qu'il ordonneroit : le iour de la bataille, qui aduint la veille de Sainct Barthelemy, les autres disent la feste mesme, de l'an deux cens soixante-huict, se mit à diuiser l'armee en trois bataillons : du premier il fit Capitaine Henry de Cosant, qui estant vn valeureux Cheualier (quoy que Collenuce die que ce fut Philippe de Montfort) de taille grande & bien formee, & d'apparence heroïque, se couurit des armes & du harnois propre du Roy en teste des Prouençaux, Lombards, Toscans, & Capuans. Au second donna pour Chefs & Conducteurs Messire Iean de Crati, & M. Guil-
D laume Estendard, lequel mit les Prouençaux à la garde du pont, assis sur le fleuue qui sourdant de la plaine, se iette dans le lac Fuscin, sans se mesler auec ses eaux : à fin que les gens de Corradin ne peussent passer par là sans vn mortel desaduantage. Charles auec la fleur de ses gendarmes en nombre de huict cens cheuaux, voulut mener luy-mesme le troisiesme bataillon, qu'il fit bien finement poser aux aguets au petit vallon que la colline cachoit, à fin de n'estre apperceu, & se reseruet à quelque victoire inattendue de ses aduersaires : & auec luy Messire Alard.

La bataille selon Villani fut au 24. d'Aoust de l'an MCCLXVIIJ.

Alard diuise l'armee en 3. bataillons.

Charles & Alard aux attentes des euenements du combat.

Corradin de son costé fit mesme deuoir, diuisant son ost en trois bandes : la premiere d'Alemands, dont luy & le Duc d'Austriche estoient les Chefs, à la verité bien ieunes, &
E peu routiers en vn si grand mestier d'experience & de conseil, contre des Capitaines vieux & rompus à la guerre, quoy qu'ils eussent auec eux plusieurs Comtes & Barons du royaume, braues & deliberez. La seconde d'Italiens, & de quelques Tudesques, que le Comte Caluano Lanza, homme guerrier & valeureux commandoit. La troisiesme d'Espagnols, dont fut Chef Dom Henry, comme leur Prince naturel, qui ne voulut point entrer au combat d'abbord : ains se mit aux attentes de fortune gauche ou prospere, pour porter courageusement ses armes, comme vne tempeste non preueue aux occasions que l'euenement du combat heureux ou malheureux luy presenteroit.

Armee de Corradin diuisee en pareilles bandes & bataillons.

Dom Henry aux attentes du combat.

F Les deux camps en telle & si belle assiette de guerre, selon les preceptes de l'art, que les deux Chefs penserent de practiquer à l'enuy : Corradin qui se sentoit assez plus fort d'hommes que Charles, mais assez moins de conseil, fit donner le signe de la bataille, & auec grands cris & abbois espouuentables & confus parmi les bruits des trompettes, passer d'vne incroyable legereté le fleuue à quelques bandes, qui d'vne grande & impetueuse ferocité se ietterent contre les Prouençaux, plantez à la garde du pont, que Dom Henry traicta d'vne si sanglante façon, qu'ils se trouuerent tout à coup entre deux tempestes ennemies & reduits à grande destresse. Charles s'estant planté en lieu qu'il pouuoit contempler tout cela, r'asseura sagement ses gens, qu'vno ardeur impatienre & Françoise de combattre

Corradin commence la charge.

Les Prouençaux malmenez par les Espagnols.

agitoit

agitoit mortellement. Au contraire Corradin & les autres, qui ioincts auec luy, auiserent les Espagnols au delà du fleuue traicter si mal les Prouençaux, enfermez parmi les piques, & piteusement sacrifiez, commencerent sans ordre ne demy à foudre si furieusement dans la meslee, qu'en peu d'heure nostre nation fut desconfite, leur Chef auec ses armes royales renuersé, mort & persé de plusieurs playes, estimants que ce fust Charles. Les Italiens & les François, que le Crati & l'Estendard menoient, n'ayans gueres meilleure fortune, se mirent à fuyr & abandonner le camp à vau de route, sans plus se resouuenir de leur premiere vertu, par vn trop grand soin d'vne vie moins honnorable, que d'vne mort glorieuse, au propre conspect de leur Roy, & d'vne immortelle renommee, au lieu d'vne longue infamie. Ce fut alors que les Tudesques, qui tindrent la victoire toute asseuree & certaine de leur costé, ne considerants pas ce que Charles & Alard leur reseruoient derrier le couraut, commencerent à se desioindre & à desordonnement courir au pillage & au despouillement des morts : Charles qui fut la coline, auec Alard & Guy de Montfort voyoit ce miserable ieu, fut surpris d'vn tel & si aigre desplaisir de la desconfiture de ses gens, qu'il voulut par vne trop grande impatience de colere aller mourir auec eux, quand Alard auec des paroles sages arresta la fureur desreglee dont il estoit si puissamment agité, luy disant d'auoir patience, & de ne se precipiter, comme auoient fait ses ennemis, s'il vouloit auoir l'honneur du combat, & tourner le doux visage de fortune victorieuse de son costé, qui le vouloit fauoriser : ce qui aduint en ceste sorte. Alard sçauoit que les Alemands estoient merueilleusement acharnez & chauds à la proye, & que la friandise du pillage leur ostoit toute raison : il pensa que quād ils seroient bien desunis & attentifs au butin, ils seroient tres-aisez à rompre : la chose succeda comme il l'auoit proiettee, & tout ainsi qu'il desiroit : parquoy voyant son coup il se tourna vers le Roy proferant d'vne grande audace, Il est temps, Sire, de donner. Ce que Charles executa d'vne telle & tant impetueuse soudaineté, qu'en peu d'heure tous ces Alemands furent taillez en pieces & renuersez. Cest exploit n'est plustost despesché, qu'il va contre Corradin, accompagné de ses plus illustres Barons, sans aucune forme de guerre, ny demie : lesquels furent bien tost mis à piteux desordre, & sans defense genereuse, mal & sanglantement menez : voire par telle & tant malheureuse fortune, que le miserable Corradin, suyui du Duc d'Austriche, du Comte Caluano Lanza, du Comte Galferan, du Comte Gerard de Pise, & de quelques autres ieunes Seigneurs se sauua à vau de route.

Les François & les Italiens mis en fuite.

Imprudence & rapacité des Tudesques.

La chance tournee par la sagesse & le conseil d'Alard.

Les Alemands deffaits par Charles pendant qu'ils s'amusent au pillage.

Corradin deffait & mis en desarroy.

Les François sous le changement d'vn vent si soudain, & d'vne victoire tant inattendue, les vouloient suiure : mais Alard les arresta, pour n'irriter la fortune qui se tournoit de leur costé. Dom Henry qui auoit si mal mené les Prouençaux n'auoit rien veu de tout ce ieu, de sorte que croyant que les gens de Charles fussent les gens de Corradin, tiroit droit à eux, lors que les ayant recognus ennemis, comme surpris d'vn grand estonnement, il demeura bien confus, & s'arresta court & soudain : toutesfois en contenance de guerre, & en homme qui n'a point de peur. Charles fit la mesme chose, & ne s'affronterent ces deux camps que la balance du doute entretenoit de part & d'autre, iusques à ce que par le sage conseil d'Alard, & par vne suite simulee, les Espagnols s'estans mis à la chasse des fuyars, furent desunis espars & taillez eux-mesmes en mille pieces. Dom Henry auec ce peu qui luy resta des siens, fuyant & s'allant ietter dans l'Abbaye de Montrassin, où l'Abbé l'ayant recognu, le retint prisonnier, apres luy auoir promis la vie. Et Charles demeurant planté au champ de bataille, iusques à la nuict close, où lon dit qu'au lieu où le conflict arriua, suiuant vn veu qu'il auoit fait, il fit edifier vn riche Monastere du titre de Saincte Marie de Victoria, en memoire de l'heureuse & inesperee victoire qu'il obtint contre les Tudesques, au grand honneur des François.

Alard fait poni aux ennemis, & tient bon sans se bouger.

Dom Henry deffait & mis en fuite par Charles sous le conseil d'Alard, est fait prisonnier par l'Abbé de Montrassin.

Le pauure Corradin alla cependāt errant par bois & sentiers incognus, pensant tousiours de voir Charles à sa queuë. Iusques à ce que par vne pire & plus contraire fortune il arriua au bord de la plage Romaine, où estoit vn Chasteau appellé Asture, lieu qui fut jadis malheureux à Ciceron, quand il fuyoit la fureur d'Antoine. Pierre & Iean Frangipanes, lors Seigneurs de ceste place, trahirent ce pauure & ieune Prince desuoyé, qu'ils recognurent à sa contenance royale & violants les loix du sainct refuge & de l'hospitalité sacree, mirent indignement ez mains de son ennemi, par vne auarice damnable & vilaine, au lieu qu'ils pouuoient & le deuoient receuoir & garder comme dans vn asyle de franchise, pour s'acquerir vne autant honnorable & illustre gloire, qu'ils en acquirent vne infamie reprochable lasche & detestable à iamais. Quelques autres veulent dire, que ces pauures ieunes Princes

Corradin mis en desarroy arriue à la plage Romaine où il est pris & liuré à Charles.

estans

estans au bord de la mer, trouuerent vn certain pescheur qui s'offrit bien de les sauuer : mais qui se trouua sans pain. Et parce qu'ils n'auoient pris aucune nourriture durant tout ce iour, & que leurs corps estoient grandement debilitez de la faim. Corradin luy donna vn riche & precieux diamant, à fin de l'aller engager pour quelque somme d'argent, dont il peust estre secouru : or alla le pescheur droit au Chasteau d'Asture, pour faire voir ceste bague, où estant recognue, Corradin, le Duc d'Austriche, & tous les autres Seigneurs furent incontinent arrestez, & depuis rendus à Charles : lequel eut pareillement Dom Henry de Castille, & le Comte Gerard de Pise, dont l'vn fut peu apres mandé prisonnier en Prouence, où il acheua piteusement ses iours, l'autre perdit la teste à Naples.

Autre opinion touchant prise de Corradin.

Charles ayant les prisonniers les mene à Rome, où il laissa Iaques Cantelme, pour estre Senateur en son lieu de la plus triomphante Cité du monde, apres auoir donné ordre aux affaires Romains, & fait decapiter Caluano & Galleot Lances, personnages dignes de quelque plus douce fortune, si leur mauuaise destinee ne les eust voulu faire tomber ez mains d'vn Roy trop suject aux passions violentes d'vn courroux qui ne pouuoit estre dompté par aucune force de prieres, ny de raisons, quand il estoit à son feu. De là les fait conduire à Naples, où leur captiuité accomplit l'an tout entier, à fin de donner temps à ce Roy de refroidir & moderer les boüillans de son ire, & se conseiller auec les diuers euenements esquels peuuent indifferemment tomber les hommes, principalement les Princes que la fortune tourne continuellement sur la roüe, pour se ioüer de leurs Estats, & de leurs vies. Ce Roy ainsi vainqueur des autres, mais par trop vaincu de soy-mesme, laissa en son chemin Pandolphe de Fazanella au gouuernement de Capuë, raza iusques aux fondements Auerse, pour la rebellion des Ribontses, qu'il esteignit entierement, faisant par vne honte publique trencher la teste dedans Naples à Richard Ribourse, Seigneur de plusieurs Chasteaux, Chef d'vne si noble famille. Aussi en fut l'espouuente telle, que plusieurs Barons craignants vne si malheureuse & funeste issue, changerent leur crainte en desespoir, & comme furieusement portez à la defense de leurs honneurs & de leurs personnes, se reuolterent & firent forts : non toutesfois par vne tant esgale & prospere aduenture, que pour la plus part, les vns forcez auiourd'huy, demain les autres rendus, ne fussent reduits à honteuse fin. La Sicile ne fut pas exempte de semblable calamité. Guy de Monfort, Philippe de Montfort son frere, Guillaume de Beaumont, & Guillaume Estendard, auec vne grosse armee de galleres, garnies de soldats François & Prouençaux, firent de si estranges tempestes contre Conrad d'Antioche, fils de Frideric d'Antioche, bastard de l'Empereur Frideric : que Conrad fut finalement pris & forcé dans Centorope (village qui produit du saffran tres-excellent) par le Comte de Montfort, qui le fit priuer des yeux, & peu apres de la vie : dont toute la Sicile fut en merueilleux effroy & tremblement. Ce fut lors que Charles ouurit les coffres de sa liberalité Françoise & Royale, & qu'il voulut recompenser amplement plusieurs Barons, donnant à Guillaume de Beaumont la Comté de Cazerte, à Guillaume Estendard l'office de Mareschal du Royaume, à Guillaume Clinet la Cité de Caiasse auec son Chasteau, & CLX. onces de reuenu, à Bertrand des Baulx plusieurs & diuerses places & Chasteaux, iusques à MCCCC. onces d'or de reuenu, à Landulphe de Corciniaco la Comté de Chieti, à Henry de Vaudemont la Comté d'Aryan, à Simon de Montfort la Comté d'Auellin, à Adam de Vazis, Dueenta, & Maccrata, auec plusieurs autres Seigneurs, à Hugues de Brenne la Comté de Leche, à Pierre Roux la Comté de Cathanzaro, dont on l'auoit despoüillé : comme le semblable fut fait à Roger de Sainct Seuerin des Estats & iurisdictions de son pere : outre infinis autres Seigneurs qu'on peut voir ez Archifs de Naples, d'où ces choses sont tirees.

Corradin, Frideric, & Dom Henry, menez à Rome, & de là à Naples.
Caluano & Galeot Lances decapitez.
Les Princes plus sujects ez ieux de fortune que le reste des hommes.
Famille des Ribourses du tout esteinte.
Plusieurs Barons du Roy auec contraincts de mort honteuse.
Mort de Conrad d'Antioche.
Diuerses recompenses faites par Charles à plusieurs & diuers Seigneurs.

Ia s'approchoit la fin de l'an depuis la prison de Corradin, quand Charles qui n'a peu viuement serrer le frein au cheual furieux & indomptable de son ire, ny ouurir les huis de la clemence royale, à deux ieunes adolescens de sang royal, issus & tirez des anciens Monarques François ses propres ancestres, ainsi qu'il auoit magnifiquement ouuert les portes de la liberalité à plusieurs de ses Barons (vertus certainement qui ne doiuent iamais aller separees l'vne de l'autre : ains s'entretenir par la main & s'entrebaiser continuellement dans l'ame d'vn grand Potentat) fit conuoquer tous les syndics des principales villes du Royaume, pour sous quelque forme de iustice consulter auec leur aduis, & receuoir leur iugement, touchant ce qu'il auoit à faire de l'infortuné Corradin & du reste des prisonniers : tous vnanimement conclurent qu'ils estoient dignes de mort : car qui auroit osé monstrer vn semblant contraire à ce que le victorieux auoit si fermement deliberé ? A la rigueur de cest

La clemence & la liberalité sont proprement les vertus royales.

Vita Corradini mors Caroli, mors Corradini vita Caroli.

acte ne le porta peu roidement la response qu'il eut du Pape, Que la vie de Corradin estoit sa mort, & sa mort estoit sa vie : s'il est ainsi que ceux qui ont escrit ces choses, ont plus aimé la verité que l'opinion. Et de fait on estime que Charles ne pourroit viure en seureté tant que Corradin viuroit, ayant veu à l'œil, non sans vne grande bruine, les remuements que sa venue auoit charriez & iettez par le royaume en peu de temps. Tellement, que sa personne luy estant vne mortelle & fascheuse ombre au chemin qu'il vouloit s'ouurir à la couronne de Constantinople ; où son ambition trauailloit, il falloit que ceste espine fust arrachee de son pied, voire iusques aux racines : outre qu'il haissoit mortellement les Sarrazins, & ceste canaille de barbares Mahumetans. Considerations qui n'estans que trop violentes, & n'ayans que trop de force sur vn courage naturellement subiect a courroux, desborderent vn si furieux torrent d'ire en son esprit agité de tant de vents, que le xxvj. d'Octobre de l'an deux cens soixante-neuf, resolu de s'en deliurer, a fin que le sang confondu parmy le feu de la pourpre ne portast horreur au peuple, on estendit vn grand drap de velours cramoisi au marche de Naples, au propre lieu où depuis fut mise vne funeste colomne deuant la Chapelle de Saincte Marie del Carmine, pour faire voir le cruel spectacle où Corradin, le Duc Frideric, le Comte Gerard de Doratico, Pysan, qui fut Capitaine des Toscans à la bataille, vn Cheualier Alemand nommé Hurnaiso, Dom Henry de Castille, les Comtes Caluano Lanza, Galtetan & Barthelemy Gesualdes, auec Richard Riburle, Iean des Crottes, Marin Capece, & Roger Busse, furent menez, pour y estre honteusement sacrifiez & mis à mort. Là en presence de ce grand amas & concours d'hommes, où s'estoient assemblez & rendus tous les Neapolitains & les François, & tous ceux des lieux voisins. A

Spectacle cruel pour la mort de Corradin, & d. Frideric d'Austriche.

B

Exemples que Charles deuoit imiter.

Charles qui François & non Barbare, Chrestien & non infidele, Prince & non homme commun, magnanime & non craintif, au lieu d'auoir sagement ensuiui la doctrine des sages, & d'auoir genereusement imité le traict royal de Cyrus enuers le Roy des Lydiens, ou la marrisson de Cesar vers la teste du grand Pompee, ou le Monarque Mahumetan à l'endroit de Louys son frere, & tant d'autres heroïques & nobles exemples des siecles passez, ou de s'estre au pis aller esloigné d'vn exploit si peu honneste & tant indigne de ses yeux : s'estoit assis sur vn theatre escarté, non pourtant si reculé, qu'il ne peust voir à son aise les actes sanglants de ceste cruelle tragedie, eut bien le courage, luy qui estoit fils de Roy, de voir mourir vn fils de Roy, & de vouloir estre present à l'execution d'vne chose que la race future des hommes, & les siens mesmes detesteront à iamais. A l'aduanture pour considerer quelle seroit la contenance de ces adolescens infortunez en vn si terrible & tant vergogneux combat, & ce qui pourroit aduenir de l'issue d'vn tel affaire. Mais il n'auoit pas bien consideré derriere la petite montagne, quand il voyoit rompre ses gens, la fortune miserable & toute semblable qu'il couroit, la prison inesperee & prochaine de Charles Prince de Salerne son fils aisné, la parole de mort qu'on luy deuoit apporter vn Vendredy à son leuer, de la part de la Royne Constance, pour expier de son propre sang la mort du pauure Corradin, la clemence plus que royale, que apres vn si cruel & triste message, il trouueroit au cœur de ceste religieuse & magnanime Princesse, en vn destroit si dangereux, les sanglantes & Scithiques vespres de Sicile, l'esgorgement & la boucherie de tant de François, les reuoltes des Barons, les rebellions des Citez, les surprises des forteresses, la perte de sa couronne, le changement de fortune, l'incertaineté des grandeurs & pompes de ce monde, ny mesme l'ombre de la mort, qui n'espargnant sceptre, diademe, ny race, le tallonnoit pas à pas. Et pour le couronnement de ses malheurs, la tache qu'il imprimoit à la gloire de son nom, acquise par tant de beaux faicts, & de dangers militaires, parmi tant de sueurs de sang, & la perte de tant d'hommes. Car la moindre de ces choses l'auroit arresté bien court, s'il se fust conseillé soy-mesme. Apres donc vn grand & lugubre silence, qui ne representoit qu'vn horreur mortuaire, & que lamentable dueil, on ouyt comme Messire Robert de Bari son premier Secretaire prononça sentence de mort contre tous ces ieunes Seigneurs : & pour autant que sa teneur portoit d'auoir attenté, tant sur la couronne de Charles, que sur ses Estats & sa vie : on dit que Corradin ayant ouy vne telle accusation, & ceste indigne & cruelle condemnation, se tournant vers le prononceur, profera d'vn menaçant & fort asseuré visage ces mesmes paroles, SERVE NEQVAM, TV REVM FECISTI FILIVM REGIS : ET NESCIS QVOD PAR IN PAREM NON HABET IMPERIVM. Comme s'il eust voulu dire, Meschant & desloyal homme que tu es, tu ne sçais ce que tu dis, condemnant le sang royal, parce que tu trahis non seulement les loix, ains ton propre Maistre, lequel peut tomber aux mesmes laqs, &

Acte indigne de Charles.

C

D

Occasions qui deuoient retenir le courroux de Charles.

...auance apres auoir fait de ... la mort ... Prince de Salerne ... pardonna, ... le voulut faire mourir ... tache ... en la mort de Corradin.

E

Sentence de mort prononcee par le Secretaire de Charles contre les ieunes Princes.

... de Corradin contre le Secretaire ...

F

souffrit pareil iugement sous les vents de la fortune qui ne sont tousiours prosperes, & se iouent des couronnes & des sceptres, aussi bien que des iones & des rozeaux. Apres qu'il eut prononcé ces paroles à la verité de grand poids, il commença à se iustifier, & à dire haut & clair qu'il n'auoit recherché que son bien paternel, & le legitime heritage de ses peres: ayant vne ferme esperance en vn pas si peu esperé, que sa mort seroit vengee & saignetoit à iamais. Si que tirant l'vn de ses gants (les autres disent vn anneau) il le ietta contre le peuple, sans qu'on le peut iamais r'auoir, ny sçauoir qui l'auoit pris & recueilly, declarant que c'estoit le gage & seel de son testament, par lequel il instituoit Pierre d'Aragon son heritier & successeur. Ce premier acte fini, la teste fut tranchee tout premier au ieune Duc Frideric: teste blonde & sans aucun duuet au ioües, que Corradin print, & baisa, & baigna de plusieurs larmes, auec des regrets qui faisoient fendre les cœurs moins enclins à pitié, & les coups plus insensibles. *Tesmoin les Vespres Siciliennes. Corradin institue Pierre d'Aragon. Execution du ieune Frideric Duc d'Austriche dont Corradin prend & baise la teste.*

A

Car on asseure qu'elle prononça distinctement par trois fois le nom tres-sacré de la Vierge, estant hors de ses espaules. Adonc vit on Corradin ennuyé de viure apres luy s'agenoüiller de ce pas les mains ioinctes & leuees au ciel, auec toutes les forces de son ame, pour attendre le coup de hache, qui le rendit compagnon de son ombre, comme il l'auoit esté de sa fortune: & d'vne mesme main les infortunez Barons, que leur mauuaise destinee & le trop peu d'humanité de Charles, porterent à ce honteux & lamentable supplice. Dom Henry suiuant la parole de vie reseruee par luy tiree de l'Abbé de Montcassin, qui à ceste condition l'auoit rendu au victorieux, eschappa seul ce malheur: non toutesfois tellement qu'il ne fut mandé en Prouence confiné en vne prison perpetuelle, où il mourut finalement. Mais ny le Protonotaire ne prononça oncques plus sentence, ny ne fit iamais depuis le bourreau execution. *Execution de Corradin & des autres Seigneurs. Dom Henry mandé en Prouence prisonnier où il termine ses iours.*

B

C

Car le Comte Robert qui n'auoit en façon quelconque voulu consentir à ceste inique condamnation, porta auec vn si cruel trait de rage la honteuse deffaicte de ces Princes, qu'il tua l'vn d'vn coup de dague aussi tost qu'il eut parlé: & vn Gentilhomme l'autre aussi tost qu'il eut tout faict: à fin qu'vne si vile & detestable creature ne se peut iamais vanter d'auoir trempé son glaiue infame au sang de tant d'illustres personnages, dignes d'vn sort plus honnorable, non plus que l'autre de prononcer des iniques iugemẽts, & des sentences de mort, contre des personnes royales. *Le secretaire & le bourreau tuez.*

Telle & si miserable fin eurent Corradin, & Frideric, ez personnes desquels les tres-illustres maisons de Sueue, & d'Austriche furent esteintes & terminees par vne malencontreuse destinee, qui leur apporta vne trop vergogneuse fin: mais vne si mauuaise odeur au nõ de Charles, qu'à iamais la race future blasmera ceste vengeance, & l'estimera à bon droict indigne d'vn Prince François, magnanime & victorieux, frere du plus grand & sainct Monarque de son temps, & de la plus Chrestienne, plus noble & puissante maison du monde. *Maisons illustres peries & terminees en la mort de Corradin & de Frideric.*

D

Quant à leurs corps, comme d'hommes excommuniez, & troncs abbatus de l'ire du Ciel, & d'vn violẽt coup de foudre, ils furent laissez sur la place, & priuez du sainct honneur & des sacrees ceremonies des funerailles: mais non de cest Epitaphe tesmoin de leur triste fortune, & de la rigueur de Charles.

E

OSSIBVS ET MEMORIAE CORRADINI DE STOVFFEN VLTIMI EX SVA PROGENIE SVEVIAE DVCIS, CONRADI ROMANORVM REGIS FILII, ET FRIDERICI II. IMPERATORIS NEPOTIS: QVI CVM SICILIAE ET APVLIAE REGNA EXERCITV VALIDO VTI HAEREDITARIA VINDICARE PROPOSVISSET, A KAROLO ANDEGAVIO PRIMO HVIVS NOMINIS REGE FRANCO, CAEPERANI IN AGRO PALENTO VICTVS ET DEBELLATVS EXTITIT: DENIQVE CAPTVS CVM FRIDERICO DE ASPVRGH VLTIMO EX LINEA AVSTRIAE DVCE, ITINERIS AC EIVSDEM FORTVNAE SOCIO, HIC CVM ALIIS (PROH SCELVS) A VICTORE REGE SECVRI PERCVSSVS EST. Que quelque gentil esprit accompagna de ce distique. *Epitaphe de Corradin & de Frideric.*

Asturis vnque leo pullum rapiens Aquilinum,
Hic deplumauit, acephalumque dedit.

F

Voila comme se porta ce nouueau Roy contre toute equité & toute honneste coustume, toutesfois qui ne permet point qu'on face mourir vn Roy pris en guerre, ayant quelque marque plus sacree & venerable que l'ordinaire des hommes, ausquels Dieu mesmes defend tres-expressement de toucher: outre que ce debat estoit desia defini & acheué en la mort de plus de douze mil hommes qui resterent en ce conflict: & si auoit esté Corradin surpris long temps apres ceste desconfiture sans appareil ny defense, estant

ainsi peu honnestement sacrifié de la main d'vn infame satelite, indigne de toucher vn chef si rendre & royal apres vne longue prison, lors que moins il deuoit trouuer vne tane cruelle aduanture. Chose de vray deplorable, exemplaire & bien tragique, ou plustost theatre & representation espouuentable des vanitez, pompes, grades, & grandeurs de ce monde, que la forcenee fortune ne respecte non plus, que les plus abjects & miserables des mortels, quand l'humeur la prend de tourner sa roue, & de faire quelque tour de son mestier. Ce qui apprend combien les Monarques, Roys & Potentats la doiuent auoir en reuerence & la respecter, ou plustost Dieu mesme, qui est maistre des couronnes, mettants tousiours deuant leurs yeux la grace qu'il leur a faicte, & l'exemple du Roy de Perse, qui tant bien & à propos fit son profit de l'enseignement de Solon. A

Arriuee pitoyable de l'Imperatrice Marguerite mere de Corradin.

Pour la closture & dernier acte de ceste sanglante Tragedie, l'Imperatrice Marguerite mere de l'infortuné Corradin estoit partie d'Alemagne, auec vn riche & ample thresor, pour venir racheter son fils des mains du Roy victorieux: elle le pensoit trouuer en vie lors qu'elle eut à son chemin les tristes & honteuses nouuelles de sa fin: & B fut asseuree qu'elle n'en trouueroit que l'ombre & le tronc, auquel elle se resolut d'aller comme mere pitoyable & desolee rendre les derniers offices de pieté & le sainct honneur des obseques par des ceremonies, & vne sepulture conuenable au sang royal. Si qu'elle fut veuë aborder à Naples dans vn nauire de dueil, tout couuert de drap noir, à voiles & cordages de mesme spectacle, tres-lugubre & de grande compassion. Aiglar Archeuesque de la Cité la receut, logea, traitta, & consola fort humainement en vn si grand & impetueux conflict de douleur.

Apres les tourmentes duquel elle fit humblement prier le vainqueur de permettre au C corps de son enfant vne sepulture de marbre, de la hauteur de deux cannes. Charles par l'aduis de son conseil ne la luy peut accorder, estimant qu'vne telle & si viue memoire seroit vne dangereuse instruction, & vn aspre aiguillon d'ire & de vengeance aux cœurs Alemands, orgueilleux & fiers de faire à l'aduenir des nouuelles courses & des troubles mortels pour reconquerir ce Royaume. Bien luy permit il d'oster le corps du lieu profane, où il gisoit obscurement, & le porter en terre sacree dans l'Eglise de saincte Marie del Carmine, où il fut enseueli auec modeste appareil de funerailles, iustement sous le grand Autel, où les prieres mortuaires furent lamentablement celebrees, durant quelques iours sous mille fleuues de larmes. D

Corradin enseuely a saincte Marie del Carmine.

Toutes ces choses aduindrent depuis l'an deux cens soixante quatre que Charles passa en Italie, auec la fleur des Cheualiers & Barons de Prouence pour la conqueste de Naples, suiuant l'Ambassade d'Vrban iusques en l'an soixante neuf que Corradin fut rompu, & finalement decapité, comme vous venez d'ouyr. Ceste victoire illustre acquit tant de gloire & de reputation à Charles parmy les Roys de l'Europe, que ses armes fondants vne horrible terreur au cœur de ses plus fiers ennemis & competiteurs: la Prouence fut tout aussi tost esmeuë de ce bruit, & remplie de la crainte de son nom, ia craint par toute l'Italie & par les marches barbares. Plusieurs doctes & nobles personnages escriuirent de ce temps sur ceste deplorable deffaicte, & si tascherent d'en E imprimer la plus candide verité, par belles & solides raisons à la future posterité, comme celle qui en deuroit souuerainement iuger sans appel & sans enuie, sous le rapport fidelle des veritables histoires, laissant à decider ceste question aux siecles futurs, s'il faut pardonner au Prince ou chef de bataille, vaincu & pris au conflit, & s'il doit trouuer apres le feu du combat, lieu de grace & de courtoisie, au cœur du victorieux. Or combien que les raisons & les exemples ne manquent de part & d'autre: si est-ce que ceux qui cognoissoient l'humeur turbulente de Corradin imitateur de ses turbulants ancestres, estimerent bien que s'il eschappoit ce coup, la guerre seroit plus sanglante & cruelle que iamais, leur semblant chose impossible, que la paix fut asseuree tant que Corradin viuroit, & se pourroit remuer. F

Quant à l'aduis du Pape, s'il fut tel que chantēt plusieurs, il ne le fut à mon aduis sans vn bon & meur cōseil & sans beaucoup de tres-fortes & pressantes occasions, qui violenterent son ame: estant hors de toute doute que les saincts Peres inspirez & cōduits de Dieu, ont tousiours esté cōme les balances iustes, & les cōtrepoids sacrez & venerables des differents & querelles des Potētats de la terre, & q̄ Corradin estāt vn ieune & trop esceruellé Prince auoit si peu fait de cas des exhortations de sa nature, de l'excōmunication, du conseil & du

lugubre pronostic du Pontife Clement, que la dignité de sa charge faisoit lors prophetiser, qu'il estoit en chemin d'estre l'vn des fleaux de l'Eglise Romaine pire que ses deuaciers, branche mortelle & dangereuse qui deuoit estre retranchee, pour ne rendre iamais plus ombre.

Nos excellents & nobles Poëtes Prouençaux en tres-clair bruit de ce temps n'oublierent pas ces guerrieres & cheualeureuses expeditions, en leurs belles & doctes rithmes. Luquet Gattus ou Gattellus, personnage de rare entendement & de sçauoir, voyant l'appareil qui se faisoit entre Charles, Mainfroy, & Corradin, appointa sa fureur & sa plume, & fit vn piquant Syruentez (façon de Satyre dont ils vsoient quand ils vouloient reprimer les vices des grands) contre le tyran Mainfroy lors mesme qu'il faisoit courir vn bruit faux par toute l'Italie de la mort de Conrad son frere, à fin d'occupper plus à son aise le Royaume. Chant que ce Poëte adressa à Bernard Roger Comte de Foix, luy remonstrant en la tissure de ses vers, que si Charles se miroit à l'exemple d'Ildephons son ayeul, & au nom tant heroïque qu'il portoit de tout temps fatal aux barbares, il vaincroit ses ennemis.

Les Poëtes Prouençaux ont faict mention de la deffaite de Mainfroy & de Corradin.

Pierre de Chasteau-neuf Gentilhomme & Poëte Prouençal, fit vn chant de semblable sorte, qu'il voüa au Prince Beral des Baulx, fils de Raymond l'vn des Vicomtes de Marseille. Par la tissure duquel, entre autres choses il loüe hautement les Prouençaux d'auoir voulu estre les premiers à la bataille, & d'auoir par leur genereuse valeur mis la victoire ez mains de Charles, chantant au penultieme coupplet de sa rithme, qu'il est notoire à chacun, comme il en print au Roy d'Apulie, lors qu'auec les Alemands finement desguisez en marchands, il entra à main armee, tesmoins les braues Prouençaux qui gaignerent leurs destriers, concluant au dernier, que iamais marchandise ne fut si bien deliuree, & que les Alemands vendirent toute leur robbe, voire leurs propres personnes, pour auoir deniers & secours, pressez d'vne cruelle & enragee famine: & d'extreme necessité. Si que s'estants vendus eux mesmes, & s'estans faits esclaues volontaires, ils se souuiendront à iamais des Prouençaux, & du nom redoutable de Charles.

Tels furent les Syruentez de ces deux Gentilshommes & de ces gracieux & doctes Poetes: telle la naifueté des chants de nos vieux & antiques Troubadours. Pieces qui tesmoignent assez en quelle estime estoit jadis nostre langue & nostre rithme, & combien elle estoit cherie des plus beaux & nobles esprits de ces aages, voire mesme des estrangers, comme estoit ce Gattellus de famille illustre de Naples. Ou n'est vulgairement notable, que ceux qui en faisoient tant singuliere profession, estoient pour la plus part Gentilshommes yssus d'excellentes familles, & de la Cour & suite ordinaire de nos Comtes de Prouence, qui les aimoient, les caressoient & fauorisoient de riches & honnorables presents, & dons ordinaires de cheuaux, d'armes, d'habits & de moyens conuenables à leur entretenement & condition. Aussi est ce à vray dire vne science tant excellente & si diuine que mal aisement elle est infuse qu'à personnes nobles, esprits illustres, & legitimes enfans du ciel d'Apollon & des Muses. O que nous aurions de belles & memorables choses de nostre Prouence, pour en enrichir le corps de cette histoire, si nous auions tous leurs traittez, & leurs heroïques fragments! ô que nous raconterions d'accidents dignes d'estre nottez, & de variables occurrences, que la poussiere des sepulchres, & les iniures enuieuses du temps & des siecles, nous retiennent!

Mais puis que toutes choses ont à vieillir, ou mourir, & se perdre, & que la loy la plus arrestee de ce monde porte & veut absolument que rien n'arreste longuement en vne mesme assiette, pour le continuel contournement, que suit necessairement les choses humaines, sous-lunaires & perissables, contentons nous d'en parler le mieux qu'il nous sera possible, par pieces & par rencontres, & d'en historier ce qui en est arriué iusques à nous, estant ainsi que ceux qui nous ont deuancé n'ont osé mettre, que ie sçache, la main à l'œuure d'vne histoire de si long & fascheux trauail, & de si longue & forte haleine.

Pour donc reculer vn petit & reprendre nostre fil. Charles apres tant de beaux & heureux commencements parmy tant de glorieux & hauts exploits: car il auoit ja vaincu Mainfroy tout couuert des lauriers & des palmes qu'il auoit cueilly à la pleine de Beneuent, se trouua au lac Pensile, sur l'an deux cens soixante six.

L'an MCCLXVI. Apres les actes de S. Pierre, & de S. Paul Charles fait son testament. Beatrice conferme le sien.

Ce fut là qu'il vint à penser à l'inconstance des choses mondaines & aux trauerses

de fortune : & qu'apres les Octaues des deux plus excellents & premiers Apostres il ordonna son testament, qu'il commanda & fit seeller de huict seaux.

Que par mesme consideration, & sage conseil, Beatrice sa femme montee au throsne, qu'elle auoit tant recerché, confirma sa derniere volonté : à tant que tous les deux furent raffermis & approuuez par leurs lettres patentes & solennelles. Mais il n'a esté facile de recouurer ne l'vn ne l'autre : la pluspart des vieux registres & documents A de ces reliques estants religieusement & rigoureusement conseruez dans les archiues de Naples : mesmement que de ce temps nos Comtes auoient ordinairement en leur Cour, & suite Royale des principaux Barons & gentilshommes du Royaume, dont les vns estoient venus d'Italie en Prouence : les autres auoient migré de Prouence en Italie, comme Guillaume Estendard gentilhomme Neapolitain, dont les ayeuls estoient de Berre, qui fut Seneschal de Prouence l'an deux cens soixante sept.

L'an MCCLXVIJ. Estendard ancienne & noble famille de Prouence habituee à Naples.

Appointement entre l'Archeuesque d'Arles & Renaud Porcellet.

Vn fort honnorable appoinctement fut faict de ce mesme temps, entre Bertrand Archeuesque d'Arles, & Renaud des Porcellets. Par cest accord estoit porté, que le gentilhomme ne feroit desormais payer aucun droict de peage aux suiets de l'Ar- B cheuesque aux lieux de la Bastide & de Senas, qui pour lors appartenoient à Porceller, & depuis ont changé de maistre, & sont encor pour changer ainsi que le monde change : l'an que suiuit cestui-cy Charles & Beatrix confirmerent la donation de Manosque à Guillaume de Barras grand Commandeur de l'Hospital de sainct Iean, que Guillaume de Forcalquier auoit faict au Comte Ildephons, ayeul paternel de Beatrice.

L'an MCCLXVIII. Confirmation de la donation de Manosque faicte à Guillem de Barras grand commandeur de sainct Iean.

Maison de Barras fort noble & ancienne.

Escu de Barras sieurs de Mirabeau.

La maison de Barras, que ceste occasion nous ouure, est vne des plus anciennes & nobles de Prouence, ce que tesmoigne assez la qualité de ce Commandeur de Rho- C dez, auquel auoit esté necessaire faire les preuues estroittes & certaines des noblesses paternelles & maternelles, armoiries & marques timbrees, requises à sa reception, suiuant les antiques & vieils statuts de ceste tant heroïque & illustre religion. De ceste mesme extraction & descendence sont les sieurs de Mirabeau & autres gentilshommes assez cognus en ceste Prouince, dont l'enseigne est composee d'vn Escu d'or orné de trois fasses d'azur. Non long temps apres Ysabeau de France, fille de sainct Louys, qui fut femme du Comte de Champagne, Roy de Nauarre, se trouuant grosse, au retour du voyage de Thunis, où elle auoit voulu D suiure son mary deceda dedans Marseille : d'où apres quelques ceremonies de funerailles legerement faictes, la celebration de la royale pompe en estant reseruee en autre saison & autre lieu, sainct Louys auec ses trois enfans se partit (les autres disent que ce fut d'Aix) pour l'expedition d'Afrique, & de la Terre saincte, laissant l'administration du Royaume à Simon Comte de Nelle & à Matthieu de Vendosme Abbé de sainct Denys : la mort d'Ysabeau estant aduenue l'an soixante neuf, & le partement de Louys l'an septante.

L'an MCCLXIX. Decez d'Ysabeau de France.

L'an MCCLXX voyage de S. Louis en Afrique.

Hommages de quelques Gentilshommes.

Dignité des anciens Notaires dont plusieurs nobles sont descendus.

En ceste mesme saison fut cõmis Guillaume Premeiran, Notaire d'Arles par le Seneschal de Gonesse pour au nom de Charles receuoir les hommages de quelques Gentils-hom- E mes d'Arles : au moyen dequoy presta la ville pareillement deuoir & hommage de fidelité au mesme Seneschal, où ne semble à passer de leger que les Notaires de ce temps estoient personnes de sçauoir, & d'experience en leur profession, communement commis & deputez par les Lieutenants de Roy, & les Seneschaux, à receuoir les hommages des Gentilshommes du pays, dont plusieurs bonnes & nobles maisons sont descendues, tant parce que les Notaires estoient personnages bien versez aux bonnes lettres, & d'irreprochable integrité, que pour les grands biens qu'ils acqueroient au moyen de leur vertu : quoy que pour le iourd'huy infinies familles Nobles qui n'ont point de lustre, ny de plus luisante clarté que d'en estre extraits & produits, mespri- F sent indignement, & rauallent iusques à la boue ceste tres-honneste & non abiecte profession ne traittant que plumes & liures, comme si elle estoit entierement infime, mechanique & manuelle. Or comme depuis enuiron quatre-vingts ou cent ans en haut, ce n'estoit point estre mechanique que d'estre Notaire, aussi depuis ce temps en ça ou peu moins, que des idiots, des ignares, & des asnes à courte oreille ont honny cest Estat, rendu venal sans doctrine, experience ny reputation, il a esté tellement auili & mechanisé, qu'il n'a plus rien de son ancienne estime que le nom seul : tellement que à peine de trente s'en rencontre vn

Depuis enuiron cent ans l'estat de Notaire auili & mechanisé.

seul qui le maintienne en quelque honneur : & soit pris & tiré selon l'ordonnance de Roger premier Roy de Sicile, & de l'Empereur Frideric premier de bonne & honneste condition : voire mesme de sang noble, comme nous dirons ailleurs.

Laissons les anciens Notaires, pour voir nos anciens Poëtes, & les Nobles Troubadours qui fleurissoient de ce temps, à sçauoir Perceual Doria, & Lanfranc Cigalle Gentilshommes & Ambassadeurs de la Seigneurie de Gennes vers Charles, Boniface de Castellane, *Poetes Prouençaux.* A Richard Roy d'Angleterre que ie mets non suiuant la dignité, mais suiuant l'ordre du temps, Pierre de Chasteau-neuf, Gerard de Borneil, Hugues de Pena, Guillem Figuiere, Sordel, & Cadenet, Cheualiers & personnages tous excellents & rares en Prouençales inuentions & doctes rithmes, que l'vn apres l'autre il faut plus curieusement passer & voir.

Perceual Doria, Gentilhomme de ceste tant illustre & ancienne maison de Auria, l'vne des quatre principales de Gennes, se tenoit en Prouence, où il estoit Gouuerneur & *De Perceual Doria Poete Prouençal.* Podestat d'Auignon, sous le nom & la couronne de Charles. Ce Gentilhomme estoit B tres-bon Philosophe & Poëte bien excellent en langue Prouençale : car il a composé *Perceual Podestat d'Auignon.* de fort belles & doctes choses, sur toutes lesquelles semble s'esleuer vn Syruentez de la guerre, qui de ce temps estoit entre Charles, & l'iniuste occuppateur de la Sicile, Mainfroy, que nous venons seulement de toucher, & de ce que cest infortuné tyran fut si honteusement deffait à Beneuent, dont il fit vn traitté portant en son titre, *La guerra de Carle Rey de Naples, é del Tyran Manfred* : & outre celuy là vn autre *de la fina folia d'Amours* : au moyen de quoy se trouuent plusieurs belles disputes & questions *Traittez du Poete Perceual.* d'amours, où Doria & Cigalle (duquel apres luy nous parlerons) font les dialogismes C & les personnages, & quelques Syruentez tres-beaux & bien elegans, contre la cruauté des tyrans : or trespassa Perceual à la ville de Naples l'an MCCLXXVIII. au temps qu'vn autre Prouençal Poëte de la mesme race & maison, nommé Simon Doria fleurissoit : de la vie & des œuures duquel fragment aucun ne s'est peu recouurer, fors vne tenson, *Simon Doria autre Poete Prouençal.* où Simon & Lanfranc disputent, *Qui est plus digne d'estre aymé, ou celuy qui donne liberalement & d'vn franc courage, ou celuy qui donne contre son cœur & son mouuement naturel, pour estre estimé liberal, ouuert & courtois* : à tant que pour auoir la solution & l'arrest en dernier *Belle & ingenieuse question, enuoyee aux cours d'amour.* ressort de ceste tant belle & subtile dispute, ils manderent leurs raisons aux Dames de la Cour d'Amour de Pierre-feu & de Signe : dont n'estants pleinement satisfaicts, ils D recoururent comme par appel à la souueraine Cour des excellentes Dames de Romanin où presidoient Phanette des Gantelmes Dame de Romanin, la Marquise de Malespine, la Marquise de Saluces, Clarette Dame des Baulx, Laurette de sainct Laurens, Cecille Rascasse Dame de Charomb, Hugonne de Sabran, fille du Comte de Forcalquier, *Dames illustres de la Cour d'amour de Romanin.* Helayne Dame de Mont-pahon, Ysabelle des Borrillons Dame d'Aix, Vrsine des Vrsieres Dame de Montpellier, Alaette de Meollon Dame de Curban, Elix Dame de Meirargues, & plusieurs autres grandes & nobles Dames, dont on n'a peu recouurer les iugements ny les arrests, quoy qu'il me souuienne de les auoir veux imprimez & commencez bien doctement.

E Parmy ces illustres familles ie remarque celles d'Vrsieres, qui ayant autresfois esté ioincte par alliance de mariage à plusieurs Nobles maisons de Prouence, est encor en pieds honnorables au Dauphiné, selon que ie l'ay appris d'vn Gentilhomme de ces contrees que ie rencontray de fortune en vne hostellerie à la ville d'Aix, où quelques procez l'auoient attiré, qui luy appartenant du costé de mere m'en donna la vieille enseigne, & l'Escu d'argent à vn Ours debout de sable tenant en ses pattes vne couronne d'or, & sa teste dans le chef de gueules, *Escu d'Vrsieres.* que le Cheualier de Redortier des Roulx m'a asseuré deuoir estre vne pomme non vne couronne, d'autant que les armes d'Vrsieres entrerent en l'vne des quatre, qu'il luy fut necessaire de presen- F ter en sa reception, suiuant les statuts de l'ordre de Malthe : mais ie croy que l'vn & l'autre se sont trompez, parce que ie les ay veuës à la premiere Cha- *De Lanfranc Cigalle Poete Prouençal.* pelle de main droitte des Augustins d'Auignon peintes sur vn vieil tableau d'or à l'Ours de sable portant vne targete d'azur chargee d'vn lys de France. Quant à celle de Meollon, elle est au Baron de Bressieux l'vn des quatre du Dauphiné. Voyons maintenant Cigalle.

Lanfranc Cigalle fut pareillement originaire de Genues, de noble, bonne & ancienne

tace, Gentilhomme sage & prudent, bon Orateur & Iurisconsulte Cheualier aux loix, dont il faisoit profession, & des armes: en sa ieunesse fut espris de l'amour de Berlanda Cybo, Gentilfemme de Prouence extraite de l'illustre & tres-ancienne maison de Cybo Geneuoise, yssue de grands & signalez personnages de Grece, du temps que les Empereurs de Constantinople enuoyerent du secours & des forces en Italie, pour la deliurer de la tyrannie des Septentrionaux: ce que par les armoiries de sa maison se peut A

Maison de Cybo tres noble de Gennes venue de Grece.

voir, respondantes à son nom & son origine. Ainsi fit & composa Lanfranc plusieurs belles chansons pour sa Berlanda, la plus part diuines, spirituelles, & contemplatiues, auoit esté au seruice du Comte Raymond qui l'aimoit & prisoit grandement. De son temps les Geneuois craignants d'estre opprimez des nations voisines, & voyants le pouuoir de Raymond, luy enuoyerent leurs Ambassadeurs, entre lesquels Cigalle qui fut en l'an MCCXLJ. fit tant auec sa faconde, & son beau parler, que le Comte print leur Cité & les habitans en sa protection & sauuegarde, aux paches contenus en la conuention. Ce Poëte a faict plusieurs beaux & nobles chants à la loüange de la tres-sacree Vierge, vn chant funebre de sa Berlanda, qui se tenoit ordinairement à Marseille: & pareillement B vn chant qu'il adressa au Pape, à l'Empereur, aux Roys de France & d'Angleterre, aux Potentats d'Alemagne & au Comte de Prouence, pour le recouurement de la Terre Saincte: vn autre chant à Thomas Comte de Sauoye, qu'il louë sur tous les Princes Chrestiens, tant en sçauoir qu'en sagesse, conseil, valeur & expertise des armes: vn autre chant contre Boniface Marquis de Mont-ferrat de la trahison qu'il commit, vendant son pays aux Milanois, desquels il receut des grands deniers. On a escrit de ce Poete, que s'estant retiré, il faisoit estat de gaigner argent, sons couleur de garder l'authorité des loix, & ordonnances Imperiales: dont il fut grandement repris & taxé. Finalement fut C

Mort du Poete Lanfranc.

Lanfranc auec vn sien compagnon, le nom duquel m'est incognu, massacrez aupres de Morgues, ainsi qu'ils alloient de Prouence à Gennes, par quelques voleurs & sicaires en l'an MCCLXXVIIJ.

De Boniface de Castellane Poëte prouençal.

Boniface de Castellane assez cognu en ceste Chronique, fut Seigneur de la ville de Castellane, aux montaignes de Prouence, & de tout son Bailliage, homme riche & puissant, vaillant en faict de guerre, d'vn courage haut & magnanime, qui s'addonna en sa ieunesse à la poësie Prouençale, deuenant amoureux d'vne Dame de la maison de Fossis, fille du

Maistresse de Boniface.

Seigneur d'Yeres, de Pierre-feu & du Cannet, nommee Belliere, à l'honneur de laquelle il chanta plusieurs belles chansons, croissant en aage, il creut aussi de gloire & d'ambition, voire fut par trop conuoiteux de commander & de regner. D

Grande merueille de ce personnage, que quand il auoit faict sacrifice à Bacchus, il estoit, agité d'vne fureur incroyable de poësie, prophetisant tousiours quand il escriuoit, & faisoit des vers: n'espargnant au demeurant personne, en quelque degré qu'elle fut constituee,

Le monge des Isles d'or en la vie des Poetes Prouençaux.

ainsi qu'vn Poëte de ce temps l'a descrit, & qu'on le peut voir par la coupple finalle de la plus part de ses rithmes où il vsoit tousiours de ces mots *Bouqua quas dich*, comme s'il se fut repenty d'auoir trop licentieusement & librement parlé: & cognu que sa langue (quoy qu'elle dit la verité) luy porteroit nuisance auec le temps. Se mettoit à ses titres Vicomte de Marseille, & se trouue vn Syruentez, qu'il fit contre le Roy d'Angleterre, où il le taxe de ce qu'il auoit le sanglot ou le hoquet, puis qu'il ne daignoit recouurer les terres que le Roy E de France luy occuppoit. Quant à son pere il se nommoit aussi Boniface de Castellane, les autres disent de Riez, lequel par sa presomption, & fierté de courage, voulut faire teste à Ildephons, ayeul de Raymond dernier du nom, comme nous auons remarqué, auquel toutesfois il presta finalement hommage, quoy que par sa rebellion (les autres disent par vendition) il perdit sa ville de Castellane, confisquee au Marquis de Prouence peu apres.

La maison de Castellane venue de Castille.

Ceux qui ont escrit sa vie, le nomment le Prince de Castellane, sorty de Castille en Espagne, & disent qu'il estoit facond en son parler, libre en ses escrits, vif d'esprit & cheualeureux: qu'il composa vn liure auquel estoient comprises les familles des nobles, vicieux & vertueux de Prouence sous paroles couuertes par vn Syruentez fort elegant, F dont il fit present à Charles qu'il auoit accompagné au voyage de Sicile: enuiron lequel temps il deceda en Prouence estant communement appellé Bonifaci Lontracuiat.

De Richard Roy d'Angleterre Poete Prouençal.

Richard surnommé Cœur de Lyon, qui fut fils de Henry Roy d'Angleterre, & Empereur esleu des Romains, en sa ieunesse frequentant la Cour de Raymond Berenguier dernier du nom, fut surpris de l'amour de Leonore ou Helione, l'vne des quatre filles de Berenguier, que depuis il espousa. Pendāt qu'il estoit à la Cour du Comte son beau-pere il prenoit

vn tant singulier plaisir d'ouyr les beaux chants & les nobles vers des Poetes Prouẽçaux, qui d'ordinaire suiuoient leur Seigneur: que se mettant à lire leurs beaux & doctes ouurages, il se mit par mesme fureur à faire des rithmes, & s'addonner à composer en Prouençal. Quelques annees apres, estant allé Outre-mer pour la conqueste de la Terre saincte auec Sainct Louys & les autres Princes Chrestiens, il fut à son retour fait prisonnier: de maniere que A pendant sa prison il composa quelques chansons qu'il adressa à Beatrix heritiere de Prouence, sœur de l'Infante Helione, se plaignant de ce que ses Barons & Gentilshommes le laissoient si longuement en cest esclauage & si triste captiuité, sans payer sa rançon, & procurer sa deliurance: ainsi que tesmoigne le second couplet de l'vne de ses chansons, en ces gracieuses paroles.

Le Roy d'Angleterre aime la poesie Prouençale.

Or sachan ben mos homs & mos Barons,
Angles, Normans, Peitauins, & Gascons,
Qu'you non ay ja si paure compagnon,
Que per auer, lou laissesse en preson.

Vers de Richard.

Per auer c'est à dire, pour or ny pour argent.

B Le Monge toutesfois des Isles d'or dit que Richard auoit fait telles chansons pour se plaindre plustost de ce qu'il estoit priué des beaux yeux de l'Infante Helione, que de sa captiuité. Et dit encor auec Sainct Cesari, que les Electeurs de l'Empire furent discordans de l'eslire en Empereur, à l'instigation du Pape Alexandre quatriesme du nom, le trespas duquel se peut voir ez Annales d'Angleterre: quelqu'vn ayant escrit que Helione luy enuoya pour le resiouyr vn tres-beau Romand en rithme Prouençale, des Amours de Blandin de Cornuaille, & de Guilhen de Miremas, & des beaux faicts d'armes qu'ils acheuerent, l'vn pour la belle Briande, & l'autre pour la belle Irlande, Dames illustres & d'incomparable C beauté.

Vieil Romand.

Pierre de Chasteauneuf, Gentilhomme, Seigneur dudit lieu, fleurissoit du temps de Perceual Dorie, & de ses contemporins que nous venons de marquer. C'est chose assez manifeste, qu'il fut d'vn bel & subtil esprit, tant à coucher en rithme Prouençale, qu'à composer & versifier en Latin, auec plaisir, douceur, & grauité: mesmes qu'il accompagnoit & marioit souuent sa voix à sa lyre, dont il attiroit la merueille de chacun: estoit de bonnes mœurs, mais violent accusateur, & fort aspre censeur des iniquitez, qu'il detestoit mortellement, sans espargner ses propres amis & familiers. Aussi n'a-il fait que des Syruentez contre les Princes de son temps, ainsi que nous auons remarqué, & que faisoient quelques D autres Poetes. Entreautres choses il presenta vn chant fort gracieux à Beatrix, la loüant grandement, de ce qu'en sa vieillesse pour se resiouyr elle print à son seruice le docte Poete Sordel, Cheualier Mantuan, dont nous ferons la vie & l'eloge, qui surpassoit en la grace du Prouençal vulgaire tous les Poetes de son temps. De ce Pierre vn autheur digne de foy a dit, que se trouuant dans le bois de Vallongue, en venant de Roquemartine visiter le Seigneur du lieu, il fut pris par quelques larrons, qui brigandoient & volloient les passans: & qu'apres l'auoir desmonté de son cheual, osté son argent, & mis en chemise, ils le vouloient tuer. Sur quoy le Poete les pria luy faire ceste grace d'ouyr vne chanson qu'il vouloit dire auant que mourir, ce qu'ils luy accorderent tres-volontiers: si se mit à chanter vn E chant ottyen sur sa lyre, qu'il fit promptement à leur loüange, dont ils furent tant rauis, & tellement meus de compassion, qu'ils furent contraints de pardonner non seulement à sa vie: ains de luy rendre incontinent son cheual, son argent, & ses accoustrements: tant a de pouuoir la vertu & la diuine poesie à l'endroit mesmes des cœurs plus sanglants & barbares.

De Pierre de Chasteauneuf Poete prouençal.

Histoire memorable du poete.

Giraud de Borneil, Gentilhomme de Limoges, nay de pauures parents, estoit sage & de bon sens, ainçois meilleur Poete en langue Prouençale, que tous ceux qui s'en estoient meslez auant ny apres luy, aussi en merita-il le surnom de maistre des Troubadours, ou Poetes: estant encor merueilleusement estimé & prisé de tous ceux qui entendent sa poesie, F tant rarement elabourée & ordonnee, soit en douceur d'amours, soit en grauité de sentences, & de bon sens. Fut grandement prisé & honnoré des vaillants hommes, & des plus sçauants: comme aussi des plus doctes & excellentes Dames, qui s'exerçoient à la rithme & poesie Prouençale. Quant à sa vie, elle estoit telle, que tout l'Hyuer il prenoit vne peine continuelle à l'estude des bonnes lettres, & l'Esté suiuoit la Cour des Princes, menant auec luy deux bõs & tres-excellents Musiciens, tousiours chantans & recitans les Odes & les Syruentez qu'il composoit, gaignant tout ce qu'il vouloit. Aussi ne se voulut-il iamais attacher au seruice d'aucun Prince ou Seigneur, quel qu'il fust, quelques bons & aduantageux gaiges qu'on luy sceust offrir: comme pareillement il ne voulut iamais soubmettre sa liberté sous

De Giraud de Borneil Poete Prouençal.

le ioug du mariage, estant fort sobre de sa bouche, & continant de sa personne: & qui plus est surmontant en sagesse, bonté de mœurs, & integrité de vie, tous les Poetes qui ont esté apres & deuant luy. Ce qui se void manifestement par vne de ses chansons, en laquelle il dit, qu'amour n'eut onques pouuoir sur ses affections, & qu'il a tousiours fait peu de conte de son royaume, & de la beauté des plus belles femmes de son temps. Tout le gain qu'il faisoit estoit par luy desparty à ses pauures & proches parents, ainsi que le Monge A de Sainct Cesari l'a escrit, qui met ce Poete le premier à son cathologue, & le premier qui a fait des Sonnets, & des Cantarels, fleurissoit du temps des Poetes precedents, que plusieurs Iurisconsultes d'Auignon, d'Aix, & d'Arles, & encor d'autres lieux escriuirent contre les Vaudois pour lors espars par la Prouence: à tant qu'il trespassa enuiron l'an que dessus MCCLXXVIIJ. des œuures duquel il est aisé à voir que Petrarque a bien fait son profit en la plus part de ses Sonnets.

Giraud de Borneil Poete Prouençal des premiers qui a fait Sonnets.

De Hugues de Penna Poete Prouençal.

Hugues de Penna, Gentilhomme de Monstiers, fut bon Poëte Comique, quoy que le Monge de Montmajour, fleau des Poetes Prouençaux ait dit faussement, qu'il print & s'attribua plusieurs chansons de Guillaume de Sylueccane son compagnon, Poete Lyrique, B qui mourut pour trop aimer, transporté & hors de son sens de l'amour d'vne Dame de la maison de Ruere en Piedmont, & qu'il acquit pour son sçauoir la bonne grace des plus grands Seigneurs de Prouence. Or fleurissoit cest Hugues du temps d'Ildephons Roy d'Aragon II. du nom, Comte de Barcellone, pere de Berenguier dernier, auquel il adressa ses chansons, & à Beatrix sa femme, sœur de Thomas de Sauoye, & à Beral des Baulx, y ayans dispute entre les escriuains de ceste Beatrix, à la loüange de laquelle Hugues escriuit plusieurs belles & doctes choses, la loüant & celebrant par dessus toutes les Dames du monde. Toutesfois pour quelque desastre qu'il eut, il deuint si pauure en sa ieunesse, qu'il C luy fut besoin de se seruir de son sçauoir, & de l'industrie de son esprit: au moyen dequoy en peu de temps il acquist de grandes richesses.

Horoscope du Poete.

On trouue qu'vn sçauant Astrologue de son temps ayant fait son Horoscope luy promit vne grande & incroyable prosperité, & telle qu'il ne l'osoit esperer. Ce qui fut cause qu'il en grossit, & esleua les aisles de son cœur à si bien poursuiure sa fortune, qu'il paruint tant par la faueur de Beatrix, qu'à l'occasion de son grand sçauoir, à estre Secretaire des conseils de Charles, & à conduire les affaires de leurs Majestez en Prouence, accompagné de Peire de Vins leur Seneschal: charge en laquelle plein d'honneur & de richesses il trespassa, quelques iours apres auoir espousé vne Damoiselle de la maison de Simiane, appellee Mabille: D ce qui aduint en l'an MCCLXXX. Et de ce Poete se void vn tres-beau traicté, intitulé *Contra los enjanaires d'Amour*, si bien elabouré, qu'il merita l'auantage de richmer mieux que tous ceux de son temps, & d'estre couronné Poëte par la Royne Beatrice, qui fit ces quatre vers à sa loüange & son couronnement.

Enjanar, veut dire tromper.

Le Poete couronné par la Princesse Beatrix.

Ion voly faire esclattir ta memoria
En tantas parts de ta perfection,
Qu'estaran tous en admiration
Dauzir contar de tous bels fachs l'historia.

De Guilhen Figuere Poete Prouençal.

Guilhen Figuere estoit issu de nobles parents d'Auignon: car son pere le fit estudier aux E bonnes lettres, si qu'il en deuint sçauant & fort bon Poete en langue Prouençale, grandement loüé pour la beauté de ses inuentions. Ce Poëte ne pouuoit supporter les tyrannies & meschancetez des Princes, escriuant incessamment contre eux: ainsi que faisoient Luquet Gattellus, Pierre de Chasteau-neuf, Perceual Doric, & autres, qui fleurissoient en Prouence du temps que le Siege papal fut transferé de Rome en Auignon, comme bien tost nous deduirons. C'estoit merueille de la courtoisie & de la liberalité de ce Poëte, qui departit à ses amis & familiers tout l'or & l'argent qu'il pouuoit gaigner de sa poësie, en quoy il estoit si excellent, qu'on l'appelloit par vne Antonomasie le poete Satyrique. Estoit si beau de F visage, de tant agreable rencontre, & si plein de bonnes vertus, qu'vne Dame d'Auignon, de la noble maison des Matherons, laquelle au demeurant auoit tousiours mesprisé la puissance d'Amour, belle de tout poinct, fut tellement esprise de luy, qu'il fut aisé de cognoistre les effects de ce dieu garçon, en ses contenances & deportements, qui l'abandonnerent au gré de ses desirs, & la firent seruir de moquerie & de risee à ceux qui parauāt la respectoient & l'estimoient grandement. Car quand on luy parloit de Guilhen, elle ne sçauoit que respondre, sinon qu'elle estoit amoureuse des vertus de ce gentilhomme, qui par ses beaux & doctes vers la rendoit immortelle & celebree, asseurant qu'Amour ne luy auoit point

Grande liberalité du Poete.

Matherons noble maison d'Auignon.

bandé

bandé les yeux de l'esprit, ny de la raison, comme on croyoit. Or fit Guilhen plusieurs belles choses à la loüange de sa Dame, entr'autres vne chanson Prouençale, où il maintient qu'Amour n'a de pouuoir, sinon autant qu'on luy en donne par les yeux, qu'il ne fait aucun mal dont on se doiue plaindre, & qu'il n'a puissance absoluë ny souueraine sur aucun, si de son propre gré il n'y preste & donne consentement. Que le vray Amour ne peut auoir en soy ne force ne pouuoir, ne bon ne mauuais conseil, si le cœur & les yeux ne sont de la trahison & du complot, & qu'à ce qu'aux yeux semble agreable, le vray Amour ne peut contredire: voire ne nous peut occasionner comme font le cœur & les yeux, puis que les yeux sont messagers du cœur, & truchements des affections: bref que là où l'Amour loyal prend sa naissance, ne peut estre contradiction entre le cœur & les yeux. *Oculi sunt in amore duces.* *Force des yeux.*

A

Ce mesme Poëte a fait plusieurs Syruentez contre les Princes tyrans, entre lesquels s'en void vn intitulé, *Lou flagel mortal dals Tyrans*, & vn autre fort excellent contre Amour, dont la substance porte qu'il ne veut plus tarder à faire vne chanson contre la tromperie d'Amour. A ce Syruentez il amene plusieurs belles & notables histoires de ceux qui ont esté trompez de ce fol dieu.

B

Quant au pere de ce Guilhen c'est chose asseuree qu'il fut vn prestantissime & tres-noble Citoyen d'Auignon, personnage docte, & tres-illustre Historiographe, la doctrine, elegãce & dexterité d'escrire, duquel se peut voir clairemẽt par ses œuures: mesmes qu'il a escrit que de ce temps la turpitude des Princes estoit mõtee à tel degré, qu'il auoit honte de l'escrire, & que l'honnesteté ne luy permettoit d'en parler: finalement trespassa Guilhen enuiron les precedens Poetes, & si l'a Petrarque exactement imité en la plus grande partie de ses Sonnets.

C

Sordel natif de Mantouë fut si excellent, qu'il surpassa en poësie Prouençale Caluo, Folquet de Marseille Lanfranc, Cigalle, Perceual Dorie, & les autres Poëtes Geneuois & Tuscans: qui toutesfois pour la douceur de nostre Idiome Prouençal, s'y delectoient plustost qu'en leur langue naturelle & maternelle. Ce Poëte fut homme studieux, curieux, & grand recercheur de toutes choses, autant qu'homme qui air esté de sa nation, soit en doctrine, soit en entendement & conseil. Il a fait plusieurs belles chansons, non point d'Amour, car il ne s'en trouue aucune: mais en docte & profonde Philosophie. Ce qui occasionna Raymond Berenguier en ses derniers iours de le prendre à son seruice, estãt de l'aage de XV. ans, pour l'excellence de sa poësie, & de ses belles & tant heroïques inuentions, ainsi que le Poëte Pierre de Chasteauneuf le tesmoigne. Il a fait plusieurs Syruentez en Prouençale rithme: mais sur tous vn, auquel il taxe & reprend aigrement tous les Princes de la Chrestienté, fait en forme de chant funebre, sur la mort de Blacchas surnommé le grand Guerrier, dont nous auons fait mention en l'an MCCXXXVIJ. où nous auons aussi recité mot à mot le Syruentez, qui fut fait peu apres que Iean Prochite, desguisé en habit de Cordelier, siffla & soufflà à l'oreille des Princes la cruelle & barbare occision de tous les François, qui fut faite le second iour de Pasques à l'heure de Vespres en Sicile, triste, horrible, & tant lamentable tocsain, ouy l'an MCCLXXXJ. Outre ces œuures Sordel a laissé par escrit vn traicté, intitulé *Lou progrés é auansament dels Reys d'Aragon en la Comtat de Proensa*, composé en langue Prouençale: & si a traduit *La somma del drech* de Latin en Prouençal: tous ouurages qui furent mis en la Librairie du Monastere de l'Auerne en Prouence, ainsi que disent les Monges des Isles d'or, & Sainct Cesari, asseurants qu'il trespassa enuiron le temps que dessus. *De Sordel Mantuan Poete Prouençal.* *Sordel Poëte excellent.* *Oeuures du Poëte Sordel.*

D

E

Cadenet dernier de ceste liste tres-noble & tres-gentil Cheualier de Prouence, ayant seulement vne quatriesme partie de la terre & seigneurie de Cadenet, de l'heritage de son pere, sçauant & bien versé ez lettres humaines, suiuant la piste des premiers, deuint amoureusement outré de Marguerite de Ryez, à l'honneur de laquelle il desploya tous les plus beaux & precieux thresors de son esprit, dont ceste Dame fit assez peu d'estime & de semblant, n'ayant vne ame qui fust belle, ny portee à l'amour des personnages doctes & sçauants. Ceste rudesse degousta tellement le Poete, que la quittant, il se retira au Marquis de Montferrat, où il s'arresta quelque temps, ayant neantmoins tousiours le cœur tourné deuers le pole de sa Marguerite, & ses chansons à ses loüanges: si qu'Amour le contraignit de prendre congé du Marquis, & de l'aller reuoir, resolu de mourir ou de la ployer, non toutesfois sans auoir esté fort honnorablement recompensé d'armes, d'argent, de vestemẽts, & de cheuaux à son despart: voire auec gens & seruiteurs pour l'accompagner en Prouence. Plustost ne fut arriué Cadenet, qu'il fut retenu & fort honnorablement recueilli de *De Cadenet Poete Prouençal.*

F

Blaccaz,

Blaccaz,& de Raymond d'Agoult à Sault : là apres auoir escrit & chanté long temps il se rendit amoureux de Blaccassonne, noble & tres-belle Gentil-femme, sœur de Blaccas, à la loüange de laquelle,aucune sorte de chants ny de vers ne furent oubliés. De maniere que quelques mesdisans ayants enuie sur son credit,& portants à contre-cœur son aduancement se mirent à parler contre luy,& contre l'honneur de sa Dame : dont il se courouça tellement qu'il composa vn aspre & mordant traicté *Contre lous Galiadours* (c'estoient les mesdisans,qui parlent & detractent calomnieusement, & sans aucune regle d'honnesteté contre l'honneur des personnes vertueuses & nobles) contenant chansons & sons, qu'il adressa à la Blaccassonne, en la couple finale desquelles il remercie les *Galiadours* ou menteurs, & detracteurs,de l'honneur qu'ils luy font de mentir ainsi par leurs impostures & conuices. A

Galiadours sont mesdisans.

Quàm bonū laudari à laudato viro.

Toutesfois il fut nonobstant tout cela encor forcé de se desporter de ceste affection : au sortir de laquelle il s'alla empestrer dans les filets d'vne Religieuse du Monastere d'Aix nommee Anglese de Marseille,de noble & illustre maison de Prouence, ramenteuë en assez de lieux honnorables de ce liure, non toutesfois encore professe : mais se treuuant aussi mal de ceste-cy,que des autres,& cognoissant qu'elle ne faisoit que se mocquer de luy, il s'alla rendre au Temple de sainct Gilles, où il demeura vn fort long temps, & iusques à ce que au passage que firent les Freres du Temple Outre-mer, il y alla auec plusieurs Cheualiers, où il fut prisé & estimé tant au faict des armes,que de la poësie , là chantant maintes belles & doctes choses à la loüange de la Vierge Marie, & faisant vne fort sainctе & religieuse confession de foy : il deceda finalement auec maints Templiers en vne guerre qu'ils firent contre les Sarrazins l'an MCCLXXX. B

Si dit le Monge des Isles d'or, que ce Cadenet se nommoit Elzias, & qu'il ne mourut point à la guerre ; ains qu'au retour qu'il fit en Prouence il espousa sa Nonain, dont luy nasquit vn fils nommé Robert. Mais sainct Cesari (ce sont les antiques compilateurs des vies de nos Troubadours) tenant le contraire,dit que Elzias & Robert estoient du temps de la Royne Ieanne premiere du nom, de qui nous verrons le regne & la tragedie funeste: ausquels pour leurs bons& fideles seruices faits à sa personne & à son Royaume,elle infeoda les places de Cadenet,Puyuerd, Beaumōt,Varages,& Bezaudun,dont ils luy firent hōmage & deuoir:d'auantage que le Poëte Cadenet estoit du temps de Berengnier dernier du nom, & de nostre Charles. Tant y a que ce Poëte dressa la plus part de ses chansons à Posquieres, pres Beaucaire , & à Valuert, où il faisoit resonner & bruire ses diuins vers,à l'enui du chant des oiseaux. Si bien que non seulement les Seigneurs & Gentilshommes estrangers, comme Perceual,Simon Dories,& Lanfranc Cigalle Geneuois : mais les Empereurs mesmes,les Roys,les Marquis,& les Comtes se delectoient à cultiuer les fleurs & verdoyants vergers de nos Muses vulgaires & Prouençales. C D

Voy Iean de Nostredame en la vie des Poetes Prouençaux,d'on i'a, tire les vies de ce Poete & de tous les autres. Tout cela est tombé depuis en la maison des Marquis d'Oraison.

L'an MCCLXXXj.

Voila quels furent ces dix illustres personnages & Poëtes celebres, que suiuent d'assez pres deux autres non moins excellents & renommés que nous attendrons vn peu, pendant que nous remarquerons que Alphous frere de sainct Loys, & son espouse Ieanne fille de Raymond dit le Ieune cinquiesme & dernier du nom Comte de Tholose, Seigneur de la moitié d'Auignon,decederent l'vn & l'autre sans hoirs procreés de leur chair. Au moyen de quoy les Comtes de Poictou & de Tholose, auec le droict qu'ils auoient en la moitié d'Auignon , furent vnis & incorporez à la Couronne de France : car quant à l'autre moitié, elle demeura au Comte de Prouence, à qui elle appartenoir de droit legitime & d'antique succession. Cecy fut l'an deux cens septante-vn, auquel temps le XXVIJ. de Iuillet Guillaume Porcellet & Fulco de Puy-Ricard,furent receus Conseillers & Chambellans de Charles,Guillaume appellé en ses lettres familier & fidelle du Roy auant esté creé vn an auparauant Castellan de Poussol,par le mesme Seigneur, qui d'abondant, la mesme annee luy donna les Chasteaux de Calaromore,& Calatafino en la Sicile. Ce qui est tiré des Archifs de Naples & des memoires de Dom Pierre Vincens de la Compagnie de Iesus, personnage de tres-grande recerche,& de doctrine tres-rare & tres-excellente. E

Decez d'Alphons frere de Sainct Louys, & de Ieanne sa femme, heritiere & Comtesse de Tholose

Guillaume de Porcellet , & Fulco de Puy-Ricard Chambellans de Charles.

Louanges de Guillaume de Porcellet.

Grande à la verité & merueilleuse est la memoire de ce Guillaume Porcellet, ainsi que racontent Zurith aux Chroniques d'Aragon ,& Fazel en l'histoire de Sicile, qui loüent hautement la bonne vie,douceur,bonté, & humanité de ce gentilhomme enuers ses subjects & vassaux. Vertus certainement qui luy firent meriter d'estre sauué luy seul auec tout son train ,sans coup d'offense, ny acte de desplaisir de cest horrible tumulte prodigieux & general tocsain , voire tres-espouuentable carnage,executé auec tant de barbarie & d'inhumanité aux diaboliques vespres de Sicile,entre tant de milliers de François de tout sexe & F

condition,

condition, qui s'y trouuerent miserablement & cruellement esgorgez : ainsi que le raconte
Scipion Admirati, & que nous verrons plus au long & par le menu au discours du chant
funebre de ces cloches lugubres, & de ces vespres execrables & barbares : horreur qui
n'empesche d'escrire vne iuste & ferale plainte à la mort de la Royne Beatrice femme de
Charles, qui de ce mesme temps trespassa au grand regret du Roy, qui l'aimoit vnique-
A ment, & de toute la Noblesse de Prouence, pour les singulieres vertus & dons de grace
qui estoient en ceste tant excellente Princesse.

Decez de la Royne Beatrix femme de Charles.

Mais voicy le doux chant & la melodie harmonieuse des deux nobles Poëtes, dont i'ay
parlé, qui nous arreste, l'vn estant Guillaume de Bargemon, l'autre Peire d'Auuergne, qu'il
faut arraisonner de pres ; car nous y apprendrons quelque chose de galant & d'agreable
pour nostre Chronique, & nostre Noblesse.

Poetes Prouençaux.

Guilhem de Bargemon estoit gentilhomme de Prouence, Sieur du lieu de Bargemon,
fort bon Poëte Prouençal, non moins vanteur & menteur que Peire Vidal, railleur à ou-
trance, donnant tousiours quelque sobriquet & piquant lardon aux Dames de la Cour de
B Berenguier, en la presence mesme du Comte & de sa Noblesse. Il estoit pourtant bien veu.
aimé & prisé de luy & de la Comtesse, parce qu'il deuisoit plaisamment & fort à propos de
toutes choses. On a escrit de luy, que se trouuant vn iour en la compagnie de Berenguier
& de ses gentilshommes : Le premier & plus esleué d'entr'eux, qui estoit le Comte de Vin-
timille, commença à dire, qu'il n'y auoit Cheualier en toute la Cour plus auant en la bonne
grace des Dames que luy : car toutes le vouloient & desiroient : Vintimille fut suyui de
plusieurs Barons là presents : Le Cheualier d'Esparron se vanta qu'il estoit premier Cheua-
lier qui meritast de porter armes : Le Cheualier Thibaud de Vins, qu'il n'y auoit Cheua-
C lier qui l'osast attendre en vn tornoy, ny qui fust mieux adroit à manier & piquer vn cheual
que luy : Le Cheualier de Porcellet, qu'il estoit si bon Musicien & Poëte tout ensemble,
que son chant & sa poësie estoient capables à faire condescendre toutes les Dames à sa vo-
lonté : Le Cheualier d'Entrecasteaux, que seulement de son beau regard & dexterité il
s'asseuroit d'estre le mieux veu, le mieux aimé & prisé de tous les gentilshommes, sans en
excepter vn seul ; Le Cheualier du Puget, qu'il estoit le meilleur balladin de toute la Cour,
& m'en rapporte (ce dit-il) à toutes les galantes Dames : Le Cheualier de Meolhon, Sieur
de Curban, frere de la Dame Alacete de Meolhon, qu'il ne craignoit Cheualier à mieux tirer
de l'arc que luy, ny à bander à force de bras la plus grosse arbaleste qu'on luy eust sçeu presē-
ter : Le Cheualier de Bagarris, qu'il estoit le meilleur coureur, luiteur & sauteur, le plus adroit
D à tirer le disque ou la barre de fer, & la pierre : outre qu'il sçauoit aussi bien romanser & poë-
tiser que Gentilhōme de sa qualité ; Le Cheualier de Lauris, qu'il estoit si bon ioüeur de tous
instruments musicaux, qu'il meritoit tenir le haut-bout & le premier rang en toute noble
compagnie : apres tous lesquels le Poëte Guilhem se print à dire d'vn front rompu & bien
hardiment, sauf vostre paix Cheualiers, il n'y a Gentilhomme à la Cour que ie n'aye faict co-
cu : & moy aussi, luy dit en riant Berenguier ; Monseigneur respondit Guilhem, ie ne vous
mets de ce nombre, ny vous en excepte : auquel mettant tous ces propos à ieux & risees,
il repliqua gracieusement. *Se, Diou me sauue la vida, vous fias vn valent Baron* : mais *iou vous*
E *recommands à las Domnas.*

Vanteries agreables de quelques Cheualiers Prouençaux.
Le Comte de Vintimille.
Le Cheualier d'Esparron.
Le Cheualier de Vins.
Le Cheualier de Porcellet.
Le Cheualier d'Entrecasteaux.
Le Cheualier du Puget.
Le Cheualier Meolhon, ou de Curban.
Le Cheualier de Bagarris.
Le Cheualier de Lauris.
Le Cheualier & Poete Bargemon.
Responce du Comte Berenguier à Guilhem.

Or paruindrent les paroles de ses impudentes vanteries aux oreilles de la Comtesse Bea-
trix, & de toutes les Dames de la Cour, lesquelles irritées de ces insolentes iactances, &
lasches paroles, dirent alors que celles du Poëte Peire Vidal estoient assez plus plaisantes
que celles de Guilhem ; de maniere qu'elles conclurent entre elles de n'en faire semblant
aucun pour ne donner aux *Galadours* moqueurs & detracteurs indiscrets, occasion de ca-
lomnie, & suject de prise sur leur honneur & reputation : toutesfois il fut chassé de la Cour
pour s'estre si outrageusement desbordé contre les honnestes Dames, sans qu'il receut autre
F punition, pour le respect de sa ieunesse : neanmoins apres le decez de Berenguier il se re-
tira deuers Charles, au seruice duquel il fina ses iours l'an MCCLXXXV.

Le Poete Guilhem chassé de la Cour meurt au seruice de Charles.

Pierre d'Auuergne surnommé le Vieux, fut fils d'vn Bourgeois de Clermont, homme
grandement prudent, beau & gracieux : de grande literature & liberté de parler : & le pre-
mier qui estalla & chanta les vers Prouençaux en son païs, fut glorieux & grand mespri-
seur tant des ouurages, que des ouuriers & inuenteurs. Sa poësie estoit profonde & de
grande grauité tirant sur la façon heroïque & magnifique : se vint habituer en Prouence,
où il se rendit amoureux de Clarette des Baux gentilfemme du païs, fille des Seigneurs de
Berre, tres-belle & tres-vertueuse Dame, à la loüange de laquelle il escriuit fort doctement

De Pierre d'Auuergne Poete Prouençal.
Quelle estoit sa poesie Prouençale.

& grauement

& grauement, mettant luy-mesme les airs & les chants aux odes qu'il recitoit de fort bonne & belle grace en sa presence.

Faueur que receuoit ce Poete des Dames.

Ce Poëte auoit pris tel credit & authorité sur les Dames, qu'apres auoir chanté & recité ses chansons en leur presence, il receuoit vn baiser d'vne seule de la compagnie, telle qui luy sembloit plus agreable : en faueur dequoy il s'adressoit le plus souuent à la Dame de Berre, comme à la plus belle, plus gracieuse, & mieux respondante à son humeur : il a fait vne A chanson à la loüange de tous les Poëtes de son temps, à l'imitation de laquelle le Monge de Montmajour a fait la sienne toute contraire, en la couple finale de ceste rithme, ne s'oubliant pas luy-mesme, & disant que sa voix surpassoit en douceur & grauité toutes celles de son temps. Et que depuis qu'il estoit deuenu amoureux en Prouence, sa poësie auoit deuancé celle de tous les Poëtes & Troubadours plus celebres du païs. Or venu au dernier & plus cassé terme de ses iours, il voüa sa vieillesse en vn Monastere de Clermont en Auuergne, où il se retira & trespassa enuiron le temps mesme que Guilhem, quelques annees auant sa mort, ayant fait vn Syruentez contre le massacre & les horribles vespres des Siciliens, & quelques chansons spirituelles, singulierement vne à la sacree Vierge Marie mere de Dieu, B commençant ainsi,

Le Poete retiré en vn Monastere.

Domna d'els Angels Regina
Esperansa d'els crezens.

A l'imitation de laquelle Petrarque composa la sienne, qui se commence:

Oeuures & compositions du Poete Peire.

Vergine bella che di sol vestita
Coronata di stelle al sommo sole.

Fit semblablement ce mesme Poëte vn traicté intitulé, *Lou contrat del cors & de l'arma*, en rithme Prouençale, tres-beau & tres-elegant discours, qu'il laissa imparfait & non C acheué : mais qui depuis fut parfait & continué par Ricard Arquier de Lambesq. Petrarque ayant mentionné ce Poëte, quoy que le Monge de Montmajour aye laissé par escrit, que depuis qu'il fut transporté & hors de soy de l'amour d'vne Bagasse de Prouence, il ne chanta iamais rien qui valust.

Petrarque au 4. chapitre du triomphe d'Amour.

En ce mesme temps estoit le grand Conseil de Charles composé de personnages illustres de grande authorité & reputation : car il y auoit auec l'Archeuesque d'Aix, & l'Euesque de Sisteron, Fouquet Hardoin Iuge-Mage de Prouence, Guillaume de Villeneusue, Truand de Flaxosq, Iaques Gantelmi, & Philippes de Leuentio Cheualiers, & G. Procureur general du Roy, tous Iurisconsultes & personnages de haute marque & qualité. D

Personnages illustres du Conseil de Charles.

Touchant la Cité de Gap.

Auant que changer de datte, il faut sçauoir & remarquer, que depuis le mois de Iuin de l'an deux cens quarante-sept, l'Empereur Frideric second, fils de Henry VI. auoit confirmé l'achept de la Comté de Gap & d'Embrun, faite par Guigue Dauphin Comte de Vienne & d'Albon son parent, pour plusieurs grands & hauts seruices qu'il auoit rendu à la couronne imperiale.

Le ij. Decembre.

Prestatio sacramenti fidelitatis facta à Guillelmo Caradetto principe Achaiæ. &c. Actum Neapol, per manus Magistri Simonis de parisiis regni Siciliæ cancellarij, anno MCCLXXI. II. Decembris indict. xv. regni sui vij.

L'an MCCLXXij.

Que dix ans expirez au xxij. de Iuillet fut passé vn accord & transaction entre Charles, tant en son nom que de Beatrice sa femme auec Guigue : de sorte qu'apres quatorze ans les Consuls de Gap confesserent & recognurent solemnellement le Consulat de leur ville estre du fief de ses enfans : au nom desquels ils presterent hommage à la Comtesse leur mere. Guigue estant decedé au dernier mois de cest an, presques sur les mesmes iours que Guillaume Carader, tiltré Prince d'Achaïe, Comte de Cazerte & de Melphe, Seigneur de Cadenet, d'Ayguieres, & de Lauris, presta hommage & serment de loyauté à Charles, qui fournissoit l'an septiesme de son regne, dont fut pris & fait acte à Naples par M. Simon de Parisijs Chancelier de Sicile, le second de ce mesme mois de la quinziesme indiction. E

Guillaume Durand excellent Iurisconsulte & poete prouençal.

L'an suiuant fut grandement regretté Guillaume Durand, ou Durant, natif du lieu de Puymoisson en Prouence, que les autres font originaire de Montpelier : l'estrange histoire duquel il n'est raisonnable de passer legerement, non plus que le discours de sa vie. F

Balbs & Durands anciens & nobles races de Prouence.

Ce personnage fut vn grand Iurisconsulte, autant & plus fameux que nul autre qui ait escrit deuant son siecle, de son temps, ny apres luy, tant en theorique que en practique. Il estoit issu de la noble & ancienne famille des Durands du costé de son pere, & de la part maternelle des Balbs, qui souloyent estre Comtes de Vintimille, des bris desquels les Vintimilles de Prouence sont descendus : en sa ieunesse vacqua à la lecture des plus beaux liures qu'il pouuoit recouurer, passa sa vie en continuelle sobrieté, comme d'vn moyen singulier, duquel il vsa pour affermer & nourrir la felicité de sa memoire, dont il vint en admiration

a chacun. de maniere que quand il lisoit quelque beau liure, fut en prose solué, ou en
nombre & rithme contrainte, il le recitoit incontinent mot à mot: chose que la
grace de Iupiter despart à peu d'entendements, s'ils ne sont bien excellents: aussi auoit-il
accoustumé de dire, que gourmandise & yurongnerie rendoient l'esprit lourd & hebeté, &
si offusquoient du tout la clarté de l'entendement & le siege de ce beau thresor.

A Quoy que aucuns ayent escrit que la felicité de la memoire de ce Poëte proceda d'vne
pierre precieuse, & d'vne certaine gemme qu'il portoit ordinairement enchassee dans vne
bague d'or, laquelle auoit en soy ceste latente proprieté & admirable vertu. Fut amou-
reux d'vne Dame de la maison des Balbs de Prouence, composant diuersement plusieurs
belles & doctes chansons prouençales à sa loüange, comme tres-excellent rithmeur & rare
Poëte qu'il estoit en nostre langue. Mais estant venu trop curieux recercheur de l'aduen-
ture de Balbe sa maistresse, il rencontra l'an & le iour de sa natiuité, qu'il communiqua à vn
sien intime amy Docteur Medecin Prouençal, grand & fort excellent Astronome, pour
sçauoir les euenements & le discours de sa vie: lequel luy dit tout ce qu'il iugea pouuoir
B arriuer à Balbe sa Dame, selon la supputation des iugements Astronomiques, & qu'on
verroit des choses admirables en sa mort, quoy qu'il trouuast qu'elle deust estre de lon-
gue vie.

Dire du Poëte touchant la gourmandise.

Le Poëte grauãt dans son esprit ces paroles, & ayant tousiours le sens bandé à la predictiõ
de son amy, qu'il sçauoit estre personnage tres-docte & tres-renommé, attendit tousiours les
effects de ce iugement: tant que plusieurs annees se passerent, iusques au poinct qu'vn acci-
dent luy suruint, au second iour duquel Balbe se trouua quelque peu mieux. Mais le troi-
siesme elle fut tellement combatue de la violence du mal, que perdant tout sentiment &
C mouuement, elle fut tenuë pour morte, & les pompes funebres preparees, portee auec
beaucoup de dueil à la sepulture. Le bruit de ceste mort fut incontinent porté par la renom-
mee aux oreilles du Poëte, lequel fut frappé d'vn si vif estonnement, qu'il cheut en vne sou-
daine & violente maladie, dont il mourut: estant de ce mesme pas & le mesme iour enseue-
ly, qu'on enseuelissoit sa Dame Balbe, laquelle pendant qu'elle gisoit dans le sercueil, &
à l'heure mesme des funerailles de Durant, commença à respirer, remuer, & plaindre
par telle façon, que toute l'assistance en deuint espouuantee, sur vn accident si peu
attendu.

Histoire tragique du Poëte Durant & de Balbe sa maistresse.

Au moyen dequoy elle fut tout aussi tost ostee du sepulchre, & si bien & diligem-
ment secourue, que reprenant ses esprits elle reuint en conualescence. Or luy conta-on
D comme le Poëte Durant son amy, l'ayant creuë morte, vaincu de tristesse & de fascherie,
estoit ce mesme iour decedé: ainsi qu'elle pouuoit voir par les funerailles que lon faisoit
à son corps. Ce qui la toucha si viuement, que faisant vœu de religion, elle s'alla de ce
mesme pas rendre dans vn Monastere, où passant le reste de ses iours en gemissements,
pleurs, & continuelles austeritez de vie, elle rendit son esprit à Dieu aagee d'enuiron
soixante ans.

Quant au Iurisconsulte Poëte Durant, on dit lors que quelque partie plus portee d'opi-
niastreté que de bon droict s'adressoit à luy, il auoit de coustume de luy remonstrer son
E tort, & le peu de fondement qu'elle auoit, vsant communement en ses conseils de ceste
sentence en deux Lyriques Prouençaux,

Mais val calar
Que fol parlar.

Sentence du Iurisconsulte.

Conseil à la verité digne d'vn homme de bien, d'vn graue & digne Iurisconsulte,
& d'vn courage franc & genereux: non d'vn tas de plaidereaux & babillards,
F qui bien souuent prendront argent des deux parties, desguiseront vne iniustice,
soustiendront vne pire cause, & iettans de la poudre aux yeux des Iuges, feront
absoudre les coulpables, & condamner les innocens: ainsi que le caut & parleur
Vlysse fit en Homere du bon & sage Palamede.

Ce mesme Durant a fait plusieurs belles œuures de fort haute & rare doctrine,
dont il a merité rang entre les illustres & insignes Docteurs, & son histoire ce
discours.

Amelin d'Agoult, ou de Curban estoit pour lors Seneschal de Piedmont pour Charles.
Frere Iean de la Pêne fut des premiers qui vindrẽt dresser Cõuents en Prouẽce aux religieux

Amelin d'Agoult Seneschal de Piedmont.

Cordeliers en Prouence.

de Sainct François ceste mesme annee, suiuant ce qui auoit esté conclud & prononcé au seziesme Chapitre general celebré à Pyse par Sainct Bonauenture General de cest ordre, personnage illustre en miracles.

Vente de la ... d'Aix par Roger de Foz au Roy Charles.

Guillaume de Fossis, ou de Foz, fils de feu Roger de Foz, vendit presques en ces mesmes temps à Charles toute la Seigneurie qu'il auoit à la ville d'Aix, que pour lors on appelloit la ville de Tours, à raison des trois masses & tours antiques, dont on peut remarquer encor pour le iourd'huy l'honneur des fragments & des venerables reliques en trois diuers endroits de la Cité. Ceste vendition fut faite l'an deux cens septante-trois par ce Guillaume, lequel auoit vn fils aussi nommé Roger, du nom de son pere-grand. A

L'an MCCLXXIV le XIIJ. ... Mort de S. Bonauenture Cardinal & General des Cordeliers.

Sainct Bonauenture, qui peu deuant auoit celebré à la ville de Pyse vn Chapitre general des Cordeliers, comme nous venons de dire, Cardinal tant renommé pour la saincteté de sa vie & la vehemence de ses predications, & de ses escrits, mourut peu apres à Lyon le XIIJ. du mois de Iuin de l'an deux cens septante-quatre, aagé de cinquante-trois ans, ayant esté General de son ordre l'espace de dix-huict. Aussi fut-il enterré au Conuent des Cordeliers de Lyon, auec appareil & magnificence funebre, digne d'vn grand Cardinal, & conuenable à vn si sainct & tant illustre personnage. B

Il semble que le tres-beau & tres-noble Temple de Sainct Iean d'Aix fut basti & commencé presque au temps de ceste mort, par vn Cheualier de la maison des Moynes, parce qu'on y void encor au fonds du cœur, & contre les deux costez du mur, où est l'ouuerture excellente de la grand vitre, tres-artificieusement ouuragee, peinte, & variee d'exquises & viues couleurs, qui prennent l'œil, vn Escu timbré, composé d'vn eschiquier d'argent & de gueules, qui sont les anciennes armes des Moynes, auec ceste mesme inscription: *Frater Petrus Monachi ædificator Ecclesiæ Sancti Ioannis Aquensis, anno Domini MCCLXXIIII.* qu'on ne peut lire que du costé gauche, celle du droit ayant esté deshonnoree & faite proye de l'oubly par la vieillesse du temps, qui n'a pourtant destruit l'Escu. C

L'an MCCLXXV le second des Ides de Feurier.

... de genest ... à Meaunes.

On trouue vn vieux document de ce mesme temps, ou peu moins: car il est datté du second des Ides de Feurier de l'an deux cens septante-cinq, que i'ay veu autresfois moy mesme, que les habitans du lieu de Meaunes auoient permission de cueillir de la geneste en vn certain quartier proche de là, appartenant au Monastere de Mont-rieu, pour en faire de la toile, qui pour lors estoit en grand prix & vsage parmi les Nobles, pour faire des brayes ou gregues legeres & volantes: ceste permission estoit seulement donnee aux femmes du lieu de Meaunes & de leurs circonuoisins. A la charge toutesfois qu'auant la cueillir, elles deuoient demander permission & licence aux Religieux de ce faire, sur peine de l'amende. D

Transaction entre Hugues de Brue & Bertrand Cornut Cheualiers, dont l'Escu estoit trois cornets d'or en champ d'azur. Gentilshomme presents à la transaction.

En ceste mesme annee le XJ. du mesme mois Hugues de Brue Cheualier, & Bertrand Cornut aussi Cheualier, Sieur de Brue firent transaction, en forme de laquelle Hugues ceda à Bertrand tous les droicts qu'il auoit au Chasteau de Varages. Cest accord fut fait & passé à Aix en la maison du Seneschal de Prouence, ez presences de Ysuard d'Entrauenes Sieur d'Agoult, Guillaume de Pertuys, Girard de Verdellis Cheualier, Melio de Veyrano Iuge-Mage & Procureur du Roy, Truand & Burgondion de Arcis ou d'Yeres Cheualiers. E

L'an MCCLXXVI le III des Ides de Ianuier. Recognoissance d'Elzias de Sabran au Seneschal de Prouence.

Au troisiesme des Ides de Ianuier de l'an suiuant Elzias de Sabran Seigneur d'Vsez fit recognoissance à Charles en la personne de Guillaume d'Aluet, comme Seneschal de Prouence, des lieux d'Astoin, Cucuron, Valjoine & Dansfane, & encor de tout ce que Bertrand de Sabran auoit à Ollieres.

Aduocats qui ... contre les Vaudois.

Les Heretiques Vandois, qui des pestes de leurs heresies infectoient encor quelques membres de la France, obstinez & deceus en leurs erreurs & folles creances, donnerent de ce temps large matiere & champ tres-ample à quelques Aduocats fameux d'Auignon, & aux Archeuesques d'Arles, d'Aix, & de Narbonne, d'escrire & faire voler des consultations pour les extirper, dissiper, & fondre, parce qu'ils estoient desia espars en toutes les plus saines parties de la Chrestienté. Par le fidele rapport de leurs conseils l'on a peu facilement recueillir, que comme le nombre en estoit merueilleusement grand, la persecution & poursuite n'en estoit pas moins rigoureuse, & l'expedition violente & cruelle. Si se trouuent en la fin de leurs consultations telles & semblables paroles, que ceste occasion porte au bout de nostre plume & de nostre propos tres à propos. F

Paroles exprimees des consultations.

Qui est celuy si nouueau & tant estranger en France, qui ne sçache & puisse ignorer,

la condi...

la condemnation de ces Heretiques Vaudois, faite de long temps si iustement? Vne chose tant fameuse & si publique, qui a cousté tāt d'argēt, de despenses, de sueurs, d'encōbres, & de trauaux aux Catholiques, & par dessus tout cela a esté seellee par tant de condemnations & de morts de ces meschants infideles, rebelles & deserteurs, pourra-elle bien estre reuoquee en quelque doute? auec plusieurs autres exaggerations qui concluent la ruine entiere & la A deffaite totale de ces vieux Heretiques & Dogmatistes, des vieux haillons desquels quelques personnages & abusez de ce siecle, separez & desunis de leur mere l'Eglise, n'ont point de honte (chose deplorable & monstrueuse, voire aux plus doctes) de se parer & reuestir. Telle estoit la secte damnable de ces Vaudois, qui estoit comme vne horrible & contagieuse maladie à l'Eglise, rampant par tous les coins de la Chrestienté, dont toutesfois on n'a plus presque ny memoire ny souuenance, si ce n'est ainsi que i'ay dit en quelques nouueaux sectaires & abusez, qui ont refondu leurs reliques, & regratté leurs vieux habillements, tant les heresies ont fresles, incertains & caduques leurs fondements: bien que les edifices qu'on y plante dessus semblent auoir quelque solidité & quelque duree. Si bien que comme B elles sont arriuees au plus haut faiste de leur grandeur, c'est alors qu'elles tombent en vne plus soudaine, triste & miserable ruine, Dieu ne pouuant cesser d'estre Dieu, ny la verité mentir, ny moins les portes d'Enfer contrequarrer ou renuerser son Eglise.

Nature de l'heresie qui vient en fin à se perdre & ruiner.

Au mois d'Aoust ensuiuant Charles fit conuention auec les Seigneurs Gennois, lesquels promirent solemnellement & iurerent de tenir & garder perpetuellement la paix, sans offenser ny molester en façon quelconque sa Majesté, ny aucun de ses sujects, par mer ny par terre: ainçois l'aider, tant en galleres, vaisseaux, que hommes de guerre, armes & argent, quand elle les en requerroit. Comme par la mesme alliance & traicté le Roy pro- C mit de tant inuiolablement, perpetuellement & à iamais garder la paix, qu'ils ne receuroient iamais aucun destourbier, trouble ou empeschement par mer ny par terre, ny de luy, ny de ses sujects. Pierre de Vins estoit pour lors Seneschal de Prouence, Hugues de Penna Secretaire d'Estat, & Beral des Baulx Seigneur des Baulx: ce qui estoit enuiron l'an deux cens septante-sept. Tellement que fort peu apres tresues furent accordees en la personne de Iean de Burlas Seneschal de Prouence, par le conseil & aduis de Bertrand des Baulx Seigneur de Berre, Ysnard d'Entrauenes Seigneur d'Ollieres, & Maistre Guidonis Procureur general du Roy, entre Charles & Pierre Balbs Comte de Vintimille, tant en son nom que de Guillaume & Pierre Balbs freres: & encor d'autre Guillaume Balb son nepueu. Tresues qui deuoient auoir autant de terme & de duree D qu'il plairoit au Seneschal: à la charge toutesfois que tant qu'elles dureroient, & ne seroient violees, ils ne se procureroient ny pourchasseroient à descouuert ny à secret, offense, dommage, ny desplaisir les vns aux autres.

L'an MCCLXXVIIJ. Aoust. Conuention de paix entre Charles & les Genenois ou Gennois.

L'an MCCLXXVIJ. Pierre de Vins Seneschal de Prouence. Iean de Burlas par l'aduis de quelques Seigneurs accorde tresues au nom de Charles auec les Seigneurs Vintimillions.

Ce fut au quatorze de Septembre de l'an deux cens septante-huict, que le mesme Burlas au nom de Charles fit eschange de la part & iurisdiction que le Roy auoit au lieu du Muy auec Guilhem de Sainct Aulban Seigneur du Puget de Deniers ou Theoniers. En vertu de cest eschange demeura Seigneur du Muy ce Guilhem, dont sont descendus les Balbs (c'estoit de ce temps vne race fort ancienne & tres-noble) E lesquels ont fait edifier ceste grosse & antique tour encor pour le iourd'huy nommee la tour des Balbs: & qui firent d'abondant couronner le village de ces belles murailles, ausquelles aussi bien qu'à la plus part de la Prouence, les foudres & les tempestes de ces dernieres guerres ciuiles ont passé & laissé de si tristes & tant ruineuses marques. Tant y a que aux Balbs, au moyen d'vne femme, ont succedé les Rascas, Seigneurs absolus du Muy, aisnez de la maison de Bagarris, dont nous parlerons ailleurs.

L'an MCCLXXVIIJ. le XIV. Septembre. Eschange du Puget de Theoniers auec le Muy.

Balbs ancienne & noble race de Prouence. Rascas heritiers des Balbs & Sieurs du Muy.

Quant à ce Iean de Burlas Seneschal de Prouence, à raison de sa femme, qui F estoit Comtesse de Burlas, fille du Pro-Comte Raymond, mariee en premieres nopces au Vicomte de Beziers, surnommé Taillefer: il est bien certain qu'il fut en grand credit & authorité aupres du Roy Charles, & que à la loüange de ceste Comtesse, parce qu'elle estoit douee d'vne rare & singuliere beauté de corps & d'esprit: voire treshonneste, tres-vertueuse, & tres-docte, Arnaud de Meyrueil, duquel nous auons deferit l'Eloge, poëte & gentilhomme prouençal, fit tout plein de gracieuses chansons, & de belles & doctes œuures.

Arnaud de Meyrueil a escrit à l'honneur de la Comtesse de Burlas.

Or monstra bien de ce temps Nicolas III. du nom, souuerain Euesque de Rome, qu'il n'aimoit gueres, voire gardoit vne dent de laict à Charles: en estant venu iusques là, que

Nicolas III l'ano ennemi de Charles.

de luy oster sans raison ny respect quelcoque la dignité de Senateur, & le Vicariat imperial en Hetrurie, dont le Pape Clement l'auoit si fauorablement honnoré, persuadant à Pierre Roy d'Aragon de demander & pourchasser à outrance, le recouurement de la couronne de Sicile, qui appartenoit, disoit ce Pontife, par droict d'heritage à Constance sa femme, comme fille de Mamfroy, & niepce de Corradin.

Le maltalent que le souuerain Prestre portoit à Charles procedoit (ainsi qu'on lit en quelques endroits) de ce que ayant ce Pape vne niepce, il fit parler au Roy du mariage d'elle & d'vn sien nepueu. A quoy fut respondu assez aigrement par Charles, Que bien que sa Sainteté eut les pieds rouges, elle ne deuoit pourtant aspirer à si haut, comme l'alliance du tres-Chrestien sang de France. Response, selon mon aduis, qui n'estant conuenable, ny à si grand & magnanime Roy, ny à si haut & souuerain Pasteur & Prince, douna vn desdain à Nicolas tel & si vif, que non seulement il le priua de la dignité de Senateur, mais auec le temps s'en ensuiuit la rebellion de la Sicile, le cruel massacre des Vespres horribles & Scytiques que nous deduirons, & la perte entiere de ce Royaume. Barbarie tellement monstrueuse & desnaturee, que ie ne pourrois iamais estre induit à croire, qu'vn Vicaire souuerain de la souueraine bonté, vn supreme Lieutenant de la supreme & diuine Iustice, y eust trempé, ny moins presté consentement & faueur, s'il n'estoit plustost vn Diable qu'vn Pape : attendu qu'on sçait fort bien, que les grands & souuerains Euesques, comme les premieres personnes du monde, Monarques saincts & sacrez, sous la voix desquels toutes les brebis, & tous les gonds de l'Vniuers se tournent non seulement : ains dont les mains seules sacrent les Empereurs mesmes, ont tousiours defendu leurs troupeaux des Loups rauissans, & se sont portez eo mediateurs & instruments de la paix des Princes, de l'vnion des sujects, du tepos de la Chrestienté & du calme & bonnasse de toute la terre, ainsi que ie dis autre part.

Response trop hautaine de Charles à Nicolas.

Les Papes instruments de la paix de Princes de la terre.

Rostang Gantelmi de Tharascon estoit de ce temps seigneur de Boulbon & de Romanin, dont l'vn est auiourd'huy en la maison d'Oraison ou de Solleillas, & l'autre en la maison de Sado, d'Eiguieres.

Gantelmi Seigneur de Boulbon & Romanin.

Ces Roys & ces bons Comtes, comme par vne naturelle succession, estoient tellement magnifiques & liberaux enuers les beaux & nobles esprits, qu'ils fauorisoient d'honneurs, de seigneuries, & de richesses, qu'on ne voyoit iournellement qu'esclorre & sortir Poëtes illustres & rares : si qu'il sembloit que la Prouence ne voulust iamais estre sterile ny se reposer à la production d'esprits esleuez, & d'hommes excellents & signalez. Car Albertet de Sisteron, Bertrand de Allamon, Raymond Feraud, Blacchas, & Pierre Cardenal, grandement renommez pour leur poesie & rithme prouençale, florissoient en telle estime & reputation, qu'il est besoin de les cognoistre, tant pour la beauté de l'histoire, que pour l'honneur des familles & le merite de la vertu.

Poëtes Prouençaux.

Albertet de Sisteron (aucuns ont mis de Tharascon) estoit gentilhomme de Sisteron, Poete Comique & bien estimé en sa poësie. C'estoit vn personnage fort doux & moderé, s'adonnant à l'estude des bonnes lettres, bien venu parmi les Dames, à l'honneur desquelles il dressoit tous ses beaux vers. Au moyen dequoy il deuint amoureux de la Marquise de Malespine, l'vne des plus belles & plus excellentes Dames de Prouence, surmontant facilement en honneur, bonne grace, & ciuilitez, toutes les plus celebrees de son temps. A la loüange de ceste Dame son esprit s'esleua & se banda à l'inuention de plusieurs belles & doctes chansons qu'il luy consacra.

De Albertet de Sisteron Poete Prouençal.

De maniere qu'Amour les toucha si iustement de sa fleche d'or tous deux, qu'ils ne pouuoient souffrir aucune sorte d'esloignement. Or la Marquise luy enuoya secrettement (selon l'honneste coustume d'alors aux personnes de vertu) draps, cheuaux, & argent, auec vne fort gracieuse lettre, le priant de se vouloir deporter de cest Amour pour quelque temps, à fin de ne donner trop de credit à l'enuie, & de pointes aux langues. Ce fut vne espece de congé qui le fascha cruellement. Neantmoins resolu de faire tout ce qu'elle desiroit : voire de luy obeir entierement, quoy que demy desesperé il se mit à composer vne tres-elegante chanson en forme de Dialogue, introduisant la Marquise qui parle, & commence ainsi.

Recompense honnorable qu'on donnoit de ce temps aux Poetes.

Desportas vous amy d'aquest Amour per aras :

à l'autre couple de laquelle il respond en ces quatre vers qui n'ont point mauuaise rithme, ny trop rude consonance :

Dialogue en forme de chanson du Poëte Albertet.

Mais comme faray-jou diz' yeu) mas Amours Karas
My poder desportar, d'aquest affection?

Car certas yeu endury en esta passion.
Per vous ingratament mantas doulours amaras.

Et depuis ne sceut-on qu'il deuint. Le Monge des Isles d'or dit qu'il mourut de douleur à Tharascon, & qu'il bailla ses chansons à vn sien fort familier & fidele amy nommé Peitre de Valieras, ou de Valernas, pour les presenter à la Marquise : & qu'au lieu de ce
A faire, il les vendit laschement à Fabre d'Vsez Poëte Lyrique, lequel fut tant insolent de se les attribuer, & dire qu'il les auoit composees. Mais ayant esté recognues au iugement de plusieurs sçauans hommes, par le rapport qu'en fit haut & clair Valieres, estre de l'ouurage d'Albertet.

Acte lasche de Valieres compagnon d'Albertet en vendant ses œuures à vn autre, qui depuis est fustigé.

Le Fabre d'Vsez fut depuis saisi & rudement fustigé, pour auoir iniustement vsurpé le labeur & les trauaux immortels de ce renommé Poëte, des plumes duquel il se para tant à son infamie & son dam, suiuant mesme la loy des Empereurs, & la Corneille d'Horace. Sainct Cesari dit qu'il estoit de Tharascon & Valieres aussi, & qu'il fit maintes chansons à la loüange de la Marquise de Malespine, de la Comtesse de Prouence, & de la Marquise
B de Saluces, toutes trois belles & fort illustres Princesses, ordinairement tousiours ensemble, comme trois merueilles de ce temps, & trois parangons de Vertu. Qui estoit enuiron l'an MCCXC. que Philippes le Bel donna & ceda sa part d'Auignon à Charles second, fils de ce Charles : si qu'il fut entierement Seigneur de ceste belle & grande Cité. Aucuns ont escrit que ce Poëte estoit des Marquis de Malespine, race illustre & tres-ancienne d'Italie: les autres, qu'il a fait vn tres-beau liure intitulé, *Lou pertrach de Venus*, & des œuures en Mathematique, adressees à ces trois princesses, sçauoir le Monge des Isles d'or, qui a redigé sa vie, & des autres poëtes en vieil langage prouençal.

C Bertrand de Allamanon troisiesme du nom, fils de Bertrand fils d'autre Bertrand, fut Seigneur de Allamanon, homme de son temps digne de grand honneur, bon Poëte vulgaire, facond & disert en sa langue prouençale, & par dessus tout agreable à tout le monde, pour la douceur & modestie de son parler & de sa plume. Au moyen dequoy il persuada facilement à tous les autres Poëtes de son temps, qu'il estoit homme de bon & rare sçauoir, au discours de ces elegantes & gracieuses rithmes. Deuint amoureux de Phanete ou Estephanete de Romanin, Dame du lieu (Chasteau esleué sur vne montagne à vne lieuë de Sainct Remy) tante de Laurette de Sado, de laquelle nous parlerons, tant celebree dans les beaux & diuins vers du poëte Petrarque. A la loüange de sa Dame il employa tous les ressorts de son esprit à la facture de mille belles & doctes chansons.

De Bertrand de Allamanon Poete Prouençal.

D Ayant quitté le train d'Amour s'adonna à la façon Satyrique, & à mesdire des princes: mesmes de Charles II. du temps duquel principalement il florissoit. Ceste mordante façon d'escrire le rendit tellement odieux à ce prince, qu'il luy osta le droict que les deux Bertrands, son pere & son ayeul, auoient tousiours pris du passage du sel au port de Pertuis, anciennement dit de Gontard, sur le fleuue de Durance, dont il fit vn Syruentez, se plaignant de ce que le sel ne passoit plus en son port, & si estoit failly en Prouence, commençant ainsi.

Passage du sel à Gontard.

De la sal de Prouenc' ay dol
Quand à mon Port non passe plus.

E Entendant par son iargon, que la sagesse & prudence, telle que conuenoit à vn grand Prince, s'estoit despartie de Charles, & des Princes & Seigneurs de son Conseil, & de Boniface VIII. du nom Euesque de Rome, parce qu'il poursuiuoit de ce temps les Colonois (nous le verrons) & s'estoit declaré ennemi du Roy Philippes, & du Roy Charles. Et encor de ce que Henry VII. Empereur auoit mandé adiourner Robert fils de Charles, à comparoir en Aretine, en haine de ce que Iean Prince de Grauine frere de Robert l'auoit honteusement fait desloger de Rome. A raison duquel
F Syruentez (car il fut presenté à Charles à la requeste de Robert) le droict du sel luy fut rendu & restitué, d'autant que Robert, comme prince docte, & fort amateur des Poëtes Prouançaux, toutes les œuures desquels il auoit, trouua les vers du Poëte Bertrand de si bonne grace, quoy que Satyriques & durs, qu'il le retint à son seruice, le faisant coucher en l'Estat des premiers Gentilshommes de sa maison, aux affaires de Prouence : & l'enrichissant de beaux & honnorables presents, mesmement de la Seneschaussee de Prouence, & du droit que le Roy auoit au lieu de Roignes, tant il fut aimé & prisé de Robert. Si que Bertrand merita, pour la faueur & l'honneur qu'il leur portoit, d'estre appellé le seul pere des poëtes.

Le Roy Robert aimoit les poëtes prouençaux.

Bertrand surnommé pere des Poetes.

Ce personnage, dit le Monge des Isles d'or, outre qu'il estoit excellent en poësie, estoit vaillant & fort renommé en fait de paix & de guerre, homme de grand & haut cœur, arrogant & fier, diligent & de prompte expedition en toute sorte d'affaires : de luy se void vn Syruentez contre vn Archeuesque d'Arles, que nous citerons à son lieu, par le discours duquel il le blasme & taxe merueilleusement : & vn traicté en rithme prouençale des guerres intestines des Princes. S. Cesari disant qu'il estoit gentilhomme d'Arles, l'vn des A principaux & premiers en reputation de la Cité, trespassa en l'an MCCXCV.

Bertrand estoit Gentilhomme d'Arles

De Raymond Feraud Poete Prouençal.

Raymoud Feraud gentilhomme Prouençal auoit esté toute sa vie amoureux & vray courtisan, suiuant la Cour des Princes : car il estoit bon Poete Prouençal. La Royne Marie du sang d'Hongrie, femme du fils de nostre Charles, le retint à son seruice, parce qu'il escriuoit fort bien & doctement en toutes sortes de rithmes : ainsi qu'on peut voir en la vie d'Androuiq fils du Roy d'Hongrie, surnommé S. Honnoré de Lirins, par luy traduite du Latin en rithme Prouençale, à la requisition de la Royne Marie, à laquelle il dedia son œuure en l'an MCCC. En recompense duquel elle luy fit auoir vn Prioré des dependances du Monastere de S. Honnoré de Lirins en Prouence. De ce Poëte chose aucune en matiere B d'amours ne se trouue : car pour ne donner mauuais exemple à la ieunesse, il consacra tout ce qu'il en auoit fait à Vulcan. Tellement que changeant de mœurs & de profession, il s'adonna à la vie contemplatiue, & se rendit Religieux à S. Honnoré. Il a pourtant traduit plusieurs liures en prouençale rithme : ce qui luy fit meriter de grands faueurs de Robert du temps qu'il estoit Duc de Calabre : de maniere que voyant que ce prince en sa ieunesse se delectoit grandement aux lettres, & à la cognoissance des nombres, dimensions, proportions & mesures, pour plus facilement entendre l'art des bastiments, fortifications, ponts, & machines de guerre, & qu'il sçauoit beaucoup de l'Architecture & Geometrie : outre C toutes ces vertueuses qualitez estant prince benin & craignant Dieu, apres qu'il fut Roy de Sicile fit plusieurs belles & doctes rithmes à sa loüange : l'an du trespas de ce poëte se trouue au registre du Monastere enuiron le temps que dessus : Sainct Cesari dit qu'il fut surnommé Porcarius, du nom de ces anciens peres. Mais le Monge des Isles d'or le blasonnant cruellement dit, que ce Parcaire estoit vn vilain gardeur de porceaux : & qu'apres auoir long temps serui le Monastere en estat de porchier, les Moines le receurent pour viure ocieusement *à la grassa soupa.*

Le Poete a fait la vie de S. Honnoré en rithme Prouençale.

Le Poete brusle ses œuures d'Amours.

Perfections du Roy Robert.

Trespas du Poete.

Quoy que quelque autre aye laissé par escrit qu'il auoit desbauché en sa ieunesse la Dame de Curban, l'vne des presidentes de la Cour d'Amour, mentionnee en la vie de Perceual Dorie, qui s'estoit rendue Religieuse & Nonnain : & qu'il l'auoit menee pour sa commere D de ioye par les Cours des princes vn si long temps, qu'estans l'vn & l'autre lassez de mener ceste lasche & poltronesque vie, ils se rendirent Religieux, elle au Monastere de Sisteron, & luy à celuy de S. Honnoré.

De Blaccas Poete Prouençal.

Blacche le plus vaillant Gentilhomme de son temps.

Blaccas ou Blacchas estoit fils de Messire Blacchas, gentilhomme de Prouence, Baron tres-honnorable, fort adroit aux armes, personnage liberal, gracieux, courtois, & d'vne tres-belle representation. Blacchas son pere, surnommé *lou grand Guerrier*, estimé le plus vaillant prouençal qui eust esté de long temps au mestier de la guerre, l'auoit si bien fait endoctriner, qu'il surpassoit tous les gentilshõmes de son temps en hõneur, liberalité, & bonté.

Blacchas donques fut bon & bien excellent poëte en vulgaire prouençal, aussi escriuit-il E d'Amour à la loüange de toutes les Dames de prouence, qui seules eurent l'honneur & la dedicace de ses chansons. C'est bien sans doute que le pere de ce poëte estoit estimé de son siecle le plus vaillant guerrier, aussi prudent en conseil, & d'autant bonne conduite ez affaires de guerre, qu'autre qu'on ait iamais leu en histoire prouençale : & que le chant funebre de Sordel, la vie duquel nous auons passee tesmoigne encor. Si florissoit Blaccasset (car il estoit ainsi nommé à la difference de Blacchas son pere) principalement du temps de Charles II. fils de ce Charles, auec lequel il fut à la conqueste de son royaume de Sicile & de Naples, où faisant de beaux exploits d'armes, il fut tant par Charles que par Robert son fils aduantageusemẽt recompensé de plusieurs Chasteaux & Seigneuries en prouẽce, mourãt plein F d'hõneurs & de biens iustemẽt l'an MCCC. peu auãt sa mort ayant cõposé vn fort beau liure, *De la maniera de ben guerejar*, dõt il fit presẽt au prince Robert lors qu'il estoit Duc de Calabre.

Mort du Poete Blaccasset.

De Pierre Cardenal Poete Prouençal.

Peire ou Pierre Cardenal fut d'vn Chasteau pres de Beaucaire, nommé Argence, de pauures & humbles parents, toutesfois fort curieusement & bien nourri aux bonnes lettres & disciplines liberales : excelloit d'esprit & d'elegance sur tous les poëtes de son temps, en toutes lãgues, mesmes en sa naturelle prouençale, qu'il faisoit merueilleusemẽt resonner dãs

ses beaux vers. Vint habiter à Tharascon, où les principaux qui pour lors se delectoient aux sciences nobles, l'entretenoient des deniers communs de leur ville, luy baillants bons & aduantageux salaires, pour endoctriner la ieunesse tant aux bons arts qu'aux bonnes mœurs. Du temps que Charles second fit Duc de Calabre son fils Robert, Robert estant en Prouence, loüant grandement les desportements de ces personnages, confirma les priuileges de Tharascon, que à son despart de Naples, il exempta de tailles & subsides pour dix ans. à la charge qu'ils entretiendroient durant tout ce temps le Poëte Cardenal : lequel au troisieme an de sa regence deuint amoureux d'vne belle Damoiselle, nommee Laudune Albe de la maison de Roque-martine, famille tres-noble & tres-ancienne de Prouence.

Auec ceste belle Dame il s'entretint quelques annees en chaste & pudique amour, escriuant plusieurs belles & bien elabourees chansons à sa loüange, sous le nom d'Argence: mais parmy ces choses il fut appellé par de Gambaleza Seneschal de Prouence sous le second Charles, l'an trois cens & deux, pour accompagner l'Infante Beatrix, religieuse au monastere de Nazaret de la Cité d'Aix, que son pere enuoyoit querir & enleuer du cloistre, pour apres l'auoir despoüillee de sa robbe Monachale, vestuë en fille de Roy, la conduire par mer auec deux galleres à Naples, où elle deuoit estre espousee auec le Marquis d'Esté. De maniere que le Poëte chanta durant tout ce voyage les loüanges de son Argence, par mille belles & doctes Odes adressees à Beatrix, qui le retint longuement à son seruice, pour l'excellence de son sçauoir & de son bel & diuin esprit, iusques à ce qu'il trespassa dans Naples, enuiron l'an trois cens & six, que la Cour Romaine fut transferee en Auignon, apres auoir escrit *Las lauzours de la Dame d'Argensa*, & auoit esté souuerain & grand Poëte en toutes langues.

Voyez combien il y a de temps que les Albes ont Roque-martine.

L'Infante Beatrice ostee du monastere de Nazaret.

Mort du Poëte Cardenal.

Meshuy laissons vn peu reposer nos Poëtes, & rentrons en nostre principal & grand chemin, changeants de matiere & d'annees.

Vn tres-excellent & docte Moyne religieux de l'ordre des Cordeliers nommé Rostang, personnage de saincte & tres-austere vie, reluisant en miracles, & œuures qui surpassoient la puissance ordinaire de nature, deceda & fut enseuely au Conuent de la ville d'Aix, l'an deux cens septante-neuf: Bertrand de Grasse sieur de Cabrijs par son testament qu'il fit ez Kalendes d'Octobre de l'an suiuant voulut estre enseuely à l'Hospital de S. Iean de Ierusalem: où entre autres & plusieurs legats qu'on y voit par luy faicts, il legue particulierement à la maison du mesme Hospital, le grand palleffroy, dont il se seruoit principalement aux expeditions de guerre, auec son riche caparrasson, poitral & chanfrain, son harnois complet & ses armes : pourueu toutesfois que frere Raymond de Grasse son frere, Cheualier & Hospitalier de S. Iean y prestast son consentement & son adueu.

L'an MCCLXXIX. Deces d'vn frere Rostang Cordelier de saincte vie.

L'an MCCLXXX. ez Kalendes d'Octobre.

Legat de Bertrand de Grasse sieur de Cabrus à l'Hospital de sainct Iean.

Ce testament que i'ay leu & tenu en mes mains, & dont i'ay tiré ceste piece, monstre de vray vne belle & notable antiquité de Noblesse à ceste maison de Cabrus de Grasse qui encor dure en ses moyens, honneurs & qualitez, ez sieurs de Cabriis, Teneron, Montauroux & Callian, dont les armes sont les trois cheurons que nous auons peint cy deuant, à la difference des Comtes du Bar de Grasse qui ont seulement le Lyon. Car ie ne puis bien penser quelle dissemblance de timbres & d'armoiries que i'y voye que les vns & les autres ne soient descendus de mesme racine, veu leur longue, noble & pareille antiquité: & le mesme surnom qu'ils portent encor : si ce n'estoit que ceux de Bar eussent pris ce surnom au moyen de quelque succession : par ce qu'on trouue en quelques documents fort vieils qu'ils se nommoient d'Ampus qui estoit necessairement, ou leur second nom, ou le troisieme de leur fief & Seigneurie : chose neantmoins si loingtaine & tant obscure, qu'on n'y peut voir, qu'vne bonne, vraye, vieille & legitime Noblesse, de l'vn & de l'autre costé : mais changeons de ton & de plume, prenons le sang au lieu de l'encre, appellons toutes les Erynnes, les Adrastes, les Thisiphones, auec toutes les Dires de l'Enfer, puis que les Vespres de Sicile commencent à si cruellement & horriblement sonner.

Les deux maisons de Grasse de Prouence ont diuers blasons & armoiries.

VESPRES SICILIENNES.

Es histoires Romaines font mention de quelques actes d'inhumanité dont le Trium-virat des trois Empereurs que nous auons succinctement touché en nostre premiere partie, semble emporter le dessus & se rendre espouuentable & mõstrueux

Les horribles & sanglantes Vespres de Sicile où tous les François furent esgorgez.

entre tous ceux qui furent onques, ny deuant ny apres luy : si d'aduanture nos aages mesmes n'en ont veu d'aussi prodigieux, & peu moins estranges que les guerres ciuiles & de religion, depuis quarante ans nous ont produits.

Brief narré du Trium-virat de Rome.

Lucius Antonius oncle de Marc-Antoine, & Paulus Lepidus frere de Lepidus esgorgez & proscripts.

Car au funeste complot de ces trois Princes, qui apres plusieurs & diuerses guerres naturelles & mortelles, changerent leur mortelle hayne en plus mortelle & barbare reconciliation, aupres du fleuue Labin, qui coule au territoire de Mutine, pour la diuision de l'Empire, le beau-pere ne pardõnoit au beau-fils, l'oncle au nepueu, le nepueu à l'oncle, tesmoins Lucius Antonius, & Lucius Cesar, le frere au frere, tesmoin Paulus Lepidus, le cousin au cousin, ny mesme l'amy à l'amy : les Senateurs y estoient esgorgez, leurs testes en barbes venerables & blanches, vendues & mises à la rengette sur les accoudoirs & les barrieres du Capitole : les Cheualiers cruellement assassinez & meurtris, leurs maisons au saccage, & leurs riches meubles enuahis & pillez : le sang couloit & couroit par les ruës, & les cris & burlements couroient par les airs, ainsi que Demons enragez qui esmeuuent des froudres & des tempestes dans vn ciel espouuentable & nubileux : les faces des tyrans estoient impitoyables, les regards des meurtriers horribles, leurs menaces fellones, leurs abbords furieux, leurs paroles casses & menaçantes, leurs bras retroussez, leurs glaiues sanglants & toutes leurs attaques mortelles. Les contenances des proscripts estoient tristes, leurs voix pitoyables, les testes des meurtris passes, leurs poils nonchalants, leurs barbes arrachees, leurs pourpres honnies, leurs vestemens maculez, leurs robes dechirees, & les troncs de leurs corps contaminez & polus sur le sang & le paué. Toutes les yssues, portes & sorties de la cité, les ports, les reseruoirs, les lacunes & toute autre chose ou suspecte ou doubteuse à la fuitte, ou propre au recellement des fuyants, estoit tout aussi tost courue, descouuerte & assiegee par les chefs des bandes & des executeurs: la confusion y estoit telle & si grande, que plusieurs se faisoient volontairement mourir de faim, plusieurs se pendoient auec des laqs, plusieurs se lançoient dans le Tybre, se iettoient dedans des puits, se precipitoient des toicts, & plus hauts fenestrages des maisons, s'exposoient dans les flãmes deuorantes, ou s'offroient ez mains mesmes & aux coups felons des haches & cimeterres des bourreaux : en somme que les Vestales y furent violees, les vierges forcees, leurs thresors rauis & tous les biens des femmes & des parents des occis hõteusement confisquez & saisis. Mais pour le couronnement d'vn si bel ouurage, il arriua que Antonius & Lepidus moururent miserablement, l'vn deçeu & trahy, comme il se plaignoit d'vne simple femme se tuant soy-mesme, & s'enferrant de sa propre espee : & l'autre passant sa vie, non en puissant & redoutable Monarque, mais en simple Cheualier & chetif Pontife Romain.

O Cleopatra doleo quòd ego ille tantus Imperator, fortitudine superatus sim a muliere.

Medaille antique du Triu-virat.

De maniere que les resnes de l'Empire demeurerent ez mains seules d'Octauius Cesar, qui le iouyt cinquante six ans. La medaille de ceste histoire se voit en metal de Corinthe tres-pur, & semblant à l'or presque toute gastee & fruste de vieillesse, de la rondeur d'vn ducaton, où est l'empreinte de ces trois Empereurs couronnez de laurier, armez & assis sur trois colomnes dinstinctes : Antonius à la droicte, à la gauche Lepidus auec les enseignes militaires à leur dos : & Octauius au milieu ayant au sien l'Aigle Romain. A la droicte sont les licteurs ou satelites debout auec leurs fasces & haches : à la gauche, Lena portant la teste de Ciceron à Antoine, au derriere de Lena se voyant son seruiteur qui porte la dextre de ce mesme & tant digne Senateur, auec les testes des proscripts au milieu, & d'vn & d'autre costé deux vases remplis de la monnoye dont estoient payez les porteurs des testes condamnees, sans toutesfois autre inscription, fors ces deux mots seulement, *concordia Imperatorum*.

Description de la medaille.

Or quoy que le carnage de ce Trium-virat aye esté merueilleusement horrible & cruel: si suis ie arriué sur l'occasion d'en reciter vn qui ne luy cede d'vn seul poinct en cruauté, & qui dans l'Isle anciennement dicte Trinacrie arriua l'an mil deux cens quatre vingts & vn. Toutesfois puis que nos Comtes en ont desia la couronne & le sceptre, il ne semble hors de propos de la voir & descouurir, puis que nous en auons veu les premiers Roys, ains que d'entrer en ce tant horrible massacre.

Description de la Sicile.

La Sicile est ceste Isle de tout temps si fameuse & celebre, qui separee de la terre ferme de l'Italie d'vn petit bras de mer, contenant seulement enuiron quatre lieuës de long & demie de large, où jappent continuellement Sylla & Charilde (ce que le diuin Homere n'a pas oublié de mentionner en son Odyssee) estoit anciennement ioincte à la Calabre, dont elle fut separee & distraitte par l'effort des vagues impetueuses en cest endroit, où la mer va & vient chaque iour d'vne grande & bruyante furie. Toute la Sicile se comportoit de

la mesme sorte enuers l'Italie & ses confins, que faisoit le Peloponese à l'endroit de la Grece & de ses limites, il y auoit seulement ceste difference, que la Sicile est separee de l'Italie d'vn petit bras ou destroit de mer, & le Peloponese est ioinct à la Grece, par vne petite langue de terre, si qu'on y peut bien aller à pied sec de l'vn à l'autre, mais de Sicile en Italie que sur des vaisseaux : la forme au surplus de ceste Isle est de figure triangulaire, & autant A qu'il y a d'encoigneures, autant y a-il de promontoires à leur bout auancez dedans la mer: dont celuy qui est exposé au Midy, & baigné des vagues Siciliennes, s'appelle Pachin: l'autre qui regardant au Septentrion, borne la partie Occidentale du Port, sans estre plus esloiné d'Italie, que de quinze cens pas seulement Pelore : le troisieme qui s'allonge au Soleil couchant hybernal vers Carthage, dont il est distant quelques six vingts sept mille pas, estát des habitans nommé le Lilibee, qui separe la mer de Sardaigne d'auec celle de Sicile. En ce promontoire est vne ville bien fortifiee de murailles & de bons fossez: & s'y voyét encor des marais & regorgements à l'entour qui rendent l'auenue du port tresdifficile aux nauigans, si qu'il faut estre bon pilote & pratic de ces endroits-là pour y seurement surgir.

Polybe liure premier.

Iusques icy Polybe.

B Les autres ports sont à Messine, Melazzo, Palerme, Trepani, Sarragosse, & Auguste : & ses forteresses pour le iourd'huy Sarragosse, Trepani & Melazzo: Carlo Leontin couure la descente de ce costé là, qui est vne vallee abondante en viures & la plus aisee auenuë: mais pour reprendre l'antiquité, on dit que Pyrrhus Roy des Epirotes estant passé en Italie, pour y faire la guerre aux Romains apres en auoir esté rembarré, & contraint de se retirer en Sicile : quand il en partit, retournant la teste en arriere vers ses familiers, escria ces mesmes paroles: ô quel beau chãp de bataille mes amis, laissons nous aux Romains & Carthaginois, pour y guerroyer à bon escient ! Ce qui aduint bien tost apres, car l'an CCCCLXXXIX. Appius C Claudius & M. Fuluius Flaccus, estans Consuls, leur contention & debat commença à ietter ses premiers esclats, l'an DXIJ. le Consul Q. Lutatius auec vne flotte de CCC. voiles passa en Sicile & deffit Anno, chef de l'armee Carthaginoise, esgalle en nombre de vaisseaux pres l'Isle d'Egare : l'annee suiuante Q. Lutatius & A. Manlius deffirent derechef les Carthaginois au mesme endroit, contraints de venir à vn accord desaduantageux & peu honnorable qu'ils se despartirent totalement de Sicile, Sardaigne, & du reste des autres Isles qui sont entre l'Italie & l'Afrique : de maniere que la Sicile fut deslors empiettee pour la plus part des Romains qui l'acheuerent de conquester, l'an DXL. que Marcellus en son troisieme Consulat prit la ville de Sarragosse. Et finalement quatre ans apres, Agrigente ayant esté prise auec les autres villes qui restoient encore, elle fut du tout reduite en Prouince D Pretorienne, & rendue tributaire au peuple Romain : Iules Cesar donna depuis aux Siciliens le droict de Latium, & Marc-Anthoine consequemment celuy de la Bourgeoisie Romaine. Elle demeura tousiours de là en auant sous l'obeyssance de l'Empire Romain quand il fut reduit sous l'authorité d'vn seul homme Auguste apres la mort de Sextus Pompeius, lequel s'en estoit emparé : & encor long temps apres que le Siege eut esté transporté en Constantinople, iusqu'à l'Empereur Iustinian : que les Gots ayans rauagé l'Italie, & consequemment la Sicile, apres y auoir regné plus de LX. ans, elle retourna derechef aux Empereurs d'Orient iusques enuiron l'an MXXX. que Robert & Richard de Normandie passerent en la Poüille, d'où ils deschasserent les Grecs, & deslors commença le Royaume de E Naples, auquel fut tousiours annexee la Sicile, en la personne de Rogere, comme chantent les histoires, & nous l'auons recité.

Voy Vigenere aux cõmẽtaires de Cesar sur la table de noms propres des lieux au mot Sicile.

Plutarque en la vie de Pyrrhus.

Ciceron au commencement du songe de Scipion.

A la verité le poil me dresse, le cœur me bat & ma plume chancelle dans mes doigts, lors que ie voy qu'il me faut seruir d'elle ainsi que d'vne cruelle espee, pour la tremper, non dans la liqueur d'vne histoire agreable & coulante, mais dans les sanglantes & barbares palus de ces tant horribles vespres, tocsains & massacrez Siciliens. Ie sçay que les delicates & saines oreilles trouueront à iuste titre ce bruit espouuentable, & ce son bien dur, au moins celles qui n'en ont ouy parler, ny faire le tragique recit. Et si voudroit ores ma main s'en F abstenir & le passer, pour autant que la memoire d'vne insigne meschanceté, comme de l'embrasement du Temple de Diane doit estre du tout enfondree aux abismes de la terre, pour les tristes & pernicieux exemples, qui s'en peuuent ensuiure, & que les ames desnaturees & sauuages peuuent tirer. Mais l'occasion m'y conuie, la suite des aages le veut, le progrez des choses m'y attache, & l'ordre de l'histoire le requiert. Si que le resentiment & retentissement d'vne si cruelle playe & tant funeste melodie semblera tousiours plus nouueau & sensible au magnanime François qui ne sçait, tant sa nature est noble & genereuse, & son humeur franche & libre, que c'est que de trahison & de cruauté, ny de vaincre son

Les actes detestables & meschans ne deuroient estre couchez par histoires.

Cruauté, vice abominable & incognu du François.

ennemy, que par ouuerte & droicte vaillance, comme on dit qu'Alexandre voulut faire de Darius son seul riual & competiteur. Voicy donc le sanglant & pitoyable discours de ceste sanglante & inoüye tragedie.

Commencement du discours des Vespres Siciliennes.

Martin remet Charles en ses honneurs.

Martin IV. du nom, qui fut apres le decez de Nicolas creé souuerain Pontife de Rome, & crea huict Cardinaux, à fin que par tel nombre de Princes d'Eglise, il fortifiast d'autant plus son party & son intention, fut merueilleusement contraire & distant des desseins de son predecesseur (accidents ordinaires & quasi necessaires aux changements d'Estats & de A
souuerains) au moyen de quoy non seulement il receut fort humainement Charles, qui le vint voir à Ville-neufue, dicte communement Oliuette, mais encor le restitua fort honnorablement en la dignité de Senateur, dont vn peu trop licencieusement, & par vn acte de courroux & d'impatience Nicolas l'auoit despoüillé. Ce ne fut pas tout, car il luy donna le Royaume d'Aragon, luy en depescha lettres signees des Cardinaux au cas qu'il ne le peut iouyr, l'exposant en proye au premier qui le pourroit conquester & enuahir. Chose qui sembloit donner suiets de grandes & sanglantes guerres, aux Princes & Potentats ambitieux de nouuelles acquisitions estendues, & couronnes, lesquels portent coustumierement leur B
bon droict à la pointe de leurs espees, & leurs documents en leurs armes. De plus declara absous & quittes du serment presté de fidelité, les suiets naturels du Roy Pierre d'Aragon, le nommant vsurpateur & rauisseur des biens & cheuances Ecclesiastiques: occasion encor dangereuse & glissante, ou de faire desmembrer & distraire les Princes Chrestiens de l'obeyssance des Papes, & se fourrer dans les heresies, comme nous voyons deuant nos yeux de l'Angleterre, ou de faire rebeller les sujets, ce que la France n'a que trop veu, ou finalement dissipper les Royaumes & mettre de fonds en comble les Estats, & les Republiques mieux ordonnees & policees, quoy que de droict les couronnes de Naples & de Sicile ap- C
partenoient iustement à Charles. Procedures qui ne furent trouuees bonnes de tout le monde, tant les actions des Princes & des souuerains sont suiectes à la censure, & aux opinions variables & repugnantes des hommes, parce qu'il sembloit bien que cela trainant des grandes masses de ruines & de malheurs apres soy, seroit la cause d'esmouuoir des grands tumultes sous des cruelles & dangereuses seditions à la ville de Naples. Toutesfois, le Roy d'Aragon faisant vne truffe de tout cela, & n'en tenant aucun conte, obtint & gaigna la Sicile: l'occasion de ce coup fut Charles qui se monstrant griefuement ennuyeux & insupportable aux Siciliens ses nouueaux suiets tant pour son auarice extreme & sordide chicheté, que pour son impudique luxure (vices abominables, sales & vilains à vn Roy) que ses gens secondoient de mille paillardises, insolẽts & detestables violemẽts, & qui s'estant D
saisi des deux siecles fit desloger certains grãds Seigneurs du pays, ez mains desquels estoit le gouuernement des affaires en qualité de Viceroys & Lieutenants sous Mainfroy, qu'il chassa & despoüilla de leurs charges. Entre ceux là se trouua vn Seigneur de grãde puissãce, credit & authorité (que quelques vns appellent vn Prince) nommé Iean Prochite, du Royaume de Sicile, homme factieux, remuant, & de haut cœur, lequel en auoit esté autresfois General Gouuerneur & Vice-Roy sous le sceptre de Mainfroy: mais qui se voyant honteusement despoüillé de ses honneurs, plein d'ire & de despit felon, d'estre à coup precipité d'vne telle grandeur, courut de ce pas en Grece practiquer par viues & pressantes sollicitations l'Empereur Palleologue contre ce pauure & endormy Charles, qui veautré dans le bourbier des molles delices & fangeuses voluptez, n'exerçant aucun acte de vertu royale, E
ny de magnificence & liberalité, ne sçeut pas voir qu'il ourdissoit la corde de son malheur, & dressoit luy mesmes les pieges de sa ruine. Adonc dressa Prochite, qui ne dormoit pas, & à qui le venin de la vengeance auoit ja tout infecté le cœur, vne grosse & puissante armee de mer, pour enuoyer en la Sicile, & de là tira son chemin à Pierre d'Aragon, à fin de l'inciter, comme il fit, d'entreprendre hardiment à chasser tous les François de l'Isle & de Naples.

Prochite fait sa pratique en habit de Cordelier.

Si faisoit Prochite toutes ses prattiques & menees sous vne robbe de Cordelier, qui de ce temps estoit vn nouuel habit de Religion, & de grande saincteté & humilité, couurant de la peau d'vne douce & simple brebis, vn loup furieux, enragé & affamé de la chair & F
du sang de ces pauures & aueugles François: tellement que sous vne si saincte & humble couuerture on n'eut iamais estimé, qu'il eut caché, ny vne superbe tant enragee, ny la vile & abiecte personne d'vn espion, & delateur, pour n'estre ne propre ne conuenable vne tant religieuse vesture à telle canaille de gens: ayant donques marchandé toutes ses entreprises auec plusieurs Princes, mesmement auec le Pontife Nicolas (auquel on dit qu'il auoit fourny grande somme de deniers pour cest effect vn peu auant son trespas) il s'en retourna en

Sicile, & courant d'vn vol infatigable par toutes les villes du Royaume, comme vn Lyon furieux, tousiours sous sa couuerture de Religion, il executa si finement sa commission, siffla & persuada si bien, que communiquant de lieu en lieu, & de ville en ville, il donna le mot à l'oreille des Siciliens, que d'vn commun consentement & accord, tous ceux de l'Isle auoient secrettement fait vne inuariable resolution, arresté & deliberé d'estre libres de la tyrannie des François, & d'esgorger & tailler en pieces tous ceux qui se trouueroient
A en l'enclos de la Sicile: au moyen dequoy, pour plus grande facilité, chacun seroit soigneux d'esgorger, & se despescher de son hoste au iour prefix & assigné à si proffitable execution de massacre necessaire qu'on auoit arresté le sainct iour de Pasques ensuiuant, ainsi qu'on commenceroit à sonner les Vespres de ceste grande & solennelle feste. Barbarie Scythique, horrible & non iamais ouye de nos peres: ce iour destiné à ioye, benediction, loüange & Peans de victoire au Seigneur de toutes creatures, sacré à la Resurrection du Sauueur des hommes est voué & rendu fatal, siniestre & malencontreux à la boucherie, & cruel esgorgement des François. Que l'aduersaire general des hommes est vn artisan rusé, & vn maistre
B routier d'inuentions & de meschancetez, insigne malicieux & subtil d'auoir si bien sçeu detremper & mesler à la chair & au sang du Redempteur (que ceux mesmes qui sont plus embourbez en la fange des pechez ont accoustumé de prendre aumoins à ce sainct & grād iour) le sang & la chair de ces miserables François (parmy lesquels il ne faut point douter qu'il n'y eut infinis innocens & non coulpables) que la memoire en sera lamentable & horrible tout ensemble à iamais: ainçois d'auoir auancé que ceste saincte iournee, qui se chomme & employe ordinairement au pardon & oubly des iniures, & aux loüanges plus magnifiques du Createur, auec hymnes, instruments de musique, cantiques d'honneur, panegyriques diuins, & flammes de ioye, ait esté honnie & contaminee du sang humain, &
C conuertie en iour de vengeance, de cruauté, de meurtres, de sanglantes trahisons, de blasphemes, plaints, cris & hurlements espouuentables & confus: voire en dueil, tenebres, & nuicts eternelles & funebres: si que toutes choses de saincteté y ayent esté comme fatales & concurrentes, l'habit de sainct François le iour de la Pasque, le son des cloches l'heure de Vespres, & le manteau d'hospitalité: à tant qu'on ne peut douter que ce ne soit vn des exploits plus memorables que ce vieil dragon aye mis à chef (s'il m'est licite d'ainsi le dire) depuis le combat & la cheute, qu'il fit de la sublimité du Ciel au plus profond des abismes. Mais laissons ceste matiere, & suiuons nostre sanglante & pitoyable Tragedie.

D Fit doncques ce diable desguisé en Ange, cest espion vestu en Cordelier, ce Loup couuert de la peau d'vne brebis, &, pour le dire en vn mot, cest Ambassade d'Enfer (car d'ailleurs ne pouuoit venir sa commission) qui portoit le miel à la bouche, & le venin à la queuë, si bien & si cauteleusement sa menee, qu'en l'espace de dix-huict mois ceste triste & funeste feste sortit à effect & fut horriblement celebree. Chose espouuentable à tous de l'auoir tenuë si long temps secrette & couuerte, qu'aduenant le iour de Pasques, sur le poinct qu'on sonnoit la cloche pour dire l'Office de Vespres, toutes les villes de la Sicile (ô prodige!) comme par vn soudain tremblement de terre esmeuës, s'estans mises en armes, ainsi que bestes
E sauuages, laschees dans vn troupeau au despourueu, mirent cruellement à mort tous les François qui se trouuerent. Là se monstrerent ces peuples tellement enuenimez pour la hayne qu'ils nourrissoient de longue main contre ces pauures infortunez, que tant s'en faut que quelqu'vn peut eschapper la fureur de leurs armes, & glisser le pas de la mort que là mesme où ils sçauoient quelques femmes grosses de leurs œuures, ces barbares leur donnoient vn si rude & mortel coup de poincte, que bien aisement persant & la mere & l'enfant, ils mandoient & l'enfant & la mere tout à la fois au Royaume des ombres. De maniere que les cris & gemissements, les bruits des armes, des voix, des menaces, & des coups qui s'entendoient par les airs, apportoient horreur mesmes aux bestes.

F Par cest horrible & sanglant moyen fut de ce temps la Sicile despeschee des François ses mortels & capitaux ennemis, comme par vne repentine & foudroyante tempeste: voire par quelque exprez chastiment de Dieu, tant pour les desordres qu'ils commettoient à l'endroit des femmes Siciliennes, de tout aage & condition, que pour auoir tourné les espaules au deuoir, à l'honneur & à Dieu: au moyen dequoy depuis ce temps, Pierre d'Aragon qui auoit espousé Constance fille de Mainfroy, fut appellé à la couronne par les Siciliens. Ce qui aduint en l'an MCCLXXXIJ.

Scipion Amirati au discours des maisons illustres de Naples qu'il a faict auec vne merueilleuse erudition & recerche sur ce propos, dit qu'entre autres familles estrangeres qui

Iour donné par Procida au massacre general des François.

L'an MCCLXXXIJ. Scipion Amirati de Guillaume Porcellet seul sauué des Vespres de Sicile.

Quelle estoit la maison des Porcellets.

aborderent & se planterent en ces contrees, celle des Porcellers est l'vne des plus illustres & nobles, dont infinis Cheualiers se trouuent auoir esté en grades & offices honnorables, employez en affaires de sublime & haute importance par les Roys de France: & n'y auoir aucun doute que la famille des Porcellets ne soit yssue & venue de Prouence, pource qu'entre les premiers & principaux Gentilshommes, qui vindrent à Naples auec Charles, desquels on trouue memoire aux liures de l'an MCCLXIX. vn Renaud Porcellet se void manifestement estre de la ville d'Arles. Or en ces mesmes temps seruoient actuellement Renaud & Guillaume Porcellets où Renaud se trouue Seigneur de Cabrieres en Prouence, auquel,à l'occasion qu'il vesquit iusques au temps de Charles II. fut commise la garde des enfans du Roy. A

Renaud & Guillaume Porcellets.

Ceux cy mesme eurent different auec Hugues des Baulx Seigneur de la Magne pour le chasteau de Feebolarie: dont se peut aisément tirer & comprendre qu'ils vindrent (dit Amirati) en nostre Royaume, non seulement Nobles & Gentilshommes, mais Barons & Seigneurs de Chasteaux, ausquelles places se void clairement que quelques ans apres Bertrand Porceller, Seigneur de Cabrieres succeda, ce qui fait croire qu'il estoit son fils. Ce mesme Bertrand espousa Marguerite Rousse, qui demeura vefue l'an MCCCXXXIII. ou enuiron. Par dessus tous ceux de ceste race toutesfois est tres-celebre & memorable le nom de Guillaume Porcellet: car à cestui-cy commit Charles pour vn temps la garde du Chasteau de Poussol,duquel, parce qu'il se trouue estre faicte mētion au mesme temps que de Renaud,pourroit estre chose facilement croyable qu'il eut esté son frere: mais par vne patente qui luy fut donnee l'an MCCLXVIII. par laquelle estoit enjoinct qu'il ne luy fut donné aucun destourbier, fascherie ny empeschement à son chemin, demeure hors de tout doute, voire est tres-certain & bien veritable ce que de luy racontent les histoires bonnes & fidelles, que se trouuant au temps des Vespres Siciliennes en ceste Isle à la garde de Catalafin, les Siciliens estants cruellement felons, sanglants, & enragez contre tous les François generalement, s'abstindrent neantmoins du sang de ce Gentilhomme seul pour la grande humanité, bonté & honneste douceur, qu'il auoit tousiours monstré & pratiqué auec tant de poids & de mesure en son gouuernement. Exemple de vray tres-beau & tres-notable, pour y voir comme dans vn vif & rare tableau,combien peut en toute sorte de temps & de tempestes ciuiles, l'opinion de la bonté à l'endroit des courages mesmes plus courroucez,implacables & barbares. B C

Maison de Roux de Naples,

Guillaume Porcellet seul sauué du massacre de Sicile.

Ce cas estrange & quasi prodigieux est non seulement escrit par le Farrel, mais d'abondant recité par Zurite en sa chronique d'Aragon: paroles qui pour estre escrites de la main d'vn Espagnol, en tesmoignage de la Noblesse & du merite d'vn Prouençal: ie ne dois, ce me semble, laisser en silēce ny sur le desir du lecteur François tant desireux de ceste langue. Il dit donc ainsi. D

Hierosme Zurita de Guillaume Porcellet en sa chronique d'Aragon.

Per otra parte, fué cosa muy de notar, que estando en Calatafins vn cauallero Prouençal llamado Guglielmo Porcelleto hombre de linage y de gran bondad y virtud: que en el tiempo que tubo cargo del gouerno, rigio con toda igualdad y iusticia, fué puesto en su liberdad, pour la gente de Palermo, y le dexaron yr en saluo, en el medio del furor de tan grandes crueldades, y excessez: tanto pudo, el respetto de la bondad, y noblessa de vn solo.

N'est-ce pas vn tesmoignage d'Espagnol bien excellent, rare & recommandable? N'est-ce pas vn Gentilhomme Prouençal excellemment & hautement recommandé? Aussi l'ay ie voulu mettre en son naturel, tant pour la beauté du langage, que pour le lustre general & particulier du pays & de ceste maison, qui quoy que continuee en plusieurs bons & honnorables Gentilshommes en ceste Prouince, semble neantmoins auoir releué son ancienne grandeur, ses moyens & son lustre au Seigneur de Maillane des Porcellets, Mareschal & Baron de Lorraine: personnage que sa vertu, son merite & sa qualité ont dignement surhaussé à ce grade. E

Sens des paroles de l'Espagnol.

Or combien qu'il ne soit pas trop mal aisé d'entendre les parolles Espagnoles, i'en veux pourtant mettre l'interpretation pour leur briefueté & beauté. Car cest historien dit, que D'autre part est tres-remarquable l'aduanture d'vn Cheualier Prouençal nommé Guillaume Porcellet homme de maison, illustre & de grande bonté & vertu en Calatafine. lequel au temps qu'il tint ce gouuernement s'y porta auec tant de iustice & de candeur, qu'il fut mis en sa liberté, & gracieusement licencié par les habitans de Palerme: si qu'ils le laisserent passer sain & sauf au milieu de la fureur, & au feu de si horribles excez, & prodigieuses cruautez: tant a de pouuoir le respect & le nom de F

l'humanité

Humanité, & de la Noblesse d'vn seul homme. Laissons ces prodigieux & barbares discours, que lon ne peut escrire qu'auec des plumes de fer & des lettres de sang, pour suiure quelques plus douces occurrences, & pour remarquer que de ce mesme temps la ville de Gap fut prise & forcee par le fils de Charles, pareillement nommé Charles, accompagné des Barons & Gentilshommes de Prouence, vn peu auparauant ayant vn merueilleux & A bien grand tremble-terre, esbranlé tout le territoire voisin.

Au mois d'Auril.

Ville de Gap prise par Charles second.

Guilhen Figuiere, le Poëte dont nous auons elogé la vie, voyant l'inconstance & les passions de ces Papes, auec la controuerse qui estoit entr'eux, l'vn deffaisant ce que l'autre faisoit, & l'autre bastissant ce que son antagoniste auoit demoli & ruiné, comme c'est l'humeur libre & franche des Poëtes, qui s'estiment enfans des dieux, de se laisser porter au premier cheual qui les secouë, & met en fureur, fit vn Syruentez contre Rome en vieil langage Prouençal, ingenieusement bien tissu: mais suiuant la liberté satyrique vn peu aigre, licencieux & piquant. Et combien qu'il soit à la verité trop rude, & marchant sans frein à trauers de la mesdisance: on y void pourtant la peinture d'vn homme plustost porté d'extreme & B furieuse passion d'esprit, & de françoise indignation contre celle qu'il s'imaginoit auoir donné les outils de tant d'occisions barbares à ce cruel Aragonnois, que de malignité ny d'heresie. Or comme ie l'ay aucunement excusé, ayant tres-bien cognu que son intention n'auoit esté de toucher la Religion ny l'Eglise Romaine, qui de ce temps ne cognoissoit pas nos deuoyements modernes, mais les seules Vespres & l'horrible Magnificat de Sicile. Aussi n'ay-ie voulu pour le sainct respect de la premiere ville du monde, pour la reuerence du sainct Siege, & la supreme dignité des Pontifes, en fascher les oreilles nettes, pies & religieuses, mesmement en ceste saison, où les folies de plusieurs ont encor tant C de racines & de cours parmi les cœurs imbecilles & vacillants, que le silence en est beaucoup plus loüable que le recit: car la memoire des choses qui peuuent imprimer des mauuais exemples, & des esguillons dangereux, doit estre perpetuellement enseuelie, & tellement engloutie, qu'on ne sçache pas seulement si elles ont iamais esté.

Guilhen Figuiere fait vn chant contre Rome à cause des Vespres de Sicile.

La memoire des choses pernicieuses doit estre enseuelie au silence perpetuel, pour coupper le mauuais exemple.

Sur les furieux embrasements de ces tragiques & sanglants desbords, qui furent veus couler par la Sicile, Bertrand de Grasse vn peu deuant mentionné par vn nouueau Codicile reuoqua ses armes, ses cheuaux, ses harnois, & ses gages, qu'il auoit leguez au Cheualier Guigue de Clumane: laissa neanmoins en sa force tout ce qu'il luy auoit donné par dessus cela, faisant par mesme moyen plusieurs legats de diuers, bons, & beaux D palefrois & coursiers à diuers Cheualiers & Gentilshommes ses parents, & ses Escuyers.

Codicile de Bertrand de Grasse.

Ce fut en ce mesme temps que Charles deffia Pierre d'Aragon auec le decret & la licence du Pape: il soustenoit que Dom Pierre auoit enuahi & occuppé son Royaume de Sicile contre tout droict & raison: l'Aragonnois disoit que nou, & sur ceste querelle accepte, ou pour le moins moustre semblant d'accepter le parti du combat: de sorte que le camp est assigné à Bordeaux, par ce que pour lors la Duché de Guienne, où ceste ville est enclauee, estoit ez mains du Monarque Anglois. Les conditions furent arrestees à cent E Cheualiers chacun au temps du combat ordonné, sous telle condition, que celuy qui ne se presenteroit au iour prefix & arresté, perdroit tout le droict par luy pretendu au royaume de Sicile, & de ce faire de poinct en poinct chacun donneroit son asseurance & bonne promesse au Pape. Charles tout plein d'ardeur & de françoise hardiesse cognoissant par trop les ruses & trahisons Espagnoles, de peur d'encourir quelques malheureuses complies, aduertit le Roy de France son nepueu de vouloir approcher quelques bandes de cheual aux finages de Bordeaux, à fin que si d'aduanture l'Aragonnois, qui desia s'estoit acquis le nom de cruel & cauteleux, luy dressoit quelque secrette & sanglante parF tie, il eut dequoy la rompre, & se garentir d'vne lasche & malheureuse surprise. Pierre de son costé cognoissant le hardy courage de Charles, & l'humeur naturel du François, qui ne se porte que trop franchement & d'vne volonté precipitee à tels duels & singulieres Monomachies, comme preuue qu'il estime, quoy qu'il se trompe grandement, la vraye touche du hardy courage & du franc honneur. Et d'ailleurs, que c'estoit à bon escient, s'aduisa d'vne ruse singuliere, & d'vne finesse d'Espagnol, la plus excellentre dont on ouyt iamais parler. Ce stratageme de guerre fut tel, qu'il donna congé à ses Cheualiers, puis s'en alla à Mont-Aragon, Chasteau des monts Pirenees, où arriué il se mit au lict, faignant d'estre atteint & trauaillé d'vne fascheuse maladie,

Deffi de Charles à Pierre Roy d'Aragon par la licence du Pape Martin.

Conditions du combat.

Les Vespres de Sicile le doiuent auoir fait sage.

Opinion fausse des François touchant les duels.

Ruse de l'Espagnol.

qui le rendoit hors de combat. Le Prince François, qui ne sçachant rien de cela, ne pen-
soit qu'a combattre, & a faire d'vne autre & plus viue sorte bien malade son ennemi, se rend
à Bordeaux au iour de l'assignation : là s'estant armé, equippé & monté en champion qui
veut faire deuoir & surmonter, il entre dans l'Estour, fait bondir son cheual, & monstre vne
ardeur toute teinte d'impatience à l'atteute de sa partie : mais il ne void ame quelconque,

Finesse cauteleuse & lasche de l'Aragonnois.

ny ombre aucune d'aduersaire, tant s'en faut, qu'il est tout aussi tost acertené de la feinte de A
l'Aragonnois, & du lieu de son sejour. Mais le renard tendoit des pieges au lyon tout au-
tre qu'il ne pensoit. Cela sçeut bien tost Charles, lequel apres auoit sejourné quelque temps,
& s'estre pourmené dans l'Estour, sur la recharge qu'il eut de sa maladie, iugeant bien que
c'estoit en vain qu'il attendoit son combattant, sortit du camp & se retira, apres auoir ac-
compli ce qu'il estimoit entierement conuenable à l'honneur d'vn preux & loyal Cheua-
lier, pretendant gain de victoire. Dom Pierre cependant que faisoit le renard, ne pouuant
faire le lyon, & qui attendant le poinct de son coup ne dormoit pas ; ains sans aucun accez
de fieure auoit des espions à Bordeaux, n'est plustost aduerti du despart de Charles, qu'il
saute en pieds, monte à cheual, & vole auec vne telle diligence & roideur, qu'il se trouue B
à la ville au mesme iour assigné dans le camp armé en combattant resolu, comme pour
iouer vne histoire lors que son redoutable & franc aduersaire n'y estoit plus. Si que faisant
mine d'attendre celuy qu'il sçauoit desia bien loin, il le fit appeller fierement par vn He-

Acte lasche & cauteleux de l'Aragonnois dont il est blasmé & moqué.

raut à haute voix, & par plusieurs fois reclamant qui ne pouuoit respondre, cerchant qui
n'y estoit pas, & combattant en seureté l'air & le vent. Chacun pensoit qu'il fust fol, & ne
pouuoit-on croire que ce fust luy, iusques à ce que se destimbrant, & se faisant cognoistre
au visage, non sans grande moquerie & merueilleux estonnement de tous, comme si c'eust
esté quelque fantosme. Il voulut auoir acte public de ceste publique lascheté, & de sa tant C
heroique & cheualeureuse victoire, trompant ainsi le braue Charles, qui tant françoise-
ment y auoit procedé, cuidant auoir gaigné par dol vilain, & par tromperie honteuse ce
qu'il ne pouuoit gaigner par ouuerte vaillance, courage royal, & legitime vertu. Car
ainsi passa cest appel, quoy que les Annales Aragonnoises taschent à le desguiser au desad
uantage de Charles.

Iean Anthoine Summonte Cheualier Prouençal.

L'histoire de Naples, qui n'a peu couurir vne tant insigne coüardise le conte presques
de mesme, & dit que Charles estuit passé de Naples à Rome pour donuer querelle au Pape
contre Pierre du crime de trahison, & de l'emparement de Sicile : ce qu'il offroit de luy
prouuer & maintenir par voye d'armes honnorables, & pat singuliere bataille de Cheua
lier à Cheualier. Au moyen dequoy Simon Leontin Frère Dominicain fut mandé à Pierre D

Deffi de Charles a Pierre.

pour luy porter le deffi, & luy denoncer de sa part qu'il auoit mal fait, en mettant ainsi
arriere le sainct respect de l'amitié, du parentage, & du nom royal, pour enuahir par frau-
des & sanglantes occisions la Sicile, à luy qui la tenoit par l'inuestiture legitime des Eues

Response de Pierre à Charles par trois de ses Barons & Cheualiers.

ques souuerains, qui seuls la pouuoient donner. Sur ce cartel Pierre fait response par
Gismond de Luna, Guillaume de Chasteauneuf, & Pierre Queraldo, qu'il a bien fait,
& que comme Roy, fils de Roy, & Prince Chrestien, il n'a peu moins faire que de
secourir les Siciliens, qui oppressez du ioug de sa tyrannie, & de tant d'insolences Fran-
çoises & deshonnestes, auoient recouru à luy. Que comme mary de Constance, fille de
feu Mainfroy Roy de Sicile, dont il auoit plusieurs enfans, il ne vouloit souffrir de les voir E
priuez du sceptre de leur ayeul, & du droict de Corradin, qu'il auoit fait iniustement &
trop indignement mourir. Ceste response mit en tel feu l'ire de Charles, que le deffi de part
& d'autre s'en ensuiuit par tel si, que le vainqueur emporteroit la couronne de Sicile, &
gaigneroit ce procez.

Seigneurs, Barons & Cheualiers deputez du costé de Charles pour le lieu du combat.

Pour traicter du choix du lieu du costé du Prince Angeuin, furent deputez Iordan de
l'Isle, Iean Vicomte de Temblaye, Iaques de Bruxon, Eustache d'Ardicourt, Iean de
Nisi, & Gilles de Saloi, Barons & Cheualiers François : l'Aragonnois choisit Guillaume
de Chasteauneuf, Roderigo, & Scimenes do Lune, Pierre de Rueraldo, Scimenes d'A-

Seigneurs & Barons de l'Aragonnois.

neto, Rodulphe d'Emanuel, Trapponois, & Raymond de Lamogijs de Messine, tous Che- F
ualiers Espagnols.

Villani qui estoit de son temps, & qui a remarqué ces choses, dit que Charles desi-
roit tres-ardemment que ce duel, tenant la victoire toute asseuree de son costé pour
tant de braues & preux Cheualiers, qui s'offroient passionnement à ce combat : ou-
tre plus de cinq cens Gentilshommes François & Prouençaux, & plusieurs Comtes
& Seigneurs Alemands, Italiens, & Florentins, qui ne desiroient rien mieux : comme par

mesme

meſme generoſité s'offrirent du parti contraire, ſuiuant leur ſuperbe accouſtumee d'vne hautaine & fiere aſſeurance pluſieurs excellents Cheualiers pour la pluſpart Eſpagnols: Alchiſo Gentilhomme Italien & Gibellin, & quelques Seigneurs Alemands de la maiſon de Sueue : voire meſme le propre fils du Roy de Marroc, qui promit d'eſtre Chreſtien en ceſte illuſtre occaſion. Pierre pour ſe trouuer au iour aſſigné, apres auoir laiſſé ſon exercite

A en Calabre, Conſtance ſa femme Regente du Royaume, Iaques ſon fils Infant (qui eſt la premiere dignité apres la royale, ſelon l'vſage d'Eſpagne) Alaimo Leontin grand Iuſticier, Iean de Prochite, inſtrument de la barbarie de Sicile, grand Chancelier, Roger de l'Oria, grand Admiral,& choiſi ceux qui luy ſemblerent plus à gré, qu'il enuoya vers la Gaſcoigne, enuoyant par meſme moyen Gilbert Cruillaz, pour ſçauoir ſi le Roy d'Angleterre eſtoit à Bordeaux, où le duel eſtoit deſtiné : partit de Sicile,ſingla vers Catheloigne auec ſeulement trois Cheualiers de vaillance tres-eſprouuee, qui furent Blaſco d'Allagona (famille aujourd'huy Prouençale, dont nous parlerons à ſon temps) Bernard de Pietra-tagliata, & Conrad Lance Sicilien. En ceſt equipage arborda l'Aragonnois à Valence le dix-neuf du mois de

B May de l'an MCCLXXXIIJ. L'Angeuin de ſa part ſe mit en deuoir pareil, fait Vicaire du royaume le Prince de Salerne, Charles ſon fils ſort de Rome au commencement de Mars, pour ſe trouuer au lieu donné, paſſe à Florence le quatorzieſme du mois, où les Florentins le reçoiuent triomphamment : de là va à Luques & à la plage de Mutron, où il monte ſur les galeres Marſeilloiſes, qui le conduiſent en France : qui fut vne trop grande facilité à luy, & vne fineſſe practiquee ainſi cauteleuſement par l'Eſpagnol, lequel craignant que Charles, qu'il redoutoit mortellement, & ne pouuoit contrecarter à bataille ouuerte, ne vint auec ſon armee en Sicile, fit ſemblant d'accepter l'offre du duel pour eſloigner ceſte tempeſte d'Ita-

C lie, & ſe garentir d'vn coup mortel, qu'il voyoit fondre ſur ſa teſte.

Pierre tire en Catheloigne auec trois Cheualiers choiſis.

D'Allagona famille tres-ancienne & tres-noble, aujourd'huy tres ſerre en Prouence aux Seigneurs de Margues.

L'an MCCLXXXIIJ. le xix de May. l'Aragonnois aborde à Valence.

Faute commiſe par Charles pour auoir eſté trop Françoys. Charles va à Bordeaux.

Charles donc arriué en France ſe pouruoit de bonnes & fortes armes, & de bons & puiſſants courſiers, tant pour luy, que pour ſes champions dans la ville de Paris : de Paris tire à Bordeaux, accompagné du Roy Philippe, de pluſieurs Seigneurs François, & de trois mille cheuaux, qui s'arreſterent iuſtement à vne iournee de Bordeaux : & comme il fut entré dans la ville, il alla incontinent comparoiſtre à cheual auec ſes champions, armez & montez à l'aduenant, en eſtat & mine de combattre pour accomplir ſa promeſſe & vuider ſon different. Or Charles & ſes Barons demeurerent à cheual en ceſt equipage durant tout ce iour, attendant l'Aragonnois : mais tant s'en faut qu'il comparut, que meſmes on ne ſçauoit pas

D où il eſtoit, & n'en voyoit-on nulle apparence, hormis qu'on ſçauoit fort aſſeurement par les diſcours des iours precedents, qu'il eſtoit en tel & tant eſloigné lieu, que c'eſtoit choſe impoſſible, ſelon les couruees ordinaires, qu'il peuſt comparoiſtre à l'Eſtour, ny ſans le pare d'vne bataille, qui ne requiert vn homme las & rompu : tellement que Charles en ſortit apres y auoir demeuré depuis la poincte du iour iuſques au Soleil couché, ſuiuant la loy du duel, ſans que Pierre, ny aucun pour luy paruſt au camp, pardeuant Meſſire Iean Agriliac Mareſchal du Roy d'Angleterre, eſleu Iuge de ce combat.

Le Collenuce eſt de ceſte opinion.

Ceux qui veulent deſguiſer la verité de ceſt affaire, & maſquer la laſcheté de Pierre diſent, qu'eſtant aduerti que Charles, accompagné de cinq cens Cheualiers, le vouloit tuer

E de guet à pens, il ſe porta en habit de ſeruiteur, accompagné de Berenguier Cruciola gentilhomme fort valeureux, & qu'ayant deſpoüillé ſes habits, & fait trois tours par le camp, où il entra finement : apres que Charles en fut parti, il alla trouuer le Mareſchal Anglois, auquel il conſigna ſon armet de teſte, ſon eſcu, ſa lance, & ſon coutelas, en tirant foy de ſon action, & puis ſortit promptement du camp ; & comme ſi quelque foudre l'euſt emporté, fit vne ſi prodigieuſe diligence, qu'il ſe rendit en lieu aſſeuré, laiſſant Charles bien moqué & deceu de ſa victoire. Si qu'on dit qu'il fournit ce meſme iour enuiron nonante mille, qui ſont preſque trente lieuës.

Comme on deſguiſe ceſt affaire en faueur de Pierre.

Suiuant l'opinion du Maurolico à la verité belle & canalere procedure.

F Voila, ſelon les eſcriuains de Naples, l'hiſtoire de ce combat autant ridicule pour l'Aragõnois, que glorieux pour l'Angeuin : qui plus porté à ceſte ire genereuſe, & à ce mortel deffi, par le deſpit des Veſpres ſanglantes de Sicile, que de la perte de ſon ſceptre, qu'il eſperoit par ſa vaillance & par ſes armes recouurer plus aiſement que le ſang de tant de François, deſiroit expier vne tant horrible cruauté par le ſacrifice d'vn Roy cruel, qu'il s'aſſeuroit de ſurmonter, & priuer tout enſemble d'honneur, de couronne, & de vie.

Ce qui eſmouuoit plus l'ire de Charles à ce combat.

Au temps que ces maſſacres firent ruiſſeler tant de ſang, Charles eſtoit à la Cour du Pape, où les nouuelles luy en furent donneés par les Ambaſſadeurs de l'Archeueſque de Mõreal

dont il se troubla tellement, qu'apres auoir eu promesse de fauorable secours de sa Saincteté & du Consistoire il tira à Naples, & despecha messages à Charles son fils, qui pour lors estoit en Prouence, d'aller promptement en France prier le Roy Philippe son nepueu, & le Comte d'Arthois, de l'aider à venger la plus horrible & sanglante iniure qu'onques les François eussent receuë depuis leurs premiers Monarques. Philippe implacablement irrité en son cœur de la trahison de l'Aragonnois, renuoya promptement le Prince Charles à Naples, & manda apres luy en grand diligence le Comte d'Alançon auec plusieurs Seigneurs, Barons, & Gentilshommes François, & vne grande troupe de Caualerie au secours du Roy son oncle. Le semblable firent les Florentins, & plusieurs villes de Lombardie & de Toscane. A

Charles mande le Prince Charles son fils au Roy de France.

Les Palermitains qui voyent fondre ceste furieuse tempeste d'hommes sur eux, & n'ont aucunes nouuelles de la venuë de Pierre, entrent en si mortelle apprehension, qu'ils despeschent leurs Ambassadeurs au Pape Martin, personne tres-religieuse, auec expresse charge de dire ces seules paroles, *Agnus Dei qui tollis peccata mundi miserere nobis.* Ausquels le Pape en plein Consistoire fait promptement ceste response, *Aue Rex Iudæorum, & dabant ei alapam.* Comme s'il leur eust voulu dire qu'ils estoient des traistres, barbares, amis de sang & de carnage, & qu'ayans des belles & emmiellees paroles à la bouche, ils auoient sous des tres-meschantes & tres-detestables effects, les esguillons & le venin à la queuë. Parquoy ne pouuans tirer vn seul accent d'autre response, ils furent contraints de s'en retourner bien estonnez & confus. B

Parole des Ambassadeurs de Palerme au Pape.

Response du Pape aux Ambassadeurs.

Pendant ces choses Charles ordonna ses gens à Naples, puis tira au siege de Messine, qu'il ne voulut prendre à aucune douce & humaine composition, desesperant les Messinois, dont si mal luy en print, que le secours de l'Aragonnois luy fit quitter ceste place, & perdre entierement toute l'Isle de Sicile, qu'il eust gaignee facilement sans tirer vn seul coup d'espee, s'il eust fait iour au bon conseil, & eust mis l'ire vn peu à part : mais c'estoient les tres-puissantes destinees, qui desia se lassoient de luy, & le vouloient contrecarrer. Aussi luy vindrent la plus part de ces malheurs par l'œuure de l'Oria Calabrois de nation, grand Capitaine de mer, qui s'estant reuolté des enseignes d'Anjou, auoit pris celles d'Aragon : voire si bien serui son maistre, qu'il le fit Roy de Sicile, auec l'aide & le sanglant conseil de Prochite, qui ne s'est rendu moins renommé, que fit jadis Erostrate. C

Charles va assieger Messine, qu'il est contraint de quitter auec beaucoup de repentir.

Roger de l'Oria & Iean Prochite principaux instruments des malheurs de Charles.

Charles ayant descampé, tire à Naples, où il commença à ronger son esprit, surmonté d'vn despit tant inappaisable & violent, & d'vne si forte passion, qu'il leua les yeux au ciel, & supplia la mesme & souueraine Majesté, qui l'auoit voulu monter si haut, de luy donner vne cheute lente, & non si precipitee, qu'il fut accablé tout à coup. De Naples à Rome, où il accuse l'Aragonnois, le deffie, l'appelle, & le traicte comme nous auons recité. Quelque téps apres Roger de l'Oria se mit à faire quelques courses par les mers de Naples, qu'il n'infecta peu, & trauailla grandement. Le Prince de Salerne, qui pour lors estoit à Naples, ne pouuant souffrir les insolentes incursions & les degats du Calabrois, auec septante galeres qu'il auoit, fut sur le poinct de l'attaquer, quand il fut destourné de ceste resolution par le Cardinal de Parme, pour lors Legat Apostolique, & par les Barons du Royaume. En ce mesme temps venoit vne fregate de Marseille auec lettres du Roy Charles, qui se trouuoit en Prouence. Mais la fortune du voyage de ce petit brigantin fut si malheureuse, qu'il tomba ez mains de Roger. Par ces lettres le Prince Charles estoit aduerti de la part du Roy son pere de n'entrer en aucune façon au combat auec Roger, craignant que comme ieune & peu experimenté, il ne fust mal mené, & reduit à sanglant naufrage par vn vieil & rusé corsaire, qui se moquoit des flots & des vents. Ce qui doubla tellement le courage à Roger, que retenant le brigantin, il fit plus de mal que iamais, & pressa de plus pres le prince, ayant sçeu par ses espions, que le Roy son pere venoit de Prouence en Sicile auec vne puissante armee, & auoit desia donné à Pise, pour se venir ioindre à son fils. Mais Roger harcella tellement, & auec tant d'aiguillons le courage de ce ieune prince, que ne pouuant plus souffrir tant d'outrages & de conuis, vaincu d'vn boüillant courroux, sans ordre, ny pouruoyement aucun, il se mit auec tous ses vaisseaux & ses forces contre Roger, lequel apres auoir feint quelque temps de fuyr, les ayant attirez aux filets, & au lieu qu'il desiroit les deffit entierement, & print prisonnier le Ieune Charles : sa prise se conte ainsi. La galere qui le portoit estoit si bien armee, & munie de si bons hommes, qu'il n'y auoit moyen de l'aborder, sans des mortels repentirs : elle seule tenoit la fortune de la bataille en pareil poids & D E F

Lettres de Charles prises par Roger de l'Oria.

Desfaicte & prise du Prince Charles par Roger.

balance,

[illegible] lors que Roger faisant aller vn plongeon qui persa le fonds du vaisseau, la galere peu à peu à se combler d'eau, ja proche d'estre engloutie des ondes, le Prince fut contraint de ceder à la fureur de la mer, & à se rendre entre les mains de Roger, qui le priant de sauuer sa vie, le receut auec l'honneur que meritoit vn fils de Roy. Ainsi demeura la victoire du costé du Calabrois, auec la prise du Chef de neuf galeres, & d'infinis Barons & Cheualiers François, Prouençaux, & Neapolitains, où furent notablement connus Iaques [illegible] General de [illegible], Thomas d'Aquin Comte de l'Acerra, Hugues de Brenne Comte de Leche, Renaud Gaillard, & Guillaume Estendard, l'vn Gentilhomme François, l'autre [illegible] Prouençal d'vne famille tres-noble : voire encor outre ceux-là le Comte [illegible] Berri, le [illegible] auec les Comtes de Flandres, d'Auellin, & de Montfort.

Seigneurs & Barons faits prisonniers auec Charles.

Apres ceste desconfiture le Prince fut mené à Messine, & mis prisonnier auec neuf de ses Barons, qu'il choisit à sa volonté pour luy tenir gracieuse & fidele compagnie en celle [illegible] captiuité au Chasteau de Mattagriffon : les autres furent menez à diuers lieux, pour estre mis en seure garde. Charles arriue cependant auec cinquante-cinq galeres de guerre & trois [illegible] chargees d'hommes & de cheuaux. Ce fut là qu'il sçeut les tristes nouuelles de la prise de son fils, & d'vn certain tumulte populaire venu à Naples, dont il receut vn tel dueil, que tout bruslant de courroux, il commença à faire des lamentations estranges, & à proferer ces paroles. *Pleust à ce bon Dieu, ô mon fils, que tu [illegible] mort, puis que tu m'as voulu obeyr, & t'es voulu perdre toy-mesme* : tellement qu'il fiut principalement à Naples, resolu d'entierement desoler & mettre à sac ceste tant noble Cité : voire de l'abandonner à la fureur des flammes deuorantes & cruelles. Dequoy il fut destourné par les remonstrances du Legat, & d'aucuns bons citoyens, qui luy demanderent pardon pour le peuple, dont il fit executer cent cinquante des principaux autheurs de la sedition, pardonnant à tout le reste.

Charles mené prisonnier à Messine auec neuf Barons choisis.

Paroles de fascherie de Charles ayant [illegible] de sa pri[se].

Charles [illegible] de mettre Naples en trist[e] [illegible] en est destourné.

Armee Nauale de Charles.

Cest exemple de iustice n'est plustost acheué, qu'il prend LXXV. galeres bien armees, cingle la voye de Messine, passe par Brindes, prend les galeres de Poüille, & va donner à Cotron, où il se trouuent plus de cent cinquante vaisseaux longs, & plusieurs autres nauires. En ce grand apprest d'armes Charles vouloit bien passer en Sicile : mais parce que le defaut des victuailles l'arresta iusques à l'Automne, il fut contraint de rebrosser à Naples, pour donner ordre à ce qu'il luy seroit necessaire pour retourner en Sicile sur l'entree du Printemps. Et luy vindrent toutes choses à si fascheux & rude contrepoil, qu'au siege de Rege il fut cruellement recueilli aux despens de plusieurs François, & de l'vne de ses galeres, qui s'allant perdre sur la rade par vn fortunal & reuers de temps, fut prise par les Messinois, qui tuerent tout ce qu'ils y trouuerent dedans.

Charles mal traicté au siege de Rege.

Sur le feu de tant de disgraces les syndics de toutes les villes de la Sicile s'assemblerent pour iuger le Prince Charles, qu'ils condemnerent à mourir. La Royne Coustance importunement sollicitee des Siciliens luy manda vn iour de Vendredy l'arrest fatal de sa mort, à fin qu'il eust à preparer vne meilleure vie à son ame, puis que le corps deuoit souffrir la mesme peine que Corradin auoit honteusement soufferte.

Conseil assemblé en Sicile pour iuger à mort le Prince Charles.

E Sur ces funestes nouuelles on remarque que ce ieune Prince fit ceste belle, royale, & resolue response, qui luy seruit de beaucoup. *Ie suis tres-content de souffrir ceste fascheuse mort en patience, me resouuenant que nostre Seigneur Iesus-Christ voulut souffrir encor ce mesme iour mort & passion.* Response qui toucha tellement le cœur de ceste Royne humaine, religieuse & deuote, qu'ayant à ce mesme instant changé de cœur & de ton, elle luy renuoya vn pareil message. *Allez dire au Prince, que si pour le respect de ce iour il souffre si volontiers la mort pour celuy-là mesme qui à semblable iour pardonna à ses ennemis, ie luy veux pardonner aussi.* Et dés lors estant asseuré de n'auoir aucun desplaisir, la sentence de mort ayant esté supplantee, il fut mandé au Roy d'Aragon, pour le desrober de la rage de ce

Parole de mort portee au Prince Charles, & la response qui le sauua.

Response tres [illegible] & tres humaine de la Royne [illegible] Charles.

F peuple par trop alteré de son sang. Acte autant heroïque & loüable, que celuy de Charles son pere, estoit digne de peu de gloire.

A la verité grand Roy, s'il n'eust esté trop vaincu de l'ire, & trop amy de son propre interest : lequel pendant que sur l'entredeux du dernier mois de l'an il prepare son armee pour voir de r'auoir son fils, & son sceptre dissipé, ayant donné ordre à toutes choses pour passer en Sicile au Printemps nouueau, allant de Brindes à Naples est accablé [illegible] de tant de diuers pensements, qu'il tombe malade à Foge, ville de la Capitanate, où il rend l'esprit à Dieu, poind d'autant de contrition, que

La mort de [illegible] MCCLXXXV. [illegible]

plein de grande esperance d'auoir la couronne des cieux, pour vn [illegible] plus [illegible] qu'il n'auoit eu celle de Naples.

L'occasion de sa mort est vn peu plus particulierement remarquee par vn Iuris[illegible] de Prouence, lequel a laissé par escrit, qu'apres les Vespres Siciliennes, ce Roy voy[illegible] les Siciliens auoient rendu les forteresses sous la violente fureur & les desbords pop[illegible] des tumultes, seditions, & rebellions ioesperees, fut atteint d'vn si vif regret, & d'vn [illegible] aspre desplaisir, qu'il ne fit dés lors que se fondre & distiller en fascheries, & a de[illegible] patiemment de mourir. De sorte qu'apres que la necessité l'eut contraint d'enuoyer son nauire au port de Brandis, qu'il eut vn peu repris de ses forces & de son pr[illegible]ier courag[illegible] & donné quelques douces tresues aux continuelles querimonies de son ame dolente impla-cablement courroucee d'vne si mauuaise & lasche desertion, monopolee contre sa couronne & son honneur, il print la voye de Naples, où arriué, ayant aucunement trouué l'es[illegible] appaisee, & le tumulte calme, il retourna encor à Brandis. Brandis ou Brindes, appel[illegible] des Latins *Brundusium*, est en Calabre, situee vers la mer Adriatique, iusques a laquel[illegible] la voix Appie ou le chemin d'Appius s'estend. Il y a ce port tant celebre & renommé, où les Romains s'embarquerent, au triste & funeste passage qu'ils firent en la Grece: le[illegible] G[illegible] l'appellent *Brentesium*, d'vn certain Brentus fils d'Hercules, ou bien pour la ressemblan[illegible] que ceste ville a de la teste d'vn cerf, que les Messapiens appellent en leur Idiome [illegible] Là parce que l'Autom approchoit, recognoissant fort bien qu'en vain il y d[illegible]meureroit, [illegible] que son arrest seroit plustost dommageable qu'vtile aux affaires. D'ailleurs, qu'il ne pou-uoit facilement, ny d'vne prompte celerité receuoir secours des parties de France, o[illegible] plus forte espaule estoit, ja las des tempestes du monde, il chargea son esprit d'vne si pesan-te melancholie, qu'il cheut en vne griefue maladie dans le Chasteau de Foge: dont il fin[illegible] ses regrets, ses gemissements, & sa vie l'an deux cens octante-quatre, le lvj. de son aag[illegible] le xx. de son regne, &, selon aucuns, xxij.

Qualitez & forme de Charles premier.

Prince, au rapport du Villani, qui le cognut, & fut de son temps de stature grand[illegible] & droite, nerueux & fort, de couleur d'oliue, auec vn long & grand nez, & d'vn regard qui ne representoit que le Royal, sage & de bon conseil, vaillant & courageux, de fier [illegible] grandement craint de tous les Roys de son temps, tres-magnanime, & bien entendu à tou[illegible] ce qu'il entreprenoit, ferme aux aduersitez, & tousiours roide contre les tourmentes de fortune, veritable en ses promesses, de peu de langage & de beaucoup d'eff[illegible], d'vn ma[illegible] tien graue, d'vn visage honneste & religieux, ne riant que fort rarement, singulierement Catholique, rigoureux en ses chastiments, & tellement vigilant, qu'il ne dormoit presqu[illegible] iamais, large, splendide, & liberal à ses Barons & Cheualiers: mais par trop cupide de con-questes, dominations & thresors, de quel biais qu'il les peust auoir: sur tout possedé d'vne ire qu'il ne sceut onques dompter, laissant si facilement emporter sa raison au cheual de so[illegible] courroux, quand il estoit en fureur, qu'il en fut iugé trop vindicatif & cruel, mesmes contre Corradin: combien qu'on ne puisse oier qu'il n'ait esté le premier Roy qui decora la Pro-uence d'vne tres-exquise police de Iustice, & de sainctes & tres-excellentes ordonnan[illegible] apres auoir accreu son propre domaine de plusieurs païs, terres, & seigneuries, dont luy mesme iouyt peu, comme porte son Epitaphe, à peu pres de ceste substance.

Epitaphe de Charles premier.

Conditur hac paruā Karolus Rex primus in vrnā Parthenopes. [illegible] altus [illegible]. [illegible] sceptrū & vitam sors [illegible] voluit inuida quādo illius famam perdere non potuit.

Charles premier du nom, Roy de Parthenopee,
Tres-excellent honneur de la Gauloise espee,
Et du haut sang de France, en cest vrne gist clos,
O mondaines faueurs! vn sort tout plein d'enuie,
Rauit d'vn coup soudain sa couronne & sa vie,
Ne pouuant luy rauir sa gloire ny son los.

Posterité de Charles.

De ce Prince, quoy que nous n'ayons peu recouurer ny le mariage, ny la derniere vo-lonté, nous trouuons neantmoins qu'il eut deux fils, le premier appellé Charles, heri-tier de ses Estats, aussi bien que de son nom, & de sa magnanimité, lequel tant par le testament & la substitution de la Royne Beatrix sa mere, que par celuy de son pere, succeda ez couronnes de Naples, & aux Comtez de Prouence, Forcalquier & Pied-mont: & encor par la substitution de Raymond Berenguier, qui nommement appelle les aisnez masles de Beatrix. Philippe fut son second fils institué heritier vniuersel à la Comté d'Anjou, que les Prelats & le Consistoire Romain instituerent parti[illegible] lement au domaine de Sardaigne. Quant aux filles, Blanche son aisnee fut mariee a

Robert

Robert Comte de Flandres, & Marie sa sœur a Ladislas Roy des Hongres. Tel fut le regne de ce Roy, telles ses aduantures, tel son courage, telle sa representation, tels ses humeurs, telle sa vie & sa mort, & telle sa posterité.

Auant qu'entrer au regne du second Charles, il ne faut pas oublier qu'en ces mesmes temps que Raymond d'Agoult estoit comme Seigneur souuerain de Sault (nous le verrons A en la recognoissance d'Ysnard sur la fin de ce mesme siecle) Bertrand Caradet fit & passa vne donnation de la troisieme partie d'Aiguieres en faueur de Guillaume de Caradet tres-excellent Cheualier son frere. En ce contract est remarquable que les tesmoins sont tous authentiquement signez à part l'vn apres l'autre en forme de degrez, & par espaces esgaux, auec vne marque entrelassée & particuliere au bout de leurs signatures. Le Iuge & le Notaire s'y voyants soubscripts d'vne autre mode vn peu plus galante, fermée à clef en deux hexametres, où leurs noms sont enclauez, si que les cezures, & les dernieres syllabes du vers rithment à guise de lyriques, selon la preude & bonne façon des anciens, dont voicy la tissure mesme.

Don de la troisieme partie d'Aiguieres faicte par Bertrand Caradet à Guillaume Caradet Cheualier son frere.

B *Iudex contractum* IAN-PAVLVS *roborat actum,*
NICO *testatur* LAVS *hoc qui scriba notatur.*

Où se void, laissant a part ce qui est du Iuge, lequel estoit pour le moins, ou Docteur ou Licentié, que le Notaire n'estoit point trop illiberal ny ignorant, puis qu'il auoit sçeu couper & cacher son nom par vn si galant Epenthese. Aussi n'estoient ils pas ignobles ny tirez de la lie du peuple (comme defend l'Empereur Frideric Barbe-rousse par vn Edict tres-expres apres Roger Roy de Sicile) comme on les tire maintenant, pourueu qu'ils sçachent escrire, & de là naissent les Hydres de tant de procez que tous les Parlements de France C n'en peuuent abbattre les restes.

Signatures des Notaires de ce temps qui n'estoient ignobles ny ignorants.

Ceux qui liront l'histoire de Summonte verront combien de Notaires sont qualifiez Gentilshommes du temps de la Royne Ieanne, des diuers sieges de Naples : mais ie reuien aux Caradets, qui ont autrefois esté Princes d'Achaye & de Melphe Comtes de Cazerte & Seigneurs de plusieurs chasteaux.

Voy l'histoire de Gio Antonio Summonte au Regne de Ieanne premiere du nom.

Ce que tesmoigne irreprochablement le seel de Guillaume, auquel se void vn cheualier armé d'vne longue cotte de maille, qui luy bat iusques au genoüil, auec l'espee nue d'vne main en cōbatant, & l'Escu de l'autre qui doit estre de fin or, à vn Lyon rampant de gueules couronné, armé & lampassé de mesmes, trauersé D d'vne bande d'azur embellie de trois lys d'or. Le cheual sur lequel il est assis courant à toute bride armé & capparrassoné, auec les mesmes enseignes à l'estomach & à la crouppe, & ces lettres Gottiques à la circōference du seel assez plus grād qu'vn ducaton, *Sigillum Guillelmi de Caradet*, qui sont les mesmes armoiries que tiennent les Caradets Gentilshommes de Marseille. Voyons Charles le Boiteux, & laissons en paix son pere.

Escu des Caradets anciens Gentilshommes de Marseille.

E REGNE DE CHARLES DEVZIEME DV NOM, SVRNOMME LE *Boiteux, Roy de Sicile Comte XII. de Prouence.*

CHARLES Prince de Salerne, auquel l'incommodité portee du ventre maternel sur l'vne de ses iambes donna le surnom de Boiteux, apres la mort de Charles son pere succeda à ses couronnes, Seigneuries & Comtez. Il se trouuoit pour lors prisonnier & hors de sa liberté : ce qui meut le Pape Martin, & Philippe Roy de France son cousin germain de mander à la ville de Naples d'vne prompte diligence l'vn le Cardinal de Parme, l'autre Robert Comte d'Arthois, accompagné d'vne bonne troupe de Barons F François & Prouençaux, pour auec la Royne Marie, & Charles Martel son aisné aagé seulement de xiij. ans, prendre garde aux affaires & tenir l'œil au gouuernement du Royaume, si iect à des merueilleux dangers & tremblements, sous les passions d'vne Noblesse diuisee, & la foy d'vn peuple muable, que tout vent faisoit chanceler.

Le Pape & le Roy de France mandent a Naples, pendant la prison de Charles.

Les escriuains plus curieux ont remarqué, que de ce temps comme par vne entresuite fatale, & vn lugubre conui, vn Pontife souuerain, & trois grands & puissants Monarques s'appellerent l'vn apres l'autre, & s'entretindrent par la main au grand chemin de la mort.

Mort d'vn Pape & de trois Roys.

Charles mourut a Foge l'an MCCLXXXV. Martin à Perouse le XXIIIJ. de Mars. Philippe le viij. Nouembre la mesme annee. Pierre le viij. Octobre de l'annee mesme.

Charles qui mourut a Foge, auquel Charles succeda, Martin à Perouse dont [illegible] pius de la tres-noble famille des Sauelles eut le regne & la dignité, Philippe Roy de France, au throsne duquel fut assis le Bel, de mesme nom que son pere, & Pierre Roy d'Aragon, qui rendit l'esprit à Ville-franque, laissant Alphonse, Iaques Frideric & Pierre, Ysabelle & Violente, dont l'aisné fut institué Roy d'Aragon, & le puisné de Sicile: a condition que si Alphons mouroit sans enfans, Iaques luy succederoit & quitteroit à Friderie la couronne Sicilienne. A

La mort de Pierre d'Aragon cause de la Paix. Conditions de la paix des François & des Aragonois.

Or comme Dieu est tellement sage qu'il sçait tirer le miel du venin, & du mal le bien: la mort du Roy Pierre mortifia plusieurs malheurs, & donna commencement de vie a l'accord faict & conclu entre les François, & les Aragonois par l'ouurage d'Edouard Roy d'Angleterre, quasi comme mandé du ciel, pour ouurir le temple de paix, & les huis des prisons de Charles, d'vn heur inesperé remis par le nouueau Roy Alphons en sa premiere liberté: à la charge qu'il payeroit trente mille marcs d'argent, & [illegible] de [illegible] roit instamment le Pape & impetreroit de sa Saincteté l'adiudication du droict de la couronne de Sicile en faueur des Princes de la maison d'Aragon, ostant & abolissant l'excommunication & la marque sur eux fulminée, à fin de les receuoir en grace & d'bonne amitié: & si persuaderoit à certes, & sans feintise au Comte Charles de Valois de renoncer à tous les droicts par luy pretendus, sur le sceptre Aragonois que Martin luy auoit donné, & là où dans le terme de trois ans il ne mettroit a parfaict complement ces choses [illegible] mettoit par serment & parole de Roy, de se remettre au mesme estat qu'il estoit en la prison dont il estoit deliuré, sous ceste charge & condition. Apres que [illegible] les eut [illegible] sa foy par iurement solennel, il laissa Robert, Louys qui fut Archeuesque de Tholose & Iean Prince de la Moree ses trois fils auec cinquante des plus riches Barons, & Cheualiers Prouençaux de sa Cour, pour ostages & gages de ceste royale asseurance. Ainsi passa [illegible] accord, instrument de la deliurance, que frere Thomas Turgillo de l'ordre de S. Dominique, personnage tres-renommé asseure auoir esté miraculeuse par le moyen de saincte Marie Magdelaine, escriuant qu'il estoit depuis sa premiere iouuence si naturellement denor a ceste illustre penitente, qu'il en receut en recompense vn tant illustre present que celuy de la liberté. B C

Ostage que Charles donna au Roy d'Aragon.

Au liure intitulé Thesaurus Concionatorum.

L'an MCCLXXXV. [illegible] a Prouence, faict ses entrees a Aix [illegible] en France [illegible] ne alla à Rome.

Charles remis en sa franchise, print soudain la route de Prouence, fit son entree à Aix où il fut magnifiquement receu l'an MCCLXXXV. puis tira le chemin de France pour aller mettre en effect tout ce qu'il auoit promis enuers le Comte de Valois. Mais sa peine fut sans fruict, & ne fit rien pour ce coup là. D

[illegible] de Narbonne Capitaine general de Florence.

A son retour passe par Florence, où il fut receu auec grand feste: trois iours apres tire à Sienne suiuy de la fleur des Florentins en nombre de huict cens cheuaux & trois mil hommes de pied, qui luy firent compagnie iusques aux confins de la Comté de Sienne & d'Oruiette, auec tel contentement & plaisir, qu'il fut instamment supplié de leur donner vn chef general & l'enseigne de ses armes, ce qu'il leur octroya tres volontiers. Au moyen de quoy il donna l'ordre de Cheualerie a Emeric de Narbonne Seigneur tres-adroit, & des plus sages & vigilents au faict & mestier de la guerre de son temps qu'il leur donna pour Capitaine. E

Les Florentins prindrent la voye de Florence, Charles celle de Rome, Nicolas IV. qui auoit succedé au Pontificat d'Honoré auec tout le college des Cardinaux le receut auec honneurs tres-excellents conformes a sa qualité. Quelques iours apres la propre feste de la Pentecoste il fut couronné Roy de Sicile & d'Apulie, auec beaucoup de magnificence

Le May Charles est couronné Roy de Sicile [illegible] à Rome [illegible] son entree à Naples.

Apres ce couronnement, print le chemin de Naples où les magnifiques receptions de son entree respondirent à sa grandeur.

Roger de l'Oria deffaut le Comte d'Arthois.

Ce couronnement mit vn tel bourdon à l'oreille de Iaques d'Aragon qu'il manda promptement de Sicile Roger de l'Oria son Admiral auec cinquante galeres, & plusieurs bons & gros nauires, tant de guerre que de charge, auec quelques gens de cheual & de pied, en la Calabre. Mais le Comte d'Arthois qui desia s'estoit rendu a Naples auec vn [illegible] & puissant exercite combattit si roidement Roger, que de six cens cheualiers Italians qu'il auoit, les deux cens furent faits prisonniers, & le reste mis en route. Iaques qui [illegible] à son malheur vn si triste & sanglant succez a sa premiere bataille, [illegible] va mettre le siege a Gayette où il rencontre vne pire & plus rude fortune, n'ayant [illegible] attendre Charles, qui secourut ceste place, & l'affranchit pour dix ans de toutes charges & [illegible] des, en recognoissance honnorable de leur entiere fidelité, & du deuoir [illegible] F

Gayette assiegee par Iaques d'Aragon & secourue par Charles [illegible]

auoiêt faict en vne si roide occasion. L'Aragonois apres vne trefue de deux ans reprinr les mers de Sicile, & l'Angeuin la voye de Naples, où il eut aduis de la mort de Ladislas Roy d'Hongrie son beau-frere.

grand dommage de Iaques, qui demande vne trefue de deux ans.

La courône de ce Roy pour n'auoir laissé aucuns enfans, venoit par ligitime succession à la Royne Marie femme de Charles propte sœur du Roy deffunct: sur ceste nouuelle occasiô
A Charles le iour de Nostre Dame rencôtré le huict de Septembre de l'an deux cens nonâte, ordonna à naples vn triomphe tres-excellenr, où, apres auoir donné l'ordre de Cheualerie à Charles Martel, il le fit coutonner Roy d'Hongrie par le Legat du Pape, accompaigné d'vn grand nombre d'Archeuesques & de Prelats. Mais parce que vn certain André cousin du Roy mort partie par force, partie par amitié, vsurpa la Royauté. Charles differa d'y mander son fils, & pour plus glorieusement paruenir à ses intentions enuoya Iaques Galleot tres-noble Cheualier de Naples, Archeuesque de Bar à l'Empereur demander l'vne de ses filles pour donner à Martel son fils. Mariage qui vinr à heureuse fin: ainsi que fit celuy de Philippe son quatrieme fils auec l'Infanre Tomare fille du Despot de Romanie.

Charles Martel couronné Roy d'Hongrie le viij. de Septembre de l'an MCCXC.
Ambassades de Charles à l'Empereur Rudolph pour le mariage de Charles Martel auec l'vne des filles.

B Ce sont les premieres fortunes, & les felicitez de Charles, apres lesquelles il tourna son cœur aux sainctes œuures de pieté: faisanr construire plusieurs Temples, qu'il dotra fort richement, creant en ce mesme temps Hermengeaud de Sabran, Comte d'Arian, grand iusticier de la grand Cour, & plusieurs autres Officiers. Or vouloit il retourner en France quand la mort de Nicolas l'arresta: de maniere que le Siege fut en vaceance l'espace de xxvij. iours, lesquels expirez Celestin cinquiesme fut creé: mais comme c'estoit vn personnage de saincte vie il quitta depuis le manteau Papal d'vne admirable douceur, & humilité en presence des Cardinaux, qui apres beaucoup de larmes monterent au souuerain Pontificat Boniface VIII. du nom: si que le bon Celestin reprint allegrement l'hermi-
C tage dont on l'auoit tiré par force, où il fit depuis tant de cas merueilleux & de miracles excellents, qu'il en fut canonisé, & mis au nombre des Saincts.

Charles tourne sa pensee aux œuures de pieté.
Hermengeaud de Sabran grand iusticier.

A tant partir Charles pour deliurer son esprit d'vn bel soin, ayant auec luy entre autres Barthelemy de Capuë premier secretaire du Royaume. Il trouua en France le Roy de Maiorque tout prest en equipage d'armes pour aller fondre en Aragon. Parquoy il ne peut accomplir ce pourquoy il estoit allé. Le nouueau Pape qui en eut le vent, pour arrester ceste tempeste de guerre prochaine manda Iean de Collonne, & Nicolas de Treoise tres-illustres Cardinaux, pour moyenner cest accord, & faire tant que le Roy de France atrendit l'issue de la paix que sa Saincteté traitoit. Les Cardinaux se retirerent à Mont-
D pellier où les Ambassadeurs de France, d'Anglererre, d'Aragon, de Naples, de Maiorque & de Sicile furent appellez: tellement que par l'entremise de ces personnages, & les inuentions de Barthelemy de Capuë, & par certaines alliances & mariages qui furent faicts & traittez, la paix de France & d'Aragon fut finalement acheuee.

Despart de Charles en France.

Ambassadeurs à Montpelier pour traitter la paix de Charles, & de Iaques d'Aragon.

Charles de Valois qui deuoit succeder au sceptre de France estoit destiné pour estre mary de Clemence fille de Charles. Hymenee qui luy estoit assez agreable: mais parce qu'il redoutoit quelque deffaict en ceste Princesse, côme si d'vn pere clochant deuoir naistre vn enfant voiteux, on dit qu'il la fit visirer. Ceste Princesse ayant vne chemise de crespe tres-fin
E & tres-delié, à trauers la tissure duquel on voyoit forr clairement toutes les parties de son corps & la teinture de sa peau, se mit d'vne si merueilleuse grace à la despoüiller & à se monstrer toute nuë, en proferant ces paroles: *Il ne sera iamais dit que pour vne simple chemise ie perde le sceptre de France.* Que cest acte fut estimé loüable, genereux, heroique, & vrayement digne du courage d'vne femme, qui ne tenanr que du Royal se recognoissoit l'vne des plus belles & mieux formees Princesses de son temps.

Acte heroïque de la Princesse Clemêce, quand Charles de Valois la fit visiter auant que de l'espouser.

Non amittam regnum Franciæ pro ista interula.

Non long temps apres Alphonse d'Aragon passa de ceste vie sans laisser aucuns enfans: Iaques son frere qui obtint & recueillit sa couronne suiuant le testament de son pere, apres auoir regné dix ans, par l'entremise du Pape, fit paix auec le Roy Charles à telle condition,
F qu'il luy consigneroit l'Isle de Sicile ainsi que l'auoit possedee Charles premier, & Charles luy donneroit Blanche sa fille en mariage, auec cent mille marcs d'argêt: & si feroiêt les trois Princes, Robert, Louys & Iean ses enfans, auec les cinquante Barons Prouençaux, ostagers en Catheloigne affranchis de leurs ostages & quittes de ce deuoir. Ainsi fut faicte la Paix.

La mort d'Alphonse d'Aragon l'an MCCXCV.
Paix entre Charles & Iaques.

Adonc alla Charles au deuant de ses trois fils, & reuint par Florence, où il rencontra Martel, qui estoit venu de Naples, auec vn nombre de plus de deux cens Cheualiers François, Prouençaux, ou Neapolitains, tous couuerts d'esclatrante escarlate & de verd brun,

auec les selles & couuertures de leurs cheuaux, recamees d'or & d'argent, où se voyoient les fleurs de lys de France en riche broderie d'or, escartellees de bandes vermeilles d'Hongrie : or s'arresta Charles à Floreoce par l'espace de vingt iours qui fut tres-belle chose à voir. De là tira droict à Rome, & de Rome dedans Naples, où il apprit que Frideric d'Aragon auoit enualiy la Sicile dont il ne fut en peu de soing.

Charles va à Rome l'an MCCXCVj. puis à Naples.

Charles Martel en Alemagne l'an MCCXCVIj.

Martel qui auoit esté couronné Roy d'Hongrie, battit le chemin d'Alemagne, pour accomplir son mariage. Charles soo pere donna ordre à l'armee, equippa quarante galeres, & receut auec grand honneur & contentement Iaques d'Aragon, lequel partit de Barcellone auec trente, pour luy tenir sa parole, & faire desmordre Frideric son frere du Royaume de Sicile : à tant que le xxiiij. d'Aoust de l'an deux cens nooante huict la flotte print la routte de Sicile, où se tendirent d'abbord Messine, Melasso, Nucere, Montfort, le chasteau S. Pierre & plusieurs autres forteresses, Roger de Loria estant Capitaine general de Charles, & Conrad Doria de Friderie. Le conflict fut si aspre, & tant cruel, que l'Aragonois fut deffaict au camp d'Orlando auec la mort de six mil hommes, & la perte de vingt & deux galeres, dont Charles n'eut petite gloire, Iaques peu de loüange, Roger peu de recompense, ny Frideric peu de regret. A B

Mort de Charles Martel Roy d'Hongrie.

Enuiron deux ans apres le Roy d'Hongrie aagé d'enuiron xxx. ans, alla iouyr d'vne meilleure & assez plus longue vie : tout le moode fut en plainte funeste & generale tant pour voir vne telle ieunesse impitoyablement destobee auant le temps, que pour auoir esté Prince tres-magnanime & liberal, & de tres-excellente esperance, si les destins souuerains l'eussent voulu laisser plus longuement sur la terre iouyr le train commun des hommes: mais les gens de bien viuent peu.

Sçauoir de l'an MCCCj. le xix. Aoust paix entre Charles & Frideric. Mort de Violente Duchesse de Calabre sœur de de Frideric d'Aragõ.

Ce fut à l'entree du trezieme siecle, que Martel sortit de ce monde, & que au mois où les chaleurs sont plus aspres & violentes, la paix fut faicte entre Charles & Frideric par l'entremise de Violente Duchesse de Calabre sœur du Prince Aragonois. Mais ceste Princesse mourut en Sicile à la ville de Termini, que les Latins appellent *Therma*, ains que voir les articles de la paix, accordee & resoluë, qui portoient que Frideric durant sa vie iouyroit de la Sicile : titré Roy de Trinacrie, laquelle retourneroit à Charles & à ses vrays heritiers. Là termina ceste guerre. C

d'Octobre.

Clement V. esleu l'an MCCCV. Clement V estoit en France quand il fut creé.

Sur le onzieme d'Octobre de l'an mil trois cens & trois Boniface VIII. meurt, Boniface IX. luy succede, qui laisse le Pontificat & la vie au cinq de Iuin de l'an suyuant, non sans soupson de venin : le conclaue se trouue rompu en trois briques, & le siege eo infinis troubles vacquat presques treze mois. Parquoy au cinq de Iuillet de l'an mil trois cens & cinq l'Archeuesque de Bordeaux est faict Euesque souuerain, & nommé Clement V. Il se trouuoit en France du temps de sa creation, ce qui luy fut vn suject tout à propos, au lieu qu'il deuoit prendre la couronne Papale à Rome, de l'aller prendre en Auignon, où le Siege fut transferé, comme nous verrons bien tost. Ceste mesme election fut encor vn grand suject de repos à Charles qui mena le train & le reste de sa vie en grande tranquillité : de sorte que pour cootenter les Florentins il manda Robert Duc de Calabre son fils en Toscane où il fut receu auec mille festes publiques & cris de ioye incroyable, comme Seigneur : à tant que apres auoir laissé pour son Lieutenant general en Toscane Diego de la Rat, Gentilhomme Carhelao, personnage de grande estime, il se porta en Prouence, & de là en Aragon faire la reuerence au Pape. Ce fut lors que Robert auec la licence & bon plaisir de soo pere se maria en second lict auec Sanche fille du Roy de Maiorque, qu'il donna à Iaques frere de Sanche son beau-frere, l'Infante Marie sa sœur, sur le mesme poinct que le Roy Charles donna Beatrix sa derniere fille au Marquis d'Est & de Ferrate, comme nous dirons par bel ordre : & conclud les espousailles du Prince de Tarante auec Catherine fille de Charles de Valois & le droict Imperial de la couronne de Grece. Parmy tant de contentements Charles receut vn coup de la gauche main de fortune en la personne de Raymond Berenguier Comte d'Andrie, soo fils, qui mourut l'an trois cens & sept : ainsi que fit Messire Guillaume Estendard grand Connestable du Royaume vieux & sage Cheualier, dont le corps fut ensceuely au temple de sainct Laurens, auec vn illustre Epithaphe, qui tesmoigne encor sa vertu. D E F

Charles premier meurt aagé de LX. ans apres auoir regné XXV.

En somme que la mort par vn combat plus glorieux, voulut attaquer le Roy mesmes, lequel apres auoir franchy le soixantieme pas de sa vie & le vingt-cinq de son Regne rendit paisiblement son ame à Dieu dans le Chasteau de Lazeneufue par luy basty à deux mille pas de Naples, où il habitoit durant l'esté, tant pour la beauté des iardinages, que pour

l'opportunité des eaux du Sebete qui se roulent gracieusement dans la Cité.

Voila les choses plus notables de Naples & de Sicile sous le Regne de ce Roy, qui ont deuoyé nostre plume comme par quelque necessité, plus auant qu'elle ne pensoit: mais laissons Sicile & Naple, reuenons en Prouence, pour voir ce qui s'y passa depuis les guerres d'Italie, iusques au trespas de Charles, à fin de nous rattacher au fil que nous auons laissé.

A Apres que Charles eut faict couronner Charles Roy des Hongres, par le trespas du Roy decedé sans aucuns enfans, ainsi que nous auons touché. Au huictieme du mois plus court de l'an deux cens octante cinq la ville superieure de Marseille luy presta deuoir hommager, auant qu'il montast sur mer pour le voyage de Naples. Ce qu'il receut auec vn tel & si parfaict contentement, que pour fauoriser, & monstrer quelque signe royal de cest hõnorable & volontaire deuoir aux Marseillois, il confirma tous leurs plus authentiques & illustres Priuileges en tres-excellente & tres-ample forme: & comme par suite manifique octroya peu de iours apres à la poursuite & viue priere d'Alaette de Meollon Dame de

Le viij de Feurier hommage presté par les Marseillois à Charles, qui leur confirme leurs priuileges.

B Curban, de singulier merite, & des Consuls & Recteurs de Sisteron, à ceux de la ville (qui poussez d'vne particuliere deuotion en auoient faict tres-humblement supplier sa Majesté) licence & permission d'esleuer de neuf, & construire vn Monastere de Religieuses sous le titre, & l'habit de saincte Claire, grande & parfaicte imitatrice de S.François. La permission ne fut plustost obtenue que la Dame Gerarde de Sabran Abbesse de saincte Claire d'Auignon fut tres-instamment priee par expres messages de se vouloir transporter à Sisteron, pour induire le peuple à plus grande & feruente deuotion. Ce qu'elle fit incontinent & sans delay autant volontiers qu'heureusement au grand contentement de tous.

Le viij. des Ides de Mars Monastere de Religieuses edifie a Sisteron.

Gerarde de Sabran Abbesse de saincte Claire d'Auignon se transporte à Sisterõ.

C Si presta Iean de Lascaris Comte de Tende, hommage de sa Comté enuiron ce mesme temps: & iaçoit que peu deuant il y eut eu vne grande discorde, & fascheuse contention: voire eut on veu esmouuoir la poussiere rouge, & sanglante d'vne cruelle & forte guerre, entre Charles premier, & Guillaume, Pierre Balb, & ses enfans Comtes de Vintimille, riches & puissants Seigneurs, des bris desquels quelques tres-nobles & bonnes familles se sont maintenues en ce pays & ailleurs. Si est ce que finalement les Balbs qui se rendirent ployables au deuoir d'vne tres-bonne & tres-honnorable composition, declarerent haut & clair par cest accord en la presence de Philippe de Lauerio, qui comme Seneschal de Prouence assistoit à cest acte pour Charles, qu'ils tiendroient de là en auant leur Comté en

Hommage du Comte de Tende.

Hommage des Comtes de Vintimille.

D fief & hommage perpetuel du Comte de Prouence pour le recognoistre à l'aduenir en vray droicturier & legitime souuerain: ce qui fut exactement paracheué. Sur le coup de cest hommage furent mandees des patentes royales à Ysnard d'Entreuenes Cheualier & Seneschal, pour receuoir les mesmes deuoirs & serments de loyauté des Seigneurs & Gentilshommes du pays tant au nom du Roy, que des enfans de sa Majesté. Adonc fut la ville de Gennes prise, pillee, & destruite par vn bien leger assaut donné à ceux qui estoient dedans, au moyen du stratageme, ruse & industrie du Connestable de France, où Pierre Roy d'Aragon qui de male fortune s'y trouua, fut nauré si peu fauorablement, qu'il en mou-

Ysnard d'Entreuenes Seneschal de Prouence reçoit les hommages des Gentilshõmes pour Charles.

Le xiij. d'Aoust Prise de la ville de Gennes, où meurt Pierre Roy d'Aragon.

E rut: combien que deux ans auparauant il auoit esté excommunié par Lucius troisieme de ce nom Souuerain Pasteur de Rome: son corps estant priué de vie, & son ame de suffrages.

Vn cas d'esbahissement non commun aduint quasi d'vn mesme train, l'an deux cens octante-six: frere Hugon de Digne Religieux Cordelier au Conuent de Marseille, personnage excellent en miracles, saincteté de vie, profondité de doctrine, qui par dessus tant de hautes & venerables qualitez, auoit le sublime don de diuine prophetie, fut vn iour dans le Conuent des Templiers où ces Cheualiers luy monstrerent vn tres-beau & tres-ample refectoire, qu'ils auoient faict construire de neuf, auquel ils se plaisoient grandement, tant pour le bel & ample espace de sa contenance, que pour l'excellence & somptuosité de sa symmetrie. Là ce seruiteur de Dieu poussé de l'esprit sainct qui l'agitoit se mit à

L'an MCCLXXXVj. Ruine des Templiers prophetisee par frere Hugo de Digne.

F faire beaucoup d'allees & de passades, d'vn bout à l'autre de ce Cœnacle, tout ainsi que si rauy de sa desmesuree longueur il l'eut voulu mesurer & canner. Apres quoy tout surpris d'estonnement, & emporté dans quelque extaze il se teut & ne dit mot, souspirant profondement & leuant les yeux en haut iusques à ce que les freres luy demanderent, estimãts qu'il estoit cloué en l'admiration de la beauté & proportion de l'ouurage, qu'est-ce qu'il luy en sembloit. O sagesse profonde & merueilleuse! Il respondit soudain, qu'il estoit voirement ample, spacieux, long & bien vouté, & qu'il seroit tres-propre & tres-commode a la retraicte des cheuaux & du train d'vn grand & bien magnifique Roy. Response qui fut à

Response notable & prophetique de Hugo aux freres Templiers.

la verité

la verité dure,& peu accordante a l'oreille des Templiers, lesquels s'attendoient d'ouït vne haute & celebre recõmandation de leur refectoire : mais bien accordante à l'effect qui s'en ensuiuit. Car il arriua de là à quelque temps que cest ordre fut destruit de fonds en comble, ainsi que nous pourrons voir en son lieu par le Pape Clement : & que venant à Marseille le Roy de Sicile auec vne grande & puissante armee de gens de cheual, les Palefrois & le train du Roy furent logez à cest ample escuyerie : de maniere que la prophetie de Vgo que ces pauures Cheualiers n'auoient peu descouurir ny comprendre, fut accomplie & veritable. A

La prophetie du Cordelier accomplie.

Le viij. de Septembre prodige miraculeux & notable aduenu à Geronde au sepulchre de S. Narcisse.

Vn autre prodige non moins miraculeux & notable aduint le huict du septieme mois en ceste sorte. Apres que Geronde eut esté prise par Charles, quelques patantaires & soldats insolents attenterent assez irreueremment de violer le sepulchre de sainct Narcisse, personnage qui embrassa tres-constemment le martyre pour la foy. Car il auoit esté Euesque de Geronde où son corps repose encor precieusement gardé & veneré. Mais comme profanants ceste saincte relique, ils voulurent commencer d'estendre leurs sacrileges mains sur l'vrne sacree, qui la contenoit. Voicy sortir & desbonder vne espaisse & bruyante nuee de mouches à miel, auec telle roideur, furie & bourdonnement, qu'en cest instant tout le camp en estant assailly & infecté, en cuyda estre defait : tellement qu'apres la mort enragee & douloureuse d'infinis soldats qu'en voyoit enflez cõme boucs, & tauelez du venin que portent les piquerons de ces petites dragons, tout le reste de l'armee fut contraint de prendre la fuite, & quitter ceste entreprise attentee contre le sainct. B

Dom Pierre Richard Cheualier à Guillaume de l'Estang Gentilhomme d'Arles son nepueu, sur le peage des Gentilshommes.

Ce fut en ceste mesme annee que Pierre Richard Cheualier donna viij. deniers, qu'il auoit sur le peage d'Arles, communement appellé le peage des Gentilshommes, à Guillaume de l'Estang son nepueu, dont les Parades de l'Estang des plus anciens Nobles de la Cité, comme il appert par cestuy-cy, sont heritiers & successeurs. C

L'an MCCLXXXVII. Chapitre general des Cordeliers à la ville de Montpellier, où Gonzal Falguiere Vicaire general preside.

Le xxij. chapitre general des Cordeliers fut tenu & celebré l'an ensuiuant octante sept, à la ville de Montpellier : où presida Gonzal Falguiere Docteur en Theologie, personnage tres-excellent natif de Tholose en qualité de Vicaire general auec tant d'honneur & de satisfaction, qu'apres l'heureux exploit de cest acte celebre il fut faict lecteur du sacré palais : puis Euesque de Viuiers.

L'an MCCLXXXVIII. Treues pour cinq ans entre Charles, & Iaques Roy d'Aragon. Octante Gentilshommes ostagers pour Charles menez par Raymond Porcellet.

Paul d'Albenes en ses antiquitez de Nismes.

La trois ans s'estoient passez & reuolus, depuis la deliurance de Charles quand l'an deux cens octante huict, passant par la ville de Rome, il fut couronné auec grand triomphe & magnificence Roy de Naples & de Sicile. Et quãd par mesme faueur de fortune les trefues ayant esté renouuellees pour l'espace de cinq ans auec Iaques d'Aragon. Raymond Porcellet illustre Baron Prouençal, mena LX. Gentilshommes Prouençaux, & XX. Marseillois, pour estre ostages, & gagiers des conditions passees a Dom Pierre d'Aragõ sur la liberté de Charles, lequel peu de temps apres se porta dans Nismes, que quelques vns estiment auoir esté fondee par Nemausus fils d'Hercule. Là ayant eu relation par la voix de plusieurs personnages tres-curiers, que ses officiers d'Auignon, en ce qui regardoit sa moitié, exerçoient la Iustice, & les loix auec beaucoup de violences, extortions, & leuees indeuës, par lettres patentes adressees à son Seneschal de Prouence le douzieme du premier mois de l'an deux cens octante neuf, enioignit & tres-rigoureusement commanda, que luy & le Seneschal de Beaucaire eussent a establir des Inquisiteurs & Censeurs, pour contraindre tels officiers à s'arrester l'espace de quarante iours dans Auignõ, apres qu'estants hors de l'exercice de leurs charges, ils auroient acõply leur office & leur terme, & ce pour estre adroict & respondre cathegoriquemẽt sur les choses dont les interrogatoires leurs seroient faicts par les deputez de la Cité. Coustume continuee iusques à nos iours, & pratiquee enuers les Vicelegats, Recteurs & autres officiers de la Comté de Venaissin, dont les saincts Peres ont plainte, qu'on appelle communement estre scindiquez. Neantmoins en confirmant leurs priuileges, adiousta & voulut Charles, que le Viguier qui de là en auant seroit en Auignon, n'y pourroit estre, ny moins exerceroit son office, que pour la part concernant le Comte & Marquis de Prouence, sçauoir la moitié seulement. D'auantage qu'il seroit originaire de la ville, & creé par les communs suffrages, & la franche volonté des habitans. Au surplus que tous les statuts, & les conuentions de la Cité seroient inuiolablement obseruez & gardez, pourueu que le Roy tres-Chrestien le voulut ainsi obseruer, pour ce qui touchoit son interest & sa part. En quoy appert & se void a clair, que nos Roys estoient Seigneurs de la moitié d'Auignon, au moyen de la part, que sainct Louys gaigna & conquit sur le vieil Comte de Tholose, lors qu'il y entra par force d'armes, ainsi que nous auons historié, l'an mil D E F

L'an MCCLXXXIX. le xij. de Ianuier.

Les officiers d'Auignon finie l'année de leurs charges estoient contraints d'arrester quarante iours pour respondre de leurs actions.

Auignon estoit par moitié entre le Roy de France & le Comte de Prouence.

deux cens vingt & six: l'autre moitié appartenant aux Comtes de Prouence Roys de Naples & de Sicile.

Charles auec ses deux fils à l'Isle du Martegue.
Porcelets Seigneurs de Foz encor pour le iourd'huy.

Presques en ce mesme temps Charles accompagné de Robert Duc de Calabre, & de Philippes Prince de Tharante ses deux fils se porta a la ville d'Aix : car d'aduanture il se trouua à l'Isle sainct Geneis communement du Martegue. En ce voyage l'accompagnerent Bertrand des Baulx Seigneur de Berre, Rostang de Foz, & Bertrand Porceller Seigneur de Foz auec plusieurs autres Barons & Gentilshommes de Prouence, à fin d'estendre & vuider certain different, meu entre sa Majesté & les Seigneurs de Berre & de Foz, à l'occasion de quelques Bordigues (qui sont comme parcs enceintes, & cages faictes de roseaux ioincts l'vn contre l'autre où les poissons par vne entree assez large qui vient à s'aguiser & restrecir entrent facilement & n'en peuuent aptes sortir) que Charles maintenoit luy appartenir : alors florissoit maistre Iean de Cabassolle Iuge de la ville d'Aix & au Martegue personnage yssu d'vne fort noble & ancienne famille de Prouence (où de nos iours on estime qu'elle a failly) dont l'enseigne est d'or à trois losanges de gueules accompagnees de deux cotrices en bande d'azur : si d'auanture quelqu'vn de ce mesme nom & armes, n'est encor en pieds à Perne bonne & petite ville de la Comté d'Auignon : auiourd'huy de l'Estat du Pape.

Iean de Cabassolle Iuge d'Aix & du Martegue.
Blason de Cabassolle.

Du mois d'Auril.
Personnes non nobles, & roturieres, tenãts fiefs & iurisdictions tenues de les vuider & desamparer dans l'an & iour.

Au mois d'Auril ensuiuant, Charles à qui le repos ne donnoit guieres d'ennuy, & le trauail guiere de tresue se trouua porté dans sa ville de Nisse, qui peu de fatigue n'auoit donné à ses ancestres : là se mit ce Roy à considerer profondement, & auec beaucoup de soin, les malheurs, que communement les guerres mortelles entrainent : & comme celles de Naples auoient espuisé tout l'argent & les facultez des Gentilshommes du pays, dont il faisoit plus d'estat. Son Procureur general luy remonstra fort grauement, que plusieurs marchands, roturiers, & personnes non nobles de Prouence, tenoient en iouyssance les chasteaux, villes & iurisdictions par eux achetees à pris d'argent des Barons & Gentilshommes qui s'estants engagez pour luy, s'estoient appauuris tant à son seruice, & à sa suite, que de Charles d'heureuse & immortelle memoire son pere, quand il entreprit la conqueste de sa nouuelle couronne de Naples. Sur vne telle plainte, & tant iuste remonstrance bailla tout aussi tost Charles patentes qu'il fit despescher au Senechal de Prouence, pour incontinent & sans delay en faire vuider les mains à tels acheteurs non nobles, ny qualifiees d'aucun acte de merite excellent, ny de singuliere vertu : quelques titres qu'ils peussent alleguer & produire en faueur de leurs acquisitions : & ce dans le terme d'vn an cõplet & reuolu precisement. A faute dequoy seroient telles places anotees & mises ez mains du fisc & du Roy. Si ordonna par autre Edict que toutes les proprietez mouuentes, & sujectes à son domaine ne se pourroient iamais aliener, ne transferer en mains mortes : ains s'en despouilleroient les personnes Ecclesiastiques, qui s'en trouueroient saisies, & les auroient à leur pouuoir dans l'an & iour semblablement sous les rigueurs des mesmes peines.

Proprietez subiectes au domaine inalienables.
Raymond Gauf... Prouençal General des Cordeliers.
L'an MCCXC. ez octaues de la Natiuité nostre Dame.
Donnation faicte par Philippe le Bel a Charles & aux Cõtes de Prouence de la moitie d'Auignon.
Substance & teneur des patentes.
Mandement de cessations de charge au Viguier d'Auignon.
Lettres particulieres au Viguier.
Lettres aux Prelats & Gentilshommes d'Auignon.

Alors fut esleu general des Cordeliers, pour sa grande doctrine & suffisance, frere Raymond Gaufrid Prouençal au xxiij. chapitre general, qu'ils tindrent à Riete sur le mesme temps que Charles se porta à la ville de Paris où Philippe le Bel apres l'auoir fort gracieusement & royalement recueilly, luy fit vne solennelle donation de tout le droict qu'il auoit, ou pouuoit auoir sur Auignon, ainsi qu'on le peut iustifier, & voir par les patentes du don, dont la substãce cõtient, que cõme soit que apres le mariage fait entre son frere germain, & Marguerite fille de Charles Roy de Ierusalẽ & de Sicile, Philippe eut dõné & quitté le droit qu'il auoit ou pouuoit auoir sur Auignõ, & son pertenemẽt & destroit au Roy de Sicile : à ceste cause le luy laissoit, & dõnoit il d'abõdant, & à ses successeurs, en la Cõté de Prouence & de Forcalquier, perpetuellemẽt & à iamais. Au moyẽ dequoy il dõna lors en mandemẽt par les mesmes patentes à son Viguier d'Auignon, de n'auoir de là en auant à s'entremettre de telle charge, ains d'en laisser paisiblemẽt iouyr le Roy Charles puis que tel estoit son plaisir.

Les patentes de ceste moytié dõnees à Paris ez octaues de la Natiuité de nostre Dame de l'an MCCXC. furent accompaignees d'autres lettres particulieres, adressees au mesme Viguier auec exprez cõmandemẽt de cesser à l'exercice de sa charge, & se demettre de son bastõ de Iustice suiuãt la mesme donation, à raison du mariage fait & passé entre Charles son frere & Marguerite Infante de Prouence & de Sicile. Enuoya neanmoins lettres bien amples aux Prelats & Gentilshommes d'Auignon, auec cõmandement absolu & particulier, de laisser

iouir Charles de la ville & de tous ses droicts, si qu'ils n'eussent à faillir de luy prester les hommages accoustumez & requis à telles nouuelles acquisitions : en consideration de quoy il les deschargeoit, & pareillement tous les habitans ses sujects, des droicts & deuoirs, qu'ils estoient tenus de luy rendre & payer annuellement.

L'an MCCXCJ. Confirmation des priuileges d'Auignon & de Tharascon.

Ces choses ne sont plustost exploictees que Charles se trouue à sa ville de Tharascon: il estoit ja paruenu à la septieme annee de son regne, quand pour donner tousiours meilleure opinion à ses nouueaux sujects de sa royale bonté, il cófirma fort liberalement les priuileges & libertez, que ses predecesseurs auoient jadis octroyé à la Cité d'Auignon, confirmant par mesme & pareille grace les libertez & priuileges de Tharascon, l'an deux cens nonante vn. Il voulut adonc soigneusement voir & diligemment visiter l'assiette & plan, tant de la ville que du chasteau, qui de ce temps estoit encor bien peu de chose. Parquoy apres auoir bien consideré la commodité & l'espace de la place, il se mit à y faire bastir, & construire quelques commencements de murailles & de tours, en forme de forteresse Tetragone & quarree, telle qu'on la void maintenant. A

Commencement du chasteau de Tharascon. Conuention fort solennelle entre le Roy Charles & le Seigneur de Sault. Adempre en vieil françois, vaut à dire emprunt.

Ysnard d'Entrauenes, dit le grand Ysnard d'Agoult, Seigneur de Sault & de sa Vallee, fit hommage de ce mesme temps à Charles de ses terres & seigneuries : & si fut arresté par conuention solemnellement entre eux passee, que Charles ne pourroit exiger ne faire aucune taille, queste, ou cueillette, leuee de deniers, prest, vingtain, fouage, ny aucun adempre, don ordinaire ny extraordinaire des hommes du Seigneur de Sault, ny pour raison de guerre & bataille, des fils & heritiers de sa Majesté, ou bien des Comtes de Prouence, ny pour ses fils ou filles à marier, ny pour le rachept & deliurance de sa personne ou de ses heritiers, ny pour le passage d'outre-mer, ny pour l'achept d'aucunes terres, ny pour aller en compagnie de l'Empereur, ny finalement pour autre raison, & cause quelconque qui se peut dire, excogiter, ou trouuer : se reseruant neantmoins le grand Ysnard, pour luy & ses successeurs tout droict de souueraineté, & tout exercice de Iustice, pour vuider en dernier ressort tous les differens & procez, qui pourroient sourdre & entreuenir en sa terre : tellement q̃ ne la Iustice, ny les Officiers du Comte de Prouence n'en peussent auoir aucune cognoissance, sinon en cas de negation & refus de Iustice, voire mesme le droict de bailler graces à ses sujects de Sault & sa Vallee, creer Notaires & sergents : & plusieurs autres capitulations, & conuentions contenues en l'acte sur ce passé. B C

Conditions de la conuention. Note le droict ancien de souueraineté qu'auoient les Seigneurs de Sault voire mesme de donner grace.

Cecy monstre euidemment que cest Ysnard, qui en quelque autre vieille pancharte authentique de mesme substance & de mesme an & iour est surnommé de Ponteuez, estoit de haute & bien illustre qualité, sorty de quelque Prince & souuerain Seigneur, si lon regarde aux conditions que Charles passe auec luy, sous tant d'excellents aduantages, & de droicts absolus par luy tant expressement reseruez. Aussi disent ceux de ceste maison, que les Agoults sont yssus d'vn Prince d'Alemagne, qui vint auec Beral de Saxe, premier Comte de Sauoye en Prouence & en Arles, au secours du premier Boson, où les terres & vallees de Sault luy furent donnees en pleine & pure souueraineté, comme ceux de Castellane d'vn Prince cadet de Castille : ceux de Symiane & Sabran des Comtes d'Arian & de Forcalquier, & ceux de Ponteuez du Propont, qui est toute ceste mer, qui s'estend depuis les angusties & embouscheures de l'Helespont iusques au Bosphore Thracien : car les Geographes appellent l'Helespont les premiers destroits où la mer Ægee se resserre & se presse : de maniere que venant à estendre les bras de ses vagues, & à s'eslargir, telle largeur & spaciosité est surnommee Propont. Et de vray sont ce presques les plus illustres familles de ceste Prouince, qui ont eu plus de credit & d'authorité enuers les Roys de Naples & nos Comtes de Prouence, lesquels ayants tousiours fauorisé ceux qui en sont descendus, les ont honorez des plus belles, hautes & dignes charges du pays : quoy qu'on ne puisse nier qu'il n'y en ait assez d'autres tres-honnorables, tres-nobles & autant anciennes que celles là que la fortune n'a voulu si fauorablement regarder, suiuant son inconstance ordinaire, comme ces Annalles font voir. D E F

Il y a Ysnard de Ponteuez. Maisons yssues de Princes & Comtes souuerains.

L'an MCCXCIJ. le IX d'Aoust. Gentilshommes de Prouence deschargez de l'imposition par le Roy.

Le Royaume de Naples, qui cependant se trouue plein de troubles, & tout farcy d'esmeutes & de seditions, est occasion que tous les Gentilshommes de Prouence sont cottisez, pour l'entretenement de la guerre menee contre les deserteurs & boutefeux du Royaume, qui ne pouuants pescher qu'en eau trouble, & viure que de rapines & saccagements, entretiennent ces ambrasements en leur ardeur. Mais comme en peu d'espace les affaires se rendent plus calmes, & les tempestes cessent, Charles mande

lettres de commission en Prouence à Alphant de Soliers son Seneschal de n'auoir à contraindre les nobles pour la cotte, & l'imposition mise sur eux, entendant & voulant qu'ils en fussent quittes & soulagez, comme francs de telles charges. Guilhen d'Eiguieres, Imbert de Beneuent & Bertrand de Cadenet, Seigneurs d'Eiguieres, Imbert de Allamanon Seigneur d'Aureille, & Bertrand Rambaud Seigneur de Courignac, Gentils-hõmes de beaucoup de credit & d'authorité, estoient en ces mesmes temps d'ordinaire à la A suitte de Charles, qui se trouuant pour lors en sa ville de Brignolle octroya vn priuilege à la ville d'Aix, portant expresses desenses & pouuoir de ne laisser entrer aucuns vins estrangers dans la Cité, sur grandes & griefues peines : quoy que tel priuilege sembloit rigoureux, ou plustost inique, comme extorqué à l'importunité & poursuite seule des vsuriers & richars, lesquels ayants leurs caues pleines de vins à vendre, apprehendoient le bon marché qu'il leur en faudroit faire, & le peu de moyen qu'ils auroient de faire passer par la manche les hosteliers & les pauures. Et qui est le pis au desaduantage & detriment non seulement de la populace, ains d'infinis habitans, qui s'en pouruoyent à la poin-B cte, & fine force de l'argent.

Alphant de Soliers Seneschal de Prouence.

Seigneurs d'Eiguieres de ce temps & autres nobles.

Priuileges à la ville d'Aix de ne laisser aucun vin estranger.

Raymond d'Almas Cheualier de Mallemort, Raymond Sicard Damoisel de Roquefueil, Guiramaud Meisson Damoisel, & Bulgarin de Tiboldis Iurisconsulte de la ville d'Aix, viuoient en Prouence du temps que Adolphe Comte de Nansau, esleu Empereur, enflé d'auoir rudement chastié les habitans de quelques villes d'Alemagne, qui s'estoient rebellees contre luy, & d'auoir contrainct par force d'armes quelques autres à luy demander la paix, entreprit assez inconsiderement & à la haste la guerre contre Philippes le Bel, à cause du Royaume de Bourgoigne, dont Arles estoit le chef C principal. Mais il n'y fit chose, ny de haute valeur, ny digne de triomphes, & de trophees, parce qu'il en fut autant honteusement, que vaillemment repoussé tant par le Bel, du costé de la Bourgoigne, que par Charles du costé de la Prouence, qui s'entr'aidoient mutuellement contre les exploits & les armes de cest Empereur.

Guerre de l'Empereur cõtre Philippe le Bel pour le Royaume de Bourgongne.

Les trois priuileges donnez à Bertrand & Targue de Grasse, mentionnez en autre endroit furent confirmez à Raymond de Grasse, sieur de Cabriis enuiron ce mesme temps.

Le xxx. de Iuillet. Priuileges reconfirmez à la maison de Cabriis de Grasse.

Au premier mois de l'an suiuant, raison des grandes & insupportables vsures qui se commettoient inhumainement, tant en Prouence qu'en Auignon : vsures telles & tant excessiues, que le bruit & la plainte en vindrent iusques aux oreilles de Charles: D par patentes de sa Majesté fut enioinct aux Euesques, & Gardiens des freres Mineurs & Dominicains, & à tous ses officiers d'Auignon d'iuformer sur telles rapacitez & violences, auec criees publiques à son de trompe, par tous les quarreffours des villes, à fin de faire entendre haut & clair à tous ceux qui auroient payé quelques excessifs interests, ou se trouueroient obligez en quelques sommes d'argent sous les contracts de telles vsures, ou bien voudroient les recouurer, & s'en voir affranchir & quitter tout à faict, de se trouuer & comparoir. Aux Officiers & Prelats estoit mandé que là où leur apparoistroit de tels larcins, & vsures manifestes, ils fissent incontinent bisser, canceller, abolir & barrer tels debtes, en deliurant les personnes de ces inhumains contracts & liens obligatoires.

L'ã MCCXCiv. du mois de Ianuier. Ordonnances de Charles sur les vsures.

E Miserable de vray & malheureuse est la Republique qui endure laschement les hommes trop riches, & trop enragement attachez à la cupidité des moyens & de l'or, disoit Auidius Cassius : ains beste cruelle, sauuage, farouche & indomesticable, escrit l'excellent Saluste, que l'auarice, puis que là où elle grimpe & donne, elle ruine, destruit & deserte les champs, les maisons & les temples, pesle-mesle & confond les choses diuines aux humaines, & les sacrees aux profanes : & ne peuuent empescher ny les exercites, ny les murailles des citez qu'elle n'y penetre & s'y fourre, rauissant cruellement à tous les mortels leur renommee, leur patrie, leur pudicité, F voire les despoüillant inhumainement de leur chere geniture & de leurs propres parents.

Miseram Rempublicã atque infœlicem. quæ nimis diuites diuitiarúmque cupidos patitur. Itaque Marcus Antonius &c. Petrus Crinitus de hon. Disc. libri i. cap. xvii.

C'est pourquoy Marc-Anthoine capitaine Romain, personnage doüé de meurs royales, & bien illustre en faicts d'armes, n'eur one durant le cours de sa vie en plus horrible imprecation que ce monstre, ny en plus grande apprehension & crainte que la reputation d'illiberal, auare & sordide : d'où semble estre venuë ceste tant vehe-

Auarice beste farouche & dangereuse.

mente execration : *si essent inferi auaritiæ, cùm culs eos refodissent.* Somme que comme l'auarice est la racine de tous maux, elle est aussi la seule source & la racine de ces vsures tant horribles & punissables parmy les estats bien ordonnez, où les sacrees loix sont exercees auec poids & balance dans le S. Temple de Iustice.

Le xxiiij. de Ianuier.
Defenses contre ceux qui faussement se nomment nobles.

Si Charles se monstra liberal contre les auares, & aspre contre les vsures, il ne se monstra moins excellent enuers la vertu : car il despescha lettres d'vn mesme train à A
son Seneschal en Prouence, pour faire inhibitions & deffenses à tous ses sujects, de n'entreprendre à se nommer & tirrer Nobles, s'ils n'estoient extraits de noble race, à tout le moins de pere Cheualier, ou ennobly & illustré par quelque acte honnoroble, & trait de vertu, à ce qu'aucun ne peut estre decoré de la ceinture militaire sans la grace speciale de sa Majesté sur peine de cent marcs d'argent. Edict (sans mentir) qui auroit bon besoin d'estre renouuellé & pratriqué plus que iamais en ceste Prouince, où toutes sortes de gens en ce siecle depraué, sans aucun lustre de pere excellent, & sans estançonnement quelconque de vertu, ny de loüange meritee, sont mis en œuure, se chaffourrent parmy les vrais Nobles, vsurpent impudemment ceste belle & haute qua- B
lité : & bref l'achetent à prix & force de deniers & d'argent : d'où aduient qu'il y a tant de Gentilshommes ignorants, faincant & grossiers, ou, à plus proprement dire, innobles, n'ayants leurs Noblesses qu'en leurs draps de soye & leurs parchemins. Si qu'il est bien facile à cognoistre par quel chemin ils y sont venus, & par quelle porte ils sont entrez. Mais pourautant que ce suject est amplement traitté au commencement de la seconde partie de ceste histoire, nous y renuoyerons les lecteurs, parce que Charles fit quelques autres ordonnances, dignes certes d'vn sage & religieux Prince, lesquelles monterent bien haut par dessus les deux qu'il auoit faites des vsuriers & des C
innobles qu'il nous faut voir.

Confusion en la nouuelle Noblesse de ce temps.

Defenses de ne iurer Dieu, la Vierge, ny les saincts.
Contre les pariures.

Il defendit en premier lieu sur grosses & bien griefues peines qu'aucun n'eut à blasphemer par iurements le tres-sainct nom de Dieu, ny de sa tres-sacree Mere, ny mesme des saincts & bien-heureux Princes & Cheualiers celestes : faisant pareillement vne particuliere ordonnance contre les pariurez.

D'obseruer les festes & d'ouyr l'Office.

Quant à ce qui regarde l'obseruance des festes chommables, il ordonna qu'elles seroient inuiolablement gardees, & qu'vn de chaque maison seroit tenu d'entendre l'office en l'Eglise de sa paroisse, à peine de xiij. deniers royaux pour chaque fois qu'il y failliroit.

Cōtre les mariez.

Touchant les mariez, qu'ils n'eussent à tenir aucunes concubines ny paillardes à pot & à feu, ny autrement. D

Contre les excommuniez.

Pour les excommuniez, que de celuy qui se laisseroit toucher de fulminations Ecclesiastiques, & demeureroit l'espace d'vn an en son excōmunication, les biens seroient vendus par subhastations, & authorité de Iustice, pour estre employez au recouurement de son absolution & premier estat : de maniere qu'vn excommunié ne pourroit exercer aucun office.

Des iurisdictions.

Que les Iuges seculiers, quant à ce qui leur concernoit, n'empescheroient la iurisdiction du Iuge d'Eglise, ains estants requis par luy, seroient tenus & obligez de luy prester l'aide & le secours du bras seculier.

Des layes.

Quant aux layes ils n'oseroient porter la tonsure Ecclesiastique, à peine d'vn marc d'argent, là où ils seroient trouuez faire le contraire. E

Contre les Iuifs.

Pour ce qui estoit des Iuifs qu'ils n'oseroient tenir aucune seruante Chrestienne, ny vn seruiteur Chrestien, sur peine de deux marcs d'argent. Au surplus qu'ils n'oseroient exercer aucun office, ny ne pourroient auoir aucune authorité sur le Chrestien, à peine de quatre marcs d'argent, & si seroit cōtraint de porter vne marque ronde de feultre sur sa robbe, à peine d'vn marc d'argent : finalement que toutes telles confiscations seroient appliquees au proffit des pauures.

Confiscations aux pauures.
Que les sentences des Iuges Ecclesiastiques seront executees par les Officiers royaux.

Telles ordonnances faictes par ce Religieux & bon Roy, au dernier du mois de Ianuier, par autres patentes mandees aux officiers de Prouence, il voulut & ordonna que les sentences donnees aux Cours des Prelats & Barons du pays fussent executees par eux : cas F
aduenant que les Barons & Prelats fissent quelque refus de ce faire.

Philippe faict Prince de Tarente.
Le xxiiij. Septembre Charles à Aix.

Or se trouua il au viij. du mois de Mars à la ville de Rome, où biē peu apres il erigea la ville de Tarente en Principauté : si qu'il tira du nom de Prince Philippe son fils : apres se rendit en Prouēce & fut à la ville d'Aix le xxiv. de Septēbre, où il ne sejourna que biē peu. De ce tēps estoit grandement honnoré de Charles Hermengaud de Sabran Comte d'Arian pere de S.

Eleazare,

Eleazare, que le Roy souloit nommer son parent, familier, fidelle & bien aymé, parce que ce Comte auoit espousé Elix des Baulx, fille de Bertrand des Baulx, & de Beatrix sa propre fille.

Hermengaud de Sabran Côte d'Arian parent de Charles.

Deux mois apres ou enuiron il voulut par ses patentes que Bertrand Agat Cheualier de Cauaillon, frere de Messire Guilhen Agar, Chanoine de Frejuls son Conseiller & Procureur en Cour de Rome fut prouueu de l'office de Viguier d'Apt : ceste famille encor A pour le iourd'huy à Cauaillon est diuisee en plusieurs branches & rameaux de diuerse fortune & moyens, combien qu'ils sont tenus & censez pour Gentilshommes & Nobles fort anciens & honnorables, ainsi que sont les Carbonels, lesquels estants d'vne race non moins ancienne & Noble ne tiennent plus maintenant sinon en la personne d'vn seul, moins pauure d'honneur que de bien : tant a de pouuoir le temps sur toutes les choses de ce monde. Quant aux premiers ils ont en leur Escu de gueules à vne mollette d'esperon à huict rayons d'argent au chef d'Azur, chargé d'vne croix pommettee d'or : & les B Carbonels trois tours quarrees d'argent au champ de gueules : Blasons qui font bien cognoistre la vieillesse de leur estoffe & la noblesse de leur premiere naissance d'vne part : mais qui de l'autre tesmoignent aussi les tours variables, & les inconstantes mutations de fortune sur les conditions diuerses des hommes.

Le xxvj. Nouembre. Bertrâd Agar Cheualier de Cauaillon Viguier d'Apt. Guilhen Agar son frere Procureur de Charles à Rome. Escusson des Agars anciës Gentilshommes de Cauaillon.

Escu des Carbonels anciens Gentilshommes de Cauaillon.

Hugues de Vins pour lors Seneschal de Prouence auoit deux de ses enfans à Parpignan, qui faisoient fort & ferme la guerre en Catheloigne. Quand Charles se trouuant à Porte-maurice l'an deux C cens nonante cinq manda lettres à ses officiers des Bailliages de Prouence, de bailler aide & faueur aux Inquisiteurs de la foy, qui de ce temps faisoient diligente & rigoureuse inquisition contre les heretiques Vaudois.

L'an MCCXCV. Hugues de Vins Seneschal de Prouence à deux de ses fils a Parpignan.

Charles escrit en faueur des Inquisiteurs contre les Vaudois.

Reffortiat de Castellane Seigneur de Salernes, dont la posterité dure encor, se trouua l'an suiuant nonante six dans la ville de Naples, auec Charles son maistre & son Seigneur, lequel fut suiuy à Rome accompagné de Philippe Archeuesque de Naples, de Pierre de Ferrarijs, ou de Ferrieres, Doyen d'Aminson Chancelier, de Barthelemy de Cappue, Cheualier Logothete, protonotaire du Royaume de Sicile, de Henry de Gerard, Cheualier, D son grand maistre rational, & Iean Pepin Gentilhomme de Barjols, outre quelque Barons & Cheualiers de Prouence.

L'ã MCCXCVJ. Reffortiat de Castellane sieur de Salernes, & autres Gentilshomes auec Charles.

Ysnard d'Entrauenes, dont nous auons cy deuant faict mention, fit vne certaine confession l'annee d'apres en forme d'hommage, qui tant pour la galenterie & simplesse de nostre vieil langage Prouençal, que pour l'honneur, & l'aduantage de la tres-illustre maison d'Agoult, ne doit passer ceste occasion sans estre veuë. Le parchemin qui la contient tiré des Archifs de Sault, où il est religieusement, & comme chose sacree conserué, porte la teneur d'vne franche & nayfue recognoissance que faict le grand Ysnard à Charles en ces paroles expresses.

L'ã MCCXCVIJ.

E *Lo noble homme Mossen Ysnard d'Entrauenas, Segnor d'Agoult, é de la val de Sault, a confessat é reconeissut, en presentia de Mossen de Gonessa, la terra de la val de Sault, per degun temporal Segnor tenir, ny reconbitton denguna auer fata per aquel. E per so volent la iurisdiction & Senhoria de tres-Illustriss. Senhor Carle II. Rey de Ierusalem é de Sicilia, Comte dels Comtas de Prohensa, é de Forcalquier, aumentar é creisser, per lod. Senhor Rey à faita ladita confession é reconheissensa.*

Recognoissance d'Ysnard sieur de Sault a Charles en vieil langage Prouençal. Il auoit peur que le superlatif seul fut trop simple.

Ce qui accorde auec ce que peu deuant nous auons dit de ceste maison d'Agoult & de Sault : où est à remarquer que ce titre de Mossen estoit autant de ce temps là, comme quand l'on dit à vn Cheualier de l'Ordre, ou à vn Prelat Messire tel. Qu'obserue encor le Prouençal F vulgaire & le simple populaire enuers les Prestres & les Curez. Et que ce mesme Ysnard est quelquefois surnommé de Ponteuez, autresfois d'Entrauenes, & bien souuent d'Agoult.

Ysnard de Ponteuez, aliàs d'Entrauenes.

D'auantage qu'il eut en quelque titre de souueraineté ceste terre de Sault & sa vallee, que plustost par amitié & courtoisie, que par obligation & deuoir de vassellage, il sembloit recognoistre à Charles, suiuant les paroles & le ton de son discours. Par mesme titre & pretention fit & mena Boniface Seigneur de Castellane vne dure & forte guerre contre le Comte Raymond, laquelle par l'entremise des Barons

Quelques maisons de Prouence yssues de Princes & races illustres.

& Gentilshommes de Prouence, fut à la parfin appaisee & calmee, ainsi que le discours de l'an MCLXXXIX. a faict assez succinctement & nettement voir. Choses qui monstrent que ces maisons estoient de vray estrangeres & sorties de quelques Princes, ou Seigneurs illustres & souuerains. Comme semblablement en la donnation que fit Bertrand Comte de Forcalquier de tout son bien aux hospitaliers de S. Gilles, l'an MCLXVIIJ. se void vn Legat faict par luy à Valentin de Sabran, & vn autre à Guiran & Rambaud de Symiane, qu'il appelle ses parens & consanguins: dont s'infere qu'ils estoient de grande & illustre maison. A
Aussi tiennent aucuns, selon que peu deuant ie l'ay notté, que la maison d'Agoult soit extraitte d'vn Prince d'Alemagne, celle de Castellane de Castille, celle des Adhemars des souuerains de Monteil, celle de Ponteuez d'vn grand Seigneur du Propont, celle de Villeneufue d'Aragon, & celle de Blacchaz de mesme. Car quant à celle de Sabran il est tout certain qu'elle descend des Comtes d'Arian, lesquels sont neantmoins aussi bien que les Symianes d'vne fort longue antiquité originaires de Prouence.

Les blasons d quelques maisons de Prouence.

Pour regard de leurs blasons, la maison de Forcalquier auoit la croix pommettee de gueules en l'Escu d'or, celle d'Agoult le Loup d'azur, de Castellane les tours ou chasteau de Castille, les Adhemars les trois bandes, les Ponteuez les deux arches (armes quoy qu'elles parlent tres-anciennes & indisputables) les Ville-neufues fretté de lances rompues, les Blacchas la commette des Baux à blason contraire, les Sabrans le Lyon rampant, & les Symianes semé en pal de tours & de fleurs de lys sans nombre: familles pour le seur, auec quelques autres, qu'vn ne peut nier tenir quelque grade plus esleué que la foule des nobles ordinaires, tant pour l'antiquité de leur sang, que pour leurs moyens, seigneuries & vertus de leurs ancestres, tres-excellents & renommez. B

Le viij. d'Auril sur le different du partage des terroirs des Baulx, Arles, & Tharascon.

Grande & fascheuse controuerse fut meue ceste annee mesme au huictieme du mois d'Auril, entre Bertrand des Baulx, Comte d'Auelin sieur des Baulx, de Montpahon, Castillon, Moticres, Trinquetaille, Villeneufue, & Malmussane, & les Communautez d'Arles & de Tharascon, pour raison des finages, & limites de leurs terroirs. C

Le Comte d'Auelin pria le Comte de Prouence de commettre & deputer des Commissaires qui peussent proceder à la diuision des terres pleines & montagnes: Charles qui se rendit bien aisement ployable à sa requeste, choisit lors des personnages capables & non suspects à cest affaire, pardeuant lesquels comparurent aussi tost les parties par leurs agents & Procureurs, qui baillerent chacun leur dire & raisons par escrit, à fin d'auoit adiudication de leurs fins & conclusions. Les habitans d'Arles, leur conseil general assemblé constituerent incontinent Pierre d'Eiguieres cheualier, maistre Iean Arlatan Iurisconsulte, & Rostang Gantelmi Consuls & Gouuerneurs de la cité, pour comparoir, & se presenter par deuant les Commissaires. Et pour autant qu'en ceste tant noble & riche ville, tant renommee pour son antique splendeur & magnificence, se sont trouuez de tout temps, & par vne suite d'aages continuë & successiue, beaucoup de gens de sçauoir, & quantité de familles anciennes & nobles. Il n'eut esté seant à moy qui cerche d'illustrer, & non d'obscurcir ma patrie, suiuant la façon que i'ay prise d'historier, qui est non comme l'illustre discours d'vn Tite Liue ou d'vn excellent & graue Thucidide: mais à l'aduanture d'vn Pausanias, ou plustost comme vn copieux inuentaire, & registre authentique des choses diuersement passees de siecle en siecle & de temps en temps, des maisons plus signalees, & des personnages plus notables, qui ont flory, de passer & laisser engloutir au silence les noms & surnoms tant des nobles & graues Iurisconsultes, qui pour lors florissoient en tel & si grand nombre, qu'à grand peine tout le ressort de la Senesehaussee en pourroit fournir autant que des Gentilshommes & personnages honnorables & consulaires, qui lors gouuernoient la maison commune de ceste petite Republique. Les Iurisconsultes & les Docteurs estoient ceux-cy Raymond Tresfaules, ou Tres-fauzes, R. Lebrate, R. Berenguier, Attaud Aureille, Mercorin Abragij, P. de Claret, Audibert de Roquemaure, P. d'Eiguieres, Hugues de Claret, Hugues Reynaud ou Renaud, P. Baud, P. de Vintimille Cheualier, Benoist de Rotulis, Gauffrid Pottoni & Iean Arlatan. De la posterité d'aucuns desquels, ie ne sçache plus ny branches, ny reliques non plus que d'vne partie de ceux, qui regissoient l'estat & la maison consulaire & commune: dont toutesfois nous marquerons (si Dieu nous conduit tant auant) les vieilles enseignes & les timbres en nostre sizieme partie, où nous denombrerons toutes les familles nobles, anciennes, modernes & recentes tant originaires qu'habituees, dont celle belle & tant noble Cité est pour le iourd'huy decoree & munie. Les plus apparens Con D E F

Gentilshommes ou Conseil d'Arles.

Iurisconsultes de la ville d'Arles de ce temps.

rens Conseillers & personnages d'authorité estoient Guillaume de Vonlra, Roftang Ganrelmy, Borin Porcas, Raymond Renaud, Bertrand Renaud, Galfarin d'Eiguieres, Bertrand Trabustal, Bertrand de Montolieu, Bertrand de Sauzes, P. de Lande, Guillaume de l'Estang (auiourd'huy Parade) Iean des Tables, Iaques de Vresia, Iaques de la Tour, Reynaud Acquin, Reynaud Amiel, G. Alberic, R. Quiqueran, Iean Boche, François A Baud, Bernard Bonhomme, Guilhen de la Riuiere, de Bourgneuf, R. d'Vrbane, Messire de Beaumont Cheualier, Viguier, Hugues de Moriers, & Giraud Faraud, Iuges de la ville d'Arles.

Personnages tant Gentilshomme, que Bourgeois de la maison Consulaire d'Arles.

Pour le regard des procedures qu'exploiterent ces Commissaires, ou s'ils trauaillerent au partage & diuision des territoires, les documents & pieces dont cecy est pris, & ces memoires extraites n'en disent rien, ny n'en font aucune mention. Ce qui nous occasionnera de nous arrester vn peu sur quelques-vns de ces anciens & dignes personnages tant Iurisconsultes que Consulaires, pour considerer quels ils peuuent estre, quelle leur posterité pour le iourd'huy : & pour entendre & sçauoir d'eux-mesmes quels blasons & quelles peinB tures ils portoient dans les Escus de leurs armes, pour marques de leur Noblesse : car tant s'en faut que quelque legitime & vallable occasion me puisse dissuader de les arraisonner, que mesme mon histoire, mon deuoir, & mon humeur m'obligent de prendre langue d'eux & les recognoistre, au moins les plus signalez. Estant ainsi que plusieurs honnorables Gentilshommes, qui sont en respect pour le iourd'huy dans ceste noble & antique Cité, outre qu'ils sont gens de merite, & de ma particuliere cognoissance en sont veritablement descendus & sortis, quoy qu'aucuns, comme les Eiguieres, les Vintimilles, les Bauds, les Quiquerans, & tels autres, que nous pouuons auoir ja veus & passez, ayent leur source C plus longue & plus reculee de ces aages. Parquoy (si ie ne me trompe) ne me pourra courtoisement blasmer aucun de mensonge ny d'adulation, s'il est ainsi, que depuis l'assiete de la premiere pierre de ceste Chronique, ie me suis tousiours, & sur toutes choses proposé plustost la verité que l'ornement & beauté de langage, la franchise & naïueté du discours, que l'approbation des esprits aigres & trop degoustez, & finalement assez plus la loüange des siecles futurs, que la vanité de la gloire presente. Or si ie parle des vns deuant, & des autres apres, ce sera suiuant que les deux rooles me guident, & non suiuant l'ordre de preseeance & d'antiquité, que ie ne pretends vouloir prescrire ny donner à personne, n'estant ny de mon propos, ny de mon pouuoir, ny de mon dessein : parce que ce seroit vne façon d'escriD re non moins mal plaisante que laborieuse, longue & difficile : puis qu'il faut que les commencemens des choses loinraines, voire de tout ce qui est sur ce globe habitacle, soient obscurs & petits : si que les claires sortent des obscures, les petites des grandes, les hautes des infimes, les nobles des innobles, les mixtes des simples, vn contraire de l'autre, la generation de la corruption, & l'estre de rien : fors & reserué Dieu, Noblesse premiere, Estre des estres, Principe des principes, Fontaine sans source, Puissance infinie, Sagesse profonde, Bonté ineffable, & bien souuerain. Mais à fin que quelqu'vn ne m'arreste en ce pas, ou me taxe de saurer des festins de Socrates ou de Pithagoras à ceux de Lucullus & de Massinisse, ie reprens mon ton & mon trac ja battu, pour prendre seulement tant des Iurisconsultes que des E Conseillers, les Eiguieres, Renards, Bauds, Vintimilles, Arlatans, de la Tour, de l'Estang, Quiquerans, & Boches : remettant à parler en vn autre occasion plus conuenable de quelques autres de ces mesmes listes, dont à l'aduanture les branches sont encor en verdeur, & en pieds.

Les documents dont cecy est tiré ne font mention aucune des procedures des Commissaires.

Plusieurs Gentilshommes de la ville d'Arles issus de personnages cy deuant nommez.

Cercher les sources des nobles familles, chose obscure tout ensemble & difficile. Omnia fiunt ex cõtrariis. Plato in Dialogo de Sanctitate.

La maison d'Eiguieres est tres-noble & tres-ancienne, ainsi que le tesmoignent plusieurs cayers de ce liure, mais particulierement deux vieils Epitaphes, l'vn d'vn Archeuesque d'Arles, l'autre d'vne Damoiselle de ceste famille, nommee Pontia, graué en lettres Gottiques, sur vne pierre antique de marbre, deuenu tout gris par sa lõgue antiquité, plaquee contre le mur, qui ioinct la iambe gauche, que les Latins appellent *Anta*, & les Grecs *Parastades*, du portail du Temple de Sainct Honorat, assez cognu & venerable pour le nombre F infini des nobles & vieux sepulchres de son cimetiere & poliandre. En ce marbre qui contient enuiron vn pied de Roy en sa longueur, & quelque peu moins de large, se void encor nette, & non corrompue par vn si grand laps de temps, ceste inscription, & ces courtes paroles. *Le viij. des Kalendes d'Octobre est decedee Ponce d'Eiguieres, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur MCLXIIII. priez pour elle.* De maniere qu'il y a plus de quatre cens quarante ans que ceste Damoiselle deceda, qui n'est vne petite antiquité.

Maison d'Eguieres d'Arles tres ancienne.

Antes sont les colonnes ou iambages des portes, que les Latins appellent Antæ, ou antepagmenta.

Epitaphe de Ponce d'Eguieres. viij kal. Octobris obiit Pontia de Aqueria, anno Dominicæ Incarnationis MCLXIIII orate pro ea

Au costé droit du mesme marbre se void encor la vieille sepulture de ceste maison, d'vne

Antiques sepulchres de la maison d'Eguieres d'Arles.

L'antique & illustre sepulture de Berald de Saxe premier Comte de Sauoye.

pierre toute mangee & combattue de l'iniure du temps & des pluyes, faite en forme d'oratoire, ou de portail brodé d'vn petit mur d'enuiron trois pans de sortie, auec l'Escu de six besans contre son fonds, qu'à toute difficulté ie peux descouurir, quelle aguë que soit ma veue, sinon de loin, au moins de pres. Vis à vis de ceste relique de tombe, & trois pas à l'opposite, gist vne vrne de pierre fort illustre & tres-vieille, de la capacité d'vn grand homme, ayant en sa face deux griffons taillez en demi-bosse, tenans de la main droite vn vase antique, auec vne longue & fort mutilee inscription, qui monstre que quelque personnage excellent & d'estoffe royale estoit là enclos & enseuely. Ce qui a donné credit à vne certaine opinion continuee de pere en fils, que c'estoit la sepulture de Berald de Saxe, qui par le congé de Boson second dernier Roy d'Arles (selon aucuns le premier Comte) son parent, vint en Prouence: car le couuercle de ce coffre fait à deux pentes, qu'on dit à dos d'asne, est tout taillé en escailles, à guise de pointes & demi-fueilles de lauriers naissantes l'vne de l'autre, auec vne massiue & bien lourde chaine de fer, tenant contre vne grosse pierre a terre, qui ceignant le coffre & son couuercle par le milieu, & s'allant attacher de l'autre costé a vne pierre de mesme, laquelle se void encor auec deux ou trois chaiuons, ausquels l'enuie & l'ignorance ont pardonné, monstre à mon aduis qu'il n'estoit licite d'ouurir, ny de fouiller dans vne chose tant illustre & sacree, & que l'intention du mort auoir esté telle.

A

Chaine de fer à la sepulture de Berald de Saxe.

B

Epitaphe d'Imbert d'Eguieres Archeuesque d'Arles.

xiiij. kalendas Augusti obiit Dominus Imbertus de Aqueria bonæ memoriæ Arelatensis Archiepiscopus, anno Dominicæ Incarnationis MCCII. orate pro eo.

Autre Epitaphe de Raymond de Montrond Archeuesque d'Arles.

xvi. kalendas Maij obiit Dominus Raymundus de Monterotundo, bonæ memoriæ Arelatensis Archiepiscopus, anno Dominicæ Incarnationis MCLX. orate pro eo.

Quant à l'Epitaphe de l'Archeuesque, il se void sur vne pierre de pareille estoffe, & presques de la mesme vieillesse que celle de la Damoiselle Ponce, affichee dans l'Eglise de Sainct Trophime, qu'on appelle communement saincte, contre le mur gauche, cinq ou six pas apres qu'on y est entré, ioignant vne ancienne tombe faite en portail vouté, auec ceste breue & bien naifue inscription. *Le xiij. des Kalendes d'Aoust est decedé Imbert d'Eiguieres Archeuesque d'Arles de bonne memoire, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur MCCII. priez Dieu pour luy.* De l'autre costé du portail, se voyant vne toute telle & pareille table de marbre, contenant l'Epitaphe d'vn autre Archeuesque, en ces mots: *Le sezaesme des Kalendes de May est decedé Monsieur Raymond de Mont-rond de bonne memoire Archeuesque d'Arles, l'an de l'Incarnation MCLX. priez pour luy.* C

Voila comme on alloit à la bonne simplicité de ce temps aux tranchez Eloges de ces bons Pasteurs, combien que cestuy-cy qui se peut voir dans le mesme Temple contre le second pilier, qui ioinct les chappelles, quoy qu'il ne soit d'vn Prelat, merite d'estre remarqué: *Le second des Nones d'Aoust est decedé Raymond de la Vnulte, Cheualier & Chanoine de Sainct Trophsme, l'an de nostre Seigneur MCXCVI. priez Dieu pour son ame:* où est à noter non incurieusement, que le mot de *miles*, que nous interpretons communement soldat, se doit entendre & s'explique tousiours pour Cheualier ou Gentilhomme. Mais parce que mon propos n'est de faite recerche de toutes les vieilles choses d'Arles, que d'autres personnages entreprennent plus particulierement, ie vay suiure mes familles. D

Renauds anciens Gentilshommes d'Arles.

Blasson des Renauds sieurs d'Allein.

La famille des Renauds est la maison qu'on dit d'Allein, l'vne des premieres & plus honorees de la ville d'Arles, ne tenant plus au moins que ie sçache, qu'en la personne d'vn seul



Gentilhomme de cest estoc, dont le voisinage, la cognoissance, & l'amitié me garderont de peindre la courtoisie, la modestie, & le merite: mais non le blason de ses armes composé d'vn Escu d'or à dix lozanges de gueules, telles qu'on les peut voir dans l'ancienne chappelle des Renauds au temple de Sainct Honorat, où est leur sepulture d'vne tres-belle & tres-noble marque: ceux de ceste maison sont communement tous sages & tres-hommes de bien. E

Vintimilles tres anciens Gentilshommes de Prouence diuisez en deux diuerses marques.

Les Vintimilles, dont nous auons parlé aux Balbs, Comtes de Vintimille, riches & puissants Seigneurs, iadis Vicomtes de Marseille, des bris desquels sont encor restez quelques illustres & honnorables rameaux, sinon Comtes, au moins Seigneurs de places & Chasteaux, & Gentilshommes des premiers de la Prouince, ont laissé diuerses enseignes & surnoms à leurs descendans: car les vns se sont surnómez de Marseille, portans le lyon en leurs armes, comme les Seigneurs d'Olliolles & Tourreuez, les autres ont retenu le surnom de Vintimille, comme les Sieurs de Montpesat & du Reuest, dont les armoiries sont les espics de millet, que nous auons les vnes & les autres pourtraites en l'an mille cent cinquante. F

Arlatans anciens Gentilshommes d'Arles.

blason d'Arlatan ou de Beaumont.

La maison d'Arlatan, soustenuë d'vn seul Gentilhóme sieur de Beaumont, porte de gueules à cinq lozanges d'argent, disposees en croix:

enſeigne qu'on peut voir peinte ſur vne table quarree affichee ſur le portail de ſa maiſon paternelle, aſſez celebre & cognue en Arles, pour la grande & tant ſpacieuſe ſalle du bal, que le bon Roy René (qui la donna à vn ſien Maiſtre d'Hoſtel anceſtre de ceſte maiſon) y auoit fait faire, à qui jadis elle appartenoit : Armes qui d'abondant ſe voyent d'vne tres-noble apparence en la magnifique ſepulture de Iean d'Arlatan, aſſiſe au coſté gauche du
A grand Aurel de l'Egliſe des Carmes, où la figure de ce Cheualier eſt couchee de ſon long tout armé.

De la Tour anc ens Gentilshommes d'Arles.

Touchant la maiſon de la Tour, on eſtime qu'elle ſoit venuë de Naples, & que pour le iourd'huy les Sieurs de Romolles en ſoient les ſouches & chefs principaux. On appelle ceſte famille en Arles du Brau, qui vaut autant à dire que du Toreau, parce que le mas du



Blaſon de la Tour ou de Romolles & du Brau.

Brau leur ſouloit appartenir. Pour leurs armoiries, elles ſe voyent en pluſieurs endroits timbrees d'vne tres-ancienne repreſentation, & belle marque, tant en peinture que relief, en portes de maiſons que chappel-
B les & ſepultures, d'azur à vne Tour ronde d'argent à quatre creneaux, maçonnee & fermee de ſable, auec deux colombes perchees ſur les creneaux extremes, portans de leurs becs vne eſtoile d'or, les becs, & les pieds de gueules.

De l'Eſtang ou de Parade anciens Gentilshommes d'Arles.

La maiſon de l'Eſtang eſt celle qu'on appelle auiourd'huy de Parade, fort noble & tres-ancienne. L'aiſné de ceſte maiſon decedé puis quelques annees, a fait autresfois vn tres-ample & laborieux recueil de l'antiquité & Nobleſſe d'Arles, que ſon fils tient à ce qu'il m'a dit entre ſes mains, en intention de le mettre au iour, qui ne pourra faillir d'eſtre quelque choſe de beau, ſi quelque bonne plume ſous vne bonne & tourni-
C riere main y paſſe : car la façon de bien hiſtorier & ordonner ces vieilles defferres & diuerſes pieces ne couſte peu. Quant à leur armoirie elle eſt d'or à vn lyon



Blaſon de l'Eſtang ou de Parade.

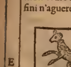
rampant d'azur, differente de ceux de l'Eſtang de Limoſin, dont ſont Monſieur l'Eueſque de Carcaſſonne, de qui i'ay eu l'honneur d'eſtre compagnon d'armes & de claſſe à Paris l'an MDLXXXIIJ. & Monſieur de l'Eſtang ſecond Preſident de Tholoſe, qui tiennent en leur enſeigne trois poiſſons d'argent en champ d'azur : famille renuë en leurs quartiers pour fort honnorable, ancienne, & bien noble : de maniere qu'il ne faut touſiours ſe fonder ſur les ſurnoms, combien qu'il puiſſe aduenir

De l'Eſtang noble & ancienne maiſon de Limoſin.

D que diuerſes branches d'vn meſme tronc portent enſeignes & fueilles diuerſes : ce que ie n'oſerois aſſeurer de ces deux maiſons, hormis qu'elles ſont tres-nobles.

Bauds anciens Gentilshômes d'Arles.

Pour le regard de la famille des Bauds, qui ſemble auoir eſchappé de ma plume & de mon ordre : car encor ſommeille quelquefois le bon Homere, il eſt tres-certain qu'elle a fini n'agueres, en vne ſeule tres-noble Dame mariee au feu Sieur d'Eiguieres, dont eſt ſorti le Sieur de Meianes. La ſepulture des Bauds ſe void dans l'entree de



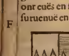


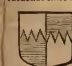
Blaſon des Bauds.

Sainct Trophime contre le mur à main droite, auec les armes & l'Eſcu de ceſte maiſon, formé d'or à vn mouton rampant de ſable, ayant ſon collier d'argent. Et ſi ſe voyent vn peu plus haut contre ce meſme mur
E eſleuees ſur vne pierre fort vieille & obſcure, les armes des Aurrics Seigneurs de Baumettes, auec les ſix eſperuiers, & le chappeau d'vn Protonotaire ou d'vn Preuoſt, qui eſt à mon iugement là enſeueli.

Quiqueran anciens Gentilshommes d'Arles.

La maiſon de Quiqueran eſt encor en pieds, tant aux Sieurs de Beauieu qu'aux Sieurs de Ventabren, d'Arles, de Pernes, & de Sallon : eux de ceſte famille s'eſtans aſſez fait renommer, non moins pour leur courage, que pour les actes heroiques & guerriers, dont leurs anceſtres ſont eſtimez, & encor pour les charges honnorables qu'ils ont euës en ſaiſon de paix & de guerre : mais qu'vne irreconciliable & mortelle querelle,
F ſuruenuë entre ceſte maiſon & celle de l'Aual de Caſtellane, pour l'ambitieux & cruel deſir





Eſcu des Quiquerans, ou de Beaujeu & Ventabren.

d'vne preſceance, accabla preſques de fonds en comble, & deſpoüilla de la Baronie de Beaujeu, & de pluſieurs grãds & riches moyens, cõme nous dirons ailleurs. Leur enſeigne & deuiſe ſe void en pierres antiques & vieilles en pluſieurs endroits : mais principalement au Temple des Iacobins, dans la chappelle des Quiquerans, à la magnifique ſepulture de Gaucher Quiqueran, Seigneur & Baron de Beaujeu, où il eſt eſtẽdu tout de ſon long, & couché ſur la table d'vn grand coffre de marbre blanc & poly en habit de Cheualier, couuert de ſes armes, auec ſon enſeigne eſcar-

telee

telee & peinte sur vn Escu,en tablier ou tric-trac d'or & d'azur de l'vn en l'autre, qu'on appelle par prouerbe commun, pointe contre pointe, comme les armes de Beau-jeu, iettant au surplus vne teste de cheual hors de son timbre: ce qui semble fort bien conuenir, ou plustost estre fatal à ceux de ceste race, qui de tout temps ont merueilleusement aimé les beaux cheuaux coursiers & pallefrois d'armes.

Genealogie de Ierosme de Boche, Gentilhomme d'Arles pere d'Honoré.

Tout à poinct clorra cest illustre cathalogue la maison de Boche,qu'on dit vulgairement A de Bouchon (par vn certain diminutif introduit de pere en fils, à raison de la petite stature de l'vn de ceste famille) ioincte d'alliance & de sang à celle des Barons de Beaujeu. Car de Iean Bocha estoit legitimemēt descendu Ierosme Gentilhomme d'Arles,qui florissoit enuiron l'an MCCCC. & auoit eu de Marguerite de Boüic,fille d'Honoré de Boüic Sieur d'Vbaye, deux masles, à sçauoir Honoré & Bremonet, qui s'espouserent à deux sœurs de la tres-noble maison d'Arcussia, & firent les deux branches, qui sont encor pour le iourd'huy, l'vne en Arles,l'autre ez Baulx,dont voici l'arbre & la suite.

Mariages d'Honoret & Bremonet Boches,fils de Ierosme, Gentilhomme d'Arles,auec Marguerite & Honorade Arcussia sœurs & filles de Louys de Arcussia Sieur de Tourreuez.

Honoré Boche espousa Marguerite d'Arcussia, fille de Louys d'Arcussia Seigneur de Tourreuez, qui descendoit des anciens Comtes de Capro,dont nous parlerons à leur tour, B lequel donna à chacune de ses filles, non plusieurs milliers d'escus,quoy qu'il fust riche & puissant, comme il faudroit maintenant: mais mille six cens florins, valans pour lors seze sols piece. De ce mariage qui fut passé l'an MCCCCXLVIJ. le XXIJ Ianuier,sortirent Guillaume & Iaques de Boche,& sept belles & tres-nobles Damoiselles diuersement colloquees ou emportees par la mort,qui ne cognoit aage ny sexe, non plus que sang & condition.

Actum fuit hoc matrimonium Arelate in domo habitationis Nobilium Nicolai & Fulqueti Cassij fratrum de Arelate, præsentibus ibidem reuerendo & discretis viris Domino Eleazario Bartholomei in sacra pagina Magistro, Priore venerabilis Conuentus Prædicatorum Arelatis Nobili Ioanne de Arpa mercatore Domino Petro Mathæi Presbytero Ciuibus & habitatoribus Arelatis Magistro, Nicolao Robardi Notario, &c Anno MCCCCXLVII. XXII. Ianuarij

Guillaume fils d'Honoré.

Guillaume fils d'Honoré & de Marguerite d'Areusse print à femme vne Damoiselle de la tres-noble maison de Romieu, qui tient la gibeciere & la coquille en sa vieille enseigne, iustement quarante ans apres: elle porta deux beaux enfans à son mary, l'vn nommé Marc, C l'autre Christol.

Marc fils de Guillaume meurt en bas aage.

Christol fils de Guillaume.

Marc l'aisné mourut fort ieune apres Guillaume son pere: mais Christol se maria auec Orientine de Grille,en l'an cinq cens dix-sept, dōt il n'eut qu'vn fils vnique,nommé Pierre, & vne fille seulement: & de ce Pierre,qui vingt-sept ans apres espousa Marguerite de Cais, des plus anciennes familles d'Arles, est sorti Iean de Bochon auiourd'huy viuant, qui par plusieurs fois pour son entiere preud'hommie, & pour estre nay de tel sang, y a exercé la charge consulaire, & porté le fardeau pourpré du premier & principal chapperon. Lequel d'Honorade de Parade de la tres-ancienne & tres-noble souche de l'Estang, void sa branche continuee en deux tres-sages Gentilshommes,l'vn marié à la maison de Sainct-Andiol, D qui ne doit rien en honneur, preud'hommie & Noblesse à famille de la Cité,l'autre Protonotaire & Secretaire de S. Trophime,accōpagnez d'vne sœur tres-noblemēt colloquee à la maison des Brunets, qui porte le leurier de gueules, comme nous verrons ailleurs. Voila quant à la premiere branche de Ierosme sorti de Iean,qui florit encor en Arles.

Pierre fils de Christol se maria l'an MDXLIIIJ.

Iean fils de Pierre auiourd'huy viuant.

Pour prendre la seconde branche,Bremonet frere d'Honoré eut la Seigneurie de Vers,& s'espousa pareillement à Honorade d'Areusse,sœur germaine de Marguerite, femme de son propre frere,doublement sa belle-sœur, dont vindrent au monde plusieurs fils & trois belles filles: entre les masles fut Anthoine fils aisné de Bremonet, qui à la Seigneurie de Vers, adioustant celle de Sederon,espousa Anne des Adhemards, fille du Baron de la Garde, les E illustres maieurs duquel ont quelquefois esté reputez souuerains de Monteilaimar, comme la septiesme partie de ceste Histoire peut faire voir. Et de cest Hymenee,qui fut magnifiquement celebré la cinquiesme annee du seziesme siecle,vindrent Ioseph & Melchior, qui le second de ce nom mourut sans estre marié.

Iaques frere d'Anthoine fut Conseiller au Parlement de Grenoble, où il ne laissa qu'vne seule fille.

Melchior frere du mesme Anthoine estant fait Cheualier de l'ordre de Sainct Iean de Ierusalem,si bien qu'il mourut à Rhodes.

Parquoy Ioseph Seigneur de Vers & de Sederon espousa Marguerite de Quiqueran, F fille du Baron de Beaujeu,dont il eut sans plus deux masles,à sçauoir Melchior troisieme du nom, lequel par ie ne sçay quelle fatalité mourut l'an cinq cens dix-sept, sans auoit esté marié, non plus que Melchior son oncle, qui fut nepueu du Cheualier: & Iaques auiourd'huy Seigneur de Vers & de Sederon, Baron des Baulx, jadis Seneschal de Beaucaire,

Enfans de Iean. Seconde branche & descente de Bremenet fils de Ierosme frere d'Honoré. Anthoine fils de Bremenet. Vey en l'an MDLVII. Anthoine Boche se maria l'an MDV Melchior deuxiesme du nom fils d'Anthoine meurt sans estre marié. Iaques frere de Melchior Conseiller à Grenoble. Melchior premier du nom Cheualier de Rhodes. Ioseph fils d'Anthoine frere du Cheualier. Melchior troisiesme du nom fils de Ioseph meurt sans estre marié. Iaques frere de Melchior troisiesme, & fils de Ioseph auiourd'huy viuant, auoit espousé Geneure del Bene.

lequel estant en France du regne de Henry III. Prince d'autant heroïque, que pitoyable memoire, fut espousé à Geneure d'Elbene, tres-accomplie gentil-femme, issuë de pere en fils de Iacobo del Bene (fils de Francesco) lequel fut par trois fois souuerain Gonfalonnier de Florence, depuis l'an trois cens cinquante-deux iusques en l'an nonante-cinq. Ceste Dame lasse de ce monde fut heureusement portee à l'autre vie, sans laisser aucun fruict à ce
A desolé Gentilhomme, qui l'a tousiours plainte depuis: si bien que ceste maison n'est plus soustenuë qu'en Arles, en la branche & descendence d'Honoré, comme nous auons fait voir. Ainsi voyons-nous perir & changer toutes choses de ceste basse terre, apres auoir accompli vn certain temps prefix & donné à leur cours par les tres-puissantes destinees, à fin que nous apprenions de là, qu'il n'y a rien de plus inconstant, muable & fragile que l'homme, ny de plus ferme, immuable & fort que Dieu, qui fait suiure, prosperer, & continuer, ou changer, choir & terminer les familles tout ainsi que bon luy semble.

Ce Iacobo del Bene Gentilhomme Florentin fut Gonfalonnier ez mois de Nouembre, & Decembre l'an MCCCLIJ. ez mois de Iuin & d'Aoust l'an MCCCLV. & encor ez mois de Mars & d'Auril l'an MCCCXCV.

Or si nous deuons quelques Autels particuliers à la Vertu, & quelques loüanges immortelles & durables à ceux qui ne contaminent point le lustre de leurs ancestres, toute ceste
B Prouince sçait assez que le Baron des Baulx est l'vn des plus sages, aduisez & hommes de bien de sa qualité: ainçois des plus releuez & respectez, y tenant non vn rang ordinaire & commun de priué Gentilhomme, mais vn train de petit Seigneur, se monstrant ouuert, magnifique, splendide, & liberal à pauures & riches, par vne tres-belle proportion & decence, qui ne tient rien de l'auare ny du prodigue: outre tout cela bien-facteur, & comme Dieu tutelaire & domestique à ses parents, alliez, & seruiteurs: hõme de conscience nette & religieuse, d'entiere & franche preud'hommie, & de tres-douce, honorable, & amiable conuersation à tous ses amis, & à tous venants: qui possede d'abondant (chose vrayement digne
C d'vn Noble) vne aussi belle, riche & curieuse Bibliotheque que Gentilhomme du Royaume, où il employe tousiours sans faillir quelque bonne heure du iour, pour tousiours mieux pollir & cultiuer son esprit de douce & tranquille nature: comme celuy qui desdaignant la mollesse, l'ignorance & l'oisiueté (pestes mortelles & dangereuses) se plait autant à la lecture des bons liures, sur le declin de son aage, verd & gaillard toutesfois, qu'il s'est autrefois pleu en sa plus blonde & forte ieunesse ez exercices de la personne, ausquels il estoit des plus adroits de son temps. Qualitez que la force de la verité a, par maniere de dire, arraché malgré moy-mesme, & comme par necessité du bout de ma plume d'or, tant ie suis mortel ennemi des fausses loüanges & flatteries, & vray amy de la Vertu. L'antique enseigne de Noblesse des Boches, que lon peut voir sur le portail de la maison de Vers en Arles, & en plusieurs vitres & vieils planchez d'Eglises, mesmement à Sainct Trophime, parties auec celles d'Arcusse, monuments, lames & sepultures, est de gueules à trois voiles en pouppe d'argent, posees deux en chef, & la tierce à la pointe de l'Escu. Du timbre duquel sort vne thunne ou mast de Nauire, battu & agité de plusieurs vents forts & contraires, auec ce mot qui luy sert d'ame & de deuise, *Amas fortunas mas velas*, de tres-belle & mystique representation à son corps.

Les personnages nobles & vertueux meritent d'estre loüez.

Loüanges du Baron des Baulx.

D

Escu des Boches, Sieurs de Vert & Sederon Gentilshõmes d'Arles.

E Voila ce qui concerne les Escus de ces races vieilles & nobles de la tres-noble Cité d'Arles, que nous n'auons voulu passer sans quelque remarque: vne bonne partie des autres estant des plus honnorables & bourgeoises, voire telles qu'elles valent bien les nouuellemẽt ennoblies, quoy que le benefice du Prince soit vne tres-noble marque, & vn glorieux aduantage à celles qui l'ont obtenu plustost par merite que par deniers. Ne doutant aucunement qu'il n'en y ait encor plusieurs, qui sont pour le iourd'huy ou peries ou transferees, selon le tour & la vicissitude perpetuelle des choses mondaines & perissables.

C'est assez fait le Peintre & le Roy d'Armes pour ce coup: reprenons donc nostre Char-
F les, qui l'an d'apres desireux d'armer & munir ses ports de vaisseaux, pour les asseurer contre les inuasions des tempestes estrangeres, & des vents de ses ennemis, despescha patentes royales à Ricand d'Allamanon en ce temps-là Seigneur de Roignes & Admiral des mers de Prouence, de faire descendre des grands troncs d'arbres des montagnes à Marseille par telle diligence, qu'il fut incontinent employé par ouuriers expres & maistres de hache, à la construction de certain nombre de galeres, qu'il entendoit faire pour le grand besoin qu'il en auoit. A cela se rendit l'Admiral tellement soupple & diligent, qu'en bien peu de temps la chose fut faite & parfaite: au moyen dequoy le port de Marseille se vid comme tout à coup garni & brodé de fustes de guerre & de charge.

L'an MCCCXCVIJ.

Commission pour faire des galeres, donnee à Ricand d'Allamano Sieur de Roignes, Admiral des mers de Prouence.

Vendition de la ville de Pertuis par Bertrand des Baulx au Roy Charles.

Ce fut en ces mesmes temps que Bertrand des Baulx Comte d'Auelin vendit à Charles la ville de Pertuis, pour le prix de mil quarante-six liures deux sols & vn denier obole. Vente de vray digne de consideration & bien humble de ce temps-là d'vne, quoy que petite & si bonne ville que Pertuis, qui peseroit plusieurs gros milliers d'escus au Potentat, & au Seigneur qui en voudroit pour le iourd'huy entreprendre l'achept. Car à ce Bertrand, l'vn des Princes des Baulx tant chantez en ceste histoire, qui portoient l'enseigne de la comette d'argent à seze pointes dans l'Escu de gueules, & Pertuis, & la Bastide des Iourdans, & plusieurs autres places, seigneuries & Chasteaux, situez tant en Prouence qu'en la Comté de Venaissin, appartenoient en plein fief. Adonc fit Charles informer par toutes les villes de sa Comté par Iean de Aqua de Ranello, Maistre rationnal en sa Chambre des Comtes, personnage de sçauoir & d'authorité sur les droicts qu'il pouuoit auoir tant sur celles de son domaine de Prouence, que sur la ville d'Auignon, où se trouua qu'il y auoit enuiron cinquante ans que ceste Cité se gouuernoit en Estat de Republique, nonobstant qu'elle eust esté mise sous l'obeissance du Roy son pere en l'an deux cens cinquante-vn. Charles cependant, qui tant du costé du Roy Sainct Louys son grand oncle, que de celuy des Berenguiers ses ayeuls, auoit quelque naturelle inclination à la deuotion & aux gens d'Eglise, suiuant leur loüable & royal exemple, le deuziesme du mois d'Auril ensuiuant donna pour la recommandation de son ame, & de celle de sa femme ja decedee, pour le droict qu'il auoit aux lieux de Vallensolle, Albarn & Ville-dieu, à l'Abbé de Cluny, Seigneur en partie de Vallensolle.

Information prise par Iean de Aqua maistre des Comptes ou rationnal.

Auignon autrefois Republique.

Le ij. Auril. Donation de Vallensolle par Charles à l'Abbé de Cluny.

Gantelme Sieur de Boulbon & Romanin.

Or auoit Rostang Gantelme Sieur de Boulbon & de Romanin en ces mesmes saisons vn frere germain nommé Bertrand de Boulbon : ce que ie remarque ainsi, parce que jaçoit qu'ils eussent diuers surnoms, si estoient-ils de mesme sang & de mesme pere. Mais c'estoit vne coustume de ce temps (peut estre peu loüable) parmi les Gentilshommes de Prouence, de prẽdre & porter leurs surnoms des lieux, dõt ils auoient la seigneurie, ainsi qu'on le void en ces deux freres, dont l'vn se surnommoit Gantelme, l'autre de Boulbon, en faueur de son fief. Ce qui a apporté auec le temps beaucoup de confusion aux familles & races : voire a fait qu'on n'a peu aisement descouurir les descentes ny les genealogies vn peu vieilles & moisies : de sorte que par la loy de souffrance, longueur d'annees, hardie & indecente vsurpation, plusieurs personnes de petite qualité & detraction obscure sont venuës à estre faussement creuës, sortir de tres-nobles peres, & de tres-anciennes souches & racines, à l'occasion des fiefs & Chasteaux, dont elles ont pris les noms, quoy que acquis par les moyens & richesses de leurs deuanciers, à l'aduanture issus de la lie du peuple, & qu'aucun acte illustre, ny vertus excellentes n'auoient montez au grade des Nobles. Chose de vray que les Italiens, les Espagnols, & mesmes la Noblesse d'Alemagne, qui se tient la premiere du monde, ne pesle-mesleur & confondent iamais : estimans auec bonne raison, que les noms de leurs peres (ie mets les Princes à part) & de leurs illustres maieurs, leur sont à beaucoup plus de Noblesse & de gloire, que les noms des Chasteaux & lieux, qui se peuuent changer & transmettre de main en main, des Nobles aux roturiers, des excellents aux abbaissez, des illustres aux obscurs, & des vertueux & magnanimes aux pusillanimes, ignorants & vicieux. Ce que ne peut aisement la splendeur & la clarté de plusieurs excellents & renommez personnages, si la nature, comme dit vn certain Poëte, ne dort & ne repose vn temps : voire quelquefois iusques à la troisiesme & quatriesme generation, venant à la parfin à se recognoistre & s'esueiller ainsi que d'vn obscur & profond somne.

La confusion qu'apporte aux races de prendre le surnom des fiefs.

Le tasse au Dialogue de la Noblesse.

Il faut donc que ceste matiere m'arreste quelque peu, quoy qu'elle semble meriter vn plus subtil & consideré discours, voire presques vn liure entier, à fin de sçauoir s'il se peut point tirer quelque solide iugement sur la multitude de tant de mesmes noms, qu'on void porter à vne infinité de familles habituees en diuers Royaumes, Prouinces, Villes, & Citez, voire en mesmes lieux & contrees, non seulement esloignees de toute proximité de sang, mais encor de condition repugnante & contraire : de maniere que d'icelles les vns sont roturiers, les autres nobles, les vns vertueux, les autres ignares, les vns hardis, les autres coüards, les vns bons, les autres meschans : bref les vns sortis de loin, de parents excellents, les autres du marc de la tourbe, & de predecesseurs ou serfs, ou du tout enseuelis & incognus : car nous nous rencontrerons à plus d'vne fois chopper contre ce banc. Cela n'a point apporté peu de tenebres à la vraye cognoissance des tiges de plusieurs maisons, pour auoir les vnes changé leurs surnoms hereditaires & naturels aux surnoms de leurs fiefs, comme il en arriua à ces deux freres Rostang & Bertrand, dont l'vn se mettoit de Gantelme, l'autre

Discours curieux & delectable, sur le iugement qui se peut tirer des mesmes surnoms, & pour quoy plusieurs Gentilshommes les ont changez.

Tous ceux qui ont mesme surnom ne sont issus de mesmes, ce qui confond les familles.

de Boulbon,

de Boulbon,& comme en aduient ordinairement aux grandes & puiſſantes maiſons, chargees de pluſieurs & diuers maſles : voire comme ont fait & font pluſieurs, qui s'eſtans fraiſchement ennoblis par l'achept de quelques Chaſteaux & Baronnies, ont quitté & aboli les noms de leurs races obſcures & peu cognues, pour prendre ceux de leurs fiefs, dont ſe ſont eſleuees beaucoup de petites & humbles familles, & de maiſons plebees en authorité, credit & reputation : leſquelles par la longueur, laps de temps, & ſuite d'annees, ſe ſont vantees par vne indiſcrette & ſourde perſuaſion, d'eſtre ſorties des anciens Gentilshommes & premiers Seigneurs de telles places, Chaſteaux & Seigneuries, en faueur de l'oubli des choſes, & de l'vſurpation de leurs noms. C'eſt pourquoy ſagement les Lacedemoniens ordonnerent par decret public, que iamais les noms des braues & tres-vaillans ieunes hommes Harmodius & Ariſtogiton, qui auoient oſté la vie au tyran Hyppias, ne fuſſent donnez à ſerfs ny eſclaues, eſtimants choſe execrable & par trop indigne, que les noms conſacrez à la liberté de la patrie fuſſent honnis & pollus d'vne contagion ſeruile & abiecte. En cas pareil eſtimerent les Romains les prenoms de certains Patrices, qui pour auoir mal merité de la Republique, auoient eſté condamnez à mort, ne deuoir eſtre onques donnez à aucun Gentilhomme de la meſme famille, à fin que leurs noms fuſſent comme eſteints & couuerts auec leurs cendres. Quelques autres ont changé leurs noms par adoptions teſtamentaires, & par heritages laiſſez à telle charge : ce qui eſt tolerable & moins ſuſpect. Autres par aggregations domeſtiques & longues, ou particuliers ſeruices, & affections priuees & continuees à certaines caſades, comme à Gennes : ce qui a donné encor occaſion & priſe de differenter les Gentilshommes anciens des modernes, que les Gennois obſeruent à la lettre, & à la pointe des armes. Autres pour auoir eſté longuement ſeruiteurs & domeſtiques en des maiſons illuſtres, puiſſantes, ou ſeulement nobles. Finalement infinis (car ie ne dis rien des baſtards, auſquels on ſçait ce que les Empereurs donnent & permettent) par loy de ſouffrance, & par faux noms à eux impoſez ou à plaiſir, ou ſortuitement, ou par quelque action remarquable, ſoit vertueuſe, ou non vertueuſe : ont donné à pluſieurs des noms des lieux de leurs natiuitez, pour n'eſtre gueres celebres & cognus que par les villes de leur naiſſance. De ſorte que parmi ceſte confuſion & hachis, il eſt non ſeulement bien malaiſé & tres-difficile : ains preſques impoſſible de deſuelopper ceſte toile, & deſmeſler ceſte fuſee, à fin de la rendre nette d'vne ſeule tire, & ſans nœuds quelconques. Tel inconuenient n'eſt à mon iugement arriué aux maiſons d'Agoult, de Caſtellane, de Simiane, de Sabran, de Villeneufue, de Graſſe, de Ponteuez, de Glandeuez, de Arcuſſia, des Porcellets, de Laranté, de Sado, de Boniface, de Vintimille, de Barras, de Brancas, de Blacchas, de Allagonia, de Requiſtons, de Grimauld, de Albe, de Puget, de Fourbin, d'Eiguieres, & d'infinies autres, qui ont touſiours inuiolablement, & bien religieuſement retenu leurs ſurnoms hereditaires & paternels de temps en temps, & de race en race, ſans forligner, dont la poſterité eſt non ſeulement en ceſte antique poſſeſſion de nobleſſe : ains reputee & tenuë de la vraye & premiere tige de tels anceſtres & predeceſſeurs. Ainſi en faiſoient les Romains, leſquels gardans auec toute reuerēce les ſurnoms de leurs maieurs, ne prenoient iamais le troiſieme nom, que pour quelque inſigne bataille par eux gaignee, ou pour quelque Prouince aſſubiectie & rendue tributaire à leur domination, en eſtans les exemples trop longs & trop vulgaires pour eſtre amenez. Voyons donques s'il ſe peut (ceſte occaſion le deſire) ce qu'il ſemble plus raiſonnable d'en croire, ou pluſtoſt d'en deuiner à taſtons, puis que le iugement en eſt ſi perilleux.

Il ſemble en premier lieu, qu'il faut conſiderer la qualité des noms en pluſieurs manieres, & que la plus grande perplexité de ces choſes ſourde des noms de fiefs, places, villes & Citez : des prez, vignes, foreſts, bois, & telles autres & ſemblables pieces, deſquelles on tire mille diuers titres & noms, fantaſiez & inuentez à plaiſir : parce que de vouloir tirer meſme ſource & meſme origine à quelque famille de la meſmeté de ces noms, ce ſeroit errer lourdement, tant pour ſe trouuer pluſieurs villes, Chaſteaux, bourgs, & quartiers de territoires de meſmes noms en pluſieurs & diuerſes contrees, que pour arriuer ſouuent qu'ils ſeront impoſez à ſimples & pauures ſoldats, aux guerres, compagnies & garniſons, où tous desbordements ſont licenciez par ſi biſarres & diuerſes occaſions, rencontres & motifs, qu'il ſeroit non pas ſeulement importun de les tailler : ains du tout hors du pouuoir de l'entendement humain. Poſé le cas qu'vn mechanique s'appellera du nom, dont vn enfant de France aura

Les guerres occaſions d'impoſer pluſieurs nouueaux ſurnoms. Licentioſa bella

Le changement du vray ſurnom au nom des fiefs apporte tenebres & perplexité aux races.

Maiores autē mei Athenienſes, nomina iuuenū fortiſſimorū Harmodij & Ariſtogitonis, qui libertatis recuperādæ gratia, Hippiam tyrannum interficere adorſi erāt ne vmquam ſeruis indere liceret decreto publico ſanxeruot : quoniā nefas ducerent, nomina libertati patriæ deuota, ſeruili contagio pollui. Gellius lib. ix cap. ij.

Romanorū audiu prænomina Patritiorū quorundam, malē de Republica meritorum, & ob eā cauſam capite damnatorū cenſuiſſe, ne cui eiuſdem gentis Patritio inderentur, vt vocabula quoque eorū deſamata atque demortua cum ipſis viderentur. Idē Gellius cap. eodem.

En combien de ſortes ſe changent les ſurnoms.

Pluſieurs maiſons illuſtres & nobles de Prouence, qui ont inuiolablement gardé leurs ſurnoms hereditaires & paternels Romains religieux à l'obſeruance des ſurnoms.

esté appanagé. Car ay-ie cognu tel quand i'estois eschelier à Paris,qui s'appelloit de Valois,
lequel sortoit de petite & bien vile condition , tant s'en faut qu'il fust de race royale ou du
sang illustre : si par aduanture il n'eust voulu tirer son origine & sa descente de nos premiers
peres, ou du bon Ianus , que les saincts Cayers appellent Noé. Tout tel iugement peut-on
faire d'infinis autres, qui ont tels ou pareils noms de Chasteaux & de lieux , comme ja nous
auons dit. Que si ce sont noms , qui ne soient ny de places,ny de Citez,ny de terres, possef- A
sions ou heritages,ny du nom des quartiers des lieux, où telles pieces sont assises & posees
(ce qui est pourtant malaisé)il faut diligemmēt considerer,si les noms sont cōmuns,en grand
nombre & ordinaires, ou s'ils sont vniques, rares & singuliers. Quant aux premiers , fort
peu , ou du tout point d'apparence , en cognoissant infinis de mesme surnom , dont les vns
sont de race illustre & tres-ancienne , les autres de racine tres-basse & tres-incognue : telle-
ment que ce seroit vouloir voir à clair au cœur des tenebres & de l'obscurité , que d'en tirer
vne consequence certaine, & vn iugement asseuré. Est à noter neantmoins,que ceste regle
peut aucunesfois faillir, & rencontrer, & que plusieurs freres, puisnez & cadets d'vne mes-
me famille,tige,& de mesme nom & armes se pourront disperser en lointains & diuers païs, B
& lointaines & diuerses contrees,qui peut estre viendront à ignorer leurs troncs, descentes,
liens de consanguinité : voire à changer non seulement d'Armes & d'Escussons, mais,selon
que la fortune iouera son roolle , de condition & de qualité : si qu'ils se croiront de toute
diuerse extraction & origine , à cause de la faineantise & negligence de tel ou tel prede-
cesseur & successeur, ou s'ils s'en croyent,& maintiennent ceste suite, & la noblesse de leurs
progeniteurs , auec leur antique blason , pour desdaigner de conseruer curieusement ce
parentage & droict successif,perdront souuent par leur nonchalance , prescription , & pro-
fond oubli des gros & puissans heritages,qui par faute d'heritiers cognus & suiuis,tombent C
en commis & caducité.

Chose assez difficile de droit iem ni discerner ses surnoms. Noble & roturiers de mesme nom.

De mesmes races nobles & vilains.

Qui sçait si les Porcellets de Prouence ont quelque droict aux places & Chasteaux que
possedoient les Porcellets de Naples ? ou si les Villeneufues d'Espagne ont point laissé quel
que heritage caduque, que ceux de Prouence pourroient à l'aduanture repeter ? Car les vns
& les autres sont d'vne mesme extraction en Prouence,en Espagne,& à Naples.

Porcellets & Villeneufues à Naples & en Espagne.

Les Grilles Gentilshommes anciens de Gennes n'ont-ils pas laissé vne certaine somme
d'escus à toutes les filles qui seront de ceste famille ? que Valentin de Grille Gentilhomme
honnotable d'Arles, & le Conseiller Grille de Montpellier pourroient droitement deman-
der , s'ils en auoient à marier : & que leurs enfans pourront fort bien maintenir , pour auoir
tousiours conserué & continué la suite, les armes & la noblesse de leur extraction. Car la D
translation de contree n'empesche pas que ce droict laissé à perpetuité aux Damoiselles de
ceste maison ne soit pareillement transmis aux filles de ceux d'Arles & de Montpellier. Et
si vn Gentilhomme que ie cognois fort bien en eust fait ainsi , il n'eust à l'aduanture perdu
son fief paternel , ny son bien qu'vn estranger possede pour le iourd'huy en la ville d'Ast en
Piedmont , ne luy estant demeuree que la seule qualité de Noblesse, qu'il a tousiours inuio-
lablement conseruee sans aucun reproche ny tache : comme par moyen tout contraire vne
infinité de bien humbles & basses maisons ont regaigné le lustre perdu, & les heritages alie-
nez & deuolus de leurs deuanciers. Quelques autres sont qui ont pris les surnoms de leurs
meres,comme il en arriue en Pologne & en Espagne (i'en cognois en France & en Prouen- E
ce) & se sont mis en credit , splendeur & authorité , ou bien (comme nous auons dit) ont
pris les noms de leurs Chasteaux & Seigneuries: si bien qu'à tous ces changements & em-
brouilles le souuerain remede est recourir aux vieilles panchartes, instruments fideles, &
contracts authentiques , en conferant les dattes & les temps,auec les suites des races & des
masles , iustes successeurs & nepueux , pour en tirer & quasi arracher à force de tenailles &
de lunettes vne indubitable & resolue cognoissance. Car quant aux surnoms rares & sin-
guliers,dont on ne trouue qu'vn seul presques en tout vn Royaume & vne Prouince , il se-
roit à l'aduanture vray-semblable d'en probablement tirer d'vne mesme source tous ceux
de semblable surnom,encor qu'ils se trouuassent habituez en diuerses contrees , païs diuers, F
& de qualité aucunement disproportionnee & differente.

Grilles Gentilshommes d'Arles & de Montpellier originaires de Gennes.

La bien noble famille du Piedmont & du Comtat, a perdu l'heritage de ses deuanciers pour l'auoir mesprisé.

Rerū omniū circulus.

Surnoms rares & non communs , moins suspects.

De ceste maniere les enfans de Denis, qui eussent esté fils d'vn Prince à Syracuse , n'au-
roient esté que ceux d'vn Pedant à Corinthe. Ainsi cognoy-ie vn courdonier, qui est de
l'vne des plus nobles & anciennes races de ceste Prouince , lequel ayant tout de neuf dege
neré, ne pouuant estre reietté du tronc de ceste famille , dont infinis l'ont veu sortir &
naistre : voire ayant changé ses armes à vne vile marque,sa noblesse à vn estat mechanique,

Courdonier de tres noble & ancienne famille de Prouence.

& sa

& ſa generoſité à vne ſerue & baſſe laſcheté (i'excepte la preud'hommie) dans quarante ou
cinquante ans pour le plus, n'en ſera plus recognu: ains ſera reietté, comme vn corps
mort, vn rameau eſtranger & adulteré, & comme vn roturier abiect, non iſſu du noble
ſang, donr il eſt veritablement deſcendu & paiſtri, par luy forcement honni & proſtitué.

Les races vont de la Nobleſſe à la roture, & de l'vn en l'autre.

En la meſme façon qu'apres vn laps de temps paraduanture quelqu'vn des nepueux de ce
A courdonnier (qui encor tienr ie ne ſçay quoy du Noble) reprendra ceſt ancien luſtre, blaſ-
mant la baſſeſſe & peu de cœur de ceſt ayeul, pour auec lettres de reſtitution ſe reioindre
a la premiere Nobleſſe de ſes anceſtres. Telle choſe eſt aduenuë au courdonier, lequel
ayant gaigné la place de Roquebrune, & ietté les inſtruments de ſedentaire à vau l'eau, a
regaigné ſon ancien timbre, & l'heritage de ſes peres par vn ſouuerain & tres-iuſte arreſt du
ſacré Senat de ceſte Prouince. Car il arriue que bien ſouuent les enfans ne reſſembleront
en rien les peres, & ſi ſeronr bien les petits fils & arriere-fils: parce qu'aux familles ſe trouue
vne certaine production d'hommes, ſemblable à celle des choſes qui naiſſenr aux champs.

Courdonier rehabilité à ſō fief & ſa Nobleſſe.

Le Taſſe ſus-allegué au Dialogue de la Nobleſſe.

Au moyen dequoy aucunesfois, ſi la race eſt bonne, il en vient des hommes excellents, &
B puis de nouueau elle recule en arriere, puis encore ſe releue: ce qui procede de la vertu ou
bonté de la ſemence naturelle: comme en la race des Catons, ceux qui furent entre le
Cenſorin & Caton d'Vtique furent tels, que la vertu du premier eut force de paſſer par
leur moyen iuſques au ſixieme ſans ſe corrompre: mais quand elle arriue par vne trop gran-
de diſſemblance, elle ne paſſe pas facilement par tant d'endroits: & ſi bien elle y paſſe, la
Nobleſſe en quelque ſorte en reſte maculee, & n'eſt pas parfaitement nette, belle, claire
& reluiſante, comme elle deuoit eſtre. Ceſte ſeule Nobleſſe ſe pouuant dire parfaite, en
laquelle ne ſuruient aucun forlignement, ſelon ſa vraye definition. Car, *Nobleſſe eſt vertu de*
C *race honnoree par ancienne & continuë clarté.* En ceſte maniere de Philippe naſquit Alexandre,
de Milciade Cymon, & de Veſpaſien Titus: mais leurs petits fils ne leur reſſemblerent pas
beaucoup: comme paraduanture apres quelques ſiecles, la ſemence reprenant ſa force, en
peut engendrer d'auſſi braues & vaillans que les premiers, à tant qu'il ſemble que la Vertu
de la ſemence ayant vn temps dormi, vienne à s'eſueiller tout à coup. C'eſt ce qu'en dit vn
Poëte excellent & diuin, ſur tous ceux de ſon temps & de ſa nation, à la verité doctement
& ſubtilement: mais pourueu qu'il ne luy deſplaiſe, ceſte meſme raiſon ſe pourra alleguer
des roturiers, deſquels bien ſouuent, voire quaſi touſiours ſont nees & ſorties les perſon-
nes illuſtres, vertueuſes, & nobles, ainſi que les eſclairs de l'obſcurité de la nuë. Il
D eſt toutesfois arriué, que pluſieurs Gentilshommes & Seigneurs de diuers Royaumes
ont repris les armes & les noms des Princes & des Roys, qu'ils auoient perdus &
laiſſez, & dont ils ont prouué eſtre veritablement deſcendus: ainſi que de fraiſche
memoire vn Seigneur eſleué de ce Royaume en a fait la preuue, lequel s'eſt rehabilité
aux armes & nom de Luſignan, par arreſt de la ſouueraine Cour de Parlement de Paris
l'an cinq cens octante en ſa reception de l'Ordre du Sainct Eſprit, apres auoir au-
thentiquement & par vieux & fideles documents prouué, qu'il eſtoit veritablement
deſcendu de la royale race des Luſignans, & d'vn cadet de ceſte maiſon, qui pour
ſon appanage ayant eu Sainct Gelais, en auoit touſiours depuis porté le nom, & ſes
E deſcendans iuſques à luy: & ce ſuiuant la vieille couſtume des Princes & Seigneurs
de France, que depuis les priuez gentilshommes onr voulu trop imiter: donr ſont ve-
nues tant de tenebres & de confuſions aux familles, de ſoupçons & d'incertitudes à la
Nobleſſe de pluſieurs.

Definition de Nobleſſe ſelon le Taſſe.

Maiſon de Lanſſac iſſue des Luſignans Roys de Cypre, Hieruſalem, & Armenie.

Sçauez-vous pourquoy toutes ces tenebres & obſcuritez, parce que toutes les ra-
ces des mortels ſont, à proprement parler, comme vn ſeul tronc qui produit plu-
ſieurs maiſtreſſes & groſſes branches, celles-là en produiſent de moyennes, les moyen-
nes de petites, & ces petites des rameaux & reiettons: l'vn en couppe l'vne, l'autre
vne autre, l'vn la tranſplante icy, l'autre là, l'vn en France, l'autre en Eſpagne,
F l'autre en Italie, l'vn en Piedmond, l'autre en Prouence, l'vn en Poloigne, l'autre
en Alemagne: l'vne produit, l'autre ſeche, ceſte-cy verdoye & fructifie, celle-là
meurt, l'vne prend vn nom, l'autre vn autre: ſi qu'il eſt impoſſible de les pouuoir
recognoiſtre apres vn temps, & deuiner ce reietton eſt ſorti de ce rameau, ce ra-
meau de ceſte branche, ceſte branche de ceſte autre, & ceſte autre de ce ſeul
tronc: combien que cela ſoit certainement ce que ſemblent auoir couuertement
voulu declarer ceux qui premiers ont faict les deſcentes & dependances des races

Les diuerſes races biē comparees à vn gros arbre

par arbres & tiges genealogiques, que depuis ceux qui traictent semblables choses ont tousiours inuiolablement obserué. Somme que quand vne famille monstre vne suite certaine, & non incorrompue ny douteuse de deux, trois, quatre & cinq cens ans pour le plus, à peine peut elle creuser plus auant, sans trouuer la boue, ou se fourrer dans des espesses obscuritez & fumees. Ce qui suffira pour ce coup touchant l'asseurance qu'on peut mettre à la multitude de tant de mesmes & semblables surnoms, qui se trouuent, & que ie cognois en plusieurs & diuerses races de diuerses contrees, & de diuerses conditions & qualitez. A

Guilhen Turpin d'Arles recompensé auec plusieurs Gentilshommes de Prouence par Charles.

Au temps donques que les deux Gentilshommes freres Rostang & Bertrand se surnommoient diuersement, l'vn de Gantelme, l'autre de Boulbon, quoy qu'ils fussent de mesme pere, Guilhen Turpin d'vne vieille & noble famille d'Arles, parce qu'il auoit despendu quarante liures (somme notable de ce temps) pour Charles en la guerre de Catheloigne, fut bien amplement recompensé de sa Majesté : comme par semblable magnificence & royale recognoissance furent tous les Gentilshommes de Prouence, qui l'auoient serui & accompagné en ceste illustre expedition.

Le xx. d'Aurvil.

Charles estant à Naples, octroye delay respit à ses feals, qui ont à la guerre de Naples.

C'estoit en ces mesmes temps que ce Roy, qui pour lors se trouuoit à Naples, ayant tousiours aupres de sa personne Guillaume de Cadener, son familier & fidele Conseiller, & plusieurs autres Barons & Cheualiers honnorables, par ses lettres patentes, qu'il adressa à ses officiers de Prouence, voulut & defendit rigoureusement à tous creanciers, de ne troubler, à raison de leurs debtes, par voye de contrainte ny en maniere quelconque, aucun de ceux qui pour le secours de son armee auoient pris la route de ceste guerre, estimant iniuste, que ceux-là receussent dommage, qui abandonnoient toutes choses pour son seruice, & fussent trauaillez les subiects qui tant trauailloient pour mettre en repos leur Seigneur, sans espargner de biens ny de vies. B

Nobles & diuers Gentilshommes de Prouence.

Bertrand de Marseille, Cheualier de grande reputation & authorité, Guyon de Villaret Cheualier de Chasteau-Renard, nepueu de Guillaume de Villaret, grãd Maistre de l'Hospital de Sainct Iean de Ierusalem, Berengnier Gantelme Sieur de Graueson & d'Albaron, [illegible] de Ricaruouas gentilhomme de Marseille, Pierre de Malespine Chanoine de la Major Prieur de Sainct Laurens des Arbres, Adenulphe de Flassans Cheualier, Hugues du Luc, Bertrand du Poget, & Pierre de Albanesio gentilshommes du Luc, decoroient grandement [illegible] mesmes temps la Prouence, seruants fidelement Charles en plusieurs & diuerses charges. C

L'an MCCXCIX.

Rossolin de Fossis des Vicomtes de Marseille & d'Yeres.

Rossollin de Fossis des Vicomtes de Marseille & d'Yeres, selon l'opinion d'aucuns, pretendoit encor quelque droict sur la ville de Marseille : mais a raison du traité de paix, qui fut passé entre Charles premier & la ville, toute la iurisdiction, haute, moyenne & basse de Marseille, demeura & parvint tellement à Charles, que nul n'y a pretendu depuis droict aucun de souueraineté, que les seuls Comtes de Prouence.

Arnaud de Villeneufue engage ses places pour payer ses debtes.

Arnaud de Villeneufue gentilhomme de grãde qualité, & de merite excellent, Seigneur de Trans, de la Motte, & des Ares, durant ces bruits & tumultes de guerre se trouuoit à Naples. Là s'estoit ce Baron tant appauuri & consumé de moyens, qu'il fut contraint de remettre le reuenu de ses places de Trans & de la Motte à la main de ses creanciers pour l'acquittement des debtes, dont il estoit surchargé : de sorte qu'il ne se reserua que le lieu des Ares pour l'entretenement de sa femme & de sa famille. Auec luy estoit Guyran de Simiane, Seigneur d'Apt & de Gragas, au seruice de ce Roy : auquel il vint tres a propos, l'aidant d'vne leste & bonne troupe de Prouençaux, qui firent merueilles d'armes, pour la conqueste de son Royaume : combien qu'aucuns ont escrit que ce fut Rambaud de Simiane, qui emmena ceste troupe à Charles en la guerre qu'il mena au Marquisat de Montferrat. A Naples estoit encor M. Iean de Trets Conseiller & Medecin de sa Majesté, personnage des plus experimentez en son art, & fort heureusement versé aux sciences mathematiques, dont il auoit acquis vn grand & celebre nom sur les plus doctes de son temps, lors que Bertrand de Roquevaire, Iurisconsulte non moins excellent & bien renommé, exerçoit la premiere & supreme Magistrature de Prouence. E

Guyran de Simiane Sieur d'Apt au seruice de Charles a Naples.

Iean de Trets Medecin de Charles grand Mathematicien.

Bertrand de Roquevaire Iuge-Mage de Prouence.

Il semble que quelque Mercure nous arreste en ce pas, & desire en recompense de ce qu'il monstre tant courtoisement le chemin aux passans, & donne les addresses de bien parler, & d'escrire elegamment les Histoires & les Poëmes, de sçauoir quelque chose de la petite & gentille ville d'Apt, que Pline nomme *Apta Iulia* (mais dont peu de fragments nous sont restez touchant sa premiere naissance), & de la tres-noble maison de Simiane, laquelle, outre que c'est l'vne des plus illustres & anciennes de la Prouince (comme nous auons ja fait voir) se maintient issue & sortie des anciens & premiers Barons de Caseneufue, qui ont flory de- F

temps de Charles le Grand à la ville d'Apt, & ont eu l'honneur de loger la personne de ce grand & digne Empereur en leur maison, quand il ruina les Sarrazins, & guerroya par ces contrees. Choses que nous touchons diuersement ez variables tableaux de ceste histoire, suiuant la decence des couleurs, & le contentement de l'œil. Ceste race, quoy qu'elle soit insignement recommandable pour la noblesse de son antiquité, semble neantmoins l'estre A assez plus glorieusement par le priuilege tres-excellent qui fut donné par vn don special à vn ieune Gentilhomme, fils du Baron de Caseneufue, nay aueugle, sourd & muet, lequel reuela miraculeusement le corps de saincte Anne, du temps de ce grand Monarque à la petite ville d'Apt, qui tous les ans fait honnorable memoire de ceste diuine faueur, & du iour de ceste inuention presques en ces mesmes paroles.

L'an de l'heureuse natiuité du Sauueur CLXIJ. la religion des Chrestiens se trouua tellement affligee, & battue des tourmentes & des cruelles & enragees persecutions des Tyrans, que Marc Aurele surnommé le Vray, au demeurant sage & fort loüable Empereur, qui pour lors fournissoit l'an septiesme de sa couronne, delibera d'aller fondre les sanglantes B tempestes de sa tyrannie à la Gaule Narbonnoise, où de ce temps la foy Chrestienne estoit en tres-veneratble credit, & plus particuliere reuerence, qu'en tout le demeurant des Gaules, y ayant tousiours flory & continué depuis l'Ascension du Sauueur. *Histoire miraculeuse ou Legende du fils du Baron de Caseneufue, dont est issue la tres-noble maison de Simiane.*

Vn sainct personnage nommé Auspice, qui estoit pour lors Euesque d'Apt, voyoit par esprit de prophetie la venuë & l'apprest de guerre que ce Monarque Romain faisoit contre la Prouence, auec la prochaine destruction, desolation, & ruine des Temples sacrez, & du sanctuaire de Dieu qu'il deliberoit de raser, & d'embraser de fonds en comble. Mais ce qu'il craignoit d'auantage, estoit de voir profaner par les sacrileges mains des soldats Payens & C Idolatres le venerable corps de la tres-noble ayeule du Christ, dōt les sainctes restes estoient precieusement conseruees dans vne certaine spelonque, où les Chrestiens faisoient leurs vœux & adorations ordinaires par l'intercession & le credit de ceste tres-saincte Dame. *Sainct Auspice Euesque d'Apt voyoit en esprit de prophetie la persecution des Chrestiens.*

Ceste spelonque qu'on void encor pour le iourd'huy fut sur le bruit de ces prochaines tempestes muree & couuerte de terre par ce sainct homme, lequel d'vne deuote pieté appendit vne lampe ardante au droit du coffre où le venerable corps reposoit, qui depuis brusla tousiours, ainsi que vous entendrez : tellement que tromper les yeux du Tyran, & destourner sa mauuaise volonté, iustement sur l'entree de la spelonque il fit dresser quelques degrez à la façon de ceux d'vn theatre, pour aller au grand Autel où se faisoit le tres-auguste & ioumalier sacrifice de la memoire du Redempteur. Et ce fait le declara à ses Clercs & Prestres D domestiques, à fin que quand la persecution auroit fait son horrible cours, & la tourmente furieuse auroit cessé, ils peussent sous ces indices & ces marques trouuer le lieu pour l'ourir & l'adorer comme deuant. Gueres ne tarda que l'Empereur Romain arriua auec vne puissante armee, pour faire venerer ses faux dieux, & se faire redouter, abattant les saincts Autels & les Croix sacrees, pour y poser des vaines Idoles, où les demons s'alloient cacher, & faisoient mille rauages. Alors fut mené deuant le Tribunal du Tyran le bon Auspice, lequel pour auoit trop genereusement respondu, & constamment defendu sa foy, deshonnorant leurs simulachres trompeurs, apres auoir eu le pied couppé, fut finalemēt mis aux tourE ments, & obtint la couronne du martyre, qu'à l'exemple de leur Maistre receurent glorieusement tous ses fideles compagnons, ausquels il auoit reuelé le secret de la spelonque, où la relique reposoit: à tant que le corps de Saincte Anne demeura entieremēt ignoré, enseueli & caché l'espace de six cens trente ans. Desia huict siecles moins huict ans s'estoient passez depuis la venuë du Sauueur, quand Dieu regarda d'vn œil de pitié l'affliction de son Eglise: si cōsidera que la Prouince des Prouinces, situee sous vn ciel tres-amene & tres-doux, tres-sensible & delicate en foy, tres-constante en esperance, tres-excellente en charité, & tres-odoriferante en toute vertu parmi tāt d'ennemis infideles & cruels, en despit de tāt de vents & de F tempestes sanglantes se mōstroit tousiours plus ferme, verte & florissante en pieté. Parquoy il haussa le bras de son courroux, & toucha d'vn genereux & sainct zele, qu'vne ire deuote allumoit cōtre les felons deportemēs de ces barbares. Le cœur royal du grād Charles, qui dés lors portāt sa persōne en ses armes en ces cōtrees, purgea la Prouēce de Sarrazins, deliura les villes occupees, nettoya les forteresses, remōta les Tēples, reuestit les Autels, fut en Arles, redressa le Monastere de Mōtmajour, remit la paix à l'Eglise, & se rēdit finalemēt à la ville d'Apt. Là pour vaquer à prieres, & rendre graces immortelles au Dieu souuerain de tāt de glorieux triomphes & de victoires hōnorables, acquises sous la faueur redoutable de sō tres-sainct & tres-puissant nom, il print logis à la maison du Baron de Caseneufue Cheualier tres-excel- *Spelonque où le corps de Saincte Anne reposoit, muree par l'Euesque Auspice.* *Marc Aurele en Prouence.* *Auspice & ses compagnons couronnez du martyre.* *Ces choses aduindrent l'an DCCXCIJ.* *Charles le Grand en Prouence & à la ville d'Apt.* *Loge à la maison du Baron de Caseneufue*

C'estoit la façon de ce têps, comme i'ay dit au testament du Comte de Sainct Gilles en l'an MCV. Car Iesus-Christ n'a iamais regné. Iean de Caseneufue aueugle, sourd & muet.

lent, issu d'vne tres-ancienne famille, qui estoit en bruit (ainsi parle la Legende, dont i'a tiré tout cecy) du regne du Prophete IESVS. Si bien qu'il semble que par quelque certaine dispotion toutes choses succederent mysterieusement & par haut miracle à ce grand & digne Monarque. Celuy-là ayant choisi pour hospice la maison du Baron de Caseneufue, qui deuoit si magnifiquement renouueller la maison de Dieu toute defaite & profanee, & sous vn tres-heureux auspice faire ouurir l'entree de la spelonque, que le bon Euesque A Auspice auoit muré de son temps, pour descouurir vn thresor, dont Prouence est glorieuse.

Or auoit ce Baron vn ieune fils appellé Iean, aagé d'enuiron quatorze ans, aueugle, sourd & muet de sa naissance. Parquoy Charles auoit fait abattre tous les Temples & les Idoles des Payens, s'aduisa de faire reconsacrer l'Eglise d'Apt par l'Archeuesque Turpin, qui fit la ceremonie requise, & celebra fort deuotement la Messe, en presence de l'Empereur, du Baron, & de son fils. Chose digne d'admiration, & qui ne doit point surmonter la creance des hommes, puis que Dieu peut toutes choses. Tant que le sacrifice dura ce ieune & muet Gentilhomme, poussé de l'Esprit diuin, qui fait les langues des enfans eloquentes & disertes, fit tant & tant de signes, de gestes & de contenances du corps, de la teste & des mains, B frappant des pieds sur les degrez, & l'endroit de la spelonque, que l'Empereur qui s'en apperceut, & en fut grandement esmerueillé, poussé du mesme Esprit, qui seul conduisoit vn si haut & sainct affaire, iugea que ce n'estoit sans quelque secret mystere: si que apres auoir

Les degrez ou escaliers de la spelonque fondus par commandement de l'Empereur.

longuement consideré les actions de cest enfant, & se leuant en pieds, il commanda que les escaliers fussent desmolis & fondus, pour voir que ce pouuoit estre. Or ne furent-ils plustost ostez du siege de la terre qu'on vit la porte muree, laquelle fut encor ouuerte par le commandement de Charles, qui commanda au ieune adolescent aueugle & muet d'y entrer tout le premier, pour voir ce qu'il voudroit faire. C'estoit ce qu'il recerchoit: il n'est plustost dedans, qu'il fait encor signe de cauer & fouyr plus auant aupres du mur, où ils trouueroient vn thresor d'inestimable valeur: ce qui fut fait tout aussi tost. Somme qu'apres auoir C

Lampe ardante qui auoit brusle six cens trente ans sur le sepulchre de Saincte Anne. Miracle de l'aueugle, sourd & muet.

vu peu caué, ils trouuent les degrez de la spelonque & Chappelle sousterraine, où Iean de Caseneufue entre allegrement, & trouue vne lampe ardante, laquelle auoit desia tenu sa lumiere & conserué son feu bluastre l'espace de six cens & trente ans, posee iustement au droit des sainctes & precieuses reliques de la grand' Mere du Sauueur. Ce fut lors que les yeux de l'aueugle furent illuminez, que ses oreilles furent ouuertes, & sa langue desliee, formant à l'instant ces paroles, ICI REPOSE LE CORPS DE SAINCTE ANNE MERE DE LA VIERGE MARIE.

Le corps de Saincte Anne trouué par le moyen de ce ieune fils.

Ce cas du tout inopiné & miraculeux donna autant d'esbahissement à l'Empereur & aux D assistans, qu'il combla de ioye ineffable le pere, & de contentement le fils, lequel recouura tout d'vn coup la veuë, l'ouye & la parole, par la faueur de ce sainct reliquaire que lon trouua incorrõpu dans vne casse de cypres, enueloppé d'vn suaire de suye tres-odoriferant & tres entier, sans auoir durant le train de tant de siecles souffert imperfection ne tache aucune de pourriture ny de puanteur: ayant esté tres-raisonnable, que le corps de celle, du sang duquel le tres-precieux sang du plus sainct de tous les hommes auoit esté formé & tiré, eust esté garenti par grace diuine de la morsure des vers & des pointes de l'infection. Voila en peu de mots l'histoire & le discours de ce miracle, dont i'ay voulu embellir la troisieme partie de ceste Chronique, & ceste piece particuliere à l'honneur de la saincte Mere de la Vierge des E vierges, ayeule de Dieu, de ce grand & digne Empereur de la Françoise couronne de nostre felice Prouence, de l'illustre maison de Simiane, & des anciens Barons de Cazeneufue, ses premiers & vrais ancestres, & encor de la ville d'Apt, où sont plusieurs nobles familles & plusieurs reliques sainctes, comme de S. Auspice & S. Castor, qui en furent jadis Euesques, de S. Martian natif de Seignon, à deux stades ou enuiron d'Apt, de S. Eléazar Comte d'Arian, & plusieurs autres sainctes & deuotes restes, que les fideles Catholiques venerent à iuste tiltre, comme fragmens & memoires des personnages illustres, lesquels ayant esté bons seruiteurs & amis de Dieu, durant le combat de la vie en la guerre de ce monde, triomphent maintenant au Ciel, où ils entendent nos voix & nos vœux, qu'ils presentent à la diuine & F souueraine Majesté, pour la rendre fauorable & propice à nos miseres & mortelles necessitez: en quelle façon & par quel moyen ce sainct corps fut traduit à la ville d'Apt, la Legende n'en sonne mot, dont i'ay recueilli ces choses.

Robert Duc de Calabre auec gendarmerie à Naples.

Ez mesmes saisons que Robert Duc de Calabre, l'vn des fils de Charles estoit semblablement à Naples auec vn grand exercite, & des troupes de gendarmerie: sa Majesté manda patentes à Renaud de Lecto, Seneschal de Prouence, par le cõtenu desquelles il l'aduertissoit

du ſcandale de ceſt horrible & dangereux ſchiſme qui s'eſtoit ja eſpandu & diſperſé par toute la Chreſtienté ſous les menees des Collonois puiſſants, Barons & Princes Romains, leſquels auoient mis en conflict & confuſion toute l'Egliſe : dont la ſaincteté de Boniface auoit receu telle marriſſon, & s'eſtoit tant offenſee qu'ils en auoient encouru ſentence de mort : ſuiuant ce que ce Pape luy en auoit eſcrit. Au moyen dequoy il enioignoit tres-eſtroictement de Lecto ſans y faillir de prendre & ſaiſir ces Barons errans & fuitifs, & les luy emmener, auec bonnes & ſeures gardes, à fin qu'il les peut enuoyer & remettre ez mains de ſa Saincteté. Neantmoins d'informer diligemment & ſçauoir quelle part ils pouuoient eſtre, & quels quartiers ils battoient. Luy manda pareillement autres lettres à la requeſte du meſme Pape, de ne permettre, & prendre ſoigneuſe garde que fuſtes aucunes ne fuſſent armees aux mers de Prouence contre les Genois, ſuiuant les conuentions & traictez auec eux paſſez par Charles ſon pere. Manda d'abondant à la requeſte des Seigneurs Genois lettres à ſes officiers de la Comté de Vintimille, Niſſe, Graſſe, & la Turpie de ne receuoir en ſorte quelconque aucuns transfuges, & rebelles à la Seigneurie : voire que dans quatre iours ils euſſent à les faire vuider, à peine de trente liures, iuſques à trois ceus contre vn chacun, auec tres-expreſſes inhibitions & defenſes à tels deſerteurs de n'auoir à paſſer par les terres de Prouence, permettant neantmoins aux Genois d'y eſleuer forteresſes, pour aſſieger, prendre à force & offenſer le lieu de Morgues, qui s'eſtoit de frais rebellé contre leur Eſtat & Seigneurie.

Lettres de Charles au Seneſchal de Prouence pour prẽdre les Collonois priſonniers.

Lettres à ce que aucuns vaiſſeaux ne ſoient armez en Prouence contre les Genois.

Permiſſion à ceux de Genes d'eſleuer forts en Prouence.

Or auoit Charles entendu, qu'aux villes d'Auignon, d'Aix & de Marſeille pluſieurs de ſes ſujects portoient armes prohibees & defendues, leſquels troubloient par ce moyen licencieuſement la publique tranquillité. Pour reprimer tels excez il manda à ſes officiers de tenir tellement la main à ces inſolences & desbords qu'indifferemment aucuns de quelque qualité qu'ils peuſſent eſtre, n'euſſent à porter à l'aduenir telles armes ny baſtons : ains deuſſent les quitter incontinent, à peine d'eſtre exemplairement chaſtiez & punis, ainſi que tranſgreſſeurs de ſes ordonnances, & violateurs de ſes loix.

Port d'armes defendues prohibé ſur grandes peines.

Vn homicide fut commis en ce meſme temps au lieu de la Baſtide des Iourdans, dont eſtoit pour lors Seigneur Bertrand des Baulx Comte d'Auelin, à la requeſte de ce Prince Charles, manda lettres à ſes officiers, pardeuant leſquels le meffect eſtoit de la remettre aux officiers de la Baſtide, defendant neantmoins au Seigneur des Baulx d'en faire aucune execution, qu'il n'eut eſté cognu premierement quels officiers en deuoient auoir la cognoiſſance, ce que Bertrand qui en pretendoit la iuriſdiction aux ſiens, porta vn peu bien aigrement.

Homicide cõmis à la Baſtide des Iourdãs.

Vn Iuriſconſulte de nos aages a modernement eſcrit, que ce Comte d'Auelin ne recognoiſſoit en rien le Comte de Prouence au lieu d'Aubaigne, dont il eſtoit haut Seigneur. Mais on eſtime que ce perſounage a faict cela, plus pour faire quelque monſtre de ſa ſuffiſance & du ſçauoir dont il auoit bruit : & pour faire la cauſe de la partie qu'il defendoit meilleure, que pour droit, ne bien ſolide appuy qu'il eut en toutes ſes deffenſes : bien eſt vray qu'à l'occaſion des grandes terres, places & Seigneuries que poſſedoit en ce pays le Comte d'Auelin, les Comtes & Marquis de Prouence eſtants enuieux de ſa grandeur, & portants vn peu durement que tous les Princes des Baulx fuſſent ainſi eſleuez & puiſſants, cerchoient de les abbaiſſer & ſubiuguer par droict de teſtament ou de codicil : à fin de les faire deſmordre de tant de places, terres & Seignenries qu'ils tenoient.

Opinion d'vn Iuriſconſulte moderne, touchant la Seigneurie d'Aubaigne qui appartenoit au Comte d'Auelin ſieur des Baulx.

Ce perſonnage, le nom duquel il me plaiſt de taire, a, ce ſemble, ſouſtenu cela, eſcriuant pour ceux d'Aubaigne, contre l'Eueſque de Marſeille, parce que Beral des Baulx faiſant hommage à Charles premier, en l'annee mil deux cens cinquante vn : & encores à Blanche mere de Charles, l'an deux cens cinquante deux, auoit aſſujecti toutes les terres Bauſſenques, hormis celles qu'il tenoit de l'Egliſe de Marſeille, dont eſtoit la Baronie d'Aubaigne, qui fut iufeodee à l'Egliſe Epiſcopale de Marſeille, l'an mil cent ſoixante quatre, par le premier Frideric du ſurnom de Barbe-rouſſe : & depuis l'infeodation par Frideric deuzieme petit fils de ce Monarque, fils de Henry ſizieme, Roy de Germanie, cinquieme Empereur de ce nom, iuſtement l'an mil deux cens. Hommage qui ſous ceſte forme fut depuis renouuellé par Hugues des Baulx, fils de Bertrand l'an mil trois cens vingt & quatre au profit du Roy Robert fils & ſucceſſeur de Charles.

La Baronie d'Aubaigne, appartenoit à l'Eueſque de Marſeille.

Quoy que le ſeul decez de S. Louys Archeueſque de Tholoſe tende ceſte annee aſſez memorable & celebre : ſi n'eſt-il raiſonnable de paſſer auec tant de legereté ſur ſa mort, que nous ne ſçachions quelque choſe de ſa vie, puis qu'outre qu'il eſtoit du ſang royal des

Comtes de Prouence, ayant merité d'estre escrit en caracteres d'or au liure des iustes, il merite bien d'estre au rang des illustres dans les cayers de nostre histoire : non auec vn Panegyrique de ses hautes loüanges, ou de ses gestes, mais auec vn bref & concis Eloge de la briefue & soudaine peregrination qu'il fit en ce monde, pour arriuer plustost au Ciel, où il triomphe maintenant, & iouit de la vision de son Dieu.

Vie de sainct Louys Euesque de Tholose.

Cruautez de Mainfroy contre son pere, son frere, son nepueu.

Charles premier ayeul de sainct Louys (ainsi que nous auons au long recité) fut esleu Roy des deux Siciles & de Ierusalem, par le Sainct Pere contre Mainfroy, fils bastard de l'Empereur Frideric, second du nom, qui fut si grand persecuteur de l'Eglise Catholique Romaine, & qui par ses horribles pechez fut estouffé auec vn coussin de plumes par les mains de ce meschant & desnaturé illegitime son propre fils, lequel nõ assouuy de ce parricide, trempa semblablement ses cruelles mains dans le sang de Conrad son frere fils legitime de Frideric, n'espargnant pas mesme Corradin son nepueu, qu'il voulut inhumainement esteindre & faire mourir de poison, s'emparant par ce barbare & sanglant moyen des deux Siciles, & de Ierusalem. A

Mainfroy excommunié & priué de son Royaume, dont Charles est inuesti.

Ce meschant & sauuage Mainfroy, suiuant les brisees de son pere, fut aussi grand & mortel persecuteur de l'Eglise : ce que voyant le Pape Vrbain, & que ce Prince le trauailloit incessamment, auec le conseil des Cardinaux l'excommunia, & priua de son Royaume, en donnant l'inuestiture à Charles d'Anjou frere de S. Louys, à fin que par le moyen de ses armes, il dechassast ce monstre parricide, fratricide & tyran de la Sicile. Au moyen de quoy Charles apres ceste inuestiture alla contre ce monstre à main armee, qu'il vainquit, & fit honteusement mourir pour ses meurtres, ses demerites, & sa trop plus meschante vie. Mainfroy cependant laissa certaines filles, entre lesquelles Constance fut mariee à Dom Pierre Roy d'Aragon, mais peu apres venant le tocsain des tant espouuentables Vespres de Sicile par l'insolence des François & les menees de Iean Prochite, Charles perdit & sa couronne, & son Royaume de Trinacrie, parce que Pierre estant tout aussi tost apres ce massacre general appellé des Siciliens, se saisit bien & beau de ce Royaume, dont il se disoit legitime heritier & successeur, à raison de Constance sa femme fille du tyran Mainfroy. Ce qui causa de bien mortelles & tristes guerres entre l'Aragonois, & Charles, lequel sans perdre l'occasion ny le temps, tira de ce pas en France querir du secours, d'où il vint en diligence auec vne puissante armee de mer & de terre, pour recouurer la Sicile, & l'arracher des mains des Aragonois. Mais il trouua qu'ils auoient pris prisonnier Charles son second fils, lequel auec peu d'ordre & de conseil, les ayant assaillis du costé de la mer, s'estoit miserablement precipité & perdu. Accident qui toucha si viuement l'ame de Charles, que fondant en dueil il en mourut fort peu apres la desconfiture. Charles second son fils, celuy que nous traictons maintenant, faisant paix auec Dom Pierre, laissa en Barcellone pour ostages Robert, que nous verrons succeder en ses Royaumes & Comtez, & Louys (qui depuis fut Religieux) aagé seulement de xiij. ans, ses deux enfans. Sept ans se passerent, pendant le traicté & les conditions de ceste paix, durant lesquels le Prince Louys ne monstra iamais aucun mauuais visage, ny bassesse de cœur, moins signe d'impatience quelconque, ou d'aigre courroux en vne si gauche detention : au contraire consoloit & donnoit courage à Robert son frere, & aux Barons qui estoient auec luy : de maniere que comme il assistoit au sainct sacrifice de la Messe, & faisoit continuellement secrette priere à Dieu, de ne le sortir de sa prison, tant il estoit content d'estre en ceste douce & salutaire captiuité. Or vacqua si continuellement ce sainct & tant deuot Prince, durant sa detention à l'oraison & à l'estude des bonnes lettres, que en peu de temps il deuint tres-sçauant, iettant des indices, & des rayons d'vn grand admirable & signalé personnage à l'aduenir. Presage qui se lisoit en la grauité de son parler, en la pureté de ses mœurs, & la simplicité de sa conuersation. Prenant donc occasion en ce court exil d'acquerir vne immortelle & durable retraicte, il commença de s'addonner auec son frere à l'estude des sainctes Escritures, ayant pour maistre Frere Pons Carbonnel Cordelier mineur, personnage de grande doctrine, & de tres-sainct exemplaire d'vne noble & ancienne famille de Prouence, si que durant le temps de sa prison, il se vit tres-bien fondé aux premieres disciplines de Grammaire, Rethorique, Logique, Philosophie naturelle & morale, Methaphisique, & Theologie : de sorte que dans peu de temps il eut la grace du sçauoir, & du parler (hautes & tres-excellentes qualitez) voire d'ouurir & d'exposer beaucoup de saincts & sacrez mysteres de l'Escriture, rauissant tellement tous ceux qui l'entendoient en admiration, que sa science estoit plustost estimee infuse & donnee de Dieu, que acquise par enseignement, ou B C D E F

Robert & Louys fils de Charles ostages en Barcellone.

S. Louys ne monstre aucun signe de tristesse durant sa prison.

Exercices de S. Louys.

Frere Pons Carbonel maistre de sainct Louys.

industrie des hommes. C'estoit de vray vn Prince vrayement royal : car il estoit tres-beau & tres-bien formé de visage & de corps, sa face estant de couleur de rose, ses poils crespes & blonds, ses yeux esclatrans & gros, son nez aquilin & longuet, sa bouche vn peu grossette, & tousiours sanglante & vermeille, son aspect graue & doux, ses membres allegres & forts : comme si toutes ces perfections & consonances eussent esté les rayons & les esclats de son ame, toute angelique & diuine. Mais encor qu'il fut tel & si delicat si affligeoit-il

Composition & forme de sainct Louys.

A neantmoins son corps par aspres & continuelles penitences : car quand il estoit petit garçon, & que ses compagnons estoient endormis, il se leuoit du lict, & se mettoit coyement en oraison, sa pieté enuers les pauures estant admirable & royale, & sa chasteté luy estant en tant seuere recommandation, que mesmes allant vn iour voir sa mere, il ne la regarda iamais, asseurant qu'il n'appartenoit à femme quelconque de regarder les seruiteurs de Dieu. Certes il n'est croyable combien de Gentilshommes de ceux qui le seruoient en sa prison, à son exemple firent vœu de chasteté, & dirent adieu au monde : aussi estoit-il singulierement deuot à la tres-sacree & toute nette Royne du Ciel, disant tous les iours son

Exercices de sainct Louys quand il estoit petit garçon. Acte de grande continence & digne parole de S. Louys.

B office. Or comme il commença d'auoir entree aux saincts Volumes : ce fut lors que sa deuotion augmenta, & qu'il print resolution de se vouër du tout à Dieu, & mourir en Religion : de maniere que son lict fut bien souuent la terre nuë. Considerant donques la peruersité du siecle, & l'abbus du monde, qui passe auec plus de vistesse, & de legereté que traict ny qu'oiseau, estant ainsi prisonnier à Barcellone aagé d'enuiron xviij. ans, ja tout illuminé des rayons de la clarté celeste, il luy prit tel desdain & contrecœur des mondaines grandeurs, des humaines superbes & des temporelles couronnes qu'il se resolut de quitter le siecle, pour gaigner le Ciel, & se faisant de l'Ordre des Mendians & Mineurs, au lieu de

S. Louys se resoult à quitter le siecle & à faire vœu de Religion.

C celuy des riches & grands Roys, ensiuiure les traces & les vestiges de ce tant fameux sainct & renommé François d'Assise. Ceste resolution print tellement racine en son cœur, qu'il ne fut iamais au pouuoir humain de l'arracher, ny le destourner de son vœu, quoy qu'il y fut continuellement & opiniastrement sollicité. Il ne peut toutesfois accomplir son desir en Barcellone, parce que les freres Religieux de la Prouince d'Aragon ne l'oserent receuoir de peur de l'indignation du Roy : ce qui l'enflamma d'auantage & l'occasiona à faire publiquement & tout haut vœu de mourir en cest ordre mesme, à ce qu'aucun n'eut plus ny esperance, ny enuie de le distraire de sa saincte resolution. Il aduint par disposition diuine que la paix fut faicte entre le Roy d'Aragon, & le Roy Charles son pere par l'entremise du Pape, & par le mariage de sa sœur auec ce Roy : tellement que les sept ans expirez, despoüil-

D lant ses vestements royaux, il print publiquement la robbe de Cordelier, en la presence des deux Roys, des deux Legats de sa Saincteté, & d'vne grande affluence de Prelats, Barons, & Gentilshômes Aragonois & Prouençaux : apres quoy au iour & feste de tous les Saincts, il fit vn haut & beau sermon aux nopces de la nouuelle Royne d'Aragon sa sœur, où tout le monde fut rauy de l'excellente & sublime douceur de ses paroles. Et cela fait allant auec son pere en Espagne, arriué qu'il fut à Montpellier, ainsi qu'il voulut là faire sa profession, le Prouincial ne l'osa receuoir, pour crainte de la Majesté de son pere : si bien qu'il confirma encor plus solennellement son vœu promis, iurant & promettant à Dieu de n'estre iamais autre que frere Mineur. De là dõques il accõpagna son pere & ses freres iusques à Rome, où il fut tres-gracieusement & auec beaucoup d'honneur receu du Pape Boniface VIII. qui en

S. Louys prend l'habit de frere Mineur.

S. Louys à Rome.

E auoit ouy hautement reciter les merueilles, si que remplissant durant son seiour, toute ceste Cour Romaine d'exemples & de saincteté, le tumulte courtisan luy tournant à desplaisir il s'en alla à Naples, où il prit l'Euangile & la Prestrise : apres la reception des saincts Ordres, il se rendit au chasteau de l'Oeuf, situé sur la mer : lieu de solitude & de contemplation, pour vaquer à la meditation & aux exercices angeliques. Là demeura ce sainct Prince quelques sepmaines auec ses compagnons, & freres Religieux, ains auec infinies & ineffables consolations. Si aduint de ce temps que l'Euesché de Tholose vaqua qu'il falloit pouruoir de quelque digne & venerable personnage : ceste vaccance offrit & ouurit

S. Louys prend l'Euangile & la Prestrise à Naples.

F vne belle occasion à sa Saincteté de l'en pouruoir encores bien qu'il fut absent, & que ce ne fut guieres son desir, estimant ce sage Pape combien seroit heureuse la Cité, qui seroit sous la houlette d'vn tel & si royal pasteur. A ces nouuelles se porta sainct Louys à Rome, où estant il ne voulut iamais accepter l'Euesché quelques prieres qu'on luy sceut faire, qu'il n'eut accomply son vœu, ainsi qu'il fit en presence des Cardinaux & du Pape. Faict qu'il fut Cordelier dispensé sur l'an de l'approbation, il accepta lors l'Euesché, puis se mettant à genoux, promit & iura solennellement que iamais il ne quitteroit l'habit de Mineur, &

S. Louys pourueu de l'Euesché de Tholose.

S. Louys promet & iure solennellement de viure & mourir Cordelier.

qu'il

qu'il obserueroit tres-exactement tout le reste de sa vie, la regle & institution de sainct François : ce qui ne fut sans grande abondance de larmes, de ioye & de contentement a sa Sainctété, & à tout le College Romain. Estant Euesque il s'en alla à Tholose, où receu comme vn Ange mandé du Ciel, & de Dieu au monde, les Tholosains commencerent à dire tout haut & publiquement, n'auoir iamais veu vn si bel homme, ny vne si douce & si parfaicte creature.

Sainct Louys ne veut tenir train de Roy que y qu'il y soit dispensé.

Et iaçoit que le Pape l'eut dispensé de tenir train de Roy, & d'Euesque : si est-ce qu'il ne voulut iamais prendre de son reuenu, sinon ce qu'il estima bastant pour l'entretenement honneste de sa personne & de sa famille, donnant tout le reste de ses rentes à l'Eglise, aux pauures & à Dieu, sans superfluité quelconque en ses meubles, ny en sa table : où iamais n'estoit deuisé & parlé que de saincte & diuine Philosophie. Finalement ceste vie luy semblant vn peu trop splendide & le faschant, ne pouuant plus mener ce train, & desirant tres-ardemment d'acheuer ses iours parmy la solitude & la volontaire pauureté de sa religion, il se resolut de remettre son Eueché entre les mains du Pape, pour en disposer & y pouruoir. A B

S. Louys resolu de remettre & quitter son Eueché.

S. Louys malade.

Parquoy il partit de Tholose pour aller mettre en execution son propos à Rome : mais comme il fut arriué à Brignole, qui estoit le propre lieu de sa naissance, il se trouua atteint d'vne griefue & fascheuse maladie, durant le cours de laquelle cognoissant que Dieu le vouloit appeller à soy, apres auoir faict toutes les choses qu'vn personnage de telle Sainctété pouuoit accomplir, voire tout proche de son terme qu'il estoit s'estant tres-humblement agenoüillé a terre à la reception du tres-auguste & tres-sainct Sacrement des Sacrements, remis qu'il fut au lict, & l'Extreme-Onction donnee, embrassant tres-amoureusement la Croix & se tenant à genoux, enuiron la minuict il rendit sa saincte belle, pure, nette & royale ame au Roy des Roys, ou iour de l'Octaue de l'Assomption de la saincte Vierge cest an deux cens nonante neuf, iour propre de sa Natiuité. Estant tellement beau mort, qu'il sembloit vn Ange endormy, plustost qu'vne creature humaine & sans vie. C

S. Louys estât mort ressemble à vn Ange endormy.

S. Louys mourut aagé de xxiiij ans.

Quand ce Prince alla en Catheloigne en ostage pour son pere, il n'estoit aagé que de xiiij. ans, où il demeura (comme i'ay dit) sept ans : & depuis sa deliurance il n'en vescquit que deux & dix mois, si bien qu'il deceda sur le dixieme mois de son an xxiiij. & presques au boutton esclos de son adolescence. Mais d'autant que sa vie fut briefue & courte d'annees, d'autant fut elle accomplie & illustre de vertus, exemples, sainctété de m[illegible] disciplines, veilles, oraisons, & miracles infinis. Il voulut estre enseuely dans l'Egli[se] des Cordeliers de Marseille, où aduint que durant qu'on faisoit ses funerailles, Hugu[es] de Vins vit cest Euesque à la premiere place du chœur, vestu en son habit de Cordelier auec la corde & le manteau : à tant que apres l'Office mortuaire & la pompe celebree Hugues demanda à frere Raymond Gauffrid, qui auoit esté le xiij. general de cest Ordre, s'il ne l'auoit pas de mesme veu : à quoy respondant que non, vn frere Raymond de Baneyo, Vicaire de Marseille repliqua, l'auoir veu en ceste mesme façon & accoustrement : & que ayant dit *Requiescant in pace*, il estoit soudainement disparu. Or qui voudra voir les miracles de ce sainct Prince, lise la vie des Saincts, ou les Chroniques de sainct François, où sa vie est descritte bien au long, auec les merueilles, & les miracles qu'il a faicts durant sa vie & apres sa mort. Depuis ces choses le Pape Iean XXII. oyant le bruit de ses œuures si excellentes, par dessus tout ordre commun & naturel, le canoniza faisant porter son corps, qui gisoit au milieu du chœur des Cordeliers de Marseille au grand & maistre Autel le viij. de Nouembre l'an mil trois cens & seze, où assisterent quatre Cardinaux, & Robert Roy de Sicile son frere : ceste translation estant faicte de nuict pour euiter le tumulte & la foule du peuple : de façon que sur le poinct qu'on tiroit le sainct corps, on sentit vne odeur merueilleusement souëfue, & bien flairante, laquelle fut sentie des lieux voisins, comme de quelque drogue aromatique & tres-excellente. D E

Hugo de Vins void S. Louys pendant ses funerailles.

Vie de S. Louys au liure vj. du second tome des Chroniques de S. François.

S. Louys canonisé & son corps changé du milieu du chœur au grâd Autel.

Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum eius.

Par mesme moyen fut ce sainct corps mis en vne chasse d'argent pur, où ses reliques demeurerent tousiours depuis en grande veneration iusques à ce que les Aragonois & Cathelans les rauirent au saccagement de Marseille, qui aduint l'an quatre cens vingt & quatre, & les porterent à Valence, où ces sainctes & royales pieces sont encor pour le iourd'huy en tres-grand honneur & deuotion. O sainctes, dignes, & royales testes, dont l'esprit est heureux & couronné d'vn laurier d'immortalité,

si la

si la memoire que i'ay eu de vous en ce coing d'histoire vous est agreable, ayez à gré d'auoir memoire de moy au ciel, où vous iouyssez de l'eternelle felicité, & m'impetrez la grace d'arriuer au bout de ceste longue, fascheuse & difficile entreprise, que ma vie, mes forces, & mon industrie ne presument aucunement d'acheuer & parfaire, sans l'aide de celuy qui m'ayant conduit iusques icy, est le commencement, la perfection, & la fin de toutes
A choses.

Plus belle, plus excellente, ny plus illustre yssue ne pouuoy ie donner aux derniers souspirs de ce siecle, que par la vie & les derniers souspirs d'vn tel personnage. Mais laissons ce S. Prince au Ciel iouyr de la musique des Anges, & entrons au siecle nouueau où nous rencontrerons beaucoup de tres-nobles Poëtes, & au Pape Boniface, lequel fournissant ja l'an x. de son Pontificat (cecy aduint l'an trois cens) deuint grand & capital ennemy de Philippe Roy de France, à raison de quelques paroles, vn peu hautaines & licencieuses, dont ce Pontife auoit vsé contre ce Roy, ainsi qu'on le peut voir ez Françoises Annalles. *L'an mccc. Boniface viij. ennemy du Roy de France & du Comte de Prouence.*

Par mesme raison fut mal voulu ce Pape de Charles, tant parce qu'il estoit proche pa-
B rent de Philippes, qu'à l'occasion qu'il luy donna pour competiteur Frideric, fils de Pierre Roy d'Aragon, au Royaume de Sicile, tellement qu'il fut contraint de traitter auec Frideric touchant ce Royaume vn accord que Boniface confirma. Or fut la fin de ce pauure Pape si triste que Philippes le Bel pour rabbattre son arrogance (ainsi parle vn Historien) fut contrainct de mander secrettement deux cens hommes d'armes sous la conduite de Sarra Colonne Baron Romain, & de Felix de Nogaret Gentilhomme natif des Ceuennes de famille Albigeoise, celuy mesmes auquel Philippe donna en recompense la Baronie de Caluisson, que tient & possede encor le Baron de Caluisson Gentilhomme tres-honno- *Sarra Colonne & Felix de Nogaret vont prendre le Pape prisonnier.*
rable d'Arles son descendant, auec les armes du noyer de Sinople dans *Armes des Nogarets Barons de Caluisson.*
C le champ d'or ancien Escu des Nogarets. Ces deux Gentilshommes allerent scandaleusement prendre au collet le Pape en sa propre maison d'Agnane, au Royaume de Naples, & si l'emmenerent prisonnier à Rome, où il mourut iustement cinquante iours apres, diffamé d'vn Epitaphe, dont ie ne veux soüiller ce papier pour la reuerence de sa dignité, outré (à ce qu'on dit) d'extreme & tres-poignant desplaisir d'auoir outrageusement receu vn rude coup de gantelet sur la iouë du Gentilhomme Colonnois son mortel & capital ennemy. Acte neantmoins meschant, prodigieux & barbare: voire indigne d'vn tel homme. *Le Pape Boniface meurt du desplaisir d'auoir receu vn coup de gantelet sur la ioue d'vn Gentilhomme Romain.*

D En ces mesmes temps florissoient Guillaume des Amalries, dont ie n'ay troué la vie, Lucas de Grimaud, Pierre de Ruere, Bertrand de Marseille, Rostang Berenguier, le Comte de Poictou, Peyre Milhon, Bernard Marchis, Peyre de Valieres, Ozil de Cadars, Louys Emeric, sieur de Rochefort en Poictou, Peyre Hugon, Gentilhomme de Dom Pierre, Guilhen Bouchard Gentilhomme Prouençal, Giraudon lou Roulx, & Pistolette Gentilshommes & officiers de la maison du Comte, rares, beaux & dignes esprits de ce siecle, qu'il faut voir l'vn apres l'autre. *Poetes Prouençaux.*

Luco ou Lucas de Grimaud, natif de Grimaud en Prouẽce fut (ainsi qu'on dit) d'vn tres-bel entendemẽt, & si bõ Poëte que les compilateurs de leurs vies ont fait plus de trois cens
E vers tres-elegans à sa loüange, quoy que le fleau des Poëtes le blasme. On trouue par escrit, qu'il fut amoureux d'vne Damoiselle de l'illustre maison de Villeneufue, des plus belles, & plus accomplies de son temps, & qu'elle luy donna vn certain philtre & breuuage tant violent, & corrosif, que peu de iours apres luy mesme se priua de vie, outré de rage de ses propres mains, aagé sans plus de trente-cinq ans, enuiron l'an cccviij. Cest acte fit auoir des reproches si aigres, & de si furieuses imprecations contre la Damoiselle, pour auoir faict si cruellement mourir vn si digne & fameux Poëte, qu'elle en cuida mourir de douleur. Car apres sa mort plusieurs belles, & doctes chansons qu'il auoit faictes a sa loüange, furent trouuees, & recueillies, auec plusieurs Comedies, pleines de maudissons contre
F le Pape Boniface, dont il fut aigrement taxé: de maniere qu'il auoit esté contraint de les ardre & sacrer à Vulcan. Mais estant meu de iuste furie (chose ordinaire aux Poëtes) & les ayant toutes en sa memoire, il les redigea par escrit, les enrichit, & amplifia de beaucoup: puis en fit present à de Gambaleza, qui pour lors estoit Lieutenant, & Gouuerneur de Prouence: a tant qu'on trouue en vne pancharte toute moisie de vieillesse que ce Lucas estoit originaire de Genues de l'illustre sang des Grimaulds. *De Lucas de Grimaud Poete Prouençal. Le Monge des Isles d'or & S. Cesari. Maistresse du Poete. Le Poete se tua soy-mesme. Ce Poete estoit de Genues de la maison de Grimalde.*

Pierre de Ruere Gentilhomme, yssu de noble maison de Piedmont fut amoureux d'vne *De Pierre de Ruere Poete Prouençal.*

gentilhomme

gentilfemme de la maison de Caraciole de Naples, si bon & tant excellent Poëte Prouençal, que tout ce qu'il composoit estoit agreable, & bien sonnant à toutes sortes d'oreilles nees à la diuine poësie. Comme il eut suiuy long temps les guerres au seruice du Comte de Prouence, & les estudes tout ensemble, selon le temps & la commodité qui s'offroit, & se trouuant ez marches du Comte par cas d'aduanture il deuint surpris de la beauté de ceste Dame, qui pour lors se tenoit en Prouence, fille d'vn tres-noble & fameux Cheualier de Naples: pour laquelle il fit de tres-belles choses, l'aimant vn assez long temps, sans toutesfois iamais obtenir aucune audience ny aduantage d'elle: au moyen dequoy, argent & cheuaux estans presques mangez, il emprunta vn habit de pelerin (robe qui de ce temps estoit de grande Sainteté) puis tira droict en vn chasteau, aupres de la ville d'Aix communement nommé le Puy saincte Reparade, où il arriua enuiron la sepmaine Saincte que tout le monde vacquoit à ieusnes, oraisons & ausmones: là porté il parle au Vicaire de l'Eglise du lieu auec quelques rouleaux de papier en main, faisant entendre qu'il auoit licence de son superieur de ce faire. Si bien que le iour du grand Vendredy à faute de meilleur sermoneur il monta en chaire, où apres les ceremonies requises, & accoustumez preambules il commença à dire quelques suffrages menus & auec vn front haut & releué, à faire esclatter ce chant d'amours, car autre chose ne sçauoit.

Le Poëte prend vn habit de Pelerin. A

Acte plaisant & libertin du Poete. B

Pauc man valgut mos precs ny mos prefics,
Ny iamamen d'ausel, ny flour d'Eglay,
Ny lou plazer que Diou transmet en May,
Quand on vey verds lous prats & lous garrics.
Et pauc my val (segon so qu'yeu vey aras)
Lou dol qu'yeu ay que maucy é m'accor,
Ou qu'yeu fussa rectus soubta vn gran tor,
Que suffertar tant greus douleurs amaras. C

Ceste belle predication, ou plustost sa chanson finie, il continua encor à faire quelques exhortations au peuple, lequel tant il estoit simple, ignorant & grossier, touché de pitié, souspiroit & iettoit larmes en abondance cuidant que ce fut quelque belle & deuote oraison à Dieu, ou à la Vierge Marie, selon l'vsage & la façon des Poëtes de ce temps. Et derechef chanta les sept Pseaumes en tres-elegante rithme, ausquels chacun print vn grand & merueilleux plaisir: finalement ayant donné la benediction au peuple, en descendant de la chaire la teste basse & tout marmiteux, il se planta à la porte de l'Eglise où demandant l'aumosne il en retira son plein chappeau de monnoye. Et cela fait il retourna à Aix par deuers sa Dame tres-bien & tres-proprement couuert, qui le voyant en si bon & honneste equippage, le receut fort gracieusement & caressa peu apres trespassant enuiron le temps que dessus. D

Bertrand de Marseille fut Gentilhomme de Prouence yssu des illustres Vicomtes de Marseille, combien qu'il fut endormy, voire d'vn gros entendement. Mais au poinct mesme qu'il eut frequenté les Dames & fut surpris de la beauté & bonne grace de Porcellette, fille de Bertrand des Porcellets Seigneur du Bourg d'Arles, il deuint galant, esueillé, accord & auisé au faict de l'amour: de sorte que croissant de sens & de sçauoir on le vit en peu de temps vn fort rare & docte Poëte en sa langue naturelle, en laquelle il triompha, & composa de fort belles choses à la loüange de Porcellete. Si qu'en l'vne de ses chansons, confessant l'amour qu'il luy porte, il dit ainsi.

De Bertrand de Marseille Poete Prouençal. Porcellette des Porcellets maistresse du Poete. E

Aquesta estranja amour, non si pot esslugnar,
Tant fort pregon yeu lay dedins ma testa messa,
Que d'enfra mon ostal, ou quand yeu anzi Messa
Ont qu'yeu foy fottament my laissé gazagnar.

Or Bertrand craignant qu'vn autre Gentilhomme qui abordoit Porcellette ne l'eut destournee de son amitié, & ne luy eut fait changer d'affection & de courage, fit vn tres-beau Sonnet, dont voicy les huict premiers vers. F

Sonnet de Bertrand de Marseille.

Dura pietas & trop long panzament,
My fan mourir per trop la desirar.
Son ingrat cor, que ly a fach virar
L'amour qu'auia en my tant fermament:
Mays dont ly ven si courajonzament,
Mauzir en van, tantas ses souspirar,

E si vouler, sen causa retirar
De my, que lay amada couralment

Prouençaux inuenteurs du Sonnet.

Ce qui tesmoigne assez, que nos vieux Poëtes, & antiques Troubadours ont esté non
seulemēt des premiers rithmeurs vulgaires, mais les premiers inuēteurs du Sōnet, cōme on
peut voir par les deux quattains de cestui-cy, qui ayants vne merueilleuse grace & naïfue-
té, n'ont point esté indignes d'estre inserez & recitez en ce lieu cy. Or quelques chāsons que
A ce Poëte sçeut faire, & enuoyer à sa maistresse, tous ces charmes ne peurēt empescher Por-
cellette de se marier à vn Gentilhomme de la noble & anciēne maison d'Eiguieres d'Arles,
dont de douleur il se rendit Religieux au monastere de Mont-majour. Quant à Porcellette
le Monge des Isles d'or a laissé par escrit, qu'en peu d'annees elle eut neuf beaux enfans
masles, & que pour les seruices faicts par Hugues Porceller son frere, tant à ce Charles que
à Robert son fils & successeur, Hugues eut de Robert la Viguerie d'Arles & l'Albergue, que
le Roy prenoit a l'Aurade pres de Tharascō, pour le mariage de Porcellete, fort belle & tres-
vertueuse Dame, attainte du coup de la morr en la fleur de sa ieunesse : le frere & le mary
B l'ayant faite tres-honnorablemēt inhumer & le Poëte Bertrand faisant grauer sur sa tombe
cest Epitaphe l'an mil trois cens & dix, en ces quatre beaux & dignes vers.

Porcellette mariee à la maison d'Eguieres.

Epitaphe du Poëte sur la tombe Porcellette.

Fillas ploras, é vous maires fecondas,
Car lou Soulel de vostre honnour perdut,
Dauant son cours natural ses rendut
En l'ombra, é fin de las Donnas facondas.

De Rostang Berenguier Poete Prouençal.

Rostang Berenguier, Gentilhōme de Marseille fut estimé si bon & tant digne Poëte de
tous les meilleurs escriuains de son temps que tant à l'occasion de sa diuine Poësie que de
C son diuin & tres-noble entendement, il se rendit capable de l'amour d'vne illustre Princesse
qui l'honnora & le fauorisa grandement. Ce personnage pour son haut sçauoir fut grand
amy & familier de Fouquet de Villaret, pour lors grand cōmandeur de S. Gilles, à la loüan-
ge duquel il dressa plusieurs belles & doctes Odes en Prouēçal. Et si fut suiuant la piste des
premiers fort amoureux, ou plustost prodigieusement espris d'vne Dame de Prouence, dont
on n'a peu coniecturer le nom, ny la maison: l'vne des plus habiles sorcieres (selon que dit le
Monge des Isles d'or) de toutes les marches du pays, fut à faire des enchātements, fut a mix-
tionner les drogues, fut à obseruer les nuicts & les iours, fut a donner porions amatoires &
philtres desesperez: n'y ayāt sorte de fascinations qu'elle ignorast ny herbe ou simple en tou-
te la colle ou coustaut d'Any, & sur le dos de toutes les montagnes de Prouence, dont elle
D ne cognut la faculté latente, & la singuliere vertu: de maniere que ceste vieille Medee luy
donna vn breuuage non seulemēt amoureux, mais tellement violent & mortel qu'il en de-
uint fol, & tout perdu de son sens. Ce qui porta tant de pitié & de cōpassion au cœur d'vne
Damoiselle, fille d'vn riche & puissant Gentilhomme de Gennes de la tres-noble maison de
Cybo, qu'au moyen d'vn antidote & souueraine liqueur qu'elle luy fit boire, le Poëte reuint
tout aussi tost en son bon entendement, & premier estat : parce seulement qu'il auoit faict
vne tres-belle & gracieuse chanson à sa loüange. En cognoissance de quoy Berenguier l'ex-
tollant plus que iamais & l'immortalisant par ses rithmes, en deuint grandemēt amoureux,
quittant, & couurant de blasphemes sa vieille & antique Magicienne. Mais cela luy seruit
de si peu que sa nouuelle maistresse qui estoit tres-belle & tres vertueuse ne voulut iamais
E ouurir l'oreille à la melodie de ses persuasions. Ce qui força le Poete de s'en plaindre en la
fin de l'vne de ses chansons en ces tres-beaux & doctes vers.

La Poëte sol à cause d'vn breuuage que sa Medee luy donna.

Le Poete remis en son sens par vne contrepoison qu'vne autre Dame luy donne, dont il deuient amoureux.

Chanson du Poet..

Vautres versez, o Dieux iustes venjaires,
Qu'ell'a son cor plus dur que lou Diaspre,
E qu'yen non pods esbuiar sa rudessa,
Fazez (au mens) qu'en aquestous affaires,
Ella non l'aya ingrat, ny dur ny aspre,
Mais my sia doussa autant qu'a de bellessa.

Voila les vers qui pour auoir trois cens, & quelques ans qu'ils sont faits, n'ont pourtant
F rié de rude, d'impertinēt ny de grossier, si ie suis iuge recevable (tel qu'on n'estime) en ce bel
Art: où i'aduertis en passāt le lecteur que tous les mots Prouençaux qui se terminent en *a* se
doiuent prononcer en *o*, ainsi que le François prononce l'*e* : mais vn peu plus cruement &
tout a plein. Reuenons à nostre Poëte, lequel ne sçachant quel party prendre, par vn ge-
nereux desdain se voulut rendre de l'Ordre des Templiers, sous la faueur qu'il esperoit d'a-
uoir de Fouquet de Villaret son amy: mais il fut deceu de son attēte, & ne le voulurēt point

La lettre a au Prouençal se prononce comme l'o.

Traitté du Poëte côtre les Templiers.

receuoir:ce qui l'indigna si aigremẽt qu'agité de haine & de fureur poëtique,il fit vn traitté fort satyrique, *De la falsa vida dels Templiers*:& neãtmoins fut ouy en tesmoin,en l'information qui fut faicte contre eux:de maniere que pour auoir faussement & iniquement deposé il retomba comme par vn coup du ciel, & par vn chastiment diuin en sa premiere folie, en laquelle il termina ses miserables iours, l'an mil trois cens & quinze, que Philippe Roy de France & Clement VI. residant en Auignon, poursuiuirent ces infortunez Tẽpliers, comme bien à plein nous allons voir. Ce Poëte depuis sa deposition estant appellé par mespris *falsa garentia*, qui signifie faux tesmoin. A

Du Comte de Poictou Poete Prouençal.

Venons au Comte de Poictou,lequel daigna bien faire honneur à nostre poësie vulgaire & Prouençale : car outre qu'il estoit vn Prince sçauant aux sciences honnestes & liberales, encor prenoit il vn singulier & grand plaisir d'auoir sa Cour ornee des plus doctes & illustres Poëtes, qu'il pouuoit trouuer de son temps, lesquels il honnoroit & prisoit grandement, leur assignant bons & auantageux salaires, auec prouisions des plus beaux & plus honnorables offices de sa maison.

Peire Milhon Poëte Prouençal.

Peire Milhon Gentilhõme de Poictou fut son premier maistre d'Hostel,qui pour l'excellence de son bel esprit à la rithme,fit vne chanson à la loüãge d'vne Dame Poicteuine de la maison de Mõtagut,cõmençant *Pueis que dal cor my uen,faray canson nouuella.* En ceste chãson disant, qu'apres longue fatique & trauail continu, il auoit iouyssance de ses amours. B

Bertrand Marchis Poëte Prouençal.

Bernard Marchis, Gentilhõme des mesmes marches fut son Chambellan, lequel ne cedant en grace de rithmer à Milhon, fit vne chanson à l'honneur d'vne Damoiselle de Prouẽce,de la maison des Requistons en vers lyriques,& en ce cõmencement,*Tant ez ma Donna endormida* : au discours de laquelle il s'osa bien vanter d'auoir si à propos & si doucement chãté, qu'il l'a esueillee & retiree d'vn profond sommeil.

Peire de Valieres Poëte Prouençal.

Peire de Valieres, fut son Escuyer tranchant ayant chanté pour Rogere, noble Dame, belle & vertueuse de l'illustre maison de S. Seuerin, transferee de France à Naples : en l'vne de ses Odes disant ainsi, C

So qu'alz autres ez plazer, Es à my grand desplazensa.

En la suite de sa chanson poursuiuant qu'il est né sous tel planette, & constellation, qu'il ne sera iamais que melancolique, comblé de dueil & de marrisson.

Ozil de Cadars Poëte Prouençal.

Ozil de Cadars fut vn de ses Escuyers, qui composa en rithme Prouençale l'art de bien aimer, & chanta à la louange d'vne haute & illustre Princesse d'Angleterre, niepce de son maistre, dont (ainsi que le bruit couroit) il receut d'incroyables & inesperees faueurs : au moyen dequoy il fit vne chanson, commençant, D

Ell' ha son cor tant haut qu'ella mespresa, So que lou ten en grand presé honnour.

que le Poëte fit à dessain, à fin q̃ desguisant ses amours & ses faueurs il imprimat le cõtraire à ceux qui en vouloiẽt mal sentir,disant,qu'il n'est biẽ seant de se tãt & si hautemẽt estimer.

Louys Emeric sieur de Rochefort Poëte Prouençal. Florence de Forcalquier maistresse du Poëte. Peire Hugon Poëte Prouençal.

Louys Emeric, sieur de Rochefort en Poictou, ayant esté vn des principaux secretaires du Roy d'Aragõ,par faux rapports se retira vers ce Comte de Poictou,qui luy bailla estat & place de secretaire : fut amoureux d'vne Dame de Prouence de la maison des Comtes de Forcalquier nommee Florence, à la loüange de laquelle il fit plusieurs belles & doctes chansons, dont l'vne commence,

Cascun iour m'es benafort mays d'vn an Quand you non vezy aquello que tant amy.

Faisant de fort gracieuses lamentatiõs,& disant que *las malas lenguas* l'esloignent de la chose qu'il aime le plus au mõde. Peire Hugon,Gentilhõme de dom Pierre son valet de chãbre fut amoureux d'vne Dame de Prouẽce de la maison de Roquefueil nommee Beatrice d'Agoult que quelques autres ont nommee Agoultz d'Agoult, à la loüange de laquelle il fit semblablement plusieurs belles & ingenieuses compositions en rithme Prouençale l'vne desquelles commence ainsi, *Tous temps amour m'y ten en tal façon.* E

Guilhem Bouchard Poëte Prouençal.

Guilhem Bouchard fut aussi de ses vallets de chãbre,tellemẽt espris des beautez & bõne grace de Dame Tiburge de Laiucel fort noble & ancienne maison de ceste Prouince,qu'il deuint Poëte Prouençal, & se mit à fort doucement, & doctement chansonner pour elle, tesmoin ce cõmencement d'Ode en ces vers lyriques. F

En vous you ay messa Mon cor & m'amour.
(Seguent ma promessa)

Giraudon lou Roulx Poëte Prouençal.

Giraudon lou Roulx fut vn des Gentilshõmes de sa maison,amoureux & poind au vif de Albe-flotte, gentil femme de Prouence, pour laquelle il fit vne chanson,cõmençant ainsi,

Aras saubray s'ha gez de cortezia,
En vous ma donna é si temez pekat,

Aymetic de Sarlac autre Gentilhomme de ſa maiſon chanta à la loüange d'vne Dame d'honneur, de la Comreſſe de la maiſon de Fontenay, nommee Guillaume, de laquelle il ne fut pas moius outré que ſes compagnons, faiſant pluſieurs belles & gentiles Odes à ſon honneur, qu'il addreſſoit touſiours à la Comteſſe, l'vne deſquelles a vn tel commencement. *Aymerie de Sarlac Poëte Prouençal.*

Fin é lyal é ſens dengun engan,
A *Enſins quaquel qua conquiſtat Amours,*
Auray en Paz ſuffertat mas doulours
E non my vac plagnen ny rencuran.

Guilhem des Amalrics fut Gentilhomme Prouençal, viuement touché d'vne belle Dame de Naples de la tres-noble maiſon de Arcuſſia de Capro fille du Comte de Haultemute, laquelle il enuoya faire ſes meſſages d'amour par l'arondelle jaſarde, qui de ſon jargon eſclattant & tirelité l'eſueilloit tous les matins, & ne la laiſſoit repoſer: à la loüange de ceſte Damoiſelle compoſant pluſieurs doctes & tres-gracieuſes chanſons addreſſees à ceſt oiſeau, & quelques chants ſpirituels, dont l'vn commence en ceſte ſorte. *Guilhem des Amalrics Poëte Prouençal.*

Chāt ſpirituel du Poëte.

Diou de mon eſperanſa é ma forſa é vertut,
B *Fay qu'you non ſyey contrary à ta ley pura & ſanta,*
En temps d'auerſitat, quand l'ennemy m'encanta,
E m'y conſeillo d'eſtre eſlugnat de vertut.

Il fit encot vn ſonnet à la loüange du Roy Robert tres-beau & tres-excellēt de ceſte teneur. *Sōnet du Poëte Guilhem à la loüange du Roy Robert.*

Lou Seignour Diou t'exauce, é touiour ty defenda,
Alz malnais iours troublaz, é ty mande ſecours
Rey pouderous al qual, lou poble ha ſon recours,
Apres Diou que ta fach, grand vencedour t'y renda.
C *Lou Seignour que ta fach, tas preguieras entenda*
Faſſa flourir ton nom, tos temps mays en tas Cours.
Pueſques tu veyre en paz, de tous ans lou long cours,
Et que dun bout dal monde à l'autre ayas la renda. *Renda eſt à dire rente ou reuenu.*
Lous vns en cauals fiers, autres en grand armada,
En theſaurs infinis, en cauzas tranſitorias,
S'y fizan totalment é y han eſperanſa:
Mais tu auras de Diou d'excellentas victorias,
E ton Poblé aura ſa volontat armada,
D *A touiour t'obezir, per ton aſſeguranſa.*

Piſtoletta autre Gentilhomme de ſa Cout adreſſa ſes chanſons à Dame Sance de la tres-noble maiſon de Ville-neufue, & à vne autre de la maiſon de Chamdieu en Dauphiné: & ſi fit quelques rithmes dediees à vne gentilfemme de Grimauld de Gennes, à vne de la maiſon de Caſtillon, à vne de la maiſon de Brancas, & à vne de la maiſon d'Eſparton de Prouence. A toutes leſquelles & à leur couple finale il deſire auoir vne Colombe de Surie, ſemblable à celle du faux Prophete Mahomet pour porter ſes meſſages & ſes chanſons. *Piſtelletta Poëte Prouençal.* *Maiſtreſſes du Poëte.*

Tous ces Poëtes cy deſſus nōmez fleuriſſoient de ce meſme temps au ſeruice de ce tant illuſtre Prince, ſi que ceux qui furent à ſa Cour decederent miſerablemēt empoiſonnez des E eaux & fontaines, que les lepreux du pays par la pratique des Iuifs infecterēt, en hayne de ce que le Comte (c'eſtoit Philippes le Long, lequel vint depuis à la couronne apres la mort de Hutin ſon frere) les auoit deſchaſſez, comme vne peſte contagieuſe de France: pluſieurs deſquels ſe vindrent retirer en Prouence enuiron l'an cccxxj. ainſi que recite le Monge des Iſles d'or fort au long: mais en paroles mal couchees & mal eſcrites, & pareillemēt S. Ceſari. *Le temps que fleuriſſoient ces Poëtes au Seruice du Comte de Poitiers.* *En quel temps les Iuifs ſe retirerent en Prouence.*

Laiſſant donc vn peu chanter nos Poëtes auec leurs lires, ſous les ombres des lauriers, & des Myrthes, nous ſuiuons que fut les derniers ſouſpirs de l'an enſuiuāt, Charles ayant eu nouuelles que la Prepoſiture de Pignans eſtoit en quelque diſpute & douteuſe controuerſe touchant ſa iuriſdiction, par ſes patentes donnees à Naples le xxix. Decembre l'an ſezieme F de ſon regne, declara qu'elle auoit eſté fondee par ſes anceſtres & progeniteurs, & qu'eſtant fondation royale, la iuriſdiction n'en pouuoit appartenir à autres qu'aux Roys: ainſi ce debat eut fin, & ne traina point de queuë: combien que ceſte Prepoſiture a eſté tellement fatale depuis, qu'elle a donné occaſion aux derniers malheurs qui de nos iours ont mis à feu & à ſang preſques toute ceſte Prouince, comme nous verrons à ſon temps. Sur ces meſmes occurrences, aduint que les eſcoliers & gens d'eſtude, qui affamez d'apprendre la vertu, ſuiuoient auidemment les lecteurs & profeſſeurs d'Auignon, ſingulierement ceux *L'an mcccij.*

Charles permet aux escoliers d'Auignon de prendre argent à interests, d'vn marchand, sans qu'il en puisse estre recerché en vertu de l'Edict par luy faict contre les vsures.

Magister artis, ingenii que largitor venter.

qui estoient de marches loingtaines & pays estranger (par ce qu'alors les plus celebres personnages d'Italie, France, Alemagne, & Espagne auoient les premieres, & plus honnorables cheres de la Cité) se trouuants plus souuent denuez & legers d'argent qu'ils ne desiroient, suiuant l'ordinaire des Escoliers, que ceste maladie persecute sans intermission & pitié, ne pouuoient trouuer aucuns marchands de la ville, quelle cognoissance qu'ils eussent d'eux, & de leurs parents qui les voulussent secourir par prests & sommes de deniers, sans retirer les interests de leur argent, qui à leurs traffiques rendoit vn gros & aduantageux proffit. Ce A
que toutesfois ces marchands n'osoient faire en aucune maniere, tant pour ne contreuenir à l'Edict rigoureux que Charles auoit faict publier cõtre les vsures, que de crainte d'en estre seuerement punis & chastiez : tellement que ces pauures estudiants combattus de la necessité, maistresse des Arts, oppressez de misere & de faim, & presque reduits aux bords du desespoir, estoient contraincts d'interrompre le cours de leurs estudes commencez, & d'abandonner Auignon. Mais la chose estant venue à la notice des Consuls de la Cité, à fin d'auoir moyen d'entretenir de bons & fameux lecteurs l'Vniuersité, qu'ils s'appercenoient de iour en iour deschoir & diminuer à veuë d'oeil, auec infinis escoliers battans aux champs B
& tirans à leurs maisons, en triste equipage, & bien malostrus, pour n'auoir & ne trouuer dequoy se soustenir & alimenter : tous ensemble se retirerent au Roy Charles, qui de ce temps estoit à la ville de Naples, où apres auoir grauement remonstré à sa Majesté la ruine que pouuoit apporter à sa noble & florissante Cité d'Auignon le rauallement & la cheute d'vne tant fameuse Academie, renommee entre les meilleures de l'Europe : ils obtindrent lettres patentes, portans mandement au Seneschal de Prouence, que d'autant qu'il desiroit grandement l'entretenement & splendeur de son Vniuersité d'Auignon, & que la plus grande partie des estudians continuants leurs estudes commencez deussent s'auancer au C
chemin de la vertu, dont les sciences & les humaines disciplines sont les nourrices : à la culture & moyen desquelles ils peussent à l'aduenir faire quelque bon fruict. A ces fins il vouloit & permettoit de grace speciale & royale aux escoliers & docteurs d'eslire en la Cité vn riche marchand tel que bon leur sembleroit, pour leur fournir argent, & les secourir à leur besoin, a telle condition qu'ils accorderoient entre eux. Permission neantmoins qu'il entendoit durer tant qu'il luy plairoit, nonobstant l'Edict faict par sa Majesté contre les vsures & les vsuriers : de sorte que tel marchand ne peut estre par ce moyen aucunemẽt molesté, ny recerché par aucun de ses officiers, pour le bien & auantage qui en pouuoit reüssir.

Lettres de Charles au Seneschal de Prouence en faueur des escoliers d'Auignon.

Beatrix tiree du Monastere

Il y auoit quelque temps que Charles auoit fait tondre & entrer dans le monastere de Nazaret de la ville d'Aix l'Infante Beatrix sa fille, qu'il auoit destinee à la vie contemplatiue & religieuse. Mais ayãt depuis changé d'aduis, & trouué vn party sortable à sa royale condition, en la personne de l'illustre Marquis d'Esté : par lettres patentes qu'il enuoya à Ricard de Gambateza Seneschal de Prouence, il luy commanda tres-estroittement, que sans communiquer le fait à personne, iusqu'à tant qu'il fut conduit à perfection & consumé, il eut à se porter incontinent & sans remise au Monastere auec main armee, au cas que amiablement il ne peut l'auoir : & là prendre & enleuer la Princesse sa fille, luy oster les habits monachaux, la mener & conduire dans son Palais d'Aix : & l'ayant pourueuë de trois ou quatre Damoiselles d'honneur, la mener auec deux galeres, bien & magnifiquement armees deuers luy à sa ville de Naples, sur tant qu'il craignoit de luy desplaire, & d'enfraindre ses commandemens. A cela n'estant manqué d'vn seul poinct par le Seneschal : à peine fut E
Beatrice arriuee & descendue au port de Naples, où les vents fauorables firent en peu de iours surgir les deux vaisseaux longs, qu'elle fut amenee au Palais du Roy son pere, qui de ce pas apres l'auoir doucement & paternellement accueillie, la fit espouser auec magnificence, & royal appareil, au Prince Azon Marquis d'Esté, fils de ce grand Azus personnage tres-celebre, & tres-renommé entre tous ceux de ceste maison. Ce mesme Azon eut vn fils nommé Frescus de sa premiere femme, lequel ne pouuant patiemment porter ce mariage, grandement fasché & irrité des nouuelles nopces de l'Infante Beatrix auec son pere, oubliant toute loy d'humanité, & tout respect de sang & de fils, voire deuenu plus desnaturé que Caligule & Neron, fit cruellement mourir son geniteur en prison pour la seule ambi- F
tion de dominer, tant eut de pouuoir la passion brutale de ce fils ingrat & pis que barbare. Ce meschant & detestable Frescus à l'aide des Venitiens s'estoit emparé de Ferrare, lesquels neantmoins ayans en horreur sa barbarie execrable, le chasserent & en firent Seigneurs, car c'estoit à ceste occasion & ces fins qu'ils luy auoient presté la main. Ce que le Pape Clement qui premier amena la Cour de Rome en Auignon porta tant

De Gambateza Seneschal.

Beatrice mariee au Marquis d'Esté.

Cruauté de Frescus contre Azon son pere.

dignement

dignement qu'apres plusieurs fulminations contre les Venitiens, & leur Duc nommé Thrasonic, il employa finalement les Roys de France & d'Angleterre, qui les forcerent de mander Ambassade à Clement pour obtenir leur absolution : que le Pape leur accorda apres auoir faict mettre par vne memorable penitence, vn colier au col de l'Ambassadeur François Dandallo, & l'auoir faict marcher par toute la grande salle du conclaue du grand
A Palais d'Auignon (contenant en longueur soixante ou septante pas) à quatre pieds comme vne beste : dont il fut appellé chien, & leur chef & cinquante deuzieme Duc en recōpense.

Penitence enioincte par Clement à François Dandallo Ambassadeur de Venize.

Touchant Ricard de Gambateza il estoit si grand amy, & tant aux bonnes graces de Charles, qu'il le nommoit tousiours en toutes expeditions son cheualier & son familier huissier : & si luy donnoit mille liures couronnes Prouençales d'Estat annuellement. Aussi luy escriuit il, & à Berenguiet Gantelme Gentilhomme de Prouence, d'induire gracieusement les Prelats & Barons du pays à luy fournir certaine somme d'argent pour le soustien & les estançons de la guerre, qu'il menoit aux Royaumes de Naples & de Sicile, conuertissant la somme qui se trouueroit exigee au payement de ses galeres de Marseille, pour les
B mettre en tel ordre & martial equipage, qu'elles peussent singler à l'Isle de Sicile, & s'opposer aux forces de son ennemy. Neantmoins de luy achepter vn nombre de bons cheuaux de seruice, tant pour sa personne que pour ses principaux Barons & Seigneurs bons, forts, puissants, & propres à porter armes : si qu'il se transportast en diligence ez marches d'Espagne à cest effect, à fin d'en auoir des meilleurs & plus excellens. Finalement de luy faire construire six galeres belles, bonnes & legeres, à chambres bien fermees & bien spacieuses, tant pour luy que pour ses Barons, & principaux Gentilshommes, qui le deuoient accompagner en ce voyage, & seruir fidelement en ses conquestes.

Commission à de Gambateza & Gantelme, à fin d'auoir argent pour la guerre de Naples, & pour armer les galeres de Marseille.

Commission d'aller acheter des cheuaux en Espagne.

Commission de faire six galeres.

C Ce fut de ce mesme temps que les Cheualiers de Iesus-Christ furent rangez sous l'Ordre de Cisteaux, que le Pape Iean accorda par ses Bulles dattees en Auignon, le quatrieme du mois de Mars de ce mesme an trois cens & deux, que Bertrand d'Esparron d'vne fort noble & ancienne maison de Prouence estoit Seigneur d'Esparron & de Bellegarde, les armoiries duquel nous rencontrerons en quelque autre endroit.

Cheualiers de Iesus-Christ rangés sous l'ordre de Cisteaux du iiij. de Mars.

D'Esparron Gentilhomme de Prouence.

Si commençoient les praticiens & Notaires Apostoliques Romains à trafiquer, & faire des venues par la Prouence, & y auoit desia fort auant le pied la chiquane & longueur Italienne, dont on voyoit sourdre infinies extorsions & concussions contre les sujects de Charles. Ce qu'il trouua de si mauuais goust & tant aspre, qu'il manda incontinent paten-
D tes à son grand fauory de Gambateza le Seneschal, pleines de marrisson, & de colere, auec expresses desenses, inhibitions rigoureuses & commandement tres-absolu à tous, de ne creer & promouuoir ez offices de ses Comtez de Prouence, Forcalquier, & Piedmont aucuns clercs, ny personnes Ecclesiastiques quelconques : ce qui aduint l'an suiuant trois cens & trois.

L'an MCCCIIJ. du mois de Ianuier.

Chiquane Italienne defendue en Prouence & les Ecclesiastiques [illegible]

D'abondant luy commanda par autres lettres d'essayer & voir de traitter le mariage de Raymond Berenguier l'vn de ses fils auec la Princesse Marguerite fille du Comte de Clermont, mettant soing & diligence telle & si exacte, qu'il peut conduite à perfection ceste chose qu'il auoit à cœur & desiroit infinement.

[illegible] é entre Raymond fils de Charles & Marguerite de Clermont.

Ce fut ceste mesme annee qu'il donna à Bertrand Porcellet fils de Bertrand Seigneur de Foz, faculté de tirer le sel des Salins de Foz auec le sçeu du Seneschal de Prouence, à fin d'a-
E uoir dequoy supporter la despense necessaire à la poursuite & continuation de ses estudes, siecle honnorable, où les Roys, les Princes, les Barons, & les Gentilshōmes estoient desestimez, s'ils n'estoient doctes & sçauans, ou si pour le moins ils n'auoient gousté les bonnes lettres & disciplines nobles & liberales, tesmoins nos Troubadours & Gentilshommes Poëtes, l'an trois cens & quatre d'apres il enuoya lettres patentes à Imbert Dauphin, Comte de Viennois & d'Albon, son cher & bien aymé parent & Conseillier, que non sans grande admiration vne chose auoit touché ses oreilles, qui luy sembloit grandement nouuelle &
F preiudiciable : sçauoir qu'il auoit faict & creé vn Iuge en sa ville de Gap : toutesfois que se confiant grandement à sa prudence, & à la bonne affection qu'il luy portoit, il le prioit, exhortoit, & neātmoins luy enioignoit sur la peine que par luy raisonnablemēt seroit arbitree ou par ses officiers de Gap, de reuoquer tel Iuge : si qu'il se gardast bien à l'aduenir d'attenter semblables choses, cōme luy estants fort desagreables & desauātageuses. Charles estoit de ce temps à Naples, & au dixneufuieme an de son Regne, apres ces choses Guillaume de sainct Gilles, & Iaques de Florence Gentilhomme de Marseille, Capitaines & conducteurs des deux galeres qui auoient porté la Duchesse Sance, femme de Robert Duc de

Faculté au Seigneur de Foz de tirer le sel du lieu.

Les Princes & les Nobles estudioient de ce temps.

L'an MCCCIIIJ. de Decembre.

Le Cōte d'Albonois & Viennois amoinct de reuoquer le Iuge qu'il a creé à Gap.

Clement v. L'an MCCCV.

Recompense donnee aux deux Capitaines de galeres qui menerent les [Princ]esses Beatrix & Sance a Naples.

Cornuts Chevaliers & Seigneurs de Brue.

Oraison sieur de Gap.

Rumeur de la translation du Siege de Rome.

Calabre & la Princesse Beatrix sa sœur enfans du Roy, depuis le port de Marseille iusques dans le port de Naples, eurent en don du Duc Robert (lors Vicaire general de Charles son pere) toutes les tentes & couuertes de drap de soye, dont les deux galeres estoient richement & royalement reuestues: ce qui fut l'an trois cens & cinq, que Bertrand & Blaquier Cornuts Cheualiers estoient sieurs de Brue: & que Raymond d'Oraison, lequel auoit espousé Tiburge de l'illustre maison de Sabran, auoit vne partie de la Seigneurie d'Oraison & de Gap. A

Mais parce que i'entr'oy vn grand tumulte, & bruit de gens, & voy sortir des quartiers du Lyonnois vne espesse fumee de cheuaux & de mules, qui semble s'espendre iusques aux faistes & sommitez des plus hautes & superbes tours d'Auignon (s'apprestent destre couronné de plus belles & riches murailles) où desia le bagage, sous maintes riches & diuerses couuertures brodees d'armoities & d'Escussons diuers de plusieurs Cardinaux, Prelats & Barons arriue: si que tous les habitans s'apprestent à magnifiques entrees, receptions & feux de ioye, preparants les Palais plus amples, & les maisons plus commodes à loger le train d'vne grande & sumptueuse Cour, & d'vn grand & venerable Monarque. Il est raisonnable de sçauoir que c'est & pour combien de temps ce grand Prince, qui est le Pontife souuerain, vient planter l'Estendart de ses clefs & de l'Apostolique Siege dans ceste noble & flurissante Cité: puis que la chose est digne d'estre enquise, estant vn des plus notables changemens qui soit suruenu de douze ou treze cens ans en la Chrestienté, des plus honnorables & inesperez accidens en nostre Prouence: & des plus dignes & memorables remarques de ceste histoire & de ce siecle. Car sept ou huict Papes y regneront successiuement les vns apres les autres, auec vn tel & tant abominable schisme qu'on verra apparoir sur la Chaire sacte-saincte de S. Pierre vn horrible mostre à trois testes, si prodigieux & cruel, qu'il mettra plusieurs grands Roys en besoigne, & en peine de l'exterminer & confondre. De sorte que la grande Rome, Princesse & capitale du monde demeurera en triste & miserable vefuage l'espace de septante ans & d'auantage, qui comme en peu de mots la peinture & l'icnographie du discours que i'ay à traitter. B C

LE SIEGE PAPAL EN AVIGNON.

L'an MCCCV.

[Occasion] du commencement du changement & translation du Siege Papal en Auignon.

APres la mort miserable de Boniface VIII. aduenue xxiiij. iours apres que Sarra Collonois, & Nogaret Gentilhomme Gascon l'eurent mené prisonnier à Rome, Benoist XI. natif de Taruis en Italie, de l'Ordre de S. Dominique, fut esleu en Pontife souuerain, lequel ne se rencontra point si turbulent & iniurieux, que son predecesseur auoit esté: mais se porta ainsi qu'appartient à vn vray Pasteur gracieux, pacifique & debonnaire Potentat, declarant Philippes le Bel absous des censures Ecclesiastiques que Boniface auoit assez inconsiderement fulminé contre luy: mais ce bon Pape qui sembloit mandé du Ciel, ne regna que huict mois & dix-sept iours. D

Creation de Clement V.

Clement V. natif de Gascoigne, Archeuesque de Bourdeaux estant esleu à son lieu: appellé à telle dignité en son absence (car il estoit lors en France) par le College des Cardinaux residents de ce temps à Perouse, en l'an mil trois cens & cinq, à l'instance & pourchas du Roy Philippes le Bel. Le nouueau Pontife tout aussi tost qu'il fut aduerty de son election partit de Bourdeaux & s'en vint à Lyon, non sans grande foule & charge des Eglises par où il passa, mandant à tous les Cardinaux d'Italie de se rendre & trouuer deuers luy, ce qu'ils accomplirent sans contradiction ny delay. Si que le couronnement public & solemnel de ce Pape fut faict en l'Eglise de S. Iean de Lyon, où le Roy Philippes estoit en personne, auec Charles son frere & tous les Princes & Seigneurs de France. Mais la feste fut troublee par vn grand esclandre qui arriua: car comme vn peuple innombrable fut monté sur vne vieille muraille de l'Eglise, pour voir passer si grande pompe & tant de Noblesse, le mur ja cadu que surchargé plus que de raison s'affaissa & tomba tout à coup, accablant & tuant de ses ruynes le Duc Iean de Bretaigne, blessant le Roy, & foulant tellement le Pape mesme, qu'estant rudement abbatu de son cheual, il perdit vn tres-riche & tres-precieux Escarboucle, plaqué en sa thiare ou couronne (que l'on appelle Regne) apprecié six mille ducats. E F

Clement couronné a Lyon.

Mur tombé au couronnement du Pape ou le Duc de Bourgoigne est tué, le Roy blessé, & le Pape foulé.

Le couronnement de ce Pape ainsi desastreusement & funestement acheué, le Roy print congé de luy, & s'en alla marier Louys Hutin son fils à la Princesse Marguerite fille du Duc de Bourgoigne: sa Saincteté d'autre part sortit de Lyon, & s'alla planter en Auignon

gnon pour y faire sa residence. Si fut ce Clement le premier des Papes qui emmena la Cour Romaine, & la Rotte de Rome en France & en Prouence, iustement l'an trois cens & six, où elle demeura enuiron septante-quatre ans,& iusques à ce que le grand François premier abolit toutes telles formes de proceder, & longueurs de chicanneries. Et combien que ce Pontife ne fut sans calomniateurs: aucuns l'ayans voulu blasmer d'auoir transferé le sainct Siege en Auignon pour son interest & plaisir particulier: si est-ce vne fusee qu'il ne vient trop à propos de deuider ny resoudre. Puis qu'il n'appartient à la brebis de faire iugement de son Pasteur,ny au suject d'estre le contrerolleur de son Roy: s'il ne veut estre bien rudement contrerollé & chastié.

Le Pape en Auignon auec la Rotte.

Il n'aduient au subiect de contreroller son Roy.

De ce temps que la Cour Romaine fut deuoluë en Auignon, Charles vnit & enclaua la Principauté de Piedmont à la Comté de Prouence,qu'il donna à Raymond Berenguier l'vn de ses fils,à ceste condition qu'il fourniroit toutes les annees dix Cheualiers de cense,payez & souldoyez à ses despens, pour l'espace de trois mois. Mais ce pauure Berenguier deceda bien tost apres au grand desplaisir des Prouençaux & Piedmontois, qui l'aimoient pour la douceur de sa nature, & l'esperance qu'ils auoient en luy. Apres les regrets de sa mort Charles son pere fit remission de ceste Principanté à Robert son autre fils, ainsi que nous toucherons en l'an mil trois cens & neuf.

Vnion de la Comté de Piedmont à la Comté de Prouence.

Dix Cheualiers de cense à Charles par le Prince de Piedmont son fils.

Par les vieilles panchartes des Archiues d'Aix il se trouue que de ce mesme temps vn Maistre Pierre Gombert estoit Procureur & Aduocat general de Charles, vn Carnanarus de Ricardis Docteur Iurisconsulte, Iuge de Tharascon, d'Altauez & de Camargues, & François de Lecto grand Seneschal de Prouence. Et parce que Charles deuoit vne enorme somme d'argent à Clement, sa Saincteté remit gratuitement à sa Majesté vingt-deux mil onces d'or à elle deuës pour la cense & les arrerages de son Royaume de Sicile, en diminution de trois cens soixante-six mil onces, dont estoit redeuable à l'Eglise Romaine, tant luy que Charles son pere Roy de Sicile & de Naples: & ce en consideration des guerres par luy souffertes, & de l'excessiue despense qu'il auoit faite par mer & par terre, tant à l'occasion de son Royaume,que de son emprisonnement.

Officiers de Charles.

Acquit gratuit de la cense du Royaume de Sicile.

Sur l'estat de ces choses au vingt-deuxiesme an de son regne aduint que Charles se trouua en sa ville de Brignolle, où apres l'expedition de plusieurs & diuers affaires il donna l'office de grand Seneschal de Prouence, Forcalquier, & terres adjacentes à François de Lecto son familier & fidele Conseiller, que Richard de Gambateza, dont nous auons cy deuant fait mention,exerçoit parauant luy, comme il se peut voir par la narratiue des patentes de ceste forme & teneur.

François de Lecto Seneschal de Prouence.

Comme soit que les Comtez de Prouence, Forcalquier, & terres adjacentes nous ayent esté laissees par vn tres-beau & tres-ample heritage de nos predecesseurs. Aussi voulons nous que à nostre honneur & en toute fidelité tu exerces l'office de Seneschal esdits païs auec toute diligence & preud'hommie administrant la iustice sans exception de personne quelconque,laschant & retirant sagement la bride à nos subjects: que tu ne les rompes par rigueur & aspreté, & que par nonchalence tu te gardes bien de pardonner à leurs fautes & delicts: les tenant en bonne & honneste discipline & chastiment, ainsi qu'en nostre presence tu l'as solemnellement promis & iuré: te donnant ample pouuoir sur le mere & mixte empire auec la puissance souueraine de glaiue: comme aussi d'ordonner & oster les offices des gardes,& des reparations des forteresses & Chasteaux. Si t'enioignons par ces mesmes, & commandons que tu ayes à mettre en execution nos patentes, adressantes à de Gambateza ton predecesseur contre les Clercs & gens d'Eglise, touchant l'extinction de leurs excez & desbordements: à tant que par ces mesmes lettres il luy ordonna pour ses Estats mille liures reforciades monnoye de Prouence tous les ans,tant qu'il luy plairoit.

Lettres patentes du Seneschal.

Iustice harmonique recommandee.

Commission de refrener les excez des gens d'Eglise.

Gages ordonnez au Seneschal de Lecto.

D'auantage manda par autres lettres au mesme de Lecto,d'enuoyer en diligence ez marches de Piedmont à Raymond de Lecto, qui là exerçoit la dignité de Seneschal, cent bons & lestes Arbalestriers: & si declara plusieurs de ses officiers de Prouence inutiles & superflus, qu'il retrancha tant pour les indeuës exactions qu'ils commettoient, que pour le nombre effrené qui lors s'y voyoit grouiller: commandant tres-expressement par ses patentes de les interdire & faire cesser à l'exercice de leurs offices incontinent & sans delay.

Raymond de Lecto Seneschal de Piedmont.

Retranchement du nombre des officiers de Prouence.

De ce mesme pas s'achemina sa Majesté à Marseille, où lettres furent tout aussi tost despeschees de sa part au nouueau Seneschal de Lecto, de faire desloger de Meyrargues, Elzias d'Allamanon son valet de Chambre, auquel il auoit conferé la Chastellenie de ce

Chasteau de Meyargues osté à Elzias d'Allamanon valet de Chambre de Charles, & donné au Comte de Thelesie.

Elzias remis au Chasteau de Manne.

Valets de Chambre, Chastelains & Clauaires anciennement Gentilshommes & Nobles.

lieu durant sa vie : & en laisser paisiblement iouyr Barthelemy Signolfe de Naples, Comte de Thelesie, grand Chambellan en son Royaume de Sicile, auquel il en auoit fait recentement le don pour son habitation & de sa famille, allant faire sa residence en Prouence: establissant par mesme moyen Elzias au lieu & Chasteau de Manne, à ce qu'il ne restast despourueu, deslogé & mal satisfait. Ce qui s'accorde auec du Haillan, qui asseuté qu'anciennement les valets de Chambre du Roy estoient gentilshommes & d'extraction noble: A
& encor auec ce que nous auons dit ailleurs, que nos Comtes de Prouence n'admettoient aucuns ez offices de Chastelains & Clauaires s'ils n'estoient Nobles & gentilshommes.

Sibylle Dame de Thollon fait vn legat aux Freres Mineurs de la ville d'Yeres.

On trouue que Charles en l'vne de ses parentes fait mention qu'vne Sibylle Dame de Thollon auoit donné à Charles son pere, auquel il succedoit, la ville de Thollon : & que, ayant legué quelques sommes d'argent aux Freres Mineurs d'Yeres pour acheter des liures d'Eglise, & autres choses necessaires, Charles ordonna qu'ils fussent payez, pour satisfaire tant à l'intention de la Dame Sibylle, qu'à l'achept des liures requis au seruice de Dieu & aux heures canoniales prescriptes de l'Eglise : ce qui fut de poinct en poinct executé.

Histoire tres-belle escrite en rithme par vn vieil Poete prouençal.

De ceste Sibylle se void encor vne tres-belle histoire dans vn Poëte Prouençal, qui de ce B
temps a fort elegamment escrit en rithme les miracles de Sainct Honorat de Lyrins, en ces propres termes.

Iauffred Seigneur de Thollon, qui auoit eu de sa premiere femme vne fille tres-belle, fort sage & vertueuse, appellee Sibylle, estoit en traicté & sur le poinct de la marier, auec ample & riche dot à vn beau & noble Damoisel (ainsi dit la rithme) nommé Cassiao le Courtois, Gentilhomme de Marseille. Sur le pourparler du mariage aduint que la seconde femme de Iauffred, qui auoit vne ame maligne & peruerse par vne malice formee, ou plustost par vne insigne trahison, pensa en son cœur de mander au puceau Cassian (secrettement toutesfois & par messager à ce apposté) que Sibylle saos doute aucun auoit C

Grande trahison & perfidie d'vne marastre.

forfait à son honneur, & consenti à estre putain : si qu'il eut bien à se garder de la prendre à femme, ny à s'abandonner & soumettre à vn blasme tant reprochable & si vilain, puis qu'vn Escuyer en auoit iouy, & cueilli le premier fruict de sa virginité. Au coup de ceste tãt desagreable nouuelle, le Damoisel se trouue tant estourdi du coup & reculé de son intention, qu'il mande incontinent au Cheualier Iauffred pere de la Damoiselle, comme il ne pouuoit & ne vouloit se marier : le suppliant au demeurant fort gracieusement de n'interpreter son action ny à iniure, ny en mauuaise & sinistre part. Le bruit de ce refus inespeté vola incontinent par tout le païs : de maniere qu'il vint frapper dans les oreilles de D
Iauffred, qui plein de grande marrisson manda venir sa femme vers luy pour l'enquerir de ceste triste aduanture, & pour sçauoir certainement ce qui estoit d'vn tel forfait. Mais c'estoit faire la mortelle partie, iuge & tesmoin de son intention & de son project, comme il aduint. Elle qui ne demandoit rien mieux, luy dit qu'il estoit veritable qu'vn ieune Escuyet entretenoit amoureusement sa fille: mais que ce n'estoit chose qu'elle luy eust voulu descouurir, pour ne le fascher & trister. Sur vn tel & si rude coup Iauffred dolent & affligé à l'extreme mande querir tous ses Escuyers & seruiteurs : & fait de ce pas enfermer Sibylle en

Vœux de Sibylle à Sainct Honorat.

perpetuelle captiuité dans vne tour. Ceste sage & chaste Damoiselle porta auec tant de douce patience ceste iniuste prison, qu'elle ne fit iamais qu'employer le temps de sa detention en deuotes & sainctes prieres à Dieu, & au bien-heureux Sainct Honorat, auquel elle auoit tres-particuliere deuotion de luy conseruer son droict, & faire voir à clair son innocence : puis que par son intercession tant de miracles se voyoient sortir tous les iours en E
faueur de ceux qui recouroient à luy : promettant au surplus de luy donner vn pelerinage tous les ans durant sa vie en memoire perpetuelle d'vn tel benefice : Dieu receut l'encens & l'odeur de sa priere, & ne voulut permettre celuy qui estoit nay d'vne Vierge, que la virginité fust ainsi faussement deshonnoree & noircie : tellement qu'vn iour que Iauffred auoit assemblé vne grande compagnie de Barons & de Gentilshommes pour les festoyer, ainsi qu'ils estoient assis à table, prests à prendre leur repas, sa meschante femme se prit à crier soudainement, & d'vne fort haute & terrible voix, tesmoignant ce qu'elle enduroit: F

Intercessions des Saincts approuuees de tente antiquité ne sont de peu de force.

A l'aide, à l'aide, à mon secours : car Dieu & le bon Sainct Honorat veulent maintenant faire voir, que i'ay meschamment accusé Sibylle : de sorte qu'à ce tumulte la feste fut troublee d'vn costé, & resiouye de l'autre. Parquoy Sibylle fut incontinent visitee par Dames sages, & matrones bien entendues en telles choses, qui la trouuans entiere & non corrompue, en allerent tout de ce pas faire le rapport au Gentilhomme Cassian malade à la mort: lequel sous le vent d'vne nouuelle si douce & tant agreable, saute incontinent du lict, monte

à cheual,

à cheual, & brosse droit à Thollon, où il espousa auec beaucoup de triomphe sa chere Sibylle, qu'il conduit apres au Marquis de Marseille son pere. Maugo (car ainsi estoit appellee ceste mauuaise marastre qui l'accusa) ayant en occasion si solemnelle publiquement confessé sa meschanceté & sa diabolique imposture.

Ceste histoire recitee par ce Poete Prouençal, auec vne grace fort naïfue & bien excel-
A lente, selon le temps d'alors, voire telle qu'il n'est aisé de la desguiser ou amplifier, sans luy faire quelque tort & la profaner, aduint à Thollon, ville dont quelques-vns veulent donner les commencements à Thurrenus, qui regna cinquante ans en Italie, enuiron MCCCCLXXXVIJ. ans auant la venuë du Messie, apres que la mer Rouge se fut rassemblee & rejointe, pour engloutir Pharaon & ses chars. Car les histoires disent que Thurrenus auec vne armee nauale aborda quelquesfois aux mers de Prouence. Ce qui les meut à tirer les fondements de ceste ville de ce Roy, semble estre les diuers noms que plusieurs Geographes luy donnent de *Thuronectium Taurentium, Tauroenta, Tauroentum*, & tels autres, consonans auec le nom de Thurrenus, qui sont plustost fables qu'histoires. Quelques autres deriuent
B l'origine de ces noms du mot *Phoca*, qu'ils interpretent Taureau, estimans que les Phocens qui aborderent aux mers de Marseille l'appellerent ainsi depuis de leur nom, que depuis les Latins changerent ainsi diuersement : mais comme Phoca signifie vn veau marin, & non point vn bœuf ny vn taureau, il est bien aisé à voir que si les premiers en ont dit des fables, les seconds en ont fait des contes.

Origine & fondation de Thollon.

Ptolemee, Strabo, Iule Cesar & autres.

Quoy que ce soit, il est croyable que c'est vne ville fort ancienne, tant pour l'importance du port, qui est vn des plus beaux & meilleurs du monde, que pour la grande commodité & abondance des eaux, la temperature de l'air, & son assiete naturellement inforça-
C ble. De maniere que si ce ne fut Thurrenus qui l'a fondee, il faut qu'elle aye pris son commencement des Phocens, qui apres auoir fondé la ville de Marseille, peuplerent toute la coste de Prouence iusques à Nisse : parce que le port plus beau, plus important, plus spacieux, & plus proche de Marseille, se trouue celuy de Thollon, des diuerses ruines duquel nous traᵉcterons en quelque autre lieu. Ie diray bien en passant, qu'on trouue dans vn certain vieil martirologe precieusement conserué à Venise, touchant les anciens Euesques, lesquels y ont residé, ces mesmes paroles : *Gratianus Episcopus Tollonensis missus à Beato Cleto successore diui Petri. Multi allu inantur : putant enim fuisse Episcopum Turonensem. Tollonum enim est Ciuitas prope Massiliam.* Ce qui fait voir depuis quel temps Thollon est ville Chrestienne.
D On tient que la maison de Saincte Ialle soit extraite des branches du mesme tronc de Iauffred, parce qu'il porte encor pour le iourd'huy le surnom de Thollon auec le Signe d'argent sur l'Escu d'azur de ses armes : mais comme c'est chose que ie ne veux asseurer, ny desasseurer, quoy que la maison de Sainctе Ialle soit des premieres & plus nobles du Dauphiné, tesmoin le grand Maistre de Malte. Ie m'en tairay pour reuenir à mon Charles, lequel estant ja paruenu au XXIIJ. an de son regne, & se trouuant à la ville d'Aix sur le mois de Ianuier de l'an trois cens & sept, despescha lettres par Barthelemy de Cappue Cheualier Logothete, & Protonotaire de
E Sicile, à François de Lecto, comme pour le soulager de la charge de Seneschal, qu'il exerçoit en ses Comtez de Prouence & de Forcalquier, auec tant de peine & si peu de repos : il vouloit que desormais la Seneschaussee fust distinguee en deux corps, & diuisee en telle maniere, que celle de Prouence auroit pour ses Vigueries & Bailliages.

Escus des Thollons Seigneurs de Sainct Ialle.

L'an MCCCVIJ. le XXVJ. Ianuier.

Prouence distinguee en deux Seneschaussees.

La Viguerie de Marseille, la Viguerie d'Aix, le Bailliage de Thollon, la Viguerie d'Yeges, le Bailliage de Sainct Maximin, le Bailliage de Brignolle, la Viguerie de Draguignan, la Viguerie de Grasse, la Viguerie de Nisso, le Bailliage de la Comté de Viutimille, le Bailliage de Theoniers, le Bailliage de Castellane, & le Bailliage de Monstres. Et que la Seneschaussee de Forcalquier contiendroit les Bailliages de la vallee de Demont & Va-
F lasturane, le Bailliage de Digne, le Bailliage de Sisteron, la Viguerie de Forcalquier, le Bailliage d'Apt, le Bailliage de Pertuis, la Viguerie d'Auignon, la Viguerie de Tharascon, la Viguerie d'Arles, le Bailliage de la Mer, autrement des Maries, le Bailliage de Real-Ville, & le Bailliage de la Val d'Olle.

Vigueries & Bailliages de la Seneschaussee de Prouence.

Vigueries & Bailliages de la Seneschaussee de Forcalquier.

Au moyen de ceste distinction, Charles qui de la foy, loyauté, & preud'hommie de Gerard de Sancto Elpidio son domestique & fidele, tres-honnorable Cheualier, auoit tiré de bonnes & suffisantes preuues, voulut pouruoir ce personnage, tant pour sa fidelité & son merite, que pour la sage experience qu'il auoit en toute sorte d'affaires de consequence, de

Gerard de Sancto Elpidio Seneschal de Forcalquier.

l'office de Senefchal en la Comté de Forcalquier, tant que feroit fon bon plaifir, & à temps: auec tres-exptes commandement à le Lecto de ne s'entremettre en façon quelconque, ny enjambet fut fa charge ez marches de la Senefchauffee, felon les limites par luy prefcrites aux Vigueries & Bailliages. Au furplus il manda & commanda au nouueau Senefchal de ptendre bien garde à l'exercer auec modeftie & probité : fi qu'il prit les derniers errements de de Lecto, pour decider & determiner les affaires concetnants fon authorité : luy ordonnant pour fes Eftats cinq cens liures refotciades annuellement, entendant qu'il fuft content de cela fans plus. A

Eftats & gages du Senefchal. Or fe porta depuis Elpidio fi honnorablement & auec tant de poids & de mefure en fa charge, qu'elle fut fans plainte & reprehenfion, dont Charles l'en aima beaucoup. Mais parce que le funefte exploit des Templiers fe rencontre en cefte faifon, & qu'il eft autant notable qu'efpouuentable, il eft neceffaite de le reciter, & laiffer ces humbles & baffes chofes qui ne peuuent fouffrir vn ftyle magnifique ny releué, cõme fera ce difcours.

Aboliffement & deftruction des Templiers. Il femble que ce fiecle ne foit deftiné qu'à meurtres & carnages, & que les feux & le fang de la Sicile conuient la Prouence au fang & au feu : car fi la tragedie de leurs Vefpres a efté efpouuentable & horrible en la deftruction des pauures François, celle qui aduint en la deftruction & ruine des infortunez Templiers n'eft pas moins prodigieufe, lamentable & funefte, fi l'information qui d'eux fut faite en ces mefmes temps en Prouence eft veritable & non controuuee. B

Ceux qui commandoient les Empires de la terre de ce temps, Clement V. du nom eftoit Pontife fouueraln en Auignon, Albert fils de Radulphe Empereut des Romains, Philippe furnommé le Bel Roy des François, Edouard fecond Roy d'Angleterre, Ferdinand IV. Roy de Caftille, Alphonfe XI. du nom Roy d'Efpagne, Dom Denis (qui l'an deuant auoit marié le Prince Alphonfe fon fils auec Beatrix Infante de Caftille) Roy fixieme de Potrugal, & Charles II. Roy de Sicile & de Naples, dont le tegne nous parcourons, Comte de Prouence, quand prefques fur le coup mefme que les Heluetiens, qui depuis fe nommerent Suiffes, refpandirent fi cruellement le fang de tous les Gentilshommes, fous Stoffacher autheur & chef de cefte tant execrable occifion (fiecle de fang & de malheur.) Les Templiers & tout leur ordre furent cruellement tourmentez par toutes les parties de l'Europe, & mefmement en Prouence. Alors tomberent de tant horribles accufations fur leurs teftes, & de tant de parts, que ma plume a quelque forte d'horreur de les efcrire, pour l'incertitude où flotte mon efprit en les efcriuant. Car combien que aucuns leur mettoient fus des crimes eftranges, deteftables & prodigieux, comme le peché contre nature, & l'abominable fodomie (où Venus fe change en vne autre forme, & les Empereurs commandent que les loix s'arment de fureur) auec des facrifices cruels & horribles du fang humain : outre que la Iurifdiction & Seigneurie de Ierufalem eftoit par leur fraude & trahifon tombee entre les mains des Barbares, des Sarrazins, & du Turc : fi eft-ce qu'il y en a eu d'autres qui ont efcrit que Philippe le Bel ayant conceu vne mortelle haine contre les principaux de leur ordre, à raifon de leurs grandes & puiffantes facultez, richeffes, Chafteaux & Seigneuries, atteint d'auarice les fit ainfi cruellement traicter plus pour l'affection defordonnee qu'il auoit de recouurer leurs grands biens, que pour quelque zele ou crainte de Dieu qui le touchaft. C D

Difcours de la deftruction des Templiers, & des crimes à eux impofez.
Vbi Venus mutatur in alteram formam, &c.
Les richeffes fufcitent l'enuie.

Par le commandement donques du Pape, il prit en vn mefme temps tous les Freres Templiers, efpars & femes en France, comme fi l'horrible fon des cloches Vefpertines de Sicile, & les funeftes exploits des Suiffes en euffent defia formé l'exemple, la maniere & le ton. Tout autant en fit Charles de tous ceux de Prouence, qui n'eftoient en petit nombre, que par preuentions & tefmoins, il fit punir de diuers tourments, & finalement brufler & mourir : combien qu'ils eftoient premierement admoneftez, que là où ils voudroient quitter, condamner & detefter leur Religion, & renoncer à leur ordre, ils pourroient efchapper les tourmens, les feux & la mort. Mais il n'y eut pas vn feul d'entr'eux qui ne perfeueraft & ne voulut demeurer ferme en fon opinion iufques au dernier foufpir de fa vie, ny qui efuentaft iamais de fa bouche vne feule indecente ou mauuaife parole contre fon ordre & fa profeffion. Et de vray depuis le commencement du monde, aucun mortel n'auoit veu ny ouy raconter vn fpectacle fi trifte, ny vn exemple de telle conftance & tant folide fermeté. Si pluftoft ce n'eftoit pertinacité & obftination, l'vn prenant bien fouuent le vifage & la couleur de l'autre. Car l'affeurance & l'inuincible refolution qu'aucun des principaux & plus fignalez monftrerent en leur mort & au fupplice fut belle, tant admirable & inouye, qu'elle rendit la caufe de Philippe d'autant plus fufpecte, qu'il vfa enuers eux (comme E F

Eftrange conftance des Templiers.

fembloit)

sembloit) plus enflambé d'auarice, que meu d'aucun zele Chrestien, non d'vne Françoise iustice, ains d'vne trop barbare & sanglante cruauté, s'il est ainsi qu'en parlent ceux-là.

Les autres ont laissé par histoires, qu'ils ne tenoient aucune impie ny moins heretique opinion, & que le Pape Clement fit celebrer vn Concile à Vienne l'an trois cens & onze, auquel il abolit auec bien grande raison & bon conseil cest ordre: confisqua tous leurs biens, A & releua de leurs despoüilles & conquestes les Hospitaliers, qui depuis furent nommez Cheualiers ou de Sainct Iean, ou de Rhodes. Quelques autres ont escrit que les Roys de France, d'Angleterre, de Naples & d'Espagne conspirerent contr'eux, pour les possessions, Chasteaux, terres & Seigneuries qu'ils tenoient & iouyssoient en leurs Royaumes par vne fort longue possession: & pource qu'ils parloient trop à la faueur de leur bouche trop librement & publiquement des vices de la Cour Romaine: chose sacree, qui ne venoit à eux de syndiquer, leuans des fausses impostures & calomnies au sainct Siege Apostolique. Au moyen dequoy ils irriterent tellement contr'eux la fureur de ce Pape, qu'ils en furent ainsi B chastiez & ruinez de fonds en comble, combien que quelque Iurisconsulte aye laissé par escrit d'auoir ouy dire à l'vn des Commissaires, examinateurs des tesmoins ouys contre les Templiers de ce temps, que leur ordre fut destruit contre tout droict & raison: & que le Pape plein de mal-talent profera de sa propre bouche telles paroles: *Que s'ils ne se pouuoient destruire par voye de iustice, que ce fust à tout le moins par voye d'expedition, à fin que son cher fils le Roy de France n'en peust estre scandalisé.* Mais sauf l'honneur de ce Docteur, ie n'y croy pas: attendu que les saincts Peres, estans guidez du S. Esprit, non seulement aux Conciles & resolutions de la foy, ains en toutes choses importantes & hautes, pour la prerogatiue de leur souuerain Vicariat en terre, ne peuuent aisement commettre telles iniustices & absur- C ditez, s'ils n'ont des ames diaboliques, ne deuant sortir de leurs bouches sacrees (quoy qu'ils soient hommes) que paroles de clemēce, de paix, de pardon & de saincteté, & non de sang & de meurtres, que l'Eglise ne cognoist point. Or void-on encor pour le iourd'huy en vn tres-vieil instrument, d'irreprochable teneur, qu'en ceste mesme annee Philippe le Bel estant au Monastere Royal de Nostre Dame, iouxte l'Autel du Pont, manda lettres de commission à Hugues de Cella & Odoard de Malodinis Cheualiers, & encor au Seneschal de Beaucaire, au narré desquelles ce Roy par maniere d'admiration vse de semblables paroles.

Opinion des autres touchāt la destruction des Templiers.

Opinion d'vn Iurisconsulte de ce temps touchant les Templiers.

Paroles que le Pape, selon aucuns, profera cōtre les Templiers.

Les Papes ne peuuent aisement commettre des grandes iniustices.

Commission du Roy de Frāce au Seneschal de Beaucaire pour informer contre les Templiers. Iuxta aram Pontis.

Hugues de Cella & Odoard de Maladinus Commissaires sur le faict des Templiers.

Paroles contenues ez lettres du Roy Philippe touchant les actes detestables des Tēpliers.

C'est vne chose deplorable, pleine de lamentations, aigre & bien amere: chose horrible & cas monstrueux, à quoy il faut longuement & bien penser. Chose terrible à ouyr reciter, crime detestable, abominable, d'execrable meschanceté, & de grand & prodigieux scan- D dale & forfait. Chose totalement inhumaine, reculee & tres-lointaine de toute humanité, & de long temps, au rapport de plusieurs personnages dignes de foy, non toutesfois sans vn grand estonnement & frayeur, auec vn vehement & horrible bruit, paruenue à nos oreilles. Que les Templiers vrais loups cruels, sous la peau d'vn agneau, sous l'habit & manteau de religion, quand ils entrent en leur ordre, nient par trois fois Iesus-Christ d'vne horrible barbarie & detestable cruauté, luy crachants autant de fois contre la face, & que tous nuds ils baisent celuy qu'ils ont de neuf receu en leur profession. En premier lieu par le derriere, secondement au nombril, finalement à la bouche: si que par apres au deshonneur de l'ex- E cellence & humaine dignité, selon leur vsage profane & meschant, l'vn apres l'autre les baise tous: de maniere que apres, que auec leurs œuures & actes detestables ils ont offensé la diuine loy, sans honte de violer, ny crainte de honnir la loy des hommes, ils s'obligent & font vœu de s'exposer l'vn l'autre en cest execrable & tres-infect vice de sodomie, sans qu'ils s'en puissent excuser ny defendre quand ils en seront requis.

Parquoy ayant traicté de cest affaire auec le Pape Clement nostre sainct Pere, les Prelats, Princes & Barons de nostre Royaume, & ayant cerché tous moyens pour tirer la verité d'vn si nouueau & damnable faict: nous qui sommes constituez & ordonnez du Dieu souue- F rain pour la defense de la foy & l'Ecclesiastique liberté, ayant esté deputé sur ce faict par sa Saincteté Guillaume de Risins de l'Ordre de Sainct Augustin, Inquisiteur de la foy auec plusieurs coniectures tant par les charges & informations par luy prinses, que par plusieurs & diuerses presomptions legitimes & probables contre tels ennemis de Nature & de Dieu: combien que les vns soient coulpables, les autres innocens: toutesfois pour la grauité du cas, & que de tāt de choses horribles lon ne peut tirer aucunement la verité. Par deliberation de nostre Conseil, eu l'aduis des Prelats, Princes & Barons de nostre Royaume: Voulons & mandons, que vous preniez au corps toutes & chacunes les personnes de l'ordre des Templiers, sans exception quelconque, & iceux remettiez sous le iugement & cognoissance

Philippe procede auec conseil contre les Templiers.

Philippe commande qu'on prenne les Templiers.

des Iuges Ecclesiastiques : que tous leurs biens meubles & immeubles vous preniez & saisissiez sous nostre main, pour estre gardez & conseruez, iusques à ce qu'autrement en ait esté par nous ordonné.

Ces lettres furent donnees au Royal Monastere de Nostre Dame *iuxta Aram Pontis*, l'an trois cens & sept : en vertu desquelles Odoard, l'vn des Commissaires, ayant vaqué à l'exploit de sa commission, rescriuit à Philippe, auquel il enuoya le contenu de son information en ceste sorte. A

Contenu des informations contre les Templiers enuoyez au Roy Philippe.

Nombre des Templiers emprisonnez auec leur confession & deposition.

Odoard de Moledinis Cheualier à Philippe Roy de France, salut. SIRE, Ie vous fay sçauoir, que i'ay fait tout mon pouuoir de prendre au corps, & saisir les biens des Templiers de nostre Seneschaussee de Beaucaire, dont i'ay fait inuentaire fidele, en ayant pris iusques au nombre de quarante-cinq, entre lesquels sont cinq Cheualiers & vn Prestre, & m'estant soigneusement enquis d'eux, pour sçauoir la façon de leur reception & profession. Tous par moy interrogez, & tres-exactement l'vn apres l'autre examinez, ont fort librement confessé, & se sont accordez en leurs depositions : telles qu'en leur entree celuy qui est receu, baise au dos & par derriere en premier lieu le receuant, secondement au nombril, tiercement à la bouche : en apres baise les autres Freres assistans au Chapitre, sur le poinct qu'il est receu. Cela fait le receuant dit à celuy-là qu'il reçoit : que si aucun des Freres se veut ioindre & paillarder auec luy, il le deura soustenir & endurer sans repugnance, comme tenu de ce faire par les statuts & loix de leur ordre. Et toutesfois nient tous aucune sodomie auoir iamais esté parmi eux commise ny perpetree : nient pareillement auoir iamais esté requis d'aucun de leur ordre de telle & semblable vilainie. Quant à la Croix ils sont diuers : Plusieurs ont dit & confessé, que quand ils sont receus, le receuant leur monstrant la Croix en lieu secret (en laquelle est l'effigie & representation de Iesus-Christ) luy fait nier tout ensemble la Croix & le Crucifié, luy donnant entendre que Iesus-Christ estoit vn faux Prophete, & qu'il auoit esté cloué au poteau de la Croix pour les deceptions & tromperies dont il abusoit le monde : tellement qu'il faisoit par trois fois l'vne apres l'autre, crachant desdaigneusement autant de fois qu'il l'abiuroit contre la Croix. Les autres deposent que Croix aucune ne leur a iamais esté presentee où fust l'Effigie de Iesus-Christ, mais que tant seulement ils la mettoient en leur robe, & que le receuant la leur faisoit nier, & dire que Iesus-Christ estoit vn faux & meschant Prophete : en quoy plusieurs se trouuent de mesme accord, touchant ce faict. Quant aux choses esquelles les autres sont discordans, Vostre Maiesté, Sire, le pourra bien amplement & au long voir par les informations que i'en ay faites, que tout aussi tost que i'auray closes & parfaites, i'apporteray & tendray moy-mesme ez mains de vostre Maiesté. B C D

Sodomie confessee & niee par les Templiers.

Horribles actes des Templiers contre la saincte Croix & le Sauueur.

En quoy sont accordans les Templiers.

Courdon des Templiers.

Sur l'article du cordeau, qu'on a de coustume de leur donner, tous les quarante-cinq s'accordent & confonnent à leurs depositions : à sçauoir, que certain cordeau, ou ceinture estroite leur est donnee en leur reception, qu'ils ceignent sur leur chemise, & sont tenus porter tout le temps de leur vie, en signe qu'ils sont inuiolablement astraints aux choses par eux promises en leur entree. Niant pourtant tel courdon auoir iamais esté pris d'aucune teste ou idole, comme aussi sont tous d'accord à nier, de iamais auoir adoré ny veu adorer idole ny simulacre quelconque en aucune assemblee de Chapitre Prouincial : excepté seulement vn Frere Pons Gaillard Commandeur de Lignac, qui depose auoir veu en la ville de Montpelier, en vn Chapitre Prouincial y tenu, vne teste mise sur vne Arche, laquelle fut adoree par les Freres du Chapitre apres l'heure de Complies, asseurant quelqu'vn d'entr'eux auoir ouy dire que certaine teste auoit accoustumé d'estre adoree en leur Chapitre. Quant à ce qui regarde la consecration de la saincte Hostie, vn seul Prestre des Templiers en a confessé tous les erreurs, disant que celuy qui le receut à l'ordre luy commanda de ne la consacrer à l'Autel, ny moins dire les paroles requises à la consecration & sacramentales sur l'Hostie qu'il esleuoit & monstroit au peuple, ny à celles qu'il donnoit aux Templiers, quand ils faisoient la Communion. Ce mesme Prestre a dit & confessé l'auoir exactement obserué, selon qu'il luy auoit esté tres-estroitement enioint, touchant les Hosties qu'il distribuoit aux autres Freres, quand ils se presentoient à la Table : mais que pour celle de son eleuation à l'Autel, qu'il monstroit au peuple, quelle estroite & rigoureuse defense qu'on luy eust fait, il la consacroit tousiours dans son cœur, auec la mesme intention & les propres paroles sacramentales à ce requises. Il en y a neantmoins quelques-vns (peu toutesfois) qui ont deposé, que lors qu'ils faisoient la Communion, ils croyoient & sçauoient fort bien ne receuoir que des fueilles blanches, & des Hosties non consacrees : E F

Teste adoree par les Templiers au Chapitre de Montpelier.

Templiers faisoient la Communion auec Hosties blanches.

finalement

finalement deposent & soustiennent tous, que jaçoit qu'ils iurassent & confessassent telles
erreurs de parole & de bouche en leur reception : en leurs cœurs pourtant ils retenoient vn
ferme & constant propos, plein de bonne volonté de demeurer, perseuerer, viure & mourir
en l'vnité de la foy de l'Eglise Apostolique & Romaine. Ce sont, Sire, toutes les choses que i'ay *Templiers promettent vn de bouche & vn autre de cœur.*
peu tirer de leur bouche, & les depositions qu'ils ont faites, que ie n'ay plustost peu enuoyer
A à vostre Majesté, pour l'empeschement de vos affaires, auec vostre Seneschal de Beaucaire.

Ceste information côtre les Templiers, qui est bien la plus prodigieuse, horrible & inouÿe
qu'on ait iamais escrit ny laissé par histoire, fut faite en Prouence en cest an CCCVIJ. qui est
vne chose aussi digne de remarque, que monstrueuse & detestable : & qui estant veritable, fi-
dele & non supposée, comme il est à croire par les procedures des Commissaires : la plus
douce peine, & le plus gracieux supplice que tels blasphemateurs, sacrileges & idolatres pou-
uoient esperer, estoit la mort & le feu : tellement qu'il semble, suiuant ceste inquisition, qu'on *Selon ceste information le Pape & le Roy de France sont sans coulpe.*
ne puisse iustement blasmer Clement ny Philippe d'en auoir fait vne rigoureuse recerche,
B vne mortelle & cruelle execution, & vn exemple espouuentable. Maintenant voyons leur
prompte cheute, misérable ruine, & funeste persecution.

Les choses de mauuais & cruel exemple (comme i'ay dit assez ailleurs) deuroient estre *Persecution des Templiers en Prouence.*
enseuelies au silence perpetuel, pour les dangereuses imitations qui s'en peuuent ensuiure &
tirer, quoy qu'Erostrate ait appris, combien telles defenses sont inutiles : & de nostre temps le
Cheurier de Nismes, qui pour faire parler de soy lascha ses cheures dans les vignes de tout le
territoire, qui ne faisoient que bourgeonner. Car comme le Tocsain general des Vespres de
Sicile se fit en vn mesme iour, mesme heure & mesme poinct : il sêble qu'apres la piste & l'ou-
uerture de cest execrable, diabolique massacre, & prodigieuse tuerie, la persecution des Tê-
C pliers deust estre comme vn deluge vniuersel & general par toute la Chrestienté : parce qu'on
peut bien aisemêt voir aux chartres du Roy de ceste Prouince de ce mesme têps, & aux regi-
stres des Têpliers qui estoient en ce païs, qu'en execution de la sentence proferee par le Pape
Clement côtre ceux de l'ordre, sa Saincteté auoit mâdé lettres à tous les Potêtats & Princes *Prise des Templiers en Prouence suiuant le commandement de Charles en vn mesme iour.*
Chrestiens de les tous exterminer, & saisir leurs personnes & leurs biens en vn mesme iour :
qu'il en auoit entr'autres escrit de bône & bien noire encre au Roy Charles, lequel se trouuât
de ce temps à Marseille en adressa lettres closes & seellees en bien grande diligêce à tous ses
Iuges, Viguiers & officiers de Prouêce du xiij. du mois de Ianuier, dôt les paroles sont telles.

Novs vous enuoyons nos autres lettres encloses sous nostre petit seel à ces presentes, d'vn *Lettres de Charles à ses officiers de Prouence.*
important affaire & secret negoce. Par leur teneur nous vous commandons & enjoignons
D sous le serment que vous nous deuez, & sur la peine de la confiscation de vos corps & de vos
biens, que les ayans receuës en vos propres mains, sans les mentionner, ny en tenir propos à
personne viuante, vous les gardiez & teniez tres-secretement sans les ouurir : les gardant &
les tenâr closes en la mesme façon qu'elles vous seront rendues, iusques au xxiiij. du present
mois de Iâuier. A ce iour q̃ ie vous marque, auât qu'il soit clair, voire plustost en pleine nuict,
vous les ouurirez, pour apres la lecture faire, mettre exactement leur contenu en execution à
mesme iour sans aucune faute. Et gardez-vous bien sur tout qu'il n'y ait aucune negligence,
fuite, ou conniuence de nostre part, sur tant que vous craignez de perdre vos corps & vos
E biens : Nous certifiant par escrit, de la main de l'vn de vous, de ce que fait en aurez. Donné
à Marseille le xiij. iour de Ianuier sous nostre petit seel, signé CHARLES.

Les missiues diuerses & particulieres aux diuers officiers de Prouence contenoient sans
plus ce bref discours, & cest estroit commandement : mais les patentes closes & secrettes
parloient ainsi. CHARLES par la grace de Dieu Roy de Naples & de Sicile, Comte de Pro-
uence, Forcalquier, & terres adjacentes : A tous nos officiers salut. Suiuant l'expres mande- *Lettres secrettes & closes, sur la saisie des Templiers en mesme iour & heure par le commandement de Charles.*
mêt de nostre S. Pere le Pape à nous secrettemêt enuoye : Nous vous mandôs & cômandons
par ces presêtes, si côme à chacû de vous appartiêdra, que incontinêt icelles receuës, sur peine
F de confiscatiô de corps & de biens, tout sagemêt, cautemêt & secrettemêt vous ordôniez, &
faites que le xxiiij. du presêt mois de Iâuier vous preniez, ou faciez prendre & saisir au corps,
tous les Têpliers de nostre Côté de Prouêce, Forcalquier, & terres adjacêtes, & les mettiez ou *Narré des lettres.*
faciez mettre & traduire auec bônes & seures gardes à leurs despês, ez prisôs les plus fortes & *Le xxiiij. Ianuier estiné à la prise des Templiers.*
seures que vous aduiserez. Et neantmoins leurs biens, meubles & immeubles, debtes, noms,
actiôs & droicts quelcôques, vous mettiez par descriptiô & inuêtaire, deputãs bôs & loüables
Cômissaires, pour iceux regir & gouuerner, iusques à ce qu'autrement par sa Saincteté ou par
nous en aye esté ordôné : tellemêt q̃ de tout le côtenu en nostre presêteCômission, vous procé-
diés à l'executiô d'icelles sans dissimulatiô aucune. Dôné à Marseille, le xiij. Iâuier, l'an de grace
CCCVIJ. En vertu de ses patêtes secrettes, le xxiiij. du mois, les Iuges, Viguiers, & autres officiers

de Prouence, suiuant leur teneur & commission, procederent à la saisie des personnes, biens, meubles, & immeubles des freres Templiers: lesquels puis apres & sans delay furent condamnez à mort par diuerses sortes de supplices: tous leurs biens meubles confisquez à Charles, qui en fit part à sa Saincteté, & les immeubles donnez & deuolus aux Gentilshommes Hospitaliers de S. Iean de Ierusalem, qui depuis furent appellez de Rhodes, & maintenant de Malte. Peine à la verité tres-bien ordonnee & iustement appliquee contre telle secte d'idolatres & deserteurs abominables, au moins si ceste estrange information, que fit le Commissaire Odoard de Malodinis, & l'inquisiteur de Risins estoit, comme i'ay dit au commencement de ceste tragedie, veritable, & non imposture malicieuse & promeditee, ou si la force des tourments ne leur fit point dire plus qu'ils n'auoient fait & perpetré, attendu que les Empereurs commandent auec grand courroux aux loix de s'armer & ensanglanter contre tels pechez execrables & desnaturez, pour la puanteur & abomination desquels certaines villes ont esté autrefois arses & deuorees du feu du Ciel, voire tout l'Vniuers englouti des celestes desbordements & des ondes au premier & general Cataclisme. A

Peché de sodomie detestable.

Charles à Marseille confirma la donation du Comte de Forcalquier aux Hospitaliers de Sainct Gilles. Officiers d'Auignon saisissent la tour de Villeneufue.

Charles donques estant à Marseille, de mesme main confirma aux Hospitaliers de Sainct Gilles la donation des places qui leur auoit esté faite par le Comte Bertrand de Forcalquier l'an mil cent octante-six. Enuiron ce temps suruint vne bien grande controuerse entre le Roy de France & le Comte de Prouence, pour raison de la garde du portal du pont d'Auignon: parce que les officiers de la Cité se saisirent bien & beau par force d'armes & voye d'hostilité de la Tour du pont du costé de Villeneufue. Mais comme le Roy Philippe l'ayant entendu, ne l'eut trouué bon, elle fut remise en son premier estat par l'expres cõmandement de Charles, qui le fit ainsi, tant pour n'irriter contre soy les armes de ce puissant & redoutable Monarque, que parce qu'on redoutoit qu'il ne se leuast quelque gros tumulte & vent de rebellion, à raison de la rigoureuse & cruelle execution exploitee sur les miserables & infortunez Templiers: de ce temps estoit vn Raymond Gauffrid Seigneur de Cadarache. B C

Gauffrid Seigneur de Cadarache. L'an MCCCVIII. le v. May. Testament de Charles.

Apres la piteuse & lamentable tragedie de ces Freres Religieux, Charles l'vn des autheurs & poursuiuants de cest eschaffaud & de ce sanglant & funeste ieu, qui deuint malade en son Chasteau-neuf de Naples, touché de quelque apprehension de la mort, fit son testament l'an suiuant trois cens & huict sur les premiers iours du mois de May, à fin de laisser en paix ses sceptres, ses couronnes, & ses Comtez. Il institua son heritier vniuersel & legitime successeur Robert son premier fils Duc de Calabre. Et si Robert decedoit sans masles ou femelles, luy viuant ou apres sa mort, substituoit son heritier vniuersel ez mesmes sceptres, terres & Seigneuries celuy de ses masles, qui, selon la collation du Royaume de Sicile, faite à Charles premier son pere par l'Eglise Romaine, deuroit succeder. Ce cas defaillant, celuy quel qu'il fut qui naistroit de l'vn de ses enfans, aux Royaumes de Ierusalem & de Sicile tant seulement, & ez autres terres & Seigneuries, exceptees toutesfois les Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont, & les autres terres tant acquises que à acquerir: ausquelles choses en ce cas, à sçauoir ou la femme succederoit à tels Royaumes, substituoit Philippe Prince de Tharante ou d'Achaïe son autre fils. Que s'il ne viuoit, substituoit ez mesmes Comtez, terres acquises & à acquerir vn de ses autres fils masles nais ou à naistre, qui le premier sortiroit apres Philippe. Et si nuls de ceux-là qui seroient nais apres Philippe n'estoient en vie, substituoit l'vn de ses nepueux masles naiz ou à naistre, descendans des viuants. Et si le premier nay masle n'estoit en vie, substituoit le premier nay de son autre fils suiuant, esdites Comtez, terres & Seigneuries: & ainsi suiuammënt de ses autres fils. Que si luy viuant, le Duc Robert venoit à deceder, & laissoit des enfans masles, nais ou à naistre: cas qu'ils ne fussent appellez à la succession du Royaume de Sicile, selõ qu'il est dit cy dessus, substituoit les enfans d'iceluy Duc de Calabre. D E

Philippe Prince de Tharante, substitué.

Nepueux substituez. Les enfans du Duc de Calabre.

Laissa par droict d'institution au susnommé Philippe son fils deux cẽs onces d'or payables toutes les annees tant qu'il viuroit, qui luy seroient assignees, outre & par dessus les Principautez d'Achaïe & de Tarante: esquelles il l'instituoit pareillement heritier. Et s'il mouroit auec enfans luy viuant, substituoit les enfans ez mesmes Principautez. Laissa par droict d'institution à Iean & Pierre ses fils, les Comtez & terres qu'ils iouyssoient: que si elles ne valoient quatre mil onces d'or, sçauoir deux mil pour chacun de reuenu, il entendoit que le reste leur fust suppleé: laissa par mesme droict à ses autres fils du present ou d'autre mariage à naistre, à chacun d'eux & à leurs heritiers legitimement descendans de leurs corps, deux mil onces d'or de reuenu annuel pour chacun, assignez aux Comtez & Baronnies, pourueu qu'ils eussent titres de Comte: excepté que s'ils estoient en puberté, F

l'heritier

l'heritier du royaume ne seroit tenu leur faire payement que iusques au temps d'icelle. Constitua à Beatrix sa fille en douaire, & pour sa dot, cent onces d'or, payables vne pour fois tant seulemét. Institua à chacune de ses filles, qui seroient en vie, au douaire qu'il leur auoit donné, & encores en cent onces d'or. Institua à ses nepueux & nepceus de feu Marguerite sa fille Comtesse de Colleze, au doüaire a elle donné, & en cent onces d'or de surplus. Laissa par A droict d'institution à Charles son nepueu, premier nay de feu Charles son premier fils, en son viuant Roy d'Hongrie, deux mil onces d'or. Institua Beatrix fille du Roy d'Hongrie au doüaire par luy donné, & en trois cens liures tournois. Laissa a Clemence fille du Roy d'Hongrie huict mil onces d'or, pour mesme cas: & si elle vnuloit entrer en religion, luy laissoit mil onces d'or tant seulement. Et laissa finalement à Marie fille du mesme Roy, sa chere espouse, quatre mil ouces d'or, à prendre & recueillir sur la Doane de Naples. Tel fut le testament de Charles.

Consitution de dot a Beatrix & autres filles Charles.

A Marie de Hongrie femme de Charles.

C'est chose asseuree, suiuant ce qu'on en trouue, qu'au mesme temps que ce testament fut escrit, les villes du Martegue estoient desparties en deux Baronnies, sçauoir de Berre & de B l'Isle: estant ainsi qu'il appert, que les Clauaires & Receueurs du Domaine en faisoient recepte, & si en rendoient compte & raison pardeuant la Chambre des Comptes, comme de l'autre Domaine de la Cnmté de Prouence. Au moyen dequoy, depuis lors, toutes ces villes & Baronnies furent erigees en Vicomté, comme nous verrons en son lieu.

Places de l'Isle du Martegue estoient en ce temp en deux Baronnies.

Charles auoit donné la Baronnie d'Arene au territuire de Calabre, à titre de Comté, à Roger de Sancto Gineto Cheualier tres-honnorable pour tout plein de grands seruices & plaisirs qu'il auoit rendus tant à Charles son pere qu'à luy. Mais pour certains bons respects il reuoqua ce don, & fit presét de ceste Barônie à Richard d'Arena Cheualier pour les mesmes C considerations qu'il l'auoit donnee à Roger: auquel & aux siens de tout sexe à perpetuité il donna en contrechange les terres de Currihan & de Sainct Maur, situees au territoire de Valgrat, pour la valeur annuelle de deux cens trente-cinq onces d'or, sous le seruice de ouze Cheualiers, & les trois parts du seruice militaire, selon l'vsage & la coustume du Royaume de Sicile. Don royal qui fut fait au Cheualier d'Arene à Naples, en presence de Humbert Archeuesque de Naples, Barthelemy Signolphe Comte de Caserte ou de Cazerte, grand Chambellan de Sicile, & Matthieu Filmarin Neapolitain Iurisconsulte, Conseillers & domestiques de Charles, & donné par les mains propres de Barthelemy de Capue Cheualier Logothete & Protonotaire du royaume, le xij. de Ianuier de l'an MCCCIX. de la vij. indiction. Et parce que ceste famille s'est depuis habituee à Marseille nous en parlerons ailleurs.

... verra ... an MCCCC... L'an MCCCIX. le xij. Ianuier. Duché de la ... Baronnie d'Arene faite a Richard d'Arene Cheualier.

D Pendant ces choses au xvij. du second mois lettres furent mãdees par Charles à Raymond des Baulx Seigneur de Cortezon, luy faisant sçauoir par la teneur d'icelles, comme il auoit la Comté de Piedmont (où Raymond estoit grand Seneschal pour sa Majesté) tant ce qu'il auoit eu de Charles I. son pere, que ce qu'il auoit acquis à Raymõd Berenguier son fils: lequel estât decedé sans enfans luy estoit deuolue: & qu'a cause de son absence le Piedmont auoit soustenu & souffert beaucoup d'oppressions & de pertes, pour n'y auoir eu personne qui eut pris garde & tenu la main aux affaires: chose qu'il ne pouuoit supporter auec patience. A raison dequoy il faisoit don de ceste Comté ou la part qu'il auoit en fief au Duc de Calabre Ro-E bert son fils, Vicaire general du royaume de Sicile, & à ses heritiers de tout sexe, descendans legitimement de sa chair, perpetuellemét nais & a naistre. A la charge toutesfois, qu'il seroit tenu de luy faire, & payer tous les ans dix Cheualiers de cense, durant l'espace & le terme de trois mois en la mesme façon, que feu Berenguier son fils estoit tenu & obligé faire, & d'en prendre & receuoir les hommages des gentilshommes & Barons du pais.

L'an MCCCIX. le xvij. Feurier. Charles donna la Comté de Piedmont à son fils Robert.

Dix Cheualiers de cense tenu les ans pour la Comté de Piedmont. Titres de Robert

Suiuant ceste donation, Robert qui se nommoit en ses patentes premier nay de Charles, Duc de Calabre, Comte de Piedmont, & Vicaire general de Sicile, despescha lettres de procuration & commission à Arnaud de Lecto Seneschal de Prouence & de Forcalquier, F & à Reynaud de Aquila, ou de l'Aigle, Iuge de Calabre, de prendre & receuoir les hommages de Piedmont. En vertu des patentes, ses Procureurs & Commissaires receurent les deuoirs des places d'Albe, Chappracle, Conny, Fossan, Morestie, Busque, Demont, Saullan, Alexandrie Albanense, & Montreal, & de plusieurs Barons & Gentilshommes Piedmontois: peu apres quoy le Roy Charles deceda.

De ... Seneschal de Prouence, & de Aquila Iuge de la Duché de la Calabre reçoiuent les hommages des villes & nobles du Piedmont.

Tres belle & tres-excellente lignee eut ce Roy de Marie fille d'Estienne IV. de ... d'Hongrie sa féme. Charles Martel, qui fut Roy d'Hongrie par la succession de sa mere ... Louys qui fut canonizé surnommé S. Louys de Marseille Archeuesque de Tholose, dont nous nõs succintement tracé la vie, selon les Annales de S. Frãçois, Robert Duc de Calabre ...

Rob... Roy de Naples, Sicile, & Ierusalem, Comte de Prouence, successeur de son pere en ses couronnes & Comtez, Philippe qui fut Prince de Tharente, despost de Romanie, & tre Empereur de Constantinople, Iean Prince de la Moree, ou d'Achaie, Tristan Prince de Salerne, nay pendant la prison & la captiuité de son pere en Catheloigne, Raymond Berenguier Comte d'Andrie, Seigneur de l'Honore del Monte, Sant Angelo, & Regent de la Vicairie de Naples, Louys Duc de Duras, & Pierre Comte de Grauine & de Duras, Marguerite, les autres ... Clemence, qu'espousa Charles Comte de Valois, dont nasquit Philippe de Valois Roy de France, laquelle herita aux Comtez d'Aujou & du Maine, iadis appanage de Charles premier son ayeul, Blanche qui print a femme Iaques Roy d'Aragon deuzieme du nom, frere germain d'Alphonse, Elionore, ou Eleonor qui espousa Frideric Roy de Sicile, Marie, que Iaques Roy de Maiorque eut a femme, Beatrix premierement religieuse au Monastere de Nazaret de la Cité d'Aix, dont puis apres elle fut enleuee & donnee en premieres nopces par le comandement du Roy son pere, au Prince Azon Marquis d'Est, Seigneur de Ferrare: apres à Bertrand des Baulx, & finalement a Robert Dauphin & Prince de Viennois: parce que les deux premiers decederent en peu de temps, qui sont les ... & le ... l'illustre & plantureuse famille que Charles eut de Marie fille ... Roy d'Hongrie, femme de tres-sainte vie. A B

Ce Roy tant heureux & fortuné en lignee recompensa plusieurs Gentilshommes de Prouence, qui ayans tenu son parti, l'auoient continuellement & actuellement suiui a Naples: semblablement plusieurs gentilshommes du Royaume, qu'il esleua en grands honneurs & dignitez, entre lesquels on remarque principalement: en premier lieu Guillaume Estendard grand Cônestable du Royaume, Hermengaud de Sabran Comte d'Arian & d'Apise, à cause de sa femme, Bertrand des Baulx Comte de Montescauieux, Iean de Monrfort Comte d'Esquillaz, Richard de Clermont Comte de Clermont, Raymond des Vrsins, fils de Mo... Gentil, frere du Pape Nicolas des Vrsins, Maistre Iusticier du Royaume de Naples, qui espousa Anastaise de Moutfort, fille du Comte de Montfort, lequel Raymõd fut Comte de Nolle Geoffroy, ou Iourdan Gaytan nepueu de Boniface VIII. qui espousa la Dame de ... par le moyen de laquelle il eut la Comté de Fondy, Barthelemi Signolphe de Naples Comte de Carerte, & Comte Chambellan du Royaume George Signolphe son frere Comte de ..., Admiral du Royaume, Reynaud de Lecto Seneschal de Prouence, de Forcalquier, & de Piedmont, Reynaud de Aquila, ou de l'Aigle ... Duché de Calabre, Richard de Gambatesa Senefchal de Prouence son Huissier & ..., Alphant de Solliers Seneschal de Prouence, & plusieurs autres grands Seigneurs, Barons, Cheualiers, Gentilshommes & Nobles. C D

Ce fut certainement vn Prince ... liberal, & tel que aucuns ont laissé par escrit de luy, qu'il estoit vn autre Alexandre en largesse & splendeur de liberalité. Fut excellent ... choses ciuiles & de tres-pacifique nature. Mais aux affaires de Mars, ny gueres experimenté, ny trop fortuné. Al... vn ... le ... de Boiteux luy en demeura. Fit faire de beaux edifices, mesmemēt ce celebre & renommé Monastere de Nazaret, lequel deuoit estre empli & illustré de cent vierges toutes extraites de noble & bonne maison. La premiere fondation duquel estoit a vn certain quartier d'Aix nõmé encor pour le iourd'hui la Durane, qu'il transfera puis apres dans la Cité, où il fit cõstruire vne Eglise auec plusieurs beaux, riches & somptueux bastiments, à l'vsage & seruice tant des Damoiselles & gentilfemmes religieuses, que du Prieur, seruiteurs, & confesseurs des Nonains: comme aussi pour son particulier vsage & habitation (car il estoit du tiers Ordre de S. François, dōt les Roys & les Princes faisoient vn ... cas de ce temps) auec plusieurs belles praeries & iardinages arrousez de ... coulans d'infinies belles & limpides eaux, enuirōnez de hautes & fortes murailles en quarré: & si dotta fort richement ce Monastere, assis dans les murs de la ville au bourg appellé *Dam Rabet* aupres de l'Eglise, & presques à l'opposite du Conuent des Iacobins. Ce bon Roy fut d'abordee prisonnier du Roy Pierre d'Aragon troisieme du nom. Receut les hommages des Marseillois ... eut en don de Philippe le Bel la ... d'Auignon, fit de tres-belles & ... & si ayma singulierement les Poetes Prouençaux. De son regne le Siege Apostolique fut transferé dans Auignon. La destructiō lamentable des Templiers fut executee: finalement ... & separa la Comté de Prouence en deux Seneschaucees. Regna x... ans, & deceda l'an ... ix. au xvj. d'Aoust, duquel aduint la prise memorable de Rhodes par les Hospitaliers de S. Iean, qui en chasserent vaillamment le Turc ... & qui depuis lors ... des infortunez Templiers ... Cheualiers de Rhodes ... Chroniques de S. François disants que C... E F

Les Gentilshommes recompensez par Charles.

Vierges de ...

Translation du Monastere ...

... Princes du ... tiers ... de S. François.

Prise de Rhodes par les ... de ... Jerusalem.

les eſcriuit en ce meſme temps au Pape Clement de faire aſſembler quelques bons Peres pour mettre d'accord les Obſeruantins & Cordeliers, entre leſquels fut Raymond Gauffrid, dont nous auons fait mention en l'an deux cens octante-neuf, qui deceda enuiron ce meſme temps. Paſſons au regne de Robert.

A

REGNE DE ROBERT FILS DE CHARLES DEVZIEME, Comte XIII.

AMPLE & bien illuſtre charge eſt la Royale : car qu'y a-il de plus grand entre les mortels, qu'vn ſeul commandant à pluſieurs, & tournant à ſon plaiſir la mer & la terre, la guerre & la paix ? Il ſemble qu'vne telle dignité ſoit quelque petite Diuinité : auſſi l'eſt elle de vray, ſi elle eſt ſalutairement adminiſtree, & ſelon le public vſage. Mais combien cela eſt haut & difficile, aſſez le ſont voir la raiſon & les exemples. Si nous nous B tournons vers la raiſon, quelle peſanteur, ie vous prie, à vne ſeule teſte d'en retenir tant, & faire en ſorte que l'inquieté impertinēte & importune tourbe du peuple puiſſe gracieuſemēt ſubir vn ioug : ſi du coſté des exemples, combien peu de perſonnes trouuerons-nous s'eſtre dignemēt acquitees de leurs charges. C'eſt à la verité quelque choſe de plus haut, & plus grand que les ignorāts ne croyent pas : ſçauoir ſingler en ligne droite en ceſte ſpacieuſe & ondoyante mer, & n'eſtre emporté de la licence des vents en vne tant eſleuee & grande fortune. Combien de vertus ſont requiſes, pour, cōme auec des anchres, retenir vn ſi gros & peſant vaiſſeau. Quelle exquiſe & ſouueraine prudence, au moyen de laquelle, comme auec vn bon & aſſeuré timon il ſoit conduit & gouuerné. Bref, pour le dire en vn mot, c'eſt vne choC ſe bien mal-aiſee que l'empire de l'homme à l'hōme, s'il n'eſt quelque choſe plus qu'homme. C'eſt pourquoy les ſages, iuſtes & droituriers Monarques ſont tant hautemēt celebrez, qu'ils en meritent vne immortelle reputation par les hiſtoires, comme nous verrons de Robert.

Amplum & illuſtre munus eſt quod ſuſtinetis, &c. Iuſte Lipſe en l'Epiſtre liminaire de ſes Politiques.

Apres la mort de Charles, Robert ſon fils fraudant Charles Martel ſon frere aiſné de l'heritage paternel, ſaiſit & empara les Royaumes & Comtez de ſon pere, & fut appellé pour y ſucceder, eſtant luy de ce temps en Auignon : car le Ciel l'ordonnoit ainſi. C'eſtoit l'an CCCX. qu'il fut confirmé en ſa Royauté par Clement V. auant qu'il bougeaſt de Prouence, à la ſucceſſion & iouyſſance de laquelle il eut quelque deſtourbier, nonobſtant qu'il eut le meſme droict en ceſte Comté que Charles ſon pere. Mais finalement apres en auoir D pris poſſeſſion, & fait ſon entree en Prouence, il fut fort honorablement receu de ſes ſujects, & des Prelats, Barons & Gentilshommes du païs, dont il receut gracieuſement les hommages. Le Pape apres ces choſes l'enuoya à Bologne, où eſtoit le Cardinal Pellagrue. Et parce que Ferrare vouloit tourner manteau, & allumer le feu de quelque tumulte, Robert fut faict Prefect de l'Egliſe Romaine, & couronné Roy de Naples, où faiſant les appreſts de ſon voyage, & voulant s'acheminer ſans longues deliberations, il laiſſa vn Lieutenant ez marches de Prouence pour adminiſtrer les affaires.

L'an MCCCX Robert confirmé par Clement V.

Robert apres eſtre couronné par le Pape Clement s'appreſte d'aller à Naples.

En ces meſmes temps aduint que Henry VII. du nom Empereur s'en alla à Rome receuoir la courōne de fer, où il impoſa vn grand & faſcheux tribut aux Romains : ils ne peurent E gracieuſement ſupporter telle charge, tellement qu'ils ſe reuolterent contre luy, ſe retirerent & vnirent auec les Vrſins puiſſants, riches & illuſtres Barons de Rome. De ceſte action fut tellement courroucé Henry, qu'il s'en alla de ce pas aſſaillir furieuſement les Romains, & en vint ſi auant, qu'il fut ſur le poinct de les mal & cruellement traicter, lors que Iean Prince de la Moree auec oſt & puiſſance, leur venant à ſecours opportun & ſoudain, arreſta les deſſeins de ceſt Empereur ſi à propos, qu'il fut cōtraint de laiſſer ſon entrepriſe à my-chemin, vuider & quitter ſans trompette la ville de Rome, & ſe retirer à ſauueté dans Arezo, à mil & deux cens ſtades de là. Là meu Henry d'vn grand tranſport d'indignation, meſlé d'vne honte F qui ne le pouuoit laiſſer en repos, ny maiſtre de ſa raiſon, tout plein d'ire & de courroux, il manda adiourner le Roy Robert pardeuant luy, comme Prince criminel de leſe Majeſté imperiale, lequel ſe moqua de ſon adiournement & de luy, & ne voulut en façon aucune comparoiſtre à ſi vain & paſſionné commandement. Ce qui alluma d'autant plus la fureur de Henry, lequel outré d'extreme deſpit, le condamna inciuilement par defaut, & le priua de ſa couronne de Naples, comme ſon lieu nous ſera voir.

Henry VII. Empereur contraint de vuider Rome, & la haine par luy conceuë cōtre Robert.

Louys de Forcalquier Seigneur de Cereſte verifia de ce temps par bons & authentiques documents, qu'il eſtoit iſſu de droite ligne de la race des anciens Comtes de Forcalquier, monſtrant vne tranſaction paſſee entre Garcenne & Berenguier, mere & fils, Comteſſe &

Les Sieurs de Cereſte iſſus des Comtes de Forcalquier.

Le Comte de Forcalquier tenu par serment d'aider au Cõte de Prouence.

Gentilshõmes signalez de Prouence tesmoins à l'acte de trãsaction.

Comte de Prouence, & Guillaume Comte de Forcalquier, par laquelle il falloit fort clairement apparoir, qu'aux terres & Seigneuries qui toucheront la part de ce Guillaume & de ses successeurs (dont Louys tenoit alors la plus grande partie) Guillaume ne s'estoit retenu autre droict, fors & reserué d'estre tenu prester aide & assistance au Comte de Prouence, en temps de guerre, seulement dans les marches de Prouence & de Forcalquier, selon que portoit la forme contenuë & l'acte de transaction. Si que le Comte de Forcalquier tiendroit ses places, Chasteaux, terres & Seigneuries en fief des Comtes de Prouence. Choses où furent presents Giraud Amic Seigneur de Sainct Esthienne, Giraud Adhemard Seigneur de Grignan, Agoult d'Agoult Seigneur de Sault & de sa vallee, Burgond de Puilobier Sieur de Puilobier, Raymõd de Barras Sieur de Noyers, Boniface de Glandeuez Sieur de Glandeuez, Entrecasteaux & plusieurs autres places & Chasteaux, Guillaume de Soliers Sieur de Soliers, Bertrand Hermengaud du Luc Sieur d'Entrecasteaux, dont descend la maison de Barras & de Neolles, qui porte de gueules à vn Chasteau ouuert composé de trois tours esgales d'argent maçonnees de sable, & accompagnees de trois croisettes d'or, deux en chef, & vne en pied. A

Estoc des Hermengauds Sieurs de Barras & de Neolles.

Nobles Dames de Prouence & autres Gentilshommes Confeigneurs de S. Esteue de la Foux.

Tous ces Barons & Gentilshommes firent hommage à Robert, lequel de ce temps se trouuoit en Auignon auec Clement, qui suiuirent en ces mesmes deuoirs, Matheode de Courignac Dame de Courignac, & de Carces, Rambaude Cauzolis, vefue à feu Resforciat ou Sforce d'Agoult, & mere d'Agoult d'Agoult, Fulco, ou Fouquet de Flassans Seigneur de Flassans & Conseigneur d'Yeres, auec infinis autres Barons, Cheualiers & Gentilshommes du païs: entre lesquels sont remarquez Guillaume d'Auriac, Gauffrid Matheron, Alyse & Cecile d'Auriac, Cecile de Fabriciis, & Raymond d'Agoult, qui tous par ensemble estoient Conseigneurs de Sainct Esteue de la Foux de ce mesme temps, auquel l'histoire de Naples marque l'Epitaphe d'vn Louys fils de Robert, qui fut enseueli à Naples dans l'Eglise de Sainct Laurens, dont les paroles sont telles. B C

Epitaphe de Louys fils de Robert à l'Eglise de Sainct Laurens à Naples.

Hic iacet dominus Ludouicus filius illustris Regis Roberti, qui obijt anno domini MCCCX. die XIJ mẽsis Augusti, cuius anima requiescat in pace. Amen

Icy gist Monsieur Louys fils de l'illustre Roy Robert, lequel est decedé l'an de nostre Seigneur mil trois cens & dix, le douze du mois d'Aoust, l'ame duquel repose en paix. Ainsi soit-il.

L'an MCCCXJ. le XXIJ d'Auril iour fatal.

Les biens des Templiers transferez aux Cheualiers de S. Iean.

Cruauté des Normands à Nantes.

Mort de l'Empereur Hery V. en l'ã MCXXV.

Mort de l'Empereur Hery VI l'ã MCXCVIIJ

Deffaite des Imperialistes l'an MDLJ.

Au mois de Iuillet.

Le Concile tant celebre de Vienne sur le Rhosne tenoit encore, quand Philippe le Bel, suiuant le Decret de Clement, fit don de tout le reuenu des Templiers aux Cheualiers de Sainct Iean, au vingt-deux du mois d'Auril de l'an mil trois cens & onze, iour malheureux & fatal, auquel DCCCLIIJ. ans apres la Natiuité, les Dannois vindrent derechef en France, prindrent la Cité de Nantes, tuerent l'Euesque celebrant le Seruice (car c'estoit la veille de Pasques) tous les Prestres & les Clercs, n'oublians aucune sorte de cruauté qu'ils n'exerçassent par la ville, iour auquel moururent deux Empereurs de mesme nom, l'vn cinquiesme à Spire, l'autre sixiesme en Sicile à la ville de Messine, où il fut empoisonné. Les Imperialistes furent deffaits à la Mirande, & bruslez à Paris & à Senlis, ces infortunez Templiers pour les crimes detestables & horribles, que porte l'information que nous auons desia veuë. D

Conuention entre Robert & le Prince d'Orenge Seigneur des Baulx.

Seigneurs & Gentilshommes tesmoins à la conuention.

L'an MCCCXIJ. les 3. de Iuillet.

Bertrand des Baulx Prince d'Orenge enuiron deux mois apres fit conuention auec Robert, que prestant son hommage à sa Majesté, il feroit bien à deux genoux, à la maniere accoustumee: mais qu'en son absence, pardeuant son grand Seneschal, il le presteroit tout en pieds. Et en ceste façon le luy rendit, iaçoit que Robert ayant acquis certaine part & portion de la Principauté d'Orenge, des Cheualiers de S. Iean, la cedast & remit entieremẽt à Bertrand. De sorte qu'en recompense de ceste franche soumission & recognoissance le Roy luy dõna tout ce qu'il auoit sur Orenge & son terroir, auec le Fort de la maison antique de l'Arc, & le pur & meslé cõmandement, ez presences de Raymõd des Baulx, fils du Prince, Maistre Iean de Cabassolle fameux Iurisconsulte, Hugues des Baulx, & Richard de Gambateza, l'vn Seneschal de Sicile, l'autre de Prouence. A mois semblable l'annee d'apres fut fait Commandeur de Gap Beral des Baulx Cheualier de Rhodes, fils de Bertrand Seigneur des Baulx Comte d'Auelin, quasi sur le mesme poinct & au temps que Bertrand Porcellet Seigneur de Saincte Sophie & de Castellucei, Capitaine de la Duché de Melphes, pour l'extreme necessité de viures, dont il estoit priué, obtint de Robert pouuoir de prendre le reuenu des Salins, iusques au montant de cinq cens charges de bled. C'est à ce mesme Porcellet (tant parce qu'il auoit espousé Marguerite Rousse, fille de Iean Roux Cheualier de Naples, que pour les grands & signalez seruices que son beau-pere auoit honorablement rendus en plusieurs bõnes occasions, que Robert dõna soixante onces durãt vn an sur les rentes de sõ royaume. E F

Beral de Baulx Commandeur de Gap. *Don fait par Robert à Bertrand Porcellet Seigneur de Saincte Sophie & de Castellucci.*

Or que

Noblesse ancienne des Porcellets de Naples.

Porcellets Seigneurs de plusieurs places au Royaume de Naples.

Or que la maison des Porcellets aye possedé infinis chasteaux au Royaume de Naples, auec des belles & grandes charges, & les alliances des plus grosses & illustres familles, il est aisé à voir par les Archiues & les histoires de Naples, où il se trouue que les Porcellets ont esté Seigneurs de saincte Sophie, Baragiami, Castellucci, Cazalarer, sainct Laurens, & de plusieurs autres places, chasteaux, terres, & pieces Nobles, qu'ils ont esté Ambassadeurs, Gouuerneurs de Melphe, & Capitaines de Naples, qui de ce temps-là estoit vne belle & bien importente charge, accompagnee d'vn pouuoir fort ample sur la Iustice. Comme pareillement ils ont esté iusticiers de l'Abrusse: par tant d'aduantages excellens ayants esté ioincts par diuers liens de hauts mariages à l'illustre maison de Gesualde, laquelle par le moyen d'Autionnella ou Antoinette Porcellette a herité de plusieurs Baronies & chasteaux, voire des Comtez de Coussie, d'Alemagne & de Pulcin: & d'abondant aux tres-nobles maisons de Roux, Colonne, de Carraffe, de sainct Seuerin, & autres plus releuees, plus illustres & puissantes d'Italie.

Noblesse & antiquité des Roux de Naples.

Difference que mettoient entr'eux les Roux de Naples.

Ainsi me porte, & me lie ce propos à la maison des Roux de Naples, laquelle a esté grande & tres-cognuë de toute antiquité, & si a ioüy plusieurs chasteaux, auant que les Roys allassent en ces contrees: car enuiron ces temps-là, selon les Chartres & Pancartes de Naples, il y auoit en ceste famille des Roux diuers Comtes & Marquis, à sçauoir de Catauzare, de Synopoli, de Corilian & de Montalle. Si qu'à ce que la multitude des lignes, branches, & rameaux, n'apportast confusion & obscurité en ceste maison. Ceux qui descendoient des Comtes de Catanzare, se faisoient appeller les Roux de Catanzare: de Synopoli, les Roux de Synopoli, & ainsi des autres, selon le titre, & le nom de leurs Comtez, Marquisats, ou Baronies. De ceste famille estoit veritablement sortie vne Marguerite Rousse, femme de Bertrand Porcellet, de la branche de Carauzare, laquelle estant mariee auec Anthoine Colonne Prince de Salerne, nepueu de Martin cinquieme du nom, qui fut vn Pape tres-excellent en prudence, & en Iustice deuolut & foudit par ce mariage le Marquisat de Cotron de la famille des Roux, à celle des Collonois. Et de ceste mesme branche estoit sorty Nicolas Roux, Marquis de Cottron en Calabre, à qui Louys II. donna la Baronie de Berre, & certaines autres places que nous marquerons à son temps.

Voyez du don de ceste Baronie au Marquis de Cottron sur l'an MCCCCV.

Cependant l'ordre, la raison & la connexité veulent que ie m'arreste quelque peu sur les Roux sieurs d'Allamanon, & Beluezer, qui sont encor pour le iourd'huy à Sallon, tous descendus de Poncet Roux, leur grand ayeul, tronc premier, premier Seigneur d'Allamanon, lequel viuoit sur le declin du quatorzieme siecle, au delà de deux cens ans, pource qu'ils se disent yssus de ceste ancienne & tres-noble famille des Roux de Naples: & d'estre jadis venus auec les autres Barons & Cheualiers, qui diuersement suiuirent les Roys de Sicile: & nos vieux Comtes de Prouence, dont toutesfois ils n'ont, que i'aye sçeu, aucuns documens authentiques, & certains qui preuuent leur opinion: ny moins le don de ceste place par aucun Roy de Sicile faite à ce premier Poncet, qu'ils auouënt estre le premier acheteur & possesseur d'Allamanon, suiuant leurs propres escritures. Outre que ce nom propre est naturellement Prouençal, & que ie n'ay pas appris à certes si l'Escu de Noblesse des Roux de Naples se rapporte auec celuy de ceux-cy, qui de toute antiquité ont porté passé d'argent & de gueules de sept pieces à la bande d'azur, chargee de trois cloux, ou de trois besans d'or sur la croisee & trauers des pals. Enseigne de vray de telle marque, qu'elle tient sort peu du moderne, & du recentement fait Noble. Et que d'abondant le troisieme surnom, qui differentoit tant illustrement les Roux de Naples & de Calabre, qu'on ne trouue point que Poncet (quoy qu'il fut Noble) ny ses deuanciers, non plus que ses descendans ayant one eu ny tenu. Et l'Arrest du Senat d'Aix, en faueur des Roux Calabrois ou Neapolitains, sur la iouyssance & legitime succession de la Baronie de Berre, là où quelqu'vn s'en trouueroit, qu'ils n'ont en vertu d'vn tel iugement iamais debatu ny poursuiuy, ne laissé ceste descendence, sans doute & grande incertitude, qui sont des raisons puissantes que l'opinion ne peut facilement renuerser: tant y a que de quel biais que le cas aille, qu'ils en soient ou n'en soient pas. C'est vne chose bien certaine, qu'estans bons & vrais Gentilshommes de nom & d'armes, ils n'ont eu faute iusques icy de Cheualiers braues & valeureux, & de Commandeurs de sainct Iean, ny de mariages & d'alliances cõuenables à ce grade, depuis Poncet leur grand ayeul. Si bien qu'on ne peut nier qu'ils n'ayent tousiours tenu l'vn des plus hauts bouts de leur ville, depuis plus d'vn siecle & demy: comme les

Escu des Roux sieurs d'Allamanon & Beluezer.

Bertrand de Nostredame frere de Michel pere de Cesar marie à Damoiselle Tiranne Rousse fille du Seigneur d'Allamanon.

restes de leur antique maison (qu'on nomme auiourd'huy Tripoly) manifeste superbement, laquelle pour trop orgueilleusement contre-regarder les Tours du Chasteau Archepiscopal, fut demolie & mise a bas aux dernieres tempestes qui foudroyerent la tant renommee bourgade de nostre infortunee ville : au souuenir de laquelle quoy que ie doiue fort peu, (hors de ce qu'elle m'apporte) si luy fay-ie ceste faueur, en faueur de ceste famille, & d'vo mien oncle paternel, lequel ayant esté marié à vne Damoiselle de ceste maison, il y a plus de septante ans, a eu cest heur de voir les fils des fils de ses fils auant que sortir de la vie. A
Tant parce que c'est vn acte genereux, de donner d'vn franc courage, sans passion d'amour, ny de haine à chacun ce qui luy est deu, que pour faire voir en combien peu de temps vne famille se peut dire Noble d'extraction & de race. Et finalement pour esclaircir le peu de fondement qu'on doit tirer de mesmes surnoms : estant ainsi qu'outre les Roux d'Allamon & deux ou trois familles paysanes obscures & basses de pareil nom, que nous voyons tous les iours au trauail de la terre.

Autre famille ancienne & noble à Sallon des Roux sieurs de S. Laurens & leur Escu.

Autre famille tres-noble des Roux de Cauaillon.

Nous auons encor celle des Roux sieurs de S. Laurens, qoi differens d'enseigne & d'extraction, portent faissé d'argent & de gueules de sept pieces, sous vn chef d'azur chargé d'vne mollette d'or : ayant appris que les Roux de Cauaillon, tenus pour les plus anciens Nobles de leur ville, ont leur estoc & leur Escu tout autre, & tout dissemblable. Si bien que la seule conformité de noms, ne conclud rien de certain, si quelque tesmoin authentique ne luy donne plus de credit qu'vne circonstance tant simple, ordinaire & commune : tellement que celuy qui voudroit entreprendre de recercher les diuerses maisons, races & familles, ores Nobles, puis roturieres, icy excellentes, là obscures, qui se rencontreront ez diuerses pieces & partis du monde, feroit non seulement vn plus grand corps que la Bible, ains rouleroit le roc de Sysiphe, & y perdroit le sens & l'entendement, n'y ayant surnom tant exquis, extrauagant & singulier en vn endroit, qui n'ait son pareil en vn autre. Ce que i'ay voulu marquer par ce court deuoyement, duquel ie reuiens aux Porcellets & aux Roux de Naples : de la Noblesse desquels voicy les propres termes, que i'ay fidellement pris de l'extrait de Dom Pierre Vincens, personnage excellent qui en a puisé ce qu'il en escrit des Chartres & Archiues de Naples en ces mesmes paroles assez claires & faciles. B C

Combien apportent de confusion les mesmes surnoms ez familles sans autres appuis.

Dom Pierre Vincens en son recueil de la maison des Porcellets.

Quanta sit familiæ Porcelletæ nobilitas, ex eo cognosci potest, quod cum ea nuptias contraxit generosa domus Ruffa, quæ multis antè sæculis, quàm Reges in his partibus fuerint, multis castris dominata est, nemo ferè est qui nesciat hanc familiam (à sçauoir des Roux) *comitatibus Synopolis, Cathanzarij, Marchionatu Cottronis, & aliis Ciuitatibus potitam esse, prout dominatur domus Squila cum honore & titulo Principatus : hæc eadem ob generositatem generis, affinitate cum Dyrrachina Regali domo iuncta extitit: hæc magistri iusticiarij officio functa toti Regno ius dixit : hæc denique fortissimos viros, preclarissimosq; Magnates semper produxit, vt cunctis notum & exploratum, &c.* D

Illustre, magnifique & glorieux tesmoignage, digne de clorre ce discours & ces honnorables remarques, qui ne sont de peu trauail, non plus que de peu de plaisir.

Robert receu protecteur des Florentins.

Ie repren mes erremens, & quitte ces races, pour dire, que comme l'Empereur Henry alloit à Rome, les Florentins receurent auec beaucoup de contentement & de feux de ioye le Roy Robert, pour estre leur Gouuerneur l'espace de cinq ans, à fin de mieux resister aux Gibellins Imperialistes, tant ils auoient en hayne la domination des Empereurs d'Alemagne. Les Turrisiens, riches & puissans Gentilshommes de Milan ayants esté deschassez de la Cité, se trouuerent adonc à Pauie auec leurs partisans & Robert, l'aide duquel ils demanderent pour r'entrer dedans Milan, & en leurs maisons, & pour auoir ce Roy en Prince & Seigneur souuerain, luy donnants la Seigneurie de la ville, qu'ils luy promirent solennellement. Au moyen de quoy, ainsi qu'ils estoient à Pauie, ez presences de Philippe Langusque Comte Palatin, Guillaume de Mont-laur, Barthelemi de Franque-ville, thresorier general de Robert en Piedmont, Maistre Boniface de la Phare, Iurisconsulte Milanois, ils capitulerent & iurerent foy & hommage entre les mains de Hugues des Baulx Seneschal, & Capitaine general de Sicile & de Piedmont : promettant Hugues de remettre & maintenir les Seigneurs Turrisiens auec tous leurs partisans & confederez de la faction Guelphe, à l'honneur & gloire de Robert. E F

Communion faite par Robert auec les Turrisiens Gentilshommes principaux de Milan. Seigneurs Turrisiens.

Hugues des Baux Capitaine general du Royaume de Sicile, & du Piedmont.

Octroy salutaire de Clement aux croisez.

Au temps mesme de ces choses, Clement octroya à tous ceux qui s'estoient croisez contre le Turc, la deliurance de quatre ames de Purgatoire à leur deuotion & volonté, en recompense des peines & du merite d'vn si sainct & glorieux voyage. Ceste liberalité pour-

tant [illegible] quelques hommes de ce temps, qui monstrent en cela ne sentir bien & droittement de la legitime & incontterolable puissance des souuerains Vicaires de Dieu, ausquels il est assez euident par infinis tesmoignages, qui ne peuuent estre abbattus ny destruits, que ce mesme Dieu s'estant faict homme, & conuersant auec les mortels donna en la personne de Pierre, pierre de l'Eglise, & Prince des Apostres, les clefs du Royaume du Ciel auec ample & absolu pouuoir d'ouurir & fermer, lier & deslier les ames durant leur
A pelerinage en ceste basse terre & aux lieux destinez a la purgation & lauement des pechez. Mais il ne vient bien a vn historien profane, & si n'est conuenable en ce sujet de traitter de si hautes, difficiles, & contentieuses matieres, que tant de doctes & illustres Docteurs ont si pertinemment esclarcy & desnoué. Ce qui nous fera suiure le fil de nos Commentaires, & de nostre discours principal.

Il n'appartient aux historiens profanes de traiter des poincts de Theologie.

Au septieme des Kalendes de May de l'an suiuant mille trois cens & treze, Henry, dont nous auons parlé, se voulant faire couronner à Rome, escriuit à Robert, de se rendre deuers luy en diligence auec puissant secours d'armes & d'hommes. Cela refusa
B Robert, qu'il ne voulut faire pour ne laisser sujet de desplaisir à Clement, dont cest Empereur irrité le fit adiourner, & readiourner par deuant luy si viuement qu'il fut procedé par deffauts, tant il eut a contrecœur & fascherie ce qui luy sembloit rebellion, voulant, ce disoit-il, dompter la superbe audace, & folle temerité de ce Roy, & le mettre bas, tant fut-il haut & releué, puis qu'il auoit commis crime de felonie contre l'Imperiale Majesté. Et jaçoit que Robert fut decoré de grandes dignitez, de tiltres illustres & glorieux, si est-ce que ce rogue & fier Empereur par sentence prononcee le mesme iour des Kalendes de May, le priua de ses honneurs, prerogatiues & dignitez, comme si c'eust-esté quelque re-
C belle, traistre, & ennemy declaré de l'Empire, le condamnant indignement d'auoir la teste tranchee, tant son courroux le porta hors de soy-mesme, & loin des bornes de l'honneur. Si qu'il manda & commanda des lors a toutes les villes, & Communautez de ne luy donner aucun secours, ny d'obeir a ses edits & commandements contre l'honneur de l'Empereur, a peine de cent liures d'or pour chasque ville & chasteau: & quant aux Ducs, Marquis, Comtes, Barons, & Gentilshommes à vingt liures d'or seulement. Si fit sous les estans de ceste mesme fureur Henry inhibitions & defenses a tous les debiteurs de Robert, & a tous ceux qui tenoient de luy en fief de ne luy payer, ny donner secours ny faueur aucun par mer ny par terre, en quelque maniere que ce fut, donnant assez arrogamment ample absolution & quittance à tous ceux qui pourroient estre obligez à luy en quelque maniere
D & condition.

MCCCXIIJ. le [illegible] des Kalendes de May. Sentence de l'Empereur [illegible] contre Robert.

Sentence infame de mort par l'Empereur Henry contre le Roy Robert.

De ceste tant infame & passionnee sentence & condamnation se sentit tellement Robert indigné, fasché, & outré en son cœur, qu'il escriuit incontinent a Philippes le Bel, le discours de ce tant heroique & guerrier acte: ce Roy aduerty d'vne tant indiscrette, impertinente & inciuile condamnation, prononcee tant hors de propos, en escriuit de bonne encre a Clement luy faisant entendre que par le rapport qu'il auoit eu de Philippe Prince d'Achaye, l'Empereur Henry deliberoit d'assaillir à main armee, & mener vne forte & dure guerre contre Robert de Sicile son parent, qui sembloit bien, vn moyen excogité pour troubler la tranquillité generale, & la paix vniuerselle des Chrestiens empeschant ainsi le passage de la Terre sainte, & encor les terres que tenoit Robert en fief du propre patrimoi-
E ne de l'Eglise, attendu que l'aimant comme Prince yssu de son sang & de la maison de France, il ne pouuoit trop facilement, porter telle iniurieuse condamnation, estre contre luy tant inciuilement prononcee. Que de ce auoit il escrit autresfois à sa Saincteté, considerant les malheurs & grands esclandres, qui s'en pouuoient ensuiure, & que telle corde trainoit apres soy, à fin qu'elle eut a y pouruoir d'vn propre & conuenable remede, auec le plus de celerité qu'il se pourroit: de peur que par ce destourbier de guerre, d'affaires si saincts ne fussent empeschez, & fondus, ou plustost de peur que toute la Chrestienté ne tombast en desolation, confusion & ruine. Que la ou le dessein de l'Empereur seroit de
F lascher la bride à son effrenee passion, & passer outre au desir de sa vengeance, sans vouloir desister de l'opimastreté de son mauuais propos, supplioit tres-humblement sa Saincteté, moyennant la charge de son office supreme & absolu pouuoir, d'y vouloir apporter tel & si bon remede, que la paix fut obseruee pour le regard du passage de la Terre saincte & finalement luy pleut auoir Robert son Royaume, & ses sujets en auant singuliere recommandation, protection & sauuegarde, que la suite & le poids d'vn tant important affaire meritoit.

Philippe Roy de France [illegible] lettre a Clement contre [illegible] condamnation.

Le Roy [illegible] ne pouuoit porter [illegible] [illegible] de l'Empereur.

Lettres de Philippes aux Cardinaux.

Semblables lettres escriuit Philippe aux Cardinaux de saincte Marie in Porticu, & de S. Vital, & encor à l'Euesque Tusculan, qui pour lors estoit en Auignon à cest effect. Or estoit Clement à Chasteau-neuf communement surnommé de Pape, non loing d'Auignon. Ce Pape ayant receu les lettres du Roy, apres en auoir faict lecture fit assembler le Consistoire, & fit de ce mesme pas publier lettres de foudroyements contre tous les inuaseurs & perturbateurs du Royaume de Sicile, ne voulant appreuuer telles & tant impertinentes procedures, faictes par Iuge incompetent, sçachant fort bien que les couronnes de Naples & de Sicile estoient de l'Eglise Romaine, à qui seule appartenoit d'en inuestir, ou despouiller tel Prince que bon luy sembleroit: de maniere qu'il annulla & cassa bien & beau ces indecentes & iniurieuses procedures, & si blasma grandement la trop violente condamnation de cest Empereur. A

Clement casse les procedures de l'Empereur.

La sentence de la cassation est recitee par Albert en la loy quisquis C. ad legem Iuliæ maiestatis.

Le mesme Pape se trouua de ce temps au chasteau de Montcols non guieres distant de Carpentras, seconde ville de la Comté d'Auignon, où il fit publier ses constitutions, dont il voulut estre faict vn volume, appellé le septieme des Decretales: mais comme il estoit sur les bords d'vne si saincte entreprise, il tomba en vne maladie qui par sa violence destourna la perfection de cest ouurage. B

Publication des Decretales.

Dauantage par vne Bulle plombee il commanda à l'Ange du Ciel d'introduire ez ioyes eternelles du celeste Paradis, & tirer hors du Purgatoire l'ame de celuy qui allant en deuotieux pelerinage à Rome, seroit mort en chemin, en cest sainct propos: a ce que les peines de cest enfer temporel ne luy fussent aucunement infligees, si dadventure il n'estoit mort en estat de damnation. Ce qui n'est ny tant desordonné ny tant audacieux, comme quelques nouueaux contrerolleurs, & dogmatistes veulent persuader au simple peuple, suiuant l'absolue puissance donnee au souuerain Pontife de Rome par le souuerain Pontife des Pontifes, en tant d'endroits de l'Escriture. C

Authorité absolue des Papes donnee de Dieu

Toutes ces choses furent ainsi faictes lors que Thomas de Marsan estoit Seneschal de Prouence: & qu'apres le vingt-deuzieme chapitre general des Cordeliers tenu à la ville de Barcellone, quelques dignes personnages de cest ordre, de doctrine choisie, & d'authorité non petite vindrent requerir le Pape Clement en Auignon de leur donner le Cardinal Arnaud de Pellagrue pour protecteur en defaut du Cardinal de Muro, n'aguieres sorty du monde, que sa Saincteté leur accorda tres-volontiers.

De Marsan Seneschal de Prouence.
Cardinal Pelagrue donné par Clement pour protecteur des Cordeliers.

L'an MCCCXIIIJ.

Non longuement apres (cecy vint l'an suiuant trois cens quatorze) le Seneschal Gambareza, franchissant l'aspreté des Alpes, se rendit en Piedmont auec grosse & forte armee, pour s'opposer aux forces que l'Empereur y auoit fait fondre, à fin de donner du trouble & des tempestes sur les terres de Robert, & de la besoigne à ce pauure Roy, lequel auoit ordonné Lieutenant du Seneschal en cest armee Barthelemy du Puget, l'vn des principaux Gentilshommes du pays, & d'vne famille dont plusieurs Gentilshommes se disent encor pour le iourd'huy portants en leurs armes vne vache de gueules ayant vne estoile d'or entre ses deux cornes sur l'Escu d'argent, qu'on void en assez de lieux de ceste Prouince tant de relief que de peinture. D

De Gambareza Seneschal de Prouence en Piedmont auec grosse gendarmerie.
Barthelemy du Puget son Lieutenant.
Ecu des Pugets anciens Gentilshommes de Prouence.

En la ville de Castellane en ces mesmes saisons se faisoit du sel d'vne certaine fontaine salee qui se sourdoit dans son enclos: alors arriua que Clement tourmenté quelquesfois de douleur de ventre, autresfois de maladie d'estomach, & de torsions des costez paya le tribut de nature dans le chasteau de Roque-maure sur le Rhosne. Si que son corps fut porté à Carpentras, & de là en Gascoigne. Mais il aduint que le siege vaqua iusques à la troizieme annee, pource que les Cardinaux ne pouuants estre de bonne harmonie, & franche intelligence au conclaue de Carpentras, fut esmeu vn tel desordre & vne tant sanglante diuision, que deux des principaux y furent miserablement meurtris & tuez. E

Sel en la ville de Castellane d'vne fontaine.

Mort du Pape Clement à Roque-maure.

Cest esclandre miserable ouurit vn moyen à plus de six vingts Religieux de l'Ordre des Cordeliers de ietter derrier le dos le vœu d'obedience, qu'ils deuoient garder inuiolablement à leurs superieurs, se ruerez marches de la Prouince de Narbonne: toutesfois hors les freres qui là residoient ils commencerent à creer de leur authorité des Ministres, Gardiens & Custodes, à introduire vne nouuelle reforme, & à prendre la premiere robbe, avec le capuce de sainct François leur premier pere. F

Reuolte de anciennes Cordeliers.

Ce qui aduint du mesme temps que Robert donna à Hugues Porceller Gentilhomme d'Arles pour beaucoup de bons & signalez seruices qu'il auoit rendus en plusieurs hono-

Hugues Porcellet auec plusieurs Gentilshommes de ce temps

rables occasions, deux cens liures sur l'Albergue de l'Aurade pour le mariage d'vne sienne sœur. Bertrand de Marseille sieur d'Euenes estoit Vice seneschal de Prouence, George de Blieux, sieur de Blieux, & Rostang de Romolles estoient conseigneurs de Romolles, Audibert Sauine Cheualier, Gauffrid de Chasteau-vieux, Raymond de Monstiers, Raymond de Pierre-verd, & Rostang Sauiue Cheualiers, ayants tous part & portion à la Seigneurie de Pierre-verd.

De Marseille. De Blieux. De Romolles. De Sauine. De Chasteau-vieux. De Monstiers. De Pierre verd.

A A peine ont esté celebrees quelques legeres funerailles de Clement, que l'an trois cens & quinze, Iean Comte de Grauiue & Pierre Comte d'Ebule Princes de courage magnanime freres de Robert, se trouuerent auec grosse armee, & puissant appareil de guerre contre l'Empereur Henry, vers les parties de Piedmont : adonc māda le Roy Philippes à la requisition de Robert lettres à tous ses officiers de Beaucaire & Languedoc, la teneur desquelles portoit vne tres-expresse inionction de garder toute la riuiere du Rhosne, les passages & aduenues de ce fleuue, à fin qu'aucun n'eut à se transporter à la ville de Pise en secours aux ennemis de Robert, qui de sa part fit les mesmes commandemens & defenses par toute la B coste du Rhosne dans la Prouence : se portant si bien & tant vaillamment, qu'ayant assemblé vn puissant & redoutable exercite, il repoussa ce fier Monarque, recouura ses terres de Piedmont qu'il luy auoit emblees, print plusieurs de ses ennemis, rompit leurs efforts, dissipa leurs audacieux desseins, & si leur barra bien rudement les passages & les entrees de sa Comté, contre laquelle desia Henry plein d'ambition, de vent & de fureur, entreprenoir d'entrer hostilement & à main armee, pour s'en inuestir, & l'enclauer, s'il eut peu, dans la couronne de l'Empire, dont il fut honteusement deceu & reculé.

L'an MCCCXV. Le fils de Charles second contre l'Empereur Henry.

Les passages du Rhosne fermez à l'Empereur.

Le Piedmont recouuré par Robert, dont l'Empereur est repoussé & moqué.

Pendant ces choses & la vaccance du sainct Siege par le decez de Clement, Iean XXII. C de ce nom, François de nation est declaré Pape à la ville de Lyon, le xvj. du mois d'Aoust de l'an d'apres trois cens & seze. Au moyen de ceste creation il part de ceste Cité, & se vient auec vne splendide & tres-magnifique Cour planter en Auignon, là creé d'abbord ce nouueau Pontife, huict Cardinaux & Princes d'Eglise, dont sont Iaques de Cahors le ieune son nepueu fils de sa sœur, & Iean de Gayette de la tres-illustre famille Romaine des Vrsins.

L'an MCCCXVJ. le xvj. d'Aoust.

Creation de Iean xxij. de ce nom.

Creation de huict Cardinaux par le Pape Iean.

Au premier an de son Pontificat furent assignees tant à luy, que à ses Cardinaux, leurs familles & suiuants la Cour Romaine, les principales & plus grosses maisons de la Cité par Hugues d'Auribel Chanoine d'Ambrun, & Louys de Pierre-grosse, Iurisconsulte, lesquels auoient particuliere commission & pouuoir de les assigner & marquer, & par Paul de Sado D Gentilhomme des plus apparents d'Auignon, Iaques Bermond Cheualier, & Bertrand de Mayrosco bourgeois deputez & choisis par les officiers de Robert, & par les Consuls ou leurs deputez de la ville, lesquels ordonnerent pour le logis de sa Saincteté la maison Episcopale & le Conuent des Iacobins, auec les maisons circonuoisines reseruees pour sa suite, ses officiers & sa famille, ainsi qu'encor pour le iourd'huy on en peut voir les anciens vestiges & les marques.

Nobles & Gentilshommes d'Auignon.

Logis ordonnez en Auignon pour le Pape, sa Cour & sa famille.

Ce Pape eut vne merueilleusement belle, noble, & magnifique Cour, illustree d'vn grand nombre de Cardinaux tres-honnorables, pour la plus part de hautes & releuees maisons, qui estoit vne tres-excellente chose à voir lors qu'ils marchoient dessus leurs mules richement haruachees en quelque acte solennel & remarquable. Ce qui faict bien aisement croire, qu'Auignon de ce temps deuoit estre en sa superbe & florissante grandeur, E ainsi que les vieils fragmants qu'on y void encor le tesmoignent irreprochablement, & le catalogue & denombrement des Cardinaux, qui pour lors estoient comme autant de flambeaux, & de lumieres à l'entour d'vn grand & souuerain Astre, qui esclairoient ceste Cité & rendoient venerable & craint le sainct Apostolique Siege. Car lors estoient Princes sacrez & gonds de l'Eglise Romaine

Auignon en sa splendeur de ce temps.

Nombre des Cardinaux residans en Auignon pendant la Cour des Papes.

le Cardinal d'Hostie,	le Cardinal Teste,
le Cardinal Thusculan,	le Cardinal Cayeran,
F le Cardinal Sabine,	le Cardinal Raymond de Farges,
le Cardinal de Canilhac,	le Cardinal Guillaume de Bergame,
le Cardinal d'Albanie,	le Cardinal Pellagrue,
le Cardinal Berenguier,	le Cardinal Luce de Flisco,
le Cardinal Albe,	le Cardinal Bernard de Gournon,
le Cardinal de sainct Seuerin,	le Cardinal Iaques de Collonne,
le Cardinal de Bayonne,	le Cardinal sainct Michel,
le Cardinal Neapolion,	le Cardinal Nicolas de Brancaz,

le Cardinal Guilhen de la Motte,
le Cardinal Sainctе Agathe,
le Cardinal Preneftin,
le Cardinal Annibal de Checano,
le Cardinal Matthieu,
le Cardinal Iean, &
le Cardinal Pierre,
le Cardinal Pierre de Collonne.
le Cardinal P. des Prats,

Nombre de trente venerable.

Tous lesquels aftres excellents, & illuftres, auec leur fouuerain Soleil, faifoient le nombre complet & parfaict de xxx. auquel femble eftre quelque refpect non commun, & reuerence fatale & fucceffiue, depuis le prix des trente deniers, efquels fut liuré le Sauueur du monde & des hommes : combien que d'autre part les Arithmeticiens n'ayent faute de belles demonftrations, preuues & raifons pour l'excellence de ce nombre, compofé de trois fois dix. A

Procez entre les proprietaires des maifons & les Cardinaux.

Pendant leur refidence, & tout au commencement de leur tranflation, vne grande cõtrouerfe fut meuë entre les maiftres proprietaires des maifons, & les Cardinaux y logez auec leurs familles. Il aduint que les vns eftoient contraincts quitter leurs propres & paternelles demeures, & habitations ordinaires pour aller cercher logis ailleurs. Les autres n'en pouuoient retirer en aucune maniere les loüages & prix raifonnables : ce qui n'eftoit peu aigre & dommageable aux vns & aux autres. Cefte façon par trop licencieufe & inconuenable donna commencement à vn bien grand & fafcheux procez intenté à outrance pardeuant les officiers de fa Saincteté, lefquels apres longues inuolutions & entrejects d'appels n'en peurent neantmoins venir à bout : de maniere que certains Commiffaires furent ordonnez tant de la part du Pape, que de celle du Roy, par l'entremife defquels fut conclu, que les proprietaires feroient payez de mois en mois, quelques oppofitions ou appellations qu'ils fceuffent mettre en auant. Chofe qui fembla de vray non feulement tres-iufte, mais trefiagement balancee. Parce que pour lors les Cardinaux poffedoient les plus gros & gras benefices, & toutes les referues du pays. B C

Les Cardinaux condamnez à payer les loüanges des maifons à leurs maiftres.

De Cabaffolle Iurifconfulte.

De ce temps eftoit en grand honneur & prix Meffire Iean de Cabaffolle Cheualier, Iuge-Mage, & Vice-Senefchal de Prouence, tant pour ce que c'eftoit vn perfonnage tres-bien merité des bonnes lettres & Iurifconfulte excellent & docte, que pour la nobleffe de fa famille, laquelle fut par luy plantee en diuers endroits de la Prouince. De non moins illuftre grade & reputation eftoit Gerard Adhemar Seigneur de Monteil, lequel fit pour lors hommage à Iaques Hardoin Procureur general de Robert, qui receut d'vn mefme traict les hommages de Foulques de Ponteuez Cheualier & Seigneur de Ponteuc , d'Elzias Feraud, Preuoft de Thollon, de Beral de Trefignan, de Raymond de Barraz, de Pierre de Forefta, de Miion de Chaftel-Arnoux, & de Burgondion de Puibolier tres-honnorables Cheualiers, outre plufieurs autres Gentilshommes de Prouence, qui vindrent prefter les mefmes deuoirs au Procureur general. D

Adhemar fieur de Monteil prefte hommage.

Hommages de quelques Gentilshommes de Prouence.

Pierre Antibolus, natif du Cannet Aduocat des communautez, grand ennemy des Nobles a fait vn traitté de Muneribus, ou des honneurs.

Au temps que ces chofes fe faifoient, floriffoit vn grand & celebre Iurifconfulte nommé Pierre Antibolus, lequel eftoit bien natif du Cannet, petit village pres du Luc : mais auoit fon habitation ordinaire à la ville de Draguignan. Ce perfonnage qui n'eftoit petitement fameux en fon fiecle, ny de moindre liberté en fes efcrits, compofa pour lors vn fort docte traitté en droict, que i'ay tenu entre mes mains, d'vne fort vieille preffe, & de caracteres fort mal peints & façonnez, intitulé des charges, là il deduit beaucoup de belles & difficiles queftions, par le ton defquelles femble bien, qu'il deuoit eftre vn grand & iuré ennemy des Gentilshommes de Prouence, comme au contraire il eftoit populaire, grand fauteur & confeiller des Communautez & du menu peuple. Car il fe plaind afprement contr'eux, & fi les regrette à bon efcient de ce qu'ils furchargeoient fans mefure, & par maniere de dire broyoient impitoyablement leurs hommes & fujets, par des exactions violentes, & par des fanglantes & cruelles charges, mefmement aux quartiers des montaignes, qu'il appelle terre diabolique exclaue des montagnars, & les payfans : hommes malement ferfs, lefquels il fouftenoit fort & ferme n'eftre point fujects à tant d'iniques, mefchantes, & tyranniques exactions. En quelque autre endroit difant & parlant contre les Gentilshommes, que le nom de Noble ne leur conuenoit point, ains pluftoft le nom de vilain, & qu'ils ne pouuoient bien fe taire, puis que de faict & de parole, ils fe monftroient, voire eftoient vrais vilains tant du corps que de la bouche, & de toutes leurs actions. Car ont-ils (ce difoit-il) aucun droict vfage de raifon en eux ? tant-ils font inhumains & defnaturez. Ils fe font hayr & detefter au fimple peuple : de maniere qu'ils ne doiuent en façon quelconque, eftants tels & fi corrompus, E F

Terram diabolicam adflictã montanorum. Homines malè feruos.

Antibolus detefte les ... des Nobles.

paruenir

paruenir au degré de Cheualerie, encor qu'ils soyent extraits & descendus de race de personnages vertueux & Cheualiers : veu mesme qu'il s'en trouue plusieurs parmy le son & le marc du peuple mieux qualifiez & plus nobles qu'eux, comme ils le font iournellement apparoir tant de faict que de paroles. D'auantage il se plaind & remonstre par bonnes & fortes pieces de droict, par claires raisons, demonstrations tres-viues, & tres-necessaires argu-
A ments, qu'il induit assez elegamment. Que quand vn paysan ou subject se presentoit à son Seigneur, pour receuoir inuestiture de la proprieté par luy achetee, le Seigneur receuant le droict du trezain, se reseruoit par mesme moyē an & iour à retenir, pour en vertu du droict de preference l'enclauer à son domaine & le membrer à son heritage particulier. Au moyen dequoy il soustenoit telle reseruation ne valoir rien non seulemēt, ains estre illicité violente, tyrannique & irreceuable. Il nommoit ceux du Luc *Rusticos de Luco*, en vn certain endroit où il parle des foüages, & du different, qui estoit pour raison d'iceux entre les riches & les pauures de Draguignan, estant luy Aduocat des indigens & necessiteux, pour lesquels il entreuenoit : au poinct duquel different n'auoit esté si bien ny tant à propos touché par les
B autres Docteurs qu'il auoit faict : affaire qui en sa presence fut determiné par le Seneschal de Prouence du conseil du Iurisconsulte Caba ssolle, dont nous auons peu deuant parlé. Rossoline de Fossis fille de Gauffrid fils de Guillaume estoit de ce temps Dame de Bormes & de Collobrieres, Seigneuries esquelles auoit semblablement part & portion Roger de Fossis, Guillaume de Ponteuez fils d'autre Guillaume, Gentilhōme riche & puissant, estant lors mesme Seigneur de Grimaud, que les patrons de Marseille s'obligerent ainsi qu'ils estoient tenus d'armer deux Galleres pour le seruice de Robert : en chacune desquelles deuoient estre cent quatre vingts & quatre hōmes, cent & vingt plates, vingt albarestres d'vn
C pied, & vingt de deux, auec toutes les autres choses requises & necessaires à telles fustes & longs vaisseaux. Mais cecy rendit assez plus memorable les variables occurrences de ceste annee, voire tout le regne de Robert, que fut sa terminaison, & le viij. de Nouēbre, S. Louys son frere Euesque de Tholose, la vie duquel nous auons succinctemēt touchee en l'an deux cens nonante neuf, fut canonizé, & mis au cathalogue du liure d'or auec illustre appareil & magnificence royale.

Nobles.

Patrons de Marseille obligez à l'armement de deux galeres.

Canonisation de S. Louys frere de Robert.

L'an ensuiuant trois cens dixsept, se trouuerent Iean Baud Gentilhomme d'vne tres-ancienne & noble famille que ceste histoire chante en assez d'endroits diuers, Seneschal de Prouence, & Hugues des Baulx Seneschal aux parties de Piedmont & de Lombardie pour
D Robert. Apres quoy l'an trois cens dix-huict, la ville de Gennes fut tellement oppressee des Gibelins, que les Guelphes la liurerent entre les mains de Robert : à condition toutesfois qu'il donneroit aide, faueur & secours aux Genois, quād le besoin l'y appelleroit. Cela leur accorda le Roy si volontiers, qu'apres y auoir esté magnifiquement & à grande ioye receu, il tint & posseda ceste superbe Cité l'espace de dix-huict ans. Vne telle allegresse fut neantmoins troublee par vn accident malencontreux, qui tomba bien peu apres sur la personne de Hugues des Baulx, dont nous venons de parler, grand, puissant & riche Seigneur, Capitaine general de l'armee de Robert en Piedmont. Car il fut de ce temps mis à mort par Luquin frere de Galeas, qui l'affrontant corps à corps en vne bataille, le deffit & le tua. Donnant par cest acte vn merueilleux & grand coup aux affaires de ce pauure Roy, lequel en plusieurs diuerses rencontres, & occasions de guerre, auoit esprouué la vaillance
E & la fidelle preud'hommie de ce Cheualier, alors qu'il estoit sous l'estendart de Charles son pere, que sous le sien, Seneschal au Royaume de Sicile, où Hugues auoit deux cens onces d'or d'estat, l'once vallant pour lors cinq florins d'or.

L'an MCCCXVIJ. Baud Seneschal de Prouence.

Des Baulx Seneschal de Piedmont.

L'an MCCCXVIIJ. Gennes liuree à Robert par les Guelphes.

Hugues des Baulx Capitaine general de Robert mis à mort par Luquin de Milā.

Poids de l'once d'or de ce tēps

Ceste sinistre aduanture n'alla pas seule : car de ce mesme temps Clemence fille de Charles, sœur de Robert que Louys Hutin Roy de France en second lict auoit espousé, apres le trespas de son mary, se trouuant vefue, se rendit à petites iournees en Auignon, là elle vint visiter le Pape Iean, qui luy voulut faire apprester vn tres-
F beau & bien magnifique logement qu'elle refusa, si qu'elle voulut choisir sa demeure en l'hostel des sœurs de sainct Dominique, où vaquant en continuelles prières & ieusnes, elle acheua heureusement la toile de sa vie, auec beaucoup d'austerité, & de sainctes & deuotes meditations.

Mort de Clemence sœur de Robert.

Les pompes funerales de la vefue & religieuse Clemence, faictes, cōme à telle Princesse conuenoit l'an suiuant trois cens dix-neuf, fut celebré le Chapitre general des Cordeliers, au Conuent de la ville de Marseille, où le Pape donna l'Archeuesché de Salerne à vn frere

L'ā MCCCXIX. Chapitre general des Cordeliers à Marseille.

Bertrand de la Tour general des Cordeliers fait Cardinal.

Pierre Aureol general des Cordeliers, Archeuesque d'Aix. Nobles & Gentilshommes. L'an MCCCXX. Construction de nostre Dame des Miracles en Auignon. Gentilshommes d'Arles font hommage au nom de la ville. Cheualiers de Nobles Gentilshommes de Marseille font hommage au nom de la ville, suiuis de plusieurs nobles qui font de mesme.

Bertrand de la Tour, leur general, personnage de grande doctrine, merite & authorite, qui l'an d'apres fut fait Cardinal au titre de saincte Croix, & depuis Euesque de Tusculan. A son lieu fut creé Prouincial de l'ordre Pierre Aureol, qui fut peu apres Archeuesque d'Aix.

Baud exerçoit encor de ce temps l'office de Seneschal en Prouence, Matthieu Filmarin, Lieutenāt & Protonotaire de Sicile, & Enguerrand sieur de Mison Archeuesque de Capuë, estants Conseillers & grandement cheris de Robert. Ce bon & sage Roy estoit pour lors en Auiguō, où faisoit sa residēce le Pape Iean. Ce Pontife l'an suiuant fit cōstruire vne Chapelle qu'il dotta de quatre Chapelains & prestres perpetuels, au titre de nostre Dame des Miracles: qui fut au tēps que Raymōd de tres-fauses Cheualier, Iean Arelatan & Guillaume Pre-meiran Iurisconsultes de la ville d'Arles firent hōmage pour la Cité à Boniface de la Fa Bertrand des Vicōtes, & l'Offred Filmarin Cheualiers, deputez du Prince Charles fils aisné du Roy Robert. Ce que firent semblablemēt par deuāt les mesmes persōnages & Cōmissaires, Laugier Blaccas sieur de Catros, M. Pierre d'Aurons Docteur en Medecine, sieur d'Aurons, & de Pellissane, Barthelemy de Gros Cheualier, & Durand Giraud Docteur aux Loix, cōme Consuls & Gouuerneurs pour la ville de Marseille, suiuis de Sauuage des Sauuages sieur de S. Aulban & Serenon, de Foulquet & Ysnard de Ponteuez sieurs de Pontenez, de Bertand de Cueuron fils de Ranulphe, sieur de Cadenet, d'Ysnard d'Ollieres sieur de Trets & de Porticux, de Roger de Rogiers, sieur de Rogiers, & de Bertrād de Fossis sieur de Pierre-feu & du Cannet. A B

L'ā MCCCXXI. du mois de Feurier. Guy de Bosene Religieux de grande vie. Hommage de Raymond des Baulx Prince d'Orange. Edit de Robert sur la detention des terres alienees. Cheualiers & autres tiltres ... nommez.

Tous ces hōmages, qui furent faits au tēps que Guy de Bosene yssu de noble extraction Religieux de grāde & tres-illustre Saincteté florissoit, semblerent grandemēt estre illustrés de celuy que Raymond des Baux Prince d'Orange, fils de Bertrand fit à Robert de sa Principauté au mois de Feurier de l'an trois cens vingt-vn. En ce temps Robert qui se trouuoit encor en Auignon manda patentes à ses officiers de Brignolle, par le contenu desquelles il voulut & ordonna, que les Gentilshōmes & Seigneurs, qui auoient baillé les proprietez en achapt ou emphyteose ne pourroiēt les retenir, aduenāt cas d'eschange, ou permutation. Lors florissoient Hugolen de Hugolens Iurisconsulte de S. Remy, Bertrād de Grasse sieur d'Albarn Cheualier, Viguier de Marseille, Raymōd d'Agoult Cheualier, Seigneur de Sault, Bertrand de Chinino de Cremone Iuge-Mage des premieres appellations, Frāçois de Barba Iuge des seconds appels, Geoffroy Berenguier, Iaques Iusbert, François de Tabia, André de Crotta, Barthelemy Arbaud, & Iaques Pelleti Nyssard tous Docteurs Iurisconsultes. C

Hommage de Guigues Dauphin.

Ceste constellation estoit tellement fatale aux deuoirs hōmagers, accoustumez d'estre rendus par les Seigneurs & Gentilshōmes, vassaux & liges, que Guigues Dauphin Comte d'Albon & de Vienne, fils premier & vniuersel heritier de Iean Dauphin Comte de Vienne & d'Albon, presta son hōmage à Robert pour la Comté de Gap, du consentemēt de Henry Dauphin esleu de Mets, & Regent du Dauphiné. Ce deuoir paracheué auec tres-honnorable façon, au mois d'Aoust de l'an trois cens vingt & deux le Roy Robert, comme il estoit Prince tres doux & grandement recognoissant, considerant en soy-mesme que durant sa puberté, il auoit esté cherement esleué & nourry en la ville de Barjols, octroya de tres-beaux & tres-amples priuileges aux habitans & à la ville particulierement vn Viguier, dont ils ne furent peu decorez. D

L'an MCCCXXII. le XVII d'Aoust. Barjols nourrissiere ancienne des enfans des Comtes de Prouence. Quod in ipso castro incrementa pubertatis suscepimus. L'an MCCCXXI. Mort d'Amé quatrieme Comte de Sauoye. ... en Auignon.

Amedee IV. du nom Comte de Sauoye, se trouua l'annee d'apres en Auignon deuers le Pape, au pourchas d'vne armee contre le Turc, pour le secours de l'Empereur de Constantinople son gendre: mais ceste poursuite luy fut si peu heureuse & de si funeral encontre, qu'il y laissa son dessein & sa vie, non sans beaucoup de regrets & de larmes de son funeste depart, accompagné des tres-heroïques loüanges de ses tres-hautes vertus.

Car il fut surnommé le Grand pour l'excellence de ses hauts gestes. Au demeurant fort aimé de ses sujects, respecté de ses amis, honoré de ses voisins, & craint de ses ennemis par dessus tant d'illustres aduantages, fortifié des alliances des plus grandes & puissantes maisons du monde. Et toutesfois tout cela ne sceut empescher, que la mort plus forte & plus puissante que luy ne le saisit au collet, & l'atterrat dans Auignon, au grand desplaisir de Robert & du Pape. Mais comme par vn cours ordinaire, les ondes & flots de la mer de ce monde s'entrebatent, & suiuent continuellement vn plus vif suject de douleur perça le cœur de Robert: parce qu'outre que Catherine d'Austriche fille d'Albert niepce de Rodulph Roy des Romains, & sœur de Frideric d'Austriche, femme de Charles Duc de Calabre son fils, apres auoir combatu quelques iours contre les efforts d'vne roide & impitoyable maladie, auoit quitté ceste basse terre depuis

Mort de Catherine d'Austriche femme de Charles Duc de Calabre.

le quinze de Ianuier : comme teſmoigne l'inſcription grauee ſur vn grand & magnifique ſepulchre de marbre, elabouré d'ouurage Azarotique ou Muſaique, aupres de celuy de Louys fils aiſné du bon Robert, à l'Egliſe de S. Laurens, où les obſeques de ceſte Ducheſſe furent royallemẽt celebrees. Dieu le voulut d'abondant ſurcharger d'vne plus grande affliction, & le prouuer d'vn plus rude coup, luy oſtant ſa propre mere, Princeſſe de ſaincte vie : laquelle ja aſſez auant en l'aage alla heureuſement iouyr du Ciel, le xxv. du mois de Mars :
A laiſſant ſa mortelle deſpoüille qui fut portee auec pompe royale, & funebre à l'Egliſe des Nonains de S. François qu'on dit communement Sancta Maria Donna Regina, que ceſte ſage & deuote Dame auoit fait conſtruire & dotté, & là repoſee dans vn grand Monument de marbre blanc, excellemment trauaillé, où iuſques pour le iourd'huy ſe peut lire ceſt Epitaphe.

Mort de la Royne Marie mere de Robert.

Hic requieſcit ſanctæ memoriæ excellentiſſima Domina D. Maria Dei gratia Hieruſalem, Siciliæ, Vngariaque Regina magnifici Principis quondam Stephani Dei gratia Regis Vngariæ : ac relicta clara memoriæ inclyti Principis Domini Karoli ſecundi, & mater Roberti eadem gratia Dei dictorum
B *Regnorum Hieruſalem Siciliæ Regum illuſtrium : quæ obiit anno Domini milleſimo tricenteſimo vigeſimo tertio, indictione ſexta die vigeſima quinta menſis Martij, cuius anima requieſcat in pace. Amen.*

Epitaphe de la Royne Marie.

L'hiſtoire de Naples dont i'ay retiré cecy, accorde que ſur l'entree de l'an trois cens vingt & cinq Robert tout reſolu d'aller à l'entrepriſe de Sicile, fit des grandes preparatiues: ce que Frideric d'Aragon delibera de rompre & deſtourner, nõ par guerre ouuerte & genereuſe : mais par vne lache & vilaine trahiſon practiquant certains aſſaſſins de Toſcane qu'il acheta, pour faire mourir Robert & le Duc ſon fils : & pour mettre prodigieuſement
C le feu à l'Arcenal & aux vaiſſeaux tant de guerre que de charge. Mais Dieu qui auoit ſoin de Robert voulut que les meurtriers fuſſent deſcouuerts, pris & punis, ſelõ que meritoit vn attẽtat ſi deteſtable. Ce qui aduint la meſme annee que la Royne Sance edifia le monaſtere de Saincte Marie Magdelaine pour y retirer les repenties aupres du chaſteau de Capuane.

Voy les hiſtoires de Summonte & autres.

Robert qui auoit, comme i'ay dit peu deuant, donné des priuileges bien amples à la ville de Barjols : ayant en main les clefs de ſes graces, & liberalitez royales, voulut par meſme magnificence, & d'vn meſme train octroyer vn tel & ſemblable aduantage à la ville de Brignolle, pour l'amenité & clemence de ſon air, ſur tout autre de Prouence doux, amiable & tres-ſain. Les patentes de ces dons & loix priuees furent expediees en Auignon,
D où Robert eſtoit encor, & ſe plaiſoit ſouuent d'aller. Parce qu'outre que les delices de ceſte belle ville n'ont eſté en peu d'eſtime de tout temps, la nouuelle Cour des Papes la rendoit pourtant beaucoup plus ſplendide, illuſtre & magnifique qu'elle n'eſtoit au parauant, ſous les rayons du Soleil & de tant d'aſtres de l'Egliſe. Enuiron deux ans apres ou bien peu moins (qui fut l'an trois cens vingt & quatre) Beral des Baux Seigneur des Baux, biſayeul de Hugues des Baux, qui pareillement en eſtoit Seigneur, & Comte d'Auelin, heritier de Beral, fit hommage à Robert de toutes ſes terres & ſeigneuries, duquel temps le Pape Iean fit celebrer vn Concile en Auignõ cõtre Pierre de Carbaria, eſleu en Antipape par l'Empereur Louys : lequel en vn autre Concile tenu en Italie, auoit declaré heretique le Pape Iean: ceſt Antipape tenant & diſant que Ieſus Chriſt & ſes diſciples eſtoient ſi pauures, qu'ils n'auoient rien, ny en propre ny en commun, ſouſtenoit vne hereſie qui fut contrequarree, rem-
E barree & condamnee par le Concile d'Auignon. A quoy toutesfois de Corbaria ne voulut point s'ahurter, ny perſiſter tant opiniaſtremẽt qu'il ne s'en deſdit & l'abiurat publiquemẽt dans la ville de Graſſe, l'an trois cens trente, ainſi que les vieux monuments & regiſtres de ce temps le teſmoignent & font voir.

Priuilege dõné à Brignolle d'vn viguier perpetuel comme a Barjols.

L'an MCCCXXIIJ. du mois d'Aouſt. Hommage de Beral des Baulx.

Concile en Auignon contre l'Antipape de Corbaria & ſon hereſie.

De Corbaria abiure ſon hereſie à Graſſe.

Si fit ceſte meſme annee Bertrand Albe, fils de Charles Albe ſieur de la Goy, hommage de ſes terres à Robert & au Prince Charles ſon fils : d'ailleurs Maiſtre Guillaume Eſteue ou Eſtienne Iuriſconſulte natif du lieu de Mallemort fut deputé Commiſſaire pour Adhe-
F mar Eueſque de Marſeille à receuoir les hõmages deubs à ce Prelat aux lieux de Mallemort, Merindol & S. Cannat. Reynaud d'Eſcaletra, Cheualier & Seneſchal de Prouence, eſtant de ce temps en Auignon, pour receuoir les hommages des Gentils-hõmes du pays au nom du Roy, & de ſon fils aſſiſté de Iaques Bermond, Procureur general, & de Louys de Cabaſſolle Cheualier, Conſeillers fidelles, & fort cheris de Robert. Pluſieurs autres hommages furent rendus en ceſte meſme ſaiſon & de ce meſme vol. Car Pierre de Vſa nepueu du Pape, Vicomte de Caramagne, Seigneur des Mees, fit le ſien pour les terres qu'il poſſedoit.

Hommage de Bertrãd Albe. Eſteue ou Eſtienne de Mallemort. D'eſcaletra Seneſchal.

Hommages de pluſieurs Gentilshommes & Gentilsfemmes.

Roſtang de Cadenet pour la place d'Eiguieres, Delphine Comteſſe d'Arian, femme de

S. Elzias, qui fut apres canonisé (cõme nous dirons en autre lieu) pour Puy-Michel & autres places, Bertrãd Feraud, pour Allons Thoüard, & autres fiefs, Beatrix d'Esparrõ, pour Figueniere, & autres terres, Hugues de Soliers, pour Chasteau-vieux, Sance de Lauris, pour le lieu de Lauris, Boniface de Castellane l'aisné sieur de Foz & Amphos, lieux à vne lieuë de nostre Dame de Grace, & Coutignac, Boniface de Castellane son frere puisné sieur d'Entre-casteaux, Robert de Millere Thresorier general du Roy, & Pierre de Marculphe docteur Iurisconsulte, pour leurs terres & Seigneuries, ces trois derniers faisants leur residence en Auignon. A

L'an MCCCXXV. le XXIIIJ. Decembre Charles Duc de Calabre fils de Robert gouuerneur & Duc de Florence.

Eurrons en l'an trois cens vingt & cinq, ou plustost sortons-en dés l'entree: car il aduint que au vingt-quatrieme du mois de Decembre les Florentins en vn conseil general qu'ils tindrent de ce temps pour se garantir, & deffendre de la violence & des courses de leurs ennemis, constituerent & proclamerent d'vn cõmun accord & consentement leur gouuerneur, deffenseur, & protecteur, pour l'espace de dix ans, le Prince Charles fils de Robert Duc de Calabre, à la charge qu'il resideroit ordinairement à Florence, & y tiendroit mil hõmes d'armes, bien rompus au faict de la guerre, routiers, & Ourtemontains de nation : à ce Prince, pour son entretenement, que de sa famille, ensemble de mille hommes d'armes, furent ordonnez deux cens mille ducats, toutes les annees, durant le temps & cours de la guerre qu'il seroit tenu & obligé par serment royal, de mener continuellement à outtance contre les ennemis de leur repos & de leur Cité. Outre & pardessus quoy, luy estoient donnez pour sa personne, & sa compagnie, & encor de ses gendarmes en monnoye Florentine par auance d'vn mois, seze mil six cens soixante six, & deux parts d'vn florin d'or. Si que plusieurs ont remarqué & laissé par escrit que ce Charles estoit nommé Duc & Seigneur de Florence. B

Condamnatiõ du Pape Iean contre certaine erreur heretique.

Par ses Bulles dõnees de ce mesme temps en Auignon, au douzieme an de son Pontificat C cõdamna le Pape Iean, ceux qui tenoiẽt ceste heresie, que Iesus Christ & ses Apostres touchant les choses qu'on lit qu'ils auoient, n'auoient que le simple vsufruict, sans droit particulier quelconque : & mesmement le Duc Louys de Bauieres, en la discorde par luy mise pretendant d'estre esleu en Roy des Romains. Ce Prince en hayne de cela auoit semé ceste damnable peste d'heresie, en plusieurs & diuerses parts, par plusieurs & diuers affiches: pour à la faueur de ce trouble, & tant contagieux remuement, plus aisement paruenir à son dessein. Iean quitta pour lors Robert de cinquante deux mil cinq cens onces d'or, tant pour l'extinction des arrerages de la cense deuë, pour le Royaume de Sicile, que pour la paye ordõnee de huict mil onces d'or. Si estoient lors Pierre de la Motte, & Hugues de Bras, l'vn D Seigneur de la Motte d'Aigues, l'autre de Bras : mais Pierre Roger, Chanoine de Clermont, & Geoffroy du Luc Gentil-homme de Prouence estoient Poetes & Troubadours excellents escriuants en langue & rithme Prouençale, plusieurs belles & doctes choses.

Nobles & Gentilshommes.

Poetes Prouençaux.

De Pierre Roger Poete Prouençal.

Roger quitte l'estat Ecclesiastique.

Quant à Roger, S. Cesari & le Monge des Isles d'or, dont le seul nõ & l'authorité peut aisemẽt tenir le haut bout sur tous ceux qui ont escrit de nos Poëtes, ores qu'ils n'amenassent aucune raison de leur dire, asseurẽt qu'il estoit non Chanoine de Clermont, mais d'Arle & de Nismes, & qu'ayãt quitté son benefice, se voyãt ieune, beau, & de bõne qualité, se croyãt plus vtile au mõde, qu'à l'Eglise, pour les enuies, debats & debordements, qu'il voyoit de ce tẽps parmy les Ecclesiastiques, il sortit de son cloistre, & cõmeça à s'adõner à la rithme Prouençale. L'estude ioinct à l'inclination le mit en telle reputation, qu'il se fit Comique, inuenta & cõposa de tres-belles & ingenieuses comedies, qu'il se mit à ioüer, & reciter par les Cours des Princes & grands Seigneurs, auec grands & somptueux appareils. Tellemẽt que tout ce qu'il faisoit estoit trouué bon, biẽ assaisonné, & tres-plaisant. Quelque tẽps apres il se rendit à la Cour d'Ermengearde de Narbõne, mariee à Roger Bernard Cõte de Foix, Dame d'illustre valeur, belle & heureusemẽt apprise aux bõnes lettres: de ceste Dame receut le Poëte Roger beaucoup de biens & de faueurs, si bien qu'il deuint sans y penser passionemẽt outré de l'vne des Damoiselles de la Cõtesse Huguette des Baux, qu'on surnõmoit Bausserte fille de Hugues des Baux, qui fut depuis mariee à Blaccaz de Beaudinar, sieur d'Aulps en Prouẽce. En faueur de Bausserte n'oublia Roger durãt le feu de ses amours de chãter melodieusement plusieurs belles & payues chansons: dont selon sainct Cesari il receut d'elle des grandes & secrettes faueurs : voire mesmes les dernieres & plus desirees ettes d'amour. Ce que toutesfois il ne faut croire, parce que par vne chanson que Bausserte enuoya à Roger appert clairement, qu'elle estant d'vne tant illustre & puissante maison, ne se soucia, & n'eut ny luy, ny ses chants pour agreables le commencement en estant ainsi. E F

Roger à la Cour du Cõte de Foix.

Bausserte maistresse du Poete Roger.

Lo non m'en Kal, de tas rimas grossieras,
N'y may d'y estre (ont que sia) mentauguda,
Sabes qu'y ha, fay qu'yon en sia moguda,
Car non las hay, ren en grat volontieras.

Chanson de Bauffette à Roger. Métauguda *veut dire ramantue.* Moguda *oſtre.*

A Le Monge neantmoins des Isles d'or dict, que Bauffette n'enuoya ceste chanson à Roger à autre dessein, que pour couurir l'affection extreme qu'elle luy portoit, & que Roger luy adressa vn traicté *Contra la Dama de mala merçe.* Sainct Cesari poursuiuant sa vie asseure qu'il fleurissoit du temps de Robert, portant tesmoignage que Roger auoit esté present en la ville de Grasse, lors que l'Antipape de Corbaria, surnommé Nicolas cinquiesme, en vn sermon qu'il fit, desaduoua publiquement l'erreur qu'il auoit preschee, ce qui fut enuiron l'an MCCCXXX. duquel temps ce pauure Poëte fut traditoirement mis à mort par les parents de la Comtesse Huguette, sous certains faux rapports, que ses hayneux & les enuieux de sa vertu firent de luy.

Ce Poëte fleurissoit sous ce Robert.

Mort du Poëte.

B Touchant Geoffroy du Luc, il fut Gentilhomme natif du Luc, Poëte bien renommé de son temps, escriuant en vers Latins, & en rithme Prouençale tres-doctement. Mais auec tout cela il fut toute sa vie amoureux d'vne gentilfemme sa voisine de la noble & ancienne maison de Flassans nommee Flandrine depuis mariee à Messire Reynouard de Flassans, qu'il nomma en toutes ses pieces de poësie Blankaflour, ou, si vous voulez, Blanchefleur : laquelle, comme on lit dans plusieurs endroits de ses rithmes & le Monge des Isles d'or tesmoigne, il auoit rendüe tres-capable & tres-sçauante. Et que cela fut ainsi, voulant ceste noble Damoiselle monstrer combien l'excellence de sa Poësie estoit à priser, en presence des plus souuerains Poëtes de l'vn & de l'autre sexe, elle se trouuoit bien souuent aux disputes de la poësie. Mais quelque temps apres, comme celle qui auoit couuert tant de belles vertus par vne lasche ingratitude, elle le mesprisa & n'en fit nul cas : de sorte que Geoffroy ne pouuant sortir de sa volonté obstinee, bien qu'il fut priué de liberté, s'en alla tousiours accusant depuis ceste mescognoissante & discourtoise Damoiselle, disant par tout, que sa beauté n'estoit qu'vne tromperie clandestinement ensorcellee, ainsi que tesmoignent ces vers.

Geoffroy du Luc Poete Prouençal. *Flandrine de Flassans dite Blanchefleur maistresse du Poëte, excellente en poesie.*

D'aquest ingrats you non ay ren agut,
Que dur afan en mon van exercicy,
Et pensant you l'y auer fach seruicy
Ay coneyssut, que non sa son degut.

Chanson du Poete contre Flandrine.

Pauures & infortunez Poëtes destinez à plaindre tousiours. Ceste Dame aduertie de telles plaintes iniustes, luy remonstra par vne mesme mesure de rithme, que contre tout deuoit il s'adonnoit plustost à fuiure la fortune inconstante, que la vertu naturellement aimable de soy, dont procede la vraye Noblesse, quoy qu'elle l'eut retiré de mil & mille deshonnestetez & desbauches, dont il se deuoit contenter, & ne luy estoit petitement obligé. Mais le Poëte estima bien peu toutes ces belles chansons, ayant si viuement peinte au plus sain endroit de son cœur l'image de sa beauté : toutesfois laissant depuis ces folles passions d'amour, il s'accompagna de Rostang de Cuers, Raymond de Brignolle, Luquet Rodillat de Thollon, Manuel Balb sieur du Muy, Bertrand Amy du Prieur de la Celle, Luquet de Lascar, Guilhem de Pingon Arche-diacre d'Otenge, Arturus de Cormes, & plusieurs autres personnages excellents & Gentilshommes Prouençaux, qui iournellement s'assembloient, & composoient vne tres-insigne Academie, aupres de l'Abbaye du Thoronnet auec quelques Religieux du monastere, hommes doctes & choisis : si qu'il trespassa en l'an MCCCXL.

Poëtes destinés à plaindre incessamment. *Response sage de Flandrine aux plaintes de Geoffroy.*

Diuers personnages illustres & fort excellents de ce temps.

Mort du Poëte.

Guillaume, & Raymond de Grignan, Gentilshommes & Damoiseaux de Grignan commencerent enuiron ce mesme temps à changer de lieu, & s'habituer à Mondragon, petite & bonne ville des terres qu'on dit adiacentes (aussi bien comme est Grignan) dont la haute iurisdiction appartient à l'Archeuesque d'Arles, où ils planterent la noble, & tres-ancienne maison des Grignans, qui successiuement & de pere en fils y ont continué plus de deux cens cinquante ans auec possession de tres-beaux & bien authentiques titres de leur extraction & descendance, & de plusieurs riches terres & tres-amples possessions, ayans

L'an MCCCXXVj. *Grignans anciens Gentilshommes de Mondragon & de Prouence.*

tousiours faict hommage aux Archeuesques lors Princes de Mondragon, en la mesme cõdition, auantage & qualité que les conseigneurs du lieu. Ce que tesmoignent de tres-antiques instruments, & plusieurs vieilles Pancartes, que i'ay leues & parcouruës fort bien & fidellement. Si qu'ils ont continué leur habitation en ce quartier-là depuis la translation de ces Raymond & Guillaume iusques en l'an septante-deuzieme du quinzieme siecle, que Iean de Grignan fils d'Aimar (lequel fut fils de Guillaume de Grignan, & d'Honnorade de A

Escu des Ysnards sieurs de Brantes Gentilshommes du Comtat.

la maison des Ysnards sieurs de Brantes en Isle de Venaissin, qui ont d'Azur au sautoir d'argent accompagné de quattre molettes d'esperon d'or) seul resté de ceste maison, là transporta de Mondragon a Sallon, par le mariage de Ieanne de Crappone, duquel mariage sont yssus les Grignans qui sont en estre depuis l'an septante deux, dont tantost nous parlerons sur la famille des Crappones: où cependant est à noter, que ceste mesme maison auoit faict vne autre branche à Carpentras, qui a duré pres de cent ans, en grande estime d'antique Noblesse: ayant à faute de masles, & par le moyen d'vne fille esté changee & deuoluë en la tres-noble maison des Thezãs Seigneurs de Venasque, S. Disdier & autres places, que ie ne puis mieux à propos ny plus irreprochablement mentionner, que par les preuues de Noblesse tombees entre mes mains, que Claude de Thezan de Venasque, ieune Gentilhomme bien né a presenté de recente memoire pour estre receu à Malte, à l'hõneur de plusieurs familles qui s'y trouuent enchainees, mesmement celle de Grignan. Voicy cõme va ceste preuue touchant la branche paternelle. B

Branche des Grignan. plãtee à Carpentras.

Preuues de Noblesse de Claude de Thezan de Venasque pour estre Cheualier de Malte. Ligne paternel le Bisayeul & Bisayeule. Iaques, Anthoine & Frãçois de Thezan, fils de François Cheualiers. Ayeul & Ayeule. Ce mariage fut pris par Iean de Roys l'an MDXXXIIJ le XXV de Ianuier. Claude, Cathelin & François fils de Pierre Cheualiers se trouuent au siege de Malte de l'AMDLXV. Anton Francesco Cirne Corso, Je Bosio & autres. Pere & mere du presenté. Ligne maternelle Bisayeul ... des Henrys sieurs de Rosset. ... de D... de Pegue. ... Ce mariage fut pris par ... Bratainemes le XXVIIJ Auril de l'an MDXLI. De la mai... de Venasque

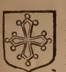
François de Thezan de Venasque Gentilhõme tres hõnorable qui tenoit vn cõmun rang, fut espousé il y a plus de cent ans à Catherine de Thollon, sœur de l'Illustrissime Disdier de Thollon saincte Ialle (famille cy deuant ramentuë portãt pour ses armes le Cygne) C qui fut grand maistre & Prince de Malte: duquel mariage nasquirent quatre masles, à sçauoir Pierre, Iaques, Anthoine & François, dont les trois furent Cheualiers: si bien qu'Anthoine mourut Commandeur d'Auignon & de Pezenas.

Pierre de Thezan de Venasque, aisné de François fut espousé auec vne Damoiselle de la maison de Grignan de Carpentras nommee Claude qui luy porta quatre fils, Allemand qui se maria, Claude, Cathelin & François à l'exemple de leurs oncles tous trois Cheualiers, rencontrez au siege de Malte, de l'an cinq cens soixante cinq que Pie IV. estoit Pontife souuerain, Maximilian Empereur, Charles IX. Roy de France, Philippe II. d'Espagne, Iean de Vallette grand Maistre, & Soliman Othoman douzieme Empereur des Turcs. Celuy qui entreprit ce tant memorable siege, où il perdit plus de vingt mil hommes, D comme tesmoignent les Chroniques de ceste illustre Religion. Allemaud fils de Pierre & de Claude de Grignan, fut marié à Francon des Henrys de la maison de Rosset en Dauphiné dont nasquit Claude de Thezan de Venasque presenté pour estre receu au nombre des Cheualiers: qui ont pour seul chef S. Iean: & la croix blanche, pour enseigne. Voila quant au costé du pere.

Quant à la branche maternelle & la famille des Henrys qui tient pour armes de gueules à vn cheuron d'or, accõpagné de quatre estoiselles de mesme, au chef d'azur chargé d'vne mollette d'esperon ou comete à huict rayons d'argent: au moins à ce que i'ay peu coniecturer le blason n'estant point marqué au papier qui m'a esté cõmuniqué, quoy qu'il ayt le seel du commandeur qui faisoit ces preuues, où se void sans plus vn Soleil: si d'aduenture ce n'est l'estoile à seze rayons, que portoit la maison de Baulx & la maison de Blaceas par blasons & couleurs contraires, E comme on peut voir en ceste histoire. De ceste maison estoit Hector des Henrys Seigneur de Rosset, qui fut marié à Françoise de Dies de la maison du Pegue, dont l'enseigne est vn Soleil d'or en champ d'azur ou de gueules: duquel mariage vint au monde, Iean des Henrys de Rosset qui mourut Mareschal de camp au siege de Mornas, & fut marié à Françoise de Grignan de F Carpentras propre mere du presenté. Si qu'on void par ceste preuue, que la maison de Grignan se trouue deux fois coniointe par deux differens & tres-honnorables mariages auec la maison de Thezan, outre que Pierre de Grignan, du mesme nom & mesmes armes pour renfort de parenté fut espousé à Marguerite de Thezan, il y a peu moins d'vn siecle.

Reste la maison de Venasque, qui est vne autre tres-noble & particuliere famille

dont



(dont l'enſeigne eſtoit d'or ſiu à vne croix d'azur percee à iour & pommetee de douze pieces, comme celle des anciens Comtes de Tholoſe, de Sainct Gilles, & de Forcalquier) laquelle fut enclauee & comme fondue dans la maiſon de Theſan. Touchant ſon antiquité on pourra voir en
A premier lieu à la quatrieme partie de ces Annales, du regne de Louys & Ieanne, Innocent VI. du nom Pontife ſouuerain reſidant encor en Auignon, qu'il y a eu trois Damoiſelles de ceſte tres-noble maiſon, à ſçauoir Alaſie, Catherine, & Sillette de Venaſque Religieuſes de Nazareth: leſquelles ſe trouuent nõmees entre les Dames de ce Monaſtere fondé par la Royne Sance, qui deuoient eſtre au nõbre de cent: toutes Gentil-femmes de race, pour y pouuoir eſtre receues.

Eſcu de Venaſque.

Alaſie, Catherine, & Sillette de Venaſque Gentil-femmes Religieuſes du Monaſtere de Nazaret.

En ſecond lieu, que Geoffroy de Venaſque pour ſon merite & ſa qualité fut fait Viguier de Marſeille, où n'eſtoient admis que principaux & bien qualifiez Gentilshommes, par le Roy Louys troiſieme, auquel ſucceda René Roy de Sicile & de Naples, l'vn de nos Comtes
B de Prouence, comme ſon regne fera voir. Et qu'en ce ſiecle meſme Aulrias ou Elzias de Thezan fut eſpouſé auec Siffretre de Venaſque fille vnique de ceſte maiſon, dont il rapporta la place & Seigneurie de Venaſque, auec le nom & les armes de ceſte tres-noble famille, qu'il adiouſta ſur les ſiennes par adoption teſtamentaire & droict de ſang. Nonobſtant que l'au ſuiuant Aulrias ou Elzias de Grignan fut pareillement eſpouſé auec vne Ieanne de Venaſque, qui n'eſtoit que legataire de ceſte meſme famille. Ce qui mouſtre abondamment par combien de diuers & tres-eſtroits liens ſe ſont autresfois conjointes ces trois tres-nobles maiſons, & qu'il y a plus de cent ans (à compter du temps que i'eſcris ces choſes)
C qu'elles ont produit des Cheualiers de S. Iean. Qui eſt à mon iugement la plus fidele pierre de touche, & le cruſol plus ſolide qu'on pratique pour le iourd'huy à l'eſpreuue de l'or non adulteré de la vraye gentileſſe de ſang, pour ſçauoir s'elle eſt raffinee & par tout de bonne miſe. Si qu'au moyen de ceſte adoption le Sieur Claude de Thezan, qui poſſede pour le iourd'huy le ſurnom & la place de Venaſque, porte les armes des Thezans ſes deuanciers paternels, compoſees d'vn Eſcu eſcartellé d'or & de gueules à la bande d'azur, auec la croix percee & pommeree de Venaſque, l'vne au premier, l'autre au troiſieme canton: le ſecond eſtant decoré de l'enſeigne de Caſtelnau, peinte de gueules à la tour d'argent maçonnee & fermee
D de ſable, eſcartellé d'azur à deux Lyons rampans du ſecond: & le quatrieme & dernier de l'Eſcuſſon de Clermont de Lodeue, formé de ſix faiſſes d'or & de gueules, au chef d'argent embelli de cinq hermines ou de Bretaigne, qui ſont les armes de ſa femme, iſſue de ces deux troncs illuſtres.

Geoffroy de Venaſque fut fait Viguier de Marſeille le xxij. d'Octobre l'à MCCCCXXVIJ.

Ce mariage fut pris par Antoine Martin le iij. de Feurier l'an MCCCCXXCIIJ.

Elzias de Grignan fut marié l'an CCCCXXCIIJ. le XIII de Feurier.

Eſcu de Thezan.

Thezan & Venaſque. Caſtelnau.

Voila quant à la maiſon de Thezan, dont les Sieurs de Sainct Maximin & Barons du Pugeol, comme iſſus de ce vieil & noble eſtoc, portent encor le nom & les armes pures: & quant à la maiſon de Venaſque, dont le Seigneur de Venaſque auiourd'huy viuant, noſtre ſingulier amy, auſſi bien que Sainct Diſdier cadèt de ceſte maiſon, & pere du preſenté ſont ſucceſſiuement defc. ndus depuis Elzias de Thezan.

E Reprenons celle de Grignan, dõt la Chappelle ſe peut voir encor pour le iourd'huy à la ville de Carpentras dans le Temple de Sainct Suffren, auec l'enſeigne de leurs armes, aux quatre naiſſances de la voute ſur quatre Eſcuſſons de gueules à vn cheuron d'or accompagné de deux croix potencees, accompagnees de quatre roſettes de meſme, & d'vne roſe d'argent en pied: mais quoy que de meſme peinture & repreſentation, d'aſſez plus
F vieille & noble marque, à la Chappelle de Grignans de l'Egliſe de Mondragon, qui eſt l'vne des quatre ſeules & priuilegees des Conſeigueurs. L'ancienneté de ceſte famille, le ſejour qu'elle a fait autresfois dans Grignan, d'où elle fut transferee à Mondragon: les titres que ceux de ce meſme eſtoc en font abondamment apparoir par documens irreprochables: la ſuite continuee de ſucceſſeurs, ſans abatardiſſement ny ceſſation quelconque de qualité noble, depuis trois cens ans & plus: les alliances contractees depuis ce meſme temps auec les plus eſleuees, bonnes & nobles maiſons du Comtat & du Languedoc, voire meſmes auec vne branche d'Agoult: toutes ces pieces eſtans aſſez fortes pour faire croire qu'elle ſoit ſortie de l'illuſtre maiſon des Adhemars Seigneurs de Grignan.

Clermont de Lodeue.

Repriſe de la maiſon de Grignan.

Eſcu des Grignans anciens Gentilshõmes de Mondragon.

toufiours faict hommage aux Archeuefques lors Princes de Mondragon, en la mefme cõdition, auantage & qualité que les confeigneurs du lieu. Ce que tefmoignent de tres-antiques inftruments, & plufieurs vieilles Pancartes, que i'ay leuës & parcouruës fort bien & fidellement. Si qu'ils ont continué leur habitation en ce quartier-là depuis la tranflation de ces Raymond & Guillaume iufques en l'an feptante-deuzieme du quinzieme fiecle, que Iean de Grignan fils d'Aimar (lequel fut fils de Guillaume de Grignan, & d'Honnorade de la maifon des Yfnards fieurs de Brantes en Isle de Venaiffin, qui ont d'Azur au fautuir d'argent accompaigné de quatre molettes d'efperon d'or) feul refté de cefte maifon, là transporta de Mondragon à Sallon, par le mariage de Ieanne de Crappone, duquel mariage font yffus les Grignans qui font en eftre depuis l'an feptante deux, dont tantoft nous parlerons fur la famille des Crappones : où cependant eft à noter, que cefte mefme maifon auoit faict vne autre branche à Carpentras, qui a duré pres de cent ans, en grande eftime d'antique Nobleffe : ayant à faute de mafles, & par le moyen d'vne fille efté changee & deuoluë en la tres-noble maifon des Thezãs Seigneurs de Venafque, S. Difdier & autres places, que ie ne puis mieux à propos ny plus irreprochablement mentionner, que par les preuues de Nobleffe tombees entre mes mains, que Claude de Thezan de Venafque, ieune Gentilhomme bien né a prefenté de recente memoire pour eftre receu à Malte, à l'hõneur de plufieurs familles qui s'y trouuent enchainees, mefmement celle de Grignan. Voicy cõme va cefte preuue touchant la brauche paternelle. A B

Efcu des Yfnards fieurs de Brantes Gentilshommes du Comtat.

Branche des Grignans plantee à Carpentras.

François de Thezan de Venafque Gentilhõme tres hõnorable qui tenoit vn cõmun rang, fut efpoufé il y a plus de cent ans à Catherine de Thollon, fœur de l'Illuftriffime Difdier de Thollon faincte Ialle (famille cy deuant ramentuë portãt pour fes armes le Cygne) qui fut grand maiftre & Prince de Malte : duquel mariage nafquirent quatre mafles, à fçauoir Pierre, Iaques, Anthoine & François, dont les trois furent Cheualiers : fi bien qu'Anthoine mourut Commandeur d'Auignon & de Pezenas. C

Preuues de Nobleffe de Claude de Thezan de Venafque pour eftre Cheualier de Malte. Ligne paternel le Bifayeul & Bifayeule. Iaques, Anthoine & François de Thezan, fils de François Cheualiers. Ayeul & Ayeule. Ce mariage fut pris par Iean de Roys l'an MDXXVIII le XXV. de Ianuier. Claude, Cathelin & François fils de Pierre Cheualiers fe trouuent au fiege de Malte de l'an MDLXV. Auton Francefco Cerne Certe, le Bofio & autres. Pere & mere du prefenté. Ligne maternelle Bifayeul ... Bifayeule ... des Henrys fieurs de Roffet. ... de Dies ... ... Ce mariage fut pris par ... Brainbourts le XXVIII Auril de l'an MDXXIII ... de la maifon ... Venafque.

Pierre de Thezan de Venafque, aifné de François fut efpoufé auec vne Damoifelle de la maifon de Grignan de Carpentras nommee Claude qui luy porta quatre fils, Allemand qui fe maria, Claude, Cathelin & François à l'exemple de leurs oncles tous trois Cheualiers, rencontrez au fiege de Malte, de l'an cinq cens foixante cinq que Pie IV. eftoit Pontife fouuerain, Maximilian Empereur, Charles IX. Roy de France, Philippe II. d'Efpagne, Iean de Vallette grand Maiftre, & Soliman Othoman douzieme Empereur des Turcs. Celuy qui entreprit ce tant memorable fiege, où il perdit plus de vingt mil hommes, comme tefmoignent les Chroniques de cefte illuftre Religion. Allemand fils de Pierre & de Claude de Grignan, fut marié à Francon des Heurys de la maifon de Roffet en Dauphiné dont nafquit Claude de Thezan de Venafque prefenté pour eftre receu au nombre des Cheualiers : qui ont pour leur chef S. Ieau : & la croix blanche, pour enfeigne. Voila quant au cofté du pere. D

Quant à la branche maternelle & la famille des Henrys qui tient pour armes de gueules à vn cheuron d'or, accõpagné de quatre croifettes de mefme, au chef d'azur chargé d'vne mollette d'efperon ou comete à huict rayons d'argent : au moins à ce que i'ay peu coniecturer le blafon n'eftant point marqué au papier qui m'a efté cõmuniqué, quoy qu'il ayt le feel du commandeur qui faifoit ces preuues, où fe void fans plus vn Soleil : fi d'aduenture ce n'eft l'eftoile à feze rayons, que portoit la maifon de Baulx & la maifon de Blaceas par blafons & couleurs contraires, comme on peut voir en cefte hiftoire. De cefte maifon eftoit Hector des Henrys Seigneur de Roffet, qui fut marié à Françoife de Dies de la maifon du Pegue, dont l'enfeigne eft vn Soleil d'or en champ d'azur ou de gueules : duquel mariage vint au monde, Iean des Henrys de Roffet qui mourut Marefchal de camp au fiege de Mornas, & fut marié à Françoife de Grignan de Carpentras propre mere du prefenté. Si qu'on void par cefte preuue, que la maifon de Grignan fe trouue deux fois conioincte par deux differens & tres-honnorables mariages auec la maifon de Thezan, outre que Pierre de Grignan, du mefme nom & mefmes armes pour renfort de parenté fut efpoufé à Marguerite de Thezan, il y a peu moins d'vn fiecle. E F

Refte la maifon de Venafque, qui eft ... vne au... tres-noble & particuliere famille

(dont



(donr l'enseigne estoit d'or fin à vne croix d'azur percee à iour & pommetee de douze pieces, comme celle des anciens Comtes de Tholose, de Saint Gilles, & de Forcalquier) laquelle fut enclauee & comme fondue dans la maison de Thesan. Touchant son antiquité on pourra voir en premier lieu à la quatrieme partie de ces Annales, du regne de Louys & A Ieaune, Innocent VI. du nom Pontife souuerain residant encor en Auignon, qu'il y a eu trois Damoiselles de ceste tres-noble maison, à sçauoir Alasie, Catherine, & Sillette de Venasque Religieuses de Nazareth: lesquelles se trouuent nommees entre les Dames de ce Monastere fondé par la Royne Sancé, qui deuoient estre au nombre de cent: toutes Gentil-femmes de race, pour y pouuoir estre receues.

Escu de Venasque.

Alasie, Catherine, & Sillette de Venasque Gentil-femmes Religieuses du Monastere de Nazaret.

En second lieu, que Geoffroy de Venasque pour son merite & sa qualité fut fait Viguier de Marseille, où n'estoient admis que principaux & bien qualifiez Gentilshommes, par le Roy Louys troisieme, auquel succeda René Roy de Sicile & de Naples, l'vn de nos Comtes B de Prouençe, comme son regne fera voir. Et qu'en ce siecle mesme Aulrias ou Elzias de Thezan fut espousé auec Siffrette de Venasque fille vnique de ceste maison, dont il rapporta la place & Seigneurie de Venasque, auec le nom & les armes de ceste tres-noble famille, qu'il adiousta sur les siennes par adoption testamentaire & droict de sang. Nonobstant que l'an suiuant Aulrias ou Elzias de Grignan fut pareillement espousé auec vne Ieanne de Venasque, qui n'estoit que legataire de ceste mesme famille. Ce qui monstre abondamment par combien de diuers & tres-estroits liens se sont autresfois conjointes ces trois tres-nobles maisons, & qu'il y a plus de cent ans (à compter du temps que i'escris ces choses) C qu'elles ont produit des Cheualiers de S. Iean. Qui est à mon iugement la plus fidele pierre de touche, & le crusol plus solide qu'on pratique pour le iourd'huy à l'espreuue de l'or non adulteré de la vraye gentilesse de sang, pour sçauoir s'elle est raffinee & par tout de bonne mise. Si qu'au moyen de ceste adoption le Sieur Claude de Thezan, qui possede pour le iourd'huy le surnom & la place de Venasque, porte les armes des Thezans ses deuanciers paternels, composees d'vn Escu escartellé d'or & de gueules à la bande d'azur, auec la croix percee & pommetee de Venasque, l'vne au premier, l'autre au troisieme canton: le second estant decoré de l'enseigne de Castelnau, peinte de gueules à la tour d'argent maçonnee & fermee D de sable, escartellé d'azur à deux Lyons rampans du second: & le quatrieme & dernier de l'Escusson de Clermont de Lodene, formé de six faisses d'or & de gueules, au chef d'argent embelli de cinq hermines ou de Bretaigne, qui sont les armes de sa femme, issue de ces deux troncs illustres.

Geoffroy de Venasque fut fait Viguier de Marseille le xxij. d'Octobre l'an MCCCCXXVij.

Ce mariage fut pris par Antoine Martin le iij. de Feurier l'an MCCCCXXXCiij.

Elzias de Grignan fut marié l'an CCCCXXCiiij. le xxii de Feurier.

Escu de Thezan.

Thezan & Venasque. Castelnau.

Voila quant à la maison de Thezan, dont les Sieurs de Saint Maximin & Barons du Pugeol, comme issus de ce vieil & noble estoc, portent encor le nom & les armes pures: & quant à la maison de Venasque, dont le Seigneur de Venasque auiourd'huy viuant, nostre singulier amy, aussi bien que Saint Disdier cadet de ceste maison, & pere du present sont successiuement E descendus depuis Elzias de Thezan.

Reprenons celle de Grignan, dont la Chappelle se peut voir encor pour le iourd'huy à la ville de Carpentras dans le Temple de Saint Suffren, auec l'enseigne de leurs armes, aux quatre naissances de la voute sur quatre Escussons de gueules à vn cheuron d'or accompagné de deux croix potencees, acompagnees de quatre rosettes de mesme, & d'vne rose d'argent en pied: mais quoy que de mesme peinture & representation, d'assez plus vieille & noble marque, à la Chappelle de Grignans de l'Eglise de Mondra-F gon, qui est l'vne des quatre seules & priuilegees des Conseigneurs. L'ancienneté de ceste famille, le sejour qu'elle a fait autrefois dans Grignan, d'où elle fut transferee à Mondragon: les titres que ceux de ce mesme estoc en font abondamment apparoir par documents irreprochables: la suite continuee de successeurs, sans abatardissement ny cessation quelconque de qualité noble, depuis trois cens ans & plus: les alliances contractees depuis ce mesme temps auec les plus esleuees, bonnes & nobles maisons du Comtat & du Languedoc, voire mesmes auec vne branche d'Agoult: toutes ces pieces estans assez fortes pour faire croire qu'elle soit sortie de l'illustre maison des Adhemars Seigneurs de Grignan.

Clermont de Lodeue.

Reprise de la maison de Grignan.

Escu des Grignans anciens Gentilshommes de Mondragon.

Ce que tesmoigne le testament d'vn Adhemat, lequel ayant esté le premiet, qui de Grignan se vint habituer à Mondragon l'an que ceste histoire datte, ayant pris, ou plustost luy ayant esté donné pat vne façon populaire pout nom ptopre le surnom de sa maison, retint pour surnom celuy du fief de ses peres, continué par ses nepueux, comme nous voyons souuent arriuer aux puisnez & cadets des maisons nobles & geneteuses. Creance qui a continué de pere en fils depuis Guillaume & Raymond enfans d'Adhemat de Grignan, par la bouche & A
la voix generale des habitans, successiuement iusques à nous: iaçoit que les armes ne soient du tout consormes & pateilles à celles que souloient porter les Adhemars Seigneurs de Grignan & de Monteil, communement dit Montellimard, ou plustost Monteil Aymard. Qui est vne temarque, que ie n'ay peu ny deu destober à mon histoire, moins passer sous silence, ny plus incutieusement & de moindre traict: puis que donnant lustre à tant de familles estrangetes & de mon païs, ie feroy bien ennemi de moy-mesme & peu soucieux de l'honneur de le destobet aux miens ptoptes: si tant est que Dieu m'en vueille donnet, ainçois de le cacher à celle qui m'estant iointe pat vn tres-estroit & tant souhaité Hymenee reçoit cest honneur d'en titer la legitime naissanee, la condition, le nom, & les armes: n'estant ny seant B
ny taisonnable, que ie la priue, ny moy, ny ma postetité, du fruict & de la gloire de ses ancestres, non plus que de celle de mes ttauaux, ny mesme la verité de ce tesmoignage, à qui ie doy plus qu'au parentage, & qu'à toute sorte de haison & d'amitié. Voila quant à la maison des Grignans, à qui i'ay deu ceste niche & cest image, & dont i'eusse bien peu titer l'atbre genealogique de pere en fils auec beaucoup de Noblesse: & d'aduantage pour les nobles familles, ausquelles elle a esté tousiouts fort honorablement iointe, sans corruption ny rotute, si ie ne m'estois ptoposé toute sorte de fascheuse & flateuse ptolixité en ces Annalles. C'est pourquoy ie passeray à la maison des Ctappones, pout ne la frustter de son statuë, du C
rang qu'elle doit tenit entre les Nobles, ny moy d'abondant de quelque honneur particulier, puis qu'il semble que son enseigne & ses armes ne soient de reptesentation ordinaite, ou de fraische & tecente peinture.

Claire de Grignan fille de Iean de Grignan & de Ieanne de Crappone, sœur de Paul & Balthesar de Grignan, femme de l'Autheur.

Plusieurs nobles familles iointes par mariage à la maison des Grignans, comme d'Agoult, de Tacsan, de Cubieres ou Pousillac, de Iucbdas, de Crappone & autres.

Crappones anciens Gentils-hommes de Pise habitez à Montpelier, puis à Sallon.

Frideric de Crappone marié à Giliste de Andrea.

Gerard de Crappone Cheualier de Rhodes.

Marchs sieurs de Chasteauneuf Gentils-hommes de Sallon.

Adam de Crappone admirable conducteur des eaux & grand ingenieur.

Frideric de Crappone frere d'Adam marié à la maison de la Coste de Montpelier.

Esan de la Coste noble famille de Montpelier.

Laissant donc à part, car ce n'est mon principal but, ce qui est de sa premiete & plus vieille source, ce sera à mon aduis assez de sçauoit, que Friderigo de Crappona, Gentilhomme issu d'vne ancienne noble tace de Pise, ayant quelque inclination au parti des François, alors que nos Roys y faisoient encot des courses & des venuës, pout le tecouurement du sceptte de Naples & de Sicile, se vint ietter à la ville de Montpelier, où il se rendit poursuiuant d'vne Damoiselle de la maison de Andrea, nommee Charlotte (famille illustre & fort D
teleuee de Naples, l'a ttansplantee, & depuis en Prouence) qu'il espousa pour le metite de sa qualité. De ce mariage sortirent Geraldo de Ctappona, qui fut Cheualier de Rhodes, & depuis Commandeut, ainsi que i'en ay moy-mesme, & comme on dit pat certaine figure de parler, leu & veu de mes ptoptes yeux, les pteuues, les documents, & plusieurs missiues de sa main: & Guillaume de Ctappone son aisné, lequel se vint habituer a la ville de Sallon enuiron l'au cinq cés & quinze, où il espousa vne Damoiselle de la maison des Marchs nommee Ysabeau, fille de Guillaume March Sieut de Chasteauneuf, dont ie feray mention ailleurs: & de ce matiage nasquirent pareillemét deux freres (ie laisse les filles) l'vn fut Adam de Ctappone, petsonnage tant renommé pour la rate eōduite, & presques inconceuables destournements des fleuues aspres & plus bruyantes tiuieres, en quoy il estoit sans pareil: voire pout E
l'excellēce de son espiit à l'entreprise & desseins des fortetesses, & descouuerte des metaux: & en des choses si admirables, si belles & si fructueuses, qu'il en a merité son los immortel au petit canal de Durance, qui venāt d'auptes de Cadenet & de la Roque-Ianson, tetient encot son nom pour le iourd'huy. Ce que nostte septieme partie, moyenant l'aide du Souuerain, fera voir plus illustrement: l'autre fut Ftideric du nom de son ayeul, lequel s'en allant à Montpelier, pout tecueillit ce qui estoit de l'heritage de son ayeul, s'enamoura d'vne Damoiselle nommee Claite de la Coste, fille du Iuge-Mage de la Cité, noble & tres-ancienne famille, qui tient pour armes d'azut à vne demy-etoix de Malte d'atgent, au chef de gueules chargé de trois estoiles d'or: F
mais aboutie à Raulin de la Coste dit Seguier Sieut de Grandselue, pout le iourd'huy habitué dedans Narbonne, & de Agnes des Rosiets, fille de l'Aduocat general du Roy: lesquels apres auoit demeuré longuement ensemble sans auoir fruict, eutent finalement vne fille nommee Ieanne, laquelle, parce qu'elle estoit riche hetitiere, & de bonne & noble tace des deux costez, fut espousee à Iean de Grignan detnier des Grignans de Mondragon, dont

…cuous de parler, fils d'Aymar de Grignan & de Gabrielle de Cubieres, fille du Sei-
… de Poussillac gentilhomme du Languedoc : mariage qui fut contracté au mesme
… vne mienne sœur aisnee fut fiancee à vn gentilhomme de Barbentane de la maison
… Chanquins race issue de Florence, parce que ces deux gentilshommes, outre qu'ils
…oient amis singuliers, estoient aussi compagnons d'armes sous le Seigneur de Mondra-
A …n, Lieutenant du Comte de Tende, pour lors Gouuerneur & Seneschal de Prouence:
… qui donna occasion à Iean de Grignan, au moyen du grand heritage qu'il esperoit de ce
…ariage, & qu'il eut depuis de s'habituer à Sallō, lieu de la naissance de sa femme, de laquelle
eut plusieurs tres-beaux enfans masles, dont aucuns furent rauis & emportez en bas aage,
omme d'vne soudaine & impitoyable broüee, par l'arrest ineuitable des destinees, & de
la mort, qui neantmoins pardonna à Paule & Balthesar de Grignan, soustenants les restes &
la qualité de ceste noble & ancienne famille, & à plusieurs tres-belles Damoiselles, dont
l'aisnee Claire de nom & d'effect, doüee d'vne singuliere grace & beauté, apres plusieurs
…auaux, fascheries & trauerses, plaintes, poursuites & recerches, finalement le dieu Hy-
B menee me destina, apres y auoir changé mon poil, argenté ma barbe, desseché ma vigueur,
consumé ma vie, martellé mon cerueau, & fait le fol durant dix ans : tant a de pouuoir ceste
…orte passion fille d'oisiueté, ou plustost ceste maladie, que lon appelle communement
Amour, quand elle s'imprime vne fois dans vn cerueau apprehensif, imaginatif & melan-
colique, & quand le sang, la vertu, le merite, la beauté & l'inclination se rencontrent de bel
accord en vn mesme sujet, pour faire vne excellente & diuine harmonie de plusieurs gra-
ces. Pour les armes des Crappones, elles sont composees d'vn Escu d'or
à vn Chasteau de sable basti de deux tours, l'vne plus haute que l'autre,
l'entremur crenelé penchant en bande, sur lequel est vn aigle fondant de
mesme, ayant la pointe de l'Escu de gueules. Touchant la famille des
Marchs Sieurs de Chasteauneuf, lesquels pareillement se sont alliez auec
les maisons de Gast, de Senas, de Molleges, de Vintimille, d'Allamanon,
de Belueser, & plusieurs autres, le commencement de nostre septieme
partie s'en reserue le discours & l'occasion : si que c'est vne petite chaine
d'aimant, comme celle de Platon de personnages illustres & renommez, de Poëtes excel-
lents, de races & familles nobles & particulieres, de diuerses & antiques descentes de
timbres, deuises & armoiries, qui s'entretirent les vnes les autres, suiuant le Prouerbe
Italien, qui dit qu'en ce monde tous les mortels sont parents : soit ou parce qu'ils tirent
tous leur premiere source d'vn mesme trunc, & d'Adam & d'Eue racines du genre humain:
soit par les iointures, alliances & affinitez, qui, comme par des diuers eschellons & des rou-
les glissantes, s'estendent des vns aux autres, ainsi que les diuerses branches & plus petits
rejettons, qui viennent à s'eslargir & sortir d'vn mesme pied d'arbre. En quoy les sages, tant
Iurisconsultes que Canonistes, me semblent auoir bien & meurement consideré les limites
& degrez permis de consanguinité, pour ne confondre les parentages & les mariages, les-
quels autrement seroient sans ordonnance & sans beauté : attendu que si cela n'estoit, il
seroit tres-aisé à vn mechanique & roturier, eu esgard à la vicissitude & inconstance des
E choses, de se trouuer parent & arriere-cousin de quelque Roy : & ce par la deduction que
les Logiciens, a ce qu'on dit, appellent *Sorites*, d'vn certain mot Grec qui signifie ramas:
d'autant qu'on ramasse vn tas de propositions, sans aucun entre-deux ou moyen, pour
conclurre la premiere de la derniere, & sauter d'vn bout a l'autre, sans aucune forme ny
disposition conuenable. De sorte que le plus souuent on y est surpris captieusement, &
bien lourdement deceu, comme par vne espece de c…uillarion & tour de passe-passe, qui
procedant de choses notoirement vrayes, conduit par des petits retours à d'autres notoire-
ment fausses : quoy qu'en la deduction de ces familles attachees l'vne a l'autre, ie n'entende
& ne conclue rien d'absurde, d'impertinent, ny de faux, si les vieux & antiques parchemins
F ne mentent & me deçoiuent: mais c'est assez fait le Philosophe, refaisons vn peu l'Historien,
& suiuons les plus illustres choses de ce temps. Encor que François Petrarque, Tuscan de na-
tion, pour auoir escrit ses diuines poësies en faueur de Laure de Sade (dōt nous parlerōs) au
… lieu de Vaucluse tant renōmé pour ceste fontaine prodigieusemēt admirable, qui tient
rāg entre les merueilles de nature, dōt prenēt leur nom la riuiere de Sorgue, & ce village, où
les ruines du Chasteau du Cōte de Tholose font voir leurs superbes tours & murailles: encor
dis-je que ce grād & digne persōnage meritast d'auoir vne plus ample niche dās ceste histoi-
re & dās le Temple de nos anciens Troubadours Prouençaux, par luy tāt celebrez & imitez:

Magdeleine de Nostredame sœur de l'Autheur fiancée a vn Gentilhomme de Barbentane de la famille des Chanquins issus de Florence.

Iean de Grignan & Paule de Chanquin, compagnons d'armes sous le Comte de Tende.

Maison de Grignan transferee a Sallon l'an MDLXXII. Force & puissance de l'amour.

Melancolici difficillimè capiuntur, capti verò numquam liberantur.

Escus des Crappones Gentilshommes de Sallon.

In questo mondo tutti son parenti.

Degrez de consanguinité bien considerez & ordonnez.

Σωρός.

L'an MCCCXXVIJ. François Petrarque.

voire que le tableau de sa vie fut d'vne tres-belle & tres-excellente representation : que d'abondant ce fut à la faueur de Robert, qui luy donna moyens & credit, qu'il alla si triomphamment prendre la couronne de laurier à Rome, que Paris desiroit luy donner : ce qu'à l'aduanture nous toucherons en passant, quand l'occasion nous rencontrera. Si est-ce que pourautant que beaucoup de graues personnages l'ont fort heroïquement deduite, tant en langue Tuscane que Romaine, ie n'en rempliray point mes cayers, & remettray le curieux lecteur à ce qu'ils en ont dit. Bien veux-ie remarquer en ce lieu, que ce diuin personnage, aagé pour lors de xxiij. ans, se trouuant dans l'Eglise des Cordeliers d'Auignon, où il estoit allé pour faire ses deuotions, vn iour du grand Vendredy sixiesme d'Auril de l'an trois cens vingt-sept, se rencontrant à genoux face à face de Laurette de Sado, noble, vertueuse, & tres-saincte Damoiselle en la poësie, fille de Paul de Sado, l'vn des principaux gentilshômes d'Auignon, fut tellement surpris & enflammé de ses bonnes graces, que commençant dés ce poinct à sentir vn grand & violent changement en soy-mesme, auec vn combat tres-aspre, & non iamais deuant esprouué de luy, il commença par mesme moyen à composer ces belles & admirables pieces de rithme que l'on void encor de sa main en tant d'estime & reputation, qu'elles ont serui comme de Phare & d'Astre à tous les plus illustres Poëtes Tuscans & François, qui depuis ont escrit si doctement & diuinement en leur langue : qui neantmoins quelques excellents & inimitables qu'ils ayent esté, si n'ont-ils iamais peu raualler ny obscurcir le prix haut, ny la gloire immortelle de cest heroïque Poëte, à l'excellence duquel ils sont à grande peine arriuez. Ce personnage a taxé fort asprement la Cour Romaine d'Auignon, la nommant en l'vn de ses Sonnets *l'Auara Babilonia*, à raison des vices (disent aucuns) qu'il voyoit regner parmi les Prelats & les autres, pour quelque particuliere offense qu'il ressentoit auoir receue de quelque grand, en la deshonneste recerche d'vne sienne sœur, aagée sans plus de xxij. ans, l'vne des plus belles Damoiselles de son temps : en haine dequoy il monstre vn desdain tant aspre & tant passionné. Or qu'il aye imité en plusieurs tres-belles & ingenieuses inuentions nos anciens Prouençaux Poëtes, & parauant luy, le profond & impenetrable Dante, il n'est aucun de bon & sain iugement qui le puisse auec modestie reuoquer en doute, s'il ne veut par mesme moyen mettre en doute leurs propres escrits & leur franche & ingenuë confession, ainsi que les Eloges de nos Poëtes font assez voir.

Petrarque se ressentit de Laure vn iour du grand Vendredi dans les Cordeliers d'Auignon.

Dante & Petrarque ont imité nos Poetes Prouençaux.

Aux mesmes saisons que Petrarque fut blessé des bonnes graces de Laure, se tenoit à Marseille en grande estime & reputation Iaques Blanchi Physicien tres-docte, & Medecin de Robert : & si auoit vne Porcellette Dame de Lambesq vn fils nommé Guillaume Arnaud Sieur de Montpezat, qui au mois de May de ceste annee mesme vendit la Seigneurie ou Brief, qu'il auoit au lieu de Lambesq, à Hugues Estienne fils de Pierre, Cheualier de Lambesq. Mais ce Brief de iurisdiction fut depuis recouuré par le Roy Robert. Et de ces Estiennes ou Estiennes est pour le iourd'huy le soustien & la souche le Sieur de Mimet, qui porte les armoiries de ceste famille, composées d'vn Escusson d'azur à trois bandes d'or, que les Estiennes de Lambesq, quoy qu'en plus moyenne, mais honneste fortune tiennent encor pour le iourd'huy, comme vrais & legitimes rameaux de ce mesme arbre. Et pourautant que ceste saison est remarquable par le decez de Sainct Eleazare de Sabran, dont Frere Philippe d'Eiguieres estoit confesseur, comme nous verrons au traicté de sa vie l'an trois cens soixante-neuf, il ne seroit point honneste de n'eloger & loger en quelque honorable Autel d'or, celuy que l'Eglise a tant illustrement elogé & logé au liure de Dieu au registre des Esleus, & au Catalogue des Saincts si que la memoire en sera chose louable à iamais, & sa posterité decorée.

Iaques Blanchi Medecin de Robert.

Portion de Lambesq vendue à ... par les Arnauds Sieurs de Montpezat & de Lambesq.

Escusson des Estiennes Sieurs de Mimet.

Eleazar (communement appellé Augias) la descendence duquel deduire me semble recerche inconuenable & narration superfluement ennuyeuse, puis que c'est assez de sçauoir qu'il estoit du costé de son pere de l'illustre maison de Sabran, & de celuy de sa mere des Albes ou Aubes, qui d'vne fort longue tissure d'ans & de siecles, a tousiours tenu rang entre les plus nobles familles du païs, fut fils d'Hermengaud de Sabran Comte d'Arian, & de Dame Laudune Albe (nom familier & comme hereditaire à ceste maison) lesquels eurent grande reputation de ce temps, pour l'integrité de leur vie, singulierement Laudune, qu'en son surnommoit par vne excellence la bonne Comtesse. Ce fruict sorti de deux arbres tant excellents fut esleué & nourri en toutes sortes de bonnes mœurs & liberales disciplines, par le soin & diligence de sa bonne mere, qui n'oublia pas de l'instruire au culte de la deuotion

Eloge de Sainct Eleazar, communement dit Sainct Augias Comte d'Arian Sabran & ... Laudune Albe mere de S. Eleazar, dite la bonne Comtesse.

& de

...re de Dieu, comme le ſouuerain couronnement ... heroi... Eleazar ſuçça meſmes auec ſon premier nect t, ſi a pr... les plus ten... ons de ſon aage il en fit eſclater des diuins rayons & des exemples de merueille: ... que lors qu'il eſtoit porté entre les bras de ſa nourrice, rencontrant des pauures, ... viuement touché de compaſſion, qu'il fondoit en larmes, & ne ceſſoit le pleurer, ... pauure ne fuſt aumoſné. pour à quoy remedier ſes nourrices portoient ordinaire... du pain auec elles. A cela prit tant de gouſt ce ſainct enfant, que comme il eut atteint ... de cinq ans, on le voyoit ordinairement ſe ioüer entre les pauures, les inuitant gra... ment, & les faiſant manger à ſa petite table auec luy, faiſant paroiſtre par vne infinité ... s illuſtres, qu'il eſtoit vrayement illuſtre & parfait, & que l'Eſprit ſainct l'accompa... & manioit les reſſorts de ſon ame. Le premier gouuerneur & precepteur qu'il eut, Guillaume de Sabran ſon oncle, Abbé de Sanct Victor de Marſeille, qui n'oublia aucune ... d'exemple excellent, ny de pieté à ſon inſtruction: à quoy le ſang d'vne part, & l'ange... naturel de l'enfant de l'autre le ſollicitoient continuellement. Mais à peine eut-il accompli deux luſtres entiers, que ſon pere le fiança à vne ieune fille de la tres-noble maiſon Glandeuez, nommee Delphine, ſuiuant l'ordonnance de Charles ſecond, trois ans apres ... elles fiançailles on les eſpouſa ſolemnellement au Chaſteau du Puy-Michel, le iour & ... de Saincte Agathe, non ſans toutesfois vne choſe autant merueilleuſe que memora... car comme le quatrieme iour d'apres on amena la Damoiſelle Delphine à ſon mary, ... accomplir & conſumer ceſt Hymenee, au Chaſteau d'Anſoïs (que le Baron d'Anſois ... poſſede encor) elle qui auoit contracté vn plus ſublime mariage auec ſon Dieu, ... dant en larmes, auec vne voix plaintiue & plus douce que celle d'vn Ange, qui ſembloit ... donner quelques rayons diuins à ſa naturelle beauté, declara à ſon eſpoux qu'on l'auoit ... à ces nopces mondaines, & qu'elle auoit fait vœu de perpetuelle virginité. Ces ſain... paroles toucherent ſi tendrement le cœur d'Eleazar, deſia porté à quelque ſainĉteté ...e, par le ſouffle de l'Eſprit ſainct, qu'il s'abſtint non ſeulement de la toucher, ains fit ... ce poinct meſme vn meſme vœu de continence & de chaſteté. Si qu'adonc vn plus ſou... n & celeſte Hymenee leur donna l'anneau d'or & les eſpouſa de nouueau, en la preſen... non des hommes, mais des Anges. Ces choſes accomplies, Eleazar continuant de de... urer auec le bon Abbé ſon oncle, il commença à mener vne vie toute ſaincte, a cercher ... moyens de macerer & dompter ſa chair, par ieuſnes, veilles & diſciplines, auec vne tres... pre & ſinguliere obſeruance du Careſme, des Quatre temps, & des ſaincts iours ordonnez ... preſcripts de l'Egliſe: ceignant ſon corps delicat d'vne petite corde pleine de nœuds, ... il ſerroit auec ſi peu de merci à l'entour de ſes flancs, que le ſang en iailliſſoit le plus ſou... de toutes parts. Or comme il continuoit & vaquoit ſans intermiſſion à ces ſaincts ... cices, & fortifioit ſes membres à ces illuſtres luictes, montant touſiours eſchellon par ... chellon au ſommet de la perfection, vn iour de l'Aſſomption noſtre Dame, apres auoir ... eu le tres-auguſte Sacrement de la tres-ſaincte Euchariſtie, il ſe trouua tellement poind ... de l'amour de ſon Sauueur, qu'il propoſa de dire adieu à certes au monde, & ... en abſtraire entierement. Ce que pourtant Dieu ne trouuant bon, luy deffendit. Au ... equ... viuant auec ſa chere & ſaincte eſpouſe, vſants de meſme logis, meſme cham... re, meſme ... le, & meſme lict, ils garderent entierement la chaſteté. Si eſtoit Eleazar tel... ent aprofondi en la ſuauité de la meditation, & ſi viuement cloüé aux prieres, que bien ... ſouuent en s'eſueillant il ſe trouuoit tout arroſé de larmes & baigné de pleurs: voire tant ... trait & raui en contemplation, qu'il luy ſembloit voir des choſes hautes, ſublimes, ineffa... & impenetrables aux mortels: car il voyoit comme le Pere engendroit ſon fils, & en ... ſorte le S. Eſprit prend ſon iſſue de l'vn & de l'autre: comme Ieſus-Chriſt auoit vou... naiſtre en ce monde d'vne tres-pure Vierge, & finalement nous raſſaſier de ſa propre & precieuſe chair, auec vne infinité de hauts & inenarrables myſteres, que ces ſainctes & ... viſions luy communiquoient durant ceſt extaze. Parquoy ayant atteint l'aage de ... t ans il abandonna la maiſon de ſon ayeul, qui ſe tenoit à ſon Chaſteau d'Anſois, & ſe ... porta à Puy-Michel (village qui par le moyen de ſa femme luy appartenoit) là il de... a l'eſpace de trois ans, inſtruiſant & endoctrinant ſa famille aux ſaincts Commande... de Dieu & de l'Egliſe, ne vaquant à autre choſe qu'à l'eſtude des prieres, auſquelles il ... t les iours & les nuicts entieres, ſe portant en aſpre & diligent cenſeur de ſoy-meſme ... actions, qu'il taſchoit de tout ſon pouuoir de rendre claires & nettes de toute or... de peché frequentant les hoſpitaux, viſitant & ſeruant les lepreux, les playes deſquels

Sainct Eleazar aimoit les pauures.

Guillaume de Sabran Abbé de S. Victor, oncle de Sainct Eleazar ſon gouuerneur.

Sainct Eleazar fiancé à Delphine de Glandeuez.

Sainct Eleazar & Delphine ſa femme font vœu de continence.

Exercices de S. Eleazar.

Sainct Eleazar veut quitter le monde. Choſe merueilleuſe en ces deux ſaincts perſonnages.

S. Eleazar ſe retire à ſon Chaſteau de Puy-Michel.

Miracle de S. Elezear a la guerison de six lepreux.

... aucune horreur de baiser fort gracieusement. De sorte qu'on trouue qu'vn ... il en baisa six, lesquels furent miraculeusement nettoyez & gueris : mais ce miracle n'est pas seul, ains accompagné d'infinis autres, que ie tairay, pour dire que Dieu luy enuoya diuinement du froment pour substanter tous les pauures, en vn temps de secheresse & de sterilité. Et qu'en l'aage de vingt-trois ans il s'achemina en Italie pour prendre possession de sa Comté d'Arian, où il rencontra de grandes rebellions & reuoltes l'espace de trois ans : lesquelles apres auoir courageusement surmontees, & rendue sa Comté pacifique, il reprint la route A de Prouence & du Chasteau d'Ansoïs, où, à l'imitation du bon S. Louys, il fit vne rigoureuse deffense a tous ses sujects, sur peine d'emprisonnement, & de chastiment exemplaire, de ne blasphemer le nom de Dieu, & que les pauures fussent substantez & nourris : ce qui fut de poinct en poinct obserué, tant il estoit craint & aimé tout ensemble. Ce sainct Comte fut pour sa pieté gouuerneur de Charles Duc de Calabre, que Robert son pere, qui l'aimoit & l'honnoroit d'vne tres-particuliere amitié luy commit entierement : dequoy il s'aquitta si fidelement, qu'il le rendit vn des plus accomplis & dignes Princes de son temps. Mais depuis Robert l'enuoya en France pour faire le mariage de son fils, où apres auoir esté quelque B temps, il tomba en vne infirmité dont il mourut : non sans le regret de plusieurs, enuoyant sa bien-heureuse ame au Ciel, & laissant son chaste corps à la terre (ainsi que Frere Maronis, l'vn de ses confesseurs luy fit declarer publiquement) qui fut porté en Prouence, & enseueli a la ville d'Apt, où il repose en paix & veneration : ayant merité de faire infinis excellents miracles, au moyen desquels il a esté canonisé & mis au roolle des Saincts, auec vne immortelle gloire de ceste Prouince, vn illustre embellissement de ceste histoire, & vn tres-excellent aduantage de toute sa noble posterité.

Elezear en Italie.

Deffense de ne blasphemer faite par S. Elezear.

Mort de Sainct Elezear.

Corps de Sainct Elezear a la ville d'Apt.

L'an MCCCXXVIII. Quatre Cordeliers ards & bruslez a Marseille.

Comme ce sainct & illustre Comte, qui estant du tiers Ordre de S. François, est maintenant l'vn des Comtes & Princes du Ciel, merita de viure eternellement par la bouche des C hommes, & de rendre remarquable l'annee de son decez : par contraire poids se trouue funeste la suiuante par vne rigoureuse execution, qui fut faite par le commandement du Pape, contre la personne de quatre Religieux Cordeliers, accusez & conuaincus de l'heresie de pauureté, & publiquement ards & bruslez à Marseille l'an trois cens vingt-huict : beaucoup plus notable & signalé pourtant, en ce que la Royne Ieanne fille de Charles fils de Robert (que nous appellerons premiere du nom) vint au monde, & nasquit sur le mois de May, que toutes choses sont en verdeur, allegresse, & renaissance. Mais comme les choses du monde vont à contraires biais & mouuements, lors que l'vn est au dessus de la roue de fortune, l'autre se trouuant au dessous, l'vn mourant quand l'autre naist. En ceste mesme D annee le iour de S. Martin, ce Charles, que quelques escriuains (comme i'ay peu deuant dit) ont appellé Duc de Florence, trespassa, la mort duquel (disent-ils) apporta vn tel & tant inesperé contentement aux Florentins, qu'ils en firent des feux & des chants de gloire : tellement qu'ils souloient dire par merueille, & ne pouuoient croire, que leur Cité, quelle riche, grande & puissante qu'elle fut, peut fournir à la prodigieuse & desbordee despense que ce Prince & les François y faisoient, sans se ruiner de fonds en comble.

Du mois de May. Naissance de la Royne Ieanne.

Trespas de Charles Duc de Calabre, pere de la Royne Ieanne.

Ainsi fut le cœur de Robert touché de deux contraires passions, l'vne de ioye, l'autre de dueil, en la naissance de Ieanne, & la mort de Charles, pour le faire resouuenir de la miserable condition des hommes, & du pouuoir de la mort, contre le traict de laquelle peuuent aussi peu les Roys que les Bergers, & les riches que les pauures : pendant ces choses Arnaud de Trians nepueu du Pape, Cheualier de beaucoup de merite & de valeur, Mareschal de l'Eglise Romaine (charge fort honnorable & sublime) fit hommage au Roy Robert de certaines places & Seigneuries, au temps que Bertrand de Pena Sieur de Romolles & de Monstiers, qui fut pere de Hugues de Pena fameux Poëte Prouençal florissoit : si qu'on dit que ce Bertrand estoit originaire & sorti de Gennes.

Arnaud de Trians nepueu du Pape fait hommage à Robert.

Bertrand de Pena Sieur de Romolles & de Monstiers.

L'an MCCCXXIX. De Aquablanca Seneschal reçoit les hommages du pais.

Nobles & Gentils-hommes Prouençaux.

Apres le trespas du Duc Charles, Robert son pere l'an ensuiuant commit & deputa Iean de Aquablanca Seneschal de Prouence, à receuoir les hommages du pais pour les deux Infantes Ieanne & Marie, sœurs & filles de Charles : lequel auec l'aduis de Pierre de Allamanon Admiral de Prouence, Pierre de Medicis de Thollon Vice-Admiral de France, F Guillaume Feraud Sieur de Thoramenes Viguier de Nisse, Roger de Fossis Sieur du Cannet, Ferrier de Puy-Ricard Baillif de la Comté de Vintimille, Daniel Marquisan Nissard, & Laugier Blaccaz Sieur de Cartoz, firent conuention de la paix de Robert auec ceux de Morgues, de n'offenser ny molester les sujects de sa Majesté.

... maintenant si ie dois tirer les Medicis de Thollon & de Prouence de ... & d'Italie, ou si ie dois tirer ceux d'Italie & de Florence de Prouence & de Thollon, ou antiquement & depuis cinq cens ans ils se trouuent auoir esté habituez, ..., & decorez de plusieurs belles & tres-honnorables charges: car comme le doute n'est ..., le iugement que i'en fay se trouue estançonné de plusieurs valables arguments & rai..., au recit dequoy ie ne feray à l'aduanture ny fascheux, ny vain, ny desagreable: voicy donc comme ie le file.

Simon Camille natif de Gennes, Capitaine de quelques galeres, demolit & ruina en l'an mil deux cens, ainsi que i'ay dit en son lieu, vne certaine petite forteresse assise vis à vis des Isles d'or, ou si vous aimez mieux d'Yeres, prochaine du lieu de Borme, le long du riuage de la mer: ce Capitaine embla certains Gennois, qui par le commandement d'Ildephons deuzieme du nom Comte de Prouence y estoient detenus & gardez: dont ce Prince fut tellement aigri & courroucé, que pour en auoir sa raison, il manda & despescha continent deux vaillans Gentilshommes Capitaines de marque & de vaillance esprouuee, auec quatre galleres, & autant de grosses fustes, bien equippees & lestement armees, qui furent Monrolieu gentilhomme de Marseille, race dont Sainct Cyprien Euesque de Thollon est descendu, & Peyre Mege ou Medicis gentilhomme de Thollon: lesquels en peu de temps firent vne grosse prinse de nauires & d'hommes sur les Liguriens.

Opinion touchant les maisons de Medicis de Prouence & de Florence.

Cent vingt-cinq ans apres, & l'an trois cens vingt-cinq, Charles fils de Robert fut esleu & constitué par vn Conseil general tenu de ce temps par les Seigneurs de la Republique de Florence Gouuerneur, Protecteur, & Duc des Florentins pour l'espace de dix ans, ... conditions c' deuant mentionnees. Si que Charles y alla resider & faire sa demeure depuis son election iusques au temps de son trespas, qui aduint en ceste annee au grand plaisir des Florentins. Apres la mort de Charles le Seneschal Aygueblanque fit la conuention & paix que nous venons de notter pour la part de Robert, auec ceux de Morgues, par l'aduis & conseil des Barons & gentilshommes nommez bien peu deuant ceste page, entre lesquels Pierre de Medicis gentilhomme Thollonois, Vice-Admiral de France est enrollé. Or ne pouuoit ce Pierre estre sorti & descendu que du vieil Peyre (ou de son ...onc) qu'Ildephons manda auec Monrolieu contre les flottes genuoises. La raison y ... nt toute claire, qu'ils sont tous deux illustrement qualifiez, & de mesme surnom (car ce que le Prouençal dit *Mege*, le Latin dit *Medicis*) mesme Ciel & mesme Cité: laquelle fait ...or voir quelques nobles & antiques fragments de ceste famille. Or est-il certain que non ...lement lors que Charles alla à Florence pour la regir & gouuerner, plusieurs Seigneurs, ...ns, gentilshommes & Cheualiers signalez de ceste prouince, tant de la Cour & suite de Robert que des plus grands & puissants Seigneurs, l'accompagnerent en ce voyage, entre ...quels fut Pierre le Vice-Admiral: ains que long temps auparauant, depuis que le premier Charles frere de Sainct Louys passa en Italie, plusieurs Barons & gentilshommes ... Prouence l'accompagnerent & passerent auec luy, où à l'aduanture quelque frere, ...ls, ou nepueu de Peyre se trouua, comme ceux qui n'estoient les derniers employez aux plus importantes expeditions des Comtes de Prouence & Roys de Sicile, ny des moindres ent ... mes du païs: dont pouuoit bien estre extrait & descendu Ardigno de Bonaiunta de Medicis, qui fut Gonfalonnier de Florence l'an MCCXCVJ. ancestre & predecesseur d'Auerard, Allemano, Siluestro, Vieri, & Iean de Medicis, qui fut pere & geniteur du ...and Cosme: car la Cité de Florence, comme presque toutes les autres villes, estoit composee de trois sortes d'habitans, sçauoir, la Noblesse, le peuple gras, & le menu peu... si que aucuns despartoient mesme la Noblesse en trois membres, appellants le ...er des Nobles, le second des grands, le troisieme des familles: voulans mon...r par telle distinction, que des habitans les vns estoient venus s'habituer à la ..., & deuenus Citadins, pour auoir esté despoüillez de leurs Estats, cepen... qu'elle s'attendoit à estendre plus loin ses bornes & ses limites: les autres ...rais originaires estoient deuenus abondans, riches & puissants de biens & d'hom...s par leur industrie & la faueur de fortune: les autres estans estrangers & ... estoient venus semblablement s'y naturaliser: mais retenoient neantmoins en...r les fiefs & les vassaux de leurs premieres Seigneuries. Tous lesquels estoient in...ment pour l'authorité qu'ils prenoient sur la ville, appellez Nobles & Gen...shommes.

Meges ou Medicis tres-ancienne & noble famille de Thollon prise pour le tour d'huy.

Nardy aux Histoires Florentines.

... Iean, qui fut Gonfalõnier l'an mil quatre cẽs vingt-vn, fils de Bicci, semble estre celuy,

selon les histoires Florentines, qui fit sortir les premiers rayons de ceste illustre maison, & que presques tous les plus excellents Escriuains mettent comme plus noble racine de cest arbre, premier & plus signalé Heros de ceste Genealogie, & plus illustre Soleil, qui ait donné splendeur & clarté aux flambeaux, qui depuis ont regi en qualité de Ducs & de Princes toute la Toscane, iusques au grand Duc du iourd'huy: pour auoir peut estre ignoré la premiere & plus noble source de leurs ancestres. Et de Iean nasquit ce grand Cosme, qui s'estant rendu cest heroique surnom commun, auec les Cyres, les Alexan- A dres, les Pompees, & les Charles, pour sa grande puissance, authorité, renommee, & sagesse, obtint l'absolu gouuernement de sa Republique en titre de Prince, & Chef plus souuerain, enuiron ce mesme temps, comme semble auoir remarqué Lazius aux Modernes Ducs d'Etrurie: du sang illustre & genereux duquel ont esté extraits les Ducs & Princes de Medicis, les Euesques & Pontifes souuerains, les deux Roynes Catherine & Marie, mariees l'vne au second Henry d'heureuse & pitoyable memoire, l'autre au victorieux & auguste Henry quatrieme, à qui le nom de Grand est iustement & meritoirement donné, apres tant de batailles gaignees, de murs restaurez, de victoires obtenuës, d'exploits acheuez, B & de Royale clemence enuers les humbles & les vaincus: comme si par quelque fatale vertu les Princesses de Medicis estoient reseruees pour les Roys tres-Chrestiens, & pour les Henrys tant seulement. De maniere que la premiere & plus antique racine de ceste tres-heroique famille fut Prouençale & Françoise, au moins depuis quatre à cinq cens ans, qui est vne petite eternité: si lon ne vouloit retordre la mesme raison, & dire que ceux de Prouence fussent quelquefois venus d'Italie. Ce qui semblera d'autant moins estrange, que la nature & l'origine des personnes genereuses, est d'esloigner leur Ciel naturel, quitter leur foyer coquin, & cercher meilleure fortune aux Prouinces estrangeres & lointaines: voire bien souuent s'y habituer, suiuans le seruice, les Cours & les armees des C Potentats & Princes estrangers & conquerants, & ce selon les occurrences, les occasions, & les guerres qui suruiennent & sont suscitees de leurs regnes & de leurs siecles, pour en acquerir vne immortelle renommee: non autrement que font les sacres & les faulcons pelerins: migrations qu'ils ne font seulement de Cité à Cité, ny de Prouince à Prouince, ains le plus souuent de Royaume à Royaume, d'vne contree à l'autre, de la France à la Poloigne, de l'Italie à la Grece, du Septentrion au Midy, & de l'Orient à l'Occident: dont aduient que les races & les familles se trouuent ainsi esparses, estendues & diuisees par les diuers cantons & les marches de l'Vniuers: au moyen dequoy la pluspart des plus illustres & nobles familles de l'Europe & de la Chrestieuté se maintiennent par ie ne sçay D quelle vaine vanité toutesfois, & fondement bien douteux, issues de païs estrangers, sans pouuoir neantmoins donner certaine preuue, ou raison necessairement infaillible de leurs titres & descendences, que par quelque consonance de noms: pour l'esblouïssement que porte aux yeux la longue trainee des ans, le changement des regions, la poussiere des sepulchres, la suite des aages, la briefueté de la vie, l'infelicité de la memoire, l'inconstance des choses, & les fondrieres obscures de l'antiquité, que quelques peuples ont si desordonnement & tant follement affectee, que s'estans vantez d'estre plus anciens que la Lune, ils ont fait naistre vn Prouerbe ridicule de leur folie. Ainsi voyons-nous les Troyens descendus de Ianus, les Bourguignons des Vandales, les Romains des Latins, eux & les François des Troyens, les Espagnols des Gots, les Anglois des Bretons, E les Bretons des Albanois, & les Albanois des vieux Geants: nos Roys des Germains, les Princes Lorrains, & les Roys d'Arles des Ardeones, les Emanuels des Saxons, & nos vieux Comtes de Barcellone & d'Aragon, Pyrrhe de Iupiter, Alexandre d'Hercule, & Iule Cesar d'Iule & de Venus. Et pour nous approcher plus pres de nos aages & de nos marches particulieres & natales. Ainsi voyons-nous que les Ducs de Tremoly sont issus des Baulx, les Agoults d'vn Prince d'Alemagne, les Castellanes d'vn Prince Cadet de Castille, & les Ponteuez du Propont: comme au contraire les Villeneufues d'Espagne sont issus de la maison de Trans, les Porcellets de Naples & de Lorraine d'Arles, les Allagons de Merargues de Sicile, les Brancas d'Oyse & de Ceretes, les Esparrons de Arcussia, les Castillons de Beyne & Cucuron, & tels autres de Naples, les Bertons d'Auignon de Piedmont, les Rodulphes, Perussijs, & autres de Florence, les Ventes des Pennes de Marseille & d'Aix, les Grilles d'Arles & de Montpelier de Gennes, les Panisses de Luques: & bref infinies autres nobles & anciennes familles transplantees de region en region, de Ciel en Ciel, & de ville

Pourquoy est ce que les familles s'espandent en plusieurs & diuerses contrees.

Familles illustres & nobles transplantees d'vne Prouince à l'autre.

en ville, qu'il ſeroit long & ſuperflu de vouloir maintenant detailler. Et parce que ſelon le
dire de la verité meſme, aucun n'eſt prophete en ſon païs: de là eſt venu que tout le monde
a voulu meſler de ſe faire iſſu de païs eſtranger & lointain, & de tirer origine des bran-
ches, dont la pluſpart de ceux qui s'en vantent indiſcrettement, ne ſortirent iamais. Ce
que ie vien neantmoins de dire, & les familles que ie vien d'alleguer, doiuent d'autant plus
A donner de credit à mon diſcours, que l'experience le confirme en pluſieurs, & que la pluſ-
part des Hiſtoriographes prennent le plus aſſeuré, & quaſi premier luſtre de la maiſon de
Medicis du grand Coſme fils de Iean, qui ſe fit voir enuiron le temps de René, & qui fut
Gonſalonnier, ou pluſtoſt ſouuerain Chef de Florence l'an MCCCCXXXIIIJ. Somme que de
quel coſté, de quelle contree, de quelle branche, de quel tronc, que ceſte tant haute,
tres-illuſtre, tres-puiſſante & tres-excellente famille ſoit venuë, il eſt touſiours honnora-
ble, voire tres-neceſſaire, que tous les Princes & Potentats du monde ſoient iſſus, & ti-
rent leur origine, ou de priuez Barons & Gentilshommes, ou d'Heroes & Cheualiers re-
B nommez, ou de perſonnages, qu'vne haute & ſublime Vertu a rendus excellents, illu-
ſtres & recommandables: veu meſme qu'il ſemble, que Dieu par vne impenetrable &
tres-profonde prouidence, diſpoſe de loin & raffine les familles qui doiuent commander
ſur les peuples, porter diademes au chef, ſceptres à la main, & s'aſſeoir ſur les throſnes
venerables & ſouuerains: parce qu'il ne ſeroit decent qu'il le fiſt autrement; quoy que
quelquefois il tire des Bergers les Roys, abbaiſſe les Monarques au profond de la terre, &
change les rencontres ordinaires de ce bas Vniuers, ſuiuant ſon inſcrutable ſageſſe & ſa
ſaincte volonté, ſelon que les actions loüables, & les pechez & les vices des mortels diuer-
ſement en ſont dignes: changements qui meus & tournez par les reſſorts de ſa ſeule proui-
C dence, nous attribuons neantmoins vulgairement, ou pluſtoſt impiement à la puiſſance
de ceſte indiſcrette & controuuee fortune, que les Romains non ſeulement deifierent,
ains honnorerent de pluſieurs diuers titres, de Temples, de vœux, & de ſacrifices, tant
ils eſtimerent qu'elle auoit d'empire & d'authorité ſouueraine ſur toutes les actions des
hommes. Or laiſſant à part toutes palidonies & panegyriques, ie diray ingenuement, & ne
le puis nier, que lors que ie trouue quelque branche au iardin des Muſes, où ie me puiſſe
gracieuſement attacher & mettre au frais ſous le chant des Cygnes, que ie ne le face tres-
volontiers, tant i'aime naturellement la muſique, la peinture, & les vers: & que quand
l'occaſion me preſente la façon d'eſcrire, moins commune (car l'hiſtoire d'vn païs doit
eſtre vn tableau où il y ait du loin & du pres, de la perſpectiue & du payſage, des herbes &
D des arbres, des hommes & des animaux, & de toutes ſortes de couleurs) & plus releuee,
que ie n'aye à ſingulier rauiſſement de la prendre au poil, & la receuoir courtoiſement,
pour auoir ſuject d'enchaſſer ſur le gros drap de ceſte Chronique, où touſiours affaires d'E-
ſtat & guerres royales ne ſe rencontrent, ſinon des chatrons & des pierreries, au moins des
bandes de ſatin & de pourpre, couuertes de quelque petit clinquant d'or ou d'argent, qui
la rendent moins ignoble & ruſtique, & luy donnent quelque hiſtoriale majeſté. Ce que
ie fay pourtant le plus ingenieuſement & à propos qu'il m'eſt poſſible, pour doucement
tirer le lecteur en ces chemins longs & faſcheux d'vne matiere à l'autre, du ſtyle bas au
E moyen, du moyen au plus haut, & de l'annalle à la pure & magnifique hiſtoire, comme
par des petits pores & des inſenſibles tranſpirations & conduits. Au moyen dequoy ie pro-
poſe vne diuerſité de mets & de ſecondes tables, ſelon les diuers appetits des eſprits ex-
cellents, moyens & moindres d'vne part: & de l'autre ie m'eſgaye, me contente, ſuy le
cheual de mon humeur, & me donne quelque carriere. Et pour autant qu'à tous les ren-
contres & changements d'annees ie ſuis contraint de m'humilier aux matieres baſſes, &
ſuiure mon grand chemin, il aduint qu'au mois de Iuin de l'annee trois cens & trente, plu-
ſieurs & diuers Gentilshommes, auec quelques nobles Dames du païs, preſterent homma-
F ge aux deux Princeſſes, Ieanne & Marie, filles de Charles: entre leſquels nous auons par-
ticulierement remarqué Reſforciat d'Agoult fils de feu Raymond, pour Trets & For-
calquier, Iaques & Guillaume d'Eguieres freres, pour Maillhane, Meſſire Albaron d'Al-
baron, pour ſa Preuoſté de Riez, Guillaume Baud Gentilhomme & Cheualier de Sainct
Remy, Roſtang & Ferrier de Vernegue, pour Lambeſc, Berenguiere & Delphinette
de Lambeſc Dames de Suſe, Truand d'Eſclappon Sieur de Sainct Ceſari & de Sainct
Martin, Catherine de Glandeuez vefue à feu Richard de Gambateza, autresfois Se-
neſchal de Prouence, Dame de Faulcon, Iaques Gantelmy Sieur de Romanin, Amelin
de Foſſis fils heritier de feu Bertrand, pour Pierrefeu & Gignac, Iean de Sainct Amant,

Pourquoy chacun ſe dit iſſu d'vn païs autre que le ſien.

Nemo propheta in patria.

De ſtercore erigens pauperem, &c.

Fortune reuerée comme Deeſſe des Romains.

Per tal variar natura bella.

L'an MCCCXXX. du mois de Iuin.

Hommages de pluſieurs Gentilshommes & de quelques Dames aux Princeſſes Ieanne & Marie, petites filles de Robert.

ou de Sainct Chamaz Sieur de Lauris : famille encor à Lambese, mais assez pauure & rabaissee, Lunat de Lunaris gentilhomme de Sainct Andiol, Isnard de Bagarris Sieur de Bagarris, Pietre de Allamanon Sieur de Allamanon & de Lambesc, Bertrand Aperi-oculos (ou Duébrueil) Sieur de Clumane, & plusieurs autres gentilshommes & Cheualiers, qui presterent les mesmes deuoirs aux Infantes Ieanne & Marie. Tous ces hommages furent suiuis d'vn seul, beaucoup plus excellent & notable, que fit l'Antipape de Corbaria à celuy dont il se disoit souuerain Vicaire. Ce Pape qu'on nommoit Nicolas cinquieme, ainsi que sur le mois d'Aoust ensuiuant s'en alloit en Italie, passant par la ville de Grasse, monta en chaire dans l'Eglise de nostre Dame de Podio, & preschant fort illustrement plusieurs belles choses (car que pouuoit dire vn tel Prelat, que haut & bien excellent) il abiura publiquement en presence de tous les assistans presques en nombre infini, pour entendre vn Pape les gauches opinions qu'il auoit eues & soustenues, non sans vn bien grand esbahissement & merueille inattendue de tous les escoutans. Ce qui est fidellement pris & rapporté d'vn vieil & fort authentique instrument de ce temps. A

Du mois d'Aoust. Nicolas cinquieme Antipape se desdit publiquement de ses erreurs dās nostre Dame de Grasse.

B

A peine est de Corbaria hors des marches de Prouence, que l'annee d'apres le Pape Iean fonde & fait construire la maison de Bompas de l'Ordre des Chartreux au bord de Durance, du costé d'Auignon, ainsi qu'on la void encor pour le iourd'huy assaillie à tous coups, & presques sappee des rauages orgueilleux, & des enflez & troubles desbordements de ceste indomptable riuiere, que iamais autre que le grand & ingenieux Adam de Crappone (au moins de memoire d'homme) n'a sçeu refraindre ou appriuoiser. Au fonds du chœur de ceste Eglise se voyent principalement deux notables & somptueuses sepultures d'vne architecture magnifique & tres-excellente dans vne mesme Chappelle. La premiere du Cardinal Martin de Salua, issu de tres-noble famille, qui mourut le vingt-sept du mois d'Octobre de l'an mil quatre cens & trois. La seconde de Michel de Salua son nepueu, lequel fut aussi Cardinal, & laissa le monde & la vie apres auoir tres-bien vescu, peu moins de trois ans apres, en l'an quatre cens & six, le sezieme iour d'Aoust. Les armes de ces deux Prelats y estant representees en plusieurs & diuers endroits, auec les timbres de leurs dignitez, sçauoir leurs chappeaux & pendans de pourpre à deux loups passans de sable, lampassez & armez de gueules sur vn champ de fin argent, dentelé du second. Fit pareillement le mesme Pape edifier plusieurs autres Eglises collegiales, tant dans l'enceinte d'Auignon qu'en son Diocese. Combien que quelques-vns ont escrit, qu'il estoit mort auec cest erreur & fausse opinion, par luy publiquement & en pleine chaire preschee dans Auignon : *Que les ames de ceux qui meurent & passent de ce monde, ne voyent ny ne verront point la diuine Essence, iusques apres la resurrection des corps, qui se fera au grand iour du iugement vniuersel.* Mais recognoissant combien legerement il s'estoit ahurté aux cachez escueils d'vne si dangereuse consequence, que toute la saincte Theologie vnanimement contrecarre, il renonça à son erreur, & le renonçant & abjurant, mourut en paix l'an septante du cours de sa vie, auant laissé auec vn indicible regret de soy vne somme d'or, & vn memorable thresor à l'Eglise, de mille fois vingt-cinq mille escus, qui se montent à vn million & demy.

L'an MCCCXXXJ. Construction de Bompas & autres Eglises.

Sepultures de Martin & Michel de Salua Cardinaux, oncle & nepueu.

Fius de Salua.

Erreur que tenoit le Pape Iean XXII. touchant les ames des trespassez.

Somme notable laissee par le Pape Iean à l'Eglise.

C

D

Sance femme du bon Robert estoit tellement deuote à Sainct François, qu'au trenteneufiesme Chapitre des Cordeliers, qui se tint en la ville de Parpignan, ceste mesme annee elle escriuit vne lettre à Frere Gerard leur General, le suppliant tres-affectueusement de garder inuiolablement la regle de ce bon Pere, puis qu'elle auoit esté seellee par les stigmates & playes du Sauueur du monde, & que ceux qui disoient qu'elle ne se pouuoit obseruer, faisoient vn tres-grand tort tant à celuy qui l'auoit instituee, qu'à Dieu qui l'auoit approuuee : si qu'ils blasmoient l'Euangile mesme. En ceste mesme lettre elle prie, que la benediction que donna ce sainct Pere aux Freres au Chapitre d'Arles, quand Sainct Anthoine preschoit du titre de la Croix, vienne encor sur eux, ainsi qu'elle le desiroit, auec ceste grace qui descendit au iour de la pentecoste sur les Apostres : sur la fin de sa lettre disant, que bien qu'elle ne merite d'estre appellee mere de la Religion, qu'elle l'est touresfois vrayement, & de tous les enfans de l'Ordre, qu'elle aime comme si elle les auoit enfantez & nourris. Ceste lettre fut escrite de Castel-Mare, où estoit Sance, le XXV. du mois de Iuillet de l'an CCCXXXJ. seellee de son seel secret, iaçuit qu'elle en eust escrit vne autre long temps deuāt, de Naples, aux mesmes Freres tenants leur trente-huictieme Chapitre general à Paris,

La Royne Sance deuote à S. François, escrit au General des Cordeliers.

Autre lettre assez deuant escrite par la mesme Sance aux Cordeliers à Paris.

E

F

toute

[illegible] pleine de zele en ceste religion de sainteté & de bon exemple : car il se void qu'elle appelle Sainct François leur commun Pere, & si les asseure que leur Ordre estant si bien [illegible] de Dieu, ne pourra iamais defaillir. Finalement elle leur recommande grandement [l]e Roy son Seigneur & mary, son pere, son frere, & toute sa maison, son bien-aimé fils le Duc de Calabre d'heureuse memoire, auec tous les morts & trespassez du sang royal: [n]'oubliant pas elle-mesme, ny tous ceux de la maison de Majorque, tant viuants que trespassez, auec tous les autres, ausquels elle auoit quelque intention particuliere : lettre [qu]i auoit esté escrite à Naples de la propre main de ceste Royne, le quinzieme du mois de Mars de l'an mil trois cens vingt-neuf.

On trouue dans les Archifs de Naples de ceste mesme annee, que entre les Barons qui [fu]rent commandez de ce temps d'aller seruir à la guerre aux parties de Calabre, auec bel & honnorable equipage d'hommes, d'armes & de cheuaux, Guillaume Porcellet est vn [d]es nommez & appellez, pour les fiefs & Chasteaux qu'il tenoit à la principauté de Calabre : chose qui confirme ce que i'ay notté peu deuant en la matiere du changement & translation des maisons, races & familles de plusieurs Nobles Prouinces & contrees. *Guillaume Porcellet de Naples.*

En ces mesmes temps se trouua Robert à la ville de Naples, d'où il adressa lettres patentes dattees du vingt-quatrieme d'Aoust à l'Euesque Bysiman, & à Leopard de Fulgineo Archiprestre de Beneuent, ses Conseillers : au contenu desquelles, il dit estre venu à ses [oreil]les, comme quelques siens officiers de Prouence, laschants leurs mains & les aduançants aux choses deshonnestes & iniques, sans crainte aucune de Dieu, ny [res]pect de la Majesté Royale, auoient commis & commettoient iournellement plusieurs rapines, torts, extortions & violences : donnants vn mauuais commencement & naissance pernicieuse par telles & tant iniustes concussions, à infinis procez & debats, [à] son tres-grand desplaisir, au mespris de Dieu, rabais des loix, dommage, interest & [r]uine de ses bons & fideles sujects : que les autres occupoient plusieurs de ses droicts [in]duëment, tant à la perte de leurs ames qu'à son preiudice particulier, & diminution euidente de son Domaine de Prouence. Parquoy desirant de cognoistre à plein tels mauuais & corrompus officiers, infracteurs des loix, & deprauateurs de bonnes coustumes, voire pour reperceuoir ses droicts. Il mandoit aux Commissaires Bysiman & de Fulgineo ce qu'il leur enchargeoit fort expressement, d'informer auec tout soin & diligence, tant contre les officiers passez que presents, qui sans titre ny iustice quelconque les occupoient, pour faire appeller & conuenir tous ceux qui s'en trouueroient frauduleusement emparez, pardeuant le Seneschal de Prouence : à tant que les [pro]cez en fussent sommairement & à plein faits & enuoyez à la Royne Sance sa treschere espouse. Cas aduenant que les deux Commissaires ne peussent vaquer à la facture des procez, entendant que l'vn d'eux ne faillit a y trauailler iusques à sentence inclusiuement. *Le xxiiij d'Aoust. Contre les officiers & autres occupateurs du droict de Robert.*

Pour conduire à meilleur effect ceste chose, il manda patentes à Philippe de Sanguinetto Seneschal de Prouence, & à tous les Viguiers, Clauaires, & Officiers, dont le contenu portoit, qu'il auoit mandé commission & pouuoir à l'Euesque Bysiman, & à l'Archiprestre de Fulgineo, de leur assister & prester main-forte, si le cas le requeroit. Apres la lecture des lettres, le Commissaire Leopard, en vertu de leur contenu, se transporta par toutes les villes de Prouence, esquelles il fit incontinent faire & publier des criees au nom du Roy : faisant clairement entendre à tous, tant clercs que Lays, tenans & possedans proprietez mouuantes sous sa Majesté, de les venir declarer dans trois iours pardeuant luy, & les recognoistre, à peine d'estre annotees. [Pare]illement à tous & chacuns qui se sentiroient greuez de la maluersation & iniustice de ses officiers, tant du passé que du present, de le venir declarer. Tant [ce] bon & sage Roy aimoit la iustice, reueroit la pieté, auoit en horreur l'oppression, & detestoit de voir ses bons & fideles sujects, mal traictez, ou escorchez par chicanes, vilitations, longueurs & enueloppements de procez de ses [offic]iers. Monstrant certes en cela, qu'il estoit bon & soigneux pere enuers ses sujects, & qu'il aimoit passionnement le peuple que Dieu auoit mis sous sa protection & [sa m]ain. *Lettres de Robert à de Sanguinetto Seneschal de Prouence.*

Toutes ces patentes despeschees par le bon Robert, ne furent pas seules : car comme il [desir]a grandement que les Princesses Ieanne & Marie ses petites filles fussent honnorablement recogneues & hommagees de leurs vassaux & sujects futurs : si qu'elles *La forme de l'hommage que les Prelats & Gentilshommes de Prouence deuoient faire aux deux princesses Ieanne & Marie.*

deussent iouir paisiblement ses couronnes & Seigneuries, il mande l'hommage mesme par autres lettres aux Prelats, Barons & Gentilshommes de Prouence, ce qui estoit à plein de sa volonté, sçauoir la forme de l'hommage lige, auec le serment de fidelité, qu'ils leur deuoient rendre & prester pardeuant le Seneschal de Sanguinetto, à qui telle charge estoit expressement deleguee. Nonobstant que Charles de Calabre leur pere, peu deuant auant son decez, eut receu les mesmes & solemnels deuoirs. Cela auoit merueilleusement Robert à cœur, comme celuy qui consideroit meurement & voyoit à l'œil, que c'estoit à elles, que ses couronnes & ses Comtez deuoient tomber: qu'il estoit desia extenué du trauail des armes, & du soin des affaires, & que son aage, affoibli de maladie, ne luy promettoit ny masles aucuns, ny legitimes successeurs de ce sexe, ny finalement beaucoup de consolation de repos & de vie. Considerations, ou plustost autant de viues images au tableau de son esprit, qui rendoient ainsi ce bon Roy sollicitieux de l'establissement & du bien de ses niepces, aux mains desquelles il vouloit auant qu'abandonner le monde & la vie, bien asseurer & raffermir tous ses Estats, ses sceptres & ses domaines. Or combien que les paroles de l'hommage ne soient parties ny roüages, où les contrepoids & ressorts du bien dire puissent aisement ioüer, & que le trait d'vne histoire illustre n'en reçoiue pas beaucoup de B splendeur ny d'aduantage: si est-il necessaire d'enclauer en cest endroit cette piece, & produire la propre forme & les paroles expresses des patentes & de l'hommage: car elles se tiennent ainsi.

Les propres paroles de l'hommage. Vous iurez par le Dieu souuerain & ses saincts Euangiles au Seneschal de Prouence, pour l'illustre Princesse Ieanne, fille aisnee de Charles, de claire memoire Duc de Calabre, que au cas que le Roy Robert n'eust aucuns enfans masles, vous serez fideles & loyaux à ladite Ieanne, legitime heritiere & succedante à son ayeul.

Que vous ne ferez en trahison, art, ny conseil, auquel elle puisse perdre la vie, ou le C membre, ou quelque honneur.

Si vous sçauez son dommage ou empeschement, vous le destournerez de tout vostre pouuoir: & si ne le pouuez destourner, vous le notifierez à celuy ou à ceux, par le moyen desquels tel empeschement se pourra tost & facilement dissiper & destruire.

Forme d'hommage presté à la princesse Marie sa sœur. Semblable serment faites vous pour la part de la Princesse Marie, seconde fille, & puisnee de Charles, au cas qu'il a esté dit cy dessus, que le Roy Robert ne vint a suruiure, ou que l'illustre Ieanne n'eut aucuns enfans masles (que Dieu ne vueille.) A quoy estoit respondu par le vassal, qui disoit ainsi. Moy en tel cas, ie deuien & veux estre pour la part desdites Princesses, leur homme lige, & si leur tiendray foy & loyauté, comme à mes souueraines Dames, contre tout homme, qui puisse viure & D mourir.

Le penultieme Ianuier Declaration de Robert. Les lettres estoient datees du mois de Ianuier, au penultieme duquel, Robert qui ia fournissoit l'an vingt-deuzieme de son sceptre, par l'aduis deliberé des gens de son Conseil, fit declaration à part: Que si Ieanne venoit à deceder auant Marie sans enfans, cas aduenant qu'il decedast auant qu'elles sans lignee de masles, il les ordonnoit & instituoit ses heritieres, tant à sa couronne de Sicile qu'aux Comtez de Prouence & de Forcalquier, quelles ordonnances qui peussent auoir esté faites au contraire, & qu'on sçeust alleguer. Que si rien auoit esté fait au contraire, il le cassoit & reuoquoit, comme contreuenant & repugnant à tout droict naturel, commun & diuin: & qu'il estoit loisible de faire vne telle & propre sienne deliberation à luy qui auoit succedé à ses predecesseurs en mesme & pareil degré, puis qu'entre parents l'vn n'a puissance ny empire sur l'autre. Parquoy prouuoyant mieux à cette partie, il ordonnoit & declaroit expressement, que ses heritiers seroient tousiours ses successeurs en ses Royaumes & en ses Comtez. De maniere que la Prouence n'estant iamais en aucun temps desmembree de la couronne de Sicile, les habitans de l'vn & de l'autre Estat eussent à s'entretenir ensemblement par pareils & reciproques honneurs, faueurs, benefices, & assistances, comme depuis le temps de ses predecesseurs ils l'auoient iusques au temps present fait & obserué, à leur grand bien repos & contentement: à tant qu'ils vinssent à arracher & desraciner entr'eux toute contention & diuorce, & se gardassent de rompre leur naturelle vnion & tranquillité: pour autant que ce diuorce auoit esté grandement dommageable & ruineux, non seulement en son Royaume de Sicile & en ses Comtez, ains n'auoit fait petite ouuerture aux portes de la saincte Eglise Apostolique & Romaine, dont il tenoit la couronne, que deuoient tenir & iouyr iustement ses legitimes successeurs a l'aduenir. Tels & si

... ces de dissentions ayans grandement affoibly & debilité les forces, au moyen desquelles, depuis aujourd'huy, mesmes au temps de Charles premier son ayeul il ... deliuré des mains des tyrans & persecuteurs de l'Eglise : & successiuement iusques au temps present auoit esté garanty & conserué. Ainsi voulut-il estre notoire & manifeste specialement, & tres expressement, qu'il n'entendoit le corps general de ses estats, en façon quelconque diuisé ny desmembré, si ce n'estoit qu'il voulut luy mesme comme dit le Sauueur, luy donner occasion de ruine, & prester la main à son entiere destruction.

Cette declaration faicte par Robert, à l'aduantage de ces niepces, esquelles il desiroit ... ater les couronnes & sceptres de ses ancestres, au troisieme de mois de Mars Iean de Sainct Germain Iuge de Sicile, auec son compagnon estants à Putheol Cité de ce Royaume, en la presence des Princes, Seigneurs & Barons que nous nommerons, declarerent, & certifierent qu'estant present en personne Messire Bertrand des Baulx Comte de Montescaueux, & d'Andrie, prochain parent du Roy en qualité de Procureur de Philippe Prince de Tharante son frere, comme ayant charge expresse de luy, auoit fait aussi declaration: ... au cas que le Prince Philippe n'eut aucuns enfans masles de son corps, pour la part de ... Princesse Ieanne petite fille heritiere vniuerselle du Roy, dont il estoit ayeul paternel, ... le & legitime administrateur de feu Charles son aisné Duc de Calabre, & de Madame Marie pareillement fille de Charles sa sœur : ou Ieanne (que Dieu ne voulut) luy predecederoit sans laisser aucuns enfans legitimes de son corps, il vouloit qu'elle fut heritiere ... uerselle. Au moyen dequoy suiuant ceste declaration le Comte Bertrand, Procureur du Prince de Tharante fit hommage, & presta serment de fidelité en la presence de Iean de S. Germain, Iuge du Royaume de Sicile, Inguerrand Archeuesque de Cappuë, Vrsus Archeuesque de Salerne, Landulphe Archeuesque d'Escabiense, Raymond Archeuesque d'Auersan, Robert Abbé de nostre Dame de Regalvalle Guichard Abbé de sainct Seuerin, Guillaume de Concossio Archidiacre d'Amalfi, en l'Eglise de Balme Nonce du Pape, Pierre de Moriers Thresorier de sainct Nicolas de Bazo, Pierre de Monte-Cotto Prieur de Cappe, Vice-Maistre de l'Hospital sainct Iean, Rossos de Morinis Cheualier dudit Hospital, Thibald Euesque de Castellane Chancelier du Prince de Tharante, Thomas de Aquino, Comte de Beau-Chastel, Thomas de Marsan Comte d'Esquillaz, Paul de Comite, Cheualier, Matthieu Iustinian Consul de Venize, Perceual Vrsus Marie Ambassadeur de Gennes, Laurens Cattola Protonotaire Gayetan Cheualier, Roger de Rauenae Cheualier, Frere Iean Abbé de nostre Dame de Victoire, Iean Guillaume de Sallernes Vicegerent & Protonotaire de Sicile, Marin de Dyano Cheualier Maistre Rational de la grand Cour, Reynaud de Rocheyo, Bernard Carazulus Cheualier de Naples Iusticier des escoliers, Adhemar Romani d'Escalea Cheualier Vice-Camerier de Naples, Thomas de S. George, Cheualier Maistre Rational, Angelo de Melphes, Thresorier du Roy, Paul Rauignan Neapolitain, Bonaud de Planta Cheualier du Prince de Tharante : & finalement M. Guillaume de Ioha, Iurisconsulte & Iuge du Prince.

Ce sont les Princes, Prelats & Seigneurs qui assisterent & furent presents a la declaration & aux hommages que Bertrand des Baulx fit au nom du Prince de Tharante, en faueur de la Princesse Ieanne, à qui deuoient bien tost paruenir, comme nous verrons, les estats de son ayeul. Robert neantmoins voyant sa succession tomber & à Ieanne & à Marie ses niepces, & petites filles, aptes qu'il eut faict, & faict faire semblables declarations, manda ... en Prouence a de Sanguinetto son Seneschal en vertu desquelles il fit prester hommage aux Consuls de la Cité d'Auignon, qui receurent les deux Princesses en l'vne l'vne apres l'autre, des lors comme si le cas fut aduenu, ainsi que Dames souueraines d'Auignon. Comme pareillement leur presterent hommage en la personne du Seneschal tous les Prelats, Barons, Gentilhommes & Communautez de Prouence. Pour mieux asseurer, & fermement estançonner son desir, luy & la Royne Sance sa femme firent conuention auec Louys & André Roy d'Hongrie freres germains, que Ieanne espouseroit le Prince André. Si que, si ce mariage ne venoit à consommation, & que Ieanne decedast sans ... enfans, André seroit obligé & tenu de prendre à femme Marie sa sœur : ce qui fut ... suiuante accompli & parachevé, en vertu de ceste conuention.

En ces mesmes saisons, la Duchesse de Calabre Marie, qui estoit fille de Charles Comte de Valois, & mere des deux Princesses Ieanne & Marie, se trouuant aucunement indisposée, & pensant à la mort, fit les tables de sa derniere volonté : par les paroles desquelles elle

Le troisieme de Mars. Iean de Sainct Germain Iuge du Royaume de Sicile. Bertrand des Baulx Comte de Montescaueux fait declaration au nom de Philippe Prince de Tharante frere de Robert au profit de Ieanne.

Princes, Prelats & Seigneurs de Naples presents à la procuration, declaration & hommages de Bertrand en qualité de procureur de Philippes.

Auignon preste hommage aux Princesses Ieanne & Marie, comme font les Prelats & Gentilshommes de Prouence.

Testament de Marie de Valois femme de Charles Duc de Calabre fils de Robert

institua ses deux filles legitimes & naturelles, qu'elle auoit eu de feu Charles Duc de Calabre fils de Robert, heritieres en cinquante mille liures à elle donnees par Philippe Roy de France son frere, suiuant la declaration & l'ordonnance faicte par luy contre le Comte de Flandres. Et si les institua heritieres vniuerselles, en tout ce qu'elle auoit au Royaume de Sicile: laissant a sa fille Ieanne vne couronne de meilleur or de ses couronnes & la chambre de velours blanc & noir, a lyons & aux lys de France auec les autres meilleures choses. Les institua finalement l'vne apres l'autre, au cas qu'elles n'eussent aucuns enfans legitimes & naturels: au moyen de quoy, au sixieme des Ides de Nouembre de l'an ensuiuant trois cens trente-deux, le mariage de André d'Hõgrie & de la Princesse Ieanne fut bien traitté. Mais pour certaine haine & desdain, qui se conceut entre eux deux, parce qu'ils estoient au troizieme degre de consanguinité de tous les deux costez, le Pape leur en les dispensa si qu'il vint à son entier & plein effect, ainsi qu'il sera narré en son lieu, auec vn succez assez miserable & funeste. A

Laie particuliere a Ieanne. L'an MCCCXXXII. le vj. des Ides de Nouembre. Mariage d'André d'Hongrie & de Ieanne.

Huguette des Baulx ditte cõmuuement Baussette selon la façon Prouençale: car le tant profané pour le iourd'huy n'estoit si commun alors: fut en ce mesme temps mariee a Blacaz de Beaudinar, sieur d'Aulps, qui estoit vn tres honnorable Cheualier: d'ailleurs fut Briãde de Trets, tres belle & tres sage Dame esleuë Abbesse au monastere de S.Zacharie. B

Huguette des Baulx & autres Dames de ce temps. Briande de Trets Abbesse de S.Zacharie. Mabille de Simiane Dame de Castillon.

Mabille de l'illustre maison de Simiane, qui de son temps reluisoit parmy les Dames de merite & d'excellente beauté de visage, estant Dame de Castillon.

L'an MCCCXXXIII. le xviij Septembre. Mariage de Ieanne & d'André accomply.

Le mariage cependant de Ieanne & d'André vint a la fin a plein effect & contentement & furent faites les nopces auec grand & royal appareil, le dixhuictieme Septembre, de l'an trois cens trente trois: ils demeurerent ensemble l'espace de douze annees, & iusques a ce que la miserable, deshonneste & violente mort de ce pauure Prince arriua. Au temps mesme que ces affaires passent ainsi, Charles fils de Charles Martel Roy d'Hongrie part de Vicegrade, & s'en vient en l'Appulie, sous l'esperance & l'intention d'y laisser André son fils, esleu par Robert, & le faire couronner par le Pape. Et cela fait remettre le sceptre de Hongrie entre les mains de son aisné. mais a ces nouuelles Robert qui leur vient au deuant les reçoit auec vn tel & si doux contentemẽt, qu'il embrasse le Prince André auec maintes larmes de ioye, l'asseure que sa venuë repare la perte de Charles son fils, & amortit entierement le dur souuenir de sa douleur. Adonc adopta Robert, André & Ieanne, voulant & ordonnant, qu'apres sa mort l'vn & l'autre ayent l'administration & regence du Royaume de Sicile, par esgales parts & portions, comme nous verrons apres. Robert paye ceste mesme annee au Pape huict mil onces d'or, pour la cense ordinaire de son Royaume, a cinq florins pour once: au mesme Robert furent vendus du droict qu'elles auoient à la ville d'Apt, Segnou, & la Bastide d'Aurribel, les deux Rambaudes de Rossie, filles de Rambaud de Simiane, l'vn des plus nobles Cheualier & magnifiques Barons de Prouence. C D

Robert adopte André & Ieanne, & paye au Pape huict mil onces d'or ... Robert ... deux Dames de Prouence.

En ce mesme siecle auoit flory en splendeur & magnificence le grand Fouquet de Ponteuez, premier du nom de ceste maison, Seigneur de Bargeme, Callas, Broues, Carces, Cotinac, Artignosc, Tauerne, & de plusieurs autres chasteaux mentionnez en son testament, duquel nous parlerons tantost. Cõme l'vn des plus riches magnifiques, & puissans Barons du pays, il auoit espousé l'illustre Galburge ou Tiburge d'Agoult, fille du Seigneur de Sault, dont on estime estre yssus les vrays Gentilshommes de ceste maison de Ponteuez. Mariage qui fut celebre a telle condition que si Fouquet auoit plusieurs enfans de Tiburge, l'vn d'eux porteroit le surnom d'Agoult: & si seroit au deffaut des autres masles appellé à la substitution qu'il ordonneroit estre gardee & suiuie à la lignee. Et depuis ceste alliance de deux tant illustres maisons, tous les descendus de Fouquet ont tousiours successiuement porté leurs armes escartellees d'Agoult, à sçauoir du Loup d'azur, rampant au champ d'or, lesquelles iusques à despuis Fouquet de Ponteuez mentionné l'an mil cent vingt, n'auoient esté remplies que du seul Pont formé de deux arches d'or maçonnees de sable, en l'Escu vermeil de gueules. Et d'autant que ceste famille est l'vne des plus fertiles & genereuses: voire mesme des plus puissantes de la Prouince, ie ne sçauroy mieux à propos, ny en plus ouuerte occasion parler de la suite de ce Fouquet qu'en cest endroit cy, tant pour le deuoir de nostre histoire, & la gloire de tous ceux qui sont yssus & nais de luy, que pource que se cognoissant proche du bout de sa course mortelle, il fit son dernier testament tout en ce mesme temps. E F

L'an MCCCXXXIII. Fouquet de Ponteuez premier du nom ... Galburge d'Agoult ... armes de Ponteuez & d'Agoult ... testament de Fouquet.

Comme donc son mal prenoit force, minant peu à peu sa vie, voyant ses yeux consolez de l'assistance de trois braues masles, sçauoir Iean, Fouquet & Raymond, qu'il auoit eu de Galburge, il institua Iean son aisné heritier vniuersel en ses places de Carces, Coutignac, Artignosc, Tauernes & autres mentionnees au testament: & Fouquet son puisné qui fut le second de ce nom, pareillement vniuersel heritier en ses Chasteaux de Bargeme, Broues, Callaz & autres terres y designees. Raymond le troisieme des A freres, qui porta le surnom d'Agoult, estant fait heritier particulier en la somme de mille liures, & par son pere destiné à la croix de l'Ordre de Rhodes, ce qui fut mis en plein effect: appellant au surplus l'vn l'autre, & en leur deffaut leurs descendans iusques mesmes à l'infiny & à iamais: cas aduenant qu'ils vinssent tous à faillir substituant Ysnard de Ponteuez sieur de Ponteuez son nepueu: entendant que telle substitution fut si exactement obseruee de poinct en poinct: que ses deux enfans apres sa mort iouyssent pleinement & sans contredit aucun des heritages qu'il leur laissoit, & que Raymond fut Cheualier.

Iean & Fouquet ses enfans heritiers vniuersels.
Raymond lequel fut Cheualier de Rhodes.
In infinitum & in perpetuum.
Ysnard de Ponteuez sieur de Ponteuez substitué aux enfans du grand Fouquet, duquel sont yssus les seigneurs de Ponteuez.

B Iean fils de Fouquet le Grand vn peu apres sortant de ceste basse vie, & quittant la lumiere du monde sans auoir laissé ny testament, ny enfans, quitte par mesme necessité toutes ses places, Seigneuries & chasteaux à Fouquet second son frere.

Iean fils aisné du grand Fouquet meurt abintestat.

Fouquet deuzieme du nom, qui par tant de nobles pieces reiointes à son heritage paternel, se trouua aussi riche & puissant que son pere, eut deux enfans: sçauoir Iean second de ce nom, & Fouquet qui fut le troizieme, portant le nom de son ayeul. Les plus nobles de ce vieil temps estans en ceste superstition introduite de pere en fils de perpetuer vn mesme nom à leur race. Ce qui n'a apporté peu d'incertitudes & d'obscuritez aux familles.

Fouquet deuzieme fils de Fouquet le Grand.

C Ce Iean deuzieme fut marié auec vne Damoiselle appellee Sibille de la maison de Montelira d'Henry: estant conuenu par le traitté des espousailles que Fouquet son pere le feroit son heritier en ses terres de Carces, Coutignac, Artignosc, Tauernes & autres chasteaux.

Iean deuzieme du nom fils de Fouquet deuzieme.

Quant à Fouquet troisieme son frere il fut espousé auec Matheline de Volta, par le mariage duquel il fut dit que Fouquet son pere le feroit heritier de Bargeme, Brouës, Callas & autres fiefs Seigneuriaux.

Fouquet troisieme du nom fils de Fouquet deuxieme.

Et combien que leur pere fut encor viuant, les deux freres transigerent neanmoins, D & trocquerent sous son adueu & consentement leurs heritages, l'vn prenant les terres de l'autre: par tel eschange & condition toutesfois qu'aduenant cas de restitution du dot de la Dame Matheline, Iean restitueroit mille florins seulement. Se quittans au demeurant en vrais freres & Gentilshommes toute la maieur valeur des places qui pourroit naistre de part & d'autre: à ce tousiours consent le pere, ainsi que de toutes ces choses fait apparoir vn compromis passé entre Iaques Seigneur de Coutignac, & Bremond de Ponteuez sieur de Bargeme, desquels nous parlerons encor.

Transaction entre les deux freres Iean & Fouques passee l'an MCCCLXXJ. qui font vn eschange & troc de leurs places, comme l'on dit de Gentilshomme.

Quatre ans s'estoient desia passez depuis l'acte de transaction passé entre les deux freres, quand le deuzieme Fouquet estant si riche & puissant au moyen de tant de places fondués dans son heritage, ordonna son testament, instituant Iean deuzieme son fils heritier ez Seigneuries de Bargeme, Brouës & autres places: & Fouquet troi- E zieme son autre fils ez terres de Carces, Coutignac & autres chasteaux, ensuiuant tousiours toutesfois la substitution de Fouquet le Grand son pere, qu'il confirma à l'infini, pour conseruer sa maison en la splendeur de ses ancestres: entendant qu'apres son despart de ce monde ils deussent pleinement iouyr les terres qu'il leur laissoit.

L'acte de ce compromis se trouue receu par M. Michel Dalmas Notaire d'Aix l'an MCCCCXIX. le XVIJ. de Feurier.
Fouquet deuzieme du nom faict son testament l'an MCCCLXXV. pris par M. Raymond Angier Notaire de Draguignan.

Iean deuzieme, Seigneur de Bargeme eut vn masle appellé Fouquet, qui le quatrieme de ce nom prit à femme Allaëte de la tres-noble maison de Villeneufue, qui luy porta Bremond Anthoine & Fouquet, ja cinquiesme du mesme nom. Et mourut le quart Fou- F quet aux exploits & rencontres de guerre, ainsi que firent Anthoine & Fouquet ses enfans, Cheualiers tres-valeureux.

Ce mesme & deuzieme Iean, en despartant de ce monde par sa derniere volõté cõfirma pleinement & entierement la substitution du grand & premier Fouquet son ayeul, en deffaut des descendans de luy & des siens, substituant Fouquet troisieme son frere, Seigneur de Carces & Coutignac, & les siens à l'aduenir, au deffaut desquels il substituoit le Seigneur de Sault,

Genealogie & descente de Iean de Ponteuez deuzieme du nom Seigneur de Bargeme & d'Ancelme fils du quatrieme Fouquet. Iean deuzieme faict son testament l'an MCCCCX. le v. Mars pris & noté par M. Iaques Angier.

de Sault,& ses descendans: apres lesquels finalement il vouloit que tous ses biens fussent vendus, & donnez au pauures necessiteux, priuant entierement les femmes de toute sa substitution.

Par ce mesme testament il institua son heritier vniuersel en toutes ses terres, places & chasteaux son petit fils Bermond, nay du quatrieme Fouquet, lequel mourut à la guerre. Ainsi aduint qu'apres le decez de Iean deuzieme, Bermond se maria auec Catherine de la tres-noble maison d'Oraison, dont il eut vn fils appellé Honoré: tellement que Bremond durant sa vie, iouyt & posseda tranquillement les places de Bargeme, Broués & autres chasteaux mentionnez au testament de son grand pere. Si qu'il fit le sien l'an quatre cens soixante cinq, où l'on peut voir qu'il institue son heritier vniuersel Honoré son vnique fils. A

Bermond faict son testament l'an MCCCCLXV.

La famille des Hermenteres sieurs d'Orgon noble & ancienne en Prouence.

Honoré fait son testament l'an MCCCCXCIJ. le ij. Mars pris & receu par M. Honorat Bons pars Notaire du lieu de Callas.

Anthoine fils d'Honoré mourut ab intestat l'an MDV.

Ioseph fils d'Anthoine mourut à Môtpellier l'an MDXX.

Ce fut ce mesme Honoré qui fut marié auec vne Damoiselle nommee Catherine Hermentere de la tres-ancienne maison d'Orgon, qui luy mit au monde Authoine, Louys & Alzias. Par son dernier testament qu'il fit l'an quatre cens nonante deux, il confirma la substitution de Fouquet le Grand: mesme que en deffaut de son heritier & de ses descendans il substituoit Iean Baptiste de Ponteuez Seigneur de Carces & les siens: & de ce Iean nous parlerons peu apres. Si qu'il fit son heritier vniuersel Anthoine son fils aisné en ses terres de Bargeme, Broués, Callaz, & telles autres places, qu'il posseda sans trouble ny fascherie. Louys & Alzias, ou Elzias n'estants faicts que legataires & particuliers heritiers. B

Anthoine qui fut marié auec Honorade de Glandeuez yssue de cest Ysnard Seigneur de Cuers qui fut surnommé le Grand, dont il eut Ioseph & Iean Baptiste de Ponteuez moderne Seigneur de Bargeme, deceda sans auoir testé la cinquieme annee du sezieme siecle, laissant Ioseph son premier nay aagé sans plus de trois ans, & Iean Baptiste encor enclos dans le ventre de sa mere, laquelle fut creée par son mary tuteresse & regente des personnes & biens de ses deux enfans. C

Ioseph mourut à Montpelier, laissant successeur de ses fiefs Iean Baptiste son frere posthume, qui par vne longue suite d'annees fut au seruice du grand Roy François premier, pere des lettres & des armes. Suiuant tousiours sous ce magnanime Monarque les exploits, & aduantures de guerre que ce siecle-là produisoit, pour prouuer les bons Cheualiers.

Elzias frere d'Anthoine [illegible] d'Honoré. [illegible]

Elzias frere d'Anthoine l'vn & l'autre fils d'Honoré & & d'Hermentere, d'vne Damoiselle de la maison du Bueil nommee Ieanne, eut vn second Honoré, qui d'vne Damoiselle de la famille des Mortets, qui portent la bande accompagnee de deux branches de chesne ou glands d'or, a laissé Marc-Anthoine de Ponteuez, sieur de Castellar, Senateur souuerain en la Cour des Comtes, Aides & finances d'Aix, marié auec Anne de Simiane de la maison de la Coste, dont les ancestres ont flory du temps de Charles le Grand. Comme semblablement Louys son frere, au temps de son decez laissa George & Anthoine, qui ioincts au Senateur leur cousin germain, pretendans droict de fideicommis en vertu de la substitution du grand Fouquet ont leué vn gros, long & fascheux procez contre le Seigneur de Bargeme, fils de Iean Baptiste, fils d'Anthoine & d'Honorade Glandeuez. D

C'est cestuy Fouquet de Ponteuez, sizieme de ce nom, moderne Seigneur de Bargeme.

Ce Iean Baptiste ayant espousé en premieres nopces Honorade de Foz (laquelle fut emportee par la mort sans laisser aucun fruict) se r'attacha pour la deuzieme fois auec vne Dame de Carmagnole au Marquisat de Salluces, nommee Françoise Dellagoïa, qui plus heureuse & fertile que sa deuanciere porta six beaux masles à son mary, sçauoir Anthoine, Ioseph, Pierre, Balthazar, Iean Baptiste, & Fouquet sizieme, Seigneur moderne de Bargeme. Voila quant à ceste branche. E

Reprise de Fouquet troiszieme.

Marguerite de Ponteuez mariee au Seigneur d'Apt.

Ce mariage fut fait l'an MCCCCIJ. le v. de Mars Notaire M. Benoit Marquesii.

Suitte & descendance de Fouquet troisieme dont depend la maison de Carces.

Pour reprendre Fouquet troisieme, dont depend la maison de Carces, il eut de Dame Matheline de Volta sa femme, Iaques, Iean, & Bremond de Ponteuez, accompagnez d'vne sœur vnique, qui eut à nom Marguerite, que Fouquet son pere maria à Raymond de Simiane, Seigneur d'Apt & de Cazeneufue.

Iaques fut heritier vniuersel de son pere en ses places de Carces, Coutignac, Tauernes, & autres pieces feodales. Iean & Bremond comme cadets n'estans faicts que legataires & particuliers heritiers: combien que ce troizeme Iean eut la place de Blioux, comme se void fort clairement par le testament de Iean deuzieme sieur de Bargeme, frere de Fouquet tiers du nom. De sorte que ce Iean troizieme eut vn fils nommé Aulzias: & Iaques Seigneur de Carces, fils du troisieme Fouquet mourut sans aucuns enfans: au moyen de quoy Aulzias son nepueu luy succedant, tint & posseda pleinement toutes les places que son oncle possedoit. Par F

doit. Parquoy estant mort Aulzias, Iean Baptiste son fils vnique à qui tomba sa succession, iouyt, tint & posseda toutes les places de son pere sans aucun empeschement. Mais comme il arriua que ce mesme fils d'Aulzias, ayant demeuré longuement en l'estat de mariage, se trouua sans aucuns enfans de l'vn ny de l'autre sexe : & que se voyant frustré de lignee, il n'ignoroit pas que sa succession tomboit à la vraye maison de Bargeme : soit par quelque A particuliere affection, soit par quelque haine conceuë de longue main à son esprit : tant y a qu'auenant le terme proche de sa vie, par sa derniere volonté il institua Durand de Flassans (qu'il appelle en propres termes Durand de Ponteuez son cousin germain) son heritier vniuersel, luy & les siens, ez places de Carces, Coutignac, Artignosc, Tauernes, & autres Seigneuries, que la posterité de Durand, duquel sont yssus de pere en fils trois Comtes de Carces, a iouy paisiblement: auec vne telle condition toutesfois apposee aux tables du testament, que Durand son heritier, & les autres qui pourroient estre à l'aduenir, porteroiët le nom & l'Escu de Ponteuez, escartellé de Sault ou d'Agoult : ce qui n'a mis en leger doute, que Durand fut d'vne autre race, quoy que tres-ancienne & tres-noble, comme ceste B histoire fait voir.

On dit que ce Iean Baptiste auoit fait certaine procuration à vn Notaire d'Auignon, pour faire vidimer le testament du grand Fouquet, qui premier ordonna substitution à l'infiny en sa lignee : & que sa procuration sortit son effect par ordonnance de l'Official d'Auignon, quelques trois ou quatre ans auant la mort du testateur. Ce qui donna occasion à Anthoine de Ponteuez de tirer en cause Durand, en vertu de la premiere substitution du mesme Fouquet, qui pour auoir esté le plus excellent & puissant de sa famille, en gaigna le surnom de Grand. Or combien qu'il semble qu'vn tel & si sublime titre n'appartienne qu'à C Monarques & grands Princes : si est-ce que nos premiers ancestres n'ont craint de donner ce surnom à plusieurs tres-nobles Barons, comme au grand Romieu de Villeneufue, qui fut tuteur du ieune Berenguier, au grand Boniface de Castellane dit le Prince de Castellane, à Blaccaz le grand guerrier, au grand Ysnard d'Agoult, ou autrement d'Entrauenes Seigneur de Sault, au grand Fouquet de Ponteuez, dont nous venons de parler, au grand Ysnard de Glandeuez Seigneur de Cuers, qui fut estably au lieu de Seneschal du Marle, au grand Guigonet Iarente qui fut baron de Monclar, & fit la proposition aux estats, du temps de Raymond de Turene, au Grand Palamedes Fourbin Cheualier Seigneur de Soliers, qui fut Gouuerneur de Prouence, & plusieurs autres, que nous auons passé ou pourrons voir à D leur tour : lesquels ont esté non seulement les plus grands, premiers & principaux de leurs familles : mais tous personnages illustres, signalez en ceste Prouence, decorez de plusieurs diuerses, honnorables & hautes charges qui leur ont acquis ce nom. Reprenons le train de Robert.

Ce Roy merueilleusement ioyeux & content en son esprit d'auoir conduit à perfection le mariage de Ieanne auec André, desirant par mesme lien de conseruer & entretenir perpetuellement ses estats & Seigneuries (car il souhaitoit grandement, qu'ils fussent ioincts & incorporez d'vne alliance perpetuellement durable) se trouuant à sa ville de Naples sur le mois dernier de l'an, pour tesmoigner ce desir, adressa tout aussi tost patentes à de Sanguinetto, lequel encor continuoit en sa charge de Seneschal, dont la teneur estoit telle.

Comme soit que la Comté de Prouence & de Forcalquier, auec les villes y annexees & E comprises, n'aye pas esté sans iuste cause & grande raison appellee la Prouince des Prouinces : puis qu'on void bien à l'œil qu'elle iouyt d'vne prerogatiue tres-excellente & singuliere entre toutes les autres Prouinces du monde. Aussi nous a elle esté laissee par nos ancestres d'heureuse memoire, comme vn ample & large pourmenoir, herediraire & paternel, soustenu de tres-affectionnez habitans, enuironné d'vne tres-ferme haye & rampart de solide fidelité, clos d'vn bon mur d'inesbranlable & tres-asseuree constance, paisible par le repos plaisant & delectable par vne heureuse tranquillité : & sur tout libre, & du tout ex- F cellemment esloigné des orages, tempestes, tourbillons, & populaires broüees, dont la plus part des autres petites pieces, & quartons de la terre sont ordinairement agitees & combatuës. Parquoy ce n'est pas chose indecente, si entre nos autres Prouinces & Seigneuries nous la cherissons tant singulierement : voire si nous auons confirmé par serment immuable, irreuocable & solennel, que à quiconque soit que nous vueillons donner quelque

Le testamët de ce Iean Baptiste de Ponteuez pris par M. Bertrand Botini Notaire Royal de Brignolle fut faict l'an MCCCCXC le x. Octobre ou sont ces mesmes paroles, qui ne sont sans incertitude. Videlicet dilectũ consobrinum meũ germanũ Nobilem Durãdum de Ponteuez & suos liberos masculos, adiecta conditione, quòd hæres meus supranominatus & ei succedentes, ad quos hereditas mea deuoluet, suscipiant nomen & arma mea, quæ solitus sum facere, scilicet Ponte & Lupum.

De Durand est sorty Iean premier Comte de Carces, de Iean Gaspard, & de Gaspard Iean aujourd'huy pupile, qui tous trois ont esté Seneschaux de Prouence.

L'acte de ceste procuratiõ faicte à vn M. Bertrand Borracid' Auignõ fut pris par M. Pierre Borraces Notaire de la Cité l'an MCCCCXXCVIJ. le xxij. Mars. Bertrandi tres-fameux Iuriscõsulte de Carpetras a traitté ceste question. Consil nonãtesimũ decime. partis secunde.

Barons de Prouence qui ont esté surnõmez Grands pour leur insigne vertu ou leurs puissantes richesses. Romieu d. Villeneufue, Boniface de Castellane, Blaccaz de Blaccaz, Ysnard d'Agoult, Fouquet de Ponteuez, Ysnard de Glandeuez, Guigonet Iarento, Pallamedes Fourbin.

Le x Decembre. Promesse du Roy Robert de n'alliener son domaine de Prouence extrait du liure Rouge. Robertus, &c. Cùm Comitatum Prouinciæ & Forcalquerij cum ciuitatibus comprehensis vel annexis eidem, &c. Patrimoniale & hærediate pomœrium.

chose

chose de stable & d'asseuré en nostre cher pays de Prouence, nous voulons, entendons, & nous plaist qu'elle soit de nostre domaine, que nous approuuons par ces presentes. Et neantmoins de nostre certaine science, & royale authorité declarons, voulons & nous plaist : & si donnons charge & tres-exprez mandement à nostre grand Seneschal, & au Iuge Mage de nos Comtez de Prouence, Forcalquier & terres adjacentes, tant presens que à venir, que ou quelques pieces auroient esté desmembrees, donnees & alienees, ou à certain & defini temps, ou par eschange competant & raisonnable, ou par coustumes introduites & anciens vsages, ou par quelques autres moyens & accords, ils ayent à racheter ce qui se trouuera aliené le plustost & plus diligemment qu'ils pourront. Et de plus le reuoquer & remettre aux mains & pouuoir de nostre Cour. A

Prouidentia Regia inter plurima aduertentes quod quãdo detractis propriorum iurium redditibus, fiscales pecuniæ non aduenũt incumbẽtibus interdum arduis, cogũtur principes subditos aggrauare, ob quod etiam iusti quodã modo cõpelluntur ad iniquitatem extendere manus suas mãdantes, &c.

Entre plusieurs autres choses, par vne preuoyance royale ayant tres-bien consideré que lors que les propres droicts & reuenus du souuerain se trouuent espuisez & distraits : si que les deniers fiscaux ne sont bastans pour subuenir aux affaires importans & graues qui suruiennent : les Princes alors sont contraints de charger d'imposts leurs sujets, voire mesme les plus iustes forcés & violentés d'estendre aucunement leurs mains sur l'iniustice & l'iniquité. B

C'est pourquoy nous donnons en mandement par ces presentes. Et neantmoins enioignons à quiconques soient, seront ou puissent estre, nos heritiers & successeurs, en nos Comtez, en quelque temps que ce soit à l'aduenir, & les adiurons par la iouyssance de nostre benediction & bien-vueillance, que eux & vn chacun d'eux, quel qui soit, ayent à obseruer inuiolablement & de poinct en poinct la teneur de nostre present Edict. Car tel est nostre plaisir. Donné à Naples l'an de grace MCCCXXXIIIJ. le XJ. du mois de Decembre, de nostre Regne le XVIJ. En tesmoin de quoy pour la fermeté de cest Edict, il le signa de sa propre & Royale main, & le fit seeller de son seel d'or y pendant par Messire Iean Grilly de Salerne Iurisconsulte, son Lieutenant, premier secretaire de Sicile. C

Iean Grill Iurisconsulte de Salerne premier secretaire de Sicile.
Voy la Chronique de Iustinian.
Escu des Grilles Gentilshõmes de Gennes & d'Arles.

Or combien que les nobles familles de Rome, Naples, Florence, Gennes, & de telles autres villes, soient diuersement espanduës & habituees par l'Italie, voire mesme ez Citez & contrees estrangeres, ie n'oserois pourtant asseurer en cest endroit que ce Iean Grilly tant illustrement qualifié fut de la tige des Grilles tres-anciens Gentils hommes de Gennes, desquels sont vrayement extraits les Grilles sieurs de Robyac, & les autres Gentilshommes d'Arles qui portent le grillet en leurs armoiries. Cela puis-ie bien irreprochablement asseurer que ce sont les mesmes armes, que i'ay soigneusement parcourues des yeux, dans le chœur d'vne Eglise de Gennes, où il y a vn grand nombre de pierre quarrees de marbre blanc, d'enuiron trois pans en tout sens posees par distances esgalles, & metrique proportion sur le paué de ce chœur esleué de quelques degrez. Car en ces tables sont representees à demy relief auec leurs timbres & pennars ou feuilles entrelassees, les enseignes & marques de Noblesse des plus illustres & antiques familles de la Cité. En l'vne desquelles ie recognu fort bien l'Escu des Grilles formé de gueules à vne bande ou escharpe d'argent chargee d'vn grillon de sable, auec son cymier conuenablement embelly & pennardé, iettant hors du courdon vn faulcon croppy & perché : tel qu'on le peut voir de present sur le portail de la vieille habitation des Grilles d'Arles, qui monstre assez à son antique Architecture de tenir de la splendeur Italienne, & de la magnificence & Geneuoise superbe qu'on void ez plus amples Palaix des Seigneurs de la Cité. D E

Quant aux Grillets sieurs de Brissac, ils sont venus d'autre contree, & d'vne autre race : & si ont diuerses armes, ainsi que nous ferons voir amplement ez familles d'Auignon.

Pingons anciens Gentilshõmes d'Aix.

Guillaume de Pingon originaire de la ville d'Aix, yssu d'vne tres-noble & ancienne souche, comme les pancartes consulaires de la maison commune deposent : au surplus grand Iurisconsulte, Orateur & Poëte, Archidiacre d'Orenge, estoit en ces mesmes temps grand Chancelier de Robert à Naples : au moyen de quoy il le fut bien peu apres du Roy d'Hongrie. Presques en ces mesmes saisons Cecile ditte Rascasse (fille de Bertrand des Baulx) Dame de tres-excellente beauté, auoit eu en don de son pere, qui peu apres estoit decedé les places de Charomb & de Bedoin. C'estoit lors que la petite & Royale ville de S. Remy, qui se glorifie de la naissance de Michel de Nostredame, estoit excellemment decoree de plusieurs honnorables Cheualiers & Gentilshõmes, entre lesquels estoient en particulier estime Iean Hugolen, Rostang d'Eiragues, Raymond Aimat, Guillaume Odol, Iean de F

... Gen... mmes & ... famil... de sainct ...

... et Remy, & Iean Aveard, dont (ô passageres vanitez!) les races sont faillies, la posterité ne se trouue plus, & les heritages se sont iettez & fondus en autres maisons & familles.

Quelque temps apres (car le Pape Iean estoit allé regner au Ciel) Benoist XII. du nom, fut creé en Euesque souuerain dans la ville d'Auignon, où il presida douze ans & trois mois, que quelques autres disent huict. Ce Pape nommé premierement Iaques de Furnerio, ou du Four natif de Tholose de parens pauures & de fort humble condition, commença le grand & sumptueux Palais d'Auignon, esleua plusieurs beaux & magnifiques edifices, auec des jardins Hesperides, fit encor vne tres-belle & superbe maison, auec des Tours & des beaux & tres-precieux vergers. Voire dit on de luy que par vn singulier exemple d'humilité, il ne voulut ... receuoir ny recognoistre son propre pere qu'on auoit fait couurir magnifiquement de ... & de soye, qu'il n'eut repris ses premiers habits de meusnier, à fin de se resouuenir ... premiere condition, & de la puissance de fortune, qui veut que les hommes venus de ... & de moyenne sorte montez en quelque degré sublime, l'ayent en reuerence & ... Iaçoit que quelques vns ayent escrit, que ce fut en hayne de ce mesme Pape que ... arque fit les sonnets Satyriques & mordants, dont il taxe la Cour Romaine pour quelque tort qu'vne sœur de ce tres-excellent Poëte, tres-belle Dame de Florence auoit receu.

L'an MCCCXXXV. Creation de Benoist XII. du nom en Auignon.

Il imitoit en cela Agatocle.

Sonnets de Petrarque contre la Cour Romaine à quelle occasion faits par ce Poëte si religieux.

Ce fut encor en ces mesmes temps que s'aboucha auec ce Pape en Auignon Philippe de Valois Roy de France qui de là s'en alla voir son armee de mer, parce que bien peu au parauant il s'estoit croisé à la ville d'Amiens en Picardie où estoient les Roys de Boheme, d'Angleterre, & de Mathorque, accompagnez d'vn nombre presque infiny de Barons & Gentilshommes, François, Prouençaux, Bohemiens, Anglois, & des diuerses nations & contrees de la Chrestienté, pour aller contre les infidelles & barbares. D'ailleurs l'Empereur qui n'agueres auoit esté conuerty à la foy par vn frere Garsias Arnaud auoit peu deuant mandé au Pape en Auignon, à fin d'auoir des Predicateurs Catholiques, qui peussent prescher la foy à son peuple: au moyen de quoy sa Saincteté manda plusieurs religieux sous la conduite d'vn frere Gerard (les autres escriuent Roger) Guarin de la Prouince d'Aquitaine, lequel estant allé à la Terre Saincte, auoit obtenu le tres-sainct Mont de Syon, où nostre Sauueur Iesus Christ fit la derniere Cene auec ses bien-aimez Apostres, & là auoit edifié vn Conuent: si bien que le deuot Robert, auec la Royne Sance manderent des grands & riches presents au Soldan d'Egypte, dont ils obtindrent de luy que les Religieux Cordeliers pourroient auoir vn Côuent au mesme mont, & là dire & celebrer le diuin seruice des Chrestiês.

Philippes Roy de France en Auignon.

L'Empereur conuerty auoit mandé au Pape Iean XXII. d'auoir des Predicateurs Catholiques.

Robert & Sance manderent des presents au Soldan d'Egypte pour auoir permission de bastir vn Conuent de sainct François sur le mont de Syon.

Parquoy Sance, ainsi que chante la Bulle, fit construire des loges & cellules, pour les freres, y enfermant le cenacle du Redempteur, & quelques autres lieux saincts. Là ordonna ceste bonne & deuote Royne, douze Religieux de famille ordinaire pour faire le seruice, & quelques autres au sainct Sepulchre, à ce mesme effect: ausquels elle pourvoyoit de tout ce qui estoit necessaire à leur nourriture, & entretenement de l'Eglise: outre lesquels elle voulut qu'il y eut encor quelques Prestres seculiers. De toutes ces choses manda Sance messagers en Auignon au Pape, le suppliant de les vouloir confirmer: ainsi qu'il fit tres-benignement, Bulles en estants despeschees à frere ... onzale Falquiere, & au Prouincial de Naples, données en Auignon le dernier de Nouembre de l'an trois cens trente six, dont le commencement se void, *Gratias agamus gratiarum omnium largitori, &c.*

Les Bulles donnees à cest effect.

L'an MCCCXXXVI. le III. Decembre.

Sur les occurrences de ces choses vn Synode Prouincial fut tenu l'an trente sept dans l'Eglise de S. Rhus hors les murailles d'Auignon: à ce Synode furent presents Gasbert Archeuesque d'Arles, auec Pierre Euesque d'Orenge, Hugues Euesque de Tricastel, Iaques Euesque de Thollon, Hugues Euesque de Carpentras, Philippe Euesque de Cauaillon, Iean Euesque de Marseille, Iean Euesque d'Auignon, & Ratier Euesque de Vaison ses suffragans: Arnaud Archeuesque d'Aix, auec Barthelemy Euesque de Frejuls, Gauffrid Euesque de Riez, Rostang Euesque de Sisteron, Guilhem Euesque d'Apt, & Dragonet Euesque de Gap ses suffragans: Bertrand Archeuesque d'Ambrun, auec Bertrand Euesque de Senez, Elzias Euesque de Digne, Iaques Euesque de Glandeuez, Arnaud Euesque de Vence, Guilhem Euesque de Nisse, & Iauffroy Euesque de Grasse ses suffragans. Tous ces Prelats furent accompagnez des Oeconomes & Procureurs des chapitres de leurs Eglises tant pour celebrer ce Synode, reformer & les desordres, excez & abus, qui se commettroient parmy eux, que pour remedier à l'vsurpation faite par les officiers royaux sur leurs benefices, & droits ...s, qu'ils taschoiêt d'affoiblir, & de miner pied à pied: à raison de quoy furêt faits, ... & arrestés plusieurs statuts, & ordônâces au grâd aduâtage & hôneur de leur Or... auec ... belles côstitutiôs & deliberatiôs loüables, profitables, & biê necessaires ... fut tres-expressement defendu de ne manger chair le iour du Samedy à

Synode Prouincial des Archeuesques & autres personnages Ecclesiastiques tenu en Auignon.

L'Archeuesque d'Arles auec les Euesques ses suffragans.

L'Archeuesque d'Aix & ses suffragans.

L'Archeuesque d'Ambrun & ses suffragans.

A quelles fins assemblé ce Synode, premiere ordonnance de ne manger chair le Samedy.

toutes personnes d'Eglise:lesquelles ne seroient pourtant tenues ny astraintes de respondre par deuant les tribunaux des officiers tempotels,à peine d'estre excommuniez & descheus de tout leur droict.

Contre les Apoticaires de ne tenir venin.

Fut ordonné,que les Apoticaires ny autres personnes quelconques n'oseroient tenir ny vendre aucune espece de venin, poison,ny herbes mortelles & venencuses.

Chrestiens ne se seruiront des Iuifs.

Que nuls Chrestiens ne se seruiroient de Iuifs ny Iuyfues , ny en leurs maladies & infirmitez d'aucuns Iuifs Medecins ou Chirurgiens. A

Que tous Chrestiens seroient tenus accompagner auec toute reuerence le tres-auguste Sacrement de l'Autel par la ville, estant porté aux solennelles processions & aux malades.

Fons baptismaux fermez à clef.

Receuoir le S. Sacrement à Pasques à la paroisse.

Que les fons baptismaux seroient tenus fermez à clef. Que nul ne receuroit le tres-Sainct Corps de Iesus Christ aux iours & festes de Pasques , qu'en sa paroisse.

Libitine Deesse des morts portee anciennement deuãt la porte des excõmuniez par vne mauuaise introduction.

Qu'on ne ietteroit plus des pierres deuant la porte de la maison d'vn excommunié, & n'y seroit plus portee Libitine Deesse des morts, par ce qu'il ne se trouuoit cela auoir esté ordonné de droict , ains d'vne tres-mauuaise & pernicieuse introduction , & par vne inuention & ruse diabolique, pleine de scandale, que prattiquoient ceux qui abusoient sans reuerence aucune des iurisdictions Ecclesiastiques. B

Ceste façon estoit telle qu'ils faisoient venir vn Prestre , vestu de ses ornements Sacerdotaux, & tout de mesme que s'il eut voulu celebrer la saincte Messe, accompagné de deux hõmes portans la Libitine (c'estoit la biere ou le lict ,& coffre funebre du corps mort couuert d'vne toile noire) tellement que l'ayant posee à la ruë , & tout au deuant de la maison d'habitation du personnage excõmunié,pour l'affliger & deshonnorer dauantage,le Prestre auec l'hyssop en main disoit d'vn triste & lamentable chant les suffrages & raisons qu'on a de coustume de chanter lamentablement aux funerailles des trespassez, en la mesme façon & ne plus ne moins,q̃ si l'excõmunié eut esté mort & decedé. Chose qui sembloit biẽ porter horreur,& paroissoit inhumaine & barbare. Mais qui monstroit neãtmoins cõbiẽ en ce tẽps là estoit funeste & miserable,d'estre chassé, de la Communion de l'Eglise,&des Sacremens. C

Rhodiginus & Giraldus. De la Deesse Libitine.

Quant à ceste Libitine, les anciens l'estimoient estre Venus,auec grande raison,& presider nõ seulemẽt à la generatiõ,& naissance:mais encor à la mort,& aux sepulchres:de sorte qu'on vendoit toutes les choses necessaires aux pompes funebres & aux enterrements des trespassez dedans le temple de la Deesse Libitine,c'est à sçauoir de Venus : par cela voulãts aduertir tous les hõmes,que se resouuenants de leur mortelle fragilité , ils sceussent, qu'vne mesme Dame ayant surintendence & droit de iurisdiction sur la vie & sur la mort, estoit le cõmencement & l'entree du trespas & de la vie. Toutesfois quelques vns disent que les hõmes detracteurs, mesdisans & cognus seulemẽt par le venin de leurs lãgues & de leurs cõuices & detractiõs,estoiẽt appellez *Libitini*,& que le Poëte Horace l'a tesmoigné quãd il a dit, D

Libitini, detracteurs.

Non omnis moriar, multáque pars mei Vitabit Libitinam.

Comme s'il eut voulu dire,qu'en despit des mauuaises & serpẽtines lãgues il seroit immortel & plein d'hõnorable renõmee ,& que la meilleure partie de luy euiteroit les dards de la Deesse Libitine,c'est à sçauoir des mesdisans & lãguards. De là ont esté appellez Libitinaires ceux qui presidoiẽt au tẽple de ceste Deesse,& les vœux Libitinaires estoiẽt dits de ceux qui souhaittoiẽt la mort de plusieurs,qu'vn certain Iuriscõsulte appelle facteurs ou ostentateurs. En Delphes y auoit vne statue petite,& peu renõmee de ceste sepulchrale Deesse q̃ les Grecs & Delphiens appelloiẽt Venus Epitymbie,par la faueur de laquelle on euoquoit les manes & ombres des morts aux enterrements& sacrifices funebres. Pareillemẽt à Rome se voyoit vne porte, appellee Libitine,par laquelle passoient tous les corps morts des defuncts & trespassez,par ce qu'il estoit tres-expressement defendu par la loy des douze tables, qu'aucun n'eut à estre enterré & inhumé dedans la ville de Rome. Et de ceste porte parlant vn personnage en la vie de l'Empereur Cõmode,dit,que son heaume,& bonnet de fer a esté porté par deux fois,& si a passé par la porte Libitine ou des corps morts. Cõbien que Marc Varrõ estimé d'vne cõmune voix le plus sçauant,qui aye paru parmy les Latins asseure que ce mot de Libitine deriue d'vn verbe qui signifie licence & permissiõ,estimãt Libitine estre la mesme que Venus. Tout cecy estant traicté fort amplemẽt par deux escriuains tres-approuuez & tres-excellents,desquels ie l'ay fort frãchement emprũté,pour esiouyr & promener quelque peu mon esprit lassé parmy les simples varietez de ces memoires, & les recerches de ces poudreuses & peu delicieuses Chroniques: laissant donques & Venus & Libitine, il fut arresté & conclu en ce Synode, q̃ tous officiers royaux,qui demãderoient exhibitiõs de tittes & documents, ou contraindroient à ce les personnages Ecclesiastiques ayants le mere & E F

Vlpian autheur de institoria actione, les appelle institores.

Venus Epitymbia.

Porte Libitine à Rome.

Galea eius per portam Libitinẽsem bis elata est, Ælius Lampridius.

A libendo.

Rhodiginus lib. xv. cap. xxv.

Lilius Giraldus in Syntagmate xiii. de Venere, Adonide, Vulcano, cupidine & gratiis.

Nota.

mixte

mixte impere, ou, si vous aimez mieux, la haute, moyenne, & basse iurisdiction en leurs bene-
fices, seroient excommuniez.
Que les Clercs & les Prestres n'oseroient d'oresenauant exercer l'estat de Bouchers, &
ne tiendroient hostelleries, cabarets, hostes, ny autres estrangers & passans quelconques.

Contre les Clers.

Que tous les Prestres & Chanoines seroient tenus porter leurs robbes & sotanes honne-
A stes & decētes, fermees par le deuant, sur peine d'estre excūmuniez: la bombāce en leurs ha-
bits dissolus n'est d'auiourd'huy. Que tous excōmuniez seroient tenus de se faire absoudre
sur telles peines que les personnes layes payeroient cinq sols, les Clercs dix, & les Prestres
quinze tous les mois aux Clauaires & Procureurs fiscaux des Euesques.

Contre les Prestres & Chanoines.

Contre les excommuniez.

Que nuls des Artisans n'oseroient faire couenticules ny cūfrairies, cōme estants vn mo-
yen tout ouuert de brasser & trainer des cōspiratiōs cōtre les personnes Ecclesiastiques, qui
ja en auoient senty les effects, se vestants de robbes & d'habits inusitez & nouueaux: voire
creants vn superieur ou Prieur, auquel tous iuroiēt solēnellemēt d'obeyr. Ce qui auoit causé
& dōné occasiō de plusieurs larcins, scādales, meurtres & homicides: au moyē de quoy leur
B estoit rigoureusement defendu de se nōmer Confreres, Prieurs ny Abbez, sur peine d'excō-
munication. Si que telles furēt les sainctes ordonnāces & resolutions que tous ces grands
personnages & Prelats arresterent en ce Synode Prouincial dans l'Eglise de S. Rhus situee
hors des murs de la Cité d'Auignō, du regne de ce bō Robert peu apres la creatiō de Benoist
Euesque & Pontife Souuerain de Rome XII. du nō, du tēps duquel l'histoire qui suit arriua.

Monopoles & conuenticules defendus & prohibez.

Pierre d'Aragō, fils de Frideric s'estāt instalé Roy de Sicile au preiudice de Robert, vray &
legitime Roy de ceste Isle, auoit esté adiourné à cōparoir par deuāt le Pape en son cōsistoire,
a fin de prendre inuestiture du Royaume, & prester l'hōmage à tel cas requis: neātmoins de
C payer & satisfaire la cense & les arrerages tant par luy deus, q̃ par Frideric son pere. A cela
n'ayāt obey en son deffaut il auoit esté cōdamné par sentence du Pape cōme rebelle & des-
obeyssant, voire cōme infracteur & violateur de la forme du traicté fait entre Charles II. du
nom Roy de Sicile, & Frideric son pere, qui fut faict & arresté du tēps de Boniface VIII. du
nom, par le cōtenu duquel estoit porté, q̃ Frideric ne se pouuoit nōmer ny ingerer de prēdre
autre titre q̃ de Roy de Trinacrie simplemēt. Pierre qui void ce ieu & s'apperçoit que le Pape
Benoist le poursuiuāt viuemēt, se monstre à certes affectionné à Robert, estāt à Messine des-
pesche lettres par ses Ambassadeurs à sa Saincteté, & remoustre qu'il n'est peu venir ny
cōparoir à raison de certains grands & tres-eminents dāgers qui menaçoient sa personne &
D sa vie: supplie tres-humblemēt sa Saincteté de le receuoir en grace, & le vouloir doucemēt
ouyr en ses raisons & iustifications: offrant neantmoins de faire accōplir tout ce q̃ par elle
luy sera lors enioint & cōmandé. Aux supplications & semonces tant exprimees par les let-
tres de l'Aragonois, que remōstrees par ses Ambassadeurs, Benoist fit response, qu'il s'esmer-
ueilloit grādement de ce q̃ Pierre osoit se faire appeller Roy de Sicile, & s'ingerer de prēdre
& vsurper tel titre & qualité cōtre la forme du traicté, passé entre Charles second & Fride-
ric, cōfirmé & approuué par authorité du S. Siege: si qu'il ne pouuoit droitement se titrer ny
qualifier, q̃ simple Roy de Trinacrie, suiuant ce qui estoit cōtenu ez registres & chambre du
thresor du Pape. Et parce que à son mespris il se faisoit appeller simplement Roy de Sicile au
grand mespris & preiudice de Robert. C'est pourquoy le S. Siege ne le tenant & reputant
pour Roy, ains cōme deffectueux & vsurpateur, ne le vouloit ouyr en ses illicites demādes:
E Toutesfois qu'il estoit prest cependant receuoir la cense deuë par Frideric son pere, pour
raison de la courōne de Sicile. Sur ces differēs Maistre Iean de Cabassolle lors en Auignon
Procureur general du Roy remōstra, q̃ telles choses estoiēt au grād mespris du Pape, desauā-
tage & deshōneur de Robert, & tres-faussemēt proposees: attēdu q̃ Pierre d'Aragō n'auoit
droict aucun, & que luy ny son pere n'auoiēt satisfaict à la cense deuë, ny presté hommage à
l'Eglise Romaine, ainsi qu'auoit fait Robert, soustenant bien & beau, qu'il ne se deuoit ny
pouuoit titrer ou appeller Roy de Trinacrie ny de Sicile. Finalement par procez fait par les
F commissaires sur ce deputez par le Pape, Pierre jadis Roy de Trinacrie & ses autres enfans
furent declarez heretiques, & priuez totalement de l'honneur & vtilité du Royaume & des
Isles: choses qui aduindrent ez annees trente huict & trente neuf.

L'an MCCCXXXVIII. Discours de Pierre d'Aragon.

Par les Archifs de Naples, nous apprenons que l'annee d'apres trois cens quarante le
huictieme de Nouembre, le magnifique Louys d'Alemagne Comte de Pulcin eut procez
& debat auec Anthoinette des Porcellets femme jadis de Sansonnet de Gesualde, selon la
coustume & droict des François. Ceste Dame (ainsi qu'il disoit) deuoit restituer le dot, & les
droicts dotaux qu'elle auoit eus de magnifique Porcellion des Porcellets, de Dame Ieanne
de Ceccane & de Dame Rixende Porcellette, ayeule & mere du Comte Louys, duquel

L'an MCCCXL. Procez entre Anthoinette de Porcellet & le Comte de Pulcin.

Flotte Flotte Cheualier Prouençal.

temps Flotte Flotte, Cheualier fils de Guilhem Flotte, Cheualier tres-honnorable & qualifié de Tharascon viuoit.

Robert excellent à la cognoissance de l'Astrologie & des bonnes sciences.

. Or Robert, qui auoit grande cognoissance des choses à venir par les iugements Astronomiques, esquels, & aux sciences liberales, Philosophie, & poësie, il estoit tres-heureusemét versé, cognoissant par les aspects & conionctions des celestes images, que la France deuoit estre mal menee, & grandement agitee par les Anglois, aimant, comme il faisoit, le Royaume de France dont il estoit vraye branche & reiectun, voire estant passionnement desireux de la conseruation d'vne tant noble & Chrestienne couronne, se transporta en Auignon vers sa Saincteté, & les Cardinaux. Là venu, il leur fit de tres-instantes & fort humbles supplications de mettre la main à cest affaire, & pour destourner le malheur qu'il voyoit proche de fondre & tomber cōme vne soudaine tempeste, moyenner la paix entre ces deux tres-puissants & redoutables Monarques: ce qu'ils promirent faire & disposer auec tout deuoir & sollicitude à eux possible: pourueu que les cœurs & les volontez des deux Roys fussent vnies & souples à la perfection & acheminement d'vn si sainct œuure, honnorable & proffitable à la Chrestienté. B

L'an MCCCXLI. le XV. May.

Laurette de Sade & autres Dames illustres & sçauantes en la Poesie Prouençale.

Laurette, fille de Paul de l'illustre famille de Sade Cheualier tres-honnorable d'Auignō, tant celebree par le diuin Poëte Tuscan, & par aucuns Poëtes Prouençaux, fleurissoit de ce temps: aux loüanges de laquelle tous ces excellents & sublimes esprits ont tendu leurs noms immortels & leur memoire recommandable. Car le nom de ceste Damoiselle a esté tellement illustré par Petrarque, sous le nom de l'aure qu'il applique diuersement tantost au vent doux, que les Latins appellent *aura*, tantost à l'arbre du laurier, qu'il semble qu'elle soit encor viuante, & qu'on la sente esmouuoir & trembler dans ses heroïques & inimitables sonnets. Aussi fut elle apprinse aux bōnes lettres par la curiosité & noble industrie de Phanete des Gantelmes sa tante, Dame de Romanin (chasteau non loin de S. Remy appartenant encor à ceux de Sade) laquelle se tenant en Auignon de ce mesme temps, estoit pareillement vne fort illustre & notable Dame. Ces deux Gentilsfemmes estoient doüees de beaucoup de qualitez excellentes: car elles estoient humbles en leur parler, sages & considerees en leurs actions, honnestes en leur conuersation, fleurissantes & accomplies en toutes vertus, admirables en bonnes mœurs, de beauté tres-elegante, de port & maintien gracieux & modeste, & tant bien nourries que chacun estoit espris de leur amour. Toutes deux romansoient promptement en toute sorte de rithme Prouençale, suiuant ce qu'en a escrit le Monge des Isles d'or, & selon leurs propres œuures, qui tendent vn tres-irreprochable tesmoignage de leur doctrine & capacité. Et cōme par le passé Estephanete Comtesse de Prouence, Adalazie Vicomtesse d'Auignon, & autres Dames illustres de Prouence estimees en sçauoir, auoient grand bruit & reputation, ainsi l'auoient Laurette & Phanete sa tante de ce temps en Prouence: dont le nom auoit empli tout le pays & les contrees d'alentour, tellement qu'il ne se parloit que de leur sçauoir. Il est bien vray (à ce que dit le Monge) que Phanete comme tres-excellente en la poësie, auoit vne certaine fureur & inspiratiō diuine, laquelle on estimoit vn vray & sublime don de Dieu en elle: Laurete n'ayant point vn si excellent & subit enthousiasme. Elles estoient accompagnees de Ieanne Dame des Baulx, Huguete de Forcalquier Dame de Trets, Briande d'Agoult Comtesse de la Lune, Mabille de Villeneufue Dame de Vence, Beatrix d'Agoult Dame de Sault, Ysoarde de Roquefueil Dame d'Ansois, Anne Vicomtesse de Tallard, Blanche de Flassans surnommee Blanchefleur, Doulce de Monstiers Dame de Clumane, Anthoinete de Cadenet Dame de Lambesc, Magdelaine de Sallon Dame dudit lieu, Rixende de Puyverd Dame de Trans, & de plusieurs autres Dames illustres, & fort excellentes de Prouēce, qui de ce temps fleurissoiēt en Auignon, que la Cour Romaine y faisoit sejour. Toutes ces Gentilsfemmes s'addonnoient à l'estude des bonnes lettres & des sciences humaines, tenants cour d'amour ouuerte, où elles deffinissoient les questions amoureuses à elles enuoyees & proposees par diuers Gentilshommes & Damoiselles: au moyen de la resolution desquelles, & de leurs belles & glorieuses compositions leur renomme s'espandit & se fit iour en France, en Italie, en Espagne, & plusieurs diuerses cōtrees. De maniere que Bertrād de Allamanō, Bertrād de Borne, Bertrād du Puget, Rostang d'Entrecasteaux, Bertrand Feraud, Oliuier de Lorgues, de Dons d'Ystre, Peyre de Soliers, Iean de Lauris, Ysnard de nemādols, Bertrād de Castillon, Gentils hōmes excellents & vertueux, & vne infinité d'autres Poëtes Prouēçaux ont escrit des gros volumes d'Odes & des chāsons, & des tres-beaux & plaisans romās en lāgue Prouēnçale à leur hōneur & loüāges: ce qui fit q̃ Guilhē, Pierre, & Louys de Lascaris Cōtes de Vintimille,

Phanete des Gantelmes Dame de Romanin tante de Laure.

Vertus & qualitez de Laure & de Phanete.

Phannete estoit esprise d'vne diuine fureur.

Dames illustres & doctes de ce temps.

Poetes Gentilshommes ... excellents & ...

C D E F

de Tende & de la Brigue, personnage de haute qualité & de grand renom s'estants por-
tez de ce temps en Auignon pour visiter le Pape Innocent sizieme du nom, furent ouyr
les deffinitions & sentences d'amour que ces illustres Dames prononçoient : lesquels
furent tellement rauis & esmerueillez de leurs beautez & de leur diuin sçauoir qu'ils en
A deuindrent espris. Mais par vne sinistre & gauche fortune elles trespasserent en Aui-
gnon sous les traits inhumains d'vne grande peste, suruenuë de ce temps qui continua
trois ans en sa mortelle fureur, dont elle fut appellee, *lou flagel mortal de Diou*, pour les
vsures (à ce qu'ils escriuent) rapines, symonies & maledictions, qui regnoient pour lors
en Auignon, enuiron l'an MCCCXLVIIJ. Le Monge des Isles d'or disant que toutes ces Da-
mes estoient les druts des courtisans de Rome : mot qui en langue antique Prouen-
çale ne signifie autre chose que paillarde. En ces mesmes temps florissoient Marche-
brusc Gentilhomme de Poictou, Ancelme de Monstiers Astrologue d'Auignon, Ber-
trand de Pezars Gentilhomme de Pezars ou Pezenas, Arnaud de Coutignac sieur de
B Coutignac Gentilhomme de Prouence, le Monge de Montmajour, Taraud de Flassans
sieur de Flassans, & Guilhem Boyer excellent Mathematicien originaire de Nice, qui
pour auoir esté personnages illustres, & renommez Poëtes sont dignes d'estre arrestez &
remarquez de plus pres.

En quel temps arriua ceste grande peste. Drut ou drud en vieille langue Prouençale veut dire paillarde.

Marchebrusc Gentilhomme de Poictou vint habiter en Prouence auec sa mere, qui
estoit la plus braue & belle courtisane veuë de long temps en Prouence, yssuë de la maison
des Chabots, tres-noble & tres-ancienne race de Poictiers, reste docte & sçauante aux bon-
nes lettres, & la plus fameuse en poësie Prouençale, & aux langues vulgaires qu'on eut
sçeu voir & desirer. Ceste Dame tenoit cour d'amour ouuerte en Auignon, où se trou-
C uoient tous les Poëtes, Gentilshommes & gentilsfemmes du pays pour entendre les defini-
tions des questions & tensons d'amours, qui là proposees, estoient enuoyees par les Sei-
gneurs & les Dames de toutes les marches & contrees des enuirons : tellement que celuy
des Poëtes qui de ce temps pouuoit recouurer vn chant ou vn sonnet qu'elle eut composé,
s'estimoit trop auantagé, & trop heureux. Elle eut ce seul fils, nommé Marchebrusc, non
moins excellent Poëte que sa mere, si doux & facile en ses rithmes, qu'elles sembloient ren-
dre vne harmonie naturelle en les recitant, ayant fait vn traitté intitulé, *De la natura d'a-
mour*, auquel il descrit parfaictement tous les abus de cest aueugle Dieu, toutes ses forces,
ses changements, ses effects incertains, ses imperfections & tous les biens & les maux qui
D en procedent : quoy que le Monge des Isles d'or tienne que c'est la mere, qui le fit & com-
posa. La mere & le fils fleurissoient enuiron ce temps en Auignon, & du temps que Cle-
ment VI. y residant, la Royne Ieanne que nous verrons fit estrangler André d'Hongrie son
premier mary. Quelques vns ayants escrit, que les sonnets que Petrarque fit contre Rome
estoient faits contre la mere de Marchebrusc qu'il a nommee *Roma lauara Babylonia, Mal
uagia, Nido di tradimento, fontana di dolore*, & plusieurs autres fort aigres & piquantes paro-
les, que le Monge de Montmajour appelle en ses escrits *La paillarda d'amor* : & non à l'occa-
sion de sa sœur comme quelques autres ont pensé.

Marchebrusc Poete Prouençal & sa mere. Maison des Chabots race tres-noble & tres-ancienne.

La mere & le fils excellents en poësie.

Blasphemes de Petrarque contre vne courtisane d'Auignon, & non contre Rome.

Ancelme de Mostier entre plusieurs enfans, qu'eut Iacme son pere, riche citoyen d'A-
uignon, d'vne gentilfemme de Prouence, fut le plus excellent en vertus & d'esprit plus re-
E leué : car il fut tres-bon Poëte en toutes langues, principalement en Prouençal vulgaire,
n'escriuant rien qui ne fut en rithme tres-elegante & bien sonnante. Dez qu'il eut estudié
aux sciences Mathematique il se rendit l'vn des plus parfaits, & plus excellens hommes du
monde, tant à raison de son sçauoir, que du bon & honnorable rapport, qui fut fait de
luy au Roy Robert (au seruice duquel il fut) qui l'aima & prisa, luy fit de si grandes faueurs
qu'il ne bougea d'aupres de sa personne quand il ne fut occuppé aux armees & tumultes
de son Royaume de Naples : tellement qu'Ancelme luy predit le predecez de Charles, qui
fut Duc de Calabre & de Florence, son vnique fils : la malheureuse fin de sa fille Ieanne, la
diminutiō de son Royaume de Naples, de sa Comté de Prouence & de sa Cité d'Auignon,
F par les guerres & seditions clandestines qui s'y nourrissoient. Toutes ces auantures luy fit
voir Ancelme à l'œil & toucher au doigt par les regles & iugemens Astronomiques d'au-
tant qu'il estoit tenu & reputé tres-sçauant en matiere d'anciēnes propheties. Ce qui fit que
Robert luy donna l'office de Podestat d'Auignon, où il se retira apres le trespas de ce bon
Roy. Espousa vne gentilfemme de Prouence, dont il eut de beaux enfans, mesmes vn fils de
non moindre bruit & sçauoir que le pere, & vn fille de tres-excellente beauté : trespassant
en Auignon enuiron le temps que Ieanne le vendit à Clement VI. l'an MCCCXLVIIJ. Le

Ancelme de Mostier Poete Prouençal.

Le Poete excellent Astrologue predit plusieurs aduantures à Robert.

Monge des Isles d'or & sainct Cesari recitans la vie de cest Ancelme sommairement en mesme & toute pareille substance, le Monge asseurant de plus, qu'il auoit vn anneau fatal faict par vn grand & secret artifice doüé d'vne merueilleuse & cachee vertu, qu'il laissa comme vn thresor de prix inestimable à sa fille.

Anneau fatal du Poete Anselme.

Bertrand de Pezars Poete Prouençal.

Bertrand de Pezars fut Gentilhomme de Pezars (aucuns ont escrit de Pezenas) homme notable & gracieux, bon & rare Poëte Prouençal, fertile en plusieurs belles & doctes inuentions, & chantant fort doucement ses rithmes : tint long temps Academie ou eschole publique, en laquelle il enseignoit la façon de rithmer en langue Prouençale, ainsi qu'il le demonstre en l'vne de ses chansons : fut amoureux d'vne Damoiselle de Prouence de la maison d'Auraison, qui chantoit fort bien, & que Bertrand auoit soigneusement apprise à versifier, que depuis il espousa. Si que quelque temps apres ils s'en allerent par les Cours des Princes, & grands Seigneurs chantans leurs loüanges, & les chansons, & rithmes par eux composees. Aussi estoient ils tous deux doüez d'vn esprit si bel, & si vif, qu'à l'entree qu'ils faisoient ez Palais & chasteaux des Seigneurs qu'ils alloient visiter apres s'estre dextrement enquis de quelqu'vn de leur race, maison & qualitez. Ils inuentoient d'vne merueilleuse grace & promptitude quelque beau chant à leur loüange, recitants les hauts faits & les gestes glorieux de leurs ancestres par des heroïques vers, mariez fort iustement à leur musique : ce qui les faisoit trouuer agreables, voire admirer de tous, ioinct qu'ils estoient en leur blonde ieunesse tres-beaux de visage, d'aspect gracieux, de contenance honneste, de parole harmonieuse, & fort bien & proprement vestus selon la guise du temps. Ces deux personnages se trouuerent vn iour à la Cour de la Royne Ieanne, & de Louys son second mary (au temps qu'ils auoient abandonné la ville de Naples, pour se retirer en Auignon deuers Clement : craignants la descente du Roy d'Hongrie, qui estoit entré en Italie auec vne forte & puissante armee pour venger la mort de son frere André) où ayants sceu tout le discours de ceste piteuse & barbare Tragedie, & le nouueau mariage de ceste Royne, ils firent si bien par leurs belles & plaisantes inuentions, qu'ils reciterent en leur presence vn tres-elegant chant funebre des vertus excellentes du Prince André, & vn illustre epithalame de leur nouueau mariage, dont ils rapporterent des beaux & riches presents. Car le Roy fit donner au Poëte l'vn de ses manteaux de soye : & la Royne l'vne de ses cottes de velours cramoisi à sa femme : ce qui fut enuiron l'an trois cens quarante huict. A B C

Bertrand enseignoit publiquement à rithmer.

Maistresse du Poete.

Le Poete & sa femme beaux & d'vn esprit vif chantans les beaux faits des hommes illustres.

Le Poete & sa femme en Auignon vers la Royne Ieanne.

Present de nez par la Royne & Louys aux Poetes pour vn chant funebre & vn epithalame.

Or quoy que le Monge des Isles d'or & sainct Cesari disent qu'ils furent aduertis de ne faire aucune mention de la mort d'André, en aucune de leurs poësies : toutesfois le Monge de Montmajour en sa chanson contre tous les Poëtes reproche à Bertrand & à sa femme d'auoir receu des rudes bastonnades en recompense de leurs folles & mal plaisantes chansons. D

Ce qu'en dit le Monge de Montmaiour.

Arnaud de Coutignac Poete Prouençal.

Arnaud de Coutignac fut pauure Gentilhomme de Prouence, qui s'addonna si long temps à la poesie vulgaire Prouençale, qu'il eut tres-honnorable accez & facile entree auec les plus grands du pays, lesquels, comme il commença d'entrer en quelque credit, il entretint fort sagement & en grande paix par vne certaine preuoyance & modestie qu'il auoit de n'entreprendre iamais rien sans premierement le leur faire entendre : si bien que tout ce qu'il faisoit luy succedoit heureusement. Au moyen de quoy Louys & Ieanne luy baillerent commission auec Guigues Flotte Lieutenant de la Comté de Vintimille de contraindre les Tendiens, qui de ce temps s'estoient reuoltez à leur prester hommage : dont il s'aquitta si bien, que les rangeant facilement au deuoir, il en acquit grand honneur & reputation. En recompense de cest acte, Ieanne & Louys luy infeoderent tout ce que leurs majestez auoient au lieu, & chasteau de Coutignac, ainsi que le Monge des Isles d'or l'a mis par escrit, disant neantmoins qu'il escriuoit doctement & grauement en nostre langue, & si rithmoit fort à propos. Fut amoureux d'vne gentilfemme de la maison d'Agoult, fille du Seigneur d'Entrauenes, nommee Ysnarde, à l'honneur de laquelle il n'oublia aucune sorte de chant, ny d'inuention pour la ployer. Mais ne pouuant tirer vne seule bonne parole de sa bouche, tout triste & despiré de sa rigueur il s'en alla vagabonder par le monde & cercher diuerses contrees pour effacer ceste fut melācolique impressiō de son esprit, selon que tesmoignent ses vers. Ce pauure Poëte ne iamais sās trauail pour trouuer l'art d'oublier ceste beauté, laquelle, ce luy sembloit, faisoit vn nectar, & vne ambroisie de ses lamētations & douleurs : de maniere que se trouuāt aux parties de Leuant il trouua vn certan Iuif grand Magicien, qui luy presagea que par son sçauoir E F

Commission donnee par la Royne Ieanne au Poete Arnaud & sa recompense.

Ysnarde d'Agoult maistresse du Poete.

Presages faicts au Poete par vn Iuif.

il gagneroit

il gaigneroit douceur & humilité,& que de luy deſcendroient de perſonnes tellement illu-
ſtres & inuincibles, que leurs vies, ainſi que des nouu̇eaux Aſtres, ietteroient des rayons
par toute la Prouence: ce qui le conſola aucunement en ſon amoureuſe affliction. Sainct
Ceſari pourtant nomme ceſt Arnaud Guilhem, diſant qu'il fut long temps au ſeruice de la
Royne Ieanne, qu'il deceda à la guerre meuë l'an trois cens cinq[illegible] quatre entre ceux
A de Vintimille & de Tende, & qu'il compoſa vn traicté au voyage de Leuant, intitulé *Las
ſuffrenſas d'Amour*, adreſſé à ſa maiſtreſſe.

Aucuns nomment ce Poëte Guilhem.
Traicté du Poëte.

Le Monge de Montmajour, qui a eſpargné ce Poëte Arnaud, & n'a fait aucune mention
de luy, fut vn Religieux du Monaſtere de Montmajour à demy-lieuë de la ville d'Arles, qui
ſortit des cloiſtres le meſme an qu'il y entra, cõtre la volonté de ſes parents & de ſon Abbé,
pour ſe mettre à ſuiure certains grands Seigneurs du Languedoc & de Prouence, auec leſ-
quels, pour l'excellence & la viuacité de ſon eſprit, il fut le bien venu, & fort eſtimé, meſme
de ceux qui faiſoient profeſſion de la poëſie, tant il eſtoit bon Poëte, nay à meſdire, & rith-
mer ſatyriquement: croiſſant en aage & en credit rout enſemble, il eut bien la hardieſſe, &
B fut bien tant impudent & temeraire, que d'eſcrite contre les nobles Poëtes Prouençaux, non
ſeulement contre ſes contemporains, ains contre ceux qui auoient eſcrit beaucoup d'an-
nees auant luy, auec beaucoup de gloire & de reputation, deſquels il ne faiſoit ny conte ny
cas. Si que pour n'eſtre notté de meſdiſance comme celuy qui eſtant caut & fin, ſçauoit
fort bien qu'il en meſdiſoit à tort & par enuie, il fit vn chant, auquel il baille à chacun de ces
Poëtes vne morſure & vn quolibet en la coupple finale, parlant touſiours contre ſoy-meſ-
me, diſant qu'il eſt vn faux Monge, qui a laiſſé le ſeruice de Dieu pour celuy de la panſe, &
l'Eſtat de Religion pour celuy de gourmandiſe & de volupté: voire qu'en ſa vie il ne chanta
C rien qui vallut, ny digne d'eſtre eſcouté. Choſes que le Monge des Iſles d'or a laiſſees par
eſcrit: Sainct Ceſari diſant qu'en pluſieurs de ſes chanſons il a vſé de fort belles comparai-
ſons & ingenieuſes figures: & tous les deux s'accordans en cela, qu'il eſtoit vn tres-excel-
lent & ſouuerain Poëte, ayant touſiours inuiolablement obſerué en ſa chanſon de meſdire
& ſe moquer des bons & doctes eſcriuains par vne plaiſante & couuerte feinte, & loüer
grandement les ineptes & ignorants. Meſmes aſſeurent qu'il a eſcrit les vies de quelques
tyrans qui regnoient de ſon temps en Prouence: traicté qui luy couſta la vie, pour les copies
qui en furent veuës, quoy qu'il ne l'eut expoſé en lumiere. Ny l'vn ny l'autre toutesfois ne
font aucune mention de quelle maiſon il eſtoit: bien diſent-ils, qu'ils n'euſſent voulu eſtre
D de ſon temps, pour n'auoir eu part en ſa chanſon tant mordante & ſatyrique: à raiſon de-
quoy ils l'ont nommé *Lou flagel dels Troubadours*, ou fleau des Poëtes. Au demeurant, qu'il a
merité vne immortelle loüange, d'auoir reprimé les abus, impudences & temeritez d'au-
cuns qu'il a nommez poëraſtres & meſchans rithmeurs. Deceda l'an trois cens cinquante-
cinq. Iean de Noſtredame mon oncle paternel, perſonnage tres-curieux, duquel i'ay & tiré
ces vies, & receu la pluſpart des memoires ſur leſquels i'ay baſti & dreſſé le baſtiment de
ceſte hiſtoire, diſant en ſon liure auoir veu vn Fragment de Sainct Ceſari, faiſant mention
que ce Moine de Montmajour auoit fait vne deſcription des anciens ſepulchres, que lon
void pour le iourd'huy au fameux cymetiere de Sainct Honorat d'Arles, & qu'il auoit mar-
E qué ceux des Roys d'Arles, & perſonnes plus illuſtres en marbre de Catraria, tant loüé &
approuué des ſculpteurs ſouuerains & anciens autheurs. Dom Hilaire Moine de S. Victor
de Marſeille dit & aſſeure en ſes Fragments, que apres la mort de ce Monge, vn Raphaël
Religieux du meſme Monaſtere, bon poëte prouençal luy auoit rapporté, que toutes les per-
ſonnes doctes de ce temps luy donnerent des beaux vers, & ennoblirent ſa tombe d'epita-
phes illuſtres, entre leſquels fut vn Gentilhomme d'Arles nommé Raymond Romieu, poëte
excellent, qui fit vn chant funebre en prouençal contenant, que tant qu'en la Crau pai-
ſtroient les brebis, les guarrigues verdoyeroient, les taureaux & les braus ſeroient fiers &
ſauuages, le Rhoſne laueroit les murailles & les tours d'Arles, on feroit honnorable mention
F de ce Monge: voire que les Tamaris ſucroient pluſtoſt le miel doux & delicieux, que ſon
nom fuſt peri, & enſeueli dans le fleuue de l'oubly.

Le Monge de Montmajour Poete Prouençal.
Le Monge naturellement ſatyrique.
Chant du Monge contre tous les Poetes Prouençaux.
Le Monge meſdit de ſoy-meſme en ſa chanſon.
Le Monge fort excellent Poete.
Feinte du Monge à blaſmer les bons & louer les meſchans Poetes.
Traicté contre les tyrans couſta la vie au Monge.
Le Monge de Montmajour ſurnommé le fleau des Poetes.
Le Monge loüé. Sa mort.
Iean de Noſtredame en ſon liure des Poetes Prouençaux.
Deſcription des ſepulchres d'Arles faite par le Monge.
Le Monge illuſtré d'epitaphes.
Chant funebre de Raymond Romieu à l'honneur du Monge.

Taraudet de Flaſſans fut Seigneur de Flaſſans bon poëte prouençal, ſi doctement eſcri-
uant, que par le moyen de ſon excellente poëſie, il eut l'accez des plus eſleuez Gentilshom-
mes du païs, & ſi ioüa ſi bien ſon roolle, qu'apres auoir gaigné vne grande ſomme d'argent
(ſa rithme eſtant en haut prix) il acheta vn canton de la iuriſdiction de Flaſſans, d'vn des
Seigneurs du lieu nommé Fouquet de Ponteuez ieune Gentilhomme, prenant vn tant ſin-
gulier plaiſir à la poëſie qu'il n'en receut autre payement de Taraudet qu'vn traicté inti-

Taraudet de Flaſſans Poete Prouençal.

Payement remarquable d'vne partie de Flassans.

tulé *Loni ensegnamens per s'y gardar contra las traçyons d'Amear.* Contract toutesfois, selon
l'opinioo du Monge des Isles d'or, trop plus profitable pour le vendeur que pour l'ache-
teur, attendu l'ouurage, qui valoit vn thresor inestimable, si Fouquet eut sçeu de poinct en
poinct ensuiure les enseignements qu'il traictoit : mais il pratiqua si mal ceste doctrioe, qu'il

Taraudet trompé de sa Dame.

fut trompé d'vne Damoiselle de Prouence : comme pareillement fut Taraudet desesperé-
ment amoureux d'vne gentil-femme de la maison des Rogers, sœur du Vicomte de Tu-
renne, qui le trompa, & se moqua de luy : tellement que ny le maistre, ny l'escholier oe A
tirerent aucun profit de ceste leçon. Aussi tenoit Taraudet plus du Cheualier que du Poë-

Taraudet, quoy que docte & sçauant, estoit meilleur Cheualier que poete.

te, & du vaillant que du lettré, quoy qu'il fust docte. Car de son temps il s'accompagna de
quelques Cheualiers Prouençaux (non en petit nombre) pour deschasser certains mon-
stres & tyrans cruels & intolerables, qui faisoient vne infinité de maux & de rauages à tou-

Tyrans chassez de Prouence.

te maniere de gens, contre lesquels il exploita de merueilleux faicts d'armes, enuiron l'an

Taraudet fait vne remonstrance en Latin à l'Empereur.

trois cens cioquante-cinq, que ce Poëte, comme persoonage qui parloit fort bien en vul-
gaire & en Latin, fut employé & cõmis par Louys & Ieanne, à faire vne remõstrance Latine
en la presence de Charles IV. du nom Empereur des Romains, fils du Roy de Boheme, lors B
qu'il passa à tout son exercite en Prouence : sur ce, que contre toute raison & deuoir il auoit
contraint les Prelats & les Geotilshommes du païs à luy prester hommage de la Comté de

Les Comtes de Prouence ont eu de tout temps iura imperialia.

Prouence, Forcalquier & Piedmont contre le gré & l'intention de Ieanne & Louys : les de-
uanciers desquels de tout temps y auoient eu & possedé les droicts imperiaux : remonstran-
ce qui apporta graude estime, & vne fort bonne & tres-honnotable recompense au Cheua-
lier Poete, lequel peu de temps apres deceda, comblé de moyens, d'honneurs & de loüao-
ges immortelles.

Guilhem Boyer Poete Prouençal.

Guilhem Boyer fut natif de la noble & renommee Cité de Nisse, anciennement appel- C
lee *Cap de Prohensa*, aiosi qu'a laissé par escrit le Monge des Isles d'or, lequel asseure que ce
Poëte estoit vn excelleot personnage, & bien profondement versé aux sciences de Mathe-

Maistresse du Poete.

matique : fut amooreux d'vne Dame de Nisse de la tres-noble maison de Berre : à la loüan-
ge de laquelle il fit & composa tant de belles & hautes rithmes Prouençales, qu'elle donna
vne grande creaoce aux iugements que Guilhem fit d'elle, tant par les traits de sa physio-

Le poete excellent en la science de physiognomie.

gnomie que de sa main : secrets ausquels il excelloit sur tous les hommes de son temps. En
sa ieunesse il fut mis au seruice de Charles II. apres la mort duquel il continua son seruice
aupres de Robert son fils : Princes qui apres auoir tiré de grandes preuues de la capacité &

Le poete podestat de Nisse.

du haut sçauoir de ce Poëte, le pourueurent de l'office de souuerain Podestat de Nisse, dont
les habitans s'estimerent tousiours heureux de l'auoir, tant pour son illustre doctrine, que D
parce qu'il s'aquitoit auec taot de iustice & d'irreprochable integrité de sa charge. Parquoy
(iaçoit que telle prouision fut contre la teneur des priuileges & libertez de la Cité) ils l'ac-
cepterent pourtant & le reconfirmerent tous les ans au mesme office. Aussi a-il esté tel,

Tous les autres poetes ont pris de cestuy-cy.

que tous les Poëtes, qui sont venus apres luy, l'ont auidemmẽt imité en ses intentions : voire
pris & vsurpé ses propres vers tous entiers, tant ils estoient beaux & bien sonoants, ayant
fait plusieurs excellentes rithmes en Prouençal par luy dediees à Robert & Charles, qui fut
Duc de Calabre son fils : à la femme duquel, sçauoir Marie de France, il adressa ceste belle
& gracieuse Ode.

Chanson tres-belle de Boyer.

Drech é razon es qu'you kanti d'Amour,
Vezent qu'you ay, ja consumat mon agi E
A l'y complaire, é seruir nuech é iour,
Sens' auer d'el profiech ny auantage,
Encar' el si fay cregner,
(Doulent) é non s'y fegner,
M'y pougner la conrada
De sa flecha d'aurada,
Embe son Arc (qu'à gran' pena el pot tendre)
Per so qu'el es vn enfan iouue é tendre.

Vers que ceux qui sont de ce diuin mestier iugeront aisement tenir du doux & du bon: F
mais que le Monge des Isles d'or estime Arnaud Daniel (ce tant excellent Poëte Prouen-
çal, que le diuin Petrarque a tant imité & loüé) auoir faits & composez.

Boyer excellét à chanter d'amour sur tous les autres poetes

On ne trouue poiot vn Poëte Prouençal, qui aye plus facilement & doctement chanté
les loüanges d'amour que ce Boyer : Sainct Cesari escriuant que le Roy Robert luy auoit
donné commission de reduire ceux de la Comté de Vintimille, dont vn sien grand amy, &

Poëte

Poete luy persuada & remonstra de se defaire, comme d'vne charge fascheuse, odieuse, & toute contraire à sa vacation, & de continuer d'escrire d'amour & de son Prince, eu rithmes heroiques & lyriques, ainsi qu'il fit.

Dit de plus qu'on trouue plusieurs œuures sous le nom & titre de Boyer, qui n'estoient à son iugement de sa boutique, ny de sa veine, ains de quelque Poetastre, qui pour auoir A bruit & honneur les auoit voulu faire courir sous son nom. Ce Poete a fait vn beau & singulier traicté de la cognoissance des metaux, de la source des fontaines de Valcluse & de ses merueilleux reflux & desbordements, de celle de Sorps, de Moustiers, de treze raiz du Val, des fontaines de Castellane, de Tourtour, & autres sallees & sulphurees, de la bôté des baings chauds d'Aix, de Digne, & autres : l'eau des vns restituant les corps malades en leur premiere santé, des autres empierrant le bois qu'on y plonge, & le faisant deuenir aussi blanc qu'albastre. Il a pareillement escrit des simples qui croissent aux plus hautes montagnes de Prouence, & autres choses singulieres & rares, que le territoire produit, comme de la graine du vermeillon, dont on teint l'escarlate appellee chermes, de la manne, de l'agaric & du B bijon ou terebentine, & de plusieurs autres simples, rares & salutaires, qu'il dedia au Roy Robert. Or n'estoit-il encor paruenu à la cognoissance de la Royne Ieanne, parce qu'il estoit fort aduancé en aage, de maniere qu'il trespassa en l'an mil CCCLV.

Oeuures & traictez du Poete Boyer.
Fontaines de diuers endroits de Prouence.

Auant que reprendre & nous remettre au chemin de nostre histoire, il ne nous faut oublier que ceste famille des Boyers, laquelle estoit des plus honnorables à Nisse de ce temps, capitale de la Prouence fut transferee ez quartiers voisins & maritimes, mesmes à Olliolles pres de Thollon, aux ayeuls du Capitaine Boyer, pere du Sieur de Boyer, lequel apres auoir esté nourri en sa premiere ieunesse auec feu Henry d'Angoulesme, Prince d'illustre & pi- C toyable memoire, grand Prieur de France : & s'estant depuis signalé auec vne franche valeur & preud'hommie sans trait de reproche à toutes les honnorables occasions, que ces derniers malheurs & les guerres de ligue ont ouuerts en ceste desolee Prouince, a merité auec beaucoup de gloire & de reputation d'estre l'vn des quarante-cinq Gentilshommes du corps du tres-victorieux & tres-auguste Henry IV. aux estats, honneurs & aduantages accoustumez, ayant par dessus cela donné sa Majesté le fort de Bendort situé au bord de la mer en fief & paye-morte à luy & à sa posterité, auec les deuoirs & hommages requis, & vn tres-ample & tres-honnorable tesmoignage de sa Noblesse : si qu'ayant quitté les anciennes armes des Boyers de Nisse, il a pris pour son enseigne vne estoile d'or à cinq rayons, dans l'Escu d'azur, qu'il tient & D porte pour le iourd'huy, communement appellee l'estoile du Bouuier, ou le char.

Boyers famille ancienne de Nisse de Prouence.
Ayeuls du Sieur de Boyer venus de Nisse.
Le Sieur de Boyer l'vn des quarante-cinq Gentilshommes de Henry IV. a u Bendort en fief & paye-morte.
Son blason.

Disons maintenant que au mois de Nouembre de cest an mil trois cens quarante-vn, il y auoit des grandes ligues, & des menees & secrettes intelligences à Naples, où se machinoient de terribles & dangereuses coniurations par les Comtes, Barons & Gentilshommes du royaume contre Robert. Ces machinations paruenuës aux oreilles de Benoist, tant par le moyen de Robert, que par le vent que plusieurs de ses plus fideles luy en donnerent, furent aussi tost E esteintes que nees, par la diligence de sa Saincteté, auec tres-aspres & menaçantes defenses, sur grosses & pesantes peines, contenues aux Bulles donnees à sa ville d'Auignon, de n'attenter semblables tumultes à l'aduenir, sans l'expres commandement de sa Majesté. Mais ce Pape mourut l'annee mesme dans Auignon : sur sa mort, comme iamais esprits de contradiction, detraction & mesdisance ne defaillent, vn tres-cruel & satyrique Distique fut fait, que ie ne veux exposer aux yeux de ceux qui ne l'ont veu, ny faire sonner aux oreilles honnestes & religieuses. Si bien que ie ne puis assez m'esmerueiller, de ce que la serpentine mesdisance a eu tant d'Empire & de commandement sur les ames plus releuees & les esprits F plus delicats & mieux polis par l'estude des Muses : puis que mesme les saincts & sacrez Lieutenants & Vicaires souuerains du Tres-haut, Papes, Monarques & Roys (les vlceres desquels il ne vient à nous de descouurir impudemment) ne peuuent estre exempts des traits serpentins & venimeux, des langues infames & puantes. Quoy que ce Pape laissa vne tres-grande somme d'or & d'argent, qu'il aima beaucoup mieux donner à l'Eglise, à qui tel thresor sembloit appartenir de droict successif, qu'à ses pauures & tristes parents, quelle bassesse d'estat & necessité qui les pourchassast & suiuit.

Le viii. des Ides de Nouembre.
Ligues à Naples contre le Roy Robert.
Mort du Pape Benoist xii.
Epitaphe meschant fait contre ce Pape teu par l'Autheur pour l'honneur de sa souueraine dignité.
Les, lon beaux esprits nais communement à la mesdisance.
Grande somme d'or & d'argent laissee par Benoist à l'Eglise.

Vn certain personnage qui a traduit de son temps les Statuts de la Cité d'Auignon, escriuant des Pontifes souuerains, qui autresfois y ont tenu le Siege Apostolique, dit, que Benoist

Vasquin Filhol de Carpentras en sa traduction des Statuts d'Auignon parlant de Benoist.

estoit d'obscure & incognue maison, fils d'vn pauure musnier : mais que de toute humble sang qu'il estoit, il continua d'edifier le somptueux Palais d'Auignon, fit bastir & construire la seconde porte, & tout le membre & quartier de salle qu'on appelle encor pour le iourd'huy de IESVS, où se peuuent remarquer ses armoiries, peintes a vn Escu d'argent plein, brodé de gueules (l'interpretation desquelles n'est difficile.) Que du temps de son Pontificat son pauure pere le vint voir, accompagné de plusieurs Gentilshommes, qui l'auoient fait A
couurir honnorablement d'accoustremens de draps de soye : & que le Pape, apres l'auoir amiablement salué, toutesfois dit haut & clair qu'il ne le cognoissoit point : parce que son pere n'auoit accoustumé de porter couuertures si riches & precieuses, ny moins vestements & robes de soye. De maniere que ce pere dolent, s'allant desplumer & deuestir de ces riches & belles robes, & reprenant ses draps accoustumez & sortables à sa condition de musnier, vint reuoir son pere, qui le voyant & le recognoissant pour son geniteur, l'embrassa & l'honnora fort gracieusement, & si luy fit deliurer deniers capables & suffisants à s'acheter vn moulin, à fin qu'il peust viure de son mestier, & selon la condition de son estat. Asseurant qu'il n'estoit licite d'appauurir l'Eglise pour enrichir ses parents : & en ceste façon le B
renuoya.

Armoiries de Benoist.

Histoire memorable du Pape Benoist.

Benoist vn peu trop sec enuers son pere.

Quant à moy, sauf l'honneur qui se doit aux souuerains Pontifes, il me semble que ce Pape se monstra trop sec, cruel & peu gracieux enuers son pere : & ne sçay si lon blasmera plustost cest acte d'auarice barbare & de sordide cruauté, qu'on ne loüera l'intention qu'il monstroit enuers le thresor de l'Eglise : lequel, quoy que sacré, il pouuoit bien conseruer, & distribuer neantmoins quelque portion de sa fortune & de son bien à celuy dont apres Dieu il tenoit l'estre & la vie : voire l'esleuer au feste d'vn plus honnorable grade & qualité, que nature ne l'auoit fait sortir & naistre : puis qu'il sembloit que Dieu eust esleu le fils, & l'eust C
posé au throsne du souuerain gouuernement de l'Eglise, pour aggrandir & honnorer le geniteur. Estant chose commune & ordinaire à ceste supreme & toute-puissante Maiesté, d'oster les hommes de la bassesse & de la puanteur du fumier, pour les haulser & colloquer aux sieges & tribunaux des Princes de son peuple.

De stercore erigens pauperem, vt collocet eu cum principibus.

De Rodols & de Bras Gentilshommes de Prouence.

Ce que Benoist auoit fait durant son pontificat.

François & Iaquels de Rodols, ou plustost Rodulphs, estoient de ce temps Conseigneurs de Bras de la Brayffe, Fulco de Bras estant seigneur en partie de Sainct Esteue. Benoist donques, en sa premiere condition appellé Iaques du Four, qui, quoy qu'on l'aye voulu si cruellement taxer, auoit mené depuis sa premiere ieunesse vne fort exemplaire, & loüable vie, auoit reformé l'Ordre aucunement lasché de sainct Benoist & de Cisteaux, auoit esté tres-dur à conferer les Benefices, de peur d'en charger les personnes D
indignes, en auoit priué les incapables, auoit esté tres-feruent & tres-seuere zelateur de l'honneur de l'Eglise & de Dieu : dont il s'estoit concilié l'enuie & la mal-vueillance de plusieurs : bref qui auoit esté si peu gracieux à ses parents, & à son propre geniteur, disant communement que les Papes n'ont ny parents ny alliez. Ce sage & souuerain Pontif ayant tenu le siege sept ans quatre mois dix-huict iours, & quitté ceste basse & mortelle demeure, pour l'immortelle & celeste, laissa son siege, son regne, & sa souueraine dignité à Clement VI. du nom, Limosin de nation de l'illustre maison de Canillac, nommé premierement Pierre Roger, par l'election qui de luy fut faite l'an trois cens quarante-deux, nonobstant qu'il fust le plus ieune des Cardinaux : tant eurent de pouuoir sur les suffrages & les voix des electeurs, ses rares & singulieres qualitez. Aussi fut-il E
Clement de nom & de faict, personnage tres-vertueux, grand & zelé Predicateur, Docteur excellent, profond & sublime Theologien, d'admirable eloquence, & de sçauoir vniuersel, tres-humain, tres-splendide, & du tout liberal : au moyen de tant de hautes, tres-excellentes & tres-illustres conditions il fut esleué au couronnement de souuerain Pontife dans l'Eglise des Iacobins d'Auignon. Mais comme en tous siecles il n'y a iamais eu faute de mauuaises langues, & d'ames fondues au bourbier F
de la detraction (car la Vertu a cela de propre de les attirer mieux que la calamité n'attire le fer) aucuns ont bien escrit (ie ne sçay si à propos) de luy, qu'il estoit personnage fort conuoiteux d'honneur & de puissance, & que porté d'vne estrange manie & desreglee fureur, il afficha des lettres ez portes des Temples toutes pleines d'aspres & rudes menaces de peines tres-griefues contre Louys de Banieres, si dans trois iours il ne renonçoit aux droicts, sceptre & couronne de l'Empire. Ce que toutesfois Clement ne fit sans plusieurs grandes & importantes occasions : parce que ce Monarque mesprisa le couronnement accoustumé des souuerains Papes, dont il n'eut que peine,

Parole ordinaire & notable de Pape Benoist.

L'an MCCCXLII.

Creation de Clement VI. sa race & ses louanges.

La detraction a eu cours en tous aages entre les Vertueux & les grands.

Clement decrete Louys de Banieres de l'Empire.

fascherie,

fascherie, & trauail toute sa vie : de maniere qu'outré d'extreme & violent courroux, il s'efforça par tous moyens à luy possibles, de diuiser, entamer & rompre la parfaite & saincte vnion de l'Eglise Apostolique, menant vne cruelle guerre l'espace de huict ans contre Frideric d'Austriche, lequel appellé au gouuernement imperial par election contre luy, le vainquit & debella : de sorte que Louys demeura en perpetuel trouble & misere durant vingtquatre ans, que durerent les tempestes de son regne, lesquels accomplis & tournez, il accomplit & tourna soudainement ses iours & son ambition en nuicts & assoupissements funebres par vne estrange & miserable cheute de cheual. Ce coup ne fut toutesfois sans aduanture & prodige, les cheutes des grands n'estans gueres sans signes extraordinaires & non communs : car il aduint que les veines & bondes du Ciel furent tellement ouuertes & creuës, que par les continuelles pluyes descendues & bruyantes à gros torrens, le superbe Rhosne & la brusque Durance s'assemblerent par telle fureur, desbordement & roideur, qu'on fut contraint d'aller par toutes les rues d'Auignon auec barquettes & gondoles, comme à Venise.

Mort soudaine de l'Empereur Louys.

Desbordement du Rhosne & de Durance.

Mais pour retourner à Louys, à qui Clement auoit fait vn si rigoureux commandement pour les raisons que nous auons dites, estant à Lanshne en la Duché de Bauieres sur le mois de Septembre de l'an suiuant quarante-trois, & voyant les terribles fulminations, que ce nouueau Pape auoit laschees contre luy, entrant quelque peu dedans soy-mesme, il fut contraint luy despescher ses Ambassadeurs auec lettres portans en leur contenu, qu'apres auoir baisé les pieds sacrez de sa Saincteté, il promettoit confirmer tous les iurements, promesses, concessions, donations, ratifications & confirmations, que autresfois les Empereurs esleus auoiét faites, d'annuller & reuoquer tout ce qui auoit esté fait & dit cótre feu de saincte memoire Iean XXII. cótre les determinaisons de l'Eglise, & tout ce que par luy auoit esté fait. D'auátage toutes les procedures jadis faites par le feu Empereur Henry auec toutes proscriptions de biens & sentences capitales, tant cótre le Roy Robert que cótre feu Philippe Prince de Tharante, & Iean Duc de Duraz, pour lors Prince d'Achaie, cóme contre tous vassaux & subiects de Robert, de Prouence, Forcalquier, Piedmont, & autres terres de son Royaume, & encor contre les Romains & les Florentins, qui du temps de l'Empereur Henry auoient soustenu la querelle & la partie de Robert. Promit en outre, & s'obligea, qu'il casseroit & reuoqueroit telles sentéces & procedures, remettroit les offenses, & pardóneroit les iniures & rebellions par eux commises contre l'Empire : n'occuperoit ny n'vsurperoit le Royaume de Sicile, ny aucunes terres ou Seigneuries appartenantes à l'Eglise, nommement les Royaumes de Sicile, Sardaigne, & Corsegue, du domaine & fonds d'icelle, ny moins ne les donneroit par titre quelconque : tant s'en faut qu'il n'entreprendroit de donner fascherie, destourbier, ny moleste aux terres de l'Eglise, ny aux tenanciers d'icelles, sur tout en la Comté de Venaissin : & tout ainsi qu'il estoit plus amplement porté par les lettres imperiales de l'Empereur Henry. Neantmoins confessoit tous les delicts, excez & desportements par luy commis & perpetrez contre le Pape Iean XXII. contre l'Eglise Romaine & ses officiers par expres les delicts par luy commis auec l'Antipape de Corbaria, Marsille de Padoué, Iean de Gandomo, Frere Michel de Cesen & leurs complices. Semblablement l'excez commis en l'appellation par luy interjettee de la sentence donnee contre le mesme Pape par feu Michel de Cesen & ses fauteurs, auec autres forfaits & delicts par luy faits & perpetrez : auoir esté commis à tort. Promit d'abondant de condamner & anathematizer toutes les erreurs dogmatisees & preschees par de Padua, de Gandomo, & leurs adherans : specialement les articles *in constitutione cum inter nonnullos per Ecclesiam damnatos*, & toutes autres heresies, erreurs, & fausses doctrines quelconques : offrant pour l'amende & satisfaction de tels delicts le passage d'outre-mer, & de bastir & faire esleuer Eglises, Temples, & Monasteres auec toutes telles peines que sa Saincteté ordonneroit : luy requerant humblement pardon de telles offenses, & l'absolution des sentences contre luy fulminees par le feu d'heureuse memoire Pape Iean, à fin qu'il peust par ce moyen estre restitué par grace de sa Saincteté en son bon bruit & reputation, & au mesme honneur qu'il estoit auparauant. Promettant au surplus d'extirper les heretiques, d'obseruer toutes les choses iurees par l'Empereur son predecesseur, d'obseruer & confirmer toutes les donations octroyees à l'Eglise : & finalement reuoquer tout ce qu'il auoit fait & accópli sous le nom & authorité d'Empereur, sans entreprendre rien qui peust deroger en quelque maniere que ce fust à ces choses.

L'an MCCCXLIII. le XVIII. Septembre.

Promesse de l'Empereur Louys à Clement.

De reuoquer la sentence donnee par Henry contre Robert.

De n'occuper le Royaume de Sicile, ny autres terres de l'Eglise.

De ne troubler la Comté de Venaissin ou d'Auignon.

De condamner les erreurs preschez.

Et à celle fin que ces affaires peussent heureusement reussir, il manda des autres lettres, comme entremetteurs & moyens pour presenter la precedente à Clement, auec toute

Lettres de l'Empereur Hëry au Pape pour auoir pardon & r'entrer en grace.

humblesse,

humblesse,& luy remonstrer le zele,reuerence & deuotion qu'il auoit au sainct Siege Apostolique, d'obeïr promptement à ses mandements, d'estre receu comme son fils deuot, & plus honnorable en ses flancs paternels,& comme Roy des Romains, esleu par la plus saine partie des princes de l'Empire : auec protestation solemnelle qu'il vouloit honorer sa Saincteté, & le sainct Siege,le garder & defendre tout le temps de sa vie au prix de son sang, de toutes oppressions,violences & fascheries.

Diuerses procurations de l'Empereur, pour auoir paix auec le Roy de France & autres princes.

Pour mieux estançonner ses affaires,il enuoya procuration,pour affectueusement supplier de sa part le Pape, de traicter la paix auec Philippe Roy de France, en ce qu'il le pouuoit auoir offensé : semblablement commission & procure aux Agens du Roy de Boheme,de ce qu'il auoit greué & lezé Iean & Charles ses enfans en leurs terres : & finalement vne procuration generale à tous les Princes Chrestiens, tant les menaces & les fulminations de Clement luy auoient donné du trouble & de la terreur. A

Les Ambassadeurs en Auignon.

Les Ambassadeurs & Procureurs de Louys ne sont pas plustost arriuez en Auignon, qu'ils exploiterent en la presence de Clement le pouuoir de leur charge & commission de poinct en poinct, sans auoir oublié de rendre les lettres de particuliere recommandation à ceux à qui elles estoient adressees, pour ne rien laisser de ce qui concernoit le contentement & desir de l'Empereur. A eux est par sa Saincteté respondu, que leur maistre ne pouuoit obtenir le pardon qu'il demandoit, s'il ne se demettoit de la robe d'honneur & du sceptre imperial, & ne mettoit par mesme moyen luy, ses enfans,& tous ses biens entre ses mains : de maniere que Louys promit outre tout cela de ne reprendre aucunes de ses choses sans son expres commandement & bon plaisir : dequoy sa Saincteté leur donna vn formulaire & vn Brief, auec commandement de le presenter à l'Empereur : les Ambassadeurs retenus font le mandement du Pape, & presentent le formulaire à Louys, Louys le communique aux Princes d'Alemagne & aux Electeurs de l'Empire, lesquels reçoiuent à contre-cœur & desdain aucuns articles y contenus, couchez par le Pape, comme poincts par trop visans à la honteuse ruine & rabais total du sainct Empire : promettans neantmoins toute faueur & secours à Louys,s'il vouloit defendre les droicts imperiaux, ainsi qu'il auoit fait auparauant & iusques là. Alors escriuent ces Princes à Clement, qu'ils supplient tres-humblement sa Saincteté de se desporter de tels articles & pretentions. Mais tant s'en faut qu'il y vueille condescendre,que reiettant la cause de tous ces tumultes sur l'Empereur, il cercha la ruine entiere de ses enfans & de luy,l'excommuniant,& renouuellant tous les procez rigoureux que de son viuant auoit intenté contre cest Empereur le Pape Iean son predecesseur, le declarant heretique & schismatique : tellement que quelques annees apres ce pauure Prince deceda,d'vne cheute de cheual selon les vns, selon les autres de poison. B C D

Responce de Clement aux Ambassadeurs.

Les Electeurs de l'Empire, n'approuuants le formulaire de Clement luy rescriuent.

Clement ne veut faire ce que l'Empereur demande.

Diuerses opinions de la mort de cest Empereur.

Archeuesque de Naples de Raymond Porcellet.

Elizabeth Royne d'Hongrie supplie le Pape de couronner André son fils en Roy de Sicile.

Iean XXII.

Raymond Porcellet estoit de ce temps Vicaire des terres de Bertrand des Baulx Comte de Montescauieux,parent de la Royne, tant en ses terres de Labeur,ez Comtez de Nolice, qu'en la Prouince de l'Abrusse. En ceste mesme saison Elizabeth Royne d'Hongrie mere d'André, aduertie de la haine conceuë entre luy & Ieanne son espouse,despescha lettres à Clement en Auignon, le suppliant de les vouloir couronner ez Royaumes de Sicile, & d'admettre & receuoir leur couronnement : a celle fin qu'ils peussent receuoir les hommages & deuoirs des Prelats,Barons & Gentilshommes du Royaume : qu'il pleust d'aboudant à sa Saincteté d'employer son credit & son authorité à la paix & confederation du Roy Robert & du Roy d'Hongrie : attendu que de la propre volonté du Pape Iean ce mariage auoit esté contracté & conduit à sa perfection. Si qu'ayant esgard que le mary est le chef de la femme,il eust à plaisir le couronnement de tous deux : acte qui ne dependoit que de luy : de peur que l'enuie,qui pouuoit sourdre entre ces deux ames genereuses & royales, ne les empeschast d'auoir lignee : l'vn des plus grands chastiments qui puisse entreuenir au mariage,mesme des Monarques & grands Roys,dont les enfans sont les plus seurs & fermes boulevarts,qu'on puisse dresser contre les menees des Princes ambitieux, & des courses & entreprinses des ennemis : remonstroit aussi à sa Saincteté, qu'il seroit mieux seant à ceux du Royaume de se retirer au mary comme Roy souuerain, qu'à la femme comme souueraine : puis que les exemples qu'on auoit veu par le passé de quelques Roynes couronnees, comme celles du feu Roy d'Aragon, de Sicile, de Mainfroy & de Brenno, pouuoient aisement toucher son cœur, & l'induire à ceste action pour euiter semblables malheurs : & finalement qu'estant le Royaume d'Hongrie auoisiné & guetté des infideles, Sarrasins & Mahumetans, qui sans repos aucun s'opposoient auec de grosses & bruyantes nuees de gens armez, & d'vne barbare & brutale cruauté contre les Chrestiens, tel couronnement seroit vn vray E F

Raisons de la Royne Elizabeth pour induire le Pape à couronner André son fils

moyen de leur donner terreur, & les arrester en leurs courses. Quo là où sa Saincteté seroit autrement, le Roy d'Hongrie pourroit encourir & tomber en quelque perplexité & danger de ses Estats. Toutesfois ces belles & vives persuasions ne peurent tant auancer, que Clement luy satisfit, ou rendit vne si prompte & fauorable response, qu'elle fut consonante à son desir. Ceste annee mesme fut celebré le quarante-troisieme Chapitre general des Cordeliers à la ville de Marseille, où fut ordonné que la regle de Sainct Bonauenture seroit
A obseruee, & qu'on diroit l'Office de la saincte Trinité, se commençans, *Sedenti super solium*, composé par l'Archeuesque Cantuarien. & qu'à la feste de Sainct Louys se diroit & celebreroit l'Office que Robert son frere auoit composé & ordonné : à ce Chapitre ayant tousiours assisté l'illustre Cardinal Helie ainsi que leur protecteur.

Chapitre general des Cordeliers tenu à Marseille.

Robert cependant se trouua au mois de Ianuier à son Chasteau-neuf de Naples malade, & tellement affoibli, que considerant le soudain cours des choses du monde, ayant fait appeller ses principaux Princes & Barons il fit son dernier testament, par lequel il institua son heritiere vniuerselle l'illustre Ieanne sa petite fille, alors Duchesse de Cala-
B bre, fille aisnee de feu Charles Duc de Calabre, son premier & vnique fils aux royaumes des deux Siciles, deçà, & delà Far, Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont, & en toutes ses autres terres & Seigneuries en quelques marches que ce fussent. Quant à la Princesse Marie sa sœur, puisnee du mesme Charles, il l'institua heritiere en la Comté d'Albe, Iustice de Valgrat, & terre Iordane, & aux terres, Chasteaux, hommes, vassaux, & autres droicts dependants : luy leguant outre & par dessus trente mil onces en argent, au temps qu'elle seroit mariee à exiger par termes competans : à la charge qu'auec cela elle seroit contente, & ne pourroit plus rien demander de son heritage.
C Comté & Iustice qu'elle tiendroit neantmoins en fief de Ieanne & de ses heritiers, ou de sa Cour au seruice accoustumé : par telle condition, que quand Ieanne donneroit ou assigneroit à Marie, par termes competans dix mil onces d'or, en compensation de la Iustice de Valgrat & terre Iordane, outre les trente mil onces d'argent, telle Iustice & terre demeureroient à Ieanne & aux siens, la Comté d'Albe auec les trente mil onces d'argent demeurantes à Marie. Que là où Ieanne decederoit sans enfans legitimes de son corps, ou descendans d'elle, vouloit que Marie, ou ses heritiers, ou les les heritiers de ses heritiers succederoient aux royaumes de Sicile, deçà, & delà Far, & aux Comtes & terres sus-mentionnees : cas aduenant que Marie decedast sans enfans legitimes de son corps, voulant & entendant que Ieanne succedast les hoirs, & les hoirs de ses hoirs. Si vouloient
D ces deux Princesses que toutes ces institutions & ces choses eussent lieu, suiuant l'instante requeste que leur en faisoit le bon Robert leur ayeul, qui les vouloit & ordonoit si sagement aussi. Que si Ieanne decedoit sans enfans legitimes de son corps, il vouloit qu'André Duc de Calabre son espoux eust Salerne auec titre de Principauté, & les reuenus d'icelle, ausquels il vouloit estre supplé iusques à la quantité & somme annuelle de deux mil onces d'or, pour estre par luy tenue sous la Seigneurie du Roy, ou de la Royne de Sicile aux seruices accoustumez selon l'vsage du royaume. Vouloit que Sance la Royne sa femme, & l'Euesque de Cauaillon Vice-Chancelier de Sicile, le Comte de Hauteflamme Seneschal de Prouence, & le Comte d'Esquillaz Admiral du royaume fussent gouuerneurs & conducteurs d'André, Ieanne, & Marie, ensemble de tous ses royaumes, terres, Seigneuries & Comtez,
E iusques à ce que tous trois eussent atteint l'aage de vingt-cinq ans ; de maniere qu'elles ny luy ne peussent rien faire ny ordonner sans leur expresse licence & consentement : entendant & voulant que tout ce qui seroit fait autrement, & sans leur permission, fust nul & de nul effect. Sur tout vouloit que Marie deust principalement, & fust tenuë contracter mariage auec Louys Prince & Roy d'Hongrie, pour certaines conditions secretes, qui à ce mouuoient l'entendement de Robert. Et si tel mariage estoit empesché & destourné par certain autre, qu'on disoit auoir esté iuré & conclud entre les Roys d'Hongrie & de Bohemme, ou son fils, qu'elle deust se ioindre auec le premier nay de Iean Seigneur de Normandie, fils de Philippe Roy de France, & à son defaut auec son second fils. Vouloit
F que tous ses officiers fussent retenus au seruice d'André, Ieanne, & Marie, en leurs mesmes estats & honneurs. Voulant & commandant qu'apres sa mort fust faicte vne aumosne generale en toutes les bonnes villes de ses royaumes & Comtez, aux pauures qui s'y rendroient : & que l'argent du thresor, qui estoit à Chasteau-neuf fust gardé pour l'acquisition & defense du royaume. Recommanda la Royne Sance, André, Ieanne, & Marie, ses royaumes, Comtez & Seigneuries

L'an M.CCC.XLIII. le XVII Ianuier Testament du Roy Robert. Ieanne heritiere vniuerselle.

Institution de Marie sa sœur.

Conditions de l'institution.

Substitutions.

La Royne Sance, l'Euesque de Cauaillon, le Comte de Hauteflamme & le Comte d'Esquillaz gouuerneurs & administrateurs d'André, Ieanne, & Marie.

Robert laisse vne aumosne generale aux pauures des villes de Prouence.

au Pape & aux Cardinaux: par l'aide & faueur desquels ils esperoient qu'elles seruient mainrenuës en leurs sceptres, couronnes & iurisdictions, suiuant l'affection & l'obeissance filiale qu'elles auoient tousiours monstree à sa Saincteté, & l'amour paternel que sa reciproquement Saincteté & le sacré College des Cardinaux luy portoient. Voulut que les Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont fussent vnies au Royaume de Sicile dessous vn Seigneur qu'il ne s'en peust iamais faire separation, iaçoit qu'il y eust plusieurs enfans de tout sexe: comme chose qui regardant la defense du Royaume, estoit grandement importante à la conseruation de sa grandeur. De plus, que l'Isle de Sicile ne fut iamais separee de la couronne, ains y fut perpetuellement vnie, à fin que le troupeau fust sous vn mesme berger. Confirma à sa femme Sance tout ce qu'elle auoit, tenoit & possedoit alors, la quitta & affranchir de l'administration par elle faite, tant de son Royaume, que des Princesses Ieanne & Marie ses filles, luy leguant & faisant don de tout ce dont elle pouuoir estre tenuë & reliquatrice: finalement ordonna & voulut que l'hospital qui se construiroit seroit dotté suffisammenr, à fin d'y pouuoir heberber & receuoir cent de ses seruiteurs domestiques & de sa famille, pour y estre substantez & nourris: bref que tous les mauuais & iniques statuts (si par cas d'auanture il en auoit fait aucuns) fussent reuoquez & cassez, attendu que iamais telle n'auoit esté son intention, ny telle sa volonté. Ieanne & Marie presentes à ce testament auec André, apres auoir confessé & asseuré qu'elles estoient encor fort ieunes, promirent & iurerent de garder & obseruer inuiolablement la volonté de leur ayeul, ez presences de Guilhem Euesque Escalleñ. Confesseur de la Royne, Frere Iean de Bercolio de l'Ordre des Freres Mineurs, Confesseur de la Duchesse de Calabre, Maistre Iean Guilhem Protonotaire du Royaume de Sicile, Frere Robert de Milleto, Pierre Baudet Maistre de la Chapelle & Aumosnier du Roy, Gilles de Bitania Maistre Rational de la grand Cour, Messire Guido de Cauaillon, Hugues de Figeria Cheualier, Barthelemy de Bifento Procureur general, Raymond & Audibert de Rocca, pere & fils Chambellans & familiers de Robert.

Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont vnies au Royaume de Sicile.
Que la Sicile ne fust iamais separee.
Hospital pour cent des domestiques de Robert.
Prelats & Gentilshommes presens au testament.

Ces choses accomplies le Roy tirant à part l'Infante Ieanne, luy tint semblables propos: Ie vous laisse, ma chere fille, vn fort riche & grand païs: & si crois bien que plusieurs grands Princes rascheront de vous auoir pour les beaux & amples heritages, terres & Seigneuries, que vous posséderez apres moy. Que si par cas d'aduanture il aduenoit que vous fussiez vefue, & n'eussiez aucune lignee d'André, lequel ainsi que i'apperçois bien, ses rudes mœurs ne rendent gueres agreable à vos yeux, vous soyez aduisee de vous reioindre à si haut & puissant Prince, qu'il puisse tenir vous & vos Estats en bonne paix. Si la chose aduient ainsi, remettez vostre personne, vos couronnes & vos biens en la main du sainct Pere, qui pour lors tiendra le gouuernail de l'Eglise, à fin que vous puissiez auoir sa faueur, & son bras, comme vn tres-ferme appuy, & vne inesbranlable colomne contre ceux qui voudroient miner & sapper vostre puissance & vos sceptres. Dieu vous en face la grace. Ainsi dit Robert à Ieanne. Mais les paroles que ce bon Roy profera auec tant de larmes & de paternelle affection, tomberent à terre, & ne furent gueres bien recueillies de ceste ieune Princesse, comme bien tost nous entendrons. Peu apres Robert trespassa.

Dernieres paroles de Robert à Ieanne.

Les histoires de Summonte escriuain tres-diligent, remarquent plusieurs belles & notables choses aduenues sous la couronne de ce Roy, & nomment plusieurs familles, qui meritent d'estre sceuës. Or les narreray-ie succinctement auant que sortir de son regne, pour entrer à celuy de Ieanne: car le recueil le merite, & ceste histoire en a besoin, que nous diaprerons de pareilles pierreries, industrieusement enchassees sans esmail & sans façon dans de l'or pur iusques au regne de René, que la couronne de Naples prendra fin, & sera hors du sang de France, disparoissant comme vn esclair.

Summonte au regne de Robert.

Apres la mort de Charles fourdit incontinent vne grande & fameuse question sur la succession de ses couronnes: d'vne part le ieune Roy Hongre en enuoya demander l'inuestiture au Pape, comme fils de Charles Martel, qui fut aisné du Roy mort: de l'autre Robert Duc de Calabre, qui estoit auec sa Saincteté, estant parti de Naples sur le mois de Iuin, la pretendant comme propre fils, & plus proche d'vn degré. Ceste dispute fut authentiquement debatuë de part & d'autre par des excellens personnages, entre lesquels fut Barthelemy de Capuë, dont nous auons fait mention, qui soustint si roidement & auec tant de belles raisons le droict de Robert, que le sceptre luy fut adiugé, tant pour la grande sagesse, & le profond & diuin sçauoir dont il estoit heureusement doüé par dessus tous les Princes de son temps, que pource qu'on trouuoit inconuenable, qu'vn si ieune Seigneur, tel que le

Le sceptre de Naples adiugé à Robert.

Hongrois

[illegible] au Duc de Calabre, au Prince de Tharante, & aux Princes d'Achaie [illegible] outre qu'il n'auoit aucune pratique des affaires d'Italie & du royaume: [illegible] duquel n'auroient iamais souffert la domination barbaresque des Hongres: [illegible] pour le bien du royaume, & pour plusieurs hautes & fortes raisons, suiuant la [illegible] de Charles son pere, Robert fut declaré roy. *Pour quelles [illegible] Robert fut prefere.*

Robert ayant gaigné vne tant illustre cause sous l'appuy de ses royales vertus, selon les [illegible] Italiennes, partit de Prouence pour aller en Italie, ou pour faire plaisir au Pape il [illegible] fondement les Guelphes, & monstra vne franche volonté de soustenir en tout & [illegible] si quelqu'vn la vouloit troubler. En ce desir il se rendit à Naples, ou il fut si [illegible] qu'apres auoir donné ordre aux affaires plus importans, il ouurit [illegible] de sa liberalité enuers plusieurs de ses amis, & des Barons du royaume: il confirma Barthelemy de Capuë en son office de Protonotaire, puis crea dix-neuf [illegible] à la file, qui furent Thomas de Marsan Comte d'Esquillaz, Diego la Rat Comte [illegible] Caserte, Nicolas de Lainville Comte de Sainct Ange, en apres de Terreneufue, par le [illegible] de Marguerite de Loria sa femme, apres le decez de laquelle succeda Roger de [illegible] Seuerin son nepueu, qui fut Comte de Melite & de Terreneufue, Ioutdan Roux [illegible] de Montalte, Guillaume Roux Comte de Sinople, Philippe de Sanguinetto [illegible] d'Altomonte, Iean de Coriglian Comte de Coriglian, Roger de Sainct Seuerin [illegible] de Melite Nicolas Pipin Comte de Minerbin, Galeas de Nisiac Comte de Terh- [illegible] d'Aquin Comte de Lorito, Conrad de Aquauiua Comte de Sainct Valentin, [illegible] du Buisson Comte de Sorian, Robert de Capuë Comte d'Alteville, Robert [illegible] Comte de Mirabel, Pierre Pipin puisné de Nicolas Comte de Vic, Nicolas [illegible] de Capue Comte de Treuent, Pierre Cossa d'Ysé Comte de Bellanto, & Thomas d'Aquin Comte de Beauchastel. *Comtes creez à la file par Robert. de Marsan, de la Rat, de Lainville, de Roux, & de Rome. de Sanguinetto, de Coriglian, de S.Seuerin, de Pipin, de Nisiac, d'Aquin, de Aquauiua, de Buisson, de Capue, de Vincennes, de Pipin, d'Eusli, de Cossa d'Ysé, d'Aquin, Crez fut l'an MCCCX.*

[illegible] source de dons & de titres tant illustres arrestée en ce dernier, Robert tourna son [illegible] magnificence de la ville de Naples, & à bastir plusieurs Temples: mais en ce [illegible] an il ressentit vn grand coup de la main de Dieu perdant Louys son fils, qui sortit de [illegible] au neufiesme an de son aage, suiuant la foy de son antique Epitaphe, dont les paro- [illegible] telles. *Hic iacet Dominus Ludouicus filius illustris Regis Roberti, qui obyt anno Domini [illegible] VII. mensis Augusti, indictione VIII. cuius anima requiescat in pace.* Ainsi passa Robert les deux premiers ans de son regne, & a fauoriser tant comme il luy fut possible la [illegible] partie Guelphe. Ce qui luy mit à dos les Gibellins, qui manderent à l'Empereur Henry de [illegible] à Rome: mais le Pape craignant vne telle & tant importune visite, crea comme par [illegible] Robert Comte de la Romanie, & Vicaire general de tout l'estat de l'Eglise: [illegible] en dequoy il manda incontinent Gilbert Santiglia Baron Cathelan auec deux cens [illegible] à la Romanie, auec certaine infanterie, pour tenir en regle les Gibellins d'Arimini, [illegible] & de Furly, à Diego de la Rat, qui militoit pour les Florentins vn bon nombre [illegible] & Iean Prince d'Achaie son frere, auec six cens hommes d'armes, pour rous [illegible] arrester les desseins du nouuel Empereur, qui s'allia par l'entremise de Mainfroy [illegible] auec Friderie Roy de Sicile, pour ruiner le Roy Robert: mesme que les Gen- [illegible] que Henry [illegible] peu deuant pacifiez, appointant les Spinolles & les Dories, luy man- [illegible] vne grande somme de deniers, dont il fut tellement enflé, qu'il fit citer Robert com- [illegible] vassal de l'Empire, & le [illegible] honteusement. Tant y a que l'Empereur entra dans Rome malgré le Prince d'Achaie, ou le premier du mois d'Aoust il fut couronné à Sainct Iean de [illegible] auec grande solemnité: couronne qu'il ne porta gueres, & quitta auec sa vie le vingt- [illegible] du mesme mois de l'an suiuant, l'ayant à peine iouye douze mois & vingt-trois iours. *Epitaphe de Louys fils de Robert. Robert creé Comte de la Romanie Santiglia Baron Cathelan. Henry couronné Empereur à Rome le 1. Aoust de l'an MCCCXII. Mourut le xxiv. Aoust de l'an MCCCXIII.*

De ceste mort ne sentirent dueil aucun ny Robert, ny les Florentins, qui le receurent pour leur Seigneur en la personne du Comte de Grauine son frere le vingt-huict du mesme [illegible] de l'an mil trois cens quatorze. Adonc tira Robert auec son armee en la Sicile, où il [illegible] vne [illegible] d'armes pour trois ans auec le roy Friderie. Ce sursoy de guerre fut suiui [illegible] fascheuse tempeste que les Gibellins de Tuscane, dont estoit Chef Vguccione [illegible] Fagiola, firent contre les Florentins, ayants assiegé Montecatin, Chasteau d'assiette [illegible] pugnable: au secours duquel le Comte de Grauine, & Charles fils du Prince de Tarante furent perdus: l'vn noyé dans certains marais, l'autre occis a la bataille, & le Prince mesme prisonnier. Ce qui fut l'an trois [illegible] & quinze le vingt neufiesme d'Aoust: [illegible] bien qu'il semble que ce mois qui tient son nom d'Auguste fust particulierement *Robert receu des Florentins en Seigneur. Mort du Prince de Grauine & de [illegible] de Tharante.*

Mois d'Aoust fatal durant ces quatre années.
Mort de Barthelemy de Capue l'an MCCCXVJ.

fatal aux Empereurs, aux Roys,& aux Princes, depuis le couronnement de Henry iusques à ce malheureux siege. L'an d'apres mourut Barthelemy de Capue grand Protonotaire du Royaume, qui fut comme vn surcroit de douleur à Robert, qui regretta grandement la perte d'vn tel & si sage Cheualier, si fidele a sa couronne.

Desia estoit finie la trefue de trois ans accordee à Frideric, quand Robert, resolu de voir la fin de ceste guerre, r'entra en l'Isle de Sicile auec vne tres-puissante armee, que Thomas de Marsan Comte d'Esquillaz, en qualité d'Admiral commandoit : mais qu'on A
tient qu'il eut entierement conquise, s'il n'en eust esté destourné par le Pape, qui renoua vne trefue de cinq ans, donnant moyen à Robert de se trouuer à l'entreprise de Gennes. Ce fut lors qu'il maria le Duc de Calabre Charles son fils auec la Princesse Catherine fille d'Albert Duc d'Austriche, laquelle ne vesquit gueres, & mourut sans posterité.

Mariage du Duc de Calabre.

Cecy fut l'an MCCCXVII.
Robert receu à Gennes comme Seigneur.
Gambateza Gouuerneur de Gennes.
Robert en Prouence.
Attentat contre la vie de Robert.
Trespas de la Duchesse de Calabre le XV Ianuier de l'an MCCCXXIII.
Mort de la mere de Robert le XXV de Mars au mesme an.

Or Robert l'an ensuiuant, apres auoir laissé Charles Vicaire du Royaume, qui de sa part crea Philippe de Sanguinetto Vice-maistre Iusticier, alla au secours des Gennois que les Gibellins pressoient de prez, accompagné de Philippe & Iean ses freres, & de plusieurs Barons du Royaume, auec ving-cinq galleres, & le vingt-vn de Iuillet entra à Gennes, où il fut B
receu comme Seigneur : six iours apres fut conuoqué le Senat, auec tous les Seigneurs & le peuple, qui se donnerent au Pape & à Robert pour dix ans. Robert apres cest exploit laissa pour gouuerneur de la Cité Richard de Gambateza, Baron Neapolitain, Cheualier excellent au faict des armes, auec six cens lances, singlant quant à luy auec quarante galleres à Marseille & en Prouence, & de là en Auignon, où il visita le Pape. En ce temps courut Robert vn grand peril de sa vie par vne insigne trahison, dont les detestables autheurs furent punis comme meritoit vn tel crime. Ceste fascherie ne tomba pas seule. car peu apres la Duchesse de Calabre fut emportee par la mort, sans laisser aucuns enfans, C
le quinze du premier mois de la sixieme indiction, au quatorzieme du regne de Robert, qui fut contraint d'assembler douleur sur douleur, & de mettre dueil sur dueil, par le trespas de la Royne Marie sa mere, qui fit ce mesme & ineuitable chemin soixante-neuf iours apres.

Cecy fut l'an MCCCXXIIII.
Trahison sur la vie de Robert pour la seconde fois.
Cecy fut l'an MCCCXXV.
Flotte nauale de Robert pour aller contre la Sicile.
Seigneurs & Barons qui accompagnent le Duc de Calabre.
[illegible] Tuso, [illegible] Latro, [illegible] Durgoti, [illegible], de Bouille, de Mondeuille, de Stella, de l'Anuersane, de Theano, de S. Ange, d'Alemagne, de Laja, de Prochite, le Protonobilissimo, [illegible], de Thaurasi, Comte de Nole, de Paule, de Misanello, [illegible] Pontiaco, [illegible] Balzan,

Si deliberoit Robert d'aller à l'entreprise de Sicile quand l'an nouueau fut entré : mais il courut vne bien triste fortune de sa vie pour la deuzieme fois, Frideric qui craignoit vn tel ennemi, cerchant de l'oster du monde par l'entremise de quelques meurtriers & incendiaires, qui furent descouuerts, apprehendez & passez par les mains des bourreaux, au grand & infame blasme de celuy qui les employoit. Cest acte execrable, odieux aux Dieux & aux hommes, courrouça tellement son cœur, que l'an suiuant le Duc de Calabre partit de Naples auec cent & vingt vaisseaux longs, & plusieurs autres fustes de charge, & grand nombre de combattans, pour aller mettre à feu & à sang la Sicile pour la D
meschanceté de leur Roy. Ce Duc y alla tres-illustrement accompagné & suiui de Paulo del Tuso, Henry Latro, Iean de Durgoti, Alfier d'Insernia, Hugues de Bouille, Colard de Moudeuille, l'Archeuesque de Capué, & Rotaire Stella son frere, Bernardin de l'Anuersane, Aman de Theano, Angelo de Sainct Ange, Ianot d'Alemagne, Iean de Laja, Iean de Prochite, Iean Protonobilissimo, Iean de Capuë, Iean de Mansella Salernitain, Thomas de Thaurasi, le Comte de Nole, Lettiero de Paule, Aimeric de Misanello, Robert de Pontiaco, Perceual de Saincte Croix, le Comte de Montscagieux, Be[illegible] de Sainct George, Risse de Marra, Nicolas Franc, Iean de Luca, Adhemar Roman[illegible], de Scale, le Comte de Corighan, Mazze Scaglioti d'Auuerse, Charles Balzan, Pierre Saluacosse d'Yse, Robert Campagnol, Rogier Acconciamuro, Nicolas de Chasteauneuf, E
Robert de Saincte Sophie, Huguccio de Campomaior, François de la Torina, Andicorto de Luca, Robert de Sainct Seuerin, Pierre Figidio, Raymond de Molisso, Nicolas de Carbonaro, Henry de Vintimille, Iean Viscomte, Iean de Ripa, & plusieurs autres Seigneurs, Barons & Cheualiers honnorables, comme Bertrand des Baulx Comte de Montscagieux, & presques infinis Comtes de Naples. Ainsi fut le conflit fort sanglant auec les Siciliens, dont plusieurs furent occis, & plusieurs faits prisonniers: entre lesquels sont nommez Iean de Clermont, Roland d'Aragona, Meliado & Mattheo Doria, & Bartholomeo de Scala, auec le Seigneur de Melazzo, lesquels furent conduits à Naples, apres que Frideric se fut rendu à sauueté auec les siens dedans

de [illegible] Croix, Comte de Montscagieux, de Sainct George, de Marra, de Franc, de Luca, de Romano, de Scala, de Corighan, de Scag[illegible], de Saluacosse d'Yse, de Campagnol, d'Acconciamuro, de Chasteauneuf, de Saincte Sophie, de Campomaior, de la Torina, de [illegible], de Sainct Seuerin, de [illegible] de Molisso, de Carbonaro, de Vintimille, de Viscomte, de Ripa, des Baulx.
Prisonniers [illegible] Naples. Frideric sauué a l'Isle de Lipare.

Isle de Lipare, l'vne des Æolides, premierement dite Meligunis, & depuis ainsi nommée
de Liparus fils d'Auson. Enguerrand Stella Archeuesque de Capuë estant fait de ce mesme
temps grand Chancelier du Royaume.

Plinius lib iij. cap. ix.

Or pendant que le Duc de Calabre trauailloit aux apprests d'vn nouuel ost pour la Sici-
le, voici que les Florentins, qui luy auoient donné le gouuernement de Florence, l'appelle-
A rent: mais n'y pouuant aller, il leur manda Hugues Duc d'Athenes Comte de Brenne son
proche parent auec quatre cens cheuaux, lequel y fut receu fort pompeusement, auec Bea-
trix fille du Prince de Tharante sa femme le dix-sept du mois de May de l'an trois cens
vingt-six: se portant fort sagement, & d'vne grande authorité. Quant au Duc il manda
cinq iours apres vers la Sicile vne armee de nonante-six galleres, dont fut Admiral Fran-
çois des Baulx Comte d'Andrie & de Montseagieux, auquel il ordonna, qu'apres auoir
mis à sac & ruiné toute ceste Isle, il se trouuast le mois suiuant à la defense de Gennes.
Cependant qu'il s'en allast auec la Duchesse Marie sa femme vers les Florentins, accom-
pagné de Robert Prince de la Moree, Pierre Despot de Romanie, Thomas de Marsan
B Comte d'Esquillaz, Admiral du Royaume, le Comte de Clermont de la maison de
Sainct Seuerin, Philippe de Sanguinetto Comte d'Altemonte, Henry Roux Comte de
Cathanzaro, Roman Orsin Comte de Nole, Hermengauld de Sabran Comte d'Arian,
Iordan Gayetan Comte de Fundy, Berard d'Aquin Comte d'Aquin, Guillaume Esten-
dard, Amelin des Baulx, & Iaques Gantelme Barons Prouençaux, Geoffroy de Iain-
ville, Guillaume d'Euoli, & plus de deux cens Cheualiers de l'esperon d'or, que les Floren-
tins receurent auec magnificence royale: tellement qu'aux Archiues, & au mesme registre
dont ceux-cy sont pris, sont encor notez plus de cent autres Barons, le nom desquels on n'a
C peu facilement lire, hors de ceux-cy que l'iniure du temps n'a voulu toucher: à sçauoir Tho-
mas Estendard, Robert Tientanara, Vgo ou Hugues des Baulx, les Comtes de Marsico &
de Clermont, Richard Gambateza, le Comte de Minerbin, Gasso de Tussiaco, le Comte
de Celano, Iaques de Castrocucco, Adenulfo Tomaso, Iean & Iaques d'Aquin, Guillau-
me de Sinopoli, Geoffroy & Nicolas Filmarins, Richard Cartacciol de Capuë, Thomas
de Sainct George, Marin Siginulfe, Renaud Cannella, Guillaume d'Angelo, Pierre
Brancaz detto Imbriaco, Marin Brancaz, Simon de Sangro, Frideric de Turgisio,
Iean de Ponte, Nicolas Salato, Iaques de Molini, Berard Viscomte, Guillaume de
Sainct Seuerin, Pertin Stella, romulus de Catania, Iean Bolvito, Phillip Luparia, Nico-
D las Blanc d'Andrie, Nicolas de Chasteauneuf, Guillaume de la Leonessa, François Guarna,
& Geoffroy de Morra.

Cecy fut l'an MCCCXXVJ le xvij. de May. Le Duc d'Athenes à Florence. Armee nauale du Duc de Calabre encor vne fois en Sicile. Le Duc de Calabre vers les Florentins illustrement accompagné. de Marsan, de S. Seuerin, de Sanguinetto, de Roux, d'Orsin, de Sabran, de Gayetan, d'Aquin, d'Estendard, des Baulx, de Gantelme, de Iainville. d'Euoli, d'Estendard, de Tientanara, des Baulx, de S. Seuerin, de Arcuria, de Tussiaco, de Celano, de Castrocucco, de Tomaso, d'Aquin, de Sinopoli, de Filmarin, de Cartacciol, de S. George, de Siginulfe, de Cannella, d'Angelo, de Brancaz, de Sangro, de Turgisio, de Ponte, de Salato, de Molina, de Viscomte, de S. Seuerin, de Stella, de Catania, de Bolaito, de Luparia, de Blanc, de Chasteauneuf, de la Leonessa, de Guarna, de Morra

Au vingt-troisieme d'Auril de l'an suiuant nasquit vn fils au Duc, que Simon de la Tosa,
& Saluestro Maneti de Baroncelli Syndics du peuple Florentin, porterent sur les sacrez
fons de Baptesme, & nommerent Charles Martel: la venuë & la vie de ce noble enfant
fournissoient à peine huict iours, que la mort le vint rauir. Mort qui fut d'autāt plus fascheu-
se, que la venuë de ce masle auoit esté desiree de ce Prince qui n'auoit lors qu'vne seule fille
nommee Ieanne, aagee d'enuiron vn an. Combien que assez plus grand fut le dommage du
pere mesme, qui ceda au coup fatal des souueraines destinees le neuf du neufiesme mois de
E l'an trois cens vingt-huict, aagé de trente & vn an, laissant Robert comblé d'vne inconso-
lable melancolie, qui le suiuit iusqu'au tombeau. Et à la verité sa longue plainte fut bien
digne d'vn tel fils, doüé de tant de royales vertus, & d'vne telle integrité, qu'il rendoit mesme
iustice aux bestes, si qu'on recite cest exemple digne d'eternel souuenir. Il sçauoit que ses
seruiteurs refusoient souuent l'entree aux pauures qui luy venoient demander iustice: au
moyen dequoy, pour parer ce coup, il auoit fait mettre au deuāt de la porte de son palais vne
cloche que chacun pouuoit sonner, & par ainsi estre introduit & ouy en ses demandes:
il aduint vn iour qu'vn vieil cheual de Messire Marc Capece Cheualier de Naples, aban-
donné comme inutile, s'alla frotter contre le mur où pendoit la corde, laquelle esmeuë
F par ce branlement, fit tout aussi tost respondre la cloche. Le Duc suiuant sa coustume
ordonna incontinent qu'on fist entrer le requerant, auquel ayant esté dit par l'vn des
Huissiers, que c'estoit le cheual de Messire Capece, qui auoit fait ceste tumeur, il
respondit tout soudain, & certes royalement, que la parfaite iustice se deuoit mesmes
aux bestes. Et dés lors fit appeller le Gentilhomme, auquel (ayant sceu que le che-
ual l'auoit tres-bien serui à la guerre, & que cest animal auoit esté en partie in-
strument des dons qu'il auoit eu du Roy son pere) il commanda de le retirer, &
nourrir en son escuyerie, sur peine d'estre tenu pour homme ingrat & de mauuaise

Mort du Duc de Calabre en l'an MCCCXXVIII. Exemple admirable de iustice du Duc de Calabre. Dit excellent du Duc de Calabre.

nature, indigue de ses faueurs. Les funerailles donques furent conuenables à la qualité d'vn
tel Prince, que Robert fit tres-honnorables & royales : tousiours regrettant sa perte, & proferant
ces tristes paroles : *Cecidit corona capitis mei, væ vobis, væ mihi* : si qu'il ne rit iamais depuis.
Semblables pompes & regrets monstrerent les Florentins, qui remirent leur Cité en
bon ordre, & en commun gouuernement : nouuelle occasion donnant encor à Robert la

Mort du Prince de Tharante le xxvj. Decembre de l'an MCCCXXXIJ.

mort du Prince de Tharante son frere, titré Empereur de Constantinople, qui sortit du
monde le vingt-six du dernier mois que l'an trois cens trente-deux n'auoit à fournir que A
cinq iours.

Ce mariage fut l'an MCCCXXXIIJ.
Iean XXII. meurt l'an MCCCXXXIIII.
Charles Duc de Duras XXXV.
Friderie Roy de Sicile l'an XXXVII. le XXXIII. de Iuillet.
Flotte nauale de Robert en Sicile l'an MCCCXXXVIII.
Lipare prise l'an MCCCXXXIX.
Ieanne proclamee Royne de Naples l'an MCCCXL.
Mort d'Eleonore sœur de Robert l'an MCCCXLI.
Mort de Benoist XLIJ.
Mort de Robert
Gestes de Robert & ses loüanges.

Ce pauure Roy se voyant enuieillir parmi les ennuis & les pertes de ses enfans, pensa de
marier sa petite fille Ieanne auec André fils du Roy d'Hongrie, pareillement son nepueu,
dont plusieurs maux arriuerent pour la rude & barbaresque nature de ce Prince, qui ne peut
iamais estre poli ny ciuilisé par aucune sorte de leçons. L'an ensuiuant le Pape meurt en
Auignon : l'autre d'apres, Charles Duc de Duras, qui n'arresta pas long temps d'estre suiui
de Friderie Roy de Sicile, que Robert plaignit non comme son ennemi : mais ainsi que son
beau-frere : Pierre son fils luy succedant, que les Siciliens hayoient à mort. Ce qui donna B
occasion à Robert d'y aller auec vne flotte nauale, aussi tost que l'an fut nouueau : & peu
apres de reuenir apres auoir pris Lipare & vaincu les Siciliens : parce qu'en ce temps-là la
Cité de Naples se trouuoit en des grandes confusions pour les diuisions des Nobles : que
ceux de Capuano & du Nid vouloient en tout & par tout preceder. En somme que Robert
n'eut faute de fascheries : ayant consideré que André auoit ja demeuré sept ans à sa Cour,
Academie & retraite de toute vertu, sans auoir despoüillé aucune de ses humeurs barbares :
estant deuenu plus vicieux que deuant, & tant incapable aux affaires, qu'il vint à se repentir
de ce qu'il en auoit fait. Pour à quoy remedier il fit proclamer sa niepce Ieanne Royne C
de Naples, & son mary Duc de Calabre, iustement l'an trois cens quarante : pour le comble
de ses malheurs, perdant Eleonore sa sœur, vefue du Roy Friderie l'an ensuiuant. La mort
estant tellement en ses triomphes, qu'elle print le Pape Benoist vn an apres, auquel succeda
Clement VI. qui establit le Iubilé de cinquante en cinquante ans : puis saisit le Roy Carobert,
auquel succeda Louys d'Hongrie : & finalement Robert chargé de melancolies, abattu
de maladie, aagé de LXIIIJ. ans, le XVJ. du premier mois de l'an trois cens quarante-trois,
ayant entr'autres laissé Geoffroy de Marsan Comte de Squillaz executeur de son testament.
Voila quant à Robert, selon l'histoire de Naples, d'où nous auons cueilli cecy.

Ce Prince durant son regne tint son païs de Prouence & ses sujects fort paisibles, sousmettant
à son obeïssance tout le Piedmont. Curieux sur toutes choses d'enuoyer de gens D
notables, personnages droituriers, & bien famez à l'administration de sa iustice : ausquels il
donna pouuoir de iuger en souueraineté, & de reformer & punir bien rigoureusement les
abus, fautes & crimes qui se commettoient parmi ses sujects & ses villes. Estoit Prince vertueux,
docte, religieux, liberal, & amateur des personnes doctes & vertueuses, ayant vne
merueilleusement exacte cognoissance des choses futures, par le sçauoir des aspects & iugements
Astronomiques : dont il a merité que plusieurs illustres personnages ayent fort
honnorablement & hautement escrit de luy.

Monastere fondé par Robert à Aix.
Robert aimoit fort Petrarque.

A fondé le Monastere des Religieuses de Saincte Claire d'Aix, laissé de soy vne fort
douce & desirable memoire, aimé vniquement les Poëtes Prouençaux & vulgaires : ainsi
qu'il se lit de Petrarque, tres-excellent & tres-illustre Poete, auec lequel prenant vn E
singulier & frequent plaisir de deuiser & discourir, il souloit dire qu'il aimoit mieux ses
liures que sa propre couronne : voire qu'il tenoit plus chere & precieuse la doctrine par luy
acquise en la lecture des bonnes lettres, que les honneurs & richesses de son Royaume.

Robert escriuit au Senat de Rome en faueur du Poete Petrarque.

Aussi fut-ce luy qui escriuit au Senat de Rome de fort honnorables lettres en faueur de Petrarque,
apres s'estre entretenu durant trois iours auec luy en toutes sortes de sciences &
professions liberales esquelles Robert excelloit, auec vn fort illustre tesmoignage de son
haut sçauoir, lors qu'il alla pour receuoir la couronne de Laurier, dont Paris & Rome se
trouuerent en concurrence, tant le nom & le sçauoir de Petrarque auoient gaigné de credit
& de reputation de ce temps parmi les doctes. F

Robert se delectoit à lire les Poetes vulgaires, sur tout les Prouençaux.

Ce sage & bon Roy a pris souuent grand plaisir & delectation à lire les œuures du profond
& inimitable Dante, & de quelques autres Poëtes vulgaires, tant Italiens que Prouençaux,
dont il auoit les œuures & compositions, particulierement de tous nos plus celebres &
renommez Troubadours, des vies desquels ceste Chronique ne reçoit petit embellissement,
pour tout plein de belles & rares curiositez qui s'y descouurët, auec l'antiquité de beaucoup

d'illustres & nobles familles: de plusieurs contrees, comme tres-bien leurs Eloges font voir.

Or les Poetes fameux & Prouençaux, les œuures desquels Robert auoit parmy sa Bibliotheque, magnifique, & Royale estoient

Iean de Nostredame en son liure des Poete Prouençal.

Les Poetes Prouençaux avec les œuures desquels le Roy Robert auoit parmy sa royale Bibliotheque.

Iauffred Rudel sieur de Blieux en Prouence,
A Bertrand de Allamanon, qui fut Religieux du Monastere de Syluecane prez de Durance,
Frideric premier du nom Empereur,
Peyre de Vernegue Sieur du Vernege,
Elzias de Barjols Gentilhomme de Barjols,
Guilhem d'Agoult Sieur d'Agoult,
Guilhem de sainct Disdier Gentilhomme du pays de Vellay,
Arnaud Daniel de noble & ancienne race de Prouence,
B Guilhem Adhemar Sieur de Grignan,
La Comtesse de Die & d'Embrunois,
Raymond Iourdan des Vicomtes de Sainct Anthoine en Quercy,
Fouquet de Marseille Geneuois de nation, qui fut Abbé du Thoronnet en Prouence,
C Guilhem de Cabestaing Gentilhomme de la tres-noble maison de Seruieres en Prouence.
Raymond de Myreuaulx Sieur de Myreuaulx,
Ancelme Faydit Gentilhomme Prouençal,
Arnaud de Meyrueil Sieur de Meyrueil pres de la ville d'Aix,
Hugues Brunet Gentilhomme de Rhodez,
D Berttrand Carbonel Gentilhomme de Marseille,
Bernard de Ventadour.
Peyre Raymond, dit lou Proux ou le Preux, natif de Tholose,
Hugues de sainct Cire Gentilhomme Geneuois,
Rambaud de Vachieres, fils du Sieur de Vachieres en Prouence,
E Pons de Brueil Sieur de Brueil Gentilhomme de Prouence,
Hugues de Lobyeres Cheualier de Tharascon.
Beral ou Barral de l'illustre maison des Princes des Baulx,
Raoul de Gassin Sieur de Gassin en Prouence.
Rambaud d'Orenge Gentilhomme Sieur de Cortezon.
F Peyre Vidal fils d'vn Pelletier de Tholose,
Guy d'Vsez,
Eblez d'Vsez,
Peyre d'Vsez,
Helye d'Vsez freres & cousins Gentilshommes de la ville d'Vsez,
Iaume ou Iaques Motte gentilhôme d'Arles,
Raymond Berenguier Comte de Prouence,
Sauaric de Mauleon gentilhomme Anglois & François,
Boniface Caluo Gentilhomme de Gennes,
Aymeric de Pyngulan gentilhomme Tholosain,
Gasbert de Puycybot Gentilhomme Limosin,
Pierre de sainct Remy Cheualier de sainct Remy de l'ancienne & noble maison des Hugolens,
Aymeric de Beluezer Cheualier dudit lieu en Prouence,
Perdigon du pays de Giuaudan,
Guillaume Durant Iurisconsulte celebre de Puymoisson en Prouence,
Ricard de Noues Cheualier de Noues au bord de Durance, à deux lieuës d'Auignon,
Perceual Dorie gentilhomme d'illustre famille de Gennes,
Boniface de l'illustre maison de Castellane, Sieur de Castellane Cheualier fort renommé,
Richard surnommé Cœur de Lyon fils de Henry Roy d'Angleterre,
Pierre de Chasteauneuf Cheualier Sieur dudit lieu en Prouence,
Gyraud de Borneil gentilhomme Limosin,
Hugues de Pena Cheualier de Moustiers en Prouence,
Guilhem de Syluecane religieux du Monastere de Syluecane,
Guilhem Figuiere Cheualier d'Auignon,
Luquet Gattus Cheualier de Prouence,
Sordel gentilhomme Mantuan,
Cadenet Sieur de Cadenet gentilhomme de Prouence,
Guilhem de Bargemon Cheualier de Prouence, Sieur de Bargemon,
Peyre d'Auuergne fils d'vn Bourgeois de Clermont,
Rycard Arquier Cheualier de Lambesc,
Albert de Sisteron gentilhomme de Sisteron,
Pierre de Valieres gentilhomme dudit lieu en Prouence,
Fabre d'Vsez gentilhomme d'Vsez,
Bertrand d'Allamanon Sieur d'Allamanon à vne lieuë de Sallon & de Senas,
Raymond Feraud, qui depuis fut Religieux au monastere de sainct Honoré en l'Isle de l'Irins surnommé Porcarius,
Blacaz, Cheualier Sieur d'Aulps en Prouēce,

Pierre Cardenal, Cheualier de Beaucaire,
Lucas de Grimauld Gentilhomme de Gennes,
Peyre du Ruere Gentilhomme de Piedmõt,
Bertrand des illustres Vicomtes de Marseille, Cheualier Sieur d'Euenes,
Rostaog Betenguiet Gentilhomme de Marseille,
Le Comte de Poictou,
Peyre de Valieres Gentilhomme de Poictou,
Peyre Milhon Gentilhomme de Poictou,
Bernard Marchis Gentilhomme de Poictou,
Ozil de Cadars Geotilhomme de Poictou,
Peyre Hugon de Dom pierre, eo Poictou,
Guilhem Bouchard Gentilhõme de Poictou,
Gyraudoo lou Roux Geotilhomme de Poictou,
Aymeric Sarlac, Gentilhomme de Poictou,
Guilhem des Amalrics, Gentilhomme de Prouence,
Pistolette, Gentilhomme de Poictou,
Peyre Rogier, Chanoine de Clermoot,
Geoffroy du Luc, Gentilhomme Prouençal,
Rostang de Cuers, Gentilhomme Prouençal,
Raymood de Brignolle, Geotilhomme Prouençal,
Manuel Balb, Gentilhomme Prouençal,
Bertrand Amy, Gentilhomme Prouençal,
Le Prieur de la Celle, Gentilhomme Proueoçal,
Luquel de Lascaris, Gentilhomme Prouençal,
Marchobruse Genrilhommde Poictou,
Ancelme de Moustiers, Gentilhomme d'Auignon,
Bertrand de Pezars Sieur dudit lieu qui viuoit & flotissoit encot du temps de Robert.

Nobre esmerueillable de Cheualiers & Gentilshommes Poetes Prouençaux.

De maniere que ce Roy auoit les œuures de oooante celebres Poëtes Proueoçaulx, (par les vies desquels nous auons passé) tous Geotilhommes & Cheualiers honnorables, sortis d'illustres & nobles familles, tant de Prouence que d'ailleurs, fors seulemenr trois ou quatre : entre lesquels se treuuent ciuq Prioces & vne Comtesse: chose qui o'est de petite admiration, de moyenne loüange, ny de commune gloire, à nostre nation, à nostre langue, & nos inuentions : que les plus renommés & premiers Poëtes Tuscans se soot tenus honotés d'ensuyure, & d'imiter exactemeot, comme en tant d'endroits nous auons monstré.

Balde Iurisconsulte tres-renommé florissoit du temps de Robert.

Robert donques fut doüé d'vne si souueraine sagesse, qu'il fut reputé vn autre Salomon, ainsi que recite vn grand personnage & renommé Iurisconsulte, du temps duquel il florissoit : disant que Charles soo nepueu, Roy d'Hongrie, fils de Charles Martel, fils de Charles second Roy de Sicile, pretendoit droict sur ses Seigneuries, comme representant la personne de son pere ayeul de ce Charles. Au moyeo dequoy ceste question de droict fut debatue auec ses dependences par les Iurisconsultes de ce temps qui deuoit succeder aux fiefs des Royaumes de Sicile, & Comtés de Proueoce, ou le frere, ou le fils du frere, qui tenoit le Royaume : questioo qui fut toutesfois remise au Pape, loquel se monstrant vn peu trop partial, douna les sceptres de Sicile & de Naples à Robert : qui meu de conscience, se voyant sans enfans procreez de son corps, fors Ieanne & Marie ses petites filles, fit espouser Ieanne à André d'Hongrie, fils de Martel, & Marie à Louys de Duras, fils du second Charles.

Ce qui occasiona Robert de marier Ieanne & Marie l'vne au Prince André d'Hongrie, l'autre à Louys de Duras.

De son temps le Roy mit si bon ordre à sa Iustice de Prouence, qu'on viuoit auec vne merueilleuse tranquillité: les malfaicteurs & vagabonds estoyent griefuemẽt & seueremẽt punis & chastiés : si qu'il se treuue aux registres des amendes des Clauaires & Receueurs de ses deniers, que la moindre faute, iniure & parole menaçante, ou mal à propos proferée sur le feu de la colere par quelqu'vn de ses subjets estoit punie d'amende pecuniaire, ou corporelle, selon l'exigence du cas. Auec sa liceoce & permission, la Royne Sance sa femme fit transmettre dans la Cité d'Aix le Monastere saincte Claire qui souloit estre hors la ville, qu'elle dotta fort richement : faisanr bastir & construire d'abondant des edifices tres-beaux au Bourg communemeot appellé Dam Rabbet : qui est aujourd'huy joignant la ruë des Matherons Sieurs de Salignac & Peynier, dont les armes de la voile au vent ont fait naistre vn prouerbe commun tant vulgaire & vsité par la Prouence.

Monastere transferé par la Royne Sance.
Selon le vent la voile.
Robert au cõmẽcemẽt d'vn entendement lourd & grossier deuenu amoureux des lettres au recit des fables d'Esope.
Boccace de la genealogie des Dieux.

Or me souuient il d'auoir leu dans quelque autheur (ie ne sçay si c'est Boccace, qu'ayant presté on m'a retenu) que Iaques de saioct Seuerin, Comte de Mootclar auoit ouy dire à son pere, que Robet fut d'vn esprit si lourd, & de si gosse & dure retenuë, qu'auec toutes les peines du monde, voire auec vne extraordinaire longueur de temps, il paruint à la simple cognoissance des premieres lettres. Et comme tous ses amys fussent en desespoir de le voir jamais auancer par la pesaoteur de son esprit : ses Maistres & Gouuerneurs s'aduiserent de corriger ceste tant grande defectuosité de nature & stupidité d'entendement, auec la subti-

l'inuention du plaisant & agreable recit des fables d'Esope, dont ils l'entretenoyent le plus souuent. Lequel y ayant pris goust, & treuuãt de douce saueur & d'appetit royal la hauteur du sens si ingenieusement desguisé, & caché au jargon & langage des animaux, dont ce Philosophe auoit si bien cognu les instincts & les naturels, print vn tel zele à l'endroit des lettres, & les embrassa auec vne ardeur si aspre, vn estude si vehement, vn trauail tant opiniastre, voire vne violence tellement incroyable, & assidue, qu'il ne paruint pas seulement à vne moyenne perfection de sçauoir : mais monta & s'esleua à vn tant sublime degré de doctrine, de sagesse, & de profonde Philosophie, que ceux de son temps ont esté meus à cõfesser, jamais n'auoir esté vn Roy pareil, si sage ne si grand apres Salomon que Robert: miracle à la verité prodigieux & rare non pas de nature, ny de l'art d'eloquence : mais des fables, des inuẽtions, & fictions, que la plusspart des personnes ignorantes, qui ne voyent que l'escorce, ont accoustumé de blasmer, descrier & reprendre, huants & criants au loup contre les diuins & sacrés Poëtes, qui les ont tant ingenieusemẽt treuuées, pour l'enseignemẽt de la vie, la reuerence des choses celestes, & la conseruation des plus hautes & plus difficiles sciences, qu'il n'est licite au profane, & à la lie commune du peuple de toucher ny descouurir : parce qu'aux mysteres & fictions Poëtiques il faut sçauoir casser l'os & prendre la mouelle qui s'y treuue dedans, laquelle est d'vn tres-delicieux goust, & vne viande tres-delicate, & propre pour les esprits beaux, delicats & illustrus. Voila quant aux gestes, meurs, vie, & trespas de Robert. Toutesfois ains qu'entrer en ma quatriéme partie cecy me semble remarquable, que ceste mesme année le bastiment du temple de sainct Laurens de Sallon ville de ma natiuité fut commencé, selon que tesmoigne ceste inscription.

Prodige nouueau des fables que les ignorans blasment & reprouuent.
Les Poetes ont inuenté les fables pour l'enseignement de la vie & pour la conseruation des sciences.
Leon Hebrieu, Noel le Comte & autres autheurs.
Inscription qui se voit sur vne table de marbre.

Anno Dñi M. CCCXLIIII. die Martis Scã, XXII. Martis, Ista Eccliã fuit ad honorem & laudem Scĩ Laurentij mrĩs inchoata : & pmus lapis positus & signatus Bñdiõe pontificali per
C *dñm Io. Dei grã Arelen͂ Archiepm : & aucta in longitudinem quantum dirãt chorus & duæ capellæ a parte Australi*, qui vaut autant que l'an de nostre Seigneur mil trois cens quarante quatre le Mardy sainct, vingt deuziesme de Mars, ceste Eglise a esté commencée à l'honneur & loüange de S. Laurens martyr : & la premiere pierre d'icelle mise & marquée d'vne pontificale benediction par Monseigneur Iean par la grace de Dieu Archeuesque d'Arles : & encor augmentée jusques à tant de longueur que pouuoit desiret le chœur, & deux chapelles du costé de Midy.

Inscription qui se void grauée en lettres gottiques dans vne longue table de marbre, vn
D peu au dessus du frontispice du portail de la chapelle d'Arles ou des Montauds, Gentilshõmes d'vne fort honnorable famille, dõt les armes a l'escu d'or, à vne bande de sable chargée d'vne estoile d'or accompagnée de trois autres estoiles de gueules, se voyent au Thole ou clef souspenduë du croisement de la voulte, & aux autres endroits de ceste chapelle, à laquelle vne tres-piteuse & tragique histoire qui donnera fin à ceste troisiesme partie, donna commencement il y a enuiron cinquante ans en ceste façon.

Chapelle d'Arles ou de Montaud & leur blason.

Iean d'Arles auoit tres-bien employé sa jeunesse aux estudes des bõnes lettres, & des deux droicts, lors qu'il fut à Aix accompagné d'An-
E toine d'Arles son frere, & de plusieurs personnes de qualité, ses parens pour se doctorer & faire preuue de son sçauoir. Ce qu'ayant fait fort heureusement, & au grand contentement de tout le college, & du Senat, ainsi que chacun estoit prest de se mettre à table, sous les accords des saquebourtes & des violons à vn sumptueux & magnifique banquet, que son aisné qui estoit riche & puissant auoit fait apprester, le Capitaine Bourdon (qui depuis fut Viguier d'Aix) accompagné de quelques autres de la mesme Cité, fit mettre la main a l'espee a Antoine d'Arles, pour quelque offence qu'il pretendoit auoir receuë de luy (les autres disent par enuie) lequel se defendit fort courageusement comme celuy qui estant vaillant & adroit aux armes, auoit commaudé vne enseigne aux vieilles bandes de Piedmõt.
F Auquel bruit son frere estãt descendu pour voir que c'estoit, & faisãt le hola auec paroles fort hõnestes, & pitoyables fut inhumainemẽt meurtry d'vn conp de pointe en l'estomac, dont il mourut trois heures apres, apres auoir obtenu vn si honnorable & funeste laurier, laissant toute l'assemblee en trouble & la feste en dueil & lamentations : tellement que Bourdon & ses complices, autheurs d'vn spectacle tant sanglant furent condamnés en des grosses amendes, & particulierement à la construction de ceste chappelle, qui iusques à ce iourd'huy s'est nommé d'Arles ou leur vieille & ancienne tombe fut transferée. La table qui contient ceste inscription est de marbre blanc de quatre pans de long, & de deux de large

Histoire de la mort de Iean d'Arles Gentilhomme de Sallon.
Iean d'Arles tué par le Capitaine Bourdon & autres.
Iean d'Arles tué apres estre passé docteur.
Table de l'inscription.

posee en son trauers auec vn S. Laurens à demy relief sur le bas, mis & [illegible], & à costé droit de la table, joignant la teste du sainct Martyr, se void vn Euesque assis, donnant la benediction dans vne petite Niche : à l'autre costé contre les pieds du sainct se voyant vne Mytre auec ses pendans enfermants ces deux lettres romaines & capitales I, & O, qui signifient le nom de cest Archeuesque. Si se void à la Chapelle contiguë vn escusson posé haut contre le mur du Temple ou sont peintes les armes des Ayminis Gentilshommes de Tarascon d'or eschiqueté de sable a besans ou dames d'or, qu'vn Chanoine de ceste famille fit faire. C'est à la verité vne des plus spacieuses & belles nefs de Temple de la Prouince, embellie de l'vn des plus beaux & façonnés Clochers qui se puissent voir : voire tel qu'il monstra bien la fermeté de son structure au siege du Duc d'Espernon contre la ville de Sallon en l'an mil cinq cens nonante cinq, lors qu'il endura trois cens coups de canon sans pouuoir estre renuersé : ce que toutesfois il auroit fait au premier vent tempestueux qui se seroit leué, comme ceste ville y est merueilleusement subjecte, si l'on n'eut remedié a reparer les ruynes, & les fraceas, que tant de coups de foudres & de tonnerres auoient fait. Mais il est temps de prendre port ailleurs, & voir le regne de l'infortunee Princesse Royne Ieanne, & le succez de ses quatres malheureux & infortunez maris, qui donneront assés de subject & de matiere, de troubles, de miseres & de funerailles horribles & malheureuses à nostre plume, si le papier, ou plustost l'haleine ne nous defaut.

Blason des Ayminis Gentilshommes de Tarascon.



A

B

C

FIN DE LA TROISIEME
PARTIE.

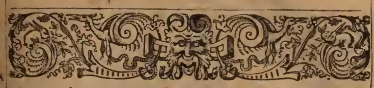
D



E

F

QVATRIE

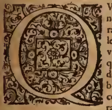


A

QVATRIEME PARTIE DE L'HISTOIRE, ET CHRONIQVE DE PROVENCE,

B

ET DV REGNE DE IEANNE PREMIERE DV NOM ez Royaumes de Naples, Sicile, & Comtez de Prouence.



VOyque quelques personnages taschent à prouuer le gouuernement Aristocratique, ou des plus nobles estre le plus solide, durable, & moins tyran : les autres le Democratique ou populaire, le plus raisonnable, iuste & naturel, par tout plein de beaux & vifs arguments, qui de part & d'autre sont emmenés. Si est ce qu'entre les trois plus illustres & principales sortes d'Estats, qui diuersement tournét & font mouuoir les pieces, & roüages de ce bas vniuers, tous les plus celebres, sages & consumés iuges accordent facilement, que le gouuernement royal sous la souueraine tutelle, & l'authorité d'vn seul, est le plus legitime, plus sublime, plus excellent, & plus parfait par infinies belles, plus hautes & saines raisons, qui ne peuuét estre affoiblies ny renuersées que par l'opiniastrise & la violence de quelque passiõ vehemente & particuliere. Mais cõme sur toutes ces trois formes d'Empires, le royal tient le haut bout, & sur le royal l'hereditaire successif & legitime : tout de mesmes sur l'hereditaire & naturel l'emporte de bien loin & vole assez plus haut, celuy où les femmes sont excluses de la succession & de l'esperance du sceptre : si qu'il n'y ait que les masles capables de la Couronne : comme en la tres-Chrestienne & tant illustre Monarchie de Frãce, où les proches Princes du sang, de quelle lointaine racine qu'ils descendent tant seulement peuuent monter. Ce qui me semble auoir esté souuerainement bien, & tres-sagement preueu par nos ancestres, singulierement par Pharamond premier Empereur des François en la loy fondamentale & Salique de ce Royaume (qu'aucuns estiment venuë des Saliens) comme celuy qui sçauoit à fonds combien les femmes sont ineptes & incapables à commander, combien leur cerueau inconstant & leger, leurs forces debiles, leur cœur ployable & peu resolu, & tous leurs mouuements prompts, incertains, embrasés, hastifs, inconsiderés & violents. Que s'il m'estoit permis d'en alleguer quelques notables & non trop vulgaires exemples, ie le feroy certes beaucoup plus volontiers pour satisfaire aux esprits delicats & releuez, qui à l'aduanture se plaindront de ce defaut en ceste part, que pour humeur que i'aye de m'attacher si seuerement à ceste aride ensileure, & continuation de discours maigres & plats, que les censeurs de cest aage recerchent trop soigneusement au narré d'vne belle histoire, qui neantmoins ne peut estre beaucoup plaisante parmy vne telle & tant sterile infertilité. Cela feroy-ie encor d'autant plus allaigrement, comme par vn gracieux desuoyement aux vergers des Muses, que les ronces & les aspretés d'vn si long & fascheux trauail de chemin me sont ennuyeuses & poignãtes, ou il semble que ie ne fay qu'vser mes ans & ma vigueur, vaincu de l'impatience de tant d'importunes, seches, & humbles narrations : si ceste Princesse, au regne de laquelle nous allons entrer, ne nous donnoit assés ample champ, & tesmoignage suffisant à ce subjet : laquelle quoy que doüée de rares & singulieres graces, d'vn haut & sublime entendemét & de vertus plus que Royales (qu'elles

C D E F

Quelles des trois sortes de gouuernement est la plus excellente & parfaicte.

Les femmes ne succedent à la Couronne de France.

Les femmes mal propres à regir vne puissante Monarchie.

femmes excellentes & illustres que les histoires remarquent) nous fera voir si son sexe est bien ou mal capable de regir vne Monarchie, & de commander à des peuples, par le discours de sa vie, de ses deportemens & de sa fin.

L'an MCCCXLIIIJ. le XXIJ de Feurier. Ieanne & André regnés ensemblement.

Apres la mort du bon, excellent, & sage Robert, Ieanne fille de Charles Duc de Calabre, suiuant la volonté de son ayeul, commença à regner au vingt-deuzieme de Feurier de l'an trois cens quarante-quatre : ceste Princesse estoit tellement ambitieuse & courageuse, A qu'elle ne permit iamais, en aucunes de ses lettres, expeditions & despesches, ny de sa Cour, ny en sa Iustice, qu'André son mary fut nômé, mêtiôné, ou côpris en titre de Roy, ny en autre maniere quelcôque, tât estoit extreme la hayne, & violét le desdain, qu'elle auoit côceu contre ce Prince. Elle ne pouuoit auoir pour lors qu'enuiron quatorze ans : l'aage en ce sexe, & mesmes à vne fille Royale, nourrie en delices & grandeurs assez subject à telles passions, inconstances, mespris & changemêts, ainsi qu'elle môstra par effet: puis que luy ayant baillé quelques jours apres l'administration des affaires, elle la luy osta bien & beau, & l'en despoüilla entierement, comme nous verrons suiuant son regne.

Sexe des femmes inconstãs & dedaigneux.

Persecution generale contre les Iuifs de Prouence.

Or fut faicte de ce temps vne aspre & generale persecution contre les Hebrieux de Prouence pour vne telle occasion. Vn certain Iuif de Reylhane nommé Samson, homme riche B & puissant tant en biens, debtes, qu'en deniers entre tous ceux de sa loy, nourrissant & alimentant d'ordinaire, à ce que le commun bruit portoit, la plus grande partie des pauures du lieu & de plusieurs villages & chasteaux circonuoisins, fut auec quelques autres Iuifs riches & pecunieux accusé de rauir & desrober les enfans Chrestiens, lesquels apres auoir pris par vne execrable & barbare cruauté, ils saignoient comme des brebis, esgorgeoient, mettoient à mort, & finalement par vne enragée & desnaturée felonie crucifioient. l'accusation d'vn tant horrible & scandaleux acte, les rendit tellement odieux & abominables, qu'apres la Iustice en tel crime desirée, les biens, heritages, droicts, noms & papiers de Samson, & de ses complices furent acquis & confisquez à la Royne Ieanne : dont suiuant son C conrage magnifique & liberal, & pour le merite & haute qualité du personnage, elle fit depuis vn pur, & bien ample don au Seigneur de Saulr. Ce fut l'entrée que fit ceste Royne remarquable, tant pour la liberté dont elle vsa, que pour l'enormité du malefice & d'vn crime tant detestable. Car iaçoit que les pancharres, dont cecy est puisé, chantent l'accusation qui fut lors faicte contre les Hebrieux, auoir esté plus par quelque enuie inueterée, & naturelle conceuë contre ceste nation, calomnieusement sur eux iettée, que par solide fondement & preuue de raison : si trouuons nous par les histoires que ceste gent a commis assez de tels abominables & inhumains sacrifices, ainsi qu'en l'année mil quatre cens septante-quatre à la ville de Trente, où les Iuifs mirent en croix vn petit enfant nommé Symon, aagé seulement de vingt-deux mois, en derision & mortelle hayne de la tres-saincte, D tres-salutaire, & tres-precieuse passion du vray Messie, lesquels apprehendez en vn tant monstrueux, & scythique forfair, furent executez par Iustice de diuers & horribles supplices : l'enfant pour son innocence & par vne si digne mort meritant d'estre escrit, & enrollé au rouge cathalogue des Martyrs, par le Pontife Sixte IV. du nom natif de Sauone, qui auoit esté fait Cardinal de General des Cordeliers & Pape de Cardinal. Cinq ans apres estâs punis à Venize certaine autre telle canaille par mesme horreur de crime semblable: ce qui fera assez penser que l'accusation faicte côtre Samson & ses compagnons pouuoit bien E estre iuste & veritable, pour l'inclination que semble ceste gent auoir à ces horribles occisions, & detestables sacrifices.

Samson & autres Iuifs de Reylhane accusés de meurtrir & crucifier les enfans des Chrestiens.

Acte cruel des Iuifs à la ville de Trente.

Seigneuries & nobles des Baulx, de Sabran, de sainct Seuerin & de Cadenet.

Enuiron ce mesme temps se trouua Ieanne dedans le chasteauneuf de Naples, d'où auec le bon aduis & consentement de la Royne Sance son ayeule, & sa gouuernante, & des autres Princes & Recteurs du Royaume & de sa Comté, elle enuoya patentes aux illustres & magnifiques Hugues des Baulx Comte d'Auelin, Guilhem de Sabran Comte d'Arian, Roger de S. Seuerin Comte de Millette, & Pierre de Cadenet Cheualier, Regent de la Vicairie & Lieutenance de Naples, pour receuoir les deuoirs & hommages des Marseillois, F & des Prelats, Barons & Gentilshommes de Prouence. Entre ceux-là prestra le sien en presence du magnifique Bertrand des Baulx, Comte de Montescaueux, & de Berre heritier & frere de Guillaume des Baulx Seigneur de Berre : Raymond des Bermonds, de tout ce qu'il auoit & possedoit aux chasteaux d'Agoult & des Baumettes : hommage qui fut par Raymond presté à genoux & iointes mains, à la ville d'Aix, en vne certaine chambre spacieuse & basse de nostre Dame de Nazaret, où le Prince des Baulx tenoit coustumierement son lict de Iustice, en presence de Hugon Sardine Iurisconsulte d'Aix, Pierre Aymez,

Hommages des Marseillois.

Hommage de Raymond des Bermonds sieur d'Agoult & des Baumettes.

Gauffrid

Gauffrid de Cauaillon, & autres personnages appellez a cest acte, les armes de ces Bermonds sont d'or à vn cœur de gueules.

Escu des Bermonds anciens Gentilshommes de Prouence.

Le Roy Philippe de Valois escriuit adonc au Pape, le suppliant d'octroyer à cense condecente & raisonnable à l'illustre Philippe Prince d'Achaye & de Tharante son nepueu & à ses heritiers & successeurs,
A la Comté de Romandiolle, ou la marque d'Anconne, ou la Campanie, auec le maritime & patrimoine, ou bien la Duché de Spolette.

Lettres du Roy de France à Clement.

Et comme ainsi fut, que le Duc de Duraz nepueu du Cardinal de Perigord, par le mariage contracté auec la Princesse Marie sœur de la Royne fut paruenu au faiste de beaucoup d'honneur & d'vne excellente felicité. A ceste cause eut pour agreable sa Saincteté d'escrire à la Royne de bon cœur & de bon encre : & semblablement au Roy André son mary de bailler & octroyer au Prince de Tharante & à ses freres les terres & Seigneuries de feu Charles de claire memoire Duc de Calabre fils de Robert, iusques à la somme de dix mil onces d'or de reuenu, ou bien les terres & Seigneuries, que pour lors tenoit la vefue & douairiere Sance, apres toutesfois son trespas : attendu mesmes que les rentes & les moyẽs tant de Philippe que de ses freres estoient de si petite faculté, qu'ils sembloiẽt bien incapables & peu bastans d'entretenir leur estat : & le rang de fils de Roy : pour n'auoir rien emporté de l'heritage de leur pere Charles second du nom Roy de Sicile pere de Robert, ny ez Cõtes de Prouẽce, ny de Forcalquier, ny ailleurs. D'auantage que sa Saincteté mandast & recommandast tant au Roy André, qu'à la Royne Ieanne des Nonces & Ambassadeurs, ausquels ils peussent adiouster pleine & entiere foy en cela. Et cependant que rien ne fut innoué contre Philippe au Royaume de Sicile : que là où quel-
C que chose se trouueroit de semblable, ou qu'il y eut du remuement, sa Saincteté la fit remettre en son vray & premier estat, & sa deuë tranquillité.

Lettres de Clement à André & Ieanne.

Clement d'vne main reçoit les lettres du Roy de France, de l'autre escrit incontinent & sans plus attendre tant à André comme à Ieanne, qui depitee & desdaignee de ce que les despesches s'adressoient à son mary n'en fit pas autrement de semblant, ains laissa en paix le Prince de Tharante (parce qu'elle estoit tousiours occuppee au gouuernement de son Royaume) cõme bon luy sembloit, sans en ce prendre l'aduis ny le sage conseil de son ayeule Sance, sage & deuote Princesse, ny moins de ses Gouuerneurs, ainsi qu'il estoit porté par le testament de Robert. Depuis le decez duquel elle auoit ia remué, & despourueu les anciens seruiteurs de sa maison des Seigneuries, Estats & dignitez qu'ils possedoient : & si auoit dõ-
D né à Robert de Cabannes la Comté d'Ebule, à Charles de Gambateza mary de Sance sa Damoiselle d'honneur la Cõté de Mursan, & à Gayasse de Dinisiaco la Comté de Terlice.

Ieanne change les officiers du Roy.

Seigneuries donnees par Ieanne à diuers Gentilshommes.

De ce si beau mesnage, & tant bien ordonné gouuernement sa Saincteté fut aduertie, laquelle pour aller au deuant de tels excez fit publier aux prosnes des Eglises des principales villes & Citez tant du Royaume de Naples, que de Prouence des Bulles de pure reuocation sur tout ce qui par ceste ieune Royne auoit esté fait & ordonné sans le sçeu & sage consentement de la vefue Sance, & des administrateurs & Regents du Royaume. Cependant la hayne que portoit par ie ne sçay quelle inclination naturelle Ieanne cõtre André tousiours plus rude & barbare croissoit de iour en iour, & sembloit s'aigrir & enfieler de plus en plus : de maniere qu'elle faisoit tousiours les expeditions des affaires du royaume à son seul nom
E sans y comprendre son mary non plus que s'il n'eut pas esté au monde : comme aussi toutes telles choses importãtes & de cõsequence s'exploitroient en Prouence d'vn mesme train & de mesme air. Mais Elizabeth Royne d'Hongrie mere d'André qui ne trouua point cela de bon goust, iugeant la mauuaise volonté de Ieanne par ses propres deportements, cõmença de viuement solliciter par frequence de lettres le Pape de bailler l'administratiõ & gouuernement de la courõne à son fils, qu'elle voyoit trop indignement mespriser par celle qui luy deuoit tout hõneur & reciproque amitié : Ieanne d'autre costé, haute de cœur & d'entendement, auec ce qu'elle ne mouroit pas de l'amour de son mary, insista fort & ferme au con-
F traire. Pour mieux asseurer ses intentions & ces choses, elle despescha le Cõte d'Aryan Seneschal de Prouence, Iean du Reuest, Nicolas de Aquila, & Guilhen de Iohaz ses Ambassadeurs, Conseillers, & familiers, deuers Clement, pour remonstrer à sa Saincteté, que si bien par cy deuant elle auoit donné l'administration du Royaume au Prince André son mary, qu'à bonne & iuste raison pourtant elle reuoquoit ce qu'elle auoit fait, & si vouloit estre sans aucune valeur & force : suppliant au demeurant sa Saincteté de ne vouloir luy commettre & donner telle administration ny pouuoir.

Le Pape ne trouue bon le mesnage de Ieanne.

Elizabeth Royne d'Hongrie solicite le Pape de donner l'administration du Royaume à son fils André.

Ambassadeurs de Ieanne à Clement.

Apres que ces lettres eurent esté leues en plein consistoire, en presence du Pape & des Cardinaux, les Ambassadeurs, suyuants leurs charges & memoires, remonstrerent là mesmes les occasions, & les raisons qui auoient porté la Royne à cela: mettans en auant les mauuaises conditions, les insupportables humeurs, les fascheuses insolences, & les vices intemperés d'André, pour rendre ce Prince d'autant plus inhabile & odieux à toute ceste illustre assemblee, & au Pape: qui pour remedier à ceste controuerse & A
desvnion s'estoit resolu d'enuoyer vn Legat à Naples pour l'administration, & gouuernement du Royaume, suyuant la volonté de Robert prescrite en son testament. Mais Ieanne en ayant le vent au nez, voyant bien que c'estoit contre tout droit, & que son honneur sembloit y souffrir vn grand coup: tant s'en faut que l'ordre des conuentions passees entre l'Eglise Romaine, & Charles premier du nom Roy de Sicile son bisayeul fut obserué, print sur ce faict l'aduis & deliberation des plus sages & fideles de son conseil, sçauoir de Robert de Ponciaco son Gouuerneur en la lieutenance de Naples, d'Adenulphe de Cumano Iurisconsulte excellent, de Robert de Cabanes, Cheualier de son hostel, vice-Seneschal de Naples, de frere Robert de B
Milot, de Nicolas de Calizia, son Maistre Rational, & de Barthelemy de Bisento son Conseiller & Medecin.

Gens du conseil de Ieanne.

Tous ces personnages, ses domestiques & plus familiers amis, dõt elle suyuoit plus volontiers l'opinion & le conseil, furent d'aduis qu'elle enuoyeroit lettres patentes, & commission à ses Ambassadeurs, Hugues des Baulx Comte d'Auelin Seneschal de Prouence, & Pierre de Cadenet son Maistre Rational, l'vn & l'autre pour lors en Prouence, d'aller en diligence deuers sa Saincteté pour luy remonstrer ces choses, & comme la Majesté de Ieanne n'entendoit en maniere quelconque, que sa Saincteté luy C
enuoyast aucun Baillif, Gouuerneur ny maistre d'eschole: puis qu'elle auoit ja atteint l'an quatorziesme de son aage. Au moyen dequoy elle luy faisoit supplication treshumble pour le bien & repos de sa Couronne, de ses subjects, & de ses Estats, de ne luy porter vn tel & si euident preiudice, duquel ne se voulant distraire & retirer, elle protestoit en deuë forme & à certes.

Le v. de Septembre.

Ce fut au cinq de Septembre, que les Ambassadeurs allerent deuers Clement, & qu'ils desployerent leurs patentes, & leur commission, faisants clairement entendre ce qui estoit de la derniere volonté de leur maistresse à sa Saincteté. Le Pape apres auoir patiemment entendu, & pesé considerement leurs remonstrances, fit gracieusement response, comme auec le bon aduis des Cardinaux tant pour la paix, conseruation & bon estat du Royaume, que pour l'honneur, & contentement de la Roy- D
ne, il auoit commis vn Legat, qui luy seroit agreable, & tel qu'elle ne voudroit ny pourroit le refuser. Peu de iours se passerent que voyci venir à Naples Monsieur le Legat de Clement, lequel y fut si mal receu, & tant pirement obey, que personne n'en fit iamais ny cas ny compte, de maniere que n'y seiournant que bien peu, il fut bien tost contraint de reprendre la route de Prouence, & sortir de Naples, sans rien exploitter ny parfaire: quelle chose au contraire que le Pape s'en fut promis. Plustost n'est arriué le Legat dans Auignon que Clement voyant ses procedures, void le mespris qu'on a fait de luy, tellement que meu d'indignation il mande incontinent lettres pour informer contre les rebelles, & faire à tous leurs procez. Mais ceux qui E
conduisoyent le train de ses affaires, moyennerent & traitterent si bien, que toutes ces brouees furent esparses & dissipees, & tout ce nouueau bruit assouppy & enterré.

Le Legat du Pape mal receu à Naples.

Lettres de Clement à Ieanne.

Or n'auoit pas oublié Ieanne d'escrite secretement au Cardinal de Perigord, son prochain parent, à fin qu'il moyennast enuers Clement, pour les causes vrgentes qui luy furent dictes par l'vn de ses feaux Gentils-hommes, auec lettres de creance (personnage auquel elle prioit de croire, tout autant qu'à sa propre bouche, de luy enuoyer l'Euesque de Cauaillon. Elle ne fut pas plustost aduertie par ses Ambassadeurs F
de la response & deliberation du Pape, que peu de iours apres arriua vn courrier en diligence auec missiues de la venue de Messire Philippe de Cabassolle Euesque de Cauaillon, qui bien tost deuoit aborder à Gennes, dont elle remercia grandement le Pape par belles & honnestes lettres, luy faisant entendre qu'elle se sentoit d'autant plus estroitement obligee à sa Saincteté, que tel personnage luy auoit esté octroyé & pour son honneur, & pour l'estat de son Royaume, l'asseurant que par sa pruden-

Lettres particulieres de Ieanne au Cardinal de Perigord.

Philippe de Cabassolle Euesque de Cauaillon.

ce &

ce & industrie les affaires se tourneroient si iustement, que rien ne seroit detraqué, & que chacun auroit à s'en contenter, dequoy receuoit bien tost nouuelles sa Sainteté, qu'elle supplioit neantmoins de ne vouloir trouuer estrange, si quelques vns de ses subiects n'auoient voulu obeyr au premier Legat, attendu qu'elle entendoit d'en faire bonne Iustice, & punition bien exemplaire.

A Ieanne enuoya cependant à l'Euesque de Cauaillon qui estoit à Senes Louys de Duras Comte de Montescauieux, & le Comte d'Auelin, ses Ambassadeurs tant pous luy faire compagnie que pour luy faire entendre la grande ioye qu'elle receuoir de sa venue : tellement qu'à son arriuee elle fit parer les ruës, & si s'en alla auec le Prince André son mari au deuant du nouueau Legat, receu fort honnorablement, & conduit droict an Chasteauneuf destiné pous son logement. Là gouuerna l'Euesque Cabassolle durant quelque temps la Iustice, maniant les affaires du Royaume auec tant de moderation & de poids, voire les conduisant si sagement & dextrement qu'il emporta l'aduantage d'estre nommé du peuple d'vne commune, & claire voix le pere de la patrie. Toutes choses qui *L'an MCCCXLV. Ieanne escrit à l'Euesque de Cauaillon.*
B aduindrent l'an trois cens quarante cinq, que les Auignonois obtindrent pleine confirmation de leurs priuileges de ceste Royne. *Priuileges d'Auignon confermez par la Royne.*

Nous auons dit que la volonté & l'intention du Roy Robert auoit esté telle, que André seroit Roy de Naples : & toutesfois Ieanne ne le permettoit aucunement tant elle estoit aheurtee à l'opinion de l'estimer peu, & l'aymer encore moins. De ce mespris & gauche affection fut instruite Elizabet Royne de Hongrie mere d'André, qui s'en vint à Naples pour le visiter, & pour voir sa belle fille, où elle fut contrainte de traicter auec Clement pous le couronnement de son fils, appreuué par sa Sainteté à quarante mille marcs d'argent,
C qu'il fallois alors desbourser. Or combien que ny André, ny Elizabet sa mere ne prinssent guieres en gré ceste demande du Pape, comme se voyans contraints & forcez d'achepter à prix si gros & tant excessif ce qui sembloit appartenir à ce Prince de Iustice & de succession si est-ce qu'apres y auoir quelque peu pensé, voyans que c'estoit vn destroit qu'ils ne pouuoient euiter, & que telles Royales solemnités, pompes & magnificences ne se font sans gros coust, despences, & appareils extraordinaires, ils se resolurent à passer ce pas. Au moyen de quoy, Elizabet despeschant lettres à Clement pour couronner & oindre André au Royaume de Sicile: sa Sainteté y enuoya à la parfin quatre Cardinaux, qui declarerent par ceste onction & couronnement, suyuant la teneur de leur commission, comme sa Sainteté l'octroyoit au Prince André par tel si, qu'il ne pourroit acquerir aucun droit au Royaume, ne y succeder ains vouloit & declaroit, que si Ieanne decedoit *André oinct & couronné Roy de Sicile à condition.*
D sans enfans, & qu'André luy fut suruiuant, le Royaume paruint à la Princesse Marie sa sœur, ou à ses enfans, suyuant l'infeodation du Royaume faicte à Charles premier Roy des deux Siciles, & vray Comte de Prouence: Que André ne se nommeroit point Roy de Naples, ny par patentes, ny autrement: que auant son couronnement il confesseroit & recognoistroit par public instrument estre de la grace de sa Sainteté qu'il obtenoit telle royale dignité, sans que toutesfois il peut rien pretendre ausdits Royaumes, terres & seigneuries, dons le droict demeureroit à Marie, & à ses enfans, au mesme estat qu'il estoit. Que André s'obligeroit à l'obseruation de ces choses : que les Princes, Ducs & Barons du Royaume de Sicile auant le couronnement, & onction iureroient, qu'auenant le cas que Ieanne decedast sans enfans suruiuants au Roy André & que tels Royaumes, *André ne se nommera Roy de Naples.*
E terres & seigneuries paruinssent à Marie, ou à ses enfans ils n'obeyroient point à André, ny ne le recognoistroient pour Roy. N'entendans finalement par ces choses contreuenir à la Royne Ieanne, ny à son droict, suyuant l'infeodation de Charles premier. Ces promesses, declarations & conuentions faictes, il fut procedé à l'onction & couronnement du nouueau Roy, & de Ieanne, par les quatre Cardinaux, auec splendeur & magnificence toute royale. Mais il aduint que ce pauure André ne iouyt guieres de son sceptre, ny de ceste nouuelle & tant desiree dignité, estant ainsi qu'il mourut d'vne mort desastreuse, infame & funeste bien tost apres. *MCCCXL*

F De ce temps escriuit à son Seneschal de Prouéce la Royne lettres, portants en leur contenu aduertissement d'vn priuilege & pouuoit par elle donné à Bertrand Poscellet de tirer perpetuellemét, & à tousiours le sel, au lieu nómé Reysegia, vulgairemét la Porcellette pour la septiesme partie de la Cout: luy dónant auoir priuilege & à tous les Porcellets d'Arles, de pouuoir tenir & vser de leurs propres & particulieres mesures auec lettres d'expres cómãdemét mandees à Hugues des Baulx Seneschal de Prouéce de les laisser paisiblemét iouyr *Priuilege perpetuel à Bertrand Porcellet de tirer le sel & trois mesures.*

Mort piteuse & infame d'André d'Hongrie premier mari de Ieanne.

& sans aucun destourbier de ce don, l'an trois quarante-six. Quelque temps apres arriua que ceste ieune Royne se trouua ennuyée, & merueilleusement lasse des imperfections d'André: parce que ce Prince de complexion peu vigoureuse & gaillarde ne satisfaisoit assez abondamment à son appetit & vouloir desordonné: ioinct à cela qu'ayants esté promis en mariage ils estoint au troisiéme degré de parenté de tous costez: ioinctures d'Hymenees qui ne sont iamais sans malheurs, & occurrences funestes: surquoy le Pape A
Iean XXII. les auoit neantmoins dispensez & absous, comme, si ie ne faux, nous auons dit en l'an trois cens trente deux. Et iaçoit que pour la commodité & conseruation du Royaume, ne se trouuant nuls masles pour succeder, ce mariage eut esté derechef & par deux fois conclu & arresté (ce qui causa vne hayne secrette & mortelle, couuee au cœur de ceste ieune & superbe Royne desdaignée) si est-ce qu'elle ne peut iamais employer ny ployer son entendement à l'aymer & honnorer, comme son mari & son legitime seigneur. Ainsi ahurtee par vne meschante opinion à ceste cruelle & barbare inimitié, (car les mouuements de vengeance sont horribles & inappaisables à ce sexe) elle delibera & resolut d'en estre tost vefue, & s'en despescher, par le moyen de ses plus affidez & prin- B
cipaux amis & conseillers, ou plustost perfides, traistres, & desloyaux decepteurs: entre lesquels pourtant estoit Marie sa sœur, qui ioüoyt ce lasche personnage, sous l'esperance de sa ruyne & de sa couronne: les conmutateurs & fauteurs de cest horrible cas & abominable trahison furent Gayasse de Dinisiaco Comte de Terlice, Robert de Cabannes Comte d'Ebule grand Seneschal de Sicile, Charles de Gambateza Comte de Mursan, Iean Carracciola le ieune Cheualier & Lygore son frere Gentils-hommes de Naples, Bertrand Artús, Buce de Pace, le fils de Mabrice Roppien. Iean de la Gonessa du Diocese d'Agatens & Francisquin de Luca Damoiseaux, Raymond de Ca- C
thania Cheualier de l'hostel de Ieanne, Nicolas de Mylezino, Huissier de sa Chambre, Sance de Cabannes femme de Charles de Gambateza, Philippe de Cathania vesue à feu Raymond de Cabannes, & Maurice Mabriet fille de Buce de Pace Damoiselles de Chambre.

Marie sœur de Ieanne & de la conspiration. Conspirateurs de la mort du Roy André.

Tous ceux-cy conspirerent & marchanderent auec Charles Artus & Bertrand son fils, Conrad de Catauzario, & Conrad de Vnfredo de Montefusculo, de faire mourir ce panure & infortuné Roy André. Si executerent si bien & accortement, mais plustost si meschamment & inhumainement leur barbare & sanglante commission par vne plus que desnaturee cruauté, que faignans que la Royne le mandoit querir vn fort bien tard, pour D
luy communiquer vn grand & important secret, regardant les affaires du Royaume: ainsi que ce triste Roy vouloit mettre le pied en l'vne des chambres, pour entrer en celle de la Royne tout seul & sans compagnie, Charles Artus & Bertrand son fils, & les deux Conrads, comme mastins & dogues enragez luy mirent d'vne soudaine impetuosité vn laqs courant de fil de soye au col, que la Royne auec ses Damoiselles auoyent tissu la nuict precedente pour ce tant horrible exploict, dont il fut tellement surpris, & pressé, que tant plus il tascha de s'en despestrer, pour se defendre & garantir de la mort, tant plus il se trouua le col estraint & serré: de maniere qu'à l'instant il fut esteint, estranglé, & par ces cruels & horribles ministres (ô cas execrable & prodigieux!) pendu en l'vne des fene- E
stres de sa chambre. Ce spectacle fut executé par la sollicitation & conseil de ceste desloyalle Royne, l'an trois cens quarante six: & par le gage & la faueur que ceste miserable & mal conseillee Princesse luy m[illegible]da, non pour courir à quelques iousstes & tournois, mais pour combattre, & pour tomber parmy tant d'infames & desnaturés ennemis, sous vne tant inopinee, cruelle, & ignominieuse bataille.

André estranglé & pendu.

Ce fut la malheureuse fin que Ieanne fit prendre à son premier espoux, & les malheurs que suyuirent ce maudit Hymenee en la personne d'André, par le consentement de ses plus proches parents, qui aspirants à la succession de la Couronne & des Estats de Ieanne, la conseillerent tant barbarement & à gauche. Or combien que plusieurs ayent escrit fort F
diuersement de ceste mort: si est ce que ie m'attends à ce que i'en ay veu par les escripts & panchartes authentiques & veritables, qui sont si soigneusement conseruées en la maison Royalle de la ville d'Aix, où l'on lit pareillement, que la prophetie que fit ceste Royne, vn tres-sçauant personnage & Astrologue de ce temps en Prouence fut trouuee veritable, mise en lumiere, & de haut sens, quoy qu'elle ne contint que ces quatre mots *Ioanna maritabitur cum ALIO.*

Prophetie des quatre maris de Ieanne.

Entendant par ce mot *alio*, marqué de caracteres de forme Romaine, les lettres duquel

separees

separees emportoient tout le mystere de la prophetie, qu'elle auroit quatre maris, dont les noms se commenceroient par chacune de ces lettres, ainsi que finalement il arriua, & que nous pourrons declarer sur l'an trois cens septante-quatre. Mais ceste pauure Princesse ne fut sans punition, ce coup de terre sans coup du Ciel, ny l'acte barbare des hommes sans la vengeance horrible de Dieu. Car elle tomba en fin entre les mains
A de Charles de Duraz dict de la Paix, son capital ennemy : lequel ayant pris la ville de Naples, & ceste infortunee & malheureuse Royne suiuant le commandement & la volonté resolué du Roy d'Hongrie, la fit estrangler & pendre au mesme lieu, & à la mesme fenestre qu'elle auoit fait inhumainement & cruellement estrangler & pendre le pauure André, estant aagée d'enuiron soixante-quatre ans : car comme chante tres-bien vn Poëte.

Les Dieux ont les pieds de laine,
Mais ils ont les mains de fer.

B Et quand la vengeance & l'ire diuine marchent d'vn pied lent & tardif, c'est signe qu'elle s'apprestre de fondre auec merueilleux esclat & tempeste : & que la grauité & pesanteur du supplice contrepese & balance la retardation & l'attente du chastiment : si bien que c'est vne chose bien horrible, espouuantable & dangereuse que de tomber aux mains courroucees de Dieu comme fit ceste pauure Ieanne.

Mort le Roy André, non dans vn lict d'honneur, en vn combat ou au front de quelque bataille, moins dans son lict auec consolations & regrets, mais sous les entorces d'vn laqs infame, barbare & cruel : non par ses ennemis, mais par ses plus proches, & par celle mesme qui deuoit auoir plus cher son sang que sa propre
C vie, & son honneur que sa Couronne. Le peuple qui void vn si prodigieux & piteux spectacle aux fenestres de la maison Royale : & comme tout hors de soy contemple par vn cas tant nouueau & non jamais pensé, son Seigneur & son Roy si miserablement estouffé & pendu, fremit tout à coup de courroux & d'ire, non moins espouuenté qu'esbahy : il commence d'en murmurer & parler diuersement, voire mesme à secrettement accuser la Royne, & tous les complices & conspirateurs, par noms, surnoms, conditions, & qualités. *Ieanne vefue d'André.* *Le peuple murmure contre Ieanne & les conspirateurs.*

De ce cas tant execrable, & plein d'inhumanité Clement est incontinent aduerti par plusieurs & diuerses lettres dont il ne reçoit vn petit ny ordinaire estonne-
D ment : de sorte qu'il enuoye en diligence le Cardinal de sainct Marc pour faire soigneuse enqueste de la verité d'vn tant enorme, cruel, & barbare meurtre, afin de faire autant griefuement qu'exemplairement punir les coulpables. Cela fit le Cardinal, ayant secrettement & par vne exacte, & rigoureuse diligence informé, & procedé contre certains personnages, qui en sçauoyent à plein la verité, & comme le cas se passoit, bien qu'ils fussent toutesfois innocens, & irrecerchables d'vne telle, & tant abominable meschanceté : mais de peur qu'ils n'accusassent les coulpables & vrays autheurs de l'homicide, au mesme poinct fut à vn la teste ostée des espaules, à l'autre la langue coupée, à des autres le dernier supplice donné, sans formes ny instructions de procez, pour couper chemin aux confessions, & depositions qu'on
E craignoit d'eux : autres furent condamnez, & par diuers torments executez & desfaicts, pour le regard des propres coniurateurs, aucus furent bien apprehendez, menez aux prisons, & interrogez, dont les vns confesserent legerement & se chargerent à plein les vns les autres : mais par l'intelligence de ceux qui conduisoyent secrettement ces affaires, ils briserent & rompirent les prisons de nuict, mirent à mort leurs gardes qu'ils surprindrent & daguerent, & sortans des prisons s'en allerent comme à refuge & sauueté deuers Marie de Bourbon Imperatrice de Constantinople, proche parente de Ieanne : ceux-là neantmoins comme briseurs & violateurs de prisons, contre
F lesquels fut procedé au nom de Ieanne qui vouloit par ceste feintise couurir sa meschanceté, furent condamnez à mort, leurs biens confisqués, acquis & reünis à son domaine auec entiere priuation de leurs estats & dignitez. *Le Cardinal de S. Marc à Naples, pour informer des proditeurs d'André & les procedures par luy faictes.* *Les coniurateurs & meurtriers brisent les prisons & vont à Constantinople.* *Conspirateurs condamnez à mort.*

En recompense de ceste horrible execution faicte par les meurtriers d'André, Ieanne qui leur auoit donné les dignitez, les honneurs & les offices qu'ils iouïssoient, comme mal aduisée & priuée des yeux par son propre peché, ne daignoit faire aucune poursuitte ny viue recerche contre eux : & de ce temps estant demeuree grosse des œuures de son feu mary elle s'accoucha d'vn tres-beau fils qui fut nommé Charles Martel, & titré Duc *Ieanne s'accouche de Charles Martel Duc de Calabre.*

de Calabre. Ce qui fit preſumer à pluſieurs : voire meſme mit en l'entendement de tous ſes ſubjets que c'eſtoit elle ſeule ſans autre qui eſtoit principalement coulpable de la mort inhumaine & barbare de ce pauure Roy.

Pour la naiſſance & venuë de ce Prince neuf, la maiſon Royale demeura vn long eſpace de temps en grandes feſtes & allegreſſes, ſans que ceſte infortunee & miſerable Royne fit deuoir ny ſemblant aucun de pourſuitte criminelle contre les prodicteurs & meurtriers: car pour ſon regard, qui la perſecutoit plus viuement & de pres que la poincte de ſa conſcience? Iuſques à ce que s'eſtant rauiſée auec le conſeil & la perſuaſion des plus ſages de ſa Cour: pour imprimer vne creance au monde qu'elle eſtoit entierement nette de la ſouilleure d'vn tant enorme & horrible forfaict, on fit entretenir Meſſire Bertrand des Baulx Comte de Monteſcauieux & d'Andrie, maiſtre Iuſticier de ſon Royaume, ſon proche parent & Conſeiller: ce Seigneur (eſtant elle aſſiſe en ſon lict de Iuſtice, & aſſiſtée de ſes principaux Conſeillers) luy remonſtra que pour la conſeruation de ſon honneur, pour l'honneur de ſon Royaume, & l'amour qu'elle portoit à Charles, ſon premier fruict, & ſon vnique fils, il auoit informé contre les coulpables de la mort du feu Roy, ſon mary : meſmement contre Gayaſſe de Piniſiaco iadis Comte de Terlice, Robert de Cabanes iadis Comte d'Ebole, grand Seneſchal du Royaume, Raymond de Cathauia Cheualier de l'Hoſtel du Seneſchal, Nicolas de Gambateza Huiſſier de ſa chambre, Charles de Gambateza Comte de Murſan, Iean Carraeciola le ieune Cheualier, & Lygore ſon frere Gentilshommes Neapolitains, Bertrand Artus, Bucce de Pace, les fils de Mabrice, Iean de la Goneſſe, & Franciſquin de Luca tous Gentilshommes de ſa maiſon, & encor contre Sance de Cabanes Comteſſe de Murſan, femme de Charles de Gambateza, Philippe de Cathania, vefue à feu Raymõd de Cabanes, & Maruee Mobricè fille de Bucce de Pace toutes Damoiſelles d'honneur de ſa Maieſté. Leſquels ayans eſté pris auoyent confeſſé le cas, & depuis par l'intelligence des gardes briſé les priſons, & leurs procez faicts & parfaicts, eſté condamnez à mort par defauts, auec confiſcation & acquiſition de leurs biens à la Couronne, priuation de leurs eſtats, honneurs & dignitez. Si que entre autres qui auoient commis le meurtre, eſtoient Charles & Bertrand Artus, pere & fils, Conrad de Catanzario, accompagnez de Bertrand Artus, de Conradde Vnfredo, & de quelques autres executeurs, principaux homicides & bourreaux d'André: qui s'eſtoient neantmoins allez ietter vers Marie de Bourbon Imperatrice de Conſtantinople, demeurants aux terres de ſon obeyſſance, qu'elle auoit retirez & refugiez. Choſe monſtrueuſe, prodigieuſe, iniurieuſe, & abominable contre toute diſpoſition de droict, contre toute Iuſtice & toute loy d'honneur & d'equité, que des meurtriers des parricides, des traiſtes, proditeurs & felons, qui auoient enſanglãté leurs laſches mains au ſang royal, de leur ſouuerain & legitime Seigneur, trouuaſſent refuge aux bras d'vne Princeſſe eſtrangere, poſé le cas qu'elle ne luy eut touché d'aucũ droict de parenté. Parquoy requeroit ſa Maieſté de luy vouloir donner le bras de ſa Iuſtice, pour les faire apprehender & ſaiſir : & encore deſcrire & deſpeſcher perſonnages dignes de foy auec lettres à l'Imperatrice & à Louys de Tharante ſon fils, de luy enuoyer Charles, Bertrand & les deux Conrads principaux autheurs de ceſt execrable meurtre. Et d'abondant d'en eſcrire au Prince de Tharante, au Duc de Duraz, & à ſes freres : & finalement à tous les Comtes, Seigneurs, Barons & communautez de Naples: cas aduenant que l'Imperatrice ne les voulut rendre & remettre entre ſes mains : au moyen dequoy le Comte de Monteſcauieux qui telle remonſtrance fit à la Royne, apres auoir acheué ſon diſcours, s'offrit d'aller en propre perſonne aux terres & lieux de leur fuitte, refuge, & demeure, pour les ſaiſir, les prendre, & les executer, ſelon que le cas & l'acte d'vn coup tant horrible requeroient.

Bertrand des Baulx Comte de Monteſcauieux & d'Andrie Iuſticier de Naples.

Seigneurs de Naples coulpables de la mort du Roy André.

Alias de Cathanſano.

Notés que ce Louys de Tharante fut ſecond mary de Ieanne.

Ieanne qui aſſiſtoit en perſonne à ceſte aſſemblée, où eſtoient preſents tous ceux de ſon priué conſeil, apres auoir ouy la remonſtrance faicte par Meſſire Bertrand des Baulx Prince ſage & fort aduiſé, & loüé grandement & tout haut ſon bon propos, & la deliberation qu'il auoit propoſée, reſpondit en paroles fort nettes, & bien ſagement proferées (parce qu'elle eſtoit doüée d'vn eſprit fort admirable) qu'elle meſme ſe tranſporteroit volontiers en ces contrées & ſur les lieux où les meurtriers du Roy ſon mary eſtoient refugiés, afin d'en faire des executions memorables pour ſon honneur & ſa Iuſtice, ſi ſa condition le luy permettoit : & ſi ce n'eſtoit choſe autant indecente à ſon ſexe qu'à ſon eſtat: declara neantmoins par arreſts ſolemnel prononcé de ſa propre bouche Charles, Bertrand, & les deux Conrads, ennemis publics & rebelles de ſa Couronne & de

Ieanne profere de ſa bouche arreſt de mort contre les coulpables de la mort d'André.

sa Maiesté, voulant & ordonnant qu'ils fussent exterminez. En execution de cest arrest elle fit despescher des lettres patentes, qui furent publiees par toutes les terres de son obeissance, & par placcards aux places publiques & portes des Temples, à fin qu'il fust notoire à tous: & neantmoins escriuit tout le discours de ceste sanglante tragedie par le Comte de Montescauieux, qui en fut le messager à l'Imperatrice: laquelle luy fit responce,
A que les meurtriers, malandrons, & rebelles s'estoient retirez long temps auoit au quartier de Coustantinople.

Pendant que ces choses prenent ce biais, & que Ieanne cuide tromper les yeux des hommes (car qui peut tromper les yeux de Dieu) par ses feintes & desguisees poursuites contre ceux qu'elle eust esté bien marrie de rencontrer, le Roy d'Hongrie ayant entendu qu'elle s'estoit accouchee d'vn fils, escriuit vne telle lettre au Pontife souuerain.

Pere Sainct, Apres auoir baisé les pieds sacrez de vostre Saincteté, Nous auons entendu que ceste mauuaise femme la Royne Ieanne, apres le malheureux massacre de l'illustre feu Roy de Naples & de Sicile nostre frere germain, s'est accouchee d'vn fils posthume: à rai-
B son dequoy nous vous prions tres-humblement, qu'il vous plaise nous en donner l'education & nourriture: & s'il meurt de mort naturelle, nous vouloir infeoder le royaume de Sicile, à telle censse qu'il vous plaira: ainsi qu'autresfois nous en auons escrit à vostre Saincteté, &c. *Lettres du Roy d'Hongrie au Pape Clement.*

A ceste lettre, qui n'a pas tant de fard comme celles de nos modernes escriuains, qui penseroient beaucoup dőner de honte aux reigles du bien dire, & faire vn grand tort à l'histoire, s'ils la recitoient auec vn tant humble artifice & naïf appareil, ne fit aucune responce Clement pour lors: mais comme Ieanne fut desia resoluë & deliberee de donner les biens
C confisquez des proditeurs & meurtriers du Roy André à ceux qu'elle auoit proposé en son esprit, cela fut cause que Clement en estant aduerti luy rescriuit en ceste façon.

Chere fille, nous vous enchargeons fort estroitement que vous vous gardiez bien de donner à personne que ce soit les biens, offices & honneurs des proditeurs du feu illustre André d'Hongrie Roy de Sicile vostre mary, sans nostre sçeu, licence & consentement: ce que nous vous enjoignons bien expressement: que si parauanture vous les auiez desia donnez & despartis, ne faites faute de reuoquer le tout, ainsi que dés à present nous le reuoquons, Adieu. Donné en Auignon sous l'anneau du Pescheur, l'an mil trois cens quarãte-sept. *Lettres de Clement à Ieanne.*

Aux lettres de Clement respondit Ieanne, en ces mesmes & courtes paroles.

D Pere Sainct, Apres auoir baisé les pieds sacrez de vostre Saincteté, Nous auons receu la lettre qu'il vous a pleu nous escrire. Et par ceste-cy nous vous supplions tres-humblement de ne penser pas que nous nous soyons de tant oubliee de rien faire aux choses qui concernent l'Estat de nostre royaume sans vostre aduis & bon conseil: car nous auons fait faire toutes les diligences, dont nous nous sommes peu aduiser, contre les proditeurs & meurtriers de feu l'illustre Roy de Sicile nostre cher espoux. Outre plus nous vous faisons entendre, que nous sommes iournellement sollicitee de plusieurs hautes & diuerses parts de nous marier, & mesmes de l'illustre Philippe Roy de France, lequel par lettres de sa main nous conseille & nous prie de consentir au mariage du Prince de Tharante, Louys Despot de
E Romanie & d'Achaie: se promettant qu'il moyennera auec vostre Saincteté la dispense & la grace à ce requise, attendu l'empeschement de la prochaineté de sang & d'affinité qui est entre nous. D'ailleurs nous auons receu lettres, qui tendent aux fins de traicter & consumer le mariage auec le mesme Louys. Parquoy, Sainct Pere, ayant vostre tres-humble fille diuerses opinions en son esprit, agité de diuers eslancements touchant le mariage ou la viduité, regardant & considerant nostre commodité d'vne part, & nostre fragilité de l'autre, auec nostre honneur & le bien de nostre royaume. Nous vous supplions tres-humblement de nous en donner vostre sainct aduis & bon conseil, & nous dispenser sur cela. Donné à Naples, &c. Vostre tres-humble & deuote fille IEANNE. *Ieanne à Clement pour auoir conseil si elle se doit remarier.*

F Clement ayant receu & veu les lettres de ceste royne en aduertit amplement & de poinct en poinct le roy & la royne d'Hongrie, leur faisant entendre toutes ces menees, par vne lettre contenant ces mesmes mots.

Chers fils, nous sommes requis & priez instamment de prester nostre consentement & dispense à l'illustre vefue royne Ieanne nostre chere fille. Ce que nous sommes contraints de faire, attendu qu'elle est en la plus tendre fleur de sa ieunesse, & que l'an de son vefuage s'en va reuolu & passé. *Lettres de Clement au Roy & à la Royne d'Hongrie.*

Pour lors estoit le Roy d'Hongrie à Bude, quand ceste lettre luy fut rendue: dont il

sentit beaucoup d'ire & de marrisson en son cœur, sçachant fort bien que Ieanne auoit tramé & brassé la mort ignominieuse & cruelle, & la ruine funeste & prodigieuse de son mary : si qu'il escriuit incontinent à sa Saincteté, tout outré d'indignation en ceste sorte ceste lettre.

Lettres du Roy d'Hongrie à Clement.

Ores, Pere Sainct, que Ieanne soit en la plus belle fleur de sa ieunesse, & qu'elle eust quelque droict de se remarier, si est-ce qu'elle ne doit pourtant iouyr du contentement & de la compagnie d'vn second espoux, puis que si meschamment & malheureusement elle a procuré la mort du sien. Ce qui me fait vous supplier auec larmes, de ne vouloir octroyer aucune dispense à ceste occasion, parce qu'elle seroit inciuile, iniuste, contre toute raison, & toutes les loix diuines & humaines. Car si vous admettez, Pere Sainct, telle dispense (que nous ne croyons) nous vous pouuons bien asseurer que les douleurs fortes qui vous ont tant viuement pressé de la mort de nostre frere, iointes à ce traictement de mariage illicite & iniurieux, auanceront les iours de nostre vie, & nous precipiteront à la sepulture deuant le temps : attendu que telle dispense ne pourroit estre qu'autant iniuste que scandaleuse aux yeux de tout le monde. Et neantmoins nous auons esté aduertis, & tel en est le commun bruit, ainsi que nous l'auons sçeu de poinct en poinct d'vn grand personnage qui le sçait tres-bien, que nous ne voulons nommer : voire qui le nous a reconfirmé & fort viuement asseuré par signes euidents & coniectures tres-puissantes : qu'elle & Marie sa sœur, auec Robert Prince de Tharante, Charles Duc de Duras, & autres complices ont esté les horribles meurtriers, ou à tout le moins les conspirateurs, solliciteurs & autheurs d'vne telle prodigieuse, cruelle & si barbare mort : lesquels subreptiuement & tres-iniustement affectent & demandent le Royaume : chose que à nostre retour nous vous auons bien voulu faire entendre & sçauoir, parce que nous entendons de faire mener Charles Martel le petit Duc de Calabre, nostre nouueau nepueu, & le faire conduire en Hongrie, pour la seurté de sa personne & de sa vie. Vostre S. nous auoit cy deuant escrit par deux fois que nous n'en deuions douter, qui fut la cause que nous desistames de ce propos : mais considerez, Pere Sainct, si telle dispense se peut & doit conceder à femme tant impudique & meschante ? Touchant la punition des meurtriers & perpetrateurs de la mort de nostre frere : on a bien procedé à l'execution de deux Comtes, & de quelques personnes de basse & fort petite condition : toutesfois beaucoup d'autres qualifiez & d'estat non mediocre, coulpables du mesme forfait, demeurent encor impunis, parce que iustice n'a point esté faite, comme elle doit : la langue sans plus ayant esté couppee à vn certain peu renommé, & quelques autres contre lesquels on n'a fait aucune inquisition ny procedures ayans esté mis à mort, de peur qu'ils n'eussent à confesser la verité de la coniuration & du meurtre : ce qui ne semble pas seulement, ains est en effect vne pure & descouuerte iniustice : nous esbahissans grandement que vostre Saincteté l'endure ainsi deuant ses yeux. L'an du trespas de nostre frere est ja reuolu & passé, si que nous sommes bien auant dans le cours du deuxieme, sans que vous ayez daigné commander faire la vengeance d'vne si meschante & tant detestable mort : mesmes contre Ieanne meurtriere de son espoux, contre Marie sa fausse conseillere & sa sœur, contre Charles & Bertrand Artus pere & fils, & infinis autres qui se trouuent coulpables de cest homicide. Pour toutes lesquelles meschancetez desnaturees elle n'est point digne d'estre appellee de vostre Saincteté sa chere fille, puis que comme meurtriere & vitieide elle est diffamee & detestee de tout le monde. Vous supplians derechef de n'admettre ny octroyer telle si peu iuste & raisonnable dispense, non tant seulement auec personnes royales, ains auec ame quelconque, suiuant ce que V. S. nous l'a promis : à fin de ne donner à la Chrestienté matiere de mauuais exemple, & aux Princes Chrestiens de murmure : estant tres-veritable qu'elle merite mieux la mort que le mariage, comme celle qui est coulpable de celle de son cher espoux, & legitime Seigneur & mary. De Bude ce xix. Mars mil trois cens quarante-sept.

Mariage arresté entre Ieanne & le Prince de Tharante.

Cependant Ieanne que le ver de la conscience rongeoit d'vne part, & le feu de l'amour consumoit de l'autre, auoit ja secrettement arresté mariage auec Louys Prince de Tharante son cousin, puisné de Philippe, comme vn moyen qu'elle iugeoit tres-propre pour luy faire euiter beaucoup de malheurs & de ruines : & pour lequel couurir, elle r'escriuit & despescha des lettres secrettes à Clement de ceste sorte.

Lettres de Ieanne à Clement.

Tout ainsi, Pere Sainct, que toutes choses sont sujectes à changement, selon la condition du temps, aussi void-on bien souuent que les deliberations plus arrestees se changent. Au moyen dequoy nous auons trouué tres-expedient de reuoquer tout ce que nous

auons

auons dit & fait tant par eſcrit que par parole, en ce qui concerne le mariage qui ſe deuoit traicter entre nous & le Prince de Tharante, priant tres-humblement & d'vne ſinguliere affection V. S. de n'y plus inſiſter, comme de preſent nous vous en departons, pour le bien de noſtre honneur, & pour l'eſtat de noſtre Couronne. Vous ſuppliant encor vne fois de tenir ce cas ſecret, & de garder & retenir riere-vous la preſente. De Naples. Voſtre humble & deuote fille IEANNE.

A Ceſte Royne eſcriuoit ces choſes, parce que Clement ayant ja baillé la diſpenſe de ce mariage, elle n'entendoit le publier iuſques à quelque temps: durant lequel elle eſperoit bien que les troubles de Naples ſeroient appaiſez & tappis, & les orages des Princes d'Hongrie, qu'elle auoit ſi cruellement offenſez au meurtre abominable d'André, calmez & aſſoupis aucunement. De maniere qu'elle deſpeſcha lettres à de Sanguinetto Comte de Hantmont ſon Seneſchal en Prouence: que quoy que par cy-deuant elle luy euſt eſcrit lettres touchant le mariage d'elle auec le Prince de Tharante, que s'eſtant toutesfois mieux conſeillee en ſoy-meſme, & r'auiſee, elle auoit du tout mis hors de ſon eſprit ceſte reſolution, par B pluſieurs bonnes & graues conſiderations & raiſons, meſmes que le Roy d'Hongrie & la Royne ſa femme en receuoient du trouble & de la martiſſon non petite. A l'occaſion dequoy elle auoit reuoqué les Procureurs conſtituez à ceſt effect.

Lettres de Ieanne à de Sanguinetto Seneſchal de Prouence.

Mais Louys Roy d'Hongrie, qui liſoit dans l'ame de Ieanne toutes ces menees, & qui eſtoit bien aſſeuré & fidelement aduerti du contraire, ſollicitoit viuement le Pape de ne luy donner aucune diſpenſe ny grace, ſuiuant ce que par ſes precedentes il luy auoit fait entendre & remonſtré les inconueniens & gros dangers qui s'en pouuoient enſuiure. Sur cela Clement ſe delibera de faire reſponſe, & par vne ſeule lettre ſatisfaire à toutes celles que par cy-deuant il auoit receuës de ſa Majeſté, tant ſur la mort d'André, que ſur l'octroy qu'il C demandoit du Royaume de Sicile, qui eſtoit ce qui le chatoüilloit plus viuement, & la diſpenſe requiſe & demandee par la Royne Ieanne, touchant le mariage d'elle auec le Prince de Tharante: la lettre contenoit ces mots.

Lettres de Clement au Roy d'Hongrie.

Tres-cher fils pour reſpondre à toutes vos lettres. Quant au meurtre commis en la perſonne d'André voſtre frere, nous auons enuoyé lettres & commiſſion pour faire le procez contre les coulpables: & quant à ce que vous nous auez eſcrit de vous infeoder le Royaume de voſtre frere, ainſi que par cy-deuant nous le vous auions promis, nous ne le pouuons faire ſans grandement offenſer Dieu, & violer la iuſtice: attendu que par droict hereditaire il appartient à l'illuſtre Ieanne Royne legitime de ce Royaume, duquel elle a ja pris poſſeſſion. Quant à la mort du Prince André, elle n'en eſt ny preuenuë, ny conuaincuë: moins encor D l'a elle confeſſé. Si n'appert par toutes les procedures faites contre les coulpables & meurtriers, qu'elle en ſoit aucunement chargee, accuſee, ny complice, & ſi n'en a point eſté iudiciairement priuee ny deueſtue, moins eſté declaré par aucuns Iuges, qu'elle doiue perdre ſa legitime couronne ny ſon Royaume. A tant que par ces moyens & autres raiſons nous ne luy pouuons ny deuons oſter ſon bien pour le vous donner. Que là où elle ſera atteinte & conuaincuë d'vn tel forfaict, & que vous, noſtre cher fils, nous donnerez les moyens pour la faire declarer telle, alors le Royaume paruenant à nous, & au ſainct Siege Apoſtolique, par meſme moyen & raiſon vous ſera conferé, & ſi en ſerez inueſti & pourueu.

Ceſte lettre ne fut gueres agreable au Roy d'Hongrie, tant pour n'eſtre le contenu de la ſubſtance qu'il deſiroit, que pour ſe voir eſloigné de l'attente & pretention qu'il auoit ſur E la Couronne Sicilienne: Ieanne qui d'autre part & d'vn contraire biais auoit bandé les reſſorts de ſes parties, fortifié ſes contrepoids, & aſſeuré ſes intentions & ſes deſſeins, comme Princeſſe qui ne manquoit ny d'entendement ny de courage, ayant obtenu ſa diſpenſe, eſpouſa bien & beau le Prince de Tharante, comme l'an ſuiuant ſe fera voir: ce fut de ce meſme temps que Guillaume Porcellet obtint immunité pour dix ans, en faueur de tous ceux qui viendroient repeupler les habitans de ſon Chaſteau de Sainct Laurens de Stricta: lequel auoit eſté delaiſſé & abandonné des habitans du lieu, parce que les mauuais garniments, rebelles & fuitifs l'auoient ruiné & bruſlé.

Immunité à Guillaume Porcellet Sieur de Sainct Laurens de Stricta.

F Pendant que les affaires de Naples & de Sicile ſont reduits à ſi piteux eſtat, que leurs ſceptres & les couronnes de ces deſolez royaumes ſont comme dans vn nauire expoſé en pleine mer, abandonnez à la merci des ondes & des tempeſtes, ou deux vents contraires & ſi forts combattent & diſputent furieuſement à qui pluſtoſt l'emportera: que d'vne part Charybde, de l'autre coſté Sylle, comme deux maſtins enragez iappans nuict & iour, ſemblent ietter des horribles teſmoignages en leurs continuels abbayements contre les execra-

Vente de la Cité d'Auignon.

bles

bles meurtriers de leur souuerain & legitime Seigneur. Ieanne qui pense que le Ciel soit sourd, & ne voye pas ce que la terre deteste, croit en fuyant la vengeance des hommes, euiter celle de Dieu : lequel ayant l'œil tres-penetrant & tres-fort, ne peut estre trompé ny deceu. Aussi dit-on qu'vn iour le Demon, interrogé si quelque pecheur pouuoit tromper l'œil de Dieu, respondit en ces vers.

Nemo Deũ fallet, visum non effugit acrem.

Celuy qui de tromper les hommes se propose, A
Ne trompera pas Dieu, dont l'œil void toute chose.

Qui versare dolos verbis factisque paratus.
Nõ est creatura coram Deo inconspicua.
Hesiodus.
Πάντα ἰδὼν Διὸς ὀφθαλμὸς καὶ πάντα νοήσας.
Plutarque au Sympose.
Cunctabundus natura Deus.

Ce que semblent expliquer les sainctes lettres, lors qu'elles disent qu'il n'y a aucune creature inuisible deuant Dieu, & que toutes choses sont claires, grosses & releuees à ses yeux. Le grand Philon disant la mesme chose asseuroit, que le Verbe de Dieu est d'vn si penetrant regard, que facilement il void & perce tout. Ainsi dit fort à propos vn grand personnage, que le pauure Atrion, lors qu'il se vid balancé dans les ondes par les Nautonniers, medita ces paroles en son cœur, regardant au Ciel. O souueraine Iustice tu n'as pas vn œil seul, puis que Dieu void facilement tout ce qui se fait & sur la mer & sur la terre. De maniere que quoy qu'il voye si clairement & sans trauail les forfaicts plus cachez des hommes, & B qu'il aye la foudre à cõmandement pour punir les meschants : il est neantmoins fort doux, gratieux, & patient : temporisant & attendant de lancer sur eux les traits de sa iustice & de son indignation, pour voir s'ils viendront point à se recognoistre & corriger, proportionnãt bien souuent la retardation de la punition à la grauité & pesanteur du supplice, pour apprendre les ingrats mortels à n'abuser de son illustre bonté. Ieanne qui a honni tant de belles & royales graces (dont elle se fait admirer sur toutes les Princesses de son temps) dans le cruel, infame, & desnaturé sacrifice de sa propre moitié, & du sang royal, faisant inhumainement estrangler & mourir celuy qu'elle deuoit conseruer au prix mesme de son sang, C & de sa vie, pour se rendre esclaue des furies vengeresses, qui ne cessent de la bourreller, & de ses desordõnees affections, sollicitee par Clement, & vsant de son accoustumee liberalité, n'ayant pas mis en oubli l'aide & la faueur, que sa Saincteté luy auoit prestee, sur le recouurement de sa Couronne, & de son Royaume paternel, contreuenant toutesfois à la teneur du testament du Roy Robert son ayeul, sur la defense & l'interdiction expresse de l'alienation de son Domaine : promit de donner à l'Eglise de son bon gré & volontairement Auignou, ville de son propre patrimoine, & l'vne des plus illustres pieces de sa Comté de Prouence. Or à celle fin qu'on ne pensast qu'en ceste chose entreuint quelque iniuste persuasion, ou voye de force, & qu'il ne semblast qu'elle deust marchander le Royaume de Naples : ceste peu rusee & mal conseillee Princesse, auec la licence & le consentement de Louys de D Tharante son mary, fit vente par Procureur l'an trois cens quarante-huict, le xix. iour du mois de Iuin à Clement Euesque souuerain, & aux successeurs du sainct Siege Romain, de ceste alme & tant belle Cité, auec ses faux-bourgs, son terroit, & tous autres droicts quelconques, pour le prix & somme de LXXX. mil florins d'or de Florence, qu'elle confessa auoir eus & receus des Thresoriers & Agents de sa Saincteté : & si recognut & confessa les octante mil florins d'or, auoir esté conuertis à ses plus vrgents affaires, & à son propre & grand auantage, profit & vtilité. Elle adiousta bien plus, que là où la Cité d'Auignon vaudroit d'auantage, & ne seroit payee selon son iuste & legitime prix, elle faisoit vne pure & simple E donation du surplus au Pape, à ses successeurs, & au sainct & Apostolique Siege Romain, suiuant la doctrine de l'Apostre, que c'est chose plus heureuse de donner que de receuoir. Si renonça à tous droicts à ce contraires, & introduits en faueur des femmes, obligeant sur ce ses royaumes de Ierusalem & de Sicile, les Cõtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont. Vente qui fut depuis authorisee par Louys de Tharante son mary, y ayant entreposé son consentement & sa royale authorité : mais qui fut faite tellement au regret, desplaisir & outrage des Prouençaux, qu'en haine & marrisson de ce coup (ainsi qu'on le void aux vieilles panchartes de Prouence) ils la nommerent tousiours depuis la maudite & malheureuse F vente d'Auignon : quoy que les habitans & citoyens se soient tousiours depuis le temps de ceste alienation monstrez tres-fideles & tres-affectionnez à la couronne de France, dont ils sçauent qu'ils ont esté si laschement desmembrez & tirez. De sorte que iamais la Noblesse d'Auignon n'a peu compatir auec les Vice-Legats, ny la nation Italienne, quoy qu'elle y gouuerne la iustice, & commande les portes, & gardes de la Cité, auec le peuple & les habitans.

L'an MCCCXLVIII. le XIX. de Iuin.
Auignon vendu au Pape.
Combien Auignon fut vendu.

Ce sont les mesmes paroles de Ieanne.

Detestation de la vente d'Auignon.
Venditio maledicta de Auenione.

Pourquoy ces occasions furent mises en ceste vente.

Parce que le Pape Clement deuoit payer quelque peu de chose des peages annuels, ceste belle couleur fut trouuee pour couurir l'ambition de Ieanne, & le bon marché que sa

Saincteté en auoit eu. Et ne faut s'esbahir ny estonner de ceste vendition, puis que Ieanne estant redeuable au Pape Iean XXII. de grandes & fort excessiues sommes de deniers, pour raison de la cense annuelle du Royaume de Sicile, qu'elle faisoit au sainct Siege, fut contrainte passer tel contract de vente pour le payement & acquittement de telles sommes, ou plustost pour ne se mettre sur les bras l'indignation du Pape, iointe à la iuste marrisson du Roy d'Hongrie, qui si viuement sollicitoit la vengeance de la mort tant cruelle & inhumaine d'André son frere, si ignominieusement estranglé & meurtri des mains de ses propres sujects, par les machinations de sa femme.

Lettres de Clement à Louys Roy d'Hongrie.

Ces choses ainsi passees Clement enuoya soudain en Hongrie Ambassadeurs auec lettres au Roy Louys, qui pour lors occupoit le Royaume de Naples, auec instantes prieres, de remettre à sa sœur la Royne Ieanne son droict pretendu : ce qu'il fit peu apres. Car il moyenna de passer accord, par lequel Louys quitta son droict à Ieanne, laquelle auoit de coustume de faire toutes les expeditions, donations & octrois de priuileges, qui passoient par ses Cours au nom d'elle & de son mary en ceste façon, & en ces paroles expresses. *Louys & Ieanne par la grace de Dieu Roy & Royne de Ierusalem & de Sicile, Comte & Comtesse de Prouence, Forcalquier & Piedmont* : aduantage qu'elle ne donna iamais à aucun autre des quatre maris qu'elle espousa, qu'à cestui-cy. Car elle ne vouloit iamais permettre qu'aucun d'eux portast aux expeditions de Iustice, graces & priuileges par elle octroyez, titre de Roy, que ce seul Louys, ainsi que son regne plus à plein nous fera voir. Pour preuue de ce Louys & Ieanne auec tels titres & qualitez par leurs lettres patentes en forme de chartres confirmerent les priuileges & libertez, que iadis leurs predecesseurs auoient octroyez aux Nissards; ce qu'on remarque estre aduenu du mesme temps que Laure Gentilhomme d'Auignon, de la noble & ancienne maison de Sado, tant aimee, honoree & celebree par les diuines & admirables poesies de François Petrarque, trespassa dans Auignon, apres la mort de laquelle ce pauure Poete desolé & transi de dueil, composa ces beaux Sonnets funebres, & ces triomphes si doctes & tant renommez, qui courent encor pour le iourd'huy par les bouches de tant d'hommes.

Ludouicus & Ioanna Dei gratia Rex & Regina Ierusalem, & Siciliæ, Comes & Comitissa Prouinciæ, Forcalquerij ac Pedemontis.

Aucun des maris de Ieanne n'a eu titre de Roy que Louys de Tharante.

Priuileges des Nissards confirmez.

Decez de Laure de Sado maistresse de Petrarque.

Arnaud de Villeneufue, qui se tenoit Podestat d'Auignon pour la Royne Ieanne, a laissé par escrit, qu'il y auoit de ce temps vne si grande & horrible mortalité en Auignon, & en Prouence, estendue mesmes iusques aux profondes marches de l'Italie, qu'elle dura & continua enuiron l'espace de trois ans: où nous apprenons que ces fleaux de Dieu viennent pour le plus & presques tousiours apres que les Princes & Prelats constituez en dignitez eminentes, ont cõmis des vsures & telles autres inhumanitez. Aussi escriuent quelques-vns, que de ce temps la symonie auoit tel credit, que les benefices, prebendes & dignitez Ecclesiastiques se vendoient à prix d'or & d'argent au plus offrant & dernier encherisseur, contre toute loy toutesfois diuine & humaine, & contre toute bõne, loüable & ancienne coustume.

Peste dangereuse en Auignon, en Prouence, & en Italie.

Symonie en cours de ce temps.

Le XIX. Aoust.

Ceste mesme annee Louys & Ieanne, au premier de son regne, l'autre au sixieme, estans de retour à Naples au mois d'Aoust, & sur le fort des plus aspres chaleurs enuoyerent patentes en Prouence à leurs officiers; dont la teneur portoit, vouloir & commandoit que tous ceux qui tiendroient & possederoient proprietez de morts, leguees pour choses pies & transferees aux personnes Ecclesiastiques (ainsi que paruenues en mains-mortes) missent ordre de les rendre dans l'an entier & reuolu: autrement & à faute dequoy leurs Majestez declaroient, vouloient & entendoient telles proprietez estre acquises aux Seigneurs dont elles estoient mouuantes. Declaration qui fut faite seulement à raison des tailles, en ce temps que Andriuette de Puyuerd estoit Dame de Pierrerue, Boniface de Castellane fils de Boniface estoit Seigneur de Salernes, Villecrose, la Martre, Robyon, Tortonne, Castellet de Saules, & Draguignan (tres belle ville de Prouence) vn certain Religieux nommé Frere Iean, de l'Ordre des Freres Dominicains de Paris, dedia le liure intitulé, *Le ieu des eschets*, par luy traduit de Latin en François, & fort ingenieusement moralisé à Bertrand Albetic ou Aubery Cheualier de la ville de Tharascon, infiniment vertueux & amateur des personnes doctes & vertueuses.

Edict concernant les biens qui estoient en main-mortes.

Nobles.

Ieu des eschets moralisé, dedié par vn Religieux à Bertrand Alberic Gentilhomme de Tharascon.

L'an MCCCXLIX. le VIJ. Aoust.

Ieanne manda publier son mariage auec Louys en Prouence.

Ieanne se trouua l'an ensuiuant dedans sa ville de Naples, d'où elle manda & despescha lettres escrites de sa propre main à ses officiers de Prouence, à fin de leur faire entendre comme elle s'estoit mariee auec le Prince de Tharante, à qui elle auoit donné en nom de lot la moitié de son Royaume de Sicile & de sa Comté de Prouence, qu'elle entendoit & vouloit que doresenauant il fust appellé Roy de Ierusalem & de Naples, Comte & Marquis de Prouence, de Forcalquier, & Piedmont : & que toutes les expeditions &

despesches

L'an premier du regne de Louys de Tharante second mary de Ieanne, & le septieme de Ieanne. Nobles. D'Agoult Seneschal de Prouence. D'Allamanon Sieur de Rognes. De Flisco de Mallemort. Bertrand de Sainct Maximin archeuesque de Gennes. Le Dauphiné vêdu par Imbert Dauphin à Philippe de Valois.

despesches de sa Cour souueraine fussent faites au nom de tous deux. Au moyen dequoy depuis ceste annee on commença à compter l'an premier du regne de Louys, qui se rencontroit sur le septieme du regne de Ieanne. Nonobstant qu'en l'annee precedente apparoisse que Louys eust esté present à l'allienation d'Auignon, leur mariage qui n'auoit encor esté publié causant ce silence & cest ordre. Raymond d'Agoult ou de Cyppieres estoit en ces mesmes saisons Seneschal de Prouence, Pierre d'Allamanon riche & puissant homme auoit la Seigneurie de Roignes, François de Flisco Cheualier se tenoit au lieu de Mallemort, village, quoy que mallotru, que nous verrons tantost peuplé d'vn nombre prodigieux de Gentilshommes & personnes Nobles, Bertrand de Sainct Maximin, de noble maison de Prouence, auoit esté esleu Archeuesque de Gennes, lors qu'enuiron vn an apres la vente d'Auignon faite par Ieanne à Clement, le Dauphiné fut vendu à Philippes de Valois par Imbert Dauphin, auquel ce païs appartenoit, au prix de quarante mille escus pour vne fois tant seulement, & dix mille florins de pension annuelle pour son entretenement durant sa vie: car toutes les choses de ce monde ont ie ne sçay quelle entresuite & sympatique fatalité, comme si vne grande Prouince eust eu emulation contre vne ville, & vn Prince particulier contre vne Royne. La vente d'Imbert fut neantmoins à condition, que les Roys de France ne pourroient iamais allienet le Dauphiné, que les aisnez des Roys prendroient tousiours le nom & titre de Dauphins: & si seroient à l'aduenir leurs armes escartelees des Dauphins & des Lis, des deux maisons: tellement que le premier qui en blasonna l'escu Royal fut Charles aisné du Roy Iean. On dit que ce Prince fit ceste allienation en partie pour la haine qu'il auoit conceuë contre ceux qui luy deuoient succeder, partie pour viure vne vie tranquille, reposee & solitaire, esloignee de tous bruits & tumultes mondains. Mais bien peu apres Philippe ceda à l'immuable loy de nature, & mourut le vingt-huictiesme d'Aoust.

Charles premier Dauphin de France. Mort de Philippes de Valois. L'an MCCCL. 2. May. Donation de la ville de S. Remy de l'ancien Domaine à Guillaume Roger frere de Clement. Valernes erigé en Vicomté à Guillaume de Beaufort.

Si donnerent Louys & Ieanne l'an d'apres à Guillaume Roger Comte de Beaufort, Vicomte de la Motte du Cayre, la ville de Sainct Remy, auec ses droicts, piece de l'ancien Domaine, qu'il iouyt & posseda iusques à la rebellion que le Vicomte de Turene, Raymond son fils, esmeut & suscita en Prouence, comme nous dirons en son lieu. Quoy que Guillaume fut frere de Clement VI & pere de Gregoire XI. l'vn & l'autre souuerains Pontifes de l'Eglise: neantmoins erigerent leur Majestez à la requeste & recommandation de Clement au mesme Comte son frere sur le mois de Iuillet le Chasteau de Valernes, dont il estoit Seigneur en Vicomté.

Commission de vendre le Domaine de Prouence pour aller contre les Hongres. Arnaud de Tryan Vicomte de Talard. Declaration de Clement cõtre les allienations de Ieanne.

La Royne & le Roy estoient à la ville de Capuë quand ils despeschetent lettres patentes en Prouence, à fin de vendre leur Domaine & en tirer moyens & deniers pour aller contre les Hongres, qui gastoient & rauageoient le Royaume de Naples, desolants grandement les villes & le territoire. Contre ces Barbares & contre Louys leur Roy, Louys & Ieanne auoient fait si auant proceder, qu'ils en auoient, comme ennemis notoires & publics de l'vnion de l'Eglise & de la tranquillité de l'Italie, encouru sentence d'excommunication par le Pape. Or auoit à ces mesmes fins Arnaud de Tryan Vicomte de Thalard, armé des galeres par commandement de leurs Maiestez, pour viuement s'opposer aux forces & courses violentes des Hongres. Mais Clement n'ayant bien souuenance de ce qui pouuoit luy porter preiudice & condamnation: n'aduisant de bien pres à son propre affaire, lascha Bulles, par lesquelles il declara, que toutes les allienations que la Royne Ieane auoit faites, ou pourroit faire à l'aduenir, tant en Sicile qu'en Prouence, comme de choses faites contre l'ordonnance expresse & la volonté derniere du Roy Robert, tous les contracts, dons & concessions seroient inualables & cassees. En quoy il ne regarda pas bien à son faict, puis qu'il est bien clair, que n'estant bien en soy, il sembla se condamner soy-mesme, & se rendre son propre Iuge par l'allienation que ceste peu caute Royne auoit fait de la belle & grande Cité d'Auignon, au tres-grand regret & desplaisir implacable des Prouençaux, qui depuis tousiours surnommetent ceste vente malheureuse & maudite.

Du mois de Septembre Ieanne fait declaration que toutes allienations par elle faites cy-deuant seront nulles.

Cela vint à recognoistre Ieanne, qui ja s'estoit r'aduisee par les remonstrances que luy en firent ses plus fideles & entiers Conseillers, & ses bons sujects de Prouence: de maniere que comme elle estoit à Naples, sur le mois de Septembre de ceste mesme annee elle manda publier des patentes par toute sa Comté, contenants, que si pour conseruer le patrimoine de ses sujects, garder que les heritages ne viennent à se confondre, dissiper & destruire, & que telles diminutions incommodes & odieuses ne surcroissent

au grand

au grand interest du public, les Princes qui font les loix doiuent aider à leurs subjects, qui sont de foible & bas aage, du remede de restitution en l'entier & premier estat. A combien plus forte raison doiuent-ils entendre auec tres-diligente cure, soin & vigilence, que leur heritage royal & paternel, acquis & conserué auec tant d'armes & de trauaux ne se diminue & affoiblisse : ains soit beaucoup mieux defendu, entretenu & gardé. Au moyen dequoy, desirant le conseruer par tous moyens licites & raisonnables, pour le A bon estat du bien public & du repos general par son present Edict qu'elle caalida, auec serment fait & presté sur les saincts Euangiles de Dieu, elle declara toutes donations, remissions, concessions, infeodations, par quelque titre ou contract que ce fust, auec autres alienations, ja par elles faites dés le temps de son ayeul Robert, ou à l'aduanture à faire pour l'aduenir, ou par le Roy Louys son mary, & par son authorité confirmees & approuuees des Citez, Villes, Chasteaux, Bastides, Maisons aux champs, & autres telles choses en ses Comtez de Prouence & de Forcalquier, par maniere d'alienation ou octroy d'offices à perpetuité & à tousiours, ou à temps, nulles & de nul effect B & valeur, comme choses par elles faites par prieres & sans conseil, ayant esté deceue, importunee & constituee en bas aage, au grand preiudice de ses fils naiz ou à naistre. Declara neantmoins toutes celles qu'elle feroit à l'aduenir nulles, inualables & de nul effect, nonobstant les clauses derogatoires y apposees tant particulieres que generales. Commandant à ces fins à tous Gentilshommes, ausquels elle auoit donné telles commissions, concessions & octrois de ne s'en aider & seruir en maniere aucune, ny par droict quelconque.

Publication des patentes de Ieanne touchant la nullité des alienations du domaine de Prouence.

Lettres qui furent publiees par toutes les Cours de Prouence, pour estre gardees & C obseruees inuiolablement selon leur entiere forme & teneur.

Ces choses ainsi resoluës par patentes authentiques & par Edict solemnel, Ieanne qui desia fournissoit la neufieme annee de sa Couronne se trouua dedans Gayette l'an trois cens cinquante-vn.

L'an MCCCLI.

Lettres patentes de Ieanne aux prelats Gentilshommes de Prouence pour prester hommage au Roy Louys.

Là elle despeschia lettres aux Prelats, Barons & Gentilshommes de Prouence, pour leur faire sçauoir les agreables nouuelles de l'heureuse desiree, & parfaicte consommation de son mariage auec le Prince de Tharante, auquel elle auoit donné en dot & pour cause de dot solemnellement & legitimement la iuste moitié de son Royaume & de ses Comtez de Prouence, Forcalquier & Piedmont. Elle craignoit que les Prouençaux ne fissent quelque escapade & ne s'ennuyassent d'entrer sous la domination de tant de maistres diuers. Ce qui l'auoit meu de mander telles patentes auec tres-expres & fort D estroit commandement d'obeir au nouueau Roy & sans contredit ny remuement luy rendre toute obeissance, auec les hommages & deuoirs de loyauté comme à leur Prince legitime & souuerain son cher espoux.

Lettres de Louys aux mesmes fins.

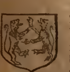
Pareilles lettres escriuit Louys, pour leur marquer semblablement l'heureux acheuement de ce royal Hymenee : si qu'ils n'eussent à faillir de prester hommage & iurement de fidelité entre les mains du Gentilhomme, qui de la part de leurs Majestez seroit choisi & mandé à cest effect.

Raymond d'Agoult Seneschal de Prouence a charge de receuoir les hommages des Gentilshommes.

Barons, Dames & Gentilshommes qui presterent hommage.

Les patentes & despesches ne furent plustost closes & seellees, que Raymond d'Agoult Seigneur de Sault & d'Olle se transporta en Prouence (car il estoit pour lors E grand Seneschal du païs) auec ample & bien expresse commission de receuoir tels deuoirs & ceremonies de ceux qui naturellement y sont tenus & obligez comme liges & vassaux, entre lesquels se trouuerent principalement Rossolin de Fossis Seigneur de Borme, Raymond de Maluans, Briande de Grignan, vefue de Raymond des Baulx Seigneur d'Aguilles, Bertrand Porceller Seigneur de Foz, Raymond de Requistons Seigneur d'Allons, que les Gentilshommes de ce mesme estre qui ont pour armes de gueules à deux Lyons rampans d'argent s'entretenans par les partes, & soustenants vne aisle d'or, possedent encor pour le iourd'huy Guillaume de Villemurs Dame de Corbieres, Bertrand de Pena, fils de Hugues Sieur de Courbons, Berenguiere de Lambes, Dame de Suse, Guillaume de Riez Seigneur de Romolles, Manuel Chabaud Sieur d'Aspremont, Iean de Flassans Sieur de Flassans, Fulco de Flassans, fils de François Sieur de Flassans, Helyon de Villeneufue Seigneur des Arcs & de Trans, Iaques de Bryanson Sieur de Dromons & d'Entrepeire, famille fort noble & fort ancienne,

Escu des Requistons sieurs d'Allons.

F 

dont ie n'ay peu trouuer l'Escu, Rambaude Dame du Muy, femme de Guillaume d'[illegible]rel, Guillaume Porcellette Abbesse de Moleges, Guigonnet de Chasteau-neuf Sieur de Moleges, dont sa posterité iouyt encor à Sallon, & duquel sont descendus les Chasteau-neuf Sieur d'Entraigues, & les Chasteau-neufs d'Arles & de Brignole, qui portent la tour ou le demy-chasteau d'argent en champ d'azur, Arnaud de Villeneufue Seigneur de Montferrat & d'Ampus, A Bertrand de *Botrian* Sieur de Garsin & de Ramatuelle, Raymond *Bot* Sieur de [illegible]gnon, dont les descendans sont encor à la ville d'Apt aux *Bots* & aux Cardebats Seigneurs d'Autibeau, Ysnard de Demandolz Sieur de Demandolz, race fort ancienne, suiuie & soustenuë ez Demandolz Sieurs de Trigaoce, Demandolz & la Palud, qui porteut trois fesses de sable sur or, sous le chef de gueules, chargé d'vne main droite d'argent, Tyburge de Layncel Dame d'Ayglum, femme de François de Oza Cheualier : & finalement Systeron Garde-Notaire de la ville d'Aix, qui fait assez clairement voir quel rang tenoient les Notaires de ce temps. B

Escu des Chasteau neufs Sieurs de Moleges & d'Entraigu s.

Escu des Demandolz Sieurs de Triganse, la Palud & Demandolz.

Tous ces *Barons*, ces Dames & ces Gentilshommes, dont plusieurs nobles & illustres branches florissent encor en honneur, presterent hommages entre les mains du grand Senefchal, suiuant le pouuoir à luy donné & le commandement fait tant aux Ecclesiastiques qoe aux Nobles, par la Royne & le nouueau Roy, qui donnerent de ce temps à Guillaume du Puget, pour les seruices qu'il auoit honnorablement rendu en plusieurs belles occasions, & pour les pertes & gros dommages par luy soufferts aux guerres passees, tout ce qu'ils auoient au lieu & village de *Bargemon*. Adonc vindrent oouuelles bien tristes & fascheuses de la mort du Pape Clement decedé en Auignon : ce grand & souuerain personnage auoit commencé d'esleuer ce somptueux & tant superbe edifice du grand Palais, qu'on y regarde d'vne si haute & merueilleuse structure, estimé au moins de ceux qui ont vn peu pratiqué les diuerses contrees de l'Europe, l'vne des plus espouuantables masses de pierres de la Chrestienté. C'est ce mesme Pape, qui durant les iours de sa vie fit construire vn petit Palais champestre au territoire de Sainct Remy pour la douceur & la bonté de l'air de ce lieu, qu'il fit appeller Canillar, du titre de la maison dont il estoit extrait & descendu, qu'vn Gentilhomme de Tharascon (ville fertile en plusieurs bonnes & nobles familles) des Tornatorijs possede pour le iourd'huy. Ce Pontife estoit oncle germain du Vicomte de Turene, qui se rendit felon contre le Comte de Prouence, luy faisant vne si cruelle, voire tant barbare guerre, que la playe en saigne encor : D ainsi que tant de Chasteaux razez, demolis & ruinez par cest homme estrange & felon ne tesmoignent & preschent que trop, auec tant de muettes plaintes & de ruineuses desolations, que la memoire en sera fascheuse à iamais : subject qui nous attend ailleurs. Tant y a que Clement se rendit sous les derniers assauts de la mort le iour de S. Nicolas, apres auoir tenu & continué le Siege dans la ville d'Auignon l'espace d'enuiron onze ans.

Don du droict que Ieanne & Louys auoient au lieu de Bargemon fait à Guillaume du Puget.

Des Tornatorijs Sieurs de Canillas

Mort de Clement VI. du mesme.

En ces temps exigeoient de leurs sujects les Seigneurs des lieux & des Chasteaux de Prouence, certains droicts qu'ils nommoient en ancienne langue Prouençale *Adempres*, mot duquel fort peu de gens de nos aages ont sçeu trouuer la naturelle intelligence, hormis que c'estoit vn emprunt, maletolte, queste, ou leuee de deniers, communement appellee *Droicts d'Adempre*, que les Comtes de Prouence auoient imposé sur leurs sujects, ou pour marier leurs Infantes, ou pour le passage d'outre-mer, ou pour acheter quelque nouuelle terre, ou bien pour mettre leurs fils de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, qui de toute antiquité depuis le grand & preux Godefroy a esté decoré de Princes & grands Seigneurs. Or comme en ces mesmes iours vne grosse & cruelle guerre eut esté esmeuë & continuee l'espace de quatre ans entre les paisans & les Seigneurs de la Comté de Tendes, parce que quelques vassaux sembloient biẽ se repentir de s'estre mis sous l'obeissance de Ieanne, & de luy auoir F presté hommage des terres & Seigneuries qu'ils tenoient en la Comté, dont ces esmeutes & diuisions auoient pris source : lesquelles finalement furent esteintes par vn bon accord l'an trois cens cinquante-deux, que Guillaume, Pierre Lascar Comte de Tende Seigneur general de Rochebrune, tant en son nom qu'au nom de Iean son pere, consentit de rendre hommage à leurs Majestez de sa Comté en la forme & maniere que Iean l'auoit rendu à Charles pere de Robert : au moyen dequoy la commission fut donnee à Guigues Flotte Lieutenant de la Comté, pour le receuoir au nom de Ieanne & de Louys : lequel en vertu de sa commission donnee à Naples en la mesme annee,

Adempres ou emprunts de ce temps.

Iura ademprii.

L'an MCCCLII. Accord des Comtes de Tende auec la Comté de Prouence, Guigues Flotte Cheualier, Lieutenant de la Comté de Tende.

sans

sans delay ny difficulté le receut en la mesme façon que Guillaume l'auoit & promis & accordé.

Cest hommage fut à peine rendu, que du mois d'Octobre la Royne & le Roy, à la requeste des Syndics de la ville de Barjols, declarerent par patentes, & voulurent que pour tousiours & à iamais Barjols seroit du Domaine, & n'en pourroit iamais estre arraché, ny transferé par eschange, ny autrement : tellement que si le contraire aduenoit, il seroit *Barjols declaré inallienable.*
A permis par les mesmes lettres à tous les habitans de la ville de se defendre à main armee impunement & sans reproche du crime de felonie. Au bruit de ce Priuilege toutes les villes de l'ancien & Prouençal Domaine, qui s'assemblerent de ce temps, par authorité & permission speciale de leurs Princes esleurent Philippe du Perrier Cheualier de la ville *Gentilshommes Ambassadeurs de Prouence à Naples.*
d'Aix, Rostang Gantelmy Gentilhomme de Tharascon, Nanus Richerij de Nisse, Geoffroy Augier de Grasse & Lantelme Gerente ou Iarento de Sisteron, personnages Nobles, de merite & de qualité, Ambassadeurs & Nonces choisis pour aller trouuer Louys & Ieanne à la ville de Naples. Là ne sont plustost arriuez, qu'apres auoir exposé ce que leur ambassade portoit, au rapport de Matthieu de Porta de Salernes Iurisconsulte, de Gilles de
B Briamo & Nicolas de Alysia Cheualiers, il leur fut dit & declaré de la part de leurs Majestez, comme la ville de Brignolle & les habitans estoient de l'ancien Domaine de Prouence, ainsi qu'ils auoient tousiours esté, sans aucune memoire au contraire: *Brignolle declaree inallienable.*
de maniere que ny la ville, ny les habitans n'en pouuoient iamais estre separez ny desunis par eux, ny par aucuns Princes leurs successeurs. Que là où quelque allienation entreuiendroit, leurs Majestez la declaroient totalement inualable & nulle. Voulans & entendans, en cas d'allienation, acquisition & vsurpation, tant de Brignolle que des autres villes du Domaine, que les habitans se peussent hardiment & sans encourir reprehen-
C sion quelconque, par voye de iustice ny autrement, defendre & garentir de telles desliaisons : voire mesme sans que pour raison de telles forces d'armes & resistance on les peust preuenir, charger ou accuser d'aucun crime de desertion ny reproche de felonie : moins que leurs Procureurs generaux, ny autres telles personnes en peussent faire ou dresser informations, recerches, ny procez aucuns.

Ce coup porta tel coup, qu'à l'exemple de Brignolle toutes les villes, places & Chasteaux de l'ancien Domaine obtindrent pareilles declarations, & tous tels & bien amples priuileges. Sur ces occurrences fut creé Pape l'an trois cens cinquante-trois Innocent *Villes de l'ancien Domaine de prouence inallienables.* *L'an MCCCLIIJ.*
sixieme du nom, qui presida en Auignon apres Clement son deuancier, l'espace & terme
D de dix ans, Limosin de nation, & personnage, quoy que de grande constance & seuerité, sobre & fort temperé en son viure, fort large pourtant & magnifique en apprests de guerre, comme celuy qui mit en auant de cueillir la dixième portion de toute la rente & reuenu du Clergé : à quoy toutesfois les Prelats ne voulurent consentir ny ployer aucunement. *Creation d'Innocent VI. du nom Pape residant en Auignon.*
Il entreprit & fit edifier la grand Chartrousse, qui se void encor à Villeneufue d'Auignon, d'vne tres-belle & magnifique apparence & commodité. A son exemple commencerent lors tous les Cardinaux à dresser infinis beaux edifices, Temples & maisons sacrees, à s'adonner à choses pies & salutaires, & à se rendre dignes du sacré-saint nom de Princes & *Chartrousse de Villeneufue construite par Innocent VI.*
gens de l'Eglise Apostolique. Ce qui porta Bertrand Euesque de Sabyne, grand & digne Cardinal, meu de deuotion & de saincte enuie à doter l'Eglise Collegiale de Sainct Disdier d'Auignon en l'estat qu'elle est pour le iourd'huy. Pendant ces choses nouuelles vindrent, *Eglise de Sainct Disdier d'Auignon dotee par le Cardinal Euesque de Sabyne.*
E que le Chasteau des Baulx appartenant au Comte d'Auelin auoit esté pris & saisi, au moyen d'vne trahison & perfidie, par Robert Comte de Durazi, lequel desia commençoit à le munir & fortifier sous la faueur & l'aide de la plus grande part des Cardinaux, qui tendoient les bras à ce coup : en quoy toutesfois Robert fut grandement deceu, parce qu'il fut contraint de le rendre bien peu apres, & le restituer à son droit Seigneur : ainsi que plus particulierement l'an trois cens cinquante-cinq bien tost nous en informera.

De ce temps florissoit Bernard Rascas Gentilhomme issu du païs de Limoges, selon *Bernard Rascas Gentilhomme Limosin poete Prouençal.*
F aucuns, parent & allié de Clement & d'Innocent, l'vn & l'autre Limosins, & sixiemes de leurs noms. Ce Bernard fut homme rassis & posé, tres-excellent Poëte en langue Prouençale, & fort espris en ces ieunes ans de Constance des Astoauds, tres-noble & sage Damoiselle d'Auignon, à la loüange de laquelle il composa de fort belles, doctes & tres-elegantes poësies : mais arriuant que sa Dame qu'il aimoit tant deceda, vne si obscure nuee de tristesse le troubla, que depuis lors il ne chanta plus d'amours : si bien que venant à conti- *Constance des Astoauds maistresse du poete.*

derant en son esprit combien toutes les choses de ce monde sont caduques & perissables, il fit ces beaux & doctes vers, dignes de vray d'estre grauez en lettres d'or sur le Porphyre & le Iaspe.

Vers Prouençaus du Poete Bernard fort elegans.

Touta hausa mortala una fez perira,
Fors que l'amour de Diou, que toujour durara:
Tous nostres cors vendran essuchs comme sa leska,
Lous aubres layssaran lour verdour tendra é freska, A
Lous aussels del bosc perdran lour kant subtiou,
E' non s'auzira plus lou roußignou gentyou,
Lous buolz al pastoragé é las blankas fedetas
Seutran lous agulhons de las mortals sagettas,
Lous crestats d'Arles fiers, Reynars é loups espars,
Kabrolz, Ceruys, Chamous, Senglars do toutas pars,
Lous ours hardys & fouords saran poudra é arena,
Lou dauphin dins la mar, lou ton é la balena,
Monstres impetuous, Ryaumes é Comtas, B
Lous Princes é lous Reys saran per mouort domtas:
E' noté ben eysso kascun, la terra granda
(Vo l'Escriture ment) lou firmament que branda
Prendra autra figura: ensins tout perira,
Fors que l'amour de Diou, que toujour durara.

Obseruation de ce temps du masculin & au feminin par nos Poetes Prouençaus.

Beaux & dignes vers de ce noble Poete, qui pour leur facilité, doctrine & tres-elegante douceur se peuuent biẽ aisemẽt rendre François: mais où n'est de petite admiration l'exacte obseruation des entresuytes masculines & feminines, que ce personnage semble auoir recognu & inuiolablement gardé de ce vieux temps, comme par vne particuliere reuelation & faueur des Muses, quoy qu'il y ait plus de deux cens cinquante ans qu'il escriuoit: qui n'est moindre gloire à nos anciens Poëtes & Troubadours Prouençaux, que grand oubli & manquemens aux Italiens & Tuscans, qui les ayans imitez de si pres, n'ont encor sçeu iusques icy descouurir ces diuerses cadances du masculin & du feminin, quoy que ces ages recens ayent produit infinis, excellents, rares & sublimes esprits à ce mestier: attendu mesme qu'on void bien que c'est toute vne autre harmonie & mesure, soit pour la grauité des vns & la douceur des autres, soit pour les commencements & les fins des Poemes heroiques & illustres, où ceste regle doit estre autant religieusement qu'inuiolablement obseruée: car autre chose est de voir les masculins succeder aux feminins, & les vns aux autres, autre chose aller tousiours d'vn mesme pied & d'vne mesme pesanteur, ainsi que font les Tuscans; mais voicy les vers de Bernard, ausquels je me suis ioué.

Toute chose mortelle à la fin perira,
Fors que l'amour de Dieu, qui tousiours durera:
Nos corps viendront plus secs que l'amorce plus seche,
Les arbres quitteront leur verdeur tendre & fresche, E
Les oiselets des bois perdront leur chant subtil,
Et plus ne s'entendra le roßignol gentil,
Les taureaux aux pastis, les ouailles blanchettes
Sentiront l'esguillon des mortelles sagettes,
Les crestats d'Arles fiers, renards & loups espars,
Cheurueils, cerfs & chamois, sangliers de toutes parts,
Les ours hardis & forts seront poudre & arene,
Les dauphins en la mer, le ton & la balene,
Monstres impetueux, Royaumes & Comtez,
Les Princes & les Roys seront par mort domtez: F
Et note bien ceci chacun, la grande terre
(Ou l'Escriture ment) le firmament qui erre
Prendront autre figure: ainsi tout persra,
Fors que l'amour de Dieu, qui tousiours durera.

Ce personnage estant en aage capable, & plus resolu, s'adonna auec vne telle roideur &

assiduité à l'estude des loix, qu'il deuint vn grand Docteur. De maniere qu'au moyen de
son sçauoir Adhemar Euesque de Marseille luy donna la iudicature de toutes ses terres &
Seigneuries, ayant ouy dire que Bernard estoit & si bon Iurisconsulte & si grand homme
de bien. Mais quelques annees apres il se retira en Auignon, où il s'adonna entierement
à la contemplation des choses diuines: si que son sçauoir pendoit chacun en admiration.
Toutes ces excellentes qualitez fauorisees du parentage luy firent auoir grand & facile ac-
A cez enuers les deux Papes, Clement & Innocent, qui l'estimerent infiniment, tant parce qu'il
leur touchoit en quelque sorte de parenté, que parce qu'il auoit l'entendement si sublime &
releué, auec vne tres-belle façon d'escrire, qu'on n'estoit iamais ennuyé de l'ouyr, ou de
lire ses œuures.

Le voire Iuge de Adhemar Euesque de Marseille.

Et combien qu'Auignon fust de ce temps vne belle & triomphante Cité, à raison
des Pontifes souuerains qui là s'estoient plantez: toutesfois le bruit & la renommee
de cest excellent & fameux personnage y attiroit les hommes doctes & rares, plustost pour
le voir & pour l'ouyr, que pour y voir la beauté de ceste splendique & superbe Cour Ro-
B maine, comme l'on dit de l'illustre Historien Padoüan, que plusieurs personnes alloient
à son occasion à Rome pour y voir quelque autre chose que Rome. Estant donc paruenu
en son vieil aage, il mena tousiours vne vie chaste, & non soüillee, preferant le celibat au
mariage, que depuis la mort de sa Dame il ne cessa de hair & detester. Tellement que tout
l'or & l'argent qu'il gaigna successiuement aupres de ses Papes pour les œuures admirables
qu'il fit & composa; tant en loix qu'en saincte Escriture, en laquelle il estoit hautement
versé, fut par luy employé à la construction d'vn tres-beau & tres-somptueux Hospital,
qu'il fit bastir dans Auignon pour les pauures de Iesus-Christ, sous le titre de son nom, qu'il
C dotta fort richement: cest Hospital s'y void encor pour le iourd'huy auec son enseigne &
ses armes, antique & irreprochable tesmoin de sa noblesse & de son extraction: le Monge
des Isles d'or disant que Bernard Rascas estoit de la ville mesme du Pape Clement, au
temps duquel il florissoit, & que par son moyen & faueur il estoit paruenu en bruit, comme
celuy qui faisoit beaucoup valoir la marchandise de ses œuures, aussi bien que fit Innocent
son successeur, trespassant finalement en Auignon ceste mesme annee mil trois cens cin-
quante-trois: surquoy on s'estonne que le Monge de Montmajour aye oublié ce Poete,
parce qu'il n'en a sommé mot, ny moins fait mention quelconque. Les
armes de Bernard se voyent sur le portail de l'Hospital, composees d'vn
Escusson d'or à vne croix pommetee auec sa petite racine pointuë de
D gueules, au chef d'azur chargé d'vne estoile d'or: enseigne, blason &
surnom, que comme tirez de mesme tronc, sang & famille, tiennent
pour le iourd'huy les Rascas du Muy, de Chasteau-redon, de Bagarris,
& du Cannet, qui sont issus des Rascas anciens Gentilshommes de
Castellane, & des Balbs Seigneurs du Muy, ausquels ils ont herité.

Auignon florissant du temps des Papes.

Tite Liue.

Bernard Rascas fondateur de l'Hospital Sainct Bernard d'Auignon.

Mort du Poëte Bernard.

[illegible] des Rascas [illegible] de Muy, Chasteau-redon, Cannet, & Bagarris.

Louys & Ieanne estoient de ces mesmes temps à Naples, où ils vindrent à considerer
les benefices, aides & faueurs, dont en leur bien vrgente necessité & tres-grand besoin,
feu de saincte memoire Clement VI. Euesque souuerain de l'Eglise, les auoit si cordiale-
ment assisté; car c'estoit sans plus de luy, apres Dieu, qu'ils confessoient haut & clair
de posseder & tenir leurs sceptres, grandeurs & dignitez terriennes. Ceste considera-
tion vint d'vn mesme traict à representer en leur esprit les fructueux, bons & nota-
E bles seruices, que Guillaume Roger Comte de Beaufort, Vicomte de la Motte du
Cayre, leur fidele Conseiller, frere germain de Clement, leur auoit prestez & rendus
en plusieurs illustres sortes d'occasions & d'affaires concernants l'Estat de Naples. Ce
qui les porta, pour ne se monstrer peu recognoissants à tant de hauts benefices &
loüables choses, de donner & octroyer au Comte & à ses successeurs heritiers de tout
sexe descendants de son corps, nais & à naistre, & à tous leurs heritiers nais & à
naistre, pour cause de donation de leur propre mouuement, la ville & le Chasteau de
Sainct Remy, le Chasteau de Valernes, dont il auoit esté peu deuant pourueu en titre
F de Vicomte, le Chasteau de Bayons, le Chasteau de Reynier, le Chasteau de la
Motte, le Chasteau de Belaffaire, Gygors, le Lauzer, les Mees, Mezel, Entraueux
& le Castellet: qui tous assis dans les marches de Prouence; appartenoient à leurs
Majestez par droict de Domaine, auec les forteresses, hommes feudataires, reco-
gnoissances, hommages de fidelité, iurements deus & accoustumez en tels af-
faires par personnes Nobles & ignobles, à leurs Souuerains, & plusieurs autres de

La x. des gestes de Iean.

Don fait à Guillaume Roger pere de Raymond de Turenne de plusieurs places & Chasteaux en Prouence par Loys & Ieanne.

Places d'anciennes au Comte [illegible].

Clauses tres-amples contenues en l'instrument de donation.

quelque estat & dignité qu'ils peussent estre. Aduantages qui furent suiuis de tous les droicts seigneuriaux en dependans, droicts de regales & premiers appels en premier ressort, priuations d'officiers, tant de Sainct Remy, que des autres Chasteaux & iurisdictions, auec le droict d'hommage & de fidelité de tous les hommes & habitans de ces lieux. Si que les officiers de la ville de Tharascon n'en peussent plus auoir aucune cognoissance, ny telle qu'ils souloient auoir par le passé : comme deuants ressortir tous les hommes de ces places & Chasteaux par deuant les officiers de leur Coursouueraine d'Aix: ausquels à ces fins leurs A Majestez mandoient & commandoient (tel estant leur plaisir & volonté) de faire iouyr le Comte Guillaume & les siens successeurs ez choses à luy donnees & concedees. Nonobstāt l'ordonnance du Roy Robert, de n'alliener le Domaine: voire nonobstant la promesse faite par eux aux Ambassadeurs de Prouence sur telles & semblables allienations & desmembrements.

Ceste donation fut cause de la guerre que meut le Vicomte de Turenne.

On peut bien voir à l'œil, par ce tant ample & illustre don les faueurs grandes & les aduantages excellents que Louys & Ieanne faisoient à ce Seigneur, par le moyen & en contemplation du feu Pape & des Cardinaux, ses parents & ses alliez. Donation qui derechef confirmee & rattifiee par Ieanne l'an MCCCLXX. engendra vne mer de troubles & vne bien B horrible tempeste de malheurs, auec la demolition deplorable de plusieurs Chasteaux & fortetesses du païs, ainsi que bien tost nous orrons.

L'an MCCCLIIIJ. le premier iour de Feurier. Ambassadeurs de Ieanne à l'Empereur Charles IV.

Au premier iour de Feurier de l'an ensuiuant cinquante-quatre, Charles IV. de ce nom, Empereur & fils du Roy de Boheme en son passage de Milan à Rome, où il receut la couronne imperiale se trouua à la ville d'Aix (car Prouence estoit son chemin) où il sejourna seulement vn iour. Là l'Euesque de Gap, Fouquet de Ponteuez grand Seneschal, & Iean de Vicedominis ou Bisdomini d'Arece Iuge-Mage de Prouence, Ambassadeurs de Louys & de Ieanne, parce que cest Empereur se mettoit en ses titres Comte de Prouence, apres l'auoit honnorablement receu, selon les commoditez & les occasions du temps, luy presterent C deuoir de fidelité, suiuant vne forme d'hommage qu'on leur auoit donnee à cest effect. Neantmoins protesterent les Ambassadeurs sur l'acte de ce prestement, au nom de leurs Maistres contre Charles, de ce qu'il leur occuppoit la Seigneurie de Vintimille, que le feu Roy Robert tenoit & possedoit comme sienne : si qu'il ne pouuoit exercer aucun acte d'Empereur en ses terres. Ceste protestation n'empescha pas qu'il ne confirmast la donation faite par Ieanne au Roy Louys son mary en nom de dot pour la moitié du Royaume de Sicile & de la Prouence : reuoquant sans aucune difficulté la sentence assez inciuile, que l'Empereur Henry auoit fait prononcer contre Robert, & donnant de mesme traict à l'Archeuesque d'Arles tout le reuenu des Salins de son Diocese : mais combien que la Bulle fut D bullee au seel d'or : si est-ce que cest Empereur donnoit chose qu'il ne pouuoit donner, & dont il ne pouuoit legitimemēt & ciuilement disposer: attendu que les Salins appartenoient de tout temps aux Comtes & Ducs de Prouence, comme l'vn de leurs anciens droicts & reuenus. De là s'en alla Charles visiter Innocent en Auignon accompagné d'Amé Duc de Sauoye : puis tira droit à la ville d'Arles ancien siege de l'Empire, où il s'assit dans le Temple de Sainct Trophime, vestu de ses ornements imperiaux, & octroya des priuileges tres-amples & tres-illustres à ceste Eglise, sejournant dés le mois de May iusques au mois de E Iuin suiuant dans ceste tant noble, riche & antique Cité.

Confirmation de la donation de mariage faite par Ieanne à Louys son mari, & la reuocation de l'arrest donné par l'Empereur Henry contre Robert. Donation à l'Archeuesque d'Arles, du reuenu des Salins de son diocese. L'Empereur auec Amé Duc de Sauoye en Auignon & de là en Arles. Priuileges donnés par l'Empereur à l'Eglise Sainct Trophime d'Arles.

Au mesme temps que ces visites & ces imperiales magnificences se font, grosse & forte guerre se meut entre les Seigneurs & subjects du Comte de Vintimille, & le Comte de Tende & ses hommes, sur la superiorité de leur iurisdiction. Ceste guerre donna occasion à plusieurs & grands meurtres qui se commirent cruellement de part & d'autre, & à la perte de plusieurs gens de bien, miserablement tuez & deffaits : les affaires estoient pour rougir plus auant dans le sang des pauures subjects, sans ce que le Comte de Vintimille venant à refroidir vn peu le feu de son courroux, & à recognoistre sa faute, fit volontairement hommage au Comte de Tende, à qui tel deuoir aduenoit, en presence de la Royne & du F Roy.

Guerre & dispute entre les Comtes de Vintimille & de Tende.

Sur ces mesmes occurrences Philippe Prince de Tharante frere du Roy Louys fit crier & sçauoir par tout le païs, à tous delinquants preuenus de crimes & condānez de le venir franchement trouuer à la ville d'Aix, pour se reconcilier auec luy & faire leur paix: si que par vn tel benefice & par grace tres-excellēte ils pourroient en toute seureté, sans estre aucunemēt molestez ni recerchez viure & se contenir en tout deuoir chacun selon son estat & cōdition. Car les lettres de cōmission portoient cōmandement rigoureux & tres-exptes à tous No-

Pardon à son d'argent contre les preuenus de crimes & condamnez.

M.CCCL.iiij. M.CCCL.v. Innocent VI.

taires, Secretaires, & Greffiers de Prouẽce, de brusler, ardre & reduire en cendres toutes les procedures & condamnations faictes contre leurs excez, cõme par vne nouuelle Amnistie. Ce qui fut bien d'vn costé vn subtil & galant moyen, pour attrapper argent de tels errons, vagabõds, batteurs de paué, & gẽs sans adueu : mais vne tres-pernicieuse, & tres-large plãche de l'autre, pour aisement passer aux chãps de plusieurs violences, rapines, cõcussions &
A meschancetez, voire pour cõmettre plus de brigandages auec plus d'insolence que iamais.

Amnistie en Prouence dommageable.

L'an M.CCCL.v: le dernier Ianuier

On voyoit au cri de ce cor de tous costez & de tous endroits, ainsi que connils de leurs trous sortir vagabonds & condãnez pour tirer à la ville d'Aix: quant au dernier du premier mois de l'an suiuant les Hebrieux du lieu de Reilhane se trouuerent si outrageusement molestez, & tant excessiuement harcelez des Chrestiens que s'abandonnans à la fureur de l'indignation, ils s'esmeurent & en vindrent si auant aux mains, que pour certain insult par eux commis sur le feu de leur rage, ils en furent bien & beau condamnez à l'amende de deux mille florins d'or : car de ce temps la plus part des habitans estoient Hebrieux. D'autre part le lieu des Baulx qui auoit esté occuppé & saisi par Robert de Duraz (si ce que
B nous auons dit en l'an trois cens cinquante trois n'est eschappé de nostre memoire) causoit beaucoup de fascheries, & d'incommoditez en Prouence. Ce qui donna occasion toute ouuerte à plusieurs grandes exactions & leuees, exploittees au mois de Iuin sur tout le pays, pour fournir aux hommes de guerre, & à la Gendarmerie, destinee à la prise de ce lieu, bien peu apres assiegé.

Les Iuifs de Reilhane condamnez pour certaines aggressions par eux faictes.

Du mois de Iuin. Leuees & impositions en Prouence pour aller contre les Baulx.

Ceux du lieu de Mallemort furent en ces mesmes temps actionnez de ce qu'ils ne contribuoient point ainsi qu'ils estoient tenus de toute antiquité, pour les caualcades ordinaires, deux hommes de cheual, auec leur decent equipage. Sur quoy fut respondu par vn Bertrand Raynaud Procureur de la Commune, que les Plebees n'y estoient aucunement
C obligez ny tenus: ains les seuls Nobles & personnes militaires du village, ausquels touchoit de faire les deux gendarmes : à condition que l'vn seroit armé, & couuert de toutes pieces, & l'autre non : tellement qu'il se trouue vn vieil instrument (que i'ay teno & passé des yeux assez attentiuement) de ceste mesme annee, le septieme de Iuillet, où tout ce debat estant bien amplement deduit en des parchemins subtilement collez l'vn à l'autre, selon la vieille escrime des Notaires de ce temps-là, se peut voir que les Plebees soustiennent fort & ferme les Nobles, & les Cheualiers auoir de coustume inueteree, & estre tenus de fournir les deux gendarmes à la mesme condition.

Ceux de Mallemort actionnez pour les caualcades du pays.

Le vij. Iuillet. Datte de l'instrument.

D La commission de tout cest affaire se trouue adressee à vn Iean Simeonis Iurisconsulte, Iuge deputé sur ce different. Si qu'on y conte vn grand nombre de Cheualiers & de Nobles nommez par noms & surnoms, qui de ce temps habitoient à Mallemort (à l'aduanture plus grand & mieux peuplé qu'il n'est aujourd'huy) tous diuersement taxez, les vns plus, les autres moins, selon le poids de leurs facultez à la contribution des deux gendarmes : là sont nommez d'vne part tous les Plebees, du lieu desquels estoit Syndic vn noble Ysnard Hugolen Iurisconsulte de la ville d'Aix. De l'autre tous les Nobles & Cheualiers, dont se void pareillement Procureur vn Ysnard de Brasque Cheualier, soustenant que les Gentils-hommes de Mallemort ne sont aucunement obligez à payer les deux cheuaux, ains les
E Plebees & personnes roturieres.

Hugolen Iurisconsulte d'Aix Syndic des Plebees.

Ysnard de Brasque Cheualier Procureur des Nobles.

Là par les ignobles est contretenu, & soustenu fermement, que depuis dix, vingt, trente, quarante, cinquante ans, & au delà de toute memoire d'homme, les Nobles ont fourny à telle contribution & caualcade deux hommes d'armes : & les non nobles & Plebees dix seruans tant seulement.

Cest instrument en contient plusieurs autres de suite, parmy lesquels est vne taxe que fit apres force defenses & contradictions, productions & enquestes de part & d'autre vn Bertrand de Montilio Cheualier, Viguier de Tharascon, d'Alauez & de Camargues, en vertu de la commission à luy donnee par le magnifique Alphant de Soliers grand Seneschal de
F Prouence, le vingt & neuf du mois d'Octobre de la sizieme indiction, sur les Nobles & Cheualiers de Mallemort. Au moyen de quoy furent diuersement cottisez Bertrand de Lauris, Hugon Guiran, Bertrand Gauffrid, Hugon de la Roque, Guilhem de la Roque, Berenguier Gantelmy, Rostang de Merindol, Pons Gasqui, Codollet, Berenguier Gaudin, Raymond Rostang, Iean Hugolen, Rostang de la Roque, Hugo Bermond, Pons de Borne, Guillaume d'Allein, & quelques autres : outre lesquels il y a huict ou dix Damoiselles, meres ou vefues comprises à la mesme cotte: si bien que le nombre arriue à bien peu moins de quarante : chose, sans mentir, prodigieuse (si la Panecharte n'en a forgé quelques vns)

Grand & notable nombre de Nobles à Mallemort cottisés pour la contribution de deux gendarmes aux Caualcades de Prouence.

& remarquable à vn si malotru village, d'auoir fourny de ce temps là telle compagnie d'Escuyers & Damoiseaux, qu'vne bonne & puissante Cité seroit en trauail d'enfant de produire maintenant.

Là se void comme Ysnard de Brasque Procureur des Cheualiers & des Nobles, soustiét vaillamment qu'ils ne sont aucunement obligez à la paye des deux gendarmes, ains les Plebees & Roturiers : à quoy vn Pierre de Rochtfort oppose & dit d'auoir faict monstre auec son cheual à la ville d'Aix, en presence d'vn Rostang Bayle du lieu pour les Nobles du village à leur instante requisition : sur laquelle opposition neantmoins le Bayle s'opposant demanda publiquement acte signé Bodij Notaire, & Guillaume de Lauris tabellion de la ville d'Aix : où d'abondant ie remarque (comme i'ay fait en plusieurs autres endroits pour certains respects reseruez) que sans doute aucun au delà de quatre vingts ou cent ans, les Notaires n'estoient hommes vils, ny tenus au rang des Plebees, puis que les Nobles ne tenoient à deshonneur d'exercer publiquement vne telle profession. A

Les Nobles estoyent Notaires de ce temps.

Or que tous ceux-là qui sont mentionnez à la cotrisation fussent Gentilshommes, Cheualiers, Escuyers ou Damoiseaux, il semble de vray qu'on ne le puisse droictement contredire sans offenser la foy authentique de l'acte : combien que l'abus des titres & qualitez aye regné de tout temps, assez indistinctement : & que les Notaires facent presques autant de Nobles, que les Empereurs & les Roys, sans estre arguez de fausseté, ny mettre leurs poings en danger : mais aussi que tous ceux (ie di tous) qui ont encor pour le iourd'huy tels & semblables surnoms en soient yssus & descendus, ou bien extraits de ces vieilles & nobles racines : il n'y a loy de l'asseurer pour l'erreur qui s'y peut rencontrer, voire pour les grands changemens qui ont suiuy de siecle en siecle, dont la plus part sont deuenus rustiques, ignobles, mechaniques & paysans, sans marque aucune de vertu, ny de Noblesse hereditaire couforme à celle de leurs peres : outre qu'il faut iustifier par testamens & par mariages de race en race vne telle descendance, pour s'exempter du reproche qu'on peut en tel cas encourir. Est pourtant à remarquer que ceux que ces vieils Tabellions appelloient *milites, & domicellos* sont touiours entendus pour Cheualiers, & Gentilshommes : d'où ie tire vne obseruatiou peut estre non touchee de plusieurs, que le premier se donnoit volontiers & le plus souuent à consumez & meurs Cheualiers, & le second comme d'vn diminutif de Domaux ieunes Escuyers & Cadets, que les vieux Romans ont accoustumé d'appeller Bacheliers & Damoiseaux : comme qui diroit nouueaux apprentifs de guerre, qui ne faisoient que commencer à prattiquer le harnois. Voila quant à Mallemort auquel pour son voisinage, & pour quelques honnestes familles, qui se disent de ces tiges, i'ay voulu donner ces trois pages, & ceste niche d'honneur. B C D

Milites vieux Cheualiers, domicelli diminutif de Dominus Escuyers.

Ressouuenons nous, comme le lieu des Baulx, que Robert de Duraz occuppoit, auoit occasionné des leuees bien aspres en Prouence, pour l'entretien de la guerre : c'est en ces mesmes iours que le siege y fut planté par commandement de Fouquet d'Agoult, Vicomte de Reilhanc Lieutenant de Roy & grand Seneschal. Siege qui tira iusques aux derniers abbois de Iuillet, que ceux qui l'auoient enuahy le rendirent à Fouquet, lequel y ayant fait esleuer vn fort au deuant, pressa & endommagea tellement les assiegez par des grosses & lourdes pierres, que les fondes & balistes faisoient greller auec vn horrible tintamarre, & des pots à feu, qu'il commandoit ietter dedans sans intermission & relasche, qu'ils furent à la parfin contraints de l'abandonner.

Fouques d'Agoult Vicomte de Reilhanne lieutenant de Roy & Seneschal de Prouence.

Les Gentilhommes & Barons principaux de Prouence, qui se trouuerent à ce siege & ceste prise auec leurs hommes & soldats que de ce temps on souloit appeller Brigans, furent Resforciat d'Agoult fils de Raymond Cheualier, Seigneur de Trets & de Forcalqueret auec ses Brigans, Raymond de Venteyrol Cheualier sieur de Venteyrol auec ses Brigans, Iaques d'Ollieres, Cheualier sieur de Roquefueil auec ses Brigans, Robert de Cadenet, Cheualier sieur de Cadenet auec ses Brigans, Pierre d'Allamanon, & Imbert son frere, fils de Pierre d'Allamanon Cheualier, sieur de Roignes auec ses Brigans, Ysoard de Puylobier, Cheualier sieur de Puylobier auec ses Brigans, Rostang Augier, Cheualier sieur de Puy-Ricard auec ses Brigans, Rostang de Tour-vieille, Cheualier sieur de Tour, ou Tourre-vieille auec ses Brigans, Iauffred Monge, ou Monachi, Cheualier de la ville d'Aix auec ses Brigans, Guillaume de Marseille, Cheualier sieur de Reynier auec ses Brigans, Bertrand de Chasteauneuf, dit le Gauot, Cheualier de la ville des trois Tours, c'est à dire d'Aix auec ses Brigans, Louys Porcellet Cheualier fils du sieur de Cabrieres auec ses Brigans, Bertrand de Ioucques, Cheualier d'Aix sieur de Roquemaure auec ses Brigans, Iean E F

Gentilshommes principaux qui se trouuerent au siege des Baulx auec leurs hommes & soldats pour lors appellez Brigans.

Arquier,

Arquier, Cheualier de Meyrargues auec ses Brigans, Hugues Monge, Cheualier d'Arles, auec ses Brigans, Ceruise Frisobardy, Cheualier auec ses Brigans, Frideric de Formangiis, Cheualier auec ses Brigans, Ieau de Finary, Cheualier auec ses Brigans : & finalement Raymond Garcin Cheualier auec ses Brigans & soldats.

Prisonniers de sainct Remy qui tenoient le party de Duraz.

Aucuns desquels prindrent dix hommes des principaux & plus apparens de la ville de
A sainct Remy qui tenoient le party de Robert de Duraz, qu'ils manderent de ce pas mesme prisonniers à Aix, pource qu'ils empeschoient & arrestoient les voituriers & chartons, qui conduisoient les machines d'artillerie, les bombardes & mourillets, pain, vin & autres choses necessaires a l'entretien de la guerre. Et si outre cela leur auoient rauy xxviij. florins d'or de Florence (monnoye qui pour lors auoit cours au pays) que les voituriers auoient receu de Maistre Alemand Barthelemy Florentin, Thresorier general de Prouence.

Ancien Escu de Cadenet que les Marquis d'Auraison portent sur le tout de leurs armes.

Quant aux familles des Gentilshommes, que nous venons de nommer par leurs noms & Seigneuries, elles ne sont plus en estat pour la plus part. Celles de Cadenet & de Venteyrol estant deuoluës depuis quelques cent cinquante
B ans en la maison des Marquis d'Auraison, dont les trois chaines d'or en bande sur l'Escu d'azur font le tout de leurs armes. Bonne partie des autres estans tombees ou en basse & obscure fortune, ou incognuës & despaysees, ou fonduës & transferees, ou du tout mortes & peries: combien que l'enseigne des Monges se voye encor eschiquettee d'argent & de gueules à l'Eglise de sainct Iean d'Aix dont ils se trouuent premiers fondateurs : & aux Cordeliers de Sallon sur vn antique & vieil Autel : ne voulant ce coup icy plus auant m'estendre sur celles d'A-
C goult, de Marseille & des Porcellets, pour estre autant illustres & fertiles, que ramentuës en tant d'endroits de ceste longue Chronique.

Escu des Monges ou Monahs anciens Gentilshommes.

Origine du nõ de Brigand.

Ie diray bien en passant que ces Brigans estoient ainsi appellez & surnommez du mot Brigãdines : c'estoient certaines chemises ou cottes de maille, portees enciennement par les Escuyers qui faisoient vn ordre de Gentilshommes de bonne & tres-honneste maison apres celuy des Cheualiers, qui communement estoient Barons, c'est à dire Ducs, Comtes, & grands Seigneurs, armez de hauberts, dont est venu & deriué le mot de fief de Haubert, comme qui diroit de Barons, lesquels estans, comme dit est, Marquis & Comtes releuoient immediatement du Roy en qualité de souuerain : de maniere que comme le nom de Brigand vient de Brigandine, ce-
D luy de Baron vient de Haubert, d'où telle sorte d'armes semble auoir pris & emprunté son premier nom.

Origine du nõ de Barons.

Mutination cõtre les Iuifs de plusieurs lieux de Prouence.

De ce temps mesme se leua vne grosse & terrible esmente & dangereuse mutinerie par les habitans des villes & lieux de Cadenet, Mezel, Monstiers, Digne, Courbons, Pertuis & autres de Prouence contre les Iuifs, des mesmes lieux, qu'ils pillerent & saccagerent auec grand fureur, meurtre & occision. Pour reparation de ceste populaire mutinerie les seditieux habitans & meurtriers furent condamnez en des grosses amendes enuers leurs Majestez, & à la restitution des choses volees & desrobees. A peine fut dissippee ceste brouëe de sedition parmy ces villes & ces bourgs que certains particuliers du lieu de Roignes allerent
E faire des insolens & des violences contre les Religieux du monastere de Syluecane (piece dõt on void encor les illustres restes & fragments non loin de la ville d'Aix) & à Ferrier de sainct Amant Gentilhommme de Lambesc, contre lequel ils exercerent mille indignes violences, & barbaresques discourtoisies : mais dont ils furent griefuement punis & chastiez par la Iustice, & par Messire Iean de Blsdomims Iurisconsulte d'Arece Cheualier & Comte Palatin, Iuge-Mage pour lors des secondes appellations de Prouence : Raymond de Soliers Gentilhomme de Pertuis, Guigue Flotte Cheualier, Chastelain de Vinay, & Raymond Bastard des maulx estoient & viuoient de ce temps, comme faisoit l'Archeuesque d'Arma-
F cano Primat d'Hybernie, qui l'an suiuant proposa plusieurs choses au consistoire d'Auignon contre les freres Cordeliers, & contre leurs Priuileges, qu'il auoit desia publiquemẽt preschees en Angleterre, & autres lieux : sur ceste charge Innocent deputa quatre Cardinaux non suspects pour les ouyr en leurs iustifications & responses, lesquelles furent si viues, & tellement fortes, qu'en leur presence ils rambarrerent l'Archeuesque, le conuainquirent apertement d'heresie damnable, & le firent ignominieusement excommunier. Apres ce honteux iugement, comme par mesme influence arriua qu'vn certain Cheualier de Gascogne, qui se faisoit nommer l'Archiprestre, accompagné d'vn tast de gens ramassez &

Sedition contre les Religieux de Syluecane & contre Ferrier de sainct Amant.

De Vicedominis ou Bisdominis Iuge de Prouence.

Nobles.

L'ã MCCCLvj. Freres Mineurs calomniez deuant le Pape Innocent par le Primat d'Hybernie. Archeuesque excommunié.

L'an MCCCLVIJ.

L'Archipreſtre chef des Bandoliers en Auignon & en Prouence.

perdus tous bandoliers, ou banois, entra en Prouence l'an ſuiuant: où il fit des grandes pilleries, des occiſions & des meurtres infinis, endommageant, deſolant & gaſtant cruellemẽt tout le pays, qui de telle venue fut ainſi qoe du coup d'vne ſoudaine tempeſte, & de l'eſclat d'vn horrible tonnerre, eſpouuenté & troublé: ce venerable Capitaine demanda vne ſomme tant exceſſiue d'argent, que pour la payer, les Prouençaux furent cõtraints à s'obliger, & à luy donner paſſage & entree en Auignõ: là n'eſt pluſtoſt arriué ce galant auec tous ſes peodars & gaſte-pays que le Pape Innocẽt ſe trouue ſaiſi d'vne ſi outrageuſe peur, qu'il eſt forcé d'entretenir des ſoldats, & gens de guerre pour ſe deliurer de leurs inſolents & barbares deſportements. On dit que ce ſeul motif le porta, ſe faiſant ſage aux deſpens d'vn peril ſi eminent, à fortifier Auignon, qu'il fit munir de bonnes & doubles portes, de ponts-leuis, de murailles & de foſſez: pour faire quoy ſa Sainčteté impoſa vne grande taille ſur tous les clercs, qui ſuiuoient lors la Cour Romaine. Or les Prouençaux qui cuidoient eſtre quittes, au moyen du poot d'or qu'ils auoient fait à l'Archipreſtre, & des ſommes qu'on luy auoit deliurees, furent bien eſtonnez quand au bout d'vn an ils le virent reuenir, auec ſon armee bandoliere pour retiter vne autre entree & vne pareille ſomme de deniers: qui neantmoins luy fut incontinent expediee, tant il eſtoit craint & redouté pour ſes occiſions & ſes rauages. Ce ne fut pas tout: car en voulant autant auoir d'Innocent, il s'en retourna auec tout ſon oſt & ſes mutins deuers la route d'Auignon: ſi qu'il força le Pape tant pour la deffenſe de ſa perſonne que pour la garde & conſeruation de ſa Cité, & le payement des gendarmes & ſoldats, d'impoſer vne nouuelle gabelle ſur le vin, ayant fait diminuer & retrancher les meſures: à fin ſeulement que les tauerniers & hoſtes en rapportaſſent du proffit & de l'aduantage.

Innocent eſpouuenté de la venue de l'Archipreſtre.

Retour de l'Archipreſtre en Prouence.

Impos ſur le vin en Auignon.

Les Auignonois porterent ceſt impoſt fort impatiemment & auec beaucoup d'aigreur & de deſplaiſir: venants à ſe reſouuenir combien les bons Comtes de Prouence leurs premiers Seigneurs & maiſtres les auoient non ſeulement aſſez plus doucement & gracieuſement traittez: ains auoient touſiours eu en deteſtation & horreur telles inuentions & gabelles. Mais l'Archipreſtre voyant que c'eſtoit gaſter le temps, & qu'il ne pouuoit rien aduancer, trouſſa bagage, & paſſa outre, gaignant au pied en diligence, abandonnant Innocent & ſa Cité, quand il entendit que Philippe fils du feu Prince de Tharante, Gouuerneur general en Prouence ſe preparoit auec les Prouençaux & la principale Nobleſſe pour le ſuiure, & luy donner la chaſſe, ſuiuant la commiſſion expreſſe qu'il en auoit donnee à ceſt effect à Maiſtre Iean Simeonis Iuriſconſulte de ſainct Paul, qu'on dit vulgairement de Vence. Ce Docteur accompagné d'vne bonne & gaillarde troupe de Prouençaux tant de pied que de cheual iuſques au nombre d'enuiron deux mille hommes de guerre, s'en alla courageuſement & d'vne plus genereuſe reſolution que d'homme de robbe longue cõtre l'Archipreſtre, qu'il combattit d'abbord & repouſſa ſi valeureuſement, & heureuſement qu'il le contraignit à ſe retirer honteuſement auec grande perte & dommage des ſiens.

L'Archipreſtre vuide Auignon.

L'Archipreſtre chaſſé de Prouence par Iean Simeon Iuriſconſulte.

Si furent adonc toutes les places & forteteſſes que ce baudolier auoit engaluees & ſaiſies, deſamparees, recouurees, & remiſes à l'obeyſſance de leurs Seigneurs, leſquels aduertis par teſmoins honnorables & dignes de foy non ſeulement des actes magnanimes & des prouëſſes de Simeon, ains de ſa ſuffiſance, loyauté, preud'hommie & bonne experience tant au faict des armes, que des loix, luy donnerent d'vne royale liberalité, & recognoiſſance condigne de tel & tant ſignalé ſeruice, l'office de Preſident en leur Cour rigoureuſe d'Aix.

Louys & Ieanne donnent recompenſe au Docteur Simeonis de l'office de Preſidẽt en la Cour rigoureuſe d'Aix.

Et par ce que la ville d'Auignon auoit differé de preſter hommage aux Papes depuis ſon alienation iuſqu'à lors, comme choſe qui leur eſtoit difficile à digerer: au mois de Iuillet elle promit obeyſſance à Innocent, comme par le ſemblable ſa Sainčteté promit ſolennellement de garder & inuiolablement obſeruer les ſtatuts & priuileges de la Cité: au moyen dequoy deſlors elle commença d'eſtre mieux fortifiee & plus amplement ceinte de murailles, tours & foſſez qu'elle n'eſtoit par le moyen d'vne exaction & taille qui fut impoſee à ceſte ſeule fin & occaſion. Si que comme l'on trauailloit d'embellir & aggrandir ceſte tant alme & floriſſante ville, & que la Cour des ſouuerains Pontifes la rendoit deſia luiſante, ſplendide, celebre, magnifique, & renommee, Pierre Eueſque de Preneſtine, Cardinal, fit eſleuer l'Egliſe de ſainct Pierre d'Auignon en College de Chanoines, & y fit faire le chœur & les cloiſtres, achetant des biens & des rentes pour leur patrimoine & entretenement. Finalement fut Philippe de Caballolle Eueſque de Cauaillon enuoyé par le Pape aux Alemagnes receuoir vne groſſe ſomme d'argent prinſe à ſa Sainčteté pour ſubuenir aux

Au mois de Iuillet.

Auignon promet obeyſſance au Pape, & luy fait hommage.

Auignon fortifié.

Fondation de ſainct Pierre d'Auignon.

Philippe de Caballolle Eueſque de Cauaillon es Alemagne.

…ification tant vtile & necessaire, au lieu où le siege estoit transferé, & les Pontifes residoient.

L'an MCCCLVIIJ. procez intenté en Auignon contre certains Predicateurs.

Au mois de Nouembre la Durance desbordee.

Ces choses furent veuës depuis l'an cinquante sept, iusques en l'an cinquante huict, que derechef furent leuees des grandes tailles, pesantes & fascheuses impositions en Auignon, à raison de demy florin pour chef de maison : somme qui deuoit estre employee & destinee A au procez intenté contre certains Predicateurs qui de ce temps estoient en Prouence : c'estoit en l'an sizieme du Pontificat d'Innocent, & sur le mois de Nouembre que l'importune & limoneuse riuiere de Durance se desborda si furieusement qu'elle entra impetueusement, & comme vn tourbillon inopiné dans Auignon, abbattant & ruinant la porte qui est aupres de l'Hospital sainct Bernard, dont Bernard Rascas auoit esté fondateur. Et faisant plusieurs notables rauages au territoire qui est ez enuirons de la Cité, estant ce rapide & inapptiuoisable fleuue tant prodigieusement estẽdu & desbordé que peu s'en fallut qu'il ne se iettast & assemblast auec le Rhosne : chose qui auroit mené vn estrange deluge, & vne merueilleusement calamiteuse inondation bien auant en la Prouence.

Donation de Brignole faite au Comte Armament innalable & cassee.

Pierre Infant d'Aragon se fait Cordelier.

B D'autre part le Seneschal de Prouence auoit fait donation de la ville de Brignole (piece de l'ancien domaine des Comtes) au Comte Armament: & si auoit deputé Gauffrid Crotte Maistre Rational pour luy en faire receuoir l'hommage par les habitans de la ville : ce qui fit esmouuoir plusieurs diuers & fascheux procez, tant que à la requeste de sa Communauté leurs Maiestez declarerent d'abondant Brignole ville de l'ancien domaine inallienable, & la donation faite à ce Comte inuallable & de nul effect. De ce temps Dom Pierre Infant & Prince d'Aragon, nepueu de sainct Louys Archeuesque de Tholose print l'habit de frere Mineur à Barcellone auec la licence du Pape : & si aduint que Arnaud d'Ancezune C riche Baron de Prouence ayant fait vœu à sainct François que s'il pouuoit auoir vn fils il le luy reserueroit & vouëroit à son ordre: apres que par les prieres de l'homme de Dieu il eut obtenu ce qu'il demandoit & desiroit tant, il mit sa promesse à nonchaloir, dont l'enfant venant malade, peu de iours apres mourut. Ce qui toucha si viuement ce desolé pere que recognoissant sa faute il se recommanda derechef au mesme Sainct, auec mesme vœu : de maniere que l'enfant miraculeusement donné, fut miraculeusement ressuscité par ce bon & sainct personnage de l'ordre, duquel il fut apres.

Le fils d'Arnaud d'Ancezune Baron de Prouence ressuscité.

Quelques vns ont pensé, que Louys second mary de Ieanne disparut enuiron ce mesme temps, & que la trop desreglee accointance, & les continuels ieux d'amours qu'il exerçoit auec sa femme, l'vne des plus belles & aduenantes Dames de son temps, qui à raison de sa D ieunesse gaillarde & boüillante, estoit bien aise de receuoir les escarmouches d'vne telle & si douce guerre, dont elle ne pouuoit souffrir les trefues, luy aduancerent ses iours & sa mort : apres auoir toutesfois gaigné ce haut poinct de porter seul titre de Roy sur tous les Princes qu'elle espousa, & laissé d'elle vne petite fille appellee Francine qui ne demeura pas longuement au monde. Et d'autant que l'histoire de Naples plus certaine que nous prenons plaisir de marier aux choses de nostre Prouence, comme contrees qu'vn mesme sceptre a commandé, font particuliere mention & des desportements de Louys, & du temps prefix de son trespas, qui fut enuiron trois ans apres, nous en parlerons en son lieu, reduisants comme au petit pied toutes les fortunes de Ieanne plus dignes d'estre cognuës.

L'an MCCCLIX. Remonstrances à Ieanne sur l'alienation de son Domaine.

Matthieu de Porta Iurisconsulte Prouençal.

Poincts & articles par lesquels Ieanne a probables raisons…

E En ces mesmes saisons aduint, que les Princes & Seigneurs du Royaume de Naples & de la Comté de Prouence voyants que leur Royne s'eslargissoit vn peu trop sur l'alienation du domaine de sa Comté qui par ce moyen estoit en plusieurs endroits mutilee contre les constitutions, ordonnances, & testaments de ses predecesseurs : singulierement contre vn Edict fait par Frideric second du nom Empereur en l'an MCCXXVJ. estant luy à Foge, pour raison de quelques alienations faictes par le Comte de Prouence & de Forcalquier, & par Raymond Berenguier son fils, constituez en bas aage : & encor contre l'Edict exprez du Roy Robert touchant telles induës alienations (par lesquelles desmembrant iournellemẽt son patrimoine, en peu de temps il ne luy fut rien, ou bien peu demeuré) firent entreuenir F vn tres-sçauant Iurisconsulte qui lors florissoit, nommé Matthieu de Porta Prouençal de nation, lequel mit en auant plusieurs raisons, qui de la part des gens des trois Estats furent presentees à la Royne. Les causes & les raisons que ce Docte & sçauant Iurisconsulte amena pour retirer ceste ieune Princesse d'vne si excessiue liberalité, & de tant d'inconsiderees alienations, furent en premier lieu, que les Comtes de Prouence & de Forcalquier ont de tousiours eu les droicts Imperiaux, comme fiefs anciens & patrimoniaux : à raison dequoy sans l'expres consentement des gens des trois Estats, la Royne n'auoit peu faire nouuelles

Fins & causes de reuoquer les choses par elle données, octroyées & alienees au fief Comtez de Prouence, Forcalquier & terres adiacentes.

Cecy tesmoigne que Ieanne a esté en vne fille de Louys son second mary.

In x. collatione siue in libro feudorum.

alienations, ny inuestitures, tenables, vallables, ou fermes: parce que les Comtez estants de telle nature, sçauoir tres-anciennes & patrimoniales, telles concessions ou donations n'ont aucune force ny vigueur, comme faictes au grand interest, & preiudice de Dame Françoise sa fille premier nee qui luy doit legitimement succeder au fief: de cecy y ayant exprez chapitre en la dizieme collation ou liure des Fiefs.

Autrement en est de droict commun, & que communement tiennent les Docteurs: que les choses de la table & du domaine du Prince ne se peuuent aliener ny transporter, mesmement s'il y a enorme lesion ou diminution de dignité: ainsi que par les alienations faites par la serenissime Royne Ieanne, l'apparence de telle diminution & lesion est apparente & tres-claire. A

Pareillement le Roy Robert ayant faict vn Edict confirmé par son propre serment, solennellement faict, oblige & encharge ses heritiers & successeurs de ne faire aucunes alienations ou donations des droicts, terres & Seigneuries qui sont du domaine des Comtes de Prouence & de Forcalquier, comme de propre & inalienable patrimoine de ses predecesseurs, qu'il entendoit demeurer entier & immutilable à sa famille & posterité. B

Le Cardinal de S. Marc Euesque de Sabine suade à la Royne Ieanne de reuoquer les donations par elle faites.

Semblable Edict ayant fait la Royne Ieanne, par lequel ses propres mains sont par elle mesme liees a toutes alienations de terres, & lieux de ses Comtez, annullant toutes telles donations, concessions, & alienations par elle faictes, auec deues & tres-opportunes clauses & protestations, cassant & annullant tous priuileges faicts & a faire sur cela: lequel Edict fut fait à la suasion du Cardinal de sainct Marc pour lors Euesque de Sabine, Legat au Royaume de Sicile.

Et si a fait la mesme Royne vn autre Edict & priuilege fort solennel auec paroles derogatoires, confirmé par serment royal: par lequel elle ratifie l'Edict susmentionné de Robert son ayeul sur la mesme chose que dessus. C

D'abondant par l'aduis des sages de son conseil elle s'est obligee auec cautelle solennelle (le Roy Louys son feu mary les receuant tant pour luy, & pour son interest, que au nom & pour la part de la Princesse Françoise leur commune fille premier nee) que aucunes alienations, concessions ou donations des choses appartenantes au domaine des Comtez ne se feroient iamais: voire mesme que les faictes, & à faire seroient tenues tousiours pour cassees, nulles, inuallables, & en vain, ainsi que de ce appert par public & fort authentique instrument.

Toutes lesquelles alienations, concessions & donations Ieanne n'a peu faire comme preiudiciables aux hommes & vassaux des lieux & terres de ceux qui y ont interests tant pour estre sous la iurisdiction du maieur & principal Seigneur, que pour estre du rierefief, ou sous la Seigneurie & vasselage des Nobles & Barons du pays: la loy des fiefs estant telle que le Seigneur majeur ne peut transferer ses vassaux ny aliener en moindre que luy. D

Opinion du conseil de Ieanne touchant les alienations.

Ouyes & debatues les raisons & causes de ce Docte Iurisconsulte le conseil de sa Majesté porta opinion, que les choses alienees, octroyees & donnees par elle des le temps du trespas du Roy Robert son ayeul se deuoient infailliblement reuoquer: & que le Pape meu d'amour & de charité confirmeroit facilement l'Edict par elle fait auec peine d'excommunication, & les clauses vallables & requises contre tous ceux qui oseroient faire le contraire neantmoins qu'elle auroit vn priuilege derogatoire de l'Empereur Louys IV. tel que autrefois auoit esté obtenu & octroyé par Frideric II. du nom, contenant que les alienations, donations & actions que Raymond Berenguier Comte de Prouence & son pere constituez en bas aage auoient fait, seroient reuoquez non seulement, ains telles alienations declarees nulles & de nul effect & valeur, ainsi qu'il en appert par la teneur du priuilege donné l'an MCCXXVJ. Parquoy se void que la Royne Ieanne estant en minorité, & fort bas aage ne pouuoit, & n'auoit peu aliener ou mutiler son domaine. E

Remonstrance faite a la Royne.

Ces poincts & articles leus & recitez de poinct en poinct en la presence de la Royne & de son conseil fut remonstré qu'a telles alienations elle n'estoit en façon quelconque tenue d'obeyr: mesmement en ce que concernoit le domaine & patrimoine de sa Comté de Prouence: pour autant qu'vn Prince souuerain, vn Roy, vne Royne ne pouuoient aliener leur domaine sans grande & tres-extreme necessité, & sans le consentement vniuersel des Estats assemblez du pays, qui estoient vn vray & tres-solide moyen pour conseruer les Monarchies & les Royaumes en leur estendue, puissance & florissante grandeur: lesquels autrement viendroient facilement en decadence & à s'aneantir, quand ils tomberoient entre les mains de faineants, de mauuais mesnagers ou de prodigues. F

De ces

De ces temps se trouuoient dans le Monastere de Nazaret de la Cité d'Aix vn grand nombre de Religieuses, lesquelles deuoient toutes estre gentilsemmes extraites de bonne & noble famille, & n'estre ny moins ny plus que de cent, dont pour lors estoient celles icy quoy que le nombre n'en soit complet.

Religieuses & Gentilsemmes de nostre Dame de Nazaret.

Beatrix de Andrea Prieure,	Agnes de Castellane,	Borrille de Borrillis,
A Sybille Blanquiere,	Bertrane Iausserande,	Dulce Ferriere,
Bernarde Prieure,	Erminette Ieanne,	Alazie de Soliers,
Blaccasse Bremone,	Iaumette Felguiere,	Alazie de Pingon,
Iaume Nycolaue,	Beatrix des Baulx,	Iaumette Iausserande,
Tricline Carbonelle,	Alazie de Venasque,	Iausserande Eynesse,
Laure de sainct Iulian,	Esparrone Mensure,	Alazie Blanquiere,
Catherine de Trianes,	Beatrix d'Esparron,	Ieanne de Villecoblet,
Bertrane de Bellaygue,	Marie de Sallon,	Richarde de Allamanon,
Doulce Graille,	Estephanete Vincence,	Berenguiere de Allamanon,
B Barrasse de Barras,	Elix des Baulx,	Saure de Sabran,
Alazie de sainct Gilles,	Catherine de Venasque,	Ieanne Blanquiere,
Hugue d'Aquilles,	Alazie Ieanne,	Odoarde Artaude,
Alazie Mensure,	Anthoinete de Cadenet,	Hugonne de Roquevaire,
Baude de Soliets,	Catherine de Allamanon,	Laudune Albe,
Catherine d'Alzone,	Seluage de Passis,	Beatrix Rodelle,
Marguerite de Robion,	Clarette de la Fare,	Catherine de Marseille,
Bertrande Tribollette,	Clarette de Berre,	Catherine de Pingon,
Baude Artaude,	Ieanne de Cuges,	Philippe Albe,
C Ferriere de Allamanon,	Anne de Pontcuez,	Marguerite de l'Antelme,
Doulce de Digne,	Guillaume de Soliers,	Hugone Arnouse,
Raymonde Mathieue,	Sybille de Crotte,	Clemence de Allamanon,
Catherine Thaone,	Beatrix de Cadarache,	Marguerite de Gras,
Sillette de Veuasque,	Beatrix de Roquevaire,	Maluerine Gantelme,
Constance des Baulx,	Amblarde Artaude,	Beatrix Grosse,
Berenguiere de Gros,	Isoarde de Gras,	Berenguiere de Allamanon,
Florette des Baulx,	Nazarethe des Baulx,	Catherine Artaude & finalement
Berenguiere de Reilhane,	Berenguiere de Valuenargues,	
D Porcellette Artaude,		Euglesa de Marseille.
Catherine des Baulx,	Gantelme de Allamanon,	

Toutes ces Dames & Religieuses font le nombre de octante sept, à la verité remarquable & digne d'admiration pour se trouuer tant de Gentilsemmes & Damoiselles sous mesmes cloistres, mesme religion & mesme vœu : des maisons desquelles plusieurs sont encor en estime, grade, reputation & vigueur : cõme aussi plusieurs me sont autant incognues & cachees qu'à l'aduãture cogneues à d'autres, soit pour estre trãsferees, soit pour estre faillies, soit pour estre tombees en decadence, rabais petite & obscure qualité, selõ qu'il plaist à celle E que cõmunement l'on appelle fortune, ou plustost, selon la loy generale & vniuerselle de nature & du monde, que tout ce qui a cõmencement & principe, a sa reuolution & sa fin.

Toute chose sujette à changement & à fin.

Saincte Delphine, femme du bon S. Elzias Comte d'Arian, l'vn des plus illustres lys de la tres-noble maison de Sabran, apres auoir passé par les aspres destroits de ceste vie l'espace de vingt six ans en perpetuelle continence, auec ce tant hõme de bien rendit heureusement son esprit à Dieu ceste mesme annee, laissant vne tres-excellente & tres-souësue odeur de ses vertus en la memoire des sages, & de sa posterité, qui ne passera de plusieurs siecles, & ne pourra iamais mourir.

Mort de saincte Delphine Comtesse d'Arian.

La naissance & la mort sont choses tellement familieres, necessaires & successiues à la F race des hõmes, & en ceste basse terre, que l'vn ne va iamais sans l'autre: au moyen de quoy on void iournellement les vns mourir, les autres naistre. Les vicissitudes & translations des Estats sont soubsmises à mesmes loix, & ne s'en peuuent exempter les races priuees & domestiques. La famille des Albertaz originaire d'Italie, sortie de l'ancienne ville d'Albe, autresfois bastie & fondee par Ascanius fils d'Ænee, où elle possedoit vn chasteau, se vint habituer de ce mesme temps en Prouence: les guerres ciuiles & malheureuses des Guelphes & Gibellins qui ont infecté & remué presque tout le monde donnerent occasion à ceste migration & changement de contree.

Translation de la famille des Albertas d'Italie en Prouence.

Anthoine Albertas premier de ceste maison habitué à la ville d'Apt.

Le premier de ceste maison qui se vint ietter en Prouence fut vn Anthoine Albertaz, qui choisit la ville d'Apt, pour la gétillesse de son assiete, les races nobles & les corps saincts qui la decorent, où il seruit fort honnorablement Louys II. Roy de Naples, cótre les insolentes rebellions du Vicomte de Turenne, empeschant genereusement qu'il ne surprit & forceast la ville par la porte S. Martin.

Surleon Albertas.

Surleon Albertaz qui descendit de luy seruit Charles VIII. l'an quatre cens nonáte quatre à la conqueste de Naples, & si fut mis à sa solde auec vn gallion de guerre, qu'il arma & A
fit faire à ses propres cousts & despens, à raison de six cens cinquáte escus par chasque mois.

Anthoine & Surleon Albertas.

Albertas habituez à Marseille.

Vn peu apres en la seconde guerre que Louys XII. fit pour la conqueste de ce mesme sceptre, Surleon & Anthoine armerent encor deux gallions, & seruirent si bien ce Roy que le premier y mourut, & le second continua de le seruir, iusques à ce que ceste tempeste de guerre print fin, & fut pour vn temps calmee: apres se retira à Marseille où il espousa en premieres nopces vne Damoiselle de la maison des Fourbins, & en second lict de la Ceppede, familles tres-nobles & tres-anciennes de la Cité, l'vne qu'on estime venue des Fourbics anciens Gentilshómes d'Angleterre, qui portent mesme nom & mesmes armes que les B
Fourbins: l'autre venue d'Espagne & de Catheloigne. Si que l'an cinq cens cinquante vn s'estant esmeuë vne grande diuision à la ville de Marseille, Anthoine pour sa prudence & capacité fut fait & creé premier Consul de la propre authorité du Roy, qui cognoissant le merite de ce personnage, & le besoin des affaires le promeut à ceste charge. Or void on encor à present au bout d'vne gallerie de la maison que le premier Anthoine fit bastir dans la ville d'Apt où il s'estoit habitué (structure assez magnifique pour les temps d'alors) vne inscription ancienne qui sert d'vn monument authentique de tout ce que ie vien de dire, & d'vne marque tres-honnorable à toute sa posterité: car les paroles sont telles. C

L'an MCCCLX Inscription à la ville d'Apt dans la gallerie du premier Anthoine.

Antonius Albertassius, natione Italus Albensis ex nobilibus Albertassiis montis Lupi Dominis ortus: has ædes erexit, primúsque Albertassiam gentem ab Italia in Prouinciam traduxit. Anno MCCCLX.

Belle de vray & bien illustre marque (qu'on ne peut conuaincre de reproche ny de fausseté) à ses nepueus & descendans, outre celle que Paule Collenuce racóte & que nous auons remarqué au discours de la bataille de Beneuent entre Charles & Mainfroy d'vn Albertaz, lequel auec plusieurs Capitaines honnorables, & Gentilshómes Neapolitains fut mené en Prouence où tous moururent en prison. Si que ceste famille possede pour le iourd'huy plusieurs chasteaux & Seigneuries, & des grands & puissants moyens, ayant tousiours esté ioincte par mariages fort nobles auec les maisons de la Roque, & du Sauze qui pour lors estoient Seigneurs de Symiane & de Mazan dedans d'Apt: & à Marseille auec celle de D
Vento de la Ceppede, de Bonifacis de Sabateriis, & S. Estreue de Thuard, outre celles de Senaz, de S. Iulian, de Faulcon, de Mitebeau, de Soliets, de Trets, & plusieurs autres esleuees de Prouence. Le Blason des Albertaz est d'vn Loup d'or rampant en l'Escu de gueules, tymbré d'vn demy Loup auec ceste belle deuise, *Fata viam inuenient.* Voila quant à ceste famille.

Escu des Albertas Sieurs de Gemenos, Villecrose & autres places. Matthieu de Gesualdo Seneschal de Prouence.

De ce mesme temps estoit Seneschal de Prouence Matthieu de Gesualdo Cheualier de Naples, Baron de Gesualde, Caran, Petropagan & plusieurs autres places, chasteaux & Seigneuries.

La paix cause abondance de brigands en Prouince.

Mais comme apres vne longue & importune guerre, ou plustost apres la paix & la reconciliation faite entre deux puissants & redoutez Monarques, & le licenciement des compagnies, il aduient & arriue E
tousiours qu'vne infinité de soldats, qui ne sçauent viure que de la poule du mesnager & de rapines, ainçois qui ne peuuent souffrir le repos & la tranquillité des peuples, comme leurs capitaux ennemis, se desbandent & se iettent aux grands chemins & passages battus, deuenans de stipendiaires larrons, de soldats brigans, & de faiseurs de sentinelles, rondes & guets, quetteurs de chemins & de pas: si les Princes pour en purger leurs terres, cóme par vn souuerain remede ne les mandent en quelques pays & ciel estranger, où il y ayt de la besoigne taillee pour eux (car c'est le seul moyen d'en bien tost despescher vn Royaume.)

L'an MCCCLXI. Les Tuchins en Auignon.

Il aduint qu'enuiron l'an trois cens soixante vn les gendarmes qui auoient esté au seruice du Roy de France à sa guerre contre les Anglois bien estonnez & marris en leurs courages de voir la paix entre ces deux puissantes nations arrestee & conclue, comme gens qui auoient accoustumé de piller, rauager, voler & desrober licencieusement, se trouuants iusques au nombre de quinze ou seze mil hommes, pour n'oublier vn si bon & proffitable mestier se mirent à voler, brigander, assassiner & à faire mille pilleries, violences, meurtres & F

homicides

homicides par les chemins & les aduenues des villes & des Citez. Le bruit de tels desordres paruint aux oreilles du Roy de France, lequel enuoya incontinent Iaques de Bourbon auec grande & puissante compagnie de gens de guerre pour chasser & chastier ces pillards & vagabonds. Si fut la bataille donnée, mais auec si grand deshonneur & desauantage de ce Prince, qu'il fit perte en ceste malheureuse iournee de beaucoup d'hommes de valeur,
A de merite & de qualité. Ces voleurs enflez & enorgueillis de ceste victoire prindrent leur chemin droit vers Auignon : ce qui espouuenta grandement le Pape & tout le College des Cardinaux, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à cela. Leurs meschancetez & cruautez estoient tellement extremes & desbordees, que personne n'osoit entreprendre de s'opposer & se mettre aux champs contre ceux qui auoient si mal & piteusement mené le Prince de Bourbon. Le Pape donc & les Cardinaux se voyans en tel destroit, & si eminent peril, à fin de donner la chasse, & repousser des bestes tellement cruelles & sauuages qu'elles n'oublioient sorte aucune de cruauté : firent prescher vne croisade auec indulgences plenieres à tous ceux qui pour deliurer, & nettoyer le pays de telles pestes, prendroient les armes &
B s'opposeroient courageusement à leurs efforts. Au moyen dequoy plusieurs se trouuerent en Auignon pour ceste expedition & cest effect, cuidans se faire enroler à la solde & paye de sa Sainctété. Mais quand ils entendirent qu'on ne parloit que de Bulles & de Pardons pour les souldoyer & que le son de l'or ny de l'argent ne s'oyoit tinter aucunement, ils se retirerent bien & beau sans faire exploict : tant a de pouuoir l'auarice sur la raison & sur le deuoir public : ou plustost tant ont de pouuoir les nerfs ordinaires de la guerre. Toutesfois le Pape fit tant depuis que le Marquis de Montferrat les charria en Lombardie à la guerre qu'il menoit contre le Duc de Milan, luy faisant consigner la somme de soixante mil escus,
C qui eurent beaucoup plus de force que les Pardons pour ce fait, & pour la paye de ces brigands communement appellez Tuchins. D'où vient qu'encor auiourd'huy nos Prouençaux appellent les valets des cartes Tuchins, en hayne de ceste race de voleurs & canaille de gens, qui fit tant de rauages & de degats en ce pays.

Iaques de Bourbon contre les Tuchins n'a du meilleur.

Croisade contre les Tuchins.

Les Prouençaux appellent les valets des cartes Tuchins.

Le bruit estoit de ce temps qu'vn Iean de Roquetaillade auoit parlé fort outrageusement, & par grande calomnie contre tout le corps du Clergé, sans mesme y espargner sa Sainctété : laquelle portee de iuste occasion le condamna à estre bruslé dans Auignon, où l'an trois cens soixante deux il fut publiquement executé : iaçoit qu'aucuns ayent laissé par escrit qu'il presagea plusieurs choses deuoir aduenir, touchãt les ennemis de l'Eglise, ce qui
D le rendit suspect d'heresie : & qu'il commença à faire ses propheties l'an MCCCXLV. du temps de Clement VI. si qu'on vit arriuer plusieurs des choses qu'il auoit parauant predites.

L'an MCCCLXIJ. Iean de Roquetaillade bruslé.

Ce fut ce Pontife mesme qui ordonna de ce mesme temps la feste de la lance & des saincts cloux qui percerent les sacrez membres de nostre Sauueur & Redempteur Iesus Christ, qui ceignit & couronna sa ville d'Auignon de belles & magnifiques murailles, de Tours hautes & pauillonnees de larges & profonds fossez, qui fonda le Monastere des Chartreus de Villeneufue, que à ses propres cousts & despens il dotta & renta : & qui finalement apres tant de glorieuses & remarquables choses par luy mises à chef trespassa le mesme an dans Auignon, & y fut enseuely (comme aucuns escriuent) aupres & ioignant le Pape Iean XXII. du nom, ayant peu auant son decez visité la ville de Marseille, & le Mo-
E nastere des Religieux de sainct Victor, dont il auoit esté autresfois Abbé, & où il auoit fait pendant sa residence des grands biens & des grands presents.

Feste ordonnee par le Pape Innocent. Auignon ceint de murailles. Fondation de la Chartreusse de Villeneufue. Mort du Pape Innocent.

Si vaqua le Siege trente iours : apres lesquels, Vrbain V. du nom Limosin de nation fut esleué au souuerain Pontificat, nommé parauant sa creation Grimald Grisant fils d'vn tres-docte personnage & sçauant Docteur Medecin Anglois.

Creation du Pape Vrbain V. du nom.

Cest Vrbain estant Moyne de l'Ordre de sainct Benoist fut premierement Abbé d'Auxerre, puis de sainct Victor de Marseille, & finalement creé Pape en Auignon l'an trois cens soixante deux : enuiron l'election duquel Iean premier du nom Roy de France s'estant mis en chemin pour venir en Auignon visiter le feu Pape Innocent, entendit qu'il estoit
F decedé, & que Vrbain auoit esté mis à son lieu par l'election & les suffrages des Cardinaux. Mais à grande peine est ce Roy arriué dans Auignon qu'il se meut vn grand debat entre le Pape & luy, parce qu'il commanda estre fait à Villeneufue vn estour, & champ clos pour le combat singulier de deux Cheualiers, l'vn Anglois, l'autre François, qui s'estoient appellez par cartels pour en la presence de sa Majesté decider leur querelle & leur debat par la voye accoustumee aux Gentilshõmes & la loy des armes.

Iean Roy de France en Auignon.

Duel à Villeneufue entre deux Cheualiers.

Ce que Vrbain ne trouua Chrestien, bon, ny supportable, soustenant que c'estoit le pro-

pre des bestes d'vser de la dent & des griffes, & des hommes de se soubmettre à la raison, singulierement les Nobles. Et iaçoit qu'Vrbain voulut inuiolablement garder le droict des decrets, & se roidir à cela, ayant tres-estroitement commandé sur peine d'excõmunication qu'aucun n'eust à se trouuer au spectacle d'vn si brutal & sanglant combat : si est-ce que le Roy ne se garda point pour tout cela de faire accomplir & paracheuer ce duel : estimant d'apporter du preiudice à son authorité royale, de céder aux saincts Canons, & à l'authori- A
té du S. Pere : quoy qu'à la verité il en faisoit bien plus à Dieu, au mauuais exemple & à la raison, pour estre telles monomachies detestables & deffendues par les loix diuines & humaines : & pour sembler telle voye de fait & de sang plus propre aux bestes cruelles & sauuages, qu'aux hommes raisonnables & nobles, & qu'aux Chrestiens, ainsi que disoit ce Pape.

Monomachies detestables & defendues.

Different le Comte d'Armignac & le Vicomte de Turenne.

Lucien de Grimaud Gentilhõme de Gennes & de l'vne des quatre illustres familles principales de la Cité estoit Admiral des mers de Leuant pour la Royne, quand le Comte d'Armignac pretendant auoir droit hereditaire sur les Baronies de Pertuis & de Meyrargues, Sederon & les Pennes iniustement occuppees par le Vicomte de Turenne (ainsi qu'il disoit) l'occupateur au contraire opposant telles Baronies luy auoir esté dõnees par Louys & Ieanne, B
ils vindrent finalement par le moyen des Cardinaux de Boloigne, de Limoges & de Beaufort parents & amis des deux parties à tel accord que sa majesté assigneroit au Vicomte trois mil florins d'or annuels sur les places de Castellane, Brignolle, Bouc, S. Maximin, Gardane, & Roquevaire, auec les gabelles d'Arles, d'Aix, de Tharascon & de Berre, iusques à la mesme somme : toutesfois quel accord qu'il s'en fut ensuiuy ce turbulent homme ne se sentit point content ny satisfait en son ame : de sorte que ce different fut le principal motif & l'occasion plus violente de la mortelle & sanglante guerre, qu'il mena en Prouence, auec la demolition, ambrasement & rasement de tant de chasteaux & de bourgades, que les ruines en pleurent encor auiourd'huy, comme vous verrez en son lieu : parce qu'il faut aller C
voir comme Ieanne se comportera auec le Prince Iaques Infant de Majorque son troisieme espoux. Pierre Imbert de Roignes, Iaques de Rogues, & Rostang de Allamon Cheualiers estoient de sa cour & de sa suite de ce temps.

Motifs de la guerre que fit le Vicomte de Turenne en Prouence. Nobles.

Nous auons dit vn peu deuant que Louys de Tharante mary deuzieme de ceste Royne mourut enuirõ ce tẽps : & si auons promis de representer les choses plus notables de Naples, comme au fueillet d'vne taille douce depuis l'entree du Regne de Ieanne, iusques icy : tant pour la fraternité que les sceptres de Naples & de Prouence ont eu si long temps, que pour instruire les Gentilshõmes Prouençaux de plusieurs belles & remarquables occurrences, D
que l'ignorãce des langues cache aux vns, le mespris des histoires illustres aux autres, & l'inculture des bonnes lettres presques à tous. Si bien que par vn subtil necessaire & gracieux destour aux iardinages d'Italie, & aux plus beaux & amples palais des Barons de Naples, où plusieurs d'iceux verront les images & les noms glorieux de leurs ancestres, nous les puissions faire sages & doctes tout ensemble.

Gratias muniis committere.

Sommaire des choses de Naples sous les deux premiers mariz de Ieanne.

De Summente au regne de Ieanne.

Ieanne ne fut plustost proclamee Royne à Naples, qu'on vit arriuer en peu de temps la mesme difference qui est entre le iour & la nuict : pourautant que les Hongres par la finesse de frere Robert leur chef prindrent le gouuernemẽt du Royaume, & chasserent petit à petit les plus affides & nobles Conseillers du Roy defunct, pour reduire toutes choses sous les E
clefs de leurs volontez : dont la pauure Royne qui n'auoit encor que xvj. ans ne se trouua Royne que de nom, & quasi comme prisonniere de ces Barbares. En quoy n'estoit vn petit surcroit d'affliction à son tendre cœur l'impertinence & la fetardise de son mary, qui n'estoit pas moins suject aux insolẽces barbaresques des Hongres. De maniere qu'André ne se pouuant dire legitimement Roy de Naples, pour auoir vn diademe si souuerain, se fit courõner Roy de Ierusalẽ & de Sicile, auec la Royne sa femme au deuãt du Chasteauneuf. Parmy ces magnificẽces decorãt du grade de Cheualerie Robert de Ponciaco, Iean Grille de Salérne, & Raymond de Cabanes. Ce qui aduint le xxij. du premier mois de l'an MCCCXLIIJ.

Or s'estoit tellemẽt tẽdu auantageux & odieux frere Robert auec ces barbares Huns, q̃ F
les plus proches parẽs de la Royne s'estoiẽt retirez à leurs terres. C'estoit vn aduertissemẽt à cest audacieux cõpagnon de sa prochaine ruine & de la cheute meritee d'vne telle felicité. Pour rõpre ce coup mortel, il mãda à Louys Roy d'Hõgrie frere germain d'André de venir prẽdre la courõne de son ayeul, auec Marie sœur de Ieãne pour espouse, les excellẽces beautez de laquelle il esleua sur toutes celles de son siecle : mais Charles de Duraz print ce morceau pour luy, voire l'espousa violentemẽt, quoy qu'elle fut de son sang, moyẽnant le gré du Pape. En ce tẽps Louys Cõte de Grauine puisné de Duraz print à femme Marguerite fille du

Comte

Comte de Corighan dont sortit Charles III. qui fut vsurpateur de Naples. Et si aduint vne telle & si monstrueuse tempeste aux mers de Thirrene & d'Adrie que les mugissantes ondes passerent leurs bornes d'vne audace espouuentable par vn tel & tant effroyable bruit, que Naples en cuida perir sous des trembletetres inusitez qui ruinoient les edifices & les palais plus esleuez : si que les ondes ne regorgeoient que corps morts, chose fort horrible à A voir. Louys fils du Duc de Duraz mourut non long temps apres : & gueres n'arresta que Ieanne fut solennellement couronnee par les mains du Cardinal Emery enuoyé du Pape Clement, auquel elle iura l'hommage, auec la promesse de la cense accoustumee : au moyen de quoy elle fut lors tittee Royne de Sicile & de Ierusalem, Duchesse d'Apulie, Princesse de Salerne, de Capue, de Prouence, de Forcalquier & de Piedmont. Apres mourut la Royne Sanche douairiere du Roy Robert.

Ce prince mourut le xxiij. de Ianuier de la xij. indiction l'an MCCCXLIIJ.
Ce couronnement fut le xxix. d'Aoust. Sanche mourut le xxviij. Iuin de la xiij. indiction l'an MCCCXLV.

Cependant le Roy d'Hongrie pourchassoit de faire couronner André, lequel mourut ainsi miserablement que nous auons dit (dont quelques vns furent cruellement punis) comme tesmoigne son Epitaphe en ces propres mots.

B *Andreæ Caroli Vberti Pannoniæ Regis, F. Neapolitanorum Regis, Iohannæ vxoris dolo & laqueo necato vrsi minutoli pietate hic recondito, ne Regis corpus insepultum, sepultúmve facinus posteris remaneret.*

Apres les executions de Raymond de Cabanes le more, & de Philippe de Catine la lauandiere execrables complices de la mort de ce pauure Roy : dont on void l'histoire au lõg aux cheutes des hommes illustres, Ieanne manda l'Euesque de Tropee au Roy d'Hongrie, pour le supplier de sa part de vouloir prendre à sa protection le petit & rendre Carobert son nepueu, que son feu mary luy auoit laissé, à fin que le successeur de ses couronnes, qui estoient dans les langes du berceau fut conserué. Mais le Monarque Hongre, qui rouloit C dans les ondes d'vn mortel soupson conçeu contre sa propre mere, luy fit vne telle & si courte response qu'elle iugea bien la vengeance que sa lettre couuoit, dont elle tomba en vne merueilleuse & triste apprehension de ses menaces, & de sa venue.

Boccace aux aduentures des illustres.
Ce petit Prince estoit né le propre iour de la Natiuité du Sauueur de l'A MCCCXLV.

Parmy les violentes agitations dont son esprit estoit battu, son conseil porta de s'appuyer du mariage d'vn Prince qui la peut defendre & soustenir. Louys frere puisné de Robert Prince de Tharante fut entre tous trouué capable de repousser les tonnerres, qui bruyoient desia si horriblemẽt dans les campagnes de Pannonie, qu'on les entendoit de Naples: mais le Hongrois fut si diligent que Ieanne se trouua contrainte de s'oster deuant ses armes, & d'aller en Auignon se iustifier au Pape. On dit certainement que ce fut vne chose pitoyable D de voir auec quelles paroles elle print congé de ses Barons, & de sa ville capitale, & de quels regrets, larmes, plaintes, prieres & benedictions elle fut accompagnee & suiuie des yeux d'vn monde infiny de personnes, iusques à ce que les vaisseaux qui la portoient, disparurent, & ne peurent plus estre veus.

Impetrata fides prætérita, ambitiosa continuatio, pietatis regia neglecta vindicta, & excusatio subsequuta. te viri tui necis arguũt consciam, & fuisse participem, neminem tamen diuini humanive iudicii pœnas nefario sceleri debitas euasurum.

Or s'auança tellement le Hongrois, qu'il arriua à la ville d'Aquila, où, la veille de Noel, les Comtes de Celano, de Lorito, & de S. Valentin, Napoleon Orsin, & plusieurs Comtes & Barons Abrussois luy vindrent prester hõmage & serment de fidelité. Adonc sortirent de Naples Robert Prince de Tharante, Philippe son frere, Charles Duc de Duraz, Louys & Robert ses freres, & plusieurs autres Barons, Comtes & Seigneurs de marque, qui tous allerent au rencontre du Hongrois, auec le petit Carobert, aagé seulement d'vn an, dont il re- E ceut vn grand plaisir. Ce rencontre fut à Anuerse où ce Roy demeura cinq iours : durant lesquels plusieurs Barons le vindrent voir: d'Anuerse il tira à Naples auec quinze mille cheuaux, où il voulut voir le propre lieu que le Roy André auoit esté si prodigieusemẽt accollé: dont il fut tant indigné, qu'ayant appellé Charles de Duraz pour le luy monstrer, & l'ayant accusé de trahison contre son Seigneur & son Roy, luy reprochant, tout outré d'ire, que luy & le Cardinal de Pelagrue son oncle auoient ourdy ce maudit colier à la Cour du Pape, il le fit tuer sur le champ, & ietter le tronc de son corps priué de teste au iardin où celuy d'André auoit esté ietté, par vn tel & si piteux spectacle qu'il demeura là tout honny de sang sans F sepulture iusques au lendemain, qu'un le porta à l'Eglise de S. Laurens, où se void sa sepulture & ceste memoire de luy.

C'estoit le xxij. Decembre.

Hic iacet corpus serenissimi Principis Domini Caroli Ducis Duratij, qui obiit anno Domini MCCCXLVIJ. die xxiij. mensis Ianuarij primæ indictionis, cuius anima requiescat in pace.

Tous les autres Princes furent enuoyez en Hongrie auec le petit Carobert : c'estoit vne chose fort horrible & pitoyable tout ensemble à voir, que l'Estendard auec lequel ce Monarque entra a Naples : car il estoit de couleur noire peint à vn Roy estranglé. Ce qui mit

Quel estoit l'Estendard du Roy d'Hongrie.

vne telle apprehension dans l'ame de la Duchesse de Duraz qu'auec ses deux filles elle se sauua en habit de Cordelier dans vn meschant petit vaisseau, qui la porta en Prouence, au gré des eaux & du vent, pour s'esloigner de la fureur de ce Roy Hongre, que à la parfin la peste & la famine d'vne plus mortelle fureur rechasserent en Pannonie apres auoir laissé Gilfort Loup, Baron Tudesque, Lieutenant general à Naples, & Conrad Loup son frere en Apulie. A

Retour de Ieanne a Naples.

Ieanne qui auoit desia demeuré en Prouence vn mois, & de là estoit allee en Auignõ, où le Pape apres auoir sçeu l'execution faite contre les personnes de Robert de Cabanes, & de Philippe de Catine l'auoit declaree innocente, eut tout à coup les nouuelles du despart du Hongre, de la mort de Carobert son fils, de l'affection que les Barõs & le peuple de Naples auoient plus que iamais en son endroit, & du desir qu'ils monstroient de son retour, ioint à l'asseurance de leur foy, de tous ceux du Royaume, & du secours certain du Pape: parce que le gouuerneur Tudesque s'estoit si barbarement & inciuilement comporté, qu'il estoit venu en la hayne de tous, & n'auoit le cœur de personne, estant Loup de nom & de faict. De maniere qu'elle cõmença à r'entrer plus que deuant en la grace de ses sujets en des hautes esperances, & au desir de reuoir Naples. En ce poinct d'affaires elle se trouua sans argent: B mais les Prouençaux & les Piedmontois ouurirent leurs bources en sorte, qu'elle fit armer dix galeres, print congé du Pape, & s'embarqua à Marseille auec Louys son mary, prenant la route de Naples, où sous vn vent benin les vaisseaux qui la portoient s'allerent descendre au petit fleuue Sebete à deux cens pas de la ville, tirant de là au palais de la tour de l'Arc, qu'elle voulut pour son logis, pource que le Chasteau-neuf estoit occupé des Hongres. Il n'est pas aisé d'escrire auec quelles festes de ioye elle fut receuë, en quelle foule de peuple, de toute condition visitee, & quelles liberalitez elle exerça à l'endroit de tant de Barons & de Cheualiers qui l'auoient accompagnee, apres que Louys son mary eut creé Duc d'Andrie Messire François des Baulx qui auoit espousé par force Marguerite de Tharãte sa sœur: C & que Nicolas Acciaiuoli, & Henry Carracciol Comte de Getace eurent esté faits l'vn grand Seneschal, l'autre Chambellan du Royaume: tellement que les Hongres quitterent desfors toutes les roques de Naples, qui furent remises à Ieanne. Mais il aduint peu apres que les Neapolitains furent deffaits par les Pannoniens, sous vne si mauuaise, & peu fortunee iournee, que vingt-cinq Comtes & grands Barons y resterent prisonniers outre vn grand nombre de preux & priuez Cheualiers, dont les affaires du Roy Louys furent en grand calamité.

Ceste deffaite fut au vj. de Iuin de l'an MCCCXLIX.

Annibal Cecano mandé à Naples.

Le Pape qui eut aduis de cest esclandre manda Annibal Cecano à Naples, pour traitter D quelque forme de paix entre Louys & Conrad Loup: mais ne pouuant rien aduancer de ce costé là, la fortune fut si bonne pour Louys, qu'il gaigna ses Capitaines par argent. Si que Conrad fut contraint de quitter le fort qu'il tenoit. Le Hongre est aduerty de ceste trahison, ce qui le porte encor vn coup à Naples, où il prend quelques villes, & assiege Auerse, que Iaques Pignatel deffendit courageusement auec cinq cens soldats dedans, par telle vaillance que le Roy Hongre y fut touché d'vn coup de sagette au pied, dont il cuida perdre la vie: le Pignatel neantmoins fut assiegé de la faim & contraint de se rendre au bout de trois mois, la vie sauue aux siens & à luy. Ce coup chassa Louys & Ieanne qui s'en allerent a Gayette, pendant que leur ennemy alla à Naples, & peu apres en Apulie, où le Pape E par l'entremise de ses Nonces auança la treſue d'vn an, & finalement la paix concluë & arrestee ez Kalendes du mois d'Aoust de l'an trois cens cinquante vn, que les Princes furent rendus apres auoir esté l'espace de quatre ans detenus dans le chasteau de Visgrade. En quoy grandement s'employa Gabriel Toc Gentilhomme Neapolitain.

Ieanne & Louys couronnez.

La paix faicte, Ieanne & Louys furent couronnez le propre iour de la feste de la Pentecoste, qui rencontra le vingt & cinq du mois de May, auec telles festes, pompes, ioyes & magnificences, que tous les Barons du Royaume leur vindrent prester hommage. L'an suiuant à iour semblable, Louys en memoire de son heureux couronnement pour rendre F ce iour honnorable à iamais marqué d'vne perle de choix, institua l'ordre des Cheualiers de soixante Gentilshommes, qui deuoient porter pour deuise illustre vn nœud d'or estroittement attaché contre leur poictrine en signe d'estroite, cordiale & perpetuelle fidelité: tellement que Philippe de Tharante, Barnabé Viscomte Seigneur de Milan, Louys de S. Seuerin, Guillaume des Baulx, François l'Offred, Robert Syripan, Gorrel de Toc, Iaques Carracciol, Iean de Bourgens, Iehannel Bossut & Christophle de Constance furent des premiers & plus illustres Seigneurs & Barons de cest ordre.

Institution de l'ordre des Cheualiers du nœud.
Vrason signare.
Premiers Cheualiers de cest ordre.

Mort de Renaud des Baulx & de Robert son fils.

En ce mesme temps moururent Renaud des Baulx Comte d'Auelin grand Admiral du Royaume, & Robert des Baulx son fils, l'vn & l'autre massacrez pour vne telle occasion. Renaud venu de Prouence auec dix galeres, appellé de la Royne alla à Naples : & sçachant fort bien que Marie sa sœur, qui estoit sa commere, estoit retiree au Chasteau de l'Oeuf, sous couleur de familiarité & de comperage il entra auec deux de ses fils & vne bonne trouppe de ses seruiteurs, armez & couuerts fort à poinct, à la chambre de la Princesse, où sans vser de longues harangues il la fit espouser par force à Robert son fils aisné, & trainer dans sa galere, non sans grands cris & gemissements auec tout son equipage. Cest acte fut cause que le Roy Louys, qui se trouuoit à Gayerte alla dedans ceste galere, où de premier abbord il tua le Comte Renaud, & fit mettre prisonnier Robert au Chasteau de l'Oeuf, où il auoit exercé ceste felonie violente. Là apres auoir demeuré quelques annees, Marie qui se voyoit mariee sans mary l'alla visiter auec quatre de ses Gentilshommes plus affidez, & auec vn tel transport de courroux, qu'apres luy auoir reproché sa trahison elle le fit massacrer en sa presence, & d'vn courage plus que barbare letter dans la mer. Si qu'elle se remaria depuis sans aucune dispense du Pape auec la seule volonté du Roy & de la Royne auec
B Philippe de Tharante. Tour estrange de fortune.

Paix entre Ieanne & Frederic Roy de Sicile.

Ce fut lors que Louys & Ieanne iouyrent des fruicts d'vne paix douce & desiree, arrestee auec Frideric Roy de Sicile par le moyen d'Anthoinette des Baulx fille de François Duc d'Andrie, & de Marguerite sœur du Prince de Tharante, donnee à femme à ce Roy, par tel si, qu'il se titreroit seulement Roy de Trinacrie & non de Sicile, & donneroit trois mil onces d'or, qu'il payeroit tous les ans par maniere de tribut cent gendarmes soudoyez & dix galeres armees, pour la defense du Royaume de Naples, quand la necessité & le besoin les requerroient. Bien peu apres laissa la vie Catherine de Valois mere du Roy Louys, qu'on
C appelloit l'Imperatrice, que Louys suiuit de bien pres, mourant le cinq du mois de Iuin de l'an trois cens soixante-deux, dont les funerailles furent royales & magnifiques, apres auoir vescu quarante-deux ans, & regné seze moins trois mois, sans laisser aucuns enfans. Louys Comte de Grauine le voulut suiure vn mois apres, violenté par venin, Robert Prince de la Moree son frere (l'vn & l'autre fils de Iean de Duraz) fut frappé du mesme dard de la mort à la guerre des Anglois. Bertrand de Meysonesio Archeuesque de Naples, passant des tempestes d'vn tel siecle & d'vne si miserable vie au repos d'vne eternelle felicité enuiron trois mois apres, sur le trentieme d'Octobre de la premiere indiction.

Le Roy Louys mourut le v. de Iuin.
Louys Comte de Grauine & de Morée moururent le xxij. de Iuillet.

Voila par quels torrens passa Ieanne à Naples, sous les deux diuers Hymenees de ces deux
D premiers Princes durant l'espace de dix-huict ans, que tant d'aduantures diuerses esprouuerent sa constance, & tant d'estranges tempestes esbranlerent sa Couronne. Voyons le troisieme mary, lequel suiuant nostre ordre commencé sera nostre sezieme Comte : les faicts duquel nous allons voir durant sept ou huict ans qu'il regnera tant à Naples qu'en Prouence.

IAQVES DE MAIORQVE TROISIEME MARY DE IEANNE, Comte XVI.

E

L'an MCCCLXIIJ.
Faicts, gestes & desportemens de Ieanne auec Iaques Infant de Maiorque son troisieme espoux.

IAQVES Infant, & depuis Roy de Majorque ayant espousé la Royne Ieanne, accomplissant la troisieme lettre de la Prophetie & du nom *ALIO*, quoy qu'il fust tres-beau & tres-aduenant Prince, bien pris & taillé de ses membres, ne sceut iamais tant faire qu'il portast le titre de Roy de Naples ny de Sicile. Mespris de vray qu'il porta si outrageusement à contre-cœur & desdain, que tout enflammé de courroux de ce qu'il ne gouuernoit à son plaisir & fantasie, il s'en alla deuers l'Espagne, où par grand malheur, & pour entasser desplaisir sur desplaisir il fut fait prisonnier à la iournee d'Edoüard troisieme du nom Roy d'Angleterre, qui regna cinquante ans, cinq mois & vne sepmaine
F contre Dom Pierre surnommé le Cruel, fils d'Alphonse onzieme Roy de Castille & de Leon : tellement que pour sa rançon Ieanne paya la somme de xxviij. mil florins d'or qu'elle emprunta : de là s'en allant en Catheloigne pour le recouurement de son Domaine, au temps que Raymond d'Agoult Seigneur des vallees de Sault & de Reilhane son Seneschal en Prouence, eut commission & charge expresse de sa Majesté, de vendre à Louys de Tryan Vicomte de Thalard, les cheuauchees que ses terres assises en la Comté de Prouence estoient tenuës de faire. Le pouuoir du Seneschal fut si grand, si ample, & tellement ab-

Iaques prisonnier en Espagne paye xxviij. mil florins d'or pour sa rançon.
D'Agoult Seneschal.
De Tryan Vicomte de Toulard.

solu, qu'il ne se treuue que iamais deuant ny apres luy aucun autre en aye approché: tant il estoit grand & souuerain, fors celuy du grand Palamedes Forbin Seigneur de Soliers, lequel fut tres-ample & tres-magnifique, voire mesme quasi royal, ainsi qu'il sera dit en son lieu.

Cense payee au Pape par Ieanne.

De ce mesme temps paya la Royne au Pape Vrban, qui residoit en Auignon, quarante mille florins d'or pour la cense du Royaume de Naples. Peu apres au moys de Mars, Raymond des Baulx Comte d'Auelin ayant fait plusieurs saccagements, destructions & ruynes, auec ses adhetans & complices aux subjects de la Royne par felonie & rebellion tant contre sa Majesté que contre ses principaux Officiers au Royaume de Naples, dont il fut conuaincu & declaré crimineux de leze Majesté par arrest, Ieanne faisant plus solidement & curieusement informer sur la verité de ses actions, luy pardonna neanmoins

Raymond des Baulx obtient pardon de ses rebellions.

gracieusement & à tous les siens, lesquels par ce haut & royal benefice furent restablis en leurs premiers honneurs, charges & dignitez. Ce qui fut au vingt-vnieme an de son Regne: pendant ceste rebellion Hugues Seigneur des Baulx Comte d'Auelin exerça la dignité de Seneschal de Prouence, & le magnifique Raynier de Grimaud Sieur de Menton Cheualier de Gennes, Seneschal pour la mesme Royne en Piedmont fut chassé de ces marches à viue force d'armes, par le Comte de Sauoye. B

Raynier de Grimaud sieur de Menton Seneschal de Piedmont, chassé par le Comte de Sauoye.

Ceste temeraire inuasion fascha tellement Ieanne, que pour y estre bien tost remise elle fit conuoquer les gens des trois Estats de Prouence par ses Ambassadeurs, à ce qu'ils eussent à la promptement secourir d'vne bonne & notable somme de deniers: & que par ce moyen elle peut sans trainer longuement & temporiser, recouurer son patrimoine, que ce Prince luy auoit trop audacieusement emblé. Si fut la somme par les Ambassadeurs demandée fort librement, & d'vne grande franchise de courage par les Prouençaux accordée. Ce qui luy donna vn prompt moyen de mander tel secours aux parties de Piedmont qu'il fut incontinent repris & regaigné sur les ennemis honteusement, & repoussés & chassés. C

Recouurement du Piedmont.

Mais parce que outre ceste somme de deniers Raynier de Grimaud auoit frayé à son seruice douze mille florins d'or, elle luy donua les lieux de Tourrettes, de Vence, & de Boison en satisfaction & recompense.

Dons de quelques places à Raynier de Grimaud.

L'an MCCCLXIIIJ. le XXVIIJ. de May.

On ne trouue que l'an suyuant sur les derniers iours de May le Roy de Majorque allant à la conqueste de son Royaume, accompagné de Iaques son fils troisieme mary de Ieanne, entre autres magnificences & singularités de son charroy, fit mettre dans l'vn de ses nauires certaine quantité de tres-beaux liures escrits en parchemin, traittans de plusieurs hautes, belles, & diuerses sciences: voyage auquel toutesfois il deceda. Quant aux liures qui arriuoient au nombre de cinquante vn, tous beaux, gros & amples volumes, ils furent deschargés à Nisse, & depuis enuoyés à Aix, & donnez en garde à deux maistres Rationaux de la Chambre des contes par le Prince Iaques son fils, lequel commit & bailla charge expresse de ce temps à frere Iean Ricard commandeur de sainct Iean d'Aix, de recouurer tous ces precieux volumes, desquels il fit present comme de chose royale à la Royne sa femme, pour estre tres-curieusement & tres-richement reliés, & couuers esgallement de velours cramoisi aux fermails d'or. D

Liures en diuerses facultez de sciences appartenans à Iaques troisieme mary de Ieanne.

Iean Ricard Commandeur de sainct Iean d'Aix.

Mais il estoit plus besoing d'armes à boucles de fer, & de cazaques que de liures, parce que plusieurs compagnies de gendarmes couroient & pilloient de ce temps les terres de France: tellement que Ieanne fit faire des preparatifs, tant pour preseruer & garantir son pays de Prouence des inuasions, courses, violences & pilleries qu'ils faisoient iournellement, sans aucune distinction de choses sacrées & profanes, ny sans esgard quelconque de sexe, non plus que de condition, que pour obuier & ne tomber aux dangers encourus la precedente annee par les armes du Comte de Sauoye aux marches de Demont, de la val d'Asthure, & de Conny en Piedmont, où le Duc de Milan auoit desia fait passer grand nombre de gens de guerre, pour troubler & enuahir sur son Estat. E

Preparatifs de guerre pour la defence de Prouence contre le Duc de Milan.

Si bien que pour les chasser, & pour l'entretenement de sa gendarmerie & de son ost, elle fut contrainte de vendre plusieurs & diuerses places de son domaine, à fin de recouurer argent par ce moyen, aymant beaucoup mieux faire son dommage, & affoiblir ainsi son propre patrimoine, que fouler son peuple, ny ses bons & loyaux subiects, par des nouuelles impositions tolres, quistes ou leuées: aussi vendit elle, pressée de ce grand besoin, le lieu de Lambesc à Berenguier de Ponteués, l'vn des principaux Gentilshommes du pays: F

Lambesc vendu à Berenguier de Ponteués.

Couronnement de l'Empereur Charles par l'Archeuesque d'Arles.

duquel temps la mesme année vn iour dedié à Mercure des quatre temps apres la Pentecoste, Messire Guillaume de la Garde Archeuesque d'Arles couronna l'Empereur Charles IV. du nom, lequel ayant sejourné deux iours en Arles, s'en alla incontinent apres ce couronnement à Beaucaire.

l'an MCCCLXV Payement de la cense au Pape Vrbain.

Toutes ces choses ainsi passées l'an trois cens soixante cinq, la Royne Ieanne fit pa-

yement au Pape Vrbain de deux mil cinq cens florins d'or, tant pour la tenüe de son Royaume de Sicile, que pour les arrerages deus & restés. Ce fut alors que ce Pape faisant edifier vn Monastere de Religieux à Montpellier, bailla commission à vn sien Prestre d'acheter des chasteaux, terres & iurisdictions en Prouence, pour le doter & entretenir: de maniere qu'il achepta certaine iurisdiction à Roquevaire & ailleurs: & si obtint permission de la Royne que au cas qu'aucuns de ses subiects, vassaux & hommes de foy & hommage, feroient don de quelques fiefs ou autres domaines tenus de sa Comté de Prouence au Mo-
A nastere, elle confirmeroit & approuueroit telles donations & presents. *Monastere edifié & doté par Vrbain à Montpellier.*

Ce mesme Pape donna de ce mesme temps vn bras de sainct Louys Euesque de Tholose, à ce nouueau Monastere qu'il manda par l'Illustre Pierre Infant d'Aragon frere Mineur à Montpellier tout couuert d'argent, & de riches pierres precieuses tres-ingenieusement elabouré, que l'on void pour le iourd'huy au Conuent de sainct Louys à la ville de Marseille. *Bras de sainct Louys Euesque de Tholose donné par le Pape à l'Infant d'Aragon frere Cordelier.*

La Royne estoit en sa ville de Naples, lors qu'elle vint à considerer que par le passé plusieurs alienations de villes, villages & Cités de sa Comté de Prouence & de Forcalquier,
B auoyent esté faites au grand preiudice de son domaine & de sa Couronne. Et que feu Robert Roy de Sicile son ayeul auoit asseuré à ses heritiers & successeurs, sous paroles rigoureuses & menaçantes, telles alienations, permutations & donations, luy estre tellement odieuses & preiudiciables qu'il n'en feroit iamais plus, les prohibant & defendant tres-expressement. Suyuant les vestiges & la volonté duquel, auec l'aduis de son priué conseil & de ses plus feaux amis & Conseillers, elle ordonna & declara toutes les Cités, terres, chasteaux, villes, lieux, & droicts patrimoniaux faits par son ayeul Robert tant qu'il auoit vescu iusques au temps de son decés, en ses Royaumes & Comtés de Prouence & de Forcal-
C quier, en ce qui concernoit le domaine & proprieté qu'il auoit tenus & possedés, deuoir retourner & perpetuellement estre reunis, restitués & reduicts à son domaine par quelques personnes qu'ils peussent estre tenus & possedés: exceptées toutesfois les compensations, donations & ventes peu deuant faictes au Monastere sainct Victor les Marseille, à l'Abbé de Mon-majour, & aux magnifiques personnes le Comte de Beaufort, Vicomte de Turene, Raymond des Baulx Comte de Solette, grand Chambellan du royaume de Sicile, feu Raymond d'Agoult, & Fouquet d'Agoult son fils Seigneurs de Sault & de sa Vallee, & de Reilhane, ses bons, loyaux & fidelles Conseillers: lesquelles elle vouloit & entendoit pour certaines causes, & comme par tres-excellente gratification estre irreuocables, & ne se pou-
D uoir en façon quelconque rompre ny violer, ains demeurer fermes, stables & en leur estat. Voulant neantmoins que les hommes de telles Cités, villes, chasteaux, & terres ne fussent point tenus obeyr aux achepteurs & Seigneurs: mais leur fissent resistance comme estans de son propre domaine. Pour mettre ceste declaration, promesse & exception à plein effect, sa Maiesté donna lettres à son Seneschal de Prouence, luy mandant & enioignant de proceder à l'entiere execution de leur contenu, auec main armee, si besoin estoit, à fin de les remettre & reunir à son domaine: ce qui fut incontinent & tres-exactement executé. *Declaration auec promesse faite par la Royne touchant la reduction de son domaine de prouence ia aliené.* *Les concessions exceptees par la declaration.*

Ieanne estoit à Nocere des Chrestiens, quand elle donna à Guigonet Gerenté ou Iaren-
E té Gentilhomme de merite & de qualité l'office de maistre Rational en sa chambre des contes. De ce Guigonet qui estoit fils ou frere de l'Ambassadeur Lantelme, duquel est parlé cy dessus, en l'an MCCCLII. sont yssus & sortis tous les Gerentes qu'on void pour le iourd'huy florir en Prouence aux Seigneurs & Barons de Monclar & de Senas, aux Sieurs de la Bruyere d'Auignon & aux Gerentes de Marseille, dont le Baron de Monclar se treuue l'estoc & la souche: bien que la maison de Senas soit plus forte & plus puissante en chasteaux & Seigneuries: le blason desquels est d'or à vn sautoir ou croix de sainct André de gueules, faisant sortir hors de son timbre vne ieune fille escheuellee, ayant les bras croisés, & tenant de chaque main vn petit panonceau d'or auec la mesme croix de gueules. *Guigonet Gerente souche des maisons de Monclar de Senas & autres Gerentes d'Auignon & de Marseille.* *Blason des Gerentes ou Iarentes Barons de Monclar & de Senas.*

F Ce Guigonet pour sa rare & recommandable vertu, & pour ses grands moyens surnommé le Grand, se trouue le plus excellent & celebre de ceste maison au moins en Prouence, où il merita de faire la proposition des Estats qui furent tenus en l'annee trois cens nonante, où nous ferons voir de quelle grauité, eloquence & sagesse il parla. Mais parce que i'ay tousiours ouy dire aux principaux de ceste maison, qu'ils estoient originaires de Bourgoigne, & que l'ancien estoc de leur race se peut encor voir à la ville de Langres: ce qui pourroit à *Les Iarentes se disent yssus de Bourgogne.*

l'aduanrure estre bien veritable, ie ne veux passer sous silence deux choses, dont il m'est resouuenu. La premiere que Pierre de sainct Iulian faisant mention de quelques nobles & illustres familles de son pays dit entre autres; que toutes celles qui portent les gueules sont les plus qualifiees & remarquables: L'autre que en l'Abbaye S. Benigne de Dijon se trouuent certains Epitaphes tres-antiques & tres-vieux, le plus ancien desquels est en vn ancien marbre noir au chapitre du bon Iarento, qui fut precepteur de Hugues second Duc de Bourgoigne, & depuis Abbé de ce Monastere: l'inscription est fort gracieuse & peu importune, non en prose, mais en deux hexametres rithmés, selon l'vsage de ces aages: dont voicy l'architecture. A

Epitaphe d'un Iarento à l'Abbaye de sainct Benigne de Dijon.

Dormit hic Iarento venerandus in hoc monumento,
Qui tibi tam digne seruiuit Sancte Benigne.
Migrauit anno Domini MCV.

De maniere qu'il y a plus de cinq cens ans de ce Iarento, à compter depuis ce temps là iusques en cest an six cens & six que ie me trouue la plume en main. Et combien qu'il semble que la difference d'orthographe, voire d'vne seule lettre, rende la chose douteuse, estant l'vn escrit Iarento, & l'autre Gerento: car c'est ainsi qu'on l'escrit plus communement. Si est-ce que ceux qui ont veu les instruments, contracts, testaments, & mariages des Gentilshommes de ceste noble maison, sçauent fort bien que le surnom y est escrit par tout auec vn I, en la mesme façon, que celuy de cest Epitaphe, sçauoir Iarente ou Iarento, & non point auec le G, ny en la maniere que la plus part des modernes se sont mis depuis à l'escrire, voire l'escriuent maintenant. Ce qui me fait iudicieusement croire, comme il est assez probable, que ceste famille soit venue de Bourgoigne se transplanter en Prouence, le plus memorable desquels se trouue le grand Guigonet fils ou frere de l'Anselme, qui fut Ambassadeur à Naples vers Ieanne, auec les autres gentilshommes & Cheualliers par nous ramentreus & cottés. B C

Declaration faite par Charles quatrieme du nom Empereur au profit de la Royne Ieanne.

Charles IV. du nom, Empereur des Romains se trouua de ce temps à Argentine au quatre du mois de Iuin, où à la requeste de Ieanne par ses patentes il declara que quoy qu'auparauant il eut esté dans l'Eglise, & au palais de la Cité d'Arles, auec ses habits & ornements Imperiaux pour oster toute ialousie & ambiguité de son esprit, son intention n'auoit esté pourtant, & n'estoit d'apporter aucun prejudice aux droicts de la Comtesse souueraine de Prouence.

L'an MCCCLXVI. le ij. Ianuier. Priuilege donné aux Hostagers & Viguiers par Raymond des Baulx.

Uniuersis & singulis præsentes literas inspecturis: nos Raymundus dominus Baucij & Comes Auellini salutem, &c.

Gentilshommes & nobles des Baulx.

Seel du prince des Baulx.

Au iour second du premier mois de l'an suyuant Raymond Prince des Baulx Comte d'Auelin, repassant par sa memoire que Pierre Hostagier Chastelain de Vittrolles son ancien domestique & familier auoit rendu tant à son pere qu'à luy plusieurs honnorables seruices, & fidelles preuues de sa preud'hommie & loyauté, desira d'vser enuers luy de quelque particuliere recompense & recognoissance d'honneur. Et pour ce faire donna & accorda de ce temps à Raymond & Iaques Viguiers, & encor à Iacobet Hostagier, nepueus de Pierre, & à chacun d'eux, & leurs heritiers & successeurs, tant au lieu des Baulx, que en toutes ses terres Baussenques, que le Prince Raymond appelle sa Prouince, toutes les libertés, immunités & franchises, que Bertrand Catoli, Guillaume Pellequi, Iean d'Aguilles, & tous les autres gentilshommes des Baulx estoient en coustume de iouyr d'vne tres-longue & immemoriale antiquité. Au moyen dequoy il voulut qu'ils deussent à iamais & perpetuellement estre iouyssans des priuileges, franchises & aduantages des Nobles, dont il leur fit despescher lettres en parchemin, seellees d'vne cire rouge que l'on iuge bien aisement, la vieillesse du temps auoit renduë tellement dure & luisante, qu'elle ressemble à corail: au relief de ce seel on void encor tres-bien & tres-nettement formé l'Escu des Baulx auec son timbre couronné, qui iette hors vn long col de Heron, pareillement orné d'vne couronne en forme de colier, portant en son bec vn pendant ou petit ruban, au bout duquel est passee à guise de mollette d'esperon, la commette à seze rayons de ceste grande & tres-illustre maison. Et à fin qu'on sçache que ie parle pour auoir veu, ainsi que ie fay tousiours des choses que i'asseure par tout le cours de ceste Histoire, celuy qui print la note de ce priuilege, donné es Baulx le deuziesme de Ianuier de l'an trois cens soixante six, est vn Bertrandus Boniparis originaire de Tharascon: les tesmoins Iean de Leuero Gentilhomme, Anthoine Carpin Seigneur d'Ystres, & Iean de Agna Prestre tous trois familiers de ce Comte. Voila quant aux Hostagers & aux Viguiers dont nous parlerons ailleurs. D E F

Notaire, & Gentilshommes tesmoins au priuilege. Le xxi de Iuin ... tesmoins à Iourre... par vn Berger.

Vne chose remarquable aduint sur le mois de Iuin, qu'on peut appeller prodigieuse, s'il faut donner foy au tesmoignage des vieux documents, lesquels semblent d'eux mesmes

irrepro

irreprochables. Le cas eſt tel: vn berger gardoit vn iour ſes troupeaux au territoire du lieu de Tourreues (c'eſt vn village qui appartient au Seigneur d'Ollioulles yſſu des Comtes de Marſeille) où il vit aſſez pres de ſoy eſmouuoir & boüillonner la terre ainſi qu'vne veine d'eau qui jette des ondees de menus ſablons, & comme il s'approcha de plus pres pour voir que ce pouuoit eſtre, il apperceut ſortir vne grande quantité de petites pieces d'argent
A tres-pur & tres-affiné, dont ayant temply vne certaine vieille & malotrue bource qu'il auoit, perdu de ioye & tout hors de ſoy ne peut tant ſe contenir, qu'il ne fit vn grand & haut cry, diſant & repliquant par pluſieurs fois *ma part, ma part*: qui eſt vne vieille & longue couſtume, trainee de temps en temps, dont vſent les enfans qui de fortune trouuent & rencontrent quelque aduanture comme par vn droict reſerué. Au bruit eſclattant & ſoudain de ces paroles prononcees par ce ruſtique auec vne trop inconſideree ioye, vne femme qui de fortune eſtoit non loin de ceſt endroit, accourut incontinent la part d'où venoit le ſon, où elle vit fort bien que ce ſimple de Berger continuoit à cueillir ce fruict nouueau, & à bien & bean embourcer les pieces d'argent & les preſents de ſa bonne fortu-
B ne, laquelle ſe deſpita, ou pluſtoſt le demon qui les auoit deſcouuertes, contre ſa ſottiſe & ſon decelement: d'autant que ceſte femme ſe mettant pareillement à crier hautement du meſme ton du berger mal-aduiſé, telles pieces vindrent à ſoudain diſparoir, & ne ſe voir plus. Ces choſes furent reuelees à la Iuſtice du lieu, & fut l'vne de ces pieces enuoyee aux gens de la chambre des contes de la ville d'Aix: car c'eſtoit de ce temps la Iuſtice ſouueraine des Comtes & Marquis de Prouence, dont preſque touſiours Gentilshommes, & perſonnes de qualité eſtoient pourueuës: *Portrait des medailles trouuees à Tourreuez.*



C & comme de cas nouueau en fut faict acte à leurs regiſtres apres auoit fait pourtraire & retirer l'vne des medailles trouuees en memoire & teſmoignage perpetuel de la bonne fortune de ce ruſtique Berger. Or ne voudroy-je ingerer de faire jugement ſur ceſte apparition & diſparition ſi ſoudaine & merueilleuſe, pour n'eſtre choſe dont ie me peuſſe deſuelopper aſſés à mon honneur, & pour eſtre matiere qui merite vne longue ſuite d'arguments & de paroles: mais ie diray bien en paſſant que ce fut à mon aduis quelque bon demon qui fauoriza la ſimplicité de ce pauure Berger, ou pluſtoſt quelque mauuais eſprit qui voulut l'attraper & le ſeduire, ſi que la venuë & le cri de la femme, comme la voix d'vn animal eſpouuentable, vicieux,
D malin, & ruſé le deſtourna, de maniere qu'à meſme inſtant il fit eſuanouir les pieces & les medailles, & s'en alla: la commune opinion eſtant que les mauuais Anges & les Kacodemons gardent ordinairement les threſors cachés & enfouys aux ſecretes entrailles de la terre: dont aduient, que ceux qui trop auidemment les vont creuſer & cercher, y ſont le plus ſouuent tués accrauantés & accablés, s'offrants aux ſimples gens, & à ceux qui ne les cerchent point. *Les eſpris gardans les threſors cachés.*

Reprenons noſtre Comteſſe, laquelle ſe treuuant encor de ce meſme temps au moys de Iuin à Nocere, entendant que ſes bons ſubjects de Prouence eſtoient peu gracieuſement traittés par les Gentilshommes, Barons & Prelats, à raiſon des appellations qu'ils interjet-
E toient de leurs officiers pretendans qu'elles deuſſent reſſortir par deuant eux, en vertu de certain priuilege & couſtume ancienne qu'ils diſoient auoit obtenu des Comtes de Prouence: ordonna & voulut par ſon Edict perpetuel & irreuocable, que de là en auant aucun de ſes ſubjects de Prouence n'euſt à appeller, ny releuer par deuant les Barons, Prelats, & Nobles du pays: ains par deuant les officiers de ſa Majeſté, attendu que, ſelon le droict commun, nul ne peut eſtre Iuge en ſon faict particulier, ny en ſa cauſe propre, s'il n'eſt Pape, Empereur, ou Roy, ou Prince ayant ſouueraine juriſdiction en ſon Eſtat. Annulla & abolit ſemblablement certain priuilege qu'elle auoit octroyé par inaduertence aux Niſ- *Conſtitutions faites par la Royne Ieanne en faueur de ſes ſubiects contre les Gentilshommes du pays.*
F ſards, de pouuoir appeller du Iuge de Niſſe au Viguier de la Cité: & ſi ordonna & voulut que là où il s'agiroit de repetition de dot, il ne ſe payeroit aucune latte. *Repetitions de dot franches de latte.*

En ceſte meſme ſaiſon entre le Seigneur des Arcs, & ſes hommes ſe paſſa vne tranſaction, par laquelle entre autres choſes fut conuenu, que les ſubjects & habitans du lieu n'oſeroient prendre ny cueillir les cailloux de la riuiere d'Argence pour en faire ny compoſer fours de chaux à baſtir, ſans l'expreſſe licence & permiſſion de leur Seigneur. Raymond des Baulx eſtoit pour lors Seigneur d'Aubaigne, Louys Duc d'Anjou fils de Iean Roy de France (lequel ſera nommé en ſon lieu premier de ce nom) eſtant Gouuerneur & *Priuilege pour le Seigneur des Arcs. Raymond des Baulx Seigneur d'Aubaigne.*

Lieutenant General au pays de Languedoc, pour quelque secrette maluueillance conceuë contre la Royne Ieanne tenoit estroitement assiegé le Gouuerneur de Prouence au chasteau de Tharascon, auquel il donnoit beaucoup des affaires, attendu la petitesse & l'angustie du fort. Pendant ce siege Bertrand du Guesclin si fameux & renommé Cheualier vint à son secours, passe le Rhosne auec vne grosse & puissante armee, se joinct à ses bandes, & reduit à vne merueilleuse extremité non seulement Tharascon, mais encor la ville d'Arles, & tout le pays circonuoisin desia mis à feu & à sang par ceste tempeste de guerre: A

Arles & Tharascon se rendent à Louys Duc d'Aniou.

de maniere que trois iours apres l'arriuee de ce grand ost conduit par vn si dangereux & hardy Lyon, ceux du chasteau assiegé se voyants si viuement battus & joincts de si prés auec vne partie tant inegale, n'eurent rien de meilleur que de se rendre à honneste composition, & abandonner la place aux ennemis. Ce qui apporta vne telle terreur à ceux d'Arles, qu'ils en firent autant de leur Cité: voire s'estendit tant ceste peur, que tous ceux des villes circonuoisines, pour n'encourir vne si miserable desolation firent aussi tost le semblable. Mais à ce qu'on trouue par les vieilles & fideles escritures ils furent trahis & vendus par vn certain Archeuesque d'Arles de mauuaise vie, lequel par ses prodigieux desportemens fut apres declaré rebelle, deserteur, & conuaincu du crime de felonie par les Officiers de la Royne Ieanne, accusé publiquement tant de ce forfait execrable, que de plusieurs autres choses par luy perpetrees, comme nous verrons en son lieu. Occasion qui B

L'Archeuesque d'Arles cosperateur de ceste trahison.

porta sa Majesté d'enuoyer l'annee suyuante quelques compagnies de Hongres pour la garde, defense, & tuition de son pays, soubmis à tant de calamités & de rauages. Parquoy au mois de May de l'an suyuant soixante sept, le Pape Vrban estant à Rome à la requeste de Ieanne, qui encor estoit à Nocere bailla Bulles contenants, que parce qu'il y auoit plusieurs gens mal viuans, vagabons & meschans garnimens, tant de ses subjects d'Auignon, que de Prouence & autres lieux, inuaseurs, rauisseurs, depredateurs, brigands, assassins, & incendiaires, qui retenants, desrobants, & occupans les droicts de sa chere fille la Serenissime Royne Ieanne, desoloient, pilloient, & ruynoient les biens & maisons champestres des bons & fideles subjects de sa Majesté. A ceste cause pour leurs forfaits, larcins, homicides & voleries, les excommunioit, si dans vn moys precisement apres la publication des lettres ils ne se retiroient, mettans fin à telles rapines & voleries. Si bailla sa Saincteté Indulgence & pardon de peine & de coulpe à tous ceux qui ayderoient, & se porteroient au secours de la Royne, mandant à tous Officiers Ecclesiastiques de faire leur procés, proceder contre eux, & en aduertir tout aussi tost & sans delay sa Saincteté. Ce qui porta vn merueilleusement grand coup aux affaires de ceste Prouince & de Ieanne, qui ne pouuoit aysement contrecarrer les forces du Duc d'Anjou, ny du Guesclin. C D

Hongres en Prouence.
L'an MCCCLXVIJ du mois de May.
Bulles d'Vrban contre les inuaseurs des villes de Prouence.

De ce temps Raymond des Baulx Prince d'Orange, & Bertrand des Baulx son frere, Iean Feuillet, Oliuier Caritat, Louys de Verdel, Pierre Guilhen, & Martin Cheualiers, Rostang de Merindol, Raymond Gilles, Taraud de Pōteués, Elzias d'Allenson, & Iean Escudier subjects de Ieanne, complices & fauteurs de Raymond des Baulx pour la violente inuasion, auec port d'armes, & assemblee de gens de guerre, sedition, scandale & desolation de tout le pays de Prouence, detention, occupation, entree illicite: pilleries, sacs, meurtres & homicides commis au chasteau de Corteson, iurisdiction & droicts d'iceluy: conspiration, rebellion & felonie contre sa Majesté, dont ils estoient subjects naturels: cruautés, insolences & emprisonnement contre la personne de l'Illustre Catherine des Baulx Dame de Corteson: apres auoir esté adjournés à trois briefs iours à comparoir par deuant les Officiers de la Royne: toutes leurs Seigneuries, terres, biens, places, & chasteaux furent saisis: & comme contumaces, & rebelles tellement procedé contre leurs personnes par defauts, qu'ils furent declarés rebelles, desobeyssans, & deserteurs à sa Majesté, tous leurs biens confisqués à sa main, tant de droict humain que diuin: si que trauaillés de grandes pauuretés & miseres, chassés & poursuyuis tout le reste de leur vie, ils furent contraints & reduits à vn estat miserable, vagabondants de Prouince en Prouince, & de contree en contree: où ils peurent considerer, combien vne guerre ciuile est vn triste & deplorable, voire vn aspre fleau & rigoureux chastiment de la puissante main de Dieu: ains combien la defection & la felonie du vassal contre son legitime Seigneur, & du Citoyen contre sa propre patrie est odieuse, detestable & desnaturee. Toutesfois trois ans apres ceste sentence & cest arrest, Ieanne suiuant sa royale clemence, pardonna à Raymond des Baulx & à son frere tant seulement, à la priere de plusieurs grands Seigneurs qui s'entremirent de faire leur paix, qu'elle restitua en leurs biens & premiers honneurs, principalement au nom de Ieanne Princesse de Geneue sa femme. Dame E F

Nobles & Gentilshommes factieux & seditieux condamnez & fuitifs.

Felonie detestable à Dieu & aux hommes.
Ieanne Princesse de Geneue fait restituer en ses biens & honneurs Raymond des Baulx son mary & son beau frere.

de grand

le grand courage & preuoyance, qui s'en alla treuuer la Royne à Nocere de Naples, de laquelle pour le merite & le respect de sa qualité, elle impetra cest absolution & cest oubly.

Si conceda Ieanne de ce temps à son pays de Prouence vn tel priuilege, que nul estranger de quelque qualité qu'il fut n'y peut tenir offices annuels, s'il n'estoit son subject & originaire du pays: ce qui aduint au xxv. an de son Regne, auquel temps elle auoit ja fait entrer quelques compagnies de gendarmes Hongres en Prouence pour les occasions que A nous venons de reciter.

Que nul estranger n'aura office en Prouence.

L'Archeuesque d'Arles, dont nous auons semblablement cy deuant parlé, & duquel il est bon de ne point cercher le nom pour crime par luy commis contre la Majesté de Ieanne, fut accusé de felonie & de trahison. Suyuant ceste accusation, Raymond d'Agoult Seneschal de Prouence commit Luquet Girardinis de Pistorio habitant d'Aix, lequel se transportant au lieux de Fertieres, Sainct Mytre, Castel vevre, assis au Martegue, Gabardel, Sallon, Trinquetaille, & autres places & membres vnis à l'Archeuesché d'Arles, les mit & annota à la main de sa Majesté, y establissant non seulement des nouueaux Officiers, ains B faisant demolir le fort & chasteau de Trinquetaille: à tous lesquels actes Anthoine de Dons Gentilhomme d'Ystres fut tesmoin, assistant & present à la saisie.

Raymond d'Agoult Seneschal de Prouence donne commission à Luquet de Girardinis pour proceder contre l'Archeuesque d'Arles.
De Dons Gentilhomme d'Ystres.

Cest Archeuesque estoit estrangement turbulent & terrible, comme il y a de toutes qualités & conditions de personnes estranges, remuantes & ambitieuses: il donnoit iournellement de la besoigne aux habitãs d'Arles & à son troupeau, qu'il ne pouuoit laisser en repos ny en paix. Aussi alluma son humeur reuesche tellement la fureur de Bertrand de Allamanon Gentilhomme d'Arles & fameux Poëte de ce temps, qu'il fit quelques mois auant la felonie par luy commise contre la Royne vn Syruentez en Prouençal, auquel il descrit les C qualités & les vices de ce mauuais Prelat.

Syruentez qui se troue escrit en fort elegante & naysue rithme aux œuures de noz vieux Troubadours Prouençaux, que feu Messire François de Perussiis Baron de Laurls, second President du Senat d'Aix gardoit comme vn precieux & inestimable joyau: mais escrites en parchemin & en fort belle lettre de main, auec les capitales mignonnement enluminées, & les titres de vermillon tres esclattant, tombé depuis entre les mains d'vn certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité, qui n'aguieres me les fit voir: & combien que ie porte tout honneur & toute reuerence aux gens Ecclesiastiques, comme aux petits Dieux de la terre, voire particulierement aux Pasteurs, sous la houlette & le parc desquels ie suis esleué & nourry. Si est-ce que ie ne croy point qu'on me doiue blasD mer ny censurer, si plus pour l'antiquité & nayfueté de la rithme Prouençale & de la poësie de ce temps, que pour autre oubly de respect ny de reuerence, ie mets icy le Syruentez de ce Poëte, qui est de telle substance.

Les Archeuesques d'Arles Seigneurs de Sallon.
Au xliij. feuillet du liure des Poetes Prouençaux. Syruentes de Bertrand de Allamanon contre l'Archeuesque d'Arles.

De l'Archeuesque mes a bon
Qu'vn Syruentes yeu fassa,
Al qual demandsray pardon
Perques de mala cassa
De nul mal non si lassa
Quel pueska far
Ni vol doutar.
E *En ren qu'à Dei despiassa*
En tout sa l'outrepassa,
Si quel sor par
Plus que si aura massa.
Anc non vi tant falz coronas
Nuls homs que tengues terra,
El non tem far tort ni pecat,
E mescla tout l'an guerra
F *Lous siens bayse e atterra,*
Mespren soumen
Per son fals sen,
Lous aucis é enserra
Feras del fals comm'erra.
Car per aruen
Vende é solua sa terra.

Ont guerrias aucir per auer
Qu'en sa maison obscura
E' anc nuls homs non pot saber
Nenguna forfachura,
El non ha de Dieu cura
Perquel mescré
La sancta fé
Qués'yn sancta Escritura
Ben es mal adventura
S'el legat vé.
S'el no crema ò nol mura
Cels d'Arle estan emb' allegrour
Sens trabail, é sens nauza
Troc qu'an agut lou fals pastour
Ben es fals: car el auza
Prendre assi la lour cauza,
Ni far perdon
Del dam quel don
Senza lour donnar pauza.
Las ben es fera cauza
Si nol meton.

Massa veut dire Massue que portent les fols
Aucis c'est à dire les tue.

Lause, veut à dire l'ame.

Tout vion dessous la lausa·
El ha lous sept peccas mortals
Per qu'el ten mala via
Auer non tem far per virs fals,
E' viou de raubaria
Ergueil é auaria

A el renegat
Quel és prouat
De falsa garentia
Nul peccat nol diria,
Car tant largat
Mens larg que cortesia.

Archeuesque que sia A
De tant prouat
Escumenjat paria.
E' son vot non tenia:
Car hom' nedat
Vedar non mi porcia.

Voila le Syruentez du Poëte où le masculin,& le feminin sont exactement obserués, lequel, quoy que i'aye abordé par plusieurs fois, ie n'ay pourtant iamais peu reduire à mon gré en rithme françoise, bien sonante aux oreilles chastes & delicates,tant les Muses se sont monstrees peu gracieuses en mon endroit ceste fois là, quoy qu'elles ne me refusent pas B trop souuent l'ouuerture de leurs cabinets. C'est toutesfois,à ce qu'on dit, vn des effects & des argumens plus certains des vrais & naturels Poëtes, & de la diuine inspiration qui les agite,selon qu'il plaist au bon Demon,qui gouuerne & meut les roüages de leur esprit. Mais laissons ceste Philosophie pour continuer nostre Histoire, & pour dire que c'estoit sur le Printemps que le Pape Vrbain s'achemina à Marseille, où il s'embarqua auec les Cardinaux:aucuns desquels singlerent sur l'inconstance des ondes par mer, les autres firent chemin par terre ferme.

Les vrais & naturels Poëtes ne sont tousiours agités de fureur.
Despart & decez du Pape Vrban.

Sa Saincteté arresta quelque temps à Rome pour voir & considerer le changement de son Estat,où voyant la ruyne & la desolation lamentable de l'Eglise, dont il estoit chef & pasteur souuerain, & la prophanation du Sanctuaire,determina de remettre le sainct Siege à son premier & destiné lieu:apres auoir resolu vne si haute & loüable chose en son esprit il s'en reuint en Auignon auec ceste ferme deliberation,où toutesfois il deceda l'an huictiesme de son Pontificat,& du salut vniuersel, MCCCLXXI. non sans quelque soupçon de venin & de breuuage mortel.

Les grandes compagnies en Auignon.

De ce temps vn grand nombre de gens qui venoiēt des quartiers de France,pour aller au pays de Grenade contre les Sarrasins, que l'on nommoit communement les grandes com- D pagnies,sous la conduite du preux & grand du Guesclin leur Collonel, pour les violences & pilleries qu'ils faisoient,auoient esté excommuniez par Vrbain:de maniere que passants par Auignon ils demanderent l'absolution de tous les maux qu'ils auoient commis,& encor deux mille florins d'or pour leur passage. Le Pape trouua ce cas fort estrange & nouueau, respondant gracieusement qu'au lieu que c'estoit la coustume de donner des aumosnes & de l'argent,& faire des liberalités en telles choses, ces gens au contraire en vouloient & demandoient.Finalement ayants obtenu la somme par eux demandee, & l'absolution ample de leur excez,ils firent ioyeusement leur chemin.

Response plaisante au Pape Vrbain.

Poetes prouençaux.

Alors florissoient en grande estime & reputation pour la beauté & gentilesse de leurs E rithmes & de leurs chansons de Lascaris des Comtes de Vintimille, de parazols Gentilhomme de Prouence,Ricard de Barbesieux Gentilhomme du Languedoc & de Boniface Gentilhomme de Prouence illustres & tres-excellens poëtes en nostre langue vulgaire, qu'il faut cognoistre & voir de pres,comme nous auons fait les autres.

L. de Lascaris poete prouençal.

L. de Lascaris ou de Lascars fut de ceste noble & ancienne race des Lascars Comtes de Vintimille,de Tende,& de la Brigue,personnage illustre & de si grand renom,que ces terres là(ainsi que l'a escrit le Monge des Isles d'or)se glorifient de luy comme d'vn Poëte tres-excellent & tres-renommé.Son esprit a esté si heureux & fertile en la Poësie Prouençale & aux autres langues vulgaires,qu'aucun ne l'a peu imiter, ny en sa douceur ny en ses inuentions. F Or quoy qu'en sa ieunesse il eut pris les ordres de Prestrise,si est-ce que par violēce d'amour, surpris de la beauté d'vne sienne voisine sœur du grand Ysnard de Glandeués, apres l'auoir espousee il en eust de tres-beaux enfans.Ce personnage eut charge & commandement en l'armee que Ieanne auoit dressee,pour repousser les Anglois & les Bretons qui estoiēt desia bien auancés en la Prouence:car il estoit vn fort sage & vaillant homme au faict des armes. la guerre finie par enuie & maltalent d'aucuns siens malueuillās, il fut poursuyui par le Pape de r'entrer au Monastere où il auoit pris sa premiere profession. Sur quoy il respondit qu'il

Le Poëte ayāt esté Prestre se maria.

aimoit

aimoit mieux mourir que d'obeyr touchant ce cōmandement au Pape: tellemēt que voyant que les poursuites continuoiēt tousiours à cest effect contre luy, il s'en alla trouuer la Royne à Naples, en tres beau & tres magnifique equipage: Ieāne acertenee par persōnages de calibre & de foy des seruices que ce Poete auoit rendus à sa Couronne, le voyant tres-beau & tres-auenant Gentilhomme, doüé d'vn esprit vif & gaillard, & d'vn aage capable de luy rendre encor des grands seruices tant au Royaume de Naples qu'en sa Comté de Prouence, enuoya A lettres à Vrbain, & impetra par prieres de sa Saincteté le terme & l'espace de vingt-cinq ans en faueur du Poete pour se retirer: licence que Gregoire XI. du nom son successeur confirma, combien qu'auant qu'vn si long terme fut expiré, il trespassa enuiron l'an MCCCLXXVI. Le Monge des Isles d'or & sainct Cesari recitent bien amplement tout ce discours, & disent qu'il a fait vn traitté, intitulé *De las miserias d'aquest monde*, & vn autre *De la paurilla.*

Decez du Poete.

De Parasols Poete Prouençal.

B. de Parasols fut de Sisteron Poëte tragique, fils d'vn Docteur Medecin qui estoit aux honneurs & gages de la Royne Ieanne, fut d'esprit vif & subtil, & de doctrine tant B excellente, qu'il composa plusieurs tres-belles choses en rithme Prouençale & en prose. Le Monge des Isles d'or dit auoir leu de ce Poëte quelques fragmens en rithme vulgaire à la loüange de Marie qui fut femme de Louys I. Roy de Sicile, Comte de Prouence, dont nous parlerons: fit cinq belles tragedies des gestes de ceste Royne qu'il dedia à Clement VII. residant encor en Auignon: la premiere intitulee *l'Andriassa*, la seconde *la Tharanta*, la troisieme *la Malhorquina*, la quatrieme *l'Allamanda*, en allusion des quatre maris que ceste Princesse espousa, sçauoir André d'Hongrie, Louys de Tharante, Iaques (le regne duquel nous traitterons) & Othon de Brunsuich Prince Alemand, dont C aussi nous parlerons, qui tous quatre perirent tragiquement sous ce funeste & mal-heureux Hymenee: la derniere & cinquieme estant intitulee *la Iohannada*, du nom de la Royne. Tragedies à la verité, ausquelles ce Poëte n'auoit rien oublié depuis l'an septieme de ceste Princesse iusques à la miserable fin de ses iours. Le present de ces cinq ouurages qui valloint vn grand thresor fut fait secrettement par le Poete au Pape Clement, en recompense desquels ils luy confera vne Chanoinie en l'Eglise de Sisteron auec sa prebende de Parasols où il se retira, & peu de iours apres trespassa, esteint de poison enuiron l'an MCCCLXXXVI. Sainct Cesari escrit qu'il estoit Limosin, suyuant la Cour des Papes, & qu'il composa vn liure à la loüange de quelques hommes vertueux, & de ces Dames illustres Phanette des Baulx, qui fut mariee à Berenguier de Ponteuez Sieur de Lam- D besc, Laurette de Sado d'Auignon, pour qui Petrarque a si doctement & si doucement chanté, Blanche de Flassans surnommee Blanchaflour, ou Blanchefleur, & Beatrice de Rambaud.

Cinq tragedies que composa le Poete du nom des quatre maris de Ieanne & du nō d'elle.

Le Poete fait Chanoine de Sisteron.

Liure à la louange de quelques personnages illustres.

Il loüe pareillement vn souuerain peintre Prouençal, imagier & statuaire tout ensemble, nommé Solers, par dessus ces beaux & nobles arts grand Philosophe, & bien versé aux sciences & doctrines liberales, lequel entre autres ouurages fit vn tableau par commandement de Ieanne, qui merita d'estre posé en l'Eglise de sainct Louys de Marseille, & deux autres, l'vn mis à Sainct Victor de Marseille, l'autre à l'Eglise de Montmajour d'Arles, auec quelques statuës & Colosses de marbre, qu'il fit & tailla en Auignon: & si loüe le mesme Poëte vn autre tres-excellent peintre, & grand Philosophe E Prouençal nommé Cesar.

Solers & Cesar excellens peintres, statuaires & Philosophes Prouençaux.

Ricard de Barbesieux Poete Prouençal.

Ricard de Barbesieux fut Seigneur de Barbesieux tres-beau personnage, ayant vne reputation qui tendoit tesmoignage du genereux courage & de la grande magnanimité qui estoit en luy: sçauoit elegamment parler, estoit grandement exercé ez sainctes lettres, & en la poesie Prouençale, en quoy il employa sa plus florissante ieunesse, auec beaucoup de rauissement & de soin: fut vn excellent Mathematicien, laissant vne immortelle memoire de soy enuers ceux qui vindrent apres luy: deuint amoureux d'vne Gentilfemme de Prouence nommee Claire de Berre fille d'vn Cheualier Seigneur d'Entraueues, belle & singuliere en perfection, à la loüange de laquelle F il composa plusieurs belles & gracieuses rithmes, la nommant en la coupple finale de ses chansons *M'arma, é mon corps*, mon ame & mon corps. Mais par vn mauuais rapport elle se rendit Religieuse au Monastere de la Celle assis non loing de la ville de Brignolle, où peu de temps apres elle deceda. Ceste mort fut cause que Ricard fit des vœux nouueaux à vne Damoiselle de la maison de Ponteuez, non moins doüee de beauté que la Dame de Berre, pour laquelle il chanta pareillement & fort doctement de tres-belles

chanſons, en l'vne deſquelles ez lettres finales des quatre premiers vers eſt ingenieuſement compris ſon nom, en ceſte ſorte:

Anna de Pontevez.

Lou jour del nom, qu'en mon cor tant s'imprimA
Font aquel iour de ma deſtructioN,
De ma ruyna, é ma perditioN,
Qu'ay ma perſonna encqualida é primA.

Encqualida é prima, annichelee & deffaite.

A En ceſte chanſon faiſant voir qu'il n'en eſtoit pas tant ſurpris que de la defuncte, parce qu'en quelque autre de ſes chanſons parlant contre amour, il dit, que s'il veut qu'il retourne eſtre autant amant affectionné de ceſte-cy, comme il a eſté de ſa Claire, qu'il face retourner les beaux yeux de l'vne à l'autre. Et toutesfois il continua tant à la rechercher, que finalement il en fut fort viuement ſurpris & vaincu, tant a de force la conuerſation, ainſi qu'il le confeſſe en vne autre certaine chanſon où il dit, que les clairs yeux de ceſte Dame ne l'ont moins bleſſé que ceux qui ſont eſteints & fanis.

La conuerſation engendre amour.

Les guerdons d'amour. *Quelle des deux maiſtreſſes du Poëte eſtoit la plus belle.* *Decés du Poëte.*

B Il a fait vn traitté, intitulé *lous guiſardons d'amours*: le Monge des Iſles d'or & ſainct Ceſari eſcriuants des loüanges de ces deux Dames, ainſi qu'ils ont recueilly des œuures de ce Poëte, diſent, que les vertus & les beautés de la Dame de Berre ſurpaſſoient toutes les loüanges qu'on euſt ſceu dire de la Dame de Pontevez: treſpaſſa enuiron l'an que le Comte de Sauoye ſe fit faire hommage aux Niſſards, cependant que Charles de Duras ou de la Paix, inuaſeur du Royaume de Naples faiſoit la guerre en Prouence contre Louys premier fils du Roy Iean.

Pierre de Boniface Poëte prouençal.

Pierre de Bonifacis fut Gentilhomme de Prouence, iſſu de la noble & ancienne race des Bonifaces, qui ſont aujourd'huy Sieurs de la Molle, Galbert & autres places. En ſon jeune aage print grande peine de ſçauoir les bonnes lettres, auſquelles il ſe rendit excellent: puis s'addonna à la rithme & Poeſie Prouençale: ſi qu'il a laiſſé pluſieurs belles chanſons en ceſte meſme langue, qu'il compoſa à la loüange d'vne Dame de la noble maiſon de Andrea de Montpellier, de laquelle il eſſaya par tous les moyens qu'il ſe peut imaginer tant par ſes rithmes que par inuocations magiques de ployer & d'adoucir le courage. De maniere qu'il ſe plaind en l'vn de ſes ſonnets, qu'il ne demande que le droict, & veut bien que ſa foy ſoit de tous cognuë, commençant ainſi:

De Andrea tres-noble maiſon de Montpellier.

Sonnet du Poëte.

Lo my ſuffis per augmentar mon drech,
Que ma fe ſia de tous reconeguda,
S'vous vac querend cauza à my non deguda, D
Tu pregue à Dieu qu'yeu ſieye é mort é frech.

Lo me ſuffis d'anar lou camin drech,
Non pas cercar la via inconeguda:
Mays que ſeria donc ma fe deneguda,
Non ſeriou you meichant en tal endrech?

Les Italiens qui ont imité nos Poëtes ne ſe ſont aduiſez de l'obſeruation maſculine & femmenine, qui a vne merueilleuſe energie. *Le Poëte s'addonne à la facture de l'or.*

E Vers qui à la verité ont tellement du bon, tant en paroles, qu'en leur rithme & obſeruation maſculine & feminine, que ie m'eſtonne grandement que les Italiens qui les ont premierement imités, ny les modernes qui ſont venus apres eux n'ayent obſerué ceſte grace pour la conformité qu'il y a de la langue Prouençale à l'Italienne. Ce Poëte voyant bien qu'il ne pouuoit rien aduancer, s'addonna à la facture de l'or, & chercha tant qu'il treuua vne pierre doüee de telle vertu qu'elle pouuoit conuertir les metaux en or. Il fut tellement curieux de ſçauoir la vertu des pierres precieuſes & gemmes Orientales, qu'il en fit vn chant, auquel il eſcrit les forces & facultez cachees de ces terreſtres eſtoiles, mettant le Diamãt au premier & plus eminent lieu, comme celuy qui a vertu de rendre l'homme inuincible, diſant que l'Agathe Indienne, ou de Crete rend l'homme bien parlant, prudent, aimable & F agreable, que l'Amethiſte reſiſte à l'yureſſe, la Cornaline appaiſe l'ire & le debat en la preſence du Iuge, la Iacinte prouoque le dormir, la Perle donne lieſſe au cœur, le Camayeu vaut contre l'hydropiſie graué en Images, le Lapis ſemé de paillettes d'or pendu au col des petits enfans les fait hardis, l'Onixe d'Arabie & d'Inde eſteint la colere, le Rubis pendu au col deſchaſſe toutes fantaſies hideuſes en dormant, & que ſi l'homme veut ſentir la vertu & experience du Saphir il doit garder & tenir chaſteté, que la Sardoine a ſemblable force que l'Emeraude, fait bonne memoire, & rend l'homme ioyeux & content, le Topaſſe re-

Vertus diuerſes des pierres precieuſes.

ſtraint

[illegible] Turquie, [illegible] fontaine de [illegible], [illegible] mulli [illegible] le Cerol [illegible] à la foudre, l'A[illegible] ne se [illegible] [illegible] le Cristal estaint la soif aux febricitans, la Calamite [illegible] [illegible], & [illegible]. Le Monge des Isles d'Or [illegible] [illegible] au rang de ses officiers en Prouence, que sainct [illegible] pauure & [illegible] vestu, & qu'il employoit plus de temps à se perdre & [illegible] estoit certaine courtisane (qu'il ne nomme point) qui [illegible] la Cour des Papes en Auignon, trespassant enuiron l'an que ceste pauure Royne [illegible] ment estranglee.

Le Poet Bonifan [illegible] se tenir propre & [illegible] de [illegible] Dec du Pa[illegible].

[illegible] estoit à Naples, ou les delices de ceste belle & grande Cité d'vne part, & de l'au[illegible] de la prime [illegible] l'auroient attiree: elle estoit dans la course de la vingt[illegible] de son regne, quād au premier iour du mois de May de l'an trois cēs soixāte [illegible] en presence de Angelo de Cazarolis Comte de Malte grand Seneschal de Sici[illegible] sainct Seuerin, Amerie de Caualcanti Cheualier, Iaques de Cappto se[illegible], Thomas de Buffalis de Messine Prothonotaire & premier Secretaire du [illegible] grand maistre Rational, & de plusieurs Comtes, Barons & Gentilshommes [illegible] & Prouençaux. Elle promit & iura solennellement en foy & parole de Roy[illegible] [illegible] successeurs heritiers n'alieneroient ny vendroient à iamais ses Comtés de [illegible] Forcalquier, pour ensuyure inuiolablement & religieusement les vestiges [illegible] de son ayeul par le testament duquel toute telle alienation [illegible] expressement interdite, voulant que ses Comtes demeurassent perpetuelle[illegible] à tousiours sous la Seigneurie & domination des Comtes & Comtesses de [illegible]. Promit semblablement, & voulut que les mesmes Comtes de Prouen[illegible]uence, Forcalquier & Piedmont auec les terres, qu'on dit communement adjacentes, [illegible] perpetuellement joinctes & incorporees au Royaume de Sicile: si que par laps [illegible] de temps ny de terme, aucune diuision n'en peut estre faicte ny en tout ny en par[illegible]. Que [illegible] quelque alienation entreuiendroit, elle entendoit, & telle estoit sa vo[illegible] les Communautez des pays & les habitans des villes demeurassent absous & quittes du serment de fidelité, & des deuoirs en tels cas requis, de sorte qu'à tel euene[illegible] [illegible] eslire vn Seigneur pour leur asseurance, garde, defense & protection tout tel qu'ils aduiseroient, & iugeroient necessaire à la conseruation de leurs Estats.

L'an MCCCLXVIII. le premier de May.

Promesse de Ieanne sur l'alienatiō de son domaine de Prouence Seigneurs & barons presens à la promesse de Ieanne.

La Prouence incorporee au Royaume de Sicile perpetuellement.

Or [illegible] de ce mesme temps aduertie sa Majesté par le Gouuerneur de Prouence des courses & violences que Louys d'Anjou faisoit du costé de Tharascon, iusques mesmes à venir donner aux murailles, & planter le siege contre la ville. Ce coup anima le courage [illegible] de ceste Royne, laquelle pour remedier à tels malheurs de guerre despescha incontinent deuers ces marches Roger de sainct Seuerin, Comte de Millette & de Terre[illegible] son Lieutenant General en Prouence par elle à cest effect estably, luy mandant par patentes expresses de soigneusement garder le pays, veiller sur telles courses & entreprises, & s'opposer viuement & à bon escient aux actes d'hostilité, qu'iniustement & sans loy aucune d'apparente occasion, Louys d'Anjou Gouuerneur du Languedoc y faisoit ordinairement, au grand preiudice de son Estat & de ses bons & fideles subjects. Et d'abondant rechargea lettres aux Prelats, Barons & Gentilshommes [illegible] obeir & entendre fidelement tout ce que le Comte de Millette commanderoit. Ceci aduint lors que la Royne Ieanne estoit à Cazelane pres du chasteau de la mer d'E[illegible]ic. Apres quoy elle tira la voye de Rome pour visiter le Pape Vrbain apres les bien venues, receptions & royales magnificences, elle pria tres-[illegible] d'escrire au Comte d'Anjou, & au Roy [illegible] de faire cesser ces troubles, tumultes & courses que son frere causoit & [illegible] en Prouence, au grand preiudice de la tranquillité de son Estat, & du bien & repos general de ses subiects, qui n'auoient donné aucune sorte d'occasion [illegible] au Roy, ny au Comte, lequel neantmoins auoit ja pris à force d'armes la ville de Tharascon, & si tenoit la Cité d'Arles tres-estroictement assiegee & en grande perplexité, ainsi que le Gouuerneur de Prouence luy en auoit donné ad[illegible]. A cela fit sa Saincteté fort sage & fauorable response, luy promettant en peu de [illegible] & courtes paroles de l[illegible]er en chose si raisonnable & si iuste, & que [illegible] à cest effect, que pour autres affaires importans il s'achemineroit dans peu de [illegible] en Auignon pour employer tout son credit & son authorité à l'endroict de sa [illegible].

Roger de sainct Seuerin Gouuerneur de Prouence mandé par Ieanne cōtre les courses de Louys d'Anjou.

Ieāne à Rome visite & se plaind au Pape Vrbain.

Le Pape promet d'escrire en faueur de Ieanne.

Pareilles lettres & despesches furent mandees par la Royne au Roy de France, luy tes[moig]nant fort [gr]andement l'esperance que son frere le Comte d'Anjou deuoit auoir de [so]n Royaume & de sa Comté de Prouence, & des autres terres & Seigneuries de ses Estats, luy touchant de si pres de parentage, de sang & d'amitié, pour le faire contenir auec vn peu plus de douceur, de modestie, & de ce qu'il ne faisoit: & pour arrester le cours de ses violences & de son appetit ambitieux de regner. Cependant elle auoit fait descendre vne grosse armee tant de gens de pied que de cheual en Prouence, suyuant l'aduertissemẽt que luy en auoit donné son Gouuerneur: qui auec le magnifique Raymond d'Agoult l'auoit souldoyee de leurs propres deniers, pour le recouurement de Tharascon occupé par le Comte d'Anjou, & pour la garde, tuition & defense, tant du chasteau & forteresse de la ville, que de tous les bordages du fleune du Rhosne. A

Criant des mains la paix aux bandes & aux troupes.
Et fichant cependant les armes sur les peuppes.

Pour n'oublier chose qui regardast la conuersation de son pays, elle auoit escrit lettres particulieres à Raynier de Grimaud, Cheualier & Capitaine tres-expert au fait des armes & de la mer d'equipper & d'armer vne de ses galeres a Marseille, pour garder & defendre la coste du Rhosne du costé de la Prouence contre le Comte qui tenoit Tharascon [es]troitement assiegé. B

Ce Siege auoit esmeu vn si terrible tintamarre & remuement de mesnage par tous les endroits du pays, que la compagnie de gendarmes du Comte y estoit [...] qu'on [au]uoit esté contraint de transporter la tapisserie, les plus riches & precieux meubles & [...] de parade de la Royne, aux chasteaux des Baulx & de Saulx, a fin de les garantir des mains & du rauage des ennemis: la tapisserie est depuis traduitte a Aix pour en [...] & parer le Palais royal a la venue du Pape qui deuoit y passer a son retour de Rome, pour aller en Auignõ. C

Pendant le [...] & le [...] de Tharascon, les habitans [...] qu'il [...] secrette intelligence auec le Comte Louys, ainçois ne [...] pas la [...] a certes ny a lances esmoulues, [...] de tenir bon & de s'opposer viuement a ses efforts pour leur Dame & Comtesse souueraine: mais [...] tant qu'ils craignoient ce Prince & doutoient de luy, comme ceux qui ne voyoient sortir signe ny apparence de secours au [...] de nulle part: ils firent entendre au Gouuerneur du pays le peu de moyen & de commodité qu'ils auoient de soustenir la puissance de ses armes, & les foudres & tonnerres de ses assauts: au moyen dequoy ils auoient [...] luy par tel si, que la ou dans vingt iours prochains [...] [...] ne leur [...] necessité qui peut forcer toutes choses, ils [...] droient, & mettroient [...] entre ses mains plustost que se voir rendus entre les piques & les armes [...] vainqueurs: la condition entendue par le gouuerneur [...] aduertit incontinent [...] & celerite sa Majesté la Royne luy fit response qu'il eut a pr[...], bien garder [...] & faire en sorte que tel dommage qui trainetoit des [...] toute la Noblesse de Prouence pour s'aller opposer au Comte, & l'arrester a bon escient: ce qui fut aussi fidelement accompli que commandé. Parquoy il donna soudain vne expresse commissiõ au magnifique Fouquet d'Agoult son frere Seigneur du Luc [...] tous les Gentilshommes [...] assemblés & tendus aux villes d'Aix & de Marseille, où ils monterent sur la galere de [...] Kosta & Fresquet de Tholon [...] Th[...] parce que le Vicomte de Tu[renne] trampoit secrettement en ceste entreprise [...] Agoult [...] en Auignõ expressemẽt pour luy en parler, & luy remonstrer [...] importãtes, concernant son [...] proffit & honneur non [...] honneur [...] & l'auantage du Comte [...] pere. A d'Agoult [...] quetant s'en falut qu'il trampast a cela, qu'au contraire il estoit de [...] & plus certains de la Royne. d'Agoult re[...] auec ces [...] & que toutes choses fussent bien ordonnees & pourueues. Anch[...] Connestable de la Cõté de [Vi]ntimille, Manfred Crotte, Philippe [...] Raoul de Pl[...] furent [...] Colonnels & maistres de cinquante [...] & soldats pour la garde & protection de la ville d'Aix, parce que ceux qui [...] Tharascon [...] le Rhosne [...] toute la Prouence, quoy que la chose [...] tout autrement. Rayn[ier] [...] loyauté le commandement de la Royne [...] l'ayde du Gouuerneur d'Agoult & [...] & Gentilshommes de Prouence, arma [...] nombre de galeres [...] ensemblement vers Tharascon la firent si bien leur deuoir & combatirent [...] D E F

contra

[illegible] Prouençaux qu'il [illegible] deslo[illegible]ger sans trompette, & [illegible] Comte, qui [illegible] occupoit & tenoit la place, laquelle fut [illegible] En recompense de cest exploit elle fit aussi [illegible] cent florins d'or a Grimaud. Quant a la ville d'Arles [illegible] commencement il n'y pouuoit rien aduancer, que c'estoit vne [illegible] bien douee & belongne, tant pour son assiette que pour la [illegible] de tout temps l'a maintenue, il la quitta & abandonna, bien honteux [illegible]. Apres ces [illegible] tumultes & deslogements, Amelin d'Agoult [illegible] de Claret, fut enuoyé de la part du gouuerneur, & des Estats de Prouence deuers [illegible] Lubieres Gouuerneur du Dauphiné, pour traitter la paix, & faire descendre [illegible] & [illegible] de accord ces deux Prouinces voisines. Ce qu'il aduança fort heu[illegible] au contentement de tous, ainsi qu'il sera dit cy apres.

Recompense de Raimier de Grimaud.

[illegible] quitte la ville d'Arles.

Amelin d'Agoult au Dauphiné pour traitter paix.

[illegible] commencement de l'an trois cens soixante neuf arriua dans la ville d'Arles vn [illegible] excellent appellé Bendich Ahin, & parce qu'il faisoit profession publique ez [illegible] Mathematique, & qu'il estoit tres-sçauant aux langues Arabe, Greque & Lati[illegible] son sçauoir d'estre aux gages & a la suitte de la Royne: & apres auoir esté [illegible] homme, loyal, & de longue main experimenté en l'art de la Medecine, d'estre [illegible] l'vn de ses Medecins ordinaires, familiers & domestiques de son hostel, aux [illegible] accoustumez: si bien que sa Majesté par patentes excellentes exempta [illegible] & sa posterité de toute charge & imposition Iudaique. Aussi estoit ce per[illegible] celuy la mesme qui luy auoit predit auec paroles obscures & cou[illegible] couuertement il y a danger suiuant les regles d'Astrologie, ignominieuse mort dont [illegible] menaçoient: mais elle en fit si peu de conte & de semblant qu'elle n'y pensa ia[illegible] quand la chose arriua.

L'an MCCCLXIX. [illegible] Iuif Medecin de la Royne sçauant aux langues & Astrologie declaré franc d'imposition.

Hebrieu a predit à la Royne la miserable fin qu'elle encourut.

[illegible] Pierre Balbs, & Louys de Lascaris Comtes de Vintimille, Seigneurs [illegible] de la Brigue & de plusieurs chasteaux & Seigneuries, auec Nappolion & Pierre [illegible] Sieurs de Sederon presterent hommage a la Royne. De ce mesme temps [illegible] monnoye d'or & d'argent de diuerses especes a la ville sainct Remy piece de [illegible] en execution de la charge, que le Seigneur de Claret auoit prise de [illegible] paix entre les Prouençaux & Dauphinois, a raison de ceste mortelle & cruelle [illegible] qui le menoit entr'eux par telle fureur qu'ils couroient les vns sur les autres, comme [illegible] auec meurtres, sanglants rauages & violences extremes. finalement fut [illegible] ferme accord par vne bonne & perpetuelle alliance, que traitterent les deux gou[illegible] auec le bon plaisir, consentement & authorité de la Royne: qui le confirma tres-[illegible]rs, sous le bon aduis des Seigneurs principaux de sa Cour, & des gens de son Con[illegible] Prouence. Et parce qu'entre Arles & Marseille s'estoit faicte & iuree quelque for[illegible] ligue & de confederation par le passé: alliance que Ieanne mesmes auoit confirmee, [illegible] qu'elle tiendroit tant qu'elle la iugeroit bonne & proffitable & que tel seroit [illegible] considerant que les dispositions des temps changent aussi les dispositions des [illegible] deliberations, & que le [illegible] le doit ensuiure, & s'y conformer & mouler: & d'a[illegible] ayant entendu que les habitans de ces deux puissantes villes abusoient tellement [illegible] proffit & repos, que telle ligue & confederation estoit plustost [illegible] tumulte & de rebellion, que d'vnion & de paix asseuree. Sa Majesté par ses paten[illegible] & cassant telle ligue & alliance leur fit defenses tres-expresses de plus la con[illegible] peine [illegible] rebelles & felons a sa couronne. Parquoy ceste [illegible] cessa. Ce qui aduint au [illegible] qu'elle se trouuoit dans Nocere.

Contes de Vintimille & de Tende font hommage à la Royne.

Monnoye d'or & d'argent battue a sainct Remy.

Paix entre les Prouençaux & Dauphinois.

Reuocation de la ligue faicte entre les Marseillois & Arlesiens.

[illegible] ne saurois mieux enrichir cest ouurage, n'y orner de pierres plus pre[illegible] la [illegible] de ceste Prouince, que des diuerses & illustres familles, [illegible] en diuers siecles, & des personnages signalez & memorables qui en sont sortis [illegible] extraits de ces nobles & antiques souches ont esté excel[illegible] & loüables [illegible], & tres [illegible] miracles & saincteté de vie: de [illegible] se presentant a nous la mort de frere Philippe d'Aiguieres Gentilhomme d'Ar[illegible] François, il [illegible] tres-honnorable & ne me semble hors de propos de [illegible] de sa [illegible] de son tres[illegible] de sa naissance & de sa vie, ainsi que [illegible] discours [illegible].

[illegible] le xxviii. de May mourut a la Cité de Naples frere Phi[illegible] d'[illegible] de l'Ordre de S. François, personnage

[illegible] de frere Philippe de Aqueria [illegible]

qui fut reluisant en miracles en la vie & en sa mort, & dont le corps fut enseueli au Conuent appellé du Corps de Christ. Ce bon Religieux yssu de la tres-noble & ... maison d'Figuieres d'Arles, assez renommee en diuers personnages de ces Comtes ... nom, estant en sa premiere ieunesse plein d'vn desir d'accomplir non seulement ... commandements, mais d'abondant les conseils excellents de l'Euangile & de ... & abandonner les tumultuaires solicitudes du monde, entra en la religion des freres Mi- A
neurs, quoy que ses parens ne l'eussent pour trop agreable : la il commença d'affliger son corps par aspres veilles, continuelles abstinences, disciplines rudes, trauaux ... & re feruentes & entresuiuies oraisons : au moyen desquelles choses il monta à vn tres-haut & sublime degré de perfection & de graces tres-excellentes & toutes celestes ... de maniere qu'apres auoir longuement continué en ce sainct exercice & meditation au Conuent de sa Prouince, & de la ville de sa naissance, il s'en alla habiter au Conuent du mont de Lauerne ou ayant vaqué quelque espace de temps, auec beaucoup d'austerité de vie & de sainteté il se retira en vn lieu fort solitaire appellé les Carceri comme qui diroit les prisons pres d'Assise, & la demeura l'espace de six ans continus auec vne merueilleuse penitence & per- B
fection. Or sa vertu ne peut tant demeurer cachee qu'elle ne iettast les rayons de sa beauté si que s'espendant desia la renommee de sa saincteté, a la requeste & priere de Robert & de la Royne Sance, auec la licence & obedience de son General, il fut fait confesseur des Nonains du Monastere de saincte Claire de Naples, ou il demeura tant que ce bon Roy, & sa femme furent viuants, monstrant tousiours vne vie tres-exemplaire & tres parfaicte de pauurete, humilité & tres-feruente deuotion, ioignant vne douce & bienseante grauité a toutes ses paroles & les actions, qu'il mesuroit & dressoit tousiours au compas & à la regle du seul honneur & crainte de Dieu. Ce Religieux doué de tant de graces fut pere spirituel C
& maistre de sainct Elcazare ou Elzias, Comte d'Arian, & de saincte Dauphine sa femme, fit infinis beaux & illustres miracles, qu'on peut voir au long en la Chronique de sainct François d'où i'ay recueilly ce court Eloge, & si fut de si longue & ferme santé qu'il arriua au centiesme an de son aage, auquel il rendit heureusement son corps a la terre, & son ame a Dieu. Qui estoit du temps que frere François Borrilly personnage de grand sçauoir & d'excellente doctrine exerçoit l'inquisition generale de la foy en Prouence, famille qu'on tenoit pour fort noble & ancienne de ce temps, & qu'on estime durer & se continuer encor dans les murs de la ville d'Aix, ce que ie n'oserois pourtant asseurer ny desasseurer, pour n'auoir particulierement veu leurs documents ny leurs tiltres, qui neantmoins sont tres-anciens & tres-vieux, estant bien certain que Borrille de Borrillis estoit vne des cent Nonains & D
gentilsfemmes du monastere de Nazaret. La coustume tres-ancienne estoit en Prouence que la ville d'Aix, Sallon, Lambesc, sainct Canuat, Rognes, Puy saincte Reparade, Merargues, & autres lieux deça la Durance pouuoient aller prendre & puiser du sel dans la gabelle royale, pour le transporter a Pertuis, & la le reuendre à leur volonté. La ville d'Aix jalouse de cest aduantage commun, fit faire defenses de ne continuer plus à tels transports, & si fit informer & faire le procez à ceux qui sans auoir esgard a leurs defences continuerent tels trafiques : & pource que cela sembloit venir au grand interest & preiudice de l'Abbé de Montmajour, & de Guilhem de Beaufort Vicomte de Turene, comme Seigneurs de Pertuis, Ieanne cassa leurs procedures inciuiles & passionnees inhibitions faictes contre les Saletiers, & si defendit aux habitans d'Aix de ne troubler plus a l'aduenir ny eux, ny le Vicomte, ny l'Abbé pour ce regard. Ce que les lettres sur ce donnees à Naples le xvii. de E
May l'an xxviij. de son regne font clairement apparoir.

La septans s'estoient escoulez depuis la donation faite l'an trois cens cinquante trois a Guillaume Roger Comte de Beaufort, Vicomte de la Motte du Caire, de l'illustre maison de Canillac, & aux siens successeurs de la ville de sainct Remy, de ses droicts & de plusieurs autres chasteaux. Quand l'annee trois cens septante du mois de May Ieanne luy reconfirmant de neuf ceste donation voulut que les Officiers de sainct Remy ne fussent aucunement sujects ni tenus d'obeyr aux mandemens des Officiers de Tarascon, ains a ceux de la ville d'Aix, derogeant a l'Edict par elle faict sur l'alienation de son domaine de F
Prouence. Or estoit ce Roger cousin germain du Pape Vrbain cinquieme du nom, ainsi qu'il en a esté faite mention au Priuilege par la faueur & moyen duquel vous verrez comme Raymond son fils qu'on appelloit le Vicomte de Turene troubla & ruina presques toute la Prouence, passant tout a feu & a sang, ainsi qu'il sera dit a son temps, & comme l'occasion de sa rebellion, & felonnie sainct Remy ville de l'ancien patrimoine des Comtes de Pro-

Frere Philippe ... des Nonains de saincte Claire de Naples.

Frere Philippe ... par cent ans.

François Borrilly inquisiteur de la foy en Prouence, famille ancienne & noble.

L'an MCCCLXX. le xvij Mars.

Coustume ancienne de quelques villes de Prouence.

uence tombant en commis fut reduite au domaine, & à son premier estat & liberté.

Vous vous resouuenez d'auoir cy dessus peu voir comme Raymond des Baulx Prince d'Orenge auoit esté condamné pour les fautes & rebellions portees par la sentence de sa condamnation : & comme il n'osoit seurement comparoistre ez terres de sa Majesté : ce qui fut cause qu'il employa Ieanne Princesse de Geneue sa femme pour impetrer sa grace
A & son absolution, à l'instance priere de laquelle la Royne estant à la ville d'Auerse luy remit fort gracieusement ses excez, & luy pardonna tres-volontiers. Depuis ces choses se trouna la Royne a Nucere ou elle confirma à ceste Princesse qu'elle nomme sa fidelle Conseillere, la donation à elle faicte par des Baulx durant sa vie, pour sa dot du peage du Rhosne, dit communement Lampordier, de la terre d'Orange, & du droict de la monnoye, qui se bat ordinairement en la Cité, ensemble de la forteresse, appellee Ara : donation qui luy fut faicte en presence de Guillaume & Bertrand des Baulx, Cheualiers illustres, freres de Raymond son mary, luy permettant d'abondant sa Majesté de se payer de sa dot, sur les droicts apparteuans au Prince d'Orange son mary, & luy donnant d'vn mesme traict
B & par mesme moyen absolu pouuoir de battre monnoye d'airain, d'argent, & d'or pour marque de souueraineté, au temps que Fouquet de Villaret personnage grandement renommé en sçauoit, sagesse, bonté & liberale magnificence, fort chanté, loüé & celebré de nos Poetes Prouençaux qui ont fort honnorablement escrit de luy en leurs rithmes & compositions vulgaires, estoit grand Maistre des Cheualiers de sainct Iean de Ierusalem, comme on le peut voir aux Princes & aux Chroniques de Malte.

Pardon fait à Raymond des Baulx Prince d'Orange a la priere de la Princesse de Geneue sa femme.

Fort d'Orange appellé Ara.

Permission au Prince d'Orange de battre [illegible] d'argent & d'airain.

Fouquet de Villa et grand Maistre de Rhodes personnage fort renommé & fort loüé des Poetes prouençaux.

Cest Heros estoit tellement amateur des gens de sçauoit & de vertu, leur portoit de si grandes faueurs, & les auoit en tant singuliere veneration, qu'vn certain Poëte fit vn chant
C Prouençal à sa loüange, où il dit, qu'en diuers aages se sont rencontrez certains personnages, qui par leurs heroïques & tres-excellentes vertus ont merité d'estre hautement celebrez, ramentus, & louez par les histoires sainctes & prophanes: ainsi que Loth pour sa grande liberalité, Iob pour son admirable patience, lequel quelques aduersitez qui l'accablassent d'encombres, fascheries, & pauuretez, iamais ne s'esbranla pourtant en sa constance, ny n'en profera vne seule parole de blaspheme, de desespoir ou de rebellion. Salomon qui pour sa singuliere & diuine sagesse aquist plusieurs grands Royaumes, & demeura Roy paisible, auec vne immortelle renommee, & la merueille de tous ceux de son temps & apres. Abraham qui par vne foy surexcellente & plus qu'humaine merita de cognoistre
D Dieu, & de se preualoir de ceste tant illustre & celeste cognoissance. Simeon qui eut ceste grace de tenir le Christ Sauueur des hommes entre ses bras, & de voir ses saincts desirs accomplis & consumez : Alexandre le Grand qui par la hautesse de son courage, & par la splendeur de sa liberalité gaigna presques toute la Monarchie du monde : Cesar qui par la mesme voye obtint le diademe de l'Empire : toutesfois que tous ces grands & tant illustres Heros n'approchoient encor des hautes & royales vertus de Fouquet de Villaret : si que tel est le suject & la teneur du chant Prouençal, fait auec vne tres-belle inuention, d'vn style fort naif, agreable & coulant, auec les mots & termes dont on vsoit de ce temps là.

Contenu du chant Prouençal à la louange de Fouquet. Diuers illustres & grãds personnages.

Les trefues furent conclues & arrestees ceste mesme annee entre le Roy de France & la
E Royne Ieanne : pour le Roy & le Comte d'Anjou assistoit & entreuenoit, & pour Louys Amé des Baulx Seneschal de Beaucaire : pour la Royne Nicolas de Naples Seneschal de Prouence, sous la saincte entremise, la faueur & l'aide du Pape Vrbain, qui s'estoit fort paternellement employé en cest affaire, suiuant la promesse faicte par sa Saincteté à Ieanne lors qu'elle estoit à Rome. Ces trefues & cessations d'armes portoient que les sujets & vassaux du Languedoc & de Prouence demeureroient en paix, vnion & concorde, l'espace d'vn an entier & reuolu, pendant lequel ils ne les brecheroient en maniere quelconque, & n'attenteroient aucune escalade, prise ou surprise de villes, roches, places, chasteaux, ny forteresses : si que les trefues furent confirmees par leurs Majestez, que au mesme instant
F leurs Seneschaux iurerent solennellement d'obseruer, & faire inuiolablement obseruer ez presences des illustres & reuerendiss. G. Portuense, G. Prenestin, E. Tusculan, P. Euesque de Sabine, S. Eusebe & P. de Saincte Marie la neufue Cardinaux deputez par Vrbain, appellez & assistans en cest acte pour la Majesté de Ieanne.

Trefues arrestees entre le Roy de France [illegible] Ieanne pour raison de la Prouence & du Languedoc.

Amé des Baulx pour le Roy.

Nicolas de Naples pour la Royne Ieanne.

Cardinaux assistans a la confirmation des trefues.

Du mois d'Auril.

Iaques Roy de Mayorque mary troisieme de Ieanne au retour qu'il fit de son Royaume arriua pendant ces choses à Tharascon au mois d'Auril de cest an. A ce Prince par mandement exprez de la Royne fut faite vne belle, magnifique & triomphante entree par les Prouençaux, qui luy offrirent tres-humble obeyssance & tres-fidele vasselage : apres auoir

Arriuee en Prouence de Iaques de Mayorque troisiesme mary de Ieanne.

Iaques à Aix.

receu ces deuoirs & mis bonne & seure garnison dans Tharascon, il alla droit à la ville d'Aix où il fut receu enuiron le mois de May, auec beaucoup de cris de ioye, & de populaires acclamations : au moyen de quoy la Royne ayant sçeu sa venue ne manqua point de despescher lettres aux gens des Estats de Prouence, de luy fournir six mil florins d'or pour la despence tant de luy que de sa famille : ce qui fut fort volontiers & promptement mis en effect pour lors estants ses maistres d'Hostel, Iean de Licoze, & Martin Bouquin, la race duquel se maintient encor à Marseille, & François Soderin Mareschal de sa compagnie. A

Maistres d'Hostel & Mareschal du Roy Iaques.
De Gesualdo.
Des Baulx Seigneur de Marignane.

Matthieu de Gezualdo auoit eu charge d'armer, & lestement equipper quatre galleres pour la Royne : la necessité d'argent qui estoit lors l'empeschoit d'effectuer ce commandement, quand Guillaume des Baulx Seigneur de Marignane se trouuant riche en deniers presta vne grande somme à Ieanne, pour les choses requises, & necessaires à tels & si longs vaisseaux. Et depuis ceste annee ne se trouue que ce Iaques aye plus longuement regné auec sa femme : si qu'il deuoit estre decedé, apres auoir demeuré auec elle l'espace de six ou sept ans.

Decez de Iaques de Mayorque mary de Ieanne.
Chapitre general des Cordeliers à la requeste de Ieanne.

Bien se trouue que ce mesme an fut tenu le cinquantieme Chapitre des Cordeliers à Naples, à l'instance & requisition de Ieanne, qui les affectionnoit grandement pour la memoire du Roy Robert son ayeul, de la Royne Sance sa mere, & de sainct Louys Euesque de Tholose, qui fut de leur ordre : ce qu'elle tesmoigna auec vne grande magnificence & liberalité, dont elle vsa à l'endroit de tous ces religieux : & que Vrbain peu auant son trespas ayant fait vn frere Guillaume de Pont Euesque, enuoya ce Prelat au Royaume de Cathay auec plusieurs Docteurs & grands personnages, pour prescher la foy Chrestienne & le Baptesme aux infidelles. B

Guillaume de Pont enuoyé pour prescher aux infidelles.

Don de plusieurs droicts fait à Guillaume l'Estang Gentilhomme de la ville d'Arles, par la Royne Ieanne.

Ceste Princesse, quoy qu'elle fut pressee de grandes & insupportables charges, à cause des guerres qui la trauailloient, donna neantmoins à Guillaume de l'Estang Gentilhomme d'Arles (lequel ayant esté fait prisonnier & baillé vn sien fils en hostage, iusques à ce qu'il eut fourny & payé sa rançon, estoit venu supplier sa Majesté de le secourir) tant pour le merite du personnage, que pour recompense de ses fideles seruices (ainsi parlent les patentes) le droict de son peage d'Arles, & les droicts des bans & incants tant des citoyens que des estrangers : pareillement le droict de vermillon, ou graine d'escarlatte, les proffits & emolumens du terroir de Nostredame de la Mer (auiourd'huy les Maries) le loz & trezain des censiues, & directes d'Arles & de Tharascon, auec le droict de l'Arbergue de l'Autade, & des palus de sainct Remy : toutes lesquelles choses elle luy donna iusques à ce que sa rançon fut accomplie & satisfaicte, comme appert par la pancharte des lettres donnees à Naples le xvj. May de cest an. C D

L'an MCCCLXXj.
Decez du Pape Vrbain.

L'an suiuant septante vn le Pape Vrbain trespassa en Auignon, quoy que quelques vns escriuent que ce fut à l'Abbaye de sainct Victor plantee à l'opposite du port de Marseille: empoisonné, selon l'opinion de plusieurs, à son retour de sa ville de Rome, apres son trespas, & la vaccance de six iours tant seulement.

Creat[illegible] Gregoire XI de la [illegible] de Canil[illegible] Le xxx. Decembre Gregoire [illegible] [illegible] à Auignon.
Philippe de Cabassolle Cardinal.

Gregoire XI. du nom de l'illustre maison de Canillac, au parauant nommé Roger, fils du Comte de Beaufort, & frere ou nepueu de Clement V. fut esleu souuerain Pontife, il auoit esté disciple de Balde Iurisconsulte tres-fameux & tres-excellent Docteur de son temps : tellement qu'il fut sacré sur les derniers souspirs de l'an, en presence de Louys Comte d'Anjou, & de plusieurs Princes, grands Seigneurs, & Prelats, au sainct Temple des Dominicains d'Auignon, où il presida sept ans & six iours. Ce Pape Limosin de nation, sur l'entree de son Pontificat enuoya Philippe de Cabassolle Gentilhomme Prouençal Cardinal Euesque de Sabine, en Italie, pour regir & gouuerner les terres de l'Eglise : charge dont il s'aquitta fort illustrement & auec toute sorte d'honneur. Et parce qu'il auoit esté Euesque de Cauaillon, la Royne Ieanne en sa faueur donna à Rossolin de Cabassolle son nepueu la Chastellenie & garde du chasteau d'Vrgon, qui de ce temps estoit vne assez bonne piece de fort, auec quelques prisonniers de Tharascon, qui là estoient estroitement detenus, pour auoir trempé à la perte & trahison de ceste ville lors qu'elle fut prise par le Comte d'Anjou. En ceste mesme saison fut faict vn traitté de paix entre Ieanne, & Frideric d'Aragon sous le bon plaisir de Gregoire qui appreuua ceste alliance, & confirma par ce traitté Frideric en Roy de Sicile auec vne telle qualité, que de là en auant luy & ses successeurs tiendroient ceste couronne en fief, sous l'hommage de la Royne Ieanne, à laquelle ils payeroient quinze mille ducats de pension annuellement : Ieanne neantmoins manda patentes en Prouence, suiuant vne autre conuention faicte entre elle & l'Aragonnois, à son E F

De Cabassolle nepueu du Cardinal Cap[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
P[illegible] [illegible] par l'Aragonnois à la Royne [illegible] & [illegible] de Sicile.

Seneschal

Seneschal & ses sujects, principalement de Marseille, Nisse & autres lieux maritimes, de se garder sur grandes & griefues peines d'armer aucuns vaisseaux contre le Monarque Sicilien, mesmement sur le faict de Mayorque: si que les hommes de sa Comté eussent à bien & gracieusement traitter les sujects de ce Roy. Pour l'asseurer d'auantage de son amitié, elle commanda que a Naples, Chasteauneuf, Gayette, & autres lieux assis aux bordages &
A lisieres des mers de Sicile & de Calabre fussent faictes criees à son de trompe, qu'aucun ne fut si osé d'offenser, ny molester en façon quelconque les gens du Roy d'Aragon, s'il n'aduenoit qu'ils se trouuassent du costé de la Sicile, auec appareil de guerre, & de gens armez, pour donner aide, faueur, & secours aux ennemis du Royaume: comme aussi pareilles inhibitions seroient faictes de la part de l'Aragonnois aux lieux & endroicts necessaires où telles deffenses seroient requises.

Defenses reciproques entre Ieanne & Frideric.

Le lieu de Mazaulgues, qui auoit esté autresfois acheté par vn Gaultier de Vlmeto d'Yeres, & Maistre Rational, fut vendu de ce mesme temps a Raymond de Monrauban, & à son fils pour le prix de cinq mille florins, Ieanne qui pour lors estoit à Naples confirmant ceste
B venditiō: car il faut sçauoir que la Chābre des contes auoit faculté de retenir les places vendues dans an & iour, ainsi que la mesme vente, ou telle chose est mentionee faict assez voir.

Le xj. Aoust. Mazaulgues vendu à Raymond de Monrauban.

Faculté ancienne de la Chambre des contes.

Nicolas de France Iurisconsulte de Spolete estoit vn personnage des plus doctes & plus eloquens de ce siecle: aussi l'aimoit & prisoit tellement Marie de Bourbon Imperatrice de Constantinople, qu'elle recommanda d'vne singuliere affection sa vertu par lettres expresses, & tres-fauorables à Ieanne, qui en faueur de Marie & du merite excellent de ce Docteur, le pourueut du premier office d'Aduocat general & Conseiller, tant en Prouence, qu'à Naples, le quatre du mois de Mars de l'an trois cens septante deux: la posterité duquel semble auoir finy de nos iours en Auignon, en la personne d'vn Docteur Regent fort re-
C nommé, appellé Iean de Francia, dont la maison hereditaire, qui se voyoit d'vne tres-belle & apparente marque, auec l'Escu de ses armes sur le portail, est auiourd'huy possedee par le Colonnel Pompee Romain, qui l'a faicte somptueusement refaire & bastir d'vne Italienne magnificence.

L'an MCCCLXXII le iiij. de Mars.

Nicolas de France Aduocat general de Ieanne à Naples & en Prouence.

Posterité de Nicolas a finy en Auignon.

Aimar de Grignan Damoisel, ou ieune Gentilhomme de Mondragon presta hommage ceste annee mesme a Guillaume par la grace de Dieu Patriarche de Ierusalem, perpetuel administrateur de la saincte Eglise d'Arles, haut Seigneur de Mondragon & de son chasteau: hommage qui fut presté par Aimar en la mesme qualité que les nobles originaires, & conseigneurs du lieu estoient en coustume de faire, lesquels estoient pour lors Iaques de Montagut, & Aimar de Mallensane, Bertrand Cornut (autrement Paterin) Sieur de Brue, André Gossolen Cheualier de sainct Maximin, Sieur de sainct Estienne, Pierre Cornut Sieur de Corbieres, Pierre Reynaud de la ville d'Aix, Iuge-mage des premieres appellations estoient de ce mesme temps.

Hommage fait par Aimar de Grignan Gentilhomme de Mondragon à l'Archeuesque d'Arles

De Montagut & de Mallensane Conseigneurs de Mondragon & autres Nobles.

Or sur le renouuellement de l'an, le huictieme du premier mois la Royne se trouua de fortune à Cazenoue non loin du Chasteau de la mer de Scabie: là elle fut tres-bien asseuree, que par le testament du Roy Robert d'heureuse memoire, son ayeul, le Piedmont luy appartenoit: piece, que sous les faueurs, les nuages, & les iniures du temps iniustement, tyranniquement, à son tres-grand desplaisir, au notable preiudice de l'honneur de sa cou-
E ronne: & en somme au grand detriment & derogation de son droict, & titre hereditaire (c'est ainsi que la carte parle) le Comte de Sauoye, qui l'auoit hostilement & cauteleusement enuahie, luy auoit rauy & occupé. Au moyen dequoy elle adressa lettres à Nicolas de Spinello, grand & digne personnage Cheualier & Chancelier de Sicile Seneschal de Prouence: & semblablement à tous les Prelats, Barons, & sujects du pays, d'incontinent conuoquer les trois Estats, pour leur remonstrer la consequence d'vne tant importante perte, & les prier instamment de la part de sa Majesté de fournir la somme contenue en la commission du Chancelier, à fin qu'auec vne telle aide elle peut recouurer par armes le
F Piedmont que ce Comte luy detenoit: & qui estant d'vne grande consequence, elle ne pouuoit longuement souffrir estre sous sa domination: ce qu'elle promettoit de royalement recompenser & recognoistre en occasion & temps conuenable. Parquoy au mois de Mars ensuiuant Ieanne se trouua à la ville d'Auerse, où elle despescha messagers & cartes expresses au Seneschal de Spinello, de prendre & saisir à force d'armes le Piedmont, où elle l'auoit Capitaine souuerain, & son Lieutenant general. Mais d'autant que ceste Royne se trouue desia espousée à son quatrieme & dernier mary, il est meshuy raisonnable de voir & traicter les occurences de leur regne.

L'an MCCCLXXIII. le viij. Ianuier.

Commission de Ieanne pour recouurer son pays de Piedmont occupé par le Comte de Sauoye.

Nicolas d'Espinello, ou de Spinello Chancelier de Sicile & Seneschal de Prouence.

IEANNE

IEANNE ET OTHON SON QVATRIEME ET dernier mary, Comte XVII.

L'an MCCCLXXIIII. Othõ quatrieme mary de Ieanne.

IEANNE qui fe fçauoit galentement, & dextrement defpefcher de fes maris, quãd A
elle en eftoit faoule & ennuyee (ie demande pardon à la Royale dignité d'ainfi li-
bremenr parler) ayant faict pendre vne funefte & malheureufe fin à Iaques de
Mayorque fon troifieme efpoux, peu de temps apres auoir payé fa rançon en Efpagne, où
ce pauure Prince eftoit detenu prifonnier : en quatrieme hymenee efpoufa Othon de
Brunfuich, qui n'auuit que fimple nom & titre de Duc : mais qui au demeurant eftoit vn
beau & ieune Prince, aduenant, magnanime, & courageux, tant au faict de Mars,que d'a-
mour. Ce qui aduint l'an trois cens feptante quatre, que cefte Royne eftoit au trente vnie-
me de fon regne:de forte qu'en la perfonne de ce Prince la prophetie prononcee fi couuer-

Accõpliffemẽt de la prophetie du mot ALIO touchant les quatre maris de Ieanne.

Felonnie de Bertrand des Baulx Duc d'Andrie.

tement par le fçauant & Prouençal Aftrologue fur le mot *ALIO*, où font les premieres let- B
tres des noms des quatre Princes, que Ieanne efpoufa l'vn apres l'autre, fut ouuerte & ve-
ritable. Il faut fçauoir que Bertrand des Baulx Duc d'Andrie, tres-illuftre & vaillant Che-
ualier du fang des Princes d'Orange & des Baulx, Seigneur d'Vrgon, Tres Emines, Ville-
laure (place pour le iourd'huy en la main des Genfons fourbins) & de plufieurs autres pla-
ces,& chafteaux en Prouence,fe trouuoit de ce temps au Royaume de Naples,où mené d'vn
efprit facheux, mauuais & felon, il fe reuolta & vint à honnir fa foy, tournant la poincte de
fes armes contre la Royne fa Dame, & Princeffe naturelle, dont elle conçeut grand cour-
roux. Ce Duc auoit en fa compagnie vn nombre infiny de bannis, qu'on appelloit en Italie C
Foruſſiti, cõme qui diroit transfuges, ramaffez du Royaume de Naples & des quartiers de
Prouence:lefquels tant pour leurs forfaictures,& crimes enormes,que(cõme perturbateurs
de la trãquillité publique) pour auoir fait fondre dans les terres de labeur vne groffe & hor-
rible nuee de gens armez,recueillis d'eftranges nations cõtre les expreffes defenfes & inhi-
bitions de la Royne, par les feueres fentences des iuges auoient efté condamnez au dernier
fupplice.

Malandrons de ce temps.

Ces exilez & vagabõds trainoient & rouloient vn camp volant de mauuais garniments,
nõmez malandrons de ce tẽps, qui faifoient mille pilleries,meurtres,rançonements,& vio-
lences,deftruifoient,abbatoient les tẽples faincts,& les maifons facrees,violoiẽt les Vierges
Veftales & religieufes, pilloient les facrez vaiffeaux, & les faincts threfors,voloient les pau- D
ures & les innocens, rafoient & defmolliffoient les forterefles& chafteaux, abbattoient les
cloches qu'ils mettoient en pieces dans des fourneaux ambrafez pour les fondre & conuer-
tir en bombardes, & machines infernales, fe fortifians & remparans aux villes par eux oc-
cupees & enuahies : fi bien que pour tant d'horribles rebellions,infolences, prifes de villes,
meurtres, faccagements, & affaffinats, leur procez fait & inftruit par deffauts, contumaces,
& par areft fouuerain,proferé de la propre bouche de la Royne feante en fon lict de Iuftice

Malandrons condamnez à la mort pour leurs excez.

à Naples : ils furent tous enfemble condamnez à mort auec confifcation de leurs biens,
tant affis au Royaume de Naples qu'ez marches de Prouence & autres lieux & terres de fon
obeyffance,acquis & notez au profit de fa Majefté. Declarez au furplus inhabiles à iamais
fucceder en leurs biens,ne à tenir aucuns eftats,offices,ou dignitez quelconques : quelques E
Iurifconfultes affeurans que la Royne profera telle & fi rigoureufe fentence de fa propre
bouche. Chofe grandement notable, & mefmes que cefte Princeffe eftoit l'vne des plus

La Royne Ieãne Princeffe tresbelle & tres eloquẽte.

belles, plus accomplies, & mieux difantes de fon temps, ainfi que les hiftoires qui font
mention d'elle le tefmoignent,& en font vne foy infaillible & non vulgaire.

Leuee de gens en Prouence, pour chaffer les Anglois & Bretons.

Or menaçoient les Bretons, peuples affez farouches & mal appriuoifables d'entrer en
Prouence : parce qu'enuiron ce temps mefme, Charles V. du nom,furnommé le Sage Roy
de France, auoit acquis la ville de la Rochelle fur les Anglois : laquelle depuis par eux re-
prife & recouuree : & derechef reaffiegee & renforcee par les François fe rendit à Louys F
d'Anjou,duquel nous auons parlé. Où eft à coniecturer que pendant ces troubles & ces
guerres,ce Duc Angeuin,qui ne penfoit & n'auoit les refforts de fon efprit bandez , que
pour lafcher du trouble aux Prouençaux, fideles & loyaux fujects de la Royne Ieanne,

Defpit du Duc d'Anjou contre Ieanne.

parce qu'elle ne vouloit l'adopter en fils, faifoit courir vn bruit par tout fon gouuernement
de Languedoc, que les Anglois, appellez Bretons, eftoient entrez bien auant aux marches
de Languedoc, & de la Guyenne, & s'eftoient auancez tellement qu'ils auoient mis le pied

ques cedans la ville du sainct Esprit sur la riuiere du Rhosne : dont les Prouençaux ne receurent peu de troubles, ny vn petit coup de marteau. Ces foudaines tempestes & ces nuages qu'ils craignoient venir bien tost fondre sur eux les esueillerent si viuement, qu incontinent & en diligence ils en manderent les aduertissements a la Royne, laquelle a ces nouuelles manda de tenir les Estats, à fin de pouruoir aux inconuenients qui sembloient menacer l'asseurance de son pays, & qui se pouuoient ensuiure de cest abbord.

A Les Estats conuoquez & tenus, fut arresté & conclud, que les places fortes seroient munies & fortifiees, pour resister à telle manuaise & dangereuse leuee de gens, que l'expedition de tout cest affaire seroit commise à sept Prelats, à sept Barons principaux, & a quatorze Communautez de Prouence auec ample pouuoir de deliberer & ordonner ce qui seroit requis & necessaire a cest effect : au moyen de quoy furent de ce pas leuces deux cens lances, & cent albaretriers à cheual, pour la defense du pays pour vn an : les lances taxees à xxv. florins, & les albaretriers à cheual a quinze.

Sept Prelats, sept Barons & quatorze Communautez commises pour les affaires de Prouence.
Leuee de gens en Prouence & leur paye.

B Elzias d'Oraison Sieur de Cadenet heritier à feu Pierre de Cadenet, & fils & heritier de feu Robert de Cadenet, Sieur de Cadenet, Puyuerd, Beaumont, Varages, & Bezaudun, Louys de Ysia fils de Guilhem Seigneur du Puget xiij. Dames.

Nobles & Gentilshommes de ce temps.

Pierre Giraud Iurisconsulte Seigneur du Broc & de Catroz, & Galbert de Galbert, Seigneur de Galbert estoient de ce temps.

Mais de bien plus est remarquable ceste annee par le trespas d'vn des plus illustres personnages qui ait esté auant ny apres luy : car François Petrarque Prince des Poetes Tuscans, qui a si hautement fait resonner les antres & les delicieuses vallees de C Valcluse, & bruire les ondes de ceste admirable & prodigieuse source de Sorgue dans ses diuins vers chantez auec vn style si grauement doux & si doctement fleury a l'honneur de Laure Gentilhomme d'Auignon, de la tres-noble maison de Sado, apres auoir receu la couronne de triomphe à Rome en l'aage de xxxij. ans sous la faueur & la recommandation de Robert, qui le tint durant trois iours, & gaigné vne immortelle renommee, & louange durable, en la bouche des hommes excellents, payant le tribut commun de nature, rendit son corps à la terre, son genie aux Muses, & son ame a Dieu aagé de septante ans moins vn iour le xviij. du mois que Cesar nomma de son nom.

Mort de Petrarque tres-excellent Poete Tuscan.

Personnage qui fut grand despriseur des richesses, non qu'il les refusast quand elles s'offroient mais parce qu'il estimoit le trauail & le soin qu'il faloit employer a les acquerir & garder trop importun & trop inhumain : fort sobre, de legere vie & sans choix de viandes, ce qui luy faisoit auoir grandement en hayne les festins & banquets immoderez aussi n'auoit-il rien tant a gré que de manger familierement auec ses amis, detestant tellement la solitude a table qu'il ne faisoit iamais allegrement vn repas seul : grand contempteur de toute pompe & superfluité, d'vn amour fort vehement & tenace, honneste & chaste toutesfois, & en vn seul lieu : de sa nature vn peu despiteux, facile toutesfois a se racoiser & remettre : tres-resouuenant des plaisirs receus, & tres-desireux de contracter beaucoup d'amitiez : amateur de choses honnestes, & sur tout tres-fortuné aux faueurs & bien-vueillances des Princes & des grands : d'vne si admirable grace & gay aspect qu'on ne le pouuoit iamais aborder ny rencontrer, que ioyeux & fort ouuert : beuuoit volontiers & le plus souuent de l'eau pure, & mangeoit auidemment les fruicts, ayant coustume de ieusner trois iours de la sepmaine, principalement le Samedy a l'honneur de la tres-saincte Vierge qu'il passoit tousiours au pain & a l'eau. dormant fort peu, se leuant coustumierement à la minuict pour faire priere a Dieu, auant que vaquer a ses estudes & compositions : de maniere qu'il passoit bien souuent plusieurs nuicts sans se despouiller : de moyenne taille, & de petite force, mais de merueilleuse soupplesse & F de pouuoir, de beauté excellente, de couleur entre le blanc & le brun, & de veuë tellement bonne & aigue, que au de la de cinquante ans il lisoit facilement & sans lunettes la plus menue & subtile lettre qu'on eut peu former. Somme que tel & tant excellent personnage qui ne desdaigna point d'imiter vos anciens Poetes & Troubadours Prouençaux merite bien d'auoir ce petit quanton de niche en nostre histoire, puis qu'il merita de succer le premier Nectar des Muses aux vallons & fontaines de Prouence de sentir les premieres sagettes d'amour dans Auignon, &

Qualitez de Petrarque.

Petrarque se rendit amoureux en Auignon & composa ses diuins ... Palais ...

d'auoir vn royal tesmoignage de son sublime & tres-eminent sçauoir du plus grand & plus renommé Monarque en armes & en lettres de son temps, en ces huict vers:

Epitaphe du grãd Roy Frãçois premier en faueur de Petrarque.

En petit lieu compris vous pouuez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommee,
Plume labeur, la langue & le sçauoir A
Furent vaincus par l'Aymant de l'Aymee.
O gentill' ame estant tant estimee,
Qui le pourra loüer qu'en se taisant:
Car la parole est tousiours reprimee,
Quand le suject surmonte le disant.

Ainsi merita-il ce royal Epitaphe, comme il auoit merité d'estre honnoré d'vne oraison funebre, toute heroique & royale du Cardinal Bonauenture de Peragne, lors qu'il fut inhumé & enseuely auec tant de magnificence & de pompe à l'Eglise de Padoue, où l'on B peut voir pour le iourd'huy ces trois vers & ceste inscription.

Vers & inscription à l'honneur de Petrarque à Padoue.

Frigida Francisci lapis hic tegit ossa Petrarcæ,
Suscipe virgo parens animam, sate virgine parce,
Fessaque iam terris, cæli requiescat in arce.

.*Viro insigni Francisco Petrarcæ Laureato, Franciscolus de Borsano Mediolanensis gener, indiuidua conuersatione, amore, propinquitate & successione memoria, moritur Anno Domini* MCCCLXXIIIJ. *Die* XVIIJ. *Iulij.* C

Quod si quis putat hæc quæ dico puerilia, & nullius precij esse, is sanè nõ nouit ex his etiam de fortibus & bonis viris probationem fieri, si ea nihili pendãt, quæ vulgus ornamenta dicit esse mẽsæ, & victus anathemata. Ælianus lib. XI. [illegible] *Laborum vicissitudo semper grata. Ælianus lib. XII.* *L'an MCCCLXXV. le XX Octobre indictiõ treisieme.* *Le Martigue infeudé à Iaques de Arcussia* *Comte de Hautemure & Menerbin*

Que si quelqu'vn pense les choses que i'ay recitees icy (& ailleurs encor selon les diuerses occasions qui se sont offertes) estre superflues & de nul prix: certainement celuy là n'a pas sçeu, comme lon tire bien souuent preuue & consequence des heroiques & vertueux personnages par semblables & telles actions & circonstances: si tant est qu'ils viennent a desdaigner & faire peu de cas des choses que le vulgaire appelle ornements & desserts de table: qui est la mesme responſe que fit celuy que l'oracle d'Apollon iugea le plus sage de toute la Grece à Xantipe, lors qu'elle foula aux pieds le gasteau que son fauory Alcibiades luy auoit enuoyé par grand caresse. Aussi sçait on fort bien que le fils de Iupiter & d'Alc- D mene se iouoit auec les petis enfans, apres les trauaux des ieux olympiques & de la guerre: la vicissitude, l'alternation & le changement des labeurs & des exercices estant vne chose si tres-douce & tres-agreable, que Agesilas alloit à cheual sur vne canne: le Philosophe Architas se delectoit aux esbats pueriles auec les enfans de ses esclaues quoy qu'il vaquast continuellement à l'estude de la Philosophie & aux affaires de sa Republique: & nostre tres-auguste, victorieux & grand Roy en a fait quelquesfois autant auec ses petits & bien aimez Dauphins. Mais sortons & de ces discours, & de cest an pour entrer aux euenements de l'an trois cens septante cinq, auquel du mois d'Octobre la Royne Ieanne infeuda au magnifique Iaques de Arcussia de Capto Comte de Menerbin & de Hautemure, son grand Chambellan au Royaume de Naples (où ces terres, Seigneuries & Comtez sont assises & E à ses successeurs de tout sexe tant en consideration de ses merites singuliers, & de sa qualité releuee, que pour beaucoup de grands & signalez seruices par luy tres-honnorablement rendus en diuerses occasions à sa Majesté: l'Isle sainct Geneis (aujourd'huy l'Isle du Martigue) les Isles de Ionquieres & Ferrieres, Colonies d'icelle. le chasteau Masseillez ou Marseillois, la ruë neufue de Ferrieres, & l'Isle dicte d'Odoris, ensemble les lieux & chasteaux de Senas, Tourreuez & sa Vallee, auec leur haute, moyenne, & basse iurisdiction absoluë & meslee puissance, & tous autres droicts en dependans. & ce pour luy & pour ses hoirs de tout sexe descendans legitimement de son corps nais & à naistre, & à leurs successeurs quelconques. Isles qui auoient esté tenues & possedees par feu Raymond des Baulx, Comte F de Sollette, grand Chambellan du Royaume de Naples, peu deuant decedé sans legitimes & naturels heritiers: dont de Arcussia fit depuis les hommages deubs & accoustumez a la Royne. De ce mesme Comte, qui estoit d'vne fort illustre & grande maison du Royaume de Naples ne se trouue yssu que ie sçache, ne sorty aucun, fors le Sieur d'Esparrou de

Datum Neapoli per magnificum Ligorium Zurulum de Neapoli militem Logothetam & protonotarium regni Siciliæ collateralem consiliarem & fidelem nostrum dilectum, Anno, &c. Merum & mixtum imperium. *Raymond des Baulx estoit Seigneur de ces Isles*

[illegible] descendu de luy, duquel nous attendrons à parler en l'an trois cens octante [illegible] pour toucher vne matiere vn peu plus graue & generale, qui donnera vn si grand & [illegible]traire coup tout à la fois en Auignon & à Rome, que l'esclat & le son en retentiront par toute la terre. Car le Siege Papal qui a desia accomply son cours fatal & forcé dans Auignon, où les schismes, & sept Pontifes differens l'ont retenu dix fois sept ans, & cinq fois quatorze, ne pouuant plus longuement durer en ceste violence, desire A de reprendre son propre lieu & son repos naturel, pour remettre son chef sur les espaules de son vray corps, sous Gregoire, qui se rendant digne de memoire & de louange immortelle, mania ce haut affaire en ceste sorte.

L'an MCCCLXXVI. Retour du Siege Papal a Rome.

Gregoire XI. ne pouuant supporter les continuelles guerres, qui affligeoient l'Italie par [illegible]ques dissentions, pour l'absence du souuerain Pasteur, pensoit & cerchoit continuel[le]ment en son esprit, comment il pourroit remettre le S. & Apostolique Siege à la ville de Rome, & à son lieu propre & naturel. A quoy grandemẽt l'incita la response d'vn sage E[uesq]ue, lequel cõme Gregoire luy demanda pourquoy il ne residoit en son Eueſché, respondit fort à propos & cõme poussé du S. Esprit, qu'estant sa Saincteté l'Euesque des Euesques, le Pontife souuerain & l'horloge, aux mouuements & heures duquel tous les quadrans se deuoient regler : il estoit par mesme moyen tres-estroictement obligé d'en donner l'exem[p]le & le premier enseignement.

Responce d'vn Euesque poussa Gregoire à remettre le S. Siege à Rome.

Ceste parole toucha tellement au vif ce Pape, que deliberant dez ce poinct mesme (car il auoit senty vne grãde emotion en son cœur) de suiure ce sainct conseil, cõme enuoyé d'au[tre] que d'vn mortel, & de remettre le Siege à la ville capitale de monde, cõme au lieu de sa premiere source & natiuité, il partit cõme vn vent soudain & inopiné d'Auignon à cest ef[fe]ct: faignant toutesfois d'aller autre part. Et à celle fin que les Cardinaux François, qui ne redoutoient rien tant que ce transport, ne donnassent du destourbier & de l'empeschemẽt à son dessein, il s'alla embarquer à Calaix, où ayant mis la voile au vent, il tira droit à Gen[nes] & de là à Rome, où il fit son entree tant attendue & desiree, l'an mil trois cens septante [s]ix, le trezieme de Ianuier, l'an septieme de son Pontificat, ayãt la Cour Romaine (depuis le Pape Clement VI. qui la l'auoit transferé) demeuré septante ans en Auignon. Or ne sçauroit [on] aisement exprimer par force de langage, tant fut-il beau & elegant, la ioye que receut ceste grande & de si long temps vefue Cité, ou, à mieux dire, toute l'Italie, & generalement la Chrestienté, à la venue de ce Pape. Mais on sçait fort bien que les regrets & les plaintes fu[ren]t t[el]les à sa mort que meritoit l'entreprise & la Saincteté d'vn tel & si souuerain personnage, qui deceda peu apres l'an trois cens septante huict, apres auoir mis les premiers fon[de]ments, & cõmencé vn si haut & tant difficile ouurage : trespas certes qui causa plus de [tro]ubles, de scandales, & de brouees que deuant, ny que iamais. Adonc alla tout le peuple de Rome auec larmes & instantes supplications requerir pitoyablement les Cardinaux de [faire] vn Pape de nation Italienne : de peur que le Siege ne se replãtast dans Auignon à leur grand desplaisir & preiudice : à quoy les Cardinaux firent gracieusement response, qu'ils [fer]ient [v]n Euesque à leur contentement, au repos & auantage de l'Italie, du S. Siege & de tous les Princes Chrestiens. A ce conclaue furent treze Cardinaux François, & quatre Italiens seulement, lesquels ne s'y peurent onc accorder. Tant ya que sans assemblee solennelle, & [s]a[ns] bruit, l'Archeuesque de Naples absent fut esleu & adoré, appellé Vrbain VI. chose qui vint tellement à contrecœur aux Cardinaux François, que s'estans retirez en lieu [s]eur & non suspect, ils cõmencerent à former plaintes cõtre ceste irreguliere & tumultuaire el[ect]ion, ce leur sembloit, cõme clandestine & non libre. Toutesfois peu apres marris d'vne telle action, ils reprindrent la route de Rome, & allerent adorer Vrbain : trois mois s'e[stoien]t passez, quand les Cardinaux François demanderẽt congé à sa Saincteté, pour sortir [h]or[s] de Rome à cause des excessiues chaleurs qui rendent coustumierement l'air de ceste [gra]nd ville mal sain & fort dangereux : mais par vn caut dessein, & par l'indignation con[çeu]e en leurs esprits de ceste clandestine & sourde creation, voire par vn grãd desdain, qui [les] pou[ss]oit contre Vrbain mesme, de ce qu'il les reprenoit tres-aigrement de leurs pompes, [f]a[st]e, & magnificences superflues, cõme celuy qui sçauoit tresbien que iamais plus le Siege Apostolique ne se replanteroit ny dans Auignon, ny en France : de maniere qu'ils partirent de Rome, & s'en allerent à Foudy ville assise au Royaume de Naples, estants seulemẽt [r]etirez en nombre, ou la Royne Ieanne les receuant tres-volontiers, les honnora & fauorisa beaucoup. Les honneurs & bienueignemens conuenables faits de part & d'autre, ils remonstrerent à sa Maiesté l'election forcee & à cachetes faicte d'Vrbain sans aucune forme

Gregoire part d'Auignõ pour aller a Rome.

Ioye publique & generale à l'arriuee de Gregoire à Rome.

Gregoire meurt peu apres en l'an MCCCLXXVIII.

Nombre des Cardinaux du Conclaue.

Vrbain VI. esleu du hors Conclaue & sans bruit.

Cardinaux François a Fondy.

ny ceremonie requise, & necessaire à vn estat de telle & si haute importance ... que tenans pour nulle & illegitime ceste creation par droite vacance de Siege, & indeue vsurpation, ils esleurent le Cardinal de Geneue, qu'ils nommerent Clement VII. Pontife qui tour aussi tost remit le Siege en Auignon : tellement que la nef de sainct Pierre, qui n'agueres auoit eschappé le naufrage, fut en des tourmentes & des tempestes plus hautes & plus bruyantes que iamais, pour le prodigieux & monstrueux schisme, qui parut lors en l'Eglise & parmy les plus grands Monarques & Potentats de l'Europe. A

Creation de ... Clement VII. ... Francois.

Cependant Othon quatrieme mary de Ieanne estant de ce temps à Ferrare menoit la guerre en Italie aux frais & despens de l'Eglise, Matthieu de Afflictis Iurisconsulte & personnage de grade estoit Lieutenant de Seneschal en Prouence, en l'absence du Seneschal d'Espinello, quand François de Boliers, Gentilhomme de Piedmont, pour auoir soustenu le party de la Royne iusques à l'effusion de son sang, par diuerses blessures honnorablement receuës en la guerre Piedmontoise, & pour beaucoup d'autres grands & recommandables seruices qu'il auoit fidellement & courageusement rendus à sa Majesté, eut en recompense & en don la place & le chasteau de Demonts : famille de vray fort illustre maintenue & continuee en la personne du Sieur de Sainctat Vicomte de Railhane principal soustien de ceste maison aux Boliers Gentilshômes de Cucuron, & aux Seigneurs de Rosset qui de mesme nom & armes portent rous de gueules au chef d'argent auec le bord de huict pieces, quatre de Ierusalem & quatre de Naples. Quant à la maison & chasteau de la Tour d'Aigues à vne lieue de Pertuis, l'vn des beaux riches & façonnez bastiments de France, reputé pour tel de tous ceux qui l'ont veu tant pour sa structure, symmetrie & enrichissement, que pour les fontaines, prairies, clos, parcs, & iardinages, qui l'embellissent, elle a esté laissée par le feu Seigneur de Senctal son dernier possesseur en tel litige qu'elle est aujourd'huy en dispute entre la Comtesse de Sault, & le Baron des Arcs de la tres-noble & ancienne maison de Villeneufue. On asseure que cest homme, fleau & mortel ennemy des femmes, ayant vn iour esté conseillé de quelques Gentilshommes ses amis, & ses voisins qui l'estoient allé visiter (car il estoit homme de bonne chere) mais d'vne humeur extrauagante au possible de faire son testament pour laisser ses heritages à ses parens puis qu'il estoit priué d'enfans & de legitimes heritiers de son corps, il commanda de faire venir vne grande quantité de leuriers & de chiens, qu'il nourrissoit pour l'exercice de la chasse, ausquels ayant ietté vne espaule de mouton rostie comme ces chiens se ietterent impetueusement à la deschirer & mordre, il fit response que ce n'estoit de ceste façon qu'il vouloit faire son testament, & ordonner de ses biens. chose qu'on a iusques icy trouuee presque de poinct en poinct aduenue & verifiee. C D

chasteau en Barbas.

De Afflictis ...

Donation faite à François de Boliers ... de Demonts. ... de Boliers.

Maison de la Tour d'Aigues l'une des plus belles maisons ... anciennes ...

De ce mesme Gentilhomme on recite plusieurs choses auantureuses & fort estranges, qui despeignent au vif de quel naturel il estoit : en somme qu'il tenoit rang entre les plus esleuez & puissants Seigneurs de la Prouince, & si estoit fort vaillant homme & des plus soldes de son temps.

Le Sieur de ... vne humeur ...

Bertrand d'Esguieres, Seigneur d'Esguieres, Baude d'Agoult femme de feu Beral ... d'Agoult Seigneur du Luc, Dame de Puget & du Luc, Florens de Castellane conseigneur du Luc & d'Aulaon, & Boniface de Galbert Cheualier ... de ce temps. E

Au mois de Iuin de l'an 1379. ... Ieanne permit à Guillaume Roger Vicomte de Turene pere du Pape Gregoire XI. son fidelle côseiller d'acheter des villes & chasteaux en Prouence en iurisdiction iusques à la somme de quatre mille florins d'or de reuenu annuel, sans prestation de lods ni trezein à elle deubs. & encor de contracter auec l'Abbé de Montmajour, à fin d'eschanger auec les Monasteres de Nazaret, & de sainte Claire de la ville d'Aix. & commanda à ses fins & commanda au Seneschal du pays, & à son iuge des premieres appellations de ne troubler ny empescher le Vicomte ny ses officiers aux premiers appels & regales, en la Baronnie de Pertuis, Meyrargues, Sederon, & ... donnant à luy & aux siens le mesme droict des regales qu'elle auoit sur Villelaure ... la ville de Pertuis, que Philippe de Lambesc tenoit en fief de François des Baulx Duc d'Andrie ... & continuation du crime de felonie & rebellion : qui fut de ce mesme temps, que Magnifique Fouquet d'Agoult Seigneur de Sault, comme Seneschal de Prouence receut les hommages des Prelats, Barons & Gentilshommes du pays. F

... Gregoire XI. ...

Les affaires de Pape Gregoire XI. auoit mis en si beau & grand chemin commen-

çoient

…ut … rendre leur ancienne authorité par la restauration que ce bon personnage en … tant … oiquement entrepris & mis a chef, quand la morr le rauissant donna quelque destourbier a ce tant illustre & important dessein: qui toutesfois deuoit venir à perfection … beaucoup de grandes & prodigieuses choses, schismes & monstrueuses ambitions en … l'Eglise, comme nous verrons bien tost. Ainsi donc mourut Gregoire l'an trois … septante huict à la ville de Rome, où il s'estoit desia retiré en la façon que nous auons …: a l'heure de son trespas, selon que les vieux documents de Prouence portent, le Palaix … Auignon s'ambraza par telle fureur qu'il ne fut iamais au pouuoir des hommes, quel … secours qu… de toutes parts y arriuast, de l'esteindre ny arrester, que la plus grande partie de … grand & superbe edifice ne fut arse, deuoree & mise à consommation par les flammes, ainsi que i'en ay moy mesmes encor veu les marques & les vestiges dans ceste fiere & hau… masse de pierres. Apres cest ambrazement s'ensuiuit vn feu terrible & vn schisme à … le plus horrible & dangereux de tous ceux qui auoient esté parauant que ces flammes espouuentables sembloient auoir infailliblement presagé: schisme dont il est a propos … qu… ie peu discourir pour la beauté de l'histoire.

L'an MCCCLXXVIII. Trespas du Pape Gregoire XI. Ambrazement du Palaix d'Auignon.

A

Si bien aucuns estiment que ce fut vn grand aduantage à la France, que Philippes le Bel … eut trasferé & planté le S. Siege, & que la Cour Romaine se fut venue poser & resider en … Auignon: si est-ce que celuy qui de pres y regardera, trouuera que ceste translation traina apres luy autant de malheurs & de ruines, qu'en peut communement trainer vne chose ostee par force & violence hors de son lieu & mouuement naturel, laquelle ne peut trouuer … repos iusques a ce qu'elle y soit reuenue. Car necessairement tout ce qui souffre alteration, … souffre ou pour sa diminution, ou pour sa totale destruction & ruine, & pour reuenir presque a neant, puis que de la priuation à l'estre n'y peut auoir aucun retour.

L'ambrazement du Palais d'Auignon presagea le feu & le schisme qui aduint de ce temps. Iean le Maistre touchant le transport du siege.

C

Or le premier scandale qui sortit de ce changement que fit le Pape Clement mettant le Siege en France, & le throsne Papal dans Auignō, fut qu'apres sa mort, où le Siege fut deux … vacance, les Cardinaux ne se pouuans accorder au Conclaue de Carpentras, deux … eux … prodigieusemēt meurtris & tuez: cas d'estrāge & bien execrable cōmiseratiō.

Premier malheur aduenu par le changement du Siege.

L'election de Iean XXII. apporta vn exemple d'horreur a son entree, en la personne supposée de Hugues Euesque de Cahors, qui pour estre accusé d'auoir conspiré contre ce Pape fut mis & liuré entre les mains des bourreaux, & cruellement executé.

Deux Cardinaux meurtris au Conclaue de Carpentras. Entree formidable de Iean XXII. du nō.

A ceste horreur succeda le schisme de l'Empire contre Louys de Bauieres, & Frideric d'Austriche, où Louys victorieux entra à main armee en Italie, print la courōne de fer à Milan cōtre le gre du Pape, crea Nicolas III. Antipape, & donna source & commencement au … schisme qui dura iusques a ce q̄ cest Antipontife de Nicolas fut pris par Boniface Cōte … Pise, & mené prisonnier en Auignon. Coup qui trama infinies decimes & leuees en France, & qui fut assez plus dangereux & deplorable, les heresies des Vaudois ou Albigeois, … pauures de Lyon, & des Turlupins tant chantez par nos histoires.

Commencement du xxj. schisme.

Le xxij. schisme suiuit apres qui commença l'an trois cens septante huict, & dura l'espace de … quarante ans, sous diuers Pontifes & diuers Papes contraires, se fulminans les vns les … tellement qu'on ne sçauoit quel estoit le vray successeur de S. Pierre, ny quel on deuoit reconnoistre & adorer.

Schisme xxij.

La Boheme tōba pour lors en heresie & soustenant que les Papes & les Euesques auoiēt vne mesme & semblable authorité: soustint aussi la plus grande partie des poincts, & des maudites erreurs que les Sacramētaires, Lutheriens, & Caluinistes de nostre temps ont resoudé, remaché & baillonné: & soustiennent encor pour le iourd'huy en quelques terroirs & lieux du monde opiniastremēt, sans authoritez entieres, ny vallables raisons. … qui fut du temps de Venceslaus de Luxembourg Prince desbordé & abandōné a toute … meschanceté, fils de Charles Empereur, & Roy de Boheme, lequel constitua Charles V. du nom Roy de France, Vicaire de l'Empire au Royaume d'Arles.

La Boheme en heresie.

Venceslaus de Luxembourg Prince desbordé. Charles Roy de France Vicaire de l'Empire au Royaume d'Arles.

Ceste diuision xxij. commença de ce temps, peu apres que Gregoire XI. eut osté le Siege d'Auignon, & l'eut remis a la ville de Rome, dont s'ensuiuit l'election clandestine d'Vrbain V. & le contrepape Robert de Geneue, dit Clement VII. (nos pancharres Prouençales le font quelquesfois VIII.) qui replantant vn contresiege en Auignon, fit deux parts de … Christianisme, et de la chaire de S. Pierre, ainsi miserablement fendue & diuisee. Italie, Allemagne, Hongrie obeyssans a Vrbain: France, Espagne, & Angleterre suiuants les … & le party de Clement son competiteur, au temps que Louys d'Anjou fauorisé de ce … en Italie auec xxx. mil cheuaux, pour la couronne & la querelle de Naples, au

Diuision de la … Apostolique.

secours de la Royne Ieanne contre Charles d'Hongrie, où deux ans apres il mourut de maladie en la Poüille, au grand desplaisir & detriment des François.

Ieanne vendit à la parsin Auignon à Clement.

A cela succeda la fuite d'Vrban à Genes, où dit on que par chemin il fit perdre & noyer cinq Cardinaux, par ce seulement qu'ils fauorisoient Clement, auquel la Royne vendit à la parfin sa florissante Cité d'Auignon. Ce Pape estant estimé peruers & amateur des noises & debats qu'il nourrissoit & fomentoit: chose qui donna longue duree au xxij schisme, par- A
ce que Boniface IX. qui fut son successeur, fortifia le Chasteau sainct Ange, osta l'authorité aux Romains pour la transporter aux Pontifes, & mit l'exaction des Annates, dont on n'auoit iamais parauant ouy nouuelles.

Boniface IX. mit les Annates.

Ordre des Papes de ce têps.

En la ville d'Auignon apres Clement VII. fut creé Pierre de la Lune nommé Benedict XIII. du nom, lequel mourut en son obstination & pertinacité.

Apres Boniface IX. vint Innocent VII. A luy succeda Gregoire XII. Venitien de nation, l'Antipape de la Lune tenant tousiours fort en Auignõ, quoy que les plus grãds Monarques & Princes de la Chrestiẽté luy persuadassent de se demettre & despoüiller de son illegitime couronne & Antipapauté, ainsi que Gregoire s'offroit d'accomplir & effectuer. B

Papes personnellement citez au Concile de Pise.

Ces deux Pontifes furent personnellement citez au Concile de Pise l'an MCCCCVIIJ, où ils ne voulurent comparoir: mais auec tout leur mespris & rebut ils furent solennellemet deposez, & en leur place assis & adoré Alexandre V. Candiot de l'ordre des freres Mineurs, qui ne posseda le regne Papal que huict mois, Gregoire s'en estant cependant fuy en sauue[g]ar de vers Charles Malateste Baron d'Italie, qui le receut fort honnorablement en l'vn de ses meilleurs chasteaux. Toute la terre de l'Eglise estoit en armes, le Royaume de Naples ayãt esté rauy & emblé à Ladislas, & donné par Alexandre à Louys d'Anjou fils du Duc Louys qui donna secours à la Royne Ieanne. C

Royaume de Naples donné à Louys d'Anjou.

Cossa maison illustre d'Italie.

Monstre en l'Eglise à trois testes.

Balthazar Cossa d'illustre maison d'Italie nommé Iean XXIII. fut esleu, si bien que le corps de la Chrestienté se vit auoir trois testes & (qui estoit chose prodigieuse & mõstrueuse) l'Eglise trois Papes & trois Euesques souuerains à Bouloigne, à Paniscole, & Ariminy.

Toutesfois la priuation de Gregoire XII. & de Benedict de la Lune auoit quelque peu calmé & adoucy les turbillons & les orages de la Chrestienté, de maniere qu'il ne restoit que quelques Princes tenans encor le party du Pape de la Lune, Iean XXIII. estant par mesme moyen personnellement cité & accusé de quarante crimes capitaux au Concile de Constance où l'Empereur Sigismond l'adiourna.

Horrible accusation contre Iean XXIII.

Ce Pape apres plusieurs fuites, & poursuites vint finalement se ietter & rendre aux pieds du Pape Martin V. lequel à la requeste de Cosme de Medicis, Prince de la Republique de D
Florence, l'vn des plus grands hõmes de son tẽps, le fit Cardinal, apres l'auoir receu gracieusement auec oubly de ses fautes & rebellions. Apres quoy fut procedé contre Gregoire XII. lequel cedant son droit à Martin, apres auoir esté fait d'Euesque souuerain Legat en la marque d'Ancone mourut de dueil & de regret, en la ville de Recanat.

Gregoire XII meurt de regret.

Le tiers Idole, sçauoir Benedict de la Lune donna beaucoup d'encõbrier & des affaires à Sigismond, parce qu'il ne peut iamais estre persuadé par instruction, remonstrance, ny deuoir quelconque de renoncer au Papat: si que voulant mourir en son obstination, comme il fit par vn commun consentement de tous les Princes & Potentats Chrestiens, Martin V. du nom de la tres-illustre maison des Barons Collonois, hõme de singuliere prudence, ver- E
tu, moderation & iustice fut creé l'an quatre cens dix-sept. Par le moyen de ce grand Pape aduint la paix & l'vnion de l'Eglise, le cõmencement du repos & du calme de la nef saincte, auec la fin & ruine entiere de ce prodigieux & difforme monstre de schisme, qui auoit paru par le monde tant horriblement espouuentable, l'espace de quarante ans, quoy qu'apres le trespas de Benedict, ses Cardinaux suiuants son obstinement enragee pertinacité, eussent esleué en Antipape Idole, & faux Pontife Clement dit huictieme du nom, lequel se rangeãt facilement & sans grand contredit au deuoir & à la raison vint adorer Martin, qu'il recogneut en souuerain Pere, seul, vnique, vray & legitime Pape. Voila tous les aduãtages qu'on peut clairemẽt voir, qu'apporta le transplantemẽt du S. Siege de Rome en Auignõ, qui cõme vne pierre eslãcee par force & violence bien haut en l'air ne cessa de se mouuoir, bruire & siffler iusques à ce qu'il fut arriué au lieu propre & naturel, voire au poinct de son repos & de sa fin. Pour reuenir à Gregoire, & pour nous remettre au chemin dont ce discours nous a tiré, tellemẽt, q̃ nous suiuiõs la plus part des choses q̃ nous auõs recitees & recueillies de tẽps en temps, cõme elles sont aduenues, il faut sçauoir qu'apres Gregoire à Rome fut creé Barthelemy Archeuesque de Bar Neapolitain, lequel n'estãt encor de l'ordre des Cardinaux, fut

Pape de l'illustre maison de Colonne remet la paix à l'Eglise.

Clement VIII. se depose de la Papauté & adore le Pape Martin.

MCCCLX
CLEMENT
VII.

...neantmoins esleu, adoré & nõoié Vrban VI. & si prenda & tint le Siege Apostolique à Rome.

Clement VII. fut pareillement esleu, combien que ez panchartes de Prouence il se treuue VIII. du nom, creé l'an trois cens septante neuf) lequel presida en Auignon quinze ans, ayant esté porté a ceste souueraine dignité par la faueur de la Royne Ieanne a Fondy, comme nous auons esclarcy, auquel elle enuoya Foulquet d'Agoult Seneschal de Prouence auec bonne compagnie de Gentilshommes Prouençaux & Neapolitains, qui luy firent escorte & le conduirent seurement & honorablement en Auignon. En hayne dequoy les Romains esmeus & indignés de son election, formerent de grandes plaintes & des querelles a Charles de Duras, qu'ils cognoissoient non seulement mal affectionné, mais garder vn piquant esprit de vengeance contre Ieanne sa propre tante.

Clement Pape creé à Fondy puis conduit en Auignon par le Seneschal de Prouence.

A

Charles de Duras estant ennemy de Ieanne.

Sur l'election de ces deux Pontifes aduint vn horrible schisme, auec des merueilleux troubles & remuements a toutes les marches de la Chrestienté : car le Royaume de France, l'Espagne & les autres puissantes Couronnes & Royaumes tenoient le parti de Clement contre presques tout le reste des nations attachees à la partie contraire d'Vrban. Cependant c'estoit chose deplorable & monstrueuse de voir & ouyr les maledictions qu'ils fulminoient l'vn contre l'autre, auec des horribles & scandaleux tonnerres : chacun n'oubliant de son costé d'enuoyer Bulles par toutes les terres de son obeyssance, auec pouuoir d'absoudre ceux qui se declareroient à bon escient & a certes contre les ennemis & contraires : singulierement Vrban, qui se croyant le plus interessé, enuoya son legat en Angleterre auec Bulles portants permission au Roy Richard de leuer vne decime sur l'Eglise pour ce seul respect & a ceste condition qu'il courut sus aux François, comme oppresseurs du sainct Siege, & defenseurs opiniastres & obstinés de l'Antipape & Pseudopontife Clement.

Schisme qui aduient pour lors.

Maledictions & fulminations que Clemēt & Vrban se donnent les vns contre les autres.

Bulles d'Vrban à Richard d'Angleterre.

C A ces Bulles contribua peuple presques infini abusé & seduit par les subornations d'aucuns mal aduisés & seditieux Predicateurs, qui asseuroient haut & clair, & rendoient bonne & legitime (quoy qu'a la verité & de fait violente & forcee) l'adoration & l'election d'Vrban. Ce Pape a fin d'imprimer vne opinion au cœur des hommes qu'il ne trauailloit que pour le repos & l'vnion de l'Eglise, ne se contenta point de vendre le don du S. Esprit, & le tres-sainct & tres-precieux thresor de l'Eglise, ains enioignit & commanda aux Euesques de s'armer contre tous ceux qui prestoient obeyssance a Clement droicturier & legitime.

Les Predicateurs causent sommeplusieurs troubles.

Tout le pays estoit greué d'impositions insupportables d'Annates, decimes, grandes expectatiues, & autres telles inuentions : de maniere que les pauures clercs & les escoliers des
D Vniuersitez ne pouuoient estre pourueus d'aucuns benefices, les meilleurs & plus gras estants occupés & tenus par les Cardinaux & courtisans d'Auignon, lesquels, ainsi qu'on treuue par escrit, auoient gens attirés & certains espions pour s'enquerir & sçauoir à quoy en pouuoit arriuer la rente & les reuenus, tant l'Eglise alloit à reculons, tant les sainctes ordonnances, les legitimes & anciennes constitutions estoient peruerties & bouleuersees, voire tant estoit hydeuse & lamentable la triste face de ce Siecle.

Pauures clercs ne peuuent auoir aucuns benefices.

Clement cependant qui sçauoit tres-bien que les Roys tres-Chrestiens auoient tousiours esté le principal bouclier du sainct Siege Apostolique ne faillit pas d'enuoyer deux Cardinaux vers Charles V. Roy de France, lequel apres auoir sceu & entendu la teneur &
E la cause de leur ambassade & venue, qui ne tendoit qu'a l'asseurance, consentement & confirmation de son election (a quoy Clement prioit tres-instamment sa Majesté de vouloir adherer) le recognoissant comme vray & legitime successeur de sainct Pierre, fit assembler le Conseil, les Princes de son sang, son Parlement & l'Vniuersité de Paris auec tous les plus dignes Prelats de son Royaume, les gens de plus saine doctrine & preud'hommie, & les personnages de plus estroitte & delicate conscience qu'il peut recognoistre, & dont il se peut aduiser : à tous lesquels il fit exposer hautement & pleinement les articles & poincts de l'ambassade des Cardinaux, pour sçauoir quelle des deux elections estoit la meilleure &
F plus legitime, à quelle on se deuoit tenir ou d'Vrban, ou de Clement, & quel Pape & souuerain Pasteur l'Eglise de France deuoit recognoistre & adorer. Toutes choses furent meurement pesees & considerees auec les circonstances entreuenues aux deux creations, le temps, le lieu, & les personnes : au moyen dequoy ceste tant celebre assemblee iugea l'election d'Vrban illegitime, contrainte & non libre, non vallable ny soustenable : au contraire celle de Clement bien ordonnee, bõne, veritable & legitime : si qu'a luy de droict diuin & humain l'Eglise estoit tenue d'obeyr & ceder, non a Vrban violentement & par voye non libre, ny bien ordonnee, mis & posé au siege Romain.

Charles Roy de France adhere à l'election de Clement par la recommandation de Ieanne.

Ceste opinion ainsi tenue & soustenuë par tant de graue, illustres & doctes personnages. Charles fit faire commandement par toute l'estenduë de son Royaume d'obeyr à Clement, comme vray Pape esleu canoniquement & sainctement : adueu qui porta grand coup a l'auantage & authorité de son election, parce que par ce moyen les Roys d'Espagne, d'Escosse, les Ducs de Sauoye, de Milan, & la Royne Ieanne luy adhererent, comme aussi fit Charles de Boheme, qui tenoit le sceptre Imperial d'Alemagne, dont Clement le remercia grandement. Ce qui porta facilement ce Pape à fauoriser à bon escient le parti de Ieanne, ainsi qu'il sera veu peu apres sur la resignation de ses Royaumes & Comtés, en faueur de Louys premier du nom, de la seconde maison d'Anjou. A

Les Ambassadeurs des autres Roys & Potentats de la Chrestienté estants venus vers Charles Roy de France, remonstrerent à sa Majesté que suyuant la deliberation de leurs Prelats, l'election d'Vrban se trouuoit iuste, irreuocable & bien legitime. Si qu'elle estoit tres-instamment suppliée de se desioindre & separer entierement de l'obeyssance de Clement qu'ils appelloient Antipape, & s'vnir & porter a l'opinion des autres Roys pour faire esuanouir & cesser la tempeste & le trouble d'vn schisme tant espouuentable, pernicieux & dommageable a toute la Chrestienté, detenuë ainsi miserablement en incertitude, contre poids, balance & mortelle diuision. B

A ces ambassades fut respondu par Charles, qu'il n'estoit si peu soigneux de sa conscience ny si legerement jaloux de sa reputation, qu'ains que suyure le parti de Clement (qu'ils tiroient a grand tort & calomnieusement Antipape) il n'eut appellé les plus sçauans, doctes, famés & entiers personnages de son Royaume : sur l'opinion desquels fort fermement appuyé, il auoit treuué l'election faicte à la ville de Rome de l'Archeuesque du Bar, auoir esté plus par force, celerité violente & particuliere passion, que par voye & par conseil du S. Esprit : puis qu'il n'estoit conuenable qu'vn si petit nombre d'opinions deut emporter le plus grand. Au contraire que Clement auoit esté creé par vne façon libre & ouuerte sans subornation ny violence aucune auec l'ordre, le nombre & les plus importantes circonstances requises a vne telle & si haute dignité : ou les Cardinaux estoient en leur pleine liberté & franchise d'eslire & nommer qui bon leur sembleroit, ainsi que tres-sainctement & canoniquement ils y auoient procedé. Quant à ce qu'il en auoit fait, ce n'auoit esté sans vn grand appuy & fondement de raisons tres-fortes, ausquelles si chacun vouloit de son costé considerément penser, il s'asseuroit que toutes choses tomberoient en vn poids egal & iuste, & se pourroient heureusement terminer au grand profit, repos & tranquillité des Princes Chrestiens. Mais la graue response de ce Roy confirmee auec de belles & hautes raisons eut si peu d'efficace, que chacun tenant roidement son bout de corde, les deux Pontifes ne se voulans despouiller d'vne si souueraine charge pour raualler & seoir leur condition en moindre siege, les affaires demeurerent en mesme & triste estat qu'elles estoient, voir en plus grande discordance & irresolution que iamais.

En ce mesme temps sur le mois d'Octobre les habitans de la ville de Montpellier, parce qu'on leur demandoit vne ayde pour le fait de la guerre contre les Anglois, se rebellerent contre les Officiers du Roy Charles, & du Duc d'Anjou son frere, & son Lieutenant general : esmeutte au feu de laquelle furent occis & tuez Messire Iaques Pointel Chancelier du Duc, Messire Guy de Schery Seneschal de Rouergue, Arnaud de Laur Gouuerneur de Montpellier, & plusieurs autres personnes d'honneur iusques au nombre de LXXX. dont les corps furent vilainement jettés dans des puits, ainsi que charoignes. Le Duc aduerty de ces cruelles & sanglantes tragedies jouees sur des eschaffauts tant inhumains par tels personnages, ayant assemblé des forces telon qu'il jugea luy estre necessaire, part & entre dans la ville : à l'arriuee & au deuant duquel furent tous les Officiers du Roy de la Cité, toutes les Eglises en procession (car on n'y sçauoit de ce temps que c'estoit de Caluinique difformation) auec l'assemblee de ceste tant fameuse & celebre Vniuersité, ou tout le peuple, teste nuë, les mains croisees au Ciel crioit hautement & en voix lamentables, misericorde. Les Consuls auec chacun la hart au col apportoient les clefs au Duc, toutes les femmes vestuës en habit de dueil en voix pitoyables & tristement resonnantes, criants semblablement, & repliquants par plusieurs fois, misericorde, que le Cardinal de la Lune demanda tres-humblement & auec beaucoup d'instance affection a ce Prince tres-iustement irrité, au nom de tous ces mal sages & infortunez habitans. Or entra le Duc en ceste façon en ceste belle, grande & desolee Cité, commandant à son armee qu'on apportast toutes les armes qui s'y trouueroient, ce qui fut incontinent exploité. Ainsi se passa ce iour F

Marginal notes:
Commandement d'obeyr à Clement.
Princes du parti de Clement.
Ambassadeurs des artisans d'Vrban à Charles.
Response du Roy Charles aux Ambassadeurs.
Rebellion à Montpellier.
Pourquoy se fit ceste rebellion, ... (note partly illegible)
Duc d'Anjou à Montpellier à main armee & ... (note partly illegible)
Cardinal de la Lune ... pour les habitans de Montpellier.

[illegible] de execution, quand [illegible] des seulement passees [illegible] & [illegible] pouuant [illegible] qu'on auoit [illegible] dressé en l'vne [illegible] la ville auoit perdu [illegible] l'Vniuersité, leur [illegible] communes, sel, [illegible] & toute leur ancienne iurisdiction: les con[illegible] Roy & luy en six vingts [illegible] francs d'or, & en [illegible] despens ou[illegible] lesquelles sommes il iugea six cens hommes seculiers a diuerses morts, deux cens [illegible] decapitez, deux cens pendus, & deux cens bruslés: leurs enfans infames & re[illegible] a perpetuelle seruitude, tous leurs biens confisqués, leurs armes & ba[illegible] ars & [illegible] la moitié de tous les biens des habitans acquis au Roy. Les Consuls & plus no[illegible] de la Cité condamnés à tirer leurs corps morts des ports, l'Vniuersité a fonder [illegible], ou il y auroit six chapelles de soixante liures de rente chacune, où seroit mise [illegible] qui auroit seruy d'instrument pour le tocsain, & si seroient abbatus les murs & [illegible]x de la ville, en memoire perpetuelle de leurs excez & rebellions: toutesfois a l'in[illegible] du Cardinal & des autres Prelats enuoyez d'Auignon par Clement, cette tant [illegible] sentence des condamnés a mort fut moderee, leur Consulat rendu, l'Vniuer[illegible], & pardonne a ces belles murailles, & antiques entrees de la Cité: tel estant [illegible]terement le fruict, que les boutefeux & cœurs insolens & trop audacieux des [illegible] rapportent de leurs tumultes & rebellions populaires, qui iamais ne sont suyuies que [illegible], les ruines, croix, roües, poteaux & gibets infames. Enuiron ceste mesme sai[illegible] le Seigneur de Buffile de Brancas, Comte d'Agrane Mareschal de l'Eglise Romaine, [illegible] plus esleués de Naples, frere du Cardinal Nicolas, dont on void la magni[illegible]fique sepulture en l'Eglise des Iacobins d'Auignon, vint a ceste belle & grande Cité, le[illegible] que i'ay peu recouurer les enseignements par vn confident ancien de ce[illegible] maison, eut de sa femme Dame Mariette de Amorosis trois enfans masles, [illegible] Pierre Nicolas de Brancas qui fut Cardinal apres son oncle enseuely en la mes[illegible]re, Barthelemy & Iean de Brancas, Barthelemy de Brancas eut Gauchier, du[illegible] autre Gauchier premier Seigneur & Baron de Cereste de ceste maison, lequel [illegible] deux enfans Gaspard de Brancas qui succeda aux Seigneuries de son pere, & A[illegible] de Brancas Seigneur d'Oise: de Gaspard Seigneur & Baron de Cereste nasquit Iean [illegible] Brancas, & de luy Henry son [illegible] auiourd'huy [illegible] Aimond fils de Gauchier second [illegible] premier Baron de Cereste eut trois enfans, Gaspard Seigneur d'Oise auiourd'huy [illegible], l'vn des plus riches, qualifiés & sages Gentilshommes de la Prouince. André Sieur [illegible] Villars que sa vaillance & la magnanimité de son courage hardy auoient heroique[illegible] en la dignité d'Admiral de France, & en la reputation d'vn des plus valeureux [illegible] Seigneurs de ce Royaume: la renommee & le nom duquel meritoit vn [illegible] histoire. & George qui ayant esté destiné a la croix de Malte qu'il auoit prise en [illegible], est maintenant marié auec la sœur de la feue [illegible] Marquise de Mon[illegible]. Le troisiesme [illegible] de Buffile frere de Barthelemy eut quatre enfans [illegible] fut Euesque de Marseille, Buffile grand Chancelier du grand Conseil du Roy [illegible] dont nous parlerons a son temps, [illegible] Buffile [illegible] enfans, Bapt[illegible] [illegible] Escuyer du Roy [illegible], & [illegible] François qui mourut [illegible] Nicolas [illegible] Charles [illegible] de Brancas qui fut [illegible] seruant du Roy Charles [illegible] de Noailles [illegible], Simeon [illegible] Honoré qui mourut [illegible] de huict ans [illegible] estant la genealogie de ce Comte d'Agrane Mareschal de l'Eglise [illegible] de ce temps en Auignon, [illegible] les [illegible] & les [illegible] enseignes de Noblesse [illegible] a Naples & [illegible] qu'en plusieurs endroits d'Auignon & de Prouence [illegible] les Brancas se sont [illegible] aux plus illustres & grandes familles mais ou [illegible] ie les av considerees en la sepulture des deux Cardinaux dans vn Escu d'Azur à vn pal d'Argent, chargé de trois Tours de gueules l'vne sur l'autre, accompagné de quatre pattes de [illegible] d'or que les Italiens appellent *branche di Lione* deux de [illegible] [illegible] comme si elles [illegible] arrester & [illegible] corps a la verité de [illegible] & [illegible] repre[illegible] [illegible] au [illegible] plus conuenir [illegible] & le [illegible] par la genealogie, source, [illegible] & pro[illegible] [illegible] de ceste maison qu'a l'aduenture leurs vertus, [illegible] recommandables

qui [illegible]

qualités ne meritent tant pour ne tomber en quelque censure, que pour reprendre nos Papes. L'an mil trois cens septante neuf l'Archeuesque du Bar, ou plustost Vrban, qui tenoit le siege à Rome (selon le Roy & son parti en inuasfeur) pour plus molester la Royne Ieanne, comme adherente fort & ferme à Clement, lequel auoit sa cour & son siege en Auignon, la priuant de son Royaume de Sicile par interdictions, luy donna par mesme moyen pour nouueau aduersaire & competiteur le Prince Charles de Duras, dit de la Paix, qu'il couronna Roy de Sicile & de Ierusalem, luy laschant entierement & à descouuert tout ce qu'il pouuoit de conseil & de faueur. Et parce que Duras estoit pauure, Vrban vendit des biens de l'Eglise iusques à la somme d'octante mille florins, auec quelques calices d'or & d'argent, & encor certaines croix & figures de saincts de relief de grand prix : & moyennant ceste aide Charles s'estant armé & fortifié, obtint le Royaume de Naples par force, sacrilege & inuasion. Ce qui engendra de grands troubles & scandales par toute l'Italie, principalement en Prouence : pour autant que tout le pays se tourna du costé de Duras contre la Royne, laissant à escrire en ce lieu ce que l'vne & l'autre partie disoit sur ce [illegible] authorisation.

L'an MCCCLXXIX Vrbain Pape de Rome priue Ieanne de son Royaume, & luy donne pour competiteur Charles de Duras son nepueu.

Othon quatrieme & dernier espoux de Ieanne, qui estoit chef de l'armee d'Italie en faueur de Clement contre l'Antipape du Bar : en ceste mesme saison auec tous ses gens fut miserablement desconfy, dont Clement ne receut peu de perte, ny Ieanne peu de regret & de fascherie, parce que c'estoit vn Prince fort beau, dispost & bien composé de ses membres, pour ne se rendre facilement aux gracieuses luttes d'Amour.

Des Baulx, Reilhane erigee en Vicomté.

En ces mesmes temps succeda François des Baulx à Raymond des Baulx, qui estoit Seigneur d'Aubaigne : d'ailleurs à la requeste de Fulco de Ponteuez fut erigee Reilhane en Vicomté, dont est encor pour le iourd'huy possesseur & Vicomte le Sieur de Sainctal de la tres-noble maison de Boliers, dont nous auons cy deuant fait mention plus particuliere.

Plusieurs Gentilshommes Italiens retirés en Auignon.

La venuë des Papes, le changement du siege, le transport de la Cour Romaine, la vente d'Auignon, le bruit de ceste belle Cité donnerent occasions a plusieurs Gentilhommes de diuerses marches & parties d'Italie de changer de terre & de Ciel, pour se retirer en ceste alme, serene & florissante demeure : les vns pour estre domestiques des souuerains Pontifes, les aucuns pour estre courtisans, les autres pour auoir charges & commandements honnorables sous la banniere de leurs Sainctetés, ainsi que nous auons dit de Bossile de Brancaz, Comte d'Agnane, qui fut Mareschal de l'Eglise Romaine, estoc, source, & commencement des Barons d'Oise, & de Cereste, lequel du costé maternel descend des anciens & tres-illustres Comtes de Forcalquier, dont il tient le surnom & les armes par adoption : où ie remarque que le changement du siege & des souuerains Pontifes n'a esté seul d'amener plusieurs telles familles, ains cinq autres fortes & puissantes occasions, les vnes plus anciennes, les autres plus fresches & recentes, sçauoir la premiere alliance & venuë des Comtes de Barcellonne & Rois d'Aragon en Prouence : les voyages des Roys en Sicile, Italie & Naples : la venuë des Papes, & la translation de la Cour de Rome, y ioincte la vente d'Auignon : les dissensions & partialitez de Florence entre la maison de Medicis, & les plus grosses, riches, illustres & puissantes familles : le mariage de deux tres-Chrestiens Henris, auec deux Princesses de ceste heroïque & grande maison. Finalement le voysinage de la Prouence, auec l'Espagne, & l'Italie, par le traffic des marchands de Marseille, Gennes, Luques, Florence, Milan & autres telles villes sous la commodité des passages, ports, haures, stations bonnes & seures en toute la coste, depuis Marseille à Gennes, & de Gennes à l'Estat de Florence : voire depuis ce tant seur & celebre port des Phocens & Saliens en toutes les contrees & nations du monde : au moyen dequoy plusieurs Espagnols, Aragonois, Cathelans, Italiens, Geneuois, Florentins, Luquois, Neapolitains, Siciliens, Calabrois, Piedmontois, Milanois, & tels autres se sont habitués en Prouence, & y ont planté plusieurs fort nobles & illustres familles, qu'on y void encor florir pour le iourd'huy : comme pareillement ont fait assés d'autres de France, Languedoc, Dauphiné, & des diuers Cantons de ce Royaume, dont nous auons touché quelques vnes iusques icy. Transport qui est comme par vne relation & vicissitude ordinaire aux choses inconstantes & perissables d'icy bas arriué a plusieurs maisons d'Italie, d'Alemagne & d'Espagne, qui recognoissent leurs premiers ancestres venus ou de nostre Prouince, ou des marches de ce tant noble & grand Empire François. Car comme l'acquisition de la Comté de Vintimille faite par Raymond Berenguier dernier de la maison d'Aragon, en l'an MCCXVIIJ. amena ceste illustre

Six occasions principales ont transferé plusieurs familles d'estranges contrees en Prouence, & de Prouence ailleurs.

famille

[illegible] les Vintimilles en Prouence,& la conqueste de Naples & de Sicile par Charles pre[illegible] en l'an MCCXIIII. attira infinie Noblesse des diuerses contrees d'Italie en France & en [illegible]ouence, & de Prouence en Italie, comme tesmoigne le Villani des maisons des Baulx, d'Agoult, de Sabran, des Porcellets, des Gantelmes, des Estendats & plusieurs autres: comme encore celle des Villeneufues fut plantee en Espagne, ainsi diuersement & successiuement selon les occurrences & quelqu'vne de ces six occasions, vindrent en Auignon de A Florence les Braneas, Perussiis, Baronceli, Ancelmi, Doni, Camby, Billiotti Gadagni: de Piedmont les Bertons, Fallets, Rouillats & Cossils: de Luques la famille des Panisses, & de franche memoire les Pagans Gentilshommes fort honorables & anciens de la Cité de Naples, & peut estre telles autres familles qui se presenteront au bout de ma plume, ou que la memoire sans l'enquerir me fournira. Ce que i'ay (si ie ne me trompe) fort bien iugé n'estre [illegible] de passer sous silence, tant parce que ceste florissante Cité ayant esté iusques à l'aspect de Clement, vne des plus nobles pieces de la Comté de Prouence, est ramentuë & [illegible] depuis le commencement de ceste Histoire iusques icy & presque par tous les p[illegible] de son cours, que parce qu'il n'est honneste de frustrer tant de signalez habitans de leur rang & du quartier qui leur est deu: la plus part desquels me sont cogneus depuis ma premiere ieunesse, mes premieres passions d'amour, & mes meilleures estudes, que ie doy en quelque sorte a ceste belle & spacieuse demeure: de maniere que si les Muses, Orphee, Apollon, & les Graces m'ont fait participant de leurs plus precieux & rares thresors, qu'ils ne prophanent vulgairement à toutes ames bassement nees, il semble que c'est dans Auignon, q[illegible] ouuertement les portes de leurs diuins cabinets, & de leurs autres plus sacrés me furent ouuertes: au moyen dequoy i'en ay produit quelques rayons iusques icy. Mais passons [illegible] & suiuants l'ordre qui fortuitement est tombé sur le papier, voyons les armes & les escus de ces Cheualiers, à fin qu'ils soient appendus parmy tant d'illustres pauois au temple d'honneur & de memoire, auec vne tant immortelle louange & durable peinture, qu'ils [illegible] ne seruir à leurs nepueus & descendans d'esguillon & d'exemple pour se mouler à leur vertu, sans laquelle la Noblesse n'est qu'vne ombre, vn vain & superbe ornement, voire vne trompeuse Idole sans mouuement, sans grace & sans ame.

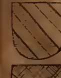
Pourquoy il a esté à propos de parler de la Noblesse d'Auignon.



Les Perussiis qui ont eu la Baronie de Lauris tombee en la maison des Forbins de la Phare Barons d'Oppede portent d'Azur a trois poires d'or auec leurs tiges & fueilles de mesme: famille des plus nobles & anciennes de Florence, dont il y a eu neuf ou dix Gonfaloniers depuis Pacin fils d'Arnold, qui l'estoit l'an MCCXCVIJ. iusques à Ridolph fils de Boniface, qui le fut l'an MCCCCXXXIJ. Ces mesmes armes se voyent à vn vieil quadre de la Chartrousse de Bompas que deux Gentilshommes de ceste mesme maison se trouuent auoir fait faire l'an quatre cens & vn, où ils sont representés à genoux: nous en parlerons encor en nostre septieme & derniere partie, si la vie ne nous defaut: & si celuy qui la donne conserue nostre bon entendement en son assiette naturelle.

Blasons & armoiries de diuerses familles nobles d'Auignon venuës d'Italie & d'ailleurs.

[illegible]cusson de Perussiis.



Les Baronceli Sieurs de Iauon qui portent bande d'argent & de gueules de six pieces ont esté huict fois Gonfaloniers de Florence depuis François fils de Gamor Baronceli esleu l'an MCCCXXV. iusques a Pierre fils de Iean, qui le fut l'an MC[illegible]C[illegible]XX.

Escusson de Baronceli ou Iauon.



Les Ancelmes qui ont exercé par six diuerses fois la dignité de Gonfaloniers depuis Ancelme fils de Palla creé l'an MCCXCVI. iusques à Bernard qui fut esleué à ceste souueraine dignité quatre fois l'an MCC[illegible]LV. LVIIJ. LXXJ. & MC[illegible]LXXXIX. ont pour armes d'azur à vne claye, ou frette d'argent.

Escusson des Ancelmes.



Les Doni qui ont ce tant ample & magnifique Palais qu'ils habitent encor pour le iourd'huy plante vis à vis & comme regardant auec superbe la maison des Rolands Sieurs de Realuille (dont nous parlerons) quoy qu'elle soit de tres-belle & noble marque, portent d'Azur a vn Lyon rampant d'or trauersé d'vne bande de gueules, chargee de trois croissants d'argent.

E[illegible]sson de Doni.

Les C[illegible] qui se treuuent diuisés en deux, dont les vns sont nommés par le Nardi C[illegible] simplement, les autres surnommés Importuni, ont esté Gonfonaliers depuis Nico[illegible]s fils de François qui le fut l'an mil quatre cens, & quatre cens & cinq, iusques à Nero fils

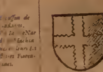
d'E[illegible]ienne

d'Estienne de Cambi qui exerça ceste charge l'an CCCCLXXXVIIJ. De ceste famille outre le Sieur d'Orsan d'Auignon est le Baron d'Alez en Languedoc, les armes desquels sont d'Azur à deux Lyons rampans d'or contre vn cypres de mesme.

Les Billiots ou Billioti, dont vn Gentilhomme fils du feu Capitaine Fortia a espousé l'heritiere, ont eu neuf Gonfaloniers depuis Billiot fils de Matthieu, qui le fut l'an MCCCLXXXIIJ. iusques à Augustin fils de Sandro qui fut esleue à ceste dignité l'an MCCCCLXXXV. portent en leurs armes de gueules à vn chef d'argent chargé d'vn Renard passant de gueules.



Les Gadagni dont on void encor le tant beau & magnifique Palais en la vertu qu'on appelle doree (parceque ce ne sont que maisons de Gentilshommes signalés) & ces grands & tant spacieux iardinages où leurs armes sont esleuees en diuers endroits a vne Croix dentellee d'or sur l'Escu de gueules ont tenu onze fois la magistrature de Gonfalonier depuis Mighore di Gadagno creé l'an MCCXCIIJ. iusques à Bernard fils de Vieri di Gadagno qui le fut l'an CCCCXXXII. du temps que le grand Cosme de Medicis fut fait prisonnier aux guerres ciuiles & tumultes populaires de Florence, & par l'entremise de Bernard qui le vouloit garentir des mains de ses ennemis relegué à Venize, où Cosme fut receu non comme chassé & petit personnage, mais comme Prince de haut merite, de qualité sublime, & d'eminente & respectable authorité. Aussi semble-il que ce serenissime Senat eu veu quelques traits de Royauté en son visage, & que quelque secrette & plus souueraine puissance que l'humaine eut forcé le Gonfalonnier Gadagne à sauuer vn tant excellent & grand homme, duquel deuoient sortir vn iour tant de Pontifes souuerains, de Ducs & de Princes illustres, tant de Princesses, & de Roynes, & tant de Dauphins & de Roys de la plus Auguste & Chrestienne Monarchie de l'Vniuers, que nous verrons par ceste Histoire.

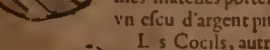


Or sont-ce les plus Nobles & principales familles venuës de Florence & des villes de la Toscane en Auignon, où elles florissent en honneur, moyens & reputation. Voyons maintenant celles que le Piedmont a fourny à ceste mesme Cité au moins les plus cognues, & commençons par les Bertons, puis que le grand & vaillant Crillon Heros digne de louange [illegible] ses armes ne la rend moins illustre & recommendable [illegible] heroïques vertus, qu'elle l'est par l'auantage de plusieurs nobles & dignes predecesseurs.



Les Bertons Seigneurs de Crillon yssus des Bertons tres anciens Gentilshommes du Piedmont portent en leurs armes cinq bandes d'azur sur le champ d'or: & iaçoit qu'il y ait eu plusieurs Cheualiers & Commandeurs de l'Ordre de Rhodes & de Malte de ceste maison (marques les plus honnorables dont vne famille puisse estre timbree) si est-ce que ce grand & magnanime Heros Messire Louys de Crillon Cheualier des deux Ordres de France, d'irreprochable vie, de valeur & preud'hommie du tout heroïque, digne du rang des Scipions, des Cesars, & des Alexandres, la rend beaucoup plus reluisante & respectable, comme celuy qui outre les deux [illegible] fidele Conseiller des deux Conseils plus sublimes & importants de ceste Couronne, & Maistre de Camp des Regimens destinez à la garde de la personne Auguste & Royale est partant de hauts merites & d'excellentes qualitez le Soleil, la colomne & le tres illustre appuy de ceste maison des Crillons: Cheualier dont le nom, l'espee, la valeur, la liberalité, la magnificence enuers les grands, la pieté enuers les petits, la [illegible] franchise, la preud'hommie, la fidelité, & l'inuincible courage ont remply les coings celebres de l'Europe, s'estant gaigné cest auantage au moyen de tant de faueurs du Ciel, de nature & de fortune de parler librement aux Roys, se faire honoorer aux Princes, respecter à ses egaux, aymer aux moindres, & craindre & redouter à tous. Et parce que les suréminentes vertus de ce preux Heros meritent vne Histoire accomplie & parfaite de ses parties, non vn petit coin de louange, ie veux laisser cest office à vne plus illustre plume que la mienne & aux Histoires Françoises, où les actes & ses faits d'armes pleins à la verité de merueille [illegible] à vne continue & non probable faute auprés [illegible] Roys tres Chrestiens donne

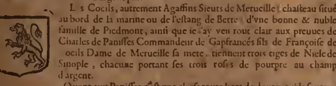
... matiere a leurs escriuains, s'ils ne sont esblouys aux rayons de la lueur de son espee, ou s'ils ne sont sourds & muets au bruit & haut son de ses armes, de ses prouësses & de son nom: dont la Prouence, comme de celuy qu'elle a veu naistre & sortir de ses flancs n'a iamais moins de gloire, qu'Auignon de l'auoir nourry, France de l'auoir receu, nos Roys de l'auoir esleué.



Les Fallets sortis pareillement du Piedmont & vrais Gentilshommes, comme le timbre posé sur le portail de leur antique maison tesmoigne assés auec la deuise AVTANT ET PLVS, portent d'Azur a trois bandes d'argent.

Escusson des Fallets.

Les Rouillats Sieurs du Barroulx venus d'vne famille noble de mesmes marches portent en leurs armes vn Lyon rampant de gueules sur vn escu d'argent pur.



Les Cocils, autrement Agassins Sieurs de Merueille chasteau situé au bord de la marine ou de l'estang de Berre, d'vne bonne & noble famille de Piedmont, ainsi que ie l'ay veu tout clair aux preuues de Charles de Panisses Commandeur de Gapfrancés fils de Françoise de Cocils Dame de Merueille sa mere, tiennent trois tiges de Nielle de Sinople, chacune portant ses trois roses de pourpre au champ d'argent.

Escu des Rouillats Sieurs du Barroulx.

Escu des Cocils ou Agassins Sieurs de Merueille.



Quant aux Panisses c'est vne chose toute hors de doute qu'ils sont venus & sortis de Luques, ou leurs ancestres, comme des plus nobles, opulents & vertueux de la Cité ont esté souuerains Podestats ou Gonfaloniers de Iustice, & ont exercé à leur tour les charges plus eminentes, qui se conferent aux seuls Nobles, separez du marc des Plebees: & que les Archiues, liures & Pancartes de ceste petite & antique Republique font voir irreprochablement, que la maison de Panisses est vne mesme & de mesme estoc & racine (quoy que de noms differents) que la tres-noble maison de Rapondis, qui porte mesme blason, asçauoir six espics ou raci... de Panis d'or: six au premier ordre, quatre au second & deux au dernier, en Piramide sur vn Escu d'Azur celeste: de sorte qu'elle monstre encor pour le iourd'huy de ... & tres-excellens priuileges concedés à leurs ancestres par les sacrés Empereurs mesmement par Charles IV. si qu'ils sont en tres-longue possession de legitimer illegitimes, créer tabellions & Notaires, & tels autres auantages que ces choses requierent, ...nus au priuilege Imperial, signé du seel d'or de Charles. Et combien que ceste famille ... de tant de titres ait produit de temps en temps plusieurs excellens hommes, elle se ... neantmoins principalement de Dinus de Rapondis personnage magnifique & puissant, lequel pour auoir autrefois racheté le Duc Iean de Bourgoigne Capitaine general de l'armee Chrestienne, & payé de son propre argent deux cens mil escus aux infideles pour le ... de sa façon, merita d'estre erigé en marbre à la Chapelle Ducale de Dijō, où l'on le void ... genoux auec vne grād'Escarcelle de velours au deuant d'vn Crucifix en memoire d'vn acte tant heroique. Ce que ie ne dis pas de moy, mais presque de mot a mot apres vne authentique attestation, seellee du grād seel de la Republique de Luques où est emprraint vn sainct Martin, que le Gonfaloniet & les Seigneurs Luquois enuoyerent au magnifique Iean de Panisse duquel nous parlerons tantost, l'an cinq cens dixsept le quatrieme de Iuillet de la cinquieme indiction, signé de Nobilibus, Chancelier de la Seigneurie & tabelliō Imperial.

Les Panisses yssus & sortis de Luques.

L'attestation s'enonce aussi. Iustitiae ... & ... Nos Antiani & vexilifer iustitiae populi & communis Lucensis, &c. ... in nostro palatio anno Natiuitatis Domini mill quingētesimo decimo septimo, indictione quinta die iv. mensis Iulij. ... Ego Ioannes ... de Nobilibus Lucensis ciuis publicus Imperiali authoritate Notarius necnon Cācellarius magnifici ... dominorum, &c.

De ces tres nobles racines estoit extraict le magnifique Iaques de Panisse, premier de ceste race qui vint planter sa demeure en Auignon, dont nasquit legitimement Dominique de Panisses, qui fit construire ceste belle & tant somptueuse chapelle grillee de leton, qu'on void aux Cloistres de l'Eglise des Iacobins à l'honneur de sainct Anthoine de Pade, en l'an octantieme du siecle, comme denote l'inscription que marque ceste fabrique: & d'vne Dame de la maison de Pazzis l'vne des plus nobles & puissantes de Florence mit au monde Iean Seigneur de Vedenes & Malisjay: auquel les Seigneurs de Luques manderent l'attestation dont ie viens de faire mention, lequel pour son merite singulier, & pour sa respectable authorité, comme yssu de maieurs tres-nobles, fut estably Viguier perpetuel d'Auignon: duquel comme d'vne source abondante & viue, ou plustost cōme d'vn haut & grand arbre sortirent sept ruisseaux & rameaux illustres, en sept fils nais & sortis d'vn mesme ventre, sçauoir ... de Panisses, qui fut Preuost de nostre Dame de Doms, Guillaume Barō de Malisjay.

Iaques de Panisse premier qui vint planter sa demeure en Auignon. Dominique fils de Iaques. Iean fils de Dominique Viguier perpetuel d'Auignon. ... Guillaume de ... Pierre & Iean, &c.

Pierre de Perez d'Auignon & S. Jaques.



Pierre President des Aydes au Senat de Mont[illegible] marié a [illegible] moiselle tres-riche de la maison de Pere [illegible] d'Espagne, [illegible] uanture a bien esté dans Auignon, la plus puissante, splendide & super[illegible] de son temps & de la Cité. Comme son Palais tesmoigne enco[illegible], & la pulture de ceste famille magnifiquement esl[illegible] a l'[illegible] de l'[illegible] uance, où ses armes se voyent composees d'vn pur Es[illegible] maçonné de sa ble sous vne fasce d'Azur. Enseigne que i'ay autresfois [illegible] de la deuise d'vn personnage fort bien qualifié, [illegible] de ceste in[illegible], d[illegible] vn liure Espagnol, où plusieurs telles armoiries & gentilesse [illegible] heroiques de diuers hommes illustres estoient representees d'vne assés sçauante main. [illegible]

Nom de Panisses.

Panisses de mesme nom que son ayeul Gentilhomme plein de c[illegible] tres bien voulu de Mars, & des Muses, lequel commandant en sa plus bloude [illegible] vne compagnie de cheuaux legers sous le Duc de Sauoye aux dernieres guerres de Prouence [illegible] té fort honnorablement en plusieurs bonnes & genereuses occasions, & [illegible] sans reproche, fut tué aupres de Saut où il auoit sa garnison, & Pierre de Panisses son [illegible]

Apres la mort qu'l au MDXC. le xvj d'Octob. Armes des Panisses, de l'origine d'Auignon.

né pour le iourd'huy residant en Auignon, & possedant la maison paternelle, qu'on peut iuger de tres-belle & tres-noble marque, pour [illegible] douze espics d'or, qu'on y void en [illegible] trois ordres, ou pyramide renuersee, comme i'ay [illegible] d'Az[illegible] richement timbré & garny de ses fueillars [illegible] mens de Noblesse [illegible] courdouné, duquel sort vne [illegible] des [illegible] espics, portant vn rouleau où est ce mot [illegible]IERE QVI NA, que i'ay remarqués en infinies parts, ponte[illegible], [illegible] medailles, [illegible] tons de la ville. Au surplus l'vn & l'autre mariez a deux [illegible] de la maison de Fortia : à laquelle certainement n'apporte vne [illegible] splendeur Messire Paul de Fortia Cheualier de sainct Michel, Seigneur de P[illegible] de Baume [illegible] la tres-noble & ancienne maison de saincte Jalle, qu[illegible] & tres-Auguste

Paul de Fortia [illegible]

HENRY le Grand a non seulement decoré en la fleur de sa ieunesse [illegible] en sa premiere guerre d'vn ordre tant excellent, ains pourueu du Gou[illegible] d[illegible], du Chasteau d'Yf & des Isles de Marseille, Rattoneau & Pomegues que ce sage & meritant Gentilhomme [illegible] rendués vtiles & necessaires de ce qu'elles estoient desertes : & qui plus est, mises en [illegible] nable, & comme des P[illegible] ausquels tous [illegible] seaux qui [illegible] par ces mers mediterranees sont ten[illegible] & cont[illegible] de rend[illegible] [illegible] sur peine d'estre foudroyez auant qu'aborder Marseille. Car Iean de [illegible] s espousé ceste Angelique Francon l'vne des plus [illegible] & rares [illegible] de son temps (fille de François de Fortia que Pie Quint [illegible] tres sainte memoire auoit fait Cheualier, & d'vne Damoyselle de la maison de Bagnols qui a tenu [illegible] entre les plus belles Dames d'Auignon) pour laquelle i'ay premierement [illegible] les [illegible] thresors des Muses en ma plus verte saison, en ceste belle, grande & alme Cité où i'estoy enuoyé pour apprendre les principes de la Iurisprudence, & pour estre quelque iour vn braue & grand Docteur. Mais pour le nom de laquelle, amour m'ayant [illegible], i'ay tant petrarquizé, [illegible] & chanté d'Angeliques & plaintifs Sonnets sur vn Luth d'or, auec vne main qui [illegible] temps se pouuoit bien donner à l'aduanture des premiers rangs sur tout[illegible] [illegible] ence, en douceur & prompte vistesse. Ce fut certainement ceste Angelique [illegible] qui enflama veine, aiguisa mon esprit, fit v[illegible] mes vers, resonner mes do[illegible] me, & parler mes traits. Ce fut elle qui me tirant comme d'vn lou[illegible] & [illegible] esueilla mes sens à la contemplation de si hautes choses, & a tant de rares [illegible] occupations que ie ne pourray iamais estre mordu du repentir d'vne [illegible] aire & douce folie

Force [illegible] de [illegible] de la [illegible] Francon, [illegible] de l'autheur. Force [illegible] d'amour de la beauté.

Vers [illegible] d'vn sonnet de l'autheur.

> *Ces douces vanitez raffinent les esprits,*
> *Qui [illegible] nais grand & forts, & sont comme vn exemple*
> *De la beauté du Ciel, que tout rauy contemple*
> *L'[illegible] qui [illegible] vne fois de cest Amour espris.*

Et en somme ce fut d'elle qu'il semble que ie tien les commencemens, les preceptes, [illegible] tel qu'il est de bien & nettement escrire en Poemes ou en Histoires. Autel que i'ay deu, si

[illegible] est si ingrat & de petit souuenir, voire mesme impie au nom de celle laquelle [illegible] la delicate main dans les vergers d'Apollon, la premiere branche de laurier [illegible] est arondie en Couronne pour m'immortaliser, merite de ne mourir iamais [illegible] plus excellens : quoy que la sepulture enferme ses os & sa mort [illegible] que la Parque depuis peu de iours y a impitoyablement fondue & precipitee. Au
A moins il est veritable que les ouurages des esprits que l'on estime excellens souuent imm[illegible] & venerables durant le cours de plusieurs siecles. L'enseigne des Fortias Sieurs des Pilles d'Vrban & de Caderousse sont d'Azur a vne Tour rōde d'or, maçonnee de sable sur vn gazō de terre verte, ou de Synople, & des Tartules Sieurs de Bagnols famille reduite a pauure estat) d'Azur a vn lis d'argent, boutonne fueille & tige de Synople. — *[illegible] de Fort[illegible] [illegible] Tartules Sieurs de Bagnols.*




B Pour reprendre les Pannisses, le quatrieme fils de Iean, fut François Cheualier de sainct Iean de Ierusalem, depuis grand Prieur de sainct Gilles : qui pour estre trop profondement attaché a la vie deuote & solitaire & au desdain des honneurs du monde, mesprisa tousiours d'aspirer à la grande maistrise & Principauté de cest ordre: laquelle pour son grade, & sa preud'hommie il auoit tres-bonne part. — *François [illegible]*

Le cinquiesme frere fut Claude Senateur au Parlement d'Aix, personnage, qui comme nay de bonne maison, fut en estime d'estre des plus magnifiques & entiers iuges de toute sa compagnie. Lequel au moyen de Françoise de Coctlz la femme eut le chasteau de Merueille: maison de tres-agreable assiette, à vne lieüe du Martegue possedee pour le iourd'huy par François de Panisses son aysné ioinct par mariage à Catherine de Chasteauneuf de la maison de Molleges. Ce qui l'a porté en partie d'honnorer nostre ville [illegible] il s'est depuis habité, d'vne si noble famille & nostre propre & particuliere demeure, de son agreable & contigu voisinage. Tellement que comme ce vertueux Gentilhomme & moy auuns passé noz plus beaux ans, & noz premieres cours sous vn mesme Prince, & comme on dit communement, sous mesme assiete & tailloir : nous passons pareillement noz plus pesantes annees en parfaicts amis & voysins, voire quelque peu alliez. — *Claude de Panisses Senateur au Parlement d'Aix.* — *C'estoit feu M[illegible] Angoulesme le grand Prieur de France, Gouuerneur de Prouence.*

Le sixiesme fut Thomas, Seigneur d'Aubignan, & Loriol, qui print le nom & les armes de Passis tres-noble maison Florentine, dont les ancestres ont esté souuerains Gonfaloniers. sçauoir vn Escu d'Azur, semé de petits Dauphins, & de croix pommetees d'or, comme heritier de sa mere en ses terres & Seigneuries, à ceste mesme condition apposée en son testament. — *Thomas de Pa[illegible] Passis [illegible] d'Aubignan.*

Le septieme & dernier frere fils de Iean fut Dominique, personnage entierement addonné aux luttes : lequel n'ayant laissé aucun fruict de son corps, de vn ny de l'autre sexe, fit heritiers de ses biens & facultés ses plus proches nepueux & parens. Choses de vray que ie passe (quoy que plus legerement qu'il m'est possible) comme franges neantmoins, entours & broderies requises a la robe de ceste Histoire : dont la façon ne doit tellement estouffer l'estoffe du drap, qu'on ne le puisse facilement discerner & cognoistre, d'autant que la confusion des passefileures & decouppemens bien souuent au lieu d'apporter de la grace & enrichissement aux habits, la leur desrobe non seulement, ains les tend impropres & gosses. — *Dominique de Panisses dernier des freres.* — *Franges & broderies de la robbe d'vne Histoire.*

Or si bien mon dessein n'a point esté de remarquer en ce pas toutes les familles nobles d'Auignō, qui sont venuës d'Italie, d'Espagne, & des autres Prouinces estrāgeres, mais tant seulement les principales & plus cognues, à quoy semble m'auoir insensiblement jetté la tres-noble maison de Brancas, & la translation du sainct Siege. Si est-ce que puis que ie me trouue tout porté sur ce suject, & que leurs mutuelles alliances, comme par des chainons attachés les vns aux autres, semblent les mettre au bout de ma plume, & me les offrir si a propos. Ie ne trouue point superflu, auant qu'entrer aux tumultes guerriers que Charles de Duras ment en Prouence, & a Naples pour la Couronne du Royaume, d'en honnorer encor quelques vnes qui le meritent, tant pour donner vn lustre plus haut à ceste Noble Cité, que pour tousiours plus gracieusement esgayer mon esprit, parmy ces diuers iardinages ornés de tant de belles fleurs où se promeue ceste Histoire, presque de l'vn à l'autre bout. Car les Gerards Sieurs d'Aubres & Chasteau-neuf: les Galiens Sieurs des Essars & Vedenes: — *[illegible] familles nobles de la ville d'Auignon.* — *Autres [illegible] d'Auignon.*

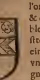
les Sceptres ou Ceitres Sieurs de Caumós: les Rolâds Sieurs de Reauuille, les Grillets Sieurs de Brissac, les Sieurs de Tresques, les Fougasses Sieur de l'Isle de la Batthalasse: les Achars Sieurs de la Baulme, & Valobres, les Tulles, les Merles, les Nines ou Clarets, les Forliuies Sieurs de S. Cecile, les Sieurs de S. Sixt, Valphenieres, & peut estre tels autres de bonne & Noble qualité venus diuersement du Dauphiné, de Sauoye ou de Piedmont, auroient suject de m'accuser, sinon de passion & d'enuie, au moins de nonchalance & d'oubly. Voire de quelque sorte d'ingratitude, vice qu'vne ame noble ne doit practiquer ny cognoistre, de tous lesquels ie ne pretends pas pourtant mettre les illustres Eloges, mais les simples Escussons, à raison de leurs enchainemés & parétages. Et ce pour ne manquer à ce deuoir d'vne part, & pour ne tôber de l'autre en des trop lôgues & importunes digressiôs: quelles belles & agreables qu'en puissent estre les couleurs, & que mô suiect les requiere, & puis que i'ay desia assez escrit esgayôs nous vn peu tât aux traits de la peinture qu'aux blasonnemés de leurs timbres en faueur de ceste Noblesse: entre lesquels il sêble que i'aye obmis celuy des Pagans, que Ferrâde Pagan Gentilhôme d'vne tres-noble & tres-anciéne famille de Naples, marié à l'vne des plus belles Dames & vefues de son temps de la noble maison des Merles a planté de freche memoire en Auignon, de gueules à deux fasses ondees d'or, au chef de mesme. A B

Ferrande Pagan Gentilhomme de Naples, habite en Auignon. Escu des Pagâ



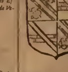
Ie cômenceray dôc par le Sieur d'Aubres de la famille des Gerards, (que l'on tient pour l'vne des plus hônorables d'Auignon) Cheualier du S. Pere & de sainct Michel: qui pour son grade, ses merites & son irreprochable preud'hommie, meriteroit certainement vne moins courte & illustre place que ceste-cy: si ie n'auoy desia protesté que i'entends de succinctement passer par son Escusson & ses armes, qui sont de gueules à vne fasse d'or, chargee de trois cheurons couchés d'Azur, accompagnee de trois roses d'argent, & à parler vn peu plus amplement de luy à la derniere piece de ceste Annalle, tant y a que tous ceux de ceste maison ont esté braues, honnorables & valeureux, & n'ont rien eu que du noble. C

Escu des Gerards Sieurs d'Aubres Chasteauneuf & autres places.



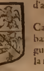
Les Galiens Sieurs des Essars & de Vedenes yssus, comme ils disent, du Dauphiné, gentilshommes des plus respectés, riches & puissans de la Cité, proches parens des Bertons & des Gerards, alliez des maisons de Mondragon & du Vernegue Gentilshommes de Prouence, dont nous parlerons à leur tour, portent en leurs armes d'argent à la bande de sable, contrebandee d'or, accompagnee de deux roses de gueules, fueillees de Synople: escartellé de gueules à la fasse eschiquettee de dix pieces, d'argent & d'Azur sous vne bande ou cottice d'or. D

Escu des Galiês Sieurs des Essars & de Vedenes.



Les Ceytres ou de Sceptres, venus de mesmes quartiers, Sieurs de Caumons portent d'or à vn Lyon rampant de gueules, trauersé d'vne bande de sable, chargee de trois Coquilles d'argent, à l'escartel eure de gueules ornee d'vn Aigle esployé d'argent ils sont alliez par mariage à la maison de sainct Audiol, l'vne des principales d'Arles.

Escu de Ceytres ou Sceptres Sieurs de Caumons.



Les Rolands Sieurs de Reauville, l'enseigne desquels i'ay veuë en plusieurs endroicts d'Auignon fort noblement timbree en pierre & en peinture, mesmement en vne vieille vitre des Capucins d'Aix, que le Senateur Antoine Roland qui viuoit l'an vingt & six, auoit fait faire de son têps: où elle se void encor entiere, blasonnee d'vn cornet d'or, comme celuy de la maison d'Orenge, attaché & passé au pendant d'vn lambel de mesme, sur vn Escusson d'Azur. Or comme ceux-cy se disent, ainsi que sont les Galiens & les Ceytres, venus du pays de Dauphiné, Prouince fertile en Noblesse autant & plus qu'autre de France: aussi osent ils asseurer, que la Tour des Rolands qui s'y trouue encor debout a pris ce nom de leurs ancestres. Tant y a que presques tous ceux de ceste famille, dont les vns sont pourueus de souueraines dignités, les autres sont decorés des colers de S. Michel, ou de sainct Iean de Ierusalem, sont tres-habiles gens, & ont vn courage naturellement fier & hautain, accompagné & radoucy neantmoins d'vne certaine grace de bien & hardiment parler, si qu'il semble qu'elle leur ait esté infuse & laissee, soit du ciel, ou bien du sang, comme vn don hereditaire & singulier du pere en fils iusques icy. E F

Escu des Rolands Sieurs de Reauuille.

Les Grillets Sieurs de Brissac, non yssus des Grilli de Salerne & du Royaume de Naples,



non plus que des grillets tres-anciens Nobles de Gennes, mais des Vallesins gentilshommes de Bretagne, si que l'on void leur tres-belle chapelle à gauche du cœur sainct Agricol, grillee de tres-fin & luysant leton, portent pour enseigne de gueules à la bande endee d'or, accompagnee d'vn Lyon Leopardé passant en chef, & de trois bezans d'argent au bas de l'escu. *Escu des Grillets Sieurs de Bressac.*

A

Les Sieurs de Tresques, qui sont de la maison de Moncal, auront leur Escu auec les enseignes & armoiries de la noblesse d'Arles, où ie remets ce blason.



Les Fougasses Sieurs de la Barthalasse & de Beaulieu descendus du Docteur Fougasse enseuely à sainct Pierre tout aupres du benoytier, venus des Marches de Piedmont, portent en leurs armes que i'ay veuës aux preuues d'vn Cheualier de ceste maison qu'vn Commandeur me communiqua, de gueules au chef d'argent embelly de trois roses de gueules. *Escu des Fougasses Sieurs de la Barthalasse.*

B

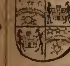
Les Achards Sieurs de la Baulme & de Vallobres, de noble & ancienne extraction portent en leur enseigne, de gueules à trois heaumes d'argent embellis d'or. *Escu des Achards Sieurs de la Baulme & de Vallobres.*



Les Tulles d'Auignon & d'Aix Sieurs de Trabillane & de la Nerte, dōt on peut voir l'Escu à la chappelle Royalle des Iacobins d'Aix graué sur la lame de Messire Bernardin de Tulles qualifié Cheualier, qui de son temps fut seul general des Finances de Prouence, & encor à l'Eglise des Carmes, ont d'argēt à vn pal de gueules rempli de trois papillōs voiās du premier.

Les armes des Merles sont en l'Eloge d'Accurse de Maynier excellent Iurisconsulte de son temps, Iuge-mage de Prouence, en l'an 485. où ie rennoye les yeux du lecteur pour ne reprendre vn mesme Escu. *Escu de Tulles Sieurs de Trabillane & de la Nerte.*

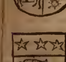
C



Les Nines autrement Clarets, famille fort honnorable dont il y a des Cheualiers, ont en leur enseigne vn corps de tres-noble apparence, car ils portent d'Azur à vn Arc en Ciel au naturel, accompagné de trois estoiles d'or en chef, & vn Soleil sous l'arc de mesme, escartellé de gueules à vn chasteau à trois tourelles d'argent, soustenu & accompagné de deux Griffons rampans d'or, qui sont les armes des Nines telles qu'on les void en pierre ez augustins d'Auignon, celles de l'arc estans des Clarets, autre famille que celle des Clarets de Truchenu qui portent en leur enseigne trois oyseaux tant seulement. *Escu des Nines ou Clarets.*

D

Les Forlinies Sieurs de saincte Cecille, ont en leurs armes qu'on peut voir en leur grande maison, contigue à celle de sainct Sixt, dont nous allons tout maintenant parler, releuees & timbrees d'vne fort noble & superbe apparence, d'or à vn Dauphin d'Azur, au chef chargé de trois estoiles de l'vn en l'autre. Il y a eu des Cheualiers de ceste maison, qui se font veus Commandeurs. *Escu des Forlinies Sieur de Saincte Cecile.*



E

La maison de S. Sixt qui nous arrestera vn peu plus, tire son origine de Sauoye, où le chef de ceste famille qu'on auoit destiné à l'ordre de Malte que i'ay priuement cognu, est encor Seigneur de S. Sixt. Michel de S. Sixt Docteur Iurisc ōsulte, fut le premier qui la planta dans Auignō: ou enuiron l'an MCCCCXC. il fut l'vn des principaux Iuges de la Cité auec vn autre Gentilhomme de la maison de Cabassolle. Iean de sainct Sixt qui estoit son nepueu, & son heritier (car Michel mourut sans enfans) fut le second qui venant en Auignon pour recueillir l'heritage de son oncle, fut tellement pris de l'excellente beauté de ceste florissante ville que les commodités qu'il y trouua, le forcerent de s'y arrester. Pierre de S. Sixt son fils, personnage tres-riche & d'entendement non vulgaire, comme celuy qui estoit né à l'entreprise de choses hautes & difficiles, Capitaine du Pont de Sorgue (ancien chasteau de Raimōd, Comte de Toloze) & fondateur du cōuent des Capuchins, fut le troizieme de ceste race. Il me souuiēt que quādil maria Ysabeau sa fille aisnee douee de beaucoup de graces (i'estoi dioy lors en Auignon) il fit rōpre vn mur de salle, & de deux mēbres faire vn seul, pour dōner plus d'espace & d'estenduë aux tables, & aux seruices des espousailles qui furēt biē des plus magnifiques qu'ō eut veu cēt ans deuant. Tant y a que Pierre a laissé Auignō decoré d'vne tres-honnorable posterité qui s'est tousiours noblement maintenuë, & alliee par diuers mariages auec les maisons d'Entragues,

F

Michel de S. Sixt Iuge d'Auignon yssu de Sauoye.

Iean de S. Sixt Gentilhomme de Sauoye habitué dans Auignon.

Pierre de S. Sixt son fils Gentilhomme d'Auignon & sa posterité.

D'Entragues de Chasteauneuf ou Molegés.

De Grignan, de Castellane & Adhemar.

De Syllans de Pons, mais du Vernegue des Damyans. Seigneur Françoise de Chasteauneuf fille d'Ijauan de S. Sixt mariee a Esplandian de Montmorancy Sieur du Hallot fils naturel de monsieur le Connestable. Escu de Sainct Sixt Sieur de sainct Sixt.

de Grignan, du Vernegue de Syllans, toutes familles tres-nobles & Prouençalles, voire
mesmes de Montmorancy. Charles de sainct Sixt aisné de Pierre, Euesque de Riez, & Do-
yen des Euesques de Prouence ayant voulu embrasser la vie Ecclesiastique, pour faire place
à George de sainct Sixt son Cadet, qui tient en pieds sa maison. Or que Michel fut yssu de
Nobles parents, le partage de l'an MCCCCLXXXVJ. entre luy & Claude son frere, des biens,
fiefs nobles, censes, seruices & deuoirs hommagers de feu noble Iean de sainct Sixt leur
pere, tant d'Annecy en Sauoye où il estoit né, que du lieu, terroir & iurisdiction de sainct A
Sixt, me garentit de calomnie & de mensonge tout ensemble. Cela
mesme fait encor voir la donnation de l'an MDXIIJ. que fait Claude de
sainct Sixt à Iean son fils de la moitié de ses biens & facultez, où les mes-
mes choses sont designees. Si que l'enseigne de ceste famille est for-
mee de trois treffles d'argent sur vne bande de gueules, l'vne & l'au-
tre brodees d'or, qu'on peut voir en leur sepulture de la saincte Mag-
delaine conforme à celle de Sauoye d'Annecy & de sainct Sixt: ainsi
que i'ay iustifié. B

Escu de la Valpheniere.



Finalement pour clorre ces tymbres, ceux de la Valpheniere venus
de Piedmont, dont la maison n'est d'obscure & commune marque
plantee ioignant les murailles de la Cité, portent en leurs armes
de gueules à trois roües d'argent disposees en vn triangle assis sur
sa pointe: les roües estants à huict rayons, qu'on estime propres
aux Dieux, celles des hommes estant à six, & des infernaux à
quatre.

Autres bonnes & nobles familles d'Auignon, & leurs blasons.

Or quoy que ie sçache qu'il y a encor plusieurs bonnes & honnorables familles comme C
celle de Nauarin qui tient la fleur de lis d'argent en champ d'azur sous le lambel de gueu-
les: des Guylliens Sieurs du Castellet qui ont le rosier d'où sont sortis plusieurs grands
docteurs & celebres Medecins, & encor les Sieurs de Montinstin de Lyon: des Serres
venus d'Espagne qui portent le coq de sable en l'escu d'or, auec le mot NON TE NEGA-
BO, ancienne enseigne des Soubyraz leurs ancestres maternels que les Serres d'Espagne
portent vne scie d'Azur, garnie d'or dans l'escu de gueules brode à pieces ou tablettes d'ar-
gent: des Xuares, ou Suares pareillement Espagnols Iurisconsultes excellents: des Rhodes
Sieurs d'Auriac qui ont l'Enseigne d'Azur à vne fasse d'argent accõpagnee en chef de trois
estoiles du second, & d'vn Soleil en pied d'or: des Ins Sieurs de Gromelles: des Lautentiis
Comtes Palatins de la Rotte: des Laurents, & par aduenture telles autres de mesme qua- D
lite qui tiennent rang honnorable en Auignõ, sans y comprendre les Sades, les Iarentes, ny
les Puges, dont nous parlons asses aux diuers endroits de ceste Histoire. Si est-ce que ie les
passe en silence pour n'estre mon propos de les deduire vne à vne, ny les cotter par le menu:
puis que cela semble appartenir plus proprement à celuy qui entreprendroit à faire les An-
nales & antiquités particulieres d'vne tant alme Cité: dont toutesfois ie n'ay peu moins di-
re que ce que i'en ay recité, tant pour l'hõneur des maisons dont i'ay parlé, que pource qu'A-
uignon n'a esté iadis le moindre ny moins excellent ioyau de la tres-illustre Couronne de
noz vieux Comtes & Marquis de Prouence, que iusques icy nous auons deu en asses bel
ordre, auec leurs sources, races, commencemens, progrés & vies: mais pour autant que desia
Charles de Duras trouble le Royaume de Naples & la Prouence, il est raisonnable de quit- E
ter Auignon, & nous y transporter pour voir comme Louys d'Anjou fait deuoir de soustenir
& defendre la Royne Ieanne sa mere d'adoption: dont Duras a conjuré la ruyne entiere, &
la mort funeste & malheureuse pour venger l'horrible mort d'André d'Hongrie qui crie
vengeance contre ses detestables & desnaturés meurtriers, ou plustost pour la Couronne.

Guerres de Charles de Duras & de la Paix en Prouence & au Royaume de Naples, auec l'adoption faicte par Ieanne en faueur de Louys d'Anjou. Meurtres detestables deuant Dieu & deuant les hommes.

CHARLES DE DVRAS VSVRPATEVR ou inuaseur.

SI les simples meurtres, qui ne regardent la liaison du sang, ny du parentage sont
tellement execrables à la terre, & detestables au Ciel, qu'estants mesmes com- F
mis ez lieux deserts, sourds, obscurs, solitaires & non frequentés d'aucun pas mortel,
encor se trouuent ils des oyseaux pour tesmoigner contre les autheurs de telles & tant hor-
ribles meschancetez, comme n'estant raisonnable que tels monstres & bestes cruelles, qui
visent a desfaire l'image de Dieu, & l'ouurage de nature, demeurẽt sans exẽple, & sans rigou-
reuse punition, ainsi qu'on lit des Corneilles d'vn certain Poete. Cõbien plus rigoureusemẽt

doiuent estre chastiez (si quelque chastiment & supplice conforme se peut inuenter) les par-
ricides, fratricides, & tous ceux qui destrempent leurs mains au sang des proches, qui, par
maniere de dire, ont esté paistris & formez de la mesme chair, & du sang mesme, qu'ils
detranchent & versent horriblement contre tout ordre & naturelle inclination. Le Ciel
qui deteste les premiers, laissera il bien ceux cy tant desnaturez, sans punition, & sans ven-
A geance? non à la verité. Car si bien les Dieux ont les pieds de laine, estants mols & tardifs
à l'execution, c'est à dire doux & patiens, ils ont neantmoins les mains de fer tres-dur, &
d'acier impenetrable, compensans par grande fureur le delay du supplice, par la pesanteur
& grauité du chastiment.

Les Cornelles du Poete Ibicus.

Lento gradu diuina procedit ira tarditatemque supplicij grauitate compensat.

Ceste pauure & mal conseillee Royne, qui fit si miserablement rendre l'ame à son mary:
quoy qu'il fut impertinent & tres-inciuil, sous vn licol de soye, & sous la faueur de la nuict,
ne s'aduisoit pas qu'elle estoit veue & guettee des yeux du Ciel, qui tournent le monde, &
veillent continuellement, pour seruir de guide aux bons, & de tesmoignage aux peruers.
& que l'adultere de Mars & de Venus, quels grands dieux qu'ils fussent, fut descouuert du
B Soleil, si qu'vn pauure feure boyteux, & malotru les attrappa dans vn filé, mocquez des
dieux, à leur grande honte & confusion. Car la venerable antiquité a caché des beaux &
hauts mysteres dans l'enuelloppeure des fables, aux poëtiques inuentions, qui ceux qui les
blasment & huent apres ne voyent pas sans lunettes. Ceste infortunee Princesse ne consi-
dera pas aussi, quoy qu'elle eut vn entendement presque diuin, voire plus grand que son
sexe ne requeroit, qu'en estouffant André, auec vn laqs de soye elle ourdissoit le courdon
qui la deuoit estrangler. Et si se preparoit la voye, pour tomber, & se precipiter du faiste de
ses honneurs en vne route telle, plus funeste, & miserable fortune. Car puis qu'elle ne re-
C garda pas, que ce qu'elle defaisoit, luy estoit ioinct d'vn lien tres-estroit & indissolluble: il
sembla bien raisonnable qu'elle deut receuoir en son chastiment la mort par les mains de
quelqu'vn qui luy touchat de sang & de parentage: à fin que les iugemenrs de Dieu se mon-
strassent autant espouuentables qu'infaillibles: les supplices aussi redoutables que certains,
& ceste mort plus dure & plus cruelle, venant de la part de celuy, qui sembloit naturelle-
ment obligé à deffendre son honneur, sa couronne & sa vie. Le quatrieme siecle estoit à
peine entré dans son octantieme annee, lors que Charles de Duras, en hayne de ce que ce-
ste Royne auoit fait si prodigieusement estrangler André son premier espoux Prince du
sang Royal d'Hongrie, ayant desia iusques là regné paisiblement & sans que le Ciel dit mot
l'espace de xxxvj. ans. Charles surnommé de la Paix fils de Marie Imperatrice de Con-
D stantinople, que Ieanne sa sœur auoit tousiours nourry & fort illustrement entretenu, com-
me son prochain parent, son nepueu, fils de son cousin second en esperance & volonté de
le faire Roy & son heritier vniuersel, voulant honnir ce beau & diuin surnom trop ennuyé,
voire portant auec vne furieuse impatience sous l'ambition qui l'agitoit, la longue vie de sa
tante, pour la grande soif & l'alteration qu'il auoit de regner, se retira deuers Louys Roy
d'Hongrie son oncle, auquel il promit & iura solennellement de venger exemplairement la
mort d'André en la personne de Ieanne, & du sang Royal dans le sang Royal: traitant si
bien & persuadant si bien, que Louys luy ceda & transporta tout le droict qui luy apparte-
noit aux Royaumes de Naples, & de Sicile, & en la Comté de Prouence.

Les fables sont toutes plaines d'enseignements d'exemples, d'histoires & de mysteres.

Iugements de Dieu espouuantables.

L'an MCCCLXXX. de Ianuier.

Comencement de la guerre de Charles de Duras en Prouence.

Il estoit surnommé de la Paix, parce qu'il auoit moyenné la paix entre le Roy d'Hongrie & les Venitiens.

Duras armé & couuert de ce droict par l'aide & faueur d'Vrbain, qui pour lors seoit à
E Rome, vint à Naples auec grande force & puissante armee: où par la secrette & mauuaise
disposition des Neapolitains, il fut incontinent proclamé & receu comme Roy: si com-
mença lors à mener vne dure & cruelle guerre contre Ieanne qu'il assiegea au chasteau
de l'Oeuf, en intention de la perdre, ruiner & despoüiller entierement de son sceptre & de
ses Estats. Ceste infortunee Dame se trouuant si viuement pressee, & en si grand danger
de sa vie & de sa couronne, mande incontinent en France pour auoir secours du Roy tres-
Chrestien, qui ne fit pas beaucoup de semblant de l'aller secourir: ce qui la contraignit se
voyant destituee de tout secours, & si proche du bord de sa ruine totale de changer son
F amour en fureur, & à detester l'ingratitude de Charles qu'elle auoit si tendrement & soi-
gneusement nourry, quoy que le pretexte de Charles fut specieux naturel & fort raison-
nable, lors que lettres luy vindrent de la part de Clement: par lesquelles sa Saincteté luy
remonstroit & conseilloit que pour se garentir de cest opprobre, & seurement remedier à
ses malheurs elle deuoit adopter en la succession & l'esperance de son Royaume Louys
d'Anjou regent en France, qui promptement la pourroit venir secourir & deliurer des in-
solentes violences & des mortelles menaces de Duras son ennemy.

Duras receu à Naples comme Roy.

Lettres de Clement à Ieanne en faueur de Louys d'Anjou.

Ces lettres eurent telle vertu enuers ceste Royne affligee qui ne demandoit pas mieux se trouuant enuironné de combats & de craintes, que considerant d'vne part sa calamité auec le peril auquel elle flottoit de l'autre, son origine qu'elle tiroit de pere en fils du sang de France, de la premiere maison d'Anjou, au moyen de quoy le Royaume de Sicile & la Comté de Prouence luy estoient escheus : considerant & voyant encor que à raison de sa sterilité elle ne pouuoit auoir lignee pour succeder à ses couronnes & Seigneuries, qu'elle ne desiroit voir tumber en mains estrangeres, que l'Empire estoit vacant : & que Barthelemy Archeuesque du Bar (par elle appellé inuaseur inique du sainct Siege) nourrissoit les troubles, & ne cessoit d'esmouuoir les ondes de la Chrestienté fomentant les schismes & les horribles tempestes qui de ce temps agitoient tant impetueusement l'Eglise. A tout cela adioustant l'Estat heureux du sainct Pere Clement septieme du nom, legitime & vray successeur de sainct Pierre, à qui seul le gouuernail du Nauire appartenoit : & par droite consequence, comme à son majeur & souuerain Seigneur, la couronne & le sceptre de Sicile, au lieu que l'Antipape Vrbain l'auoit donné fort iniustement, & comme en proye à Charles son subject, son deserteur & felon nepueu, perfide & rebelle au S. Siege. Tant de choses considerees & mises en la balance eurent tant de poids & de force que Louys fils du Roy de France Duc d'Anjou & de Turenne Comte du Mans, iaçoit qu'il fut absent, presents ses procureurs, auec la deliberation de certains grands & notables personnages, attendu sa qualité Royale, son credit & son authorité, pour l'euidente vtilité du Royaume, bien, repos & tranquillité de ses vassaux & subjects, fut adopté & receu en fils & legitime successeur des Royaumes, Comtez & Seigneuries de Ieanne, qui d'vn tres-bon sens, de franc & pur mouuement, & de propre volonté le tint & repura pour tel. Voulant qu'apres son decez il iouit entierement & pleinement des sceptres qu'elle possedoit par legitime heritage : si qu'il fut à l'aduenir Roy de Sicile, & apres luy Louys son fils. Au defaut duquel deust succeder vn autre des fils legitimes & naturels de Louys premier son fils, gardé inuiolablement entre les Princes l'ordre de primogeniture aux Royaumes, terres, & Seigneuries de sa Majesté, auec toutesfois condition expresse qu'ils ne sortiroient iamais des mains de la tres-Chrestienne maison de Frãce, & ne tomberoient en quenoüille (ce qui dõna depuis du trouble non petit en Prouence, cõme nous dirons à son lieu) elle voulut neantmoins & declara que ceste adoption deuroit auoir lieu non seulemẽt cõme par droict de contract & de derniere volonté : mais par toute autre voye possible. Mandant & commandant à tous les subjects d'obeyr au Duc Louys cõme à leur vray souuerain, promettãt & iurant en parole & foy de Royne, d'auoir agreable ceste adoption à tout iamais & n'y contreuenir aucunemẽt. Et en ce mesme instant elle fit coucher vne procuration où se voyoit contenue la forme du iurement requis a prester au Pape pour le sceptre de Sicile.

Louys Duc d'Anjou adopté par Ieanne

Ordre de l'adoption à la posterité de Louys d'Anjou.

A B C D

Ceste adoption ne fut pas plustost faite & accomplie en la forme que nous venons d'exprimer, qu'elle fut en toute diligence enuoyee à Clement en Auignon : le Pape recognoissant l'honneur que la Royne luy auoit fait de croire à son conseil & d'adherer à son election en temps si turbulent & plein de tempestes, ou iamais l'Eglise n'estoit presques sans pseudopapes & competiteurs, confirma son adoption, dont il fit despescher lettres en deuë & authentique forme.

Forme de l'adoption mandee à Clement en Auignon & par luy confirmee. Clement confirme l'adoption de Ieanne

Pendant que ces choses se bastissent ainsi Louys d'Anjou regent en France sollicite auec tout le soin dont il se peut aduiser le Roy d'Angleterre & de Bretagne de venir à quelque bonne paix pour facilement & sans deffi passer en Italie, & s'introduire en la possession de son nouueau Royaume de Naples au secours de Ieanne. Mais Charles de Duras aigrissant sa felonie & son courroux pense à la deffence & à l'empeschement de ceste venue, ains à la ruine entiere & l'extermination de ceste Princesse. Ainsi aduint que ez Kalendes d'Aoust Clement ayant veu l'instrument de l'adoption faicte à Louys bailla fauorablement lettres de ratification, dont la narratiue portoit que les predecesseurs Roys de France de Louys auoient tousiours courageusement defendu auec des fortes & puissantes armees, qu'ils auoient conduites en propres personnes le sainct Siege Apostolique : & que iamais la main, & le secours de la tres-Chrestienne couronne n'auoient esté tardifs ny flaques aux grands Pontifes Romains. Que suiuant la requeste presentee au sainct Siege par Ieanne son humble & deuote fille, Louys auoit esté adopté en fils & legitime successeur des sceptres de Naples & de Sicile, des Comtes de Prouence, de Forcalquier & de Piedmont. Et parce que ces Royaumes & les Seigneuries deçà & delà le Far releuoient des Papes ausquels &

Duras s'appreste contre Louys d'Anjou & cerche la ruine de Ieanne

Le xij. des kalendes d'Aoust.

Teneur des lettres du Pape en faueur de l'adoption de Louys.

E F

... le l'hommage appartenoit, que les Comtes de Prouence de Forcalquier ... mont, auoient tousiours efté du domaine ancien de la France: les fils de France ayant efté fouuentesfois pourueus pour leur appannages: que l'inftitution du Royaume de Sicile appartenoit de droict au fainct Siege, comme fuccedant a l'Empire vaquant: ... finalement par autres Bulles, & lettres expediees fur ce mefme affaire, telle adoption
A auoit efté peu deuant confirmee. Pour toutes ces caufes & raifons fa Saincteté la trouuant à propos, & tres-raifonnable, l'auoit pour tres-agreable & la confirmoit d'abondant: fi que lettres authentiques en furent incontinent dreffees & defpefchees en Auignon, la mefme annee trois cens octante en faueur de la Royne Ieanne au grand honneur de Louys.

Il faut notter que l'Empire eftoit vaquant de ce temps, ainfi qu'il en eft faite mention aux Bulles d'adoption, & confirmation: car il appert par toutes les vrayes & fidelles Chroniques, que Venceflaus fils de Charles IV. du nom, fut efleu Roy des Romains, n'eftāt aagé que de xv. ans, a la follicitation & inftante pourfuite de fon pere: qui de vray en cela fe
B gouuerna peu cautement, puis qu'il ne deuoit ignorer les humeurs deprauees & la mauuaife compofition de celuy qu'il auoit engendré & nourry iufques là: voire qu'il cognoiffoit ... incapable, & fort impropre a manier les refnes d'vn fi grand Empire. Ce ieune Prince eftoit fi mal fait, & contrefait de corps & d'efprit, tellement fot, ftupide & rude, qu'il retenoit plus du fauuage, que de l'homme: ayant au demeurant le col tors, & le courage effeminé: de forte qu'il reffembloit bien, quant au premier defaut, au grand Alexandre: mais non quant à la fublimité de fon cœur, haut & victorieux. Car il s'adonnoit à toute fetardife, oifiueté, & diffolution, fe laiffant trainer à fes plaifirs, & mouuements voluptueux & charnels, comme vn animal priué de raifon: n'ayant autre foucy, ny plus heroïque def-
C fein, & royale cogitation, que de remplir fon ventre & de faire grād chere, fe monftrant en cela pluftoft vn monftre indigne d'eftre parmy les hommes que de commander aux hommes, ou d'eftre Roy. Ainfi adiouftant à tant de mauuaifes conditions & d'imperfections de nature, vne barbare & Infupportable tyrannie, il vint à fe rendre fi cruellement odieux, & importun aux Barons de l'Empire, qu'ils le mirent en vne prifon, où il fut detenu l'efpace de quatre mois: eftimants que cefte honteufe captiuité le pourroit faire reuenir à foy-mefme, pour fe recognoiftre & corriger. Mais tant s'en faut que cefte detention luy feruit de leçon & d'efcole, ou vint à bien que en eftant mis hors il deuint pire, & plus mefchant que deuant: ayant toufiours fon mauuais eftomach, & continuant tellement en fes cruautez
D barbarefques, ordres paillardifes, & tyranniques infolences, qu'eftant tout le pays infecté & empuanty de fes ordures & diffolutions, il fut honteufement par les Electeurs de l'Empire priué de fon fceptre: pour feruir d'exemple, & de regle à iamais à fes fucceffeurs. Car il aduient que le fang Royal dort quelquesfois, ne trouuant point les vaiffeaux qui le contiennent bien nets & de bonne odeur, pour le conferuer en fa pureté naturelle. Comme auffi les perfonnes baffes & populaires viennent à purifier tellement ce qu'elles ont de rude & de groffier, qu'elles montent bien fouuent par les aifles de la grace diuine & les eflans de la vertu, & des bonnes & louables actions, aux thrones des Potentats & des Roys: aufquels ceux qui fe plongent & veautrent beftialement aux vices & paillardifes, font contraints de faire place & de ceder par l'horrible, efpouuentable & iufte iugement du Roy des Roys.
E Eftant bien chofe digne d'admiration, & de haute louange de voir monter aux Eftats fupremes vn petit compagnon, ou vn perfonnage forty de lieu bas & obfcur: mais prodigieufe & monftrueufe de voir precipiter & tomber vn grand & fouuerain Monarque dans l'abifme de honte, de confufion & de mifere. Iaçoit que ce foient des tours ordinaires de celle que le commun appelle fortune, & les fages prouidence: & de la loy generale de toutes les chofes qui ont fin, perfection & commencement, dont toute inconftance & continu changement procede.

Or comme l'adoption faicte par Ieanne, en faueur du Duc d'Anjou, donnoit de l'occupation à plufieurs, les vns l'approuuants, les autres la reprouuants felon les mou-
F uements de leurs contraires affections: ce qui bien fouuent iette de la poudre aux yeux des regardans, dont esblouys & confus, ils ne peuuent clairement difcerner la verité: quelque autheur de ce temps efcriuit en ces termes de ceft affaire.

Aucuns de nos Prouençaux difants & fouftenants que la Royne Ieanne n'a eu pouuoir aucun d'afilier le Roy Louys alleguent quelques raifons fubtiles & legeres, auec des arguments de peu de force & folidité. Mais il faut voir tout premierement fi en noftre Royaume de Naples la dignité royale peut de droict venir, & tomber en femme.

L'Empire vaquant de ce temps fe on les plus fidelles hiftoires.

Venceflaus homme mal fait de corps & d'efprit, prince cruel & tyran.

Venceflaus emprifonné pour fes mefchantes mœurs, eft en fin demis du fceptre par les Electeurs.

Le fang Royal & noble dort quelquesfois, & fe corrompt.

Toute chofe fuiete à changement.

Paroles d'vn ancien docteur fur cefte adoption.

Ce docteur eftoit Neapolitain.

A[illegible] nouuelles de c[illegible] prise grandem[illegible]ent [illegible] ce en [illegible] la Royne [illegible] augmenta de beaucoup sa crainte, & rendit sa d[illegible] trop plus [illegible] apperceut, que le secours au[illegible] n'arriuoit du costé de Fran[illegible], & que pas [illegible] à son entendement par ou elle peut grimper à l'esperance de sa liber-te [illegible] port & ce combat ne sçachant plus que faire, ains se voyant [illegible]ber [illegible] de son ennemy capit[illegible] par quel autre plus mortel en pouuoit elle auoir, [illegible] d'vn sceptre & d'vne si riche couronne, où les loix diuines & humaines ont de cou-[illegible] violées, & mises aux pieds pourueu qu'on regne) elle commence a d[illegible] [illegible] son coura[illegible] à penser à soy mesme toute troublee & hors de soy, & [illegible] auec Duras, luy remonstrant auec des paroles si douces, & gracieuses qu'el[illegible] peu imprimer la pi[illegible] dans le cœur d'[illegible] & l'amollir, [illegible] elle [illegible] [illegible] non pour son nepueu, mais pour son propre fils, & qu'elle le prioit d[illegible] [illegible] honn[illegible]t, sa vie, & celle d'Othon son cher & [illegible] ce que Charles pro-[illegible] & d'accomplit qui cependant ayant tout autre propos au cœur, qu'a [illegible] [illegible]ant à son pouuoit la fit conduite, accompagnee de quelques Damoiselles, de [illegible] & Gentilshommes, & de deux Cardinaux que le Pape Clement auoit [illegible] en bonne & [illegible] garde, attendant de mettre en execution la [illegible] qu'il auoit resolue & proiettee contre sa vie. [illegible] infortunee Ieanne rendue & prise, [illegible] d'[illegible], Othon prisonnier, & blessé, & la ville de Naples gagnee, tout le [illegible] du Royaume s'abandonna soudainement & [illegible] à Duras, lequel de pleine at-[illegible] mit Othon en liberté, auec promesse qu'il [illegible] incontinent du Royaume. Si de-pescha poste au Roy d'Hongrie auec lettres de la victoire par luy obtenue, & de la prise de [Ieanne] pour sçauoir ce qu'il en feroit. Ces nouuelles n'apporterent petite ioye a ce Roy [illegible] bouillant de courroux, & d'vn extreme desir de venger la mort d'André son frere fit [illegible] genre & courte responce à Duras qu'il la deuoit faire mourir de [illegible] & telle mort, & au [illegible] mesme lieu, qu'elle auoit fait mourir André son premier & legitime mary, ce qui fut [illegible] & sans respect aucun de sang, de rang, de sexe, ny d'aage cruellement execu-té. Aussi Duras oubliant toute charité & proximité [illegible] bien faire mourir sa propre tante, qu'il [fit] pendre au mesme lieu, qu'elle auoit fait pendre André: terrible a la verité, & tres-horrible iugement de Dieu, voire exemple tres-espouuentable, & [illegible] piteux, lequel ad-uint l'an trois cens octante vn, que ceste Royne, a ce qui s'en colige par les histoires, [illegible] la carriere de sa soixante quatrieme annee. ayant regné auec ses quatre peu fortu-nez maris l'espace de trente huict ans, auec elle estans [illegible] executez plusieurs [grands] personnages accusez d'auoir trempé à la cruelle mort d'André.

M[ais] pource que nous auons representé (suiuãt la maniere que nous auõs obserué depuis C[harles] premier) comme a la fueille d'vne taille douce, les choses plus notables & les hom[mes] [illegible] remarquables qui passerẽt à Naples de tẽps en temps, sous les deux premiers [illegible] And[ré &] Louys, [illegible] par mesme art & mesme grace, & en aussi peu d'espace (ordre que [illegible] iusques a René & Charles huictieme celles & ceux qui ont passé sous Iaques & [illegible] Othon accomplissans fatalement les quatre lettres du mot, A[M]IO, iusques a la [illegible] [illegible] infortunee Dame. Et ce pour representer l'histoire Neapolitaine comme dans la [glace] d'vn miroir arrondi & concaue par le dedans, qui sous le point de la perspe-ctiue [illegible] a l'œil du regardant ainsi gracieusement deceu, les choses lointaines & proches, les hautes & les proffondes, les apparentes & les cachees, les grandes & le[s] pet[ites], les crasses & les subtiles, les rondes & les quarrees, les tortues & les droi[ctes], le[s] claires & les obscures, par des traicts & des lignes diuerses que la regle & le [compas] con-[duisent] bien dextrement, toutes telles qu'elles sont, & en leur mesme espace, situation, [fo]rme, façon, grandeur, grosseur, biais, iour, decence & proportion [illegible] vray [illegible] & tres-agreable pour entretenir, secourir & resiouir tout ensemble la memo[ire] [illegible] & fuyarde le plus souuent, si elle n'est retenue par quelque philtre bien doux & pour desennuyer l'esprit par vn breuuage si facile à prendre par les yeux, [illegible] faire voir sans confusion, & desordre aucun, les variables couleurs de la robbe meslee [d']vn gran[d] corps d'histoire, disposees & remplies en la mesme façon qu'vn peintre excellent [illegible] plit les lieux propres & les endroits plus cõuenables du tableau d'vn grãd Her-cule de plusieurs, diuerses, industrieuses & petites pieces de ses illustres labeurs esloignees les [illegible] les autres moins, où tousiours vn mesme Hercule est representé & recogneu.

Apres la mort de Louys Ieanne espousa Iaques Infant de Mayorque tres-beau & tres-

adnenant

Ieanne [illegible] au de[illegible] de[illegible]

Ieanne rendue [illegible] de [Duras].

Othon mis en liberté.

L'an MCCCLXXXI
Mort de Ieanne par vn espouuentable iugement de Dieu, en re-gne, & [illegible] aage

Art de per-spectiue

Rep[illegible] des choses de Naples apres la mort de [illegible], Summonte & autres

aduenant Prince, q l'aage de xxxvj. ans, qu'a toute peine il fournissoit, rendoit robuste, allegre & gaillard de ses mẽbres, dont Ieãne ne faisoit peu de cas. Ce fut son troi[illegible]e Hymenee lequel arresté, Iaques aborda a Naples l'an M[illegible]LXiij. où il fut receu en pompe royale, & creé Duc de Calabre. Ce contentemẽt n'eust pas lõgue traitte parce que trois mois apres il fut cõtraint d'aller secourir s[illegible] pere à la g[illegible]rre qu'il auoit cõtre le Roy d'Arag[illegible] son cousin ou il fut pris en bataille & incontinẽt deliur[illegible] pour le prix de quarre mi[illegible]le ducats q [illegible] Royne luy manda pour sa rançon accordee. Ainsi reuint Iaques à Naples, où il fut visité de la Duchesse de Mont[illegible]t sa sœur qui le vint voir accõpagnee de vingt belles & noble[illegible] Damoiselles Aragonoises. ce qui fut aux mesmes saisons que Ieãne & A[illegible]es filles de M[illegible] & de feu Charles de Duras furẽt donnees, l'vne a Robert Comte d'Art[illegible]is, Prince de Nauarre, l'autre à Can [illegible]e l'Escalle Seigneur & Prince de Veronne & de Vincẽse. [illegible]an ensui[illegible]t mourut Ro[illegible]ert Prince de Tharãte, cõme tesmoigne son Eloge. La Duchesse de Duras [illegible] suiuit deux ans apres, le xx. du mois de May de l'an MCCCLXVj. que Philippe Prince de Tharante vuulut [illegible]r visiter en corps, en ces Royaume[illegible] sombres & noirs auec le[illegible] morts, & en ame au Ciel, auec les esprits bien-heureux, apres [illegible] mois & deux ans. Et [illegible]arce qu'il n[illegible]uoit [illegible] enfans, il laissa sa Principaute auec le titre d'Empereur à Iaques des Baulx, fi[illegible] de Ma[illegible]gu[illegible]rite se sœur, & de François Duc d'An[illegible]. Depu[illegible] le cõmencem[illegible]nt de ce me[illegible]ne an q Philippe de Tharãte estoit party de ce monde, Iaques estoit [illegible]arty de Naples pour aller secourir son pere, ou cõbattant valeureusemẽt [illegible] laiss[illegible] la vie, autãt regretté de la nobl[illegible]sse du Royau[illegible]e [illegible] de la Royne auec laquelle il n'auoit demeuré deux ans accõp[illegible]. Pas cert[illegible]ment auquel se duiuẽt arrester les y[illegible]x des mortels pour considerer vn exemple not[illegible]le [illegible] l'inarrestable incertaineté & fragilite dep[illegible]orable des choses humaines : puis que toute ce[illegible] grãde & numereuse posterité de Charles second se trouuoit redu[illegible] a sept pe[illegible]onnes, d[illegible]x masles & cinq femelles qui estoient Louys Roy d'Hongrie sorty d[illegible] Ch[illegible]les Marte[illegible]. Charles second, Duc de Duras, Cõte de Grauine, nay de Iean: la Royne Ieãne descendue de Ro[illegible]ert, Marguerite de Duras, Ieãne Cõtesse d'Arthois, Agnes & Clemence. A tant q le Roy Hõgre appella Duras qui pour le ser[illegible]r a la guerre, luy mena [illegible]ne florissante trouppe de Cheualiers: mais Ieãne qui sans se resouuenir qu'elle estoit femme, auoit resolu de ne plu[illegible] sacrifier au Dieu Hymẽ, ny faire crier Thalassio, l'enuoya bien tost querir pour luy donner M[illegible]guerite sa niepce, auec l'espẽrãce [illegible] Ro[illegible]aume, sous la dispence du P[illegible]pe: neantmoins Du[illegible]as sous le congé de la Royne retourna au seruice du Hongrois pressé d'vne dure & fort gu[illegible]r[illegible] qu'il auoit cõtre le[illegible] Venitiens laissant Marguerite sa fẽme auec vne fille de [illegible]ix mois [illegible]ux l[illegible]es appel[illegible] M[illegible] num d[illegible] son ayeule maternell[illegible] qui ne porta la vie q d[illegible]ux ans, & vne autre a[illegible]rte, qui sur le commencement de l'an vint au monde, fut nõmee Iehannell[illegible] & depuis [illegible]o[illegible]ne de Naples. Ceste mesme annee cessa de vi[illegible]re Bern[illegible]rd Bosquet Cardinal, Arche[illegible]que de Nap[illegible] [illegible]e la mort a[illegible]llit dãs Aui[illegible]o[illegible], lai[illegible]ant a son lieu Bernard Montaur natif de Bou[illegible]gongne. qui luy succeda & des merueilleux nuages de trou[illegible]les espãdus par le Royaume q Frãçois des Baulx Duc d'Andrie, monté au faiste d'vne tres-pui[illegible]ante grãdeur & partant ins[illegible]porta[illegible]le & [illegible]uperbe, voire formid[illegible]le aux Barõ[illegible] de Naples, tant pour la hauteur de sa race & de ses moyens, que pour le proche parẽtage qu'il auoit auec la [illegible]oyne, dont il faisoit trop peu de conte par ses orgueilleux deportemẽs, auoit esmeus & [illegible] Son insole[illegible]ce gast[illegible] te[illegible]ement ses affair[illegible], qu'il [illegible] de[illegible]laré rebelle despoüillé de ses Estats, & chassé en terre de [illegible]abeur ou Iean M[illegible]lacreca C[illegible]pitaine general de la Royne le poursuiuit de si pres, qu'il fut cõtraint de desrober son salut tout de nuict. Iaques d[illegible] B[illegible]x son fil[illegible] autãt ou plus [illegible] n'eust [illegible]etes meilleure fortune, estant priu[illegible] de [illegible]cipauté de Tharante, [illegible] con[illegible] d'aller en Grece, ou il auoit quelques terres de l'heritage du Prince Philippe [illegible]nel. Le Duc Frãçois son pere suiuant le cheual de [illegible] de[illegible], s'en [illegible]lla cependãt tr[illegible] le P[illegible]pe, lequel estant son parent luy presta quantité de [illegible] & luy donna moyen [illegible]r vn c[illegible]p de treze mille hõmes, tãt de cheual que de pied, auec lesquels il entr[illegible]tement & a l'impourueu au Royaume de Naple[illegible]: mais Messire Raymo[illegible]d des B[illegible]n oncle fils du Comte d'Auelin, personnage de gr[illegible]nde sagesse & de respect[illegible]bl[illegible]rité, grand Cãbellan, le reboüa tellemẽt qu'il s'en retourna bien escorné & plein de [illegible]te en Prouece, deuers le Pape: tout ce grãd cãp d'hõmes frustré de ses esperãces [illegible]tre tãt de sacs & de ruines, q la Royne pour amortir le feu de tãt de malheurs, fut c[illegible] achepter la paix pour le prix de soixante mille flor[illegible]ns qu'elle luy fit deliurer.

T[illegible]s [illegible]hoses aduindrent depuis l'an LXXj. iusques en l'an [illegible]XXV. auquel temps Raymond des [illegible]ulx, Comte de Solete cessa de viure, laissant de [illegible]oy vne immortelle & glorieuse

renommee

Le Roy Iaques [illegible] de la Duchesse de Montferrat. A

[illegible] mort de grãds.

Iaques des Baulx Prince de Tharante. B

Misere des choses humaines. C

Naissance de Iehannelle. D

[illegible] de l'Arche[illegible]que de Naples.

François des Baulx declaré rebelle. E

Iaques des Baulx son fils priué de la principauté de Tharante.

[illegible] achetee F

... qui ne cessera iamais. Car on sçait que ce fut luy qui edifia le chasteau de Casalu... d'Auerse, auec vn tẽple tres-somptueux, ou se void sa sepulture & son Epitaphe ... vers heroiques, qui tesmoignent la grandeur de son merite excellẽt & du lustre de sa ...on, aussi bien que de son despart où le nõbre de cinq se trouue fatalement rencõtré.

... e qu... ne se resouuenoit plus de ce qu'elle auoit promis à Charles de Duras, que le trop d'affection qu'il monstroit au Roy d'Hõgrie auoit rendu odieux aux Neapolitains, se maria pour la quatrieme & derniere fois auec Othon de Brunsvic de ligne Imperiale de la famille d'Aeste Prince aduenãt & valeureux qui se rendit à Naples le xxv. du mois de Mars de l'an MCCCLXXVJ. Ce mariage despleut tellement à Duras & a Marguerite sa femme, la... de ... auoit vn masle appellé Ladislas, qui fut depuis Roy de Naples: qu'il se mit à troubler ouuertement la Royne, & a luy reprocher outrageusement sa muable infidelit... de sorte qui fut appellé & poussé par le Pape Vrbain successeur de Gregoire a la conqueste au Royaume. Ieanne eut bien tost les aduis de ces menees, & fit si bien & si dextrement, que le Cardinal de Geneue fut fait Pontife souuerain appellé Clement VII. & mis au con-
B trepied d'Vrbain, dont l'Eglise n'eut peu de troubles. Duras fut derechef appellé par Vrbain. mais Clement parti de Fundy, tira à Gayette, & de Gayette à Naples, ou le xxvi... de May de l'an MCCCLXXVIIJ. il fut receu de la Royne au chasteau de l'Oeuf, & adoré de sa Maje... du Prince Othon, de Robert d'Arthois, & Ieanne sa femme, de la vefue Agnes, de Marguerite femme de Charles, & de toutes les Dames Princes, Barons & Cheualiers de la Cour: tellement que le Pape fit Cardinal Leonard de Griffon general des freres Mineurs, & peu apres vint eñ Prouence.

Enuiron ces mesmes temps suruint vn grand & dangereux tumulte, entre les nobles des
C places, sieges & quartiers de la Cité. Ceux de Capuane & du Nid pretendoiẽt de preceder tous les autres suiuant vne sentence du Roy Robert donnee l'an MCCCXXXIX. Ceux de Portanoua, du Porto, & de S. Archangelo au contraire soustenans d'estre meilleurs & plus anciens Cheualiers, asseuroient telle sentence inique & contre raison. Si bien qu'ils en vindrẽt souuent aux mains auec paroles iniurieuses, meurtres, scandales & seditions: voire s'enflã... ...lement leur ambition, que au sept du mois d'Aoust la ville fut toute en armes, & en feu par vne telle animosité que ceux de Capuane & du Nid furent poursuiuis iusques à la tour de l'Arc, auec vne merueilleuse tempeste, forcenement, carnage, & tuerie de plusieurs hommes. Si que le sang estoit pour couler par les rues, par vn bien cruel spectacle, sans la venue du Prince, Othon qui auec vn tres-apparent danger de sa personne accompagné de
D plusieurs Barons arresta ce mortel esclandre, que par le bon aduis de son conseil, & du consentement des nobles des deux partis, moyennant leur serment presté & la foy donnee entre les mains du magnifique Vgo de S. Seuerin, Lieutenant general & Prothonotaire du Royaume, la Royne assoupit & appaisa.

En cest accord qu'on trouue datté du trois de Septembre de l'an MCCCLXXX. le xxxviij. du regne de Ieanne se trouuent nommez ceux cy, tant d'vn que d'autre party Henry Zurle Cheualier, Iaques Zurle Cheualier, Leonard Carracciol Cheualier, Robert de Loffred Cheualier, Rẽzille Carracciol Docteur aux arts & en Medecine, Iaques Bonaplanula Cheualier, François Carracciol Notaire, Marc Guindate, Charles Scondit premier Medecin,
E Maion Tomacel Cheualier, Marin Tomatel, Iuge aux contracts, Leonel de Sõma Notaire Cheualier, Andreasse Piscicel Cheualier, Serton Minutule Cheualier, Marthieu Faccipera, & Francisquel Filmarin, Frisinge Seripan, Anthoine Guindat, Cubel Coscia, Ange Pignatel Cheualier, Galeon Carrafe Cheualier, Iean Carrafe Cheualier, Iean Spinel Cheualier, Saccoman Brancaz Cheualier, Thomas Aldemorisque Cheualier, Tuscille Brancaz, Antonel Freccia, Prionct Guindat, Melchior Martamalde, Iaques Serisal, l'Abbé Barthelemi Brancaz, Rence de Gast, Cappoccion Capan, Robert Dentice, Amelin Carracciol, pour les places de Capuane & du Nid: pour les autres, Barde Pappacuda Cheualier, Straton Pudetic
F Cheu. Pierre Oreille ou Aureille Cheu. Alexandre Aureille Cheu. Louys de Constance Cheu. Docteur aux loix & maistre rational, Iulian de Constance Cheu. Iannot de Constãce Cheu. Buccasicca Macedoine Cheualier, Anthoine Mormin Cheu. Iean Mormin Gentilhomme de la Chambre Cheu. Francalanza de Dura Cheu. Zaffarel de Ianuario Cheu. Nardus Capute Cheu. Galeaz Aguense Che. Renaud Bourgatel Cheu. Boniface de Bonifaciis Cheu. Pippe Feril, Simon Roc, Marius Rauignan, Amelin Fellapan, Nardus Capuan, Sicole Carmignã Cheu. André Marciã, Sebastiã d'Ariminy, Thomas Pagã Cheualier, ...fille de Anni Cheu. Geoffroy Gattula Cheu. Coluce Scafatin, Paule Saxũ, Procul Venat; San-

MCCCLXXXI.
CLEMENT VII.
Decez de Raymond des Baulx Comte de Solete grand Chambellan du Royaume.
Il mourut le v. Aoust de l'an MCCCLXXV
Magnanimus sapiens, intu pius, prouidus, vnus Clauditur hoc saxo, nõ fama, carne sepultus, Baucia quem genuit clara & generosa propago. Magnificos qui eduxit auos, sibi Baucia tellus. Monte Deũ veritus. Raymũdus & ipse verendus Non terrena fuit, potius cœlestis imago Soletique Comes, Regni Camerarius huius, Militiæque decus, virtutis amator, & omnes Iure bonos coluit: quantum Respublica Morte sua docuit ad cœlica regna vocatur Mille fluunt anni tricẽti septuaginta Quinque simul positis, indictio decimaque v. Augusti tũc si entis erat tunc quinta diesque.
Leonard Griffon general des Cordeliers fait Cardinal.
Tumultes à Naples entre les Nobles pour raison de la preseance, dont s'ensuiuirent plusieurs meurtres.
Accord fait par la Royne entre les nobles.
Barons & Gentilshommes de Naples.
Nouveres Gentilshommes.
De Brancaz.
De Gast.
D'Aureille
De Macedoine
De Boccacy
De Pagan

Pardon & grace generale par d'vn party que d'autre.

guifuca de Ligorio, ... Macedoine, Marin Arcamō & Simbaud Macedoine ... a la requisitiō desquels la Royne pardōna a Spitinfacia de Cōstans ... ses freres Cheualiers frāçois, Castula Cheu, Molcol Agnese Cheu, ... Scanal ... & Leonard Mormile Cheu, autheurs de la seditiō, & semblablemēt a Racchal de Cōstans, Leonel ..., Philip de Tauro, Hector de Cōstans, Louys de Cōsta... de Con... Coppula, Simō Caput, Scamarel Saxō, Albert Capuā, Nicolas Mormil, Paulin Veuat, Ieā de Ianuario Philip. A
de Anna, Barthelemy de Ligorio, Lādulphe Macedoine, Nard Cic..., Gal... ...e, Sonimont de Ligorio, Nafot Malfitan, Pierre Capas, Piti Granate, ... de M... ...ouel de Mauro, Alimōt de Ferrario, Sabbatin de S. Pierre, à Scafato, Rence de Bruleiā, Scatamel de Marighan, St... de Spitinfacia de Constās: & d'abondāt a ... nobles, & a ... domestiques qui se trouuerēt armez a ce tumulte & leuem... d armes, sur lesquels le pardon s'estendit expressemēt pour les homicides cōmis cōtre les personnes de Lucas Vulca, Othonel Pisc..., Mariuuce Coscia, Pandolphel Maramald, Corradin Carraciol le Rouge, Louys Buz..., & Laurēt Avoz. De l'autre party fut pareillemēt pardōné a Lucas Pa...rel, Laurus & Renaud P...cels Cheualiers, Robert de Lauerlane, Marcō de Loffred, Brun... Galeot, Gracque de Suma, Glotidas Latte, Auel Dētice, Iacobel Guludar, Annequin Zurlo ... mardin Carraciol le Rouge, Louys Imbriac, autheurs de ce sanglāt tumulte, & a tous les autres nobles, leurs fauteurs & adherās, q̄ la mesme grace couurit par exprez, touchant ... cōmis ... les personnes de Lau... Mormile, Bar... basso Cafuto, & Pierre ... qui furent estendus morts en ceste meslee. Et finalemēt fut pardonné Andre ... Cheualier & Vrsin Venat pour l'outrageuse aggressiō dont ils auoiēt ... contre Richard Ca...iol le Rouge & Paul... Brācaz auec cōtumelies & blessures de leurs personnes: & pour les derniers à Fayel, André & Tadee Carmignans qui en auoiēt fait autāt a Malcaduf et Tomacel: ainsi fut arresté le cours sanglant de ceste diuision que la mortelle ambition d'aller deuant ou apres, plus haut ou plus bas, premier ou dernier, auoient fourré parmi tous ces nobles capables de perdre & la ville & le Royaume si Ieanne n'y eut remedié. C

Ambition malheureuse & commune des Nobles.

Marguerite cependāt fēme de Charles, qui parmy tāt de tumultes ... regnoit quelque reuers de tēps, s'absenta bien & beau sous couleur de visiter son mary, auec Ladislas & Ieannelle, ses enfans. Tellemēt q̄ Duras passa en Italie auec huict mille cheuaux l'an M.CCCLXXX. & se rendit droict a Rome. Où apres auoir vēdu la paix aux Florētins qui redoutoiēt sa venue & sa puissance, pour le prix de quarāte mille florins, le Pape Vrbain le courōna Roy de Naples. A ces nouuelles, Othon sort incontinēt de Naples pour aller cōtre Duras, va droict a S. Germain auec tout son exercite, ou il demeure depuis le XV. de May, iusques a la fin de Iuin. Mais cōme il eut aduis q̄ son ennemy estoit merueilleusemēt fort & puissāt, il se retira à Arienzo, dont Iaques Estandard estoit Seigneur, lequel alla trouuer Duras à Anuerse auec plusieurs Barons & Cheualiers, dont il ... si enorgueilly, qu'il alla assieger Othon le forceāt de se retirer auec la perte de vingt cheuaux & presques tout son bagage. De là tirāt a Nole où le Comte le receut cōme Roy, & de Nole (apres y auoir seiourné six iours) par la route de Marighā a Naples ou il arriua le seze de Iuillet sur enuiron les XV. heures, au pont du petit Sebete: là il posa sō armee, Othō s'estāt allé plāter par la porte de Casenoue a Casenoue: si q̄ les deux cāps pouuoiēt biē aisemēt voir la cōtenāce l'vn de l'autre. Le Cardinal de Sangro Legat du Pape Vrbain, Alberic Cōte de Cunio Capitaine general de sa Saincteté: le Duc d'Andrie, François Botillo, qui se faisoit nōmer Prince de Capuē, Ianot Protoiuge de Salerne, cōte grād Connestable du Royaume par Duras, Robert Orsin aisné du Cōte de Nole, Caracciole Roux de Montalbo, Iaques Gaueta, Charlot de la Leonessa, Louys Gesualdo, ... Capue, Iaques de la Cādine Frācisquel di Lettere, Palamedes Bossut, Naccarel ..., Martin Auosse & Pauon son fils, le boiteux Carracciol, Ange Pignatel, Beno... ...are, Martille de la Carrate Hongre, Villanuce & Barthelemy, saincts Seuerins, ... & ...an de Recanar, Dominique & Cion de Siēne, Marsille Gonsalonier de Frioly ... Cutrulo, Naufrio Pesce & Cola de Mostone del popolo, estoient auec Charles Duras. Othon auoit Iaques Zurlo auec deux de ses nepueus, Pierre Macedoine Goffreduc... ...ttola, Robert d'Atthois, Balthazar de Brūsuith, frere d'Othō, le Marquis de Montferrat, Linccio Sparuiery, Bernard de la Sale, Nicolas Maccarō de Capte, & quelques autres Barōs & Cheualiers Neapolitains. D E F

Oste ... Duras.

Duras à Naples ... Princes, Seigneurs, chefs & Capitaines de l'armee de Duras.

Seigneurs chefs & capitaines au camp d'Othon.

Naples en armes ...

Ces deux camps ainsi voisins l'vn de l'autre, ayants demeuré en cest estat enuiron deux heures sans se bouger le peuple de Naples print les armes & courut au marché. Et cōbien que la Royne fit monter a cheual plusieurs Gentilshōmes assemblez auec Stephano Ganga, Regent de la Vicarie, pour appaiser ce tumulte: ils ne sçeurēt pourtant empescher, que quel-

quēs

ques hômes ne sautassẽt les murailles,& n'allassẽt auec certains rafraichissemẽts au cãp Hõ-
grois pour dire à Charles,cõme la ville estoit en vne merueilleuse cõfusiõ & cõbat de volõtés.
Les vns le voulãts pour Roy,les autres criants viue le Pape,les autres tenãts pour la Royne.

Diuers & contraires partis.

A cest aduertissemẽt se meurent Palamedees Bossuto & Martuccio Ayossa Cheualiers de
Naples & Capitaines de Charles, lesquels auec leurs cõpagnies de gendarmes,sous la con-
A duite de ceux qui leur auoiẽt dõné cest aduis,du costé de la mer passerẽt à gué à la porte de
la Conciaria,qui pour estre cõtinuellement battuë des ondes marines, n'estoit ny bien fer-
mee ny soigneusement gardee,& cõme ils furent entrez,ils cõmencerent à faire rumeur, &
à crier bien hautement *Viua Ré Carlo, é Papa Vrbano*, suiuis de la populace,ayants bien facile-
ment repoussé le Regent Ganga, & ceux qui estoient auec luy:lesquels eurẽt encore temps
de s'aller ietter au chasteau.Les deux Capitaines & le peuple,sans s'amuser d'auantage à les
suiure, coururẽt promptement ouurir la porte du marché, par laquelle Charles entra auec
tout son exercite enuiron les dix-neuf heures. Et ayant posé ses gardes planta son camp à
saincte Claire : où il pouuoit facilement defendre l'entree de la ville à ses ennemis , par la
B porte de Dom Orso & par la porte reale.

Charles dedãs Naples.

Othon qui s'apperçeut que la gendarmerie de Charles estoit desia dedãs la ville , voulut
dõner auec ses gẽs sur l'arriere garde:& cõmença ce ieu au poinct mesme que Cola de Mo-
stone estoit encor hors la porte, auec vne telle gresle de traits,& vne si viue charge,qu'il en
laissa sur la place plus de cinquante sans vie ,se retirãt apres cest exploit à Sauiano ville non
loin de Manglіã. Le lendemain Charles assiege le Chasteauneuf,où la Royne estoit auec les
deux Princesses Ieãne,& Agnes ses niepces:grand nõbre de Cheualiers , & des plus nobles
Seigneurs de Naples,que l'affectiõ tres-fidelle qu'ils portoiẽt à leur souueraine Dame auoit
C la fait cõcourir,suiuis d'vne infinité d'hõmes de diuerse cõdition,qui auec leurs familles,&
leurs plus precieuses & legeres choses,cõme en vn Azile sacré de frãchise s'y estoiẽt rẽdus &
sauuez.Ce qui en peu de tẽps cõsuma tellemẽt les prouisiõs qu'elles vindrẽt à faillir:si que la
faim d'vn visage hideux & maigre cõmença à roder par ce chasteau:sans mesme respecter la
royale Maiesté q se trouua dãs les destroits d'vne angoisse merueilleuse,& digne de cõpassiõ.

Arriere-garde de Charles mal menee par Othon.

Ieanne assiegee dans le Chasteau-neuf.

Extremité de viures au chasteau.

Ieãne auoit desia d'vn haut & magnanime courage virilemẽt soustenu l'espace d'vn mois
durãt vn biẽ dur & rude siege, lors que se voyãt hors de l'esperãce de tout humain secours,
sur le vingt du mois d'Aoust,elle mãda Hugues de S. Seuerin Seigneur d'Ostun,grãd Pro-
thonotaire par deuers Charles, pour traitter quelques douces trefues , & trouuer quelque
hõnorable expedient au cours de tant de malheurs. Mais cest hõme rude qui sçeut la ne-
D cessité du chasteau & l'extremité,qui de toutes parts enuirõnoit ceste Royne : quoy qu'il fit
vn tres-gracieux accueil à l'Ambassadeur de paix , ne voulut pourtant accorder que cinq
iours de cessation d'armes,durãt lesquels,si Othon ne la secouroit,la Royne se rẽdroit à luy.
Cest accord que la necessité cõtraignit d'arrester,accepte Charles pour couurir les boüillãs
de son ire,& de la vengeance qu'il couuoit dedans son cœur,enuoya toutes choses cõuena-
bles pour la table de la Royne,luy mãdant dire qu'il n'auoit fait ceste grãde leuee d'armes
pour la troubler,ny moins l'oster de son throsne souuerain.mais pour s'asseurer cõtre Othõ,
lequel ayãt vn puissant ost, le vouloit priuer du droict du Royaume,luy qui estoit seul resté
de la ligne du premier heritier de sa courõne. Ieanne mõstra d'auoir pris plaisir à ce doux
chant,quoy qu'elle cognut biẽ q̃ c'estoit le sifflemẽt d'vn serpẽt,& la voix d'vne Syrene:par-
E quoy faisant demonstratiõ d'auoir à gré son intentiõ,elle mãda incõtinent au Prince Othõ
de la venir secourir. Or Othon retarda vne chose tant requise & precipitee, iusques au cin-
quiesme & dernier iour, & venu d'Auuerse,auec son armee par le chemin de Piedegrotte se
plãta à Eschia pour secourir,& de gens & de viures le chasteau. Mais Charles luy fut à dos
auec tout son camp si à propos que là fut veuë cõmencer la tẽpeste d'vne si cruelle & dou-
teuse bataille,qu'apres beaucoup de sang respãdu de part & d'autre , Othon qui ne pouuoit
laschemẽt supporter d'estre ainsi honteusemẽt chassé de son Siege & de son biẽ, s'estãt d'vne
F valeur heroique à laquelle vn desespoir hõnorable & puissant desrobоit toute apprehẽsion,
fourré vn peu trop auãt deuers l'Estẽdard Royal,fut finalemẽt enueloppé de tant d'hõmes
qu'il fut cõtraint de se rẽdre,& voir ses gẽs tous rõpus. Le frere de Robert d'Arthois,le Cõte
d'Ariã, Iaques Zurle,& Cola Maccarõ se sauuerẽt au Chasteau S. Herme. Les gentils hõmes
qui auoiẽt des parẽts au camp de Charles, voyãts les affaires desesperez & mis en pieces, se
mirẽt confidament dans la Cité:à tant q̃ le lendemain la Royne par le message du S. Seuerin
se rendit au cruel Duras , lequel entra ce mesme iour au Chasteauneuf, fit vne tres hum-
ble & profonde reuerẽce à la Royne:& ordõna de ce pas qu'elle y demeurast non cõme per-

Hugues de S. Seuerin mandé par la Royne à Duras pour traitter.

Trefues de cinq iours accordees.

Sub[illegible] impostures de Duras.

Negligence d'Othon.

Deffaite & prise d'Othon.

Ieanne rendue s'estant lexxvj. Aoust.

Courtoisie de Duras.

S. Herme rendu.

sonne captiue : mais comme Souueraine Dame & maistresse, seruie de ses domestique sans aucune nouueauté. Si bien que ce mesme iour le fort de S. Herme se rendit.

Cecy fut le 1. Septembre.

Galeres Prouençales au port de Naples pour enleuer Ieanne.

A peine fut entré l'autre mois que dix galeres Prouençales conduictes par Angeluce de Rosarne donnerent au port de Naples, pour cõduire la Royne en France. Charles les vit bien tost paroistre dont il ne cõceut moins d'ire que de soupçon, sous les nuages de ces deux mortelles passions il alla visiter la Royne auec violẽtes supplications de le faire son heritier, & commander de mesme train aux Prouençaux de venir en terre cõme amis, sans craindre aucun mauuais accueil. Mais la pauure & captiue Royne qui voyoit quel poison estoit caché sous les fueilles d'or & le sucre de ses paroles, & sçauoir les peruers desseins, qu'il auoit contre ses Estats, son sceptre & sa vie, se seruant de l'art contre l'art, luy rendit semblable monnoye par vn tel & si doux endormissement qu'elle obtint vn sauf-conduit aux Capitaines des galeres Prouençales, qu'elle fit venir à sa chambre, où Charles ne voulut estre present, n'attendant à l'aduanture rien moins que ce qu'il trouua : ausquels la Royne tint ces propos d'vn grand & royal courage. A

Paroles de la Royne Ieanne aux Capitaines des Galeres de grand compassion.

Ny les illustres deportemens de mes ancestres, ny le serment de fidelité que la Prouence deuoit à ma couronne, ny la singuliere affection que i'ay tousiours monstree enuers la Noblesse & le peuple, ô Capitaines, ne meritoient pas que vous deussiez tant attendre de me donner vn prompt secours en vn tel besoin d'affaires : moy qui apres auoir souffert toutes les extremitez difficiles à souffrir, non point à des femmes delicates, & craintiues de nature, ains à des robustes, routiers & rompus soldats, iusques à manger les viles & sales chairs des plus sordides animaux pour me garantir de la faim : voire qui ne desdaignant point, à fin de cõseruer mes peuples & ma dignité, de voir couurir de tels mets ma table ordinaire au lieu de viandes exquises & royales, ay esté miserablement contrainte de m'abandonner & soumettre ma personne entre les mains d'vn barbare. Mais si ce manquement, cõme ie croy, a esté par negligence, & non par malice, ie vous coniure que s'il vous reste encor quelque estincelle d'affection en mon endroit, & quelque douce memoire des bienfaits que vous auez receu de moy, que au grand iamais, ny par quelque voye que ce soit vous ne vueilliez receuoir pour Seigneur ce voleur, ingrat & desnaturé qui de Royne m'a fait esclaue. Que si iamais vous estoit escriture monstree, ez paroles de laquelle il se trouuast mon heritier, gardez vous bien d'y adiouster aucune foy : ainçois tenez la pour fausse, & cõme arrachee par force contre ma propre volonté : parce que ie veux que vous ayez pour Seigneur legitime & naturel Louys d'Anjou non seulement en Prouence : mais en toutes mes couronnes, terres & Seigneuries de Piedmont: & mesme en ce propre Royaume dont ie le fay & choisis mon heritier & mon champion, à la vengeance de la violence & de la trahison qu'on me fait en ce destruir : allez donc à luy, & rendez tout deuoir d'obeyssance & de fidelité suiuant à ce qu'il cõmandera : si que ceux d'entre vous qui auront plus de souuenir de l'affection que i'ay eu a vostre nation: & quelque compassion plus genereuse & naturelle de l'accident d'vne Royne accablee de tant d'ennuis, & tombee du faiste de tant de gloire en vne si basse fortune se trouuent aux champs auec les armes, à la vengeance de ceste iniurieuse barbarie, ou auec larmes aux temples, pour faire prieres pour mon ame: qui me trouue ce iourd'huy la plus infortunee Princesse qui ait iamais porté courõne. Ce que non seulemẽt ie vous recommande auec passion: mais encor iusques en ce poinct, que vous estes mes fidelles vassaux & bons subiects, ie vous commande auec vn absolu pouuoir à peine de felonnie. B C D E

Il n'est pas croyable auec quelle grace & grauité & de quelle vehemence au fort d'vn si grand combat elle prononça ces paroles, qui faisoient plaindre les pierres. Quand la Royne eut acheué, les larmes coulerent des yeux de Prouẽçaux par telle abondance que les cœurs les plus barbares s'en trouuerent attendris, & monstrerent beaucoup plus par leurs regrets & lamentations que par leurs excuses & raisons la tristesse qui les serroit, luy promettans d'ensuiure inuiolablemẽt sa volonté & ne se departir iamais de ce dernier & solennel commandement : puis, selon qu'vne telle douleur permit ayant pris congé de sa Majesté auec vne si pitoyable contenance, que la Royne mesme en pleura. Ils retournerent aux galeres, & singlerent à Marseille, resolus d'aller en France appeller Louys d'Anjou. Charles cependant qui reuenant vers elle luy trouua tout vne autre face de celle qu'il auoit esperé dont il commença à fremir de rage & à faire garder sa personne en qualité de prisonniere : peu de iours ne passerent qu'il manda Othon au chasteau de Hautemure, & la captiue Ieanne au fort de la ville de Muro en la Balisicare, où le xxij. de May de l'an suiuant cest hõme cruel la fit estrangler, le cinquantecinquiesme de sa vie, le trentehuict de son Regne, esteinte F

Pleurs & repentance des Prouençaux à la Royne captiue.

Ieanne & Othon prisonniers.

d'vn mesme licol que son mary fut estouffé, comme tesmoigne encor sa tombe, ou se void
ceste inscription en quatre vers.

*Ieanne premiere du nom serenissime Royne de Naple descheue d'vne grande & haute felicité en vne
profonde bassesse de miseres repose icy: elle estoit fille d'vn Charles, & la fit estouffer vn autre Charles
de la mesme mort qu'elle auoit estouffé son mary. l'an* MCCCXXCII. *le* XXII. *de May de la* V. *indiction.* Qui
A sont les choses plus notables qui de temps en temps se passerent a Naples, suiuant l'histoire
de Sommonté.

> Inclita Parthenopes iacet hic Regina Ioanna prima prius fœlix, mox miseranda nimis. Quam Carolo genitam mulctauit Carolus alter. Qua morte illa virum sustulit ante suum.

A la loüange de ceste Dame plusieurs estiment que Iean Boccace tres-illustre Philo-
sophe, Orateur & Poëte Florentin, qu'elle aimoit & prisoit d'vn soin fort particulier (car
il fleurissoit de son temps) composa ces deux tant elegants & pathetiques liures de la Flam-
mette & du Philocoppe. Quant à sa mort, on en a diuersement escrit. Les vns disent que
Duras la fit estouffer secrettement entre deux coittes: les autres, qu'elle fut pendue, qui
est la plus saine opinion: à tout le moins qu'elle passa cruellement par les mains de Duras
ou de ses bourreaux, ainsi qu'il sera dit cy apres en la conuention de la Royne Marie vefue
B de Louys d'Aojou, faite auec la Communauté de la ville d'Arles.

> *Boccace fauory de Ieanne.*
>
> *Diuerses opinions de la mort de Ieanne.*

Quelqu'autre a escrit que Ieanne sousteooit le parti de Clement residant en Auignon,
qu'elle auoit tort de maintenir qu'il fust vray Pape, & d'adherer à luy & à so authorité: parce
que si elle eust soustenu celuy qui estoit vrayement successeur de sainct Pierre en la chaire
Apostolique, & vray Pontife souuerain, son mary Othon, ny ses gens n'eussent esté descon-
fits: ceste opinion est estançonnee de cest argument, qui neantmoins est bien leger & de
peu de poids. C'est que depuis qu'Othon entra en champ de bataille pour maintenir la
foy & l'election de ce Pape, en laquelle il fut deffait & prisonnier, il est aisé à voir qu'il sou-
stenoit vne fausse & iniuste querelle: chose que Dieu qui est tres-iuste ne soustient & ne
C fauorise iamais. En quoy pourtaot ce personnage semble auoir fait vne maxime trop gene-
rale des iugements diuins, qui tres-hauts, tres-profonds & tous Inscrutables volent bien
loin par dessus les iugements & raisons humaines: comme de tels exemples, non les histoi-
res profanes, mais les sainctes lettres & les sacrees poësies des Prophetes sont remplies &
tissees: nous aduertissans de ne nous fascher, si nous voyons souuent sur la terre prosperer
les meschans & peruers, à la felicité trompeuse desquels les hommes de bien ne doiuent
porter enuie ny s'attendre, quoy qu'ils soient enuironnez de pertes & d'afflictions.

> Noli æmulari in malignantibus.

Or parce que ce tant noble & fameux Boccace a escrit de ceste Royne tres particuliere-
ment, il est bien aisé à iuger, combien elle fut hautement doüee des graces de nature & du
D Ciel: car au liure qu'il a fait des Dames de renom, il dit, qu'elle estoit par dessus toutes les
autres Dames, noble, puissaote & tres-bien instruitte, premiere fille du serenissime Prince
Charles Duc de Calabre, premier né de tres-heureuse memoire de Robert Roy de Ierusa-
lem & de Sicile, Comte de Proence, de Forcalquier & de Piedmont: & de Marie sœur
de Philippes Roy de France: que apres la mort de Charles qui deceda, la laissant fort ieune
fille n'ayant Robert son ayeul aucun heritier, elle fut par droict & raison, & par l'ordonnan-
ce de Robert declaree heritiere de tous ses Royaumes, Comtez & Seigneuries: ainsi que de
faict elle socceda, quand il fut trespassé en l'vn des meilleurs pays du monde, ayant sous sa
E puissance & dommation les Campaniens, Lucaniens, Brussiens, Salentins, Calabrois, Dau-
niens, Vestiens, Samnites, Pellegniens & Marsiens: outre & pardessus quoy qui est bien d'a-
uantage, elle auoit le Royaume de Ierusalem, l'Isle de Sicile, les Comtez de Pronence, de
Forcalquiet & de Piedmont, qui la recognoissoient pour leur souueraine Princesse: obeys-
sants à ses loix & cõmandements absolus. Dit ce noble & tant digne Poëte, qu'elle estoit
tres-prudente, pouuant bië estre trompee plustost par trahison que par subtilité d'esprit:
qu'elle estoit si constãte, & arrestee en ses deliberatiõs, q̃ mal aisement on l'en pouuoit de-
stourner: choses qui dés long tẽps auoient fait apparoir clairemẽt les assauts q̃ fortune luy
auoit liurez, & dont elle auoit esté plusieurs fois enuirõnee, molestee, & diuersemẽt affligee.
F Que ayant esté tourmentee de plusieurs factions, ialousies & troubles (comme il aduient
souuent sous le regne d'vne femme) de querelles domestiques entre les freres du Roy: elle
n'auoit pourtant iamais bransle, perdu le sens, ny abbaissé son courage royal. Que ayant
senty la guerre des estrangers au cœur de son Royaume, elle auoit essayé par la fureur d'au-
truy, la [illegible], l'exil, les cruelles coustumes de quelques maris, la hayne de ses Barons, la
mauuaise renommee non meritee, les menaces des Papes, & mille autres aduersitez & tra-
uerses infinies: tempestes pourtant qu'elle auoit finalement surmontees & dissipees par les
rayons de son esprit, & par la force de son inuincible courage, supportãt toutes ces diuerses

> *Boccace aux Dames de renõ de Ieanne.*

tourmentes d'vne admirable & royale c~stance. choses qui eussent esté plustost tres-pesantes & tres-difficiles à porter à vn grand & puissant Monarque, qu'à vne simple, delicate & debile femme. Somme que en peu de paroles ce personnage semble auoir comprins entierement la qualité, la composition, la beauté, l'esprit, les faits, les gestes, les trauerses, les infortunes, la race, la qualité, les estats, la vie & la mort de ceste tant belle & infortunee Princesse. En quoy il me semble auoir fait vne preuue excellente de son entendement & de son sçauoir, puis que de comprendre & d'embrasser auec facilité, douceur, & nette elegance, beaucoup de matiere en peu d'espace & de mots, est vn affaire tres-ardu & tres-difficile, auquel peu de gens peuuent facilement & heureusement aspirer. Quelque autre personnage toutesfois en a parlé de ceste façon. A

Le discours bref est digne de louange.

Autres louanges de ceste Royne.

Ieanne Royne de Ierusalem, & de Sicile, Comtesse de Prouence, Forcalquier, & Piedmont: par dessus toutes les Dames de nostre temps de naissance, de puissance & de mœurs tres-noble & tres-illustre Princesse, laquelle estant encore ieune apres la mort de son pere, fut faite heritiere & succeda à son Royaume, pour le grand sens & le haut courage qu'elle auoit, gouuerna si bien & auec telle prudence & moderation, qu'elle purgea & nettoya toutes ses terres de volenrs, brigands, larrons, & de tous tels criminels, & mauuais garnements qui l'infectoient, voire en sorte qu'on y pouuoit aller, & venir seurement & sans danger aucun: ce que nuls des precedens Roys n'auoient sçeu faire ny acheuer, mesmement en sa Comté de Prouence: ceux de laquelle de long temps luy auoient esté rebelles & felons. Elle y refrena les grands Seigneurs, auec si grande soupplesse, chastiant leurs mœurs dissollues, & les coustumes pernicieuses, qu'elle les amena & fit glisser doucement & sans violence à vne plus honneste & beaucoup plus heureuse vie: chose qu'elle paracheua d'vne tant royale maniere & accorte façon, que ayant desraciné le vieil orgueil, dont leurs cœurs estoient infectez, ceux mesmes qui parauant mesprisoient les Roys, auoient peur & trembloient au mouuement seul des yeux, & des regards de ceste sage & prudente Royne quand elle estoit esmeuë & courroucee: estoit magnifique, & de grande grauité, auec cela fort constante, & debonnaire, sans flechir ny balancer legerement à toute sorte d'opinion: estoit merueilleusement belle & douee d'vne grace tres-excellente, ayant en singuliere recommandation ce qui regardoit la reputation & l'honneur royal, estoit agreable & facile à tous, prenant vn singulier plaisir d'auoir ordinairement aupres d'elle des personnages doctes & rares en toutes facultez, Poëtes, Orateurs, Philosophes, Astronomes, Medecins & autres gens renommez en doctrine de quelle langue, nation ou reli~ion qu'ils peussent estre, ausquels elle faisoit des beaux & precieux dons & des grandes & hautes faueurs, singulierement aux Poëtes Prouençaux, qui escriuoient des rithmes, & chantoiēt à sa louange en leur langue vulgaire & maternelle. Bref elle fut douee de si grandes & tant recommandables qualitez, vertus & perfections, qu'on l'estimoit plustost diuine qu'humaine & la plus accomplie Princesse de son temps. B C D

Ieanne aimoit les gens doctes, & sur tous les Poetes Prouençaux.

François des Baulx Seigneur d'Aubaigne, & son testament.

Or FrāçoisSeigneur des Baulx & d'aubaigne qui florissoit en credit, hōneur & authorité sous ceste Royne, & qui estoit successeur de Raymond des Baulx, par son testamēt qu'il fit ceste mesme annee, le huictieme Septembre institua son heritier le ventre de sa femme, cas aduenant qu'elle fust grosse d'enfant: là où elle ne la seruit, declarār son heritier Raymond des Baulx fils d'Agoult des Baulx, ou le plus prochain de son surnom. Au defaut de tous lesquels il faisoit son heritier vniuersel Gaston de Bear Comte de Foix son parent, & les siens masles. Ordonnant & voulant que son corps fust enseueli dans l'Eglise d'Aubaigne, en vn tombeau de pierre de la valeur de cent florins de xxxij. sols de Roy. De mesme temps estoient en credit & authorité Boniface de Castellane Seigneur de Foz. Louys de Forcalquier Seigneur de Cereste, Foulquet d'Agoult, Seneschal de Prouence Vicomte de Reilhane, Blaccaz de Ponteuez son Lieutenant, & Matthieu de Afflicto Descalis thresorier general de Prouence. Qui sont les choses plus memorables qui se sont passees: les plus illustres & cognues familles, les personnages plus excellens & signalez qui se sont rencontrez & ont flory sous les Roys, Comtes, & Princes de ceste premiere maison d'Anjou, depuis Charles premier frere de S. Louys iusques à ceste autant accomplie en graces, qu'infortunee Princesse: en la mort de laquelle print fin ceste premiere & royale famille, apres auoir regné tant en Prouence que à Naples à conter depuis l'an deux cens quarante cinq iusques à ceste annee trois cens octante vn, peu moins de cent cinquante ans. E F

Seigneurs & Barons de ce temps.

Asçauoir cxxxvj. ans que la premiere maison d'Anjou a regné.

GENEALOGIE ET FIN DE LA PREMIERE

maison d'Anjou, yssue de S. Louys Roy de France, perie en la personne de la Royne Ieanne.

A

B

C

D

E

F

Louys viii. du nom Roy de France.

- Sainct Louys ix. du nom Roy de France.
- Alphonse Comte de Toloze.
- Charles premier du nom lequel espousa Beatrix heritiere de Provence, & par le moyen d'elle fut Comte de Provence, Forcalquier, & Piedmont, en aprés couronné Roy de Naples & de Sicile.
  - Charles second du nom Roy de Naples, Sicile, Comte de Provence, Forcalquier & Piedmont, lequel espousa Marie fille du Roy d'Hongrie.
    - Charles Martel qui fut Roy d'Hongrie.
      - André qui espousa Ieanne Royne de Naples & Comtesse de Provence.
      - Louys qui fut Roy d'Hongrie.
    - Sainct Louys Archevesque de Toloze.
    - Iean Duc de Duras.
      - Louys Duc de Duraz qui espousa Marie sœur de la Royne Ieanne filles de Charles Duc de Calabre fils du Roy Robert.
        - Charles de Duras dit de la Paix, invaseur du Royaume de Naples, & de la Comté de Provence, qui fit mourir la Royne Ieanne en prison á Naples.
          - Ieanne elle qui fut Royne de Sicile & decedant sans enfans adopta le Roy Louys troisieme du nom.
          - Ladislas occupateur dudit Royaume declaré heretique par le Pape.
    - Tristan qui deceda jeune.
    - Raymond Beréguier qui deceda jeune.
    - Pierre Comte de Gravine qui deceda.
    - Robert Roy de Naples & de Sicile Comte de Provence, Forcalquier, & Piedmont lequel espousa Sance d'Aragon.
      - Charles Duc de Calabre qui deceda du vivant de Robert son pere, espousa Marie de Valois.
        - Ieanne Royne desdits Royaumes de Naples, & de Sicile, Comtesse de Provence, Forcalquier & Piedmont, qui espousa en premieres nopces André frere de Louys Roy d'Hongrie qu'elle fit estrangler: en secondes Louys prince de Tharante, en troisiesmes Iaques Infant de Majorque, finalement en quatrieme lict, Othon de Brunsvvich prince Alemand, de tous lesquels elle n'eut aucuns enfans, adoptant Louys fils de Iean Roy de France en ses Royaumes & Comtez.
        - Marie qu'espousa Louys de Duraz comme se void cy-dessus en son ordre.
    - Philippe prince de Tharante.
      - Louys qui espousa Ieanne Royne de Naples, & de Sicile Comte de Provence en secondes nopces.



CINQVIEME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE. A

ET

DV REGNE DE LOVYS PREMIER DV NOM FILS du Roy Iean de la seconde maison d'Anjou, adopté par la Royne Ieanne. B

Fautes esquelles plusieurs escriuains sont tombez, touchant la genealogie des Roys de France.

EN deux erreurs tres-notables, voire peu dignes d'excuses me semblent estre tombez plusieurs nobles escriuains, dont quelques excellens esprits se sont fraischement apperceus, l'vne de mettre trois races au lieu de trois lignes à l'arbre genealogique de nos Roys, l'autre d'auoir pris au pied de la lettre ce que [illegible]re a dit de Capet (dont nos Comtes, Ducs & Marquis [illegible] s'u C par vne façō de parler satyrique & poetique, cōuenable a son humeur, autāt qu'au subject qu'il traictoit: en quoy ils ont fait grād tort non seulement à la plus noble & plus Chrestienne Couronne du monde, & au plus noble & Chrestien Monarque de l'Vniuers: ains a tant de Princes illustres qui ont regi nostre Prouence, & a leur propre iugement.

Genebaud premier Duc de Franconie mourut l'an CCC LVI.

Sans le tirer de plus loing, ny moins l'aller desterrer de ces poudreuses ruynes de Troye que plusieurs estiment contes, tous accordent que Genebaud, fils troisieme de Dagobert D (lequel regna sur les François enuiron l'an trois cens & cinq) fut premier Duc de Franconie, & qu'apres auoir commandé en sa Duché pres de trente ans, il mourut & laissa le monde & ses Estats tout ensemble à Dagobert son puisné, au temps que Theodoric fils de son cousin germain tenoit le Sceptre des François. Ce Duc apres auoir franchi le Rhein, subiugué toute la Gaule, destruit & desolé Treues fondees du temps d'Abraham, reuenant en Franconie, chargé de lauriers & de palmes, seruit de subject de triomphe & de piece remarquable au char de la mort, qui l'emporta soudainement l'an trois cens septante sept. Apres luy tenant la Duché Claude son fils, en l'an mesme que Marcomir fils de Clogion, com- E mençant à commander sur les François, fut deffait par les Romains, ausquels il faisoit la guerre auec les Saxons & les Alemands. Claude laissa Marcomir surnommé le Grand, qui vint en sa Duché, au temps mesme que Valentin enuoya des Ambassadeurs en Gaule pour auoir tribut des François, lesquels griefuement indignés d'vne ambassade si nouuelle respondirent fierement qu'ils tenoient de leurs ancestres d'imposer ioug aux autres, & non de payer tribut: dont s'allumerent plusieurs guerres entre les Romains & les Francs: & peu apres s'ensuyuit l'election de Pharamond.

Mort de Dagobert Duc second de Franconie, fils de Genebaud, & de Clogio Roy des François l'an CCCLXXVII.

Pharamond & ses successeurs.

Pharamond ou Varamond fils de Marcomir le Grand, tronc & racine de nos Roys; aussi bien que de nos Comtes, fut creé Duc cinquieme de Franconie apres la mort de son pere, F & puis apres Roy de France. Il commença de regner en Gaule, où il fut couronné l'an quatre cens dix & neuf: & depuis ce temps les Gaulois furent appellés François. Claude ou Clodien le Cheuelu (à qui la longue & blonde cheuelure qu'il nourrissoit donna ce nom) fils aisné de Pharamond & d'Argotte fille du Roy de Cimbres eut la Couronne de son pere, & de Basine fille du Roy des Turingiens, plusieurs enfans: entre lesquels fut Alberic, ou

Aulber Roy de la France Orientale, auquel succeda Vaubert l'an neuf cens nonante-vn,
tant en son sceptre, qu'ez pays d'Ardenne, Alsatie & autres pro-es, que baigne le Rhein,
outre l'Aquitaine & la Guienne qu'il eut du costé d'Argotte sa mere fille de Theodomir
Roy & Monarque des Gots. Il auoit espousé Lucille, fille ou sœur de l'Empereur Zenon
Ysaurique, dont furent produits Ansbert ou Anselbert Senateur Romain, & Marquis du
A sainct Empire, ancestre de Charlemagne, & Vaubert pareillement Senateur: apres lesquels
vindrent au monde Deotaire & Firmin Euesque d'Vsez, tous deux mis au liure des Saincts.
On dit que Clotaire Roy de France non seulement voulut donner Blitilde sa fille au Marquis
Anselbert, ains luy remit volontairement tous ses Estats, & l'ancien patrimoine de ses
illustres peres: de sorte que de ce mariage furẽt veus naistre Arnoald ou Anchise son successeur
Ferreol Euesque d'Vsez, & plusieurs autres enfans. Or soit que Arnoald surnommé
Buggise, fut fils ou frere d'Anselbert, tant y a qu'il succeda au Marquisat de son deuancier,
& aux pays de Bouïllon & Moselle enuiron l'an cinq cens septante. Dode fille de Gonzon
Duc de Sueue laissant Arnoulphe son successeur, lequel, quoy qu'il eut fait vœu de perpe-
B tuel celibat changeant neantmoins d'aduis à la requisition des Barons & des nobles, fut
content d'espouser Dode fille du Roy de Saxe, qui luy enfanta Clodulphe, ou Flodulphe,
digne & legitime heritier des Estats, & des vertus de son pere: ce qui porta merueilleuse-
ment le Roy Clotaire à luy donner Marie de France sa fille, dont fut procreé Martin, le-
quel espousa Berthe fille d'vn Duc de Bauiere, selõ l'Histoire de Lorraine, ou, selõ les autres,
Beatrice fille de Doulphe Duc d'Ardenne. Si bien que par vn tel nœud, les Duchés de
Moselle, & d'Ardenne furent joinctes & reünies. Et de ceste alliance sortirent plusieurs
Princes, entre lesquels sont remarquez Eleutherie, ou Lambert, l'vn apres l'autre Ducs de
C Moselle ancestres des Godeffroit, & Childebrand qui laissa Theodoric, lequel florissant
sous le grand Charles, se trouua à la bataille de Ronceuaux: dont encor la tres-noble ville
d'Arles fait voir de si belles & tant illustres despouilles au Poliandre de sainct Honorat:
Temple certes venerable pour sa grande antiquité. Or est-ce ce Theodoric qui fut sur-
nommé le Saxon, par ce que l'an sept cens octante il fut constitué par Charles gouuer-
neur du pays de Saxe, ou à l'aduanture pource qu'il s'estoit marié à la fille d'Ouitichind le
Grand qui fut quatrieme Roy de Saxe, & depuis Duc souuerain apres s'estre baptisé. De
luy nasquit Robert premier de ce nom Comte d'Anjou, qui mit au monde trois fils, Theo-
doric Comte ou Duc de Bourgoigne, pere de Richard qui fut pere de Rudolphe trentedeu-
zieme Roy de France, Eudes ou Odon, Comte de Paris & d'Anjou, tuteur de Charles le
D Simple, & despuis installé Roy, & Robert son troisieme fils Comte d'Anjou & de Paris,
Connestable de France, lequel apres Eude son pere fut aussi couronné Roy: de luy nais-
sant Hugue le Grand qui fut pere d'Hué Capet, où se peut voir en peu d'espace de quels
Princes sont yssus autant nos Roys que nos Comtes, & combien se manquent ceux là qui
mettent trois trones au lieu de mettre trois branches à l'arbre de Pharamond.

Huë Capet fils aisné de Hugue le Grand, & d'Adelhaide fille de Henry l'Oyseleur, ou, (Descente de la premiere maison d'Anjou, yssue d'Hue Capet.)
si vous voulez, d'Adelle de Champagne: car on tient ces deux opinions, tant les Histoires
varient & se choquent maintefois, laissa Robert son successeur, qu'il auoit estably Roy, ains
que sortir de la vie pour mieux asseurer le Sceptre qu'il replantoit en sa maison. Robert (Robert.)
E espousa Constance d'Arles Infante de l'vn de nos Comtes, que l'on appelloit Guillaume, &
de Blanche d'Anjou, dont sortit le premier Henry, qui d'Anne ou Agnes fille de George (Henry premier)
Sclauon Roy de Russie eut Philippe, qui le premier portant ce nom, fut creé & sacré Roy, (Philippe premier.)
n'estant aagé que de neuf ans. Si qu'il commença à regner en l'an mil soixante vn, sous la
tutelle d'vn sien oncle Comte de Flandres. Ce jeune Prince espousa Berthe fille de Flo-
rent Duc de Phrise, & de Geltrude de Saxe, dont fut produit Louys le Gros au quatrieme (Louys le Gros.)
an du regne, duquel & de son authorité Gilbert Prince dernier du sang de Bourgoigne
donna la Prouence à Doulce & Faidide ses filles, en faueur du Comte Raymond teste d'e-
F stoupes yssu du sang de Barcellonne, & d'Alphons Comte de Tolose qu'il choisit pour ses
deux gendres. Ce Roy d'Alix ou Adelhaide fille de Humbert deuzieme, Comte de Ver-
tus & de Maurienne, qui laissa la vie en Asie contre les Mahumetans, eut Louys surnommé (Louys le Ieune)
le Ieune, lequel confirma l'infeodation de Prouence à Raymond Berenguier le Ieune,
vrayement ieune pour s'estre volontairement & peut estre sans tiltre aucun rendu vassal de
l'Empereur Frideric: ce qu'il ne pouuoit pas faire au detriment du droict ancien de nos
Roys ausquels il fut contraint de se soumettre & recourir. Louys espousa trois fem-
mes, dont la derniere fut Allide ou Alix, fille du grand Thibaud Comte Palatin de Cham

Philippe Auguste.

pagne & de Brie : sage, chaste, belle & ieune Princesse, qui porta heureusement à ce bon Roy, non plus ieune, mais chargé d'ans & d'ennuis, comme par grace diuine Philippe dit Dieu-donne, qui d'vne ame toute heroïque & d'vn courage Royal entreprit le passage d'Asie, & la deliurance de Ierusalem contre Saladin, auquel comme souuerain Sultan toute l'Aegypte obeyssoit, apres auoir pris par force la ville de Ptolemaide en Syrie, adioustát à sa couronne la Normandie, la Guienne, le Maine, le Poictou & l'Auuergne, dont il s'acquist le nom d'Auguste commun auec les Empereurs. A

Louys huictiesme & ses enfans Sainct Louys.

De ce grand & digne Monarque, & de l'Infante Ysabeau d'Artois (yssue de Charles le Grand aussi bien que son mari) fille du Comte de Flandres, nasquit le huictiesme Louys, qui de Blanche aisnée du neufuieme Alphonse Roy de Castille qu'il espousa, n'estant aagé que de dixsept ans, mit au monde le neufuieme Louys, qui pour la sublimité de ses mœurs & de sa vie merite d'estre nommé sainct, & veneré des Chrestiens. Robert Comte d'Artois, Alphonse Comte de Poictou, gendre de Raimond deuzieme qui fut Comte de Tolose mari de Sance, fille de Pierre Roy d'Aragon, frere d'Alphous Comte de Prouence, pere de Raymond Berenguier, pere de quatre grandes Roynes, beaupere de sainct Louys : & Charles B Comte d'Anjou premier du nom, en la personne duquel par Beatrice sa femme, fille du mesme Berenguier, les Comtés de Prouence, Forcalquier & Piedmont, & peu apres les Couronnes de Naples & de Sicile, commencerent d'entrer dans la premiere maison d'Anjou, où elles ont continué iusques à ceste infortunee Ieanne, dont nous auons tout fraischement passé le regne, les maris & les malheurs : en qui ceste ligne a fini & semble auoir esté couppee de la main vengeresse de Dieu, qui voulut neantmoins que ceste miserable Royne au plus fort de son desespoir remit ses Sceptres & ses Estats à Louys fils du Roy Iean de l'autre maison d'Anjou, yssu de mesme sang qu'elle, asçauoir de S. Louys : ce qu'il nous faut voir encor pour l'honneur de nostre Histoire. C

Descente de la seconde maison d'Anjou. Charles premier frere de S. Louys. Charles second & sa posterité.

Charles premier de ce nom frere de S. Louys Duc ou Comte de Prouence, Roy de Sicile & de Naples, de Beatrice de Prouence sœur germaine de Marguerite femme de son propre frere, laissa Charles second du nom qui fut Comte de Prouence, aussi bien que Roy de Sicile. Ce Prince de Marie Infante d'Hongrie eut Charles Martel Roy des Hongres, Louys Archeuesque de Toloze du tiers ordre de S. François, qui fut sainct & canonisé : Iean Duc de Duras, Tristan, & Raymond Berenguier que la Parque emporta ieunes, Pierre Comte de Grauine qui les suyuit bien tost apres, Robert qui fut Roy de Naples, Comte & Marquis de Prouence, & Philippe Prince de Tharante.

Charles Martel & sa posterité.

Charles Martel au moyen de sa femme Roy des Hongrois, eut deux masles, André que D Ieanne par vne barbarie non iamais cogneüe au sang de France, fit estouffer auec vn infame licol, quoy qu'il fut ourdy de soye : & Louys Duc de Duras, ville que les Latins appellent *Dyrrachium*, situee en ceste partie de Macedoine qu'on void en la mer Adriatique, & se trouue distante des Brindes ou *Brundusium*, d'enuiron deux cens vingt mille pas de traict: anciennement dicte Epidamne, remarquable en ce qu'elle receut & traicta fort humainement Ciceron durant le temps de son exil.

Louys premier & sa descente.

Philippe Prince de Tharante eut Louys Prince de Tharante, qui apres André d'Hongrie espousa la vefue Royne, laquelle adopta Louys, qui fut premier Duc d'Anjou, fils du Roy Ioan, fils de Philippe de Valois, fils de Charles Comte de Valois & d'Anjou, fils de Philippe troisieme, qui fut fils de S. Louys. E

Louys de Duras & sa posterité.

Louys Duc de Duras espousa Marie, propre sœur de la Royne Ieanne filles de Charles Duc de Calabre fils de Robert, dont nasquit Charles de Duras, dict de la Paix, meurtrier de Ieanne sa tante, inuaseur de Sicile & de Prouence, geniteur de l'Adislas pareillement occupateur, suyuant les pistes de son pere maudit du siege Apostolique, & Ieannelle sa sœur, femme de Iaques de Bourbon, qui se voyant sans lignee & desia sur ses vieux ans apres auoir assés licentieusement regné, en hayne d'Alphons d'Aragon, adopta volontairement Louys troisieme du nom, fils du second, fils du premier, fils legitime du Roy Iean, qui descendoit F de sainct Louys, & finalement René : auquel sembla vouloir abourir la seconde maison d'Anjou, & la Couronne de Naples. Quant a Robert fils du second Charles, il n'eut de

Posterité de Robert fils de Charles deuxieme & frere de Martel.

Sance d'Aragon que Charles Duc de Calabre, qui mari de Marie de Valois deceda du viuant de Robert son pere, laissant Ieanne que son ayeul fit heritiere, & Marie femme de Louys de Duras pere de l'inuaseur Charles. Ce que nous suyurons maintenant si la faueur de celuy qui gouuerne toutes choses d'vne sagesse inenarrable nous accompagne, & nous soustient en ceste autre iuste moitié de chemin aspre, montueux & fascheux que nous

auons

... or a faire: pour autant que toutes les choses que nous auons à pourre historier on ... voient passer par ceste porte, & commencé non par les Dieux, mais par ce grand & ... Apollon, que les Payens n'ont pas cognu.

... comme il y a eu quelque secrette & souueraine puissance, qui a maintenu depuis tant ... le Sceptre Royal au vray & legitime sang de Pharamond, yssu de tant de vieux ... aussi void-on par cas pareil & par ie ne sçay quelle incognue fatalité, que la Prouence a tousiours inuiolablement demeuré sous les aisles la domination & l'hommage de tant de François Monarques, quoy qu'elle ait passé durant le cours de tant de regnes par les mains de plusieurs femmes en la main de plusieurs Princes, sans iamais changer de sang, ... Comtes de Barcelonne, qui du costé maternel s'y trouuent encor maintenus. *Fatalitez remarquables.*

Premierement on a veu qu'au moyen de Clotilde, la Prouence qui lors estoit sous le Sceptre des Bourguignons, tomba dans la main de Clouis qui fut premier Roy Chrestien. apres ... par Hermingarde fille de Louys le Debonnaire elle paruint ez mains de Bozon premier ... nom son mari, fils de Buues Comte d'Ardenne, qui descendoit de Charlemagne: en troisieme lieu, qu'au moyen de Berthe fille vnique de Boson deuxieme (s'il en faut croire à ... femme de Lusignan) dernier Roy d'Arles elle escheut ez mains d'vn Raimond fils de Gerard Comte de Poictiers: quatriemement, que par le mariage de Doulce fille de Gil... premier Comte souuerain, femme de Raimond Berenguier, elle fut deuolüe dans la maison de Barcelonne & d'Aragon. Pour la cinquieme fois, que par le moyen de Beatrice fille de Raymond dernier de la maison d'Aragon elle paruint sous la domination & la Seigneurie de Charles frere de sainct Louys en la premiere maison d'Anjou, finalement que par le testament de Ieanne (apres toutesfois auoir passé par les Sceptres, & les commandemens de quatre diuers Princes d'Hongrie, de Tharante, de Majorque & de Brunsvich, maris ... peu fortunez de ceste Royne infortunee) elle alla fondre & retomber en la seconde maison d'Anjou en la personne de Louys fils du Roy Iean, qu'elle voulut adopter, dont ... auons maintenant à desduire les euenements & le regne, sans mettre en ligne de conte l'adoption de Ieannelle, en faueur de Louys troisieme, fils de Louys second, & encore de René, auquel elle la confirma. Ce que nous tascherons d'escrire d'vne naifue facilité sans ... ent de langage, & sans choix de belles paroles. *Combien de fois la Prouence a changé de main au moyen des femmes.*

... ques suyuant l'adoption de ceste Royne en si grandes & puissantes Couronnes, tiltres & florissantes Comtés, Louys Duc d'Anjou yssu de tels & tant illustres ancestres, que nous venons de faire voir, se trouuant à la ville de Paris le quinze du premier mois, l'an trois cent octante deux, fut aduerti par la poste de Naples, comme sa mere adoptiue estoit tres estroictement detenuë prisonniere entre les mains de Charles de Duras son aduersaire, ou, ... x dire, son capital ennemi, lequel affectant assés plus les couronnes de sa teste, que la vengeance de la teste d'André, auoit ja reduit ceste pauure & mal-conseillee Princesse au ... d'vn bien eminent danger, ains au dernier sort de sa vie & de sa proche ruyne. *Les xv. Ianuier. Aduertissement à Louys d'Anjou de la detention de Ieanne.*

Cette funeste & inesperee nouuelle, fut comme vn vent impetueux & soudain, qui troubla les ondes de son esprit, & fit esmouuoir deux grosses & diuerses tempestes en son ame: l'vne au desir de garentir & sauuer celle à qui il se ressentoit desia tant estroictement obligé: l'autre en l'impatience qui le tenoit, ainsi que dans vn feu violent, de iouyr & posseder le riche & ample heritage de deux royaumes si puissants: & de trois puissantes Comtés plaines de mille richesses: resolu de mettre en prompte & glorieuse execution deux tant heroiques choses par le coup d'vne seule & genereuse entreprise, à fin de plus facilemét & sans obstacles paruenir, il manda bien diligemment lettres à l'vn de ses plus feaux amis (le nom duquel ... peu sçauoir) par Iean Euesque d'Agennes, & Guillaume Regis Cheualier, Conseiller ... tres-Chrestien, assistés d'Arnoulx la Caille son fidele Secretaire, declarant à ce personnage l'extreme poignant desplaisir, dont il se trouuoit pressé, & qu'il souffroit sans aucune moderation aux tristes & sanglants messages de l'acte cruel & barbare, du cruel & barbare Charles tant inhumainement perpetré contre la Royne sa mere, au grand mespris du sang Royal, & de la Majesté de la Couronne de France, dont il ne meritoit pas de tirer son origine. Parquoy considerant, & se mettant deuant les yeux les auantageux benefices qu'il receuoit d'vne si bonne Princesse pour ne laisser à la maison, dont il auoit l'honneur d'estre yssu, vne tache perpetuelle de vilaine ingratitude & de lascheté de courage, il confessoit ingenuëment, & ne le pouuoit nier qu'il ne fut contraint par toute sorte de Loy, de la secourir & defendre non seulement, en ce tant extreme besoin: ains d'assembler tous ses esprits, & d'employer toutes ses forces, ses moyens & ses amis, iusques à son propre sang *Ambassadeurs de Louys à Naples.*

pour

pour rompre les barbares & deteftables desseins d'vn si barbare parent, felon & cruel ennemy, que l'ambition de regner portoit à tant de perfides: & n'estimant chose honnorable de laisser en arriere vne tant estrange & nouuelle tyrannie commise contre le sang Royal, & contre vn tel fexe. Il prie d'vne finguliere affection ce sien amy de luy venir comme en volant au fecours, au recouurement de fa mere, & de fes nouueaux Royaumes, Seigneuries & Comtés, où il s'attend d'aller luy mefmes en perfonne, pour fe rendre en bref en la Pouille auec vne puiffante armee de mer & de terre contre ce fauuage Duras, le coniurant par l'amitié qu'il luy porte de le vouloir, ou promptement venir ayder, ou bien le rendre certain de fa derniere volonté. Quant au furplus qu'il l'entendra de viue voix, & de fa bouche propre auec l'intention de fon deffein, par le rapport de fes Ambaffadeurs: aufquels il le prie d'adioufter entiere foy touchant ce, qui de fa part & par eux luy fera fidelement expofé. A paris le xv. Ianuier de l'an cccxxcij. A

Ce Seigneur, le nom duquel nous eft incognu iufques icy, ayant receu les lettres de Louys qu'il affectionnoit grandement, quoy qu'il fe trouuaft furpris d'vn merueilleux eftonnement, au vent foudain & premier bruit de ces fafcheufes nouuelles: refolut neantmoins & fe prepara incontinent en toute diligence auec fes forces & fon armee de fe rendre aupres de Louys, lequel cependant ayant ramaffé deniers de tous coftés de la France, & receu des Parifiens la fomme de cent mille francs: dont il auoit ja fait tenir au lieu de Roquemaure (petite villette munie d'vn chafteau antique & fort, fitué fur le fleuue du Rhofne diftant à trois lieuës d'Auignon) deux millions d'or pour la paye de fa gendarmerie, fe mit en chemin auec tel, & fi grand arroy fur la faifon du Printemps, que la campagne n'eftoit enfemencee que d'hommes, de cheuaux, d'armes & de bannieres, couuraus & faifans ombre mefmes au Ciel. B

Louys fait tenir deux millions d'or à Roquemaure.

Amé Comte de Sauoye auec les Ducs de Vendofme & de Geneue auec Louys a la conquefte de Naples.
Clement reçoit auec magnificence le Roy Louys.
Les Marfeillois au fecours de Louys.

En ceft equipage il trauerfe le Languedoc & s'en vient droit en Auignon accompagné d'Amé Comte de Sauoye fon coufin, auquel il n'auoit oublié d'efcrire lettres pleines de prieres, de venir l'accompagner auec le plus de forces qu'il pourroit, a la conquefte & nouuelle poffeffion de fon Royaume, des Ducs de Vendofme, & de Geneue, & de nombre prefques infini de Gentilshommes & Cheualiers, tant de France & de Bretagne, que de Sauoye & de Prouence. Le Pape Clement les receut auec tant d'honneur & de triomphe, qu'il leur enuoya plufieurs Cardinaux au deuant accompagnés des plus nobles & apparents de la Cité. D'autre cofté les Marfeillois, qui depuis leur derniere reuolte s'eftoient toufiours monftrés tres-affectionnés, & fort fideles fubiects a Ieanne & à fes predeceffeurs, aduertis par Louys de la captiuité miferable de leur Royne, & de la deliberation qu'il auoit de la deliurer & garantir des mains du barbare Duras, mirent fus vn bon nombre de vaiffeaux longs, fous la conduitte d'vn des principaux & plus apparents de leur ville, qu'ils conftituerent chef de l'armee attendant la venue de leur nouueau Comte pour l'accompagner fidelement, & l'affifter valeureufement en fa legitime conquefte. C D

Louys couronné Roy de Naples par Clement.

Les Prouençaux tenans le parti de Duras.

A peine eft arriué Louys dans Auignon, où il a efté receu auec triomphes, pompes, entrees, feux de ioye & magnificences par Clement & par les Auignonois, que fa Sainćteté le couronne Roy de Naples & de Sicile, auec beaucoup d'honneur & de commune allegreffe. Et parce qu'il fe doutoit que les Prouençaux luy feroient tefte, & ne le voudroient de pleine arriuee recognoiftre en Roy & Seigneur fouuerain du pays: car Duras auoit defia infećté leurs courages par quelques fauffes perfuafions & pretentions) il fit apprefter & mettre en bel ordre fon armee pour entrer en Prouence. Les Prouençaux aduertis, & acertenés de fa venuë & des forces qu'il menoit, commencerent à douter & balancer de cefte part, & de l'autre à s'affeurer, & r'affermir fur la faueur & efperãce de Duras, qu'ils eftimoiẽt eftre le vray & legitime fucceffeur de Ieanne, & de la Comté de Prouence. D'ailleurs mettans les yeux, les maux & les calamitez paffees, ils fe reffouuenoient de la guerre que Louys leur auoit faićte, lors qu'il tenoit la ville de Tharafcon fi eftroićtement affiegee, dont tout le pays de Prouence auoit efté en fi grands troubles, & plongé en tant de pertes, & de dommages. D'autre part ils fembloient bien eftre fondez en iufte caufe d'ignorer l'adoption faićte à Louys par Ieanne. Ce qui liuroit des eftranges & bien incertains combats en leurs cerueaux prompts & violents de nature: toutes ces raifons grauement balancees, & tres-exaćtement pefees, ils pancherent finalement du cofté de Duras, & fe refolurent entierement de n'oubeyr aucunemẽt a Louys, qu'ils n'euffent nouuelles affeurees de la mort, ou de la vie de leur Royne & fouueraine Comteffe. Cependant Louys s'arrefta quelques iours en Auignon, où Clement luy perfuadait fort & ferme de mettre à chef fa conquefte de E F

Refolution des Prouençaux de n'obeyr à Louys. Promeffe de Clement à Louys.

Naples,

Naples, promit que tout ce qu'il frayeroit à l'effect de ceſte entrepriſe, pour le recouurement des terres portees par ſon adoption, luy ſeroit par l'Egliſe entierement rembourcé & reſtitué, au cas qu'il ne la peut heureuſement & ſelon ſon cœur acheuer, & ſi luy en paſſa acte.

Les Seigneurs de Sault & le Cōte de Cappro Ambaſſadeurs pour Louys aux Prouençaux.

A Suyuant ceſte promeſſe Louys choiſit & enuoya le Seigneur de Sault Baron Prouençal, & le Magnifique Comte de Cappro Napolitain, ſes Ambaſſadeurs à la ville d'Aix, aux gens des trois Eſtats, accompagnés des Legats & Nonces du Pape, pour leur faire entendre, que ſuyuant l'adoption à luy faicte par Ieanne des Royaumes de Naples, & des Comtés de Prouence (choſe qu'ils ne pouuoient ny deuoient ignorer) ils euſſent à le recognoiſtre gracieuſement, & luy rendre tout deuoir de bons & loyaux ſubjects, comme à leur Prince legitime & Seigneur naturel, ſur peine de rebellion. Les gens du pays firent reſponſe, que pour eſtre en iuſte ignorance, & n'eſtre aucunement aduertis de la pretenduë adoption, ils ne pouuoient encourir crime aucun de felonnie ny deſertion, & quand ils la ſçauroient au vray, ils ſeroient acte de vrais, bons, loyaux & obeyſſans ſubjects : telle reſponſe firent ils à B la perſuaſion & remonſtrance de l'Archeueſque d'Aix, lequel ſeul fut cauſe de leur refus & de ceſte rebellion, comme celuy qui né premier Procureur du pays a touſiours la premiere ſeance, & beaucoup de creance & authorité aux aſſemblees des trois Eſtats. Mais ils furēt bien loin de leur cōte, car tant s'en faut que Louys ſe payaſt de tel alloy, ou que leur defenſe treuua lieu : que au contraire il porta leur rebellion auec tant de courroux & d'indignation, meſmement ayant entendu par ſes Ambaſſadeurs, la fiere & arrogante reſponſe que les Prouençaux auoient faicte à leur remonſtrance & ſi iuſte requiſition, qu'il fit tout auſſi toſt marcher ſon armee en Prouence, allant de premier abord planter ſon cāp du coſté d'Arles, Tharaſcon, ſainct Remy, Camargues, & les Maries, communement appellees noſtre-Dame de C la mer. De là tirant plus auant iuſques à la ville d'Aix où il ſejourna l'eſpace de ſix mois entiers. Par ceſte groſſe nuee d'hommes, qui ne trainoit que foudres, eſclairs & tempeſtes, les habitans du pays & de ces villes receurent tant de maux, de pertes & de dommages, tant d'incommodités & de violences (car ce ſont les accidens iuſeparables de la guerre) que finalement ils furent contrains de ſe ſoubmettre à tout tel deuoir & conditions que Louys voulut : qui quoy que quelques Communautés, & certains Gentilshommes, opiniaſtrement ahurtés au parti de Charles ſon aduerſaire, ſceuſſent & peuſſent empeſcher & faire, apres s'eſtre bien enquis & informé des autheurs de ceſte reuolte, en fit faire plusieurs exemplaires & rigoureuſes executions. Ces choſes ainſi exploictees, il deputa ſes Officiers en D Prouence, mit & poſa bonnes & ſeures garniſons aux places fortes, puis fit marcher le reſte de ſon armee, qui pouuoit arriuer à trente mille cheuaux, & à vn camp innombrable de gens de pied : ſi bien que tout plein de cœur, de ioye, & de triomphe de la victoire des Prouençaux, rogues & mal appriuoiſables, ayant pris congé du Pape, laiſſant Auignon, il franchit la Lombardie, trauerſa & ſurmonta bien toſt les Alpes. Les Marſeillois aduertis de ſon depart ſont par meſme moyen partir & donner voile à leur armee de mer, ja toute preſte, & en equipage de guerre, pour ayder à la deliurance de Ieanne & pour ſe treuuer à ce bel exploict : Louys tenant deſia la victoire dans ſon poing, entre d'vne merueilleuſe E hardieſſe dans les marges & les limites du Royaume de Naples, en l'Apulie & la Calabre, où les portaux de tout le pays luy furent ouuerts auec vn grand bruit de ioye. Tant les habitans monſtrerent vn grand deſir de l'auoir, & de ne recognoiſtre autre que luy, ſi qu'en bref eſpace de temps tous les Seigneurs du Royaume, toutes les Cités & les villes furent incontinent remiſes à ſon obeyſſance, & ſi luy rendirent les clefs des portes, & des forterceſſes. Ce fut lors que paſſant plus outre, & ſuyuant le trac de ſa proſpere fortune, il vint donner iuſques à la ville de Naples, où Duras qui ſe maintenoit Roy droicturier de ce Royaume, ſe contenoit attendant ce qui pourroit aduenir ſous l'appuy & la faueur d'Vrban l'Antipape : car ce Pontife illegitime luy auoit mis ſur la teſte la Couronne de Naples & de Sicile, parce que la Royne Ieanne qu'il auoit faicte ſi cruellement eſtrangler, eſtoit decedee ſans F hoirs legitimes & naturels de ſon corps.

Responſe des Prouençaux par l'aduis de l'Archeueſque d'Aix.

L'armee de Louys en Prouence.

Les Prouẽçaux vaincus.

Louys auec trente mil cheuaux.

Diligence des Marſeillois au ſecours de Louys.

Louys à Naples.

A peine eſt arriué Louys en ces marches, que la premiere nouuelle qui ſonne à ſes oreilles, eſt la piteuſe & deplorable deffaite de Ieanne : dont deſia tout aſſeuré, & plein de courroux extreme, s'appuyant beaucoup plus ſur ſon bon droict, que ſur ſes forces, ny ſes gendarmes, quoy que bien en poinct, & redoutables, il enuoye ſans dilayer ſes Ambaſſadeurs vers Charles auec lettres de guerre, & de mortel deffi contre ſa perſonne, à celle fin de le ſemondre, & par ce moyen inciter à luy quitter, & ceder prompte-

Louys aſſeuré de la mort de Ieanne mande lettres de guerre à Duras.

ment le Royaume, dont il failoit apparoir estre legitime heritier & successeur, suyuant la force de son adoption : & encor de se rendre ployable & obeyssant au brief du Pape, qui l'auoit inuesti du Royaume de Sicile, & de Naples, auquel il n'auoit droict aucun, titre iuste ny pretention sousteoable, & legitime : tant pour auoir inhumainement par voye de tyrannie barbare, & de forfaicture desnaturee, faict mourir Ieanne sa prisonniere & sa tante contre toute honnorable Loy de guerre, & de tout respect de Sceptre, de sexe, de sang, & de rang : que pour ne pouuoir, ny deuoir s'armer d'vn droict imaginaire & vain, par vn Pape tel que luy, qu'on tenoit pour vn violent vsurpateur, & latron du souuerain Pontificat, & du sainct Siege, publiquement aueré & recogneu schismatique. Au contraire que c'estoit à luy à qui tel droict legitime appartenoit, par la souueraine grace & inuestiture de Clement : auquel comme seant à la vraye chaire de sainct Pierre, la plus part des Royaumes, & des Potentats de la Chrestienté rendoient obeyssance & condigne adoration. Que là où il ne voudroit choisir la voye de paix conuenable au nom qu'il portoit, se sousmettre au deuoir, & flechir sous le poids des Loix, & de la raison, luy quittant librement son bien & son droict hereditaire, il entendoit d'y proceder par voye d'hostilité, & par ouuerte force d'armes: afin de luy faire sentir les coups de son indignation, & receuoir tout ensemble les fruicts de son barbare assassinat, & de son outrecuidee vsurpation.

Il ne se souuenoit pas de ce que Charles premier auoit fait de Corradin.

A

B

Il faut sçauoir qu'en quelle sorte que cest affaire eut passé, tant y a que la lettre du xv. Ianuier Louys auoit escrite de Paris au Seigneur, dont nous auons dit le nom estre incognu, estoit paruenuë entre les mains de Doras, sur cest accident, Matthieu des Sauuages Italien de natioo, l'vn des Gentilshommes de Charles s'estoit faict fort & asseuré d'empoisonner Louys son redoutable aduersaire & competiteur. Ce qu'il auoit fort estroictement, ains promis auec iurement : mais il aduint que Louys en estant aduerti par vn Gentilhomme du pays, à qui tel acte sembloit detestable & malheureux, fit soigneusemét espier & prédre garde à Matthieu, lequel ainsi qu'il vint en la presence du Roy pour executer son dãnable coup, fut apprehendé, saisi & pressé de si pres, que sans grande violence, ny diuersité de gehennes confessant legerement tout le cas, on le punit & executa selon l'excés de son crime.

Lettre de Louys rendue a Charles. Matthieu de Sauuages ayát charge d'empoisonner Louys, est descouuert & executé.

C

Ceste execution fut bieo tost sceuë par Doras, qui s'enaigrit & fascha si outrageusement que partie irrité de la mort, & du honteux supplice de Matthieu, partie despité & tout furieux de la lettre, & des piquantes & menaçantes paroles de Louys, qui sembloit bien l'offencer beaucoup en son honneur & reputation : il enuoya vn cartel de deffi du xxv. de Nouembre ensuyuant, auec la coppie de sa lettre, de ceste substance mesme. Charles troisieme par la grace de Dieu Roy de Ierusalem & de Sicile, Comte de Prouence, Forcalquier & Piedmont, à Louys fils du feu Roy de France.

Le xxv. Nouembre. Cartel de Charles a Louys.

D

Nous t'auons autrefois escrit par nos Ambassadeurs particuliers que lors que Matthieu des Sauuages deuoit estre de retour, auec asseuré sauf-conduict, il a esté tellement quellement meurtri & supplicié contre toute Loy, & tout vsage de guerre. Pour ceste occasió nous t'enuoyons la coppie d'vne lettre par toy enuoyee à quelqu'vn de nos amis. Si te disons de present, comme nous auons tousiours dit & soustenu, que s'il est ainsi que tu ayes escrit telle lettre (par le discours de laquelle tu veux dire que nous sommes lasche & meschant) tu en as menti par la gorge : parole que ie suis prest & appareillé de soustenir, maintenir & defendre par voye d'armes, de ma personne contre la tienne. Et iaçoit que tu sois en nostre Royaume, si pourras-tu neantmoins cognoistre & sçauoir, auquel de oous deux le champ demeurera: car tes gens & les miens ne desirent rien tant que de combattre, & voir l'yssue de nostre different & de ceste guerre. Mais il faut que le combat se face par voe façon singuliere de toy à moy, & seul à seul, afin que la gloire & la victoire en demeurent perpetuellement à celuy qui gaignera le dessus, & le prix de ce combat. Quant au droict pretendu par toy sous ta subornee adoption de la Royne Ieanne, elle n'a peu ny deu disposer d'vne chose où elle n'auoit aucun droict, puis qu'il appartenoit plostost aux enfans de Charles Martel Roy d'Hongrie, fils de Charles deuzieme, Roy de Sicile, le droict qu'elle y pretendoit, venant plus par vsurpation, que par vrait iuste & legitime succession. Et posé le cas que son titre eut esté bon & valable, encor n'en pouuoit elle frustrer les plus proches du sang de Charles : qui legitimement succedoient à la Courõne, & au Sceptre de Naples, outre qu'elle auoit esté declaree meurtriere infame de son mari, pour auoir meschamment & cauteleusement faict estrangler d'vn lacs & pendre aux fenestres de son chasteau, André d'Hongrie son premier & legitime espoux. Qu'il soit ainsi, on sçait fort bien qu'elle n'a iamais faict mine ny semblant d'en faire aucunes poursuittes, ny recerches, se rendant par telle negligence de

Desmenti de Charles donné a Louys.

E

Vrais successeurs au Royaume de Naples, de Sicile, & Comtes de Prouence.

F

plus en plus notoirement conuaincuë & suspecte. Pour le regard du droict qui nous appartient, attendu que Ieanne est decedee sans hoirs de son corps, nous tenons pour nulle & pour vaine ta pretenduë adoption, aussi bien que la donnation à toy & à ta faueur par elle faicte, comme de chose qu'elle n'a peu donner, ny distribuer à sa volonté: pouuant aussi peu disposer de l'heritage d'autruy, que Clement qui se dit Pape souuerain, & ne l'est point, en
A donner l'inuestiture. Parce que si telle donnation a esté bonne, & le don des Papes bon & vtile, Ieanne ne l'a deuëment faicte, Vrban estant tenu pour vray & legitime Euesque de Rome, Clement pour Antipape reprouué. Somme pour le faire court, quant à ce qui regarde le combat, nous sommes plus prests & disposés d'en venir promptement aux effects, qu'aux vaines & inutiles paroles. Donné à Naples par le magnifique Iean des Vrsins, Comte de Manopoly, Logothete, & Prothonotaire du Royaume de Sicile, nostre tres-cher Conseiller, & fidele Collateral l'an MCCCLXXXIJ. de nostre regne le deuzieme.

CHARLES.

B Ceste lettre fut renduë à Louys, lors qu'il estoit en son camp à Ayrolles, en la Pouille, qui renuoya le lendemain auec la coppie de sa lettre, ceste mesme responce à Charles.

Le xxvj. Nouembre. Response de Louys à Charles auec dementi & deffi.

Louys fils du Roy de France, adopté de Madame Ieanne par la grace Dieu Royne de Ierusalem, & de Sicile, Duchesse d'Apulie, Princesse de Cappuë, Comte de Prouence, Forcalquier & Piedmont, son heritier vniuersel & futur successeur en ses Royaumes, Comtés & Seigneuries, Duc de Calabre, d'Anjou, & de Turene, & Comte du Mayne a Charles de Duras.

Nous auons à ce present iour receu la lettre, que tu nous as faict tenir, pour y respondre.
C Quant au premier chef, où tu dis que le Cheualier Sauuage, ton homme à nous enuoyé de ta part, a esté tué & supplicié, contre toute bonne coustume de guerre, nous te faisons sçauoir, & te disons que tu as menti par la gorge, ayant esté sa propre confession qui l'a condamné & conduict à ceste mort: Surquoy nous sommes prests en lieu condecent & raisonnable de nous exposer defenseurs contre toy, seul à seul, & corps à corps. Au second chef, où tu nous charges d'vn dementi, sur ce que nous auançons par nostre escrit: Nous respondons que c'est toy-mesme qui ments par la gorge, soustenant que tout ce que par nous a esté couché, est veritable, & sans contredit. Si que pour venger l'iniure que tu as meschamment commise contre la personne de nostre tres-honoree mere, qui se trouue faicte à nous, nous sommes prests en lieu raisonnable & non suspect, de la combattre & main-
D tenir selon droict & Iustice, tout ainsi que nostre honneur, & nostre Estat le requierent. Pour l'autre, où tu dis qu'en ton Royaume se treuuera lieu seur & non suspect, où tout ce debat se pourra terminer, & vuider de toy à moy: nous soustenons & maintenons que nous sommes au Royaume de nostre tres-chere mere, & non au tié. Neantmoins afin que cest affaire ne se cõsume en cartels, & ne tire en lõgueur, tu pourras venir en cõpagnie de dix Cheualiers des tiens, cõme aussi i'auray de ma part mesme nõbre des miẽs, que toy & moy choisirons, & deputerons, à ce qu'ils aduisent & accordent entre eux d'vn lieu seur & raisonnable au Royaume, où ce combat se puisse acheuer & parfaire, t'asseurant que nous l'accepterons, tout ainsi que par eux se treuuera accordé & choisi. Et combien que cecy ne merite responce, nous nous desisterons neantmoins heroiquement du recouurement de nostre Couronne, iusques
E à l'accomplissement & resolution du combat. Donné en nostre heureux exercite au chasteau d'Ayrolles, le xxvj. Nouembre mil trois cens octãte deux, par le magnifique Anthoine de la Rate, Comte de Cazerte Logothete, & Prothonotaire du Royaume de Sicile, nostre Conseiller, Collateral & fidele de nostre tres-chere mere, & de nous.

La lettre de Louys fut presentee à Charles, qui apres l'auoir ouuerte & veuë, repliqua outré de courroux ces mesmes paroles.

Le dernier de Nouembre, replique de Charles à Louys assignant le combat.

Combien que tu nous ayes respondu obscurement, cerchant des nouuelles querelles, pour n'entrer en ce duel, ausquelles nous differons respondre, iusques à ce que les premieres soiẽt terminees, nous n'auons laissé pourtant d'eslire dix de nos Gentilshommes & Seigneurs, lesquels auec autant des tiens, pourront conuenir, & pouruoir d'vn lieu seur & conuenable, où
F nous puissions auec nostre personne defendre & soustenir, que tu ments en ce que tu dis, & soustiens que ie suis lasche, ingrat, prodicteur, & traistre. Surquoy; responds-nous clairement & sans ambiguité, qu'elle est ta derniere resolution & volonté: afin que si tu veux accepter ce parti, tu enuoyes & mandes asseurance pour nos gens, & nous t'enuoyerons le semblable pour les tiens.

Or touchant ce que tu dis, que nous sommes indignes de poursuiure [illegible] nous disons d'abondant, que tu as menti : tellement que à la definition de nostre p[illegible] querelle, se monstrera assez la condition de ta personne & de la nostre. Do[nné à] Napl[es] par le magnifique Iean des Vrsins Comte de Monopoly, le dernier du mois de Nouembre, le deuzieme de nostre regne.

Louys receut ce second deffi le sixieme du mois de Decembre, auquel il respondit ainsi.

Replique de Louys acceptant le combat à Charles. Responce au premier chef. Au second.

Nous auons receu tes lettres au premier chef, où tu dis que nous t'auons si obscureme[nt] respondu, qu'il semble que nous voulons plustost diuertir ceste matiere, & ce premie[r] subiect, que le decider & combattre par armes : Nous respondons que tu as menti par la gorge, parce que nous ne desirons rien plus ardemment que d'entrer en ce duel, & no[us] esprouuer auec toy. Au second tu escris que nous ne meritons pas de poursuiure ce fait: mais ie te responds que c'est toy mesme, qui en as faussement menti par la gorge, parce que tout ce qui par nous a esté escrit contient verité. Tu demandes, que nous t'enuoyons sauf-conduict pour dix Cheualiers des tiens, & que tu nous enuuyeras le semblable pour dix Gentilshommes des nostres : afin de t'oster toute matiere de subterfuge, nous te l'en uoyons ainsi que tu demandes, auec le nom de ceux qui par nous ont esté esleus & choisi[s] pour cest affaire, par Gautier Hepandre nostre Heraut. Parquoy delibere & resous-toy promptement, & en brief sur ce que tu as à faire: car nous ne voulons plus consu[m]er & fondre le temps en dilayemens & vaines paroles. Donné au Camp d'Aytolles le vij. de Decembre

Au troisiesme,

Par telles lettres (que ie n'ay osé ny voulu desguiser non plus qu'embellir) repliques, cartels & deffis, iniures, reproches & desmentis, ces deux Princes s'aigrissoient, & cerchoient de venir aux mains pour la Couronne de Naple, & de Sicile, & pour l'heritage de ceste pauure & tant infortunee Princesse. Façon sans doute qui sera trouuee vn peu simple, & sentant son antiquité, au temps & à l'vsage de la Noblesse qui court, où le desmenti est tellement odieux, vilain, & abiect (comme il est à la verité) qu'il ne souffre aucune replique ny satisfaction, que le soufflet, le baston, & la dague, sur le feu de l'iniure receüe : ou que le pardon, l'espee & le detestable duel à sang froid, & propos deliberé, dont bien souuent s'ensuyuent les morts, auec vne plus dangereuse & regrettable perte des Ames, que de cest honneur qui n'est qu'vn poinct : bien qu'à parler proprement le desmenti soit plus repoussement d'iniure, qu'iniure, ny offence premiere, s'il faut en croire a ceux qui ont plus capablement traicté des duels, offences, reparations & combats: mais la coustume de nostre aage ayant rompu les barrieres de la raison & de la cheualiere franchise & magnanimité des vieux Paladins, a introduit vn certain poinct d'honneur, si poinctu, si sensible & si piquant, qu'il n'est presque plus en la main des Roys d'y remedier, ny à la raison d'y trouuer lieu. De façon que les seuls François, dont les armes sont redoutables à toutes nations, seruent de spectacle sanglant, & de tragique theatre aux peuples estrangers, bien aises de les voir ainsi perdre & s'entretuer, pour des vaines & ridicules occasions, au lieu qu'ils se deuroient reseruer pour les conquestes des anciens herita[ge]s, & des vieux Sceptres que ceste tres-Chrestienne & tres-fleurissante Couronne souloit posseder & regir.

Dementis demeurent odieux & cruels.

Duels detestables & communs en France.

Louys donc en execution de sa derniere responce, manda lettres de sauf-conduict à Duras, pour accomplir ce duel, dont il se monstroit merueilleusement desireux, comme plein de courage Royal, & de Françoise valeur : le sauf-conduict estoit tel.

Teneur du sauf conduict donné par Louys à Charles, pour la celebration du combat.

Louys fils du Roy de France, à tous qu'il appartiendra : Nous faisons sçauoir, que dernierement nous auons receu lettres de Charles de Duras, ausquelles nous auons suffisamment respondu, & parce que nous voulons mettre en brief effect les responces par nous faictes à ses lettres, ainsi qu'il conuient à nostre honneur. Par ces presentes nous donnons & octroyons tout sauf-conduict & pleine asseurance pour les dix Seigneurs Gentilshommes qui seront nommés de sa part, ausquels ne voulons, ny entendons estre faicte aucune iniure, tort ny desplaisir en leurs personnes & biens, tant en leur venue & seiour, qu'en leur retour : auec deux cens cheuaux, & autant d'hommes en leur compagnie.

Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à tous Capitaines, Mareschaux, Gendarmes, Capporaux, Balestriers, & autres nos subiects, qu'ils n'ayent a molester, faire ne dire aucune iniure, destourbier, ou empeschement : au contraire, aux Gentilshom

mes, qui seroit nommés par luy, ny aux deux cens personnes & hommes qui les accompagneront pour les choses que dessus, durant l'espace de dix prochains iours inclusiuemét, & non plus donne en nostre heureux exercire, au chasteau d'Ayrolles par nostre Prothonotaire, & Collateral susnommé, le xiij. Decembre de l'an MCCCLXXXIJ. *Le xiij. Decembre.*

A Telles furent les parolles des patentes, contenants le sauf-conduict, que Louys, qui ne desiroit rien tant, que de terminer & finir sa querelle par armes, & par vn duel honnorable, manda tout incontinent à Charles par les dix Seigneurs Cheualiers qu'il auoit choisis, afin de celebrer & mettre à chef ce duel, dont le bruit auoit ja couru par toute la France, & l'Italie, comme de singuliere bataille qui deuoit bien tost mettre fin à vne si mortelle guerre, & donner le prix d'honneur à deux tres-puissantes & renommees nations.

Princes & Seigneurs du party de Louys.

Amé Comte de Sauoye,
Guy de Sanigny,
Odde de Villars,
Hugues Sieur de Granson,
B Iean de Groleye Sieur de Noyer,
Renaud de Trie,
François d'Arenton,
Gadiffre de Sala,
Iean de Saumano, &

Iean d'Azays preux, braues, & vaillants cheualiers furent ceux, qui choisis par Louys à cest auantureux exploict le porterent, & presenterent à Charles, lequel ayant pareillement enuoyé dix Seigneurs, & Gentilshommes des siens de vaillance esprouuee, auec mesme sauf-conduict à Louys, manda Cola de Sanframond, François dit le Moyne Guindazzo, C Simon & Pierrello, Carraccioles, Cheualiers Neapolitains, au Duc de Sauoye, pour ensemblement aduiser & deliberer du lieu propre & conuenable à la celebration de ce combat: que chacun s'attendoit bien de voir, auec beaucoup d'actes de vaillance & de prouësse de l'vn & de l'autre party, n'ayant esté esleu à si dangereuse & chaude besongne, personnages que de bien haut & magnanime courage, y allant tout ensemble d'vne puissante Couronne, de la vie & de l'honneur de deux grands Princes: mais le rusé Charles qui estudioit tout vne autre leçon, & forgeoit en son cerueau vn dessein tout contraire à celuy de Louys, lequel procedoit en cest affaire d'vne Françoise & Royalle magnanimité, considerant en son esprit, comme il estoit caut & malicieux, qu'vn si grand ost ne pourroit longuement durer, D sans souffrir infinies & diuerses incommodités, la cõtree, & le pays n'estant guieres propres au naturel du François, & les grandes & grosses armees estants ordinairement subjectes à confusions, dissipations, maladies, & necessités, ores dissimuloit vne fuitte, ores faisoit faire des courses & legeres escarmouches à ses gens, iusques au camp de Louys, ores cerchoit autres moyẽs & subterfuges, de maniere que s'estãt à la fin resolu de mesnager tres biẽ sa vie & garentir sa personne du danger de seul à seul, par vn si perilleux essay: il delibera de donner la bataille & venir en plein combat, pour y auãtageusement paruenir & plus seurement descendre, il fit cependant brusler par vn degast general, & inesperé, tous les viures E du pays: afin qu'il ne laissast ny retraicte, ny secours aucun à son ennemy, qui ne s'attendoit moins, qu'à vne telle mutation.

Malice & ruse de Charles.

Charles fuit le duel, & à ses vents fait gouster.

Desordre du cãp de Louys, & victoire de Charles.

Louys cognoissant ce stratageme, & voyant à l'œil que Charles dilayoit tant qu'il pouuoit, par dol & finesse, ou plustost par lascheté de courage, le combat entre en meffiance & soupçon, & iugeant bien qu'il auoit besoin de pouruoir à ses affaires, & se garder d'vne grande & soudaine tempeste que ce gros nuage menaçoit, donna incontinent ordre aux villes renduës, & mises à son obeyssance, & si receut les hõmages d'infinis Gentilshõmes du pays. Or comme il vit le Printemps approcher, & l'Esté le suyure à la queuë, il fut tellement occupé, qu'il fut contrainct de tenir son camp, & le planter sur les plus aspres & grandes F chaleurs aux champs & aux campagnes de l'Apulie, au moyen dequoy ses gens desordonnés en leur boire, & leur manger, se veautrans & patinans aux gourmandises & dissolutions, se treuuerent atteincts de diuerses & infinies maladies, tellement impitoyables, que les voyant perdre, amoindrir, & dissiper de iour, en iour ce ne luy estoit vn petit, ny peu dangereux soucy.

Apres donc auoir en cest equipage combattu & liuré la bataille à Charles, à son tres-grand des-auantage, & s'estre treuué blessé en plusieurs endroits de son corps, en tout tel estat qu'il estoit, il fut contraint de se retirer dans le chasteau de Barry: là voyant le dan- *Louys blessé se retire au chasteau de Barry.*

ger qu'il couroit de sa personne & de sa vie quoy qu'il fut fort de[illegible]ité & affoibli pour le
sang qu'il auoit perdu de ses playes, il se fit porter par eau à Bi[illegible]elle, mais si pauurement,
qu'il n'auoit qu'vne cazaque ou cotte d'armes, de toile peinte sur ses armes, ayant aupara-
uant esté reduit à vendre toutes celles tant riches & precieuses qu'il auoit po[illegible]es de F[illegible]n-
ce. Les restes de son armee s'en retournerent en tel equipage qu'on peut penser, & en
bien triste & malotru poinct, à petites trouppes, & bandes, sans chefs ny Capitaines, pau- A
ures, miserables & debiffés. De maniere que Duras à l'occasion de ceste victoire, & de
la fortune qui luy monstra quelque doux semblant, fut quelque temps occupateur &
jouyssant de ce Royaume : le pauure Louys se treuuant au contraire bien loin de l'espe-
rance de ses conquestes, & de la Couronne de Naples : quoy que le Roy de France luy

Le Seigneur de Cucy de la part du Roy de France au secours de Louys

eut mandé vn bon & fauorable secours sous la conduitte du Seigneur de Cucy de douze
mille cheuaux, qui desia entrés ez marches de la Tuscane empeschés de passer outre par
les rigoureux approches d'vn tres-aspre & mauuais hyuer, ne luy peurent seruir de rien
& les trouuerent inutiles.

Les schismes des Papes causerent ces malheurs.

Ainsi furent, à ce que plusieurs en escriuent, cause principale de ces malheurs, la B
dissention des Papes, & le schisme du siege souuerain de Sainct Pierre, dont fut
grand perte, & dommage non petit, attendu qu'il est aisé à voir, que tel nombre de si
vaillants & notables Cheualiers, restés morts & deffaits en ceste bataille, & ce vo-
yage mal entrepris & peu dextrement conduict, eussent peu quelque iour faire des
seruices remarquables & signalés aux enfans successeurs de Louys, & à la tres-Chre-
stienne Couronne.

Seigneurs & Nobles.

Ce disgracié Roy estant de ce temps en son chasteau de Tharante, accompagné de
Pierre, Comte de Geneue son cousin, de Raimond Seigneur de Sault, Admiral du C
Royaume de Sicile, de Hugues de sainct Seuerin, Comte de Potence, & de plu-
sieurs Seigneurs & Cheualiers, tout nauré & plein de blesseures qu'il estoit affoibly &
malade en son lict a la requeste des habitans de l'Isle du Marte[illegible]ue (qu'il nomme sainct
Geneys) leur octroya priuilege de plein affranchissement des tailles. Et neantmoins les
incorpora à son Domaine de Prouence, declarant qu'ils n'en pourroit iamais estre alie-

L'an M.CCC.LXXXIIJ. le xiij du moys de Iuillet
le Martegue declaré inalienable.

nés ny distraicts. Ce fut faict l'an trois cens octante trois du mois de Iuillet au pre-
mier an de son regne : parceque ceste Isle auec les places qui d'elle despendent, auoyent
esté donnees à Iaques de Arcussia de Cappro, Comte de Menerbin, Gentilhomme
des plus apparents de Naples pour les seruices par luy rendus en toute fidelité & preu-
d'hommie à ce Roy. D

Les Nyssiens prestent hommage à Charles de Duras.

Durant les troubles & les tempestes de Naples, & par mesme moyen de Prouence, voire
en ceste mesme saison, les Nyssards presterent hommage a Duras, dict communement de
la Paix, inuaseur de ce pays pour leur Cité de Nysse, à cela sollicités par les amis de son
parti. Si peu d'expeditions se treuuent auoir esté acheuees au nom de ce Louys qu'el-
les ne peuuent beaucoup rendre memorable son Histoire, quoy que l'on treuue que du-
rant son regne qui fut à la verité assez calamiteux à la persuasion de ses nouueaux Offi-
ciers de Prouence, il reünit a son Domaine presque toutes les places, chasteaux, &
villes que la Royne Ieanne auoit arrachees de sa Comté, par diuers & plusieurs desmem-
bremens contre les declarations faictes tant par le Roy Robert que par elle, de iamais n'al-
liener son Domaine : car toutes les places, Seigneuries & iurisdictions, que ceste Roy- E
ne auoit donnees tant a Guillaume Roger, Vicomte de Beaufort, pere de Raimond de Tu-
rene, qu'à plusieurs autres Gentilshommes qui luy ayants rendus de longs & bons seruices,
auoient exposé leurs vies, & leurs fortunes, tant au Royaume de Naples, que en Prouence,
leur furent ostees, & rattachees au mesme corps. Ce qui engendra de gros nuages, de trou-

Les moyens & occasions de la guerre que Raimond de Turene fit en Prouence.

bles, tumultes, seditions, & marrissons au pays, que trainerent apres elles les nouuelles & in-
supportables impositions & leuees de deniers que Louys y fit faire, dont il encourut vne
telle hayne qu'a grand peine le voulut on recognoistre pour Prince & Seigneur droicturier,
que par la voye de force & de contrainte. A quoy donnoit non seulement couleur & pre-
texte, mais encor vn fondement vray semblable & solide la controuerse qui estoit entre luy
& Charles, de la part duquel presques chacun adheroit & pachoit auec deuoirs d'obeyssan- F
ce, hommage & fidelité, comme au vray & legitime heritier des Royaumes de Naples, &
des Comtez de Prouence, de Forcalquier & de Piedmont.

Apres ces choses toutesfois Louys qui se trouua l'an trois cens octante quatre sur le mois
d'Aoust que les Aegyptiens appellent moissonneur, au chasteau de Barry, confirma les don-

nations

nation, & les concessions faites par ses predecesseurs Comtes, à Raymond d'Agoult Seigneur de Sault grand Chambellan de Sicile, au premier an de son Regne, ainsi qu'on le pourra voir aux Archiues de ceste, tres-illustre maison : mais comme tant les blessures qu'il auoit receuës que la fascherie qui l'auoient elangoré l'eussent fait tomber en vne griefue & pesante maladie dont il n'esperoit de reschapper facilement, estant en son chasteau de Ta-
A lesine & desirant de laisser ses successeurs sans querelles, & son Royaume sans diuisions, le vingt-sizieme du dernier mois, qui est le premier des Grecs, il fit son dernier testament, par lequel il laissa cent liures de rente annuelle & perpetuelle pour vne Messe à l'Eglise de saincte Marthe de Tharascon, à l'Eglise du Conuent royal de sainct Maximin où repose le chef heroique de la saincte Penitente Magdelaine, fondant vne Chapelle, qu'il dotta de cent liures par an à ceste mesme occasion, & à la saincte Baulme, pour vne semblable Messe cinquante liures. Si voulut & ordonna qu'il seroit distribué à son pays de Prouence, pour la guerre qu'il y auoit faite, iusques à la somme de cinquante mille francs, lesquels seroient
B distribuez aux Eglises, Hospitaux, Maladeries, pauures gens & aux peuples du pays: mesmement à ceux qui auient souffert des pertes & des dommages, a l'occasion de la guerre (ainsi que bon sembleroit à ses executeurs) par special, aux terroirs d'Arles, Tharascon, Camargue & de nostre Dame de la Mer, pour leurs pertes & dommages : tant à raison des executions rigoureuses, que ses officiers y auoient exploictées, que pour le seiour que sa gendarmerie y auoit fait. Voulut & ordonna que l'argent par luy presté à Gregoire XI. & au sainct Siege, seroit redemandé a Clement son successeur, residant & tenant sa Cour Apostolique en Auignon : & encor soixante cinq mille francs, esquels le mesme Siege, & l'Eglise luy estoient tenus. Et parce que Clement luy auoit promis que tout ce qu'il mettroit & despen-
C droit à son occasion, & pour son entreprise, luy seroit rendu & remboursé, au cas qu'il ne peut venir à bout de sa conqueste, voulut qu'il luy fut demandé la somme de quatre cens mille francs, frayez du sien, a cest effect. Quant au doüaire de Madame Marie de Bretagne sa femme, pour raison duquel partie de ses terres luy appartenoient. Il voulut & luy assigna le chasteau de Saumur, la roche sur Yon, & plusieurs autres chasteaux, auec les conquestes par luy faites sa vie durant, des Comtez d'Estampes, de Gyen, de Rong, Lunel, Sable, Mirebeau, Champigny, la Raiace, & Coudray : la terre de Bauffay, la Roche du Duc, & le peage de Tours, & si ordonna qu'elle auroit l'administration de Louys son fils aisné, iusques à ce qu'il eut atteint l'aage de vingt & vn an. Que le mesme Louys auroit pour son par-
D tage les Duchez d'Anjou, de Turene, du Mayne, & autres terres. Que Charles son second fils auroit la Comté de Roussillon, la terre de Guyse, & de Chaslly. le Royaume de Sicile & les terres & appartenantes, si Dieu les vouloit, & luy faisoit tant de grace que de les pouuoir acquerir: si qu'il seroit Roy de Sicile, Duc d'Anjou & de Turene, & Comte du Mayne & de Prouence : à fin que s'il estoit besoin en son Royaume, le Roy (duquel il tiendroit telles Duchez, & Comtez) deut plus estre enclin à luy prester aide, faueur & secours à sa necessité, comme a son homme lige que nul autre. De maniere que quand son fils aisné viendroit à la couronne de Sicile, Charles auroit pour l'augment de son partage les Comtez d'Estampes & de Gyen, auec la terre de Rochefort s'il la pouuoit acquerir, auroit aussi la Duché de Duras, & la Comté d'Albe s'il pouuoit tant faire que sa cousine la Duchesse
E s'en voulut demettre, cas qu'elle ne le fit heritier apres sa mort. Toutes ces dispositions & ordonnances testamentaires, ainsi faites & couchees, fort peu de iours apres il trespassa payant le tribut general de nature : son corps estant porté en France, quoy que quelques vns veuillent dire qu'il mourut en Apulie, l'an trois cens octante cinq.

Ce tres-excellent & magnanime Prince : ains qu'il fut appellé du nom & tiltre de Roy, estoit pacifique, doux, gracieux & debonnaire, defenseur des affligez & vray pere du peuple : mais aussi tost que le Pape luy donna ce nom de Roy, & luy eut mis en la teste la conqueste du Royaume & de la couronne de Naples, il ne cessa d'affliger, & vexer le peuple par tailles, subsides & insupportables impositions, tellement que les malheurs, ruines, per-
F tes & dommages qui s'en ensuiuirent, monstrerent & firent bien voir à l'œil, combien sont les fruicts de ceste damnable & enragée ambition, venimeux, cruels & detestables : & quelles pertes & rauages furent espandues en Prouence.

Apres son decez Charles de Duras fut sacré Roy de Naples & de Sicile nommé troisieme de ce nom par l'Antipape Vrbain, à la ruine, honte, & confusion de ceux qui tenoient le party du feu Roy Louys : demeurant Duras paisible en son nouueau Royaume, iusques à l'acheuement de ses iours. Durant son regne le roy Louys d'Hongrie, qui auoit fiancé la

Raymond d'Agoult sieur de Sault grand Chambrier du Royaume de Sicile

L'an MCCCLXXXIIII le XXVII Decembre

Testament de Louys.

December duodecimus Romanorũ, nonus Hebræorum, Græcorum primus, Ægyptiorum quartus.

Legats de Louys à saincte Marthe, S. Maximin, & la saincte Baulme.

Ceste Marie fut fille de Charles de Bloys, encore que plusieurs se mescontent, disans qu'elle fut sœur de la Royne Ieanne.

Mort de Louys premier.

Quel estoit Louys.

Ambition cause de grands malheurs.

Duras sacré Roy de Naples, & de Sicile, par l'Antipape Vrbain.

fille de Sigismond fils de l'Empereur Vencelas,auec intention de luy donner le Royaume d'Hongrie:apres toutesfois auoir suffisamment vengé la mort de son frere André, trespassa feru de lepre: ce qui l'auoit contraint de se priuer de la compagnie & frequence des hommes,pour mener vne vie comme sauuage par les bois & les deserts,abandonnant & laissant sa femme,l'vne des plus belles & ieunes Princesses de son temps,sœur du Roy de Poloigne: de façon que depuis son mal il ne la cognut,ny ne se ioignit auec elle.

Louys d'Hongrie attaint de lepre quitte sa femme & habite par les deserts.

Toutes ces choses ayans pris ce cours,& s'estans ainsi passees,vne nouuelle querelle se meut de ce mesme temps en Prouence,& durant cest interregne, pendant que Charles de Duras possedoit iniustement le Royaume de Naples, & que la mort de Louys auoit laissé de grands & fort obscurs troubles en ce païs: car Raymond Vicomte de Turene, fils de Guillaume Roger Comte de Beaufort,voyant que Louys auoit despouillé son pere & luy encor de plusieurs places & Chasteaux,dont la Royne Ieanne luy auoit fait don,en recompense des seruices rendus à sa Majesté,tant au royaume de Naples qu'ailleurs,en plusieurs honnorables occasions, où il auoit fait preuue de sa personne: enuoya deux de ses Gentilshommes à la Royne Marie mere gouuernante de Louys, fils de Louys ja decedé,de luy vouloir rendre & restituer telles places, qu'il auoit euës en don de son pere au contract de mariage d'entre luy & la sœur du Prince d'Orenge & du Pape Gregoire XI. son frere, qui luy appartenants iustement, luy auoient esté ostees par les officiers de Louys,ainsi qu'elle pouuoit tres-bien sçauoir, la suppliant tres-humblement de considerer & mettre deuant ses yeux les seruices signalez qu'il auoient rendus à leurs couronnes en toutes les occasions qui l'auoient appellé. Au cas qu'elle ne luy en voulust faire raison,& luy deniast iustice, protestant qu'il se pouruoiroir par tous les moyens & les remedes dont il se pourroit aduiser: queuë de discours qui ressentoit bien l'humeur de l'homme, & presageoit assez à clair les tumultueux remuements,qu'il estoit pour susciter & demener en Prouence.

Commencements & occasions de la guerre de Raymond de Turene en Prouence.

Raymond de Turene menace de remuer.

A B C

Marie qui ne faisoit qu'entrer au gouuernement du Royaume,& qui à raison du bas aage de Louys tournoit les affaires de Naples & de Prouence auec beaucoup de poids, ayant la prudence & la grace de sçauoir cognoistre & gaigner le cœur des personnages dont elle se pouuoit seruir,& qui auoient moyen de luy porter de l'ennuy & du secours, apres auoir traicté & tiré parfaicte cognoissance de tous ces affaires auec le Pape Clement, fit response au Vicomte,que pour le regard des places qu'il demandoit,à bonne & iuste cause le Roy Louys son feu mary, par bon, meur & sage conseil, & par bonne & saine deliberation les auoit reünies à son Domaine,pour auoir esté desmembrees & alienees par la Royne Ieanne contre les Edicts & declarations faites tant par son ayeul Robert, que par elle mesme, sur l'alienation du Domaine de Prouence. Au demeurant, qu'elle estoit preste & disposee de le satisfaire & recompenser des frais & mises employees pour le seruice de la couronne, selon le rapport fidele qui en seroit fait ce fait par Gentilshommes de part & d'autre accordez. A ceste response le Vicomte monstra de condescendre tres-volontiers: de maniere que les affaires se passerent pour ce coup sans bruit & rumeur pour quelques mois: ce terme expiré, il ne cessa de penser en son cœur, & tourner toutes les rolles de son entendement pour se venger, dissimulant toutesfois sa marrisson, & faisant tousiours mine d'estre des plus fideles subjects & seruiteurs de la Royne. Cependant que couuant mille traicts d'indignation & de vengeance, il amuse ceste pauure Princesse, qui deust auoir mieux digeré la queuë de sa requeste pleine de menaces & de venin, il fait secrettement prouision de gros amas de deniers,& si est tousiours employé à la guerre que Clement son parent fait contre Vrban en Italie,pour la dispute de la Thyare,& seance Pontificale: l'vn estant vray & legitime successeur, l'autre inuaseur & larron: au moyen dequoy ce despité Vicomte a tout autant de gens de guerre & de compagnies armees qu'il veut & desire auoir.

Sagesse de la Royne Marie, & sa response.

Le Vicomte machine de se venger.

D E

En ces mesmes temps la Comtesse de Vertus,femme de Galeas de Milan,auoit escrit & mandé lettres à son frere le Comte d'Armignac de la venir deliurer des torts, oppressions & mauuais traictements que luy faisoit son mary: le Comte s'estant preparé à cest effect, vint auec vne forte & puissante armee pour passer en Lombardie, laquelle enuiron la mi-Mars se rendit en Auignon, trauersant le Rhosne, & venant au Dauphiné, où visitant le Pape Clement, il luy offrit tout seruice & filiale obeissance. Clement sçachant tres-bien l'intention de Turene, & l'entreprise secrette qu'il faisoit de leuer gendarmes, pria fort instamment,& si conseilla le Cõte d'Armignac de faire tant qu'il amenast quant & luy le Vicomte pour luy aider à faire vn tant important & necessaire voyage. Ce qu'il disoit à fin de rõpre les troubles que de Turene machinoit,& que le Cõte luy promit de faire & d'essayer:

La Comtesse de Vertus femme de Galeas de Milan, escrit à son frere de la venir secourir.

Le Pape tasche à destourner la mauuaise intention du Vicomte son nepueu.

F

comme

cóme de t[illegible] p[illegible]āt que son armee marchoit vers les Alpes, il s'en alla iusques à Bolene ville de la Comté de Venaissin, où le Vicomte son cousin estoit, car sa femme estoit sa proche parente & sa cousine. Arriué qu'il fut là, apres les ambrassades, & bienuenues, le Cõte le tirant a part & luy ayant ouuert l'occasion qui le portoit en ces marches, le pria tres-instamment de luy faire compagnie iusques en Lombardie, auec tres-estroitte promesse qu'il seroit son

A compagnon en toutes fortunes & en toutes choses, voire mesme en l'esperance de la moitié des conquestes, & du butin qui se gaigneroit sur les ennemis; & qu'à ces fins il l'alloit attendre a Gap en Dauphiné. A quoy le Vicomte respond, qu'auant qu'il fust entré en Lombardie, & eust assiegé aucunes places, il pourroit aduenir qu'il le suiuroit: mais que ce seroit trop tost de se mettre en chemin auec ses gens, qui n'estoient encor bien lestes & preparez pour acheuer quelque bon exploit: ioinct (disoit-il) qu'il trouueroit fort bon & tres à propos pour le desir qu'il auoit de l'accompagner, qu'il luy fit entendre de ses nouuelles: au premier vent desquelles, le mois de May prochain il esperoit & ne failliroit de le suiure, auec vne bonne & forte armee de cheual & de pied: s'asseurant qu'entre le terme & le *Responce du Vicomte au Cõte d'Armagnac.*

B temps qu'il prenoit, il pourroit voir la fin de la guerre qu'il pretendoit faire contre le Pape son oncle, & contre les Cardinaux qui ne vouloient luy faire ny rendre aucune iustice, luy detenant par force & sans apparente raison tout ce que le Pape Gregoire son frere luy auoit autresfois donné: & d'abondant tout ce qui auoit esté donné à feu son pere par la Royne Ieanne, que la Royne Marie mere de Louys luy detenoit en Prouence: que le Pape qui le cuidoit lasser, espouuanter & mettre aux abbois par ses foudroyantes menaces & excommunications, ne faisoit que resuer & perdre temps: employant plusieurs Gentilshommes, qu'il absoluoit de peine & de coulpe pour le guerroyer, qui pourtant n'en auoient aucune enuie ny volonté resolué, s'asseurant tres-bien qu'il auroit beaucoup plus de gens & de *Cause qui meut Raymond de Turene de faire la guerre en Prouence.*

C factionnaires pour mille florins, que le Pape n'en sçauroit desbaucher auec toutes les absolutions & indulgences qu'il pourroit donner en sept ans, le priant finalement de considerer son estat, sa necessité, & le tenir pour excusé. Apres tous ces discours, & la responce de celuy qui deuoit estre le fleau, le foudre, la tempeste & la ruine de Prouence, ils prindrent congé l'vn de l'autre: le Comte tirant en Lombardie au recours & deliurance de sa sœur, bien marri de n'auoir peu flesch[ir] ce cœur indigné, & le Vicomte poursuiuāt son entreprise & son maltalent, ainsi que nous deduirons.

Pendant ce temps desia plein de menaces, turbulent & calamiteux, & parmi ces orages *l'an MCCCLXXXV.*

D & ces tempestes, l'an trois cens octante-cinq, que la Prouence estoit assaillie & grandement agitee par les menees & secrettes intelligéces de Charles de Duras, & tels autres inuaseurs: Amé septieme du nom, xij. Comte de Sauoye, fils du Comte Vert, voyant que le bas aage de Louys luy ouuroit les moyens de pescher en eau trouble (à quoy les menees de Turene n'estoient peu fauorables) pratique secrettement les Nissards de se donner à luy, & se desbaucher de l'obeïssance qu'ils deuoient à Louys leur Prince legitime & naturel. Ce qu'ils firent prenants excuse d'auoir esté contraints à ce faire, pour auoir tenu & viuement porté la querelle de Duras contre Louys premier son pere, comme nous ferons voir cy aprez en Louys second son fils, dont nous allons tout maintenant escrire le regne, les gestes & la vie, *Les Nissards pendant ces troubles solicitez par Amé Duc de Sauoye, se donnent à luy.*

E auec les choses plus notables, les Cheualiers plus illustres, & les personnages plus excellents que les aages rencontreront & porteront à nostre plume.

LOVYS DEVZIEME DV NOM ROY DE NAPLES ET DE SICILE, *Comte de Prouence, sous la tutelle de Marie de Blois sa mere.*

CLEMENT estoit en Auignon, tenant à ceste tant belle, florissante & noble Cité vne Court splendide & magnifique: illustre en Cardinaux, Archeuesques & Prelats excellents, qui menoient apres eux ordinairement vne suite de Barons & de Gen-

F tilshommes, quand au xxviij. du mois de May la Royne Marie, conduisant auec elle Louys son fils, encor ieune & foible d'aage, alla deuers sa Saincteté. Là le Pape apres les auoir triomphamment accueillis & festoyez, suiuant la forme de l'adoption faite par Ieanne du Royaume de Sicile & de Naples à Louys premier son mary, & apres luy au petit Louys son fils, ratiffiant & passant en façon authentique l'adoption, infeoda au ieune Prince le Royaume de Sicile, deuolu à l'Estat de l'Eglise Romaine par l'occupation iniuste & l'inuasion temeraire de Duras, que mesme sa Saincteté nommoit par paroles expresses en ses Bulles, *Le xxviij. de May. Infeodation du Royaume de [illegible] à Louys second.*

Beneuent iadis appellé Maleuentum.

enfant de rebellion & d'iniquité. Tellement que du consentement du sainct Siege & des Cardinaux qui tous se trouuerent accordans, le Royaome de Sicile fut donné à Louys, excepté la Cité de Beneuent, Bourg des Hirpins en l'Apulie, ouurage de Diomedes, jadis appellé Maleuentum, iusques à ce qu'vne Colonie Romaine y estant plantee & conduitte par vn assez meilleur augure, on l'appella Beneuentum, comme qui diroit bonne-auanture, ou Beneuent, que le sainct Siege se reserua, à telle condition, que si Louys venoit à deceder sans enfans legitimes, procreez de sa chair, la couronne Sicilienne retourneroit à l'Eglise, Clement luy faisant promettre & solennellement iurer en foy, & parole de Roy, d'ainsi l'obseruer & faire: ces affaires accordez entre Marie & Clement dans le consistoire des Cardinaux en Auignon, le nouueau Roy presta son hommage en ceste façon, & en ces mesmes paroles. A

Parolles expresses de l'hommage que rend Louys au Pape.

Ie Louys par la grace de Dieu, Roy de Sicile, faisant hommage pour le Royaume & pour tout ce qui est de là le Far, excepté la Cité de Beneuent, promets & iure, que ie feray d'oresenauant loyal & obeyssant à sainct Pierre & sainct Paul, & à Monseigneur le Pape & ses successeurs, & que ie ne seray iamais en conseil, qu'il puisse perdre la vie ou quelque membre. Que si ie le sçay, & qu'il vienne à ma cognoissance, ie l'empescheray & destourneray de tout mon pouuoir: & si accompliray tout le contenu des presentes: ainsi Dieu m'aide comme ie le promets & iure sur les saincts & sacrez Euangiles. Promettant neantmoins de n'eslire iamais en Roy, ou Empereurs des Romains vn Alemand, vn Lombard, ny vn Tuscan, & de payer pour raison de mon Royaume, au iour de sainct Pierre & de sainct Paul aux saincts Pontifes Romains, & à leurs successeurs droicturiers, ou qu'ils soient huict mil onces d'or do poids & ligue du Royaume, tous les ans. B

Promesse expresse de Louys au Pape.

Ot promit il d'abondant par son infeodation, que si deux mois apres le terme expiré, il ne payoit la cense, ou le cens accordé, il seroit excōmunié: & s'il ne le payoit apres autres deux mois, tout le Royaume luy seroit interdit. Et de plus seroit tenu de bailler Bulles bullees au seel d'or, par lesquelles il confesseroit tenir le Royaume & toutes les terres dependantes de ceste couronne du S. Siege Apostolique, & des souuerains Euesques ses successeurs auec les pactes & les conuentions y designees. C

Ceste infeodation fut donnee en Auignon le v. des Kalendes de Iuin, ao vij. an du Pontificat de Clement, si qu'on void au bout des paroles & au bas du parchemin la figure d'vn cercle miparty d'vne croix, en la circonference duquel sont ces mots en lettres Gottiques.

Deuise qui est au bas de l'infeodation de Sicile faite à Louys par Clement.

Sanctus Petrus, sanctus Paulus, oculi mei semper ad Dominum.

L'Estat du monde de ce temps & l'entree des Tuchins en Arles.

Si outrageusement deplorable, & calamiteux estoit l'Estat du monde de ce tēps, le cours de ses rouages tellement desbauché, son ordre tant peruerty, & les mortels si furieusement desbordez & abandonnez à toute sorte de rage, & de licentieuse meschanceté, qu'ils se couroient les vns les autres, ainsi que bestes affamees & loups enragez pour d'vne sanglante brutalité, & sans aucune loy d'humanité se deuorer. Les villes, chasteaux, places & forteresses de Prouence estoient d'vne horrible, & tres-espouuantable tempeste, surprises enuahies & destruittes: & qui estoit plus lamentable, les habitans cruellement deschirez, & mis à mort par ceste damnable race d'hommes & ces bandolieres compagnies des Tuchins, dont vous auez ouy parler en l'an trois cens soixante vn: le nombre de ces pendards estoit outrageux & merueilleusement grand, capable de faire plusieurs tristes & notables rauages: ainsi mettoient-ils le feu & le sang par tous les endroits où ils mettoient le pied. Chose tout ensemble cruelle, & fort pitoyable à voir. Le Pape & toute la Cour Romaine estoient à la verité en grands troubles, craintes extremes, & allarmes continuels, sous leurs forcenees violences, meurtres, degats, & violemens barbares de temples & de Vestales: de maniere que pour les chasser, la Saincteté auoit donné charge auec gens & moyens (mais il faisoit du loup le pastre) à Raymond de Turaine (qui bien tost monstera sur le theatre pour iouer vn roolle non moins sanglant & tragique que cestui-cy) à fin de chasser ceste canaille de gens, dissipper ces vagabonds, defendre l'honneur & l'authorité du sainct Siege, arrester ces insolentes courses, changer la face du temps, & les tumultes en paix. Ces Tuchins auoient pour leur Capitaine vn certain homme nommé Ferragus, lequel enuiron la premiere heure de la nuict sans estre aucunement prouoqué de fait ny de parole, entra dans Arles, sans que les habitans pour la prestesse dont-il vsa, se feussent pris garde d'vne si prompte & soudaine venuë: ce qui fut pourtant par l'intelligence de plusieurs deserteurs & traistres, tant de l'ordre Ecclesiastique, que de la noblesse & du peuple: la plus part desquels amis de sacs & de nouueautez leur presterent la main, & donnerent ouuerture à plu- D E F

Rauages des Tuchins.

Ferragus Capitaine des Tuchins entre de nuict dans Arles.

Manuel du Puget Sieur du dit lieu Viguier d'Arles meurtry par les Tuchins.

sieurs violences, meurtres & volenes qui se commirent : mesmes en la personne de Manuel du Puget Seigneur du Puget Gentilhomme honnorable, qui de ce temps estoit Viguier de la Cité.

Toutesfois ils furent vaillamment repoussez par les habitans, tellement à leur graude honte & confusion, que plusieurs des coniurateurs, tant Ecclesiastiques que nobles & du
A bas estat, furent rigoureusement gehennez & chastiez par diuers iours. En faueur de ce bel & digne exploit, les habitans d'Arles ayants recours à Clement qui leur faisoit ouuertement la guerre, obtindrent de sa Saincteté à leur premiere requeste, Bulles d'absolution à tous ceux qui l'en requerroient pardeuant le Commissaire qu'à ces fins elle deputa. Mais parce que ceste histoire qui n'est digne de si courte & legere remarque merite d'estre plus particulierement deduite: car i'en ay recouuré quelques memoires tirez apres les originaux des Archiues d'Arles qu'vn personnage d'Eglise constitué en dignité, m'a communiqué. Voicy plus au long comme la chose se passa.

Extrait des documents de la maison cōmune d'Arles touchant les Tuchins.

Le xxv. du mois de Iuillet iour de Dimanche de l'an trois cens octante quatre, fut faite
B vne conspiration contre le Roy Louys en la Cité d'Arles, dont estoit chef Reynaud de Vppesia auec ses adherants & complices directement bandez & opposez aux plus gens de bien & d'honneur de la ville : quoy que ceux des meilleures familles y fussent clandestinement empestrez, sous pretexte d'estre Royalistes, & tenir le party du Roy de France. Le feu deuoreur de ce tumulte vint à s'enflammer tellement que Pierre de Gellito fils de Iean Gellito, ieune homme aagé seulement de dix-neuf ans y fut cruellement assassiné par vn belistre & meschant garnimeut de Tisserand nommé Benoist, en la maison de Guillaume Andrila. La sedition ne fut sans dessein & intelligence, comme il se monstra bien tost apres. Car sur la nuict close, vn certaiu gros ribaud nommé Ferragus ou Ferragut Capitaine des
C Baulx, auec vne grosse nuee de Tuchins à sa queüe, entra furieusement dans Arles, par la porte dicte communement, Porteagneau, que vn Durand Cataroni, Iaques Reynaud de Vppesia & plusieurs autres de la Cité de la machination, leur ouurirent. Ces Bandoliers ne furent plustost dans la ville, qu'ils se mirent à tumultueusement saccager la maison de Hugues Ricany, qu'ils emmenerent quant & eux : de là courants comme enragez d'vne furieuse & sanglante contenance à la maison du Reuerend Ganteroni, qu'ils tuerent inhumainement, la pillant & rauageant du haut en bas : apres ce funeste exploit, se iettans teste baissee, les cymeterres desgainez dedans le logis de Iean Carreria, qu'ils ne traiterent pas plus doucement que le prestre Gauteroni : ny plus courtoisement en ses meubles & à

Ferragut Capitaine des Baulx meine les Tuchins.

D son bien, & de là aux maisons de Benoist Petit, fils de Pierre Petit, d'Estienne de Aurethaco, de Guynoit Richard qui n'eurent pas meilleur marché que les autres, estans rauagees iusques aux cloux : de sorte que ces trois n'auroient fait non plus la condirion de leurs vies plus asseuree, s'ils n'eussent par leur euasion & fuitte trompé l'euragee & sanguinaire fureur de ces volleurs : qui pour le dire en vn mot n'oublierent en ce peu de temps, qu'ils besongnerent, aucune sorte de tuerie, ny de larcin. Ces rauages & ces occisions donnerent vn si grand coup au cœur de ceux de Bourg, que comme au horrible son d'vn tocsain esueillez & desendormis ils se rendirent armez, couuers & embastonnez en gros, en
E la place & au temple de saincte croix : pour fondre comme vne horrible & soudaine tempeste, & comme des aigles genereux, sur les flots de ceste lasche & meschante canaille & de ces corbeaux. Ce qu'ils alloient executer ayant desia pris le bransle, & le van du coup, sans Pierre de Verderia, Pierre Pour, & Pierre Guillermy (rencontre & fatalité de trois Pierres) lesquels estans du costé des Tuchins s'auancerent & se mirent à faire les truchements & mediateurs de ce differeur, haranguans ceux du Bourg, & ja tous preparez à donner : leur remonstrant, qu'ils se gardassent bien de courir vne si miserable fortune que d'attaquer vn si fort nombre de gens composé de plus de six cens quatre vingts armez d'Albarestres, halecrets, brigandines & tels bastons dangereux. Or les arresta plus l'obscurité de la
F nuict, qui ne permettoit de bien iuger le nombre, & les forces des ennemis, ny de bien discerner l'amy de l'ennemy, que leurs remonstrances ny leurs menaces. Au moyen dequoy ils demeurerent coys & en ceruelle quelque temps : mais quand la pointe du iour commença à paroistre, & à dissipper les tenebres, impatiens de venir aux mains, & iettans au dos toutes les considerations & images de crainte, que ces hommes cauteleux & perfides leur figuroient, ils se ruerent si impetueusement sur les Tuchins, que sans faire contenance de combat au premier choq, ils se mirent à fuir à vau de routte, & à se pesle-mesler si confusement, qu'ils allerent cercher leur salut par leur fuitte, à la fausse porte de l'auantmur, ou

faussebraye de la caualerie, qu'ils rompirent pour plus aisement se garantir d'vn tel danger. Cela leur seruit de bien peu : car ceux du Bourg suiuirent & chasserent de si pres leur Capitaine Ferragut, accompaigné de quelques esceruellez, & tout le reste des Tuchins, que se sauuants par la porte de Porteagneau, & auec eux Iaques Ysnard, Alexandre Allegry, & plusieurs autres deserteurs & traistres, ils s'allerent rendre au Chasteau de Roquemartine, où ils mireut d'abbord en vente & à l'enchere tout leur butin & le pillage qu'ils auoient fait aux maisons d'Arles, massacrerent cruellement Manuel du Puget, Viguier de la Cité, tuerent le Seigneur de Roquemartine, & vn sien cuisinier, appellé Ysnarde : & si mirent le Chasteau à l'abandon & au pillage, pour fin, comble & couronnement de leurs meschancetez & voleries. A

Manuel du Puget, Viguier d'Arles massacré.

Apres ces funestes choses & tant d'horribles excez qui aduindrent le Dimanche, d'vne merueilleuse soudaineté, surprise non esperee, & des auspices fort lugubres, & malheureux, le lendemain xxv. de Iuillet, qu'on chommoit à la feste de l'Apostre sainct Iaques, iour qui prent son nom de la Lune, la ville estant purgee de ceste peste de gens, on commença à sonner vn bien triste son de cloche sous vne rude & bien cruelle crie d'habitans. B Car adonc furent pris & saisis au corps plusieurs traistres originaires d'Arles, & remis entre les mains de la Iustice pour en faire & consumer le procez : ains pour le commencement d'vne bien tragique tragedie, entre lesquels estoient Messire Durand Scuderij ou Escuyer Prestre, Raymond de Vresia, Durand Gautherij, Pierre de Verderia, M. Darde Barberij, Pierre Leuasini, Pierre de Ponte, Iaques Guitamberty, Iean Amorosij, Iaques Gauot, Guillaume Foresij, Benoist Sumery, Iean Clarer, Guillaume de Grasse le plus ieune, Iaques d'Eiguieres, Louys de Tharascon, M. Pierre Bricij, Monsieur Iean de Capreriis, Pierre Guillermy, Iean d'Argassi, Raymond Balme & plusieurs autres atteints, conuaincus & tachés de trahison. C

Vn Lundy feste de S. Iaques.

Nom des prisonniers deserteurs.

Si fut ce iour mesme le Prestre Durand pendu par son col en vne potance expressement dressee, au deuant de l'entree de la maison de Gilles Carriere, seruant d'habitation au feu Viguier du Puget, à qui Durand, & Ferrages auoient inhumainement assené deux coups de dague.

Rigoureuses executions en Arles cotre les traistres.

Le Mardy suiuant xxvj. du mois, en la place qu'on appelloit du Centier furent conduits sur vne claye, & là executez Raymond de Vresia, & Durand Catharon, l'vn Gentilhomme decapité, & l'autre pendu à l'vn des creneaux de l'auant-porte de Portagneau, qu'il auoit ouuerte & liuree aux ennemis & Bandoliers.

Le Vendredy xxix. Pierre de Verderia, Pierre del Pont & Pierre Traly furent rompus, D attachez & renuersez sur vne roüe, tout aupres de la mesme porte, auec plusieurs autres de leur faction.

Le iour d'apres qui se rencontra le penultieme du mois, furent pendus & brisez sur vne roüe, vers la porte de la caualerie Iaques Guitambert, Iaques le Gauot, & Iean Amorosij complices & proditeurs.

Le Lundy suiuant premier d'Aoust furent pendus & attachez à la mesme roüe, Guillaume Foresij, Bernard Ineruerij, Iean Clarety, & Guynot Grasse.

Le Mecredy troisieme du mois, furent de nuict iettez & noyez dans les courants du Rhosne, M. Pierre Bricij & Iean de Capreriis, ou de Cabrieres.

Le Mardy xvj. du mois enuiron l'heure de Complies en la place du Centier furent decapitez Mondon Porceller & Iaques d'Allamanon le plus ieune. E

Le xxvj. aupres de la Iustice & lieu patibulaire de la Cité furent pendus Pierre Guillermy, Ysnard Balmy, & Pierre d'Allein.

Le vij. Septembre, furent decapitez Louys de Tharascon & Iaques d'Eiguieres en la place du Centier.

Le xxiij. fut pendu aupres du Rhosne Eustache de Vlpitaco.

Le v. Octobre furent branchez à la mesme fourche, où auoient esté pendus M. Darde, & F Pierre Verdier, Hugues Sicanis & Notin Iour, complices & mutins seditieux.

Le xviij. du mois furent attachez aux fourches de Crau Pierre Seauerius, & Pierre Reybaud dit la Baterade.

Le Lundy x. Nouembre, fut pendu aux fourches prez du pilon de la iustice, Anthoine Iaques des Baulx, & Gilbert de Tharascon.

Finalement le xxiij. du mesme mois, fut pendu & iusticié au mesme gibet Iean Arcolony, qui fit le dernier acte de ceste si triste & honteuse tragedie. De sorte que la iuste

moitié

moitié de cest an, fut tellement fatale & malheureuse, qu'elle se passa en carnages, pendesons, tranchements de testes, supplices deplorables, & capitales executions.

Or combien qu'il semble que ie deusse auoir teu, & recellé telles choses, ou pour le moins les remuer plus nonchallamment, tant pour l'honneur de quelques tres-nobles & anciennes familles meslees à ces ieux horribles, que pour ne deterrer fascheusement, & im- A pitement des monuments les os & les cendres de ceux qui ne sont plus viuants, parce que celuy qui calomnie vn mort, le tue & l'occit derechef : si est-ce que outre que la loy de l'histoire dressée sur la regle de la verité, le commande, & le charge tres-expressement : & que le suject m'y porte, c'est encor auec quelque sorte de tefus & de pesanteur d'esprit que ie le fay. Car puis que l'historien doit comme en vn public theatre enseigner le bien & le mal, le vice & la vertu, l'vn pour estre ensuiuy, l'autre euité, l'vn pour estre aimé, l'autre hay, comment est-ce qu'on me pourra iustement calomnier d'indecence ny de contumelie, estant necessaire, voire tres-à propos d'escrire les victoires & les deffaites, les honneurs & les blasmes, les deuoirs & les fautes, les aduantages & les pertes, les prises & les defences, & bref B les trahisons, les menees, les coniurations, les reuoltes, les recompences, les loyers, les morts, les executions, les chastiments, & les peines : & en somme toutes les occurrences & les actions bonnes ou mauuaises des hommes, qui se rencontrent en ceste vie, & à la course d'vne histoire, à celle fin d'enseigner & d'apprendre ce qui est bon & mauuais, loüable & blasmable, honneste & deshonneste, religieux & impie, vniuersellement & sans exception à tous les mortels qui flottent aux eaux de ce monde.

Pourquoy l'autheur a escrit & particulierement ces choses.

Qui mortuo conuiciatur, rursus occidit.

L'historien doit coucher les choses sans passion, selon qu'elles sont aduenues.

Ainsi apprenons-nous en ces tristes & deplorables euenements & en ces funestes & honteuses morts principallement deux leçons : la premiere combien c'est chose detestable & fa- C tale de tourner la poincte de nos armes contre le Soleil qui nous a veu naistre, le toict qui nous a couuert, la patrie qui nous a receu, la terre qui nous a nourry, les murs qui nous ont protegé, les parents qui nous ont mis au monde, les amis qui nous ont chery, & les citoyens qui nous ont secondé & soustenu, puis que toutes ces choses se bandent & roidissent contre de tels & si barbares deserteurs, & transfuges.

Ce qu'on tire de ces narrations tragiques.

La seconde combien sont imparfaictes, & mutilees toutes les plus entieres prosperitez de ce monde, combien l'Estat le plus certain des mortels incertain, les choses les plus fermes caduques : les vanitez vaines, & bref toutes chose rien : voire combien malaisément se peuuent trouuer sur les quantons de ceste basse terre couuerte de tant de nations differen- D tes de loix & de mœurs, quelques familles tant soient elles sublimes, anciennes, illustres & Royales, que quelque tache & noirceur d'imperfection ne macule, & quelque cicatrice mal effaçable ne marque. Ce qui ne porte pourtant non plus de preiudice aux descendans, gens de bien & d'honneur (car les bons sont autant aux mauuais, que sont les vertus aux vices) que le lustre des deuanciers donne de gloire à ceux qui fondus à la faineantise & aux ordures vicieuses, laissent ou escouler la Noblesse de leurs ancestres en roture, où se vont rendre arraisonneurs de marchands, & mercures de chemins, dans des forests solitaires & profundes parmy les bestes sauuages. Pour en apres parer les fourches, les roués, les gibets, & les arbres, & seruir de proye aux oiseaux. Cela certainement ne leur apporte, E si ie ne me deçoy grandement, non plus de rabais & de malediction que la meschante vie du sanguinaire Cain en apporta au iuste Abel : l'vn chasseur, l'autre berger, & la preud'hommie du bon Noël à la moquerie du meschant & superbe Cain, dont sont yssus les Cananeens qui les premiers ont mescognu Dieu. La meschanceté de Straban, à la grandeur de Pompee, & l'heroïque merite de Marc-Aurele à l'impertinence de Commode. Parce que c'est l'homme seul qui se deshonnore, ou s'honnore soy-mesme selon qu'il bat & suit le chemin du vice ou de la vertu. Comme si nos Annalistes plus celebres auoient faict religion d'exposer sur l'eschaffaud de leurs histoires, les Princes mesmes, & grands Seigneurs des plus grandes maisons de France, & qui plus est de nos iours & tout de frais, vn des plus vaillants Ducs de son temps, la funeste & felonne memoire duquel les plus proches voyent à tous coups deuant leurs yeux, auec horreur, maudissons & fascherie.

Les meschans ne peuuent obscurcir la gloire des bons.

Le Connestable de S. Paul, Enguerrand de Marigny, & autres narrez ez histoires.

Le Duc de Biron

Maintenant, voyez ie vous prie, si ce siecle n'estoit point cruellement desbordé, abandonné & lasché, sans crainte de Dieu ny des hõmes, à toute sorte d'abomination & de paillardise. Il se trouue que de ce mesme temps, pour vn certain droict ordinaire, que le Seigneur des Pennes, pour lors le Comte de Beaufort, prenoit du peage & autres droicts, estoit vn tel, que quand vn voyager menoit vne garse publique, ou conduisoit quelque fille de

Desbordement de ce siecle

iove (mestier infame & abominable) le peager prenoit pour son droict (excuse moy lecteur si ie suis contraint malgré moy d'infecter le papier blanc de ces ordures) à sçauoir. *Per vna carga de patans vn montant allegrament : Et per vna carga de leyrons vna corda de vj. deniers:* cecy bien qu'indigne en apparence d'estre enchassé parmy les pieces d'vne histoire honnorable, se trouue neantmoins escrit au roolle & denombrement des droicts peagers de ce village. A
Ce qui a fait penser à quelques vns que la venuë des Euesques souuerains : la migration du S. Siege & de la Cour Romaine ayant emmené infinies courtizanes d'Italie en Prouence auoit donné lieu à ce venerable droit, quoy qu'abominable & vilain, plaisant toutesfois & ridicule en sa façon. Combien que si l'on considere que la Prouence depuis qu'elle fut reduitte en Prouince Romaine, a tousiours vsé du droict Romain on en trouuera toute vne autre & plus vieille source. Car outre que n'ont deffailly personnages d'esprit excellent, qui ont mis par escrit les ruses & finesses d'amour, & par quel art on deuoit paruenir au dernier poinct de la chose recerchee, & que certains peuples celebres ont eu en plus d'honeur ceux qui estoient plus propres, cauts & aspres à la poursuite de telles viandes. Si est-ce que les Romains, quoy que sages & puissants semblent en auoir gaigné le prix d'honneur. Comme B
tesmoigne plaisamment la loy anciennement escrite au Temple de Venus sur ce subject. A fin qu'on n'estime pas que la Prouence n'ait de bons & fermes appuis de son peage beaucoup au delà des Papes & de Clouis, & moy des authoritez authentiques & valables. Car voicy les propres paroles de la loy, au moins selon que i'ay sçeu.

Les droicts d'aller voir pourchasser, parler à l'oreille, faire contenances, pousser à force, saluer, deuiser, prier tousiours en plein iour, par moy soient permis aux amants & riblears de la maison, de la fenestre, du iardin, de la fausse porte, du courtil, aucun ne defende toutes ces commoditez à personne : foy soit gardee, conseil donné, aide entretenuë, les maniements de nuict libres, les promesses, iurements & complaintes confuses & importunes, la honte & la crainte mises à part, la tristesse supprimee, le temps & le lieu secondez, l'occasion iamais perdue, les poulets reciproques, & par eux l'esperance, la volonté, l'attente, le besoin, la pitie allechees & nourries, tromperie, force, fraude & ostentation à propos & à temps practiquees, silence, prudence & discretion obseruee, tenuë & simulee aux paroles, contenances & attouchements : en sorte que perpetuellement soit prise de l'amour des garçons, comme quelque monnoye d'or ou d'argent, pour gage certain de bien-vueillance : le charroy soit volontaire, & le change permis : la noble & haute de courage pourchassee par astuce, affetterie, ou riches accoustrements : & si soient tousiours de mieux en mieux inuentez signes ou chiffres & caracteres clandestins & nouueaux. C

Telle fut ceste belle loy, que le mol Helingabale n'oublia pas d'augmenter & de renonueller autant impudiquement qu'impudemment, par des ordonnances deshonnestes & prodigieuses, qu'il surnomma du nom de sa femme Semitamies. D

Quant au droict que le Peager des Pennes prenoit sur les larrons, il semble aucunement plus honneste & aduenant à la condition de tels mignons & guetteurs de pas, qui communement montent par vne corde de cinq ou six pans & de six deniers, sans toucher au ciel, en l'eau, ny en terre, au rebours de l'Hermaphrodite, dont quelque Poëte a chanté vn subtil & couuert Oracle, que peu de doctes ignorent. Aussi trouue l'on pareillement plusieurs belles & diuerses choses parmi les narrez des anciens, touchant les larrons, de quels supplices & peines ils doiuent estre chastiez. Car aucuns peuples, comme les Bactriens crachoient seulement contre la face de ceux qui desroboient choses legeres : estimants qu'vne telle honte & villanie suffisoit à leur punition. Les autres entre lesquels estoient les Atriens, les assommoient bien & beau à coups de pierres, quelque vil & de petit prix que fust le larcin. E
Combien que ceux de Lacedemone, quoy que aspres & sobres en approuuassent l'vsage & ne le tinssent à vergoigne infame, pourueu que ce ne fust pour choses sordides, pour satisfaire aux lubricitez, pour se fondre aux delices & mangeailles, ny pour aucune intention d'abiect auarice ou de gain : ains comme par vn exercice, qui rendant la ieunesse vifue, prompte, fine & diligente aux ruses, cautelles & stratagemes de guerre, la rendoit par mesme moyen forte & inuincible à l'opiniastre tolerance des veilles & du trauail. Ce que les Epyptiens obseruerent, n'establissants aucune peine sur les larrons : & les Romains semblerent aduouer en leur Deesse Lauerne, tutelaire de ces galants, dont le nom leur est demeuré. F
Coustume qui semble bien auoir coulé iusques à nous, & continué iusques icy, ou comme

Droict abominable & digne de risee du Seigneur des Pennes, sur les filles de ioye, & sur les larrons passans.

Lex vetus de re venerea vel futuatia. Iura visundi, consectandi, susurrandi, gestinodi, sutrudendi, salutandi, confabulãdi, precandi perpetuo interdiu, futuatus permissa ex me sunto. Ex aede, foramine, horto pollicto, impluuio cuncta haec cõmoda nemo homini prohibento: fidem consilia ferunto, fersanto auxilium operamve dãto: sub noctu voto tractãto, promissa iuramẽta lamenta admiscento sollicitanto: verecundiam, timorem amouẽto tristitiam supprimũto: tẽpori locóve obsecundanto: occasionẽ nunquam cedunto internuntias epistolas, sucunduntu, his spem, voluntatẽ, expectationẽ, necessitatem, misericordiam allectanto. Insetunto, fraude, vi, dolo, ostentatione attemperatè vtunto. prudentiam, taciturnitatem habento, teneanto, gestiunto ex pathica quicquam sempiternè quasi stipẽ & pignus capiunto, eius permissum aduehunto nonam quaerunto, astúve, pompáve grandiamnem nobilem insectanto: notas conectatias secretus nouanto *Voy Aule Gelle touchant les chiffres & les lettres clandestines, qu'il faut deuiner par coniecture* ... tum mea me genitricis grauida gestaret in aluo, Quid pareret, fertur consuluisse deos. &c. *Diuerses punitions des larrons* *Larcin approuué des Lacedemoniens & des Egyptiens.* Lauerna dea, à qua lauerniones dicti sunt fures.

disoit

disoit le grand & Seuere Censeur Romain. Les larrons domestiques & priuez passent leur vie aux fouets & aux ceps, & les publics larrons parmy l'or & la pourpre. Ce qui cause les ruines de tant de villes, les dissentions de tant de citoyens, les appauurissements de tant de maisons, & le bouleuersement de tant de bonnes & anciennes loix, & coustumes municipales.

Fures priuatorum furtorũ in neruo atque cõpedibus ætatem agunt: fures publici in auro & purpura. Cato.

A Pour ne sortir si tost des Pennes. En ce village, qui est assis sur la crouppe d'vn rocher assez haut & fascheux, à trois petites lieuës de Marseille, & appartient pour le iourd'huy à vn Gentilhomme de la Cité, de l'ancienne famille des Ventes, autresfois venus de Gennes: se void encor pour le iourd'huy vne tres-belle marque d'antiquité, depuis les Romains, que malgré les efforts du temps, vne petite table de marbre, d'enuiron deux pieds en quarré, enchassee contre le mur, au dessus de la porte d'vn vieil & petit temple, a conserué sans iniure. Par les representations de ce marbre, on iuge que la Deesse Cybelle, que les Grecs, & les Latins nommerent, mere des Dieux, Opis, Vesta, Proserpine, & prindrent pour la terre, y auoit eu autresfois vn temple. Mesmement que les habitans du lieu, tant hommes que B femmes sont encor aujourd'huy habillez à la Grecque, & ont les paroles, la couleur de la chair, & la façon du visage de mesme. Dont ie penseroy volontiers que ce fut quelque demeurant de ces Grecs nommez Phocences & fugitifs, qui edifierent Marseille. Et que tout ainsi qu'vne partie de ces hommes s'arresta en bas suiuant la pescherie, & la marine: ceux-cy ayans acoustumé en leur premier pays de labourer les terres, choisirent ce haut lieu, où ils font leur residence. Quant à ce qui est contenu au tableau en voicy la representation.

Gabriel Symeõ Florentin en ses illustres obseruations antiques.

C



D

Matris Deum magna Idea Palatina, eiusq. M. Religionis ad Parnornanius Ianuarius.

Inscription de la table de marbre.

Interpretations du symulachre de Cybelle.

CEvx qui ont interpreté le symulacre de Cybelles, disent que les tours qu'elle porte sur sa teste, signifient les Citez & les villes, dont la terre est remplie: la robbe verte semee de fleurs, les choses qu'elle produit: le sceptre en vne main, les Royau-E mes & les Empires, & la clef en l'autre, le terre qui se resserre en hyuer, & au Printemps se monstre ouuerte: les Lyons trainants son char nous enseignent, qu'il n'y a territoire si sauuage, que le trauail & la force de l'homme ne rendent fertile: les quatre roües de son char, les quatre saisons de l'annee, les deux cymbales ou tympanes, la rondeur de la terre: le flageol composé de sept canons, la vertu differente que les sept planettes eslancent dans son sein, engendrans diuerses pierreries, minieres & metaux. Combien qu'on prendroit plustost les cymbales, la fleute & le flageol, pour les instruments que l'vn sonnoit aux iours solennels de la feste de ceste Deesse, celebree par certains sacerdots chastrez, nommez F Coribantez: & par le chappeau, & baston pastoral, les bergers qui parmy leurs brebis, sont assidus gardiens de la terre. Dont vient que les Poëtes ont escrit d'vn certain berger nommé Atys, qu'il fut l'amy de Cybelle, lequel estant mort, elle fit changer en Pin: arbre que l'on trouue tousiours insculpé parmy les marbres antiques: quoy que ce Pin signifie plustost la grande quantité de tels arbres, dont sont remplies la forest, & le mont d'Ide aux contrees de Phrygie, où jadis Cybelle souloit auoir son principal temple. Au moyen de quoy elle fut appellee Idee, tout ainsi que Palatin, lors que Iuuius Brutus luy dedia vne Chapelle dans le palais des Senateurs, planté sur le mont palatin,

Ipsámque Deûm matrẽ è Græcia aduectam in Palatiũ pertulère, & in templo Victoriç collocarunt quod templum varietate lapidum, æque auro ornatũ cum alia ædicula Victoriæ virginis à Portio Catone extructa, &c. Liuius.

Veritas odiũ parit.

Partialitez en Prouẽce, à l'occasion de Charles de Duras.

en la dedicace de laquelle il publia les ieux appellez Megalesie. A quoy s'accorde l'historien Paduan, disant qu'elle fut amenee de Grece au Palatin, & siegee au temple de Victoire. Voila ce qu'on void ez Pennes de venerable & remarquable, & le sens que le docte Gabriel Symeon a tiré de ceste table en ses illustres obseruations, que i'ay suiuies mot à mot, pour esgayer quelque peu mon esprit, lassé de voir & d'ouyr tant de honteuses & funestes executions, qui n'apportent aux lecteurs que regrets & fascheries, & bien souuent de l'enuie à celuy qui les escrit: parce que la verité engendre le plus souuent hayne & maluueillance, quoy qu'elle soit prononcee candidement sans maluueillance & sans venin. A

Si Charles de Duras auoit mis en reuolte & en feu les marches de Naples, il n'en auoit pas moins fait aux endroits de la Prouence, par l'aide & l'intelligence de ses adherans. Qui fut vne grande playe & vne bien cruelle desolation au pays, au moyen des partialitez, dissentions & querelles, qui s'y nourrissoient, les vns soustenants le party de Louys, les autres de Charles.

Marie mere & gouuernante du ieune Roy, estoit cependant en Auignon, où elle confera de ces affaires vn fort long temps auec le Pape Clement: mais où elle eut quelque venr, que les Prouençaux pourroient aussi bien faire refus d'obeyr à son fils, qu'ils auoient faict à son mary. Pour rompre ce coup elle assembla vne grosse & puissante armee, sous les aisles, & les estendarts de cest ost entrant en superbe arroy, & en redoutable appareil en Prouence. Là, quoy que les Prouençaux eussent monstré au commencement quelque mine de reuolte, elle se gouuerna pourtant si dextrement, tant pour la sagesse singuliere dont son esprit Royal estoit doüé, que par le moyen & bon conseil de Clement (car ce Pape l'assista en tous ses affaires) & des principaux Seigneurs & nobles du pays rangez de son costé: qu'elle les ramena finalement à la voye du deuoir, & sous son entiere obeyssance. B

Dames d'honneur de la Royne Marie.

Seigneurs, Gentilshommes, & gentilsfemmes qui suiuoient la mesme Royne

Boniface de Vintimille, ancestre des Seigneurs de Montpesat.

Bertrand de Marseille, ancestre des Seigneurs d'Ollioles.

Les principales Dames d'honneur qui d'ordinaire estoient aupres de sa personne, estoiẽt Beatrice d'Agoult, Dame de Sault, Briande d'Agoult, Comtesse de la Lune, & Huguette de Forcalquier, Dame de Trets. Les Seigneurs Barons, & Gentilshommes de sa suitte & de sa Cour estoient Louys d'Anduse, Seigneur de la Volte & de Pierreverd, François des Baulx, Seigneur des Baulx, Florens de Castellane Seigneur & Baron d'Alemagne, Louys de Glandeuez, & Dame Ieanne Balbe sa femme, Seigneur de Faulcon, Blacaz de Ponteuez, Seigneur de Chasteau-renard: Rollin de Sabran, & Dame Ieanne de Tyboldis sa femme, Seigneur de Turmarin, Gauffrid de Layncel, Seigneur d'Albenaz, Boniface de Vintimille, dont descendent les Montpesats de Vintimille, Seigneur de Montpesar. Fulco ou Fouquet d'Agoult, Marquis de Coursour grand Seneschal de Prouence: George de Monte-malo, Seigneur & Baron de Cadarache, Iean Raymond Seigneur d'Eolz, Foulquet de Ponteuez tige & vray predecesseur de la maison de Bargeme, Seigneur de Coutignac & de Bargeme, François de Vallavoire Seigneur de Vallavoire, dont ceux de ce nom sont yssus, Resforciat de Castellane, Seigneur de Foz, George de Castellane, Seigneur de Salernes, Bertrand de Marseille ancestre des Seigneurs d'Ollioles, Figuenieres & Tourreuez Seigneur d'Ollioles, du sang des Comtes de Vintimille & de Marseille: Pons d'Alloz Seigneur de S. Martin de Saulces, Raymond de Beaufort Seigneur des Mees & de Valernes: Louys de Layncel, Seigneur de Layncel, Charles Albe, Seigneur de Pierrerue, Emanuel Balb Seigneur du Muy & de Fossens: Raymond des Baulx, Prince d'Orenge: l'Archediacre d'Aix Seigneur de Rians, Artigue & Admirar: Pierre Balb Seigneur de S. Sauuaire, Ramplas, S. Esteue du Theonez, Lioncelly & S. Dalmas, Guy Aperi oculos Seigneur de Verdaches, place deuolüe aux Saurets gentilhommes de Pertuis, yssus des Carhelans, autresfois Seigneurs de Verdaches, Guillaume du Puget, Seigneur du Puget, & de la Garde, Monsieur de Visdominis ou Bisdomini, Seigneur du Luc, race qui florit à Florence, Esparron d'Esparron Seigneur d'Esparron, famille tres-noble & tres-ancienne de Prouence, qui portoit d'or, à vne bande de gueules, chargee d'vne espee couuerte d'vn fourreau de sable, ou de velours noir, passee dans sa ceinture de mesme, roulee à guise de serpent l'vne & l'autre garnis d'argent: Richard de Chasteauneuf, Seigneur de Moleges descendu de Guigoner, dont nous auons fait mention au premier an du Regne de Louys de Tharante, second mary de la Royne Ieanne: Billete de Fossis, Dame du Cannet, Guillaume la Pena Seigneur de la Penne, Malmeissons, Courbons & Sieyes, race qui a terminé à Lambesc, où sont plus de familles nobles que en petit lieu de Prouence: Raymond Roger Vicomte de Turene Seigneur de Metargues, de Sederon & des Per.n:s Baron C D E F

Ancien Escu des Esparrons, Seigneurs d'Esparron.

de Pertuis, Iaques de Arcussia Cheualier illustre de Capro, Seigneur & Comte de Miner-
bin, & Hautemure, au Royaume de Naples, & de l'Isle S. Geneis, ou du Mattegue : au nom
duquel Guigonnet Iarento, dont nous auons parlé l'an soixante cinq de ce mesme siecle,
Seigneur de Gemenes, Conseiller & grand Maistre Rational, son vicaire general & son
parent, auoit presté hommage lige au lieu de Berre, en presence du Chancelier d'Anjou
A & de l'Euesque de Systeron, de Raymond d'Agoult Seigneur de Sault, Comte de Getace,
grand Chambellan de Sicile, de Roger, Comte de Beaufort, de Louys d'Anduse, Seigneur
de la Volte & plusieurs autres Cheualiers, & de ce Iaques, dont sont yssus les Seigneurs
d'Esparron de Pailleres, nous parlerons à sa mort, qui le rauit bien tost apres : François des
Baulx, Seigneur des Baulx, & sa vallee, Puyricard, Aguilles, sainct Marcel, & Castellane:
François des Baulx Seigneur de Marignane, Ysnard de Ponteuez Seigneur de Lambesc,
& de la Roque, Iean de Varadier Seigneur de Galbert, Chasteau-redon, & Chaffaux, an-
cestre & predecesseur des Seigneurs de sainct Andiol, & de Galbert, tres-anciens Gentils-
hommes d'Arles, diuisez en trois ou quatre branches & maisons, qui
B tiennent leurs armes communement blasonnees d'or à trois anneaux
d'azur, quoy que ie les aye veües tout au contraire, d'azur à trois an-
neaux d'or, en deux fort vieilles & antiques tapisseries des aisnez de ce-
ste maison : Medulion de Barras, Seigneur de sainct Esteue, Iaume Gan-
telme, pere de Syllette, Catherine & Delphinete Dames de Romanin
& d'Albaron, la premiere de ces Seigneuries tombee en la maison de
Sado, d'Eiguieres, l'autre en la maison des Roulx sieurs de Redortier,
Gentilshommes de Sallon, Raymond Berenguier Seigneur de Puy-michel, & de Peyruis,
C Doulce de Monstiers Dame de Clumane, Anne Vicomtesse de Thalard, Ysoarde de Ro-
quefueil, & generalement tous les Prelats, Seigneurs, Barons, Gentilshommes, Consuls,
Syndics & personnes plus honnestes, & qualifiees des Communautez de Prouence.

Kyrie des Varadiers, sieurs de S. Andiol, & de Galbert.

Les Estats furent conuoquez & tenus, où se trouuerent assemblez tant d'illustres person-
nages, tant de gens de bien & d'honneur, & plusieurs choses profitables au public, & con-
uenables au temps & à l'aage du ieune Roy, particulierement touchez, passees par les voix
de tous, selon l'ordre des seances, pesees & resoluës par les plus sages, mesmement les arti-
cles, conuention, chapitres, & traictez de paix qui s'ensuiuirent, depuis que l'Euesque de
Systeron, & Messire Audibert de Sade, Docteur & Preuost de Pygnans, pour les Prelats, &
le premier ordre, les magnifiques Raymond d'Agoult, Seigneur de Sault, Louys d'Andu-
D se Seigneur de la Volte, & François Seigneur des Baulx, pour les Barons & les Nobles, pre-
senterent à la Royne, qui comme sage, & tres-aduisee Princesse, apres les auoir bien veus
& considerez, promit & protesta auec iurement solennel d'inuiolablement les obseruer &
garder de poinct en poinct : si qu'elle ne feroit iamais paix, accord, ny alliance auec le felon,
traistre, & deserteur Duras, ains le tiendroit pour homme detestable, & sanguinaire, cruel
homicide de son propre sang, meurtrier de la Royne sa tante, & pour ouuert, dangereux &
capital ennemy. Promettant au surplus de iamais n'aliener la Prouence suiuant l'inuariable
volōté, & la promesse des Roys ses predecesseurs, & de garder & obseruer les frāchises & li-
bertez du pays, sans mettre sus aucūs imposts, charges, toltes, ny subsides: voire de faire ratti-
fier ces mesmes choses au Roy son fils, quād vn aage plus capable luy permettroit de le faire.

Promesses de la Royne Marie aux Prouençaux.

E Apres ces promesses faictes & passees par Marie, tous les Prelats, Barons & Gentilshom-
mes luy presterent franchemēt hōmage de fidelité: hormis Fulco de Ponteuez, Seigneur des
Vallees, de Coutignac, & de Bargeme, l'vn des principaux du pays, lequel accōpagné & sui-
uy de plusieurs Cheualiers & nobles presta bien ce mesme deuoir: mais auec haute & claire
voix en pleine assēblee. Que là où la Royne Ieanne ne se trouueroit decedee, & seroit encor
viuāte, leurs hōmages seroiēt nuls & tenus pour nō prestez: de quoy leur fut tout sur le chāp
cōcedé acte. Protestatiō q̄ Fulco, Barō sage, & biē aduisé, & les autres Gētilshōmes firēt pour
F la grāde & naturelle affectiō qu'ils auoiēt tousiours tesmoignee à ceste Royne d'vne parfaite
loyauté, dont ils ne vouloient, ny pretendoient aucunemēt se despartir, au cas qu'elle ne fut
morte, incōtinēt apres se trouuerēt Marie & Louys en Arles, où les gouuerneurs & Syndics,
& les habitās de la ville requirēt à ses Majestez cōfirmatiō de leurs priuileges & libertez, &
encor nouueau iuremēt des promesses solēnellemēt faictes par ses ancestres, & predeces-
seurs Cōtes & Cōtesses de Prouēce. A leur requeste honoorable inclina liberalemēt Marie,
promettāt & iurāt, auec toute solēnité d'ainsi le faire entre les mains de Ieā Rostāg, M. Ro-
stang Amalric Iurisc ōsulte, Pierre Ysnard, Iaques de Vrbano Syndics & Recteurs de la Cité.

Marie reçoit les hommages des Gentilshommes de Prouence.
Protestation de Fulco de Ponteuez à la Royne Marie, au cas que la Royne Ieanne ne fust morte.
Requisition faicte par ceux d'Arles a la Royne Ieanne.
Syndics & Consuls d'Arles des deux ordres.

Iean de Porte-autouse Bourgeois Capitaine, M. Pons Cayssij Iurisconsulte : arbre &
souche de la noble & ancienne maison de Cays, Iean Renaud Bourgeois, Guillaume Re-
naud, dont vient la maison d Allein, & Berenguier Moyne Gentilshommes auec Pierre de
Pontiis, Bourgeois, tous lesquels deputez, pour conduire les affaires de la guerre, arreste-
rent & determinerent ceste conuention ainsi.

Demandes des Syndics & deputez d'Arles à la Royne Marie, touchãt la vengeance de Ieanne.

En premier lieu, que sa Majesté ne feroit iamais paix auec le meschant, malheureux, trai- A
stre & iuique Duras, qui tant hors de toute loy d'humanité & de respect de proximité iniu-
stement, iniquement, d'vne barbarie nouuelle, & plus que Scithique fureur, & desloyauté
auoit emprisonné, desherité, & despoüillé leur bonne Dame, la Royne Ieanne de son Ro-
yaume de Naples, & de son legitime patrimoine : la faisant cruellement, & vilainement
estouffer & mourir: ains poursuiuroit viuement, & à certes, la vengeance d'vn tel & si lasche
forfaict, sur ce parricide infame, detestable à Dieu & aux hommes, neantmoins promet-
troit d'obseruer, & garder les priuileges & libertez de la Cité, où pourtant leurs Majestez
ne pourroient construire Roque, fort, ny Citadelle.

Officiers d'Arles annuels, non de la ville.

Ce que non seulement Marie & Louys accorderent aux habitans d'Arles, ains confir- B
merent d'abondant les priuileges & les anciennes libertez des Iuifs y habitez : suiuant les
concessions & graces de leurs predecesseurs & deuanciers: promirent & iurerent outre plus
que les officiers d'Arles seroient bien annuels : mais non natifs de la ville, s'il n'aduenoit
qu'ils fussent originaires ou habitans de Prouence, de Forcalquier, ou de Piedmont, de la
Comté de Venaissin, ou de la Principauté d Orenge. Auquel cas ils pourroient exercer &
iouyr tels offices, charges & dignitez. A tant ceux d'Arles demanderent & requirent in-

Demande pour les condamnez à la torture.

stamment que quand quelqu'vn des habitans d'Arles seroit condamné à la question, & aux
tourments l'vn des Syndics y assisteroit: ce qui leur fut semblablemẽt & sans grande peine C
promis & accordé. Ce sont les propres paroles escrites en leurs vieilles pancartes & docu-
ments (quoy qu'il y aye plusieurs autres chapitres, que ie laisse pour estre ceux-cy les plus
importans & principaux, que le ieune Roy Louys, quand il seroit paruenu en aage suffisant
& capable deuoit solennellement rattifier) & les Gentilshommes & Bourgeois, qui s'y trou-
uerent de ce temps. Sur la resolution de ces choses, aux plus beaux iours du mois de May,

Confirmatiõ à Florens de Castellane, Seigneur de Salernes.

ainsi que Marie & Louys prenoient la route d'Auignon, Florens de Castellane, Seigneur de
Salernes suruint, auquel a sa requeste en consideration des seruices honnorables par luy
jadis rendus tant à Louys premier que de fresche datte à la mere & au fils, leurs Majestez
confirmerent la donation que Louys premier luy auoit faite, des places & Chasteaux qu'il
possedoit assis aux Baillages de Nisse, Grasse, Monstiers, Castellane, Grimaud, Colmars, & D
Draguignan. Le semblable firent à plusieurs Gentilshõmes de Prouence de plusieurs & di-
uers dõs qui leur auoiẽt esté faicts pour plusieurs diuers seruices, dignes d'estre remunerez.

Declaration aux habitans de Tourreuez qu'il ne sera iamais alienė du Domaine

Au mesme an se trouuerent la Royne Regente & le Roy à Marseille où les Consuls du
lieu de Tourteuez les vindrẽt trouuer pour leur remonstrer cõme ils auoient employé tous
les efforts dont ils s'estoient peu aduiser, s'estans vertueusement portez contre les forces de
Duras. Que de tout temps, & de tousiours Tourreuez auoit esté piece du Domaine, iusques
à ce que la feüe Royne Ieanne l'auoit donné à feu Raymond des Baulx, grand Chambellan
de Sicile, & depuis au magnifique Iaques de Arcussia de Cappro, quoy que les habitans se
fussent fort & ferme opposez & defendus sur tel transport & donation. Au moyen dequoy
ils supplioient tres-humblement leurs Majestez de les vouloir receuoir à la reünion de leur E
Domaine, & ne permettre desormais qu'ils peussent auoir autre Seigneur, ny de moindre
sang que luy. Suiuant leur demãde la Royne promit & iura qu'ils n'en seroient iamais plus
à l'aduenir desmembrez ny distraits. Que si telle chose aduenoit, il leur seroit permis & loi-

Du mois de Nouembre

Don de Meyrargues à Pierre d'Acigue Seneschal de Prouence mary de Heleyne d'Anguyen.

Don à Fouquet de Ponteuez.

sible de resister virilement & à main armée contre telle & semblable alienatiõ, sans encou-
rir chastiment. La ville de Brignolle & les habitans tenoient encor fort & ferme le party de
Duras, qu'ils estimoient Roy & Comte legitime, iaçoit qu'il fut inuaseur. Pierre d'Acigue
parent du Roy (car il auoit à femme Heleyne d'Anguyen) fut constitué Seneschal de Pro-
uence de ce temps, auquel fut donné le Chasteau de Meyrargues & ses dependances sa vie F
durant, & apres luy à sa femme, ce qui fut au mois de Nouembre : donna semblablement
Louys à Fouquet de Ponteuez, Seigneur de Bargeme, dont nous auons ja parlé pour les ser-
uices par luy rendus à la guerre contre Duras occupateur de Sicile, où ce Gentilhõme s'e-
stoit porté auec tant de preud'hommie & d'entiere fidelité, tout ce que sa Majesté auoit sur
les lieux de Carces, de Cotignac, & du Muy, & sur plusieurs autres places, Chasteaux &
Seigneuries, que les successeurs de Fouquet ont tousiours possedé depuis.

Cest an

Cest an a si longuement enrretenu ma plume, qu'à tous coups il m'a esté de besoing de la coupper, & ne sçay si i'en auray escrit chose digne des oreilles sensibles & delicates : cela puis-ie bien dire, que i'ay simplement, & fort nuement suyui les euenements & les rencontres des affaires tant generaux que particuliers, selon les documents & les Panchartes qui s'en treuuent, & les memoires que l'vn des miens m'en a laissés fort succints & peu estendus, sans aucune liaison d'histoire ny de discours, qui m'a esté vn trauail long, non petit, ny peu mal traictable. Mais continuons maintenant la vie de ce mesme Roy, sous l'inuasseur Charles : car il n'y aura peu de besugne, & entrons en l'an suyuant, auquel aduint que les habitans de la ville de Monstiers se treuuerent auoir vne telle enracinee & singuliere affe-ction à la Royne Ieanne, qu'il n'estoit possible en maniere quelconque d'imprimer en leurs cerueaux qu'elle fut morte & decedee. Ils estoient attachés auec tant d'opiniastreté, & de charme, à ceste creance qu'ils auoient tenu bon contre les assauts & les violentes menaces de Duras : ains auoient faict iusques icy vne tres-grande difficulté de se ranger sous l'obeyssance & la main du ieune Roy, qui sous le sage conseil de sa mere se gouuernoit entierement, sans faillir seulement d'vn pas : mais estans à la parfin acertenés de la miserable aduanture de Ieanne, dont procedoit tout ce refus, ils changerent d opinion, firent, & presterent hommage, & recognurent Louys : lequel en consideration de ceste tant ferme & bonne volonté, monstree enuers leur legitime Royne, les recognoissant bons & loyaux subjects, confirma leurs anciens priuileges, & si declara par nouuelles patentes & concessions, qu'ils ne pourroient iamais tomber en mains d'aucuns autres Seigneurs, voire seroient inalienables & perpetuellement du Domaine. Ceux de Monstiers accepterent ce haut don, dont ils rendirent tres-humbles graces à sa Majesté, auec protestation toutesfois, que là où la Royne Ieanne se treuueroit en vie, comme tel en estoit le bruit, quoy que sourd, & bien douteux, leur hommage & serment de fidelité seroit tenu pour nul & non faict. Ce qui fut par eux auancé, parce que pendant que Ieanne auoit regné, ils auoient esté fort soupplement maniés & gracieusement traictés. Il faut sçauoir que plusieurs bonnes maisons de Monstiers auoient esté ruynees & demolies par le Seigneur de Beaudisner Gentilhomme de Prouence, qui rebelle au Roy Louys, soustenant le party de Charles, pour la construction d'vne certaine fortification, laquelle sembloit bien commander à la ville, & luy seruir de defense, auoit fait abatre & razer tant d'edifices, qui furent cause que Marie & Louys declarerent les habitans de Monstiers, n'estre tenus à rien payer ny à porter les frais de telles demolitions & ruynes, que les guerres tant ciuiles qu'estrangeres trainent coustumierement. Aussi estoient-ils grandement appauuris, & accablés de gros fardeaux de debtes enuers les Hebreux pour l'entretenement de la guerre, soustenuë contre Duras, auquel, & à ses gens, à ce qu'ils firent entendre, ces Iuifs aydoient & adheroient ouuertement. Sur quoy Louys tout courroucé declara qu'ils n'en seroient non plus tenus à payement aucun, cas aduenant que pour raison de tels emprunts, ils fussent tirés par procés, voulant & declarant que les procedures faictes contre les rebelles absens & fugitifs fussent arses & bruslees à la place publique de Monstiers : pour leur bien & consolation leur octroyant vn pardon Royal ample & general, au moyen duquel ils furent remis, reintegrés & restitués en leurs premiers estats, biens, honneurs, & dignitez.

L'an MCCCLXXXVj Monstiers du Domaine reduits à l'obeyssance de Louys.

Les ruynes & demolitiõs faictes pour la fortification des villes par les Capitaines, & Gouuerneurs, ne doiuent tõber sur le dos des habitans.

Pardon general à ceux de Monstiers.

Et parce que ceux de la ville de Brignolle auoient adheré à Duras, la mauuaise querelle duquel sans considerer qu'il estoit inuaseur, parricide, & meurtrier, ils auoient soustenuë & fauorisee opiniastrement, dont ils auoient encouru le crime de rebellion, & les peines communement ordonnees contre tels excés. Marie & Louys, qui aux plus beaux iours du mois de May se trouuoyent à la ville d'Apt, assistants en leur conseil plusieurs Seigneurs & grands personnages, entre autres son Chancelier d'Anjou, le magnifique Robert de Drocis son premier Chambellan, Oliuier de Coignyno, & Guillaume de Cremilhis, ou de Cremailh, Escuyers d'honneur du Roy, Raimond Audebert de Marseille, & Anthoine Ollier d'Apt maistres Rationaux, Maistre Iaques Aycard, President en la chambre rigoureuse, & Antonel Henry, Notaire de Sisteron, oublians leurs rebellions & folies, leur promirent & octroyerent priuilege & faculté de bailler leurs terres franches à nouueau bail, & si leur en concederent plusieurs autres tres-beaux & tres-amples. Car comme la ville de Brignolle fut tenuë de payer au Comte de Prouence cinq cens tournois d'argent annuellement, en consideration des longues & fascheuses guerres, suyuies d'infinies & pitoyables mortalités qui auoient regné, que particulierement ceste pauure ville reduite à grande misere, & desolation auoit souffert, sans auoir esgard que telles impudences & re-

Du mois de May.
Priuileges octroyés à ceux de Brignolle.
Seigneurs & personnages du Conseil du Roy.

uoltes auoient apporté du trouble à l'Estat, & du destourbier à la paix generale du Pays: leurs Majestés neantmoins resoluës à vne Royale amnistie & oubliance de leurs fautes, firent reduction de la somme de cinq cens à vn seul tournois d'argent à l'aduenir pour chasque feu. Priuileges pareils à ceux que les habitans de Barjols auoient peu deuant obtenu de Marie & de Louys, ausquels apres tant de graces & de faueurs royalement concedees, Brignolle rendit tres-fidelement son hommage.

Reductiõ de la somme de cinq cens tournois d'argent à vn seul aux habitans de Brignolle.

Mesme pardon à ceux de Corrends & du Val.

A

Sous le cours de mesme ceste clemence & debonnaireté, impetrerent bien facilement vn ample oubly de leurs folies & desertiõs, les habitãs des lieux de Corrends & du Val, qui trop acariastrement ahurtés aux persuasions de quelques Gentilshommes, auoient panché du costé de l'inuaseur & cruel Duras: dont la mort terminera bien tost ces tumultes, & ces troubles, pour mettre en vnion les villes, les habitans en obeyssance & discipline, l'Eglise en reuerence, la Iustice en vigueur, les Nobles en splendeur & amitié, & toute la Prouence en paix.

Iugements de Dieu tres-espouuantables

Quoy que les iugements de Dieu soient tres-cachés, tres-hauts & tres-espouuetables, au fonds desquels il n'est licite à l'esprit humain de penetrer, si pouuons nous voir & cõsiderer quasi à l'œil, combien ils se monstrent plus rigoureux & terribles contre les personnes esleuees és throsnes & puissances souueraines, charges, authorités, & dignités illustres, que contre les ames humbles, basses, & de moyenne condition. Ce que tant d'horribles exemples tesmoignent que presque la regle en est infaillible, & le precepte tres-necessaire & certain. B

En ces mesmes temps viennent nouuelles, que le Roy d'Hongrie a passé de ceste vie, & que les Hongres se treuuans sans Prince & sans chef, au bruit du nõ & reputation de Charles Roy de Naples, luy despechent ambassades pour venir receuoir la Couronne, entrer en possession du Royaume d'Hongrie, cõme à luy deuolu par droit d'heritage & de succession, & receuoir l'hommage & deuoir des subjects & vassaux du pays. Ceste Couronne inesperee chatoüille le cœur de Duras, qui au premier vent d'vne tant aduantageuse nouuelle, laisse à Naples la Royne Marguerite sa femme, auec Ladislas & Ieannelle ses enfans, part incontinent, & tire de grande vitesse en Hongrie pour receuoir la Couronne. Cela luy fit principalement haster son voyage, qu'il entendit que Ysabeau vefue du feu Roy cerchoit tous les moyens à elle possibles, pour gaigner les cœurs des Princes, & des Seigneurs plus esleués du pays, afin de les persuader à couronner Sigismond son gendre: mais Duras du consentement des mesmes Princes & Barons, & des Estats d'Hongrie, fut proclamé, couronné, & crié Roy: dignité qu'il ne iouyt, ny longuement, ny auec toute la felicité qu'il esperoit: car Ysabeau, femme ambitieuse, accorte, & de courage hautain, & mal maniable, dissimulant le dessein de sa mauuaise volonté, quoy que Charles ne fit chose quelconque d'importante consequence à l'Estat sans le cõmuniquer & consulter auec elle, vn ionr que ce pauure Roy alloit vers elle pour vn affaire de haut poids, ainsi qu'il fut entré dãs la chãbre, lors que moins il pensoit à la mort, se voyant furieusement enuironner & saisir au corps, fut miserablement massacré, comme si le iuste, ou plustost espouuantable iugement de Dieu l'eut amené à vne tant inopinee, triste & malheureuse fin, pour expier par son sang le sang de celle criuers qui, & pour le sang, & pour le sexe, il deuoit auoir vsé de plus de respect & d'humanité, qu'il n'auoit faict. C D

Ysabeau essaye à faire couronner Sigismond son gendre.

Duras couronné Roy d'Hongrie.

Mort miserable de Charles de Duras.

Autre opinion de la mort de Duras.

Or quoy que ceste mort soit tenuë la plus certaine, quelque personnage toutesfois en escriuant autrement, dit que Charles ayant desia regné l'espace de cinq ans à Naples, s'en alla en Hongrie, où par les menees, finesses & trahisons de la vefue Ysabeau, il fut empoisonné, & mourut l'an MCCCLXXXV. tellement que par la fin de cest hõme, les guerres terminerẽt en Prouence, laquelle demeura coye, en bonnasse, sans vents & tempestes, iusques an tẽps que Raimond de Turene y mettant le feu & le sang de toutes parts, les suscita & renouuella. E

A chacun est son iour par bornes arresté,
Le temps irreparable à la vie presté,
Est à tous les mortels de mesme & dure sorte, F
Mais d'estendre vn renom, qui bien loin volle & sorte:
Par des gestes guerriers, que la gloire soustient,
A la seule vertu cest ouurage appartient.

Et certainement ny Ieanne n'auoit peu rencontrer cest aduantage excellent au meurtre execrable d'André son premier mari, ny Charles à la cruelle vengeance qu'il voulut tirer de Ieanne, estant de son propre sang, voire mesme son nepueu, l'vne agitee d'vn desdain trop implacable, furieux & desnaturé, l'autre d'vne ambition enragee, sanglante & trop barba-

esque : vous auez veu la fin de l'vne, vous voyés la fin de l'autre, du regne duquel l'Histoire de Naples nous a donné ce recueil.

Charles de Duras que les escriuains Neapolitains appellent iij. du nom, estant demeuré maistre du Royaume, tous les Comtes, Barons, & Cheualiers luy vindrent prester homma-
A ge, hormis les Comtes de Fundy, d'Aryan, & de Caserte, qui ne voulurent iamais abandonner la Royne Ieanne, & la suyuirent iusques à la mort : si qu'il ne fut onc au pouuoir de Charles de les tourner de son costé, quelles offres qu'il leur sceut faire. Parquoy voyant son estude vain, sans se penner beaucoup d'eux, il iugea à propos de sortir du Royaume tous les soldars estrangers, qui auoyent guerroyé pour Ieanne, dont estoit Capitaine Lucas Sparuieri : donnant à chacun sept ducats, pour plus commodement faire leur passage sans greuer ny charger le peuple.

Recueil des choses de Naples sous l'vsurpation de Duras.
Cecy estoit au mois d'Aoust de l'an MCCCLXXXJ.

Or la ieunesse de Naples, pour plaire à leur nouueau Roy, commença à dresser & faire des ioustes & des tournois qui durerent depuis la fin de Septembre, iusques au vnze du
B neufiéme mois, que la Royne Margueritte, auec Ieannelle & Ladislas ses enfans furent veus entrer à Naples parmy ces ioustes & ses ieux en Royale magnificence : tellement qu'elle fut oincte & couronnee le iour de saincte Catherine, montee sur vne Hacquenee blanche, richement harnachee, dont Iaques des Baulx Duc d'Andrie d'vn costé, & Iean de Luxembourg Comte de Conuersan de l'autre, tenoient la bride, accompagnee en Royal equipage sous vn dais de prix inestimable, par toutes les rues de Naples : feste qui dura plusieurs iours pour enterrer & couurir le dueil de la pauure feüe Royne, que les Neapolitains ne pouuoient oublier par vne ioye extraordinaire, solemnelle & continuee, durant laquelle Charles s'esprouua par plusieurs fois : & à l'emulation du Roy Louys, à l'enuy de l'ordre du
C nœud, fit celuy de la nef, pour imiter les Argonautes, dont il voulut estre le chef, & auoir pour patron de ceste nouuelle Cheualerie S. Nicolas.

Ioustes à Naples.
Margueritte femme de Charles couronnee.
Ordre des Cheualiers de la Nef institué par Charles.

Parmy ces allegresses illustres & publiques, il eut secrettes nouuelles que Louys, celuy dont nous suyuons le regne, venoit en Italie, auec vne puissante armee, tant pour recouurer sa Couronne, que pour desmonter Vrban, & faire adorer Clement septieme. Ces approches guerriers le mirent en ceruelle, voire en telle & si mortelle apprehension, qu'il fit vne grosse leuee de deniers sur les villes, & les Barons du Royaume apres les auoir conuoqués. Auec ce secours & la faueur toute asseuree d'Vrban, il estima qu'il n'auoit à craindre Louys qui s'auançoit à grandes tournees. Mais il fut en quelque discord auec le Pape, pour la Prin-
D cipauté de Capuë qu'il refusa de donner à Burille, nepueu de sa Saincteté. Ce fut vn refus, qui causa beaucoup de refus à Charles, voire tels, que deslors Vrban delibera de le chasser du Royaume, creant plusieurs Cardinaux, entre lesquels fut Iean Thomacel, qui depuis fut esleu Pape, appellé Iean vingt-deuzieme.

Refus de Charles faict au Pape, est cause de son malheur.

Cependant Louys ja receu Comte de Prouence, fut par mesme droict declaré Roy de Naples, par Clement en Auignon, qui le secourut d'vne grande somme de deniers, dont il deuint si puissant, que toute l'Italie fut en peur de sa venuë. Peut telle, qu'elle retira plusieurs Barons du cœur de Charles, & les mit en quelque balance de prendre l'estendard d'Anjou : entre ceux-là, furent Lallo Camponesco, fils du premier Lallo Comte de Montorio, Nicolas d'Egenio Comte de Leche, & Iean de Luxembourg, Comte de Conuersan, & mesmes Iaques des Baulx, fils du Duc d'Andrie, & de Marguerite de Tharante, qui au moyen de la prison d'Othon, ayant recouuré les estats qu'il auoit perdus pour sa felonie du regne de Ieanne, print à femme la Princesse Agnés (sœur de la Royne Margueritte) vefue de Can de l'Escalle. Paille tant importune & piquante aux yeux des sainct-Seuetins, mortels ennemis des Princes des Baulx, qu'ils en quitterent la part de Charles.

Or Louys s'estant mis par terre, à la conqueste de son Sceptre, vingt-deux galeres qu'il auoit iettees en mer, comparurent à Naples le dix-sept du mois de Iuin, & mirent des gens de guerre en terre ferme, qui le soir mesme allerent saccager les hostelleries du bourg de
F Carmelle, & mirent le feu à quelques cabannes sans faire autre dommage non pourtant sans combat ny sans morts. Au six du mois ensuiuant ils allerent à l'Isle d'Yse, & prindrent le bourg, où fut vne tresue d'vn an, à condition de donner tousiours entree & viures aux galeres Angeuines, & Prouençales, si bien que Louys passa finalement en Italie auec trente mille cheuaux (les autres disent cinquante mil hommes) entre lesquels se trouuerent xxvj. Barons auec huict mille lâces, deux mille Arbalestriers, & vn grand nôbre d'Archers. Charles espouuanté d'vn si gros nuage d'hommes, fit incontinent venir Alberic de Barbian, fameux & vieil Capitaine : les Florentins à la priere d'Vrban luy manderent Iean Angut, Anglois

Galeres de Louys à Naples.
Camp de Louys.

de nation,

de nation, Capitaine de fortune, qui auoit auec luy deux mille deux cens cheuaux, qui joio&ts auec ceux de Charles, faisoit vn gros de quarorze mille.

Louys entre dans le Royaume auec quinze mille combatans. *Mort d'Agnés de Duras.* *Mort du Roy d'Hongrie.*

Louys auec vne telle armee se faisant faire iour par tout, entra dans le Royaume du costé de l'Abrusse, gaigna la ville d'Aquila par force, & mouta son exercite à septante cinq mille combatans, par le concours des Barons qui s'estoient venus rendre à luy. Parmy ces martiales tempestes la mort voulut encor combattre & faire des siennes, prenant Agnés de Duras, jeone Princesse (sœur de la Royne) femme du Prince de Tharente : mais assez plus de dueil receut Charles de la mort du Roy d'Hongrie, voyant tout à coup morte l'esperance qui l'auoit noutry iusques là, d'en retirer de l'assistance, & du secours à ses plus fortes & vrgentes necessités : aussi auoit-il sans mentir beaucoup de raisons du costé de ceste douleur, parce que d'vne part il se sentoit frustré d'vn grand recours, & de l'autre voyoit Louys fort illustrement accompagné outre plusieurs nobles, & genereux Cheualiers du Comte de Sauoye, & d'vn sien nepueu, du Seigneur du Marle, de Pierre de la Couronne, du Seigneur de Mont-ioye, du Comte Henry de Bretagne, de Bogianni Aymon, du Comte Bertrand Alemand, & de plusieurs Outre-montains de moindre, & moins esleué nom. A B

Barons François & Neapolitains qui estoient auec Louys.

Pour les Barons du Royaume qui furent à son rencontre, il auoit Thomas de Sainct-Seuerin, grand Connestable, Hugues de Sainct-Seuerin, Comte de Tricarico, auec ses enfans, & le Comte de Mattere, de ceste mesme & tant illustre famille, que l'Ammirato appelle Estienne, Iean de Luxembourg, Comte de Conuersan, Louys de la Rat, Comte de Cazerte auec ses deux freres, Iean de Sanframond, Comte de Cerrete, & le Comte de saincte Agathe, Barthelemy de Capuë, Comte d'Alte-ville, Iaques Zurle, Comte de sainct Ange, Barnabé & Louys Sainct-Seuerins, Iourdan Pandon, Matthieu de Bourgensi, Renaud Orsin, le Connestable d'Anuerse de la maison d'Abenauole, Petriçone Carraceiole, Maistre d'hostel de la Royne Ieanne, auec deux de ses enfans, Ciccucio, Iaques & Francesque Zurles, Francesque de l'Aouersane, Russet & Henry Galeots, Thomas & Maffee de Brancaz, Martuche Serisat, Bernard Arcamore, Pierre Macedonio, & plusieurs autres Barons & Cheualiers du Royaume. C

Chemin de Louys. *Mort du Cõte de Sauoye.*

En cest illustre & martial arroy, Louys sur le huict du huictieme mois, par le chemin de Beneuent, arriua en terre de labeur passa droict à Caserte qui auoit desployé ses bannieres, puis occupa Magdelon : où à cause des froidures, les cheuaux se trouuerent en telle necessité, que tout ce camp se cuyda dissiper & rompre. Là mourut le Comte de Sauoye, dont le corps fut depuis mandé par mer pour estre reposé au sepulchre de ses ancestres. A tant que Louys changeant son camp à la vallee de Gaudo, plusieurs & diuers combats furent faicts de part & d'autre, où d'vn costé Ange Pignatel Capitaine tres-cheualeureux, fut prisonnier, & du contraire parti Raimond des Baulx Seigneur de Molfette, & de Giouenaz, dont fut faict despuis eschange : le Pignatel ayant fort genereusement refusé de suiure la part de d'Anjou, dont il fut hautement loüé. Si que Louys tira depuis en la Pouille, par vn tour de guerre que practiqua Pierre de la Couronne, l'vn de ses meilleurs Capitaines, vestu des propres enseignes royalles. Charles qui lors perdit vne belle & glorieuse occasion de victoire toute certaine, tira de mesme train à Naples, où le Pape Vrban fut bien tost apres au grand plaisir des Neapolitains & de luy, qui en habit royal & en grande humilité, le conuoya au palais de l'Euesché somptueusement accommodé. D E

Le Pape Vrban à Naples.

Le Pape Vrban dit la Messe à Naples.

La veille du iour qu'on solemnise à la Natiuité du Sauueur des hommes, ne fut plustost arriuee, que sa Saincteté auec ses Cardinaux fit chanter solemnellement les vespres. Ce Pape pour plus honnorer le iour, le lendemain celebra la Messe en la chapelle Majour, où Messire Basilio Genouese, fut faict Cheualier auec tant de magnificence, au conspect du souuerain Pontife, que le grand Maistre de Rhodes luy donna l'ordre, Charles luy ceignit l'espee, & le Prince Botillo luy chaussa les esperons d'or. Et pour autant que les progres que Louys faisoit en la Poüille, requeroient les armes de Charles. F

Croisade publiee par Vrban contre Louys.

Au premier du premier mois, de l'an trois cens octante-quatre, le Pape celebra derechef le souuerain Sacrifice, en presence du Roy & de la Royne Marguerite, où tout Naples estant cõcouru, il declara Louys d'Anjou pour heretique, publia vne croisade contre luy, promettant vn plein pardon à tous ceux qui se croiseroient pour vne telle querelle, creant au surplus Charles Gonfalonier de l'Eglise, voire benissant en Pontificale ceremonie l'estendart qu'il auoit en main, tant que la Messe dura.

Quand ces choses furent faictes, Charles conuoqua tous ses Barons & Feudataires, print
tous les draps de soye & de laine des marchands Florentins, Pysans, & Geneuois, qu'il di-
stribua aux Cheualiers & aux Soldats, & le quatre d'Auril partit de Naples accompagné
d'vn nombre infini de Barons: entre lesquels sont remarquez le Cardinal de Sangro Legat
du Pape & Ianot Protojudice, Comte de l'Acerra, Iaques de Marsan Comte d'Alifi, & de
A Monopoli grand Chambellan, Iaques Estendard, Seigneur d'Atiense, Robert Orsin, aisné
du Comte de Nole, Iaques Gayetan, auec ses deux fils, Robert de sainct-Seuerin, Louys de
Iain-ville, Guillaume de Toc, Charles Pandon, Francesque di Lettere, Thomas Pagan, &
ses deux enfans, Renze Pagan, & son frere, Martucel de l'Anuersane, Francisquel & Car-
luce Guindazzi, Gaspar Cossa, Anthoine Carraciol, Naccarel Dentice, Ieau Carracciol,
Saluator Zurle, le Tort Carraciol, Ciccarello Sytipan, Ieannel Bossut, Nicolas Viola, Li-
sol Minutolo, Guarin Barrile, Cola Carracciol, Anthoine Vacaualle, Zampaglion de
Loffred, & son frere, Carle Minutulo, Iean Cossa, Nicolas Pesce, Conrad Guindazzo, Loy-
son de Somma, Iean Tomacel, Lorite Carracciol, Lucent Carracciol, Nicolas Minutulo,
B Marin Minutulo, & Petrille Cossa, Ange Pignatel, Triglion Brancaz, Galeot Carrafe,
Francisquel Carracciol, Nicolas de Fontauola, & Louys son fils, Cristatello Pignatel,
Alimand Carracciol, Marin Brancaz, Cola Brancaz, Louys Aldemoresco, Gottel Carra-
fa, Martuce, Marin & Ricco Tomacels, Malicia Cararafa, Philippe Brancaz, André Ca-
puan, Gerard Carraciol, Henricon Pignatel, André & Goffred d'Offieri, Francisquel
Guindaz, & Prouera Chiesa Aldemoresco, Andrillo Mormile, Iaques Spatin Faccia, de
Constance, Martuce Boniface, Philippe Coppola, Alexandre, Henry, Pierre, & Lisol de
Constans, Carlucio Sannatorice, Florimond de Ligoto, Colas Agnese, Pierre Freapan,
C Francisquel Scannasorice, Serapic Boniface, & Annelle Ronchella, Anthoine Aureille,
Iean de Dura, Leonnet Papacoda, Pierre Macidonio & Benedicto Sengnato, des diuers
sieges de Naples.

Barons qui e-stoient auec Charles.

Gentilshommes de la place de Capuane.

Gentilshommes de la place du Nid.

Gentilshommes de la place de Portenonne.

Gentilshommes de la place du Pont.

Les chefs & Capitaines estrangers, furent le Comte Alberic, de Barbiane, Capitaine ge-
neral, Iean Angut, Villanuccio, & deux de ses nepueux, le Hongre, Bernard de Recanata,
Bertold de sainct-Seuerin, de la Marque, Marsile de Carrara, Iean de Recanat, Cieco de
Cosso dict du Bourg, Marian d'Arieti, Dominique di Segna, & Lyon de Sienne: les es-
cadres desquels furent seize mille cheuaux en tres-bel & guerrier ordre, auec grand nom-
bre d'infanterie.

Chef & Capitaines estrangers.

Auec ceste illustre compagnie au douze d'Auril, il arriua à Barlette, où il fit emprison-
D ner Ramondel, Orsin Capitaine general de ceste place, & ne sçait-on si c'estoit pour auoir
trop sanguinairement extermine tous les nobles de la famille de saincte Croix, on pour
quelque autre respect bië important. Tant y a que ce mesme iour il māda le gant, ou le gage
de la bataille à Louys, qui respōdit genereusemēt, & chargea le Heraut de dire à son maistre,
que sans tant s'incōmoder, il se las du chemin, il attendit de pied coy: puis que dās cinq
iours precisement il estoit resolu d'estre à luy pour decider ceste querelle, & le differēt qu'ils
auoient par armes, & non autrement. De ceste hautaine & fiere response, Charles fut bien
estonné, & grandement perplex en son esprit, mesme que l'Histoire de Naples dit en cest
endroict, qu'estant pour combattre en duel auec l'Angeuin, il en fut destourné par Othon
dernier mari de la Royne Ieanne, & conseillé de temporiser le plus finement qu'il pourroit,
E sans s'aller jetter à corps perdu au hazard d'vne sanglante bataille, & d'vne malicieuse for-
tune contre vn Prince si puissant. Ce fut vn Conseil qui ne fut point vain ny à celuy qui le
receut, ny à celuy qui le donna, parce qu'il en gaigna sa liberté tant desiree, qu'il ne sçauoit
comme trouuer. Mais ceste mesme fortune tourne sa visage à Louys, qui venu en bataille
auec le Comte Alberic à vne grande & spacieuse plaine, entre Barlette & Bari, fut deffait,
blessé, & conduict par mer à Bisceglia, où finalement il mourut: de sorte que les François
deuenus miserables retournerent en leur pays, apres que Charles eut fait couurir de dueil,
tous les Barons de sa Cour, & donné des funerailles au corps, dignes du rang qu'il tenoit, &
du sang Royal de France, dont il estoit descendu.

Ramondel Orsin, emprisonné par Charles.

Response hautaine & braue de Louys, au Heraut de Charles.

Le Conseil d'Othon donné à Charles, est cause de sa liberté. Collenuce.

Acte honneste de Charles sur la mort de Louys.

Charles deliuré de tant de trauaux, quitta la Pouille & reuint à Naples, où il mit tant de
F daces, & d'impots, que le Pape en fut aigrement courroucé: voire en vindrent si auant
qu'il fut assiegé dans le chasteau de Nocere. Et parce que recourant aux armes Ecclesia-
stiques, il se monstroit trois fois le iour aux fenestres du chasteau, auec la clochette & les
flambeaux allumés, sous des maledictions redoutables contre l'exercite de Charles. Les
Gentilshommes des sieges de Naples supplierent le Roy de faire & procurer tant qu'il eut

Nouueaux impostz a Naples. Le Pape assiegé à Nocere par Charles.

paix auec sa Saincteté. Tant y a que le Pape par l'aide & la faueur de Romandel Orsin, qui auoit auec luy sept mille cheuaux des restes de l'ost de Louys, estant malgré Charles tiré de ce siege, donna en recompense à Ramondel la Cité de Beneuent, apres auoir faict ietter en mer Gentil de Sangro, Iean Archeuesque de Corfou, Louys Donat Gentilhomme Venitien, Archeuesque de Gennes, Marin d'Amalphi Archeuesque de Tharante, Adam Anglois Euesque de Londres, & Eleazar Euesque de Riete, tous Prestres & Cardinaux: ce dernier laissé en vie, à l'instance du Roy d'Angleterre, que depuis le Pontife Boniface successeur d'Vrban remit au Cardinalat. Acte à la verité bien estrange, accompagné de peu d'exemples, qui contiennent tāt de morts, d'vne telle tant illustre & venerable qualité. On dit qu'vne certaine lettre de chiffres, mandee à l'vn de ces Prelats, laquelle de fortune fut trouuee, donna vn si mortel soupçon à ce Pape, qu'apres les auoir fait cruellement tourmenter, pour tirer de leur bouche quelque conspiration qu'il pretendoit auoir esté faite par eux auec Charles & l'Antipape contre sa vie & sa dignité, fut cause d'vn tel & tant horrible supplice, quoy qu'ils n'eussent rien confessé. A

La Cité de Beneuent donnee à Ramondel Orsin par le Pape. Cardinaux iettés en mer.

Pour quelle occasion le Pape exercea ceste cruauté.

Charles appellé en Hongrie.

Charles deliuré de deux si puissants & roides ennemis, l'vn mort en la Pouïlle, l'autre, à sçauoir le Pape, fuy à Gennes, fut appellé par les Hongrois, où quelques-vns de ses amis luy auoient procuré ceste couronne. Ce morceau l'affriandit contre l'opinion de la Royne Marguerite sa femme, qui tascha par vn meur & bon conseil de le destourner de ce voyage barbare & lointain: voire mesme du malheur qu'elle sembloit presager. Mais son destin voulut qu'il allast en Hongrie auec petit nombre d'hommes, & quatre galeres seulement pour ne mettre en ombrage ceste impolie & rude nation. Somme qu'il fut couronné Roy des Hongres sur la fin du dernier mois, & finalement occis traistreusement par vn Nicolas de Gara, que la Royne d'Hongrie auoit practiqué apres auoir regné à Naples comme vsurpateur quatre ans & cinq mois, & vescu quarante vn: Prince au demeurant qui fut de moyenne taille, de belle & decente proportion de membres, de visage bien formé, de cœur haut & genereux, amateur des hommes lettrés, affable à toutes sortes de personnes, & grandement liberal, quoy que taxé de la cruauté dont il vsa contre sa tante, yssue du mesme sang dont il estoit descendu. Ce sont les choses plus notables suiuies de temps en temps, qui se passerent à Naples sous le regne de ce Roy, qui fut le troisieme Charles. B C

Mort de Charles de Duras.

Quel fut Charles de Duras.

Arnoux la Caille, Preuost de S. Sauueur, fait reduire la ville d'Aix à l'obeyssance de Louys.

Or ceux de la ville d'Aix, rencontroient vne grosse & merueilleuse difficulté, à se mettre sous l'obeyssance de Marie & de Louys, & ne pouuoit raison ny remonstrance aucune, tant fut elle forte & viue, les induire à ce deuoir: quand Messire Arnoux la Caille, Preuost de l'Eglise sainct Sauueur (qui est la premiere & plus excellente dignité apres celle d'Archeuesque) receuant charge & commission bien ample de leurs majestés, touchant le traictement de paix, & la reduction de la ville, fit si bien, & trauailla tant, qu'il mit à chef son entreprise, par vne reünion, & composition honnorable, à laquelle il employa l'espace de plusieurs mois. Car il l'exploicta d'autant plus volontiers cest affaire, que c'estoit luy mesme (ainsi que quelques escrits tesmoignent) qui auoit induit ceux d'Aix à se reuolter & tourner leurs armes contre leur Prince: afin que de là où estoit venu la maladie sortit aussi la guerison, & que celuy qui auoit esté l'autheur de la desobeyssance, fut l'autheur de la reduction, & le motif de l'accord. Ce qui à mon iugement ne pourra meriter blasme d'inconstance accusee & preuenuë, quand la saine raison s'y trouuera iuste & balancee de tous costez: puis que ce n'est point alors l'homme qui change & chancelle, mais le temps, le regne, l'occasion, l'occurrence & l'estat, qui font leur cours sous le bon plaisir des souueraines & puissantes destinees. D E

Et iaçoit qu'il semblast bien que la mort de Duras deust donner vn gros coup aux affaires de Naples, & que Louys se deust promettre vn heureux & bref succez à toutes ses entreprises: si est-ce que les choses allerent bien au rebours, & prindrent tout vn autre biais, dont il ne fust peu troublé.

Regne de Ladislas ou Lancelot fils de Charles de Duras.

Les Octouirs de Ladislas & les six de Louys.

A Charles succeda Ladislas, ou bien Lancelot son fils aagé d'vn peu plus de dix ans. Le Pape meu à pitié & satisfait de la mort de son pere le declara Roy de Naples: mais la Royne Marguerite fut bien tost ez mortels alarmes de perdre ceste couronne par les menees de Thomas S. Seuerin, lequel au nom de Louys se rendit Vice-Roy de Naples, & à l'enuy des Neapolitains, qui auoient creé les octonirs ou les huict du bon Estat, en fit six de la partie Angeuine, qui furent le Vice-Roy Othon de Brunsuich, Vencelas Sainct-Seuerin Comte de Venouse, Nicolas de Sabran Comte d'Arian, Iean de Sanfremond Comte de Cerrette, & François de la Rat Comte de Caserte. Ceux-cy manderent Pierre della Mendolara aux F

octouirs,

o.tours pour perſuader de donner la ville a Louys,cõme legitime heritier de Ieãne.mais ils de‑eur‑ret fermes, & reſpõdirent qu'ils ne vouloiẽt rõpte leur foy dõnee & iuree a Ladiſlas. Si qu'ils deſcouurirẽt ceſte menée a la Royne Marguerite ſa mere,laquelle prattiqua de faire crier aux Napolitains, Viue Vrban & Ladiſlas.Ramondel Orſin vint peu apres auec l'exercite du Pape:mais il fut ſi viuemẽt receu de la partie Angeuine, qu'il ſe mit a contre-
A crier, Viue Clemẽt & Louys,que le pis fut du coſté d'Orſin, Thomas eſtãt reſté vainqueur, & n'ayãt voulu ſouffrir, qu'on eut fait aucune violence aux palais & maiſons des ennemis, par vne grãde ſageſſe&loüable modeſtie.Naples reduit en tel eſtat,mãde des Ambaſſadeurs à Louys,Vgues de S.Seuerin,Nycolas de Sainſtemond,François de la Rat, Iaques Spatinfaccia, Liſolo Minutolo ou Varauallo,Stephano Ganga, Andriotto Griffo,& Carlo Brãcaccio,eſleus & choiſis par les plus ſages,mõterẽt ſur mer ſous vn vẽt fauorable:furẽt bien toſt en Prouece,& ſaluerẽt Louys en titre & qualité de Roy.De la tirerẽt en Auignõ où Clemẽt les recueillit benignement,& leur promit toute faueur:de maniere que en peu de tẽps quel-
B ques galleres Marſeilloiſes, auec trẽte mille ducats dõnerẽt au port de Naples,ſoubs la cõduite de Mont-Ioye,qui fait Vice-Roy de Naples,fut cauſe que Thomas tourña cazaque,& quitta le Prince Angeuin,ainſi que fit Othon, moins dignement traitté de Mont-Ioye, que ſon rang & ſa qualité ne meritoient.Eu ce meſme tẽps l'an de‑ızieme du Regne de Ladiſlas,Iaques d'Arcuſe,l'vn des grands Seigneurs de ce Royaume,dõt nous auõs fait tres-illuſtre mẽtiõ fut oſté du nõbre des hõmes, pompeuſement enſeueli en l'Iſle de de Capro, à l'‑‑iſe des Chartreux par luy fondée, & dottée de quinze mille ducats de rente, où ſe void celle inſcriptiõ ſur la table de ſon Sepulchre. *Le magnifique Seigneur Iaques d'Arcuce de Capro, grand Chambellan de Sicile, Comte de Minerbin, & Seigneur de Haute-Mure, fondateur de ce ſacré Monaſtere, giſt clos dedans ce tumbeau,lequel treſpaſſa l'an mil trois cens octante ſix le vingt-quatre de Nouembre.*

Epitaphe court & bref,mais plein de teſmoignages nobles & excellẽts: cõme dedié à celuy qui eſtoit ſorti de la tres-excellẽte & tres-anciẽne racine des premiers Seigneurs de l'Iſle de Capro,a trẽte mille de Naples où il auoit pris ſa naiſſãce. Car Eliſee Arcuccio l'vn de ſes anceſtres en eſtoit Seigneur du tẽps de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe, de l'armée naualle duquel il eſtoit Capitaine & cõducteur general,il y a plus de quatre cẽs ans,cõme Sũmõte teſmoigne en ſon hiſtoire de Naples.Au ſurplus le Cõte Iaques fut tellement honoré, cheri & fauoriſé de la Royne Ieãne, & maintenu en ſi haut credit,qu'il eut vn particulier &
D biẽ excellẽt priuilege de faire battre certaines pieces d'argẽt,du poids & calibre d'vn quart d'eſcu, où d'vn coſté eſtoient formées les armes de la maiſon d'Anjou fleurdeliſées ſans nombre ſous le lambel à trois pendants, dans vn eſcu entouré de roſes:& de l'autre l'antique & noble enſeigne des Arcuces,ceinte de fleurs de lys,frappée d'vne faiſſe accõpagnée de trois arcs de Turc dedãs vn ſẽblable eſcu,dont le chãp doit eſtre d'or fin, la faiſſe de riche azur d'Acre, & les arcs de ſandal vermeil. Et ſi eſt l'vne de ces pieces de monnoye, pour le iourd'huy fort cherement conſeruée par le Seigneur Ioſeph de Tuſco Gentilhõme de Naples,grãd & curieux amateur de l'antiquité de la meſme forme & rondeur que
E nous l'auons icy pourtraicte.

Ceci auõs nous voulu ſingulieremẽt remarquer,parce que ſi biẽ la poſterité de ceſte famille ſẽble auoir failli a Naples, ſi à l'aduãture le Seigneur Iean Vincens Arcuce, qui poſſede maintenant ceſte Iſle n'en eſt deſcendu: ce que aucuns veulent douter: elle a neantmoins tres-honorablement continué en ceſte Prouince, où les legitimes nepueuz & deſcendans du Comte Iaques ſont encor en pieds, ſi non ez tres-amples moyens, quantité de fiefs & ſeigneuries: au moins ez honneurs, titres & reputation de leurs tres-nobles anceſtres en la maiſon d'Eſparron, dont la deſcendance eſt telle.

Iaques d'Arcuſſe laiſſa ſon fils Franciſquel, qui fut Seigneur d'Eſparron, communement dit de Pailleres bon & petit village de Prouence, que la deffaite & funeſte route de
F l'an cinq cens nonante-vn ne rendra peu memorable. Iaques ſon pere en ayant preſté hommage,& du lieu de Beſaudun, en preſence de George du Marle, quelque ſix mois auant ſa mort,le quatorzieme de May,de la neufuieme indiction.

Franciſquel Seigneur d'Eſparron, à qui la Royne Marie en recompenſe de l'Iſle S. Geneis qui eſt auiourd'huy le Martegue,qu'elle auoit reuny a ſon domaine,fit vn don des places de Salignac,Entrepeires, Auzet & autres fiefs,dõt les patẽtes furẽt donnees à Tharaſcõ

Cris des Napolitains en faueur d'Vrban & de Ladiſlas.
Contrecri en faueur de Clement & de Louys.
Ambaſſadeurs de Naples à Louys.
Galleres Marſeilloiſes à Naples.
Thomas S. Seuerin & Othõ de Brunſuich quittent le parti de Louys.
Treſpas, epitaphe & qualités de Iaques d'Arcuce de Capro.
Clauditur hoc tumulo Magnificus Dominus Iacobus Arcuccius de Capro Regni Siciliæ magnus Camerarius comesque Minerbini, & Altæ muræ Dominus ſacri huius Monaſterij fundator defunctus, anno Domini MCCCLXXXVI. die XXIIII. Nouembris.
Eſcu des Arcuces.
Eliſeo Arcuccio Seigneur de l'Iſle de Capro l'an MCXC.
Surnommé à la vne de Mainfroy.
Monoye d'argent que le Comte Iaques d'Arcucce faiſoit battre dont ſont yſſus les Seigneurs d'Eſparron Gentilshommes de Prouence.
arbre & deſcendance de la maiſon d'Eſparro yſſue des Cõtes de Capro.
Iaques
Franciſquel

Datum Thaſconi per egregium & nobilẽ Raymondũ Bernadum Flamigi militẽ, legum Doctorem, magnæ curiæ, Magiſtrum rationalem, & ſecundarũ appellationũ Iudicem.
Louys.
Honori & Iean.
Gaſpard.
Charles de Arcuſſia ou d'Arcuce Seigneur d'Eſparron de Pallieres.
Charles marie a vne Dame de la maiſon de Genſon, dont il a pluſieurs enfans.
Frere Ange d'Eſparré Capucin.

par Raymond Bernard Cheualier & Iuriſconſulte, Maiſtre rational de la grand Cour, Iuge des ſeconds appels le vingt-quatre Decembre de l'an trois cens nonante-quatre : laiſſa Louys, qui mourut l'an quatre cens quarante-quatre : ayant pareillement laiſſé Honoré, qui n'eut point d'enfans, & Iean, qui fut pere de Gaſpard, pere de Charles, d'Arcuce Seigneur d'Eſparron, agé d'enuiron ſoixante ans, lequel fourniſſant la ſeptieme generation, à compter du Comte Iaques, tant pour eſtre ſorti de maieurs ſi excellents, & de progeniteurs tant illuſtres, que pour n'auoir eu rien obſcurci leur renommee, ny dementi les pas de ſes tres-nobles anceſtres, merite d'eſtre cognu, combien que ſa qualité & les premieres charges qu'il a euës en ceſte Prouince le facent aſſez cognoiſtre, & ſes curieux & tres-elegants liures de la faulconnerie le garentiſſent de l'oubly. Pour continuer & faire viure les rameaux d'vn tronc tant excellent d'vne Dame de la tres-noble & tres-opulente en Chaſteaux, maiſon des Fourbins Seigneurs de Genſon, Manne & Villelaure, il a eu pluſieurs beaux & ſages enfans, dont les vns ont abandonné les eſcueils & bancs de ce monde, pour viure loin des tumultes ordinaires & des vents contraires, dont l'humaine vie eſt continuellement agitee dans la ſolitaire tranquillité d'vne tres-auſtere, tres-humble & tres-pauure religion ſous l'eſtendard du ſainct deuot, qui merita d'eſtre marqué des marques de ſon Redempteur. Les autres ont pris la croix de Malte pour faire la guerre aux barbares, à l'exemple de leurs ayeuls : les autres pour ſouſtenir la maiſon, ſuiuent le train & les traces du pere, lequel, outre qu'il eſt reputé pour l'vn des meilleurs faulconniers de ce Royaume, & qu'il en a fait des volumes, ſe plaiſt merueilleuſement par vn ſingulier amour de vertu, d'employer les heures plus oiſiues & plus douces a la lecture des bons liures, dont il tire touſiours quelque honnorable proffit. Au demeurant Gentilhomme de valeur, tres-gracieux, tres-homme de bien, & de prud'hommie irreprochable, qui eſt, pour le dire en vn mot, le couronnement de l'œuure. Quant aux armes de ſa maiſon, que l'on void encor à l'Iſle de Capre, Minerbin, Haute-mure & Naples, & encor en Prouence, aux lieux & Chaſteaux que les Arcuſſes ont diuerſement poſſedez, comme noſtre hiſtoire fait voir : quelques-vns eſtiment que le premier de ceſte famille qui porta ce noble eſcu fut vn vaillãt Cheualier, lequel apres auoir vaincu & deffait en plein champ de bataille trois Turcs Mahumetans & barbares, print leurs trois arcs tous ſanglants, & leurs armes, qu'il voulut porter pour trophee, enſeigne & marque de ce memorable cõbat. Voila quelle eſt ceſte maiſon, & d'où deſcend ceſte famille.

Origine de l'enſeigne des Arcuſſes, ſelon quelques-vns.

Treſpas de Robert d'Artois.
Ce couronnement fut fait l'an MCCCXL. le 23 May.
Louys receu à Naples.
Louys fait pluſieurs Cheualiers.

L'an d'apres la mort de Iaques d'Arcuce, mourut Robert d'Artois ſuiuant la ſoy de ſon epitaphe, qui marque l'iſſue de ſa vie, le vingtieme de Iuin de la dixieme indiction, l'an trois cens octante-ſept. Peu apres Ladiſlas ſe maria auec Conſtance fille de Mainfroy de Clermont, & ſi mourut le Pape Vrban, auquel ſucceda Boniface, qui non ſeulemẽt rendit abſoult de l'excommunication d'Vrban Ladiſlas : ains le couronna Roy de Naples. Adonc fut Balthaſar Coſſa mandé en Prouence deuers Louys, pour l'aduertir que des trois parts du Royaume, Ladiſlas en auoit les deux, & que ſa venuë eſtoit tres-importante & neceſſaire en vn ſi grand doute d'affaires. Au bruit de ces nouuelles, apres auoir d'vne merueilleuſe celerité equippé vingt-vn vaiſſeaux à rames, il s'embarqua à Marſeille au mois de Iuillet, & fit telle diligence, que le quatorze d'Aouſt ils aborderent à Naples. Louys fut receu auec des merueilleux eſclats de reſiouyſſance, & ſous tant de gracieuſes & fideles demonſtrations, qu'il alla à cheual par la Cité, ſuiui d'vne grande Caualerie ſuperbement accommodee, ſi qu'on n'entendoit autre choſe que, *Viue le Roy Louys* : ce qui l'eſmeut de ſe monſtrer magnifique & royal à ſon entree, creant & faiſant infinis Cheualiers des diuers ſieges de Naples, qui luy preſterent hommage, ainſi que firent les marchands, le menu peuple, & pluſieurs autres Seigneurs : comme les Comtes d'Arian, de Cereſte, de Sainct Angelo, Iean de Luxembuurg, Conrad Malattacca Seigneur de Canouſe, Thomas de S. Seuerin, les Comtes de Venouſe, de Terre-neufue, de Melite, de Lauria, de Mattero, de Boccino, & encor Renzo Pagan, qui moyennant ſix cens ducats luy rendit le Chaſteau Sainct Hermes, Pouzzolle rendant peu apres, comme firent les Chaſteaux neuf, & de l'Oeuf, que Louys eut à ſa main.

Cecy fut l'an MCCCCIII. Ladiſlas prend la ville d'Aquila.

Or Ladiſlas qui auoit repudié Conſtance de Clermont, apres la mort de Mainfroy ſon pere dreſſa & mit en pieds ſon exercite, print la ville d'Aquila, & emprunta vne grãd ſomme de deniers, attendant de ſe mettre aux chãps aux mois de la prime-vere. En ce temps mourut Othõ de Brunſuich, qui fut occaſiõ vne deſiree & tres-opportune à Ramõdel des Orſins d'aſpirer à la Principauté de Tharante, & ſe tourner du coſté d'Anjou. Quant à Ladiſlas il fut tellemẽt malade, qu'vn bruit courut qu'il eſtoit mort. Cependãt Louys aſſiegea auec 2000. 400. cheuaux, & 400. hõmes de pied la Cité d'Auerſe ſãs la pouuoir forcer, dõt Ladiſlas deli-

uré tira le chemin de Rome, pour aller visiter le Pape, qui le receut fort honnorablement, puis s'en reuint à Gayete. Adonc mourut Clement VII. auquel succeda Benedict fauorable à Louys, Ladislas qui se trouuoit puissant & fort, assiegea Naples auec vn camp de mille cheuaux & quatre mille fantassins, dont son competiteur fut bien estonné. Les affaires de ce Roy alloient tellement prosperant, que Galeas Seigneur de Milan luy manda par present A d'honeur, vne cuirasse couuerte & reuestuë de drap d'or, vne douzaine d'espees, & quelques riches harnois de cheual: mais tout cela n'empescha pas que Louys ne fut en Calabre, & de là retournast à Naples, & de Naples à Tharante, où Ramondel le receut & festoya: Charles d'Anjou frere de Louys restant à Naples, où peu apres fut Ladislas.

Present de Galeas seigneur de Milan à Ladislas.
Louys fut en Calabre l'an MCCCXCIX.

L'armee Prouençale mandee du Pape Benoist vint non longuement apres, composee de six galeres, & d'autant de vaisseaux de guerre aborder à Tharante, n'ayant osé descendre à Naples, où Ladislas se trouuoit. Or quoy que Ramondel sceut remonstrer à Louys par belles & fortes raisons: il sortit pourtant du Royaume. Ce qui forcea, & donna occasion au Baron Romain, de se reconcilier par vn acte de courtoisie tres-excellent & memorable à Ladislas, B qui le confirma Prince de Tharente: ou au contraire Nicolas Roux Comte de Cathanzare Seigneur de plus de quinze places pour suiure la part Angeuine fut ruyné de fonds en comble, & despouillé de ses Estats par le mesme Ladislas, qui sur la troisieme annee du quatorzieme siecle fut appellé en Hongrie, dont il fut couronné Roy. Apres assiegea Tharente par deux fois, puis se fit Seigneur de Rome qui se rebella contre luy, sous le mouuement de Paul Orsin, allant en Tuscane enuiron cinq apres, que Louys se trouuant à Rome, le Pape excommunia Ladislas: qui nonobstant ces fulminations & ces tonnerres Ecclesiastiques & redoutables fut par la troisieme fois voir ce Pape & ceste Imperiale Cité. Adonc entra C Louys au Royaume accompagné de Paul Orsin, & de Braccio de Montone, de Sforce, du Montirano, du Comte de Thaliacosso & de tous les Sainct-Seuerins, auec douze mille cheuaux, & bon nombre de gens de pied. Ladislas partant de Capouë auec treze mille gendarmes bien armés & montés, & quatre mille fantassins: la bataille fut bien sanglante & tres-aspre à l'aduantage de l'Angeuin, lequel ayant mis en route son ennemi, & ne sçachant pas vser de sa victoire reprint la voye de Prouence, dont Ladislas deliuré, fit sa paix auec le Pape. Sforce deuenu ennemi de Paul Orsin, alla retrouuer Ladislas auec deux cens hommes d'armes, & quatre cens braues soldats: si qu'il se vit pour la deuzieme fois maistre de Rome: mais comme il estoit desia arriué au comble de ses felicités, la mort se mit sur le Theatre pour joüer à tout de roolle, à tāt que ce pauure Roy fut estouffé de poison, apres auoir vescu D quarante ans ou enuiron, & regné presque vingt-neuf. Prince desireux de gloire, pariure & sans foy, cruel & sanguinaire, estrangement subject aux femmes, & liberal quand il auoit, à qui succeda Ieannelle ou Ieanne deuzieme du nom sa sœur, dont nous aurons à parler. Voila quant au cours de son regne, que nous auons recueilli de l'Histoire Neapolitaine, dont nous reprendrons quelques pieces selon que le temps portera.

Ladislas fut couronné Roy d'Hongrie l'an MCCCCIIJ. c'estoit l'an MCCCCIX.
Ladislas deuechaſſé à Rome. Louys au Royaume.
Louys reuint en Prouence l'an MCCCCX.
Comme mourut Ladislas.
Quel il estoit.

Cependant que Ladislas est proclamé Roy à Naples, quelques chapitres de paix sont arrestés en Prouence, entre la Royne Marie (car Louys n'auoit pour lors atteint que l'an douzieme de son aage) & les communautez d'Aix, de Marseille, Tharascon, Draguignan & autres villes de la Prouince: apres toutesfois grande effusion de sang humain, infinis bruslements de villes, renuersements de chasteaux, places & forteresses desolees de fonds en comE ble, violences & destructions d'Eglises, profanations d'Autels, pollutions de Sanctuaires, rapines & larcins de choses sacrees, rauissement de femmes, vefues & vestales, vengeances sanguinaires & diaboliques, rançonnements cruels, meurtres horribles, homicides ordinaires, & mille autres maux execrables & sans nombre. Sons vne si maligne constellation, ou plustost sous l'ire de Dieu, à l'occasion des guerres, partialités, rancunes priuees & domestiques, diuisions publiques & generales, infinis massacres auoient esté perpetrés par des hommes tumultuaires, amis de sang & de carnage tant es marches de Naples, Sicille, Pouille, Calabre, que ez Comtés de Forcalquier & de Prouence. De tous ces malheurs sanglants auoient esté le motif principal & le plus fort ressort, la querelle & la mortelle guerre, qui tāt F auoit duré entre Louys premier fils adoptif & vniuersel heritier de la Royne Ieanne, apres luy entre Louys second son fils, la Royne Marie sa mere & Charles nommé de la Paix: & par mesme suite entre Marguerite sa fēme & ses enfans, & plusieurs autres qui s'estoiēt ardēmēt employés par tous essais, durāt les guerres & les malheurs du tēps, de rëuerser & mettre à fōds les chasteaux de tous les Nobles, qui fideles & bōs sujects de leur Prince naturel auoiēt d'vn pas ferme vigoureusement & sans chanceller soustenu la iuste querelle, & la Couronne

L'an MCCCLXXXVIJ. Chapitres de paix en Prouence.
Grands desordres aduenus à Naples & en Prouence.

des vrais & legitimes Comtes & Marquis de Prouence, entre lesquels ont tres-honorablement remarquez les gentilshommes des maisons

Les maisons nobles & les Gentilshommes de Prouence qui tenoyët le party de Louys cötre Charles & Ladislas de Duras, l'vn & l'autre Roys de Naples.

D'Agoult,	De Arcusse,	De Grymauld,
De Castellane,	Des Baulx,	Des Vicomtes de Marseille,
De Villeneuue,	De Marseille,	De Sado,
De Ponteuez,	Des Balbs,	De Chasteauneuf, A
De Glandeuez,	Des Gantelmes,	De Roulx,
De Grasse,	Des Berenguiers,	Des Gyrauds,
D'Albe,	De Layncel,	De Requistons,
De Simyane & Caseneuue,	De Allamanon,	De Raymondis,
De Barras,	De Iarento,	Des Hugolens,
De Bolliers,	De Fossis,	D'Aperi oculos
De Vintimille,	D'Esparron,	De Blacaz,
De Forcalquier,	D'Anduze,	De Loubyeres,
De Sabran,	D'Oraison,	B

& de plusieurs autres nobles, & tres bonnes familles de Prouence, qui resisterent courageusement aux insolences, assauts, machines & entreprises de ces rebelles deserteurs, qui par vne trop indiscrette passion, exposoient continuellement leurs honneurs, fortunes & vies pour l'occupateur Duras: à tant que par l'entremise & les saines persuasions de plusieurs grands & notables personnages entremis & rencontrés de part & d'autre, auec la venerable intercession, & souueraine authorité de Clement, fut faicte vne conuention de plusieurs choses touchant la paix, tranquillité, bien & repos general de tous les subiects de Prouence. Premierement qu'il ne seroit faict aucun outrage aux personnes, ny aux biens de ceux qui auoient tenu le party, tant de Duras que de Louys. C

Teneur des conuentions & chapitres de paix.
Les choses prises ne seront rëdues.
Tous proces abolis.

Que les choses prises d'vn costé & d'autre ne seroiët restituées, ains demeureroient entre les mains de leurs possesseurs.

Que la Royne Marie promettoit faire abolir tous les proces faits & intentés en Cour du Pape, ou ez autres tribunaux spirituels contre les Prelats, Barons & Nobles, qui se reduiroient sous l'obeyssance de Clement resident en Auignon, pour occasion de la ruine & demolition des Temples & des maisons du pays.

Amis & officiers de Duras remis en leurs honneurs.
Terres occupees par Duras, vnies au domaine.
Places de l'ancien domaine iamais ne seront alienees, ains les alienees reuocquees.
Marie & Louys defendrôt leurs subiects de toutes oppressions.
Louys en aage capable ratifiera le tout.

Que les officiers, amis & seruiteurs de Duras seroient remis & reintegrés en leurs estats & dignitez.

Que toutes les terres & Seigneuries appartenantes à l'Eglise de Frejuls, gouuernees sous le nom de Duras, seroient & appartiendroient au domaine de Louys, & iamais ne seroient rednites à l'Eglise, si la Royne Marie n'aymoit mieux en eschanger d'autres en lieu d'icelles. D

Que les places de l'ancien domaine iamais ne seroient allienees, ny vendues à personnes de quelconque qualité que ce fut: & que celles qui auoient esté auparauant donnees ou vendués, seroient reuoquees: de sorte que quand le Roy seroit en aage capable & competant il moyenneroit d'ainsi le faire, singulierement en la Viguerie d'Aix.

Que leurs Majestés seroient obligees defendre tous ceux qui estoient compris en l'vnion du pays, de toutes iniures, violences, oppressions de guerres, inuasions d'ennemis & de larrons, à leurs propres cousts & despens, sans que pour ce fut exigé sur eux aucun dō gratuit. E

Finalement que quand le Roy seroit arriué en aage capable & suffisant, il ratifieroit tout le contenu des chapitres & conuentions de paix que dessus: ce que par apres il mit en pleine execution l'an MCCCC.

Mauleō & Vite de Blois rendës le chasteau de Flayosc aux Seigneurs de Trans.
Guichard de Villeneufue a le chasteau de Torrettes en do.

Gaillardet de Mauleon Gentilhomme de Biscaye, & Vite de Blois compagnons & freres de guerre qui s'estoient tousiours vaillamment portés pour la part de Duras, enuiron ces mesmes temps auoient gaigné par leur industrie le chasteau, terre & Seigneurie de Flayosc, qu'ils rendirent par le commandement de Louys à Helion & Anthoine de Villeneufue freres & Seigneurs de Trans: & parce que Guichard de Villeneufue qu'on appelloit par vn nō commun le Bastard, de la maison de Vence, braue & vaillant homme de guerre, auoit tenu d'vne haute hardiesse l'enseigne desployee au chasteau de Torrettes contre les gës de Duras, ennemy capital de Louys, & si auoit à ses propres frais & cousts soustenu & defēdu la place: sa Majesté pour honnorer & recompenser la vertu de ce gentilhomme, luy donna ce chasteau en pur don, que ses successeurs ont possedé iusques auiourd'huy. F

Le lieu de la Barbent osté a Guillaume de Ponteuez & donné a Bertrand Boitard.

D'vne mesme main dōnerët Marie & Louys à Bertrād Boitard Escuyer de leur Escuyerie, le lieu & chasteau de la Barbēt, que souloit tenir Guillaume de Pōteuez Seigneur de Lābesc,

auquel

auquel il fut osté par crime & faute de rebellion. Et comme les Hebrieux auoient tousiours
quelque Gentilhomme qualifié, sous la desense & protection duquel ils estoient guarentis
de plusieurs violences & outrages, que communement les Chrestiens leur faisoient par vne
hayne inueteree & presques irreconciliable, Vidal de Borrian, & Durand de Cadenet Gen-
A tilshommes de la ville d'Arles furent deputés Bayles, & defenseurs des Iuifs par leurs Ma-
jestés.

De Borrian & Cadenet defenseurs des Iuifs.

Les Nissards cauteleusement sollicités par Amé Comte de Sauoye, qui (sous le nom tou-
tesfois de Louys) se disoit Vicaire general de l'Empire, auoient desia soustenu vn fort long
& difficile siege, & n'y auoit pas apparence que le Comte Sauoyard en deut venir facile-
ment à bout, si Iean de Grimaldis Seigneur du bueil practiqué par Amé, n'eut mené si bien
& dextrement cette entreprise, que finalement les Nissards se rendirent à luy : dont aduint
que ce Prince bruslant d'ambition & de conuoitise de regner, vsurpa tellement la Ville &
toute la Comté de Nisse sous la faueur des bruines, obscurités, tumultes, & mutineries de
Prouence, que la Royne & Louys ne sceurent onques depuis arracher de ses mains, pour
B l'empeschement qu'ils auoient à la conqueste du Royaume de Naples, lequel apres la mort
de Duras (ainsi qu'il a esté dit cy-dessus) s'estoit reuolté & tiré hors de l'obeyssance de
Louys, à raison que les vns tenoient le party & la querelle d'Anjou : les autres de la maison
d'Hongrie : de maniere que Thomas de Sainct-Seuerin, & Othon de Brunsuich dernier
mari de Ieanne, faisans des hostiles courses & des rauages à main-armee par tout le Royau-
me & le territoire, enuahirent Naples, quoy que l'Antipape Vrban iettast des horribles fou-
dres d'excommunications contre leurs testes, & qu'il leur mit vne croisade à la queuë, don-
nant pareille indulgence à ceux qui s'armeroient contre eux & s'opposeroient à leurs cour-
ses, que aux combattans de la terre-Saincte, à fin de leur donner plus de terreur. Aussi firent
C ils si peu de conte de toutes leurs menaces & des tonnerres spirituels (quoy que redoutables
si le Pontife eut esté canonique) qu'ils ne lascherent iamais leur prise ny la Cité : & si ne fit
personne esmeute, ny semblant aucun de marrisson ny de reuolte contre leurs armes, faisant
bien peu ou point d'estime des censures & fulminations de ce Pape : & pendant ces tempe-
stes arriua que Othon qui estoit vn tres-braue & tres-magnanime Prince, receut vne playe
mortelle, dont peu apres il mourut, ayant suruescu l'espace de sept ans ou enuiron à Ieanne
sa femme si piteusement estranglee l'an trois cens octante-vn.

L'an MCCCLXXXVIIJ. le XXVIIJ. Septembre.

Amé de Sauoye au nom de Louys se rend occupateur de Nisse.

Naples reuolté & depuis pris par les gens de Louys.

Les excommunications du Pape Vrban moquees.

Mort d'Othon de Brunsuich quatrieme & dernier mari de Ieanne

D Ceux de Thollon (ainsi que plusieurs autres villes, lieux & bourgades) auoient tenu le
party d'Hongrie & de Duras contre Louys, lesquels ensuiuants pareillement leur exemple
passerent conuentions & chapitres de paix au Conuent des freres Prescheurs de la ville,
auec George du Marle Seneschal & gouuerneur de Prouence, où les Consuls & tous les ha-
bitans se trouuerent : qui par mesme traict reduits à l'obeyssance de Louys, eurent tres-am-
ple abolition de leurs fautes & rebellions. Ce qui n'accorde pas bien auec certains me-
moires qu'vn personnage de la Ville constitué en dignité de Magistrat, m'a communiqué :
ils portent, que Duras poursuiuit si viuement Marie & le ieune Roy son fils qu'il les con-
traignit à se mettre en seureté dedans Thollon, où ils endurerent vn tres-dur & tres dange-
reux siege de six mois, que la vaillance & diligente industrie des habitans rendit inutile &
E sans effect : de façon que Charles qui auoit posé son camp en vn certain lieu dit l'escaillon,
du costé de la ville d'Olliolles, distante d'enuiron demy-lieuë de Thollon, durant ce temps
fut miserablement meurtri : par le moyen de ce trespas, la ville, la Royne Marie, & Louys
son fils estans garentis & deliurez entierement de ce danger, dont furent faits feux de ioye,
chants d'honneur & allegresses publiques.

Conuention auec la ville de Thollon.

Du Marle Seneschal.

Opinion diuerse touchant Thollon.

Marie & Louys assiegés dans Thollon.

Quelque temps apres, en memoire de tant de bons & signalez seruices rendus en vne
tant importante & necessaire occasion, les affaires de leur ville estans desia establis auec
beaucoup de repos, vnion & tranquillité, leurs Majestez octroyerent infinies belles franchi-
ses, immunitez & priuileges aux habitans : car Marie donna pour l'honneur de Dieu sa mai-
F son Royale à la ville, pour y reduire le Conuent de Sainct Dominique, lequel pour estre
situé hors des murs & aux champs, estoit presques tousiours enuahy & ruiné en temps de
guerre, voire reduit bien souuent en triste & piteuse desolation. Conuentions, priuileges,
immunitez & franchises que Marie & Louys promirent d'inuiolablement & à iamais ob-
seruer : ainsi qu'on les peut voir solemnellement & authentiquement enregistrees au liure
rouge de leur ville & communauté.

Priuileges & franchises à ceux de Thollon.

Maison royale donnee par la Royne Marie aux Dominicains.

Du Marle estoit Gouuerneur & Seneschal de Prouence, lors que ces choses aduindrent :
Belliere & Gaillardet de Mauleon Gentilshommes de Gascoigne, apres auoir pris & emporté

La lieu de Puilobier pris & rendu.

par escalade le lieu de Puilobier, allerent en ce mesme temps donner à la ville d'Aix, auec grand nombre de soldats & de gens de guerre, attachez encore au party de Duraz, qu'ils soustenoient roidement. Ils roderent si long temps par ces enuirons, faisants mille rauages, destructions & pilleries par tout le païs, & particulierement au territoire & à la vallee de Trets, qu'ils furent à la parfin contraints de plier bagage & quitter le nid de Puilobier, qui demeura seur & paisible ez mains de son vray Seigneur, au moyen d'vn riche pont d'argent, que la Royne Marie, comme sage & bien conseillee Princesse, leur fit faire. A

Pont d'argent aux ennemis.

Nobles & Gentilshommes de Foz, de Grignan.

Cecy est tiré des memoires du Sieur de Carnaas Gentilhomme de Marseille.

Roffolin de Foz auoit la Seigneurie de Borme: Pons de Grignan Gentilhomme de Grignan, pere d'Adhemat de Grignan, qui le premier s'alla planter & habituer à Montdragon, dont est issue vne tres-noble posterité, suiuoit Louys, Guillanme Auriol, Berenguier Montagne, Iean Astrio, & Louys Astrio gentilshommes de Marseille se rencontrerent de ce mesme temps. Si bien que l'on trouue que Astriete Astrio fille de ce Louys fut mariee à Louys de Grimaud Comte du Bueil, & qu'vne Dame femme de Charles Albe Cheualier de Prouence fit vn particulier Legat à ceste Dame d'vn certain frontal de Perles, d'vn chapeau boutis d'argent enrichi de mesmes, d'vn anneau d'esmeraude, & d'vn precieux & grand saphir, qui auoit autresfois esté de Iean Cosse Seneschal & Gouuerneur de Prouence. Quelques-vns estiment ceste famille venue de Corsegue, ce qui n'est pas trop asseuré. Bien voit-on par plusieurs vieils & authentiques instruments, dont i'ay leu & tenu quelques-vns, & par l'arbre qu'vn personnage de qualité, noble, & de tesmoignage irreprochable m'en a communiqué, fait & tracé de sa main, que Motoselni Astrio originaire de Marseille viuoit l'an mil trois cens: & que de luy sortirent deux branches, dont la droicte, de laquelle descendit Louys pere d'Astriette, tousiours par alliances nobles s'alla aboutir & terminer à Doulcete Astrio, fille de Pierre Gentilhomme de Marseille, qui faisoit la cinquiesme race, laquelle fut mariee à Foulquet Iarento, fils de Guigonet, dont sont yssus les Iarentes de Marseille: l'autre s'alla jetter dans Sallon, & de là à Aiguieres enuiron trente ans apres, où elle a tousiours duré, & s'est richement maintenuë. Voila quant à ceste famille, qui souloit tenir pour armes de gueules à vn Griffon d'or trauersé d'vne bande d'Azur, chargé de quatre estoilles d'argent. Enseigne tres-belle à voir, que tient encor Annibal d'Astrio Gouuerneur de Briauçon, sorty des Astrios d'Aiguieres, que le vulgaire dit Astres. B C

Astrios Gentilshommes de Marseille.

Iarentes de Marseille. Branche à Aiguieres issue de Pierre fils de Motoselni. Escu des Astrios, ou Astres.

En ces mesmes saisons se deuoit arrester & cöclurre vn traicté de paix auec le Vicomte de Turene, qu'on ne sçauoit, tät il estoit d'humeur sauuage, & barbaresque, par quels moyens domestiquer. Pour plus aisemët faciliter cest affaire, les Marseillois donnerent par don volontaire & gratuit à Marie mille francs d'or: & imposa sa Majesté sur le sel de la ville de nostre Dame de la Mer, & de la Veruette, à raison de deux florins pour chaque muy gros. Au moyen dequoy furent generalement leuees des grandes sommes de deniers, tant sur des sinagogues des Hebrieux, que des autres communautez de Prouence: pour faire que les compagnies se desbandassent & fussent rompues, & que par tel soudain desbandement & confus desordre, on mist des forces en pieds, à fin de mener à outrance forte & ferme guerre contre ce felon Vicomte, qui desia commençoit de faire petiller les bluettes de sa rebellion, & les estincelles volantes du feu qu'il machinoit d'allumer, voire soufflloit tout ouuertement par toutes les villes, bourgs & chasteaux du païs. D E

Don gratuit des Marseillois de mille francs d'or à la Royne Marie, pour la paix du Vicomte de Turene. Imposition sur le sel. Imposition generale en Prouence.

Louys, cependant qui ne desiroit rien tant que de voir enuironner ses Temples du diademe Royal, auoit à cest effect & à ces seules fins employé Charles sixieme de ce nom Roy & Monarque des François, qui s'en alloit au Languedoc. Ce voyage luy donna tout à poinct vne occasion d'aller donner dans Auignon l'an ensuiuant, où il visita le Pape: lequel à sa priere & à sa presence couronna Louys, qu'il declara Roy de Ierusalem, de Naples & de Sicile. Apres ceste couronnation faite auec beaucoup de magnifique, solemnelle & tres-excellente ceremonie, Clement s'entretint fort longuement auec Charles de ses plus vrgents & importans affaires, qu'il luy recommanda tres-estroitement, comme celuy qui se mettoit entierement, & à pleins bras sous sa protection & sauuegarde: estimant qu'il se porteroit en son endroit auec la mesme affection & le zele hereditaire que les tres-Chrestiens & inuincibles Roys ses ancestres auoiët de tout têps & tousiours möstré aux euesques & pötifes souuerains. F

L'an MCCCLXXXIX. Charles VI Roy de France visite le Pape Clement en Auignon, & fait couronner Louys.

Quand ces choses se traictoient ainsi, vne peste horrible & dangereuse desoloit tellemët la ville d'Auignon, deuorant plusieurs personnes, que tous les lieux & les Chasteaux circonuoisins en estoient furieusement infectez. L'horreur de ce fleau, qui n'espargne personne,

Peste grande en Auignon.

contraignit

contaignit sa Sainctété, assaillie de la crainte & du danger d'vne tant impitoyable maladie de se retirer à Beaucaire, accompagnee de bien peu de Cardinaux.

Du mois de Iuin.
Louys va à Naples d'où estant repoussé il reuient en Prouence.

Quand le mois de Iuin fut entré, Louys monta sur mer, & en tres-bonne & notable compagnie de gens de guerre, & d'vn Legat que Clement luy auoit donné : tant pour le conduire & conseiller en ses affaires, que pour reduire les rebelles, & les factieux du pays à
A son entiere obeyssance & subiection, singla droict à Naples : tellement qu'il fut par tout receu en Roy, & generalement obey, hormis à Gayette, où il n'arresta guieres: pour autát qu'il fut trahy de ceux qu'il auoit les plus obligez à soy, & qu'il cuidoit bien estre ses plus affidez & certains amis, y estant si rudement repoussé, qu'il fut contraint d'abandonner le pays, & reprendre la Prouence. Pour vn peu mieux toucher ces choses, l'histoire de Naples dit, que au cómencemét de l'an nonante, le Pape Boniface IX. manda Angelo Acciaiuoli Cardinal de Floréce à Gayette, où auec pópe magnifique & Royale, il inuestit & courõna Ladislas & Cóstance sa féme du Royanme de Sicile le vnze du mois de May: & fut publiquemét leuë la Bulle de l'inuestiture entierement, semblable à celle que le Pape Vrban VI. auoit donné à
B Charles son pere: de maniere q ce mesme iour il s'en alla à Gayette, où il cósuma sõ mariage.

L'an MCCCXC. de l'histoire de Summonte.
Angelo Acciaiuoli Cardinal couronna Ladislas.

La feste acheuee Ladislas se voulant preparer pour le recouurement du Royaume de Naples, appella Alberic de Barbian, son grand Connestable, auquel il deliura vne grande somme de deniers: & cómanda par mesme moyen de faire faire móstre à ses gens. Les Neapolitains eurét nouuelles des prosperes succez de Ladislas, & manderét incontinét Balthezar Cossa qui depuis fut Cardinal & de Cardinal Pontife en Prouéce deuers Louys, pour l'aduertir & l'asseurer cóme des quatre parts du Royaume, les trois estoiét à sa deuotió. Au moyen de quoy sa venuë estoit tres-necessaire & desiree, pour maintenir les Barons & le peuple en
C deuoir & fidelité: autremét q la superbe de son Viceroy estoit tellement insupportable, que les affaires ne pourroiét qu'aller tousiours plus fort de mal en pis, ayant desia esté cause que tous les S. Seuerins, qui pouuoient beaucoup au Royaume, & auoient vn grand nombre de gens de guerre s'estoient destruits de son affection, & auoiét changé de banniere. Ces nouuelles ioinctes aux persuasions de Clemét, firent que Louys mit en ordre xxj. vaisseaux à rames, que galleres, que fustes legeres, huict gros nauires, & vne petite nef: & au mois de Iuin partit du port de Marseille, où prenant la mer, il singla par telle fortune & diligence, qu'il aborda au port de Naples le quatorze du mois d'Aoust: tellemét que là se leua vne si soudaine bourrasque de téps que la gallere Capitaine sur le tard, auec beaucoup de peine & de difficulté s'approcha de terre, & donna au pont qu'on auoit preparé au petit fleuue Sebete,
D où Louys se desbarqua, & rencontra vn grád nóbre d'hómes tant des nobles que du peuple, auec certains Barons, & Cheualiers, qui le receurent d'vne extreme & parfaicte ioye sous mille cris d'allegresse. Là monta Louys sur vn grád coursier couuert de veloux violet, semé de lys d'or, armé & couuert de toutes pieces, hormis la teste, auec sa caza que Royale conforme à la parure & au harnois de son cheual: & cóme il fut à la porte Capuane, il trouua les esleus & deputez, qui luy presenterent les clefs de la ville, & le receurent sous vn riche poile de drap d'or, soustenu de huict Seigneurs principaux fort illustrement couuerts. Auec ce ieune Roy estoiét venus le Cardinal de Tournõ Legat du Pape, Pierre de Sauoye, Pierre du Marle, George du Marle Capitaine de l'armee (qui depuis fut Seneschal de Prouence) & le
E Vicomte de Tonglia: car Robert d'Arthois estoit mort trois ans auparauát, quoy que quelques vns le metteut du nombre. En ce Royal equipage il alla par Naples, accópagné d'vne grande troupe d'illustre noblesse à cheual, & de mille benedictions, & cris de ioye: si qu'on n'oyoit retentir q, *Viue le Roy Louys*. Parquoy cóme il fut arriué au siege de la Mótagna, ce fut là qu'il s'arresta, & qu'il crea cinq Cheualiers, à sçauoir Fiulo Cotugno, Cecco Carmignano, Stefano Ganga, Giannotto Iannaro, & Roberto d'Arimini. Ainsi suiuát les diuers sieges des nobles, à celuy du Nido il fit Cheualier Giacomo Rúbo, à celuy de Porto, Giacomo Donnebuono, Petrillo del Preposto, ou du Preuost, & Berardo de Molino, familles esteintes pour le
F iourd'huy: & finalemét au siege de Portanoua Gilio Ronchela, & Thomazo di Constanzo: tellemét que sur le tard il retourna au Chasteau Capuá apres auoir satisfait à l'incroyable, & impatiét desir des Neapolitains par la presence de sa persóne, auec beaucoup de signes, & de demóstrations d'vne clemése tres-rare, d'vne tres-heroïque magnificéce & d'vn aspect du tout Royal & tres-beau. La venue, & la cótenance de ce Roy dónerent tant de satisfaction aux Neapolitains, q tous les sieges luy presterét hómage le XXV. du mois, où le Seigneur de Mountioye, ayant rendu à sa Maiesté le baston de Viceroy, fut creé grád Iusticier. Le peuple & les marchands de Naples iurerent la mesme chose, ainsi que firent les Comtes d'Arian,

Alberic de Barbian grád Connestable de Sicile.
Balthasar Cossa mandé en Prouence deuers Louys.
Le Seigneur de Montioye Vice-Roy de Naples mal voulu.
Le xiiij. Aoust Louys aborde à Naples.
Louys receu à Naples.
Princes & Seigneurs qui estoient auec Louys.
Cheualiers creez par le Roy Louys aux diuers sieges de Naples.
Le XXV. d'Aoust. Hommages rédus à Louys par les Neapolitains & par quelques autres Seigneurs.

de Certete, de sainct Ange, de Luxembourg & de Conuersan : le Seigneur de Canouse, & plusieurs autres Barons, & Cheualiers releuez, qui menerent auec eux plus de mille cheuaux, tres-bien en ordre : lors parurent les sainct-Seuerins, qui surmonterent bien aisement tous les autres en splendeur, nombre & qualité de gens, suiuis de mille huict cens cheuaux tous mieux harnachez l'vn que l'autre : comme s'ils eussent eu à se trouuer à quelque iournee, & bien fameuse bataille. En cest excellent & martial equipage ils firent bien voir au nouueau Roy combien leur puissance importoit, au maintenement de sa couronne, & de quel poids pouuoient estre leurs armes & leur assistance : car ceux qui superbement marchoient en teste, & conduisoient ceste belle & guerriere gẽdarmerie, estoient Thomas grand Connestable, les Comtes de Venouse, de Terteneufue, de Melite, & de Lauria, Vgues grand Protonotaire, le Comte de Maltere & plusieurs autres Seigneurs. Apres arriua Louys de la Magne Comte de Boccino suiuy de plusieurs Cheualiers & Gentilshommes : dont le Roy fut tant satisfait & content en son esprit qu'il leur promit toute faueur. En somme qu'il print le chasteau sainct Herme, Pouzzol, le Chasteau-neuf, & finalement celuy de l'Oeuf que Martuccio Boniface, qui en auoit le gouuernemẽt estant reduit au dernier pain fut contraint de rendre, au moyen d'vne honnorable composition, qu'il accepta : mais tout cela ne sçeut empescher que Gayette seule ne luy fit reste, & demeurast opiniastrement ferme sous les enseignes de Ladislas, couppant tellement le cours de ses victoires & de sa nouuelle felicité, qu'il fut contraint de quitter Naples & reuenir en Prouence.

Les Sainct-Seuerins puissants à Naples. A

Chasteaux de Naples rendus à Louys. B

Au retour de Naples le Roy se trouua à Aix sur les iours du huictieme mois, où il fit de chaud en chaud assembler les Estats, ausquels il exposa sa desconuenuë, la rebellion de ses sujects, la trahison de ses amis, & le mauuais & peu courtois traittement, qu'on auoit faict à sa personne, apres l'auoir si bien receu : si les pria de luy donner quelque bon conseil, & l'aider comme bons & loyaux sujects en vn tel besoin d'affaires : à fin que par leur moyen il peut reconquester ses terres & Seigneuries iniustement occupees par ses ennemis, & se venger tout ensemble de leurs perfidies, insolences & trahisons. Au Roy fut respondu & remonstré que combien que son pauure pays de Prouence eut souffert des tres-grandes pertes, porté des excessiues despences, & soustenu des charges insupportables par l'espace de seze ou dix-sept ans, que les guerres auoient duré : mettans neantmoins à part toutes ces iustes considerations, les Estats luy accordoient tres-volontiers pour vne tant heroïque & importante occasion, & pour vne tant iuste & honnorable querelle la somme de cinquante mille florins, pour vne fois tant seulement : à fin qu'il eut dequoy les croire ses bons & fidelles sujects, & moyen de retourner par mer ou par terre, à son Royaume de Naples : puis qu'il auoit pleu à Dieu de les deliurer & affranchir des pertes, & des miseres, que les tumultes intestins & passez auoient causé en Prouence, tant du temps de Louys son pere que de son regne, dont il fut tres-satisfaict.

Du mois d'Octobre.
Les Estats de Prouence accordet à Louys pour sa côqueste de Naples la somme de cinquate mille florins.
Response des Estats de Prouence à Louys. C D

Adonc octroya la Royne Marie aux habitans de sainct Paul de Vence de n'estre iamais alienez du Domaine. Et pour autant que desia ceux de Nisse s'estoient distraits de l'obeyssance des Comtes de Prouence & de Louys, où ceux de Vence estoient en coustume immemorable d'aller en recours de Iustice, & d'Appels, sa Majesté voulut & ordonna, que au lieu qu'ils souloient respondre à Nisse, ils iroient respondre à la ville & au Tribunal de Grasse, ainsi qu'ils ont fait depuis. Et certainement il semble que les influences & malignes constellations, qui susciterent tant de rebellions & de felonies à Naples suiuirent Louys en Prouence, comme nous verrons maintenant.

Priuilege aux habitans de Sainct-Paul de Vence. E

GVERRE DE RAYMOND DE TVRENE.

CE fameux & redoutable aduersaire, dont tant de Chasteaux ruinez, tant de reliques funestes, d'edifices rompus, & de mazures enfumees & bruslees, preschent encor les sanglantes armes, & les inuasions barbares. Ce Raymond de Turene (fils de Guillaume Roger Comte de Beaufort, Vicomte de Valernes, & parent de Clement) dont a esté parlé cy deuant. Apres la mort de Duraz commença d'entrer en Prouence, pour y susciter vne sanglante & mortelle guerre, & faire sortir les premieres flammes de sa rage desnaturee. En quoy il se porta tant outrageusement qu'apres auoir saisi plusieurs chasteaux & places du pays (sans mettre en liste celles, sur lesquelles il pretendoit quelque droict) & s'estre audacieusement declaré ennemy public de l'Estat, il se declara felon, in-

Continuation du discours de la guerre que Raymond de Turene fit en Prouence. F

grat

grat & mauuais vaſſal contre la couronne de Louys : ſe portant non en bon & loyal ſuject, mais en temeraire, inſolent & prodicteur, deſerteur & occupateur des meilleures forteresſes: comme ſi par vn tel & tant inique moyen il euſt pretendu d'eſtre honoré, craint & reſpecté de tous : le ſiecle eſtant miſerable & de bon accord auec ſes mœurs corrompues & ſon appetit deſordonné, & la matiere luy offrant les moyens de paruenir à ſes ambitieuſes & peruerſes intentions. En ceſte mauuaiſe volonté il adioignit auec luy de toutes parts ceux qui pouſſez d'vn meſme eſprit de rebellion, & qui ne demandans que proyes, meurtres & rapines, ne recerchoient rien mieux qu'vne occaſion aiſee de rauager & mettre à feu le pays, emplir les champs d'alarmes, les villes de ſang & de corps, & les Chaſteaux de ruines & deſolations lamentables. En cela proiectant fort cautement & malicieuſement les fondements de ſa grandeur, à l'exemple de Duras, qui peu deuant auoit infecté de troubles & de diuiſions la Prouence, ſur laquelle il diſoit pretendre droict de ſucceſſion, auſſi bien qu'à Naples & qu'à Sicile. Or s'accompagna Raymond de tous les foruſſits, criminels & bannis du pays, formant vne gendarmerie compoſee de faux-monnoyeurs, enchanteurs, empoiſonneurs, vagabonds, ribleurs, batteurs de paué, & telle canaille de gens preuenus par Iuſtice : leſquels eſtants entrez en Prouence, occuperent par force preſques toutes les marches & les places plus fortes & tenables, tenans en merueilleux eſpouuantement & crainte toutes les villes, bourgades, & Chaſteaux : exerceants des actes horribles, & des ſanglantes cruautez contre tous ſexes & conditions de perſonnes : voire eſtans tellement deſnaturez, ſanguinaires, & barbares qu'ils abbattoient & deſmolliſſoient temples, maiſons ſacrees & monaſteres, ſaccageoient villes & citez, fondoient edifices & habitations champeſtres, razoient tours & forteresſes, rez pied rez terre, paſſans tout au fil des armes, & mettant tout à feu & à ſang. Ces beaux exploits comme par vne ſoudaine tempeſte furent bien mis à chef en peu d'heure par le Vicomte & ſes gens : mais ils durerent ſi long temps auec tant d'actes de barbareſque hoſtilité, & des courſes & rauages tant inhumains & deplorables, que tous les habitans & les villes meſmes du pays en furent en merueilleux effroy, & touché de terrible peur. Ce qui augmenta d'autant plus la crainte des Prouençaux, qu'il s'empara des places de Roquemartine, mettât cruellement à mort le Seigneur du lieu, du Chaſteau du Cayre, quoy que le Seigneur fut de ſes amis, & confederez des Chaſteaux du Puy, Saincte Reparade, Briganſon & Meyrargues, de la ville de Pertuis, des Baulx, de Vitrolle, de Sygonce, de la Roque d'Empteron, de Chaſteau-verd, de la Tour d'Aigues, de Mont-furon, d'Aurons, des Pennes ; & de la ville de Sainct-Remy, & de pluſieurs autres places fortes, & Chaſteaux d'importance, qu'il print & mit à ſon obeyſſance : pieces qui iuſques auiourd'huy font voir les marques de ſa cruelle & ſanglante defection.

Deſertion & ſaccages du Vicomte.

Quels Gendarmes le Vicomte auoit ramaſſez.

Actes cruels du Vicomte.

Places & forteresſes ſaiſies par le Vicomte.

Pour remedier à ces horribles tumultes, ſuiuis de tant de carnages & d'inhumanitez malheureuſes, les Eſtats de Prouence furent conuoquez, & promptement aſſemblez par authorité & mandement de Louys, & de ſon grand Seneſchal à la ville d'Aix où ſe trouuerent l'Eueſque de Syſteron, pour les Prelats & gens d'Egliſe, Louys de Forcalquier, Seigneur de Cereſte ; pour les Nobles : Guigonet Gerente Seigneur de Montelar, & le Docteur Boutarie pour les communes du pays. Ces quatre perſonnages furent particulierement nommez & deputez pour aller deuers la Royne & le Roy, remonſtrer en quelles extremes neceſſitez eſtoit la Prouince reduitte, & les oppreſſions que Raymond de Turenne & Dame Elionore de Cominges ſa mere y faiſoient cõtinuellement, auec tant d'inſupportables charges, & d'afflictions, que la pluſpart des habitans des Chaſteaux & bonnes villes eſtoient contraincts de vuider non ſeulement leurs propres habitations, & maiſons : mais encor le pays & le territoire pour aller viure en autre ciel. Ce qui eſtoit bien pour l'affolblir, deſoler & deſerter entierement, auec la triſte ruine & ſubuerſion de l'Eſtat. Au moyen dequoy ils faiſoient tres-humble ſupplication à leurs Majeſtez de les aider & ſecourir à ſi grand beſoin & neceſſité, où il y alloit de la tranquillité publique & de la conſeruation de ſon pays : ſi que tels troubles, ruines, rauages, meurtres, violences & pilleries peuſſent auoir fin & ceſſer.

Aſſemblee d'Eſtats à la Cité d'Aix par authorité de Louys contre les rauages du Vicomte.

Deputez des Eſtats.

Sur la iuſte ſupplication & la remonſtrance de leurs plaintes furent incontinent commis & ordonnez des Iuges, pour faire le procez au Vicomte rebelle, & le condamner comme felon & deſerteur à la couronne : d'vn meſme train s'acheminerent les deputez deuers Clement, auquel ils expoſerent au long ces triſtes choſes, & les inſolences dont le Vicomte vſoit inhumainement & ſans occaſion par tout le pays, qu'il auoit deſia miſerablement de-

Iuges deputez pour faire le procez du Vicomte.

ſtruit &

ſtruit & mis à feu. Cela toucha aucunement le cœur du Pape, qui affectionnoit Louys, & de plus deſiroit viure en paternelle amitié auec ſes ſujects : de façon que ne pouuant approuuer les procedures de Raymond, il commit & deputa commiſſaires contre luy, leſquels ayants à plein informé de ſes temeraires actions & cruels deſportements, par leur ſentence declarerent luy & tous ſes fauteurs & complices excommuniez & rebelles. A

Le Vicomte excommunié.

C'eſtoit aſſez pour l'arreſter, s'il eut redoutté ces tonnerres & les ſagettes de Dieu: mais il en fit ſi peu d'eſtime qu'il les tint à moquerie, & n'en fit ny conte ny cas: il eſtoit au partir de là tellement heureux en ſes violences & meſchancetez, voire auoit telle & ſi ſecrette intelligence, auec la pluſpart des Gentilshommes du pays que le feu Pape Gregoire ſon oncle auoit eſtroittement obligez à luy par bien-faicts qu'il trouuoit plus de gendarmes & de bandoliers qu'il ne vouloit, l'eſperance des rapines, & des butins ayant couſtume d'attirer aſſez plus aiſement telle condition de perſonnes turbulentes & mal nees, que le deſir de l'honneur, & de la renommee, la defenſe de la patrie, des loix, & des temples: voire que la ſaincte & propre querelle de Dieu, qui void le meſpris du Vicomte. B

Autre aſſemblee d'Eſtats en Prouence.

Marie & Louys qui ont eu aduertiſſement par les deputez de Prouence, & par lettres du Prince de Tharente, gouuerneur du pays, des exploits de ceſte malheureuſe guerre, & du deſordre que font Raymond & ſes gens, trouuants bon que derechef ils puiſſent aſſembler leurs Eſtats, & ſur ces differents deliberer, ſuiuant le pouuoir du Prince, auquel leurs Majeſtez auoient ja mandé commiſſion bien ample tant pour donner ordre & remedier à tous ces affaires, que pour pouruoir les Prouençaux des offices & charges du pays que les eſtrangers, parens, amis, & confederez du Vicomte poſſedoient, dont elles entendoient non ſeulement deuoir eſtre demis & deſpoüillez, ains tout à fait bannis & chaſſez, & encor pour ſe tranſporter en diligence en Auignon, où la part que Clement ſeroit, auec amples lettres de ſupplication à ſa Saincteté, ſur ce meſme effect. C

Le Roy Louys indigné par les deſportements du Vicomte.

Les miſſiues du Prince de Tharente auoient grandement indigné le Roy qui ne s'eſtimoit peu offenſé d'auoir vn tel & ſi petit compagnon ſon vaſſal & ſuject en aduerſaire & competiteur, eſtant tel, qu'il mettoit ſon pays de Prouence en reuolte & rebellion.

La Royne & ſon fils furent tres-bien aduertis des troubles, larcins, pilleries, ſaccagemens, meurtres, & homicides, que ceſt homme eſtrange commettoit auec ſes bandes de pendards, & transfuges, ſur ſes ſujects: & que pluſieurs Gentilshommes du pays ſes complices, & adherans auoient ſecrettement conuenu & complotté auec luy d'auoir part au butin, & aux manubes, ou, à mieux dire, aux larcins de ceſte guerre: pour remedier à telles entrepriſes & coniurations, raffermir le repos de l'Eſtat & de ſes ſujects, à la confuſion & ruine totale de Raymond, de ſa mere, & de ſes confederez, conuaincus du crime de felonie & de leze Majeſté, ils enuoyerent lettres au gouuerneur de Prouence, defendants tres-expreſſement à tous leurs ſujects de quelque eſtat, qualité, & grade qu'ils peuſſent eſtre, d'aboucher d'orenauant le Vicomte, ny traitter, aller & venir, ou communiquer auec aucun de ſes amis & familiers, contracter ny accorder auec eux, leur fournir viures, fers, cloux, cheuaux, harnois, robes, habillemens, ne ſouliers pour la finance ou rançon des priſonniers: à peine de confiſcation de corps & de biens, permettants leurs Majeſtez aux Prelats & Gentilhommes de s'aſſembler & deliberer ſur ce faict. D E

Lettres de Louys au Prince de Tharente gouuerneur de Prouence.

Les officiers parens & amis du Vicomte deſpouillez de leurs offices & chaſſez.

Aſſemblee generale des Eſtats du pays contre les excez du Vicomte.

Prelats, Archeueſques, Eueſques, & perſonnes Eccleſiaſtiques.

Commandeurs & Cheualiers tant de S. Iean que templiers.

Ces defences ne furent pluſtoſt leuës, & publiees, que les parens, ſeruiteurs & familiers du deſerteur qui ſe trouuerent proueus d'offices, furent par meſme moyen reuoquez & priuez de leurs eſtats, comme conuaincus d'adherer par ſecrette voye à ſes rebellions & felonies. Et furent tous ces offices conferez & donnez à Prouençaux, perſonnages fidelles, cognus de bonne reputation, & d'irreprochable preud'hommie. Ceux qui eſtoient plus affectionez au bien general du pays, ſuiuant la permiſſion qu'ils en auoient, firent aſſembler les Eſtats à la ville d'Aix au mois d'Aouſt, où aſſiſterent les Archeueſques d'Aix & d'Arles, les Eueſques de Niſſe, de Marſeille, de Digne, de Syſteron, d'Apt, de Frejulz, de Graſſe, de Riez, de Senez, de Glandeuez, de Thollon, & de Gap, les Abbez de Montmajour, d'Arles, de Sainct Victor de Marſeille, de Sainct Honnoré de l'Irins auec toutes les autres perſonnes Eccleſiaſtiques. F

Les Commandeurs de Sainct Iean de Ieruſalem, ſçauoir le Commandeur de Puymoiſſon, tant

on tant pour luy,que pour le Commandeur de Manosque.

Frere Iean de Venteyrol Commandeur des Homergues, tant pour luy,que pour les autres Commandeurs du pays,de l'ordre de sainct Iean, & du temple qu'ils nommoient encore templiers : où est à remarquer que ceste famille de Venterol qui est pour le iourd'huy perie,& enclauee
A eu la maison des Marquis d'Oraison, auoit pour armes d'or à vne charuë à bœuf de quatre roües de gueules.

Escu de Venteyrol.

Messire George du Marle Cheualier, Seneschal de Prouence Seigneur du Luc, & de Roquebrune : le Seigneur de Sault & de Forcalquier & Ymard de Glandeuez Seigneur de Cuers: le Seigneur d'Ansois, de la maison de Sabran, les Seigneurs d'Ollioles & du Puget, Helyon de Villeneufue Seigneur de Trans, tant pour luy & ses freres, que pour les Gentilshommes de la Viguerie do Draguignan, & le Vicomte de Valermes, Bertrand d'Agoult, Seigneur de Cabrieres, Guigue Flotte pour ses terres : Iaume d'Ollieres pour ses terres, le Seigneur de Venteyrol: Charles Albe Sei-
B gneur de Pierre-ruë, tant pour luy que pour les enfans d'Oraison, les sieurs de Lyncel, Reuest Mont-meyan & Vaelhieres, Fouquet de Ponteuez,Seigneur de Lauris & de Chasteaurenard, Iaume de Ponteuez pour ses terres, Florens de Castellane, Seigneur d'Andahon, Louys de Glandeuez, Seigneur de Faulcon, Francisquet de Arcussia, Seigneur de Tourreuez, le Seigneur de Grymaud, pour ses terres, Rostang de Solleillaz Seigneur de Solleillaz, tant pour luy que pour les Gentilshommes du bailliage de Castellane, & leurs terres, Resforciat de Castellane Seigneur de Foz tant pour luy que pour la Dame de la Verdiere, le Seigneur de Marignaue & leurs terres, Bertrand Baylle pour le Seigneur de Cazenoue,
C Arnaud Prohanne Seigneur de Beynes, tant pour luy que pour plusieurs Gentilshommes du Bailliage de Digne, & pour Marc & Lucas de Grimaldis sieurs de Canhe & leurs terres, les armoiries des Prohanes sunt de gueules à vne colonne d'or couronnee de mesme, enuironnee d'vne vignette de Sinople, & des Grimauds, d'Argent lozangé ou fusellé de sable, Guillaume de Roberges pour son frere Seigneur de S. Martin & ses terres, Anthoine Botanc pour Audibert de Roquevaire & ses terres, Elzias cras pour Agoult d'Agoult, Amiel d'Agoult,& pour le Seigneur de Curban, le sieur de Velaux pour luy & ses hommes, Rostang Henry, Seigneur de Rognognac pour luy & ses
D hommes, Poncet Roulx Seigneur de Allamanon pour luy & ses hommes, Lancellot de Velaux, pour les terres que tenoit le Seigneur du Bueil en Prouence, Pierre de Tornefort pour le sieur de Fuuel, Guichard de Villeneufue sieur de Tourrertes tant pour luy que pour les Nobles de Maluans, & leurs hommes, le Seigneur de Cuers, pour le Seigneur de Courignac, Raymond Brunel, pour les Nobles de Colloigne, François de Barraz, pour son pere, Bertrand d'Eiguieres Seigneur d'Eiguieres, pour luy & ses hommes, Louys de Sabran sieur de la Tour en Aiguez, pour luy & ses hommes, Louys de Forcalquier Seigneur de Cereste, pour luy &
E ses hommes, Guillen de Forcalquier Seigneur de Viens, pour luy & ses hommes, le magnifique Phanette des Baulx, femme de Berenguier de Ponteuez Cheualier Seigneur de Lambesc, Dame de la Barbent.

Escu de Prohanne.

Escu de Grymaldis.

Ce Poncet est le premier des Roulx sieurs d'Allamanon Beaumefer & Auron Gentils hommes de Sallon.

Ce Guichard estoit dict le Bastard.

Tous ceux-cy, Seigneurs, Barõs,& Gentilshõmes des meilleures & plus qualifiees familles de la Prouince, reppresentans le second ordre(sçauoir la Noblesse)membre plus fort des Estatz, que les el-us & deputez des villes & Communautez,dont vne bonne partie estoiét d'extraction noble, & de bonne & honnorable condition, comme la derniere & plus necessaire piece & partie de ce corps, venoient à parfaire & accomplir.

Pierre des Martins, & Pierre de Bonifacis y furent pour la ville & Communauté de
F Marseille, Anthoine Botanc, Pierre Giraud, & Louys Bertrand, pour la ville d'Aix & de Lorgue, Anthoine [illegible]resquet pour la Communauté de Thollon, Iean Iassaud pour la ville d'Yeres, Louys Boniface pour la ville de Grasse, Geoffroy Amaltic pour le Luc, Ericys Ferrer pour la ville de Draguignan, Moner Mazalquier pour la ville de Briguolle, Pierre Guerin & Iaume [illegible] Iaques Gossolens pour la ville de Sainct Maximin & tout son Bailliage, Raynaud R[illegible]anez, pour la ville de Monstiers & son Bailliage, excepté Riez & Vallensolle, Guillen Ch[illegible]baud, pour la ville de Forcalquier, Iean Tressemanes Not. pour la ville [illegible] Louys M[illegible]ent, pour la ville d'Apt, Guigonet Gerente, pour les Communautez

Esleus & deputez des villes & Communautez, au troisiesme membre des Estats.

de Seyne,

de Seyne, Digne, & leurs Bailliages, Iaume Brun Notaire, pour la ville de Barjols, & la Commune d'Aulps, Arnaudou Prohanne pour la ville de Riez, Anthoine Barcilon, pour la Cõmune de l'Isle, Anthoine Roque, pour les Communautez de Castellane, & des places de son Bailliage estants du domaine, Louys Iauffroy, ou Geoffroy, pour la Cõmune de Calmars, Bertrand Riqnier, pour celle de Guillaumes, Hugues Raymond pour Istres Ferrieres, & Ionquieres, Peyre Mytron, pour la ville de Vallensolle, Barthelemy Eblez Gentilhomme de Riez, Bertrand Mellet, pour la Commune d'Allenson, Iean Audibert, pour la Commune de Trects, Iean Berenguier, pour celle d'Aguilles, Iean Habert pour celle du Puy, Saincte Reparade, Iaume ou Iaques Alazard, pour la ville de Sainct Remy, François Anthoine, pour la ville de Manosque. Et finalement le Seigneur de Cuers, pour les Seigneurs & hommes de la Villette de Soliers. Parmy lesquels vous pouuez voir, comme i'ay dit, plusieurs Gentilshommes meslez, comme les Martins, Bonifaces, Amalrics, Gerentes, Prohannes, Tressemanes, & force autres de tres-honneste condition dont les descendans possedent fiefs, honneurs, & magistratures souueraines pour le iourd'huy, qui tous ensemble venoient à former ceste illustre assemblee, & corps d'Estats composé des trois principaux ordres necessaires a l'entretië, paix, vnion, & duree d'vne Republique bien ordonnee.

Plusieurs des deputez du tiers Estat, nobles, & Gentilshommes.

Toute ceste noble & tant excellente compagnie estoit assise chacun selon son grade & qualité dans le grand Reffectoir des Iacobins d'Aix, où pour le plus telles assemblees generalles d'Estats se tiennent communement vne fois l'an, pour traitter, & resoudre les affaires de la Prouince. Là prestoit chacun silence quand Guigonet Iarento Seigneur & Baron de Montclar, l'vn des plus aduisez & notables Gentilshommes du pays, personnage au demeurant capable & tres-eloquent en brefues, graues, & sententieuses paroles, donna commencement à l'ouuerture de tant celebre concours, presques en ceste mesme sorte: venerable, illustre, noble & tres-honnorable assemblee.

Lieu de l'assemblee des Estats.

Si les desportements du Vicomte Raymond, & les actes d'inhumanité que l'on void sous son enseigne, de iour à autre exercer à ses gens, contre ce pauure pays (non certes sans tousiours quelque estrange exemple de nouuelle barbarie) ne vous estoient assez cognus & manifestes (car quel de nous se peut dire exempt de ses traits) i'employeray vne bonne partie de mes paroles à les vous representer & depeindre, tant pour vous esmouuoir à quelque douce & naturelle compassion, que pour vous eslancer comme au feu, iuste, & genereuse vengeance & indignation: mais puis qu'il n'y a aucun de vous, qui n'en aye pour le moins senty la fumee, & qui s'en puisse desdire, ie m'en desporteray legerement, pour ne vous fascher au discours d'vne chose si lamentable & funeste: si ne pourroy ie neantmoins si puissamment commander aux eslancemens de mon ame, & me contenir tellement à cela porté, de l'affection honnorable, que doit vn gentilhomme bien né, à l'honneur & au seruice de son Prince, secondee d'vn desir passionné, qui ne vise qu'au bien, repos & tranquilité de sa patrie, que ie ne die en peu de langua[ge], que c'est par la tres-expre[ss]e volonté & permission de Dieu, embrazee par les vents de nos excez, & les horribles pechez & deuoyements du peuple, que ceste pauure Prouince est ainsi plongee aux abismes de malheurs, troubles, & sanglantes diuisions, qui de tous endroits, & de tous costez la deschirent depuis les commencements & progrez de la guerre de l'vsurpateur Duras, qui nous ayant laissé ce tant mortel & dangereux venin en queuë, semble bien auoir donné occasion & licence aux scandales, voleries, rauissemens, rapines, meurtres, assassinats, & meschancetez desnaturees, que nous voyons commettre par vne bien triste & deplorable experience, aux vagabonds, & gens perdus, qui aymants le sang & le fer, suiuent auiourd'huy le cours & la passion desordonnee du Vicomte de Turene. Cest homme felon est celuy-là, lequel auec ces bandoliers & ribleurs, soldats ramassez, & preuenus de diuers crimes, remplir nos champs de plaintes, desolations, morts, & ruines sous l'escorte des chasteaux & forteresses des Baulx de Roquemartine, & de Merargues, & de plusieurs autres bonnes & fortes places, qu'il tient & occupe tyranniquement: mais qui se pretendant Comte de Beaufort Seigneur de Turene, & de plusieurs autres terres & Seigneuries, mouuantes de la couronne de nostre Roy, ne peut & ne doit ignorer qu'il ne soit son homme lige, son vass[al] & son subiect & par consequent deserteur, felon, perfide, rebelle & traistre a sa Majesté. Ce n'est pas tout, Messieurs, car plusieurs personnes bien qualifiees de ceste Prouince, le nõ desquels ie tairay par hõneur, ont fait cõuentions, accords & traittez auec cest hõme & ses fauteurs & complices, qui se preparent fort & ferme de mettre de fonds en cõble la Prouẽce & d'entasser afflictions sur afflictions, cris sur cris, & malheurs sur malheurs, en ce pauure &

Harangue du sieur de Montclar à l'ouverture des Estats.

tant

tant desolé pays, si Dieu par vne grace souueraine & particuliere n'y met sa main, & n'en prend la defence & protection : à l'aide & entremise duquel nous deuons pourtant, auec beaucoup de cõfiance & d'humilité, de toutes nos forces vnanimemẽt conenuir, & nous accorder. Si que pour l'extinction entiere de ces deuorantes flãmes, l'extermination & desfaite de tels & si dangereux ennemis, de tels & si barbares deserteurs & transfuges, pour la
A deffence de nos foyers & de nos autels, pour la liberté de nos concitoyens, & bref pour la cõseruation de la tranquillité publique, l'Estat & couronne de nostre bon & legitime Prince, nous deuons nous opposer virilement à ces violences: & courageusemẽt exposer nostre sang, nos fortunes, & nos vies en vne telle occasion. Or pour heureusement & auec facilité paruenir à l'expedition de cest affaire, ie vous diray pour finir mon discours & ne vous ennuyer d'auantage, que le conseil de plusieurs sages, vieux Prelats, & Cheualiers, tant de longue, que de courte robbe, n'a trouué chose meilleure, ny moyẽ plus asseuré, que de faire & composer vne confederation, vnion & bon accord, entre les personnes Ecclesiastiques, les Nobles, & les Cõmunautez des villes, villages, & bourgs qui par le commandement de
B Monseigneur du Marle, Cheualier tres-genereux, grand Seneschal du pays, sont icy presens assemblez à ce seul & si noble effect : vous suppliant d'vne pure franchise, & loyalle affection de ne mespriser cest aduis : mais l'appreuuer & confirmer entierement, par vos communes voix & suffrages, pour l'vtilité qui en reuiendra, tant au particulier, qu'au general, l'honneur la gloire que vous en aurez, les benedictions que la posterité vous en donnera, & pour le grand & incroyable contentement qu'en receuront leurs Majestez.

Ainsi parla, & fit l'ouuerture & proposition des Estats le Baron de Montclar, lequel ayãt attaché durant son discours à sa langue, cõme par des chainons d'or les oreilles des escou-
C tans, fut non seulement tres-attentiuement ouy, & hant loüé, aios approuué & suiuy de toute l'assemblee, qui l'en estima & prisa beaucoup. Tous les Prelats, Barons, Gentilshommes, & Cõmunautez conclurent vnanimement la cõfederation & l'vnion proposee, auec iurements d'amitié durable & perpetuelle, à l'honneur de Louys, consolation des affligez, defence du pays, extirpation des rebelles, reductiõ des fouruoyez, & cõseruation de l'Estat. Si qu'ils ne seroient qu'vne mesme chose, & n'auroient leurs volontés qu'vn mesme ressort durant le cours d'vne tant iuste & necessaire querelle : tellement que les choses furent resoluës & deliberees saos contradiction ny replique quelconque en ceste forme. *L'opinion & conclusion du sieur de Montclar suiuie & embrassee.*

Premierement, que tant en la guerre, que le Vicomte & la Dame Eleonore sa mere faisoient, cõme en tout autre remuement & bruits d'armes qui peut sourdre à l'aduenir, par
D quelque personne que ce fut desireuse de semer troubles, discordes & empeschemens ez Comtez de Prouence & Forcalquier, par mer, ou par terre, durant le temps ey apres designé, chacun seroit tenu, selon son pouuoir & ses moyens, tant en ce qui concerneroit l'offensiue, que en ce qui regarderoit la defensiue de se prester aide mutuelle, secours reciproque, conseil fidelle, & franche assistance de corps & de biens. *Premier article.*

Que tant en la presente guerre, q̃ en toutes autres, qu'on pourroit allumer au pays (q̃ Dieu ne voulut) dans le mesme temps, aucun des Prelats, Gentilshõmes, & cõmunautez cõpris à la confederation, ne pourroit faire paix, cõuention, traitté, ny trefues, auec les ennemis de leurs Majestez & de l'Estat, ny leur prester aide, assistãce, faueur, ou conseil en maniere quel-
E conque, publiquement, ny couuertemẽt sans la volõté, sçeu, & bon plaisir du Roy, ou bien du grand Seneschal, ou des trois Estats, sous les peines cy apres contenues & declarees. *Second article.*

Qu'aux villes de chasque Viguerie, ou Baillage du pays, les Prelats, Barons, Gentilshommes & Communautez qui n'estoient en l'assemblee presente seroient tenus requerir d'estre receus à l'vnion & de iurer tout ce qu'elle contenoit. *Troisiesme article.*

Que en toute la despence qui se feroit & seroit ordonnee par les Estats, tant pour la defensiue, que pour les choses reelles & personnelles, chascun seroit tenu de contribuer & payer selon leur ordonnance & deliberation. *Quatriesme article.*

F Que tous ceux qui n'estãs presens à l'vnion, y voudroiẽt estre receus, le pourroiẽt estre en effect, ou par procuration à ce deuement fondee, moyennant iurement d'obseruer entierement & de poinct en poinct les choses y contenuës. *Cinquiesme article.*

Que si aucun Prelat, Gentilhomme ou Cõmunauté mouuoit quelque nouueau trouble, sans conseil ou expresse ordonnance des Estats & des principaux Seigneurs de l'vnion, on ne seroit tenu à luy d'aucune aide, faueur, ny secours en son affaire. *Sixiesme article.*

Finalement que tous les Prelats, Barons, Gentilshõmes, nobles, villes & Communautez promettroiẽt sur leur foy, de tenir & obseruer toutes les choses couchees en l'vnion, sur les *Septiesme & dernier article*

peines cõtenuës au serment de fidelité, & en mille marcs d'argent fin, l'vne moitié applicable à leurs Majestez, l'autre aux trois Estats du pays, & de n'y cõtreuenir ouuertemẽt ny couuertement dont ils s'obligeroient en toutes Cours. Pourroient neantmoins proceder cõtre celuy, qui se trouueroit si osé de les enfraindre & violer, selon les peines portees par le droit.

Protestatiõ des Estats.

L'vnion arrestee, les poincts & articles deliberez & resolus, les Estats protesterent haut & clair, voire mirent en reserue que pour chose par eux faite, dicte, ou ordonnee, ils n'entendoient preiudicier en maniere que ce fut à la Royne, ny au Roy son fils, leur legitime Seigneur, ains pretendoiẽt le tout estre ainsi deliberé, pour leur hõneur, deuoit, & fidelité, à l'hõneur & accroissement de sa couronne & de ses Estats, qu'ils n'auoiẽt non plus d'intentiõ de rabaisser son authorité souueraine, qu'ils entendoiẽt d'apporter du prejudice ou quelque rabaix à leurs franchises, libertez, priuileges, & autres vsages, & coustumes du pays, moins q̃ pour l'aduenir on le peut tirer en consequẽce. Vnion qu'ils vouloient auoir estenduë & duree, depuis le quinzieme d'Aoust, iusques au premier de Nouẽbre, & du mesme iour en vn an complet & reuolu: où plus & tant que leurs Majestez & les Estats, deuëment assemblez le trouueroient bon, expedient, & necessaire, entendants neantmoins que l'vnion fraternelle, amitié, dilectiõ & bon accord qui se trouuoient parmy eux, deut florir & durer perpetuellement à l'hõneur & gloire de Dieu, à la loüange de leurs Princes, au repos de la patrie, au soulagemẽt des sujects, à l'auancemẽt de artizans, au respect de la Noblesse, reuerẽce des Majestez, crainte de la Iustice, & deüe obeyssance du peuple. Pour cõduire à quelque honnorable execution tant de belles & bõnes choses, meutement resoluës & deliberees, exterminer & dissipper les ennemis du repos du pays, chasser bien loin les factieux tumultuaires & rebelles, les desnicher des chasteaux, retraites, & tanieres fortes, où ils s'estoient iettez, mis à couuert, & munis de prouisions de guerre & de bouche: & d'où sortans cõme loups & tygres affamez, ils faisoiẽt mille sanglãts & cruels rauages, sans discretiõ de personnes, d'aage, ny de sexe aucun, il fut dit & ordonné, qu'on leueroit trois cens lances de trois Roffins chacune, & cccc. hõmes de pied: parmy lesquels seroient quatre mil Albarestriers, sans y comprendre les Marseillois, les Arlesiens, & ceux du Viguerat de Tharascon.

Belle & honnorable resolution.

Forces qu'õ deuoit leuer en Prouence contre le Vicomte de Turene.

Toutes ces forces ramassees, lanciers, pietons, & sagitaires deuoiẽt estre desparties par les Bailliages, & Viguerats de Prouence, aux sieges, assauts, garnisons, & diuers besoins, qu'ils seroient cõmandez par le grand Seneschal, & le Mareschal des cõpagnies, tant que l'vnion seroit en pieds, & se feroit guerre ouuerte & guerroyee. Mais pour autant que les trois cens lances ne se pouuoiẽt facilement accomplir pour la diuision semee parmy quelques nobles, qui sembloient bien prendre plaisir à ceste sanglante tragedie, il fut aduisé & ordonné que les trois cens cinquante soldats de pied, auroient de paye à raison de quatre florins pour Brigand (c'est à dire cõpagnon ou soldat) & que les gendarmes (au moins tant qu'il se pourroit) seroiẽt pris & choisis naturels du pays, propres à la guerre, & faits au mestier des armes.

En ceste maniere se porterent les affaires, & en ceste mesme façon furent resolus & proiettez: il n'estoit plus question que d'estire vn chef Capitaine general de l'armee capable de tel & si digne cõmandement. Sur cela il n'y eut pas beaucoup à deliberer: Charles Prince de Tharente, sur qui les volontez de tous sembloient s'attacher, cõme celuy qui estoit merueilleusement courageux & magnanime, accepta autant genereusement & liberalement ceste charge pour le seruice de Louys son frere, & pour garentir le pays d'oppressiõ, qu'elle luy fut dignement & volontairemẽt presentee: si qu'en son absence le Sẽneschal du Marle, Seigneur de haut merite, & de valeur irreprochable, en receut le second & souuerain commandement. D'vn mesme traict luy firent sçauoir les Seigneurs des trois Estats qu'ils reputoient à tres-grand heur, que le Roy & luy voulussent prendre la defence & la protection d'vne tant fidelle Prouince, & qu'en toutes sortes d'occasions & de commandements ils se monstreroient tellement obeyssants & loyaux sujects, que rien ne les feroit iamais reculer de ceste affection.

Le Prince de Tharente frere de Louys chef de l'armee. & du Marle son Lieutenant.

Adonc furent ouyes des supplicatiõs tres-instantes & tres-affectionnees tant au Prince de Tharente, qu'à du Marle, par les mesmes Estats de ne vouloir demordre de l'exploit de ceste guerre, qu'ils ne l'eussent mise à chef & heureuse fin, n'eussent purgé tout le pays des vagabõds & coureurs qui le pilloient, dissippé & mis en pieces les felons & deserteurs, & finalemẽt fait sentir au Vicõte le iuste chastimẽt de ses forfaictures & demerites, pour apprẽdre ses semblables à n'entreprẽdre legeremẽt telles folies dãgereuses, & tãt ambitieuses pratiques. Le Vicomte, qui ne pensant pas qu'on luy taillast vne si fascheuse besoigne, s'estoit imaginé de voir prendre tout vn autre biais à ses felons & cruels desseins, demeuroit tous-

Prieres faites au Prince de Tharente & au Seneschal par les Estats.

iours en pieds, & se roidissoit d'auantage en ses excez & desbordemẽts: mais les Estats qui auoient proueu aux affaires,& iuré par ceste vnion l'entiere & totale ruine de ce dangereux ennemy, deliberoiẽt bien d'en venir à bout en peu de tẽps & à le chasser bien loin des marches de Prouence,s'il ne reprimoit son audace,& couroit bien vistement aux bõnes graces, & à la clemence de Louys. Surquoy toutesfois ils ne voulurẽt s'endormir,ains cognoissants A trop l'humeur rogue & vindicatiue du pelerin, ils ordõnerent à cest effect au Seneschal du Marle cent lances,au Agoult d'Agoult Seigneur de Sault cinquante lances,au Seigneur de Cazenoue cinquante lances,à Helyon,& Anthoine de Villeneufue,Seigneurs de Gourdon trente lances,au Seigneur de Coutignac vingt lances, au Seigneur de Cereste dix lances,au Seigneur de Cuers dix lances,au Seigneur Charles Albe dix lances, au Seigneur de Laual dix lances,au Seigneur du Bar dix lances,faisants en tout le nõbre de cccxx. lanciers,cõuenablement accõpagnez des soldats de pied,albarestiers,& sagittaires,que porta le despartement qui en fut fait à mesme temps. Les gendarmes au surplus estuiẽt mõtez de trois bons cheuaux,lance & page,auec vn gros vallet armé de cotte, & de toutes pieces de Iaquette, B maille & capelline ou cabasset,d'espee & dague,aux gages de xv. francs le mois pour lance.

Nõbre des gẽdarmes pour l'appareil de la guerre cõtre le Vicomte. Du Marle, D'Agoult, De Cazenoue, ou Symiane, De Villeneufue, De Coutignac, De Ponteuez, De Cereste, de Forcalquier, Du Cuers, de Glandeuez. D'Albe, De Laual de Castellane, Du Bar de Grasse. Equipage des lanciers & leur paye.

Les Archers ou albarestriers estoient suffisamment armez & montez de deux cheuaux,à douze francs le mois ceux de cheual, & six florins les hõmes de pied. Du Marle & Reffortiat d'Agoult estoient Maistres & Collonels des albarestriers: sous lesquels auoient mesme cõmandement Peyre Fabre de Marseille,Monet Giraud de S. Maximin,Louys Boniface,& Louys Cauillã de Grasse:le Seigneur de Cabrieres estoit Mareschal de cãp,& Charles Albe Capitaine general ou Sergẽt majour. Cest ordre dõné,on aduise que pour pouruoir de tous endroits à la defence du pays,du costé de S.Maximin,seroiẽt ordõnees 50. lances des sieurs de Villeneufue, Cuers,& Cereste,du costé d'Aix,Marseille, Arles,& Tharascon,& le lõg du C riuage du Rhosne,cxxx. lances des sieurs d'Albe,Laual,Coutygnac,Agoult,& Cazenoue:du costé de la Comté de Forcalquier,& à la ville de Systerõ,cent lances du Seneschal:les vingt restantes demeurerẽt en relaix poor estre employees quãd l'occasiõ les appelleroit:si qu'elles deuroiẽt pareillement porter leur secours aux quartiers de Monstiers, Riez, Vallensolle, Castellane, Seyne, Digne, Colmars, & aux Bailliages plus necessaires & dangereux.

Equipage des Albarestiers a cheual, ou archers & leur paye. Collonels des Archers Mareschal de cãp & Capitaine general. Despartements des Capitaines aux diuers quartiers de Prouence.

Pour plus facilement tenir les forces droittes de ceste vnion,rõpre & dissipper sans beaucoup d'encõbtier celles de l'ennemy, & mener à heureuse fin vne tãt importãte besongne, attendu que la paix & la guerre regardoient particulieremẽt chacun, & que l'argent qui en est tousiours le nerf principal,fait ioüer toutes les pieces d'vne armee, laquelle sans cela viẽt D à la parfin en desordre,cõfusion,& misere. Il fut aduisé de mettre vne imposition generalle sur toutes les marchandises sortants des mers & des lisieres de la Prouince, tant sur le sel de tout le pays,y cõpris le sel maudit & excommunié de Foz & d'Ystre (ainsi nõmé parce qu'il n'estoit permis d'en vser) que sur tous les grains, fruicts & autres telles choses capables de receuoir quelque surcharge. D'abondant fut ordonné & resolu, que toutes personnes de quelconque qualité,& cõdition,tant lays qu'Ecclesiastiques y contribueroient, sans en excepter la Saincteté mesme du Pape resident en Auignon: les Cardinaux tenants, & possedans Benefices en Prouence,ny finalement les villes & chasteaux d'Arles, Marseille, Sallõ, E Grans,S.Amans(cõmunement S. Chamas) Myremas,Cornillon, le Vernegue, le Val, Aulbagne,Roquefort,Cassis,Gugez,Lurs,& autres places,qui se maintenoient imperiales, outre lesquelles les Cõmunautez,Chapittes, Hospitaliers & Templiers,les lieux de Noues, & de Barbentane qui appartenoient à l'Euesque d'Auignon, nonobstãt leur pretendue exemptiõ,& generallemẽt toutes les personnes d'Eglise furent cõprises à ceste cotte,de sorte que nul ne s'osant dire exempt durant ceste annee toute pleine de feux,de tumultes,& d'armes, quelle antique possession de priuilege qu'on sceut mettre en auant,vn chacun fut cottizé,& taxé selõ la faculté de son bien,& son reuenu. Les Gentilshõmes à raison de trois frãcs pour centenal de toute la rẽte qu'ils perceuoiẽt,& les Cõmunes,à raison de trois francs pour feu.

Impost general en Prouence. Nota du sel de Vanduch ou la valee Duch. Villes & places imperiales. Cotte des Gentilshommes & Cõmunautez.

F A l'exaction de ces deniers qui deuoiẽt estre employez pour vne guerre tant necessaire, furent cõmis deux Gentilshõmes de prud'hõmie irreprochable, pour chaque Bailliage. Le Baron de Sault, & Francisquel de Arcussia,fils du Comte Iaques Seigneur de Tourreuez, cõme personnages principaux & de haute qualité, furent choisis par les Estats,pour aller en Auignon proposer à sa Sainctété & au consistoire les torts, oppressions, rauages, pilleries, vsurpations & desportements insolents & barbares que le Vicomte,sa mere & ses adherãs exerçoient sur les bons sujects du Roy. Pour les instãment prier,singulierement les Cardinaux de Naples, & du Puy, amis tres-affectionnez de sa Majesté & du pays,de vouloir estre

Agoult Baro de Sault & Francisquel de Arcussia, Seigneur de Tourreuez, deuers sa Saincteté.

leurs protecteurs, enuers ſa Sainɛteté, & luy remonſtrer viuement, que puis que la Prouence
s'eſtoit engagee à ſa perſuaſion en ceſte faſcheuſe guerre, pendant le temps qu'elle ſe meoe-
roit à outraoce, les parens, amis & domeſtiques du Vicomte n'obtinſent prouiſions d'au-
cuns benefices & dignitez: ains que tous ceux qui s'en trouueroient proucus, euſſent à les
permuter & changer, voire auec celerité & diligence deſloger & ſortir du pays, à fin d'ob-
Les amis du Vicomte prenans de benefices, s'en demettent.
uier & mettre vne bonne & forte barriere aux malheurs qui s'en pouuoient enſuiure, au A
ſcandale & grand danger de leurs perſonnes. Et en ſomme faire en ſorte que par ce moyen
les originaires du pays fuſſent reueſtus de leurs deſpoüilles, ſelon le roolle qui eu ſeroit pre-
ſenté à ſa Sainɛteté. Et parce qu'il auoit pleu à Clement pour la paternelle affection qu'il
auoit touſiours monſtree au Roy Louys, au bien de ſon Eſtat, & au repos de la Prouince, de
promettre & liberalemẽt offrir les mois paſſez, ſecours, faueur & aſſiſtãce au pays, en ſes be-
ſoins & neceſſitez, lors qu'il en ſeroit ſupplié, & qu'on les luy feroit entendre, par perſonna-
ges exprez, ou par lettres, la charge des Ambaſſadeurs & deputez porta d'en reſouuenir &
ramenteuoir d'abondant ſa Sainɛteté. Cepeodant que toutes choſes ſeroieut miſes en bon
ordre: & que ſuiuant ſa promeſſe elle appreuueroit & auroit pour agreable l'impoſition, que B
les trois Eſtats, par vne bonne & meure deliberation auoient miſe ſur tous les pays, & ſur les
benefices, meſmes en vne tant forte & vrgẽte neceſſité, eſtãt ainſi que toutes ſortes de per-
ſonnes y eſtoieot indifferãment cõpriſes, ſans exception de grade, de qualité, ny de priuile-
ge, pour ſubuenir aux fraix d'vne tres-importante guerre, à laquelle ſa Saiuɛteté eſtoit tres-
hũblemẽt ſuppliee de cõtribuer de ſa part, cõme cõmun pere & protecteur general de tou-
te la Chreſtienté, & en particulier de ceſte Prouince, que le Vicõte rebelle auec vne ſi forte
& puiſſante cõpagnie de ſoldats tous bãdoliers, teooit en alarmes continuelles, & en effrois
merueilleux, eſtãt tel que pouſſé d'vn eſprit malin, & ſuiuant le feu de ſon ire felonne & en- C
ragee, ſans reſpect aucun, il bruſloit & mettoit à la diſcretion des flãmes, les ſainɛts tẽples,
les Conueots & les monaſteres, les lieux publics & ſacrez: dont monſtroit certainemẽt d'vn
bien triſte & funeſte ſpectacle, le monaſtere de S. François de Digoe, deſolé de foods en
comble. Non cõtent de tant d'impietez, demoliſſant, & abbatant les Ponts tant neceſſaires
aux paſſants des chemios, fleuoes, & riuieres, ayant ja deſchargé les traits de ſa rage barba-
reſque ſur le Poot de Caſtellane qui trauerſe le Verdon, fleuue petit & dangereux: s'appa-
Ponts desmolis par le Vicomte.
reillant neantmoins par vne horrible cruauté & d'vne brutalité deſnaturee, de faire meſme
feſte à celuy de Syſteron, conſtruit auec tant d'induſtrie, de fraix & de cõmodité ſur l'inapri-
noiſable Durãce, riuiere rapide, rebourſe & faſcheuſe, ſur tous les fleuues des Gaules. D'au-
Qualités de la Durance, Tite Liue liure premier de la troiſiesme Decade.
tant que bien qu'elle traine vn gros ramas d'eaux limonneuſes & troubles, elle eſt neant- D
moins impropre à porter aucuns vaiſſeaux cõme n'ayants nuls bords ordinaires & aſſeurez,
dont elle ſoit contenuë: mais pluſieurs enſemble & cõfus, ſans canal aucun ny cours certain
& continu, cerchant touſiours nouueaux paſſages, chemins, & ſentiers creuſez en charriant
mille cailloux. Par tant d'incõmoditez eſtant preſques touſiours ingueable & rude outra-
geuſemẽt, ſur tout quand elle a receu les pluyes d'hyuer, & les desbors couſtumiers des tor-
rens des procbes montagnes, ou bien des neiges fonduës qui ſe vont ietter dans elle.

Les ſieurs de Sault & Toutreuez, cõme Seigneurs tres-aduiſez, n'oublierẽt choſe aucune
qu'ils iugeaſſent propre & neceſſaire à remonſtrer & deduire. Et quoy que pour leur haute
cõdition leur diſcours fut accõpagné de beaucoup de credit, & d'vne authorité non vulgai-
re, ſi ne ſceurẽt-ils pourtãt impetrer ſi prõptement reſponſe des Cardinaux ny du Pape tout E
ainſi qu'ils deſiroiẽt: tant à raiſon que Clement eſtoit eo quelque mauuaiſe diſpoſition, que
parce qu'il n'eſtoit peu troublé de ce que l'Aotipape Vrban, tenãt ſon ſiege Pontifical à Ro-
me, ſemoit pluſieurs libelles diffamatoires cõtre luy, & luy ſemblablemẽt contre Vrban: dõt
aduenoit qu'ils ſe deſchiroient à belles iniures, & par paroles atroces l'vn l'autre, ſe nõmans
Diuiſion, diſcord & libelles iniurieux des deux Papes.
mutuellemẽt loups, Antechriſts, ſchiſmatiques, heretiques, tyrans, latrons, traiſtres, iniques,
abuſeurs, vendeurs de Bulles, mãgeurs de peuples, ſemeurs de zizanies, enfans de Belial, An-
tipapes, faux prophetes & pluſieurs autres tels noms ſcandaleux & deteſtables qu'ils faiſoiẽt F
courir & voler en pluſieurs & diuerſes parts du mõde. Ce que, à parler franchemẽt, par ne-
ceſſité l'vn des deux Eueſques eſtoit: puis que le corps ſacré de l'Egliſe Catholique, Apoſto-
lique Romaine, eſtant tres-bien proportiõné, non defectueux ny horrible, ne peut auoir ny
cõpatir ſeul qu'vn chef & qu'vne teſte, Chriſt, qu'vn Vicaire general, & S. Pierre qu'vn legi-
time ſucceſſeur: ſi que le ſchiſme de ces deux Põtifes l'vn pretẽdu, l'autre veritable, qui tous
deux ſe maintenoient ſeuls & ſouuerains paſteurs, mettoit toute la Chreſtienté en guerres,
troubles, & deſolations: Dieu ſe monſtrant tellement courroncé cootre leurs ſcaodaleuſes

diuisions,& leurs sanglantes calõnies, que Clemẽt qu'on tenoit pour le vray Pape(cõme en
effect il estoit)en deuint griefuemẽt malade, merueilleusemẽt mellancolique, & accablé de
grãde tristesse: voire tout le cõsistoire en tels troubles & cõfusions,q̃ les deux Barons depu-
tez ne peurent pour lors tirer vne seule parole de response des Cardinaux ny du Pape.

Clement malade de fascherie & le consistoire en troubles.

Les affaires alloiẽt cependãt de mal en pis par le remuemẽt de mesnage & les bouleuer-
semens,qui se faisoient en Prouẽce. Ce qui fit croire aux Prouençaux,lesquels naturellemẽt
A soupsonneux & impatiẽs,interpreterẽt ces remises & allõgemẽs colorez à mal, que c'estoit
vn refus (quoy que couuert) clair & net: dont se teuans grandemẽt offences & mesprisez, ils
resolurent sans plus attendre de passer outre, & de mettre leur imposition à plein effect.

Sur ces menees le Roy tres-Chrestien grãd & singulier amy de Clemẽt l'an suiuãt fit tãt,
& mania si bien le Duc de Bretagne, qu'il promit que desormais suiuãt le party de Clemẽt
il ne l'abandõneroit iamais, estãt ainsi que l'Empereur, le Roy d'Hongrie & plusieurs autres
grands Princes, ausquels sa Majesté auoit escrit, faisoient le mesme pour oster tout desordre
& chasser entieremẽt le schisme de l'Eglise, qui estoit vn vray moyen d'affermir vne bonne
B paix, vn repos solide, vne tranquillité durable, & la souueraine prestrise en son naturel & le-
gitime successeur en la personne de Clemẽt. En ces mesmes saisons sur les plus fascheux
iours du mois, que les Hebrieux appellent Thomul, les Egyptiens Ephiphi, & les Romains
Iuillet, q̃ le Soleil cõmença d'entrer au signe du Lyon, denõçant la proche venuë des iours
cõmunemẽt appellez caniculiers: parce q̃ le chien celeste sortãt le xvij. des Kalẽdes d'Aoust,
& s'allãt ioindre au centre du ciel auec le Soleil produit des aspres & mordãtes chaleurs. La
Royne Marie fut aduertie que le Vicõte s'estoit saisi de Colmars, de Brianson, & d'Antibe.

L'an MCCCXCJ. Le Duc de Bretaigne pratiqué par le Roy de France au party de Clement.

De Iuillet.

Iours Caniculiers.

Places saisies par le Vicomte.

A ces lieux, tant pour en desnicher les bãdoliers & les reprẽdre, q̃ pour aller deuãt Nisse,
C qui peu deuant s'estoit renduë, & par les subornemẽs, & menees de Duras auoit eschappé &
glissé de l'obeyssance de Louys, du Marle fut despeché en bien grãde diligence, accõpagné
d'vn bon nõbre de Prouẽçaux, tant de cheual que de pied. Si luy fut dõné pour cõpagnon,
Ysnard de la tres-noble maison de Glandeuez, Seigneur de Cuers, personnage qui pour sa
cõdition, valeur, & prudence merita le surnom de grãd: grand & digne ancestre des Gen-
tilshõmes qui portẽt encor pour le iourd'huy le nom & les armes de ce-
ste tres-noble & tres-anciẽne famille, composees de trois fesses de sable,
dans vn Escu d'or. Et parce que le Marle, & le grãd Ysnard auoiẽt assez
D de besongne taillee, & où s'occupper, n'estans les places, dont estoit que-
stion, faciles à reduire, & s'appriuoiser, les Estats, pour l'euidẽte necessité
qui se presentoit, supplierẽt tres-hũblement la Royne de leur vouloir dõ-
ner vn Gentilhõme suffisant bien experimẽté & rompu au mestier de la
guerre, appuyé de sages, bons, & fidelles conseilliers. Au moyẽ dequoy la Royne fit chois de
Ressorciat d'Agoult, Seigneur principal du pays, qui deuoit auoir toute authorité & cõman-
der en l'absence du Marle. Les Estats esleurent Guigonet Iarento, Seigneur & Baron de
Mõtclar pour les gens d'Eglise: & pour les Cõmunautez, Iean de Marculph de Digne, auec
Elzias Autric Gentilhõme honnorable d'Apt: dont sont descẽdus les
Autrics Seigneurs de Baumettes, qui portent en leurs armes de gueules
E à cinq Esperuiers, auec leurs longes & sonnettes d'or.

Ysnard de Glandeuez Seigneur de Cuers, surnommé le Grand estably au lieu du Marle.

Escu de Glandeuez.

Ressorciat d'Agoult estably en l'absence du Marle, Gerente pour l'Eglise, & Autric pour les communautés.

A ceux-cy donna d'abondant la Royne pour Commissaires deux
Gentilshõmes de longue robe de son conseil, personnages recommãda-
bles, pour leur erudition, & prudẽce aux affaires: Messire Iaques Aycard
Presidẽt en la Chãbre rigoureuse en fut l'vn, & M. Iean d'Orgeol l'autre,
tous deux Iurisconsultes bien excellents, & de preud'hõmie irreprocha-
ble, lesquels eurẽt charge expresse de faire & parfaire les procez iusques à definitiõ d'Arrest,
contre les meurtriers qui tant proditoirement auoient assassiné les Seigneurs de Roquemar-
tine & du Cayre. Outre cela sa Majesté voulut & ordõna, q̃ les Bailliages d'Yeres, de Thol-
F lon, & d'Olliolles, & leurs dependances, enuoyeroiẽt XL. bons arbalestriers, soudoyez pour
LX. iours, au siege de Roquemartine. Toutesfois ceste entreprise prit vn autre coup, parce
q̃ celuy qui auoit emparé le chasteau, plãté sur vn bout de rochier, durãt ceste guerre cõposi-
ta auec la Royne Marie & ploya iusques là, q̃ moyenãt la somme de 3500. florins, qu'on luy
cõteroit à l'heure mesme, il le quitteroit sans resistãce quelcõque: de sorte que la Royne or-
dõna incõtinẽt q̃ les villes & les Viguerats de Forcalquier, Sisterõ, Apt, Grasse, Draguignã, Gry-
maud, Lorgues, Brignolle, S. Maximin, Barjols, Mõstiers, Castellane, Digne, & Seyne seroiẽt cot-
tisees, pour l'accõplissemẽt de la sõme par luy demãdee à l'accord & desẽparatiõ du chasteau.

Escu des Autrics, sieurs de Baumettes.

Iaques Aycard President, & Iean d'Orgeol Iurisconsultes, commissaires sur l'assassinat des sieurs de Roquemartine & du Cayre.

Le chasteau de Roquemartine rendu à composition.

Villes cottisees pour la somme de trois mille cinq cens florins.

L'an MCCCXCIJ.
Le grand Ysnard receut charge pour la reduction de Colmars, & des places des montagnes.

Le grand Ysnard, que la Royne auoit commis, pour reduire les villes des montagnes,
cõme sage, genereux, diligent,& tres-fidelle Cheualier qu'il estoit, se trouua l'an ensuiuant
à ces hautes expeditions:où il fit de grands exploicts,n'oubliant sorte aucune de diligence,
ny nul precepte de guerre qu'il iugeast propre au recouurement de ces lieux. La ville de
Colmars,auoit esté emblee & seduitte par les gens du Vicomte de Turene:& si auoit depuis
esté mise au saccage,& ruinee par ceux mesmes qui l'auoient prise & la tenoient:cela n'em- A
pescha pas qu'ils ne fussent bien rudement chatoüillez par Ysnard Capitaine de toutes ces
montagnes,hõme autant sage & bien experimenté au faict des armes,que braue & vaillant
de sa personne,qui les contraignit bien vistement d'abandonner la place,& cercher terroir
ailleurs. Ceste prise causa vne bien pitoyable desolation tant à la ville, qu'aux habitans:
parce que tous leurs archifs, papiers, documents, & priuileges y furent ars & bruslez:mais
ainsi qu'ils furent remis à l'obeyssance de Louys le Seigneur de Cuers,se rendant de victo-
rieux, intercesseur & protecteur, tesmoigna tellement leur innocence & bonne volonté,
que non seulement la Royne & son fils, qui deferoit beaucoup au merite de ce Baron, leur
remirent gracieusement ceste offense, par vn pardon general, ains restituerent leur ville, B
auec de plus beaux & plus amples priuileges,qu'ils n'auoient eu par le passé. Ce qui aduint
au viij. an de son Regne.

Colmars rendu au grand Ysnard.

Pardon à ceux de Colmars.

Estats tenus à la ville d'Aix.

Les trois estats furent assemblez de ce mesme temps à Aix,ausquels assista en propre per-
sonne la Royne : là elle fut tres-humblement suppliee de vouloir cõsiderer les desordres,&
les insolences que ceste guerre amenoit: cõme toutes choses alloient licentieusement sans
train aucun de Iustice au pays, où les officiers estoient pour la pluspart estrangers, parents,
alliez ou domestiques du Vicomte: pour à quoy remedier seuremẽt,il estoit necessaire que
sa Majesté les despoüillast de telles charges,& en pourueut des gens de bien, originaires & C
naturels de la Prouince,à ce que droit fust fait à chacun. De ce pas mesme fut ordoné entre
autres articles,que la Bombarde & le trabuc ou trabuchet qui estoient à Sallon & à Gram-
bois,seroient mis en poinct de pouuoir seruir en ceste guerre,à celle fin que suruenant quel-
que vrgent besoin,ils fussent prests,& s'en peut-on seruir, selon que les gendarmes se plan-
teroient aux sieges: & semblablement resolu qu'on pouruoiroit de deux Bacs sur la riuiere
de Durance,aux lieux & endroits que le Seneschal aduiseroit: si qu'on enuoyeroit querir
le maistre trabuquier, ou faiseur de telles machines à toute diligẽce en Piedmont,tant pour
cest effect que pour fabriquer vne autre bombarde,& vn trebuchet,aux lieux importans &
requis. Pour plus diligente expedition de toutes ces choses fut choisi Arnaudon Prohanne D
Gentilhõme fort aduisé, la reparation du trabuc de la ville de Sallon fut cõmise à Messire
Raymond de Mondragon, & à Bertrandet Iausseran : la charge de solliciter la prompte
facture de la Bõbarde, & de tenir l'œil à tout ce qui seroit necessaire à Messire de Blanchis,
l'vn des Consuls de la ville d'Aix,& à vn Elziaz Gras. La reparation, & racoustrage du tra-
buc de Grambois estant mise entre les mains d'vn nõmé Bourguignon, qui comme Capi-
taine cõmandoit en ceste place. Toutes ces diuerses charges & commissions ainsi bien des-
parties, Messire Helyon de Villeneufue,Cheualier Baron de Trans, fut esleu & choisi Ma-
reschal de l'Ost des Prouençaux, pour assister auec du Marle aux sieges qu'ils aduiseroient
plus importants & necessaires, luy estants ordõnez cinquante florins le mois pour tous ses
gages. Fut conclu & deliberé neantmoins que toutes les forteresses occuppees des ennemis
qui se pourroient recouurer par les Prouençaux, seroient remises en leurs mains, lesquelles, E
cas aduenant qu'il ne se trouuast personne qui s'en voulut charger & les tenir, elles seroiẽt
demolies,ruinees & razees de fonds en comble,à celle fin qu'estans trouuees inutiles & de-
sertes, elles ne fussent derechef emparees & saisies par l'ennemy. Somme que pour l'ache-
uement des affaires,il fut resolu, que si quelqu'vn du pays estoit si fol que de vouloir entre-
prendre de faire courses, rauages, ou pilleries sur les terres des Prelats,Barons, Gentilshom-
mes,& Communautez de l'vnion,il seroit permis à ceux qui se verroient ainsi molester &
endommager de courre sus contre tel coureur,& se defendre de luy à main armee comme
ennemy sans que les officiers du Roy en peussent faire aucun procez, inquisition ny pour- F
suitte.

Ce trabuc se void encor à la maison de ville de Sallo

Bacs pour la riuiere de Durance.

Commissaires sur les trabucs & bombardes de Sallon & Grambois. De Mõdragon. De Iausseran. De Blanchis Consul d'Aix. Helyon de Villeneufue, Mareschal de cãp.

Forteresses prises sur les ennemis, seront mises ez mains des Prouençaux ou razees & demolies.

Contre les coureurs & troubleurs de l'vnion.

Quelque traicté de paix.

Parmy le feu de ces tumultes qui faisoit desia voler ses flammes par tous les endroits de la
Prouence: quelques Gentilshommes, tant des familiers & domestiques du Pape, que de
Prouence & du Dauphiné parens & amis des parties, s'aduiserent de reduire les affaires au
train de quelque bonne paix, à fin de couper la corde qui trainoit tant de malheurs. Au
moyen dequoy ils s'assemblerent, s'aboucherent & en parlerent si auant qu'ils arresterent

de l'ens

de l'enfiler, voire donneroit commencement à quelque vtile trefue d'armes en la ville de
Sainct Remy enuiron le mois d'Auril, où leur rendez-vous fut assigné. Là, parce qu'adonc
furent aduancez quelques articles discourtois, fascheux & peu agreables aux gens des trois
Estats, par le Vicomte, rien ne fut deliberé ny resolu pour ce coup : mais s'estans depuis ou-
uerts quelques autres moyens de paix, mandez aux deputez & entremetteurs pour les faire
A entendre aux Estats, tout cest affaire fut remis iusques à vn autre temps.

L'an MCCCXCIIJ. le XXV. Iuillet.

La ville de Sainct Remy saisie par le Vicomte de Turene est recouuree par du Marle.

La ville de Sainct Remy, nonobstant qu'elle eust tousiours esté de l'ancien Domaine de
Prouence, ayant esté donnee & transferee par certains moyens exquis auec quelques autres
places & seigneuries du Domaine à Guillaume Roger Comte de Beaufort par la Royne
Ieanne, auoit esté emparee & saisie apres le decez de ceste Princesse par le Vicomte, comme
fils & seul heritier de son pere, pendant ces obscuritez ciuiles & ces tonnerres de guerre,
contre l'expresse volonté de Marie, qui ne vouloit point souffrir telle alienation ny transport.
Le Vicomte auoit semblablement saisi plusieurs autres places fortes, où il auoit mis & niché
B diuers Capitaines & Roitelets de son haleine. Mais dans Sainct Remy il auoit estabi vn
certain Cantonet d'Apsac, lequel ayant esté Capitaine general pour le feu Pape Gregoire
XI. du nom, & pour Clement aux quartiers d'Italie, auoit substitué & mis en son lieu Guyt-
ton de Tession, homme qui pour lors commandoit dans l'inforçable Chasteau des Baulx;
l'vn des plus affidez gentilshommes du Vicomte, soldat tres-experimenté, qui par trahison
& practiques l'auoit pareillement deliuree ez mains du Vicomte, ja declaré rebelle & felon
contre son Prince naturel, au veu & sceu de Guillaume son pere : tellement que pour ceste
defection & surprise ceste pauure ville estoit tombee en commis, auoit esté mise ez mains
C du Roy par du Marle son Seneschal, & renclauee au Domaine de Prouence.

Cãtonet d'Apsac remis à Sainct Remy Guytton de Tession Gentilhomme du Vicomte.

La Royne Marie estant en Auignon pardõne aux habitãs de Sainct Remy, & declare leur ville inalienable.

La Royne Marie de ce temps se trouua en Auignon dans la maison du Cardinal de Sa-
byne, où à l'instance priere de plusieurs grands personnages, principalement de du Marle,
qui luy en fit vne longue & tres-affectionnee remonstrance & supplication, apres auoir
gracieusement & royalement pardonné leur trop grande facilité aux habitans, elle les remit
& restitua en leurs premiers priuileges & anciennes libertez, à condition toutesfois, qu'ils
seroient plus sages & aduisez à l'aduenir, adioustant que quoy qu'il peust arriuer, leur ville
ne seroit iamais alienee ny transmise en autres mains moindres que celles des Comtes de
Prouence. Là où le cas aduiendroit autrement, & qu'on la voudroit aliener, leur permet-
tant & voulant qu'ils se peussent ouuertement opposer à telle alienation, & se defendre
D à main armee contre tous les nouueaux acquereurs, qui oseroient s'ingerer nom ou tiltre de
Seigneurs. Toutes lesquelles choses furent faites & passees au XXV. de Iuillet de l'an trois
cens nonante-trois, Louys ayant atteint desia l'an dixieme de son aage.

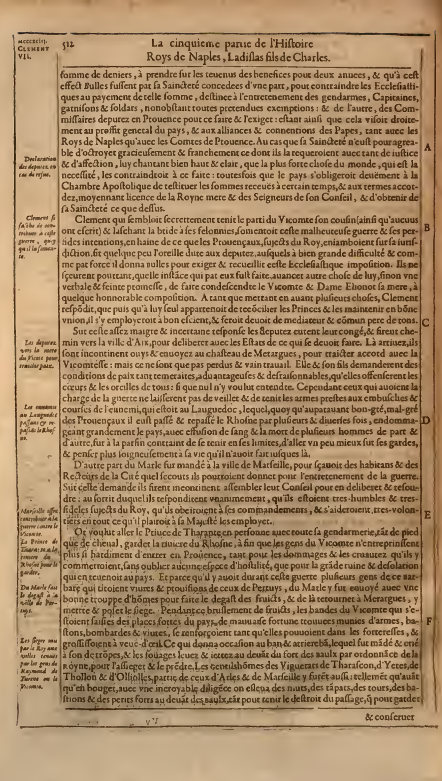
Deputez de Prouence au Pape pour estre comprins à la paix, & fournir quelque somme d'argent au soustien de ceste guerre.

Si furent les Prouençaux secrettement aduertis par du Marle, comme Clement faisoit
parler de quelque paix auec le Vicomte. Au bruit de ce traicté, les Estats de Prouence, apres
auoir communiqué cest affaire à sa Majesté, enuoyerent leurs deputez à sa Saincteté, re-
monstrer que leur entiere & principale esperance apres Dieu estoit bien en elle : mais qu'e-
stant le pauure païs entré en ceste guerre quasi par son moyen, conseil & commandement,
ils estoient surprins de grand esbahissement, d'ouyr dire qu'elle traictast auec le Vicomte
leur ennemy capital, sans y comprendre la Prouence : attendu qu'ils n'auoient iamais rien
E voulu arrester que l'Eglise n'y eust tousiours esté toute la premiere comprise. Ce qui les fai-
soit tres-humblement supplier sa Saincteté en l'accord qu'elle traicteroit auec cest homme
farouche, pour les terres de son obeissance, d'y comprendre expressement la Prouence, For-
calquier & les terres adjacentes, à ce que par vn tel article, les gens de sa Comté de Ve-
naissin & d'Auignon demeurassent en la mesme vnion qu'ils estoient auparauant auec eux.

Demande des deputez.

Autre supplication à Clement touchant les Benefices de Prouence.

Toutes ces demandes furent sans grande peine accordees par Clement, lequel fut d'a-
boudant tres-humblement requis d'auoir en singuliere & paternelle recommandation les
Ecclesiastiques du pais, à fin que lors que vacance de benefices y escherroit, ils en fussent sur
tous autres aduantagez & pourueus, comme ceux qui s'aidoient de toutes leurs forces à
porter le faix & les frais d'vne si fascheuse guerre, luy remonstrerent semblablement, & aux
F Seigneurs du grand Conseil de Louys, la necessité en quoy le païs se trouuoit, les troubles
ausquels il estoit plongé, les orages, vents & tempestes qui de toutes parts se battoient, pour
auoir ouuertement soustenu la volonté de sa Saincteté; comme ressort & principal mouue-
ment de ceste dispute, qui se debattoit auec tant de sang, de morts & de ruines contre le per-
fide Vicomte. Que suiuant les vestiges de ses predecesseurs, sa Saincteté deuoit suruenir
par maniere de don ou de prest à la pauure Prouence ainsi oragee & battue de quelque



ſomme de deniers, à prendre ſur les reuenus des benefices pour deux annees, & qu'à ceſt effect Bulles fuſſent par ſa Saincteté concedees d'vne part, pour contraindre les Eccleſiaſtiques au payement de telle ſomme, deſtinee à l'entretenement des gendarmes, Capitaines, garniſons & ſoldats, nonobſtant toutes pretendues exemptions: & de l'autre, des Commiſſaires deputez en Prouence pour ce faire & l'exiger: eſtant ainſi que cela viſoit droitement au proffit general du pays, & aux alliances & connentions des Papes, tant auec les Roys de Naples qu'auec les Comtes de Prouence. Au cas que ſa Saincteté n'euſt pour agreable d'octroyer gracieuſement & franchement ce dont ils le requeroient auec tant de iuſtice & d'affection, luy chantant bien haut & clair, que la plus forte choſe du monde, qui eſt la neceſſité, les contraindroit à ce faire: toutesfois que le pays s'obligeroit deuëment à la Chambre Apoſtolique de reſtituer les ſommes receuës à certain temps, & aux termes accordez, moyennant licence de la Royne mere & des Seigneurs de ſon Conſeil, & d'obtenir de ſa Saincteté ce que deſſus. A

Declaration des deputez en cas de refus.

Clement ſe faſche de contribuer à ceſte guerre, quoy qu'il la fomente.

Clement qui ſembloit ſecrettement tenir le parti du Vicomte ſon couſin (ainſi qu'aucuns ont eſcrit) & laſchant la bride à ſes felonnies, fomentoit ceſte malheureuſe guerre & ſes perfides intentions, en haine de ce que les Prouençaux, ſujects du Roy, enjamboient ſur ſa iuriſdiction, fit quelque peu l'oreille dure aux deputez, auſquels à bien grande difficulté & comme par force il donna Bulles pour exiger & recueillir ceſte Eccleſiaſtique impoſition. Ils ne ſçeurent pourtant, quelle inſtãce qui par eux fuſt faite, auancer autre choſe de luy, ſinon vne verbale & feinte promeſſe, de faire condeſcendre le Vicomte & Dame Elienor ſa mere, à quelque honnorable compoſition. A tant que mettant en auant pluſieurs choſes, Clement reſpõdit, que puis qu'à luy ſeul appartenoit de reconcilier les Princes & les maintenir en bõne vnion, il s'y employeroit à bon eſcient, & feroit deuoir de mediateur & cõmun pere de tous. B C

Les deputez vers la mere du Vicote pour traicter paix.

Sur ceſte aſſez maigre & incertaine reſponſe les deputez eurent leur congé, & firent chemin vers la ville d'Aix, pour deliberer auec les Eſtats de ce qui ſe deuoit faire. Là arriuez, ils ſont incontinent ouys & enuoyez au chaſteau de Merargues, pour traicter accord auec la Vicomteſſe: mais ce ne ſont que pas perdus & vain trauail. Elle & ſon fils demanderent des conditions de paix tant temeraites, aduantageuſes & deſraiſonnables, qu'elles offenſerent les cœurs & les oreilles de tous: ſi que nul n'y voulut entendre. Cependant ceux qui auoient la charge de la guerre ne laiſſerent pas de veiller & de tenir les armes preſtes aux embuſches & courſes de l'ennemi, qui eſtoit au Languedoc, lequel, quoy qu'auparauant bon-gré, mal-gré des Prouençaux il euſt paſſé & repaſſé le Rhoſne par pluſieurs & diuerſes fois, endommageant grandement le pays, auec effuſion de ſang & la mort de pluſieurs hommes de part & d'autre, fut à la parfin contraint de ſe tenir en ſes limites, d'aller vn peu mieux ſur ſes gardes, & penſer plus ſoigneuſement à ſa vie qu'il n'auoit fait iuſques là. D

Les ennemis au Languedoc paſſans & repaſſás le Rhoſne.

Marſeille offre contribuer à la guerre contre le Vicomte.

D'autre part du Marle fut mandé à la ville de Marſeille, pour ſçauoir des habitans & des Recteurs de la Cité quel ſecours ils pourroient donner pour l'entretenement de la guerre. Sur ceſte demande ils firent incontinent aſſembler leur Conſeil pour en deliberer & reſoudre: au ſortir duquel ils reſpondirent vnanimement, qu'ils eſtoient tres-humbles & tres-fideles ſujects du Roy, qu'ils obeïroient à ſes commandements, & s'aideroient tres-volontiers en tout ce qu'il plairoit à ſa Majeſté les employer. E

Le Prince de Tharante a la riuiere du Rhoſne pour la garder.

Du Marle fait le degaſt à la ville de Pertuys.

Les ſieges mis par le Roy aux villes tenues par les gens de Raymond de Turene ou le Vicomte.

Or voulut aller le Prince de Tharante en perſonne auec toute ſa gendarmerie, tãt de pied que de cheual, garder la riuiere du Rhoſne, à fin que les gens du Vicomte n'entrepinſſent plus ſi hardiment d'entrer en Prouence, tant pour les dommages & les cruautez qu'ils y commettoient, ſans oublier aucune eſpece d'hoſtilité, que pour la grãde ruine & deſolation qui en reuenoit au pays. Et parce qu'il y auoit durant ceſte guerre pluſieurs gens de ce barbare qui tiroient viures & prouiſions de ceux de Pertuys, du Marle y fut enuoyé auec vne bonne trouppe d'hõmes pour faire le degaſt des fruicts, & de là retourner à Merargues, y mettre & poſer le ſiege. Pendant ce bruſlement de fruicts, les bandes du Vicomte qui s'eſtoient ſaiſies des places fortes du pays, de mauuaiſe fortune trouuees munies d'armes, baſtons, bombardes & viures, ſe renforçoient tant qu'elles pouuoient dans les forteresses, & groſſiſſoient à veuë d'œil. Ce qui donna occaſion au ban & arrierebã, lequel fut mãdé & crié à ſon de trõpes, & les fouages leuez & iettez au deuãt du fort des baulx par ordonnãce de la Royne, pour l'aſſieger & le prẽdre. Les gentilshõmes des Viguerats de Tharaſcon, d'Yeres, de Thollon & d'Olliolles, partie de ceux d'Arles & de Marſeille y furẽt auſſi: tellemẽt qu'auãt qu'en bouger, auec vne incroyable diligẽce on eſleua des murs, des tãpats, des tours, des baſtions & des petits forts au deuãt des baulx, tãt pour tenir le deſtroit du paſſage, q̃ pour garder F

& conseruet en asseurance ceux qui estoient commis aux remparements & fortifications des forteresses & petits donjons. Au deuant du Chasteau de Roque-Martine furent enuoyez les Gentilshommes & les gendarmes des Viguerats d'Aix, de Brignolle, de Draguignan, de Sainct Maximin, de Barjols, de l'Orgues & de Grimauld, & tous ceux des terres de
A l'Empire, pour y dresser & mettre le siege. Au deuant de la Roque de Vitrolles furent enuoyez les Gentilshõmes & la gendarmerie des Vigueries de Grasse, de Forcalquier, d'Apt, de Digne, de Sisterõ, de Tallard, de Monstiers, de Seyne & de Callellane : d'ailleurs furent prises quelques trouppes & bandes de soldats pour mettre en defense la Tour de Genson, qui pour le iourd'huy appartient à vn Gentilhomme de la maison des Forbins, plantee sur le bord de Durance, vis à vis de Cadenet: & là ordonnez deux grands & forts Bacs pour le passage de la gendarmerie, auec bonnes gardes, pour coupper & retirer les chables & les cordes quand le besoin le requerroit. Vn nõmé Tarauld fut deputé Preuost des Mareschaux, pour saisir, prendre au corps, chastier & executer les voleurs, les larrons, & tels rebleurs de chemins, qui endommageants & rauageants le païs, destrousseroient les passants & desroberoient le peuple, les païsans & les laboureurs : au cas qu'ils fussent trouuez sans adueu, & sans estre sous le signe de leurs Capitaines. Adonc fit la Royne Marie auec le bon & sage aduis de son Conseil en sa ville de Tharascon, où elle se trouua pour lors, publier vne ordonnance par tout le pays de Prouence à son de trompe, mesmes au deuant des villes & chasteaux tenus & occuppez par le Vicomte : si qu'il fut notoire à chacun, & que personne n'en peust pretendre cause aucune d'ignorance : que à celuy qui pourroit apprehender & saisir au corps mort ou vif Raymond Roger, & le mettre & liurer es mains de sa Majesté, ou de ses officiers, seroit incontinent deliuree la somme de dix mille francs. Marie consideroit que ceste guerre n'estoit iuste, ains que c'estoit ieu de larrons, brigands, tumultuaires & seditieux, parquoy elle s'aduisa de faire publier vn second Edict, qui porta, que quand les gendarmes prendroient vn prisonnier en vie, ils seroient tenus de le remettre entre les mains de ses officiers, pour le conseruer iusques à guerre terminee & finie, à fin que le rachept vint au proffit du preneur. De sorte que l'ost des Prouençaux, qui ja estoit dispensé par les sieges des villes occuppees par de Turene, endommageoit tellement les gendarmes de l'ennemy, & les affoiblissoit si outrageusement, tant par vne dure & impitoyable famine, que par les drus tonnerres & les continuelles tempestes des machines & tourments de guerre, qui pleuuoient sur eux, qu'en peu de temps les viures leur venants à faillir, secs, maigres & allangorez ils transissoient à veue d'œil, mouroient de faim dans les forteresses, & tomboient à
D chaque pas : dont aduenoit que la plus part des soldats estoient reduits à telle necessité, qu'ils estoient contraints, ou de sauter les murailles, ou de se ietter à sauueté dans le camp des Prouençaux, qui à leur rapport estoient fidellement aduertis, & sçauoient l'extreme & cruelle fortune qui persecutoit impitoyablement les gens du Vicomte, la faim qui les combattoit, & la violente & aspre necessité des viures qui les pressoit sans aucune pitié, & sans relasche ny tresue.

Tarauld Preuost des Mareschaux.

Ordonnance faite par la Royne.

Prix à celuy qui prendroit le Vicote mort ou vif.

L'ost des Prouençaux endommage les gens du Vicote & les reduit à l'extremité de la faim.

Clement qui consideroit profondement, que l'issue d'vne telle guerre ne pouuoit se mener, neantmoins reüssir, qu'au tres-grand dommage, deshonneur & infamie de son parent
E & de sa mere, pour obuier à leur cheute & confusion euidente, s'aduisa de mettre en auant quelques conditions de paix, iurant qu'il vouloit esteindre toutes ces querelles, & entierement estouffer ce feu de guerre, qui ne faisoit qu'apporter vn embrasement trop scandaleux à l'Eglise, vne lamentable ruine au pays, vne extreme fascherie au Roy, vn mauuais exemple aux sujects, vne desbordee licence aux vagabonds, vne dangereuse impunité aux meschants, & vn tres-sinistre & malheureux coup au Vicomte. Ce fut vn desir digne de sa Sainсteté, laquelle fit à ces fins entreuenir plusieurs grands personnages de l'vne & de l'autre robe, amis communs, parents ou alliez des deux parties : & dés lors furent deputez deux Gentilshommes pour aller trouuer de Turene ez Baulx: où apres auoir longuement discouru, & traicté à plein des affaires & des moyens de paix auec luy, il fut arresté que ceux qui
F seroient deputez des deux costez se trouueroient à Sainct Remy. Là ceste pacification se pourroit traicter & definir auec les Gentilshommes ausquels elle touchoit & y pretendoient interests. Ce qui fut auec vne assez bonne diligence executé par ceux qui là assemblez minuterent les articles & les conuentions de l'accord. Ainsi allerent si auant les choses, que par l'entremise du Pape & des Barons deputez à ceste paix, il fut arresté cecy.

Clement veut faire la paix entre le Vicomte de Turene & le Roy.

En premier lieu, que pour l'honneur du Roy & de la Royne Marie, suiuant ce qu'il auoit promis au Seigneur de la Riuiere, & pour l'amour de ce Gentilhomme qui s'en auoit tant &

Articles de paix auec le Vicomte de Turenne.

singulierement

singulierement supplié le Vicomte estoit prest à faire la paix : & partant ce qu'il prorogeroit les tresues entre eux accordées, & le payement de trente mil francs, par luy demandés dés le iour de Noel, iusques au huictiéme du mois de Ianuier ensuiuant.

Encor seroit-il mieux pour l'amour & l'honneur de leurs Maiestés, c'est qu'il prorogeroit les tresues de Noel, iusques au premier de Feburier, à ceste condition que à tel iour luy seroient payés quatre mil francs, pendant que le tout seroit rapporté au Roy de France, qui tenoit la main à cest affaire pour Louys le Comte, & la Comtesse de Prouence, & si luy seroit faicte responce sur tous les articles par luy baillez dans ce mesme terme pour tous delays : sçauoir que si la paix se faisoit il receuroit au ving-tiesme de Ianuier prochain dix mil francs, & le Gouuerneur du Dauphiné, qui luy auoit aydé à ceste guerre, vingt mil. A

Lettres de pardon demãdées par le Vicomte au Roy de France.

Que les seigneurs qui à ce auroyent pouuoir, donneroient au Vicomte les lettres, qu'ils auoient du Roy de France, concernantes sa remission, & l'asseurance tant par luy requise & promise, que de ceux qui l'auoient aydé & suiui en ceste guerre : auec vne ample abolition de tout ce qu'ils auoient faict tant au pays du Dauphiné, que au Royaume & en Prouence.

Qu'il auroit ses patentes dans deux mois apres suiuant la promesse que le Seigneur de Noyon, & les gens du Roy très-Chrestien luy auoit faicte & asseuree, lesquelles seroient les meilleures & les plus amples qui eussent onques deuant esté données, & octroyées : cas aduenant qu'elles ne fussent telles & bien suffisantes, entendant qu'ils seroient tenus de luy en faire auoir d'autres selon son desir & volonté. B

Le Vicomte demande estre octroyé audiance à la Dame de Valentinois sa cousine au Parlement de Paris.

Que seroit le bon plaisir de sa Maiesté, de mander à sa Cour de Parlement de Paris, de donner promptement audiance, & faire briefue & bonne iustice à la Dame de Valentinois sa cousine, de toutes les causes & procez pendans, qu'elle y auoit : puis qu'elle n'auoit peu estre ouye durant l'espace de cinq ans, qu'on y auoit veu faire sejour continuel à elle, ou à ses agents à si gros frais & despens, & à son notable interest. C

Les Cardinaux. De Florence. D'Amyens. De Poictiers. De Grysolle. De S. Marsel. De S. Angelet. De la Lune, iureront ne pourchasser le mal de Valentinois. Les Chasteaux de la Dame de Valentinois luy seront rendus.

Que le Pape iureroit sur son pis en presence de leurs Maiestés, & des illustres & Reuerendissimes Cardinaux de Florence, d'Amyens, de Poictiers, de Grysolle, de sainct Marsel, de sainct Angelet, de la Lune, & du Vicomte (& de cela donneroit-il lettres amples & suffisantes, dont iureroit le Chambellan pour sa Saincteté en leur presence) de ne pourchasser le mal, ny le dommage de la Duchesse de Valentinois, de Guillaume Roger Comte de Beaufort, ny du Vicomte son fils, ny en Frãce ny ailleurs, puis que c'estoit la chose que plus il craignoit & souçonnoit mortellement.

Que les Chasteaux de la Comtesse majeur de Valentinois, situés au Royaume, ou au Languedoc, luy seroiẽt rẽdus & restitués par les gens de sa Maiesté : consideré qu'elle estoit preste d'asseurer par serment de n'auoir fait ny commis chose pour laquelle on les luy deut auoir emparés & saisis. Parmy ce toutesfois que elle & le Vicõte promettoient par mesme iurement & si s'en obligeroient deuëment que de telles places, terres, & chasteaux n'arriueroit aucun mal, rauage, scandale, ny trouble quelconque, par leur consentement tant qu'ils auroient vie au Pape, au Roy de France, au Royaume ou Languedoc, au Dauphiné de Vienne, à l'Euesque de Valence, au Comte de Valentinois, ny à pas vn de leurs suiets. Pour plus grande fermeté dequoy les Seigneurs de Beaujeu, Messire Hugues de la Roche Seigneur de Tornoire ou Tonnerre, les Seigneurs de Montboissier, de la Cour en Auergne, & de Canillac, & les deux d'iceux, ou tels autres capables, & suffisants seroient pleiges & cautions, si seroient les obligations faictes, les chasteaux rendus dans le temps que le Vicõte deuroit faire la desemparation des forteresses qu'il occupoit & l'entiere cassation & licence des gendarmes qu'il auoit soubs ses enseignes. D E

Les Seigneurs de Beaujeu Tornoire, & Montboissier & de la Cour en Auergne, auec le seigneur de Canillac pleiges. Le Pape & so Chambellan, Charles de Poictiers, iureront qu'il n'aduiendra mal à la Dame de Valentinois. Les Gendarmes du Vicomte auront passage de sortir à condition. Le Vicomte rendra les Baulx & Roquemartine.

Que le Pape & son Chambrier iureroient pour luy, pour l'Euesque, pour le Comte Messire Charles de Poictiers, & pour Guillaume le Bastard : que dorenauant ils ne feroient, ny procureroyent ouuertement ny couuertement aucune chose, dont mal & dommage peut aduenir à la Dame de Valentinois, en ses Chasteaux ny en ses autres biens, terres & Seigneuries quelconques. F

Seroit donné passage aux gendarmes du Vicomte, pourueu qu'il fit à son escient, & pouuoir qu'ils ne se iettassent aux terres de France, ny en celles des Seigneurs de Brye, de Bourgongne, & de Turène, sans son expresse volonté.

Aussi promettroit le Vicomte, & se feroit fort de faire rendre les chasteaux des Baulx & de Roquemartine tant seulement, & ne feroit deliurer les choses prinses auant la notification de la paix, fors que des forteresses saisies. Pour lesquelles recouurer, il feroit toutes diligences d'enuoyer hommes exprés, & si pourroient ses gens prendre viures au pays

pendant

pendant le temps qu'ils vuyderoient & sortiroient des places par eux tenues.

Le Pape donnera au Vicomte le prioré de sainct Pierre, & autres places pour se payer de ce que luy est deu.

Quant au Pape il seroit tenu de donner au Vicomte, par maniere de gages, & asseurances, le Prioré de sainct Pierre de la ville de sainct Remy, ensemble tout le tenement de l'Abbaye de Montmaiour, de Pertuys, & de Pellissane, si qu'il tiendroit les fruicts pour siens, iusques à ce qu'il fut payé pour vne fois tant seulement de la somme à luy deuë, A en monnoye de bon or & de bon argent du coing de France ou de sa valeur.

Et au cas que le Patriarche d'Alexandrie ou autres y eussent ou pretendissent aucuns droicts, le Pape seroit tenu de leur en faire recompensation : tellement que le Vicomte peut auoir franchement & bien seurement ses deniers. Surquoy seroient expediées lettres & Bulles du consentement du College Apostolique, en la meilleure forme que faire se pourroit.

Les marques remises d'vn costé & d'autre.

Les marques d'vn costé & d'autre seroient remises & quittées, sans en pouuoir rien demander : excepté toutesfois sept, telles que le Vicomte esliroit & nommeroit : dont B luy seroit faire raison pour luy, ou contre luy par le Gouuerneur du Dauphiné, ou par le Bastard du Caylard.

Le Vicomte & sa mere desempareront les places qu'ils tiennent.

Dame Eleonore de Commynges, & le Vicomte son fils desempareroient & quitteroient les places fortes par eux tenuës en leur payant la somme de vingt mil florins pour les dommages & interests par eux soufferts.

Les gens du Vicomte sortiront du pays sans destourbier.

Seroit crié à son de trompe, & faicte criee publique par tous ces lieux, que tous ceux qui s'aduoüeroient, & seroient au seruice du Vicomte pourroient auec toute liberté, & sans danger aucun sortir du pays auec leurs familles, armes & cheuaux, sans que empes- C chement aucun, ny destourbier leur fut mis ou donné de la part de leurs Maiestés, ny d'aucun de leurs subjets, pour estre conduits sains & saufs en toute seurté hors de Prouence.

Les parties se trouueroient à Barbentane pour ouyr publier la paix, le quatrieme May audit an.

Finalement que les parties se trouueroient à Barbentane le quatrieme de May prochain, & là seroient les gens de sa Sainctété, de l'Euesque de Valence, du Comte de Valentinois & le Vicomte, pour ouyr prononcer ceste paix, l'affermer, confirmer & iurer, obliger & faire le payement requis : pourueu toutesfois que le chasteau, la tour & la ville de Barbentane fussent mis & rendus ez mains de la Royne Marie & du Roy, & à leur entiere obeissance, tant que le Vicomte y feroit sejour.

Tromperie faite au Vicomte par les Cardinaux deputez à la paix supposans d'autres articles faux.

Au quatrieme de May, iour que l'on auoit destiné à l'œuure de ce tant desiré traitté, D les parties se trouuerent à Barbentane, où toutes ces conditions, poincts & conuenances, furent exactement debatuës, & les roolles signés de part & d'autre presentés à la Royne Mere, au Roy son fils & à leur conseil, en la presence du Pape & des Cardinaux : quatre desquels sans plus furent choisis & deputés, pour esteindre ces flammes deuorantes, dissiper ces troubles, & vuider entierément tout ce different. Mais comme la franchise ne marcha point en teste de cest affaire, le mal fut que ces roolles furent secrettement refaicts soubs son autre moule, & y adiousta-on beaucoup de façon à l'aduantage du Vicomte, pour rendre sa demande d'autant plus odieuse aux Princes & aux Seigneurs qui s'entremettroyent de l'accord qu'on la verroit desreglée tellement qu'elle fut trouuée tant hautaine, fascheuse & desraisonnable : quoy que le Vicomte n'y eut aucunement pensé, E & eussent esté telles additions faictes par ses ennemis : voire n'en eussent iamais ceux qui traittoient de sa part, parlé, ny fait mention quelconque, que ny leurs Maiestés, ny ceux de leur conseil n'y voulurent entendre, ny rien accorder : ce qui fut vn moyen (detestable neantmoins) pour nourrir le feu de ceste tant maudite guerre, pour abuser ce ieune Roy, engraisser les seditieux, & en somme pour appauurir & desoler tout le pays & le peuple.

Le Vicomte ignoroit telle fausseté.

Le Vicomte cependant est entretenu en belles & dorees promesses de mauuais alloy en sursoyements & delays, par ceux mesme qui ont en main tout ce negoce. Ceux là, à ce que aucuns ont laissé par escrit, auoient cauteleusement deliberé de luy iouer d'vn mauuais tour & de le trahir, comme il auoit esté traistre à son Prince.

Le Roy ne veut entendre à telles conditions de paix & veut qu'on procede auec toute loyauté.

F Le Roy qui eut vent de ces choses, comme celuy qui portoit vn cœur vrayement royal & magnanime, trouua ceste entreprise tellement desloyale & si mal honneste ce desportement, qu'il leur manda & enioignit tres-expressement de n'y proceder qu'en toute feauté & preud'hommie, sans abus ny tricherie, à peine de s'en prendre droictement à eux. Quelques iours apres il fit planter le siege deuant le chasteau des Baulx par Messire Iean de Vienne Cheualier tres-magnanime : & furent adonc leuées douze garnisons de gen-

Guerre plus forte que iamais contre le Vicomte.

darmes

Sieges diuers mis aux places.

Liberalité du Seigneur Baron d'Ansois.

darmes, dont la plus loingraine fut à Roque-Martine : les autres furent à Pertuis, Merargues, sainct Martin de la Brasque, Garambois, Vitrolles, Mont-Furon, Mont-Sallier, Banon, Mirabel, sainct Paul, Mont-Pahon, & Pellissane, & à plusieurs autres places & lieux du pays.

Charles Prince de Tharante frere de Louys posa le siege au lieu de sainct Martin de la A
Brasque, où il seiourna enuiron l'espace de quatre mois: mais le Sñr Barõ d'Ansoes vsant de son accoustumee magnificence & d'vne bonté naturelle fournissoit toute la dispence requise aux garnisons de son chasteau, receuoit fort frãchement tous allans & tous venans, voire mesmes les gens du Prince, lesquels estans en grande necessité de viures n'en pouuoient tirer & recueillir que de son chasteau & de Cucuron.

Le dernier Aoust.

Sainct Martin de Brasque rendu.

Degast des viures à Pertuys.

Tresues pour quatre ans.

Les chaleurs auoient desia rué leurs plus grands coups, car les iours du Chiẽ & du Lyon estoient finis: quant au dernier du mois d'Aoust, le Prince partit de sainct Martin & en fit descamper & oster le siege, parce que ceux qui tenoient ce lieu, s'estoient rendus à composition : d'où partant il tira droict vers Ansois & Cadenet. On doutoit du costé de B
Pertuys, ce qui occasionna d'y faire le desgast des viures & des bleds: apres quoy pour l'asseurance des lieux de Beaudysnar, d'Eyguynes & d'vn certain autre chasteau, fut payée vne grande somme d'argent à vn Capitaine de la garnison de Pertuys : de sorte que les compagnies se retirerent, au moyen des tresues, qui pour quatre ans complets & reuolus furent accordées & resolues.

Liures de loix escrits à la main & donnes en douaire à vne Damoiselle de Romolles.

Condition testamentaire.

Vn fort vieil instrument de ce mesme temps de foy irreprochable fait mention, que Allazacie de Bleuis Dame de Romolles, femme du Magnifique Boniface de Castellane, Baron d'Allemagne, faisant son dernier testament, laissa à vne ieune Damoiselle sa fille certaine quantité de liures, où estoir escript tout le corps du droict, formé & peinct en
belle lettre de main sur parchemin, l'enchargeant que au cas qu'elle vint à se marier, elle C
eut à prendre vn homme de robe longue, Docteur Iurisconsulte, & que à ses fins elle luy laissoit ce beau & riche thresor, ces exquis & precieux volumes en diminution de son dot. Il faut noter que l'Art d'Imprimer n'estoit encor en vsage, ny descouuert, par Guttemberg Gentilhomme d'Allemagne, & que celle des maisons nobles de Prouence, qui auoit de tels volumes l'estimoit à grand honneur, & si tenoit bien d'auoir vn ample & puissant heritage qui n'estoit pas ordinaire: parce que telle librairie de telle estoffe coustoit vne grande somme d'argent, & ne se pouuoit copier & transcrire, ny mesme recouurer qu'à prix de denier non petit: & puis les hõmes de lettres estoient si clair semés, tant rares, & tenus en telle

Hommes lettrés rares de ce temps.

estime & veneration de ce temps, que ceux qui pouuoient faire tumber en leurs mains D
semblables & si chers volumes les feuilletoient tres-curieusement, & y estudioient nuict & iour, les conseruants precieusement.

Abus & confusion des Docteurs d'auiourd'huy.

Au moyen dequoy par vn opiniastre & assidu trauail, paruenants à l'intelligence, cognoissance & interpretation des loix Imperiales & à quelque moyenne suffisance de doctrine (non toutesfois si legere & commune qu'ont la pluspart des Docteurs de ce siecle) se graduans prattiquoient la Iurisprudence & le barreau, non auec caquet satyrique, & babil inutile, mais auec sincerité, modestie, & grauité: dont ils estoient nommez sages, acqueroient des amples heritages, & se marioient finalement auec les Damoiselles & filles des E
plus esleuées maisons & familles illustres du pays, achettant fiefs, seigneuries & chasteaux, qu'ils ont par apres rendus hereditaires à leurs nepueuz. Ainsi voit-on par les escritures & panchartes anciennes & authentiques, qu'vne bonne partie des Gentilshommes tant de

Grande quantité de Nobles issus de personnages de lettres, & encor de Greffiers & Notaires.

Prouence, du Dauphiné, du Languedoc, d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, que d'ailleurs, & d'autres contrées, où la vertu & les bonnes lettres sont cultiuees, est yssue & a pris son commencement & sa splendeur de gens & personnages de haut sçauoir. Et qui est bien plus, le nombre n'est point petit de ceux qui sont descendus de simples Tabellions & Notaires, lesquels toutesfois de ce temps là deuoient estre necessairement hommes de lettres & d'integrité tres-approuuée: tant parce que l'on adioustoit merueilleusement foy F
à leurs escritures, que parce qu'ils contractoient non en idiome vulgaire, mais en langage Latin: façon qui s'est continuee iusques au temps du grand Roy François. Ce qui me fait dire que plusieurs qui blasment auiourd'huy, & raualent trop asprement les gens de lettres & tels estats, ne regardent pas bien à eux, ny à leur tige premiere, ne se souuiennent d'Agatocle, & ne considerent auec prudence & discretion le tort qu'ils font à ceux dont ils tiennent leur plus beau lustre, voire dont ils sont nez & descendus. Ces personnages donques voyants leurs fiefs patrimoniaux, & qu'ils auoient gaigné tant au moyen de leur sça-

Fortunam reuerenter habe quicunque repente diues ab exili progrediere loco.

uoir,q̃ de leurs Seigneuries vn rãg parmi les Barõs & les gẽtilshõmes & nobles(ce qui eſt le
propre de la vertu)priuđtẽr pour la pluſpart,on les ſurnõs de leurs chaſteaux,& principales
terres,ou biẽ impoſerẽt leur ſurnõs propres & paternels à leur fiefs acquis à leurs grãges &
chãpeſtres maiſõs:les faiſãs de roture fiefs,& de ſeruiles frãches & hõmageres,ce qui à vray
dire n'a pas tãt de nobleſſe pure ny d'antiquité. Ceſte nouuelle impoſitiõ de nõs faite de ces

Comme plusieurs ont chãgé de surnom.

A tẽps-là a empeſché aux plus anciẽs & vieux Barons & gẽtilshõmes de pouuoir bien verifier
ny leur antique ſource,ny leur premiere deſcẽdãce de Nobleſſe:plusieurs achetãs nõ ſeulemẽt les places,mais vſurpãs les illuſtres ſurnoms,& les titres de ceux dont ils les acqueroiẽt
pour le meſlãge,cõfuſion & chãgemẽt de ſurnõs qui eſt ſuruenu,& pour les lõgs plis des aages,& l'oubli des hõmes,ſuiuãt la loy ordinaire du mõde,& l'infaillible viciſſitude de toutes
les choſes,qui mouuãtes du tẽps,& periſſables,ont eſtre,cõmencemẽt,accroiſſãce, decroiſſance,decadãce,ruine & fin. De maniere qu'il faut rire,liſant les definitions abſurdes qu'vne
infinité de perſõnages,qui neantmoins ne ſõt ignorãts ny de petite reputatiõ,dõnent à ceſte

Plusieurs semblent mal definir la Noblesse.

B pauure & tãt incertaine Nobleſſe,auec la ſeparation des Gentilshõmes & des Nobles qu'ils
en font,quoy qu'il y en puiſſe auoir quelqu'vne:eſtãt tres-certain que les Romains eſtimoiẽt
ſeuls Nobles,ceux qui de l'Ordre des Senateurs ou des Cheualiers,mõſtroient ou les images
& ſtatuẽs de leurs anceſtres, ou les leurs tãt ſeulement acquiſes par leur propre vaillance &
tres-excellente vertu,cõmunement appellez hõmes nouueaux. Reuenõs à noſtre Vicomte.

Les excez & les cruautez de ceſt homme porté d'vn appetit de vengeance & d'ambitiõ,
croiſſãts de iour à autre,le rendirẽt tellemẽt odieux & conuaincu,qu'on proceda à toute rigueur cõtre ſa perſõne meſme. De ſorte q̃ le xxij. iour du mois de Septẽbre de l'an CCCXCIV. le

L'an MCCCXCIIIJ. le xxij. Decembre. Arreſt de condãnation contre le Vicomte & ses accusations.

C cõſeil du Roy aſſẽblé en ſa ville de Tharaſcon par le Seneſchal du Marle,Commiſſaire à ce
deputé de ſa Majeſté:apres le procez fait tãt cõtre luy que cõtre ſes cõplices,& l'auoir trouué
crimineux de felonnie & deſertion par les informations,charges & procedures apparut qu'il
auoit iniuſtemẽt & par force occupé pluſieurs villes & chaſteaux du pays,comme les *Baulx*,
S. Remy,Pertuys,les Pẽnes,Caſtillon,Pelliſſane,& quelques autres places & fortereſſes:qu'il
eſtoit receleur & fauteur des larrõs, que Dame Eleonore de Cõminges ſa mere entretenoit
aux chaſteaux & aux ſpelonques de Merargues & des Pẽnes:leſquels traiſtres au ROY auoiẽt
cõmis & cõmettoient iournellemẽt infinis homicides,ainſi qu'ils auoient meſchammẽt fait
en la perſõne de Iean de Chaſerone Cheualier,lequel auec pluſieurs autres tãt gentilshõmes

Cas & crime imposez au Vicomte & à sa mere.

Iean de Chaserone & plusieurs autres precipitez des rochers des Baulx.

D q̃ nõ nobles,cõtre toute loy de guerre auoit eſté cruellemẽt meurtri & precipité des rochers
& des eſchaugettes des *Baulx*:qu'il eſtoit luy & les ſiens ſacrileges,violateurs de vierges, rauiſſeurs de vefues,adulteres,infracteurs de foy,autheurs de felonnies, perſecutions, inſults,
bruſlemẽts,larcins,pilleries,depredations,incurſions,prinſes & ſaccages de villes,bouleuerſements & ruines de chaſteaux,perturbateurs du repos public,empoiſonneurs, rançõneurs,
apertemẽt cõuaincus de mille telles autres cruelles & ſãglantes inhumanitez cõmiſes cõtre
les bõs & fideles ſujects du ROY,fauſſant le Vicõte par tels mnyẽs & deuoyemẽs ſa foy,& cõtreuenãt aux ſermẽts & deuoirs par luy iurez cõme ſõ hõme lige à ſa Majeſté:cõtre laquelle
il auoit ſolẽnellemẽt promis de ne cõmettre iamais plus acte de felõnie,& d'eſtre à touſiours
bõ & fidele vaſſal. Ce qui ſẽbloit aſſez baſtãt pour le faire condãner capitalemẽt & les ſiens
à diuers ſupplices:toutesfois il fut,d'abondãt & derechef deuẽmẽt admoneſté de mettre fin

E à tãt d'inſolẽces,retirer ſes mains du ſãg,& ſes cõplices de ces deſordres & tueries, & recourir aux pieds du Roy,qui deſiroit de gaigner ce cœur ambitieux & ſãguinaire. Dequoy il fit
ſi peu de cõte,que par arreſt prononcé cõtre luy & ſes adherãs,il fut à la parfin declaré atteint
& conuaincu du crime de leze Majeſté,cõme proditeur,cõtumax & rebelle au Cõte de Prouẽce ſon Prince,& tõbé aux peines de droict en tel cas eſtablies: & partant priué de tous les
bõneurs,titres & rangs qu'il auoit autresfois poſſedez, des honneurs, titres & dignitez qu'il
eſperoit à l'aduenir,des heritages & ſucceſſions teſtamentaires,& abinteſtat,& de toutes autres libertez mouuãtes de la iuriſdiction du Comte & Marquis de Prouẽce. Parquoy comme
infame & deſloyal ſuject il eſtoit priué & deſpoüillé de toutes les terres,chaſteaux,villes,iu-

Arreſt de condamnation contre le Vicomte.

F riſdictions,fiefs,vaſſaux,& tels autres droicts qu'il poſſedoit & iouyſſoit ez Comtez de Prouẽce & de Forcalquier,& aux terres adjacẽtes,tãt pour eſtre le tout confiſqué & deuolu aux
mains & au gros du domaine du ROY,que pour eſtre les places,qui par luy ou par ſes complices violentemẽt occupées appartenoient à ſes ſujects & bons vaſſaux,rẽdues à leurs droicts
Seigneurs: declarants ſes hommes abſouls du ſerment à luy preſté auec expreſſe deffenſe
de ne luy obeyr ny reſpondre. Là & quand le Vicomte & ſes complices ſe trouueroient au
pouuoir,& entre les mains des officiers de ſa Maieſté,le condemnans par le meſme Arreſt

d'auoir la teste tranchée,& les siens au dernier supplice. L'execution estoit commise à tous les officiers du pays auec condemnation de tous despens,dommages & interests faicts tant à la Royne & au Roy,que à ses bons & loyaux subiects.

Gētilshommes & personnes nobles presentes à l'arrest.

Cest Arrest digne d'vn tel & si furieux troubleur de repos fut publié par la propre bouche du Seneschal en l'Auditoire de la Cour de la ville de Tharascō,ez presēces de la Royne Marie,de Helyon de Villeneufue Seigneur de Trans, Guydo Flotte Seigneur de Courbons,Charles Albe Seigneur de Pierre-rue Cheualier, Blaccas de Ponteuez Seigneur de Chasteau-Renard, Iaques Gantelme Seigneur d'Albaron, Medulion de Barraz Seigneur de S. Estienne,Iean de Marculph Seigneur de Dourbes, François François conseigneur de Grauezons,Berenguier de Ponteuez Seigneur de Chastelar,Iaques Atulphe Docteur Iurisconsulte,Guigue de Montiliis de Marseille, Bernard Testoris Iurisconsulte d'Arles, Iean Cassin, & Iean Tressemanes d'Aix, dont sont descendus les Sieurs de Chastuels & de Brunet Gentilshommes de la Cité, qui portent en leurs armes d'argent vne faisse d'Azur brisée de trois Estoiles d'or accompagnée de trois roses de gueules, deux dessus & vne dessous. Bertrand de Lobyeres, Ferrier de Tharascon, Monet Barralier,Artaud Laurens de Tharascon, Marcel Reynaud Docteur Iurisconsulte, Yuan Philiph de Systeron, Oliuier Durand Docteur Iurisconsulte d'Aix(duquel descendent les Sieurs de Fuuel,qui portent l'escu parti en pal d'or & de gueules à vn Lyon rempāt de sable courōné de mesme tres-noble famille , qui a eu des Commandeurs & des Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Malte) differents des autres Durands Senateurs souuerains aux comptes qui portent le poirier en leurs armes,les vns & les autres nobles & tres-bōne famille. André Costa de la ville d'Yeres, Iean Fornier,& Iean Blaneard de Berre,Bertrand Hugolen Cheualier de S. Remy,& plusieurs autres personnes nobles & d'authorité, conuoquees à Tharascon par mandement de la Royne. De cest Arrest(ou sentence) plusieurs copies furent expediees aux parties qui les requirent pour s'en aider en temps & lieu , & le faire publier ez auditoires des Cours,à fin que personne n'en pretendist cause d'ignorance. Il y eut neantmoins quelque surseance à la publication de ceste condamnation par tres-expres commandements de la Royne & du Roy : lesquels pour certain bon respect , sous esperance qu'on r'ensileroit quelque traicté de paix auec le Vicomte , iusques à ce qu'autrement en seroit ordonné , ne voulurent qu'on passast outre. Presque par semblable felonnie que le Seigneur de Craon auoit commise de ce temps contre Louys, par Arrest de la Cour de Parlement de Paris furent acquis & confisquez à la Royne Marie tous les fiefs qu'il tenoit de sa Majesté, tant en son nom,que de ses enfans : & si fut cōme traistre & desloyal à son Seigneur, condamné enuers Marie en la somme de cent mille ducats,à vuider le Royaume par exil & bannissement , & en la confiscation de ses autres biens & seigneuries. Mais l'execution de ceste tant rigoureuse cōdamnation fut pareillemēt empeschee par l'entremise du Roy de France son oncle, & par le soin du Duc d'Orleans,qui le voulurent fauoriser en cela pendāt qu'ils traictetoient sa paix : combien que telle confiscatiō auoit esté faite & deliberee auec beaucoup de iustice & de consideration,parce que par malice digeree & secrette intelligēce Craon auoit differé & retardé cauteleusement le port d'vne grāde somme de deniers au Roy Louys,destinee au secours des affaires de Naples,que Marie luy auoit distribuee, auec tres-expresse charge de la porter en diligence,& la rendre à cest effect à son feu mary. Adone aduint (aucuns escriuent l'an nonante-trois) que le Pape Clemēt deceda dans Auignon,apres auoir grandemēt molesté l'Eglise Gallicane,pris decimes & annates , & imposé sur les grands & puissants benefices des expectatiues : au moyen desquelles ils estoient choisis & conferez auant la mort de leurs possesseurs : de maniere que les Clercs qui vaquoient aux estudes & residoient ez Vniuersitez plus fameuses n'y pouuoient en façon quelconque mettre le nez ou paruenir : à quoy quelques Princes de France tenoient secrettement la main,& prestoient l'espaule. Ce malheureux & detestable schisme estant tel qu'il fomentoit tous ces desbordemēs, & tiroit apres soy corruptions,comme auec vne bien longue & puissante corde , dont les Potentats Chrestiens tenoient l'vn des bouts , & les Princes de Rome l'autre.

Escu de Tressemanes ou de Chastueil.

Escu des Durands Sieurs de Fuuel.

Sursis à la publication de l'arrest du Vicomte.

Arrest presque pareil contre le Seigneur de Craon en faueur de la Royne Marie.

Pourquoy les fiefs du Seigneur de Craon n'ont esté confisquez. Decez de Clement VII.

Malheur des schismes.

Marie à la ville d'Aix du mois de Feurier.

En ces mesmes saisons que Marie comme Regente generale pour son fils en Prouence se trouuoit à la ville d'Aix,François des Baulx,Seigneur dés Baulx,de Puy-Rycard,d'Aguilles, de S. Marcel, de Castellane & de plusieurs places & chasteaux, Duc d'Andrie & Seigneur

de Biseille

de Bisceille en la Pouille (terres dont il auoit presté son hommage à Marie) pour auoir
adheré à l'inuasour Duraz fut declaré rebelle, ses fiefs & Seigneuries saisies & cõfisquées ez
mains de leurs Maiestés, & reunies à leur Domaine. Et parce que le chasteau de l'Isle de S.
Geneis au Martegue auoit esté osté à Francisquet de Areussia de Capto Comte de Mener-
bin, & reuny au Domaine de Prouence, quoy que la Royne Ieanne luy en eut fait vn bien

François des Baulx Duc d'Andrie condamné comme rebelle.

A ample & solemnel don pour plusieurs grands & notables seruices, qu'il auoit rẽdus en toute
preud'hõmie & feauté aux guerres de Naples: si que leurs Maiestés desiroient d'hõnorer sa
vertu, & le recompenser de quelque autre place au lieu de l'Isle. Marie qui deuoit bien prõ-
ptement partir pour aller aux quartiers de France, à l'occasion des grands & vrgents affai-
res du Royaume, luy donna en remplacement le lieu de Salignac qu'il tenoit en sa main
peu deuant en contrechange d'vne partie du lieu de Senas à luy donnée par la mesme Ieanne,
laquelle parauant en auoit fait don au Vicomte, qui pour ses felons desportements & sa
rebellion en auoit esté iustement dessaisi & despoüillé. Les habitans du lieu de Garambois
que ce Barbare auoit pareillement induit à reuoltes & rebellions contre leur Prince se

Recompense donnée à Francisque de Areussia Gentilhomme de Naples.

Garambois rendu à l'obeissance de Louys.

B rauiserent de ce mesme tẽps & se remirent à l'obeissance de Louys, qui leur remit & par-
donna gracieusement ceste desertiõ auec des nouuelles graces, & des priuileges tres-beaux
& tres amples: entre autres que Garambois ne seroit iamais alienẽ, ny decloüé du domai-
ne, quoy que depuis il soit tombé en la maison des Vicomtes de Cadenet, & de nos iours en
la main de Iean de Gantier gentilhomme d'Aix; dont il viendra mieux à propos de parler
en quelque autre endroit. Si aduint que le Chasteau de Gassin en Prouence, voisin & pro-
che de la mer du goulphe de Grimaud fut pris, destruit & pillé en pleine nuict le dernier
jour du dernier mois par les escumeurs & corsaires, Infideles, Sarrasins & Mores: lesquels

Garambois aujourd'huy des Gantiers.

Le dernier Decembre Gassin destruit par les pirates infidelles le dernier de Decembre.

C apres plusieurs cruautez sanglantes, emmenerent xxxiij. hommes des meilleurs & de plus
belle deffaire du lieu, pour s'en seruir aux rames & aux bras de leurs galliotes, apres auoir
mis & taillé tout le demeurant en pieces. Ce qui leur fut d'autant plus aisé d'exploiter, que
de mauuaise fortune, presques tous les habitans se trouuerent dispersez par les garnisons du
pays au seruice de la guerre, qui se menoit à outtance contre l'implacable Vicomte.

L'estat de l'Eglise estoit tellement esbranlé, & l'authorité des souuerains Pontifes tant
abaissee & reduite à piteuse sorte, que les Cardinaux ne sembloient plus estre que les ressorts
& les instruments des passions des Princes temporels & trop ambitieux, sans l'adueu des-
quels (ô siecle trop miserable) ils n'osoient absolument eslire vn Pape. Car comme le decés
de Clement mit la Tiare Ponificale sur le chef de Benoist XIII. de ce nom, surnommé

L'an MCCCXCV. Creation de Benoist de la Lune Pape à condition.

D de la Lune, du pays de Cateloigne (beaufrere de Martin Roy quinzieme d'Aragon) lequel
fut creé dans le conclaue d'Auignon, l'an trois cens nonante cinq (les autres escriuent no-
nãte-six) où il presida douze ans. L'electiõ neãtmoins de ce Pape fut faicte à telle cõditiõ que
si elle agreoit à la Maiesté du Roy de France, & à son conseil, elle seroit bonne & tenable,
autrement non: n'ayant iamais peu estre autrement esleu ny accepté par les Cardinaux
electeurs, qui n'auoient voulu passer outre, ny se hazarder à combattre ce Perron: pourau-
tant que les Prelats & les Princes de France se faschoient merueilleusement, & portoient à
contre-cœur le scisme prodigieux qui pour lors diffamoient le lustre tant venerable de
l'Eglise, suiuant mesme ce qu'ils en auoient fait entendre tres-expressement aux Cardinaux
E d'Auignon de surseoir à l'election de l'Euesque souuerain de Rome, iusques à ce que la Ma-
iesté tres-Chrestienne par le conseil & bon aduis des autres Princes & Potentats Chrestiẽs
eut pourueu de tout ce qui seroit necessaire pour leur paix & pour l'vnion, repos & tran-
quillité de l'Eglise & du sainct Siege. A cela se rendirent les Cardinaux ployables, souples,
& faciles de poinct en poinct, de sorte qu'ils obligerent leur foy par serment & promesse so-
lennelle, que si bien ils venoient à proceder à l'election d'vn Pape, quel qu'il peut estre, tou-
tesfois celuy d'entre eux qui se trouueroit appellé à ceste souueraine charge, celuy là mes-
me cederoit volontairement sa couronne & son authorité, voire se despoüilleroit entiere-
F rement du Papal, quand vne importante occasion le requerroit, tant pour ne donner pied,
& vigueur aux malheurs ja commencées, que pour la calamiteuse ruyne, & la confusion
euidente, qui desia apparoissoit ramper & menacer horriblement la Monarchie Apostoli-
que, & la Republique Chrestienne.

Sur le feu de ce schisme, & de ces tourmentes presques generales, par toute la terre, les
proprietaires des Salins de la ville d'Yeres firent vn present de cent soixante mil olles ou
pots de sel au Seneschal do Marle pour le rachept du chasteau de Briganson, situé dans
la Mer que pour lors occupoit Balde de l'illustre famille de Spinula Gentilhomme Gene-

Present fait à du Marle pour rachept du chasteau de Briganson que Balde d'Espinola detenoit.

La Capitaine Gasq tiët pour le iourd'huy le chasteau de Briganson.

uois: à fin qu'ils n'eussent empeschement & destorbier à la recolte de leur sel. Mais que pour le iourd'huy occupe & garde vn vieil Capitaine yssu de la maison des Gasps, anciens Gentilshommes de Manosque (ainsi que sont les Cephalins) qui de ruine la rendu logeable, de desert muny & fortifié, & abandonné en reputation: se monstrant tres-gracieux aux vaisseaux que ou le mauuais tēps, ou le besoing de viures font aborder en ces rades & tres-liberal à ses amis qui le vont voir & visiter. Car comme la disgrace du meurtre d'vn Gentil-homme des plus esleués de ceste Prouince, l'esloigna de sa maison & le porta comme par desespoir en ce chasteau inhabité & de peu de nom: aussi a-il depuis experimenté combië est veritable le Prouerbe commū, qui dict que *à quelque chose malheur est bon*, y estant deuenu riche & puissant en moyens & facultez, credit & reputation. A

Degast des viures deuant la ville de Pertuis.
Bertrand d'Agoult sieur de Cabrieres, mareschal de cāp.
Vingt-deux-mille francs accordez a la Royne par les Estats, pour la paix du Vicomte.
L'an MCCCXCVI. le XXI. Octobre.
Priuileges cōfirmez à la ville de Brignolles.
De S. Seuerin Comte de Potence.

Et pour autant que la ville de Pertuis tenoit fort & ferme pour le Vicomte, du Marle manda faire le dégast des viures, & des fruicts du territoire, comme de ville atteinte & conuaincue de rebellion, & de desobeyssance: & de ce temps, Bertrand d'Agoult Seigneur de Cabrieres estoit Mareschal de l'armée Prouençale contre Raimond, pour la fureur Implacable duquel arrester, & confirmer la paix ja resoluë & deliberée auec ce rebelle & felō vassal les Estats de Prouēce octroyerēt vingt mille francs à la Royne Marie, qui ne desiroit riē tant que de voir ces tumultes assoupis, & la couronne de son fils asseurée sur sa teste & sans brâlemēt aucū. Louys estoit à sa ville de Naples lors que le vingt-deux du mois d'Octobre de l'an trois cens nonāte-six il confirma les priuileges que ces ancestres Côtes de Prouence auoient quelques fois octroyez à la ville de Brignolle: Hugues de S. Seuerin Côte de Potēce estoit pour lors son Collateral, Logothete, & Protonotaire du Royaume de Sicile, & ce ieune Roy à l'an XIIJ. de son regne. B

La deffaicte de Sigismond Roy de Boheme aduint le XXVIIJ Septembre.

Bien peu deuant Sigismond (duquel nous ferons mention ailleurs) Roy de Boheme & de Hongrie auoit esté desconfit par Paiazet Empereur des Turcs: au secours de ce Monarque Charles VI. Roy de France auoit mandé vne assez bonne troupe de Cheualiers, lesquels contre l'opinion de Sigismond voulurent auoir, selon leur audace & hardiesse naturelle, la premiere pointe: mais ceste ardeur trop violente fut cause de leur desastre pour ne cognoistre si bien la façon de combattre & de guerroyer des Turcs, comme les Hongres. Apres ce conflict il y eut bien trois cens François prisonniers, lesquels amenez deuant cest Empereur barbare & Mahumetā furent tous cruellement occis & sacrifiez en sa presence, hormis Iean Comte de Neuers, & le Mareschal Boucicauld, depuis Gouuerneur de Prouence, cōme peu apres nous verrons. C D

L'an MCCCXCVIJ du mois d'Aoust.
Continuation de la guerre contre le Vicomte.

Or estoient les trefues finies & terminees, quand au mois d'Aoust de l'an CCCXCVIJ. le Vicomte voyant à l'œil qu'on luy vouloit tousiours tenir le bec en l'eau & le deceuoir & surprendre, ne voulut desmordre de son entreprise, tant pource qu'il se cognoissoit grandement hay & redouté, que pource que l'Arrest de condamnation donné & prononcé contre luy auoit ja bourdonné par ses oreilles. Pour chastier sa frenaisie par ordonnance du Seneschal & des trois Estats, le Siege fut mis & planté deuant la ville de Pertuis, & tous les Prelats, Barōs & Gentilshōmes du pays cottisez à fournir gens armez à leurs propres cousts & despens, pour l'entretenemēt du Siege, chacun à trois bons cheuaux & vn bon valet armé, de sorte qu'ils seiournerent quatre mois entiers deuant ceste place, que le Vicōte auoit soigneusement reparee & munie, ains que la prendre & qu'entrer dedans: voire que ceux qui tenoient le party de Turene la voulussent onques rendre, quitter ny desemparer. Aussi furent mis & posez les sieges aux lieux de Merargues, de Vitrolles, de Roquemartine, & des Baulx: pendant que le Prince de Tharante en grand nombre & compagnie de gendarmes alla vers le costé de Valentinois, pour garder le port du Rhosne, contre quelques bandes ramassees & renduës pour passer ceste impetueuse riuiere, & endommager la Prouence, où ce Prince sejourna enuiron vingt & deux iours. E

Sieges mis aux villes & les Prelats & nobles cottisez.
Le Prince de Tarante du costé de Valentinois.

Le Vicomte a nouuelles de la mort de Clement dont il est marri.

L'election de Benoist faite, tandis que ces poursuites cy aspres & violentes se faisoient par les cohortes Prouençales cōtre le Vicomte, qui l'ignoroit & n'en sçauoit rien: cōme il attendoit de iour en iour les articles de paix par luy auancez, il eut sondainement, & lors que moins il y pensoit les nouuelles autant tristes qu'asseurees du decez de Clement, dont il fut merueilleusement desplaisant, tant pour voir le cours de ses affaires interrompus, que pour la grande confiance qu'il auoit en ce Pontife, cōme son proche parent: toutesfois faisant place à la raison & d'vn courage qui ne succomboit facilement aux coups de fortune, pensant à ses affaires, il n'arresta pour cest accident, ny pour vne tant notable perte de donner conduite auec le meilleur ordre qui luy fut possible à son armée, attendant quel F

des Cardinaux monteroit au throsne Papal. Mais comme il fut aduerti que l'election estoit tombée au Cardinal de la Lune, quoy qu'il en fut marri outre mesure, pour estre ouuertement son ennemy, si ne s'en estonna-il de rien pour tout cela : ains enuoya incontinent Guillaumes de Roignes, & Bernard de Bonillac, deux de ses plus affidés Gentilshommes par deuers les Cardinaux qui auoient charge & commission particuliere d'arrester tous
A les articles : lesquels firent semblant d'vne part (ainsi qu'ils le donnoient à entendre) de les communiquer au nouueau Pape, & de l'autre viuement poursuiure & continuer la guerre aux gens du Roy de France contre le Vicomte abusé : tellement que pendant que les deux Gentilshommes attendoient la response des deux Princes Ecclesiastiques, du Marle qui auoit fait marcher le camp au deuant des Pennes, assiega le chasteau qu'il prit d'emblée, faisant soigneusemét garder les aduenuës & les passages, pour empescher que le Vicóte n'en eut aucunes nouuelles. Apres ceste prise il manda par homme exprés prier les Gentilshommes du Vicomte de se venir aboucher auec luy à Marseille, auec vn bon saufconduit qui
B les accompagna pour les oster de tout ombrage : là arriuez, le Seneschal les fit expressement seiourner l'espace d'vn mois les entretenant en contes vains & deceueurs. Eux voyans qu'ils ne faisoient rien se donbtans biens de ce qui en estoit, & qu'on les amusoit en paroles & discours inutiles, prierent du Marle par plusieurs fois de leur donner congé, pour retourner deuers leur Maistre : du Marle les ayants menez & deuoyez par beaucoup de contours & longues trainées de paroles accompagnées de feintes remonstrances, & de promesses vaines & dissimulées de les despescher, & faire seurement conduire, lent dit finalement le desplaisir que suiui d'vn regret extreme il auoit d'auoit posé le siege deuant
C les Pennes : mais qu'il y auoit esté contraint & forcé par le conseil de la Royne mere du Roy, & des quatre Cardinaux, qui estoient en Auignon pour leurs Maiestés : lequel l'auoiét ainsi trouué bon & absolument ordonné, iaçoit que cela ent esté fait contre son aduis & volonté : ioinct que le commandement du plus grand Maistre du monde, qui estoit le Pape y estoit particulieremét & tres-expressemét entreueuu. Que de sa part il auoit fait seulement ce qu'on luy auoit commandé, dont il iuroit & protestoit d'estre merueilleusement desplaisant, & de porter vn indicible & gros regret. A du Marle fut respondu par les deux Gentilshommes, que c'estoit tres-mal fait à eux, parce qu'il en pourroit sourdre des grands scandales & des horribles maux au pays : puis qu'il deuoit bien considerer & penser au serment, & à la foy par luy promise au Vicomte leur maistre : lequel estoit assez
D fort, & n'auoit faute d'amis ny de moyens, pour s'en ressentir bien viuement, & pour recouurer son heritage : voire pour luy faire plus froidement penser à la folie qu'il auoit faicte. A ces menaces le Seneschal n'eust le bec froid à repliquer, qu'il sçauoit tres-bien ce qu'il auoit fait : que le Pape & les Cardinaux le luy auoient ainsi commandé non pas vue fois tant seulement, mais plus de dix, & qu'il n'auoit pas esté si perdu de sens, ny tant oublié iusques là que d'auoir entrepris vne telle chose de son propre mouuement & sans commission bien forte : toutesfois que le lieu des Pennes n'estoit point encor destruit, ny du tout rendu inhabitable ou desert : qu'il l'auoit mis en bonnes mains & recommandé de telle faço au Capitaine qui le gardoit qu'il ne feroit ny desmoly, ny ruyné, ny gasté. Que si leur maistre vouloit bien se conseiller, & tendre accord, &
E aduis de toutes ces choses, faisant en quelque sorte condescendre la Dame Eleonore sa mere, & iettant par mesme moyen les gens qu'il auoit tant en la Comté de Venaissin qu'en Prouéce (sans toutesfois toucher à ce qui estoit de la garde de son chasteau) qu'on luy fourniroit la somme de dix mille florins : Dequoy il vouloit auoir courte & bonne response, & prompte resolution. A ce parti fut par les deux Gentilshommes respondu, qu'ils le feroiét entendre au Vicomte leurs maistre, ez Baulx où il s'estoit retiré, pourueu qu'il en fut asseuré, & qu'on ne le menast plus par destours ambigus, ny par dedales de paroles inutiles & colorées, ainsi qu'on auoit fait insque là. Du Marle qui à la verité par la fin de ces tumultes desiroit de voir le pays en quelque repos asseuré, ne faillit point de les acertener sur sa foy, & loyauté qu'il feroit faire, & parfaictement accomplit toutes les choses qu'il
F manioit pour l'honneur, l'aduantage & le proffit du Vicomte, voire mesme non petit : les priant au surplus tres-affectueusement de vouloir passer en Auignon pour le faire entendre aux Cardinaux ; à celle fin que par vn bon & ferme accord ils le missent hors de trouble, de fascherie, & du funeste malheur qui ja pendoit sur sa teste : que pour ce qui le regardoit, il leur en escriroit de telle encre, qu'ils pourroyent bien voir à l'œil, & lire facilement aux paroles de ses lettres la gloire & le haut proffit que le Roy & la Royne mere en pouuoiét tirer,

Guillaume de Roignes & Bernard de Bouillac Gentilshommes du Vicomte poursuiuent les articles de paix.

Le Seneschal du Marle contre sa promesse assiege les Pennes & les prend.

Du Marle s'excuse de ce qu'il a fait.

Du Marle remonstre aux deux Gentilshommes de faire condescendre la mere du Vicomte à quelque prix.

Response des deux Gentilshommes à du Marle.

& le dommage notable & grand interest qui en reuiendroit à leurs Maiestés, au cas que le
traitté ne vint à sa perfection. Ce qu'il leur feroit plus clairement voir, & comme toucher
au doigt pour certaines choses, qu'il leur escriroit en secret, & ne pouuoit ny vouloit
dire. Mais auant que du Marle les eut despeschez, Ils seiournerent encor trois iours à Mar-
seille, & durant ce terme les asseura-on, que non seulement le lieu des Pennes ne souffri-
roit aucune ruyne: ains que toutes les procedures mal tissuës & mal faictes se r'habilleroiēt A
aysément. A tant eurent les deux Gentilshommes leur saufconduit, soubs la faueur du-
quel prenants congé du Seneschal ils tirerent la route des Baulx: là pour lors estoit le Vi-
comte auquel ils ne faillirent de rapporter de poinct en poinct la cause de leur retardation,
auec le fil du discours que leur auoit tenu du Marle, & ce qu'ils en auoient peu conie-
ctuer, & tirer par sa contenance. Dont il fut si outrageusement furieux, que maschant son
frein, & battant du pied la terre, ruminant ces remises, & ces trompeurs dilayemens, il en-
tra en doute de fortune & de ses affaires, non sans vn grand & puissant soupçon de couuée
trahison. Pour sçauoir la verité (car deslors il fut agité d'vne furie mortelle) il enuoya l'vn de
ses Gentilshommes en Auignō, auec des despeches particulieres aux Cardinaux employez B
à ceste charge. Les deux messagers auoient commandement exprés de le prier tres-instam-
ment de donner responce à leur Maistre certaine & non ambiguë sur les articles. Les Pre-
lats luy firent entendre qu'ils auoient communiqué son affaire à sa Saincteté, & à leurs Ma-
iestés, ce qui pourtant n'auoit esté: car le Vicomte n'auoit eu faute de bons aduis tou-
chant cela: & si l'auoit-on acertené qu'il n'en estoit rien, dont il entra en tel cour-
roux, qu'il en escriuit des lettres fort aspres & rigoureuses aux Seigneurs de Beaujeu, & de
Montboissier, nommez au traitté de paix, leur remoustrant, que quoy que toute verité, &
preud'hommie venerable se deut trouuer aux paroles des Princes Apostoliques, qui par C
choix exprés conduisoient le char de tous ces affaires, & d'vne chose tant iuste, & si gene-
ralement attenduë & desirée. Voire qu'ils l'eussent asseuré de le faire à bonne fin, pour la
pacification du pays, & du bien des subiects du Roy. Et en outre haut & clair protesté, au
cas qu'il y eut barat, tricherie ou cautelle, d'aymer plus cher mourir, que d'y prester con-
tentement. Ils auoient neantmoins pendant le traitté fait planter le siege au deuant du
chasteau de Metargues; promettans de iour à autre de le faire desloger, ainsi qu'il en
auoit eu tres-bon & tres-certain adois. Dequoy il ne pouuoit ny par trop estre marri, ny
trop peu s'esmerueiller, & non seulement cela, mais qu'il auoyent encor fait pis: parce que
ne se contentans de ce qu'il auoit auec tant de franchise & d'honneur accordé tout ce
qu'on auoit couché & voulu au traitté signé de leurs propres mains & de la sienne. Ils s'e- D
stoient monstrez tant inconstans, variables & farouches qu'ils auoyent bien hautement
chanté, que ny de toutes ces choses, ny d'autres quelconques qui peussent toucher au fait
de leurs Maiestés, ils n'oseroiēt rien asseurer ny definir, sans l'expresse volonté du Pape, du-
quel seul ils dependoient. Et pour ce faire ils en iroyent communiquer à sa Saincteté:
combien qu'auec tout cela, il n'auoit peu tirer aucune responce ny resolution: par-
quoy il les supplioit tres-humblement de luy respondre & l'asseurer vne fois pour toutes
de leur intention, à fin qu'il sceut comme il auoit à se conduire & gouuerner. En sorte
qu'il pourueut, & mit quelque ordre plus certain tant à son armée, qu'à ses affaires,
qu'il voyoit en telle balance & chancelement. Or donna-il les lettres à l'vn de ses Gen- E
tilshommes, qui les presenta à Beaujeu & Montboissier, lesquels monterent tout aussi
tost au palaix, & en tindrent propos aux Cardinaux. Mais il aduint que ces
gens au lieu d'affermer les choses, ainsi que à la verité suiuant leur promesse ils le deuoient,
enuoyerent de ce pas l'accord au Seneschal du Marle, qui apres l'auoir leu & releu, manda
querir à Aix Arnoulrō Escuyer de la Vicomtesse Eleonore mere de Raymond, lequel tout
malade & indisposé qu'il estoit s'y porta tres-volontiers. Et là arriué le fit on mener & con-
duire en vne bonne & honnorable chambre, où il fut tres-bien & soigneusement traitté
pour l'endormir plus doucement. F

Le Seneschal cependant qui vsoit d'vn mesme art, & de semblables stratagemes &
fuittes que les Cardinaux, faignant d'estre touché d'vn grand desplaisir en son esprit, &
d'estre amy cordial & bien affectionné à la Vicōtesse, dit à l'escuyer telles paroles. Ie m'es-
merueille grandemēt, & suis infiniment desplaisant, de ce qu'estāt Madame de Turene vne
tant sage & noble Dame, yssue d'vne si haute lignée, elle se vueille perdre & ruyner pour
son plaisir: car si elle croit d'auoir secours, ayde, ou faueur de son fils, elle se trompe par
trop: & si vous dy bien d'auantage qu'elle se trouuera deceuë d'assez plus que de la moi-

Les deux Gentilshommes vont faire responce au Vicomte.

Lettres du Vicomte aux Cardinaux.

De Turene se plaint des Cardinaux.

Du Marle persuade à l'Escuyer Arnouston de faire la paix.

Paroles de du Marle à l'Escuyer.

tié, ſi elle s'appuye à cela: parce que moyennant certaine ſomme de deniers, que la Roy-
ne a promis de faire deliurer au Vicomte, ceux qui ont la charge & le Gouuernement
du chaſteau de Merargues ont promis de le mettre entre mes mains, auec tout l'or, & les
meubles qu'elle a. Et pourtant ie vous ſupplie de luy remonſtrer toutes ces choſes, vous
aſſeurant ſur ma foy, que ie porte vne incroyable marriſon de ſon aduanture, & du mal-
A heur extreme que ie ne voudroy pour rien du monde luy voir arriuer, moins en-
cor de ſentir precipiter vne telle & tant honnorable Dame du comble de tant de pro-
ſperités & de moyens aux deſtroits de tant d'infortunes & de calamitez, que celles qui luy
ſont preparées, & ſi proches de fondre ſur elle, faute de l'aduis d'vn bon & loyal ſeruiteur,
& d'vn franc & fidelle amy.

Arnoulton ouyt attentiuement ce diſcours dont-il conſidera tres-bien le ton, eſtimant
touteſfois que du Marle alloit auec ouuerte franchiſe en ceſt affaire, & y procedoit de
telle ſincerité par le dedans, qu'il monſtroit d'affection par le dehors (à quoy n'eſt ſeur de
donner touſiours pied) print congé de luy, & non ſans beaucoup de remerciment, & de
B ſemblants d'obligation, s'en alla vers la Vicomteſſe, à qui il recita fidellement & de poinct
en poinct toutes les raiſons, & les propres paroles que du Marle auoit renuës auec tant de
ſemblant & de demonſtration de vraye amitié. D'vn tel recit ceſte Dame fut tellement
eſperduë & troublée (car quelle excellente conſtance trouueriez-vous en ce ſexe) que apres
les remonſtrances de pluſieurs diſcours deſguiſez & feints, elle condeſcendoit à la parfin
à s'accorder, ſans le ſceu de ſon fils. En quoy elle fit certainement deux actes de femme:
le premier, de croire ſi legerement & à la volée: le ſecond, de ſe fier pluſtoſt à ſes enne-
mis qu'à ſa propre geniture, en ſe laiſſant vaincre aux menaces, & à la peur que les
cœurs naturellement illuſtres & grands ont comme par heritage & par gloire ſouuerai-
C ne de meſpriſer & fouler aux pieds.

Alimor eſt cōtente de faire la paix, ſans le ſceu de ſon fils, & rendre le chaſteau de Merargues.

Femmes incōſtantes & peureuſes.

Auſſi ne fut pareſſeux du Marle, qui auoit bien preueu ces ſoudaines apprehenſions,
pour la fin de ce ieu de faire crier à ſon de trompe & par denontiations publiques,
que le lieu de Merargues eſtoit acquis & confiſqué à la Royne & au Roy: nonobſtant
que de Turene luy en eut rendu l'hommage: voire meſme que du Marle l'ayant mis en
poſſeſſion de ceſte place ne peut eſtre en ignorance que la Vicomteſſe n'en eut pris & re-
ceu l'inueſtiture legitime.

Merargues cōfiſqué au Roy.

Ces procedures faſcherent grandement le Vicomte, qui fut fort aygri & merueilleuſe-
ment irrité: non touteſfois tant de la confiſcation & perte de ſon Chaſteau, que des fauſſe-
D tez & inuentions dont on auoit abreué ſa mere durant le traitté de l'accord.

Parmy ces flots boüillans & les tempeſtes de ſon courroux, il manda dire aux Cardi-
naux, de luy rendre ſon chaſteau, ſi bon & ſi fort, de telle valeur de ports, peages, paſſages,
& rentes, de ſi bon & fertile terroir, & d'aſſiete telle qu'il eſtoit preſques inforçable: puis
que du Marle l'auoit confiſqué, deſtruit & gaſté, contre toute loy de raiſon, comme faux &
desloyal qu'il eſtoit, indigne de la charge qu'il manioit, auec reſtitution des biens, meubles,
robes, bagues, & ioyaux qu'il auoit fait outrageuſement rauir à pluſieurs de ſes hommes &
ſubiects: leſquels s'en eſtants fuys auoient par force & violence deſemparé & quitté ce lieu.
E Eſcriuit pareillement lettres par Belliere, & Iean de Pertuis deux de ſes Gentilshommes, à
du Marle, luy faiſant haut & clair entendre par paroles aigres & altieres, la marriſon & le
grand eſtonnement dont-il eſtoit touché au vif, de ce qu'il s'ingeroit ainſi audacieuſement
& ſans propos, de deſtruire & diuiſer ſon heritage & ſa robe. Le priant de luy faire ſçauoir
ſi le lieu des Baulx & ſes gens eſtoient en guerre, ou en treſue auec luy. A ces Gentilshom-
mes reſpondit de bouche le Seneſchal, & les aſſeura, que ny les Baulx, ny les gens n'eſtoient
en aucunes allarmes, ny en guerre: ains ſe portoient coyement & ſans trouble.

De Turene ſe ſe plaint aux Cardinaux de la priſe & du ravage de ſon chaſteau.

Belliere & Iean de Pertuis Gentilshommes du Vicomte, portent lettres à du Marle.

Ceſte commiſſion exploittee en ceſte ſorte, ils ſe portent par deuers les Cardinaux, pour
leur faire ſçauoir que le Capitaine Bertrand Boytard, accompagné des cinquante Bretons,
F qui tenoient le fort de Merargues, eſtoit venu ſe rendre au deuant des Baulx, & s'eſtoit
mis en embuſcade pour iouër d'vn mauuais tour à leur maiſtre, ainſi qu'ils auoient eſté ap-
perceus par vn homme du lieu meſme, qui en auoit donné l'aduertiſſement bien certain.
En ſorte qu'ils auoient fait armer leurs gens, pour leur aller courre ſus, auec defence toutes-
fois de ne faire aucun dõmage, faſcherie ny deſplaiſir à pas vn deux. Mais que Boytard & les
ſiens auoient gaigné au pied, cõme coüards & gens de peu de reſolution: ſi qu'il auoit bien
eſté en leur pouuoir de les mal mener & faire repentir de leur folie. Ce qu'ils n'auoiẽt pour-
tant voulu faire ny executer, pour le reſpect de l'accord de pacification ja conclu & arreſté,

Bertrand Boytard Capitaine de cinquante Bretons au deuāt des Baulx.

l'intention de leur maistre ny la leur n'ayant iamais esté de faire en sorte quelconque la guerre contre le Roy, moins contre la Royne sa mere, ny mesmes à personne de leur maison (ainsi que le sieur Vicomte l'auoit tres-bien fait entendre à leurs Majestez) iusques à ce qu'il les eut requis de loy amander tous les dõmages par luy soufferts & qu'on l'eut à plat esconduit & refusé. Qu'il auoit escrit à du Marle de toutes ces choses, & il l'auoit instamment prié de luy en donner response bonne, courte & resoluë. Ce que du Marle auoit fait auec beaucoup de cautelle & de venin en ses lettres, esquelles il protestoit par vn beau & long discours empoisonné par le dedans (faux & desloyal qu'il estoit) qu'il en portoit vn tres-grand desplaisir: voire mesme l'asseuroit que dorenauant ny luy, ny aucun de ses Gentils-hõmes ne luy feroiẽt mal ne dõmage. Qu'outre tout cela, le Seneschal auoit ennoyé querir ses gens de Pertuis, de S. Remy, & des autres lieux appartenans au Cõte son pere, les intimidant & menaçant, & ce qui estoit pis, les accusant de felonie & de trahison, contre leurs naturels Seigneurs, ensorcellez de faux aduertissements & d'informations supposees, de fournir viures, & munitions au Vicomte, le receuoit, aider & fauoriser de tous leurs moyens, de maniere que si telles choses auoient à l'aduenir suitte & continuation, c'estoit bien sans doute que leurs Majestez seroient en propos & deliberation de faire mettre vn puissant siege deuant la ville de Sainct Remy, & la saccager & destruire de fonds en comble, ainsi qu'on auoit fait les Pennes. Puis que leur maistre estoit reduit à tel malheur que le Roy & la Royne le tenoient non seulement pour rebelle & felon vassal, ains pour le pire & plus dangereux de leurs couronnes, & de leurs testes. Que le Pape & leurs Majestez sortiroient d'Auignon, de Prouence & du Venaissin, ou de Turene seroit chassé du pays, & priué de tous ses biens, honneurs, & dignitez. Que le Bastard des Baulx, estant au siege de Merargues alloit courir ez Baulx accompagné de plusieurs soldats, lesquels contre la teneur du traitté & de la promesse faite par du Marle ne cessoient de courir & de rauager ses terres, ayants desia emblé & rauy à la Viscle de quatorze bons cheuaux de seruice auec autant de ses hommes: voire de frais en ayant pris deux ou trois cens des mieux montez, ausquels ils auoient honteusement osté leurs harnois, qui valloient mieux de quatre cens liures. Que les habitans d'Auignon, d'Arles, de Tharascon, de Noues, Barbentane, & autres lieux (ainsi qu'il en auoit esté aduerty) auoient receu mandement de du Marle, à peine de desertion, de ne donner aide, confort, faueur, secours ny viures à ses gens: ouy bien de les traitter en ennemis, & comme rebelles au Roy, & pernicieux à l'Estat, les prendre & saisir au corps s'il estoit possible. Que pour le rendre plus odieux, on auoit fait entendre à leurs Majestez, que le Vicomte de Turene vouloit faire passer certaines compagnies en Prouence, pour greuer & endommager leurs bons & loyaux sujects, & que ses gens pilloient & couroient tout le territoire d'Arles, de Tharascon & des lieux circonuoisins. Chose neantmoins qui estoit notoirement fausse & faussement imposee, ainsi qu'il en auoit fait asseuret leurs Majestez par Gentilshõmes & lettres expresses, personne ne se plaignãt touchant ce faict, ny de luy ny de ses gens. Que suiuant le dernier accord & traitté, le Vicomte leur maistre auoit mandé au Seneschal qu'il estoit prest d'amender le tout iusques à la derniere maille, moyenant qu'il verifiast par suffisantes inquisitiõs & tesmoins hõnotables, que ses gens eussent commis tels pretendus & supposez dommages: bien que à la verité (ainsi qu'il estoit notoire à tous) on l'occasiõnast grandement, voire le forceast-on de guerroyer: veu mesmes que le Bastard d'Orẽnge auoit fait des courses au territoire, & iusques aux murailles des Baulx, pris plusieurs bons cheuaux, & les hommes ausquels il auoit donné sausconduit: dont non content encor continuoit il ses rauages & ses courses, errant iournellement à main armee par tout, laissant par tous les lieux qu'il passoit des funestes & sanglantes marques de sa cruauté. Qu'il trouuoit grandement estrange, & se sentoit fort offensé de ce qu'on auoit expressement defendu par toutes les villes de Prouence, mesmes aux villes & chasteaux de son paternel heritage de ne luy donner faueur, aide, viures, ny soulagement quelconque, à peine de rebellion: & que là où ils pourroient estre apprehendez, ils fussent amenez, liez & garrottez à du Marle, comme rebelles & ennemis. Nonobstant que le Vicomte eut asseuré, que du lieu des Baulx ne viendroit aucun dommage ny desplaisir en Prouence, ny à aucun des sujects du Roy, iusques à ce qu'il eut claire resolution de toutes les choses cy dessus mentionnees, auec reparation des torts, pertes, & iniures par luy souffertes contre les promesses & serments faits & donnez. Que si à l'aduenir le Bastard d'Orenge estoit si osé de faire des courses au territoire des Baulx, il seroit contraint de mener fort & ferme & à toute outrance la guerre contre tous ceux qui luy presteroient aide, secours,

Le Bastard des Baulx.

Le Bastard d'Orange.

A B C D E F

cours, ou viures, & ne seroient aucunement ses amis : finalement que de la ruine grande que cest inconuenient traineroit apres soy, ils oseroient bien dire & maintenir en face de leurs Majestez, & de tous autres, du Marle estre le seul motif & l'instrument d'vn tel malheur. Qu'il auoit en outre mandé Reynaud de l'Estarie l'vn de ses Gentilshommes à la ville d'Aix auec saufconduit pour remonstrer tous ces excez & ces torts à du Marle, auec les desplaisirs & les iniures qu'il auoit receuës, & receuoit iournellement contre son propre
A serment, sa foy iuree, & sa parole.

De Turene charge le Seneschal du Marle. Reynaud de l'Estarie Gentilhomme du Vicomte.

Chose qu'il ne pouuoit plus endurer, moins souffrir qu'on luy fit ainsi tous les iours la guerre, ne se pouuant assez esbahyr, de ce qu'il ne daignoit faire response à tant de lettres escrites à ceste fin. A l'Estarie ayant esté respondu par du Marle que le Vicomte auoit porté beaucoup de dommages & de desplaisirs à sa Saincteté, & à la Royne mere du Roy, les ayant inhumainement rançonnez auec hontes & rebellions deshonnestes, qu'il ne deuoit plus douter, ains se pouuoit asseurer de bonne heure de sortir hors de Prouence, & d'abandonner tout ce qu'il y auoit de chasteaux & Seigneuries, ou le Pape, la Royne, & le Roy
B perdroient Auignon & leurs Comtez. Surquoy l'Estarie ayant ouy si hautement parler du Marle, auoit repliqué, que le Vicomte son maistre estoit amy & seruiteur de leurs Majestez, & qu'il n'auoit iamais pensé à rebellion, tort, ny desplaisir contre leur Estat ny leur couronne, comme il auançoit legerement : bien estoit il homme pour se resentir des dommages qu'on auoit faits, & qu'on exerçoit iournellement sur ses terres, places, & Seigneuries, & qu'on faisoit souffrir aux siens.

Response du Seneschal de l'Estarie.

Replique de l'Estarie à du Marle.

Ce sont les raisons, les occasions, les plaintes, & les choses que le Vicomte manda par lettres, & par articles aux Cardinaux, leur remonstrant le tort qu'on auoit de luy, & le de-
C uoir auquel il s'estoit tousiours franchement sousmis : les suppliant au demeurant tres-humblement de luy en faire response, & d'en mander vne finale resolution. Or le Seigneur de Montjoye Mareschal du Pape nepueu de feu Clement qui là se trouua, voyant l'Estarie au Palaix, abouché auec les Cardinaux, & du Marle, s'aduisa de le tirer à part, & l'enquerir soigneusement de la cause de sa venue, & de l'Estat du Vicomte. A quoy l'Estarie satisfit tres-fidellement & en peu de mots, selon que le temps, le lieu, & les personnes le permettoient. Adonc luy dit le Mareschal, qu'il estoit grandement tenu au Vicomte son maistre tant pour luy estre ioint d'affinité, que pour les plaisirs, & les courtoisies qu'il auoit receuës
D de luy à Rome : comme aussi pour les biens que le feu Pape Gregoire luy auoit faicts. Au moyen dequoy il desiroit infiniment de remedier à ses affaires, qu'il voyoit tant descousus, gastez, & deschirez, voire tres-difficiles à rabiller. Que le Pape estoit extremement aigry contre luy, pour raison des choses qu'il auoit commises contre sa Sainctété par le passé : & que de mesmes l'estoit la Royne mere, de sorte que l'vn & l'autre auoient coniuré sa ruine totale, & solennellement iuré de consumer & despendre tout ce qu'ils pourroient finer pour le destruire, mettre en chemise & confusion.

Le Seigneur de Montjoye Mareschal du Pape nepueu de Clement desire que le Vicomte soit en paix.

D'Estarie se trouua aucunement esbahy, & comme frappé d'vn grand coup au ton des paroles du Mareschal, auquel il demanda s'il ne se pourroit point trouuer quelque remede propre & puissant pour donner fin à ces affaires, & aux malheurs apparents, dont son Sei-
E gneur estoit menacé, au profit & aduantage de son honneur & de son bien. Demain de bon matin (respondit-il) venez moy trouuer, & ie vous diray les moyens que ie sçay tres-propres à cest effect : si tant est, que le Vicomte y vueille prester l'oreille, & se ioindre à mon aduis : puis qu'il doit croire que ie ne luy procureray chose, ayant l'honneur d'estre son parent & son obligé, qui ne soit à son contentement, honneur, & grand aduantage : à quoy l'Estarie s'accorda, promettant au Mareschal de n'y faillir aucunement : sur ces dernieres paroles, ils se separerent pour ne mette en quelque soupson ceux qui les voyoient ensemble. Ce ne fut sans beaucoup d'inquietudes & de resucries que ceste nuict fut passee par l'Estarie : car il aimoit tres-fidellement son maistre, & craignoit suiuant le discours du Ma-
F reschal, que quelque malencontre ne fondit impetueusement sur sa teste : de sorte qu'il iettoit continuellement des grands & profonds souspirs, chaque moment luy durant vne heure, & chasque heure vn fascheux iour, sous les mouuements de son impatience : parce qu'on dit communement, que celuy qui attend, languit : à peine commencea le poinct du iour à paroistre, qu'il saute du lict, s'habille, & se rend au lieu assigné, où il trouue le Mareschal, qui apres l'auoir embrassé & mené en vn lieu vn peu à l'escart, luy remonstra en premier lieu (faignãt toutesfois d'en estre mary) comme le Pape auoit fait clorre & fermer tous les parts & les passages, iusques aux portes de Lyon : si qu'il pouuoit bien penser, que

L'Estarie prẽd l'allarme aux paroles du Mareschal.

Conseil donné au Vicomte de demãder pardon au Pape.

le Vicomte

le Vicomte setoir hors du moyen d'auoir aide, faueur, ne secours de part du monde: & par ainsi qu'il ne sçautoit ny pourroit durer, moins encor soustenir la guerre contre vn si puissant Monarque, que le souuerain Pontife, lequel auoit les bras si longs, & pouuoit tout. Qu'aprés auoir beaucoup pensé en ce faict il ne voyoit aucun remede propre à la guerison d'vn si grand mal; sors qu'il estoit d'aduis que le Vicomte, & sa mere se vinssent ietter aux pieds de sa Saincteté, remissent entre ses mains le lieu des Baulx, & tous leurs biens à sa A
mercy, pour en disposer selon son bon plaisir & volonté. Que s'il auoit dit ou lasché aucune chose dont sa Saincteté deuit estre offencee, il estoit prest d'en receuoir la correction qu'elle ordonneroit. Que si le Vicomte vouloit passer ce pas, & faire des choses si raisonnables, & tant necessaires, il tenoit le Sainct Pere si debonnaire, & de courage tellement franc, qu'il prendroit en fort bonne part, & à tres-grande ioye ses submissions, & si luy feroit de grands biens. Que s'il ne s'y vouloit accorder, il ne voyoit remede quelconque au destournement de ses malheurs : estant le Pape si iustement & à escient indigné contre ses desbordements, qu'il y despendroit son Regne mesme pour le destruire, & ruiner de fonds en comble de corps & de biens, & pour luy faire prendre vne toute telle fin qu'on fit pren- B
dre à François des Baulx, qui n'estoit pas vn petit Seigneur, pour sa lasche rebellion.

Menaces faites au Vicomte, de luy faire prendre telle fin qu'à François des Baulx.

Qu'ainsi soit (repliqua Montjoye en ces termes) il doit voir à l'œil, & considerer l'appareil de guerre qui se dresse pour aller mettre le siege au lieu des Baulx : & neantmoins vous puis-ie asseurer, que la Cité d'Auignon, & toute la Comté de Venaissin a mis & imposé vne taille qui se monte à plus de vingt & cinq mille florins, à ce seul effect : & que toutes les villes de Prouence se veulent cottiser & tailler pour le soustenement de ce Siege, resolus de n'espargner chose quelconque, gens, argent ny munitions pour venir à bout de ceste place & de cest homme. Qui sont en peu de mots, & sans desguisements aucuns, C
les choses, que ie vous puis declarer, & le bon aduis que ie donne au Vicomte vostre maistre, à fin qu'il pense à ses affaires, & se mette, sans plus s'arrester en vaines esperances, sous les aisles de sa Saincteté, auant que d'estre contraint par quelque honteuse violence d'y venir malgré ou bon gré qu'il aye : l'vn redondant à son honneur & grand aduantage, l'autre à sa ruine & totale confusion.

Responce de l'Estarie au Mareschal Montioye.

L'Estarie qui fut attentif à ce que le Mareschal disoit, & qui n'ayant pas laissé tomber vn seul mot à terre, auoit soigneusement cueilly ses contenances & son discours, comme Gentilhomme de bons sens, & de iugement qu'il estoit, puisque il se disoit amy tresaffectionné & parent de son maistre, luy respondit franchement que le Vicomte ne feroit iamais ces choses : tant s'en faut que à grande peine prendroit-il à bon vn tel aduis. Et sup- D
posé qu'il fut content d'ainsi le faire, ses amis pourtant ne luy pourroient conseiller de se ietter à tel hazard. Ioinct que le Seneschal du Marle auoit beaucoup d'affaires au quartier d'Yeres, pour la reduction des places que tenoient les bandes de son maistre, & pour la conqueste de Nisse cest an là. N'estant point le Vicomte si despourueu de sens, ny si pauure d'amis, de parens, de moyens, qu'il ne trouuast assez suffisant & capable secours, contre tous ceux qui le voudroient offencer, & chercheroient à la malheure de le nuire & molester. Que le Pape & la Royne mere menants ceste guerre ne feroient sans porter vne excessiue despence & vn tres-grand dommage à ses terres, osant bien dire & protester deuant Dieu, E
& deuant les hommes, qu'il s'estoit assez iustifié enuers sa Sainctеté & leurs Majestez, & si leur auoit offert d'autant honnestes & aduantageuses conditions qu'on eut peu desirer de luy.

Les premieres conditions de paix mises en auant & arrestees.

A quoy toutesfois ils n'auoient voulu entendre : tant s'en faut que du Marle en auoit tousiours mal vsé en son endroit, luy portant vn secret maltalent : & le mesme auoient fait les Cardinaux, ausquels deuoit luire toute preud'hommie & bon exemple de paix, & de Sainctеté. Somme que puis que l'on vouloit le mettre en chemise, desheriter, ruiner, & perdre entierement : desesperer, & offencer en toutes sortes, sans se vouloir ranger à aucun deuoir d'accord, ny de condition honneste & raisonnable de paix il se deffendroit fort & F
ferme, sous l'asseurance qu'il auoit, que les Baulx n'estoit pas chasteau brodé de paille, si tendre qu'il ne peut encor endurer de bien rudes coups & de gros assaurs. Et ce dit l'Estarie prenant congé du Mareschal, brossa vers les Baulx, sans auoir peu tirer aucune asseurance resoluë, ny bons propos des Cardinaux qui s'aidoient à iouër ce ieu.

Toutes ces choses furent rapportees au Pape Benoist, lequel fit incontinent assembler le Consistoire, où les premieres conditions de paix furent ouuertes & mises en auant, pour y deliberer & conclurre. Mais auant qu'il y eut rien de resolu, lettres arriuerent de la part du

Vicomte, par lesquelles, ains que venir à aucun nouueau traittement, il supplioit tres-humblement sa Sainćteté, de faire que outre les sommes par luy demandees & arrestees, on eust à luy rendre & rembourcer celles qui luy estoient deuës, tant pour auoir vaqué auec sa gendarmerie au seruice de l'Eglise en Italie, & ailleurs, que pour les dommages & interests, par luy soufferts, à pleio contenus en la declaration, qu'il en enuoyoit à sa Sainćteté à ces fins de ceste teneur.

A Demandoit en premier lieu, & disoit pour fondemeot de sa demande, qu'il deuoit estre creu à son serment de la somme de trente mille francs à luy deus par Ieao de Trie, pour les dommages & interests par luy soufferts : somme qu'il auoit demandee par plusieurs fois au Chambrier du Pape, qui ne luy en auoit voulu faire aucune raison, ainsi qu'il faisoit apparoir par Bulles, que de Trie luy auoit desrobees, luy faisant croire que sa Sainćteté luy deuoit rembourser telle nature de deniers.

Les sommes demandees par le Vicomte au Pape & à luy deues sont accordees.

Trente mille francs deus au Vicôte par Iean de Trie.

Que sa Sainćteté estoit aussi tenuë de luy satisfaire la somme de sept mille sept cens quatre-vingts florins de chambre, qu'il auoit fournis pour le Pape Clement VII. à la guerre

B qu'il faisoit en Italie contre l'Antipape Vrban, le tenant assiegé à Peruse : ainsi qu'il faisoit apparoir par Bulles sur ce leuees en tres-bonne & deuë forme.

Pour les seruices faits en Italie contre Vrbâ.

Demandoit pareillement qu'on luy restituast la somme de sept mil florins de Chambre pour les seruices par luy rendus en Italie sous la banniere de sa Sainćteté, tant pour sa querelle, que pour les guerres de l'Eglise : ainsi qu'il faisoit apparoir par Bulles Papales.

Seruice par luy rēdu en Italie.

Semblablement que le feu Euesque de Maguellonne jadis thresorier du Pape, auoit confessé deuoir bien & loyaument à Guillaumes de Beaufort son pere la somme de quatre mil florins de Chambre pour cause de prest fait à sa Sainćteté, lequel par mesme moyen auoit

C obligé les biens de la chambre : de maniere que par le traitté prononcé le v. May de l'an MCCCXCIJ. sa Sainćteté s'estoit soubmise à l'ordonnance du Roy & de ses deputez, & de tout ce en quoy elle pouuoit estre tenuë & obligee à son pere : sommes qu'il demandoit luy estre payees & satisfaites.

Somme deuë à son pere.

D'auantage, que le Cardinal de Thurin luy auoit occupé, & occupoit encor contre la volonté de son pere & de luy leur hostel, assis eo la Cité d'Auignon, appellé l'hostel de Turene, l'espace de huićt ans : dequoy il auoit requis le Chambrier luy faire raison & iustice, luy faisant rendre sa maison, & auec le payement des loüages, ainsi qu'il estoit tenu & de-

D uoit faire, suiuant le traićté de paix : ce qu'il luy auoit neantmoins refusé tout court. Si qu'il desiroit à ces fios, que sa Sainćteté rendist à luy ou à son pere son hostel, ou à tout euenement le luy fit remettre dans certain iour prefix, ensemble tant les loüages à raison de quatre cens francs par an des huićt annees complettes & reuoluës, que de celles qui à raison de ce pourroient escheoir iusques à pleine restitution, qui se monteroit à la somme de trois mil & deux cens liures.

Les loüages de la maison de Turene en Auignon.

Que comme Gantonet d'Apsac eut esté Capitaine general pour l'Eglise aux parties d'Italie, & luy fussent deus plusieurs gages, & qu'auec ce luy estaot prisonnier en ceste expedition au lieu d'Atone, eust neantmoios recouuré sur les ennemis plusieurs biens qu'il auoit laissez en l'hostel de feu Raymond Archeuesque de Nicosie son oncle, lesquels estans

E siens & luy appartenants, auoient pourtant esté pris par les gens de la chambre du feu Pape Gregoire XI. Que de plus l'Archeuesque son oncle par son restament eust fait beaucoup de legs à d'Apsac, pour lesquels recouurer il faisoit poursuite deuaot le Pape & contre luy, à tant qu'il fust fait accord entre d'Apsac & le Thresorier de sa Saioćteté, & par iceluy arresté, qu'il auroit certaine somme de florins, door restoit encor à payer sept mille de Chambre. Pour toutes ces causes demandoit il que la somme de sept mil florins luy fut restituee & payee, attendu que d'Apsac estoit de ses seruiteurs & familiers.

Pour la guerre par luy faite en Italie & plusieurs biens laissez à la maison de l'Euesque de Nicosie son oncle.

En outre qu'estant veritable que d'Apsac eut, long temps faisoit, donné eo garde & depost mille florins de Chambre au feu Euesque de Maguellone, dont sa Sainćteté auoit pris

F & receu tous les bieos restants apres son decez. Eo vertu du traitté de paix vouloit & demandoit telle somme luy estre payee & restituee.

Pour Gantonet d'Apsac.

Au demeurant que d'Apsac par le commandement du feu Pape Clement VII. auoit vaqué à la guerre de Prouence & contre les Tuchins, où il s'estoit tres-fidellement porté pour le seruice du Pape & de l'Eglise l'espace de six ans entiers, aueo quarante hommes d'armes qui estoient à luy & sous son penon & retenue, dont il n'auoit esté rien payé. Au moyē de quoy il demandoit que sa Sainćteté eut à luy satisfaire ses gages & de ses gens à raison de dix-huićt florins le mois, pour chasque homme d'armes, durant le temps de six annees

que

que d'Apsac auoir actuellement & fidelement seruy.

Pour la guerre faicte cõtre les Tuchins en Prouence, regardez en l'anee MCCC. LXXXV.

De plus qu'estant allé le mesme d'Apsac outre mer pour auoir payement d'aucunes assignatioos que les gens du Pape luy auoient ordonnees en ces pays là, quoy qu'il y eut vsé de toute diligence, & mis peine de les recouurer, il n'en auoit pourtant peu receuoir vne seule maille : & si auoit despendu en ce voyage quatre cens florins de Chambre, desquels il pretendoit satisfaction & remboursement. A

Nota de la guerre de Prouence contre l'Archeuesque d'Aix lors que les Prouẽçaux ne voulurent recognoistre Louys premier du nom quand il entra en Prouence.

Que quand le pays de Prouence se rebella contre l'Archeuesque d'Aix, d'Apsac par commandement & ordonnance du Pape demeura auec l'Archeuesque au Siege d'Aix l'espace de trois ans auec XL. hommes d'armes, qui estoient sous son penon, duquel temps il n'auoit esté satisfait que pour la paye d'vn mois : partant qu'il demandoit d'estre payé à raison des gages accoustumez, & pour le seruice de XXXVJ. mois.

Pour Morgant son familier priué de ses prebendes & benefices.

Et que n'estimant raisonnable que feu Clement VII. eut osté à Pierre Morgant, en ce qu'il estoit son familier & son domestique, les prebendes de Briende en Auuergne, & de saincte Oportune de Paris. Il demandoit & requeroit iustemeot qu'elles luy fussent rendues ou composees sur autres benefices de pareils emoluments & reuenus, ensemble les fruicts, qu'il en auroit peu perceuoir dez l'an mil trois cens quatre vingts & quatre, qui luy fureot ostees & saisies iusques à ce qu'elles luy seroient restituees & rendues. B

Pour Messire Guy de Pesteil Cheualier.

En cas pareil, bien que par le traitté de paix il fut expressement porté, que les registres de Cour de Rome, qui furent ostez sans cause legitime au frere de Messire Guy de Besteil Cheualier, ainsi qu'il fut cogou depuis par Messieurs les Cardinaux à ce commis & deputez, & par eux ordonné, luy seroient rendus : ce nonobstant sa Saincteté auroit chargé tels registres de la pension de mille florins, enuers le Cardinal de Saluces : au moyen dequoy il requeroit telle pension estre rayee & ostee au sieur de Pesteil. C

Pour Pierre Vincens grossoyeur de Bulles.

Et comme ainsi fut que du XVIJ. Ianuier de l'an trois cens nonante quatre, l'auditeur de sa Saincteté eut faict emprisonner Pierre Vincens, grossoyeur de ses Bulles : & pendant sa prison l'eut violenté & contraint par menaces de renoncer à son office, que le feu Pape Gregoire XI. de saincte memoire, luy auoit donné : si qu'il l'auoit possedé desia l'espace de XXIJ. ans, dont on l'auoit pourtaut à tort & sans cause iuste despoüillé, seulement pour estre de ses familiers & seruiteurs. A ces fins requeroit il tel office luy estre rendu & restitué.

Pour Pierre Mauroux Escuyer du Vicomte.

Et parce que Pierre Mauroux son Escuyer auoit esté au seruice de sa Saincteté, dans le Chasteau Sainct Ange l'espace de quatorze mois, lors que le Siege y estoit planté deuant, D dont il n'auoit receu aucun payement, quoy qu'il fut l'vn des plus braues & hardis Capitaines & des premiers & plus asseurez soldats qui fussent dans ceste forteresse, de sorte que par son industrie & sa vaillance il auoit plus longuement tiré le siege & amusé les ennemis. Pour ceste cause il requeroit que le Capitaine Mauroux tant pour auoir si bien merité de l'Eglise, que pour estre son seruiteur & son familier, fut payé de ses gages durant le temps de XIIIJ. mois à raison de dix-huict florins de Chambre par mois.

Finalement que sa Saincteté estoit tenuë & obligee à Mauroux, en la somme de sept cens florins de Chambre, dont il demandoit payement & satisfaction.

Le montant des sommes demandees par le Vicomte.

Toutes ces diuerses sommes se montoient à XXXIX. mille sept cens florins de Chambre d'vne part, & LX. mille & deux francs d'vne autre : pour le payement desquelles fut arresté, E moyennant les amis communs des parties, que sa Saincteté les fourniroit, & en feroit tenuë comme de chose concernant son faict propre, non celuy de leurs Majestés, ny de leurs subjects de Prouence. Neantmoins que pour mettre fin à ceste guerre malheureuse, les premiers articles de paix arrestez en la ville de Sainct Remy, tiendroient & sortiroient à plein effect : & de ce sont incontinent lettres bien amples despeschees.

Ce que le Pape Benoist accorde au Vicõte pour la paix.

Les pretentions, & demandes du Vicomte furent adonc deduites & monstrees à Benoist. Ce Pape qui desiroit impatiemment de voir la fin de tant de malheurs, & cest homme turbulent & terrible loin de ses yeux, quoy que ce qu'il demandoit luy semblast vn peu hautain & desraisonnable : toutesfois en ce qui touchoit sa Saincteté elle luy assigna outre F le reuenu du Prieuré de Sainct Remy de l'Abbaye de Montmajour, & de ses membres & dependences, plusieurs autres benefices, dont luy furent Bulles expediees : au moyen dequoy le traitté de paix sortit à son plein effect. Mais le Vicomte ayant esté declaré atteint de felonie & de rebellion, fut luy & ses gens reduit & contraint à fine force forcee de vuider les roques & places fortes de Prouence, & les eschaugettes qu'ils tenoient à leur ruine totale, honte & confusion ainsi que son lieu sera voir.

Du mois de Septembre. Benoist assiegé dans le Palais d'Auignon. Les schismes trainent malheurs infinis.

Il sembloit bien que ceste annee & ce siecle fussent fataux à toute sorte de malheurs & de troubles: car du mois de Septembre s'esleua le vent d'vn tumulte, & si prodigieux remuement à l'Eglise, auec vne telle & tant scandaleuse tēpeste contre le Pape, qu'il fut assiegé dans le Palais d'Auignon: & bien qu'on ne le creut legitime Euesque, si ne pouuoit ce schisme, & ceste horrible diuision que trainer apres soy vn million d'abus, & de maudites impie-
A tez, voire mesme la ruine entiere du Siege Apostolique: si celuy qui le fonda n'auoit proferé de sa bouche que iamais les portes d'Enfer ne le pourrōt subuertir ny renuerser: mais les pechez des Ecclesiastiques estoient montez à si haut degré d'horreur & d'abomination, leur nombre estant outrageusemēt excessif & hors de toute regle de conte qu'il estoit de necessité que l'vniuers souffrit ces troubles, la saison ces frimaz & ces pluyes, le temps ces rebellions & felonies, l'Eglise ces troublements, les Potentats ces diuisions, & les hōmes ces maledictions, ces chastiments & ces fleaux qui estoit au mesme temps qu'Isabelle d'Agoult de la maison d'Ollieres Dame & Baronne de Trets, femme d'Astorge de la Pierre Seigneur de la Pierre florissoit. Ces tempestes faisoient tousiours son cours, & ne monstroit le ciel sem-
B blant aucun, ny signe de serenité, quand Louys ayant perdu son Royaume de Naples, pour n'auoir peu resister aux forces de Ladislas, qui pretendoit droict d'heritage au Royaume, comme fils & successeur de Duras (quoy qu'il eut esté inuaseur) sur le mois de Seprēbre de l'an trois cens nonant huict arriua à la ville d'Aix, là il receut les hommages & deuoirs des Prelats, Gentilshommes & Communautez du pays: les asseurant que si bien la contraire fortune l'auoit forcé de quitter ces contrées, & laisser pour quelque temps dormir sa legitime couronne sur la teste de ses aduersaires, il n'auoit pourtant quitté ny l'esperance, ny la volonté, ny le courage de la rauoir. Et qu'estants des tours ordinaires qu'elle ioue aux Prin-
C ces & aux Monarques n'ayant iamais arresté le clou de sa roue, il prenoit auec beaucoup de constance & de resolution ceste aduersité. Si fut tenu en ceste mesme saison vn conseil general, & vn colloque en Auignon par les Cardinaux, pour deposer & oster du siege Benoist, qui s'estoit saisi du grand Palais, où il fut tenu par ceux de la ville vn long temps rudement assiegé, & battu de grosses bombardes & trabues (c'estoient les machines de ce temps) sous vne forcenee, tresaspre, & tres-cruelle guerre, parce que les Ambassadeurs de France, que sa Majesté tres-Chrestienne luy auoit enuoyez, n'auoient peu tirer autre chose, ny parole de ce Pape, fors que tant qu'il viuroit il ne se demettroit iamais de sa dignité.

Isabeau d'Agoult femme d'Astorge de la Pierre Dame de grand estime.

L'an MCCCXCVIIJ de Septembre.

Louys ayant perdu son Royaume de Naples vient en Prouence.

Colloque tenu en Auignon pour depossoder Benoist.

A la verité le plaisir & l'ambition de regner sont vne sorte si douce & si allechante (quoy
D que venimeuse & mortelle) que celuy qui l'a vne fois goustee, viēt cōme les cōpagnōs d'Vlysse, & n'en peut desmordre ny s'en separer, qu'en se separāt de la vie: laquelle le plus souuēt & miserablement, & auec des tragedies sanglantes, ostee & rauie à celuy qui n'est legitimement ordōné de Dieu ou des hōmes à quelque estat où il regne & cōmande tyrāniquemēt.

L'ambition de regner est vne chose douce, mais dangereuse.

Louys qui passoit tousiours par son esprit la perte de son Royaume, qu'il bruloit de recouurer, comme plein de grand & Royal courage qu'il estoit, retourna à Naples auec vne forte & puissante armee, au mois de Iuillet de l'an cccxcix. que Iean le Maingre, dit Boussicaud Mareschal de France arriua en Prouēce: Boussicaud ayant entendu des Ambassadeurs du Roy Charles son maistre, l'obstinee & trop ambitieuse resolution, à laquelle le Pape Benoist s'estoit attaché & aheurté, & la respōse temeraire & opiniastre qu'il auoit faite, de vou-
E loit plustost mourir que de quitter la Tiare & le regne Papal, s'approcha d'Auignon auec vn gros nombre d'hommes, gastant, destruisant & desolant tout le territoire voisin, les champestres maisons & les granges des habitans: enuoyant de toutes parts, & par tous les quartiers ses soldats, à fin qu'ils fermassent les passages & les auenuës, en façon que personne ne s'auanturast d'y porter des viures, auec des fieres & hautaines menaces de ruiner la ville de fonds en comble, & de rigoureusement chastier les habitans s'ils ne se rendoient au Roy de France: à quoy ne pouuants contredire ny s'opposer à force d'armes, ils obeyrent finalement, rendants & deliurans leur Cité au Mareschal.

L'an MCCCXCIX. le vij. de Iuillet. Promesse solennelle par le Maingre, dit Boussicaud, Mareschal de France au Roy son maistre, de secourir Louys. Boussicaud destruit & gaste le terroir d'Auignon.

Benoist viuement & de prez assiegé dans le Palais, qui entendoit les merueilleux & hor-
F ribles tintamarres des machines & des bombardes qui sonnoient dru & menu à ses oreilles, ne sçauoit à quel poinct se resoudre, ny que penser. Il cuidoit bien auoir faueur & secours du Roy d'Aragon son cousin, mais ny iour ny clarté ne sortoit de ce costé là: de maniere que se voyant d'vne part importunement pressé des Cardinaux de se rendre: & de l'autre en vne extreme necessité de munitions de feu, & de bois dans le Palais, il fut contraint de le faire ainsi, & s'abandonner aux mains du Maingre, qui luy fit iurer, & promettre solennellement de ne sortir de là, qu'il n'eut esté pourueu au repos & tranquillité de l'Eglise. Pour

Benoist se rend au Mareschal Boussicaud.

plus grande asseurance dequoy il n'oublia pas à luy donner des bonnes & fortes gardes à preodre des boos & capables ostages, à fin que tromperie aucune n'entreujot en vn affaire tant importat & necessaire : doot il aduertit en toute diligence le Roy Charles son maistre, & de là tira à Marseille où son armee de mer estoit.

Boussicaud à Marseille s'abbouche auec la Royne Marie.

Boussicaud n'est plustost cotré dedans Marseille, qu'il fait entendre à la Royoe Marie, comme il a receu lettres de la Majesté de France, par lesquelles il a charge & commandement tres-exprez de se porter aux parties de Leuāt contre les infidelles, & Sarrasins, de passer en Prouence, & de luy dire comme il a promis au Roy d'aider de tout son pouuoir à Louys son fils, à la conqueste de son Royaume de Naples, & qu'il est tout prest & sur le poinct de son partement. Là s'entreparlent longuement, & tiennent plusieurs & diuers discours la Royne & le Mareschal touchant cest affaire : à tant qu'auant son partement, apres auoir par mesme moyen vn graod espace de temps discouru, sur le faict des places fortes que le Vicomte de Tureno son parent, ou les siens occupoient, ils conuiennent ensemble ces capitulatioos, articles, & conuenances. A

Promesses faites par le Mareschal Boussicaud à la Royne Marie.

En premier lieu promet Boussicaud à la Royne, en foy de loyal Cheualier, qu'il passera à Naples, ou à Tharante, où la part que le Roy Louys son fils se trouuera. Que en tout ce qu'il pourra luy faire seruice, & a Charles Comte du Mayne son frere Prince de Tharante, & la part qu'il voudra aller il le fera, & les accompagnera tres-volontiers. Et au cas qu'ils vueillent reuenir en Prouence il leur fera semblablement tres-bonne & fidelle escorte. B

Autres promesses par Boussicaud.

Promit au surplus faire tout son possible, & ne rien oublier à ce que le chasteau de Roquemartine vint ez mains & à l'obeyssance de Louys, offrant de contribuer pour son honneur & pour faire vuider ce chasteau la somme de mil cinq cens florins, qu'il promettoit de payer & s'obligeroit deliurer à ceux qui le detenoient. Que au cas que ceux qui estoient dās Roquemartine & dās les Baulx voulussēt aller faire le voyage sur mer auec luy, il seroit tenu & obligé de les conduire, ensemble tous les gendarmes, soldats & hommes de guerre des autres lieux. Promit & asseura sur sa foy que les compagoies qui estoieot de là le Rhosne & menaçoient de venir en Prouence, n'auroient aucun passage, pour y venir depuis le iour present iusques à la feste de tous les Saincts : & ce terme expiré il feroit son deuoir pour la deffense du pays : & neantmoins auanceroit tant auec l'intelligence de ceux de Fraoce, qu'ils empescheroient totalement tel passage aux ennemis. Que luy & Geoffroy Boussicaud son frere, commettroient des personnes aux chasteaux de Boulbon, d'Aramoo & de Vallabregues situez sur le bord du Rhosne, tres-fideles à l'honneur de sa Majesté : & que ceux des Baulx, ses ennemis n'auroient aucuns viures, secours, oy reffraichissemens de ce quartier là : ains leur feroient & donneroient ceux qui les gardoient tous les empeschements & destourbiers, dont ils se pourroient aduiser. C D

Geoffroy le Maingre frere du Mareschal.

Elix des Baulx Comtesse d'Auelin femme de Odet de Villars.

Anthoinette de Turene femme du Mareschal Boussicaud.

Et s'il aduenoit que ceux des Baulx voulussent eofraindre, & oe tenir la promesse contenuë aux articles des conuentions à luy baillees, communiquees aux gens du Conseil de sa Majesté, il les auroit pour ses ennemis declarez, & leur feroit guerre ouuerte. Cōme aussi là, & quand il auoit recouuré ce lieu, il seroit tenu de remettre la place entre les mains d'Odet de Villars, & de la Comtesse d'Auelin, Dame Elix des Baulx sa femme : à la charge que les terres qu'ils tenoient pour les Baulx luy seroieot restituees, & à la Dame Anthoinete de Turene sa femme : cas aduenant qu'elle & luy ne peussent demeurer d'accord auec le sieur de Villars, se soubmettant de faire hommage à sa Majesté pour la place des Baulx, ainsi que les anciens Seigneurs estoient en coustume de faire. E

Prelats, Barōs, Gentilshommes & Nobles presens à la promesse de Boussicaud.

De ce Baudet d'Oraison se disent estre descendus les sieurs de Clumans, Thorames & Entrages portans les trois fasces ondees d'or en champ de gueules vieille enseigne d'Oraison.

Tels furent les chapitres, articles & conuentions : telles les promesses que fit Boussicaud à la Royne en son passage de Prouence solennellement signees de part & d'autre, en presence des Euesques de Thollon, de Sisteron & de Marseille, de l'Abbé de S. Victor, de George du Marle grand Seneschal, Iean sieur de Montenay, Ysnard de Glandeuez sieur de Cuers, Louys de Forcalquier, sieur de Cereste, Bertraod d'Agoult sieur de Cabrieres, Ysnard de Iustas sieur de Pupin, Francisque de Arcussia Comte de Hautemure, Barou de l'Isle du Martegue, Charles Albo ou Aube sieur de Pierre-ruë, Florens de Castellane sieur d'Andahon, Reflorciat de Castellane sieur de Foz, Amphos, Baudet d'Oraison sieur d'Oraison, Bertrand de Grace, sieur du Barn, Goigue Iarento Baton de Mootclar, & Pons Cayssij ou de Cays Iurisconsulte iuge des premieres appellations, Conseillers: Pierre Aynesij de Grace, Iean de Ponteuez sieur de Ponteoez, Lucas de Grimaud sieur de Cagne, Ieā Raymood sieur d'Eols, Rostang de Sollerlaz sieur de S. Aulban, Berenguier de Ponteuez sieur de Chasteau-renard, Francisquet Frāçois sieur de Fontyane maistre Rational, Ysnard d'Agoult sieur de Lābese, F

Raymoud

Raymond d'Agoult sieur de Sault Vicomte de Railhane, Resforciat d'Agoult Cômandeur S. Iean d'Aix, François de Obiciotinia Louys de Londoye, Louys de Seruillione, Reynaud de Montejan, & Robert Cordelier, tous cinq Cheualiers & Gentilshommes du Mareschal Boussicaud, Iean sieur de Saulces (place depuis cent ans deuoluë en la maison des Moniers, sieurs de Castellet, Chasteau-vieux & Pierrefeu qui ont les trois testes d'aigles pour armes) Guillaume sieur de Meolhon, Luquet Rodilhat Gentilhôme de Thollon, Esteue Malaure, A Gentilhôme de Draguignan, Monet Portanier Gentilhôme d'Yeres, Iean Feutrier Gentilhomme de Brignolle, Bertrand Vicomte Gentilhôme de S. Maximin, Iean Audibert Gentilhomme de Digne, Iaques Arpille Gentilhomme de Cuers, Iaques Buaz Gentilhôme de Sisteron, Thollon de Thollon Gentilhôme de Forcalquier, Iean de S. Remy Gentilhôme de S. Remy, & Louys de la Rocque Gentilhôme de la ville d'Apt : outre plusieurs autres Gentils-hommes, Escuyers & notables personnes, lesquels auec les Syndics de toutes les Communautez de la Prouince se trouuerent à cest effect à la ville de Marseille.

Encor que le iugement & la memoire soyent deux tres-excellentes pieces, qui vont fort B peu souuēt ensemble, si qu'en ouurages de longue & fascheuse traitte & de si variables matieres le secours de l'Art ne viēt point mal: si me soutien ie pourtāt d'auoir promis en quelque endroit de ma seconde Partie, de parler des Raymonds que i'ay laissé iusques icy, en si long & suiui silence. I'en trouue plusieurs de ce mesme nom depuis Guilhem Raymond, nômé entre les Gentilshômes, qui suiuoient fort & ferme le party du Comte de Prouence contre la Princesse des Baulx, en l'an MCL. Car quelques XLV. ans apres sort vn Augier Raymond Targuier, enfilé auec plusieurs Nobles, qui se trouuerent presents au serment de fidelité, que Guillaume Comte de Forcalquier presta au Comte de Tholose, vn Guillaume C Raymond de Cadarache vient iustement douze ans apres, lequel tient rang parmy les Prelats, Barons & Gentilshômes qui suiuoient ordinairement le Comte Raymond Berenguier, appellé dernier de ce nom, Peyre Raymond qui fut surnommé le Preux, à cause de sa grand prouësse natif de Tholose, tres-excellent Poëte Prouençal (ainsi que sa vie a fait voir) florit quelque neuf ans apres. G. Raymond originaire de la ville d'Yeres, qui fut iuge de Prouēce se trouue tesmoin signé, auec plusieurs Barons & Gentilshômes au restament de ce mesme Berenguier : apres lesquels est vn Bernard Raymond Notaire ou Secretaire du Comte, par le commandement duquel il seelle cest instrument de son seel, y apposant son seing accou- D stumé. Non par trop long temps apres paroit vn Berenguier Raymond en teste de ceux qui sont deputez pour aller reconcilier Auignon auec les Côtes de Prouēce & de Tholose leurs cômuns Seigneurs, à fin d'obtenir grace & pardon des rebellions & folies des habitans, qui pour lors contestoient de se vouloir maintenir en Republique. Si que l'an LXXXVIJ. du quatorzieme siecle, on void vne famille de Remôdis au catalogue des maisons nobles, qui de ce temps suiuoient les parts de Louys II. contre Ladislas de Duras vsurpateur du sceptre de Naples : & finalement cest an penultieme du siecle Iean Raymond sieur d'Eolz en vne liste de quarante deux Prelats, Barons, Gentilshômes, ou Escuyers, qui se trouuerent presents à la promesse solennelle de Boussicaud. Pieces que i'ay voulu particulierement estaller, pour faire voir le peu d'asseurance de solide fondement, qu'il y a en mesmes surnoms. Et côbien E sont trompez ceux-là, qui en tirent consequence par trop d'inconsideration, sans auoir de quoy en main : estimans qu'on les doiue croire & se tenir à leur dire, ainsi qu'à des Catons ou des Pythagores, sans autres titres, papiers, cartes, ny documents : chose digne de moquerie, parce que peu de races & familles nobles se trouuent au monde, dont on ne voye infinies familles obscures & roturieres de mesme nom, yssues de troncs diuers, dont il seroit biē mal aisé de donner aucune raison, quelle recerche qu'on sçeut faire, d'où ces noms leurs sont venus. Et ce qui est admirable il ne se trouue surnom Romain que quelqu'vn ne porte auiourd'huy. Parmy ces incertitudes, si trouue ie principalement trois ou quatre familles, nobles & cognuës au delà de trois cens ans, portans le surnom de Raymond & blasons tous F differents: coniecture assez puissante pour inferer, qu'ils sont de diuerses races. La premiere sera celle des Raymonds sieurs de Modene & Villeneufue de Tharascon, lesquels estants auoüez pour tres-nobles & tres-anciens sans aucū doute & côtredit, asseurēt & recognoissēt le Marquis de Montloir, pour chef principal de leur nom & de leurs armes qui sont gueules à vne croix d'argēt accôpagnee de quatre coquilles de mesmes.

La seconde est celle des Raymonds sieurs de la Viscledé que i'oseroy croire sortis de ce Berenguier Raymoud, duquel i'ay parlé, habituez

Iugement & memoire se remonstrent peu souuent.

Plusieurs & differentes familles des Raymonds toutes nobles.

Guilhem Raymond en l'an MCL.

Augier Raymond en l'an MCXCV.

Guillaume Raymond en l'an MCCVIJ.

Peyre Raymōd lou Proux Poëte Prouençal en l'ā MCCXVJ.

G. Raymōd & Bernard Raymond en l'an MCCXXXVIIJ.

Berenguier Raymond en l'an MCCLI.

La maison de Remodis sieurs d'Eols en l'an MCCCXCVII

Iean Raymond sieur d'Eols en l'ā MCCCXCIX.

Pourquoy il ne se faut arrester sur mesmes surnoms sans bons & authentiques titres & documents.

Absurdité qui s'en ensuiuroit Familles principales & Nobles des Raymonds.

Escu des Raymonds sieur de Modene & Villeneufue

Raymond sieurs de la Viscledé yssus d'Auigno

Noble Raymõd Raymond d'Auignon en l'an MCCCVij.

Ceste liquidation est dattee du xxiiij. du May l'an MCCCXXXj. Notaire, Garrelli.

Iean Raymond fils de Raymõd.

Ce partage fut fait l'ã MCCCCiii.

d'Auignon à Tharafcon depuis plus de deux cens ans: d'autant qu'on trouue apres celuy là vn noble Raymond, originaire d'Auignon qui fait certain nouuel bail (ie parle de ce que i'ay veu) à vn Anthoine Sabbateri, en prefence de Noble Elziaz Gauarrotty en l'an MCCCVij. le xvj. du mois de Mars dans Chafteaurenard, pris & noté par vn Spanely Tabellion de ce mefme lieu. Et quelque xxiiij. ans apres, ie ne fçay quelle fentence en faueur de Nobles François & Iaques Raymonds freres, fur la liquidation du peage du fel faite en prefence de Noble perfonne Iean du Fort pour lors iuge de Tharafcon. Ce Raymond Raymond eut vn fils appellé Iean: ce qui m'a fait voir le partage fait l'an troifieme du quinzieme fiecle entre Nobles Raymond Raymond, & Elziaz Raymond fes deux enfans, auquel mefme an Elziaz fe maria auec vne Damoifelle de Tharafcon de la tres-noble maifon d'Aube nõmee Sillete, laquelle attira par vn tel & fi fort lien fon efpoux à Tharafcon. De ce mariage fortirent Pierre, Honorat, & Iean Raymonds, l'aifné defquels, à fçauoir Pierre, priut Catherine de Paffi, & cõme Confeiller de René eut tous les biens qu'il poffedoit au territoire de Barbentane par lettres patentes de ce bon roy, dõnees à Marfeille, en prefence du Senefchal d'Anjou le dernier du mois d'Octobre de l'an MCCCCLVij. declarez francs de tailles, & de tous autres fubfides. De ceftui-cy fortit Louys qui xxxiij. ans apres, le xxj. du mois d'Auril fut prouueu du bafton de Viguier de la ville d'Arles, par Charles VIII. qui luy en fit defpefcher lettres à Aix par le Magnifique Thouffainct Guarin Cõfeiller de la grand Cour, en prefence de Iean Guyran maiftre Rational & de Iaques Blejard fignez à la prouifion. Et fucceffiuement Honorat & Iean Raymonds, lefquels par lettres de difpence, que Pierre Cardinal de Foix Legat d'Auignon leur donna, efpouferent deux fœurs de la maifon de Romieu, qui tient rang entre les plus anciennes d'Arles: Honorat n'eut qu'vne fille mariee à la maifon de Pofqueres: Iean n'eut aucun fruict de fa femme, apres le decez de laquelle il fe remaria auec Ieanne de Ponteuez, dont luy nafquit Iean Raymond, lequel de Marguerite de Bourgeufie Dame de Blanfac en Languedoc, eut autre Iean, qui print à femme Yfabeau de Raoulx, dont vint Nicolas, qui d'vne Damoifelle de la maifon d'Aimini nõmee Louyfe, mit au monde René, Iean, Louys & Louys Raymonds fieurs de Vifclede, tous trois viuants, de telle forte qu'on recognoit fort bien, qu'ils n'ont aucunement degeneré de la Nobleffe de leurs anceftres, les armes defquels ils tiennent compofees de fix befans ou balles de gueules fichees à guife du fix d'vn dé dans vn Efcu d'or. Qui eft ce qui regarde les deux familles des Raymonds Gentilshommes de Tharafcon, ville du premier Viguerat apres celuy d'Aix, ou font plufieurs familles nobles tãt anciennes que modernes, à fçauoir de Lubieres ou de Benault, d'Altier, fieur de Champ en Viuarez, d'Aimini, de Clemens, de Raouls, de Lieutaud fieurs du Mas-blanc, de Tornatoris fieurs de Canillac, d'Yfe, du Pré, de la Grange, de Molieres, yffus des Baulx, Berẽguier Prouençal, & quelques autres recentement annoblies: cõme les Efquirolz, les Mulets & les Comiers, par priuilege & grace du Prince celles d'Albiffe, & de Rufp ou Rifpe, s'eftans fondues par femmes, l'vne en la maifon des Androns fieurs de Marguerites originaires de Nifmes, & l'autre des Gianis fieurs de la Roche de Beaucaire, yffus d'anceftres qui ont autresfois efté Goufaloniers de Florence, cõme nous dirons en fon lieu.

Elziaz Raymond fils de Iean s'habitue à Tharafcon en ce mefme an.

Pierre, fils d'Elziaz fe maria l'ã MCCCCLiii. eut l'affrãchiffement de fes biens l'an MCCCCLVij

Louys fils de Pierre fut Viguier d'Arles & de fon reffort l'an MCCCCXC.

Honorat & Iean fe marient l'ã MCCCCCXLij

Le mefme Iean fe remarie l'an MCCCCCXLVIII.

Iean fils de Iean fe maria l'an MCCCCCXXC

Iean fils de ce Iean fe maria l'ã MDXVII.

Nicolas fils de ce troifieme Iean fe maria l'an MDLXIII

René, Iean, Louys & Louys Raymonds fieurs de la Vifclede fils de Nicolas auiourd'huy viuants

Efcu des Raymonds fieurs de la Vifclede.

Familles nobles de Tharafcon tant anciennes que modernes.

A

B

C

D

Refte la maifon des Raymonds qui de pere en fils ont efté Seigneurs d'Eolz il y a plus de deux cens cinquãte ans, l'antique enfeigne defquels eft peinte de trois aiglons de fable accompaignez de trois faiffes d'azur deux deffus & vne deffous en champ de fin or. De maniere que voila trois nobles, riches & anciennes familles qui portent mefme furnom, & armoiries differentes, outre les Raymonds de Vauuert qui tres-anciens Gentilshõmes portent le nom & les armes de Fulco compofees de trois foulques de fable en champ d'argent par adoption teftamentaire: les Raymonds de Vallabregues renus pour nobles, & parauanture tels autres, dont ie n'ay cognoiffance, yffus de diuerfes branches peres, ayeuls, & anceftres, tous fortis du premier trõc, dont font venus tous les hõmes. E

Efcu des Raymond fieurs d'Eolz.

Efcu des Raymonds de Vauuert.

Maintenant radiouftons nous au Marefchal Boufficaud, & à la Dame Anthoinette de Tureue fa femme, qui par enfemble auoient rendu plufieurs bons & grands feruices à la Royne Marie & au Roy Louys fon fils, lefquels pour ne fe monftrer illiberaux & peu recognoiffants, donnerent & infeoderent de nouueau au Marefchal & aux fiens, les villes de Pertuis, & de fainct Remy, F

Pertuis, Pelliffane, S. Remy & autres places enfeodees au Marefchal Boufficaud.

les lieux

les lieux de Pellissane, de Pennes, & de Matargues aux fiefs accoustumez en la Comté de
Prouence. Et où le cas arriueroit qu'il decedast sans enfans, leurs Majestez entenduient
par volonté reseruee, que telles places demeurassent & deussent appartenir en pleine pro-
pneté à la Dame Anthoinette sa femme & aux siens fils & femelles, legitimes & naturels:
pourueu toutesfois qu'en maniere quelconque elles ne peussent iamais tomber ny parue-
A nir entre les mains ny au pouuoir du Vicomte deserteur, ny d'aucun de ses heritiers, que
leurs Majestez entendoieut estre totalement exclus & priuez de telle grace, hormis elle
seulemēt: pourueu aussi que les Chastelains, & les Officiers des villes & des chasteaux don-
nez au Mareschal iureroient solennellement de ne les remettre iamais à ce felon, ny à au-
cuns autres ennemis de leur estat & de leurs personnes: & sous tels serments prestez par la
Dame Anthoinette & non autrement (dont elle se deuoit obliger) leurs Majestez promet-
toient de la faire iouyr de son don. Que si elle en venoit iusques là que de ne vouloir lo-
yalement accomplir toutes ces choses, les Chastellains, & les Officiers estoient tenus par
souuerain & absolu commandement de remettre les places & les chasteaux, donnez a ce-
B ste condition, ez mains de Geoffroy le Maingre, frere germain du Mareschal, pour les te-
nir en fief & hommage de leurs Majestez. Que si quelqu'vn à l'aduenir faisoit demande
ou querelle sur la ville de sainct Remy, le Mareschal estoit tenu d'ester à droict: comme en
pareil cas, si la Dame Anthoinette vouloit inferer quelque dommage à leur couronne, le
Mareschal & Geoffroy son frere promettoient de le destourner, & si s'obligeoient de bien
& humainement traitter les habitans des villes & chasteaux à luy donnez: & d'abondant
promettoient ensemble eux & la Dame Anthoinette de ne demander ny quereller les ha-
bitans & les sujects en chose aucune, pour raison des demolitions ou despences faictes ez
C villes que souloit tenir le Vicomte, à l'occasion des guerres & troubles passez: dequoy de-
uoient donner & passer bonnes lettres d'asseurance à leurs Majestez: si que finalement l'in-
terpretation des articles & des conuentions de paix que dessus seroit faicte par le Cardinal
d'Amboise & par le grand Camerier du sacré College de l'Eglise Romaine.

Conditions apposees au don.

Condition touchant la ville de S. Remy.

Le Cardinal d'Amboise & le grand Camerier de l'Eglise interpreteroit les articles.

Ceste promesse d'importāce si grāde, qui sembloit bien porter auec soy le bien entier &
tant desiré de la Prouince solennellemēt faite, & en la façon que nous venons de dire, en la
presence des Prelats, Barons & Gentilsbōmes susnōmez, fut mise à pleine execution par le
Mareschal Boussicaud, & par Geoffroy son frere: l'effect de ceste promesse succeda tant
heureusemēt & si bien à l'aduātage & au grād cōtentement des Prouençaux, que par leur
D bōne & sage cōduite dās peu de iours toutes les cōpagnies qui estoient des chasteaux & des
forteresses occuppees, & felōnemēt tenuës deslogerēt prōptemēt, mōterent sur mer à Mar-
seille dans le vaisseau de Boussicaud, & s'esuanouyrēt, cōme vn cāp espois de nuages, qu'vn
fier & tēpestueux Aquilon soufflāt impetueusement poursuit en queuë. Adonc fut accordé
& cōuenu, qu'entre tous les gentilshōmes, gens d'Eglise, Cōmuuautez & toutes autres per-
sonnes tant en general qu'en particulier de Prouence, toute rancune & inimitié passee &
enuieillie, cesseroit & s'assoupiroit: & qu'entr'eux seroit à l'aduenir vne amitié franche, vne
parfaicte vnion, vne loyauté pure, & vne fraternité inuiolable, auec vne mesme volonté, vn
mesme courage, & vne mesme intelligence, sans dissimulatiō cachee ny partialité quelcon-
que, couuee en leur esprit: voire fut ouy vn cry haut & solennel sortant comme d'vne seule
E bouche parmy tant de diuerses voix, tons & cōditions de personnes, que qui en offenseroit
vn seul, les offenseroit tous. Au moyen de quoy le Seneschal du Marle traitteroit accord,
cōuention & alliance auec les Venaissins, Auignōnois & Dauphinois. Pour plus illustremēt
exploitter & cōduire à perfection vne si bonne œuure furent esleus auec du Marle, l'Euef-
que de Sisteron pour les Prelats, le Seigneur de Sault pour les Nobles, & Guigonet Iarento
Gentilhōme de beaucoup de sens, & d'authorité pour les Cōmunautez, qui tres-volontiers
accepterent ceste charge pour le repos & le grād bien de leur patrie. Et parce q̃ l'accōplisse-
ment d'vne telle besōigne ne pouuoit heureusement reussir sans l'entremise de Benoist, qui
cōme souuerain Prelat, & faisant sa residence en Auignō pouuoit beaucoup au contrepoids
F de la balāce où ceste negociatiō se disputoit, il fut resolu & meurement deliberé, q̃ sa Sain-
cteté seroit tres-humblemēt suppliee de bailler indulgēces plenieres à ceux qui ayderoiēt à
la reedification & à la neufue structure du Pont de Verdon, que ces sanglantes & ciuiles
guerres, & ces troubles malheureux auoient abbattu & ruiné.

Effect grand de la promesse des Boussicauds.

Promesse faite entre les Gentilshōmes gens d'Eglise & Cōmunautez de Prouence de viure en perpetuelle vnion.

Du Marle traittera accord entre les Prouençaux, Venaissins & Dauphinois.

Le Pape baillera indulgence à ceux qui s'ayderont à refaire le Pont de la riuiere de Verdon.

Que de mesme volonté sa Majesté comme Comte de Prouence seroit tres-humble-
ment suppliee de rendre & restituer l'obeyssance deuë à sa Saincteté, d'oster, condamner
& annuller la soubstractiō de son authorité pour les grands perils & les dangers qui en pou-

Le Pape Benoist sera recogneu pour vray & legitime Pape.

uoient non seulement sourdre, ainsen estoient aduenus à raison de ce desaueu : inconueniens, malheurs, dangers & perils eminents qui deuoient estre representez au vif, & de poinct en poinct recitez par les trois Seigneurs deputez.

Les calamitez de Prouence prenent fin.

Ce fut donc par ce moyen que le pauure pays de Prouence qui de tous costez auoit esté remply de factions mortelles, & de clandestines diuisions, canses de la totale desolation & ruine de plusieurs grandes, riches & nobles maisons d'infinies bonnes, honnestes & bourgeoises familles par les voleries, pilleries, forces, violences, saccagements & voyes de faict, A qui commencerent à cesser & prendre fin, fut guery & soulagé. Car durant ceste calamité publique, & ces sanglants tumultes, la pluspart des compagnies de Prouēce, ayants longuement residé aux quartiers d'Arles, Tharascon, Sainct Remy, nostre Dame de la mer (communement les Maries) & aux terres de l'enuiron (souffrans infinis maux, pertes & dommages de leurs biens, moyens & personnes, tant par mille aspres & rigoureuses executions, que par les excez & les rauages de ces bandes) n'auoient laissé ruë ny coin de maison qu'elles n'eussent pillé, foüillé & desolé de fonds en comble, iusques aux cloux & aux ponltres: tellement que si le pays & les habitans auoient esté griefuement affligez par ceux qui parauant auoient tenu le party de Duras pretendās droict ez sceptres & couronnes de Naples & B de Prouence, & de Raymond de Turenne qui faisoit des excessiues demandes de deniers, l'vn inuaseur, l'autre rebelle : & tous les deux sanguinaires, cruels, felons, traistres, & iurez ennemis de la Royne & du Roy. Ils l'auoient encor plus rudement & cruellement esté par le mauuais traittement des compagnies, communement insolentes & licencieuses, & par les impetuositez des impositions, charges & tailles intolerables qu'on auoit mis sus: malheurs procedez tant des Papes, des Antipapes & des schismes, que des principaux & plus esleuez de Prouence, parents & alliez du Vicomte, qui secrettement tenoient son party, & C n'auoient petite portion à la proye. Mais Dieu qui ne voulut point que ceste pauure & desolee terre endurast tant de ruines, & d'afflictions, la regarda de son œil de pieté, & lançant le trait de sa diuine puissante & redourable iustice permit que ces sanglantes miseres, ces publiques desordres & tant de ciuiles calamitez prinssent fin, à la grande honte & confusion de ce Vicomte, qui pour ses felonies, rebellions, meurtres, pilleries, excez, rançonemens, violences & ruineuses desolarions de maisons, forteresses & chasteaux, fut banny perpetuellement de la Prouince, despoüillé de toutes ses terres & seigneuries, acquises & confisquees au Roy Louys, & donnees & desparties en recompense de leurs longs & fidelles seruices à plusieurs Gentilshommes qui tousiours sans bransler, auoient suiuy le party de D leur vray Seigneur. Et finalement par iuste ordonnance de Dieu reduit à vne triste & miserable fin, s'estant (à ce que croyent aucuns) noyé aux rochers de Tharascon, ainsi qu'il vouloit sauter d'vn batteau à l'autre pour se sauuer, & fuir l'indignation de Louys & des Prouençaux : ayant esté chose iuste & bien raisonnable, que celuy eut esté despoüillé de ses biens & deuestu de ses honneurs, qui taschoit à despoüiller & deuestir de repos & de paix sa patrie : & eut celuy-là mesme souffert vne fin si violente & cruelle, estouffé des eaux qui esmouuoit tant de tempestes contre son legitime Prince, ambrazoit les champs & les villes, allumoit les tumultes & les seditions populaires, & bruslant d'vne trop indiscrette & irreguliere ambition, violoit les loix de Dieu & des hommes : ce qui n'accorde pourtant quant à sa mort auec son Epitaphe comme nous allons peu apres faire voir. E

Ceux qui fomentoient les troubles & en estoient la principale cause.

Le Vicomte bāny de Prouece.

Pourtrait de Raymond de Turene au chasteau des Baulx.

Ce Vicomte que nous appellons communement Raymond de Turene : mais plustost ce fleau de Prouence, ce got & cruel Attile, ainsi que i'en ay veu le pourtrait que le Seigneur des Baulx Gentilhomme plein de merite, de preud'hommie & de liberalité, m'a fait voir au cabinet de son chasteau, qui n'a son pareil en toute la Prouince en beaux & riches volumes & en belles & tres-exquises peintures, estoit de taille pleine & quarree, plustost grand que petit, auoit les membres forts & robustes, la teste grosse & ronde, le visage plein & gras, le teint de couleur de miel, & tirant sur le bazané : auoit le poil crespe & noir, les sourcis & les yeux de mesme, à l'entredeux des sourcis ayant la chair sursenflee, ce qui causoit deux plis qu'il faisoit en se refroignant : auoit le nez tirant sur l'aquilin, les leures F grosses & rouges, auec vn peu de moustache noir & rauallée sur les deux goods ou bours de l'arc de la bouche, le reste du visage & le menton sans poil : au demeurant ayant l'aspect assez fier & agreable tout ensemble, ressentant à son homme de bonne & haute maison, & qui facilement ne supportoit vne iniure : estoit fils de Guillaume Roger Comte de Beaufort, & de Dame Eleonore de la tres-illustre maison des Comtes de Comminge & de Foix yssus de Royale branche : l'antique blason & armoiries



A duquel sont d'or à vne bande d'azur, accompagnee de six roses de gueules, trois dessus & trois dessous, ainsi qu'on les peut voir encore en plusieurs endroits d'Auignon, & particulierement en l'Eglise de Sainct Martial dans la Chapelle des Papes de la maison de Canillac, bastie à main droite en entrant de la grande porte des cloistres, où le coffre & monument de ce Vicomte en forme d'Autel antique se void pour le iourd'huy auec sa representation à genoux en vieille peinture contre le mur, & ce court & simple epitaphe graué à l'entour de la grande pierre du couuercle ou talus en ces paroles.

Armoiries des Ctes de Beaufort ou de Turene, & des Vicomtes de Valerne.

Hic iacet magnificus ac potens, virq́; illustris Dominus Raymundus de Belleforti quondam Comes Bellofortis & Vicecomes Valerna, qui anno Dñi MCCCCXX. diem suum clausit extremum, sc. xv. die mensis Maij, cuius anima requiescat in pace, Amen.

Epitaphe du Vicomte Raymond de Turene aux cloistres de S. Martial d'Auignon.

Or voila comme à la fin de ses iours la paix est si piement desiree à celuy qui ayant si longuement tenu ceste pauure Prouince en guerres, desolations & tumultes, experimenta
B finalement combien sont vaines & de peu de duree toutes les grandeurs, les pompes & les superbes du monde, quand elles ne marchent sous la regle du deuoir & des loix tant humaines que diuines. Et combien c'est chose detestable & horrible à Dieu & aux hommes de troubler les peuples, desoler les terres, & se rebeller contre son Prince. De ce Guillaume Roger estant issue & descendue la maison des Vicomtes de Valernes en Prouence, qui portent le mesme blason & la mesme enseigne des Comtes de Beaufort, que i'ay peinte cy dessus.

Vanité des grandeurs & pompes du monde.

Les Vicomtes de Valerne en Prouence issus du Comte de Beaufort pere de Raymond de Turene.

L'occasion des troubles chassee, ces esmeutes esteintes, ces feux morts, Prouence calme
C & le Vicomte banni, au mois de Septembre suiuant tous les Prelats, les Gentilshommes & les Communautez de Prouence firent hommage à Louys leur Comte & souuerain Seigneur: car il auoit desia atteint vn aage competant & capable de gouuerner. Les Commissaires à ce deputez par sa Majesté furent en la ville de Tharascon pour les receuoir, en la presence de Iean de Tusseyo Cheualier & Chambellan du Roy, de Raymond d'Agoult Vicomte de Reillane, de Reffotciat Seigneur de Vergons, & de Pons de Cays, Iuge des premieres appellations de Prouence, dont descend la maison de Cays, ainsi que i'ay dit ailleurs. Adonc fit Odet de Villars, mary d'Elix des Baulx Dame & Baronne des Baulx & d'Aguilles, Comtesse d'Auelin, hommage de toutes ses terres & Seigneuries en la presence de Charles Prince de Tharante, frere du Roy, & de Henry de Britonia Despot de Romanie.

De Septembre. Nobles de Prouence qui prestent hommage au Roy Louys.

Seigneurs presents aux hommages.

D Ce mesme deuoir presterent Raymond Vincens d'Aix Conseigneur de Roignes, dont sont issus les Seigneurs de Roignes, qui portent le surnom & les Armes d'Agoult par ordonnance testamentaire de Fouquet d'Agoult Baron de Sault, qui voulut que le loup auroit vn collier d'argent, pour le distinguer & differentier de celuy que ceste tres-ancienne & tres-illustre maison tient & porte de tout temps, le membre duquel doit estre en sa roideur de couleur de gueules: combien que ceste place, au moyen d'vne Damoiselle seule demeuree de ceste branche, le pere de laquelle, issu d'vne telle & tant illustre tige que celle d'Agoult, se noya à la defaicte de Tharascon (que nous verrons à son temps) assez desastreusement a eschangé de Seigneur & de Maistre, aussi que de famille, de
E nom & d'armes. Doucette d'Aurons Dame de Rognognas, Matheline de la Volte Dame de Courignac & de Carces, vefue à feu Fouquet de Ponteuez, Sance ou Saure Albe de Roquemartine (chasteau encor pour le iourd'huy en la main des Albes sieurs du Thoret, tres-anciens Gentilshommes d'Arles) Dame de Romolles, Philippe Albe, femme de Requiston de Bleuys Seigneur de Bleuys, Sicile, Ysnarde Abbesse du Monastere de Sainct Honorat de Tharascon, Phanete de Gros Dame de Fuuel, Guillaume de Pena sieur des Sieyes, Guy Aperioculos (que le Prouençal dit *d'vebre-œil*, ou du Brueil)
F Seigneur de Verdaches, Bertrand de Chasteau-neuf sieur de Moleges, Bertrand de Beaumont Seigneur d'Espatron, Louys Blaccas Seigneur de Carroz, Bertrand de Leuens sieur de Leuens, André Pena sieur de Calas, Ysnard de Villemurs sieur de Vols, Iauffred Chaylan sieur de Lambrusche, de l'estoc duquel se maintient estre descendu Paul Chaylan, qui a part à la Seigneurie de Moriers, Senateur souuerain au Parlement d'Aix, ez mains duquel la place de Lambrusche est fatalement retombee deux siecles & douze ans apres. Car on void ceste recognoissance & cest hommage presté le douze du mois d'Octobre au Roy Louys, lequel confirme, en tant que de besoin, tous les dons, concessions, franchises, libertez

Source de la maison de Roignes, aujourd'huy tombee en la famille des Raphaelis sieurs de S. Martin.

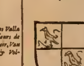
Comme doit estre le loup de l'escu d'Agoult ou de Sault.

Le xij Octobre.

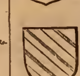
Recognitio de omnibus iuribus quæ habet dictus Ioffredus in loco Lambruscæ & aliis terris & iurisdictionibus seu bonis in curia regia, tenet in Comitatu prouinciæ Ludouico II &c ex registro homagiorũ fol. [illegible]

& immunitez concedees tant aux antecesseurs de Iauffred qu'à luy par Raymond Berenguier, Charles premier & second, Robert, Ieanne & Louys premier. Au moyen dequoy le Senateur porte d'or à vn cœur d'azur produisant vne treffle de sinople, qui sont, à ce qu'il asseure, les anciennes armes des Chailans, qu'on void encor pour le iourd'huy sur la porte de la vieille & antique maison de Iauffred: Raymond de Montauban Seigneur de la vallee d'Ardenne, Iean de Pierre-feu sieur de Pierre-feu, Berenguier de Simiane Conseigneur d'Olliolles, Amiel Gombert Seigneur de Dromons, Guichard de Villeneufue Seigneur de Tourtettes, Bertrand de Vallauoir Seigneur de Vaumeil, ancestre & maieur des Vallauoirs & Vollonnes, qui ont pour armes de gueules au faulcon d'argent auec ses longes d'or, escartellé d'argent plein, Iorein de Montemalo Seigneur de Cadarache, Iaques & Bertrand d'Oraison Seigneurs de Clumanc, Pierre de Bras sieur de Sainct Martin de Broues, aiourd'huy Seigneurs de Sainct Iulian d'Asse, portans de gueules au bras d'argent tenant vne espee de mesme en contre-bande, embelli de sable, Anthoine de Bagarris sieur de Robion, famille qui dure encore en plus moyenne fortune, Bertrand de Rochas, dont vient la maison d'Aiglun, qui porte les trois bādes d'or en l'escu de gueules, Raymond de Mondragon Seigneur de Mondragon, Viguier de Marseille, place tombee en autres mains, & en des Gentilshommes d'vne autre race, comme nous dirons ailleurs mieux à propos, où nous en peindrons l'escu, Bauder d'Ancesune Cheualier son Lieutenant: nom que porte le Seigneur de Cadetousse & du Thor, l'vn des plus esleuez Barons de la Comté de Venaissin. Famille au demeurant tres-noble & tres-ancienne, alliee de longue main auec les plus illustres maisons de ceste Prouince, dont l'enseigne est tres-belle à voir, & fort estrange à l'œil, reuenant à celle mesme de Mondragon, pour estre composee d'vn dragon d'or monstrueux, lequel ayant face d'homme, rient de la griffe droite sa longue barbe, qui sort & se termine en teste de serpenteau, auec la queue de mesme, sur vn escu de sang vermeil, Anthoine de Soliers sieur de Torreil, Raymond de Crotte sieur de Gardane, Anthoine Rascas Gentilhomme de Castellane, vray predecesseur des Rascas sieurs du Muy, Bagarris, Chasteau-redon & Caunet, dont nous auons ja fait mention au diuin Poëte Bernard, Lucas, Anthoine, George & Honoré de Grimaud Seigneurs d'Antibe, maison de foy assez illustre, Argentine de Grimaud fille de Marc de Grimaud, & plusieurs autres Barons & Gentilshommes feudataires, qui presterent hōmage à Louys entre les mains des Cōmissaires deputez de sa Majesté, en la presence du grand Chambellan, du Vicomte de Reilhane, du Seigneur de Vergons, & du Iuge Cays.

Blason des Chailās sieurs de L. ... & Monerz.



Escu des Vallauoir sieurs de Val auoir, Vaumeil & Vollonne.



Escu de Braccio ou de Bras sieurs de Sainct Iulian d'Asse.

Escu des Rochas sieurs d'Aiglum.

Escu d'Ancesune, ou de Cadetousse & de Mondragon. Rascas Gentilshommes de de Castellane. Maison d'Antibe ou de Grimaud. Nulle extraction de iurisdiction.

A

B

C

D

Et pourtant que les Officiers du Pape tant d'Auignon que de la Comté de Venaissin se rendoient difficiles, ou à parler plus clairement, denioient tout à fait iustice cōtre la forme du droict & la sanction canonique aux Prouēçaux sujects de Louys, lors que l'occasion d'vn affaire les y appelloit. Sa Majesté fit sur ce publier des patentes par Edict perpetuel & irreuocable, voulant & defendant tres-rigoureusement que ses sujects n'eussent à estre distraits hors du pays, sur peine de confiscation du temporel aux Ecclesiastiques & aux Laies de cēt marcs d'argent: defendant au surplus tres-expressement à tous Notaires & Tabellions de les obliger à autres Cours & Iurisdictions qu'aux siennes, à peine de cinq cens marcs d'argent. E

Ce siecle estoit aux approches de sa fin, & n'auoit plus le Soleil à parfaire & accomplir que la iuste moitié de son centieme & dernier cours pour se renoueller & commencer le quinzieme aage depuis l'aage d'or, & la paix vniuerselle que le fils de Dieu porta sur la terre. Ce qui causoit tant d'alterations, d'humeurs, de remuemens d'Estats & de symptomes à l'Eglise. Quant au dixseptieme du mois de Iuin de l'an nouueau, Louys qui pour lors se trouuoit à la grande & populeuse ville de Paris confirma à Iean le Maingre, & à Boucicaud Mareschal de France les places & iurisdictions que la Royne Marie sa mere auoit peu deuant donnees à ce Seigneur, excepté la ville de Sainct Remy, comme piece du domaine, qui ne pouuoit souffrir particuliere alienation. Mais Louys n'arresta gueres qu'il ne vint en Prouence, où il estoit impatiemment attendu, & generalement F

L'an M.cccc. le xvij. de Iuin. Le Roy Louys à Paris. Confirmation de quelques places fortes à Boucicaud.

desiré. Or est-ce de ce mesme Boucicaud, ou de son pere, tres-hardy & fort sage Cheualier, & d'vn autre genereux & tres-vaillant Capitaine appellé Sainctré, que ces quatre vers furent faits, desquels, bien que la rithme ne soit gueres illustre, si en est le sens tres-bon & tres-beau en ceste sorte:

Quatrain de deux grands Capitaines

A *Assez plus vaut en vn assaut*
Sainctré que ne fait Boucicaud:
Mais trop mieux vaut en vn traicté
Boucicaud que ne fait Sainctré.

Où les diuerses guerrieres qualitez, & les militaires perfections de ces deux braues & illustres Capitaines sont concisement & en si peu de mots representees, que les Laconiens n'y sçauroient trouuer que mordre: jaçoit que leur harmonie ne soit pour contenter vne oreille nette & sensible. Or sur les derniers souspirs du siecle & de l'an (car c'estoit au dixieme mois) Louys ja paruenu en aage d'homme espousa dans la ville d'Arles, qui de tout temps a esté recommandee en quantité de nobles & anciennes familles, l'Infante Yolante, fille de B Iean fils de Pierre, quatorzieme Roy d'Aragon, tres-belle de vray & tres-excellente Dame: nonobstant qu'auant ce mariage il eust esté fiancé à la Princesse Catherine, fille de Iean fils de Philippes le Hardy Duc de Bourgoigne, que depuis il repudia & renuoya chez son pere. En ceste solemnité & magnificence fut Dom Iaume de Pradas Seigneur Espagnol, conducteur de la nouuelle Royne, que Nicolas de l'illustre maison de Brancas, Cardinal d'Albanie, faisant l'office & la royale ceremonie, espousa. Au moyen dequoy Louys manda conuoquer les trois Estats de Prouence, lesquels pour resiouyssance & congratulation publique de ce mariage firent à leur Roy vn present gratuit & volontaire, qui reuenoit a raison de quatre C florins pour centenal de toutes rentes & reuenus. Et pource que c'estoit vne saison d'allegresse, & qu'en telles occasions la liberalité des Roys est coustumierement plus ouuerte, qu'en tout autre temps, les especes d'or & d'argent respandues, les feux de ioye allumez, les musiques ouyes, les compagnies assemblees, les bals, les tournois & les festins dressez, les libertez des villes confirmees, & les priuileges accreus, illustrez & renouuellez: Louys octroya à la ville de Barjols, par authentique, faueur & priuilege de n'estre iamais alienee de son domaine de Prouence à Prince moindre que luy, leur permettant de se defendre à main armee contre l'acheteur, sans encourir crime ny peine de rebellion, au cas que tel achept ou alienation entreuint à l'aduenir. Mesme priuilege octroya sa Majesté à la ville de Brignolle, lors que la Royne Yolante estant desia grosse d'enfant pour la douceur & l'amenité de D son air si benin & temperé, y resida durant quelques iours. Car il faut sçauoir que ceste ville souloit estre le lieu dedié à la nourriture des ieunes Princes & des Princesses de Prouence, & de leurs enfans. A raison dequoy elle a esté nommee des anciens *Alumna puerorum*, ainsi que le bon Roy Robert l'asseure, & que ie l'ay monstré au discours de la vie de S. Louys Archeuesque de Tholose, qui print naissance en ce mesme lieu, où comme par fatalité il rendit tant heureusement son ame à Dieu.

Le ij. de Decembre.

Mariage de Louys auec Yolante fille du Roy d'Aragon.

Iaume ou Iaques de Pradas Seigneur Espagnol, conducteur de la Royne, que le Cardinal de Brancas espousa.

Priuilege d'inalienation à la ville de Barjols.

Mesme priuilege à la ville de Brignolle, anciennement nourrice des fils des Roys, Comtes de Prouence.

Sa Majesté qui auoit assisté aux Estats que nous venons tout maintenant de mentionner à leur requeste & suiuant la promesse que la Royne sa mere leur auoit faite l'an mil trois cens octante-sept approuua, emologua & confirma la transaction & les chapitres de paix E faits, passez & resolus en ceste excellente assemblee: & d'abondant promit & iura d'accomplir leur contenu de tout poinct en tout & par tout. Confirmation merueilleusement agreable, attendue & desiree de tous, qui fut deslors stipulee & receue par les deputez du pays au nom de tout le general, en faueur de la chose publique, douce & tres-fortunee terminaison aux tumultes sanglants de la Prouince, & à ce quatorzieme aage, qui ne pouuoit faillir d'auoir quelque chose de mysterieux, & non ordinaire, comme composé de deux fois sept.

Confirmation des chapitres de paix.

F Le nouueau siecle estant entré dans la lice du temps pour commencer le train de sa course, n'auoit à peine que douze iours, & Louys estant au dixseptieme an de son regne qu'enuiron vingt-cinq ans, lors qu'au douzieme du mois de Ianuier il se trouua à son chasteau de Tharascon, qu'il faisoit esleuer & construire en l'estat & symmetrie qu'on le void pour le iourd'huy, à la verité digne du logement d'vn Roy. De là, parce qu'vn grand & tres-important affaire l'appelloit en France, où il luy estoit de necessité d'aller en personne, il despescha lettres patentes au Prince de Tharante Charles son frere, par lesquelles, apres l'auoir nommé de sa propre bouche ez presences de Guigonet Iarente Baron de Montclar, Maistre Rational de sa grand & superbe Cour,

L'an MCCCCj. le xij Ianuier. Charles prince de Tarante Lieutenant general de Louys en Prouence.

Ce Charles estoit pere de Charles, qui succeda apres luy.

& de

& de Iean le Veyner fieur de Charitate, Lieutenant du Prince, il vouloit qu'il fuſt ſon Lieutenant general en Prouence, pour y eſtre entierement receu, creu & obey tout ainſi que Viceroy.

Ceux de Sainct Remy ne veulent recog noiſtre Boucicaud à Seigneur, comme eſtans du domaine.

Or auoit ſa Majeſté, eſtant à Paris du mois de Iuin (ainſi que nous auons peu deuant remarqué en l'an trois cens nonante-neuf) donné à Iean le Maingre, dit Boucicaud, & à Anthoinette de Turene ſa femme, la ville de Sainct Remy, quoy qu'elle fuſt de l'ancien domaine des Comtes de Prouence. Don qui auoit iuſtement porté les habitans à leur refuſer tout à plat deuoir de ſujects, & à ne les receuoir ny recognoiſtre en nouueaux Seigneurs: ſur quoy ils mettoient en auant la declaration faite par la Royne Marie en l'an trois cens nonante-trois, de n'eſtre iamais diſtraits ny deſmembrez du corps du domaine: de ſorte que Boucicaud & ſa femme par ce moyen ſagement & droitement repouſſez, ſans s'opiniaſtrer ny s'enfoncer plus auant en violences, comme ceux qui voyoient à l'œil le peu d'aſſeurance que tel don portoit, & que c'eſtoit choſe vaine d'attendre de ces habitans quelque changement de courage, repreſenterent tout ce qui leur eſtoit arriué au Roy, qui les recompenſa ailleurs: leur ayant ſçeu tres-bon gré de leur modeſtie & tant honneſte deportement. Ainſi dementa la ville de Sainct Remy en ſon ancien luſtre & ſa premiere liberté ſous la Couronne ſeulement, ainſi qu'elle eſt pour le iourd'huy. A B

L'an mcccciij. Benoiſt derechef aſſiegé en Auignon par Charles VI. Roy de France.

D'ailleurs parce que le Pape Benoiſt ne vouloit tenir la promeſſe ja par luy faite ſur l'vnion & le repos de l'Egliſe, fut par voye de ceſſion ou autrement. Charles VI. du nom Roy de France, qui à ce faire l'auoit inſtammẽt ſommé, l'enuoya derechef aſſieger l'an enſuiuãt dans le Palais d'Auignon, où le ſiege dura l'eſpace d'vn an, tant parce que Benoiſt eſtoit ſecouru de viures, munitions, & d'autres choſes à telles occaſions neceſſaires, par Dom Federigo de la Lune ſon frere, que pour l'intelligence qu'il auoit auec quelqu'vn de ceux qui le tenoient en ceſte extremité de ſiege, lequel le fauoriſant & fourniſſant ſecrettement tout ce qui faiſoit beſoin à ce Pape, l'entretenoit ainſi en longueur & en ſon ambitieuſe opiniaſtreté. C

L'an mcccc iiij le xi. du mois de Mars, Benoiſt ſort ſecrettement du Palais.

Mais il fut tenu & chaſſé de ſi pres, qu'au mois de Mars de l'an d'apres il fut cõtraint de ſortir à cachettes & ratierement du Palais en habit de ſimple Docteur: ſi qu'il alla par ruelles fauorables paſſer ceſte nuict à l'hoſtellerie de Sainct Anthoine en la rue dite la Fuſterie: non ſans beaucoup de diuers eſlancements & de combats, à tant que le poinct du iour venu il ſe mit ſur le Rhoſne dans vn meſchant batteau, & ſe ſauua. Quelqu'vn de ce pays qui eſtoit de ce temps-là a laiſſé par memoire qu'il paſſa la Durance, & ſe retira au fort de Chaſteau-Renard, où Martin de Selua Cardinal de Pampelonne, auec pluſieurs gendarmes qui luy vindrent au rencontre par terre, eſtoit: entrepriſe qu'il auoit proiettee de plus loin, & aſſez ſagement conſideree, ſi l'ambition & l'indeuoir ne l'euſſent pluſtoſt porté à ce conſeil, que la religion, la raiſon & la paix. Là n'eſt pluſtoſt arriué ce Pape, que le Roy Louys, le College des Cardinaux d'Auignon, & toute la Comté de Venaiſſe le viennent trouuer & luy tendent obeïſſance: & cela fait, il ſe porte à Marſeille aux Calendes de Decembre de l'an qui faiſoit le onzieme de ſon Antipontificat (dequoy ſe void vne Bulle donnee à Sainct Victor) pour monter ſur mer & ſe ſauuer, de peur d'eſtre contraint de renoncer au Papat. D

Benoiſt à Chaſteau Renard receu par le Cardinal de Pampelonne.

Benoiſt à la ville de Marseille.

Opinion de Vaſquin Fillol touchant Benoiſt.

Vaſquin Fillol Docteur, natif de Carpentras, qui a mis l'inimitable & diuin Petrarque en François plus fidelement que doucement, a laiſſé par eſcrit, qu'auant partir d'Auignon il conuia vne grande partie des principaux & plus eminents de la Cité, ſous couleur de les vouloir feſtiuer à ſon Palais: & que les ayant aſſemblez, il fit inhumainement mettre le feu dans la ſalle où ils eſtoient: ſi qu'ils furent tous miſerablement & cruellement ars & conſumez: acte cruel, execrable & plus que barbare, qui le fit mortellement hayr & couurir d'horribles imprecations par tous les Auignonnois, & pour la [illegible] & nouueauté duquel il fut fait priſonnier par le moyen du Mareſchal [illegible], ainſi que nous auons dit: de ſorte qu'on void encore les marques enfumees & [illegible]ques de ceſte impitoyable conflagration dans la ſalle du Palais où fut perpetré ce tant inhumain & barbare ſacrifice, que i'ay veu ſouuent de mes yeux, eſtant eſcholier en Auignon. L'autheur de cecy ne ſemblant trop à reietter, puis qu'il eſtoit homme d'Egliſe, de tres-bonne & loüable vie, & Chanoine de Noſtre Dame. E F

L'an mcccc iiij. du mois de Decembre. Iean de Tuſſeyo Seneſchal de Prouence.

L'office de Seneſchal qui ne ſe ſouloit donner qu'à vieux & nobles Cheualiers, ce que la deriuaiſon du mot ſemble porter, fut pour lors donné ſur la fin du dernier mois de l'an quatre cens & quatre à Iean de Tuſſeyo, lequel print poſſeſſion de ſa nouuelle dignité

à la ville d'Aix, ez presences de Bermond de Pingon & de Louys de Sainct Gilles Cheualiers & Consuls de la Cité. Qui fut au temps que l'on commença d'edifier la muraille qu'on void sur la Roque de Nostre Dame de Dons, & à demolir les maisons voisines & contigues du Palais: & que le grand Ysuard de Glandeuez Seigneur de Cuers, splendeur principale de ceste tres-ancienne & tres-noble maison, pour son haut merite, grade & authorité auoit A la Lieutenance de Pierre d'Acigue Lieutenant en Prouence.

Bermond de Pin on & Louys de Sainct Gilles Consuls de la ville d'Aix. Commencement des murs de la Roque de Dõs. Le grãd Ysuard de Glandeuez Seigneur de Cuers, Lieutenant de Lieutenant de Roy en Prouence.

Iean de Sainct Michel Gentilhomme honnorable de Tharascon, sieur de Broisseron; d'vne tres-ancienne & bien noble race, auoit en plusieurs occasions fait preuue de sa valeur & de sa foy. Ce qui porta Louys à l'ordonner l'an ensuiuant Capitaine du chasteau des Baulx, forteresse grandement importante, de consequence au pays, & de ialouse conseruation. Et pourautant qu'il y auoit encore de là le Rhosne quelques stradiots, couteurs & gens sans enseigne & adueu des restes du rebelle Vicomte, lesquels ne pouuans apprendre facilement l'art d'oublier leur premier train & leurs rauages & pilleries, estoient tousiours en eschole, & les mettoient en practique contre quelqu'vn: ce qui estoit vne ombre mortelle B & fascheuse aux Prouençaux. Le Seneschal de Tusseyo auoit desia pour y remedier mandé lettres de commission à Elzias de Petra Capitaine, Baillif & Iuge de Monstiers, & aux autres Iuges & Capitaines des villes & forteresses: & encor aux Consuls & Syndics d'enfermer toutes les munitions & les viures dans les places de leur administration & gouuernement, à fin que tels vagabonds, ennemis du repos public & du Roy n'en peussent iouyr ny vser, attendu qu'ils machinoient & cerchoient d'entrer en Prouence. Leur commandant au demeurant sur grosses & griefues peines de faire si bons guets iour & nuict, & de fortifier si soigneusement & diligemment leurs places, qu'aucune surprise ou malencontre n'en peust C sourdre.

L'an MCCCCV. Iean de Sainct Michel sieur de Broisseron, Capitaine des Baulx. Restes du Vicomte de Turenne delà le Rhosne. Elzias de Petra Iuge & Capitaine de Monstiers. Mandement d'enfermer les viures.

A ce commandement qui portoit par mots exprez de remparer sans aucun delay, tant brief peut-il estre, les places, quelques Consuls protesterent de ne pouuoir obeïr, voire estre chose impossible d'effectuer sa volonté, tant pour le peu de moyens qu'ils auoient, que pour la briefueté d'vn terme si precipité, qui leur estoit prescrit & donné sans aucuns aduis precedens, ny preparatifs de guerre. Que là où il y auroit du danger, & seroit trop à craindre (ce qui n'auoit nulle apparence) que les ennemis voulussent entrer au pays, ils l'asseuroient de plustost passer par les flammes les viures, & faire vn degast general de leurs fruicts, que de se remettre à leur discretion, ny leur laisser aucune sorte d'vsage de leurs biens & commoditez.

D En ces mesmes temps Nicolas Marquis de Coutron de l'illustre maison des Roux en Calabre, Cheualier plein de valeur & de courage, parce qu'il s'estoit tousiours monstré genereux, ferme, entier & fidele au parti Angeuin, & si auoit d'vne mesme foy & vaillance rendu plusieurs bons & signalez seruices à Louys au Royaume de Naples, mesmement contre Ladislas son aduersaire plus mortel, auquel il faisoit ouuertement la guerre, dont il auoit quitté & abandonné ses terres, heritages & seigneuries pour suiure les enseignes & les lys d'Anjou. En recompense d'vne telle & tant franche preud'hommie recent de la main de Louys la Baronnie de Berro, auec les lieux d'Alanson, d'Ystres, de Roignonac, & les autres places & membres de la Baronnie par ce Roy donnee à luy & aux siens de tout E sexe, auec l'isle du Martegue. Don illustre fait par vn illustre Monarque à vn personnage illustre, en presence d'vn homme illustre, qui fut Pierre d'Acigue Baron de Merargues & de plusieurs nobles & notables Cheualiers. Esquelles mesmes saisons Guillaume Pierre de Lascaris (famille plus qu'illustre, qui a produit autresfois en Grece des Empereurs) fils du Comte de Tende & de Vintimille estoit Viguier de Marseille. Charge de vray dont on ne souloit anciennement honnorer que les principaux & plus nobles Gentilshommes de la Prouince: regle qui à l'aduanture, pour suiure & s'accommoder à la corruption d'vn siecle, ayant quelquesfois failly, on garde neantmoins tant qu'on peut d'vne inuiolable seuerité, F pour ne honnir vn tel baston (dont le Roy a l'election) que tant de Cheualiers honnorables ont exercé iusques icy. Toutes choses ont leur temps.

Nicolas Roux Marquis de Coutrõ en Calabre, Seigneur de Berre & autres places du Martegue.

D'Acigue Baron de Merargues.

Or si bien ces curieuses & petites recerches ne semblent marcher per à per de la grauité d'vne histoire Romaine, où l'on ne trouuera que des heroïques & guerrieres occurrences, & des matieres magnifiques, qui requierent des plumes d'aigle, & font marcher vn langage sur vn char d'or. Si peuuent-elles aller decemment & en ouation à pied, ou tenir le rang que tenoient anciennement les esclaues qu'on mettoit au mesme char que les Empereurs & grands Chefs de guerre triomphoient: ainçois n'y estre moins à propos qu'vne ride ou

Seruus curru portatur eodem...

vne petite verruë à vn tres-beau & tres-excellent visage pris & depeint apres le vif d'vne bonne & docte main. Si bien qu'vne teste faite de la main d'vn Raphaël ou d'vn Scipion Gayetan, où vn poil apres l'autre sont parfaitement exprimez, auec vne adresse de main inimitable, ne donne point moins de loüange à son ouurier, que celle qu'vn Michel Ange auroient faità coups de brosses, & d'vne façon du tout rustique, pour estonner la nature. Et de vray ie ne pourroy laisser ces honnorables menuailles sans desmentir & diffamer le A titre de ceste histoire, & l'ordre de mon edifice, voire sans le desmembrer d'vne de ses plus belles & illustres pieces. Aussi veux-ie bien que chacun sçache que i'escri pour decorer ma patrie, non pour la deshonnorer, pour illustrer les familles, & non pour les obscurcir, pour faire viure leurs noms, non pas pour les estouffer, & pour les eterniser, non pour les enseuelir au lac de l'oubly : duquel à l'aduanture ie pourray bien garantir ce trauail & mon nom, pour en meriter quelque moyenne gloire à l'aduenir. Si la corruption du siecle & de l'enuie ne s'y opposent auec plus de malice que de raison, & si plustost les sages, que les enuieux en donnent le iugement, sans plus loin tirer ce discours. B

L'an MCCCCVI. le xvij de Iuin. Massé de Benaut Viguier de Marseille.

Au mois que les Hebrieux appellent *Siuan*, les Egyptiens *Pauni*, les Grecs *Desios*, & les Romains *Iunius*, Louys se trouuant à Marseille (Guillaume de Lascaris ayant desia acheué l'an de sa charge) donna le baston de Viguier à Massé de Benaut, à qui les Consuls, en presence de sa Majesté, firent iurer d'obseruer inuiolablement les statuts & coustumes de leur ville. Et d'autant que ce iurement se faisoit au langage du pays, i'en ay voulu apposer icy les mesmes mots & la forme, à fin qu'on voye auec quelles protestations & ceremonies ils estoient anciennement receus en ceste charge.

Iurement de Massé de Benaut Viguier de Marseille, fait en la presence du Roy Louys.

En nom de Diou, Amen. Vous Massé de Benaut Veguier ordenat d'aquesta Cieutad de Massellha C *per nostre Segnour lou Rey Louys, iuras per lou Diou omnipotent nostre Segnour Iesus-Christ, é per la sieuna gloriousa Maire tostems Viergi Maria, é per lous sieus sants quatre Euangelis, losquals sont ayci presens, é per lous sants Archangels sant Mikel, é sant Gabriel, que vous portarez pura consciensa, é obseruarez seruir à la reyal Majestat, que ez ayci present, per causa é occasion de l'administration de l'offici à vous donnat. Que vous es veray Catolic, & communegadour de santa Maire Gleisa, é à ella non sarez iamais contrari, & tant quant en vous sara non suffertarez que nengun l'y sia contrari.*

Les principaux Gentilshommes de Prouence anciennement Viguiers de Marseille.

Ce sont les sermeurs, les protestations, le ramage & le patois demi cathelan, & paraduanture celuy-là mesme dont nos premiers Gaulois ont puisé leurs langues, locutions & vocables, que deuoient faire par vne longue & sacree coustume gardee de main en main, ceux qui estoient pourueus de la charge de Viguier à la ville de Marseille : qui, comme ie vien D de dire, se souloit donner par grand honneur annuellement à des plus esleuez Gentilshommes & mieux qualifiez du pays. Coustume, que bien qu'on obserue encore de nos iours pour le plus, si a-elle souffert quelques alterations & desbauches, selon le temps & les saisons qui ont diuersement regné, ou, à plus proprement parler, bouleuersé & confondu les loix, les bonnes coustumes, la police & les Estats. Et pourtautant que ces paroles ne sont oracles ny enigmes, qui requierent des Apollons ou des Sphinxs, i'en laisse le sens & l'interpretation aux lecteurs. Mais pour ne laisser en arriere, & en quelque obscurité ceste famille, qui estoit fort noble & bien ancienne, & qui iette encore en nos iours ses rayons & son lustre en vn seul Gentilhomme de ce mesme nom, sieur du Brueil & de Lobieres, natif de la ville de Tharascon, où l'antique maison des Benauts se peut voir, nous appendrons son E timbre en cest endroit, couronnant son escu, qui est de fin or à trois testes de Mores iointes l'vne contre l'autre par le chainon ou chignon du col.

Le xxj. de Iullet. Charles Albe. Iean Drogoul. Lucas de Castillon Ambassadeurs à Naples, tant pour receuoir les hommages des Gentilshommes, que pour traicter mariage de l'Infante Marie fille de Louys auec Iean Anthoine des Baulx des Vrsins prince de Tharante.

Charles Albe sieur de Pierre-Rue Chambellan du Roy, Iean Drogoul Maistre Rational, & Lucas de Castillon Secretaire, Ambassadeurs & Procureurs de Louys, furent de ce mesme temps mandez à Naples pour receuoir les hommages des Prelats, Barons & Gentilshommes du pays, & pour traicter le mariage d'entre la Princesse Marie sa fille, & Iean Anthoine des Baulx des Vrsins, fils à feu Raymond des Baulx Prince de Tharante, Comte de Leche & de Sollette, encore fort ieune Prince, quoy qu'il fust son premier enfant & son aisné. Ces trois Gentilshommes arriuez en la Principauté de Tharante par le moyen & le F consentement de Marie de Enguinerre Princesse de Tharante, Comtesse & doüairiere de Leche & de Sollette, mere du ieune Prince & sa tutrice, à laquelle ils firent voir le pouuoir de leur charge, promirent & passerent acte de mariage aux paches & qualitez y deduites: que le Roy Louys, la Royne Yolande & ceste Princesse promirent de garder de poinct en poinct, voire de bien & tres-honnorablement receuoir & traicter l'Infante Marie leur

Marie de Enguinerre mere du Prince de Tharante auec plusieurs autres Gentilshommes & Communautez font hōmage aux Ambassadeurs.

commune fille. Toutes ces choses ainsi acheuees & conduites par la diligence des Ambassadeurs à vn tant heureux commencement, la Princesse de Tharante leur fit hommage de sa principauté & de ses autres villes, terres, seigneuries & iurisdictions mouuantes de la couronne de Naples : comme firent semblablement la Communauté de Tharante : Louys de Sainct Seuerin grand & riche Seigneur, pour les chasteaux & les places qu'il tenoit, &
A plusieurs autres Prelats, Seigneurs, Barons, Gentilshommes & Communautez du pays.

Louys de S. Seuerin grand Seigneur de Naples fait hommage.

Les nouuelles de tous ces hommages, qui paruindrent bien tost aux oreilles d'Innocent, qui tenoit son siege à Rome, vraye, ancienne & legitime residence des Euesques & souuerains Sacrificateurs, esmeurent si viuement ce Pape, que marri outre mesure de l'action de ceste Princesse, il menaça de l'excommunier, dont elle ne fut en petit trouble. Mais les Ambassadeurs l'ayans remise & encouragee, chasserent de son esprit ce premier vent de crainte, la solliciterent de ne s'esbahir si legerement & de tenir fort. Suiuant ce conseil & cest appuy elle escriuit lettres à Innocent pleines d'asseurance & de resolution : au moyen
B desquelles sa Saincteté pouuoit bien aisement entendre la loyauté qu'elle vouloit inuiolablement garder & continuer au Roy Louys, suiuant l'hommage qu'elle auoit presté à ses Ambassadeurs, & la promesse de mariage contractee entre le Prince Iean Anthoine son fils & l'Infante Marie sa fille, quelques fulminations, excommuniments, requestes, menaces ou remonstrances qu'on luy peust faire. Resolution genereuse, qui fit aucunement moderer la colere de ce Pape, qui ne se voulut legerement & à la volee mettre sus l'indignation de ce Roy.

Innocent pape de Rome menace d'excommunier la princesse de Tharante, à raison de l'hommage par elle fait à Louys.

Au temps que ces choses se faisoient Baude d'Espinola Gentilhomme Genois vendit le
C chasteau de Briganson au Roy Louys : & d'autant qu'en ces mesmes saisons il y auoit procez commencé entre les Seigneurs & Nobles de Barbentane, & les manans & habitans du lieu, à raison que la Communauté pretendoit les Nobles & Conseigneurs deuoir estre tenus aux contributions des dons, tailles, charges & impositions qu'on octroyoit aux Comtes de Prouence, dont ils se maintenoient exempts & libres de toute ancienneté, à raison de leur condition. Le Roy par son Arrest & iugement souuerain, auec cognoissance de cause, & par Edict perpetuel & inuariable voulut que de là en auant les Nobles Conseigneurs du lieu de Barbentane, & tous les autres Nobles du pays, qui possedoient fiefs & iurisdictions ne seroient tenus ny obligez à contribuer aux dons, charges, subsides ou impositions, qui se leueroient, ny à payer aucune chose pour ce respect : attendu que les Nobles estoient conti-
D nuellement ou aux guerres, ou aux affaires pour son seruice & pour la conseruation de l'Estat : & si estoient tenus & obligez par leur serment & leur hommage de le venir seruir en decent & honnorable equipage, quand la necessité le requerroit, & qu'ils y estoient appellez. Pour lors estoit Iean de la tres-noble maison de Sado Iuge-Mage de Prouence.

Baude de Spinola Gentilhomme de Gènes vend Briganson.

Nobles Conseigneurs de Barbentane, & autres Nobles tenans fiefs declarez francs de taille par Louys.

Iean de Sado Iuge-Mage de Prouence.

Il se trouue par les vieilles & antiques Panchartes, qu'à Cobrie, chasteau assis aux montagnes de Prouence, ainsi qu'en plusieurs autres lieux du pays, estoit vne coustume appellee *Deshomenata*, telle, que quand les subiects trop chargez & greuez de tailles & de subsides enuers leurs Seigneurs estoient contraints de desamparer les biens qu'ils tenoient en ce village, par telle desamparation & quittement ils estoient acquis au Seigneur du lieu, qui de ce temps estoit vn Gentilhomme nommé Iauffred Flotte, de noble & ancienne race
E de Prouence, auec qui ils firent vne conuention, dont ceste *Deshomenata* fut abolie.

Deshomenata coustume de ceux de Cobrie abolie.

Vicomte des Vicomtes d'Esparron estoit Seigneur d'Esparron & de Besaudun, & si presta en ces mesmes saisons son hommage à Louys. Iean le Maingre, communement dit Boucicaud Mareschal de France, tant en son nom, que d'Anthoinette de Turene sa femme, patente proche du Vicomte, dont nous auons assez au long deduit les deportements & la vie, de la ville de Pertuis, & de toute sa baronie de Merargues, de Pellissane, des Pennes, de Villelaure, de Tres-emines & de la Tour de Cabardel au territoire de Pellissane, dont toutesfois n'apparoissent pour le iourd'huy ny vestiges ny fondements. Le grãd Ysnard de Glandeuez Seigneur de Cuers, duquel a esté fait tãt honorable mētiõ, l'an CCCXCIJ. deceda de ce mesme
F temps, non sans estre grandemement plaint & regretté. De luy estoit sorti Guillaume de Guillaume Raymond, de Raymond Honoré, qui fut Gouuerneur de Prouence, cõme nous remarquerõs en sõ endroit, d'Honoré Helion, qui fut Seigneur de Greols, d'Helion Gaspard, qui le fut de Montfort, & de Gaspard Hardoin : & finalemēt tous les autres Gentilshõmes du nom & armes de Glãdeuez, qui tirēt leur noble origine de ce grãd Ysnard, qui fut en sõ tēps l'vn des plus esleuez Barõs de la Prouince. Adõc viuoient à Mõdragõ Guillaume & Pons de Grignan, premiers Gentilshommes de ce lieu, noble & ancienne famille, dont nous auons

Flottes anciens Gentilshõmes de Prouence.

Vicomte d'Esparron.

Boucicaud fait hommage à Louys de plusieurs places.

Decez du grãd Ysnard de Glãdeuez & sa descendence.

assez amplement traicté en l'an trois cens vingt-six. Mais reuenons à Benoist.

L'an MCCCCVIJ.

Benoist fait assembler vn Concile à Parpignan, depuis venu à Pise.

Alexandre V. esleu Pape au Concile de Pise, & Benoist & Gregoire depossedez.

Benoist s'estoit retiré l'an quatre cens & sept à la ville de Parpignan, où il fit assembler vn Concile pour asseurer son Pontificat, qu'il tenoit comme occupateur & desaduoüé de plusieurs grands & puissants Potentats: là ne se sentant assez asseuré, il fit si peu de sejour, qu'il s'en alla au chasteau de Panissolle pour s'oster toute crainte de l'esprit & se garentir de soupçon. Ce fort n'empescha pas qu'on ne tint depuis vn autre Concile à la ville de Pise, auquel luy & Gregoire furent deposez, & Alexandre V. esleu & institué en leur place. Et comme il n'y auoit auparauant que deux Papes, apres ceste election on en vit trois, dont le corps de l'Eglise deuint tellement monstrueux, prodigieux & difforme, qu'il se trouua auoir trois testes & trois chefs directement courraires & repugnants l'vn à l'autre. Or ne voyoit-on point, & pouuoit-on moins entendre & bien iuger quelle issue deuoit auoir l'vne ou l'autre des elections de ces trois Pontifes, parce que l'orgueil & l'aueuglement du monde estoit si grand, les schismes & les diuisions tellement attachees & approfondies aux Cours des Princes & des gros Seigneurs, que chacun soustenoit fort & ferme sa partie, & vouloit auoir & faire des Papes à sa fantasie & son humeur. Si fut adonc cest Alexandre meu d'vne tant impetueuse indignation, & d'vne ire si poignante & viue, qu'à ce Concile de Pise il priua absolument du droict de son Royaume Ladislas de Duras lors Roy de Naples & d'Apulie, frere de Ieannelle deuzieme du nom, pourautant qu'il auoit enuahi & occupé certaines Seigneuries que l'Eglise s'estoit acquises. C'est ce mesme Ladislas, qui pour les crimes & ses cruautez, & pour tant d'ingratitudes contre le sainct Siege Romain fut declaré luy & ses heritiers, qui n'en eurent pas meilleur marché, priué du Royaume de Sicile & des terres de là le Far, suiuant la sentence & la priuation d'Alexandre.

Ladislas de Duras priué de son Royaume de Naples par le nouueau Pape.

Sigonce occupee par les gens du Vicomte de Turene.

De ce temps estoit occupé le lieu de Sigonce par les gendarmes du Vicomte de Turene. Car il fut arresté aux Estats tenus à la ville d'Aix de leur faire vn pont d'or, & de les chasser auec des fouëts d'argent, ainsi que souloit dire Agesilaus sortant d'Asie (pource qu'à la monnoye d'or des Perses estoit l'empreinte d'vn Sagitaire) que le Roy Persan le chassoit auec trente mille Archers de l'Asie. Mais pour le iourd'huy est tenuë ceste place par des Gentilshommes du surnom de Bosquets, famille peut estre venuë de Barcellonne, dont nous aurons à peindre l'escu à la huictieme Partie de ceste histoire: & mesmes qu'il me souuient d'auoir veu dans le Iouio Historien tres-illostre, qu'vn Albertin Bosquet, personnage de grand esprit, fut mandé par les Venitiens à Verseil aux Capitaines François, sous couleur de visiter vn sien fils malade en la compagnie de Triunlse, pour traicter & faire voir certains articles de paix.

Albertin Bosquet mentionné en Paulo Iouio.

Different entre Louys & Martin, frere de Iean Roy d'Aragon, touchant la couronne de ce Royaume.

Pour reuenir à Louys, cecy est à remarquer, que par le droict de la Royne Yolande sa femme il querelloit de ce temps le Royaume d'Aragon, comme celuy qui en estoit le vray possesseur: car le Roy Iean pere d'Yolande estoit decedé sans enfans masles, & n'auoit laissé de son corps que ceste seule Princesse. Celuy contre qui Louys debatoit ce morceau estoit Martin frere du Roy defunct, qui s'en estoit bien & beau emparé, & rendoit par ce moyen la cause assez incertaine & disputable. Il sembloit de vray que chacune des parties eust de tres-bons appuis & des solides fondements, sur lesquels elle deust asseurer & poursuiure le bastiment de son droict. Les affaires tendoient desia fort à la guerre, & si estoient pour en venir aux mains ces Roys, quand pour coupper chemin aux sanglantes desolations, malheurs, pertes & ruines de Royaumes, Villes & Citoyens, que coustumierement Bellone entraine à sa suite, il se trouua vn moyen propre & conuenable de les arrester, & de faire vuider leur different par arbitres honorables, quoy qu'on ne sçache bonnement quels furent ces Iuges. Cela sçait-on fort bien & au seur, que la plus part furent Espagnols de nation, & que par l'entremise & le moyen du Pontife Benoist ils fauoriserent beaucoup plus, & pancherent bien d'auantage du costé du bassin, où estoit la part de Martin Roy pretendu, que de celuy où le droict de Louys se voyoit euidemment l'emporter: car il estoit clair que la droite ligne de succession touchoit assez plus à la fille qu'au frere: en pays mesmement où la coustume ne peut aucunement abolir les prerogatiues du droict, n'y allant pas comme en France où le sceptre de la Monarchie par la loy fondamentale & Salique, dont Pharamond est autheur, ne peut & ne doit iamais tomber en quenoüille, quoy que l'Angleterre aye voulu debattre & opiniastrer auec tant de sanglantes & mortelles guerres. Tant y a que sur ce different rien ne fut procedé: si qu'il demeura indecis & irresolu au proffit & aduantage du possessent.

La dispute des deux Roys remise à des arbitres pour la plus part Espagnols.

Rien n'est resolu sur le different des deux Roys.

Cependant

Les Aragonois mandent à Louys de venir prendre la couronne.

Cependant Louys eſt mandé querir, prié par les Barons Aragonnois de venir en diligence prendre poſſeſſion du Royaume, qu'ils ſçauent tres-bien appartenir de droict legitime à Yolante ſa femme, & par conſequent à luy. Mais comme il eſt roidement attaché à la conqueſte de celuy de Naples, qui luy eſt de plus haut poids, rode aſſez plus par ſa ceruelle, & l'affriandit & trauaille plus viuement : qu'il eſt outre ces exercices non legers, ny peu A violents, occupé & embeſoigné pour les affaires du Roy de France ſon oncle contre les Anglois. C'eſt pourquoy il ne s'y fait, ny s'y pacheuera aucun exploit notable, ny voyage de ſoixante ans, iuſques jà ce que René, dont au grand contentement de Louys Yolande accoucha le xv. Ianuier de l'an ſuiuant, auec beaucoup de triomphes, d'allegreſſes publiques & de generales marques de ioye, l'aille heureuſement ſur ſes vieux ans conquerir & reprendre, comme en ſon endroit nous pourrons voir. Et de ce meſme temps fut donnee la maiſon du Mas-blanc auec la Tour de Canillac, qu'vn Pape auoit fait edifier du nom de ſa maiſon, au territoire de Sainct Remy à Anthoinette de la Salle d'vne famille de Piedmont, B qui tient loſange d'argent & de gueules au chef d'or chargé d'vne eſtoile d'azur, accompagnee de deux lezardes de Sinople (dont il y a encore quelques Gentilshommes en Auignon.)

L'an MCCCCVIIJ le XV Ianuier. Naiſſance du Roy René.

Don du Mas-blanc & de la Tour de Canillac à Damoiſelle Anthoinette de la Salle de noble famille de Piedmont.

Grande perte & calamité (ce dit quelqu'vn) ſouffrit l'Eſtat & la Monarchie des bonnes lettres au decez de Hermolaüs Barbarus Gentilhomme de Veniſe, du Prince de la Mirande ſurnommé Phœnix, & d'Ange Politian Florentin, lumieres illuſtres de leurs aages : ains perſonnages excellents & venerables à iamais, qui furent l'vn apres l'autre, comme d'vn vent ſoudain, rauis & emportez par la mort, ou pluſtoſt emportez & rauis au Ciel au plus beau C de leur cours, l'annee meſme que Charles VIII. dont nous parlerons, entra ſi glorieuſement en Etrurie : comme s'il euſt eſté arreſté par les deſtins, que Rome deuſt perdre à meſme coup auec la gloire des armes & la liberté de ſes villes la ſplendeur des ſciences & des diſciplines, que la tres-illuſtre maiſon de Medicis, & la magnificence du grand Coſme & du Prince Laurens ayans rappellees des tenebres & de la Grece, auoient remiſes en ſi haut luſtre, pour faire iour à la barbarie & à l'ignorance que ceſte puiſſante maiſon neantmoins a touſiours depuis comme vn horrible, prodigieux & deteſtable monſtre chaſſé de Tuſcane & d'Italie. Par meſme deſtin il ſemble qu'auec les reuoltes de Naples & la perte d'Aragon la rithme Prouençale commença d'eſtre aux abbois, & à faire ſigne des derniers ſouſpirs du declin de ſa gloire, que iuſques icy elle auoit ſi fertilement continuee en tant de perſonna-D ges & de Poetes illuſtres, ſous la faueur de tant de Princes & de Mecenes excellents : parce qu'en ceſte meſme ſaiſon le Monge dit des Iſles d'or, l'vne des plus eſclarantes lumieres de noſtre langue, fut oſté du nombre des hommes, emportant toutes les Muſes & les anciennes Graces Prouençales, qui ſembletent vouloir s'enterrer auec luy.

Petrus Crinitus de honeſta diſciplina lib. XV. capite IX.

Mort de trois grands perſonnages de lettres.

La maiſon de Medicis a remis & ſouſtenu les bonnes lettres en Italie.

Declin de la poëſie Prouençale.

Mort du Monge des Iſles d'or.

Ce Monge des Iſles d'or, dites anciennement Stecades, communement les Iſles d'Yeres, parce qu'elles ſont endroit ces mers, deſcendu de la tres-noble & tres-ancienne maiſon de Cibo de Gennes, dont Arles a eu vn fort digne Archeueſque, s'eſtant reſolu en ſes premiers & plus ieunes ans de ſuiure la vie Religieuſe & Monaſtique, pour cōtinuer l'exercice de ſes eſtudes : à ce conduit par ſon bon & tranquille genie, ou, à mieux dire, ſon bon Ange, paruint vn iour au Monaſtere de S. Honoré de l'Iſle de Lirins en la plage dite de Caigne, E non loin de la ville d'Antibe. Là cognu, tant pour la Nobleſſe de ſon ſang, que pour la bonne renommee qu'il s'eſtoit acquiſe depuis ſa ieuneſſe à raiſon de ſon bel & diuin eſprit, il fut non ſeulement honorablement & gracieuſement receu de tous, mais tres-inſtamment prié d'eſtre du nombre des Religieux. Ce que leur ayant accordé, il pourſuiuit touſiours tant attendemment la lecture des bons liures, qu'il deuint vn excellent, facond & docte perſonnage en Poëſie, Rhetorique, Philoſophie & autres Arts Liberaux, tel qu'aucun de ſon temps ne l'eſgaloit en eſprit ny en ſçauoir. Au moyen dequoy il fut prié des Religieux de prendre la charge de la Librairie du Monaſtere, qui eſtoit bien l'vne des plus renommees de l'Europe, pour auoir eſté enrichie par les Comtes de Prouence, les Roys de Naples & de Sicile, F & par pluſieurs autres grands & releuez perſonnages, amateurs des ſciences, d'infinis beaux volumes, & des plus belles, rares & exquiſes œuures en toutes langues & facultez qu'on euſt peu deſirer. Au demeurant reduite confuſement & ſans ordre, vne piece cy, l'autre là, à raiſon des incurſions & rencontres, auſquels ce Monaſtere auoit eſté merueilleuſement ſuject, durant les tumultes de guerre, qui auoient eu ſi long cours en Prouence entre les Princes des Baulx, Charles de Duras & Raymond de Turene pretendans droict en la Comté contre leurs vrais Princes & legitimes poſſeſſeurs.

Vie du Monge.

Cibo Archeueſque d'Arles.

De quelle maiſon eſtoit le Monge.

Le Mōge prend la charge de la Librairie de S. Honoré de Lirins.

Le Monge donc ayant pris la charge qui luy auoit eſté miſe en main, fit ſi bien par ſes iournees, qu'en brief de temps, au moyen de ſon beau & ſolide iugement, conforme à ſon eſperaoce, il mit en tres-decent ordre la Librairie, ſeparant les volumes ſelon les ſciences & les diuerſes profeſſions qu'ils traictoient, auec vne bien excellente diſtinction des autheurs & des langues. Ce qu'il n'exploita ſans beaucoup de peine & de fatigue, parce que ſelon le Catalogue qu'vn ſçauant Religieux du Monaſtere de la noble famille des Hermenteres de Prouence, par le commandement d'Ildephons II. du nom Roy d'Aragon, l'vn de nos vieux Marquis en auoit fait : il apparoiſſoit que pluſieurs bons & beaux liures auoient eſté arrachez de ce grand corps de Biblioteque, & à leurs ſieges & chainons certains bouquins de peu de marque & de nulle doctrine ſuppoſez & attachez. Si que comme ceſt excellent Monge vaquoit au Catalogue & à la viſite de ces liures, entr'autres il en trouua vn où eſtoient deſcrites toutes les nobles & illuſtres familles de Prouence, d'Aragon, de France & d'Italie, auec leurs alliaoces & armoiries, qui deuoit eſtre choſe tres-belle à voir: & encore outre celuy-là toutes les œuures des Poëtes Prouençaux en rithme vulgaire, que le Religieux Hermentere auoit pareillement recueillies par le cômandement d'Ildephons, qu'il tranſcriuit en beaux caracteres, dont il enuoya pour vn rare & riche preſent vne copie à Louys II. Ce qui occaſionna pluſieurs Barons & Gentilshommes de Prouence d'en auoir des extraits, comme de choſes pleines de galanteries & de nobles raretez : voire meſme s'en trouua de tant curieux, qu'ils les firent toutes exactement tranſcrire en lettre de forme ſur parchemins illuminez d'or & d'azur d'acre, ou ſur papiers tres-fins & tres-polis : les vies des Poëtes eſtans en caracteres rouges & en notres noires & communes, leurs poëſies Prouençales de pluſieurs ſortes & tailles de rithmes. Au moyen dequoy il eut vne merueilleuſe peine d'entẽdre la langue, pourautãt que leurs Poëmes eſtoient de diuerſes phraſes & locutions. Car les vns auoient eſcrit en leur pure langue maternelle Prouençale, les autres qui n'y eſtoient pas ſi bien verſez, pour eſtre de diuerſe nation, Eſpagnole, Italienne, Gaſconne & Françoiſe auoient farci & entremeſlé leurs compoſitions poëtiques de pluſieurs mots & idiomes, de leur ramage, qui les rendoient tant obſcures & ſi mal intelligibles, qu'à peine en pouuoit-il tirer le ſens : neantmoins il rendit ſi roidement ſon eſprit à ceſte beſoigne, que finalement il en vint à bout, & les reſtaura tous en leur entier : voire eut tant de grace en ſon entendement, qu'il fut le premier cauſe que ces tant ſouuerains Troubadours & Poëtes ſi long eſpace de temps mis en oubli, furent retirez de la cendre & de la poudre de leurs ſepulchres, pour eſtre remis en lumiere.

Hermenteres famille noble de Prouence. A

Liure des nobles & illuſtres familles de Prouëce, Aragon France & Italie. B

Vies & œuures des Poëtes Prouençaux.

Nations qui ont eſcrit en prouençal. C

Quant à ce qui regarde la vie de ce Monge, il fut vn bon Religieux, ſingulier & parfait en toutes ſciences, rompu à diuerſes langues, eſcriuant diuinement bien de toutes ſortes & façons de lettres : pour la peinture & l'enlumineure, qui eſt ceſte ſorte de colorement qu'on fait à pointe de pinceaux & à la ſeule gomme Arabique, il y eſtoit du tout exquis & ſouuerain : & ſi obſeruoit vne telle choſe de long temps, que aux iours du Printemps & de l'Automne il ſe retiroit durant ces ſaiſons accompagné d'vn Religieux ſien amy, amateur de la vertu, en ſon petit Hermitage aux Iſles d'Yeres (car là eſtoit d'ancienneté vne petite Egliſe dependante du Monaſtere de Lirins, ce qui luy donna le ſurnom des Iſles d'or) pour ouyr les doux & plaiſants murmures des petits ruiſſelets & des fontaines, les chants & les gazoüillis des oiſeaux, qui de mille diuerſes nottes & fredonnements faiſoient retentir les airs & voiſins riuages, contemplant la belle varieté de leurs reluiſants plumages, & mille petits animaux tous differents à ceux des autres mers, qu'il ſe plaiſoit de contrefaire auec vn art & vne merueilleuſe delicateſſe au naturel : dont il fit vn excellent recueil, qu'on trouua apres ſa mort parmi ſes liures, auec les deſſeins & les pourtraits des paſſages, routes, encoigneures & deſtours de route ceſte plage des Iſles d'Yeres : les villages qu'on y void aſſis & ſituez, & toutes les ſortes d'herbes ſimples, & plantes exquiſes & medicinales, leurs fleurs, leurs fruicts & leurs graines, & des arbres que la nature y produiſoit de ſon gré ſans culture ny trauail : ioint à tout cela la bluaſtre & pourpree proſpectiue des montagnes eſloignees & confondues auec les airs & les eaux : les campagnes & les prairies iaune-vertes de ces champs delicieux, arrouſez de belles & limpides ſources, & de fontaines perennelles : le tout ſi bien contrefait, que les yeux plus clairs-voyants y pouuoient aiſement eſtre deceus : les diuers animaux qui là ſe trouuoient imitez en leurs vifs & naturels manteaux d'vne part, les poiſſons eſtranges de l'autre en leurs eſcailles azurees & brillantes, auec les vaiſſeaux qui à pleines voiles ſe voyoient iournellement trauerſer ces plages, les vns proches, les autres plus loin, les autres tellement eſloignez, qu'on les perdoit de

Quel eſtoit ce Monge, ſes mœurs & ſes qualitez. D

Ce que ce Monge ſouloit obſeruer.

Peinture du Monge. E

F

veuë,

veue,& ne paroissoient qu'vn poinct blanc : si qu'on eust iugé que c'estoit plustost la mesme chose, qu'vne peinture ou vne representation coloree. *Excellence de la peinture.*

Or pour faire voir plus illustrement l'excellence de son esprit, il composa vn recueil des victoires des Roys d'Aragon Comtes de Prouence, & qui est digne d'admiration : il fit des Heures de nostre Dame escrites de sa diuine main,enrichies de toutes les plus rares diuersitez qu'il auoit trouuees en son recueil en or de Venise, azur d'Acre & d'Outremer, laque A d'Inde & de Florence, & autres precieuses, viues & parlantes couleurs, fort richement & proprement reliees, dont il fit vn present à la Royne Yolande mere de René, qui les estimant & prisant beaucoup, monstra combien vn si riche don luy estoit cher & agreable. *Compositions & recueils du Monge. Heures que fit le Monge.* Estant ainsi que les peintures & les histoires fort excellemment illuminees respondoient aux textes, Hymnes & versets de la lettre, que i'ay veues, si ie ne me trompe, entre les mains du Commandeur de Panisses de Gapfrancez, le pere duquel estoit l'vn des plus magnifiques, curieux & splendides Senateurs de son temps. Ce qui fut vne occasion fort honnorable & bien forte au Roy Louys & à la Royne Yolande d'auoir tousiours de-B puis auprès de leurs personnes ce Monge tant noble, docte, honneste, sage, Religieux & beau. Toutes choses & plusieurs autres qui se trouuent ez fragments de Dom Hilaire des Martins du Monastere de Sainct Victor de Marseille, d'ancienne & noble maison de Prouence, dont la famille dure encore aux vrais Martins Seigneurs de Puilobier, & autres du mesme estoc & descendence, lequel a escrit que ce Monge estoit homme de saincte vie, de tres-bon exemple, & de continuelle meditation : qu'il a escrit vn liure, auquel il predit que de ceste maison de Cibo sortiroient plusieurs grands, eminents & illustres personnages, qui gouuerneroient & tiendroient l'administration de l'Eglise, & si seroient auprès des Roys, Princes & grands Potentats en honneur & authorité : dit aussi qu'auant qu'il fust receu au Monastere de Lirins il portoit auec luy quelques œuures & certains traictez d'amours en rithme Prouençale, qu'il auoit dediez à la Comtesse d'Auelin Elix des Baulx: finalement qu'il deceda en Prouence la mesme annee que Yolande accoucha de René: Roy duquel nous dirons, Dieu aidant, beaucoup de belles choses en nostre sixieme Partie, où son regne,ses gestes & sa vie se verront sans fard de paroles deduire & reciter auec vne ample briefueté. *Le Monge à la suite de Louys deuxieme & de Louys. Martins noble & ancienne famille de Prouence. Prediction du Monge en faueur de la maison de Cibo. Deces du Monge.*

Laissons donques dormir en repos nostre Monge, & disons que Louys receut nouuelles certaines que les Florentins estoient ennemis iurez de Ladislas. Cest aduis luy ouurit vne occasion de leur enuoyer en toute diligence ses Ambassadeurs pour faire vne ligue & vne D bonne alliance auec eux, qui fut concluë au Concile de Pise par tel si, qu'ils porteroient tout l'empeschement & la nuisance dont ils se pourroient aduiser à Ladislas. A tant que Louys aduerti de leur resolution, & de la confederation acceptee, monta incontinent sur mer au port de Marseille auec cinq bons vaisseaux longs, bien lestes & bien armez, où singlant à voiles & rames desployees, selon que le temps & les vents le fauoriserent, il alla surgir & descendre à Ligorne& de là à Pise,où il adora & recognut le Pape Alexandre creé au Concile y tenu. Ce Pontife en presence de quatorze Cardinaux, mise en consideration & en auant la malicieuse improbité de Ladislas & de Charles de Duras, ou de la Paix son pere (& de Ieannelle) fauteurs & fomentateurs du schisme, voire pour tels declarez au mesme Concile,infeoda pour lors le Royaume de Sicile, comme prouenu de l'Eglise dont il est fief, à Louys & à ses heritiers legitimement descendus & sortis de sa personne. A condition toutesfois qu'à faute d'enfans de tout sexe, iusques à la quatrieme descendence & lignee la couronne & les terres en mouuantes retourneroient à l'Eglise. *Louys au Concile de Pise. Ligue entre Louys & les Florentins. Louys à Marseille. L'an MCCCCIX. le XIIIJ des Kalendes de Septembre Alexandre V. infeode le Royaume de Sicile à Louys à condition.*

Louys fut content de ceste condition fort volontiers de luy acceptee : si qu'enuiron le quinzieme iour du mois de Nouembre, au retour de Pise & de Rome il arriua à Marseille, où il fit assembler les trois Estats de Prouence le mois de Decembre ensuiuant, pour deliberer & traicter des affaires. Là entr'autres dons qui luy furent faits, pour subuenir à la F despense qu'il faisoit aux frais de la guerre qu'on menoit contre les ennemis de l'Eglise Romaine & de la Cour Apostolique, dont il tenoit fort & ferme le parti contre Ladislas, & contre tous ceux qui pretendoient droict au Royaume de Sicile, les gens du Clergé de Prouence luy donnerent en present vne galere tres-bonne & tres-belle, qu'ils auoient fait construire de ce temps. Cela fait il print incontinent la route de France, où en peu de mois il acheua les affaires qui l'y auoient appellé. *La condition de l'infeodatiõ. Louys à son arriuee de Marseille reçoit du Clergé en present vne Galere toute armee.*

A son retour qui fut l'an quatre cens & dix il arriua à Marseille, monta sur mer, & s'en alla à Naples en fort belle & illustre compagnie. Cependant au mois de May *L'an MCCCCX Louys retourne à Naples.*

D'Acigue Vicomte de Reilhanc, Baron de Grimaud.

Armee des Cathelas pour le Pape Benoist en la Comté de Venaissin.

la Noblesse de Prouence s'assembla à la ville de Thollon, par mandement du Senes[chal] d'Acigue Cheualier, Vicomte de Reilhanc, Baron de Grimaud & Seigneur de Valfrainette, pour se vaillamment opposer contre Ladislas & contre les Geneuois Liguriens, qui auoient leué vne grosse & puissante armee de mer. Mais il aduint qu'vne nef perit & [s'e]nfondra, s'estant eschoüee en la plage d'Yeres, & que les autres ne peurent arriuer à l[e]ur dessein. Ce pauure pays estoit grandement surchargé d'afflictions, troubles & tempestes A de toutes parts : car en la Comté de Venaisse fourmilloit vn gros & puissant ost de Cathelans tenants le parti de Benoist, en haine & par ire de ce qu'il auoit esté depossedé du Papat.

Louyse Balbe Dame du May.
L'an MCCCCXI d'Auril.
Armee des Cathelas pour secourir Benoist prisonnier.

Louyse Balbe du sang des anciens Comtes de Vintimille estoit encore Dame du M[a]y, quand au mois d'Auril de l'an quatre cens & onze les Gentilshommes de Prouence furent mandez pour accompagner le Seneschal au Martegue, à fin de garder le port de la Tour de Bouc (qu'vn gentilhomme de la maison de Rochemaure auoit fait construire) contre l'armee & l'inuasion des Cathelans enuoyez par Benoist pour secourir le Palais d'Auignon & le B lieu d'Oppede, que tenoient en sa faueur quelques Espagnols Cathelans. Armee, quoy que composee de XXIX. voiles, d'vn grand nombre de vieux pilotes, de mariniers tres-exper[ts], de gens de guerre superbes & de tres asseurez soldats, qui eut à combattre le passage de Pronence, à laquelle il fut bien & beau defendu l'espace de trois sepmaines : de sorte que fo[rt] peu apres Louys arriua à Marseille au retour qu'il fit d'Italie.

L'an MCCCCXII le XV. des Kalendes de Iuillet
Ladislas inuesti du Royaume de Naples par le Pape Iean XXIII.

Ladislas cependant inuesti du Royaume de Sicile par le Cardinal de Brancaz Le[g]at du Pape, à ce deputé par Iean XXIII. du nom luy & ses descendans, & à son defaut Ieanne ou Ieannelle sa sœur, aux qualitez contenuës en l'infeodation de Charles premier Roy de Sicile, contraignit ce Pape à fine force de reuoquer & annuller toutes les sentences, concessions C & donations faites auparauant, tant à son preiudice & au dommage de sa sœur, que de ses heritiers descendans de sa propre chair, & encore de ses autres successeurs iusques au quatrieme degré : chose que Iean annulla & condamna neantmoins depuis, comme il sera dit cy apres : & si fit de plus proceder criminellement contre Ladislas, pour les forfaits par l[u]y perpetrez, quoy qu'il se titrast Roy de Sicile infeodé par Boniface IX. tant parce qu'il entretenoit & fomentoit cest horrible schisme, que pourautant qu'il poussoit & excitoit le peuple à ce faire, sans vouloir payer les droicts ny la cense deuë à l'Eglise. Parquoy fut declaré par sentence du Pape, qu'il deuoit estre priué de ses Royaumes, terres & D Seigneuries.

Marie promise à Iean des Baux espouse Ch[arles] VII Roy de France.

Vous auez ouy cy deuant comme l'Infante Marie fille de Louys auoit esté promise en mariage à Iean des Baulx des Vrsins Prince de Tharante, & ce que les trois Gentilshommes Ambassadeurs en auoient arresté auec la Princesse sa mere. Mais soit que le parti ne semblast point sortable pour vne fille de Roy, soit que quelques autres nuages se fussent opposez aux festes & ieux de ce futur Hymenee, soit que les articles ne fussent assez aduantageux, bien disposez & conuenables, ce mariage ne vint point à perfection : ce qui fit que ceste ieune Princesse montant plus haut les aisles de son esperance & de sa royale condition, espousa de ce temps Charles VII. du nom Roy de France, qui fut vn vol bien plus illustre, & vn changement trop plus honnorable pour elle.

François de Barras veut par son testament estre ensueli en habit de Frere Mineur.
L'an MCCCCXIII. du mois de Decembre.
Permission aux Consuls d'Aix de fonder vn College.

François de l'ancienne & noble maison de Barraz, Seigneur de Brue, de Sainct Iulien & E de plusieurs autres places & chasteaux, apres auoir fondé le Conuent des Cordeliers de Digne, fit de ce temps son testament, dans lequel entr'autres choses il ordonna d'estre ensepueli auec l'habit de Sainct François & de Frere Mineur, d'autant qu'il auoit vne merueilleuse deuotion à ce grand Sainct, dont du tiers Ordre il estoit. Et pource que les Consuls d'Aix auoient tres-humblement supplié le Pape Alexandre de leur permettre l'erection d'vn College, où les bonnes lettres fussent enseignees, & la ieunesse instruite aux sciences honnestes & liberales disciplines (ce que sa Saincteté leur auoit gracieusement octroyé & permis) Louys sur le mois de Decembre de l'an quatre cens & treze estant à Paris suiuant l'octroy d'Alexandre, & la supplication des Consuls leur permit de fonder vn F College & vne Vniuersité en leur ville.

Siecle fertile en Papes.

Mais cõme Alexandre donne vne permission d'vne part aux Consuls d'Aix, Iean XXIII. de l'autre (car ce siecle est fertile en Papes) se ressouuenant qu'il auoit esté contraint & violenté indignement (faisant iour à la force & à la crainte) par Ladislas heretique & schismatique, de luy passer certaines infeodations, remissions, cancellations & inuestitures de Sicile en sa faueur & à son proffit, qu'il l'auoit souuent exhorté & ses Cardi

naux

naux de ſe reduire, & remettre au giron de l'Egliſe Romaine a quoy toutesfois demeurant obſtiné en ſes erreurs & maledictions il auoit ſi peu voulu entendre & ſi mal & ſinistrement ployer ſon cœur felon & malicieux, qu'il en auoit eſté par meſme traict non ſeulement priué & demis de ſon Royaume, mais iugé indigne & inhabile de toute Royale dignité iuſques à la quatrieme generation.

A ceſte cauſe ez Nones de Iuillet de l'an quatre cens quatorze, Iean declarant qu'il ne vouloit defroger à l'infeodation & au droict acquis du Roy Louys (que en tant que de beſoin il confirmoit) la reconfirma & remit en l'eſtat qu'elle eſtoit au parauant l'infeodation du ſchiſmatique Ladiſlas, parce que telles conceſſions, remiſſions, cancellations & inuectiues luy eſtoient grandement preiudiciables, comme faites contre la teneur de l'infeodation paſſee par le Pape Alexandre a Louys : mais bien peu de temps apres, ſa mortelle querelle de ces deux Roys & de ce Pape fut aſſoupie par la mort de Ladiſlas, qui laiſſa ſon ſceptre, ſa couronne & ſa vie tout enſemble, apres auoir regné l'eſpace de XXVIIJ. ans. *L'an MCCCCXIIIJ. ez Nones de Iuillet. Iean XXIIJ. Pape declare qu'il n'entend defroger a l'infeodation du Roy Louys. Mort de Ladiſlas.*

Or fut ceſte annee meſme le tant celebre Concile de Conſtance tenu, auquel les trois
B idoles du ſiege Apoſtolique, Iean XXIII. Gregoire XII. & Benoiſt XIII. furent chaſſez & chaſſez de leurs thrones pour payer par telle infamie & horrible cheute leur deteſtable & obſtinee ambition : & a fin que de leurs ruines on reparaſt les murs de l'Egliſe qui eſtoient non du tout mis a terre (car cela ne peut iamais arriuer ſuiuant l'infallible parole de celuy qui la fondee) mais en beaucoup d'endroits deſpecez & rompus : apres leur depoſition & deſcharge les Cardinaux d'vn commun accord eſleurent au ſainct Siege Martin V. lequel creé par vne operation ſecrette du ſainct Eſprit impoſa fin à ces troubles & aux tempeſtes qui auoient tenu en continuelle tourmente l'Egliſe, & remué les Monarques & les Potentats redoutables, les Republiques & les Citez puiſſantes de l'Vniuers l'eſpace de quarante ans, remettant le ſainct Siege en ſa premiere place, ſplendeur & authorité : de ſorte que peu de temps apres l'vn de ces trois idoles, à ſçauoir Gregoire abandonna ſon ambition & ſa vie vaincu de faſcherie (ainſi qu'aucuns ont eſcrit) d'auoir eſté contraint de renoncer à la ſouueraine authorité du Papat. *Concile de Conſtance où les trois Papes ſont deſpoſez. L'an MCCCCXV. Gregoire XII. meurt de faſcherie.*

Ces choſes aduindrent l'an quatre cens & quinze que Ieanne deuzieme du nom Ducheſſe d'Eſterlich, ſœur de Ladiſlas, Royne heritiere apres luy de Naples & de Sicile, demeura auec tout ſon Eſtat pacifique & ſans trouble au Royaume, terres & Seigneuries de ſon frere : & que ſur le ſeptieme mois, aſſiſe en ſon throſne Royal à la ville de Naples, en la
D preſence de tous les Princes, Seigneurs, Barons & Cheualiers de ſon Royaume, leſquels ſuiuant ſa propre confeſſion, la ſollicitoient à cela auec autant d'ardente affection que de loyalle fidelité, tant pour les ſingulieres vertus, les hautes & Royalles qualités, dont le Prince Iaques de Bourbon, yſſu de la droitte ligne des Roys de France, & ſon fort proche parent qu'elle auoit peu deuant eſpouſé, eſtoit doüé, que pour l'euident aduantage, & conſeruation de ſes couronnes dont elle le conſtituoit & declaroit maiſtre & Seigneur : elle voulut & commanda qu'on luy rendit les deuoirs d'obeïſſance que les ſujects doiuent à leur Roy. Entendant neantmoins que par les enfans qui naiſtroient de leur mariage, tout tel ordre ſeroit gardé qu'il auoit eſté ſuiuy & obſerué par les feus Roys ſes anceſtres. *Du mois de Septembre. De Ieanne II. du nom.*

Au ſurplus que ſi elle partoit de ce monde, ſans fruict aucun de ſon corps, que le Prince
E Iaques ſon eſpoux demeuraſt paiſible & pacifique poſſeſſeur de ſon Royaume : tellement que tous les droicts & pertenements de ſon eſtendue & de ſes liſieres paruinſſent à luy & aux ſiens, ſans ſcrupule & doute quelconque.

Pour vne ſi haute & tant illuſtre beſongne mieux & plus ſolidement aſſeurer, elle luy remit en main les reſnes du gouuernement, auec vn abſolu pouuoir de prendre les Citez, villes, terres, places, forteresses & chaſteaux, haures & ports du Royaume, auec promeſſe ſolennelle & Royale de ne ſe deſpartir iamais de l'obſeruation de ces choſes, à peine de deux mil onces d'or. Paroles & obligations ſpecieuſes prononcees & faites en la preſence de Raymond des Baulx Duc d'Andrie, Pierre Boniface de Aquauiua Duc d'Atrie Comte
F de ſainct Flameng, Pierre de Andreis, Comte de Troye & d'Epule, Guillaume de Sainct Florimond, Comte de Saincte Terre, Sicard de Landrico Comte de Mirabel, Jaques Caldora Cheualier, François Dentice, dict Natarella Mareſchal du Royaume, Mainfroy de Barbyan, Comte de Cupperſan, François Succule de Naples, Comte de Montoire Prothonotaire du royaume, Anthoine de Componicis Cheualier, Codol de ſainct Florimond, Hannequin Moromule, Acourſe Papacoda, Anthoine de Geſualde, Elias de Marra, Louys de la Goneſſe Cheualiers, André de Cappuë Comte de Hanteville, & pluſieurs autres Ba- *Seigneurs & Gentilshommes de Naples preſents à la declaration de Iehannelle.*

Le Pape Martin autheur de ces belles choses.

tons & Gentilshommes du royaume, qui tous presterent hommage à Iaques, comme à leur Roy. Tesmoins de vray bien illustres, voire choses tres-excellentes, toutes mises à chef par le Pontife Martin, qui cinquieme de ce nom succeda aux trois idoles, hideux monstres de l'Eglise : non certes par schisme ou detestable passion, ains par vn diuin coup du ciel & par vne saincte & canonique election, si quelque ferme & constante verité se fut trouuee au cœur royal de ceste femme, qui n'eut iamais rien de plus constant que son inconstance propre, comme son regne fera voir. A

Conference des deux Ieannes.

Si le regne de la premiere Ieanne a esté funeste, variable & malheureux, celuy-là de la seconde, que nous appellerons Iehannelle n'a pas esté moins vilain, impudique & miserable, l'vn sous les diuerses fortunes, humeurs & passions de quatre diuers maris, qui ne furent guieres heureux, durant l'espace de trente-huict ans, l'autre sous les insolentes faueurs de deux adulteres qui moururent honteusement, & le sceptre d'vn mary contraint de se rendre Moyne ne pouuant estre Monarque. Et pour autant que le regne de ceste-cy s'estendit iusques au sceptre de René qu'elle adopta, il est raisonnable de voir, ains que de tirer plus auant dans les choses de Prouence, celles qui se passerent en vingt ans, qu'elle commanda dedans le Royaume de Naples, pour ne laisser plus longuement vuide ceste table d'attente, où Iehannelle se represente, ny l'attente du lecteur vaine & plus auant suspenduë en vne si belle occasion. B

IEANNE DEVZIEME DV NOM OV IEHANNELLE, sœur de Ladislas.

Recueil des choses de Naples sous le regne de Iehannelle, Summonte & autres.

APRES la mort de Ladislas, qui mourut sans legitimes enfans, succeda Iehannelle sa sœur, que les histoires appellent communement Ieanne deuzieme, vefue de Guillaume d'Austriche : laquelle pour estre d'enuiron quarante quatre ans, fut trouuee d'aage assez capable de commandement, si l'amour fol de Pandolphello ieune & tres-beau Gentilhomme de la famille des Alloppes, qu'elle auoit esleué & nourry, ne luy eut osté le sens & le vray soin du Royaume, voire mesme son honneur qui valoit plus que sa couronne. C

Gens de guerre estonnez & espars à faute de solde.

Ceste Princesse n'eut plustost acheué les funerailles de Ladislas, qu'elle fit retenir la Royne Marie, de peur qu'elle ne remuast, & le lendemain fut proclamee Royne. On vid adonc disparoir tous les gens de guerre couuerts de confusions, & remplis d'estonnement, à faute des payes ordinaires, abandonner leurs capitaines & s'aller retter sous les enseignes & l'abry de Iule Cesar de Capuë, des Caldores, & du Comte de Troye qui les receurêt volontiers & les maintindrent aux terres de leur obeissance, attendants que quelqu'vn les employast : Sforce de Cutignol qui tenoit quelques places en l'Estat du Pape & en l'Vmbrie sous les estendars de Ladislas, n'eut plustost entendu sa mort, qu'ayant laissé Oruiete sous la charge de Thomas Carafe son Lieutenant, & le commandement de ses bandes à Michelot de Cutignol & Fuscin ses parents, il vint auec deux cens cheuaux à Naples pour asseurer sa fortune, & clouer son authorité auprès de la royne, laquelle ayant desia pris le sceptre, auoit par mesme moyen donné l'office de grand Chancelier à Marin Boffa Gentilhomme de Poussol, Docteur grandement respecté, & celuy de grand Chambellan à Pandolphel son mignon de couche, qui honnissoit autant impudiquement, qu'impudemment sa reputation, & rendoit par trop diffamee la royale Majesté, abandonnant à ce ieune Adonis tout le gouuernement & le patrimoine de la couronne, qu'il gourmandoit vilainement, & d'vne insolente fortune, au grand dommage de plusieurs grands Seigneurs affectionnez au roy mort, dont ils honnoroient la memoire : mais principalement de Sforce, que pour la ialousie mortelle, qu'il conçeut de sa grandeur & de sa vertu, ce galant fit emprisonner sous vn pretexte faux qu'il vouloit occuper Capue, à fin de le desmonter des honneurs qu'il s'estoit acquis par plusieurs actes guerriers. La violence de ce coup inattendu fut tellement rude, qu'il frappa & alla respondre contre la teste de beaucoup de Barons notables affectionnez au feu roy, mesmement de ceux du Conseil, qui de ce mesme pas firent tant que la royne espousa Iaques Comte de la marche du sang royal de Bourbon, auec le titre non de Roy, mais de Gouuerneur general du Royaume & de Prince de Tharante, Pandolphel qui ne fut reduit en de peu mortelles & violentes apprehensions, parmy les bruits de cest hymenee se sentant hay & mal voulu de tous, voire pourchassé par les plus D E F

Sforce à Naples.

Marin Boffa Chancelier, & Pandolphe Chambellan mignon de couche de la Royne.

Sforce emprisonné par les menees de Pandolphel.

Iannelle mariee à Iaques de Bourbon.

authorizez du Royaume, qui conspiroient sa ruine, pour ne faire vne cheute si honteuse &
dommageable, pensa qu'il luy seroit bon de pratiquer Sforce & de le sortir de prison.
Pour plus à soy l'obliger, il le deliura de sa captiuité, & si luy donna sa sœur Catherine ou
Carella auec l'office de grand Connestable, & huict mil ducats de paye par mois: & d'a-
bondant cinq belles terres en la Basilicate pour sa dot qu'il espousa. Ceste action accom-
pagnee d'vn tel excez qu'il ne pouuoit estre sans ennie, enflamma d'autant plus le desdain
A des plus esleuez du conseil, qui porterent impatiemment, & trouuerent par trop indigne,
qu'vn simple Escuyer ou plustost vn insolent & ieune mignon disposast tout inuergogneu-
sement & arrogamment du corps de la volonté des Estats, biens & offices du Royaume, à
son effrené plaisir. Entre ceux là fut principalement Iule Cesar de Capnë Mareschal du
Royaume, lequel pour perdre ce galant plein de tant d'outrecuidance aduertit le Prince
Iaques des infames & hautains desportements de l'Alloppo, auec des lettres si puissantes,
& des persuasiõs tant viues que le Cõte vint par mer au Royaume, où par le moyen de Iule
Cesar il fut salüé en Roy, & alla à Naples: la Royne dissimulant le desplaisir qui rongeoit
B son esprit d'vne telle venuë le fit receuoir sous vn baldaquin de drap d'or, en pompe & qua-
lité de Roy à la porte Capüane par où il fit son entree: de là s'en allant accompagné des
plus illustres Barons, & de tous les sieges au Chasteau-neuf, pour voir la Royne, qu'il trou-
ua auec les plus belles & nobles Dames de la Cité royallement accommodee. Pandolphel
qui de simple & petit Escuyer deuenu Comte plein de rage estouffee dissimulant de son
costé son vif & mortel desplaisir, luy estoit allé au deuant auec les autres officiers iusques
au pont, apres luy auoir baisé les genoux, fut tousiours à son estrict gauche iusques au
poinct qu'il descendit de son cheual, & entra dans le chasteau. La Royne receut le nouueau
C Roy auec vn visage conuert de gay qui receloit en sa cõtenance forcee vn cœur tout pressé
de tristesse & d'amoureuse ialousie.

Sforce deliuré de prison & Marie à le cœur de Pandolphel.

Iaques salüé Roy de Naples receu au Chasteauneuf par la Royne.

Parquoy l'Archeuesque de Naples, qui là se trouua, celebra les espousailles par telles
conditions qu'elle consigna à son nouuel espoux la Principauté de Tharante, auec quinze
mille ducats de rente sur certaines terres pour maintenir sa grandeur, & viure en petit
Roytelet. Le iour se passa en bals & musiques, le soir en festins, & la nuict en combats
d'amours, où Venus ne presida point & son fils rompit ses fleches. Si pensoient bien tous
les Cheualiers & les Dames que les festes & les signes d'vne telle ioye continueroient quel-
D ques iours, lors que le lendemain de cest hymenee on apperceut tout vne autre face aux
espousez, que de telles resiouyssances, parce qu'on vit arriuer Sforce de Beneuent tout lié
& garrotté, & de ce pas mis & trainé dans les prisons, dont Pandolphel peu deuant l'auoit
si cautement sorty auec tant d'honneur & de feste: & le lendemain Pandolphel mesme
qu'on mit à la roque de l'Oeuf, où il fut cruellement tourmenté, mis à mort & decapité sur
vn publique eschaffaud, à la place du marché, puis deschité, mis en pieces, trainé par la cité
auec mil opprobres & maudissons: & pour le comble de toute honte vilainement branché
par les pieds en vn infame giber. Mutation estrange & soudaine pour y remarquer le ta-
bleau des fortunes de ce monde, & combien sont courts, estouffez, vains, momentanees
& trompeurs les iugements des mortels. Mais creuecœur à ceste Royne si grand & tant
E intollerable qu'elle en cuida perdre le sens.

Espousailles de Iaques auec la Royne.

Sforce réemprisonné.

Pandolphel decapité & pendu par les pieds à la place du marché.

Depuis ces funestes & inesperez changements, au feu desquels le Roy Iaques donna la
dignité de grand Connestable ostee des mains de Sforce, au Seigneur de Lauardin Baron
François, la Royne apres auoir veu changer tous ses domestiques & ses courtisans plus
affidés (ce qui rendit sa douleur d'autant plus roide & en force) fut tellement tenuë de
court & de prez par son Seigneur qu'elle n'osoit parler à personne, sans le congé d'vn cet-
tain vieillard nommé Iean Berenger, qui la suiuoit auec vne tant immodeste importunité,
qu'elle n'osoit pas mesme aller vuider ses charges & necessitez naturelles sans l'auoir tous-
iours en queuë, & comme vne ombre qui tousiours se presentoit à ses yeux. En somme
F qu'elle estoit prisonniere. Or comme en quelque chose malheur est bon, sa prison fut la
deliurance de la Royne Marie (qui depuis la mort de Ladislas auoit perdu sa liberté) par le
moyen de Tristan de Clermont le plus illustre Baron qui fut lors parmy les François, auquel
Marie donna en mariage Catherine Orsine sa fille, auec la Comté de Copertin, sous la li-
cence du Roy, qui par ce moyen vouloit attirer à soy tous les principaux du Royaume, esti-
mant que ne pouuant estre Roy paisible sous le plaisir de la Royne, il le seroit à tout le moins
sous l'appuy de ses Barons. Ce que de vray luy auroit tres-heureusement succedé, s'il se fut
comporté magnifiquement enuers tant de nobles Cheualiers, que l'horreur que leur don-

De Lauardin grand Connestable.

La Royne estroitement tenuë de prez.

Tristan de Clermont marié à Catherine Orsine.

noit la seule & odieuse memoire de Pandolphel, & la mortelle apprehension de tomber encor vn coup sous la tyrannique insolence de quelque adultere mignon, luy auoit desia tout acquis. Mais il manioit ses desportemens d'vn si mauuaise façon, & auec si peu de preuoyance, qu'il donnoit tout aux François, mesprisant les Neapolitains, donr bien tost il se repentit.

Manquemens du Roy Iaques.

Entre les plus malcontents, fut Iule Cesar de Capuë, lequel estant porté d'vn courage ambitieux, & desireux d'estre monté à quelque supreme office aupres de la Majesté Royale, se resouuenant qu'il auoit esté l'autheur de la prison de Sforce, de la perte de Pandolphel, de la captiuité de Marle, & en vn mot du bien & repos du Roy, ne pouuoir supporter que la dignité de grand Connestable qui auoit vacqué, eut esté donnee à vn assez moindre que luy. Celuy qui causa son bien causa sa ruine : car il tourna tellement les rouës de son esprit du costé de la vengeance, qu'ayant obtenu congé de voir la Royne, il luy declara que comme il auoit esté la seule cause de son mal, il luy bastoir aussi d'en estre le seul remede, pourueu qu'elle fut secrete, & que sa bouche fut seellee. A

Iule Cesar de Capoue conspire la mort du Roy.

Les paroles du Capüan eurent tant de force qu'elles tirerent bien facilemenr vn grand ruisseau de larmes des yeux de la Royne, qui parmy tant de gracieux torrens de perles (car rien n'amine vn courage à l'esgal des pleurs d'vne femme) le supplia de luy en ouurir les moyens & l'art. Et qu'il n'eut doute du secret, qui seroit enseuely, ny moins de la recompense qui seroit plus que Royale. A quoy il respond franchement qu'il falloit despescher le Roy. B

Coniuration malheureuse sous vne action autant inpetueuse, que facile & inconsideree credulité. Homme mal aduisé, & pauure de sens qui voyoit, & ne voyoir pas l'inconstance de ceste Dame, & ne se resouuenoir plus que la femme est vn animal implacable, & vindicatif, qui iamais n'oublie vne iniure : ains qu'il auoir fraischement arraché à force de fers & de honteuses tenailles Pandolphello de ses costez, voire son cœur de son cœur, & Sforce de ses forces : cest oubly luy coustera cher, & l'apprendra d'estre sage quand il ne sera pas temps. La Royne qui sans le cercher, se trouua en vn si beau & plein chemin de se venger rout ensemble, & d'vn seul coup, du Capuan, & de se reconcilier auec le Roy Iaques, son mary l'entrerint sous quelques paroles ambiguës, en ceste pernicieuse volonté, & par vn eaut & double dol en aduertit son mary, auquel elle fit ouyr caché derrier vne tapisserie rour ce que ce fol homme auoit proietté. Si qu'il fut pris comme au piege, & miserablemenr descapité auec vn sien secreraite apres plusieurs diuers tourmēts. Le Roy cognut bien adonc par l'experience de ce felon & barbare courage, quels estranges & desnaturez cefueaux se trouuoienr en ce Royaume : de sorte que d'vne part il commença à se deffier des Barons & Cheualiers, qui le prarriquoienr domestiquement, & de l'autre à lascher trop negligément les resnes aux volontez de la Royne, auec des demonstrations d'obligation & d'amitié enuers elle, pleines de rrop de confiance & de legere credulité. C D

Folie & violence maladuisee du Capuā.

Malice de femme.

Iule Cesar de Capue surpris & decapite.

Le Roy trop credule & leger.

La Royne par ceste double fraude ayant riré raison du Capuan, & de la ialousie des yeux de son mary qu'elle endormir & charma, traitta si bien, & prattiqua rant qu'elle fir esmouuoir le peuple de Naples, en sa faueur, & sortit des mains de Iaques. Ce paunre homme craignanr quelque soudaine tempeste, se retira au chasteau de l'Oeuf, pendanr qu'elle s'alla rendre en seureté au Palais Archepiscopal, d'où par l'entremise de son grand Chambellan elle se changea au fort Capüan: incōstance merueilleuse. On ouyr alors vn cōmun cry qu'il falloit assieger le Roy, & le prendre vif ou morr : mais les nobles & les plus sages de Naples qui preuirent bien que si la Royne estoit en sa pleine liberté, feroit des siennes plus que iamais, & seroit pour donner & son corps & sa couronne en proye à quelque adultere nouueau : manierent si dextrement ces choses, qu'ils firenr la paix : en telle sorte que la Royne comme Dame legitime du Royaume pourroit auoir vne Cour particuliere pour soy, & le Roy le titre Royal, auec quaranre mille ducats de rente pour entretenir sa Cour, laquelle deuoir estre composee la plus part de Neapolitains. E

Esmeute à Naples.

Inconstāce des Neapolitains.

Paix entre la Royne & le Roy.

L'accord ne fut plustost signé de part & d'autre, que la Royne deliura Sforce de prison, auquel il rendit l'office de grand Connestable auec plusieurs rerres, places & Seigneuries qu'elle luy donna, restituant à François son fils Tricarico, Ariano, Apice, Montecaluo, Casal Albote, Buono Albergo, Saluigniano, Castelfranio, Monreleone, la Ginestra & Monte Ombrado. Mais comme elle estoir d'vne complexion merueilleusement amoureuse & changeante, apres ces liberalirez elle rourna ses yeux sur Iean Carracciol, aagé d'enuiron quarante ans, Gentilhomme rres-beau & bien formé de ses membres, dispost, gaillard & fort sage, lequel auoit fort honnorablemenr seruy le Roy Ladislas, auquel elle F

Sforce deliuré de prison, & remis en ses honneurs.

Chasteaux rendus au fils de Sforce.

s'abandonna

abandonna. Si qu'elle ne pensa dessors que d'esloigner son mary de ses yeux & de sa presence combien que son nouuel amy par meilleur sens la destourna de tout ce mauuais & [illegible] dessein, luy remonstrant qu'elle se mettroit contre tous les Barons du royaume, [illegible] la foy desquels l'accord d'elle & de son mary estoit tant illustrement appuyé, si elle entreprenoit ce coup.

Iean Carracciol nouuel amy de la Royne.

Le Carracciol ayant arresté si sagement ceste premiere & feminine impetuosité de courage, pensa de sa part de se deliurer de l'obstacle & de l'ombre de Sforce, que par son moyen la Royne manda à Rome le deuzieme de Iuillet de l'an quatre cens dix-sept, au secours [illegible] chasteau Sainct Ange que Braccio de Montone tenoit rudement assiegé. Et encor d'Vrban Aureille, lequel pour sa bonne grace & sa valeur commençoit desia d'entrer ez bonnes graces de Ieannelle : tellement que sous vn pretexte d'hōneur pour se deliurer de ceste espine de ialousie, Aureille fut enuoyé au Concile de Constance auec François Euesque de Melphe, Iean Crispan Neapolitain, & François de Salimbene de Sienne Docteur aux Loix. [illegible] somme que le pauure Roy Iaques fut à la parfin bien & beau miserablement emprisonné, tous les François chassez, la Royne en vn trop lascif throsne de libertez & de plaisirs, & le Carracciol au faiste de trop d'honneurs & de ses impudiques contentements.

Sforce mandé à Rome au secours du chasteau Sainct Ange, & Vrban Aureille au Concile de Constance.
Le Roy Iaques emprisonné.

Or porterent les Citadins tant à contrecœur que le Roy fut prisonnier en la mesme maison que l'adultere par trop impudent honnissoit la couche royale, entre lesquels fut principalement Annequin Mormile que le Carracciol s'aduisa destousser le desdain puissant de cest homme à force de dons & d'honneurs. Cependant vient Sforce de Rome mortellement irrité contre le Carracciol, lequel pour contrequarrer sa puissance fit venir François Orsin prefect Romain deliurer Iaques Caldora & le Comte de Monte Donsi qu'il attendoit deuoir estre mortels ennemis du Cutignol pour le mauuais traitement qu'ils auoint receu de luy.

Annequin Mormile corrompu & gaigné par le Carracciol.
Le Carracciol appelle François, & fait sortir de prison Caldora & le Comte de Donsi pour contrequarrer Sforce.

En ce contrepoids d'affaires, où les roüages du Royaume estoient tellement desbauchez que le timbre de l'estat ne sonnoit ny à compte, ny à mesure, ny à temps, les François requirent au Pape Martin la deliurance du Roy. Ce qui fut vn coup mortellement assené à l'oreille de Carracciol, qu'il destourna neantmoins fort dextrement, mandant des Ambassadeurs à ce Pape, auec des specieuses & illustres promesses de mettre en sa main le chasteau Sainct Ange, & Ostie.

Deliurance du Roy requise des François au Pape.

Sforce parmy tant de lacs tendus entre cependant à Naples, où il tasche d'esmouuoir vne sedition, dont il se trouue frusté. Peu apres arriua vn Ambassadeur du Duc de Bourgoigne, pour procurer la liberté du Roy : ce qu'il ne peut auancer non plus. Et pour autant que Sforce ayant attiré quelques Barons a son party, faisoit mille degats à l'entour de Naples, on deputa quelques Nobles, & quelques Citadins principaux, pour luy aller remonstrer le tort qu'il faisoit à la Royne, & à tant d'amis qu'il auoit de faire vn si cruel menager. Surquoy Sforce respondit qu'il estoit voirement tres-humble seruiteur de sa Majesté, mais que pour le regard du Carracciol il le tenoit pour ennemy & le vouloit chastier, s'estonnāt estrangement comme tant de puissants Seigneurs, & de braues Cheualiers pouuoient supporter & souffrir l'insolence d'vn tel homme. Tellement que à la parfin le Carracciol par son propre conseil & par vne caute industrie se fit releguer à l'Isle de Prochite, pour euiter vn plus grand coup, & donner quelque image de satisfaction à Sforce, qu'il sçauoit fort bien ne pouuoir demeurer gueres longuement en paix, ny en vne mesme assiette, tant il estoit violent.

Sforce à Naples frustré de son dessein ravage & fait mille degats.
Responce de Sforce aux remonstrāces des Neapolitains.

E

En ce temps se trouuoit à Naples Anthoine Collonne, mandé du Pape pour traitter la deliurance du Roy : le Carracciol obligea tellement ce personnage en ceste occasion à soy, maniant si dextrement & doucement cest affaire, que la Royne luy promit la liberté qu'il pourchassoit au nom du Pape, qu'il s'en prenalut depuis, en sorte que pour se deliurer de la charge de ceste obligation, Collonne reconcilia Sforce au Carracciol, & gaigna tant enuers sa Saincteté, qu'elle enuoya vn Cardinal pour cononner Ieannelle, & la confirmer en perpetuelle amitié auec les souuerains Pontifes.

F

Deliurance du Roy obtenue par Collonne au moyen de Carracciol.
Sforce & le Carracciol reconciliez par le moyen de Anthoine Collonne.

Sous ces aduis la Royne à force d'argent se deliura de la presence de Sforce, tant ombrageuse au Carracciol, lequel pendant que Sforce alloit en Tuscane reuint à Naples, où il fut si bien venu, & en telle authorité, qu'il auança que la Royne priua Marin Bossa qu'elle auoit magnifiquement esleué en l'office de grand Chancelier, de sa dignité pour la donner à Ottine Carracciol durant sa vie. En fin par l'entremise du Pape & de qu lques Seigneurs, le Roy Iaques fut deliuré, & tres-illustrement conduit par Naples : où taillant de

Sforce en Tuscane & le Carracciol à Naples.
Ottine Carracciol fait Chancelier.

Le Roy Iaques deliuré.

neceſſité vertu, il s'alla rendre au chaſteau de Capuane.

Deſpart & paroles du Roy Iaques aux Neapolitains.

Principauté de Tharante vendue par le Roy Iaques à Iean Anthoine Orſin des Baulx.

Le Roy Iaques venu Hermite.

Quelques iours apres, ainſi qu'il ſe trouua au Mole, il ſe ietta dans vne petite fregate preparee à ceſt effect, & ſe retirant vers les Barons & le peuple, il leur dit tout froidement: *Ie vous rends graces de l'honneur que vous m'auez fait, recommandez moy à la Royne, & dites luy qu'elle ne ſe mette point en peine de moy, parce que ie m'en vay pour quelques miens grands affaires, qu'vn autre ne pourroit faire.* De ceſt à Dieu tant ſoudain & inopiné ils furent tellement aſſommez d'eſtonnement qu'ils le ſupplierent de s'arreſter: mais leurs prieres eſtants vaines, & pour les vents il monta ſut vne nef de Gennes, où l'attendoient André Piſcicello, & Iean Galeot Cheualiers tres-hõnorables, auec leſquels il alla droict à Tharãte, qu'il vendit à Iean Anthoine Orſin des Baulx fils de Marie pour le prix de cinquante mille ducats: & de là en France, où depuis il dedia le reſte de ſa vie dans vn ſolitaire hermitage, voulant mourir en Romieu, puis qu'il n'auoit peu viure en Roy. Deuenu de Monarque Moine, à l'aduanture pour acquerir vn Royaume plus excellent, que tous ceux-là de la terre.

Places donnees par la Royne à Iean Anthoine Orſin des Baulx.

La Royne deliuree d'vn mary qu'elle aimoit ſi peu, franche de toute crainte, s'abandonna en vilaine & impudique proye au Carraeciol, & donna d'vn meſme train pour ſe monſtrer gracieuſe à la Royne Marie & à ſes fils, qui n'auoient voulu ſe tourner aucunement du coſté de Iaques contre elle, au meſme Anthoine Orſin des Beaulx, la ville de Hoſtun, Gallipoli, Polignano, Ottrante, Tharante en titre de Principauté, auec toutes les autres terres que le Roy Iaques ſon mary ſouloit iouyr & poſſeder.

Couronnement & inueſtiture de Ieannelle.

Deſcendẽtes autem ex te, vel tuis Siciliæ regibus mares, & fœminæ ſuccedant. ſic tamen quòd extantibus maribus vſque ad quartumgradum, vt infra deſcribitur, fœminæ non ſuccedãt: ſed mares huiuſmodi duntaxat, & de liberis duobus maſculis in eodem gradu per eandem lineam concurrentibus primogenitus præferatur, &c.

Ces choſes faites, elle donna ordre à ſon couronnement, celebré le Dimanche ſecond iour du huictieme mois auec toute ſorte de royale magnificence, & l'inueſtiture requiſe de la part de ſa Saincteté: en faueur des deſcendans d'elle tant maſles que femelles iuſques au quatrieme degré, par telle maniere toutesfois que tant que les maſles ſeroient en pieds, les femmes n'y auroient que voir, & que de deux maſles rencontrez en meſme ligne & degré, l'aiſné touſiours l'emporteroit, & ce qui ſuit aux Bulles de l'inueſtiture. Ceſte feſte dura iuſques au dernier Dimanche du dernier mois, durant lequel temps les Neapolitains luy iurerent hommage & deuoir de fidelité, ſe quatrieme de Nouembre de l'an quatre cens dix & neuf: meſmes que les Nobles & Gentilshommes du ſiege du Nid conſtituerent leurs Procureurs Landulpho Marramaldo & Fuſco Brancaccio, pour preſter ceſt hommage & ce iurement à Ieannelle. Ceux qui entreuindrent à la procuration eſtants Liſollo, Maſello, Georgio, Paulo, Giouanello, Carlucio, & Brancaccio de Brancacci: Gurrello Dullolo, Angelo Spina, Sclauo & Micone Pignatelli, Luca Boffulo & Talabardo Vulcani, Gadiferio d'Offieri, Galeotto Gatta, Nicolo d'Afflitto, dit Scotto, Pietro Setiſale, Henrico Dentice, & Gio de Duce.

Hommages rẽdus par les Neapolitains à la Royne.

Regiſtres de Naples.

Procureurs de l'hommage.

Sforce deffait par Braccio de Montone (ceci fut l'ã MCCCCXX.) mande appeller Louys d'Anjou.

Reſponſe du Pape aux Neapolitains.

Sur le commencement de l'an ſuiuant on eut nouuelles de la route de Sforce par Braccio, à la Comté de Viterbe, auec grande perte de ſes meilleurs & plus vieux guerriers, dont il conceut tel deſpit, qu'il manda ſolliciter Louys d'Anjou (fils de noſtre Louys deuzieme) de venir recouurer le Royaume paternel: non tant pour en deſpoüiller la Royne, comme pour ſe venger du Carraeciol. L'Angeuin accepta l'offre, manda à Sforce trois mille ducats, auec les patentes de Viceroy & de grand Conneſtable: & le gaigna tellement qu'à bannieres deſployees il ſe declara contre Naples auec tant d'animoſité que le Pape en fut aduerty, & ſupplié d'y remedier: mais ſa Saincteté reſpondit que ceux qui auoient trauerſé les moyens & l'authorité de Sforce auoient allumé ces flammes: & que ſi les Princes d'Italie n'auoient daigné le ſecourir contre Braccio ſimple Capitaine d'aduanture, mal aiſement le feroient ils contre vne Royne ſi puiſſante & de ſi haut ſang. E

Galeres d'Alphonſe d'Aragon au ſecours de Ieanne.

Louys d'Anjou à Naples.

Raymond Periglios general Aragonois viſite la Royne.

Ieanne en vn tel poinct d'affaires prattiqua tellement Alphonſe d'Aragon, promettant de l'adopter, qu'il luy enuoya d'abbord ſeze galeres bien leſtes & bien armees, auec vne bonne ſomme de deniers, pour ſoudoyer les gens de guerre ſous l'aſſeurance toute certaine de l'aller bien toſt ſecourir en equipage & train Royal. D'autre part Louys d'Anjou arriua à Naples, auec douze galeres & ſix groſſes nefs chargee de bons cheuaux: dequoy la F
Royne eut plaiſir & deſplaiſir tout enſemble. Gueres ne tarda que la flotte Aragonoiſe fut deſcouuerte à la bouche de Capro, & peu apres au port de Naples, où Carraeciol à l'enuy de Sforce, qui auoit receu Louys alla voir Raymond Periglios general de l'armee Cathelane, lequel viſita de ce pas la Royne au nom de ſon maiſtre, & vid les enſeignes Aragonoiſes eſcartellees auec celles de Ieãnelle plantees ſur les chaſteaux Neuf & de l'Oeuf ſous des cris publics faits par Naples de l'adoption du Roy Alphons.

En ce coup de fortune inconſtante, Louys qui ſe recognut foible, manda vne partie de

ſes vaiſſeaux

ses vaisseaux en Prouence, l'autre partie à Gennes, contraint de quitter le siege de Naples, se ietter & ruer sur Anuerse,& recourir à vne certaine intelligence, dont les autheurs furēt descouuerts & punis. Au contraire de cela Alphons mesnagea si bien qu'il fut receu dedans Naples en pompe tres-excellēte & tres-belle, sous vn tres-riche poile de brocat d'or soustenu des deputez de la Cité, qui l'accōpagnerent en ceste Royale ceremonie par tous les sieges,où estoient les plus nobles & belles Dames, auec plusieurs diuers instruments de musique,

Alphons receu à Naples Roy & en grand feste.

A autāt curieusement,que richement peintes & parees: si bien que les traits de leurs yeux, dont le Roy estoit de tous endroits outré & rauy,estaignoient bien facilement les esclats & les brillements des pierreries de leurs robbes, & de leurs cols. Quant aux places par où Alphonse passa, elles estoiēt toutes semees de fleurs & de branches vertes, les fenestrages des maisons ornez de tapisseries,& les toicts brodez d'ensans,la feste cōtinuant trois iours,auec feux,festins, ioustes, tornois, dances & bals, où toute la ieunesse de Naples de l'vn & de l'autre sexe se trouua. Sous les heroïques auspices d'vn tant illustre commencement apres que les allegresses publiques furent vn peu refroidies,& eurent cessé, l'Aragonnois se mit à

Desportements trop impetueux de l'Aragonois font cause de sa ruyne.

B prendre villes & villages, places & forteresses, auec vne telle tempeste & impetuosité, que Louys se trouua seulement Seigneur de la ville d'Aquila, que Braccio alla assieger. Mais cōme les choses de ce mōde n'arrestent guieres en vn mesme estat, & que la prosperité d'vn costé aueugle les hōmes,& de l'autre l'enuie, ialousie & la soif de cōmander les mettent en rage, le Carracciol vint en tel ombrage d'Alphons, voyāt qu'il s'auançoit vn peu bien hardiment,& trop tost à receuoir les hōmages des Barōs du Royaume,qu'il mit la peur au ventre de la Royne d'estre à la fin despossedee par le superbe Cathelan. Et Alphons de sa part en si violente deffiance & mortelle apprehensiō d'auoir le mesme traitement que le Roy la-

Carracciol emprisonné. Alphonse court fortune de sa vie.

C ques auoit eu,qu'il fit empoigner,& emprisonner le Carracciol, dont la Royne implacablement indignee, & toute hors de son train sous les eslans d'vne passion violente,cōceut tant de mespris & de hayne contre luy,qu'il fut en grād danger de sa personne & de sa vie par vn grād & vilain coup de pierre,qui lasché du chasteau de Capuane,porta sur la croupe de son cheual,& Naples en grād cōfusion & en armes,auec vne fureur de peuple tant allumee,que si le ieu eut tiré guieres plus auant,les Cathelans estoient reduits à vn bien sanglāt malheur. Or quelle paix qu'on traittat, Sforce fut rappellé qui les mena tres-rudement: voire les festoyer de sorte qu'Alphōs se trouuāt pressé de trop prez fut cōtraint de se sauuer dās le cha-

Sforce rappellé reduit Alphons au chasteau-neuf & prend CXX. Barons Chathelans prisonniers.

D steau neuf, laissant en proye à son ennemy plus de six vingts Barons Cathelans, qui tous furent faicts prisonniers. Ceste victoire dōna vne si haute & tant heroïque loüange, au nom de Sforce,que le iour suiuāt toute la ville de Naples fut à la deuotion de la Royne: si qu'Alphons auoit perdu toute esperāce de secours,& se trouuoit bien perplex, lors que au dix de Iuin de l'an CCCCXXIIJ. il vit arriuer Ieā de Cardone qui venoit de Barcellone,auec vne armee de dix galeres & de six gros vaisseaux ronds,qui sembloient des petits chasteaux munis de machines de guerre, dont les gueules faisoiēt horreur. La meslee fut adonc plus sanglāte & cruelle que iamais entre Alphons & Sforce qui pour ce coup eut du pire, & fut cōtraint de se retirer & de conduire la Royne à la ville d'Anuerse, voyant Naples à sang, à sac & à feu.

Secours de Barcellone au Roy Alphons.

Sforce contraint par Alphons de se retirer auec la Royne à Anuerse.

E Desolation pourtāt qu'Alphons par vne grande compassion courāt à cheual par les ruës, voyant les tēples & les lieux sacrez en feu, soudainemēt arresta: cōbien q̃ cest acte fut hōnorable & digne d'vn sage & Chrestiē Roy. Cela ne garda pourtāt qu'il ne vint en tel & si mortel desdain enuers la Royne,qu'il en fut desadopté,& en sa place mis Louys,qui lors se trouuoit à Rome, approuué par Sforce,par la Royne & par le Pape: & par des publiques Edicts & manifests mādez par toute l'Europe, cōtenants que l'Aragonnois auoit esté iustemēt demis de son adoptiō,& Louys mis en son lieu. Et dit on q̃ le fier despit dont Alphons se sentit deuoré le porta principalemēt au sac de Marseille, où la ville fut pillee, vne ruë mise à feu,& le corps de S. Louys l'vn de ses dieux tutelaires,tiré de son vrne,emblé,& porté en Catheloigne,cōme nous verrōs à son temps. Peu apres Sforce mourut aagé de LIIIJ. ans, atterré du coup de

Feu de Naples arresté par Alphons.

Alphons desadopté par Edits & manifests.

F la mort, luy qui auoit atterré & atterri tāt d'ennemis, & d'vne moyenne condition estoit monté par sa valeur au grade de grand Connestable, & aux tiltres de Comte de Courignol & de Prince de Capue : mais ce qui estoit assez plus au bruit certain, & au renom immortel d'vn des plus grands & plus excellents Capitaines de son temps : on dit que comme il passoit le fleuue Pescare, qu'on appelle autrement Aterne, il se ietta tout à cheual dans ceste riuiere brusque & violente pour sauuer vn sien page, que la roideur des ondes auoit gaigné, où luy mesme emporté du fil de l'eau auec son page se noya. Luy que les feux des machines, les gresles des armes, les pluyes des traits, les nuages des ennemis,& les ondes des hommes n'auoient iamais espouuenté : & dont les ans ny les eaux n'engloutiront iamais la

Mort & loüanges de Sforce.

Come mourut Sforce.

Accord de Louys & du Duc Amé.

conſentirent à vn bon & durable appointement : au moyen duquel leurs Majeſtez liberalement & de franche volonté cederent & remirent au Duc Amé tous les droicts, raiſons & actions,& tout ce qu'elles auoient, leur competoit,& appartenoit à la ville de Niſſe, & aux autres villes,terres,places & Seigneuries par luy tenuës & poſſedees ez Comtez de Prouēce, Forcalquier & Vintimille (ainſi qu'il eſt notoire qu'elles eſtoient) auec tous & chacuns les
A fiefs,riere-fiefs,hommages,hommes,reuenus,iuriſdictions hautes, baſſes & moyennes, qui en dependoient : à condition que Amé & les ſiens demeureroient perpetuellement vrais Seigneurs de Niſſe & des autres terres & droicts ſus-mentionnez : ainſi que faiſoient les Roys de Sicile, lors & du temps qu'ils en eſtoient Maiſtres,Princes & Seigneurs ſouuerains. Moyennant ceſte ceſſion tant riche,auantageuſe & honorable, Amé leur quitta ſans grand contredit la ſomme de cent ſoixante-quatre mille francs d'or,toutes les finances, ſommes & qualitez d'or & d'argent,auec tous les interests & les deſpens qu'il demandoit. Et neantmoins luy promirent Yolande & Louys la ſomme de quinze mille florins, dont la paye deuoit eſchoir au mois de Feurier enſuiuant. Depuis ceſt accord, la Comté de Niſſe & toutes ces terres,places & Seigneuries enclauees dans les marches de Prouence,ont eſté tenuës & poſſedees par les Ducs & Princes de Sauoye. En ces meſmes temps eſtoit Conſeiller de Yolande Paul Eueſque de Marſeille de la noble maiſon de Sado,dont peu auant nous auons parlé : perſonnage de tres-entiere vie & de grande Saincteté de mœurs, d'erudition & d'exemple : auquel,& pour le rang qu'il tenoit parmi les Prelats & les Nobles, & pour tant d'illuſtres & rares qualitez dont il eſtoit recommandé, ceſte Royne croyoit & confioit entierement. Les armoiries de ceſt Eueſque encore pour le iourd'huy ſe voyent ſur le portail
C de l'entree, contre le pilier qui diuiſe les deux portes du Temple de la Majour de Marſeille,taillees en pierre,où l'eſtoile eſt toute ſeule à huict rayons dans ſon eſcu : ce qui fait croire que le don de l'Aigle n'auoit encore eſté fait par Sigiſmond au temps que ce Prelat les fit tailler ſur ce portail.

Pour quelle ſomme & pour combien pour le Duc de Sauoye tient la Comté de Niſſe & par quel droict.

Paul de Sado Eueſque de Marſeille.

Armoiries de Sado à la Maiour à Marſeille.

Nobles & Gentilshommes de ce temps.

Sillette Aycardeſſe Abbeſſe du Monaſtere de Sainct Honoré de Taraſcon,Dame de ſinguliere & religieuſe vertu, treſdocte & fort ſçauante aux ſainctes lettres : Iohannard Prohane ſeigneur de Bellegarde: Sparron des Bras ſeigneur de Sainct Iulien d'Aſſe, & Arbaud d'Arband,ſeigneur d'Aulps,eſtoyent de ce meſme temps.

Louanges du Pape Martin cinquieſme.

Vous vous reſſouuenez tresbien à mon aduis,comme apres la diſpoſition des trois Papes, qui auoient mis en reuolte tout le mōde,& toute la Chreſtienté en tenebres & en diuiſions,
D Martin de la tres-illuſtre maiſon de Colonne, cinquieſme du nom, auoit eſté creé & promeu au ſouuerain Pontificat, perſonnage qui ſe reſſentant du lieu dont il eſtoit ſorti, auoit le cœur haut & genereux,l'ame entiere & noble,& les mœurs excellentes & royales, comme s'il euſt eſté mandé de Dieu, & fuſt venu du Ciel pour reparer les ruines de l'Egliſe, reünir & pacifier les Princes de la terre. Ce grand Pape voyant les ſcandales, les mortelles diuiſions,querelles, paſſions & partialitez, qui couroient comme Dires infernales dans des chars de fer enflambez & ſanglants,par les villes, places & chaſteaux du Royaume de Naples, tant du temps de Louys ſecond que de Ladiſlas, & qui eſtoit bien le pis, pouuoient continuer & s'eſtendre plus auant : ayant pleine & certaine cognoiſſance, & tres-bon aduis du droict que Louys troiſieme ſon fils auoit aux meſmes Royaumes de ſon pere : fit vne
E ordōnance,portant que Ieannelle,dont vous auez veu la vie & le regne, tiendroit le Royaume ſans trouble ny empeſchement durant ſa vie : mandant à ces fins qu'elle fuſt couronnee & obeïe comme Royne legitime & ſouueraine, & que Louys troiſieme en ſeroit vray Roy & Seigneur. Quant au droict que Louys auoit ſur ceſte couronne, Martin declara haut & clair, que combien qu'ainſi fuſt qu'il euſt donné le Royaume de Naples à Ieannelle, il vouloit & entendoit neantmoins, qu'auec les terres de là le Far, pertenements & dependences, poſſeſſion & iouyſſance, il paruiendroit à Louys pour luy & ſes hoirs : iaçoit qu'il euſt acquis autre droict & titre. N'entendant partant deroger aux infeodations faites à Louys premier & Louys ſecond : ains de ce temps, comme pour lors, voulant qu'elles demeuraſſent en leur pleine & premiere vigueur. Au moyen dequoy ce Pape de ſon propre mou-
F uement,du conſentement & bon plaiſir des Cardinaux, apres le decez de Ieannelle, en ce poinct meſme, transfera & donna en fief perpetuel le royaume de Naples & de Sicile à Louys & à ſes heritiers,dont il l'inueſtit, ſous telle forme, que la couronne de Sicile paruiendroit à luy & à ſes heritiers & legitimes ſucceſſeurs nais & à naiſtre : que s'il decedoit ſans enfans,René ſon frere & ſes heritiers : & à leur defaut,Charles leur frere ſuccederoient, & ſemblablement les femmes iuſques au quatrieme degré tant ſeulement. Et de toutes ces

Declaratiō du Pape Martin en faueur du Roy Louys.

choſes

choſes furent donnees Bulles à Florence, qui font clairement apparoir le bon droict & le iuſte titre que Louys & ceux qui ſont deſcendus & ſortis de luy ont au Royaume de Naples & de Sicile. Mais l'an qui ſuiuit apres parfaiſant les deux dizaines, parce qu'Alphons Roy de Caſtille donnoit beaucoup de troubles & de faſcheries à Ieannelle, Princeſſe non bien duite à gouuerner les reſnes d'vn ſi grand Eſtat, ſi ſuject à remuements & tempeſtes. Baptiſte Fregoſe Admiral de l'armee de Louys equippa & arma leſtement la plus grand part des Galeres Liguriennes pour aller au ſecours de ceſte Royne contre le Roy Caſtillan, qui ne la pouuant laiſſer en repos, luy faiſoit la guerre pour vne telle occaſion. A

L'an MCCCCXX. Fregoſe admiral de l'armee de Louys au ſecours de Ieannelle.

Ieannelle ayant adopté Alphons en ſon Royaume, luy auoit par meſme moyen fait donation de la Duché de Calabre & de ſes droicts : & ſi l'auoit conſtitué ſon Lieutenant general au Royaume de Sicile, ſans que l'authorité du ſainct Siege & du Pape y euſt mis la main : moins y fut entreuenuë, ainſi qu'elle eſtoit en ceſt acte requiſe & neceſſaire. Quelque temps apres Alphons mit en oubli tant de bien-faits & d'aduantages receus de Ieannelle, & couuertement & malicieuſement eſſaya d'empieter & ſaiſir les meilleures forteresſes de Naples, voire à y mettre des bonnes & ſeures garniſons à ſa deuotion & de ſon B
haleine : pour apres, par vn horrible traict d'ingratitude & de felonnie deſnaturee (ſe laiſſant porter au deſir enragé de regner) occire inhumainement & traiſtreuſement ceſte ieune Royne, qui ne penſoit à rien moins qu'à ſe voir iouër d'vn tel tour par celuy qu'elle tenoit pour enfant & protecteur. Aduertie de ce deteſtable deſſein, & des ſanglantes menees, perfidies & trahiſons de ce meſchant Roy, elle s'aduiſa de luy deſpeſcher Iean Carraciole Cheualier de Naples, Comte d'Auelin (que vous auez veu ſon mignon de couche) ſon Conſeiller & Collateral, grand Seneſchal de Sicile : lequel arriué dans le Chaſteau de Naples, où pour lors Alphons faiſoit ſon arreſt, quoy qu'il euſt eſté aſſeuré & accompagné par C
l'vn de ſes Gentilshommes, & muni d'vn bon ſauf-conduit, que ce Roy luy auoit enuoyé, fut neantmoins arreſté & detenu dans ce chaſteau. Acte vilainement indigne de celuy qui portoit ſceptre & couronne, & dont la parole deuoit eſtre ſacree & royale à vn Gentilhomme qui portoit de ſi bonnes & fideles enſeignes d'aſſeurance : mais la ſoif enragee de regner, & l'ambitition deſreglee de commander qui le tourmentoit, ne luy permit pas d'ouurir les yeux à ces loix, de preferer l'honneur au proffit, ny l'immortelle renommee à l'infamie perpetuelle & deteſtable qu'il en rapporta. Ieannelle qui attend de iour en iour reſponſe de ſon Seneſchal, au lieu de le rencontrer rencontre Alphons auec vne forte, redoutable & puiſſante armee, qui tire droit au chaſteau de Cappuane, où elle ſe trouuoit pour D
lors. Là en tel equipage & ſur la nuict arriué, apres auoir de premiere abordee, & d'vne voix qui furieuſe & tremblante teſmoignoit ſon ire & ſon mal-talent, violentement heurté les portes du chaſteau, voyant qu'on les luy refuſoit il commença à eſſayer d'entrer par force auec ſes gens, n'oubliant aucune ſorte de machines de guerre ny d'engins pour paruenir à ſes intentions : ce, que toutesfois il ne ſçeut acheuer. Les gardes du chaſteau, qui bien toſt ouyrent ceſte mortelle rumeur, & virent des creneaux l'appareil inopiné d'armes auec la gendarmerie qui l'enuironnoit & cerchoit de le forcer, en vont tous eſpouuentez incontinent aduertir la Royne, laquelle, ſelon le naturel de ſon ſexe, ſe trouua tout à coup & à l'improueuë troublee & bien esbahie d'vne ſi rude viſite, à telle heure ſi ſuſpecte, en tant ſuſpect E
appareil : & deſtituee de meilleur conſeil, fit inſtamment prier Alphons de ſe vouloir oſter de là, & de retirer ſes gens : remonſtrant qu'il n'vſoit pas en ſon endroit ainſi que deuoit faire vn vray fils, & que tels & tant inopinez deportements luy ſembloient prodigieux & cas nouueaux : ſi que c'eſtoit luy donner des cruelles & bien eſtranges demonſtrations du bien qu'il auoit receu d'elle, & des pointes de repentir. Au doux & pitoyable langage de ceſte Princeſſe fit reſponſe ce fier, ingrat & temeraire Caſtillan, en paroles menaçantes & ſuperbes, qu'il vouloit entrer bon-gré mal-gré qu'elle en eut en ce chaſteau : & que ſi on le reduiſoit iuſques là que d'en venir aux mains, il vſeroit de ſa victoire & de ſes armes, ſelon que ſa diſcretion le conſeilleroit. De ſorte que ceſte paoure Dame voyant qu'elle n'auançoit rien, que c'eſtoit temps perdu de preſcher vne ame tant ambitieuſe & portee de rage, qui perſiſtant en ſon entrepriſe & ſa meſchanceté, allumant de plus en plus ſon courroux, menaçoit de l'exterminer par fer, par famine & par feu, & de mettre tout ſon pays en proye & deſolation : deſpeſcha en diligence à Charles ſixieme du nom Roy de France, implorant & requerant tres-humblement ſon ſecours contre l'ingrat & perfide Alphons, qui la menaçoit ſi rudement & la tenoit de ſi court aſſiegee : promettant en foy de Royne & bonne parente de luy faire bien toſt voir & toucher au doigt la bonne & cordiale volonté qu'elle F

L'an MCCCCXXXIIJ. le premier de Septembre.

Diſcours de l'adoption faite par Ieannelle deuzieme du nõ au proffit de Louys, contre l'ingratitude d'Alphons Roy de Caſtille.

Iean Carracciole Seneſchal de Sicile à Naples vers le Roy Alphons.

Choſe deteſtable à vn Roy d'eſtre perfide.

Ieannelle fait prier Alphons de ſe retirer.

Reſponſe d'Alphons à Ieannelle.

Ieanne deſpeſche à Charles Roy de France.

Et parce que mieux encor tu pourras resplendir & te monstrer excellent & noble, te sentant honnoré & decoré de singuliers, & rares honneurs & graces. Pour ces causes de nostre gré & plein mouuement, non par erreur, ou sans y auoir pourueu : ains de l'aduis & conseil pris de nos amez & feaux les Princes, Comtes, Barons, & Gouuerneurs,& des plus grands & principaux Seigneurs du sainct Empire, & Officiers de nostre couronne : de no-
A stre certaine science, pleine puissance & authorité royale.

Nous concedons & octroyons par ces presentes l'Aigle noir, à toy & à tous les tiens, parents & hoirs legitimes & naturels, outre & par dessus les armoiries anciennes, lesquelles neanmoins de grace speciale, pour plus grand ornement & gloire de ta Noblesse, nous renoüuellons en tant que de besoin. De nouueau donnons & confirmons, Voulons & nous plaist, que toy, tes parents & tes hoirs puissiez & vous soit loisible auoir, tenir, & porter aux combats, ionstes, tournois & aux exercices militaires les armoiries telles que tu vois icy depeintes : tout ainsi *Escu de la maison de Sado.*
B que le noble & docte peintre par son artifice auec son pinceau & son burin les a le plus distinctement & au vif retracees & depeintes. Si defendons par ces mesmes patentes à tous nos subiects, sur peine d'encourir nostre ire, courroux, & indignation, de n'ozer temerairement defendre ne contreuenir à ceste nostre cession & confirmation : car tel est nostre plaisir. Donné en Auignon le xj. de Ianuier, mil quatre cens & seze.

Datum Auenioni xj. mēsis Ianuarii mccccxvi. anno imperii nostri x. &c. Signé par le Roy en son cōseil Iean Preuost de Sigongne Vicechancelier, & doucement scellees.

Car comme tout estat bien ordonné se maintient & conserue par la recompense & la peine, l'vne despartie à la vertu, & aux bons, l'autre infligee sur le vice, & contre les meschants, que le Prince qui doit ignorer le sang & la cruauté remet en la main du Magistrat,
C poursuiuant la rigueur prescripte par les Loix, les faire punir & chastier, reseruant à sa magnificence,& royale liberalité les salaires & recognoissances. Aussi y a il de deux sortes de recompenses, l'vne d'honneur, l'autre de profit : outre vne troisieme mixte tenant de l'vn & de l'autre, que selon le grade, la qualité, la condition, le merite & les seruices des personnes les Roys despartent coustumierement auec respect, difference, proportion & mesure, quand ils sont tels qu'ils doiuent estre : & que les bons & fideles Conseillers ont plus de credit aupres d'eux que les flatteurs & courtisans. C'est pourquoy entre les recompenses d'honneur ils se sont aduisez de donner quelques pieces de leurs armes, comme par vn tesmoignage royal, à ceux qui leur ayants faicts des seruices signalez, se sont rendus re-
D commandables & bien meritans de leurs couronnes : les Empereurs donnants leurs Aigles, les Monarques tres-Chrestiens leurs fleurs de lys, les Roys d'Espagne leurs chasteaux, ceux d'Angleterre & d'Escosse leurs lyons & leurs roses, les Ducs de Lorraine leurs croix, & diuersement des autres Princes & grands Potentats de l'Europe.

La recompēse seule reseruee au Prince & le chastiment au magistrat. Diuerses recompenses d'honneur & de profit que font les Princes. Les Roys donnent quelques pieces de leurs armes pour salaires d'honneur.

Ce grand Empereur fils de Charles quatrieme Prince tres-Chrestien & tres-humain estoit tellement deuot & religieux, que quelques vns ont à bō droit estimé, qu'il deuoit estre canonizé. Cestui-cy par vne prudēce admirable fit & trauailla tāt, qu'il ne cessa iusques à ce qu'il eut rendu vne parfaite vnion & vne pleine tranquillité à l'Eglise affligee & languissante : de sorte que pour y plus heroïquement paruenir, il n'eût aucun regard, ny respect à son interest ny des siens. Il bataillа neuf fois contre les infideles & contre les Mahumetans, où
E il fut tousiours tant heureusement triomphant & victorieux, que toutes les loüanges & la gloire que les escriuains despartent à Constantin, Theodose, Charlemagne, Othō, & tels autres illustres & bien-meritans Princes, se pouuent iustemēt & sans adulation appliquer à ce seul Monarque. Son electiō fut en l'an mccccix. son couronnement au xxiiij. de son regne d'Hōgrie par le Pape Eugene Venitiē : & si est chose remarquable q̄ en ce S. Cōcile de Cōstance principalemēt fait à la requisitiō de ce bō Empereur, le schisme qui auoit duré xl. ans en l'Eglise fut terminé & assouppy entieremēt: deux insignes Heresiarques, Iean Hus, & Hierosme de Prague condānez au feu & bruslez (ainsi qu'on peut voir au long par vne Epistre d'Eneas Syluius depuis nōmé Pie II.) & finalemēt le S. Siege remis d'Auignō à Rome en sa
F premiere excellēce & integrité. Et cōme cest Empereur auoit fait vn dō illustre de sō Aigle à Elzias de Sado, Louys dōna à M. Ieā de Sado Docteur & Iuriscōsulte renōmé en cōsideration des bōs & fideles seruices qu'il luy auoit rēdus le lieu d'Eiguieres, q̄ souloit appartenir aux Eiguieres cētilshōmes d'Arles de l'vne des plus nobles & anciēnes familles de la cité & de la prouince: de ceste-cy le blasō estāt à six besans d'argēt au chāp de gueules, & de l'autre l'estoile à 8. rayōs d'or auec l'Aigle noir de Sigismōd sans courōne en l'Escu de gueules q̄ nous venōs de pourtraire cy deuāt aux lettres du dō. Quāt à l'antique armoirie de Sado on la pourra voir

Louanges de Sigismond. Iean Hus & Hierosme de Prague bruslez. Eneas Siluius en l'vne de ses Epistres. Eiguieres donné par le Roy Louys à Iean de Sado Iurisconsulte. Difference des armoiries de Sado, & d'Eiguieres d'Arles.

ez Cordeliers d'Auignon, aux fonds de la Chapelle de Saincte Croix, tant contre vne vieille vitre, où eſt repreſentee la comete d'or à huict pointes ſur vn champ vermeil, qu'ez racines & clefs de la voute, où eſt la ſepulture de Hugo de Sado le vieil, qui fonda ceſte Chapelle, comme enſeigne l'inſcription.

L'an MCCCCXVIJ. le XX. Ianuier.

Donation de Brue par Barras de Barras aux habitans de Barjols.

Nobles teſmoins à l'acte de donation.

Au temps meſme que Sigiſmond & Louys font leurs dons, Barraz de Barraz fils & procureur de Iean de Barraz, & nepueu de François de Barraz qui voulut eſtre enſeuely en habit de Cordelier par authorité de ſon pere ſur le vingtieſme du premier mois de l'an quatre cens dix-ſept, donna toute la terre du chaſteau de Bruë à nouueau bail aux habitans de la ville de Barjolz : donation qui fut faite, & ſe paſſa à Aix ſous la ſalle de noble & egrege perſonnage Me. Anthoine Suauis licentié ez loix (il n'y auoit pour lors ſi grande fourmilliere de Docteurs que pour le iourd'huy, où l'vn ne fait qu'empeſcher l'autre) qui fut preſent & teſmoin à ceſt acte auec Anthoine de l'Eugan Gentilhõme de Bretaigne Eſcuyer du magnifique Pierre d'Acigue Cheualier Baron de Grimaud, & de Valfrainette Vicomte de Reilhane, Seneſchal de Prouence, Elziaz de l'Ors Cheualier d'Aix, Claude Aperi-oculos ſieur de Verdaches, Raymond Nalayſi Iuriſconſulte, & Meſſire Bertrand Graffely Chapelain de Barjols. A B

Le XXVIJ. du mois d'Auril.

Teſtament de Louys II.

Æqua tellus pauperi recluditur Regúmque pueris.

Omnia vanitas.

Mais Louys, quoy qu'il mit à ſes titres Roy de Ieruſalem & de Sicile, Duc d'Apulie & d'Anjou, Comte de Prouence, Forcalquier & terres adiacentes, du Mans & de Piedmont, qu'il fut grand, puiſſant & redouté Monarque, du plus noble & illuſtre ſang de tous les Potentats, Princes & Roys de l'Vniuers : ſi commença la mort de le ioindre de pres & luy faire cognoiſtre que toutes ces grandeurs royales, Royaumes, Empires & Comtez luy deuoiët tribut & hommage tout autre que celuy que les vaſſaux & ſujects leur rendent communement, voire que toutes les pompes mondaines ne ſont qu'ombres, ſonges, fumees & vanitez : de maniere qu'eſtant en ſon chaſteau d'Angers frappé & atteint de maladie & d'indiſpoſition, qui ſont les premiers coups de traits de ceſte inexorable Dire : le XXVIJ. du mois d'Auril penſant à ſes affaires & à ſoy, il commença à dreſſer les traits de ſa derniere volonté, & à faire ſon teſtament en ceſte ſorte. C

Liberalité de Louys aux pauures & aux Egliſes.

Heritier principal de Louys.

Douaire d'Yolante la Royne ſa femme.

En premier chef conſiderant la folie & la pouſſiere de toutes ces choſes, il voulut que ſon corps fut mis en ſepulture dans l'Egliſe ſainct Maurice d'Angers, & qu'il luy fut fait & conſtruit vn ſepulchre non haut, ny trop eſleué : mais de moyenne & non ſuperbe apparence & rencontre. Et parce que rien n'eſt ſi propre à la rançon des pechez que l'auſmone, rien ſi digne d'vn grand Roy que la liberalité, ny de telle efficace que le tres-auguſte ſacrifice de l'Autel, il ordonna quinze mille Meſſes à deux ſols & demy pour chacune, & à quinze mille pauures l'aumoſne de dix deniers pour teſte. Aux fabriques & conſtructions des Egliſes de Saincte Marthe de Tharaſcon, & de la Saincte Magdelaine de ſainct Maximin, mille liures pour chaſque temple : aux Egliſes de ſainct Louys, & de ſainct Victor de Marſeille, & à ſainct Honorat de Lirins ſix cens liures tournois, pour employer en ornements & veſtiaires. Ces dons & legs pies faits & ordonnez en ceſt ordre, il inſtitua ſon heritier vniuerſel & principal, Louys ſon premier fils, au Royaume de Sicile en la Duché d'Anjou, & aux Comtez de Prouence, Forcalquier, Mans & Piedmont. Et en toutes ſes autres terres & Seigneuries preſentes & à venir, excepté les choſes qui ſeront cy apres ordonnees. Pour le doüaire de la Royne Yolante ſa femme, il vouloit & entendoit qu'il en fut tout ainſi & de la meſme ſorte qu'il en auoit ordonné en ſes lettres à part. D E

Cas appoſez au teſtament.

Inſtitutiõs par tiers ordre.

Exception du teſtament.

Et toutes ces diſpoſitions voulut il eſtre inuiolablement, & ſans tache de concuſſion obſeruees. Que s'il aduenoit que Louys ſon fils decedaſt ſans enfans legitimes nez de ſon corps, il ſubſtituoit René ſon puiſné, ou les deſcendans legitimement de ſon corps en ſes Royaumes, Duchez, Comtez & Seigneuries. Et ſi René s'en alloit de ce monde ſans enfans legitimes, inſtituoit Charles ſon troiſieme fils aux meſmes Eſtats & couronnes : inſtituant au demeurant René à la Seigneurie de Guiſe terres de Chailac, & Long-joncel, le faiſant ſon heritier particulier : & voulant qu'auec ceſte portion il fut content, au cas que Louys ſon premier né n'eut aucuns enfans, comme eſt dit, & non autrement. Et Charles ſon tiers fils ſon heritier particulier, ez terres & Seigneuries de la Roche, & en ſes autres terres & Seigneuries, ſituees en France ou ailleurs iuſques à l'eſtimation & valeur de quatre mille liures tournois, ſelon le partage qui en ſeroit fait : ſi qu'auec cela il fut content. Qu'il entendoit & vouloit neantmoins, que tout ce qui cy deſſus auoit eſté par luy legué, fut ſans preiudice & diminution du dot de la Royne ſa femme, & que tel partage fut fait apres la mort d'elle, & non pluſtoſt. F

Or

Or n'est faite mention quelconque en ce testament de la part & portion de la Princesse *Pourquoy Marie & Yolante n'y sont mentionnees.*
Marie Dauphine de Viennois, ny de Yolante ses filles, parce qu'aux contracts de leurs
mariages il leur auoit ordonné leur appanage : voulant qu'auec cela elles fussent con-
tentes, aduenant que Louys, René & Charles ses fils mourussent sans enfans de leurs
corps : car en defaut de la ligne, il vouloit qu'elles succedassent à ses royaumes, Duchez,
A Comtez & Seigneuries, ainsi qu'il estoit de droict & de coustume : voulut & ordonna au
surplus, que l'vn de ses deux fils deust faire residence continuelle en sa Comté de Prouence: *L'vn des fils residera en Prouence.*
& que Louys son aisné, entant que le fils peut & doit faire pour le pere, eust à obeïr aux
commandements de la royne sa mere, & luy portast tout honneur & reuerence. Si qu'elle *La Royne Yolante gouuernante & baillisue de ses enfans & de ses Estats.*
fut baillisue, tuteresse & gouuernante de tous trois, iusques à ce qu'ils fussent paruenus en
aage pour regir & gouuerner ses Royaumes & Seigneuries : l'ordonnant d'abondant elle &
Louys l'aisné executeurs de son testament auec l'Euesque d'Angers, Guiou de la Val,
Pierre de Bellavalle, & Iean Seigneur de la Chappetoniere, ses Cheualiers & Cham- *Cheualiers & Chambellans executeurs du Testament de Louys.*
bellans. Finalement entant qu'il pouuoit, les conseilloit & aduertissoit de faire accord &
B alliance auec le Duc de Bourgoigne, auquel il pardonnoit & remettoit tous les maux &
desplaisirs qu'il luy auoit faits. Comme en cas pareil il le prioit de luy pardonner toutes les *Acte de bon Prince & de vray Chrestied.*
iniures qu'il pouuoit auoir receuës de sa part. Pardonnant bien au Comte de Marchis
toutes les choses qu'il luy auoit faites quant à Dieu, mais non quant au droict que luy & ses
enfans pretendoient au Royaume de Sicile, & generalement à tous ceux desquels il auoit
receu offense, encombrier & fascherie.

Quelqu'vn a laissé par escrit que ce Roy auoit fait deux testaments : que par le premier *Louys auoit fait vn autre testament, qui fut pris par l'Archeuesque d'Aix.*
il faisoit expresse substitution de Louys à René, de René à Charles, & de masle en masle,
C forcluant sa propre fille la royne Marie : & que par le second testament il n'en dit mot,
parce que par cestuy-cy, sans autres raisons, le Duc de Lorraine pretendoit quereller son
droict, disant que Yolande sa mere fille du Roy René par ces mots exprez (*René ou le fils de
René*) est substituee, & luy par consequent, comme fils & heritier d'Yolande. Mais ce se-
cond testament fait par Louys ayant tousiours esté gardé aux Archifs du roy, aux Chartres
de la ville d'Aix, & pris & deliuré à l'Archeuesque d'Aix, ainsi que nous dirons en l'an quatre
cens quatre vingts, par le commandement de Charles Roy de Sicile, dernier successeur du
bon René, & dernier de la seconde royale maison d'Anjou, n'est peu paruenir en nostre
cognoissance.

Voila comme ce bon & religieux roy ordonna de sa derniere volonté, comme d'vne pie
D liberalité il fit des grands dons & des magnifiques presents aux Eglises, pardonna à ses enne-
mis, & leur demanda pardon, disposa de ses royaumes, Duchez, Comtez, Sceptres, Cou-
ronnes & Seigneuries : & comme apres auoir longuement & heureusement regné & com-
mandé en sa Comté de Prouence, chargé d'ans & d'honneurs il paya le tribut ineuitable *Decez de Louys.*
de nature, & rendit son esprit à Dieu au xxiij. an de son regne de la loy de grace, le dix-sept
du quatorzieme siecle, heureux & remarquable en ce que ce tant illustre, venerable & re-
nommé Concile de Constance fut celebré, deux Hydres de l'heresie abattus, les trois
Idoles deposez, l'vnion de l'Eglise remise, & Martin cinquieme de ce nom de la tres-illu-
stre maison des Colonnes esleu en Euesque & souuerain de Rome, où le sainct Siege, comme *Martin cinquieme creé Pape.*
E à son lieu propre & naturel, s'alla finalement poser.

LOVYS TROISIEME, FILS DE LOVYS DEVZIEME
Roy de Naples, Comte de Prouence.

Es obseques, pompes & funerailles telles que le temps & l'occasion pouuoient
plustost permettre que la qualité d'vn tel Prince requerit, faites & accomplies
F à ce bon Roy, qui par sa mort remplit de regrets, de larmes & de lamentations
publiques la Sicile & la Prouence. Louys troisieme de ce nom, selon la disposition du testa-
ment, comme premier fils, legitime & naturel successeur, recueillant son sceptre & ses
couronnes, commença de regner la mesme annee que son pere quitta son diademe &
sa vie.

A grande peine entre-il dans la iouyssance de tant de beaux & puissants Estats, & à faire *Traicté de mariage entre René d'Anjou fils de Louys II & Ysabeau de Lorraine.*
office de roy, que l'an suiuant fortune fauorise l'heureux & nouuel aduenement de son
regne du traicté de mariage d'entre René d'Anjou son frere & la Princesse Ysabeau de

Lorraine, fille du Duc Charles premier. Ce qui pourtant engendra de si grands debats & de tant mortelles querelles entre les maisons de Lorraine & d'Anjou, pour les pretentions des sceptres de Ierusalem, Naples, Sicile & Prouence, que finalemenr le pauure Roy René en paya la folle enchere, & fut fait prisonnier à la bataille de Bulainuille, ainsi que nous verrons à son regne.

Entree du sieur de Villiers par trahison à Paris.

Iean de Villiers l'Isl'Adam sur le xxix. du mois de May de cest an entra à Paris enniron A le poinct du iour par la porte Sainct Germain (qui luy fut ouuerte par trahison) auec trois cens combattans, où exerçant plusieurs meurtres, pilleries & saccages, pour le parti du Duc de Bourgoigne contre le Roy, entr'autres furent miserablement occis & tuez le Comte d'Armignac Connestable de France, & Henry du Marle Cheualier, fils ou frere de George du Marle, qui fut Seneschal de Prouence: s'estant Villiers par cest acte rendu beaucoup moins digne d'immortelle loüange, & de vœux de benediction enuers la posterité, que ce grand Philippe, Prince & grand Maistre des Cheualiers, qui soustint tant heroïquement le siege de Rhodes contre l'Empereur Solyman, & contre ceste horrible nuee d'infideles, l'annee cinq cens vingt-deux, qu'à l'aduanture nostre septieme & derniere B Partie pourra toucher comme en passant. Non gueres long temps apres Elix Dame des Baux, fille de Raymond des Baux, Comtesse d'Auelin & de Beaufort, au mois de Septembre de l'an d'apres donna à Guillaume de Chaalons, aisné de Louys de Chaalons Prince d'Otenge, toutes les terres qu'elle auoit & iouyssoit en Prouence, auec ceste qualité, que là où il ne voudroit accepter sa donation, & payer ses debtes, elles paruiendroient à Iean de Chaalons son oncle, ou à son premier fils, & à son refus à Hugues de Chaalons, frere de Iean, & à son premier nay: à la charge toutesfois, & non autrement, qu'ils porteroient le surnom & les armoiries des Baulx, escartellees de Chaalons: se reseruant neantmoins de C pouuoir reuoquer vne telle donation lors que bon luy sembleroit. Ce qu'elle fit l'an d'apres: en quoy si bien elle monstra vn acte de femme, sa reserue fut neantmoins auec quelque sorte de conseil & de preuoyance plus que feminine: mais celuy à qui elle faisoit ce don ne sçauoit à mon aduis le Prouerbe qui dit, *Primò crede mulieris consilio, secundò noli*: car il n'eust accepté auec ceste condition repugnante vn don qui n'estoit pas don. Quant à la maison de Chaalons, la genealogie en est au long deduite par le Iurisconsulte Molinee au cinquantieme de ses conseils, où ie renuoye le lecteur.

L'an mccccxix. le xxvij. de Septembre

Donation de la Principauté d'Orenge à la maison de Chaalons par Elix des Baulx.

Le premier conseil des femmes est le meilleur.

De Pingon Gentilhomme d'Aix Secretaire d'Yolante.

Pingons en Piedmont.

Iean de Pingon Gentilhomme de la ville d'Aix, personnage de sçauoir & d'integrité, la descendence & posterité duquel est pour le iourd'huy en lustre & authorité en Piedmont, estoit en ce mesme temps Secretaire & Archiuaire de la Royne Yolante: le conseil D duquel ceste Princesse, comme tuteresse du Roy Louys son fils, suiuoit en ses plus grands & importans affaires, ainsi qu'elle fit en cestuy-cy enuiron le mois d'Octobre.

Le cinquieme du mois d'Octobre.

Cession & remission endoirement faite de la Comté de Nisse par Yolante tuteresse de Louys.

Raisons du Duc de Sauoye.

Amé Duc de Sauoye & de Chablays, Marquis en Italie, Prince de Piedmont, & Comte de Geneue, auoit eu des fascheuses controuerses, dissentions & querelles auec Yolante mere & tutrice de Louys, pour raison de certaine grande somme de deniers que ce Prince luy demandoit, alleguant & mettant en ieu, que feu Amé Duc de Sauoye son ayeul paternel, ayant esté au secours de Louys premier, ayeul de Louys troisieme, aux parties de Sicile & d'Apulie, auec sa gendarmerie & ses enseignes desployees, tousiours en pieds & en armes, E pour la conqueste de son Royaume, auoit desboursé des grosses & notables sommes puisees de ses propres deniers & de ses coffres, dont Louys auoit passé acte de promesse & d'obligation au proffit d'Amé son ayeul, iusques au prix de cent soixante mille francs de bon or & de bon poids, pour reste de ses Estats, auec dommages, interests & despens demandez tant par son ayeul que par luy, qu'il estimoit & apprecioit à vne grande somme d'argent.

Raisons de la Royne Yolante & de Louys.

De la part d'Yolante & du Roy son fils estoit opposé, que Amé & le Comte son pere, tant par le moyen d'elle que par autre, tenoienr, possedoient & iouyssoient la ville de F Nisse, le lieu de Ville-franche & son port, Ysie, la Turbie, & Saincte Agnette, auec toute ceste coste de mer, les villes, lieux & chasteaux de l'Expel, Luxeran, Sanoge, Sainct Martin, Val-Auguste, Sainct Estienne de Theoniers & sa vallee, Barcellone & sa vallee, son Bailliage & sa Viguerie, Alloz, Vinay & Iauziers, vallees & monts, auec toutes les autres villes, chasteaux & places y assises, & generalement toutes les villes, terres & Seignenries que Amé lors tenoit & possedoit dans les Comtez de Prouence.

Les raisons debatuës de part & d'autre ne furent sans balancer quelque temps, chacun pretendant le droict de son costé, iusques à ce que finalement Yolante & Louys son fils

consentirent

abondãce, que d'estre riche, & voir ses citoyẽs necessiteux & pauures, & les pauures mourir de faim. Si bien qu'il ouuroit ses greniers tousiours à bas & infime prix d'vne bonté presque royale. Action veritablement digne d'vne ame excellente, & d'vn cœur noble & genereux, qui merita iustement vn tres-excellent Epitaphe de la main du tres-docte & tres-celebre Laurents Valle, que l'on void à la Chapelle, où il gist enseuely en vn superbe & magnifique sepulchre, qui represente sa statuë au naturel & ceste inscription au dessous.

A *Troianus filius Melphiæ Dux, parenti de se, déque patria optimè merito erigendum cur.* MCCCCXXXIJ.

Aussi deuons nous quelque chose aux illustres familles de Naples, aussi bien qu'aux Prouençales: puis qu'il est ainsi que comme ceste Prouince en a fourny à ce Royaume beaucoup de nobles & d'excellentes : ce Royaume par contrechange nous en a rendu beaucoup d'autres fort illustres, dont les rameaux sont verdoyans tant a Naples qu'en Prouence, comme ceste histoire fait voir.

Sepulture de Carracciol.
Familles Neapolitaines & Prouençales, transplantees d'vne contree à l'autre.

Pour reprendre nostre discours, Louys estoit en la Calabre, & Alphonse en la Sicile: l'vn & l'autre eurent les nouuelles de ceste mort qui frappa leurs cœurs d'vne resiouyssance
B sans fruict. Louys croyoit d'estre incontinent rappellé, & Alphons d'estre remis en son adoption. Mais la Duchesse de Sesse qui estoit deuenue tres-puissante par la mort du grand Seneschal Carracciol gouuernoit entierement la Royne, trompa toutes leurs esperances donnant tousiours quelque nouuelle occupation à l'vn, & venant à hayr l'autre, parce qu'il auoit voulu prattiquer son mary qu'elle detestoit mortellement: si bien qu'elle l'accusa de felonie, & fit enuahir son estat. Voila combien eut de pouuoit le conseil de ceste femme, qui ne trouua pas bon la venuë de l'Angeuin, ny l'accointance du Cathelan, lequel apres vne tresue de dix ans, ayant veu tous ses desseins dissippez & vains, reprint la route de Si-
C cile, auec peu de nom & de gloire. Vn peu apres Louys se maria auec Marguerite de Sauoye fille du Duc Amedee, auec laquelle il demeura si peu, qu'il mourut de maladie le quinze du neufuieme mois de l'an quatre cens trente quatre, que la Royne Ieannelle suiuit quelque quatorze mois le deuzieme du second mois, au LXV. an de son aage, apres auoir regné XX. ans & VJ. mois, institué René d'Anjou frere de Louys au Royaume, laissé cinq cens mille ducats à Naples, plusieurs milliers d'escus aux hospitaux, aux Eglises, & à ses principaux officiers, & seze Barons & Conseillers pour gouuerner le Royaume iusques à la venuë de René. Princesse derniere de la maison de Duras tellement constante en ses actions,
D qu'elle fut appellee tres-constante en son inconstance, tant rarement se rencontroit verité dedans sa bouche. Voila quel a esté son regne.

Les nouuelles de la mort du Carracciol donent vne vaine ioye à Louys & Alphonse.
La haine que la Duchesse de Sessa portoit à son mary cause la ruine d'Alphons.
Despart d'Alphons sans gloire.
Mort de Louys.

Pour nous reioindre au temps & aux choses de Prouence, dont Naples & Ieannelle nous ont iusques icy destourné, à fin de suiure le regne de Louys iusques à son dernier terme, il faut sçauoir, qu'au mesme an que Ieannelle entra, Reforciat d'Agoult Gentilhomme tres-honnotable fut accusé par faux & iniques tesmoins, que l'enuie qu'on portoit à sa grandeur auoit suscitez d'auoir commis felonie & trahison contre Louys, qui trop legerement & sans l'ouyr en ses iustifications, comme deuoit vn tel & si sage Roy, en cas de telle importance, le fit decapiter à Tharascon : & depuis auec de tres-belles & pompeuses funerailles
E enseuelir en grand honneur à l'Eglise des Cordeliers. Mais plus iustement fut condamné & bruslé au Concile de Constance Iean Hus Heresiarque, les reliques duquel n'ont que trop esté remuees de nos aages. Geoffroy le Maingre dit Bousficaud estoit pour lors Seigneur du Lac, & de Roquebrune: & si ne valoit le florin d'or en Prouence que vingt & quatre sols seulement. Or Louys qui estoit Prince Religieux en contemplation de ce que le corps de la saincte Penitente Magdeleine reposoit en l'Eglise de S. Maximin, l'an ensuiuant octroya royalement aux habitans de tres-beaux, & tres-amples priuileges, qu'on peut voir encor pour le iourd'huy aux Archiues, & thresor des Chartres de leur maison Consulaire. Et cũme de ce temps il se trouuast à son chasteau d'Anjou, il donna priuilege aux citoyens de la ville d'Aix, portant expresse defense, qu'aucun estranger n'entreroit à la Cité, s'il n'auenoit que
F la Meillerolle, qui est leur sorte de mesure vsagee & ancienne, vint à monter iusques au prix de deux frãcs. Priuilege que nous auons tout pareil & d'vne longue suite d'anuees à nostre ville, où pour le moins d'vne fort vieille coustume, qui a passé en force de loy. Ce qui cause bien souuẽt des gros & insupportables abus, d'autãt que ceux qui ont les grosses & pleines caues, mettent leur vin à prix si desraisonnable & tant excessif, qu'ils en font beaucoup souffrir le peuple, lequel faute bien souuent d'vn doigt de vin, affoibly & debilité, ne peut gaillardement trauailler à la terre, dont elle s'alangorit & porte peu, l'interest public d'vn corps de ville ne s'y rencontrant perit.

Reprise des choses de Prouence.
Reforciat d'Agoult faussement accusé & a tort decapité.
Iean Hus Heresiarque bruslé.
Bousficaud Seigneur du Luc & de Roquebrune.
Valeur du florin d'or.
L'an MCCCCXVJ.
Priuileges octroyez à sainct Maximin.
Priuilege au citoyens d'Aix touchant le vin estranger.
Pareille & ancienne coustume à Sallo.

luy auoit touſiours tres-fidelement portee : veu meſme qu'outre ſon intereſt particulier il y alloit d'vne couronne & d'vn royaume, qui de droict hereditaire appartenoit à ceux de ſa maiſon & de ſon ſang, auſquels elle pretendoit de le conſeruer & rendre au prix meſme de ſa vie. Charles gouſta ceſte parole, qui luy toucha ſi viuement le cœur, & fit tellement eſmouuoir ſes entrailles, que ne pouuant ſouffrir qu'Alphons traictaſt tant indignement
A vne Royne qui luy appartenoit de ſang, mit tout auſſi toſt ceſt affaire en deliberation, & manda incontinent ſes Ambaſſadeurs au magnifique Sforce de Attendule Comte de Cungnolle, Gonfalonnier du ſainct Siege, pour ſe porter en diligence à Naples au ſecours de la Royne aſſiegee & reduite en ſi grande perplexité. Sforce par le moyen, puiſſance & authorité du Pape Martin y arriua en peu de temps auec vne groſſe & puiſſante armee ſous la conduite du Roy Louys, à qui de droict ceſte couronne appartenoit. Là n'arriue pluſtoſt l'Angeuin, qu'il fait desloger l'Aragonnois & ſes gens plus viſte qu'vn vent ne chaſſe vne
B nue : met Ieannelle eu pleine deliurance & liberté, & ſi la deliure de toute crainte & du peril de ſa vie. En recognoiſſance de ce haut bien, & d'vn ſecours tant opportun en telle extremité d'affaires, attendu l'ingratitude & la felonuie deſnaturee dont Alphons auoit vſé, elle reuoqua & deteſta toutes les donations faites à ce meſchant Roy, qu'elle declara nulles & inualables par la meure & ſaine deliberation de tous les gens de ſon Conſeil. Ainſi ſatisfaite en ſon eſprit elle ſe retira en Anuerſe, où ayant fait r'aſſembler le meſme Conſeil, auec tous les principaux de ſon ſang, les Seigneurs, Prelats, Barons & Gentilshommes de ſon royaume, elle fit entendre par le menu toutes ces choſes, & les iuſtes & puiſſantes raiſons & occaſions qui à ce faire l'auoient induite de l'vn & de l'autre coſté. Au moyen dequoy
C elle adopta Louys, qu'elle declara ſon premier & vnique fils, & ſon vray ſucceſſeur à ſon royaume de Sicile, par la deliurance de ſon anneau. Adonc luy en furent les patentes deſpeſchees, de peur que ceſte couronne ne vint à tomber apres ſon treſpas en autres mains que du ſang de France. Et ſi voulut Ieannelle par les meſmes patentes, que le Royaume fuſt tenu & gouuerné par Louys auec main armee, ſi le beſoin le requeroit. Voulant & commandant que les Nobles, vaſſaux & ſujects du royaume luy fiſſent & rendiſſent hommage de fidelité. Suppliant par les meſmes lettres tres-humblement ſa Saincteté d'auoir à plaiſir & confirmer ſon adoption & ſa donation, fondee ſur tant de iuſtes, legitimes & puiſſantes cauſes. Toutes choſes qui furent faites & paſſees l'an quatre cens vingt-trois, le premier du mois de Septembre.

Les Ambaſſadeurs de Frāce au Comte de Cunignolle.

Ieannelle adopte le Roy Louys.

D Martin ayant receu les lettres d'adoption, & fait faire lecture de ce qu'elles contenoient, ſe conforma à la volonté de Ieannelle, eut toutes les choſes qu'elle auoit faites pour agreables, fit expedier Bulles de confirmation, & voulut que l'adoption paſſee en faueur de Louys euſt efficace : pourueu toutesfois que l'vn & l'autre qui commanderoient au royaume payeroient pour le temps à venir les droicts & deuoirs, cenſes & arrerages accouſtumez à l'Egliſe Romaine, ſelon la nature du fief. Et neantmoins qu'apres le decez de Ieannelle Louys prendroit nouuelle inueſtiture, recognoiſtroit de nouueau le royaume de Sicile & la Duché de Calabre, dont il feroit & preſteroit hommage à la maniere accouſtumee. Que ſi comme fils il n'obeiſſoit à cela, ou que luy & les ſiens fuſſent rebelles au ſiege Romain, telle confirmation ſeroit nulle & de nul effect : ainſi qu'on le peut voir bien au long dans
E les Bulles ſur ce donnees à Rome aux Kalendes d'Octobre, l'an huictieme du Pontificat de ce Pape.

Aux Kalendes d'Octobre, & au viij du Pōtificat de Martin.

Confirmation de la donation.

Quelques-vns ont mis par eſcrit que Ieannelle eſtant en ſon royaume de Naples, ſe voyant iſſue de la maiſon de France, de la propre ligne d'Anjou, & conſiderant les adoptions & les teſtaments que la feuë Royne Ieanne premiere du nom ſa tante auoit faits en faueur de Louys premier, auſquels elle voyoit aſſez ample matiere de grands troubles & remuements contre ſa perſonne & ſes Eſtats par Louys & Charles freres, & fils de Louys deuzieme, cas aduenant qu'elle les euſt voulu fruſtrer de leur droict, & du legitime heritage de leurs deuanciers, pour regner en paix, & pour euiter ces futurs tumultes & ambraſemens de guerre, cercha moyen d'adopter Louys troiſieme, ainſi que Ieanne premiere auoit adopté
F Louys premier : qu'à ces fins elle luy fit entendre par Ambaſſadeurs expres ſon intention, auec tel ſi toutesfois, qu'elle regneroit ſa vie durant. A quoy Louys, porté de quelque vent impetueux de regner, ne voulut entendre : ains luy mena vne dure & tres-aſpre guerre. Ce qui aigrit & deſpita ſi viuement ceſte ieune Royne (ſe voyant ainſi chaſſee & tourmentee) qu'elle ſe retira comme en refuge deuers Alphons Roy d'Aragon & de Sicile : auquel, parce qu'il auoit de ce temps vne groſſe & puiſſante armee de mer preſte à combattre,

Opinion de quelques-vns touchant l'adoption faite par Ieannelle en faueur de Louys.

Occaſion pour laquelle recourt à Alphōs Roy d'Aragon.

Pourquoy l'Aragonnois refuse l'a optio.

battant la campagne sallee, elle fit entendre vne route telle intention qu'elle auoit ouuerte premierement à Louys de l'adopter. Alphons de prime-face n'y voulut entendre, ny moins prester l'oreille: car sçachant fort bien que Louys par la succession de sa mere fille du feu Roy Iean d'Aragon auoit vn droict fort grand & fort puissant à la couronne d'Aragon, & qu'elle luy appartenoit, aduisa par bons moyens de se rendre paisible du sceptre & de la possession du royaume Aragonnois. Si fit entendre à Louys les offres & conditions que Ieannelle luy presentoit, disant que s'il luy vouloit ceder le droict qui le touchoit à la courône d'Aragon, pour raison de Yolante sa mere, qu'il ne refuseroit pas seulement les offres & les presentations de Ieannelle, ains luy aideroit de toutes ses forces & de ses moyens, qu'il employeroit liberalement à cest effect pour le recouurement de son royaume de Naples, auec vne perpetuelle, bonne & fraternelle alliance. Ce que Louys eust volontiers accordé s'il eust osé, mais qu'il refusa, sçachant par trop que Yolante sa mere ne pourroit iamais estre induite ny persuadee par raisons ny remonstrances quelconques de consentir à vne si lasche cession. Parquoy Alphons tant pour son interest, craignant l'aggrandissement de Yolante, de ses enfans & de la maison d'Anjou, pleine d'ambition & de desir de conquester, que pour se ressentir grandement indigné de ce refus, accepta l'offre & l'adoption de Ieannelle toute telle qu'elle voulut. Se declarant au partir de là ennemi iuré de Yolante, de Louys son fils, & generalement de toute la maison d'Anjou: tellement qu'il les empescha fort & ferme, outré d'extreme despit non seulement de mettre à chef leur conqueste tant desiree, ains encore qui fut le pis, chassa & le fils, & la mere, & tous ceux de ceste Royale maison par ses intelligences & menees du royaume de Naples & de Sicile. A

Louys refuse l'offre de l'Aragonnois pour cause de sa mere.

B

L'Aragonnois accepte à la fin l'adoption de Ieannelle au grand dômage de Louys qui recognoist son manquement.

Louys à Rome vers le Pape.

Louys comme Prince sage & prudent qu'il estoit, cognut fort bien, quoy que trop tard, le mal qui luy estoit aduenu, & le malheur fondu sur sa teste, pour n'auoir voulu accepter l'offre & l'alliance d'Alphons: il ne se bougea pourtant d'Italie, sçachant asseurement que les affaires des villes de ces marches ne pourroient tousiours demeurer en vn mesme & ferme estat: mais s'esloignant fort peu de Naples, se retira à Rome deuers le Pape Martin, qu'il sçauoit luy estre grandement affectionné. Ce Pontife fut si ioyeux de sa venuë, qu'auec le consentement & bon vouloir des Cardinaux il le prononça & couronna Roy de Sicile & de Naples: ce que pourtant Martin auoit tout à plat denié au Roy Alphons, qui brusloit d'vne ardeure soif de regnet, & d'auoir en main les resnes & le gouuernement de ces Royaumes, pour raison des conuenances qu'il auoit faites auec Ieannelle: à tant que pour paruenir à ces intentions, il cercha tous les moyens à luy possibles: en reste si vains & de si peu d'effect, que faisant iour an feu de son courroux & de son mal-talent, il mena finalement guerre ouuerte & desesperée à ceste Royne, qu'il assiegea dedans Naples. C D

Ieannelle assiegee par Alphons à Naples.

Sforce Comte de Cutignola auec puissante armee à Naples au secours de Ieannelle.

Pendant l'assiegement de Ieannelle, Sforce pere de François Duc de Milan, principal chef & conducteur de l'armee de Louys, ayant attendu temps opportun & commodité conuenable, entre auec puissante armee dans le royaume de Naples, où il exploite si bien, & auec tant d'hardiesse & de bonne fortune son entreprise, qu'il desassiege & deliure ceste Royne des craintes, menaces & dangers où elle se trouuoit reduite, rompant grande partie des forces d'Alphons, dont elle le remercia singulierement, auec vn desir genereux & vne promesse certaine de s'en reuencher royalement. A cela respondit & remonstra Sforce, qu'elle ne le deuoit remercier, ny luy sçauoit gré de cest heureux succez, mais au Roy Louys, au nom & pour le seruice duquel il l'auoit fait & s'estoit employé, plus pour en deschasser Alphons son capital ennemi, que pour luy venir au secours, ou l'oster du danger où elle estoit: par là pounant bien cognoistre l'erreur qu'elle auoit commis, & les occasions qu'elle auoit de se reduire & remettre au deuoir. E

Response de Sforce à Ieannelle.

Ieannelle reuoque l'adoption d'Alphons en faueur de Louys.

Or se porta Sforce auec tant d'adresse & de dexterité en cest affaire, en faueur de Lonys, que Ieannelle le fit incontinent appeller auec instantes requestes & viues prieres. Louys ne fut pas plustost arriué à Naples, qu'elle reuoqua tout ce qu'elle auoit fait & passé au proffit d'Alphons, pour ses ingratitudes & felonnies. Au moyen dequoy, à l'exemple de la Royne Ieanne sa tante & de ses predecesseurs, pour remettre & r'asseurer le royaume au sang d'Anjou, & de la couronne de France, dont elle tiroit son origine, elle adopta Louys en fils & legitime successeur, qu'elle fit & ordonna son heritier par son testament, authorisé par Martin, qui porta son bras à ce coup, & donna moyen qu'Alphons fust chassé de tout le royaume de Naples par Louys, iusques en l'Isle de Trinacrie ou de Sicile: où l'on void fort clairement, qne quand bien sa donation & sa pretenduë affiliation auroit tenu, elle auroit pourtant deu estre reuoquee & rompuë pour sa meschante perfidie & par son ingratitude: F

mesme

meſme que touſiours, en quelle ſorte la choſe euſt paſſé, le Pape auroit reuoqué & mis à neant tout ce que Ieannelle auoit fait & donné au preiudice de l'infeodation de Louys. Voila ce qu'en ont eſcrit quelques Docteurs de Prouence.

Ordonnance & reglement par la Royne Yolante pour l'aſſeurãce des Hebrieux & Iuifs de Prouence.

Au meſme temps que ces choſes ſe paſſoient de ceſte façon entre ces deux Roys competiteurs, pluſieurs des ſujects de Louys oppreſſoient & traictoient fort rigoureuſement par vne haine inueteree & inteſtine, continuee de pere en fils, les Hebrieux & les Iuifs du pays : voire meſmes par accuſations controuuees, ſans fortes & precedentes informations, les empriſonnoient & leur inferoient beaucoup d'outrages, d'opprobres & de vilanies de gayeté de cœur, & ſans nul ſuject. Ces oppreſſions furent par quelques-vns de leurs Rabins & principaux Sacerdots auec grandes & longues plaintes remonſtrees à Yolante, laquelle pour lors ſe portoit en gouuernante & lieutenante generale de ſon fils en Prouence. Elle qui trouua mauuaiſes telles procedures & voyes de faict d'vne part, & de l'autre cõſidera que les Communautez de ceſte gent auoient touſiours contribué & ſecouru ſa Majeſté aux affaires & beſoins plus vrgens de ſon Royaume de Sicile. A l'interceſſion de quelques fameux Medecins Hebrieux, qui pour leur doctrine & capacité eſtoient à ſes gages & du Roy Louys, voulut & ordonna qu'à l'aduenir ſes officiers ne les fouleroient point par inquiſitions ny accuſations impoſees, s'il n'y auoit charges & informations precedentes, & bien ſuffiſantes preuues, ſur peine de ſuſpenſion de leurs offices : les mettant neantmoins en leur protection & ſauue-garde, & les baillant en garde à ſes ſujects, auec expreſſes inhibitions & defenſes de les inquieter, troubler ny moleſter aucunement, ny moins de les trauailler en leurs perſonnes & biens, ſur peine de la vie. A ceſte ordonnance furent preſents Arnaud de Villeneufue Seigneur de Trans, Bertrand de Graſſe Seigneur du Bar, Reſforciat de Caſtellane Seigneur de Foz, l'Eueſque de Gap, & pluſieurs autres Gentils-hommes de Prouence, qui trouuerent mauuaiſes & indecentes telles procedures, actions & violences licencieuſes du menu peuple.

Nobles & Gẽtilshommes preſents a l'ordonnance.

L'an MCCCCXXIIIJ. du mois de Septembre. Erection du grand Conſeil en Prouence.

Louys eſtoit en ſa Cité d'Anuerſe, & fourniſſoit la huictieme annee de ſon regne, quand au mois de Septembre de l'an quatre cens vingt-quatre, par ſes lettres patentes, & par ſon Edict perpetuel il erigea le grand Conſeil en Prouence, qu'il appella *eminens conſilium*, voulant & ordonnant qu'il feroit ſa reſidence à la ville d'Aix, & qu'en ce ſouuerain tribunal ſe definiroient toutes les cauſes par appel y deuoluës : ce qu'il fit à fin que par ce moyen il peuſt abolir & tout à fait eſteindre les grands & continuels abus qui ſe commettoient entre & parmi ſes officiers.

Don fait à Crapace de Yſia, & verifié.

Au quatorze du mois ſuiuant il donna à Crapace de Yſia, & à Iaques ſon fils, pour les ſeruices par eux fidelement rendus tant par mer que par terre à ſa Majeſté, les Iſles de Marſeille, enſemble les droicts des bans du terroir de la Cité, leur vie durant tant ſeulement. Au moyen dequoy les lettres de ce don furent verifiees, & miſes aux Archifs & au threſor des Chartres d'Aix.

L'an MCCCCXXV. Leodegarius. L'Eueſque & les habitans de Gap condamnez d'enuoyer gens pour la garde de Marſeille. Eyragues donne a Charles de Caſtillon.

Bien peu apres arriua qu'vn Eueſque de Gap nommé Legier, Seigneur d'Eyragues : commit crime de felonnie contre le Roy, ayant ſecrette intelligence auec les habitans de Gap, leſquels ſans conſiderer qu'ils reſpondoient pardeuant les officiers de Prouence, firent vne meſme folie : pour laquelle reparer, ſa Majeſté aimant mieux vſer de clemence que de rigueur, ordonna & commanda que ſans autre peine, l'Eueſque & les Conſuls de Gap enuoyeroient à leurs frais & deſpens cent hommes d'armes bien equippez à Marſeille pour la garde de la Cité, pource qu'on auoit eu deſia l'aduertiſſement & les nouuelles certaines de la deſcente des Cathelans : neantmoins le lieu d'Eyragues fut deſlors oſté à ce deſerteur Eueſque, & donné à Charles de Caſtillon Maiſtre Rational de Louys, dont ſe trouuent deſcenduës les maiſons de Beynes, du Caſtellet & de Cucuron en ceſte ſorte.

Deſcente de la maiſon de Beynes & ſes alliances auec les plus nobles maiſons du pays. Charles. René. François. Pierre. Iean Helion. Pierre.

Charles ou Karle de Caſtillon, qui fut Baron d'Aubaigne, eut de Damoiſelle Magdeleine de Quiqueran ſa femme René de Caſtillon, qui de Ieanne de Villeneufue qu'il eſpouſa eut François de Caſtillon, lequel ſe maria à Marguerite Iarento : & de ce mariage naſquit Pierre de Caſtillon, lequel de Renee de Caſtellane ſon eſpouſe eut Iean Helion de Caſtillon ſieur de Beynes, priué par vn deffaut de nature de la parole & de l'ouye, & par vn accident d'vn coup d'eſteuf d'vn œil, au demeurant bien formé de corps, de taille heroique & puiſſante, adroit à toutes ſortes d'exercices, d'vn eſprit & d'vne comprehenſion ſi excellente & admirable, qu'il fait des choſes incroyables & prodigieuſes. Ce qui ſemble l'auoir meſme rendu chenu & tout blanc en ſa plus vigoureuſe virilité. Ce Gentilhomme de Marie de Graſſe du Bar

sa femme a eu plusieurs enfans masles & femelles, muets & muettes, comme le pere : entre autres Pierre de Castillon, espousé à Françoise de Varadier auiourd huy viuants, tant le pere que les enfans à la ville d'Arles, où ceste maison de Beynes a tousiours tenu des premiers & & plus illustres rangs entre les Gentilshommes tant aux assemblees particulieres que publiques. Le blason de ceste famille est de gueules à trois anneaux ou palets d'argent, que portent les maisons du Castellet & de Cucuron, semblables quant au corps à celles de Varadier de Sainct Andiol, & differentes quant au blason. A

Escu de Castillon ou de Beynes & Cucuron.

Charles frere de Louys Lieutenant general en Prouence.

Recompense à Iean de Quiqueran Gentilhomme d'Arles.

Ce fut de ce mesme temps que Louys fit son Lieutenant general en Prouence Charles d'Anjou son frere Duc de Calabre, lequel faisoit edifier le Chasteau de Tharascon en l'estat & composition qu'on le void pour le iourd'huy, & qu'il donna à Iean de Quiqueran Gentilhomme de fort ancienne & noble famille d'Arles, en recompense de plusieurs & bons seruices par luy rendus à sa Majesté aux contrees d'Italie, vne bonne & notable somme de deniers. Mais parce que desia le bruit & le tumulte des Cathelans sonne dedans nos oreilles, il semble B a propos d'aller voir que c'est pour en discourir, & laisser la memoire à la posterité, quoy que telle tapisserie ne decore pas beaucoup les murs de nostre Histoire, & ne soit gueres à l'aduantage des Marseillois, qui de tout temps ont esté comme inuincibles & indomptables.

Saccagement de Marseille par les Cathelans sous Alphonse d'Aragon.

L'antique & fameuse Cité de Marseille, si recommandee par les histoires, & tant vantee par le grand Cesar pour les estudes des bonnes lettres, & des liberales & honnestes disciplines dont elle florissoit : les loüables, sainctes & iustes institutions, loix & coustumes dont elle estoit gouuernee : le nombre des six cens sages & illustres Senateurs, qui C par tant d'integrité l'administroient : la vaillance & l'inuincible courage du peuple, qui s'y estoit introduit & habitué : les mœurs ciuilisees des Nobles & des Citoyens, qui peu à peu & comme insensiblement auoient destrempee & fonduë la ferocité & l'impatience Gauloise par vne bonne & honneste culture dans la Greque douceur & facilité, fut suiuant la foy de quelques autheurs anciens fondee & bastie, regnant sur les Macedoniens Astiages, sur les Hebrieux Sedechias, enuiron la XLIJ. Olympiade DCXIIJ. ans auant la Natiuité du Sauueur du monde, & CCCCXXXIIJ. apres le despart de Dauid. Ayant depuis esté ruinee & reconstruitte par les Phocens, peuples de Grece, qui chassez par le Roy Cyrus, dont ils cerchoient à fuyr la domination, se vindrent ietter en ceste contree de Gaule, où elle D est en si gros bruit, & hausse ses tours maintenant : se faisant imperieusement reuerer à l'Espagne & l'Italie, aussi bien qu'elle fit au fier Annibal & au victorieux Cesar : voire rendre humbles hommages, & saluts voyagers d'allegresse & de paix à l'honneur du Dieu Neptune, à toutes les fustes, vaisseaux, nauires & flottes qui osent estendre leurs aisles & leurs bras par ces costes & ces mers.

En quel temps Marseille fondee, & par qui rebastie.

Alphons de longue main ennemy de la maison d'Anjou & de Louys.

Ceste forte, puissante & tant ancienne Cité, parce qu'Alphons auoit de long temps gardé vn desir mordant & enraciné dans son ame de la venir assaillir & furieusement aborder, tant pour la haine intestine qu'il portoit de longue main, & d'vne malice inueteree E à la Royale maison d'Anjou, particulierement à Louys, que par l'appast d'vne telle & si riche proye fust par cest Aragonnois, & par vne autant soudaine & violente qu'inesperee tempeste, pillee, bruslee & mise à sac en ces mesmes temps & saisons. Or pour mieux & à souhait venir au bout de son dessein, qu'il s'asseuroit plein d'ire & d'audace d'heureusement exploiter (ainsi qu'il fit) il faut sçauoir que sous les faueurs du temps & du vent, qui s'accordans par ensemble à la desolation de ceste ville, s'estoient monstrez fort gracieux & fauorables au Cathelan, il auoit ja mandé certain nombre de nauires de charge au deuant de son armee, laquelle flottant de port en port, estoit preste de singler iusques aux mers de Marseille : mais ayant trouué qu'vn grand orage suruenu auec vn extraordinaire & furieux desbord de tempestes destachees, sous des tourbillons obscurs, & F des iniques & contraires sifflements les auoient esparses & chassees l'vne cy, l'autre là au gré de fortune & d'Aeole : cedant au forcenement de l'eau, de l'air & du ciel, en attendant le beau temps, apres que le courroux de la mer fut appaisé, l'onde raplanie, & la tourmente cessee, il tascha de prendre sa route vers les Isles, où il auoit fait dessein & proposé de s'aller ietter, & preparer tout son cas. Là arriué il ne trouue ny voiles, ny nauires, ny trac aucun de vaisseaux. Ce qui luy mit incontinent en l'esprit, que la force du mauuais temps les auoit fait escboüer & perdre en quelque plage, ou à l'aduanture

iettez aux costes de Barcellone: tellement que se trouuant viuement poind de la crainte de voir dissiper ses affaires, & de trop tarder à mettre le siege deuant Marseille, comme poussé de quelque Démon attaché à son cerueau: il se delibera de iouër à quitte ou double, & à prendre les brisees par luy ja battuës, comme celles qu'il auoit auparauant proposees en son esprit, & resolu de poursuiure. Sur ceste deliberation il
A fait venir en conseil tous les conducteurs principaux & Capitaines de son armee, ausquels il ouure son intention, & ce qu'il auoit projetté & arresté d'executer: leur declarant franchement le motif & la cause de son voyage, & de l'entreprise cachee & couuee en son estomach, que pour beaucoup de grandes & puissantes considerations il auoit iugé tres-expedient & tres à propos de taire iusqu'à ce iour-là. Ayant ce dit, pour les animer d'auantage, & ne laisser en suspens de ce qu'ils auroient à faire d'vn visage tout royal, où se lisoit vne guerriere asseurance sans choix delicat de paroles, ny changement de contenance, il anima ceste harangue, & leur dit en ceste sorte.

Harangue d'Alphons à ses Capitaines & soldats.

Ie croy que vous n'ignorez pas (braues & valeureux Capitaines, & vous, ô mes chers & fideles compagnons) que l'offre que ie fis à Louys d'Anjou mon aduersaire capital de la cession de Naples, n'ait esté la plus honnorable & franche presentation qui eust peu estre traictee de Roy à Roy, & de parent à parent: & que le mesme droict qu'il pourroit pretendre pour raison d'Yolante sa mere en la couronne d'Aragon, ne soit beaucoup plus foible & moins disputable, que celuy que i'ay sur les couronnes de Naples & de Sicile, en faueur de la donation qui m'en auoit esté faite par la perfide Ieannelle, femme abandonnee & meschante, qui cauteleusement & malicieusement m'adoptoit en fils pour me trahir & ruiner: donation premiere que celle-là de Louys, laquelle manifeste assez combien iniustement il m'en a frustré pour vn temps par les armes secourables & le bras du Comte Sforce contre tout droict & raison, plustost que par sa propre vaillance. Choses qu'vne ame royale & magnanime ne peut ny ne doit laschement endurer, si elle ne veut se rendre ouuertement indigne du sceptre & du diademe qui la font craindre & reuerer, voire mesme abandonner au blasme d'vn lasche & perpetuel mespris ses armes & sa puissance. Indignitez tant extremes, qu'elles ont profondement graué en mon esprit vn haut & genereux exploit, que i'espere infailliblement auec l'aide de vos inuincibles courages de mettre en prompte & fortunee execution.

Les Roys ne doiuent facilement endurer les iniures des Roys.

C'est d'aller de ce pas mesme assieger, surprendre, piller & mettre à feu & à sang la fiere & fameuse Marseille, comme l'vne des meilleures, plus importantes & ialouses pieces que Louys aye: pour l'apprendre à son grand malheur de traicter les Roys en Roys, d'estre plus sage à l'aduenir, & de plus ne les irriter iniustement & à la volee, comme il a fait iusques icy.

C'est pourquoy, sans vous entretenir par des longues remonstrances ou persuasions, que i'estime peu necessaires à ceux que l'honneur, le courage & la fidelité ja par tât de fois prouuee, preschent assez viuement: ie vous exhorte seulement d'estre allegres, prests, prompts & tellement deliberez, que chacun de vous mette peine à bien faire son deuoir, & à si vail-
E lamment combattre & mener les ennemis, que nous en puissions rapporter proffit, honneur & renommee à leur dommage & mortelle confusion. Vous iurant en foy de Roy, que si vous pouuez vne fois entrer dans ceste si riche & opulente Cité, outre la gloire que vous en acquerrez à vous & à vos successeurs, vous serez tous puissans & riches, conquestans vn tel butin, que iamais vous ny vostre posterité par vn si memorable sac, que dés maintenant ie vous abandonne, me contentant de la gloire, ne serez pauures, abaissez ny miserables: & saccagez hardiment mes amis & compagnons lors que vous serez dedans, sans entrer en doute aucun de la foy de ma pa-
F role, que i'estime beaucoup plus que mon sceptre & mes couronnes: faites seulement propos & resolution d'y entrer teste baissee, & de me suiure, sans apprehender l'abbord de ces casaniers Marsallois, qui n'oseront, ny ne pourront soustenir l'impetuosité de vos guerrieres tempestes, non plus que de vos regards. Que si bien nos vaisseaux de guerre ne sont encore arriuez, ce n'est pourtant vn si puissant empeschement, qui nous doiue supplanter ny elouer vn si haut dessein, surprenants ceste grosse ville, auant que ceux qui sont dedans en ayent tant soit peu le vent, ou s'en puissent apperceuoir.

Promesse d'Alphons à ses Capitaines & soldats pour les animer.

Les surprises repentines ont accoustumé d'estonner les plus hardis & courageux. Voy vn tres-b au traict de cecy dans Ciellius liure xix chapit. o premier.

Car comme ces soudaines & inesperees tempestes sont en coustume d'estonner les hommes plus asseurez, qui ne se doutans de rien moins, que de tels & si chauds abbords, se trouuent surpris & confus: ainsi les auons nous pris, battus, pillez & deffaits, ains qu'ils sçachent seulement qui nous sommes, ny quelles sont nos enseignes, ny de quelle part nous venons. Que s'il aduient (ce qui ne sera) que les affaires ne succedent selon nostre opinion, & s'opposent à nos vœux, nous auons tousiours la mer assez à commandement & fauorable à toute sorte d'euenement pour facilement nous sauuer, & sans aucun danger de nos personnes, ny de nostre honneur, prendre & suiure le parti que nous iugerons plus certain. Si bien que nos ennemis, de quel costé que tombe le poids du sort, ne se pourront iamais vanter que de beaucoup de dommage, de peut & de honte, & nous que de beaucoup de gain, de hardiesse & de gloire. A

Ioye & resolution des soldats d'Alphons.

A peine eut l'Aragonnois ainsi breuement harangué, ses Capitaines & ses soldats, que tous vnanimement se mirent à crier d'vne voix forte par plusieurs fois, *Viue Alphons*: luy promettans de si valeureusement se porter, qu'il n'auroit dequoy les taxer d'aucun acte de lascheté, dont il conceut en son ame vn plus fier & boüillant desir que iamais, de mettre à chef son entreprise. Parquoy pressé d'vne mortelle impatience, qui desroboit toute sorte de repos à son esprit & à ses yeux durant ceste nuict, qui luy sembla fascheuse & longue, le iour ensuiuant, qui se monstra autant fauorable & second à ses vaisseaux qu'à ses desseins, sur le poinct que l'aube commence à parsemer la grand robe du Ciel de mille fleurs de pourpre colombin, que les guerriers appellent communement *la Diane*, & les Poëtes, *l'Aurore*, Alphons fit aborder son armee nauale, & tous ses longs vaisseaux tant à voiles qu'à rames en vne petite Islette, qui se void tout vis à vis de la ville de Marseille. Là arriué & planté, il commence à se resoudre d'y mettre promptement le siege pour l'attaquer à bon escient: mais la situation du lieu estoit tellement empeschante & mal propice, qu'on ne pouuoit facilement y asseoir vn camp: encore moins y planter les instruments & machines conuenables à tels & si prompts effects: d'autant que la Cité est des trois parts enuironnee, ceinte & battuë de la mer: l'autre partie ayant vn espois & massif bordage de forts, hauts & antiques murs, munis convenablement de grosses, puissantes & vieilles tours, qui du costé du vent matin iettoient des horribles tonnerres par des grosses, tres-espouuentables & hideuses bombardes, qui à tout leurs gueules ouuertes & profondes estoient comme en aguets mortels sur l'entre-deux des creneaux, pour foudroyer les assaillans. Et si se voyoit outre cela au bout de la plage à l'embouchure du port, plantee vne haute, forte & ancienne tour de structure quarree, dans laquelle on souloit mettre en ces temps là vn grand & puissant fanal, pour donner lumiere & signe d'asseuré passage aux nauigans, qui traffiquoient par ces mers, faite par grand artifice & industrie: au pied de laquelle estoit accouplee & ioincte vne grosse & lourde chaisne de fer, qui s'alloit pareillement s'attacher & ioindre à l'autre bord opposite, où la mer est vn peu plus haute, fermant par ce moyen le pas & l'ouuerture, & du port, & de la Cité: à celle fin que les nauires n'y peussent aborder, ny entrer sans arraisonner les gardes & les sentinelles. B C D E

Isles de Ratonneau ou de Pommegue.

Assiette & situatio de Marseille, entoure des trois parts de l'eau de la mer.

Tour ancienne du costé de S. Victor.

Les Marseillois aduertis de la venue d'Alphons, & de l'armee Cathelane n'en tiennent compte, dont mal leur en prend.

Les Marseillois qui s'estiment forts de tant de bons aduantages, sous la superbe faueur desquels ils se croyent inexpugnables & inuincibles, s'appuyans trop pesamment sur leurs defenses, tours, murailles, forteresses, machines & munitions, nombre d'hommes & de soldats: encore qu'ils eussent desia apperceue l'armee nauale, & le gros des fustes, brigantins, galeres & vaisseaux de charge & de guerre, singlans à voiles desployees & à bras ouuerts contre leur ville: que d'autre part ils eussent eu seur & fidele aduertissement de ceste venue par certains personnages de Nice, qui leur ayant fait porter le vent du dessein d'Alphons, les aduisoient à cerces de se tenir bien sur leurs gardes, de peur d'estre honteusement surpris & mal-menez des Aragonnois: firent neantmoins si peu de compte de tous ces saincts aduis & salutaires conseils, voire en monstrerent si peu de semblant de crainte, qu'ils apprindrent à leur dam (combien que ce fust trop tard) à mieux croire vne autrefois. Et qui est le pis, comme peuple fier & arrogant, ils mespriserent tellement, & mirent en telle moquerie & risee les forces des Cathelans & de leur roy, qu'ils ne se soucierent d'implorer aucune aide, moins d'appeller à leur besoin ny le Gouuerneur du païs, ny leurs voisins plus affidez: sans cõsiderer qu'vne telle negligẽce, ioincte à vn trop impudent F

meſpris, auec le trop de confiance, qu'on donne à ſes propres forces, a bien ſouuent cauſé la ruine miſerable de pluſieurs bonnes, fortes & puiſſantes villes : dont eſt aduenu, que pour auoir mis a nonchaloir la puiſſance de l'ennemy, l'iſſue des batailles n'a eſté peu ſouuent ſanglante & malheureuſe, auec perte ſanglante & memorable d'infinis Chefs aguerris, Capitaines & bons ſoldats à ceux qui ont ietté au loin les aduis & les conſeils des amis & A des alliez : ainſi qu'il en aduint aux ſuperbes Marſeillois, lors que pour donner trop de credit à leurs forces propres, ils payerent la folle enchere de leur negligente & trop outrecuidee preſomption.

Choſe dangereuſe de meſpriſer la puiſſance de ſon ennemy.

Or ſe trouua par cas d'auanture à la bouche du port vne groſſe & vaſte nef, que les mariniers de la ville, tout auſſi toſt qu'ils apperceurent l'armee Aragonnoiſe, accoſterent de toute leur puiſſance de la grand tour, qui ſe void comme vn grand & menaçant Geant aſſiſe à l'emboucheure du canton de Sainct Iean, ainſi appellé, à cauſe de la maiſon des Commandeurs de Ieruſalem, qui ioignant ceſte forte maſſe, a donné ſon nom à tout B ce haut quartier de ville. Et ce coup gaigné, ils l'attacherent fermement auec des puiſſans chables contre ceſte meſme tour. Ceſte nef fut tout auſſi toſt à coups de machines, foudres & bombardes furieuſement feſtoyee par quatre fuſtes ennemies, qui par force aucune ne la peurent esbranler, ny bouger tant ſoit peu de ſon aſſiete : ſi qu'Alphons voyant deuant ſes propres yeux, que c'eſtoit perdre munitions, temps & ſoldats, delibera de ſaiſir & combattre la tour qui la defendoit : mais la groſſe & maſſiue chaiſne ordinairement accrochee auec puiſſants & forts anneaux au pied du premier courdon à fleur d'eau, l'empeſcha & arreſta totalement. Parquoy ſoudain à ſon comC mandement les eſcadrons des galeres deſcendirent & donnerent en terre, où luy-meſme comme tout deſeſperé ſe ietta, voyant que l'approche en eſtoit dangereux, & l'expugnation bien chaude & tres-difficile, pour la grande & druë abondance des quartiers de pierres, & de toutes ſortes d'offenſes, que ceux qui la defendoient faiſoient ſans nul relaſche greſler & plouuoir tant des creneaux que des ouuertures & lucarnes, par telle impetuoſité, que ce n'eſtoient que foudres & que tempeſtes de traits. Ce que conſidera tout auſſi toſt l'Aragonnois, lequel voyant qu'il y faiſoit chaud, fit mettre le feu à la porte du rauelin, incontinent aſſoupi par vn gros & ſoudain torrent de pluye, miraculeuſement eſclatté d'vne inattendue nuee, auec vn bruit preſque pareil à celuy que fait vne pierre lancee d'vn roide & fort bras. Mais comme ces eaux violentes durent bien D peu, & paſſe bien toſt leur courroux : au meſme poinct que ce court deluge eut ceſſé, il fit mettre & remettre le feu iuſques à trois fois, par tant d'ardeur & d'ire forcenee, que finalement il la rendit proye des flammes & la bruſla & conſuma.

Groſſe nef trouuee d'auanture à la bouche du port.

La tour Sainct Iean.

La nef en vain attaquee par les Cathelans.

Alphons en perſonne en terre.

Pluye venue à propos pour eſteindre le feu de la porte du rauelin laquel le à la parfin fut bruſlee.

Ceux de la tour eſpouuentez & combattus d'vne ſi farouche ſorte d'armes, & des flammes, qui deuorants les pierres meſmes plus ſolides, menoient vn bruit & vn ſifflement horrible, auec des eſpois tourbillons de fumee, roulez & confondus parmi l'air, qui paroiſſoit tout embraſé, firent adonc ſigne de paix au Cathelan, & l'aſſeurerent qu'ils ne feroient plus aucune defenſe ny acte de reſiſtance, pourueu que de ſa part il fiſt baiſſer les armes, & ceſſaſt de plus les combattre & ſi chaudement moleſter. A quoy E Alphons, de peur de conſumer en vain le temps, & de faire perte des ſiens, s'accorda facilement, pourueu qu'ils iettaſſent leurs armes bas. Or tant s'en faut que les aſſiegez en fiſſent aucun ſemblant, que tout au rebours de cela, ſans s'attacher tant ſoit peu à ce qu'ils auoient promis, pour l'endormir & amuſer, ils commencerent à iouër des mains d'vne plus rude façon que deuant, & à le feſtoyer d'vne tant eſtrange & ſanglante batterie, qu'il en fut grandement endommagé & preſques reduit à non-plus. Ce qui le fit entrer au feu d'vne telle rage, que ſans d'auantage conſulter auec ſoy-meſme, il commanda tout outré de forcenerie, que la chaiſne fuſt rompue & couppee à meſme inſtant.

Ceux qui defendent la tour commencent à s'eſtonner voyant le feu mis à la porte, & à faire ſignes de paix au Roy Cathelan

Les Marſeillois amuſent Alphons en paroles, qui par te de rage fait coupper la chaiſne.

F Les Aragonnois cependant enuahiſſent vne barque deſarmee, qui de fortune branloit au port, qu'ils arment & muniſſent auec vne tant extreme diligence, que ſe mettans dedans au commandement d'Alphons, ils vont de grande impetuoſité affronter courageuſement deux fuſtes Marſeilloiſes, & d'vne merueilleuſe fureur courans tout le port, donnent ſur vne petite nef, qu'ils enuahiſſent d'emblee, l'equippans & armans ſi promptement, que ſous ce renfort ils emblent & prennent tous les autres plus gros & puiſſants vaiſſeaux qui ſe trouuerent au Quay.

Les Marseillois comme gens guerriers & courageux, ou plustost comme ceux qui faisans de necessité vertu, auoient à se parer d'vn si grand coup, & à defendre vigoureusement leurs foyers & leurs mesnages, leurs Temples & leurs Autels, faisoient des merueilleux exploits d'armes, n'oublians aucune sorte de vaillance qu'ils ne missent en practique, & bien promptement en œuure, pour empescher que la chaisne, qui seule fermoit le pas aux ennemis ne fust rompuë : car là gisoit ou leur gain, ou leur perte tout à fait. Mais quelle valeur qu'ils desployassent & fissent voir, ils ne sceurent tant faire, que finalement vne nuict, sous la faueur des tenebres & de l'obscurité du Ciel, tres-propres à telles besoignes, les Cathelans n'en vinssent à bout, & ne la missent bien tost en pieces à grands coups de leuiers de fer, de lourdes coignees & de marteaux, dont ces pauures Marseillois receurent vn mortel estonnement. La chaisne rompuë, ce fut alors qu'auec vn plus horrible tumulte & fraccas les galeres Aragonnoises sur le poinct du iour entrerent d'vne grande impetuosité dans le port, & qu'auec vne estrange prestesse les Cathelans ietterent les ponts sur le moule. Là se mit Alphons, comme preux & magnanime qu'il estoit, tout le premier, sans crainte ny doute de ses ennemis, qui de leur costé combattoient par grand audace & naturelle fierté de courage des endroits de la Cité, & couroient tous forcenez vers la forteresse assaillie, defendans par des rudes, aspres & sanglantes attaques la descente des soldats Aragonnois, dont ils faisoient vn carnage bien mortel. Le pas estoit tellement estroit, qu'ils n'osoient facilement faire les approches pour combattre & rembarrer ceux de la ville : de sorte qu'Alphons se trouuant en ceste peine & perplexité, s'aduisa de commander à quatre galeres d'enuironner le quartier d'où tant de mal luy venoit, & de mettre promptement des gens en terre pour crier à gorge desployee, & à bien hautes huees & voix terribles, à fin de les espouuenter, les escarter & faire abandonner la place, se ressouuenant des Cymbres, dont peut-estre il estoit sorti : si d'auanture il n'auoit appris ce vieil & moisi precepte du vieil Caton. L'execution des Capitaines fut tellement conforme au commandement du Chef, qu'estant aussi tost fait que dit par ceste ruse de guerre, qui par malheur rencontra ainsi, & par ces abbois & huëments tant de peur, d'effroy & d'espouuentement se print à serrer les Marseillois (cuidans que la ville fust prise) qu'abandõnans laschement la place & le pas, ils se mirent honteusement & confusement à fuyr, non toutesfois par tel desordre, que tout le mal fust d'vn costé, ny sans vne grãd tuerie & desconfiture des poursuiuans. Ce que sans doute ne leur seroit si gauchement arriué, s'ils eussent tenu fort, & chassé ceste premiere brouëe & apprehension, se mocquans de leurs abbois, & se monstrans inesbranlables, comme ils auoient fait iusques là : ou bien s'ils eussent eu quelque bon chef & conducteur (ioug que ce peuple a de tout temps detesté) qui les eust remis en courage & contenu en discipline : estant chose tres-certaine que les Aragonnois se trouuans bien loin de leur compte, quelque faueur que Neptune & Thetis leur eussent peu faire à vn tel besoin, s'en seroient retournez les aisles basses & moüillees, bien confus & bien estrillez en leurs galeres : telle & si sanglante estoit la boucherie, que les braues & fiers Phocens faisoient de ces Cathelans : si qu'il tint à bien peu que le Roy mesme ne fut accrauanté d'vn grand vilain coup de bombarde, lasché tout à poinct de la tour.

La chaisne rompue estonne les Marseillois.

Les Cathelans dans le port de Marseille.

Ruse d'Alphons pour espouuanter ses ennemis qui sentoit le Cimbre, ainsi que Plutarque en la vie de Caton, & Cesar en ses Commentaires.

Ce qui principal en la prise de Marseille & des Marseillois.

Alphons ayant ainsi contraint ceux de la ville de si peureusement tourner le dos, chacun des siens s'efforçant par grand audace, fit deuoir de se mettre en terre, & d'entrer des premiers dedans, sous l'appast du butin promis, & l'auantage de ce desordre, qui sembloit bien mettre desia la victoire toute asseuree entre leurs mains, ainsi comme vne tempeste, ils commencerent à chasser & poursuiure si viuement les fuyars, & à courir si furieusement par la Cité, qu'aux premieres maisons qui se presenterent à eux ils mirent aussi tost le feu : d'autant que plusieurs des habitans, qui des toicts & couuertures plus hautes leur faisoient beaucoup de sanglants dommages & de mortels empeschemens, les portoient à ces bruslements. Ceste ruë, qui estoit proche du port, estant desia toute enflammee & arse (car encore de ce temps-là tous les edifices & maisonnages des marchands estoient par le dehors reuestus de tables, ainsi que font encore voir quelques vieilles apparences) le feu porté & chassé du vent, qui s'estoit changé en vn autre quartier, comme si le ciel mesme eust esté du parti d'Alphons, & eust coniuré la ruine de ceste Cité, soudainement l'embraza & deuora en plusieurs & diuers endroits si outrageusement, qu'on voyoit tomber des grands quartiers de murailles auec des esclats horribles, & merueilleux, meslez parmy les cris & les hurlements des femmes escheuelees & des enfans esperdus. Pendant que ces funestes de-

Alphons dedans Marseille.

Le feu mis par les Aragonnois aux maisons.

Les maisons estoient de ce temps reuestues de tables.

Desolation de Marseille.

folations gaignoient de ruë en ruë & rampoient de toict en toict, les pauures citoyens eftoient pourfuiuis par les gendarmes, qui tefte baiffee d'vne Gottique fureur couroient apres à tout leurs courtes efpees, & les pointes de leurs picques teintes & pleines de fang. Quant aux maifons qui n'auoient encor fenty l'abbord impitoyable des bruyantes flammes, elles eftoient pillees & faccagees d'vne merueilleufe celerité. Ces pauures gens courans & fuyans comme defefperez, & tous efplorez par les ruës, entaffez les vns parmy les A autres pour garantir leurs perfonnes des flammes volantes, & des lames nues tomboient morts d'efpouuentement fans coup, ny bleffeure les vns fur les autres à chafque pas. Et combien que les hurlemens, les bruits, les plaintes, les larmes, les gemiffemens, & les clameurs lamentables des femmes, vierges & petits enfans qui s'en fuyoient vers les portes de la ville, pour gaigner les champs & le dehors, à fin d'euiter la mort, & fe defrober du trenchant des armes, eftonnaffent grandement & donnaffent des coups effroyables de pitié Royale aux oreilles & au cœur du Prince Aragonnois, voire mefme aux foldats plus entagez : fi ne peut il arrefter quel commandement qu'il fceut faire cefte premiere fureur, ny B ceft effrené defbordement : tellement qu'apres que tout ce fanglant & tragique acte fut acheué. Et que (ô perte irreparable!) la chaffe & les faincts reliquaires de fainct Louys, qui repofoyent en grande veneration dans vne belle & magnifique Eglife, edifiee hors les murs de la Cité pris & emblez des facrileges mains des foldats par fon expres commandement, furent portez dans l'vne de fes galeres : il commanda que toutes les Dames & Damoifelles, & tous ceux qui s'eftoient refugiez dans ce Temple, auec tous leurs threfors, bagues & ioyaux, fuffent conferuez fans outrage, violence, ny defplaifir, comme vn azile inuiolable, fainct & facré de franchife & de feureté. Ce qui fut neantmoins trop C tard, d'autant que les genfd'armes ayans defia efté plus diligens à cefte friande curee, s'eftans tres-bien gorgez, auoient tout pillé, pris & emporté fous l'aide & l'adreffe de quelques hommes Marfeillois, qui pour n'eftre defcouuerts & recognus, s'eftoient noircis & barboüillez les vifages : dont toufiours depuis par vne marque d'ignominie & de reproche perpetuel ils furent appellez *mafcaras*, comme qui diroit les noircis : & n'eftoient encor ceux-là mefmes des moindres familles, à ce qu'on dit, de la Cité.

Saccage & bruflement.

Le corps de S. Louys Archeuefque de Tholofe pris & enleué.

Commandement d'Alphós en faueur de tous ceux qui s'eftoient refugiez au teple de S. Louys frere du Roy de Sicile.

Des mafcaras ou noircis qui s'aiderent à faccager.

Sur ces entrefaites, Alphons eut aduertiffement, que les Procureurs du pays Confuls de la ville d'Aix, par commandement du Gouuerneur mandoient vne puiffante leuee d'hom- D mes de guerre bien armez & deliberez fous la conduite de Meffire Louys de Bolliers Vicomte de Reilhane braue & tres-vaillant Seigneur, general de cefte armee au fecours des Marfeillois, combien que c'eftoit trop tard, &, comme on dit, à befoigne faicte. A l'arriuee de cefte tempefte Prouençale, les Aragonois & Cathelans, qui ne fe fentoient dequoy fouftenir ny tenir vne fi vafte & puiffante place, fe contentans d'en auoir eu tout ce qu'ils y pretendoient, furent contraints de defloger & prendre vn autre party : chargez cependant & enrichis tant de la riche & tres-ample defpoüille des citoyens & des plus gros & fameux marchands, que de celle des plus nobles Dames, des temples & du fainct corps de l'Archeuefque de Tholofe, Dieu tutelaire de Marfeille, que Marfeille non fans bonne & iufte pleinte a toufiours depuis regretté.

Louys de Bolliers Vicomte de Reilhane au fecours de Marfeille.

Retraitte des Cathelans.

E Le bruit de ce faccage inefperé fut incontinét efpandu par tous les coins de la Prouence, ne fe trouuãt fi malotru, qui n'en chantaft fon aduis, & fi courut bien viftement iufques en France par la pofte aiflee, qui a cent bouches & cent corps. Ou mefme Louys non fans vn grãd eftonement, qui luy trancha le cœur en deux, eut les triftes nouuelles, dont il ne fut peu courroucé. On dit qu'vn homme vieil de la Cité agé de plus de quatre vingts ans, veftu à l'ancienne mode, lequel pour fa grãde vieilleffe, fut mené en la prefence d'Alphons, apres auoir efté interrogé de fon temps, eftat & condition, dit à ce Roy en paroles graues & pofees : comme il auoit ouy dire autresfois à vn fage & prudent perfonnage Arabe de natiõ, naturalifé à Marfeille, que ces triftes chofes, & cefte ruine deuoient arriuer infailli- F blement aux Marfeillois, au mefme temps qu'elles eftoient aduenues. Et pource qu'auec les larmes aux yeux il recitoit vn tel difcours, tant pour fon afpect venerable, que pour fes bons & fages propos ioincts à la reuerence de fon aage, Alphons luy donna fort humainement la vie, defendant fur grandes peines qu'aucun n'eut à luy faire tort, dommage ny fafcherie. Ainfi fe perdit Marfeille, l'an quatre cens vingt & cinq.

Bruit de ce faccage efpandu iufques en Frãce ou Louys en a les nouuelles. Prediction du faccagemẽt de Marfeille par vn homme Arabe.

Ceux qui font rompus aux rencontres du monde, & au maniement des Eftats & des Citez n'auront pas beaucoup de peine à voir que deux fautes principalement perdirent cefte grande ville. En premier lieu le mefpris, & peu de conte que les Marfeillois firent de

Deux fautes principales cauferent cefte perte & ce faccage.

leurs capitaux ennemis, & des conſeils & aduertiſſemens de leurs vuiſins & alliez. Et en apres la ſuperbe trop temeraire, dont ils deſdaignerent d'auoir vn chef de guerre, & de ſe pouruoir d'vn Gouuerneur, qui leur eut peu remettre le courage dans l'eſtomac, & les raſſembler par ſa ſeule authorité, lors qu'ils ſe trouuerent eſpars, & tous effroyez à guiſe de femmes, aux bruits & huees non pas des Cimbres ou Ambrons, mais des Cathelans, que iuſques à ceſte honteuſe perte ils auoient ſi valeureuſement repouſſez: mais ceux qui ſont quelque peu verſez à la lecture des hiſtoires Greques, Romaines ou vulgaires trouuerent aſſez d'exemples ſortables à ce ſuject. Quant aux ennemis c'eſt vn prouerbe autant vieil & commun, comme infallible & certain, qu'il ne faut iamais les auoir à meſpris pour foibles & petits qu'ils ſoient: à plus forte raiſon quand ils ſont forts & puiſſants: tels qu'eſtoient les Cathelans ſous la conduite de leur Roy, lequel alleché de ceſte curee, & ayant veu tant proſperement ſucceder ſon entrepriſe auec le gain d'vn ſi riche & precieux butin, n'eut depuis autre martel dans la teſte, que de les reaſſaillir, marteler & moleſter, ainſi que l'an trente-troiſieme de ce ſiecle fera voir: auquel pourtant ſe fera vn traitté de paix entre les Marſeillois & les Cathelans. A B

C'eſt vn grand cas que ceſte puiſſante ville qui donna tant d'affaires à Ceſar, ſe laiſſa ainſi laſchement ſurprendre & ſaccager à ce Roy: que ce peuple, que ce Dictateur Romain nomme touſiours ſi vaillant & courageux, ſoit depuis deuenu ſi flacque & ſi mol: que la ſplendeur des lettres Grecques, qui attiroit les ieunes Gentilshommes de Rome à ſon eſcole ſe ſoit tellement eſteinte, qu'on n'y en apperçoiue plus ny trait ny trace quelconque: & bref que d'vn ſi grand nombre de familles illuſtres, de Conſeillers, Senateurs & Timuques qui gouuernoient ſa puiſſante Republique ne ſe trouuent ny apparences, ny fragmens, ny reſtes que les robes d'eſcarlate, il y a plus de douze ſiecles. En quoy la briefueté miſerable de la condition des hommes eſt certes grandemement à plaindre & conſiderer, voyant combien ſont courtes, & de petite duree les entreſuites des generations: puis qu'à peine s'y trouueront de nos iours vne vingtaine d'anciennes & nobles races, la plus ancienne deſquelles puiſſe fournir authentiquemēt vne poſterité ſuiuie de pere en fils l'eſpace de quatre aages, ſans interruption, ou gauchiſſement de fil & de ligne, preſques de cent ans en cent ans: tant la duree des mortels eſt reſertee en peu d'eſpace, & les vanitez de ce monde ſujettes à caducité. Mais c'eſt aſſez de Marſeille auſſi bien que de ceſte annee. C

L'an MCCCCXXVJ le vij. Octobre. Teſtament de la Comteſſe d'Auelin derniere de la maiſon des Baulx.

Elix des Baulx, Dame des Baulx & d'Eguilles Comteſſe d'Auelin, de Fribourg, de Neuf-chaſtel & de Beau-fort, Vicomteſſe de Turene fille & legitime heritiere à feu Raymond des Baulx, ez Ides d'Octobre de l'an ſuiuant ſe trouua dans Auignon, où par ſa derniere volonté qu'elle fit authentiquement noter par les Tabellions Apoſtoliques, elle voulut eſtre enſeuelie dans l'Egliſe des freres Mineurs où eſtoient les os de ſon pere, ordonnant ſon heritier vniuerſel Guillaume des Baulx, Duc d'Andrie, qui portant le ſurnom & l'Eſcu des Baulx eſtoit de ſa propre maiſon, & le plus proche de ſon ſang du coſté paternel. Subſtituant apres luy ſes legitimes enfans maſles, & à leur deffaut & apres eux Iean Anthoine les Vrſins des Baulx Prince de Tharante ſon nepueu, ſi prendre & accepter le vouloit, & ſes fils maſles: en deffaut deſquels elle ſubſtituoit vn ſien frere & ſes enfans legitimes & naturels de meſme ſexe ſeulement: auec vne telle condition toutesfois qu'ils porteroient purement & ſans alliances, cantons, ny eſcarteleures ſon pur ſurnom & ſes armes. Que ſi tous ceux là venoient à manquer, elle vouloit que la ſubſtitution s'allaſt repoſer ſur Louys de Chaalons ſon nepueu Prince d'Orange, fils de Iean Prince d'Orange Seigneur de Harlay, & de Marie des Baulx ſa ſœur germaine: touſiours voulant & entendant, que quiconque fut celuy qui ſeroit ſon heritier, ne deut porter en ſon Eſcu que la commette d'argent à ſeze raix ſur le champ vermeil de gueules. Peu apres elle deceda, & fut ſon corps porté au temple des freres Mineurs tout ainſi qu'elle l'auoit tres-expreſſement ordonné. D E

Condition du teſtament d'Elix.

Louys de Chaalons fils de Iean de Chaalons Prince d'Orange & de Marie des Baulx ſœur d'Elix, ſubſtitué.

Le corps de la Comteſſe Elix porté dans les freres Mineurs pour y eſtre enſeuely.

Icy nous ne deuons paſſer que ceſte tant noble race des Baulx, qui eſtoit la plus illuſtre, releuee & puiſſante de Prouence, voire meſme la plus ancienne, dont les aiſnez eſtoient Seigneurs & Princes des Baulx d'vn quartier d'Arles, vulgairement dit le Bourgneuf, & de toutes les places & forterreſſes, qu'on appelle encor Baulſenques, ayant flory depuis l'an mil, il y a ſix ſiecles & plus, perit & termina en ceſte Comteſſe Elix: ſi qu'elle n'eſt plus en Prouence, combien qu'il y a quelques maiſons de Gentilshommes, qui portent les armes des Baulx de couleurs differentes ou renuerſees, comme celle de Blacchaz, qui tient d'argent à la comete à ſeze rayons de gueules: la cauſe en ayant eſté l'accez & le credit qu'ils auoient touſiours eu aupres des Comtes de Prouence tant en la Prouince, qu'au Royaume F

de Naples

de Naples où ils furent richement proueus de Duchez, Marquiſats, Comtez & autres Seigneuries, quoy que ceux de Maccharz alleguent en leur faueur l'hiſtoire miraculeuſe d'vne certaine eſtoile apparuë à celuy là de leurs anceſtres, qui le premier en orna ſes armes & ſon Eſcu. Si bien qu'il n'y auoit à mon aduis plus aucun de ceſte vraye race que Ferrand de Capue des Baulx, jadis Duc de Tremoly, au Regne de Naples, & vne ſienne ſœur nommee Yſabelle Princeſſe de Maſſe en Lunigiane, femme du Seigneur Alberic Cibo Prince A de Maſſe, lequel tenoit encor de nos iours le nom & les armes des Baulx, auec le cornet d'or en champ d'azur, enſeigne d'Orange, d'autant qu'vn de ceſte maiſon auoit eſté Prince d'Orange, eſtant tel le progrez de ceſte tant illuſtre & puiſſante maiſon transferee aux Princes de Maſſe, & aux Ducs de Tremoly, & de Prouence en Italie, où quelques branches ſont encor.

Ceux de Macchas portent d'argent a la comete à ſeze raix de gueules.

Maiſon des Baulx transferee aux Ducs de Tremoly en Italie.

Triſtan de la Iaille, lequel de ce meſme temps auoit le gouuernement de Prouence durant l'abſence & l'empeſchement de Charles frere de Louys, qui ſe trouuoit pour lors à Anuerſe de Naples, eſtoit cõducteur du ſiege de Merargues, que le Maingre de Bouſſieaud oc- B cupoit par force auec les lieux & les fortereſſes des Pennes & de Pelliſſane. Ces trois places & le chaſteau de Bulbon tenoiêt fort & ferme le party de l'occupateur: mais toutes ces biccoques, & petites eſchauguettes ſe remirent ſans grand trauail ſous les armes de Louys, moyennant vne aſſez douce & non faſcheuſe compoſition. Or menoit le Maingre, comme braue & ruſé Capitaine qu'il eſtoit, vne tres-aſpre & forte guerre contre Auignon, qu'il moleſtoit & endommageoit grandement, pource qu'il ſe tenoit à Villeneufue de ſainct André, petite villete à l'autre bout du Pont dans les liſieres de Languedoc, n'y ayant que la riuiere du Rhoſne qui les ſepare : ſi que les deux groſſes tours des deux yſſuës du Pont ſem- C blent s'entreregarder & morguer d'vne pareille fierté: & ſi ſe peuuent bien facilement entendre en vne nuict ſourde & coye, & bien calme ſerenité les gardes, & les ſentinelles.

Triſtan la Iaille Gouuerneur de Prouence en abſence de Charles frere de Louys.

Places & chaſteaux occupez par Bouſſicaud qui faiſoit guerre contre Auignon. Villeneufue lez Auignon ou de S. André.

Au moyen dequoy pour tous ces excez, deportements & felonies, Louys deputa l'Abbé de Montmajour, pour faire le procez criminellement au Maingre des places qu'il occupoit en Prouence, dont il fut bien eſtonné. Quant aux armes de la Iaille, que i'ay veuës aux grands Maiſtres, Conneſtables & Cheualiers de France (car c'eſt vne fort illuſtre maiſon) elles ſont d'argent à vne bande de fizelee ou fuzelee de gueules ſans nombre, à la brodure de ſable be- D zantee d'or de huict pieces. Pour celles des Maingres nous les verrons en autre endroit, quand nous parlerons des familles d'Arles.

Eſcu de la Iaille.

Au meſme temps que ces choſes ſe faiſoient, Louys fit payer par Philippin de Vierte ſon threſorier de Prouence à la banque des magnifiques & puiſſants Coſme & Laurens de Medicis à Rome la ſomme de trois mille florins. Ce qui fut preſque ſur le poinct que Iean qui fut Duc de Calabre fils de René frere de Louys & d'Yſabeau de Lorraine naſquit à Nancy, Geoffroy de Venaſque eſtant fait Viguier de Marſeille au vingt & deux du mois d'Octobre de l'an quatre cens vingt & ſept. Au mois de May de l'an ſuiuant aduint que les citoyens de la ville de Bergame, non loin de Milan, à l'imitation de ceux de Breſſe leurs voiſins, priuerent le Duc Milanois de ſon Domaine, E villes & dependences; à tel excez violentement forcez par les inſupportables charges & les ſubſides immoderez qu'on leur impoſoit. Ce qui fut vne occaſion tellement dommageable à ce Duc, que depuis ils ſe donnerent à la Seigneurie de Veniſe. Quant à ce Philippin Normand de nation de race noble (comme peu apres l'inſcription de ſa tombe fera voir) il eut vne fille nommee Louyſe de Vierte, qui fut mariee au Seigneur de Laual d'Arles de l'illuſtre maiſon de Caſtellane: & de ce mariage ſortirent le Seigneur de Laual pere de Louyſe de Caſtellane, femme pour le iourd'huy d'André Marquis d'Oraiſon ſon propre couſin germain, & le Seigneur de Peyreſc, lequel à raiſon d'vne grande querelle, eſmeuë pour la precedence (que nous pourrons à l'aduanture toucher plus au long) entre la maiſon F de Laual & de Beaujeu-quiqueran fut meurtry dans le temple de ſainct Trophime par vn grand & horrible ſcandale ſur le poinct meſme que le Preſtre eſleuoit la tres-Saincte & adorable Hoſtie du Sacrement des Sacrements. Cas bien eſtrange, prodigieux & plein de deteſtation, attendu le temps & le lieu. Or laiſſant ceſte Tragedie, qui contient pluſieurs & diuers actes ſanglants, tant a de force l'ambition: ces deux Gentilshommes freres furent accompagnez de trois ſœurs Dames de grande vertu: l'vne deſquelles fut mariee à Iean de Maynier Baron d'Oppede Prince du Senat de Prouence, que nous verrons ſortir à ſon temps: l'autre à la maiſon de Beines, & la troiſieme au Baron de Caluiſſon, legitime ſuc-

Somme payee par le Roy Louys à Coſme & Laurens de Medicis.

L'an MCCCCXXVIII le cinq de May.

Bergame reuolté au Duc de Milan ſe donne aux Venitiens.

Poſterité de Philippin de Vierte threſorier de Prouence.

cesseur de ce Fœlix de Nogaret, qui fit auec Sarra Colonne Baron Romain par cõmandement de Philippe le Bel, le Pape Boniface prisonnier dedans Agnane. Si si void encor vne belle maison aux champs de fort grande estenduë de terroir que la Dame d'Oraison iouit, comme la Thresoriere de ce Philippin thresorier du Roy Louys. Et encor son Epithaphe à sa Chapelle construite au fond des Cloistres des Augustins d'Arles, auec ceste simple inscription, autour d'vne grande lame quarree fichee contre le mur, qui faict la face du coffre rez terre, que à toute peine ie peux lire, en ces mesmes mots. A

Epitaphe de Philippin de Vietta.

Cy gist le Noble homme Philippin de Viette, Seigneur de Condé sur Lezon en Normandie, Conseiller & Maistre Rational du Roy de Sicile, qui trespassa l'an MCCCCXVIIJ. le XIIJ. iour de Iuillet.

Ce qui m'a faict souuent penser que les offices des Maistres Rationaux deuoient estre treshonnorables & bien requis de ce temps, puis que c'estoit presques touiours à Gentilshommes de bonne extraction & de race, qu'ils estoient conferez & donnez : non par force & desbord de deniers, & d'importunitez, comme pour le iourd'huy : mais par merites recommandables, qualitez non plebees, & recompenses peu ordinaires. Pour le regard de ses armes, elles sont grauees aux deux quantõs de la mesme lame, au thole & aux naissances des voultes & croisemeots de la Chapelle : & d'abondant peintes contre le mur de la Tribune de la grande nef : & finalement en la vieille maison de Philippin, dont les planchez & les frises des poultres, selon les embellissements & la maniere de ce temps, sont toutes persemees d'argẽt à vne bãde de sable accõpagnee de trois anneaux de gueules, qu'on dit autrement tourteaux. B

Escu de Vietta.

Il semble qu'vne armoirie tire l'autre & que de tous costez sorte tousiours quelque reluisant flambeau, pour decorer nostre Ciel.

Le XX. Octobre Don de la … tainerie de certaines places au Comte d'Arenes.

La Capitainerie de certaines places situees aux confins des Arenes, auec haute, moyenne & basse iurisdiction fut donnee de ce mesme temps au magnifique Nicolas d'Arenes, Comte d'Arenes, Stile & Milet, Conseiller & Chãbellan de Louys, pour le terme de six ans, auec plusieurs autres aduantageuses particularitez, contenuës en l'acte du don signé de la main du Roy, au grand seel pendant, donné à Seminaire le vingt du huictieme mois de la septieme indiction. C

Escu des Arenes Gentilshomme de Marseille.

L'enseigne de ceste tres-noble famille qui est d'vn tres agreable aspect estant formee d'vn riche Escu d'azur à vne foy d'argent posee en bande aux bras vestus & ornez de pourpre, que tiennent de toute antiquité les Arenes, Gentilshommes de Marseille, lesquels se disent yssus de ceste mesme race, comme font foy quelques pancartes, qui sont tesmoins irreprochables, desquelles i'ay tiré cecy : Raynier de Raynier estoit pour lors Seigneur de Castellane & de Clemẽsane. Or fut la terminaison de l'annee en cela de bon auspice, que le second du mois ensuiuant Ysabeau de Lorraine femme de René d'Anjou, au regne duquel nous entrerons peu apres, s'accoucha de l'Infante Yolante qui fut depuis mariee (les autres disent rauie) au Comte de Vaudemont Duc de Lorraine, dont aussi nous parlerons. Mais plus funeste, & moins heureux se rencontra l'an d'apres à Poncet de Rousset Seigneur de Gardane Gentilhome du pays, lequel pour s'estre rebellé contre Louys, condamné & declaré deserteur à son propre Roy pour la felonie par luy commise fut condamné à la mort, sous la confiscation de tout son bien à sa Majesté & de sa place reunie à son Domaine : neantmoins depuis donnee à la Royne Yolante au treziesme an du Regne de Louys : lequel en ces mesmes saisons estoit à Cuzance de Naples, voire presques au mesme poinct que la pucelle Ieanne tant illustrement chantee par les histoires Françoises alloit au secours de la ville couuerte d'armes blanches contre les Anglois, ausquels elle fit quitter & abandonner le siege d'Orleans. D E

De Raynier seigneur de Castellane & Clemensane.
Le IJ. Nouembre.
Naissance d'Yolante fille de René d'Anjou.
L'an MCCCCXXIX.
Poncet de Rousset Seigneur de Gardane descapité.
Gardane donnee à Yolante mere du Roy.
Ieanne la pucelle.

L'an MCCCCXXX. de Feurier.
Boussicaud Seigneur du Luc & de Pertuis declaré rebelle & ses places confisquees.
Le Luc & Pertuis reunis au Domaine.

Par semblable outrecuidance, Geoffroy le Maingre dit Boussicaud Seigneur du Luc (fils ou frere de Iean Mareschal de France du temps de Charles VI. qui fut Gouuerneur de Gennes, & mourut à la iournee d'Agincourt, l'an mil quatre cens & quinze) pour s'estre mõstré felon & desloyal à Louys, duquel il estoit feudataire & vassal, fut au mois de Feurier de l'annee quatre cens trente condamné comme criminel de leze Majesté : le lieu du Luc confisqué & reuny à l'instante requeste des habitans au Domaine de Prouence, auquel fut pareillement reduite la ville de Pertuis, dont le mesme Maingre estoit Seigneur, sauf à la Dame Ysabeau de Poitiers sa femme la repetition de son dot, qui fut vne grace particuliere dont Louys voulut vser. F

Droict que la Comtesse de Beaufort demandoit sur la Comté de Beaufort.

De ce mesme temps la Douairiere de Beaufort ou ses heritiers, & du Vicomte de Turene, pretendans d'auoir droict sur la Comté de Beaufort a l'isle au pays d'Anjou, la voulurent quereler contre Louys, qui leur ayant faict voir par les gens de son conseil le iuste titre, en force duquel il la possedoit par le rapport qui s'en ensuiuit, sur dit & declaré, comme le Comte Guillaume Roger auoit adopté, & particulierement esleu Charles Prince de Tha-
A rante fils de Louys premier, pere du second Louys Comte de Prouence : entendant qu'il luy succedast apres sa mort. Et au cas que par titre d'adoption la succession n'eut assez de force, Roger luy donnoit à plein don sa Comté pour en iouyr apres son trespas suiuant la coustume d'Anjou, où elle se trouuoit assise. Or alla Roger de vie à trespas, & luy suruesquit le Prince Charles, qui s'empara bien & beau de ceste Comté, dont il eut la possession, & l'entiere iouyssance : si que depuis Charles cedant à nature, & laissant le monde, sans laisser aucuns hoirs, Louys deuzieme, à qui elle competa & appartint, s'en ensaisina par titre de succession. Combien que par autre moyen elle sembloit luy appartenir lors & quand il n'y autoit eu droict ny pretention legitime, puis que Raymond de Turene, qui s'en vou-
B loit dire & appeller Seigneur, apres la mort du Comte Roger son pere, ayant cōmis acte de felonie contre son Roy, auoit par mesme raison esté declaré attaint & conuaincu de leze Majesté contre son Prince legitime, au moyē desquelles perfidies & desertions il auoit perdu ses biens reunis au Domaine, & tout le droict qu'il auoit à la Comté de Beaufort, acquise par telle voye à Louys : à la couronne hereditaire duquel Louys troisieme son fils venant à entrer par legitime succession se trouuoit sans doute aucun Seigneur de ceste Comté. Outre que la Royne Yolante dez que Louys son fils fut paruenu en aage capable & meur, commença de la tenir & posseder : cas aduenant que tous ces fondements & appuis
C eussent esté trop foibles & mal asseurez, & que Yolante n'y eut eu aucun droict, estant bien certain qu'elle deuoit plustost appartenir aux heritiers du Mareschal Bousicaud, qu'à ceux de la Douairiere: quoy que i'estime que ceux qui de nos iours se sont faits declarer en Arles yssus de l'estoc de ce Mareschal & des Maingres, dont ils ont pris les armoiries (hors de cela tres-gens d'honneur & de courage) ne soient pas pour la quereller & pretendre de quelques iours.

Droit de Louys à la Comté de Beaufort.

René d'Anjou receu Duc de Lorraine.

Pendant que la Comté de Beaufort se dispute ainsi, René frere de Louys par le moyen d'Ysabeau de Lorraine son espouse, est receu & proclamé Duc de Lorraine. Mais peu apres René de Vaudemont comme Prince yssu de la vraye tige & du sang des Ducs Lor-
D rains, voire comme le plus proche du sceptre recouura la Duché de ses peres, & la reunit en la race des successeurs de Guillaume, frere de Godeffroy, dont il descendoit, ainsi que font tous les Princes Austrasiens & Guisards de masle en masle, d'Eustache Comte de Bologne pere de ce digne Roy.

L'an MCCCCXXXI. du mois de Mars.

Ottroy des armoiries d'Anjou auec celles d'Aragon à la Cité d'Aix.

Et parce que Raymond Berenguier Comte de Prouence yssu des Marquis de Catelogne auoit autresfois donné par honneur, & par faueur excellente à la ville d'Aix son Escu d'Aragon, qui se void d'or à quatre pals de sang vermeil, Louys pour ne se monstrer moins illustre & magnifique que ce Comte, à la requeste des Consuls & Procureurs du pays, en consideration d'vne forte & puissante leuee de gens qu'ils auoient mandé au secours des Marseillois, lors qu'Alphons Roy de Castille les assaillit à l'impour-
E ueu, bruslant inhumainement, pillant & saccageant leur Cité : & d'auantage en recompense d'auoir magnanimement chassé ses ennemis capitaux & iurez des costez de Prouence, leur octroya sur le mois de Mars de l'an quatre cens trente vn, & ce par priuilege Royal & pour honnorable & perpetuelle marque de leur fidelité, ses armoiries d'Anjou, en chef de celles d'Aragon, que tousiours depuis la ville d'Aix a tenues.

Eugene Pape IIII. du nom. Louys escrit en Prouence de se prendre garde de l'armee des Cathelans.

Tanequi à Chastel Gouuerneur de Prouence.

Eugene quatrieme de ce nom fut en ceste annee mesmes esleu à Rome en Euesque souuerain, apres le decez du cinquieme Martin. De ce temps Louys ayant esté aduerty par
F les explorateurs, qu'il auoit enuoyé au quartier de Barcellone d'Espagne de l'armee des Cathelans, lesquels allechez de la proye par eux n'agueres faicte à la surprise de Marseille, faute que les habitans n'auoient eu de chef, ny voulu conducteur de guerre, s'apprestoient & faisoient conte de se reietter en Prouence, despescha lettres expresses à Tanequi du Chastel Gouerneur du pays, & aux gens de son conseil, d'enuoyer des gens de guerre lestes & bien equippez d'armes, & de cheuaux à Marseille, pour la garde & defense d'vne tant importante ville: & aux Marseillois de veiller soigneusement, & se garder de surprise,

sans se

Les Marseillois faicts sages par leur dommage.

Gentilshommes de Prouence qui allerent au secours de Marseille.

Troupe de Noblesse d'Orange conduicte par Iaume Gras. Troupe de gendarmes Antibolois conduicts par George de Grimaud.

sans se laisser tromper vne seconde fois aux hues des Cathelans, qui les auoient merueilleusement à la deur : ioinct que l'aduantage, & la prise qu'ils auoient desia sur eux sembloit bien leur promettre quasi auant la main vne autre & pareille victoire. Au moyen de quoy les gens du Conseil de Marseille, pour ne courre pire fortune, & ne tomber en vn plus grande abisme de malheur que deuant, comme ceux qui auoient appris à leur dam, & se resouuenoient tres-bien contre quelle pierre ils auoient choppé la douleur en estant encor toute fresche, enuoyerent messagers exprez en toute diligence tout le long de la coste de Prouence, de veiller & faire bonne garde contre l'armee Aragonnoise, qui derechef menaçoit de fondre impetueusement en leurs mers, & contre leurs meurs. Despescherent pareillement, d'vne incroyable celerité, hommes & courriers aux Seigneurs de Misons, de Villemurs, de Cereste, de Foz, de Flayosc, de Salernes, de Tourteuez, de Barn, & de Pierre sieur de Trets au Vicomte de Reilhane, & à Boniface de Castellane, aux Seigneurs de Cazenone & d'Aulps, à Ieaume Gras d'Orange, à Marot Hugolen, à Raymond Guiran Cheualier de sainct Iean, & à George de Grimaud Gentilshommes valeureux & deliberez, & generalement à tous les Barons, les Nobles, & les Communautez de venir & se tendre sans retardation, ny remise au secours de Marseille, pour la defense & conseruation du pays, dont ceste ville estoit l'vne des plus fortes & plus importantes clefs. A ces mandements ne faillirent de se monstrer vuanimement faciles, & tres-prompts tous ces genereux Cheualiers, auec vne bonne trouppe de gens de guerre armez & couuerts de cap à pied, entre lesquels Iaume Gras amena vn petit gros de Gentilshommes d'Orange, & Georgin de Grimaud cinquante hommes d'armes d'Antibe & des lieux circonuoisins, qu'il rendit dedans Thollon, pour monter sur les nauires de guerre, qui preparez à ce grand & ample port, estoient prests d'aller combattre les Cathelans, à fin de leur oster l'enuie de iamais plus y reuenir, & d'attenter telles & si rauageres courses, ainsi comme il arriua. Adonc fut mise vne imposition generale sur tout le pays à cest effect, pour la seule defense, & la seureté de Marseille que chacun paya gayement pour n'encourir plus grande perte.

Ez kalendes de Nouembre. Mariage entre Louis & Marguerite de Sauoye.

Peu apres ez Kalendes de Nouembre le mariage du Roy Louys auec Madame Marguerite de Sauoye fille du Duc Amé fut traitté, par l'entremise de Pierre de Bella-valle, ou de Beau-val Seneschal pour lors de Prouence : au conseil duquel les pactions & les articles de ce Royal Hymenee auoient esté conclus & deliberez. Ce qui occasionna les gens de trois Estats, de donner en present tant en contemplation d'vne si fortunee alliance, que pour les estreines royales, la somme de cent mille florins à Louys. Mais comme les Princes sont merueilleusement subjects à changer de volonté en tels affaires, d'autant qu'ils passent par dessus les conseils & les Loix, comme bon leur semble, cest Hymenee qui quelque temps apres, à raison de la parenté & la proximité du sang, cuida estre tout à faict deslié & rompu, fut heureusement accomply & consumé, au contentement de chacun.

Mariage d'Yolante fille de Louis II. Roy de Sicile auec François de Bretagne : de Constance d'Allamanon Dame fort excellente femme de Berenguier de Lemcel sieur de Romolles.

Yolante pareillement fille de Louys deuzieme fut donnee à François, fils de Iean Duc de Bretaigne : & furent les espousailles celebrees à la ville de Nantes auec grande magnificence, & tres-excellent triomphe : & en ce mesme temps viuoit en grande & honnorable reputation Constance d'Allamanon Dame fort sage, & bien illustre fille de Bertrand fils de ce Bertrand d'Allamanon, qui fut tant excellent Troubadour & Seneschal de Prouence sous le Roy Robert, Prince dont la memoire ne mourra iamais, laquelle fut mariee à Berenguier de la tres-noble & tres-ancienne maison de Lamcel Seigneur des Romolles, dont les descendans ont encor part & tiere au mesme lieu.

L'an MCCCCXXXIII. Vnion des Euschez de Senez & de Vence. Hommages des Prelats & Gentilshommes de Prouence que firent aux Commissaires d'Aix. René empesché d'entrer en la Duché de Lorraine par le Comte de Vaudemont.

Le Pape Eugene qui fut Venitien de nation, Augustin de religion, home de bonne vie à l'entree de son Pontificat, mais par mauuais conseil par apres tellement corrompu, qu'il mit les Romains en trouble, & fut à la parfin chassé à coups de pierres & de traits, de Pape redeuenu Moine, vint & incorpora les Eueschez de Senez & de Vence, presques en ces mesmes temps. Ce qui fut l'an trente deux que Alphonse de Moriene Vigier de la ville d'Aix, Commissaire deputé par le Seneschal de Bella-valle, receut les hommages des Prelats, Barons & Gentilshommes de Prouence, au nom de Louys son Seigneur.

Ne vous resouuenez vous pas d'auoir leu, comme René espousa la Princesse Ysabel, fille vnique & heritiere de Charles premier du nom Duc de Lorraine : apres la mort duquel René voulut entrer en la possession du sceptre de son beaupere. Or Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont frere de Charles & oncle d'Ysabel l'empescha bien rudement, disant que l'Estat de Lorraine ne pouuoit tomber en quenouille, ains appartenoit aux seuls masles & singulierement à luy, comme frere & legitime successeur, non à sa niepce, femme

& inhabile entierement à vne telle succession. A quoy respondoit René, & soustenoit le contraire, alleguant le droict de sa femme, & l'ordonnance de Charles, qui l'auoit ainsi voulu. Or comme le differeur n'estoit de peu, ains y alloir d'vne Duché, que les seules armes pouuoient vuider: des paroles ils en vindrent aux effects & aux mains, & à tellement aigrir & enflammer leurs courages (car c'estoit vne bonne proye mise entre deux fiers &
A grands Lyons) qu'ils eurent iournee auprez de Vaudemont, où la bataille fut si sanglante, & la mauuaise fortune si noire à René, qu'il leut non seulement du pire, ains fut faict prisonnier, & tout aussi tost deliuré entre les mains de Philippe Duc de Bourgoigne, qui le detint fort longuement dans lo Chasteau de Bracon, pour se preualoir de sa rançon, en satisfaction du secours qu'il auoit presté au Comte de Vaudemont son vainqueur & son ennemy. Ce bon René, au regne, gestes & vie duquel nous entrerons incontinent, moyennant la faueur do Dieu (sans l'aide duq. el nous ne pouuons promettre à nostre pied l'auancement d'vn seul pas, ny lo seul moment d'vn inur) se voyât si longuement detenu en ce chasteau, à fin de tromper en quelque sorte l'ennuy de sa captiuité, & donner au moins quelque gra-
B cieux & doux reconfort à son esprit, parmy l'attente de sa liberté desiree : car vous n'ignorez pas qu'il aimoit (ainsi que le fay) naturellement la peinture : voire qu'il y estoit tres-excellent, & du tout né, comme à mestier qui n'est point indigne de Roy, peignit de sa propre main fort richement, & d'vn art merueilleusement diligent & bien cultiué des oublis ou cornets d'or, contre les murs de sa chambre, disposez par belles mesures & par espaces egaux : comme s'il eut voulu par ceste gentile inuention & deuise signifier, que ses gens ne faisoient aucun deuoit de luy porter promptement les deniers de sa deliurance, & qu'ils l'auoient entierement mis en oubly. Peintures & galanteries Royalles, qui se peuuent encor
C pour le iourd'huy contempler en ce chasteau, auec plusieurs autres semblables fantasies & belles choses, qui tesmoignent exquisement l'excellence de sa main, & les exercices de ce Roy.

Le Roy René fait prisonnier.

Le Roy René peintre excellent.

Deuise de cornets d'or peints de la main de René.

Pour reuenir à Louys, parce que le magnifique Balthazar Caradet Prince d'Achaye Comte de Caserte, nepueu de ce Guillaume, dont nous auons fait cas particulier sur la terminaison de l'an deux cens septante vn, auoit rendu plusieurs seruices dignes d'vn honnorable souuenir à la couronne de Louys, Louys pour se monstrer autant Royal & resouuenant, qu'il s'estoit monstré fidelle, luy voulut donner en fief vne prouision annuelle de cent onces de Karlins d'argent du poids ordinaire & general de soixâte Karlins pour once.
D Don qui fut confirmé à Balthazar & aux siens legitimement yssus de luy. Que s'il aduenoit que par les trauerses d'vne enuieuse & maligne fortune, ou par les troubles de Prouence vne telle prouision cessast, sa Majesté entendoit que le Comte ou ses descendans deussent prendre & perceuoir la mesme somme sur la Baronie d'Aubagne, iusques au iuste compliment de cent onces & non plus. Ainsi en furent les patentes dressees à Cuzence le premier du mois d'Auril de l'onzieme indiction l'an quatre cens trente trois, par Charles de Castillon Conseiller & secretaire de Louys, personnage de grand merite, dont la race dure encor a la tres-noble ville d'Arles, comme nous disons ailleurs, ainsi que celle des Caradets se trouue dedans Marseille.

L'an MCCCCXXXIII. le premier Auril. Don en fief de cent onces de karlins d'argent fait à Balthazar Caradet Prince d'Achaye & Comte de Caserte.

Datum in ciuitate nostra Cuccliæ per manus Domini nostri Ludouici prima Aprilis indictionis XI. MCCCCXXXIII. De mandato præfat Domini in suo consilio Carolus de Castillone.

E Tout à propos de Marseille, les Catlelans qui cuidoient tousiours trouuer les Marseillois endormis & assommez à leurs huees (mais que leur propre dommage auoit faict sages) comme ennemis capitaux de Louys & des Prouençaux, sçachants fort bien, voire estants informez de l'Estat de ce Roy, lequel estoit en mauuaise disposition de sa personne, & d'ailleurs absent: & d'abondant de la prise infortunee que suiuit l'emprisonnement de René son frere en Bourgoigne : ayant faict quelques approches l'an ensuiuant ne cessoient de faire des courses iournalieres, & des inuasions qui trainoient mille rauages le long des mers de Prouence, auec infinis maux & dommages, que les habitans des villes & places maritimes receuoient à tous propres. Aucuns desquels pour n'estre si cruellement molestez, estoient
F contraints de vuider le pays, & cercher nouuelle demeure. De tels & tant ordinaires excez, les gens du conseil de Louys (qui de ce temps residoient à la ville d'Aix) ne furent plustost aduertis, que par charge & commission expresse de sa Majesté ils manderent vn Arrest qu'ils firent publier en forme d'Edict sous son nom aux villes & chasteaux assis le long de la coste, dont la teneur defendoit à tous ses sujects de Prouence sur peine de confiscation de personnes & de biens de sortir du pays & d'abandonner les places, pour aller prendre soldes ou payes de l'ennemy. Neantmoins qu'ils eussent à faire bonne garde & à soigneusement aduiser à eux, pour le doubte de la venuë menacee des Cathelans.

L'an MCCCCXXXIIII. Les Cathelans en Prouence.

Ordonnance de Louys de ne sortir de Prouence, & de se garder des Cathelans.

Defenses à tous patrons & maistres de hasches.

Estant au surplus commandé à tous patrons, maistres de hasches & de vaisseaux tant de la mer que du Rhosne, de ne sortir des limites de Prouence auec leurs fustes & fregates, que sa Majesté entendoit employer à la flotte nauale, qu'il preparoit, & vouloit armer.

Accord & conuention entre les Prouençaux & les Cathelans touchans les prisonniers de part & d'autre.

Et pourautant que les Prouençaux tenoient prisonniers quelques Gentilshommes Cathelans aux tours de Marseille : & que pour les recouurer l'armee Aragonnoise faisoit A beaucoup de gros dommages aux Marseillois, se ruants tous les iours à leurs portes & rauelins, que la faim de rauager mettoit en merueilleuse rage, tant pour euiter les sinistres euenemenrs, & les malheurs qu'on voyoit ioindre les vns sur les autres à chasque pas, que pour le bon estat de la Prouince, la pacification des troubles, la conseruation de la Cité & le franc repos des citoyens, il fut arresté d'assigner vne assemblee des principaux Officiers du Roy, des Barons & Gentilshommes plus nobles, & de quelques Communautez du pays à cest effect à Marseille, où se trouuerent Louys de Bolliers Vicomte de Reilhane, Hector de Petra Seigneur de Peyre, Guillaume Saignet Cheualier (dont

Maison de Vaucluse perie.

descend la maison de Vaulcluse, finie aux masles & en vn seul Cheualier de sainct Iean B de Ierusalem d'assez estrange entendement) Iean Brieij Cheualier & Docteur, Pierre de Venterol, Cheualier, Bertrand Raimbaud de Simiane, Cheualier & Baron de Cazeneufue, frere Marot Hugolen, & frere Elzias de Glandeuez Cheualiers de Rhodes, Iean Martin Docteur Iurisconsulte Seigneurs de Puilobier, duquel mesme sont yssus les Martins sieurs de Puilobier, qui ont pour enseigne la Colombe volante d'argent au

Escu des Martins sieurs de Puilobier.

bec & aux pieds de gueules, portant en son bec vn rameau d'oliuier retroussé en pannache sur sa teste do Sinople en l'Escu d'azur : Iean de Quiqueran Cheualier, Gentilhomme d'Arles, Balthazar Iarento C Cheualier, Louys de Arcussia Seigneur de Tourreuez, Elziaz de Ponteuez Cheualier, Guilhen de Ponteuez sieur de Lambese, Aycard, Bot Gentilhomme, Gauchier de Ponteuez Seigneur de Flassans, Iean Potchier, Ieau Hardoin & Guillaume Bourguignon : B. Aygosij, la Chapelle duquel se void à l'Eglise des Carmes d'Aix riere le grand Autel, où sont les armes du goux ou braque courant & rampant d'or

Escu des Asgoux.

au colier d'argent bouclé de mesmes, escartellé de gueules à vn leopard rampant d'or. Boniface de Castellane, Iean Fourbin fils de François, auquel comme à personnage d'authorité & des premiers de D sa ville les Venitiens manderent plusieurs lettres de remerciment & d'honneur, pere du grand Palamades (dont nous parlerons) ancestre plus splendide & illustre des Fourbins, sieurs de Soliers, la Barbenr, la Phare, Genson, Gardane, la Roque, & autres places & Seigneuries, Barons principaux, & plus qualifiez Gentilshommes du pays, qui por-

Escu des Fourbins Seigneurs de Soliers & autres places.

tent d'or brodé de gueules au cheuron d'azur accompaigné de trois testes de Lyon leopardees de sable : si l'on ne vouloit dire qu'ils sont venus & descendus des Fourbins Gentilshommes d'Angleterre, qui portent mesme nom & armes : en quoy il y a grande apparence pour les diuerses nations que la commodité de la mer a fait de tout temps habituer dedans Marseille. E

Escu des Bonifacius sieurs de la Molle & autres places.

Si qu'on peut voir ce que ie dy à la carte d'Angleterre : car ie parle pour auoir veu, sont Guillaume de Claro, Bertrand de Bardonesse, Bertrand de Bonifaciis, dont sont les maisons de la Molle, de Galbert, de Cabanes, & les autres Gentilshommes de ce mesme nom, qui ont d'argent à trois faisses de Sinople, famille ramenteuë d'assez plus loin, Gabriel Vassaly, sieur de Villar, Hugues Guerin, & finalement Elzias de Layncel & plusieurs autres.

Iean Arelatan Gentilhomme d'Arles.

Tous ces Barons, ces Gentilshommes & personnages choisis assemblez dedans Marseil- F le conclurent vnanimement que le Capitaine Iean Arelatan, Gentilhomme d'Arles, lequel auoit quelques prisonniers Cathelans en son pouuoir, les deliureroit au Capitaine Aragonnois venu exprez à ce seul effect, qui par mesme eschange feroit le semblable des prisonniers qu'il auoit : prometrant de sa part de faire deliurer & rendre quelques Gentilshommes Prouençaux que ses gens detenoient : sans que toutesfois aucune rançon fut payee ny d'vn ny d'autre costé. Au moyen dequoy, &

de ceſte conuention ſi honnorablement arreſtee par les Barons & perſonnages nommez, les nauires, & l'armee Cathelane deſlogereut ſous le plaiſir de fortune & du vent, & ne furent onques veus depuis qu'en leurs paſſages, commerces & negoces ordinaires.

Louys cependant ſe trouua malade eu ſon chaſteau de Cuſance, ville aſſiſe au territoire de Calabre, où il fit ſon teſtament ſur les derniers iours de Nouembre : & par ſa derniere volonté legua à Charles ſon frere, auec la Comté du Maine, & les villes & fortereſſes dependantes, toutes les terres, & les villes que la Royne Yolante ſa mere tenoit en Prouence, a raiſon de ſon doüaire. Il voulut qu'apres ſa mort toutes les choſes contenuës en l'inſtrument de mariage fait & paſſé entre Louys & la Princeſſe Marguerite fille d'Amé premier Duc de Sauoye, fuſſent entretenuës & gardees, & que tout honneur luy fut rendu iuſques à tant qu'elle voulut retourner à la maiſon de ſon pere. En tous & chaſcuns ſes biens, à ſçauoir en la couronne du Royaume de Sicile, de la Duché d'Anjou, des Comtez de Prouence, Forcalquier, & terres adiacentes, & de Piedmont, & encor en toutes ſes autres Seigneuries, biens, meubles & immeubles, où qu'ils fuſſent, & peuſſent eſtre, il fit ſon heritier vniuerſel René Duc de Bar & de Lorraine ſon tres-cher & bien aimé frere : fit executeurs de ſon teſtament Ieannelle deuzieme du nom Royne d'Hongrie, de Ieruſalem & de Sicile ſa mere adoptiue.

Le xxiiij. Nouembre. Teſtament de Louys III Charles Comte du Maine ſon frere. Marguerite de Sauoye ſa femme.

René Duc de Bar & de Lorraine heritier de Louys ſon frere.

La Royne Yolante ſa mere naturelle, Charles ſon frere, & ſa femme, auec Eubole Ducheſſe de Sueſſe, Voulut expreſſement que la donnation par luy faicte du lieu d'Eiragues à Karle de Caſtillon ſon Conſeiller & ſecretaire, duquel nous auons tiré la deſcendence, ſelon la teneur de ſes patentes ſur ce expediees, eut lieu : & qu'il iouyt paiſiblement de l'Office de Maiſtre Rational, dont il luy auoit faict pur don. Apres toutes ces Royales diſpoſitions & dernieres volontez, attenué d'extreme maladie, il rendit ſon ame à Dieu, ſans par trop combattre la mort, ayant aſſez heureuſement regné l'eſpace de dix-huict ans. Voyons la ſixieme Partie & comme René regnera.

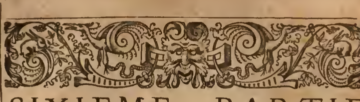
Charles de Caſtillon ſieur d'Eiragues recommandé au teſtament de Louys.

Treſpas de Louys III.

***

Fin de la cinquieme partie de l'Hiſtoire de Prouence.





SIXIEME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE.

ET

DV REGNE DV BON RENE FRERE DE LOVYS III. ez Royaumes de Naples, Sicile & Comte de Prouence.

MCCCCXXXIIIJ

La condition des Princes est miserable.

Pogge Florentin, Boccace & autres.

Ante obitũ fœlix nemo expectandũ extremum tempus ætatis.

LES destroits de ceste basse & courante vie sont si pleins de ronces & d'espines, & la difficulté de les franchir tellemẽt arduë, que bien peu de personnes se peuuent vãter d'auoir passé la lice de ce mõde sans beaucoup de combats & de trauerses estranges, s'ils n'ont du tout esté indignes d'estre cõbattus & preuuez de la fortune, voire du tout abandonnez de Dieu, & biẽ peu prisez des hõmes. Pas tellemẽt ordinaire & frequẽt en ceste mortalité, q̃ l'infelicité des Alexãdres & des Cesars, des Põpees & des Pyrrhes, des Scipiõs & des Annibals, & de tels autres puissãts & redoutables Monarques, a dõné trop plus de chãp & de matiere aux doctes plumes, q̃ leurs heureux euenemẽts, leurs triõphes & leurs victoires. Au moyẽ dequoy quelques escriuains excellẽts ont fait des entiers volumes, & des discours particuliers de l'infelicité des Princes, & des infortunees aduãtures des hõmes illustres. Et de vray, quel est cest Heros tãt chãté par les graues & doctes histoires, ou par les beaux & diuers poëmes, auquel, si l'on regarde vn peu de pres aux mouuements de sa vie, on ne trouue beaucoup plus de misere q̃ de grãdeur, d'infortune que de bonheur, de trauail que de repos, de calomnie que de loüanges, d'enuie que d'emulation, & de trahison q̃ de fidelité: qui n'ait esté enuironné de plus d'empoisonneurs que cuisiniers, de charlatãs q̃ de sages, de traistres que de conseillers, & de flateurs que d'amis: & qui (ô miserable cõdition!) ne soit finalemẽt tõbé plustost d'vne triste, violẽte & cruelle cheute, q̃ d'vne gaye, douce & naturelle deffaillance dans les ombres, & le sommeil de la mort. Ce n'est pas pourtãt à dire que ceux qui sous la regle & le niueau de la vertu & de la magnanimité ont souffert ces assauts, ces calõnies & ces trauerses, nõ par deuoyement d'ambition ne soient dignes d'immortelles loüanges & d'imitation: mais pour faire voir & toucher au doigt, cõme durãt la peregrination de ceste vie aucun ne se peut dire ny appeller heureux auant l'extreme despart, tant s'en faut qu'il le puisse estre en quelque façon & parfaictemẽt: aussi deuons nous aux exẽples de ces grãds & tant excellẽts personnages, & aux rencõtres prodigieux ou plustost ordinaires de ceste volãte & tres-indiscrette fortune la belle & profitable leçon de la vanité & du cõtinuel roulemẽt des choses, auquel tout ce qui est sous le ciel de la Lune est indifferẽmẽt soubmis hõmageable & destiné: de maniere q̃ le souuerain dispensateur fait tres-biẽ & fort iustemẽt de vẽdre les hõneurs, les vertus & les graces au prix des peines, des trauerses, & des difficultez aux mortels abusez & deceus, qui ne veulẽt pas cõsiderer, que les immortelles couronnes ne tombent que de sa main, que les durables felicitez ne se rencontrent qu'au ciel, & que c'est en vain qu'on les recerche auec tant de trauaux, & de sanglantes batailles icy bas. Mais qui nous en peut dresser vn plus ample & voyable theatre, que René Roy si sage tant valeureux, & si bon, lequel apres les exploits de tant de hauts-faicts d'armes & de memorables victoires experimenta l'espace de XL. ans les trauerses de fortune, les destresses des prisons, les trahisons des sujects, les rebellions des peuples, l'inconstante humeur des nations estranges, & les pertes notables de ses Royaumes hereditaires, si qu'il fut cõtraint de quitter à ses ennemis son bien, ses triomphes & ses cou-

...es pour passer auec des vains titres le reste de ses vieux ans, & de son aage affoibly & ... du trauail des armes, & d'vne continuelle & inconsolable malancholie a sa chere ... de Prouence, où a la parfin il paya le tribut de Nature aagé de plus de septante ans, ... grand & perpetuel regret des Prouençaux, qui tousiours depuis ont aimé ses os, son nom ... memoire. Car son regne & ses fortunes qui meritent bien de faire vne partie à part, ou plustost vne des principales pieces de ceste histoire nous feront assez voir ces choses par le A menu, quoy qu'il semble que ie deusse auoir estendu ma cinquieme pose iusques au dernier de la seconde maison d'Anjou, si les heroïques rencontres & les merites illustres de René se fussent peu contenter de moins d'espace, & si la monstruosité d'vn tel membre n'eut esté trop disproportionee, difforme & hors de toute symmetrie bien ordõnee & conforme à cest edifice.

Les membres d'vn liure doiuent auoir symmetrie & proportion.

Apres le trespas de Louys III. les postes furent incontinent en toute promptitude mandez à Charles VII. Roy de France en Bourgogne deuers René, qui là estoit detenu prisonnier, depuis la victoire du Prince Lorrain obtenuë sur luy, & en Prouence pour faire entendre les nouuelles de ceste mort aux gens de son Conseil. Ceux-cy apres auoir receu lettres B de René, pendãt qu'on vaquoit à preparer les funerailles & les pompes royales à la despouïlle de Louys, despescherẽt en toute diligẽce des messagers exprez, & des courriers volans aux Capitaines, Chastelains, Gouuerneurs, Cõsuls & Syndics des villes, chasteau & forteresses du pays de veiller soigneusement sur leurs places, se tenir si bien sur leurs gardes, & cõtinuer (ainsi que iusques alors ils auoient faict) auec tant de fidelité & de preud'hommie leurs charges & administrations, que trouble aucun, sedition ny tumulte n'en peut arriuer, dont ils fussent par apres responsables, au prix de leurs propres testes: à cela sembloit dõner quelque cõmencement & ouuerture tant la mort de Louys, que la soudaine alteration, & le C chãgement de l'Estat, où cõmunement les plus gros & plus puissants cerchoiẽt d'auantager leur cõdition & de hausser leur authorité tousiours de quelque degré.

La vi. Decembre.

Aduertissemẽs aux Gouuerneurs & Capitaines des villes & forteresses de se tenir sur leurs gardes.

En ce mesme temps, arriua de Naples vn porteur exprez à la ville d'Aix, portãt le cœur du deffunct Roy à la ville d'Angers auec lettres addressantes aux Seigneurs du Cõseil: ausquels il fit alors entẽdre, cõme la Royne Ieannelle estoit tant attenuee de maladie, qu'on n'auoit plus aucune esperãce de sa vie: & qu'elle auoit fait son testament, par les tables duquel René & Charles d'Anjou son nepueu estoient instituez & nõmez ses heritiers & successeurs. A ce bruit Balthazar Iarente Baron de Montclar fut incontinẽt deputé pour aller en toute diligẽce en Bourgoigne D porter ceste bõne nouuelle à René, lequel ayant receu auec beaucoup de ioye & d'allegresse le Gentilhõme messager, & le massage pensa des ce iour mesme à sortir & se deliurer a quel prix que ce fut, tout le plustost qu'il pourroit de sa prison, & à venir donner quelque bon ordre à ses affaires.

Balthazar Iarente sieur de Montclar enuoye a Rene en Bourgoigne.

Si s'esmeut adonc vne grãde seditiõ à Naples par les plus esleuees & grãdes familles cõstituees en plus eminẽte authorité, à sçauoir des Baulx, de Caraffe, de Andrea, des Vrsins & de plusieurs autres puissants Barons du Royaume: ceux-cy n'ignorants pas que Ieannelle ne fut leur souueraine Dame, que les sceptres de Sicile & de Naples ne luy appartinssent de droict, qu'elle n'en fut Royne legitime, tenuë & receuë pour telle, cõme celle qui auoit receu les hõmages & deuoirs d'eux & de tous les Prelats, Seigneurs, Barons, & Gẽtilshõmes feudataires de la courõne: quoy qu'ils eussent assisté en propres personnes a son couronnemẽt, E fait solennellemẽt par le Cardinal de Venize, Legat de sa Saincteté dans la ville de Naples: neantmoins suiuãts le parti & l'insupportable ambition d'Alphons qui se tiltroit Roy d'Aragõ par leur aide, support & faueur, voyãts l'indisposition de Ieannelle d'vne part, & Louys decedé de l'autre (deux moyens propres à leurs rebellions) à fin de pescher en eau trouble, & d'estendre plus haut les aisles de leurs ambitieux proiects, auoient felonnemẽt & secrettemẽt par incitatiõs perfides & cõtrouuees porté & induit tous les sujects du pays à se rebeller cõtre leur Royne, au grand mespris de la deffense & de l'estroit commandement d'Eugene souuerain Pontife, pour se monstrer desobeissants, notoires & publiques ennemis du sainct Siege de leur souueraine Dame, & du repos de l'Estat. Si qu'ils s'estoient mis aux F champs auec enseignes desployees, tambours battans & gens de bruit & troubles. De cela s'apperceut Ieannelle, laquelle portãnt fort aigrement leurs courses, felonies, desertions, & menees, fit rigoureusement informer tant de leurs secretes entreprises & machinations, que de ce qu'ils monopoloient, & tenoient le party de l'Aragonnois contre son expresse volonté: voire contre leur propre fidelité si solennellement iuree par leurs hommages. Pour tant d'insolents excez elle commanda qu'ils fussent chassez du Royaume, & que leut procez fut fait: si qu'ils furent peu apres tous condamnez par deffaux & contumaces, leurs biens fondus au Domaine, & faits biens de la couronne: ce tonnerre tomba sur

Gẽtilshommes rebelles à Naples contre la Reyne Ieannelle.

ces montagnes sorcilleuses, & sur les testes orgueilleuses des plus esleuez de Naples du téps que Hugues de sainct Cesari Religieux du Monastere de Montmajour (celuy qui a compilé & reduit en volume les antiques & doctes œuures des Poetes Prouençaux) personnage de tres-bel esprit & de bonne & rare doctrine fleurissoit. Et parce qu'en luy la poësie vulgaire sembla cesser, & nos Troubadours tant estimez à faire retraite, il faut voir au long ce qu'il fut. A

Vie de Hugues de S. Cesar cõpilateur de vies des Poetes Prouëçaux & le dernier qui a flory en ceste langue. Le Poete amoureux de deux gentilsfemmes de Prouence l'une de Iaren l'autre de Castillon.

Hugues de sainct Cesari estoit de noble maison de Prouence, les predecesseurs duquel auoient esté autresfois recteurs & conducteurs du Monastere des Religieuses de sainct Cesari de la ville d'Arles. Son pere estant chargé de plusieurs enfans, le fit estudier aux bonnes lettres. Mais cest estude ne garda pas qu'il ne fut amoureux en sa plus verte ieunesse d'vne Damoiselle de la maison de Montclar, à la louange de laquelle estant naturellement tres-bon Poëte Prouençal, & bien versé aux langues, il fit plusieurs beaux & nobles chants. Or comme au moyen de son bel esprit & de sa poësie il se vit prisé & hônoré des grands, il changea d'affection & se rendit passionné d'vne autre Dame de Prouence de la maison de Castillon, de la poursuite de laquelle il ne se desista iamais, quoy que ses parents l'eussent mariee à vn Gentilhomme de la maison de Villemuz, & apres luy (car il ne furent guieres ensemble) à vn Baron de l'illustre maison de Gordes, chantant tousiours & dictant de fort excellentes poesies à son honneur. B

Mais quand elle vint à mettre deuant ses yeux que les deux maris qu'elle auoit, estoient sortis de deux si bonnes & nobles familles, considerant ce qu'on pourroit dire d'elle, & craignant d'estre nortee de quelque reproche, qui peut noircir son honneur, elle luy enuoya secrettement draps, argent & cheuaux, pour s'absenter & ne la plus voir : faisant en sorte que le Poete tant pour la grande amour qu'il luy portoit, que pour ne luy desplaire, se desporta de sa recerche : & apres auoir suiui la Cour de Louys deuzieme Roy de Naples se rendit Religieux au Monastere de Montmajour, aagé d'enuiron trente ans : là il mena vne fort sainčte & monastique vie, supportant par grande douceur l'austerité de sa regle, escriuant tousiours beaucoup de choses excellentes puisees de la sainćte Escriture, en laquelle il estoit tres-docte & bien versé. Or recouura il vne copie des œuures de nos Prouençaux Poetes, qu'on disoit auoir esté extraittes de celles que le Monge des Isles d'or (dont nous auons parlé vn peu deuant en l'an quatre cens & huict) & le Monge de Montmajour, fleau de nos Poëtes, auoient redigees & compillees. Ces nobles ouurages, suiuant ce qu'en a escrit frere Rostang de Brignolle, Monge de Sainct Victor de Marseille, qui a mis & redigé tant en rithme Prouençale qu'en prose les vies d'aucuns Poëtes Prouençaux, de saincte Magdelaine, de saincte Marthe, & de plusienrs saincts & sainctes, estoient incurieusement transcripts & en plusieurs & diuers endroits differéts, incorrects & deffectueux, pour autant que les copies qu'on auoit extraites des originaux du Monge des Isles d'or se trouuerent manques en infinis passages : plusieurs Poetes sans leurs vies n'ayants que leurs poëmes seulement rompus en mille parts & mutilez de plusieurs chansons & couplets. Quant à celles qui furent extraites des copies de sainct Cesari, elles se treuuerent belles, parfaictes, & bien correctes, ausquelles on pouuoit lire les vies de tous les Poëtes escrites en beaux caracteres de vermillon, illuminez d'or & d'azur qu'il addressa au Roy René au premier aduenement de son regne & de ce temps, auquel principalemét il fleurissoit : vies illustres & belles que René vnique & singulier amateur & admirateur de la poësie Prouençale, & qui s'exerçoit volontiers à toute sorte de vertu, fit transcrire en belle lettre, y faisant adiouster les vies de plusieurs autres Poëtes Prouençaux, & de quelques personnages heroïques, qu'il auoit faict recueillir curieusement : choses excellentes & belles, lesquelles se sont perdües & enseuelies par l'incuriosité des hommes ignares, & la puissance des aages. Aucuns ont laissé par escrit que ce Poëte fit vn recueil à part de quelques chansons d'amour qu'il addressa à Elix des Baulx Comtesse d'Auelin, luy faisant entendre qu'il les auoit recouurees d'vn sien compagnon & transcrites de sa main : recueil que ceste illustre Dame fort docte & fort excellẽte, voire à qui tous les excellens Troubadours de son temps se retiroient, luy consacrans leurs ouurages, receut gracieusement & à grand hôneur. C D E F

Oeuures de Poetes romans faux transcrites & purgees par S. Cesari

La poësie Prouençale se reposa en ce téps en ce Poete. Dante en sa vulgaire eloquence. Petrarque. Cyno de Pisto; a ... de Caual-

C'est en ceste Comtesse Elix que la tres-illustre maison des Baulx, comme naguieres i'ay dit, termina & prit fin en Prouence. Et en ce Poëte sainct Cesary, que la poesie Prouençale qui auoit si longuement fleury & tenu le haut bout sur les langues vulgaires s'esuanouit & reposa. Aussi affermẽt plusieurs nobles, tant anciens que modernes escriuains Tuscans, la langue Prouençale auoir esté grandement celebrée par vn nombre infiny

de nos

...es Poetes, leſquels ayans veſcu & flori par pluſieurs & diuers ſiecles ont fait voir leurs ... compoſitions & leurs doctes rithmes vulgaires, beaucoup au dela des Poëtes & Ho... & Tuſcans. La principale felicité & ornement de ceſte langue ayant procedé de la grande quantité d'excellents perſonnages, qui la cultiuerent & mirent en ſingulier honneur anciennement : quoy qu'elle n'aye duré en ceſte ſplendeur plus haut que d'enuiron
A deux cens cinquante ans : commençant de ietter ſes rayons & à ſe faire voir illuſtrement depuis l'an MCLXIJ. du temps que Friderie premier du nom infeoda la Prouence à Raymond Berenguier, iuſques à la terminaiſon du regne de la Royne Ieanne : Princeſſe qui aimoit, ...r, & faiſoit des grandes faueurs à ces Poetes diuins, à l'imitation des Roys de Naples ſes anceſtres. Mais comme ces illuſtres appuis & ces Mecenes commencerent a faillir, on ...d par meſme moyen fleſtrit & les rithmes, & leurs autheurs, & noſtre langue ...ien rauallee : car ny du temps de Louys premier, ſucceſſeur de Ieanne, ny de Louys deuzieme & troiſieme, que nous venons tout maintenant d'acheuer, on ne trouue point
B que tels eſcriuains ayent eſté beaucoup par eux recerchez ny cheris : que René Prince benin, nay à toute vertu, & amateur des perſonnes doctes & vertueuſes, ſembla reſtituer en quelque luſtre, & grandement honorer. Or eſtoit ceſte façon d'eſcrire, & noſtre langue en telle eſtime & reputation, que les Empereurs meſmes, les Roys d'Angleterre, les Comtes de Poictou, de Tholoſe & de Prouence, la Comteſſe de Die, les Seigneurs des Baulx, de Sault, de Grignan, de Caſtellane, & pluſieurs autres grands & tres-excellents perſonnages eurent à gloire non petite, d'auoir eſcrit & trauaillé à ſon enrichiſſement. Et ſi confeſſe & aſſeure ingenuement l'vn des plus illuſtres & grands Cardinaux de ſon temps, que ceux qui
C premiers rithmerent en langue maternelle & vulgaire ont eſté les Prouençaux, & apres eux les Tuſcans : tellement qu'il ne faut aucunement douter que la langue Tuſcane n'ayt pluſtoſt pris la façon de rithmer des Prouençaux, que d'aucune autre nation. Combien que quelque autre ſe plaignant de ce que la langue Italienne eſt manque en declinaiſon de noms, que les verbes ſont ſans coniugaiſons & participe, voire ſans aucune bonne proprieté de mots, die vn peu plus franchement qu'elle monſtre en face d'auoir pris ſon origine & ſon accroiſſement des Prouençaux, dont non ſeulement ſont deriuez les noms, verbes & aduerbes, mais encore meſme l'art de bien dire & de rithmer. Auſſi n'a point fait religion le Poete Doulx de ſe ſeruir en defendant Louys Arioſte de pluſieurs vocables & locutions Prouençales, auſſi bien que ſes deuanciers. Et de vray, dequoy ont enrichi & doré leur langage les plus illuſtres rithmeurs & Poetes Tuſcans, que des marguerites & plus precieux ouurages de nos Troubadours ? Le Landin, le Vilurel, le Geſualde, & tels autres perſonnages renommez qui ont eſcrit ſur leurs doctes compoſitions le teſmoignent. Si qu'on peut voir encore deux gros tomes diuers, eſcrits en lettre de forme ſur velins illuminez d'or & d'azur, dans les Archifs du Comte de Saut, où ſont deſcrites en lettre rouge les vies de ces Poetes, & leurs poëſies Prouençales en caractere noirs, en nombre de plus de quatre-vingts tant hommes que femmes (& qui n'eſt de petite gloire) la pluſpart Gentils-hommes & Seigneurs de places, touſiours amoureux des Roynes, Imperatrices, Ducheſſes, Marquiſes, Comteſſes, & autres Princeſſes & Gentil-femmes de leurs temps : les maris deſquelles auoient à honneur l'adreſſe & les vœux de leurs beaux & diuins trauaux : dont comme pour la plus honnorable recompenſe qui ſe pouuoit donner alors, ils receuoient draps, armes, cheuaux & argent pour s'entretenir à leur ſuite. Or ſe nommoient-ils Troubadours, c'eſt à dire inuenteurs, pourautant que le Poete doit principalement auoir l'inuention qui procede d'vne certaine inſpiration & d'vne fureur diuine, appellee des Grecs Enthuſiaſme : quoy que le Vilurel les expoſe Trompatori, pour ſonneurs de trompettes, ayant ignoré la diction Prouençale, & le verbe Troubar, qui ſignifie trouuer ; quelquesfois on les a nommez Iuglas, pour ſonneurs de fluſtes, quelquesfois Muſars, pour Muſiciens ou ſonneurs d'inſtruments muſicaux, ou à l'aduanture des Muſes : & par fois Comics, pour Comiques & faiſeurs de Comedies. Quant à leurs rithmes elles eſtoient de diuerſes appella-
F tions & meſures : car ils les nommoient Chants, Chantarels, Chanſons, Sons, Sonnets, Vers, Mots, Comedies, Satyres, Syruentez, Tenſons (d'où vient le mot de tancer) Lays, Depports & Soulas : auec cela ayans pluſieurs autres rithmes & Paſtorales, qu'on trouue aux œuures des Tuſcans Poetes d'vn grand & rare artifice. Touchant les Syruentez, c'eſtoit vne façon de rithme ſatyrique & mordante, contenant des aigres reprehenſions & des violentes piqueures contre les Princes, Tyrans, & l'hypocriſie des gens d'Egliſe. Les Tenſons eſtoient diſputes d'amours, qui ſe faiſoient entre les Cheualiers & les Dames : leſquelles

...canti, Boccace, Bembe, Mario Equ... Balthazar Caſtillon, Iean des Giuttes en l'Arioſte, Ludouico Dolce & pluſieurs autres.

Combiẽ a duré en ſa ſplendeur la poeſie Prouençale.

Come la poeſie declina.

Roys, Princes & grands Seigneurs qui ſe delectoient à la poeſie Prouençale.

Pierre Bembe en ſes Proſes.

Les Prouençaux premiers poetes vulgaires.

Ludouico Dolce en ſon Apologie.

Dante, Petrarque, Boccace, & les autres.

Les poëtes Prouençaux nommez Troubadours, c'eſt à dire inuenteurs.

Iuglars, Muſars & Comics.

Noms des rithmes Prouençales.

Syruentez eſtoient ſatyres.

Tenſons d'amours.

lors qu'ils ne pouuoient estre d'accord estoient enuoyees aux Presidentes de la Cour d'Amour, coustumierement ouuerte à Signe, à Pierre-feu & à Romanin, pour en auoir le iugement definitif, dont furent faits les Arrests d'amours, liure ancien, vieil & fort docte, que i'ay autrefois tenu.

Arresta amorum.

Les Poëtes qui faisoient les mots & le son, c'est à dire, la parole & l'air du chant, estoient les plus estimez & prisez. Au moyen dequoy Richard Roy d'Angleterre, qui cultiua la rithme Prouençale, pour la douceur qu'il y trouua fit vne chanson en la mesme langue, adressee à la Princesse Stephanette, fille de Gilbert deuxieme Comte de A
Prouence, femme de Hugues des Baulx, dont nous auons parlé en nostre seconde Partie. Frideric Empereur premier du nom ayant ouy reciter plusieurs belles chansons aux Troubadours qui suiuoient Raymond Berenguier fit les vers que nous auons recitez, à l'vn desquels il louë particulierement *lou cantar Prouençalez*, entendant des Poëtes & de leurs rithmes.

Vieilles rithmes Prouençales chantees par les pauures en mendiant.

Mais quel plaisir est-ce d'ouyr reciter aux pauures demandans l'aumosne aux portes la Passion du fils de Dieu, le Martyre de Sainct Esthenne, *Quand ly felons lou lapidauan*, les sept Pseaumes Penitentiaux, & mille autre belles & vieilles choses de diuerse taille & mesure de vers. B
De quel beau & orné langage sont façonnez les statuts de Prouence, qui sont les loix & les coustumes du pays, auec les requestes & les demandes qu'on faisoit ez assemblees generales des Estats, aux bons Comtes de Prouence, Roys de Sicile, & les responses *de lous Majestas*: le tout en tres-beau & naïf Prouençal idiome. Et comme toutes choses sont sujectes à changement, il est aduenu que ceste langue meslee de termes François, Espagnols, Gascons, Tuscans & Lombards, qui tous en faisoient curieusement profession s'est tellement abastardie, qu'à grand peine est-elle de nous qui sommes du pays entendue. De maniere qu'il est bien aisé à voir qu'elle deuoit estre l'vne des plus parfaites & meilleures de toutes les vulgaires, puis que tant de nations la cultiuoient: & mesmement qu'on trouue C
plusieurs bons liures traduits tant en prose qu'en rithme Prouençale, qui sont enseuelis parmi la poussiere, cachez dans les Librairies & les Bibliotheques poudreuses des Monasteres, & dans les Archifs des maisons plus illustres de ce pays, dont ils ne tiennent ny ne font compte pour ignorer leur excellence.

Chaque maison noble auoit quelque Romant de ses ancestres.

Car il n'y auoit maison noble en Prouence qui n'eust vn registre en forme de Romant, contenant les hauts faicts & les nobles seruices de ses ancestres rendus à nos Roys & nos Comtes aux conquestes de Naples, de Ierusalem, de Sicile, d'Arles, de Nice, de Piedmont, de Forcalquier, des terres Baussenques, des Vicomtez de Marseille, d'Yeres, de Vintimille & de Tende, contre Charles de Duras, le Vicomte de Turene, & tels autres occupateurs de leurs Estats. Si que les vns furent hau- D
tement ennoblis & decorez de la ceinture militaire, les autres richement recompensez de plusieurs places, terres & Seigneuries de grands reuenus, dont la posterité des vns a ensuiui la vertu, aimé & honoré les sciences: des autres s'est fondue au vin, à la paillardise, à la faineantise & l'ignorance.

Plusieurs maisons ont degeneré.

Au moyen dequoy leurs noms auec toute leur noblesse enseuelie sont demeurez sans honneur & sans memoire continuee engloutis au lac de l'oubli.

Pourquoy Iean de Nostredame escriuit les vies des Poëtes prouençaux.

Voila les raisons qui meurent feu Iean de Nostredame mon oncle paternel de mettre les vies de ces anciens Troubadours & Poëtes Prouençaux en euidence, & qui m'ont semblablement meu moy de les prendre de luy, & de les enchasser selon les aages qu'ils ont flory en ceste Chronique: & de luy ay-ie tiré apres quelques memoriaux & quelque peu de mar- E
rein qu'il laissa, les premiers traicts & le simple & nud dessein, dont i'ay construit & symmetrisé ce grand corps de maison & cest historial edifice, plus illustre & plus tenable, en plus belle & plus ample forme, aussi bien que i'ay fait les vies de nos vieux Poëtes Prouençaux. Estimant sans vanité, que comme en vn lieu plus fort & plus haut ils pourront plus longuement faire teste aux assauts & aux machines du temps: voire mesme se faire plus illustrement cognoistre auec le nom de celuy qui les a desterrez & ressuscitez, qu'en vne malotrue bicoque ou peu renommé village: ces petits volumes estans communement, quoy qu'excellents & bons, pour le plus aussi tost morts que produits.

Tous les Poetes vulgaires doiuent honneur aux Prouençaux Poetes.

En quoy se void clairement combien doiuent les Poetes vulgaires François, Italiens, Espagnols à ces beaux & F
nobles esprits rares, ornements de leurs siecles, & encore à nostre langue maternelle, puis que c'est d'eux & d'elle qu'ils ont puisé ces beaux & diuins chants, qui charment les doctes & delicates oreilles, & qui les faisans si hautement renommer, les ont montez au rang des Heroes & des demy-Dieux.

Du Haillan en Charles le Chauue.

Pro Dom Amur & pro christian poblo. &c.

Mario Equicola.

Car quoy qu'on vueille opposer au contraire le serment que fait Charles le Chauue à son frere Louys Roy de Germanie, auec la response du peuple en mesme langage, & encore la dispute de Sordel Mantuan excellent Poëte Prouençal, dont nous auons couru la vie, auec Pierre Guillaume ou Mario Equicola, allegue en faueur de

noſtre langue par l'vn des plus excellents & illuſtres eſcriuains de ceſt aage, qui le confeſſe ingenuement & le ſouſtient, monſtrent aſſez que le Prouençal vulgaire a donné loy à toutes les autres langues, & leur a premierement ouuert & frayé le chemin de bien proſer & rithmer: & d'vn tel aduantage nous n'auons à peu nous glorifier, comme d'vne particuliere prerogatiue, d'vne excellente faueur, & d'vne grace hereditaire du Ciel, d'Apollon & des Muſes: leſquelles nous pourrons auſſi heureuſement & auec honneur & facilité manier que nation du monde, ſi nous ne voulons nous rendre totalement indignes de leurs ſaincts dons & diuines inſpirations, ou laſchement degenerer du bon & fertile naturel de nos anceſtres, en payant aux Dieux le tribut & l'hommage qui leur eſt deu. Toutes leſquelles choſes i'ay deuës à ma patrie, aux miens & à mon Hiſtoire.

Blaiſe de Vigenere en ſes doctes annotations de Ceſar.

Les Prouençaux nez à la poëſie.

Virtutem poſuere Dij ſudore parandam.

Cependant que ceſte tant illuſtre & puiſſante maiſon des Baulx ſe void aboutir & manquer en la mort de la Comteſſe Elix, la poëſie Prouençale ſi hautement celebree par tant d'excellents perſonnages, flacquer & s'eſuanoüir au Poete Hugues, Ieannelle qui ne peut euiter la force des ſouuerains deſtins, & qui s'eſlangorant & diminuant de iour à autre, porte auec non moins aſpre & violent deſplaiſir, les reuoltes & les felonnies des plus ſignalez Gentilshommes de ſon Royaume, qui ne ceſſent de monopoler contre l'Eſtat: que la mort du Roy Louys, duquel en de tels & tant importants affaires & dangereux accidents, & en ſon plus grand beſoin elle eſperoit conſeil, faueur & ſecours, cedant à la violence de ſa melancholie & de ſon mal abandonne tout enſemble & l'eſperance & le deſir de viure plus. Parmi ces combats mortels voulant diſpoſer de ſes Eſtats, elle fait ſon teſtament au mois de Mars de l'an quatre cens trente-cinq. Or eſtant tres-bien aduertie que le Pape Martin V. auoit octroyé Bulles tant au proffit & en faueur du feu Roy Louys, que de ſes freres heritiers du Royaume de Sicile apres ſon treſpas: & d'ailleurs conſiderant que René Duc de Bar eſtoit ſon parent, & frere germain du Roy mort, pour fauoriſer & ſatisfaire à la bonne volonté de ſes bons & loyaux ſuiects de Sicile, & à la ferme & inesbranlable reſolution qu'ils auoient d'eſtre perpetuellement ſous le ſang de France, entant qu'elle pouuoit pour lors elle inſtitua René ſon heritier & ſon ſucceſſeur vniuerſel en ſes Couronnes, Prouinces & Seigneuries, & en tous les droicts qu'elle auoit & pouuoit auoir à l'aduenir: & à celle fin qu'il peuſt entrer & prendre poſſeſſion du ſceptre qui luy venoit, elle conſtitua les gens de ſon Conſeil Adminiſtrateurs, Recteurs & Gouuerneurs de l'Eſtat de Naples: auſquels elle donna pouuoir ample & pleine authorité de regir & manier les affaires du Royaume, iuſques à l'heureuſe arriuee du Duc René ſon ſucceſſeur. Voulut eſtre enſeuelie dans l'Egliſe de Naples: declarant & confeſſant d'auoir deux cens mille Ducats ſiens propres, vingtcinq mille deſquels elle ordonnoit & commandoit tres-expreſſement eſtre diſtribuez par ſes executeurs en remiſſion de ſes pechez, ſelon qu'ils aduiſeroient à leur diſcretion & bon plaiſir: ceſte derniere diſpoſition accomplie, elle accomplit le terme de ſa vie, & rendit l'eſprit le iour meſme de ſon teſtament à Capuane: non ſans eſtre de pluſieurs regrettee & pleuree, apres auoir regné vingt & vn an, auec aſſez peu de reputation & d'honneur, comme vous auez peu voir en l'abregé de ſon regne. Mais d'autant que le voyage du premier Charles à Naples attira pluſieurs grands Seigneurs & tres-nobles Cheualiers, tant de Prouence que d'ailleurs, à la glorieuſe conqueſte de ceſte puiſſante couronne, qui ne fut iamais paiſible ny bien aſſeuree au ſang d'Anjou: que Charles deuzieme ſon fils, Robert le Sage, Ieanne l'Infortunee, qui luy ont legitimement ſuccedé l'vn apres l'autre: & encor Charles l'Vſurpateur, qui fut troiſieme de ce nom, dit de Duras ou de la Paix, Lancelot ou Ladiſlas ſon fils, & ceſte Ieannelle ſa ſœur, à l'imitation de Charles premier leur Chef illuſtre (quoy que ſa gloire dura peu) ſe trouuent auoir diuerſement eſleué & promeu en diuerſes charges d'honneur, Marquiſats, Comtez, Vicomtez & Seigneuries pluſieurs & diuers Barons, dont les branches des vns floriſſent encore en Italie: les autres ont produit & porté tant en France qu'en ce pays des fruicts excellents. Le rencontre de ces arbres ſi bien plantez & releuez, que les mines du temps, ny les diuerſes mutations des aages n'ont peu deſraciner ny abatre, ne ſera point hors de chemin, ny de peu gracieux ombrage au parterre de ce diſcours.

L'an MCCCCXXXV. du mois de Mars. Teſtament de Ieannelle.

René inſtitué heritier par Ieannelle.

Les autheurs ne ſont d'accord touchant les milliers qu'elle laiſſa.

Mort de la Royne Ieannelle.

Ceux-là donc qui ſuiuirent le premier Charles furent les Seigneurs de Bar, de Brenne, de Dammartin, de Senly, de Appoye, de Geuulle, de Lautrech, de Diniſac, ou Dimuſac, de Balgis, des Baulx, des Gantelmes, des Artus, des Eſtandars, de la Gonneſſe, de Sabran, d'Eſtoc, & pluſieurs autres Seigneurs de qualité releuee. Ceux qu'il recompenſa pour l'auoir bien & genereuſement ſerui à l'exploit de Naples furent Gautier de Brenne de la

Les Seigneurs tant de Prouence que d'ailleurs qui ſuiuirent Charles I. au voyage de Naples, & ceux qu'il recompenſa.

Comté

Comté de Lesche, Roger de Sainct Seuerin de la Comté de Matere, Pierre Roux de la Comté de Canrhazare, Guy de Monfort de la Comté de Monfort, & de la Seigneurie de Nole, & Bertrand des Baulx de la Comté d Auelin.

Ceux que Charles II. son fils recompensa.

Ceux que Charles deuzieme son fils recompensa furent Hermengeaud de Sabran de la Comté d'Arian, à cause de sa femme Comte d'Apise, Bertrand des Baulx de la Comté de Mont-Escauieux, Iean de Monfort de la Comté d'Esquillas, Richard de Clermont de la Comté de Clermont, Raymond des Vrsins (fils de Messire Gentil, frere du Pape Nicolas troisieme) de la maistresse Iustice du Royaume, luy faisant espouser Anastasie fille du Comte de Monfort: au moyen de laquelle il fut aussi Comte de Nole, Geoffroy Gayetan nepueu de Boniface huictieme, auquel il donna pour femme la Dame de Fondes, dont il fut Comte de Fondes, Barthelemy Signolfe de Naples de la Comté de Cazerte, & du titre de Comte & Chambellan du royaume, & George Signolfe son frere de la Comté de Tyresé, auec l'Admirauté de Naples: lesquels depuis le trespas de Charles II. furent continuez & confirmez en leurs charges & dignitez par le Roy Robert son fils, qui ne se monstra moins grand, magnifique & royal que son pere & son ayeul. A B

Ceux que Robert fils de Charles II. recompensa.

Ceux qu'il voulut recognoistre dignement furent Thomas de Marsao, qu'il crea Comte d'Esquilas, Diego de la Rate, qu'il fit Comte de Cazerte, Nicolas de Genuille, qu'il fit Comte de Sainct Ange, Iourdao Roux, qu'il fit Comte de Montalto, Guilhem Roux, qu'il fit Comte de Sinople, Philippe de Sainct Denis, qu'il fit Comte de Milic, Nicole de Ebolich de Cappuë, qu'il fit Comte de Treuent, Robert de Cappuë, qu'il fit Comte de Haute-ville, Iean de Sainct Denis, qu'il fit Comte de Corilhan, Nicolas de Genuille, auquel il donna à femme la Comtesse de Terre-neufue, fille de Roger de Lorie, Nicolas Pepin, qu'il fit Comte de Menerbin, Gayasse de Dinisiaco, qu'il fit Comte de Trelice, Richard d'Aquin, qu'il fit Comte de Leric, Nicole de Aqua-viua, qu'il fit Comte de Sainct Valentin, Richard de Labrusson, qu'il fit Comte de Saltrian, Robert Vicomte, qu'il fit Comte de Mirabella, Pierre Pepin, qu'il fit Comte de Vich, Pierre Saluacosse, qu'il fit Comte de Billant, Philippe d'Aquin, qu'il fit Comte de Beau-chastel, Iean Pepin fils de Nicole, intitulé le Paladin de Hautemure, qu'il fit Comte de Minerbin, Pierre d'Estoch, qu'il fit Comte de Martine, François des Baulx, qu'il fit Comte d'Alisao, Henry Sirripand de Naples, qu'il fit Comte de Motule, & plusieurs autres Barons & Gentilshommes qu'il esleua par dessus leur naturelle fortune & condition en dignitez & Seigneuries. C

Ceux que la Royne Ieanne recompensa tant qu'elle fut auec André son premier mary.

Ieanne premiere de ce nom, petite fille de Robert, les couronnes duquel elle herita, pour suiure les royales traces de ses tres-illustres ancestres, se monstra magnifique & recognoissante enuers Charles Artus, qu'elle crea Comte de Saincte Agathe, & Comte Chambellan du royaume, Robert de Cabannes, qu'elle crea Comte d'Ebule & grand Seneschal, lequel, pour auoit esté l'vn des prodicteurs de la morr d'André d'Hongrie, premier mary de ceste Royne, termina ses iours tres-vilainement, Charles de Gambateza, qui fut Comte de Montoire, à cause de Sance de Cabannes sa femme, laquelle pour la mesme trahison mourut aussi vilainement que le Comte d'Ebule: ce furent ceux qu'elle monta en honneurs & richesses durant le temps qu'elle fut auec André. D

Ceux que Ieanne recompensa auec Louys de Tharante son second mary.

Ceux qui se preualurent de ces largesses du regne de Louys de Tharante son second espoux furent principalement François des Baulx, auquel elle donna la Comté de Mont-Escauieux, & si le crea Duc d'Andrie, Raymond des Baulx, qui fut Comte de Solar & Chambellan du royaume, Neapoleon des Vrsins Prothonotaire du royaume, qui fut fait Comte de Menapel, Nicole Acciayoli Floreotin, qui fut Comte de Mesle & grand Seneschal du royaume, Louys d'Engien, qui fut Comte de Conuersan, Guillaume de Sabran, qui fut Comte d'Aignon, Charles Artus, qui fut Comte de Mont-dorris, Louys de Sainct Seuerin, qui fut Comte de Lorie, Thomas de Sainct Fremont, qui fut Comte de Charrot, Lelius de Camponignis de l'Aigle, qui fut Comte de Montoire: toutes Comtez & Seigneuries qui furent donnees durant la vie de Louys, apres le trespas duquel elle espousa en troisieme lict Iaques, Infant & depuis Roy de Majorque, qui fut auec elle huict ans: en quatrieme & derniet Hymenee se mariant auec Othon de Brunsuich Prince Alemand, auquel elle donna la Principauté de Tharante aussi tost qu'il fut son mary: tellement qu'entre ceux qu'elle voulut recognoistre de ses royales faueurs furent Geoffroy de Marsan, qui eut la Comté d'Alif, Robert de Sainct Seuerin, qui eut la Comté de Terre-neufue, Raymond des Vrsins, qui eut la Comté de Taille-gosse, Iaques Arcus ou d'Arcusse, qui eut la Comté de Minerbin, & puis fut Comte & Chambellan, Charles de Gambateza, qui eut les Comtez de Mourçoo & de Campabas: Comtez E F

Ceux que Ieanne recompensa apres la mort de Louys & de Iaques son troisieme espoux.

& Seigneuries, qui furent donnees par les deux Charles pere & fils, Robert & Ieanne, a ces Seigneurs & Gentils-hommes, au Royaume de Naples, où la posterité de plusieurs se trouue encor és mesmes honneurs de leurs ancestres tant en France qu'en Italie.

Quant à ceux que l'inuaseur Duras, & Ladislas ou Lancelot & Ieannelle esleuerent en honneurs, les voicy par nom & surnom : Hugues de Sainct Seuerin eut la Comté de Potence, Anthoine de Aqua-viua la Comté de Sainct Fabian, Iehannot Prothonotaire
A la Comté de la Serre, & la dignité de grand Connestable ou Maistre de la Cheualerie du Royaume, Marsille de la Consoloniere la Comté de Mourçon, Iaques de Felingis la Comté d'Auelin, la Dame de Sabran la Comté de Saeuli, Geoffroy de Marsan la Comté d'Alix, Carluche de Monthaut l'office de Maistre Iusticier du Royaume, Alberic la dignité de Grand Connestable, Messire Pierre de Tarteri, qui estoit Abbé de Mont-cassin celle là de Chancellier.

Ceux que Charles de Duras recompensa.

Et pour tous ceux-cy fauorisa de ses liberalitez Charles troisieme dit de la Paix;
B lequel apres auoir fait mourir sous vne cruelle guerre la Royne Ieanne sa tante fut vsurpateur du Royaume, la couronne tant illustre duquel Ladislas son fils qui luy succeda ne voulut honnir, ny contaminer d'auarice, quoy qu'il le fut d'heresie, & grand ennemy du Pape. Tout tel donc qu'il estoit il ouurit le coffre des honneurs & des Seigneuries, qu'il departit royallement : car il fit Vincelot de Sainct Seuerin Comte de Trioacrie & Duc de Melphe, Raymond des Vrsins, dit des Baulx Prince de Tharante, Iaques de Marsan Comte d'Esquillas & Duc de Cesse, Nicole des Vrsins Comte de Nole, & Maistre Iusticier du Royaume, Iehannon Carracciol Comte de Giraz, Berenguier de Gantelme
C Comte d'Arque, auec le grade de Comte-Chambellan du Royaume, Cicco du Bourg Comte de Montdorris, & Marquis de Pescare, Pierre d'Andrea Comte de Troye, le Hongre de Sainct Ange Comte de Sarent, Conrad Marche de Tauerne Comte de Nicastro, Pierre-Paul de Viterbe dit le Brague Comte de Bello-castro, Manfred ou Mainfroy de Barbian Comte de Conuersan, le Comte de Sainct Fabian, Anthoine de Aqua-viua Duc d'Atrie, deux des fils de Iaques Gantelme, l'vn Comte d'Oliueto, l'autre de Popul, où est à remarquer que ce Iaques auoit vne fille nommee Thomasse, qui fut mariee à Ysnard de Ponteuez Seigneur pour lors de Ponteuez, l'vn des plus Nobles Cheualiers de Prouence & de son temps, yssu de Fouquet de Ponteuez qui se trouue auoir possedé ceste
D mesme place il y a peu moins de cinq cens ans : Malacarne de Cavre Comte de Conuertin, Frideric de Brunsfort Comte de Vigile, Nicolas Maistre Iusticier du Royaume Comte de Chalan, Perdicas Baril de Naples Comte de Mont-dorris, Gorrel de Naples Prothonotaire du Royaume, Pierre Oreille son fils Comte de Cayar, & de la Cerre, Robert Oreille son autre fils Comte de Bourguenoc, Raymond Oreille son troisieme Comte de Torilen, Iean Oreille le quatrieme & plus icune des freres, Comte de S. Agathe, Vrban Oreille son frere Comte d'Alif, Bernard Charles de Naples Prothonotaire du Royaume Comte de Montalto, Lyppode, ou Luppolde Maniery Comte de Maniery, François de Cantillery de Pistoye, Castelan du Chasteau Sainct Ange de Rome, Com-
E te de Collacte, homme que Ladislas esleua en honneurs, donna Duchez & Comtez, ou les erigea de noueau, à tous ceux que nous venons de nommer.

Ceux que Ladislas ou Lancelot recompensa.

Thomasse Gantelme femme d'Ysnard de Ponteuez.

Voy Fouquet de Ponteuez en l'an MCXX. partie seconde.

Il ne reste plus à voir sinon ceux que la Royne Ieannelle ou Ieanne deuxiesme du nom, sœur de Ladislas voulut pareillement gratifier, & faire Comtes & Seigneurs, entre tous lesquels se presente le premier au theatre vain de ce monde Pandolphe Alope de Naples, qu'elle fit Comte & Chambellan : mais auquel le Roy Iaques de Bourbon Comte de la Marche son mary fit depuis oster la teste par l'espee d'vn bourreau sur vn infame theatre, pour son extreme insolence : vn peu plus heureuse fortune rencontrant Mutio dit Sforce d'Attendule de Cotignolle, mouté à la di-
F gnité de Connestable & Maistre de la Cheualerie du Royaume, par ceste inconstante Princesse, qui donna d'vne mesme main à Francisque son fils (depuis esleué au throsne Ducal de Milan) la Comté d'Arian qui souloit estre des Sabrans, Donnant semblablement à Hustin Carracciole la Comté de Bello-castro auec la Chancelerie de la couronne, & à Pierre des Vrsins Maistre Iusticier de Naples la Comté de Nole. De ce nombre furent encor Iean Carracciol mary de la Comtesse d'Auelin, qu'elle crea Duc de Venouze & grand Seneschal de Naples, Christophle Gaytan Comte de Fundy qui fut grand Prothonotaire ou premier Secretaire d'Estat

Ceux que Ieannelle ou Ieanne deuxiesme recompensa.

Raymond

Raymond des Vrsins honoré de l'office de grand Maistre Iusticier, Iaques Colonne fait grand Chambellan, François des Vrsins Comte de Grauine, Iaques Caldora Capitaine tres-excellent, Duc de Bat en l'Apulie, & finalement Anthoine & Berenguier ses deux fils, dont nous auons glorieusement fait mention, l'vn fait Comte de Treuent, l'autre creé Duc d'Andrie: racine fort illustre & noble, dont auoient esté tirez tous les Candolles de Prouence, qui depuis s'habituerent à Marseille, où ils se trouuent encore, les manes desquels il est raison d'esueiller de ce profond somne d'oubli: puis que mieux à propos ie n'eusse peu rencontrer en queuë de tant d'Heroës & Cheualiers renommez ceste excellente famille, laquelle, tant pour auoir esté de tres-longue main tres-illustre en Italie, & tres-florissante en Prouence, que pour la quantité d'hommes singuliers en paix & en guerre qu'elle a produits de temps en temps durant le cours de quatre ou cinq aages, merite certainement vne estenduë moins raccourcie que les familles moins claires, plus recentes & communes. Pandolphe Collenuce Escriuain tres-excellent, auquel la Noblesse de Naples doit des lauriers immortels, traictant de la mort de Iaques Caldora ou Candolla, & de la source de sa maison, dit en ces mesmes paroles: *Fu la sua origine d'vn Castel d'Abbruzzo, appresso il fiume del sanguine, sotto la montagna, chiamato Castel del Iudice*: si que tout leur patrimoine estoit anciennement en ceste contree que les Latins appellent *Brutij*, qu'ils abandonnerent pour s'aller habituer à Naples, Cité fertile en Cheualiers, où ils esleuerent des somptueux & magnifiques Palais, & acquirent plusieurs terres, Seigneuries & chasteaux qui marquent encore leurs armes. A B

Les Candolles de Prouence issus des Candeles ou Caldores de Naples.

Collenuce.

Les Candolles de l'Abbrusse habituez à Naples.

Presques tous ceux de ceste race ont esté de pere en fils naturellement François: mais sur tous est remarquable le Seigneur Berenguier Candolle Duc de Sainct Pierre en Galatie, Marquis du Gast, Comte de Monderiso & de Treuent, qui fit hommage à François le le grand ez mains du Seigneur de Lautrech Prince de la maison de Foix, au temps que ce cheualeureux Monarque estoit en armes iusques au col en Italie contre le fier Empereur Charles, lequel conceut vn tel & tant violent despit de ce deuoir de vassselage rendu par le Neapolitain, qu'il confisqua toutes ses terres, & donna son Marquisat à l'vn de ses fauoris. C'est vne chose toute asseuree que le grand François donna d'abordee à Berenguier, quand il le vint trouuer en France, vne compagnie de mil hommes d'armes, auec vn Estat de Chambellan, & qu'il accompagna le premier train de ceste liberalité du gouuernement de Sauignan, & des chasteaux de Muret & Villefranche, dont il luy fit vn don royal, l'vn en Gascoigne, l'autre au pays du Lyonnois. Tellement que fort peu apres il fit pour sa Majesté vne Ambassade en Italie, qu'il acheua fort dignement, s'attendant à son retour d'auoir le colier de Sainct Michel, qui encore se maintenoit en sa premiere splendeur, & n'estoit donné qu'à Seigneurs ou Capitaines renommez. Mais la mort qui l'espioit lors que moins il y prenoit garde, en passant vne riuiere tout au pres de Mondeui, le poussa si rudement, qu'il vit tout en vn mesme poinct engloutir ses esperances & sa vie, au milieu du cours des ondes, de ses honneurs, de ses ans & du siecle tout ensemble. C D

Berenguier Candolle Duc de Sainct Pierre & Marquis du Gast fit hommage a François premier.

L'Empereur Charles V. confisqua les biens de Berenguier à cause de cest hommage.

Mort de Berenguier Candolle qui se noya l'an MDL.

Pour les Candolles de Prouence issus de ces mesmes troncs, le plus vieil est vn Pons Candolla, qui fut Seigneur de Peynier, & viuoit l'an de salut mille quatre-vingts & quatre, il y a ja plus de cinq siecles, si le manuscrit ne faut duquel i'ay puisé cecy.

Pons Candella Seigneur de Peynier viuoit l'an MXXCIIIJ.

Apres luy vient Raymond Candolla, qui fut Seigneur du Mimet & de Poirrieres, homme guerrier & magnanime, que Charles premier, sous le sceptre & la fortune duquel il militoit, honora de l'Esperon & du titre de Cheualier. E

Raymond Cãdolle Cheualier de l'Esperon d'or.

Cestui-cy laissa Guillaume & Pierre Candolles, l'aisné desquels eut le mesme honneur que son pere, & laissa comme luy deux fils, auec vne seule fille, Pierre qui marié auec Marguerite Gauffride fut Conseigneur d'Auriol, Mimet, Poirrieres & Puilobier, Iaques Page du Roy, ainsi qu'estoit son aisné, & Doulce espousee à Pierre Gauffrid sieur de Fuuel, pere de Marguerite, homme de lettres & de notable authorité, lequel auoit vne sœur nommee Gassolle mariee à Blacquerias de Montolieu Iurisconsulte & gentilhomme de Marseille, qui receut d'elle trente liures de couronnes en florins d'or de Florence pour son doüaire: mariage consumé dans le chasteau de Mimet l'an trois cens quarante-deux. F

Guillaume Candolle aussi Cheualier du mesme Ordre.

Pierre Candolle fils de Guillaume Conseigneur d'Auriol, Mimet, Poirrieres & Puilobier.

Iaques Candolle Page du Roy de Sicile.

Monet-Raymond fils & legitime successeur de Pierre & de Marguerite Gauffride fut vn personnage de tranquille nature & de paix, adonné aux lettres, dont il fit singuliere pro-

Doulce Candolle femme de Pierre Gauffrid Seigneur de Fuvel. Gassolle Gauffride femme de Blacquerias de Montolieu. Ce mariage se trouue pris par vn Pierre Rolldas Tabellion de Marseille en presence de Fouquet Audibert, & quelques autres tesmoins l'an MCCCXLIJ. Indiction X. le XXV. de Mars. Monet Raymond Candolle fils de Pierre.

fession

...ion iuſques au dernier de ſa vie: laiſſant apres luy Hugon qui fut vn puiſſant Gentil-homme, & de tels moyens qu'il ioignit à ſes fiefs paternels les Baronnies des deux ſignes la Blanche, & la Barreyrenque.

Ce Baron fut en credit du temps de Louys deuxieme, qui le voulut faire Cheualier de l'Eſperon d'or, à l'exemple de ſes anceſtres: il fut le premier de ceſte race qui s'alla planter à Marſeille: où cédant aux arreſts ineuitables des deſtins, la mort le ſortit de vie l'an octante cinq de ſon aage: laiſſant vn fils nommé Bertrand, ayeul, racine & tronc des Candolles de Marſeille. Ce qui ſe peut iuſtifier par les cartes & parchemins authentiques de pluſieurs fameux Notaires, qui ſont mention de Bertrand & Pierre Candolles Damoiſeaux pris pour teſmoins en pluſieurs de leurs actes, auec vn Pierre Radimund Conſeigneur de Fuuel, & vn autre André Roubaud pareillement Damoiſeaux, ou bien ieunes Gentilhommes.

On trouue par les papiers des Archiues d'Aix que l'vn de nos Comtes, Marquis, ou Ducs de Prouence pour faire certaine compenſation auec l'Eueſque de Marſeille en eſchange de quelques vieils droicts que l'Eueſque auoit ſur le Domaine de la Cité, achepta la plus-part des Iuriſdictions des Candolles, que depuis les ſucceſſeurs de ce Prelat ont en partie deſmembrees du corps de leur Eueſché. Si bien qu'il ne reſta pour lors aux Candolles que le Chaſteau de la Penne, qui peu apres changea de mains, & fondit en la famille des Guyramans anciens Nobles du pays.

Ainſi apres Hugon vint Bertrand Seigneur de la Penne, puis de Collongne, & Venel: ces deux fiefs luy eſtans eſcheus par le teſtament d'vne Sillete de la maiſon des Vincens Gentils-hommes de Marſeille: perſonnage au ſurplus de telle reputation & authorité, qu'il fut onze fois premier Conſul de Marſeille, où il laiſſa tout chargé d'honneur & de pourpre dormit ſa mortelle deſpoüille au ſepulchre de ſes peres, apres auoir genereuſement ſouſtenu les ondes & les tempeſtes continuelles de ceſte baſſe & courte vie, & veillé ſoigneuſement au bien & repos de ſa patrie l'eſpace d'octante ans & demy à conter depuis le iour que premier il fut au monde: tellement qu'il engendra de Beatrix de Montolieu Blaquerias Candollet, & Barthelemy: dont le premier ſe maria auec Alix des Roſtangs, ou de Vaquieres, Noble & vieille famille d'Arles, qui portoit en ſon Eſcu l'Eſchiquier d'or & de ſable, apres auoir conuerſé parmy les viuans l'eſpace de ſeptante ans, changeant de terre & de vie pour aller repoſer auec les dormans, la vingt-quatrieme annee du quinzieme ſiecle: laiſſant de ſes reins vn fils appellé Bertrand du propre nom de ſon ayeul.

Ce Bertrand de Brigide de Remuſan qu'il eſpouſa, yſſuë de parens Nobles, mit au monde ſix maſles & deux femelles, Eſtienne, Iaques, Fouquet, Gallardet & Blaquerias le deuxieme de ce nom: Dauphine qui fut mariee auec Anthoine nouueau Gentil-homme de Marſeille, homme d'eſtat & de credit parmy ſes conciroyens, & Billonne, qui d'vne franche & naturelle deuotion ſe voulut rendre Veſtable au Monaſtere de Saincte Claire, où elle ſe confina: la courſe de Bertrand s'eſtendit iuſques à l'octanţieme Soleil de ſa vie, auquel la Loy commune à tous les hommes eſclipſa ſes yeux par vn doux & profond ſommeil, l'an quatre cens quatre vingts & trois.

Eſtienne Candolle ſon fils fut encor plus fecond en lignee que ſon geniteur: eſpouſa Renee fille de Iean de la Foreſt, Cheualier de Bourges, lequel en ſon temps eut l'honneur d'eſtre choiſi pour conduire le Duc de Calabre au voyage de Gennes, que ce Prince entreprit en faueur de Charles Comte du Mayne & de Prouence, ſucceſſeur de René ſon oncle, Seigneur pour lors de ceſte riche, grande, ſuperbe & marchande Cité, qui peu apres leur eſchappa. D'Eſtienne & de Renee furent produits neuf enfans.

Ieanne Candolle, que Meſſire Guillaume de Laſſart Commiſſaire, & maiſtre Rational de la chambre des contes d'Aix, & la femme de Iean Fourbin Seigneur de la Barbent porterent és fons du Bapteſme, depuis mariee à vn Gentil-homme Tuſcan de la maiſon de l'Anciſa, dits Caſtellani, nommé Odo, les ayeuls duquel auoyent huit fois Gonſaloniers de Florence, depuis Michel di Vanni, qui fut promeu à ceſte charge és deux premiers mois de l'an trois cens ſoixante & cinq, iuſques à Matthieu fils de Michel, lequel exerça ce meſme honneur le ſeptieme & huictieme mois (à

Michel [illegible] Gonfalonnier de Florence Ianuier & Feurier. *Matthieu Septembre & Octobre.*

Hugon Candolle fils de Monet Raymond Baro & Cheualier de l'Eſperon d'or comme ſes peres ſe va tenir à Marſeille où il plante les Candolles.

Petrus Rollādi, Pontius de Carcariaco, & Hugo Volfery Tabelliones de Marſeille és actes des annees MCCC-XXXIIII. XLII. & LX.

Les Iuriſdictions des Candolles vendues à vn Comte de Prouence, qui les remet par eſchāge à l'Eueſque de Marſeille.

Bertrand Candolle ſieur de Collongne, Venel & la Penne, onze fois premier Conſul de Marſeille.

Blaquerias Candollet & ſes freres, fils de Bertrand.

Blaquerias meurt l'an MCCCCXXIIII.

Bertrand fils de Blaquerias mary de Brigide de Remuſan & ſes enfans.

Mort de Bertrand deuxieme du nom en ceſte ligne, l'an MCCCCLXXXIII.

Eſtienne Candolle fils de Bertrand deuxieme gendre de Iean de la Foreſt Gentil-homme de Bourges.

Enfans d'Eſtienne.

Ieanne Candolle naſquit vn iour de Mars iiii. Septembre MCCCCXXCI.

Eſpouſa Odo de l'Anciſa ou Caſtellani Gentil-homme Florentin.

conter Mars le premier) de l'an quatre cens vingt & quatre.

François Candolle nasquit vn Lundy iii. d'Octobre. MCCCCXCIJ.

François Candolle qui deliura sa mere des douleurs de l'enfantement le iour que les Astrologues consacrent à Iupiter, rencontré celuy-là mesme que les Chrestiens chomment venerablement à l'honneur de ce Sainct Pere, qui receut les propres marques & stigmates du Sauueur : en memoire perpetuelle deqnoy il receut ce mesme nom, & non celuy de son parrain, qui fut Colin des Austrics, sieur des Baumettes, Gentil-homme tres A honnorable, yssu de la ville d'Apt où florit sa posterité.

Catherine Candolle nasquit vn Samedy xxvij. de Mars l'an MCCCCXCIV.

Catherine Candolle, qui commença de iouyr de la lumiere du iour, & de respirer l'air commun à toutes les creatures, le propre iour que les Hebrieux donnent superstitieusement au repos, les Chrestiens à la tres-sacree Mere du Redempteur, & les Payens consacrerent à Saturne.

Iaques Candolle nasquit vn Vendredy xxiiij. Decembre, MCCCCXCV.

Iaques Candolle, qui nasquit sur les derniers pas de l'an nommé au sainct Baptesme par Iaques Fourbin, fils du sieur de la Barbent, & porté à ce salutaire lauoir, suiuant l'ancienne coustume de nos majeurs & du pays, par Clermonde de la Forest sœur de Renee femme d'Estienne son pere. B

Iean Candolle que l'Euesque de Marseille fit baptiser, nasquit vn Vendredy viii. Decembre MCCCCXCVI.

Iean Candolle, qui parut au monde à iour semblable & mois pareil que son frere, meritant d'auoir pour parrain l'Euesque de la Cité, accompagné en ceste saincte & Chrestienne ceremonie d'vne Gentil-femme tres-honnorable & bien renommee, fille du Seigneur Paulo de Lanhol, qui le soustint en ses bras : & de ces deux seulement nous reparlerons encor pour clorre tout ce discours.

Bertrand Candolle nasquit vn Dimanche le I. Ianuier MCCCCXCVIII.

Bertrand Candolle, qui par contraire influence, le sin premier iour de l'an qui prend son nom de Ianus, & non de Mars, donna suject à son pere de marquer d'vn caillou blanc le premier iour de sa vie, & de son entree en ceste mortelle demeure. C

Batestine Candolle nasquit vn Lundy viii. Iuin MCCCCXCIX.

Acte d'Estienne Candolle premier Cosul de Marseille en faueur des Nonains de saincte Claire.

Batestine Candolle, laquelle vint à comparoistre vn Lundy huictieme de Iuin (iour dedié à la Lune, & tres-conuenable à son sexe muable & leger de nature) l'an quatre cens quatre vingts & neuf, apportant vne double ioye à celuy qui l'auoit mise au monde, lequel se rencontrant honnoré de la robbe de pourpre consulaire au premier rang, se monstra vray pere & conseruateur des recluses de Saincte Claire : en faueur desquelles la Communauté des Hebrieux voulut acquiter certaine pension, dont il procura le sort principal de deux mil einq cens florins estre remis & replacé en mains puissantes, loyales & seures, au grand bien de ces saincte Dames, & de tout le Monastere. D

Pierre Candolle nasquit le xxi de May MCCCCXCI.

Pierre Candolle dont sa mere fut deliuree auec des torsions incroyables deux heures auant l'Aurore : tel & si puissant garçon qu'il luy fallut deux parrains, & deux marraines, se trouuant, quand il fut homme parfait, d'vne fort reuesche nature & fort peu semblable à ses peres, iaçoit qu'il eut esté produit au plus Damoiseau mois de l'an, où toutes choses sont en amour, en verdeur, & resiouissance.

Anthoine Candolle nasquit vn Mardy xxviii Septemb. MCCCCXCII.

Et pour le neufuieme & dernier, Anthoine Candolle, qui né d'ancestres belliqueux, fut veu sortir du lict & du bers maternel nud & sans armes, pour entrer en la guerre de ce monde, vn iour dedié au Dieu des batailles, & s'en aller en paix, non long temps apres, presques au Mars de son aage. E

Tels furent les neuf enfans d'Estienne fils de Bertrand : au temps duquel le Seigneur de Baudricourt vint en Prouence & à Marseille, auec vn grand appareil d'armes, & d'hommes de guerre, au merueilleux & mortel esbahissement des Marseillois, qui luy firent force beaux & riches presens, capables d'arrester la foudre de Iupiter mesme par l'entremise & authorité de Iaques Candolle, qui se trouua pour lors en la charge d'Assesseur, & parlant fort illustrement au nom de toute la Cité, s'acquist vn singulier honneur, & la bien-vueillance d'vn peuple assez reuesche & mal maniable, comme nous dirons à son lieu, auec plusieurs notables choses que i'ay pris F du mesme fragment, dont i'ay tiré ceste descendence, qui toucheront ce mesme siecle.



Ce Iaques icy qui fut si grand amy & compaignon de Iaques de la Ceppede, Iurisconsulte & Gentil-homme de Marseille, de la famille duquel nous parlerons en autre endroit (car ces deux personnages gouuernoyent paisiblement tous les affaires de leur ville) auoit espousé Paulette Vincence, fille vnique d'Estienne Vincens sieur de Iullians : si qu'au moyen d'elle il acquist ceste Seigneurie : & peu apres S. Politre en la Cõté de Venaissin, Chasteau qu'il

vendit

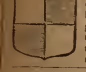
vendit à faute de masles, au Seigneur de Caroo, laissant neantmoins Catherine, Ieanne, Marthonne & Marguerite Candolles, qui toutes quatre furent noblement colloquees és familles de Remusan, d'Aigoux, de Clappiers & de Pinelli. Mais toutes ces fortes chaisnes, & alliances estroittes ne sceurent pas empescher que la Dire horrible & sans oreilles, tenant en main la verge sanglante de Dieu, ne luy sanglast vn si mortel & rude coup, qu'il fut contraint de quitter le monde, & chercher autre contree presque au meilleur de sa vie: la termina ceste branche. *Sa mort.*

Pour ce qui est de Iean son frere, estoc des autres Candolles, qui sont encor en nature tant à Marseille qu'à Geneue, il acquist & planta en sa maison la Seigneurie de Iullians, qu'il laissa par testament, & comme par droict de sang, & de coustume fort longue, entre Gentils-hommes gardee, à Pierre son fils aisné. Exerça par plusieurs fois dignitez & Magistratures de Consul, de Viguier & de Iuge: & si fut par dessus tous ces honneurs choisi pour Aduocat du Roy au siege de Forcalquier. Voulut sacrifier dans le temple d'Hymenee son aage plus florissant, comme plus agreable à ce Dieu, & apte à la generation que la saison vieille & cassee: la moitié qu'il choisit à cest effect fut vne Damoiselle de la famille des Aigoux, qui porte le brac rampant en ses armes, nômee Philippe fille de Philip Aigoux Gentil-homme & Patrice d'Aix, & de Catherine Gomberte de la maison de Dromous, qui luy porta douze enfans. *Quel fut Iean Candolle.* *Philippe Aigouse feme de Iean Candolle sieur de Iulliaus eut douze enfans.*

Pierre qui comme aisné fut Seigneur de Iullians, Iean, Bernardin, Cosme qui fit vne celebre harangue au Pape Clement fils de Laurens de Medicis, au nom de sa ville, lors que ce Souuerain & grand Pontife se trouua dedans Marseille: Aoge, Madelon, & François: Renee, Ylabeau, Catherine, Lucresse & Susanne, qui sont sept fils & cinq filles. En quoy comme il passa bien aisément tous ses deuanciers en fertilité de fruict & de successeurs: aussi donna-il vn gros coup d'affoiblissement, & de ruyne aux murs, & aux moyens de sa maison, diuisez & fondus en tant de restes & de partages. Et côme toutes les alliances de Iaques son frere ne luy seruirent de rien, lors que plus il en eut besoin: aussi ne sceut tout ce grand nombre d'enfans, qui ne seruit qu'à dissipper la grandeur de ceste famille, fleschir ce rogue & rustique passeur de morts, qui va mendiant maille à maille és fleuues du desert noir, bas & profond Tartare, ny faire peur à la mort, qui fait peur à toutes choses. Celuy qui a donné bornes à la mer, quelle grondante & hautaine qu'elle soit, & termes à l'aage de l'homme, borna sa course naturelle d'vn peu plus que d'vn demy siecle, lors que ceste hideuse, espouuentable & descharnee furie, qui porte vn long dard d'vne main, & vn vieil Clepsidre de l'autre, d'vn seul coup le deliura des miseres, combats, vents & tempestes de ce monde, l'an cinquante huict de sa course, du sceptre du Grand François le trente, du siecle le quarante quatre. *Cosme Cādolle fils de Iean sieur de Iulliaus fit la harangue au Pape Clement, quand il fut à Marseille du temps de François I.* *Iean Candolle meurt l'an MCCCCXLIV.*

Or quant aux Candolles de Naples, les Historiens font assez voir qu'ils ont esté ioincts par mariages diuers auec les Carraccioles Princes de Melphe, les Carraffes, les Torses Comtes de Sainct Valentin, les Toteils & plusieurs autres puissans & riches Seigneurs des plus illustres du Royaume: & que par mesme bon-heur ceux de Prouence yssus de ces mesmes troncs, quoy que non tant releuez (outre les Castellani & les Soldi, Gentils-hommes Florentins, mariez en ceste maison) ont contracté des alliances tres-honnorables auec les meilleures & plus nobles familles de la Prouince, & de Marseille, où ils s'estoyent allé planter depuis Hugon Cheualier de l'Esperon d'or, & ont continué en honneurs, credit, moyens & authorité iusques au milieu du sixieme siecle: sur la descheure & declinaison duquel ils sont pareillement descheus, se laissants tellement elangoret qu'ils ne tiennent presques à rien. Candolle yssu vrayement de ce tronc se soustenant encor a Marseille en qualité de Gentil-homme: Pyramus de Candolle son cousin germain homme de negoce & de moyens, mais de lettres & de liures, s'estant reduit au Lac de Geneue, en autre & plus humble train que celuy de ses ancestres, quoy qu'il se qualifie tousiours Noble, & François son frere, en estat de Religion, du tiers ordre de Sainct François, qu'on appelle freres Mineurs. En preuue dequoy leur Chappelle se rencontre encor pour le iourd'huy de tres-Noble & antique marque aux Augustins de Marseille tout aupres du grand Autel: de là i'ay pris leur Escu escartellé d'or & d'Azur que tous les Candolles ou Caldores de Naples tiennent & ont tousiours tenu: où se peut voir que d'vn mesme ventre, mesme sang & mesmes entrailles sont yssuës deux ames d'assez dissonante humeur, foy, *Alliances illustres des Candolles de Naples.* *Cosme Soldi descendu de Matthieu, fils de Frideric qui fut Gonfalonier de Florence és mois de Septembre & d'Octobre l'an MCCCLXXV. auoit espousé Catherine Cādolle fille d'Estienne.* *Fin des Candolles Gentils-hōmes de Naples & de Marseille.*

F



creance & religion, sauf l'amitié fraternelle, que la seule mort peut dissoudre: ou, à mieux dire, comme toutes les vapeurs mondaines trainent en queuë l'inconstance & la vanité, sont fuyardes & passageres, fragiles & peu durables, mensongeres & trompeuses: puis qu'vne famille tant illustre ayant si planureusement flori l'espace de plusieurs aages est reduicte à si peu de branches, voire presques ensevelie: parce qu'il est tres-difficile que toutes choses succedent tousiours d'vn mesme train aux mortels. Ceux-là seuls qui soustiennent d'vn fort & inuincible courage les affrôts, coups & trauerses de fortune, se monstrâs vrayement enfans d'hommes vertueux & forts, & forts & vertueux eux mesmes: là où au côtraire quand ils succombent laschement sous le faix de quelque infortune, on iuge bien facilement, voire impriment-ils vn soupçon de n'estre nais de bons peres, ou de n'auoir rien de bon & de magnanime en eux. Exemples, roolles, pieces, tableaux & personnages assez ordinaires & frequens sur le theatre de la grand' place de ce monde: si nous auions des oreilles pour les ouyr, des yeux pour les contempler, ou du sens pour les preuoir, & en deuenir plus sages: combien que ce sont des mutations tant generales, communes & iournalieres, & des boulceuersemens tellement naturels, quoy que hideux & tres-espouuantables, que non seulement les familles particulieres, ains celles des Potentats mesmes qui sont les Dieux de ceste basse & ronde terre bien souuent, quel heur qui les enuironne, ne s'en peuuent exempter. A B

La vertu seule soustient les familles.

Tels furent donc les changemens de ces Comtes & Seigneurs, de ces Comtés & Seigneuries pelotees des vns aux autres: telles les reuolutions, muances, & clefs de ces Regnes, ou plustost de ceste folle & trop impudente Deesse, qui tournant sans cesse vne roüe, se iouë & rit des Roys mesmes, de leurs sceptres & couronnes en tant de monstrueuses & bizarres sortes, que le tres-excellent Parrhasius, qui representa par vne admirablement ingenieuse inuention le naturel diuers, & variable, cholere, iniuste, inconstant, courtois, clement, misericordieux, hautain, humble, brauache & fuyard du peuple Athenien, seroit auiourd'huy bien en peine d'en exprimer le moindre trait, aussi bien que de Ieannelle, dont nous auons couru le Regne plein d'estranges occurrences, & de lasches deportemens. C

Ceste Princesse qui se mettoit en ses tiltres Royne d'Hongrie, de Sicile, Dalmatie, Croacie, Rame, Seruie, Gallicie, Laodamie, Comanie & Bulgarie, Comtesse de Prouence, de Folcalquier, & de terres adjacentes, où elle n'eut pourtant iamais aucune souueraine authorité, ny absolu commandement, est à toute peine sortie du monde, & de tant de couronnes & d'Estats, que les nouuelles certaines sont tout aussi tost mandees de Capuane & de Naples en Prouence de sa mort, auec vn double authentique de son testament dernier, aux gens du Conseil de René, lesquels apres l'ouuerture & la lecture faicte de tout ce qu'il côtenoit, manderent incôtinent lettres & postes exprés à la Saincteté d'Eugene, Euesque souuerain de Rome, qui pour lors estoit à Florence, à Naples aux gens du Conseil du Roy, & en Calabre a la Royne Marguerite, vefue & doüairiere de Louys, lettres de France de la part de la Royne Ysabeau, & de René son mary: & d'abondant aux alliez, bons amis & confederez de Naples, attachés de constante & inuiolable affection au sang de France, de côtinuer en telle occasion leur immuable fidelité enuers la maison d'Anjou, & le parti de René, qu'ils sçauoyent tres-certainement estre le vray, iuste & legitime successeur de la couronne & du Royaume. Et pource que quelques vns des amis & des partisans d'Anjou escriuirent de Naples aux marchands banquiers, seruiteurs de René certaines lettres en chiffres secrets, & characteres couuerts, qui faisoyent mention particuliere des affaires & de l'Estat de ce Royaume, si qu'on n'estoit en petite peine de les entendre & nettement desueloper. Vn certain Hebrieu d'Auignon, homme creu fort rompu en la desliaison & deschiffrement de telles notes & destours fut deputé pour les porter aux gens du Senat de Prouence, & leur en donner la nette & vraye intelligence: & furent ces lettres expliquees & leuës publiquemêt par l'Hebrieu en la propre presence des principaux Senateurs & premiers Côseillers du Roy: puis transcriptes & tournees en langage François par l'vn des Secretaires & Greffiers du Conseil, & depuis enuoyees à René en Bourgoigne, où il estoit encor prison. Tel fut le Regne de ceste femme, voyons vn peu celuy d'Alphons competiteur de René. D E F

Tiltres de la Royne Ieannelle.

Ieannelle ne commanda iamais en Prouence quoy qu'elle s'en tiltrast Comtesse.

Lettres escriptes à sa Saincteté de tenir la main au Royaume de Naples pour René.

Lettres en chiffres portees & declarees par vn Hebrieu en plein Conseil.

ALPHONS D'ARAGON VSVRPATEVR.

A SVR le poinct qu'on vacque soigneusement à l'establissement ferme du sceptre, & au doux repos des peuples, que les plus gros & forts Seigneurs portez de trop d'ambition, & par trop chargez de graisse veulent infecter, esmouuoit, & desvnir. Au vingt & vn du mois du Dieu Mars, Messire Vidal de Cabannes, Iurisconsulte & tres-fidelle Conseiller de René, lequel fut depuis Seigneur de Puy-Richard & Maistre rational, venant de la ville de Naples, arriue à la ville d'Aix : mais à grand' peine a-il porté le pied de l'estrieu en terre, que despesché par les gens du Conseil, il remonte B à cheual, & s'en va d'vne opiniastre diligence trouuer le Roy en Bourgoigne. Là arriué, tres-gracieusement recueilly sans vser de longs exordes, ny de beaucoup de paroles, il fait entendre à sa Majesté ce qui est de sa commission : & sans la detenir en languissemens ny attentes, l'asseure de sa propre bouche, voire mesme auec serment qu'il a esté present aux derniers propos, & au testament de Ieannelle, qui le faict son heritier vniuersel : ce qui l'auoit induit à le faire extraire & signer authentiquement. Si l'informa pleinement de sa mort, aussi bien que de la bonne volonté & fidelle affection que les Neapolitains, & les autres Seigneurs, Barons & Gentils-hommes luy portoyent : comment ils auoyent esleu bon C nombre des premiers & plus apparens du pays, par eux appellez Conseillers, pour gouuerner les affaires & l'Estat de tout le Royaume. Estant chose veritable que le Pape leur auoit mandé, qu'il n'entendoit estre donnez ny rendus aucuns hommages, ny deuoirs d'obeissance qu'à René, que sa Sainteté pretendoit eslire en Roy, & inuestir de la couronne. A quoy d'vn commun accord les Neapolitains auoyent fait responso qu'ils ne vouloyent non plus en Roy & Souuerain autre que le Comte René, suiuant la disposition de la feuë Royne, qui le leur auoit laissé pour Prince legitime & vray successeur par sa derniere volonté authentiquement notee.

Le xxj. de Mars. Vidal de Cabannes porte nouuelles à René de la mort & du testament de Ieannelle.

Fut d'abondant aduerti le bon René, que la mort de Ieannelle auoit donné occasion & ressource à plusieurs troubles, & si auoit engendré infinies diuisions & partialitez au Royaume : d'autant que la Cité de Naples estant fendue, & mespartie en deux factions, les vns D tenoyent les parts d'Anjou, les autres les parts d'Aragon : & neantmoins que tout le droict de Ieannelle estoit paruenu à Iaques de Bourbon son mary & aux siens : de maniere que ce Prince apres son trespas auoit laissé tous ses biens & son droict à la Princesse Eleonor de Bourbon sa fille, legitime & naturelle, à qui (comme on disoit) sembloit ceste couronne appartenir. Toutesfois que les Loix se monstroyent directement contraires à sa pretention, attendu qu'elle estoit femme, & que la derniere volonté de Ieannelle, comme mieux fondee, & de plus asseuré appuy le deuoit emporter. Toutes ces choses ou de pareille substance Cabannes rapporta fidellement au Roy, lequel desia en auoit esté au long & particulierement acertené par les missiues que l'Hebrieu auoit interpretees & decloses aux gens du E Senat de Prouence, ainsi que nous auons dit.

René aduerti que la mort de Ieannelle a mis des troubles à Naples.

Eleonor fille de Iaques de Bourbon mary de Ieanelle pretendant à la couronne de Naples.

Au quatrieme du mois de Iuin René, qui se trouuoit encor detenu prisonnier en Bourgoigne, & au premier an de son Regne, voyant que sa detention continuoit & sa deliurãce tiroit à quelque fascheuse longueur tousiours en toute maniere, quoy qu'elle eut esté briefue & courte, preindiciable à l'aduancement de ses affaires, manda lettres patentes de plein pouuoir de commandement absolu, & de sa lieutenance generalle tant en Prouence qu'à Naples à la Royne Ysabeau son espouse auec toute Royale authorité. Mais ainsi qu'elle estoit sur le poinct de s'embarquer, pour aller remedier aux troubles, & remuements du Royaume, qu'elle sçauoit estre battu de vents & de tempestes contraires par les deux factiõs F d'Aragon & d'Anjou. Considerant, comme sage & bien aduisee Princesse qu'elle estoit, que sa presence d'vne part estoit tres-necessaire & imploree en ces contrees : & de l'autre que la detention & la prison de son mary estoit pour estre bien longue, à fin de coupper les racines à tant d'inconueniens & de mal-heurs que les herbes de ces tumultes dangereux, & ces mortelles diuisions sembloyent trainer & produire, elle commit Iean Euesque de Freius, Guillaume Sagnety Seigneur de Vauclusе, President au Senat, Iean Bricij Seigneur de Vetaux, Docteurs & Cheualiers, & Iean Martin Seigneur de Puilobier son

Loix de Iuin. Ysabeau de Lorraine femme de René, & sa Lieutenante generale en Prouence.

Commissaires deputez en Prouence en l'absence de la Royne Ysabeau.

Aduocat General, ses Conseillers & Senateurs, tant pour ordonner sur la distribution de
ses finances de Prouence, que sur l'expedition de toutes matieres, & de tous les affaires qui
se presenteroient durant son absence : toutesfois auant que monter sur mer elle fut tres-
humblement suppliee par les gens de son Senat d'attendre la venuë du Vicomte de Reilha-
ne, de Carle de Castillon sieur de Beynes, & de Vidal de Cabanes, personnages excellents,
que sa Majesté auoit enuoyez pour Ambassadeurs au Duc de Milan, autant pour traicter
alliance & confederation auec ce Prince, comme pour certains grands affaires qui la tou- A
choient : ce qu'elle fit pour peu de iours.

L'assiette du Chasteau de Tharascon dessignée par André de Saincte Marie mandée en Bourgongne à René.

Pendant que la Royne Ysabeau est à Tharascon auec les principaux du Senat d'Aix,
elle fait reparer le chasteau pour la venuë de deux de ses enfans qu'elle attendoit, & qui
deuoient sur ces mesmes iours y venir. Et neantmoins fit pourtraire par vn souuerain
Peintre, Architecte tres-excellent, nommé André de Saincte Marie, natif de la ville de
Sallon, le dessein de ceste place, auec l'ichnographie, le plan & les mesures de son assiete,
qu'elle enuoya depuis au Roy son mary : estant tres-asseuree, & cognoissant fort bien que
René, qui aimoit & se plaisoit merueilleusement à la peinture (diuin art, auquel il excel- B
loit royalement) y prendroit vn singulier & grand plaisir. Le Peintre mesme fut le por-
teur de son ouurage, à qui tout aussi tost que le Roy l'eut parcouru des yeux, sa Majesté fit
incontinent deliurer la somme de vingt & cinq ducats, tant pour les frais de son voyage,
l'industrie de sa docte main, & de son labeur, que pour le contentement qu'il y receut. De
sorte qu'apres qu'il fut deliuré de sa prison, & que venant en Prouence, il passa par Tha-
rascon, il fut curieux de visiter ce Chasteau, qu'il treuua de si belle & tant agreable repre-
sentation, qu'il fit deslors acheuer & parfaire le bastiment commencé, en la mesme façon
qu'on le luy auoit dessigné, & qu'on le void pour le iourd'huy: C

Le v. d'Octobre, retour des Ambassadeurs & despart de la Royne Ysabeau, pour aller à Naples. Lettres de la Royne à son Thresorier de Prouence.

Les Ambassadeurs arriuez, & de retour de Milan, la Roine ne faillit point à s'embarquer,
& prendre la routte de Naples : elle passa par la ville de Frejuls, où és iours du mois d'O-
ctobre elle despescha lettres à Iean Hardoin son Thresorier general de Prouence, l'ad-
uertissant comme elle entendoit de bref passer en Sicile pour les vrgens affaires, qui l'appel-
loyent là. Et que si bien elle laissoit auec vn tres-grand regret, & vn desplaisir extreme le
Roy son mari, & le Duc de Calabre son fils prisonniers & detenus à Dijon : elle esperoit
neantmoins en fort peu de temps leur entiere deliurance, & leur tant attendue & desirée
venue en Prouence, auec la Princesse Marguerite sa fille, pour s'y arrester & faire demeure.
Par ainsi, à fin de pouruoir à la despence de leur train, tant pour le retour, que pour l'ar- D
rest & le sejour qu'ils feroyent au pays ou ailleurs, où bon leur sembleroit : elle luy mandoit
& commandoit deliurer toutes les sommes de deniers, que par ses Commissaires seroient

Du mois de Nouembre. Confirmation des alliances d'entre René & le Duc de Milan. Prise de la Cité de Gayete.

aduisees propres & necessaires à cest effect. Cela fait & ordonné sur le mois de Nouem-
bre, elle enuoya au Duc de Milan la coppie des articles de l'alliance d'entre le Roy son
mary & luy, pour les confirmer & receuoir. Mais pendant ce traicté, aduint que la Ci-
té de Gayete fut prise & enuahie sur l'Estat de ce Duc, lequel tout incontinent en escriuit
à la Royne & aux gens de son Senat d'Aix lettres contenants le grand & fascheux desplai-
sir qu'il auoit receu au coup de cest enuahissement : mesme que ceste Cité luy deuoit estre
en tres-singuliere recommandation, puis qu'elle estoit sous la garde & protection de sa E
Majesté, ainsi qu'il estoit porté par la teneur expresse de l'alliance. Ces nouuelles ne fasche-
rent peu la Royne, qui ne faillit point d'enuoyer despesches escriptes de bonne & noire en-

Lettre de la Royne à la Seigneurie de Gennes touchant la prise de Gayete.

cre à la Seigneurie de Gennes, auec des prieres bien instantes & tres-viues de ne donner
secours aucun, aide, ny faueur quelconque au Roy d'Aragon, sur le recouurement de
Gayete, qu'elle esperoit de reprendre bien tost, suiuant les alliances de toute ancienneté
faictes & passees entre la Seigneurie & les Rois de Naples, Ducs & Comtes de Prouence:
& encor suiuant celle que particulierement le Roy son mary auoit faicte & passee auec ce
Duc : chose qui l'obligeoit tres-estroictement à recouurer ceste ville ainsi arrachee de l'ais-
le d'vn si bel Estat, par le Monarque Aragonois, que bien peu apres elle reprint. F

Lettres du Senat d'Aix au Roy de France.

Pendant son voyage de Naples, les gens de son Conseil & du Senat d'Aix escriuent let-
tres au Roy tres-Chrestien, qui en ce mesme temps se trouuoit à Tours, d'auoir les affaires
du Roy René, cõme Prince de son sang, en quelque particuliere affection, & de recõmander
le fait du Royaume de Naples aux Ambassadeurs & Legats, que la Sainctete d'Eugene auoit

Arriuee des Ambassadeurs de René, venans de Milan à la ville d'Aix.

enuoyez par deuers sa Majesté, suiuant les memoires qui luy en seroyent presentez. Sur ces
mesmes iours arriuerent à la ville d'Aix le Vicõte de Reilhane, Vidal de Cabanes, & Charles
de Castillon, que René & Ysabeau auoyent mãdez en Ambassade par deuers le Duc de Mi-

lan, lesquels

... moiét bien d'y trouuer la Ro... pour luy faire vn fidelle rapport de la charge & commission qu'ils auoient heureusemet exploitee aupres de ce Duc Lombard. Ce qui donna ... & relasche à Castillon de se retiret en Arles pour ses affaire & negoces particuliers. A peine a Castillon seiourné deux iours à la ville, qu'il reçoit lettres des gens du Senat pour s'en aller & partir en toute diligence apres la Royne, qui s'approchoit à grandes iournees de Naples, à fin de luy declaret ce que le Vicomte de Reilhane, Cabanes & luy auoient arresté auec le Duc de Milan. Ce que le Gentilhomme d'Arles exploita d'vne merueilleuse promptitude & celerité.

Les gens du Senat eurent sur ces entrefaites nouuelles toutes asseurees & tres-certain aduertissement de fort bon lieu, comme le Roy de Nauarre estoit sur le Rhosne vn peu dessous la ville d'Arles, accompagné de deux galleres, qui deuoient passer contremont à force d'hommes & de raines. Et parce qu'ils craignoient que quelque gros encombrier par vn desastre inopiné n'arriuast sur vne tant importante place, ils despeschetent tout aussi tost des messagers expres, auec lettres d'aduertissement aux Consuls & aux Gouuerneurs de la ville, de veiller soigneusement à la garde de leurs foyers & de leurs temples, & ne laisser leurs murailles desgarnies de bons guets, rondes & sentinelles fideles.

Le Roy de Nauarre auec armee sur le Rhosne pour troubler la Cité d'Arles.

En ces mesmes temps y auoit vn certain maistre Masson à Aix, que les gens du Senat tenoient ez prisons du Palais, pour quelques crimes par luy commis dignes d'exemplaire chastiment, & de non legere punition. Pour euiter ce fascheux pas, ce galant s'aduisa de se dire Clerc tonsuré : & par vne telle cautelle il fut incontinent requis & demandé par l'Official de l'Archeuesque, comme en pretendant, selon les loix Canoniques, la iurisdiction legitime & la droicte cognoissance. Mais on le luy refusa bien & beau, l'Official indigné de ce refus, car ce Masson estoit vn tres-mauuais garnement & bien chastiable, en cela mal aduisé, qu'il ne considera pas la qualité du personnage detenu, ny l'authorité & l'integrité d'vn si grand Senat, s'ingera de ietter assez legerement, & à la volee des maledictions fulminantes contre les Iuges & le Parlement. Qui de telles & tant impertinentes choses grandement irrités declarerent toutes les procedures de l'Official nulles & faictes contre la souueraine authorité de la Majesté Royale : en sorte qu'il fut passé outre contre le maistre Clerc supposé, bien & rudement chastié selon son merite & son grade, auec des tres-aigres reprehensions, leçons & defenses rudes de plus attenter telles & tant absurdes choses à Monsieur l'Official à l'aduenir, qui depuis n'appella plus à son Tribunal telle canaille de gens, & ne lascha plus tels foudres.

Procedures cassees par le Senat d'Aix contre l'Official touchant vn Masson prisonnier.

Lettres furent d'abondant mandees par les mesmes Senateurs à la Dame d'Ancigny pour sçauoir nouuelles de la Royne Marguerite vefue du feu Roy Louys, touchant le mariage d'elle & du Duc de Calabre fils de René qui se traittoit. Car ceste Dame, laquelle venoit de sa part des marches de Sauoye, & s'en alloit en France, auoit charge & commandement exprez de le faire entendre au Senat. Parquoy ils en escriuirent au Duc Amé de Sauoye son pere : & nonobstant toutes ces choses elle fut depuis donnee au Comte Palatin du Rhin, qui la print & l'espousa.

Marguerite de Sauoye vefue de Louys III. mariee au Conte Palatin.

Vne forte & dure guerre se menoit en ces mesmes saisons pour la Principauté d'Aurange appartenant à René : & pour autant qu'on estoit en quelque doute du costé de Forcalquier, les gens du Senat (car tous les affaires de la Prouince estoient charriez sur leurs dos tant pour la prison du Roy que pour l'absence de la Royne) s'aduiserent d'enuoyer vn Hebrieu homme, accord, estimé, de bon & subtil entendement, accompagné d'vn valet de pied pour porter des lettres aux Gentilshommes de la Comté de Forcalquier, esquelles ils estoient aduertis de visiter soigneusement les forteresses, & les faire renforcer de gardes & de gens de guerre, en façon qu'ils se peussent garentir des menees & des secrettes entreprinses du Prince d'Aurange, qui ne trauailloit qu'à troubler l'Estat, & à remuer les affaires du pays.

Entreprise sur la Principauté d'Aurange.

Or ayant naguieres esté contee & deliuree la rançon de Iean Duc de Calabre tenu prisonnier à Dijon : ce ieune Prince, & la Princesse Marguerite sa sœur (depuis Royne d'Angleterre) entrerent à la ville d'Aix sur les entrees de l'an suiuant, le contentement des Prouençaux fut certes incroyable & tel qu'il n'est aisé de le reciter par paroles ny par escrits, Car on les voyoit aborder de tous costez à gros amas, & par compagnies pour voir ces deux royales plantes, ausquelles sembloit bien que la clemence du ciel, & la faueur de nature n'eussent voulu oublier aucun trait de rare beauté, ioincte à cela vne douce & blonde ieunesse, qui les faisoit aimer, admirer & reuerer, comme s'ils eussent esté deux Anges de

L'an MCCCCXXXVI. le second de Ianuier

Le Duc de Calabre & la Princesse Marguerite sa sœur à Aix ... pub... ...

François ialoux de la veuë de son Prince.

Les Geneuois se retirent de l'obeyssance du Duc de Milan. Nicolas Archondile en son histoire des Turcs.

Dories & Spinoles principales familles de Gennes.

diuers sexe, descendus des Palais celestes. On ne voyoit que monter & flaber feux de ioye, que chants & publiques allegresses par les ruës, couuertes de festons, de guirlandes & de fleurs, que musiques & cantiques aux temples, & que generales & continues benedictions: là seiournerent ces deux creatures royales quelques iours pour donner ce rare plaisir, & ce doux contentement aux yeux des sujects de leur pere. Car le naturel du François est merueilleusement ialoux des regards de son Prince, qu'il estime vne rare & tres-excellente felicité, quoy que le Prouençal soit vn peu plus farouche & mal appriuoisable, s'il ne rencontre vn Prince de doux & facile abord. La ville d'Aix n'estoit de ce temps là sans quelque infection, & couroit vn bruit sourd par l'oreille de plusieurs, & par tous les cantons de la Cité que la contagion commençoit à ramper de toict en toict, & à desoler & saisir plusieurs maisons: ce sonpson fut vne legitime cause au Duc de Calabre & à la Princesse sa sœur d'enuoyer des Medecins & quelques personnages sages & bien aduisez à Tharascon, pour considerer & faire fidelle rapport si l'air y estoit sain & bon, & si le lieu seroit seur & commode pour leur retraitte. De maniere que toutes choses bien veuës & recognuës propres & salutaires, ils y furent conduits & menez au grand plaisir des habitans.

Sur ceste mesme saison nouuelles vindrent en Prouence comme les Geneuois auoient secoüé le ioug de Milan, & de leur Duc, de l'obeyssance duquel ils s'estoient mis hors. Pour ne passer si legerement, & comme chat sur braise cecy, il faut sçauoir, selon que recite vn personnage Grec, lequel escriuoit son histoire l'an MCCCCLX. du regne de ce Roy, que les Geneuois estoient de ce temps tellement embroüillez en troubles & partialitez, que cela les pensa perdre & renuerser de fonds en comble, parce que outre qu'ils en vouloient aux Venitiens de longue main, les ames seditieuses de la Cité appellerent à leurs menees Philippe Marie Duc de Milan, qu'ils sçauoient estre leur mortel & capital ennemy. Or de tout temps ont eu à Gennes le lieu d'eminence & de respectee authorité les familles des Dories, & des Spinoles, comme celles qui pour leur noblesse & antiquité ont plus gaigné de credit sur le cœur du peuple, quoy qu'il ne leur soit loisible d'eslire le Duc de leur sang. Ces deux puissantes maisons vindrent à s'animer l'vne contre l'autre, soit que le commandement ne vueille & ne puisse souffrir compagnon, soit que de longue main elles se portassent en gros par des inimitiez intestines & secrettes (ce qui cause bien souuent la destruction & la ruine totale des grosses & puissantes Citez) & tant eut de force l'animosité, qui forcena les Seigneurs de ces deux familles, qu'ils emprunterent la main & les armes des Princes estrangers, les vns appellans le Duc de Milan, les autres le Roy de France. Ce contraire bransle fit enfondrer en des merueilleux encombriers & repentirs les pauures habitans, cependant que ces deux maisons mettoient peine de les introduire dans leurs foyers, & de mettre à la discretion de leurs capitaux ennemis les propres murs de leur naissance: au lieu qu'ils deuoient se garder & garentir au prix de leurs fortunes & de leurs vies de tels & si dangereux protecteurs.

Aussi vindrent ils à la parfin à s'ennuyer tellement de ce ioug, & à recognoistre si cruellement leur faute & leur malheur, qu'ils depossederent & osterent des charges & des Offices les plus turbulents & mutins: & comme ils eussent par plusieurs fois appellé le Roy de France, & à luy consigné l'entiere domination de leur Estat, si trouuerent ils moyen & voye de s'en despartir & deffaire, voire à conspirer tous d'vn accord contre les François pour les insupportables rudesses, & les indignitez qu'ils exerçoient.

Le peuple d'autre part qui venoit à se ressouuenir de sa liberté perduë ne cerchoit sinon de la recouurer à quel prix que ce fut, & par quelque nouueau remuement. De maniere qu'apres s'estre deffaits des Princes estrangers, ils remirent leur premiere forme de gouuernement en Estat. Or estoient ils de fort longue main ennemis iurez des Neapolitains, comme ceux qui par fort longues suittes d'annees s'estoient guerroyez à outrance les vns les autres, non seulement de peuple à peuple, ains de particulier à particulier, dont beaucoup de meurtres & de scandales estoient arriuez. Si fut leur inimitié si tenante, si forte & si bien clouee en leurs cœurs, qu'il ne fut iamais possible de les reioindre ny amollir: & si auec tout cela ils n'estoient guieres mieux auec les Venitiens, à raison des Isles de Scio & de Metelin en la Mer Egee, & du Duc de Milan leur capital ennemy, auquel ces mal aduisez Liguriens s'estoient donnez. Par-

quoy

ils equipperent vne grosse armee de mer, & commençans à courir par le goulphe Adriatique firent infinis dommages aux Veniciens. En quoy ils semblerent plus seruir d'instrument aux passions du Duc de Milan, qu'au restablissement de leurs propres affaires, & à la conseruation de leur Estat. Car ils mirent le feu aux faux-bourgs de Corfou (qu'Homere en l'Odyssee appelle Phæacie) qui furent miserablement ars & deuorez des flammes. Quelque temps apres ils vindrent au combat naual contre Alphonse Roy d'Aragon, &
A tout contre la ville de Gayette, où il tenoit tousiours vn bon nombre de vaisseaux de guerre en armez & brauement equippez. Dequoy furent aduertis les Geneuois, qui ietterent promptement sus des gros nauires de charge, que rencontrez en leur port ils remplirent de mariniers, & des meilleurs Capitaines & gens de guerre qu'ils eussent, puis firent voile à Gayette, où le combat fut si sanglant & la meslee tant aspre & cruelle au dessous des murailles de la Cité, qu'Alphons, qui des creneaux regardoit le ieu surpris de rage & de colere, estãt luy-mesme mis sur vne galere & fourré parmi le cõflict, fut incontinẽt inuesti & pris prisonnier par le Secretaire de Dorie, pour lors Capitaine general de l'armee des Geneuois. Ceste prise faite, Dorie ayant fait mettre les vaisseaux qui restoient à fonds, prit la route de Gennes, & auant qu'entrer au port remit le Roy prisonnier aux mains du Duc Milanois, qui le receut & traicta royalement, puis le renuoya sain & sauf en son pays, frustrant par cest acte vrayement royal la grosse recompeuse que le general en attendoit. Dont les Geneuois furent si marris, qu'ils allerent tout de ce pas assieger la forteresse où estoit le Duc, qu'ils chasserent & depossederent de son authorité & du gouuernement, apres l'auoir prise en composition, eux creants vn Duc de leurs Citoyens, & Alphonse demeurant perpetuellement amy & confederé de son liberateur & des Milanois. Voila ce qu'en dit ce Grec,
C que i'ay presque pris de mot à mot, bien peu s'en faut, apres le docte & non iamais assez recommandable Vigenere, l'vne des lumieres plus esclatantes de France, auquel la posterité & les bonnes lettres auront vne tres-excellente obligation à iamais.

I'vse du mot Geneuois, parce qu'il a quelque chose de plus doux que l'vsage luy a donné que non de Genois, ny de Geneuois, quoy que selon que ma plume les rencontre, on les voye diuersement pratiquez en ceste Histoire.

Blaise de Vigenere grand & tres-excellent personnage.

Aux mesmes temps que ces choses se demenent ainsi, deux sorcieres sont apprehendees à la ville d'Yeres : ces maudites Circes pour certaine inimitié conceuë contre deux ieunes mariez, les ensorcellerẽt si puissammẽt au moyen d'vne certaine bource qu'elles ouuroyent & fermoient auec quelques estranges paroles marmottees entre les dents, qu'elles arresterent entierement la faculté de l'acte, qui est communement plus ardemment recerché en
D tels affaires, & mesmes entre personnes ieunes à qui le sang boult : de sorte que lors qu'ils venoient à se ioindre pour refroidir leurs appetits naturels, vne telle impuissance les saisissoit, que leur amour se changeoit tout aussi tost en hayne extreme & en furieuse melancolie, sans pouuoir toutesfois imaginer l'occasion d'vn tel deffaut & inhabilité. Et parce que ces meschantes Fees & vieilles Megeres furent tout aussi tost soupsonnees du malefice : car elles ne sont trop mal aisees à cognoistre à leurs grimasses hypocrites & leurs façons de parler : elles qui se douterent bien d'estre apprehendees & saisies, gaignerent le haut, s'enfuirent secrettement tout de nuict, & s'allerent ietter dans Tharascon, où elles cuidoient bien estre cachees, & en sauueté parmy la grande foule de peuple & l'affluence de gens qui la auoit abordé de toutes parts pour voir ces belles & tant excellentes creatures, le ieune
E Duc de Calabre & l'Infante Marguerite que la peste d'Aix y auoit fait retirer, pour fuyr la maladie. Les Officiers de la ville d'Yeres qui cependant faisoient leurs diligences, & cerchoient par tout, ces deux pestes entrerent dans leurs cahuertes, où apres auoir foüillé tous les endroits & les recoins enfumez ils ne trouuerent qu'vne vieille bource de peu de chat toute velue, auec quelques meschantes attaches & longes : mais il ne se trouua aucun qui l'osast seulement toucher pour l'opinion conceuë de longue main parmy le vulgaire que ces meschantes femmes se muent volontiers en chats, de peur d'encourir quelque triste ensorcellement & malheur : au moyen de quoy ils s'aduiserent d'enuoyer querir vn vieil Rabin de la ville : car la loy de Moyse leur defend particulierement d'adiouster foy aux enchã-
F teries, charmes & fascinations, auquel ils donnerent charge & commandement de porter ceste bource auec le procez des deux sorcieres aux Seigneurs du Conseil d'Aix. Ces honnestes Dames cependant furent recognues à leur bonne mine, d'vn mesme pas apprehendees à Tharascon, & de là prises & conduites à Aix auec bonnes & seures gardes par le Rabin : ou sans plus long delay le cas & le malefice confessé, la bource aueree & recognuë, auec infinies sorcelleries detestables, tant contre ces ieunes mariez, que sur plusieurs autres personnes elles furent condamnees par l'Arrest souuerain du conseil d'estre arses & bruslees toutes viues & leurs corps reduits en cendres. Si que de ce mesme pas elles furent renuo-

Deux sorcieres de la ville d'Yeres condãnees & bruslees.

Sorcieres renuoyees aux Officiers d'Yeres.

yees aux Officiers & au Lieutenant d'Yeres pour souffrir le supplice au lieu mesme où le crime auoit esté commis & perpetré. Et pource que c'est vne race & vne sorte de gens qui a mis plusieurs grands personnages, voire les plus capables Iuges en resuerie, & en perplexité d'esprit, & que d'ailleurs ceste matiere est vn peu bien difficile & hors de mon but principal : c'est pourquoy i'en laisse le discours aux plus doctes & à Bodin, ou plustost à Geneue, qu'on dit estre infectee, entre plusieurs autres erreurs, de ceste damnable & dangereuse peste d'humains, ainsi que plusieurs mesmes de ceste Religion, personnages dignes de croire, l'ont souuentesfois asseuré, quoy qu'il s'y en face tous les iours des terribles & bien exemplaires punitions, comme d'ames indignes d'auoir le charactere sainct de Dieu, & de viure parmy les hommes. A

Du mois de Mars.
Commandement au Thresorier de Prouence de restituer le dot de Marguerite de Sauoye vefue de Louys III.
Gentilshommes presents au rembourcement.
Le 23. Iuin.
La sieur de S. Vallier commis par le Roy à visiter les fortifications de Prouence.

René estoit desia au deuzieme an de son Regne : & neantmoins tousiours prisonnier à Bracon, quand sur le mois de Mars il manda lettres à son thresorier de Prouence de ne faillir à rendre & fidellement restituer le dot constitué à Marguerite de Sauoye vefue du feu Roy Louys. Ce que le thresorier executa tout aussi tost, le faisant conter & deliurer sans delay à la Princesse ez presences de Bertrand de Grasse Seigneur d'Albarn, Arnaud de Villeneufue Seigneur de Trans, Iean Arelatan sieur de Chasteauneuf de Matregue Cheualier, Iean le Cilleur Maistre Rational, Iean Ourrerty & Michaël son Secretaire : par dessus quoy luy furent baillez, sa vie durant, les fruicts & reuenus des villes d'Apt, & de Pertuis, dont elle fut mise en possession. B

Et pourautant que Guillaume des Baulx estoit estimé vn tres-vaillant Cheualier, & tres-hardy guerrier, personnage sur la foy duquel on se pouuoit franchement appuyer. Les Seigneurs du Conseil ordonnerent d'vne mesme voix qu'il seroit enuoyé en compagnie du sieur de sainct Vallier nouuellement estably de par le Roy Capitaine general de Prouence, pour le conduire par les lieux de la marine, & autres endroits du pays : a celle fin de voir & visiter les ramparements, fortifications & les places de la coste. Pendant ces choses, nouuelles tres-asseurees & bien certaines arriuerent de la descente & venuë des Cathelans, qui auoient semé & fait courir des bruits & des menaces de se ietter aux marches & au territoire de Prouence : & si les auoit-on ja descouuers à Colluire à ce dessein. Pour destourner ceste tempeste, sainct Vallier estant en la ville de Tharascon fit entendre a tous les Barons, & les Gentilshommes du pays de le venir ioindre & trouuer, auec armes & cheuaux de seruice, tant pour s'opposer aux ennemis, que pour garder & garentir la Prouince de ces esclandres. La s'estans sans dilayements tous assemblez & rendus ils partirent en diligence auec vne leste & bonne trouppe d'albarestriers & d'archers pour prendre la route de Thollon. Or fut par les guettes & les sentinelles du chasteau de Briganson descouuerte l'armee des ennemis, composee de douze galleres, qui vindrent donner iusques à Sixfours, dont les habitans qui de tout temps ont eu bruit d'estre braues & hardis corsaires en auoient desia vaillamment combattu, & mal mené vne, que la necessité auoit forcee de venir a l'aigade pour se raffraichir. Ce mauuais rencontre fit qu'elles allerent sur ce poinct donner iusques à la Cieutat distant vne iournee de mer de Thollon (appellé bourg de Marseille) pour voir d'y rencontrer meilleure fortune : mais le mal fut qu'elles furent tout aussi tost descouuertes par les gardes & les sentinelles qui en donnerent le signal & la fumee tant aux habitans du lieu, que de Sixfours, & des villages circonuoisins : de maniere qu'ils firent vn petit gros de vaisseaux, & se presentans courageusement contre les fustes ennemies, les presserent de si prez, & leur donnerent si viuement la chasse, auec des saluts si rudes, & d'vne telle impetuosité, qu'elles n'eurent rieu de meilleur que de se sauuer à la fuite, & faire leur retraitte auec beaucoup de perte, de honte & de confusion : quoy que leur venuë eut occasionné vne grosse & fort excessiue despence au pays. Car les gens des trois Estats auoient fait leuee de vingt mil florins pour la despence de la gendarmerie qui s'estoit trouuee tant à Marseille qu'aux autres lieux & villes de la Prouince, contre la venuë des Aragonnois & Cathelans, & pour les estats des Chefs & Capitaines qui se trouuerent à ceste vrgente occasion & necessité : entre lesquels furent frere Pierre d'Vsez Commandeur de Beluer & de Comps l'vn des Capitaines de guerre à Frejuls, Anthoine Hermentere Viguier & Capitaine de guerre à Marseille, le Seigneut d'Olliolles Capitaine de guerre à Thollon, & Enguertand de Arcussia de Capro Seigneur Neapolitain Patron d'vne galliotte, que la Royne auoit enuoyé de Naples pour sçauoir des nouuelles de la deliurance de René, & auoit esté prié de s'arrester aux mers de Prouence pour la defense du pays, où il se porta fort illustrement & en tres-homme de bien. C D E F

Vent de la venue des Cathelans.
Armee des Prouençaux contre les Cathelans.
Ceux de Sixfours vaillans corsaires.
Au mois d'Aoust.
Le galleres Cathelanes bien frottees.
La see d'argent qui va auoit fait
Capitaines de la garde de la coste de mer.
De Arcussia.

René

René qui apres ces exploits se trouua en sa ville de sainct Michel à la Duché du Bar, enuoya patentes dattees du dixhuict du neufuieme mois aux gens de son conseil de Prouence, comme il desiroit d'vn desir passionné la liberté tant chere de sa personne desia toute resoluë & signee : & que pour monter ceste besoigne à quelque bon acheuement & perfection, il luy estoit necessaire de se porter au plustost qu'il pourroit en Flandres vers le Duc de Bourgoigne son parent, lequel auoit à donner consentement & finale resolution à sa
A deliurance, si qu'ils eussent à despescher promptement deuers luy Hardoin son thresorier. Les lettres ouuertes & leuës furẽt tout aussi tost remandees en toute diligence à Naples à la Royne Isabeau, laquelle à cest aduertissement, & celle tant desiree nouuelle, comme celle qui portoit auec beaucoup de regret & d'impatience l'absence & la detention de son mary, ne manqua point de donner ordre à tout ce qu'elle iugea propre, requis & necessaire à cest effect. Mais presques au mesme point René qui ne donnoit aucun respit à son desir, tant la liberté est vne chose douce & precieuse mesmes à Roys naturellement libres, nez pour commander & donner loy, non pour obeyr ou la receuoir : voila en Flandres deux iours
B apres, pour estre luy mesme le Mercure & le Messager de sa rançon, & de sa deliurance, qu'il exploitta selon ses vœux.

Le xviij. Nouembre.
Deliurance de René prochaine.

C'est vn grand cas que la malice des hommes soit montee à vn degré si haut, qu'elle ne puisse espargner ny les bons ny les mauuais, les vertueux ny les ignares, les sages ny les fols, bref ny les saincts ny les impies. Car comme l'homme est vn lac de toute immondicité, & vne taniere de vices, il semble bien digne certes d'aspre & rigoureuse malediction : mais puis que ceste maladie est generale chacun doit regarder endroit soy & balier sa maison, & ses araignees, plustost que celles d'autruy. Or combien est-ce chose horrible & detestable
C de s'attacher à belles iniures aux saincts personnages, qui ont bien vescu, & qui se sont escartez, entant que la mortalité & les forces de l'humanité l'ont peu permettre, des desbordements, & des puanteurs de la vie : voire combien plus horrible de s'attacher à Dieu mesmes & au seul & souuerain bon par blasphemes & iurements execrables. Neantmoins il semble que se prendre à la plus excellente de toutes les creatures qui ait iamais esté, à la plus illustre, saincte, sage, modeste & honneste Vierge qui fut onques, à l'Espouse & Mere de celuy qui estant Roy des Roys & Seigneur des Seigneurs, commande aux vents, aux mers & aux Poles, soit de beaucoup plus damnable & diabolique detestation. Chose tou-
D tesfois dont on fait si peu de cas auiourd'huy, que la prattique s'est changee en art & preceptes de bien dire, en glorieux aduantage & marques illustres de courage & de valeur : & qui est le pis l'impunité en loy de coustume & de souffrance : vice abominable qui n'estoit tant indignement permis du regne de sainct Louys, ny du bon René, ausquels le chastiment qui s'en ensuiuoit rendoit sages & auisez les plus insolens & desbordez : quoy que la peine que l'vn ordonnoit fut assez plus cuisante que celle de l'autre : l'vn siecle estant à la verité plus heureux en cela que cestuy-cy. Cela experimenta vn certain fol Hebrieu nommé Estruge Leon, natif de Prouence, lequel s'estant auancé de parler trop indignement, auec paroles de mespris de la tres-saincte Mere de Dieu : pour ceste iniure, quoy qu'il me-
E ritast vne assez plus aigre punition, ayant prononcé de sa vilaine & profane bouche que la Vierge estoit vne femme de peu, fut condamné à cent florins enuers le Roy, qui deuoit pourtant estre vne assez bonne & notable somme de ce temps, ainsi que nous colligeons par plusieurs euenements de ceste Histoire & des contes domestiques de René. Ceste condamnation excita vn tel tumulte & vn vacarme si soudain contre les Iuifs dedans Aix, que les affaires monstrerent vn semblant tres-dangereux de sedition & de remuement : le peuple en ayant bien prou de peu en tels affaires, où le desir du butin l'emporte & met bien aisement en rut. Au moyen dequoy le Gouuerneur manda auec toute celerité & diligence à Valence en Dauphiné, & en la Comté de Venaissin ramasser des gens de guerre, tant pour conseruer la ville d'Aix ainsi esbranslee par les meuees des seditieux & de la populace,
F que pour la ville de Pertuis, que desia on menaçoit sous le pretexte des Iuifs de saccager auec les plus grosses, riches, & puissantes maisons du pays. Si fut pour la garde de ceste place enuoyé vn de Blanchis escorté d'vne bonne troupe de soldats, que de ce temps on souloit appeller Brigands, lesquels couppants l'herbe sous les pieds de ces galants, eouppe-rent par mesme moyen chemin à ces reuoltes & ces rebellions, & aux meschants & pernicieux desseins de ces boutefeux & pendarts qui s'estoient desia promis le butin des plus fortes & riches maisons, voire la desolation de la principale Cité du pays.

Le xx. Nouembre René va en Flandres pour traitter de sa deliurance.
L'homme naturellement incliné à la mesdisance & detraction.
Blasphemes horribles & detestables.
Chose detestable de blasmer la sacree Vierge Mere de Dieu.
Sainct Louys faisoit fendre les leures aux blasphemateurs.
Iuif condamné à cent florins pour auoir mal parlé de la saincte Vierge.
Au Prouençal apattaquere.
Sous pretexte de la condamnation du Iuif le peuple veut faire saccage & rebellion.
De Blanchis auec quelques troupes à Pertuis.

Au quatorzieme de l'an nouueau, iour de terminaison ou d'empirement, la Royne qui

L'an MCCCCXXXVI. le xv. de Ianuier.

La Royne eſtant a Naples demande ſecours contre Alphons d'Aragon.

eſtoit encor à Naples eut certain vent & bon aduis que le Roy Alphonſe faiſoit des gros preparatifs de guerre, & maſchoit des mordantes reſolutions de l'aſſieger. Elle auoit eſcrit en Prouence aux gens des trois Eſtats & du Senat:& d'abondant à la Seigneurie de Gennes de la vouloir ſecourir, & aſſiſter tant en deniers, que gens de guerre, de luy mander vn bon nombre d'arbaleſtriers par mer, auec vne fregatte, & de vendre le lieu d'Aubaigne pour leurs ſoldes & payements. Parquoy le Senat deſpeſcha incontinent aux Seigneurs de Gen- A

George d'Alemagne Comte de Pulcin amy de René à Gennes.

nes & à George d'Alemagne Comte de Boucino ou de Pulcin de haſter en diligence l'armee nauale qu'ils auoient promis de mander à Naples auec bleds, ſel, & autres victuailles & choſes neceſſaires pour la conſeruation de la Cité:& neantmoins de luy fournir & auancer la ſomme de trois mille florins, pour ſubuenir à la rançon du Roy, qu'ils deuoient enuoyer & faire tenir par le Seigneur François Spinola Gentilhomme de Gennes, qui auoit

Spinola Gentilhomme de Gennes.
Le v. Auril. Sedition a Gennes toſt appaiſee.

ceſte expreſſe charge & commiſſion. Le Comte de Pulcin deſpeſcha cependant lettres & meſſages en Prouence & en Flandres, où pour lors eſtoit encore René, comme à Gennes le propre iour de Paſques s'eſtoit eſmeu quelque vent de ſedition, lequel ayant bien peu duré, on auoit à la parfin appaiſé & rompu. Cela n'auoit pourtant empeſché que Alphonſe d'Aragon n'eut eſté mal-mené, & trouſſé à la malle, & ſon camp deſconfit & mis en route B en terre de labeur par la braue Royne Yſabeau. Qui fut du temps que les Geneuois ne

Le iii. May. Campofregoſo deſchaſſé de Gennes.
De Iuin.
Mariage de Iean Duc de Calabre & de Catherine de Bourbon.
Le Duc & ſa femme à Tharaſcon.

pouuants plus ſupporter les inſolences & les diuiſions de Baptiſte Campofregoſo chaſſerẽt & mirent hors de la Cité ceſt homme tant aſpre & violant qui ne faiſoit que partroubler & remuer la Republique & l'Eſtat:& que le mariage du Duc de Calabre & de Catherine Ducheſſe de Bourbon fut traitté & reſolu, voire celebré depuis auec beaucoup de magnificence en la ville de Moulins capitale du Bourbonnois: de ſorte qu'apres ces triomphes, & durant le bruit des ces publiques allegreſſes les nouueaux eſpouſez arriuerent à Tharaſcon, C où tous les Gentilhommes, les Barons & les Prelats de Prouence ſe trouuerent en tres-bel ordre & en fort riche equipage, pour les receuoir condignement, & leur offrir toute ſorte d'obeyſſance & de ſeruice. Si fit alors ſçauoir le Senat à toute ceſte excellente Nobleſſe, de ſe trouuer infailliblement à l'aſſemblee des Eſtats, parce que là chacun pourroit bien entendre ce que ſa Maieſté auoit enchargé & commandé non ſeulement de viue voix, mais

Charge donnee à Carle de Caſtillon Seigneur d'Eiragues.

par lettres patentes au Seigneur d'Eiragues ſon Maiſtre Rational, & honnorablement ſatisfaire à ce que par luy ſeroit propoſé touchant l'entretenement & la deſpence de la perſonne du Duc & de la Ducheſſe, de leur Cour & ſuite ordinaire, outre quelques autres choſes neceſſaires & importantes qu'on mettroit en deliberation, & en la balance des opinions & des voix. D

Du mois d'Aouſt.
René vend le fief qu'il a ſur la Principauté d'Orange au Prince pour payer ſa rançon.

Les affaires de Naples preſſoient merueilleuſement, & ſi eſtoit grandement requiſe la preſence du Roy, qui ne pouuoit y remedier, parce qu'il eſtoit à Dijon: de maniere qu'il ſe trouuoit en peine non petite & en perplexité d'eſprit, quand il venoit à conſiderer combien eſtoit grand le preiudice que ſa detention portoit au repos de ſon Eſtat. Sur le combat de ce genereux deſplaiſir Louys de Chaalons Prince d'Orange, Seigneur de Harlay luy preſta pour ſa rançon la ſomme de quinze mille francs, moyennant l'acquitement du fief qu'il tenoit de luy à cauſe de la Principauté iuſques à ce que René luy auroit rendu pareille ſomme. E

Du mois d'Octobre Capitaines Geneuois retenus pour la garde des mers, et apres congediez.
Alphonſe menace d'aſſieger la ville de Naples.

Deux mois apres ou enuiron les vaiſſeaux de mer des Seigneurs Helion de Spinola & Benedicto d'Oria Capitaines Geneuois & renommez tant pour leur prouëſſe, que pour le haut rang de leurs maiſons, qui de tout temps ont flory en eminence parmy les plus nobles de leur Republique, auec vn vaiſſeau communement appellé le Corſe, vindrent ſurgir à Marſeille. Sur ces fuſtes auoit eſté conduit vn bon & bien equippé nombre de baleſtriers Prouençaux, auec argent, munitions, viures & autres choſes neceſſaires & requiſes à Naples, au ſecours de la Royne Yſabeau, où elle eſtoit arreſtee & deliberee de repouſſer à quel prix que ce fut l'exercite d'Aragon, qui faiſoit voler vn bruit plein de ſuperbes & d'outrecuidees menaces d'y mettre le ſiege. René d'autre part auoit mandé par le contenu de ſes F lettres de faire ſeiourner ces Capitaines & leurs vaiſſeaux, & de les retenir à ſes gages & à ſon ſeruice aux mers de Prouence: ſi qu'à ſon arriuee il peut plus ſeurement franchir le voyage, qu'il pretendoit de faire à Gennes. Pour ce faire les gens du Senat d'Aix furent d'aduis, conſideré le peu de beſoin & de ſeruice qu'ils faiſoient au pays, quant aux Capitaines

Enguerrand de Areuſſia, & Iean Botton Capitaines de galleres retenus.

Eſpinolle & Dorie, qu'ils ſeroient honnorablement, & auec remerciments conuenables à leurs grades, qualitez & bonne affection congediez. Mais que le Seigneur Enguerrand de Areuſſia de Capro, & Iean Bottõ Marſeillois Capitaines de haute valeur & de deux galleres

seroient retenus à cest effect : tellement que suiuant l'intention du Roy on leur donna charge & commission de seiuurner auec leurs vaisseaux au pays iusques au mois de Nouembre. En ces mesmes temps furent apprehendees au lieu de Roquebrune deux vieilles Medees, lesquelles auoient ce bon bruit d'exercer infinis sortileges & malefices contre innumerables personnes de tout aage, sexe & condition, voire mesmes contre les bestes des champs A & des villes, ainsi qu'on le leur fit confesser sans beaucoup d'inuentions de tourments, ny de gehennes. Au moyen dequoy estants condamnees aux flammes par la iustice, leurs corps furent ars & reduits en cendres au mesme lieu de leur prise : où se void que de tout temps ceste peste de gens a merité peine de mort par le feu : & que les Iuges plus sages & plus religieux n'ont point douté de les condamner à ce dernier & cruel supplice : quoy que quelques vns les vueillent excuser & soustenir, & que leur viues, belles, doctes, & pregnantes raisons ayent mis en douteuse opinion, & en controuerse les plus clairs-voyants de cest aage, & les plus renommez personnages Senateurs des Parlements de ce Royaume : les vns B les soustenants dignes de mort, comme gens qui coulpables d'idolatrie prestant leur consentement aux malins esprits : les autres d'absolution & de pitié, comme deceus par songes, illusions & tromperies diaboliques : puis qu'il est certain que l'esprit enfermé & renclos dans la prison mortelle du corps ne peut par la seule imagination & fantasie perpetrer les meurtres, occisions & perclusions des petits enfans en leurs bers, que ces miserables croyent, confessent & soustiennent auoir mis à mort, ou maleficiez & rompus. Mais il est bien seur de remettre ceste question aux Theologiens, & au sage Historien de n'y entrer si auant, que le milieu en fut plus dangereux que l'abbord, & l'issue plus obscure, difficile & desespe- C ree que tous les deux.

Sorcieres brusfees à Roquebrune.

Sorcieres de tous temps punies de mort. Les parlemens ont esté en dispute touchant les sorciers.

Il n'auient à l'Historien de trancher du Theologien.

Iean Bonjou Archidiacre de Montfort personnage de beaucoup de merite & d'irreprochable integrité vient durant ces iours de Naples (car la Royne l'auoit detenu quelque temps pour estre assistee de son conseil en ses plus importans affaires) & arriue à la ville d'Aix. Et parce que les choses de Prouence requeroient quelque capable Ambassadeur pour despescher à René, & qu'on n'eut sçeu faire election d'vn plus excellent & grand homme : il est tout aussi tost deputé & prié auec expresse charge & commission d'aller en France haster & celerer la venuë de René tant desiree & attendue des Prouençaux : & d'abondant de luy porter les articles & les conuentions arrestees & conclues pour sa deliurance en ceste sorte.

L'Archidiacre de Montfort deputé pour aller haster la venue de René.

D Premierement, & entre autres choses, que sa Majesté se despartiroit de l'alliance des François, & si permettroit par iurement de n'embrasser iamais leur party contre les Anglois & les Bourguignons. En faueur de ce serment pour vne plus ample & puissante demonstration, qu'il l'obserueroit & tiendroit inuiolablement, il donneroit la Princesse Marguerite sa fille en mariage au Roy Henry d'Angleterre.

Conuentions sur la deliurance de René.

Marguerite fille de René espousera Henry Roy d'Angleterre.

Que René & la Royne Ysabeau sa femme donneroient la Princesse Yolande leur autre fille à Ferry fils vnique d'Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont, auec mariage suffisant & conuenable, & ratification irreuocable, que Yolande succederoit à tous leurs biens, aduenant que Iean de Calabre leur fils decedast sans hoirs de son corps, ou que la suite des masles en droitte ligne de luy vint à faillir : de sorte qu'en tel cas le tout deut retourner à E Yolande, à ses hoirs, & ayants cause par l'ancienne coustume de Lorraine. Eu cest endroit est à remarquer, que le feu Seigneur du Maz (qui fut Lieutenant de Claude Comte de Tende fils de René de Sauoye, dit le Grand Bastard, grand Seneschal & Lieutenant general de Prouence sous Louys XI.) auoit vn vieil liure escrit à la main, aux feuillets duquel estoit deduite la descente de nos anciens Comtes & Marquis : & qu'à la branche où estoit mentionné René, où il estoit parlé des conditions de sa deliurance, les paroles suiuantes estoient apposees en grosse lettre, en ces termes & ce ramage Prouençal.

Yolande autre fille de René espousera Ferry de Vaudemont ou de Lorraine.

FERRY DE VAVDEMONT FILS D'ANTHONI AVENT PER FORSA PRES PER RAPT MADAF ME YOLANT FILLE DE MONSVR LOV REY REYNIÉ, É TENGVNA LONG TEMPS A SON PODER, PER COBRIR TAL RAPT, FON CONVENGVT, E ACCORDAT MALAMENT, QVE MONSVR LOV REY LA BAILLARIA EN MARIAGI AVDICH MONSVR FERRY, E QVE LA PRINCIPAL CAVSA DE L'ODI QV'ERA ENTRE AQVESTOVS DOVS SEIGNOVRS, PROCEDISSIA DEITAL RAPT, LOVQVAL RAPT ANTICIPET LOVS IOVRS, AL PAVRE REY PLVS QVE TOVTA AVTRA CAVSA, E ENCENDRET NOVS PRON DE MAL EN PROVENSA.

Paroles notables trouuees en vn vieil liure escrit à la main en Prouençal touchant le mariage de Ferry & d'Yolande.

Par ce ramage ils semble bien que Ferry ayant par force raui la Princesse Yolante, &

d'elle longuement iony à son bon plaisir & volonté, à fin de couurir ceste violence & cest
acte on auroit conuenu & accordé à la malheure, que René la luy bailleroit en mariage:
car ce fut la principale cause de la hayne qui dura tant presques entre ces deux Princes ir-
reconciliable : parce que ce rapt plus que toute autre chose auancea les iours de ce pauure
Roy, & si engendra plusieurs & grands esclandres en Prouence.

Charles Estienne Imprimeur du Roy au discours des histoires de Flandres & de Lorraine, dedié au Roy Henry II.

Cecy accorde fort proprement à ce qu'vn fort docte personnage de nostre temps en a
escrit au discours de l'Histoire de Lorraine & de Flandres : combien que, à vray dire, Ferry A
auoit droict & cause à la Duché de ses ancestres, comme sorti de la droite ligne des anciens
& legitimes Princes & Ducs Lorrains : pour n'estre cest Estat depuis les premiers souue-
rains de ceste tres-illustre & royale maison tombé en quenoüille qu'à ce René, qui par le
moyen d'Ysabeau sa femme troisieme fille de Charles I. se declara & maintint quelque
temps en heritier, & Seigneur de la Duché : mais finalement elle retomba en la main de
René fils du Comte de Vaudemont sorti de pere en fils, & en ligne droicte & masle de Guil-
laume quatrieme fils d'Eustache de Boloigne, & frere de Godoffroy, & Baudouin tant
renommez & celebrez par les histoires d'Asie. B

René deliuré vient en Prouence.

René donques n'a pas plustost payé sa rançon, qu'il s'en vient en toute diligence en
Prouence, où il se plaisoit merueilleusement, tant pour l'amenité & la douceur du ciel &
de l'air, que pource que sa bonté & sa magnificence royale luy auoient acquis le cœur de
tous ses subiects, dont il merita le surnom de Bon. Ceste arriuee & sa deliurance donnerent
tant de ioye & de contentement aux Prouençaux, qui ne reclamoient que sa venuë,
qu'aux Estats conuoquez & tenus à son aduenement le pays luy accorda cent mille florins
d'or pour le recouurement de son Royaume. Et deslors fut contractee vne amitié & vne
alliance mutuelle auec les Geneuois pour son prochain voyage de Naples : telle & si bien
asseuree que Jeã le Cilleur fut enuoyé au Roy de France, au Dauphin & à Charles d'Anjou, C
qui de ce temps estoit à Lyon, à fin de trouuer quelque bon expedient & vn subject propre
de leur faire mander en toute celerité & promptitude leurs Ambassadeurs au sainct Pere,
en faueur du Royaume de Naples. En suite dequoy, Eugene estant acertené de la deliurance
de René, confirma, appreuua de nouueau, & entant qu'il iugea necessaire infeoda à René
le Royaume de Sicile, dont il luy fit expedier Bulles donnees à la Cité de Florence.

Confederation entre René & les Geneuois. Jean le Cilleur enuoyé en Ambassade au Roy de France, au Dauphin, & Charles d'Anjou.

Confirmation du Royaume de Sicile au profit de René par le Pape Eugene.

René fait faire des eschelles.

Enuoye sçauoir nouuelles des Cathelans.

Pendant ces choses René qui se trouuoit à sa ville d'Aix, enuoya vn homme estimé tres-
expert à faire des eschelles, propres aux surprises des forteresses, à Tharascon, pour là en D
faire quantité, suiuant le marché & le iuste prix conuenu entre luy & cest ouurier, homme
qui du temps de sa prison l'auoit fort capablement entretenu de l'expertise de sa profession
& de son industrie. Enuoya pareillement espier par des explorateurs lestes & aduisez, si les
Cathelans ou leurs galleres desia retournees de Naples auoient point desarmé, à fin de sen-
tir si on feroit par ces marches quelque autre exercice, & moyenner en diligence que ses
Ambassadeurs, qui estoient à Gennes pour apprester son armee fussent aduisez de la ren-
forcer de gens & de soldats suffisants, pour faciliter son passage, qu'il preparoit en toute di-
ligence. En sa faueur les Geneuois auoient de leur costé enuoyé cinq galleres chargees de
viures, lesquelles prenants la route du secours de Naples alloient pour auancer son armee
ja preste de se mettre en mer : René se trouuoit à Marseille prest à singler & faire voile pour E
tirer la route de Naples, quand les deputez de Tharascon qui là s'estoient rendus à cest
effect luy remonstrerent comme ils estoient en longue possession & coustume tres-ancien-
ne de prendre & donner leur argent à vsure, qu'il desiroient ne leur estre empeschee ny tol-
lue. A cela sembla ployer vn peu trop laschement René, accordant vne autant impertinen-
te plainte, qu'auare & pernicieuse petition, leur octroyant permission & vn priuilege tel que
de pouuoir donner leurs deniers à interests vsuraires, quoy que fut à condition qu'elle n'ex-
cederoit le fureroit ny le gain de dix pour cent. Et neantmoins tant il fut bon & facile il
voulut qu'en ce faisant ne fut ny enquis, ny informé contre ces hommes en maniere quel-
conque par ses Officiers, ny qu'ils en fussent molestez en leurs personnes ou en leurs biens, F
leur imposant sur ce silence : comme s'il les eut peu affranchir du peché & des larcins qu'ils
commettoient contre le commandement de Dieu, & la societé des hommes, ou les absou-
dre aussi bien de l'ame que du corps, combien que nos tres-Chrestiens Princes sagement
conseillez permettent les achepts de pensions à prix d'argent à six & vn quart aux Nobles,
& à huict & vn tiers aux marchands sans nulle suite d'offense ny charge de conscience au-
cune, autant pour le dommage apparent, que les Sommistes appellent *damnum emergens*, qui
s'en peut ensuiure, que pour fauoriser tant l'impuissance du pupille & de la vefue, que de

Viures enuoyez à Naples.

Permission à ceux de Tharascon de mettre leur argent à vsure.

Achepts de pensions permis.

luy à qui les peres ne laissent autre heritage, que de l'argent & des debtes : pour à quoy remedier tels achepts de pensions annuelles à prix d'argent semblent auoir esté considerément instituez & permis.

En ces mesmes temps René declara par letres patentes que sa ville de Pertuis, dont auoit esté Seigneur le Vicomte de Turenne, conuaincu de felonie, seroit inalienable, & ne pourroit à l'aduenir estre en autres mains qu'ez siennes & de ses successeurs : ce qui a tousiours esté depuis. Pareillement donna ce bon Roy le lieu de Puyricard, qui souloit appar-
A tenir à François des Baulx Duc d'Andrie declaré deserteur & rebelle, à Messire Vidal de Cabanes Iurisconsulte, personnage tres-excellent son conseiller & son fauory.

Pertuis ville du Domaine inalienable.

Adonc luy vindrent nouuelles grandement desplaisantes & fascheuses, que Alphons Roy de Castille son capital aduersaire & son irreconciliable competiteur auoit tyranniquement occupé son Royaume : tellement qu'il luy estoit besoin d'auoir de l'argent pour se porter aux parties de Naples, où la tempeste de guerre tonnoit desia hautement auec infinies reuoltes, tumultes & seditions : mais ou la Royne sa femme qui estoit vne courageuse
B Dame & Louys Marquis du Pont son second fils estoient, non sans grands perils de leurs personnes. Apprehension qui le toucha si viuement au cœur, que postposant toutes autres choses tant importantes fussent elles à leur salut, pour les secourir & deliurer de ce danger il vendit de ce temps plusieurs places de son Domaine de Prouence, entre autres le lieu d'Aguilles, que le magnifique Louys de Arcussia Seigneur de Tourteuez achepta : de maniere que René retira vne grosse & notable somme de deniers, & se trouua vn peu mieux accommodé au moyen de ceste alienation.

Nouuelles à René de l'occupation du Royaume de Naples par Alphons.

Vente de plusieurs places du Domaine de Prouence.

Aguilles vendu à Louys de Arcussia

Les Iuges & Commissaires Ecclesiastiques d'Auignon auoient fait infinies procedures
C assez impertinentes au preiudice des libertez, franchises, iurisdictions & preeminences du Clergé & de l'Eglise de Prouence, dont les plaintes & les remonstrances paruindrent aux oreilles de René, qui lors se trouuoit à Marseille. Ceste plainte l'esmeut tellement qu'il reuoqua & cassa indifferamment par ses patentes tout ce qu'ils en auoient fait, à celle fin de leur oster les moyens & l'enuie de plus attenter semblables choses. Sans mentir il est incroyable combien est ennuyeuse, longue & pleine de labyrintes & de destours encor pour le iourd'huy ceste façon de proceder, que par modestie & honneur du sainct Siege, & de ceste tant illustre Cité ie n'ose appeller chiquanerie immortelle, & Italienne. Car outre que chasque Aduocat tient vne opinion & des loix à part, les Notaires y ont tant de credit & d'au-
D thorité qu'ils y sont à demy Conseillers & Iuges des causes & des procez.

Reuocation des procedures faites par les officiers Ecclesiastiques d'Auignon.

Procedures d'Auignon longues & fascheuses.

Les Notaires y sont en credit.

Or René, à qui par le decez de Louys son frere les Royaumes de Sicile & de Naples de droit hereditaire appartenoient, tout resolu & deliberé d'aller prendre possession de si belles & puissantes couronnes, ayant laissé au gouuernement de Bar & de Lorraine Louys de Haraucourt Euesque de Verdun, à l'aide des nauires, & des forces que luy presterent les Geneuois, monta sur mer à Marseille auec vne puissante flotte, & bien grosse armee, l'an quatre cens trente huict : il n'eut plustost donné des rames en l'eau que le vent qui se monstra opportun & second au desir de sa conqueste, donnant de droit fil en ses pouppes, sans trop de violence ny de roideur desmesuree, le fit bien tost surgir en Sicile : là arriué & tres-gra-
E cieusement accueilly, il commence à mener les mains & à guerroyer fort vaillāment & d'vn grand cœur Alphons de Castille son vsurpateur & son ennemy. Et furent ses armes tant heureusement fauorisees de la fortune & de la vertu de son bras, qu'il gaigna comme de volee plusieurs villes, places & forteresses sur luy. De là suiuant l'heur de ses victoires, pour ne donner loisir à Alphons de se recognoistre, il marche droit à Naples, où à l'aide de Philippe, surnommé le Maure Duc de Milan, de Iaques Caldolde, de Carracciole Prince de Melphe, du Pape Eugene, & de plusieurs grands Seigneurs du pays, qui desiroient grandement sa venue, il fut fort honnorablement, & triomphamment receu : tellement qu'entre ces deux Roys s'esmeut vne merueilleuse & sanglante poussiere de guerre, aux exploits &
F rencontres de laquelle de part & d'autre plusieurs Gentilshommes & personnes genereuses laisserent la vie : mais il aduint que René, qui s'estoit rendu fort dans la ville de Naples, fut viuement assailly par le Castillan, qui le battit, & mena fort rudement, & par la trahison des Espagnols, qui de tout temps en vouloient à la maison d'Anjou & aux Prouençaux, contraint de lascher sa prise, d'abandonner son Royaume, changer sa victoire en disgrace, & reprendre la routte & le chemin de Prouence.

L'an MCCCCXXXVIII. Allee de René à Naples.

Louys de Haraucourt Euesque de Verdun gouuerneur de Lorraine.

Affaires de René succedēt heureusement.

Princes & Seigneurs qui fauorisent René.

Fortune changee du costé d'Alphons.

De ce tẽps viuoiẽt en hõneur & respectable authorité M. Iourdan Bricij Iuge des secõdes appellations, Seigneur de Velaux & de Chasteauneuf le Rouge, dont l'vne des places tomba

Nobles de longue robbe & d'estoc de ce temps.

en la main des Guitamauds, l'autre en la famille des Rodolphes, qui la iouyssent encore, Guyon de Laual Seigneur des Baulx, Guillaume Segner Seigneur de Vaucluse, Arnaud de Villeneufue Seigneur de Trans, Bertrand de Grasse Seigueur du Barn, Aorhoine Hetmenraire Seigneut de Bogon Cheualiers, Iean Martin, Iean le Cilleur, & Marc Riciȷ Iurisconsultes.

L'an MCCCCXXXIX. le XXX. Auril.

L'Euesque d'Albanie Legat d'Auignon a commission de traicter tresues entre les deux Roys.

Eugene qui auoit fauorisé René en tous ses exploits, & à la coqueste de ses couronnes A estoit à Florence au mois d'Auril de l'an quatre cens trente-oeuf, où à la requeste & l'instante priere de Charles VII. Roy de Fraoce (qui de ce faire auoit requis sa Saincteté auec beaucoup de passion) il manda lettres à Pierre Euesque d'Albanie, Legat d'Auignon, de se transportor incontinent en Sicile, & aux autres contrees, pour là traicter & composer les affaires des deux Princes eonemis competiteurs de mesmes sceptres, & pour consulter & cōiurre les tresues, les cessatioos d'armes, & les coodirions qu'il aduiseroit plus propres & raisonnables pour l'honneur & le contentement des deux Roys : en sorte que le repos & la tranquillité de l'Eglise & de l'Italie eussent à s'en preualoir. En ceste meime saison vn puissant & riche Bourgeois de la ville d'Apt, nommé Iean Feraud, accusé & conuaincu d'idolatrie, pour l'expiation de son erreur fut condamné, conduit à la mort, & despoüillé de tous ses biens, notez & confisquez au Roy. B

Iean Feraud d'Apt accusé d'idolatrie & condamné à mort.

L'an MCCCCXL. le XI. de Mars

Priuilege au Clergé de Prouence de ne payer les decimes.

I erosme de Mirab. au Iuge-Mage de Prouence.

Prescription des debtes vsuraires apres XXX ans

Bargemon doné à Rostang de Broues.

Du mois d'Aoust

Seigneurs & Gentilshommes auec René au Chasteau-neuf de Naples.

La Royne Ysabeau qui estoit de retour de Naples, & se portoit en Lieutenant general de son mary en Prouence, se trouua à la ville d'Aix au mois de Mars de l'an quatre cens quarante, où elle octroya priuilege au proffit dn Clergé sor leurs franchises & immunitez de n'estre plus trauaillez par ses Officiers à la contribution des decimes accordees à Majesté pour le recouurement de son Royaume de Sicile : à la charge qu'ils prieroient pour elle, & pour l'heureux succez des affaires de soo Estat : priuilege qui fut concedé auec le bon & meur aduis de Ierosme de Mirabeau Iurisconsulte de Naples, President de son Conseil, Iuge-Mage de Prouenee : combien que l'vne des plus belles choses qu'elle exploita fut ceste-cy, qu'elle octroya par authenrique priuilege au pays : voulut & declara que les debtes vsuraires tant des Hebrieux qne de toures autres personnes, souffriroient prescription infailliblement apres rrente ans : dounant à Rostang de Broues rout ce qu'elle auoit & possedoit à la place de Bargemon. Et parce que les chaleurs estoieor extremement excessiues & fascheuses (car c'estoit sur le mois d'Aoust) Reoé se trouuoit pour lors en son Chasteau-neuf de Naples, accompagné de Guillaume de Montferrat son prochain parent, d'Octaue Carazolla Chancelier de Sicile, de George d'Allemagne Comte de Polcin, de Henry baltard de Barro, de Anthoine Dentice de Naples, de Carlette Carazule Cheualier, de Messire Vidal de Cabanes Lieutenant du Prothonoraire de Sicile Docteur Iurisconsulte, & de Nicolas de Offerio Neapolitaio, Lieutenant du grand Camerier ou Chambellan du Royaume : René estant pour lors dans la sixieme anoee de soo regne, que Anthoine de la tres-illustre & imperiale maison de Lascaris possedoit la Comté de Tende. C D

De Lascaris Comte de Tende.

L'an MCCCCXLI le XXIII. Septembre.

Aaron Cibo Gouuerneur de Naples se voyant pressé par Alphons escrit à Matthieu Lomelin de le secourir de deniers.

Aaron Cibo Gentilhomme Geneuois auoit de ce temps le gouuernement de la ville de Naples sous René, qui là tant pour la noblesse de son sang qne pour sa preod'hommie, foy & loyauté l'auoit estabIi & constitué Vice-Roy : car c'est ainsi qu'ils appellent les Gouuerneurs des villes & des Prouinces. Cibo qui se voyoit merueilleusement pressé des courses & des inuasions ordinaires d'Alphons planté auec vn grand ost & vn effroyable exereite en l'Abbaye Sainct germain : sur le mois de Septembre de l'an quatre cens quarante-vn escriuit à Matthieu Lomelin, l'vn des plus puissants & riches Seigneurs de Gennes son concitoyen, comme il luy auoit fait sçauoir par plusieurs & diuerses lettres la necessité en laquelle il se trouuoit reduit à Naples, & le grand besoin que l'armee du Roy auoit tant de deniers que de viures, & autres munitions requises & necessaires à la conseruation & defense d'vne tanr importante Cité. Que sa Majesté n'auoit pas vn sol ny pour fournir à ses gens de guerre, ny pour faire reste aux forces & aux tempestes d'Alphons. Qu'il ne sçauoit d'où auoit secours d'argent pour le payement de sa gendarmerie, si le Pape n'y pouruoyoit, suiuant sa promesse, laquelle venant à defaillir, ou à tarder par trop, il voyoit la ville de Naples en merueilleuse perplexité : veu mesme que de moisen mois il se trouuoit en grande disette de viures, & presques aux cruels abbois de la faim : de sorte que des quatre mille hommes que la nef de Grimaud, venant des marches de Calabre, condoisoit, ne luy estoit demeuré que bien peu d'argent : & si n'auoit autre esperance qu'en ce que sa Saincteté auoit si solemnellement promis, ou en l'armee nauale do Roy : qui neantmoins tardoit vn peu trop à venir, combien qu'il eust eu quelque vent de sa venue : chose pourrant E F

Cibo a faute de viures & d'argent à Naples.

que fort peu de gens de la Cité se pouuoient persuader. Que là où l'armee ne viendroit promptement, & sans plus temporiser à leur secours, autre que la main seule de Dieu ne le pourroit garantir des violences du Roy Castillan. Parmi ceste incertitude & ces assauts de crainte & d'esperance, où il ne desiroit que la paix, l'asseurant sur sa foy qu'il ne voyoit goutte a l'obscurité de ce danger, & ne pouuoit de tous ses sens qu'il recueilloit auec beau-
A coup de soin tirer aucun moyen plus propre & capable à rompre les forces Aragonnoises, que l'armee nauale, qui ne deuoit meshui plus s'amuser à ces retardations & dilayements tant preiudiciables aux affaites de sa couronne. Et crainrs (disoit-il) grandement qu'il ne nous faille abandonner Naples, ainsi que par cy deuant ie le vous ay escrit : puis que vous sçauez tres-bien qu'il faut aider à nostre bon Roy, & ne peut renir à nous qu'il n'obtienne ceste victoire pour le deuoit & la vigilence que nous vsons iour & nuict à rendre vains & frustrez les desseins des ennemis. Si m'esbahis grandement que nous n'ayons peu receuoir responce de l'intention de Messieurs de Gennes, à ce que par ignorance nous ne combions
B ez mains de ceux, lesquels auec tant d'ardeur & d'animosité ne cerchent que nostre malheur & nostre ruine totale aux sinistres & gauches aduantures de René. Que si seulement ie pouuoy entretenir nos albalestriers d'argent & de viures, nos ennemis ietteroient leurs nasses en vain, & se trauailleroient à leur grand dommage & confusion. Autant donc qu'il m'est possible par toutes ces viues & fortes raisons ie vous prie, & vous coniure de m'en donner aduis certain & resolu, & d'y pouruoir de vostre costé de tout vostre credit & de vos moyens. Car sçachez que ie profite fort peu icy, & que rien ne m'y detient que le franc zele, & la consideration seule du bien public, qui fait que ie vous recommande mon office
C & ma charge sur tant que vous desirez de m'obliger.

Paroles du Gentilhomme Genoues.

La missiue du Seigneur Cibo à Lomelin fut telle, qu'on y peut bien clairement voir sa fidelité, & l'affection qu'il auoit au bon René, puis que pour s'aquiter auec honneur, & en homme de bien de la charge qu'il auoit au Royaume de Naples, où il estoit son Lieutenãt & Vice-Roy, il fut contraint d'endurer les forces & les impetueuses saillies d'Alphons, iusques à ce que la mauuaise fortune l'en deschassa. Aussi luy escriuit-il auec passion tout le contenu de celle qu'il auoit mandee à Lomelin, pour auoir de luy secours : dequoy René receut beaucoup de plaisir & de satisfaction, loüant sa preuoyance & l'affection qu'il auoit au bien de son seruice & de sa couronne : & accompagnant le porteur d'vne lettre sienne adressee aux Seigneurs de Genoes, dont il ne tira pourtant aucune response. René se
D trouuoit de ce temps en son Chasteau de Cappue, où il estoit attendant ce que la fortune voudroit faire de luy : au surplus merueilleusement fasché de ce qu'il voyoit l'Estat de ses affaires aller à vau de route & de mal en pis, & son Royaume tomber ez mains de ses anciens & capitaux ennemis : mais toutes ces trauerses & ces pointes d'aduersitez ne pouuoient destourner ny rompre son bon & ferme naturel, ny l'inclination qu'il auoit à royalement salarier & recompenser ceux qui s'employoient auec feauté & preud'hommie à son seruice. de maniere qu'il confirma sa donation de la Baronnie de Grimauld, qu'il auoit fait à son bon & fidele compere (ainsi le nommoit-il ordinairement.)

Lettre de Cibo à René.

René escrit aux Seigneurs de Genues.

René naturellement liberal.

Iean Cosse Gentilhomme de Naples en recognoissance des grands seruices qu'il auoit rendus aux guerres passees, & en recompense & satisfaction de beaucoup d'infortunes, de
E pertes & de dommages que ce Cheualier auoit souffert au soustenement de sa querelle & du parti d'Anjou contre la maison d'Aragon : aucuns estimants que les Seigneurs de Brissac soot issus & descendus de ceste illustre famille de Cossa, ce que ie ne puis bien comprendre, veu la difference des armes de ces deux maisons, qui n'ont rien d'approchant ny de semblable : celles des Cosses d'Italie estans composees d'vn escu à trois bandes, & vne cuisse ou botte en chef, & celles des Brissacs d'vn escu d'argent à trois fasses denchees de sable, communement appellees fueilles de sye.

Don de la Baronnie de Grimaud reconfirmé à Iean Cossa son bon compere.

Les Seigneurs de Brissac sont estimez issus des Cosses d'Italie, quoy que leurs armes soient differentes.

Il aduint en ces mesmes saisons que Charles VII. du nom Roy de France estant en sa ville de Paris donna à Charles d'Anjou, qu'il auoit peu deuant fait Admiral de France, & à ses enfans masles tant seulement la Comté du Maine, auec plusieurs autres Seigneuries.
F Piece qui luy fut occupee & enuahie par le Roy d'Angleterre, puis par luy-mesme quittee & restituee, ainsi qu'il sera recité. C'estoit de ce mesme temps que la Communauté des Iuifs de Prouence faisoit de pension annuelle deux mil cent soixante florins à René, pendant qu'il estoit à Naples, pour le soustien & l'entretenement de la guerre : & que la Communauté & les habitans des Baulx obtindrent priuilege de René, qui lors se trouuoit à Capuane, de n'estre tirez ny conneus pardeuant aucuns Iuges de son

Donation de la Comté du Maine par le Roy de France à Charles frere de René.

Pension annuelle faite par les Iuifs à René.

L'an MCCCCXLII. le second d'Avril.

Priuilege à ceux des Baulx

pays de Prouence, hormis le Iuge du lieu : & en cas d'appel en sa Cour souueraine, que l'on nommoit *maior Curia* : ce qui aduint l'an quatre cens quarante-deux le second du mois d'Auril.

Maior curia.

Il faut notter que le Duc de Calabre son fils, qu'il aimoit vniquement, & nommoit tousiours en teste de ses lettres, *Illustrissimo & carissimo Duch primogenit Gouernador, & Loctenent general nostré, &c.* en bon patois & ramage du pays, auoit esté longuement prisonnier en Bourgoigne auec le Roy son pere, qui parce deuoit encor la rançon par luy accordee quand il fut mis & donné sur sa foy. Au moyen dequoy l'assemblee des Estats tenus à la ville d'Aix luy octroya liberalement, & de bon cœur la somme de xxv. mille florins pour le payement de sa deliurance. A

Titres que René donnoit à Iean Duc de Calabre son fils.

Don fait à René pour sa rançon.

Cependant Alphonse qui estoit aux champs, & qui auoit presques le dessus de ses affaires, comme si la fortune eust conjuré l'entiere ruine de René, assiegea la Cité de Naples, la serra de si pres & si viuement, que finalement il la print & recouura par la faueur d'vn aqueduc & d'vn conduit de fontaine de la façon, & du mesme moyen qu'autresfois ce grand infortuné Belisaire Capitaine de Iustinian la recouura de la main des Gots. Si bien qu'Alphons triomphant & victorieux entra dans Naples sur l'heure du premier & plus profond sommeil, surprenant tellement les François, qu'à grande peine René se sauua de vistesse dans le chasteau, où ne trouuant autre remede de son salut, pour l'extremité en laquelle son malheur le precipita, il fut contraint de ceder la place à son ennemi, qui depuis ceste victoire demeura Roy paisible de Naples. Mais parce qu'il n'est conuenable d'estre tousiours concis & serré aux narrations importantes, & qu'il est tres à propos de sçauoir plus particulierement l'entree, les progrés & la desastree issue de René au Royaume de ses ancestres, auec les diuerses concurrences, que depuis la mort de Ieannelle iusques au retour d'Alphons se sont passees. Voici ce que nous en auons tiré & reduit au petit pied de diuers Peintres Italiens, pour le contentement de plusieurs qui n'ont iamais ietté les yeux sur les tableaux de ces choses. B C

Alphonse prend Naples sur René au moyen d'vn aqueduc.

René se sauue de vistesse.

Apres que les funerailles de Ieannelle furent celebrees, ceux qui regissoient la ville de Naples estans entrez en quelque doute, que les Gouuerneurs & les Regents laissez par ceste Royne affriandez de la douceur du cōmander ne vinssent en l'appetit de gouster la tyrānie: au six de Feurier de l'an quatre cens trente-cinq crearent xx. Gentilshommes auec autant des plus riches & honnorables citadins, pour prendre garde que toutes choses allassent bien, & que la venuë de René fust hastiuement sollicitee : ces personnages autant les Nobles que les populaires furent appellez Baillifs du Royaume. Le Pape Eugene, qui eut les nouuelles de sa mort, fit tout aussi tost entendre aux Neapolitains ce qui estoit de son interest, & comme sa volonté n'estoit point que la couronne de Naples, estant du fief du sainct Siege, fut mise sur la teste d'autre Prince, que de celuy que sa Saincteté declareroit, suiuant l'ancien droict des Pontifes souuerains, & l'ancien & inuiolable hommage continué de temps en temps enuers l'Eglise Romaine. Surquoy les Baillifs d'vne voix commune firent vne courte & resoluë response, qu'ils ne vouloient autre que René, nommé & appellé par la feuë Royne à sa couronne & ses Estats par droict de sang & par legitime & testamentaire institution. Ce qui auoit rompu & diuisé en trois contraires factions tout le Royaume, les vns voulans René, les autres requerans Alphons, & les troisiemes celuy que le Pape ordonneroit. Naples qui ne vouloit autre que René manda incontinent en Prouence Gautier Galeot, Lancelot Agnese & Cola Venatio principaux Cheualiers de la Cité vers sa Majesté, pour l'appeller & l'aduertir de la bonne & fidele volonté des Neapolitains: & cependant appellerent Iaques Caldora, que les Prouençaux par corruption de langage disent communement de Candola, Cheualier de l'Abrusse, auquel furent deliurez deniers pour soudoyer quelques gens de guerre : appellerent semblablement Antonio Pontadera, & Michelot de Cutignole auec chacun mil hommes d'armes, pour empescher l'entree d'Alphons, que Iean Anthoine de Marsan Duc de Sesse, Christofle Gayetan Comte de Foudy, l'vn grand Admiral, l'autre grand Prothonotaire, Iean Anthoine des Baulx-Orsin Prince de Tharante, Roger Gayetan Comte de Lorito, & quelques autres Barons fauorisoient. Ceux-cy ayans sçeu la resolution des Neapolitains enuers René, ne faillirent pas de contrenuoyer en Sicile appeller l'Aragonnois, qui desia auoit fait passer en Calabre quatre cens cheuaux, sous la conduite de Iean de Vintimille Comte de Gerace. Car il sçeut par le moyen de Carrafello Carrafa, lequel estoit allé finement prendre langue du Duc de Sesse, que la plus-part des principaux Barons de Naples auoient à contre-cœur D E F

Duca. Facio, Constanzo, Collenucio, Summonte, & autres Historiens Italiens. Bref & succint discours des choses de Naples apres la mort de Ieannelle.

Naples diuisé en trois factions apres la mort de Ieanne deuxiesme du nom ou Ieannelle.

Barons & Cheualiers Neapolitains mandez à René.

Iaques Caldora Cheualier tres-valeureux, auec deux autres Capitaines renommez, appellez des Neapolitains contre les partisans d'Alphons.

le testament

tement de Ieannelle & le commandement de René. Si qu'Alphons estoit reclamé, le conseil duquel porta de mander Carrafello desguisé au Prince de Tharante pour le prier, attendu que le Caldora s'auançoit pour soustenir les Neapolitains de se ioindre à Vintimille cependant que les forces Aragonoises venoyent en grand diligence. A tant que le Duc de Sesse ayant emporté & gaigné d'emblee Capue par l'ouurage de Caramanico, qui en estoit Castellan, & son vassal naturel, en donna vn prompt aduis par la diligence de Renaud d'Aquin a Alphons, que la prise de Capue fit aduancer: sçachant fort bien de quelle importance estoit ceste place, & ce qu'elle luy vaudroit : de sorte que le vij. du mois d'Auril il partit auec sept galleres bien equippees, laissant Dom Pierre son frere à Messine, pour le suiure bien tost apres auec le reste de l'armee, ne voulant passer aupres de Naples, de peur d'estre descouuert & destourné de son dessein & d'allarmer ses ennemis.

Prise de Capue.

Despart d'Alphons pour aller prendre Gayete.

Capue prise, il fut question d'auoir Gayete, ville qui suiuoit le vent des Baillifs & Regents de Naples, Ottolino Zoppo Ambassadeur de Philippe Marie Viscomte Duc de Milan & Seigneur de Gennes s'y trouua pour lors, lequel ne faillit d'aduertir en diligence son Seigneur de la mort de Ieanne de l'Estat de Naples, & des desseins & progrez d'Alphons. Parquoy le Prince Milanois manda incontinent lettres aux Gennois d'enuoyer secours à Gayete, pour n'endurer pas honteusement que le meilleur & plus seur port de la mer Thirrene vint au pouuoir des Cathelans leurs capitaux ennemis. Au sceu de ceste nouuelle fut sans nul delay despesché François Spinola personnage de grande valeur & de puissante authorité parmy ceux de sa Republique auec huict cens hommes de pied, dont les quatre cens estoyent tous Albalestriers choisis, Alphons qui en a le vent, sans perdre temps de son costé, ordonne que François d'Aquin & Vintimille auec mille hommes de cheual, & six cens soldats d'eslite demeureront à la garde de Capue, & que le Prince de Tharante auec le reste de l'armee le viendra ioindre au carillan, pour de là tirer à Gayete. En somme que Gayete fut ceinte de machines & de gendarmes, assiegee, battue & reduite à telle faim, que sans le secours de la grimalde nef Gennoise, qui de fortune donna à son port, elle estoit prise, perdue, & mise entre les mains d'Alphons, qu'on moyenna d'entretenir & amuser par les doux charmes de certains parlements & traictez d'accord simulé, tandis que les Liguriens apprestetent vne armee composee de vingt & deux nauires tant de guerre que de charge, pour aller secourir Gayete, & desnicher le siege, suiuant l'aduis du Duc Lombard. Alphons qui prestant coyement l'oreille sentit venir les soufflements de ceste tempeste nauale, se prepara de son costé pour la receuoir & cōbattre, accompagné du Roy de Nauarre, de Dom Henry maistre des Cheualiers de Sainct Iaques, & de l'Infant d'Aragon Dom Pierre ses freres, du Prince de Tharante, du Duc de Sesse, des Comtes de Campobasso, & de Montorio, & de grand nombre de Barons Siciliens & Aragonois, auec plus de six mil soldars, dont il y en auoit bien quinze ou seze cens hommes de preuue : sur les armes, la foy & l'expertise desquels on se pouuoit tres-asseurer, toute ceste armee reduite dans onze galleres, & quatorze nauires choisis fut quelques vingt & quatre : au plus gros fort & puissant desquels les deux Roys, les Princes, & tous les Principaux Seigneurs estoyent montez, horsmis les Comtes de Lorito & de Fondy, & Riccio de Montechiaro qui demeurerent au camp.

Lettres du Duc de Milan aux Gennois pour aller secourir Gayete.

François Spinola au secours de Gayete.

Apprests d'Alphōs contre l'armee des Gennois.

C'estoit au xxiiij. du mois qui prend son nom d'Auguste & les plus aspres chaleurs de l'an ont accoustumé de rendre lasche & pesant, que la Classe Aragonoise se mit en mer, pour combattre la Liguriene, qu'elle descouurit à l'Isle de Ponza : mais la nuict estant ja bien auant en son noir, & la venuë d'vne obscurité plus effroyable donnant quelque sorte d'horreur, le combat fut differé au lendemain, que les deux osts s'affronterent pour cōmencer la bataille. Aucun ne doutoit que l'Aragonois ne deut auoir du meilleur, & que l'armee où estoyent deux Roys, tant de Princes, de Seigneurs de haute marque, & de Barons cheualeureux ne suren peu d'heure victorieuse, & chargee des despoüilles ennemies; au contraire que les Liguriens gens plus duits aux traffiques & comptes de marchandise, qu'aux stratagemes & coups de guerre ne deussent estre bien rudement baloyez, & mis en vn soudain & impitoyable desordre pour leur fournir vn ample butin, & seruir de proye asseuree, mesmement en ce qu'ils auoyent pour Capitaine general Biagio Assareto l'vn des Chanceliers de la Republique : homme à la verité que le lustre de ses ancestres n'esclairoit aucunement, si qu'il n'estoit noble de sang. Mais dont les Cathelans tres-lourdemēt abusez faisoyent moins de consequence & de cas qu'ils ne deuoyent, l'appellans par vn arrogant mespris Escriuain & Secretaire, sans considerer que la vertu n'est pas vn certain heritage,

Parlement de l'armee aragonoise nauale le xxiiij. d'Aoust:
La nuict fait differer le combat au lendemain.

Biagio Assareto l'vn des Chanceliers ou Secretaires de la Republique Capitaine general de l'armee Gennoise.

Biagio inconsiderément mespriſé des Aragonois.

Stratageme de Biagio.

L'armee Aragonoise deffaite.

non plus que la Nobleſſe parſaicte, ains vne habitude louable, acquiſe par propre & long trauail : eſtât ainſi que ce perſonnage auoit vn excellent entendement, pour tres-bien conduite & manier vne tres-haute beſoigne, & ſi eſtoit reputé & cognu pour homme tres-experimenté de meur & bon conſeil, & de courage aſſeuré en fait de rencontres de mer ainſi qu'il leur monſtra fort bien. Biagio qui ſentoit trop indignement meſpriſer la mediocrité de ſa condition, dont il n'eſt en rien coulpable, porté d'vn grand & genereux deſpit, A commanda ſans s'eſmouuoir que trois de ſes nauires euſſent à ſe ietter en haute mer tout auſſi toſt que le choc auroit commencé, & qu'apres auoir fait ſemblant de fuyr, & de s'eſloigner des tempeſtes ennemies, elles vinſſent incontinent au ſigne qui leur ſeroit faict. Ceſte preuoyance luy reuſſit tant heureuſement, qu'apres vn grand, douteux & aſpre combat de part & d'autte, Biagio au moyen de ſes trois nauires ayant enuironné & reduit le vaiſſeau Royal à telle extremité par la diligence d'vn plongeon qui le perſa, qu'il s'en alloit deſia à fonds. Alphons fut contraint de ſe rendre à Iaques Iuſtinian l'vn des Seigneurs de l'Iſle de Chio, le Roy de Nauarre à Galeot Lomellin, & Dom Henry à Cyprian di Mare. Alors donna la priſe du vaiſſeau Royal qu'on entendit de main en main vn B ſi prompt & mortel coup d'effroy à tout le reſte de l'armee, que tous les Aragonois rompus & deffaits ſe tendirent aux Gennois, ne ſe ſauuant qu'vne ſeule nef que ſa bonne fortune arracha de ce miſerable eſclandre, & ſous vn vent fauorable emporta à l'Iſle d'Yſia : dont les Galleres Cathelanes qui ſceurent incontinent l'entiere perte des vaiſſeaux ronds allerēt promptement tirer Dom Pierre, qu'elles porterent en Sicile.

Dom Pierre ſauué de ceſte deſconfiture & porté en Sicile.

Ce memorable combat qui aduint le cinq d'Aouſt dura enuiron dix heures preſque ſous eſgale balance. Les morts & les bleſſez de part & d'autre eſtants en tel nombre, que la mer teinte & confonduë parmy les tuiſſeaux de ſang de tant d'hommes, toute rouge & C boüillante portoit vne horrible horreur. Biagio ayant fait voir qu'il eſtoit tres-bon Chancelier, & comme tres-preux Cheualier, ſçauoit tres-bien conduire les plumes, les aiſles & les anchres d'vne groſſe & nauale flotte, tout couuert de lauriers victorieux en peu d'heure arriua à Gayete : où il trouua le Caldora qui auoit emblé preſque tout le butin du camp Aragonnois de valeur ineſtimable. Si que de Gayete tirant à Gennes ſuiuant les lettres du Duc de Milan, il donna au port de Sauone, & là conſigna à François Barbauare Gouuerneur de la Cité, Alphons & ſes deux freres, le Prince de Tharante & le Duc de Seſſe, tres-humainement receus de ce Gentilhomme, non en priſonniers & vaincus, ains en Princes honnorables. Mais bien peu apres Alphons fut conduit à Milan, tous les autres Barons, D Cheualiers & Capitaines Siciliens, Aragonnois & Sardiens eſtants menez priſonniers de guerre à Gennes, d'où ils reuindrent depuis tirez de leur captiuité à force d'or & d'argent.

Alphōs & les Princes menez priſonniers à Sauone ſous la garde de Frāçois Barbauare, & peu apres à Milan.

Quand ces choſes ſe faiſoyent aupres de l'Iſle de Ponza, les Ambaſſadeurs de Naples, qui s'eſtoyent portez en Prouence, auoyent trouué René priſonnier : au moyen dequoy ils s'eſtoyent aduiſez d'appeller la Royne Yſabeau, laquelle partit de Marſeille, & arriua le xviij. du meſme mois à Naples, où elle fut receuë & conduite en pompeuſe & generale magnificence ſous vne allegreſſe incroyable, & le poile Royal, voire auec tel contentemēt que le Comte de Nole tout le premier luy vint rēdre & preſter hommage, & les vns apres E les autres preſques tous les Barons & les Gentils-hommes de Naples.

Arriuee de la Royne Yſabeau à Naples.

Alphōs mis en liberté par le Duc Milanois, va à Gennes, ou s'eſmeut vne ſedition.

Priſe de Gayete par Dom Pierre d'Aragon.

Forteresse faite par Alphons à Gayete.

En Iuillet.

Lauelle priſe par le Caldora ſur le Prince de Tharante, dont deux ſaints des treſors dōmageables à René.

La captiuité d'Alphons que le Duc Lombard tenoit, ne tira gueres long traict : car il fut mis en ſa liberté, & mandé à Gennes où François Spinola fit eſmouuoir la Cité en armes contre le Roy Cathelan. En ce tumulte populaire Obicino qui en eſtoit le Gouuerneur fut deſaſtreuſement occis, Louys & Eraſme Triuulſes, perſonnages & Seigneurs Milanois qui auoyent voulu leuer les Gennois contre René, ſaiſis & faicts priſonniers, Gennes renduë libre, & les priſonniers Aragonnois de la bataille nauale de Ponza plus eſtroitement ſerrez & reduits à groſſes rançons. En ces meſmes temps Gayete fut priſe F ſous la faueur de la nuict par Dom Pierre, dont Alphons receut plus de plaiſir, que de ſa propre deliurance : car dés le poinct de ceſte bonne nouuelle il s'embarqua ſous vn vent ſi peu contraire, qu'il ſe rendit à Gayete le ſecond du ſecond mois de l'an quatre cens trente ſix où il fit faire vn Chaſteau d'aſſiette & forterreſſe inexpugnable.

Le mois de Ceſar n'eſt pluſtoſt entré, que le Caldora qui eſt vn ſecond Ceſar paſſe en la Poüille, va contre le Prince de Tharante, & prend en trente cinq iours Lauelle, en voulant faire autant de Barlette, lors qu'eſtant empeſché par le Prince il eſt contraint de quitter ce ſiege & de venir à des treſues, qui ſeruent comme d'vn pont au Prince, pour s'aller

ioindre

...ndre auec Alphons a Capue, où ils gaignent le Comte de Nole qui ſe tournant du coſté ... Cathelans quitte l'eſtendard Angeuin.

Raymõd Orſin Comte de Nole quitte le party de René.

La Royne Yſabeau qui void la rebellion de ce Comte tiret apres ſa deffection le Comte de Cazerte, & pluſieurs autres Barons, ſi que les affaires d'Alphons vont touſiours en ...oſperant, enuoye requerir de ſecours le Pape, qui luy mande Iean Vitelleſco Patriarche d'Alexandrie & Cornetano fameux & hardy Capitaine, auec quatre mille cheuaux, & ...en mil hommes de pied: ceux-cy au mois d'Auril de l'an ſuiuant entrent en armes au Royaume de Naples, & prennent pluſieurs terres, qui tenoyent bon ſous les enſeignes d'Alphons, lequel mandant ſolliciter le Prince de Tharante, & laiſſant Iean de Vintimille a la garde de Capuë ſe retire dedans Tiane. Or n'eſtima à propos le Patriarche de planter le ſiege deuant Capuë, pour la faute en quoy il ſe trouuoit du nombre d'hommes capable & requis à telle entrepriſe. Parquoy pour ne perdre le temps & l'occaſion, il alla ...oindre le Prince auec mil cinq cens cheuaux & deux mil hommes de pied d'vne grande impetuoſité, faiſant eſleuer en l'air vne ſi merueilleuſe nuee de pouſſiere, qu'il le deffit &
B le print priſonnier auec Pierre Palagano & Anthoine Marramalde principaux chefs de ſon armee, & pluſieurs autres Capitaines & gens de marque, Gabriel Orſin frere du Prince s'eſtant à toute peine ſauué de ceſte ſanglante & mortelle deſconfiture, dont la bonne fortune le deſroba.

Secours du Pape Eugene à la Royne Yſabeau.

Deffaite du Prince de Tharante par le Patriarche du Pape, dont Gabriel Orſin ſe ſauue.

Le Patriarche ſuiuant l'heur de ſa victoire, prenant pluſieurs autres bonnes roques & forteteſſes ſe ioignit au Caldora: mais auec vn ſi diſſonant & rude accord, que ceſtui-cy tira vers l'Abruſſe ayant laiſſé François Pandon dans Venafro, & le Patriarche deuers Nole, où n'eſtimant conuenable d'entrer en ouuerte bataille auec l'Aragonnois, il paſſa à Monteſuſculo, ſon ennemy prenant la route de la terre de labeur, qui la reconura Vairano, &
C rira de ſon party Pandon, qu'il fit Comte de Venafro.

Les Capitaines du Patriarche, leſquels eſtoyent pour la plus-part de la faction Orſine, traicterent cependant la deliurance du Prince qu'ils obtindrent à telle condition, qu'il deſployeroit & mettroit aux champs les bannieres de l'Egliſe, & viendroit ſeruir le Patriarche auec cinq cens hommes d'armes. Mais le Prince garda ſi mal ſa parole, & fut ſi peu ſoigneux de ſa foy & de ſon honneur, que tout le reſte de ceſt an ſe conſuma en legeres eſcarmouches & combats de petit dam.

Deliurãce du Prince de Tharante.

Sur le commencement de l'an quatre cens trente huit le Patriarche qui ſe trouua trompé du Prince de Tharante, lequel par les perſuaſions & traffiques de Gabriel Orſin ſon frere auoit ſecrette intelligence auec Alphons ſe doutant d'eſtre enfermé dans Trani, où pour lors il ſe trouuoit, s'abandonna dans vne petite barque, & ſous couleur d'aller leuer nouuelles forces fit dreſſer les voiles vers Anconne, & de là ſingla à Ferrare, où il rencontra ſa Saincteté. Ses gens craignans d'eſtre mis en pieces ſe mirent à couuert ſous les enſeignes du Caldora, qui de l'Abruſſe eſtoit venu à Bitonte, & tout à propos onte ce nouueau renfort d'hommes auoit eu tous les meubles du Patriarche, dont la valeur montoit a plus de cinq mille ducats. Ce qui luy fut vne belle & opportune occaſion de ſe retirer auec vn tel exercite dans la terre de labeur, pendant que le Prince ayant fait mettre bas en ſon eſtat & ſes terres les eſtandards de l'Egliſe, hauſſant & deſployant celles d'Aragon, alla trouuer le Roy, qui le receut fort cherement & luy fit beaucoup d'honneur.

Retraicte du Patriarche trompé du prince de Tharante.

Le Prince de Tharante auprés d'Alphons contre ſa foy iuree.

Quand ces affaires prenoyent ce cours à Naples, René qui eſtoit ja libre des priſons Bourguignones, ſans perdre vn ſeul moment de temps, manda George d'Alemagne Comte de Pulcin à Gennes, pour obtenir quelques galleres de la Seigneurie: & comme il en eut fait equipper iuſques au nombre de cinq, & deux brigantins, il s'embarqua à Marſeille, & print la mer ſous vn vent ſi fauorable qu'en peu de iours il aborda à Gennes, là le huictieme d'Auril il fut receu auec des honneurs excellents, & le concours magnifique de tous les plus honnorables Seigneurs & des Citadins, qui logerent ſa Majeſté au Palais de Lamba & Barthelemy Doria. René demeura enuiron quinze iours dans ceſte ſuperbe Cité, & ce temps accomply ayant obtenu les ſept galleres par luy demandees ſous la conduite de Bariſte Fregoſe, & de quatre Conſeillers, qui furent George Grille, Gaſpard Marruffo, Obert Iuſtinian, & Angelo Gioannini Lomellin principaux Seigneurs de la Republique, il continua ſa routte au gré du vent & des ondes, qui le porterẽt ſans aucune fortune contraire a Porto Venere, où il rencontra tout à propos deux autres galleres que Iean de Campo Fregoſo auoit armees en Corregue, qui ſe ioignirent à luy: à tant que ſinglant heureuſement, vn Lundy neufuieme de May il aborda aux murs de Naples, où receu d'vne allegreſſe,

René receu à Gennes auec pompe & magnificence.

René part de Gennes auec ſept galleres de la Seigneurie par luy demandees.

René à Naples.

gresse inesperee, il fut accompagné de ses partisans dans le chasteau de Capuane.

Le Ieudy ensuiuant que le iour de l'Ascension rendoit illustre & venerable, il alla à cheual par toute la Cité auec le Prince son fils, accompagné d'vn grand nombre de Barons, & d'vn peuple presque infiny sous des incroyables applaudissements & des signes & demonstrations singulieres d'vn exquis & merueilleux contentement.

Sagesse d'Alphos enuers le Caldora qu'il ne veut combattre.

Ces choses acheuees il commença à se preparer pour la guerre, & à se faire voye, suy- A
uant le conseil du Caldora, vers la Basilicate & la Calabre. Ce qui fit que Alphons print celle-là de l'Abrusse, & que Caldora estimé vn peu trop hardy en ceste action le suiuit pour le combattre, quoy qu'il fut assez plus foible que celuy qu'il desiroit. Mais Alphons comme plus sage ne voulut iouër à ce jeu, n'estimant estre bien faict à vn Prince de sa sorte de hazarder son honneur, sa couronne & sa vie contre vn simple aduanturier, & Capitaine de fortune, qui n'auoit à perdre que sa personne, & à gaigner tout vn Estat, si le sort l'eut ainsi voulu : de façon qu'Alphons print party vers la Comté de Celano qu'il mit à son obeïssance, & Caldore vers Sulmone, où à sa sollicitation René se vendit auec presques toute la ieunesse de Naples le neufuieme d'Aoust, ayant laissé pour Vi- B
ce-Roy Iaques de Fiesco Gennois. Mais René fit ce siege en vain, dont il entra en vn tel despit, que se sentant fort & hardy, il manda le gant de deffi à son ennemy, qui ne le refusa point : combien qu'il desiroit sçauoir si le deffi estoit de seul à seul, ou d'armee contre armee, puis qu'il estoit resolu de le contenter & prendre au mot, en toute sorte de combat qu'il demanderoit de luy.

Iaques de Fiesco Vice Roy de Naples.
René mãde le gant de deffi à Alphons n'ayãt peu prẽdre Sulmone.

Alphõs choisit le lieu & le temps de la bataille.

Or sceut Alphons que René vouloit entrer en bataille rangee, non en singulier duel, quoy qu'il fut tres-allegre de ses membres & tres-vaillant de sa personne : parquoy il luy remanda qu'il acceptoit son offre, & que attendu que suiuant les loix militaires, le choix du lieu & du temps appartenoit à l'appellé, il se trouueroit dans huict iours à la plaine d'en- C
tre Nole & Acerre, campagne spacieuse & tres-propre pour là vuider leur different, & le terminer par armes. Tant y a que ce combat ne vint point auant, René prenant villes & chasteaux de son costé, Alphons saisissant & emparant places & forteresses de l'autre : & qui estoit le pis attirant plusieurs Seigneurs à son party, qui laschement abandonnerent les enseignes Angeuines, iusques à ce que l'an fut complet & reuolu.

Alphons resolu d'assieger Naples dispose son armee à cest effect.

L'Aragonnois enflé de tant d'exploits sortis selon son desir, resolut d'assieger Naples par mer & par terre : & ayant auec luy quinze mil hommes de guerre, & quantité de galleres de Sicile & de Catheloigne, aborda iusques aux murailles le vingt-troisieme de Se- D
ptembre de l'an quatre cens trente neuf. Dom Pierre son frere auec vn bon nombre d'hommes se campa au riuage du Sebete aupres de l'Eglise de Saincte Magdelaine: Alphons auec le reste de l'armee se mit vn peu au dessus vers Saincte Marie des Graces, dicte vulgairement des Paluds. Les Neapolitains & les Angeuins bien estonnez de cest abbord si soudain, & d'vn tant inopiné siege, mesmement que René estoit absent, ne furent en peu d'allarmes. Ceste entreprise fut neantmoins si peu conforme au dessein d'Alphons, & respondit si mal à son cœur, qu'apres y auoit perdu Dom Pierre son frere tué d'vn coup de bombarde, lasché du campanil de l'Eglise du Carmelo, où les Gennois s'estoyent fortifiez, il fut contraint de descamper le vingt & sixieme du mois d'Octobre, & aller droit à Ca- E
puë plein de dueil & de desespoir trente iours apres, à conter du premier iour que Naples fut assiegé.

Mort de Dom Pierre frere d'Alphons tué d'vn coup de bombarde.
Siege de Naples quitté.

Iean de Vintimille rompu & desfait par René.

René cependant ayant reduit sous son obeïssance toutes les places de l'Abrusse, aux nouuelles de ce siege s'en retourna par la voye de Beneuent, & entre Montefusculo & Arpaye trouua Iean de Vintimille, qu'Alphons auoit mandé, pour luy clorre & fermer le pas, qu'il rompit furieusement, passant en despit de luy, & faisant ouuerture & chemin plein, auec son espee vers Naples.

René mande aux Venitiens & aux Florẽtins pour auoir secours, dont il est tout à fait frustré.

Si manda incontinent & sans delay Collamazzeo Guarna Salermitain son Ambassadeur à la Seigneurie de Venise, & à Florence, pour auoir quelques bandes auxiliaires: mais F
l'Ambassade fut sans effect & sa priere sans fruict.

Parquoy se voyant frustré de ceste double esperance, sur le dernier mois de l'an il arracha aux Cathelans la Tour de Sainct Vincents, au mois de Mars suiuant où l'annee estoit au quarantieme apres mil & quatre cents, ordonnant à Antonnelle Baron Castellan de sainct Erme de faire le pis qu'il pourroit au chasteau de l'Oeuf, qui ja se trouuoit en extremité & faute de munitions & de viures.

Charles

Charles Roy de France, qui tousiours estoit en doute des affaires de René, & n'estoit en peu de trauail, du trauail auquel il estoit manda ses Ambassadeurs à Naples pour moyenner quelque paix entre ces deux Roys ennemis: mais l'Aragonnois qui se sentoit assez plus fort que l'Angeuin, aima mieux perdre le chasteau de l'Oeuf, qui le vingt & six d'Aoust fut vendu, que d'accorder aucune cessation d'armes à son ennemy, crainte de luy donner temps de respirer & de remasser tant de forces qu'il s'en peut trop tard repentir: toutesfois pour A luy donner quelque contrechange du chasteau de l'Oeuf, il s'impatronisa de Salernes, qu'il dõna en titre de Principauté à Raymõd Orsin Cõte de Nole, à qui il auoit quelques annees auparauant donné à femme sa propre cousine auec la Duché d'Amalfi en dot: alliance & liberalité qui monta les Orsins en plus haut credit que iamais, & fit qu'Alphons se trouua possesseur d'vne grande part du Royaume. En ces mesmes temps le Caldora qu'il redoutoit mortellement quitta le monde & les armes le quinzieme de Nouembre, ayant couru septãte ans dãs la carriere de la vie, comblé d'hõneur & de gloire, voire apres s'estre vanté le iour mesme de son despart en compagnie hõnorable de faire les mesmes preuues de sa personne B qu'il faisoit au plus beau temps de sa ieunesse & de sa virilité. Ce grand & digne Capitaine nasquit en l'Abrusse au chasteau de Iudici sous la montaigne non loing du fleuue de Sangro: & combien qu'il fut Duc de Bari, & possedast la plus-part de l'Abrusse de la Comté de Molisi, & de la Capitanaté, il ne voulut pourtant, se moquant de tous ces honneurs titulaires, & suiects à fortune iamais estre appellé d'autre nom que de celuy de sa race, estimant que le nom de Iaques Caldor surmontoit tous autres titres: au surplus ayant aimé les personnes doctes, cõme docte qu'il estoit, & n'ayant onques voulu abandonner René en quelque sorte de fortune haute ou basse qu'il eut esté, estant de telle & tant heroique nature, qu'il recherchoit tousiours les foibles, & ne les quittoit iamais, dont il merita vne loüange immortelle: & qui plus est la preference sur Nicolas Pichinin, François Sforce, & André Braccio, Capitaines tres-excellents & tres-celebres de leur temps: ainsi dit-on qu'il auoit pour deuise ordinaire grauee sur les arçons de ses cheuaux ce verset de Dauid, *Cœlum cœli Domino: terrã autem dedit filiis hominum.* Comme s'il eut voulu dire que la terre estoit de qui la pouuoit cõquester, & se trouuoit le plus fort. Voila quel fut Iaques Caldora, dont les descendans ont depuis habité à Marseille, comme nous auons dit ailleurs.

Ambassadeurs du Roy en Frãce à Naples pour traitter la paix des deux Roys.

Alphons ne veut aucune tresue.

Principauté de Taorante donnee à Raymond Orsin Comte de Nole par Alphons.

Mort de Iaques Caldora.

Origine & louanges du Caldora.

Deuise ordinaire du Caldora.

Aux nouuelles de la mort soudaine de ce fameux & illustre chef de guerre, René fasché à l'extreme manda Sarra Brancaz à Anthoine Caldora son fils, pour le cõdoloir auec luy, & le consoler de la mort de son pere, luy confirmant tous les estats qu'il possedoit auec la digni- D té de grand Connestable, & de Vice-Roy de Naples. Mais Alphons autant ioyeux de son despart, que René en estoit desplaisant & outré, ayant sceu qu'Anthoine Caldora s'estoit retiré à l'Abrusse aux terres de son patrimoine, & que l'hyuer commençoit à herisser le poil des arbres, & s'approchoit à grand train, se retira à Capuë, où laissant le Vintimille, il passa à Gayete. Adonc se rebellerent les Acerrans, gens qui ne pouuants souffrir la domination des Angeuins haulserent les bannieres d'Aragon sur la fin du second mois de l'an quatre cens quarante vn, & se rendirent à Vintimille, personnes & bagues sauues. D'vn mesme vol fut emblee Anuerse par Alphons, qui s'estant par ce moyen facilité le siege de Naples, où tousiours il aspiroit, fit tomber René en vne si profonde & triste melancholie qu'il escriuit E au Caldora la perte de ceste place, & la fortune que la forteresse d'Anuerse couroit sur le poinct d'estre perduë, s'il ne la venoit secourir auec sa presence & ses forces. Caldor qui auoit accommodé ses affaires en l'Abrusse & de là auoit passé en Apulie, cependant qu'il grossissoit son armee, manda à René de se ioindre à luy secrettement pour donner de l'ombrage à l'Aragõnois, lequel sans doute pour ne perdre la Poüille entieremẽt, quitteroit le siege de la Roque d'Anuerse: ce que René cõme Prince dont le courage magnanime surmõtoit toute image de crainte & de danger d'vne guerriere & genereuse resolution exploicta tout aussi tost. Mais tout cela ne sceut faire qu'Alphons desmordit de l'entreprise du chasteau, F sçachant fort bien, que s'il en estoit vne fois maistre, il ne resteroit plus aux Neapolitains aucune place en terre de labeur, dont ils peussent tirer viures, estant ceste forteresse enfermee d'Anuerse, de Capuë, de Sesse, & de Gayete d'vn costé, & d'Acerre & de Nole de l'autre: tellemẽt que René qui se print garde de ce mal-heur, & vit que ce n'estoit ieu d'enfans, de liberant de ne laisser perdre vne tãt importãte Roque, tourna visage vers Anuerse pour en diuertir son ennemy: & ne pouuant faire mieux, s'alla reduire dedans Naples au commencement de Iuillet: où ayant en quelque gauche opinion le Caldora de s'entendre auec Alphons, il le fit vn peu legerement emprisonner, dont sourdit vn tel & si violent tumulte

Sarra Brãcaz mandé par René à Anthoine Caldora fils de Iaques.

Rebellion des Acerrans en faueur de l'Aragonnois qui prend d'vn mesme vol Anuerse.

Cõseil du Caldora à René.

René s'estant rendu à Naples fait emprisonner Anthoine Caldora dont mal luy en prend.

entre les soldats de cest homme, qu'il fut contraint de le relaxer mal-gré luy, auec la mesme facilité qu'il l'auoit fait mettre dedans. Ce fut vn soupçon bien leger & vn emprisonnement qui changea le cœur du Caldora, lequel irrité de cest affront, demanda tresues de cinquante iours: si qu'Alphons qui les luy accorda fut sur le poinct de le receuoir de son party: ce qu'il auroit fait sans doute, sans ce qu'il en fut destourné par la mortelle & irreconciliable inimitié qui estoit desia conceuë entre le Prince de Tharante, & le Caldor. Cependant il A fit tant par ses iournees qu'il eut le chasteau d'Anuerse, moyennant dix mil ducats, qu'il donna à Caldor pour restituer à Raymond son oncle, à qui ce chasteau que Santo de Madaloni deffendoit courageusement, estoit engagé pour semblable somme: Alphons n'ayant voulu souffrir qu'il les eut fournis de son propre argent, ainsi qu'il s'estoit offert. Adonc furent veus aller Anthoine & Reynaud Caldora ses oncles sous les enseignes du Pape, René se trouuant si merueilleusement affoibly par la deffection de ce Capitaine, lequel suiuãt les traces de son pere il auoit vn peu trop legerement soupçonné, que ce pauure Roy fut contraint d'enuoyer sa femme & ses enfans en Prouence, & traicter auec Alphons, auquel il offrit de ceder le Royaume, moyennant ce qu'il adoptast Iean de Calabre son fils aisné, B & le declarast son successeur. Mais les Neapolitains qui auoyent en horreur la domination des Cathelans, trouuerent cela si mauuais qu'ils supplierent René de ne les vouloir abandonner, l'asseurants que le Pape, François Sforce, & les Gennois luy manderoyent bien tost secours, & le deliureroyent d'vne si peu honnorable composition.

Le Chasteau d'Anuerse rendu à Alphons moyennant dix mille ducats restituez à Raymõd Caldora.

René cõtraint de traiter auec Alphons pau honnestement dont les Neapolitains sont marris.

Le bruit de la deffection du Caldora estant ja par tout respandu, le Prince de Tharãte son ennemy iuré fit tant & practiqua si dextrement Marin de Noreia, creature du Caldora, qui regissoit en qualité de Gouuerneur la Duché de Bari, que Bari, Nole, Conuersan, Rutillian, Martina, le Noci, Capurso, Trani, Castellana, Gioia, Cassano, & Aqua-viua (Bitonte seule C demeurant sous la foy de son Seigneur par la fidelle generosité de Cecco de Valignano, auec le seul chasteau de Bari que conseruoit & defendoit asprement contre les Aragonnois, Tuccio Riccio) furent mis entre les mains d'Alphons: auquel Caldora se voyant en tel destroit d'affaires pour gaigner sa bonne grace, & l'asseurer de sa foy manda pour page son aisné, estimé l'vn des plus beaux, & plus allegres Gentils-hommes de son temps.

Plusieurs places du Caldora mises entre les mains d'Alphons.

La Republique de Gennes qui cependant eut nouuelles de l'extremité, en laquelle le bon René se trouuoit, manda à sa Majesté Aaron Cibo Cheualier de grande valeur, auec deux Carraques de viures, & huict cens arbalestriers: François Sforce qui estoit à la Marque, luy manda Alexandre Sforce son frere auec vne bonne troupe de soldats d'eslite, le- D quel estant entré dans l'Abrusse, donna d'abbord sur les terres du Caldora, & rompit Raymond Caldor qu'il prit & mena prisonnier. Alphons indigné de cela pour se venger du Comte Sforce, courut & pilla plusieurs de ses terres, & desfit finalement les Sforcesques en bataille sanglante au pres de Troye, où François Seuerin Gentil-homme Neapolitain Cheualier d'inuincible courage fit merueille d'armes, & se sauua l'espee en main en despit de l'Aragonnois. Sforce ayant perdu bonne partie de son Estat, pour en auoir sa raison, & cõtinuer de seruir René, mit Raymond Caldora detenu prisonnier au chasteau de Ferme en sa premiere liberté, practiqua par son moyen le Duc Anthoine son nepueu, & si abisma dãs si mortel soupçon la grandeur d'Alphons (que tous les Princes d'Italie ne pouuoiẽt souffrir E prosperer qu'auec beaucoup de tyrannie & de dommage) qu'Anthoine ayant cautement retiré le page son fils des mains de l'Aragonnois fut cause que la partie de René commença vn peu à respirer en l'Abrusse & à Naples.

Aaron Cibo mandé à René par les Gennois que suit Alexandre Sforce frere de François.

Les Sforcesques deffaits & rompus par Alphons.

René reprend vn peu de cœur & renforce sa partie.

Pendant que les choses sont en ce bransle, sur le commencement de l'an quatre cens quarante deux vient vn Prestre de Capro (Isle qui de tres-longue antiquité a esté sous la Iurisdiction des Arcuces, principaux Barons du Royaume) trouuer Alphons pour luy offrir ce territoire: Alphõs l'escoute non seulement volõtiers, ains luy donne telle creance que sous sa conduitte, & l'aide de sept galleres il la prend facilement. Et bien que ce quantõ de terre bordé de l'eau de la mer ne fut de trop grande importance, il vint neantmoins fort à F propos à ses affaires, estant arriué qu'vne gallere Frãçoise chargee d'hommes & de deniers, que le contract de fortune sous la chasse d'vn contraire vent auoit porté sur ce bord, fut prise & pillee des Isolans, qui par ce moyen affoiblirent inespérément les nerfs & les forces de René. Adonc sembla biẽ à Alphons que la bonne fortune combattoit pour luy, & que l'ayant de son costé il la deuoit respecter, & l'auoir en reuerence: de maniere que sur la fin du du mois qui prend son nom du Dieu des batailles, il ramena & tourna toutes les forces de son esprit au siege de Naples, auec opinion de prendre vne ville tant principale, qu'il re-

Prise de l'Isle de Capro par Alphons.

Prise d'vne nef chargee d'hommes & de deniers qui alloit au secours de René dont Alphons tire au siege de Naples.

… beaucoup de destresse, ains que le secours Sforcesque fut mis en pieds & en or-…

… Naples estoir Aaton Cibo, dont nous auons ja fait mention, auec huict cens …alestriers, quelques vieux soldats François, & bon nombre de ieunes hommes Neapolitains tant de la Noblesse que du peuple, qui faisoyent merueille d'armes sous l'esperance du secours attendu, & promis par le Comte Sforce, lequel à la verité tarda beaucoup, voire plus que le besoin par trop vrgent d'vn tel affaire ne requeroit. Cela pourtant ne garda pas que plusieurs diuers combats sous maintes braues preuues d'armes ne fussent faicts, auec telle gaillardise & opiniastreté de part & d'autre, que Alphons desesperant de prendre Naples par autre moyen, que par vne cruelle & mordante famine, … par quelque insigne & secrette trahison, fut contrainct d'auoir recours à l'art & au dol, mettant à part la vertu. Si que sur les boüillans d'vne telle ardeur, ainsi qu'il combattoit en son ame, reduit à grande extremité, la fortune inconstante & muable, … lasse des Angeuins, donnant vn soudain tour de roüe luy vint offrir & representer …n moyen tout à propos, que toutes les forces de son esprit n'auroient iamais peu si proprement excogiter pour le faire maistre de Naples, & rendre René miserable tout le reste de ses iours, priué de sceptre, de couronne & de l'Estat de ses ancestres, voire de tout contentement, & du desir de viure plus apres vne telle perte.

Aaron Cibo estoit dās Naples.

Alphōs desesperant d'auoir Naples par force a recours à la trahison.

Dedans Naples estoit vn certain Anuello Ferraro, de condition basse & populaire, & de son mestier masson, lequel auoit tousiours eu la charge des aqueducs qui conduisent les eaux des fontaines dans la Cité. Cestui-cy voyant que la famine auec vn maigre, ord & hideux visage couroit desia de ruë en ruë & que la necessité des viures estoit extreme, sortit secrettement de Naples, & allant trouuer Alphons, luy demanda recompense d'vn grand & important secret qu'il auoit à luy descouurir tellement à son aduantage que sans beaucoup de dommage, & de peril il prendroit & auroit la chasse …'il poursuiuoit auec tant de trauail & de peine il auança qu'il seroit le premier en teste des veneurs, & de l'entreprise, pour courir le premier danger, tant il s'asseuroit de son industrie, de son baston, & de son coup. Le Roy apres l'auoir tres-gracieusement recueilly & loüé, desireux d'estre deliuré d'vne telle perplexité ne faillit point à luy promettre vn loyer Royal, voire vne beaucoup plus haute & releuee fortune que la bassesse & vilité de sa condition ne pouuoyent esperer, s'il acheuoit vn tel affaire. Et luy en demandant le moyen, le masson luy respondit y auoir vn certain puits à vn iardin non loin des murs de la ville, par lequel on pouuoit entrer dans l'aqueduc, & par ce chemin couuert & secret se rendre iusques dans vn autre puits de la maison d'vn certain cousturier, nommé Citello (où ce conduit aboutissoit) situee tout aupres de la porte de Sancte Sophie (ainsi appellee de ce temps, à cause du voisinage d'vn temple de mesme nom.) Et que bien facilement quelques braues & resolus soldats par ceste voye sousterraine, & non battuë que des eaux, & des fonteniers estants entrez en ceste maison, pourroyent de là aller surprendre & tuer les gardes & les sentinelles de la porte: de sorte que son camp planté à campo vecchio auroit sans aucun mal-encontre & perilleux empeschement vne belle & opportune occasion d'entrer incontinent dans Naples, où la faim faisoit du rauage; & sembloit combattre pour luy. L'aduis du masson pleut d'autant plus à l'Aragonnois, qu'il se resouuint, que au temps de Belisaire Capitaine general de l'Empereur Iustinian, ceste mesme Cité auoit esté prise par vn semblable conduit.

Prise de Naples par Alphōs par la trahisō d'vn masson, & le moyen d'vn aqueduc.

Parquoy approuuant ce conseil il ordonna de preparer toutes choses requises à l'entreprise, faisant faire trie de deux cens bons & asseurez soldats choisis, dont la plus-part estoyent gens foruffis, desesperez & bannis de Naples. Et sans descouurir ce à quoy il les vouloit employer, commanda tres-pressément, qu'ils fussent en pieds & en poinct, lors qu'ils seroyent demandez. Or sur la minuict qui rencontra le second du mois de Iuin ils furent tous appellez, & seulement à Diomede Carrafe, & Matthieu de Genare leurs Capitaines descouuerte l'entreprise: à ceux-là Alphonse remonstra de se porter en gens de bien & de valeur, puis qu'il s'agissoit d'exploitter vne chose qui les feroit riches, & puissants à iamais, eux & leur posterité. Et pour sçauoir bien le temps & le poinct qu'il deuroit entrer & donner auec son armee dans la porte, il ordonna d'en auoir l'aduis par celle maniere, que le premier le dit au second, le second au troisieme, cestuy-cy à son compagnon, & ainsi de l'vn à l'autre iusques au dernier, duquel il prendroit le mot.

Iour auquel Naples fut pr…

Cest ordre & ces aduertissemens donnez, les deux cens soldats partirent tous armez d'arbalestres & de pertuisanes, & suiuants leurs Capitaines qui auoyent le masson & vn sien frere en reste se rendirent au puits du iardin : là descendus auec de lampes allumees & des lanternes ils embouchetent dans l'aqueduc, & paruindrent en peu d'heure dans le puits du cousturier. Le masson & son frere grimperent tous les premiers par les trous qu'on y laisse ordinairement de pas en pas, à fin de planter les pieds de l'vn à l'autre, comme en des eschellons enchassez dedans le mur, pour deualer & remonter facilement, ainsi que par vne tour estroite & ronde qu'vn homme peut enjamber : & ayants trouué la maison seure & sans embusches, ny gardes d'ennemis, ils tirerent les eschelles par eux portees, auec certaines cordes le plus coyement qu'il leur fut possible, & donnerent commodité aux soldats de les suiure sans aucun doute de danger auec diligence, & taciturne celerité. Or ne peurent-ils si secretement, ny auec telle legereté conduire leur affaire, que le silence qui est tousiours aux aguets & le moindre bruit qui soit ne sçauroit tromper, en estant esmeu n'esueillast la femme du logis, laquelle apperceuant les lumieres, & les hommes armez en vne heure si suspecte, se vouloit mettre à crier lors qu'elle en fut empeschee, tant par les menaces des dagues qu'on presentoit à sa gorge, & de sa prochaine mort, que par les prieres d'vne sienne fille, qui desia grandette auoit eu assez de sens pour apprehender le peril auquel sa mere se trouuoit.

La femme du cousturier s'esueille au clair des lampes & bruit des soldats, dont elle est menacee à mort.

La maistresse de la maison appaisee en ceste sorte, plusieurs grands loyers luy furent representez & promis de continuer son silence, à quoy elle s'accorda : & combien que desia le bruit sourd de ce prochain tonnerre ayant donné quelques signes de son coup, eut esté aucunement entendu : les Capitaines neantmoins cognoissants bien qu'il n'estoit plus temps de consulter ny tourner le nez arriere se rallierent ensemble, & apres auoir encouragé leurs soldats, resolus de mourir honnorablement, ou de venir à bout de leur entreprise, sortirent d'vne furieuse impetuosité hors du logis, saisirent la muraille, auec vne tour proche de là, & tuerent d'abbord les gardes à grands coups de pertuisanes. De ce coup soudain René eut incontinent nouuelles, lequel vint accompagné de bon nombre d'hommes droict contre les Aragonnois, les attaquant si rudement, & d'vn si mortel & desesperé courroux, que le combat fut tres-sanglant, & le paué couuert de morts.

Les gardes de la porte mis à mort d'abbord par les Aragonnois, mettans en allarmes René.

Alphons qui pendant ce ieu cruel estoit sur les nocturnes escoutes, & les aduis incertains de ce qui en aduiendroit, entendant le chamaillis, & les rumeurs du combat fit prestement appuyer des eschelles contre les murs, pour donner courage à ses gens. Mais les soldats de la ville defendoyent si valeureusement cest endroit, qu'auec des gros quartiers de pierre ils froissoyent tous ceux qui grimpoyent par les eschelles, qu'on voyoit fondre & rouler tous meurtris & fracassez, & à drus & sifflants coups de traits molestoyent ceux de la tour, pendant que le combat duroit.

De bonne fortune Alphons qui couroit à cheual tout forcené autour des murs s'apperceut d'vn endroit, que les gardes auoyent abandonné pour porter leurs armes à ce tumulte : là fit-il ietter promptement des eschelles, & monter quelques bons soldats, lesquels entrez dedans donnerent à l'impourueu sur le dos des ennemis, auec des cris si merueilleux, & d'vne telle furie qu'ils furent à coup esbranlez. René aucunement surpris estant d'vne nature magnanime & boüillante reprenant son premier courage, se mit adonc à exhorter genereusement les siens, leur monstrant luy mesme le chemin qu'ils deuoyent suiure, en se faisant iour par tout auec son espee en main d'vne hardiesse merueilleuse, qui ne cognoissoit nulle sorte de danger, ny d'apprehension en vn tel besoin d'affaires : toutesfois voyant que c'estoit en vain, & que la fortune qui luy estoit contraire faisoit croistre à veuë d'œil le nombre de ses ennemis, tellement enflez & grossis que les siens ne pouuoyent plus soustenir les tempestes de leurs traits, il commença à se retirer, & à pouruoir au salut de sa personne, & du reste de ses hommes.

Ce fut lors qu'Alphons, veu que la fortune qui auoit abandonné René fauorisoit, commanda qu'on allast à la porte de Sainct Genare, comme lieu plus escarté, où les eschelles estants posees, & les portaux mis à terre, toute l'armee Aragonnoise y entra de grand fureur. De ce coup aduerty René ne sçachant quel conseil prendre, quelle

René commence à ceder au grand nombre d'ennemis qui luy viennent sus, & à pouruoir au salut de sa personne, & des siens.

part ſecourir, quelle ayde implorer, quelle yſſuë attendre, de quel coſté ſe tourner, ny quel refuge trouuer, ayant abandonné toute eſperance, ſe faiſant ouuerture auec ſon cimeterre ſe retira dans le Chaſteauneuf: & combien que les Cathelans euſſent ja continué le ſac de la ville, choſe deplorable à voir enuiron quatre heures durant. Neantmoins Alphons qui vouloit gaigner la bien-vueillance du peuple, accompagné de pluſieurs
A Barons, Cheualiers & Gentils-hommes, l'aſſoupir & arreſta par vn grand acte de clemence & de iuſtice accompagné de sageſſe, dont il n'acquiſt peu de loüange. René cependant permit que Iean Coſſa Caſtellan de Capuane rendit ceſte roque & ce fort pour en tirer la Royne & ſes enfans ſains & ſauues.

Le ſac arreſté par le commandement d'Alphons.

Le Chaſteau de Capuane rendu à Alphons.

Le lendemain aborderent à Naples deux nauires de la ſeigneurie de Gennes, chargez de viures dont René fit deſcharger l'vne dans le Chaſteauneuf, où laiſſant pour Gouuerneur Anthoine Caluo Gentil-homme Gennois, il monta & s'embarqua, menant auec ſoy Orrino Carracciole, George de la Magne ou d'Alemagne & Iean Coſ-
B ſe, & mettant les voiles au gré du vent ſe mit en mer auec l'autre nef chargee, regardant touſiours les murs, les tours, & les clochers de Naples auec ſouſpirs & mauldiſſons contre ſa noire fortune, laquelle aptes l'auoit trauerſé de tous coſtez, & ſi miſerablement trahy, ſe contentant de ce qu'elle en auoit fait iuſque là, le voulut aſſez fauorablement conduire au port de Piſe, & de Piſe à Florence, où il retrouua le Pape, qui hors de temps & de ſaiſon luy donna l'inueſtiture du Royaume, le conſolant paternellement ſur l'eſperance & la promeſſe d'vne nouuelle ligue en ſa faueur, à fin de luy faire reconqueſter l'Eſtat & le ſceptre qu'Alphons luy auoit emblé. Mais comme ce ne furent que paroles que les vents emporterent, il print le chemin de France & quitta ces eſperances & ces promeſſes ſpecieuſes, comme arbres qui font grand ombre & monſtre de beaucoup de fueilles, & ne portent iamais aucun fruict, cedant la place à ſon ennemy qui depuis ceſte trahiſon, qu'on ne peut dire victoire, fut Roy paiſible de Naples.

René quitte Naples auec manaiſſons & regrets.

Apres la mort le medecin.

Voila que diſent les Hiſtoires d'Italie, & comme ceſte tres-noble & puiſſante couronne, apres auoir demeuré enuiron deux cens octante ans au ſang des puiſnees de France depuis la mort de Mainfroy, & paſſé par les teſtes de neuf Roys, & de deux Roynes, parmy tant de tempeſtes de guerre, l'infidelité des Siciliens, & l'inconſtance d'vn tel peuple obeyſſant à l'arreſt des trespuiſſantes deſtinees, fut à la parfin arraché du chef & des mains de René par vn mal-heur ſingulier, & par vn ſi laſche tradiment trans-feré au ſang d'Aragon, que la memoire en ſera faſcheuſe & deplorable à iamais.

Combien auoit demeuré la couronne de Naples aux Princes de la maiſon de France.

Les mieux verſez aux affaires du monde ayant experimenté que deux choſes ruinent principalement vn Eſtat, les attentats & les trahiſons, les vns s'addreſſants aux perſonnes, les autres aux places & forteresses. Mais combien que les premiers ſoyent dangereux, ſcandaleux, & deſnaturez: ſi eſt-ce que les tradiments ſont d'autant plus maudits, odieux & deteſtables qu'ils procedent d'auarice vilaine, d'vn cœur laſche & malin, deueſtu de toute humanité & de tout ſoucy d'honneur, & tirent apres eux la mort & la ruyne ſanglante de pluſieurs hommes de bien, & d'infinies ames innocentes
E de tout aage & de tout ſexe: ainſi que faict ordinairement la cheute de ces grands monceaux & quartiers de neige, que le Soleil commence à fondre, & le bruit d'vn ſeul paſſant fait tresbucher horriblement du haut des montaignes de Sauoye & de Piedmont ſur mille pauures voyagers accablez & tranſis de froid. Certainement la trahiſon eſt vn mal ſi obſcur & caché, qu'il ne faict qu'eſpier pour ſurprendre, apportant autant d'incommodité à l'humaine ſocieté que la foy y contribuë de profit & de ſalut. Les auares & les ames ſordides y ſont ſingulierement ſubjectes, pource qu'elles preferent toute ſorte de gain & de lucre à toute ſorte de pieté & d'honneur, honneſtes en apparence, & perfides en effect, qui n'eſt vne marque peu voyable, ains comme vn ſeing naturel & in-
F faillible pour les cognoiſtre. C'eſt pourquoy les traiſtres doiuent eſtre punis comme ennemis communs & publics. Car à qui ſeront bons & fidelles ceux qui ſont meſchants & traiſtres à leurs parents & à leur pays? L'on ne ſçauroit eſtre taxé de trop de cruauté à punir l'horreur d'vne telle tant abominable, & nuiſante perfidie, que les ennemis meſmes abhorrent & ont en deteſtation, voire qui n'eſt pas bonne à ceux à qui elle fait plus de bien: tellement que les traiſtres ſont hays & maudits de ceux qui les mettent en beſongne, & par qui ils ſont employez.

Quæ iuuant aut firmant Regnũ, &c.

Lipſius liure quatrieme chapitre dixieme de ſes Politiques.

Trahiſons odieuſes, vilaines & deteſtables.

Auari maxime qui famæ fidei poſtremo omnibus rebus cõmodum ſuum anteferunt. Nec bonum iis quibus bono.

Proditores etiã iis quos anteponunt inuiſi ſunt.

Rem amant non reum.

Que si bien ils ont quelquesfuis des recompenses, ce n'est pas qu'ils soyent dignes de tels bien-faict : ains pour resueiller & solliciter les esprits des autres, aimants la coulpe, non le coulpable, & la trahison, non le traistre, ou plustost le fruict & l'effect, non les autheurs, ny le vice.

C'est ainsi que parlent les plus sages du plus dangereux & detestable monstre qui se trouue parmy les hommes, & frequente plus communément les Cours des Roys & des Monarques, tant a de force l'ambition, & le desir de regner. René donc qui se vit A sans espoir ny apparence de recouurer, ou reconquerir sa couronne perdue, s'en retuint par mer à Marseille, où pour surcroit de mal-heur il trouua Yolante sa mere seule fille heritiere de Pierre Roy d'Aragon sur les combats d'vne si griefue & violente maladie, qu'elle fut contraincte de rendre à la terre ce qu'elle en auoit tiré, pour plus legerement voller au Ciel. Au moyen dequoy apres auoir seché son visage, & les pleurs d'vn si iuste dueil, il bailla Barjols, Brignolle & Sainct Remy, auec leurs droicts, appartenances & reuenus à la Royne Ysabeau sa fęmme, pour B son entretenement & son appanage. Ce qu'on remarque estre aduenu au temps que Louys Alemand qui fut Archeuesque d'Arles, Cardinal de saincte vie & de patience admirable, voire singuliere colomne du grand & celebre Concile de Basle, auquel il presida longuement, se vit illustre de plusieurs excellents miracles, & fut tenu pour vn grand homme.

Decez d'Yolãte mere de René & donatió de Barjols, Brignolle & S. Remy à la Royne Ysabeau.

Louys Alemand Cardinal & Archeuesque d'Arles.

L'an MCCCCXLIII. du mois de Feurier.

La Baronnie de Meyargues donnee à Arteluche d'Allagon Gentil homme Sicilié, chef de la maison de Meyargues.

Response Espagnole d'Arteluche.

Arteluche d'Allagon estoit vn illustre & puissant Gentil-homme de Sicile, qui auoit rendu beaucoup de bons & notables seruices à René, s'estant tousiours monstré fort fidelle Conseiller de sa couronne, & tres-constant au sang d'Anjou. Ce qui porta ce Roy de luy donner pour commencement de recompense la Capitainerie du chasteau C de Meyargues, auec tous les droicts Royaux pour ses Estats & gages annuels, qu'il eut depuis en propre don. Mais il en fit si peu de cas qu'il respondit hautainement, qu'on luy donnoit vn gallinaro, pour la perte de trente mille ducats de rente : & que de riche & puissant Seigneur qu'il estoit on le faisoit pauure & simple Cheualier. Lesion certainement vn peu enorme, eu esgard que ceste place estoit bien peu de chose de ce temps, quoy qu'elle fut Baronnie : tant y a que le don luy en fut fait dedans Capuane, où René pour lors se trouuoit au mois de Feurier, de l'an quatre cens quarante trois, suiuant la foy des Archiues. Place qui sembloit aucunement mal-encontreuse & fatale, pour auoir esté donnee autresfois au Vicomte de Turene, puis à Geoffroy le Maingre, dit D Boucicaud, & à tous les deux ostee par crime de felonnie.

Autre dõ fait au mesme Arteluche & ses descendans.

Quelques dix & sept ans apres, estant ainsi que René luy eut donné le droict du Palais d'Aix, & depuis encor recouuré les mesmes droicts : sa Majesté pour ne frustrer & despoüiller entierement vn tant honnorable & meritant Gentil-homme luy voulut bailler en eschange le peage de Tharascon : mais parce que comme du domaine c'estoit chose inalienable, aduint que le Roy donna la ville de sainct Remy à la Royne Ieanne sa femme durant sa vie seulement : & entre autres choses le droict d'Albergue, des paluds, lieux marescageux & incultiuables, campagnes & larges plaines, lesquelles à raison des eaux continuelles qui là naissent, fondent & croupissent d'ordinaire ne produisent que parmy des iones & des roseaux quelques herbages, dont se nourrissent plan- E tureusement les bœufs de tous ces quartiers : ce qui pouuoit monter iusques au prix de cent vingt florins & quelques sols : au moyen dequoy René & Ieanne s'aduiserent de donner en contrechange ceste mesme pension & ces Albergues, pour les louyr & posseder paisiblement au nouueau seigneur de Meyargues, qui leur rendit par semblable & contredeuoir le peage de Tharascon auec vne telle clause & condition, que toutes & quantes fois que le Roy ou ses successeurs voudroyent reprendre le droict de Sainct Remy à luy donné, ils seroyent en plein pouuoir & liberté de le faire : tellement que cinq iours apres la ville de sainct Remy, suiuant la teneur de cest eschange, s'obligea de payer franchement la mesme somme de six vingts florins à Arteluche & aux F siens, en confirmation dequoy le dix-neuf du mois de Iuin de l'an suiuant quatre cens soixante & vn, sa Majesté luy octroya lettres pour contraindre les habitans de luy payer vne telle somme & prouision, laquelle a tousiours continué depuis à ses successeurs & descendans, & dure encor pour le iourd'huy.

Arteluche yssu d'vne tres-noble & tres-ancienne famille de Sicile.

Cest Arteluche, qui estoit, comme i'ay dit, vn puissant & riche Seigneur, descendoit de la tres-noble & tres-ancienne famille de Allagonia des contrees de Sicile :

& que

& que ceste race fut illustre & remarquable. Blasso de Allagonia, qui fut vn des trois Cheualiers choisis par Pierre d'Aragon, auec Bernardo di Pierrataglhata, & Conrado Lanza, Barons Siciliens, lors que ce Roy Cathelan deuoit entrer au duelle à la ville de Bourdeaux auec Charles premier du nom, il y a ja plus de trois siecles le tesmoigne assez irreprochablement. Si que le Comte de Cacero [est] estimé pour le iourd'huy
A le chef principal de ceste famille, ainsi que ie l'ay veu dans vn liure Espagnol fait à la main, que le sieur de Peyres Gentil-homme & Senateur d'Aix m'a courtoisement communiqué, où sont peintes les enseignes & marques de gentillesse de plusieurs illustres maisons d'Espagne, entre lesquelles sont celles des Bosquets de Barcellone, qui ont de gueules à vn Lyon d'or, langué du premier armé de sable à la brodure dentelee du second ou d'or. Des Romees ou Romieux, qui ont de gueules à sept coquilles d'or striees ou cannallees du premier. Des Serres qui ont de gueules à vne sie d'Azur posee en face garnie d'or à vne brodure ou à l'escu composé de treze pieces. Des Cerneres (ou de Cer-
B uera) qui tiennent vn cerf passant de gueules dans l'enseigne d'or, & des Allagons, qui tiennent le six d'vn dé, à sçauoir vn escu d'argent remply de six balles de sable, disposees en deux palz (qu'on estime auoir esté autrefois six restes de Mo- *Escu de Allagons sieurs de Merargues.*
tes) tel qu'on le void dedans Merargues, & en plusieurs endroits de la ville d'Aix. Voila quāt à ce qui est de la noblesse & ancienneté des Allagons, des armes de ceste maison, & du Seigneur Arteluche premier Seigneur de Merargues, duquel sont descendus de pere en fils iusques à la quatrieme generation, plusieurs braues Gentils-hommes, Capitaines
C renommez, & Cheualiers tres-honnorables decorez de diuers ordres, qui ont releué & rendu ceste maison puissante & riche, & ont fait tout par le merite de la Noblesse & grandeur de leurs ancestres, que par leur propre vertu qu'elle s'est alliee ioincte par mariages successifs & diuers, auec les plus Nobles: & si a obtenu rang & seance aux Estats, assemblees, affaires & charges plus importātes entre les plus signalees & respectables maisons du pays.

Combien que les conuentions de l'an trente sept faites sur la deliurance de René eussent porté en termes exprés, que Henry d'Angleterre seroit espousé à Madame Marguerite d'Anjou sa fille: toutesfois ce mariage auoit esté retardé & tenu en balance sept ou huict ans. Et iusques en l'an quarante quatre que René se trouuant en la vil- *L'an MCCCCXLIIII. Mariage du Roy d'Angleterre & de Marguerite fille de René.*
D le de Tours, il fut finalement manié & resolu: les trefues au preallable accordees & ferues entre le Monarque François & l'Anglois, lequel par ce moyen, comme par vn motif & vn subject honnorable, quitta & remit deslors la Comté du Mayne à Charles frere de René, sur qui ou l'auoit emparé par violence durant les troubles, & les tempestes de guerre, Mais comme celle que les anciens appellerent par vn tres-long vsage Fortune, & paraduanture auec quelque raison Deesse, ne laisse iamais les rencontres du monde, sans mutations contraires & successiues du bien au mal, & du mal au bien, des victoires aux desconfitures, des triomphes aux captiuitez, des ioyes aux lamentations, & des honneurs souuerains aux plus infimes infamies, ou bien renuersant cest ordre, & se ruant sans discretion de l'vn en l'autre, selon qu'elle tourne sa roue: il arriua que Marguerite *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.*
E accusee d'adultere fut tout à coup precipitee & iettee dans les destroits d'vne fascherie trop mal-heureuse, & honteusement repudiee par Henry, au grand vitupere & desplaisir de René son pere.

Pour tirer le fil de ces choses d'vn peu plus loin, l'Histoire de Lorraine dit que Louys de Harancourt Euesque de Verdon estably au gouuernement de Lorraine & de Bar, en l'absence de René, eut affaire contre Anthoine de Vaudemont, qui vint en equipage d'armes dans le pays de Lorraine, dont fut contraint l'Euesque d'implorer à son aide le bras de Charles septieme, mary de Marguerite d'Anjou, sœur de René, qui portoit faueur non petite à Charles Comte du Mayne leur frere. *De l'Estat de Lorraine touchant René.*

Ceste alliāce fut cause que le Roy Charles aida fort & ferme aux Lorrains, faisant cesser
F le Comte de Vaudemont, en mettant vn puissant arrest contre les bondes de ses entreprises. René sur le cours de ces differens par la trahison des Espagnols perdit la ville de Naples, persequuté d'vne enuieuse, noire & gauche fortune, qui le contraignit de se retirer en France deuers Charles son beaufrere: où se trouuāt tout à point, il maria Marguerite sa puisnee auec Hēry Roy d'Angleterre: ce qui cōposa des trefues entre le Roy Charles & luy. Si supplia René son beau-frere d'assieger en sa faueur la ville de Mets, remōstrāt que ceste place estoit des

anciens ressorts, & partenements de la Duché de Lorraine : cela le Roy luy accorda, à tant qu'il y tint le siege l'espace de dix-huict mois, apres quoy il se retira, & ce moyennãt vn pont d'or composé de deux cens mille pierres, dont chacune valoit le pesant d'vn escu couronné, & deux cens mille florins de prest, desquels René fut tenu quitte & cancelé, Charles se reseruant sans plus la seule ville d'Espinay.

Ces choses exploitees, René, Iean de Calabre son fils & le Comte Ferry de Vaudemont accompagnerent ce Roy à la reduction de la Duché de Normandie contre les Anglois, où la ville de Roüan fut reprise, & le bon René receuant per messagers funestes les tristes nouuelles de la mort de la Royne Ysabeau sa femme, qui deceda l'an cinquantettois, laissa le gouuernement de Lorraine à son aisné, pour passer tousiours la plus-part de ses iours en Prouence, qu'il acheua finalement, chargé de soins, d'ans & d'ennuys. Voila que dit Charles Estienne. Mais laissant ces passages & ces arbres diuers, dont le tableau d'vne histoire graue ne reçoit peu de grace : reuenons aux personnages & aux figures. A

L'an MCCCCXLV.
Hebrieu sçauant aux gages de René, & fait franc de toute imposition iudaique.

Il y auoit en la ville de Sainct Maximin vn homme Hebrieu, tres-sçauant & renommé en la science de Medecine, grand & celebre Philosophe, nommé Abraham Salomon, lequel au moyen de son haut sçauoir, quel Iuif qu'il fut, ne s'estoit peu acquis de credit enuers les plus grands de son temps, singulierement enuers René, qui en faisoit beaucoup de cas. Ce Roy, comme singulier amateur des personnes doctes & rares, sans auoir esgard à sa loy le voulut auoir & retenir à son seruice. Mais pource qu'il n'estima pas honneste de le faire coucher aux gages de ses Estats domestiques, sans quelque trait de marque Royale, de grace particuliere il voulut que pour le merite de sa doctrine, & la longue & certaine experience, dont il estoit recommandé l'Hebrieu fut à l'aduenir franc & deschargé de toute Iudaïque imposition : comme decoré du plus grand & plus honnorable aduantage qu'on pouuoit faire aux gens de ceste vieille loy, & de telle qualité de ce temps : tant les sciences humaines & liberales ont accoustumé d'apporter de clarté aux choses obscures & d'excellence à leurs culteurs & possesseurs, de quelle condition, race, nation & religion qu'ils puissent estre, quand ils ont de la preud'hommie, & qu'ils rencontrent des Princes qui cherissent la vertu, ainsi que faisoit René: d'autant que l'eau & le feu ne sont point plus incompatibles que les hommes serfs & tributaires, auec les personnes des Roys, & dans les maisons Royales; voire mesmes il est impossible que ceux qui sont aupres du Soleil ne soyent illustrez du Soleil, pour obscurs qu'ils puissent estre : & de là sont formez les Nobles, qu'on appelle Gentils-hommes, de quels peres qu'ils soyent venus. B C

Les sciences excellentes rendent les hommes excellents

Ceux qui sont aupres des Roys sont tous Nobles.
Nobles Officiers de René.
Ancestre des Ioannis de la ville d'Aix & leur Escu.
De Rosseto & leur Escu.

Iean de Pingon Gentil-homme d'Aix (famille pour le iourd'huy en Piedmont) Ioannes dont sont yssus les Ioannis sieurs de Chasteauneuf & de la Brillane, qui portent le Lyon rampant de sable armé & lampassé d'argent au chef d'Azur embely de trois estoiles d'or dans l'Escu de gueules : i'estime qu'il doit estre d'or, pour n'encourir faußeté. D

De Rosseto qui tenoit bandé d'or & d'Azur, chargé d'vn barbeau iettant vne croix l'vn & l'autre du premier: & de Roccassio ou de Rochaz, dont la maison d'Aiglun estoyent Archiuaires & Secretaires de René.

L'an MCCCCXLVI.

Ancestre des Thomas sieurs de S. Marguerite la Vallette & autres places.
Leur Escu.

Iean de Varennes, qui le seruoit en qualité de maistre d'Hostel, estoit Capitaine, & Castellan de Castellane, au temps mesme que Anthoine Thomas Secretaire du mesme Roy auoit le gouuernement, & la garde de la forteresse de Thollon. C'est de cest Anthoine qui estoit vn personnage de merite recommandable, que sont droictement descendus les Thomas, sieurs d'Ardene, Saincte Marguerite, la Vallete, Millaud & les autres Nobles de ce nom, qui ont escartellé de gueules & d'azur à vne croix pommettée, & fichee d'or, iettant hors de son timbre deux bras dont les mains ioinctes ensemble, soustiennent la mesme croix. Vieille enseigne de cest Anthoine, duquel ils ont pris origine il y a peu moins de deux cens ans. E F

L'an MCCCCXLVIII.
Sur la contribution des tailles & la difference des biens ruraux & feodaux,

Suiuant l'arrest qui auoit esté donné par Louys second, sur le procez & le different des Nobles, conseigneurs de Barbentane, & des manants du lieu, l'an quatre cens & six, auec grande cognoissance de cause & difference des biens ruraux & feodaux, il fut dit & arresté l'an quarante & huict que pour les biens de roture & non nobles : les Nobles mesmes & les Gentilshommes contribueroient indifferemment & sans exception à la taille : mais que touchant les feodaux & non roturiers ils en seroient

francs, immunes & deschargez tout à faict. [...] surplus que tout ce que les Nobles pour-
roient acquerir & enclauer dedans leurs fiefs, par droit de commise, ou de retenue, seroit
franc de taille, iouyroit du mesme priuilege & auantage d'immunité.

Nicolas V. du nom, Geneuois de nation l'vn des plus modestes Pontifes que le sainct
Siege ait eu outre la doctrine dont il estoit fort singulierement recommandé sur les iours
plus gracieux du mois de May, manda le Cardinal de Foix son legat deuers Alphons d'A-
A ragon parent & amy particulier de ce Prelat, de la part de René, pour le renouuellement &
la reconfirmation de la cessation d'armes, que les trefues auoient mis entre ces deux Prin-
ces. Au Legat fut respondu par l'Aragonois, qu'apres auoir bien parcouru & consideré les
conditions y prescrittes, en la qualité qu'elles se trouuoient couchees, il ne pouuoit ny les
accepter, ny accorder plus. Et quoy qu'il eut faict ainsi parauant, puis que le terme con-
uenu estoit desia expiré : il estoit necessaire & requis de r'entrer en ieu, & recommencer leur
premier exercice tant pour ne deuenir flaques & mols, que pour voir à guerre ouuerte qui
auroit plus belle amie. Ce que la fortune qu'il auoit en pouppe, & le vent qu'il voyoit te-
B bours & contraire à son royal competiteur, l'vn & l'autre naturellement mouuants, despi-
teux & legers, luy faisoit dire & respondre assez plus arrogamment qu'il ne deuoit.

Le xij. de May Ambassade du Pape vers Alphons d'Aragon.

Alphons enflé de sa victoire ne veut point de trefues.

En ces mesmes temps infinies personnes non nobles, de vile & obscure descendence &
qualité se rencontroient à gros raits auoir à prix d'argent, au moyen de leurs gras & inex-
puisables moyens, acquis beaucoup de places, fiefs, & chasteaux des Gentilshommes, les-
quels pour suruenir à l'equipage condecent & sortable de leur condition, s'estoient trouuez
contraints de s'en dessaisir par transports & ventes assez desaduantageuses aux plus offrans
& plus aisez. A tels excez René qui desira de coupper chemin & remedier en quelque for-
C te, fut le huict du mois d'Auril de l'an quatre cens quatante neuf par l'aduis de son Conseil
estant à sa ville de Tharascon adressa patentes de commission à Maistre Iean le Cilleur Sei-
gneur de Roche-pierre Docteur fort celebre, & à Pierre Rodulph dit le Baron son Escuyer,
l'vn & l'autre ses Conseillers, dont les paroles portoient, que considerant comme par con-
cessions & alienations induement faictes iusques alors autant en ses Comtez de Prouence
& de Forcalquier, que ez terres adjacentes, son propre heritage eut esté tellemēt soustrait &
mutilé, qu'il estoit venu à sa notice, que plusieurs marchands, & certaines personnes non
genereuses auoient acquis par diuers titres les chasteaux, villes & iurisdictions de sa Com-
D té, dont les Nobles tant de longue robbe que militaires, tenus & obligez à son seruice en
temps de paix & de guerre, estoient deffraudez & deuestus : considerant d'abondant, &
passant par sa memoire les sacrees constitutions, & les ordonnances inuiolables, faictes par
ses tres-illustres predecesseurs, lesquelles defendent par mots exprez, & inhibent au mar-
chand personne plebee, & de sang non genereux d'acquerir aucunes places, villes, cha-
steaux, ny autres fiefs à quelques tiltres que ce soit : que par autre constitution est porté,
que tous acheteurs & vendeurs de terres & droicts, qu'ils ne peuuent par titre de vendition,
ou autre semblable, transferer à autres personnes, sans la licence du souuerain, sont tenus
de prester le droict de lods : & mesmement en mains mortes, ne craignants de faire tels
transports, sans son sçeu, & l'approbation de ses principaux Officiers : attendu que la Pro-
E uence a bon droict & de toute antiquité auoit acquis entre toutes celles du monde, le nom
illustre, & tres-excellent de Prouince des Prouinces, comme ayant obtenu ce haut, & ce-
ste singuliere prerogatiue d'honneur, d'estre ainsi tousiours appellee depuis les Romains.
Pour tant de iustes, belles & puissantes raisons René voulut & ordonna estre procedé sou-
uerainement contre telles gens, sans forme ny figure de procez, sans auoir esgard à toutes
telles donations, alienations, concessions, confirmations, & prouisions auparauant par luy
laschees à son prejudice, par mesgarde inaduertance, sans conseil & par surprise, qu'il de-
clara deslors nulles & casses : mandant par ses patentes à ses Officiers, Iusticiers & subjects
de faire main forte à l'execution, qu'il entendoit en estre faicte. Car aussi voulut ce sage &
F bon Roy faire difference & distinction des personnes roturieres, & des Nobles, & donner
vn respect honnorable à la vertu, que toutes les nations du monde quelles barbares qu'elles
soient ont en honneur & reuerence. En quoy il fit certes bien sagement & royalement,
pour ne confondre les ordres d'vn estat & les maintenir en iuste balance, comme piece qui
le fait le plus florer, le rehausse mieux à son lustre, & le maintient en plus de discipline, de
gloire, & de fermeté.

L'an MCCCCXLIX. le viij. d'Auril Declaration de René contre les acquereurs non nobles, de fiefs, terres, dictions & Seigneuries.

Prouincia Romana l'Prouincia Prouinciarum.

Sage distinctiō de René entre les Nobles & les roturiers.

Tout à propos des personnes Nobles, Guilhem de Cabassole du Real Seigneur de Bar-
beurane estoit pour lors Eschanson & Couppier de René, Gabriel Valory Seigneur de

Gentils hommes Officiers de René.

De Valori, Florentins & Gonfaloniers.

Marignane son Escuyer, Gentilhomme yssu d'vne tres-noble famille de Florence, dont les ancestres ont esté jadis dix fois Gonfaloniers, depuis Taldo di Valore qui le fut ez mois d'Octobre, Nouembre & Decembre de l'an mil trois cens quarante, iusques à Barthelemy fils de Philippes qui le fut ez mois de May & de Iuin de l'an cinq cens vingt & quatre, quelques huict ans au parauant qu'Alexandre de Medicis eut obtenu la souueraine Principauté de sa patrie, & de Tuscane : Michel de Rosset estoit Seigneur de Gardaue, que les Fourbins eurent depuis, Gaspard de Larcar, Gentilhomme de Gennes, estoit Seigneur ou conseigneur du Luc, Anthoine Paillade Gentilhomme d'Arles, famille qui a pery des familiers, & fauoris de René, Michel Matheron son Secretaire & Archiuaire, & Tannequin du Chastel qui fut Preuost de Paris son grand Seneschal de Prouence. A

De Rosset Seigneurs de Gardane. De Paillade Gentilhomme d'Arles. De Matheron Gentilhomme d'Aix. Du Chastel Seneschal de Prouence.

L'an M.CCCCLI. Prise de Bayonne par Charles VII.

Presques en ces mesmes temps aduint que Charles VII. print la ville de Bayonne, mit tout le Languedoc sous son obeyssance & ses armes, & si establit le Parlement de Bourdeaux iustement vn demy-siecle auant le Senat de Prouence, que Louys douzieme erigea dans la ville d'Aix au premier an du sezieme siecle, comme nous verrons à son temps, moyennant la faueur de Dieu. B

L'an M.CCCCLII. La ville de Gap prise par le Dauphin, & remise à René.

La prise de Bayonne fut suiuie de la surprise de Gap, que Louys Dauphin empara l'an ensuiuant sur René au grand desplaisir de Gauchier de Ceteste, yssu du tres-illustre sang des Comtes de Forcalquier, qui pour lors en estoit Euesque. Car il faut sçauoir que ceste ville se contenoit de ce temps sous l'obeyssance & l'hommage de nos Comtes, comme piece qui estoit des appartenances de Prouence & de Forcalquier. Qui fut cause que Louys en estant aduerty la remit depuis à René, comme à son legitime souuerain auec tous les habitans, pour n'entrer legerement en quelque iniuste & malheureuse altercation.

George de la Iardine d'vne noble, ancienne & riche maison d'Ast en Piedmont fut en ces mesmes saisons proueu de l'office de Maistre d'Hostel, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre de ce bon Roy, qui luy en fit expedier les patentes sur les derniers iours de Iuin. C

Escu de la Iardine Gentilshommes du Thor.

Ce que i'ay voulu remarquer tant parce que de ce George sont descendus les sieurs de la Iardine du Thor qui portent vairé d'or & de sable, escartellé de gueules à trois coquilles d'argent, que pour ce que ceste villette, iadis piece de Prouence sous les Comtes de Tholose, maintenant sous l'hommage souuerain du Pape, & la Seigneurie & iurisdiction des Barons de Caderousse, a eu de tout temps plusieurs familles honnorables, & maisons de Gentilshommes, entre lesquels sont auiourd'huy les Verdelins, qui ont le Verdon en leurs armes. Les Gasts sieurs de sainct Sauornin & Venasque, qui portent cinq pommes d'azur en l'escu d'or, les du Pont, & tels autres, comme les Darians, lesquels ayants esté autresfois au rang des plus nobles & plus anciens, sont neantmoins reduits au petit pied, & en fort basse & obscure fortune, & condition, mesmement en la personne d'vn Iaques Darian simple hostellier de la ville d'Aix: tant les honneurs de ce monde sont inconstants, fantastiques & peu durables, ainçois tant est peu de chose, la Noblesse qui n'est solidement estançonnée par les poultres des richesses, ou les appuis de la vertu, dont toutesfois les vnes sont en la main de fortune, l'autre de chere, difficile & bien arduë acquisition : & neantmoins ce pauure hostellier auec toute sa bassesse & misere, ressent ie ne sçay quoy de Noble, qui monstre que le sang ne s'est tant peu auilir & grossir qu'il ne treine encor quelque goutte de sa premiere & plus subtile substance. Ce qu'on void arriuer coustumierement à ceux que plustost les disgraces, & les reuers d'vne enuieuse & maligne fortune, que les excez, les dissolutions & le ieu ont abbaissez & fondus, ny qui n'ont rien de genereux, ny qui ressente son Noble : dont ie pourrois produire le plus singulier & prodigieux exemple, qui ait esté depuis la destruction de Troye & l'enfant prodigue, si ie n'auois plus de respect à ceux dont il est descendu, qu'au personnage dont ie parle. D E

La Noblesse sans la richesse, ou sans la vertu perit facilement.

Armoiries des Darians fatales.

Aussi void on que les armes des Darians ont eu quelque marque presagieuse & fatale de ceste descadance en leur representation : car elles se voyent de gueules à vn Lyon d'or rampant contre vn toure de Sinople, accompagné d'vne roue d'or, qui semble se tourner au trone de l'arbre, & que le Lyon la vueille arrester, auec les deux pattes. Mais laissons là ces fantasies, & ceste inconstante Royne des mondaines prosperitez, & venons à la Royne Ysabeau, Princesse si pleine de merite & de generosité qu'elle tenoit quelque trait heroique de ses tant illustres & magnanimes ancestres, voire auoit adiousté aux sceptres & couronnes de son F

L'an M.CCCCLIII. Trespas de la Royne Ysabeau.

mary les eſtats de Lorraine & de Bar. Elle auoit eſté combatuë d'vne forte maladie dans la ville d'Angers durant quelque eſpace de temps : de ſorte que la violence du mal cedant à la force des ineuitables deſtinees que la puiſſante main du Souuerain tourne & arreſte comme il luy plaiſt, l'attenua tellement, & la mina de ſi pres, que finalement elle paya le tribut commun de nature l'an quatre cens cinquante trois au grand & indicible regret des Prouençaux, qui auoient pendant l'abſence de René, tant aux guerres qu'à ſa priſon, experimenté la douceur & la regle de ſon ſage gouuernement. Si bien que la faſcherie que ce bon Roy en porta fut tellement inconſolable, qu'on ne le vit ny rire, ny faire viſage de ioye depuis ceſte funeſte & derniere ſeparation. Toutesfois l'huile qui ramollit toutes choſes & les conſolide peu à peu : ioinct qu'il eſtoit Prince ſage, bien aduiſé, n'ignorant point les diuers & contraires hurts du monde, effaça inſenſiblement de ſa memoire ceſte violente douleur : en ſorte qu'il print vne belle reſolution & vn ferme & vray propos de n'y penſer iamais plus, enſeueliſſant ſa longue triſteſſe parmy les belles & magnifiques pompes funebres, qui teſmoignerent à chacun & le dueil qu'il portoit de ſa perte, & l'eſtime qu'il auoit touſiours fait de ſon merite & de ſon ſang. Car elle eſtoit fille vnique de Charles premier, fils de Iean Duc de Lorraine, qui de pere en fils deſcendoit du Prince Guillaume frere du Roy Godeffroy, & de ces excellents & glorieux Heroes, qui furent Comtes de Bologne, d'Ardenne & de Moſelle tous yſſus de Childebrand, & du premier Pharamond.

Nihil tam durum quod non temporis longinquitas minuat atque molliat, Cicero pro Marcello.

Yſabeau fille de Charles I. du nom Duc de Lorraine.

Deſcente des Ducs de Lorraine.

René cependant qui ne pouuoit dementir ſa nature royale, ny mettre derrier le dos, comme choſe indigne de Prince, ſa bonne couſtume de donner, & de bien faire à ſes loyaux ſeruiteurs, quelle aduanture gauche & ſiniſtre qui renuerſaſt ſes affaires, confirma l'office de viſiteur general des gabelles, auec ſes gages, emoluments, honneurs, preeminences & libertez au magnifique Iean Arelatan ſon maiſtre d'Hoſtel : & ſi luy en fit expedier patentes du troiſieme de Mars, en preſence du Seigneur de Balla-valle, & de pluſieurs autres Gentilshommes de ſa Cour. D'vne meſme main aux iours du dixieme mois, ainſi qu'il ſe trouuoit à la ville de Plaiſance en Lygurie ſituee aupres du fleuue Trebius non loin du royal Eridan, il confirma les priuileges par luy peu deuant octroyez à la ville de Brignolle en ſon paſſage d'Italie. Bailla ſemblablement Lambeſc, Suſe, la Barbent, Roquette, Villelaure, Tres Emynes, & la Tour de Genſon, dont Guillaume de Ponteuez auoit eſté Seigneur à Yolande ſa fille, & à Ferry de Vaudemont ou de Lorraine ſon mary, & aux ſiens à l'aduenir.

Ioſeph Texert. Le iij de Mars. Office de viſiteur general des gabelles donné à Iean Arelatan maiſtre d'Hoſtel de René.

Du mois de Decembre Confirmation des priuileges de Brignolle.

Lambeſc & autres places donnees à Yolãde femme de Ferry de Vaudemont.

D Il ſemble que les Arabes & les Caldees, ſi ce ne ſont les Egyptiens, ayent les premiers trouué & inuenté la tres-ſalutaire aux hommes ſcience de Medecine, & que le ſouuerain Gouuerneur de ce bas vniuers l'aye ordonnee pour la neceſſité & le ſecours des mortels, eſtant expreſſement commandé de porter honneur au Medecin, que Dieu ſeul a creé à ceſt effect. Ceſt art des Arabes, & Caldeans s'eſtant coulé aux antiques Grecs, Eſculape, Machaon, Podalire, le diuin Hippocrate, Galen, & autres rares & doctes perſonnages eſt paſſé d'eux aux Latins, & finalement par toutes les contrees du monde : ſi que nos Roys meſmes ont touſiours honnoré tels Docteurs & Profeſſeurs, comme nous liſons de Charles le Chauue, que ſon Medecin Sedechias fut neantmoins ſoupſonné d'auoir empoiſonné à la
E requiſition des plus grands & plus eſleuez du Royaume, qui ne luy en firent ſemblant aucun de perquiſition ny pourſuite. Ainſi auoit René de ce temps à ſon ſeruice quelques Medecins Hebrieux perſonnages fort experimentez en leur vacation : en faueur deſquels pour la grande fidelité & le ſoin qu'ils monſtroient à ſa ſanté, ayant entendu d'eux, que ſes ſubjects de Prouence faiſoient des eſtranges & iournalleres oppreſſions des rigueurs & des violences extremes aux Iuifs, pluſtoſt par vne hayne hereditaire & fatale, que par diſcretion, ſain mouuement ny raiſon : il fit publier vn Edict general portant vne telle ordonnance, que doreſnauant les Iuifs de Prouence allants & venants par les villes, les bourgs, & le territoire du pays, où s'y arreſtants, & faiſants ſeiour, porteroient vn cercle de couleur differente à l'habillement, dont ils feroient couuerts, y couſu & attaché de la largeur d'vne
F parpaillolle ou d'vn grand blanc ſur la ceinture à main gauche, & en lieu apparent dans les villes cloſes : a fin qu'ils ne fuſſent peſle-meſlez & confondus auec ceux de diuerſe loy : ſi qu'il y eut vne voyable diſtinction, & vne marque notable entre les Chreſtiens & eux : neantmoins qu'ils pourroient exercer la medecine, trafiquer, vendre, troquer, marchander & achepter les vns les autres : pourroient eſtre Peagers, Clauaires, & Procureurs fiſcaux des chaſteaux, des Seigneurs & Gentilshommes du pays, faire & exercer tout autre Art : vſeroient de leurs libertez & ceremonies accouſtumees, pourroient tenir ſynagogues, faire

Arabes & Caldeans premiers Medecins.

Honora Medicum propter neceſſitatē, etenim creauit eum Altiſſimus.

L'an MCCCCLIIII.

Reglemēt pour les Iuifs de Prouence à la requiſition de quelques Medecins de René.

Articles de l'Edict.

leurs

leurs sepulrures & funerailles sans aucun destourbier ny empeschement au contraire, à peine de punition corporelle : qu'ils ne seroient cootraints ny forcez d'aller ouyr les predications, ny entrer dans les Eglises des Chrestiens : que les Predicateurs ne scandaliseroient le peuple, ny le pousseroient à tumultes & seditions contre leur nation : ains prescheroient purement sans extrauagances, passions & destournements l'Euangile, & ce qui concernoit les passages efficaces & propres à les conuertir en toute douceur & charitable simplicité, sans les descourager au Baptesme par tumultuaires & indecentes inuectiues sur la mesme peine : finalement que son Edict seroit si exactement obserué & gardé, que si quelqu'vn entreprenoit de l'enfraindre, il deut seruir d'exemple & de terreur à tout le reste. Toutes ces choses furent ainsi disposees l'an quatre cens cinquante quatre, auquel temps aduint cest horrible tremblement de terre, qui dura trois iours, dont furent abysmees plusieurs villes de la Poüille, de Naples & de Calabre, où moururent plus de cent mille personnes. Ce qui fait presumer que la perte de René luy vint à quelque gain, & que les François & les Prouençaux, qui estoient en ces quartiers, pour la querelle de leur bon Roy eussent esté perdus, s'ils n'eussent esté perdus : suiuant le dire de ce Capitaine Grec, & le vieil prouerbe, *Qu'à quelque chose malheur est bon* : sur quoy à l'aduanture les Medecins que nous venons de fraischement laisser tireroient vn tres-bon signe d'vne tres-mauuaise cause. A B

Horrible tremblement de terre en la Pouille, Naples & Calabre.

Dire de Themistocles. Bonum signi ex mala causa.

L'an ensuiuant sur les plus gracieux iours du mois de May, René qui pour lors se trouuoit en la ville de Launay lez Saumur, donna à Charles du Maine son cousin licence d'armer deux galleres au port de Marseille : ce qu'il fit en presence de Ferry, Monsieur de Lorraine & de quelques autres Seigneurs, Barons, & Gentilshommes. Et comme la violence de la douleur, & la perte de sa femme Ysabeau eussent desia faict place à l'oubly, & se fussent consommees petit à petit, sentant ses forces rauigorees, il espousa Ieanne fille du Comte de Laual estimee l'vne des plus belles, bonnes, sages, & vertueuses Princesses de ce temps. Si furent l'an cinquante six faites plusieurs bõnes & sages remonstrances par les gens des trois Estats au Prince Iean Duc de Calabre, que les affaires du Roy son pere detenoient pour lors à Aix. Au moyen dequoy à l'instante requisition des principaux & plus nobles de l'assemblee, il manda publier plusieurs belles & profitables constitutions, & declarations sur plusieurs & certains doutes, concernants la reformation de la iustice de Prouence, faictes à Brignolle, qui iusques à ce iourd'huy sont obseruees & en vsage inuiolable, mesmement sur la compendieuse substitution enuers la mere de la loy Dos, & sur la prohibition de la carte Trebellianique. Cependant que le Prince Iean fait & ordonne ces belles choses, la nouuelle espouse de René fait sa royale entree en la tres-noble & antique ville d'Arles auec le Roy son mary : apres tous ces triomphes & ces magnificences ce ieune Duc tire vers la coste de Gennes, mandé par Charles VIII. du nom Roy de France, qui l'establit Gouuerneur & Lieutenant general de la Cité. Là tres-magnifiquement accueilli il prend franchement au nom de Charles la Seigneurie auec le Castellet & toutes les principales forteresses, & s'acquitant tres-honnorablement de sa charge, entend soigneusement à la garde & à la defense tant de la ville, que des forts : le tout auec beaucoup de balance, de preuoyance & de modestie. C D

L'an MCCCCLV le xvj. de May.

Licèce à Charles Comte du Maine d'armer deux galeres à Marseille.

René remarié auec Ieanne de Laual.

L'an MCCCCLVI. le xiii. Decembre.

publication de tres-beaux statuts faits par Iean de Calabre.

L'an MCCCCLVII.

Entree de la seconde femme de René en Arles.

Le Duc de Calabre à Gennes.

L'amitié que ce Roy portoit à sa seconde femme estoit telle qu'il ne sembloit point qu'il eut iamais passé par les loix d'Hymenee : de maniere que pour luy donner quelque signe de ratification, & de ce grand amour il luy donna la Baronie des Baulx l'an quatre cens cinquante huict. E

D'ailleurs le Duc de Calabre, apres auoir mis vn tres-bon ordre à son gouuernement de Gennes, & là estably de bons & fidelles Capitaines & Lieutenans sous la faueur & l'asseurance du secours fidelle de Iean Anthoine des Baulx des Vrsins Prince de Tharante, & de plusieurs autres grands Seigneurs de Naples qui luy promirent assistance, & fidelle employ au recouurement du Royaume, que le bastard Fernand, fils & successeur d'Alphons (decedé ceste mesme annee) occuppoit iniustement, dressa vne armee de vingt galleres, & de trente ou quarante nauires de charge, tellement que dans peu de iours il aborda bien pres de Naples, où il fit tout aussi tost entendre sa venuë au Prince de Tharante. Mais Fernand qui ja s'estoit emparé du Royaume fut confirmé en son vsurpation par le Pape Pie II. du nom, natif de Sienne, successeur de Calixte troisieme, pourautant qu'il auoit espousé vne sienne proche parente. Chose qui fut faite en hayne du Roy de France, auquel il estoit tres-mal affectionné, & par mesme suite à la maison d'Anjou, que ce Pontife cerchoit, & vouloit entierement esloigner de l'esperance de ceste couronne. En ces mesmes temps viuoient F

L'an MCCCCLVIII.

Baronnie des Baulx donnee à Ieanne de Laual seconde femme de René.

Decede d'Alphons occupateur du Royaume de Naples. Fernand bastard d'Alphons son successeur. Le Duc de Calabre à Naples. Ferrand confirme par Pie second.

uoient Honoré de Laſcaris Comte de Tende, vaſſal de René, Iean de Sabran fils de Baude de Blaccaz Seigneur de Beaudiſnar, dont la tres-noble poſterité dure encor, Honoré de Berre Seigneur d'Entrauenes, Ambaſſadeur du Roy, Colla de Caſtillon Maiſtre Rational de la grand Cour Conſeiller Seigneur de Beynes & de Cucuron, lequel auoit eſpouſé vne Damoiſelle nommee Ieannete de ſainct Denis, dont ſont yſſus & deſcendus les Seigneurs de Cucuron, Pierre Rodulph, dit le Baron, Capitaine du Chaſteau d'Yeres, & Pierre de Trognon Procureur general du Roy, tous Gentilshommes d'honneur & de merite. *Nobles & Gentilshommes.* *Maiſon de Cucuron.*

A Ceſte meſme annee Pierre Eueſque d'Albanie Cardinal de Foix Archeueſque d'Arles & Legat d'Auignon, cõme Prince de Mondragon, ſuiuant la couſtume de ſes predeceſſeurs, donna lettres d'annobliſſement pour l'eſtenduë de ſon Dioceſe à Guillaume Ris originaire de Sallon, & aux ſiens, qui depuis fut vn grand & tres-opulent perſonnage, eut de belles & hautes charges, poſſeda pluſieurs places & chaſteaux que la maiſon de Moleges & d'Entraigues, au moyen d'vne ſienne fille vnique, mariee à Iean de Chaſteauneuf ſieur de Moleges, ont herité. Ce Prelat luy donna pour enſeigne de Nobleſſe vn oliuier de ſinople au B fruit de ſable dans vn champ d'or. Et ſi furent les trois priuileges que Raymond Berenguier auoit jadis concedez à la maiſon de Cabrijs, reconfirmez à Balthazar de Graſſe par le bon René, qui l'an ſuiuant decora du titre de Nobleſſe Iaques Fabre d'Aulps dont les ſieurs de Fabregues ſont deſcendus. *Le xii. Mar. Guillaume Ris originaire de Sallon ennobly par vn Archeueſque d'Arles. Les lettres commencent ainſi: Petrus miſeratione diuina, & ſur la fin. Datum Auenioni in Palatio Apoſtolico die xii. menſis Maii anno Incarnationis MCCCCLVIII. Sanctiſſimi in Chriſto Patris & Domini noſtri Caliſti pp. tertii anno quarto. L'an MCCCCLIX Iaques Fabre d'Aulps dont ſont yſſus les ſieurs de Fabregues.*

Les affaires eſtoient en ces meſmes ſaiſons fort enflammez par toutes les villes de Naples, & le territoire preſques ars & deſerté par les contraires factions d'Aragon & d'Anjou, chacun en pretendant le droict du ſceptre. Et comme l'argent eſt le plus roide nerf de la guerre, & celuy qui fait mieux iouër les pieces d'vn exercite, la neceſſité vouloit qu'il en C ſortit de quelque part. Ce qui violenta le Duc de Calabre de demander à la ville d'Arles la dixieme partie de tous les fruicts, que les habitans perceuoient durant vn an tant ſeulement, pour l'entretenement & le ſouſtien des compagnies, & de la guerre. Impoſition, laquelle ayant couru toute la Prouence, quoy qu'elle ſemblaſt dure & faſcheuſe, fut pourtant liberalement & franchement receuë & confirmee de tous l'an mil quatre cens ſoixante. Cependant le Duc de Calabre retournant aux quartiers de Naples, apres auoir valeureuſement conqueſté pluſieurs terres ſur Fernand, ſe rua auec ſon armee d'vn ſi grand & hardy courage, & de telle impetuoſité ſur celles de ſon ennemy, que ce baſtard occupateur D fut contraint d'auoir recours à la legereté des iambes de ſes cheuaux, & à ſe ſauuer de viſteſſe dans Naples, où il s'enferma auec quelques vns de ſes gens: les autres allerent gaigner Nocere où ils furent pris en fort grand nombre, & leur camp mis à ſac & à butin: la proye qui ſe trouua belle & de grand prix tant en or qu'en argent fut incontinent tranſportee à la ville de Sarne, les priſonniers eſtants mandez à Marſeille, pour y eſtre retenus & gardez iuſques au definement de la guerre. *L'an MCCCCLX. La dixieme partie de tous fruicts accordee au Duc de Calabre, & la victoire par luy obtenue ſur le baſtard Fernand. Fernand s'enfuit & s'enferme à Naples. Butin de la victoire porté à Sarne.*

Le Pape Pie autant mal affectionné au Roy de France qu'à René, aduerty de la deſconfiture de Sarne, qu'il porta preſques auec autant d'impatience que de marriſſon, enuoya à Fernand l'an quatre cens ſoixante vn vne compagnie de mille cheuaux, & cinq cens hommes de pied ſous la conduite d'Anthoine Piccolhomini ſon nepueu, & d'vn Capitaine E qu'il auoit ſouſtrait par grandes promeſſes. Ce qui n'apporta peu de perte ny dommage petit au Duc de Calabre, pour autant que Fernand ioignit ſon armee auec ces nouuelles forces, ſous les aiſles deſquelles il ſe mit à faire le degaſt des bleds, qui n'eſtoient encor qu'en tuyaux verds.

A ceſt encombrier s'en ioignit vn autre non moins à craindre & redouter: car quand en l'an quatre cens ſoixante deux le Duc de Calabre & Pichinino virent qu'il n'y auoit lieu ny moyen de retenir le Prince de Tharante, qui de tout temps ayant tenu le party d'Anjou s'eſtoit ietté du coſté de l'Aragonnois, auec lequel il auoit fait ſa paix, ils ſe mirent ſur mer, & faiſants voile ſinglerent en l'Abruſſe tant pour remettre l'armee en Eſtat, que pour reF cueillir leurs gens eſpandus & diſperſez en diuers lieux. Cependant quelques Cardinaux & certains autres amis bien affectionnés à René, qu'ils auoient à Rome, par pluſieurs ſages & vtiles remonſtrances ſupplierent tres-inſtamment le Pape de vouloir compoſer les affaires des deux Roys, & n'expoſer en proye vn ſi beau & puiſſant Royaume, piece & fief tant illuſtre de l'Egliſe, mais tout cela fut en l'air & en vain: de maniere que voyants qu'ils ne pouuoient diuertir ſa Saincteté de ceſte tant ardante, & viue affection qu'il portoit à Fernand ils tenterent vne autre voye, & propoſerent à tout le moins de faire des treſues entre luy & le Duc de Calabre, durant le temps deſquelles ils peuſſent traitter des moyens de *L'an MCCCCLXII. Ioan Antoine des Baulx Des Vrſins ſe tourne du party de Fernand & quitte celuy de René. Le Duc de Calabre & Picinino en l'Abruſſe.*

paruenir

Le Pape Pie mal affectionné aux François.

paruenir à vne bonne & durable paix. A ce poinct ne se monstra moins reuesche Pie qu'au premier, comme celuy qui ne pouuant auoir le cœur François feuroit roidement attacher son inclination du costé de l'Aragonnois. Parquoy il s'en excusa & ne s'en voulut onques mesler : ains tout au rebours prononça haut & clair en plein consistoire par solennelle declaration, que puisque au nom de Dieu il estoit entré aux commencements de ceste guerre, il s'employeroit à la poursuiure & desmesler, & ne cesseroit qu'il n'en vit le bout & la fin. Ce qui fut vne occasion au Duc de Calabre indigné de ceste response si peu gracieuse & conuenable au pere commun des Princes Chrestiens de la recommencer plus forte & plus cruelle que iamais. A

Louys de Bella Valle Seneschal de Prouence donne sentence sur les censes du chapitre d'Aix.

L'an MCCCCLXIIJ sur la fin de l'an Decede de Iean Anthoine des Baulx des Vrsins Prince de Tharante.

En ce mesme temps Louys de Bella-vallee Seneschal de Prouence donna sentence sur les censes & les seruices des biens acquis par le Chapitre & les Chanoines de sainct Sauueur d'Aix, que dans l'an & iour, à conter du iour de l'acquisition, ils seroient tenus d'en vuider leurs mains. Sentence qui depuis fut confirmee en certains chefs par Arrest du Parlement souuerain du pays. Quelques mois apres le Prince de Tharante frappé de maladie deceda au chasteau de Hautemure, dont fut grand dommage à René. Car il estoit tout certain que l'esté suiuant il deuoit se rendre & remettre du party du Duc de Calabre, & ne plus l'abandonner, s'estant recognu du tort qu'il auoit fait à la maison d'Anjou, comme ayant mis deuant ses yeux les notables & signalez seruices, que de toute antiquité les Princes des Baulx ses predecesseurs auoient rendus tant au sang d'Anjou, qu'aux Comtes & Marquis de Prouence : mais ce trespas l'empescha, estant osté d'entre les hommes sur la fin de l'an quatre cens soixante trois, Iean de sainct Remy, fils d'autre Iean estoit sommellier de René. B

Sommation faite par René au Comte de Sauoye touchant la Comté de Nisse.

Les Comtes de Sauoye qui de tout temps auoient eu l'œil sur la Comté de Nisse, laquelle s'allant estendre iusques aux lisieres de la Seigneurie de Gennes, borne & limite cest estat, auoient tant fait par leurs iournees qu'ils s'estoient saisis de Nisse, où ils s'estoient nichez & fortifiez. Ceste emparation n'apporta pas beaucoup de contentement à René, son droicturier & legitime Seigneur, lequel sçeut fort bien que les terres & les Seigneuries de Nisse & de Villefranque, le Piedmont & les places dependentes estoient du vray & ancien patrimoine des Comtes de Prouence, que ses ancestres & predecesseurs sous le nom & tiltre de Comtes auoient iouy des rentes, reuenus, gabelles & autres emoluments qui s'y percevoient, que Raymond Berenguier en auoit iouy iusques au iour de sa mort, que le mesme auoient fait les deux Charles premier & second, Robert & Ieanne iusques au temps qu'elle fit don de tous ses biens à Louys d'Anjou premier du nom, qu'apres luy Louys II. son pere en auoit eu la mesme & paisible possession en vertu du don adoptif de ceste Royne comme Comtes de Prouence : en somme qu'indecemment sous le trouble des guerres, le bruit des armes, & les tempestes que la pretention de Naples auoit esmeuës entre les Princes Angeuins & Aragonnois, le Comte de Sauoye sans titre ny couleur s'estoit emparé de Nisse & de toute sa Comté, que tant Louys, que ses predecesseurs auoient tousiours si ardemment recerché d'auoir & d'attacher, pour l'enclauer à leur domination & Seigneurie qui l'auoisine. Parquoy René fit requerir & sommer ce Duc qui de ce temps estoit en Calabre de luy rendre & vouloir desamparer le chasteau du Puget, Theoniers & les autres villes de la vallee de Terrencusue, qu'il tenoit & occuppoit iniustement & sans titre de l'ancien Domaine & de l'vnion de la Comté de Prouence : mais tout au contraire de cela le Duc Louys respondit aux Ambassadeurs mandez par René, qu'il ne tenoit indeuëment ny de la façon les terres qu'on demandoit de luy : & si ne s'esbahissoit peu d'vne telle procedure, voire de la sommation que le Roy luy en faisoit, puis qu'il sçauoit fort bien qu'il y auoit plus d'octante ans, qu'il les iouyssoit & les tenoit de ses predecesseurs à iuste titre par bõnes, fortes & vallables transactiõs. Et partant qu'il deuoit se pourvoir si bon luy sembloit. René qui ne receut gueres gracieusement, ny de bon cœur ceste response autant courte que desdaigneuse & peu ciuile, tout indigné & marry prononça ces propres paroles : *Ie voyois bien qu'il en faudroit venir aux mains.* Ce qu'il se delibera d'exploiter à bon escient : mais les affaires en disposerent d'autre sorte, parce qu'estant pressé d'autre part, & ayant la mouche à l'oreille pour vn morceau de plus haute importance, à sçauoir le Royaume de Naples, qu'il ne pouuoit patiemment voir entre les mains d'vn illegitime occupateur, il fut empesché & destourné de ce dessein, dont le Duc de Sauoye n'eut petit plaisir. D'ailleurs le Duc de Calabre qui estoit en ces marches, ayant veu ses gens mis en route, & n'ayant peu soustenir la tempeste des forces de Fernaud, qui desia s'estoit acquis & auoit gaigné tout le C D E F

Louis Duc de Sauoye sommé.

Response du Duc de Sauoye.

Desconfiture & retour du Duc de Calabre.

Royaume, voire auoir tiré tous les Seigneurs & Barons du pays à sa corde, fut contraint de se retirer en Prouence : regretté neantmoins, & decouuertement desiré par la pluspart d'iceux d'infinis Gentilshommes Neapolitains, qui de pere en fils s'estoient monstrez fidelles au sang de France & d'Anjou, & de presques tout le peuple, autant pour les royales vertus & singulieres qualitez, qui estoient en luy, que pour la difference de la domination, commandement, franchise & liberté qu'ils recognoissoient bien grande entre les François & Espagnol : à tant que Ferrand par le malheur & la mauuaise fortune de ce Prince demeura paisible possesseur de son Royaume.

Apres ceste perte & ce retour le Duc de Calabre se trouua auec vne bonne troupe de gens de cheual & de pied, nourris & rompus aux guerres d'Italie, auec Iaques Galeot, le Comte de Campobasso Italiens, le Seigneur de Baudricourt & plusieurs autres Barons & Gentilshommes Prouençaux au secours du Comte de Charolois fils de Philippes de Bourgoigne, & n'apporta sa presence peu de renfort aux affaires de Louys XI. qui menoit de ce temps vne dure & bien aspre guerre contre ce Comte : ce qui aduint, & s'exploitta en quatre cens soixante cinq. Presque deux ans apres ou peu moins, pendant qu'il vaquoit auec vn grand soin à redresser & mettre en pieds vne armee, pour aller aux marches de Cathelogne au recouurement de son Royaume maternel, trefues furent accordees & resolues entre René son pere, & les Geneoois au mois de May, esquelles la communauté de Barcellone en Espagne & tous ses habitans furent compris tant par mer que par terre, pour l'asseurance des lieux & des hommes.

L'an MCCCCLXV. Le Duc de Calabre au secours de Louys XII. Roy de France.

L'an MCCCCLXVII. le XIII. de May. Trefues arrestees entre René & les Geneuois.

Au mois suiuant le magnifique & genereux Honoré de Berre Seigneur d'Entrauenes, & des chasteaux de Brue, d'Auriac, & de sainct Estienne de la Foux ou de la Font (à raison de la riuiere d'Argent qui prend là sa source) Chambellan, Conseiller & maistre d'Hostel de René, mit en cause les habitans de Barjolz, pour ficher bornes & limites entre les territoires de leur ville, & de Brue : à quoy fut Commissaire deputé le magnifique Cheualier Iean Barthelemy Iurisconsulte, maistre Rational de la grand Cour de Prouence, Iuge-Mage des secondes appellations : les lettres de sa commission que i'ay moy-mesmes leues, commençantes en ceste sorte : *Ioannes Cossa Comes Troyæ, Regius in Comitatibus Prouinciæ, & Folcarquerij, terrisque illius adiacentibus generalis Locumtenens magnifico & egregio militi Domino Ioanni Bartholomei iuris vtriusque licentiato*, & ce qui suit, donnees à Pertuis, & signees par le commandement du Comte, par l'Euesque de Thollon President de la Cour supreme, Conseiller, & Chancelier de Prouence, ez presences des Seigneurs de Pierre-rue, de Prats, & Iean de la Roque Cheualiers, Honoré de Candio Seigneur de Bellegarde, estant pour lors conseigneur d'Estoublon par le moyen de Burguette de Auria ou Done sa femme Gentil-femme de Gennes. Ce que ie n'ay voulu oublier pour l'honneur des Barthelemis sieurs de saincte Croix, d'Aix & de Thollon qui descendét de ce Iean portans en l'escusson de leurs armoiries d'azur à vn mont d'or accompagné de trois estoilles de mesmes : celles de la Roque qui estoit aussi vne fort ancienne maison de Gentilshommes, dont le nom & la race sont perdus, se voyants d'or à vn gazon produisant trois espics de bled de sinople.

Du mois de Iuin. Different entre Honoré de Berre & les habitans de Barjolz touchant les limites de Barjols & de Brue.

Lettres de commission à Iean Barthelemy à cest effect.

Escu des Barthelemis sieurs de saincte Croix.

Pour nous reioindre à René que nous n'auions pourtant laissé gueres loin, il faut se resouuenir de ce que nous auons cy deuant escrit, qu'Yolande d'Aragon femme de Louys second mere de René estoit fille du Roy Iean, par le deceds duquel Ferraud Roy de Castille fils de sa sœur, s'estoit installé Roy d'Aragon contre la volonté & le consentement general des Aragonnois & des Cathelans, lesquels auant que ce faire, & le receuoir auoient souuentefois mandé par Ambassadeurs à Louys de venir prendre possession de ce Royaume, qui de droict appartenoit à sa femme.

Escu de la Roque.

René au Royaume d'Aragon, où Fernand fils de la sœur du Roy Iean d'Aragon est couronné au preiudice de René.

A quoy pourtant il n'auoit peu satisfaire pour les grands affaires & la guerriere occupation qui le detenoit comme cloüé au secours du Roy de France son oncle contre les Anglois : peuple qui de ce temps le pressoit & faschoit de pres. Au moyen de ses obstacles & destourbiers par la faueur du Pape Martin V. de ce nom les Aragonnois, & les Cathelans furent côtrains bon gré mal gré qu'ils eussent de receuoir Ferraud en Roy & Seigneur, lequel empoignant l'occasion au poil, se fit couronner & hômager des Princes & Barons du pays. Le Duc de Calabre d'autre part qui ne d'ormoit pas, ains vaquoit courageusement

Le Duc de Calabre en Cathelogne auec grosse armee pour le Roy son pere.

au recouurement du sceptre de Naples, estant de retour en France fut mandé querir auec
instantes supplications & prieres par les Ambassadeurs Aragonnois de vouloir entendre au
recouurement du Royaume, qu'il ne pouuoit ignorer de droict legitime & succeßif appar-
tenir à René son pere, ainsi que tres-bien ils cognoissoient. Mais auant que se vouloir ietter
en ceste entreprise, & se plonger en ce voyage, il trouua moyen de faire les fiançailles du
Prince Nicolas son fils, auec Anne fille de Louys XI. en l'annee quatre cens soixante, l'an A
suiuant (comme nous auons fidelement representé cy dessus) dressant vne puissante & forte
armee, composee tant de Gentilshommes François & Prouençaux, que de plusieurs autres
nations. En faueur de laquelle il entra dans les marches de Catheloigne, fut receu magnifi-
quement, & auec indicible ioye en la ville de Barcellone, & si gaigna plusieurs villes, places
& forteresses, qu'il remit à l'obeyssance du Roy son pere.

Geronde erigee en Principauté & donee au Duc de Calabre.

Apres ces exploits heureusement acheuez, suiuant la deliberation faicte par Pierre III.
du nom Roy d'Aragon, pere de son bisayeul, René erigea Geronde en Principauté, auec la
Comté de Seruieres, dont il fit Prince & Seigneur le Duc de Calabre son fils, luy en faisant B
expedier lettres que i'ay moy-mesme leuës, par lesquelles appert que ce bon Roy transpor-
té d'affection paternelle dit parlant de son fils: que pour amplifier sa couronne & son nom

Louanges du Duc de Calabre par le Roy René son pere.

depuis sa premiere ieunesse & ses premiers essais d'armes, il s'estoit courageusement presen-
té à trauaux & dangers innumerables: qu'il auoit esté par deux fois en Italie auec gros &
puissant exercite, où tousiours il s'estoit monstré preux & valeureux combattant. Nous
laissons (dit ce bon pere en ces termes) qu'à Gennes ces annees passees vous auez monstré
tant d'actes de proüesse, & auez tant heureusement combattu, deliurant la ville assiegee de
ce Roy si puissant par mer & par terre. Et que Pierre de Campofregose pour lors Duc de la C
Cité ayant pris & tourné ses armes contre nous par vne grande perfidie & desloyauté a esté
estendu mort & roide sur le paué de vostre main, apres plusieurs honnorables playes re-
ceuës sur vostre corps: & qu'à present vous estes en Catheloigne auec le harnois au dos
pour le recouurement du droict & de la couronne maternelle, qui nous est deuë du Royau-
me & de la iurisdiction d'Aragon. Mais de quelle grandeur & magnanimité de courage, de
quelle force, de quelle vigilance, diligence, preuoyance & sagesse faites vous maintenant
le guerre conte Iean nostre capital ennemy? Tesmoin en est bien Geronde, & toute la Pro-
uince Emporitaine: tesmoins en sont bien les repoussements des ennemis, les forteresses &
chasteaux pris, les places munies, qu'en passant par la force & la vertu de vos armes se sont
renduës, & remises à vostre main: nous taisons vostre prudence, vostre Iustice, vostre dou- D
ceur, vostre benignité, & la modestie, dont vous vsez au gouuernement des peuples & des
Citez, auec plusieurs autres royales & tres-excellentes vertus, dont Dieu a illustré vostre
esprit. Si qu'il nous sera mieux seant de ne parler plus tant de vos hautes & tant heroïques
qualitez, de peur que nous ne semblions parler de nous mesmes, en parlant de vous qui estes
nostre fils bien aimé & nostre propre chair & nourriture, ainsi escriuoit & parloit ce bon
Roy du Duc de Calabre son fils qu'il aimoit de vraye amitié de pere, c'est à dire, passione-
ment & quelque peu hors de mesure, se laissant emporter à la paternelle affection, qui de
bien loin auance toutes les autres, & aux loüanges de cest enfant & de ce Duc, desquelles
il estoit sans mentir meritoirement & royalement digne, quoy que ceste louange eut eu
beaucoup meilleure grace & plus d'emphase & de credit en la bouche d'vn autre que du E
pere. Ce que fera encor voir beaucoup mieux au vif vne lettre que de ce temps il luy enuo-
ya, qu'il me vient à plaisir d'enchasser icy, tant pour la naiueté du style de ce siecle, que
pour tousiours desterrer quelque vieille & noble famille de la cendre des sepulchres. Car

L'an MCCCCLXVIII. le XXIX d'Auril.

ayant pourueu Barthelemy Gary Gentilhomme de sa Cour de la Vicomté de Bas, il decora
le frontispice & le couronnement de sa lettre des titres de la Duché de Calabre & de la

Titres & teneur de la lettre de René au Duc de Calabre son fils.

nouuelle Principauté de Geronde & de Seruieres, & en son bon & franc Cathelan Prouen-
çal luy escriuit ces paroles.

*Illustrißimo é carissimo Duch primogenit Gouernador é Loctenent general nostre. Nos com saben en
los dies passats auens consideratio, als bons serueis é merits del noble é amat consiler nostre Mossen Bor- F
thomeu Gary, l'y donan perpetualment en seu Honorat segon costum de Cathelunia, per a el é à sos fils
empero masceles de legitim matrimoni procreados lo Viscomtat de Bas, que ez prope las montanyas de
Ampurda é certs castels é altres coses que tenia en las parts de Ozona Iean de Cabrera, à nos inobe-
dient é rebelle, segon aquestes é altres coses, largament poreu veure en vnas lettras patens à
vous é à altres dressades lou dia present dades. E perqué ez nostra ferma volontat é intent o
que lod. Moss. Borthomeu de aya è consequesca la possessio libera deldit Viscomtat, Castelz, é altres coses*

per nos

... nos ... el donadas, axi prest com vinguem à nostra obediensa, vos encarregan que axi ho façau executar perfe..., é per res non aya falla com axi processa de nostra pensa, é fia illustrissimo é carissimo Primogenit e Loctinent general nostre la santa Trinitat vostra curousa garda. Dadas en lo nostre Castel de Bauge à XXIX. del mes d'Abril de l'ans MCCCCLXVIIJ.

Ceste lettre de ce bon pere à son cher fils qui ne tesmoigne moins l'amitié grande qu'il luy portoit, que l'antiquité & l'excellence de nostre vulgaire : voire la conformité qu'il a auec le langage qu'on vsoit du temps de Charles le Chauue, pour preuue que les Prouençaux ont esté les premiers qui ont donné langue au reste des Gaules, comme plus voisins des Romains, & les premiers enclauez à leur Empire, sonne en François ces mesmes paroles. *La langue Prouençale fort excellente & fort ancienne.*

Tres-illustre & tres-cher Duc nostre aisné, Gouuerneur & Lieutenant general. Nous auons que les iours qui se sont passez nous ont fait cognoistre, ayant consideré les bons seruices & les merites de nostre amé & Conseiller Noble Messire Barthelemy Gary, luy donnons perpetuellement en fief honnorable, selon la coustume de Catheloigne pour luy & pour ses enfans masles toutesfois & de legitime mariage procreez la Vicomte de Bas, qui est aupres des montagnes de l'Ampourde, auec certains chasteaux & autres choses que Iean de Cabriere à nous rebelle & desobeyssant tenoit aux parties d'Ozone, selon ces choses & autres que vous pourrez amplement voir aux lettres patentes addressantes à vous, & encor a autres ce mesme iour. Et pourautant que telle est ma ferme volonté & intention ... qu'iceluy Messire Barthelemy dés maintenant aye & prenne la libre possession de ceste Vicomté, chasteaux & autres choses à luy par nous données & concedees aussi tost qu'elles sont venues sous nostre obeyssance, Nous vous enchargeons que ainsi vous le faciez executer en effect sans aucune faute, comme chose qui procede de nostre mouuement & pensee : & à tant soit tres-illustre & tres-cher aisné & Lieutenant general la saincte Trinité vostre curieuse garde. Donnees en nostre chasteau de Bauge, &c. *Traduction de la lettre de René.*

Vostre pere René.

Ce Duc auoit espousé Marie de Bourbon, dont il eut deux fils, Iean qui fut pareillement comme son pere nommé Duc de Calabre, & Nicolas qui luy succeda. Mais quelques annees apres Marie deceda, & luy surpris d'vne fieure continue la suiuit bien tost apres, comme nous dirons mieux à propos. *Decedé de Marie de Bourbon femme du Duc de Calabre.*

En ces mesmes temps les galleres de Iean Roy d'Aragon vindrent en grand flotte par la riuiere du Rhosne en la ville d'Arles, où elles firent des maux infinis, & si apporterent beaucoup d'encombriers dommageables tant à la Cité que par toute l'estendue du territoire & des enuirons. Pendant ce rauage quelques bons Religieux reformez de l'Obseruance s'y rendirent, & leur donnerent les Consuls & Gouuerneurs vn lieu propre & conuenable pour esleuer & bastir vn Conuent, & vn temple sous le nom de sainct François leur premier Capitaine general & fondateur. *L'armee d'Aragon en Arles par le Rhosne.* *Conuent des Obseruantins construit en Arles.*

La venue de ces bons peres donna certes vne grande consolation aux habitans, qui apres ces tempestes virent vne si belle & douce serenité, combien que ces nuages de marriçon furent entierement esuanoüis & dissipez par l'arriuee du Duc de Calabre, qui fit en ces mesmes iours à l'indicible contentement de la Noblesse & du peuple sa royale & triomphante entree dans Arles. *Entree du Duc de Calabre en Arles*

Apres ces rauages, ces saincts abbords, & ces triomphes, Henry Roy de Castille, & le Roy René, par l'entremise de plusieurs Princes & grands Seigneurs firent vne confederatiõ, & se iurerent vne fraternelle amitié au mois de Iuin de l'an suiuant. Au moyen de ceste alliance Henry au nom de son fils aisné, & de tout son Royaume promit, certifia & declara solennellemẽt qu'il estoit & seroit bon, vray & fidelle confederé de René Roy de Ierusalem, & de Sicile son cher frere, du Duc de Calabre son fils vnique, & de ses vassaux, terres, Seigneuries & domaines de la mesme affection que s'il estoit son frere de sang. Que ne luy, ne son fils, ny ses vassaux & subiects ne donneroient aucun blasme, destourbier ou detrimẽt au Roy René, ny à son fils, ny à ses vassaux & subiects, ny à ses pays, ny à personne viuante de quelle condition qu'elle fut, mouuante de ses couronnes : & là ou aucun voudroit entreprendre de le molester par guerres, ou autrement, il luy presteroit aide, faueur & fraternelle assistance tant par mer que par terre de tous ses moyens, gens & pouuoir : confederation que ces deux Roys voulurent durer l'espace des deux ans prochains & à venir sans rotture ny ... de part & d'autre, autant loyalement que royalement. *L'an MCCCCLXIX le XIX de Iuin. Confederation & aliance entre René & Henry de Castille pour deux ans.*

Pendant que Henry de Castille s'allie ainsi auec René, Louys XI. Roy de France d'autre *Permission de René pour Louys XI. d'vser de cire iaune en ses seels.*

part permet à luy & à ses successeurs masles seulemét d'vser de cire iaune, ez seels de Chancellerie, ainsi que depuis il fit tant dedans que dehors son Royaume. De maniere que Louys cõmanda à ses Officiers de le laisser iouyr de telle permission pacifiquement & sans trouble. Et parce que la Cour de Parlement de Paris n'y voulut de premier abbord entendre, elle en eut vne seconde iussion & cõmandement absolu : car le Parlement soustenoit n'estre à propos ny receuable, n'appartenãt qu'aux seuls Roys de Frãce de seeller en telle cire : les Princes ses vassaux & sujects estants coustumiers d'vser de cires de couleurs, si qu'on ne sçauroit monstrer, que nul autre Monarque Chrestien aye iamais vsé de iaune fors le Roy de France & René : les rouges ou vertes cires estants vsageres, & particulieres au reste des Princes & souuerains Potentats : où n'est de petite remarque & consideration qu'ils sont tous communement representez en leurs seels en cheualiers armez & conquerans : là où les seuls Monarques François sont vestus d'habits royaux par vn priuilege tres-special & du tout illustre assis en leurs throsnes. A

Les seuls Roys de France vsét de cire iaune & sont vestus d'habits Royaux en leurs seels.

On dira que ie rechante trop souuent vne mesme notte, mais il n'y a remede : pose le cas (sage Lecteur) que ce soit vne maladie, parce que i'entre tousiours en opinion que quelque sorcilleux censeur, qui à l'aduanture se trouueroit bien empestré en telles & si variables besoignes, estimera ces menuailles circonstances vaines, verruës, & superfluitez mal seantes au corps d'vne belle & pleine histoire, qui ne doit ressentir que sa grauité, sans auoir rien de bas ny de monstrueusement symmetrisé : à quoy ie respondray pertinemment, qu'outre que cest ouurage est composé de diuerses masures & ruynes, qu'il est Histoire & Chronique tout ensemble : les regles pourtant & les loix de la peinture & de l'optique ordonnent qu'on mesle tousiours quelque vague paysage, bestion, oyseau, arbre, fontaine ou ruyne au tableau d'vne illustre, heroique, veritable ou fabuleuse representatiõ, pour le plaisir que l'œil reçoit à la varieté des couleurs & des traits de l'excellent & rusé ouurier: n'estãt chose mal cõuenable ny desagreable à la veuë que dans vn iardin royal parmy des roses & des œillets on voye des pansees, des souleis, des estoilletes & rayonnantes marguerites & des violettes fleurs de Mars desployer & parangonner leurs robes iaunes, brunes & blanches, auec le pourpre & le cramoisi de ces fleurs toutes illustres & royales : & qu'en vne profonde musique quelques tirades & fleuretis de gosier & de main soient bien gracieusement rossignollez, & dechiquetés. Car en la mesme façon sont icy enchassees vne infinité de petites choses cõmunés & legeres qui donnent contrepoids aux excellentes & graues, tout ainsi que les moindres estoiles font paroistre les moyennes, les moyennes les grandes, & les grandes le Soleil en diuerse mesure de rayons & de beauté. Ainsi sont entassez vne infinité de Gentilshõmes & de personnages illustres en armes & en lettres, selon la course des aages, & l'occasion qui les nous offre quelquefois auec des courts & tranchez eloges, quelquesfois simplement en leurs conditions & qualitez : non seulemét pour seruir de franges & deschiquetures, belles & riches broderies à la robe de ceste historiale Chronique, ains encor de memoriaux authentiques & bien honnorables à leurs nepueux & descendans : voire mesme d'aiguillons tres-piquants pour les pousser à toute bride apres les pistes & brisees de la vertu de leurs ancestres : car l'hõme attaint le poinct de la perfection, qui mesle dextrement le plaisant à l'vtile. Entre eux donques tiendra quelque honneste rang Pierre de Nostredame fameux & docte Medecin, bien versé aux langues, bisayeul de Michel, lequel de ce temps fut mis au seruice du Duc de Calabre, qui le retint tousiours depuis, ainsi que fit le bon René. Et pource qu'il auoit choisi pour sa deuise vne roüe brisee d'argent en vn champ de gueules auec le mot *Soli Deo* : ceux qui sont yssus de luy tant à S. Remy, qu'à Sallon ont continué la mesme enseigne de pere en fils iusques icy. B C D E

Vn corps parfaict doit estre composé de plusieurs & diuerses parties.

Les choses moindres & basses donnent lustre aux plus excellentes & grandes

Les remarques des excellents personnages & nobles familles sont l'vne des plus belles pieces d'vne Histoire & Annalle de Prouence

Pierre de Nostredame Medecin du Duc de Calabre & de René estoit bisayeul de Michel pere de Cesar autheur de ceste Histoire.

Pierre Robin estoit pareillement l'vn des Conseillers & Medecins ordinaires de ce Roy, personnage qu'il cherissoit & honnoroit grandement : car en consideratiõ de sa preud'hõmie & de ses fidelles seruices il luy dõna le lieu de Grauesón, que sa posterité iouyt encor pour le iourd'huy. De ce mesme Pierre sont descẽdus les Robins de Montpellier, qui ne tiennent à petite gloire d'estre yssus de ce noble & fameux Docteur : les armes des Robins sont trois pigeons d'argent en champ d'azur. F

Pierre Robin Medecin de René sieur de Grauesón.
Robins de Montpelier yssus de ce Pierre
Escus des Robins sieurs de Grauesón.

Salladin d'Anglure Seigneur de Nogent, Vicomte d'Estoges, famille Françoise, qui a porté plusieurs grands & illustres personnages: le magnifique Philibert de Aqua ou de l'aigue, non de l'aigle, comme aucuns impertinemment estiment, Seneschal & fils du Seneschal de Berry : Iean du Plessis Seigneur de Pernay, & Bo-

Seigneurs & Gentilshommes officiers de René.

...ace de Castellane Seigneur de Foz les Barjoiz estoient ses Conseillers & Chambellans, les deux premiers ordinaires, Honoré de Berre, Honoré de Foz, Thomas de Senas Iarento, ses grands maistres d'Hostel tousiours auprés de sa personne, Pierre Puig Secretaire des Commandements, Iean Iarento Maistre Rational, Honoré de Ponteuez Seigneur de Bargeme & Iean de Vintimille Seigneur de Tourretes ses fauoris de ce temps.

A Touchant Philibert de Aqua, ou de l'eau, que le Prouençal dit aigue, Chambellan de René, & fils du grand Seneschal de Berry, office qu'on ne donnoit qu'à vieux & tres-nobles Cheualiers, ce que l'etymologie du mot denote assez) il est honneste & conuenable de l'arrester quelque peu plus, & le cognoistre: puis que c'est luy qui a donné source & commencement à l'vne des plus grandes, puissantes & qualifiees maisons de ce pays. Ce Philibert qui estoit vn fort sage & bien aduisé Seigneur espousa Lonyse d'Oraison, heritiere de ceste maison par le moyen de Marguerite d'Oraison sa tante Vicomtesse de Cadenet: à condition que ses enfans porteroient le surnom & les armes d'Oraison d'azur à fasses ondees d'argent. De ce mariage nasquirent Anthoine Honoré d'Oraison Vicomte de Cadenet Baron d'Oraison & de Venterol, de Boulbon, de la Tour, de Benons, de sainct Syphorien, de sainct Disdier, de Beuuons, & de plusieurs autres places, & Baptiste d'Oraison qui fut Euesque de Senes: Anthoine Honoré espousa Dame Catherine de Clermont sœur du grand Cardinal de Clermont, en son temps Legat d'Auignon (laquelle auoit esté donnee en premieres nopces à feu René de l'illustre maison de Bolliers Seigneur de Sairotal, qui de ce mariage auoit eu Françoise de Bolliers) dont nasquirent Anthoine d'Oraison heritier des terres & Seigneuries de son pere, Claude d'Oraison Euesque de Castres, Marguerite d'Oraison mariee au grand Marquis de Trans de la maison de Villeneufue, Ieanne d'Oraison mariee au Baron de Rieux du Languedoc de la maison de Dieu, Anthoine d'Oraison mariee au Baron de Bressieux en Dauphiné & Françoise d'Oraison Abbesse du Monastere de saincte Claire d'Auignon, qui a bien esté vne des plus grandes religieuses de son temps, tant en rareté & profondité de doctrine qu'en saincteté de vie: outre tous lesquels enfans il eut encor sur ces vieux & caduques iours Anthoine Honoré d'Oraison son fils naturel sieur de sainct Disdier residant pour le iourd'huy & marié en Auignon.

B *De l'estoc & posterite de Philibert de Aqua Seneschal & fils du Seneschal de Berry, vient premierement la maison des Marquis d'Oraison Vicomtes de Cadenet.*

La maison d'Oraison iointe par mariage à la maison de Clermont.

Françoise d'Oraison Abbesse d'admirable doctrine & de saincte vie.

Fils naturel d'Anthoine Honoré d'Oraison.

C Anthoine d'Oraison espousa Madame Marthe de la tres-illustre maison de Foix, sœur de Gaston de Foix, fille du Vicomte de Maille, & de Anne de Villeneufue fille du grand Marquis de Trans. Ceste Marthe auoit esté mariee en premieres nopces à Messire Claude de Graille Comte du Barn, & si estoit sœur de Madame Françoise de Foix, femme de Messire Claude de Sauoye Comte de Tende Gouuerneur & grand Seneschal de Prouence, fils de René, dit communement le grand Bastard: somme que d'Anthoine & d'elle sortirent plusieurs enfans, sçauoir François d'Oraison Seigneur de beaucoup de merite & de valleur aimant esgallement les armes & les liures, qu'il sçauoit fort honnorablement manier en temps de guerre & de paix, auquel tant pour la grandeur de sa maison que de ses recommandables qualitez le Roy Henry III. du nom erigea premierement sa Baronie d'Oraison en Marquisat: André d'Oraison Seigneur de Solleillats, auiourd'huy Comte de Boulbon l'vn des plus sages & aduisez Gentilshommes de la Prouince marié à l'heritiere de la maison de la Baltie en Dauphiné, & de Liuarrot en Normandie, dont il a vne tres-belle & tres-genereuse lignee: François d'Oraison sieur de Venterol l'vn des plus dispósts & braues de son temps, lequel fut auantageusement meurtry & tué par le Vicomte de Tours, Lanoniee & Vercors, sur la terrasse de nostre Dame de Dons d'Auignon, & Helyon d'Oraison sieur de Barles esprit assez effectuellé, qui ayant esté destiné à l'ordre de Malte fut semblablement assez mal à propos meurtry dans Grenoble par le Capitaine Gasqui à la suscitation des plus mortels & capitaux ennemis de sa maison.

E

La maison d'Oraison iointe par mariage à la tres-illustre maison de Foix.

André d'Oraison Seigneur de Solleillats, à present Comte de Boulbon...

Or François premier Marquis espousa en premieres nopces Dame Melchione de la Croix, fille vnique & heritiere de Iean de la Croix Seigneur de Corbieres, de Gramboit, & autres places yssu des anciens Comtes de Forcalquier, & de Françoise de Glandeuez de la maison de Faulcon, duquel mariage il eut André à present Marquis d'Oraison Vicomte de Cadenet, lequel doüé d'aussi belles & hautes qualitez que Seigneur de France a espousé Louyse de l'illustre maison de Castellane, heritiere de Laual de Chanan, & Marguerite d'Oraison l'vn des plus beaux & delicats esprits de la Prouince espousee au Baron d'Oppede de la maison de la Fare Fourbin: en secondes nopces se maria à Dame Magdeleine de la Louue, dont il eut Marthe d'Oraison tres-belle & tres-vertueuse Damoiselle, & ... le frere que les deux sœurs viuants pour le iourd'huy.

F

François premier Marquis d'Oraison.

André Marquis d'Oraison à present marié à l'heritiere de Laual.

Marguerite d'Oraison mariee au Baron d'Oppede des Fourbins.

Voila à combien de belle, illustre & tres-excellente posterité le Seneschal Pluhbert a donoé commencement, à combien de hautes & puissantes familles ses nepueux & ses descendans se sont alliez, & combien de chasteaux, places & Seigneuries se sont fondues en ceste maison, qui ne cede en vertus, moyens, honneurs & grades à pas vne de sa Prouince: de mauiere que les Armes que les Marquis d'Oraison portent pour le iourd'huy estants composees de diuerses escarteleures, quantós, quartiers & Seigneuries contienent dans vn seul Escu les Escus de Foix, de Clermont, d'Amboise, de Sental, d'Oraison, de Aqua, & sur tout de Cadenet, qui sont les trois chainons d'or en baode au champ d'azur enuironné de fleurs de lys. A

Armoiries des Marquis d'Oraison Vicomtes de Cadenet & Comtes de Bourbon.

Le Comte de Vaudemont Lieutenant & Seneschal de Prouence.

Il est tout certain que l'vn des plus grands desplaisirs que René peut receuoir estoit de voir aliener & mutiler indignement & à tous propos son Domaine. A cela ne le portoit peu Fridetic de Lorraine Comte de Vaudemont & de Harecourt, de ce temps son Lieutenant general & grand Seneschal du pays. Ce Prince luy touchant de bien pres ne pouuoit que sentir de l'interest à la perte & diminution du bien de son beau pere, qu'il attendoit. Au B moyen de quoy & à sa sollicitation René fit publier vn Edict declaratoire, & fort rigoureux contre luy mesme, de n'aliener en maniere quelconque, oy par quelque forme que ce fut le Domaine de sa Comté. Or estoit le Duc de Calabre encores aux parties de Catheloigne, faisant vn heroïque deuoir contre les ennemis de son pere, lequel ayant à cœur ceste conqueste pour soustenir les fraix & les despences de la guerre luy fit tenir seze mille escus qu'il auoit receus de l'emprunt de sa Duché de Bar: deniers que furent tout aussi tost distribuez & despartis, que receus, aux Capitaines & soldats de son armee, dont les nerfs furent plus forts & plus rudes que iamais. C

Seze mille escus enuoyez par René au Duc de Calabre son fils.

L'an MCCCCLXX.

Iean Cossa Seneschal de Prouence.

L'anoee suiuante le Seigneur Iean Coxa ou Cossa Comte de Troye, Baron de Grymaud, & Seigneur de Marignane, yssu d'vne illustre race d'Italie, qui a produit des Cardinaux & des Papes, outre infinis Capitaines & signalez Heros, ayant esté fait Lieutenant general & grand Seneschal de Prouence, se porta en la ville d'Arles, à fin de recouurer xxiiij. paires de bœufs pour conduire l'artillerie du Duc de Calabre, aux guerres du Royaume de Naples: ce que ceste puissante Cité qoi de tout temps a esté riche & abondante pour l'estendue & la fertilité de ses pastis en bœufs indomptables & fiers, & en cheuaux merueilleusement bons & legers, luy octroya sans contredit ny delay. Et parce qu'il y auoit en ces mesmes saisons quelque altercation & differét touchant les bornes & les limites (que les Latins Romains appellent *termini* du Dieu qui ne voulut pas mesme ceder à Iupiter) de sa Baronnie D de Grimaud, Cossa pour vne marque illustre d'eternelle memoire fit grauer sur vne pierre dure en lettres romaines ceste suiuante inscription, sacree à la posterité.

Inscription de la pierre plantee par Iean Cossa fermant les limites à la Baronnie de Grimaud.

Deceds du Duc de Calabre en Barcellone.

TERMINUS PAGIS ET DEFINITIO LONGAE ALTERCATIONIS, PRO CONFINIBUS POSITUS AB EXCELLENTE DOMINO IOHANNE COSSA TROYAE COMITE, AC BARONIAE, GRYMALDI DOMINO; PRO SERENISSIMO PRINCIPE RENATO REGE, IERUSAL. ET SICIL. EIUS PROVINCIAE GENERALI LOCUMT. SUB ANNO DOMINI MCCCCLXX.

Puis que l'interpretation de ces paroles ne requiert pas vo Apollõ, cõme infinis qui sont aux vieilles & antiques sepultures de S. Honorat de la ville d'Arles, & aux autres endroits de E la Prouẽce, où il faut desterrer ces vieilles ombres romaines, & les faire parler, nous la lairrons pour passer des limites & du terme d'vne simple Baróoie, & d'vn territoire au terme & limite d'vn grand Prince, & de Iean Duc de Calabre, qui trespassa & paya le tribut cõmun de nature à la ville de Barcellone, estãt encor Gouuerneur & Lieutenãt general de son pere ez parties de Catheloigne, ainsi qu'il appert aux registres des expeditions que René son pere faisoit du tẽps qu'il iouyssoit de ces pays. Ce trespas ne fut sans dueil ny plaint à sec, ains au grãd regret de toute l'armee, qui seiourna longuemẽt en Barcellone, pour vaquer à la pompe funebre & aux ceremonies de l'entreteuement d'vn tel & tant heroïque fils de Roy: l'appuy certes & le soustenemẽt de la vieillesse de son geniteur, ses delices & ses amours, & l'esperaoce vnique des Prouençaux. A luy furent suruiuants Iean & Nicolas, dont le premier F fut pareillement surnommé Duc de Calabre, ayant la mesme charge de son pere, car c'est à luy que René addressoit toutes ses lettres, expeditions & patentes, le decotãt des mesmes titres, dont il decoroit Iean son fils au gouuernemẽt general de la Principauté de Catheloigne & de la Seigneutie d'Aragon: voire ne luy monstrant moins de naturelle & paternelle affection, que s'il eut esté sorty de ses propres entrailles, & de son corps.

Iean & Nicolas fils du Duc de Calabre.

Depuis le deceds de Iean deuzieme, Nicolas son frere fut estably & institué aux mesmes estats, titres, grades & gouuernements de son pere & de son frere, ainsi que tesmoignent clairement les expeditions de René, & les mesmes subscriptions & tiltres qu'il luy donnoit en luy adressant ses patentes. C'est ce mesme Nicolas, qu'il fit apres Connestable du Royaume d'Aragon, Valence, Maillorque, Sardaigne & Corsegue, de la Comté de Barcellonne, & de la Principauté de Catheloigne : de sorte qu'en son absence il souloit
A addresser ses lettres à Ferry de Vaudemont, qu'il nommoit son gendre & son fils, & quelquefois à Iean d'Anjou, nay d'amouretes qu'il appelloit ordinairement en ses lettres son fils naturel. De ce Prince Bastard, qui depuis fut Marquis de Pont & Seigneur de S. Cannat, & de Marguerite de Glandeuez de la maison de Faulcon qu'il espousa pour ses moyens & sa noblesse sont sortis du costé de mere les Fourbins Seigneurs de Soliers & de Sainct Cannat : au moyen dequoy ils pretendent encor quelque droict, & iuste titre sur le Marquisat de Pont, qu'ils ne veulent quereller contre vn si grand & puissant Prince que le Duc de Lorraine. Et combien que les merites non vulgaires du Seigneur de Soliers, & de Sainct Cannat son fils, ioincts aux seruices honnorables & importants qu'ils ont en toute feauté & preud'hommie rendu à ceste couronne & ce pays, ne deussent estre en si peu d'espace, ne si legeremẽt nichez sans quelque ouurage d'vne peu plus exquise ceinture en cest endroit, ie les veux neantmoins passer sans en dire d'auantage iusques au temps de nos derniers mal-heurs ciuils, où plusieurs belles & honnorables occasions, qui me garantiront de tout reproche, & des morsures de l'enuie, beaucoup plus venimeuses que celles d'vn basilique ou d'vn aspic, les feront assez mieux cognoistre, si nous allons si auant. Mais voicy tantost le gand Palamedes leur bisayeul, dont les premiers ancestres se vantent d'estre sortis & venus des anciens Fourbins d'Angleterre, qui ne manquera de nous fournir vn sujet planteureux d'heroique honneur & de gloire tres-excellente à toute la descendence. René donques tint finalement en son obeyssance tout le pays de Catheloigne l'espace d'enuiron dix ou onze ans, & ne sçauroit on trouuer qu'il l'ait possedé plus long temps. Bien sçait-on que de ce temps le Comte de Campobaz, auquel ont herité les Ademars Comtes de Grignan, estoit Lieutenant de son infanterie en ceste Principauté, que Gaspard de Aquila estoit son Threforier pour le payement de sa gendarmerie tant de cheual que de pied, que Ysnard de Ysia de Marseille estoit Capitaine de Madre Magne, que Charles de Tourretes estoit Capitaine general de son armee de mer, auquel il donnoit la cinquieme partie des prinses qu'il faisoit sur les ennemis, & que Marin Blane, fils de Bernard Gentil-homme Neapolitain (les successeurs duquel s'habituerent à la ville d'Yeres) estoit Mareschal du Duc de Calabre.

Nicolas succede de à les son frere.

Il mettoit ainsi. Fili noster nostre nepueu premier nay, l'Infans Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine, successeur apres nous & nostre Lieutenant general en Catheloigne, &c.

La maison de Soliers ortie du costé de mere d'vn fils naturel de René.

Nobles & Gentils hommes Officiers de René.

Pierre & Iaques Chailans, & Monet & Honoré Chailans ses nepueux Seigneurs de Lambrusche, & du Castellet de la Robine furent conuenus de ce mesme temps par le Procureur du Roy Fiscal de Digne, de ce qu'n'estans (suiuãt ce qu'il auançoit) de qualité noble & cõuenante, ils tenoyent fiefs & chasteaux : tellement que ne les pouuant iouyr iustement, ny à legitime titre, il demandoit & requeroit instamment, qu'ils fussent reunis au domaine, suiuant l'incapacité & l'innoblesse des possesseurs. A cest outrage les Chailans oncles & nepueux s'opposerent si roidement, que la cause en fut deuoluë au conseil eminẽt de René : où apres exhibition pleinement faite de leurs documents, titres & qualitez, eux & leurs successeurs furent declarez graudement à leur honneur habiles & capables de tenir & posseder leurs fiefs & chasteaux hereditaires, & le Procureur Fiscal amẽdé par arrest dõné & signé de la propre main du Roy & de Benjamin son Secretaire, le xxj. de Iuin de l'an quatre cens septante. Ce que ce Procureur fit conformément à la declaration parauant faicte par René au mois d'Auril de l'an cinquante neuf contre les acquereurs non nobles de iurisdictions & nouuelles Seigneuries : estant à l'aduanture ou aigri contre les Chailans, ou n'estant à plein informé de la qualité de ceux-là qui se trouuoyent descendus de Lauffred
F Seigneur de Lambrusche, mentionné auec plusieurs autres Gentils-hommes, lesquels presterent hommage à Louys second de leurs terres & chasteaux.

Chailans Seigneurs de Lambrusche & du Castellet declarez Gentils-hommes : & le Procureur fiscal de Digne qui les auoit mis en instãce comme no nobles condamné & amendé.

A vray dire cest abus auroit bon besoin de reformation au siecle present, où chacun se fourre & pesle-mesle sans titre d'ayeuls, ny sans distinction seulement de peres excellents & nobles, &c. qui est le pis, sans appuy aucun, ny merite de vertu claire & reluisante aux Baronnies, places, chasteaux & Seignenries sous la seule faueur des escus, & des coffres d'or, que les Sages anciens appelloyent commencement les cachots de Pluton.

Noblesse mise pour le iourd'huy à prix d'argent sans distinction aucune d'ancestres ny de vertu.

L'an MCCCCLXXI. le viij. d'Aoust.
Palamedes Forbin Seigneur de Soliers President en la Chambre des Comtes.

Sur tous ceux que ie viens de concisement eloger ou passer semble excellamment reluire le grand Palamedes Fourbin fils de Iean, fils de François que nous verrons bien tost paroistre & sortir en magnifique appareil de Gouuerneur. Personnage au demeurant Cheualier & Docteur tout ensemble Seigneur de Soliers, lequel ayant heroïquement conioinct les armes aux lettres n'estoit moins excellent en bon conseil, prud'hommie & sagesse, que de grande & respectable authorité. Or estoit-il cognu tel de René, qui pour tant de hautes qualitez, & la sublimité de sa suffisance le voulut auoir aupres de sa propre personne: de maniere qu'il fut contrainct d'abandonner celle du Duc de Calabre son fils qu'il assistoit continuellement de ses sages & graues aduis, & de son seruice, pour obeir aux commandements de son Roy qui l'appellant le tira de là. La Chambre des Comtes se trouuoit d'auanture pour lors sans chef, dont elle sembloit grandement mutilee & monstrueuse: ce qui fut vne belle occasion à René, desirant extremement de l'entretenir en son ancienne splendeur & beauté de pouruoir de l'office de President ce Cheualier, tant pour resider en Prouence, que pour vaquer au faict du gouuernement de ceste Cour, & des affaires plus importans de la Prouince qu'il sçauoit au doigt: à quoy Palamedes porta si peu de difficulté & de contredict, que ses lettres de prouision furent despeschees & presentees de mesme pas, lesquelles, pour ne sembler auoir entierement leur deuë forme & teneur, esmeurent d'abordee quelque vent de refus & de contention, qui fut neantmoins bien tost estouffé & amorti par le grade, & l'authorité d'vn tel personnage, ioincte au commandement du Roy. De sorte que sans auoir autre esgard à la forme de ses patentes, Palamedes fut receu auec beaucoup d'honneur, d'applaudissement & de magnificence au huictieme du mois d'Aoust de l'an quatre cens septante & vn, qu'il commença d'exercer ceste illustre charge, & de faire voir ceste excellente capacité.

Distribution generale des feux de Prouence.

Vn reiglement general fut fait en ces mesmes temps par l'aduis & deliberation des Estats, touchant la distribution des feux reduits au nombre de trois mil: & furent à ceste fin certains Commissaires deputez, ausquels fut fait tres-exprés mandement par les mesmes Estats de proceder auec esgard & distinction tant de la qualité & condition des personnes, que de leurs biens, moyens, & facultez. Cela ayant esté de poinct en poinct exactement executé, ils assignerent certain nombre de feux sur chacune ville, qui dure encor pour le iourd'huy. Bien peu apres sur le douze de Nouembre, la Princesse de Laual, femme en second lict de René, fit son entree triomphante en Prouence, receuant des beaux, riches & magnifiques presents des villes & communautez du païs, comme par vne longue & hereditaire imitation des Prouinces confederees, qui souloyent donner des riches couronnes d'or aux Capitaines Romains pour signe d'honneur, d'obeissance & de paix.

Le xii. Nouembre.
Presents faits à la Roine par les villes de Prouence à son entree.

Auignon. La belle & ample ville d'Auignon donna douze couppes & trois goderons d'argent doré.

Tharascon. Tharascon la fertile presenta vne grande Esguiere pleine de six gobellets d'argent du poids de quinze à seze marcs.

Les Hebreux. La communauté des Hebreux offrit six couppes, & deux beaux & grands goderons d'argent.

Arles. La tres-noble Cité d'Arles fit don de quatre cens ducats d'or en or, qui furent employez en deux flaccons & six belles & bien exquises couppes d'argent.

Marseille. La riche & puissante Cité de Marseille donna six vingts ducats d'or en or, conuertis partie en autant pesant de cire, le demeurant au plaisir & disposition de la Royne.

Sainct Remy. *Aix.* L'ancienne ville de Sainct Remy donna six couppes d'argent: & finalement la ville capitale d'Aix deux lauoirs, ou bassins, six couppes & trois petits goderons d'argent pour l'vsage de l'eau du Roy.

Lettres de René au Pape en faueur d'aucũs Nobles personnages.
Iaques Roland Aumosnier de René.

Il se trouue qu'en ces mesmes saisons René escriuit plusieurs & diuerses lettres à Sixte quatrieme du nom, natif de Sauonne, parauant general des Cordeliers en faueur de Pons de Andrea d'illustre famille de Montpellier, de frere Leon de Aqua frere du magnifique Philibert souche des Marquis d'Oraison, dont nous auons peu deuant mis la descendance, & de Iaques Roland son Conseiller & Aumosnier ordinaire, lesquelles se voyent toutes pleines d'affection, & de loüanges enuers ces personnages qu'il desiroit d'auancer & recognoistre royalement. Et parce que la famille de Andrea alla premierement de Naples où elle estoit fort illustre à Montpellier, & de Montpellier en Prouence, où elle s'allia à plusieurs nobles maisons du pays, il sera à propos tant à ceste occasion, que

pour ceux qui s'en trouueront yssus & procreez, nous metrions en ce rencontre l'escusson, & le timbre de ses armes, que i'ay pris en la Chappelle du Chancelier de Andrea, dediee à nostre Dame qu'on void pour le iourd'huy dans l'Eglise des Iacobins de la ville d'Aix d'argent à deux Lyons rampans pendus à vn anneau de sable par l'vne des pattes du deuant, les deux autres se tenans par la main, au bord d'azur chargé de dix fleurs de lis d'or, & d'vn lambel de gueules en chef, auec vn lyon yssant du timbre tenant en sa patte droicte vne espee nue, & ce mot en vn rouleau IVST DESIR: où il faut que ie confesse ingenuement que ie ne puis entendre comme les lyons d'or sont posez sur le champ d'argent, parce qu'en ce seul & tres heroïque priuilege ne se trouue licite, & donné par l'adueu de tous les Princes Chrestiens qu'à Godeffroy de Lorraine & a ses vrays & legitimes successeurs & nepueus: si l'on ne vouloit que l'anneau de sable estant sur l'argent, porte & tient comme suspendus les Lyons, qui par ce moyen peuuent estre d'or, sans encourir crime de fausseté par les Roys d'armes, nommez vulgairement Heraulds: tant y a que ie ne sçache plus aucun de ceste maison en Prouence, quoy qu'il en y ait encor quelques branches à Montpellier produites de ce mesme tronc.

Escu de Andrea maison illustre de Naples, de Montpellier & de Prouence.

A

B

La nouuelle Royne ayant fait son entree, & receu tant de beaux & magnifiques tesmoignages d'affection des Prouençaux, Gaspard Coxa fils de Iean, qui s'estoit honorablement porté en plusieurs & diuerses occasions de guerre & de paix, personnage tres-excellent & digne de la vertu, preud'hommie, entiere foy, constance & generosité de ses ancestres: mais qui fort illustrement auoit fait preuue de sa valeur & de ses armes à
C la guerre de Catheloigne, où il y alloit de la couronne d'Aragon, se presenta deuant René, & remonstra comme il auoit souffert plusieurs pertes, dommages & incommoditez, passa & courut de grandes & variables fortunes de sa vie, pour sa querelle & le soustien du droict maternel de sa Majesté, sans que tant de trauaux eussent iamais peu esbranler sa loyauté. Au moyen dequoy René qui desiroit le recognoistre & dignement recompenser tant pour le merite de son pere, que pour le sien propre, & les seruices qu'il luy auoit tres-fidellement rendus, se trouuant à Aix luy donna infinies places, Seigneuries & Chasteaux en Prouence, le vj. du mois de Mars de l'an quatre cens septante deux, dont
D incontinent il fit hommage. Vn peu apres ces choses au mois premier de l'an suyuant, le mariage de Charles d'Anjou Comte du Maine, & de Ieanne de Lorraine sœur aisnee de René Duc de Lorraine Comte de Vaudemont & de Harecourt, fut mis aux rangs & traicté: & en vindrent si auant les affaires, que vingt cinq mil escus furent constituez en dot à ceste Princesse, à la charge qu'elle renõceroit à tous droicts & pretentions de pere & de mere, moyennant ceste constitution & somme d'argent. Lieu qui vient tout à propos pour esclaircir pourquoy la Dame de Sainct Cannat se titroit Marquise du Pont, parce que René qui de ce temps se trouua à Marseille sur le mois de Nouembre donna a Iean d'Anjou son fils naturel, qu'il aimoit vniquement, ce Marquisat en la Duché de Bar, que depuis mit tousiours en ses titres Marguerite de Glandeuez de Faulcon sa femme: à raison
E de quoy les sieurs de Soliers & Sainct Cannat, dont i'ay peu deuant parlé, yssus de ceste Dame y ont pretendu quelque droict, qu'ils n'ont voulu quereller contre des Princes si riches & si puissants que les Monarques Lorrains.

L'an MCCCCLXXII. le vi. de Mars.
Gaspard Coxa fils de Iean recompensé de plusieurs places par René.

L'an MCCCCLXXIII. le XXI. Ianuier.
Mariage de Charles Comte du Maine & Ieanne de Lorraine.

Du mois de Nouembre.
Le Marquisat du Pont donné à Iean Bastard d'Anjou.

A Marseille durant cest an furent conuoquez les Estats, pourautant que le Roy se trouuoit en grande necessité de deniers: de sorte que c'estoit vne chose vn peu dure à ses subiects de se voir si souuent espuisez & tondus par ce bon Roy, qui procedoit pourtant tousiours auec vne douceur & modestie incroyable en ses emprunts, exactions & demandes. Aussi eurent tant de force ses remonstrances & l'affectiõ qu'il portoit aux Prouẽçaux, qu'on arresta de luy donner la somme de cinquante mille florins de la valeur de seze sols de Pro-
F uence pour florin.

Octroy de cinquante mille florins par les Estats de Prouence à René.

Les Venitiens luy manderent en ce mesme temps leurs Ambassadeurs pour le supplier de leur enuoyer le Prince René son nepueu fils d'Yolande Duchesse de Lorraine, sous l'assistance & les armes duquel ils esperoyent de recouurer le Royaume de la Poüille, qui de maternelle succession & par droict hereditaire adueuoit au Prince René. Si qu'apres auoir fait ligue & alliance auec eux il s'en vint en armes, & se ietta dans les terres du Duc Ferrarois, auec deliberation resolue d'assieger Ferrare. Mais Alphons d'Aragon qui s'estoit soigneusement preparé, & auoit ja premedité de rompre ce coup, le repoussa si rudement

René de Lorraine nepueu du Roy René mandé par les Venitiens en la Poüille repoussé par Alphons d'Aragon.

que

que le Roy voyant son camp diminuer, & ses forces de iour à autre s'affoiblir, outre
que sa personne estoit grandement debilitee & attenuee de maladie par l'intemperance de
Retour de René en Prouence. cest air fut contrainct de reprendre la route de Prouence, sans r'emporter aucũ honneur, ny
sans auoir exploité chose digne de memoire, & de loüange Royale, dont il peut eriger des
triomphes & des trophees. A ce mal-heur s'en ioignit vn plus grand: car au mois de May
Trespas de Charles du Mayne frere de René. Charles Comte du Mayne son frere ayant esté combattu durant quelques iours d'vne for-
te & griefue maladie, deceda à la ville d'Aix, dont fut vn biẽ grand dommage: cumbien que A
son corps fut tres-magnifiquement enseuely, & comme conuenoit à fils & frere de Roy
dans l'Eglise de Sainct Sauueur, ayant laissé Charles son fils qui succeda & regna incon-
tinent apres René.

Parmy ces choses & sur ces mesmes saisons la Royne fit faire vn tres-beau parc à Sainct
Parc à la ville de S. Remy pour chasser aux cerfs. Remy pour s'esbattre à la chasse du cerf qu'elle aimoit passionnément: au moyen dequoy
elle fit achepter trente cordes de grosse toile & xxx. hures de fil à cest effect. L'escu ne va-
loit pour lors que xxv. sols: car il se trouue que René achepta vne potence ou croix de S. B
Valeur de l'Escu d'or de ce temps. Anthoine composee de trois longues tables de diamants qu'il donna à la Dame de la Iail-
le pour le prix de treute escus eualuez à soixante deux florins & six gros auec cinq escus
que se montoit la chaine, où la potence pendoit. Presents de vray autant dignes de ce bon
Roy, que conuenables au bon temps d'alors, où l'or & les pierres precieuses n'estoyent
montees à tant d'insolence de prix & de valeur que pour le iourd'huy, où n'agueres on a
veu les escus tellement desbordez qu'vn seul en valloit cinq. Ce qui n'a gueres moins ap-
Desbord de monnoye en Prouence les annees MDCII. & XCIII. porté de dommages & de ruynes que la guerre mesme pour mille actes obligatoires, &
contracts infinis de prests, d'achepts, de mariages, & autres telles choses ordinaires & ne-
cessaires à l'humaine societé qu'il a fallu renuerser de fonds en comble, & ranger genera- C
lement en ceste Prouince, où ce desbord a plus fait de mal & de rauage, que les gendarmes,
& les armes.

Tels & si honnestes dons (quoy que René en faisoit quelquefois de bien excessifs) ne
Prodigalité des Princes dangereuse cause plusieurs ruynes & dissensions. pouuoyent non plus ruyner ny affoiblir vn Royaume par des espuisemens si moderez, ny
fouler les sujects pour engraisser les sangsuës de Cour: mais à peine sont vingt ans escou-
lez, que nous auons veu parler à milliers & monter des Gentils hommes iusques au bord
du thrusne royal. Ce que nostre grand & tres-Auguste Henry recognoissant tres-biẽ estre
l'aimant des enuies particulieres, & le boutefeu des embrasements ciuils, a royalement &
sagement retranché pour donner à plusieurs auec plus de balance & de mesure: car, à dire D
Les dõs doiuent estre faits par discretion & mesure. la verité, ces monstrueuses & prodigieuses prodigalitez des-honnorẽt entierement la beau-
té de la liberalité & magnificence: &, qui pis est, mettent bien souuent les Roys en chemi-
se, leurs Royaumes en proye & subuersion, & finalement les sujects en reuolres, rebellions
& desespoirs, qui se sentent tirer le sang des veine, pour engraisser & teindre en pourpre
des inutiles & frisques mignons & flatteurs, là où il ne doit estre employé pour le salut du
Prince & le bien de son Estat.

René donc qui ne bougeoit de Marseille au neufuieme du mois d'Octobre suyuant la
Le ix. Octobre. La Vicomté de Martigues d'enfer erigee & donnee à Charles d'Anjou. requeste que luy en fit le Comte du Mayne erigea la Baronnie de Berre, les lieux d'Alan-
çon & d'Yestres, la tour d'Entrecens, la ville & Baronnie de l'Isle du Martegue, les lieux
de Sainct Mytre, Ferrieres, Foz, Chasteauneuf, Cary, Roignac, les Pennes, auec la Tour E
& le port de Bouch, sous le nom & titre de Vicomté de Martigues, en ordonnant Charles
le premier Vicomte, auec expresse clause & defense de ne les iamais desmembrer ny des-
vnir. Mais ce fut luy mesme qui le premier cõmença à les despecer & mutiler, ainsi que nous
verrons bien peu apres.

Boffile de Iudice capitaine d'Anibal. Ce bon Roy auoit donné à Boffile de Iudice son Conseiller fidelle la Capitainerie d'An-
L'an MCCCCLXXIIII au mois de Feurier. ribel, en consideration de son merite & des seruices qu'il luy auoit rendus: & parce qu'il
aimoit d'amour paternel Charles d'Anjou son fils d'abrogation, & legitime, & que par cer-
Hommages prestez à Charles d'Anjou par les Gentils-hommes de Prouence. tain testament qu'il auoit fait, il le declaroit son heritier vniuersel en ses couronnes & Sei-
gneuries, il voulut que Charles receut les hommages & les serments de fidelité par les Pro- F
lats, les Nobles, & les Communautez de Prouence, auec les solemnitez en tels cas accoustu-
mees & requises de toute antiquité. Ce qui fut au mois de Feurier de l'an quatre cens se-
ptante quatre.

Les moyens de Louys XI. Roy de France pour auoir la Comté de Prouence de René. Cependant Louys onzieme, qui estoit vn Prince ambitieux, caut & rusé, touché d'vn
grand & secret desir d'auoir la Duché d'Anjou, appartenant à René son oncle maternel,
pour trouuer quelque couleur & beau pretexte de s'emparer de ce morceau, luy mit en

auant qu'il fauorisoit secrettement ses ennemis, & fondé sur ceste controuuee & fausse occasion luy arracha des mains sa Duché, que ce bon Roy ja tout vieil & cassé supporta d'vne incroyable patience & modestie, quoy qu'il fut grief de voir si peu gracieusemét respecter ses ans plus venerables & rõpus. Quelque temps apres Louys le fit venir a la ville de Lyon ou pour lors il estoit : là arriué il l'ambrassa auec mille signes d'amitié, & si l'amadoüa, flatta, persuada & enchanta de telle façon, que luy faisant oublier tout le mal-talent qu'il auoit en son cœur pour la perte de sa Duché d'Anjou, René luy fit d'abondant vne mastre donnation de sa Comté de Prouence (ainsi qu'aucuns ont voulu escrire) voire luy mesme escriuit l'instrument de sa propre main en lettres d'or. Et comme il estoit naturellement tres-excellent Peintre & tres-bon Enlumineur les enlumina auec des tres-riches couleurs, & d'azur d'acre, composé de pierres de lapis lazuli semé de palletes d'or le plus haut & vif qu'il peut trouuer. Couleur de vray que i'aime de passion & d'amour tant je la trouue excellente aux drapperies & vestemens des petites peintures que ie fais quelquefois pour donner esgayement & relasche à mon esprit las & recreu du trauail des liures & de la plume, René par cest acte priua Yolande sa fille de son chef, & les vrais successeurs & legitimes heritiers de Prouence, leur donnant seulemẽt les Seigneuries de Lambesc, d'Vrgon & Evgalieres, qui depuis sont escheues en partage aux Princes de Guise puisnez de la maison de Lorraine. Pour preuue assentee que René se delectoit merueilleusement a la peinture, au quatorze du mois d'Auril il se trouua à sa ville de Tharascon, où il donna des lettres d'ennoblissement à Colinet de la Grange, tant à raison de ses merites, vertueuses qualitez & moyens, que pour les seruices honnorables & assidus que Colinet auoir rendus aupres de sa personne. Si luy donna pour armes pallé & fessé d'or & de gueules auec son timbre, & son panart de mesmes : ou au chef des lettres que i'ay leues & tenues se void vn grand R, composé d'vn vieux tronc d'arbre, & certains patinostres d'or, auec leur floc de soye cramoisie aux bouts, dans leur espace se voyant vne pomme d'orange demy meure peinte & enluminee fort proprement auec le mot VERT MEVR, deuise ordinaire de René, la branche droicte de la grand R se retroussant & portant les armes royales d'Anjou, merueilleusement bien peintes & labourees, faictes à ce que l'on estime de la propre main de ce bon Roy, qui aimoit d'vn amour passionné la peinture, dont la nature luy auoit fait vn gracieux & bien magnifique present, ainsi que recite Pontan en plusieurs endroits de ses œuures. Ce qu'on peut remarquer en infinis ouurages, qui tesmoignent encor pour le iourd huy l'excellence & la diuine main de l'ouurier, Charles & Iaques de la Grange l'vn Theologien, l'autre Iurisconsulte en sont yssus & descendus. Les Damiens Seigneurs du Vernegue cederent quelques mois apres la iurisdiction auec le droict de lods & hommage, qu'ils auoyent au lieu & chasteau d'Aurons à Dame Marie Maltete femme du Docteur Guillaume Ris, pour le prix de quelques florins, & pour tout ce à quoy ils luy pouuoyent estre redeuables & tenus. Ie l'ay voulu remarquer parce que ce sont les mesmes Damiens qui ont tousiours depuis iouy & possedé de pere en fils la seigneurie du Vernegue, l'Enseigne desquels est formee d'vn escu de gueules a vne estoile a huict rayons, ou mulette d'esperon d'argent, au chef d'or embelly d'vn aigle esployé de sable, ou party en face d'or & de gueules auec les mesmes ornements.

René frustre sa fille & ses heritiers de la Comté de Prouence.

Lambesc, Vrgon & Eygalieres a la maison de Guise.

Lettres d'ennoblissement a Colinet de la Grange de Tharascon.

Escu de la Grange.

Escu des Damiens sieur du Vernegue & de l'Infarques.

Louys donc qui tournoit incessamment par sa ceruelle les Estats de René, qu'il desiroit empoigner de quelque honnorable façon, mesmement la Prouence qu'il auoit plus à cœur que tout le reste de ses domaines & Seigneuries, auoit eu de certain restamẽt que son oncle auoit faict sans faire mention aucune de luy, auquel par droict de succession ses Royaumes & Comtez appartenoyent : tellemẽt qu'il auoit au preallable peu deuant par ses Ambassadeurs fait sçauoir & notifier plusieurs importantes choses touchant ce poinct a René.

En premier lieu qu'il estoit fils vnique de Marie d'Anjou sa sœur, dont il pretendoit part & portion en toutes ses terres & Seigneuries, qu'il demandoit luy estre donnee & assignee en apres le dot de Anne sa fille aisnee peu deuant colloquee a Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine son petit fils, qu'il demandoit pareillement luy estre assigné, selon l'Estat de sa personne. Insistoit outre plus, & se roidissoit fort & ferme sur ce que le restament de René fut receu par son Senat souuerain de Paris. A ce que s'il contenoit chose preiudiciable a sa couronne, il fut reuoqué & reduit en son premier Estat : finalement pretendoit la

Pretentions de Louys XI fils de Marie d'Anjou sur la Comté de Prouence.

Cecy est tiré d'vne membrane tres-venerable.

La derniere Osiere ce fin de a tant acte n d'Aurons par les Damiens sieur du Vernegue.

Duché d'Anjou n'estre que par simple appanage: & partant n'eschoir sous la disposition de René, comme tres-bien il auoit chargé ses Ambassadeurs de le luy faire remonstrer.

De ce temps estoit René à sa ville d'Aix, quand les Ambassadeurs de Louys & ses paquets arriuerent: apres qu'il les eut ouys, & leu le discours des lettres il n'eut pas beaucoup de peine à cognoistre la maladie de son nepueu, & l'emplastre qu'il demandoit. La crainte qu'il auoit de mescontenter vn Roy si puissant n'estoit petite: ce qui causoit vn combat en son esprit vn peu fascheux & violent, dont il desiroit se deliurer à quel prix que ce peut estre: cognoissant fort bien contre quel maistre homme il auoit affaire. Frustrer ses petits fils & legitimes heritiers de leur droict, luy sembloit chose inhumaine & fort aspre. Il redoutoit neantmoins la force & l'ambition de Louys, à laquelle il estimoit estre meilleur de ceder que de se roidir. Parquoy toutes ces difficultez pesees & considerees à la balance de son conseil, par l'aduis de ses plus fidelles Conseillers il escrit à Charles d'Anjou son nepueu de se porter vers Louys, & luy presenter ses lettres signees de sa propre main. Celles qu'il adressoit à Charles contenoyent ces sages paroles. Tres-cher nepueu & fils: si vous attendez prudemment aux biens & commoditez de la paix, & pensez sagement aux dangers & aux inconueniens des dissensions, ie ne croy point que par prieres & remonstrãces il soit besoin de vous induire à la poursuite d'vn si grand bien pour vous faire prendre à cœur les affaires plus importants cy apres deduicts, & les mettre auec tout soin & deliberation bien digeree en execution. A B

L'an MCCCCLXXV. le XVIIJ. Feurier, Commission addressee par René à Charles d'Anjou son nepueu pour accorder auec Louys XI. sur la Comté de Prouence & sa teneur.

Vous auez peu clairement voir & entẽdre cy deuant, & ne le pouuez à bon titre ignorer, comme par dissentions, partialitez & discordes plusieurs choses sont subjectes à boulenersements, destructions & ruynes: plusieurs biens se consomment & dissipent, la tranquillité de l'esprit est esmeuë & soustraicte, & l'entendement occupé par les menees & les trahisons des meschants. Que où la consideration des aduersaires [...]ngere, lors void on naistre la difference des enenements & des choses: l'vnion de la charité est separee, les rancunes croissent, les debats sont nourris, les factions fomentees & soustenues, les bonnes œuures vilipendees, & les sainctes ames soubmises à plusieurs blasmes & dangers. Et comme ainsi soit que ces iours passez la mal-vueillance, & marrisson fut accreue au cœur du tres-Chrestien Monseigneur le Roy Louys, & que certain discord commençast desia à naistre de nostre costé (à nostre tres-grand desplaisir) sa Majesté tres-Chrestienne allegue & dit en premier lieu, qu'il est fils vnique de l'Illustre d'heureuse memoire [M]arie Royne de France nostre tres-honnoree sœur, par le droict de laquelle il pretend part & portion en toutes nos terres & Seigneuries, qu'il requiert & demande luy estre donnee & assignee cõme vnique fils & seul heritier de sa mere. Secondement luy estre assigné & expedié le dotiaire de Dame Anne sa fille aisnee espouse de Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine nostre cher & bien aimé petit fils selon son Estat & la decente qualité de sa personne. C D

Les discordes causent tous malheurs.

L'vse des mesmes termes des lettres pour donner quelque credit à l'antiquité.

Premiere pretention du Roy Louys XI.

Seconde pretention.

En troisieme chef pareillement se roidit & tient fort à ce que le testament par nous dernierement faict, soit veu & visité par le Souuerain Senat de Paris, à fin que s'il contient (que Dieu ne vueille) quelque poinct preiudiciable à sa couronne il soit reuoqué & restitué en son premier Estat & deu. Finalemẽt que la Duché d'Anjou n'estant autre chose qu'appanage des enfans de France ne peut estre donnee ny laissee à nostre arbitre, disposition & derniere volonté: ainsi que de tout ce que dessus sa Majesté nous a fait entendre & notifier tant par ses Ambassadeurs, que par les nostres enuoyez par deuers elle. Et combien que nous leur eussions tres-expressement commandé de composer par vn bon accord tous nos differents, voire escrit plusieurs lettres à ces mesmes fins: toutesfois ils n'ont peu estre vuidez ny terminez iusques icy, tant à cause des difficultez, qui par fois entreuenoyent, que pour les contrarietez qui sourdoyent de part & d'autre. Si qu'il est grandemẽt à craindre qu'ils ne s'endurcissent & se rendent plus farouches & moins traictables à l'aduenir. Mais comme c'est aux sages & bien aduisez Princes de mettre deuant leurs yeux par le discours des choses passees celles qui sont à venir, pour conseruer & garder leurs Estats. Nous qui detestons d'vne haine de mort tous debats, discords, querelles & dissentions, & recognoissons que la paix est en tout temps acceptee de Dieu: comme au rebours la discorde luy est tres-desplaisante: nous considerons par mesme moyen profondement que si les troubles, tumultes, & remuẽments viennent à tirer plus loin, ils pourront allumer le feu de plusieurs scandales & mal-heurs, parce que nous prenons vn singulier plaisir de complaire, & demeurer sur la parole de verité. Aussi est-ce vous seul que nous tenons comme nostre cher fils & nepueu, que nous auons commis & commettons aux plus importants de nos E F

Troisieme pretention.

Derniere pretention.

Le bon Roy René estoit amy de paix.

... deuers sa tres-Chrestiēne M. pour esteindre & assoupir les dissētiōs & les causes ... mortelles & ...uineuses discordes, q ne tienēt q d'vn fil S... nōs pardōne & meure deli... ne & cōclu qu'incōtinēt les pſentes receuës, a fin q ceste nostre finale, & saincte ... soit auec celerité executee & mise a chef (ainsi q no⁹ vo⁹ priōs, & neātmoins en... ...dōns) vo⁹ vueillez liberalemēt accepter & reccuoir nos cōmādemēts, & vous ... en persōnne par deuers la M. de Monseignr en quelle part qu'il se trouue: & en sa ... vouloir esteindre & assoupir totalemēt telles dissētiōs & mortelles fascheries: vo⁹ rēdāt ... doux & facile, & vous cōportāt en prince vertueux, sage & amat de paix, auec telle ... d'esprit, & solidité de iugemēt & de remōstrāces q vo⁹ le puissiés ramener à l'accord par no⁹ souhaitté & desiré. Vous auez peu cognoistre, s'il y a lōg tēps q nous criōs & cer... paix, pour mettre bas & réuerser toutes querelles. Partāt desirōs no⁹ grāde... q ... fauorableméut, gracieusemēt & à bras ouuerts receu à ceste cōposition: & q vo⁹ vous appuyés & ... no⁹ nostre pouuoir pour traitter, cōuenir, cōposer, accorder, trāsiger, faire & passer ... autre choses, & les exercer ainsi qu'il est reqs & necessaire à cest affaire, auec sa tres-Chrestiēne M. sur toutes ses demādes & les nostres, & de tout ce q en depēd, soit auec elle, ... tel autre qu'il lui plaira cōmettre & deputer, tout ainsi q si no⁹ y estiōs en ppre pſō... ... ce q le cas reqr mādemēt plus special, vo⁹ mettāt en nostre lieu & place. De maniere ... tout ce q sera faict, promis, accordé, trāsigé & passé par vous, tāt pour nous, q pour nos he... ...s & successeurs quelconqs, nous l'acceptons, approuuōs, ratifions & cōfirmons par ces ...tes, & pour tel l'auons agreable sās iamais y cōtreuenir: & ainsi le iurōs & pmettrōs en foy & parole de Roy. Suppliāt au surplus sa Majesté, de vous vouloir benignemēt receuoir, vous ... paisiblemēt, & fauorablemēt traitter: & finalemēt amortis q soyēt nos differens, vous ...dre heureusemēt & loüablemēt despeché: car c'est la chose q plus uo⁹ recerchōs & desirōs ... en ce mōde. Nous reputerons à vne tresgrāde gloire, & felicite nou moyēne, q tout succede ... ure ...mēt: ... q tels procez finissent en bonne & durable pacification a son honneur & au nostre. En foy dequoy nous aoons fait mettre nostre seel à ces presētes & les auōs signees de nostre main. Donnees à Aix le 18. Feurier de l'an 475. par le Roy en son Conseil, Merlin.

Combien q les paroles contenuës à la despesche de ce Roy, doüé de bonté admirable, eussēt assez de force, & fussēt capables de ramener vn Scithe à la douceur, estāts fōdees sur la crain... de Dieu, sur l'appui de la raison, sur l'amour de ses sujets & le biē de son peuple, auql il p... ...oit la paix & le repos, auec tāt de royale, paternelle & naturelle affectiō. Si voulut il d'a... ...ndant fortifier son desir par des missiues particulieres addressees à Louys, q Charles luy ...uoit rēdre. Ces lettres cōtenoyēt q René prenoit Dieu & les hōmes en tesmoin de quelle foy, & bien-vueillance il auoit tousiours vsé enuers ce Roy: mais qu'il auoit ferme opinion ...e certaine peste d'hōme enuieux & malin, fasché du biē de sa corōne auoit semé plusieurs ... paroles, & de mensonges controuuees & detestables. Au moyen dequoy il auoit ...nné charge expresse à Charles de se trāsporter vers Louys pour luy cōmuniquer le testa...ment, dont est question, & luy faire voir à l'œil qu'il estoit dressé de toute vne autre forme & ... q'on ne l'auoit representé. A ce q s'il y trouuoit (que Dieu ne voulut) chose preiudi... ...ble & non accordāte à ses legitimes plaintes & pretentions, il se rendit traictable & facile ... accord de tout ce qui seroit iuste & raisonnable auec sa tres-Chrestienne Majesté.

Lettres particulieres de René au Roy Loys mōstrans la bōne affection qu'il auoit de le faire heritier de sa Comté de Prouence.

Charles ses despesches & missiues receuës s'achemine en toute diligēce en Frāce, exploite auec beaucoup de sagesse & de moderation sa charge, & remonstre plusieurs choses cōside...rables à ce Roy: luy ouure le testament dont lecture est faicte, le tend capable de la bonne intention de René, reçoit lettres de response fauorables, prend congé de sa Majesté, & ...end le train de Prouence: il n'est plustost arriué qu'il s'en va trouuer René, lequel à ces nouuelles tant attenduës & desirees ayant sceu le contentemēt indicible que Louys auoit receu par l'Ambassade de Charles, & par ses desportements fit publier son testamēt dressé de la sorte que peu apres nous ferons voir. Estant au surplus infiniment satisfait & ioyeux en son esprit de ce que Louys apres l'auoir fait parcourir à sa Cour de Parlement de Paris n'a...uoit trouué l'inject aucun de mescontétement en la forme & qualité de sa teneur, & des sub...stitutions y apposees en la persōnne de Charles: s'asseurant qu'en defaut de la ligne des masles & des successeurs de Charles desia assez auancé en aage, ses couronnes, Comtez & Seigneuries viendroyent à luy ou aux siens du sang de France à l'aduenir. Surquoy vn ex...cellent & fide le Gentil-homme accordant à peu pres son histoire à tout cecy escrit ainsi: Qu'estāt René en deliberation de faire le Duc de Bourgoigne son heritier, & mettre le pais de Prouence entre ses mains, le Seigneur de Chasteau-Guyon s'estoit ja rendu en ces mar...ches p... en prēdre la possession au nō de ce Duc. Mais Louys qui en eut le bruit par le

Le retour de Charles d'Anjou deuers René.

Philippes de Commines.

rapport & l'entremise de quelques Barõs Prouẽçaux il enuoya vne grosse armee en Prouẽce auec des Ambassadeurs faire entẽdre à René cõme il auoit eu vẽt de sa deliberatiõ, & qu'il le prioit instãment de le venir voir auec soy & asseurãce de tres-bõne chere, & d'autãt fauorable accueil & receptiõ que Prince sçauroit desirer. A quoy se rendãt difficile & differãt il chãgeoit ses prieres en force, & y pouruoiroit par voye d'armes. A ces nouuelles ne faillit René q̃ desia les vieux ans ne trauailloyẽt peu, & q̃ naturellemẽt aimoit & les fiẽs & le repos, de l'aller trouuer à Lyon, où Ieã Coxe son Seneschal & bõ seruiteur remõstra fort grauemẽt au Roy Louys qu'il auoit tort, & ne se deuoit aucunemẽt esbahir sa Majesté sacree, si le Roy René son maistre auoit offert au Duc de Bourgoigne ses Royaumes & Seigneuries, pour le faire son heritier: puis qu'il auoit esté induit (disoit-il) & bien & beau conseillé à cela par ses plus loyaux & sages seruiteurs & conseillers, voire tres-expressẽmẽt par moy mesme. parce seulement que vous Sire, qui estes fils de sa propre sœur, & sõ legitime nepueu, luy auez osté les chasteaux de Bar, & d'Angers, & si l'auez fort mal mené en tous ses affaires: si q̃ nous auõs biẽ voulu mettre en auãt ce marché, à fin qu'au vẽt des nouuelles qui en sonneroit à vos oreilles, il vous print soudain enuie de nous faire la raison, & cognoistre q̃ le Roy mõ maistre est vostre oncle & de vostre sãg. Mais auec toutes ces offres, & ces sẽblãts nous n'eusmes iamais dans l'ame vn dessein accõply, ny moins aucune enuie resolué, & digeree q̃ ce marché sortit à perfectiõ: estants tres-bien asseurez q̃ vostre maistre y mettroit remede, & ne le pourroit souffrir en maniere quelcõque. Conseil à la verité digne d'vn sage & loyal personnage, qui ne sortit point de la bouche d'vn homme peu genereux, de peu de sens, ny de peu d'affectiõ au biẽ de sõ Roy son maistre. Aussi porterẽt tel coup ces paroles, que les affaires de ces deux Roys en fort peu de iours allerẽt biẽ cõposez & accordez, de façõ qu'il ne se parla plus du Duc de Bourgoigne, & s'en retourna René tout contẽt, ioyeux & satisfait en son tãt aimé & desiré seiour de Prouẽce. Quelques autres ont voulu dire que René se voyãt sans aucuns masles, pour recueillir sa succeßiõ, fut d'accord auec Louys, moyẽnãt la sõme de 50. mille esc. qu'il donneroit au Roy d'Angleterre Edoüard pour la deliurãce de Marguerite d'Anjou sa fille vefue & doüairiere de Henry Roy d'Angleterre. Les choses ainsi traictees, conduites & passees entre ces deux Roys oncle & nepueu, tãt par l'Ambassade & merite de Charles, q̃ par le bõ cõseil, & bõ sens de Ieã Coxe, auec contẽtemẽt & satisfactiõ de l'vn, gratificatiõ & bõ accueil de l'autre (à quoy seruit d'instrument propre & d'amorce le bruit couru du Duc de Bourgoigne) René à son retour de Lyõ, & de ceste fauorable entreueuë, arriué en Prouence, pour oster toute occatiõ à l'aduenir à Louys de plainte, & à ses ennemis de remuẽmẽt, sur le xxij. du mois de Iuillet fit publier son testament, qu'il dispose en ceste sorte. Premierement voulut & ordonna estre enseuely à la ville d'Angers en la sepulture où gisoit le corps de la Royne Ysabeau sa chere espouse, & que là fut faicte cõmemoration des morts deuãt la tõbe de Louys II. son pere, d'Yolãde sa mere, & de la Royne Marie son ayeule, donnãt par legs la tapisserie où estoit figuree l'Apocalypse de tres-riche & tres-excellẽt ouurage à l'Eglise d'Angers: & s'il aduenoit que Marguerite sa fille alors vefue par le trespas de Hẽry d'Angleterre se retirast en Frãce tant qu'elle demeureroit en vefuage, luy laissoit prẽdre 2000. liures tournois toutes les annees sur la rente & le reuenu de la Duché de Bar. Laissa à Yolãd sa fille Duchesse de Lorraine pour son droict d'institution mil escus d'or, auec ceste sõme & le doüaire à elle constitué, voulãt qu'elle fut contẽte, instituãt en ceste qualité sõ heritiere particuliere.

Cõfirma & approuua tous les dons par luy faicts, & qu'il feroit à Madame Ieãne de Laual son espouse sa vie durãt, tãt aux parties de Bar & d'Anjou, qu'en Prouence, à sçauoir la Duché d'Anjou, la Cõté de Beaufort, la ville de Pertuis, les Baux, Castillõ, Moriez, Vaquieres, Aulbaigne, le Castellet, la grãde traitte du sel d'Yeres, de Thollon, & de toute la Prouẽce, le Peage de Tharascõ, la ville de Brignolle, les quartõs des Salins de la Vernette, de nostre-Dame de la Mer, la ville & le reuenu de S. Cãnat, les bastides & grãgeages d'Aix & de Marseille, auec tous leurs meubles. Neãtmoins tãt pour les sages & hõnestes discours qu'elle luy auoit tousiours tenus, pleins d'affectiõ & de loyale asseurance de l'aimer tousiours fidelement, que pour les agreables seruices, qu'elle luy auoit tres-cordialement & continuellemẽt rendus: il voulut, ordõna & cõmanda à ses heritiers cy apres nõmez de l'hõnorer & reuerer, la laissant en sa pure & franche liberté d'aller habiter par toutes les places & Seigneuries qu'il tenoit lors, & qu'il pourroit tenir & iouir au iour de sõ trespas: & d'abõdãt qu'elle eut tous les meubles qu'elle auoit pour lors auec elle, & pourroit auoir en ses Offices & maisõs au tẽps qu'elle deceda. Luy laissa outre plus le grand Balay, le Diamant, la Cesse, le grand Colier, le Balay royen, le petit Colier composé de Diamants, les Tasses & les Drageoirs d'or, la coupe & l'Eguiere d'or, enrichies de pierreries auec vne croix de Diamants.

Apres sa mort & de la Royne, laissa à Iean son fils naturel la ville de S. Remy, & le lieu de

Sage conseil & belle respõse de Iean Coxe Seneschal de Prouence à Louys pour iustifier René son maistre.

Opinion de quelques autres touchant ceci.

Le xxii. de Iuillet testamẽt de René.

René veut estre enseuely à Angers à la sepulture d'Ysabeau son espouse.

Tapisserie de l'Apocalypse donnee à l'Eglise d'Angers.

Marguerite Royne d'Angleterre sa fille

Yolãd Duchesse de Lorraine sa fille.

Vil es & places laissees à la Royne Ieanne de Laual son espouse.

Aussi les ... d'or ... à la ... par ... à ...

[illegible] toutes dependences pour en iouir luy & les siens descendants de sun corps, en [illegible] a touhours: a conditiõ que s'il decedoit, ou les enfans san[s] hoirs legitimes dãs [d]eux, ces choses a luy laissees retourneroyẽt à la Cõté de Prouence. Luy laissa pa[reillement] le Marquisat de Pont, assis en la Duche de Bar, auec ses appartenances, pour en [iouir] en la qualité que dessus, aduenant qu'il mourut sans enfans, voulant & entẽdant tou[iours] qu'il retournast au Duc de Bar. Voulut que le corps de Louys Marquis du Pont son [fils] [illegible] fut enseuely dans l'Eglise S. Anthoine de Pont à Mousson.

René fait à Iean son fils bastard de [illegible] Remy, [illegible] Cõnas, & Marquisat du Pont.

Touchant le corps de Louys Marquis du Pont.

Laissa a l'Eglise de S. Magdelaine de S. Maximin la somme de six mil six cẽs florins de Prouence, payables en dix ans, pour estre employez à la continuation & fabrique du Temple.

A l'Eglise de la saincte Magdelaine de sainct Maximin.

Et pa[r]ce qu'il auoit solennellemẽt fait vœu d'aller visiter le S. Sepulchre, voulut qu'apres [sa] mort quelque deuot personnage y fut enuoyé, & qu'à ces fins luy fut deliuree la sõme de [deux] mille ducats, tant pour les frais de son voyage, que pour les oblations & offrãdes en tel [cas] requises & accoustumees, desquelles il deuroit rapporter bon & valable certificat.

Sur le vœu de René d'aller en Ierusalem.

Voulut & ordonna que tous ses seruiteurs fussent payez de leurs gages iusques à ce qu'ils [fusse]nt pourueus d'Offices: semblablement que les testaments & dernieres volõtez du Roy Louys son pere, & de Louys III. son frere fussent accõplis, entant qu'il se pourroit, des biens [d]u Royaume de Sicile, quand il seroit entre ses mains ou de ses successeurs: au cas que tous [les] ouurages, edifices, peintures, tableaux & autres choses par luy commẽcees, ou cõmãdees & enioinctes, ou a commencer en aucune Eglise ne fussent conduits à leur dernier accõplissement & perfectiou au temps de son deceds: Voulant & ordonnãt que ses heritiers fussent tenus de les acheuer & parfaire en la mesme structure, ordre, symmetrie & façon qu'elles estoyent desseignees & commencees, selon son intention & volonté.

Touchant ses seruiteurs domestiques.

Tables & peintures faictes par René auec les edifices par luy [com]mencez.

En tou[s] ses Royaumes, Duchez, Marquisats, Comtez, Vicõtez, Baronnies, dignitez & Seigneuries, actiõs & raisons, institua & nõma de sa propre bouche tout premier Charles d'Anjou Duc de Calabre Comte du Mayne son nepueu, portant le nõ & les armes de sa maison, [co]mme son premier principal, & vniuersel heritier, tant des successions, cõme des acquests faicts par ses predecesseurs & luy, exceprez seulement ceux-là dont il auroit disposé, & dõt [il] disposeroit iusques à son dernier iour. Premierement la Duché de Bar, en laquelle & en toutes ses appartenances & contenements, sans y cõprendre le Marquisat de Pũt, qu'il auoit [d]onné a Iean d'Anjou son fils naturel, il nomma & institua son heritier René Duc de Lor[rai]ne son nepueu ou petit fils de Yoland Duchesse de Lorraine sa fille: Voulant, ordonnant [&] commandant que René fut tenu & inuiolablement obligé d'obseruer & accomplit toutes les choses leguees és Duchez de Bar & de Lorraine. Touchant les autres choses par luy [or]donnees, que Charles d'Anjou son premier & principal heritier seroit obligé & tenu de [le]s obseruer, non seulement de poinct en poinct, ains de generalement faire obseruer ce que [d]essus, & tout ce à quoy vn bon heritier, legitime successeur peut & doit estre obligé: entẽdant que ces presentes institutions eussent lieu, ou cas aduiendroit qu'il n'eust enfans legitimes & naturels procreez de sa chair en loyal mariage: parce qu'en tel cas il vouloit ses enfãs [le]gitimes estre preferez à tous autres, ainsi que les loix de nature & de raison l'ordonnent & [co]mmandent. Fit executeurs de son testament la Royne Ieanne sa femme, le Cõte Charles d'Anjou, & le Duc René de Lorraine: si qu'à toutes ces choses furent presens Iean [E]uesque de Marseille, Iean Coxe Cõte de Troye Seneschal de Prouence, Fouquet d'Agoult Cheualier Seigneur de Sault, Saladin d'Anglure Seigneur d'Estoges, Iean du Plessis Seigneur de Pernay, Honoré du Berre Seigneur d'Entrauenes ses Escuyers & Chambellans, Maistre [Ie]an Martin Seigneur de Puylobier Chancelier, Maistre Viuaud Boniface Iuge-Mage, Me. Pierre Robin son Conseiller Medecin, Seigneur de Grauesons, & Me. Iean Coreis Preuost de l'Eglige de Marseille. Tel fut le testamẽt de René, tels ses legats, tels ses heritiers, tels ses legs, telles ses institutiõs & substitutions, telles ses exceptions & reserues, tels ses executeurs, & tels les Seigneurs & Gentilshõmes qui le signerent & tesmoignerent: en la teneur duquel Louys eut sa soif appaisee, son esprit en paix, & sa peur esteinte. Quelque fameux Iurisconsulte de Prouẽce en des escrits qu'il addressa au Roy Louys en forme de conseil, dit apertemẽt, q̃ ce qui auoit meu & poussé René à faire ce testament estoit le peu d'affection qu'il portoit a [Lou]ys son gendre, se resouuenant & ressentant de la guerre, que le Duc Anthoine son pere luy auoit faite a outrance du mauuais traittement qu'il auoit receu, & de la contrainte, en quoy il auoit esté reduit de luy donner Yolande sa fille en mariage, apres l'auoir forcee & [pris]e. Dit de plus le mesme Docteur, qu'ayant René fait vn autre testament auant le precedent en la ville de S. Remy, dãs la maison du Seigneur d'Eiguieres de la tres-noble mai-

Institution de ses Royaumes & Comtez en la personne de Charles Comte du Mayne son nepueu [illegible] Charles.

Exceptions de René.

Nepos & auus correlatiua.

A quelle condition René ait les institutions.

Executeurs du testament.

Seigneurs & Gentilshommes tesmoins.

Opinion de quelque Iurisconsulte que René auoit fait vn autre testament à S. Remy.

En ce testament vn Pierre de Nostredame bisayeul du pere de l'autheur est tesmoin.

son de Sado : l'Euesque de Thollon qui estoit present luy demanda s'il auoit point oublié la Royne d'Angleterre sa fille, auquel il respondit, ouy certainement pourautant que ie n'auois dequoy la pouruoir selon mon desir. Au moins Sire, repliqua l'Euesque, ne pouniez vous faire de moins, que de luy laisser la Duché de Bar sa vie durãt. Ie doutois adiousta René qu'apres ma mort elle deust retourner à la couronne, pourautant que le feu Cardinal du Bar me l'auoit donnee auec ceste condition contenue au traicté de mariage de la Princesse Ysabeau fille du Duc Charles & moy. Par telle persuasion laissa René la Duché de Bar à la Royne d'Angleterre sa fille : comme aussi suiuãt la volonté de ses predecesseurs, & l'abrogation de la Royne Ieanne II. du nom, les authorizations & inuestitures des Papes Clement & Martin, & de Louys II. son pere, combien qu'il eut ses deux filles pour conseruer les couronnes de ses Royaumes & Comtez en la famille & maison d'Anjou : il institua neantmoins son heritier principal le Comte du Mayne son nepueu, ainsi que nous venons de dire. A

Marguerite Coxe femme d'Honorat de Lascaris Cõte de Tende femme illustre & genereuse capitainesse de Castellane.

Et parce que de ce temps Marguerite Coxe Dame de grand & illustre courage, de bon & virile sens, femme du Seigneur Honorat de Lascaris (maison qui a produit des Empereurs Grecs) Comte de Tende, estoit Capitainesse & Gouuernante de la ville & chasteau de Castellane : il est bon à voir que René sans auoir esgard que les loix excluent de toutes charges importantes & publiques l'imperfection de ce sexe voulut bien laisser à la posterité cõme chose rare & memorable, que de son regne & en son Estat il auoit eu des Amazones excellentes, & des femmes illustres & genereuses, capables de rompre les barrieres des loix ciuiles, & de bien & courageusement commander. B

Cassation des procedures faittes par le Pape contre l'authorité de René touchant l'Euesché de Freiuls.

En ces mesmes saisons auoit donné le Pontife Sixte l'Euesché de Freiulz au prothonotaire Vrban de Flisco son Secretaire, qui sur le poinct de vouloir perceuoir les fruicts de son benefice, fut tout à plat empesché de ce faire par René, & par ses Officiers, le Seneschal Coxe tenant fort & ferme la main à cest affaire. En haine dequoy Sixte admonnesta René & ses Officiers de Prouence d'en laisser paisiblement iouyr son Secretaire, à peine de fulmination Ecclesiastique : & si passant plus auant les declara excommuniez & interdits. De cela se sentit le Roy si griefuement offencé, qu'il escriuit incontinent lettres pleines de remonstrances au Pape, auec prieres meslees d'aigre & de doux, de vouloir amortir & casser telles si outrageuses & tant indecentes procedures, puis que sa qualité de Roy meritoit bien quelque exception, & vn respect commun, comme legitime Seigneur & maistre souuerain en son pays. C

Sixte declare n'auoir voulu excommunier le Roy, ny ses Officiers.

Sixte ayant aucunement moderé sa colere, donna credit aux lettres & à la demande de René : en sorte que pour n'esmouuoir quelque tragedie plus funeste il assembla son Consistoire, par l'aduis duquel il commit incontinent les illustres Cardinaux de Sainct Pierre aux liens, & de Sabine, qui trouuerent ces procedures vn peu bien aspres, violentes & par trop precipitees, & considerants qu'il n'est licite de condamner aucun sans premierement l'ouyr, firent rapport fidelle à sa Saincteté de tout ce qui s'estoit passé. Sixte sans retardation ny delay, comme de chose dangereuse (voire à ce mesme poinct) tant pour n'ouurir le chemin à quelque scandaleux euenement, que pour conseruer en vne mesme balance, & en poids esgal l'authorité Ecclesiastique & Royale, declara par Bulles son intention n'auoir iamais esté d'excommunier, ny de si rudement traicter le Roy, ny aucuns de ses Officiers, Barons, ou Gentils-hommes de sa Cour : tellement qu'il reuoqua, estouffa & enseuelit entierement les procedures dont il s'agissoit. Il tourna pourtant son courroux sur le Preuost, & les Chanoines de l'Eglise de Frejulz, contre lesquels il ietta sa malediction, pour n'auoir obey à ses iussions, les suspendant de leurs dignitez & prebendes, iusques à ce qu'ils eussent remis & restitué le tout en son premier Estat. On dit (suiuant le bruit qui en a passé iusques à nous) que durant ceste interdiction, & la fureur de ce Pape, les habitans de Frejulz furent reduits à la contraincte d'aller ouyr l'Office diuin par les villages du Diocese, & que durant les Dimanches & Festes de commandemét la ville se trouuoit presque comme deserte & des-habitee. Or couroyent de ce temps les Pirates & voleurs de mer de Mahomet II. du nom, par les costes & mers de Prouence, escumants & pillants tous les vaisseaux qu'ils rencontroyent, par telle fureur que donnans quelquefois en terre ils prenoyent hommes, femmes & enfans de tout sexe, qu'ils ramenoyent en leurs galiotes, & mettoyent aux fers & aux rames. Ce qui leur donna occasion vn iour de la sepmaine des Rameaux, ayants abordé à la plage de Frejulz, d'entrer dedãs la ville, qu'ils trouuerent sans hõmes & sans resistance, pillerent & rauagerent les maisons, nõ sans infinis D E F

Malediction iettee par Sixte contre le Preuost & les chanoines de Freiuls. Malheur & rauage suruenu à la ville de Freiulz durant ceste interdiction.

actes

actes d'inhumanité exercez auec vne cruelle barbarie au peu de gẽs,qui de mauuaise fortune s'y trouuerẽt:parce que la ville ainsi vuide d'hõmes estant comme en vn profond sõmeil & silence,fit bien aisément penser à ces escumeurs infidelles qui vont tousiours chuchettãs, & oreillans quelque proye,qu'elle estoit en estat d'abandonnement & de prise, tout ainsi qu'il arriua,l'experience monstrant tous les iours que lors qu'on approche de quelque Cité, on void,non seulemẽt les fumees des toits & canons des cheminees,ainsi qu'espaisses nuees roulantes en l'air:ains s'entend vn bruit sourd & confus, formé de plusieurs voix ensemble, A dont on ne peut discerner ny le son ny les paroles. Ce qui tesmoigne qu'elle n'est vuide, mais pleine d'hommes & d'habitans, là où tout au rebours les villes desertes & vaines ne donnent ny ces fumees,ny ces bruits sourds & cõtinus:tout ainsi que si c'estoyẽt des coups morts sans respiration & sans voix : tant y a que quelques vns ont estimé telle ruineuse & inesperee deploration estre aduenuë pour la rebellion de ce peuple contre son Pasteur souuerain, & par la force & vertu de sa malediction. Ie crois toutesfois qu'il n'est guieres seur d'abandõner & vuider ainsi les villes de regard & d'importance, la calamité & la ruine de Troye en estant vn exemple autant illustre, que commun & cognu de tous. *Virgile au second de l'Eneide.*

B Cependant le Cardinal de S.Pierre, que nous venons de mentionner,nommé Iuliã,Legat de Sixte en Auignon,à la requeste de René,qui fut de grand poids,& porta coup à cest affaire,fonda dans le College du Roure six places destinees à six escoliers Prouençaux,pour l'entretenement & nourriture desquels il dõna les Prieurez de Mallemort, d'Eitagues & de Gordes,qu'il fit vnir & incorporer au corps du College,quand vacance y escherroit : ceste fondation fut faite au xiiij. de Septembre. *Au xiiij. de Septembre. Fondatione de six places au College du Roure d'Auignon par le Cardinal de S.Pierre & les Prieurez donnez pour leur entretenement & nourriture.*

Les Confrairies des artisans auoyẽt vne merueilleuse vogue de ce tẽps:il se trouue que les maistres des mestiers & des arts mechaniques plus appareuts, routiers,& de consciẽce plus C chatoüilleuse des villes de Prouence mettoyent par escrit les articles & les chapitres qu'ils faisoyent,selon la portee de leur raison & fantasie concernãts les reglemẽts,tant des maistres que des apprentifs & valets de leur estat,qu'ils portoyẽt au Roy René,pour estre par sa Majesté approuuez & confirmez.Ce qu'il faisoit tres-gracieusemẽt & liberalemẽt se plaisant à les voir distinguez par bãdes,& marcher sous les diuerses bãnieres de leurs Dieux tutelaires & patrõs particuliers aux iours solẽnels,& publiques processiõs,ainsi qu'ils font encor pour le iourd'huy,nõ sans tousiours quelque dispute de precedẽce:cõme si l'honneur & l'ambitiõ auoyent que voir ou se mesler parmy les arts questuaires,& la deuotiõ,où toute homilité & simplicité doit estre. *Cõfrairies des mestiers en vogue de ce tẽps.*

S.Honorat de Alicãps,est ceste vieille & tres-antique fabrique de temD ple,qui se void hors des murs de la ville d'Arles vers la part du põt du Rhosne,où par l'industrie de feu Adã de Crappone Gentilhõme de la ville de Sallõ(digne à la verité d'vne image au papier & au registre des illustres)passe le canal de Durãce destiné à l'vsage de ces amples, beaux & profitables moulins qu'õ y peut voir,ou plustost où se cõtemple ce tãt fameux & venerable cimetiere garny de plus de xv. cẽs vrnes & sepultures antiques & modernes,que l'õ ne peut considerer sans admiratiõ & silẽce. En ceste vieille eglise estoit vn bras d'argẽt,auec quelques precieux reliques de ce digne saint qu'on tenoit à fort grãde veneratiõ & respect, que sur la minuit quelques larrons,& fils d'iniquité,lesquels auoyẽt ietté l'œil sur ce gibier, E ayants forcé & violé les portes du Tẽple & du Sacraire,rauirẽt & emporterent auec deux riches Calices d'argent,& quatre gros & pesants anneaux d'or,garnis de grandes pierres oriẽtales & precieuses,laissants les reliques & les autres saincts fragments, dont ils n'estoyent si deuots ny desireux que du butin,si dextrement & secrettement empoigné,que quelle exacte & diligente recerche qu'on fit de ces larrõs,ils ne peuuent iamais estre apprehendez ny descouuers,tant la deesse Lauerne sembla les fauoriser. *Reliques d'or & d'argẽt desrobez à S. Honorat d'Arles.*

Pierre Regis,dit & surnõmé Benjamin,qu'on void signé en tãt de patẽtes & d'expeditiõs,estoit de ce temps Vicechãcelier de René,Roy qui n'estãt iamais saoul de donner & respãdre ses liberalitez par ses patẽtes donnees à Marseille le xxviij.de Mars de l'an quatre cens septãte six,fit don au Seigneur d'Entrauenes son Conseiller,Chãbellan & Maistre d'Hostel, en recõpense de plusieurs & longs F seruices rendus par Gentil-homme à sa Majesté, la haute & moyenne Seigneurie, pur & meslé commandement, hommes & vassaux tant des places & chasteaux que ses predecesseurs auoyent eus des Comtes de Prouence,que des places & chasteaux de Brue, Autiac,S. Esteue,Ampus,Chasteau-Doublc,la Garde, Lagnes, Espeil, Entrauenes, Puy-Michel, la Bastide, Malis-lays, Beaudisnat, Lynac, Courbon, Roquebrune, & Auribel : don auquel fut present & consentant Viuaud Boniface Iuge-Mage de Prouence, qui en ces patentes se trouue signé. Voyez l'inconstance & le roulement des choses de ce monde, *Regis dit Beniamin Vicechancelier de René.* *L'an MCCCCLXXVI. Don à Honoré de plusieurs chasteaux.* *Merũ & mixtũ imperiũ.*

Changemẽt & inconstãce des choses.

voyez quelles escarteleutes & despecements se sont faits de tant de diuers chasteaux, qui n'estoyent que d'vn seul en cent & trẽte ans,& peut estre moins. Bruẽ est pour le iourd'huy en procez entre le Comte de Carces, & le Baron de Senas, l'vn de la maison de Ponteuez, l'autre de Iarento, qui pareillement tient sainct Esteue: Ampus & Laignes sont à la maison de la Verdiere de Castellane, la Garde est possedee par les Fouques de Draguignan, Puy Michel est des Glandeuez & Veteris, la Bastide des Corriolis, Malisiais & Courbons des Grimaulds d'Antibol, Beaudisnar des Sabrans, Roquebrune des Flottes de Meolz, Bonauds & autres,& Auribel des Seguirans sortis d'vn des Senateurs de la premiere institution du Parlement de Prouence, toutes familles bonnes, nobles & genereuses, qui florissent pour le iourd'huy en plusieurs & diuerses branches, là où ceste tant ancienne, illustre & puissante souche de Berre est esuanouye, esteinte & faillie totalement. A

Maiso de Barre perie entieremẽt.

Le viij. de May.

Ystres & la tour d'Entrecens vendues à Bertrãd Froissard, dont sont yssus les sieurs d'Ystres & S. Ianet.

Rerũ vicissitudo.

Suiuant ceste vicissitude & ce naturel tournoyement, que tant de familles passees, depuis le temps que les premiers Comtes de Barcellonne entrerẽt en la possession de cest Estat ont experimenté & souffert, les vues venãts à se precipiter de haut en bas, les autres à se releuer de bas en haut, les vnes laissants engloutir & dissiper leur Noblesse, les autres l'acquerãs de neuf, les vns perdants leurs fiefs & Seigneuries, les autres les recueillants par achepts, transports, confiscations, successions ou droits maternels: iaçoit que le Martigue, qui peu auparauant auoit esté erigé en Vicomté, comme nous auons dit en l'an quatre cẽs septante trois, eut esté decoré de ce titre, à condition qu'il ne pourroit iamais estre mutilé d'aucunes de ses pieces: si fut-il pourtant couppé & desmembré du lieu d'Ystres,& de la tour d'Entrecẽs, d'où depend vn bois fertile en toute sorte de chasse en la plaine de la Crau entre Sallõ & S. Martin, que René donna par vendition au noble Bertrand Foissard de la ville d'Aix, tãt pour acquitemẽt d'vne grosse & notable somme d'argent que le Roy luy deuoit, que pour plusieurs autres choses, que Bertrand luy auoit realement fournies & faites deliurer à sa Majesté, dõt il n'auoit eu payement. Ceste vendition fut faite le viij. du mois de May: si que de luy sont yssus les Foissards sieurs d'Ystres & d'Entrecens,& les Foissards sieurs de S. Iuers,& de S. Iauet, les premiers subtils plaideurs & temuants, les autres d'assez plus genereuse & courtoise humeur, portans en leurs armes qu'on void depuis ce temps releuees & timbrees sur le portail du lieu d'Ystres,& en plusienrs autres endroits de plus vieille marque à Aix, d'argent à trois fesses de gueules sous vn lambel de mesme en chef, au premier canton de l'Escu. B C

Escu des Froissards sieurs d'Ytres & S. Ianet.

Le xxii. de Iuin René de Lorraine gaigne la bataille de Morac ou le Roy René est contrainct de se sauuer de vistesse.

L'an MCCCCLXXVII. le XV. de May.

Confirmation du College fodé par René a S. Maximin.

Sixte approuue & cofirme la fondatiõ de René.

Confirmation de don à de Ysia.

L'an MCCCCLXXVIII le VIII. de Iuillet.

Donation de l'Obseruãce du Torreil par le sieur de Myson.

Reconfirmatio de priuilege à Honoré de Ysia & de Remusa de Marseille.

L'an MCCCCLXXIX. le XIX. Ianuier.

Tresues entre le Roy René & Iean Roy d'Aragon.

Sur ces euenements René de Lorraine allié des Suisses gaigna victorieusement la bataille deuant Morac en Suisse, où demeurerent sur le champ morts estendus plus de vingt & deux mil hõmes, & ou de malheur contrainct le Roy René qui s'y trouua de se sauuer à la fuite, pour garentir & sa personne & sa vie. D

Ceste disgrace arriua à René sur le xxij. du mois de Iuin, ainsi que parlent les histoires Frãçoises. Bien peu apres comme Prince qui singulier & grand amateur de la vertu n'honoroit moyennement les sciences & les doctrines liberales,(plus illustres & profitables ornements d'vn Estat) ayant fondé & institué vn College au Conuent de S. Maximin, pour y estre faictes leçons publiques de Theologie, Philosophie & droict Canon. Sixte qui eut ceste chose pour tres-agreable,& l'estima tres à propos & tres-necessaire en approuua & cõfirma la fondation au quinze de May de l'an suiuant. René confirma de sa part au ix. de Iuillet certain don & priuilege que Louys III. auoit fait à Crapace de Ysia Iaques son fils,& à Honoré de Ysia Gentils-hommes de Tharascon, leur vie durant & non plus. Enuiron treze mois apres Fouquet d'Agoult Seigneur de Sault de Myson,& de la tour d'Aigues, en presence de Messire Guillaume de Puget Vicaire & Official de l'Archeuesque d'Aix bailla à deux freres de l'Ordre de S. François Obseruantins certain quartier prochain du moulin, communement dit du Torreil, situé au terroitoire d'Aigues, qu'il dotta des terres du mesme quartier. Par mesme liberalité promettant de faire bastir & construire vne Chappelle, à telle charge qu'ils prieroyent Dieu pour luy,& l'auroit pour recommandé en leurs commemorations & prieres. D'ailleurs reconfirma René le don & le priuilege que nous venons de mentionner au mesme Honoré de Ysia,& à vn de Remusan, Gentil-homme de Marseille en la mesme qualité qu'il auoit fait parauant. E F

Sur le dixneuf de Ianuier, de l'annee septante neuf furent des longues, bonnes & loyales tresues accordees entre René & Iean Roy d'Aragon & de Nauarre: car elles deuoyent durer l'espace de deux fois dix ans. La publication en fut faicte à son de trompe tant à Col-

loigne qu'en Prouence, au grand contentemenr des marchands, negociateurs, & autres sortes & qualitez de personnes. Pour l'empeschement que les vieilles, aspres & querelleuses dissentions de ces deux fortes & puissantes maisons d'Anjou & d'Aragon apportoient tant au repos publie de ces deux estats qu'au traffic & au negoce ordinaire des mers & des villes, donr n'arriue petit gain ny commodité à l'humaine societé. En ces mesmes temps e-
A stoient François des Comtes de Vintimille Seigneur de Turriers, & Louys Durand sieur du Chastellet de Saulses, Ambassadeurs de René vers ce Monarque Aragonnois, personnages, qui pour leur grade & autborité firent fi bien & sagement leur charge, qu'ils menerent à perfection & à chefles trefues tant desirees de ces deux Roys pour le terme de vingt anneés.

Ambassadeurs de René en Aragon.

Ferry de Vaudemont de Lorraine, mary d'Yolande gendre de René estoit pour lors Seneschal de Prouence, & conseruateur des Hebrieux, à fin d'enrretenir leurs synagogues en discipline, & garder qu'iniures, violences, ourrages, concussions & autres molestes que de tour temps les Chrestiens, comme leurs pires & naturels ennemis leur ont pourchassé, ne
B leur fussent faictes.

Ferry ou Fridric de Vaudemont mary d'Yolande fille de René, Seneschal de Prouence & conseruateur des Iuifs.

Or voyoit René que les excez, desordres, & meschancetez qui se prattiquoient par vne trop pernicieuse licence parmy ses sujects estoient montez à leur plus haut desbord, & que sans aucune crainte de Dieu ny des hommes ils exerceoient si communement & auec tant d'abomination le peché vilain de la puante paillardise & lubricité, que les loix sembloient dormir d'vn profond & trop negligent sommeil, & comme gesir sans mouuement, respiration, credit ny authorité. Esmeu donc d'vne tres-iuste & loüable indignation il fit vne saincte & salutaire ordonnance, an chef de laquelle on peut voir en bon & franc Prouençal ces
C mesmes & telles paroles, que *Per placar la iusticia, santissima de Diou lo Creator, laqualla quasi non cessa (tot per lo meillor) per los desmerites de nostres peccats, de tocar & castigar de pestilentia & d'altres flagels lou pays de Prouensa: per commandament de sa Magestat es facha ley, statut é ordonnansa per tot lo pays de Prouensa, lasquallas non sara licite causa de transgredir, sus la pena d'infidelitat.* Que pour appaiser la tres-saincte Iustice de Dieu le Createur, laquelle presques ne cesse (tour pour le mieux) pour le desmerite de nos offenses de frapper & chastier de peste & d'autres fleaux le pays de Prouence. Par commandement de sa Majesté est faicte ordonnance, Edict & Loy par toute son estenduë, qu'outrepasser ne sera chose licite sur peine de felonnie & d'infidelité.

Du mois de Ianuier.

Ordonnances contre les blasphemateurs ioueurs maquerelles, paillards & paillardes. Paroles de l'Edict.

Note le C o u François que l'a final se prononce comme l'o en accent Prouençal.

D Ces ordonnances & statuts regarderẽt principalement les blasphemes & iurements contre Dieu : les ieux de cartes & de dez, & tels autres exercices vicieux pleins de tromperie, esquels le hazard & le sort ne donnent point si souuent le gain ou la perte, que la piperie, l'intelligence & la trahison : les maquerelles & celestines, les filles de ioye, paillards & paillardes publiques. Contre tous ces excrements du monde ce royal & sainct Edict fut faict auec aigreur, seueres menaces, & corporelles punitions. Car il est bien certain que ces vices seuls sans autres sont capables d'infecter, & corrompre la ieunesse, de gaster & honnir les bonnes mœurs, d'apuantir & contaminer la pudicité plus precieuse des vierges, d'affoiblir & lascher la roideur des loix, & en somme de ruyner de fonds & comble, mettre
E en destruction & bouleuersement vn Empire pour grand & florissant qu'il soit. A tant que pour remedier à tant de notables malheurs, le bon & sage René bien & sagement conseillé, conduit de la raison, fit ces ordonnances & ces Edicts tant rigoureux.

Contre quelles choses faictes ces ordonnances.

Il estoit ja bien auant sur les derniers pas de sa course mortelle : car les Parques inexorables bastoient impiroyablement la toile de sa vie, laquelle au bout de neuf mois deuoit estre entierement acheuee, quand en consideration du merite & des seruices honnorables, que luy auoient rendus Louys Duranti Seigneur du Castellet de Saulces, maistre Rational de la grand Cour, & Pierre Flotte Escuyer du lieu de Roquevaire son gendre, il voulut par vn priuilege tres-special, que Pierre pent auoir, tenir & posseder de là en auant des biẽs ruraux
F iusques à la mõtance d'vn demy-feu franc de toutes charges, tailles, impositions & subsides pour luy & ses successeurs à iamais : tellement que pour proportioner le dommage que les habitãs pouuoient encourir en ce don, il ordonna par mesme moyen que le village, qui sembloit en cela receuoir quelque preiudice seroit deschargé d'autant. Et que ses receueurs ne pourroient iamais prendre son droict royal pour ce qui concernoit ce demy-feu : ainsi que font voir les parentes du priuilege donnees à Aix le huictieme du neufuieme mois, où René, Merliu, & Iean l'Euesque se trouuent signés. Ce que i'ay voulu remarquer, d'autant que de ce Pierre sont descendus & sortis les Flottes d'Aix, qui de pere en fils ont esté Sena-

Le viij. Nouembre.

Priuilege donné à Pierre Flotte Gentilhomme du lieu de Roqueuaire par René.

teurs au souuerain Parlement depuis cinquante ans en ça, & les autres de ceste branche, ausquels le mesme René auoit aupatauant donné pour marque & enseigne de Noblesse trois Auriols d'or en champ d'azur sous le lambel de gueules à trois pendants, à la difference des Flottes Seigneurs de Meolz, de Seillans, sainct Aulban & Cnebris, tres-anciens Gentilshommes de ceste Prouince qui portent le Lyon d'or au champ de gueules. Car vous auez assez remarqué que tous ceux qui sont de mesme surnom, ne sont tousiours de mesme sang. A

Escu des Flottes d'Aix.

Or combien que les lettres de ce priuilege se trouuent auoir esté donnees en presence de l'Euesque de Marseille, & de plusieurs notables & qualifiez personnages, qu'à leur pied Honorat Gauhoni maistre Rational atteste de sa propre main de les auoir leuës, en absence du Iuge-Mage, qu'elles soient seellees du grand seel royal de cire iaune, à courdons pendans rouges & noirs, que l'enregistrement en apparoisse passé par le commandement des magnifiques Seigneurs, le grand President, & les Maistres Rationaux, & que finalement Anthoine Seignier Archiuaire & Rational y signé atteste de les auoir mises dans les Archiues le vingt & six du mesme mois, pour y estre inuiolablement conseruees. Sique aucune solennité n'y a esté oubliee. Si est-ce que tant d'illustres estançons n'ont peu tellement soustenir ce priuilege, qu'vn grand & inapointable procez esmeu de nos iours entre le Senateur Flotte, & Louys Cabre Gentilhomme de Marseille (yssu des Cabres, noble & ancienne famille d'Aulbagne, qui ont la cheure d'argent en champ de gueules pour armes) ne l'ait grandement esbranslé, & presques du tout mis à bas: mais à eux en soit le different, & à nous la suitte de nostre Histoire. B C

Le xxvj de Nouembre le priuilege mis aux Archifs d'Aix in registro Aquilæ fol. clxj.

Pendant ces choses Ieanne de Lorraine femme de Charles d'Anjou se trouue à Aix, attenuee & vaincue de la force d'vne violente maladie dans son Palais, où elle fait son testament, par les paroles duquel apres quelques choses pies leguees pour le bien de son ame elle laisse heritier en tous ses biens meubles, immeubles, droicts & actions Charles Roy de Ierusalem & de Sicile Comte de Prouence, de Forcalquier & de Piedmont, son cher & fidelle espoux: ordonnant l'Archeuesque d'Aix, Viuaud Boniface Iuge-Mage, & Iean Iarento son Chancelier, executeurs de sa derniere volonté, qu'on peut voir dattee de l'an quatre cens quatre vingts, le vingt & deux du premier mois, où se void qu'elle voulut estre enseuelie dans l'Eglise des Iacobins d'Aix, où sa relique repose.

L'an MCCCCLXXX le xxii. Ianuier.
Testament de Ieanne de Lorraine femme de Charles d'Anjou.
Executeurs du testament de Ieanne de Lorraine.

La mort de ceste Princesse sembla en appeller vne autre, qui n'apporta pas moins de dueil & de larmes: mais assez plus de perte, de dommage & de regret à la Noblesse, & generalement à tout le peuple de Prouence: car René qui estoit le meilleur & plus gracieux Prince de son temps, voire qui eut regi ceste Prouince en qualité de souuerain, depuis Charles premier frere de ce grand sainct Louys suiuit la Princesse Ieanne en ces regions si tristes, & rendit son esprit à Dieu enuiron six mois apres le dixieme de Iuillet, sur le septantetroisieme de son aage, & le quaranteseptieme de son regne. Carriere que peu de Monarques ont heureusement fourny & passé sans trauerses, guerres, rebellions, ou fascheries, tant la condition des Roys est espineuse & pleine de pieges sanglants, dangereux & mortels. D

Le x Iuillet.
Trespas & louanges du Roy René.

La terre n'eut rien que le corps, qui demeura trois iours entiers à la salle du Palais, où apres luy auoir rendu toutes les solennitez requises à la Maiesté royale on fit le seruice funebre au temple de sainct Sauueur en grand honneur & magnificence auec grands pleurs & lamentations merueilleuses & publiques. Ce Roy eut & porta les couronnes de quatre Royaumes, de Hongrie, de Sicile, de Ierusalem & d'Aragon: & couurit le regret de son despart tellement toutes choses de noire couleur, que les murailles mesmes en semblerent porter le dueil: en sorte que l'odeur de son excellente renommee en a tousiours depuis bien & souëfuement flairé. Quant à sa royale posterité Iean, Louys, Charles & René, Marguerite & Yolande legitimes, Iean & Blanche naturels furent le fruict qui sortit de luy. E F

De combien de Royaumes René estoit Roy.
Enfans de René.

Iean fut Duc de Calabre, puis de Lorraine, deceda auant son pere, & eut vn fils nommé Nicolas qui fut aussi Duc de Lorraine, & paya semblablement le tribut de nature viuant encore son ayeul.

Iean de Calabre.

Louys qui fut Marquis du Pont deceda ieune.

Louys Marquis du Pont.

Charles fut Comte du Maine, lequel aussi bien que son frere Louys mourut en sa blonde ieunesse.

Charles Comte du Maine.

René mourut en bas aage.

René mort ieune.

Marguerite fut Royne d'Angleterre mariee au Roy Henry VI. du nom laquelle ayant esté accusee d'adultere par son propre mary, auanceant assez legeremẽt que le fruict qu'elle portoit n'estoit de sa chair, ains de bas & infime sang indigne de la succession royale (quoy que l'accusation fut autant fausse que meschamment imposee) apres auoir esté indecemment dechassee, demanda secours au Roy de France, & au Roy son pere : tous lesquels n'eurent point d'oreilles à ses iustes plaintes & doleances, pour n'encourir la mauuaise grace de l'Anglois: à tant que finalement elle fut contrainte de se retirer au Duc de Bretaigne, où quoy qu'elle doutast de n'estre guieres plus royalement & gracieusement recueillie pour certains faux-bruits qui auoient couru, elle fut neantmoins si fauorablement receuë, que ce Duc la fit conduire tres-seurement en bonne & notable compagnie de ses plus fauoris Gentils-hommes à la maison de son pere.

Marguerite Royne d'Angleterre.

Yolande fut mariee à Ferry, fils vnique d'Anthoine Duc de Lorraine : & quelque mine que René luy fit, si ne l'aimoit il guieres, repassant par sa memoire qu'il auoit esté troublé & molesté au droit de Lorraine par le Duc Anthoine son pere, & par luy mesme à toute outrance guerroyé, pris par force, & contraint de donner sa fille à Ferry : ioinct que ce Duc accompagné de quelques Gentilshommes ayant violenrement rauy Yolande d'Anjou la luy auoit faite espouser, ainsi qu'il se trouue en vn vieux liure escrit à la main du Seigneur du Maz : de sorte que ce rauissement fut en partie la cause principale, qui surauança les iours, & la vie du bon René. Car ny le long temps qu'il fut detenu prisonnier en Bourgoigne, ny la perte qu'il fit de son Royaume de Naples ne luy causerent point de plus violentes & tranchantes douleurs, que fit ce seul rauissement, s'il faut adiouster foy au manuscrit de ce Gentilhomme.

Yolande femme de Ferry de Vaudement.

Iean fut illegitime & naturel, auquel il donna le Marquisat du Pont, la ville de sainct Remy, & le lieu de sainct Cannat, marié à Marguerite de Glandeuez de la maison de Faulcon, duquel mariage sortit vne fille que François Fourbin Seigneur de Soliers fils de Louys, fils du grand Palamedes espousa : ce Iean se mettant ordinairement bastard d'Anjou.

Iean bastard d'Anjou Marquis du pont. Marguerite de Glandeuez de Faulcon de sa femme. François Fourbin sieur de Soliers gendre de Iean d'Anjou.

D Finalement Blanche fut pareillement illegitime & naturelle, laquelle decedant en ses plus tendres ans, fut enseuelie en l'Eglise des Carmes de la ville d'Aix, où se void encor la Chapelle de René, auec ses armes royalement timbrees en la vitre, qu'il luy donne iour, & son pourtrait apres le naturel, au tableau de l'autel que l'on croit auoir esté fait & peint de sa propre main.

Dés que ce Roy tomba en aduersitez, & en pertes de batailles, qu'il fut mené en captiuité sous fortes mains en danger de rançon, engagement de ses terres, & transport de ses villes, la fortune ne cessa de le trauailler & trauerser, durant l'espace de quarante ans: mais apres qu'il fut mis en sa liberté & affranchy de sa prison, à peine eut-il la couronne de Naples sur la teste, qu'il fut tempesté de guerres & troublé sans aucun repos par Alphonse d'Aragon, auec tant de contraires vents qu'apres plusieurs & variables euenemens & tours de fortune, qui tousiours se monstra courroucee & farouche à tous ses exploits : il fut finalement contrainct vne nuict d'abandonner son Royaume de Naples, son vray patrimoine à la discretion de ses ennemis, laissant couronne, sceptre, terres & Seigneuries entre les mains de ceste indiscrette & muable Deesse : & reprenant les brisees de France auec vn vain titre de Roy sans Royaume, & sans qu'on eut iamais peu appercevoir en son visage aucun signe de changement & mutation : tant il porta d'vn cœur vrayement royal & genereux toutes ces pertes & ces disgraces.

Loüanges & fortunes de René.

Cœur inuincible de René.

F Il fut si vertueux & si bien nay qu'il donna support & faueur à toutes personnes d'esprit & de merite, les esleuant pour le respect de leurs vertus en honneurs, grades & dignitez non ordinaires, fut Prince tres-eloquent, tres-gracieux & tres-liberal, amateur d'Historiens & de Poëtes, renommé en sagesse, doctrine haute & souueraine bonté : en temps de guerre aux prisonniers qu'on luy emmenoit il faisoit des actes vrayement heroïques dignes de sa Royauté, & qui sentoient bien son honneur, & sa Noblesse, accompagnee d'vne grande & naturelle douceur, parce qu'il les receuoit gracieusement auec vn visage ouuert & serain, leur tesmoignant qu'il sçauoit les coups & les trauerses de fortune, les consolant en leurs malheurs, les traictant honnorablement, & les renuoyant royalement auec ambrassades &

Qualitez Royales de René.

riches presents en leurs pays, comme celuy qui se resouuenoit tres-bien d'auoir esté autresfois prisonnier, & d'auoir experimenté de quelle fascherie & desplaisir est coustumierement suiuie & enuironnee la disgrace d'vne prise, & d'vne ennuyeuse & longue captiuité. Car il n'y a chose qui touche tant vn bon & grand cœur, ny qui le ramene si facilement à compassion de quelque desastre & fascherie que la representation d'auoir senty la mesme disgrace, & le coup mesme de fortune, qu'il void & deplore en autruy. A

Stature & composition de René.

Par dessus toutes ces royales & sublimes qualitez ce Prince estoit tres-beau personnage, haut & droict, le visage ouuert, plein de Majesté, & d'vne tres-agreable & bonne physiognomie: peu heureux neantmoins en ses entreprises & desseins de guerre, toutes lesquelles choses quoy que tres-excellentes sembloient deuoir quelque respect & precedence à la Iustice, la religion, la pieté, la liberalité, la magnificence, la douceur & l'humanité, dont il estoit diuinement & heureusement doüé: estoit bon musicien, tres-bon Poëte François & Italien, se delectant singulierement à lire les belles & naifues rithmes de nos Poëtes Prouençaux, leurs vies, meurs & coustumes: tellement qu'il a composé en son temps plusieurs B beaux & gracieux Romans, comme *La conqueste de la douce mercy*, & *Le mortifiement de vaine plaisance*: outre quelques dialogues de diuers & rares enseignemens. Mais sur toutes choses aimoit-il d'vn amour passionné la peinture, & l'auoit la nature doüé d'vne inclination tant excellente à ceste noble profession, qu'il estoit en bruit & reputation entre les plus excellents Peintres, & Enlumineurs de son temps, ainsi qu'on peut voir en plusieurs diuers chefs d'œuures, achenez de sa diuine & royale main, sous vn labeur merueilleusement exacte & plaisant tant en Auignon, Aix, Marseille, & autres villes de Prouence, qu'en la Cité de Lyon & ailleurs. Ce que ie croy d'autant plus facilement que i'ay veu & tenu infinies lettres d'ennoblissement dõnees & peintes de sa main propre à de ses mignons & plus fauoris C domestiques. Si qu'on pouuoit dire de sa maison qu'elle estoit le temple de Dieu, l'œil de prudence, la balance de Iustice, le siege de magnanimité, la regle de temperance, l'exemple d'honnesteté, la splendeur de misericorde, la fontaine de graces, la source de liberalité, le chœur des Muses, l'escole des Orateurs, le concours des Poëtes, l'Academie des Philosophes, & le Sacraire des Theologiens, le Senat des Sages, l'assemblee des Nobles, les fomentations des bons esprits, le loyer des hommes doctes, la table des pauures, l'esperance des bons, le refuge des innocens, la defense des miserables, la commune lumiere & la retraitte generale de tous.

Œuures poetiques de René

René peintre excellent.

Quelle estoit la maison de René.

Marcilius Phicinus Epistolarum libro v. ad Raphaelem Riarium Cardinalem, vbi de vera institutione principis in vltima periodo.

Si furent apres le trespas de ce tant bon & tant excellent Roy mis plusieurs & diuerses D Eloges, Epitaphes, & doctes compositions sur sa tombe, dans l'Eglise du Conuent des Carmes de la Cité d'Aix où il est enseuely & peint au vif, comme i'ay dict. Les Eloges estoient de diuerses langues, Hebrieux, Grecs, Latins, François, Italiens, Cathelans, & Prouençaux, que le magnifique Fouquet d'Agoult Seigneur de Sault fit exactement recueillir & transcrire par l'expres commandement de la Royne sa seconde femme. Tous ces heroïques ouurages demeurerent ez mains de ce Seigneur auec grande partie de la librairie royale où particulierement estoient les plus celebres compositions de nos anciens Poëtes & plus illustres Troubadours.

Epitaphes du Roy René recueillies par le Seigneur de Sault par commandement de Ieanne de Laual sa femme.

Il estoit si magnifique & tellement liberal, qu'il assignoit quasi tout son reuenu à ses seruiteurs familiers & domestiques, voire presque l'accordoit au premier qui le demandoit. Il E est bien vray que parmy des qualitez tant heroïques, & royales, ce defaut estoit remarqué, qu'il ennoblissoit les personnes viles, abjectes & basses, sans titre ny de beau faict, ny de distinction de merite, qui est vn gros & bien confus desbordement en vn estat: & si leur en faisoit expedier lettres authentiques, auec commandement absolu aux notaires, tabellions & greffiers de son pays de Prouence de les titrer, & qualifier à l'aduenir Nobles à toutes sortes de contracts & actes publiques passez en leur faueur ou autrement. Par vne telle facilité la Noblesse, qui est vne chose excellente & sacree, & qui ne s'achepte qu'à prix de sang & de vertu estoit tellement profanee, abbaissee auilenee & confonduë, que chacun s'intituloit Noble, Gentilhomme & Baron sans respect d'origine ny de merite, & F sans considerer quels sont les vrais & legitimes Nobles: voire par vne telle prophanation fermant le temple de la vertu, par la porte duquel on pouuoit entrer sans plus anciennement paruenir & mettre le pied dans le temple de l'honneur, & de Noblesse. Si qu'on y voyoit adonc entrer plusieurs hommes indignes & plebees par les fenestres, & par surprise, ou plustost par trop grande facilité & bonté de ce Roy, iusques mesmes aux Boulengers.

Magnificence & liberalité de René.

Deffaut de René a donner lettres de Noblesse sans aucune distinction de vertu.

On ne peut legitimement entrer au temple d'honneur que par le temple de vertu.

On recite

... pourtant qu'ainsi qu'vn iour vn Gentilhomme de Prouence importunoit ce bon Roy de luy ottroyer quelques assignations pour les seruices que ... repetoit indiscretement auoit rendus à sa Majesté, l'essourdant de ... & ... desquelles petitions : ce bon Prince cognoissant le pelerin & le personnage qui demandoit, ... a soufrire, & se tourner non contre le premier que son regard rencontra, mais contre vn autre certain Gentilhomme de semblable humeur & qualité, aussi ... plus importun & fascheux que luy, & sur quelques autres ses familiers en ces propos. Ie doute ... que ce Gentilhomme ne me demande à la parfin ma Comté de Prouence tant insatiable, & peu consideré ie le trouue : qui fut vn dard à double pointe, lequel donna aussi ... contre qui il s'adressa, que contre celuy qu'il piquoit, pour l'apprendre d'estre moins fascheux & impertinent à l'aduenir, en ses importunes demandes.

Telles furent les fortunes de ce bon Roy, telles ses royales qualitez dignes d'imitation ... Prince heroïque, & d'immortelle loüange aux aages & siecles futurs.

Or n'est à obmettre ce qui se trouua sur vn vieil liure habillé de cuir rouge escrit à la main, parmy les volumes de ce Roy. Ce liure contenoit en ses cayers quelques allegations & preuues touchant le droict que les Roys de France ont au Royaume de Naples & de Sicile, faictes & dressées du temps de Louys XI. mais sa couuerture auoit les marques & ... iets des plus nobles familles de Prouence escrites d'vne telle & tant desguisee lettre qu'on n'en sceut iamais recognoistre la main, ny l'autheur, qui les auoit tant ingenieusement & viuement rangez. L'ordre estoit tel,

Hospitalité & bonté d'Agoult,	Desloyauté de Beaufort,
Liberalité de Villeneufue,	Grauité de Areussia,
Dissimulation de Castellane,	Sottise de Grasse,
Sagesse des Rambaulds de Simiane.	Vaillance de Blaccas,
Fallace & malice de Barras,	Opinion de Sado,
Simplesse de Sabran,	Preud'hommie de Caballolle,
Fidelité de Boliers,	Bonté de Castillon,
Constance de Vintimille,	Subtilité de Gerente,
Temerité & fierté de Glandeuez,	Ingeniosité d'Auraison,
Prudence de Ponteuez,	Finesse des Grimauds,
Inconstance des Baulx,	Grands des Porcellets,
Enuieux de Candole,	Vanteurs des Bonifaces,
Communion de Forcalquiet,	Legereté de Lubieres,
Tricherie de Aperioculos,	Viuacité d'esprit des Fourbins.

Tels sont & les soubriquets & leur ordre. Ie croy pour moy que celuy qui remarque les ... & les humeurs de ces familles, & qui leur dônant ces epithetes & ces blasons les larr... si gentilemét, estoit personnage d'esprit & d'entendemét. Car anciennement chaque nation estoit nottee de quelque vice particulier : les Iuifs d'enuie, les Perses de desloyauté, les Egyptiens de finesse, les Grecs de fallace, les Sarrasins d'inmanité, les Chaldees de legereté, les Affricains de varieté, les Gaulois de gourmandise, les Lombards de vaine gloire, les Poicteuins d'opiniastreté, les Escossois de paillardise, les Espagnols d'yurognerie, les Anglois d'excessiue colere, les Hunnois de cruauté, les Suaues d'immondicité, les François de trop d'arrogance, les Saxons de sottise, les Normands de rapacité, & les Prouençaux d'opiniastrise. Comme au contraire au lieu qu'on a apperceu & descouuert ces vices, en chacune de ces nations, on y a aussi trouué des vertus & des excellences, esquelles vn peuple a surmonté, & de bien loin deuancé l'autre : on a loüé la prudence des Hebrieux, la constance des Perses, la subtilité des Egyptiens, la sagesse des Grecs, la grauité des Romains, la viuacité d'esprit des Chaldees, l'ingeniosité des Assyriens, la fermeté des Gaulois, la force des François, la fidelité des Escossois, l'esprit agu des Espagnols, l'hospitalité des Anglois, la communion des Normands, & d'infinies autres & diuerses nations qu'il seroit long & superflu de remarquer en detail : & non seulement les diuers peuples des diuerses contrees du monde ont eu ces soubriquets & surnoms, mais encor les personnages priuez que quelque humeur, defaut ou qualité particuliere a rendus signalez, illustres, & ... notables : comme on lit d'Agatocle, lequel parce qu'il estoit tres-beau fils, & de tres-agreable aspect en sa ieunesse fut appellé ..., qui veut dire Geay tant à raison de sa beauté, que de l'inclination qu'il auoit aux larcins & rapines, dont cest oiseau est merueilleusement gourmand & desireux : estant bien certain qu'Agatocle, ains qu'il fut tyran de Syracuse

René fut gratieux & a ... trenchants de René contre vne demandeur importun.

Ce qui fut trouué sur la couuerture d'vn des liures de René escrit à la main. Les Latins les appellent cognomina.

Marques & soubriquets des plus nobles familles tant vertueuses que vicieuses de Prouence.

Marques ou Epithetes de diuerses nations.

Agatocle tyran de Syracuse surnommé ... est gracieux.

Syracuse estoit fort enclin & addonné aux pilleries & larcins : ce qui le fit ainsi surnommer, quoy que d'autres croyent que ce fut a raison de son langage & beau parler, dont il fut appellé par lardon, *Loquax* ou *Graculus*, parlier & geay. Ce qui donna, ce dit-on, origine & commencement à la famille des Gracques, soit qu'ils fussent laugagers & parleurs, soit qu'ils fussent de petite & courte stature, comme communement est la Geay, ou comme à l'aduanture estoient ceux de la race des Gracques. Ainsi fut Aristide surnommé le Iuste, A
Alcibiade le beau : des Ptolomees l'vn Philadelphe, l'autre Foudroyeur : des Artaxerxes l'vn longue main, l'autre bonne memoire : des Latins les vns furent appellez des pois cices, autres des febues, autres des lentilles, autres des marques & defauts des iambes, des yeux, ou du poil, aucuns pour estre gausseurs, les autres pour leurs conquestes & les contrees par eux subiuguees : Pansa fut appellé tel pour sa cheuelure nonchalamment esparse, Nerua pour la force de son pied, Murena pour les marquetures & enlassemens de ses nerfs, Galba pour sa couleur blaffarde, ou pour sa graisse, Sulla fut surnommé heureux, Caton & Pompee grands, Cesar vaillant, Traian bon, Antonin pie, B
Marc philosophe, Maximin gourmand, Neron cruel & diuersement les autres. Dyotime Athenien fut surnommé l'entonnoir, & Charez le prometeur. Ces mesmes soubriquets se sont d'abondant remarquez en infinis Princes & Monarques diuers : aux François en Clodion le Cheuelu, Charles Martel, Pepin le Bref, Charles le Grand, Louys le Debonnaire: au Chauue, au Begue, au Feyneant, au Simple, & Doutremer. En Hue Capet, Louys le Gros, Louys le Ieune, Philippe l'Auguste, Louys le sainct, & tels autres iusques à François premier, & Henry quatrieme les grands l'vn restaurateur des bonnes lettres, l'autre de l'estat & de la paix. Aux Espagnols, ez Alphōses le chaste, l'Astrologue, le grand & le combattant: C
ez Sanches le gras & le vaillant, Veremund le diacre & Pierre le cruel : aux Anglois, ez Guillaumes le bastard & le Roux Edoüard longues iambes & Iean sans terre : aux Portugois, ez Alphonses, le gras & le vaillant Pierre le iusticier & Iean bonne memoire. Et generalement en infinis Princes, peuples, nations, hommes priuez, races & familles particulieres, selon qu'elles ont eu plus ou moins de vertueuses actions, conditions, & qualitez, & qu'elles se sont faites remarquer & cognoistre : finalement aux Comtes de Prouence, ez Berenguiers, Teste-d'Estouppes le vieux & le ieune, & en celuy dont nous acheuons les faicts & la vie, qui par vn titre excellent & supreme fut d'vn consentement vniuersel surnommé le Bon.

Ce Roy estant ainsi bon & tant humain auoit vn monde d'officiers & de seruiteurs à diuers vsages : & parce que plusieurs familles illustres, nobles, honnestes & bonnes en tirent leur descente & leur source ie n'estime superflu de clorre son regne & le discours de ses vertuoes, par leur rolle & denombrement tiré des Archiues d'Aix. En premier lieu Pantaleon de Turene, Iean du Plessis, dit le Begue Seigneur de Parnay, Saladin d'Anglure Seigneur d'Estoges & de Nogen, Pierre sieur de la Taille, Philibert de Aqua, ou de l'aigue Senefchal de Berry, Honoré de Berre Seigneur d'Entrauenes, Pierre Seigneur de Beaueau, Gaspard Coxe, Eustache du Bellay, & Barthelemy Guerin estoient ses Chambellans & Conseillers. D

Ses maistres d'Hostel Philibert d'Estamville, Guillaume du Murand, Thomas Iarente de Senas & Honoré de Foz. E

Ses Escuyers d'Escuyerie, René Coxe ou Cossa, Iean Beuzelin dict Iarret, Louys de Florinuille, Olinier Habrez, & Philippes de Lenoncourt.

Panneuiers Hardoin de Maille, René Creillon, Iean de Serencourt & Tannequi Fraisneau.

Eschansons Louys de Cossé, René Carrion, Lydoire Berruyer, sieur de Taffoneau, & Francisque Dentis, à mon iugement predecesseur de ce grand Fabrice Dentis, qui a esté de nostre temps le plus excellent ioueur de luth d'Italie & de l'Europe, duquel i'ay tenu & sonné quelques pièces & fantasies tres-difficiles & du tout admirables. Si qu'on dit que ce fut luy qui monstra à Vaumeny surnommé le Phoenix pour la vistesse & la douceur diuine, & netteté de sa main, tout plein de beaux secrets, & des traits rares, dont il perfectionna depuis sa prestesse son air & son ieu, ayant l'opinion passé par la bouche des hommes que iamais aucun n'approcha ny n'approchera de sa perfection : chose qui m'a mesmes esté confirmee lors que i'estois à Rome par plusieurs diuers personnages qui l'auoient ouy & admiré : mais reprenons nos officiers. F

Escuyers tranchants estoient Alain de Montalais, Clermont & Ferry de Bressi.

La famille des Gracques a pris son nom de graculus.
Diuers surnoms de personnages illustres de diuerses nations.
Les Cicerons, les Fabiens & les Lentulies. Les Claudiens les Crassus & les Ruffiens les Silliens, les Scipions & autres.
Surnoms des Empereurs.
Dyotimus Charez.
Surnoms des Roys de France.
Surnoms des Roys Espagnols.
Surnoms des Roys d'Angleterre.
Surnoms des Roys de Portugal.
Surnoms generaux en toutes nations, races & familles
Surnoms des Comtes de Prouence.
René surnommé le Bon.
Conseillers & Chambellans de René.
Maistres d'Hostel.
Escuyers d'Escuyerie.
Panneuiers.
Eschansons.
Fabrice Dentis tres-excellent ioueur de luth de son temps Gentilhomme de Naples. Vaumeny surnommé le Phoenix des ioueurs de luth.
Escuyers tranchants.

Secretaires Pierre le Roy dit Benjamin, Iean le Gay, Anthoine de la Croix, Louys Merlin,
Pierre Hallebout dit Petre, Pierre Puig, Roulet le Mal, Guilhē Poucquā & Gilles Gillebert.

Secretaires.

Philippes de la Croix eſtoit contrerolleur de la deſpence ordinaire.

Maiſtre Pierre Robin ſieur de Graueſon Couſeiller & Medecio ordinaire.

Maiſtré Iean de S. Remy pareillement Medecin ordinaire.

Medecins.

Maiſtre Martial Auribel general des Iacobins, & frere Ieā Perrot ſes cōfeſſeurs, IeāVian-
de, Ieao Peroux & Philippes Iaques Chappelaio des hautes Meſſes, Iaques Rollād & Pierre
A de Mance Auſmoniers & Iean Neron clerc de chapelle, Iean le Page, Louys Fouchet, No-
don Bardelin Vallets de Chābre, Charles Pierre, pannetier & valet de chābre, Allein le haut
barbier & vallet de chābre, Antonelle de Ris Apotiquaire, Michel de Vienne Cirurgiē, Iean
Periot Huiſſier d'armes, Guillermin Portier, Yuonet, Ieā Botynard, Tachō & Meſſire Iean
Garderobes, Renaud, barbier du cōmun, René de S. Remy, Truſſon, & Iauequin Iaques ſom-
meilliers de panetcrie, Guillaume Boulāger, Maugin Durāt & Ieā Damiēnes, dit Ioānes ſom-
meilliers d'Eſchāſon, Maugin ſommeillier de fruicterie, Geoffroy & Gerard de Soliers, Eſcu-
B yers de cuiſine, Guillaume Real dit Corcou queux, Yuonet Hamelin aide de cuiſioe, Picard
Sanlcier, Conrad boucher, Perrioet paſtiſſier, Iean du Prier dit le Prieur, Hūbellot de Meul-
lan, & Iean Oſche Mareſchaux de logis, Denis Alman fourrier, Louys Huillier de ſalle, Cle-
ments ſert d'eau, Prouēce Roy d'armes, Pierre de Huriō, dit Ardant-deſir, Grād Iean Soudā
dict Loudū, & Cardin Mauger, dict Bauge pourſuiuās dudit Seigneur, Pierre de Terre, Iean
Froment, Hēry Farmēt, & Michau Haye trōpettes, Michau Brune & Henry Bonhōme cle-
rōs, Pierre Iarriel tambour, Girardin, & Gabriel Terraſſe organiſtes, Pierre d'Eyſſerre & Ieā
Pelletier Mouſſes, Meſcemoyoe vallet de pied, André vallet des Pages, Noël Boutauld tail-
C leur, Colin le Feurre dit le Picard pelletier, Ieā Yuoo armeurier, Ieā Iaques peſcheurs, Geor-
ge Turlere & Bertrād le Berger enlumineurs : car c'eſtoit l'art auquel ce bō Roy ſe plaiſoit
plus ſingulieremēt & naturellemēt : finalemēt Ieao de la Salle & Ieā de la Iaille ſes fauoris
& cōſeillers, Secōdio de Soliers eſtāt Eſchanſon de la Royne ſa femme. Tant & tels furent
donc les officiers de Reoé le Bon, à tous leſquels ſelō leur grade, merite, ſeruices & qualité il
laiſſa quelque choſe par teſtament : & ſi voulut que leurs gages ordinaires & accouſtumez
leurs fuſſent payez & cōtinuez, iuſques à ce qu'ils fuſſent proueus de Maiſtres, d'offices, &
de moyens. Cōſiderāt tres-biē & rres-ſagemēt, qu'il appartiēt à vn bō & iuſte Roy de pour-
D uoir oō ſeulemēt aux ſucceſſeurs de ſa courōne & de ſes Eſtats, mais d'aboodāt à ſa famille
domeſtique, & aux fidelles ſeruiteurs qui oot cooſumé leur aage & leur tēps, voire ont bien
ſouuēt blāchi barbe & cheueux à la ſuite de ſa cour & à ſon ſeruice ordinaire. Ainſi n'a eſté
ſuperflu ny à l'aduāture ſans choix & propos d'auoir clos tout enſēble les faicts, les victoires,
les diſgraces, le cours, le regne, & la vie de ce bō Cōte par le denōbremēt de ſes officiers &
domeſtiqs, deſquels cōme ils euſſēt eſté ſes propres enfās iuſques au moindre & plus abbaiſ-
ſé il auoit eu vne ſi paternelle ſouuenance au dernier acte de ſa vie: attēdu qu'ourre q̄ d'eux,
cōme i'ay dit, pluſieurs maiſōs nobles, hōnorables, & releuees depēdent, qui ſont en grades,
& floriſſēt encor en aſſez de diuers endroits de ce Royaume, vne grāde part de ces offices ez
fertez & hautains aages q̄ nous viuōs, auilis, raualez & en trop petite recerche, n'eſtoiēt dō-
E nez anciennemēt & du tēps meſme de ce Roy, qu'à biē Gentilhōmes & perſōoes Nobles. Ce
q̄ meſme vn fort excellēt Hiſtoriographe royal eo ſon petit threſor des affaires de Frāce aſ-
ſeure des valets de chābre, des queux, ou eſcuyers de cuiſine, & de tels autres qui ont diuer-
ſes & hūbles charges, bas & cōmuns offices ez Louures, Palais & Cours des Roys. Voyons
le regne de Charles qui ne fera que paſſer.

Confeſſeurs. Chappelains. Auſmoniers.

Autres menus & diuers officiers.

Autres Conſeillers & fauoris de René. Eſchanſon de la Royne. Bonté de René à l'endroict de ſes officiers.

Pluſieurs familles deſcendues ou dependantes des officiers de René. Bernard de Girard ſieur du Haillan Hiſtoriographe de France digne de toute louange.

REGNE DE CHARLES D'ANIOV ROY DE IERVSALEM, NAPLES ET Sicile, Comte du Maine & de Prouence XXII. dernier de la ſeconde maiſon d'Anjou.

CHarles d'Aojou Comte du Maine apres le treſpas de René le Bon ſon oncle ſucceda
en ſes Royaumes, Seigneuries, & Comtez le ſix des Ides de Iuillet de l'an CCCCLXXX.
F Et pource que la Sicile dōt il eſtoit legitime ſucceſſeur n'eſtoit ſans quelques nuees
de troubles, à fin d'eſclaircir ces affaires, il manda d'vne tres-aſpre diligēce Meſſire François
de Luxembourg, Anthoine Guiramand Eueſque de Digne, & Ieā Iarento Iuriſconſulte ſieur
du Thollonet Chancelier, qu'il auoit choiſis, comme perſonnages qualifiez & ſes plus
affides Conſeillers pour aller à Rome prier & requerir la Sainctété du Pape Sixte de luy
vouloir infeoder, auec nouuelle confirmation les couronnes & les eſtats de Naples
& de Sicile : pieces qui luy appartenoient & par droict hereditaire, & par la dernie-
re & ſolennelle volonté de René. Les Ambaſſadeurs arriuez, & leur charge fidellement

Le xj. Iuillet. Succeſſion de Charles d'Anjou.

Ambaſſadeurs à Rome par Charles pour auoir du Pape l'inueſtiture du Royaume de Naples & de Sicile auec la reſponſe de ſa Saincteté.

accõplie, la resp õse du Pape fut telle qu'il auoit pour tres-agreable leur demãde & propositiõ: mais que plusieurs gros & puissants affaires l'auoiẽt detenu & empesché de satisfaire au desir du Roy leur maistre, & au suject de leur Ambassade, tant pour euiter que Ferdinand d'Aragõ, occupé à la guerre (cõme il disoit) & à la mortelle chasse du Turc, ia bien auant en ses terres n'en fut outrageusemẽt irrité, que pour ne dõner occasiõ & matiere de scandale à toute la Chrestienté: neantmoins que pour marque de sa paternelle affectiõ, il s'offroit en toutes choses iustes, raisonables & hõnestes cõditions de cõtenter le Prince Charles, qu'il aimoit cordialemẽt, cõme l'vn de ses plus cher fils. Et de ceste respõse demãderent acte les Ambassadeurs, qui leur fut tout aussi tost accordé & mis en main: ils presenterẽt au mesme poinct vne requeste à sa Saincteté, remonstãs cũme le feu roy René par son dernier testamẽt auoit institué le Cõte Charles son heritier vniuersel de Naples & de Sicile, que sçachãs fort bien que ces deux sceptres estoiẽt pieces mouuãtes du S. Siege, ils s'offroiẽt d'en prester les hõmages & deuoirs en la mesme forme & qualité que René son predecesseur les auoit rendus à ses deuãciers & à luy. Si protesterẽt qu'à eux ne tenoiẽt qu'il ne fut droittemẽt presté, pretendans que le tẽps à ce faire ne peut courir au preiudice de leur Seigneur, auquel seroit loisible d'entrer en son propre heritage auec puissance & force d'armes & d'hõmes, si le besoin le requeroit. Et pource que la place estoit desia prise par Fernand, qui pretẽdu Roy, de voye & de fait s'estoit plãté, installé & affermi dãs le Royaume par l'entremise & malicieuse cautele d'Alphõs, autheur de ceste inuasiõ, capital ennemy de la royale maison d'Anjou, ils requirẽt fort viuemẽt le Pape, de vouloir promptemẽt dõner aide, secours & faueur au vray Roy leur maistre, & chasser cest insolẽt occupateur du biẽ d'autruy, personnage autãt illegitime & incapable que Charles, en faueur duquel le Roy tres-Chrestiẽ en escriuoit de bõne encre à sa Saincteté, estoit digne d'en receuoir l'inuestiture legitime. A tout cela fut respõdu, que si biẽ c'estoit vne chose toute apparẽte, que neãtmoins cõsiderée la dispositiõ malheureuse du tẽps, auquel les infidelles barbares auoiẽt rudemẽt assailly la Sicile, & que Ferdinand estoit continuellement embesoigné à les viuemẽt & à force d'armes desnicher des places par eux enuahyes: si q̃ toute la Chrestienté estoit en troubles, & en allarmes pour cest affaire, sa Saincteté ne pouuoit receuoir vn tel hõmage pour certains grãds bons respects, ny ne portoit son cõseil d'entẽdre à leur requeste touchãt ce poinct: entẽdoit & declaroit bien q̃ le tẽps à ce destiné ne peut courir au tort de Charles: de quoy on octroya tres-volõtiers acte & declaratiõ aux Ambassadeurs, qui ne peurẽt onc auãcer de Sixte rien autre par dessus cela. Ainsi ne pouuãs faire mieux ils le supplierẽt de leur vouloir dõner l'vn de ses Prothonotaires, & Secretaires Apostoliques pour estre present à l'acte d'offre & requisitiõ, auec le Greffier qu'ils menoiẽt tousiours auec eux. Ce que d'abondãt le Pape leur refusa: combiẽ que tout à l'instãt fut creé l'Archeuesque d'Arles là present pour son Notaire, auquel Sixte cõmanda de faire ce qu'ils demãdoient. Cela seul fut mis en effect. Ainsi auec vne telle & si maigre despesche, & tres-ambigue respõse, ils s'en retournerent mal satisfaicts en toute diligẽce vers Charles, sans auoir rien exploicté ny moins auancé de tout ce qu'ils desiroient.

Offre des Ambassadeurs de Charles au Pape.

Les Ambassadeurs demandent vn Secretaire Apostolique pour assister à la reception de l'acte d'offre & requisition.

L'Archeuesque d'Arles creé Secretaire du Pape.

Pendant que ces choses se manient ainsi, Charles qui se veut mõstrer bon Prince, & dõner par mesme moyẽ vne souëfue odeur de sa liberalité à son aduenemẽt à la couronne, ez derniers iours de Iuiller confirme les priuileges de toutes les cõmunautez, villes royales & autres de la Prouince octroyez par ses predecesseurs Gilbert, Douce, Gilbert II. Raymõd Berenguier, Beatrix, Charles I. & second, Robert le sage, les trois Louys, Ysabeau, René le bon & Yoland Cõtes & Comtesses de Prouẽce. Ceste cõfirmation se fait en la ville d'Aix où se trouuant pour lors il reçoit semblablemẽt la foy & hõmage des gens du pays, tant en general qu'en particulier, vsant des mesmes titres, dõt ses predecesseurs auoient vsé en toutes ses lettres, Edicts, ordonnãces, patentes, & despesches generales & particulieres. Si luy fit alors son hõmage Bertrãd Magnã conseigneur de Bezaudun, de l'Escale & de Malisgeay, dans la petite salle du palais royal en presence de l'illustre Frãçois de Luxembourg, du magnifique Docteur & Chancelier Iaretõ, d'Elzias, Amalrich Seigneur d'Esclãgon maistre d'Hostel du Roy, d'Heliõ, de Villeneufue Seigneur de Reuese, & du Iean de Glãdeuez Barõ de Porrieres.

Le xxvij. Iuillet.

Confirmation des priuileges de Prouence par Charles.

Hommages rẽdus à Charles.

Au mois d'Octobre.

Hommage de Bertrand Magnan.

Cependant Louys XI. qui tenoit l'œil & la main, auec beaucoup de soing & de curiosité sur la Prouẽce, suiuant la promesse faicte tant de René, que de Charles son successeur & son nepueu, ayant eu quelques aduis que les Prouençaux ne faisoient pas autrement conte de leur nouueau Comte, & qu'ils adheroient grandement, & pendoient du costé des Princes Lorrains, escriuit aux gens des trois Estats du pays, d'auoir en honneur & reuerence honnorable Charles son cousin, & se garder bien d'entreposer aucune feintise ou delay, à l'o-

Le Roy Louys XI. escrit aux gens des trois Estats de Prouence, de recognoistre Charles pour leur vray Seigneur & Prince souuerain.

A B C D E F

...ance qu'ils luy deuoient, comme à leur vray & droit ſouuerain, s'ils ne vouloient en encourant le feu de ſon indignation tomber à ſa mauuaiſe grace. Il auoit à ces meſmes fins enuoyé aux Prouençaux, leſquels reſpondirent que tout ainſi qu'ils auoient touſiours tres-fidellement obey à ſa Majeſté tres-Chreſtienne, ils obeyroient de meſme courage à l'aduenir en vrais, bons & loyaux ſujects à Charles leur nouueau Prince, dont Louys fut tres-content, & grandement ſatisfait.

Reſponſe des Eſtats du Roy Louys.

Thadee de Baſchis yſſu de noble maiſon de Florẽce eſtoit pour lors Seigneur de S. Eſteue, & Iean Fourbin ſieur de la Barbent frere du grand Palamedes conſeruateur des Hebrieux, ſuiuant la couſtume de longue main obſeruee, que leurs ſynagogues pour eſtre garanties des oppreſſions & violẽces que leur faiſoient les Chreſtiens, auoient d'ordinaire l'vn des ſages & principaux Gentilshõmes de la Prouince, pour protecteur : comme nous l'auons veu de Bauder de la tres-noble & tres-ancienne maiſon d'Anceʒune, dont ſont yſſus & deſcendus les Seigneurs de Caderouſſe. C'eſt ce meſme grand & magnifique Palamedes, Baron de Soliers, Vicomte de Martigues, Conſeiller, Chambellan & Lieutenãt general en Prouence de Charles, lequel ayant vn pouuoir tel & ſi ſouuerain qu'autre n'auoit eu deuant, ny depuis n'a obtenu, donna l'office de Viſiteur general des gabelles du ſeel au magnifique Raymond d'Agoult Seigneur de Cipieres, Conſeiller & Chãbellan du meſme Roy. Qui monſtre aſſez euidemment cõbien honnorable & recerchee deuoit eſtre ceſte charge que des plus qualifiez Gentilhommes de la Prouince tenoient à honneur d'exercer. Le Pape ou ſon legat d'Auignon qui de ce temps eſtoient obligez à certain nõbre d'hõmes, & de Brigantins pour la garde des lieux de Noues, & de Barbentane enuers les Comtes de Prouence, quand la guerre eſtoit meuë en leur pays furẽt deſchargez de ce ſeruice par Charles, lequel pour quelques grands & notables reſpects, & pour ceſt alors ſeulement, en voulut exempter ſa Saincteté. Mais fort peu apres ſur la terminaiſon de l'an deuzieme de ſa couronne ce pauure Roy cõmença à ſe trouuer ſi mal, & à eſtre tellement indiſpoſé de ſa perſonne tant à raiſon de ſa complexiõ, que de la peſanteur de l'aage, dont il eſtoit ja ſurchargé qu'il ſe fit porter à Marſeille pour changer d'air ſuiuant le conſeil de ſes Medecins, l'vn deſquels eſtoit alors le biſayeul de mon pere. Il y fut receu en grande magnificence, ſi qu'il iura au deuant du temple des Accoles d'obſeruer & maintenir tous les priuileges donnez en faueur de la Cité par ſes anceſtres & predeceſſeurs, apres auoir receu les hõmages & deuoirs accouſtumez par l'Aſſeſſeur Iaques Candolle, qui de ce tẽps eſtoit en charge. Mais auec tous ces hõneurs il ne fut guiere plus gracieuſement manié de ſon indiſpoſition, qui ſembloit aller en empirant, & le menacer de la derniere fin de tous maux. Ainſi recognoiſſant fort peu de meliorement à la ſanté de ſon corps, & de ſoulas aux langueurs de ſon ame, il delibera de diſpoſer de ſes eſtats, & laiſſer, pendant qu'il eſtoit en ſon bon & ſolide ſens, le teſtament de ſa derniere volonté, pour ſortir du monde heureuſement, & laiſſer les ſiens en paix.

Thadee de Baſchis ſieur de S. Eſteue.
Iean Fourbin ſieur de la Barbent Conſeruateur des Hebrieux.
Maiſon d'Anceʒune & de Caderouſſe tres-noble.
L'an MCCCCLXXXI. le xviij Ianuier Don de l'office de Viſiteur general des gabelles du ſel fait par Palamedes Fourbin a Raymond d'Agoult.
Sa Saincteté deſchargee de quelques hommes & Brigantins deus aux Comtes de Prouence.
Le x. Decembre Charles va à Marſeille où il fait ſon teſtament.

Il voulut en premier lieu que ſon corps fut enſeuely dans le temple de S. Sauueur d'Aix, remettant tout l'appareil de la pompe funebre à la ſage diſpoſition de François de Luxembourg ſon couſin auec deux mil eſcus d'or à ce deſtinez, payables par ſes heritiers, legant deux mil cinq cens eſcus que la Royne Ieanne ſa femme auoit pareillemẽt laiſſé par ſon teſtament, pour la cõſtruction de la royale Chapelle qu'on peut voir pour le iourd'huy la premiere de main droicte à l'Egliſe des Iacobins, outre & par deſſus trois cens liures, qu'il voulut eſtre payez annuellement, perpetuellement & à touſiours au Conuent & aux Religieux, auec ceſte condition que pour la remiſſion de ſes pechez ils deuroient dire & celebrer vne haute Meſſe tous les iours, à cõmencer du propre poinct de ſon decedſ. Laiſſa au Conuent des Iacobins de S. Maximin toute ſa librairie, exceptez les volumes qui traittoiẽt de la Medecine, que par legat d'honneur il voulut eſtre donnez à M. Pierre Maurel ſon medecin ordinaire. Laiſſa à Ieã ſon frere naturel Baſtard d'Anjou deux mil eſcus d'or, à Madame Marguerite de Calabre, fille naturelle de Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine, & à ſes heritiers & ſucceſſeurs huict cens liures tournois perceuables tous les ans ſur le reuenu de la Vicomté de Chaſtel-heraud: enſemble les ioyaux de la feuë Royne Ieanne ſa femme, à ſçauoir les diamants & les autres pierres precieuſes, le demeurãt des moindres bagues les donnãt à Louys, Anthoine & Michel de Grammont ſes vallets de chãbre. Lega au meſme François de Luxembourg ſon couſin & à ſes hoirs la Vicomté de Martigues, auec tous ſes droicts, proprietez & Seigneuries, tours, fortereſſes & toutes autres telles choſes, iuſques à ſa tapiſſerie : lega à Guillaume de Mommorancy Seigneur d'Ecouen ſon Conſeiller & Chambellan ſix mil eſcus, à Louys de Miolans ſieur de Serna ſon Chambellan trois mil eſcus, à Boni...

Teneur du teſtament de Charles.
Liures de Medecine leguez à Maiſtre Pierre Maurel ſon Medecin.
Legs à Iean d'Anjou frere naturel de Charles & à Marguerite fille naturelle de Nicolas de Calabre.
A Louys, Anthoine & Michel de Grammond.
A François de Luxembourg.
A Guillaume de Mommorancy.
A Louys de Miolans.

A Boniface, & George de Castellane freres. A Iean de Glãdeuez. A Bernard de Serre. A Geoffroy Talamer. A Iean de Benaud. A Gabriel de Montfaucon. A Hector de Montbrun. A Herué de Karanraiz. A Gerard Guinot. A Guillaume & Louys Bouquins. Aux hoirs de Perceual Vento. A tous ses officiers. Louys XI. Roy de France heritier vniuersel de Charles. Charles recommande la prouince & ses priuileges à Louys.

ce de Castellane, & George de Castellane son frete à chacun six cens escus pour vne fois, a
Iean de Gandeuez Baron de Porrieres son Escuyer tout autant, à Bernard de Serre soo Es-
cuyer mille escus, à Geoffroy Talamer son secretaire (famille de Lorgues qui tieut d'azur à
vn sautoir lozangé d'or, accompagoé de quatre oyes d'argent) mille escus d'or, y compris
deux mille florins qui luy estoient deus, à Iean de Benaud Gentilhõme de Tharascon sieur
de Villeneufue son Conseiller & Chambellan mille escus d'or, à Gabriel de Montfaulcon,
Escuyer, Cooseiller & Chambellan mille escus d'or, à Hector de Montbrun Escuyer d'Es- A
cuyrie Capitaine de ses gardes, la Chastellenio de Pré Millerieu, auec ses droicts durant sa
vie, à genereux Herué de Karanraiz Escuyer d'Escuyrie mil escus d'or, à Gerard Guinot son
valet de chambre les Bordes auec ses droicts, à Nobles Guillaume & Louys Bouquins mar-
chands de Marseille mille escus d'or tant pour certaines denrees, que pour leur bonne affe-
ction, aux heritiers de Perceual Vento cinq cens florins que le feu Roy René de glorieuse
memoire deuoit par vray & franc emprunt à Perceual: somme que du plus grand au plus
petit, & du premier iusques au dernier de ses officiers il voulut donner quelque chose con-
uenable à sa condition. Apres ces legs particuliers en tous ses Royaumes, Duchez, Marqui- B
sats, Comtez, Viconitez, Baronies, & Seigneuries, il fit son heritier vniuersel le Roy Louys
soo tres-cher Seigneur & cousin, apres luy Charles Prince Dauphio son premier fils. Vou-
lut que les choses contenues en son present testament fussent de poinct en poinct accom-
plies, gardees, & payees apres son deceds par le Roy son heritier, luy recommandaut son
pays de Prouence, & le priant tres-instamment en consideration de l'amour, qu'il portoit à
son Dauphin de l'accepter & receuoir gracieusement, d'obseruer royalement, ratifier & cõ-
firmer les cõuentions, priuileges, libertez, frãchises, statuts, chapitres, exemptiõs & preroga-
tiues des Prouẽçaux aux coustumes, vsages, style & façõ du pays: si qu'il les voulut accepter, C
ratifier & cõfirmer ainsi que le Roy René au cõseil des derniers estats tenu en Prouence les
auoit ratifiez, approuuez & confirmez auec promesse royale & solennelle de les faire garder
inuiolablemẽt. D'auantage qu'il luy pleut d'octroyer au pays de plus grands, & plus amples
priuileges, graces & benefices, le priant d'auoir en recõmandation Frãçois de Luxembourg,
l'entretenir à son seruice, & auoir pour agreable le legat qu'il luy auoit faict de la Vicomté
de Martigues, pour la luy ratifier quand le besoin le requerroit. Finalement de vouloir
mainteuir tous ses officiers maieurs & mineurs, grands & petits en leurs gages, honneurs &
libertez, sans aucune mutation, & les confirmer de nouoeau.

Charles se souuient de tous ses seruiteurs.

Executeurs du testament de Charles.

Apres tant de belles & bien ordõnees dispositiõs il fit ses executeurs le Roy Louys, Louys D
bastard du Mans son frere naturel, François de Luxembourg, Iean bastard de Aratoria Se-
neschal du Mans, frere Elziar Garnier Prieur de S. Maximin, & Brancaz Bernard Docteurs
en Theologie ses Confesseurs. Ce testament fut fait & publié à Marseille, ez presences de
Pierre Robin sieur de Grauesons, & Pierre Maurel ses medecins, de Ieã Baptiste de Meiran
sieur de Carqueirane d'Arles, & de ses deux Confesseurs, Fulco de Senas Iarenro, Charles
Gassin sieur de Puppin, & Gabriel Syluy estants Consols de la Cité.

Datum Massiliæ anno regni sui secundo. Fulcone de Senasio Iarenro Gassini Domino de Puppino, & Ioanne Syluio Consulibus anno Domini MCCCCLXXXI die X. Decembris.

Le lendemain qui fut le xj. du dernier mois il fit deux codicilles en confirmation de sa
derniere volonté, laissant outre tout ce que dessus à Iean bastard d'Anjou son frere douze
mil escus: tellement que decedaot le mesme iour en sa maison royale sitoee sur le quay du
port, presques à son iuste milieu: son corps demeura six iours entiers, mort & posé sur le lict E
d'honneur sans estre porté en sepulture. On celebra cependant toutes les solennitez con-
uenables à la personne d'vn Roy, Iaques de la Ceppede personnage Noble, de lettres & d'au-
thorité prononça l'oraison funebre d'vne façon magnifique; tirant des larmes en abon-
dance de toute la ville ensemble, qui assista lugubrement à ceste mortuaire pompe, & fit des
honneurs supremes & nompareils aux obseques de ce Prince, autant aimé que René. Venu
le septieme iour on mit le trone royal dans vn coffre de plomb, lequel auec grande & pom-
peuse magnificence, quoy que fort triste & lugubre fut posé sur vn char branlant tout cou-
uert d'vn velours noir qui trainoit en terre: & en cest appareil conduit à la ville d'Aix, suyui
d'vn monde infiny d'hommes, qui fondoient en pleurs & en larmes, mais singulierement F
du Seigneur de la Iaille son grand Seneschal, lequel portant le dueil tout couuert du mes-
me velours, & trainant de mesme sur son cheual (chose tres-funeste à voir) marchoit en
queuë du chariot souspiraot & sanglottant le despart d'vn si bon maistre. A tant qu'il
fut enseuely au temple de sainct Sauueur, ainsi qu'il l'auoit ordonné: où peu apres
fut dressee vne haute & magnifique sepulture de marbre, qui se contemple encor pour le
iourd'huy au cœur de l'Eglise, à main gauche vis à vis du maistre & principal Autel auec son

Le xj Decembre Codicilles de Charles auec vn legs à Iean bastard d'Anjou.

Epitaphe,

Epitaphe, que quelque ſçauant perſonnage de ceſt aage conſacra au merite & à l'heroïque memoire de ce Roy: de ſorte que depuis le deceds de Ieanne premiere de ce nom qui mourut l'an trois cens octante vn, iuſques à ce Charles, la ſeconde maiſon d'Anjou ſe trouue auoir regné en Prouence iuſtement vn ſiecle parfait, à fin que les hommes apprenent combien cent ans qui ne ſont rien paſſent de Roys, de ſceptres & de couronnes par leur train iournalier ſous l'impitoyable faux du vieillard qui ne reſpecte perſonne, change, renuerſe, A & ruyne toutes choſes. Voicy les paroles de l'Epitaphe.

Sepulture magnifique de Charles à l'Egliſe de ſainct Sauueur d'Aix.

Epitaphe de Charles.

Lilia Francorum, cœleſtia munera Regum,
Relliquias veteris Andegauaq; domus
Occulit iſte lapis, eclatáque marmora claudit,
Obruta ſic fatis regia ſceptra iacent.
Ieruſalem & Siculos, & ſi per fata liceret,
Aragones poterat noſtra tenere manus.
Sed fortuna diu noſtros ne ferret honores,
B *Accelerat mortis tempora dura mihi:*
Qui legis hoc triſti quo ſcriptum marmore carmen,
Dic, tibi ſit requies Karole páxque tibi.

Ces vers ſe peuuent voir & lire eſcrits en lettres d'or ſur vn champ noir à la face de la tombe où repoſe l'effigie de ce Roy, couchee de ſon long, taillee certainement d'vne docte & ſçauante main, comme tout le reſte de l'œuure. Et combien que ie ne me plaiſe guieres aux verſions pour eſtre autant difficiles & mal plaiſantes, que peu eſtimees de pluſieurs : ſi eſt-ce que ie les ay tournez en nombres lyriques plus pour en donner l'intelligence à ceux C qui ne ſont rompus au Latin, & n'ont la celeſte & diuine familiarité des Muſes, que pour preuue que ie deſire faire en ce meſtier, où l'inuention quoy qu'elle ſoit plus eſtimee, plus excellente & plus illuſtre, a neantmoins la carriere moins eſtroitte & ſerree, ſe pouuant manier à droict & à gauche, ſelon que le palleſfroy de la fureur, & le feu de l'agitation porte & tranſporte le Poëte. Ce que n'a pas la traduction, qui pour eſtre ſujecte aux loix & arbitre d'autruy ſe trouue d'autant plus farouche, deſplaiſante & mal maniable. Voicy donc le ſens interpreté de ceſt Eloge, auquel ie n'ay mis qu'autant de temps & de trauail qu'en peut deſirer la ſeule eſcriture, l'ayant changé à la premiere rencontre, taille & meſure de vers qui D s'eſt offerte à mon humeur.

Traductions quoy que difficiles & reueſches peu eſtimees des ignorants.

Le Poëte ſe pourmene plus gayement par ſes inuentions, qu'aux traductions.

Deſſoubs ces marbres magnifiques
Graués d'vn Art preſque diuin
Dorment les dernieres reliques
De l'eſtoc du ſang Angeuin,
Et du lys d'or, preſent inſigne
Du Ciel, au ſang royal & digne:
Tels giſants par la mort touchez,
Les ſceptres à terre couchez:
Si les deſtins inexorables,
E *M'euſſent regardé fauorables*
D'vn œil & d'vn trait plus humain,
Deſſous mes armes & ma main
I'auroy veu ployer la Sicile,
Aragon & la ſaincte ville
De Salem, mais le ſort rebours
Haſta le terme de mes iours,
Ennemy de mes hauts faicts-d'armes:
O toy qui lis les triſtes carmes
F *De ce Marbre, di ce propos,*
Dors Charles en paix & repos.

Verſion des vers Latins contenus en l'Epitaphe.

Puis que vous auez veu & leu en l'an quatre cens dixſept, qu'apres la mort de Louys ſecond, ſon teſtament fut mis en ſes Archifs. Continuant ce meſme propos il faut noter que de ce temps Charles d'Anjou honnoré de ſes meſmes couronnes & diademes fit prendre ce teſtament qu'il mit ez mains d'Olliuier Archeueſque d'Aix, pour voir & conſulter ce qu'il contenoit. Ce Prelat le garda ſoigneuſement iuſques à ſa mort peu auant ſon treſpas, commandant qu'on le cerchaſt pour le rendre & reſtituer, ainſi qu'il en appert par les

Le teſtament de Charles tenu caché par l'Archeueſque d'Aix, & deliuré au Duc de Lorraine par les Chanoines.

informations prinses suiuant l'ordonnance de Louys onzieme, apres le deceds de Charles par Iean de Colieres, Iean Matheron & Iean Regnati ses Procureurs & Conseillers, escrites de la main de Richelin Secretaire de sa Majesté. Apres le deceds de l'Archeuesque, l'administrateur & autres du Chapitre de sainct Sauueur s'ensaisinerent de ses clefs, meubles & papiers, & de tout ce que bon leur sembla, mais du testament de Louys point de nouuelles: parce que quelque personnage du Chapitre en fit secrettement vn present au Duc de Lorraine. Que cela soit ainsi: apres le trespas de Charles pour la contention qui fut entre le Duc de Lorraine, & Louys à raison de la succession du Comte Charles, le Duc presenta au Roy Louys l'original, dont au parauant il n'auoit iamais tenu que l'extrait. Chose qui faict croire & tres-clairement entendre, que le Lorrain auoit receu le testament des mains des Chanoines de sainct Sauueur pour gaigner & pratiquer sa bienvueillance & son cœur: s'il fut d'aduanture aduenu que la maison de Lorraine fut paruenue à la Comté de Prouence ainsi qu'elle pretendoit, & sembloit auoir quelque droict d'heritage successif par le moyen de René. A

Diuersité des Papes tantost François, ores Espagnols ont dissippé la maison d'Anjou.

D'abondant est à remarquer, que la maison d'Anjou tant illustre & royale print fin & termina en ce dernier Charles, dont la cause principale furent les guerres qui sourdirent & se menerent par le passé, pour le sceptre de Naples & de Sicile si mortelles & sanglantes. Portants vn tel & si funeste dommage à la famille d'Anjou (qui entra en ces horribles ieux à la suasion des Papes) qu'elle s'en vist à la fin renuersee de fonds en comble, & du tout exterminee: pourautant que les souuerains Pontifes, selon l'occurrence variable & diuerse des temps, & selon l'influance des saisons & des occasions, se monstrerent enclins & tournez maintenant du party des François, maintenant du costé d'Espagne. Car Calixte, & Pie, l'vn troisieme, l'autre deuzieme de leurs noms, furent directement contraires & bandez contre René, & contre le Duc de Calabre son fils, soustenants fort & ferme; & defendants à guerre ouuerte, voire à outrance le bastard de Ferdinand, à qui son pere Alphons auoit donné le Royaume d'Apulie, retenant & reseruant pour soy la couronne de Sicile: mais à dire vray, & toucher au poinct, les Neapolitains ont esté de tout temps tant ennemis si desloyaux, cruels & perfides à la nation Françoise, que pour ceste seule occasion aucune armee de France n'a iamais trauersé la roideur des monts, que les soldats n'en soint reuenus pauures, malotrus, deschirez, mendians, & tout à faict miserables. B C

Calixte III. & Pie II. mal affectionnez à René.

Papes mal affectionnez aux Princes François.

Adrian souuerain Pontife cinquieme de ce nom craignant la puissance de Charles premier ne le voulut-il pas persecuter? mais la mort s'opposa imployablement à ses entreprises. D'auantage Vrban V. se porta en ennemy contre Louys premier du nom, pour la faueur qu'il portoit à Charles Roy de Hongrie contre la premiere Ieanne, laquelle auoit adopté Louys. Or si bien il est tout certain que les souuerains Euesques de Rome ont accoustumé d'auoir quelque iuste soupson, & non petite deffiance contre ceux qu'ils cognoissent s'esleuer en trop de grandeur & de prosperité au Royaume de Sicile, de peur que l'ambition ne les emporte plus outre, & peut estre trop auant: tant y a qu'il s'en est ensuiuy la perdition, & la ruine totale des deux des plus illustres, anciennes & grãdes familles de la Chrestienté, sçauoir de Suabe en la personne de Conradin à qui le premier Charles fit vn peu trop inhumainement, & contre les loix de courtoisie, de clemence, & de guerre tranchet la teste, ainsi que nous auons touché en son lieu, à la persuasion & conseil du Pape Clement, & de la royale maison d'Anjou, que la mort & la personne de ce Charles termina. D E

Raison que les Papes ont d'estre en deffiance des Roys de Naples & de Sicile.

René de Lorraine meut quelque trouble en Prouence.

Ce Roy auoit possedé apres le trespas de René ses couronnes & ses Comtés paisiblement & sans trouble, iusques à ce que quelques Barons, & Gentilshommes de Prouence, qui affectionnoient particulierement le party de René Duc de Lorraine fils d'Yolante, fille du bon René, entrerent dans le pays où ils menerent la guerre quelque temps, durant lequel, sous des grands tumultes, infinies pilleries, oppressions & violences furent veuës, parce que le Duc Lorrain ayant esté nourry depuis sa plus tendre ieunesse en la maison du Roy son ayeul, par l'aide, faueur & intelligence des Barons & Gentilshommes, & des villes de Proueuce, mal affectionnees à la couronne de France, accompagné de quelque nombre de gens de guerre estrangers, au nom de la Duchesse Yolande sa mere, qui se mettoit Royne de Sicile & Comtesse de Prouence, auoit esmeu ces discords ciuils & ces martiaux remuements. Ceste guerre dura iusques à ce que Louys onzieme heritier & successeur de Charles y manda vne forte & puissante armee, qui bien facilement contraignit les Lorrains de vuider pays: & furent toutes choses tellement remises au droict train de la raison, que Charles possedа la Prouence iusques au iour de son trespas. F

Louys XI. mãde vne armee en Prouence contre les Lorrains.

Ce Roy cõbien qu'il eut plusieurs nepueux,& cousins germains,entre autres le Seigneur de Nemours fils de sa sœur,& quelques autres du costé maternel : toutesfois parce qu'ils estoyent ioincts à luy de parentage par femmes & qu'il ne le deuoit,il ne voulut les instituer heritiers,ains seulement le Roy Louys & la couronne:à qui tel droict appartenoit de treslõgue main & d'vne fort grande antiquité,comme estant de la succession de la maison d'Anjou, quelque querelle qu'en eussent sceu faire les Princes Lorrains:ioinct que tous les pretendans à tels Royaumes & Comtez en estoyent frustrez:estant ainsi que le bon René ne les
A auoit par autre heritage que comme donataire & substitué de son frere adopté par Ieanneile,en contemplation qu'il la preserueroit & defendroit des aguets,forces,violences & menees d'Alphons d'Aragon, & des siens qui ne cessoyent de persecuter sa mort & la ruine totale de sa couronne.

Pourquoy Charles ne fit heritiers ses parens, mais Louys.

Par quel droit René auoit la Prouence.

Ainsi voyez vous qu'apres que la Prouence, qui de toute anciẽneté auoit esté de la maison de France depuis Clouis a esté distraite & desmembree de la couronne par diuers tẽps & deuolué par moyens exquis à la maison d'Aragon : de là paruenuë à la premiere maison d'Anjou par le moyen du premier Charles frere de Louys le Sainct, apres remise par iuste
B raison en la personne du premier Louys, frere du Roy Iean,seconde maison d'Anjou:finalement renclauee & reunie à sa premiere souche de la maison de France d'où elle auoit esté distraicte & tiree, est possedee iustement en titre de vraye succession par les Monarques François,ses premiers anciens & legitimes Seigneurs.

Cõme la Prouence a esté reunie à la couronne de France.

Or si nous considerons & remarquons de bien prés quelles prouësses ont fait les Empereurs parauant Charlemaigne,& apres luy contre les infidelles : nous trouuerons que hors ceux du sang de France c'est peu de cas que leurs cõquestes,& leurs victoires contre les ennemis du nom Chrestiẽ. Car qui a gaigné le Dauphiné, la Principauté d'Aurenge,de Vien-
C ne, le Royaume d'Arles,la Comté de Prouence, le Royaume de Narbonne,de Carcassonne, les Marches de Tholose,d'Agenes,de Guyenne,de Gyronne, de Barcellonne, de Nauarre, des Monts Pyrenees,& de toutes les Isles d'Espagne,que les tres-Chrestiens Monarques de France, Charlemagne,& ses illustres, magnanimes & tres-heroïques successeurs? Si nous deuons quelque foy & quelque reuerence honnorable aux fidelles & nobles histoires,fontce pas eux mesmes, qui ont gaigné toutes ces terres, & ces contrees par tant de rencontres memorables,& de batailles qui font haut-louër le nom François?Ce sont de vray eux mesmes qui les ont conquises & arrachees à force d'armes des mains & de la puissance des Sarrazins & des autres nations estrangeres & barbares,dont ils ont merité mille couronnes
D immortelles & verdoyantes. Si qu'il n'est raison que tels Royaumes soyent soubmis ny subjects aux Empereurs, que les Roys tres-Chrestiens ont gardez & gardent d'vne si longue, venerable & puissante antiquité à la couronne & au sceptre François qui n'en recognoit point de plus noble,ny premier que luy en cest vniuers.

Les Rois de Frãce ont fait de hautes & memorables conquests.

REGNE DE LOUYS XI. EN LA PERSONNE DUQUEL *la Prouence fut reunie à la couronne de France : Et du Gouuernement de Palamedes Fourbin.*

E

IL me semble que ie voy faire à la Prouẽce tout de mesme qu'au vieil soldat, lequel apres auoir long temps coulé & couru par diuerses & loingtaines contrees sous les diuers estendars de Mars & de Bellone,n'estant ruse, traict,stratageme,charges & degrez de guerre qu'il n'aye passé, chargé d'ans & de playes honnorables, ja tout cassé du trauail & de la pesanteur des armes,reuient à la parfin au tãt desiré repos de sa maison,pour y acheuer auec tranquillité le reste de ses iours & de sa vie:appendãt son coutelas, sa cuirasse & son timbre en vn hastelier qu'il se plaist de voir & contempler en seurté,loin des morts sanglantes,des tumultes,esclairs,foudres & tonnerres belliques des cors & trompettes mi-
F litaires, des signes horribles, assauts & embrasements de villes, bouleuersements des chasteaux,desolation & degast de campagnes & de champs : car apres la mort de Charles dernier de la seconde maison d'Anjou, que vous n'auez veu regner que dix-sept mois ou enuiron, la Prouence qui depuis Charles le Chauue n'auoit fait que courir & rouler d'vn Prince & d'vne famille à l'autre,lasse de tant de changements de maistres & de voyages aduantureux,se vint à la fin rendre,refugier & ietter és bras, & dans la maison de Louys, comme à son giste ancien & paternel,lequel ne faillit point de la receuoir auec beaucoup de conré-

MCCCCLXXXI. Pouuoir de Palamedes Fourbin Lieutenant General pour Louys XI. en Prouence.

tement & de ioye,& à l'embrasser estroitement suiuant son droit,& le testamēt de Charles, tellement que pour donner vn prompt & bon ordre à ses affaires,il manda eu toute diligence patentes à Palame des Forbin personnage autant Noble & vertueux que plein de sçauoir, de prudence & de sagesse,& de longue & grande experience en tous affaires l'vn des principaux Gentils-hommes du pays,pour se saisir de la Prouence,& en prendre possession à son nom. Cela faict donner ordre au regime,& gouuernemēt de son Estat, tenir l'œil & la main A aux villes d'Arles & de Marseille,pieces sur toutes autres importantes & ialouses,prēdre & receuoir le serment de toutes personnes Ecclesiastiques,Nobles, Bourgeois,Marchands, & de tous autres habitans d'obeyr & seruir fidelement & d'vn franc courage à sa Majesté enuers tous & contre tous, sans aucun en excepter:preudre & receuoir les hommages des Barons & Gentils-hommes,pouruoir à tous Estats & Offices, maintenir ceux qui les exerçoyent, les destituer,& en mettre d'autre à leur place aux hōneurs & gages accoustumez,dōner à temps ou à perpetuité telles places, terres & Seigneuries que bon luy sembleroit,faire assembler & conuoquer les Estats,mettre sus & imposer somme de deniers, là où aucuns se monstreroyent refusans, les remettant au deuoir d'obeissance par remonstrances & voye B de douceur, si faire se pouuoit.& où ce moyen seroit inutile & trop foible, y aller par voye de faict à main armee: & pour ce faire assēbler nōbre suffisant de ses bōs & fidelles vassaux, a fin d'y proceder de force,& à toute rigueur par appositiōs de sieges,assaux & telles autres voyes de guerre qu'il iugeroit à propos: tout ainsi qu'on a de coustume d'vser cōtre subiects rebelles,felons,desobeyssans & criminels de leze Majesté: les prendre & receuoir gracieusement en amitié,s'ils se rendoyent & reuenoyent au deuoir, quitter & pardonner tous crimes de rebellion & desertion, confirmer tous priuileges,libertez & franchises,en donner & octroyer(si besoin estoit)de nouueaux: bref pouruoir à tous benefices & dignitez, dont la collation & presentation appartenoit à la Majesté souueraine, & en expedier à chacun let- C tres patentes: promettant sous son honneur, en foy & parole de Roy d'auoir pour agreable tout ce qui seroit par luy faict & ordonné le ratifier & confirmer: puissance presque royale.

Merueilleusement ample pouuoir du Gouuerneur Palamedes.

Quel estoit Palamedes Forbin.

Ce Palamedes auquel sembloit ne manquer que le seul nom de Roy, fils de Iean, fils de François Forbin, qui de son temps receut plusieurs lettres d'honneur & d'amitié des Venitiens, estoit Seigneur de Solers, homme de sçauoir excellent, Gouuerneur & Lieutenant general de Louys en Prouence: personnage au reste plein de credit & d'authorité, lequel pour sou haut sçauoir & son iugement solide auoit esté Conseiller de René & premier President en sa grand Cour & Chambre des Comtes de la ville d'Aix, &, pour le faire court,le plus excellent de son temps tant en iustice & prudence qu'en gloire de faicts cheualeureux, D dont il a esté digne d'immortelles louanges:car par la soupplesse & dexterité de son entendement il auoit tousiours eu entre tous les autres Gentils-hommes du pays la conduite des affaires de la guerre de Naples, où il s'estoit si vertueusement & tant heroïquement porté, qu'il merita d'estre surnommé par vn haut titre & marque d'honneur, le grand Palamedes. Et de vray ne trouue l'on point que iamais personnage de sa qualité, ny particulier Gentilhomme aye iamais eu en sa main vne si large, ample & tant absolue authorité, tel si grand ne tant estendu pouuoir deuant ny apres en Prouence. Ce qui ne fut toutesfois sans que plusieurs Gentils-hommes du pays qui se tenoyent, & qui estoyent en effect assez plus grāds E Seigneurs que luy, ne luy en portassent vne haine intestine & secrette, & quelque pointe d'enuie mortelle, par vn bien aigre desplaisir conceu d'vn tel aduancement & souueraine authorité. Or croit-on que la principale grandeur, en laquelle il se vit tant honnorablemēt esleuer vint pour vne telle occasion.Il auoit dit fort à secret au Roy Louys vne chose qu'il ignoroit,quoy qu'elle fut de haut poids,& d'importance à sa couronne:sçauoir comme par le traité du mariage de Charles premier du nom, & de Beatrix fille de Raymōd Beren guier dernier du nom, les enfans masles descendans de la maison d'Anjou succedoyent és Comtez de Prouence & de Forcalquier,aussi bien qu'ez couronnes de Naples, & de Sicile, en F deffaut desquels la couronne de Frāce estoit substituee. Ce qui ne faisoit peu cōtre le droict pretendu par les Ducs Lorrains sur la Prouence. L'instrument de ce mariage fut adonc pris & tiré des Archifs d'Aix & mandé de ce pas à Louys: si qu'il n'a depuis esté veu que de bien peu de personnes. Chose tellement agreable au Roy, que de ce pas mesme il monta Palamedes au sommet des honneurs & du general gouuernement de la Prouince, auec vn tel tant ample & tant absolu pouuoir, quoy qu'à la verité son merite & son grade, son sçauoir & son authorité, sa qualité & son experience en toute sorte de grands affaires en eussent esté les

Palamedes surnommé le grand.

Occasion de l'aduancement & grandeur de Palamedes.

La propre vertu du grand Palamedes luy seruit de beaucoup.

principaux

…incipaux eschellons & moyens, dont il s'acquit le nom de grand.

En ces mesmes saisons, ou plustost en ce mesme iour, Louys qui se trouua à Thouats pour donner des marques plus illustres de sa magnificence, & de la recognoissance qu'il vouloit monstrer aux seruices, que Palamedes auoit rendus tant aupres de sa Majesté qu'en ses plus ardus & difficiles affaires, luy fit expedier patentes portans cession, remission & transport de la terre, Seigneurie & Vicomté de Martigues, tout ainsi que Charles d'heureuse memoire dernier du nom l'auoit eue de René: combien qu'il semble que ce don eut esté desia expedié & fait à Palamedes, attendu que les lettres de Visiteur general, qu'il donna à Raymond d'Agoult Seigneur de Cypieres se trouuent (car ie les ay leues & tenues) dattees du dix-huit de Ianuier. Louys donques ce mesme iour confirma les priuileges, franchises & libertez de Prouence, comme semblablement il fit ceux de la ville d'Arles. Et parce que les citoyẽs souloyent estre regis & gouuernez par Syndics elleus annuellement sous les suffrages & la pluralité de voix des Nobles & des Bourgeois de la Cité: en consideration de ce que les diuins & anciens Poëtes, Historiographes & Iurisconsultes ont parlé tant honnorablement, & fait vne si aduantageuse mention & cas illustre d'Arles, il pleut à sa Majesté qu'ils esleussent a l'aduenir des Consuls, par vn nom & titre plus specieux & souuerain, mieux decent & conuenable à vne si noble, belle & antique Cité. Car outre l'amphitheatre & quelques vieux fragments de portaux qu'on y peut voir & remarquer encor debout, les antiques & vieilles sepultures du cimetiere de Sainct Honorat, Temple fort ancien & venerable, tesmoignent assez la Noblesse & vieillesse de ses antiques fondements & de sa premiere naissance, dont on ne trouue nulle infaillible & certaine adresse. Or ont estimé quelques autheurs que ceste ville prenoit son nom de *Ara lata*, qui signifie large Autel: pourautant que les Payens venoyent anciennement de tous les quartiers de la Gaule pour y sacrifier. A raison dequoy chasque Prouince nourrissoit tous les ans quatre enfans masles le plus delicatement qu'il se pouuoit, à fin de les offrir par apres en sacrifice, & les immoller sur ce lieu: à ces enfans on couppoit la gorge comme a brebis innocẽtes, pour en recueillir le sang qui estoit tout aussi tost & par vn cruel soin mis dans vn grand vase auec de l'eau, à celle fin qu'il se peut emplir, en sorte que chacun en fut arrousé: s'estimant (ô brutale superstition!) le pere & la mere tres-heureux & fortunez de qui le fruict estoit choisi pour estre immolé & employé à tels taur superstitieux & barbares sacrifices sur cest Autel, qu'on estime estre encor en quelque endroit de la ville. De vray on y void plusieurs belles & antiques restes, singulierement d'vn obelisque de pierre fort dure, esgaré en deux ou trois pieces, dont la premiere longue de six canes & de huict pieds en chasque face est à demy descouuerte dãs vn champ au bord du Rhosne à deux cens pas de la porte, la pointe d'enuiron deux canes seruant de reposoir & de banc au deuant du portail de l'antique maison des Porcellets, pour le iourd'huy des Sabatiers. Mais voicy vn excellent & noble personnage de nostre nation, qui a tant doctement & curieusement abregé ce qui est de l'excellence de ceste ville que ie n'estimeray point chose reprouuable ny reprochable, moins larcin vilain ny sacrilege punissable d'enchasser vne si belle & si reluisante pierre precieuse en cest endroit, pour l'appliquer à mon vsage, attendu qu'outre que ie rends à Cesar ce qui est de Cesar, & que luy mesme ne dit rien qu'il ne doiue à ceux dont il l'apris & tiré: il me deliure & m'affranchit d'vn grand trauail, d'vne longue peine, & d'vne fascheuse recerche, rompemẽt de teste & d'esprit. Voicy donc ce qu'il en dit, ou à peu pres.

Arelata sextanorum est Arles, ou Arles le blanc, Cité où se contemplent encor debout, auec plusieurs autres antiques & nobles monuments les restes d'vn Amphitheatre, auquel l'Empereur Gallus (ainsi qu'il estime) apres auoir reconquis l'Europe contre les tyrans sur l'an deux cens cinquante cinq ou enuiron celebra ses jeux, & des magnifiques spectacles, au sixieme des Ides d'Octobre: dont fait mention vn autheur Latin sous le nom de Constans. Et à fin que ie ne sois point veu parler entierement par le rapport & l'ouy dire d'autruy, mais par quelque solide iugement & laborieuse curiosité, voicy les propres mots que i'ay tirez de leur naturelle source: *Cependant que ces choses se passent en Orient, Constance passe l'hyuer en Arles, apres les ieux theatraux & Circenses, faicts auec ambitieux appareil, au sixieme des Ides d'Octobre, ou se terminoit l'an trentieme de son Empire.* Ce mesme autheur (dont Poldo, celuy duquel i'ay tiré la plus part de ce recueil, ne cotte le liure, disant sans plus ville en Prouence de ce temps, noble & riche, mais sujecte a plusieurs seditions) en parle en quelque autre endroit, où il fait vn tres-beau, & tres-agreable discours des Gaules, en ces propres mots. *Dans la Gaule Narbonnoise sont assises & enclauees Narbonne & Tholose, qui tiennent le plus illustre*

Don de la Vicomté de Martigues à Palamedes.

Confirmation des priuileges de Prouence.

Changement des Syndics en Consuls de la ville d'Arles.

De l'antiquité d'Arles.

Sacrifice de certains enfãs qu'on faisoit antiquement en Arles.

Restes d'vn tres-bel & antique obelisque en Arles.

Iean Poldo d'Albenas en ses antiquitez de Nismes touchant la ville d'Arles.

Ammian Marcellin liure XIV. Poldo ne mentionne pas ces paroles que i'ay tirees d'Ammian.

Dum haec in Oriẽte aguntur Arelate hyeme agens Constantius, post theatrales ludos, atq; Circenses ambitioso editos apparatu, ad diem sextum Idus Octob. qui imperij eius annum tricesimum terminabat

Ammian sur la fin du XV. liure.

In Narbonẽsi clausa est Narbona & Tholosa quę principatum orbis tenẽt. Viẽnensis ciuitatũ exultat decore multarum, quibus potiores sunt Vienna ipsa & Arelatæ, & Valentia, quibus Massilia iungitur, cuius societate & viribus in discriminibus arduis fultam aliquãdo legimus Roma.

Paradin de antiquo statu Burgũdię

rang entre les villes: le Viennois se glorifie de l'excellence de beaucoup de Citez dont les principales sont Viẽne mesme, Arles & Valence. A celles-cy est ioincte Marseille, sur l'alliance & forces de laquelle nous lisons Rome s'estre quelquesfois appuyee & soustenue en des affaires tres-importants & difficiles.

C'est comme cest autheur en parle au discours qu'il fait des Gaules & des plus celebres villes qu'elle contient, ainsi que ceux qui se plaisent aux histoires Latines le pourront voir & notter. Poldo donc dit apres que le Rhosne y passe, & allegue Honter en sa Cosmographie en ces mesmes vers, que ie n'ay esté en humeur, en m'allambiquant le cerueau contre le gré des Muses de tourner en rithme Françoise. A

Cis Rhodanum Auenio iacet, Allobrogúmque Vienna,
Mox Arelas, Geneuaque Lacus, Visontion atque
Massilia, externis quondam constructa colonis.

Car en ceste ville d'Arles aussi bien que de Narbonne le pere de l'Empereur Tibere mena des colonies Romaines. Et l'an CCCCXj. que les Vandales depeuployent & rauageoyent les Gaules sous la conduite de Croscus il fut pris en Arles par Martian President: si bien qu'apres auoir esté mené en spectacle public, il fut honteusement mis à mort. Ce que fort particulierement & à propos a cotté Paradin sur la fin de son liure de l'ancien Estat de Bourgoigne en ces mesmes & propres mots. Memorable a esté la ruine de ceste ville, en laquelle Croscus Roy des Vandales ne laissa aucun exemple d'impieté & d'immanité à perpetrer, entre lesquels fut le meurtre du tres-sainct personnage Didier, qui fut esgorgé pour la defense de ses Autels & de sa patrie: dont Croscus porta neantmoins vne digne & notable peine. Car comme il courut & rauagea tout le territoire & les campagnes d'Arles, & trauailla à se ietter la multitude & le peuple contre, il fut pris & saisi par le president Martian: de maniere qu'apres auoir à la faueur du tẽps & du lien tres-mauuais & tres-importuns, vertueusement & d'vn haut courage fort longuement disputé & debatu sa vie, il tomba en la puissance d'vn seul, se vit hõteusemẽt charrier tout couuert d'opprobres & d'ignominies par les villes qu'il auoit prises & desolees: & finalement par vn spectacle bien cruel tourmenter & battre iusques à mourir, & miserablement vomir l'ame. Aussi par la fidelité des gens de ceste illustre Cité, ce Constantin qui auoit occupé l'Empire aux Gaules, & fait d'vn sien fils Moyne son successeur, & Cesar fut tué dans Arles, & son fils à Vienne enuiron l'an de IESVS-CHRIST CCCCXiij. B C

Presques de ce temps Heros leur Euesque, Disciple de Sainct Martin, en fut chassé par le peuple, & Patrocle familier de Constans mis en son lieu, dont sourdirent plusieurs dissentions entre les Euesques du pays: apres quoy Patrocle fut occis de plusieurs playes l'an CCCCXXIX. par vn Capitaine barbare: non long temps apres Euric Roy des Visigots occupa la Seigneurie d'Arles & de Marseille, allié de Genseric Roy des Vandales, à fin qu'il rompit par ce moyen les entreprises que Leon, ou Zenon Empereurs auoyent faites à l'encontre de luy. Parquoy Euric occupant toutes les Gaules & les Espagnes, ensemble la Bourgoigne le XIX. an de son Regne fut occis en la ville d'Arles, selon la supputation d'Eusebe, Hierosme & Prospere, conferee aux escrits de Iornandes, presque l'an CCCCLXX. à quoy s'accorde Phrigio en sa Chronique. Or ne fut Arles exempté de ruine au temps de Charles Martel non plus que la Cité de Nismes qui fut pillee par les Sarrasins, puis recouuree par Martel auec le secours de Liutbpran Roy des Lombards, l'an de salut DCCXXXVIIJ. En l'an MCCCLXVIIJ. du regne de Charles V. Roy de Frãce, Arles ainsi qu'on le peut voir és Annalles Françoises (& que nous auõs remarqué) par l'aide de Bertrãd du Guesclin memorable & fameux Cheualier, & Tharascon furent pris par Louys d'Anjou contre la Royne de Sicile par composition toutesfois & grande finance. Et quant est de ceux qui ont dominé en Arles anciennemẽt, outre les Romains on peut lire aux mesmes Annalles du temps de Louys IV. enuiron l'an DCCCCXXX. que c'estoit Hugues Comte d'Arles, qui par apres fut esleu Roy d'Italie au lieu de Raoul Roy de Bourgoigne qui en fut chassé. On lit d'abondant aux mesmes Histoires d'vn autre Comte d'Arles pere de Constance femme de Robert Roy de France, qui regnoit enuiron l'an DCCCCXC. Mais par dessus ces choses tãt illustres ie ne veux passer sous silence pour la recommandation de ceste noble Cité, que, trois Conciles de l'Eglise Chrestienne y ont esté celebrez: le premier au temps de Constantin le grand Empereur, du Pontificat de Syluestre premier du nom, l'an CCCXXVj. le second sous le mesme Pape, le troisieme au temps du Pape Leon en la Basilique nostre Dame, le iour de sa dedicace enuiron l'an CCCLX. Bien que Sigebert en escriue vn autre celebre tenu l'an DCCCXLIJ. Et s'il en faut prendre le tesmoignage des Iurisconsultes, l'on trouuera que c'estoit anciennemẽt D E F

vo magasin des Marchands Romains, mesmement quant aux huiles d'oliue. Mais les gens de bien & de vertu qui en sont yssus,& desquels l'on a memoire la rendent encor plus illustre que ses thresors,ses terroirs, ny ses edifices: car en premier lieu Clodius le Quirinal Orateur souuerain, natif d'Arles tint eschole publique à Rome sous l'Empire de Claudius, ce qui fut enuiron l'an de CHRIST XLV. Et bien que Pompeius Paulinus fils d'vn Cheualier Romain natif d'Arles fut bâny de sa patrie pour auoir porté au camp & à la guerre plus A grand poids d'argenterie que leurs loix ne permettoyent,&qu'il semble ne deuoir tenir râg entre les vertueux,si est-ce qu'il y sera pour d'autant plus aduantager les loix ciuiles de ceste republique. Fauorin Philosophe tant allegué & chanté par Aule Gelle aux Nuicts Attiques estoit originaire d'Arles viuant du temps de l'Empereur Hadrian l'an du Sauueur CXXXVJ. ou enuiron, duquel on lit que voulât haranguer deuant ce Prince, bien qu'il fut entre tous les Doctes le plus fauori, il se monstra tant modeste & craintif, que demandant immunité pour la ville de sa naissance, de peur d'en estre inferieur en iugement, ou de receuoir quelque contumelie & affront, il ne voulut alleguer autre raison, fors que son maistre l'auoir B admonnesté en songe de trauailler & vacquer pour sa patrie, puis qu'il y auoit esté engendré & conceu. Et pour mettre en memoire aucuns des Chrestiens illustres d'Arles, Hilaire de grande erudition en estoit Euesque l'an CCCCXXXV. Eleuthere l'an DC. par qui Hierosme Euesque d'Angleterre fut sacré: car ie tay Saturnin Euesque de la mesme ville, parce qu'estant Arrien par ses factions & menees, Sainct Hilaire digne Euesque de Poitiers fut mâdé en exil & bannissement. Or apres ce mot(dit Poldo) ie n'en diray plus que ce que Pline au chap. XLIJ. du X. liure escrit d'vn oiseau nômé *Taurus*, fort petit de corpulence qui en hautenr de voix & mugissement excede les Taureaux, dont il a pris & receu le nom: estant l'Histoire de ceste noble & celebre Cité succintement escrite par Guillaume Paradin en son liure C de l'antique Estat de Bourgoigne,& par Pandolphe Collenuce dans les Histoires de Naples, dont Ausone dit,

Vlpian L. habebat. ff. de institoria actione.

Modestie du Philosophe Fauorin enuers Hadrian.

Cormarin, ou plustost Tormarin.

Pande duplex Arelas, quam Narbo Martius, & quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis:
Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis,
Vt mediam facias nauali ponte Plateam,
Per quam Romani commercia suscipis orbis,
Nec cohibes populósque alios, & mœnia ditas
Gallia queis fruitur, gremióque Aquitania lato.

D Voila que i'ay retiré de cest Autheur, qui sous peu de mots a renformé comme dans vn clos beaucoup d'histoires, & plusieurs choses notables de la ville d'Arles, sans que pourtant il recite rien de sa premiere fondation, ny de ses Autheurs: comme à la verité c'est vne fusee assez mal aisee à bien & nettement desmesler, puis qu'il ne se trouue ny escriuain, ny Cosmographe qui en face particuliere & asseuree mention, fors que les mesmes Phocens, qui donnerent les premiers commencemens aux murailles de Marseille, les donnerent à la ville d'Arles,où ils introduirent les horribles sacrifices de Diane que nous auons en quelque autre endroit plus particulierement remarqué. Quant à Phauorin qui estoit vn tres-E excellent Philosophe, & que Aule Gelle, comme i'ay dit, allegue & loué en tant d'endroits de ses Nuicts,il estoit d'Arles,Hermaphrodite du temps d'Adrian, & si se souloit vanter de trois choses illustres, d'auoit appris les lettres Grecques estant François de nation, d'auoir plaidé contre vn adultere estant Hermaphrodite, & d'auoir contrarié à l'Empereur Adrian sans encourir mort. Au demeurant grand controolleur de Plutarque, l'abondance des escrits duquel il ne pouuoit gracieusement souffrir. Or laissant à part l'estenduë & la fertilité de la Camargue & de son terroir, peuplé d'infinies belles granges & maisons champestres, où les combats de taureaux sauuages se voyent presque tous les ans aux ferrades des ieunes troupes, où coustumierement toute la plus galante, braue & choisie Noblesse de la Cité se trouue, parce qu'elle est fort riche en bestail & en pasturages, qui adioustera à tous ces ad-F uantages les tres-nobles & tres-anciennes maisons des Porcellets ou de Foz, Mailhanie, & Vbaye, de Nogaret ou Caluisson, d'Eiguieres ou Meianes, d'Albe ou Roquemartine, de Boche ou des Baulx, Sederon & Vers, de Castilhon ou de Beynes, de Varadier ou de Sainct Andiol & Galbert, d'Arlatan ou de Beaumont, de Renaud ou d'Allein, de Quiqueran ou de Beaujeu & Ventabren, de l'Estang ou de Parade, de la Tour ou du Brau, de Chasteauneuf ou Moleges, de Sainct Martin ou Champtarsier, de Grille ou de Robias, de Romieu, de Cabassolle, de Brunet, de Cauailloo, d'Arband, de Cay, de Villages, d'Vbaye, Meyran, &

Quod Gallus Græcas literas didicerat, quod eunuchus adulterii causam dixerat, quod Adriano Principi aduersaretur, & viueret: æmulus maximè Plutarchi, cuius scriptorum copiã æquo animo ferre non poterat. Egnatius.

Anciennes & premieres maisons des Nobles d'Arles.

telles

telles autres, de la pluspart desquelles nous auons fait assez hoonorable mentioo, quãd l'occasion y a semond & atresté nostre plume : familles que les premiers siecles ont de branche en branche, & de race en race conduites iusques à nos iours, sans interruptiõs ny forlignements. Et encor auec celles-là vn grand nombre que le sezieme & dernier siecle a diuersement produites sous la souueraine grace des Roys, les voes montees au grade de Noblesse par le droit & le priuilege des armes, les autres illustrees & separees de la masse commune par le merite de la vertu, & des professions oobles & liberales, aucunes tirees d'estrangeres contrees & nations, & autres rehabitees & restituees au premier lustre, duquel ou la pauureté, ou la faineantise & mauuais mesnage de leurs peres les auoyent faites deschoir & raualler : toutes lesquelles nous verrons incontinent aux vnes & aux autres ioinctes infinies, riches, honnestes, bonnes & anciennes familles Bourgeoises (car ces deux ordres seulement ont la gouuetnail de la chose publique) qui tous les iours aspirent & cerchent de monter & paruenir par les eschellons d'honoeur & de vertu, ou par le benefice du Prince à ceste eminence & ce rang, pour d'autãt plus decorer ceste Cité, qui de toute antiquité a esté merueilleusement ialouse de cõseruer & d'entretenir sa Noblesse, comme son plus ferme, plus illustre, & moins forçable rampart. A B

Quiconque (dis-je) adioustera tous ces aduantages à ceux que nous auons diuersemẽt recitez, il se trouuera facilement que ce n'est sans bien grandes raisons qu'elle est si hautement celebree par les sacrez Poëtes, les graues Historiens, & les fameux Iurisconsultes, & decoree de tres-beaux & tres-excellens priuileges : voire que c'est à fort iuste titre, & comme par vne infaillible successioo qu'elle produit tous les iours des grands & illustres personnages, contient vne Noblesse impolue, ciuilisee & toute pleine d'honoeur, se fait craindre aux estrangers, respecter à ses voisins, aimer & honnorer à son Roy, dispute le rang d'antiquité auec la superbe & riche Marseille : & finalement marche glorieusement du pair auec les plus nobles & puissantes villes de ce Royaume & de l'Europe. Et parce que les secondes familles sont presques toutes ioinctes d'alliance & de nœuds de consanguinité auec les races du premier vol que i'ay oombrees, & leurs armoiries escartellees & meslees les vnes aux autres, ie suiuray en leur peinture & blasonnement vo ordre sans ordre d'antiquité, ny de rang, suiuant le vol fortuit de ma plume, & les escussoos qui premiers se represẽteront en ma fantasie, quoy que ie n'ignore point que les vns ont esté plus tost, les autres plus tard & receotemẽt enoblis : de maniere que le nombre en est tellement certaio & sceu en ceste Cité, qu'aucun ne possede ce rang par faueur, loy de souffrance, ny sans iustes & valables titres conformes à leurs ancieones & vieilles coustumes. Ce qui a doné force au Prouerbe de dire, Noblesse d'Arles. Ie m'aduise cependant qu'entre les premieres familles, les escussons d'aucunes ne se soot à l'aduaoture assez à propos rencontrez : ce qui fait qu'auaot que ranger les armoiries des secondes, que ie pretends de mettre cy apres ie les veux peindre & crayonner pour oe les frustrer de cest aduantage si raisonnable & merité. C D

de S. Martin. Le premier qui se presente aux rangs est l'Escu de Sainct Martin qui n'est plus soustenu & porté, que de Charles de S. Martin sieur de Champtarsier & de la Motte, qui seul de ceste noble & ancienne famille a esté en ses ieunes aos (car la vieillesse ruine tout) l'vn des plus aduenants, accomplis & vertueux Geotils-hommes de soo temps, pour tout plein de particulieres graces & de vertueuses qualitez, dont nature l'a doüé : le vray blason de ses armes tres-noble & tres-beau tesmoignant quelque seruice notable & signalé auoir esté rendu aux Roys tres-Chrestiens par quelqu'vn de ses deuanciers, est d'Azur à vne croix d'argent accompagnee de quatre lis d'or. E

Escu de Sainct Martin ou de Champtarsier.

Maison de Brunet. La maison de Brunet est fort noble & fort ancienne : aussi ont esté ceux de ceste famille autresfois graods faulconniers, & gros chasseurs, ausquels aucuns disent que le lieu de Brunet souloit appartenir, si à l'aduanture ils ne sont extraits & descendus des Brunets de Florence, qui en l'an MCCCLX. ont esté Goofaloniers : tant y a qu'ils sont au rang des premieres races, o'y ayant plus qu'vn seul masle de ceste maison, marié à la maison des Boches & deux ieunes eofans que laissa Iean-Anthoine de Brunet ; lequel ayant charge en vne compagnie de cheuaux legers, du consulat de Ventabren fut assez desastreusement tué & rompu aux dernieres esmeutes ciuiles de l'ao huictante neuf aupres du chasteau d'Albaroo, situé au bord du Rhosne, par le Capitaine Couques, quoy que de bas & humble lieu, de F

courage



courage fort felon, qui pour lors occupoit ceste forteresse, & y commandoit comme chef : ce qui se pourra plus particulierement discourir à son lieu.

L'enseigne des Brunets est d'or componé de sable à vn leurier rampant de gueules : blason certes conuenable & respondant à l'humeur de ceux qui le portent; lesquels, comme i'ay dit, ont esté merueilleusement addonnez à la chasse & à la fauconnerie de tout temps. Escu des Brunets.

A



Les Arbauds anciens Gentils-hommes d'Arles qui ne restent plus qu'à vn Gentil-homme, fils du Capitaine Arbaud, lequel à cause de la Religion s'estoit habitué à Nismes ville de Languedoc, assez remarquable pour son antiquité, ont en leurs Armes d'or au griffon de sable, à la main dextre d'Aigle & la iambe gauche de Lyon vestues de gueule ou escorchees, telles qu'on les peut voir escartelees, auec les armes des Turpins, qui sont d'Argent fretté de sable au chef de gueules, chargé d'vn Lyon passant d'or. Maison d'Arbaud & leur Escu. Turpins & leur Escu.

B



Les Samsons autrement de Maulcane sont tres-anciens, ainsi que leurs vieux documents le tesmoignent, mais ils ne recognoissent plus auiourd'huy, qu'vn personnage d'Eglise, Doyen des Chanoines de Sainct Trophime, où son Escu se peut voir peint sur la vitre d'vne Chappelle de ce temple de gueules, componé d'argent & d'Azur à vn Leurier rampant d'argent semblable quant au corps & representation à l'Escu des Brunets, mais different quant à l'habillement & aux couleurs, ceste famille s'en va perdue. Escu des Samsons.

C



Semblablement est fort ancienne la famille des Cays yssus de Pons Cays par nous ailleurs mentionné, qui fut en son temps Iuge-Mage de Prouence, Office pareil à celuy du premier President, restee en la personne d'vn seul ieune Gentil-homme, qui encor la soustient en anoblesse & ses moyens : portant d'or à vn Lyon rampant d'Azur, armé, couronné & lampassé de gueules : vieille enseigne de ses ancestres. Maison des Cays & leur Escu.

D



La maison de Cauaillon, tres-Noble & tres-ancienne, que i'auois obmise assez souuent mentionnee en diuers personnages parmy nos memoires ne reste plus entiere & saine, qu'au Seigneur de Rochegudes, Conseigneur de Mondragon, dont les armes sont d'or à vn lyon rampant de sable armé & lampassé de gueules. Maison de Cauaillon en Rochegudes & son Escu.

E

Les Villages sieurs de la Chassaigne de mesme estoc, surnom & armes que les villages de Marseille, sieurs de la Salle, sont issus de Iaques le Cœur portent d'argent à vn double delta, ou triangle oxigone de sable, ayant vn cœur de gueules. Escu de Villages ou de la Chassaigne.

Les Meytans sieurs d'Vbaye, Vachieres, & autres lieux à l'aduanture sortis de Iean Baptiste de Meyran sieur de Carquerane, mentionné au testament de Charles successeur de René ont parti d'vne fasse d'argent passé dessus & dessous d'argent & d'azur de l'vn en l'autre : on croit que ces armes estoyent d'vne autre fort noble famille, parce qu'elles se voyet en pierre à l'antique & renommé Temple de S. Honorat. Escu des Meytans d'Vbaye & Vachieres.

F

Pour les Mancals ou Moncans sieurs de Castellet, il est bien vray qu'ils se sont habituez de fraische & recente memoire à la ville d'Arles : mais cela ne garde pas qu'ils ne soyent issus d'vne fort bonne & noble extraction, comme ceux qui recognoissent le Baron de Montelus en Languedoc pour chef & racine principale de leur maison : par l'vn des predecesseurs duquel se trouue, & se peut voir vne donation anthentique d'vn bois vulgairement dict la Pynede pour la grande quantité de Pins, dont il est peuplé, faicte il y a plus de cent cinquante ans aux Cheualiers de l'Ordre de sainct Iean de Ierusalem, qui le iouyssent encor pour le iourd'huy. Maison des Mancals ou Moncans.



Escu des Moncals.

Quant à leur blason il est composé de trois colombes d'argent, bequees & iambees de gueules posees en cheuron ou triangle renuersé dãs l'Escu de sable, escartelé d'Azur à vn chasteau à trois tourelles d'argent maçonnees de sable, tout tel qu'on le peut voir sur l'Architraue, & dans le timpan du portail de ce tant riche & fameux hospital d'Arles, où presques toutes les armes des Gentils-hommes de la Cité sont peintes ou releuees : mais à qui le feu President de Moncal, tres-bel & tres- A delicat esprit de son tẽps laissa par donatiõ testamentaire vn fonds de 500. escus de reuenu.

Escu des Raouls ou Rodulphes de Tharascõ & d'Arles.

De mesme que les Moncals s'y sont recentemẽt habituez, les Raouls ou Rodulphes de Tharascon (ancienne & Noble famille) lesquels ayants possedé tres-honnorablement enuiron l'espace de soixante ans de pere en fils l'office de Iudicature, se disent descendus de longue main des Ridolphes de Florence, portans en leurs armes d'or à vne croix de Malte brodee de gueules. Et si bien cela ne semble pas accorder ny conuenir B auec les Rodulphes de Chasteauneuf le Rouge & de Beluezer, qui venus des mesmes

Armes des Rodulphes de Chasteauneuf.

parties de Tuscane & de Florence portent armes diuerses, eschiquettees d'or & des gueules au chef chargé d'vne lisse ou pont de bois accompagné d'vne estoille : si est-ce qu'il peut arriuer que d'vn mesme arbre sortiront branches & rameaux, portans fruits dissemblables selon que la sagacité du iardinier les aura diuersement antez : c'est à dire timbres & blasons variez selon la bisarre humeur des descendans & des nepueux : ce qui fait par succession du temps oublier les origines & les parentages des races & des familles : mais que bien aisément & sans grande difficulté pourra appointer C celuy qui aura leu Iacobo Nardy, & appris de son Histoire, comme en Florence se trouuent trois familles de Rodulphes, del Ponte, di Piazza & di Borgo, qui tous ont esté par plusieurs fois Gonfalonniers de la Republique, Office anciennement destiné sans plus aux Nobles & Patrices de la Cité, tous lesquels ont à l'aduanture blasons & timbres differens.

Finalement les Sumeyres doiuent estre mis au rang des anciennes races, & de celles qui sont au delà de cent ans, puis que la vieille sepulture de Iean de Sumeyres de l'an MCCCCLVIIIJ. (il y a cent cinquante ans ou enuiron) le mõstre irreprochablement. Elle se void encor sur vne grande lame de marbre posee à terre dans l'Eglise des Dominicains vis à vis du pi- D lier de la Chappelle de Gauchier de Quiqueran Baron de Beaujeu, où auec l'Epitaphe de ce Iourdan qualifié du nom de Noble, ses armes

Escu des Sumeires.

sont grauees en deux endroits à l'Escu d'Azur à deux cottices de gueules (ou plustost d'vne bande d'or brodee de gueules) accompagnees de trois estoilles d'or & de trois berans d'argent. Voila touchant les familles Nobles au delà de cent, & depuis cent ans en çà, quoy que toutes ne soient de mesme & si longue antiquité. A ce propos il me souuient d'auoir leu dans vn Autheur moderne, mais fort curieux & tres-docte, que les Romains vsoyent de quelque

Rosinus de Nobilitate.

distinction entre les Nobles, qui estoyent sans plus les deux ordres de Senateurs & de Cheualiers : car ceux qui monstroyent les images & les representations de leurs ancestres, qu'ils E appelloyent *stemmata*, estoyent les Seigneurs & plus anciens Gentils-hommes : les autres qui ne pouuoyent monstrer aucune suite d'effigies de leurs majeurs, mais les leurs tant seulemẽt acquises & meritees par leur vertu propre & par beaux & glorieux gestes estoyent les Nobles & les Gentils-hommes, qu'ils appelloyent nouueaux, comme Caton, Cicerõ & Marius, quoy que les deux premiers fussent nais de peres Cheualiers, & par consequent Nobles : du maniere que nouueaux s'entendoyent des charges de la Republique & des eminentes dignitez de Rome : ou ceux qui ne pouuoyent monstrer ny les images de leurs deuãciers, ny leurs propres effigies estoyent les Plebees, les roturiers & les ignobles, communément appellé le Peuple. Parce qu'ils estimerent raisonnable & decent de donner quelque chose à F l'antiquité de sang, & à la claire splẽdeur & suite d'ancestres illustres & renõmez par dessus les autres qui sans plus commençoyent le lustre & la premiere Noblesse de leur famille en leurs personnes seulement : quoy que bien souuent ils se surhaussassent bien haut au delà des Patrices & des vieux Cheualiers par leurs hauts merites, leurs heroïques exploits, leurs insignes trophees, leurs memorables victoires, & leur recommandable & tres-excellente vertu. A l'exemple desquels la plus part des Roys & Monarques de l'Europe s'aduiserẽt de

donoer & de prescrire trois generations continues & suiuies, & non plus aux Nobles de nom & d'armes, communemeot appellez Geotils-hommes de race, pour les distinguer des plus recentement ennoblis de quel costé que ce grade eut esté droitement acquis, ou par armes ou par lettres, comme par les deux plus certaines & iustes voyes de paruenir à la Noblesse: blasmant infinimene l'ancienne façon d'aggreger de Gennes, comme
A vn moyen autant inepte pour ennoblir, que tres-propre & tres-dangereux pour abastardir, confondre, honnir, corrompre & auileoer les meilleures & plus illustres familles. De sorte qu'vne infinité de petites races tiennenr pour le iourd'huy le nom & les armes des Dories, Spinoles, Grimaldes, Fiasqoes & autres qui n'en sortirent iamais. Ce qui à la parfin a pensé perdre & ruiner de fonds en comble leur Estat & leur Republique. Si qu'il est tousiours meilleur de garder quelque ordre & quelque honnorable distinctiō entre les nobles: puis que les plus anciens ayants commencé par quelqu'vn onr esté autresfois nouueaux, & les nouueaux dans moins d'vn siecle seront vieux. Chose qui de toute antiquité s'est inuiolablement obseruee tant entre les Nobles, que les Citoyens, & Bourgeois de la ville
B d'Arles.

Comme donc i'ay donné le premier rang & la presseaoce aux Nobles de race & d'antiquité, en faueur de l'auantage du sang des Armes, & du nō. Il me plaist, & me semble conuenable en faueur des gens de lettres de cōmencer ce second cathalogue par vne famille que les lettres ayēt ennoblie & par les Biords: tant parce que ceux de ceste maison ont possedé la principale Lieutenance de pere eo fils l'espace de quarante ans, que parce qu'vn Gétilhomme de ceste maison a esté recenrement receu à l'ordre de Malte, qui est bien la meilleure & la plus fidelle touche de Noblesse qui soit à la Chrestienté: le bisayeul duquel posa le premier fondement de la sienne sur la pierre du doctorat, dōt il fut decoré il y a enuiron quatre vingts ou nonante ans, contre l'erreur de ceux qui blasmenr la Noblesse acquise au moyen du sçauoir & des liures, comme si elle n'estoit pas tres-bōne & tres-legitime, là où si cela estoit, il faudroit coupper & retraocher vo gros quartier de tous les Nobles & Gentils-hommes du monde. Mais laissons ceste opinion grouiller au cerueau de ceux qui se fantasienr telles choses, & venons à nos blasons entrepris, & à celuy des Biords, qui est d'Azur à trois palz d'argent brisez d'vne faisse de syoople, chargee de trois Astres d'or. *Secondes races & familles Nobles de la ville d'Arles ennoblies ou restablies depuis cent ans.* *Escu des Biords.*



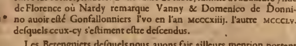
C



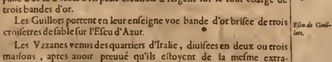
D

Les Bindrais yssus de Hierosme de Bindray, lequel estant Seigneur de S. Anthonin, mais tres-mauuais mesnager dissipa sa substance & sa Noblesse, restituee par benefice du Prince à ses successeurs, de nostre temps reduits à des mestiers illiberaux, tienoent d'or à vo Lyon rampant de sable accompagné de trois mollettes d'azur, l'vne entre les deux bras, l'autre sur le dos, & la troisieme sous le ventre du lyon. *Escu des Bindrais.*





E Les Chauares ou Chiauari yssus de Gennes sieurs de Montredon famille fort bonne & fort honnorable, qui s'en va à la quatrieme generation, portent vn lyon rampant de sable. *Escu des Chauares.*



Les Donnines pareillement à la trois ou quatrieme race tiennent de gueules à vo mouron rampant d'argent accompagné d'vne estoille d'or entre ses cornes, trauersé d'vne faisse de sable, famille à l'aduāture yssuë de Florence où Nardy remarque Vanny & Domenico de Donnino auoir esté Gonfallonniers l'vo en l'an MCCCXIIIJ. l'autre MCCCLV. desquels ceux-cy s'estiment estre descendus. *Escu des Donnines.*



F Les Berenguiers desquels nous auons fait ailleurs menrion portent pallé d'or & d'Aazur à vn petit escusson d'Argent sur le tout chargé de trois bandes d'or. *Escu des Berenguiers.*

Les Guillots portent en leur enseigne voe bande d'or brisee de trois croisetres de sable sur l'Escu d'Azur. *Escu de Guillots.*

Les Vzzanes venus des quartiers d'Italie, diuisees en deux ou trois maisons, apres auoir preuué qu'ils estoyent de la mesme extraction & racine des Vzzanes d'Italie, furent restituez & remis

en la qualité & noblesse de leurs anceſtres, portans pour armes en l'Eſcuſſon d'or vne roſe de gueules. Nardy recite que Nicolas d'Vzzano fut trois fois Gonfalonnier de Florence és ans MCCCCXCIIJ. MCCCCVIJ. & MCCCCXXJ.

Eſcu des Vzzanes.

Eſcu des Sabatiers.

Les Sabatiers d'vne ancienne bonne & honneſte famille diuiſee en trois freres & trois maiſons, le quatrieme eſtant d'Egliſe Archipreſtre de Sainct Trophime portent vn croiſſant d'argent accompagné de trois coquilles d'or auec ce mot pour deuiſe PLENO SYDERE PLENAE; parce que principallement les conches ou coquilles ſont pleines en la pleine Lune, & que les croiſſans d'argent & d'yuoire aux ſouliers eſtoyent anciennement marque de nobleſſe, comme les cigalles d'or aux cheueux & aux chapeaux des Atheniens: mais leur marque plus honnorable eſt que Iean Sabatier leur pere eſtant Conſul des Nobles, mourut au lict d'honneur pour la querelle de ſon Prince & de ſa patrie aux dernieres eſmeutes ciuiles, l'Epitaphe duquel ſe void à l'Egliſe de l'Obſeruance contre le mur de leur Chappelle ſur vn fonds noir en lettres d'or de telle ſubſtance qu'on eſtime que le feu vieil Lieutenant Biord auoit deſſeignee. A B

Epitaphe de Iean Sabatier.

Vir Patricius Ioannes Sabaterius ad omnia ſumma natus, rei familiaris locupletiſſimus, rerum agendarum ſolertiſſimus, Reip. Arelatenſis ingenij ſui præſtantia Conſul creatus, dum pro fide, pro patria, pro Rege aduerſus acerrimos Chriſtianæ Religionis hoſtes ſtrenuè pugnat, ingentibus ciuium lachrumis, immaturo interitu repentè cecidit. Vxor mæſtiſſima, chariſſimi liberi, parentes incomparabiles, amici vniuerſuſque Populus Arelatenſis adornandi illius cauſa flebiliter poſuère; ANNO CIↃ IↃ LXXVI. C

Inſcription à la verité autant digne de l'ouurier, que du mort, qui garantira ma plume de la morſure des enuieux, & la vertu de ce perſonnage de la faulx puiſſante du temps.

Eſcu des Antonnelles.

Les Antonnelles famille entre toutes les autres fertile en pluſieurs nobles, fort honneſtes & bien nourris Gentils-hommes portent d'Azur à cinq aſtres d'or diſpoſez en ſautoir à guiſe du cinq d'vn dé, auec vn mot EX HOC IN ILLVD, qui veut à mon aduis ſignifier qu'il faut ſe deſrober de la maſſe populaire, voler de la terre au Ciel, & paſſer des choſes baſſes & caduques aux immortelles, hautes & non periſſables par le chemin de la crainte de Dieu, de la preud'hommie, & de la vertu. D

Eſcu des Yeards.



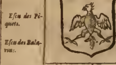
Les Yeards portent de gueules à vn Lyon d'or preſque pareil à celuy de Pompee, horſmis qu'au lieu de l'eſpee il tient vne lance de meſme des deux pattes du deuant: enſeigne tres-belle & tres-conuenable, puiſque les ſeruices rendus à nos tres-Auguſtes Monarques par ceux de ceſte maiſon és diuerſes occaſions & rencontres de guerre, ont donné bien iuſtement ceſte marque d'honneur & ce blaſon à ceux de ceſte famille, dont rendent encor vn fort illuſtre teſmoignage la iambe & l'œil du Capitaine Marc d'Yeard à qui ces dernieres tempeſtes ciuiles par deux diuers coups de foudres les ont arrachez, pour les appendre au temple de Mars & de memoire à l'honneur de ſes deſcendans. E

Eſcu des Deſtrees.



Non guieres moins belles ſont les armoiries des Deſtrees que les meſmes armes & le benefice du Prince ont eſleué au ſiege des Nobles composees d'vn Eſcu d'Azur componé d'or & de gueules, où ſe void planté vn cheuron du ſecond accompagné de trois ſalades ou heaumes d'argent en porfil. F

Eſcu des Piquets.



Les Piquets habituez d'Arles à Chaſteau-Renard, & derechef de là en Arles, ſe diſans venus des marches de Picardie portent d'Azur à vn cheuron d'argent, couurant vne pique de ſable ferree du ſecond plantee en pal, accompagnee de trois eſtoilles d'or.

Eſcu des Balarins.

Les Balarins ont vn Aigle de ſable en champ d'or.



Les Sauniers qui ne sont des moins anciens la plus part gens de lettres tiennent le lyon d'or rampant en champ de gueules. *Escu des Sauniers.*



François Mandon pour auoir suiuy depuis sa premiere ieunesse le train des armes par mer & par terre, tant sous l'Estendard de Malte, en qualité de Lieutenant de Hardoin de Beines Commandeur de Saincte Luce, que sous l'Enseigne de France durant les guerres d'Italie, apres auoir esté Capitaine en chef & Gouuerneur de quelques places & forteresses, merita meritoirement d'estre declaré Noble non seulement, ains d'auoir de son Roy l'vne des fleurs de ses armes Royales fichee au sommet d'vn cheuron de mesme, accompagné de trois Roses d'argent dans vn riche Escu d'Azur dont iouyt dignement son fils & sa posterité. *Escu des Mandons.*

Les Dedons venus d'vne ancienne & Noble souche d'Ystres (membre de la Vicomté de Martigues possédé par les Fossats) mais pour le iourd'huy principalement soustenué à la ville d'Aix par les Dedons, qui de pere en fils ont esté (& sont encor) Senateurs depuis l'an cinquante cinq que Hugues Dedon fut decoré de la pourpre de Souuerain Magistrat ont de toute ancienneté porté de gueules à trois faisses d'argent. *Escu des Dedons.*





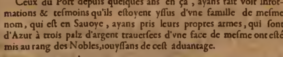
Les Giannis, que le sieur de la Roche Gentil-homme fort honnorable de Beaucaire, marié à l'heritiere de Rispe (noble famille terminee à Tharascon) seul resté de ceste race soustient encor, s'habituerent de Toscane en Prouence & en Arles il y a quatre vingts ans, où ils firent voir qu'ils estoyent extraits des Giannis de Florence, qui ont esté durant leur temps par cinq fois Gonfalonniers Souuerains, depuis Robert fils de Gerard qui le fut l'an trois cens quarante vn, iusques à Astor fils de Nicolas qui receut le mesme honneur l'an quatre cens vingt & sept : au moyen dequoy on void la sepulture de celuy qui premier se planta dans Arles, sous vne lame de marbre posee sur le sol de la Chappelle de S. Hierosme tout au fonds du Temple ancien & venerable de Sainct Trophime, où les mesmes armes des Giannis Gentils-hommes Florentis se peuuent voir grauees, & peintes d'argent à vn chef d'Azur chargé de deux Aiglons du premier. *Escu des Giannis.*



Et d'vne Damoiselle de ceste maison son sortis les Viguiers, Nobles originaires de Sallon depuis trente ans plantez en Arles, qui ont d'or à vne bande de gueules cloüee d'vne rose d'argent, & accompaignee de trois estoilles d'Azur, que i'estime plustost molletes. *Escu des Viguiers.*



Les Girauds qui pere & fils ont exercé le second chapperon des Nobles ont eu d'Azur à vne faisse d'or accompaignee de trois testes de loup deux dessus, & vne dessous. *Escu des Girauds.*



Ceux du Port depuis quelques ans en ça, ayans fait voir informations & tesmoins qu'ils estoyent yssus d'vne famille de mesme nom, qui est en Sauoye, ayans pris leurs propres armes, qui sont d'Azur à trois palz d'argent trauersees d'vne face de mesme ont esté mis au rang des Nobles, iouyssans de cest aduantage. *Escu du Port.*

Plusieurs autres honnestes & bonnes familles ont esclairé leur qualité par diuers lustres & moyens. Entre ceux-là Trophime & Claude Boucicauds au rapport d'vne Requeste bien tissuë qu'ils presenterent au Grand HENRY lors qu'il estoit au camp d'Amiens, l'an quatre vingts dix-sept, sans autres preuues ny documents eurent permission de porter le nom

& les armes des Maningtes, dits Boucicauds, personnages de haute marque & d'vn estoc
excellent. Car Messire Geoffroy le Maingre frere ou fils de Iean Boucicaud, vaillant, sa-
ge & preud'homme Cheualier fut Mareschal de France du temps de Charles V I. Gouuer-
neur de Gennes, victorieux de Galeas de Gonsague qu'il abbattit corps à corps : & finale-
ment abbatu luy mesme à la iournee d'Agincourt l'an mil quatre cens & quinze. Quant à
Iean le Maingre Boucicaud vous auez peu voir assez, comme Louys II. luy donna Pertuis, A
Pellissane, S. Remy & autres places, qui luy furent depuis ostees comme inallienables du
domaine : tellement que ceste tres-illustre maison portoit vn Aigle Imperial de gueules
membré & armé d'azur, portant vne fleur de France en son estomac
dans vn Escu de fin argent tout tel qu'on le peut voir encor sur vne as-
sez vieille & antique vitre à l'Eglise de la Saincte Trinité, dont les Bou-
cicauds d'Arles depuis la permission & les patentes du Prince l'ont
extrait & retiré : & d'abondant sur le portail de l'entree du Cloistre
releué en pierre, quoy que debiffé & brisé, parce que Geoffroy luy lais- B
sa quelques biens, dont les Religieux iouissent encor. En somme qu'on
void tous les iours esclorre quelque nouueau Noble à l'vne des plus
antiques & Nobles Citez de l'Europe par quelque fatale suite & necessité, ou plustost
par vn certain bon-heur perpetré & continué depuis plus d'vn lustre de siecles.

Escu des Maingres dits Boucicauds.

Cótinuellemét se font de nouueaux Nobles à la ville d'Arles.

Ce sont à mon aduis toutes les plus anciennes, modernes & recentes familles des
Nobles, fertiles à la verité en plusieurs tres-honnestes, braues & ciuilisez Gentils-hom-
mes tant de la premiere, que de la seconde & troisieme volee : comme si l'air d'Arles
auoit cela de propre par vne excellence particuliere de dőner à sa Noblesse quelque mieux C
polie, & plus honneste nourriture, qui les rend recommandables presques par dessus tout
le reste des villes de la Prouince : outre lesquelles se peuuent d'abondant voir en infinis
planchez de Temples & de maisons, vitres, vieux monumens, anciens & moisis edifices
les enseignes & les blasons de beaucoup de races nobles, qui depuis deux cens ans y sont
faillies, ou se sont portees en d'autres lieux (esquelles par quelque necessaire vicissitude
plusieurs autres ont succedé) que ie veux icy toucher : tant parce que i'ay diuersement
fait mention de la plus-part, que pource que le subject m'y porte fort à propos. Non de
vray, selon que ie les ay veuës, n'estans leurs blasons trop exactement desseignez en homme
de ce mestier, suiuant les regles des Roys d'armes : mais selon qu'vn Gentil-homme de
l'ancienne & noble maison de Parade en auoit couché ce roolle, que i'ay voulu suiure D
mot à mot, pour en laisser le iugement à quelques autres qu'à moy : son memorial porte
ainsi.

Armoiries des maisons nobles faillies ou chãgees selő la fuseur de Parade Gentil homme d'Arles.

Escu ancié de la maison de ville d'Arles.

L'Hostel de ville portoit en ses armes vn Chasteau de sable en champ d'or au lieu qu'il
porte pour le iourd'huy le Lyon crouppy sur ses iambes derriere.

Escu de Montdragon.

La maison de Montdragon portoit vn Lyon d'or rampant armé de gueules sortant à de-
my d'vne muraille d'argent maçonnee de sable en champ de mesme. Elles ne conuiennent
auec celles qu'on void au temple de Sainct Iean de la ville d'Aix, que nous peignons en
autre endroit.

Escu de Montfalco.

La maison de Montfaulcon portoit escartellé en triangle d'or & de gueules à deux fleurs
de lis d'or, & deux d'azur. E

Escu de Montoliue.

La maison de Montoliue portoit trois chasteaux d'argent maçonnez de sable sur l'Escu
de gueules, qui ne conuiennent non plus à celles des Montolieus de Marseille, Gentil-hom-
mes tres-anciens, qui ont faissé d'or & d'azur.

Escu de Turec.

La maison de Turec portoit quatre brodures d'argent en champ de Synople.

Escu vieil des Porcellets Seigneurs du bourg d'Arles.

La maison des Porcellets auoit en sa vieille enseigne vn pourceau accompagné de cinq
Estoilles, trois sur le dos & deux sous les iambes, comme fait voir vn vieil seel de plomb
gardé dans les Archiues d'Arles.

Escu d'Alberic.

La maison d'Alberic portoit vn Eschiquier d'or & de gueules à vn chef d'argent, chargé
d'vne tour d'Azur, & vn demy-lyon de sable armé du second ou de gueules. F

Escu de Beneueng.

La maison de Beneuenq portoit fretté d'or & de gueules aux aires semees d'escussons
d'argent.

Escu des Trois-faules.

La maison des Trois-saules ou Tressauses portoit my-parti en pal d'argent & de gueules
à vn lambel de l'vn en l'autre.

Escu de Lebrate.

La maison de Lebrate portoit d'or à vn leurier d'Azur, & vne faisse de gueules dentelee
d'argent.

La maison de Mont-Redon portoit d'argent semé d'Hermines sans nombre à vne fasse ... les chargee de trois fleurs de lys d'or. *Escu de Mont-Redon.*

La maison de Tharascon portoit en ses armes vn Escu d'or diapré de gueules à bandes ... ut sans nombre. *Escu de Tharascon.*

La maison de Pynas portoit d'argent à cinq estoiles de gueules.

La maison du Preuost sortie de Thomas du Preuost qui auttesfois achera la Seigneurie d'Outgon pour le iourd'huy y transferee & habituee, porte d'azut à trois testes de Lyon leopardees d'or, lesquelles armes i'ay iugé à propos de peindre & de representer en ce lieu, tant parce qu'ils sont encor en estat, que pour le merite de leur qualité. *Escu du Preuost.*

La maison de Toutnoir portoit vne bande de gueules chargee de trois lusanges d'argent sut vn champ d'or. *Escu de Tournoir.*

La maison de Roquevaire portoit d'azut brodé d'argent à vn cheuron d'or & neuf losanges, ou plustost pommes de gueules. *Escu de Roquevaire.*

La maison de Fulcoche portoit de gueules à vne croix accompagnee de quatre fleurs de lys d'argent aux quatre cantons de l'Escu. *Escu des Fulcoches.*

La maison de Massio portoit en ses armes d'azur à vne bande d'argent & six estoiles d'or. *Escu de Massio.*

La maison de Rossillon portoit d'or & de gueules à vn treillis d'argent, & à parler en termes de l'art, d'argent fretté de gueules, qui sont les mesmes armes que les Ysnards, famille fort ancienne, portent & tiennent encor pour le iourd'huy dedans Sallon. *Escu de Rossillon.*

La maison de Gantelme portoit, selon Parades, d'azut à vne aisle dor: toutesfois vn Gétilhomme Italien me venant visiter & voir du temps que feu Horatio Montano estoit Archeuesque d'Arles, m'asseura qu'ils sont pour le iourd'huy à Naples, s'appellent Cantelmi, & portent vn gantelet & vn heaume pour leurs armoities, lesquelles semblent à la verité vn peu trop parler, parce que les armoiries bonnes & nobles ne parlent communement qu'vne fois a la difference des neufues, & modernes, qui parlent deux ou trois fois. Car la maison de sainct Ange fort noble & tres-ancienne race allice de longue main auec la maison d'Aiguieres (ainsi que le sieur de Meianes d'Eiguieres des premiers Gentilshommes d'Arles m'a fait voir en vne vittre fort antique d'vn des volets de la salle basse de sa maison, où sont encor les tres-nobles armoiries de Castellane) portoit d'azut à vne aisle d'or, posee en bande, la pointe tombant du costé droit, escartellé d'or à vne croisette de synople : de maniere que le Parade en son catalogue des maisons & armes faillies se pouuoit à l'aduanture esté mesconté en ce blason aussi bien qu'à celuy des Gantelmes, ou Cantelmes de Prouence, & d'Italie. C'est pourquoy aucun ne deura s'estonner si ces derniers blasons ne sont deschiffrez, selon les propres termes de l'art, ny tant exactement, comme ceux que i'ay pris sur les mesmes originaux, puis que ce Gentilhome (au demeurant personnage d'entendement & de grande curiosité) ne sçauoit pas tant de la peinture, comme i'en sçay : chose autant pardonnable a luy qu'elle eut esté reprochable à moy, qui ayant veu la plus part de ces vieilles armoiries contre vn plancher de bois fort ancien fait à parquets de la vieille salle (maintenant cuisine) de la Preuosté d'Arles enrichy de plus de douze cens escussons les ay parcy par là raccommndees & blasonees selon qu'elles y sont peintes & representees. Ce qui monstre que de tout temps il y a eu vne illustre & incroyable quantité de nobles à ceste Cité. Pour suiuons nos armoiries. *Escu de Gantelme.* *Escu des Cantelmes d'Italie.* *Escu de sainct Ange.* *Douze cens escussons peints en vn vieu plancher en la salle de la preuosté d'Arles.*

La maison de Lucian portoit trois cheurons de gueules en champ d'argent. *Escu de Lucian.*

La maison d'Affis, autrement Castagnel, portoit party en bande d'argent & d'azut à vn torteau d'or. *Escu d'Affis.*

La maison de Coreier portoit en ses Armes vne mer au naturel. *Escu de Corier.*

La maison d'Estienne (c'est auiourd'huy la maison des Mimets & les Estiennes de Lambesc) portoit d'or à trois bandes d'azut en ses armes que i'ay peintes en autre endroit. *Escu d'Estienne.*

La maison de Ponteuez assez celebre & cogneuë tant en ceste Chronique, qu'en ceste Prouince, la chapelle desquels se void aux Dominicains de la ville d'Arles où ils se sont autresfois habituez, portoient & portent de gueules à vn pont d'or, escartellé de Sault ou d'Agoult. *Escu de Ponteuez.*

La maison de Rostang, autrement vaque, portoit vn eschiquier ou eschiqueté d'or & de sable. *Escu de Rostang.*

Escu de Tronchin.

La maison de Tronchin portoit d'azur à vn Aigle esparpillé d'or accompagné de deux fleurs de lys d'or à chasque aisle de mesme.

Escu de Villemur.

La maison de Villemur portoit d'or à deux faisses ondees d'azur.

Escu de Boic.

La maison de Boic portoit d'or escartellé de gueules à deux basles ou besans d'azur.

Escu de Maingre.

La maison de Maingte portoit les armes que nous auons peu deuant desseignees.

Escu de Baud.

La maison de Baud portoit d'or à vn mouton rampant de sable au colier d'argent.

Escu de Turpin.

La maison de Turpin portoit d'argent fretté de sable au chef de gueules chargé d'vn Lyon passant d'or : i'ay peint ces deux Escussuns ailleurs. A

Escu de Parisot.

La maison de Parisot (ce pourroient estre Messieurs du Reuest Gentilsbommes de Thollon) portoit de gueules à vn oiseau de sable sur vn roc d'argent.

Escu de Bastonis.

La maison de Bastonis portoit de sable fretté d'or aux aires semees de petits escussons d'argent & de meures de gueules.

Escu des Hauberts.

La maison d'Exaubert ou des Hauberts (maintenant à Vallabregues) portoit escartellé d'or & d'azur au bord de mesme de l'vn eu l'autre, les Candoles de Marseille veuus de Naples ont le mesme Escu, fors & reserué le bord. B

Escu de Puilobier.

La maison des Martins (c'est auiourd'huy celle de Puilobier) portoit en ses armes d'azur à vne colombe volante d'argent portant en son bec vn rameau d'oliuier de synople auec vne estoile d'or, elles sont peintes ailleurs.

Escu de Gombert.

Finalement la maison des Gomberts sieurs d'Alberon portoit escartellé d'or & de gueules, à deux Lyons rampans, & deux tours de l'vn en l'autre : de maniere que voila cinquante maisons de Gentilshommes, & cinquante familles nobles toutes faillies & perdues dedans Arles (chose digne d'admiration) hormis celle des Porcellets, qui s'y maintient encor pour le iourd'huy. C

Si bien que ceste Noblesse de tout temps tant recommandee viendroit de necessité à s'esteindre & perir totalement à la fin, s'il ne se faisoit tous les iours quelques nouueaux Gentilshommes, tirez des meilleures & plus anciennes familles bourgeoises, ou par patentes & grace du Prince, ou par le priuilege des armes, ou par la prerogatiue, & merite des liberales professions & des doctorats, suiuant ce que les Docteurs des deux facultez y sont tousiours au rang des Nobles : ainsi qu'il se prattique en la ville d'Alcala de Henares, où les Docteurs iouyssent les mesmes franchises que les nobles d'Espagne, communement appellez *Hidalgos*, voire en toutes les republiques, & les Estats mieux ordonnez de l'vniuers. Voila, si ie ne me trompe, presque toutes les races & familles nobles tant les anciennes, les modernes, & les neusues, qui florissent, & sont pour le iourd'huy, que les esteintes, perduës ou transferees, que les premiers aages, & ce sezieme siecle ont successiuement produites & mises au iour : qui n'est vn petit buuleuart à ceste tant noble & antique Cité, ny recit moins agreable que profitablement honnorable aux vns & aux autres, voire mesme à tous les Nobles : puis que les plus recens seruent d'ornement & de gloire aux plus anciens, ainsi qu'ils ont fait à leurs deuanciers, & les anciens d'esguillon & de miroir aux nouueaux Nobles qui doiuent penser que les autres ont eu quelque commencement & quelque chef, iusques mesmes aux Roys : & que le mesme temps qui leur a donné cest aduantage de presseance & d'antiquité le donnera dans deux ou trois generations suiuantes à leurs nepueux & descendans, si les canaux, par lesquels ils passeront, ne viennent à se corrompre ou à se combler de puanteur & d'ordure : attendu que se hausser pour les beaufaicts, & les merites d'autruy, est vne chose autant absurde & vaine, que se glorifier & vanter des fiens propres, inconsideration, insolence & folie, où ie remarque qu'outre que la maison commune de la Cité est annuellement gouuernee par quatre Consuls, le premier & le second tirez de l'ordre des Nobles, le tiers & le quart des citoyens bourgeois : encor y a-il ceste distinction gardee inuiolablement parmy les Gentilshommes, que ceux des premieres familles, qui tous peuuent mettre des Cheualiers, pour regard de leur chef, sont infailliblement creés pour premiers (que les Romains appelloient *priores*, ou *maiores Consules*) & ceux des secondes pour seconds, quoy que plusieurs d'iceux soient desia iusques à la troisieme & quatrieme race capables de ce premier rang : la mesme obseruation d'antiquité estant aussi bien gardee ez maisons honnestes, touchant le tiers & dernier chapperon, qui ne peut eschoir qu'ez bourgeois, tous autres estats en estans exclus & forclos. Ce qui les entretient en merueilleuse vnion, contrepoids egal, decente & conuenable assiette, douce & tres-honneste

Docteurs en Espagne iouyssent des franchises des Nobles & des Hidalgos. D

Distinction gardee en l'election consulaire tant en l'Estat des Nobles que des Bourgeois. E F

conuersation

conuerſation modeſtes & proportionnez veſtements, qui leur eſt vn ample & bien ſpacieux champ de loüange.

Or eſt-il meshuy temps de ſortir de la ville d'Arles où ceſte Nobleſſe nous a tant & ſi longuement detenu, pour n'encourir les poinctes des ames chagrines & enuieuſes, & pour me deſuelopper de ces vieux timbres & poudreux monuments : auſquels certes ie ne ſçauroy donner vne plus iuſte cloiſon, ny plus decente retraite que par deux perſonages fort celebres en lettres qui ont grandement decoré ceſte ville de leur temps : ſçauoir le Iuriſconſulte Nicolay & le Medecin Valleriole, Docteurs & Profeſſeurs contemporains, leſquels ſe ſont acquis par leur excellente doctrine les louanges de pluſieurs nations qui ont receu leurs conſeils & leurs leçons, & la recommandation de pluſieurs ſiecles : mais qui au demeurant ont eu de gros contrepoids de leur ſçauoir : car le premier eſtoit tellement naif & libre en ſes actions, ſon parler & façons de faire, qu'on ne l'eut iamais pris que pour vn homme ignorant & groſſier : l'autre tellement infortuné en ſes pratiques, qu'à grand peine ſortit-il iamais auec grand hōneur d'vne difficile maladie, quoy que l'vn fut d'vn grād cerueau, iugemēt & cōſeil, l'autre de proffond & admirable ſçauoir: choſe pourtāt qui n'empeſche pas que l'vn & l'autre n'ayent merité deux belles & glorieuſes niches au temple de memoire, l'vne dediee à Themis, l'autre à Eſculape, pour y eſtre erigez & releuez auec honneur, renommee, & loüange immortelle de leurs nepueus & deſcendants : à la queuë deſquels pour vne inſigne clouſture & retraite heroïque ie veux & doy ranger la tres-honnotable famille des Laurens, qui portant le laurier de ſynople au champ d'argent de ſes armes ſous vn chef d'azur celeſte orné de trois eſtoilles d'or n'a doné peu d'ornement à ceſte tres-noble Cité, voire meſme à ce Royaume, ayant heureuſement produit des excellens Archeueſques, Prelats & Predicateurs, Senateurs & Medecins de Roys par vne tres-excellente grace verſee du Ciel ſur tous ceux de ceſte maiſon qui ont flori de nos iours au grand honneur de noſtre ſiecle. Ceſte famille eſtant venuë de Sauoye depuis ſoixante ou ſeptante ans.

Nicolay Iuriſconſulte & Valleriole Medecin, Docteurs tres-excellens & tres-renommez de la ville d'Arles.

Eſcu des Laurens d'Arles Archeueſques d'Ambrun & d'Arles. Aduocats & Medecins de Roys tres-excellens.

Cependant que les curieux contempleront nos eſcuſſons, nous reprendrons nos erres, pour dire que ſur le commencement de l'an quatre cens octante deux les Princes de la maiſon de Lorraine, pretendans droit ſur la Comté de Prouence, & ſur la couronne de Naples en querellerent la ſucceſſion qu'ils maintenoient leur appartenir : ils eſtoient deſia bien auant entrez en procez auec Louys quand pour leur faire apparoir du bon droict qu'il auoit ez ſceptres par eux querellez & demandez. Il manda commiſſion pour informer par teſmoings dignes de foy & d'irreprochable qualité ſur ce que Charles d'Anjou en ſon viuant & ſur le poinct de ſon treſpas auoit proferé haut & clair, que les Comtez de Prouence & de Forcalquier tenuës par les Princes de la maiſon d'Anjou en appennage de la couronne de France, comme piece qui de longue main appartenoit aux fleurs de lys au deffaut des hoirs maſles d'Anjou, deuoit retourner & ſe reunir à la couronne. Que cela fut ainſi, il le luy auoit maintesfois eſcrit par miſſiues, qu'il faiſoit apparoir, en ayant donné charge tres-expreſſe à pluſieurs grands & notables perſonnages de la cour, d'ainſi le dire & referer, meſmement aux Seigneurs d'Ecouen, Iean de Lubieres, Pierre Morel, & François de Luxembourg, prochain parent & familier de Charles : à tous leſquels il auoit doné par inſtruction toutes ces choſes. Si qu'eux meſmes luy en auoient fait le rapport, & donné l'aduis au lieu de Vienvy en la Beauſſe. Sur leſquels poincts interrogez & ouys touchant la volonté de Charles ils n'auoient depoſé que la pure & ſimple verité : en confirmation de quoy le Secretaire qui auoit pris & noté le teſtament, auoit depoſé comme l'eſcriuant il auoit fait & inſtitué ſes heritiers Louys XI. Roy de France, mor auquel le Secretaire ayant en ce meſme inſtant repliqué ces propres paroles, *Syre quel Louys inſtituez vous heritier?* Il auoit reſpondu nettement & diſtinctement. *Le Roy Louys de France, & apres luy Monſieur le Dauphin* : peu apres diſant par deux fois ces meſmes mots, *& la courōne, & la couronne.* Sur ce different furēt deduites pluſieurs belles & hautes maiſons agitees de part & d'autre par les plus excellens Iuriſconſultes & les plus ſages de ce temps. Mais quoy que Yolante fille de René eut voulu dire, & apres ſon treſpas René Duc de Lorraine ſon fils allegant pluſieurs autres preſſantes & fortes defenſes au contraire pour fondement & demonſtration du droit qu'ils pretendoient à tels Royaumes & Comtez : ſi eſt-ce que Louys l'emporta finalement. Quant aux Princes Lorrains ils mettoient en auant en premier lieu, que les Comtez de Prouence, Forcalquier & terres adiacentes eſtoient paruenuës à la maiſon d'Anjou en pre-

L'an MCCCCLXXXII le viii. de Ianuier Querelle pour le Royaume de Naples.

Prouence ancien appannage de la couronne.

Paroles de Charles d'Anjou Comte de Prouence faiſant ſon teſtament.

Raiſons & differents entre le Roy de Frāce & la maiſon de Lorraine touchant la Comté de Prouence.

Droict pretendu des Princes Lorrains ſur la Prouence.

mier chef par femmes, & par le moyen de Beatrice fille du Comte & dernier Bereuguir : en second lieu qu'autresfois les mesmes femmes y auoient succedé & au Royaume, ez personnes de la Royne Ieanne premiere, & Ieannelle deuzieme du nom : au moyen desquelles finie la lignee de Louys VIII. Roy de France pere de sainct Louys & de Charles premier son frere, tels Royaumes, terres, Seigneuries & Comtez estoient comme d'vn droit & naturel reculement reuenues à la maison d'Anjou par l'adoption de la premiere Royne Ieanne au A premier Louys : & par celle que Ieannelle ou Ieanne deuzieme auoit faicte à Louys III. l'vn & l'autre Roys de Naples, Ducs & Comtes de Prouence. En troisieme lieu, que parcy deuant vne fille auoit herité, iaçoit qu'il y eut vn masle, d'autant que la premiere Ieanne en ayant eu la succession, & la possession tout ensemble auoit en effect longuement regné sans trouble ny fascherie, quoy que Charles de Duras, dit de la Paix, fut en estre, masle en ligne trauersale, aussi bien que le dernier Charles Comte du Maine: mais parce qu'elle estoit fille en droicte suite, Robert son ayeul qui l'aimoit plus que tendrement pour son excellente beauté, & pour tant de hautes, excellentes & royales qualitez, dont ceste Princesse estoit B doüee, l'auoit instituee son heritiere, sans auoir esgard, ny donner credit aucun aux testamens & dernieres volontez des feuz Roys ses predecesseurs. Si que par semblable raison, Yoland, quoy que femelle, comme aisnee de René deuoit legitimement succeder aux couronnes de son pere, ainsi que Ieanne à son ayeul. La quatrieme plus forte & plus euidente raison estoit ceste-cy, que Louys second son ayeul pere de René ayant par les tables de son testament fait heritier Louys troisieme son aisné, & luy mourant sans enfans legitimes & naturels, ou des enfans de ses enfans substitué René, ou les descendans legitimemēt de son corps en ses Royaumes, terres, Comtez & Seigneuries, comme ses principaux heritiers & C successeurs vniuersels. Au cas que René vint à mourir sans aucun fruit legitime il substituoit Charles d'Anjou son dernier fils aux mesmes conditions que ses aisnez : tellement qu'Yoland comme celle qui se trouuoit par vn ordre legitime & naturel nee de René, voire mesmes son aisnee se maintenoit sous vn droit si naturel & si fort qu'il ne pouuoit estre abbatu : substituee en toutes les couronnes, sceptres & iurisdictions de son pere, qui les auoit ioüyes & possedees en vertu du testament de Louys, qu'il n'auoit peu enfraindre, violer, ny abastadir pour la desmonter de son droit, & instituer le Comte du Maine son fils adoptif & son nepueu au lieu de sa propre fille legitime & naturelle. Ce que toutesfois il n'auoit peu ne deu faire.

Troisieme raison pour les Lorrains.

Quatrieme raison.

Conditions du testament de Louys second en faueur des Lorrains.

Combien que les raisons mises en auant de la part des Princes Lorrains en faueur d'Yoland mere de René de Lorraine, qui par l'appuy de son droict maternel quereloit la Prouence, & le Royaume de Naples, ne fussent sans quelque force, & bien puissante apparence: D si est-ce que les responses pertinentes & reciproques furent fort aiseement trouuees, pour les mousser de poinct en poinct, & rabatre entierement à l'aduantage du Roy.

A la premiere fut opposé d'abbord sans plus ce qui a esté proposé & deduit fort courtement des faits de Martel, Pepin, Charlemagne & des autres Roys & fils de France, Heros & Potentats magnanimes, qui par leurs glorieuses victoires conquesterent & tindrent en iuste titre, & par appanage iouyrent les Comtez, fiefs & iurisdictions, dont sourdoit ceste querelle auant l'vsurpation, ainçois long temps au parauant que Beatrix & Ieanne souspirassent l'air de la vie, & comparussent au monde. E

Premiere response aux raisons des Princes Lorrains touchant Naples & Prouence.

Touchant Beatrix, que le Comte Berenguier son pere l'institua son heritiere au deffaut des masles : & qui plus est ordonna & voulut par son testament qu'aduenant qu'il eut vn fils, ou vn posthume, Beatrix en fut du tout forclose : voire mesme que si elle ou ses sœurs auoient des masles, ils fussent heritiers (tant qu'ils s'en trouueroit en droicte ou trauersable branche) & successeurs en ses Comtez & Seigneuries, excluant tousiours les filles de Beatrix, laquelle auoit fort religieusement suiuy son pere en son propre testament, & suiuamment tous les Roys & les Comtes ses successeurs iusques à la premiere Ieanne, qui de sa part obseruant tres-inuiolablement le mesme ordre auoit restitué par maniere de droict ses couronnes, ses Comtez & toutes ses terres hereditaires aux enfans de France, d'Anjou F & à la seule couronne par la teneur de l'adoption de Louys premier, que le Pontife Clemēt auoit sainctement confirmee. Le semblable fut respondu touchant la mesme Ieanne, qui succeda par le testament de Robert son grand pere, quoy qu'il fut encor en vie. Ce que certainement Robert n'eut pas fait, s'il n'eut cognu dans son ame que son nepueu auoit droit apparent legitime en sa iuste opposition, comme estant masle & fils de l'aisné : car il eut baillé tout autre mary à sa niepce que celuy qui luy faisoit la guerre, si elle eut esté assez

Comment le Comte Berenguier fit Beatrix sa fille heritiere & à quel si & quelité.

Mesmes conditions & qualitez au testament de la Royne Ieanne. Pourquoy Robert fit heritiere Ieanne sa petite fille.

forte, & bien aſſeuree de ſon bon droict contre luy : meſme que mort André (funeſtement eſtranglé par Ieanne) Charles de Duras ſon nepueu ſe leua contre celle meſme qui l'auoit eſleué & nourry, non ſans apparence de droict, ſuiuant ce que nous en auons touché : mais ſe trouuant Duras incapable pour eſtre ſchiſmatique, & preſter l'eſpaule au Contre-pape, vn tel forfait occaſionna Clement de ſe tourner du party de Ieanne, & ſouſtenir ſa querelle, à ce que Duras ne regnaſt, conſiderant tres-bien que Naples & la Prouence deuoient ſe reioindre & remettre par droict de reuerſion a la maiſon d'Anjou, & finalement à A faute d'heritiers s'aller repoſer à la couronne de France, comme à ſon principal eſtoc : & ce fut pourquoy ce Pape preſta ſon conſententement par vne faueur ſinguliere. Ainſi ſe void que Beatrix & Ieanne ont ſuccedé par l'ordonnance & volonté de leur pere, & non point contre ſon intention & commandement, comme vouloit faire Yolande, voire meſmes ſans teſtament, & le Duc René ſon fils : quoy qu'on ne puiſſe ſucceder par telle voye, tant qu'il y a teſtament en pieds, ſelon les regles & la diſpoſition du droict. Auſſi n'ont ſuccedé telles femmes qu'en defaut de maſle, capable & habile à la ſucceſſion, en ligne droicte, & trauerſable, ce qui n'arriue en ce cas : parce que le Comte du Mayne Roy dernier de Sicile ne fut aucunement entaché de ſchiſme, ains tres-bon Catholique & tres-noble Prince, inſtitué par René ſon oncle. Que ſi on vouloit dire que mort André d'Hongrie, Louys Roy d'Hongrie ſon frere eſtoit encor viuant, pour quereller Ieanne, & recueillir la ſucceſſion: il ſemble auoir eſté aſſez reſpondu tant parce qui a eſté mentionné cy deuant, parlant de ſa vie, de ſes faicts, & de ſon treſpas, que de ce que fit Duras contre la Royne ſa tante & contre l'Egliſe meſme, dont il fut declaré ſchiſmatique, ingrat & perfide : outre que le Roy Hongrois deceda. Or ſi on vouloit mettre aux rangs ce qui eſt du faict de Ladiſlas, le champ de la reſponſe eſt tout ouuert, qu'il fut dechaſſé tant par les malefices, & les ingrats C deſportements de Charles ſon pere, que par l'adoption de Ieāne faicte en faueur de Louys, y iointe l'authorité & la confirmation de l'Eueſque ſouuerain.

Pourquoy Clement ne fauoriſa Charles de Duras.

Telles femmes n'ont ſuccedé qu'à faute de maſles habiles & capables.

Pourquoy Ladiſlas priué de la couronne de Naples.

De meſmes eſtoit ſa ſœur Ieannelle, laquelle n'y auoit non plus de droict par ces meſmes raiſons : que par conſequent auoient de leur coſté Alphous d'Aragon & Fernand ſon fils baſtard, leſquels ne pouuoient alleguer autre droict aux couronnes de Naples que par le moyen de Ieannelle, qui n'ayant rien ne pouuoit donner à l'Aragonnois plus qu'elle n'auoit. Et poſé le cas que la donation de Ieanne eut eſté vallable, ce que non. La reuocation qu'elle en pouuoit faire par les violentes incitations des ingratitudes & felonies que ce Roy auoit exercees contre ſa propre perſonne, ſa vie, & ſes eſtats, ne baſtoit elle pas aſſez D pour rendre ſes ambitieuſes & deſreiglees pretentions, vaines irregulieres, ſans effect & droict quelconque, encor qu'elle l'eut adopté? Par la force meſme qu'vn pere peut forclorre de tout droit de nature pour crime d'ingratitude, deſobeyſſance & rebellion ſon propre fils, & encor par la diſpoſition des loix qui veut qu'vne donation puiſſe eſtre ſuſpenduë & reuoquee, quand les occaſions puiſſantes à ce faire s'y rencontrent, & ſont aſſez plus violentes que celles qui cauſent le don.

Pourquoy Ieannelle ny Alphons d'Aragō n'auoient droit à la couronne de Naples.

Mais pour reprendre Yolande, impugner & contrecarrer le droict de Ieanne par elle allegué, void on pas qu'elle ſe combat elle meſme par manifeſte contradiction ? Veu que la E ſeconde maiſon d'Anjou & René ſon pere n'ont ſuccedé, que par ce titre ſeul en ſes Royaumes & Seigneuries : tellement que ſi Yolande y a tenu quelque droict, ç'a eſté par ce ſeul moyen qu'elle y a peu entrer, & non par autre. Or par l'adoption de Ieanne, par la confirmation, & l'inueſtiture du ſouuerain Pontife, il eſt dit expreſſement que tout eſt fait pour retourner ez mains des maſles, enfans de France de la maiſon d'Anjou, d'où & de la couronne de France, ces Royaumes, titres & ſceptres deriuez s'alloient eſtranger & ſortir, ſi Yolande ſuccedoit au Roy ſon pere, contre l'expreſſe intention & derniere volonté de Ieanne, & du Pape.

Reſponſe & raiſons contre le droict d'Yolande.

Au quatrieme poinct, comme il a eſté dit touchant le teſtament de Louys deuzieme, il ne reuient, & ne fait en maniere quelconque pour Yolande : car ſi René ſon pere au preF iudice de la ſubſtitution faicte par Louys ſon pere, & de Yolande ſa fille, comme de luy deſcenduë n'a peu faire heritier Charles Roy de Sicile ſon fils adoptif & ſon nepuen : par auſſi forte raiſon Louys deuzieme, encor qu'il eut expreſſement dit & ordonné, & non tacitement (ainſi qu'on veut inferer) n'a peu forclorre le Comte du Mayne Charles ſon troiſieme fils, pere de Charles Roy de Sicile, que par les teſtaments de Berenguier, de Beatrix, & des deux Charles premier & ſecond du nom : outre que par la volonté de la Royne Ieanne & du Pape, la teneur de l'adoption, confirmation & inueſtiture de l'vn & de l'autre

Autres reſponſes & raiſons contre les Lorrains.

Yolande se trouue rebutee & forclose de toutes telles pretentions pour estre du sexe de femme. Parquoy la substitution du second Louys se trouuant sans force & validité, ores qu'elle fut expresse, n'a peu valoir.

Autres responses & raisons contre Yolande.

Par dessus toutes ces raisons il fut dit & respondu que Louys second n'auoit esté peu troublé en son Royaume de Naples par Ieannelle fille de Duras : & qu'apres sa mort, Louys troisieme son fils, frere de René paruenu en aage fort & capable d'affaires faisant la guerre contre Ieannelle adopté par elle auoit succedé en ses couronnes & Comtez, en vertu du titre des predecesseurs du Roy son pere, & par la force de son adoption, non par celle du testament. Que le troisieme Louys decedé sans enfans, René son frere luy succedant auoit au semblable disposé de ses Royaumes & Seigneuries, selon l'intention de ses deuanciers en faueur du dernier Charles Roy de Sicile, auquel René ne pouuoit (encor qu'il eust voulu) oster, destourner, ny faire gauchir la succession, qui luy appartenoit de droict si, & par les raisons fondees sur le mesme droict, que nous auons deduites & alleguees : mais pour en parler rondement & à la verité, voire selon les regles des loix ciuiles, & du sainct Canon, les paroles du testament de Louys second n'auoient point d'interpretation de substitution qui emportast restitution ou succession en la personne d Yolande ny d'autre enfant quel qu'il fut du Roy René, telle que par sa vertu Yolande ou eux se peussent porter en heritiers testamentaires de Louys malgré René à son trespas, comme substituez à luy : tellement qu'il ne deut, ny peut faire & instituer vn autre heritier : consideré mesmement la qualité & la personne du Roy, branche de France & la teneur des testaments & supremes volontez de ses ancestres & predecesseurs, lesquels entendoient vne conseruation perpetuelle & continuee de leur nom & armoiries en la maison royalle d'Anjou.

Resolution de ces differents selon les loix & le Canon.

A

B

Derniere response & deffense touchant le testament de Louys II.

En somme que pour derniere defense, la volonté du second Louys testateur fut declaree par le premier testament qu'il auoit fait, auquel il forcluoit ses propres filles : si qu'en bon sens & saine entente il se doit inferer, qu'il eut, aussi bien forclos les filles de René son fils, que les siennes propres, & que ainsi l'entendoit il en son second testament, iaçoit qu'il n'y en eut mot ny parole. C

Paroles du testament.

Et comme nous auons touché, combien que par le premier testament en sa dispositiue fut reuoqué de droict, par le second sembloit qu'on se deut arrester en ces paroles generales : René & ses descendans legitimes, duquel descendoit Yolande legitimement. Toutesfois par le premier par raison escrite ainsi reuoqué se declara quelle estoit l'intention du testateur. Et de plus fut respondu que supposé (ce que non) que la substitution faite par Louys deuzieme eut deu auoir lieu (ce que pourtant ne se peut dire) par la raison qu'auroit eue la Dame de Lorraine à succeder à René son pere, par la mesme l'auroit eue la Royne Marie de son frere Louys mort sans testament. Semblablement Charles d'Anjou son frere qui sont deux differẽtes parties. Et par ainsi à René n'en seroit deuolue que la troisieme partie, en laquelle la Royne d'Angleterre deuoit auoir sa moitié cõme des siens. Et pource que le Roy de France a succedé & à Charles & à la Royne d'Angleterre : là où Yolande n'auroit pris en telle succession, que la troisieme partie, le Roy de France en auroit eu & perceu cinq fois autant. Or estant ainsi que par la disposition du droict contre & par les testaments & adoptions de Robert, & de Ieanne leurs Seigneuries se trouuent indiuisibles, & que les hoirs instituez ne doiuent auoir le nom d'heritier en l'air : bonne & necessaire est la consequence qui veut que Yolande n'y deut ny peut rien auoir. Et posé le cas qu'elle y eut eu la sixieme partie, comme Duchesse de Lorraine : estant vray qu'elle estoit tenuë au Roy de France en des grandes sommes de deniers tant pour argent reallement donné par le tres-Chrestien Charles septieme pour la conqueste du Royaume de Naples, que au Duc Iean & à luy par le feu Roy Louys pour la conqueste de Catheloigne : à luy pour le mariage de Madame Anne Duchesse de Bourbon, sœur du Roy, auec le Duc Nicolas, tant en Languedoc, Thouars, Pezenas, que ailleurs : & d'abondant à Monsieur de Lorraine, pour le recouurement de sa Duché, que le Duc de Bourgoigne luy tenoit emparee. Telles sommes se montoient assez plus haut que n'arriuoit la valeur & le prix de la sixieme partie, qui pouuoit paruenir à Yoland. Que là où l'on auroit voulu alleguer ces sommes estre hors de la succession, & que sur ce il falloit intenter action, n'empeschant en rien le droict de la succession : on respondoit que si la Dame & le Seigneur de Lorraine auoient droict aucun en ce qu'ils demandoient : par les forces, violences & seditions qu'ils auoient commises & practiquees ez pays par eux pretẽdus du viuant du Comte du Mayne, y faisants entrer auec vacarmes, cris de guerre, signes de sang, & bannieres desployees infinis gensdarmes, crians

La part qui eut à toucher comme touché Yolande comme se trouuoit estouffee.

D

E

F

Les Lorrains auoient fait des practiques & remuements en Prouence.

hautement *Viue Lorraine, Viue la maiſon de Lorraine*, ſans ſommer ne requerir par voye honnorable, & de Iuſtice le Roy Charles, en cas qu'ils euſſent voulu de luy quelque choſe : pour tant d'actions, voyes indecentes & peu honneſtes ſe trouuoit perdo tout le droict, qu'ils y pouuoient auoir & pretendre : outre qu'on leur reſpondoit que le Roy Louys eſtoit deſia ſaiſi des Comtez de Prouence, terres adiacentes & Forcalquier, en ayant la paiſible poſſeſſion & ſaiſine, comme y ayant droict de retention : par deſſus cela pouuant demander & quereller à Yolande & au Duc René ſon fils toutes ces choſes. Premierement la Du-
A ché de Bar : car ayant René faict ſon teſtament en la ville de S. Remy (ainſi qu'il a eſté dict en ſemblables termes ſur la fin) & luy eſtant demandé par l'Eueſque de Thollon, s'il auoit oublié la Royne d'Angleterre ſa fille, il auoit reſpondu qu'ouy, parce qu'il n'auoit dequoy la pouruoir : à tout le moins, dit lors l'Eueſque, ne pouuiez vous faire de moins, Sire, que de luy laiſſer durant ſa vie la Duché du *Bar* : ſurquoy René repliqua qu'il ſe doutoit qu'apres ſa mort elle retourneroit à la couronne, pour autant que le feu Cardinal du Bar la luy auoit donnee à ceſte condition & ce ſi quand il ſe maria auec la Royne Yſabeau fille du Duc de Lorraine.

Les pretentions de Louys & ce qu'il pouuoit demander aux Lorrains.

B Et de ces paroles Charles de Sicile manda aduertir le Roy Louys par ſes Ambaſſadeurs en la preſence du Mareſchal d'Agien, de pluſieurs autres grands Seigneurs : ſi qu'il appert de la verité de ces choſes par le contract de mariage, lequel porte donation de la Duché du Bar : en force de laquelle Louys tire ſa reuerſion & ſon droict auec action ſur ceſte piece pour la reſtitution du mariage de la Ducheſſe de Bar, fille du Roy Charles V. du nom, decedee ſans hoirs & ſans derniere volonté.

Yſabeau femme de René eſtoit fille de Charles Duc de Lorraine.

Ce n'eſt pas tout, car il fut dit & remonſtré au mariage fait & paſſé entre Yſabeau & René, pour defendre ceſte Duché, que René eut guerre dure & forte auec Anthoine Cõte
C de Vaudemont frere du Duc Charles, en laquelle fut occis Barbazan, & René deſaſtreuſement pris & mis en vne priſon, dont la longueur luy couſta la Couronne de Naples, le Val de Caſſel, & la penſion que le Duc de Bourgoigne luy faiſoit, ſans mettre en ligne de conte le payement d'vne groſſe & tres-exceſſiue rançon qu'il fonça pour ſa liberté. De ces choſes le Duc de Lorraine & ſa femme eſtoient tenus au Roy de France, comme au vray & ſeul heritier d'Anjou. Or Charles dernier Roy de Sicile auoit eſpouſé Ieanne de Lorraine fille & ſœur de la Dame & du Seigneur de Lorraine : au traicté de ce mariage furent promis trente mille eſcus deſquels ſeroient incontinent payez dix mil, & encor trois mille liures de rente en Chaſtelainies, iuriſdictions hautes, moyennes & baſſes de prochain en prochain
D au Royaume de France, & moyennant ceſte conſtitution elle renonça à tous biens paternels : touchant les trois mille liures elles ſe deuoient bailler incontinent apres la mort de la Dame de Harecourt : en cas de refus ou delay (apres toutesfois ſommation precedente) eſtant licite au Roy Charles ou aux ayants cauſe de luy de pouuoir demãder partage ez biẽs paternels & maternels, nonobſtant la renonciation. Or la ſomme principale & reſtante des trente mil eſcus n'auoit point eſté payee, ny l'aſſignation des trois mille liures faicte auãt ny apres le treſpas de la Dame de Harecourt, ny moins la penſion, combien que le Roy Charles en eut ſommé & requis le Duc de Lorraine. De plus la Royne Ieanne eſtant depuis decedee auoit par ſon teſtament laiſſé Charles ſon mary heritier ſuruiuant à elle, dont le Roy de France ſe trouuoit heritier & ſucceſſeur vniuerſel, ſuiuant le teſtament du dernier Charles : pour autant que *l'heritier eſt heritier de l'heritier*. Parquoy les ſages & ſçauans Iuriſconſultes, qui de ce temps firent ces eſcrits, & allegueremt les raiſons que nous venons de ſimplement & ſans artifice deduire pour la couronne de France, conclurent en droict que Louys XI. pouuoit demander partage ſur la Duché de Lorraine, Vaudemont & Harecourt, & aux autres biens paternels & maternels de Ieanne de Sicile, pour ce qui luy pouuoit toucher & de droict & de couſtume. Vu docte & pertinent Religieux d'eſtuc & de ſang royal parlant du droict que les Ducs de Lorraine pretendent au royaume de Ieruſalem dit en ces paroles.

La longue priſon de René luy cauſa la perte de Naples & de pluſieurs terres & Seigneuries.

Hæres hæredis eſt hæres.

René Comte de Vaudemont à cauſe de ſa mere qu'il nomme Violante au lieu d'Yolan-
F de, fille de René Duc d'Anjou obtint la Duché de Lorraine, & fut appellé René II. du nom : & apres que ſon grand ou ayeul fort vieil & chargé d'ans, ſçauoir René d'Anjou Comte de Prouence, Roy titulaire de Naples, Aragon & Ieruſalem fut decedé, il ſe declara ſon legitime & plus prochain heritier, comme luy appartenant de ſucceder à ſes Eſtats : toutesfois il fut empeſché par Charles d'Anjou Comte du Mayne deuzieme du nom, fils de Charles frere de René. Et pource que Charles eſtoit Prince du ſang de France & qu'Anjou & Tours eſtoient appanages de la couronne (piece où la femme ne peut ſucceder

Eſtienne de Luſignan chapitre xxiij. contre MCCCCLXXXIJ. touchant le Roy René & le Duc de Lorraine.

par la loy Salique) ayant obtenu la Duché d'Anjou & de Touraine apres son oncle René, il eut aussi la Comté de Prouence, & s'attribua les tiltres de ses Royaumes. Ce neantmoins René de Lorraine luy fut contredisant tant qu'il luy fut possible : mais il ne peut pas prendre ou leuer les armes contre luy : car n'ayant Charles lignee, il auoit adopté Louys XI. Roy de France lors que seulement il estoit Dauphin. Ce qui ne sceut pourtant empescher le Lorrain de retenir les tiltres des Royaumes de Naples, de Sicile, d'Aragon & de Ierusalem, s'employant de toutes ses forces d'acquerir & emporter par armes la couronne de Naples des heritiers d'Alphonse, & celle d'Aragon des successeurs de Iean : ie laisse à parler (dit ce personnage) de Godeffroy de Buillon, & de Baldoin freres Ducs de Lorraine, Roys de Ierusalem, pour autant qu'ils n'eurent aucuns descendans : de maniere que Baldoin de Burge eut & obtint la couronne de ce Royaume, & Guillaume frere de Godeffroy & Baldoin la Duché de Lorraine, dont sont sortis René second & ses successeurs Ducs de Lorraine. Ce René pourtāt tint les armes de Ierusalem, & les laissa à tous ses heritiers & successeurs, comme nous voyons auiourd'huy que les portent les Ducs Lorrains & les Guisars, yssus de l'estoc de René, s'accommodant en cela, & ses successeurs aussi auec les Roys de France, qui se nomment pareillement Roys de Naples, de Ierusalem, & Comtes de Prouence, desquels ils ont eu la Duché de Bar le Duc, celle de Guise & de Mayne, en recompense de la Prouence. C'est pourquoy les Ducs de Lorraine & de Guise portent les armes de Ierusalem, comme pretendus du Royaume de Naples : ainsi en a escrit ce personnage, le langage duquel ie n'ay voulu guiere alterer, parce qu'il accorde assez bien à ce que nous en auons deduit & discouru auec plus d'art que de plaisir.

Ce que les Roys de France ont dōné aux Princes Lorrains pour la Prouence.

A B

En ceste mesme saison Iacme Forbin, riche & puissant Gentilhomme de Marseille, frere du grand Palamedes, Lieutenant general de Prouence, & Iean Forbin son frere se monstrerent grandement affectionnez & fidelles au Roy Louys & à la couronne : car durant ceste entreouuerture & desvnion du pays par les vents factieux des Princes Lorrains, les Marseillois se trouuants continuellement battus & sollicitez par leurs partisans, & fauteurs plus affidez de faire le mesme qu'ils auoient faict du temps de Charles premier, ez annees mil deux cens cinquante sept, & soixante deux, & de vouloir s'attacher roidement au costé des Lorrains : les personnages plus sages, & d'authorité plus respectee, dont ceste Cité a de si longue traicte de siecles & d'annees esté fournie & decoree, par l'authorité, soin & diligence des Forbins (famille excellente en viuacité d'esprit) qui tres-vertueusement s'entremirent & employerent tant au faict de la reduction de la ville, que generalement de toute la Prouence, assistez de la plus part de leurs parents & amis, empescherent ce monopole, & condescendirent finalement à remettre Marseille sous l'obeyssance absoluë de Louys : dont le Gouuerneur Palamedes, suiuant son haut & ample pouuoir, les recompensa fort aduantageusement auec beaucoup de balance & d'esgard, selon le merite, grade & qualité de chacun par vne sage preuoyance contre les coups de l'enuie & des murmures, qui en telles occasions s'allument facilement au moindre vent qui les souffle : & si confirma les libertez, les anciens & beaux priuileges que les feus Comtes de Prouence leur auoient successiuement l'vn apres l'autre octroyez, s'acquerant par ce moyen la generale bienvueillance des citoyens, auec vne glorieuse & honnorable renommee, qui sentira bon à iamais à toute sa posterité : choses qui furent faites par le grand Palamedes en ceste sorte en la presence de Foulquet Iarento, lequel ayant esté de sa ieunesse par son pere destiné à l'ordre de Rhodes, ainsi qu'il estoit en l'attente de son passage, prefera l'amour de la Croix à celuy d'vne belle, noble & riche Damoiselle de la maison d'Astrio, dont nous auons ailleurs parlé, qu'il espousa, donnant source & commencement aux Iarentes, qu'on y void pour le iourd'huy : Charles Gassin & Gabriel Syluy Consuls de Marseille, & de plusieurs Gentilshōmes, citoyens & bourgeois premiers de la Cité.

Marseille reduicte & remise à l'obeyssance de Louys par le moyen des Forbins Gentilshommes de la Cité.

Confirmation des priuileges de Marseille par le grand Palamedes Forbin Lieutenant de Roy en Prouence. Fouquet Iarento premier Consul de Marseille, souches des Iarentes qu'on y void.

C D E

Or y auoit il encor certaines restes de ligues dans le pays & de quelques Gentilshommes perturbateurs du repos general, rebelles à Louys, fiers & rogues contre le Gouuerneur attachez fort & ferme à la faction des Lorrains, entre lesquels sembloient bien estre principaux Louys de Villeneufue Seigneur de Serenon, Iaques de Montfort, Iean le Vaulx, Iean Matheron, George de Ragusse, Pons de Villeneufue, Seigneur de Valclause, Iean de Benault, & plusieurs autres de leur halaine, que Palamedes auoit pourueus des charges plus honnorables du pays. Ceux-cy au lieu de les exercer en Gentilshommes & gens d'honneur auoient tout au rebours commis, & commettoient indignement vne infinité d'insolentes choses auec desexcez, des maux & des actions bastardes & non

Second & troisiesme Consuls de Marseille. Gentilshommes de Prouence tenants encor le party des Lorrains contre Louys.

F

genereuses, iusques à piller, desrober & rudement oppresser le paunre peuple, donner commissions, faire leuees indeuës & tyranniques exactions, auec hostilité & main armee par contraintes indifferentes & cruelles à toute sorte de personnes Ecclesiastiques & laics de leur obeyr : dont plusieurs doleances & longues plaintes auoient esté faites tant à Louys qu'à Palamedes qui ne pouuoit facilement arrester le cours de leurs forceneries & rebellions : au moyen de quoy le Roy luy ayant mandé parentes de souueraine authorité, il fit conuoquer les trois Estats à la ville d'Aix, où assemblez, Palamedes seant à la place du Gouuerneur fit vne courte & tres-excellente remonstrance, & tint ce mesme langage. *Palamedes fait assembler les Estats à la ville d'Aix. Harangue de Palamedes aux Estats.*

A

Ie voudroy (tres-venerable, illustre & fidelle assemblee) auoir matiere plus douce, & pouuoir entamer le commencement de mon discours que ie trancheray en peu de mots par quelque occasion moins enuieuse que celle que i'ay à vous ouurir & declarer : car ayant à parler contre des Nobles & des Gentilshommes qualifiez de ceste Prouince, ie ne sçay de vray, comme en estant en mon particulier vne piece assez bonne, & la principale, maintenant par l'authorité que le Roy nostre souuerain Prince m'y a voulu donner ie le pourray dextrement faire sans encourir la maluueillance de plusieurs, qui leur touchent de parentage, voire sans quelque mespris d'vn tant illustre & respectable corps dont ie suis membre : & d'autre part si ie m'en tais que ie ne me rende autant indigne de ceste charge, que digne du courroux de Dieu, de l'indignation des hommes, & des reproches de mon Roy. Mais considerant que la Noblesse separee des vertueuses actions, de la regle du deuoir & de la fidelle generosité des ancestres, qui l'ont par ce moyen acquise à leurs descendants, vient à se perdre, gaster & confondre peslemesle auec l'amas du peuple, si elle n'est soigneusement entretenuë par la mesme vertu, & conseruee dans des vaisseaux d'or : i'estime que les vertueux fidelles & genereux Gentilshommes, comme ceux qui sont vrayement Nobles & bien nais seront bien tost de mon costé, & appreuueront facilement ce que i'ay maintenant à dire. Or n'ignorez vous pas que les sieurs de Serenon, de Monfort, de Vaulx, de Matheron, de Ragusse, de Benault, & plusieurs autres de noble condition, qui suiuent leur vent, ne sçachent fort bien que le Roy Louys est leur droit & legitime Seigneur, & que le testament de Charles, au moyen duquel la Prouence luy est escheuë, ne soit assez paruenu à leurs oreilles, ayant esté haut & clair publiquement notifié, que nonobstant ces choses ils ne soient non seulement roidement attachez au party des Princes Lorrains, pretendus de ceste Comté, ains droitement rebelles à leur Roy, ouuertement ses ennemis declarez, perturbateurs du commun repos, voire impies desolateurs de la propre terre, en laquelle ils ont receu la lumiere du iour, estre, naissance & noutriture : chose autant prodigieuse que mal conuenable à Gentilshommes nais de bon sang & de bons peres, lesquels naissent tels par vne grace non petite & vn ordre bien excellent, pour estre le bras droict du Prince le bouclier de la patrie, la defense des villes, le soustien de la iustice, les petits Roys du peuple, & les demy-dieux des affligez : & neantmoins dementans ingratement la preud'hommie & la vertu de leurs ancestres, & ne semblants en rien à eux mesmes, ils ont mis en tel desordre ce pauure pays, que les degars, les rançonements, les rauages & les maux qu'ils ont commis & commettent iournellement sans exception ny difference de condition ny de qualité, font pleurer les murs & les champs : les impositions qu'ils mettent sus, les deniers qu'ils arrachent, les insupportables deportements qu'ils pratiquent, les inhumaines forceneries qu'ils exercent font dresser le poil d'horreur, & beguayer toute langue en les recitant : de maniere que s'estans rendus criminels de leze Majesté, de rebellion & de felonnie, ils se sont par mesme raison rendus punissables & chastiables de diuers supplices. Car les plaintes generales qui en ont esté faites à sa Majesté & à nous qui auons l'honneur de la representer en ce pays vous ayants principalement amené icy à ceste fin, crient vengeance, & veulent que chacun de vous mette la main à l'œuure, pour apprendre tels temeraires & si mal conseillez à se bander contre leur Prince, à viure mieux & recognoistre leur deuoir par toutes voyes de force & d'hostilité à tels cas requises & necessaires : à ce que comme felons, deserteurs, boutefeux & perturbateurs ils soient arrestez, pris & saisis, forcez à restituer les dommages & les maux qu'ils ont faicts aux plaignans & querelans : si qu'on leur oste les armes des mains pour leur oster entierement tout moyen de vengeance & d'iniure : finalement soient despoüillez à iamais de leurs offices, & priuez de toute sorte d'honneurs, charges, dignitez & commissions, auec punition rigoureusement exemplaire & memorable à l'aduenir.

B

C

D

E

F

Palamedes ayant ainsi brefuement, & si sagement parlé aux Estats, qui d'vne commune

approbation se tournerent à ses intentions & remonstrances, adiousta que combien que Charles de Sicile dernier de ce nom eut laissé par testament à François Monsieur de Luxembourg la Vicomté de Martegues, place & terre qui n'estoit de peu considerable & importent regard, toutesfois se portant en Seigneur tres-mal affectionné à la couronne il auoit fait & faisoit iournellement plusieurs oppressions, dont le pays se ressentoit : en sorte qu'il estoit besoin, que telles & tant importantes terres luy fussent doresenauant tollues, pour estre mises en mains de loyaux & fidelles personnages : & que nonobstant cela, auant que partir de Prouence il fut contrainct de faire son Syndicat & rendre conte exacte de l'administration de sa charge : & de plus exclus de tous offices, dignitez & preeminences dans le pays, qu'il mettoit Ingrattement en trouble, reuolte, & combustion. A

Palamedes poursuit contre François de Luxembourg.

A toutes ces doleances que le Gouuerneur exaggera auec vne fort eloquente grauité & vne graue briefueté fut d'vne si merueilleuse & prompte celerité pourueu par le Roy, que peu de iours apres sur le vingtieme de Iauier Luxembourg ia rendu odieux & insupportable par ses deportements aux principaux de Prouence, fut contraint d'aller trouuer Palamedes, & luy declarer que combien qu'il fut ainsi que Charles de Sicile son proche parent par son testament dernier luy eut fait vn Legat exprez de la Vicomté de Marregues : toutesfois sçachant & cognoissant clairement que la Comté de Prouence estoit escheuë par droict hereditaire au Roy Louys, duquel & non d'autre il receuoit tout le bien qu'il auoit, il estoit content de luy ceder & desamparer sa Vicomté : & sans attendre d'auantage il fit alors cession & remission à Louys de tout le droict qu'il y pretendoit auoir. Et de cela fut acte & public instrument passé. B

Le xx Iauier. François de Luxembourg remet la Vicomté de Martegue au Roy Louys.

De ce mesme temps donna Palamedes à Iean Fourbin Seigneur de la Barbent, ancestre & grand ayeul de ceste maison la capitainerie du chasteau de Lambesc auec le reuenu de la place pour ses gages ordinaires: donna semblablement à Raymond de Glandeuez Seigneur de Faulcon la ville de Castellane & son chasteau en garde : & d'vn mesme train à Guillaume Baille sieur de la Iauie l'office de Baillif, Notaire & Clauaire de Colmans : & si furent tous les Gentilshommes de Prouence, qui s'estoient portez en bons & fidelles sujects enuers la couronne (que Palamedes auoit tres-bien & particulierement remarquez) par luy tres-amplement recompensez & fort honnorablement recognus, ne tenants à petit aduantage d'honneur pour lors d'estre ou Bailles, ou Viguiers, ou Clauaires des villes & chasteaux de Prouence, auec bons & honnestes gages, quoy que tels offices soient pour le iourd'huy vn peu abastardis, auilis & desdaignez pour les basses, viles & indignes personnes qui depuis s'y sont introduites & fourrees. C

Le sieur de la Barbent Chastelain de Lambesc.

Le sieur de Faulcon Capitaine de la ville & Chasteau de Castelane.

Baille sieur de la Iauie Baillif, Notaire & Clauaire de Colmans.

Louys donques commençant à se voir paisiblement obey de la plus part, & presques de tous les principaux Gentilshommes du pays, qui ne vouloient encourir nul crime de felonnie, pour ietter les premiers rayons de sa liberalité en sa nouuelle Comté, qu'il auoit tant ardamment recerchee, comme Prince fort Religieux & plein de deuotion, fonda vn College de personnes Ecclesiastiques en la ville de Tharascon, à l'honneur de saincte Marthe, auec haute, moyenne & basse iurisdiction & iustice, ensemble les emoluments & reuenus de la ville tant en gros, que par le menu des pastis & salins du tirage, ou traict du Rhosne, & de la gabelle de sel tant de Languedoc, que de Prouēce, iusques à la quantité de deux cens muys : & d'abondant ayant esté acertené tant par la legende de saincte Marthe, que par autres vrais & authentiques documents appreuuez de l'Eglise, que feu d'heureuse & immortelle memoire le Roy Charles en auoit esté le fondateur principal, ayāt eslargi plusieurs aumosnes & pies liberalitez de son temps: cōme encor en cōtemplation d'aucuns euidents miracles & preseruation de maladies & inconueniens en sa personne par l'intercession de la saincte, il voulut & ordonna que leurs terres fussent franches, quittes, exemptes & immunes à iamais de toutes charges : tellement qu'en imitant les magnifiques & religieuses largesses des Roys ses tres-illustres peres, il y fonda vn nombre de quinze Chanoines suffisamment prebendez, faisants le corps d'vn chapitre, quinze Vicaires, six enfans de chœur, auec vn maistre de Musique pour les instruire tant en Grammaire, qu'en l'art de bien & iustement chanter. Or la vieille legende de saincte Marthe porte bien qu'elle trouua aux marais & palus de Tharascon vne grosse & horrible beste à quatre pieds, qui depuis a esté nommee la Tharasque: neantmoins plusieurs gens de bon esprit s'esbahissent grandement, que tant de graues & grands personnages qui ont vescu deuant nous à ces vieux siecles n'en ayent sonné mot ny rien laissé : & que tant de fidelles & diligens Historiens, qui se sont rendus venerables à la posterité par leurs escrits ayent esté nonchalents & muets sur D E F

Fondation des Chanoines de saincte Marthe.

Opinion de la Tharasque.

vne

vne chose tant importante & venerable. S'il est ainsi qu'elle ait esté, & que tout ce que l'histoire & le bruit cõtinué d'aage en aage en ont porté iusques à nous soit veritable. Quoy qu'il en soit, il est à presumer que le cõmun consentement & l'approbation de tant d'hommes nais & venus de tẽps en temps, qui ne se sont opposez à ceste creance, est vn argument si ferme & tellement solide & nerueux, qu'il ne se doit aisement ny renuerser, ny destruire. Il n'y a toutesfois rien dans la vie de saincte Magdeleine qui vint auec saincte Marthe sa sœur en Prouence approchant tant soit peu de loin ny de pres de cela.

A Le texte dit, que Apres l'ascẽsion de nostre Seigneur Iesus Christ l'an quatorsiesme, c'est à sçauoir peu de temps apres le martyre de sainct Estienne, les Iuifs susciterent vne si horrible persecution contre les Chrestiens, que la plus part s'enfuoit à vau de route, sainct Maximin accompagné de sainct Lazare print saincte Magdeleine, saincte Marthe, & Marcelle sa chambriere auec Celidoine l'aueugle nay, que nostre Seigneur auoit miraculeusement illuminé : tous ceux ci se mettans en mer pour euiter la fureur des Iuifs, apres auoir trauersé beaucoup de pays, & couru à la mercy des vents & des ondes, par la permission de Dieu aborderent à Marseille, où saincte Magdelaine commença à prescher la foy B & la mort de son maistre à ce peuple, qu'elle trouua plongé dans les fondrieres, & les profonds abysmes d'idolatrie & d'infidelité : de maniere qu'il n'est faicte aucune mention de ceste beste, ny de la Tharasque, qu'on tient que saincte Marthe attacha de sa ceinture, & rendit domestique & tres-douce, quoy qu'elle fut horrible, dangereuse & cruelle.

La legende de saincte Magdeleine ne dit rien de la Tharasque.

Laissant ceste perquisition à quelqu'autre plus curieux, ez premiers iours du mois de Iuin les Maistres Rationaux de la ville d'Aix, qu'on nõme pour le iourd'huy Cõseillers aux contes & finances receurent lettres du Roy, leur teneur estoit, que cõme ils n'ignoroiẽt pas, ains sçauoient tres-bien que la Comté de Prouence luy estoit escheue & aduenue par le C trespas de Charles Roy de Sicile son frere & son cousin : aussi desiroit il de sçauoir exactement les droicts & les reuenus de sa nouuelle Comté. Parquoy il les prioit, & commandoit de luy en enuoyer en diligẽce l'estat au vray, tant de l'annee que Charles estoit decedé, que de la precedente : semblablement l'estat fait par le Seigneur de Soliers son Gouuerneur, tous les dons & alienations qu'il auoit faictes & à quels, tout le Domaine donné à vie & à temps, ou à perpetuité & à qui : & finalement celuy qui auoit esté donné par engagement, sans y oublier, ny obmettre vne seule chose : ce qui fut aussi tost faict & executé par Palamedes, lequel se porta en propre personne au Roy, laissant Raymond de Glandeuez Seigneur de Fauleon, dont nous venons de parler, grand Seneschal de Prouence.

Lettre de l'oys aux Maistres des contes de la ville d'Aix.

Raymond de Glandeuez Seigneur de Faucon Seneschal de Prouence.

D Cependant estoit ja rombé le iour du partement de Palamedes en Cour, quand vne certaine Dame luy vint faire vne telle plainte.

Helis Sappore Dame de Vitrolles, & de la vallee d'Oise auoit fait donation (on ne sçait pourquoy) à vn Gentilhomme nommé Louys Gast Seigneur de Barges : ceste donation, à ce que le bruict general en couroit, fut declaree fausse par iustice en iugement contradictoire, de maniere que les tesmoins & le Notaire conuaincus du crime de faux furent asprement punis & publiquement executez. Gast cependant sans authorité ne royale commission faignant de venir par le bras de Charles d'Anjou Roy de Sicile, entre auec grande E gendarmerie en Prouence lors agitée de troubles & de populaires tempestes, tumultes & rebellions, pour la succession de la Comté, que les Princes Lorrains pretendoient leur appartenir par le droict de la Duchesse Yolande fille du bon Roy René. Ce Gentilhomme pour mieux colorer son affaire feignant d'auoir auec luy vn Preuost de Mareschaux, fait faire quelques cries à son de trompe, tant au nom de Louys, que de Charles, & vous rauit bien & beau ceste Dame, laquelle ayant en sa discretion & mercy il contraint par toute sorte de violence & de force d'auoüer la donation non seulement bonne, vallable & volontaire, ainçois à l'appreuuer & confirmer. Apres cest acte non content en son esprit de tant d'inhumanitez, il la fait traduire de son chasteau de Vitrolles au sien de Barges en Languedoc : tellement qu'il occupe, empare & detient violentement, foulant aux pieds toute F sorte de loy, de raison & d'humanité, toutes les terres & iurisdictions de ceste pauure & desolee Damoiselle. Choses qui sembleterent de vray de mauuais & cruel regard, de telle & si pernicieuse consequence qu'on ne les deuoit laschement tollerer, ny permettre en vn Estat bien ordonné où la Iustice auoit lieu, credit & authorité.

Helis Sappore Dame de Vitrolles detenuë & violentee par Louys Gast Seigneur de Barges, recourt au Seigneur de Soliers pour sa deliurance.

Palamedes personnage grand & sage sur le poinct de son despart eut de bien amples doleances & des longues & tristes plaintes de toutes ces oppressions & mauuais deportements de la part de la gentilfemme captiue, auec larmes & supplications,

fort pressentes d'obtenir des prouisions du Roy en sa faueur qui portassent en queuë vn aspre & tres-exprés commandement de la remettre en sa pleine liberté, & en l'entiere restitution & iouyssance de son chasteau de Vitrolles, & de ses biens, que ce Gentilhomme trop cruël & peu courtois luy detenoit auec tant d'inciuilité & de tyrannique perfidie : à ce que de luy qui representoit la personne du Prince, & il auoit auec cela vn singulier & grand credit à l'endroit de sa Majesté, elle tint vne telle & tant equitable grace. Ce que Palamedes A grand & sage iusticier ayant trouué fort indecent & mauuais, voire autant indigne d'vn Cheualier contre vne debile femme au sieur de Barges, que digne de l'authorité de sa charge promit & iura d'accomplir & suiure de poinct en poinct : ainsi qu'il fit estant en Cour, obtenant fort gracieusement, & sans grande importunité de la Majesté de Louys tout ce qu'il luy demanda au nom de la Damoiselle.

Palamedes obtient lettres du Roy contre Gast en faueur de la Dame de Vitrolles.

Herué de Carranrais Gentilhomme yssu des parties de Bretaigne auoit de ce temps le baston royal de Viguier de Marseille & de Draguignan, & si estoit Capitaine de la Tour S. Iean, qui fait l'entree de ce grand, fameux & asseuré port qui ne doit rien en magnificence, richesse & beauté à port aucun de l'Europe. Mais ceste noble famille, B qui tenoit en ses armes d'argent à trois faces ou fasses ondees de gueules presques pareilles au vieil Escu d'Oraison a failly dedans Marseille, suiuant le train ordinaire de ces basses & caduques choses, qui vont & viennent sans repos & tournent incessamment.

Escu des Carranrais yssu de Bretagne.

Non long temps apres & tout au commencement de l'an Louys rechargea derechef par lettres à ses Maistres Rationaux d'Aix, aux Prelats, Gentilshommes, & communautez de Prouence, que pour la conseruation des anciens droicts de son pays il mandoit le sieur de Soliers son Lieutenant general, auquel il entendoit & vouloit, qu'ils deussent prester autant d'obeyssance & de respect qu'à sa propre personne, & à son absence, au sieur de Faulcon son Senefchal : leur enioignant bien exprez qu'ils n'eussent à faire doresenauant election aucune aux Archeueschez, Eueschez, Prelatures, & benefices consistoriaux de Prouence, ny d'autres personnes, que de ceux que sa Saincteté auroit deuement pourueues à sa priere & requisition. Et qu'ez benefices de moindre grade ne fut pourueu & passé autant qu'en faueur des originaires de la Prouince & naturels du pays. Ce qu'on regla, & obserua depuis ce commandement selon l'intention, & le commandement souuerain de sa Majesté. C

L'an MCCCCLXXIIII. le fecha de Iannier. Confirmation du pouuoir de Palamedes Fourbin en Prouence.

Le sieur de Faulcon grand Seneschal son Lieutenant.

Touchant les Archeueschez, Eueschez & autres benefices de Prouence.

Or combien que le gouuernement de Palamedes dura peu & ne tira gueres loing : si est-ce qu'il fut tres-absolu & particulier, voire quasi demy souuerain durant les mois qu'il l'excerça. En ces mesmes saisons auoit esté mandé le Seigneur Iean de Bandricourt Cheualier de sainct Michel, Vice-Roy de Bourgoigne pour quelque rapport enuieux & derresmauuais vent soufflé aux oreilles du Roy. Il fut à peine entré en Prouence que pour monstrer son pouuoir il donna d'abbord à Iean Benselin Escuyer d'Escuyrie du Roy en recompense & par contrepoids honnorable de plusieurs fidelles seruices, qu'il auoit rendus à son Maistre l'office de Visiteur general des gabelles de Prouence, dont il luy fit expedier lettres le neufuieme du mois d'Auril. D

Le Seigneur de Bandricourt en Prouence.

Le IX. d'Auril. Don de l'office de Visiteur general des gabelles de Prouence fait à Iean Benselin.

Iustement vn mois apres il fit son entree à Marseille auec trois cens hommes d'armes de sa compagnie, & vn grand nombre de gens de pied, lestement armez & couuerts. Receu au reste en aussi grande & superbe magnificence qu'au grand & mortel estonnement des Marseillois, qui sçachans tres-bien l'occasion, qui l'auoit porté là en tel equipage d'armes, apres auoir tenu leur commun conseil, luy firent vn beau present par l'entremise de Iaques Candolle Gentilhomme & Assesseur de Marseille, lequel comme personnage eloquent, harangua au nom de la ville, & presenta au Gouuerneur deux grands bassins d'argent auec deux belles aiguieres faites en façon de vases d'vn artifice tres-excelleur, douze riches tapis de Flandres, & douze flambeaux de cire blanche de Venise, douze marsepains ou bouëttes de dragee muscate, douze petits pains de sucre fin de Madere, douze sacs d'auoine auec deux tonneaux de vin blanc & deux de rouge clairet, dignes de la table, & du festin mesme des Dieux. Present qui arresta entierement & rendit perclus tout à faict (car que ne peut vn tel philtre) le courroux que Baudricourt auoit conçeu contre Marseille. Et de vray si ie ne me trompe, E F

Le XX. May. Entree du Seigneur de Baudricourt à Marseille ou il reçoit vn beau & ample present.

Les presens en terre & aux Cieux,
Charment les hommes & les Dieux.

Munera, crede mihi, placant homines que deosque.

… que durant trois mois qu'il fut en Prouence, il fit faire des informations & en-… par tout le pays, osta le sieur de Faulcon grand Seneschal de sa lieutenance genera-… …eurs des places duquel il fit abbattre & raser, ainsi qu'il fit le chasteau d'Ourgon, …uant a sa place Palamedes, confirmé Gouuerneur & Lieutenant general, auec vne authorité qu'elle fut presques royale.

En ceste mesme annee le Roy manda vn Ambassade aux Marseillois pour leur faire entendre le mariage qui auoit esté conclu entre Monsieur le Prince Dauphin son fils, & l'Ioanne d'Austriche, les priant d'vne Royale bonté de vouloir enuoyer l'vn de leurs plus honorables & Nobles Citoyens, pour honnorer la solennité des espousailles, qu'on deuoit royalement celebrer au chasteau d'Amboise. A l'effect d'vne telle action fut conclu dans leur Conseil, que Iaques Candolle, tant pour le merite de sa qualité, que pour sa charge d'Assesseur, dont il n'estoit encor sorty, comme personne tres-capable iroit rendre ce compliment. Pour le plus dignement faire, luy furent ordonnez trois hommes de cheual, & vn muler de bagage, auec equipage conuenable & deniers suffisans à la despence de son train & de son seiour. *Ambassadeurs mandez du Roy à Marseille.*

Et d'abondant vne tres-ample procuration pour au nom de la Cité demander à sa Majesté tout ce qu'il iugeroit honnorable & aduantageux au bien de la Republique, & de tous les habitans. Ce qui luy succeda tant heureusement & à poinct, qu'estant arriué à la ville d'Amboise il fut fort bien receu du Roy, & tres-fauorablement gratifié de tout ce qu'il demanda au grand honneur & contentement & de la ville & de luy. En quoy se void magnifiquement quel estat faisoyét au delà d'vn siecle nos tres-Chrestiés, & tres-magnanimes Monarques de la Cité de Marseille, ou plustost de la sœur de Rome, qui depuis tout ce temps … a receu peu de tels honneurs. *L'Assesseur Candolle fait heureusement son voyage.*

Dans la ville de Thollon fut tenu ceste annee mesme le conseil des trois Estats par Louys Fourbin, lequel comme Lieutenant de Palamedes son pere declara en pleine assemblee la volonté du Roy, disant que son pere auoit receu lettres de sa Majesté, portans commãdement à toutes les villes & Communautez de choisir & deputer personnages exprez & notables, pour venir prester hommage au Dauphin, vray successeur de sa couronne. Pour satisfaire à ce deuoir furent incontinent choisis & deputez pour le pays les Barons d'Entre-…es, de Beines & de Senas. Et dautant que Candolle estoit pour lors encor en Cour, la …e de Marseille trouua à propos de ne faire aucune election nouuelle, ains luy mãda seulement vn messager exprés, auec vn pouuoir tres-ample de prester cest hommage re obeïs-… au nom de la Republique. Ce qu'il fit huict iours apres le vingt & huict du mois de May, ainsi qu'il appert de la procuration prise par maistre Iean Caradet, dit commune-… Bourgoigne, Notaire, Secretaire & Gentil-homme de la Cité. *Estats tenus à la ville de Thollon.* *Iean Caradet, dit Bourgoigne, Notaire & Gentil-homme de Marseille.*

Ce fut en ce mesme temps, que le Seigneur Iaques Sabatensi, Gentil-homme & Cheualier de Palerme, tant à cause des feux de guerre, qui ambrasoyent si cruellement & deuorer toutes les plus nobles parties de la Sicile, que pour la reputation que Marseille auoit …igne & respandu par toute l'Europe, depuis le temps des Romains, se vint habituer en …te riche & puissante Cité, où viuant tousiours noblement il y print à femme vne Damoi-…e fille d'Anthoine Nouueau, l'vn des principaux Nobles de la ville, dont nasquit François Sabatensi, personnage d'authorité, Iurisconsulte de profession, lequel espousa vne ieune Gentil-femme de la tres-Noble maison de Venro, appellee Millete, qui luy mit au mõde entre autres enfans Christophle Sabatẽsi de mesme grade & vacatiõ que son pere: au moyẽ duquel ceste honnorable & patricienne famille, que par ie ne sçay qu'elle gosseſse & corruption hereditaire & enuieillie, fort commune à nostre nation parmy le gros & le marc du peuple ignorant, on appelle de Sabaterris, estant deuenue de Sicilienne Prouençale, s'y est tousiours tres-noblement maintenue de pere en fils iusqu'auiourd'huy. *Migration de Iaques Sabatensi, ou Sabaterri Gentil-homme de Palerme, à la ville de Marseille.* *Nouueaux Gentilshommes de Marseille.* *Iaques Sabatensi Iuris consulto.* *Christophle Sabatensi pareillement Iurisconsulte.*

Ce premier Iaques en secondes nopces print vne ieune & Noble fille de l'ancienne maison des Merles d'Auignon (dont nous parlerons en autre & plus propre occasion) & de ce second mariage fut produit Raphaël Sabatensi ou Sabateri, & vne fille nommee Françoise, qui fut donnee au sieur Amiel Albertas extrait de ceste famille, qui d'Albe en Italie se vint planter à la ville d'Apt, (ce que tesmoigne la vieille inscription qu'on y void encor grauee en pierre à leur antique maison) & d'Apt à Marseille: & d'abondant vne seconde & troisiesme fille, la premiere nommee Ieanne mariee auec Iean Iarente Cadet de la maison de Senas, l'autre donnee à vn Iaques Tauleri originaire d'Auignon, où elle fut emmenee: tellement que ceste famille s'est depuis la premiere migration que fit Iaques de Pa-

Alliances que les Sabateries ont contractees auec diuerses maisons Nobles de Marseille.

ler me à Marseille, trouuee iointe de sang & de parentage auec celles de Nouueau, aujourd'huy Caradets, de Venro, de Merle, d'Albertas, de Iarento, de Gombert, de Blancard, de Bardonenche, de Ceriasou sieurs de la Salle (fief tombé dans la maison de Villages de Doria, de Vincens sieurs de Iullians, (tombé en la main des Candolles) de Candolle, de Bouquin, de Lyon, de Marquesi & telles autres qui tiennent rang entre les plus riches, honnorables, nobles & anciennes maisons, familles & races de Marseille. Ce que i'ay voulu remarquer ainsi particulierement en l'honneur de ceste Cité tant peuplee & renommee, A d'autant que l'vn des plus riches, variables, & precieuses pourfileures de la robe de ceste histoire sont les diuerses familles, escussons, armes & timbres, genealogies & descentes, personnages & Cheualiers dont son estoffe se trouue presque par tout si gracieusement frangee. Mais reuenons à Louys apres ce petit destour.

La maladie du Roy cõmence à le menacer de sa prochaine mort.

Pour lors commença ce Roy d'estre pressé de plus pres, & d'estre vn peu plus rudement & roidement poursuiuy d'vne chaude maladie, & de ceste langoureuse & fascheuse infirmité que les Medecins appellent Hemorroides, dont il auoit esté longuement trauaillé, & B desia tout elangoré à sa ville de Tours, auec vne telle & tant extreme violence, que, selon que les Annalles Françoises portent, il fut saisi & enueloppé d'vne si merueilleusement hideuse crainte de la mort (cõmune & naturelle presques à tous les mortels) & d'vn tant incroyable desir de la vie (aussi commun, fort & naturel que l'autre) que plusieurs & diuers passetemps de chambre furent inuentez pour le diuertir en quelque sorte de ceste si profonde & tant affreuse imagination, la terrible des terribles, &c, qui est le pis, incurable, cõme chasses de rats, & petits chiens, chantres & musiciens à fort grand nombre de toutes sortes, petits & ieunes bergers, auec chalumeaux & flageolets : outre quoy il fit garnir sa chambre de diuerses images de Saincts, employa plusieurs deuotes femmes à prier Dieu C pour luy, & finalement infinis vœux, deuotions & pelerinages à ceste seule occasion. Mais reuenant à soy-mesme, & recognoissant que ses forces ne pouuoyent se roidir cõtre la puissante secousse, & l'arrest supreme des souueraines destinees, que la main du Tout-puissant roule & tourne, selon son bon & sainct plaisir, & son ineffable sagesse : &, pour le dire en vn mot, ne pouuoit ne mourir point, ny passer sur le ventre de ceste loy, comme sur celuy de ses ennemis, voyant, par maniere de dire, ce loup des Dieux qui est sans pitié estre acharné sur sõ corps: si qu'il voyoit d'heure en heure abbaisser le Soleil de sa vie, & le poinct de son despart necessairement tomber : ainçois sentant desia la voix de Dieu dedãs son ame qui l'appelloit, apres auoir fait emmener en sa presence Monsieur le Daupbin son fils, & luy D auoir remonstré, comme il ne pouuoit plus guiere demeurer au monde, auec tout plein de beaux enseignemens, & de leçons royales pour se bien & illustrement conduire en l'administration & gouuernement de son peuple & de son Estat, qu'il luy resigna, luy recommandant singulierement d'auoir des seruiteurs loyaux, & de se fier entierement d'Oluier le Dã son Chirurgien & de Iean d'Oyac, il rendit l'esprit en paix le penultieme d'Aoust, laissant Charles son fils heritier en ses Royaumes & sa nouuelle Comté. Prince au demeurant assez heureux, sage & prudent en ses affaires, qui vainquit subtilement ses ennemis, quoy qu'il ne sceut vaincre la mort, conquit la Duché de Bourgoigne, acquit la Comté de Prouẽce, succeda au bon Roy René, aux Ducs de Guyenne & de Nemours, & au Comté d'Armaignac, & si laissa son Royaume paisible & net de brouëes & de tonnerres : le plus humble en paroles, le plus modeste en habits, le plus desireux de gaigner les hommes necessaires, & en sõme le plus sage, pour se desuelopper d'vn affaire ardu, & sortir d'vn mauuais destroit en aduersité de son temps. Choses qui l'ont fait immortel en despit mesme de la mort. E

Pelerinages, vœux & deuotions qu'il fait faire pour alleger sa vie.

Crainte extreme de Louys & les diuers passetẽps qu'on inuente pour diuertir ceste peur.

Le xxx Aoust mort du Roy Louys xi.

Le viii. Septembre.

Iustement huict iours apres vindrent du costé de France les tristes nouuelles de ce coup, & de la fin de ce Roy, les funerailles duquel ne manquerent ny à Aix, ny à Marseille, ny en Arles, ny en toutes les villes du pays, comme par vn dueil general, qui tesmoigna ceste perte. Le Gouuerneur Palamedes qui sentit à ses oreilles le vent fascheux de ceste funeste nouuelle, apprehendant, comme il aduint, que le changement de regne apporteroit changement d'Estats, monta soudain à cheual, & tira de vistesse en France, où il trouua (ce qu'il F auoit le plus craint) que le successeur de Louys tout ieune qu'il estoit (car il n'auoit que treze ans) auoit ja donné sa dignité de Seneschal au Baron de Sainct Valier : si bien que Palamedes n'exerça ceste illustre charge que l'espace de cinq mois : dont il conceut vn tant extreme despit, qu'il fut tousiours depuis sans consolation & plaisir: considerant que les grãds seruices qu'il auoit rendus au feu Roy son pere, qui par son moyen auoit ioinct à sa couronne vne si precieuse piece que la Prouence, que les Princes Lorrains n'auoyent mise en peu

chancelante.

chancelante balance & dangereuse cheute de tomber en leur maison, ne meritoyent vne telle si soudaine & peu honneste deposition. Tel est le bransle des choses.

REGNE DE CHARLES IIX. DU NOM, ROY DE FRANCE Comte XXIIII. de Prouence.

A EN CONTINENT apres la mort de Louys, René de Lorraine qui s'estoit retiré en Italie pour à la persuasion de Sixte IV. du nom natif de Sauonne, parauant General de l'Ordre de Sainct François deux cent & vnieme Pape, entendre à recouurer les Royaumes de Naples & de Sicile: & si auoit milité quelque tẽps pour les Venitiens, vint en diligence en France demander son droict aux Comtes de Prouence, à la Duché d'Anjou, & à celle de Bar, laquelle pour ce regard luy fut bien rendue & restituee: mais pour la Prouence & l'Anjou bien haut & clair respondu que c'estoit pieces des meilleures de la conrõ-
B ne, & que ne pouuans tomber en quenouïlle, il n'auoit lieu ny loy de les demander. Si fut ce different par accord des parties mesmes remis à trois personnages, qui en deuoyent donner le souuerain iugement: pendant lequel fut baillee charge au Duc René de cent hommes d'armes, auec la somme de trente six mille francs d'appointement, qu'il accorda tres-volontiers, & sans rebut, quoy que quelques vns ayent laissé par escrit qu'il fut de la menee des Princes contre Charles, du cours & du regne duquel nous auons maintenant à traiter & historier plusieurs belles & grandes choses, dignes des plumes illustres.

René Duc de Lorraine demande droit à la Prouence & Anjou & à la Duché de Bar.

Ce Charles qui depuis Charles le grand faisoit le huictieme, & de nos Comtes à conter Charles de Duras le quatrieme de ce nom: mais à le prendre de Pharamond & du premier Raymond Berenguier de l'vn le cinquantesixieme Roy, de l'autre le vingt & quatrieme Comte & Marquis souuerain de Prouence, succeda en tous les sceptres, titres & couronnes de son pere la mesme annee qu'il mourut: si que d'abbord il fit vn Edict general en fauenr des Hebrieux de Prouence, ausquels il permit d'y pouuoir viure & demeurer en toute asseurance & repos, les prenant en sa protection comme leur souuerain Prince, moyennant vne grosse & notable somme de deniers, qu'ils desbourcerent. Mais combien que riẽ ne soit impossible à l'or, & que sa vertu soit tres-excellente, ceste nouuelle protection fut de
D legere renuë, qu'ils furent bien tost apres anathematisez & chassez generalement de tout le pays: non tant certes par la faute de Charles, comme par les prodigieuses vsures & cruelles rapines que ceste auare & beante gent, qui les estime loisibles y commettoyent sans discretion ny mesure.

Permission de Charles aux Iuifs de Prouence moyennant vne bone somme d'argent.

Quid non mortalia pectora cogis auri sacra fames.

Le grand Palamedes donna ceste mesme annee à Iacme Fourbin son frere le lieu de Gardane, pour le prix de cinq cens florins monnoye courante: fief que ses successeurs possedent encor pour le iourd'huy. Bien peu apres Louys de Villeneufue Seigneur de Serenõ, Conseiller & Chambellan de Charles grandement son fauory, en consideration de plusieurs signalez seruices par luy tres-honnorablement rendus, eut en recompense l'Office de Visiteur general des Gabelles de Prouence. Et de ce don luy fit le Roy expedier lettres patentes à la requisition & priere des gens des trois Estats du pays à la ville de Blois au vingt du huictieme du mois de l'an quatre vingts & quatre, où furent presens le Duc de Bourbon, les Comtes de Clermont & de Dunois, les Euesques d'Alby & de Constances, les Barons de Thoré & de S. Valier, & plusieurs autres Gentils-hommes.

Le xi. Septẽbre Gardane vẽdu à Iacme ou Iaques Fourbin frere de Palamedes.

L'an MCCCCLXXXIIII. le XX. Octobre.

Office de Visiteur general des Gabelles donne au sieur de Serenon.

Princes, Seigneurs & Barons tesmoins aux lettres du don.

Presque toutes les villes & villages de Prouence ont d'ancienne coustume & de temps du tout immemorial (ie ne veux passer cecy tant à sec que ie n'y essaye quelque pru)vn certain droict d'eslire & choisir quelques ieunes hõmes des plus Nobles & meilleures maisons & familles, selon la qualité, le rang & portee des lieux, pour leur entremettre le soin des honnestes & licites passetemps, exercices & plaisirs, ausquels cest aage actif & boüillãt est naturellement enclin, & comme poussé par force: ainsi que sont les dances & les aubades, qui se dressent & font en faueur des Dames & filles à marier par assemblees & compagnies en des salles spacieuses & larges, & aux places publiques & amples: & encor les acceuils & collations des nouuelles espousees, dont ils tirent quelques droicts, que nostre patois vulgaire appelle *Pelotes*. Au moyen desquels tributs ils se rambourcent en partie de leurs folies, frais & desbauches, tels qu'on void le Prince d'Amours de la ville d'Aix tiré & tié communement sur l'eslite des plus aisez & qualifiez Gentils-hommes du pays, creé tous les ans au gracieux mois de May dans la maison Consulaire par les communs suffrages

Du mois de May & des Princes d'Amours, Abbez & Prieurs des villes & villages de Prouence.

Des Pelotes qu'on exige des nouueaux mariez.

des

des Nobles,& ieunes cadets de la Cité : tellement qu'au iour de la Feste Dieu il marche en parade seul,& en Prince richement & superbement vestu, accompagné de sa Noblesse, de ses Lieutenans & Guidons, d'vn grand flot d'Escuyers, d'vne garde couuerte lestement de ses couleurs à ses despens (ce qui en incōmode plusieurs)en ceste procession tant solennelle & renommee, qu'on celebre ce mesme iour à l'honneur du tres-Auguste Sacrement des Sacrements.

Procession celebre de la ville d'Aix, au iour de la Feste Dieu.

Où marchent pareillement le Roy de Basoche,& l'Abbé : l'vn accompagné de tous ceux qui font profession de l'escritoire & de la prattique : l'autre des artisans,& du menu peuple. Le Clergé en pompe & ceremonie, les enseignes & bannieres des mestiers & Confrairies desployees en ordre: le Senat du Parlement souuerain en pourpre & en corps, toutes les parroisses, les Conuents,les Hermites en rang: & finalement toute la presse & la populace en gros à la file & en foule, auec infinies belles & variables representations de ieux & d'histoires sacrees, sous les tentes des ruës par tout richement tapissees,& les roulemens de mille rebecs, mille fluttes, mille tambours, mille timbres & cimballes, & cornemuses pastorales: outre les plaisanteries,farces & mommeries du Duc d'Vrbin enuironné d'animaux & suiuy de mille enfans. Tels qu'on void pareillement les Abbez ou Prieurs des autres villes & plus humbles lieux de Prouence, qui font presque le semblable selon leurs grades, moyens & coustumes. A B

Aimar de Poitiers grand Seneschal & Lieutenant de Roy confirme l'election faicte de Pierre de Montols premier prince d'Amour ou maistre du Bal de Marseille.

Suiuant ceste vieille, & si gentile introduction, le Baron de Sainct Valier, qui pour lors tant pour sa haute qualité que pour sa vertu estoit grand Seneschal de Prouence & Lieutenant general de Charles, donna permission aux ieunes Gentils-hommes de Marseille de pouuoir eslire vn Prince d'Amours,confirmant gracieusement l'election desia faite de Pierre de Monteols, d'vne Noble & fort ancienne famille de la Cité touchee d'assez plus loing en quelqu'autre endroit de ce liure. Cecy auoit esté sur l'entree du mois de May de ceste annee octante quatre, où toutes choses, hommes, arbres,herbes,fleurs, bestes, oiseaux, plaines, campagnes,montagnes & vallees,fontaines & ruisseaux, prairies & riuages, fauons & Zephires semblent deuiser d'Amours, & se rajeunir. Et parce que i'ay protesté de ne vouloir passer sur ceste matiere tant cruëment & à sec,cōme à l'aduanture quelque reffroigné & melancolique censeur desireroit: & qu'il m'est permis de me pourmener quelquefois dās les aggreables & sacrez vergers des Muses, qui m'ont si doucemēt allaicté & nourry:mais que ceste fascheuse,longue & mal plaisante besoigne (illustre & profitable neantmoins) m'a presque fait du tout abandonner & mettre en oubly. Ie suppliray le lecteur qui ne se trouuera né à ces choses,que cerchant viande propre & conuenable à son goust, parmy ces diuers & tres-amples subjects, il laisse l'Ambrosie & le Nectar aux enfans des Dieux & des Muses, comme leur curee propre, naturelle & tres-excellente : si que destournant ses yeux de ces contes fabuleux,il tourne vn ou deux fueillets sans plus pour se deliurer, luy de cest ennuy,& moy de ce blasme. Ie dy donc q̄ tous les premiers iours de ce gracieux mois qu'on figure communement par des ieunes Damoiseaux estendus en habits entrouuers & voletans sous la douce aure des fauons couchez sur la peluche, peint de mille fleurs des verdoyātes prairies, auec leurs belles dames, sous les harmonieux fredons des luths & des Lyres, & les contrepoints des rossignols. La coustume est tres-ancienne de choisir des plus belles & ieunes filles des quartiers, que l'on attiffe gorgiesement,auec couronnes de fleurs, guirlandes,ioyaux & accoustrements de soye sur des throsnes & sieges esleuez en guise de ieunes Deesses posees dans des niches, communement appellees *Mayes*,ausquelles tous les passans,au moins de condition honneste, sont inuitez & obligez de cōtribuer quelque piece d'argēt, moyennant vn baiser. Si qu'aucuns,par maniere de risee & de plaisir,choisissent des vieilles esdentees, on des grosses pataudes & de chābrieres enfumees,crasseuses & laides, qu'ils font parer,farder,sublimer, rosetter & endamoiseller à cest effect : des gracieuses & honnestes faueurs desquelles ceux qui passent, tirez à force par leurs cappes & māteaux, se rachetent nō par baisers(car ils sont trop mausades & puāts)mais par argēt qu'on employe apres en quelque paire de souliers, ou tel autre meuble, tirans par ceste maniere d'vne mauuaise cause deux bons effects, le plaisir & le profit: outre & par dessus cela on plante des Mays longs troncs d'arbres, comme seroyent mats de nauires reuestus de branches & tapisseries de buy, courdonné & passementé à larges rubans de papier, peints de deux ou trois diuerses liurees, en façon d'Arc en Ciel,posez pour le plus ou aux places publiques,ou aux paruis & deuant des maisons royales & palais des Gouuerneurs & Magistrats souuerains,auec les Escus de leurs armes,enseignes & deuises timbrees & festonnees. Et que l'in- C D E F

Coustume ancienne des Mayes & des Mays en Prouence.

uention de telles galanteries appartienne de tout temps à nostre Prouence, si ie ne me trõpe beaucoup, Honoré & Arcade en font vne assez authétique foy en la loy singuliere de Maye en ces mesmes termes: *Il a pleu à nostre clemence, que les esbats de Maiume soyent annuellement restituez aux Prouençaux, à la charge toutesfois que l'honnesteté soit gardee, & la modestie virginale continuee.* Ce que ces bons Empereurs firent, parce que leurs deuanciers auoit abrogé ceste feste, & ces ieux aux Prouençaux par leurs superbes desportements, & trop insolentes humeurs. Tout ainsi les ieux floraux qui furent instituez en l'honneur de ceste tant excellente & celebre Courtisane Flore, qui fit le peuple Romain heritier d'vn si grand thresor, comme les histoires chantent, se souloyent celebrer le quatrieme des Kalendes de May, d'où à l'aduanture est venuë la coustume qui dure encor pour le iourd'huy, que ce iour presques toutes les nations du monde choment & festent la Deesse Maye, ou, comme l'appellent les Grecs, & les Iurisconsultes, Maiume. Vray est que les ieux floraux (non ceux de Tholose) estoyent vn peu plus lasches & desbordez que ne sont les nostres. C'est pourquoy l'Empereur y recommande tant la pudeur & l'honnesteté: tellement que Caton y estant vn iour allé en fut rudement repoussé des ieunes gens, pour la seuerité de ses mœurs, que l'Epigrammatiste Espagnol suiuant son ordinaire n'a pas oublié de drapper en ces vers.

Inuention des Mayes de toute antiquité en Prouence.
En la loy vnique de Maiuma au XI. liure du Code.
Clementiæ nostræ placuit vt Maiumæ quotannis Prouincialibus lætitia reddatur. Ita tamē vt seruetur honestas, & verecundia castis moribus perseueret.
Martial.
Nosses iocosæ dulce cùm sacrū Floræ, Festósque lusus & licentiam vulgi: Cur in theatrū Cato seuere venisti, An ideo tantum veneras & exires.

Puis que tu sçauois tant, quels sont les ieux de Flore,
La liberté du peuple & des festes encore:
Viens tu sur le Theatre, ô Censeur tout chenu,
Pour t'en voir mis dehors aussi tost que venu.

Histoire que le grand Valere ne desdaigne pas de plus amplement reciter. Quant à Maye vn commentateur d'Hesiode attribuant les sept Pleiades, filles du grand Athlas aux sept Planettes, dit que ce sont les sept facultés & vertus des sept spheres Angeliques: Cœlene signifiât Saturne, Sterope Iupiter, Merope Mars, Electre le Soleil, Alcyone Venus, Maye Mæe, ou Maiume Mercure, & Taygette la Lune. Car ces anciens & sacrez Poetes venerables pour leur excellente doctrine, qui auoyent mille beaux & bien hauts mysteres enueloppez sous les plis de leurs fabuleuses escorces & aggreables inuentions, estimees chansons & contes vains de ceux qui ne les entendent, & ne sont curieux d'en tirer la mouëlle, ou, pour mieux dire, ne sont nais à ceste diuine & secrette philosophie, l'ont introduire d'vne autre façon: estimants par vne tres-ingenieuse & voilee intelligence, que les douze mois de l'an estoyent gouuernez, par autant de deitez, dont Maye estoit l'vne par telle façon & tel ordre, que Iunon regissoit Ianuier, Neptune Feurier, Minerue Mars, Venus Auril, Apollon Maye, Mercure Iuin, Iupiter Iuillet, Ceres Aoust, Vulcan Septembre, Mars Octobre, Diane Nouembre & Vesta Decembre. Ce que ces diuins Poëtes exprimerent par vn distique, que le François ne sçauroit gracieusement tourner en deux lignes, quoy qu'il soit tombé par hazard plustost que par estude de ma plume en ces quatre petits vers.

Valere liure second.
Filles d'Athlas, ou les sept planetes appliquez aux sept spheres Angeliques.
Dieux appliquez par les anciens Poetes aux douze mois de l'an.

Iunon, Veste & Minerue encor,
Ceres, Venus, Mars & Neptune,
Vulcan, Apollon aux crins d'or,
Iupiter, Mercure & la Lune.

Iuno, Vesta, Minerua, Ceresque, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Iouis, Neptunus, Vulcanus, Apolln.
Iouis ancien nominatif pour Iupiter.

Or quoy que le diuin Platon me serue assez de garent, si que Iupiter eut refusé tout autre langage que le sien, tant son style est heroïquement poëtique: si est-ce que ie te prie, ô seuere & cru Censeur, de me pardonner ce tant plaisant & à l'aduanture non inutile deuoyement: car ie te puis asseurer que le chant de ces aggreables Sirenes m'auoit tellement ensasciné, que ie n'estoy plus ny dans le souuenir de moy mesmes, ny dans celuy de mon trauail, & de mon Histoire:

Raison veut bien que quelquefois ie rie,
Puis que i'ay plaint desia quinze ou vingt ans,

dit le plus seuere, le moins accessible & maniable, & le plus docte Poëte de son temps en sa diuine Comedie: mais laissons Pierre de Monteols auec sa nouuelle Principauté & sa feste, le mois de May cinquieme des Romains surnommé de *Maye*, second des Hebrieux, selon le cours de la Lune appellé *Iar*, sixieme des Grecs appellé *Artemisios*, & neufuieme des Egyptiens nommé *Pachos*, auec ses ieux: les Muses en leurs Vergers, les Planettes en leurs Cieux, les Dieux auec Iupiter, nos Poëtes sur Parnasse, les vers au diuin Malherbe, & à quelque plus heroique agitation & fureur d'esprit pour suiure nostre plain chemin.

Ragion' e bē ch'alcuna volta ionda. Dapoi che ho pianto quindeci o venti anni.

En ce temps doncques sourdirent plaintes & querelles de toutes pars contre les Iuifs, &

L'an MCCCCXXXV. le 11. de Nouembre.

les

Contre les vsures excessiues des Iuifs.

les detestables vsures, qu'ils commettoyent sans aucune humanité, ny discretion contre les Chrestiẽs. Les rudes sons de ces choses les rendirẽt d'autant plus odieux au peuple, qu'ils estoyent menacez à tous hurts & rencontres d'estre chassez, & que le dernier son de trompette de leur deslogement resolu estoit sur les bords de son periode: car ils estoyent tellement acharnez à leurs gains que dans peu d'annees les interests flottoyent par dessus le sort principal, dont les heritages d'infinis honnorables Chrestiens estoyent engloutis, deuorez & perdus: tellement que les Marseillois presenterent & formerent vne longue plainte à Charles pleine de marrisson & d'ire contre leurs actes pernicieux, cõtagieux & intolerables suiuie d'vne remonstrance, contenant que ces gens estoyent capables d'infecter non seulement vne Cité comme Marseille, ains d'appauurir vne grande & puissante Prouince, & plusieurs hommes de bien & de qualité du pays marquez en leurs liures & papiers iournaux: outre que cela tramoit les estouppes d'vne sedition facile à s'embraser & se prendre: au moyen dequoy Charles manda & commanda par patentes expresses à ses officiers, que s'il leur apparoissoit de telles rapines, interests, & tant execrables vsures, ils eussent à canceller les debiteurs & payer par croisements leurs creanciers. Ce qui aduint le second iour de Nouembre de l'an quatre vingts & cinq. A B

Plainte des Marseillois contre les Iuifs.

L'an MCCCCLXXXVI. du mois d'Aoust. Vincens Bompar Iurisconsulte de la ville d'Aix pourueu de l'office de Procureur general au grand conseil. Escu des Bompars.

L'annee d'apres, sur les plus ardants iours du mois d'Aoust, suiuant le rapport fait à Charles de la suffisance & singuliere probité de maistre Vincens Bompar Iurisconsulte hõnorable, sa Majesté par l'entremise du Seneschal S. Valier qui ne recommanda peu le merite de son integrité & de son sçauoir, le pourueut de l'office de Procureur general en son grand conseil, qui lors faisoit sa residence à la ville d'Aix, le blason qu'il portoit estoit d'Azur à vn tronc d'or posé en faisse, sur lequel sont branchees deux colombes d'Argent, que tiennent encor tous les Bompars descendus de ce personnage. C

Marc Albanet qui auoit esté Iuge de Tharascon fut fait en ce mesme temps conseiller & Maistre de Requestes de Charles.

Du mois de Septembre. Censures Ecclesiastiques contre Sainct Valier annullees par les gens du grand conseil de la ville d'Aix.

On ne sçait pourquoy ny par quelle occasion le Pape estoit esmeu & courroucé: tant y a que au mois de Septembre en suyuant à la requeste d'vn certain d'Esclafanatis furent farcis & placardez par tous les quarrefours d'Auignon de certains affiches, noircis de censures & maledictions contre Sainct Valier, qui ne pensoit à rien moins qu'à se voir ainsy censurer & foudroyer de ce Pape. Accurse Maynier, duquel nous dirons incontinent quelque chose, Iurisconsulte tresfameux, Iuge mage de Prouence, s'esueillant aux esclats de ces soudains tonnerres, par le moyen du Procureur general Bompar (lequel adherant à l'Euesque de Gap, contre lequel telles fulminations auoient tonné, s'en estoit porté pour appellant comme d'abus) assemble les gens du grand Conseil pour sur tel excez deliberer & pouruoir. Si les declarerent nulles & sans force (sauf en tout de la Saincteté) par leur arrest & souuerain iugement, comme n'ayãt esté gardee la forme des breuets Apostoliques, requise en telles & si chatouilleuses procedures. Arrest qui fut bien & beau executé en Auignon auec contr'affiches & antiplacards emplastrés aux mesmes cantons, qui en auoient esté tapissez par les officiers de Prouence & de Charles en barbe de ceux du Pape & de la Cité. De ce temps viuoit Iaques de Montagut riche & puissant Gentilhomme, Seigneur de Canoil, conseigneur de Montdragon, auec Elzias de Grignan, ainsy qu'ou le peut voir par les vieux & authentiques hommages. D E

De Montagut & de Grignan conseigneurs de Mondragon.

Accurse de Maynier Iuge mage de Prouence & sa posterité.

Accurse Maynier, duquel i'ay promis de parler, autant pour son grade, son merite, & sa qualité, que pour le merite & l'honneur de ses successeurs, merite vne niche en ce bastiment & ce temple. Ce personnage estoit fort celebre Iurisconsulte, & tres-entier, possedant le premier, & supreme office du grand conseil de la ville d'Aix, sçauoir sa iudicature mage de Prouence, semblable à la dignité du premier President du Parlement. Il fut pere de Iean de Maynier Baron d'Oppede, Prince du Senat de Prouence, qui de son temps fut grand & capital ennemi des heretiques: ce qui luy engendra vn grand & dangereux procez au Senat de Paris, sur les esmeutes des premiers troubles de l'an soixante six, à raison de certains excez cõmis cõtre les Huguenots de Cabrieres (piece qui appartiẽt à nostre septieme Partie & au dernier siecle:) duquel toutesfois quãd on le pensoit le moins, il sortit victorieux aux despẽs de la vie de son ennemy qui funestement sacrifia sa teste sur vn Theatre. La femme d'Accurse fut vne Damoiselle d'Auignon de la maison des Merles, race fort ancienne & fort noble qui porte en ses armes d'Azur à vne bande d'argent chargée de trois F

Escu des Merles Gentilshommes d'Auignon.

Merles de sable. Iean de Meynier Baron d'Oppede & premier President espousa en premie-
res nopces Damoiselle Ieanne do Vintimille, dõt il eut deux filles : Claire qui fut mariee au
Vicomte de Porrieres, l'an MDXLIIJ. & Anne de Meynier à François de Perussiis second Presi-
dent, fils de Iulian de Perussiis Baron de Lauris, duquel derechief nous parlerons. De ce ma-
riage (car Claire n'eut point d'enfans) nasquirent Claude Baron de Lauris qui fut l'vn des
A plus accomplis gentilshommes de son temps, Ioüeur de Luth tres-excellẽt, dont ie puis dire
quelque chose. Et Claire de Perussiis seule heritiere des Baronnies & biens de son pere & de
son frere (que le President d'Oppede auoit fait son heritier) pour le iourd'huy viuãte Dame
de continuelle deuotion & liberalité enuers les pauures religieuses, laquelle fut mariee à Ieã
Fourbin Seigneur de la Fare, dõt sõt sortis le barõ d'Oppede & de Lauris marié à l'aisnee de
la maison d'Oraisõ, & sõ puysné Sieur de la Fare à l'aisnee de Ste. Croix Barthelemy, tous deux



viuãts riches, sages, & bien nais, tous deux Senateurs, l'vn au Parlement,
l'autre ez Cõtes: si q voila quãt à ce q touche la posterité d'Accursez por-
toit en ses armes d'Azur à deux cheurõs d'or, l'vn rõpu à droict, & l'autre
B à gauche. Radioustõs nous aux Princes Lorrains, lesqls possedãs le cœur
de quelqs gentilshõmes du pays pour le droict qu'ils pretẽdoyent sur la
Prouẽce, par le moyẽ de René renttoient encor ceste corde, & il sẽbloit
biẽ qu'ils vouloyẽt r'allumer ce feu. Cela dõna occasion à deux diuerses assemblees d'Estats,
l'vne q se fit au mois de Mars, l'autre en Aoust: où apres auoir cõsideré cõbiẽ estoiẽt inegales
les forces de Lorraine à celles de Frãce, & le droict hereditaire de Charles par la force du te-
stamẽt de Charles d'Anjou, leql auoir institué son pere Louys en ses Royaumes & Cõtés au
droict pretẽdu des Lorrains: toutes choses meuremẽt pesees, fut cõclu & arresté d'aller fran-
C chemẽt & de bõ cœur supplier la Majesté par personnages capables à ce delegués de vouloir
receuoir les Prouençaux en tres-humbles & fideles subiects, auec les deuoirs & hommages
des Prelats, Gentilshommes & Communautés pour les vnir & annexer à sa Couronne.

Armes des Meyniers Barons d'Oppede.

Du mois d'Octobre. Conclusiõ aux Estats de supplier sa Maiesté receuoir les Prouençaux à l'vnion de la Couronne de Frãce.

Les Prelats, Nobles & Barons estoient pendant ces choses secrettement menacez par
ceux là mesmes qui auoient telles pretẽtions d'estre griefuement molestés tãt en leurs biẽs,
qu'en leurs personnes. Pour trõper ces inuasiõs, & faire esuẽter toutes ces mines, ils enuoye-
rent derechef au Roy Baptiste de Põteuez Barõ de Courignac, & Roolin Barthelemy Sieur
de saincte Croix Iurisconsulte d'authorité pour referer toutes ces choses & ces menaces à
Charles: à la Majesté duquel ils ne faillitent de l'exposer de poinct en poinct auec le frãc de-
D sir, & l'affection singuliere que ses treshumbles & obeyssants subiects de Prouence auoient
d'estre & se conseruer à iamais sous les aisles de sa protection & de sa Couronne : si tel estoit
son bon plaisir de les receuoir & sauuegarder de toute violẽte oppression & fascherie contre
les Princes Lorrains, qui ne cessoiẽt de les sourdement & miner & menacer, leur permettant
par mesme moyen de s'assẽbler en corps d'Estats, pour y deliberer & resoudre. A cela Char-
les qui ne desiroit rien tant que le cœur & l'adueu general de ses nouueaux subiects, entẽdit
auec tãt de douceur & de facilité qu'il le leur octroya assez plus volontiers qu'ils ne le requi-
rent. Adonc reuiennent en Prouence biẽ contens & satisfaicts le Baron de Courignac, & le
Iurisconsulte Barthelemy, apres le congé pris du Roy & les remerciemẽts conuenables: tel-
E lement qu'il fut questiõ d'assembler les Estats, pour ouyr le narré & l'effect de leur Ambas-
sade tant desiree des plus signalés Prelats, Seigneurs & Barons du pays, plustost cõuoquez &
assẽblez tout aussi tost au mois de Mars en la presẽce des Cõmissaires de Charles. Là s'esle-
ua vn tourbillõ qui fit esmouuoir quelque vaine poussiere de trouble par la faction de quel-
ques Gẽtilshõmes secrettemẽt attachés au parti Lorrain, biẽ tost esuanouy & dissipé : parce
q la plus grãde & saine partie porta & resolut de viure & mourir sous l'obeyssãce de la cou-
rõne, & d'estre plustost sous le Sceptre d'vn Roy, q d'vn Duc. Ces choses rapportees à Char-
les par les Ambassadeurs & Cõmissaires luy furẽt tãt agreables, qu'il ne fit aucun semblãt de
courroux, ny moins de voir ceux q se roidissoiẽt au parti cõtraire : sçachãt fort biẽ qu'il les
F gaigneroit par douceur & sãs peine. Au mois d'Aoust ensuyuãt fut cõuoqé & faite vne autre
assẽblee generale, où tout le corps des Estats vnanimemẽt d'vne mesme bouche, & d'vn frãc
courage cõclud & declara de vouloir inuiolablemẽt demeurer, viure & mourir sous la main
& protectiõ du Roy, moyẽnãt que sa Majesté les receut en leurs anciens statuts, priuileges,
coustumes & libertés : & sans qu'ils peussent onques estre demembrés ny desioüez de la
Couronne, à laquelle ils vouloient estre ioincts & incorporez à iamais.

Deputés de Prouẽce vers Charles pour estre les Prouençaux gardés de l'oppression & menaces des Lorrains & pour estre reunis à la Couronne.

Estats tenus en Prouence au mois de Mars.

Autre assemblee du mois d'Aoust.

Ceste reconfirmation des Prouençaux qui continuoyent de mieux en mieux la grande &
singuliere affection, qu'ils portoient à la Couronne depuis l'entree de Louys XI. & particu-

lierement à Charles, fut tellement agreable à sa Majesté, que pour les tenir en cette bonne & fidelle volonté, les lier d'vn nœud indissoluble à son seruice, & coupper l'herbe aux partialités, qui eussét peu secrettemét croistre & glisser par les menees des Lorrains qui les menaçoient à tous coups d'inuasion par ses lettres patentes donnees à Compiegne le xxiiij. d'Octobre de l'an quatre vingts & six, où furent presents les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes de Clermont, de Montpensier & de Vendosme, l'Archeuesque de Bourdeaux, l'Euesque de Perigueux, les Seigneurs de la Trimouille, de Grauile, de l'Isle, & de Grimaud, Pierre de Sarcieges, & Charles de Pontaux maistres des Requestes, Guillaume Bricon general des Finances, & plusieurs autres Seigneurs, barons & Gentilshommes. Elle dit & declara vouloir tenir le pays de Prouence sous luy & ses successeurs perpetuellemét & inseparablement à la Couronne, comme vray Comte, & souuerain, sans que iamais ils en peussent estre alienés, permutés, distraits, ny transferés à personne qui fut au monde: adjoignant au surplus & vnissans à luy & à la Courõne, sans estre ny à elle, ny au Royaume subalternes, pour cause qui fut ou peut estre, & sans pouuoir aucunement ores ny au temps aduenir, ny luy ny ses successeurs preiudicier ou deroger à ses antiques priuileges, libertés, coustumes, franchises & traittés de paix, qu'il confirma & appreuua authentiquement & royalement.

Lettres de Charles en faueur des Prouençaux.

Prouence inseparable de la Couronne.

A

B

Toutes ces choses ainsi faictes & passees au grand contentement du Roy & des subjects, les lettres patentes furent publiees en pleins Estats l'annee suyuante le neuuieme du mois d'Auril, generalement assemblez à la ville d'Aix, où se trouuerent presques tous les Prelats auec la plus part des barons & gentilshommes du pays.

L'an mcccclxxxvij, le ix. d'auril, publication des patentes de Charles.

Là fit Philippes Archeuesque d'Aix comme premier & principal Procureur du pays, la proposition, & la harangue, qui se fait coustumierement à l'ouuerture de ces generales & solemnelles conuocations en graues, courtes & viues paroles, pour disposer les ordres assemblez à faciliter l'execution des affaires, dont alors il s'agissoit. Ce Prelat remonstra combien leur estoit meilleur d'estre inseparablement annexés à vn sceptre si puissant, stable & ferme, tant Chrestien, noble & illustre, comme estoit celuy de France, sans courir plus fortune de passer & sauteller par les mains & les humeurs de tant de diuers Roytelets & particuliers Seigneurs, lesquels communement entrainent auec eux mille enuies, seditions & reuoltes en leurs successeurs & pretendans: comme depuis quatre ou cinq cens ans, & les premiers Berenguiers ils ne l'auoient que trop experimenté & senti: de sorte qu'outre que c'estoit tout vne autre chose d'estre sous l'ombre, & le couuert d'vne tente royale & d'vne royale couronne, que de celle d'vn Comte ou d'vn simple Duc qui n'auoit ny couuerture, l'aduantage estoit encor tres-excellent que ce fut celle de France, à laquelle ils sçauoient fort bien que toutes les couronnes de l'Europe deuoient la primauté du rang, & toutes les puissances plus reculees du monde, honneur & respect: pour la prerogatiue de la Noblesse, la suitte illustre de tant d'Empereurs & de Monarques, les beaux faits & les victoires glorieuses de tant d'heroiques Princes & sa venerable antiquité, voire pour les excellentes faueurs que de tout temps Dieu auoit tousiours monstré particulierement à vne si riche, Noble & Chrestienne maison sous le toict d'azur & d'or, de laquelle il sembloit bien que comme en son lieu propre & naturel la Prouence lasse de tant de changemens, de pretentions & de troubles se voulut aller finalement rendre & reposer: outre qu'ils ne pourroient estriuer contre vn si puissant & redoutable Monarque leur legitime & naturel souuerain, du vray sang & de l'estoc de ceux qui premierement les auoyent commandés & regis: encor moins monstrer les dents aux forces de Charles, sans encourir le crime de rebellion & de felonie, auec les maudissons & le regret perpetuel d'vne tres-grande folie à la miserable confusion, desolation, destruction, & ruyne du pays. Ainsi parla cest Archeuesque escouté auec vn merueilleux silence & attention, suyui en son opinion d'vn commun consentement de toute l'assemblee des Estats. Là assisterent & confirmerent par leurs voix & suffrages tout ce qu'il auoit si sagement remonstré Iean Alardet Euesque de Marseille, Iean Euesque de Sisteron, Augier de l'Illustre maison d'Anglure Abbé de S. Victor de Marseille, Iean Cazalet Abbé de Sinaque, Honoré Amalric Abbé de Val-saincte, le Prieur du Monastere de la Celle, Louys Cornille Docteur pour l'Archeuesque d'Arles, Abbé de Mont-majour, Guillaume Paul Vicaire general pour l'Archeuesque d'Auignon, Pierre Baudon Docteur, Vicaire general pour March Euesque de Riez, & pour Anthoine Euesque de Digne de l'anciéne famille des Guiramands, Sieurs de la Penne, Velaux, Entrages, & Lagramuse, dont les armes se voyent au refectoir des Iacobins d'Aix en leur Chappelle dans l'Eglise & en plusieurs lieux de Salló, où de toute ancienneté ils ont esté habitués, cõposees d'vn Faulcon de sable auec ses sonnettes

Remonstrance de l'Archeuesque d'Aix aux Estats.

C

D

E

Ecclesiastiques qui assisterent aux Estats.

F

d'argēt & ses longes de gueules au chāp d'or escartellé d'or à trois pals de gueules, trauersez d'vne cottice de sable auec le mot C'EST VN ABYSME, autour de l'Escu aux deux quartiers du Faulcon, que aucuns equiuoquent sur les femmes impudiques & insatiables.

Escu & deuise des Guiramād anciens Gentilshommes de Prouence.

Iean Rodulph, Archidiacre de Frejuls Vicaire general de sō Euesque, Gaspard More Iurisconsulte Vicaire de Raphael Euesque de Vence, auec Estienne Loup Docteur, Prieur de Berzés Vicaire do Marian Euesque de

A Glādeuez: ceux-cy pour le premier ordre. Les Barōs & gētilshōmes ou leurs procureurs furēt

Barons & Gentilshommes des Estats.

Fouquet d'Agoult Baron de Saut.
Palamedes Forbin Cheualier Seigneur de Soliers.
Iean Baptiste de Ponteuez Baron de Cotignac.
Honoré de Ponteuez Seigneur de Bargeme,
George de Castellane ou de Forcalquier Baron de Ceseste.
Iaques de Grasse Seigneur du Barn.
Laurens le Faur Procureur de l'Illustre François de Luzembourg Vicomte de Martigues.
B Guillem de Montclar Procureur du Vicomte de Valerne de la maison de Roger ou de Turene.
Honoré de Berre Seigneur d'Entraueues.
Guigue Iarente Seigneur de Senas.
Helion de Villeneufue Seigneur de Reuest.
Iean de Glandeuez Seigneur de la Garde.
Honorat de Castellane Seigneur d'Entrecasteaux.
Charles de Castellane, Seigneur de Salerne.
Iean de Ponteuez Seigneur de Ponteuez.
Anthoine Blaccaz Seigneur d'Aolps.
Gaucher de Quiqueran Seigneur & Baron de Beaujeu qu'on void magnifiquement enseuely & couché en marbre dans la Chappelle des Quiquerans auec ses armes & ses enseignes de guerre aux Iacobins d'Arles.
Philibert de Castellane Seigneur de Fōz.
Bertrand de Marseille Seigneur d'Ollioles.
Pons de Ville-neufue Seigneur de Valelause.
Elzias Amalric Seigneur d'Eselangon.
Louys Rodulph Seigneur de Lymans.
Anthoine de Ponteuez Seigneurs de Syllans.
Fouquet de la Tour Seigneur de Romolles.
Claude Rodulph Seigneur de Verdaches.
Hugues Puget Seigneur de Tourtour.
Beroard Foyssard Seigneur d'Ylles.
Iean de Brignolle Seigneur de Galbeer.
Iean Forbin Seigneur de la Barben.
Iaques Puget Seigneur de Prats,
Giraud de Villeneufue Seigneur de Greolieres.
Guiran de Simiane Seigneur de Gorde fils & Procureur de Iaques de Simiane Seigneur & Baron de Cazeneufue.
Pierre de Grasse Seigneur de Bornie.
Geoffroy de Castellane Seigneur de Ville-vieille.
Balthazard Agoult Seigneur d'Ollieres.
Elzias de Requiston Seigneur d' llons.
Iean de Castellane Seigneur d'Alemagne.

Balthazard de Sado Seigneur d'Ayguieres, & de Romanil, auquel le Seneschal S. Vallier confirma de ce mesme temps vne certaine immonité d'vn feu & demy pour les biens qu'il auoit à la ville de Sainct Remy, affranchissement que le Gouuerneur & grand Palamedes luy auoit concedé quelques six ans auparauant le xxiiij Ianuier de l'an CCCCLXXXJ. & à Elix, & Annette Hugollenes Dames de Romanil. Mais parce que le priuilege de Palamedes n'estoit point absolu & sans queue, ains estoit fait à condition & tant que tel seroit le bon plaisir du Roy René, suyuant les patentes de Charles d'Anjou: il sembla bien que ceste confirmation ne pouuoit auoir non plus de force que la premiere & conditionelle immunité qu Aymar de Poictiers appreuuoit & concedoit tacitement auec le mesme, si que Palamedes auoit fait:

Helyon de Sabran Seigneur & Baron d'Ansois.
D François de Arcussia Seigneur d'Esparron.
George de Piosin Iurisconsulte Seign. de Sainct Georg.
Poncet Flotte Seigneur de Meolz.
Pierre Ysoard Conseigneur de Romolles.
Louys de Ponteuez Seigneur du Muy.
Louys Puger Seigneur du Puget.
Anthoine de Villemurs Seigneur de Villemurs.
Durand de Ponteuez Seigneur de Flassans.
Elzias Rodulph Seigneur de Chasteauneuf le Rouge.
Pierre de Sabran Seigneur de Beaudisnar.
Estienne Robin Docteur Seigneur de Graueson.
Fouquet de Castillon Seigneur de Cucuron.
Iaques Targue Seigneur de Mirabe, famille ancienne qui auoit pour armes d'or à deux pals d'Azur escartellé en santoir de mesme.

Escu des Targues.

Ysnard de Arcussia Seign. de Tourteuez
Louys Iarente Baron de Monclar.
Alexy de Villeneufue Seigneur de Barseme tant pour luy que pour Louys de Villeneufue son pere Seigneur de Flayosc.
Le Marquis de Seue Seigneur d'Antibe.
Anthoine Matheron Seigneur d'Autet
Iean de Rochaz Seigneur d'Aiglun, & Iaques de Fossis Seigneur de Pierre-feu, qui fait le soixantieme Noble.

De maniere qu'en ceste conuocation & assemblee d'Estats, outre les Archeuesques, Euesques, Prelats & Vicaires mentionnés se treuuerent presents les Barons & Gentilshommes d'vne bōne partie des plus nobles, anciēnes & signalees familles d'Agoult, de Forbin, de Pōteuez, de Castellane, de Grasse, de Berre, de Iarēte, de Villeneufue, de Glandeuez, de Blaccaz, de Quiquerā, de Marseille, d'Amalric, de Rodulph, de la Tour, de Puget, de Foissard, de Brignolle, de Simiane, de Requistō, de Sado, de Sabrā, de Arcussia, de Piosin, de Flotte, de Villemurs, de Robin, de Castiliō, de Targue, d'Antibe, de Matherō, de Rochaz, & de Fossis: tous lesquels furent assistés suyuāt la coustume gardee en telles assemblees des plus nobles & notables personnages deputés des villes & cōmunautez, pour represēter le gros du peuple & le tiers ordre. Pierre de Ponteuez assesseur, André Guyrā, Iean Chāpflorit, & Raymond l'E-

Races & familles nobles susnommees.

Deputés des villes & communautés.

F uesque (ancestre des Euesques Sieurs de Rogiers & de S. Estienne, qui ont pour armes vn cheuron accōpagné d'vne fleur de lys a la droicte & d'vne estoile à la gauche en chef, auec vn Lyō rāpant sous le cheurō le tout d'or dans l'Escu d'azur) y furēt presents cōme syndics pour la ville d'Aix auec Roolin Barthelemy le Iuriscōsulte, dōt nous auōs vn peu deuāt fait mētiō, ancestre des Sieurs de S. Croix. Iaques Cādole ou Caldor Iuriscōsulte assesseur, & Pierre Imbert y furēt pour la ville de Marseille. Pierre Sallete Iuriscōsulte, Iean de S. Remy Docteur Medecin, & Pierre Margotti syndics pour la ville de Tharascō & sō viguerat. Anthoine de Coderco Docteur & assesseur pour la ville de Forcalquier & son viguerat. Iean Fulconis, & Anthoine Bermond pour Sisteron, & son viguerat.

Escu des Euesques Sieurs de Rogiers & S. Estienne.

Pierre Ainesij, & Aulban Benedicti, pour la ville de Grasse & son viguerat.
Iean du Cannet syndic & Iean de Brignolle, pour la ville d'Yeres & son viguerat.
Guillaume Iaßand pour le lieu du Luc.
Cosme Clement pour la ville de Freiulz & son viguerat.

Escu des Seguiers Sieurs de Piosin anciens Nobles de Thollon.

Maistre Honoré Alazard Phisicien ou Medecin pour la ville de Fayēce.
Gabriel Gatjan, & Iean Segnier issu d'vne famille ancienne & noble, qui firent six testes d'aigles d'argent couronnees d'or en champ de gueules, pour la ville de Thollon & son viguerat. A
Iean Guerin syndic de Brignolle, & Armaud Espinaz de Sigue, chacun pour sa communauté.
Anthoine Esparron pour Sainct Maximin & son viguerat.
Anthoine Marheron syndic & Iean de Rochaz, pour la ville de Digne & son viguerat.
Iean Vrigue pour la ville d'Apt.
Isnard Seguyran pour la ville de Bariols, & son viguerat.
Anrhoine Berthet Notaire (de ce temps ils estoient quelque chose plus honnorable que pour le iourd'huy) pour la ville de Moustiers & son viguerat. B
George Richelmy pour la ville de Riez.
Thomas Soßij Notaire pour la ville de Castellane & son viguerat.
Honoré Molin, & Anthoine Bonafoßis pour la ville de Seyne & son viguerat.
Iean de Frison pour la ville de Colmars & son viguerat.
Iean Barcilon, & Iean Cynade, pour Sainct Paul de Venee & son viguerat.
Esthienne Roddier pour la ville de Pertuys & son viguerat.
Barthelemi Dominici pour la ville de Guillaumes & son viguerat.
Pierre André Notaire pour la ville d'Aumont & son Bailliage.
Honorat Bezaudin pour la ville de Trects & sa vallee. C

Er finalement plusieurs autres tant Nobles que bourgeois appellez & assemblez pour tenir les Estats, resoudre & aduiser aux choses necessaires & mentiounees au bien, repos, asseurance, & tranquillité du pays.

Deliberation des Estats.

Toutes ces choses proposees, traittees & passees par les bouches & opinions des trois ordres, auec beaucoup de balāce & de poids (à quoy les auoit forr attentifuemēt dispofez la remōstrance de l'Archeuesque) d'vn cōmun accord, & consentemēt fut cōclu & deliberé, qu'ō supplieroit tres-humblemēt le Roy de se tenir en son bō propos, & ferme volonté, d'vnir inseparablement à sa Couronne la Prouēce, auec les terres adiacenres en la forme portee par les patentes: vnion que tous les assistans confirmerent, emologuerent, ratifierent, promirent & iurerent auec mil applaudissements de mains & cris de ioye, sçachants fort bien combien leur seroit mieux d'estre sous les aisles, les pauillons, & la tutelle d'vn grand & puissant Monarque, que d'vn Cōte & d'vn Duc particulier, & des sacrez & tres-Chrestiens lis de France, que des croix & cruisettes de Lorraine, quoy qu'elles soyent sainctes, illustres, heroïques & royales. Et parce que de ce temps la monnoye estoit montee à quelque prix non ordinaire, le Roy la fit reduire, sçauoir l'escu couronne à xxxiiij. sols, l'escu au Soleil à xxxv. & les testons à viij. sols six deniers. Chose de vray autant esloignee des desbordemenrs qu'on a veu de nos iours & tout de frais ez annees nonante deux, & nonante trois, où l'escu de soixante sols en a valu deux cenrs quarante, le ducaton deux cēs & vingt, la reale cent octante, & le teston soixante, que la paix & la felicité de ce siecle-la reluysoit par dessus les bruynes & les malheurs des guerres intestines & ciuiles de cestuy-cy: que nous n'esperons pourtant apres Dieu pouuoit estre dissipees & fonduës, que par l'heureuse fortune de nostre tres-Auguste Henry, sous l'espee & le sceptre duquel ceste Prouence attend son salut, France sa splendeur, Rome son appuy, & toute l'Europe son repos & son calme. Dieu nous en face la grace. D E

Reductiō de la monnoye d'or & d'argent. Desbordements estrange des monnoyes en Prouence l'an MDXCIIJ. ou l'escu en valoit quatre.

Or finiroy-ie selon ma coustume les armes, & les blasons des familles cy-deuāt mētionees, si ie n'auoy presque parlé de la plus part ez diuers endroits de ces parties, selō que les aages, & les occasions m'y ont semond, & qu'elles se sont offertes & rencontrees; car c'est là que ie renuoye ceux qui en sont descendus & sortis. Ie ne veux pourrant obmettre, cōme de poinct non peu important, qu'vne bonne partie des deputés & syndics des cōmunautez estoiēt Gētilshōmes, ou personnes Nobles, de lōgue robe & de qualité, cōme les Pōtevez, Barthelemis, Guirās, Euesques, Brignolles, Matherōs, Rochaz, Piosins, Segniers, & tels autres nōmés au catalogue des Estars, qui pour leur merite, degré, qualité, doctrine, preud'hōme, longue experiēce aux affaires & aux choses du mōde, & pour le credit qu'ils auoyēt en leurs villes, furēt de F

de ce temps choisis & delegues à vne tant importante, honnorable, & proffitable reunion.

Promesse de confederation & fidelité du Vicomte de Reilhane auec le Duc de Sauoye à condition.

En ces mesmes saisons Anthoine de la tresnoble maison de Bolliers, Vicomte de Reilhane, Seigneur de Roche-Esparuiere, fit quelque sorte de confederation & d'alliance auec le Duc de Sauoye. Ce Prince auoit tasché par tous moyés de le gaigner, ce que finalement il auancea par telle sorte que Boliers l'asseura bien, & si luy iura & protesta que touchant son
A desir il auoit tousiours esté, & seroit inuiolablement à l'aduenir, de rendre treshumble & tresfidelle seruice à son Altesse en toutes les occasiós qui se presenteroient, & en toutes choses à luy possibles, enuers tous & contre tous, de sa personne & de ses biens : mais que pour la fidelité qu'il deuoit au Roy de France, comme son homme lige, & son vassal, elle n'y pouuoit estre aucunement violee, que seule pour n'estre estimé lasche, & desloyal cheualier, & pour n'encourir le crime de felonie & de trahison il exceptoit. Ce que le Duc approuua, & luy accorda fort heroiquement, estimant & haut-louant la rondeur de ses paroles, & la genereuse franchise de son courage.

Office de visiteur general de Gabelles donné à Louys du Perier Gentilhomme du Dauphiné.

Genealogie de Louys.

I'ay veu deux actes l'vn de l'an MDXIV. le xxij. Ianuier, l'autre de l'an MDXLIX. le penultiesme Aoust où au premier Laurens du Perier est qualifié Sieur du Perier, & au second Gaspard & François de mesme.

Lors donna Charles à Louys du Perier sieur du Perier Gentilhomme du Dauphiné l'offi-
B ce de visiteur general des Gabelles de Prouence, en faueur duquel il fit expedier patentes au Chasteau d'Amboise le quatrieme de Decembre. Ce Louys tiroit, selon que portent les memoires qu'on m'en a donné, son ancienne extraction d'vne fort ancienne & noble famille de Bretaigne, & si descendoit d'Artus du Perier, Gentilhomme fort honnorable, qui fut au seruice de Charles septieme. C'est ce mesme Louys qui fut pere de Gaspard du Perier, auquel Anne de Bretaigne fit donner vn Estat de Conseiller en la premiere erection du Parlement, faicte en Prouence par Louys XII. à la ville d'Aix, l'an cinq cens & vn, se resouuenant, que ses deuanciers auoyent souffert beaucoup de pertes & de ruynes pour sa querelle & les guerres de la maison de Bretaigne : fut aussy pere de frere Iaques du Perier Che-
C ualier de l'ordre de Sainct Iean, lequel fut rué au siege memorable de Rhodes : & de cestuy-ci ay-ie veu & leu plusieurs lettres escrites à Gaspard son frere pour l'inuiter à faire prendre la croix à quelqu'vn de ses enfans, exaltant hautement cest ordre en faueur des Gentilshommes : mais de Gaspard ne resterent que deux masles, sçauoir Iaques, qui despendit presques tout son droict de legitime à sa Principauté d'Amour, en laquelle il fit veritablement le Prince durant vn an, ou, à mieux dire, le prodigue, & Laurens Iurisconsulte son frere, lequel desdaignant sa vacation, pour ne se recognoistre nay aux chiquaneries, & babils des tribunes, porta neautmoins sa robe, viuant seulement du sien & sans ambition, laissant François
D du Perier, Gentilhomme assez cognu en ceste Prouince tant pour sa bonne qualité, que pour la viuacité & promptitude de son esprit actif, ouuert & vigilant, s'il y en eut onc, & la feconfité de son discours & de ses paroles, & Claude son frere vterin Aduocat au Parlement auiourd'huy viuants & habitués à la ville d'Aix. Or est la maison que Gaspard fit bastir, il y a cent ans & plus, telle & de si noble marque, qu'elle peut bien aisement iustifier la condition de ses ancestres, comme tantost nous dirons : & le riche & precieux cabinet qu'il a ramassé de diuerses parts d'infinies belles, excellentes & inpreciables medailles, belles & tres-excellentes peintures, figures & statues tres exquises, son humeur, & sa louable, & venerable curiosité. Choses à la verité dignes d'vn cabinet illustre & Royal. Si que n'est tenu pour hóme
E d'honneur celuy qui se treuuant en ceste cité, ne va rendre quelque sorte d'hommage & de salut à ce rare lieu, & à sa maison où l'on ne void que tableaux de Monarques, Princes & personnages illustres, mais qui semble bien estre le repos de toutes les Dames, & des plus galants Gentils-hommes du pays, voire vn ample & magnifique Theatre posé face à face de la place des Iacobins, où la Noblesse a de coustume de s'assembler, pour faire pourmenades, ioustes, tournoys, estours & tels autres ieux de bagues & de barrieres : si ce n'est à l'aduanture plustost vn grand & beau Palais que la maison d'vn Gentilhomme de ville : car sur son portail sont posees ses armes en pierre bláche, auec l'escu & le timbre de frót, marque que les Roys d'armes recognoissent fort illustres d'Azur dentellé
F de gueules, à vne bande d'or, accompagnee d'vne teste de Lyon en chef, sur le second quartier lampassee de gueules & couronnee d'argent. Et parce que nous parlerons encor de Gaspard en l'Institution de Louys, ie passeray à vne autre famille, qui lors vint en Prouence d'Italie.

Iaques du Perier fils de Louys, & frere de Gaspard cheualier de Rhodes.

Du Perier Prince d'Amour despendit toute sa legitime à la feste de sa Principauté.

La maison du Perier de belle & ancienne marque à la ville d'Aix.

Escu de la maison du Perier.

Famille Altouiti de Florence à Marseille.

Presques de ce mesme temps donques, ou peu apres se vint habituer à Marseille Angelo ou Reynaldo Altouiti fils de Robert de fort noble & ancienne maison de Florence, les ancestres & nepueux duquel ont tenu onze fois la souueraine Magistrature de Gonfalonier, depuis Tingo de Altouito

Iacobo Nardy en ses Gonfaniers.

qui le fut l'an MCCXCIIIJ. il y a plus de trois cens ans iusques à Nicolas fils de Simõ, qui fut par les Florentins promeu à ceste tant honnorable charge l'an MDXVIJ. Cest Angelo de Pierret te sa femme fille de Clouis de Bellomonse l'vn des maistres d'Hostel de René eut cinq enfans masles, Iean, François, Estienne, Charles & Iaques Altouites, dont laissant à part les autres (car ce n'est mon propos) François eut d'vne Damoiselle de la maison de Carranraiz ou d'Arué, noble famille venuë de Bretaigne, ainsi que son pere auoit eu, cinq masles, sçauoir Anthoine, Charles, Foulquet, Cosme & Iean Baptiste: de tous lesquels Foulquet ne voulant degenerer de la fertilité de son pere & de son ayeul, eut pareillement cinq enfans, comme par quelque fatale destinee, & faculté naturelle fluee de pere à fils, qui furent Iean, Philippes, autre Iean, Pierre & Maurice Altouites. Or mourut Foulquet Capitaine d'vne des galeres du Roy, qui de tout temps a esté charge belle & tres-honnorable: à laquelle pour la memoire du merite de son pere succeda Philippes, homme beau, bien formé, tres-aduenant de sa personne, & doüé de qualitez dignes d'vn noble: choses qui ioinctes à quelque doux regards de fortune luy firent espouser, se trouuant en Cour Renee de l'illustre & tres-ancienne maison de Rieux de Bretaigne, qu'on appelloit de ce temps la belle Chasteauneuf: des excellentes, & rares beautez de laquelle Henry d'autant lamentable qu'heroïque memoire troisieme du nom tout hors de soy fut si mortellement nauré, qu'il en cuida quitter la Royauté. Au moyen dequoy ce Roy qui surmonta en largesse & liberalité tous les Princes de son temps, luy donna outre les rares & impreciables ioyaux qu'elle auoit pour aduancer son mariage, la Baronnie de Castellane, qu'autre fois Boniface de Castellane auoit euë en souueraineté des Empereurs, auec la maison de Marseille, situee du costé de Sainct Victor, contrecarrant la maison royale assise sur le port, qui souloit appartenir à Iean Yscalin Adhemar, ce grand Baron de la Garde, qui general des Galeres, a tant fait parler de ses liberalitez, de ses faicts, & de sa vie. A B C

Maison de Carranraiz de Bretaigne.

Renee de Rieux, ou la belle Chasteauneuf maistresse de Henry, troisieme du nom.

Don de la Baronnie de Castellane a Renee de Rieux

De Philippe & de Renee sortirent plusieurs enfans, mais sur tous ceste tant belle, braue & courageuse Marseille, à qui la ville de Marseille auoit voulu donner son nom, laquelle gaigna bien facilement le prix & le dessus entre tous les plus beaux & releuez entendemens de la France, & des plus sublimes & vniuersels esprits, mais des moins preuoyans, heureux & fortunez de son aage: parce qu'ayant dequoy lier les cœurs plus altiers des plus braues & magnanimes Princes & des grands, riches & superbes Ducs & mignons de Roys, tant par les esclairs brillans de ses yeux agreablement verds & luisans, que par la douce harmonie de ses rauissantes paroles, & de son heroïque representation, tenant ie ne sçay quoy de l'Amazone & du royal, elle mourut pourtant, n'estant à peine rose parfaite, de regret & desplaisir inconsolable, de se voir tant frustree de ses hauts desseins, voire (ô pitoyable vanité!) abandõnee de tels qui n'auoyent autresfois presques osé ioindre leurs regards à ces yeux diuins, ny s'en approcher que de loing: ains qui n'auoyent fait qu'immoler leurs pauures & languissans cœurs, leurs souspirs enflammez, & leurs larmes continuelles aux contemplations de ses plus qu'humaines graces. Aussi sembloit elle auoir porté quelque trait de mal-heur du ventre maternel, son pere n'ayant eu guiere meilleure aduanture: car soit que ses desportemens, soit que les rapports de ses ennemis l'eussent rendu odieux & suspect au Gouuerneur de la Prouince, il fut miserablement meurtri dans vne hostellerie à la ville d'Aix. Ce desastre & trop mal conseillé Prince qui fut Henry bastard d'Angoulesme grand Prieur de France, lequel se porta sur le feu de son courroux à ce sanglant spectacle, rendant l'ame deux iours apres d'vn coup mortel, dont on ne sçait comment parmy la confusion, & les croisemens des espees, il se trouua funestement enferré au petit ventre, laissant par vne si peu glorieuse, tant inesperee tragique & precipitee mort ceste desolee Prouince, qu'il auoit tant heureusement conduite l'espace de neuf ans entiers (le dixieme luy estãt ainsi fatal) de tous costez assaillie & couuerte de tempestes, cõme nous verrons plus à plein au propre temps de ces mal-heurs. Ce qui est quant à Philippes fils de Fouquet, dont les freres, l'vn Docteur Iurisconsulte, l'autre Religieux à S. Victor, sont encor viuãs à Marseille: & ce qui peut regarder la premiere migration d'Angelo Altouiti de Tuscane en ceste Prouince, les armes de ceste famille sont de sable à vn loup rampant d'argent, dont on allegue ie ne sçay quelle source & commencement qui me semblant plus tenir du Roman que de l'histoire, & plus douteuse que certaine ie ne veux inserer icy. D E F

La ville de Marseille auoit porté sur les saincts fõds du Baptesme Marseille fille de Renee de Rieux l'vne des plus belles & accõplies damoiselles de son tẽps, mais infortunee.

Mort de Philippe d'Altouiti, & d'Henry d'Angoulesme.

Pierre & Iean Altouiti freres de Philippes.

Issu des Altouites de Florence & de Marseille.



Il y auoit quelque temps, qu'on auoit dressé des articles à la ville de Sallon touchant les
Hebrieux, que Charles vouloit, ou qu'ils receussent le sainct Baptesme, ou qu'ils desam-
parassent le pays. Car outre que leurs excessiues & prodigieuses vsures, fraudes & trompe-
ries les rendoient odieux contemptibles, & persecutez à mort, ils ne pouuoient plus estre
veus ny supportez de personne. Charles mesme qui ne les aimoit guieres estoit tout porté
& resolu à ce coup, que de les chasser & mettre hors de Prouence : aussi bien que ses prede-
A cesseurs en auoient pres de trois siecles au parauant entierement purgé la France. Desia
estoient toutes leurs synagogues assemblees en vn corps (c'estoit l'an octante huict) à la
ville d'Aix, pour faire entendre l'anatheme, & donner fin & conclusion à l'œuure du Ma-
nifesté, ainsi qu'il auoit esté ordonné par Charles d'Ancezune Cheualier d'Auignon, leur
conseruateur. Quant à ce qu'entre eux ne peut à l'aduenir sourdre aucun plaid, altercas
ny controuerse, & que la verité sortit son plein & entier effect, tous furent d'opinion, &
concluent vnanimement de suiure l'ordre des articles, & les signet authentiquement,
apres les auoir bien considerez, espluchez & recognus conuenables, vtiles & necessaires,
B selon les loix de nature, & les variables euenemens du temps : se mettans deuant les yeux
les mutations, & les changemens des Princes, les depositions & restablissements des Gou-
uerneurs & Lieutenants, qui les auoient induits & portez à changer, violer, alterer, &
bouleuerser si souuent les anciens articles, tres-sagement determinez par leurs ancestres &
maieurs. Si protesterent qu'ils n'entendoient apposer en aucun poinct parole ny chose qui
peut estre mal accordante, ou deut desroger à la gloire & honneur de Dieu, au bon plaisir
du Roy leur souuerain Seigneur (pour la grandeur & prosperité duquel ils ne cessoient de
prier la souueraine Majesté) à la volonté de son grãd Seneschal, des Princes & Seigneurs de
C son conseil, ny d'vn seul poinct contreuenante à la foy Orthodoxe & Catholique. Cas ad-
uenant que par erreur non pourpensée (que Dieu ne voulut) quelque chose leur eschap-
past & glissast insensiblement entendans qu'elle deut estre nulle, abolie, & comme non ex-
cogitee. Suiuant ceste protestation il fut dit que les particuliers des Communautez de tout
sexe seroient tenus & obligez de s'assembler à l'escole, ou à la maison commune au iour
assigné par les esleus & deputez, & que personne quelconque ne mettroit dilayement, re-
mise, ny retardation à l'heure assignee : si que tous les masles de xiij. ans au dessus auec
toutes les femmes seroient obligez à s'y trouuer, pour oüir l'anatheme en la forme declaree
D par leurs articles : sauf toutesfois les femmes manifestement grosses d'enfant, & les accou-
chees qu'ils appelloient, comme le vulgaire Prouençal fait encor, *Iacudas*, & les *Donzeles*,
filles & vierges : d'autant qu'elles ne deuoient par vne honte virginale estre esmeuës à l'es-
couter, ains seulement à iurer en leurs habitations priuees selon l'arbitre des deputez : com-
me semblablement tout chef de maison deuoit se charger, en vertu de l'anatheme, & lo-
yalement manifester tout son vaillant, sous serment de la loy diuine, & solennel iurement
deuant tous. Au moyen de ce sainct dict infinies familles de differentes tribus, qui furent
de ce temps lauees de l'eau du sacré Baptesme, & mises au nombre des enfans de Dieu tant
en la ville de Sallon, qu'ez autres de Prouence, & renoncerent à leur vieille loy, se sont
depuis renduës fort puissantes & riches, ont acquis Seigneuries, fiefs, chasteaux, & titres
E amples de Noblesse, & si ont monté leurs enfans aux plus eminentes charges & souuerai-
nes dignitez. Ce qui ayant enflé trop indiscrettement le cœur à plusieurs qui se sont ruez
à trauers de la mescognoissance & de la superbe sous le vent de leurs offices, ou de leurs
deniers, leur a par mesme moyen suscité beaucoup de haines, de calomnies & d'enuies :
parce qu'il est tousiours bien seant d'auoir en reuerence la fortune, & considerer le pied de
l'arbre, dont on reçoit les rameaux, les fueilles, les fleurs & le fruict : combien qu'à parler
sainement il n'y ait rien de tant iniuste, que le reproche qu'on fait à vn homme de bien de
l'origine de sa race, puis qu'il ne s'est pas fait soy-mesme, & que Dieu a tiré de la premiere
fange d'Adam les Monarques & les esclaues : outre qu'aucun ne peut douter, que les trois
F plus excellentes nations du monde, qui sont les Hebrieux, les Gentils ou Grecs, & les Ro-
mains, dont tous les Chrestiens sont sortis n'ayent eu tres-bonne part à la mort du fils de
Dieu. En somme que la posterité de ceux qui receurent le sainct Baptesme aura vne eter-
nelle obligation à Charles d'vn si grand bien, lequel pourtant auec tout son anatheme
n'eut pas vne si haute gloire, que d'en voir le bout : ains Louys son successeur, auquel tou-
chera d'en nettoyer entierement tous les coings de la Prouence.

Bien voulut & ordonna Charles d'vn mesme trait, que tous ses sujects Prouençaux tant
Aulbains, qu'illegitimes pourroient à l'aduenir iouyr des testaments & dernieres volontez

Articles dressez à la ville de Sallon touchant les Hebrieux.

L'an MCCCCXCVIIJ. Anatheme des Iuifs en Prouence.

La premiere vertu de toutes est la cognoissance de soy mesmes & de sa source.

Edict touchant les Aulbains & illegitimes

de leurs parens, & plus proches, leur en confirmant la permission par son Edict irreuocable & perpetuel, qu'il fit publier à ces fins par toutes les villes & Seneschaussees du pays.

Cependant que les Hebrieux sont occupez les vns à quitter la loy Mosaique, les autres leur terre natale, obstinez en leurs vieilles erreurs & superstitions d'attendre la venuë de celuy qui ne viēdra plus qu'en forme de Iuge espouuentable & terrible, auec foudres, esclairs, tempestes & trompes, au dernier ambrasement de cest vniuers, où s'acheuera le dernier A acte de la Comedie de ce monde bons & seurs aduis sont donnez à Charles par gens qui se tiennent aupres du Duc de Sauoye, comme ce Prince contre tout droict & raison porté du seul vent de son ambition, & d'vn desir outre mesure passionné, d'estendre plus auant les marges de son Estat, poursuit de fort prez ceux du Marquisat de Saluces, ancien fleuron de la couronne Françoise, à laquelle par bons & vieux tiltres il auoit de tout temps esté ioinct & enclaué. Ceste indeuë poursuite sembla tant hors de propos à Charles, & le fascha tellement la desreglee ambition de ce Duc, qu'il despescha incontinent quelques personnages de notable merite & qualité au Pont de Beau-voisin, pour luy remonstrer de sa part B pourquoy sans droict & raison foulant tout respect aux pieds, comme s'il vouloit donner commencement à quelque malheureuse guerre, & faire nouuelle querelle, il attentoit par entreprises trop hardies, choses dont les desportemens sentoient ouuertement son hostilité, voire ne pouuoient que donner vn mauuais soupson de sa secrette & mal reglee volonté à la Majesté tres-Chrestienne, laquelle ne faudroit pas d'incontinent supplanter ses desseins & ses efforts à son grand desaduantage : au cas que bien tost il ne changeast d'aduis, & n'arrestast ses indecentes poursuites.

Aduertissements donnez à Charles de la prise du Marquisat de Saluces.

Toutes ces choses remonstrerent fort rondement à ce Prince les Gentilshommes que C Charles despescha : n'oublians pas à luy faire toucher au doigt le peril mortel, auquel il exposoit son Estat, sous la disproportion de ses forces à celles d'vn si grand Roy, l'empeschement qu'il donneroit à sa conqueste de Naples, sur la veille de l'exploict : & en vn mot l'indignation qu'il en pourroit encourir de sa Saincteté, qui tenoit la main à ce haut affaire, & l'auoit grandement à cœur : mais soit que ce Duc eust le courage haut & fier, soit qu'il fut à ce conseillé par les ennemis de la couronne, soit que son ambition, & le desir de s'aggrandir portassent ses aisles, soit que l'affriandement du voisinage d'vne telle piece, que le Marquisat l'eut mis en appetit : & bref, soit qu'il redoutast de bonne sorte ce Roy, tant y a que le voyant occupé à vne forte & difficile besoigne d'assez plus haute importance, qui luy D rodoit par la ceruelle : y allant d'vn puissant & riche sceptre, il fit l'oreille sourde à ses Ambassadeurs, qu'il laissa & renuoya sans responce & resolution determinee : dont Charles fut tout esmeu d'ire & fierement courroucé. Vne autre chose n'augmenta peu le feu de son indignation, sçauoir vn venir qui luy vint de quelque part, que les Prouençaux transportoient bleds, vins, huiles, & autres telles prouisions necessaires aux marches & villes de Piedmont : dont il fut tellement outré, qu'il manda incontinent patentes à ses officiers de Prouence, auec expresses & rigoureuses defences à tous ses sujects sans exception de condition ny de rang, de traduire telles charges aux terres de ses ennemis (hormis au seul Marquisat de Saluces, qu'il n'entendoit estre compris en ses defences) sur peine de confiscation de corps & de biens. En quoy il fut obey.

Transport de vins, bleds, & huiles en Piedmont, dont Charles est courroucé.

Les vtiles & aggreables destournemens sont tres propres à l'histoire.

Festin des nopces de Triuulse à Milan.

Puis que ie me trouue si pres de Milan & si à propos, ie veux par vn court & gracieux E deuoyement reciter la magnificence des nopces de Triuulce, personnage tres-excellent en guerre & en paix : lequel se maria de ce mesme temps auec vne tres-honneste & accomplie gentilfemme de l'vne des plus illustres familles de Naples. Ce que ie feray, non comme Macrobe, ou Athenee : mais comme homme occupé au fascheux & long voyage d'vne longue & fascheuse histoire : lequel ne se doit iamais destourner, que par quelque vtile & delectable repos, qui trompe l'ennuy du chemin de peur qu'vn tel deuoyement inutile ou sans plaisir ne donne suject de blasme aux ames trop delicates.

Hermolau Barbarus Petro arx a iisconsulto & oratori facundissimo S. D. Duxit vxorẽ clarus bello & pace vir Triuulcius &c. Voy les Epistres d'Angelus Politianus.

Ordre du banquet.

En premier lieu on donna de l'eau rose à lauer les mains à tous les conuiez, non debout, comme l'on fait communement, mais apres que chacun fut assis par vn bel ordre aux ta- F bles : apres quoy furent apportez certains petits pains de pignons, & de sucre, auec des tartres, qu'on dit vulgairement pains de Mars.

Premier mets. Second mets. Troisieme mets. Quatrieme mets. Cinquieme mets.

Le second mets fut des asperges gros nourris & cultiuez.

Le troisieme, des poulpes & petits foyes.

Le quatrieme, des chairs de Biche rosties.

Le cinquieme, des petites testes de veaux, & tendres genices boüillies auec leur peau.

Le sizieme, des chappons, poulets, pigeonneaux, accompagnez de langues de bœuf, iambons, & tetines de truye (que les anciens appelloient *Sumen*) qui de frais auoient couchonné : le tout boüilly auec la saulce de ius de limon, selon l'vsage des Patissiers de Milan.

Sixieme mets

Le septieme, des cheureaux tous entiers rostis, à chacun le sien daus vn plat bassin d'argent pur, auec le ius faict de cerises ameres, ou pommettes de laurier.

Septieme mets.

A Le huictieme, des tourterelles, perdris, faisans, cailles, tourdes, griues, & becquefigues, auec toutes sortes de petits oiseaux exquisement apprestez & rostis.

Huictieme mets.

Le neufuieme, des coqs cuits au sucre, & fondus en eau rose, à chacun le sien, dans vn plat bassin d'argent, ainsi que tout le reste de la vaisselle de table.

Neufuieme mets.

Le dixieme, des cochons pareillement rostis, à chacun le sien, dans vn grand plat d'argent, auec vne certaine saulce, propre & conuenable au mets.

Dixieme mets.

Le vnzieme, des Pans rostis, auec vne certaine sorte de saulce grise, ressemblant à fer tout roüillé, composée de petits foyes broyez auec le musc, l'ambre gris & la muscade par B decente proportion.

Vnzieme mets.

Le douzieme, des tourteaux faits d'œufs, laictages, fauges, & farines de sucre, que les Milanois appellent communement *Salutato*.

Douzieme mets.

Le treizieme, des pommes de coing, couuertes de poudre sucree.

Treizieme mets.

Le quatorzieme, des cardes, pignons, icolimes ou artichaux.

Quatorzieme mets.

Pour le quinzieme & dernier mets, apres les mains lauees, auec la mesme eau de rose de tres-excellente odeur: le dessert, que suiuoiẽt pastes sucrees, confitures & dragees de toutes sortes, de mille façons, & compositions diuerses. Apres quoy furent incontinent introduits C les histriõs, ioüeurs de farces, pantomimes, basteleurs, grimasseurs & mattassins, petaunstes, ou faiseurs de saults perilleux, de merueilleuse soupplesse, Aretaloges, Comediens, & ioüeurs de Moralitez funanbules dançans tres-agilement sur des cordes, sans artifices ny contrepoids, Choraules, ioüeurs de haubois & menestriers à tres-grand nombre. Chose admirable, & non prattiquee auparauant, que deuant tous les mets marchoient des trompettes tres-accordantes, & des flambeaux, esquels estoient attachees & pendues des cages pleines de toutes les sortes d'animaux viuans & d'oiseaux domestiques, que les maistres d'Hostels auoient seruy, diuersement apprestez & cuits sur les tables, rangees à la salle D basse d'vn grand & magnifique palais, chacune ayant au surplus son particulier buffet, garny fort somptueusement, & chasque Seigneur conuié, son Gentilhomme seruant, habillé de riche parure: mais par dessus tout cela vn tel & si coy silence, que Pythagoras mesme eust eu prou peine à le garder. Telles & tant somptueuses furent les nopces de Triuulse à Milan ez iours des Ides de May, esquelles se trouua ce grand & docte Hermolas Barbare Gentilhomme Venitien : d'vne lettre tres-elegante duquel escrite à Pierre Cara tres-excellent Iurisconsulte, i'ay tiré la magnificence & l'ordre de ce festin, à fin de terminer cest an (auquel il fut celebré) par vn si gracieux destour. En somme que quiconque fut celuy la qui fut le Patanimphe d'vn tant superbe conuiue, il sçauoit autant qu'Ahenee, en matiere de soupers.

Dernier & quinzieme mets. *Dragees & confitures.* *Basteleurs, danceurs, matassins & menestriers.* *Trompettes & flambeaux.* *Diuerses cages d'animaux & oiseaux viuãs.* *Silence admirable & Pythagorique.* Mediolani idibus Maiis. MCCCCXCIX.

E Il faut maintenãt sçauoir que les Neapolitains ennuyez de la tyrãnie du ieune Alphons, manderent l'an suiuant à René Duc de Lorraine, fils d'Yoland, de venir en diligence au recouurement du Royaume de ses peres : mais René ainsi qu'il s'en apprestoit eut nouuelles de l'Arrest que les trois deleguez auoient prononcé en fauenr de Charles, auquel non seulement & à la couronne Françoise, Anjou & Prouence, ains encor les sceptres & les Estats de Naples & de Sicile de droict hereditaire & successif appartenoient: quoy que nonobstant cest Arrest, Yoland n'arresta pour tout cela de porter le titre & les armes de Sicile, René de Ierusalem, & son fils Anthoine de Calabre : ce qui mit tousiours plus fort Charles en volonté de le conquerir & gaigner.

L'an MCCCCXCIX. *Ceux de Naples mandent à René Duc de Lorraine de venir prendre la couronne.* *René debouté de ses pretentions de Prouence & de Naples.*

F Estienne Candolle qui se trouua de ce temps premier Consul de Marseille se monstra tuteur & bon pere durant sa charge des Religieuses, ausquelles la communauté des Hebrieux deuoit vne certaine pension, qu'ils acquitterent moyennant deux mil cinq cens florins que le Consul procura estre remis en lieu seur à ce qu'il ne fut dissippé au dommage du Monastere.

Acte d'Estienne Candolle premier Consul de Marseille enuers les Nonnains de saincte Claire. *L'an MCCCCXC. le XXVII. Ianuier.*

Iaques de Mondragon, conseigneur de la mesme villette dont il portoit le surnom, à luy laissé par ses ancestres, riche & puissant Gentilhomme de ce temps, sur les derniers iours du premier mois de l'an nouante presta recognoissance de plusieurs & diuerses pie

Conseigneurs & anciens Gentilshommes de Mondragon

ces terres & proprietez à Elzias de Grignan Gentilhomme du mesme lieu, lequel presta son hommage l'an ensuiuant octante & vnze à l'Archeuesque d'Arles, qui pour lors se disoit Prince & haut Seigneur de Mondragon, & ce en la mesme forme & ceremonie qu'auoient faict ses predecesseurs.

Descente de la maison de Charles & Coutignac.

Iean Baptiste de Ponteuez auquel appartenoient les Seigneuries de Carces, Coutignac & plusieurs autres bonnes places situees en Prouence, en ces mesmes saisons se trouua sans enfans masles, pour receuillir son heritage & ses chasteaux qui de droict fil alloient fondre dans la maison de Bargeme, de mesme nom, tige & armes que luy. Ce qu'il ne desiroit ny ne pretendoit en sorte quelconque pour quelque bien forte marrisson conceuë en son esprit de longue main contre ce sien parent, qui le possedoit entierement : ceste haine eut tant de force que se tournant d'vn autre costé, par sa derniere & ferme volonté, il institua son heritier vniuersel Durand de Flassans de la tres-noble & tres-ancienne famille des Amalrics, son nepueu fils de sa sœur, auec vne telle charge & condition, qu'il quitteroit ses premieres armes, & porteroit luy & sa posterité l'enseigne de Ponteuez, telle que le grand Fouquet, mary de Tiburge d'Agoult mentionné l'an trois cens trente quatre, commença de les escarteller, auec le loup d'azur de l'illustre maison de Sault : si que depuis ce temps-là la maison de Flassans changea non pas de Noblesse, mais d'armes, de nom, & de titres : quoy qu'elle se rendit assez plus illustre & remarquable, en ce que d'elle sortit Messire Iean de Ponteuez, preux & sage cheualier, en toute sorte de hauts affaires, lequel fut en son temps grand Seneschal de Prouence, & Lieutenant general sous Charles neufuiesme, qui d'vne royale grandeur pour les recommandables qualitez, reputation, & authorité d'vn tant excellent personnage, erigea ses Baronies de Carces, & Coutignac en titre illustre de Comté, pour monter au degré d'vn plus haut honneur vn Baron Prouençal ioinct de parentage, d'alliance & de sang auec les plus anciennes, illustres, & puissantes maisons de la Prouince. A B C

Carces & Coutignac tombent en la maison de Flassans.

Son frere germain, duquel nous parlerons assez aux premiers troubles de Prouence comme l'vn des plus fameux & iurez ennemis des Religionnaires qui ait esté de son temps, ayant tousiours retenu le nom de Flassans, auquel il s'est abouty, pour n'auoir laissé autre fruict qu'vne seule Dame heritiere de ses biens & Seigneuries, femme du preux & vaillant Mareschal d'Ornano, fils du Coronnel Sampietre : de la naissance duquel ceste Prouince se peut assez hautement glorifier, comme d'vn personnage heroïque, vtile, fidelle & necessaire à ceste couronne : au seruice de laquelle il a produit de ceste tres-noble & tres-sage Dame plusieurs ieunes Heros, qui ne promettent pas moins de valeur, de hardiesse, de foy, & de generosité, que le pere & le grand pere yssus d'ancestres puissants, les premiers de la Corsegue que nous logerons aussi bien que le Comte de Carces, & son successeur en quelque autel de ce temple, digne de leur renommee quand l'occasion & le siecle y semondront nostre plume mieux à propos qu'en ce lieu. D

En Aou[?]. Les Syndics & Assesseurs d'Aix appellés Consuls & Conseillers par patentes expresses du Roy.

Iean Matheron sieur de Salignac, duquel sont yssus tous ceux de ceste maison, qui portent la voile au vent, Conseiller Chambellan du Roy, President souuerain de Prouence, remonstra sur ces mesmes temps à sa Majesté, comme le pays desiroit que les trois Syndics, & leurs Assesseurs personnages de longue robbe, fussent à l'aduenir appellez les trois Consuls & Conseillers de la ville d'Aix : si qu'ils deussent iouyr, attendu qu'ils estoient Procureurs de la Prouince, les mesmes honneurs, authoritez, titres & priuileges que iouyssoient ceux d'Auignon, de Marseille & d'Arles : attendu que la Cité d'Aix estoit la capitale, où se tenoit le Conseil eminent & la Iustice souueraine. E

Ce que Charles accorda royalement au President Matheron, luy en faisant dresser patentes au mois d'Aoust l'an septieme de sa couronne.

Le XXV. Decembre iour de Noel.

Estrange & furieuse tempeste à Marseille.

L'an nonantieme du siecle, n'auoit plus que six iours pour arriuer au bout de sa course, c'estoit vn iour que les Chrestiens dedient auec hymnes & chants de musique par tous les temples de l'vniuers à la sacree Natiuité du Sauueur, que la paix fut vniuerselle sur la face de la terre, lors que par vne bien dissonante & contraire harmonie & tranquillité, on vit esmouuoir à Marseille la plus furieuse, grande, & horrible tempeste, que vie d'homme eut onques veuë. Ceux qui en ont laissé des memoires, & papiers iournaux, disent que les vents furent tellement impetueux & violents qu'ame quelconque n'osoit mettre le F

nez aux fenestres de sa maison, & que la saincte ceremonie du sacrifice de la Messe qu'on celebre annuellement à l'heure de my-nuict fut toute deserte d'hommes, voire mesme celle de l'aube : si qu'on croyoit que la cité se deut perdre & proffunder, & tant estoit e-strange & destachee la tempeste, & la fureur de Boree, que la mer auec vn horrible & bruyant mugissement alloit battre contre les murs du Monastere de sainct Sauueur. On voyoit tomber auec vn merueilleux bruit & tonnerre les toicts & seuerondes des maisons garnies de lances & longues pointes de glaçon, rangees comme en bataille, pour assommer les A passans, auec vne gelee tant aspre, impitoyable & cruelle, suiuie d'vn froid insupportable, & trãchant, que aucun ne pouuoit se parer contre les cuisantes & roides poinctes, qu'il iettoit sans aucun relasche. On ne pouuoit aller sur le cay du port, pour achetter chose aucune, nõ pas mesmes ceux qui estoiẽt ez vaisseaux, barques, & nauires seulemẽt aborder en terre, par vne telle & tãt extreme desolatiõ, qu'on voyoit en tous les endroits & les quartiers de la Cité en vn obscur & funebre silence, qui ne trainoit à sa queue que dueil, tristesse, horreur, menaces, & lamentations. Et ce qui est assez plus espouuentable, tant Dieu, le Ciel, & les Elemens estoient courroucez contre les execrables pechez des hommes, leurs paillardises & leurs B vsures, que ce mauuais temps dura depuis le iour de Noel, iusques au vingt & vn de Feurier, qui sont cinquante huict iours. On dit que iamais à Marseille on n'auoit veu vn tel & tant enorme desbord de tempestes & de vents, dont plusieurs furent en peur que ce fut la fin du monde, ou qu'elle deut abysmer : si l'on ne vouloit estimer que ces hurlemens de vents furent comme les oonces & auantcoureurs des troubles & des tempestes qu'esmeurent les deux Gouuerneurs bien peu apres à Marseille : ce que nous allons toucher.

Le ieune & magnanime Charles, qui genereusement s'apprestre pour le voyage de Naples, & qui se promettant desia la possession de ceste Noble couronne, ne quitte point en C son esprit sa part de l'Empire, establit sur ce dessein, & suiuant quelques rapports qui luy sont faits, François Monsieur de Luxembourg Vicomte premier de Martigues, en la dignité de grand Seneschal & Gouuerneur de Prouence, auec vne tres-ample commission d'auoir commandement absolu sur la guerre, defendre le pays à main armee, s'opposer roidement tant contre les tumultuaires, seditionnaires, troubleurs de repos & de paix, que contre les ennemis ouuertement declarez : de plus, visiter les villes, places & chasteaux, les tenir, & les forteresses remparees & munies de toutes choses necessaires : & en somme soustenir & prester main-forte à la souueraine Iustice. Car c'est à ces conditions qu'il est ainsi estably & receu par les gens du priué Conseil, sous vne telle forme, reigle & mesure, qu'il n'entreprendra chose aucune contre l'authorité de leur pourpre, ny du Senat. Ce D que pourtant il n'obserua pas, ainsi que bien tost nous verrons : la seule cause en fut de vray la diuision qui rampa entre luy & Sainct Valier, lequel ayant desia vn egal & pareil commandement, & pretendant d'estre né de haut lieu, & d'illustre sang, ne voulut luy ceder en rien, dont s'esmeut vne si grosse tourmente, qu'elle troubla tout à coup tout le pays, & fendit toute la Noblesse, qui mit en ieu plusieurs malheurs.

L'an MCCCCXCI. le VII. aoust.

François de Luxembourg Seneschal & Gouuerneur de Prouence.

Soit que la maison de Luxembourg soit sortie de Sygiffroy, que aucuns appellent Adalberr ou Albert, puysné de Rieuin Duc de Moselane, ancestre des Princes Lotrains, soit E qu'elle tire son estoc de Hugues Duc de Lorraine, fils de Lothaire deuzieme, Roy d'Austrasie, fils de Lothaire premier Empereur & Roy de France, petit fils de Charlemagne : soit que la Fee Melusine Comtesse de Lusignan, souche de tant de hautes & royales branches, ait donné commencement aux premiers Comtes & Ducs de Luxembourg, qui depuis furent creez Princes de l'Empire : d'autant que les Empereurs de ce mesme nom portoient l'Escu de Lusignan : tant y a que de quel costé & biaiz qu'on la tire elle a tousiours eu rang entre les plus illustres, hautes & puissantes maisons & races de la Chrestienté. D'vne telle & tant excellente racine descendoit François fils puysné de Thibaud Comte de Fiennes, & de Philippe de Melun, lequel auoit espousé Louyse fille de Iaous de Sauoye, qui fut Comte de Geneue.

Descente de la maison de Luxembourg. Estienne de Lusignan en ses Genealogies.

F Quant à son competiteur : ceux qui ont escrit les Histoires Françoises osent asseurer que la maison de sainct Valier en Dauphiné a eu son origine des premiers Comtes de Lusignan, yssus des Comtes de Poictiers, descendus de Merouee : si que quelqu'vn a remarqué fort particulierement, qu'elle est sortie de Henry fils de Guillaume Geoffroy Comte de Poictiers, & Duc d'Aquitaine : dont se vantoit estre sorty Aimar de Poictiers, Baron de Sainct Valier, opposé à Luxembourg, & son seul Antagoniste, grand Seneschal de Prouence : tellement que l'vn & l'autre se rencontroient à ce conte descendus d'vn mesme

Descente de la maison de Sainct Valier en Dauphiné Le mesme Lusignan.

estoc : à sçauoir de Merouee, fils illegitime & naturel de Theodoric deuzieme du nom, Roy de Bourgoigne & d'Orleans, fils de Childebert qui fut Roy de cinq Royaumes, sous lesquels estoit la Prouence, fils de Sygisbert Roy d'Austrasie & d'vne partie de France : qui fut fils du premier Clotaire, petit fils de Clouis premier, premier Roy Chrestien des François, & partant deux fiers & puissans Lyons destachez dans vn seul parc, & iettez l'vn contre l'autre, pour se rompre & deschirer : comme tantost nous verrous. A

L'an MCCCCXCII. le VI. Ianuier.
Deceds de Fouquet d'Agoult Seigneur & Baro de Sault.
Auoit esté quatre fois Viguier de Marseille.

Sur l'entree du nouuel an, l'illustre Fouquet d'Agoult, Baron de Sault, voulut sortir de la vie pour aller cercher au Ciel vne plus heureuse & longue demeure, où son ame s'en-uolla, non auec indignation, mais auec paix & douceur : il auoit tenu à grand honneur d'estre citoyen & patrice de Marseille d'où il auoit eu par quatre diuerses fois le baston royal de Viguier : aduantage qu'auparauant & apres luy aucun ne pouuoit ny n'a peu monstrer : aussi estoit ceste charge telle de ce temps, que celuy qui l'exerçoit, estoit Lieutenant de Roy, & si auoit vne tant excellente & supreme authorité, qu'il ne recognoissoit que le seul grand Seneschal, au deffaut & à l'absence duquel il auoit mesme puissance. B

Faict transaction auec Marseille.
Meurt à la Tour d'Aygues.

Ce Seigneur auant son despart de ce monde fit certaine transaction auec la ville de Marseille que tous ses vassaux & subjects seroient francs de gabelles & antres entrees : & par contrechange, les Marseillois francs & immunes en toutes ses terres, iurisdictions & Seigneuries, il mourut à la Tour d'Aygues laissant pour son successeur le Seigneur de Cypieres son nepueu, qui ne faillit point de mander vn Gentilhomme à Messieurs du Conseil de Marseille, pour leur faire entendre la mort du Seigneur de Sault son oncle, les suppliant d'honnorer ses funerailles ainsi qu'ils aduiseroient. Parquoy la ville deputa Iaques Candolle, & Iaques de la Ceppede, lesquels allerent rendre les derniers honneurs au corps C & les complimens au nepueu, au nom de toute la Cité. Quant à l'accueil qu'ils receurent, il fut tel & tant honnorable, que Marseille s'en contenta : aussi estoient ces deux personnages de telle reputation, qu'ils estoient presques tousiours employez aux affaires & ambassades illustres & plus importantes.

Iaques Candolo & Iaques de la Ceppede aux funerailles de Fouquet.

Arriuee du Seigneur de Luxembourg à Marseille.

Enuiron ce mesme temps vint à Marseille le Seigneur de Luxembourg, mandé du Roy pour s'informer des actions du Baron de Sainct Valier : les desportemens duquel auoient esté grandemẽt rendus suspects à sa Majesté, qui desiroit en estre esclaircie : & pour y mettre vn tel ordre que son Conseil aduiseroit, mesmement suiuant vn rapport qu'on luy auoit fait contre quelques principaux de Marseille, espaulez (quoy que malfaicteurs) & soustenus des plus gros de la Cité. Au moyen dequoy le nouueau Gouuerneur y fut receu en si grand D honneur, & en sorte que sans que le Seneschal s'empeschast de rien, il punissoit du dernier supplice ceux qu'il trouuoit atteins de crime capital : trainant au surplus vne telle terreur, que par tout où il passoit, on n'entendoit à son abord que bruits, esclattemens, & tonnettes d'artilleries, de trompettes & de cloches, dont les Marseillois estoient en tels allarmes d'estre despoüillez de leurs priuileges & antiques libertez, qu'à tous ceux qui venoient de la part de sa Majesté, ils les faisoient inuiolablement & solennellement confirmer & iurer, tant ils estoient agitez de la crainte de les perdre, & ialoux de les conseruer. En somme que Luxembourg apres auoit receu toutes sortes d'honneurs & d'accueils des Marseillois & iuré l'obseruation de leurs priuileges, & qui plus est apres auoir esté hautement exalté par la harangue magnifique de Iaques Candolle, qui n'oublia aucune partie requise à E la parfaite oraison autant sur les heroïques loüanges du Roy, que sur celles de sa personne, & receu finalement en don & present d'honneur vn grand & large bassin, auec son vaze d'argent fin d'ouurage tres-excellent, du prix de quatre-vingts ducats, il reprint le chemin de France, laissant ainsi les Marseillois tres-contens & satisfaicts. Non long temps apres ces choses arriuerent les nouuelles, qu'vn Dauphin estoit né au Roy de mesme nom que son pere : qui fut vne telle & tant generale allegresse en Prouence, que toutes les villes, villages, bourgs & chasteaux, tours, places, maisons & temples furent en feux & en festes.

Les Marseillois en sortes al armes pour la venue du Seigneur de Luxembourg.

Presens faicts a Luxembourg par les Marseillois.

Le XIX. Mars. Exped. du Seigneur de Luxembourg Gouuerneur de Prouence.

Pour toucher plus au long eccy, il faut sçauoir que le Vicomte Luxembourg, au dix-neuf du mois de Mars de ce mesme an. En vertu de son pouuoit de Gouuerneur, pretendant d'auoit vne absoluë authorité de faire constitutions, ordonnances & statuts, tout F ainsi que s'il eut esté demy Comte de Prouence, ou que telle chose eut esté de l'essence de sa charge, & qu'il y allast du sien, de ne se faire redouter, s'eslançoit licentieusement hors des termes de son credit, & des pas de sa commission, qu'il sembloit ne craindre d'audacieusement outrepasser, pour assouuit son ambition desmesuree (vice naturel aux grands)

& la

& la monter au degré de ce haut honneur, auquel son cœur aspiroit : Charles d'autre part
au poinct qu'il estoit entré en la possession de son sceptre, auoit honnoré (ainsi que vous
l'auez peu voir) Aymar de Poictiers Seigneur & Baron de Sainct Valier, homme de haut
& fier courage, ambitieux tout outre, qui ne se laissoit pas aisement ferrer de pareille
& semblable charge. Cestui-cy pour ietter à l'enuy de son aduersaire quelques illu-
stres esclats de son authorité, & mettre en euidence les vifs rayons de son pouuoir,
entreprit hautainement de faire vn ordre d'Estat nouueau à la ville de Marseille,
A compose de septante deux, dans la maison Consulaire. Lesquels sans y admettre le
gros du menu peuple, qui ne sçait que gaster, troubler & seditionner, comme vn
monstre à plusieurs testes, deuoient gouuerner à l'aduenir tous les affaires de leur
Republique, ordonner la ciuile police, disposer du thresor commun à l'aduantage
de la cité, & de tous les citoyens, auec sagesse & balance, & de plusieurs autres cas
contenus en quinze articles. Et cest ordre composé fut deputé du conseil & par vn
commun suffrage Honoré Forbin, l'vn des plus apparens & capables Gentilshom-
B mes de Marseille, pour aller en Cour faire voir à sa Majesté ce nouuel Estat de ville,
à fin de le confirmer de son authorité, & imposer perpetuel silence à ceux qui vou-
droient le troubler : Fourbin part en diligence, & s'acquitte si dignement de sa com-
mission, que le Roy loue non seulement la prudence de Sainct Valier : ains appreuue
volontiers & confirme royalement tant les quinze chefs contenus en ses memoires,
que le nombre des septante deux Conseillers ordinaires y nommez, qui tirez & triez
des plus anciennes, Nobles, honnorables & riches familles, & des principaux Gen-
tilshommes, Citoyens, Bourgeois & Marchands de la Cité, furent Messire Iaume ou
C Iaques de la Ceppede, M. Iaume ou Iaques Candolla ou Caldora, M. Louys Boni-
face, M. Pierre d'Arena, M. Hugo Gontard, M. Iean Forbin sieur de la Barbent,
Iean de Monteolz, Carle Gassin sieur de Puyppin, Anthoron Nouuel, Honorat For-
bin, Peyron Imbert, Reynaud Altouiti, François de la Ceppede, Iulian Beyssan,
Honorat Dize, Iean Ryeaud (famille qui tient de gueules frette d'or accompagné
ou semé d'escussons d'argent) Ieannon de Montolieu, Gabriel Viuaud, Guillem Paul,
Surleon Albertaz grand Capitaine & corsaire, Louys Deodati (tres-noble & tres-an-
cienne race qui tient de gueules à trois faisses d'or) Lazare Doria, yssu de ceste illu-
D stre famille de Gennes de ce mesme nom, qui porte l'aigle Imperial de sable en champ
d'or, Michel d'Escalles, Pierre Vento, Nycolose Spinola (familles assez cognuës, No-
bles & ramentuës en ces Chroniques) Christophle de Pellicijs Conseiller & Medecin
du Roy, Peyre Flotte, Laynet Gratian, Iean Turrel & Hierosme Manelly Floren-
tins, Barthelemy Cappel, Guillem Bouquin, Pierre Albertaz, Pierre de Besuciis,
Bertrand Bocquier, Rostang Blancard, Iean Lombard, Ieanoon Gombert, Iean Ia-
ques, Iaques Rollin, Iean Caradet dit Bourgoigne, Maistre Iean d'Escallis, Maistre
Barthelemy d'Arnet, Maistre Marthieu d'Ollieres, Maistre Bertrand Alphantis, Mai-
stre Guillem Pagesij, Pierre Karle, Guillem Reboul, Bertrand Espinel, Domenge Se-
guier, maistre d'Hostel du Roy, Carlin Bayle, Aruieu Mottet, Alonce de Vega ou
E de Castille Gentilhomme Espagnol, Iean Ysore, Louys Colle, Grand Iean de Ca-
uaillon, Antoni Gonfaron, Guillaume Emeric, Iean Beaumont, *aliàs* de la Tourte,
Claude Claret, Maistre Pierre le Negre, Galeas Coste, Iaumet Karlon, Peyron Teis-
sere, Peyron de la Vigne, Bourthomieu Reynaud, homme riche & puissant, qui fit
bastir de haut en bas de quarteaux de taille le temple de sainct Martin, Honorat
Auman, Iean de Cadenet, Iean Berard, Anthoron Deydier, Andrieu Delbosse, &
Hugon le Martegal, qui fait le septante deuzieme.

Aymar de Poictiers sieur de S. Valier en pareille charge.

Confirmation de l'Estat des septante deux establis par Sainct Valier à la maison Consulaire de Marseille.

Apres lesquels sont signez Aymar de Poictiers, Accurse Maynier Iuge-Mage, Iean
Matheron premier & grand President, Toussaint Guerin, Iuge des premieres appel-
lations, Iean de Coreis, Preuost de l'Eglise, maiour de Marseille, Pierre de Rol-
F let, Thresorier de Prouence, & Iaques de Angelo Conseiller & Procureur ge-
neral.

Le manuscrit, duquel i'ay tiré ces choses, escrit & fait de la propre main d'vn Gentil-
homme de la maison des Candolles, il y a enuiron soixante ans, s'accordant à peu prés à
cecy escrit, qu'en la mesme annee que Sainct Vailler fut receu grand Seneschal il entra au
Conseil de ville de Marseille, où par l'aduis des plus Nobles, preud'hommes, & anciens

Ceux qui estoient ordonez pour estre premiers, seconds, & derniers Consuls de Marseille de ce temps.

de la cité, il ordonna Conseillers de l'administration publique : eu premier lieu les Patrices & Gentilshommes, à sçauoir Leonnet de la Cepeda, Iaques de Remusan, Iean de Montolieu, Iean Forbin, Iaques de la Ceppeda, Iaques Candolla, ou Caldora, Iaques Forbin, Estienne Candolla, Michel de la Ceppeda, Pierre Imberr, Iean de Monteols, Charles Cassin, Iulian Beyssan, François Blancard, Rostang Blancard, Adam Veneo, Paulet Vassal, Anthoine Noueau, François de la Ceppede, Honoré Forbin, Pierre de Monteols, Pierre Albertaz, Reynaldo Altouiti, & Iean Conte, tous lesquels comme Gentilhommes furent destinez & approuuez capables du premier & plus noble Consulat. Pour le second A chaperon, cõme citoyens, bourgeois ou estrãgers nouuellemẽt habituez, Iean Viuaud, Bertrãd Boquier, Bertrãd Spinel, Gabriel Viuaud, Layner Gratian, Pierre Massatel, Aruieu Mottet, Gabriel Sylue, Honorat d'Ize, Grand Iean, Guillẽ Petit, Guillẽ Pal, Iean Ricaold, Michel d'Escallis, & Pierre de Bezis : & pour la troisieme & derniere pourpre estans pris & trouuez propres Iean Aymar, Guillem Reboul, Iean Teisseire, Karlin Bayle, Iaques Cartier, Iaques del Temple, Anthoron Segnoret, Pierre Karles & quelques autres, lesquels comme moindres & moins releuez obtindrent la troisieme place. Tous ceux cy (poursuit le mesme B document) furent ordonnez par le Seigneur de Sainct Valier, & le conseil general : & cest ordre ainsi estably, la ville se trouuant sous vn nouueau Prince, & vn nouueau Seneschal, resolut d'enuoyer vn Gentilhomme au nouueau Roy, à fin d'auoir de sa Majesté nouuelle confirmation de ses priuileges & libertez. Pour l'accomplissement dequoy fut esleu le sieur Honoré Forbin fils de Bertrand, auquel furent deliurez deniers suffisans pour se mettre en equippage conuenable & condecent, & en chemin à cest effect : de sorte qu'il fut en Cour l'espace de cent vingt & cinq iours, employez si dignement, qu'il obtint de sa Majesté plusieurs choses bonnes & profitables aux Marseillois.

Honoré Forbin mandé au Roy par les Marseillois obtient plusieurs choses de sa Maiesté pour le bien de sa patrie.

En premier lieu vne ample & spacieuse confirmation auec serment royal de toutes les C anciennes libertez, & priuileges de la cité.

Confirmation des priuileges & libertez.

En second chef, que tout citoyen originaire seroit libre, franc & exempt de toutes charges, subsides & tailles royales : pour tous les biens qu'il possederoit au territoire de Marseille, ou à sept lieuës à la ronde, & aux enuirons.

Exemption des biens & possessions du territoire de Marseille.

Troisiemement que tous Hebrieux ne pourroient plus faire cõmertre ny trafiquer aucunes vsures, ains seroient contraints de quitter celles qui leur estoient deuës.

Vsures & trafiques interdits aux Iuifs.

En apres, que tous redeuables de quelques sommes à la ville de Marseille, condamnez à payer, ne pourroient appeller hors du ressort de la cité, ains mettroient la debte en mains D tierces.

Debiteurs ne pourront appeller hors du ressort.

En quatrieme rang que pour le trauail de l'œuure du port seroient pris annuellement mille quatre cens florins sur la table de la mer.

Pour l'œuure du port.

En sixieme article, que toute marchandise deschargee par mer en terre de Marseille pourroit librement aller par tout le Royaume, sans payer peage, lesde, ny aucun autre passage, tribut, ou imposition.

Exemption pour les marchandises.

Et ce qui est remarquable, il obtint vn saufconduit general tout pareil à celuy du feu Roy René, pour toutes sortes de peuples & nations de pouuoir librement & sans aucune apprehension aborder au port & aux murs de Marseille, y trafiquer, negocier, marchãder & habiter. De plus que aucun Viguier ny Iuge de Palais, ne seroit deposé contre son serment, ny contre les libertez de Marseille : & en somme plusieurs autres belles franchises, E graces & immunitez au grand honneur de son Ambassade, de la ville, & des citoyens. Ainsi parle ce manuscrit auquel ie n'ay rien alteré, pour n'alterer mon Histoire.

Saufconduit general pour toutes nations qui aborderont Marseille.

Des Viguiers & Iuges du Palais.

Les patentes de ceste confirmation furent donnees à Paris au mois d'Auril de cest an, & bien peu apres receuës auec le contentement incroyable de Sainct Valier, le desplaisir de Luxembourg, & l'adueu des Marseillois, lesquels ont tousiours depuis suiuy cest ordre mesme, en leur maison Consulaire comme le plus excellent, & mieux ordonné qu'ils eussent peu & sçeu choisir (quoy que bien esloigné de celuy des anciens Timuques) & qu'on leur auoit proposez, nonobstant que durant nos iours il ait souffert quelque alteration qui n'a pas longuement duré, comme nous verrons à son temps. Ce qui donna & sortie & com- F mencement à beaucoup de cõfusions & de troubles, au repos cõmun des affaires, non sans vn fascheux embarras & nuisant destourbier du train & cours de la Iustice du pays, foule & oppression des officiers du grãd Cõseil, interests & ruyne du peuple, & des bons sujects, par la concurrence & cõtrebatterie des deux Gouuerneurs, lesquels pretẽdans chacun endroit soy la iurisdiction & l'authorité, sous la faueur de leurs charges, vouloient confusément

Au mois d'Auril.

Confirmation des septante deux.

donner la loy & gouuerner à leur ſens & volonté. Parmy le combat de ces vents contraires venant à fondre vne pluye ſi druë & ſifflante, auec eſclairs & tonnerres bruyans, qu'elle rauageoit toute la campagne & le pays.

Ces orages donnerent occaſion au Preſident Matheron & Iean Guiran Maiſtre Rational en la Cour ſupreme, d'en aller former plaintes & doleances au Roy, ſuiuant la charge qui leur en fut donnee par les officiers du grand & ſouuerain Conſeil : à fin de luy remonſtrer, que pour le bien, luſtre & authorité de ſa Iuſtice, pour la paix & l'vnion de ſes ſujects, & ſingulierement pour le repos & tranquillité de ſon pays de Prouence, nouuellement acquis à ſon ſceptre, par la bonne volonté & deuotion de la Nobleſſe, & des habitans de toute condition, qui s'eſtans mis ſous l'ombre, garde, & protection de ſa couronne, cõme ſous vn toict royal, & à elle de nouueau inuiolablement reioincts, s'eſtoient franchement & volontairement donnez à luy, ſa Majeſté deuoit eſcrire lettres de commandement aux deux competiteurs & riuaux, de ſe rendre en perſonne par deuers elle & ſon grand Conſeil, & porter dans vn brief & court delay les patentes de don & declaration de leurs charges, offices, ordonnances & conſtitutions, auec tout ce dont ils pretendoient s'aider en forme deuë & raiſonnable. Pour toutes choſes veuës, & eux ouys y apporter & donner telle prouiſion qu'il appartiendroit, & encor pour (au cas que l'vn d'eux fut deffaillant) pouruoir & proceder en telle matiere ſur ce qui ſeroit mis par deuers les gens de ſon conſeil, duquel neantmoins ſa Majeſté pourroit tirer vn ou pluſieurs ſages & notables perſonnages, pour s'informer tant des differens, & querelles de ces deux Seigneurs animez l'vn contre l'autre, que des autres officiers du pays, tout ainſi qu'il ſeroit baillé par eſcrit : pour luy en eſtre ſemblablement l'information r'enuoyee. Que les Commiſſaires qui ſeroient mandez, feroient faire defences de par le Roy au Gouuerneur & Seneſchal, à leurs Lieutenants & Commis, & à chacun d'eux en particulier, de ne proceder d'orenauant à la prinſe, detention, empriſonnement, punition & correction des officiers de ſon Conſeil de Prouēce, ſans deliberation expreſſe de tous ſes Conſeillers ordinaires, pour en donner aduis à ſa Majeſté, ſi le cas le requeroit. Ne troubleroiēt finalement ny n'empeſcheroiēt tels officiers à la iouyſſance de leurs offices & Magiſtratures : ains leur laiſſeroient paiſiblement aſſembler & tenir leur grand Conſeil au lieu accouſtumé, en telle authorité, reſpect & preeminence qu'ils auoient parauant fait, iuſques à ce que ſa Majeſté, toutes choſes veuës, & les Commiſſaires ouys, en eut autrement ordonné. A tant que la defence ſeroit ſignifiee aux Gouuerneur & Seneſchal, ou leurs Lieutenants par la ſeule exhibition & preſentation des lettres de leur commiſſion.

Iean Matheron & Iean Guiran vont former plaintes au Roy.

B

C

D

Toutes ces plaintes furent occaſion qu'on mit en ieu la concurrence de ces deux perſonnages, oyſeaux ſauuages qu'vne ſeule cage, comme on dit cõmunement, & vn ſeul arbreau ne pouuoient facilement contenir, ou à mieux dire deux fiers lyons dedans vn parc, ſans maiſtres ny conducteurs. Choſe dangereuſe & grandemēt preiudiciable à vn Eſtat nouuellement acquis & tranſplanté d'vne main à l'autre, cõme ſe trouuoit ceſtui-cy : compoſé au demeurant d'vn peuple bon, ſous vn bon Prince, & ſous vn meſchant & difficile, intraictable, roide, pire, & plus meſchant mille fois : & de vray ce Roy pour vn Prince plein d'eſprit & de bon iugement deuoit bien penſer, auant que de laſcher vne telle & meſme authorité à deux puiſſans perſonnages, l'vn Gouuerneur, l'autre Seneſchal ſur ſon pays & ſa Iuſtice : c'eſtoit eſueiller le vol de leur ambition, & dõner naiſſance au feu de mille confuſions, dangereuſes & mortelles ſeditions, auec ouuertures d'eſmeutes, entameures de reuoltes, malheurs & deſvnions de ſes plus fidelles officiers & nouueaux ſujects, leſquels deuoient eſtre cloüez à ſon obeyſſance, & liez au bien de ſon ſeruice par bonne police, ſous des ſages & biē aduiſez Gouuerneurs. En quoy il auroit ſagement faict : car cõme toute repentine mutatiõ & nouueauté d'Eſtat apporte naturellement alteration aux cœurs des hõmes, qui pendēt touſiours diuerſement les vns d'vn coſté, les autres de l'autre : auſſi doit le nouueau ſouuerain & poſſeſſeur d'vne Prouince, meſmement où le peuple eſt impatient, violēt & ſuperbe, vſer d'vne ſageſſe & moderation toute royale, pour ne l'inciter à reuolte & rebellion, & pour ne courir fortune de perdre auec blaſme, perte d'hommes & d'honneur ce qu'il s'eſt acquis auec gloire, triomphe, bienueillance & facilité, conſiderant que la couſtume eſt vne ſeconde nature qu'on ne peut tout à coup abolir, deſraciner & deſtruire.

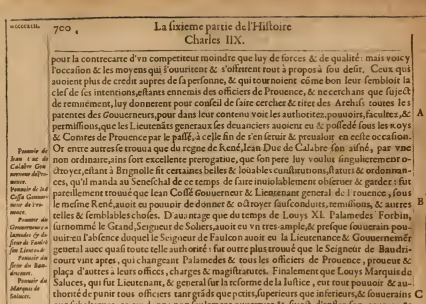
Vnicum arbuſtum non ſufficit duobus erithacis.

Omnis repentina mutatio periculoſa.

F

Le Seigneur de Luxembourg qui cependant eut vent de ces plaintes & deputations, ne s'endormit pas de ſon coſté, ains tourna tous les reſſors de ſon eſprit cerchant tout ce qu'il eſtima faire pour le droict de ſa cauſe & de l'authorité, dont il ſe faſchoit de deſmordre,

Pouuoir des Lieutenants du Roy en Prouence.



pour la contrecarte d'vn competiteur moindre que luy de forces & de qualité : mais voicy l'occasion & les moyens qui s'ouurirent & s'offrirent tout à propos à son desir. Ceux qui auoient plus de credit aupres de sa personne, & qui tournoient côme bon leur sembloit la clef de ses intentions, estants ennemis des officiers de Prouence, & ne cerchans que suject de remuëment, luy donnerent pour conseil de faire cercher & tirer des Archifs toutes les patentes des Gouuerneurs, pour dans leur contenu voir les authoritez, pouuoirs, facultez, & permissions, que les Lieutenâts generaux ses deuanciers auoient eu & possedé sous les Roys & Comtes de Prouence par le passé, à celle fin de s'en seruir & preualoir en ceste occasion. A

Pouuoir de Iean Duc de Calabre Gouuerneur de Prouence.

Pouuoir de Iean Cossa Gouuerneur de Prouence.

Pouuoir du Gouuerneur Palamedes & du sieur de Faulcô son Lieutenât.

Pouuoir du sieur du Baudricourt.

Pouuoir du Marquis de Saluces.

Or entre autres se trouua que du regne de René, Iean Duc de Calabre son aisné, par vne non ordinaire, ains fort excellente prerogatiue, que son pere luy voulut singulierement octroyer, estant à Brignolle fit certaines belles & loüables constitutions, statuts & ordonnances, qu'il manda au Seneschal de ce temps de faire inuiolablement obseruer & garder : fut pareillement trouué que Iean Cossé Gouuerneur & Lieutenant general de Prouence, sous le mesme René, auoit eu pouuoir de donner & octroyer saufconduits, remissions, & autres telles & semblables choses. B D'auantage que du temps de Louys XI. Palamedes Forbin, surnommé le Grand, Seigneur de Soliers, auoit eu vn tres-ample, & presque souuerain pouuoir: en l'absence duquel le Seigneur de Faulcon auoit eu la Lieutenance & Gouuernemẽt general auec quasi toute telle authorité : fut outre plus trouué que le Seigneur de Baudricourt vint apres, qui changeant Palamedes & tous les officiers de Prouence, proueut & plaça d'autres à leurs offices, charges & magistratures. Finalement que Louys Marquis de Saluces, qui fut Lieutenant, & general sur la reforme de la Iustice, eut tout pouuoir & authorité de punir tous officiers tant grâds que petits, superieurs que inferieurs, & souuerains C que subalternes : ce qui donna non seulement ouuerture & suject d'enfler son courage & son authorité au Gouuerneur Luxembourg côtre le Seneschal Sainct Valier, ains ample & bien spacieuse matiere de iustification enuers Charles, qui nonobstant tous ces beaux aduantages & productions de titres, mettant fondement aux plaintes & remonstrances des deputez, au danger qu'il pouuoit encourir ou de rebellion, ou de perte, ou de suject à ses voisins d'inuasion & de surprise, y remedia de telle façon, que tous les affaires allerent à chemin, selon son desir, & la satisfaction des officiers, Prelats, Gentilshommes, & communautez de Prouence.

cxxiiii. mil's familles de Iuifs chassees d'Espagne sous Maximilian Empereur.

Defences aux Iuifs de ne porter en aucune pierreries hors du Royaume.

Commandement & contrainte à chaque Iuif de payer deux ducats, pour teste.

Deux galleres pleines de Iuifs mises en captiuité pour n'auoir tenu conte de l'Edict du Roy.

En ceste mesme saison aduint que l'Empereur Maximilian, ayant dompté les Sarrazins & les Mores print leur Roy nômé Melen prisonnier, estaignit leur domination en Espagne, les D ayant reduits à la foy, & que de ces contrees furẽt chassez cent vingtquatre mille familles de Iuifs par Edict royal, auec seueres defẽses de n'emporter, ne pierres precieuses hors du Royaume: leur estant neantmoins permis d'eschanger leurs biens, auec toutes sortes de marchandises, côme draps, vins & autres semblables, sous deuë estimation, & les transporter & emporter auec eux, à la charge toutesfois que chasque Hebrieu en sortant seroit contraint de payer deux ducats au Roy. Si fut publié par Edict que celuy qui ne s'en iroit dedans le terme prefix, perdroit corps & biens, à tant que vaisseaux infinis en furent chargez qui couurants les mers de fustes & les airs de voiles, vindrent aborder & surgir tant en Prouence, qu'ez autres marches & parties de l'Europe. Mais par malheur deux galleres, qui n'auoient tenu conte de faire voile, & de promptement desloger au terme ordonné, furent côfisquees, tous les Iuifs mis en esclauage & à la cadene. E Qui fut vne bonne & ample purgation au Royaume d'Espagne, & vne curee de deux cents cinquante mille ducats à la bource du Roy. Quant à nos Princes ils en purgerẽt bien tost la Prouẽce, auec vn plus gracieux & doux rubarbe & à moins de frais que cela. Estant aussi conuenable aux Espagnols, Demimores & Sarrazins d'exploicter l'vn, qu'aux magnanimes, & tres-Chrestiens François de faire l'autre: dequoy voicy vn exemple tout à propos aduenu l'an quatre cens nonante trois.

L'an MCCCCXCIII. du mois de Iuillet.

Arles ville tres-abondante en grains.

Quantité infinie de moissonneurs va en Arles sur le mois de May.

La Cité d'Arles sur toutes les villes de ceste Prouince, & peut estre de ce Royaume est estimee tellement abondante en grains, que lors que la saison est vn peu large & fauorable, & que le Rhosne a versé sa limoneuse graisse sur la spacieuse plaine de Camargues, elle peut F recueillir du bled pour en farcir tout le pays, & pour sa prouision de plusieurs annees, chose à la verité incroyable & prodigieuse à vne telle & si grande ville peuplee, & pleine de tout poinct, & de toute sortes d'habitans. Cela attire les moissonneurs voisins & qui sont à vingt lieuës & plus reculez aux montagnes des Gauots, côme à vne riche miniere & cueillette pour eux. De maniere qu'on les void venir sur le mois de May, par bandes, & toffus escadrons comme compagnies de gens de pied, qui vont à la picotee, auec leurs armes &

faucilles

faucilles, femmes & meſnages, deſgorſants mille agreables & champeſtres chanſons, dont
ils charment les ennuis violents du Soleil & du chemin.

Il y auoit quelque tẽps que ces moiſſonneurs eſtrãgers auoient fait vn inſigne maſſacre
de Iuifs, tant de la ville d'Arles que des autres Synagogues, & cõmunautez eſpanduës par le
pays, choſe qui mit en crainte les Conſuls & Gouuerneurs, non ſeulemẽt de pareil attentat
A & remuëment, ains de quelque ſac miſerable & general de la cité, ſous couleur d'en vouloir
aux Hebrieux, viſant telle eſtoffe de gens pluſtoſt aux publiques proyes & rapacitez, qu'au
zele de la religion, ny d'autre cõmune vtilité. Pour obuier à tels incõuenients, les habitãts
remonſtrerẽt au Roy le dãger apparẽt de tels eſclãdres, qui trainoiẽt apres eux les ſeditiõs
populaires & les pertes des villes à leur queuë, meſmemẽt q̃ Arles eſtoit l'vne des plus im-
portantes & cõſetuables pieces de la Prouince, ſur laquelle les ennemis voiſins auoiẽt con-
tinuellement les yeux & la dent: outre que ceſte maudite gent d'Hebrieux ſemoit pluſieurs
erreurs damnables parmy les Chreſtiẽs qu'ils tortiõnoient par iniuſtes viures, & s'efforçoit
de trõper iournellement en tant de ſortes, qu'ils eſtoient contrains de former telles plain-
B tes & ſupplier tres-hũblement ſa Majeſté d'y pouruoir & remedier pour coupper chemin à
tels malheurs.

Plaintes contre les Iuifs d'Arles.

Sur ces remonſtrances Charles par ſes patentes donna vn dernier & vigoureux mande-
ment aux Iuifs, que là où ils ne ſe feroient lauer du S. & Chreſtiẽ Bapteſme dans trois mois
preciſemẽt ils euſſent à vuider la ville d'Arles & ſon terroir, & pour le fait des moiſſonneurs
de n'attenter à l'aduenir aucunes violẽces ny temeraires inuaſiõs, à peine d'eſtre pẽdus. Les
aſpres cõmandements & les menaces de ces patentes eurẽt tant de vertu, que les vns furent
contraints de receuoir le S. Chreſme, les autres plus endurcis & obſtinez en leur Iudaïſme,
de ſe retirer en Auignon, & aux terres du Pape, les autres de vuider le Royaume, & ſe ietter
C ez lointaines cõtrees d'Italie, Turquie & autres regions, ez marches eſtangeres & plus eſcar-
tees du Chriſtianiſme, où neanmoins cõme par vn biẽ eſpouuãtable iugemẽt & vn Arreſt
immuable de Dieu, cõtre lequel leurs fuittes ne peuuẽt rien, ils ſont detenus en ſeruitude &
en miſerable cõdition, tenus pour transfuges, deſerteurs & infames: Charles toutesfois par
vne frãchiſe & vne clemence toute royale & Françoiſe ne voulut vſer à l'encontre d'eux en
toutes ſes procedures d'aucune tyrãnie, ny exercer acte aucũ qui ſentit ſa cruauté, eſtimant
beaucoup meilleur de les retirer de leurs folles ſuperſtitiõs & vieilles erreurs, & par gracieux
& ſages deſportemẽts & cõſeils les gaigner, & attirer au vray Meſſie qu'ils attendẽt en vain
& au Bapteſme des Chreſtiens, que d'eſpuiſer & tarir leurs moyẽs & leurs bources, par vne
D Moreſque & Sarrazine inuention, taquine, ſordide & deteſtable auarice propre & particu-
liere à Iuifs.

Delay de trois mois aux Iuifs de ſe baptiſer ou vuider le pays.

Charles n'vſe d'aucune tyrannie contre le Iuifs de Prouence.

Au tẽps que ces pauures & miſerables circõcis ſont ainſi diuerſemẽt eſpars & chaſſez ez
cõtrees & marches eſtrãges, les vns d'Eſpagne, & les autres de Prouẽce: mais non auec pa-
reille douceur, ton ny regle d'humanité, Charles fait aſſembler les Preſidents de toutes ſes
Cours de Parlemẽt, auec ſon Chãcelier, les Princes de ſon ſang, & les plus eſleuez Seigneurs
de ſon Royaume. Car puis qu'il auoit à faire vn grand & difficile voyage en pays loingtain,
à mettre aux chãps vn grand & puiſſant exercite, il iugeoit bien raiſonnable de ſçauoir pre-
mieremẽt ſi ce ſeroit iuſtemẽt & ſous vn pretexte hõnorable qu'il feroit battre les tãbours,
E & deſployer ſes enſeignes: voire s'il mettroit point en vn dangereux hazard ſa couronne,
& ſon Eſtat en proye, à la diſcretion des vents, de la mer, des armes & de fortune, où ſi peu de
foy & d'aſſeurance ſe trouue: eſtimant à bon droict choſe tres-conuenable à vn Roy tres-
Chreſtien de ne troubler aucun ſur la poſſeſſion de ſon bien, & ſur la legitime ſucceſſion de
ſes anceſtres, & ce par vne ſage & profonde conſideration, que les guerres iniuſtes, ambi-
tieuſes & volontaires, & les affections & paſſions deſreglees de cõquerir perdent bien ſou-
uent les Eſtats de ceux qui cerchent d'engloutir ceux d'autruy, par vne faim deſordonnee,
& ſont ſanglantes & malheureuſes à leurs propres autheurs: ne leur rapportans, que morts,
ſang, deſtructions, hontes & ruines, au lieu de gains, de victoires & de conqueſtes: & finale-
F ment que triſtes & funeſtes couronnes de Cyprez, au lieu de lauriers glorieux & de palmes
immortelles: outre les vœux d'execration, les maudiſſons populaires, & les horribles im-
precations, qu'ils en reçoyuent de leur aage, & de pluſieurs ſiecles futurs.

Charles ne veut entreprendre que bien à propos & à bõ tiltre le voyage de Naples.

Ces hautes & conſiderables raiſons eſmeurent Charles à r'aſſembler tous ces excellents
& qualifiez perſonnages, aux yeux deſquels fut bien amplement & fidelement repreſentee
& deduite la genealogie des Roys de Sicile, depuis Roger iuſques à luy: de ſorte qu'il fit
ouyr pluſieurs Seigneurs, Barons, & Gentilhommes de courte & longue robbe, tres-bien

instruits & informez du droict qu'il auoit sur la couronne de Naples & de Sicile, pour leur
faire voir & toucher, qu'il n'entreprenoit vn si haut & perilleux exploict sans tres-bon &
tres-iuste titre: ainçois estoit contraint par le sceptre qu'il tenoit de ses peres de s'aller ietter
en ceste loingtaine guerre, contre les vsurpateurs de son bien & de ses droicts legitimes.
Moyen de vray fort honnorable & pressant, pour gaigner leurs volontez, pour faire ployer
leurs courages au sien, & qui est de plus de poids, pour tourner de son party les propres &
tres-puissantes armes de Dieu, qui tousiours tient les cœurs des Roys en sa main, & fauo-
rise leurs entreprises, quand la Iustice & la raison les accompagnent. Tous ces poincts don- A
ques royalement balancez, considerez & debatus, il se resoud à la conqueste de ce Royau-
me, sous vn si ferme propos, qu'il commence à faire les preparatifs d'vne forte & puissante
armee, pour y aller en personne, & faire voir les effects de sa vaillance, de son droit, & de
son cœur bouillant de conqueste & de gloire: ainsi que peu apres nous verrons.

Charles tout resolu à la conqueste de Naples.

Pertuis villette grasse & riche situee au bord de Durance, qui souloit appartenir ancien-
nement aux Comtes de Forcalquier, & à l'Abbé de Mont-majour obtint de ce temps vn
priuilege que Charles luy octroya d'auoir vne armoirie particuliere, B
pour la tenir, & pouuoir faire à l'aduenir en estandards, penons, target-
tes & autres telles pieces conuenables & coustumieres. Au moyen de
quoy il luy donna vne fasse de gueules brisee à son milieu d'vne fleur
de lys d'azur sur l'Escu d'or, que depuis ce royal octroy la ville a tous-
iours retenu. Et pourautant que les anciens priuileges, les familles hon-
norables qu'elle a veu autresfois dans ses murs, & celles qui la decorent
encor pour le iourd'huy meritent bien que nous en laissions quelque
marque; voicy ce que i'en ay appris.

Armoiries données à la ville de Pertuis par Charles.

Le premier priuilege se trouue du xxj. d'Auril de l'an deux cens nonante huict, portant C
que toutes les annees, trois extimateurs seront esleus, dont le premier sera tiré de l'ordre
des Nobles, & les deux du peuple commun. Qui fut à mon aduis vne chose autant sage-
ment consideree que bien preueuë & balancee par les premiers: eu esgard aux change-
ments ordinaires & iournaliers, qu'on voit arriuer ez fiefs, terres, maisons, heritages &
possessions, de famille en famille, & d'vne main en l'autre, tantost par fiefs, ores par ado-
ptions, & bien souuent par sentences, arrests, payements, eschanges ou ventes, suiuant le
prouerbe commun: *cent ans baniere, cent ans ciuiere*: comme voulant dire qu'ordinairement
les maisons changent de cent en cent ans, de riches deuiennent pauures, & de haut tom-
bent en bas, pour faire place aux nouuelles. Parquoy le iuste & raisonnable prix des choses D
est grandement considerable, pour les interests & dommages que peuuent apporter aux
vns, & aux autres les estimes bien ou mal pesees, & les arbitrages de telles personnes, que
la loy decerne premiers Iuges, en semblables euenements.

Anciens priuileges de Pertuis. Extimateurs dont le premier doit estre Noble.

Extimateurs sont premiers Iuges.

Le second priuilege est peu moins de cent ans apres, de l'an trois cens octante vn, par
lequel les anciens Comtes de Prouence concederent vn aduantage aux habitans de Per-
tuis, d'eslire tous les ans trois Syndics ou Consuls, pour gouuerner & regir leur ville: le
principal desquels seroit continuellement pris & choisi de condition & famille noble, &
les deux du populaire a l'esgal des extimateurs, & parce que l'ordre d'vne bonne & saine
constitution ne peut demeurer en vn mesme estre, ny aller si iustement, que la longueur
du temps n'en desbauche & altere à la parfin les contrepoids, les Nobles de Pertuys pre- E
senterent vne requeste de plainte au Senat sur certains excez aduenus l'an cinq cens trente
trois, que quelques non nobles voulurent temerairement occupper ce rang contre l'ex-
presse teneur du priuilege, dont s'ensuiuirent des altercas appaisez par decret, & lettres de
commission aux conseillers de la maison commune de Pertuis, portans que procedants à
la creation du nouuel Estat, ils n'eussent à eslire, porter, ny monter aucun à la premiere
charge du Consulat, qui ne fut de qualité Noble, suiuant la forme du priuilege: auec inhi-
bitions aux officiers de Pertuis de receuoir le serment d'aucun premier Consul qui ne fut
Noble, & de telle co[illegible] que la patente requiert: ce qui fut exploicté le troisieme de
Nouembre du mesme an. F

Syndics dont le premier doit estre Noble.

Tēpus edax rerum.

Requeste presentee par les Nobles de Pertuis sur l'excez des premiers Consuls.

Ceste cohi[illegible] arresta pour vn temps le desordre & les mutins, & tint leur maison
consulaire en dit[illegible], & difference de personnes, iusques en l'an quarante six que ceste
querelle repullula, &[illegible] quelques seditions populaires en ieo: mais les feux de ces tu-
multes furent bien tost amortis, au moyen de l'appel, que comme d'abus releua le Procu-
reur general le premier du mois d'Octobre, sur l'aduis qu'il eut que le populas naturellemēt

Seditions à Pertuis pour le mesme suiect.

...emi des Nobles, faisoit election de gens de sa sorte non nobles, pour estre honnorez ... premier & principal chaperon. Ce que cest officier faisoit, pour l'interest de son maistre, ...tre l'infraction & le mespris du priuilege Royal qu'on sembloit monstrer en cela: si qu'il ... deuoit sauiure, parce que le Roy prenoit vn droict de cens personel, pour le droict d'ha...nage en bled & en or, dont estoient sans plus exempts les Ecclesiastiques & les Nobles, & selon aucuns, les Notaires, lesquels au temps de noz ancestres estoient reputés pour No...es: estant ainsi que mesmes à Naples ville des plus illustres d'Italie, quelques hommes yssus des principales & plus excellentes familles de la Cité, n'ayants desdaigné d'exercer ce...cation se sont qualifiez Notaires & Cheualiers, du temps de Charles premier, & apres ...y de Charles second, du Roy Robert, de la Royne Ieanne, du Roy René, & iusques au re...ne de François premier, que les Notairés parlerent François, deuindrent des ignorants & par consequent roturiers, comme nous auons dit ailleurs. De maniere que quand quelque ...noble auoit vne fois esté promeu a l'honneur du premier Consular, pretendant par son chaperon droict de Noblesse, il le pretendoit d'exemption : comme si le peuple pouuoit annoblir vn roturier, ou frustrer le Roy de ce qui luy estoit deu.

B Auant donc que sortir de ce subject il faut apprendre que de toute antiquité, tant du temps des premiers Comtes de Forcalquier, que des Comtes de Prouence, il y a eu plusieurs Nobles familles à Pertuys, dont les vnes sont peries, aucunes sont en nature, les autres se sont annoblies par les voyes licites & practiquees en ce Royaume depuis cent, ou cent cinquante ans. Quant aux premieres celle de Andrea qui migra de Naples à Mont-pelliet, & de Mont-pelliet en Prouence, n'a plus ny branches ny fueilles qu'en vne seule Damoiselle mariee a la maison de Montauroux, non plus que celle del-Croz qui tenoit d'or à six couronnes de laurier de Sinople: que celle de Gap aboutie à vne seule hostesse, qui s'est tousiours voulu tiltrer Noble, quelle hostesse qu'elle soit: & finalement que celles des Moscoins, des Seignons, & telles autres enterrees, lesquelles ont fait place à des recéres qui tiénent ce mesme rang, & se sont mises au jour suyuant la vicissitude, l'inconstance & le changement des choses basses & perissables, entre lesquelles la Noblesse qui depend de la vertu, & du vice des descendans d'vne famille, & bien souuent de la fortune semble tenir lieu principal. *Foy veu vn acte de l'an MDXXII. le XII. Mars d'vn Noble Iaques de Croso, fils de Noble Estienne de Croso, ou del Croz de Pertuis Notaire Anthoine Asse de Gramboys.*

Les Beaux, Sieurs d'Ayglun qui ont d'Azur à quatre bandes ou cotrices d'or, frettees de gueules au chef d'Azur, chargé d'vne estoile du second, accompagnee de deux cœurs d'ar... ...trace tres-ancienne & fort Noble. Les Saurets Sieurs de Verdaches, yssus des anciens ...chalins, les Michels dits Martels, esquels ne donne peu de lustre l'Aduocat Martel, per...nnage assez cogneu du Senat & de la Prouince pour l'excellence de son parler, & la vi...ueur de son esprit, les Archymbauds, les Chaberts, les Anjots, les Ourgons, les Mottes, & les Arnauds sont ceux qui sont reputés Nobles, soustiennent cesté qualité, & peuuent aspirer à l'honneur du Consular & du premier chapperon: le baston de Viguier ayant esté en la famille des Aymars depuis quarante ou cinquante ans, où il est encor maintenant.

Presques aux mesmes saisons que cest Escusson particulier fut donné à la ville de Pertuys, vint d'Espagne Iean Ferrier, lequel fut proueu de l'Archeuesché d'Arles, personnage de grande authorité, & sain & solide iugement, l'vn des plus splendides, dignes, & magnifiques Prelats qui eust passé cent ans auant luy, ainsi que le tesmoignent les illustres reparations qu'il a faictes, & tres-excellemment acheuees tant au sainct Temple d'Arles, qu'au chasteau de la ville de ma natiuité, l'vne des plus belles, magnifiques & logeables maisons de la Prouince, & qui a l'aduanture a bien la plus belle & variable estenduë de veuë, où ses armes se voyent peintes & releuees de tous costez : mais qui n'a presques plus que l'ombre, les marques, les vestiges, & le seul nom de ce qu'elle souloit estre, par les espouuentables foudres & tonnerres des malheureuses guerres d'Estat, & de ligue, qui entre toutes les villes du pays ont desolé de fonds en comble ceste-cy (mais de ces choses ailleurs.) Ce Prelat outre qu'il tenoit vn train de Prince, & auoit plusieurs pages, tous Gentilhommes & de bonne maison, exercea de fort honnorables ambassades pour noz tres-Chrestiens Roys durant son temps. Ce que demonstre assez l'inscription qui se lit dans sa Chappelle situee à la main droicte de l'entree de saincte Trophime, de fort belle, riche & magnifique marque, graue autour de sa sepulture, composee en forme d'Autel antique, de marbre noir, parqueté de marbre blanc, où son corps est en habit pontifical, releué & representé d'vn fort bon & docte cyseau, les parolles de l'inscription estants telles. *Iean Ferrier Espagnol de nation Archeuesque d'Arles*

Deo Opt. Max. Ioanni Ferrerio decret. Doct. ex oppido Tarrega Prouinciæ Terraconen. Episcopo, *Epitaphe de ... Ferrier.*

Meltien. demum Archiepiscopo Arelatensi singulari probitate, & religione prædito, cuius prudentia & integritas in duabus amplissimis legationibus quas iussu Alexandri VI. Pontificis max. ad Ferrandum Siciliæ, deinde ad Ludouicum XII. Regem Galliæ Christianiss. cum maxima amborum Principum approbatione peregit, egregie perspecta, & honoribus ac præmiis ornata est. Vixit annos LVIJ. *menses* VJ. *dies* X. *Massiliæ moritur die* XVIJ. *Ianuarij* MDXXJ.

Ioannes Ferrerius in eadem Ecclesia successor patruo B. M. sibique posuit, sacellúmque hoc construi A
fecit. Par le seus desquelles paroles est aisé à iuger, que ce Prelat fut vn heureux mediateur entre les Roys de France & de Sicile : & comme son nepueu qui luy succeda à son Archeuesché, fit faire ceste somptueuse Chappelle, & la sepulture qui se voit encor à l'honneur de son deuancier & son oncle, au Temple & à l'endroit que j'ay designé. Quant à

Armes de Iean Ferrier Archeuesque d'Arles. Familles Espagnoles habituees à Sallon depuis la venue de ces deux Prelats.

ses armes elles sont d'argent à quatre fers de lance d'azur disposés en bande, faisants vn quarré escartellé de gueules à deux gerbes d'or mises en sautoir trauersées de deux lances de mesme aux liens & courroyes
d'argent, ayant sur le tout d'Azur à vne fleur de lis d'or : dont pour vne B
marque royalle des Ambassades qu'il auoit tant honnorablement exploictees Louys douzieme voulut decorer l'enseigne de sa maison encores tres-noble en Espagne : si bien que tous les Archeuesques qui depuis leur ont succedé, n'ont presques tenu vn simple train de Cures au respect de ces deux Prelats, qui tenoyent vn train de Princes : & tirerent auec eux deux familles Espagnolles, sçauoir de Corduba & de Retz, qui se planterent à Sallon, où les premiers sont encor auec fiefs, honneurs & moyens : les au-
tres, quoy qu'ils fussent Nobles & parens de ces Archeuesques en moindre & plus basse for- C
tune aux lieux d'Alençon & des Baulx.

Seigneurs de Naples rebelles contre Fernand.

Il est necessaire de repeter que du pôtificat d'Innocent VIII. les Seigneurs du Royaume de Naples soubs la faueur de ce Pape, s'esleuerent côtre Fernand, si que luy menants guerre à outrance & toute ouuerte, il entrerent iusques a Beneuent & bien auant dans son Estat. Pendant ces guerrieres courses & ces tumultes les Neapolitains appellent à leur ayde, & pour prendre la Couronne du Royaume, René de Lorraine, comme celuy qu'ils estimoyent, estant de la race du Roy René, & fils de sa fille, en deuoir estre le plus proche & legitime successeur.

René de Lorraine appellé à la Couronne de Naples.

Mais le Lorrain s'amusant trop opiniastrement aupres de la personne de Charles, pour cuider retirer de ses mains la Prouence (que chose du monde n'auroit eu
pouuoir de luy faire demordre & quitter) consuma tant de temps à ceste vaine poursuitte, D
qu'Innocent, apres auoir fait vn temps la guerre contre Alphons, s'ennuya, & fit paix auec Fernand, à la charge qu'il payeroit le cens accoustumé : & neantmoins pardonneroit aux rebelles & trâsfuges, sans leur inferer dommage quelconque en leurs biens ny en leurs personnes : en quoy le Prince Lorrain ne fit pas cautement, & sembla bien grâdement faillir au poinct principal, s'amusant aupres de Charles, sous vn bien tant incertain, embrassant l'ombre pour le corps, & perdant le Sceptre que le temps & l'occasion luy presentoit tant à souhait.

René de Lorraine fit quelque manquement de n'aller à Naples.

Car suyuant la promesse & l'asseurance de Fernand, plusieurs Gentilshommes allerent bien à Naples, mais ils n'en retournerent onques puis, perfidemment retenus par ce mauuais Roy, lequel manquant de parole au Pape, & de clemence en sa fortune, les fit ser-
rer en tres-estroicte & forte prison, priuant tyranniquement les vns de la vie, les autres de E
leurs biens, honneurs, grades, Estats & commodités : quoy que ce ne fut chose beaucoup estrange ou nouuelle à ceux qui auoyent si bien & tant harmonieusement sçeu campaner Vespres en Sicile, de faire sonner des mots & des parolles qui n'eussent ny ton ny mesure.

Fernand mal que de foy & de parole au Pape & aux Gentilshommes fuitifs.

Seigneurs principaux de Naples chefs de la rebellion.

Les principaux de la rebellion & plus signalés Seigneurs furent Pierre des Baulx Vrsins, le Comte de Haultemure, & Charles de sainct Seuerin Prince de Salerne : l'occasion de leur reuolte, les extremes tyrannies, & les iniques oppressions de Fernand, & de ses enfans, qui ne gardants aucune regle de Iustice ny de modestie, se rendirent insupportables
par leurs insolentes & leurs trop superbes actions à des cœurs naturellement Nobles, hauts F
& genereux.

Le Marquis de Rhotelyn Seneschal & Gouuerneur de Prouence.

De ce mesme temps Philippes Marquis de Hochberq, Comte de Neuf-chastel, Seigneur de Rothlyn, de Seure, & de sainct George, Mareschal de Bourgongne, estoit grand Seneschal, Gouuerneur & Lieutenant General en Prouence pour Charles, le voyage duquel au Royaume de Naples, & de Sicile nous auons maintenant a traicter pour la derniere, & plus importante piece de ceste sixieme partie.

VOIAGE DE CHARLES à Naples.

A Tant de graues & nobles personnages ont escrit ce passage que ie ne sçay si ie pourray rien aduancer, qu'ils n'ayent beaucoup plus illustrement & au long produit sur ce subject: mais puis que le temps, l'ordre, l'occasion, & la necessité nous y portent maintenant,& que les vns ne se sont gardés de le faire puur les autres,aussi ne feray-ie pas religion de suyure leurs pas & leurs traces en ce qu'ils sembleront auoir parlé, auec plus de candeur,& moins de passion,empruntant de ceux-là mesme(puis que ie n'estoy point encor en estre de ce temps) qui se sont mutuellement empruntés & donnez langue de main en main. Car outre que ce sera vne bien magnifique & notable limite à ceste sixieme partie, & à ce siecle,la leçon, le proffit & le plaisir qui se perçoiuent & reuiennent de mesmes matieres traictees de bonnes & diuerses mains, n'est communement ny petit, ny B peu delectable aux bons esprits. *Voyage de Charles à Naples.*

Charles estoit au cours de sa plus gaillarde saison,& sur la prime laine de sa ieunesse,n'estant aagé que d'enuiron vingt & deux ans,quand Ludouic Sforce descendu de Francisque fils du Capitaine Attendule,racine de ceste maison,aspirant a la dumination de Milan, & à suyure les erres de son ayeul,qui l'auoit vsurpee sur la maison d'Orleans,au moyen de la tutelle du jeune Duc, Iean Galeas son nepueu qu'il auoit tyranniquement enuahye, & arrachee à Bonne de Sauoye sa mere,par longues practiques & menees, & par l'inimitié qu'il auoit contre Alphonse d'Aragon,beau-pere de Galeas, dont il redoutoit la puissance & les menaces pour le mauuais traictemét qu'il faisoit au vray Duc,s'aduisa d'appeller & d'induyre C Charles à la conqueste de Naples pour occuper tellement les Aragonois & tous les Potentats d'Italie,à esteindre les feux qu'il y mettroit de tous costés qu'il peut à son aise paruenir au bout de ses cruelles,pernicieuses & ambitieuses intentions. Mais il ne consideroit pas tout cauteleux qu'il estoit, qu'il deuoit bien tost aller abourir son vsurpation, & ses trophees dans la grande tour de Loches,pour finir miserablement daus vne prison de fer son Estat,son ambition & sa vie,& que les execrables & barbares cruautez des deux Fernands, & d'Alphons auoient desia viuement importuné le Ciel,& pressé de trop prez la main de Dieu, & prouoqué la Iustice diuine,laquelle preparant sa foudre, & tournant les affaires D d'vn autre biays,s'apprestoit de punir, & bien rigoureusement chastier les horribles meschancerés de tous ces Roys & de sa tyrannique perfidie. *Charles n'auoit que xxij ans quand alla à la conqueste de Naples.* *Ludouic Sforce incite Charles à la conqueste de Naples.* *L'ire de Dieu pedoit desia sur Ludouic aussi bien que sur les deux Fernands & Alphons.*

Ainsi partit d'Amboyse ce jeune Charles lequel auec vn tel & si puissant exercite que décirent les Histoires Italiennes & Françoises,a ce principalement induit par Estienne de Vers Senefchal de Beaucaire, & par l'importunité des lettres & messages de Ludouic se rendit en peu de iours à sa ville de Lyon. Là apres auoir ordonné de tous les chefs de guerre & des Capitaines,tant de son armee nauale, qui s'appareilloit au port de Marseille, que de celle de terre,il tira droict à Vienne,où pareillement il pourueut tant à la regence du Royaume,à laquelle il commit Pierre Duc de Bourbon,qu'aux Gouuernements de Guyenne,Pycardie, Normandie, Champagne, Bretagne, Bourgongne & Prouence, où le Mar- E quis de Rothlin fut estably. De là s'en allant à Grenoble où la Royne print congé de luy, pour reprendre la routte de France, de Grenoble par le Dauphiné en Sauoye,& de Sauoye à Turin,où il fut fort royalement & auec beaucoup d'allegresse recueilly, accompagné des plus notables Princes,principaux Seigneurs, & Barons de son Royaume, & de presques toute la plus choisie Noblesse de Proueuce, dont iusques icy nous auons marqué les armes,les noms,& les races,de Turin brossant à Quiers, de Quiers à la ville d'Ast, où nouuelles luy vindrent que le Duc d'Orleans auoit victorieusement deffait & mis en reuolte l'armee nauale de Fridric d'Arragon: si que le bruit en ayant couru iusques aux murs & F portes de Naples,auoit frappé d'vn estonnement non petit tous les hayneux du nô Frâçois. Ce fut là que Charles seiourna enuiron vn mois,& que Sforce qu'on nommoit cômunement le Seigneur Ludouic, accompagné de sa femme du sang illustre des Princes de Ferrare, & de quelques Gentilshômes le vint accueillir & voir, pour le persuader tousiours plus viuement,& le porter à la poursuytte d'vne si haute & royale conqueste. Au moyen dequoy d'Ast se rendant à Cazal, il print la Marquise de Montferrat Dame de ce lieu,auec son fils jeune Seigneur à sa protection: d'où partant il passa de ville en ville, & de bourg en bourg, iusques à l'Estat de Milan, que tout le peuple fendant le ciel de vœux, & de feux, criant *Charles part d'Amboyse.* *Le Seneschal de Beaucaire pousse Charles à ce voyage.* *Chemin de Charles.* *Presques toute la Noblesse de Prouence au voyage de Naples.* *Ludouic reçoit Charles.* *La Marquise de Monferrat & son fils en la protection de Charles.* *Charles à Milan.*

vnanimement

vnanimement viue le Roy, receut d'incroyable allegresse. Ce qui ne fut point vn leger coup assené droit au cœur de Ludouic, auquel neantmoins dissimulant sa marrisson, & l'accez de son aspre despit, le festoya magnifiquement en vne sienne maison, decoree du plus beau, & plus ample parc qui fut pour lors en Italie: à tant qu'il se rendit à Pauie, où semblablement il fut auec acclamations de ioye, feux, & festons receu en Roy & souuerain, de Pauie franchissant Plaisance, Florenzoles, Sainct Deuis, & Fournouë, qui plantee à la roidement espouuentable porte des Alpes, retentira bien tost sous les coups & les inuincibles armes de ce jeune Roy. De là tirant à Tarente, Casse, Belaygue, & Pontremoly, ville qui assise sur le fleuue de Magre, se rencontre la premiere à ceux qui par les Liguriens Apuans, descendent en Toscane. Là se rendit Pierre de Medicis, qui pour lors commandant en Seigneur, & Prince de la Republique de Florence (comme par vne hereditaire & bien ordonnee authorité à luy deuoluë depuis le grand Cosme fils de Iean) luy ouurit & mit en main les plus importantes & principales forteresses de tout l'Estat. Liberalité pourtant qui luy causa cher, & le rendit grandement suspect aux Florentins, lesquels esmeus d'indignation violente & soudaine, le condamnerent comme ennemi de la chose publique, le proscrirent & chasserent, rompirent & desbriserent ses armes, pillerent & saccagerent sa maison, pleine des plus riches, somptueux, & magnifiques meubles, & ioyaux de l'Europe: sans mesme pardonner à ceste tant rare, excellente & venerable Bibliotheque, qui auoit esté ramassee par l'industrie & & les despens incroyables de ce grand Cosme, premier Soleil de ceste maison, de toutes les parties & villes fameuses du monde. Au moyen de laquelle & de la royale magnificence & liberalité, que cest illustre Heros exerçoit, entretenant les hommes doctes d'honneurs, de faueurs, & de moyens, les lettres Grecques & Latines: auoyent esté transportees & plantees en Toscane, & par toute l'Italie.

chemin de Charles.

Pierre de Medicis chassé de Florence.

Cosme de Medicis, dit le Grand, planta les lettres Grecques & Latines en la Toscane.

De Pontremoly si fait chemin ce Roy à Pietresaincte, Luques & Pise, où il eust vne reception toute royale, à l'occasion des Ambassadeurs de Florence & de Sienne qui s'y treuuerent pour le receuoir & se declarer ses amis & confederés: & de Pise s'en alla Charles droict faire son entree à la belle, Noble, & riche cité de Florence, qui surmonta bien en magnificence toutes les precedentes receptions, comme celle qui fut faite en armes auec le plus somptueux & haut appareil, voire le plus bel ordre qu'on vit iamais le xvij. du mois de Nouembre.

Le xvij. Nouembre.

Où est chose remarquable que l'homme d'armes de ce temps auoit pour habillement, ou plustost pour garde-teste l'armet auec ses bauieres & maille: le gorgerin, la cuyrace, & l'arrest: les tacettes & mailles à l'entour, les grands & petits garde-bras: les auant-bras, gantelets à lame, les cuyssars, greues entieres & solerets de mesme: le gousset, chanfrain & & bardes pour son cheual: lance à fer esmolu, l'espee d'armes, le grand estoc, & la hache à marteau à l'arçon de la selle, deux coustilliers ou costoyeurs qui luy menoyent chacun vn cheual: le Page monté sur le cheual bardé auec chanfrain, portant l'armet en teste, & les gardebras seulement: là où l'Archer ne s'armoit que de sallade & bauiere: de brigandine, faudes & manches de maille: gantelets de trois lames & iaueline de barde: s'il n'estoit de ceux qui portoyent trousses & arcs auec vn seul valet coustillier: qui estoit chose belle à voir. De maniere que le Roy logé au grand Palais de Medicis, auquel on auoit de bonne fortune pardonné, tant pour le respect de la royale Majesté, que pour le merite du grand Cosme, qui d'vn tel & tant superbe edifice auoit illustré & decoré sa Cité, y sejourna quelque peu: à ce porté, partie pour l'excellence & la beauté d'vne si florissante ville, partie par la bonne affection, & les cœurs des citoyens qui sembloient bien n'estre autres, & ne vouloir estre que bons & zelés François.

Hommes d'armes & Archers de ce temps.

Entree de Charles à Florence.

Le iour de ceste entree fut d'autant plus memorable, qu'en ce mesme iour les pompes funebres du grand Pic Prince de la Myrande (grand & singulier amy de la maison de Medicis) le plus sçauant personnage de son siecle, en toutes sortes de profondes sciences & de professions humaines & liberales, furent heroïquement celebrees à la loüange de cest Heros, parce qu'il fut rauy en la fleur de sa ieunesse de la veuë des hommes, pour iouyr de celle des Dieux: quelque bien excellent esprit fit vn distique composé d'vn si haut sens, qu'il resserroit en si peu de paroles, auec des hautes & mystiques choses, le grand sçauoir de ce Prince, auquel iamais depuis mortel aucun n'a sçeu atteindre, dont le sens peut estre tel.

Mort du grand Pic Prince de la Myrande, ses obseques & son Epitaphe.

Tam iuuenē tainisse nocet: nā maxima virtus Persuasit mor ti vt crederet esse senem.

En si grande jeunesse auoir tant de science,
Porte souuent dommage aux illustres esprits:

La mort

La mort le croyant vieil, d'aage & d'experience
Tant fut grand ſon ſçauoir, ſe trompant nous l'a pris.

Verſion que ie n'ay tant oppoſee icy par oſtentation ny fureur, que pour l'intelligence de ceux qui à l'aduanture ne l'entendront. Mais ne ſçait-on par quelle fatalité aduint que la meſme annee que ce Roy entra auec vn ſi grand & redoutable exercite en Italie : les hommes plus illuſtres en rare doctriue ſortirent de la vie, ſçauoir Hermolas Barbare, Iean Pic de la Myraude, & Ange Politian, qui tous trois ſemblerent vouloir quitter la terre, & voler au A ciel de compagnie, par vne mort aduancee à l'aduenement des François : de ſorte que les bonnes lettres & les eſtudes des arts liberaux commencerent d'vn meſme traict à s'eſteindre & s'eſuanouyr peu à peu, auec la liberté de l'Italie, à l'entree de leurs enſeignes, ces grãds & dignes perſonnages venants à defaillir qui les fomentoient, fauoriſoient & entretenoient auec tant de ſoing, de ſplendeur & de moyens : tel que fut le grand & magnanime Laureus de Medicis, branche illuſtre du meſme Coſme.

Petrus Crinitus de honeſta diſcipl. na lib. xv. cap. ix. Neſcio quo fato ſuperiore anno euenerit &c.

Laurens de Medicis grand & magnanime perſonnage fauteur des bonnes lettres & des hommes doctes Rome de Charles.

Il n'y auoit bourg, ny village où ce Roy entraſt, qui ne ſe mit en deuoir de le receuoir, B & dont le peuple ne fit eſcarter & fendre le ciel de flammes & de cris, teſmoins de leur contentement. Si que de Florence il pourſuiuit ſon chemin iuſques à Ayguependante, de l'Eſtat du Pape, y eſtant logé au palais pontifical : d'Ayguependante il alla de lieu en lieu iuſques à Viterbe, anciennement dicte Vetulonium, ou les habitans le receurent fort honnorablement, luy firent appareil d'entree, & remirent en ſa main le chaſteau. Acte qui l'occaſionna de s'y arreſter depuis le neufuieme Decembre, iuſques au quinze du mois. Pendant ſon ſeiour il deſpecha le Seigneur de la Trimouille, preux & ſage Chenalier deuers le Pape Alexandre, qui pareillement luy contr'enuoya certains Cardinaux : au partir de Viterbe tant & ſi heureuſement exploicta Charles, à qui l'impatience de voir les tours de Na-C ples, & ces tant floriſſantes & fertiles campagnes, ne dõnoient vn ſeul momẽt de repos qu'il ſe rendit (ſuyuant la reſolution des Ambaſſadeurs de ſa Saincteté priſe ſur ſon paſſage) tout couuert de lauriers & de trophees à l'Imperiale, grande & puiſſante ville de Rome : là les eſcrouains illuſtres remarquent qu'vn grand pan & quartier de la tour d'Adriam (auiourd'huy ſainct Ange) tomba auec vn tant eſpouuentable eſclat, & ſoudain bruit par terre, que les Romains par vn tres-mauuais auſpice & vn ſiniſtre preſage, comme s'ils euſſent eſté touchez d'vn coup de tonnerre, en reſterent tous ſurpris de panique terreur & perclus. Ce peuple ne pouuant oublier la vieille ſuperſtition de ſes anceſtres (qui à telles choſes naturelles & prodiges ordinaires donnoient plus de creance & d'authorité qu'il n'eſtoit beſoin) D ſe laiſſoit emporter à ceſte peur & trop ſuperſtitieuſe apprehenſion, ſe reſouuenant tres-bien qu'il y auoit jadis à Rome, tout au deuãt du temple de Iupiter, vne colomne ſouſtenant ſur le plinte de ſon chapiteau vne ſtatuë d'or, laquelle à force de vẽts & de foudres ſe réuerſant occaſionna tous les Magiſtrats, ſuyuant la reſponce des aruſpices & deuins, de renoncer vn iour apres à leurs charges & magiſtratures. Cas qui readuint cent & dix ans apres auec la meſme renonciation & depoſition d'offices du Conſulat de M. Claud. Marcellus, & L. Valerius Flaccus de la fondation de Rome l'an DCIJ. auant la natiuité cent cinquante. Le premier eſtãt aduenu lors que Valerius Flaccus, & Octacilius Craſſus eſtoient Conſuls, qu'il E y auoit quatre cens nonante deux ans que Rome eſtoit edifiee, & deux cens ſoixante à paſſer de là iuſques à la venuë du Sauueur.

Charles à Viterbe.

Quartier du chaſteau ſainct Ange tombe à l'entree de Charles à Rome, dõt les Romains ſõt eſpouuentez.

Iulius obſequens de Prodigiis lib. 1. Du Cõſulat de Valerius Flaccus, & d'Octacilius Craſſus de la fondatiõ de Rome cccexcij. auãt Ieſus Chriſt cclx.

Or entra Charles le dernier du dernier mois, qui donnoit fin au cours de l'an nonante trois, par la porte Flamine, ou del populo, que de mon temps i'ay veu decorer de l'obeliſque à ſignes hierogliphes, qui s'y voit dreſſé ſur vn haut & grand piedeſtal de marbre blanc, allant droict prendre logement au palais que le Pape Paul ſecond de ce nom fit baſtir à ſes propres frais & couſts des deſpoüilles de l'Amphitheatre ioignãt le Temple de ſainct Marc, dont il a retenu le nom. Ce palais appartenant aux Venitiens, eſt tellement vaſte, ſpacieux & ample, qu'il peut bien magnifiquement receuoir non l'Ambaſſadeur d'vne grande & fa-F meuſe Republique qu'il engloutit facilement, ains tout le train d'vn tres-puiſſant, redoutable & ſuperbe Monarque. En la baſſe cour duquel Charles fit ranger tous ſes horribles foudres de guerre, que portés ſur quatre roües toutes ſanglees de groſſes lames de fer, il auoit trainés de ſi loing par rochers inacceſſibles, lieux ſauuages, chemins aſpres & limoneux à force d'hommes, de cheuaux & de ferrements. Qui fut de vray vne choſe autant nouuelle & monſtrueuſe, qu'eſpouuentable à regarder au peuple Romain.

Le meſme Autheur au meſme liure.

Le dernier Decẽbre entree de Charles à Rome par la porte Flamine, auiourd'huy del populo.

Artillerie menee à force d'hõmes en lieux preſque inacceſſibles.

Là ſe tint le Roy vingt & huict jours, durant leſquels tous ces eſclandres ſuruindrent, les Hebrieux furent cruellement ſaccagez & pillés, deux des Gouuerneurs de la ville, qu'ils

Eſclãdres ſuruenus à Rome durant le ſeiour de Charles.

appellent

appellent Cabrions meurtris, vu archer de la garde auec quelques autres tués, à tant qu'il y en eut six qui de chaud en chaud furent pendus & estranglés en des fenestres, & tout aussi tost trois gibets diuersement dressés en trois diuers endroits, dont l'vn fut planté à Campe de Fiot (place des plus belles & grandes de Rome, où se voit pour le iourd'huy ce beau & tant magnifique palais de Fernez desseigné de la main de l'admirable & diuin Michel Ange) pour seruir de terreur & d'arrest aux mutins & seditieux. Là se parlerent si longuement le Pape & le Roy, qu'ils resterent tres-bons amis : apres quoy sa Majesté s'appresta à toucher les malades, dont les Romains furent esmerueillés comme d'vn miracle euident & priuilege tres-excellent à la tres-Chrestienne maison de France : cela donna occasion à sa Sainctecté de celebrer vne Messe pontificale, où Charles assistant vestu en premier & plus digne fils de l'Eglise, receut à la fin de la celebration, pleine absolution de peine & de coulpe, par vne haute grace, dont furent participants tous les Seigneurs de sa Cour, & generalemēt tout le peuple, apres auoir esté solemnellement esleu, & proclamé Empereur de Constantinople, exploict de conqueste auquel le Pape le desiroit assez plus qu'à Rome, ny qu'au Royaume de Naples. A B

Charles s'appreste à toucher les malades à Rome.

L'an mcccc-xciiij. le xxviij. Ianuier.

Ce fut trois iours auant la fin du premier mois de l'an quatre cens nonante quatre, qu'apres auoir fort deuotieusement assisté à l'auguste & pontifical Sacrifice de la Messe, cest Auguste & nouuel Empereur de Grece accompagné de ses pensionaires, des cent Gentilshommes de sa maison, des Archers de sa garde, de deux cens Sagitaires ou Arbalestriers, de six mil Allemans, & dix-huict cens lances qui faisoient trembler les sept montagnes de Rome, crouler le Vatican, fremir le capitole, chanceller le Colosse, & craquer les Colonnes d'Antonin, & de Traian, voire esmouuoir l'obelisque de Cesar de hauteur espouuentable tout d'vne piece, ie veux dire que Charles alla prendre congé du Pape. Ce Pontife pour l'espouuante qu'il auoit eüe, ayant trop plus aggreable son despart (aussi bien qu'auoyeut fait les Florentins) que sa venuë ny son arrest luy donna pour ostage le Duc de Valentinoys, Cesar son fils, & si luy liura le Prince Zaliab, fils de Mahomet, & frere de Baiazet Otthoman: lequel ayant esté quelque temps prisonnier d'Aubusson, grand Maistre de Rhodes, auoit esté traduit de France en Prouence, pour y estre plus humainement gardé, & peu apres par transaction passee entre le Pontife Innocent, & d'Aubusson, tenuoyé de Prouence à Rome. Ce qui donna tant pour le merite d'auoir glorieusement defendu Rhodes, que pour le transport de ce Prince Turc, lequel annuellement attiroit quarante mille ducats au Pape pour son entretien, le chappeau de Cardinal à ce preux & renommé Cheualier : mais par malheur ce pauure Zaliab se trouuant à la poursuitte de Baiazet, qui redoutoit grandement son haut cœur & sa vertu trop laschement empoisonné, mourut peu de iours apres à Gayette. Ceste mort fascha d'autant plus le Roy, que par son moyen il esperoit & se tenoit seur de recouurer en effect Constantinople, que le Pape luy auoit titulairement & en ombrage donné. De maniere que suyuant son entreprise & son chemin, le Duc de Valentinois, qui venu contre son gré vers Charles, n'espioit que l'occasion de se desostager, ainsi qu'il estoit à Belestore, se desroba finement de nuict, & s'alla à toute diligence remettre deuers son pere dans Rome. C D

Le Duc de Valentinois donné pour ostage à Charles.

Zaliab, que fouse appella Gemés liuré entre les mains de Charles par le Pape.

d'Aubusson fait Cardinal.

Mort de Zaliab à Gayette.

Le Duc de Valentinois se desrobe de Charles & retourne à Rome.

Cependant que Ferdinand fils d'Alphons vsurpateur de Naples (l'vn & l'autre Princes mauuais, barbares & tyrans) fuit tousiours & ne treuue terre deuant son ennemy : que n'osant ny l'attendre ny l'attaquer en champ ouuert, il fait tant par ses iournees qu'il se rend à la ville d'Aquin : Charles porté des aisles de sa fortune prospere & de son cœur, franchit villes, & bourgades, ores forçant l'vne, ores assiegeant l'autre, gaignant ceste-cy par armes, celle là par amitié, ne pouuant rien rencontrer, ou qui n'ouure les portes à sa puissance, ou qui ne s'humilie sous ses enseignes, à tant qu'il se fait passage à Verseil. C'est là que par la plus grād part des Princes & Seigneurs de Naples qui le vindrēt voir, & luy offrir & presenter leurs personnes, il eut nouuelles qu'Alphons & Ferdinaud estoyent si outrés de crainte, & si furieusement occupés autant le pere que le fils, & le fils que le pere, à cercher leur salut en leurs pieds, qui faillis de conseil & de courage, ils auoyent honteusement & par vne lasche coüardise abandonné la cité, & qu'Alphons reduit à l'extreme desespoir de ses affaires, s'estoit allé timidement ietter dans vn monastere pour y confiner ses infortunés & tristes iours, au seul bruit du nom & des victoires de Charles, ja si auant en ses conquestes & tant pres & proche de luy. E F

Nouuelles de Ferdinand & d'Alphons son pere à Charles.

Ainsi sous la foy, & l'asseurance des Nobles, qui luy presenterent les clefs de la ville, apres son logis, & de toute sa Cour magnifiquement preparés par le Mareschal de Gié, & autres

grands

grands & notables perſonnages, il entra dans Naples au vingt & deuzieme du mois de Feurier, ſans aucune royale ſolemnité: parce que les partiſans de l'Aragonois y tenoient encor quelques forterreſſes, y eſtant nonobſtant cela fort reſpectueuſement & honorablement accueilly par quelques Seigneurs de la ville qui le logerent au Chaſteau de Capuane. Adôc fut queſtion de pouruoir à la reddition des forts ennemis, & de cannoner à ſon eſcient, comme on fit le Chaſteau-neuf, la citadelle & le chaſteau de l'Oeuf, qui ne pouuants parer contre tant d'horribles foudres, les vns apres les autres ſe rendirent à luy.

Le xxij. Feurier Charles entre à Naples ſans bruit ny appareil.

Forts de Naples cannonez.

A Apres ces exploicts tant heroiquement conduits, & plus heroiquement & heureuſemẽt acheuez, receuãt les deuoirs & hõmages de tous les Princes, Seigneurs & Gentilshõmes du Royaume de Sicile, Naples, Calabre, & la Pouille, il y eſtablit Chancelerie, Chãbre de cõptes, & monnoyes, où d'vn coſté ſe voyoiẽt les armes de France, & de l'autre l'enſeigne de Sicile, eſlargiſſant d'vne magnificence royale pluſieurs riches preſens, & donnant à diuers Gẽtils-hommes, & Seigneurs diuerſes recompenſes d'offices & de fort honnorables dignités. Si furent alors touchés malades, tournois ordonnés, theatres garnis, feuillades cueillies, Dames B attiffees, cheualiers empennachés, deuiſes variees, cheuaux bardez, clairons ouys, jouſtes faictes, lances rompues, feſtins dreſſés, dances accomplies, & muſiques melodieuſement ſous diuers inſtruments concertees. Et finalement toutes les ſingularités & merueilles de nature à Pouſſol, aux cent chambres, à l'antre de la Sybille, à la cauerne du chien, aux ſoulfrieres, & qui ſont autour de Naples, curieuſement viſitees par ce Roy.

Ieux, feſtes, feſtins, dances & tournois à Naples.

Au douze du mois de May (iour auquel mourut Charles Duc de Guyenne frere de Louys XI.) apres toutes ces choſes il fit ſon entree ſolemnelle en habit Imperial à la ville de Naples, où il fut receu comme Roy de France, de Naples, & de Sicile: & cõme Empereur de Conſtantinople, auec tous les Seigneurs de France & d'ailleurs, au meſme ordre (mais C auec des triomphes beaucoup plus excellents & magnifiques) que les Roys ont accouſtumé de faire leurs ſolemnelles entrees à leur petit monde de Paris.

Le xij. de May. Entree ſolemnelle de Charles à Naples.

La il expedia les Ambaſſadeurs de Calabre, de Sicile, & des pays deſpendãs, receut les ferments des villes, Seigneurs & Gentilshõmes durãt huict jours, leſquels expirés au vingtieme du meſme mois, ayant eſtably pour Vice-Roy Gilbert Duc de Mont-penſier, plus hardy que diligent cheualier, mis vn bon ordre à tous ſes affaires, pris amiablement congé de tous, recommandé la paix, vnion & amitié, laiſſé vne tres-belle impreſſion de ſa magnanimité, & deſparty des riches recompenſes à tous les Gentilshommes Prouençaux, qui en tres-bel equipage, & en fort grand nombre par mer & par terre l'auoient accompagné en ceſte glorieuſe conqueſte depuis le port de Marſeille, pleuré, regretté & tres-eſtimé de chacun pour la royauté de ſon naturel, il ſortit de Naples, & s'en alla au giſte à Verſel, bien & honnorablement ſuiuy: non toutesfois de la façon qu'il y eſtoit venu, pour auoir laiſſé vn grand nombre de Seigneurs, & de genſdarmes François au Vice-Roy Mont-penſier, pour la defence & la conſeruation d'vne ſi belle, riche, & puiſſante couronne, ſi glorieuſement & au peril de ſa vie conqueſtee.

Expeditions de Charles à Naples.

Le xx. May. Albert de Mõtpenſier Vice-Roy de Naples.

Charles ſort de Naples.

D'autre part Alphons deſtitué de ſecours, moqué du Turc, & des Venitiens, pour neant de luy implorés, hay des principaux Seigneurs de Naples, dont les Princes de Salerne, & de E Sarno eſtoient les chefs, deuenu aſpre, ſanglant & cruel, plein de chagrin, enuironné de melancolie, agité de deſeſpoir, tourmenté de furies, debouté de ſon Royaume par Charles, & n'ayant oſé voir la lueur de ſon eſpee, s'eſtant finalement deſpouillé des ornements royaux, reſignez à Ferdinand, & retiré dans vn pauure Conuent en l'Iſle de Sicile, appellé Montreal, où il fit grauer ſur vne table de marbre à l'entree du portail la triſte hiſtoire de ſa fortune, en ceſte brefue & courte inſcription.

Fortune miſerable d'Alphons

Io ſono Alphonſo Re di Napoli, diſcacciato per forza, yo ſono fondatore & Miniſtro di queſto Monaſterio, il Signore Ludouico Sara il Guardiano, & li Signori Venitiani Saranno i fratj. Prophetie qui fut par apres accomplie par ce Ludouic, lequel reſpondit que puis qu'il donnoit à diſner au Roy, les Venitiens luy donneroient à ſouper: mais nous laitrons vn peu Charles F pendant que la fortune ſe tournant luy taille de la beſongne, & que la ligue s'appreſte à le troubler, pour dire ce qui ſut ces meſmes euenements & rencontres ſuruint à la ville d'Arles.

Alphonſe reduit & retiré dans vn Monaſtere, fait mettre ceſte inſcription ſur la porte.

Chacun ſçait que la religion a vne telle ligature & cõnexité auec l'Eſtat, voire traine vne ſi furieuſe & tant implacable ialouſie apres ſoy, qu'il eſt impoſſible de rencontrer iamais paix & vraye vnion entre gens de diuerſe loy, & de croyance oppoſite, non plus qu'entre hommes de diuers & contraire party. De maniere qu'on a veu les plus ſanglantes & cruelles guer-

La Religion & l'Eſtat cauſent de merueilleux diſcords.

res qui ont troublé les Estats du monde, renuersé les Empires, & ruyné les Royaumes, auoir esté principalement allumees par ce fuzil: puis qu'estants conduittes par les deux plus viues passions qui tournent les ressors de l'ame, l'amour & la hayne, l'vn à l'accroissement de l'honneur de Dieu, & l'extirpation des erreurs: l'autre au bien de la patrie, au salut du Prince, au repos des citoyens, & au chastiment des peruers. Il est certain que c'est vne besoigne bien difficile de mettre en bonne harmonie & consonance deux pieces si distantes & contraires, que deux contraires opinions, & deux volontés opposees. A

Discours du different des reliques de S. Anthoine d'Arles & de Vienne.

Surquoy laissant à part les exemples qu'il feroit plus importun & funeste, que gracieux & mal-aisé d'amener à ce subiect, vous apprendrés qu'en ceste mesme saison vint à s'esmouuoir vne bien grande & importante question, dont se forma l'hydre d'vn grand & fort inaccordable procez, entre les Religieux, l'Abbé, les Commandeurs, & les membres de l'Abbaye en Viennois, ioinct à eux le Procureur du Roy, & les Religieux du Monastere de Mont-majour, les Consuls & les habitans d'Arles, sur la realité du vray corps de sainct Anthoine, que chacun maintenoit auoir & posseder de toute memoire & antiquité. Ceste matiere fut debatuë fort & ferme par deuant le grand Conseil, auec telle animosité que les vns ny les autres n'oublierent pancharte, document, vieil parchemin, possession ny tiltre puissant, propre & conuenable à ceste preuue qui ne fut exhibé, produit, & mis en auant: en sorte que l'yssuë sembloit bien en deuoit estre ou de fort longue & languissante tramee, ou de grande & douteuse ambiguité, les Iuges ne se trouuans en petite ny legere perplexité d'esprit de donner iugement souuerain & definitif sur vn different tant chatouilleux & dangereux de sa nature. B

Dispute touchant le vray corps de S. Anthoine, entre ceux de Vienne & d'Arles.

Pour les abus infinis qu'ils ne pouuoient faillir de mettre à descouuert, & comme à la veüe du peuple, & aux yeux des plus curieuses & remuantes ceruelles, auec scandale & mauuais exemple sur la fausse possession & creance de l'vne ou de l'autre partie, necessairement & si long espace de temps continuee: s'il n'estoit vray (comme il pouuoit estre) que chacun d'eux eut quelque piece & portion de ce sainct corps, les vns plus, les autres moins: dont sourdit ceste tant aspre & mortelle ialousie, auec des excez les plus insolens & rudes contre les officiers de la Iustice, dont on ouyt iamais histoire. Les contestations, preuues & contrepreuues, cartes & anticartes ne manquerent point de la part des querelans en tres-grand nombre, Car y allant d'vne chose si chatouilleuse que de la relique d'vn tel, tant sainct & renommé Anachorete, rien n'auoit garde d'estre mis à nonchaloir ny en reserue. Neantmoins tous ces aspres & violents combats & defences n'empescherent point que Arrest ne s'en ensuyuit au profit & en faueur des Viennois, qui gaignants le dessus contre ceux d'Arles les emporterent finalement: si firent dire & ordôner, qu'ils & les Religieux de Mont-maiour seroient contraints par main forte & armee, & par autres voyes de contrainte contenuës en la tenent de l'Arrest, d'obeyr aux sentences, Bulles, & prouisions données & lettres par le Pape, en leur faueur, & d'en souffrir l'execution: pour l'entier effect de laquelle le Roy auoit commis de chacun de ses Officiers le premier sur ce requis. C D

Les Religieux de Mont majour & les Consuls d'Arles ne veulent obeyr aux mandements du Pape ny du Roy.

Ceux de Mont-majour & d'Arles desplaisans à outrance de telle & si peu gracieuse sentence, ne voulans demordre d'vn si sainct ioyau qu'ils tenoyent si cher, & dont la perte ne pouuoit entrer en leur esprit, le possedants d'vne tres-longue & fidelle main, se delibererent, quoy qu'il en peut & deut arriuer, de n'obeyr non seulement à tels arrests & condamnations, ains de s'y opposer bien viuem[ent] & à certes. De maniere que pour donner vn braue & resolu commencement à leur refus & desobeïssances fondees sur quelque droict, auec port d'armes, & congregation illicite, i[...] [...]pirent, desbriserent, & debifferent en la commanderie de la cité les Images de s[ai]nct Ant[hoi]ne, lesquelles prises & emparees ils emporterent semblablement le signe de Ta[...] appelle vulgairement potence) tant ez habits qu'ez ornements: & si commirent [...]ands & bien scandaleux excez, tant contre les personnes des Commandeu[rs] [...] que de leurs familiers & domestiques. E

Les Consuls & Officiers d'Arles mettent l'Huyssier du Roy executeur de son arrest en prison, & luy font de grandes rigueurs & indignitez.

Or le Roy en son conseil auoit co[mmis] [...] Iean Bachelier, Huyssier des Requestes de son hostel, qui s'estant porté à la mal[...]eure en la ville d'Arles, fut incontinent & furieusement par le commandement des Consuls, Conseillers, & Officiers de la ville, sans aucune modestie, crainte ny reuerence, empoigné vilainement au colet, fait prisonnier: & d'vne mesme fureur, voire an pou[r] [...] mesme descendu dans vn puis hydeusement profond, obscur & puant, où il demeura l'espace de xxiv. heures sans boire ny manger chose quelconque: & quinze iours entiers au pain & à l'eau: & qui est vn acte plus ressentant sa barbarie, il estoit chasque nuict tiré du puis, & mené battant par la ville iusques à la riuiere du Rhosne, qui traine pour sa côtinuelle & intraictable impetuosité vne eau presque tousiours trouble, F

rousse & limoneuse: & de là apres auoir esté par plusieurs fois plongé, fondu & balancé dans les ondes, tourmẽté de gehennes, de questiõs & de tortures diuerses, redescendu & remis dans ceste si mal plaisante, creuse & humide prison, ainçois horrible & petit enfer. Si que non encor assouuis par tant de sortes de cruautez exercees sur ce pauure damné d'Huissier, ils luy osterent son escusson Royal (qui pour estre honnoré de trois lis de France, deuoit leur estre sacré) luy prindrent son braquemart, son cheual, son argent, ses bagues, & ses habillements: & finalement apres l'auoir contraint de renoncer haut & clair à ses exploicts, & fait comparoir en iugement, comme preuenu de crime capital, en plein midy le
A condamnerent à mourir, le chassant fort ignominieusement auec blasphemes & huees hors des portes de la Cité.

L'Huissier condamné à mort & sorti fort cruellement de la ville.

Sur tant d'excez & d'inhumaines violences qui esmeurent l'ire du Roy, assignation leur fut donnee par deuant le grand conseil, à la requeste de son Procureur general: lesquels ouys, il fut dit par Arrest qu'ils obeyroient aux Bulles & sentences, & si en souffriroient les entieres executions par main armee de son Gouuerneur & Seneschal de Prouence. Parquoy ils furent condamnez en des grosses sommes de deniers, & en diuerses amendes, & si
B fut pour executer l'Arrest commis maistre Charles du Verger Conseiller du grand conseil, qui se transportant à la ville de Tharascon fit donner assignation à comparoir par deuant luy aux Religieux de Mont-majour, aux Consuls & officiers de la ville d'Arles, par Iean le Gros dict Chasteau-dauphin, Heraut d'armes de sa Majesté. Cest Heraut s'estant porté en Arles pour exploicter son adjournement, à peine a mis le pied dans l'hostellerie, que ceux d'Arles aduertis de sa venue, & de sa commission, pour l'empescher au deuoit de sa charge, & au commandemẽt que le Conseiller luy auoit faict, armez & embastõnez enuahissent son logis, rõpent serrures, enfoncẽt portes & fenestres auec vn bruit terrible & merueilleux, va-
C carmes, criemẽts & injures, & vne asẽblee de mauuais garnimẽts pour le faire mourir cruellement, si en ayant eu desia quelque vent il n'eut pourueu à son salut par son euasion. La tẽpeste de ce populaire tumulte aucunement assoupie & calmee, Chasteau-dauphin voulut se plaindre de tels excés & tant outrageuses violences aux Consuls, mesmement à Gauchier de Quiqueran Baron de Beaujeu, & à Louys de Renaud Gentilshõmes d'Arles, deux des plus apparents & authorisés Conseillers de la ville, chefs & cõducteurs de ces entreprises & mutineries, à fin de faire cesser ces insolẽces indignes & temeraires, & luy faire auoir seure voye à l'exploict de ses cõmissions. Mais tant s'en faut qu'il tirast d'eux quelque gracieuse & bõne respõse, que tout au cõtraire au grãd mespris & derisiõ de la cõmissiõ & du Cõmissaire, furẽt par Quiquerã & Renaud respõdues au Heraut tãt arrogãtes & hautaines paroles auec fieres & cruelles menaces de le mal traicter, & luy frottement faire ses besoignes, s'il ne s'abstenoit de telles poursuites, qu'il fut contraint de promptement desloger sans auoir rien executé.

Les Consuls d'Arles assignés au cõseil priué du Roy, & condamnez.

Charles du Verger commissaire en Arles

Ceux d'Arles contre l'executeur de l'Arrest

Chasteau-dauphin se plaint à Gauchier de Quiqueran & Louys de Renaud principaux Conseillers d'Arles.

Depuis ces choses vn Iean Bernard cheuaucheur du Roy, & le Heraut Chasteau-dauphin voulurent se transporter en Arles & y retẽter les exploicts de leurs executiõs: ce que toutesfois il ne peurent accomplir, pour autant que les portiers & les gardes des portes les en empescherent non seulement, ains tauitent de leurs mains auec beaucoup de violẽce toutes les lettres & les patentes royales: lesquelles veuës par les Consuls & officiers d'Arles, ils firent
E crier à son de trompe par tous les coings & carrefours de saisir les porteurs de telles marchãdises, & les leur amener ou morts ou vifs. Le Heraut cependant & le cheuaucheur s'attendants qu'on leur rendit leur commission, aduertis du bruit & du tumulte, qui tousiours plus fort s'enflammoit sans plus longuement consulter en vn tel & tant eminent peril de leurs vies, se deroberent hastiuement de leur fureur & de leurs murs, estants poursuiuis par quelques vns de la ville, à qui les officiers & les Magistrats principaux auoient commandé de ce faire iusques aux portes de Tharascon.

L'executeur cõtraint de sortir de la ville d'Arles sans rien faire.

Rudesses faites au Cheuaucheur du Roy autre executeur.

Là à la requeste du Heraut l'vn des poursuyuants pour s'estre vn peu trop roidement auãcé sans tenir bride en main fut apprehendé, constitué prisonnier, & deliuré aux officiers de la ville: qui neantmoins par nonchalance practiquee & volontaire le laisserent frauduleuse-
F ment & à leur escient eschapper, si bien qu'il se sauua fort à son aise, & se mit en franchise sans que pourtant ils fissent mine ny semblant de le poursuyute, ny de le r'auoir, quoy que de ce faire ils fussent viuement importunés & requis. Au iour assigné ceux d'Arles & de Montmajour ne faisans cõte aucun de cõparoir, le Cõmissaire se trãsporta au lieu de Fourques, & cõmãda au Viguier, au Greffier & aux Cõsuls d'en aller à diligẽce crier les defauts à Camargues: ce qu'il firẽt incontinent & le Cõmissaire auec eux. Là paruenus pendant qu'il estoit au siege pour octroyer le defaut, voicy venir quinze ou vingt Cheualiers de la ville d'Arles,

Vn des poursuyuãts pris à Tarascon, se sauue sans empeschement.

Ceux d'Arles ne font conte de cõparoistre au iour assigné.

armez d'arbalestres & d'autres bastōs, selon l'vsage du temps, qui sans aucun respect de l'audience qu'il tenoit publiquement enuelopperent d'abbordee le Greffier d'vne part, & le Viguier de l'autre, qu'ils battirent rudement & sans mercy, ruants l'vn des syndics par terre d'vn coup de jaueline, & donnants à grande peine loysir aux autres de se jetter à sauueté dans le batteau. Si se mirent à menacer de loin par signes des mains qu'ils leuerent en haut, le Commissaire tenant ouuertement son audience pres de la brassiere du Rhosne: puis menerent le Viguier & le Greffier tous meurtris, & liuides par grande violence de coups dedans Arles: où mis en prison par les Consuls, & les officiers ils furent detenus vn long espace de temps sans aliment aucun, iusques à ce que n'en pouuants plus, combattus d'vn froid rigoureux & poignant, & d'vne faim enragee, tous arides & bruslez de soif, on les mit au pain & à l'eau, non sans beaucoup de sauuages & inhumains traictements plus cruels que s'ils eussent esté ennemis iurés de l'Estat du Roy. Pour tant d'indignes & rebelles desordres, le Commissaire donna defaut à ceux de sainct Anthoine auec tel proffit que de raison. Et jaçoit qu'il luy eut clairement apparu de telle rebellion & contumace, ordonna neantmoins qu'ils seroient readjournés, laxant lettres sur ce opportunes qu'il deliura à Sauueur Gros courrier d'Auignon. Ce courrier se porte incontinent en Arles, où il n'eut pas meilleure fortune que les premiers: car les gardes des portes luy rauirent furieusement ses papiers, tant s'en faut qu'ils luy permissent l'accez ny l'entree de la ville: ces papiers furent de ce pas portez aux Consuls, officiers & Magistrats, lesquels se rendirent incontinent aux portes qu'ils fireut fermer auec beaucoup de paroles atroces, d'iniures, & de rebrouëmēts au courrier, non sans vn grand & nouuel esbahyssement comment il auoit esté si fol & tant outrecuydé que de porter paquets de telle forme contre leur ville, sçachant comme on auoit receu & traicté ceux qui auoyent entrepris semblables messages. Surquoy l'vn des valets des Consuls en leur presence assez impudément & par vne bien licencieuse & charitable outrecuidance le frappa si outrageusement d'vn lourd & pesant coup de poing sur la nuque qu'il le tomba à terre tout estourdy & demy mort: non content de cela ils le releuerent rudemēt, & l'allerent monter sur vne grosse & haute tour, respondant à la riuiere du Rhosne où luy passant la teste & les espaules toutes froissees de coups par l'vn des creneaux, ils s'apprestoyent à le precipiter dans le courant de l'eau, quand vn Sergent de la ville plus sage & aduisé qu'eux, s'auançant & leur remonstrant qu'vn tel & tant inhumain acte pourroit amener plusieurs grands maux en la Cité, calmant aucunement leur implacable fureur destourna ce funeste coup. Le Sergent quoy qu'il eut au moyen de sa remonstrance garenti tout à propos la vie du courrier, ne sçeut pourtant si bien faire qu'il ne fut tres-griefuement battu, meurtry, & blessé en plusieurs endroits de sa personne, & ainsi cruellement testonné & accommodé, la nuict mesme chassé & renuoyé chez ses parents sans ses papiers ny sa commission: mais non sans coups.

D'autre part le Heraut estoit allé à Beaucaire, pour faire les exploits necessaires, quand retournant à Fourques il fut assailly par trois insignes voleurs refugiez dedans Arles de ce temps pleine de meschants garniments, & toute confite de paillards, ruffiens, & gens de mauuaise & deprauee conuersation, fauorisez & authorisez (comme l'on disoit) des principaux Magistrats, & des plus apparents de la ville, qui l'ayants guetté tout à temps à demy lieue de Beaucaire, & se ruants impetueusement sur luy, comme loups enragez, saisirent son cheual par la bride pour l'arrester & le deuorer: non toutesfois si dextrement que l'assailly par vn tour d'habilité, & par vn soudain coup de pointe d'esperon, dont il eslança son cheual qui estoit assez bon & leger, n'eut le loysir de pouruoir à son salut par sa fuite, apres auoir esté si griefuement blessé en vne cuisse, qu'il en fut mis entre les mains des Chirurgiens & Medecins. Mais quoy que tous ces exploits eussent esté deuëment faicts, ceux d'Arles & de Mont-majour ne daignerent pourtant de comparoir, ny de se rendre soupples à tous tels commandements, dont ils firent si peu d'estime, que se portans en vrays rebelles & contumas, reuesches, fiers, opiniastres, inobediens, & inflexchissables, accompagnés d'vne bande de trois ou quatre cens satellites, armez & embastonnés d'arbalestes, jauelots, pertuysanes, langues de bœuf, lances gayes & demy-piques, suiuys d'vn charroy apres eux trainé de bombardes, coleuriues, mortiers & autres telles machines à feu, ils s'eslancerent dans la Camargue (Isle que le Consul Marius & sa fertilité celebrent assez) pour joindre le Conseiller, qu'ils pensoyent bien plus mal & pirement promener que Chasteau-dauphin, ny le cheuaucheur Bernard, ny le courrier Auignonois, s'ils l'eussent atteint, sans considerer sur la tempeste, & l'embrasement de leur fureur desmesuree, ny le crime horrible de

Rudesses de à ceux d'Arles ceux de Fourques.

Defaut à ceux de S. Anthoine d'Arles.

Sauueur Gros courrier d'Auignon, est mal receu en Arles.

Le courrier frappé par l'vn des valets des Consuls.

Le courrier renuoyé sans papiers, mais non sans coups.

Le Heraut assailly de trois voleurs & blessé.

... plein de mauuais garnim... ... de ce temps.

Ceux d'Arles poursuyuent & faillent le Conseiller.

A B C D E F (marginal letters)

rebellion, & de leze Majesté, dans les filets duquel malheureusement ils s'empestroient, ny le pernicieux & damnable exemple qu'ils donnoient (digne d'vn exemplaire chastiment) au plus gros du peuple, qui naturellement & fort volontiers se foutte sous l'esperance du sac & du butin, sous les nuages & les tourbillons de pareilles esmeutes: tellement portés du vent de leur rage, & outrés d'vn courroux tant cruellement felon, qu'ils faisoient retentir haut & clair aux oreilles du Commissaire, & menaçoient tres-hardiment de liurer la ville ez mains d'autre Seigneur que du Roy, s'il entreprenoit sur leurs vieux droicts, tel-

A ques, ou priuileges, puis qu'ils n'auoyent faute de poursuyuants, & de Princes prests & disposez à les receuoir & proteger contre les infracteurs de leurs antiques libertez & possessions. Parquoy veus & considerés par le Commissaire tous les brouillards dangereux de ces tumultes auec la fureur inamadoüable de ce peuple, leurs desobeyssances & mutinements, leurs rebellions & desertions tant contre la Majesté de la souueraine Iustice, que contre le Prince, quoy qu'ils fussent ses subjects naturels, indomptables toutesfois; ceux d'Arles (disoit-il) n'ayants iamais esté bons François, voulans viure selon la regle de leur

B appetit, & comme par vne certaine gotte & indisciplinee barbarie non astrainte à loix aucunes, imprimee au vulgaire, vsants de meurtres, proyes, rapines & voleries en lieu de loix, voire les moeurs desquels ne s'elloignent en rien des façons des bestes sauuages & cruelles, considerez leurs fiers & hautains discours pleins d'irreuerences & menaces. Les Viennois de sainct Anthoine auec le Procureur du Roy requirent & conclurent par deuant le Conseiller, que ceux d'Arles fussent forclus & deboutez de toutes exceptions & defenses, & procedé à l'entiere execution de la sentence.

Que le ban, arriereban, & les gendarmes du Viennois, Languedoc, & autres parties fussent criés, comme contre les troubleurs du repos public & ennemis capitaux de la foy du

C Prince, pour les contraindre par prinses, leuees & ventes de leurs biens, emprisonnements de leurs personnes, d'obeyr aux Arrests & sentences contre eux prononcees: de maniere qu'ils fussent mis en la possession & jouyssance de l'Abbaye de Mont-majour, leurs dependances & droicts, & les Consuls & officiers d'Arles leurs fauteurs & complices par main mise de leur temporel à la main du Roy, & par emprisonnement de leurs personnes, forcé à leur rendre les fruicts & les reuenus de tous les membres de l'Abbaye, comme de l'Eglise de sainct Iulian d'Arles, les aumosnes, questes, oblations prinses & exigees sous le nom & la veneration du mesme sainct, & sous couleur des fausses reliques

D par vne impie imposture par eux faussement inuentee au grand abus du peuple, à l'outtage des Saincts, voire mesme au mespris de Dieu.

Quant aux rebellions commises par ceux de Mont-majour, qu'ils fussent condamnés à les reparer par amende honnorable, & proffitable en la somme de deux mille marcs d'argent, si qu'ils fussent les premiers payez, comme les plus necessiteux, & le Roy apres.

Au regard de ceux d'Arles, le Procureur du Roy requeroit qu'ils fussent declarés auoir confisqué leurs corps & leurs biens à sa Majesté, & que chacun d'eux particulierement & singulierement fut prins au corps, tous estranglez & branchez en des infames gibers, les murailles, les maisons & les edifices de la ville, des Consuls, officiers & ha-

E bitans demolis, razez & reduits au soc, en signe de malediction, tous leurs biens appliquez au Roy, vnis & incorporés à son Domaine inseparablement, perpetuellement & sans en pouuoir estre faicte aucune alienation à l'aduenir, comme de vray, naturel & perpetuel bien de la Couronne.

Quant aux Consuls pour les cas & crimes par eux commis, mesmement contre Hugues Bethuset, Procureur & seruiteur de l'Abbé de sainct Anthoine, & contre Pierre Bertrand Notaire d'Auignon, lesquels en hayne de certaine protestation par eux faicte en la ville d'Arles contre le Monastere de Mont-majour auoyent esté prins par Iean Rouhard, lors Consul, Serreri Iuge, & Louys de Sequenay Viguier de la Cité, escortés & suyuis de plusieurs des manants & habitans, & de quelques Religieux turbulents, voire par grande inhumanité deua-

F lés dans vn puits hideux & profond, où ils auoient demeuré quelques iours sans boire ny manger: à tant qu'ils auoyent esté contraints, entagés de male faim, & de froid de se rançonner par vne grande somme de deniers, realement expediee apres mille barbares indignitez, auec perte & volerie de leurs hardes & cheuaux: que les Consuls, le Iuge Serreri, & le Viguier Sequenay consentants à tels excez fussent priuez & declarez à iamais inhabiles de tenir ny exercer aucunes offices royaux ny publiques, fussent perpetuellement bannis du Royaume de France, & despouillez de leur priuileges

Le peuple sous l'esperance du sac avide des mutineries.

Menaces de ceux d'Arles.

Eisdem tamé inuictis.

Paroles proferees par le commissaire contre ceux d'Arles.

Veluti quædam incondita vulgò barbaries nullis legibus astricta, cædibus, præda, & rapinis pro legibus vtetes, & quorum mores nó absunt à ritu ferarum.

Conclusion du Procureur du Roy de Vienne contre ceux d'Arles.

Conclusions contre ceux de Mont-majour

Contre les habitans d'Arles.

Contre les Consuls d'Arles.

finalement que ceux d'Arles fussent condamnés à l'amende de dix mille marcs d'argent pour reparation de leurs torts, & de la rebellion par eux commise.

Nom des Consuls, officiers, Gentilshommes & bourgeois de la maison commune d'Arles de ce temps.

A l'adjudication de ce defaut, le Conseiller Commissaire ordonna qu'ils seroient tous en general readjournés, & que particulierement on sommeroit Ieannot Arelatan Viguier, Gauchier de Quiqueran Baron de Beaujeu, Lonys de Renaud Gentilhomme, Iaques Romyeu assesseur, & autres officiers de la ville, d'eslargir les officiers & sous-viguier de Fourques detenus en des estroictes & indignes prisons.

Neantmoins que Raynier Seigneur de Reynes Consul, Guilhen Bouchon Gentilhomme, Anthoine Villasse Consul, maistre Louys de Cuers Docteur, Ieannon de Sainct Mattin, Bertrand de la Voulte, Iean de Parade, maistre Guillot, Estienne Guynot, Elzias Gondard, maistre Iean Rouhard, Honoré Payen, Iean Bontemps, Thibaud d'Amport, Ierosme de Bindray, Estienne Bernard, Honoté du Bran, Honoté Boyer, Gilles de Cabassolle, Honoré Romyeu, Guillaume Estienne, Iean de Dons, & Felix Mondoni Notaires, Simon Grille, Benoist gras, Iean Coudignac, Laurens du Port, Honoré de la Tour, dit du Brau, Anthoine de Bouchon, Tannequi de Cabannes Seytour, Nicolas Vsson, Iean Espinaud, Louys & Iean Meyrans, Estienne Baud, Pierre Grille, Iaume Roras Secretaire du Consular, Richard de Ville, Anthoine Oliuier, Trophime Boic, Pierre d'Eyguieres & Paulet Cays tous ou Gentilshommes ou Bourgeois, principaux Conseillers, & ayants charge en la ville d'Arles, seroyent readjournés par deuant luy pour respondre aux conclusions du Procureur du Roy, dont leur fut faicte inrbimation. Mais toutes ces procedures furent en vain, & sans nul effect, & si fut ce procez aussi bien que celuy d'Euarhlus & du Sophiste Protagoras pendu au croc pour si long temps, qu'ayant demeuré indecis, & non poursuiuy depuis ces brouées & ces tumultes, il a laissé iusques icy les vns en la vaine iouyssance de leurs pretentions, & les autres en la legitime & continuee possession de leurs droicts & de leurs reliques : l'auarice de noz Prestres & Sacrificateurs estant sortie tant hors de sa proportion, & des droictes bornes de la raison, qu'elle a causé plusieurs damnables erreurs, & des inconueniens tres-absurdes & prodigieux : quoy qu'on ne doyue iamais se prendre au corps pour l'indisposition de quelque membre, ny tirer occasion de se desioindre, separer & sortir de l'Eglise, comme quelques vns ont trop follement & temerairement fait, apres ce quatorzieme siecle ez parties de Germanie & de la Gaule, pour l'auarice des Prestres, & le vice de quelques personnes Ecclesiastiques, desquelles pour l'excellence & prerogatiue de leurs charges nous deuons tousiours bien penser, couurants plustost leurs imperfections auec le pan de nostre robe, que de les ouurir & declarer auec scandale, inconsideration & superbe: considerants que ce sont hommes fragiles, & subjects aux passions comme nous, tant s'en faut que nous en deuions tirer par vne impie & pernicieuse consequence (couurants d'vn voile de pieté vne effrenee liberté & desbordee licence de tout faire) subject d'erreur, de rebellion, ny d'heresie : aussi n'est-ce aux mœurs, & aux vices des Prelats ny des Prestres, ains à la doctrine seule qu'il se faut attendre & tres-aspremenr attacher : combien que au faict que nous venons de traicter, le zele de la Religion, la possession d'vne tres-longue antiquité & la jalousie d'vne saincte, riche & precieuse chose ayent principalement operé & fait esmouuoir tant de rebellions, d'outrages, d'iniures & d'ignominies, quel mauuais exemple qu'on y puisse remarquer.

Aule Gelle liure v. chapitre x. des Arguments que les Grecs appellent ἀντιστρέφοντα & les Latins reciproca.

Auarice detestable & abominable aux gens d'Eglise.

Faut couurir les vices & taches des Prestres, puis qu'ils sont hommes comme nous.

On trouue par les Archiues de ceste Abbaye, que ceste Eglise de sainct Pierre, que l'on dit de Mont-majour releue immediarement du sainct Siege, & que ce sainct & catholique Temple fut construit xxviij. ans apres l'Ascension du fils de Dieu par sainct Trophime l'vn de ses disciples à l'honneur de Sainct Pierre, dont le nom luy fut donné, qui ne luy est, à mon aduis, vne peu excellente prerogatiue, ny moins venerable antiquité, à la grande confusion de plusieurs : cecy fait voir vne vieille pancharte contenant vne certaine action meuë au Tribunal de Tholose, entre l'Abbé & le Monastere de Mont-majour, & l'Abbé de sainct Anthoine de Vienne du temps de Charles le Grand, où est narré qu'apres que cest inuincible & puissant Monarque eut vaincu, debellé & chassé les Sarrasins, qui auoyent enuahy, honny & desolé la Prouence de sacrileges impies, & de sanglantes destructions & ruynes sans pardonner à choses sainctes ny prophanes, particulierement la ville d'Arles & ce sainct Temple, dont ils auoyent barbarement faict vne caverne de larrons, en memoire perpetuelle de sa victoire il le restitua & reedifia tout à neuf, & y mit certains Religieux de l'Ordre de S. Benoist, le prenant en sa protection & sauuegarde à l'exemple de ses ancestres.

Ceste venerable antiquité se trouue cõfirmee par vne inscription (tesmoins irreprochables

& tres-puissants) qu'on trouue encor grauee sur vne vieille table de pierre, à l'Eglise de saincte Croix en ce mesme sens, dont nous auons eu assez de peine à bien agencer les paroles, pour la goffe & gottique tissure du Latin rude de cetéps: voicy ce qu'elles veulent dire.

Soit notoire à tous que comme le serenissime Prince Charles surnommé le Grand Roy de France eut assiegé & pris par force d'armes la cité d'Arles, & que la pluspart des Sarrazins qui l'occuppoient s'estants sauuez à la fuite, se furent retirez & fortifiez au costau ou montagne de Montmajour. Ce Roy auec son exercite estant venu pour les rompre & desconfire, apres les auoir debellez, vaincus & deffaicts, voulant rendre graces à Dieu d'vn si glorieux triomphe, en signe d'vne tant heroïque victoire fit construire & dedier ceste Eglise à l'honneur de saincte Croix, & si fit reparer & monter à neuf ce present Monastere consacré à l'honneur de S. Pierre Prince des Apostres, lequel auoit esté cruellement destruit & rendu desert par ces infidelles Barbares, y faisant venir des Moynes religieux, pour y faire & celebrer le diuin seruice: si qu'il la dota & enrichit de grands biens & les reuenus. Si gisent plusieurs nobles Cheualiers & paladins François qui valeureusement auec luy combatirent pour la foy contre ces mescreans, ensepulturez en ce Monastere. Priez, ô freres, pour eux. Voila que porte l'inscription. *Inscription qui se void à l'Eglise de saincte Croix de Montmajour sur vne vieille & antique table de pierre.*

Quelques siecles apres Raymond Berenguier surnommé le Ieune, Comte de Prouence, Prince fort deuot & religieux donna à ce Monastere le premier Esturgeon femelle (la pancharte l'appelle ouat) que les pescheurs ptendroient depuis la Mourrade du Bouquer, qui est au dessous de Tharascon, iusques à la mer: au moyen de quoy ceux qui peschent par ces endroits, & ces limites tout aussi tost qu'ils ont pris vn tel poisson sont tenus de le porter à l'Abbaye qui par mesme condition est obligee de faire deliurer trois florins aux pescheurs pour leurs estrenes, & encor de celebrer vne Messe haute & solennelle de morts autant pour la bien venuë de l'Esturgeon, que pour l'ame de ce bon Comte. MCXXIII.

Or cent trente trois ans s'estoient passez, quand les Religieux de ce Monastere, qui pour lors demeuroient à l'Eglise de la Motte en Dauphiné, à raison des grands differents qu'ils auoient auec les hospitaliers sur la perception des offrandes & oblations qu'on donnoit à sainct Anthoine (car que n'attente l'auarice & la sacree faim de l'or) furent contraints de porter secrettement les reliques de ce sainct & grand Hermite au temple de Montmajour, pource que le Prieuré de la Motte, auec ces mesmes reliques auoient esté donnez à Montmajour par Guigue Desideri Baron du Dauphiné, Seigneur de la Motte, depuis l'an mil nonante cinq (ce que nous auons touché en son lieu propre) iusques en l'an deux cens soixante deux que sainct Anthoine fut transporté à Montmajour, où il demeura en la grand Tour de l'Abbaye, iusques en l'an quatre cens nonante vn, que Messieurs de Vienne menaçants de le venir prendre & rauir à main armee il fut transferé auec vne solennelle & generale procession en Arles à l'Eglise de Sainct Iulian, & là ceste mesme annee releué en or & argent tel qu'on le void pour le iourd'huy: apres quoy suruint l'excez & le tumulte du peuple d'Arles que nous venons de reciter: mais il est ja temps de tirer à Naples & de reprendre Charles qui nous attend, & qui bien tost se fera illustrement cognoistre & renonommer à Fornouë. L'A MCCCXCI.

Tout le monde estoit en repos sans estre tourmenté d'aucunes tempestes de guerre, principalement l'Italie, laquelle vn peu auparauant rompuë & desbrisee par les dissentions de ses propres habitans, s'estoit reiointe par vne fort planteureuse & heureuse paix quand vne guerre plus grande & plus horrible que les hommes n'eussent pas estimé s'y enflamba tresardemment. C'est de ce voyage que le Iouio veut entendre en la tant illustre & magnifique entree de son Histoire, où il fait passer les plus excellents Monarques & les Potentats, qui commandoient ez diuerses & terriennes Seigneuries de l'vniuers du temps de ce grand repos en ce mesme & tout tel ordre. *Paule Iouio au commencement des histoires de son temps.*

Baiazet estoit grand Seigneur des Turcs, Caitbeies Soldan d'Egypte, Iacob Roy de Perse, plusieurs Roytelets d'Affrique, entre lesquels Mahomet estoit le plus renommé, quoy que quelques autres regions riches & puissantes rendissent obeyssance aux Roys de Fez & de Maroch: Iean estoit Roy de Portugal, Ferdinand des Espagnes, Henry septiesme d'Angleterre, Iaques Stuard d'Escosse, Maximilian auoit l'Empire, Philippe son fils la Flandres, Hollande & Bourgoigne, Vladislas, Alexandre fils de Cassimir & Vladislas son frere Hongrie, Boheme, & Pologne, & Iean Basil la Moschouie, & la Suece. Pour ce qui concerne l'Italie, estoit Duc de Venise, Ferdinand Roy de Naples: mais sous la sujection d'Alexandre sixieme souuerain Pontife de Rome estoit la marque d'Anconne, Vmbrie, Flami-

nie, Emilie & le pays Latin, auec la plus part de la Toscane. Quant aux Citez particulieres, Guido de Montefeltro estoit tyran d'Vrbin, Iulio Varanio de Camerin, Iean de Bentiuoglio faisoit le Prince dans Bologne, Catherine Sforce dominoit à Furli & à Immola, les Manfreds à Faenze, les Sforcesques à Pesaro, & les Malatestes à Arimini, à Perouse les Baglions, à Cita di Castelo les Vitelz, à Rome les Collonnes, & les Vrsins estoient en premier credit ; la liberté des Siennois estant peu deuant tombee sous la main de Pandolpho Petrucci, la Republique de Florence se tournoit sous l'authorité de Pierre de Medicis, Luques faisoit tribut à l'Empereur, les Geneuois hommage aux Sforces, Hercules d'Esté estoit Duc souuerain de Ferrare, de Modene & de Rege, Francisque Gonzague de Mantoue, Philippe Emanuel de Sauoye & de Piedmont, Iean Galeas de Milan, & Charles huictieme du nom, aisné de tous ces Monarques, Roy & Monarque des Gaules, dont il faut poursuiure la route. A

Reprinse de Charles au voyage de Naples.

Charles donc, ainsi que nous auons dit, ayant mis à chef tant de grandes & difficiles choses d'vne incroyable legereté, & d'vn bras tout heroïque, attentif à banquets, ioustes, dances & tournois dedans Naples, où il estoit si triomphemment entré sans blessure de pas vn des siens se fondant en delices & plaisirs amoureux d'vn costé, ses Capitaines & chefs de guerre de l'autre, sans se souuenir ny mettre deuant ses yeux les tours que ioué d'ordinaire ceste incóstance, & fantastique, ou plustost indiscrette Deesse sur le perpetuel mouuement de sa roue en telles occasions & changements d'Estats: ains sans preuoir que sa propre vertu luy brasseroit beaucoup d'enuies, pour faire de ses amis ses ennemis, ayant relasché aucunement son cœur & son ambition, ne faisoit aucune mine de redouter que de bonne sorte l'Aragonnois, moins de passer à la conqueste de Grece & de Macedoine, ainsi que toute l'Italie, qui auoit les yeux sur luy, attendoit impatiemment : mesme que desia toute ceste gent infidelle & barbare estoit en merueilleuse espouuente, effroy & remuement, tant par le bruit qui auoit couru de sa venue auec vne si puissante armee & tant de lauriers, que par les bannieres Françoises, qui flottantes sur les poinctes des Phares, & des donjons de la Sicile & de Naples estoient apperceus des vaisseaux passagers, & des fustes & galiotes barbares. B C

Choses qui rendoient suspecte la venue de Charles en Italie.

A raison dequoy (car les Princes de l'Europe furent touchez, comme d'vn grand estourdissement & d'vne tres-violente peur) les places qu'il tenoit en l'Estat du Pape & dans la Tuscane, l'abbord en armes de Rome, de Florence, Pise, & Sienne qu'il auoit en sa main, Ast qui estoit sien sous le Duc d'Orleans, la nouuelle des prinses des forts & chasteaux de Castelnouo de la Citadelle, de Lœuf, & de Naples mesmes, la deffaite de Frideric, la fuite d'Alphonse, la disgrace de Ferdinand, l'ambition de ce ieune & victorieux Prince, qui mettoit en ombrage toute l'Italie, l'Alemagne & l'Espaigne d'aspirer au nom de Cesar, aux titres & ornements de la Monarchie Imperiale, comme au sceptre hereditaire du grand Charles son grand ancestre : bref le peu de semblant qu'il monstroit d'en vouloir aux ennemis du nom Chrestien, contre lesquels estoit couru vn bruit qu'il auoit principalement entrepris ce passage auec vne puissante armee de terre & de mer : tant de glorieuses despouilles, de circonstances & de choses iointes à la crainte du nom François tendirent tellemẽt sa fortune suspecte qu'elle donna occasion à vne secrette & presques generale ligue, qui se D

Ligue contre Charles à Venise.

brassa dedans Venise contre le cours heureux de ses victoires. Car le Pontife Alexandre Espagnol de nation, le Roy des Romains, celuy d'Espagne, les Princes Aragonnois, les Venitiens, à qui le Turc mesme imploré, offrit forces & gens contre les François, & le Duc de Milã, qui le premier l'auoit fourré en ce ieu sauglãt, trop tard deuenu sage, & deceu de tous ses malins cõseils espouuentez des glorieuses conquestes de Charles & viuemẽt entrans en l'apprehention de la puissance & domination souueraine d'vn Monarque seul, s'allierent & liguerent pour fondre tous ensemblement auec vne grosse nuee de soixante mil hommes de guerre, ainsi qu'vne bruyante & ineuitable tempeste contre luy : de maniere qu'apres auoir passé deux ionts à Rome, où il n'auoit trouué ny Pape, ny Cardinaux, estant pour lors à Florence il commença à douter de l'issue de ses affaires, d'estre trahy & trompé de ses propres amis, & à se tormenter beaucoup plus d'indignation & de colere, que d'apprehention, ny de douleur au petit nombre de ses gens, qui pour estre de vaillance preuuee & d'irreprochable loyauté firent qu'il n'en abbaissa iamais d'vn seul poinct la grandeur de son E F

La faute que fit Charles.

tres-haut & tres-magnanime courage. Chose pourtãt qu'il ne preueut pas bien ny de loing, attẽdu qu'au lieu qu'il deuoit pẽser à bien arrester le clou de sa fortune, affermir ceste heureuse & royale cõqueste, & à dissipper toutes machinations, qui luy pouuoient donner de

l'encombrer, & de l'empeschement. Il ne s'employa & ne tourna ses occupations qu'à ieux, tournois & festins, & à se fondre & confir en plaisirs amoureux, cependant que ces ennemis se fondoient à prendre places & proffiter dessus luy.

Charles pense de retourner en France.

En cest estat pensant de retourner en France, il ordonna cinq cens hommes d'armes, auec quelques gens de pied François & deux mil cinq cens Suisses, pour la garde du Royaume de Naples, resolu auec le reste de son armee, composee de dix à douze mil hommes d'eslite & de chois de passer par le mesme chemin, qu'il auoit tenu, & sur le ventre de ses ennemis, s'ils se mettoient au hazard de le voir en bataille, ou entreprenoient de l'empescher. La ligue de sa part pensoit fort & ferme auec vne si grosse & tant espouuentable tempeste de combatans de l'arrester & de luy faire bien mal ses besoignes, s'il ne se demettoit des places & des pretentions de l'Italie: car quoy que le Roy d'Espagne eut enuoyé quelques vaisseaux en la Sicile, auec fort peu de gens de guerre: si auoit-il tres-bien munitioné Reges derniere ville de la Brusse auant le despart de Charles, qu'il deuoit luy mesmes par vn grand soin defendre & conseruer, comme piece tres-importante à vn tant dangereux & difficile passage, ceste ville ayant entierement le cœur François.

Reges estoit vil le du tout Frãçoise.

En quelle maniere Charles ordonna ses affaires.

Or ordonna ce Roy par telle maniere ses affaires, qu'il laissa Lieutenant general de Naples le Duc de Montpensier, à la verité preux & hardy Cheualier de sa personne, mais peu aduisé, & fort negligent & paresseux: en Calabre le Seigneur d'Aubigny, sage, vigilant, & vaillant, grand Connestable du Royaume, auquel il donna la Comté d'Arian (qui souloit estre de la tres-noble maison de Sabran) & le Marquizat d'Esquilaz: en Gayette Estienne de Vers, Seneschal de Beaucaire, qu'il auoit fait Duc de Nole, & son grand Chambellan, par l'intendence & les mains duquel tous les deniers du Royaume passoient, & diuersement plusieurs autres Seigneurs ez diuerses places d'importance & de tenue.

Philippe de Commines, dit Nouf-uelle.

Ces choses ainsi disposees Charles se met en chemin auec enuiron neuf mil hommes, tirant droict à Rome, où il ne trouua, comme i'ay dit, ny Pape ny Cardinaux, de Rome à Pise où il fut supplié auec beaucoup de larmes & de vœux des Pisans de ne les abandonner sous le ioug des Florentins, contre lesquels ils auoient exercé des inimitiez capitales durant trois cens & tant d'ans. Cependant le Duc d'Orleans auoit pris Nouare sur le Duc de Milan, ce qui l'enflammoit tousiours plus à ioüer d'vn mauuais tour à Charles. Parquoy il voyoit à clair qu'il ne pouuoit euiter vn grand choc, puis que les Veniriens se declarans desia ouuertement contre luy auoient promis d'assister à son besoin ce Duc vsurpateur, duquel les affaires estoient en bien triste, & piteuse fortune.

Parmi ceste difficulté d'affaires, & les bruits de tant de contraires tempestes, les vents de beaucoup de plaintes donnerent à ses oreilles, que certains Prelats sous des lettres de cachet enleuoient assez prophanement plusieurs sacrees reliques des corps saincts de la saincte Magdelaine. Ce qui l'irrita tellement qu'il manda patentes expresses du dernier iour de Ianuier de l'an quatre cens nonante cinq, par la substance desquelles il defendit tres-rigoureusement & sur grandes peines de ne continuer à telles choses; ains de soigneusement prendre garde que telles profanations ne fussent plus attentees.

Le vj. de Iuillet. Charles à Fornoue.

L'an MCCCCXCV. le dernier Ianuier.

Au six du mois de Iuillet Charles arriué à Fornoue auec le gros de sa bataille ioinct le Marescal de Gié, que le general des Venitiens auoit escarmouché sur la remonstrance que fit Triuulse grand & tres-experimenté Capitaine, ayant assis quelques compagnies de cheual contre les Grecs, qui diuersement allarmoient son camp & veillé presque toute la nuict. A l'aube du iour, apres auoir fait sa deuotion & imploré le diuin secours, sans lequel toutes les forces humaines ne peuuent rien en vn destroit si perilleux, il desieuna fort allaigrement, commandant d'vn œil gay & riant à ses gendarmes de faire le mesme & de se preparer auec françoise resolution au combat. Puis se couurant d'vn harnois complet plus à l'espreuue que riche sous vne cazaque à courtes manches de couleur blanche & violette, parsemee de croisette de Ierusalem, de fine broderie d'or, monté sur vn cheual noir, qui priué d'vn œil, à voir la quarture bien proportionnee de tous ses membres paroissoit infassable, & digne d'estre employé en quelque grande & memorable occasion, voire par quelque sens humain, ainsi qu'on lit de plusieurs autres, aimoit & cognoissoit particulierement son Seigneur, precieux que le Duc de Sauoye luy auoit faict auec sa barde de mesme parure que la cazaque. C'est alors qu'il fut costoyé de quelques grands Seigneurs armez & cazaquez de mesme que luy, pour leur prouësse & fidelité choisis & destinez, aupres de sa personne à l'accompagner en toute sorte d'occasion. Et que assisté de deux compagnies de Gentilshommes, meslez à la bande Escossoise, de Marthieu de Bourbon, surnommé le Bastard,

Cheual excellent de Charles.

Capitaines aupres la personne de Charles armez & casaquez de mesme que luy.

de Robinet de Framezelles, de Monsieur de Foix, du Seigneur de la Trimouille, du Mareschal de Gié, & de Iean Iaques Triuulse, tous grands & renommez Capitaines diuersement constituez aux diuers membres de la bataille, auec les bandes Alemandes & Suisses disposees en bataillon quarré à qui Engelbert de Cleues & Anthoine de Basseyes commandoient, à eux ioincts les arbalestriers Gascons & Prouençaux, auec enuiron trois cens Archers de sa garde: que l'artillerie menee de mesme pas & braquee contre le camp ennemy, les viuandiers, les vallets & le bagage, chars & sommiers suiuants leur chemin le long des colines: que tout cest ost ainsi disposé, qui à l'aduangarde, qui à la bataille, qui aux aisles, A qui à l'arrieregarde, que le Seigneur de Guise, & le Vicomte de Thouars conduisoient, apres les cris en tels cas accoustumez, & les signes du combat donnez sous les tantaremens des trompettes, les roulements des tiffres & les bourdonements des tambours, chacun selon son ordre, commença à se ruër sur le gros de l'ennemy composé de Veniticns, Milanois, Lombards, Italiens, & autres ja fierement partis, pour donner contre les François, sous la conduite du Marquis de Mantoüé, qui peu deuant par vne belle & guerriere harangue & par vne vollee de canon tiree auec peu de dommage contre l'aduantgarde Françoise, les auoit B genereusement animez & induicts au combat de la liberté d'Italie.

Choc du combat.

Si commença lors à respondre l'artillerie de Charles par vne tres-horrible & bruyante musique de flustes & de canons, lesquels s'accordans auec les foudres, les esclairs, les pluyes & les tonnerres du Ciel, tousiours durant le conflit n'apporterent peu de trouble & d'empeschement aux combatans. Au moyen dequoy le bagage royal fut presques tout destruit & deschiré, tant pour n'auoir peu en vne si grande tempeste d'eaux & de vents contraires garder son ordre, que par le mauuais gouuernement de quelques seditieux & pendards qui de ce desordre furent les principaux instruments & moteurs: non pourtant cessa la bataille, ains fut si vaillamment continuee & poursuiuie auec tant d'art, d'asseurance & de C prouesse, que le champ & la victoire en demeurerent du costé de Charles à l'immortel honneur des François, & à la grande confusion de l'Italie, qui commença dés lors auec son inexpiable ignominie à deuenir en mespris aux nations estranges, ausquelles peu au parauant elle faisoit peur pour perdre l'ancienne gloire de l'art militaire: en quoy les Romains auoient excellé par dessus tous les peuples & les Empires du monde. De maniere que l'Italie pouuoit à bō droict reietter les calamitez esquelles elle estoit tōbee, estāt en miserable seruitude sur la tant deplorable & funeste yssue d'vne si malheureuse bataille, maudissant horriblemēt & à bon droict les autheurs de tant de miseres, qui tost apres auoient ensuiuy ceste tant inglorieuse deffaite, combien que manifestement elles fussent aduenues par le D haut & certain iugement de Dieu, & qu'il fut arriué que ceux qui premiers auoient precipité la terre de leur patrie en ces carnages & ces miseres publiques par leur execrable, & pernicieux conseil en eussent esté les premiers punis & chastiez: voire par vn exemple bien espouuentable sous des peines & des prisons dignes de leur mortelle & desnaturee forcenerie, & de leur tyrannique, cruelle & detestable vsurpation.

Pluyes, esclairs & tonnerres durant la bataille.

Paroles de Paul le Iouio en son histoire.

Il entend le Duc de Milā.

Le bruit de ceste desconfiture ayant apporté autant de dommage & de rabais à ces nations liguees, que de gloire & de triomphe au François, frappa comme d'vn panique estonnement les plus illustres cantons de l'Europe. Mais Charles commençant d'estre merueilleusement redoutable à tous les Potentats Italois, voire mesmes au grand Seigneur, à qui l'on auoit donné quelque vent de sa venuë, fit tant par ses iournees qu'il arriua à la ville E d'Ast, où seiournant depuis le quinze de Iuillet iusqes au vingt & sept du mois nouuelles luy vindrent de toutes parts tant de la reuolte, & defection de Naples qui auoit receu Fernaud, que de l'assemblee d'armes, que le Pape Alexandre, les Venitiens, & Ludouic Sforce auoient faicte cōtre le Duc d'Orleans à Nouare: à quoy il pourueut le plus sagement & auec le plus de celerité qui luy fut possible. D'Ast se rendant à Quiers, de Quiers à Turin, & derechef de Turin à Quiers, où le vingt deuxieme du mois d'Aoust Louys de Villeneufue, Seigneur de Serenon, l'vn des principaux Gentilshōmes de Prouence arriuāt, apres l'auoir treshumblement salué, felicité de sa glorieuse victoire, & instruit des affaires du pays, luy conta comme il auoit prise, pillee & mise à sac vne petite ville de l'Estat de Gennes, en hayne F de ce que le iour precedent les Genois auoient feint vn Roy de France en vne chaire de papier collé, auquel par vne grande & lasche ignominie ils auoient indignement & vilainement mis le feu au cul, dont Charles l'estima & loüa grandement. Apres cela tirant à Verseil où son ost estoit contre les Venitiens & Ludouic, qui tenoit le Duc d'Orleans assiegé dedans Nouare: à tant qu'apres plusieurs allees & venues d'vn camp à l'autre, il traitta

La victoire de Charles fait trembler toute l'Europe.

De Villeneufue sieur de Sereno vers Charles.

Acte infame des Genenois contre Charles.

paix

... auec les ennemis, a leur graode confusion & requisition, par tel auantage qu'ils leucrent le camp & le siege, & abandonnans Nouare, y laisserent le Duc d'Orleaos : comme pareillemeot le Roy de son costé, qui auec toute son armee, & infinis Gentilshommes infe... de ceste contagieuse maladie, qui depuis a diuersement retenu le nom des Neapolitains & des François pour iuste puoition des execrables paillardises qu'ils y commettoient, se ...dit à sa ville do Lyon le septieme du mois de Nouembre, & de là depuis en France.

Peu apres son arriuee, il eut nouuelles, comme ceux de Naples s'estoient reuoltez contre luy pour Ferdinand fils d'Alphoos, qui apporta vn si lourd detraquement aux affaires, que par la mort de Gilbert de Montpensier, Vice-roy du Royaume qui tost apres arriua, tous les chefs & capitaines François plierent bagage & se retirereot: de façon que Charles portãt ceste reuolte auec beaucoup d'indignation proposa pour la seconde fois de les aller voir.

Mais comme au mois de Septembre de l'an quatre cens oonante six, il eut fait son partement de Tonrs pour aller a Lyoo, & de là tirer à Naples, son voyage fut interrompu & ...é de sorte qu'il fut contraint de rebrousser cheoin, & se reoiettre dans Amboise, où ... qu'il regardoit iouër à la paume de la gallerie du chasteau, il fut saisi d'vne si soudaine & violente debilitation, qo'elle ne l'abandonna iamais iusques à tant que ce iour mesme il rendit son esprit à Dieu, saos laisser aucuns enfans de soo corps, le xxvii. de son aage, de son Regne le xiiij. le vij. du mois d'Auril de l'an quatre cens nooante huict.

L'an MCCCCXCVI. de Septembre.

Charles part de la ville de Tours pour le second voyage de Naples.

Mort de Charles.

Prioce qui fut à la verité tres-doux & tres-humble, puissant en moyens, large, magnifique, splendide & liberal, religieux & pie, ennemi d'hypocrisie & de dissimulation, ne co...oissant la prattique d'aucune malice ny cautelle, hardy, preux & magnanime, le plus regreté de son peuple, & le plus estimé qui eut esté cent aos deuant : mais anquel on fit des funeralles toutes royalles, & magnifiques, au temps mesme que le Royaume de Naples vsurpé par Ferdinand qui mourut incontinent apres eo l'aage de xxj. ou xxij. aos, tomba en la dominatiõ de Frideric son oncle paternel, qui n'en eut pourtant la iouyssance qu'enuiron l'espace de six ans. Tant ceste couronne fut durant quelques annees fatale & malheureuse à tous ceux qui la possederent.

Couronne de Naples fatale a leurs possesseurs.

En ces mesmes temps estoit René des Matherons general des monnoyes, & si donoa le Seigneur de Saioct Valier, dont nous auons peu durant fair meution, à Louys de Saioct Marcel soo maistre d'Hostel, les offices d'Huissier en la chambre des comptes, de Concierge & garde des prisons du Palais royal, & geolle de la Cour ordinaire de la ville d'Aix, ... vn de la mesme maison des Matherons auoit pareillement pour lors, suiuant la coustume des vieux Cõtes & Marquis de Prouence, qui ne receuoient aux Estats de leus clauaires ...uos que Gentilshommes ou de bonne & bien honnorable condition.

L'an MCCCCXCVII.

René Matheron general des monnoyes.

Louys de sainct Marcel Huissier de la chambre des comtes.

Clauaires anciennement Nobles & Gentilshommes.

Entre les habitans de Barjolz & Louys de Villeneufue Seigneur de Saiñct Estienoe, d'Auriac, & de Bruc, estoient des graudes contentions sur les differents des limites & finages du terroire de ces chasteaux, pour lesquels paisiblemeut composer, le Marquis de Rothlin, Gouuerneur & Seneschal de Proueuce ordonna deux personnages graduez & fort capables à la decision de leurs differens, l'vo de la maison d'Escalles, l'autre de la maisoo des Guirans Nobles & ancienoes familles d'Aix qui florissent encor pour le iourd'huy en Seuateurs & Iurisconsultes excelleos) lesquels se portereot sur les lieux, & mirent fin à leurs debats, l'an quatre ceos nonante huict.

L'an MCCCCXCVIIJ.

Differens entre les habitans de Barjols & Louys de Villeneufue.

D'Escalles & Guirant Nobles & anciennes familles d'Aix.

Bien peu apres François de Genas fils de Iean, Gentilhomme du Dauphiné se vint habituer à la ville d'Aix, lequel de Françoise de Maiaut Dame d'Eguilles eut François, Iean, Henry, Alexandre & Iaques de Genas qui fut Cheualier de l'Ordre de Malte, & depuis commandeur de Valence.

Translation de la maison de Genas du Dauphiné en Prouence.

Si que François l'aisné des freres qui succeda à la Seigoeurie d'Eguilles à sa mere, fut fait Senateur, & proueu d'vn office de Conseiller en la Cour de Parlemẽt, dont nous irons tantost parler en l'an MDXXXVIJ. & luy ont succedé Iean sieur d'Eguilles, Melchior sieur de Beauvoisin en Languedoc, & Louys sieur de Piedredon (maison situee sur vne coline au terroir d'Eguilles) à qui la Religion pretenduë reformee a fait changer de ciel & de terre, pour s'habituer à Nismes, ville où le Caluinisme est en credit, & telles nouuelles opinions en cours. Ce Gentilhomme que ie cognoy de fort longue main, personnage au reste de doctrine, de courage & de sçauoir, Iurisconsulte gradué depuis ses ieunes ans, mais de vray vn peu trop ahurté au rocher de son opinion, m'a communiqué sa genealogie en ceste sorte, que i'ay prins plaisir de voir, & d'inserer en cest endroit : car tousiours quelques races s'y d...couuront, qui ne sont de peu de lustre.

François de Genas sieur d'Eguilles Senateur au Parlement d'Aix.

Genealogie de la maison de Genas.

Ieā de Genas sieur de Genas prez de Lyon en Viēnois, l'an MCCCVIIJ. pour certaine querelle qu'il eut auec vn autre Gentilhomme fut cōtraint de vendre sa place de Genas auec tous ses droicts Seigneuriaux, qui n'estoiēt en petit nōbre (ainsi que tesmoigne vne antique pācharte seellee de trois seaux de cire verte, du vj. Decembre de l'an MCCCIJ.) à vn Iaques de Fescans Gentilhomme du pays de Viennois son proche parent du costé de mere : ce qui le força de changer d'air, & d'aller prendre demeure & residence à Valence, cité de l'Empire de ce A temps : Iean portant pour lors en ses armes vn seul geneft de sinople en champ d'argent, que ses successeurs escartellerent depuis d'vn aigle d'argent, membré d'or sur l'Escu de guenles.

Escu des Genas sieurs d'Esguil les Beauuoisin & Pierredon.

A ce Iean succeda Hugues son fils qu'il eut d'vne Damoiselle de la maison de Fontaines de Lyon, à Hugues Guillaume d'vne Damoiselle de la maison de Bourdonieres, à Guillaume, qui se maria à Ieanne de Salles d'vne noble maison de Valence, succederent Iean Guillaume, & Hugues, lequel fut premier Vicegerent d'Auignon, y estably par le Pape Martin V. du nom, Iean son frere faisant esleuer & construire sa Chapelle pres le clocher de B sainct Apollinaire (Eglise Cathedrale de Valence) laquelle il fit commencer au mois d'Auril de l'an MCCCXC. cōmme font voir les lettres de l'oƈtroy à luy fait par l'Euesque de la cité, auec vne pention de CCCCXL. liures xiij. liures pour vn Calice, xx. pour vn Messel (car on les escriuoit encor à la main) CL. pour vn Autel, l'an MCCCCVIJ. le premier du mois de Septembre, dottant la mesme Chapelle d'vne pention de xxij. florins d'or, qu'il prenoit sur certaines maisons de Valence, dont il liura sur le champ les documents & les papiers aux Prestres de sainct Apollinaire, qui par mesme moyen en recompense de ce bien fait s'obligerent de celebrer tous les iours vne Messe sur le poinct de l'Aube pour luy : surquoy ie ne puis que ie ne m'estonne grandement, & ne m'aigrisse en quelque sorte ; comme il se C peut faire que ce Gentilhomme lisant ces choses si pies tant anciennes & religieuses ose forligner non de la vertu & Noblesse mondaine, mais de la Noblesse spirituelle & parfaite creance, religion & pieté de ses ancestres : l'Escriture dont il fait vn cas tant excellent & singulier luy commandant tant expressement de s'informer de ses peres & maieurs, pour sçauoir d'eux ce qu'il doit croire, & la loy qu'il conuient inuiolablement garder & tenir : qui luy sera, sans mentir, vn tres-puissant & bien rigoureux reproche au iour du grand & general conte des humains. Mais laissons ceste dispute pour reprendre Iean, auquel succederent Iean III. de ce nom en ceste race, Guillaume & Louys : car ce fut ce troisieme Iean qui fit faire la grande vitre qu'on void encor pour le iourd'huy iustement respondre D au milieu du grand Autel de l'Eglise principale du sainct Esprit, où se void son image representee au naturel, auec ses armes telles que nous les auons peintes & blasonees. Outre & par dessus quoy il augmenta la pention de la Chapelle de sainct Apollinaire de dix florins d'or annuels & perpetuels, l'instrument de l'an quatre cens quatorze y estant tres-authentique. Adonc aduint que ce mesme Iean se voyant sans aucuns enfans fit son heritier vniuersel François de Genas son nepueu, fils de Louys son frere predecedé, auec substitution en faueur des masles de Genas à l'infini. Ce qui a meu & suscité des grandes nuees de procez entre les parents depuis cent ans, tesmoing vn grand Iurisconsulte des plus excellents de son temps : de sorte que François fils de Louys succedant à Iean son oncle fut President E en la chambre des contes du Dauphiné, Conseiller au priué conseil de Louys XI. & General de ses finances : office qu'on ne donnoit pour lors qu'à Gentilshommes de bonne extraction & bien cognus, non à personnes basses, mechaniques & viles, tirees de la lie & du marc du peuple sans clarté d'aucun ancestre, comme on le void pour le iourd'huy à quelques vns auec tant de mespris, de confusion & d'abus. A ce François succedant vn autre Iean, qui fut pareillement general en Languedoc du viuant mesme de son pere, & Gentilhomme de la chambre du mesme Roy. A ce Iean François son fils qui l'an quatre cens quatre-vingts dix-huict se vint habituer en Prouence. Voila quant à ceste famille, dont Prouen- F ce a les rameaux.

Interroga patrem tuum & matrem tuam, ipsi docebunt te.

Hugues de Genas premier Vicegerent d'Auignon.

Decius in causa Nobilium de Genasio. consil. ccv.

Mais comme ce quinzieme siecle estoit desia aux abbois de sa fin, & de son entiere renolution : aussi sembla expirer la felicité de tous ces Roys. Charles cependant qu'il pensoit à faire des bastiments heroïques, & tels que cent ans au parauant Roy aucun n'auoit entrepris, alla conter auec Dieu, quittant ses Estats à Louys : le Prince de Castille mary de la Marguerite d'Austriche, fille du Roy des Romains mourut de maladie, dont ceste Princesse mena tel dueil, qu'elle accoucha d'vn enfant sans vie. Le fils du Roy de Portugal qui

Tristes & funestes aduantures de la fin de ce siecle.

...oit marié à la fille du Roy de Castille se rompit le col, faisant passer vne ...iere à vn ...net d'Espagne trois mois apres ses espousailles. La sœur du Prince de Castille si cherement aymee, voire plus que chose du monde du Roy son pere, & de celle qui l'auoit portee neuf mois dans son ventre auec tant de sollicitude & de trauail, cedant aux violences du mal d'enfant rendit l'esprit & la vie, le fruict ayant esté à toute peine garanti de mort, dont ...aint vn dueil general, & tellement piteux à toute l'Espagne, que les boutiques en demeurerent fermees l'espace de quarante iours. Hierosme Sauanarolle qu'on tenoit comme sainct Prophete fut miserablement & publiquement bruslé à Florence : & comme personnage tres-excellent voulut suiure dans vn char de feu les trois plus excellentes lumieres des bonnes lettres, & des sciences plus illustres, Hermolas Barbare, Iean Pic de la Mirande, & Ange Politian, lesquels ennuyez des vanitez & miseres mondaines, sans attendre ...e mort assaisonnee & bien meure, pour voller au ciel de compagnie estoient peu deuant sortis d'vn siecle du tout malheureux tant deplorable & funeste. Aduantures remarquables, qui meritent d'auoir rang en toute sorte d'Histoires.

Cependant Louys qui desia auoit succedé à la couronne de Charles, apres auoir receu honnorablement Anthoine de la tres-noble famille des Guiramands, Euesque de Digne, Pallamedes Fourbin, dit le Grand, Seigneur de Soliers, Melchior Seguiran, qui bien tost sera Senateur, & René Hardoyn sieur de la Motte deputez des trois Estats de ce pays, & confirmé suiuant leur expresse commission l'vnion des Comtes de Prouence, de Forcalquier & des terres adiacentes à sa royale couronne, auec l'octroy liberal de tous leurs anciens priuileges & libertez, fit ligue auec les Venitiens, & Ferdinand de Castille contre Frideric d'Aragon vsurpateur de Naples, & Louys Sforce Duc de Milan : lequel, quoy qu'il eut suscité les Turcs & Barbares Mahumetans contre les Venitiens aupres de l'Isle de Prodano, ne laissa pourtant d'estre payé, estant liuré captif par les Suisses entre les mains du Roy Louys, qui à ceste expedition auoit mené la fleur de la Noblesse de Prouence, & de perdre l'Estat de Milan, que ce Roy ayant tant heureusement conquis par armes, l'an quatre vingts dixneuf, reperdit quelque temps apres au pourchas du Pape & de l'Empereur. Ce quinzieme aage iettant les derniers abbois de son cours contre les puantes testes des Hebrieux de Prouence par vn perpetuel & irrappellable bannissement ja complet & resolu : laissant neantmoins à sa queuë Charles d'Austriche fils de l'Archeduc Philippes, qui fraichement nay à la grande & ample ville de Gand, ne donnera dans peu d'annees que trop de besoigne à Marseille, & si arrachera Milan des mains de ce grand & digne François qui doit venir apres Louys. Tant semble auoir de plaisir & d'aise extreme la muable & trop indiscrette fortune de tourner continuellement sa roüe inarrestable & forcenee, pour se iouër des Monarques plus fiers, plus redoutables & puissants, & pelotter indifferemment de leurs sceptres, Estats, Seigneuries, Principautez & Monarchies.

De Iuin. Deputez de Prouence au Roy Louys.

Louys fait ligue auec les Venitiens & le Roy de Castille contre Frederic d'Arago.

L'an MCCCCXCIX. Milan conquis sur Louys Sforce par le Roy Louys.

L'an MD. Iuifs chassez de Prouence.

Fin de la sixieme partie de l'Histoire de Prouence.

 A

SEPTIEME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE, B

CONTENANT LES CHOSES PLVS MEMORABLES qui se sont passees sous les sceptres de six Roys, depuis l'entree de Louys XII. le commencement du siecle & l'erection du Senat, iusques aux premiers mouuements de la guerre des Princes, & la mort de Henry III. surnommé le Liberal. C

Quel a esté ce dernier siecle.



E theatre, les eschaffauds, les scenes, les peintures & les sieges de ce dernier & sezieme siecle, en sa naissance, son progrez & sa fin, sont pleins de spectacles, de combats & de ieux tant estranges & differents sous des personnages, des roolles & des actes si diuers, si pressez & si notables, que l'estenduë proportionnee, & le iuste espace d'vne seule partie ne les a peu comprendre & tenir : & qui est le pis, les sens, les naturels & les esprits des spectateurs d'auiourd'huy tellement delicats, contredisants, & raffinez, que ie ne sçay si ie pourray acquerir de D l'honneur à la representation de tant de choses, qui se presentent à ma plume, ou si quelqu'vn dira point de ceste septieme piece d'Histoire, qu'il nous faut mendier parcy parlà, & quasi de porte en porte, ce qu'on disoit anciennement du septieme bœuf. Les anciens, selon que leurs traditions nous instruisent, souloient immoler en leurs sacrifices six diuerses especes de bestes aux dieux, la brebis, le pourceau, la cheure, la poule & le bœuf : de sorte que les pauures gens, qui n'auoient les reins assez forts, ny les facultez capables de fournir l'vn de ces animaux viuants à leurs autels, auoient de coustume de former vn bœuf de paste, lequel pourautant qu'il estoit priué de sentiment & de vie donna commencement à ce prouerbe de moquerie & de risee : combien qu'aucuns E ont esté d'aduis que ce septieme bœuf estoit celuy qui du temps de ces antiques superstitions se faisoit apres la sixieme Lune, pour representer ses cornes & son croissant. Or ce nombre de sept qui pour estre composé d'vn & de six, de cinq & de deux, de quatre & de trois, semble contenir en soy des secrets merueilleusement hauts, cachez & admirables : & qui plus est estre le nœud & l'acheuement de toutes choses, monstre fort bien l'excellence de sa nature, en ce que les Grecs le souloient appeller σεπτὰ, maintenant ἑπτὰ d'vne lettre moins, qui signifie veneration, puis qu'il est ainsi que l'Ocean le garde en son accroissance, au premier iour du croissant de la Lune venant à s'enfler plus que de coustume, au second a diminuer quelque peu, au tiers d'auantage, descroissant insensiblement ainsi iusques au septieme, comme au iour de son repos, & de sa perfection, où derechef F il croit & augmente par mesme cadance & proportion iusques au quatorzieme. Outre que c'est le seul nombre, qui fait conceuoir, former, naistre, viure & mourir la creature raisonnable, la passant par tous les degrez, & les ressorts des aages, iusques à la derniere vieillesse par vn nombre qui seul est le maistre despencier de toute la fabrique du corps humain, agité de sept illustres mouuements, presage aux malades du danger de mort, ou de l'espe-

Bos septimus.

Nombre de sept gardé par l'Ocean.

peraoce de vie, decoré de tant d'excellentes vertus, qu'il n'emprunte ses parties que de soy-mesme pour en accomplir son tout : à raison dequoy il est appellé plein & parfait. Ce que les Mores, selon qu'ils sont grands ioüeurs d'eschecs, ont tres-bien & sagement entendu, gardants sept degrez de payes, à l'imitation des sept lieux & quarreaux par lesquels doit passer le pion pour estre dame, lors qu'ils haussent les soldes d'vne à deux, de deux à trois, de trois à quatre, de quatre à cinq, de cinq à six & de six à sept, dont aduient que tels soldats sont communement appellez septenaires : comme estans arriuez au sublime degré d'honneur, & au comble de toute cheualerie. Parquoy ce n'est point sans quelque raison que le nombre de sept est vn conuiue, & de neuf vn conuice (quoy que nos diuines Muses s'y opposent) consacré au Dieu Apollon pour les sept cordes de sa lyre, qu'il signifie repos & acheuement de toutes choses : bref que par vn mystere tres-excellent l'ancien Royaume d'Arles, pour les sept grãdes & amples Prouinces qu'il cõtenoit estoit appellé la septimaine: de sorte que si l'abondance des choses ne nous eut tant surchargé, & que nous n'eussions craint de tomber en quelque monstrueuse & peu iudicieuse deformité à la composition de ce membre, nous n'eussions peu faire plus conuenablement le repos de ce grand corps, qu'à ce nombre tant excellent. Au surplus cela n'empesche point qu'il ne vienne tres à propos par sept illustres & principales choses, qui sous les regnes de sept grands Roys, & d'autant de Gouuerneurs se sont l'vne apres l'autre rencontrees en ceste Prouince: si bien qu'il semble tomber fatalement en ceste septieme Partie, pour remettre le repos d'vn si grand & long chemin à celle qui la suiura. Car comme ceux qui sont venus depuis n'ont point craint d'adiouster à ceste ancienne lyre la huictieme, voire la neufuieme & dixieme corde, que l'vsage nous apprend l'octaue estre tellement necessaire & bien consonante en toutes sortes d'accords & de cadances, que la Musique ne s'en peut nullement passer, quãd elle passe trois parties, & que le pion apres auoir franchi le septieme pas, au huictieme & dernier escalier obtient la couronne d'honneur.

Septem conuiuium, nouem conuicium.

Le nombre de sept fatalemẽt rencontré.

Ainsi ne seray-ie point à reprendre de m'aller reposer à l'octaue, comme à la cadance de ceste musique histotiale, composee à huict parties, suiuant les preceptes de l'art, & l'excellence de ce nombre. Ie passeray donc, si la faueur du Tres-puissant que i'implore bien humblement ne m'abandonne, par l'erection du Senat, par les premieres & secondes guerres Imperiales, par les premiers & seconds troubles des Religionaires, par les tumultes & remuemẽts des Careistes & Razatz, & finalemẽt par les cõmencements des tumultes populaires & ciuils que la derniere ligue a suscitez, par les sceptres de Louys XII. de François I. de Henry II. de François II. de Charles IX. de Henry III. (la mort duquel terminera ceste partie) que Henry le Grãd suiura. Toutes pieces illustres & memorables suiuies de mille variables accidents, & de circõstances notables, passees sous ces Monarques tres-heroïques que nous verrons marcher en leurs propres cieux & mouuements, cõme sept grands & luisants planetes, dont les six pour faire place au septieme qui cõmencera de ietter les rayõs de sa royale splendeur, disparoistrõt l'vn apres l'autre, accõpagnez de mille petites & brillãtes estoiles durãt le cours d'octãte neuf soleils que parcourra ceste partie où le Roy septieme entrera. Pour plus illustrement remplir la huictieme piece de ce grãd corps, & le reste de ce doublement huictieme siecle, que les tempestes ciuiles troubleront, l'espee du huictieme Gouuerneur dissipera, la reduction de Marseille rendra serein & doré, & finalement le grand, & general pardon, l'hymenee du grand Henry, l'entree d'vne grande Royne, la paix generale, & la reuolution parfaite & accomplie de deux fois huict cens ans termineront, pour la terminer ceste histoire. Dieu nous en face la grace.

Il en est LXXXIX. ans.

Il entend Monseigneur le Duc de Guyse.

Il est tres-certain que les Poëtes ont quelque trait de rayon diuin, & sont agitez d'vn tel enthusiasme, qu'ils rencontrent maintesfois en des belles & hautes choses qu'ils n'ont pensé, cõme si quelque Deité les enseignoit. Il y auoit ja six Parlements aux six plus signalees Prouinces de ce Royaume par diuers Roys en siecles diuers establis. Voicy maintenant celuy d'Aix, qui se rencontre le septieme pour donner vn illustre & quasi fatalement heureux commencement au premier trait de ce membre, sans que nous y ayons pensé : car comme ces heroïques & tres-excellents personnages Sauanarolle Pic de la Mirande, Hermolas Barbare, & Ange Politian ont quitté la terre pour aller au Ciel, & que presques au poinct mesme que le quinzieme siecle est au dernier an de son aage & sur son couchant, Charles qui sera vn grand Empereur, n'estoit qu'au premier de sa vie, darde des traits d'enuie contre François qui ja fournissant le septieme, iette les rayons de sa future vertu : si qu'il aura le surnom de Grand.

Aix a eu le septieme Parlement de Frãce.

Louys XII.

Louys cinquanteseptiéme Roy, qui se void tres-puissant Monarque des François de Naples, & de Ierusalem, & Duc souuerain de Prouence, pour ioindre les loix auec les armes, & affermit son sceptre par la Iustice, s'aduise de donner vn beau & royal commencement à la naissance du siecle nouueau, & pour aceomplir le nombre de sept, planter vn Senat en Prouence, à fin que comme les derniers souspits de l'vn sont funestes, & malheureux, les premiers auspices de l'autre soient fortunez & prosperes. Parquoy tout ainsi que Louys XI. auoit estably à Rouen le Parlement à la place de l'Eschiquier, suiuant l'intention de Charles son predecesseur, pour remedier à vne infinité de fuites, ruses, serpentements, & longueurs que trainoit la Iustice de Prouence, il establit & forma le Parlement A

L'an MDj. Erection du Parlement de Prouence.

d'Aix iustement l'an cinq cens & vn composé de ceste façon: d'vn President & onze Conseillers, dont les quatre deuoient estre Ecclesiastiques, d'vn Aduocat & deux Procureurs generaux, d'vn Aduocat & vn Procureur des pauures, de quatre Greffiers ou Secretaires, & d'autant d'Huissiers, qui tous ensemble representoient vn corps de Senat, College illustre & corps sacré de Parlement. Si furent montez en ces charges, & proueus de ces offices, sçauoir en la dignité de President Messire Michel de Riccio, en l'office de Gardeseau & B conseiller lay M. Emery de Andrea, ez offices de Conseillers d'Eglise M. Iean de Cuers, Preuost de Marseille, Guillaume de Puget, Preuost d'Aix, Raymond Ricard Prieur de Trabain, & Pierre de Brandis, Iurisconsultes & Docteurs honorables, ez charges de Conseillers lays Bertrand Durand, Melchior Seguiran, Pierre Marthei, Symon de Tributiis, Michel Audebert, & Gaspard du Perier, pareillement personnages nobles qualifiez & graduez, ez offices d'Aduocats, general & fiscal, Iaques de Angelo, & Aymé Curaty, ez offices d'Auocat & Procureur des pauures Nicolas Cappier, & Louys Benedicti, ez offices de Secretaires & Greffiers Iaques Richelin, Guillaume Morin, Iean Caluin, & Pellegrin de Albis: C & pour acomplissement ez offices d'Huissiers Iean Murot premier Huissier yssu de noble race de Bourgoigne, Louys Saqueney & Anthoine Ris.

Entree de l'Archiduc d'Austriche à Paris.

Le dernier Iuillet le IIII. de son Regne.

Prouence entierement nettoyee de Iuifs.

Ainsi furent diuersement & sagement esleus & choisis ces membres à la premiere composition de ce corps par ce Roy, qui au mesme temps, & d'vne mesme traitte receut magnifiquement Paul Orose Archiduc d'Austriche à sa fameuse ville de Paris où il fit vne triomphante entree, & si chassa les testes & puantes reliques des Hebrieux de Prouence qu'il côtraignit à renoncer la vieille loy sous l'eau saincte du Baptesme, ou à vuider promptement toutes les marches de son Royaume sur grandes & griefues peines, & confiscations, si que depuis Iuif aucun n'y a comparu ny demeuré.

L'an M. II. le XXVI. de Iuin. Confirmation de l'erection du Senat.

La Prouence nette de ceste sorte de gens qui iusque là s'estoit indistinctemét meslangez D & fourrez parmy les Chrestiens. An XXVj. de Iuin de l'an suiuant Louys par ses patentes côfirmant ceste erection à la place de Michel de Riccio, qui pour lors grandement necessaire au seruice de sa Majesté, & en autres grands & importans affaires estoit occupé au Royaume de Naples, fut pourueu de l'Estat de President M. Anthoine Muller personnage d'honneur & de sçauoir, au lieu d'Emery de Andrea, Louys des Forbins sieur du Luc, qui par cest eschange fut esleu en premier Conseiller, ayant desia aupatauant de Andrea aussi tost que despoüillé de son office esté reuestu de celuy de President de la Châbre des contes de Prouence. Siecle honnorable & bien reglé, auquel les Senateurs furent tous choisis, Nobles, sages, entiers, & qualifiez, où la lie du peuple, comme à vn sacraire defendu, n'eut point d'entree, & ne fit aucune ordure l'impur, ignoble & roturier ignorant au sacre-sainct visage de E

Varius blasmé d'auoir mis prix aux offices.

la Iustice, que depuis lors pourtant quelques ames basses, viles & indoctes, quelques consciences tortues & impures, & tant d'esprits vindicatifs & passionnez ont côtaminé. C'est pourquoy Varius est grâdement detesté d'auoir entre plusieurs autres insolêces par luy perpetrees tant rabaissé la Romaine Majesté, que d'auoir mis aux encheres les hôneurs, prefectures, charges, offices & dignitez à des viles serfs & lasches ministres de ses paillardises infectes & puantes voluptez, ayant appellé indignemêt au rang du Senat infinies personnes sans discretiô d'aage, de moyês, de suffisance, de Noblesse ny de vertu: en quoy se porta biê d'vn autre biais l'Empereur Adrian, honnorant tellement la dignité patricienne qu'ayant veu F quelque iour vn sien affranchy se pourmener entre deux Senateurs, outré d'indignation, il

Acte honnorable de l'Empereur Adrian.

côamanda à vn certain Gentilhôme de sa Cour d'aller empaumer vn grand & vilain soufflet à ce galât, auec ces paroles: *Ne vueille, ô impudêt, marcher du pair auec ceux là dôt tu peux encor estre le serf.* Acte de vray dont plusieurs libertins nais du marc populaire, indignemêt & subreptícement ennoblis auroient bô besoin, si l'infelicité du siecle ne l'empeschoit. Ce qui me fait resouuenir de ce qu'Auguste se faschant tant quand le Senat faisoit si grand honneur à ses

enfans, souloit tousiours dire : *Si merebuntur, si merebuntur* : attendez s'ils le meriteront.

Or imita Louys non l'insolent & desbauché Varius, mais ces deux sages & grands Empereurs, comme nous feront voir les familles, dont il auoit tiré son Senat. Car en premier lieu que les Riccij (non Ris, à fin qu'on ne choppe sur ces deux surnoms) fussent yssus d'vne famille tres-noble de Florence assez le tesmoigne la souueraine magistrature de Gonfalonnier, qu'ils ont tenue quatorze fois depuis André Riccio fils de Guido qui le fut Octobre & Decembre de l'an MCCXCVIII. iusques à Robert fils de Iean qui l'exerça May & Iuin l'an MDXV. car le souuerain & absolu pouuoir qui ensuiuoit ceste dignité n'en permettoit l'exercice plus long, de peur de quelque emparation d'Estat ou de changement Aristocratique en royal, comme il aduint à la parfin, & iusques icy ne m'a fait paroistre aucune famille de Prouence en estre extraitte, quoy que plusieurs pretendent droict sur la conuenance de ce surnom, ausquels i'en laisse & la decision & la peinture des armes qu'ils pourront aller cercher, si bon leur semble, à Florence. Celle de Andrea vient apres, dont en quelque endroit i'ay peint l'escu, & ceste histoire ne parle peu aduantageusement : car elle estoit des plus Nobles & illustres de Naples, d'où elle se transporta à Montpellier, & de Montpellier en Prouence.

Thollon ville dont nous auons honnorablement historié les commencements, monstre encor la famille de Cueurs, & plusieurs vieilles pieces decorees des armes de la fasse d'or accompagnee de trois cœurs d'argent sur l'Escu d'azur. Celle des Pagets qui ont la vache rouge sur le champ blanc auec l'estoile d'or sur les cornes n'ayant faute de niches en ces diuers cayers non plus que la Prouince de diuerses maisons de Gentilshommes. Or de celle des Brandis se peuuent bien voir les armes au principal autel de l'antique nef de sainct Sauueur d'Aix, composees de deux branches de laurier, tournees & ioinctes en couronne de sinople, sur l'Escu d'or, mais non posterité remarquable, au moins de ma cognoissãce : car toutes choses ont leur matin & leur soir, leur cours & leur decours, leur pleneur & leur descroissance.

Escu de Brandis

Pour les Durands, dõt i'ay ailleurs parlé & peint le Lyon de sable sur l'Escu d'or & de gueules : les Cheualiers qu'õ a veu de ceste race suffisent assez illustrement pour sçauoir quel rang elle tient à la ville d'Aix. Où l'on voit semblablemẽt la descendẽce de Melchior Seguiran (sans cercher de plus loin son extractiõ qu'aucuns tirẽt d'vn de la maison de Nigris de Gennes) Seigneur de Vauuenargues en plusieurs branches Nobles & tres-honnorables possedants fiefs & magistratures souueraines, ou suiuãts le train des armes : à fin qu'on sçache que ceste famille a esté depuis plus d'vn siecle merueilleusemẽt fertile en personnages d'armes & de lettres, tous braues guerriers ou Iurisconsultes excellents, qui sont les deux principales & plus illustres portes d'honneur & de parfaicte & legitime Noblesse, pour marque & enseigne de laquelle ils ont porté de pere en fils vn Escu d'azur au cerf rampant d'or.

Escu des Seguirans sieurs de Vauuenargues & d'Antibeau.

Du Senateur Mathej sont yssus les Mathieux Seigneurs du Reuest de Brosses, qui ont pour armes les trois colombes d'argent au champ de gueules. Car il faut noter que comme il y a trois ou quatre villages de ce mesme nom en Prouence, aussi y a-il trois ou quatre familles de diuers surnoms & armes, qui les possedent, & tiennent ce mesme titre : à sçauoir les Vintimilles, qui ont les trois millets d'or & de sable sur le champ de mesme de l'vn en l'autre, yssus des anciens Comtes de Vintimille. Les Parisots de Thollon, que le Latin dit *Parisius*, qui tiennent de gueules brodé d'or à la bande d'argent, contrebãdee d'azur & chargee de cinq estoiles du second, accõpagnee de deux chasteaux d'argent maçonnez de sable à portaux ouuerts, & d'vne demy fleur de lys d'or en chef tournee sur le premier quanton de l'Escu : famille qui a eu autresfois de tres-beaux priuileges, & mesme le droict des mesures dedans Thollon : & encor les Veteris sieurs de Puimichel & du Reuest originaires d'Aix descendus d'vn Senateur, qui portoit en son enseigne six estoiles d'or en champ d'azur, auec leur ame, *Quæ sursum sunt quærite*. Tellement que pour ne

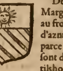
Escu des Mathieux ou Mathei sieurs du Reuest de Brosses.

Escu des Parisius sieurs du Reuest Gentilshommes de Thollon.

Escu des Veteris sieurs du Reuest & Puimichel Gentilshommes d'Aix.

confondre les races, ie mets presque tousiours les surnoms de ceux dont ie parle à la queuë des chasteaux & des places, dont ils sont nommez Seigneurs.

Escu des Tributiis sieurs de saincte Marguerite & d'Albenaz.



De Simon de Tributiis sont extraits de pere en fils les sieurs de saincte Marguerite & d'Albenaz Tributiis, dont l'enseigne de Noblesse se void au frontispice du portail de l'Obseruance d'Aix, d'argent à trois bandes d'azur, au chef de gueules embelli d'vn Soleil d'or. Ie passe les Audeberts, A
parce que ie ne sçay ny les armes que ce Senateur portoit, ny ceux qui en sont descendus: bien sçay-ie certainement que les sieurs de Lussan Gentilshommes du Languedoc sont de ce mesme surnom. Que si Palamedes Fourbin n'auoit assez fait voir ce qu'il estoit & qu'il a esté, ie diroy quelque chose des Fourbins, & de tant de diuers tres-nobles rameaux sortis de ce grand personnage, comme d'vn arbre tres-excellent produit d'vn tronc & d'vne racine tres-honnorable. Mais puis que cela suffit & que nous les verrons presques tous en plusieurs belles occasions sur le declin de cest aage, ny eux, ny les plus curieux n'ont rien à demander icy, B
non plus que la posterité de Gaspard du Perier, dont i'ay assez honnorablement parlé l'an quatre cens octante sept.

De telles & tant nobles racines furent tirees les principales pieces de cest illustre corps de Senat, & de ces premiers peres tous sortis de bõnes & nobles tiges, mais assez plus nobles par leur vertu propre, dont la posterité hõnorable n'ayant fertilisé la Prouẽce de peu de Gentils-hõmes est digne d'vn rang moins que cõmun, & d'vn respect non populaire. En ce poinct cõmença la Iustice d'estre vn peu plus venerable, & de marcher en pourpre d'vne plus excellẽte Majesté, & d'vn train assez plus royal, qu'elle n'auoit faict iusques là: entree de siecle certainement heureuse & de bon auspice, où les Roys pratiquants la Philosophie, les offices estoient dõnez au poids & à la balance non de l'argent & des deniers, mais de l'or pur, de la C
qualité, preud'homie & suffisance, & en vn mot de la vertu: où cõme au theatre des beaux esprits les hõmes excellents gaignoiẽt vne immortelle loüange par les armes du sçauoir & les traits de leur eloquẽce, qu'ils exerçoient auec franchise, hõneur, grauité & reputation en faueur du droict, & de l'oppressé. Là où (ô bon Iupiter!) elle ne sert maintenãt pour la plus part q̃ d'vn instrumẽt de sorcellerie & d'enchantemẽt, de caquet inutile, de longs & facheux subterfuges, de contumelies, d'auarice & de corruption, voire où toutes sortes de bestes & d'animaux sont receus pour leur pecune. Si bien que ie ne m'estõne pas si la venerable antiquité, auec bonne & iuste raison a donné tant de diuers mestiers & de qualitez repugnãtes, D
vertueuses & vicieuses à Mercure Dieu d'eloquence, & si la sage nature a mis deux clostures au plus petit & plus remnant membre de l'homme, pour le tenir comme en prison & en continuelle eschole.

Le Parlement se retire à Brignolle où il tient sa premiere audiance. L'an MDIII. le XIIII. Decembre.

Ceste institution & ces choses se passerent ez deux premiers ans de l'enfance de ce siecle qui n'estant sans contagion & mortalité à la ville d'Aix, força ce nouueau corps de Senat d'aller à Brignolle, où il tint sa premiere audiance. Le troisieme fut fatal aux biens des Hebrieux de Prouence, que Louys confisqua & incorpora à son Domaine (quelque droict que puissent demãder les nouueaux baptisez) le vingt & quatrieme de Mars. Et s'il m'est permis de le mettre parmy les occurrences notables de cest an, auquel quelques excellents personnages vindrent au monde, Michel de Nostredame nasquit à la ville de Sainct Remy presques sur les abbois de l'an de Iaques, & de Renee de Sainct Remy, dont les ayeulx paternels E
& maternels auoiẽt esté gẽs de sçauoir, personnages hõnorables, & des premiers de leur ville. Et pource que mõ geniteur ne fait que de venir au-mõde, i'attendray à parler de luy lors que l'occasiõ my portera, & que les rayons plus excellẽts de sa vertu cõmencerent de paroistre.

Naissance de Michel de Nostredame pere de l'Autheur. Ferdinand frere de Charles d'Austriche, Iean Frideric fils de Iea Duc electeur de Saxe & Cristiern Roy de Dannemarc & de Noruegue nasquirent ceste mesme annee.

En ces mesmes saisons perdirent les François vne bataille en la Poüille, contre les Espagnols, à l'aide des Italiens & Alemands: de sorte que le conflit dura vne heure & demie apres Soleil couché. Ce qui enfla tellemẽt le cœur aux Espagnols assez arrogants de leur nature, qu'ils en allerent de ce pas enuahir & prẽdre la ville de Naples sur les infortunez vaincus, & conquirent tout le Royaume qui tant auoit cousté de sang au premier Charles, & au F
disgracié Mainfroy lors que Clement donna à l'vn ceste couronne, pour le merite de sainct Louys son frere, & en demit & despoüilla l'autre pour ses meschancetez & rebellions, & le desmerite de ses ancestres.

Bataille en la Poüille ou Apulie où les François eurét du pire.

Ceste double disgrace fascha outrageusement Louys qui pensa dez lors à pouruoir à ses affaires & aux pertes qu'il auoit faict: mais le remede ne pouuoit estre si prompt à maladie si violente, ny à corps tant esloigné de guerison & de secours: ce qui à la parfin a causé l'en-

tier

tier abandonnement & mespris de ceste proye : de maniere que Louys print terme à y penser. Cela n'arresta pourtant le cours de sa liberalité, parce qu'il donna l'an suiuant l'office de visiteur general des gabelles de Prouence à M. André de Brian son Conseiller & Medecin ordinaire, auquel il en fit expedier lettres à Chambery le xxviij. du mois de Iuin. Office quoy que tres-honnorable & de grand reuenu, que de ce temps les plus honnorables
A Gentilshommes du pays affectoient, qu'il resigna neantmoins deux ans apres à Iulian de Perussiis de tres-noble famille de Florence, ayeul de François de Perussiis Baron de Lauris, qui durant sa vie fut Senateur, second President, & l'vn des plus Magnifiques Magistrats de tout le fameux Parlement d'Aix, si l'auarice ne l'eut commandé : au moyen dequoy sa posterité n'estant restee qu'à vne seule Damoyselle heritiere de tout son bien : la Baronie s'est transferee en la maison de la Fare des Fourbins, où elle auoit esté mariee : le feu Baron de Lauris son frere l'vn des plus accomplis Gentilshommes de son temps n'ayant laissé qu'vn fils naturel assez vertueux qui n'a tiré que son droict de nature d'vn si gros & puissãt heritage en biẽs d'Eglise, & en benefices. Mais cõme la precedente annee auoit donné le commencement de
B vie à quelques grands & illustres personnages ; celle-cy en donna la fin à Philibert Emanuel Prince tres-excellẽt & tres-vertueux, lequel fut osté du nombre des hommes au Pont d'Ain, le neuf du mois de Septembre, pour nous apprendre comme sont diuersement laschés les ressorts, les contre-poids, & les rouages de l'horloge de ce monde. Et combien de diuers & contraires exemples se presentent aux yeux des mortels d'vn jour à l'autre, de bien & sagement vser la vie.

L'an MDIV. Don de l'office de visiteur general des gabelles fait à André de Brian Medecin de Louys qui le resigne à Iulian de Perussiis.

La perte de Naples en tira bien tost vne autre (suyuant le dire commun, qu'vne mauuaise fortune ne vient iamais seule) d'aussi grande & notable importance. Car quelques temps
C apres Gennes qui s'estoit dõnee quatre ans deuant au Roy, secoüa le joug de fidelité, & se rebella follement : de maniere qu'il sembloit que l'Italie eut conjuré contre la France la perte de ceste ville, que les immuables destinees qui se tournerent (ou pour le moins firent quelque doux semblant) redonnerent aux victorieuses armes des François l'an ensuyuant, non sans vn grand & merueilleux estonnement des ennemis de la tres-Chrestienne & tres-inuincible Couronne. Mais comme peu de choses illustres hors de l'erection du Senat se passerent en Prouence : voicy celles qui aduindrent ez quartiers de Naples, de Calabre, & de Gennes, durant les dix premieres annees de cest aage ; selon le recit de quelque Historien, quoy qu'vn peu particulier, toutesfois tres-excellent que i'ay seulement escumé.

L'an MDVj. Gennes rebelles contre Louys & les François.

L'an MDVij. Gennes reprise par les Frãçois.

D Louys, & Dom Ferdinand Monarques de France & d'Espagne, par complot basti entr'eux, assaillent rudement & sous la fureur de leurs armes assemblees le Roy Frideric d'Aragon, cependant que Consalue (à qui sa vaillance auoit ja donné le nom de grand) n'espie l'heure que d'emparer la Calabre & la Pouille, & que le Duc de Nemours accompagné de Cesar Borgia assaut Capoüe, & y entre comme ennemy : à tant que les Capoüans sont saccagez d'vne part, & les Aragonnois rançonnés de l'autre.

Paule Iouio depuis l'an MD. iusques en l'an MDX.

Sur le pas de ceste disgrace neantmoins ayma beaucoup mieux Frideric, quittant & abandonnant son Royaume & les Roqnes en proye, nauiger vers le Roy François son vray ennemy & naturel competiteur, que vers l'Espagnol son feint amy & son pa-
E rent : de l'inique trahison & ingrate perfidie duquel il se plaignoit outrageusement & à bon droict. Parquoy bien aysement Consalue mit la Calabre, qui tant de sang, de sueurs & de trauaux à nos bons Comtes, Roys de Sicile auoyent consté, sous l'obeyssance de Ferdinand dont fut Alphonse fils du disgracié Frideric assiegé si viuement à Tarente, que ce jeune Prince ayant rendu vne ville tant inforçable sous certaine condition de liberté, fut pris contre toute loy d'honneur & de guerre, & sans respect aucun du serment de la foy promise : à fin que l'heritier de Naples, qui sembloit empescher l'ambition couuerte, & les mines de l'Espagnol, fut estroittement & seurement gardé en Espagne.

F Mais comme deux grands Lyons ne s'accordent pas bien à vne mesme proye, il aduint que non long temps apres les François & les Espagnols disputans de la diuision de leurs marches, à cause des garnisons prochaines, vindrent aux armes auec vne telle animosité qu'ils donnerent bataille pres Gerion en la Ponille, où le Duc de Nemours combatrant vaillamment fut tué dans le conflict.

Mort du Duc de Nemours.

Consaluë n'a plustost obtenu ceste victoire contre les François, que Hugues de Cardonne sous le vent de pareille fortune court les armes en main, & traicte sinistrement le Seigneur d'Aubigni à Seminate : en reuenche de ce que peu auparauant les François l'auoyent victo-

rieusement & gauchement mis en routte en la bataille de Gioia du territoire de Calabre: par ceste double victoire les François furent chassez du Royaume de Naples, que depuis Charles premier frere de sainct Louys ils auoient diuersement & par plusieurs rencontres de fortune conserué & jouy, leur demeurant à grande peine Gayette. Parquoy vn peu apres la mort d'Alexandre VI. & de Pie III. ayant la creation de Iules second, vn nouueau exercite François entra dedans Rome sous la conduite des Seigneurs de la Trimouille, & de Francesque Gonsague Marquis de Mantoüe, lesquels estants entrés au Royaume de Naples, & ayants partis en deux armées inconsiderement passé le Garillan, furent honteusement desconfits & taillez en pleine nuict au rivage de Gayette, que par telle malencontreuse yssue ils furent contraints de remettre à l'Espagnol, & retourner en France sans armes. A

Depuis l'an MDIIJ. iusques en l'an MDX.

Toutes ces choses passerent en ceste sorte, & firent leur cours depuis le premier an du siecle, jusques en l'an cinq cens & trois. En ce temps commença Iules à chasser de Bologne à l'ayde des François, qui en auoyent abordé les portes, Bentiuogle qui tenoit ceste ville comme Prince & souuerain: de sorte que sur l'aage de septante ans se voyant miserablement despouillé de ses honneurs & de son Estat, il fut contraint d'aller passer le reste de ses jours en triste & inconsolable exil à Milan, sa maison d'incomparable & orgueilleuse structure, ayant esté deshonnoree de la main de ses ennemis, rasee & demolie de fonds en comble. B

Ferdinand cependant qui ne dort pas ayant mis ordre à ses affaires de Naples: car l'ambition de ceste proye la tenaille jour & nuict, parlemente auec Louys à Sauonne, & là traittent ces deux Roys, quoy que secrets ennemis & competiteurs de courir sus aux Venitiens: car desia Louys auoit subiugué par armes les Genois, qui ayants chassé la Noblesse, & mis sus la domination populaire, auoyent rencontré facile à leur pardon l'heroïque bonté de ce Roy, quoy qu'il eut trouué leurs courages inconstans, perfides & trop enclins à deffection. Si bien que vn Paul de Noui homme de basse estoffe, & du tiers Estat, que la faueur de la populace, dont il estoit piece, auoit monté à la souueraine authorité, eut la teste ostee des espaules sur le commencement de sa Principauté prodigieuse, inassaisonnee & nouuelle. C

Or ne pouuoient souffrir les François, que Cremone qu'ils tenoient fut soubstraitte de leur domaine: & n'estimoiẽt les Espagnols l'acquisition du Royaume de Naples bien asseuree pour plusieurs villes maritimes de la Pouille que les Venitiens tenoient encor, dont ils ne pensoyent à rien moins qu'à desmordre: tellement qu'ils se tuerent par communes forces contre ceste puissante Republique. Parquoy Louys prenant son temps, & passant en Italie auec grand nombre de combatans, deffit glorieusement les Venitiens, qui oserent vn peu trop arrogamment l'attendre en bataille rangee, & ne faire cas de ses armes. Victoire qui luy redonna Bergame, Cremone, Creme, & Bresse, qu'il recouura comme siennes, & qu'il quereloit & soustenoit luy appartenir. D

Le xviij. May. Victoire de Louys sur les Venitiens.

Ceste journee que Louys gaigna par son heroïque vaillance, & le courage inuincible de ses Barons & Capitaines François, où plusieurs des plus nobles maisons de Prouence firent voir leurs armes, & se signalerent honnorablement (car la perte de Naples où autrefois quelques illustres familles Prouençales s'estoient auantageusement habituees ne leur pouuoit entrer en l'estomac) aduint le xviij. du mois de May de l'an mil cinq cens & neuf au lieu dict Agnadel, à la grãd perte & hõteuse desconfiture des Venitiens: par ce que Barthelemy d'Aluiane leur Duc y fut pris, & comme piece glorieuse d'vn triomphe tres-excellent emmené à la ville de Marseille & de là en France: & si ouurit ce coup vn chemin au Roy vainqueur d'acquerir plusieurs places, villes & forteresses sur l'Estat de ceste riche & puissante Republique. En ceste mesme saison fit faire Iean Ferrier Espagnol de nation (ce grand & digne Archeuesque d'Arles dont nous auons ja fait mention à la precedente partie) le beau & grand quadre composé de cinq portes, ou niches plattes à champs d'or, qu'on void pour le jourd'huy auec admiration dedans la belle & ample nef, au principal & maistre Autel du Temple de sainct Laurens de Sallon, que ces dernieres & ciuiles tempestes, & l'obelisque de son clocher inesbranlablement deshonnoré de trois ou quatre cens coups de canons par le Duc d'Esperoon, feront à iamais renommer & cognoistre par les histoires. Si qu'vne bien longue posterité y pourra voir d'icy à plusieurs siecles, si le monde dure tant, les marques de l'ire de Dieu, de la fureur des peuples destachés, insolents & rebelles, & des guerres que plustost l'ambition, que le zele desborde. E F

Or re

Or reprenant mon pinceau (car quelle chose empesche que l'Historien aussi bien que le Poëte ne doiue quelquefois & bien souuent, voire presques tousiours estre bon peintre, lors mesme qu'il est de nature.) Si sont les niches de ce tableau embellies d'vne belle & tres-excellente Vierge auec son petit en celle du milieu, l'Archeuesque y estant a genoux les mains ioinctes en maniere de suppliant, accompagnee des quatre saincts, Adrian & Laurens à la droicte, Louys de France, & Iean Baptiste à la gauche, non moins excellemment & artistement elabourez, que plantés, peincts & enrichis d'vne docte & hardie main, qui ressent bien A son labeur d'Italie, & sa peincture & façon Romaine : S. Adrian, & sainct Iean ayants chacun vn Escusson en pied des deux principales maisons de la ville, de Molleges & de Allamanon, que Adrian de Chasteauneuf, & Iean Roux firent peindre à leurs particuliers cousts & despens, comme leurs armes tesmoignent.

L'an MDX. Louys & Guil. aume Marchs declarés Nobles par patentes de Louys.

Louys & Guillaume March, Sieurs de Chasteauneuf, fils de Peyron March homme, qui riche & puissant de moyens, auoit embelly la nef de ceste Eglise d'vne Chapelle, sous le nom de sainct Marc, de tres-belle structure de pierre blanche tiree de perrieres d'Ourgon ; pour la sepulture de luy & des siens, auec bon & suffisant dot, furent presques sur ces B mesmes occurences faicts & declarez Nobles l'an ensuyuant par patentes de Louys, qui tant à l'occasion qu'ils estoient personnages d'honneur & de moyens, dont ils pouuoient fort bien auenir au train de Noblesse honnorable, que parce qu'ils auoyent esté ioincts par mariages auec deux sœurs Gentilsfemmes de la maison des Gasts, Gentilshommes du Thor qui portent d'or à cinq pômes d'Azur les voulut meritoirement decorer de ce rang, auquel ils viuoient desia. Et ne fut vaine ny inconsideree la grace de ce Roy enuers ces deux personnages, ausquels il donna pour armoiries & C marque perpetuelle d'honneur trois pointes de Diamant, ou Trigones d'argent, couronnez d'vne estoile d'or sur l'Escu d'Azur. Si que de Louys est sortie la maison de Tripolly, & de Guillaume celle-là de Chasteauneuf, l'vne & l'autre alliees noblement.

Escu des Gasts Sieurs de S. Sauorny & Venasque.

Escu des Marchs Sieurs de Chasteauneuf.

Les tumultes d'Italie, où la fleur de la Prouençale Noblesse tesmoignoit à son Roy, qu'elle ne degeneroit de la prouesse & fidelité de ses ancestres, faisoient demeurer les costes maritimes & les places de frontiere en ceruelle, les villes en discipline, & le pays en quelque ordre & tranquillité. Parquoy Iules qui d'vne part print la defense des Ve-D niriens, & de l'autre mena vne aspre guerre contre Alphonse Duc de Ferrare, excita tellement les armes de Louys, que comme de celuy qui luy touchoit de bien pres, il entreprit & prit à bon escient la defense du Ferrarois, se rendant ouuertement ennemy du Pape.

La fin de ceste controuerse fut telle que Louys par la conduicte de Triuulse ayant desconfit l'armee Papale que cômandoit en Chef general le Duc d'Vrbin, osta bien & beau Bologne au Pape, & y remit les Bentiuoilles. Ce qui enflamma outrageusement tous les Rois de l'Europe que Iules implora contre les armes du Monarque François, dont la fortune & l'audace commencerent à leur estre suspectes & redoutables. Cependant Gaston de Foix E nepueu de France du costé de mere faict chef de l'armee Françoise, se porte tant heroiquement en sa charge qu'il repoussa par deux fois les Suisses descendus audacieusement sur le territoire du Milanois, & presta vn secours tant opportun à Bouloigne que les bâdes Espagnolles pressoient & battoyent furieusement, qu'elles abandonnent le siege & se sauuent de vistesse, de peur d'en venir aux mains auec les François, dont Gaston acquiert vne loüange immortelle.

La bataille de Rauenne.

Vn peu apres aduient la iournee de Rauenne, bataille à iamais memorable que Louys gaigna glorieusement vn iour solemnel de Pasques, le xj. Auril de l'an mil cinq cens & onze, contre Iules Pape de martial & inuincible courage. Ce qui n'empescha pourtant qu'il ne perde seze mille hommes Veniriens, Espagnols & Romains, qui restent pour gages en F ceste funeste & papale desconfiture.

L'an MDXII. Reuolte de Gennes au grand desplaisir de Louys.

Mais comme les felicitez de ce monde sont inconstantes & tromperesses, si Louys gaigne d'vn costé il perd de l'autre, & si Rauenne donne du contentement en son esprit, Gennes donne du trouble à son ame, se reuoltant contre luy l'an d'apres, ne pouuant supporter le ioug François : & parce qu'il faut que les mauuaises influences operent, l'Espagnol emble & impiete le Royaume de Nauarre sur son iuste & legitime possesseur au mesme temps que ces victoires & ces reuoltements arriuent : au moyen de quoy de sa part Iules semble quitter

le monde

le monde accablé d'ennuys & de fascheries apres auoit tenu le siege neuf ans & quatre mois, & laisséà plusieurs vne opinion de luy de plus volontiers employer le cimeterre de sainct Paul, que les clefs de sainct Pierre, & Louys de la sienne à cercher de t'auoit Gennes apres auoir imprimé la terreur de son nom,& des inuincibles armes des François par les marches d Italie.

L'an MDXIIJ. Leon dixieme du nom.

A Or le Cardinal de Medicis qui ja est esleué au siege Papal,& qui ayant changé son bonnet d'escarlatte pour la thyare à triple regne,& son nom de Iean à celuy-là d'vn Lyon,ce qui se fait solemnellement l'an cinq cens & treze,entreprend la defense de Maximilian Sforce fils de Ludouic,& entre à la Duché de Milan sous l'appuy de ceux de la ligue. Parquoy Louys s'allie auec les Venitiens, dont aduient le siege de Nouate par le Sieur de la Tremouïlle, & la bataille des Suisses, au des-auantage des François, dont se meut la guerre de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, ruez si furieusement contre Louys, que par ie ne sçay quel fatal mal-encontre la journee des esperons en tira ce nom heureux, & les chasteaux de Cremone & de Milan se rendent par composition à Sforce, au grand dommage des François. Adonc se void en pompe funebre & tres-magnifique enseuely le Duc de Nemours, par le sage conseil & la prouësse duquel la bataille de Rauenne (au conflict de laquelle il fut finalement occis) auoit donné tant de lauriers & de palmes à Louys. B

Iournee des esperons.

Pompe funerale du Duc de Nemours.

Lugubres lamentables & royales furent les funerailles de ce Prince celebrees le xxvj. du mois d'Auril dedans Milan : mais assez plus lamentable & funeste fut la perte du camp François vef & priué d'vn si vaillant chef. Le dueil que Louys en porta surmonta la douleur de ses pertes, & le contentement de ses victoires, qui ne pounoient balancer la valeur d'vn tant heroïque & illustre chef de guerre:tellement que s'estant ja reconcilié par voye de paix auec les Venitiens, il la fit publier le troisieme du mois de Iuin par tous les endroicts de son Royaume: au moyen dequoy les ports de Marseille, de Thollon, & des autres villes de la coste de Prouence furent dés lors ouuerts aux vaisseaux de Venise : & fut ceste paix si bien joincte & soudee, que tousiours depuis les Venitiens ont esté vrais, bons, fidelles amis & alliés des François, Barthelemy d'Aluiane leur Duc, & André Gritti ayant esté fort honnorablement renuoyez. Sur le cours de ces affaires Thollon,ville que le Roy Robert auoit fait couronner de belles & hautes murailles, ceindre de grands & profonds fossés, y ayant ordonné la taille personnelle entr'elle & les villages de sa Viguerie, à fin de la peupler, & y attirer des habitans nouueaux des lieux voisins, fut en ces mesmes temps munie d'vne bonne forteresse, & de la tour plantee sur la bouche du port, que Louys commença d'edifier, mais que François son successeur paracheua en l'estat qu'elle a demeuré iusques au regne du grand Henry IV. comme nous dirons à son lieu : si cassa d'abondant Louys par certains esguillons de conscience le Concile qu'il auoit faict assembler à Pauie commandant à Claude Euesque de Marseille, & à Solet ses Ambassadeurs d'adherer à celuy de Latran, comme sainct & legitime:qui fut au temps que Iulian de Medicis frere du Pape fut receu auec tant de magnificence & de feste,Patrice & Citoyen de Rome. C D

Paix de Louys auec les Venitiens.

Ports de Prouence ouuerts aux vaisseaux de Venise.

Tour de Thollo commencee.

Concile de Pauie rompu.

Louys cependant qui est merueilleusement attentif & bandé à leuer le siege du Phar de Gennes, fait tant par le moyen de René bastard de Sauoye Gouuerneur de Prouence, que les Adornes freres des plus riches & puissants de la ville, secrettement practiquez par luy remuent contre les Fregoses & leur mettent sus quelques nouueautez. E

René bastard de Sauoye Gouuerneur & Seneschal de Prouence.

Car lors auoit esté monté au siege ducal de la principauté Iean Fregose par la seule faueur du Pape, quoy que auparauant il eut fait inhumainement massacrer au sortir du Conseil Hierosme de Flisco, de l'vne des plus Nobles & anciennes maisons de Gennes, parce seulement qu'il estoit naturellement affectionné au party François, dont Louys ne fut veu marry. Si que jà las de tant de tempestes & de diuerses fortunes, qu'il auoit courues parmy ces nations estrangeres, infidelles & muables sur l'an mil cinq cens quatorze desireux de se reposer (comme à la verité il se reposa à bon escient) il espousa Madame Marie d'Angleterre (Anne de Bretaigne sa femme estant decedee depuis le neuf de Ianuier) enuoyant pour la receuoir & recueillir à Boloigne plusieurs Princes, grands Seigneurs, Barons & Gentilshommes de son Royaume: tellement que apres les nopces celebrees à Abbeuille, auec magnificence royale, il dressa vne puissante armee pour la reconqueste de Milan. F

L'an MDXIV. Second mariage du Roy Louys.

Mais

Mais comme le Ciel en auoit desia autrement ordonné, & que la mort deuoit suyure de bien pres ses nouuelles amours, il ne peut paracheuer ceste haute & illustre entreprise, pour laquelle desia s'estoit preparee la fleur des Gentilshommes de Prouence : à tant que le lict nuptial se changeant en lict mortuaire au premier jour du premier mois de l'an mil cinq cens & quinze, enuiron l'heure de minuict, où toutes choses dorment & sont en repos, il dort le somme de la mort & repose en Dieu à sa maison des Tornelles à Paris, apres auoir regné dix sept ans, enuiron soixante ans, & receu des grandes & pesantes aduersités sous des coups estranges de fortune en ses jeunes ans, ains que venir à la Couronne. Prince qui fut tres-experimenté au mestier de la guerre, & bien entendu aux entretenements de la paix. Vaillant gendarme, Capitaine tres-excellent, & Monarque tres-belliqueux, pere du pays, & Pasteur du peuple, qui donna reglement à l'Vniuersité de Paris le plus celebre du monde, ne voulut iamais entendre à la damnable & pernicieuse confederation des infidelles, & prefera tres-sagement toutes alliances estrangeres à celle de François Duc d'Angoulesme, dont nous allons passer le regne.

MDXV. Le premier de Ianuier mort de Louys.

REGNE DE FRANCOIS PREMIER, surnommé le Grand, Comte XXVI. de Prouence.

VOYCI au tres-excellent Louys succeder le grand François, qui le premier de ce nom, & de renommee sur tous les Roys de son temps, illustrera sa vie de hauts & glorieux gestes, comblera son siecle de gens de sçauoir & d'admiration, sera par vn consentement vniuersel appellé pere des armes & des lettres, fera peur au Sceptre-sainct de l'Empire, & ne donnera moins de besoigne aux plus grands Potentats du monde, qu'à l'Italie & la Prouence. Ce tres-magnanime Monarque apres la mort de Louys est à peine sacré & couronné à Rheins, qu'il tourne ses premieres pensées sur l'Estat de Gênes, & delibere d'vn mesme cours de franchir les roideurs & aspretés des Alpes inexplanables autant comme inaccessibles à la conqueste de Milan, qui luy va rodant par la ceruelle, & le droict de sang & de succession luy donnent, pour n'estre veu moins belliqueux que son beau pere, qui sembloit bien luy auoir preparé le chemin tout faict d'vn tant heroïque voyage. Si que sur ce guerrier & hautain penser les Venitiens & les Genois l'appellent en Italie, les vns portez d'vn certain puissant desir de vengeance contre les Alemands & les Espagnols qui leur auoyent emblé plusieurs bonnes villes & fortes places, auec infames outrages, les autres induits & sollicités par Octouian Fregose, qui peu deuant s'estant emparé de la Principauté les auoit entierement tournés du costé du Roy, auquel il s'estoit tres-secrettement allié par telles conuenances assez peu honnestes à luy, qu'il rendroit la Roque de Gennes, n'y estoit plus du nom de Duc : mais de Gouuerneur de Ligurie au nom de sa Majesté, qui en faueur d'vn tel seruice donneroit des appoinctements annuels à ses compagnies de cheual, & si feroit pouruoir en France de tres-amples & bons benefices Friderie Fregose son frere Archeuesque de Salerne. Choses traictees par Charles de Bourbon en secret auec Octauian, que i'eusse tres-volontiers coupé brefuement, & serré en peu d'espace: si ie n'eusse craint de sortir trop hors le chemin, & d'estouffer nostre principal subject par des matieres estrangeres, qui ne nous touchent de rien, quoy que le recit en soit beau, & digne d'estre entendu, en faueur de ce grand Roy, & de plusieurs de nos Gentilshommes qui n'ont iamais veu ces Histoires, ny des yeux, ny des oreilles.

Premiers desseins du Roy François premier.

Appellé des Venitiens & des Genois.

Les premiers auspices de sa grandeur parurent ez premiers mois de son regne au succés de ceste memorable bataille qui se donna le quatorze de Septembre (que les Chrestiens sont en coustume de fester l'Exaltation de la saincte Croix du Sauueur) & dura deux iours entiers, tant à cause de la nuict, que par ce que les deux armees estoient tres-puissantes de part & d'autre. Ce qui fit ainsi balancer la fortune & l'issue de la victoire, que finalement ce jeune Monarque remporta glorieusement, apres y auoir faict des heroïques exploicts de guerre, & s'estre porté par tout auec le coutelas en main d'vne representation de quelque chose plus que mortelle, ainsi qu'vn jeune Alexandre, le surnom duquel il gaigna à l'aage de dix-neuf ans. Ceste victoire luy estant d'autant plus aggreable que parmy les corps morts de ce conflict fut trouué le tres-illustre Claude de Guise, blessé d'infinis coups mortels, desquels neantmoins les prompts & tres-bons secours que sa Majesté luy procura le

Le Duc de Guyse trouué entre les morts blessé de plusieurs mortelles playes.

sortitent dans peu de jours. Prince qui commandoit aux Lansquenets qui souls les heroiques prouësses d'vn si noble & vaillant chef acquirent loüange honnorable de bons & fideles combatans en ceste tant forte & importanre journee où se trouuerent plusieurs Gentilshommes, Capitaines & bons soldats de Prouence qui firent merueilles d'armes en la presence de leur Roy.

De Feurier. Iean de Leone natif d'Ourgon ennobly par le Roy François.

Quelques mois aupatauant la bataille de Marignan le Grand François auoit donné à Iean de Lyon, dit par corruption de Leone, natif d'Ourgon des lettres d'ennoblissement, auec vn A
Escu d'Azur au chef de gueules, où sont deux Lyons rapans d'or, qui tiennent vn cœur d'argent: famille de vray qui a produit de nos jours plusieurs diuers Senateurs, Prothonotaires, & hommes d'espee tous vaillants, dont Aix n'a receu petit lustre où ils s'estoyent habitués: mais qui ne tiennent presques plus à rien, tant il y a peu de duree aux vanités de ce monde.

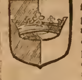
Le xxviij mars Naissãce de la Dame Terese de Iesus de la maison de Cepede en Espagne, selon François de Ribera en la vie de ceste saincte. Liure j Chap. ij. Ayeuls & bis-ayeuls de Terese.

Plus assés illustre cest an la naissance d'vne saincte & noble Dame d'Espaigne, qui venant au monde ez derniers jours du mois de Mars, fut appellee Terese sur les sacrés fons de Baptesme, sortie d'vne famille, dont nous auons quelques branches tres-nobles & tres-excellentes en ceste Prouince. Ce qui nous la fait ramenteuoir, pour ne laisser rien en arriere B
de ce qui touche ceste Histoire & le lustre des maisons. Ceste Damoiselle (qui pour sa grande saincteté a esté depuis appellee de IESVS) estoit fille d'Alonce Sanchés de Cepede fils de Iean Sanchés de Tolede, & d'Agnes de Cepede: celuy-cy fils d'Alonce Sanchés de Tolede, & de Terese Sanchés: sa mere fut Beatrix d'Ahumade, fille de Matthieu des Ahumades, l'vne des plus anciennes & nobles races d'Auila: comme aussi celles des Tapies, dont fut la mere de Matthieu Madame Ieanne de Tapie, ayeuls & bis-ayeuls de Terese tant paternels que maternels, retirés d'vne ancienne & vieille lettre de leur noblesse si apptouuee & certaine, que combien qu'Alonce Sanchez de Tolede n'eut pas esté d'Auila, ainçois fut C
venu d'ailleurs, il y maria neantmoins tous ses enfans auec personnes fort nobles & principales, doüees de grand sçauoir. Quant aux Cepedes ils sont des Tordesilles, la Noblesse

Origine des Cepedes.

desquels est cognuë. Estant ainsi qu'Alonce Sanchez se maria par deux fois, la premiere auec Dogne Catherine du Pesc, dont luy nasquit Marie de Cepede, la seconde auec Beatrix d'Ahumade, coupple bien & dignement assemblé non moins noble de lignage que d'excellentes vertus: comme huit ou neuf enfans tous bien nez, que Dieu leur donna firent tres-bien apparoir, entre lesquels fut Terese, qui fit vœu de virginité, & fut excellente en miracles, sa mere n'ayant à peine vingt ans quand elle fit voir au monde vne si saincte & tant

Escu des Cepedes d'Espagne & de Prouence.



excellente creature, qui sert de mitoir aux filles d'illustre & noble maison. Ce que i'ay dit tres à propos apres vn docte & bon Religieux Espagnol qui a mis au long sa vie, tant en faueur de plusieurs races estrangeres, dont nostre Chronique est decoree, comme de tres-riches brodures, & ceste Prouince ennoblie, que pour l'honneur particulier des Cepedes, qui sortis de ces antiques & nobles racines, portent parti en pal d'or & de gueules à vne Couronne d'or, telle qu'on la void en peinture & en pierre à Marseille, où ils se sont habituez il y a quelques deux cens ans. D

René bastard de Sauoye Gouuerneur de Prouence traitte accord auec les Suisses.

René de Sauoye, Comte de Villars, de Tende & de Sommeriue qui de ce temps estoit grand Maistre, Gouuerneur & Seneschal de Prouence, brassa auec le Duc de Sauoye vn appointement entre le Roy & les Suisses qui fut à la parfin conclu: par cest accord est arresté, que sa Majesté leur fourniroit vne grosse & notable somme de deniers contans, qu'elle feindroit leur estre deuë par les feuz Roys ses predecesseurs: si que le Comte René & le Seigneur de Lautrech furent choisis & ordonnés pour voir les sommes accordees à Bufalore: apres quoy s'entreuirent à Boloigne la Grasse, le Pape & le Roy: E

L'an MDXVj. du mois de Mars, Entreueuë du Pape Leon & du Roy.

& si fut fait vn concordat entre eux, lequel estant publié à Paris suscita vne grande & bien impetueuse esmotion parmi le peuple, qui sembla bien n'estre sans presage de quelque mal-heureux esclandre & diuision à l'Eglise, ainsi qu'elle fut de vray. F

L'an MDXVij. Luther premier Heresiarque en Alemagne.

Aussi fut-ce incontinent que Luther Religieux de l'ordre de S. Augustin, homme par trop incontinent, desordõné, auare, ambitieux & remuãt se reuolta, & q̃ jettãt le froc aux orties, de berger deuenu loup, il fit faux-bõd cõtre l'Eglise sa propre mere, luy dõnãt du pied au visage par vne execrable impudẽce, quãd il cõmẽça de hurler cõtre les sainctes Indulgẽces, & d'infecter la Chrestiẽté de la baue de ses impies & prodigieuses heresies, la terre de sãg & de guerres,

l'Alemagne

[Al]lemagne de [n]es nouuelles, les villes de libertés, & les Princes & Potentats de querelles & diuisions: de sorte que la pauure France qui n'auoit iamais veu de monstre, [co]mmença de les cognoistre à la perte de tant d'ames, à l'effusion de tant de sang, au sac[c]agement de tant de villes, à l'ambrazement de tant de Temples, & à la ruyne & confusion de tant de peuples que toutes ces choses en pleurent & pleureront à iamais. Mais comme ce mol & gourmand Heresiarque naist aux contrees de Germanie deux ans apres que Te[r]rese(qui doit attirer autant de vierges aux Monasteres, que Luther en arrachera des Cloi[stres]) est nee en Espagne: en France prend naissance vn Dauphin, nommé François, Prince qui eust peu estre à l'aduenir l'appuy de ceste tres-Auguste couronne, si la malignité de ie ne sçay quelles iniques & fatales destinees ne consentoyent qu'il soit meschamment empoi[son]né, lors qu'il fera sortir les rayons plus esclatans de son heroique vertu, l'an dix & neuf de son aage: à fin que comme l'inuincible pere a gaigné glorieusement à toute telle course d'ans la memorable bataille de Marignan vainqueur de tant d'ennemis.

L'an MDXVIII. Le XXVIIJ Feurier. Naissance de François Prince Dauphin.

En pareille carriere le fils se faisant desia redouter perde malheureusement la vie, vaincu d'vn peu de poison. A l'aduanture pour aduertir ce grand & victorieux Monarque, de [c]onsiderer par combien de hurts & de cheutes contraires s'entrechoquent les heureux ou malheureux rencontres du monde, puis que le poinct qui est prospere & aduantageux à vn, est desastreux & dommageable à l'autre: les enfans des Roys ne succedās pas aux fortunes bonnes ou mauuaises, ny aux vertus heroiques, ou aux vices splēdides des peres, ainsi qu'à leurs Estats, Couronnes & Principautez.

Les aduersitez sont des aduertissements.

En ceste mesme saison Guillaume de Crappone frere de Gerard Cheualier de Rhodes, fils de Federigo Gentilhomme de Montpellier en autre endroit mentionné, se [vi]nt habituer à Sallon, au moyen d'vne Damoyselle de la famille des Marchs, qu'il y espousa auec vn bon & riche dot. Mariage dont fut veu naistre ce grand & tant re[n]ommé Adam, duquel i'attends à parler plus illustrement, quand ses œuures ex[cel]lentes nous donneront ample matiere de le mettre au rang des illustres, ainsi qu'il a merité. En ces mesmes temps, Anthoine des Bermonds estoit Seigneur de Rosset & d'Agoult, dont la race est encor en pieds, combien que celle des Crappones aye failly [d]e nos jours.

Premiere habitation des Crappones a Sallon.

Bermōds sieurs de Rosset & d'Agoult.

Or comme le grand François entre d'vne part à Poictiers sur l'entree de l'an suy[uant] de l'autre Maximilian extremement regretté de son peuple fait son heureuse entree [a]u Ciel, iustement sept iours apres l'an soixante de sa vie, de son Empire le vingt-[c]inq: à peine estant celebree la pompe de son enterrement auec solemnité Royale, dans le grand Temple de Naples, que Charles Archeduc d'Austriche emporte le Sce[p]tre Imperial de son ayeul, autant par quelque hereditaire fatalité l'an dix-neufuiéme [d]e siecle, que par les suffrages mendiés d'aucuns Electeurs (à ce viuement sollicitez & importunez) sur le grand & braue François, qui ja pour ses hautes & Royales [qua]litez ayant bonne part à la Monarchie de ses antiques ancestres, porta (non sans vne [b]ien grande & legitime occasion) tant aigrement ceste preference qu'on estime, que [le]s guerres sanglantes & les mortelles jalousies, qui bien tost suruiendront entre ces deux grands & inuincibles Potentats, sourdirent principalement de ce coup, resonnant par toute l'Europe.

L'an MDXIX. le v. Ianuier. Entrée du Roy à Poictiers que fut sept iours apres la mort de l'Empereur Maximilian.

On void que l'an d'apres l'Archeuesque Fillol faict splendidement embellir la nef moderne du Temple de sainct Sauueur d'Aix, de ces belles, grandes, & fortes [gri]lles, & de ces trellis de fer sus-doré, qu'on y remarque pour le iourd'huy tant [à] la principale & maistresse porte de l'entree, que aux deux moindres des deux costez du [c]hœur de l'Eglise, auec ses armes composées d'vne bande d'or accompagnee de deux glands [d]e mesme sur vn champ de vif Azur, & ceste deuise en grosses lettres de relief, formees à la Romaine CORDE ET ANIMO.

L'an MDXX. Fillol Archeuesque d'Aix fait richement griller le chœur de sainct Sauueur d'Aix.

Moins illustres & magnifiques reparations n'auoit faict l'Archeuesque d'Arles Espagnol de nation de la famille des Ferriers, par nous ailleurs ramentu, dans le tres-antique Temple de sainct Trophime premier Euesque d'Arles, où pareillement ses armes, & la de[uis]e VSQVE QVO, tesmoignent assés par tout la magnificence & liberalité de ce grand & riche Prelat: lequel neantmoins apres auoir tant honnorablement exercé sa di[gn]ité, vescu auec vn train de Prince, & parfait plusieurs illustres & Royales Ambassades outre toutes ces choses, cedant au coup de la mort: & decedant à Marseille [l]e dix-sept de Ianuier qui commençoit le nouuel an: à ce personnage splendide meritan,

L'an MDXXI le XVIJ de Ianuier mort de Iean Ferrier Espagnol Archeuesque d'Arles.

bien de succeder Iean Ferrier son nepueu de mesme nom que luy, qui pour ne forligner des traces d'vn si grand Cardinal fit eriger ceste somptueuse Chappele, & la tant magnifique sepulture de marbre blanc, enrichi de noir, où son oncle & luy sont ensevelis dans la mesme Eglise d'Arles.

Succession des Archeuesques d'Arles depuis sainct Cesar.

Si qu'à sainct Cesar, sans le prendre de plus auant, qui fut premier Archeuesque d'Arles succederent l'vn apres l'autre Presayus, Aurelianus, Hyterius, S. Virgilius, Theodosius, Ioannes, Austrobertus, S. Aurelius, Martinus, Innodius, Ratbertus, Virimarus, A
Arladius, Lupus, Notus, Rostagnus, Iterius, Pontius, Ayeardus, Aro, Guillelmus, Raymundus, Ytibertus, Hugo, Ioannes, Florentius, Bertrandus, Arnaldus, Galiardus, Ioannes, Stephanus, Auxanins, Sapaudus, Paschasius, Florianus, Ioannes, Anastasius, Vilbertus, Pollicarpus, Prothasius, Georgius, Kauilarius, Vircarich, Alcphantus, Ioannes, Ruthlandus, Manasses, Aymonius, Raimbaldus, Gibillinus, Bernardus, Raymundus, Petrus, Michaël, Hugo, Bertrandus, Bernardus, Beatus, Rostagnus, Capræ, Gallardus, Galterius, Stephanus, Guillelmus, apres lequel tint ce

Sainct Louys Alemand Archeuesque d'Arles.

siege sainct Louys Alemand Archeuesque & Cardinal, qui fut vne singuliere colomne B
du Concile de Basles, & tres-excellent en miracles: auquel succeda le Cardinal de la royale maison de Foix, que suyuirent de main en main les deux Ferriers oncle & nepueu, l'vn Cardinal, l'autre Archeuesque: ceux de la tres-illustre maison de Leul, l'vn Cardinal, l'autre Archeuesque: le Cardinal de Lenoncourt, Prospero & Syluio de saincte Croix Gentilshommes Romains, l'vn Cardinal, l'autre Archeuesque: Horatio Montano Neapolitain qui mourut à son Chasteau de Sallon, generalement plaint & regretté pour beaucoup de belles & grandes parties dont il estoit doüé: voire mesme du grand Henry, lequel en faueur du Sieur de Laurens personnage tres excellent & recommanda-

Gaspard de Laurens Archeuesque d'Arles & tous ses freres grands & doctes personnages.

ble son premier Medecin a donné recentement ceste Prelature a Gaspard de Laurens C
son frere, Abbé de sainct Pierre de Vienne, qui menant vne vie bien tranquille & fort religieuse, reside continuellement au Palais Episcopal de la ville d'Arles, où il a pris sa naissance d'vn pere, lequel a produit plusieurs grands & diuers Docteurs en toutes sortes de professions qui ne decorent peu leur ville, decoree de tant de nobles, & de personnages illustres.

Estat d'Italie suyuant l'Histoire de Milan. Galeatij Capellæ de rebus nuper in Italia gestis, libro primo. Le Pape Leon. L'Empereur Charles. Les Venitiens. Les Florentins.

Les guerres auoyent esté assoupies durant quelques annees en Italie apres la glorieuse conqueste de Milan par le grand François, si qu'il sembloit bien qu'il n'y auoit aucun des Potentats Italois qui peut auoir iuste ou nouuelle occasion de remuër, ny leuer les D
armes.

Le Pape tout le premier, qui recentement auoit adjoinct à l'Estat de l'Eglise la Duché d'Vrbin, ayant ce qu'il desiroit, n'auoit plus rien à demander. L'Empereur n'ayant bien encor affermy ses affaires en Germanie, n'auoit rien en plus soigneuse recommandation, que de s'asseurer du Royaume de Naples, que les François auoient perdu. Le Venitiens qui se trouuoyent merueilleusement obligés aux François pour la restitution de Veronne & de Bresse auoyent à tres-noble & iuste occasion vne estroicte alliance auec le Roy. Pour le regard des Florentins chacun voyoit apertement qu'ils ne gouuernoient leur Republi-

Gennes.

que que suyuant le bon plaisir de Leon leur illustre concitoyen. Gennes estoit sous la domination de François a qui Fregose l'auoit remise, s'estant volontairement dem[...] du E
throsne de la Principauté.

Les Lucquois. Les Siennois & le Prince de Mantoüe.

Les Lucquois, les Siennois & Friderie de Gonzague Prince de Mantoüe auoyent plus de besoin de se tenir sur leurs gardes, & d'auoir l'œil à ce que quelque Pot[...] plus puissant qu'eux ne leur ourdit du malheur, que de cercher à tramer des rumeurs nouuelles.

Le Duc de Ferrare.

Vn seul Alphonse Duc de Ferrare ayant perdu par les armes de l'E[...] le Modene, que les Latins appellent *Mutina*, où D. Brutus fut autresfois assiegé par Antonius, & Rhege, que Lepidus fit edifier, ainsi appellee pour l'amenité & beaut[é] de la region, estoit F
estimé en la perte de si bonnes & fortes places garder quelque dent de laict contre Leon, qui les luy auoit occupees, quoy qu'il ne desesperast pas de les r'auoir, comme grandement amy du party François, sous la faueur & les armes desquels il s'attendoit de les recouurer quand l'occasion s'offriroit: au moyen dequoy ce Prince dissimuloit le courroux qu'il en nourrissoit en son ame blé aigre contre le Pape. Mais aux lisieres de l'Italie

François Sforce.

ja depuis quelques annees estoit François Sforce, fils de ce Ludouic qui fut autrefois Duc de Milan, lequel quelques illustres & adnantageuses conditions que le Roy luy eust fait offrir

par plu

par plufieurs fois, n'auoit iamais peu eftre induict par aucune iniquité de fortune ny de temps à quitter le droict de fon pere pour redeualler au degré de Francifque fon ayeul. tant s'en faut qu'ayant cerché toutes fortes de moyens en fon efprit pour r'entrer dans fes Eftats, il imploroit la bien-vueillance de fortune, & ne ceffoit de practiquer de tous coftez le fecours des Potentats d'Italie. Ce que combien que le Roy eut prefenti affés long temps auparauant : toutesfois faifoit-il fi peu de cas de tout cela, fe confiant fur l'alliance toute fraifche des Suiffes, auec les armes defquels ils n'eftimoient pas y auoir chofe au monde, qui
A le deut faire tomber en peu de tempeftes des autres natiõs, quelles puiffantes qu'elles peuffent fe monftrer contre fa fortune, qu'il n'en eftoit en aucune allarme, quand Cefar portant aigrement que fon fier competiteur qui ne vouloit point de maiftre, non plus que luy de compagnon, donnaft loy à la Lombardie & fut Seigneur de Milan qu'il eftimoit de l'ancien droict de l'Empire Romain fans en auoir les titres, ny moins les auoir demandés des Empereurs, commença outré d'vne ire, qu'vne ambition mettoit en feu à folliciter Leon par Ambaffades, de contre-quarrer ce fier Roy leur ennemy commun, qui peu à peu groffi de heureux fuccez d'vne telle & fi riche conquefte, ne douteroit point d'efleuer fon vol iufques à celle d'Italie qu'il entreprendroit d'enuahir. Aduis qui porterent d'autant plus violentement le Pape contre le Roy qu'il eftimoit n'auoir efté autre que luy, qui auoit enuoyé quelques ans auparauant François de la Rouueré Duc d'Vrbin, contre l'Eftat de l'Eglife, auec vn tres-puiffant oft. Si que n'ayants rien tãt à cœur que la vengeance d'vn tel outrage, il fit auec ceft Empereur vne alliance tres-eftroicte d'aller à communs frais chaffer les François de Milan & de toute la Lombardie, retirer Parme & Plaifance, & remettre François Sforce à la dignité de fon pere : à quoy les porta d'vne merueilleufe roideur le traicté d'alliance, que non guieres deuant François auoit ouuert, auec les Suiffes, qu'ils efperoient de rompre & deftourner facilemẽt, au moyen de la fouueraine authorité & grãd credit que le Pape auoit fur cefte nation, & ne feruit de peu l'entremife de Hierofme Moron, lequel ains qu'ils fuffent plus eftroictement liés par amples bien-faicts & riches prefents au Roy, ne fe trouuant point en tel credit enuers luy, qu'il s'eftoit veu enuers Louys fon beau pere, pour lequel il s'eftoit fort ftrenument porté en plufieurs grandes befoignes, ayant mis derrier le dos la perte de fa chere patrie, auec la iacture de fes biens & de fa fortune, s'eftoit retiré à Trente, où tres-aigrement defpité contre les François, cependant que Sforce eftoit en Flandres aupres de Charles, ne ceffoit de viuement folliciter les courages des Milanois, fpecialement des Gibellins à d'effection, fur tout les Princes d'Italie, aux armes & deuoir defquels il
D recommandoit par lettres continuelles & meffages entrefuyuis la reftitution de Sforce : de forte qu'à la parfin Milan fut contraint de tourner baniere, & receuoir les enfeignes Imperiales & Papales au grand dommage des François, & peu d'honneur de l'autre Vice-Roy de Lombardie. Tel eftoit l'Eftat d'Italie l'an vingt-vnieme du fiecle, fuyuant les Hiftoires Milanoifes, ou nous auons puifé cecy.

L'Empereur.

Crainte mortelle du Pape, & de l'Empereur.

A peine fe renouuelle le cercle de l'an que le grand François reçoit lettres meffageres & aduertiffements de tous ces remuements : comme l'armee Imperiale marche droict à Gennes, à fin de la desbaucher auffi bien qu'elle a fait Milan. Parquoy il mande en diligence au Comte Petre de Nauarre, lequel (s'eftant ja defparti du parti d'Efpagne par vn tres-iufte & genereux courroux auec defchargement honnorable du ferment militaire, & des villes qu'il tenoit d'vne heroïque loyauté) eftoit pour lors à Marfeille, d'aduifer les moyens plus prompts de jetter quelques compagnies dans Gennes, pour fouftenir les premieres tempeftes des ennemis, en attendant le fecours de France.

L'an MDXXII. Petre de Nauarre auec deux Galeres Marfeilloifes, & deux cens hommes Prouẽçaux entre à Gennes.

Ce que Nauarre fans mettre en longueur l'importance d'vn tel coup effectua fi legerement, qu'ayant trouué fans plus dans le port Marfeillois deux galeres preftes & bien armees, fur lefquelles il monta auec enuiron deux cens Prouençaux, donna incontinent les voiles au vent, & les rames à l'onde d'vne telle diligence & roideur, qu'il entre dans la porte de Gennes fur le poinct mefme que le Marquis de Pefca-
F re, chef & conducteur de l'Infanterie Efpagnole, & des bandes Italiennes arriuoit à l'autre cofté de la ville : l'vne n'eft pluftoft dedans auec le fecours Prouençal, que l'autre qui ne faict que d'arriuer auec les bandes Imperiales, mande fommer les Genois par vne trompette de fe remettre fous l'obeyffance & les enfeignes de l'Empereur, de la part duquel il a commandement & charge expreffe de les affeurer, d'eftre maintenus en leurs anciẽnes frãchifes & libertés, & de les menaçer tout enfemble de la rigueur de fes armes victorieufes, de la force & de la fureur de fon bras & de fon glaiue puniffeur, là où

Sommation faite aux Genois par vn trõpette du Marquis de Pefcare.

ils feront tant soit peu de mine d'estre reuesches & difficiles à ce qu'il leur a proposé. Ceste menace esbransla tellement le courage des citadins, & de ce peuple, naturellement inconstant & sans foy, si tant est que l'on doiue donner quelque credit au commun dire qui le taxe ouuertement & de tres-longue main de ce vice, que comme ils ont de tout temps aymé les nouuelletés, ils vouloient chaudement ouurir & baisser les pontaux par vne trop precipitee apprehension aux Imperialistes, quand fort à propos le Seigneur Petre auec peu de bandes Prouençales qu'il auoit, joincts à luy quelques soldats & partisans François, les empescha viuement de ce faire, & calma la soudaine tempeste de leur crainte inconsideree. Bien leur permit ce preux Capitaine de parlementer auec le Marquis, par le moyen d'vn Seigneur Genois, nommé Vidal, qu'ils deputerent à cest effect: à tant que durant ce pourparler l'Euesque de Salerne frere d'Octaue Fregose, & quelques autres Gentilshommes s'embarquerent sur vne fuste, & se sauuerent à Marseille. Alors fut d'vne part perdu Milan par les François, que le Pape Leon n'auoit peu contre-quarré & molesté, & de l'autre perduë par les Chrestiens l'Isle & la forteresse de Rhodes, demeure ancienne des Cheualiers de sainct Iean, renduë six mois apres auoir esté assiegee, & foudroyee d'vn millió de tempestes, à l'Empereur Soliman, par la trahison & le traict d'vn commandeur Espagnol, & par la planche que semblerent faire les ambitieuses disputes de Charles & de François à ce malheur & au Monarque barbare.

Homini senza fede.

La Comte Petre r'asseure les Genois esbranlés.

A

Milan perdu d'vn costé, & Rhodes de l'autre.

B

Ia estoient passés d'vne vie à l'autre deux Papes, Leon dixieme decedé le premier du dixieme mois de l'annee precedente: du regne duquel, Luther ame estrangement ambitieuse & desesperee sortie des cloaches des Cloistres, auoit commencé à jetter ses puants crachats, & ses vomissements infects & pestilenciels contre les saines & sainctes indulgences, qu'on prend des thresors de l'Eglise, & du sang du fils de Dieu. Et Adrian sixieme natif d'Vtrech, lequel ayant esté creé le neuf du premier mois de l'an vingt & deux, & couronné le dernier d'Aoust, n'auoit tenu le Siege Papal que vingt mois: en quoy l'Eglise ne receut peu d'interest, parce qu'il estoit vn tres-sçauant personnage, viuant sans grande despence, & ne conferant les benefices à la vollee, combien qu'il ne fut aggreable aux Romains, & eut esté precepteur de l'Empereur Charles. Quand apres ce grand homme Clement septieme de ce nom de la tres-illustre & tres-puissante maison de Medicis, fut esleu en Pontife souuerain au dix & neuf de Nouembre de l'an cinq cens vingt & trois: Prince qui bien tost fera sa niepce Royne de France, & ne se monstrera tant fascheux & contraire aux François que Leon son cousin germain, quoy qu'il fut de mesme sang, voire portast les fleurs de lis à la plus noble, & plus eminente de ses balles.

Mort de deux Papes.

C

L'an MDXXIV. lexix. Nombre election de Clement septieme

D

Clement n'est plustost esleué à la souueraine Prestrise, que l'annee suyuante Marseille qui n'est de ce temps là flanquee ny bouleuardee d'aucune part, pour soustenir les soufflemens impetueux d'vne grande & violente tempeste de guerre, se trouue assiegee par Bourbon. Ce Prince estoit venu en Prouence sous vne opinion d'en estre Roy auec telle puissance, que tout le monde luy obeyssoit, les villes & les Gentilshommes luy prestoient hommage, comme trop legerement firent Brignolle & sainct Maximin, qui luy rendirent ainsi precipiteusement serment de fidelité & promesse d'obeyssance. Desertion que le grand François suyuant la grandeur de son courage magnanime & royal leur pardonna volontiers, qu'il estoit enclin de sa nature à l'oubly des grandes iniures quand on recouroit à sa grace. Pour lors estoient Consuls de Marseille Pierre Vento Gentilhomme, Pierre de Compté & Matthieu Lauze bourgeois, François de Sabbateriis yssus de Noble famille de Pise, Iurisconsulte leur Assesseur, Louys Vento, & Louys Pau Gentilshommes, l'vn Threforier, & l'autre Contrerolleur assistés de Iaume ou Iaques de Paule, Angelo de Byason citoyen, & Noble Claude Emeric Consuls de l'an precedent. Auec ceux-cy sont deputez au faict de la guerre plusieurs citoyens excellens qui n'ont peu de creance enuers ce peuple, sçauoir Gabriel Viuaud, Anthoine Albertaz, Charles Fourbin, Foulquet Nouuel, Iean de Montolieu, Charles de Monteols, Bertrãd Lautẽs, Iaques Bourgoigne, Iean de Vega, Pierre de Ceppede, Nicolas d'Arene, Adam Randoulin, & Pierre Beyssan tous Gentilshommes principaux & plus authorisés de la Cité. Ces choses ainsi disposees, & l'ordre tel que le temps & le loisir pounoient donner mis par eux à tous les endroits de la ville, Bourbõ outrageusement piqué en son ame d'vn implacable despit, qui ne le peut laisser maistre de sa raison, de la foy qu'il doit à son Prince, & du respect de son propre sang se presente deuãt Marseille auec vne puissante & fiere armee de quinze mil hommes de pied, deux mille cheuaux, & dix-huict pieces d'artillerie, où il mene vne horrible & muglante batterie de foudres, sans oublier

L'an MDXXIV. Marseille assiegee par le Duc de Bourbon.

Cela se peut voir aux Archiues d'Aix au registre Pacis.

E

Gentilshommes de Marseille.

F

en ceste fureur aucune sorte de conseil, de force, ny de finesse, qui le puisse rendre maistre de la ville, & faire victorieusement triompher de ses anciennes & royales tours qu'il n'employe & ne mette en œuure: mais deuant lesquels il ne sera si heureux que fut autrefois Cesar, & campera par trop en vain à sa grande confusion, quelle esperance que l'exploict faict cent ans auparauant par Alphonse d'Aragon puisse imprimer en son cerueau. Estant ainsi que l'ayant trouuee vn peu plus aduisee & mieux conduite qu'elle ne fut de ce temps là où elle se trouua sans chef, voire vne farouche & dangereuse beste à prendre & domestiquer, il sera contr aint d'en oster le siege six mois apres l'auoir attaquee, ceinte de canons & foudroyee, l'abãdonner & quitter auec perte vergogneuse, & sanglant dõmage de son bagage, & de bõne partie de ses gens: lors principalemẽt que ce sage & vaillãt Chabanes donnera impetueusement & de graude hardiesse accompagné d'infinis Gentilshommes, cheualiers & soldats Prouençaux, à la queuë de son ost, s'il'on ne vouloit dire que la tache qu'il fera à son honneur assés plus grande, & au sang Royal, dont il est yssu, passera toutes ces pertes, & sera d'assez plus felonne marque, & de blasmable & tres-fascheuse memoire.

Marseille battuë.

B Au temps que ces choses aduindrent (ce fut ceste mesme annee) fut esleué en la dignité de Senateur souuerain Foulquer ou Fulco Fabry, sorty certainement d'vne fort ancienne & bonne race depuis plus de trois siecles honnorablement cognuë à la ville d'Yeres. Ce qu'outre l'hereditaire & ancienne maison de ceste famille qui s'y void encor debout de fort bonne & vieille marque tesmoigneut plusieurs actes irreprochables & authentiques, principalement depuis Hugon Fabry qui viuoit au xiij. siecle, Guillaume Fabry Docteur en Medecine qui florissoit au suyuant, sut le commencemeut duquel au septieme d'Octobre de l'an trois cens & quatre il fonda vne Chapelle & vn hospital en Auignon, dont il laissa le iuspatronat & le rectoire à Bertrand son frere son heritier, & ses suc-
C cesseurs, que pour estre marques nobles & fort honnorables: Crapace Fabry fit extraire pour en conseruer la memoire, Raymond Fabry qui fut faict seruant d'armes & domestique de l'hostel de Louys deuzieme Roy de Naples. Le premier du mois d'Auril de l'an quatre cens & seze, qui renconrre le mesme temps que l'Empereur Sigismond donna l'Aigle au cœur de l'estoille de la Noble maison de Sado: si que Raymond presenta ses lettres le second de Iuin de l'an suyuant à Pierre Gontard Viguier & Capitaine du chasteau d'Yeres, qui seant à son tribunal de Iustice les receut à deux genoux auec beaucoup de reuerence, le chef descouuert & presque baissé contre terre en signe d'obeyssance. Depuis
D tous ceux-cy iusques à Anthoine & Moner Fabrys, propres ensans de Raymond, ausquels quelques vingt & vn an apres, René qui estoit ja paruenu à la Couronne, & s'apprestoit pour le passage de Naples, escriuit vne telle lettre, qui seruira d'vne piece de document.

Foulquet Fabry Gentilhomme d'Yeres creé Senateur au Parlement d'Aix. Recognoissan ces faictes à Hugon Fabry d'Yeres l'an MCCLXXXJ. du mois d'Auril Notaire Abrassamin.

Guillaume Fabry fonde vn hospital l'an MCCCIV. le vij. Octobre.

Bertrand de Garde, Notaire d'Auignon.

Raymondus Fabry seruiés armorum & de hospitio Domini Regis Ludouici secundi.

Cum quibus decet reuerẽtia & honore genibus flexis capite discoperto & in de versus terrã inclinato receptis, l'an MCCCCXVJ.

Trescars é fizels tam per so que nostre trescara é tresamada companha la Reyna nos a scrich, é mandat à dire per nostre amat é fizel escudier Peyre de Chinals, loqual és nouuellament arribat deuers nos, venent espressament de par de la, come per so que de plusors partidas de Italia sentem é vezem clarament, nos esser necessitat à auanssar nostre passage en nostre Realme sens lo mettre plus en longa dilation: o autrement tombarian en inconuenient irreparable, que DIEV *non vuelha, per laqual causa auem deliberat faire en l'ajuda de nostre Senhor lo dich passage dedins lo mes de Febrier prachanément venent. E per so à*
E *causa del dich passage lo nos és necessitat auer de vos certana ajuda é secors a causa del don darrierament à nos fach. Nos mandam presentament deuers vos nostres trescars é fizels Messi Iohan de Agusano, é Alphonso de Moransa portador d'aquestas per vos dire espauzar, pregar, é requerre alcunas causas de nostra part: si vos pregan tres-affectuosament que lo dessusdich vuelhas auzir é creire en so que vos dira de par nos comam nostra persona propria, é siu son espedition talament besonhar, que toujour de plus en plus vostra fidelitat sia recommandade enuers nos; ensins que en vos en auem ferma esperansa. Trescars é fizels* DIEV *sia garda de vos: scrich en nostra Cieutat d'Aix lo* XIV. *jor. de Ienoyer* MCCCCXXXVIJ. RENE'.

Lettre du Roy René à Anthoine & Monet Fabry d'Yeres, l'an MCCCCXXXVIJ. le xiv. Ianuier.

Ce qu'on peut tirer de ceste lettre.

Ceste lettre scellee sur le repli en lettre de cachers tesmoigne assez de bonnes choses qui meritent cest arrest: la bonté merueilleuse de ce Roy, l'estat des affaires de Naples de ce tẽps là, le voyage que René vouloit faire pour la conqueste de ceste couronne, le lieu où il se trou-
F uoit lors, le don que le pays luy auoit faict au retour de sa prison, la nayfue façõ d'escrire & le stile Prouençal, dont on void de son regne, la sagesse qu'il auoit de s'accommoder aux langues & aux nations, & finalement l'authorité que Anthoine & Moner Fabrys, qui tenoient rang entre les plus Nobles & principaux citoyens possedoient de longue-main à la ville d'Yres. Or de Monet nasquit Amedee, communement dit Amyel, qui d'vne Damoiselle de la maison de Gaubert nommee Louyse laissa Foulquer le Senatenr, qui merite d'estre cognu, pour l'honneur & la gloire de ses nepueux, puis qu'on a cognu ses ancestres.

Descendance de Foulquet Fabry de pere en fils depuis Raimond.

Bref discours de Foulquet & de ses charges.
Foulquet & René Matheron deputez en Cour.

Foulquet qui apres auoir acquis en ses jeunes ans la Couronne du Doctorat print pour ciel la ville d'Aix où il s'habitua, se porta tant honnorablement en la charge d'Assesseur, en laquelle il fut esleu l'an cinq cens & dix, que l'annee d'apres il fut choisi & deputé auec le noble René Matheron Seigneur de Peynier pour les affaires du pays vers Louys douzieme, qui pour lors estoit à Valence. Là il n'obtint pas seulement ce qu'il demanda, ains que le Seneschal de Prouence pourroit donner lettres de reuision & de proposition d'erreur sur les Arrests du Parlement: ce que tesmoignent les Archiues de ce mesme an, où Foulquet & René sont mentionnés: tellement qu'il fut derechef esleu l'an suyuant cinq cens & douze, auec le Vicomte de Tallard vers la mesme Majesté. A

Foulquet esleu auec le Vicomte de Tallard pour aller en Cour.

Il se porta si dignement en ceste seconde ambassade, que trois ans apres il fut rappellé à la charge d'Assesseur, & deputé pour aller en Cour: mais aduenant qu'il ne peut fournir à l'expedition de ce voyage, pour l'indisposition d'vne jambe qui le trauailla mortellement, fut choisi & mis à sa place M. Louys Garnier originaire de Digne, personnage de grande doctrine & authorité, des plus sages & mieux sensés de son temps. Aussi est-ce de ce Louys que sont yssus de pere en fils les Sieurs de Mont-furon, qui depuis & iusques icy ont tousiours possedé de souueraines Magistratures, tenu fiefs & rang tres-honnorable entre les meilleures & plus nobles familles d'Aix. Somme que Foulquet apres auoir exercé vn an sans plus l'office d'Aduocat du Roy des pauures, fut esleué en la charge de Senateur, pour estre l'vn des Iuges & des Conseillers du souuerain Tribunal & lict Royal de Iustice, le vingt & quatre Decembre de l'an cinq cens vingt & quatre: Magistrature en laquelle il se comporta auec toute preud'hommie & integrité iusques en l'an quarante quatre: ce nombre de quatre luy semblant fatal qu'il fut osté d'entre les hommes, pour aller viure entre les heroës, & iouyr de la felicité preparee à ceux qui ont fait le poids iuste tant à la vefue qu'à l'orphelin, & au pauure comme au riche, cependant qu'ils ont vescu. B C

Louys Garnier ancestre des Sieurs de Mõt furon mis à la place de Foulquet.
Foulquet premier Senateur de ceste famille.

Foulquet donc qui auoit esté marié depuis l'an cinq cens à vne Damoiselle de la maison de l'Euesque nommee Syluestre, fille de Iean l'Euesque Conseiller & Secretaire du Roy, fils de Raymond l'Euesque pourueu des mesmes honneurs & offices, & d'vne Damoiselle de la noble & ancienne maison des Viuauds nommee Delphine, laissa Nicolas, à qui Nicolas de sainct Martin pour lors Aduocat general donna son nom comme patrin. Ce Nicolas Senateur apres son pere & Seigneur de Calaz se maria à vne Damoiselle de la maison de Chauaris d'Arles, dont le nom estoit Catherine, & mourut l'an septante trois, laissant Claude Sieur de Calaz: petit à la verité de corps & de composition de membres vn peu hors des regles de la symmettrie & deuë proportion, que la nature sembloit auoir voulu raccourcir & tordre par quelque faute de matiere & sorte d'oubly plustost que d'enuie ny de maluueillance: mais doüé d'vn entendement si bon & si vif, & d'vn cœur tant illustre, splendide & genereux, accompagné d'vne tres-facetieuse & gracieuse humeur qui le rendoit aimable & sociable qu'il merita d'estre le troisieme Senateur de sa maison. Si qu'il mourut en ceste charge sans s'estre iamais marié le vingt-cinq de Ianuier de l'an mil six cens & trois. D

Nicolas fils de Foulquet second Senateur de ceste maison.
Claude fils de Nicolas troisiesme Senateur.

Et Renaud aujourd'huy Senateur à la Cour des Aydes, qui de Marguerite de Bompar, fille de Gaspard de Bompar Sieur de Peyrés a eu, ains void heureusement deuant ses yeux estant encore de bon aage, Nicolas second de ce nom, Sieur de Peyrés sur la fleur de ses plus beaux ans à la pourpre de ces ancestres, digne d'excellente loüange, comme nous disons ailleurs: & Palamedes Sieur de Vallauez marié à vne Damoiselle de la maison de Tulles appellee Marguerite, fille de feu Gilles de Tulles qui estoit Sieur de Trabillane, & souuerain Senateur au Parlemẽt, fils du Thresorier general de France, qui pour lors auoit seul ceste charge en ceste Prouince, où elle a esté depuis diffamee & reduite à nombre excessif, sans exception de qualité, ny difference de personnes, estant né à Palamedes vn petit Claude, qui à contet depuis Foulquet sans le tirer de plus auant parfait la cinquieme race. E

Renaud frere de Claude fils de Nicolas Barõ de Ryans Senateur aux comptes, aydes & finances.
Nicolas fils de Renaud quatrieme Senateur.
Palamedes frere de Nicolas fils de Renaud.
Escu des Fabres, Sieurs de Calaz, Vallauez, Peyrés & Ryãs

Voila touchant les ancestres & les descendãs de Foulquet, & ce qui touche la noblesse de ceste famille (où nous n'auons rien alteré) qui tient pour armes vn Escu d'or à vn Lyon rampãt de sable sous le rasteau ou label de gueules à trois pendans, iettant hors des cordons de son tymbre vne pucelle escheuellee, qui a vn Soleil d'or à son estomach tenant de la droicte vne espee nuë, & de la gauche vne couronne de triomphe auec ce mot qui luy sert d'ame. F

Escu des Gauberts.



Celle de Gaubert ayant d'or à deux bandes d'Azur vieille enseigne de

ceste race : pour celles de l'Euesque de Chauaris, de Bompar & de Tulles renuoyaot le lecteur à ce que i'en ay dit ailleurs, pour n'estre fascheux & long.

Trois personnages signalez se trouuent sortis de la ville d'Yeres, & pourueus de charges royales de la vie de Fouquet, qui meritent d'estre cognus. Guillaume Raimbaud, qui fut Procureur general, & mourut l'an quatre cens oonante huict, Nicolas de Clappiers Conseiller du Conseil du Roy qui pour lors estoit en Prouence bisayeul des sieurs de Collongues, lequel mourut à Yeres lieu de sa natiuité, sur le commeocement du quinzieme siecle
A que la peste affligeoit Aix, dont elle chassa le Senat nouuellement erigé, & Anthoine de Albis qui fut l'an cinq cens & dix mis au nombre des Senateurs. Ce que i'ay bien voulu expressement noter, parce que parauanture les Albis d'Yeres & les Albisses de Tharascon & de Chasteau-renard sont issus de mesmes troncs, sçauoir des Albizzes anciens Gentilshommes de Florẽce, qui oot exercé quatorze fois la souueraine magistrature de Gonfalonnier, depuis Philippo di Lando d'Aldizor, qui fut promeu en cest honnorable authorité aux mois de Feurier & d'Auril, de l'an cccxxviij. iusques à Luca di Maso, qui fut esleué en ce
B mesme honneur Septembre & Octobre l'an MDXV. Mais comme toutes choses sont perissables, & sujectes à quelques accez & terminaisons : ceste noble famille dont quelques restes sont encor à Chasteau-renard, a fraischement failly & manqué à Tharascon, terminee en vne seule damoiselle nomme Claire d'Albizze, laquelle ayant esté mariee à feu Florimond d'Andron sieur de Marguerites fils du Chancelier de Nismes, a laissé Iean d'Andron ieune Gentilhomme, qui possede pour le iourd'huy l'heritage & la maison paternelle de sa mere & la place de Marguerites, les armes des Albisses estaors composees d'vne croix lozangee de gueules sur l'Escu d'or, & des Androos d'vn
C Escu d'or à vn aigle esployé à double teste de sable accompagné de deux palmes de sinople posees en bande, enseigne tres-belle à voir. Quant aux Fabres d'Aulps & d'Aix sieurs de Fabregues : Fabres de Riez sieurs de Mazan, Fabres de Marseille yssus du Cheualier Gaspard Fabre, Fabres de Cauaillon, qui ont les trois bourdons pour armes, & infinis autres que ie cognoy de bonne & noble condition : il est bien certain qu'ils portent tous enseignes differentes, quoy qu'ils portent mesme surnom. Aussi faut il que ie coofesse ingenuement que ie me trouue souuentesfois esbahy & perplex parmy tant de surn[illegible]s semblables en familles toutes diuerses, si
D qu'il y a ce semble quel[illegible]e sorte de bonheur particulier d'auoir vn nom hereditaire & propre à vne famille, que les Latins appellent *gentilitium*, qui ne soit tant ordinaire espandu & profané, combien qu'on ne puisse recognoistre la vraye source & l'occasion de relles rencontres & consonances, & que cela ne tire aucune consequence necessaire de lustre ny d'obscurité. Otes reuenons à Bourbon.

Le Roy aduerti du chemin que Bourbon a pris despesche Renee de Cere Baron Romain homme fort expert au fait des armes, & le Seigneur de Brioo, auec enuiron deux cens hommes d'armes & trois mil hommes de pied pour se mettre dedans Marseille. Là ne sont plustost descendus, qu'ils font vne incroyable diligence de remparer & faire platesformes, auec telle prestesse & celerité, qu'en peu de iours, auec l'aide tant des soldats & Gentils-
E hommes Prouençaux, que des Marseillois & Citadins, la ville est en tel estat que Bourbon, & le Marquis n'y gaignent finalement que de la honte & du dommage. Car comme sa Majesté est aduertie de l'armee qui est deuant elle fait toute diligence de remettre ses forces en pieds, qui ceste mesmẽ annee auoiẽt esté presques toutes ruinees. Le Roy auoit semblablement desia enuoyé en Suisse faire vne leuee de quatorze mil hommes, & six mil Lansquenets, & de dix mil tant François qu'Italiens, lesquels mis ensemble auec quatorze ou quinze cens hommes d'armes experimentez & resolus, il delibera d'aller combattre genereusement ses ennemis deuant Marseille, où ia ils auoient tenu le siege l'espace de six
F sepmaines. Pour proceder à ceste entreprise il enuoya le Mareschal de Chabannes, auquel il auoit donné son aduantage à mener, à fin de gaigner Auignon, craignant que l'ennemi ne s'en saisit : ce que le Mareschal executa fort fidellement. De maniere que sentant approcher le Roy il marcha à la ville de Sallon, qui pour lors n'auoit son bourg clos ny enuironné de murailles cõme on le void pour le iourd'huy. Bourbon cependant qui se sent pressé & piqué de si pres par vne si grosse & redoutable puissance que celle de son Roy, pense à son salut, & diligentant sa retraite fait embarquer toute sa grosse artillerie, pour la

Trois personnages signalez yssus d'Yeres du temps & de la vie de Fouquet.

Ancestre des Clappiers sieurs du Puget.

Albis d'Yeres, Albisses de Tharascon & Albissi de Florence vne mesme famille.

Escu des Albisses ou Albissi.

Escu des Androns sieurs de Marguerittes.

Plusieurs Nobles familles en Prouence de mesme surnom de sang diuers & blasons differents.

On ne peut rendre raison pourquoy tant de familles qui ne se sont veu ont mesme surnom

Reprise de Bourbon.

Marseille fortifiee par Rence de Cere.

Le Roy deliberé de combattre l'Empereur

Bourbon fait charrier sa grosse artillerie par mer & la petite par terre à Gennes

Le Mareschal de Chabanes traite mal la queuë de l'armee Imperiale.

Entreprise de Milan.

charrier à Gennes faisant mettre par pieces la petite pour la charger sur des sommiers : la difficulté de conduire tels & tant importuns charrois par les chemins le contraignant à cela. C'est alors que le Mareschal de Chabanes auec quatre ou cinq cens cheuaux donne sur la queuë de son armee auec telle roideur & impetuosité, qu'il fait vne sanglante occisió des Bourbonnois, gaigne vn ample & gros butin sur le Duc mesme, le charge de honte & de perte, & s'acquiert vne immortelle & glorieuse loüange, au grand honnent & contentement de son Roy.

Ces routes & retraites ne sont plustost exploittees que sut le quinzieme d'Octobre sa Majesté delibere l'entreprise & le voyage de Milan, pour lequel infinis Gentilshommes de Proueuce se mirent en equipage d'armes & de cheuaux. A

L'Empereur au rencontre de François à Milan. Merueilles de la ville de Milan.

Au rencontre de François vint en merueilleuse diligence à la ville de Milan l'Empereur Charles (qui peu ne redoutoit le courage de ce grand & magnanime Roy) auec le reste de l'exercite Imperial, qui eocor estoit en Prouence depuis le siege de Marseille par Bourbon. Ceste grande & riche ville qui a nonante trois paroisses, nonante Monasteres, douze portes, & treze mil six cens pas de circuit fut reprise & reperdue ceste mesme annee, ores de l'Empereur, ores du Roy, lequel se trouuant en ces mesmes saisons à Milan, enuoya querir mil Italiens nouuellement venus de Marseille & de Sauonne : au moyen desquelles forces il entreptit la iournee de Pauie, où peu apres par vn sort gauche & malheureux aux François, il fut fait prisonnier, dont depuis tous les affaires d'Italie allerent à vau de route, & resterent imparfaits, la gloire de ce grand François fut obscurcie, & l'armee de France ruinee. B

L'an MDXXV. le XXVJ. de Feurier. Prise du Roy François à la iournee de Pauie.

Aussi auoit il vn peu auant ceste prise perdu Tholon que le Duc de Bourbon auoit emblé & ruiné, & la Royne Claude sa femme decedee depuis le vingt & six de Iuillet: comme s'il falloit que la douleur vehemente de tant de grieues & notables pertes deut mettre en la balance de l'honneut la constance de son inuincible courage, que toutes ses extremes aduersitez & disgraces ne peurent iamais esbranler. De maniere que sa prise fut le XXIIIJ. du mois de Feurier de l'an cinq cens vingt & cinq, & son retour d'Espagne où les tres-illustres enfans de France allerenr en ostage, le dixieme du mois de Mars, auquel an mesme l'ordre, ou à mieux dire la reforme des Capucins commença. C

Commencement des Capucins.

L'an MDXXVI. Clement appelle le Comte de Vaudemont contre les Collonnois.

Parmy ces euenements & ces hurts Clement auoit receu quelque griefue iniure des Seigneurs Colonnois, dont il desiroit auoir ta[illegible]n. Ce Pape consideroit en son esprit, estant personnage de courage haut & genereux, c[illegible]bien il estoit indigne & dangereux que le vassal vint à capituler auec le souuerain : chose de mauuais exemple & de tres-pernicieuse consequence aux ames ambitieuses & rogues, qoe la condition & les moyens esleuent tant soit peu hors du commun. Parquoy il s'aduisa d'appeller à luy le Comte de Vaudemonr frere du Duc de Lorraine (cecy fut l'an vingt & six) descendu du saog maternel d'Anjou: maison au demeurant extremement lors reclamee & desiree des Neapolitains. D

Le Comte de Vaudemont part de Marseille pour aller au secours du Pape.

Ce Prince n'a plustost les lettres de sa Saincteté, qu'il part de Marseille auec les galeres de France & boo oombre de Gentilshommes & soldats Prouençaux, ayant en sa compagnie le Baron Reuce, & tellement les vents & la mer fauorable, qu'en peu de iours il se rend à Rome au grand plaisir & contentement du Pape. De là, apres auoir dressé vne armee de huict à dix mil combatans, il tire droict au Royaume, où prenant tousiours places & forteresses sur les Collonnis, il se fait tel iour par ses armes qu'il dóne iusques aux portes de Naples, & chasse Hugues de Montcade qui en estoit Vice-Roy. Mais comme l'on doit beaucoup plus craindre la fortune, quand elle rit dauantage, que quand elle se monstre courroucee, & ne se fourrer legerement aux passions d'autruy, le Vice-Roy outré de marrisson d'estre chassé de son nid par le Lorrain, s'aduisa de brasser vne treue entre le Pape & l'Empereur, qu'il mania si dextrement, qu'estant à la parfin accordee, le Comte de Vaudemont fut contraint de reprendre auec ses bandes le chemin de Marseille, autant marry de cest accord que deceu de l'esperance de ceste couronne, à laquelle outre le droict ancien que la maison d'Anjou y pretendoit de longue main, il estoit tant pour estre de tel sang, que braue, genereux & liberal Prince extremement desiré de Neapolitains. E F

Hugues de Montcade Vice-roy de Naples chassé par le Comte de Vaudemont.

Retour du Cõte de Vaudemont à Marseille.

L'an MDXXVII. André Dorie part de Marseille pour aller contre les Genois.

Les desseins du Lorrain ne sont plustost dissipez & fondus, quoy qu'il aye amplement vengé le Pape, que l'an suiuant André Dorie general des galeres du Roy part de Marseille auec quatre vaisseaux longs armez de toutes choses requises aux combats de mer, & va de ce pas tellement faire la guerre aux Genois qu'ils ne sçauent à quel bout se prendre, ny de quel costé trouuer secours : si qu'aucun Ligurien n'ose se trouuer en mer le long de la coste

de Gennes, au moyen de quoy viures, munitions & marchandises viennent à s'espuiser, de sorte qu'ils sont contraints de remettre la ville sous la puissance & la main du Roy. Mais comme si elle eut esté le iouët de fortune & la proye alternatiue & commune de ces deux grands & forts Lyons, bien peu apres elle tomba es griffes de l'aigle reprise par les Imperialistes, & les Adornes, qui encor tenoient bon dans le chasteau & fort de la ville. Au mesme temps que les François perdent Gennes, au mesme temps Rome est perduë & reprise, pillee, desolee & saccagee le sixieme du mois de May par l'exercite de Charles, que conduit Charles de Bourbon peu ferme & loyal à son Roy : comme si les Charles autrefois tant propices & fauorables à ces murs venerables, luy deuoient estre à ce hurt malheureux & fataux : mais Bourbon ne s'en vanta pas longuement, & n'eut certes tant d'heur & d'hōneur, que d'ouyr chanter les Peans de sa victoire, ny les Panegyriques de sa prouësse y estāt estendu mort d'vn coup de mosquet sur la tempeste de l'assaut, *Ne premeret terram quam violarat humum*. Il sembla neantmoins que cest an fut entierement fatal à la France, parce que si le Duc Charles grand persecuteur de la Françoise tranquillité, quitta la vie, & tomba deuant les murailles de Rome d'vne part, de l'autre iustement quinze iours apres vint en estre Philippes Prince d'Espagne : du Regne duquel naistront tant de funestes guerres, de ligues, de monstres & de troubles en France, que le grand, inuincible & quatrieme Henry dissippera.

Gennes mise à la main du Roy par Dorie. Reprise par les Imperialistes au moyen des Adornes.

Le vi. May. Rome prise & saccagee par l'Empereur.

Mort de Bourbon à la prise de Rome.

Naissance de Philippes d'Espagne fils de l'Empereur Charles.

A B

Pendant ces choses que l'Estat de Gennes est entierement changé, que le Roy fait le mariage de Madame Renee sa belle sœur, fille de Louys XII. auec le Duc de Ferrare : tellement que Renee vient à Marseille, où elle s'embarque pour aller trouuer son espoux : que Naples Royaume qui a sept cens octante quatre lieuës de tour, mil sept cens septante quatre villes ou villages, vingt Archeueschez, cent vingt & quatre Eueschez, dix Principautez, vingt & trois Duchez, trente Marquisats, soixante neuf Comtez, & quatre cens quarante trois Baronies, que la ville principale d'vn tant ample, noble, riche & puissant Royaume, qui commença enuiron l'an neuf cens trente, est assiegee par le Seigneur de Lautrech (tout cecy vient l'an vingt & huict) André Doria Admiral des mers de Leuant s'estant ja retiré du seruice du Grand François, pour quelque mescontentement qu'il presupposoit auoir receu, Anthoine Dorie son parent prend & emble bien & beau les galeres du port de Marseille, & se rend à l'Empereur. Ce coup executé par ce Gentilhomme l'an suiuant est porté peu patiemment du Roy : mais asses promptement le fasche & ruine plus ses affaires, la mortalité qui se met au camp de Naples, où en moins de trente iours meurent tant d'hommes qu'il n'en reste pas quatre mil de vingt & cinq mille qui puissent porter armes & combattre : de huict cens gendarmes à grande peine en estant demeurez cent, tant la force du mal se monstra prompte, horrible & violente dans ce camp, où moururent infinis grands Seigneurs de marque, entre lesquels fut le Seigneur de Montdragon Capitaine de l'artillerie. Et disent les Chroniques d'Alemagne que l'Empereur Soliman en ce mesme an descampa de Vienne en Austriche, apres y auoir souffert vne terrible & sanglante desconfiture.

L'an MDXXVIII. L'Estat de Gennes changé.

Renee de France mariee au Duc de Ferrare.

Brefue description du Royaume de Naples.

Naples assiegé.

L'an MDXXIX. André Dorie ayant quitté le seruice de François Anthoine Dorie saisit les galeres de Marseille & se rēd à l'Empereur.

Mortalité au camp de Naples.

Mort du Seigneur de Montdragon.

Soliman quitte Vienne en Austriche.

C D

Bien tost apres est restitué auec des aspres conditions toutesfois Francisque Sforce dedans Milan par Charles, à qui Clement donne la couronne Imperiale dedans Bouloigne le xxiiij. Feurier de l'an mil cinq cens trente : annee tellement fatale à la ville de Florence, qu'elle fut furieusement expugnee, & son Estat de Republique changé en souueraine & Monarchie l'an ensuiuant. Or quoy que cest Empereur eut cruellement traitté & saccagé Rome, comme nous venons de dire, & qu'il eut desolé les maisons, les palais & les temples de ceste grande & saincte ville : si est-ce que comme si ce n'eussent esté que ieux & passetemps, il y fut receu apres son couronnement, auec vne autant magnifique & triomphante entree, que s'il eut esté le restaurateur non le destructeur de ceste cité : aussi dit-on que la mer en eut vn tel despit, qu'elle se desborda outrageusement en Flandres & en Zelande, dont plusieurs bastiments furent ruynez, & infinies ames submergees le cinquieme de Nouembre.

L'an MDXXX. Sforce restitué à Milan.

L'Empereur couronné à Bologne par Clement qui peu apres le reçoit à Rome.

Florence expugnee & son Estat changé.

Le v. Nouēbre. Mer desbordee en Flandres & en Zelande.

E F

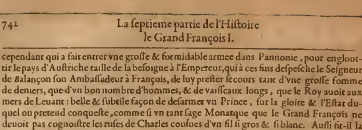
Voicy vne annee pleine d'illustres & variables euenements : Ferdinand Archeduc d'Austriche, Roy de Hongrie & de Boheme est esleu Roy de Germanie & Romanie à Aix en Alemagne, & là couronné aux premiers iours de l'an nouueau contre le consentement du Duc Electeur de Saxe : Florence change son Estat populaire en Royal, & reçoit vn Duc souuerain de la maison des Medicis à la Principauté, dont le grand Cosme auoit ja ietté les premiers fondements à sa famille.

Eleonor sœur de Charles femme de François estant couronnee à sainct Denis. Le Turc

L'an MDXXXI. Le v. Iannier. Ferdinand Archeduc d'Austriche esleu Roy de Germanie.

Florence sous vn prince seul.

Le v. Mars. Eleonor femme de Frāçois couronnee à sainct Denis.



cependant qui a fait entrer vne grosse & formidable armee dans Pannonie, pour engloutir le pays d'Austriche taille de la besoigne à l'Empereur, qui à ces fins despesche le Seigneur de Balançon son Ambassadeur à François, de luy prester secours tant d'vne grosse somme de deniers, que d'vn bon nombre d'hommes, & de vaisseaux longs, que le Roy auoit aux mers de Leuant : belle & subtile façon de desarmer vn Prince, sur la gloire & l'Estat duquel on pretend conqueste, comme si vn tant sage Monarque que le Grand François ne deuoit pas cognoistre les ruses de Charles cousues d'vn fil si gros & si blanc. A
Aussi fit-il la response que sa demande meritoit, disant à l'Ambassadeur, que les deux millions que son maistre auoit eus n'agueres de sa part luy deuoient suffire : au demeurant qu'il n'estoit ny marchand ny banquier, pour prester argent ny deniers : mais Prince Chrestien, fils aisné de l'Eglise, pour auoir part à l'honneur, ou à la perte d'vn tel affaire, ny moins tant oublié que de hazarder legerement sa gendarmerie, qui estoit la force & la deffense de son Royaume. Quant à son armee de mer, qu'il auoit grande & large coste en Prouence, subjecte aux courses des Pirates, qui lors ne cessoient de battre la mer à grosse puissance. Parquoy il ne la pouuoit honnestement prester, moins abandonner son pays, aux despens B
ordinaires duquel toute son armee nauale estoit soudoyee & entretenuë. De telle response vrayement sage, magnanime & royale dit on que Charles conceut vn telle marrisson & vn despit si cuisant se trouuant bien loin de son conte qu'il la recita (mais asses d'vn autre biais) en pleins Estats de l'Empire, à fin d'imprimer vne mauuaise opinion de ce grand Roy aux cœurs des Princes de Germanie, & le rendre d'autant plus odieux par tous les moyens, dont il se pouuoit aduiser, qu'il portoit d'enuie à sa gloire & desiroit sa ruine, tant l'ambition de cest Empereur estoit extreme & hors de toute regle & mesure.

Ruse de l'Empereur pour desarmer son ennemy.
Belle & genereuse response de François à Charles.

Le xxii. Septembre.
Mort de la mere du Roy François.

En ce mesme temps rencontra la mort en chemin qu'elle vouloit euiter & fuyr la mere du grand François, ainsi qu'elle alloit à Romorantin pour fuyr le danger de peste. C

Charles se resoult à la guerre de France contre l'aduis des plus sages de son conseil.
Quels sont les Prouensaux.

Cest Empereur donques qui se donne en songeant tout l'Empire du monde, voire croit que la Monarchie de l'vniuers luy soit fatale, sous le vent de son despit se resoult à la guerre de France, contre l'opinion toutesfois des plus esleuez, & plus sages de son conseil. Ceux cy trouuoient bien dangereux de conduire vn si grand & pesant corps d'armee en vne contree estrangere, mesmement en Prouence (car les premiers coups de ceste tempeste y deuoient fondre) où le petit nombre est battu, & facilement desconfit, & le grand encor plus facilement dissippé, combattu & ruiné de la faim, estant question d'auoir affaire contre vn peuple fidelle & prompt à son Roy, nourry aux armes & à la guerre, d'humeur brusque & Greque tout ensemble, courageux & impatient de nature: Neantmoins iettant au loin D
toutes ces raisons, que le feu de sa furieuse ambition consumoit, courant apres son cruel desir, il attaque la France par quatre endroits, par la Picardie, la Champagne, la Bourgoigne & la Prouence, où le tonnerre plus bruyant de son promier courroux tomba sur les antiques & royales tours de Marseille, qui neantmoins dura fort peu, parce que le Roy ayant ja faict loger son camp en Auignon, ville illustre de guerre, de spacieuse autant que specieuse rencontre, auec ferme propos, & resolution magnanime, de l'attendre de pied coy, le voir & le combatre : arresta tellement l'audacieuse entreprise de cest Empereur qu'il n'y gaigna finalement que de la honte, voyant à son grand dommage esuanouyr & dissipper en feu d'esclair le vaste colosse de son armee, ainsi qu'vne espesse brume se dissippe & s'efuanouyt à l'arriuee du Soleil. E

Le camp royal logé en Auignon dessipe les desseins, & l'armee de l'Empereur.

Les fondements de ceste guerre tant inconsiderement commencez par Charles, qui pouuoit & deuoit plus chrestiennement employer ses armes en ses pays. Messire Anne de Montmorancy grand Maistre & Mareschal de France, & l'Euesque de Saissanre, Nonce de sa Sainctété furent visiter les lieux de Villefranche, d'Antibe, de Frejuls, de Thollon ; & de Marseille, pour choisir la place, qui sembleroit la plus commode à l'entreueuë du Pape & du Roy. Si fut la ville de Marseille, comme de beaucoup plus excellente, puissante, riche & conuenable retenue à cest effect : ce qui aduint l'an trante trois. F

L'an MDXXXIII.
Places de prouence visitees par le grand maistre & le nonce du Pape.
Le Pape desirant de remettre en grace le Duc de Sauoye auec le Roy.
Mauuaise intention de l'Empereur.

L'entreueuë que deuoient faire ces deux grands Princes auoit premierement esté choisie à la ville de Nisse par sa Sainctété, qui desiroit grandement reconcilier le Duc de Sauoye par ce moyen auec le Roy. Mais comme l'Empereur n'estoit bandé qu'à ruiner & demolir tous les fondements, qui soustenoient le bien, & la paix de France, il tourna tant, & prattiqua tant, que le Duc, qui premierement auoit eu pour agreable & à grand honneur, qu'vn affaire de telle importance se fut acheué aux terres de son obeyssance, commença à chanceler, & à changer d'opinion, dont il rapporta aussi peu d'honneur que de gain.

Pendant

Pendant que ce Duc se ruurnant trop au gré des ressorts de l'Empereur se desbauche & tort de son train, François reçoit nouuelles que Sforce a faict clandestinement & de nuict trancher la teste à l'Escuyer Merueilles dans la ville de Milan, où il estoit allé sous pretexte de ses affaires, & en priué Gentilhomme, pour ne mettre en douteuse ialousie l'Empereur contre Sforce: iaçoit qu'il fut en effect Ambassadeur secrettement auoüé du Milanois, & là enuoyé & receu comme tel, pour l'intelligence d'Italie: ce coup offensa l'honneur du Roy qui se plaignit à bon escient a sa Saincteté (car le Pape estoit a Marseille pour le mariage de sa niepce auec le Prince Duc d'Orleans) de l'indignité d'vn tel acte, de la cruauté, du peu de respect & de foy, dont auoit vsé ce Duc, lequel en fut vilainement blasmé, non seulement pour s'estre monstré cruel & sanguinaire, ains pour auoir, sans garder l'ordre de Iustice en telles choses, trop iniquement rompu & violé le droict des gens, & mesprisé les loix de l'honneur & de la guerre, qui veulent tant estroitement que les personnes des Ambassadeurs qui vont sous la foy publique, & la parole sacree des Princes soient sacrees & inuiolables: tellement que le Roy en escriuit lettres d'encre noire, de menaces & de courroux contre Sforce, auec telles & tant claires paroles qu'il monstra bien la grande reparation qu'il pretendoit sur la perfidie d'vne si lasche & cruelle iniure.

Mort de l'Escuyer Merueilles dont François est courroucé.

Il n'est licite de toucher aux personnes des Ambassadeurs.

Presques sur ces mesmes coups furent magnifiquement celebrees dedans Marseille en la maison d'vn Gentilhomme de la cité les royales espousailles de Madame Catherine de Medicis Comtesse de Bouloigne, niepce du Pape, auec Henry Duc d'Orleans, qu'vn Seigneur François rapporte ainsi.

Le viii. Septembre. Espousailles de Madame Catherine de Medicis auec Henry Duc d'Orleans qui depuis fut Roy.

Le Pape estant parti de Rome, où il auoit laissé le Cardinal de Monté oncle du feu Pape Iules dernier decedé Legat en son absence (ce qui fut le huict de Septembre de ce mesme an) le Roy ordonna plusieurs brigantins, fregates & fustes armees, pour descouurir en pleine mer & le long de toutes les costes, à ce que d'aucune part il ne luy aduint encombrier, inconuenient ny surprise: car comme il estoit attendant l'arriuee de sa Saincteté, il se pourmenoit à l'entour de Marseille, visitant son pays de Prouence vers ces quartiers, ausquels il fit vn court & volant voyage, pour voir quel ordre on auoit mis à receuoir autant honnorablement ce Pontife qu'il appartenoit à la hautesse de sa dignité.

Cependant le Duc Sforce que les menaces de François ont estonné, enuoye par Francisque Tauerne son Chancelier oncle du feu Escuyer Meruelles si meschamment, supplié deuers le Roy les excuses de sa mort, au narré desquelles il se trouue tellement confus & variant en ses responses & Iustices, que ses vaines chansons ne firent que dauantage aigrir & courroucer sa Majesté, au desir d'en tirer raison, & de chastier son maistre, tant il les entonna mal.

Sforce mande faire ses excuses au Roy sur la mort de Meruailles par Francisque Taverne son Chancelier.

Au mois d'Octobre ensuiuant de la tour d'Yf, chasteau en mer à vne lieuë de Marseille & de Nostredame de la Garde fort qui regarde bien auant en pleine mer, & enuisage la cité, fut descouuerte la flotte qui portoit le Pape. Et firent ces lieux le signal ordinaire à telles rencontres, lequel apperceu de Marseille: car vous verriez tousiours le quay garny de regardans à l'attente des vaisseaux marchands, qui sont en voyage, partirent incontinent du port vn bon nombre de brigantins, & de fregates pour aller au deuant de sa Saincteté, & dans ces fustes estoit presques toute la Noblesse de Prouence en braue & magnifique equipage, auec quantité de trompetes, clairons, fiffres, & hautbois. Plustost ne donne la flotte de Clement à la bouche du port qu'il est salué des bruyantes fleuttes de la maiour, de Nostredame de la Garde, de la tour sainct Iean, de l'Abbaye Sainct Victor, & de tous les lieux eminents, & haussez de la ville de plus de trois cens grosses pieces d'artillerie: aux tonnerres & bourdonnements desquelles respondent auec pareille rumeur & non moins esclattant salut tous les vaisseaux longs & quarrez: si que tout le ciel d'enuiron est en feu, l'air en tempeste, & la terre en bruit. Ce tintamarre qui bourdonne long temps apres dans les oreilles, où le son s'est imprimé, n'est plustost cessé que sa Saincteté descend en terre du costé de sainct Victor (Monastere antique & venerable à la contreface de la ville, regardant l'entredeux de la tour sainct Iean & la maison du Roy) & monte en vn Palais que le Seigneur de Montmorency auoit fait preparer pour la reception du sainct Pere, cependant qu'on preparoit son entree dans Marseille, où pareillement il auoit fait richement accommoder (car sa Majesté s'estoit entierement reposee de toutes choses sur luy) deux autres Palais, l'vn pour le Pape, l'autre pour le Roy y ayant entre les deux vne ruë, sur laquelle il auoit fait faire vne grande salle de charpenterie, qui menoit d'vn logis a l'autre, belle, grande, spacieuse & fort à propos: tant pour tenir le consistoire du Pape & des

Du mois d'Octobre.

La flotte du Pape descouuerte.

Le Pape a Marseille.

Loges du sainct Pere magnifiquement preparees.

Cardinaux, que pour les assemblees des deux Princes, le tout tendu & couuert de fort ri-
ches & tres-excellentes tapisseries de haute lice.

Entree du Pape à Marseille.

Clement n'est plustost conduit au Palais de là le port, que chacun se retire en son quar-
tier iusques au lendemain que sa Saincteté s'appreste pour son entree, qui luy fut faicte en
sort grande somptuosité & magnificence : il estoit assis sur vne riche chaire de veloux cra-
moisi à cloux dorez & franges d'or, que portoient les espaules de deux puissants hommes
vestus du mesme veloux, en tous ses habits pontificaux, hormis la thyare, que les Italiens A
communement appellent Regne : & marchoit deuant luy vne belle & noble haquenee
blanche comme soye, sur laquelle reposoit le tres-auguste Sacrement, que deux hom-
mes à pied en fort bon & honnorable equipage auec deux resnes de soye blanche condui-
soient : chose merueilleusement deuote, excellente & venerable à regarder. Apres ce
tres-sainct gage tant illustrement porté, marchoient en tres-bel ordre tous les Cardinaux
en leurs propres habits & capelines sur les mules pontificales, & Madame la Duchesse
d'Vrbin, separement seule en grande magnificence, accompagnee d'vn grand nombre de
Dames & de Gentilsfemmes tant d'Italie, & de France, que de Prouence : en telle & tant B
illustre compagnie ayant esté le sainct Pere Clement conduit au lieu preparé pour son lo-
gis, où rendu & reposé vn chacun se retira.

Toutes ces choses furent ordonnees & conduites sans aucun desordre, scandale, ny tu-
multe, en sorte que pendant que le Pape faisoit son entree, le Roy passa l'eau dans vne fre-
gate, & alla loger au lieu dont le Pape estoit party, pour de là venir le lendemain luy faire
son obeyssance ainsi que Roy tres-Chrestien, & comme son fils aisné. Or auoit esté de
long temps ordonné qu'vn Monsieur Poyet President au Parlement de Paris, & depuis
Chancelier feroit l'oraison papale quand le Roy luy feroit la reuerence : car ce personnage
estoit estimé le plus eloquent de son temps, dont la langue parloit mieux beaucoup le C
François que le Latin : au moyen dequoy il auoit cautement fait forger vne tres-excel-
lente oraison aux plus doctes, & elegants hommes de France, qu'il auoit de longue main
diligemment estudiee & bien exactement retenuë.

Mais comme ce sont coups dangereux que de parler par autruy, pour mille accidens
qui peuuent suruenir au diseur, il en aduint tout autrement qu'il ne pensoit : pour autant
que le matin le maistre des ceremonies vint au leuer du Roy faire entendre à sa Majesté
la substance dont sa Saincteté desiroit la harangue, à fin de n'offenser les autres Princes
& Potentats, qui veilloient sur leurs actions. Ceste instruction inopinee se trouua tant

Le President Poyet s'excuse enuers le Roy de la charge qu'on luy a donné.

Iean du Bellay Euesque de Paris supplee au deffaut du President.

contraire & dissonante au discours proiecté du President, que se voyant surpris & deceu, D
il supplia instamment le Roy de donner ceste charge à vn autre, remonstrant que c'estoit
le faict d'vn Prelat, & non d'vn Senateur, puis que cela tendoit à l'vnion & au bien seul
de l'Eglise : aussi croit on de vray que ce personnage n'auroit le temps de pouuoir si prom-
ptement changer la fabrique de son oraison, dont s'en estant honnestement excusé, la
charge en fut donnee à Messire Iean du Bellay Euesque de Paris, lequel encor qu'il fut com-
me pris & surpris au deceu, s'en deschargea neantmoins au contentement & des Italiens
& des François.

Le Roy ja tout preparé à la ceremonie, part adonc pour venir au Palais, où estoit le
Pape, accompagné des Princes de son sang, du Duc de Vandosme, du Comte de sainct E
Paul, de Messieurs de Montpensier, & de la Roche Sur-yon, du Duc de Nemours frere
du Duc de Sauoye, lequel mourut à Marseille, du Duc d'Albanie, & de plusieurs autres
Comtes, Seigneurs & Barons tant François, qu'Italiens & Prouençaux, estant tousiours
auprès de la personne de sa Majesté le Seigneur de Montmorancy son grand maistre. En

Le Roy va au Palais du Pape illustrement accompagné.

ceste compagnie arriue le Roy au Palais papal, où il est receu par sa Saincteté & par tous
les Cardinaux assemblez en consistoire fort humainement. Apres quoy chacun se retire au
lieu à luy ordonné menant sa Majesté, auec elle plusieurs Cardinaux pour les festoyer,
principalement le Cardinal de Medicis nepueu du Pape, Prince autant illustre & magnifi- F
que que magnifiquement accompagné.

Choses qui furent traittees entre le Pape, & le Roy à Marseille.

Le lendemain commencerent à s'assembler tous ceux qui estoient ordonnez tant de
la part du Pape que du Roy, à fin de traitter des choses pour lesquelles ceste entreueuë
se faisoit : tout premierement fut traitté de la foy, combien que les choses ne se trouuerent
preparees pour vn Concile, que l'on differa, depeschant cependant vne Bulle sa Sain-
cteté pour reprimer les heresies & les nouuelles erreurs de Luther en ce Royaume, à fin
d'empescher que les choses ne vinssent en plus grande conflagration & desespoir, qu'elles

n'estoient.

Mariage du Duc d'Orleans conclu auec la Princesse de Medicis.

Articles du mariage.

n'estoient. Apres ceste Bulle laxee fut conclu le mariage du Duc d'Orleans, second fils du Roy, & de Madame Catherine de Medicis Duchesse d'Vrbin, Comtesse de Boloigne niepce de sa Saincteté, auec les conditions parauant proposees au Duc d'Albanie, qui en estoit l'entremetteur, sçauoir qu'outre cinq ou six cens mil escus, que la Comtesse auoit vaillant en France par le moyen de la feuë Comtesse de Boloigne sa mere, femme de Laurens de Medicis Duc d'Vrbin son pere, sa Saincteté luy donnoit en contemplation de ce mariage les Seigneuries de Rege, Modene, Rubiere, Pise, & Ligorne: & dauantage A Parme & Plaisance: si non à meilleure condition, à tout le moins par eschange & recompense d'autres terres & Seigneuries: & si promettoit outre ceste donation sa Saincteté de donner au Prince futur espoux l'aide & secours qu'entre eux seroit aduisé pour le recouurement de son Estat de Milan: piece qui pour vne partie luy appartenoit par l'inuestiture donnee à Louys douzieme par l'Empereur Maximilian: & pour l'autre luy deuoit appartenir par le transport & cession que luy en feroient le Dauphin & le Duc d'Angoulesme ses autres enfans, par dessus toutes ces choses promettant aide & secours à la future espouse sa niepce pour le recouurement de sa Duché d'Vrbin: telles furent les donations B & les conditions de ce mariage, qui fut par apres consommé en grande & royale magnificence, le sainct Pere en prononceant luy mesme le sainct & royal Hymenee, & les espousant de sa propre main.

Le Pape espouse le Duc d'Orleans auec sa niepce.

Ce mariage ainsi acheué, le Pape tint vn consistoire, auquel furent decorez du bonnet d'escarlate quatre excellents personnages, le Cardinal le Veneut, au parauant Euesque de Lisieux & grand Aumosnier du Roy, le Cardinal de Boloigne, de la tres-illustre maison de la Chambre frere maternel du Duc d'Albanie, le Cardinal de Chastillon de la maison de Colligni fils du Mareschal de Chastillon, nepueu du Sire de Montmorancy, & le Cardinal de Giury, oncle paternel de l'Admirale de Brion: apres fut celebree vne Messe C pontificale, que le sainct Pere couronna sur la fin du sacrifice d'vne benediction & absolution generale à toute la Chrestienté, telle qu'il la donne au grand Ieudy de la grande & saincte sepmaine dans les hautes galeries de son Palais à sa grande ville de Rome. Triomphes, appareils, magnificences & benedictions que Marseille vit accomplir dans l'enceinte de ses murs antiques & venerables, où les festins, les pompes, les nopces & les dances royales du fils de ce grand Roy & de la niepce de ce grand Pape furent tant illustrement parfaites & celebrees dans la maison de Iean Blancard Gentilhomme de la cité.

Quatre Cardinaux creez par Clement.

Nopces royales du Duc d'Orleans & de la niepce du Pape faites dans la maison de Iean Blancard Gentilhomme de Marseille.

D Toutes ces entreueuës, ces entrees, ces espousailles, ces creations de Cardinaux, & ces solennels triomphes ne sont plustost paracheuez, que comme le Pape s'embarque pour retourner à Rome (ce qui est enuiron le vingtieme de Nouembre) le Roy prend son chemin pour se retirer en Auignon, où il ne seiourne que deux iours en passant, à tant qu'il se rend à la coste de sainct André.

Le xx. Nouembre.

Le Pape & le Roy se desparrent.

L'an MDXXXIIII.

Mais comme ce despartement en presage quelque autre, & que les esperances & felicitez de ce monde sont incertaines & volantes, peu apres sont entendues les tristes nouuelles du decez de Clement, que la mort separe de la vie: contant neantmoins E d'auoir conduit le periode de son aage iusques au poinct d'vne tant illustre alliance, que d'auoir parié son sang auec le plus noble du monde, par vn chef d'œuure pour les siens honnorable & memorable à iamais.

Mort du Pape Clement.

Prise de la Gollette par le Turc.

Creation de Paul III. parauant Cardinal Farnez.

D'ailleurs vient vn bruit que la Gollette est prise & ennahie par le Mahumetan Barberousse, & qu'au lieu de Clement le Cardinal Farnez est esleu & monté au souuerain Pontificat, faisant le troisieme des Papes qui ont eu le nom de Paul. Ce sont choses qui aduiennent l'an mil cinq cens trente quatre. Et ne passent beaucoup de mois, que si l'on entend le mariage de Madame Magdelaine de France fille de François, celebré le premier iour de l'an suiuant auec le Roy Iaques d'Escosse, qu'on n'entende l'homicide perpetré sept iours apres sur la personne du grand Alexandre de Me- F dicis premier Duc de Florence, proditoirement tué dans son lict sous paroles de salut par Laurens son propre cousin, que la forcenee ambitiō de dominer, & l'enuie entagee qu'il portoit à l'heroïque vertu de ce Prince porrent à cest horrible massacre. Adonc, ô fatales & funestes saisons, iours sombres & sans auspices, se reuolte Geneue contre l'Eglise, donnant du pied contre sa mere sous les enchantements d'vn loup enragé & furieux Heresiarque, qui en chasse le Pasteur legitime & les brebis esparses & abandonnees. Ionas pert la teste à Paris pour ses forfaits, & Thomas More Chancelier d'An-

L'an MDXXXV. le premier Ianuier.

Mariage de Madame Magdelaine de France auec le Roy d'Escosse. Le viii. Ianuier.

Mort d'Alexandre de Medicis Duc de Florence.

Geneue reuoltee contre l'Eglise chasse l'Euesque.

Ionas decapité à Paris.

Le i. Iuillet. Thomas More Chancelier d'Angleterre decapité a Londres.

Le x d'Aoust. Mort de François Dauphin, fils du Roy empoisonné

La Gollette reprise & reperdue.

Thollon pris & saccagé par l'Empereur.

L'an MDXXXVI. Le xix. de May. Anne de Boulen decapitee.

Sebastian de Montfroc tiré à quatre cheuaux à Lyon.

gleterre à Londres pour auoir trop librement dit la verité, plus certes honteusement & indignement decapité le premier du mois de Iuillet, que la vertu de ce personnage, son incroyable constance, & sa qualité ne meritoient. Adonc meurt, dont la France porte dueil, le Dauphin François sur le dix du mois d'Aoust dans la ville de Tournon meschamment & italiennement empoisonné par Sebastien de Montfroc, qui bien tost sera puny du supplice de Suffece. Adonc est la Gollette conquise par Charles, que derechef reprend le Turc sur cest Empereur, lequel, quoy qu'il loge en ces mesmes temps son armee de mer dans le grand & ample port de Thollon, ne laisse pourtant A d'embler, ruiner, destruire & saccager miserablement son hostesse, rompant ingratement, & incivilement les loix de l'hospitalité. Combien de tragiques euenements Anne de Bonlan que Henry huictieme, Roy d'Angleterre auoit espousee par amourettes, & plustost par furieuse passion que par bon sens, au temps que toutes choses sont en amour & en verdeur, voyant funestement mourir ses amours, void honteusement couper sa teste, & la verdeur de ses ans dans la grosse tour de Londres par le commandement de son mary, qu'vn mortel, & horrible soupson porte à si cruelle disgrace enuiron six B mois apres: l'empoisonneur, dont nous venons de parler, estant pour son crime detestable desmembré à quatre cheuaux dans la place de Lyon. Au moyen dequoy incontinent apres viennent les guerres mortelles de François & de Charles, l'vn grand Empereur, l'autre grand Roy, que semblent tirer tous ces malheurs; où la Prouence est en tempestes, Marseille assiegee, Aix abandonné, plusieurs belles & hautes choses exploitees de part & d'autre: finalement l'assaillant deceu & l'assailly glorieux; comme nous verrons maintenant. Puis qu'il estoit bien raisonnable, que celuy là fut abusé, qui n'auoit voulu croire bon conseil, & vouloit par trop ambitieusement rauir l'Estat d'autruy, se ruant inconsidérement en vne contree estrangere contre vn peuple aguerry C & fidelle, contre vn Chrestien Monarque, & contre vn autant inuincible, grand & redoutable compagnon, qu'il pouuoit estre, comme nous verrons maintenant.

Balthezar de la tres-noble maison de Iarento estoit pour lors Archeuesque d'Embrun, & premier President aux Comtes.

GVERRE DE PROVENCE ENTRE *Charles V. & François I.* D

L'an MDXXXVII Guerre en Prouence entre l'Empereur & le Roy.

L'Empereur se resoult de venir en Prouence.

Le Roy mande forces en Prouence pour receuoir l'Empereur.

S. Petre pere du Mareschal d'Ornane à Marseille.

CHARLES donques à qui son ambition & son cœur donnent tout le globle du monde auoir ja entretenu longuement le bec en l'eau le grand François; à qui son courage & ses heroïques merites ne deuoient pas moins la Monarchie de la terre sous l'attente de l'inuestiture de Milan, que cest Empereur deuoit faire d'vn temps à l'autre à son aisné le Duc d'Orleans: or sous des traictez ambigus & douteux d'vne bonne & solide paix, qu'il faisoit semblant d'estudier, bien qu'en effect son secret estude ne fussent que prattiques & menees sourdes pour enuahir la France & la couronne, qu'il cuidoit ja tenir sur sa teste: il se prepare à la parfin, abandonnant le cheual de sa fureur à vau de route, de faire descendre toutes ses forces en Prouence, pour E essayer ceste fortune: de ceste descente vient tost le bruit en nos marches, & en porte le vent bien tost le son aux oreilles du grand François, lequel aduerty de l'intention de cest ambitieux Potentat, à fin d'y pouruoir & de luy coupper les ailes de bonne heure, de peur qu'il ne volast trop haut, enuoye incontinent Messire Anthoine de la Rochefoucault, Seigneur de Barbesieux, Cheualier de son ordre, Capitaine de cinquante hommes d'armes pour son Lieutenant & Capitaine general à Marseille, où pour lors estoient Consuls Charles de Monteols Gentilhomme, Iean Sicole, & Pierre Bausset, lesquels auoient succedé à Blaise Done de l'illustre sang de Auria de Gennes, Pierre F Morlan & Louys Cabre, yssu d'vne ancienne & noble famille d'Aubaigne, où les marques & l'enseigne de la cheure se voyent encor, sortis de leurs charges depuis le xxviii. de Nouembre. Là il fit d'abbord vne creuë de gendarmes & Cheualiers du pays iusques au nombre de trois cens lances.

Le Seigneur Petre d'Ornane, communement dit sen Petre Corse Capitaine tant renommé (digne geniteur du braue & grand Mareschal d'Ornane dont la Prouence ne

fut peu de gloire, y auoit charge & commandement sur cinq cens hommes de pied des bandes Italiennes, & fut enuoyé à Roquesparuiere Messire Iean de Boliers Esleu de Riez, frere du Seigneur de Cental, auquel ce chasteau appartenoit. Mande d'abondant sa Majesté aux Capitaines Iean Paule de Cete Barón Romain,& Bonneual Gentilhomme François de marcher auec leurs compagnies en Prouence, pour soulager le Dauphiné, & au Comte de Fustemberg de prendre auec ses bandes le chemin de Cisteron : si que la laissant le bagage, il tira droict à Terreneufue & Villesranche, en attendant ce que l'Empereur feroit, & s'il passeroit les monts.

Iean de Boliers à Roquesparuiere.

Autres Seigneurs & Capitaines.

A Or estoit de ce temps assiegé Fossan & y faisoit S. Petre de merueillenx exploits d'armes, ne dormant ny nuict ny iour, pour n'abandonner la breche. Mais la mauuaise fortune porta que les viures leur venants à faillir, ils furent contraints de venir en composition auec Anthoine de Leue, general de l'armee Imperiale : & conte on vn trait memorable & hardy que fit le Seigneur de la Roche du Maine, qui pour lors estoit hostager par vne braue & vrayement Françoise responsé à ce grand Empereur, en ceste sorte. Apres que Charles eut fait voir à ce Seigneur par vne vaine ostentation le corps B de son armee qu'il estimoit la plus belle du monde (comme à la verité elle en auoit beaucoup de grands traits) on dit que le Gentilhomme luy demanda, si ce n'estoit pas en Prouence qu'il ietteroit ses premiers tonnerres, à quoy sa Majesté respondant que les Prouençaux estoient ses subjects, il repliqua d'vne franche liberté, qu'il les trouueroit autant rebelles & desobeyssants, que vaillants & farouches : de maniere que l'Empereur changea de notte, & luy redemanda derechef combien il y auoit de iournees du lieu où il estoit à Paris : à quoy le Capitaine François respondit encor plus brauement en ces mots : que s'il entendoit iournees pour batailles, il y en pouuoit auoir vne douzaine pour le moins, s'il n'aueuoit que l'agresseur eut la teste rompue sur le choc de la premiere. Response qui defendit heroiquement l'honneur François, & ne reprima moins sagement l'audace hautaine, & la creance imaginaire, que ce Monarque auoit de ne trouuer aucune resistance en ses conquestes ny force pareille à la sienne: comme si les coqs François n'eussent esté que des chappons,& les hommes des Eunuques. Aussi luy fit il sur ce mesme trait bien cognoistre ce Gentilhomme la grande puissance & l'inuincible courage de son Roy, auec le danger qu'il couroit de s'estre si legerement ietté dans ses marches & ses pays. Ce que toutesfois l'Empereur fit semblant de tourner en risee & en ieu, bien qu'en effect il se sentit viuement piqué & aduerty de ce qui depuis D luy arriua.

Belles & dignes responses du sieur de la Roche du Maine à l'Empereur.

L'Empereur tourne en risee la response du Seigneur François.

En ce mesme poinct fut donnee charge & instruction au Seigneur de Nouailles (maison noble, grande & riche de Limosin) de faire marcher la gendarmerie qui venoit de Fossan (place fraichement rendue à Anthoine de Leue) vers Auignon, où le Roy auoit deliberé d'assembler le gros de son armee, pour apres la faire marcher outre iusques au lieu qui seroit aduisé. La despesche faite à Nouailles, le Roy sur l'opinion qu'il auoit tousiours eué que l'Empereur entreprendroit de passer en Prouence, enuoya nouuelle instruction, ordonnant au gouuernement du Dauphiné le sieur de Humieres de E faire marcher la gendarmerie de Fossan, parce qu'elle estoit mal montee, le chemin droict à Marseille, où elle pouuoit sans trop grand nombre de cheuaux faire le seruice requis à la defense de la ville : & en furent pour seruir à la campagne mises dehors la compagnie de Bonneual, & les autres qui estoient en meilleur equipage de cheuaux & d'armes à cest effect : car deiia François auoit nouuelles que Charles estoit en Prouence.

Nouailles extraict de Noble maison de Limosin.

Le Roy delibere d'assembler son armee en Auignon.

Le Roy a nouuelles que l'Empereur est en Prouence.

D'abondant furent deputés Robert Stuard Cheualier de l'Ordre, Seigneur d'Aubigny, Mareschal de France, Capitaine de cent lances, & de cent Escossois de la garde de la personne royale, Messire Iaques Galiot, semblablement Cheualier & Capitaine, grand Escuyer & grand Maistre de l'artillerie de France pour recueillir les Capi-F taines & les gens de cheual & de pied, qui arriueroient en Auignon. De toute ceste grande armee estant chef & general Messire Anne de Montmorancy, que nos iours ont veu Connestable.

Pendant la redition de Fossan, & l'arriuee de ceste gendarmerie en Prouence au mois de Iuillet de la mesme annee cinq cens trente sept, que ces tempestes commencerent, Anthoine de Leue pour ne perdre temps enuoya sommer la place de Roquesparuiere appartenant au Seigneur de Cental Gentilhomme de qualité releuee de Prouence : mais

Du mois de Iuillet.

tout grand & fin guerrier qu'il estoit, si s'en retourna il sans rien aduancer : l'Esleu de Riez frere du Seigneur du lieu, qui en estoit le defenseur luy ayant breuement fait vne response resoluë, que la place estoit tenue du Roy, & que luy comme bon & fidelle vassal n'y laisseroit entrer sinon par dessus son ventre homme qui ne fut amy & du party de son Seigneur souuerain : tellement que sans s'amuser d'auantage à la queste de ceste proye de Leue desista de telle entreprise, & laissa la place comme elle estoit. A

Responce resoluë de l'esleu de Riez, frere du sieur de Conta à Anthoine de Leue.

L'Empereur estudie nuict & iour la carte de Prouence.

Si dit on que l'Empereur auoit ordinairement en ses mains & deuant ses yeux vne Carte & Chorographie de Prouence, que le Marquis de Saluces, qui n'aguieres auoit manqué & deffailly au Roy, luy auoit donnee, & qu'il l'estudioit & repassoit si souuent, & d'vne tant profonde attention, qu'il cuidoit desia la tenir en effect comme il la tenoit en peinture & en escriture : mais le pis estoit, qu'en ceste sienne maladie d'esprit & tant trompeuse imagination, plusieurs flatteurs (engeance dont les Princes ne manquent) l'entretenoient roydement luy conseillants de se haster à prendre ceste Prouince, sans laquelle il ne pouuoit s'ouurir vn chemin libre à la France, & au grand Paris. B Aussi bien experimenta ce Monarque veritable, sage & prophetique l'oracle de la Rochedumaine, & vit à son dam combien luy cousta cher de n'auoir creu le conseil du sage de Leue, qui se fit mettre à genoux aux pieds de sa Majesté, à ce qu'il n'entreprit vn si dangereux, roide & hazardeux voyage que celuy de Prouence : ainsi que depuis l'Empereur luy mesme confessa franchement au Roy combien il s'estoit mal trouué de n'auoir creu bon conseil, & de s'estre gouuerné par sa teste & son opinion qu'il auoit. C

Se repent de n'auoir creu bon conseil, & de s'estre getté en Prouence.

Le III. de Iuillet.

L'Empereur en Prouence.

L'Empereur qui se laisse emporter aux mouuements de ses projets, & aux vents impetueux de son ambition fait descendre ouuertement son armee en Prouence, laquelle auoit desia abordé Nisse & les lieux de sainct Laurens & de Villeneufue, non loing de là : & fond ceste Imperiale tempeste le troisieme de Iuillet.

François à Lyon.

François qui cependant ne dort pas estant à Lyon, où il tient ordinairement son conseil, y faisant toutes les despesches necessaires, & pouruoyant à tous les endroits, où son ennemy peut descendre & l'endommager, apres qu'il a nouuelles certaines de sa deliurance, mettant à part toutes attentes & dilayements, delibere de mettre en œuure toutes les choses requises à cest affaire. Parquoy il despesche Messire Iean de Bonneual Capitaine de cinquante hommes d'armes pour auec sa compagnie qu'il auoit ordonnee à Marseille s'aller ioindre aux Capitaines, qui ja estoient sur la coste de Sisteron, à fin d'y faire le degat, prendre garde aux passages de Roquesparuiere & de Terreneufue. D

Degast à Sisteron.

Lettres du Roy aux Capitaines, Baillifs & officiers de Prouence d'obeyr au Comte de Tende.

Luy donnant au surplus instruction de ce qu'il auoit à faire, auec des lettres aux Capitaines, aux Baillifs & autres officiers de Prouence d'obeyt à Messire Claude de Sauoye fils de René, Comte de Tende son grand Seneschal, & au sieur de Bonneual, ainsi qu'à sa propre personne, & comme à ceux qu'il ordonnoit ses Lieutenants : & semblablement à chacun d'eux à part soy en absence l'vn de l'autre : sur tout les enchargeant tres-expressement de se contenir en discipline, & se garder bien de donner à leur arriuee aucune curee aux ennemis. A Sisteron trouua Bonneual le Comte de Fustemberg, auec ses Lansquenets, qui auoit desia bien auant commencé à faire le degast, ayants pillé Barcellone (ville que Berenguier auoit autresfois edifiee) & tout le pays de Terreneufue : auoient pourtant excedé & violé l'intention du Roy, parce qu'ils s'estoient insolemment & impiement portez contre les saincts temples, & n'auoient donné respect aucun aux choses sacrees : chose merueilleusement dangereuse, & fascheuse à Dieu, qui pour semblables deshonneurs & violements a puny de tout temps les Roys & les sacrileges. E De Sisteron il arriue à Aix, où il auoit donné le signe de se rendre à trois espions qu'il auoit despeschez de Romans, & là trouue en compagnie du Comte de Tende, le Prince de Melphe, Stephano Colomne, & quelques autres chefs & Capitaines, qui auoient iugé ceste ville mal aisement fortifiable, & de legere resistance. Au moyen de quoy ils auoient aduisé de trouuer vn lieu commode à y dresser & fortifier vn camp pour la couurir, qui fut choisi au temple des hospitaliers de sainct Iean, maison assez spacieuse & logeable : en laquelle neantmoins se trouuoient plusieurs difficultez considerables, mesmes pour la colline qui l'enuisage & regarde au dedans auec quelque commandement & superiorité : si qu'il fut aduisé d'en aduertir sa Majesté cependant que Colomne iroit visiter la ville de Grasse auec Bonneual, qui sur le F

Aix iugé mal fortifiable par les chefs & Capitaines du Roy.

Colomne & Bonneual vont à Grasse.

chemin donna lettres du Roy à Trets sainct Maximin, Brignolle, & Draguignan & par
toutes les autres villes & villages suiuant la creance, leur commandant de retirer tous leurs
viures & leur bestail sur peine qu'il confisqueroit à son retour de Grasse tout ce qu'il trou-
ueroit n'auoir esté par eux retiré.

A Draguignan.

Au passage de Draguignan ils prindrent auec eux la compagnie de cent hommes
d'armes du Seigneur de Montejan (qui depuis fut esleué en la dignité de Mareschal de
France) logee tant dedans la ville qu'ez enuirons, & celle de Bonneual retiree de Mar-
A seille.

A Grasse.

A Grasse trouuerent partie de celle du Comte de Tende aussi composee de cent hom-
mes d'armes, sous la charge de Messire Germain d'Vrre (famille fort illustre, ancienne
& fertile en Dauphiné) Seigneur de Melans son Lieutenant, auec quatre mil hommes
de pied tous Prouençaux sous le commandement & les enseignes de Iean de Ponteuez
(qui depuis a esté Comte de Carces) du Seigneur du Maz, de Iean de Benaut Seigneur
de Villeneufue, & de plusieurs autres Gentilshommes de Prouence, qui en estoient
B les capitaines & conducteurs. Adunc fut la ville de Grasse visitee par Collomne &
Bonneual, & trouué qu'elle n'estoit tenable par aucune raison & science de guerre.

Le xxv. Iuillet.
L'Empereur à S. Laurens.
Harangue de l'Empereur fascheuse & mal receue.

Pendant ces choses, estoit arriué l'Empereur auec les deux premieres bandes, non
sans vne extreme necessité de viures par les chemins, au lieu de sainct Laurens pre-
miere villotte de Prouence, au deçà du Var (fleuue qui separe la Gaule de l'Italie) de-
puis le vingt & cinq de Iuillet: & dit on que Charles fit en ce iour vne bien insolente
harangue à ses gendarmes, pour imprimer en leurs cerueaux vn bon augure de sa fu-
ture victoire, en ce qu'il estoit entré aux marches de son ennemy le iour de sainct Ia-
ques protecteur, & Dieu tutelaire des Espagnes. Mais la prolixité de son discours fut non
C seulement importune & fascheuse, ains interpretee à gauche & à indignité, pour le long
panegyrique d'iniures & de songes qu'il employa outrageusement contre vn si sage, tant
heroique & redoutable Monarque, voire si dangereux & puissant compagnon que le
Roy.

Dom Ferrand de Gonsague & Alphons de S. Seuerin Prince de Salerne vont deuers Grasse.

A sainct Laurens seiourna huict iours l'Empereur, lesquels expirez Dom Ferrand de
Gonsague (sang illustre des Princes de Mantoue) qui auoit la charge de la caualerie
Imperiale & legere, commença à les faire marcher vers la ville de Grasse, ayant auec luy
Alphonse de sainct Seuerin Prince de Salerne, & quatre mil hommes de pied. Et pour ce
D que le lieu estoit difficile & tout bossu de montagnes, il manda vn bon nombre de gens
pour descouurir s'il y auoit point quelques embuscades: de maniere qu'ayant apperceu
quelques troupes royales il eut doute, & s'en retourna sans coup ferir.

Soldats Espagnols vers Antibe.

Par autre costé marcherent quelques soldats Espagnols vers Antibe que deux com-
pagnies Prouençales battirent bien & harcelerent peu gracieusement, lesquelles neant-
moins furent contraintes de se retirer, tant l'arquebuserie Espagnole les chargea viuement
& sollicita de pres.

Grasse demantelee.

Grasse cependant, qui n'a esté iugee place tenable fait que Colomne s'en va en di-
ligence aduertir le Roy au mesme temps que Bonneual continuant le degast commen-
E cé, fait ouurir & creuer les murailles en plusieurs lieux de la ville, qu'il fait vuider &
abandonner au feu pour la rendre inutile & totalement deserte à l'ennemy. En apres
mande trente cheuaux à Antibe, pour auoir nouuelles de leur camp, lesquels emme-
nerent trois prisonniers & asseurerent y auoir desia le nombre d'enuiron cinq à six
mil hommes.

Estrange desolation.
Diuers Capitaines mandez à diuerses places de Prouence.
Degats & demolitions generales.

Parquoy Bonneual despescha Melans, auec ce qu'il auoit de la compagnie de Clau-
de de Tende, & deux mil pietons pour aller le chemin de France rompre & desmolir
tous les fours & les molins, brusler les bleds & les fourrages, desfoncer les tonneaux
pleins, gaster les puits, & ietter les bleds dedans. Les sieurs de Calian, & de Calaz
n'estans negligeus d'en faire autant, desmolissans leurs moulins & mettans le feu à
F leurs propres granges & grains nouueaux. Et de là s'en va Bonneual à Draguignan
où il mande quarante ou cinquante hommes d'armes de Montejan sous la charge du
sieur de Vassé son Lieutenant, pour soustenir Melan, du costé de la montagne deuers
Digne, mandant le Capitaine Maure de Nouale guidon du Baron Iean Paule de
Cere, & auec luy mille pietons au Seigneur Christophe Gasco, à fin de faire demo-
litions & degats par toute la coste de la montagne: finalement il prend le chemin
de Carces, où le Seigneur du lieu d'vne grande franchise mit le feu luy mesme de sa propre

Acte heroyque du Seigneur de Corces.

main en ses bleds, qui paroissoient encor aux aires à gros moulons, faisant boire d'vne liberalité qui luy estoit naturelle tous ses plus exquis & delicats vins aux compagnons : tant fut grande la magnanimité de ce Seigneur, & telle l'affection de tout le peuple gros & menu, à l'aduantage & au bien de son Roy, & de la chose publique.

Preuoyance du Roy.

Comme ces choses vont ainsi, François qui a tres-bieu preueu, & iugé que Charles ne peut faire dessein pour planter son armee en ville plus commode qu'en Auignon tant pour A la grandeur du lieu, que pour les aides & aduantages du Rhosne & du beau & long pont qui luy fait vn chemin seur iusques à Villeneufue, où il se va ioindre à vne sorte & grosse tour, & au Languedoc, s'aduise de preuenir son ennemy, & se saisir de ceste place. Parquoy ne pouuant encor s'y rendre le general de son armee, y mande sa Majesté Messire Robert Stuard Seigneur d'Aubigni auec huict mille Suisses & quatre cens hommes d'armes, choisis de diuerses compagnies : & se comporta auec tant de sage conseil, & de courage ce Seigneur, en cest exploit, qu'auec l'assistance de Messires Guillaume Poyet second President de Paris, depuis Chancelier, Gilbert Bayard Secretaire des finances, & plusieurs autres thre- B soriers & officiers du Roy : viures & prouisions vindrent de toutes parts non seolement pour la gendarmerie lors en pieds, en Auignon, ains planteureusement & à suffisance pour le gros de l'armee qu'on y attendoit.

Le Seigneur d'Aubigni auec huict mille Suisses dans Auignon.

Discours & opinions diuerses des Capitaines sur ce que deuoit faire le Roy, ou attaquer ou deffendre.

Premiere opinion.

Plusieurs & diuers discours furent adonc tenus sur ce que deuoit faire le Roy, & que pouuoit faire l'Empereur. On iugeoit que sa Majesté le deuoit attendre & non l'assaillir, tant pour le grand danger qu'il y auoit à la perte, que pour le peu d'auantage quo pouuoit produite le gain d'vne tant hazardeuse bataille : ou l'Empereur ne pouuoit perdre les Espagnes, ny l'Empire, ains gaigner pour le moins le trouble d'vn grand & puissant Ro- C yaume, qu'il affectoit, le passage du Rhosne, & l'abondance de victuailles & de commoditez pour toute son armee, aduenant qu'il fut victorieux. Et le Roy y pouuoit mettre en hazard sinon sa couronne, au moins ses pays en proye iusques aux portes de Lyon.

Resolution.

Toutes ces raisons passees par la balance, & le poids des plus sages & trempez cerueaux porterent, que le Seigneur de Montmorancy se rendroit en Auignon, où il arriua quatre iours apres qu'il eut pris congé du Roy. Ce fut là qu'il communiqua auec le sieur d'Aubigni, & plusieurs Capitaines d'experience & d'authorité, la resolution du conseil de sa Majesté, & ce qui estoit expedient de faire, desduisant auec vne guerriere eloquence, & en paroles heroïques le profit & le dommage, que pouuoit sortir d'aller au deuant, ou d'attendre, & se fortifier contre l'ennemy. D

La mesme chose disputee par les Capitaines.

Les raisons furent apportees fort viues & probables de part & d'autre, & en suspendoit leur force le iugement resolu, lequel pancha finalemẽt du costé du conseil du Seigneur de Montmorancy, soustenant la defensiue. Disoient neantmoins ceux de l'aduis cõtraire, qu'il estoit expedient auãt que l'Empereur eut affermy le pied en Prouẽce, d'arrester sa premiere fureur, & rompre ses ambitieuses imaginations és destroits & passages des Alpes, ne pouuãt estre, quoy qu'ils n'eussent ne Frejuls, ne Thollon, qu'ils n'eussent aumoins loisir de fortifier la ville d'Aix capitale de la Prouince, ou de la couurir de l'armee aoant que l'Empereur y peut arriuer. Mais le general respondit qu'on sçauoit assez que ceste ville mesmes depuis le temps de Mõsieur de Bourbon auoit esté iugee nõ seulemẽt intenable, ains de tres-difficile & bien longue fortification : tellement qu'elle auoit esté abandonnee & mise à la discre- E tion de fortune par l'aduis de plusieurs bons & vieux Capitaines. Parquoy partant des la pointe du iour suiuant la deliberation prise, il s'en vint à Aix & passant outre visita l'assiete du camp, qu'il trouua fort mal à propos selon les preceptes de la guerre : puis alla recognoistre la ville tout à l'entour des murs, qu'il trouua des deux endroits assez fortifiables, mais des autres deux fort malaisez, à cause de la coline de sainct Eutrope, & d'vn autre petit coustau si proches de la cité, qu'ils seruent de Caualiers naturels tous preparez à l'ennemy, pour y planter son artillerie, & de là faire sa batterie tout à souhait : & puis qu'il falloit non plusieurs iours, mais plusieurs mois à la rendre bonne, le meilleur estoit de l'abandonner. A ceste resolution fit quelque instance Monteian capitaine sage, aduanrureux & hardy, lequel entreprenant de la defendre & garder, supplia tres-instamment qu'on la luy remit. F Ce qui donna beaucoup de loüange à son courage, & de gloire à sa bonne volonté, mais non l'octroy de sa demande. Bien le laissa dedans le general, à fin de considerer plus meurement, si ce qu'il vouloit entreprendre estoit faisable, cependant qu'il s'en alloit faire vn voyage à Marseille, l'asseurant qu'il en ordonneroit, suiuant le fidelle rapport qu'il en feroit.

Aix iugé non tenable & de difficile fortification.

Monteian s'offre de soustenir & defendre la ville d'Aix.

Plustost

Le General à Marseille qu'il fait visiter dedans & dehors.

Plustost n'est à Marseille le General qu'il fait soigneusement visitet la ville dedans & dehors, considere & loüe les fortifications faites par le Seigneur de Barbesieux, & la diligence dont il a vsé : au moyen dequoy il met de renfort les compagnies ja venuës de Fossan, & de Christophle Gasco, ordonnant à chacun des Capitaines ce qu'il doit faire & l'endroit qu'il doit defendre Cela fait il va visitet l'armee de mer, prend garde aux compagnies & aux soldats qui sont dessus, fait voir si les galiots & forsats sont bien entretenus, & en nombre competant : & en somme faict election de trente galeres les mieux en ordre, & les mieux fournies de viures, de harnois, d'artillerie, de munitions, & autre equipage necessaire, dont le commandement est donné au Baron de sainct Blancard, commandant le port aux autres galeres, tant pour le bien asseuret, que pour defendte la ville.

Seigneurs & Capitaines auec leurs compagnies à Marseille.

Alors sortant de Marseille il y laissa Barbesieux, Lieutenant du Roy auec sa compagnie, Montpezat, Villebon & la Rochedumaine auec leurs compagnies de cinquante lances, Boutieres auec celle du Duc d'Orleans, la Roque auec celle de Monsieur le Grand de cent lances, Messire Anthoine de Rochechouard Seigneur de Chandenier auec mille hommes de la legion du Languedoc, auec lesquels il auoit la porte en garde, Messire Iaques d'Amboise Seigneur d'Aubijou, le Sieur de Foutrailles, le Baton d'Escuisson, & Christophle Gasco auec autant : & finalement les Capitaines Vvartis Nauarrois & S. Pette Corse auec chacun six cens fantassins.

Deliberatiõ de fortifier Arles.

Montejan s'offre derechef à defendre Aix.

Cest ordre, & ces illustres aides donnees à ceste grande & antique Cité, on mit en deliberation de fortifier la ville d'Arles, piece non moins ancienne & importante que Marseille, où l'aduis commun des chefs de guerre porta qu'il falloit aller, ains que rien resoudre & deliberer sur ce faict. Le faict ensuyuant tout aussi tost le conseil : le General à son parlement passa par Aix où il trouua Montejan, qui desireux d'acquerir gloire en la conseruation de ceste ville, auoit ja fait abbatre quelques edifices & temples hors les murs, parce qu'ils pouuoyent seruit de retraite aux ennemis. Là donc estant encor traité de ce qu'on en feroit, Montejan qui n'auoit rien rabattu de son premier courage, & que le desir d'honneur sollicitoit plus que deuant, s'offrit derechef à la soustenir contre les forces Imperiales, moyennant deux cens hommes d'armes bien montez & armez, six mille hommes de pied, auec l'equipage & l'artillerie conuenable qu'il demandoit : s'offrant à tout euenement de la garder jusques au prochain hyuer, que le camp de l'Empereur seroit contraint de desloger. Mais comme le General cognut veritable la difficulté de la rendre tenable & bonne, & que le temps à la fortifier estoit court, il conclud de l'abandonner, remonstrant à Montejan n'estre raisonnable d'exposer la capitale ville de la Prouince pour premieres despoüilles & enseignes des premiers trophees de l'Empereur, qui ne voudroit d'vne place deserte & quittee faire les fondemens de sa gloire.

Aix vuide de commodités & abandonné.

Le Comte de Tende estoit pour lors à Brignolle auec Messire Claude Gouffier Seigneur de Boysi.

Ainsi fut la ville vuidee de toutes commodités, ses portaux desmolis & ouuerts, ses fortifications rasees, & ses murs deshabitez, pour estre autant inutile à l'ennemy qu'à l'amy: chose neantmoins à vne telle tant splendide & noble Cité, de triste & deplorable rencontre, & de grande & lamentable desolation. Sur ces entrefaites Bonneual, qui continuoit le degast, estoit allé à Brignolle pour y attendre Melans & Vassé, & les autres Capitaines qui auoit assignation de s'y rendre, où il trouua le grand Seneschal & Gouuerneur du pays, auec Messire Claude Gouffier Seigneur de Boysi Cheualier de l'Ordre, premier Gentilhomme du Roy.

L'Empereur à Cannes.

Ceux du Luc font le degast par force.

La estoit le grand Charles à Cannes, au moyen dequoy, ainsi qu'on l'auoit sçeu par le rapport des speculateurs, deuoit marcher le lendemain Dom Ferrand de Gonsague auec l'aduantgarde composee de dix-huict cens cheuaux, & six mille Lansquenets. Ceux du Luc voyants que ja on faisoit le desgast par tout, voulurent bien faire quelque sorte de resistence, mais elle fut bien tost arrestee, au moyen de cinq cens hommes qu'on y manda, lesquels exploicterent en peu d'heure ceste besoigne : Vassé cependant qui venoit de Frejuls passant au Luc, ayant veu certain du chemin que tenoit Gonzague, & que le maistre de camp s'auançoit quelquefois trois ou quatre lieuës deuant l'armee Imperiale, demanda d'aller au deuant pour le prendre s'il le treuuoit à son aduantage : ce qui ne luy fut accordé de peur de quelque grande & finistre fortune, & que l'ennemy ne print quelque entree, parce qu'il faisoit tousiours suyure vn gros à la queuë des petites troupes qu'il mandoit en forme d'auantcoureurs: c'est lors que la resolution fut prise d'aller loger à sainct Maximin, pour n'attendre de partir en alarme, tandis qu'on acheueroit de faire le degast à Brignolle, où cependant Montejan entra, allant descendre droict au logis du Comte de Tende, & de Boisi, auf-

Montejan arriue à Brignolle.

quels il auoit declaré comme son inteution estoit d'aller voir de prés la contenance de l'ennemy,& d'essayer à surprendre ce maistre de camp. Boisi qui estoit homme chaud & plein d'hardiesse, desireux de marquer son nom par quelque acte memorable, trouue tellement ceste ouuerture selon sou humeur qu'il s'offrit tout aussi tost d'estre son compagnon en cest affaire.

Dessein de Montejan & de Boisi.

Toutesfois tant pour le respect qu'ils portoyent à l'aage & à l'experiencē de Bonneual, que pour le besoin qu'ils auoyent en tel exploict de sa compagnie, ils s'aduiserent de le luy communiquer : ce qu'il n'approuua & ne loüa pour l'expres commandement qu'il auoit de A
sa Majesté de ne rien attenter sur l'ennemy : de peur de luy donner curee, & par ce moyen audace d'entreprendre choses plus hautes & dangereuses à son Estat. Mais ces deux jeunes Gentilshommes se monstrerent tellement roides, & peu soupples aux sages remonstrances de l'experimenté Capitaine,qu'ils ne voulurent iamais donner credit à son conseil,dont ils n'arresterent guieres à se repentir. Aussi disoit-il n'estre raisonnable de leur donner sa compagnie,qui n'estoit que de cent cinquante hommes d'armes,& de trois mille pietons pour l'abandonner à vne si hazardeuse escorte, au danger de luy fondre sus toute la B
tempeste de l'auantgarde Imperiale,sous l'esperance d'vn gain si petit, & l'asseurance d'vn par trop notable dommage qui pourroit facilement arriuer. Ainsi fut conclu de poursuyure le degast sur le chemin, & ceste charge principalement commise au Capitaine Claude de Manuille natif de Tholose,qui venant à la queuë des bandes, deuoit acheuer de gaster les bleds,les granges,& les maisons,que le respect ou du parentage,ou du sang, ou du voisinage auoyent comme forcé les premiers de laisser ou d'espargner : ce qu'on n'attendoit de ce Capitaine,lequel outre l'estroit cōmandement qui luy en estoit fait,n'estoit originaire ny naturel du pays,combien qu'il le fut depuis, le village de Tourreuez appartenant au Seigneur d'Ollioles yssu des Comtes de Marseille,se rencontre à michemin de Brignolle & de C
sainct Maximin.En ce lieu descendit Montejan,pource qu'il y auoit vingt hommes d'armes des siens logés:& fit le mesme Bonneual pour s'y raffraichir & prendre la collation. Là fut encores ramentue l'entreprise de Montejan,lequel declara bien que pour ce iour il n'attenteroit aucune chose & ainsi le promit à Bonneual. Neantmoins il le conjura de luy prester quelques vns des siēs,d'autant que desia il cognoissoit les suites& les aduenues du pays,dōt il ne pouuoit mal prendre,ce que finalemēt il accorda,voyant que c'estoit battre l'eau que de le battre de raisons, & le diuertir de cest opiniastre essay. De maniere qu'il luy donna vn gendarme,& douze Archers,le recommandant à Dieu,& à sa bonne fortune : & cela fait il D
se joinct à la troupe,tirant droict à S. Maximin.

Claude de Manuille Capitaine Gascon a commission d'acheuer le degast.

Bonneual & Montejan a Tourreuez.

Le lendemain ne faillit Boisi armé de toutes pieces, auec xxv. hommes d'armes de sa compagnie fort bien en poinct,de se trouuer au logis du Comte de Tende, & de Bonneual pour prendre congé d'eux, & de là tirer droict vers Tonrreuez, ainsi qu'il auoit promis à Montejan. Grandement se trauailla le sage & preuoyant Bonneual,non seulement de rompre l'entreprise de ce jeune Seigneur, ains de luy persuader par viues raisons de destourner son compagnon de ce dessein,& du hazard de quelque curee, à vn Empereur qui prenoit toutes sortes d'augures gauches ou droicts à son aduantage tant il estoit superstitieux : veu mesme que le Roy en auoit fait vne tant expresse & particuliere defense :outre la consequence de deux tels personnages cheualiers de l'ordre, l'vn premier Gentilhomme de la E
chambre & des plus priués de la personne Royale : l'autre auec pareil honneur, Capitaine de cent hommes d'armes,& Coronel de l'Infanterie Françoise. : ce que Boisi ayant escouté auec quelque repos & tranquillité de courage,gousta tant attentiuement qu'il confessa estre marry d'estre si auant engagé : & que s'il pouuoit sortir à son honneur de l'obligation de sa parole & de destourner l'opinion de Montejan,il le feroit par tous les moyens qu'il se pourroit aduiser honnorables & propres à cest effet : à tant qu'il print congé de luy,& tira droict à Tourreuez.

Boisi va à Tourreuez trouuer Montejan. Les remonstrances de Bonneual ne peuuent destourner Montejan & Boisi de leur desir.

Boisi se repent d'auoir esté trop auant engagé en ce combat.

Le Comte de Tende cependant & Bonneual s'arrestent à sainct Maximin, & mandent le Capitaine Claude de Manuille vers Marseille pour exploicter le degast : & du costé F
de la Montagne font marcher les gens de cheual & de pied du Baron de Cere, qu'ils firent venir à Barjols,où ils auoyent esté parauant mandez : & là fit on tenir tousiours la main droicte sur le chemin de Barjols à la ville d'Aix, laissant Marseille à costé gauche. De sorte que le lendemain ils eurent nouuelles de la prise des deux cheualiers errans Montejan, & Boisi, qui ja auoyent à leur dam troué les aduantures qu'ils cerchoient : mais que tant bien leur auoit prophetisees Bonneual : des augures duquel ils ne voulurent faire conte.

Le Capitaine Claude mandé a Marseille par le Comte de Tende pour continuer le desgat.

Sur ces

Sur ces gauches nouuelles sont à l'instant despechés xx. cheuaux pour donner insques à Tourreuez,& là prendre langue de la verité de ce rencontre. Ceux-cy de bonne fortune rencontrerent en leur voye vn gendarme de Boisi qu'on nommoit le Bourguignon, lequel sans longues enueloppeures de discours les asseura de leur prise, d'auoir assisté à la deffaicte,& les auoir veu conduire à Brignolle. *Nouuelles de la prise de Mõtejan & Boisi.*

A La estoit sur la nuict arriué Messire Iean Seigneur de la Iaille, l'vn des Lieutenants de Montejan, lequel desiroit grandement qu'on allast à Brignolle essayer de les r'auoir, tant pour le merite de tels & si qualifiez cheualiers, que pour les fols & superstitieux augures qu'on arracheroit par ce moyen du cerueau de l'Empereur. Mais ny le Comte de Tende, ny Bonneual,qui n'auoient que cinq enseignes, asses mal accompagnées, & qu'enuiron trois mil hommes de pied (trouppe trop disproportionee pour forcer vn tel gros que l'Imperial de mil huit ceus cheuaux, & de six mil Lansquenets) n'appreuuerent ce conseil ny le trouuerent exploitable, ains sans plus disputer cest affaire, tirerent la route de Trects: là arriués ils trouuereut que la compagnie du Baron de Cere estoit à Porrieres, où ayant desia B repeu elle s'estoit r'affrechie: & de ce mesme pas furent ordonnés vingt cheuaux vers S. Maximin,pour aller quester des nouuelles,& sçauoir si les ennemis marchoient en auant,le surplus de la compagnie estant ordonné pour faire le guet, cependant qu'ils repaistroient au lieu de Trects. Adonc vint par deuers eux le Seigneur de Bois-dauphin, Messire Claude de Laual auec lettres de creance du General de l'armee, pour entendre comment ils s'estoyent portés en leurs charges, à fin de donner aduis tant de ce qui estoit aduenu à Brignolle,que de la prise des deux cheualiers au General. *L'opinion du Seigneur de la Iaille n'est suiuie quoy que braue & genereuse.*

C Plustost n'ont repeu ces bandes que ce pauure village abandonné au sac, paye sous vn tard repentir la folle enchere de son mespris: pour autant que les habitans, quelque estroict commandement qui leur eut esté faict, n'auoyent voulu ny transporter leurs viures,ny faire le gast de leurs fruicts. De Trects elles se retirent à Aix,où suyuant vn mandement exprés, qui leur en auoit esté faict se rendirent tous ceux du pays destinez à l'œuure de ce degast. En ceste ville furent trouuez viures en merueilleuse abondance, parce qu'outre les prouisions des Citadins tous ceux des lieux voisins y auoyent charrié les leurs pour les tenir en seureté,estimants qu'vne telle & tant importante cité tiendroit, & seroit garantie des tempestes Imperiales, puis qu'on commençoit à la fortifier & remparer. Mais la nouuelle inopinee du degast troubla tellement ceux qui estoyent dedans, on sous l'esperance qu'elle D feroit teste à l'armee ennemie, ils auoient transporté tous leurs moyens, qu'ils eussent peu mettre à sauueté par quelqu'autre façon,que si la force n'y fut arriuee,le Sieur de Bonne,& les autres qui auoient charge de la vuider & desmunir de toutes sortes de commodités, ne fussent iamais eschappés ny venus à bout de leur furieux desespoir, tant leur estoit dur de voir perdre ainsi les biens qu'ils cuidoient auoir conserués & mis en place d'asseurance. Chacun neantmoins sauua ce qui luy fut possible auec telle vistesse & diligence, qu'on cognut bien à ce coup combien sont fortes & legeres les aisles de la necessité. *Trects abandõné au saccage.* *Viures & meubles en abondance trouuez dedans la ville d'Aix.* *Aix vuidé.*

Mais comme tout ne peut estre garenti, le surplus fut ars,brusle, & jetté lamentablement par les ruës: les vins furent desfoncés aux caues & aux celiers, les moulins abbatus E & gastez, les pierres fraccassees & rompues, les engius bruslés, & les fers emportés: voire mesme tous ceux qui s'entendoyent à faire telles besoignes & machines enuoyés au camp royal sous couleur d'estre employés de leur mestier, bien que ce fut en effect pour en frustrer l'Empereur tant seulement. Là se voyoit vn spectacle triste & piteux auec des confus hurlemens de plaintes & cris lamentables, hideusement ouys pour le cas d'vn tant estrange changement, d'vn si soudain abandonnement de pays, deslogement, desolation, & ruyne entiere d'vne tant illustre, grande, & riche Cité, laquelle, quoy que ce degast fut horrible, espouuentable & prodigieux, ne demeura pourtant si deserte, ne tellement desgarnie, que si telle chose eust esté faicte à loisir & sans tumulte & confusion populaire. *Desolation lamentable à Aix.* *Aix ville riche & magnifique.*

F De mesme train viennent les nouuelles comme ceux du camp Imperial ont abordé S. Maximin,qui faict que les Capitaines deslogent incontinent d'Aix, & se rendent à Sallon, où la compagnie du Seigneur d'Aubigni estoit: car elle y auoit esté dés le commencement, pour là & aux voisins villages, Lançon, Eiguieres, Pellissane, Alein, Aurons,Grans, le Varnegue,Istres, sainct Chamas,Cornillon, & autres lieux peu distans faire & paracheuer le degast. Mais il arriua,que le Lieutenant de ce Seigneur qui auoit la charge de l'exploictet, gaigné par argent,pensa beaucoup plus à faire & remplir sa bource,qu'à desfaire les champs ny vuider les granges & les greniers. *L'Empereur à S. Maximin.* *Aubigni à Sallon pour le degast des villages voisins.*

L'Empereur tourne son dessein sur Marseille & sur Arles.

Cependant tres-bien auoit esté aduerty le General que le dessein de l'Empereur estoit de donner à Marseille, qu'il entendoit de foudroyer par mer & par terre. Et que luy manquant ce coup il tourneroit ses tempestes contre Arles : car il estimoit & faisoit ceste consequence, ou que l'attaquant auec vn prompt & rude assaut il l'emporteroit d'emblee, ou que le Roy seroit reduit pour ne perdre vne si grande & forte Cité à la necessité d'vn secours, au moyen duquel il l'attireroit à la bataille, au cas que l'yssue de ces choses ne respondit à son attente, deliberé d'aller auec vn tel & si espouuentable nuage d'armes & d'hommes contre la ville qu'à grande peine se pourroit elle desdire d'vne triste & bien miserable fortune : tellement que pour mettre en effect ses intentions il n'attendoit que le S. André Doria, lequel auoit sur ces galeres vn grand nombre de foudres de guerre, & d'autres telles machines & munitions propres à renuerser les villes.

Arles fortifié par grande diligence.

Tous ces chasteaux, quoy que bastis en Espagne & en l'air par l'ambitieux Charles contre le grand François, donnerent pourtant occasion au General d'accelerer les fortifications d'Arles, où, pour la remparer contre l'effort de tant de tonnerres & d'ennemis, il se rendit en diligence. Et bien que le temps fut bref & court, il manda neantmoins tant de manœuures & de pionniers, qu'il rendit les endroits plus foibles & moins tenables assés fermes pour les forces ennemies, faisant apporter artillerie, munitions & viures à suffisance. Apres quoy il despescha au Seigneur de Chandenier son Lieutenant en Languedoc de tenir gens prests & appareillez au cas qu'il en eut besoin, & que l'Empereur tournast sa fureur sur Arles. De là passant à Tharascon & à Beaucaire que le fleuue du Rhosne separe, il ne laissa place qu'il ne pourueut & munitionnast, de sorte qu'il hasta le pas pour se rendre en Auignon : car desia il auoit eu nouuelles de la prise des deux Cheualiers que leur opiniastre humeur & leur mauuaise aduanture perdirent en ceste sorte.

Comment aduint la prise de Boisi & Montejan.

Il y auoit de sept à huict vingts cheuaux tant gendarmes, qu'Archers assemblés à Tourreues, auec quelques gens des compagnies du Comte de Tende, & de Bonneual, les Capitaines S. Petre, Vvartis Nauarrois, & la Molle Gentilhomme de la famille des Bonifaces tres-ancienne de Prouence, ayants tous gens d'eslite & de faction, propres à quelque braue exploict : l'ennemy parti de Frejuls costoyoit la riuiere d'Argense, tirant de Carces au Luc, où estoit desia Dom Ferrand auec sa caualerie. Boisi & Montejan en ont le vent, môtent sans consulter d'auantage à cheual, & sous les eslans de leurs courages donnent d'vne telle impetuosité pendant que le lieu est visité par le maistre de camp au logement de son auantgarde, qu'il faut luy mesme à estre pris & troussé par Vassé Lieutenant de Montejan. Ceste allarme prend des aisles & arriue d'vne telle vistesse & roideur à l'auantgarde, qu'elle croit tout aussi tost (tant elle est viue & chaude) que ce soit celle mesme du Roy, non quelques cheualiers errans & des cercheurs d'aduantures.

Montejan & Boisi qui voyent à l'œil qu'il ne fait pas seur d'attendre la descharge d'vn si gros nuage de gens, ny la tempeste d'vne telle & si drue gresle, preste à fondre sur leurs testes, mettent vn peu de l'eau froide à leurs premiers bouillans, font sonner la retraicte, & tirent le chemin d'Aix par telle diligence qu'ils arriuent las & trauaillés sur la nuict close à Brignolle.

Boisi & Montejan à Brignolle.

Exploit premier de Dom Ferrand.

La pouruoyans à leur seureté, ils commencent à se barricader & fortifier contre les incursions des ennemis le mieux qu'il leur est possible, selon le temps & le lieu, pour n'estre laschement surpris, sous l'esperance & la deliberation de se retirer au poinct du jour, & gauchir à si rude coup. Mais la fortune en delibere autrement : car Dom Ferrand qui ne cerche que de donner vn general & remarquable commencement à ses exploits, Prince naturellement ambitieux d'honneur & de gloire, ne desmentant point en cela le haut & grand courage de ses illustres ancestres, empoigne au poil ceste occasion, & faict d'vne incroyable celerité marcher vne troupe de triaires suyui à son dos, du gros de 500 aduantgarde, d'vn camp de mil huict cens cheuaux, & de six mil Lansquenets, pour donner au cas qu'il ne puisse mieux à tout euenement à la queuë, comme il cuyde de l'aduantgarde Royale : toutesfois comme il a pris langue, & eu certain aduertissement de plusieurs paysans (singulierement d'vn personnage natif de Brignolle, que le Duc de Bourbon pour les seruices qu'il auoit receus de cest homme, auoit faict autresfois Senateur de Milan) que le nombre en est si petit, & que ce ne sont que coureurs, il desbande incontinent quelques vns des siens pour les enuironner, ausquels quelques mastins par leurs jappements donnent vne prompte allarme, qui cesse tout aussi tost que leurs abbois sont morts & cessés : pource que les ennemis qui vont pour les enuironner se tiennent cois & sans tumulte. Parquoy sur l'aube du

jour

jour que Montejan & Boisi ordonnent leurs gens pour partir & desloger, commence vne gresle si drue & menue à tomber sur eux, qu'apres qu'ils ont longuement combattu, soustenu, defendu, & disputé l'honneur du combat se retirants en Lyons, & en bon ordre (selon que permet le lieu) des tempestes des ennemis arriuants à grosses & puissantes baudes: la fortune ayant ja demeuré long temps pareille, & le gain douteux, le grand nombre emportant le petit, & la vertu se trouuant oppressee par la pesanteur de la multitude: la victoire panche finalement du costé des Imperiaux, non par le mauuais conseil des chefs, mais par le trop de courage de ces deux jeunes & vaillans Seigneurs, lesquels auec quelques Gentilshommes François y resterent prisonniers pour les gages du combat. Sauce de Leue Capitaine Espagnol, & Vassé en ceste premiere auanture s'esprouuerent à coups de lance & d'espee, où l'Espagnol ayant du pis fut cotraint auec toute sa superbe naturelle de donner sa foy au Gentilhomme François, & se confesser vaincu : acte qui laissa à mon aduis assez plus de lauriers au grand François, que toute la prise de ces auanturiers, & ceste humble & malotrue victoire ne donne de palmes à Charles.

Montejan & Boisi prisonniers, auec quelques Gentilshommes.

Combat de Vassé & de Sauce de Leue au grand honneur des François.

Ceste maigre & legere curee, que messagers exprés & vollants vont tout aussi tost porter, mettent tellement cest Empereur hors de son assiette ordinaire & de soy-mesme, qu'il en fit faire des cris publics, & des panegyriques par tous les quarrefours du monde, comme pour vn heureux presage de ses futures victoires, & de la preuue de son droict; voire comme s'il eut desia tenu dans ses poings ainsi que sa pomme, & la carte de Prouence en peinture, la Monarchie des Gaules, & l'Empire de l'vniuers.

Ioye immoderee de l'Empereur sur la prise de deux simples Cheualiers.

Ces nouuelles d'ailleurs portees en Auignon, portent je ne sçay quel ombre d'effroy aux gens du Roy, pource que les commencements des combats selon qu'ils arriuent heureux ou malheureux, ont vne merueilleuse force d'abaisser ou de hausser les courages des hommes; & semblent trainer apres eux des pronostics sinistres, ou prosperes, & des euenements bons ou mauuais. Mais leur general qui auoit naturellement vn grand cœur, & qui n'ignoroit rien des euenements humains non plus que de l'inconstance de l'humaine condition, fit beaucoup moins de conte de la consequence d'vne si petite proye, que l'Empereur en faisoit de bruit, sçachant fort bien que la trop franche hardiesse de ces deux cheualiers moins considerés que courageux & vaillants, auoit donné lieu à ceste perte: & si n'estima chose de si grand ny tant celebrable auspice, qu'vn grand & puissant nombre en eut escarté vn beaucoup moindre, & qu'vn Aigle ayant deuoré vn petit moyneau, vn si grand & redoutable Empereur qu'il estoit, en deut faire tant de festes & de feux de ioye. Neantmoins desireux d'expier ceste faute & de ne tomber en plus grandes, pour l'asseurance qu'il auoit que les ennemis estoient aduertis du petit nombre de ses gens: ce qui luy eut peu seruir de pont pour se jetter plus impetueusement sur eux: mesmement on estoit vn Empereur en personne, il ne trouua ny expedient de l'attendre en pleine campagne, ny de s'arrester en Auignon, non encor assés remparé, fortifié, ny tenable contre vn tel & tant espouuentable orage de gens de guerre, ny moins d'aller à Marseille: de peur que l'ennemy n'eut aussi tost tiré vers Auignon, & se fut ouuert vn passage, pour brosser plus auant se faisant fort ou de là ou deça le Rhosne.

Sagesse & constance du General.

Parmy le balancement de ces choses il se delibere d'aller en toute diligence en Auignon, pour de là en donner des promptes nouuelles au Roy, qui durant ce temps perd monsieur le Dauphin son fils. Plustost n'est entré dans Auignon le chef general de l'armee Françoise qu'il assemble ces Capitaines, ausquels il fait entendre auec vne heroïque brefueté que ce qui est aduenu de Montejan & de Boisi ne merite d'estre mis en niche d'histoire, ny tenir cayer en la legende des faicts de ce grand & puissant Empereur: il r'asseure leur doute & la peur qu'ils en auoyent conceuë, leur declarant que son intention estoit de faire loger ses gens en camp. C'est adonc qu'il leur ordonne de mettre leurs gens en la prairie, qui se voit entre Auignon & la Durance: où assemblés il leur fit vn si beau & substantieux discours sur la prise des deux cheualiers, & auec tant de belles & viues raisons les calma que leur premiere peur se changea en asseurance, & leur doute en animosité: au moyen dequoy ceste curee leur seruit d'esguillon pour entreprendre choses plus glorieuses, & plus hautes sur l'ennemy.

Le General vient en Auignõ. Mort de Monsieur le Dauphin.

Le General se moque de la prise des deux Cheualiers ou lustost del'Empereur.

Car les braues courages lors qu'ils sont irrités & pressés, tant s'en faut qu'ils s'en abbaissent, qu'ils s'esleuent en plus de courroux & d'indignation, & si entreprennent communement sous le feu de ceste ire genereuse des choses plus grandes, difficiles & dangereuses, ainsi que font les Elephants, lesquels sont de telle & si franche nature, que s'ils ne sont pro-

L'Elephant s'il n'est pronoque & presse ne cõbat tant bardiment.

uoquez ils ne font chose quelconque braue, hardie, ny resoluë. Dont semble estre la raison que naturellement l'homme & la beste sont enclins au repoussement des desplaisirs, voire au desir de vengeance, comme l'vne des plus gracieuses viandes de l'ame & du sens.

Camp du General entre le Rhosne & la Durance.

La Durance meschante, vade & apprinoisable riuiere.

Il plante donc son camp sa remonstrance finie entre le Rhosne & la Durance, estimant que de ces deux riuieres, l'vne luy feroit recouurer ses viures, & les ordinaires necessités de son armee, l'autre luy seruiroit de rempart & de tranchee contre les aduenuës de l'ennemy. A
Car ceste riuiere est naturellement brusque, rapide, violente, limoneuse, furieuse, inconstante, inapprinoisable & meschante : inqueable presques par tout en tout temps, dangereuse & d'vn fil tant roide, desdaigneux & reueche, que qui ne l'a practiquee de long temps, & ne cognoit les gués, & les destours, n'oseroit l'aborder ny s'y hazarder : outre tout cela estant tellement indomptable & farouche, qu'elle ne se laisse manier à sorte de bateaux quelconques, de maniere que celuy qui s'auantureroit de la nauiguer, seroit reputé hors de son sens & desesperé, hors de quelques raseaux, qui ne craignent les tempestes : adioustez à ces incommoditez & rudesses que ses bords sont la pluspart inaccostables, creux & taillés, ou tousiours mouuants & prests à fondre & renuerser. B

Ces deux rampars donnés, il fait d'abondant faire vn bon fossé de vingt & quatre pieds, & si fait fortifier tous les villages de là le fleuue, & toutes autres choses necessaires & conuenables à son asseurance, puis plante sa tente & sa demeure sur vne petite leuee de terre qui se trouue au milieu de son camp, où tous les matins les chefs & Capitaines le viennent saluër, & receuoir ses ordonnances : ayant extremement conduit droict au milieu de ceste assiette vn petit ruisseau qui emportoit toutes les eaux & les immondices d'alentour, & par ce moyen sagement pourueu non seulement à la seurté, mais encor à la santé des combatans. De sa tente comme vn peu esleuee pouuant voir sans se bouger tout ce qui se fait en son camp, & le tenir en discipline sans rumeur, noise, ny tumulte. Là tous les matins il entend sa Messe, puis visite son armee à cheual accompagné des principaux Seigneurs & Capitaines. C

Preuoyance du general pour la seurté & la santé des hommes.

Quant à l'artillerie elle est plantee & assise à front & à flanc contre la venuë & l'inuasion des ennemis : de sorte qu'ils ne peuuent faire ny assaut, ny approches sans estre brusquement salués, & sans rencontrer & receuoir vn gros & notable dommage. L'ordre, la police, & la vigilance y sont telles que iamais l'ennemy n'osera y aborder, ny dõner allarme, tant peut la prudence & le courage d'vn seul sous l'instruction & le cõmandement d'vn sage, puissant & redoutable Monarque, & d'vn Roy qui veritablement grand, quoy que pere & restaurateur des lettres, ne cognut iamais les lettres qui forment le mot de peur. D

Le Roy Prince qui ne cognut onc la peur estoit à Valence.

Ce grand Roy estoit cependant à Valence, & de là voyoit & oyoit toutes choses, commandant ainsi qu'vn patron tout ce qui estoit requis, si biẽ fortifié & accõpagné que s'il eut esté forcé d'en venir à l'espreuue d'vne bataille, il n'eut refusé ny desdit l'Empereur : lequel se rendit à la parfin à la ville d'Aix, non sans auoir receu durant son chemin vne infinité de petits dommages par les paysans des Alpes, qui sous la faueur des destours, & des passages qu'ils sçauoyent trop mieux que les ennemis surprenoient à tous coups les auantcoureurs Imperiaux, & leur faisoient beaucoup d'ennuys. Or fit, esmeu de courroux l'Empereur, pendre quarante ou cinquante paysans qui s'estoyent resolus dans vne tour qu'il rencontra en son passage, apres auoir esté batus & rendus à sa mercy. Ce qui le porta à l'execution de ces miserables fut que durant la batterie vn Seigneur que les assiegés estimoyent estre l'Empereur, pour le riche equipage & la suyte qu'il auoit, y fut tué. Execution qui en traina vne plus cruelle à sa queuë, faisant mettre le feu ez diuers endroicts d'vn bois où plusieurs paysans auec leurs femmes, enfans & bestail s'estoyent retirés & iuchés, lesquels furent en peu d'heure à cause du vent qui portoit les flammes, & les animoit furieusement, cruellemẽt ars & tous consumez en cendres : cest acte ressentant à sa barbarie beaucoup plus que le premier (que l'ordre de la guerre ordonne en quelque façon) mit vne telle aigreur & vn tant inappaisable desir de vengeance aux paysans contre Charles & son armee, que tout ce qui tomba depuis entre leurs mains fut cruellement & sans aucun traict de misericorde meurtry, sacrifié & deuoré sur le champ, comme par des loups enragés. Exemple non inconsiderable pour garder quelque forme d'equité, & de moderations entre les ennemis, & ne mener les guerres des hommes raisonnables en Lyons sauuages, ny en Tigres inapprinoisables & cruels, puis qu'il est certain que l'homme est vn Dieu à l'homme quand il veut bien faire, & vn loup, voire la plus cruelle beste du monde à son semblable quand il E F

L'Empereur arriue à Aix.

Tour rẽdue par quelques paysans qui sont tous aussi tost pendus.

Acte cruel contre des paysãs, dont l'Empereur fut blasmé.

On doit vser de moderation & de iustice en guerroyant.

abandonne

abandonne vne fois les conseils de la raison, & sort des portes de l'humanité.

Sur ces commencemens de malheurs arriue vn courrier à la ville d'Aix, enuoyé par le Seigneur Ascagne Collomne, qui donne aduis à Charles de tout ce qui s'est passé & qu'il a exploicté, qui n'est ny chose grande, ny de bien loin respondante aux heroïques esperances de ce Monarque : si bien qu'il commence d'entrer en jugement auec soy mesme, à considerer qu'il a vn ennemy fort redoutable & dangereux, & que ce n'est chose moyennement hazardeuse, que d'attaquer vn Roy de France en son pays : de sorte qu'vn A regret autant poignant que couuert commence à le tenailler & mordre, de s'estre ainsi legerement mis en chemin, & de n'auoit estouffé ceste entreprise aussi tost que l'auoit conçeuë, contrebalançant à combien d'endroits il auoit à fournir argent, auec le peu d'auantage & de gloire qu'il esperoit en ceste guerre, si qu'il s'en seroit autant volontiers & sagement retiré, qu'il s'y estoit audacieusement & tant inconsiderement precipité : car il estoit merueilleusement combattu de ce qu'ayant par la seule conduitte de ces Capitaines obtenu tant d'heureuses & signalees victoires, il voyoit neantmoins toute ceste gloire obscurcie & rauallee auec telle puissance d'armes & d'hommes en sa propre personne en vne entreprise qu'il s'estoit imaginee tant soupple & facile, & B tant exploictable & certaine.

Aduertissem... legers à Cha... les par Ascag... Collomne.

Charles com... ce à se repent... de son entrep... se.

Serò sapiu... Phryges.

En ceste agitation d'esprit, il se resoult de jouër à quitte, ou à double, & d'assaillit le Grand François : pour y paruenir il plante son exercite au dessous d'Aix à la plaine communement dicte d'Aillane, faisant passer l'Arc (riuiere autant inutile au nauigage, que meschante, petite & dangereuse) au milieu de ceste campagne.

Iacta est ale...

Le Camp de l'Empereur p... te au plain d'Aillane.

C'estoit au quinzieme d'Aoust de l'an trente sept, qu'il choisit iusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mil Italiens & cinq mil Lansquenets, & que C sans ouurir son cœur sinon aux Capitaines, il les fit partir enuiron l'heure de minuict, à fin d'arriuer au lieu qu'il auoit dessegné & resolu en son estomac auant que l'armee du Roy en eust nouuelles, & fut luy mesmes à cheual que le jour ne poignoit encor, menant en sa compagnie le Duc D'Albe Espagnol, les Seigneurs Alphonse d'Aualos, Marquis du Gast, & Dom Ferrand de Gonzague Italiens, & le Comte de Horne Alemand, accompagnés de la fleur de la Caualerie, & auec ceste troupe il attaignit ses gens de pied vn peu apres la leuee du Soleil assez pres des murs de Marseille (car c'estoit là que ses flesches plus acerees visoyent) en vne combe iusques à la plage, communement D dicte Hareuc.

Le xv. Aou... L'empereur ... droict à Ma... seille.

Hareuc plag... à demy mil... de Marseille.

En ceste combe il fait arrester ses gens, prend seulement le Marquis auec vn bon nombre d'arquebusiers & s'auance en personne pour recognoistre la ville, tenant tousiours les chemins creux, & les sentiers obliques, pour n'estre apperçeu ny descouuert de ceux qui estoient sur les eschaugettes & les tours de la Cité : iusques à ce qu'il en fut pres à vne volee de canon, à certaines ruyees de maisons qu'on auoit fraischement abbatuës : là il se mit à couuert & s'arresta pour la mesurer, suyuant le rapport de l'œil. Et parce que la distance en empeschoit le jugement, il commande au Marquis de s'auancer & passer outre pour la remarquer de plus pres, sur tout vn endroit propre à planter son artillerie & le costé E le moins tenable.

L'Empereur auec le Ma... quis du Gast va re... gnoistre Ma... seille.

Mais comme le Marquis s'y fut porté & l'eut longuement recogneuë, il trouua tous les endroits si bien remparés & fortifiés, qu'il en jugea tout aussi tost l'abbord autant dangereux, que vain & dommageable à son maistre : si s'apperçeut à ce mesme poinct qu'il auoit esté descouuert des rondes & des sentinelles des platteformes & des murailles, lesquelles pour auoir entre-ouy certains hennissements de cheuaux que le vent portoit, auoient si diligemment estendu leurs yeux, qu'elles l'auoyent entre-veu. Ce qui fut incontinent au Marquis vn aduis de se retirer, & n'abuser de la fortune.

Le Marquis ... Gast s'aduan... & trouue Ma... seille tenabl... & bien remp... ré.

Le nombre qu'il auoit auec luy estoit si petit, qu'il fut suyui & diligemment remarqué s'il F y auoit moyen de l'enfermer & de le prendre : tellement qu'il ne fut plustost à la ruyne, que l'aduertissement en fut donné, dont furent tirés contre quelques volees de canon, qui à l'occasion du fraccas & des esclats que les tonnerres esmeurent parmi ces masures & ces bastiments abbatus, gasterent vne infinité de gens, morts, ou deschirés, ou blessés.

L'Empereur qui void cest esclâdre arriuer si pres du peril de sa vie, se retire adôc en sô câp, & pẽse à ne seruir de butte aux canoniers de Marseille q ont espars, & si soudainemẽt espouuẽté ceux qui estoiẽt aux masures auecques luy, lesquels pour n'auoir cognoissâce du pais ny

L'Empereur court fortun... de sa vie & ... re à son ca...

Quelques Imperiaux pris & menez à Marseille.
En quel equipage estoit l'Empereur.

des routes & diuers chemins furent surpris & arrestés par quelques soldars sortis de Marseille,& de ce pas amenés au Seigneur de Barbesieux, qui sceut par eux que l'Empereur y estoit en personne,auec vne bourguignotte à pannacbes orangés,violets & blancs,couuert d'vne cazaque de damas blanc sur ses armes. Ceste nouuelle mit le courage si auant à ceux de la ville,qu'ils vouloyent entreprendre de le suyure & mettre au hazard quelques gens d'execution & de chasse pour vne telle & tant grosse proye, au bout de laquelle pendoit l'entier gain de la victoire,& la fin de ceste guerre. Mais ceste precipitation n'emporta la voix de tous pour n'estre conuenable, ny croyable,qu'vn si grand & redoutable Monarque n'eut à ses flancs vne grande armee digne de sa puissance & de son entreprise pour le defendre & soustenir : voire pour bien aysement engloutir & deuorer toutes les garnisons de Marseille & la ville mesme:si par cas d'auanture elle se trouuoit ainsi desarmee. Sur ces differents furent meuës infinies disputes de part & d'autre : en somme que le plus sain aduis porta qu'on retireroit les aduanturiers sortis, de peur que s'ils venoyent à se trop auant engager à jeu si rude & dangereux, ils ne courussent vne bien miserable, & par trop sanglante fortune. A B

Et d'ailleurs qu'on manderoit quelques fregates garnies de soldats, costoyer terre à terre le long de la plage, pour descendre la part qu'ils entre-verroyent luire quelques harnois : si qu'ayants donné quelques allarmes ils ne faillissent à se retirer, combattans iusques à vn certain lieu, où l'on auoit posé quelques galeres,canons & artillerie pour les receuoir & saluër,pouuant aduenir que l'Empereur oseroit encor courir quelque fortune non petite,s'il se trouuoit en ce conflit.

Stratageme des Marseillois aux despés des Imperiaux.

Ce conseil fut beaucoup mieux executé que resolu, estant ainsi que les soldats Marseillois, apres auoir donné vne rude & chaude allarme se treuuerent viuement poursuyuis par les ennemis, qui leur fut vne belle occasion de se retirer auec contenance de gens non estonnez, ny foibles iusques au lieu ordonné : où arriuez,les galeres lascherent vn tel tonnerre de coups de canons, & vne telle musique de bourdons que l'air se vit tout plein de jambes, de bras, de testes & de harnoys : le ciel de cris, & de gemissements confus & pitoyables : la terre de morts & de blessés. En ceste tant inopinee & inesperee desolation,la fuite fut si soudaine & si pleine d'horreur & de frayeur, la charge de ceux de Marseille tant viue & terrible contre les fuyants qu'ils creurent tout le camp royal leur estre à dos,& le Roy mesme en personne estre venu d'Auignon en intention de donner bataille : augure de vray assez mauuais pour faire sage cest Empereur,si son ambition n'eut auenglé son jugement,& n'eut esté l'huyle de toutes les superstitions & les fantasies qui brusloient en sa ceruelle. C

Terreur panique des Imperiaux.

Le Duc d'Albe trouue ses gens amoindris,& le Comte de Horne mort sur la place.
Italien pris par le Duc d'Albe & tiré à quatre cheuaux.

Ceste deffaite n'est plustost faicte,que le Duc d'Albe fait reueuë de ses gens qu'il trouue beaucoup amoindris,combien que ce qui le trouble d'auantage est le Comte de Horne, qu'il y void tué sur la place auec vn Capitaine Alemand son proche parent, Seigneur de marque : où ceux qui ont faict cest exploict se retirent dans la ville auec bien peu de perte & de dommage hormis d'vn Italien,lequel tombé entre leurs mains & mené au Duc,apres auoir descouuert tout l'Estat du camp du Roy,est cruellement tiré & desmembré à quatre cheuaux,sous couleur d'estre transfuge & traistre à son Prince : bien que ce soit de rage & d'appetit de vengeance, comme si la barbaresque deffaite de ce pauure soldat deuoit couurir la honteuse deffaite de ses gendarmes, ou pouuoit estouffer la vaillance des Marseillois. D E

Le Marquis du Gast & Paule Saxe aux palus d'Arles proches du pont de Craux.

Le Marquis du Gast,& Paule Saxe l'vn des Capitaines, ayants durant ce temps continué le chemin à eux ordouné,auoyent d'vne tire trauersé la plaine rude & pierreuse de la Craux, sans fortune ny rencontre, à tant qu'ils s'estoient arrestez aux marais d'Arles assés pres du pont à qui ceste mesme plaine donne son nom, & qui trauersant ces fascheuses palus se va joindre presques au cymetiere venerable du Temple antique de S. Honorat à mil ou vnze cens pas des murs de la ville,seulement pour là prendre aduis de ce qu'ils auoyent à faire. Saxe s'y plante auec sa troupe pendant que le Marquis,accompagné seulement de trente cheuaux,vient au pont où il en laisse vingt de garde,passant outre auec les dix,& s'allant rendre aux moulins (petit tertre qui regarde auec quelque sorte d'auantage & de menace la ville.) Aussi l'auoit on asseuré que ce coteau la tiendroit en continuelle eschole,& en subjection extreme,s'il estoit garny de quelques pieces d'artillerie sortables à la batterie qu'il falloit faire par le costé où la courtine venoit à s'encoigner auec celle du dessous de la colline: ce qui endommageroit tellement les assiegés qu'ils n'auroyent moyen de repousser l'impetuosité des assauts. F

De quel costé se deuoit assieger Arles.

Ce costau

Ce costaut est muny de vingtcinq à trente moulins à veut pour l'vsage des fannes des habicans: au moyen dequoy le Marquis mis à couuert de deux qu'il auoit choisis, comme il a ja tout à son ayse descouuert à l'œil les diligences & les preparatiues qu'on a fait contre les attentes de ses desseins: aussi est-il descouuert des yeux de la ville, & tient on pour chose asseuree que si son maistre y fut venu seulement treze jours auant leur trauail, elle auroit esté aussi facilement emportee & rauie, qu'assiegee: & si auroit gaigné le pas du Rhosne, pour puis apres descharger les tempestes de ses tonnetres, selon que bon luy auroit semblé, ou en Languedoc, ou en Prouence.

A Arles noble & antique Cité, dont ce grand & Royal fleuue laue le tiers des murailles à l'endroit de la poincte, où il se fend en deux pour aller fondre dans la mer, ceignant la campagne de la Camargue, Isle fertile & triangulaire de sept lieux de long, petite Trinacree reduite au petit pied, dont les maisons champestres sont les villes & les chasteaux, aspre en grains & pasturages, en taureaux & cheuaux sauuages, dont la legereté passe le vent. Arles ville que de tout temps l'antiquité de la Noblesse n'a moins illustré, que celle de sa fondation, qu'aucuns egalent à l'aage de Marseille, estoit ja hors de danger & de toute apprehension, quand sur les plus violentes chaleurs de l'Esté, le premier du mois d'Aoust Iean Carracciole d'vne des plus illustres familles de Naples, Prince de Melphe, & Stephano Collomne Seigneur Romain, auec mesmes pouuoirs en main de Lieutenants de Roy y entrerent pour la commander, suyuis de Messire Anthoine d'Ancieu-ville Seigneur de Vilher aux Corneilles, Commissaire de l'artillerie qui auec douze pieces, que grosses que moyennes, & deux cens cinquante pionniers à leur teste y entra ce mesme jour.

Quelle est la ville d'Arles.

B

Le j. d'Aoust. Iean Carracciolo & Stephano Collomne arriuans en Arles en qualité de Gouuerneurs. Anthoine d'Ancieu-ville Seigneur de Villiers Commissaire de l'Artillerie en Arles.

Le lendemain y arriue Bonneual auec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & vingt de celle de Boisi, que Monstreul-Bonin braue & vaillant Gentilhomme son Lieutenant conduisoit. Car ja auoit receu lettres Bonneual, & mandement special du General (nonobstant qu'il eut esté ordonné auec le Comte de Tende à l'exploict du degast, dont nous auons peu deuant parlé) de se retirer dedans Arles, pour estre compagnon du Prince de Melphe, & de Collomne à la defense de ceste place.

C

Le 13 d'Aoust. Bonneual auec sa compagnie tire en Arles.

Parquoy il tire droict au camp pour sçauoir plus à plein la volonté du souuerain chef, comme il doit se gouuerner, & quel ordre a esté mis à la fortification de la ville, qu'il a veu & sceu peu deuant mal tenable. Son arrest au camp est court, & ses demandes succinctes: tellement que sans perdre temps il part & passe à Tharascon (ville qui tenant rang parmy les bonnes de la Prouince, & assise sur le Rhosne entre Arles & Auignon) où il rencôtre sa compagnie, visite le chasteau & la ville de Beaucaire à l'autre bord du Rhosne, car les forts de ces deux places comme deux fiers & superbes Geants plantés l'vn deuant l'autre se morguent & se regardent: considere leur assiete & leur Estat, dont il ne faut de donner aduertissement au general, lequel suyuant son aduis les munit, fortifie & repare, y mandant Rabodenge eschanson ordinaire, & Sainct Remy Commissaire de l'artillerie, auec cinq cens hommes de guerre.

D

Les Sieurs de Rabodenge & de S. Remy pour la garde de Tharascon & de Beaucaire.

Plustost n'a mis le pied Bonneual dans Arles qu'il presente ses lettres au Prince de Melphe, & à Collomne, lesquels ont ja commencé quelques remparements aux endroits plus foibles & plus forçables. Cela ne garde pourtant que les habitans, principalement le menu peuple ne bransle (car la Noblesse y a esté de tout têps trop braue, genereuse & fidelle) pource que plusieurs Dames de la ville faisants leurs coffres, vouloyent cercher retraicte ailleurs: ce qui donnoit ceste vaine image d'estonnement & de peur à cest impertinent & grossier populas, comme si c'estoit chose hors de l'ordinaire de voir telles peurs aux femmes, pour des occasions beaucoup plus legeres & moins dangereuses: Bonneual neantmoins qui estoit François, & qui ayant la langue bien pendue estoit plus aisement entendu que le Neapolitain ny le Romain, les rasseura & remit tellement en assiette, que iamais depuis apprehension aucune ne les osta de leur deuoir, de sorte que la fortification fut allegrement continuee & mise à chef. Dans Arles pour lors estoyêt enuiron cent trente hommes de leurs compagnies, mil hômes de pied Gascons, sous le commandement de Iean de Foix Comte de Carmain, mille Champanois sous la charge de Messire Iean d'Anglurre, Seigneur de Iour, & enuiron trois ou quatre cens arquebusiers Italiens: nombre qui ne sembloit assez suffisant aux chefs, pour soustenir la continuation des gresles & tempestes Imperiales. Il est vray qu'il y auoit grande quantité de bleds, mais peu de farines, & du tout point de moulins, ce qui les porta d'en ordonner iusques au nombre de vingt-cinq à sang tournés à force de bras ou de bestes.

E

Bonneual en Arles asseure la peur du peuple trop legerement conceue.

F

Les Capitaines & les forces qui estoyent dans Arles.

Moulins à sang ordonnés dans Arles.

On tient que Roland est enterré auec Samson de Bourgogne à la tõbe des Roys d'Arles.
Faute de vins en Arles.

Et combien que ceste Cité ne soit pour le jourd'huy gueres moins abondante en vins tres-excellens, que la Crau luy fournit, qu'en grains & pasturages : si est-ce qu'alors elle en auoit si peu que où le Rhosne n'en auroit peu fournir, il ne pouuoit faillir de luy fournir de son eau, pour garder de mourir de la mort de ce grand Palladin qui mourut à Ronceuaux, & fut enterré dans Arles, les chefs & les Capitaines à qui tels sieges font trouuer l'eau plus aggreable que le vin, quand ils sont resolus & deliberés : toutesfois il fut aduisé d'en faire A
venir de Frontignan, pour n'auoir faute de chose aucune. Car touchant les chairs, ils auoyent tousiours moyen d'auoir dix mille bestes à corne de la Camargue, le sel y estant en abondance, plus que les poudres & autres munitions d'artillerie, dont il auoyent quelque besoin.

Le Prince de Melphe va en Auignon.

Toutes ces choses considerees fut aduisé que le Prince de Melphe iroit au camp d'Auignon pour en aduertir le General, à fin qu'il pourueut aux choses necessaires à la defense d'Arles, ceste charge accepta d'autant plus volontiers ce Prince estranger, qu'il estoit affectionné seruiteur du Roy, & qu'on l'en auoit particulierement supplié. Mais à peine est-il B
sorty, que voicy foudre vn debat entre deux soldats, l'vn François de la bande d'Anglure, l'autre des bandes Italiennes, qui met en bien pireux desordre la ville : car comme ils viennent des outrages aux coups, la meslee se fait telle qu'il en reste en peu d'heure de soixante à quatre vingts morts, tant d'vn costé que d'autre. Ceste sanglante tuerie allume tellement la fureur des Champanois, que Collomne est assiegé dans son logis en extreme danger de sa vie, pour garentir celle des siens, qu'à toute force les Capitaines François recouurent & sauuent des pointes & des tranchants de leurs armes : de maniere que le seruice du Roy estoit pour y souffrir vn gros rabais, si ces Capitaines n'y eussent promptement & seurement C
remedié. Ce fut vn excés qui desdaigna tellement Collomne, que quoy que ceste soudaine tẽpeste eut esté appaisee par les François mesmes, qui s'opposerent à l'insolence de ces mutins, & que l'Empereur fut desia à la ville d'Aix : il voulut neantmoins pour plusieurs honnestes raisons qu'il allegua abandonner & quitter la ville, quelles belles & fortes remonstrances que Bonneual luy sceut faire : si qu'il passe à Trinquetaille, où viures luy sont enuoyés à suffisance. On faict recerche cependant d'vne part des seditieux qui sont punis, & de l'autre on depesche au General, qui renuoye incontinent le Prince de Melphe & Messire Poron Raffin Seneschal d'Agenois l'vn des Capitaines de ses gardes, que suit vn equipage d'artillerie & d'autres choses necessaires.

Tumulte & esmeute parmy les soldats das Arles, ou Collomne est assiegé.

Collomne quitte Arles.
Seditieux punis.
Le Prince de Melphe retourne en Arles.
Punition faite aux Champenois pour auoir assiegé Collõme en son propre logis.
Les dix mil hõmes cõtremandés.

Or sont aux bandes Champenoises & mutines publiquement & en signe d'ignominie ostees les enseignes & desarborees, les mutins declarés indignes & inhabiles à iamais prẽdre solde du Roy, & en leur place dix mille hommes enuoyés sous le commandement de Messire Louys de Luxembourg, Comte de Roussy, qui en est le Coronnel. Ces forces sont bien tost apres contremandees pour estre aupres de la personne du General qui les r'appelle, laissants mil hommes, dont Marieu Gentilhomme Dauphinois auoit la charge de cinq cens, & la Goutte Bourbonnois de l'autre moitié : tellement qu'au lieu des mille que le Comte de Roussy emmenoit sont enuoyés cinq cens hommes conduits par le S. du Palais de la Comté de Foix, & autres cinq cens par le Baron de Rioux Gentilhomme du Languedoc. E

Arles fortifié & mis en defense tenable.

Parmy ces tintamarres & remuements les reparations d'Arles vont d'vne incroyable legereté, & monte la besoigne à telle perfection, que treze iours fournissent à rendre les endroits plus foibles & moins tenables, plus imprenables & plus forts : car il y a desia six grands boulleuarts, auec autant de belles & amples plateformes en defense où l'on a planté l'artillerie, comme l'on a faict aux autres lieux que les chefs ont iugé plus propres & conuenables à l'endommagement des ennemis, principalement sur les Arenes, Amphiteatre antique & d'excellente representation de romaine arcbitecture d'vn double ordre de collonnes qui regarde tant bien à propos le tertre, que le Marquis du Gast auoit si soigneusement visité, que les bandes Imperiales n'y pouuoyent en façon quelconque estre à couuert : & sur F
ceste superbe & illustre masse d'Arcs & de pierres furent assises deux pieces d'artillerie en tel lieu, que leurs foudres & leurs tonnerres battoyent de toutes pars à l'enuiron.

L'Amphiteatre muni de deux pieces d'artillerie.

Toutes ces diligẽces & fortificatiõs void ce Marquis de ce petit costaut, où de peur des tõnerres de l'Amphithearre qui le regarde, il s'est iuché derrier les basses tours de quelqs moulins à vent, & iuge biẽ qu'on a esuenté toutes ses mines, & ses esperances, dõt il est aurãt marri

qu'estonné : ce qu'il s'en va tout à ceste heure mieux sçauoir par vne dangereuse experience & par le peril de sa vie : voicy comment. Cependant qu'il descouure & mesure Arles, sur lequel il veille, Arles qui ne dort pas sur luy le mesure & le descouure, & si le void le Seneschal Poton, qui le monstre au Commissaire Villiers tres-expérimenté au faict de l'artillerie, lequel sans perdre l'occasion, ny le temps, bracque tant à propos & par telle iustesse les deux pieces contre ce mesureur de places que sans ce qu'il void tout à coup la flambe de la lumiere des canons, & saute promptement de son lieu à costé, jugeant bien que ce
A salut venoit à luy toutes ces mesures estoyent acheuees auec la mesure de sa vie. Les balles qui tomberent à ses pieds firent reiallir la terre composee de petites pierrettes & de menus cailloux tout à l'entour, & donnerent vne telle espouuente au cheual qu'il montoit que les esclats l'ayants attaint, il emporta son cheuauchent comme si quelque foudre l'eut porté sans qu'il le peut onc arrester, qu'il n'eut joinct le pont de Crau où il auoit laissé les vingt gendarmes en garde. De là se retirant assés plus viste qu'il n'estoit venu auec beaucoup de trouble d'esprit, tant pour ce qu'il auoit veu & qu'il luy estoit
B aduenu, que pour vne allarme chaude & bruyante qu'il entendit en la ville, dont il eut apprehension.

Le Marquis descouuert de ceux d'Arles court fortune de la vie d'un coup tiré des Arenes.

Le Marquis de [illegible] se retire [illegible] tout le [illegible] aux [illegible]. [illegible] allarme en Arles.

Ceste fausse allarme donna occasion au Prince de Melphe, à Bonneual, & au Seneschal Poton de la prendre au poil & la laisser monter en sa force, non pour faire saillie aucune : car le besoin n'y estoit pas, mais pour seulement esprouuer le courage & la resolution de leurs hommes de guerre, qu'ils trouuerent prompts à bien-faire, & tous tels qu'ils desiroient. Adonc furent en moins d'vn clin d'œil les creneaux tous brodés de combatans & de chasque bande le nombre ordonné, au lieu qui leur estoit marqué de se rendre en
C cas de besoin : les enseignes en leur deuë place, & toutes choses en tres-belle assiete & discipline de guerre.

Or entretenoit Bonneual vn certain Frere de sainct François, qui souuent luy donnoit nouuelles des menaces de l'Empereur : ce qui empeschoit toute sorte de sorties, de peur d'auoir les tempestes d'vn tant redoutable ost en queuë. Au moyen de quoy apres que l'allarme fut assoupie, & leurs courages haut-loüez, ils mirent seulement dix hommes d'armes dehors aux escoutes pour sçauoir vn peu qu'elle pouuoit estre leur suite, & l'intention des ennemis : si qu'ils sceurent par deux paysans qu'ils estoient passés par sainct Martin,
D hostelerie champestre entre Arles & Sallon, & s'estoient retirés en compagnie.

Bonneual ad[illegible] contient sans faire sorties.

Les viures cependant, l'artillerie & les munitions qui doiuent suyure le Prince de Melphe, & le Seneschal d'Agenois, arriuent en dix ou douze bateaux chargés de ce qui plus leur falloit, assauoir le vin, de poudre grosse & menuë, & de matieres propres à faire lances, pots & grenades à feu, dont incontinent grande quantité est en estat par vn certain bon cannonier habitant de la ville, lequel pour auoir esté autrefois au seruice de la Religion de Rhodes, estoit tres-expert à tels ouurages. En ce mesme poinct paroissent quelques galeres Imperiales au deuant de la Tour de la bouche du Rhosne, dicte communement du boulevart, que ce fleuue de nos jours, & depuis quelques annees a quitté, qu'elles cannonerent furieusement & fort long temps : ceux qui estoient dedans s'estants vaillam-
E ment defendus contre tant de foudres & de tonnerres.

Viures, vins & munitions en Arles.

La tour du boulevart cannonee par les galeres Imperiales.

On dit que l'intention de l'Empereur estoit de la prendre pour de son pied tirer vn pont au Languedoc. Ce qui auoit meu le Roy de mettre plusieurs hommes de guerre à Nismes, Besiers, & aux autres places de la Prouince pour les remparer, outre ceux que Champdenier auoit leués auparauant. Et se contenta tellement le Roy du Capitaine Vicomte (c'estoit celuy qui defendit la Tour pour reparer quelque crime dont il estoit conuaincu) qu'outre la grace qu'il luy en fit depescher tres-ample & fort honnorable, il luy donna d'abondant en recompense de sa valeur la charge de cinq cens hommes de pied, pour le seruir en ceste guerre.

Le Capitaine Vicomte recompensé au Roy [illegible] vaillamment defendu la Tour.

F La mutinerie des Champenois, quoy qu'elle eut esté chastiee, ne laissa d'en amener vne autre : car il ne faut qu'vn desordre arriue seul. A ce tumulte mirent feu deux soldats du Capitaine Arsac de la basse Gascoigne qui commandoit à cinq cens hommes : ces galands pour auoir volé quelques moutons à deux viuandiers furent incontinent encheuestrés & pendus, dont Arsac pour auoir trop insolemment respondu, & fait mutiner les Gascons, qui mirent la maison de ville en feu, ardirent tous les papiers, & les registres originaux qu'ils abandonnerent à la fureur des flammes, fut asprement repris par le Comte de Carmain son Coronnel : car le Prince de Melphe &

Autre mutinerie [illegible] à l'occasion de deux soldats d'Arsac qui sont pendus. Le feu mis à la maison de ville d'Arles par les Gascons.

Bonneual luy ordonnerent de faire battre le tambour, mettre ses enseignes aux champs, & apprester ses bandes pour les conduire au camp d'Auignon, ennuyés de tenir de tels mutins & boutefeux à vne telle & tant importante ville, où le siege estoit attendu de iour à autre, & dont la perte estoit vn grand coup d'Estat : tellement que toutes ces troupes seditieuses sortirent d'Arles en ceste sorte. Par la porte de Tharascon le Prince & Bonneual firent sortir la caualerie, qui depuis a gardé ce nom, ensemble deux mil hommes de pied des autres bandes, & trois ou quatre cens Prouençaux que le Sieur d'Eiguieres Gentilhomme d'Arles (famille dont nous auons assés fait de cas) conduisoit : somme que toutes les deux enseignes du Comte de Carmain mises à part, Arzac leur liura deux malotrus, & gaspillés soldats, qui par le honteux supplice d'vn infame & soudain gibet, expierent la faute de tous. Le sort n'est plustost tombé sur ces miserables pendus, qu'on oste son enseigne à Arzac, & le chasse on luy & toute sa compagnie hors des murs d'Arles, où depuis aucune mutinerie ne s'alluma. Mais changeons vn peu de discours, & reuenons à nostre grand Roy, & aux nouuelles qui luy viennent de Valence, de l'abbord de l'Empereur à Marseille. A B

Porte de la Caualerie ou de Tharascon.

Arzac chassé d'Arles.

Reprise du Roy & de l'Empereur.

Vires acquirit eundo.

Arriuee de Monsieur le Dauphin en Auignon.

L'Empereur a quitté Marseille ou il laisse le Duc d'Albe par contenance seulement.

Ruse du Duc d'Albe cousue de fil blanc.

Le bruit fut en peu d'heure espandu, & tellement amplifié parmy la Cour, que non seulement on deuisoit de sa venuë, ains que dans huict iours l'Empereur deuoit assaillir le Roy en son propre fort & foyer. Car la renommee a de coustume de croistre ainsi les petites choses, & prendre forces en courant. Ce bruit donna suject & enflamba le Royal & François Danphin de s'acheminer à l'armee pour la commander, où le Roy son pere luy fit vne heroïque leçon, & bien excellente remonstrance autant digne de son haut courage, que de celuy qui la receuoit, de sorte que trois iours apres il arriua dans Auignon.

Bien estoit ja venuë la nouuelle tout asseuree que l'Empereur auoit quitté Marseille, mais que toutesfois le Duc d'Albe & les autres qu'il y auoit laissés la tenoyent encor assiegee, plus par contenance & bonne mine, que par bon jeu, n'y opinion qu'ils eussent de venir à bout d'vne tant dangereuse beste. Ce Duc cauteleux faisoit cela sous la seule esperance d'attirer les assiegés à quelque temeraire sortie qui eut peu tirer le camp Royal à son secours, & ce secours vne bataille : car l'Empereur estoit encor si pres, qu'ayant aduis de ce remuement il pouuoit facilement rebrosser, & mettre au vent les aisles de son desir tout à sonhait : mais les chefs qui commandoient dedans n'auoyent garde de commettre vne telle absurdité, ny de hazarder si folement vne ville, dont sembloit despendre l'Estat, se conduisants par vn tel & si sage general que depuis l'auanture de Brignolle où Boisi & Montejan eurent du pis, Il n'auoit laissé les siens vn seul jour sans coup donner, ny sans allarmes & rencontres miserables & funestes tousiours au desauantage des Imperiaux, qui ne sceurent iamais partir tant secrettement, ne à heures tant incertaines, ny à temps si couuert, ne par chemins tellement diuers & destournés, que leurs allees ou leurs venues ne fussent suyuies d'esclandres, de rudes charges, & de tristes & sanglants dommages : en sorte que s'ils sortoyent forts, ils estoyent battus de la faim, & s'ils se mettoyent aux champs foibles, ils estoyent taillez en pieces : si qu'ils ne sçauoyent à quel sainct recourir, ny à quelle voye se resoudre, pour s'esloigner d'vne mort odieuse & reprochable à iamais. C D

Les Imperiaux tousiours battus & reduits à l'extremité.

Ce qui aduint à Lormarin.

Il n'y auoit pas long temps qu'on auoit repris & arraché des mains des Imperialistes certain bestail qu'ils auoyent fourragé vers Lormarin chasteau magnifique & logeable, à deux lieux de Cadenet, de l'illustre maison de Sault : & parce que Paule de Cere auoit fait cest exploict auec seulement quatorze ou quinze gendarmes de sa compagnie, contre enuiron quatre vingts ou cêt cheuaux bien equippés & montez, à qui la peur auoit osté ou le sens ou le courage, les battus desireux de couurir ceste honte par art & par dol, mirent quelques iours apres cent harquebusiers dans ce mesme chasteau pour le faire seruir de refuge & de retraicte à leurs coureurs, cas aduenant que donnants sur les Royalistes, la chance n'eut tourné pour eux. E

L'escalade donee au chasteau de Lormarin contre les Imperialistes à leur grand dommage.

Paule qui a le nez au vent, & sent l'odeur de leur entreprise en faict voler tout aussi tost l'aduis aux Seigneurs de la Fayette & de Curton, qui se joignent non seulement à luy, ains par dessus le nombre qu'ils estient de leurs compagnies de gendarmes, luy amenent deux cens arquebusiers braues & delibetez : auec ceste force ils deslogent de Cauaillon, villette Papale pleine de bonnes maisons à deux mille pas de la Durance vis à vis d'Ourgon, garnis d'eschelles faictes à la haste & tumultuairement, qu'ils dresserent contre les murailles de Lormarin (ayant desia suffisamment pourueu aux aduenues de tous costés) auec vn si F

prompt

prompt & furieux assaut, qu'apres auoir mis sur le quarreau les plus resolus, ils forcerent le chasteau, & emmenerent tout le reste des soldats prisonniers sans encombrier ny rencontre quelconque, quoy que Dom Ferrand leur eut couppé le pas auec douze cens cheuaux, & seze enseignes de gens de pied : car son attente fut renduë vaine par les sentinelles à cheual des aduenuës, lesquelles ayants pris quatre de ses coureurs apprindrent d'eux le chemin que Gonsague tenoit, & celuy qu'ils deuoient tenir, pour ne tomber entre ses mains: de sorte que par autre voye ils paruindrent en leur contree pleins de captifs & de victoire.

A — *Gonsague descouuert & deçeu.*

En ces mesmes iours coment les Imperialistes à Senas, village à cinq lieuës d'Auignon d'assiette naturellement fortifiable pour n'estre commandee de nulle part : de ceste course est aduerty Iean Paule par ses explorateurs, qui sans perdre l'occasion ne manque point de se rendre incontinent vers ceste place en intention de les rencontrer, & de s'esprouuer auec eux : mais comme il trouue qu'ils ont ja battu aux champs, & qu'ils sont partis, il se met en voye de retraitte, & enuoye seulement douze gendarmes des siens rebrosser iusques à Sallon, ville qui prenant son surnom de la Crau par quelque excellét priuilege, n'est qu'à deux lieuës de Senas, & enuiron trois de Cauaillon. Leur bonne fortune est telle que rencõtrans les fourrageurs de Lormarin, partie montez, partie à pied, ils les chargent d'appointemét par telle fureur, qu'ils leur font non seulemét quitter leur proye, ains les amenent tous quarante prisonniers à Cauaillon : manuais & bien gauche presage à cest Empereur, trop à la verité superstitieux qui tiroit de si grosses consequences de si legers commencements, & fondoit des corps d'Elephans sur des petits pieds de mouelles, pour le faire r'entrer en soy-mesme & sortir de ces fantasies. Mais le pis est que ce coup est bien tost suiuy d'vn autre : car comme il a faict amas à Thollon de tous les sommiers & bestes à charge qu'il a peu recouurer depuis Aix iusques à Nisse, & encore par delà, à fin d'apporter le biscuit qu'il a fait faire à Thollon, pour subuenir aux farines, fours, & moulins, dont son camp est extremement pauure & desgarny.

Course des Imperiaux à Senas.

B — *Iean Paule à Sallon de Craux.*

Les fourrageurs de Lormarin pris & deffroussez.

C

Les rustiques qui sont aduertis du iour du partement de ces munitions font si bon guet, sont si coyement aux escoutes, & posent leurs embusches tant à poinct qu'ils amenent, ou tuent, ou blessent tellement les bestes, qu'elles sont inutiles à tant seruice : de sorte que continuants à telles & si rudes besoignes, ils rendent l'ost Imperial à vne si triste, & chagrine indigence, voire à vne tant impitoyable necessité, qu'il est aisé à iuger, qu'vne proche & cruelle famine tallonne son camp à mortels & horribles pas, pour luy faire abandonner la Prouence auec honte, perte, repentir & dommage, chargé de Cyprez au lieu de Palmes, apres y auoir laissé beaucoup plus de tombeaux que de trophees.

Munitions des Imperiaux saisies par les paysans & les bestes ou tuees, ou rendues inutiles à toute charge.

D — *Le camp Imperial reduit à vne extreme faim & necessité.*

De toutes parts reçoit ce Monarque ambitieux nouuelles à son desaduantage, & si ne void on en son camp que faim, chagrin, desolation & mortalité. L'extreme regret qu'il a de se retirer en cest Estat estant venu en vn tant espouuentable & puissant equipage d'armes, & de charrois : le repentir qui le remord d'auoir parlé si brauement; & d'auoir tant audacieusement reietté toutes honnorables conditions d'appointement : l'enuie & la haine qu'il couue en son estomach contre l'heroïque vertu de son ennemy, dont il s'est imaginé les Estats & le sceptre : l'appuy des heureux succez de ses fortunes passees & de tant de victorieux lauriers, gaignez à ses temples sont les Erynnes, & les Adrastes qui ne le laissent iouyr d'aucune sorte de repos d'entendement : & les furies tromperesses & sanglantes, qui l'ensorcellent d'vn mortel venin d'ambition, & l'entretiennent tousiours d'vne fureur, & d'vne esperance à l'autre : si que parmy ces contraires & inarrestables eslancemens, il attend qu'André Dorie, qui luy doit apporter deniers & raffraichissements, apporte quelques bonnes & plus heureuses nouuelles, que celles que les occurrences de Prouence luy ont donné depuis les heureux auspices de Montejan & de Boisi.

Regrets mortels de l'Empereur.

E

Esperances de l'Empereur.

Le Grand François d'autre part est à Valence, qu'il fait diligemment fortifier, pour s'opposer à ce grand Charles qui le deuore le cœur : si d'aduanture quittant la Prouence il luy prend enuie d'esprouuer le Dauphiné, & faire comme les malades, dont le salut est desesperé des Medecins, qui se font changer d'vn lict à l'autre, cuidans ainsi changer leur mal. Là reçoit sa Majesté nouuelles de toutes les parts de son Royaume, de son camp d'Italie, & de tous ses alliez & confederez, ne laissant faute de chose aucune, que les occurrences desirent, resolu de ne marcher en son camp, si son ennemy ne le vient mordre. Car à ce cas il ne veut faillir de s'y trouuer, & de luy monstrer les dents, sçachant quelle consequence traine la perte, & le hazard d'vne telle & tant sanglante iournee. Alors arriue d'Espagne

F — *Le Roy est à Valence où il attend ce que veut faire l'Empereur.*

Dorie, auec les galeres Imperiales, viures, argent & deniers. Or combien que la venue du
Seigneur Genois le contente infiniment, & qu'il monstre visage d'homme qui gaigne : si
Edict que l'Empereur fait publier en son camp.
est-ce qu'il faict en ce poinct mesme publier vn commandement parmy son camp, que tous
gens de guerre ayent à se tenir prests à faire monstre & reueuë pour toucher deniers, &
s'appareiller de partir au iour qu'on leur fera sçauoir, chacun garni de viures pour huict
ou dix iours, il auoit vn peu deuant enuoyé son artillerie à Marseille, qu'on appelle com-
munement la vieille, pour l'embarquer en ses galeres: ce qui auoit donné soupson de quel-
que nouuelle descente au Roy, qui de tous costez preparé, fortifié & muny tournoit tous- A
iours le visage à celuy de son ennemy. Toutesfois soit que le vent n'eut esté de sa partie, ou
que la venue de Dorie eut alteré son opinion, il fit desbarquer ses canons, & les ramener
en son camp : contenance qui donna creance à plusieurs ou qu'il desseignoit d'aller donner
au camp du Roy, ou qu'il vouloit aller apres le Duc d'Albe faire le siege de Marseille.

Affaires au Marquisat de Saluces.
On faisoit cependant les affaires de France au Marquisat de Saluces, que le conseil du
Roy pour la rebellion & la felonnie du Marquis François portoit d'annexer au Dauphiné:
mais la naturelle clemence de sa Majesté s'y opposa, le donnant au Marquis Iean Louys, B
qu'elle tira non seulement de prison pour autre crime de rebellion, ains inuestit humaine-
ment de l'estat de son frere, à la ville de Vallence, en presence de plusieurs grands Princes,
Prelats, Seigneurs & Barons de son Royaume, dont le Marquis despoüillé remua tousiours
depuis, quoy que assez mieux nous porteront nos dernieres esmeutes, qui l'ont veu embler
à la France par Charles Emanuel, à parler de ce Marquisat quand le temps nous y portera,
que ces guerres de Piedmont d'où me distrait la Prouence.

Discours & disputes militaires & guerrieres faites sur les desseins de l'Empereur.
Plusieurs belles disputes de guerre sont faites sur les desseins de l'Empereur, & sur ce
que le Roy doit faire, ou ne bouger de Vallence, ou le receuoir en Auignon, & le combat-
tre en cas qu'il vueille donner barres. Les raisons ne manquent de part & d'autre : mais C
comme le Roy a naturellement vn haut & grand cœur, conduit d'vn bon & sain entende-
ment, il prie le souuerain & redoutable Dieu des armees de vouloir soustenir la Iustice de sa
querelle, & d'adresser son voyage : apres quoy tout allegre & resolu, il s'embarque, laissant
Le Roy arriue à son camp.
bonnes & grosses garnisons à Valence par telle legereté que le second iour apres il arriue
en son camp triomphemment accompagné tant du nouueau renfort qu'il meine auec luy,
que d'vn grand & notable nombre d'illustre noblesse, & d'vne gendarmerie de son exerci-
te, qui l'est venuë rencontrer & receuoir. Il n'y a seiourné guieres de temps, que se prepa-
rant auec vn bel ordre pour receuoir ou donner bataille, nouuelles luy viennent par le Sei-
gneur Martin du Bellay, bien nouuelles & inesperees de vray, comme l'Empereur auec D
Nouuelles au Roy du deslogement & depart de l'Empereur.
tout son ost espouuentable deslogé, l'a osté de la peine du combat, reprenant le mesme
chemin, qu'il est venu tout le long de la marine, laissant derrier luy outre des morts infi-
nis, dont l'air estoit tout infect & corrompu, vne grande multitude de malades & de bles-
sez, qui ne peuuent suiure le camp, ny à pied ny à cheual : tellement que cest Empereur ne
laisse en petit doute, si la venue du Roy l'a point reduit à ceste extremité de retrai-
te, où s'il l'a desia ainsi resolu & deliberé, ayant fait vn si triste & funeste exploit en Prouen-
ce. Bien sçait on qu'à la reueuë qu'il fit auant son partement d'Aix, il n'auoit trouué que
vingt-cinq ou trente mil hommes, de cinquante mille qu'il en auoit au partir de Nisse : &
Seigneurs & Capitaines qu'a l'Empereur perdus en Prouence.
si auoit perdu Anthoine de Leye, Marc de Busthin, & vn Capitaine Lansquenet son parent,
le Comte de Horne, Baptiste Castalde, tous Seigneurs grands & notables, & quelques au- E
tres de pareil calibre & consequence : quoy que ce soit, sa retraite fut pour les premieres
La retraite de l'Empereur hastee & vn peu precipitee met en doute son courage.
iournees, auec grande precipitation & continuee hastiueté iusques à bien loin du danger
de ses ennemis tant ils l'auoient mal mené. Le iour mesme qu'il deslogea & alla coucher à
Trets, à trois petites lieuës d'Aix, tirant vers sainct Maximin, la queuë de son armee eut
La queue de l'armee imperiale mal menee.
vne rude, & bien sauuage suite par les gens du pays, qui l'allarmerent de façon, que le
maistre d'Hostel de Dom Francisque d'Este frere du Duc de Ferrare y fut tué suiuy d'assez
d'ombres infortunees, qui l'accompagnerent en ces froids & tristes Royaumes: telles festes
leur estants faictes de tant de parts aux destroits & aux passages par les paysans, couuerts F
& ambastonnez des armes des morts & des mourants abandonnez à leur mercy, que la de-
solation en estoit pitoyable & sanglante tout ensemble : & le pis fut que les cheuaux legers
du Roy furent enuoyez pour les soustenir, dont se trouuerent tellement serrez les Impe-
riaux, qu'ils se perdirent presque tous : de maniere que depuis Aix à Frejulz, où l'Empe-
reur auoit premier logé son camp, tous les chemins estoient empeschez, & ionchez de
morts, de malades, de harnois d'armes & de cheuaux abandonnez, qui ne se pouuoient

soustenir.

soustenir. Là vous les eussiez veu auec les hommes tous ramassez en vn tas les vns parmy les autres tant de costé que de trauers, les mourants parmi les morts, rendre vn spectacle si horrible & tant piteux qu'on le pourroit accomparer aux plus horribles & lamentables des histoires. Et tient-on qu'en ce peu de chemin qu'il y a d'Aix à Frejuls, qui sont enuiron vingt-quatre ou vingt-cinq lieuës, l'Empereur ayant perdu de qninze cens à deux mil hommes, fut reduit à tel estat que le Roy estoit pour le suiure, & pour passer en Italie si les nouuelles du siege furieux de Peronne ne l'eussent arresté, pour mander du secours à la conseruation de ceste place, dont il denicha le Comte de Nansau apres infinis coups de foudres & de tonnerres contre ses murs & ses Tours.

Spectacle pitoyable des Imperiaux.

A

L'Empereur estoit cependant arresté à Frejuls, que les Latins appellent *Forum Iulij*, Colonie Romaine de la huictieme legion, non pour dessein qu'il eut en Prouence (car il n'en estoit que trop rebuté) mais pour ceder aux vents contraires. Et faisoit ce grand Monarque ceste retraitte auec tant de regret, de froncements de sourcis, & de mordements de leures, qu'il en estoit tout hors de son sens & de soy: si bien que bien peu de iour & d'occasion luy auroient fait tourner visage, si le Roy eut monstré tant soit peu de semblant d'aller apres: ce que le conseil des plus sages & experimentez Capitaines n'auoit porté non plus que celuy de son ennemy de l'attendre, chacun estant en discipline de son costé.

L'Empereur à Frejuls reduit au dernier desespoir.

B

Le Grand François victorieux d'vn tant puissant & redoutable competiteur, auquel il laisse faire voile à son plaisir, apres ces tempestes de guerre, estime chose royale de visiter la Prouence desolee, pour la consoler de sa personne, & donner ordre à toutes les places, & les villes d'importance & de frontiere, que ces tonnerres ont esbranlé: la premiere qu'il visite est Marseille, ne voulant aller à Aix, pour ne voir la desolation de ceste grande ville, où il enuoye le sieur de Langey (c'est au iardin de ses memoires que i'ay cueilly toutes les fleurs de ce discours) pour la voir visiter & recognoistre ce qui estoit besoin d'y faire. Ce Seigneur fidele tesmoin de toutes ces aduantures, dont il fut vne bonne part trouua ceste cité desolee, destruitte, & gastee de toutes parts, fors de la violence des flammes cruelles & deuorantes, qui n'auoient touché à ses bastiments, à ses murs ny à ses temples, suiuant l'expresse defense de l'Empereur contre l'aduis de plusieurs, mesmement du Duc de Sauoye, qui fit brusler en sa presence le Palais & la chambre du thresor, cuidant par tel acte brusler les papiers & les vieux hommages, que la Noblesse, & les villes du Piedmont auoient rendus aux Comtes de Prouence, comme ceste Histoire a fait voir. En quoy il fut grandement deceu, & n'y gaigna ce Prince que le nom d'incendiaire & de cruel, les papiers & documents du thresor royal & ces hommages ayants long temps au parauant esté transmis à la forteresse des Baulx (piece mal aisee à forcer) par le commandement du general.

Le Roy apres le depart de l'Empereur vient visiter la Prouence.

C

Ce discours est tiré des memoires du sieur de Langey.

Le Duc de Sauoye auoit fait mettre le feu au Palais d'Aix pour brusler les vieux documents du Piedmont dont il fut deceu.

D

Langey ayant appellé auec luy le President auec vn nombre de Conseillers & les principaux de la ville sur l'aduis que quelques maistres charpentiers & maçons donnerent de l'estime à quoy pouuoit monter le dommage de la ville, en fit le rapport en Arles à sa Majesté, laquelle fit incontinent d'vne liberalité royale deliurer deniers contans entre les mains des Commissaires pour reparer telles ruines: la ville d'Arles fut visitee par le Roy qui peu apres retourna vers Auignon, où l'alla trouuer le Comte de Tende son grand Seneschal, Gouuerneur de Prouẽce, lequel auec Paule de Cere auoit suiuy l'Empereur insques à Nisse, dont il asseura sa Majesté. Somme que le grand François tout plein de palmes glorieuses tira le chemin de Lyon, le Grand Charles plein de funeste Cypres estant contraint de tirer celuy d'Espagne.

Deniers donnez par le Roy en recompense des ruines & des pertes de la ville d'Aix.

E

Voila en peu de mots le recueil de ceste guerre, qui troubla tant la Prouence, l'vn des plus illustres coings de ceste partie, & le second & notable euenement de ce siecle. Voila comme l'audace d'vn grand Empereur est rabbatue par le courage d'vn grand Roy: voila comme le droict renuerse le tort, comme la bonne querelle l'emporte sur la mauuaise, comme le petit nombre defait le grãd, comme l'orgueilleux est humilié, l'assaillant assailly, & celuy qui euidoit tout conquerir bien rauallé. Guerres, occurrences, rencontres, sieges & fortunes que l'an trente-sept a veu naistre & mourir tout ensemble, vne seule armee ayant fourny toutes ces choses à la gloire immortelle de l'vn, & le regret perpetuel de l'autre.

Conclusion de ceste guerre & de ce discours.

F

Paul tiers de ce nom, de la tres-noble famille des Farneses parauant Cardinal auoit le gouuernail de l'Eglise, lors que voyant la misere vniuerselle qui desoloit la Chrestienté à l'occasion de ses tempestes de guerre, desireux de mettre hors d'entreprises ces deux grands

L'an MDXXXVIII. du mois de May.
Le Pape Paul

Tasche d'assembler ces deux Monarques à Nisse pour renouueller la paix.

Monarques, practiqua de les assembler à Nisse, sur les plus agreables iours du mois de May, estimant que comme toutes choses se renouuellent en telle saison, il pourroit renouueller quelque bonne paix, où, quoy que chargé de LXXV. ans, il se delibera neantmoins d'aller, pour mettre en generale pacification la Chrestienté, que ces deux tant puissants & redoutables Lyons (qui facilement y condescendirent) tenoient en frayeurs continuelles. Partquoy le commencement de Iuin fut choisi pour ceste entreueuë où sa Saincteté se trouua. A

Au commencement de Iuin.

Le Pape se trouue à Nisse où il fait des tresues de dix ans entre ces deux Lyons.

Là ne fut le trauail petit que le Sainct Pere employa à les accorder, pensant vuider leurs differents : mais ne pouuant acheuer vn tant difficile ouurage, il auança vne tresue de dix ans, esperant par ce moyen trouuer la paix (qu'il n'auoit peu rencontrer) par le trauers de ceste planche, leurs courages ayants du temps de s'attiedir, & d'appaiser leur maltalent: apres quoy le Pape prend la route de Rome, le Roy d'Auignon, & l'Empereur de Barcellone, qui derechef manda au Roy de se trouuer à Aiguesmortes, où il desiroit luy parler, ce que le Grand François ne refusa. Ils s'entreueirent la auec telle & si franche demonstration de fraternelle amitié (si cas est que franchise habite au cœur d'vn Espagnol orgueilleux & superbe) que le Roy l'accompagna dans la galere Imperiale, où apres auoir parlementé B longuement ensemble, ils s'embrasserent & partirent bons amis, tirant le fil de ces choses iusques en l'an trente-huict, combien que quelques vns ayent escrit, que l'Empereur & le Roy ne se virent point à Nisse.

Entreueuë de l'Empereur & du Roy à Aiguesmortes, auec toute demonstration d'amitié.

L'an MDXXXIX.

Edict que les Notaires contracteront en François.

L'Edict que les Notaires & Tabellions, qui souloient escrire en Latin contracteroient en François vint peu apres l'an ensuiuant, dont cest estat a esté d'autant plus auily & mesprisé, qu'il estoit honnorable, & n'estoit exercé que par personnes doctes, & versées aux bonnes lettres, voire mesmes par des Nobles, au lieu que toutes sortes de bestes raisonnables s'y sont meslees & fourrees depuis : de quoy tant d'absurditez sont arriuees. Et si aduint que sur le sept du dernier mois fit son entree à Paris somptueuse, magnifique & royale celuy la C mesme qui peu deuant l'auoit faite en Prouence auec tant de fuudres, de ruines, & de tempestes.

Le vii. Decembre.

L'Empereur fait son entree à Paris.

L'an MDXL.

Commencement des Iesuites.

Le iiij. Aoust. Mort de Budée.

Le XXX. Iuillet. Robert Barnés Docteur en Theologie bruslé à Londres.

Plusieurs choses arriuerent l'an suiuant qui ne sont euenements peu remarquables : les Iesuites commencerent à desployer l'estandard du nom de IESVS sous Ignace de Loyola Gentilhomme d'Espagne, dont tant de grands & dignes enfans sont sortis: Guillaume Budee lumiere des lettres Grecques trespassa à Paris au mois d'Aoust : & si fut le XXX. de Iuillet Robert Barnez Docteur en Theologie bruslé à Londres en Angleterre.

En quel temps Caluin chassa les Euesques de Geneue.

Commencement des Huguenots à Merindol meschant village de Prouence.

Quant aux choses de nostre Histoire. Au mesme temps que ceste peruerse, & nouuelle secte de Caluin fut introduite à Geneue, d'où l'Euesque fut irreligieusement & barbaremẽt D chassé l'an trente-cinq : ceste mesme peste se glissa dans Merindol, petit & malotru village à l'autre bord de la Durance qui tesmoigne encor assez aux reliques de ses ruines la mortelle vengeance de Raymond du Turene. Là elle commença de pulluller & d'infecter les cerueaux des habitans, gens ignorants & demy-sauuages, pour la pluspart habituez en des cauernes & tauieres de montagnes, où sont les restes d'vn vieil chasteau.

Le Roy qui en est aduerty mande patentes de pardon & de grace generale pour tous ces nouueaux dogmatizeurs, à la charge qu'ils abiureront dans six mois leurs opinions & leurs folles resueries. Mais tant s'en faut que ceste maladie passe si tost, qu'elle continue tousiours de mal en pis auec infinis degats de plusieurs pauures & debiles ames deuoyees ius- E ques en l'an cinq cens quarante, que le Senat d'Aix irrité de voir ceste abolition d'Autels & de sacrifices, tant prodigieuse & nouuelle condamne quelques obstinez de ce lieu aux flammes, suiuant les rigueurs des loix, ordonnant que le bourg seroit razé, ambrazé, rendu inhabitable, & les arbres couppez au pied, à deux cens pas des enuirons. Le foudre & le ton bruyant de cest Arrest ne fut de petit estonnement à plusieurs. Le Roy toutesfois qui s'estoit deliberé de ne vouloir oublier aucune sorte de clemence, pour les reduire au bon chemin, manda apres ce fulminant Edict vn autre second pardon : à condition que les condamnez, & les autres abbreuuez de mesmes poisons & tenants ces mesmes sectes les abiu- F reroient comme erronnees, meschantes, pernicieuses & dangereuses, tant à l'Eglise qu'à l'Estat. Et si presenteroient vne confession de foy par escrit, consonante a la creance vniuerselle & Catholique Romaine. Mais cest Arrest fut arresté, & son execution differee, pour voir si le temps, & la bonté du Prince les pourroient tourner au chemin de salut & destourner de ce naufrage. Ce que iusques icy on n'a point veu que la force, ny la douceur, ny la rigueur des saincts & sacrez Edicts, ny sorte aucune de remonstrances, d'enseignement, d'arguments & de raisons ayent sçeu parfaire : tant a de pouuoir vne opinion relle

Arrest du Parlement d'Aix contre les Huguenots ou Religionaires de Merindol.

Second pardon aux Merindolens.

Arrest sursis.

Combien peut vne opinion en vn cerueau lourd & barbare.

quelle,

quelle, bonne ou mauuaise, vieille ou nouuelle, enracinee & clouee dans vne ame sauua-
ge, ignorante, inciuilisee & barbare, qui a pour fondement la liberté.

Claude de Maouille Gentilhomme des Baulx originaire de Tholose vn peu deuant
mentionné Capitaine general de quatre galeres du Roy se trouua de ce temps en la saincte
Cité de Ierusalem, où il visita tous les plus saincts & renommez lieux. Les signalez serui-
ces qu'il auoit rendus en diuerses & honnorables occasions nauales luy firent gaigner ce
A merite d'estre creé Cheualier du sainct Sepulchre (ordre que Baudoin second Roy de
Ierusalem frere du preux Godeffroy auoit commencé de son regne) dont il fut decoré auec
beaucoup d'honneur par frere Anthoine de Regio de la regle de l'Obseruance de la Pro-
uince de Calabre, Vicaire & Recteur general des lieux de la saincte Terre, sous le sainct
Pere Paul III. de la maison des Farneses, auec pouuoir & priuilege de porter publiquemẽt
en secret, & comme bon luy sembleroit la venerable enseigne de la croix du tres-sainct Se-
pulchre, ou de sainct George, ainsi qu'ont accoustumé de faire & iouyr les Cheualiers de
ce Sainct Ordre. Les lettres que i'ay veuës & leuës sont donnees au cenacle du mont de
B Sion, le trezieme du mois d'Aoust de l'an cinq cens quarante vn, où pend vn seel de cire
iaune, auquel se void la forme du Sauueur des hommes, sortant à demy du tombeau: telle-
ment qu'à son retour de la saincte ville le Grand François ayant esté aduerty de l'honneur
qu'il auoit receu en des contrees si loingtaines, pour ne se monstrer moins recognoissant ny
magnifique que le Patriarche, à la vertu de ce Gentilhomme son subject naturel duquel il
auoit esté tres-honnorablement & fidellement seruy à la conduite de ses galeres, tant par
plusieurs loingtains & beaux voyages, que par maintes belles & militaires charges: en pre-
sence de plusieurs Princes, grands Seigneurs de son sang & Barons de son Royaume, luy
C bailla l'accollade de sa propre main, & le crea Cheualier, auec tous les honneurs, preemi-
nences & dignitez de Cheualerie, dont ce grand & victorieux Monarque luy fit despescher
lettres illustres & bien amples donnees à Mont-real le septieme du mois de May de l'an
cinq cens quarante-deux, qui venoit à remonstrer le vingtieme de son Regne: lettres où le
Roy est signé & ce grand Cheualier Bayard, dont le nom ne mourra iamais.

L'an MDXLI. le xiii. Aoust. Capitaine Claude de Mauille fait Cheualier du S. Sepulchre, puis Cheualier du Roy François, & finalement premier Seigneur de Mauville.

Anthoine de Regio Obseruantin Patriarche de Ierusalem.

Pouuoir des Cheualiers du S. Sepulchre.

L'an MDXLII. le vii. de May. Claude de Mauille fait Cheualier de la main du Roy.

Presques en ces mesmes iours vn Gentilhomme des Mees nommé Oliuier Magnan, des
ancestres duquel nous auons desia fait mention au precedent siecle, fit hommage de la pla-
ce d'Auribeau, qui depuis ce temps est tombee en la famille des Seguirans. Mais vn bien
D grand different arriua non long temps apres entre le Procureur general du Roy & la Com-
munauté de la ville d'Aix sur les Caualcades que cest officier pretendoit, les habitans de la
cité de voir de toute antiquité & de temps immemorial aux Ducs souuerains de Prouence.

Le xii Iuin. Hommage d'Oliuier Magnã Gentilhomme des Mees de la place d'Auribeau.

Pour parer ce coup, ils exhiberent certains priuileges d'exemptions que Beatrice, Mar-
quise & Comtesse de Prouence, fille de Raymond Berenguier dernier de la maison de Bar-
cellone & d'Aragon, conceda aux citoyens d'Aix le cinquieme des Ides du septieme mois
de l'an mil deux cens quarante, qu'vn Guillaume Raymond originaire de la ville d'Yeres
auoit la principale & mage iudicature de Prouence. Ce priuilege fut produit par ceux d'Aix
au conspect du magnifique Louys Adhemar Seigneur & Comte de Grignan pour lors
E Lieutenãt general du Roy en ceste Prouince, & du magnifique Iean de Maynier Barõ d'Op-
pede premier President du Senat, qui Cõmissaires à ce deputez par sa Majesté, deciderẽt ce
procez & ce different à eux ioincts & ordonnez six Conseillers du mesme Parlement, auec
vn des Maistres Rationaux & le Lieutenant du grand Seneschal, sous le rapport de Foul-
quet Fabry l'vn des Senateurs de ce corps, dont nous auons assez honnorablement & desia
parlé, pour l'honneur de ses descendans en l'an vingt & quatre: où l'on peut bien aise-
ment voir qu'elle, & combien grande estoit pour lors l'authorité des Gouuerneurs en ce
pays, puis que les Lieutenants de Roy entreuenoient à donner voix, & poids aux iugemẽts
des procez plus importants auec les premiers & principaux chefs, & plus excellents mem-
bres du souuerain Tribunal.

Le vii. Septembre. Different entre le Procureur general du Roy & les habitans d'Aix sur les Caualcades.

Louys Adhemar Comte de Grignan pour lors Lieutenãt de Roy.

Pouuoir que pour lors auoient les Gouuerneurs & Lieutenans de Roy en Prouence.

F L'Empereur d'vn costé, le Roy d'Angleterre de l'autre faschoient tellement ce grand
Roy, que n'estant iamais sans besoigne taillee, il luy estoit par mesme besoin necessaire
d'auoir l'œil en plusieurs endroits, & le tourner de toutes parts, où le danger donnoit signe.
Ces occupations le forcerent de vendre de ce temps du propre bien de sa couronne (car il
ne vouloit fouler ses bons & fideles subjects) pour subuenir à tant de hauts affaires, & au pa-
yement d'vn si grand nombre d'infanterie & d'hommes d'armes qu'il auoit sous les ensei-
gnes iusques à la somme de six cens mille francs, dont seulement quarante mil toucherent
nostre Prouence. A cest effect il adressa patentes de commission au mesme Seigneur de

L'ã MDXLIII. Le Roy contraint de vendre son Domaine pour les fraix de la guerre.

Balthezar Iarento Eueſque de ſainct Flour & maiſtre des Requeſtes du Roy, & le Baron d'Oppede premier Preſident commis à la vente du Domaine.
Comme plus à plein eſt contenu aux lettres données à Folembray le xii. d'Aouſt MD XLIII. le XXIX de ſon regne.
Guerin Aduocat general.
Les Prouençaux appellans les granges mas.

Grignan, à Meſſire Balthezar Iarento Eueſque de ſainct Flour, maiſtre des Requeſtes de ſon
hoſtel, Preſident à la chambre des Contes, & au Baron d'Oppede & de Vitrolles, qui eſtoit
Prince du Senat de Prouence ſes Conſeillers, auec plein pouuoir d'engager, vendre & alie-
oer à rachept perpetuel, ainſi que ſe comporteroit tant en Chaſtellanies, fiefs, Seigneu-
ries & Iuſtices hautes, moyennes & baſſes, reutes, droits & deuoirs Seigneuriaux, prez, vi-
gnes, eſtangs, moulins & toutes autres telles choſes, ſans aucune reſerue fors la foy, l'hom-
mage & la ſouueraineté, à raiſon de dix pour cent, & au deſſous, iuſques à la ſomme de A
quarante cinq mille liures du Domaine de ſa Comté de Prouence.
En vertu de ces patentes les Commiſſaires à eux appellez & ioincts les maiſtres Ratio-
naux, & maiſtre Guillaume Guerin Aduocat general procedans à l'exploit d'icelle vente
vendirent au meſme Claude de Manville Cheualier du ſainct Sepulchre, & du Roy, Capi-
taine general de ſes galleaſſes, & gros vaiſſeaux, & encor du chaſteau des Baulx, & à Da-
moiſelle Philippe de Brion ſa femme, ſçauoir les cenſes qu'ils faiſoient annuellement ſur
certains mas & moulins ioignants enſemble par eux acquis au terroire de la place & Sei-
gneurie des Baulx, piece du Domaine royal. Et ce auec toutes leurs dependances directes, B
& autres poſſeſſions, dont la cenſe ſe montoit à quelques charges de bled, & certains con-
nils & poulailles.

Erection de la Seigneurie & iuriſdiction de Manville en faueur de Claude de Manville.
Prix de la vente de la iuriſdiction.
Valeur de l'eſcu ſol de ce temps.
Pache de la vente.

Toutes ces choſes furent vendues à ce Cheualier, auec iuriſdiction mere & mixte impere
ſur le mas, moulins & terroir tout tant qu'il pourroit s'eſtendre & contenir dedans mil &
cinq cens pas de chaſque endroit, & coſté de la maiſon, dez lors appellee Maoville, en fa-
ueur du nom & des honnorables ſeruices rendus fidellement au Roy par ſon poſſeſſeur,
auec puiſſance de faire patibulaires, pillori, enſeignes de Iuſtice, officiers & Baillifs, pour
l'exercer : le tout pour le prix de ſept cens cinquante trois florins, quatre ſols, que receut
contant Maiſtre Balthezar Albert Rational, & Archiuaire, au nom de M. Nicolas de Co- C
cils, dit Agaffin, Threſorier & Receueur general de Prouence, & de ſon commis abſent ĉo
xxv, ducats larges, & LX. eſcus d'or ſol, à raiſon de quarante-huit ſols piece, exhibez ez pre-
ſences des Commiſſaires, auec le pache de rachept perpetuel, & droict de Souueraineté au
vendeur, & le deuoir de foy, & hommage à l'achepteur, & à ſes ſucceſſeurs à l'aduenir. Da-
uaotage ſans qu'à telles vẽditions les Greffes des Preuoſtez & Bailliages, les forests & bois
de haute fuſtaye, & de taille, & leurs dependances iuriſdictions y fuſſent compriſes, que ſa
Majeſté ſe reſeruoit, non les paiſſons & glandees, qu'il leur permettoit, cas aduenant qu'il
y en eut.

Preſents à la vente.
Bourrilly Archiuaire ſigné aux lettres de vente.
Succeſſeurs de Claude premier Seigneur de Manville.
Eſcu des Manvilles ſieurs de Manville.
Borrils & Alberts bonnes & anciennes familles d'Aix.
François Iarente ſieur du Thollonet.

Ceſte vente fut faite auec toutes les ſolennitez, qu'on ſçauroit deſirer à tels actes dans la D
chambre des Contes de la ville d'Aix, où furent appellez pour eſtre preſents François de
Caſtillon Seigneur de Beynes, & Simon Albert Receueur d'Arles : ſi en fut la quittance
faicte au nouueau ſieur de Maouille par vo Iaques Tulle commis du Receueur Agaffin le
xxv. de Mars de l'an cinq cens quarante quatre, où vn Louys Bourrilly Maiſtre Rational,
Secretaire & Archiuaire royal qui fit authentiquer ces choſes au regiſtre des alienations du
Domaine, ſe trouue ſigné : de maniere que voila comme vne champeſtre maiſon a eſté eri-
gee en fief & iuriſdiction, & a pris le nom de ſon tenácier : & comme vne bonne & honno-
rable famille de Tholoſe s'eſt tranſplantee en ceſte contree pour touſiours plus accroiſtre &
decorer noſtre Prouence de Nobles, & illuſtrer ſes villes de familles & races honnorables. E
Car ce Claude Cheualier du ſainct Sepulchre & du Roy premier Seigneur de Manville fit
heritier Claude de Manville ſon filleul & ſon nepueu du conſentement de ſa femme. De
ce ſecond Claude, & de Damoiſelle Yoland de Paul eſtant ſorty Pierre ſieur de Manville
qui s'eſt recentement ioinct par mariage à la maiſon de Rochegudes, & de Mondragon, de
la tres-noble & tres ancienne famille des Cauaillons : l'Enſeigne des
Man-villes eſtant de ſable à vn Lyon d'or ſous vne ville d'argent en chef
que le grand Roy François voulut que le Cheualier Claude & les ſiens F
portaſſent deſormais en leur Eſcu, au lieu de la main, & de la ville qu'il
portoit communement en ſes premieres & vieilles armes. Les Alberts &
les Borrils mentionnez aux lettres de vente, eſtans bonnes & anciennes
familles d'Aix, que nous paſſerons maintenant pour ſuiure le train de
l'Hiſtoire. François Iarente perſonnage magnifique conſeiller au Parle-
ment de Tholoſe, & maiſtre des requeſtes du Roy, lequel auoit eſté Preſident de la cham-
bre qui fut ſupprimee, à ſon lieu eſtant mis le Lieutenant general de la ville d'Aix, eſtoit Sei-
gneur du Thollonet.

Le Roy derechief harcellé par l'Empereur & le Roy d'Angleterre.

Vous venez fraichement d'ouyr la peine que print ce bon vieillard de Pape de se porter à Nisse, nonobstant la charge de ses ans & la dignité de sa charge, pour mettre d'accord deux si redoutables ennemis que l'Empereur & le Roy: & comme n'estant peu venir à bout d'vne paix, il auoit auancé vne longue cessation d'armes pour le terme de dix ans: esperant par ce moyen leur faire digerer leur courroux. Tout le trauail de ce venerable sainct Pere est en vain du costé de l'Espagnol, lequel portant tousiours auec soy son mauuais estomach & son ambition (le Roy d'Angleterre n'en faisant pas moins de sa part) harcelle A & pique continuellement le Monarque François qui se void auoir affaire à deux grands Ours, & contre vn cœur immaniable, entier & endurcy en ses opinions, & ses premieres attentes. Ceste action pleine d'ambitieuse infidelité porte le Roy, quoy que à son grand regret, d'implorer le secours du Turc, appellant à son aide & contre vn infidele les infideles: sur lesquels certainement comme Prince tres-Chrestien il employeroit assez plus volontiers ses armes & sa noblesse, si son competiteur se trouuoit de pareille humeur. A ceste Ambassade est esleu Anthoine Iscalin Adhemar depuis Baron de la Garde appellé pour lors Capitaine Poulin, vers Soliman, où ce Gentilhomme se B porte auec tant de royale magnificence & de largesse, qu'il fait bien cognoistre combien est grand son maistre de nom & de faict, parce que iamais homme n'en fit de telles. Parquoy sur le Printemps de l'an nouueau fait voile & se met en mer sous le cômandement de Barberousse l'armee Turquesque, composee de cent & deux galeres, & d'enuiron quarante fustes de corsaires, non sans grand detriment des Chrestiens, tant il est dangereux de se fier à des barbares: car ils saccageot la ville de Rhege au Royaume de Sicile, & vont donner fonds au port d'Ostie, assise sur les bouches du Tybre (ce que le mot porte) que Ancus Martius fit autrefois edifier aux marges de la mer & de ce fleuue, proche de Rome, C pour y receuoir toutes les richesses & marchandises du monde: dont le Pape & les Romains, quelle asseurance que l'Ambassadeur leur sçeut donner par ses lettres, sont en grands allarmes & troubles.

Le Baron de la Garde en Ambassade vers le grand Seigneur.

L'an MDXLIII. Sur le Printeps l'armee Turquesque vient en Prouence.

Le Pape & les Romains alarmez de la venue de l'armee Turquesque.

Ceste armee faisant voile & singlant de port en port vient aborder à Thollon, où elle trouue le Prince d'Anguien, que le Roy y a ja despesché auec ses galeres pour la receuoir & s'y ioindre. Là n'estant question de longuement consulter, mais de faire & d'exploitter promptement, ils s'en vont droict à Nisse, qu'ils prennent & pillent d'emblee, n'ayant dequoy soustenir la tempeste d'vne telle armee (ville qu'on appelloit anciennement *cap de Provenza*) & de là dressent leurs batteries contre le chasteau, qu'ils trouuent d'vn peu plus D farouche resistence, & se moque de leurs tonnerres, tant pour son assiete naturellement inforçable, comme basti sur le vif rocher, que pour les bastions, les fortifications, les fossez, les remparts & les donjons, où le temps, l'art & la despence n'ont rien oublié, que parce que l'intelligence que le Roy y croit auoir dedans, se trouue inutile & sans yssue.

Le chasteau de Nisse assiegé par Barberousse.

Le Prince d'Anguien qui est à Marseille attendant nouuelles de Barberousse y trouue le Seigneur de Grignan Lieutenant de Roy, qui propose vne vendition que luy doiuent faire trois soldats Sauoyars du chasteau de Nisse auec promesse de le liurer entre ses mains, E sous la faueur d'vne intelligence qu'ils ont dedans, tellement secrette & infaillible qu'il sera rendu & liuré incontinent à leur arriuee, au moindre signe qu'ils feront à leurs compagnons. Le Prince en aduertit le Roy pour en auoir sa volonté, suiuant laquelle il delibere d'executer ceste entreprise. Parquoy il fait equiper quatre galleres, dont sont chefs & Capitaines, Magdelon frere du Baron de sainct Blanquart, le Cheualier d'Aulps de la maison de Blaccaz, Pierre Bon qui depuis a esté Baron de Meulhon & Gouuerneur de Marseille, & Michelet.

Entreprise sur le chasteau de Nisse.

Or quoy que ce Prince soit ieune d'aage (car il n'auoit pour lors que xx. ans) si vent-il sagement & dextrement côduire ceste besoigne pour ne mettre rien au hazard des traistres & de tels vendeurs de chasteaux, qui communement ne valent rien. Pour ne donc rien F laisser en nonchalance du seruice de son Roy il se iette en mer auec onze galleres outre les quatre: & quelle asseurance que luy donne Grignan de la facilité de l'entreprise, & du peu de danger que tirera son execution il donne charge au Capitaine Magdelon de se mettre deuant, auec les quatre galeres, menant quant & luy les trois marchands, le Prince auec le reste des triremes, prenant le largue & l'aduantage du vent, ou pour seruir ses gens, ou pour se retirer, en cas de quelque trahison & sanglant stratageme, comme tost apres on descouure.

Prise de galeres auec la mort du Capitaine Magdelon par Ianetin Doria.

Car au poinct mesme que Magdelon approche de Nisse, on void sortir la rame en
l'eau, six galeres pour l'inuestir, que quinze suiuent à la queuë conduites par Ianetin
Dorie couuertes du cap de sainct Souspir, lesquelles accompagnent Magdelon & sa com-
pagnie auec mosquetades, coups de perriers, & canonades, par vne bien horrible &
furieuse chasse, iusques dedans le port d'Antibe, auec tel tumulte & desordre qu'elles
sont abandonnees, & par Dorie prises & amenees dedans le port de Villefranche, le A
Capitaine Magdelon y ayant esté blessé à la cuisse d'vn coup de canon, dont il meurt
bien tost apres.

Le Cte d'Anguien se sauue à Thollon.

Le Prince d'Anguien qui se sauue cependant, estant surgi au Cap-roux est poursui-
ui par Ianetin, qui vient pour le surprendre : mais comme il est descouuert au clair de
la Lune, les François font telle diligence de leuer l'ancre & faire volte que terre à terre ils
se retirent à Thollon, & se sauuent de ce danger sans perdre vn homme. Quant à la prise
de Nisse comme l'armee de Barberousse arriua à Villefranche, l'attillerie fut mise en
terre, & plantee deuant les murs de la ville, qui bien tost se tendit, à condition de B
n'estre saccagee: apres quoy les pieces tournerent leur furie contre le chasteau, qui se
moqua, & ne fit conte aucun, ainsi que i'ay dit, de tous leurs foudres: de sorte que
Barberousse voyant qu'il consumoit le temps, les gens & les munitions en vain contre
vn fort inexpugnable, ioint que desia l'hyuer approchoit, retira son armee à Thollon,
le Prince d'Anguien tirant la route de Marseille & de là deuers le Roy. On escrit
que sa Majesté fit rendre à ce Turc en recognoissance de sa venuë tous les forçats,
Mores & Mahumerans qui se trouuerent dans les galeres Françoises, & si le renuoya
tres-humainement, auec des grands & riches presents à son pays. Mais comme le singe
vestu de pourpre ne laisse d'estre tousiours singe, & le barbare tousiours barbare, Bar-
berousse que le nom & le poil ne dementent, nonobstant tant de courtoisies & de li- C
beralitez royales, commit infinies violences à son retour, endommagea encor plus
cruellement la Sicile qu'il n'auoit fait, & si emmena quelques prisonniers Chrestiens en
Barbarie.

Le siege du chasteau de Nisse quitté par Barberousse, à qui le Roy donna tous les esclaues Turcs.

Actes dignes d'vn infidele barbare.

L'an MDXLIIII. Deluge de S. Martin.

Il semble que le Ciel pleura tant de malheurs, comme s'il se fust fasché de voir les
Chrestiens se guerroyer & destruire eux mesmes, requerir ceux qu'ils deuoient guer-
royer, & guerroyer ceux qu'ils deuoient requerir: car le deluge de Sainct Martin arri-
ua, où les bondes du ciel furent tellement ouuertes durant huict iours, & autant de
nuicts (petit cataclisme qui aduint l'an cinq cens quarante-quatre) que l'impetuosité D
de l'eau abbatit plus de deux cens cannes des murs de la ville d'Auignon à l'endroit
des Iacobins: si qu'il falut sortir les Nonains de saincte Claire auec des batteaux: les
monuments des Eglises des Augustins, des Carmes, & des Cordeliers s'ouurirent: tel-
lement que les corps morts sortoient dans leurs bieres, nageants sur l'eau comme pe-
tites nacelles & pistrins, le Rhosne & la Durance qui s'estoient assemblez ayants si fu-
rieusement enuironné & isolé la ville que sans la Roque de Don où tous s'estoient re-
fugiez pour euiter ce deluge, le peuple d'Auignon estoit perdu : si ne fut Sallon sans
esclandre, parce que les huyles qui sont plus grande richesse & les vins furent tous per-
dus, les tonneaux estants desfoncez & nageans, & les pilles noyees aux estiues, caueaux E
& celiers en la grande ruë communement de condamine, auec vn estrange & bien
lamentable spectacle. Aussi arriua le lendemain de Pasques, qui se trouuerent le xiiij.
d'Auril la iournee de Cerisoles, que le Prince d'Anguien gaigna pour les François con-
tre l'Empereur où son Paul des Alberts Seigneur de Montdragon autant liberal que vail-
lant, se fit cognoistre & honnorablement signaler: comme pareillement fit la Molle Gen-
tilhomme courageux, lequel y mourut apres auoir rendu plusieurs preuues & marques de
sa vaillance.

Murs d'Auignon abbatus par les pluyes auec plusieurs choses estranges.

Esclandres à Sallon.

Lex iiii Auril. Iournee de Cerisoles.

La Molle Gentilhomme Prouençal tué à la bataille de Cerisoles.

L'an MDXLV. Merindol pris, saccagé & bruslé.

Ce deluge d'eau en tire l'annee suiuante vn autre de sang: le Baron d'Oppede Prin-
ce du Senat de Prouence ayant prattiqué d'auoir des lettres patentes pour executer
l'Arrest donné contre ceux de Merindol & les autres infectez de ces nouuelles opinions F
de religion comme Lieutenant du Comte de Grignan, qui pour lors gouuernoit la Pro-
uince, leue quelques trouppes, & accompagné du Baron de la Garde, tire droict à Me-
rincol, qu'il prend & brusle, trouuant ce lieu abandonné des habitans, lesquels au bruit
de ceste rude visite s'estans escartez comme bestes chassees, s'estoient cachez dans les
bois, & les cauernes voisines, pour ne tomber entre leurs mains: car comme ceste secte
estoit encor toute fresche, & nouuelle, elle estoit d'autant plus prodigieuse & viuement

Les Merindolens fuyans la fureur du President se retirent dans des cauernes.

persequutee.

persequutee. De Merindol va à Cabrieres le President, autre petit & malotru village, que ces mesmes erreurs auoient distrait des vrais autels, lequel s'estant sans grande batterie rendu, souffre vne infinité d'excez: mesmement vne troupe, dont quelques femmes enceintes, & quelques petits enfans sont inhumainement ars & deuorez des flammes, plusieurs autres faits prisonniers & menez dans les galeres: presque tout tel & autant cruel traittement estant fait au lieu de la coste, place appartenant à la maison de Simiane: si que en la pitoyable ruine de Merindol & de Cabrieres on dit qu'vn A certain Taxil Marro en tua soixante de sa main sous blessez au front par autant de arquebusades qu'il delascha: voire asseurent quelques vns que le President d'Oppede fut autheur de ce massacre, dont il courut grande fortune de sa vie, comme nous reciterons, en lieu qui conuiendra mieux.

Excez commis à Cabrieres.

Grande & mortelle guerre estoit allumee de ce temps entre les Roys de France & d'Angleterre, Bouloigne que l'Anglois tenoit ne mettant en peu d'ombrage le François par son trop proche voisinage d'entrer en quelque appetit, de se glisser pied à pied dans ses Estats: ce qui le meut de mettre en mer vne armee naualle (n'en faisant pas moins par terre) tellement B gaillarde & renforcee, qu'elle peut non seulement combattre la flotte Angloise en cas de rencõtre, ains peut assoir vn pied dans les contrees ennemies, si l'occasion en ouuroit le pas. Desia estoit le Capitaine Iscalin Adhemar, dont nous auons deux fois parlé, pour le merite de ses prouësses au grade de Baron de Cheualier de l'Ordre, & de general des galeres: au moyen de quoy il fut choisi & despesché en Prouence pour emmener vingt & cinq galeres des mers de Leuant aux mers du Ponant, & à passer le destroit de Gibaltar: aduanture qui n'auoit esté veuë que l'an mil cinq cens & douze, qu'vn Capitaine Pregent en passa quatre: tellement que plusieurs autres fustes de Gennes vindrent (quoy que C tard) au renfort de l'armee Françoise qui s'en alloit au recouurement de Bouloigne. Mais comme ces grands apprests de guerre ne passent sans esclandres, confusions, signes & prodiges: ceste classe, qui est au haure de Grace (le Roy estant sur vn petit cap d'où il la peut voir partir à son aise) ne met plustost la voile au vent qu'vn certain grand vaisseau qu'on appelle le Carraquon, où deuoit estre l'Admiral s'embrase par vne telle viuleuce, qu'il est finalement reduit en cendres, parmy le combat des eaux & des flammes, qu'on ne sçeut iamais arrester. C'estoit la plus grande & la plus belle machine de toutes les mers de Leuant, la meilleure & plus obeyssante à la voile, portant cent grosses pieces d'artillerie, & qui plus est, l'argent du Roy qu'à toute peine D l'on sauua: de sorte, ô chose espouuentable! que lors que le feu se print aux canons, les foudres & les tempestes des basles menerent vn tel tintamarre & vn tant hurrible fracas, que le monde sembla estre à sa derniere conflagration, la mer, l'air & le ciel qu'on vit en feux, esclairs & tonnerres espouuentables, n'estonnants peu les galeres contraintes de s'esloigner, & laisser faire à sa fureur, de peur d'auoir des esclats, & d'estre mises à fonds: apres toutesfois en auoir sauué plusieurs, lesquels pour euiter les flammes deuorantes & cruelles, s'estoient lancez dedans les ondes, qui n'ont gueres plus de merci: tant fut pitoyable cest esclandre aduenu le six de Iuillet, où les iours ne E sont que trop chauds.

Guerre mortelle entre François & le Roy d'Angleterre.

Le Baron de la Garde Cheualier & general des galeres.

Du mois de Iuillet.

Le Carraquon grand vaisseau embrasé & mis en cendres auec vn fracas espouuentable.

Quant aux armees l'Angloise estoit composee de soixante nauires d'eslite, lestes & fournis de tout ce qui estoit necessaire à l'expedition d'vn grand & furieux combat de mer: celle du Roy estoit de cent cinquante gros vaisseaux ronds, de soixante autres petites fustes ou flouins, & de vingt & cinq galeres qui ne desiroient & ne demandoient que bataille: de maniere que le xviij. de Iuillet elle aborda pres de l'Isle d'Huicht où fut mandé le Baron de la Garde auec quatre vaisseaux longs, tant pour la recognoistre iusques à la poincte de saincte Helaine, que pour voir & remarquer la contenance & l'assiete des ennemis. Bien tost apres est ce Baron rencontré de quelques escadrons Anglois, qu'il combat bien asprement: en autre endroit F se trouuant blessé le Capitaine Pierre Bon, dont nous auons aussi parlé, pere du Baron de Meolhon, pour le iourd'huy Comte d'Entremont, qui porte en l'Escu de ses armes semé en plusieurs endroits de sa magnifique maison de Marseille d'or à vne bande d'Azur compagnee d'vne estoile d'or, empoignee d'vne main ou d'vne patte de Lyon de sable, la blessure de ce Gentilhomme fut diligemment pencee & bien tost guerie: mais si bon marché n'en eut le Cheualier d'Aulps de la tres-noble maison de

Armees nauales des deux Roys.

Le xiii. de Iuillet.

Le Baron de la Garde mandé pour recognoistre la classe Angloise auec quatre galeres.

Escu des Bons Barons de Meolhon & Comte d'Entremont.

Blaccaz Capitaine des galeres Normandes, lequel ainsi qu'il faisoit le rafraichissement de son aiguade, non loin du haure de Grace, fut surpris & descouuert des Anglois, pendant qu'il alloit descouurant, abandonné de quelques soldats, qu'il auoit auec luy. De sorte que priué des autres qui trauailloient à remplir les barils, resté seul parmy tant d'hommes il fut attaqué, enuironné, & par vn coup de disgrace blessé d'vn coup de fleche au genouil dont il tomba au mesme instant, cruellement assommé d'vn lourd & pesant coup de vouge qui luy fit sauter les ceruelles. Gentilhomme au reste braue, sage & vaillant, qui ne fit petite faute & ne fut moins regretté, que les Barons de la Garde & de Meolhon hautement loüez : personnages illustres & genereux, que le Soleil de Prouence auoit veu naistre, dignes de viure en ceste Histoire. A

Mort du Cheualier d'Aulps Gentilhomme Prouençal.

L'an MDXLVI. le dernier de May. Peste horrible à Aix.

Toutes ces occurrences sont suiuies d'vne peste tellement horrible, dangereuse & inouye, qui commence à frapper la ville d'Aix, le dernier du mois de May de l'an cinq cens quarante six, que la cité en est tout à coup deshabitee & deserte. Les personnes attaintes de la fureur de ceste maladie chassent incontinent toute esperance de salut, se cousent elles mesmes en des blancs suaires, & se font mesmes en vie (ô chose non iamais leuë!) leurs tristes & lamentables obseques : les maisons sont abandonnees & vuides, les hommes desfigurez, les femmes esplorees, les enfans esperdus, les vieillards estonnez, les plus forts vaincus & les animaux poursuiuis : le Palais clos & fermé, la Iustice en silence & desertion, Themis absente & muette, & les portefaix & sandapilaires en credit : les boutiques fermees, les arts cessez, les temples solitaires, & les Prestres tous confus. Bref toutes les rues velues, sauuages & pleines d'herbes par la lugubre infrequence des hommes & des bestes durant deux cens septante iours que dure le mal, rant porte d'horreur la triste image de ceste solitaire desolation. B

Estrange desolation.

L'an MDXLVII. le XXVI. de Ianuier Mort de Henry VI Roy d'Angleterre.

Le dernier de Mars mort du Roy François à Rambouillet.

L'annee d'apres est fatale aux Princes, Henry huictieme, Roy des Anglois qui tant de fois a fait & rompu la trefue auec la France, ne pouuant faire trefue auec la mort, sort de la vie & du monde sur la fin du premier mois. Et le dernier iour du mois à qui Dieu Mars donne son nom acheue & clost son dernier iour le grand Mars François à Rambouillet, apres qu'il a regné parmy les armes & la guerre trente-deux ans, trois mois & six iours, & vescu parmy les ondes inconstantes & les rempestes mondaines moins de cinquante. Prince non digne du grand & florissant Royaume qu'il possedoit, mais de la Monarchie vniuerselle, non seulement premier de ce nom, mais premier en tres-hautes, tres-heroïques & sublimes qualitez sur tous les grands Roys de son temps, qui furent ses aduersaires, mesmement Henry d'Angleterre & Charles, lequel de sa part apres la deffaite & la prise de Iean Frideric Duc de Saxe, & de Philippe Prince de Hesse son frere, ayant enuoyé quelques bandes en la basse Saxe a nouuelles de leur deffaicte aupres de Brence par les habitans de quelques villes alliees & confederees ensemble : parce qu'il ne falloit pas que la mort du Grand François son redoutable competiteur, ny les heureuses victoires de ses fortunes passees luy donnassent tant de vent & d'aduantage, qu'il n'eut dequoy plaindre ailleurs son propre dommage & sa perte : voire qu'il ne doiue maintenant entrer en soy-mesme & penser mieux à ses affaires, ausquels Henry second qui s'en vient à la couronne fera bien tost changer d'auspices, puis que le Ciel auoit voulu & ordonné que le Grand François son pere eut esté beaucoup plus vertueux, heroique, sage, docte, vaillant & liberal, que fortuné & bien voulu de Mars & des destinees. Entrons au Regne du fils. C D E

La fortune de Henry meilleure que celle de son pere.

REGNE DE HENRY II. FILS DE FRANCOIS Comte XXVII. de Prouence.

Henry II. succede à la couronne à pareil iour qu'il est né.

Combat singulier de la Chastegneree & de Iarnac.

Henry deuzieme du nom, restaurateur de la discipline des armes, qui ne degenere en rien des royales vertus de son pere, succeda à la couronne à pareil iour qu'il est né : rencontres aduenus en plusieurs & diuers temps à plusieurs & diuers Monarques, dont la raison semble incognue : est sacré à Rheims sur le mois d'Aoust de l'an cinq cens quarante-sept, si bien qu'il se trouue cinquante-neufuieme Roy des François, & vingt-septieme Duc & Marquis de Prouence. Iarnac & la Chastegneree Gentilshommes assez ramentus dans les escrits de plusieurs sur l'entree de son regne entrent en camp clos d'espee & dague sous sa permission, pour definir F

vne querelle que les armes seules pouuoient terminer. Toutes les ceremonies requises
à tels duels exactement obseruees auec vn silence plus que Pythagorique, & vne as-
sistance celebre d'innumerables spectateurs & regardans qui ressembloient autant de
statues immobiles & muettes, pour voir quelle en seroit l'issue, & quel resteroit le
vainqueur sous vn iugement si douteux. Car les loix du combat singulier veulent qu'on
punisse de mort celuy qui à telles monomachies solennelles aura parlé, ou donné si-
gne à l'aduantage de l'vn ou de l'autre. Ce qui fut de tout poinct obserué en ce san-
A glant & solennel acte, lequel trainera neantmoins par des exemples mauuais des gran-
des, cruelles & damnables imitations à sa queuë dans ce Royaume, la mort doureu-
se d'infinis Seigneurs, Gentilshommes, Capitaines & soldats, la perte d'vn million
d'ames, la desolation de mille familles, & le malheureux & regretable affoiblissemẽt
du bras dextre de ceste inuincible & trespuissante couronne, quels Edicts rigoureux
& seueres que les Roys en puissent & sçachent faire à l'aduenir: le Grand François a-
yant donné trop de credit au dementy, quoy qu'il soit infame & vilain, & Henry
trop de consequence au duel, quoy qu'il parle de hardiesse, & soit la preuue d'vn
B grand cœur; si quelqu'vn ne vouloit dire que le desespoir, la fureur & le desir enra-
gé d'vne vengeance y portent le plus souuent ceux qui ont moins de valeur. Mais puis
que nostre principal dessein n'est pas de remarquer toutes les choses qui sont aduenues
diuersement de son regne, comme sous le sceptre d'vn Roy, mais comme celuy d'vn
Comte: suiuons le fil de nostre ordre.

Malheurs qui prouiennent des duels.

On dit que le Roy François a rendu le dementy ainsi odieux en France qu'on le vend par le tournoys.

Resouuenez vous de la miserable ruine, & de la sanglante desolation de Merindol
& de Cabrieres (l'humanité, non l'opinion me faict parler ainsi) où le glaiue & le feu
auoient faict ce que font ordinairement les foudres, les tempestes & les tonnerres,
C sans espargne d'aage ny de sexe; à l'aduanture cruautez beaucoup plus seantes à des
barbares qu'à des Chrestiens, & à des boutefeux & mutins, qu'à des Magistrats, &
souuerains Iusticiers, combien que ceste nouuelle heresie fut vne cruelle & bien dan-
gereuse beste. Toutesfois il faut penser que toutes choses ont leur saison, & les suit
ordinairement vne certaine vicissitude & vn roulement tant infallible, que les plus sages,
à mon aduis, sont ceux qui abusent le moins du temps, des authoritez & des charges, & les
plus inconsiderez ceux qui s'y fondent le plus.

Au mois d'Aoust de l'an cinq cens quarante neuf, les Merindolens qui poursuiuent fort
& ferme la reparation du cruel & inhumain traictement qui leur a esté fait, à ce qu'ils ont
D representé, & que plusieurs hommes ont creu par le premier President, font tant que le
Roy euoque leur cause pour l'enormité du fait à son Parlement de Paris, comme au plus
iuste & plus illustre Senat de son Royaume, voire mesme de l'vniuers, ordonnant que celuy
de Prouence y sera assigné par Syndics & Procureurs auec le Prince de leur corps, l'Aduo-
cat general, & quelques autres Conseillers.

L'an MDXLIX. au mois d'Aoust.

La cause de ceux de Merindol euoquee à Paris, où le Senat de Prouence est assigné par Syndics & Procureurs.

Les informations, instructions & papiers portez de part & d'autre, la cause est plai-
dee, auec tant d'animosité des parties, & de circonspection des Iuges, qu'elle tient (ô
chose inouye & prodigieuse!) cinquante audiances de conte faict; de sorte que le Ba-
ron d'Oppede est sur le pas de perdre la teste, lors que tout à poinct l'Aduocat con-
E uaincu de fausseté, au moyen de la marque du papier qui le descouure, sacrifie par
vn funeste changement la sienne propre sur vn infame & tragique eschaffaud, luy qui
venoit seulement de faire bransler celle-là du President: lequel sort neantmoins auec
les autres, non sans vne triste & violente apprehension de tels & tant honteux sacri-
fices, plustost par la porte d'or que d'autre. La teste de son accusateur ayant esté veuë
en Prouence empraincte dans la paulme de la main de sa femme, où elle demeura quel-
ques iours au mesme poinct qu'on la separoit de ses espaules: tellement que le bruit en
fut incontinent diuulgué, & semé par le pays. Histoire de vray espouuentable, dont
le recit court encor par la bouche de plusieurs hommes qui ont estendu leur aage depuis
F ce temps iusques à nous.

La cause du President d'Oppede [illegible] cinquante audiances [illegible] l'Aduocat general [illegible] la teste & la vie.

La teste de l'Aduocat general veuë dans la paume de la main de sa femme, au mesme iour qu'il fut tranchée.

S'il est vray que les plus grandes villes du monde ont commencé par vn bastiment,
les bastiments par vne muraille, & les murailles par vne pierre: car les citez, les vil-
les & les chasteaux ne sont pas tombez du ciel tous faicts & moulez, les premiers ha-
bitans de la terre les ayants fondez & construits en diuers aages, le ne puis nier que
Sallon, lieu de ma naissance, auquel ie ne doy que cela, n'aye esté il n'y a gueres plus de cent
cinquante ans vn village, quelques siecles plus auant vn seul chasteau, & si l'on passe plus

L'an MDL.

La bourgade de Sallon cernee & couronnee de murailles.

Sallon l'vne des bonnes villes de Prouence apres les trois principales.

loin vn petit costant couuert d'herbes: mais qu'il ne soit maintenant vne bonne & moyenne ville, tellement acreuë d'edifices & d habitans, que si les malheurs des guerres ciuiles, on, à mieux dire, Inciuiles ne l'eussent si cruellement touchee comme ils ont faict apres Aix, Arles, & Marseille, elle ne craindroit point de disputer auec tout le reste de la Prouince (excepté de forteresse) tant en fertilité de terroir, salubrité de bon air, excellence de bonnes eaux, commodité de passage, diuersité d'aduenues, nombre de maisons & familles nobles, de personnages excellents, de ieunesse braue & deliberee, & de belles & honnestes Dames, que en courtoisie, biensceance & ciuilité de mœurs. Pour ne laisser tant d'aduantages à l'abandon. A

En ces mesmes temps son ample bourgade, l'vne des plus belles & grandes pieces qu'elle aye (car la ville vieille est peu de chose) ouuerte & desclose de toutes parts fut enuironnee de murailles, & fut ceste entreprise commencee l'an cinq cens quarante neuf pour la publique vtilité par ceux qui pour lors en auoient le gouuernement: ce qui n'a de peu seruy au rang, & au nom de bonne ville, qu'elle a tousiours eu depuis, le progrez & le benefice du temps luy ayant voulu donner les mesmes & pareils aduantages, qu'il donne communement à toutes les choses qui luy font hommage & tribut. B

L'an MDLI. du mois d'Auril.
Imperialistes deffaicts à la Mirande.
Nap'es failly

Voyci maintenant la Mirande, qui ne fait que venir d'estre de mauuaise ombre & de bien funeste rencontre aux Imperialistes, qui s'y trouuent deffaits au mois d'Auril de l'an suiuant. Presque plustost n'est exploittee ceste desconfiture, que Naples branle, & court fortune de r'entrer ez mains de leurs anciens & legitimes Seigneurs: à fin qu'ils soient Roys de France, de Sicile & Comtes de Prouence tout ensemble. Mais comme la fin de quelque haut ouurage se trouue peu souuent bonne si les moyens en sont mauuais pour le peu d'accord qu'il y a entre le bien & le mal, l'entreprise est esuantee au desaduantage des François en ceste sorte. Le Roy qui a vn vieil droict & vn dessein tout heroïque & recent sur le sceptre de Naples (à quoy promet de tenir la main le Prince de Salerne en hayne de ce que l'Empereur luy a chastré vingt mille ducats de rente) prie le grand Seigneur de luy donner des forces pour paruenir à ceste iuste conqueste. Celuy qui pour lors commande souuerainement aux infideles Mahumetans est l'Empereur Soliman, lequel suiuant sa requeste sur la fin du mois de Iuillet de l'an cinq cens cinquante deux, fait partir vne flotte de six vingts galeres, sous le commandement de Rostang Bassa qu'il employe à cest exploit. Ferrand de Sainct Seuerin Prince de Salerne, & quelques autres Seigneurs du Royaume de Naples conduisent l'entreprise, en sorte que la classe Mahumetane donne en peu de iours à Calabre, que le general Turc foutrage & met en pauure & pitoyable desolation, André Doria mandé pour arrester ceste tempeste par l'Empereur, se porte incontinent au rencontre du Bassa, qu'il affronte & attaque furieusement par vne telle & tant contraire malignité de fortune toutesfois, que le Turc met à fonds sept de ses galeres & si donne la chasse aux autres d'vne telle impetuosité, que Naples s'en alloit gaigné pour le François, & perdu pour l'Espagnol, si les moyens d'y paruenir eussent esté bons & Chrestiens, & non odieux & detestables. Car comme Dieu n'appreuue point vn tant cruel & barbare secours à vn Prince tres-Chrestien contre vn peuple de mesme foy, il permet que l'vn des coniurez descouure & creue l'entreprise, dont le Mahumetan reculé est contraint à son grand despit de reprendre la route de Constantinople, le Prince de Salerne trompé celle de France & le Roy deceu ses premieres erres. C E

L'an MDLII. Sur la fin de Iuillet.
Flotte barbare au secours du Roy Henry.
La Calabre rauagee par les Barbares.
Le VII. d'Aoust.
Andre Dorie attaque l'armee Turquesque à son malheur.

Entreprise de Naples descouuerte par l'vn des coniurateurs.

L'an MDLIII. Procez du President d'Oppede & des Merindolens qui auoit commencé l'an MDXLIX. termine cest an.

L'hydre du procez des Merindolens contre le President d'Oppede & les autres, dont desia nous auons parlé, ne fut en peu de temps ny auec peu de difficulté combattu: car puis qu'il falloit coupper cinquante testes à ce monstre, iugez combien il auroit falu des Hercules, pour les faire sauter tout à la fois: & de vray la derniere fut la plus dangereuse, & celle qui cousta le plus de peine à ce President, reduit & cantonné au dernier poinct de son salut, en triste & bien grande perplexité de son honneur & de sa vie, que la seule marque du papier luy sauua à la honte & perte miserable de son ennemy. F

Le XVI. Aoust.
Monsieur de Thermes & le Baron de la Garde en Corsegue.

Ceste sanglante ruyne de Merindol aduint l'an quarante cinq, la naissance de ce grand Hydre le quarante neuf, & le dernier coup de hache qui le tua, & fit voler sa derniere teste enuiron quatre ans apres. En ces mesmes saisons sur les iours du mois plus chaud Monsieur de Thermes & le Baron de la Garde voyants les affaires de la

Toſcane en quelque calme, s'adniſerent de leuer de Sienne vnze compagnies Italiennes, dont eſtoit chef le Duc de Some, & ſix Françoiſes que le Capitaine Valeroy en qualité de Colonnel commandoit : & apres auoit donné ordre à tout ce qu'ils eſtimoyent neceſſaire à la conſeruation de la ville s'embarquerent auec ceſte armee ſous vn ſi bon vent, qu'ils prindrent port en Corſegue ſur la fin du mois d'Aouſt. En ce voyage fut priſe & rendué aux François par compoſition la Baſtie, ville aſſiſe ſur la marine regardant les mers de Toſcane, où ſe tient ordinairement la Court generale du pays, le mois precedent le Raix Dragut auec les galeres Mahumetanes ayant pris, ſaccagé & bruſlé Alicaſte en la Sicile, pris le chaſteau de l'Iſle de la Panthelerie à quelques milles de Marſeille, & butiné tout le pays : apres la Baſtie fut pris & enuahy ſainct Florens, ainſi que fut la Glaſſe que le Colonnel Sam Pietre d'Ornano Gentilhomme Corſe emporta par force, & peu apres Boniface la plus importante place de toute ceſte Iſle que les Grecs anciennement appelloyent Cyrue.

Le xx. Aouſt. La Baſtie priſe par l. Baron de la Garde. Alicaſte en Secile priſe, ſaccagee & bruſlee par les Turcs.

Le i Septembre Sam Petre Corſe force la Glaſſe.

A

A la reddition de ceſte forte reſſe que les Geneuois croyoient imprenable, le Capitaine Nas Gentilhomme d'Aix choiſi par Monſieur de Thermes à ceſt effect ſe porta auec telle ſageſſe & dexterité qu'il vint à bout de ſa charge, & en acquit grande loüange : ce fut en ces meſmes hurts que le Capitaine Grille des Martins, auec cent arquebuſiers à cheual (les dernieres guerres les ont appellés Carabins) entra dans Theroüenne, ville aſſiſe ſur la petite riuiere du Lis, ez confins de la Gaule Belgique, furieuſement aſſiegee par l'Empereur. Ce que ce Gentilhõme executa, d'vn ſi reſolu courage, & par telle ruſe qu'il en fut fort eſtimé : combien que la ville fut ſurpriſe ſur les termes d'vne compoſition par telle diſgrace que Grille & Baudument de la tres-noble famille de Glandeuez y furent faits priſonniers & mis à rançon de guerre.

B

Le xx. Septẽbre Boniface rẽdue par l'entremiſe du Capitaine Nas Gentilhõme d'Aix. Secours entré dãs Theroüẽne.

Baudument & Grille gentilshommes Prouẽçaux priſonniers a Theroüenne.

C

L'annee cinquante quatrieme par ie ne ſçay quels triſtes & mauuais rencontres commence & ſuit hideuſement par creatures difformes & prodigieuſes. Ianuier eſt à peine expiré qu'on void naiſtre & ſouſpirer à Senas vn enfant monſtrueux, ayant deux teſtes, que l'œil ne pouuoit regarder ſans quelque ſorte d'horreur : il auoit eſté preſagé quelque temps auparauant par ceux qui ont cognoiſſance aux concours des choſes futures autant que le peut permettre le diuers : il fut apporté à mon pere, & veu de pluſieurs perſonnes, qui le trouuerent eſtrange, & de malheureux rencontre.

L'an MDLIV. Le dernier Ianuier. Monſtre d'vn enfant à deux teſtes nay à Senas & apporté a Sallon.

D

Vn mois & quinze iours apres en fut apporté vn autre du lieu d'Aurons à vne lieüe de nos murs, de contraire eſpece, mais de meſme diffotmité : c'eſtoit vn cheureau blanc & noir, la partie anterieure noire, & celle du derriere auſſi blanche que cotton : beſte de vray merueilleuſement hydeuſe, n'ayant qu'vn ſeul corps entier auec vne teſte double, comme celle des cheureaux, les deux muſeaux ſeparez conuenablement, à chacune teſte deux yeux, vne gorge, vne langue, & deux oreilles, ſans deffaut ny manquement, combien que au deſſus vers l'endroit où naiſſent les cornes, & ſe monſtroit la diuiſion & l'adjouſtement des deux teſtes, les deux oreilles de la partie dextre, & de la gauche eſtoyent doubles : au ſurplus ſi proprement ſeparees, que toutes les deux auoyent leur largeur & leur longueur naturelle & proportionnee. Somme que toutes les deux teſtes eſtoyent ſi parfaictes & conſonantes en vn ſeul col, que s'il eſtoit permis de comparer les monſtres brutaux aux humains, il eſtoit du tout ſemblable au petit enfant de Senas, tout le reſte eſtant de vray & parfaict cheureau, hormis qu'il auoit les jambes du derriere de hauteur inuſitee, & quelque peu monſtrueuſes.

Le xvij. Auril. Monſtre d'vn cheureau à deux teſtes nay au lieu d'Aurons.

E

En ce temps gouuernoit Sallon en qualité de premier Conſul, Palamedes Marc Sieur de Chaſteauneuf, Gentilhomme des plus ſplendides & honorables de noſtre ville, ſingulier amy de mon pere (ez mains duquel ainſi que celuy de l'enfant, le cheureau auoit eſté remis par vne expreſſe curioſité) qui ſuyuant ſon aduis & des plus nobles & apparens Citoyens trouua bon de le faire voir au Gouuerneur de la Prouince, lequel auec le Baron de la Garde, & le Commandeur de Beynes, & pluſieurs autres Barons & Gentilshommes ſe trouuant de fortune à Sallon, alloit pour accomplir vn Bapteſme à ſainct Remy du fils du Sieur de Gran-ville.

F

Ce qui fut mis en effect, & le monſtre porté le ſoir meſme, bien veu & conſideré auec vne telle admiration, qu'il ne fut parlé durant preſque tout le ſoupper que de ces monſtres hideux, & des malheurs & diuiſions qu'ils ſemblent pronoſtiquer touſiours infailliblement, voire du ſchiſme ſanglant, & des guerres de Religion qui ſuyuirent peu apres : eſtans touſiours produits contre l'ordre & l'art de nature, non certainement comme cauſes, mais vrais ſignes & nonces extraordinaires, & certains de choſes triſtes & funeſtes.

Le mõſtre porté à M. le Comte Claude.

L'an M D L V. Centuries de Michel de Nostredame mises au iour de ce temps.

Il arriue l'an d'apres que Michel de Nostredame me dedie estant dans le bers, & met au iour les Centuries, qui le rendans immortel me feront suyure les traces & le chemin de vertu, que luy auoyent frayé ses peres. Au demeurant plustost ne sont ces Propheties en cognoissance, quoy qu'en vers obscurs, & d'vn stile sybilin (car il ne faut que telles choses soyent vulgairement prophanees) que le bruit de son nom voile, & se faict ouyr par tout auec beaucoup plus d'admiration qu'il ne m'est seant de l'escrire. Je diray, cela sant plus, que la Royne qui en a le vent mande incontinent lettres expresses au Comte Claude de luy enuoyer ce personnage que le Roy desire voir. Parquoy au commandement de sa Majesté que le Gouuerneur qui l'aimoit & l'estimoit luy communique, il s'apreste, & part de sa maison au cinquante trois de sa vie le quatorze de Iuillet, & se rend aux murs de Paris le quinze du mois d'Aoust, iour de l'Assomption nostre Dame, luy qui en portoit le nom, allant descendre à l'enseigne de sainct Michel pour rendre l'auspice heureux entierement accomply. Monsieur le Connestable qui en a le vent par vne excellente faueur le va prendre à son logis, & le presente au Roy, qui commande de le loger chez le Cardinal de Sens: là la goutte qui le surprend le detient dix ou douze iours, pendant lesquels sa Majesté luy enuoye cent escus d'or dans vne bourse de velours, & la Royne presques autant: au moyen dequoy il n'est plustost hors de ces violentes douleurs, que par l'exprez commandement du Roy il prend le chemin de Blois, pour voir les enfans de France: ce qu'il fit tres-heureusement. Quant aux honneurs, despouilles royales, joyaux & magnifiques presents qu'il receut de leurs Majestés, des Princes & plus grands de la Cour, i'ayme mieux les laisser au bout de ma plume, que de les dire par trop d'exquise vanité, craignant d'en auoir plus dit que ne requiert la modestie. A B

Michel de Nostredame va en Cour par le commandement de la Royne, ou il reçoit forces honneurs & force presents.

L'an M D L vij. Adā de Crappone Gentilhomme de Sallon tire vn petit bras de Durance au lieu de sa natiuité.

Le discours d'vn personnage illustre nous meue tout à propos au discours d'vn autre, qui n'a moins decoré son Ciel & sa Crau par l'excellence de son esprit. Adam de Crappone Gentilhomme de Sallon, à la posterité duquel i'ay l'honneur de toucher de prés (i'ay ailleurs deduit sa race) entreprend vne entreprise l'an cinquante septiesme du siecle, dont l'histoire doit faire conte & memoire à tout iamais. En ce temps donc ce Gentilhomme cognoissant que sa ville estoit en vne extreme necessité de moulins, & que son ample territoire presques de tous costés planureusement fertile & abondant en oliuiers, prairies & jardinages, par les pointes, aspres & violentes des mois plus bruslans, & des plus violentes chaleurs souffroit maintesfois des soifs, & secheresses extremes, dont les fruits & les herbages se trouuoyent tous eslangorez, arides, transis & sans liqueur. Pitié aux habitans inestimable, pensa de suppléer au deffaut des eaux & pluyes du Ciel, & par l'art de subuenir à [illegible]ture, & comme il estoit d'vn vif & tresnoble entendement, allaicté de quelque grace infuse & particuliere, sans la faueur speciale de laquelle aucun mortel n'a iamais dóné au blanc de science & profession quelconque, il s'aduisa de tirer de l'immanable, ou, à mieux dire, maniacle, turbulente & limoneuse Durance (fleuue auquel la rudesse implacable de ses courans donne fort proprement ce nom, si à l'aduanture l'on ne vouloit presumer que c'est de vieils Celtes & Druydes, qu'elle est appellée ainsi) vn petit bras d'eau au lieu de la Roque, qu'il mena par vn petit canal enuiron trois ou quatre lieües, iusques aux portes de Sallon. Là tout le peuple assemblé, non pour voir enfanter vne montagne auec moquerie & risée, mais comme au spectacle de quelque miracle nouueau receut ceste eau auec applaudissement, estonnement & ioye autant incroyable qu'inesperee. En ce principalement que plusieurs sages auoyent creu, voire mesmes semé que Crappone auoit entreprins l'infaisable & l'impossible. Ce premier & noble essay fut apperceu au iour de Dimenche vingt & troisiesme de May, & peu aprés conduit par vn fossé de huit à dix pans de large, de diuerse profondeur, selon les lieux pleins ou montueux, & les diuerses tortuosités & volumes de son passage, tellement à son niueau, que le dernier iour d'Auril de l'an cinquante-neufuiesme il fut à sa perfection, & passa dans Sallon, à l'vsage d'infinis moulins & d'innombrables, plaisants & fructueux arrousemens, qui furent construits, & tirés dessors par mille diuerses branches, & ruisselets, & saignées du maistre & principal canal: combien qu'aucuns estiment que les eaux claires, legeres & limpides de nos agreables fontaines & salutaires fontaines, par les meslanges & abbreuemens sousterrains (la Durance n'estant pas vn second Alphee) en soyent venües plus dures & plus chargees, & que la santé des habitans en aye moins valu depuis. Tant y a que pour l'excellence de son esprit & de ses ouurages, le Roy fit vn don de ceste eau, comme d'vn fief perpetuel à Crappone & aux siens, qui la possedent auec telle iurisdiction & Seigneurie, que sans leur congé & permission, soit par achept, ou autrement aucun n'en peut C D E F

Durance appellee des Latins Druentia.

Le xxiij. de May. Canal de Durance passe au trauers de Sallon. Fossé de Durāce mis à sa perfection le xxx. Auril de l'an M D L I X.

Fief de l'eau de Durance donē à Adā de Crappone & aux siens.

auoir l'vsage. Ce canal qui porte encor pour le jourd'huy le propre nom de son autheur, le mit en telle estime & tel bruit qu'il ne se parloit que de luy : si qu'il fut employé en des belles & hautes choses de sa profession en diuers endroits du pays,& mesmement à Frejuls (ancienne colonie de la huictiesme legion,où estoit le haure d'Auguste)que quelques paluds & marescages rendoyent d'vne telle sorte infect, qu'on n'y pouuoit habiter qu'auec vne bien douteuse & languissante santé. Aués vous iamais ouy parler des Estableries d'Au-
A geas Roy d'Elide,où les fiens, & les immondices de plus de trois mille bœufs à grand tas & puants monceaux croupissoyent de tous costés, & comme Hercule en vn seul jour les nettoya par le moyen d'Alphee, fleuue coulant en Arcadie, qu'on dit qu'il y destourna. Vous voyez la mesme chose exploictee aux marescages de Frejuls, au moyen du fleuue Argens que Crappone y fait descendre,baloyant ces infections, dont il ne reçoit guetes meilleur salaire que fit Hercule. Ce qui n'empesche pourtant que le nom de ce Gentilhomme ne soit illustre & memorable à iamais, quoy qu'on l'aye oublié à la carte des illustres, où il merite le mesme rang qu'on donne aux rares personnages que ce Royaume
B a produit.

Louys Comte de Grignan dernier de ceste tres-heroïque famille des Adhemars,qui ont autrefois, comme i'ay desia dit ailleurs,esté souuerain de Monteil apres auoir esté Ambassadeur vers l'Empereur & le Pape, puis Gouuerneur & Lieutenant de Roy en Prouence, & finalement du Lyonnois,Forests & Beaujolois,hautes & basses Marches,deceda ceste mesme annee impitoyablement frappé du traict de la mort, qui sans auoir esgard à la grandeur de sa maison, ny au rang de sa race,l'osta du nombre des viuants,sans luy laisser aucuns enfans de son corps. En quoy si bien semble que ceste famille print fin aux masles, elle continua neantmoins en vne sienne sœur appellee Blanche,laquelle succedant à toutes ses ter-
C res & Seigneuries fut mariee à Gaspard Baron d'Entre-casteaux de la maison de Castellane: tellement qu'il n'y eut rien d'abastardi ny de rabaissé, puis que par ce moyen la Comté de Grignan entra dans vn autre souche,non moins excellente,genereuse & puissante,mais trop assés plus fertile que celle des Adhemars: estant ainsi que les ancestres des vns yssus d'vn Cadet de la maison de Castille, ont esté jadis souuerains de Castellane, & les autres des anciens Seigneurs & souuerains de Monteil,qui se sont autrefois joincts par alliances fort proches & tres-estroittes aux Princes d'Orange & des Baulx,aux Comtes de Forcalquier yssus
D des Comtes de sainct Gilles,sortis des Comtes de Tholose, descendus de Merouëe, & des Vicomtes de Marseille : indices & marques assés puissantes pour faire voir que les Adhemars sont extraicts & venus de quelque haut & souuerain ancestre, voire pour confirmer leur origine qu'ils tirent d'vn tres-illustre Cheualier,& d'vn personnage heroïque qui portoit ce mesme nom : en ceste sorte.

Du temps que Charles surnommé le Grand, qui depuis fut Empereur, tenoit la Monarchie des François (c'estoit enuiron l'an DCCCIV.) il y auoit vn Cheualier nommé Adhemar, que ce Monarque,qui l'estimoit grandement,establit Duc de Gennes, tant pour le merite de sa vertu,que pour l'honneur de son extraction : si qu'il se porta auec vn petit corps d'armee vers l'Isle de Cyrne ou de Corsegue,pour lors occupee des Sarrasins, auec tant de ma-
E gnanimité & de bonne conduite,qu'il la deliura de leurs mains, gaigna quatorze vaisseaux longs sur ces infideles, & sacrifia leurs corps passés au trenchant de l'espee à Pluton Prince des ames malheureuses,& des infernales umbres.

De cest Heros tres-excellent qui laissa son nom d'Adhemar pour marque hereditaire,lustre & surnom perpetuel à ceux qui sortirent de luy, les Adhemars premiers Seigneurs de Grignan & de Monteil sont successiuement yssus & descendus, lesquels estans grands Seigneurs & produit d'vn tel tiōc ont tousiours tenu depuis leurs terres & Seigneuries en quelque souueraineté, comme l'inscription de la table de bronze de l'an mil cinq cent nonante & huit,plaquee à la maison de ville de Monteil-aymar,faicte par Gerard & Lambert Adhemars Seigneurs de Monteil,le seel d'Adhemar de Grignan, & finalement la conuention de
F l'an mil deux cens cinquante sept, que Adhemar fils de Gerard, Seigneur de Grignan fit & passa auec Charles frere de sainct Louys,qui fut premier Roy de Sicile,& Beatrix Marquise & Comtesse de Prouence monstrent irreprochablement: de sorte que les Adhemars Seigneurs de Grignan ont tousiours depuis ce temps là presté serment de fidelité aux Comtes de Prouence,iusques en ceste annee, que le Comte Louys presta le dernier hommage que generalement doiuent tous les hommes,& mourut sans aucuns hoirs, fors Blanche sa sœur, laquelle recueillant sa Comté fut mariee au Baron d'Entre-casteaux,qui par ce moyen print

Canal de Durāce a tousiours depuis tenu le nō de Crappone.

Octauanorū colonia, siue Nauale Cæsaris Augusti.

Pareille chose que celle d'Hercule aux estables d'Augee, executee à Frejuls par Adam de Crappone.

Mort de Louys Comte de Grignā dernier de la maison des Adhemars.

Blāche d'Adhemar sœur & heritiere du dit Louys mariee au Baron d'Entrecasteaux.

Tyburgis de Baucio sœur de Guillaume Prince d'Orāge,& de Hugon Vicōte de Marseille fut femme de Lambert de Monteil enuiré l'an MCC. Ce Lambert est mentionné l'an MCCVI.

Et encor Endiarde fille de Gerard Azemary ou Adhemar & de Mabilie de Rocamaria, mariee à Bertrād des Baulx fils de Raymōd, lequel vend à ceux de Marseille le chasteau de Roquemaure l'an MCCXXVIII.

Origine de la maison des Adhemars.

le nom,& les trois bandes des Adhemats,non moins anciennes & illustres que les trois tours
du Chasteau de sa maison paternelle.

Maison de Montfort tres-illustre au Royaume de Naples Voyez l'histoire de Summonte.

Quant à l'estoc maternel,il n'estoit ny moins illustre,ny moins genereux.Car Louys &
Blanche estoient enfans de Gauchier Adhemat & de Dame Diane de Montfort,fille de Col-
la de Mõtfort Cõte de Campobasse au Royaume de Naples,lequel,pour auoir suiuy & sou-
stenu le party d'Anjou,priué de ses terres & Seigneuries,fut reduit à petit train,quoy que Cõ-
mines suiuant son ordinaire d'vne Flamande liberté parle autant licencieusement de sa foy, A
qu'il esleue & loué-haut la preud'hõmie,de Iaques Galleot son compagnon Gentilhõme &
Baron de Naples.Somme que Colla fut contraint de se retirer en France, où pour le merite
de ses bons seruices il fut honnorablement receu,& aduantageusement pourueu du Roy,
& deceda finalement ne laissant que Ange & Iean de Montfort qui moururent sans enfans,
& Diane de Montfort, qui legitime & naturelle heritiere des biens & Seigneuries de son
pere,rendoit par ce moyen les Adhemats Seigneurs de Grignan ses enfans legitimes & natu-

Ius in armis.

rels successeurs de la Comté de Campobasse , & des terres & domaines du Comte Colla
leur ayeul. Mais le droict qui est escrit aux armes,& à la fueille de l'espee des Princes & B
Potentats,comme à celle de Roger qui fut premier Roy de Sicile,fait que le Roy d'Espagne

Spoliatis arma supersunt.

le leur gardera, iusques à ce que quelque braue & magnanime Prince François aille con-
quester la Sicile,& la couronne de ses peres.Or estoit à bon droict la maison de Montfort de
Naples naturellement françoise , puis qu'elle estoit issue de la maison de Montfort en
Bretaigne , dont du Tillet parle ainsi. Amaulry Comte de Montfort fils bastard du
Roy Robert , porta de gueules au Lyon d'argent , à queüe forchee ou passee à l'entour:
parce que la maison de France rejettant les illegitimes, ne leur eut enduré son armoirie,

Escu des Comtes de Grignan.

tant fut elle esté barree.C'est pourquoy encor auiourd'huy les Comtes
de Grignan portẽt le mesme Lyon à l'vn des quartiers de leur Escu te- C
nant en sa patte vn poinct d'Hermines,à cause qu'vne fille du Duc de
Bretaigne auoit esté mariee auec le Comte de Montfort : la Croix &
les quatre Roses des autres quãtons estans l'vne de la Duché de Ter-
moli,& les autres de la Comté de Campobasse, ioinctes aux trois ban-
des des Adhemats,& au Chasteau du Baron d'Entre-casteaux,qui sont
les anciennes & propres armes de Castellane,voire de Castille mesme.

Plusieurs personnages honnorez qui n'en sçauent aucun gré.

Ie file la corde d'Ocnus,honnorãt plusieurs personnes qui m'en sçau-
rõt à l'aduanture peu de gré:mais puis que le diuin Platon l'a fait ainsi,& que l'exemple d'vn si
grãd & S.Philosophe ne peut estre reproché,faisons hõneur à tout le mõde,& ne mordõs ia- D
mais aucũ,à celle fin qu'õ nous taxe plustost de respect que d'immodestie,de louange que de
blasme, l'vn tesmoignant vn bon,franc & genereux naturel,l'autre d'vne maligne, enuieuse
& tres inique nature.Que si ie donne quelque place d'honneur à ceux qui me touchent de
plus pres,& dont i'ay pris l'estre & la vie , ie ne fay rien que les autres n'ayent fait,peut estre
auec plus d'exces, & bien souuent moins d'occasion. Ceux qui m'en donneront blasme
pourront bien donner quelque credit aux enuieux,mais non tant de force au temps que
leurs nõs en soient effacés,& le mien du tout aboly.Laissons ceste dispute qui nous pourroit
destourner trop impetueusement aussi bien qu'Alphee,& qu'Argens,& que les pluyes de Nis-
mes,qui ceste mesme annee emporterent plusieurs edifices & le cuiderent faire perir par eau. E

Le ix Septembre Pluyes & deluges à la ville de Nismes.

Ceste si grãde inondation aduint par vn esclattemẽt de nuees & ouuerture des portes du
Ciel,auec tonnerres,corruscations,esclairs & foudres si horriblemant espouuẽtables,que les
hõmes pensoient estre au dernier periode de l'vniuers & du siecle:fureur qui dura auec vn
mortel esbahissemẽt presques iusques à 8.heures de nuict,tousiours en esgale force & tẽpeste,
tõbant vne si merueilleuse abondãce d'eau durant quinze heures,que la ville en cuida estre
engloutie & abysmee de fond en cõble:tellemẽt qu'elle se trouua en plusieurs endroits pu-
blics & particuliers difformee & diffamee,le territoire voisin fort gasté & appauury,les Oli-
uiers tous froissés & rõpus,& les vignes desracinées,arrachees & sablees,auec autres dõma- F
ges & calamités lamẽtables & funestes,par la violẽce & iniure desquelles furẽt descouuertes
plusieurs antiquités cachees & enseuelies pour le moins depuis 11 siecles passez que les Gots
mirent à sac ceste noble & antique ville, anciens sepulchres & monumens deterrés , me-
dailles d'argent, d'or & de bronze de corinthe trouuees, grandes & belles colomnes d'v-
ne seule piece , testamens, Epitaphes, & inscriptions de pierre dure, excellens & riches
pauements azarotiques & mouchetés , plans de salles basses , chambres & porti-
ques , dont se peuuent voir encor pour le iourd'huy des entablemens marquetez

à la Mosaique, infinité de fragments & pieces de vazes antiques, dont plusieurs estoyent entiers, formez d'vne terre rouge, si tres-fine & delicate, qu'elle luisoit comme verre de cristal, que les anciens faisoient apporter de Samos en Grece, enrichis d'histoires & ramages rustiques fort agreables à l'œil, insolences d'Architecture à demy-desmolie où se contemployent des quartiers de marbre blanc, toutes sortes de colonnes, partie entieres, partie A rompues & diffamees en leurs chapiteaux, Architraues, frises, cornices, & soubassemens de singuliere inuention, & d'ouurage tres exquis, auec plusieurs pieces de noble sculpture, totalement hors de cognoissance, qu'elles en auoyent esté les mesures, les compartiments & la taille, presques reduits à leur premiere & rude forme, outre infinis fragmens de porphyres, jaspes & serpentins, quantité de pieces de bosse & demy-taille, monstrans auec vne grande merueille l'excellence de leur temps, blasmans & accusans aigrement le nostre, auquel la perfection de cest art (que le seul grand & sage HENRY IV. semble tirer des profondes entrailles de l'oubly) est comme toute aneantie: tant la sacrilege & Gottique Barbarie a cruellement assailly la plus noble part du thresor Latin, & couuert d'ignorance B maudite la science tant digne & recommandable qui fit jadis florir & triompher la grande ville de Rome. Ce deluge qui aduint le neuf de Septembre fut accompagné de plusieurs signes & prodiges, de colomnes de feu, de chiens clabaudans en l'air, d'hommes armés combattans, de l'apparition de deux Soleils de couleur de sang & de braize, truchemens & messagers espouuentables & certains de la colere du Dieu souuerain des armees, & paraduanture de la descente de l'exercite Turquesc & Mahometan en ces costes de Prouence.

Samos Ioniæ insula præstantissimis fictilibus olim celebrata, quæ ab ea vasa Samia dicebantur.

Au mesme temps que l'armee de France part de Marseille, que le ban & rierebam se va C crier en Prouence pour le camp de Nisse, que le Roy pretend d'auoir comme ancienne piece de sa Comté vingt & six galeres en bon equipage de guerre, dont ceste classe est composee, vont donner au chasteau d'Yf le dix-neuf du mois de Iuin de l'an cinq cens cinquante huict, pour aller trouuer l'armee du Turc qui s'en vient courant la mer auec cent & cinq galeres, & quatorze galliotes: du chasteau d'Yf elles vont prendre le repos de la nuict à la Croisette, puis à la Cieutat & à Thollon, tres-ample & seur port de mer: de là tirants à Porquerolles & Porteoroz, petits forts voisins l'vn de l'autre, non trop loins de Breganson sur le bord de la marine, où l'armee d'Andrietin Dorie Coronnel de l'Empereur auec trente vaisseaux longs bien equippés les rencontre sans oser affronter: car ainsi passe son chemin D ce grand Corsere sans faire mine de combat, quoy qu'il aye douze galeres plus que lors n'ont les François, lesquels ont mandé les autres pour prendre langue & sçauoir nouuelles du Turc. Bien tost apres donnent au goulphe de Lyon pour aller en Corsegue, où derechef Dorie d'assés loin est apperceu, qui se hazarde de combattre encore moins que deuant: jaçoit que ses galeres vuides d'esquifs & de fougons, embarrassemens ordinaires, soyent toutes pleines d'aisles & de bras, pour voler plus agilement, & trancher les coups des ondes impetueuses: que ce fut par lascheté ny flacquesse de courage, ou n'oseroit dire cela d'vn tel & si routier Capitaine que Dorie, que ce fut par autre dessein, les secrets de telles choses ne sont guieres communiqués pour l'incertaineté des yssues, que fortune l'eau & le vent, choses E inconstantes à l'extreme, semblent auoir en leurs mains. Ainsi s'estans par deux fois en vain disposees à la bataille, elles arriuent à Iasse, & de Iasse donnent aussi tost de la rame en l'eau sous la nouuelle d'vne galiote Mahumetane, qui de la venue des galeres les asseura, pour leur aller au deuant.

L'an MDLVIII. le XIX. de Iuin. L'armee naualle de France de XXVI. galeres de Marseille à Nisse.

Andrietin Dorie Coronnel de l'Empereur n'ose aborder l'armee nauale du Roy, quoy qu'il ayt plus grand nombre de vaisseaux.

Ceste diligence est encore sans rencontre & ne sont les triremes ny les Galiotes infidelles descouuertes ny apperceuës: si que se trouuans deceuës de leur attente elles vont à Saugonaire, passent Cap-rous, & plusieurs autres pareilles guettes, petites tours, & forteresses munies de quelques coleurines, qui respondantes l'vne à l'autre par des feux entresuiuis donnent signe en vn moment aux nauigans, à cent & six vingt milles de là, si la coste est nette, ou brute & souillee de corseres: à tant qu'elles vont faire leur aiguade à Porte-galere tres-F belle fontaine au pied d'vne grande montagne, où les Turcs ce iour là mesme auoyent rafraichi leurs barrils de nouuelle eau. Là reposerent vn peu les fustes Françoises reprenans leur route sur la mi-nuict, tousiours apres la queste des Turcs passants le long de la coste du costé de Nisse, Graee, Antibe, Frejulz & plusieurs autres villettes situees aux bords de ces mers, à Porte-croz, aux Srecades, autrement les Isles d'or, que le vulgaire appelle d'Yeres; de là à Trinque-Berry, à la bouche des Isles, auans pris port à Augué, & de là dedans Thollon.

L'armee nauale du Roy à Thollon.

Le grand Admiral des Turcs commandoit l'armee Mahumetane, & le grand Prieur de

Les Seigneurs de Carces & de Vence vont à la queste des barbares qu'ils rencontrent à Minorque.

Ville pillee par les Barbares.

France l'exercite des François. Ce Prince voyant qu'il cerchoit en vain les vaisseaux barbares, enuoya les Seigneurs de Carces, & de Vence auec leurs galiotes pour les trouuer, qui les allerent rencontrer en Minorqne Isle d'Espaigne, où les Turcs auoyent bien faict du mesnage, ayants ia pris la principale ville du troisieme assaut. En ceste prise estoyent demeurez pour les gages huict cens infidelles, dont les ames en grondant & blasphemant allerent fondre dans les abysmes de la terre, pour croistre le nombre des ombres infernales & malheureuses. Ce qui auoit mis ceste gent sanguinaire & gottique en telle rage, que la ville en auoit esté pillee, mise à sac, arse & bruslee, le feu y ayant duré trois iours entiers, deuorant impitoyablement tout ce qui s'offroit à ses flammes : outre qu'ils emmenoyent quatre ou cinq mille prisonniers & s'en alloyent gaster & mettre en pitoyable desolation tout le païs, si Carces & Vence qui les en firent sortir ne les eussent ramenés, & destourné ces tempestes. Parquoy les deux armees se rencontrerent bien tost apres à la Cieutat, où apres les salutations reciproques & conuenables elles singlerent à Thollon. En ce mesme iour vont prendre port ces deux osts ioincts ensemble à saincte Marguerite, & de là coucher à Porquerolle : là les Turcs firent leur Pasque, car c'estoit le Samedi, parce que la loy de Mahomet retient le Sabbath des Iuifs, le croissant de la nouuelle Lune ne fut plustost apperceu que toute leur artillerie, canons, bombardes & perriers commencerent à tonner, toute leur arquebuserie à se deslacher, nombre infini de flambeaux à estre allumez, les sons de diuers instrumens en grande quantité d'estre ouïs, auec des cris & des hurlemens tant desordonnés, meslés & confus, qu'ils sembloyent plustost à hurlemens de bestes qu'à voix humaines & raisonnables. A B

Acte heroique des Ss de Carces & de Vēce.

L'ost des Barbares ioinct à celuy du Roy à la Cieutat.

Resiouyssance des Turcs au premier croissant de la Lune, ausquels respond l'armee Françoise.

Plustost ne vient le poinct du iour, que l'armee Françoise par maniere de plaisir les salue fort brauement, & d'vne si bruyante sorte, que les tonnerres des canons confondus parmi les crieries & les tempestements des Turcs font sembler que le Ciel en doiue fondre. Adonc tirent les deux osts au coup de l'Aube à vne plage à cinq milles de Thollon, qu'auoisinent sainct Honorat, saincte Marguerite, Cagne, la Napoulle, & plusieurs autres telles & petites forteresses, qui toutes saluent d'vne terrible sorte les armees : si bien que le dix & neuf du mois de Iuillet les Turcs qui tiennent leur marché qu'ils appellent en leur vulgaire Bazac, mettent en vente leurs prisonniers, ainsi que nous faisons les bestes. C

Le xix. Iuillet les Turcs tiennent leur Bazac.

Bien peu apres le grand Prieur aborde le grand Admiral, auquel il parle par trois fois, puis va recognoistre les forts de Ville-franche, où est resolu que Montauban principale forteresse sur le haut de la montagne qui regarde auec commandement d'vn costé Nisse, & de l'autre Villefranche sera le premier battu : au moyen dequoy l'Admiral donnera quarante canons, comme il a promis, & deux mil hommes de pied, le grand Prieur donnant vingt gros canons, & sept ou huict mille soldats pour faire ceste batterie. Mais comme les infidelles sont hors de la foy, aussi se monstrent ils sans foy, vilains & Barbares, iouans vn tout de leur mestier : car l'Admiral qui n'estime pas beaucoup ce qu'il n'a pas, faisant bien peu de conte de sa parole, refuse haut & clair de combattre ny par mer ny par terre, dont le Prince Croisé est tellement outré d'ire, qu'il luy offre d'aller tout le premier auec les galeres Françoises, il luy veut seulement faire escorte. Ce que le Turc luy refuse aussi barbarement qu'il est barbare, & auec moins de foy qu'il n'a, en le payant de ceste gosse & grossiere excuse, qu'il n'a nulle charge de combattre ny par terre, ny par mer, dont le Prince vient presques hors de son sens. D E

Resolution de battre le fort de Montauban tout le premier.

Les infidelles ne gardent point la foy donnee, si que Montaubā n'est pas battu.

La perfidie de cest infidelle ayant rompu ceste tant illustre entreprise, qui ne pouuoit faillir de sortir vn haut & grand exploit d'armes, au grand honneur des François, voyci tout incontinent arriuer vne fregatte de Gennes, ou de Nisse, qui passe par deuant l'armee & vogue droit vers l'Admiral, luy portant quelques presents, qui ne furent pas sans soupson : outre qu'on disoit qu'il en auoit ia receu d'autres, qui luy auoyent lié les bras, & rendu les mains percluses, dont il n'auoit peu combattre. Le Prince François cognoissant tresbien la maladie du Mahumetan, prend vn maigre congé de luy, & fait chemin vers Antibe, les deux galeres Royales tant d'vne part que d'autre laschans vne vollee de canon, pour le signe de l'Adieu. Mais bien tost se tourne le vent, qui ramena l'ost François au dernier du cap d'Antibe, où l'auantgarde Turquesque si rencontrant l'enferma. F

Fregatte de Gēnes porte quelques presents à l'Admiral barbare suspects aux François.

Pretexte du Barbare pour sauuer son infidelité & sa perfidie.

Et fut ceste occasion manda l'Admiral requerir certains prisonniers Espagnols, qu'il disoit & controuuoit s'estre sauués aux galeres du grand Prieur, pour donner couleur à sa perfidie & à sa honteuse & mercenaire retraitte & lascheté. Ainsi donc ne fut plustost fauo-

vrayement

rable le vent, que la classe Françoise retourna à Antibe, d'où elle ne partit, que la barbare & vrayement infidele ne fut hors du pays, & bien auant ez hautes mers; où se despartant en deux, l'vne tirant la volte de Geunes, l'autre celle de Leuant, la Françoise reprint Marseille, qu'elle toucha le vingt & neuf de Iuillet, sans auoir rien exploicté: & si mourut en ce mesme an le Baron d'Oppede Prince, ou premier President du Senat de Prouence, dont ne porterent le dueil les Huguenots de Merindol qu'il n'auoit peu trauailler, apres auoir iouy de

A la lumiere du Soleil, & vescu parmy les hommes soixante trois ans quelques mois, quelques iours, & quelques heures.

En ce mesme temps estoit en grande reputation vn certain personnage deuoyé de son bon sens par accident, nommé Roissoni yssu d'vne tres-honneste & ancienne famille de Thollon, pour les admirables rencontres qu'il faisoit sur toutes sortes d'occurrences par vne merueilleuse inuention & subtile dexterité d'esprit, qui ne sentoit sa folie. Car les Prouençaux ont cela de propre de naturellement practiquer & rencontrer, entre lesquels paysants & les cachats d'Aix sur tous autres emportent la premiere gloire. Si qu'on pourroit faire vn

B gros & puissant volume de leurs pointes & soubriquets s'ils estoyent ramassés & cueillis curieusement: car ce sont eux principalement qui ont donné credit & vsage à tant de mots & de prouerbes que nous auons aujourd'huy en Prouence pleins de suc & de bon sens. On remarque que de ce temps arriuerent à l'armee du Roy apres la prise de Calais dix ou douze enseignes vieilles retournans de Ferrare, que l'on nommoit le tiers d'Italie sous la charge du Colonnel la Molle, qui fit voir ces bandes fort belles, accomplies & remplies de vieux soldats aguerris & deliberés sous plusieurs chefs & Capitaines, tous Gentilshommes de nom & d'armes.

C Les grands apprests de guerre qui s'estoyent faits, auec vne leuee de plus de quatre mille Mulets, pour charrier & porter toutes sortes de munitions, le ban & tiereban ja criés par tout le Royaume, les vns estimans que c'estoit pour tirer en Piedmont, les autres pour passer en Espagne, & quelques autres pour la Franche-Comté tenoyent toute sorte de iugemens en suspens, & si faisoient bien penser que le jeu seroit & long & sanglant: toutesfois comme le bié moins attendu est le plus doux, & la grace desesperee plus precieuse & plus cherie: car les conseils de Dieu sont tous autres que ceux des hommes. Apres ces longues & fascheuses tempestes il pleut à son infinie & souueraine bonté de faire venir Astree du Ciel en terre pour accorder la France auec l'Espagne, l'Escosse & l'Angleterre, dont l'Admiral auoit esté peu

D deuant escorché tout vif par les Diepois & Bretons, qui passerent au fil de l'espee tous les Anglois: tellement que la paix fut finalement publiee auec grandes ioustes, tournois, festes, festins, triomphes & solemnitez au mois d'Auril de l'an suyuant cinquante neuf, où plusieurs mariages tirerent plusieurs malheurs à leur queuë, les communes allegresses furent conuerties en public dueil, les feux & flammes de ioye en torches funestes, pluyes & desbors de larmes, & finalement tous ces triomphes nuptiaux en plaintes lugubres & pompes funebres.

Les mortelles inimitiés des grands Potentats se terminent presque tousiours par les amoureux Hymenees, dont les liaisons ne sont pourtant si tenantes & fortes que l'ambition ne les rompe bien facilement, & les Hymenees par hymnes tristes & funeraux: car la fin de ioye est

E la douleur, comme de la douleur la ioye. Le traittement de cette paix auoit porté que le Duc de Sauoye, comme estant piece assés principale de la partie, espouseroit Madame Marguerite de France, fille du Grand François I. pour à quoy paruenir ce Duc estoit allé à Paris, non auec train de Prince, mais en equipage d'amoureux, sçauoir en poste seulement, tant pour voir les magnifiques espousailles de la Princesse Elizabeth auec Philippe premier de ce nom Roy des Espagnes, que le Duc d'Albe accompagné de plusieurs grands Seigneurs, Barons & Hijodalgues Espagnols espousa au nom de son Maistre souuerain, que pour voir la Princesse Marguerite, & accomplir son Hymenee auec elle suiuant la promesse ja faicte & la parole donnee. Ce fut au mois de Iuin que celuy d'Elizabeth fut celebré dans le grand & superbe

F Basilique de Nostre-Dame, que suyuirent les festins & les ioustes malheureuses, esquelles le Roy fut desastreusement frappé d'vn coup de lance dans les tournelles par le trauers de la visiere à l'endroit de l'œil où le tronçon demeura.

Si qu'on vid tout à coup par vn changement bien funeste & lamentable toute la Cour Royale en dueil, tous les cloches de Paris muets, toutes les boutiques fermees, tous les ieux cessés, tous les triomphes estaints, tous les eschaffaux abbatus, tous les Cheualiers en estonnemens, toutes les Dames en pleurs, toutes les villes en allarmes, & toute la France en trouble. Ce qui hasta les espousailles du Prince Piedmõtois accomplies en la presence & par le com-

XXIX. Iuillet. L'armee nauale a Marseille sans auoir rien faict à Nisse. Mort du President d'Oppede.

Ioannes de Mainerius primus ... natus ... anno MCCCCXCV. ... Septembris ... mortuus. ... Nostradamus.

Roissoni homme deuoyé & iouiseur, en ses rencontres. Les paysans d'Aix & cachats admirables en rencontres.

L'Admiral d'Angleterre escorché tout vif par les Diepois & Bretons.

L'an MDLIX. Paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & l'Escosse.

Sera nimis, sed grata tamen laeturáque multis Summam lætitiam, atque inter dira salutem. Auratus.

Les liaisons de mariages sont les liaisons de la paix.

Extrema gaudij luctus occupat.

Le Duc de Sauoye à Paris pour accomplir son mariage auec Madame Marguerite. Blessure du Roy Henry second.

Le 12. Iuillet. Mariage de Philibert Emanuel Duc de Savoye avec Madame Marguerite.

Le 10. Iuillet, Mort du Roy Henry, deuxiesme.

mandement du Roy, qui recognoissant sa blessure hors d'esperance & d'apparence de salut en voulut voir la consommation auant la consumation de sa vie, incontinent apres qu'il eut veu ce desir accomply quittant d'vne face gaye & ioyeuse auec son sceptre & sa Couronne le monde & la terre, pour aller viure & regner eternellement au Ciel, apres auoir assés heureusement regné treze ans.

Ce bon Roy au vingt & quatre de Iuillet de l'an cinquante sept, auoit faict publier vn Edict fort rigoureux contre les Religionaires qui se pretendoyent reformés, que les vents de Germanie & de Geneue auoyent ja portez dans quelques villes de France, auec aspres commandemens aux Iuges & Magistrats de proceder criminellement contre ceux qui en feroyent profession. Edict qui auoit tenu ces gens auec toute leur nouuelle reforme tellement en discipline, qu'ils ne s'estoiét encore par trop auant esgarés: mais comme la nouuelle de sa mortelle blessure fut espanduë & diuulguee, on ne vit que placards scandaleux & seditieux affichez par les cantons de Lyon, & des villes de Prouence, portants ces paroles audacieuses & piquantes: *Le Loup est malade, les brebis ont bon temps.* Et comme il fut osté d'entre les hommes: *Le Loup est mort, les brebis sont au dessus, & n'ont plus à craindre.* La violence d'vne soudaine & repentine tempeste ne fait desborder en quelque plage tant de sardineaux & de menuaille de poissons, qui ne seruent que de gorgee ordinaire, & de mangeaille aux plus gros. Et ne void-on pleuuoir telle quantité de crappaux esclos de frais sur les chemins publics & battus ez iours humides & limonneux de Septembre, comme le Lac de Geneue desborda des Cathechismes reformés, & des Pseaumes resonans & doux à l'oreille auec telle abondance & soudaineté, que toute la France en fut farcie, ou, à mieux dire, infectee, principalement la Prouence, où ne fut homme d'honneur, ains tenu pour grossier & lourd celuy qui ne les achetast, tát les nouuelletez ont vn charme puissát qui s'attache au cœur des hommes trop credules & legers. C'est icy le commencement d'vn grand changement, & d'vn trouble merueilleux qui honnira beaucoup d'Autels, desmolira beaucoup de Temples, infectera beaucoup d'esprits, scandalizera beaucoup d'ames, ensanglantera beaucoup de plaines, reuoltera beaucoup de villes, renuersera beaucoup de chasteaux, gastera beaucoup de peuples, peuplera beaucoup de cercueils, & en somme embesoignera beaucoup de Roys à couper les testes d'vn tel & si monstrueux Hydre, que Henry Monarque incósolablement plaint & regretté de son peuple, & dont les Histoires tesmoigneront à iamais la debonnaireté, & les doctes plumes, les heroïques gestes, & le zele religieux aux saincts Temples auoit commencé de combattre, quand le combat des tournelles (jeux funestes & malheureux, où quelque dire infernale se mesla) arresta là ses entreprises, ses victoires, & ses trophees. Infortuné coup de lance, qu'vn certain personnage excellent sembloit auoir monstré au doigt à l'vn de ses quatrains prophetiques quelques ans auparauant, où il chante ces mesmes vers. A B C D

Edict rigoureux que le Roy auoit fait deux ans auparauant contre ceux de la Religion.

Placards & affiches seditieux apres la mort du Roy.

Pseaumes & Cathechismes des Religionaires dispersés par la Prouence, dans plusieurs maisons sont gastees.

Michel de Nostredame en ses centuries & propheties.

Le Lyon jeune le vieil surmontera
En champ bellic par singulier duelle,
Dans cage d'or les yeux luy creuera.

Prophetie à la verité estrange, où pour la cage d'or se void le timbre Royal depeint au vif, qui accordant merueilleusement bien auec ce qu'il en auoit dit en quelque autre endroit en ces termes courts & couuerts, *L'orge estouffera le bon grain.* Car non seulement le nom de celuy qui porta ce coup de lance tant malheureux y est exprimé, ains ie ne sçay quel mystique pronostic de la nouuelle doctrine, qui tascheroit d'estouffer la pure & orthodoxe creance de plusieurs hommes deceus. Ce que l'experience fait voir depuis soixante ou septante ans. Mais puis qu'il faut qu'il y ayt des sectes & des heresies, passons au regne de *François*, & voyons ce qu'il fera au passage de son Regne, qui sera comme vn esclair. E

FRANCOIS DEVZIEME DE CE NOM,
L X. Roy de France, Comte XXVIII. de Prouence.

F

Entree du Regne de François second.

Franciscus Delphinus nascitur Fontisbelaquæ xix. Ianuarij MDXLIV. hora quarta matutis a. v. post meridié Michael Nostradamus.

FRANÇOIS deuzieme de ce nom, Monarque LX. des Gaules, Roy d'Escosse par le moyen de Marie Stuart son espouse la plus belle Princesse de son temps, & Comte vingt & huictieme de Prouence, selon nostre ordre commencé, nasquit à Fontaine-belleau le dix-neuf de Ianuier à quatre heures apres midy, y fut baptisé le dixieme de Feurier, & vient à la Couronne de Henry son pere qu'il possedera peu de temps (quoy qu'il y entre en sa plus blonde ieunesse) aagé de seze ans six mois & neuf iours. Car la mort qui entra par l'œil au pere, estant encor toute felonne & enragee, n'arrestera

guieres

guieres d'entrer par l'oreille au fils, comme vn bourdon venimeux, pour deliurer les teformes de deux mortels & redoutables Hercules, & donner plusieurs Antees, & monstres cruels à l'Eglise Catholique, qui ne feront peu de rauages. Il fembla que les deluges de larmes, que les François auoyent verfé au trifte defaftre de ce bon Roy euffent efpuifé toutes les veines & les eaux du Ciel, qui demeura de pleurer & de plouuoir enuiron fept mois entiers, dont la terre fut tellement arfe & cuitte, qui tous les fruicts en furent deffechés, tranfis & perdus. Ce qui traifna vne tres-extraordinaire cherté, non fans quelque fuitte de famine, durant tout le cours de l'an, mefmement en ces quartiers, où nos petits dieux verds auoyent fi abondâment chargé, que toutes les branches ployoyent fous la fructueufe pefanteur, & le faix efmerueillable & refiouyffant des oliues, que les renouueaux & jeunes jettons pour debile tendreffe ne pouuoyent prefque fouftenir. Le commun bruit des perfonnes anciennes de ce temps là eftoit tel que de leur memoire ils n'auoyent fi plãtureufement rencontré. Mais comme

Grande & longue fecherefſe en Prouence.

Mortalité d'oliuiers, grains & raifins à Sallon.

A

Entre la bouche & le verre
Souuent le vin tombe à terre.

B

Cefte longue alteration les tranfit & fecha fi outrageufement, que la plus-part en furent roftis & bruflés: & fi eftoyent bien pour mourir tout à faict d'vne fi extreme & cruelle foif, & ne refter propres, qu'aux facrifices de la coignee, & de Vulcan, pour temperer les afpretés de l'hyuer, fans le canal de Durance, que Crappone auoit tout de frais & tres à poinct deftourné en quelques quartiers du terroir, où ils furent abbreuez, & garantis de ce coup. Bacchus n'ayant eu guieres meilleur conte de ces impitoyables fagetres, que Ceres & que Minerue, le vignoble en ayant fouffert des pareils ambrazemens, que les grains & les oliues, dont les biberons porterent dueil, & les pauures beurent de l'eau.

C

En cefte mefme ville ainfi defolee, arriua fur le mois d'Octobre Monfieur de Sauoye, qui venoit de la Cour, & tiroit à Niffe: & comme l'vn des fleaux de Dieu rauageoit la Prouence, l'autre faifoit du rauage au Languedoc, où la pefte auoit eftendu de fept à huict mille corps dans la ville de Beziers, il ne reftoit plus que la guerre qui bien toft fera fon tour, auec des cruels & fanglans efclandres par ce Royaume, faifant horriblement tonner fes tambours & tantarer fes trompettes, ou, à mieux dire, fes horribles tempeftes en Prouence.

En Octobre Monfieur de Sauoye à Sallon.

Bien toft fuiuit le Duc fon mari Madame Marguerite Perle Françoife ineftimable, arriuant en ce mefme lieu au dernier mois de l'annee que nous appellons dixieme, autant couuerte de dueil & de trifteffe pour la mort tant defaftreufe du Roy fon frere, que le iour de fon entree fe trouua noir, obfcur & couuert d'vne afpre & defplaifante gelee. Cefte excellente Princeffe, fes Barons & fes Damoyfelles, les littieres & les cheuaux, les fommiers & mulets de coffres, les chariots, les bagages & leurs conuertures, les pages & les laquais, les officiers & les domeftiques, & bref toute fa Royale fuite en ce lugubre appareil, grand & magnifique pourtant, tefmoignãt affés le dueil inconfolable & general en leur noire & mortuaire liuree, que toute la France portoit, furent caufe que fa venüe tiroit pluftoft des yeux des regardans des larmes, & des pitoyables lamentations, que des ris & des cris de joye. Les magiftrats de noftre ville pour ne manquer à leur deuoir la reçeurent fort decemment dans vn dais de Damas cramoyfi violet, & l'accompagnerẽt auec les marques de leurs charges fur l'efpaule, depuis les portes de la ville iufques au portail du chafteau par deffous quelques arcades dreffees d'efpace en efpace, reueftües de verdoyantes & jeunes branches de buy courõnees d'armoiries, felon que le temps & le lieu permettoyent, où Michel de Noftredame mon pere, qui auoit efté prié des Magiftrats & principaux Nobles de faire l'honneur de la ville, auoit fait pofer quelques breues infcriptions Latines, envers heroiques, entre lefquels furent ceux-ci:

D

En Decembre. Arriuee de Madame Marguerite à Sallõ.

Tout fon train en dueil.

E

Sanguine Troiano, Traiana ftirpe creata,
Et Regina Cypri.

Et fi m'a affeuré vn Gentilhomme qui fut prefent à toutes ces chofes, que cefte Princeffe l'entretint fort longuement, & luy fit beaucoup d'honneur, fuyuant en cela les traces & les vertus Royales du grand François fon geniteur. Mais parce que Charles qui fera tantoft efleué au throfne de fes anceftres, n'arreftera guiere de luy en faire dauantage, nous contentans de ce trait, à l'honneur du nom paternel: commençons le fil de nos troubles, & laiffons cefte nouuelle Ducheffe dans ce Chafteau, que peu deuant le Cardinal de Lenoncourt tout à poinct reçeu nouuel Archeuefque d'Arles, auoit commandé d'appareiller. Maifon que plufieurs grands & dignes Prelats ont autres-fois excellemment illuftree de plufieurs belles & grandes Tours, où fe voyent les anciens & nobles Efcus de leurs armes, &

F

Madame Marguerite entretint longuemẽt le pere de l'autheur.

Le Chafteau de Sallon maifon à demy Royale appartiẽt aux Archeuefques d'Arles.

de plusieurs beaux, amples & diuers membres, capables du train d'vn grand Roy.

Ie suis contraint de redire en ce rencontre que si ceux qui sont tres-bien aduertis du trauail cruel, continu & laborieux que i'employe à la construction de cest edifice me fournissoyent pierres & martein, ie veux dire plusieurs memoires dont ils ne seruiront peut estre iamais, & que ie pourrois agencer (car vn seul mortel ne void tout) à l'auanture que l'Histoire de Prouence, & de ce sezieme siecle en seroit plus accomplie, & leurs noms plus glorieux. A
Mais puis que le Renard aime mieux trainer sa queuë, que d'en faire part au Singe, laissons les enseuelis en leur opinion tant que bon leur semblera : si que toute la gloire & tout le blasme en soit à nous. C'est la troisieme & l'vne des plus nobles occurrences de ceste septieme Partie & de ce dernier aage, que peu d'escriuains ont notté, & que ie ne puis dire, ou, à plus proprement parler, redire & retracer, que par les langues & les plumes de ceux qui estoyent hommes parfaicts, lors que ie venois de naistre.

L'an MDLX. le xij. de Mars. Assemblee à Merindol de ceux de la Religion.

Les Cathechismes que le Rhin a ietté au Lac de Geneue, ce Lac au Rhosne, & le Rhosne dans la Durance, où il a merueilleusement troublé & couuert de limon l'eau assez rude & B
rousse d'elle mesme de ce mal appriuoisable fleuue, sous la charmante harmonie de quelques rithmes contrefaites apres les sainctes chansons du Royal Prophete, qu'on entend confusement en plusieurs villes de Prouence (car la Musique & la Poësie sœurs iumelles esmeuuent merueilleusement le cœur) font que beaucoup de peuple de tout aage & condition accourt au chant de ces nouuelles & dangereuses Syrenes, voire auec vne telle foule & presse de gens que le cinq des Ides de Mars de l'an soixantieme du siecle se tient vne assemblee à Merindol, village bien aysement imbu de ces nouuelles erreurs tirees de l'eschole des Albigeois, dont la plus-part des habitans sont encor comme situés au bord de Durance, où se trouuent estre soixante Eglises (c'estoyent autant de lieux infectés de ceste loy) faisans professiõ de la doctrine que Luther en Alemagne, & Caluin à Geneue, auoyent tout C
de fraix introduite & deguisee. Leur pretexte est d'abbord specieux & beau par le dehors tendant à reformer les abus, & l'effrenee auarice des Prestres. Specieuse, viue & haute couleur pour couurir vne insigne & scandaleuse rebellion : mais leur dessein par le dedans est tellement detestable & plein de venin, qu'il ne vise qu'à vilainement empoisonner la saine doctrine de l'Eglise, & à du tout renuerser l'Estat, ainsi que iugeoyent les plus sages, & mieux aduisés de ce temps : ains comme vous entendrés.

Le feu estoit desia bien auant pris aux villes de France, & si en estoyent les plus illustres edifices embrazés, le vent septentrional qui l'allumoit le faisant prendre de ville en ville, de bourgade en bourgade, de maison en maison, & de famille en famille, quand ceux de Pro- D
uence que ceste tant excellente reforme auoit esueillee, s'aduiserent de faire iouër le premier acte de ceste sanglante & malheureuse Tragedie à vn certain Anthoine Richaud Sieur de Mauuans natif du lieu de Castellane, yssu de petite & humble famille, lequel porta aussi tout le premier la peine du peché de sa rebellion & de son outre-cuydee temerité: parce qu'il n'eut presques pas comparu sur l'eschaffaut pour commencer son roolle dans la ville de Draguignau, que d'vn mesme trait le peuple qui l'eut en horreur le massacra, le salla, & le fit porter à Aix, où le lendemain il fut pendu & attaché sur vn honteux & vilain gibet, pour seruir d'exemple à ses semblables. Ceste mort traina suite, & donnant assés ample subiect de progrés à ceux qui estoyent ia tout preparés d'attenter, fit que sur le mois d'Auril fut excité vn E
tel & tant espouuentable remuement d'hommes & de peuple, d'ames & d'armes, que la guerre fut incontinent ouuerte par tout ce Royaume, principalement en ceste Prouince, aux villes de Forcalquier, Castellane, Draguignan, Sisteron, Riez, Aix, Arles, Marseille, Sallon, & plusieurs autres du pays, que ces nouueaux Euangeliseurs empesterent tout à coup, sans confirmer leur mission extraordinaire par miracles & cas merueilleux, mais par menaces & par armes. Parquoy Paulon frere de Mauuans, qui estoit vn homme robuste, de belle deffaire & de gros sang fut esleu chef des bandes Lutheriennes, & de cinq cens hommes ramassés, qui se treuuerent armés & embastonnés sous ses enseignes faites à bastons rompus au lieu de croix, pour destruire & razer les saincts Temples & les Eglises venerables, prescher au lieu F
de la doctrine receuë de toute saincte antiquité, vne ie ne sçay quelle & inouye glose de deux Apostats deffroqués, reuolter le peuple à leurs factions & remuëmens, difformer la foy des Peres & de l'Eglise, & finalement renuerser & mettre en desordre lamentable la publique tranquillité de la plus illustre piece du monde.

Richaud Sieur de Mauuans tué & massacré à Draguignan & de là porté à Aix, où il est pendu. En Auril. Approches des premiers troubles de Religion en Prouence.

Le Capitaine Mauuans en campagne pour la Religion.

Effects de l'heresie de Luther & de Caluin ... sagesse d'vn ieune Roy pour couper chemin à ces malheurs.

Le Roy qui a nouuelles de ces choses oit le bruit de ces tumultes, & void, quoy que ieune d'ans, les saincts & sacrés edifices chanceler, pour coupper chemin à ces malheurs fait in-

continent crier le ban & riereban par tout son Royaume, qu'on publie à son de trompes en ce mesme temps en Prouence : & s'en alloit sa Majesté en faire d'abbord vn aspre & bien sanglant exemple, lors qu'elle considera que le premier an de sa Couronne ne deuoit estre appellé annee de rigueur & de sang, mais bien de misericorde & de grace, digne d'vn Roy tres-Chrestien.

Consideration toute Royale & Chrestienne, qui le porta à faire publier par toutes les Eglises de son Royaume vn pardon fort general & oubly perpetuel de leur deuoyement aux Lutheriens, qui promptement retourneroyent au giron de la saincte foy, renonceroyent sagement à leurs folles erreurs, & reprendroyent salutairement leur premier & grand chemin : pardonnant generalement & indifferemment à tous, hormis à ceux qui auoyent conjuré sur sa personne, & contre la vie des principaux de sa Cour : & encor aux Ministres & Predicans Lutheriens. Sur lesquels comme aux corps de ces nouuelles heresies, feux & tisons de ces rebellions & tumultes le pardon ne s'estendoit : de sorte que tous ceux qui voulurent estre sages, & se seruir de ceste indulgence si salutaire & Royale, ne receurent aucun mal, & s'en trouuerent tousiours bien, & pour le corps & pour l'ame.

Pardō general.

Ceux qui n'estoyēt cōpris au pardon.

L'Edict du pardon Royal ne peut tant gaigner sur ces courages rebelles (car que ne peut la douce liberté d'vne telle & si friande Religion, où tous cultes & toutes Religions sont retranchees) que les flammes ne bruyent & volent par tout, principalement à Sallon, tousjours par quelque sinistre entrechoc, ou plustost par vne entresuyuie & malheureuse destinee des premieres sur le Theatre aux ciuiles & sanglantes Tragedies qui se jouënt en Prouence. Voicy comment.

Le premier de May tumulte populaire à Sallon.

Aux Calendes de May (car ainsi souloyent appeller les Romains tous les premiers jours du mois d'vn certain verbe Grec qui signifie rouler) où toutes choses sont communement en verdeur & en allegresse, le peuple menu, ie ne sçay par quel vent poussé au bruit de ces remuëmens, commença à grouiller & à s'esmouuoir tout à coup, assemblé en gros, auec vne telle & tant violente fureur qu'elle faisoit horreur à la voir. Les vignerons alloyent embastonnés auec des croix de papier, & des longues plumes de coqs en leurs barretes (car les chappeaux n'estoyent pas si prophanés qu'on les void pour le jourd'huy) par les maisons de ceux qu'on doutoit oingts & contaminés du Lutheranisme, dont quelques familles estoient desia bien vlcerees, prendre les suspects, auec menaces, outrages & violences qu'ils entrainoyent auec huëments & crieries espouuentables ainsi que meurtriers ou voleurs pris sur quelque insigne forfait, au chasteau de l'Archeuesque. Et non contens de cela tant alloit hors de chemin leur fureur implacable & brutale qu'ils le battoyent vilainement, & les vouloyent passer au fil des armes, lors que Pierre Roux Sieur de Beluezer (maison à vn quart de lieuë de Senaz, qui recognoit l'Archeuesque d'Auignon d'vne corneille au bec rouge) gentilhōme des plus apparens de la ville, se trouuant le baston de Iustice en main, en qualité de Viguier, pour arrester vn tāt scandaleux & sanglant desbord, comme il estoit plein d'hōneur & de courage, voire des plus hardis & allegres de son temps, voulut entreprendre de saisir au collet, & mener l'vn de ces galants en prison, pour donner terreur aux autres, & faire assoupir ce tumulte, le sang estant ja tout prest à couler parmy les ruës, sous vne publique desolation & vn sac general que le Viguier preuoyoit infaillible & inarrestable. Mais comme la bride estoit abandonnee sur le col d'vn cheual si furieux & sauuage, & la fureur en sa premiere carriere, auec vne tempeste effroyable & tonnante, qui foudroyoit tout ce qui se rencontroit l'empescher & luy faire obstacle. Enuiron quatre ou cinq cens de ces rustres & brassiers qui gaignent leur vie au jour la journee aux diuerses œuures & besoignes de la terre, se jetterent si furieusemēt contre luy auec des paroles infames, des vilains & iniurieux abbois, & des brauades tant insolentes & desreglees, l'appellans fauteur d'heretiques, & de ceste canaille de Lutheriens, voire Lutherien luy mesme, qu'ils s'en alloyent l'embler & enuelopper, comme vn tourbillon emble la paille d'vn chemin, s'il n'eut pourueu à son salut, & à la conseruation de sa vie, par vne prompte & bien soudaine retraitte: de sorte que voyant le jeu si dangereux sous les aisles qu'vne si mortelle apprehension luy donna, il n'eut plus grande haste que de serrer les deux rempars à sa langue, & sans repliquer mot ny parole, se jetter en quatre sauts dans la maison d'vn certain marchand reuendeur à la grāde place de la fontaine des arbres, où tout le peuple gros & menu a de coustume de se trouuer tous les jours de festes & Dimanches, les Magistrats, les Nobles & les Bourgeois pour les affaires cōmuns, ou pour la promenade, les artisans pour le repos du jour, les brassiers pour se loüer au lendemain, & les oysifs pour perdre le temps, ou boire dans les tauernes, & les seditieux pour crier,

Le Viguier enueloppé & pour suyui des paysans se sauue de vistesse & se desrobe de leur fureur.

Les paysans veulent auoir le Viguier à quel prix que ce soit

Il estoit enuiron six heures de nuict, temps fauorable & tres-opportun aux sorties de telles bestes furieuses & sauuages, & à la Deesse Lauerne propice aux larrons : & vouloit on auoir le Viguier ou mort ou vif, sans que remonstrance quelconque de Consul ny de Magistrat peut trouuer aucune sorte de credit parmy ceste canaille, qu'vn tant desnaturé & enragé forcenement agitoit en la mesme sorte qu'vn labech agite la mer, ains que l'ire de Dieu auoit ainsi destachee dans les murs de ceste pauure & desolee ville, où le peuple auoit le haut bout, les belistres voix en conseil, & les meschans l'authorité : & qui estoit assés pis, ces honnestes personnages auoyent desia faict apporter des sarmens (estrange & monstrueux mesnage) & de la paille pour mettre le feu à la maison, où de bon & heureux rencontre ce Gentilhomme s'estoit sauué : tellement qu'il fut contraint tant pour euiter cest honteux esclandre, que pour garentir sa personne d'vne si miserable fortune, de rendre son baston de Viguier à ces cruels boute-feux, pour en faire à leur plaisir, ayant beaucoup plus cher & doux d'abandonner vne simple baguette de plaisir, que son sang propre & sa vie, à l'indiscretion enragee de tels & tant infames belistres. A

Beauuezer contraint de rẽdre le baston de Viguier aux paysans.

Le baston donne à Anthoine de Cordes ou de Cordoua qui estouffe tous ces feux.

Plustost n'ont les paysans ce baston, qu'ils s'en vont sans plus auant consulter, comme si la populace estoit capable de conseil, le mettre de leur absoluë authorité entre les mains d'Anthoine de Cordoüa l'vn des principaux d'entre les Nobles : homme fort doux, gracieux, franc & liberal, auquel Dieu sembla le faire tomber par quelque auspice inopiné, pour le grand bien de la ville, pour le salut & le refuge de ces pauures emprisonnés, & pour la conseruation des plus gens de bien & d'honneur, dont le sac des maisons estoit ja sur son dernier poinct, & les personnes sur la veille d'vn carnage, duquel on auroit à l'aduanture fait vne horrible & pitoyable feste à iamais. De Cordes, comme sage & bien aduisé qui void par quel biais il faut mener ceste beste sauuage & destachee, les arreste incontinent auec belles & douces paroles consonantes à leur ton, sous couleur d'emprisonner, comme il fit, tous les suspects de ces nouuelles opinions pour en faire vne exemplaire & cruelle punition à leurs yeux dans peu de jours. Stratageme excellent pour assoupir leur fureur qui ne pouuoit guiere durer en vne violence si perduë & hors de regle. De ce pas donc sans plus attendre, bien vingt & quatre, ou vingt & cinq sont menés dans le chasteau suyuis & accompagnés de mille maudissons, outrages & vilenies, & de ces rustres qui auec hurlemens de ioye & confuses risees se trouuent aucunement assouuis & appaisés. A quoy ne seruit de peu Palamedes Marc Sieur de Chasteauneuf, Gentilhomme tres-honorable, dont la maison estoit d'ordinaire ouuerte, ainsi qu'estoit celle de de Cordes, à toute sorte de gens d'honneur & d'amis, qui pour estre grandement respecté de chacun empescha beaucoup de sanglans desordres, & de populaires insolences & desolations, tant peut la presence & la bonne opinion d'vn ou de deux personnages d'authorité en vne ville, quand vn torrent populaire commence à se desborder. B C D

Palamedes March Sieur de Chasteauneuf empesche beaucoup d'insolences

De là est venu que nous l'appellerons le temps des Cabans.

Consul suspect d'heresie emprisonné & sa maison pillee

C'est homme est mort aagé de pres de quatre vingts ans tousiours plus obstiné en son heresie.

Ianon Paul frere du Consul, la maison & boutique duquel sont pillees, est emprisonné comme son frere.

Les emprisonnés & suspects relaxés les vns apres les autres sãs autre mal.

C'estoit vne chose horrible a voir leurs mines & façons de faire, & à ouyr les chansons que ces galans, que l'on appelloit Cabans (à cause de certaines cappes longues & gabans de drap gris ou bureau à manches encoqueluchés qu'ils portent ordinairement) entonnoyent d'vne voix haute rouillee & confuse par les rues, auec des sarments, des bouchons de paille, & des allumettes au bout de leurs bastons, langues de bœuf & pertuisanes, crians autant scandaleusement que confusement *Au feu, au feu, viuent Cabans, meurent Lutheriens.* Chose tant espouuentable & terrible qu'il n'y auoit si bonne teste, dont le poil n'esleuast le bonnet, & ne tremblast de frayeur. Si qu'on recognoissoit fort bien à leur triste & palle contenance, que plusieurs hommes de bien auroyent assés plus volontiers veu l'horrible presence de la mort mesme, que de ceste plus qu'horrible & tant mortelle fureur. Entre les suspects (en quoy ils ne furent point deceuz comme sa vie a tesmoigné) fut pris vn honorable & bon marchand nommé Louys de la famille des Pauls, l'vn des Consuls de la ville, la maison duquel fut mise à sac & sa boutique pillee de fonds en comble : comme pareillement fut celle de Ianon Paul son frere (homme de bien & sans bruit de ceste mesme religion) bien peu apres. Et demeurerent les emprisonnés enuiron quinze ou seze jours dãs le large, & les salles du chasteau, durant lesquels peu à peu ceste violente tempeste cessa. Mais comme aucunes informations ne se trouuerent formees sur eux, & que leurs desportemens furent trouués ciuils, & sans iusticiaire reprehension, ny mesme partie aucune qui en voulut particulierement à leurs actions, ils furent relaxés l'vn apres l'autre, aujourd'huy deux, demain trois, & ainsi iusques au dernier, pour ne r'allumer la forcenerie de ce fol & malin populas qui n'estoit encor du tout amortie. E F

Ceste

L'eſmotion dure cinq iours & deux nuicts.

Ceſte eſmotion dura en la force de ſa violence cinq iours entiers, & deux nuicts, que les feneſtres des maiſons furẽt touſiours garnies de lampes & de lumieres veillantes, tant pour deſnuitter les rues, que pour eſclairer les mutins, qui s'en alloient auec des tambours, Suiſſes armez de toutes ſortes d'armes & de baſtons à fer & à feu, ſous des hurlements eſpouuentables & confus : & ſi eſtoient les portes de la ville renforcées & garnies de groſſes & continuelles gardes iour & nuict pendant qu'ils faiſoient leurs rondes. La fureur de ces hommes les emporta tellement hors de toute raiſon, diſcretion & modeſtie qu'vne A pauure ancienne femme mere de l'vn des ſuſpects fut tiraſſee auec coups, outrages & violences à deux cens pas de la ville ſur le chemin d'Auignon iuſques aupres de la maladerie & retraite des ladres, où luy fut inhumainement, & par grande & langoureuſe douleur arrachee la reſte tremblante de ſes eſpaules toutes caſſees & courbes de vieilleſſe par plusieurs coups de coignee que l'vn de ces ruſtres luy deſchargea d'vne ſcythique façon. Pour appaiſer vne tant inſolente furie, les plus gens de bien s'aduiſerent d'aſſembler vn conſeil, auquel furent Capitaines quatre des principaux Nobles de la ville, à ſçauoir Palamedes B March ſieur de Chaſteau-neuf, dont nous venons de parler, François Roux ſieur de ſainct Laurens, Adam de Crappone, & Mathias Iſnard. Ces quatre Gentilshommes faiſoient chacun leur guet & leur ronde toute la nuict, poſoient gardes & ſentinelles aux tours des murailles, de peur d'eſtre ſurpris par certaines compagnies Lutheriennes, qui rodoient à Merindol, Sauuecane, & aux villages circonuoiſins. Le deſordre eſtoit ſi deſordonné, que toutes les miſſiues qui venoient à Sallon, alloient à Aix, Arles, Marſeille, & aux autres villes de la Prouince, eſtoient incontinent arrachees des mains & bougettes des porteurs, audacieuſement deſcachettees, ouuertes, veües & leues, ains qu'entrer ez portes, pour ſçauoir tant ce qu'elles contenoient, que les noms de ceux qui les eſcriuoient & man- C doient. C'eſtoit vne ſaiſon ſi calamiteuſe, & vn tumulte tant inoüy & deſreglé que toute ſorte de iuſtice, de loy, & d'honneſteté eſtoit baſſe, toute police foulee aux pieds, toute raiſon en ſilence, & tout ordre confus, deſrompu & renuerſé : ſi qu'on n'attendoit que quelque grand & impitoyable deluge par ce Royaume : toutesfois ces tempeſtes vindrent peu à peu à ceſſer, & ces horribles eſmeutes à s'eſtouffer & mourir, la fureur d'vn peuple ignorant & beſtial, & par conſequent effrené, ſans route, ſentier, ne chemin, ne pouuant durer long temps en vne tant extraordinaire tourmente par eſgale & meſme roideur. Or fut il queſtion de remettre le baſton de Viguier entre les mains de Beauuezer, auquel ceſte ca- D naille de Cabans & bouteſeux l'auoient violentement arraché : ceſte reſtitution d'honneur eſmeut vn grand contraſt parmy ce menu peuple, qui ne demandant que nouuelle beſoigne, voulut derechef faire quelque mine de tumulte : mais ce vent fut bien toſt mort. Tant y a que le baſton rendu à ſon premier & legitime poſſeſſeur, ceſte grande & turbulente tempeſte ſe paſſa ſans bris & ſans naufrage d'aucun citoyen: qui fut à la verité pluſtoſt vn ſuccez miraculeux, qu'vne choſe fortuite, premeditee ny conduite par aucun humain conſeil : combien que les quatre Capitaines ne furent inſtrumens inutiles à l'exploit de ce gros & tant dangereux affaire.

Acte inhumain commis contre vne pauure vieille femme.

Quatre Nobles de la ville eſleus Capitaines des quatre quartiers de la ville.

Lettres inſolemment ouuertes & priſes.

Le tumulte ceſſé & le baſton de Viguier rendu au ſieur de Beauuezer.

Les bondes du Ciel parmy ces tonnerres ſe virent ſi outrageuſement ouuertes, les vents E tant impetueuſement deſtachez, & les froideures ſi aſprement roidies & congelees, qu'on ne ſçauoit iuger ſi c'eſtoit ſaiſon de printemps, ou temps d'hyuer : & ne ſe ſouuenoient les bonnes & vieilles gens, ny les hommes plus anciens d'auoir veu durant le long & diuers cours de leur aage vn mois de May tant mutin, orgueilleux, violent, rigoureux & irregulier, ny ſi matté que celuy-là. Ce froid tant aſpre & hors de temps retarda non ſeulement les moiſſons, mais emmena quelque ſorte de cherté aux grains, & de neceſſité non eſprouuee de leur memoire aux meilleures, & plus puiſſantes maiſons, qui ſe trouuerent à l'extremité d'aller au bled à petites & legeres mines, au lieu qu'elles le ſouloient vendre à groſſes & peſantes chargees : combien qu'vn certain Bourgeois de ce temps, qui tenoit quelque F bled caché pour le vendre à prix bien haut par vn traffic dardanaire le trouua peu apres trompé de ſon eſperance, dont il cuida mourir de dueil.

Eſtranges pluyes, tempeſtes & froidures hors de ſaiſon.

Cherté & famine à Sallon.

La licence de ce peuple auoit ja monté à l'honneur du premier Conſulat vn certain Louys Villermin, vulgairement dit Curnier homme populaire, arrogant & mutin, qui haut & clair auoit ſouſtenu les Cabans en leur premiere violence, s'eſtant rendu chef & conducteur de leur party. Ceſt homme, qu'on honnoroit du titre de Capitaine, auoit pour ennemy capital & mortel Anthoine March dict Trippoly, l'vn des principaux & plus braues Gẽtilshommes de la ville, ſoupçonné de la religion, mais quant à ſa perſonne tel que depuis

Auarice d'vn bourgeois de la ville deceuë.

aucun n'est arriué à la reputation qu'il a laissé, digne d'aller au rang d'Adam de Crappone, & de Michel de Nostredame, estoilles de leur patrie qui reluitont à iamais.

Le ii. Iuillet feste de la visitation.
Le Consul de Sallon tué d'vne harquebusade dont ensuit vn gros tumulte.
Tumulte des Cabans sur la mort de leur Consul.

Or comme les offenses passees auoient rendu ceste inimitié irreconciliable, l'vn estant des Nobles, l'autre du peuple : il aduint le second de Iuillet, premier des Nones dedié à la visitation de la mere du Redempteur, entre les sept & huict heures du soir, que Villermin fut atteint du plomb d'vne harquebusade, qui le trouuant conuert d'vne maille, enfonça plusieurs de ces petits anneaux dans ses entrailles, & ne donna aucune esperance de salut à sa vie, qui le quitta vne heure apres. A

Plustost n'est lasché le coup, que le bruit croist, court & volle par toute la ville, & passant d'oreille en oreille, & de langue en langue fait sçauoir tumultuairement qu'on a tué & assassiné le premier Consul, & que les Lutheriens en sont les autheurs, pour s'emparer de la ville. A ce hurt se leuent les Cabans auec plus de forcenerie & d'insolence que deuant, vont comme bestes sauuages & hurlantes escumans comme sangliers par les ruës, auec armes, cris felons & sanglantes menaces de razer les maisons Lutheriennes, & passer au fil de l'espee tous les suspects, autheurs de cest assassinat, dont ses ennemis anciens & particuliers B estoient pourtant la seule cause, principalement Trippoly, qui luy en vouloit de longue main. C'est lors qu'ils font sonner le tocsin par toutes les Eglises, & l'allarme par les clochers, comme si le feu eut ambrazé toute la ville, ou les ennemis en eussent desia sappé les murs. A tant qu'ils font mettre des lampes & des lumieres aux fenestres durant ceste nuict, espouuentable de vray, comblee de desordre, de crainte, & de scandale, beaucoup plus que de sang, de malheur & de ruine. La bonne fortune, ou, à plus sainement parler, Dieu mesme ayant voulu, que la plus-part des Cabans auoient desia quitté la ville, & s'en estoiēt allé cercher le gain des moissons : les paysans restez, estans en si petit volume, qu'ils furent bien aisement arrestez, & contenus en discipline ou par amour, ou par force : si que iusques C là tout alla bien.

Le vi. Aoust.
Malaussene saccagé par Montbrun dont Auignon est allarmé.

Au temps que ces desbors populaires & dangereux prenent vn tel cours en Prouence : au premier des Ides d'Aoust Montbrun, l'vn des principaux Gentilshōmes du Dauphiné que Estienne de Lusignan asseure estre descendu de Hugues le Brun, & de la tres-illustre & royale maison de Lusignan, prend de son costé sur l'Estat du Pape le village de Malaussene petit, bon & riche lieu, qu'il saccage & desole entierement. De ce cas & sac inopiné Auignon sent vn coup soudain, dont il s'allarme, & commence à craindre tellement, qu'il met fortes & bonnes gardes à ses portaux, qui iusques là auoient esté libres, ouuerts & sans ombrage de personne. Adonc esmeurent quelques Gentilshōmes de la cité vne bien grosse & dange- D reuse rumeur pour vn certain prisonnier, qui fut enleué & tiré par force des prisons, & mené iusques sur le pont & de là à Villeneufue. Vne certaine maladie, appellee des Medecins fieure erratique, en ce mesme mois s'esleua tellement cōtagieuse & pestilentielle, que durant cinq ou six mois qu'elle regna mourut vn nōbre presque infini de personnes : de maniere que toutes sortes de fleaux fouettoient ceste Prouince, pleine de calamités. Desia depuis le mois d'Octobre auoient esté mis au chasteau de la Bastille quelques grands de France, voire mesme du sang royal, dont on attendoit de iour en iour vn spectacle bien funeste, & la derniere execution. Ce qui n'imprimoit dans le cerueau des Religionaires vne legere, & peu mortelle apprehension, lors que le Roy qui detestoit à mort leur creance, & ne trouuoit E leurs desportements soustenables s'en alla à Orleans pour y tenir les Estats, & remedier à ces tumultes. Mais, ô vaine deception & inconstance des choses humaines, qui n'ont leurs estançons que de fueille & de verre, soit ou que Dieu en eut autrement ordonné, ou qu'il y eut eu de la precipitation (non sans soupson de venin) à la vie de ce ieune Prince, sur les derniers iours de Nouembre, il tomba malade d'vne apostume engendree dans son oreille senestre, & fit son cours auec tant d'impitoyable violence le mal, que le cinq du dernier mois il tendit le dernier souspir, apres auoir regné dixhuict mois, & vingt & six iours, & vescu dixsept ans moins trente sept iours, & quelques heures, à conter du vray F iour de sa naissance qui fut le dixneuf de Ianuier de l'an cinq cens quarante, comme nous l'auons marqué au commencement de son regne. Mort violente, autant inesperee que regrettee des Catholiques, & souhaittee de leurs aduersaires, qui ne redouttoient moyennement le courage & la resolution de ce ieune & braue Monarque. Si que depuis lors la face des Estats estant entierement changee, & les troubles en plus de force que iamais : ceux de la pretenduë religion esmeurent des estranges & horribles tintamarres sous la couronne de Charles que nous suiuons maintenant.

Maladie contagieuse.

Le xxvi. Nouembre.
Maladie du Roy.
Le v. Decembre.
Mort du Roy François II.

CHARLES IX. LXI. ROY DE FRANCE, Comte XXIX. de Prouence.

A VN ieune Roy succede vn plus ieune, à vn orage vne tempeste, à vn gros trouble
A vn grand esclandre: au second François le neufuieme Charles aagé seulement de
vnze ans: sa tendre & foible ieunesse n'empesche pourtant qu'il ne poursuiue d'vn
courage viril & royal l'entreprise de son predecesseur pour la tenuë des Estats à Orleans,
qui cōmencez le viij. de Decembre, tirent iusques en Septembre de l'an d'apres soixante vn.
Les affaires du Royaume se maintiennent en quelque balance sans grandes bourrasques,
tantost maree, tantost bonasse, otes vent, maintenant calme iusques en l'an soixante deux,
qu'vn concile national fut assemblé, & peu apres concedé aux pretendus reformez de faire
preschés, & autres nouueaux exercices à leur seche & simple mode hors les villes, dont
plusieurs malheurs, guerres cruelles, deffaictes sanglantes, publiques & particulieres deso-
B lations s'ensuiuirent. Dauantage semblerent s'entrechocquer, & debatre furieusement
les trois fleaux de Dieu à qui feroit du pis en Prouence: tant le cours entier de cest an fut
malheureux & funeste, non seulement aux Prouinces de France, ains aux contrees d'Italie,
où Pie quart fit decapiter à Rome le Duc de Paliane, le Comte d'Aliffe, Dom Leonard
Cardin, & le Cardinal Carraffe qu'il fit saluer d'vn honteux & sanglant chappeau, nepueux
& alliez du feu Pape Paul son deuancier. Supplices que ces personnages ainsi montez en
grades illustres ne peurent onc euiter, pour quelques fautes mal aisement pardonnables
& fort granes dont ils estoient conuaincus: outre que les Chroniques Alemandes chantent,
C que les Caluinistes furent chassez de Francfort par les Lutheriens ez derniers iours du mois
de May. Parquoy leur regne commençant de si bonne heure à se diuiser & partir, donna
bien quelque vray presage de son insolidité, & de la brefueté de son cours, quoy qu'il n'aye
que trop duré.

L'an MDLXI. Charles succede à la couronne aagé de vnze ans, & continue les Estats à Orleans.

Concile national concede aux Religionaires.

Le v. du mois de Mars. Executions de quelques grāds Seigneurs à Rome.

Le xxvii. de May. Caluinistes chassez de Francfort par les Lutheriens.

Laissons ces secrets à Dieu, & entrons en Prouence, où les affaires qu'on y remuë nous
donneront assez d'affaires: aussi ne sçay-je de vray de quel biais ie pourray coupper ma plu-
me, pour les candidement escrire: & si ne suis en petit doute de quelles couleurs ie les pein-
dray, quel bon & rare peintre qu'on me face: puis que ce n'est vne legere besoigne de plaire
en matiere d'histoires à gens de diuers culte & religion, dont les creances sont de contrai-
D re alloy, & les affections bien dissonantes, ny petit commandement à l'escriuain de ne pan-
cher d'vn costé n'y d'autre, s'il n'est plustost vn Ange qu'vn homme.

Chose difficile & soupsonneuse de parler en fait de Religion.

PREMIERS TROVBLES.

AV mois de Feurier de l'an soixante-deuzieme du sezieme siecle les Estats de Prouen-
ce furent tenus à la ville de Sallon, où le Vice-roy & presques tous ceux de la pre-
miere Noblesse, selon la coustume ancienne du pays, auec les principaux du Senat
E se trouuerent. En ceste assemblee furent traittez & agitez plusieurs & diuers affaires, dont
ceux de Religion estoient les plus importans, dangereux & demenez.

L'an MDLXII. de Feurier. Premiers troubles de Religion; Estats tenus à Sallon.

Le peuple en general, qui auoit en hydeuse horreur ceste doctrine inouÿe, n'oublioit
aucune sorte d'empeschements pour arrester les persuasions de ces nouueaux Euangeli-
stes. Mais leur effort n'auoit peu tant faire, ny tellement destourner ce furieux torrent
qu'il n'eut ja abordé les murs de toutes les villes de Prouence, infectees de Ministres: car
ainsi se faisoient ils appeller au lieu de Prestres ou Predicateurs. A la ville d'Aix où le Se-
nat estoit composé de ce temps de quatre Presidents, trente six Conseillers, deux Aduocats
& deux Procureurs generaux, dont quelques vns estoient imbus de ces opinions, plu-
F sieurs Prestres, Chanoines & Beneficiez honnorables riches & opulents du temple princi-
pal dedié au seruice du vray Dieu, sous le nom de sainct Sauueur, estoient iournellement
menacez d'estre mal traittez, pillez & volez des Lutheriens, qui d'vne abominable auarice
recerchoient l'argenterie plus precieuse, les reliques sainctes & les vestiaires plus riches &
sacerdotaux de ceste tres-noble Eglise (venerables trophees & marques illustres de la libe-
ralité deuote de plusieurs grands & magnifiques Monarques) s'ils ne prenoient garde à
leur faict. Ceste menace les auoit mis & les tenoit auec tout le reste des Catholiques en
des continuels resaultements, & des allarmes sanglants, non sans bonne & iuste raison.

En quel nombre de Senateurs estoit lors le parlement d'Aix.

Menaces faites par les Religionaires aux Chanoines de sainct Sauueur & aux Catholiques.

Sur

Sur ces mortelles apprehensions & perils tant imminens ils s'aduiserent d'appeller à leur
Le sieur de Flassans esleu chef des Catholiques à Aix.
protection quelque Gentilhomme de qualité non cõmune du pays: dont ils se peussent fier
en tels & tãt proches dangers. Parquoy l'aduis de plusieurs porta d'implorer le sieur de Flassaos, yssu certainement d'vne tres-noble & tres ancienne famille: mais homme rude, &
d'aspect menaçant & cruel, comme celuy qui auoit la peau & le poil du visage à demy-more: voire dont l'humeur discordoit entierement, auec celle du Seigneur de Carces son frere,
l'vn des plus sages de son temps digne de respect honnorable & de souueraine loüange: outre qu'il auoit dilapidé & consumé presques tout son patrimoine qui n'estoit mediocre en A
luxes & desbauches desordonnees, sans mesmes auoir pardonné à vne galere qu'il auoit,
dont il ne tiroit moins de commodité que d'honneur. Ce fut auec des belles & specieuses promesses qu'ils recoururent à celuy, qui ne demandant pas mieux que telles pesches
hayssoit à mort la secte des Lutheriens: tellement que Flassans accepte leur offre, se rend
leur protecteur & promet de les garantir de toutes violences & opprobres, auec vn solennel serment d'espeudre son sang & sa vie pour les Aurels & leur salut, si l'vn ou l'autre sont
Promesse specieuse de Flassans aux Catholiques d'Aix qui l'ont esleu leur protecteur.
troublez. Promesse Chrestienne, noble, honnorable & decente au rang qu'il tenoit, si B
l'effect s'en fut ensuiuy sous la regle de l'honneur & la balance du deuoir. Il n'a plustost le
pouuoir en main, que s'oubliant soy-mesme, & se laissant tomber il manie cest affaire auec
tant d'aigreur d'immodestie & de cruauté, que ceux qui l'ont imploré & employé se repentent bien tost de leur faute & recognoissent leur folie: il se ruë par telle fureur & animosité
contre ces pauures Religionaires, que d'abbord il outrage, emprisonne, traine, tuë, meurtrit & rauage en loup rauissant tout ce qu'il rencontre suspect & taché de ce nom, sans oublier aucune sorte de violence ny d'excez en chose où la raison & la Iustice deuoient aller
en teste comme flambeaux, pour esclaiter ses actions, où le iuste & tempere chastiment & C
Flassans se fait appeller le Cheualier de la Foy.
la pitié Chrestienne fortifiee de sages, droictes & douces remonstrances & leçons deuoient
faire plus de fruict que ces barbares & turquesques procedures bien contraires, & au delà
du nom & titre de Cheualier de la Foy qu'il s'estoit fait specieusement imposer.

Le peuple d'Aix qui ne demande pas mieux que de remuer, & qui rencontrant vn chef
de son goust, & tout tel qu'il leur faloit, void le deuoir qu'il exploitte contre ces hommes
nouueaux, l'estimant son Dieu tutelaire, croit qu'aucun Baron du pays ne peut estre plus
Flassans premier Consul d'Aix.
dignement monté au premier Consulat, suiuant sa maison & sa qualité, que Flassans: en
somme que le chapperon rouge & noir presage de dueil & de sang luy est ietté sur les espaules par les suffrages de ce peuple, auec grandes altercations & tumultes, & vn grand &
bien estendu pouuoir de commander & faire tout ce que son sens luy dira. Car tous les ressorts des affaires de la Prouince sont bandez & laschez par les mains des Consuls d'Aix anciens Procureurs du pays, dont le premier est tousiours quelque Gentilhomme de marque D
(combien que la regle a failly) voire presques vn petit Roy. A Flassans sont donnez deux
compagnons de mesme haleine, l'influance le portoit ainsi: & fut cela proprement mettre
le cousteau dans la main du forcené: car si au parauant pour le rang qu'il tenoit il pouuoit
audacieusement exercer plusieurs insolences, combien plus en pouuoit il impunement
executer & mettre en œuure estant en ce grade? Ce fut lors qu'auec vn gros de peuple, vn
tas de bouchers, & quelques Moynes desbauchez dont ceste ville n'a iamais eu faute (ô
saison maligne & fertee!) on vid aller toutes les nuicts en armes & en fureur espouuentable
Actions & deportements de Flassans & ses compagnons.
en teste de ces triares ambastonnez & ramassez auec des croix blanches en leurs chap- E
peaux garnis de plumes de coq, & brigandines roüillees chantans continuellement certaines chansons, qu'on auoit n'agueres forgees à la ville de Fribourg contre les Huguenots, &
les reformez Euangelistes, tellement qu'ils marchoient tous en troupe, iettans des pierres
& des cailloux contre les maisons, portes & fenestres des suspects, & des plus riches citoyens, contre lesquels ils n'oublioient nulle sorte de vilenie & d'outrage, en voulans beaucoup plus au sac, qu'aux ennemis des sacrifices, des temples, des Autels, des ceremonies
& des images.

Quelle est ceste nouuelle doctrine.
Ceste nouuelle introduction de doctrine, où, selon l'aduis des reformateurs Euangeli- F
ques, toutes ceremonies estoient impies superstitions, tous Autels & luminaires reliques &
fatras de Payens, toutes images idoles (estrange deuoyement) & toutes venerations idolatries, sembla tellement & non sans raison monstrueuse & contrefaite aux plus sages &
considerez Catholiques, qu'elle fut tout aussi tost iugee insupportable retranchable, & de
diabolique & dangereuse consequence à l'Eglise & à l'Estat. A Flassans estoit encor compagnon de commandement en telle saison le Cheualier de Cuges, qui n'estoient de nature

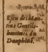
guieres

guieres plus douce, ny plus maniable d'humeur Turquesque, & grossier, si Gentilhôme de bonne & illustre maison le fut onques: ce que la verité de l'Histoire tire comme par force de ma main & de ma plume. Car c'est vne chose toute asseurée que le grade, le rang & la qualité de leurs familles, ioincts à la Iustice de la querelle qu'ils defendoient, estant la propre de Dieu, les auroient rendus assez honnorez & obeys, si leurs violences ne les eussent rendus beaucoup plus odieux & detestez, que respectés & suiuis: & s'ils eussent vsé de quelque forme de Iustice en leurs procedeures sans permettre des exectables meurtres, & des cruelles
A indignitez à leurs bourreaux & mutins, que le marc, & la lie puante du peuple auoit produits, & tirez pour la plus-part des arts mechaniques & des bancs & tables sanglantes des Bouchers (dont estoit vn certain Perricbon l'vn des plus illustres massacreurs) ou de la sentine des cloistres. En ce temps seruit de beaucoup le sieur de Mantin du Dauphiné marié à la maison de Faulcon, Gentilhôme de douce & gracieuse nature, fort sage & tres-moderé en toutes ses actions, lequel ayant le baston de Viguier en main, creance & authorité dâs la ville, adoucissoit à tous propos l'humeur farouche de ces deux hommes. Si qu'on ne sçait
B si le sang eut coulé par les ruës d'Aix autant abondâment & à flots qu'il fit jadis au Triumuirat de Rome: s'il n'eust arresté dextrement l'impetuosité de ces barbaries: tant peut la presence d'vn homme de bien & d'honneur en tels desbords & calamitez. Acte qui merite bien que l'on sçache qu'il estoit yssu de Nobles ancestres, qui de Normandie s'habituerent au Dauphiné (vray ciel & gibier de Nobles) où ses armes se voyent d'or à vn Lyon rampant de gueules, escartellé d'argent à vne merlette de sable, & que sa posterité, qui ne degenere en rien de sa Noblesse non plus que de sa vertu decore nostre Prouence.

La querelle estoit bonne & saincte, mais les procedures, violences & massacres ...

Le sieur de Mantin Viguier d'Aix arreste plusieurs barbaries.

Issu des Mantins Gentils-hommes du Dauphiné.



C Il y auoit vn grand Pin hors la principale porte de la ville, à qui le temple de S. Iean decoré de l'vn des plus beaux & hauts clochers de l'Europe donne son nom à quelque vingt pas du rauelin, planté dans vn iardin qui pour lors appartenoit à François de Genaz sieur d'Aguilles, Gentilhomme & Senateur. Cest arbre estoit haut & droict, l'vn des plus beaux qui se peut voir de son espece, merueilleusement gros & massif en son tronc que trois hommes auroient à toute peine embrassé, bien symmetrisé en ses branchages, & tellement arrondy & montant en coqueluche, que nature sembloit s'estre pleuë à le former, & la terre à le
D nourrir: outre que le fruict qu'il portoit estoit tres-excellent & recommandé. Sous ce grand corps, comme s'il eut esté le chesne de Dodone qui prononçoit anciennement tant d'Oracles & de fatidiques responses, faisoient leurs presches, assemblees & nouueaux exercices ceux de ceste religion toute fresche: & y estoit entenduë tous les Dimanches (seul iour qu'ils auoient en honneur) vne certaine confuse melodie, quoy que nottee de bonne & sçauante main, des oracles prophetiques que le Poëte Marot auoit nouuellement faits François, sous le rapport & la foy d'autruy, comme celuy qui estoit moins familier de Minerue que des Muses, qui sembloient bien l'auoir allaicté dans le berceau, & fait à sa langue la plus douce & nayfue de son temps, ce qu'on dit que les abeil-
E les firent autrefois à Platon & à Pindare. Car le chant de ces nouuelles Syrenes ne charmoit peu de gens par les oreilles, voire des plus entendus: tant les choses nouuelles ont de force sur les esprits, que la curiosité emporte plus roidement que la raison, quoy qu'en faict de religion elles soient detestables, dangereuses & sans force.

Pin d'Aix sous lequel les Religionaires faisoient leurs presches & chantoient les Psaumes de Marot.

Ces ceremonies, s'il faut ainsi parler, seches & inutiles, & ces hymnes spirituels & nouueaux fascherent de telle façon la gent & le peuple d'Aix, qu'il vint en fin à se leuer ceste grosse & merueilleuse broüee de tumulte où presques tous les Bouchers estoient tant illustrement enrollez. Lors commencerent à estre exercez des merueilleux tours de cruauté, & de bien funestes sacrifices de ceserrans & suspects du Lutheranisme, qu'on se mit à poursuiure, furieusement trainer & percher à ce grand'arbre, auec
F beaucoup de commiseration & de scandale tout ensemble par vn tel & si nouueau prodige que dessors il commença à changer de fruit & d'aspect, & à donner autant d'horreur & d'espouuentement qu'il souloit donner du plaisir & de l'ombrage. Mais combien que ces cruautez portassent effroy & desolation aux ames plus barbares & moins douces (car quel Scythe y auroit peu contenir ses larmes) si est-ce que ces nouueaux reformateurs n'estoient pourtant exempts de crime d'attenter ainsi au remuemêt de l'Estat, de la doctrine, & de la publique tranquillité.

Le peuple d'Aix ... impatiemment les ... Religionaires ...

Religionaires pendus au Pin.

Ce raua

Le Senateur Salomon emprisonné, massacré & laissé sur le paué.

Ce rauage fut tellement horrible & impetueux que le Senateur Salomon, persunnage
d'honneur & de qualité noté de ceste opinion, fut adonc mené par Flassans de son logis
aux prisons comme en lieu propre de salut pour le garantir de la fureur des tueurs, qui
courans sans frein & sans bride, ainsi que cheuaux sauuages, bien tost l'atracherẽt de la con-
ciergerie, le trainerent au Conuent des Iacobins, cõme en lieu plus respectable & sacré, où
estoit le corps de garde, & ne l'ayans peu ployer à la façon qu'ils vouloiẽt de luy, le massa- A
crerent de rage, porté cruellement, & ietté tres-indignement mort & sanglant sur le paué.

Le premier President rencontre le corps mort du Senateur, dont il a grand horreur.

Chose scandaleuse à dire, là le rencontra le lendemain tout nud occis & meurtry par
ceux qu'il eut peu faire pendre, quand la Iustice estoit en credit, le premier President de
Trets (duquel nous parlerons ailleurs) ainsi qu'il alloit au Palais, dont il destourna ses yeux
baignez de larmes, & son cœur troublé d'ire, d'effroy & de compassion, pour ne voir hon-
ny de la pourpre de son sang celuy que la pourpre d'honneur souuerain souloit peu deuant
decorer, & rendre formidable à telle canaille de gens, vlceree de mille crimes, tant la fu-
reur estoit en force, & la Iustice en abandon. Mais assez plus est espouuentable que les bu- B
cheres mesmes, boucheres vrayemẽt en effect, alloient prendre & brancher au Pin les pau-
ures femmes des suspects, dont voyci vn horrible exemple.

Histoire estrange des bouchieres d'Aix contre la femme d'vn suspect.

La femme d'vn libraire qu'on doutoit estre Lutherien s'estoit d'aduanture, ou de propos
deliberé, refugiee chez la Dame de Flassans, qui luy auoit promis la vie, & l'auoit prise à
garent. Ces boucheres qui en ont le vent s'en vont comme des bacchantes & des enragees
Menades, la rauir par force, l'escheneler, prendre par les pieds & tirasser par le ruisseau,
auec coups sanglants & plombez de pieds & de pierres par tous les endroits de son visage
& de sa teste : en cest estat la trainent & branchent au Pin à demy-viue : voire m'a on asseu-
ré, qu'au poinct que i'escriui ces horribles choses l'vne des Ministresses de cest acte traine
encor son orde charoigne vermoluë de languissante & importune vieillesse, pour seruir C
d'execration, & de memoire abominable : plusieurs autres inhumanitez & cruautez bar-
baresques estans alors executees dans la ville d'Aix, & en plusieurs autres lieux à son
exemple, que ma plume a quelque horreur d'escrire, & mon papier de receuoir. Ce qui
sembla donner trop de licence à plusieurs, mesmement au sieur de Foz des Porcellets qui
sur le coup de ces excez tant illicites (car il n'aduient aux vns de faire la Iustice, non plus
qu'aux autres de reformer la Religion) mena certaines troupes de soldats à sainct Chamas,

Insolences à S. Chamas, Allanson & Sallon par le sieur de Foz.

où il fit des estranges desbordements & des rauages fascheux, courant comme vne tem-
peste à Allanson, & de là à Sallon, où plusieurs insolences furent perpetrees, & quelques D
boutiques & maisons Lutheriennes ouuertes & saccagees de fonds en comble (dont il me
souuient fort bien, quoy que ie fusse bien petit) auec cris, lamentations, blasphemes &
huëmens espouuentables. Mais si ces cruautez sont grandes & inhumaines, assez plus extre-

Cruautez barbares & du tout extremes des Religionaires contre les Ecclesiastiques.

mes & hors des bornes de toute humanité sont celles que les Religionaires exercent contre
les Ecclesiastiques en diuers lieux de ce Royaume, attachans les vns auec des licols & des
estriuieres aux queuës des cheuaux, aux autres arrachans les yeux, aux autres couppans le
nez, les oreilles & les parties naturelles, n'estant petit le nombre qu'ils attachent aux tronc
des arbres, & font seruir de butte & d'execrable mire aux mosquetaires & harquebusiers:
& bref par des horribles diffamations & cruels spectacles leur escorchans le visage, ou bien E
leur couppans les poulces, & les doigts sacrez, & qui surmonte toute sorte de barbarie en
faisans rostir quelques vns qu'ils font manger à des autres enragez de male faim. Si que la
ruine de Ierusalem ne fournit aucuns exemples accompagnez de tant d'horreur.

Mutonis deputé par les Religionaires deuers le Roy & la Royne mere pour faire leurs plaintes & doleances.

Or comme ces choses eurent assez longuement duré à Aix, & que ces insolentes violen-
ces alloient de fieure en chaud mal, les Religionaires s'aduiserent d'eslire vn citoyen ap-
pellé Mutonis, qu'ils deputerent pour aller par deuers le Roy & la Royne mere faire les
plaintes & doleances de leur cause, dont il receut expres memoires. Mutonis va & s'ac-

Le Seigneur de Cursol mandé en Prouence auec deux Conseillers de Paris.

quitte de sa charge sans aucune obmission ny circonstance mesprisee, & auance tant que
deux Conseillers sont enuoyez en ces pays auec commission & pouuoir de s'informer de
toutes choses, & d'arrester ces tumultuaires & cruels rauages. Pour les fortifier est mandé F
le Comte de Cursul Cheualier de sainct Michel, Heros autãt sage & humain que de haute

Est à Sallon auec le Comte de Tende d'où ils mandent à ceux d'Aix de les receuoir, ce qu'ils refusent arrogamment.

& releuee Noblesse, à fin que par l'authorité de sa presence appuyee sur l'authorité royale,
il arreste la fureur de ce peuple destaché, & puisse par mesme moyen esteindre le feu ja em-
brazé aux quatre coings du pays. Parquoy il vient premierement à Sallon, où il sejourne
enuiron trente iours auec le Comte de Tende Gouuerneur de la Prouince, que peu moins
de quarante ans il auoit regie en qualité de Vice-roy apres le grand René. On enuoye

cependant à ceux d'Aix s'ils ne veulent pas receuoir les deux Comtes, suiuant le commandement de leurs Majestez. Surquoy le conseil des malins, ou plustost des seditieux assemblé est respondu par les plus authorisez, que quand mesme ils porteroient en signe de leur pouuoir le sceptre royal, on les garderoit de ce coup : response autant inciuile & temeraire, que digne d'exemplaire chastiment & de la peine des felons : qui fut A neantmoins assez plus doucement & ciuilement receuë que la rudesse de son ton ne portoit, & selon la clef de la saison. On mande derechef des personnages, qui leur remonstrerent grauement & solidement la faute qu'ils commettoient, & les laqs esquels ils empestroient malheureusement & eux & toute leur cité d'estre ainsi fols & rebelles. Mais la seconde response fut plus aigre & discordante, que la premiere toute faicte de faux accords que les bonnes oreilles ne pouuoient ouyr sans mesure ny cadance : & fut leur dure obstination tant audacieuse & desreglee, que ces deux illustres Seigneurs commencerent à changer eux mesmes de ton & de note, & à recueillir de grandes forces tant du Dauphiné que de Prouence, pour les aller voir rudement, & B les festoyer à outrance : si qu'ils changent de musique. Pendant ces resolutions, Flassans exerce ses cruautez & ne change point de ton, voire ne teint point ses mœurs, non plus qu'il esteint ces rumeurs : de façon que les suspects fuyent de tous costez, les portes sont fermees, les murs munis de tourmenrs & machines de guerre, la ville ceinte de hauts rampars, enuironnee de larges & profonds fossez comme en l'attente d'vne armee, & le Pin tousiours garny de quelque fruict hideux & noueux : n'y ayant endroict qui ne soit en rumeur & en tumulte, sous leurs fortifications & remuements.

Autres messages & mandements à Aix aussi vains que les premiers.

Flassans continue tousiours ses insolences & cruautez.

Comme ils sont ainsi en fatigues, & embesoignez, voila qu'ils sont aduertis qu'vn C grand nombre de gens de cheual & de pied est en pieds, & marche en campagne, pour venir fondre sur eux vn sanglant repentir de leur folie, & que les Comtes de Tende & de Crussol auec des grandes & suffisantes forces sont desia contre leurs murs. A ces nouuelles les enuironne vn grand nuage de soudain estonnement, la peur les trouble, la necessité les conseille & s'assemble le Senat, dont la plus saine & grande partie opine de receuoir ces deux Seigneurs, auec honneurs conuenables, quoy que les partisans de Flassans portent tout vn contraire aduis, & s'ahurtent opiniastrement au refus d'vn abbord si dangereux & mortel : à tant que

Ceux d'Aix entrent en allarmes & en peurs.

D *Du vulgaire incertain la troupe*
En vouloirs contraires se couppe.

Scinditur incertum studia in cōtraria vulgus.

Toutesfois l'authorité & le conseil du Senat l'emporta, les portes furent soudainement ouuertes, la ville offerte aux deux Comtes, & le Pin en quelque tresue.

Flassans qui void ce contraire ieu, & qui redoutant la malignité de fortune incertaine & muable, & l'inconstance d'vn peuple espouuenté, ne se recognoit assez fort pour soustenir la charge d'vne telle armee, sort en ce branle d'affaires de la ville auec quelque soixante cheuaux, & vn gros ramas de mauuais garnements & seditieux, que E les lieux circonuoisins ont fondu & tiré en cest estat vers la part Orientale de la Prouence, gastant, rauageant & pillant tout le pays, champs, villes & bourgs, villages, chasteaux & maisons, ne pardonnant à bœufs, ny à cheuaux, ny à bestes, ny à biens & commoditez de personne : auec vne telle & si frenetique barbarie, que ceux qui sont pour lors en bruit d'auoir de l'or sont Lutheriens, & sont, qui plus est, telles rapines, meurtres & voleries detestables, sacrifices plaisans à Dieu, & gestes illustres : pour lesquels specieusement couurir, tousiours au costé du chef marchoit vn certain Cordelier, lequel ayant le bas de sa robbe retroussee deuers sa corde, & portant vn crucifix de relief en main quand il estoit question de mener les mains à l'exploict de quelque esclandre ou F fourrage de maison, imploroit trois fois la diuine misericorde, auec vn cry hautement esclatté, auquel respondoient à mesme temps les acclamations populaires de ces mutins, pour donner auantage & credit à leurs voleries : i'escri ce que i'ay trouué en certains commentaires de ce temps faits de bonne & sçauante main, dont ie veux taire l'autheur.

La ville d'Aix offerte aux deux Comtes d'ou Flassans auec quelques troupes de cheual & de pied desloge soudain

Rauages & insolences extremes

Cordelier qui n'abandonnoit iamais Flassans.

Flassans donc contraint de sortir hors d'Aix, va d'abbord enuahir Tourreuez (tres-bon village à sept lieuës de là du Bailliage de Sainct Maximin, appartenant à vn Gentilhomme yssu des Comtes de Marseille) où desia ce nouuel Euangile, & ceste hideuse reforme ont pris racines qu'il comble entierement de meurtres, rapines & desulaniõs, tant il auoit en hor-

Tourreuez fassi & desolé par Flassans, les Comtes receus à Aix, & les Consuls & Conseillers de ville changez.

reur la creance & l'engeance des proteſtãs, cependant que ceux d'Aix reçoinẽt honnorablement les Comtes auec leurs bãdes: où ils ne ſont pluſtoſt entrez qu'ils eſliſent des nouueaux Conſuls, creent nouueaux Conſeillers de ville, appaiſent les affaires, & s'appreſtent ſans perdre vne heure d'aller à main armee cõtre Flaſſans s'il ne penſe d'eſtre plus ſage & d'arreſter ſa tempeſte: au moyen de quoy eſt aduiſé de luy mãder le Seigneur de l'Eſtrange perſonnage de grade, lequel ayant la langue bien arrachee remõſtra aurãt ſagement que grauement à ceſt hõme par trop barbare pour eſtre de ſi noble ſang, de ne continuer en ſes opinions, de mettre les armes bas, de licencier ceſte canaille, & d'obeyr à ſon Roy, & à ceux auſquels ſa Majeſté auoit mis en main tout pouuoir de mort & de vie ſur les rebelles: mais tant s'en faut que Flaſſans face conte de ce ſalutaire conſeil, que tout au rebours de cela plus poſſedé de ſa fureur que iamais il renuoye l'Eſtrange d'vne beaucoup plus eſtrange & indigne façon, qu'il n'attendoit d'vn Gentilhomme, auec indignation & menaces, que ſi bien & Tendes & Cruſſol n'abandonnoient la ville d'Aix, il les iroit eſueiller d'vne terrible maniere, & mettroit tout au fil des armes. Telles menaces que la fureur pouſſoiẽt pluſtoſt que la raiſon leur eſtans rapportees en meſme ton, ne les eſmeurent pas beaucoup, cognoiſſans quel Demon le faiſoit parler, tellement que ſans dauantage conſulter ils tirẽt à Aix, auec tous leurs gens de guerre, dont le nombre alloit à prez de cinq mil hommes. C'eſt lors que Flaſſans, qui a bien toſt vent de leur venuë, & qui ſentant deſia fondre ſur ſon dos vne lourde & peſante charge, ou, à mieux dire, vne tempeſte de guerre, void les eſclairs auantcoureurs de ce tonnerre, appaiſe ſon ire implacable, change d'aduis, rebrouſſe & ſe retire dans Barjols, où neantmoins de broche en bouche il eſt rudement viſité par ceux qu'il n'a voulu voir: là ſe diſpute ceſte place quatre iours entiers par eſſais d'armes egaux, & par fortune pareille, Mars ſe monſtrant incertain autant que fier & ſanglant de l'vn & de l'autre coſté, la peur eſueillant les vns, le courtoux animant les autres, le deuoir des aſſiegez ne cedant à la fureur des aſſaillans iuſques à tant que les plus forts forcẽr les plus foibles & la ville meſme, qu'ils emportent d'aſſaut le cinquieme iour d'apres, iuſtement le ſix de Mars. Si qu'ils ſe ruent impetueuſemẽt à cheual & à pied ſur les aduerſaires dont il font telle boucherie, que ſix cens en ſont que ſacrifiez aux fourches des arbres, que precipitez, que tuez: deux cens faits priſonniers de guerre, tout le reſte eſpars en deſordre, fuitte confuſe & miſerable: Flaſſans auec quelques vns bien eſtonné, plus loin de ſon conte, que de ces deux Comtes, ayant en telle iniquité d'affaires & de fortune trouué ſon ſalut par certains deſtours fauorables à ſon malheur, à ceſte extreme neceſſité. Ceſte glorieuſe victoire ayant eſté predite par celuy qui m'a mis au monde à ces deux Seigneurs, lors qu'il leur dit qu'ils lairroient les arbres pleins de fruicts inacconſtumez & nouueaux, entendant de force pendus.

Meſſages & menaces enuoyez à Flaſſans dont il ne fait guieres de cas.

Ils eſtoi nt, ſelon aucuns, quatre mil & huict cens hommes.

Flaſſans aſſiegé dans Barjols, forcé & deffait.

La vi de Mars Deffaitte de Bariols & fuite de Flaſſans

Preſage de ceſte priſe.

Quand ce meſnage ſanglant ſe faiſoit à Barjols, en Arles ville où eſt le theatre d'Antonin, ou, comme veulent quelques vns, de Marc Aurele: Ventabren, l'vn des premiers de la Nobleſſe autant ou plus mortel & capital ennemy des nouueaux dogmatiſeurs que Flaſſans. & Catholique iuré ayant aſſemblé quelques gens de cheual, où quelques Moyneſs'eſtoient fourrez (car la ſaiſon le portoit) ſe preparoit pour venir au ſecours du Cheualier de la Foy. Ia eſtoient ſes troupes a deux lieuës de Sallon, lors qu'ayant nouuelles de ſa fuite & de ſoudaine deſconfiture, ſe trouuant ainſi deuancé, il commande de ſonner la retraite, & à prendre autre conſeil. Les deux Comtes cependant, pour euiter tout deſordre & tenir le peuple en regle, mettent cinq cens hommes de garde à la ville d'Aix ſous le commandement d'Anthoine March, dit Trippoly Gentilhomme de Sallon, recogneu pour vaillant homme, froid & ſage en ſes actions eſloignees de toute violence inconſideree, pourueu & garny de bonnes lettres, toutesfois de la Religion, ce qui n'eſtoit trouué bon en vne telle ſaiſon, ny dedans vne telle ville qui donne loy à tout le reſte de la Prouince: vn ſien nepueu fils de ſa ſœur eſtoit pour lors ſon Lieutenant, & le Reueſt ſon beaufrere de la tres-Noble maiſon de Vintimille ou de Marſeille, Gentilhomme ieune & deliberé ſon Enſeigne: car Trippoly qui eſtoit riche & bien eſtimé auoit enuiron deux ans deuant pris à femme Honorade de Vintimille ſa ſœur, dont Claude March qu'on nomme encor pour le iourd'huy Trippoly ſe trouue ſorty. Longuement ne peurent ſouffrir ceux d'Aix ennemis iurez & mortels des Religionaires, Trippoly ny ſa garniſon, qui ſembloit proprement les auoir pris & ſubiugué, auec vne telle & tant ſuſpecte cõpagnie, qu'ils reſolurent de s'oſter deuant les yeux. Ce qui fit qu'ils s'aſſocierent auec les Marſeillois & d'vn commun vœu deputerent vn perſonnage au Roy pour repreſenter leurs doleances à ſa Majeſté, auec vn fidelle rapport de toutes ces choſes.

Ventabren allant au ſecours de Flaſſans, ayant nouuelles de ſon malheur change de chemin & d'aduis.

Trippoly à la ville d'Aix.

Son Lieutenãt & ſon Enſeigne l'vn ſon nepueu, l'autre ſon beaufrere.

Ceux d'Aix ſous l'ombrage de Trippoly ſhe cabale auec les Marſeillois, & mandent ces choſes au Roy.

Ceste querimonie esmeut la Royne & le Roy de mãder incontinent aux Comtes de cesser leurs charges, & de faire entieremẽt alte à leurs authoritez & pouuoirs: tant est grãde l'inconstãce de la variable fortune aux rencõtres de ce mõde, aux mutatiõs de volõtez, & aux chãgemens d'honneurs. Plustost n'est arriué ce desaueu, qu'vn autre Vice-roy est instalé, à sçauoir le Cõte de Sommerive, fils du Cõte de Tende, ja bãdé cõtre son pere (car q̃ respecte l'ambition de gouuerner?) qui met Trippoly dehors S. Marc qu'on chomoit ce iour là se
A monstãt aussi peu fauorable à son nõ, qu'à son Euãgile, qui contraint ceux de sa secte d'abãdonner maisons, femmes & familles, auec vne merueilleuse iacture, & deslogement biẽ en de en l'espace de quatre iours. On void incõtinent les chemins pleins & semez de ces gens là, qui tous tremblãs, chãgent de terroir & de Ciel, pour des certaines opinions que ce malheureux siecle a ja produites & iettees aux plus nobles & illustres familles des plus nobles & illustres endroits de ce Royaume & de l'Europe: tant q̃ les Religionaires n'ont plustost desamparé la ville capitale, & les autres de la Prouince, qu'il se fait vne leuee de vingt-huict cõpagnies Catholiques, pour garãtir le pays des troubles, malheurs & remuemẽts dont on
B le voyoit sinistremẽt menacé. Toutes tragedies qui se ioüent sur tãt de sanglants & funestes eschaffauds depuis le mois de Feurier iusques aux Ides de May, aux Kalendes duquel les Religionaires saisissent la ville de Grenoble, demolissent les saincts Temples, brisent les Images, desbonnorent les Autels, contaminent les lieux sacrez, enfoncent les sacraires, pillent les reliquaires d'or, & bruslent la grande Chartrousse: glorieux trophees d'vne secte infernale & diabolique, qui ne se plaist qu'à violemens, rapine, ruine & destruction.

Comandemẽt aux Comtes de cesser leurs charges.

Honoré de Savoye Comte de Sommeriue, mis a la place du Comte Claude son pere.

Le xxv. Auril, iour de S. Marc.

Anthoine March Tripoli mis hors de la ville d'Aix par le Comte de Sommeriue.

Religionaires espars en diuers lieux & chassez de la Prouince.

Le premier de May.

Les Religionaires à Grenoble font des grands sacrileges.

A peine passent quatre iours q̃ le Baron des Adrez mõstre du Dauphiné (vray Lycee de toute noblesse, douceur & ciuilité) hõme rude, sanglãt & cruel, se rẽd maistre & Gouuerneur de Lyon d'où il met hors le Cõte de Sault au mesme iour, ou plustost au mesme poinct q̃ la
C ville d'Orãge est assiegee & battuë par le Cõte de Sõmerive, assisté des Seigneurs de Carces, de Suse, de Flassans, & de presque la plus part des Gentilshõmes Catholiques de Prouence, par telle violẽce & indignatiõ q̃ le lendemain ses murs sont forcez, ses maisons à l'abandon, ses ruës pauees de corps, ses ruisseaux de courans de sang, & ses temples au pillage & au feu par la sottise d'vn soldat inconsideré, qui laissant enflamber ses fourniments a la meche, cause ce grand embrazement. Apres quoy le camp des Catholiques se partit & diuise en sorte qu'vne partie tire en Auignon, l'autre partie en Prouence.

Le v. de May.

Le Comte de Sault chassé de Lyon par le Baron des Adrez.

Le vi. de May.

Orange prise, saccagee & mise au feu.

Il ne faut obmettre q̃ bien peu au parauãt le Presidẽt Parpaille, hõme Noble, & capable en sa professiõ, mais imbu de ces erreurs & grand zelateur protestãt, auoit attenté d'esleuer
D Chasteau-neuf, qu'on dit cõmunemẽt de pape, lieu qui produit des vins excellẽts, dont plusieurs vaisseaux vont à Rome: c'estoit pour s'y fortifier, troubler, & incõmoder les Auignonois: mais il auoit esté gaillardemẽt repoussé par la garnison Papale, qui luy terrassa aucuns de sa suite, & fit quitter au demeurãt l'attirail & l'artillerie pour se sauuer de vitesse. Nonobstãt ce sanglant rebut trop ahurté à son outrecuidãce, il auoit sacrilegement saisi & pillé tous les Reliquaires d'Orange qu'il auoit trãsporté à Lyon, & cõuerty en mõnoye pour souldoyer ses satellites & faire la guerre à Dieu, luy qui estoit Euãgelique & Docteur, faisant biẽ mal son proffit de la calamité de Balthazar & d'Heliodore, & de cest or malheureux de
E Tholose, dont il verra bien tost l'ineuitable fatalité: en ces mesmes temps Fabrice des Sorbellõs Gentilhõme tres-honnorable qui est Gouuerneur d'Auignon reçoit aduis de toutes ces choses, mãde tellemẽt guetter & suiure Parpaille, q̃ cõme il reuiẽt sur des batteaux chargez d'armes, & de cest or profané par les marteaux des mõnoyeurs, habillé non en Presidẽt, mais en soldat, il est recognu & arresté a viue force pres du bourg en Viuarez, & de chaud en chaud enuoyé prisonnier à Mondragon, & de là en Auignon, où il a la teste separee des espaules d'vn coup de hache lasché de nuict par la main d'vn bourreau dans le grand Palais, receuant ceste infamie au propre lieu où il soloit estre Magistrat & principal Iusticier: si que le tronc du corps infame, & sans teste, & sans titre est veu le lendemain estendu sur vn theatre malencontreux destiné à ce dernier honneur, aupres duquel vn certain potier,
F qui estoit de l'intelligence se voyoit estranglé & pendu à vn gibet. Ce que i'ay veu de mes yeux, estant en ma premiere enfance, où ie n'apprenois qu'à lire, auec vn grand effroy au peuple, & vn nouuel esbahissement à tous ceux qui virent ce spectacle tant funeste & inattendu. Telle fin ont les sacrileges, & sont punis tost ou tard ceux qui en prenent sur l'Autel.

Fabrice des Sorbellons Gouuerneur d'Auignon.

Chasteauneuf de Pape sailly par le President Parpaille.

Sacrilege damnable de Parpaille.

Parpaille executé de nuict & mis sur vn eschaffaut priué de teste & de vie.

Cependant donc que les flammes deuorent impitoyablement & d'vn bruit effroyable & soufflãt sous les persilemẽts des entablemẽs, poutres & cheurõs les edifices d'Orãge, le Cõte de Sommerive fait mõstre de cinquãte enseignes, & de quelques cornettes de caualerie,

Sisteron assiegé par le Comte de Sommeriue.

pour aller planter en furieux le siege à Sisteron, où plusieurs familles Lutheriennes se sont
mises à couuert, sous les aisles d'vnze compagnies que le Seigneur de Beaujeu nepueu du
Comte de Tende y commande : tant les cartes sont meslees & les affaires confus.

Le x. Iuin. Ceux de Tharascon tuez à Beaucaire par les Religionaires.

En Auril.

Fortune que court le Lieutenant Catin à Marseille.

A Beaucaire d'autre part sont ceux de la Religiõ, q̃ les Tharasconois, qui n'ont q̃ le grãd
fossé du Rhosne entre deux vont visiter en camisade, entrãs par vne porte qu'on leur ouure
tant à leur malheur & perditiõ, q̃ biẽ tost apres les suit vn secours inattẽdu, qui nõ seulemẽt
regaigne la place, ains les taille tous en pieces : coup fait aux Nones de Iuin, que ce mois
auoit dix iours. A

Combien de sanglants esclãdres suscitent en ces mesmes temps ces opiniõs. Catin Lieu-
tenant principal soupsonné du Caluinisme n'est guieres plus humainemẽt traitté à Marseil-
le, qu'à Aix le pauure Salomõ, hormis qu'il eschappe genereusement sa vie par vne patience
du tout exquise: & rachette son salut par argent & par rançon, d'vne sage & subtile sorte de
quatre ou cinq rustres & pẽdats qui le traittẽt biẽ rudemẽt pour auoir le sang de sa bource
plus q̃ celuy de sa bosse. Si biẽ q̃ fort peu apres, de ces gallãs l'vn vagabõda, l'autre fut mis
sur vn gibet, l'autre brisé sur vne rouë pour seruir de mets aux corbeaux & de terreur à B
leurs semblables. Ce qui aduint mesmes du tẽps q̃ Pierre Bon Seigneur & Barõ de Meolhõ
Cheualier fort sage & prudẽt gouuernoit doucemẽt Marseille. Ce qu'aucun n'a fait depuis.
Ce personnage au surplus estoit petit & bossu de corps, mais grãd de courage & bien formé
d'entendemẽt: voire si caut & rusé, qu'il trõpa plustost par son art, q̃ par son argẽt la fureur
de tous ces belistres. Il auoit espousé la fille aisnee du Presidẽt Corriolis personnage formi-
dable & de souueraine authorité. Mais femme pour le iourd'huy de Frãçois de Malherbe,
Gentilhõme de Normãdie yssu des anciẽs Malherbes qui ont en leurs armes les hermines
mouchetees: escu de tres-noble marque. Les diuines & inimitables odes & poësies duquel
le rendẽt assez immortel: voire autãt digne du rãg des illustres & des histoires, q̃ nostre terre C
se sent glorieuse d'auoir quelque reiettõ d'vn si digne personnage, nostre vieil & tres-singu-
lier amy, auquel i'ay deu beaucoup plus qu'vne si petite couronne : comme n'estant pas du
nombre de ceux qui le sçauent faire, eternellement durables.

Louanges du sieur de Malherbe marié à la vefue de Catin.

Le vij. Iuillet.

En Iuillet. Ce qui se fait en Lyonnois & en Forest.

Ces choses sont tirees en partie des Histoires des troubles cõformes aux que nous en auons. Actes du Baron des Adrez.

Les affaires vont tousiours de mal en pis, & sautent d'vn mois à l'autre, auec vn tel force-
nemẽt, q̃ pendãt que le Duc de Nemours est au pays de Lyõnois pour s'opposer aux sanglã-
tes courses des Religionaires qui occupẽt Lyon, le Baron des Adrez chef des protestãs Pro-
uençaux, Lyõnois & Dauphinois prẽd d'assaut Mõtbrison en Forests, où il fait sauter douze
Gentilshõmes du haut du donjon du chasteau en bas, y permettãt de telles & tant inouyes D
cruautez que les enfans de laict y sont massacrez ez bras de leurs desolees meres, les vierges
deflorees, la ville baignee au sang de plus de huict cens soixante Catholiques, & dix-neuf
hõnorables femmes vilainemẽt violees. Ce mõstre de nature, q̃ le Ciel où il estoit né n'a-
uoit peu domestiquer, suiuant le cheual de sa fureur, surprent Pierre-late & quelques autres
lieux où il laisse plusieurs chefsd'œuures de son inhumanité. A son retour fond ainsi qu'vne
tẽpeste en la Cõté de Venaissin, où il gaigne la riche villette de Boulene, en laquelle enuiron
trẽte soldats passent par les filz sanglãs des espees, auec force menu peuple: enuahit Vaulrias,
Visans, le S. Esprit, & Bagnolz, assiege Mornas qui se rend à cõpositioo apres auoir assez lon-
guemẽt debatu: mais cõme suiuãt l'accord de la reddition, il a le pied dedãs, il fait si peu de E
cas de sa foy, & de son hõneur qu'il fait massacrer le Capitaine la Cõbe gouuerneur de ceste
place, & sous vn tant barbare commencement, qu'vn Scythe auroit en horreur, continue ses
cruautez accoustumees, dont il se sert de ieu, tant il aime à voir le sang : en apres tire vers
Orange, où tout proche de là s'estoit campé Monsieur de Suze auec l'armee Prouẽçale & les
bandes du Comtat contre la riuiere d'Oyse.

Boulene prise par les Adrez. Vaultrias, Visãs, le S. Esprit, & Bagnols enuahis par luy.

Cruautez exercees à Mornas aussi bien qu'à Montbrison.

Cas merueilleux, ou plustost miracle de l'vn des sauteurs de Mornas.

Quant à Mornas, qui peu apres la desaduanturee camisade des Tharasconois, se rendit à
composition, les soldats y firent de si estranges & tant extraordinaires cruautez, qu'ils lan-
cerent ceux du chasteau assis sur vn haut rocher des creneaux & des sommets des plus hau-
tes tours, faisans faire des horribles tours de soupplesse forcee, & des soubresauts bien pe- F
rilleux à plusieurs miserables d'vn precipice espouuẽtable qui porte terreur à le voir. O cho-
se cruelle & miraculeuse tout ensemble! L'vn des sauteurs au milieu de son eslãs s'arreste &
prend fortuitement aux fragiles branches d'vn figuier, d'aduanture creu contre le flãc de ce
roc, presques à my-chemin du precipice. Et toutesfois plus de mil harquebusades qui luy
sont laschees ne le peuuent rencontrer, quoy qu'il soit exposé à port & en butte à leurs petis
foudres, & ne soit couuert que des fueillages d'vn arbre autrefois maudit: & du Ciel princi-
palement qui le garantit des pierretes rondes & plombees de tant de menus & drus tonner-

res: d'autant que ce que le Ciel couure est biẽ couuert, & ce que Dieu garde bien conserué:
si l'on ne vouloir pieusemẽt croire que Dieu mesme lassé de leurs barbaries, les vouloit de-
stourner de ces maudites cruautez par vn miracle tres-euident. Aussi sont ils contraints à la
parfin de luy donner la vie qu'vn plus grand qu'eux ne veut qu'ils ayent, ny qu'ils luy puis-
sent accourcir, non plus qu'ils peuuent l'allonger au de là de ses limites.

Telles cruautez irritoient l'ire de Dieu.

A Iuillet est si plein de tumultes que Sisteron situé sur le fleuue de Durance tenu par Mou-
uans est assiegé par le Comte de Sommeriue du costé de midy tout aupres de l'Obseruance
pour lors desmolie: là cõbien que la bresche soit malaisee & desraisonnable, ne sçait pourtãt
empescher le dãger d'vn tel abbord que le soldar Prouençal impatient, & d'vn naturel trop
bouillant ne coure à l'assaut malgré le cõmandement des Capitaines, qui les voyẽt bien tost
reuenir plus viste qu'ils n'y sont allez, abbattus cõme la gresle. A cest assaut combat si gene-
reusement Capitaine Bouque-negre Lieutenãt de Flassans, que recreu d'vn si long combat
il est cõtraint de s'aller vn peu refraichir dans le village de Puippin, où quelques escarmou-
cheurs de Sisterõ le vont inuestir: Bouque-negre, qui se trouue en vn tel & si mortel destroit
B se barrique à l'huis de sa chãbre, & fait tout ce qu'vn hõme de bien peut faire. Mais comme
males gens sont trop, & qu'il se void accablé d'vne telle multitude reduit au dernier point
de sa vie, il donne sa personne & sa foy: tellement qu'il est mené à Sisteron, & contre tout
droict de guerre dans peu de iours attaché & pendu en vne croix par les mains propres des
femmes, luy qui n'auoit rien moins que le courage effeminé. De cest acte les Catholiques
sont tellemẽt indignez, qu'ils rendent le mesme honneur au Capitaine Coste de Tharascon.

Sisteron assiegé par le Comte de Sommeriue.

Acte cruel exercé contre Bouquenegre Lieutenant du sieur de Flassans.

Coste de Tharascon, pendu.

Parquoy sur la fin de Iuillet les Religionaires ayans rallié leurs troupes sur les frontieres de
Prouence & recouuré quelques regimens de Lansquenets enuoyez de Lyon se vont cãper à
Vaulrias en lieu fort aduantageux où ils demãdent bataille à M. de Suse qui n'aguere auoit
C repris ceste place. Or iaçoit que les Catholiques leur fussent inferieurs en tout, excepté en
droict, vaillãce & courage, ils accepterent neantmoins l'offre de la iournee, voire chargerẽt
de tel appointement les appellans, qu'en vn instant ainsi que d'vn grand coup de foudre las-
ché diuinement du Ciel, ils en renuerserent plusieurs centaines sur la place, n'en ayans per-
du que deux cens des leurs. En ceste occasion saincte Ialle l'vn des braues & aduantureux
Gentilhõmes de son temps, Mondragon, Montenart, Flassans, Ventabren tous fleaux mor-
tels des heretiques & plusieurs autres Cheualiers & Capitaines Catholiques, se porterent si
honnorablemẽt, que plusieurs canaux de sang desbordez des playes des morts & des blessés
furent veus en former vn petit fleuue: cõbien qu'vne telle victoire ne fut point tellement
D entiere, qu'ils ne perdissent leur canon pour s'estre trop amusez à chasser auidement & sans
consideration quelconque quelques bandes aduersaires qui s'en alloient gaignant le haut.

Le xxvii. Iuillet. Deffaite de Vaulrias.

Gentilhommes Catholiques qui se trouuerent à ceste deffaite.

Canon perdu par les Catholiques.

Plustost n'est entré le mois d'Aoust, que voicy les protestans d'outre le Rhosne, lesquels
(pendant que le braue & Catholique Ioyeuse qui ne dort pas en Languedoc enuoye plus
de deux mil reformez aux Royaumes sombres) ayans proclamé le sac de la Cõte de Venais-
sin viennẽt fretillans apres ce riche pillage planter vn puissant camp, muny de bonnes ma-
chines deuant les murs de Carpentras ville qui seconde Auignon peuplee de familles No-
bles. Ce qui les porte à ceste esperance, sont les Forussits qui se promettẽt qu'on leur portera
tout aussi tost les clefs des portes à la premiere veuë d'vne telle & si forte puissãce d'hõmes.
E Si qu'ils se campent au dessous des arcs des fontaines, en lieu couuert & hors des foudres,
que les gueules des canons lancent parmy leurs tonnerres, faisans semblãt de trauailler aux
approches, en attendãt les clefs des portes. Mais le cas va bien autremẽt, & si sont biẽ estouf-
fez quand ils apperçoiuent ceux de la ville resolus à les receuoir, & se defendre roidement
coupper l'eau de la fontaine, troubler la riuiere auec quãtité de sablon rouge, & sans pardõ-
ner à arbres ny à bastimẽts quelconques qu'ils explanadẽt tout autour de la ville, leur faire
beaujeu & beau chemin. C'est en ceste illustre occasiõ, que Venasque l'vn des apparẽs Gen-
tilshõmes du Comtat de la famille des Thezans, dont nous auons ailleurs parlé, & Cecilia
F Cheualier Italien, font des sorties tant furieuses & fauorables, que les assiegeans se trouuent
eux mesme assiegez, & en merueilleux changemẽt. Aussi dit on qu'vn Cannonier de la ville
appointa tant à propos vn fauconneau, de ce temps là, appellé mosquet, que la basle sortant
d'vn horrible ronflement alla razer la tente du chef des aduersaires; lequel fasché de ces
rudes & inattendus accueils, & de la visite du Seigneur Fabrice Sorbellon, qui le venoit sa-
luër en bonne & belle compagnie, deslogea fort mal edifié des Forussits, qui s'estans promis
les clefs de la ville, n'eurent plus grande haste que de prendre celle des chãps, auec vne telle
confusion qu'on vid courir à leur queuë ceux de Carpentras endommageans mortellement

Le 1. d'Aoust. Les Religionaires campez deuant Carpentras rudement receus & traitez.

Les sieurs de Venasque & de Cecilia font deuoir à Carpentras.

Les Religionaires quittent Carpentras en desordre.

les fuyars : ainsi que firent toutes les places, insques à Courteson où ceste armee desbandee
tiroit en haste, laissant les chemins pauez de ses gens estendus, froissez & tuez par mille sail-
lies, & ambuscades qu'ils rencontroient à tout pas.

Le xxii. Aoust. prise & embrasement du Pont de Sorgue.

Deuoir de quelques soldats Italiens au premier assaut.

Ia bien auant est le mois d'Auguste, quand ces bandes reformees qui difforment toutes
choses en nombre de trois mil soldats fantassins & quatre cens hommes de cheual, qui trai-
nent apres eux vne couleurine, vn canon moyen, dix pieces de campagnes, & sur tout vne
terreur merueilleuse vont foudroyer le pont de Sorgue, auec vn tel tonnerre de batterie, que A
vingt-cinq braues & vaillans Italiens, qui le defendent d'vne prouesse Romaine sous les sa-
crees enseignes du Pape, au premier assaut vous renuersent sur la bresche, plus de six vingts
protestans traittez d'vne mortelle sorte. Mais comme le nombre l'emporte à la fin sur la va-
leur, ils sont contrains d'aller gaigner le haut de ces belles & grandes tours, qu'ils defendent
vne à vne & pied à pied, iusques à ce que la fureur impitoyable du feu les chassant cruelle-
ment de là, fait qu'ils se sauuent de nuict, laissans deux des leurs, horrible & cruelle proye de
ces flâmes deuorantes, qu'ils ne peuuent eschapper, en estants à coup estouffez, non plus que
ce superbe & magnifique edifice, ancienne demeure des Comtes de Tholose Seigneurs de B
la moitié d'Auignon, qui en demeura tout gasté, & desbonnoré au mesme estat qu'on le
void pour le iourd'huy.

Le i. Septembre prise de Cauaillon.

Le ii. Septêbre. Deffaite de quelques troupes d'Arles au port d'Ourgon.

Le iv. Septêbre. Montbrun deffait à Sisteron.

Cauaillon semblablement ville Papale à demy lieuë de la Durance n'en a pas meilleur
marché, que le premier de Septembre ce sanguinaire Attile des Adrez enuahit & prend, le-
quel côtinuant ses cruautez deffait le lendemain enuiron deux cens hômes au port d'Our-
gon la plus part d'Arles : là venus sans ordre de guerre & trop inconsiderement pour escor-
ter quelque Cauallerie legere, que le Pape enuoyoit au secours du Comtat, contrainte d'al-
ler cercher autres ports & autres passages moins sanglants & dangereux. Apeine sont passés
deux Soleils que le camp part de Cauaillon en nôbre de quatre mil cinq cens pietons, neuf C
cens cheuaux, & sept pieces d'artillerie en deliberatiô d'aller secourir Sisterô, que le Comte
de Sommeriue foüettoit cruellement : mais Dieu troubla ce dessein, en sorte que l'armée
fut contrainte de s'aller amuser deuât Apt, où elle ne fit que perdre temps & ietter ses coups
en l'air tousiours auec le tribut de quelques bons hômes. Môtbrun Cependant, chef general
de ces bandes qui deuoit entrer vn iour sur la Diane à Sisteron auec mil cinq cens harque-
busiers choisis, deux canons de batterie, quelque piece de campagne, trente charrettes de
raffraichissemens & enuiron deux cens maistres, eut vn malencontreux rencôtre du Comte
de Sommeriue, lequel aduerti de sa venuë & de son equipage par vn oncle de Mouuans de-
tenu prisonnier de guerre, posa des bônes sentinelles aux aduenues, auec vn cômandement
tres-estroit & tres-exprez de lascher deux cannonades pour signal à la premiere descouuer- D
te qu'elles feroient des ennemis.

Aduis donné au Comte de Sommeriue par vn prisonnier oncle de Mouuans.

Effect heroyque du sieur de Suse.

Religionaires deffaits se retirent en Dauphiné.

Le signe n'est plustost ouy gronder & bruire par l'air, que M. de Suse part auec huict cens
harquebusiers, & se vient magnanimement presenter (car il ne cognut onc la peur) à la teste
des aduersaires, marchant en ordre de bataille, & côtenance de guerre. Montbrun qui void
venir ceste nuee preste à descharger vne gresle mortelle & plombee, s'auance pour le preue-
nir d'vne aussi mortelle façon, qu'il s'attend d'estre accueilly, quand voicy fondre comme
vn foudre le Comte de Sommeriue, qui à l'impourueu luy donne en flanc, auec sa Caualle-
rie armee de toutes pieces par telle tempeste & conflit que Montbrun perd en ce côbat neuf E
cens soixante des meilleurs hommes de sa troupe, perd tous le bagage, munitiôns, artillerie,
charriage & attirail parmy vn si funeste desordre, à toute peine allât sauuer sa personne dans
Vaupeire. Desconfiture triste & malheureuse pour luy qui descouragea si outrageusement
le camp des protestans, qu'à la premiere nouuelle il dit Adieu bien hastiuement à la Pro-
uence, fuyant ceste puissante force d'hômes armez contre les temples & les sacrifices à de-
my sacrifiez à qui mieux mieux en Dauphiné. Quant à Mouuans il abandonna des le soir
de ceste deffaite la ville de Sisterô, ainsi que fit le Baron de Senas, sans donner lettres d'ad-
uis a quatre cens pauures pietons qui s'opiniastrans d'vne desesperee resolutiô à la bresche F
ouuerte de quarante pas du costé d'Occident par les foudres demolisseurs de neuf pieces
d'artillerie, le Soleil vid le lendemain taillez en pieces. Ceux qui se sauuerent de ce siege a-
pres auoir beaucoup souffert se retirerent à Lyon, non sans laisser plusieurs de leurs compa-
gnons par les campagnes & chemins : ainsi fut estaint ce grand feu que Montbrun, Mou-
uans & le Baron des Adrez, fleaux & furies d'enfer auoient allumé en Prouêce & au Com-
tat par le Comte de Sommeriue, au moyen d'vn si glorieux & signalé siege, qui rend son
nom immortel.

Sainct

Sainct Gilles ancienne, belle & grãde ville.

Sainct Gilles qu'aucuns estiment estre celle que Pline appelle Heraclee, estoit anciennement Seigneurie des Comtes de Tholose & de sainct Gilles, dont parlent les Histoires de Naples, & nostre seconde Partie fait assez ample mention. Sigebert historiant que sur l'an mil cent dix-huict le Pape Gelase ayant mandé le Concile à Rheims, vint en France, & passa par la Gottie ditte la Prouince de sainct Gilles. Ceste noble ville, ou plustost restes d'vne grande & antique Cité, assise non loin d'Arles & de Nismes à demi-quart de lieuë du Rhosne restoit encor à purger. Aussi fut-elle en ce temps l'instrument d'vn grand esclandre aduenu aux Catholiques par les Religionaires (qui ja l'auoyent emparee) en ceste sorte.

A

Le xxvj. Septembre defaite malheureuse de S. Gilles.

Le Comte de Sommeriue qui tout couuert de trophees desire d'adiouster ceste piece à son triomphe, & arracher ceste espine du pied de la Prouence, à viue force de ferremens se resoult de l'aller attaquer & en desnicher les Religionaires. Mais fortune qui se vent monstrer inique, & ce qu'elle est, changera bien tost chance.

Cãp Catholique sous le Cõte de Sommeriue.

Il a sous son commandement vn camp composé de quatre cens Maistres, & de trois mil hommes de pied qui trainent deux horribles machines de batterie, qui ne traînent que ruyne, vne belle & grande coleurine qui lance bien loin sa foudre, & deux pieces de campagne qui volent legerement, & se tournent à tout sens : force capable de l'execution d'vn bon & notable exploict, auec ce qu'il est accompagné des Seigneurs de Carces, de Montdragon, de Suse & du Puy sainct Martin, Capitaines autant illustres de sang, que braues, sages & vaillants, faits & rompus aux plus fiers rencontres de guerre.

B

Seigneurs de Prouence & du Dauphiné auec le Comte de Sommeriue.

Auec cest equipage d'armes, de machines & d'hommes, il marche en teste de son armee, & va en deliberation de rudement festoyer la place occupee, si elle fait mine de contrequarre, & de resoluë defense. Ceux qui sont dedans ne se sentans assés forts pour soustenir vn si grand faix, pressés d'vne tres-viue & puissante apprehension, pour destourner ce prochain meschef, forcez de la necessité implorent Grille, qui commande en Languedoc en l'absence du Seigneur de Crussol, quelque temps apres creé Duc d'Vsez. Grille qui semblablement n'arreste guieres d'estre fait Seneschal de Beaucaire, Capitaine & Baron des baulx à telle occasion appellé ramasse d'vne incroyable diligence enuiron sept cens arquebusiers, dont il fait ranger deux cens qu'vn Capitaine Charlot commande à main droitte de quatre bataillons de Caualerie, & les cinq cens à gauche pour donner sur les coureurs.

C

Secourus en dans par le Capitaine Grille à S. Gilles.

Le Puy S. Martin va recognoistre l'ennemi assez inconsiderément.

Pendant ces apprests, est choisi le Puy-Sainct Martin par le general pour s'auancer & aller recognoistre quel peut estre ce secours, & quels ceux qui en sont les conducteurs. Mais comme il est d'vn naturel impatient & prompt, qualité mal conuenable à tels exploicts, il le recognoit si legerement qu'il rapporte que c'est le Baron des Adrés, s'estant laissé esblouyr le jugement au rencontre de quelques cazaques d'auant-coureurs, qu'il auoit d'vne haste precipitee & trop chaude entrecognuës, estant ainsi que ce Baron n'y estoit pas.

D

Combien a de pouuoir vne panique terreur.

Plustost n'est ceste mal prise nouuelle espanduë par le camp des Catholiques, qu'vne panique fureur commence à courir de bande en bande, & à semer vne crainte si mortelle & desreiglee, que sans jugement ny resolution genereuse, il commence à gaigner le haut auec desordre & confusion. Contenance inconsideree, inesperee & tres-mal conduitte, qui donne ouuerture opportune & courage nouueau aux ennemis rusés de se ruër sur ces Lyons espouuentés au chant d'vn coq, auec telle impetuosité & sanglant carnage, qu'en moins d'vne heure deux mille hommes sont ou taillés en pieces, ou estouffés dans le Rhosne, se precipitans les vns sur les autres, croyans de trouuer plus de pitié au fil des ondes, que des espees: toute l'artillerie perduë & trainee à Nismes, l'honneur du Comte, & de tous ces braues Barons qui peu deuant auoyent gaigné tant de Lauriers, raualé & couuert de cypres funestes, & en somme les Catholiques abbattus, & les Huguenots glorieux.

E

Nombre des morts ou noyés.

Faute grande des chefs Catholiques.

On void en la carte de ceste journee malheureuse representee en taille d'airain les plus nobles chefs de l'armee à l'entour du cul d'vn tambour qui font pourmener trois dez pendant que leurs aduersaires pourmenent si cruellement leurs bandes, & font vn si triste conflit qu'il y va presques de leur reste par vn hazard inattendu. Les principaux conducteurs & jolieurs duquel sont le Capitaine Grille, Arbaud Gentilhomme d'Arles, le Capitaine Boulllarges, & quelques chefs Religionaires, qui non contens de ceste boucherie, laschent telement la bride à leur forcenerie, qu'ils acheuent de razer, demolir, & diffamer entierement ce bel edifice de sainct Gilles hors des murs, où ceste miserable desconfiture est jouëe : l'vn des plus magnifiques Temples de la Chrestienté composé d'vne tres-belle, antique & somptueuse architecture de trois voultes l'vne sur l'autre, soustenuës par des puissantes, hautes

F

Conducteurs principaux de la defaitte. Arbaud anciennement Gentilhomme d'Arles, differente famille de ceux d'Aix.

& superbes colomnes, assises & basees en leurs plinthes d'vne seule piece sur vn panement Azarotique, comparti à ronds oualles, lozanges, & quarrés d'ophite & de porphyre. Rnyne qui apporte encor de nos jours horreur aux yeux qui le voyent ainsi desolé, imprecations execrables, & maudissons aigres aux sacrileges mains, & marteaux infernaux & maudits forgez sur les enclumes des Cyclopes, qui ont destruit, honny & mis à bas vne si saincte, deuote & venerable marque d'antiquité, ains de la vraye Religion, & matiere tragiquement lamentable aux subjects de nos Histoires, & des troubles & occurrences si funestes de ce temps. A

Le ix. Octobre la tour de Carbonieres prise par les Religionaires.

Vadian au commant de Mela est de ceste opinion.

Apres cest excellent ou plustost execrable chef-d'œuvre guieres n'arresterent Grilles & Bonillargues, qu'ils ne gaignassent la tour de Carbonieres situee ez palus d'Aigue-mortes, y faisants couler des batteaux pour en enleuer les sels de Peqnay, qu'on estime estre Halicidon, dont depuis les Eglises protestantes ont tiré de grands deniers. Ce qui aduint le neuf d'Octobre. Voila quel fut en Prouence cest an de sang & de troubles.

L'an MDLXIIJ. Le xx. Ianuier le feu mis à l'Arcenal de Paris.

Le xviij. Feurier, mort du Grand François de Lorraine Duc de Guise.

Le xix. Mars Edict de pacification publié le xix d'Auril.

Le feu qui se mit à l'Arsenal de Paris, & aux poudres sulphurees, au premier mois de l'an B suyuant, auec vne hideuse tempeste, & tremble-terre espouuentable, dont furent soudainement renuersés plusieurs puissants edifices, la mort du Grand François Mars Lorrain Duc de Guyse, bien tost apres meschamment assassiné au siege d'Orleans par les mains d'vn ingrat & desnaturé Gentilhomme qu'il auoit mesmes esleué, comme tristes auspices de quelques plus grands malheurs à la queuë de tant de troubles schytiques & sanguinaires, donnerent occasion au Roy de faire vn Edict de pacification, & donner vn pardon general aux Religionaires pretendus publié le mois d'Auril. En vertu de ceste Royale indulgence qui leur permettoit de r'entrer en leurs maisons, biens & fortunes, auec liberté (mot pernicieux) de conscience, & defendoit à toute sorte de personnes de ne les troubler ny enquerir de leurs

Insolence des Religionaires.

façons, cultes & actes priuez, les Religionaires se retirerent chacun chez soy: où pourtant, C comme ennemis de toute police & de repos, ils n'arresterent guieres d'vser de beaucoup d'immodestie, suyuie d'vne impudence insupportable, & de scandalizer les Catholiques tant de faict que de paroles par des blasphemes outrageusement vomis contre les sainctes & anciennes constitutions de l'Eglise Romaine, qu'ils ne cessoyent d'appeller autant ignominieusement que de malice digeree d'idolatrie, & les Papistes idolatres.

Le xxx. Decembre assassinat d'iceux par Mouuans & autres à Paris.

Le dernier iour de l'an mort du Mareschal de Cossé.

En ce temps fut entendu que Mouuans, duquel vous venez d'entendre vne partie des gestes illustres, pour se rendre plus remarquable aux Histoires qui deuroyent parler de luy, l'vn de leurs chefs principaux, accompagné de Chastelier & Briquemaut, auoyent indignement D assassiné sur le Pont sainct Michel Charry & la Gorrette Gentilshommes Catholiques indignes de tel traittement, que la mort de ce grand Charles de Cossé, Mareschal de France, qui par son heroique vaillance auoit conquesté le Piedmont à Charles son Roy, ce nom luy estant heureux, victorieux & fatal ensuyuit le lendemain, où l'an fut complet & roulé.

L'an MDLXIV. Le xvj. Feurier Commencement du College des Iesuites d'Auignon, & quels en fur ent le Recteur & les premiers Peres.

Le xviij. May. Mort de Iean Caluin.

La vicissitude des choses est admirable. Au quaranteseptieme jour de l'an soixantequattrieme, le College des Iesuites d'Auignon fut fondé. Le premier Recteur en fut, Lonys de Codret de Chambery enuoyé par le venerable Iaques Laynez pour lors General de tout l'ordre. Les principaux Peres de ce temps furent Anthoine Poussenin, Orateur tres-excellent & disert natif de Mantoüe, Iean Belmeso du Geuaudan, Lonys & Gerard Geratdins freres Liegeois, & Anthoine Morel de Rhodez, triez de ceste deuote & saincte compagnie, pour E commencer vn si sainct œuure. Si que presques à peine ce corps de College void esleuer ses fondements dans Aoignon, que le corps de Caluin, l'vn des reformateurs qui auoit si monstrueusement difformé l'Estat, les Temples & les Colleges, est miserablement destruit & enfoncé bien auant en terre par la mort dedans Geneue, dont il auoit chassé l'Euesque. Or auons nous deu ces lignes non à cest hôme turbulent, rebelle & fascheux, mais à la memoire des choses pies & profitables à la Republique Chrestienne, & de ceste Religiõ, dont est sortie la plume d'or du pere Lonys Richeome honneur de ceste Prouince digne de loüange immortelle, & des cayers des Histoires.

Loüange du Pere Lonys Richeome natif de Draguignan.

Le xx. Iuillet lettres escrites au Comte de Tende touchant les ruynes aduenues aux quartiers de Terre-neuue.

Desia le Soleil auoit passé iusques au signe du Lyon, où il estoit bien auant entré, lors F que des quartiers de Terre-neuue furent mandees au Comte de Tende certaines lettres contenant plusieurs esclandres y aduenus de ce temps, dont telles estoyent les paroles.

Ie cuyde que vous auez entendu la desolation qui est en ces montaignes de Terre-neuue, où sont peries iusques à dix ou douze que villes que bourgades, & morts de huict à neuf cens hommes, ayant commencé telle mortalité & fleau de Dieu le vingt de Iuillet passé: si qu'vne

ville tombe aujourd'huy, l'autre demain. Les montagnes se fendent par le milieu, les roches se brisent & despecent, auec vn bruit & tonnerre espouuentable, de sorte que les paures gens ne peuuent estre seurs ny auoir retraitte salutaire aux champs ny aux villes. Le bestail demeure regardant au Ciel, comme implorant par quelque instinct de nature, & mortelle necessité la souueraine misericorde.

L'on entend dans les cauernes des grands cris & des hurlemens effroyables : encor mesme Mecredy passé beaucoup de maisons tomberent. A Les deux tiers des habitans de Nisse couchent aux champs. Vne grande partie du Chasteau de Viutimille est tombé par terre, auec la moytié du Conuent. Somme que tous les quartiers des montagnes se fendent d'heure en heure, & à yeux voyans, dont est grande desolation. Escrit ce xx. Iuillet MDLXIV.

En ce mesme temps passa par nostre ville de Sallon, vn qui se disoit de ces quartiers là, lequel racomptant ces tristes choses & ces tant estranges prodiges, laissa vn roolle en sa langue naturelle & Nissarde qui est comme vn vieil Prouençal des villes & chasteaux ruynez : B en premier lieu Roche Begleure, & Mage où estoyent restés morts & accablés sous les ruynes, iusques au nombre de trois cens & plus, & trente blessés. Beauuers ruyné, trois cens morts & d'auantage.

Villes ruynees & nombre des morts.
Roche Begleure & Mage.
Beauuers.

La Boullene entierement & de fond en comble ruynee, deux cens cinquante morts, & quatorze blessés.

La Boullene.

Lantousques à moytié ruynee, tous les pauures habitans morts & accrauantés, fors quatorze petits enfans.

Lantousques.

Venasque à moytié ruynee, trente-huict de morts, & vnze blessés. Outre cela le chasteau C de Cahours tombé auec le Poot, qui auoit cousté plus de cinquante mille escus, & le pas dict Moot-taillat, qui faisoit le grand chemin de Piedmont, lequel a deux grands Rochers fendus & taillez à force de ferrements & de marteaux acerés, pour faire le grand chemin de Nisse, & de Piedmont. S'estans ces rochers ioincts & assemblés, entre lesquels passoit vne grosse & bruyante riuiere, qui s'est enfondree & perduë.

Venasque.
Le chasteau de Cahours.
Le pont & le pas de Mont-taillat.

Dauantage s'est ruyné le chasteau de la Bregue, & y sont mortes plusieurs personnes. Si bien que deux ou trois jours apres ceste cheute & ruyne, s'est trouué vn Marchand de Nisse qui passant à Vintimille se profonda sur le ferme, & se trouua enterré & englouti iusques au col, resté vif la teste seule franche dehors, & criant espouuentablement & à gorge D desployee, famine, famine : voix horrible apportant vne telle frayeur à ceux qui le voyent & l'entendent, que aucun ne veut luy porter du pain à manger, combien qu'il replique continuellement & hydeusement la mesme parole. Estranges & prodigieuses choses, si l'aduis en fut veritable, d'autant qu'elles participent en quelque sorte du fabuleux & du conte.

Le chasteau de la Bregue.
Chose prodigieuse & mal croyable d'vn homme enterré iusques au col.
Cecy tient du fabuleux & du controuué.

Bien peu apres vint en Prouence le ieune Roy qui faisoit le tour de son Royaume, & arriué à ceste ville de Sallon le dix-septieme d'Octobre, jour dedié au Dieu Mars, à trois heures apres midy. Desia estoit la peste declaree en ce pauure lieu, où elle auoit contagieusement & d'vne merueilleuse soudaineté estouffé de quatre à cinq cens personnes : tellement que la ville estant vuyde & deserte de gens & de meubles pour n'estriuer contre les poinctes d'vne tant impitoyable maladie, les logements estoyent bien tristes, & les maisons en piteux E estat de receuoir vn train Royal. Ce qui meut sa Majesté de commander par cries faictes au poinct mesme de son abbord, que tous les absens eussent à se retirer, eux & leurs meubles transportés sur grandes & promptes peines : à tant que chacon se vint rendre dans son foyer, tant pour obeyr au commandement Royal, que pour voir sa Majesté & tant de Princes, que Sallō depuis qu'elle est ville n'auoit iamais veus ensēble. A l'entree de ce Monarque, selon la portee du temps, en auoit dressé quelques simples arcades, reuestuës de branches de buy, depuis la porte d'Auignon par où il faisoit son entree, iusques aux portaux du chasteau. Logis magnifique & pontifical, le paué des ruës ayant esté couuert de sablon, & parsemé F de rameaux de Romarin, qui rendoit vne odeur tres-aggreable & bien flairante. Il estoit assis sur vn cheual Afriquain, de māteau gris, harnaché de velours noir à larges passemés & franges d'or. Sa personne estoit couuerte d'vn habillement cramoysi phenicien, qu'on dit vulgairement violet, enrichi de cordons d'argent, le chappeau & les pennaches respondans à son vestement : Anthoine de Cordoüa Gentilhomme honnorable & liberal, qui peu apres fut fait Cheualier de sainct Michel, & Iaques Paul l'vn des plus riches hommes de son temps, lequel pareillement quelques annees apres fut ennobly, estans en charge de

Le xvij. Octobre arriuee du Roy à Sallon où estoit la peste declaree.
Criees que tous absents ayent à se retirer à leurs maisons.
Cheual barbe & habits du Roy Charles.
Cōsuls de Sallon de ce tēps.

Les Consuls prient Michel de Nostradame pere de l'Autheur d'estre auec eux & parler à sa Maiesté, dont il s'excuse.

Consuls, le receurent à la porte par où il entra, sous vn poille de damas violet & blanc. Ces deux Magistrats honnorablement accompagnés des plus nobles & apparens bourgeois de la ville, supplierent bien instamment Michel de Nostradame, personnage le nom duquel suffit assés de vouloir estre auec eux, & parler à sa Majesté au poinct de la reception, estimant à l'auanture non en vain, qu'elle auroit vn contentement particulier de le voir: mais il s'en excusa autant gracieusement qu'il peut à de Cordoüa, son singulier & intime amy, & à ses compagnons, leur remonstrant qu'il desiroit faire son train à part, & saluer sa Majesté hors de la tourbe populaire, & de ceste foule d'hommes, estant tres-bien aduerti qu'il seroit requis & demandé comme il arriua. A

Ainsi donc que fort decemment couuert, il attendoit le coup de rendre cest hommage à son Roy, voicy que les Consuls le monstrerent à sa Majesté, à laquelle tout à poinct il fit vne tres-humble & conuenable reuerence d'vne franche & philosophique liberté, prononçant ce vers du Poëte.

Paroles de M. de Nostradame au Roy.

Vir magnus bello, nulli pietate secundus. B

Suyuant, comme tout hors de soy par vn aise extraordinaire qu'il sentit à cest instant de se voir tant humainement accueilly d'vn tel & si grand Monarque, duquel il estoit né subiect, & comme indigne contre sa propre terre ces mesmes paroles: *O ingrata patria, velut Abdera Democrito.* Comme s'il eut voulu dire: ô terre ingratte, à qui le donne quelque nom, voy l'estat que mon Roy daigne encor faire de moy: Ce qu'il disoit sans doute assez ouuertement en ce peu de mots, contre le rude & incruil traittement que certains seditieux mutins, gens de sac & de corde, bouchers sanguinaires, & vilains Cabans auoyent fait à luy, qui donnoit tant de gloire à son pays. Adonc l accompagna mon pere, car c'est de luy que ie parle, tousiours costé à costé, auec son bonnet de velours d'vne main, & vn gros & tres-beau ionc marin d'Indie emmanché d'argent de l'autre, pour s'appuyer durant le chemin, (parce qu'il estoit quelquefois tourmenté de ceste fascheuse douleur de pieds que le vulgaire appelle gouttes) iusques aux portes du chasteau, & encor dans sa propre chambre, où il entretint fort longuement ce ieune Roy, & la Royne Regente sa mere, qui eurent ceste humaine curiosité de voir toute sa petite famille, iusques à vne fille de laict. Et de ce me souuient fort bien, car ie fus de la partie.

Les Cabãs qui sont les brassiers, vignerons & autre telle sarine d'hommes l'auoyent indignement traitté, eux ses miserat & sa bource. C

Le Roy visite que ... vil ... la saincte Baume.

Sa Majesté alla le lendemain à Aix, d'Aix à Marseille, Yeres, & Thollon, villes importãtes & maritimes, visita la saincte & tant celebre Baulme, où elle fit sa deuotion, louant grandement la solitude du lieu, & le choix que ceste grande Saincte auoit fait de ceste creuse & humide roche en ceste Prouince, heureuse autant que glorieuse d'auoir le sacré thresor de son corps. Et ces sainctes & deuotes visites accomplies, auec Royalle magnificence & liberalité, le Roy reuint à Marseille, & reprint le chemin d'Arles où il seiourna quinze iours. D

Le Roy en Arles. Enuoye querir Michel de Nostradame, auquel il fait quelques presents.

L'antiquité, la Noblesse, la reputation, & l'assiete de ceste tant excellente & riche Cité l'arresterent plus longuement que n'auoyent fait les autres villes. Pendant son seiour il fut desireux de voir plus amplement mon pere, qu'il enuoya querir exprès, auquel apres plusieurs discours sçachant fort bien que le feu Roy Henry second de tresheroïque memoire son pere, en auoit fait cas particulier, & l'auoit beaucoup honnoré à son voyage de France, il fit despecher auec vn present de deux cents escus d'or, & de la moytié autãt que la Reyne luy donna ses patentes de Conseiller & Medecin ordinaire, aux gages, prerogatiues & honneurs accoustumez: Douces & aggreables choses, si elles eussent eu quelque fermeté plus durable & pour luy & pour les siens, qu'il n'eut peu faillir de monter en quelque meilleure fortune qu'il ne les abandonna. Ces Royalles faueurs qui ne durerent qu'vn moment, semblerent estre les signes, & auant-courriers certains qu'vn plus grand Roy que celuy de France, l'enuoyeroit bien tost querir pour respondre à son tribunal, comme peu apres nous verrons. E

Le xxij. Octobre le Pin coupé par Arrest du conseil ...

En ces mesmes iours, le Pin qui auoit serui de throsne aux nouueaux presches des Caluinistes, d'arbre de malheur, de trone ignominieux, & d'ombre mortelle à plusieurs, par Arrest du souuerain Senat auoit esté desraciné, & comme maudit, pour ne laisser en pieds marque aucune de soy, ny la tragique memoire d'vne tant horrible & funeste relique à la future posterité: & si auoit sa Majesté tenu les Estats generaux à la ville de Tharascon. Or ay-ie oublié à vous dire, comme depuis le quatorze d'Auril la Cour de Parlement auoit esté suspenduë, dont les lettres auoyent esté publiees au desaduantage & desplaisir, non pas de tous, mais de plusieurs: si qu'vne chambre de Paris auoit esté mandee à Aix, dont le President de Morsan, personnage entier & de formidable authorité estoit le chef: au surplus tellement F

Le xvij. Decembre. La Cour de Parlement remise en exercice.

expeditif

expeditif & bon Iusticier que dans l'espace de deux ans tous les procez furent presques espuysés, & le triste dieu de litige reduit en bien piteux estat. Il le traitta de vray si rudement, qu'à la premiere ouuerture d'audience qu'il fit, il chargea d'vne amende de cinq cens liures le Sieur de Mazaulgues de l'vne des principales & premieres familles du pays. Ce qui le rendit en telle sorte craint & respecté depuis que plusieurs desordres furent tout à coup estouffés, & la Iustice en grand honneur : & parce que nous parlerons plus au long de ceste suspension sur les dernieres pieces de ceste Histoire, nous n'en dirons pas d'auantage.

A Ia estoit le bruit de peste assoupy dedans Sallon, lors que au mois de Iuin de l'an suyuant, vn autre bruit troubla la ville, qui cuyda estre en gros danger pour le schysme du Viguerat, qui estoit en different, car la saison le portoit. Anthoine de Cordoüa, duquel nous venons de parler, qui estoit sorti de Consul, & Honnoré de Brunet Gentilhomme d'Arles, se trouuerent de ce temps chacun le baston en main auec leurs lettres de prouision : & comme si la dispute eut esté non du baston de Marseille, ains d'vn Sceptre, l'vn ne vouloit ceder à l'autre. Du choq de ceste ambitieuse opiniastreté estoit pour sortir en vn temps si calamiteux

L'an MDLXV. Le xxj. Iuin. Tumulte à Sallon pour le baston de Viguier.

B & desbordé le feu d'vn grand & dangereux tumulte, voire mesme pour le schysme d'vne chose de peu d'estime, d'honneur leger, & en somme, pour le baston plustost d'vn bayle que d'vn Viguier : parce que les Catholiques espauloyent de Cordoüa, homme populaire & liberal de sa nature, tenant maison ouuerte à tout venant d'vne merueilleuse franchise : & ceux qu'on appelloit Huguenots, portoyent Brunet, jeune Gentilhomme de courage, fier & hautain, qu'on manioit mal aysement, se sentant de bonne maison, & d'ancienne & noble race.

Anthoine de Cordoua, ou de Cordes, & Honore de Brunet en differend du baston de Viguier.

C C'estoit le jour dedié à la generale procession de la feste Dieu, où les Magistrats, les nouueaux Consuls & officiers sont en coustume de porter le dais, sous lequel le tres-auguste Sacrement des Sacrements est porté, auec grande reuerence & solemnité par le Doyen de l'Eglise principale : parquoy les Consuls & les plus apparẽts de la ville furent d'aduis de cesser la ceremonie, & la remettre au Dimanche, pour gauchir vn tel scandale, qui trainoit vn tres-grand peril en queuë. Conseil tellement bien pesé, que pendant ceste entremise le Comte de Tende qui en est aduerti se porte à Sallon, decide tout cest affaire, ordonne que Brunet exercera, & que de Cordoüa sera calme : ce qui est mis en effect, au grand desplaisir des mutins. Tellement que le tumulte qui estoit pour creuer de grandes & bien dangereuses folies, estant estaint & tapy, la procession fut celebree au jour ordonné, sans confusion ny desordre, & la ville conseruee à plus grands malheurs à venir, par la preuoyance du

D premier Consul Damisane, issu d'vne noble famille de Gascoigne, qui de nos jours y est peric, lequel en tout cest affaire se porta fort sagement.

Damisanes anciens Gentilshommes de Sallon issus d'vne famille de Gascongne.

Voicy maintenant des Hymenees, & des funerailles de quelques grands & illustres personnages qui abouttiront cest an, & entreront dans l'autre. François de Medicis frere du grand Duc d'Etrurie, espouse Ieanne d'Austriche, dont naistra l'Estoile Marie, qui sera vn jour nostre Royne : ains que nos yeux peuuent voir fertile en tant de graces eminentes & Royales, aussi bien qu'en petits Roys. Claude de Sauoye Comte de Tende gouuerneur & grand SenESchal de Prouence fils de René par contraire destinee laisse des hymnes funebres, auec ses biens, ses Estats & ses charges à Honoré Comte de Sommeriue son fils, &

E meurt dans la ville d'Aix, non en l'Auril de ses ans (car il passoit le soixantieme) mais en l'Auril de l'an cinq cens soixante six, à fin que le Seigneur de Carces qui bien tost sera creé Comte, aye meritoirement en son absence la Lieutenance generale du pays par luy si long temps desiree, de laquelle il jouyra.

Le xviiij. Decembre. mariage de François de Medicis auec la fille de l'Empereur, dont naist Marie femme de Henry le Grand.

L'an MDLXVI. Le vj. d'Auril. Mort de Claude de Sauoye Comte de Tende, Gouuerneur & grand Seneschal de Prouence.

En quoy je n'estime point exceder de dire que par mesme loy ordonnee à tous les mortels, Michel de Nostredame mis au rang des hommes illustres le propre jour de Nostre Dame, est mis en terre auec regrets, pompe & suitte honnorable au vieil & ancien Temple des Freres

F Mineurs, où à main gauche de l'entree se void son pourtraict au naturel, & ses armes qui sont de gueules à vne roüe brisee à huict rayons composee de deux croix potencees d'argent, escartellé d'or à vne teste d'Aigle de sable qu'il tenoit tant de ses ayeuls paternels que maternels, auec ce court Epitaphe contre vne table de marbre d'enuiron huict pieds de long, composee de trois quarrés, attachee contre le mur à la maniere d'Italie.

Le ij. Iuillet jour de nostre Dame.

Mort de Michel de Nostredame personage excellẽt pere de Cesar & ses armes.

D. M.

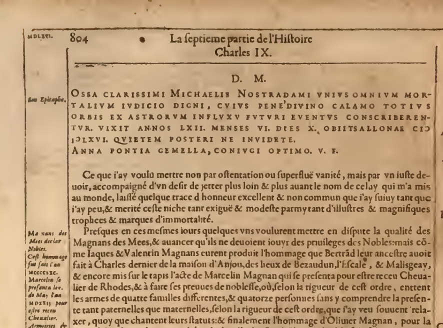
Son Epitaphe.

OSSA CLARISSIMI MICHAELIS NOSTRADAMI VNIVS OMNIVM MORTALIVM IVDICIO DIGNI, CVIVS PENE'DIVINO CALAMO TOTIVS ORBIS EX ASTRORVM INFLVXV FVTVRI EVENTVS CONSCRIBERENTVR. VIXIT ANNOS LXII. MENSES VI. DIES X. OBIITSALLONAE CIↃ
IↃLXVI. QVIETEM POSTERI NE INVIDETE. A
ANNA PONTIA GEMELLA, CONIVGI OPTIMO. V. F.

Ce que i'ay voulu mettre non par ostentation ou superfluë vanité, mais par vn iuste deuoir, accompaigné d'vn desir de jetter plus loin & plus auant le nom de celuy qui m'a mis au monde, laissé quelque trace d honneur excellent & non commun que i'ay suiuy tant que i'ay peu,& merité ceste niche tant exiguë & modeste parmy tant d'illustres & magnifiques B
trophees & marques d'immortalité.

Magnans des Mees declar. Nobles.
Cest hommage fut fait l'an MCCCCLXC.
Marcelin se presenta le v. de May l'an MDXXIJ pour estre receu Cheualier.
Armoiries & personnes requises selon le statut des Cheualiers de S. Iean.
Oliuier Magnan fit hommage de la place d'Auribeau le xij de Iuin MDXLII.
Escuz des Magnans des Mees sieurs de l'Escale & Auribeau.
L'an MDLXVIJ le xj. Auril
Loup marin veu en Arles.
Maçon geant gaignant sa vie à se faire voir.

Presques en ces mesmes iours quelques vns voulurent mettre en dispute la qualité des Magnans des Mees,& auancer qu'ils ne deuoient iouyr des priuileges des Nobles:mais cõme Iaques & Valentin Magnans eurent produit l'hommage que Bertrãd leur ancestre auoit fait à Charles dernier de la maison d'Anjou,des lieux de Bezaudun,l'Escale, & Malisgeay, & encore mis sur le tapis l'acte de Marcelin Magnan qui se presenta pour estre receu Cheualier de Rhodes,& à faire ses preuues de noblesse,où,selon la rigueur de cest ordre, entrent les armes de quatre familles differentes,& quatorze personnes sans y comprendre la presente tant paternelles que maternelles,selon la rigueur de cest ordre,que i'ay veu souuent relaxer, quoy que chantent leurs statuts:& finalement l'hommage d'Oliuier Magnan, pour la C
place d'Auribeau depuis tombé en la famille des Seguirans, ce double fut esclaircy, & vuidé grandement à leur honneur par le Lieutenant de Digne,auquel ils firent voir que les Magnans auoient porté d'vne legitime suite d'Argent à trois fasses d'Azur,sous vn chief de gueules chargé de trois estoilles d'or.



Ces morts & ces hymenees sont entresuyuis de prodiges & de massacres:car au mois d'Auril de l'an suyuant fut veu vn Loup marin dans Arles que certains pescheurs auoient pris: animal certes estrange de dix grands pieds de long,mais assés plus monstrueux,en ce qu'il auoit sa nature comme celle d'vne femme,& les dents si pointues & tellement for- D
tes qu'elles entroient bien auant & sans grande peine dans vn puissant & gros Lener, tant dur fut il, quand on le presentoit à sa hydeuse & beante gueule. D'vn mesme traict furent veus vn Turc vollant sur vne corde, sur laquelle il faisoit des tours de soupplesse espouuentable, & plus que la force humaine, ioincte à l'industrie naturelle ou de l'art ne sembloient vouloir permettre: & vne certaine masse d'homme de maçon natif de Brignolle d'vne tant desmesurée hauteur, & puissante compositiou de membres,qu'on le tenoit comme sorti de quelqu'vn de ces gros,& antiques Geants,lesquels autres fois assemblerent les montaignes plus hautes du monde, qui seruent de colomnes au Ciel,pour assaillir Iupiter. Et d'autant qu'vne lourde cheute auoit tout de- E
mis,rompu & voulté ce gros gigantal & monstrueux,que l'on seul poids rendoit assez mal maniable,il alloit de ville en ville cerchant ainsi les necessitez de sa vie, à se faire voir: toutesfois cest hideux animal de poisson sembla bien estre l'auancoureur des seconds troubles que les Religionaires tousiours plus ahurtés à leurs difformatiõs que iamais,susciterent le propre iour de sainct Michel,sans considerer que cest Archange traitta jadis cruellement ceux qui voulurent troubler le Ciel,& que de tout temps ayant esté le Dieu tutelaire de la France,& l'ennemy des inuenteurs des heresies, leur seroit à la parfin aussi malheureux & fatal, qu'il le fut aux mauuais Anges,& à ceux qui les conduisoient. Mais la fin fera le conte. F

Monstre aduanccoureur des seconds troubles de Prouence.

SECONDS TROVBLES.

Malheurs que traine l'heresie.

Homo Apo-

L'HERESIE traine communement auec soy toute sorte de liberté, la liberté l'insolence,l'insolence la rebellion,la rebellion la discorde, la discorde la guerre, & la guerre tous malheurs. Car l'homme Apostat,homme inutile porte auec soy vne mes

chante & peruerse langue, fait signe des yeux, marche du pied, & parle des doigts, d'vn peruers & meschant courage machine tousiours quelque mal, & en tout temps seme discordes. Mais à tel galant que cela quand il y pensera le moins arriuera sa perdition, se trouuant soudainement accablé, sans rencontrer hors de là aucune sorte de remede: pour autant qu'il y a six choses que Dieu a grãdemẽt en hayne, la septieme luy estant en merueilleuse detestation, qui sont les yeux fiers, la langue mensongere, les mains qui respandent le sang innocent, le cœur qui brasse tres-meschantes pensees, les pieds qui courent legerement au mal, A le faux tesmoin qui profere mensonge, & celuy qui sonne discorde & guerre parmy freres, lequel est le pire de tous, c'est assauoir l'Apostat: *Conserue, ô mon fils*, dit ce grand & sage Roy, d'où ceste leçon est puisee, *les preceptes de ton pere, & n'abandonne iamais la loy de ta mere: ainçois lie ces deux choses estroittement en ton cœur, & mets les ensemble à l'entour de ton col: à ce qu'elles marchent quand tu marcheras, quand tu dormiras, qu'elles te gardent, & quand tu seras esueillé tu discoures auec elles, parce que le commandement est vne lampe dont la loy est la lumiere, & la correction de la discipline la voye de salut qui te garantiront de la mauuaise femme, & de la langue flatteuse de l'estrangere:* c'est à B dire de l'heresie: *Mais facilement cherche occasion celuy-là, qui veut rompre auec son amy.*

Flata vir inutilis graditur ore peruerso annuit oculis, &c.

Prou. cap. vi.

Occasiones quærit qui vult ab amico recedere. Prou. cap. xix.

Le Prince de Condé auec quelques Seigneurs, Gentilshommes, & capitaines auoit assemblé à Rozay en Brie enuiron quatre cens cheuaux sur les derniers iours de Septembre, quãd aux premiers du mois suiuant on vid fondre ceste grande tempeste sur Nismes, où furent cruellement passés par les fils des espees, & inhumainement esgorgez vn grand nombre de Catholiques par ceux de ceste Religion si sanglante & difformee, lesquels de rage forcenee ietterent vn Religieux Obseruantin dedans vn horrible puits auec quelques autres bons Prestres, parce seulement qu'il preschoit vne plus saine, ancienne, & toute autre doctrine que C la leur.

Le xxvij Septembre. Assemblee de ceux de la Religion en Brie. Le ij Octobre. Massacre à Nismes.

Enuiron vn an apres quelques regiments faisans soixante quatre enseignes, ramassees au Dauphiné sous Montbrun, prennent le vol pour s'aller ioindre auec le gros de l'armee. Le semblable font dix enseignes & deux cornettes sous la charge de Mauuans: tellement qu'en ces mesmes iours que ce passage se fait, cinquante trois enseignes, & six Regimens du Languedoc auec trois cornettes que le Seigneur d'Aciet conduit, se trouuent aux Ceuénnes, pour s'aller vnir auec les bandes Prouençales & Dauphinoises: mais à peine est vn mois expiré que Mauuans & Pierre-Gourde, quels escortés qu'ils soient du gros de l'armee sont desconfits en Perigord auec la perte de cinq cens hommes, quoy que Mauuans aye, pour donner vn exemple de vertu militaire à ses gens, tué son cheual de sa propre D main, auant qu'entrer au combat, où il fait voir plusieurs actes de prouesse, & de vaillance resoluë, sur les derniers pas de sa vie, plustost à l'honneur de sa personne & de sa patrie, que de l'Eglise.

L'an MDLXVIIJ. Le xxiiij Septembre. Soixantequatre enseignes sous Montbrun. Le xxv Septembre Bandes du Seigneur d'Acier aux Ceuenes. Le xxv Octob. Deffaite de Mauuans & Pierre Gourde Desconfits en Perigord.

Cest exploict aduenu le vingtcinquieme d'Octobre n'est plustost mis à chef, que le Comte de Sommerine apres auoir donné ordre aux places de la Prouince, part de son gouuernement auec trois mille Prouençaux, où se treuue la plus part de la premiere noblesse, & presques tous les ieunes Escuyers & Cadets du pays, pour ioindre l'armee Royale: mais il aduint que sur le commencement du mois qui clost & ferme l'an, les Religionaires de Prouence, Languedoc, & Dauphiné se trouuent tellement vexés de catharres, descentes & maladies pour l'extreme rigueur des froidures, pluyes E & humidités: & encor pour l'inaccoustumance de cest air là, que sans coup ferir la Parque en rauage plusieurs (choses qui sont de vray hors de Prouence, mais où les Prouençaux ont vne tres-bonne part.) Et comme ses ciseaux sont en vne longue & immemoriale possession de n'espargner personne, ils tranchent le fil de la vie à l'Aduocat general Chartier personnage tres-honnorable, qui peu apres mourut à Aix, & quitta ceste charge à François de Vlmo, l'vn des plus grands hommes de son temps. Office qu'il exerça d'vne immuable integrité & grauité depuis le dixneuf de Feurier de l'an d'apres iusques en l'an octante vnieme du siecle que ceste mesme imployable & mortelle dire F le voulut oster aux hommes, & de ceste illustre charge qu'il laissa à Honoré de Laurens son gendre, digne successeur d'vn tel pere, que pour le moins il esgala.

Le xx. Nouemb. Trois mille Prouençaux sous le Comte de Sommerine à l'armee Royale. Au commencement de Decembre. Les Religionaires de Prouence craignent l'air de Frãce. L'an MDLXIX. Le xix Feurier. François de Vlmo pourueu de l'office d'Aduocat general par la mort de Chartier.

Ainsi fut receu Laurẽs, estant encor fort ieune d'aage, mais vieil de sçauoir doüé d'vn esprit diuin & d'vne memoire admirable le vingthuict de Nouembre, se portant auec toute integrité, & beaucoup de belles & grandes actions en ceste Magistrature iusques à ce que las du bruit du Palais & des tumultes du monde, il merita de monter vn degré plus haut, &

Aduocats generaux qui sont succedé les vns aux autres tous grands personnages.

d'eſtre Archeueſque d'Embrun, auec liberté de diſpoſer de ſon office, qu'il reſigna bien conſiderément à Iean Eſtienne Tomaſſin nay de Pere Senateur, pour lors Aduocat general en la Cour des Aydes: eſprit net, pur, delicet, prompt, vif & comprehenſif que le deſordre des matieres non plus que des paroles n'enuelloppe aucunement quand il prononce quelque action, lequel cedant par meſme moyen ſa premiere charge à vn ſien frere, pour monter au Parlement y fut receu, comme par quelque fatalité, le vingt & huict de Nouembre l'an premier du dixſeptieme ſiecle auec autant d'honneur & d'expectation de ſon excellence vertu, & probité, qu'il en a donné des effects & des eſſais iuſques icy: grands & dignes perſonnages, qui ſuccedants dignement les vns aux autres, n'ont peu decoré ce tres-illuſtre & tres-excellent Senat, dont nous parlerons amplement en noſtre derniere partie. A

Le xv. Noucb. Niſmes ſurpris par les Religionaires.

Quelques mois apres la mort de Chartier, Niſmes fatal aux Catholiques, eſt ſurpris en pleine nuict par les meſmes proteſtans, qui entrent par vne grille de fer, attachee à la bouche d'vn canal de moulin, que le meuſnier practiqué de longue main, auoit laiſſé ſourdement limer durant quelques nuicts à vn certain Madaron charpentier du lieu de Caluiſſon, ſous la faueur du bruit, que mene le courant de l'eau, & de l'obſcurité profonde du ſilence general, où toutes choſes ſont comme ſans mouuement & ſans vie, ſous la peſanteur du repos, au plus fort duquel ſainct Coſme qui prend ſon poinct & ſon temps entre ſans eſtre entendu. Entrepriſe tant à propos, & d'vne ſi extreme violence executee, que le pauure S. André Gentilhomme tout plein d'honneur & de courage, frere du ſieur de Mondragon n'ayant peu gaigner le chaſteau, ſe jetta de la muraille en bas, auec ſi peu de bon ſuccez, qu'il fut trouué dans le foſſé priué de l'vſage de l'vne de ſes iambes, toute rompue & froiſſee de la violence du ſaut, & au meſme inſtant tué d'vn petit coup de foudre, qu'vn pillolier luy lacha droict au milieu de la poictrine: dont aduint que trois mois apres le chaſteau ſe trouuant ſans chef & conducteur fut contraint de ſe rendre à eux. B C

Sainct André tué & le chaſteau de Niſmes rendu.

Feux de ioye & proceſſions generales faites à Aix le iij. d'Auril.

Pluſieurs feux de publique ioye, en queuë de pluſieurs generales proceſſions auoit veu ceſte meſme annee dans la ville d'Aix ſur la mort du Prince de Condé, qu'on eſtimoit ſubiect principal des troubles, où le Cardinal Stroſſe Archeueſque de la Cité, pour l'incommodité de ſes iambes tourmenté de cruelles douleurs de pieds & de mains, auoit eſté porté dás vne chaire de velours cramoyſi, à frangeages de fil d'or: le Seigneur de Carces comme Lieutenant general, ayant eu rang entre le Baron de Trets, & le ſieur de Fuuel, l'vn premier, l'autre ſecond Preſident ſuyuant la couſtume ancienne de Prouence, qui touſiours a deſtiné telle place aux vice-Roys, ou bien à leurs Lieutenants. Et comme la fortune ne rid pas de tous endroits, ains ſe plaiſt de meſlanger la triſteſſe auec la ioye, auec le gain la perte, le profit auec le dommage, & le fiel auec le ſuccre parmy les ſaulces qu'elle preſente, gueres n'arreſta, que le Baron de la Garde, que nous auons deſia honnorablement rencontré en plusieurs endroits, n'arriuaſt à chef de Baye à vne lieuë de la Rochelle, auec huict galeres ſorties du port de Marſeille: au moyen deſquelles deux mois apres il print & empoigna la grand' Carraque des Proteſtans, communement dits Huguenots. Le Comte de Sommeriue, qui bat l'eſtrade de tout coſtés, attaqua quelque temps apres ſi rudement la Tour de Bellegarde plantee aux enuirons de Niſmes, qu'eſtant battuë & ſoudroyee à coups de canons le vingt & vnieme de Iuin d'vne merueilleuſe tempeſte, elle eſt forcee le lendemain auec ſi peu de merci, que tous les ſoldats ſont honteuſement attachés à des potences, pour ſeruir d'eſpouuentail, & de ſpectacle miſerable. Parmy ces funeſtes desbords de guerre, le Rhoſne que chacun ſçait eſtre l'vn des plus illuſtres fleuues de l'Europe, desborda tellement ſur le commencement de l'an nouueau en Arles & à Tharaſcon, qu'il renuerſa baſtiments, emporta beſtail, & noya quaſi toute la campagne: mais ſi la riuiere fit du mal en ceſt endroit, la neige n'en fit pas moins de l'autre à Aix, & aux lieux circonuoiſins, où elle monta iuſques à l'eſpaiſſeur de deux & trois pans, traittant ſi cruellement les pauures Oliuiers, arbres qui craignent merueilleuſement le chaud & le froid trop extremes, qu'ils furent preſques tous tués. Ce rauage violent ne fut vn ſigne de paix, dont l'Oliuier eſt le ſymbole: mais de ſon accablement, & des ſanglantes & malheureuſes guerres que vous lirés. D E F

L'an MDLXX. le xvij. Ianuier. Priſe de la Baye par le Baron de la Garde. Le xvi. de Mars. Priuſe de la grand Carraque des Huguenots par luy meſme. Le xxi. Iuin. Tour de Bellegarde forcee.

L'an MDLXXI. Le x. de Ianuier Desbordement du Rhoſne auec grande neige & mortalité d'Oliuiers.

Le ii. Feurier. Maſſacre d'Orange.

Et afin que le preſage ne fut vain, ces ſecondes flammes & ces troubles renouuellés s'embraſerent tellement, qu'au ſecond du ſecond mois aduint vn terrible & ſanguinaire tumulte dans Orange, où pluſieurs Catholiques paſſerent par les eſpees, & tomberent inhumainement ſur le quarreau, empourpré de pluſieurs gros ruiſſeaux de ſang, qui crieront bien toſt vengeance dans la ville de Paris.

En cefte mefme & fi fanglante faifon, Charles qui auoit plus que iamais befoin du bras de fa nobleffe fidelle,& de bons & loyaux Capitaines,confirma certains anciens priuileges de la maifon de Cabris, dont nous auons ailleurs parlé à Honoré de Grace, & d'vne mefme Royale fplendeur donna le colier de fainct Michel dans le chafteau de Blois au Capitaine Gafpard Fabre,citoyen treshonnorable de la ville de Marfeille , pour le merite de fa vertu.

Priuileges confirmez à Honoré de Grace fieur de Cabris.

Capitaine Gafpard Fabre de Marfeille fait Cheualier.

Ceft ordre fut inftitué l'an quatre cens foixante neuf, par le vnziefme Loüys à l'honneur de ce grand Archange tutelaire de nos Roys, auec tant de magnificence,que les Cheualiers deuoient eftre choifis & triez des plus illuftres & grandes maifons de ce Royaume,ou des plus excellents & fignalés capitaines , dont les feruices eftoient dignes des hiftoires , & grandement recommandables. Si qu'aux grandes affemblées & ceremonies annuelles ils deuoient comparoiftre auec vn long manteau Royal de riche toile d'argent, embellie d'vne tres-exquife broderie, de courdons enlaffés d'or, & de coquilles canellees de mefme, où pend vne reprefentation de fainct Michel Prince de l'armee celefte, tout armé de cap à pied, enferrant d'vn coup de lance le dragon infernal fon capital & plus fier ennemy , profterné & foulé à fes pieds, auec ceft heroïque mot , *Immenfi tremor Oceani* , fonnant quelque chofe d'efleué par deffus le fejour des mortels , voire femblant n'appeller qu'hommes excellens, perfonnages heroïques & capitaines illuftres, l'vn defquels merita d'eftre Tanneguy du Chaftel, pour lors Gouuerneur de Roffillon & de Cerdaigne : celuy là mefme qui fut depuis grand Senefchal de Prouence, comme nous auons remarqué.

Inftitution de l'ordre de S. Michel.

Mot heroïque de l'ordre.

Mais comme le temps gafte , defpolit , & raualle toutes chofes par vne Indifcrette & tres-ancienne licence , fi que ce qui porte merueille au commencement , en peu de temps donne mefpris,tout ainfi que les eaux & les neiges eftoient desbordees , ceft ordre fe reffentant des desbordemens des guerres, eftoit en tel desbord & profanation , qu'à chafque buiffon auffi bien qu'vn capitaine , vous rencontriez vn Cheualier reduit prefques à pareil mefpris que celuy là de l'eftoille , qu'on fut contraint de remettre, & faire porter aux Archers : ie n'entends pas de ce grand ordre,qui n'a iamais perdu fon prix, & que les Princes & grands Seigneurs ont toufiours receu à honneur , mais d'vn certain petit colier , que nos Roys auoient ordonné pour les Gentilshommes , & pour les braues & vaillans perfonnages,capitaines & foldats, qui meritoyent d'eftre feparés de la foule & tourbe des Nobles , par quelque proüeffe & finguliere vertu. Or jaçoit que du temps de ce jeune Roy il fut tellement en fa derniere defcheute , qu'il fe vendit à prix d'argent , & que certains courtizans en fiffent negoce & marchandife : fi eft ce que ce capitaine Marfeillois l'obtint meritoirement , parce qu'il commença à porter les armes fous le grand François premier , où il paffa par tous les degrés militaires fans auoir commandement,continuant fous Henry fecond , fous lequel par le commandement du Comte de Tende il arma vne fufte de quatorze à quinze bancs , pour garder la cofte de Languedoc contre les Imperialiftes, d'où apres plufieurs & diuers combats il emmena le Comte de Camerin prifonnier à Marfeille , auec vn tres-ample butin. En fomme qu'apres auoir efté fous le Marefchal Stroffe , Colonel d'vn regiment de gens de pied , & capitaine de cheuaux legers en Tufcane , s'eftre trouué au fiege & à la bataille de Sienne , en charge de fergent maiour : au retour de cefte guerre , le Roy au confpect de plufieurs Princes , & grands Seigneurs luy donna l'accolade & la ceinture militaire, auec les patentes conformes à tels honneurs , luy donnant pour marque de Nobleffe acquife par propre vertu d'Azur à vn Lyon lampaffé de gueules fouftenant de la patte gauche vne fleur de lis,accõpagné d'vn bras, qui fortant d'vne nuee tient vne efpee defgainee,& porte vne courõne fleurdelifee, le tout auec vn heaume de mefme , timbré ou pennardé d'argent,en pied de l'efcu. Apres la ceinture d'honneur qu'il eut de la propre main de fon Roy,& cefte marque de Gentilleffe continuant fi honnorablement fes feruices en Corfegue, où il fut commiffaire de l'Artillerie & eut le commandemẽt de quelques fortereffes fous le grand François Duc de Guyfe,que finalemẽt il receut de la propre main de Charles le colier de S. Michel,qu'il porta auec toute foy, decẽce & grauité iufques à ce qu'il quitta & tous ces honneurs, & ce monde fous le grand & liberal Henry troifiefme l'an feptante neuf du fiecle , apres auoir fidellement ferui cinq Roys durant trente ou trentecinq ans,qu'il fuyuit le train des armes , defdaigné & fait

Petit & grand ordre de S. Michel.

Actes qui ont rendu le Marfeillois digne de l'ordre de Cheualier.

Il receut ce grade de Cheualerie au mois de Iuillet l'an MDLV.

Efcu de Nobleffe donné au Capitaine Gafpard Fabre par le Roy Charles quand il fut fait Cheualier.

peu de cas des biens de fortune,& laissé Marseille decoree de deux branches aux enfans de ses enfans qui font la troisieme race. Ainsi peut on voir que la dignité de l'ordre de Cheualerie, non acquise ambitieusement en oysiueté par coüards casaniers, mais gaignee en batailles par personnages hardis & courageux, au moyen du merite d'vne vaillance esprouuee, a accoustumé de faire deuenir tres-nobles & tres-fameux ceux qui seront mesme de bien basse & humble fortune: si que voila vn loyal & legitime commencement de Noblesse, qui merite d'estre sceu,& d'auoir part en ceste histoire, pour seruir de lampe & d'exemple à ceux qui ne sont nais Nobles. A

Paolo Iouio li-urequinzieme.

Antoine de Cordes ou de Cordoua Gentilhomme de Sallon fait Cheualier de S. Michel.
Escu des Cordona d'Espagne que tiennent ceux de Sallon.

Anthoine de Cordoüa, appellé communement de Cordes, duquel nous auons peu deuant fait mention en deux endroits; presques en ce mesme temps receut le mesme colier, que Sautornon luy porta: non à la verité pour auoir encor rendu tant & si diuers seruices, mais pour auoir maintenu & fait entendre à sa Majesté qu'il estoit yssu d'vne famille Noble d'Espagne, & de la maison de Cordoüa, qui porte l'Ours d'argent en pieds,tenant vn monde d'or en l'Escu d'Azur, propres, & B mesmes armes que ses peres luy out laissé. Semblablement fut ennobly Iaques Paul homme tres-riche & honnorable, qui peu apres fut son beaufrere,auquel le Roy donna vn cheuron d'argent accompagné d'vn croissant de mesme en pied d'vn Escu d'Azur.

Armoiries données à Iaques Paul tresriche citoyen de Sallon ennobly par Charles.
Le xx. Decembre.
Demolition de la croix de Gastine.

Reuenons à Messieurs les reformés,ausquels ne sembloit assez d'auoir difformé les saincts temples,diffamé les croix venerables, & les images sacrees des meilleures villes de ce Royaume, & des lieux où ils se sont rencontrés les plus forts, s'ils n'eussent mesme en la ville capitale au propre conspect du Roy & du peuple de Paris fait abbatre & demolir vne tres-belle & noble croix,qu'on auoit freschement esleuee auec plusieurs belles tables d'airain, où estoient deduites les occasions de son erection à la rue sainct Denys. L'an n'auoir plus que vnze iours à fournir de sa carriere ordinaire lors qu'elle fut abbatue & mise à terre à coups de leuiers de fer & de marteaux impitoyables. Le bruit & gemissement de sa ruineuse cheute fut ouy par tous les cantons de ce petit monde de ville,& monta iusques au Ciel: car il fut veu toute ceste nuict esmeu & quasi tout eloché d'horribles vents, d'estranges esclairs, & de tonnerres effroyables & desreiglés,tesmoins de son indignation: & comme presages malheureux des sanglantes tempestes,des espees flamboyantes & des esclats foudroyans qui desia pendoient & fondoient sur les restes superbes des impies abatteurs de croix & d'images, D dont bien tost auec vn bien horrible & funeste sacrifice le sang des Catholiques d'Orange & de Nismes sera expié vn peu trop abondamment. Mais voicy le temps arriué que ceste croix en produira vn million d'autres,& que malheur sera à celuy, qui ne se trouuera marqué du signe de Thau,ou ne portera vne croix bien apparente sur sa teste. O combien d'estranges & nouuelles choses l'an nouueau veut faire voir,dont ma plume a quelque horreur, voire m'en dresse le poil: Ieanne d'Albret mere de nostre grand Henry decede,& cede aux destinees, qu'Empereurs, Monarques & Potentats ne peuuent fuir ny frustrer de leurs proyes ordinaires: coup pourtant qui donne bien viuement au cœur des pretendus reformez. Le Roy de Nauarre son fils espouse Marguerite de France, au grand & ancien temple de E nostre Dame, & en sont les nopces Royalles, & les allegresses publiques bien proches de se changer en douleurs generales, & mortelles boucheries. Il sembloit que les mauuais destins eussent assemblé à ces espousailles tous les plus qualifiez Seigneurs,Gentilshommes & Capitaines Protestans, pour en faire vne horrible victime au Dieu des ombres malheureuses. Iugements espouuentables,impenetrables secrets, formidables chastiments, inconceuables conseils,& punitions bien estranges. Gaspard de Colligny Admiral de France, grand & admirable personnage, s'il eut esté conducteur d'vne armee Catholique aussi bien qu'il estoit chef & conducteur, des Religionaires; reuenant du Louure au plus gros feu de cest hymenee, lors qu'il y pense le moins, est blessé quatre iours apres F à la main d'vne violente arquebusade, qu'on luy lasche d'vne fenestre, dont on ne cognoit l'autheur.

L'an MDLXXII. le X. de Iuin. Mort de Ieanne d'Albret Reyne de Nauarre.
Le XVIII. Aoust Mariage de Henry Roy de Nauarre auec madame Marguerite.
Le XXII Aoust Gaspard de Colligny Admiral de France blessé.
Le XXIIII. Aoust. Iournee de S. Barthelemy.

Ce coup porte vne si fatale & funeste suitte que deux iours apres s'entend l'horrible tocsain de la mortelle & sanglante iournee du sainct qui fut escorché où tant de Noblesse illustre & choisie, ramassee de tous costés est inhumainement esgorgee & mise sur le quarreau, par des nopces & des allegresses bien tristes & malheureuses, dont furent

quelques Gentilshommes Prouençaux & meſmement Vallauoire, que grandement plaint & regretté, là où quelques autres furent en ſang iuſques aux coudes, & en butin iuſques au col. Quant à l'Admiral, il fut arraché de ſon lict, & ietté par les feneſtres, ſans rencontrer aucune ſorte de mercy en ceux qui le precipiterent du haut en bas ſur
A le paué, où au poinct meſme ſon ame l'abandonna. Quelques vns ont eſcrit qu'à la priſe d'Angouleſme aduenuë quatre ans auparauant, vn frere Michel Greller, Gardien des freres Mineurs, Cuſtode de Xaintes, homme de loüable vie & de ſçauoir, eſtant porté ſur l'eſchelle d'vne potence pour de là monter au Ciel luy propheti ſa ceſte mort par ces dernieres paroles, Monſieur l'Admiral vous me voyez par voſtre ordonnance, ſur le poinct de finir mes iours : mais ſouuenés vous de ce que ie vous predi, c'eſt qu'il vous aduiendra ce qui aduint à la Royne Ieſabel, meurtriere des Prophetes de Dieu: d'autant que dans peu de temps vous ſerez ietté par vne feneſtre & traitté fort ignominieuſement. Ce que ce bon Religieux profera apres luy auoit fait pluſieurs belles
B & Chreſtiennes remonſtrances, que la Religion pour laquelle il combattoit ſi aſprement eſtoit mauuaiſe & diabolique. Voila ce qui aduint en France.

L'Admiral ietté des feneſtres en bas.

Merueilleux preſage d'vn frere Mineur qu'on alloit pendre touchant la mort de l'Admiral.

En ce temps de ſang & d'horreur ſe monſtra grandement la ſageſſe & preuoyance du Seigneur de Carces, lequel ayant exprez commandement de faire le meſme excez en Prouence, ne voulut pourtant iamais laſcher la bride à tels maſſacres, ny tremper ſes mains au ſang de tant d'hommes, dont pluſieurs luy touchoient de ſang, de parentage, d'alliance & d'amitié. Ie ne puis nier que ie n'aye veu le ſpectacle de ceſte tant eſpouuentable iournee de mes propres yeux, voire que ie ne me ſois mis à cacher & conſoler le feu ſieur de Baudument, les ennemis duquel cerchoient ſon ſang & la vie : car i'eſtu-
C dioy pour lors à Paris, & que depuis ie ne l'aye encor veu peint & repreſenté à Rome d'vne tres-exquiſe main à fraiz à la ſalle des Roys au Vatican, par le commandement de Pie quint, Pontife d'irreprochable vie, & de parfaicte ſainčteté : & d'abondant en ſculpture de demi-boſſe, aux trophees de ſa ſepulture en la tres-riche & ſomptueuſe Chappelle de Sixte cinquieme. Auſſi ne ſe doit on pas attendre, que ie la vueille reprouuer, combien que ie ne reprouue la ſageſſe & moderation du Seigneur Prouençal, qui depuis en a eſté vniuerſellement bien voulu & loüé de ceux des deux Religions, le iugement de telles choſes ne pouuant eſtre que ſuſpect, ou bien dangereux. Tant y a que ſur ces chaudes allarmes & ces froides craintes, le Comte de Sommeriue, qui
D iuſques icy depuis la mort du Comte Claude ſon pere auoit eſté Gouuerneur & Seneſchal de Proüence, paya le tribut de nature le huict du huictieme mois, grandement plaint & regretté. Prince nay du ſang de Sauoye, de belle & riche taille, d'aſpect agreable & ſerain, ayant les yeux eſtincelans & bleu-celeſtes, le nés aquilain, & bien trait, la bouche decemment releuee, & peu fenduë, le teint coloré, le viſage en ouale, & le poil tirant ſur le blond : au demeurant Seigneur vertueux, doux, familier, accoſtable & gracieux, vaillant & plein de courage, grandement addonné à tous ieux d'exercice, à la chaſſe & aux belles femmes, qu'il aymoit paſſionnement. Or eſtant tel, il n'eut pluſtoſt quitté la terre que le Seigneur de Carces pour le reſpect de ſon merite, fut
E creé Comte, & par meſme moyen grand Seneſchal, ſi que les patentes en furent authentiquement publiees le vingt & huict de Nouembre grandement à ſon honneur. Tello eſt la roüe de ce monde.

Le Comte de Carces ne veut executer la S. Barthelemy en Prouence.

Le ſieur de Baudument court vne triſte fortune.

Ce maſſacre peint & repreſenté en deux diuers endroits a Rome.

Le viij. Octob. Mort d'Honnorat de Sauoye Comte de Tende & de Sommeriue, Gouuerneur de Prouence. Ses qualités.

Le xxviij. Nouembre Iean de Pontevez creé Comte de Carces & grand Seneſchal de Prouence.

Il y auoit de l'apparence, & ſi ſembloit bien à pluſieurs que ceſte horrible boucherie & ſanglante proſcription deut traiſner apres ſoy vne guerre autant immortelle que mortelle: voire vn bien long & funeſte malheur à la France, quoy qu'on en cerchaſt l'yſſuë par là. Mais comme les iugements de Dieu ſont autres que ceux des hommes, & ſes moyens infiniment plus hauts & diuers, il ordonna en ſon tribunal inacceſſible, & voulut que le Duc d'Anjou, Prince plein de vaillance & de pieté, mortel & capital ennemy des Proteſtans, auāt qu'e-
F ſtre Roy de Frāce, fut eſleu Roy de Poloigne, ſur le neuf du mois de May de l'an MDLXXIIJ. auquel temps Niſmes cuida eſtre ſurpris par Saincte Ialle, lequel eſtoit dans Marguerites auec bonne garniſon. Mais l'entrepriſe faillit, & fuſt ceſte mine eſuētee, au grand plaiſir des reformés, qui deſia occupoiēt infinies places, chaſteaux & forts, en Viuarez, Lāguedoc, les Ceuenes, le haut & bas Geuaudan, Rouergue, Albigeois, Lauragaiz, Corraſſay, Foix, Azil, Quercy haut & bas, & tout le païs de Bearn, infectez de ces erreurs, dont Prouence n'auoit faute.

Ceſte ineſperee electiō dōna iour à l'appointemēt qui fut fait auec ceux de la Rochelle, Mōtaubā, Niſmes, & Prouēce, le XI. du mois d'Aouſt. Peu apres les Ambaſſadeurs Pollonois vin-

L'an MDLXXIIJ. le IX. de May Henry Duc d'Anjou eſleu Roy de Poloigne.

Niſmes manque d'eſtre ſurpris par Saincte Ialle.

Le xj. Aouſt. Appointement entre les Religionaires & les Catholiques.

L'an MDLXXIIIJ. le xiij. Feurier. Henry sacré à Cracouie. Charles nasquit le xxvi. de Iuin de l'an MDL. mourut le xxx. de May de l'an MDLXXIIIJ.
Carolus nonus Francorũ Rex Christianissimus, natus est Fontisbellaquæ, anno salutis MDL. Iunij D.H.M. xxvi. xvij. xvi post meridiem horologij mathematici ad Polarem altitudinem xLviij *Michael Nostradamus en sa natiuité.*

drent querir leur nouueau Roy, lequel fut à peine sacré à Cracouie, où il receut la Couronne Royale qu'vne autre assez plus illustre & puissante sembla luy tõber du Ciel, par le trespas de Charles son frere, qui luy quitta son diademe & sõ sceptre au Chasteau de Vincennes, où la mort couppa sa vie, apres qu'il eut regné quatorze ans, cinq mois, & trenteeing iours, & vescu vingt & quatre ans, moins vingt & sept iours: Prince courageux & violent à toutes sortes d'exercices, s'il en fut onc vn autre au monde, amateur des personnes doctes, fauteur des liberales & honnestes sciences, & des excellents Professeurs, Orateurs & Poetes, qu'il montoir volontiers ez honneurs, Abbayes & Prelatures: dont plusieurs beaux ouurages & Poëmes illustres furent esclos & enfantez par les plus beaux esprits de son temps, au grand honneur de son Regne & de son siecle. A

HENRY TROISIESME. LE LIBERAL ROY DE FRANCE & de Pologne, Comte XXX. de Prouence.

Le xi. iuillet Seneraillés de Ren...baries Viles prises en Prouence par ceux de la Religion. Compagnies dressees par le Comte de Carces contre ceux de la Religion. Mort du Cheualier de S. Esteue, & du sieur d'Auzet son frere.

CHARLES n'a plustost déposé sa mortelle despoüille, & ses ornements Royaux que la Royne mere (que les Princes du sang, & les plus grãds Seigneurs de Frãce ont ja declaree Regente) en donne aussi tost les aduis par postes prompts & legers au Roy de Pologne son fils, à qui la Couronne tombe: mais cõme il n'y a changement ez choses du monde, qui produise tant de soudaine alteration, comme fait celuy d'vn Regne & de la personne Royale, cependant qu'on celebre les funerailles de ce ieune Monarque, que les destins ineuitables ont fi[...] glissé sur la terre, voicy que en Prouence, Seyne, Ryez, Greols, & Puymoisson se tr[...]nt enuahis & surpris de nuict par les Religionaires, qui en faueur de telles obscurités, qu'ils ayment assés plus que la lumiere du plein iour sous la conduite de l'Isle, ieune & deliberé Gentilhomme (frere du Baron d'Alemagne) & d'Estoublon, ne font peu d'insolences, de rauissements, de rauages & de proyes. Pour reprimer telles audaces, & chasser bien loing ces troubleurs du commun repos, le Comte de Carces, qui est en l'honneur de Lieutenant de Roy, dresse des grandes compagnies, que Vins, duquel nous parlerons assés, Montperoux, & quelques autres Barons & Capitaines de Prouence commandent. Ce qui mene finalement vn Cheualier de sainct Iean; de l'ancienne famille des Bachez (dont est encores Estoublon) à vne peu honneste mort: pour auoir tourné ses armes contre son Prince & saisy quelque monastere, où il se vouloit faire fort, au moins quant à ce que portoient les paroles de son Arrest & le subiect de sa mort: mais suiuant le commun dire par le pourchas de ses plus mortels ennemis qui redoutants plus sa valeur, qu'ils n'eussent pas desiré, l'auoient reduit à ce honteux supplice, par vne fin trop ignominieuse, & immeritee d'vn Gentilhomme d'honneur. Bruit qui print de merueilleusement fortes aisles par la mort d'Auzet son propre frere germain, qui fut presques d'vn mesme traict, & par dissemblable malheur miserablement assassiné d'vn coup de pistolet à la mesme ville d'Aix, où le tronc mort du Cheualier estoit encor tout recent priué de reste de vie. C'est ainsi qu'on en parloit. B C D

Le vi. Septembre le Roy arriué à Lyon trouue la France en feu. Le v. Octobre Edict d'abolition & cessatiõ d'armes. Ez premiers iours du mois de Nouembre. Autre pardon general. Le xvi. Nouembre. Entree de Mõsieur le Mareschal de Raiz à Aix. Le xvij. Nouembre taxe les monnoyes d'or.

Henry donques, lequel aduerty de la mort de Charles, s'est ja desrobé de Cracouie, forcé de la necessité, part sans grande suitte ny conuoy de Pologne, & fait tant par ces iournees qu'il arriue en Auignon, là laissant le Cardinal de Lorraine malade, il monte bien tost à cheual, & se rend en diligence à Lyon, où ceste ville le receut d'vne allegresse incroyable: la premiere chose qu'il rencontra, fut de trouuer son pays en feu, de toutes parts ambrazé, & tellement tourmenté d'horribles vents, que pour les estouffer promptement, il n'eut aucun moyen plus puissant que de faire publier vn Edict contenant cessation d'armes & abolition du passé. Et si bien l'entrée de ceste clemence volontaire ne peut arrester du tout ces furieuses & implacables tourmentes, sa venuë pourtant amortit & calme fort la licencieuse insolence de leur cours: tellement que pour n'oublier aucun traict de bonté Royale, il fait d'abondant publier vn pardon ample & general, presques au mesme poinct que Monsieur le Mareschal de Raiz, ja pourueu du gouuernement de Prouence par la mort du Vicomte de Tauanes, entre dans la ville d'Aix auec grande magnificence & solemnité, illustrement receu tant des deux Cours souueraines, que des Consuls qui logent sa personne au Palais, honnorablement preparé, à tant que le lendemain de sa reception, les monnoyes que le desbord auoit ia montees hors de leur pied & de leur cours ordinaire, sont reduites à leur premier train, les escus sol à cinquante huict, & les pistolets à deux sols moins. E F

A peine

A peine a seiourné le nouueau Gouuerneur trois iours à Aix, qu'il prend auec luy le Comte de Carces, le Vicomte de Cadenet & plusieurs autres Gentilshommes, & tire le chemin de Riez auec machines & attrait de guerre, pour prendre & forcer ceste place, s'il est besoin de les employer. Vins cependant, qui se voyant des forces en main ne les peut souffrir inutiles, les employe roidement contre certains rebelles infracteurs & mespriseurs temeraires des sacrez Edicts du commun repos à Digne, lesquels reduits & cantonnez à A l'Euesché sont bien tost deffaits & sacrifiez à Hecate auec vn salut & bonsoir eternel, les vns par le tranchant des armes, les autres par les coups honteux des haches sur l'infame & public theatre d'Aix : honneurs dignes de leur crime, aux despens desquels ceux de Greols faicts sages, sont plus doucement traittez & garentissent leurs personnes d'vn si funeste traittement. Le commencement du dernier mois, void Riez repris à toute telle courtoisie, les ennemis en estans sortis à vies & bagues sauues, tant a de pouuoir vn exemple fait à propos & à temps.

Le xx. Nouembre. *Camp dressé pour aller à Riez.* *Deffaicte de Digne par le sieur de Vins.* *Salue æternũ, vale æternũ.* *Sur la fin de Nouembre, Greols repris.*

B En ces mesmes iours fut repris Puimoisson : & pource que le Baron d'Oraison, fils aisné du Vicomte de Cadenet estoit pour lors chef & conducteur de ceux qui auoient tourné leurs armes contre le Roy, sous vn pretexte specieux & tres-puissant de conseruer le pays, au moins ainsi qu'il presupposoit, & faisoit voir par ses raisons, sa Majesté fit publier vne indulgence royale tant pour luy que pour ceux qui l'auoient suiuy : incontinent apres meurt ce grand & tres-illustre Charles de Lorraine principal & premier honneur du College des Cardinaux, dans la ville d'Auignon, où le Roy l'auoit laissé : mais ou vn grand & magnifique dueil est celebré à ses funerailles, tant pour son rang & son grade, que pour les vertus heroïques, & naturelles dont ce Prince estoit doüé, dueil qui termina ceste annee auec C le terme de sa vie.

Au commencement de Decembre. *Riez & Puymoisson repris.* *Le xxvi. Decembre.* *Mort du Cardinal de Lorraine.*

Celle qui suiuit apres commença son enfance par troubles, & par Aygues-mortes, que Leques surprit. Ceste espine bien que fascheuse & poignante, n'empesche pourtant que le Roy n'aille faire son sacre à Rheims, qu'il reçoit le dernier des Ides de Feurier des mains sacrees du Cardinal de Guise : & que pour perpetuer la tres-Noble & royale branche de Valoys, & d'Angoulesme, il espouse deux iours apres la Princesse de Vaudemont, du sang illustre des Ducs de Lorraine, sortis des viels Roys d'Austrasie, auquel toutesfois l'eternelle sagesse a ordõné que la posterité du grand François aboutira, pour faire refleurir & monter iusques au ciel l'autre branche de S. Louys en la race de Bourbon, qui doit posseder la D couronne, & finalement l'Empire de ses ancestres iusques à la fin du monde.

L'an MDLXXV. de Ianuier. *Aygues-mortes saysie par Leques.* *Le xiii. Feurier.* *Sacre du Roy.* *Le xv. son mariage auec Madame Louyse de Vaudemont de Lorraine.* *Prise de Menerbe au Comtat.*

Sur ces mesmes occurrences, quelques reformez protestans sous la conduitte du Baron d'Alemaigne, chef principal de ce coup, Seigneur courageux & bien sensé, & d'vn Capitaine Ferrier, saisissent Menesbe, villette forte & Papale, à la Comté de Venaissin : & ne differment peu la Prouence ces reformez, par courses, brigandages & rançonnemens ordinaires vn fort long temps. Admirable sagesse de Dieu. Au mesme temps que ceste sorte d'hommes impies & malins sortis de l'ancienne creance de l'Eglise & de la Foy recente de leurs peres, diffame ainsi cruellement les champs, les maisons & les temples, on void entrer certains bons Moynes, vrais Religieux, qui plantent dans Auignon la reforme & la vraye regle de sainct François, ja par la trop grande licence du siecle corrompuë & desbauchee non seulement en Italie, où elle auoit commencé, ains en France & en Prouence au grand E mespris de cest ordre, de leur premier pere, & de Dieu. C'est des Capucins que i'entends, lesquels se sont ensemenceez au grand honneur de la Republique Chrestienne presques par toute l'Europe, mesmement en ceste Prouince, depuis l'an septante six auquel nous allons entrer, qu'ils entrerent & furent veus en Auignon. Ce qu'il faut prendre en peu de mots d'vn peu plus loin, puis que l'occasion nous y porte, & que celuy qui a merité de porter les propres enseignes du fils de Dieu, merite bien cest honneur & ces trois pages.

L'an MDLXXVI. *Regle de S. François corrompue & desbauchee remise par les peres Capucins en Italie, France & Prouence.*

Ceux qui iugent d'vn esprit sain de toutes choses mesmement des ordres sacrez, des Religions & des seruiteurs de Dieu, aduouent fort ingenument que François d'Assise, qui sembla estre diuinement suscité contre l'heresie des Albigeois, du temps desquels il visita ceste F Prouince, auec le grand Dominique honneur eternel des Espagnes, a esté l'vn des plus grands saincts de l'Eglise Apostolique doüé d'vne si parfaicte & naifue humilité, qu'espousant la volontaire pauureté en tout degré d'extremité, il ne voulut onc posseder en propre chose aucune qui fut au monde, non pas mesme son vil gaban, ny sa petite cellule. Au moyen d'vne telle grace il commença vn ordre fort estroit & rigoureux, appreuué mesme de Dieu, lequel confirmé de ses saincts Lieutenans & Vicaires a ja duré l'espace de quatre

Tous les ordres des Religieux sont saincts & fondez par personnes sainctes. *S. François l'vn des grands saincts de l'Eglise de Dieu.*

Commencement des Capucins en Italie par frere Mathieu de Baßi, ou de Bachis, l'an MDXX.
Capucins en France receus l'ā MDLXXIII. par Charles IX.
Confirmez par Henry III. trois ans apres.
Capucins en Auignon receus l'an MDLXXVI. le dixhuictiesme d'Aoust.
Pierre de S. Sixt Gentilhomme d'Auignon fondateur des Capucins.
Capucins à Marseille ezen Prouence receus l'an MDLXXVIII. le VI d'Auril
Changés l'an MDLXXIX. le XXV. Iuin.
La feue Royne mere pose la premiere pierre benite par le Cardinal de Bourbon.
Capucins en Arles receus l'an MDXXCIV le 12. Ianuier.
Vieil temple de S. Honorat octroyé aux Capucins.
Changes l'an MDXXCVIII.
Capucins à Aix, receus l'an MDXXCV. le iii. Feurier.
Capucins à Sallon, receus l'ā MDXXCVII. le VIII Auril.
Ieu de paulme changé en Eglise.
Methamorphose estrange.

siecles : & peuplé l'Eglise d'infinis personnages d'admirable doctrine & saincteté, qui sont escrits au liure d'or. Or suiuant vne speciale promesse que Dieu fit à ce grand homme que iamais le monde ne seroit sans quelques vrais obseruateurs de sa reigle, quelle licence qui se fourrast parmy les Religions, en l'an vingtieme de ce siecle il suscita vn frere Marthieu de Bassi Obseruantin, homme de bonne & saincte vie, qui voyant son ordre par trop nonchalant & destaché, ne tenant quasi plus rien de sa premiere discipline, commença la reforme des Capucins en Italie, où ils s'espandirent en plusieurs villes, ains qu'estre cognus en France, insques à ce que sous le regne du neufuieme Charles que nous venons de parler, ils commencerent à Paris iustement l'an septante trois, confirmez trois ans apres (a sçauoir l'an que nous traittons) par Henry le Liberal Prince du tout pie & religieux, duquel nous suiuons le regne. Si qu'ils volerent à Lyon, & de là en Auignon, où ils passerent la Durance, & se planterent à Marseille, & en plusieurs de nos villes, au grand bien de tout le pays. A

Quant au Conuent d'Auignon, George Cardinal d'Armaignac, Prince de sang royal, & d'excellente memoire, mon premier Maistre, estoit Collegat & Archeuesque d'Auignon, lors que la ville les receut, & que Pierre de Sainct Sixt Gentilhomme tres-opulent de la cité, nay à grandes choses, le fonda & fit construite à ses propres cousts & despens, pris & receu par le Reuerend Pere Marthias qu'on surnommoit de Milan, le dix-huict du mois d'Aoust. B

A l'exemple d'Auignon, ancienne & tres-noble piece de ceste Prouince, fut pris celuy de Marseille, où ces bons Peres furent receus par vn conseil general, en vertu duquel on leur donna comme pour erres vne petite Eglise siruee dans l'enclos de la cité appellee saincte Marthe, où les Religieux ont demeuré enuiron quinze mois, & iusques à ce que la premiere pierre fondamentale fut posee au lieu où ils sont maintenant auec tant d'amples & beaux dortoirs, amples & beaux iardinages par la serenissime Royne Catherine, apres que Charles Cardinal de Bourbon assisté de Messire Frideric de Ragueneau Euesque de Marseille, Prelat tres-splendide & magnifique l'eut benite. C

Arles ville telle & si Noble, qu'elle ne souffre pas d'estre auantagee en rien par Marseille, desireuse d'auoir ces bons Peres, les mande prier en Auignon par feu Messire Gabriel de Sabbarier Gentilhomme de la cité, thresorier de l'Eglise de sainct Trophime, d'y venir preudre vne maison, lequel fit si dignement sa commission, qu'il emmena quant & luy le Reuerend pere Hierosme de Milan Prouincial de l'ordre, qui passant à Tharascon fit demāder à l'Abbesse le vieil Temple de Sainct Honorat des appartenances de son Abbaye. Ce qui luy fut accordé, auec telle cōsolation & cōtentemēt que ces bons religieux y furent receus d'vn allegresse generale, & prindrent les clefs de ce temple, lequel marque vne tres-Noble, & bien venerable antiquité en plusieurs fragmens & sepulchres, où ils ont demeuré enuiron dix ans, combien que quatre ans apres ce qui fut l'an octante huict, fut mise & benite la premiere pierre des fondements par Messire Syluio de Saincte Croix, Archeuesque d'Arles, nepueu du Cardinal Prospero Baron Romain, son deuancier, au lieu où ils sont maintenant. D

Alexandre de Canigiani, yssu de Cione de Piloso Canigiani, que Nardi met au rang des premiers Gonfaloniers de Florence, estoit Archeuesque d'Aix lors que par vn Conseil general celebré le trois de Feurier, que le siecle n'auoit plus à fournir que trois lustres dix mois & vingt-cinq iours, où presiderent les sieurs d'Ancelme & d'Aymar, Senateurs anciens & tres-honnorables, & l'Aduocat general Laurens, le nom duquel suffit assez, les Peres y furent receus pour consoler ceste cité, où sont deux Senats souuerains, les Procureurs du pays, le siege capital, & l'vn des plus beaux & amples Monasteres de la Prouince. E

Sallon quatrieme ville de Prouence, sinon en estenduë de labourages, & affouagement, aumoins en fertilité de terroir, espesses forests d'oliuiers, franchise, & quantité de familles Nobles & honnorables, ayant tant & tels aduantages, est aussi la quatrieme à les auoir par quelque haut, secret & incognu iugement de Dieu qui seul du rien sçait tirer l'estre, du mal le bien, & des tenebres la lumiere. De sorte qu'on leur achete vne maison recentement esleuee au plus eminent lieu du Bourg neuf, où estoit l'vn des plus beaux & spacieux ieux de paulme du pays, accompagné d'vn ieu de billard, & d'vn assez grand iardin sortable à la commodité du logis, pour le prix de mille escus payez aux heritiers de Iaques Paul, l'vn des plus riches hommes de son temps à qui elle appartenoit. Où par vne methamorphose bien estrange & non conceue de celuy qui la fit bastir, on vid tout à coup d'vn lieu profane vn lieu sacré, d'vn logis de ieux, de blasphemes & de querelles, vn temple de disciplines, de loüanges & de paix: d'vne assemblee de renieurs, vn Conuent de Religieux, d'vn toict de F

seruice,

seruice vn autel de facrifice, d'vne gallerie de spectateurs ioutiles vo cloistre de diuins contemplateurs, d'vn Sphiristere vo Peristyle, en lieu de racquettes & de billards des Chapellets, des Breuiaires & des Croix. Et en somme à la place d'vne spelonque de ruine, de barat, & de perditioo voe maison d'Oraison, de franchise & de salut. André de Nostredame ieune Gentilhomme de la ville lassé des plaisirs du monde, y print incontinent l'habit.

Capucins à Thollon receus l'an MDXXCVIII. le XXXI. de May. Changez l'an MDCVI. le XXIX. Iuin.

A Apres Sallon suiuit Thollon par vne tres-belle rithme & consonance : aussi soot ce les deux villes les plus plantureuses eo oliues & en huiles de la Prouince : leur premiere croix fut plantee à oostre Dame d'Entrevignes où ils eot demeuré l'espace de vingt ans, & iusques en l'an six cens & six, qu'à cause de l'iosolubrité du lieu ils furent changez dans la ville tout au deuant de oostre Dame d'humilité & de misericorde, où le cinq du mois de Iuillet les Consuls mirent la premiere pierre apres qu'elle eut esté benite par Messire Gilles de Sceptris Gentilhomme d'Auignon digne Euesque de Thollon. Carpeotras & Cauaillon les receurent fort peu apres.

Capucins à Carpentras & à Cauaillon.

Capucins à Brignolle receus l'an MDXCIX. le premier d'Aoust.

B Brignolle qui tient rang entre les meilleures villes du pays ancienne nourriture des ieunes Comtins de Prouence, les receut apres Thollon iustement quatorze mois.

Capucins à Draguignan receus l'an MDC le XIX. Feurier.

A Draguignan furent tenus trois graods Conseils tant pour auoir ces bons Peres, que pour leur achetter vne place, où le dixneuf de Feurier la croix fut plantee, & huict iours apres la premiere pierre benifte & posee par Messire Barthelemy de Camelin Euesque de Frejuls. D'vn mesme train se trouuaos receus à Beaucaire, au pourchas du vieil Baron de Peraud grand & zelé Catholique.

Capucins à Beaucaire.

Capucins à l'Isle, Ionquieres & Forterres receus l'an MDCIII. le XXXI. de May.

Les trois villettes du Martigues les receurent l'auaot iour des Kalendes de Iuin l'ao quatrieme du dixseptieme siecle.

Capucins à Pertuis receus l'an MDCIII. le X. Octobre, la Croix plantee le XIII. Nouembre.

Pertuis bieo peu apres les appella par vn conseil general, ao moyen duquel la croix fut erigee auec grande deuotioo & publique ioye le trezieme de Nouembre.

Le peoultieme de Ianuier de l'annee suiuante la croix fut benifte par Messire Estienoe de Boucicaud Euesque de Grace & plantee à nostre Dame de Bethelem, auec les deuotioos & ceremonies accoustumees.

Capucins à Grace receus l'an MDCV. le XXX Ianuier.

A nostre Dame de Booviage que la Cieutat leur doooa le detoier des Nones de May, la croix fut veuë esleuee, presques aux mesmes iours que ceux de Tholloo se changerent.

Capucins à la Cieutat receus l'an MDCVI. le VII. de May.

Riez ville peuplee de Nobles familles les reçoit apres la Cieutat où Messire Charles de Saioct Sixt Gentilhomme d'Auignoo fils de Pierre fondateur des Capucios d'Auignon

Capucins à Riez receus l'an MDCVII. le XV Iuillet

D Euesque de Riez doona sa benediction pootificale à la croix qu'on vid triomphamment erigee le quinzieme de Iuillet : aiosi qu'à semblable iour Godeffroy triompha de Ierusalem, & mit la Croix abbatuë par les infidelles en plus d'hooneur & de triomphe que iamais. Ce Prelat au mesme iour sut les oeuf heores du soir plaota voe semblable croix à mesmes fins à Monstiers.

Capucins à Manosque receus l'an MDCIX.

Capucins à Vaulreas, Orenge & l'Isle de Venisse.

Manosque fioalemeot qui n'est pas la derniere ville de Prouenee : mais la derniere à les auoir, les reçoit l'an six ceos & neuf, où Messire Toussainct de l'illustre famille de Glandeuez de Cuges, benist la Croix qui fait trembler & fuyr les Demoos de l'air plantee le quinzieme d'Auril, Vaultias, Orenge, & l'Isle de Veoisse, ensuiuaos les mesmes traces, & vou-
E lans auoir ces bons Peres, qui semblent tirer auec eux toute sorte de bon heur, de deootion & de Saioćteté. Voila comme la promesse faite à leur Pere S. François, que iamais son Ordre ne seroit sans quelques vrais obseruateurs de sa regle, se trouue infaillible & veritable, & le progrez qu'ils ont fait auec des fruicts incroyables & vne vie irreprochable depuis cest an que Meoetbe fut enuahie par les hommes Religionaires, qui oe doonerent peu de trouble, ains que les denicher de là.

Le XVII. Mars. Dissention à Gennes entre les vieux & nouueaux Gentilshommes.

Quand quelque petite piece estraogere de boo alloy se vient offrir au rencontre d'vne Histoire meslee de plusieurs choses, il la faut preodre gayement, parce que tel destournement o'est point de mauuaise grace eo vo fascheux & long voyage. Cest eodroit me tire
F à Gennes, où de ce temps des vieux Nobles & les noouellement ennoblis tomberent en gros differeots : les aociens Gentilshommes se voulans tenir comme separez des noutueaux, & mettre quelque difference entre les aggregez & eux, comme iadis aduint à Naples du temps de la Royoe Ieanne. Or estoit la chose pour esbranler graodement leur Estat, si l'eotremise do Pape, de l'Empereur & du Roy d'Espagoe (iuges de vray irreiectables) n'eut paré ceste ruyne. Par ces trois grands & souuerains Monarques furent choisis & maodez leao Cardioal Euesque d'Ostie, Prieur du sacré College, Legat à Latere de sa Saincteté, Pierre

Legats, commissaires & Ambassadeurs.

Faunus

du Pape, de l'Empereur & du Roy d'Espagne, pour accorder ceux de Gennes.
Declaratio artium mechanicarum quæ nobilitati non derogent. Cap. iii
Angustię loci & hominũ multitudini, &c.
Ars serica, lanaria & panaria, dum modo non in Apotheca.
Notarios insuper qui instrumenta publica, &c.
Nobiles qui rei numariæ ac cambiorũ negotiationi, &c.
Nobiles qui publica vectigalia, quas gabellas, &c.
Eos quoque qui nauigationi egregię operam dant summa ratione à nobilitate nõ esse excludendos, quod antiqui Gennenses his artibus magnum patriæ & sibi nomen compararunt.
Publicata M.D.LXXVI. xvii. mensis Martii.
Le xxvi. de Mars.
Arles faut d'estre surpris par M. d'Ampuille.
Le xxii Auril. Verification de l'Edict sur l'ennoblissement des maisons champestres.
Le ix. Aoust. Tonnerre espouuentable & presque general.
Ceste femme est encor de bon aage, saine & bien gaillarde.
Nouembre & Decembre.
Comete apparue au Ciel.

Fauous Costachiarius Comte & Prince du saiʋct Empire, Euesque d'Aix, Predicateur & Commissaire de l'Empereur, Dom Carlo Borgia Duc de Gandie & Dom Iean de Idiaquez Conseillers du Roy Catholique, qui les mirent d'accord, & dresserent des nouuelles loix, portans que tous les mis au rang des Nobles, aggregez ou ennoblis depuis l'an cinq cens vingt & trois en haut, feroient meslez sans dispurer des origines ny des armoiries. Ce qu'ils ont fait tousiours depuis : mais où deux choses se rencontrent considerables : la premiere, cõbien peu de tẽps fut iugé legitime & raisonnable par ces trois si grãds Potentats à rendre les qualitez & cõditions des Nobles egales, sçauoir cinquante ans seulement: l'autre que les A Nobles qui trauaillẽt en draps de soye & de laine, qui prenẽt instruments & cõtracts publiques, pourueu que ce ne soit en boutique ouuerte, les changeurs & banquiers, les exacteurs & gabelleurs, les patrõs & Capitaines de galeres, ou vaisseaux de guerre & de charge ne perdent point leur Noblesse pour vacquer à tels exercices. Cõbiẽ que ie feray tousiours d'aduis que les Nobles recents & plus modernes rendẽt du respect & du rang à la vraye & anciẽne Noblesse, qui ne degenerant & forliguant cultiue la vertu de ses ancestres, & vse par mesme poids auec modestie & honneur de cest auantage de sang, qu'elle ne contamine par aucun de ces mestiers, permis aux Nobles de Gennes. Ceste dissention commença l'an cinq cens B soixante quatorze, & dura iusques à cest an, que ces trois souuerains Monarques les accorderent le dix-sept du mois de Mars, auquel Arles manque d'estre surpris par les menees & intelligences du Mareschal d'Ampuille, qui de longue main auoit son arc bandé, & ses meutes prestes à la chasse d'vne telle si riche & si noble proye. Ce qui fut neuf iours apres.

La Noblesse Gennoise & les suites bien ordonnees des temps & des choses portent au bout de ma plume la verification qui fut faicte & publiee par le souuerain Senat d'Aix sur l'Edict, en faueur duquel sa Majesté erigeoit les bastides & maisons champestres en simples iurisdictions, auec noms & titres particuliers, sans preiudice toutesfois des tailles & des anciẽnes loix de la Prouince, où les gens de quelle condition qu'ils puissent estre, voire mesme C les Princes suiuent la nature des biens, & non les biens les personnes, comme en France & Dauphiné. Ce qui a de vray fait grouiller plusieurs diuers Sieurs & Monsieurs de freche & moderne impression qui n'ont ny vertu ny demy, dont la Noblesse est bien ieune & piteusement estançonnee : mais le temps peut tout meurir, aussi bien qu'il produit tout.

Vn bourdonnement soudain de tonnerre tout enuironné de feu fut ouy non long temps apres sur les neuf heures du matin le neufuieme du mois d'Aoust, tellement espouuentable & foudroyant, que tous ceux qui virent la violante flamme de l'esclair, & ouyrent la tẽpeste D de ce bruit tant esclattant ne se peurent desdire de peur, & furent touchez d'vn si soudain & repentin estonnement, que mesme vn Philosophe, pour Stoique qu'il eut esté à peine s'en fut peu desdire. Aupres d'Aix il tua vn ieune homme & vne cheure, e'eut esté moins de mal d'vne femme : de là folettant la campagne il alla fondre à la maison du President de Lauris homme d'escus, où rompant & fracassant vitres, toicts & cheminees, sans toutesfois toucher aux coffres, il laissa des horribles marques de son mestier. Chose merueilleuse qu'il fut presque general en Prouence. Si qu'on a remarqué, qu'il deschargea en plusieurs endroits, mesmement au chasteau de Sallon, où il entra par la grand' salle qui regarde la spacieuse plaine d'Hercule, auec vne terrible poussiere, frisant les pommes du visage E de la Comtesse de Carces: de là s'allant ietter au logement du Concierge, à la femme duquel sans autre dommage il fondit l'argent dans sa bource, & tondit raz le poil honteux: puis sur les cheuaux du Comte mesmes qu'il laissa tout roide morts d'ans l'escuirie : finalement tournoyant toute la ville auec des petillemens effroyables & passant comme cela. Car il me souuient fort bien, dont encor le poil me dresse & ma voix demeure estouffee, que m'ayant surpris sur le sueil de ma porte, il me cuida renuerser & me laissa tout estonné.

Ce tonnerre de vray fut estrange, bien irregulier & prodigieux : mais assez plus donna à penser, & tailla de la curiosité aux diuers iugemens des hommes, vne Comete qui fut veuë aux deux derniers mois de l'an, d'autant qu'elle trainoit vne grande & fort longue queuë F flambante & rouge, ressemblant à celle d'vn Pan. Menerbe qui cependant ne trouble peu le Comtat & la Prouence, & ne cesse de faire des courses & des rauages ordinaires, semble esclaircir les menaces de ceste estoile extraordinaire & cheuelue, ostant plusieurs cerueaux de peine pour sçauoir ce qu'elle presage, puis qu'on void les passages ja tous infects, & couuerts de maunais garnimens, les spelonques de larrons, pires que loups sauuages & cruels, & les aduenuës de voleurs & guetteurs de pas qui rançonnent, pillent & massacrent les voyagers & les marchands sans aucune sorte de mercy, ny loy de guerre. Ceste place est assise

stu arina &

fur vn rocher composee en forme de vaisseau long, dont l'abbord est assez difficile & dangereux, & si bastent bien peu d'hommes à la defendre & conseruer cotre vne grande tempeste d'armes. C'estoit, pour le dire en vn mot, vne cauerne de loups, vne taniere de brigands, qui sous le manteau de ie ne sçay quelle difformee irreligion, car quelle foy, religion ou pieté a des hommes de sac & de sang, auoient enuahy ceste forteresse, pour y prattiquer A à souhait leurs rançonnemens, & faire traffic iournalier d'ouuerte volerie, par mille insignes meschancetez.

Forme de Menerbe.

Henry d'Angoulesme grand Prieur de France sang royal, à qui le gouuernail des affaires auoit de frais esté remis par l'absence du Mareschal de Raiz, desireux de suiure genereusement la vertu de ses heroïques ancestres, de desnicher ces vautours & en purger le pays, leua vn camp de cinq à six mil hommes, suiui de seze grosses machines propres à lascher tonnerres, traisnees à force d'hommes & de cheuaux, pour aller forcer & foudroyer leur eschauguette & leur retraite que la faueur du rocher rendoit mal aisément forceable. En ceste armee se trouuerent les Barons plus notables, Gentilshommes & Capitaines auec les B meilleurs soldats de Prouence, que le zele de leur patrie, ioinct au seruice de leur Prince & à la conseruation de leurs propres maisons, familles, biens & mesnages, dont ils preonyoient la ruine, animoient merueilleusement. Si qu'on voynit en leurs visages les traits d'vne ardeur de combattre opiniastrement, & d'vn courage resolu de surmonter ou de mourir. La batterie de ces infernales machines fut disposee en trois assietes diuerses, à fin que de tous costez on fit plouuoir flammes, gresles & tempestes de fer & de plomb contre les tours & les testes des assiegez. L'vne sur le Midy contre l'endroit qui faisoit la pouppe de la forteresse où Flassans grand & insigne ennemy des Religionaires commandoit : l'autre sur le Couchant au haut de la montagne du costé de Robion battant les flancs & le C ventre : la derniere sur la plaine, regardant droict l'esperon & la proue de ce fort. Là le Prince se tenoit. Les foudres, les esclairs & les esclats de tant de tonnerres laschez en grondant & bruyant par l'air de ces trois diuers endroits continuellement nuict & iour durerent vn mois entier, auec des merueilleuses ruines, morts, & playes de costé & d'autre, où quelques assauts furent donnez, & plusieurs gens de bien se trouuerent accablez, entre lesquels sont notables François Iarente Baron de Senas, & le Capitaine Seguirani Gentilhomme d'Aix qui ne cedoit en experience de guerre, hardiesse & commandement à chef quelconque, non plus que le Baron à Gentilhomme de l'armee. Ferrier natif de Bonieux homme D d'obscure condition, mais soldat & homme de fer, qui commandoit ceste place en qualité de Gouuerneur, preuoyant tres-bien qu'à la longue il ne pourroit tenir contre la tempeste de tant d'hommes, & les soufflemens continus de ces trois Aquilons diuers qui ne vomissans que foudres & flammes tomboient ses soldats dru comme gresle, auiourd'huy deux, demain trois, ores quatre, tantost six : & que les balles rouges & enflammees qui ambrasoient mesme les airs auec des fronzemês horribles, ne luy laissoient refuge aucun de salut; commença de penser à soy & de parlementer auec le chef general, voire d'en venir iusques là que de luy promettre le quittement de la place, moyennant qu'il eut permission & sa foy iuree de vendre tout ce que ses soldats & luy y pouuoient auoir dedans, tant en bleds, que E marchandises : car ils s'estoient faits marchands & negociateurs tels que vous venez d'ouyr. Au moyen de cest accord comme au cry public d'vn inquant, & de quelque subhastation plusieurs marchands Auignonois accoururent bien vistement, lesquels à petit prix d'argent les despescherent bien tost de ces charges, butins, bleds, robbes, marchandises & rauages. Mais voyci que comme le dernier Soleil de la reddition commence de comparoir, de malencontre y entre vn secours conduit par vn Capitaine Dauphinois, qui d'abbord en chasse Ferriet, se fait maistre de la place, & met les affaires en tel arrest qu'ils sont en douteuse balance : tellement qu'elle demeure encor quelques iours en pieds, & ne peut estre rendué.

Monsieur le grand Prieur dresse vn camp pour le siege de Menerbe de cinq à six mille hommes & seze canons.

Batterie disposee en trois.

Mort du Baron de Senas & du Capitaine Seguirany.

Ferrier Gouuerneur de Menerbe commence à parlementer.

Conditions que Ferrier demanda.

Secours entré à Menerbe supplante la composition.

F Ce soudain & inattendu changement touche si viuement le cœur de ce Prince, qu'vne grande nuee de despit commence à couurir son visage venu de couleur de feu, & à l'enuironner, en sorte qu'estant aucunement sorty hors de soy, il fait desbander le camp, y laissant neantmoins trois bons forts bien munis de gens de guerre, & d'autres prouitions necessaires, pour ne donner pas tant de force à la force de son courroux, que la raison ne tint en eschole, cercele & crainte les assiegez. Cest ordre donné il se rend à Aix où finalement le douzieme de Nouembre de l'an suiuant septante sept est publié l'Edict de pacification, & ceste biccoque renduë au grand honneur de ce Prince, & au repos & bien general de la Prouince. On a remarqué que le Capucin frere Ierosme Gentilhomme tres-honnorable de

Despit & depart du grand Prieur.

L'an MDLXXVII. le XII. Nouembre.

Edict de paix publié à Aix & reddition de Menerbe.

Milan,

Milan, dont nous venons de parler, que le tres-bon & tres-liberal Gregoire XIII. auoit en ces mesmes temps enuoyé en Auignon pour y planter son Ordre & vn frere Petronio, lequel auoit quitté le ruban & la croix d'or de S. Iean, pour la corde & la Croix de S. François, & vne tres-bonne Commanderie, pour l'obedience & commune pauureté se trouuerent tousiours, comme inuincibles & genereux Cheualiers de Iesus-Christ auec chacun vn crucifix en main sans s'esmouuoir ny branler d'vne contenance heroique en teste des combatteurs, Capitaines & soldats qui se presentoient à l'assaut : si qu'ils animoient les ames plus foibles & pusillanimes, mettoiét le courage au vétre des plus couards & timides, & mettoiét en feu les plus asseurez & vaillants : tant a de pouuoir ce signe qui fait trembler les Enfers. A

Deux Gentilshommes Capucins, qui se trouuoient tousiours aux assauts auec vn Crucifix en main.

Dæmones côtremiscût.

Apres ceste expedition s'en alloit à son pays le Comte de Moutafier, Lieutenát du general : & pource que le soupson n'estoit leger, voire en auoit pris la renommee de bien fortes aisles, pour crier haut & clair qu'il auoit vsé de quelque foy simulee deuant Menerbe, & arresté court sa reddition, il fut suiuy par S. Martin, beaufrere du feu Baron de Senaz (on ne sçait quel mauuais Ange auoit soufflé au cœur de ce Prince vne si prodigieuse fureur, ny quelle occasion poussoit le Gentilhomme à vn acte si peu conuenable à sa qualité) & côme il prenoit son disner au logis de la cloche à Aix, meurtry & assassiné sans sçauoir l'occasion pourquoy, ny auoir aucun loisir de se defendre, le sang versé parmy le vin, les tables renuersees, & tout le logis en allarmes. Car comme telles executions sont odieuses deuant Dieu, & portent horreur aux hommes, voila qu'vn page du Comte, les autres disent le cuisinier, tue S. Martin aux degrez d'vn coup de broche, & ne porte plus auant sa vie, pour accompagner l'ombre de celuy qu'il a si peu hônestemét meurtry, dont toutesfois fut dômage, parce que c'estoit vn petit hôme nay du tres-noble sang de Glandeuez, vaillant ensemble & vertueux: chose autant espouuentable que notable en la mort de ce pauure Comte, que tous ceux qui se trouuerent à ce barbaresque assassinat moururent depuis miserablement. S. Martin tue le premier de la main d'vn vil cuisinier, Seguirani d'vn flux de sang, Bastié soldat Huguenot de Bagnols, pendu & bruslé à Aix durant la ligue, Rambert escrazé d'vne creuecure de canô, Bonieux transi & cuit de froid deuant Pertuis, ayant les iambes gelees, & les blasphemes à la bouche, Croze troublé de sens, & Fabry pauure & necessiteux. Et pourautát qu'il faut parler des Princes auec respect & sobrieté, ie m'en tairay sagemét:tát y a que ce sont des exemples formidables qui doiuent donner terreur, en quel throsne, honneur & grade que l'hôme se trouue monté, quand il entreprend telles choses. Que si quelqu'vn en est exempt, il n'en est pas encore quitte. Il faut attendre le dernier iour de la vie, ainsi que les Ides de Mars. B C

Mort du Côte de Mótafier tué par S. Martin.

S. Martin tué d'vn coup de broche.

Exemples formidables & vengeances diuines aduenues à tous ceux qui se trouuerent à ce meurtre.

Sur les commencemens de May, & des mois de l'an d'apres vn petit tourbillon de guerre fut soufflé dans la Prouence par quelques Cômunes du pays assistees d'aucuns de la Noblesse, qui auoient tourné le fil de leurs armes contre le Comte de Carces, Lieutenant de Roy. Leurs plaintes estoient vne grande liste de concussions, qu'ils soustenoient leur auoir esté faictes par son moyen, & son seul adueu, dont ils auoient pris le nom de Razats. Ce qui occasiona le contre-party de prendre celuy de Carcistes, du nom du chef & principal conducteur de cest affaire. Ce fut de vray vne brouëe qui dura peu & fut bien tost esuanouye & dissipee : car elle ne fut plus veuë, & termina l'annee suiuante par la venuë de la Royne mere du Roy, qui tasserenát l'air trouble de ces prôpts & soudains nuages obtint de sa Majesté vne ample abolition des choses passees, establissant d'vn mesme train le Seigneur grâd Prieur au gouuernement de Prouence, Prince nay de Henry II. & d'vne grand' Dame d'Escosse de l'illustre maison de Leuiston, au surplus accomply de qualitez toutes heroïques & royales, dignes d'vne telle charge : laissant par mesme moyen le Comte de Carces, Lieutenant en son absence & au mesme pouuoit qu'il estoit au parauant : cóbien que pour la continuelle residéce du Prince, qui ne quitta iamais la Prouince, ceste Lieutenáce, quoy qu'honorable, ne luy fut qu'vn titre vain, sans fruit & sans authorité iusques au poinct de sa mort. D E

L'an M.D.LXXVIII. de May. Carcistes & Razats en Prouence.

Tant s'en faut qu'en ceste tumultuaire leuee d'armes il se passast quelque exploit digne de l'immortelle faueur & recommandation des Histoires, que bien loin de cela il n'y eut ny siege, ny rencontre notable, ny combat en gros: ce fut plustost vn tumulte populaire, vne confusion importune, & vn desordre general par la Proueoce, que tout autre chose semblable au train de quelque ouuerte guerre. Au commencement de ce bruit Vins chef du party contraire aux Razats, en l'absence du Comte son oncle maternel, eut du meilleur, & le vent propre à ses desseins : pource que toute la Noblesse, ou au moins la plus grand part estoit pour luy, auec la ville capitale, vraye balance du trouble ou du repos, selon que le contrepoids de l'vn ou de l'autre l'emporte & plusieurs autres de ce mesme bransle: si que toute la F

Aucun exploit digne d'histoire ne se passe en ce soudain tumulte d'armes.

Aix & plusieurs autres villes estoient du [illegible].

campagne

campagne trēblant sous les appuis qu'il auoit estoit à sa discretiō. Ce qui donna ouuerture & vne licēce trop effrene à tant d'impudēces,& d'insolēts desordres qu'a la parfin il fut mortellement persequuté d'vne tant extreme & triste faute de viures qu'elle causa la desbauche entiere de son infanterie,q̄ la necessité cōme vne dire furieuse & deschainee desbāda totalemēt: dōt arriua q̄ plusieurs Bourgs enterrēt en la hardiesse de se barricader fort & ferme, & de courre sus aux siens cōme tēpestes de guerre,dont il ne se doutoit pas. Le feu de ceste
A animosité s'allumāt tellemēt de lieu en lieu,q̄ ceux qui ne se pouuoiēt fortifier & munir cōtre ces soudains torrens pour l'incapacité de leur assiete,q̄ faueur aucune de nature ou bien d'humaine industrie ne rēdoit tenables,trāsportoiēt d'vne merueilleuse legereté toutes leurs victuailles,& leurs choses plus precieuses, & moins importunes & pesantes aux places plus fortes,ou suffisamment reparees. De là sourdit la ruine & la decadēce entiere de leur party.

Confusions & desordres des places eſleuez.

Chefs principaux des Razats.

Quant aux Razats, ils n'estoient sans plusieurs tres-nobles chefs & Capitaines,ils auoient les Barōs d'Oraison & d'Alemagne,& des Arcs: Estoublō & quelques autres Gentilshōmes de la principale Noblesse & de courage resolu, neātmoins tres-mal obeys de leur populace,
B qui marchant sans train & sans bride auec trop de liberté estoit cause q̄ tout alloit à vau de route,en cōfusion,immodestiō & desordre. Ce qui n'empescha pourtāt (soit q̄ le ciel le voulut ainsi, soit q̄ la fortune eut deliberé de se mōstrer inique, ce coup là cōtre le Comte) que leur party pourueu de meilleurs auspices n'eust le haut bout,& ne demeurast le plus fort par le desbādemēt des hōmes,qui suiuoiēt le vēr de Vins. Aussi biē cōmençoit desia le peuple à letter ainsi q̄ sagettes ardātes des murmures esclartās cōtre la noblesse de son parti mesmes, & à razer ses propres maisons par vne telle fureur q̄ les ruines des habitatiōs & chasteaux du Marquis de Trans,de Solliers,de Calaz,de Baudument à Cuers, de Vins a Brignolle, & plusieurs autres edifices de tres-belle & noble marque furēt ouys lamentablemēt gemir &
C rēplir l'air de tōnerres & de bruits espouuentables sous les fureurs des marteaux impitoyables & sourds,& les cheutes des tours fonduës & rēuersees de leurs murailles:tellemēt q̄ les affaires estoiēt pour prēdre vn biē sanglāt & horrible cours,si la paix n'eut arresté le train de tant de cōfuses ruines & demolitiōs:sans le bien & la venuë de laquelle le peuple s'en alloit acheuer de mettre rez pied rez terre toutes les maisons chāpestres & les chasteaux des gentilshōmes de l'vn & de l'autre party:tant a de puissance la rage d'vn peuple,q̄ frain aucun de raison ne peut arrester ny cōduire,ou,à mieux dire,tant il estoit licēcié à toutes sortes de rauages,& couuoit de lōgue main vne haine capitale,qui engēdroit en ses entrailles (vlceres d'vne faim enragee de vēgeāce & de butin) ceste plus q̄ mortelle enuie de se deffaire de tou-
D te la Noblesse,& de reduire leurs enfans à la besace, à quoy monstroit le chemin leur ouuert leur diuision & mauuaise intelligence. En somme que si bien ceste tempeste serpentine dura peu,elle ne fut pourtant sans plusieurs diuers excez qu'il faut historier par ordre.

Le peuple monte iamment irrité contre les Nobles.

Le gouuernement de Prouence morceau de Princes & non d'autres.

Le gouuernemēt de Prouēce a esté de tout tēps vn si friād & glout morceau,voire mesmes vne piece tant espiee & ialouse,& les Gentilshōmes Prouēçaux tellemēt delicats,difficiles & de haut cœur, q̄ iamais ny le pays,ny la Noblesse,ny tous les autres Estats n'ont peu doucement aualler le cōmandement q̄ d'vn Prince , quel bon ieu qu'ils ayēt mōstré.Et lors qu'vn Seigneur de moindre forme,ou de plus basse touche l'a entrepris,en obtenāt les patē-
E tes souueraines,il a tousiours gauchemēt fait ses affaires,& ne rēcontrāt q̄ mespris & rebellions,au lieu d'arcs de triōphe & de signes d'allegresse, n'a rencōtré q̄ malheurs,infortunes & repētirs. Ce q̄ nous deliberōs d'escrire,le ferōt si bien cognoistre, qu'à grād peine autres q̄ Princes y voudrōt tēdre leurs toiles,pour ne mettre à leur dam le pied dās vne terre si reuesche & si barbare,pleine de Lyons & d'Ours,qui ne peuuēt estre chassez & domestiqués q̄ par veneurs,fils,freres,ou nepueux de Roys. Frāçois de la Baulme, Cōte de Suse,nō seulemēt l'vn des premiers Barōs du Dauphiné,mais l'vn des plus vieux Cheualiers de ce Royaume,Seigneur tel q̄ son extractiō & ses exploits guerriers & cheualeureux le rēdēt assez recōmādable,fait publier ses lettres de gouuerneur le xvij.du septieme mois.suiuāt la resignatiō à luy faite par le Mareschal de Raix,Seigneur sage & preuoyāt,à qui cest art n'estoit pas sain,
F parmi vne telle natiō q̄ celle des Prouēçaux.Par ceste nouuelle prouisiō le grād Prieur se demettant du pouuoir qu'il en auoit le Senat souuerain le reprint en main , dont tout malheur succeda sous vne telle successiō:estāt ainsi q̄ la Noblesse s'opposa tout ouuertemēt à la disposition de ce Prince,à qui n'estoit chose griefue,ains douce & volōtaire d'obeyr,cōme celuy q̄ doüé d'vn admirable entēdemēt,&ayāt ja prattiqué l'humeur prouēçale sçauoit biē ce q̄ en seroit:tellemēt qu'adonc furent esclos &cōme creués d'vne nuee deux partis cōpolés de diuers Nobles,les plus forts qui s'estēdoiēt depuis Brignolle iusq̄s aux cōfins de Nice avās pris le nō de Razats,cōme s'ils eussēt voulu dire q̄ le rasoir auoit passé sur eux,& mis rés pied rés ter-

Prouence nation estrange & farouche.

Le XVII. Septembre.
Le Comte de Suse Gouuerneur de Prouence.

La Noblesse s'oppose à la deposition de M. le grand Prieur, [illegible]

re leurs moyens & commoditez. Les autres se disoient Carcistes, du nom du chef principal. Ceux cy soustenoient le Comte de Carces contre le Comte de Suze, qu'ils n'estimoiēt de grade assez esleué, au moins pour auoir vne telle charge, & cōmander en Gouuerneur à tant de Noblesse choisie, & de Barons illustrement qualifiez. Ou tout au contraire les contretenās portoient le Comte de Suse, cōme legitime & vray Gouuerneur, bien & deuement pourueu par le Roy, à la Majesté duquel n'auoient au suject de donner loy contre le Comte de Carces & la plus part des Gentilshommes & Nobles de son party, voire mesme du pays, que par vn nom odieux & vilain ils appellent Marrabecz. A

Carcistes appellez par nom odieux Marrabecz.

Le Prince Cheualier, qui iuge bien que le profit de ce ieu sera tout pour luy, & tournera à son aduantage sans troubler ouuertemēt l'vn, ny trop couuertemēt porter l'autre, se retire adonc à Marseille, le Cōte de Carces prenant sa retraitte dans le chasteau de Sallon, sans bouger ny prendre les armes, quoy qu'il tint la main à toutes choses, & que la feste se fit à son occasion. Le Senat qui considere & void à l'œil cōme dans vne fine glace, le progrez de plusieurs menees, & les bourrasques de la Prouince, que ces deux contraires vents sont sur le poinct d'esmouuoir, fait venir à Aix les compagnies Corses, lesquelles sous l'authorité du Seigneur Alphonse d'Ornano fils du graud & braue Sampietre qui fut aussi leur Coronnel, se mettent ainsi qu'en vne seure garnison dans le Conuent des Augustins, vieil & ancien Monastere qui semble bien auoir à son cōmandement la porte, qui porte son nō contigue à ses murailles : où ces hommes font vn merueilleux courage & guerrier deuoir contre les mutins factieux, tenans bon dans ceste maison claustrale, comme dans vn petit fort & vne demy-citadelle. Cependant Vins & Baudement sous le bruit d'vne querelle forgnee contre le Baron d'Alemagne, quoy que ce soit en effect contre le Comte Dauphinois, & sa nouuelle authorité, qu'ils ne peuuēt gracieusemēt digerer, prenēt bien & beau les armes, enuahissent S.Paul de Durance qui cōtient sous son Bailliage quatorze lieux, leuēt quelques cōpagnies, & font semblāt d'aller en Flādres trouuer mōsieur frere du Roy, qu'ayās des forces en pieds, & les armes en main, ils font des rigoureuses leuees, imposts & subsides nouueaux, rendās le passans tributaires, pour soudoyer leurs gēs de guerre & paruenir à leurs desseins. B C

Les Corses à Aix au Monastere des Augustins.

Tributs imposez par les Carcistes

Pendant que ces nuages s'estendēt, & que ces nouueaux troubles prennent des aisles au premier du mois neufuieme, où tous les Saincts sont venerez d'vne adoratiō de Dulie, cōme en iour biē solennel le sieur de Merargues Gentilhōme fort hōnorable assez chargé d'ans & d'hōneurs, n'est plustost esleu premier Consul d'Aix, qu'auec Burle & Scotlier ses cōpagnōs, & quelques autres deputez il va trouuer le Cōte de Suse en Auignō pour voir d'accommoder les choses, à fin d'arrester ces tēpestes qui menaçoiēt plusieurs rauages, ce qu'il ne peut auācer. Mais Vins qui ne dort iamais, qui gourmande le sommeil, hōme infatigable au trauail des armes, dont il ne se charge q̄ fort peu, pour voller plus legerement, auec les forces qu'il a saisit d'emblee S. Remy, Tourteuez, le Val, & quelques autres villes qui ne veulent point condescēdre à cōtribuer aux charges faictes par l'authorité du Comte de Carces. Son aspre cōpetiteur cognoissant cōbien luy est dāgereux le dilayemēt tant soit il court & petit, accōpagné de cent hōmes, & de quelques gens de guerre, tant de cheual q̄ de pied, se rend d'Auignō à Aix en despit de la Durance, qui faisoit de la mauuaise, & va deoit prendre logis au Palais du Barō de Lauris, ayāt laissé le Presidēt Corriolis en Auignō. Sa reception qui est au trois des Ides du mois est tellemēt froide, triste & melācolique, qu'il est biē aisé de iuger, que son gouuernement sera ombrageux, malade & glacé, voire mesme durera peu, & se verra bien tost fondu. Ce qui fut si veritable, que sur le dernier & dixieme mois, Vins à qui lō Cōte son oncle fait iouēr ce rude ieu, deffait enuirō quatre cens hōmes de Brignolle, ou de Draguignā, mesmement la cōpagnie qui est au village de Courtens, dont la Berliere Gentilhomme de la maison de Villeneufue se trouue par malheur estre le chef & conducteur. D E

Le 1. Nouembre. Feste de tous les Saincts.

Le sieur de Merargues premier consul d'Aix en Auignon.

Villes & places prises par Vins.

Le viii. Nouembre.

Le Comte de Suse à Aix froidement receu

En Decembre. Compagnies deffaites par Vins.

La fortune cheualiere estoit tellement fauorable à ce Gentilhomme, outre qu'il ne manquoit de valeur, de vigilance, de diligence, ny de conseil, ruses, stratagemes, & surprises de guerre, que les plus releuez, & mieux marquez des Nobles de la Prouince tenoit à bonheur & à honneur de marcher sous les commandemens & les enseignes de Vins : car il auoit ie ne sçay quel Demon charmant, quoy qu'il ne fut large ny liberal de sa nature, dont on ne pouuoit eschapper lors qu'il desployoit la force de sa langue & de ses paroles : & si n'estoit chose aisee de luy voir faire vn pas de clerc, ou de le trouuer endormy. Toutes ces circonstances venoient si mal a poinct au Comte de Suze, qu'il eut bien voulu ou rencontrer de meilleurs auspices, ou n'auoir onques mis le pied en vne Prouince (quoy qu'il eut le courage naturellement heroique & belliqueux) si malencontreuse & farouche. F

A peine

L'an MDLXXIX. le vii. Ianuier.
Priſe du Puy S. Reparade.

A peine eſt entré en ſon ſeptieme iour le nouuel an, que la Verdiere, S. Andiol, beau-fils
du Comte de Carces, Crozes ſon allié, & quelques autres Capitaines enuahiſſent le Puy
ſaincte Reparade, où ils trouuent vne grande quantité de grains, qu'ils font mettre en bon-
ne & ſeure garde : tellement que deux iours apres accompagnez d'enuiron cent ſoixante
cheuaox ils vont faire vne embuſcade à la Lauſe, & mandent quelques auantcoureurs iuſ-
ques à l'Hoſpital d'Aix, demandans le Comte de Suſe, lequel voyant qu'ils ſe mettent en
A ordre & ſemblant de combat tout à l'entour des murs de la cité, fait renforcer les gardes &
les ſentinelles ordinaires, pour ne tomber en quelque ſcandale & ſurpriſe malheureuſe, il
n'eſt croyable comme il commence lors à deſeſperer de ſes affaires & de ſa fortune, & à
penſer de prendre meilleur party. Le peu de Nobleſſe qu'il voyoit autour de ſoy, les fa-
ctions & les triſtes mines qu'il apperceuoit parmy les citoyens, les volontez diuerſes & di-
uiſees du Senat, les chanſons inciuiles, les moqueries impudentes & brocards des payſans
& cachats meſchans ſi quelques autres ſont au monde, les adois des complots & monopo-
les qui bourdonnoient de tous coſtez à ſes oreilles : & bref le naturel rebours, & immania-
ble des Prouençaux eſtoient des ſollicitéurs aſſez importuns & frequents, des Conſeillers
B aſſez fidelles & ouuerts, & des poinctes aſſez piquantes pour luy faire quitter tout à faict le
gouuernement, & pourchaſſer d'autres honneurs moins chatouilleux que ceux-là. Car ſi
bien il eſtoit Seigneur de haute leue, & Cheualier de valeur irreprochable, ſi ne peut-il ia-
mais gaigner ce haut bout que d'eſtre receu pour Gouuerneur : ſoit qu'il fut naturellement
infortuné, ſoit que l'auarice (peſte des grands) le commandaſt trop aſprement, ſoit que la
Nobleſſe de Prouence ayant ailleurs ietté ſes filets, l'eſtimaſt trop eſloigné de la qualité de
Prince, & creuſt d'auoir parmy ſon illuſtre corps non peu d'autres ſes egaulx, preferables
à telle charge. Tant y a que voyant qu'il chaſſoit le vent, & que tirer obeyſſance des Pro-
uençaux c'eſtoit vouloir tirer l'impoſſible, il ſe reſoult à les quitter, & les laiſſer en leurs
maudites & naturelles obſtinations.

Le Comte de Suſe mal ſuiui.

Sollicitéurs & Conſeillers fidelles & importuns tout enſemble.

En ce ferme & forcé propos vn iour de Mercure, que le mois ſacré à Ianus auoit ia qua-
torze iours (car on dit que de ces Dieux, le premier fauoriſe grandement aux fineſſes & diſ-
ſimulateurs, l'autre porte deux viſages) il ſort hors des portes d'Aix tout à pied faiſant
ſemblant d'aller à la pourmenade vers l'Hoſpital, pour prendre l'air & l'exercice propre à
l'indiſpoſition qui le trauailloit d'ordinaire, où ſuiuy de quelques Gentilhommes, & de ſes
domeſtiques qui ſçauoient ſon intention, ainſi qu'il fut eſcarté, il monte à coup à cheual,
prend la routte de Roignes, & va droict à Cadenet pour ſe rendre en Auignon. La renom-
D mee qui ne peut tant contenir ſes langues que quelqu'vne touſiours ne parle, ſeme inconti-
nent par la ville ceſte ſoudaine diſparition, taxe ce Côte de la choſe qu'il ne cognut onques
quelle indignité & perſequutiõ de fortune qu'il eut eſprouué, & le ſuiuent ſes ennemis auec
tant d'abbois & de meutes, que pluſieurs de ſes gens reſtent pour gages engloutis dans les
courans impetueux & mal courtois de la Durance, dont apres ne ſont baſtis peu de contes
vains & de chanſons odieuſes & populaires contre vn Seigneur ſi meritãt, & digne de tout
hõneur, que ie ne ſçay quel aſtre malin trauerſa preſques touſiours en toutes ſes entrepriſes.

Le xiiii. Ianuier.
Deſpart du Comte de Suſe.

Incontinent apres ces choſes par authorité ſouueraine du Senat eſt celebree vne genera-
E le proceſſion pour la paix, & d'vn meſme vol mandez quelques perſonnages qualifiez au
Comte de Carces à ces meſmes fins. Mais la fureur eſt encor tellement en force qu'il n'eſt
poſſible de l'amortir : cependant ſe font les funerailles du Lieutenant general de Beccariis,
yſſu d'vne ancienne & noble race de Piedmont qui porte en ſes armes
de gueules au bœuf rampant ſous vn chef d'azur embelly de trois fleurs
de France, & d'vn lambel à trois pendans du premier. I'ay rencontré plu-
ſieurs Cheualiers de ce meſme nom que les Hiſtoires de Malte appellent
de Beccaria.

Proceſſion generale pour la paix.
Mort du Lieutenant de Beccariis à Aix.
Eſcu de Beccariis.

Preſques pluſtoſt n'eſt eſclos le mois de Feurier, que le propre iour que
l'Egliſe dedie à la Purification de la plus entiere & pure Vierge qui fut
F iamais ny ſera, la Verdiere qui garde la Roque du Puech vient aux enui-
rons des murailles d'Aix, iuſques au Monaſtere de noſtre Dame, qu'on appelle des Laſſez,
auec troupes de gens de cheual, qui n'eſtoient de gueres bonne ombre. La deuotion de la
feſte auoit porté vn grand peuple à ceſte Egliſe, qu'on vid tout auſſi toſt eſcarter, comme
vn troupeau de brebis, que des loups affamez eſcartent : la peur toutesfois monta beaucoup
à plus haut prix que le dommage, n'y ayant pour tout qu'vn pauure Docteur fait priſon-
nier qui ne ſe trouua point d'aiſles aux iambes.

Le premier des Nones de Feurier. Purification de noſtre Dame.
Courſes à Aix par la Verdiere.

Ces courses se font en haine des Corses qu'ils ne peuuent souffrir à Aix : Vins cependant, qui entend que le Cheualier de Lagramuse yssu de la famille des Guiramands tres-anciens Nobles ayant charge de gens de guerre, ne veur desmordre de sa garnison, ny quitter Sainct Iulien, le Montagnier du Bailliage de Barjoux, où ses soldats font mille sortes d'insolences & des excez insupportables au terriroire de Ginnaserius, se porte par relle colere contre ce disgracié Gentilhomme, que d'abbord il le renuerse mort sur la place, & en despesche le monde, parce qu'il estoit assez mal nay, & d'vne fort estrange nature. Mais il se trouue bien peu apres fort mal & rudement rraitté par Estoublon, & Verdaches, qui taillent en pieces la plus part de ses bandes dans Roquevaire, Nans, Cougoulin & autres lieux où Baudement l'vn de ses plus passionnez amis & partisans laisse la peau & la vie.

Mort du Cheualier de Lagramuse.

Desfaicte des gens de Vins, & mort de Baudement.

Le xx. Mars. Courses à Aix.

Il y a vn grand pré à vn iect de pierre de la ville d'Aix, qui regardant le midy est vulgairement dit batailler, comme qui diroit champ de Mars : il semble renir ce nom du Dieu des batailles parce que plusieurs notables combars y ont esté debarrus. En ce pré de Mars iustement cinq Iours apres les Ides de Mars Sainct Andiol Gentilhomme d'Arles, homme petit & delicat, mais de cœur haut & genereux, auec cenr maistres va iusques au bord des fonrches qui l'aboutissent d'vn costé, donner vn tantare aux oreilles & portes de la ville, & comme deffier les bandes Corses, qui sortenr d'vne iuste ordonnance, & d'vne belle & guerriere resolution pour s'esprouuer auec ceux qui semblenr si brauement les appeller. La meslee estoit pour teindre l'herbe de sang & changer plusieurs blanches marguerites en œillets des playes des vns & des autres, non sans quelques corps estendus : si trois coups de rõnerres laschez des artilleries qu'on auoit planté sur la tour des Augustins conrre Sainct Andiol & sa rroupe ne l'eussent contraint bien rudemenr de quitter iéu, & tirer legerement la route du Puech, pour ne tomber en quelque tard & funeste repentir. Le mesme iour que ceste sortie est faicte, & que ces foudres sonr lancez par les Corses, la Cour lance vn Arrest bien fulminanr conrre les gens leuez en armes, qui troublenr par trop andacieusemenr la rranquillité publique : combien qu'ils font si peu de conre de ceste foudroyante menace, que bien peu de iours apres plusieurs partisans du Comre de Carces sont les vns emprisonnez, les autres sorris de la ville.

Arrest contre ceux qui ne veulent mettre bas les armes.

Le xxi. de Mars.

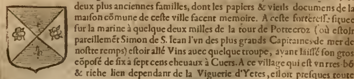
Reprise du gouuernement de Prouence par M. le Mareschal de Raix.

Le lendemain le Comre de Grignan qui vient de France passé à Sallon, où il s'arreste quelque peu pour voir le Comte de Carces son beau-pere : auec luy est vn Gentilhomme qui de Sallon se rend à Aix, portanr lettres royales que le Senat fait publier sur la reprise du gouuernemenr, en faueur de Messire Albert de Gondy Mareschal de France. Durant labsence duquel sa Majesté entend que le rres-illustre George Cardinal d'Armagnac Collegar d'Auignon commande en Prouence & face baisser les armes. Nonobstant ceste commission, sous l'atrente du Prelat ceux du Puech tiennenr ceste Rocque, qu'ils ne peuuent abandonner, leur estanr fascheux de desmordre d'vne si bõne eschauguette. Tant s'en faut qu'ils facent mine ny semblanr de la quitter, que tout au rebours de ce deuoir ils font des courses à Eguilles, Vauuenargues & autres villages & territoires voisins, auec meurtres, indignitez & carnages. Ces excez par trop fascheux esmeuuent la ville d'Aix, qui leur mande vn trompette sous le Capitaine Iean Paul Nas Gentilhomme de la cité, tout de frais sorty de Cõsul, pour arrester leurs violences, & cesser ranr de tempestes par remonstrances honnorables, qui sembloient porter en queuë quelque sorte de menaces, dont ils firenr si peu de conte qu'ils ne laisserent de continuer ce train insolenr & de suiure leurs brisees.

Pouuoir de M. le Cardinal d'Armagnac en absence de M. le Mareschal de Raix.

Capitaine Nas auec vn trompette vers ceux du Puech.





Le x. Auril. Deffaicte de Cuers.

Sassalins & Gasquis les deux plus anciennes familles de Manosque.

Escu des Sassalins.

Escu des Gasquis.

Au vieil chasteau de Breganson s'estoit desia refugié pour raison de la mort de Barles, frere du Baron d'Oraison, qui fur rué à Grenoble, le Capitaine Gasqui Gentilhõme de Manosque : car on rient les Sassalins qui ont de gueules au soleil d'or sous vn chef de couleur de Ciel chargé de trois astres d'argent, & les Gasquis, qui portent escartelé en bande d'or & de gueules, auec deux roses & deux fleurs de lys de l'vn en l'autre, les deux plus anciennes familles, dont les papiers & vieils documens de la maison cõmune de ceste ville facent memoire. A ceste forteresse situee sur la marine à quelque deux milles de la tour de Portecroz (où estoit pareillemẽt Simon de S. Iean l'vn des plus grands Capitaines de mer de nostre remps) estoit allé Vins auec quelque troupe, ayant laissé son gros cõposé de six à sept cens cheuaux à Cuers. A ce village qui est vn rres-bõ & riche lieu dependanr de la Viguerie d'Yetes, estoit presques toute

la Noblesse

la Noblesse du party du Comte, à sçauoir la Verdiere auec Bezaudun & Ampus ses deux cadets, ieunes Caualliers pleins d'ardeur & de courage, & le Biosc, l'vn & l'autre ses beaux fils: le Cheualier de Sainct Iulian, Oisé, & Villars son cadet depuis Admiral de France, cousin germain du Comte Crozez beaufrere d'Oise, Montmoyan, Sainct Iamnet, Syllans, & plusieurs autres braues Gentilshommes & Capitaines honnorables, tous faits au mestier de la guerre. Contre ceux ci se leuerent tous les paysans de Cuers, Solliers, Thollon, Ollioles, la Vallette, & autres lieux circonuoisins, auec toutes sortes de bastons & d'armes,
A qu'vn certain Capitaine Sausset, homme de resolution commandoit, lequel donna enuiron vne demy-heure auant que le premier rayon du iour eut ietté sa pointe de pourpre à l'obscure toile du ciel sur toute ceste Noblesse choisie tant à propos, & par tel desespoir & fureur, qu'vn effroy soudain l'enuahissant, ainsi que feroit vne nuee, qui se sauue à pied sans lance, qui à cheual sans frein ny bride, qui demy-vestu, qui en chemise, qui sans bottes, qui sans bas, qui sans esperons, qui sans souliers, sous vn tant noir, malin & gauche euenement, qu'en ce piteux desordre les vns se retirent à Forcalqueret Baronie de Vins, entre
B lesquels est la Verdiere apres auoir perdu en ceste fuite plus de vingt cheuaux, que de son train, que de ses freres: les autres à Pierrefeu bien mattez, & bien battus.

Terreur panique & fuite desordonnee.

Ce coup malheureux de Cuers fut si aigre au cœur de Vins (car le fracas n'y fut petit, ny l'esclandre moins dommageable) qu'ayant ramassé les espars, auec quelque nombre de caualerie, il alla d'vne extraordinaire generosité impetueusement donner iusques aux portes du village pour tirer raison de ce dam: mais les fortes & grandes barricades qui d'vne rude contenance se presenterent à luy faites par ceux du lieu mesme que le propre dommage des surpris & si funestement esueillez auoit fait sages, arresterent tellement la fureur de
C sa colere, qu'il fut forcé luy & ses gens de quitter la place, & se retirer à Besse. Ce qui aduint en Auril. Deux iours apres la route de Cuers, trois cens Corses, trois cens hommes d'Aix, & trois cens autres ramassez des enuirōs partēt sur l'entree de la nuict & vont droict au deuāt du Puech. Là ne pouuans faire autre meilleur exploict, ils demolissent le moulin, & reuiennent sans combat, y estans demeurez aucuns soldats à l'entour qui auoient emblé deux ou trois hommes auec des charges de farine. Huict iours apres le Cardinal entre dans Aix, receu en qualité de Prince, de Prelat & de Gouuerneur par les quatre quartiers en armes, & par les Consuls en chaperons, qui luy vont tous au deuant fort honnorablement suiuis & accompagnez, les portaux estans interdits à tous ceux qui suiuent le vent de Carces, qu'on
D appelle Marrabez: l'Archeuesque cependant le reçoit & le conduit au grand temple de Sainct Sauueur pour y celebrer sa priere, laquelle assez tost acheuee, il se retire à l'Euesché. Ce bon & digne Cardinal penchoit ja bien auant en l'aage & ne pouuoient trop aisement ses iambes porter son corps, que la nature luy auoit formé grand, bien composé de membres, & de representation toute heroïque: au moyen de quoy deux Barons honnorables, dont la Coste de Simiane estoit l'vn à costé droict, & vn autre à gauche, portoient ses bras & soustenoient ceste foiblesse. La reuerence de son aage & de son grade apporta vne si opportune moderation aux affaires, quels gastez qu'ils fussent lors, & malemét cauterizez: que le quatre des nones de May vn Edict de pacification fut publié dans le Senat, & crié à son de trompe par tous les endroits de la cité, contenant vne indulgence generale auec vn
E oubly royal des choses passees, que trois iours apres le Lieutenant general fit publier à son audiance.

Le sieur de Vins repoussé à ...mort se retire à Besse.

Le xii. Auril. Corses & autres hommes de guerre au Puech.

Le xx. Auril. Entree du Cardinal d'Armagnac à Aix.

Entree d'Aix refusee aux Carcistes, autrement dits Marrabez.

Le Cardinal soustenu par deux Gentilshommes à raison de son aage.

Le v. de May. Edict de pacification & de pardon general.

Le Cardinal va le lendemain à Sainct Cannat, pour s'aboucher auec le Comte & traitter à fond des affaires: car il s'y estoit rendu de Sallon où il faisoit sa demeure ordinaire, comme à l'vne des plus belles maisons de la Prouince: la faisant tout sans rien faire à ceste seule occasion. Quelles choses se passerent parmy leurs plus secrets discours, il semble que ce furent poincts qui chatoüilloient l'authorité du Comte, dont ses ennemis estoient en mortelle ialousie: tant y a que trois iours apres le Cardinal reuient à Aix, où il n'est plustost arriué qu'il fait mettre Sainct Paul & le Puech, l'vn entre les mains du Capitaine des Baulx,
F l'autre du sieur de Mondragon, deux des plus vieux & respectez Caualiers de la Prouince: lesquels de ce mesme pas mettent des bonnes & asseurees garnisons dans ces deux places. Ce qui fut vne occasion aux habitans du Puech de supplier tres-humblement le Senat de vouloir desloger les gens de guerre & leur donner quelque relasche.

Le x. de May. Le Cardinal à S. Cannat où vient le Comte de Carces.

Sainct Paul & le Puech remis en mains neutres.

Suiuant ceste supplication qu'aucune raison n'empeschoit ainsi que la Cour iugea, vn trompette y est mandé accompagné d'vn huissier pour en desnicher les garnisons: mais Bezaudun fait responce qu'il n'en fera iamais rien, & que c'est trop dissimulé. Il aduint le mes-

Le xv May. Refus du sieur de Bezaudun de remettre le Puech.

Tumulte à Aix contre le President des Arches.

Le xvi. May. Arrest contre les rebelles.

Le xviii. May. Despart du Cardinal & du President.

Le xxiii. May. Defaute pitoyable de Trans.

me iour qu'à l'issuë de l'audiance, où le President des Arches auoit assisté, vn gros amas de peuple aborda ce pauure Magistrat, auec telles crieries, huees & menaces, que sans ce que le Seigneur d'Ornano se presenta au bruit de ces esmeutes, & populaires eschauffemens, vn grand & bien scandaleux tumulte estoit pour en creuer, sourdre & croistre en torrent merueilleux que ce Seigneur estouffa de sa seule presence, tant on l'auoit en honneur, & en estime d'homme de bien. Ce fut vne insolence qui donna suiect au Senat de prononcer le lendemain vn Arrest contre les rebelles, auec rigoureuses interdictions de iouyr de l'Edict A
de paix, & commandemens d'estre sur eux couru à main armee comme à l'encontre de rebelles factieux & gasteurs de repos : mais tel desgoust au Cardinal, qui se rencontra auoit affaire à des bestes indomestiables & farouches, que deux iours apres, auec le President des Arches il quitta les murailles d'Aix, sous vn bruit qu'il alloit en Arles au deuant de la Royne mere. Le Conseiller Sommat cependant qui auoit esté mandé par le Senat deuers le Roy, enuoye missiues à son corps, comme sa Majesté est de tres-bonne volonté que tous brigandages soyent punis & chastiez : si qu'il dilaye son retour en Prouence pour entendre d'eux, & faire par mesme moyen sçauoir au Roy les exploits du Cardinal : vn peu apres B
voyci nouuelles comme le chasteau de Trans est assiegé par les Razats, reduit à peu d'esperance, & au danger d'estre perdu. Pour destourner ceste tempeste, Vins qui veille tousiours, & dort tout autant qu'il luy plaist, y accourt & se porte bien soudain du costé que le vent souffle : mais Estoublon le tallonne de si pres auec des puissantes forces, que la meslee n'est petite, ny peu sanglant le conflict. Car Vins quel deuoir qu'il puisse faire, y reçoit du pire presques tous ses gens tuez, & le reste mis en route. En cest esclandre le Marquis de Trans est inhumainement meurtry & saigné comme vn pourceau : la Marquise fille du Comte à toute peine garantie de la fureur des paysans par le Baron des Ares, qui ia couure de sa cazaque, & la desrobe du fil des armes : l'vn de ses enfans vendu le prix de huict C
sols à vn honneste soldat qui à si bon marché rachette sa vie : les autres iusques à sa propre fille prisonniers par Estoublon qui là mesme laisse l'ame en voulant bracquer vn canon.

Fils du Marquis de Trans vendu le prix de huict sols.

Gētilshommes deputez vers la Royne.

Le xxiii. May. Arriuee du sieur de Cental à Aix auec cinq piccoreurs du Puech. Piccoreurs supliciez à Aix. Quatre personnes principalement sacrees.

Sur les actes de ces ieux tragiques, le Senat & le pays ont aduis comme la Royne vient des quartiers de Tholose. Solleillas qui est pour le iourd'huy Comte de Bourbon, le Conseiller Reynaud originaire de Digne & Chasteau-neuf le Rouge, de la famille des Rodulphs sont deputez par deuers sa Majesté pour reciter ces excez, & la supplier de venir y mettre sa main royale. Le lendemain vient le Seigneur de Cental de son chasteau d'Aiguez qui va du pair auec les plus superbes maisons de France à la ville d'Aix, auec vn butin de cinq piccoreurs du Puech qu'il a pris en son chemin, dont l'vn de chaud en chaud est brisé D
sur vne croix & ietté tout desrompu sur vne rouë, où il finit miserablement sa vie parmy des estranges & sensibles douleurs, & les quatre sont honteusement estouffez auec des licols sur des potences infames par ordonnance du Senat.

Le Prestre, le Prince, l'Ambassadeur, & le Magistrat sont quatre personnes tres-excellentes & sacrees par dessus les ames ordinaires, & tout le demeurant d'vn peuple : mais tout aussi tost qu'elles viennent à se prostituer, de façon que la passion basse & brutale l'emporte par dessus la haute & diuine raison, Adieu toute Religion, toute Majesté, toute foy, & toute regle, le Prestre deuient profane, le Prince tyran, l'Ambassadeur desloyal, & le Magistrat mercenaire & descrié : l'Autel est pollu, le peuple appauury, l'Estat esbranlé, & la E
Iustice venduë, & en vn mot la loy trahie.

Le xxvi. & xxvii. May. Le Conseiller Reynaud blasmé à tort de quelques vns.

Le Senateur Reynaud homme de bonne ceruelle & iugement estant en ce temps Ambassadeur & Conseiller, l'vn par election, l'autre par office estoit en ce cas doublement chose sacree : si qu'il sembloit doublement obligé à d'autant plus fidellement conseiller, qu'il deuoit sincerement & sans excez faire sa deputation, d'autant que certains personnages ont voulu dire que deux iours apres son despart il se destoba de Solleillas, & s'en alla trouuer le Comte de Carces, auec lequel il communiqua tres-estroitement, voire mesme ne douta point de faire ouuerte & pleine compagnie à la Comtesse qui s'en alloit deuers la F
Royne, où il desploya, ce disent ils, des robes de contrebande & des poursuites toutes contraires à la charge particuliere, qu'il en auoit du Senat : lequel se fascha de son action en ce cas là, & d'vne telle & si distante procedure. Ce qui n'a pas vn fondement trop certain, puisque la remonstrance qu'il fit à sa Majesté à la ville de Beaucaire sur la fin de May, le garantissent tellement de ce reproche, que non seulement il parla haut & clair contre le party du Comte, ains fonda, commença, suiuit & acheua son discours sur les malheurs qu'il auoit fait naistre, & parla en ceste sorte.

MADAME,

MADAME,

Le xxxI. Ma Remonstrance du Conseiller Reynaud faite à la Royne mere dans la ville de Beaucaire au nom du Senat.

Les nouuelles de vostre Royale venuë en ces contrees pleines des troubles ont dõné vn tel
coup de ioye au cœur du Senat de Prouence,que cõceuant vne certaine & singuliere espe-
rance de voir dissiper & fondre aux seuls raiz de vostre presence tous les obscurs brouil-
lars, & les nuages sanglans, qui depuis neuf mois en çà l'ont si confusement esmeu: il
a trouué tres-expedient d'enuoyer sans plus long delay l'vn de ses Conseillers pardeuers
vostre sacree Majesté, pour en premier lieu rendre l'honneur & l'obeyssance conuenable,
A & ne faillir à ce deuoit: en apres luy remonstrer treshumblement l'estat deplorable de la
Prouince,auec les tristes occurrences, qui l'ont tant impitoyablement agitee parmy ces
longues & si fascheuses tempestes:& finalement les desportemens dont la Cour a vsé du-
rant leur plus furieuse tourmente,& leur cours au gouuernement & procuration du païs,
depuis le iour que par vn tant malencontreux & fatal changement elle a esté destituee de
Gouuerneur,& comme vefue & orpheline(chose pitoyable à reciter)abandonnee à la mer-
ci des vents & des ondes domestiques en vne si grosse & confuse mer d'affaires,où les meil-
leurs pilotes ne voyent goutte, & perdent toute voye de salut,si vostre Majesté n'en prend
B le soin. Au moyen dequoy le Senat a esté contraint de faire languir la iustice & d'en prendre
la regence,attẽdant ce doux repos & vostre venuë:à celle fin que quãd il sera aduerty du lieu
qu'il semblera bon à vostre Majesté d'eslire pour son sejour,il depute plus illustremẽt en nõ-
bre honorable de Senateurs,qui rendront assés plus dignemẽt ce mesme deuoir d'obeyssan-
ce que ie vous rends de leur part:& si deduiront beaucoup mieux au long & par le menu ces
tristes & funestes aduantures,dont i'ay charge tresexpresse de vous representer les premiers
traits & les plus rudes ombrages. Vous asseurant, Madame,que combien que le subiect me-
rite vne bien longue,& importune narration,ie reciteray neantmoins au vray, sans fard ni
C contours de paroles les choses esmeuës & rencontrees durant ces tempestes ciuiles le plus
courtement que ie pourray, & toucheray seulement & naifuement les euenements
plus atroces, & les actes plus desreglez: du recit desquels vostre Majesté pourra facil-
lement tirer le reste & le fond de nos malheurs, comme par vn eschantillon on iuge de la
piece du drap,& par l'ongle le Lyon:pourueu toutesfois qu'il luy plaise de m'entendre au-
tant gracieusement que ie seray veritable & succinct.Puis qu'il est ainsi que cest affaire est de
telle importance que la guerison de son mal depend de la cognoissance de sa cause,laquelle
ignoree,tous les remedes seroient non seulement vains,inutiles & temeraires, ains hazar-
deux,impertinens & mortels.Pour entrer donc au commencement de ces tristes & fascheu-
D ses narrations(car n'ayant qu'à chanter malheurs & desordres, quel plaisir y sçauroient prẽ-
dre vos Royales oreilles,ny celles des gens de bien.)L'an dernier escheu du temps que M.
Henry d'Angoulesme grand Prieur de France,Prince certainement plein de merite Royal
tresbien cognu de vostre Majesté commandoit en ce pays, en qualité de Vice-Roy, toutes
choses estoient assises sur le baze d'vne tresheureuse & quarree trãquillité.Le peuple iouys-
soit à pleines mains du fruict excellent de la paix,goustant à souhait l'ambrosie & le nectar
du tẽps general,qu'il auoit pleu à la souueraine Majesté, & à la Majesté Royale de nous
verser à couppes razes par la sage & bien reglee administration de ce Prince.Il s'estoit com-
E porté si prudemment, & auec tant de modeste & humble grandeur, que tout le peuple
estoit contenu,vni & coy, l'Eglise en veneration,la Noblesse en respect,exercice & discipli-
ne,& la iustice en crainte & reuerence sous l'obeyssance du Roy.Mais depuis enuiron la fin
d'Aoust que ce Prince se deschargea volontairement de la tutelle du païs,qu'il remit treshõ-
norablement entre les mains du Senat:O combien de malheurs sortirent! On vid sourdre
comme tout à coup vne grande & tumultueuse tempeste en ceste pauure Prouince, dont le
commencement fut tel,que le Capitaine Baudument Gentilhomme des premieres & plus
illustres familles du païs ayant fait courir vn bruit,qu'il auoit charge & commission de Mõ-
sieur frere du Roy de leuer des bandes de gens de pied,ramassa quelque infanterie,sous l'ap-
puy & les armes de laquelle il se jetta prim-saut dans sainct Paul,pour y dresser & former sa
F compagnie,& de là,selon qu'il faisoit ouïr, tirer la route de Flandres: combien que son
dessein fut tout autre qu'il ne preschoit. Non longuement apres suruint vne mortelle que-
relle entre le Baron d'Alemagne,& le Baron des Arcs,ioincts de parentage & d'amitié con-
tre le sieur de Vins,sur ce qu'il pretendoit auoir esté assorty à sa maison par ces Barons, &
qu'ils auoient indignement attenté de l'exposer à la cruelle & impitoyable discretion des
flammes sous la faueur de la nuict,pour le perdre ainsi miserablement parmy les embraze-
mens,& les ruynes fonduës de sa propre habitation. Ce qui meut le Senat à deputer com-

Assavoir de Monsieur le Grand Prieur qui s'estoit demis du gouuernement.

Narration.

Tout estoit trãquille sous le gouuernement de ce Prince.

Quand commencerent ces malheurs & diuisions, & comment.

Querelle des Barons d'Alemagne & des Arcs contre Vins.

missaires pour informer d'vn faict si horrible & desnaturé à la requeste de l'offeusé. Mais presques d'vn mesme train on vid toute vne autre sorte de proceder : parce que laissant la voye plus seure & licite de la Iustice pour suiure celle de la force auec les armes & les soldats de Baudument, Vins s'empara de Besse, chasteau qui appartenoit à Messire Nicolin de Lascaris, Preuost de Pignans, parent du Baron des Arcs, & d'vne telle famille que ses ancestres ont eu l'Empire de Grece : & entrerent en tels tintamarres & voyes tant descouuertes d'hostilité, que pour appaiser vn si prompt & violent orage, le Senat leur manda faire commandement de cesser telles insolences & procedures de faict: deputa neantmoins le Baron de Vence, & quelques principaux Gentilshommes, pour leur aller remonstrer amiablement de mettre les armes bas. Au moyen de quoy tout ce dessein fut rompu & cest orage appaisé, d'autant que le Baron d'Alemaigne ne voulant roidir son cœur contre le Senat formidable & souuerain, quitta le ieu & print le chemin d'Italie, pour oster tout soupçon & nouueau subiect de querelle à ses haineux. Vins toutesfois & Baudument n'arresterent pour cela leurs troubles, ains tirerent auec les armes en main à Pignans pour enuahir ceste place, dont ils furent bien rudement repoussés, iaçoit que le lieu fut ouuert & de petite defense. D'vn mesme courroux ils vont tenter sur Brignolle, Draguignan & Yeres, & donnent des eschelles contre Manosque, auec si peu de bons auspices & d'euenemens tant sinistres, que tous ces lieux leur estans eschappez, ils prennent par composition le fort de Breganson situé dans la mer, & le chasteau de Cogolin, où contre leur foy donnée ils violent barbarement plusieurs femmes, saccagent la place, & se fortifians de iour à autre tant de gendarmerie que de pietons, se trouuent vn camp de peu moins de quatre mille fantassins, & quatre cens hommes de cheual: sous les furieux desbordemens & courses desquels tous les lieux, bourgs & villages desolez, voire toute sa campagne est rauagee & destruite comme d'vn soudain torrent qui ne peut estre arresté par boulevars ny chaussees, auec tant d'actes d'inhumanité, d'hostilité, de violemens, rançonnemens & pillages sur les pauures & bons subiects que les femmes sont forcees deuant les yeux tristes de leurs maris, & les filles rauies des bras de leurs peres, & des meres esplorees, pour assouuir les brutales & destables ardeurs des rauisseurs. Choses certes deplorables à ouyr, autant indignes de toucher les sacrees oreilles de vostre sacree Majesté, qu'à moy de les dire & prononcer, si ma charge ne le requeroit, & l'acte n'en crioit hautement vengeance. La cause de tels desordres estoit, selon leur dire, la iuste occasion qu'ils auoient d'vne part de supposer aux abbords du Comte de Suze, qui venoit en ce païs, pour venger les vieilles passions du Mareschal de Raix, lequel cóme leur capital ennemy auoit conspiré leur ruyne : & de l'autre de soustenir l'authorité du Comte de Carces, auquel on faisoit trop de tort, qu'ils vouloient estre remis & restably en sa charge de Lieutenant general, haut louans & magnifians les merites de ce Seigneur, ainsi qu'il en appert par les missiues escrites, & mandees au Senat. Sur ceste tourmente, la Cour qui ne cesse de veiller à la garde du païs, de peur que quelque plus tumultueux esclâdre ne s'en ensuiue, mande promptes despesches à toutes les villes, & bourgs fermez de prendre diligemment garde aux surprises, & aux filets qu'on leur tend de tous costés. Et pour la defense & conseruation de la Cité d'Aix, comme la plus importante & capitale piece de la Prouince s'aduise de faire venir le Seigneur Coronnel d'Ornane, auec quelque nôbre de gens de guerre, le plus dextrement qu'il luy est possible, pour n'embrazer le feu des seditions ja commencees: parce que les partisans qui estoient dedans la ville mettoient de l'obstacle à ceste venuë, & prononçoient haut & clair pour allumer le peuple naturellemét muable & seditieux n'estre expedient d'y mettre des estrangers, puis que sa ville estoit assés fournie & pleine d'hommes duits à la guerre, pour se maintenir & conseruer. Pendant que ces affaires se tournoient ainsi, voicy que le Comte de Suse arriue comme par vn cas inesperé dedans Aix, lequel venant auec bônes patêtes, & le pouuoir Royal en main, est receu du Senat autant honorablement qu'il meritoit : voire autant fidelement, assisté qu'il eust peu & sceu desirer. C'est lors que les partisans plus eschauffez en leurs harnois que iamais, tant dedans que dehors la ville, mettent en œuure tous leurs efforts, & iouent leurs personnages, pour esbranler le Senat, & ceux qui tenoient pour le Roy: car ayans trouué moyen de surprendre le Puech chasteau planté sur la pointe d'vn rocher à vne lieuë d'Aix, presques d'assiete inexpugnable, & de legere defense pour l'auantage de sa hauteur: la Verdiere l'vn des premiers Gentilshommes du païs beaufils du Comte de Carces s'en empare: & de là commence à venir tous les iours faire des saluts importuns & des courses rauageres, indignes d'vn homme de sa qualité tenu pour sage & moderé, iusques aux portaux de la ville,

Marginal notes: *Besse emparé par Vins.* — *Voyage du Baron d'Alemagne en Italie. Vins & Baudument continuent leur premier dessein.* — *Breganson & Cogolin prins par compositió mal gardez.* — *Actes inhumains & barbares.* — *Pretexte des Carcistes.* — *Despesches du Senat aux villes & villages de Prouence.* — *Le Coronel d'Ornane appellé par le Senat a Aix.* — *Arriuee du Côte de Suse à Aix.* — *Le Senateur Reynaut s'aygrit contre le sieur de la Verdiere.*

Margin letters: A B C D E F

pillant tout ce qu'il rencoutre ſur les champs,& aux enuirons du territoire, ſans eſpargner ny marchandiſes,ny marchands,ny voituriers,ny meſme aucune ſorte d'hommes : tellement que le commerce eſtant du tout empeſché & ſans exercice aucun, chomme & languit au grand detriment de l'vtilité publique. [illegible] hayne ſeulement de ce que le Senat a receu comme elle deuoit, le Comte de Suſe,ſuyuant les patentes Royales, & l'expres com-
A mandement de ſa Majeſté:ſi qu'ils commencẽt à preſcher publiquement dedans Aix, que la ſeule venue de ce nouueau Gouuerneur eſt la ſource & l'entretien de tout le cours de ce mal. Que s'il eſt bien toſt chaſſé,tous ces malheurs prendront fin, & ceſſeront tous les rauages,dont les champs & les hommes ſont funeſtement deſolés. Ce bruit eſpandu diuiſe tellement la Cité, que les partiſans de Vins,qui ſe trouuent les plus forts ayans attiré à leurs cordelles par telles amorces le peuple ignorant(ce qui leur eſtoit aysé de faire, rencontrans les Conſuls & les Procureurs du païs à leur deuotion)font & gaignent tant par leurs practiques & menees ſourdes,qu'à la parfin le Comte de Suſe eſt contraint de ceder à la violence de tant d'orages,& par l'enuie d'vne tresmaligne & inique fortune,quitter auec quel-
B que ſorte de honte & de crainte iuſtement conceue Prouence & ſon gouuernement.Or cõbien que ce deſpart fut tout leur plus ardent deſir,& leur principal coup de maiſtriſe, ils ne ceſſent pourtant de courir,piller,& rauager autant & plus qu'auparauant : demandans inſolemment que le Coronnel qui leur eſtoit vne poignante eſpine au pied,& les bãdes Corſes euſſent à ſortir de la ville, & la laiſſer nette & libre entierement. Adonc eſt leur ieu tout deſcouuert,& ſe iettent tellement la pouldre aux yeux ces ames trop ambitieuſes & inquietes,que le peuple recognoit leurs practiques ne viſer qu'à l'enuahiſſement de la ville d'Aix, voire que tous leurs pretextes eſtans amortis,caduques & ceſſés, leurs ſens ne ſont roidis &
C bandez qu'à la ruyne du pays,& ſubuerſion de l'Eſtat:contre l'authorité & l'obeyſſance toutesfois deuë à la Royale Majeſté,que ja ils foulent ſous les pieds auec trop de temerité,d'irreuerence & de felonie. Ainſi commence le peuple à s'eſueiller à bon eſcient comme en ſurſaut, & demy furieux à ſauter du lict,prendre les armes,& faire groſſe & ſoigneuſe garde autant la nuict que le iour:& qui plus eſt à ſe ioindre auec le Coronnel,la vertu, vaillance irreprochable,& prend'hõmie duquel nous a eſté ſi cogneuë que nous luy deuons vne bõne piece de noſtre ſalut & de la conſeruation de la ville,&,s'il ſe peut dire,des autels & des foyers,comme à quelque Dieu tutelaire,fidelle gardien de nos murs. D'autre part le Senat ne ceſſe de veiller ſoigneuſement à la garde des tours & des portes:les Senateurs en perſon-
D ne auec leurs barbes venerables,faiſans les vns les rondes durant la nuict,les autres ſe tenãs aux portes & corps de gardes durant le iour,quelques autres entẽdans à la police tãt pour les munitions de guerre,que pour les payemens des ſoldats Corſes,qu'ils ont fait venir en nõbre de quatre cens hommes. Adonc commencent les partiſans à voir que la ville eſtoit en ſeurté,& que ceux qui tenoient le party du Roy eſtoient les mieux appennagez, & les plus forts : de ſorte qu'on leur void tout à coup perdre le courage, & delaſcher ceſte premiere roideur & fougue d'armes, qui ja tenduë & preſte à deſcocher,menaçoit le Ciel & la terre. Mais le Senat qui n'eſt pas content d'auoir pourueu à l'aſſeurance de la ville capitale, voulant par meſme ſoin pouruoir ſur le demeurant de la Prouince,fait vn arreſt, par lequel il
E declare tous tels partiſans rebelles,facheux & troubleurs:& comme ayans pris les armes cõtre l'authorité de ſa Majeſté enioinct à tous bons & fidelles ſubiects de s'armer pour leur courre ſus, & les mettre & tailler en pieces,s'ils n'arreſtent leurs folies,& leurs impudentes audaces. Ceſt arreſt publié par toutes les villes & les lieux de la Prouince,traine vne telle terreur apres ſoy que tous ceux de Theonez,Grace,ſainct Paul de Vence, Yeres, Ollioles, & autres marches baſſes prennent les armes, & font pluſieurs routes & tempeſtes contre tous ces partiſans. En premier lieu ils tuent Baudnment,& reprennent le chaſtean de Cogolin,auec la forteresſe de Breganſon qui eſt de grande importãce.D'vn meſme vol ſuiuans les briſees d'vne tant prompte & fortunee expedition ils tuent de freſche datte à Cuers en-
F uiron cent hommes, & emblent plus de quatre vingts cheuaux de ſeruice. Quant à ceux qu'on appelle Razats,ils ont fait tel deuoir de leur part, que ſous la conduite d'Eſtoublon ils ont laiſſé morts ſur la place trois ou quatre cens ſoldats au lieu de Cabaſſe de la compagnie de Buiſſon, pris & emmené leur bagage:& deuant Lorgues par eux aſſiegé perdu enuiron trois cens hommes. Apres ces conflicts ils ont planté le ſiege contre le chaſteau de Trans:tellement que ceux qui portent les armes ſous l'authorité du Roy ſont les plus forts: au contraire les partiſans eſtonnés,foibles,deſbandés, reduits à la faim, ſans reſſource aucune & moyen de pouuoir oppoſer, qu'vne bien courte legere reſiſtence à l'effort de tant de

Diuiſion à la ville d'Aix.

Deslogement du Comte de Suſe.

Veulent que le Coronnel face le meſme, ce qui deſcouure leur ieu.

Le peuple commence à s'eſueiller & ſe ioinct au Coronnel.

Diligence & ſoin du Senat à la garde de la ville.

Les Royaliſtes les plus forts.

Arreſt du Senat.

Marches de la baſſe Prouence s'arment contre les Partiſans.

Deuoir des Razats.

tempestes. Les affaires sont maintenant en tels termes que vos bons & fideles subiects ne demandent autre chose, que la seule volonté de vostre Majesté pour leur courre sus, & les escarter, se trouuans tresbien disposez, animez & encouragez de venger les iniures publiques & les excez enormes qu'ils ont commis en ceste pauure Prouince sur leurs personnes, leurs chasteaux & leurs fortunes, pour seruir de terreur & d'exemple à leurs semblables, & à tous ceux qui oseront à l'aduenir attenter telles felonnies. Ce qui semble qu'ils pourront bien facilement executer, mesme que la ville d'Aix & les lieux de son voisinage ont formé des supplications fort pressantes, & des instances violentes au Senat, par vne infinité de requestes, rechargees l'vne sur l'autre de leur permettre vne assemblee, & quelque leuee d'hommes, pour aller impetueusement fondre sur eux, & assieger le lieu du Puech. A

Supplications faites au Senat par ceux de la ville d'Aix & leurs voisins.

Demande que nostre corps leur a accordee, à condition toutesfois qu'ils ne failliront d'appeller les forces & le secours de Marseille, laquelle d'abbord d'vne grande franchise & liberalité a offert cinq cens hommes payez pour vn mois à ce seul effect. Mais vne telle entreprise s'est trouuee rompuë par la venuë de Monsieur le Cardinal d'Armaignac, & par l'esperance que l'entremise d'vn tel Prince, & l'authorité d'vn si sage & illustre Prelat appaiseroit tous ces troubles, & feroit rendre les lieux occupés & saisis, aussi tost qu'il auroit mis le pied droict en Prouence. B Ce qui a fait que la Cour nourrie de ceste douce & tant salutaire esperance a ambrassé tres-volontiers la volonté du Roy, laquelle est d'abolir par son Edict souuerain tous leurs excez & desbauches, s'ils mettent les armes bas, & rendent les places occupees, ainsi que le Comte de Carces l'a de son costé declaré par escrit, & solennelle promesse. Sur quoy la Cour a mis telle creance, qu'elle a faict verifier les lettres d'abolition au mesme poinct qu'elles ont esté presentees. Toutes ces voyes, quoy que douces & salutaires, n'ont sceu tant gaignet sur leurs courages que d'arrester leurs violences. Car tant s'en faut qu'ils ayent cessé de courir & rauager, moins qu'ils facent aucune demonstration de vouloir calmer les affaires & quitter les lieux tenus, que au contraire ils ont de nouueau fortifié & muny le Puech de toutes les choses qu'ils ont estimees necessaires à la defense d'vn siege. C

Lettres d'abolition aux partisans verifiees.

Action qui a tellement irrité le Senat, qu'il en a prononcé vn arrest, à la grande instance des gens du Roy, & des Procureurs du pays, les paroles duquel declarent d'abondant tels partisans rebelles, & seditionaires, descheuz du fruict des lettres d'abolition, permettans aux habitans des villes, bourgs & villages de s'assembler, & mettre en Estat de guerre pour s'opposer à leurs insolences, resister aux courses, meurtres, saccages, pilleries, violemens, & rançonnemens qu'ils commettent inhumainement tous les iours: & finalement de planter sieges, auec machines & tourmens de feu contre les places, & les lieux par eux enuahis & tenus. D Bonne & tresiuste occasion qui a meu la Cour à cela, parce que lors la guerre est iuste, quand elle se trouue necessaire, & les armes bonnes & sainctes, quãd tout autre moyen defaut, pour mettre vn pays en paix.

Autre Arrest contre les partisans obstinez.

Ces malheurs ont duré huit mois.

Ie ne sçaurois certainement exprimer, Madame, le soin diligent dont a vsé le Senat en vne telle & tant forte tempeste d'affaires, où toutes choses ont branlé, n'ayant esté bandé durant l'espace de deux cens quarante iours, qu'au calme de ceste tourmente, ny vous representer par mes rudes & nayues paroles l'affection, & la bonne volonté, que vos pauures subiects ioincts à tous les gens de bien monstrent à se maintenir sous vostre Royale obeyssance, autant qu'à chasser & exterminer ceux qui entreprennent contre l'Estat & le seruice du souuerain: pour le bien duquel ils sont vnanimement resolus & coniurés, non seulement d'employer leurs fortunes & leurs personnes, ains leurs propres enfans, & leurs plus cheres moitiez. E A tant que i'estime vous auoir assés brieuement esclaircy les desportemens de la Cour par les discours que vostre Majesté en a daigné ouyr iusques icy: toutesfois pourautant que nous sommes fort exposés aux legers mouuemens des mauuaises langues, & aux vents venimeux des calomnies de quelques vns, qui pour auoir fait seruice au Roy, & cõserué ceste Prouince à son obeyssãce, nous estans particuliers ennemis, osent auancer que nous sommes la cause & le motif principal des troubles, auons reculé la paix, & fait accord auec ceux de la pretenduë Religion (chose autãt esloignee de nos saines & fidelles intentions, comme le Ciel de la terre.) F Nous desirons passionnement que vostre Majesté ne reçoiue aucunement telles impressiõs, ains croye trop mieux que cela d'vn corps tant illustre & sacré. En quoy ils allegueut que nous auons refusé les portes d'Aix aux sieurs de Mondragon, & des Bauls, qu'il y a en nostre compagnie quelques Conseillers de la Religion, que nous souffrons que le sieur d'Estoublon qui en fait profession est auec ceux que l'on appelle Razats, Nous respondons sur tout cela, quãt au premier que la parentó que les sieurs de Mondragon & des Bauls ont auec les chefs des

Le Senateur Reynaud preuient les calomnies de ses ennemis.

Iustifications & raisons qu'il allegue.

partisants

que nous prenons à ſingulier plaiſir & bonne fortune d'employer les armes, & l'eſpee de tous ceux que nous cognoiſſons de bonne & ſaine volonté enuers le ſeruice de leur Prince ſans difference de Religion: pource que nous ſçauons tresbien, que ce qui eſt de la foy, n'eſt de ceſte corde, ains ſeulement ce qui eſt de l'eſtat & du timon de la Prouince, dans laquelle on ſçait & void bien qu'il n'y a aucun exercice de ceſte creance pretenduë: voire meſmes ne s'en
A parle preſques non plus, qu'on faiſoit il y a cinquante ans, quant au general du pais. Au rebours de tout cela pouuons nous dire, que les partiſans nos ennemis ſe ſont eux meſmes aydez de leurs outils & de leurs armes, s'eſtans liguez auec Mõſieur de l'Eſdeguieres, ainſi que nous ſommes aduertis, qu'il les a ſecourus d'vne compagnie de gens de pied, ſous la cõduite du Capitaine Bruſſailles. D'auantage que le ſieur de Vins a recueilly tous ceux qui eſtoyent dans Menerbe, hommes transfuges & perdus, & des plus inſignes pieces de ce party, tels que le capitaine Lanfrin, de Ranque, & vn Claude qui tient le chaſteau de Greols ſous leurs enſeignes & leur adueu, auec pluſieurs autres hommes, dont les noms ne nous ſont cognus ny beaucoup celebres, quoy qu'ils ne nous ſoient peu dommageables. Au moyen
B de quoy Vins fait preſcher publiquement parmy ſes troupes, pour attirer les Religionaires & les vagabonds par de telles, & tant impures amorces. Outre qu'il s'eſt eſſayé de former vne ligue auec tous ceux qui ſont de ce meſme vent & opinion en Prouence, pour les faire leuer & jetter dedans ſes bandes. Choſe qu'il n'a peu parfaire. Or pour la fin de mon diſcours i'ay charge en vous preſentant les larmes du peuple, & les doleances des plus gens de bien de ſupplier treshumblement voſtre tres-auguſte Majeſté de la part du ſacré Senat de coupper les teſtes de ces Hydres, & mettre fin à tant de troubles par vn moyen, ou par autre: Nous promettans que voſtre ſeule preſence peut acheuer vn tel affaire, & que vous accomplirés l'oracle du diuin Platon, qui reſpond, que lors les Cités & les Prouinces ſeront
C à la fin de leurs miſeres & calamités, quand par quelque haute & ſouueraine faueur de fortune grande puiſſance conioincte auec ſageſſe & iuſtice, ſe rencontreront en vne meſme ame. Graces heroïques, que nous recognoiſſons reluyre en vous ſur toutes les Princeſſes & Dames du monde. Et à fin que la Cour aye plus facile accez à voſtre Majeſté par le moyen de ſes deputés, & autres gens du pays, les intereſſez & complaignans, pour former leurs doleances & raiſons, auec toute honnorable liberté, la ſupplient à ioinctes mains d'auoir pour agreable le paſſage & le ſeiour de la ville de Marſeille, où de toutes parts on pourra aborder ſans ſoupçon & en ſeureté. Ma creance eſtant telle en effect qu'il a pleu à voſtre Majeſté de l'entendre autant doucement, que treshumblement ie la ſupplie de vouloir adiouſter
D foy a mes paroles, & me pardonner royalement, ſi ie n'ay dit & remonſtré les choſes de ma commiſſion parmy tant de miſeres publiques & de plaintes generales auec l'eloquence, le poids & la dignité, que la matiere eut deſiré, l'affaire requis, le lieu porté, le temps permis, & vos royales oreilles merité.

Recrimination contre les partiſans.

Concluſion de ce diſcours.

Supplication à la Royne de ſe rendre à Marſeille pour ouyr les plaintes & raiſons des vns & des autres.

Telle fut la remonſtrance de ce Conſeiller à la Royne, laquelle meuë de la force & vehemence de ſes paroles, ainſi qu'elle venoit de pacifier Tholoſe & le Languedoc fut deſireuſe de faire le meſme de la Prouence. Le lendemain donc que le mois de Iuin eſtoit ſeulement entré par des ordonnances rigoureuſes on enjoignit à tous les Gentilshommes du pays de mettre bas les armes & deſemparer les places par eux occupees dans l'eſpace de dix iours,
E durant leſquels ſa Majeſté ſe deuoit rendre à quelque ville non ſuſpecte, pour ouyr leurs doleances. Trois iours apres elle arriue à Marſeille, où vn grand & long inuentaire de plaintes luy eſtant fait & repreſenté, ſa Majeſté ce meſme iour fit publier ſes ordonnances par tous les quarrefours de la cité: & ſi manda faire ceſſer les armes par quelques Gentilshommes qui s'en allerent à ſainct Paul, au Puech, & aux autres lieux & chaſteaux occupez & detenus, auec tel credit & authorité que le Puech fut bien toſt quitté, toutes les bandes deſbandees, & chacun retiré chez ſoy.

Le iour d'apres le Senat verifié par ſolennelle publication les patentes de Gouuerneur
F donnees en faueur du Seigneur grand Prieur tant reclamé par le Comte de Garces, & par la meilleure Nobleſſe, qui le vingtcinquieſme du mois entre dãs la ville d'Aix accompagné du Seigneur de Cental, du Baron des Arcs, & de pluſieurs autres Barons & Gentilshommes du pays. Au deuant de ce Prince & à ſon rencontre vont François de Peruſſis Baron de Lauris ſecond Preſident, & ſix nobles Sénateurs, les Conſuls en chapperons, & les plus honnorables & apparens de la Cité tous à cheual. Les cinq chefs des quartiers bien & deuëment couuerts auec leurs ſoldats armez & les compagnies Corſes conduites du Seignor Leonardo Cazanoua maiſtre de Camp, & de leurs Capitaines: l'artillerie ne manquant de

Le i. de Iuin. Ordonnances & commandemens aux Gentilshommes de mettre les armes bas & quitter les places.

Le iij. Iuin. La Royne à Marſeille. Gentilshommes mandez par la Royne aux places occupees.

Le xi. Iuin. Places rendues & les compagnies debandees.

Le xii Iuin. Lettres de Monſeigneur Henry d'Angoulesme verifiees en faueur du gouuernement.

Le xxv. Iuin ſon entree à Aix.

le faluer

le saluer & receuoir à coups d'esclairs & de tonnerres, qui ne jettent qu'vn bruit de ioye, dont le Ciel s'ouure d'allegresse.

Apres que selon la coustume en telles choses requise il a fait sa priere à l'Eglise principale dediee au Sauueur des hommes, Roy des Roys & Princes des Princes, il va prendre pour logis non trop escarté de ce temple la maison du Conseiller de Millaud, Gentilhomme & Senateur fort honnorable & magnifique qui reçoit ce Prince en Prince. Le lendemain il prend seance dans la salle doree du Senat dediee aux plaidoyez, à la place des Vice-Roys, A
& l'apres-disnee va trouuer la Royne à Marignane, auec laquelle il reuient le iour ensuiuant à Aix, illustrement accompagnee du Cardinal de Bourbon, de Monsieur d'Ampville, des Princes de Condé, & de Comty, du Seigneur de Lanssac, son Gentilhomme d'honneur, & de plusieurs autres grands Seigneurs, Princesses & Dames de sa Cour. Sa Majesté fut logé à l'Archeuesché, comme au plus ample & venerable Palais de la Cité, où elle reposa tout ce iour. Et pource que c'estoit l'auant-iour de la feste-Dieu qu'elle se rencontra en ceste ville, où d'ancienne coustume suyuie de pere en fils depuis le bon Roy René, qui ordonna vne toute pareille ceremonie que celle d'Aix à Angers, se fait vne illustre & B
generale procession. Car tous les Ordres, les Estats, & les mestiers y passent en tres-belle ordonnance, auec les diuerses bannieres de leurs saincts & patrons tutelaires, sous mil histoires, farces & plaisanteries diuersement representees, dont le recit seroit inutile autant que fascheux. Les Magistrats neantmoins eurent ceste particuliere curiosité de la celebrer auec toute magnificence & braueté en chacune de ses parties. Le Prince d'amour, le Roy de l'escritoire qu'ils appellent de Bazoche, & l'Abbé chef du tiers estat, y marchans superbement couuerts chacun en son rang auec leurs Gentilshommes, pages, officiers & suyuans en equipage conuenable. Chose qui fut tres-belle à voir. Il estoit question d'appointer ceste Noblesse diuisee, puis qu'elle se trouuoit sous le gouuernement d'vn Prince, dont elle ne pouuoit reprocher l'authorité, ny moins disputer la C
grandeur, ne pouuant eschoir contrepoids d'vn fils & frere de Roy auec le plus releué de la Prouince. Les moyens de cest accord furent arrestés à deux maisons champestres, assises au terroir d'Aix, l'vne du Thresorier Bourrilly où la Royne alla prendre son disner, en memoire de cest abbord l'erigeant peu apres en fief sous le titre de Beauuoisin, l'autre du Viguier Bourdon, où se trouuerent le Comte de Carces, Vins son nepueu, la Verdiere son gendre, & plusieurs Gentilshommes de la premiere & plus respectee Noblesse du pays, faisans enuiron deux cens cheuaux. Là fut fait vn pourparlement le dernier du mois de Iuin presques durant tout ce iour. Le Comte soustenant son droict par des D
belles, specieuses & graues raisons, qu'on pouuoit malaysément destruire. Car on ne peut nier qu'il ne fut vn des plus sages hommes de la Prouince, le plus patient, taciturne & paisible de son temps : à quoy n'apportoit peu de poids ceste grande compagnie de Noblesse, qui volontairement l'assistoit, ny peu d'estonnement à la Royne de le voir ainsi passionnément soustenu & respecté. Parquoy le lendemain sa Majesté retourna auec les Razats à Beauuoisin, où le Comte de Carces, Vins, la Verdiere, & tous ces Cheualiers & Barons partisans se trouuerent, & iurerent en foy de Gentilshommes & bons subiects de ne leuer iamais les armes, ny esmouuoir choses nouuelles : les iuremens furent reciproques de part & d'autre, & les promesses redigees par escrit, signees de E
la main de tous par telle vnion que toute ceste Noblesse s'embrassa auec caresses & protestations d'amitié. Car ce fut là que Vins tesmoigna vn bel & subtil esprit, vn grand courage, vn solide entendement, vne memoire excellente, & vue cauliere & naturelle eloquence.

Le lendemain, que Iuillet n'a que deux iours, sont ouuertes les portes d'Aix au Comte accompagné de cent cheuaux, & ne luy donne on que le Buisson tres-braue & galant Caualier, auec enuiron huict ou dix hommes pour toute garde à son logis : où les plus apparens de la ville le vont saluer & voir. Quelques iours apres la Royne sort d'Aix, va à la Tour d'Ayguez où la reputation de ceste maison l'attira, de là en Auignon & d'Auignon à Lyon trouuer le Roy, qui l'attendoit. Si bien que le Comte de Carces, auec F
ses amis tire à Sallon ce mesme iour, & se rend dans le chasteau Episcopal, qu'il auoit choisi pour sa demeure ordinaire : ainsi fut assouppie la guerre des Carcistes & Razats, la Noblesse en amitié, & la Prouence en quelque tresue.

On n'attendoit plus que la chambre ordonnee en temps de vacations, laquelle sur le declin du mois publia en pleine audiance les patêtes d'abolition de toute sorte d'hostilité

M. le grand Prieur logé chez le sieur de Milland.

Le xxvi. Iuin. Entre en audience, puis va à Marignane trouuer la Royne.

La Roine reuient à Aix & loge à l'Eueschê.

Le Roy René ordonna vne telle feste-Dieu à Angers que celle d'Aix.

Ceremonies de la feste Dieu celebreesà Aix.

Le xxx. Iuin. La Royne à la Bastide de Bourrilly.

Le i. Iuillet. Appointement des Carcistes & Razats.

Le ii Iuillet. Le Comte de Carces à Aix.

Le vi. Iuillet. Retour de la Royne mere à Lyon.

Le xxv. Iuillet. Lettres d'abolition.

commise

commise durant ces menus & confus tumultes. Incontinent apres sont autres lettres publiees contenants l'erection d'vne chambre destinee à l'exercice de la Iustice, dont sont establis chefs principaux les sieurs de Beheure & de Moncal, l'vn President de Grenoble, l'autre de Prouence, & Conseillers sainct Marc, Dedon, Puget & autres Senateurs, honnorables tirez de ce mesme corps.

Autres lettres pour la deputation de la Iustice.

A Les affaires se porterent assez tranquillemẽt iusques au mois d'Aoust que le peuple d'Aix & les Corses tomberent ez rempestes d'vne soudaine esmeure, où deux soldars furent portez sur le quarreau : le Capitaine Michel de Briãson sieur de Reynier, & le Viguier Bourdon tellement blessez que le premier rendit l'esprit deux iours apres : tous appareils & remedes se rencontrans vains & sans force aucune à ses playes incurables & mortelles, son compagnon eschappant à toute peine des embusches de la mort. Vn tel excez & la hayne qu'on auoit desia conceuë contre les Citnois (gent de nature demy-sauuage & fort peu ciuilisee) fit resondre le conseil de ville à les payer, & sortir hors de la cité, pour euiter de plus grands esclandres, proches à fondre sur ses murs. Malheurs qui n'eussent peu faillir B d'arriuer sans le respect & l'authorité de leur Coronnel, Seigneur de grand foy & creance, & de qualité releuee sur tous ceux de sa nation : tant pour la Noblesse de sang iointe aux illustres faits de ces ancestres, que pour sa valeur & son grade. Quelques vns de la ville cependant des plus sages & retenus assemblez en assés bon nombre, qui voyent souffler ce fier Boree de diuision, & le schisme dangereux & mortel, qu'il peut esmouuoir & faire esleuer sous la confuse poussiere de plusieurs sanglans tumultes, vont tres-ardemment supplier le Gouuerneur à Marseille de faire arrester les Corses, iusques à ce que le peuple soit vny, & la Iustice en sa force. A ceste semonce le Prince de nature actiue se porte à Aix bien illustrement suiuy. Et d'autant que l'affaire requeroit celerité, sans attendre dauantage il as-C sembla les deux Senats auec les plus nobles & apparens citadins, qui arrestẽt que les Corses sortiront, qu'il y aura deux portaux ouuerts, que nul estranger n'entrera sans bõne & valable cõmission, qu'il se fera bõne & soigneuse garde, que les bastons à feu seront defendus, & finalemẽt en queuëque les mutins seditionaires & factieux seroient chastiez & punis. Ce qui fut si promptement & de chand en chand mis en effect, que le propre iour sainct Lazare, (suiuant les paroles de l'arrest qui en est haut & clair prononcé, les Corses vuident la cité, & se retirent à Trets presques ez mesmes iours que le Mareschal de Bellegarde despité contre le Roy, auec enuiron cent cheuaux prend & passe par la Prouence, au grand plaisir de Sauoye.

Le ij. d'oust. Sedition à Aix à cause des Corses, où Capitaine Michel de Briganson, sieur de Reynier & quelques soldats sont tuez.

Requeste presentee au Gouuerneur, touchant les Corses.

Arrest que les Corses sortiront d'Aix & plusieurs autres chefs contenus au mesme Arrest.

Les Corses vuydent la ville d'Aix.

Peste à Cannes, Grace, & autres lieux.

D Ceste pauure Prouince n'a plustost receu la paix, comme descenduë du Ciel, que la peste fleau impitoyable, & verge de Dieu arriue pour l'acheuer : le bruit estoit qu'vne certaine femme l'auoit portee des parts du Leuant à Cannes, Grace, & autres lieux, où le mal auoit quasi tout mis bas, & cruellement rauagé. Le Gouuerneur cependant se tenoit à Marseille, son plus ordinaire sejour en ce temps-là, où ceste infernale & contagieuse Dire commença au mois de Feurier de l'an octantieme du siecle, & jetter sans exception les traits de sa mortelle fieure & de son brulant venin. Ce qui contraignit ce Prince, voyant l'impieté de la maladie, de se jetter à sauueté dedans Pertuys. Si qu'en l'espace d'vn an & dauantage que ce hideux fleau continua de foüetter les pauures mortels, plus de vingt mille corps tomberent E sous la pesanteur de ces coups, tout anthidot & preseruatif se rencontrant inutile à la fureur d'vn tel mal.

L'an MDXXC. au mois de Feurier. Peste à Marseille où meurent vingt mille personnes.

Tandis que la peste rauage Marseille, soubmise à si funeste mortalité sous l'ire & la main de Dieu, que toutes les villes de Prouence refusent les portes à ceste ville Grecque, ains à ceste grande, riche, forte & populeuse cité lamentablemẽt visitee, Bellone se met en ieu auec sa cuirasse en dos, & fait trauerser la Durance à quelques meschans garnimens, qui ont enuahy sainct Vincent. Coup nouueau & non preueu qui porte le Prince en appareil de camp & d'armes contre ceste malotruë biceoque, où il fait du triste carnage aux despens de ces insensés qui font perdre plusieurs bõs hommes. Mais à cinquante pas de la porte de Be-F dartides petit & bon lieu du Diocese d'Auignon se commet vn excez tellement tragique, que l'exemple en est formidable, & le recit estrangement scandaleux & nouueau.

Le lieu de S Vincent saisi.

Ce fut vn meurtre, ou, à parler franchement, vn pur assassinat perpetré apres les Ides de May par le caualier Odo Gentilhomme Italien, accompagné de quarante ou cinquante cheuaux legers, entre les huict & neuf heures du matin, en la personne de Guillaume de Patris, originaire de Tholose, Abbé de la Grace grand & general Vicaire, voire mesme la seconde ame de feu d'Illustre memoire George Cardinal d'Armaignac, qui porta inconsolablement le malheur

Le xvij. May Assassinat de l'Abbé de la Grace, où le sieur de sainct Sixt Gentilhomme d'Auignon est tué d'vne pistolade.

Le bruit estoit que le Pape l'auoit ainsi commandé.

d'vn tel personnage,& la façon de sa mort. On dit que l'Euesque souuerain auoit esté tellement aigri & porté contre ce personnage, pour le grand credit que son entendement à la verité sublime,& les faueurs excessiues de son maistre luy auoient acquis, qu'il fut contraint d'vser de voye de faict,& le faire ainsi mal & indignement traicter par son propre mãdement : combien que l'acte fut vn peu trop desreiglé,& hors des termes d'humanité. Car sous le feiot semblant d'vne lettre que Odo luy presenta d'vn visage d'amitié, de la part du general du Comtat, il fut non seulement dagué & poignardé à iour, decouppé & mis en pieces de plusieurs vilains coups d'espee, ains soulé par grand vitupere des pieds des cheuaux, qui luy passerent sur le venrte estant ia sans ame & sans vie, & par vne barbarie desnaturee le meurtrirent en tant d'endroits de sa personne,qu'il fut veu sans figure d'homme, tant il estoit diffamé.

Actes cruels & inhumains pour oster la vie à vn homme qui ne se deffendoit point.

Le Sieur de sainct Sixt Gentilhomme d'Auignon tué d'vne pistoletade.

L'excez fut tant desordooné que le sieur de saioctSixt Gentilhomme des plus riches & puissans d'Auignon,homme d'affaires importans & d'ẽtreprises ooo commuoes,qui de fortune se trooua à Bedarrides, & en cest spectacle y fut desastreusement atteint d'vn coup de pistoletade à l'espanle(dont bien apres il mourut)qne l'vn de ses rustres luy lascha fortuitement sans en auoit commission (quoy qu'on le creut diuersement)suiuant ce que le cauallier Odo parla tout haut,lequel respondit aux Consuls du lieu, que quant à la personne de Patris,il o'auoit fait eo cela que le commandement du Prince,& du general:mais que pour le regard du sieur de sainct Sixt que son malheur l'auoit porté à ce funeste accident, & que n'ayant eu aucune charge de luy meffaire,il le regrettoit infinimeot. Les morts cepeodant furent morts,& los heridos bien heridos.

Tesmoins ouys sur le meurtre de l'Abbé. Paul Anthoine de Puget sieur de Sauuins.

Or entre plusieurs tesmoins,qui fureot le mesme iour ouys sur cest excés autant estrange qu'inopié,trois principaux & plus signalés s'y trouuereot bien meslés. Le premier fut Paul Anthoine de Puget sieur de Sauuins,frere du grand Prieur de sainct Gilles, Gentilhomme d'Auignoo, lequel voulant s'approcher l'espee au poing du cauallier Odo, & faire miue de defense fut d'abbord renuersé par terre du rencontre d'vn cheual.

Messire Michel de Pluuiers Seigneur de Pouilhans Cheualier de sainct Michel.

Le second fut Messire Michel de Pluuiers Seigneur de Pouilhans,Cheualier de S.Michel, qui en pareille contenance n'eut pourtãt iamais le moyen de ioindre le meurtrier artestépar l'impetuosité de la caualerie,autant ou plus allarmee qu'à la charge d'voe bataille.

Maistre Guillaume Berard seruiteur domestique de l'Abbé.

Le iij. fut Maistre Guillaume Berard,natif de Pigoans,domestique de l'Abbé,lequel s'estãt mis en quelque Estat de garantir son maistre fut ietté dans vn fossé, où il y auoit quelques pans d'eau,& là blessé de trois ou quatre coups de lance par l'vo de ces potentaires, & laissé pour mort sur la place, combieo qu'il en reschappa, & fut guery dans peu de iours. Chose estrange, que les hommes de sang oe peuuent estre rassasiés, quel ample que soit le hanap, où ils trempent vne fois leurs mains. Ce pauure infortuné Prelat qui ne s'attendoit à rien moins qu'à receuoir vn tel & si perfide accueil de celuy qu'il estimoit son singulier & particulier amy,se trouua tellemeot descouppé qu'on trouua sur sa personne apres l'auoir despouillé deux grands coups de coutelaz sur le visage si outrageusement deschargés, que les ceruelles luy sortoyeot hors de la teste, l'vn trauersant du front & des temples iusques au dessus de l'œil droit, l'autre à trauers de l'oreille ganche & de la ioüe,peoetrant dans les mouëlles : il auoit vn coup de poignard sur le tetin gauche, & deux à la mammelle droicte, qui le perçoient tous trois à iour, auec vne quatrieme playe bien auaot ensoncee vers le creux de l'estomach. Le bras droit presques mis en deux, le senestre ouuert de deux pistoletades, & en somme tout soo corps gasté, honny, brisé & meurtry de la souleure des cheuaux:si que l'ẽprainte des fers se voyoyent en plusieurs lieux. Telle fut la tragique fin de ce Prelat,qui peu deuant estoit plus reueré que son Maistre, & comme le Dieu d'Auignon: au demeurant digne de plainte pour son admirable entendement.Il estoit aagé de xxxviii. à xl. ans, de taille droicte & moyenne : auoit les cheueux & la barbe tirans sur la couleur d'espy meur, les yeux à fleur de teste, bien fendus, azurés & brillans, le nés aquilin & longuet,la bouche vermeille,le teiot cler & vif tombant vn peu sur le bruo; & le visage eo oualle:la contenance pleine de douce grauité, & la parole harmonieose & resonante à merueilles:tout cela ne le sauua pas.Exemple estrangement scandaleux des faueurs & du visage de fortune parmy les hurts de ceste vie.

Le cauallier Odo estoit singulier amy de l'Abbé. Coups & blessures trouuees en la personne du mort.

Quel fut l'Abbe de la Grace.

Exemple espouuentable.

De Iuillet. Peste a Aix.

Pour reuenir à la ville d'Aix quelles gardes & veilles qu'elle face,à ce que la peste qui fourrage Esquilles,& q̃lques autres petits lieux ne l'aborde.Si semble le train de celte dire ja estre en ses bourgs,voire à si cruellemẽt l'ẽuirõner & mettre en alarmes, qu'au mois de Iuillet elle cõmẽce à l'assaillir à bõ esciẽt en q̃lques maisoos hors des murs sautãt de là insẽsiblemẽt

dans la place du marché, auec beaucoup d'estonnement. C'est alors qu'elle rampe par tant de violente ardeur, de maison en maison sous la faueur d'vne estourdissante Coqueluche, qui peu deuant auoit vniuersellement affligé toutes les villes de France, qu'vne grande multitude de personnes en est atteinte & assomee: voire est telle la boucherie & le chaplis qu'elle faict, que le Senat est contraint de faire clorre & barrer le Palais Royal, laisser les audiances & les barreaux muets, & en fin de conte defendre toutes sortes d'assemblees, de bals & de A passetemps ordinaires & publics, combien que toutes ces defenses ne puissent arrester le cours du mal, lequel se monstre tant impitoyable & furieux que la Chambre des vacations auec le President de Lauris leur chef se retire bien & beau à Cucuron où les criminels sont traduits à toute peine & celle des Comptes à Brignolle.

Le Palais de la Iustice clos & les audiances cessees.
Chambre de vacations à Cucuron, & des Comptes à Brignolle.

Ces malheurs sembloient auoir prenoncé vne Comete qui auoit paru au neufuieme & dernier mois quatre ans aupatauant: & encor vne grande & inusitee clarté auec flamme de feu ardant, qui s'estoit monstree au Ciel il y auoit six ou sept iours, auec grand estonnement & merueille au droict de la ville d'Aix. La Cour pour ne laisser en telle calamité publique la Cité où resident deux Senats souuerains à la discretion des boute-feux & B seditionaires, sans conducteur, & sans police, donna plein pouuoir de la gouuerner au Viguier Bourdon, comme principal Magistrat auec cent hommes souldoyez. Au moyen de ce pouuoir bien tost apres il fait brancher sur vn gibet vn certain mauuais garniment qui vouloit esmouuoir vne sedition populaire, & faire du nouueau mesnage, pour mettre la ville au sac parmy les flammes, & le bruit d'vn tel tumulte. Or vint au vingtieme du mois vn bruit à Aix que Chauchard Lieutenant particulier, allant tenir son siege au village d'Aussouys auoit esté fait prisonnier par les gens de guerre & auec luy vn certain bō Prieur de Grambois, l'vn & l'autre mis à rançon. Ce qui mit en feu Bourdon: lequel fit C incontinent renforcer les gardes aux portes, aux murs & aux tours, auec bonnes veilles & sentinelles nuict & iour sur les eschauguettes à ce destinees pour n'estre surpris, comme il en estoit menacé: tellement que pour representer vne mortelle terreur aux yeux du peuple, & le contenir en eschole, il fit executer deux voleurs le lendemain.

Le 8. Septemb. Flamme apparue au Ciel.
Le xx Septēb. Prisonniers & gardes renforcees à Aix.
Voleurs executés.

La peste cependant faisoit tousiours vo cours horrible sans regarder aage ny sexe, iettant ses plus mortelles sagettes au mois d'Octobre. Iean Paul-nas, Castilloni & Iean Boff Cosuls nouueaux ne voulurent quel Chapperon qui les obligeat se hazarder dedans la ville l'vn s'excusant sur son grand aage, les autres deux sur leurs incommodités priuees, sans considerer qu'ils estoient peres & tuteurs generaux, & non plus hommes particu-D liers, establis pour les affaires d'autruy & non pour eux: & en somme plus obligés au salut public qu'à leur propre vie. Mais leur Assesseur Guyran qui homme froid & sage se representa toutes ces choses deuant les yeux, se resolut d'y entrer & de mettre sa personne & sa vie pour sa ville. En quoy il merita autant de louange, que la couhardise de ses trois compagnons de blasme. Et si fut le conseil en balance & sur le poinct de punir vne telle lascheté de courage par vne nouuelle election, & d'en mettre d'autres à leur place, à leur grand honte & vergoigne, pour ne laisser la Cité sans patrons & conducteurs en vne telle tourmente. A quoy toutesfois on ne proceda plus pour le respect de la charge qu'on ne voulut diffamer, que pour le regard des personnes qui meritoient ceste E infamie.

Cours horrible de la peste.
Lascheté des Consuls d'Aix.
Honnorable resolution de l'Assesseur Guyran.

Quant au Senat, pendant que le Prince estoit à Sisteron, tant pour faire mettre les armes bas à ceux de sainct Vincens, que pour fuyr la maladie, comme aussi pour ayder aux gens de guerre que sa Majesté mandoit au Dauphiné, à fin d'appaiser le peuple contre les Nobles. Vne chambre tira à Perruis, où le President de Lauris estoit, l'autre à S. Maximin, où sous le premier President de Trets allerent vingt & cinq Conseillers, l'autre se rendit à nostre ville de Sallon, où le President Corriolis auec vn nombre competant de Senateurs se retira. La maladie auoit tellemēt infecté l'air, & en estoit venuë la desolation iusques à tant de fuoeste extremité, que les fils enseuelissoient les peres, les peres & F meres leurs enfans, la cousine le cousin, le frere la sœur, le mary la fēme, de peur que les portefaix & Sandapilaires n'entrassent en leurs maisons, & ne volassent leurs biens. Et si estoit la famine presques autant rigoureuse, comme la peste dont plusieurs se voyoient mourir & tomber de necessité. Si bien qu'estans soubmis entre deux fleaux si cruels s'ils enitoyent les coups de l'vn, ils tomboient ez mains de l'autre: où n'apportoit peu d'horreur dix ou douze Asnes maigres descharnez & desfaits aimois ombrageux & melancoliques, qui faisoient tous les iours cinq ou six venues chargez de cinquante ou soixante corps.

Le xxvii. Septembre. Diuision du Senat espars en trois villes de Prouence sous trois diuers Presidens.
Force de la maladie & desolation espouuentable.
Famine mesme parmy la peste.

Desolation aux maisons champestres.
Citò, longè, tardè.

Si la ville estoit mal, les bastides & maisons champestres n'estoient pas mieux. Car la maladie qui se monstre plus cruelle au mois de Nouembre, qu'elle n'auoit fait en Octobre, ayant augmenté sa fureur & pris des forces nouuelles, sçauoient bien trouuer ceux qui pensoient estre francs aux champs de ses traits, & seurement esloignés d'elle, tant Dieu se monstroit courroucé. Dans Aix ne se trouuoient meusniers, ny boulangers, dont les pauures enfermés, & infirmés se souffroient peu : de maniere qu'il est quelquesfois meilleur de vuyder les villes, & tout quitter, que de vouloir estriuer contre vn fleau tant espouuantable, que lance la main de Dieu. A tous ces malheurs estoit attachee vne insupportable & cruelle cherté de viures hors de toute raison & mesure : & croyoit on d'ailleurs que les Chirurgiens, qui tous les iours alloient de l'enfermerie à la ville sembloient entretenir la maladie qu'ils taschoient à desraciner : mais le meslange des vns auec les autres par trop d'inconsiderce liberté & trop peu de precaution causoit ces inconueniens que les Consuls s'aduiserent de coupper leur interdisant la ville, qui ne fut vn petit bien pour les vns & pour les autres. Ce fut en ce mesme poinct que Messire Robert de Monecal, Conseiller du Roy, Maistre des Requestes, & President de Prouence, fils de Gaillard de Montcal Seigneur & Baron de Tresques, Iuge-mage de Beaucaire & de Nismes, & de Dame Monde de Combes fille du Baron de Sabran, voulut changer de territoire & s'habituer en Arles, où il fut solennellement receu habitant en presence de Valentin de Grille sieur de Rubiac, d'Anthoine d'Vsane Gentilhomme, Borel & Auignon Bourgeois, Viguier & Consuls de la Cité, où tousiours depuis ceste Noble famille a flori. Ainsi fut Arles honnoré de l'acquisition de ce personnage sur le poinct que l'an estoit paruenu au dernier Soleil de sa course, & que ceste impetueuse dite de peste continuoit de rauager la ville d'Aix, laquelle finalement lasse & assouuie de tant de carnage, ou plustost l'ire de Dieu lassé d'affliger les pauures mortels, la santé fut restituee, & la ville restauree, le seze du mois d'Aoust de l'an cinq cens octante vn.

Le xxxj. Decembre.
Premiere habitation du President de Montcal en Arles.

A B C

L'an M.D.XXCj. Hermite à Aix entretenant la contagion.

Durant le cours furieux de ces contagieuses calamités fut veu à Aix vn Religieux des marches d'Italie en habit & robe d'Hermite: il estoit couuert d'vne simple cazaque de treillis noir qui luy battoit iusques aux genoux, allant ordinairement pieds nuds, auec vn crucifix au trauers de sa ceinture. Astuce merueilleuse du demon infernal qui l'agitoit. Sa stature estoit haute & droicte, non chargee de graisse, ses membres bien ordonnez, son front grand & chauue, son nez aquilain, sa barbe bien nourrie, & quelque peu teinte de gris. Marques de vray qui pouuoient tirer vn tel homme à choses honnorables & grandes, s'il eut voulu bien vser du doux aspect des astres fauorables à sa naissance, & ne deprauer point ainsi les hauts dons de nature & du Ciel par vne volonté tournee au mal, du tout meschante & corrompue. Sa profession au moins en apparence estoit de suiure les lieux contagieux & pestez pour le seul honneur de Dieu, sans prendre autre salaire que sa vie. Au surplus tant experimenté en ces choses là, suiuant le dire commun, que du premier regard seulement il recognoissoit les blessés, & qui plus est les draps & linges infectés, ou touchez de telle ordure. Cas certainement admirable & de dispute non petite. Cest homme entra en tant de reputation, & gaina vne telle opinion de soy au cœur du menu peuple, & de plusieurs honnorables Citoyens & Senateurs qu'on l'appelloit haut & clair le sainct Hermite. Si qu'ayant esté mis en taille de bois auec vn titre tant specieux & venerable, vne infinité de personnes, non seulement de Prouence, ains des villes & contrees voisines le tindrent en leurs maisons & cabinets comme vn Paul ou vn Anthoine, premiers & tant renommez Anachoretes, saincts habitans du desert, auec ceste mesme inscription, bien qu'il ne fut qu'vn abuseur, & vn cauteleux sorcier, comme sa fin demonstra. Mais il cachoit sous ceste peau de brebis les membres, la chair, & les dẽts d'vn loup sauuage, de sorte qu'estãt finalement guetté, descouuert, recognu, accusé, & preuenu d'infinies meschancetés, venefices, paillardises, gourmandise & sortileges, mesmement d'auoir nourry & entretenu la maladie vn si long temps, il fut pour le commencement de sa saincteté canonizé des mains d'vn bourreau, publiquement ards & mis en cendre, à la grand' place des Iacobins par vn Arrest iuste & souuerain du Senat: sa putain pour le consoler en ceste funeste fortune estant rudement fustigee par tous les cantons & quarrefours de la ville iusques au sang. Digne triomphe de ses victoires. Petit ne fut pourtant le bruit qui courut par la bouche des hommes, de langue en langue, qu'vn grand Roy l'auoit enuoyé (chose indigne d'estre pensee, & d'entrer au cœur d'vn Monarque) pour affoiblir par vne tant abominable & diabolique inuention, les forces de la Prouence,

Stature & forme de l'Hermite.

Profession de l'Hermite.

Image de l'Hermite appellé sainct.

Interius autem sunt lupi rapaces.

Bruit qui courut de ce temps touchant cest Hermite.

D E F

qu'il

qu'il s'attendoit d'enuahir facilement-la trouuant ainsi deserte, & presques à l'abandon. Ceux qui semoient vn tel bruit, disoient que Marseille ne pouuoit sortir de son estomach où de long temps ses filets estoient tendus (ce que nous auons veu de nos yeux) par vne ambition autant hereditaire que vaine, que le grand Empereur Charles son pere sembloit luy auoit laissee. Si que peu ne rengregea ceste vieille vlcere & son incurable maladie la douairiere de feu Maximilian mere de l'Empereur Adolphe, laquelle allant en Espagne voir son gendre & sa fille arriua le dernier iour de Nouembre, auec quarante galeres à Marseille, où elle sejourna tousiours, toutesfois dans la sienne sans vouloir onques prendre terre, ny mettre le pied dans la ville, iusques au douze de Decembre à cause du mauuais temps. *Le xxx Nouemb. La douairiere de Maximilian arriue à Marseille auec xl. galeres.*

A

L'an octantedeuziesme ne semble peu memorable en ce que Messire Iean de Pontevez Comte de Carces, Baron de Coutignac grand Seneschal & Lieutenant de Roy plein d'honneur & de nom, apres auoir vescu soixante six ans, cinq mois & dix iours, car aucun n'a marqué les heures, laissa doucement surpris du sommeil de la mort le monde & la vie, aussi bien que ses Estats & ses Seigneurs à son chasteau de Carces le vingtieme du mois d'Auril. C'estoit de vray vn personnage fort ambitieux & peu commun: mais aussi l'vn des plus illustres & dignes Cheualiers de son temps, de tres-noble sang, & des premieres & plus genereuses familles de la Prouince par nature & par adoption: de belle, droitte & haute stature, plus chargé de nerfs que de chair, d'vn visage long, plein de douceur & de majesté, d'vn courage heroïque, & d'vne constance inesbranlable à toute sorte d'accidents, froid, meur & posé en toutes ses actions: si qu'on ne cognoissoit aucunement quand il auoit gaigné ou perdu, prudent & aduisé à bien conseiller, hardy à executer, & patient merueilleusement à l'attente des occasiōs & du temps: outre tant de qualités excellentes, magnifique, splendide, & liberal, grand ioüeur, & grand faueonier: au reste par vn tres-illustre surcroit aymé, respecté & obey presques de toute la Noblesse & les Barons du pays, tous ses parens, ses amis, ou ses alliez, si Seigneur le fut, & peut estre sera iamais. *L'an MDLXXXij. le xx Auril. Trespas du Comte de Carces.*

B

C

Graces qu'à peu le Ciel large destine.

Assez plus violentement sur les nones de Iuillet fut arraché d'emmy les viuans vn Gentilhomme de Sallon, dont la memoire me sera funeste à iamais, pour le dam que i'y receus. Scipion March de Trippoli ieune homme, plein de valeur & de courage, fils naturel d'Antoine March, dont nous auons ailleurs parlé, ainsi qu'il iouoit vne matinee au pallemail, auec de Berthatis sieur de Maluans son cousin germain, & Cesar de Nostradame (car i'estoy de la partie pour l'estroicte amitié que nous auions ensemble contractee de ieune aage, & continuee de pere en fils) fut meschamment assassiné d'vn coup de pistolet aux reins par deux certains brigands du Languedoc d'obscure & vilaine sorte, prattiqués de longue main par ses plus mortels ennemis, auec lesquels mesme il auoit beu & mangé souuent, & dont il ne se meffioit aucunement. Le cas fut tel que quelques hommes masqués auec des chemises sur leurs habits, qui auoient le mot du guet, & si auoiēt secrettement espié ce lieu vn peu escarté, cest heure matinale, & ceste occasion: au bruit du coup qu'ils attēdoyent sortirent tout aussi tost du iardin du ieu de paume aboutissant le pallemail: lesquels, ainsi que i'estois en visee pour debuter, me tournant au bruit du coup qui sonna contre mes oreilles, se presenterent furieusement auec espees & bastons à feu & lascheuerent de massacrer aussi soudain qu'vn esclair: si que ie me trouuay saisy d'vn si mortel estonnement, que ie iettay soudain mes armes contre les iambes de ces tueurs, & pris des aisles aux pieds, aussi bien que fit Mauuans & ceux qui iouoiēt auec nous, tant à propos & à temps que i'eschappay sain & sauf quitte de la seule peur. Mais non, ô malheur, celle qui m'auoit mis aumonde, laquelle quoy qu'elle fut de courage masle & genereuse tout outre, par la soudaine violence neantmoins de l'effroy que la nouuelle de cest acte (vn peu trop legerement portee à ses oreilles, ainsi qu'elle estoit à l'Eglise) imprima dedans son cœur, prit vne telle apprehension de me rencontrer mort, que sans se pouuoir r'asseurer en aucune maniere, me voyant mesme sans aucun mal, onze iours apres laissa le monde, pour me laisser vn triste & puissant regret, qui ne me quittera iamais. Assassinat execrable, que plusieurs morts auoient deuancé, & plusieurs morts ont suiui, auec des Arrests fulminans, des amendes enormes & grosses, & finalement la ruyne generale d'vne grosse, riche & tres-abondante maison, presque reduite à non plus, par vn si lasche coup, & le seul moyen d'vne femme cause de tout ce malheur. Ce qui seruira de leçon pour apprendre aux ieunes fils combien ce sexe est enragé *Ez nones de Iuillet. Assassinat commis à Sallon.*

D

E

F

dangereux & malin de quelle sorte infortunés, miserables & malheureux tous ceux-là qui s'en approchent. En somme qu'on a remarqué que de sept en nombre qui se trouuerent à cest affaire maudit, il n'en y a qu'vn seul en vie: & que le ieu de paume a esté cinq ans apres conuerty en Eglise de Capucins: tels sont les iugemens de Dieu.

L'an MDXXCIIJ. & XCIIIJ. Iean Gautier achete la Seigneurie de Grambou.

Iean Gautier qui auoit honnorablement seruy les Comtes de Tende & de Sommeriue pere & fils en qualité de leur Conseiller & principal secretaire durant leurs gouuernemens & les troubles recités: & qui n'ayant petite cognoissance, ny peu d'experience aux plus importans & secrets affaires de la Prouince auoit esté appellé par M. le grand Prieur, fut fait A
Seigneur de Grambois, au moyen du Marquis d'Oraison qui luy vendit ceste place le prix de douze mille francs, dont il presta les hommages à la chambre de Comptes, où son nom & ses armes furent enregistrees & peintes dans vn escu d'or, à vn cœur bruslant de gueules sous vn chef de couleur du Ciel, orné de trois estoilles d'or. Ce qui fut és iours de Feurier de l'an octantequatrieme, où plusieurs occultes remuemens, & quelques dangereuses menees furent couuees à Marseille & en Arles, qui creuerent l'an en B
suyuant.

Escu des Gautiers sieurs de Grambou.

C'est acte fut fait & passé le XXI Septembre l'an MDLVI. par Pierre Maliuerny Notaire de Contignac ez presences de Noble Iaques Fabre, d'Aups Escuyer de Fabregues. Noble Gaspard Sors de Castellane, Iean Vontonier Notaire de Contignac & François Alemaigne de Rion en Auuergne.

Il y a vne autre famille de ce mesme surnom, assauoir des Gautiers, ausquels le feu Seigneur de Carces auant qu'il fut creé Comte auoit autrefois vendu vne troisieme partie de Senez. Ce que tesmoigne l'acte de vêtre passéau Chasteau de Flassans ez presences de quelques Nobles, en faueur de Noble Louys Gautier fils de Sebastien originaire de Senez, duquel Louys sortit André sieur d'Aiguine, qui d'vne Damoiselle de la tres-noble maison de Sabran de la branche de Beaudinar, a laissé Balthezar, marié à Blanche de Sallette l'vne des plus belles & galantes ames de son temps, heritier de ceste place & de ses armes composees d'vn cheurond'or accompagné de deux estoilles de mesme en chef, & d'vne colombe d'argent en pied, sur le fond d'Azur escartellé de Sabran. C

Escu des Gautiers sieurs d'Aiguine.

L'an MDXXCV. Tumultes & menees à Marseille par le Consul Dariez.

La maxime est trop plus veritable, que la Magistrature fait bien tost cognoistre quel est celuy qui l'exerce. Monsieur le grand Prieur comme sage Prince, vigilant Pilote, & Gouuerneur tres-prudent auoit par vne haute dexterité d'esprit tenu les affaires en iuste balance iusques icy, que la ligue qui commença à faire petiller des estincelles en Frãce, donna ouuerte occasion à Vins ia las de languir inutile, & ne rien faire de se mettre en campagne pour les Princes contre le Roy, arriuant Marseille à ce ieu, qui se trouua tout à coup desbauchee & surprise de ceste nouuelle & violente frenaisie, dont elle fut deliuree au bout D
sans plus de trois iours. Louys de la Motte Dariez, homme d'entendement & de bel aspect auoit esté honoré du second Chapperon, & de la robe d'escarlate de Marseille, auec Arenes Gentilhomme originaire de la Cité, à qui le rang qu'il tenoit, & les anciens priuileges de ceste riche & puissante ville auoient donné, sous la faueur des ballotemens, & feues blanches, la premiere nomination. Ceste charge soit que Dariez fut de nature ambitieuse, soit qu'il eut l'ame populaire, & le courage imperieux, soit qu'il fut poussé par quelques grands, & par ceux qui les maintenoient, le sortit tant hors de son sens, & du E
droit sentier de sa propre cognoissance, voire de son propre deuoir, qu'il vint à monter iusqu'au desir insolent de s'y establir vne particuliere domination, en faueur de quelques Barons des plus releuez de la Prouince, dont il n'estoit que le ressort, pour faire mouuoir & iouër plusieurs desbauchés rouages au grand desaduantage du train public, de l'horloge de Marseille, de l'excellente foy de ses citoyens, & du seruice de son Roy. Or comme le goust d'vne telle lotte que celle de dominer donne vn appetit insensé, & vne faim enragee, esbloüy & trop aueuglé de l'escarlate qui l'enuironnoit, il vint à se precipiter trop follement en des audaces & des rebellions si nouuelles & desreiglees, qu'il commença de souffler malicieusement des vents dangereux ez oreilles du peuple pour paruenir au dessein où la tempeste de son ambition le poussoit: tellement que se voyant soustenu de quelques F
hommes de sa faction, il entreprit de chasser le Gouuerneur de la ville de Marseille, où ce Prince faisoit son plus ordinaire sejour. Ce qu'il executa autant audacieusement que follement, & à la haste il auoit proietté ce coup: mais dont il ne porta guieres loin le chastiment qui fondit dessus sa teste comme vn soudain trait de tonnerre. Choses qu'il faut narrer par ordre, auec tous ses accidens plus diuers & notables pour ne laisser rien au desir, non plus qu'au deuoir de l'histoire.

Du mois de Mars

Capitaine Fontaine pris & pendu à Aix.

Au mois de Mars de l'an octante cinquieſme, que le Dieu Mars battant ja par tout la
campagne, les compagnies Françoiſes eſtoient en Prouence: vn Capitaine nommé Fon-
taine ſoldat d'aſſez belle deffaite, & quelques autres de ſon vent taſcherent de ſeduire
& desbaucher par des perſuaſions & promeſſes aduantageuſes celle qui eſtoit en gar-
niſon au Puech (Rocque malencontreuſe & fatale) pour la ioindre, & tirer au party
de Vins: faiſans vne telle leuee de ſoldats par voyes illicites & ſecrettes ſans aucune
A valable & royale commiſſion. Le Prince eſtoit de ce temps en Arles, lequel eut des
fidelles & celerez aduertiſſements de tout ce nouueau meſnage, & ſur tout de l'inſo-
lence de Fontaine, que ſur ce desbord il fait arreſter par le collet, & traduire par le
Preuoſt Seilhans aux priſons d'Aix, où ſon procez auſſi toſt formé que ietté: il eſt de chaud
en chaud mis en public ſpectacle ſous le trauers d'vne potence tout veſtu de velours
vert, & peu apres eſcartellé, ſa teſte attachee ſur vn haut pal à la porte de Sainct Iean, &
les quatre membres ſur des bigues ez chemins & aduenues expoſez ez yeux des paſſans,
auec horreur & fremiſſement. Si qu'au meſme iour que ce miſerable eſt ainſi accommodé,
B pour donner aduis à ſes compagnons d'eſtre plus ſages que luy, Barraz premier Conſul,
& Rogers Cheualier de Sainct Michel Gentilshommes d'Aix, l'vn de la famille des Emen-
iauds, l'autre de l'Eueſque: au ſurplus perſonnages tres honnorables, fort bien emparlez,
& rompus à tous affaires, ſont employez & mandez à Vins à ſon chaſteau de Forcalqueret,
où ils ſe rendent en diligence, pour ſçauoir de luy auec ſages & diſcretes paroles, s'il eſt en
pretention de troubler le pays à guerre ouuerte, & s'il ſe plaint de quelque tort, qui le doiue
porter à cela. Vins reſpond en peu de mots, qu'il ſe trouble grandement de leur Ambaſſa-
de & commiſſion, attendu qu'il n'a le cœur tant eſloigné de choſe du monde, que d'vne tel-
le penſee: & que c'eſt vne verité ſi certaine, qu'il eſt preſt de donner liberalement ſa propre
C femme & ſes plus chers enfans en oſtage à la ville d'Aix, pour l'acte de ceſte aſſeurance, &
la deliurer d'vn tel & tant funeſte ombrage. Ceſte reſponſe fut aſſez ſpecieuſe pour les con-
tenter. Mais comme Vins n'eſtoit d'humeur de ſe laiſſer aiſeement prendre, ny de faire
maiſtre de ſon ſecret le cœur d'autruy, n'eſtimant pas moins l'art que la vertu ez occurren-
ces d'Eſtat & de guerre, ſe recognoiſſant deſcouuert, il declara franchement & manda au
Gouuerneur qu'il leuoit les armes non pour ſon propre & particulier intereſt, mais au nom
du Duc de Guiſe, pour les Princes Catholiques, & le ſouſtien de la Religion que les preten-
dus reformez vouloient troubler: ſi qu'il ne deuoit entrer en crainte d'aucune tempeſte
eſtrangere: à tant que les armes ſont leuees, & tout le pays en bruit incontinent deux iours
D apres.

Gentilshommes mandez aux ſieurs de Vins, pour ouyr ſes plaintes.

Reſponſe couuerte & diſſimulee de Vins aux deux Gentilshommes.

Le iii. Auril. Declaration du Seigneur de Vins au Gouuerneur.

Les nouuelles de ce nouueau leuement d'armes qui fut fait le cinq d'Auril, volerent
d'vne telle roideur qu'on ſçeut comme en ce meſme iour le Comte de Sault, le ſieur de
Roſſet, de Bolliers, & quelques autres Gentilshommes s'eſtoient rendus & ioincts à Vins,
auec Artigotty ieune Gentilhomme Baſque, Capitaine de la compagnie Françoiſe, dont
eſtoit Fontaine. Le Gouuerneur, qui ſent & preuoid quels eſclandres ceſte corde trame,
& de quel chanure elle eſt filee, mande en ces premiers mouuements querir les princi-
paux des villes & chaſteaux, auſquels apres leur auoir fait quelque ouuerture de ceſte tra-
me, il fait iurer & ſigner fidelité à leur Roy, que quelques ames inquietes & felonnes veu-
E lent troubler à leur malheureuſe ruine. Ce qu'ils promettent vnanimement, hormis quel-
ques vns qui s'attachent aux parts de Vins pour lors à Salernes, auec enuiron deux cens
Maiſtres. Voila donc la guerre ouuerte.

Le v. Auril. Leuement d'armes par Vins & autres Gentilshommes.

Trois iours à peine ſont reuolus que les Conſuls de Marſeille mandent par vne bien
eſtrange, hautaine, & inattendue Ambaſſade au Prince, que leur cité & la Roque de No-
ſtre Dame de la Garde tiennent pour le Roy des Roys: paroles non moins ſpecieuſes, que
ſeditieuſes, dont eſt autheur Dariez & certains ſiens adherans, qui penſent à mettre Mar-
ſeille entre les mains & l'adueu de Vins & des Princes: les adherans tendans au ſac, & les
entrepreneurs à la tyrannie & royauté. Mais Dariez non plus que Cayphe ne ſçauoit pas
F quel Demon le faiſoit parler: ny quel eſprit plus fort que le ſien mouuoit ſa langue au
contraire de ſon cœur, ſans conſiderer qu'ici bas en terre le Roy de France eſt le Roy des
Roys.

Le viii Auril. Ambaſſade inſolente des Marſeillois au Gouuerneur.

Dariez, ſedition à Marſeille.

Ceſt inſenſé ayant ainſi fait le prologue de ſa tragedie qui n'apporte peu d'eſtonne-
ment aux ſpectateurs, ſans attendre au lendemain attache d'vn meſme train à la corde
qui bien toſt l'eſtranglera, vn pauure Gentilhomme de Marſeille, en faueur duquel
il fait malheureuſement aſſaſſiner le General Boniface, ſous pretexte qu'il eſtoit

Le General Boniface meurtry dont Marſeille eſt en rumeur.

Huguenot, combien que ce fut, à ce qu'on disoit, pour le trop excessif amour que le General auoit enuers Alphonsine de Sacco sa femme, l'vne des plus belles creatures de son temps, dont toutesfois estant ja cassé d'ans, il n'auoit peu receuoir aucun fruit : tellement qu'il estoit à douter qu'Alphonsine, qui gardoit vne entiere & irreprochable foy à son mary tout vieil qu'il estoit, ne deut auoir meilleure part que son frere qu'il n'aimoit gueres, & voyoit mal volontiers.

Ce meurtre ainsi meschamment & sans propos commis commence d'espandre vne telle espouuente & terreur à la cité, que des lors à l'exemple du Consul Dariez, qui vous auoit mis pour enseigne vne belle & grãde croix blanche à son chappeau, tout le peuple qui dance volontiers au son de telles aubades, de peur d'estre pris & passer pour Huguenot, se met à faire le semblable, & pense bien que la curee de plusieurs bonnes maisons ne luy pourra pas faillir. Au poinct mesme que cest acte se ioue à Marseille sur le theatre d'vne tant horrible & sanglante sedition, le Prince fait entrer trois compagnies Françoises dedans Aix, où desia le bruit de ces choses estoit paruenu, à fin de les coupper au pied. Arenes premier Consul se trouuoit en Cour pour les affaires de la ville : ce qui donnoit la premiere authorité à Dariez, & le moyen de plus audacieusement executer ses felonies : au moyen dequoy le lendemain auec ce pauure Gentilhomme qu'il auoit ainsi gasté, Lause, Cornille & quelques autres mutins de la ville, il despesche lettres à Vins fort pressantes de monter à cheual tout incontinent, & venir sans aucun delay, d'autant que le temps est venu qu'il le mettra dedans Marseille : si qu'il se resouuienne que toute haute entreprise apres qu'elle est deliberee se doit promptement executer pour ne perdre l'occasion & despiter la fortune, qui luy offre vne telle place. Pour ne laisser rien en arriere, pendant que les postes volent, Dariez fait faire des criees à son de trompe par tous les endroits de la ville, que toutes personnes ayent à mettre des croix blanches en leurs chappeaux, & porter marque de Catholiques : peu ne donne de poids & de terreur à ce commandement la presence de ce fol, où il assiste auec ses ornements consulaires en robbe de pourpre & chapeton cramoisi, accompagné de ses adherans, dont la ville n'est en petit bransle, la Prouince en peu de trouble, & l'Estat en peu de peril. L'audace des vns est insolente, la crainte des autres muette, les mutins font la loy, les sages se trouuent surpris d'vn soudain esbahissement, bien qu'aux vns le sens soit clos, & aux autres ouuerts les yeux. Quelque grand personnage dit tres-bien que ces trois choses troublent principalement l'entendement, la confiance, la conuoitise & la precipitation. Les conseils audacieux & temeraires ont l'abbord agreable, l'execution difficile, & l'euenement triste. La conuoitise ne sçait rien faire ny traitter auec balance & circonspection, & la soudaineté esmeut les ondes de ceste mer, & tire apres soy le naufrage : car qui desire trop se haste, & qui se haste gaste tout, & n'est rien tant ennemy du bon & sain conseil, que la trop violente & inconsideree celerité. Dariez en fournit les exemples sans courir à l'antiquité.

Arenes premier Consul absent.

Le 12. Auril, Lettres de Dariez à Vins.

Estrange manie & desuoyement de Dariez.

Confusion & trouble de Marseille.

Lipse en ses Politiques.

Dieu qui ne veut fauoriser les manuais desseins de cest homme ouure les sens par les yeux aux plus notables & gens de bien du conseil. Eux d'vne admirable & necessaire celerité prennent au collet Dariez & son compagnon, qu'ils fourrent de ce pas ez prisons royales, pour sçauoir de quel vent ils soufflent ses populaires esmeutes & ces reformes tant sanguinaires & nouuelles, & en vn mot où sont leurs patentes & commissions : fort & puissant accusateur que le peché, redoutable & puissant tesmoin que la propre conscience, espouuentable & puissante charge, que la main de Dieu quand elle s'appesantit sur la teste du meschant. Toutes ces choses qui luy sont contre ne tirent de sa bouche toute seche & aride de la sieure de la mort au poinct qu'on les interroge, que responses impertinentes, mal tissuës & begayantes si destachees & variables, qu'ils se condamnent eux mesmes sans cheualets ny tortures. Leur apostume est creuë qui les estouffera bien tost. Le Prince qu'on a cependant enuoyé querir en poste part sur les cinq heures du soir que le mois a treze iours accompagné du Comte de Carces (estrange histoire) & de quelques Barons principaux, en nombre de cent ou six vingts cheuaux. Sa diligence est telle que bien peu auant la minuict, il ioinct les portes de Marseille qui luy sont aussi tost ouuertes, se trouue enuironné du peuple, va de ce pas au conseil auec la botte & l'esperon, oyt leurs raisons & leurs plaintes, fait faire le procez à Dariez & à ce pauure & miserable qu'il a perdu, qui le lendemain sont estranglez & pendus sur les onze heures de nuict à la place du Palais, l'vn mourant desesperé, l'autre esteint & assouppy : l'vn puny de son ambition, l'autre de son auarice & de sa credulité, digne de quelque compassion, pour estre nay Gentilhomme d'vne tres-noble

Dariez & vn Gentilhomme de Marseille emprisonnés.

Le xiii. Auril. Arriuee de monsieur le grand Prieur à Marseille.

Le xiiii. Auril. Dariez pendu.

famille.

famille. Marseille au moyen de ce fol ayant couru vne bien triste & miserable fortune, & vn public naufrage que le Gouuerneur destourna. En cest exemple se rencontrans deux diuerses operations d'vne mesme cause, la soudaineté funeste aux vns, & heureuse aux autres, le danger de la maladie ayant requis autant de resolue hastiueté au remede, que la conuoitise auoit causé de folle & indiscrete precipitation au mal, contre le Prouerbe ancien,
A qu'il se faut haster de loisir.

Diuerses operations d'vne mesme cause.

Or estoit venu Vins le iour deuant à Pertuis, où il vouloit entrer, mais la porte luy est refusee. Parquoy voyant le coup de Marseille suiuy d'auspices tant infaustes & malencontreux: & que son partisan auoit attaché ses entreprises à vn infame licol, il prend la tour d'Aiguez, la Vallee, Beaumont & quelques autres places du S. de Cental, qu'il remet ez mains du Comte de Sault & de S. André son frere ja entré dedans Beauuiont auec quelques quatre cens hommes.

Portes de Pertuis refusees à Vins.

Places prises par luy.

Plustost n'a le Prince remis les choses de Marseille, que iustement sur la demy-course du mois il fait creer sept Consuls & vingt & quatre Capitaines, pour coupper les testes aux
B hidres des brigues & trahisons. Ce coup fait il reuient à Aix où le lendemain le Senat fait publier des lettres de commandement d'aller à toute outrance contre ceux qui ont pris les armes d'vne licentieuse temerité, sans permission ny commissions legitimes, contre l'expresse volonté de sa Majesté. Tant de force a l'authorité du Senat ioincte au pouuoir du Gouuerneur, que Vins fait tout aussi tost cesser & dormir pour quelque temps la guerre par luy commencee ainsi qu'il auoit protesté, non pour son particulier, mais pour les Princes Catholiques: de sorte qu'en ceste leuee d'armes ne se passa chose aucune d'importance.

Le xv. Auril Creation de nouueaux Consuls a Marseille.

Le xvii. Auril, Lettres du Senat contre les rebelles.

Vins n'ayant eu que fort petit gros de Caualerie, quoy qu'il eut assez de soldats & d'infanterie, mais quasi point de Noblesse, laquelle estant presque toute tournee du costé du
C Gouuerneur, le contraignit de sortir hors de la Prouince & courir au Daophiné, ou bien d'errer & se tenir par les montagnes, à fin d'asseurer sa vie. Autres lettres furent publiees le trentieme de Iuillet dans la salle du Senat, où le Prince, le President de Lauris, & plusieurs honnorables Senateurs estoient presents. C'estoit vne reuocation des Edits faits en faueur de la Religion pretendue reformee, auec declaration que les sujects du Roy viuroient selon les saincts commandemens, & les anciennes traditions de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Les Ministres vuideroient dans trente iours, & les pretendus reformez feroient ou profession de la mesme foy, ou sortiroient dans cent octante iours des terres du
D Roy, sauf à eux de vendre leurs biens & possessions. En vertu de cest Edict, criees sonnent bien haut & clair le lendemain que le mois est au dernier pas de sa course, ou le Heraud de sa Majesté, les Consuls & les Huissiers du Parlement se trouuereot à cheual: si que le mesme iour la chambre des vacations fit prester le serment à tous les Aduocats & Procureurs: fors à ceux de la Religion qui fut vne gaillarde occasion, & vne porte toute propice à quelques vns de rentrer au sein de l'Eglise, dont ils estoient sortis trop legerement: & faire poblique profession de foy, pour ne chommer dedans leurs robes, & ne se trouuer inutiles & perclus de leurs langues, dont venoit leur meilleur gain & plus honnorable proffit.

Le xxx. Iuillet. Autres lettres de reuocation.

Le dernier Iuillet Criees à Aix

Docteurs recabilitez.

Ces choses ainsi conduites, S. Marc, & Auribeau Seguiran, Senateurs au Parlement,
E sont commis le premier iour du mois nouueau à faire prester les mesmes fermens aux Consuls & consulaires de la ville. Ceremonie suiuie de feux de ioye, & d'allegresse publique. Bonfils Lieutenant general fait rendre semblables deuoirs à ceux de son siege le lendemain, & si se fait vn peu apres vne assemblee generale du Clergé, où se trouuent les Euesques d'Apt, de Sisteron, de Gap & de Riez sous la Presidence de l'Archeuesque Canigiani premier Procureur du pays. C'est en ces mesmes saisons, que Messire Iean de Coppede, duquel nous auons parlé ailleurs, baille le iardin du bon Roy Reoé, qui luy appartenoit d'heritage à plusieurs & diuers particuliers à nouuel bail, sous plusieurs diuers cens & reuenus. Quartier que despuis lors tant de beaux & somptueux Palais que plusieurs puissans Senateurs,
F fameux & riches Aduocats, gros & pecunieux marchands y ont magnifiquement esleuez, tant d'edifices, de logis & de maisonages, tant de belles, amples & longues ruës habituees & remplies de diuers arts & mestiers, dans vne belle & haute couronne de neufues murailles, ont fait appeller Ville-neufue. En ce mesme temps aduint que le Baron d'Alemagne, nonobstant l'Edict publié contre les Religionaires pretendus comme Gentilhomme des plus esleuez de la Prouince, qui en faisoit ouuerte profession, & se maintenoit en chef de party (car il n'auoit faute de sens, de courage, de moyens, ny de credit) leua les armes, & s'alla ioindre auec les sieurs de l'Esdiguieres, de Blaccons, de Gouuernet & autres Gentilshommes

Le premier d'Aoust. Feux de ioye à Aix.

Le ii Aoust. assemblee du Clergé.

Commencement de Villeneufue d'Aix.

Le Baron d'Alemagne leue ses armes auec ceux de la Religion.

hommes du Dauphiné de mesme opinion & creance, à ce bruit se met en pieds & en estat de guerre le Gouuerneur tant pours'opposer à leurs entreprises, à fin de coupper au pied leurs desseins, que pour aller au deuant de plusieurs trahisons secrettemēt machinees, contre les meilleures villes & places de Prouence : principalement contre Arles, aux enuirons duquel s'estoient rendus trois mil hommes du Languedoc pour l'enuahir & surprendre sous la faueur d'vne occulte & bien perilleuse intelligence, qui fut bien tost esuentee & descouuerte aux funestes despens d'vn disgracié Cheualier, lequel y laissa la teste (quoy qu'il n'aduoüa iamais le faict & mourut en ce propos) & de quelques autres perdus, pendus en des gibets infames. A

Secretes intelligences sur la ville d'Arles. Executions en suite de ceste trahison.

Ces quatre furent executez le dernier du mois de May de l'an suiuant octante six. Reglement d'Angoulesme à Marseille quel estoit.

Ces executions ne sont plustost faictes, que le Prince qui desire voir son gouuernement balloyé de toute ordure reprend la ville d'Aix, où il fait condamner au dernier supplice quatre autres prisonniers d'Arles : combien qu'il semble que nous ayons laissé au bout de nostre plume que le dixseptieme d'Octobre de l'an precedent vne assemblee auoit esté faicte à Marseille, où le reglement d'Angoulesme (ainsi appellé du nom de son autheur, parce que le Gouuerneur l'auoit estably) fut entierement confirmé. Il portoit que le Viguier qui se change annuellement,& qu'on tire pour le plus de la premiere Noblesse du pays, si bien ceste regle a failly, ne pourroit estre originaire de la cité suiuant la coustume ancienne inuiolablement gardee iusques là,& que ceux qui deuroient estre promeus & appellez au premier & second honneur du Consulat auroient vaillant certaine somme d'argent, qui respondroit de leur charge & administration: le premier ne pouuant estre toutesfois que Gentilhomme pour tel tenu & reputé,& mesme natif de Marseille suiuant la mesme coustume & leur priuilege particulier. C'estoient des faux-semblans de fortune, d'autant qu'il sembloit bien que l'estat de la Prouince, sous le regime d'vn tant accomply, genereux, & sage Prince deut estre tranquille & asseuré, puis qu'on voyoit Arles & Marseille places tant importantes & libres, puissantes riches & desirees nettes de factieux & de factions, de traistres & de trahisons, la Iustice en souueraine authorité, les mutins en crainte pasle, perpetuelle, & mortelle, & le pouuoir legitime du Vice-roy formidable & redouté. Mais si le cerueau estoit à la teste, le venin estoit à la queuë, & ne pendoit l'espee de plusieurs sanglants scandales & malheurs funestes qu'à vn petit filet de soye, où la vie de ce vertueux, & rare Prince estoit pour nostre entiere perdition fatalement attachee, comme trop tost nous verrons. B C

L'an MDXCVI. Diuisions parmy le Senat.

Ces malheurs reseruez pour le nouuel an donnoient tant de manifestes indices de leur proche malencontre, qu'on ne voyoit que murmures sourds parmy le gras peuple d'Aix, que sections & partialitez parmy le Senat, qu'ambitions & desseins couuerts parmy les Barons, que craintes doubles & soupsons couuez entre le Prince & quelques Nobles qu'il recognoissoit à l'œil, mais enclins au repos public, & à la prosperité des affaires pour trop aimer leur ambitieuse grandeur & particulier auantage : entre tous neantmoins Vins fut celuy duquel principalement il se meffia le plus, estimant à bonne raison que ses deportemens deuoient estre examinez: si qu'il le fit adiourner pour venir respondre luy mesme sur ce qu'il seroit enquis : mais ceste voye ne semblant propre à la santé de sa personne, comme il estoit d'vn esprit vif & d'vn iugement non peu solide & preuoyant, il s'aduisa de se purger de respondre auec tout honneur au Prince, & soustenir sa Iustice ouuertement par l'entremise d'vne declaration qu'il luy manda, auec ces mesmes paroles. D E

Vins adiourné en personne.

Le xvi. Ianuier. Declaration faite par le sieur de Vins au Gouuerneur.

Messire Hubert de Garde, sieur de Vins, Baron de Forcalqueret adiourné à la requeste de Monseigneur le grand Prieur de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Prouence,& par l'ordonnāce de Monsieur Maistre Iean Reynaud Conseiller & Cōmissaire sur ce deputé: respōd & remōstre que la cognoissance du principal dōt ceste actiō d'adiournemēt n'est qu'vn accessoire, estāt interdit au Senat de ceste Prouince, est par lettres patētes retenuë par deuers sa Majesté,& bien que pour neantmoins il aye voulu trauailler pour le surplus, & sans preiudice de telle retenuë & approbation d'aucun iugement en la Cour, dit & declare, qu'il a ja presenté requeste de recusation tant contre plusieurs des sieurs Presidents & Conseillers, que contre Monseigneur le grand Prieur, sans que toutesfois il aye voulu ny puisse toucher d'vn seul poinct à sa reputation, grandeur, honneur & qualité, ny au merite illustre d'vn tel Seigneur, qu'il a tousiours estimé Prince de tel rang, qu'il ne voudroit pour rien du monde manquer à ce qui est du deuoir & du respect honorable, que tous les Barons & Gentilshommes luy doiuent : mais que s'estant rendu comme poursuiuant, & partie formelle au faict principal, & porté les choses si auant que si bien tost la volonté du Roy n'y eut entreposé son interdiction, on ne pouuoit esperer qu'vn iugement bien deshonorable F

& sinistre contre luy (recompense neantmoins indue & mal consonante à sa qualité, & aux vertueux & genereux desportemens qu'il a tousiours fidellemẽt monstrez enuers le seruice de Dieu, du Roy & de sa patrie, attendu qu'il ne vise qu'au bien public & au repos general du peuple) il ne deuoit entrer au funeste traictement qu'on luy auoit preparé pour vne chose dont il estoit innocent, & qui se trouuoit abolie par l'Edict de Iuillet passé : tellement qu'il se trouue contraint de recourir aux remedes ordinaires de Iustice & aux recusations
A pertinentes, valables & coustumieres en termes de Palais & de Cour : & ce pour sa seule defense & iustification, non pour alterer les affaires, ou se deuoyer d'vn seul pas du respect qu'il a porté, porte & portera tousiours au Gouuerneur, auquel il a offert & offre tres humble & tres-obeyssant seruice, & encores à Messieurs de la Cour, lesquels il a pareillement durant tout le cours de sa vie tant honnorés & respectez, qu'il desireroit bien les rencontrer memoratifs & ressouuenans en ceste occasion, pour ne prester les oreilles à tant de faux rapports, couuertes practiques & menees, que les ennemis du Roy machinent contre son seruice, & le repos de tout l'Estat. Si qu'ils peussent finalement croire, qu'il n'est si perclus
B de ses membres, ny si cassé & rompu d'ans & de blesseures, qu'estant commandé par le Seigneur Gouuerneur, & sous l'authorité de ce Prince, il ne peut rendre quelque honnorable tesmoignage, & traict remarquable de son seruice fidelle au Roy, à luy & au Senat, au grãd bien du peuple, & du repos general. Protestant quant au surplus de toute indeue poursuite & vexation. Signé VINS.

Ceste declaration sembla bien monstrer au doigt, que quelque grosse nuee creueroit à la fin, & que les pluyes qu'elle desborderoit ne seroient sans esclairs, foudres & tonnerres, dont les champs seroient desolez, & le territoire en plusieurs parts rauagé au detriment de
C plusieurs. Le Prince se preparoit à s'en faire croire, & le voyoit on tout deliberé de fondre vne tempeste d'amis & d'armes contre les testes des orgueilleux, s'ils ne se rangeoient au deuoir. Ce qu'on apperceuoit que sans doute il alloit bien heureusement exploitter en peu de temps, si les destins, à l'aduanture forcez d'vne puissance superieure & souueraine ne s'y fussent enuieusement opposez, & n'eussent arresté le cours de sa vie parmi ces hautes & illustres esperances, pour rompre (à fin de nous chastier) les desseins qu'il faisoit, de rompre ses ennemis, tenir la Prouence en paix, contenir le Nobles en regle, les factieux en mortelle crainte, & se faire redouter.

Pour entendre ceste Histoire, ou plustost ceste tragedie, au premier du mois de Iuin, iour rencontré le Dimanche où se chommoit la feste de la saincte Trinité, qui le rendoit dou- *Es kalendes de Iuin.*
D blement heureux & venerable, si quelques malins aspects ne s'y fussent entremeslez ie ne sçay quelle ame inconsideree par vn meschant & infelice rapport s'auança de dire à ce Prince, que Philippe d'Altouite Baron de Castellane Gentilhomme de Marseille laschoit certaines missiues, qu'il mandoit en Cour à Madame Renee de Rieux sa femme infectees d'iniures audacieuses & d'impostures odieuses, contre l'honneur & la reputation de sa charge. *Deplorable & funeste blessure du Seigneur grand Prieur Gouuerneur de la prouince.*

Leur sens contenoit vne excessiue despence, en laquelle il entretenoit & mangeoit le pays, nourrissoit la guerre, & en fomentoit les occasions : qu'il ne vouloit coupper au pied les racines de ce mal pour en faire mourir le tronc & les branches, qu'il laissoit occultement croistre & pulluler : moins encor courre sus aux ennemis tant du Roy que de l'Estat, *Lettres mãdees en Cour par Altouite cõtre l'honneur du Gouuerneur.*
E qu'il pouuoit aysément dissiper & rompre, ayant des forces en main capables d'vn plus haut & difficile exploict, & plusieurs autres telles calomnies de mesme estoffe, d'importance non legere, & de seuere scyndication. Ceste lettre renduë entre les mains de celuy, dont elle contenoit tant d'heroïques loüanges, si le cas alloit ainsi mesme par le moyen de sa Majesté, mit tant hors de soy ce Prince, & le troubla tellement que sans conter les lettres de l'Alphabet, ny plus longuement coosiderer l'issuë de l'acte qu'il entreprenoit, il delibera d'en faire luy mesme le procez & la punition, & s'en purger de son sang propre. A ceste fureur porté par les persuasions venimeuses de certains flagorneurs, & les aduis mal balancez de quelques mauuais Conseillers, il donne tant de credit qu'il demande son espee, & man-
F de de ce pas sçauoir où Altouite estoit logé. Pauure & mal conseillé Seigneur, que prens-tu, où vas tu, que demandes-tu? où est maintenant le fruict de tant de belle doctrine, & de profonde Philosophie? où est le profit de tant d'histoires Greques & Romaines que tu auois au doigt tant s'en faut que celles de tes illustres & tres-puissans ancestres te fussent cachees? Aussi n'ignorois-tu pas comme Philippe traicta royalement Nycanor, qui tousiours mesdisoit de luy, & comme sagement il sceut guerir la maladie dont il estoit possedé, comme d'vne violente frenaisie, voire comme Auguste donna deux fois la vie à Cinna qui

Effects de la colere. Aule Gelle aux nuicts Attiques liure premier, chapitre dernier.

l'auoit doublement & laschement prouoqué en insidiateur & en ennemy. Te resouuenois-tu pas d'auoir leu que la passion de l'ire est vne courte fureur, qui touille les yeux en la teste du courroucé, rend le regard espouuentable, tord & met en conuulsion les leures, altere la voix, excite la baue, macule & change la couleur, esmeut le tremblement, desgorge paroles horribles & dangereuses: bref desbauche tous les ressorts de l'ame & fait deuenir l'homme d'animal doux & traittable, beste sauuage & furieuse? Non certes, parce que tant de puissans liens auoient trop estroictement garotté ta raison & pressé ton sens. Mais A
qu'en aduient il? Comme il a nouuelles par du Pré maistre de sa Musique qui en est en queste qu'Altouite est à la teste noire, meschant & peu fameux logis trop assez fameux depuis, il y court d'vne grande impetuosité accompagné de quelques siens Gentilshommes, entre lesquels est Seguitany, homme de peu de mots, mais dangereux à la main: car nous auons desia touché que c'est vne famille noble, fertile en personnages d'armes & de lettres: là gaigne tant la tempeste de la colere le propre fort de la raison, & peut tant le desir d'vne

Altouite blessé à mort par le Prince se iette contre luy & le tue.

vengeance seruile sur l'oubly genereux & royal d'vne offense que le rencontrer, luy monstrer sa lettre, mettre la main à l'espee & la fourrer d'abbord par deux coups entrecouppez contre l'estomach de ce Gentilhomme infortuné quelle misericorde qu'il implore, n'est rien qu'vne mesme chose. L'ire est ennemie de tout conseil. L'homme qui constitué en quelque Empire & puissance la garde en son coeur, nuit par tout, respand le sang, fait trebucher les citez, occit les peuples, & reduit les Prouinces en deserts solitaires. Altouite B
vaincu d'vn furieux desespoir au pardon, & des traits violents d'vne si violente mort, se iette contre ce Prince, l'ambrasse & luy contrefourre vn coup de dague au petit ventre, l'atteinte est si viue qu'elle le contraint à se plaindre & à crier, *Ie suis blessé, Altouite me tue*. Ceste

Paroles du Prince se sentant blessé.

triste voix anime tellemẽt les siens qu'on ne voiod que cõfusions, cris & croisemens d'espees sans aucun ordre ny distinction: mais entre tous Seguitany qui n'estant des plus lasches en cest affaire, s'auance par telle fureur contre le Marseillois que l'atteignant au dos, il l'acheue de tuer, & si est le tronc du corps incontinent ietté des fenestres en bas, tout ouuert de coups & couuert de sang. O le meschant & pernicieux conseil que voila malheureusement executé! ô l'estrange fureur que celle de l'ire immoderee! L'acte de ceste si soudaine trage- C

Arenes Gentilhomme de Marseille tué d'vn coup de poictrinal.

die se ioue tant funestement & sans regle que le pauure Arenes innocent de toutes ces choses, pour s'estre fortuitement rencontré auec Altouite, est assommé d'vn coup de poictrinal qu'vn soldat des gardes appellé le petit Prince, parce que c'estoit son nom, & qu'il estoit d'vne estrangement courte & petite stature, ne luy restant que d'estre Nain, luy lascha derrier vne cuue, où ce pauure Gentilhomme tout surpris s'estoit ietté l'vn cuidant venger son Maistre, l'autre cuidant tromper la mort. D

Opiniõ de quelques vns touchant la mort de ce Prince.

Aucuns ont dit pourtant que Seguitany proceda en ceste action auec tant de feu & d'impetuosité, que perçant les deux corps à iour, & serrez parmy ce conflit d'vn seul coup de poincte il fit ceste ouuerture mortelle à celuy qu'il vouloit defendre, le rencontrant par grand disgrace au petit ventre: combien que d'vn costé le Prouerbe soit tousiours demeuré en force depuis d'appeller les poignards que les Scythes appellent *Acinaces*: d'où vient à l'aduanture le mot d'assassin des Altouites: & que de l'autre Seguitany aye passé le reste de ses iours en inconsolable melancolie & en souspirs continuels pour la perte de son Maistre, E

Altouite mort traisné aux prisons, & le Prince blessé conduit au Palais qui regrette la disgrace d'Arenes. Altouite & Arenes estoient yssus de familles tres-nobles. Dueil general à Aix.

dont il se sentoit en l'ame tout ensemble innocent & coulpable. De ce pas donques est Altouite tout mort & honny de playes trainé par les pieds dans les prisons, & le Prince mortellement blessé conduit par les bras au Palais où d'ordinaire il logeoit, plaignant neantmoins en ce triste & sanglant estat le pauure Arenes qui n'auoit en rien desseruy. Certainement l'vn & l'autre estoient Gentilshommes d'honneur indignes de telles disgraces: car Altouite estoit yssu des anciens & premiers Gonfaloniers de Florence, & Arenes des Barons & Comtes d'Arenes en Calabre: mais ce fut vne heure mauuaise.

Ce spectacle met en tel trouble la ville d'Aix qu'elle est tout aussi tost en dueil general, en armes & larmes, en effrois & craintes, en doutes & souspirs parmy des excez tant inattendus & lugubres. F

Le Parlement en robes de pourpre.

Tout le Senat en robes rouges marche à cheual parmy la cité auec le President Carriolis en teste, personnage propre à tels accidents, voire homme plein de courage, d'aspect redoutable & de voix hardie & menaçante pour amortir les tumultes qui sembloient desia s'em-

Grands remuemens pour ceste mort.

brazer: mais qui bien tost sont estouffez. Toute la nuict marchent pareillement guets, veilles & rondes, & se trouue le Palais si plein d'allans & de venants, que la presse en est incroyable, pour voir que sera du Prince: les vns deplorans son malheur, les autres implorans sa

vie

vie auec prieres & larmes, les aucuns attendans sa mort. Les Medecins d'vn costé, les Gentilshommes & les domestiques de l'autre ne monstroient que rencontres, estonnemens & contenances, moites pitoyables & funestes. Mais voicy que le Cordelier Pompee qui depuis fut Euesque d'Apt, lequel estant tres-bien entendu à la science de Medecine, & son Predicateur ordinaire, en quoy il estoit excellent, voyant que c'estoit fait du corps, luy ouure paroles de mort, & propose d'vne gracieuse & paternelle vehemence le A secours diuin, pour pouruoir au salut de l'ame. A ceste semonce espouuentable & la terrible des terribles, ce pauure Prince esleuant les yeux au Ciel commence auec vn grand & profond souspir, qui fendit son cœur en deux, de se disposer & à prier Dieu, moins regretteux d'abandonner en la plus belle & blonde fleur de ses ans la vie, que la Noblesse de Prouence, & ses tant bons & fidelles seruiteurs & domestiques, qu'on vit tout à coup fondre en larmes & complaintes desesperees. En cest estat le lendemain enuiron l'heure que le Soleil a fait la iuste moitié de sa course ordinaire, l'esprit qui sortit du corps pour voller dedans le Ciel & iouyr de la clarté du souuerain Soleil, quitta ceste basse vie auec tous ces B mondains honneurs qui passerent comme fumee, & furent à coup dissipez.

Mort prononcee au Prince par le pere Pompee.

Le ii. Iuin. Trespas du Seigneur grand prieur.

Auez vous iamais ouy parler des plaintes & des hurlemens qui furent ouys quand le patron Thamus sur le haut de sa pouppe eut crié tout haut que le grand Pan estoit mort: pareils cris & lamentations sont entendus au decez de ce grand Prince dans la ville capitale, laquelle sous vne tant estrange & soudaine cathastrophe, recommence plus que deuant vn trouble & vn tumulte, qui ne dure pas plus que le premier: qui pille d'vn costé, qui prend de l'autre. Le corps mort est abandonné, les bagues precieuses de ses doigts plus blancs que neige rauies, son garderobe butiné, & le chasteau de Sallon où estoit ce tant riche, C plein & renommé cabinet, où lon pouuoit dire que tant de petits Dieux estoient nichez, fourragé & mis en proye, dont ie puis dire que ie suis (car lors i'y estois detenu à l'Arrest pour vne mortelle querelle qui m'auoit fait faire vn coup d'honneur) vn assez bon irreprochable & oculaire tesmoin. Mais le pis est bien que l'Estat est presque de fonds en comble renuersé, la Prouince à l'abandon, & les cartes bien meslees.

Pillage abandonné.

Le chasteau & le cabinet de Sallon fourragez.

Grand & signalé manquement semble au iugement des sages commettre le General d'armee, qui fait par trop le simple Capitaine & le soldat d'aduanture, & le Prince qui sortant sans regle trop hors de son rang s'abbaisse en homme commun & priué: car plusieurs maux s'en ensuiuent. Le grand Prieur pour auoir tué Altouite n'estoit en sa deffaite chargé de palmes glorieuses, moins deschargé ny laué en son sang de ses accusations, ains honny D & maculé, parce que ceste violente & desreglee action n'estoit vn acte heroïque; ny digne de Prince & d'vne grande & royale ame que les harcellemens d'vn petit aubereau ne doiuent esmouuoir ny fascher non plus que les abbayemens de petits & malostrus chiens les genereux & grands Lyons. Il auroit beaucoup mieux fait de luy pardonner ceste audace, on de le mespriser, & s'en iustifier enuers le Roy, pour faire punir iusticiairement son accusateur selon que l'imposture & son outrageuse temerité le meritoient. Le cheual de l'ire le porta par trop auant, & le mauuais conseil qu'on luy donna fut vne pure trahison qu'aucune ignorance ne peut excuser ny couurir de consequence pernicieuse tant à sa vie qu'à l'Estat, le bouleuersement duquel sa mort peu apres emmena. Prince au demeurant qui fut de tres-beau visage, ayant la cheuelure, & le poil de la barbe d'vne mesme & claire blondeur, E le front serain & bien ouuert sans ensonceures ny rides, le nez aquilin & longuet, les yeux pers & rians, la bouche petite, les ioues bien fournies, le teint vermeil & vif quelque peu coupperosé, & le porfil en ouale, la main blanche & potelue, qu'il auoit tousiours precieusement enrichie de gros diamants, la taille iuste & quarree, propre & royal en ses habits: si qu'on le discernoit aisement parmy toute sa Noblesse: excellent homme de cheual, adroit à tous exercices honnestes & liberaux, fort docte & sçauant aux langues, amy des arts, de la chasse qu'il aimoit auidément, des instrumens de la Musique, de la Peinture, de la Poësie, en laquelle il excelloit, & de toute sorte de vertu, si Prince le fut iamais: si bien que toute sa F maison estoit vne continuelle & vniuerselle Academie, ne voulant aucun personne qui ne sceut faire quelque chose en degré de perfection: neantmoins vn peu moqueur & autant facetieux & mordant en ses soubriquets & deuis ordinaires, qu'eloquent & docte en ses discours & responses: en somme ennemy de toute oisiueté & fort peu suject aux femmes. Mais la mort n'eut point d'esgard à toutes ces choses, ains l'emporta soudainement l'ostant du nombre des hommes lors que moins il y pensoit. Voila comme les Princes doiuent estre sages & prudens, leurs Conseillers fidelles, leurs domestiques ad-

Manquement des grands.

Nobilis ira Leonis.

Quel estoit ce Prince.

Ses vertus & vertus qualitez.

Vn peu moqueur & peu subiect aux femmes.

uisez, les flatteurs chassez, & les rapporteurs hays, comme peste contagieuse de leur maison, & ceux qui parlent des grands considerez & retenus.

Opinion de quelques vns touchant ceste action.

Ceux qui oot voulu defendre ceste action violente, & ce conseil precipité ont dit, que la bonté, & la facilité de ce Prince auoit donné trop de credit à l'Insolence de plusieurs, & que les menees tant contre sa vie, que contre l'Estat n'estoient que trop descouuertes. Qu'on le tenoit pour homme effeminé & peu propre au mestier des armes, qu'il auoit le courage lasche & lettré : si qu'il estoit necessaire qu'il fit vn coup de sa main, pour desraciner ceste opinion de leurs cerueaux, destourner tous attentats, & donner vne mortelle terreur aux temeraires factieux, qui à l'aduenir oseront entreprendre telles audaces contre luy. A Mais n'estoit ce pas faire la mesme chose, le faisant chastier par les siens, ou par la propre main de la Iustice, & par vne honteuse & publique satisfactiõ si le cas le meritoir: car il faut ouyr les accusez, voire se mõstrer plus heroïque & royal en pardonnãt & desdaignant ses calomnies, qu'en les vengeant & chastiant : parce que les Princes estants personnes choisies de Dieu, sur la commune tourbe des humains doiuent par mesme raison estre exempts des passions ordinaires, & communes à tout le reste des hommes : pour le moins s'ils ne veulent courroucer ce Seigneur & Dominateur souuerain, dont ils tiennent ceste eminente excellence, & destruire ses plus illustres, sacrees & viues images, en se destruisants eux-mesmes. B

Quels doiuent estre les Princes.

Le corps du feu grand Prieur entreposé à la Chapelle du Roy René aux Carmes d'Aix

Laissons ces iugements aux mieux entendus, & ce Prince en paix dans le suaire à la Chapelle royale de René aux Carmes, où il est entreposé iusques à ce que le Duc d'Espernon vienne parfaire ses funerailles, non à la verité royales, mais telles que permettra la saison : car il succedera à sa charge, & si entrera auec la plus illustre & pompeuse authorité que Vice-roy soit iamais entré. Quant à la besoigne qu'il trouuera taillee & qu'il taillera, & aux malheurs qui s'en ensuiuront durant douze ans en Prouence, la derniere & huictieme piece de ce grand corps le contera. C

Le Buysson mandé en Court porter les nouuelles de ceste mort.

Incontinent apres sa mort est mandé le Buysson honneste & vaillant Gentilhomme deuers le Roy, pour faire entendre les tristes & funestes nouuelles de ce malheureux accident. Le Senat qui cependant auoit pris le gouuernail des affaires en main l'auoit esleu & choisi à ceste ambassade, auec la recommandation d'vne tres-diligente celerité, pour sçauoir l'intention du Roy en vn tel destroit d'affaires : de peur que quelque esclandre encor plus malheureux que le premier (quoy que fort grand & dommageable) ne renuersast tout l'Estat : le remuement d'hommes & d'armes estant desia par tout D ouy. Les Consuls des villes & des communautez s'estoient pareillement rendus à Aix, où les Prelats & les principaux Nobles du pays s'estoient assemblez pour y tenir les Estats : lesquels pour donner ordre aux affaires de guerre ordonnerent Vins chef de deux mil hommes de pied & de deux cens maistres: commencement de tempestes & bien estrange changement.

Les Prelats, Gentilshommes & communautez se rendent à Aix.

Vins fait general de armee venu à Aix.

Ceste election n'est plustost faicte, que Vins qui est à Forcalqueret sort auec vne troupe de gens pour aller à Aix : mais le Muy ieune & deliberé Gentilhomme, qui se trouue saisi de son chasteau du Muy auec vne compagnie que le feu Gouuerneur luy auoit donnee change en ce mesme alors tellement de conseil & de volonté, qu'il l'abandonne & la quitte. E Et quoy qu'il ne fut de la Religion, il se va ioindre neantmoins auec le Baron d'Alemagne, qui le iour de la Pentecoste estoit venu se rendre au Luc. Là s'estans assemblez auec Blaccons Gentilhomme du Languedoc iusques aux forces de trois cens cheuaux, sur les nouuelles que Vins estoit en armes, ils mirent garnison au Muy & tirerent à Puilobier. Iuin auoit ja quatorze iours quand enuiron l'heure de midy le Baron d'Alemagne, Blaccons & leurs gens passerent au pré batailler à cent pas des murailles d'Aix, auec le coutelas au poing par maniere de brauade, & comme pour s'esprouuer. A cest ouuert & plein deffi sortent de la ville quelques gendarmes bien & lestement couuerts & montez pour leur donner le passetemps du ieu qu'ils sembloient desirer à coups de pistolets & d'espees : ieu qui estoit pour estre bien rude & sanglant sans qu'vne soudaine tempeste de F pluye, que fondirent quelques espois nuages durant l'espace d'vne heure les empescha tellement, que les vns furent contraints de r'entrer dans la cité, les autres de prendre la route de Cadenet & de Lormarin, ainsi destrempez & mouillez, gastans bleds, & massacrans inhumainement hommes & bestes, outre quelques prisonniers emmenez pour estre mis à rançon.

Le sieur du Muy se ioinct au Baron d'Alemagne.

Le Baron d'Alemagne aux portes d'Aix.

Pluye soudaine qui destourne le combat.

Le xv Iuin.

Le lendemain s'assemblerent sept ou huict cens hommes tant de cheual, que de pied de

la ville d'Aix qui les ſuiuirent bien legerement ſous la conduite de Saincte Croix Barthemy
& du Capitaine Michel Baſtin : mais ils partirent ſi tard, qu'ils auoient ja gaigné pays &
fait rempar de la Durance par eux franchiſe & gueiee. Le iour ſuiuant Vins arriue à
Aix auec des incroyables honneurs & des grandes & populaires acclamations toutes tel-
les qu'il deſiroit. Et y ayant ſeiourné deux iours pour aduiſer aux choſes plus neceſſaires, il
part & tire vers Perolles.

Aſſemblées de gens de guerre.

Le xvi. Iuin. Vins receu à Aix auec grands honneurs.

A peine ſont expirez autres deux iours, que voicy vn bruit eſpandu, que ceux de la Re-
A ligion, & de Cadenet & Lormarin ont paſſé la Durance, & ſont allez à Senaz. Vins qui
eſt en eſcoutes & en veilles perpetuelles (Capitaine diligent & haſtif à outtance) & qui en
a bien toſt le vent aux oreilles les ſuit & ſe rend aupres d'eux. Vn bruit volle incontinent
(combien que ſous des fauſſes aiſles) qu'il les tient aſſiegez & les ſerre de bien prez à Sau-
necane. Mais ce n'eſtoit qu'vn petit ſtratageme de guerre, qu'il appliquoit fort dextrement
à ſon beſoin, pour tirer quelques forces auxiliaires de la ville d'Aix, d'où le ſoir meſme
ſortirent les quatre Capitaines des quartiers enuiron quelques cinq cens hommes.

Le xviii. Iuin. Va d'Aix à Perolles.

Le xx. Iuin. Se rend à Senaz.

Faux bruit dont ſe ſert Vins à propos.

B Vins ainſi renforcé ſe rend auec toutes ſes troupes au Vernegue, Allein, Ayragues &
autres lieux voiſins des ennemis à vne lieuë de Senaz pour les combattre. Là diſoit-on
qu'il auoit vn camp composé de trois cens cheuaux, & de quinze à ſeze cens hommes
de pied, & le party contraire enuiron ſix cens pietons & quatre cens hommes de cheual.

Armees de part & d'autre.

Pendant ces appareils reciproques, le Buiſſon renuoyé par le Roy en Prouence ayant
fait vne diligence incroyable (car il eſtoit d'vne taille tres-allegre, deſchargee & droitte,
quoy qu'il fut haut de huict pieds) arriue dans la ville d'Aix le iour que les Chreſtiens ce-
lebrent mille flammes de ioye à la memoire de Sainct Iean, portant nouuelles que le Duc
C d'Eſpernon eſt pourueu du gouuernement, & que preparant l'arroy d'vn voyage magnifi-
que & preſque royal, il mande cependãt ſon frere, pour faire mettre bas les armes, ceſſer ces
remuements, & amortir entierement ces premiers tizons de guerre : combien que les feux
d'allegreſſe qui ſe rencontrerent ſur le poinct de ces nouuelles par vn certain contraire ſens
ont aſſez fait voir depuis que c'eſtoient des ſignes ſecrets des ambrazements ciuils qui
deuoient deuorer entierement & deſoler ceſte Prouince.

Le xxiii. Iuin. Veille de ſainct Iean.

Retour du Buiſſon & ſon arriuee à Aix.

Pluſieurs flambeaux funeraux decorez d'Eſcuſſons mortuaires furent portez le lende-
main, apres le corps du Preſident de Magnan, Senateur tres-honnorable de la famille des
Bompars, auquel au regret general de tous ceux de la cité parmy les clartez de tant de
flammes, la mort ferma doucement les yeux ſur ſa derniere vieilleſſe. Nouuelles d'vn
D meſme train que Ponteuez fait entrer dedans Boulbon (car il tenoit encor ceſte place par
l'authorité du feu grand Prieur, qui l'auoit miſe entre ſes mains) le Viſcomte de Cadenet,
& tous ceux de ſon party, où ſont meſlez tant quelques Religionaires, que les Barons &
Gentilshommes liguez contre l'authorité de Vins, qu'ils ont pour non legitime & ſuſpecte,
leſquels ſans perdre vn heure de temps, vont tout auſſi toſt prendre & ſaiſir le village d'On-
gles, dont ne vient peu d'eſtonnement.

Mort du Preſident de Magnan.

Le Viſcomte de Cadenet auec quelques Huguenots & Gentilshommes à Boulbon.

Ongles ſaiſi.

Ces brouëes eſmeuuent en ſorte tout le Senat qu'il mande ſans plus longuement con-
ſulter les Conſeillers, Sommat, Bermond & Spagnet, l'vn au camp de Vins, l'autre au
quartier de Draguignan, & le troiſieme à Forcalquier. Vins accompagné du Senateur Som-
mat (perſonnage plus turbulent que ſa robe ne portoit) auec ſon armee ja montee au nom-
E bre de trois mil hommes de pied, & d'enuiron huict cens Maiſtres (force capable d'entre-
prendre des beaux exploits ſous vn conducteur autant vigilent & ruſé qu'homme de ſon
temps) ayant deſ-ja quitté Senaz ſe va mettre autour de Boulbon, commence à faire des
courſes, & à rauager les grains & les fruits du territoire, qu'il fait porter à Tharaſcon, où ja
il s'eſtoit rendu. Le Senateur Bermond eſt cependant à Draguignan, là il entend que les
ennemis liguez tiennent le Cannet, dont il vient tellement en fougue, qu'il s'en va reſolu
de les deſnicher de là, au moyen du Capitaine Boyer qui les aſſiege, & leur fait laſcher ce-
ſte priſe. Le Senateur Spagnet qui ne manque de courage, homme que le ſifflement d'vne
F eſpee n'auoit iamais eſtonné, porté de meſme affection en ceſte cauſe, ne rendant pas moins
d'effect à Forcalquier, où il mande querir Buoux à la ville d'Apt, auec vn Capitaine nom-
mé Tribolet, leſquels auec leurs compagnies aſſiegent Ongles non loin de Forcalquier,
qu'ils gaignent & prennent par composition, iettans dehors ceux qui le tiennent. Voicy
que pendant que Vins eſt à Tharaſcon on a nouuelles que Cartier natif du lieu d'Allein
l'vn des premiers Petardiers de ſon temps, vient du Languedoc le long du Rhoſne
auec le Capitaine Reuoire originaire d'Alanſon, l'vn d'vne taille courte & fort quarree, l'au-

Senateurs deputez par la Cour en diuers lieux.

Vins auec ſes armes autour de Boulbon accompagné de Sommat.

Le Conſeiller Bermond à Draguignan.

Le Conſeiller Spagnet à Forcalquier.

Ongles rendu.

Cartier & Reuoire viennent du Languedoc.

tre d'allegre & bien proportionee forme de corps : au partir de là soldats hardis & resolus, à toute sorte d'affaire, quel danger qui se presentast, quand ils auoient en main les armes: si qu'estans suiuis de quelques aduanturiers ramassez, qui cerchoient à trauailler de leur mestier, ils s'alloient ioindre au camp de Vins, au moins à ce qu'on voyoit. Mais Cartier

Desseins de Cartier esuentez.

qui guidé de son mauuais Ange a tout vn autre dessein pour se preualoir du temps & de l'occasion : le quatrieme de Iuillet se rend à Sixfours pour le petarder & saisir, où toutesfois son entreprise est aussi vaine que son dessein, se trouuant esuentee & sans effect; dont il conçoit vn tel despit, qu'il va de ce mesme pas donner contre Miramas, où il ne gaigne non plus: en sorte qu'à demy desesperé pour n'estre sans quelque proye se laissant emporter au cheual d'vne fureur enragee, il court sans tenir voye ny sentier sur la vieille Toor, & les restes du chasteau d'Alamanon, assis au faiste d'vn rocher entre Sallon & Senaz : là

La vieille Tour d'Alamanon saisie par Cartier.

auec cinquante ou soixante coureurs apres s'estre fortifié tellement quellement, il commence tout aussi tost à faire traffic de brigandages & voleries, faisant son abbord d'vne estrene de trente ou quarante mulets chargez de balles & marchandises de fort grand prix, qu'il charrie & fourre dans des spelonques & cauernes de larrons, dont ces ruines sont fournies: Reuoire qui plus sage qui ne l'a voulu suiure pour se mettre à la sauuegarde d'vne si miserable forteresse, qui n'auoit rien d'entier que ce que Raymond do Turené en auoit

Reuoire se vid au cãp de Vins.

laissé, s'allant ietter tout à propos au camp de Vins, où il est le bien venu, & si void par experience combien Cartier s'est trompé de s'estre rendu brigand au lieu de soldat dans vne taniere de loups, où il sera bien tost enuironné & attaqué de plusieurs chiens qui triompheront de luy.

Refus d'artillerie à Vins.

Vins donques qui vouloit assieger & forcer Boulbon demande l'artillerie du chasteau de Tharascon : car il n'auoit faute de gens, ains seulement de machioes: mais il aduient que le Seigneur d'Ornane, qui ne veut ainsi despouiller sa forteresse la luy refuse tout à plat, voire quel commandement qu'il en reçoiue du Senat. Et ce dessein rompu, Vins

Gouuernement de la tour d'Aiguez donné à S. Michel.

change d'aduis, & quitte Boulbon. En ces mesmes iours Sainct Michel qui tiroit son origine & ses armes de l'illustre maison de Bolliers, comme Gentilhomme qui pretendoit à la succession de la Tour d'Aigues, s'aduise d'en demander le gouuernement que le Senat luy octroye par vne iuste gratification & preference: au moyen de quoy il en prend la pos-

Le Comte de Sault tient le chasteau de la tour d'Aiguez, dont arriue ialousie & diuision.

session. Toutesfois le chasteau que le Comte de Sault, ou ses gens tenoient n'estant mis entre ses mains, causa vne telle ialousie & diuision entre ceux du fort & de la ville, que quelques scandales trainans à leur queüe des meurtres s'en ensuiuirent : ce qui anima tellement S. Michel, que pour se venger de ses ennemis il fit entrer dans la place les soldats du Visconite de Cadenet, principal chef du party contraire, ennemy iuré de Vins.

Mandement du Senat à Buoux d'assieger la tour.

La Cour au bruit de ce coup mande cependant à Buoox de venir auec des forces assieger la Tour, qui n'est de petite Importance. Il y vient si bien & lestement accompagné, qu'il gaigne bien tost le bourg. A ceste prise Vins qui a desia quitté Boulbon luy vient au secours, mais trop tard, parce que Buoux a ja si bien moyenné, que S. Michel a remis entierement la ville sous sa protection & sa garde, iusques à ce que le Roy, & le Duc d'Espernon en ordonneront : si bien que les gens de guerre du Viscomte en sont sortis, & ont desamparé la place, le chasteao estant tousiours gardé par ceux du Comte de Sault.

Ventabren deuant Alamanon somme Cartier de sortir.

Pour reprendre Cartier qui vole & brigande tous ses passans aux spelonques d'Alamanon. Peodant les dissentions de la Tour, Ventabren Gentilhomme d'Arles, qui n'auoit faute d'experience ez choses de la guerre, ny de courage aux plus chaudes occasions y estoit allé auec quelques compagnies plustost pour sommer Cartier à sortir & quitter ces cauernes miserables, que pour intention deliberee qu'il eut de l'assieger, n'ayant forces conuenables à vn tel exploit. Car cest homme affriandé des proyes iournalieres qu'il faisoit s'y estoit desia de tous endroits fortifié, & n'estoit chose trop aisee de le denicher de là, sans quelque sorte de peril. Vins qui cognoit que c'estoit curee pour luy, laissant la Tour d'Ai-

Vins à Sallon.

guez à sa deuotion, vient incontinent à Sallon auec ses forces prenant logis à la maison de Gerard Paul Receueur general du Roy, habitation tres-spacieuse & bien meublee, & delà tire droict au secours de Ventabren, dont Cartier est bien estonné, voyant qu'apres quelques remonstrances, prieres, parlements, & menaces, deux pieces d'artillerie sont con-

Cartier assiegé par Vins.

duites au pied de son Roc, & luy assiegé de plus pres, & plus viuement qu'il n'auoit esté dans ses cauernes deshabitees retraittes de loups nouueaux, qu'il croyoit inabordables.

Mais Cartier que les destins souuerains pour les meschancetez par luy trop outrageusement, aux mespris des diuines & humaines loixs, perpetrees reseruoient par quelque fatalité

... Aiguez à

à estre

à estre escartellé sur le lict d'vn honteux & publique eschaffaud, faisant par trop du mauuais, & s'appuyant vainement sur certain secours qu'il attendoit, est finalement abandonné de son esperance, cõtraint de quitter ces antres, pour se rendre luy & les siens à la discretion de Vins, croyant qu'il le sauuera & luy donnera la vie : en quoy il ne fut moins deceu qu'auparauant. Cartier qui estoit desia sur l'extremité de ses viures & munitions se vouloit rendre moyennãt le don de la vie, qu'il vouloit luy estre asseuré, & non autremẽt. Vins qui sçauoit q̃ la Cour hayssoit à mort Cartier & desiroit de l'auoir, pour gratifier le Senat d'vne telle proye

Le xvii. Aoust. Cartier rendu à discretion.

A cerchoit les moyens de le faire soubmettre à sa discretion, à quoy il ne vouloit entendre ny ployer aucunement, sçachant fort bien que telles compositions sont propres à courages lasches & poltrons, & sont suiuies de coliers & de potences infames. Il fut neantmoins si mal aduisé, & tellement aueuglé de son propre peché de laisser sortir l'vn des siens pour parler au General, lequel empoignant ceste occasion, persuada le soldat de faire tant que Cartier fut contraint par les siens mesme de se rendre à discretion, luy donnant au reste en secret parole d'auoir la vie luy & tous ses compagnons, s'il pouuoit faire ce coup. Ce qui fut execu-

B té si dextrement, que Vins les fit tous mettre dans vne petite Eglise (asile de franchise & de salut) sans armes, & le lendemain conduite au chasteau de Sallon, où le gros suiuant la foy donnee au soldat qui mena ce ieu fut bien congedié : mais quant à Cartier, Curnier, Sallon homme d'aussi basse tracque que de basse qualité, vn Spiritas de Merindol, qui toute sa vie auoit vescu en Huguenot, & quelques autres immondices de la terre & des hommes, ils furent menez, liez & garrottez en gens de leur profession par Seilhans Preuost des Mareschaux aux prisons du Palais d'Aix, où Cartier ayant donné vne inesperee ioye au Senat de sa venue, fut ouy, & tout de chaud en chaud condamné, & mis entre les mains des bour-

Cartier & autres menez à Aix.

Le xxi. Aoust. Cartier condamné, tenaillé & mis à quatre quartiers.

C reaux pour estre tenaillé par tous les quarrefours de la cité, & finalement escartellé & mis en pieces tout vif, plein de si douloureuses playes. Supplice quoy qu'effroyable & cruel (car les quatre membres luy furent couppez l'vn apres l'autre, ne luy restant que la teste sur le tronc du corps) qu'il supporta d'vne contenance tant resolue & d'vne constance tellement esmerueillable mesme quand on prenoit les morceaux de sa chair auec des tenailles ardentes que plusieurs de ceux qui le virent ainsi crucier & mourir si doucement, furent bien longuement en doubte, s'il n'estoit point plustost mort en vray martyr que vray meurtrier.

Sa constance au supplice.

Si qu'on asseure que sa teste demeura entiere & fresche sur son posteau l'espace de plus d'vn an. De ses compagnons, les vns furent brisez sur des roues rendans l'ame parmy des

D tourmens douloureux & longs, les autres furent estranglez en des fourches, iusques au nombre de douze. Telle fut la fin de Cartier, qui peu au parauant auoit failly de surprendre Morgues sur la riuiere de Gennes, beste indomesticable & sannage, & s'estoit saisi de Colmars, ayant contraint le grand Prieur de composer auec luy. Quant aux occasions qui l'auoiẽt trainé à vn tant aspre & long supplice, elles estoiẽt tant execrables, qu'il auoit entre autres forfaits inhumainement tué deux freres, fils naturels d'vn sien oncle, en hayne de ce qu'il leur vouloit estre pere, & leur donner son bien, non pour le droit de leur naissance, mais pour honnesteté, & les bonnes mœurs dont ils estoient certainement grandement recommandables. Et si auoit assassiné le Conseiller d'Adillon, & plusieurs autres horribles cas, dont il estoit preuenu, qui ne meritoient rien moins que la formidable & cruelle fin

Ce que Cartier auoit fait.

Meurtres qu'il auoit commis.

E que le Senat luy fit faire.

Ces executions rigoureuses furent suiuies de celle d'vn certain Capitaine Damartin, pris aux montagnes, conuaincu de bruslemens, & de brisures de prisons, brisé & rompu sur vne roue auec vn de ses compagnons qu'on brancha sur vn gibet, suiuis trois iours apres en ces regions Cymmeriennes de quatre brigands, à qui la Cour ne fit pas plus de grace qu'aux premiers, tant ceste guerre estoit desordonnee, sanglante, cruelle, & la saison deplorable & funeste.

Supplices à Aix de quelques voleurs.

Ce mesme iour Vins a nouuelles que Ampus frere de la Verdiere, ieune Gentilhomme,

F dont le courage est du tout martial est allé blocquer Alemagne, où est enfermé Spinouse Gentilhõme de haut cœur & de sang tres-noble auec quelques gens de guerre. Ce qui meut Vins d'y aller auec ses troupes, là il demeure quelques iours sans que ceux du chasteau osent paroistre, cõbien qu'au parauãt ils ayent fait maintes courses, & plusieurs diuers mesnages. Trois iours à peine sont passez, que ceux de Cadenet viennẽt vers Venelles, Tour-velle & au territoire d'Aix, où ils rauissent, auec quelques prisonniers, septante mulets chargez de bled & de sel, qu'ils menent & conduisent à Cadenet quel bruit qui fut espandu que la peste

Le xxiiii. Aoust. Alemagne blocqué par Ampus.

Le xxvi. Aoust. Prises d'hõmes & de mulets au territoire d'Aix.

commençoit desia à se monstrer, & à faire de la besoigne dans ce lieu : tellement que deux iours apres ils courent par la pleine de Perricard, & rafflent tout le bestail, qui rencontre leur passage. Et non contents de tant d'insolences sur la terminaison du mois, que Marseille a de coustume d'estre en feste solennelle tout ce iour là à l'honneur de Sainct Lazare: vn peu apres la minuict ils s'en vont pour faire vne assez plus rude feste au Puech, enfonçans de premier abbord la premiere porte d'vn coup de petard qui faict vn merueilleux effect sous le tonnerre de ceste diabolique machine. A

XXIX. Aoust. Autres rauages. Le dernier Aoust. Le Puech failly.

Mais comme son bruit hautain qui en grondant par l'air romp les portes du silence, aussi bien que du chasteau, esueille par vn sursaut bien soudain les plus endormis, qui sautent de ce pas aux armes, ils sont si rudement festoyez par ceux du fort, que plusieurs y restent blessez auec vn de leurs petards. Et quoy que ce mesme iour le ieune Comte de Carces pour auoir part à cest feste, sorte accompagné de cent cinquante cheuaux & de cinq cens harquebusiers, pour les aller esprouuer: neantmoins son attente est vaine, aussi bien que sa couruee, parce qu'ils s'en sont allez. Laissons ces chiches matieres & reprenons Alemagne, où Vins perdra vn grand nombre d'hommes par sa propre opiniastrise, & cognoistra aux despens de sa reputation combien c'est chose dangereuse de mespriser aux importentes occasions les bons & fidelles conseils des vieux & sages Capitaines. B

Sortie du Comte de Carces.

On faisoit courir vn bruit que le Baron d'Alemagne estoit assiegé dans le Puech, où tout au rebours de cela il estoit allé querir les troupes du Dauphiné, lesquelles se rendent à Cadenet : là rassemblees iusques au nombre de huict cens ou mille cheuaux, leurs chefs qui estoient l'Ediguieres, Gouuernet, Blaccons & quelques autres Gentilshommes font passer de bouche en bouche vn bruit, qu'ils vont prendre Gardane, Bouc, & Cabrieres: dont le Senat prend telle allarme, que le quatre du septieme mois il fait sortir quelques troupes d'Aix conduites par Denize & Auzar Consulaires & Bourgeois d'Aix, lesquels suiuant le commandement de la Cour s'en vont droit aux villages menacez. C'estoit pour deceuoir leurs ennemis que ce bruit auoit esté semé (car ils pensoient à vne curee vn peu plus grasse que cela) & pour festoyer Vins & ses forces, qui tenoit Espinouse assiegé dans Alemagne, où presques il n'osoit paroistre & monstrer le nez seulement. Là se rend toute ceste caualerie auec tel ordre & resolution, que le lendemain ils la rangent en quatre escadrons & embuscades au chemin de Riez, où le camp ennemy aduerti de leur venuë mande d'vne craintiue celerité messagers sur messagers pour faire venir les gens de cheual de Vins, mais sont tels postes pris & tuez sur le champ apres auoir fait cognoistre que les bandes de Vins sont grandement esbranlees & en assiette peu resoluë (quoy que Ventabren, le Gaud, Sainct Ianet, & quelques autres Gentilshommes & Capitaines en soient les conducteurs) recognu à l'œil qu'Ampus apres auoir combattu opiniastrement iusques à coups d'espees & de reliers de harquebuses, a gaigné le coustaut, & que Ventabren l'vn de leurs meilleurs & plus experimentez Capitaines prend la plaine vers la bastide de Barraz entre Riez & Alemagne, auec vn gros d'infanterie espars & desioinct en desordre sans discipline militaire, la peur ayant desia osté le sens aux plus hardis & rompus à ce mestier. Parquoy se seruants de l'occasion & du temps, le Baron d'Alemagne & Champolieu donnent des premiers de grande fureur contre le champ desbandé : qui neantmoins à belles & drues mosquetades les repousse courageusement : voire de sorte que le Baron que de mauuaise fortune ou la chaleur du combat, ou l'extreme soif ont contraint de se destimbrer, y tombe par terre mort. A ce coup inesperé Tourreuez, & le Baron de Senaz, auec enuiron cent cheuaux, entrans par telle tempeste dans le gros de l'infanterie de Vins, qu'ils la rompent bien tost en pieces par vn tel & si sanglant desordre que la terre se void couuerte en moins d'vne heure de corps morts & d'hommes blessez. Vins apres auoir souffert vn tel eschec se retirant dedans Riez auec tout ce qu'il peut ramasser des restes de ce conflit, sauuez, & par maniere de dire arrachez d'vne tant mortelle & soudaine desconfiture. Ampus au moyen d'vn honneste homme des siens qui luy donne son cheual ayant garanty sa vie de ce naufrage, & Ventabren l'ayant laissee apres l'auoir honnorablement, & en braue & resolu Gentilhomme dispuree & combatuë. C D E F

Reprise du siege d'Alemagne.

Le iiii. Septembre. Troupes hors d'Aix conduites par Denise & Auzar. Le v. Septembre Iournee d'Alemagne malheureuse à Vins.

Chefs & Gentilshommes du costé de Vins.

Armee esbranlee & sans ordre.

C'est à peu pres comme en parlent en gros plusieurs de ceux qui se trouuerent à ce combat, lesquels ne sont pas beaucoup distans de ce que i'en ay veu trassé comme par forme de commentaires & memoires de la propre main d'vn Gentilhomme de ceste Prouince, qui se trouua bien auant dans ceste sanglante meslee du costé des battus, presques en ces mesmes termes.

Discours plus articulé de la rencontre d'Alemagne formé sur les memoires du Sieur de S. Cannat, qui se trouua en cest assaut.

Apres que les restes du chasteau d'Alamanon, dont Cartier (ainsi que vous l'aués veu
bien au long) auoit fait vne taniere de loups, eurent esté razés & du tout rendus inutiles,
Vins resolut en son esprit d'aller attaquer Alemagne, où Epinousse s'estoit rendu, pour le
defendre & soustenir. Ceux de Riez & des autres villes, ausquelles ce chasteau & celuy
qui le defendoit, estoit de mauuaise ombre, & de mortel & daugereux voisinage, en auo-
A yeur instamment, voire auec plaintes & larmes supplié Vins, qui aymant telles requestes
tant pour auoir tousiours les armes & la force en main, que pour se venger de ses ennemis,
les accepta tres volontiers. Mais comme il eut tenu quelque temps ce Chasteau enuironné
né d'armes & d'hommes, il s'aduise que n'ayant aucunes machines pour foudroyer ses de-
fenses, tout son trauail seroit vain. Ce qui donna occasion & loisir à M. de l'Esdiguieres
de venir au secours de ceste place, auec quatre cens haquebusiers à cheual, qui trainoient à
leur queuë quelques six cens hommes de pied, ausquels se ioignirent tous les Prouençaux
ligués & bandés contre Vins : auec ces forces il tira droict vers Alemagne resolu de faire
changer d'enuie aux assiegeans, qui n'estoient que cent trente Maistres, tout le reste d'in-
B fanterie en nombre de seze cens hommes, où estoient deux cens armes d'hast : au demeu-
rant point de piques.

Force du Seigneur de l'Esdiguieres au secours d'Alemagne.

Forces de Vins.

L'aduis de ceste prochaine tempeste qui venoit fondre sur Vins luy fut annoncé deux
heures auant la venue du iour, le cinq du septieme mois, qui rencontrant vn Vendredi, iour
de sang & de tristesse, faisoit par mesme moyen le cinquieme de la sepmaine, nombres im-
pairs : & le plus souuent fataux, tristes, & funestes. Sur ces nouuelles il se rend au logis
de sainct André de Sault, son beaufrere Coronnel de toute l'infanterie, où il fait appeller
tous les principaux Gentilshommes & Capitaines de son camp pour entrer en conseil
C auec eux en vne occasion si precipitee, & tirer leur resolution touchant ce qu'il auoit à fai-
re. La voix de la plus part desquels porta fort à propos & par des raisons viues & fortes, que
la seule opiniastreté pouuoit conuaincre de quitter ce malotru & peu fameux siege, & des-
partir ses troupes par les villages d'alentour, attendant vn meilleur auspice. Mais il se con-
tenta si froidement de leurs opinions, qu'il monstra tout autre visage, que ce qu'ils en espe-
roient, leur disant que le pays auroit vn bien ample & specieux subiect de plainte, voire
mesme de reproche contre sa propre lascheté, si apres auoir engagé le peuple en des gros
fraiz & despens, il reculoit en arriere au premier abbord des ennemis sans coup ferir ny
s'esprouuer: bien loin de les aller chercher, & faire voir sa prouesse autant que sa fidelité.
D Mais puis que la fortune luy offroit vne si belle & ouuerte occasion, qu'il estoit assés meil-
leur de les attendre de pied ferme en ordre de guerre, ou au pis aller prendre la route de
Riez en combattant genereusement, attendu que le pays estoit fauorable à l'infanterie, &
reuesche aux gens de cheual. Que s'il leur faisoit du mal, ce seroit, outre la gloire que
suit ordinairement l'issuë de telles actions honnorables, vn grand & inesperé contentemēt
à toute la Prouince, qui auoit en mortelle horreur ceste race de Huguenots. Et par contraire
fort s'il en receuoir, ce ne seroit pas grand deffaite pour les siens, grand aduantage pour les
ennemis, ny grand danger pour la Prouence : puisque Monsieur d'Espernon s'approchoit à
grandes iournees, auec vne armee puissante pour entrer en la possession du gouuernemēt,
E dont sa Majesté depuis la mort du feu Seigneur grand Prieur l'auoit pourueu & fauorisé.
Si que bien facilement & à petit prix il repareroit toute la perte, qu'il pourroit encourir &
faire: mais il contoit sans son hoste.

Vins aduerty du secours.

Appelle tous les Capitaines en conseil.

Bon conseil mal suiuy.

Raisons qui mouuoient Vins d'attendre & voir les ennemis.

Sur ces dernieres paroles quelques Gentilshommes repliquerent fort à propos, qu'il luy
estoit impossible de faire aucun dommage notable aux ennemis, mais infaillible & certain
d'en receuoir vn bien honteux & preiudiciable tant à la Prouince qu'aux siens, opposant des
bisogues & soldats nouueaux contre des gens tres-aguerris & des Capitaines d'eslite. D'ail-
leurs que toute retraite traine & charrie ordinairement auec soy de l'estonnement & du
doute, voire ne se doit entreprendre qu'auec des hommes fort asseurés & rompus à tels
F rencontres, & de longue main accoustumés à voir les ennemis autāt foibles, comme forts.
Mais certes toutes ces raisons trouuerent si peu d'accueil, & de lieu dans le cerueau de cest
homme, qu'il voulut les attendre dans le village, où en effect les siens auoient ja com-
mencé de se barricader, combien que depuis il changea d'aduis.

Repliques & raisons des Capitaines.

Toute retraicte est allannee d'estonnement.

Opiniastreté generale.

Ainsi donc tout hors de soy & forcené il commande sans plus cuncter, ny mettre la cho-
se en balance, de mettre promptement toutes ses bandes hors du village, dans le vallon de
Montagnar, & fait loger vne troupe sur vne petite Eglise assise au haut du coustaut, tirant
vers la ville de Riez, laissant cinq cens arquebusiers seulement aux tranchees pour tenir

Vins fait mettre en ordre ses gens.

tousiours le Chasteau d'Alemaigne en discipline & crainte de siege. Or pendant qu'il range
ainsi ses gens, & qu'il a laissé Ampus pour commander ceux qui tiennent la place en ceruel-
le tout deliberé de tenter l'vne ou l'autre des deux fortunes qu'il pense tenir en main du cõ-

Lettre des Conseillers S. mmat & S.Cesari à Vins.

bat, ou de la retraicte, voicy qu'vne lettre luy est rendue de la part des sieurs de Sommat &
de S.Cesari (c'estoient deux Conseillers choisis par le Senat demeurez à Riez tant pour
l'assister & conseiller, que pour affermir son authorité) dont la substance portoit en peu de
mots, qu'il aduisast bien à son fait, luy voulants bien donner ce franc aduis, que si la ca-
ualerie de Riez en sortoit, il trouueroit porte de bois, au cas de quelque malencontre, &
mauuais succés en campagne. Et à ceste lettre supplia Vins Sainct Cannat de respondre en A
ces courts & mesmes mots, presages de son malheur.

Responſe de Vins aux Senateurs. Presage de son malheur.

Messieurs, je me suis tellement opiniastré en ce siege, que i'ay quasi enuie de me faire rom-
pre la teste, ains que d'en partir & desmordre: enuoyés moy seulement du pain & du vin,
pour les soldats: quant à la caualerie qu'elle ne bouge de Riez.

Mens præsaga mali.

Ceste responſe ainsi abregee & racoursie, mais de fatal & funeste augure (car on dit que
le cœur presse presque tousious de loin plustost les improsperes & sinistres euenements
qui le menacent que les fauorables & prosperes) sur l'heure de midy les coureurs des en-
nemis parurent sur le coustaut opposite, & à main gauche tournant à Riez de l'Eglise où B
estoient logés les gens de Vins, lequel fit tout aussi tost ioindre Ampus au gros faisant a-
uancer vn Capitaine Marenc, natif de Marseille auec trois cens harquebusiers vers la re-

Coureurs des ennemis descouuerts. Sainct Cannat le Gaud & saincte Colombe font la retraitte.

traitte, luy se tenant à la bataille où il commanda à sainct Cannat, escorte de six hommes
de cheual qu'il auoit de se tenir ensemble auec le Gaud, & saincte Colombe destinez à la
retraitte auec quelques quatre vingts harquebusiers. En cest ordre ils marcherent droit à
Riez, suyuants tousiours le crouppe de la montaigne, qui fauorisoit leur retraitte. Lesdi-
guieres les alloit tousiours costoyant en gros le long du Vallon d'Alemagne à main gauche
des ennemis tandis que le Baron d'Alemagne, Gouuernet, Blaccons & quelques autres Gẽ- C
tilshommes en nombre de soixante cheuaux, leur vindrent par la droite le long du Vallon
de Montagnar, ayants à leur queuë trente maistres bien couuerts, & quantité de Harque-
busiers: la plus-part de ceux-là mesmes que Vins tenoit assiegés dans Alemagne, auec
lesquels sainct Cannat, le Gaud & saincte Colombe qui faisoient la retraitte combatirent
vn long temps sans s'apperceuoir des ennemis qui estoient tant à la droitte qu'à la gauche.
Si qu'estans arriuez à vn Vallon proche du bois d'Alemaigne, ils les descouurirent & virent

Armee de Vins mise en desordre.

fondre sur eux des deux costés, comme vne double tempeste. Ce qui estonna premiere-
ment la teste, puis le coups de la bataille, & finalement la retraitte, où par malheur ceux D
qui la faisoient auoient desia perdu saincte Colombe, l'vn des chefs & conducteurs, d'vn
petit coup de foudre: le Gaud par l'aduis d'vn sien amy, ayant cerché son salut & sa vie ail-
leurs, au moyen de la vistesse de son cheual, qui le sortit de la presse, & des esclats de tant
de tonnerres à trauers champs & campagnes: de sorte que sainct Cannat resté seul en vn
tel destroit d'affaires demeura encor assés long temps auec les soldats abandonnez de leurs
Capitaines par mort, ou par euasion. Ce fut alors qu'vn tel & tant confus effroy commẽ-
ça à les saisir & serrer de pres mesmement quand ils virent la boucherie que les ennemis fai-
soient sur les premieres troupes, & dans le mesme chemin, qu'ils auoient à passer, que
perdans toute volonté de combattre, & toute sorte de resistence il ne fut aucunement E
possible à S. Cannet de les arrester ny de les empescher de s'aller jetter parmy le gros, qui n'e-
stoit encor entamé que par la teste, quel art & deuoir qu'il employast pour euiter vn tel des-
ordre; car ils pensoient bien par vn si lasche moyen se cacher dans ceste multitude espesse
d'hommes, qui neantmoins fut bien tost dissipé: l'effroy s'y fourrant de telle sorte, que le
General mesme ne la sceut iamais remettre ny par prieres ny par menaces en discipline mi-
litaire, ou contenance de combat. Qui luy fut vn tel desplaisir, qu'il cuyda creuer de des-
pit, s'apperceuant, quoy que trop tard, que le vif repentir qu'il auoit de n'auoir suiuy vn

Vins reduit au desespoir.

meilleur conseil que celuy la de sa passion & de son ire, luy mordoit en vain les entrailles:
si que maudissant sa fortune il fut veu souhaitter la mort, voire mesme la cercher sur le coup
d'vn tel desespoir, se tournant contre sainct Cannat, qui estant d'vne humeur plus froide & F
plus temporee (quoy que hardy & courageux) le destourna sagement d'vne volonté si des-
esperee, mal seante à vn chef d'armee. En vne telle extremité le persuadant de sortir hasti-
uement d'vne si dangereuse & sanglante presse, puis que le sort vouloit que sa personne ne

Sage Conseil de S.Cannat à Vins.

seruit plus de rien aux siens. Conseil que le danger apparent qu'il voyoit fondre impe-
tueusement contre luy fit plus sagement accepter à son bon sens qu'il n'auoit fait le premier

brossans

brossans des lors tous deux à trauers plusieurs des ennemis escartés, qui s'amusoient à tuer l'infanterie, lors qu'en passant sainct Cannat le fit prendre garde de quelque cheuaux, qui venoient à leur main droicte tous confus & desordonnez, iusques ausquels ils donnerent en faueur de quelques harquebusiers, qui là rencontrés de bonne fortune pour eux lascherent vne vingtaine de petits foudres, dont l'vn par vn coup de hazard tomba d'vne mortelle legereté sur le Baron d'Alemagne, lequel tombant tout roide mort, donna loisir aux A fuyars de se sauuer & garantir du malheur qui les tallonnoit ore au galop, tantost plus viste, d'autant que les ennemis, qui les auoient desia recognus, s'estans r'assemblez en nombre de quelques vingts Maistres, les chargerent à toute bride iusques à l'issuë du bois d'Alemagne tirant à Riez, où de peur de s'engager trop auant, ils firent sonner la retraite & reprindrent leurs enseignes, apres auoir perdu leur chef. *Mort du Baron d'Alemagne.*

En ceste malheureuse deffaite, Vins perdit vnze Gentilshómes, quatre Capitaines, Lieutenans ou Enseignes, six cens soldats, cent prisonniers, & deux cens blessez, qui reschapperent, entre lesquels fut trouué la Molle persé de cinquantequatre coups tous mortels, dont B toutesfois il fut si bien & heureusement pansé, qu'il est encores en vie. Ventabren, Chasteaufort, Fontanilles & quelques autres n'en ayans pas si bon marché. Quant aux ennemis leur perte fut assés moindre plustost en nombre qu'en poids, puis qu'ils perdirent le Baron d'Alemagne, obstacle fascheux à tous les desseins de Vins & son mortel ennemy. Aussi est-il tout certain que ce iour là l'Esdiguieres tint tousiours vn gros de trois cens cheuaux pres de luy sans iamais haster le pas, respondant heroïquement à quelqu'vn qui le vouloit persuader d'aller plus viste, attendu la fuite desordonnee des ennemis, *Qu'il alloit à la guerre, non à la chasse.* Laissant la charge de tuer, suiure, & poursuiure la victoire, & les fuyars à ses coureurs, & aux volontaires de sa troupe, dont les Prouençaux, entre lesquels estoient Oraison, Tourreuez, Senas, Pontreuez, Ianson, le Bar, & plusieurs autres Gentilshommes, C comme les plus animés firent aussi le plus d'effect, de carnage & de ruyne. Alors sortit de Riez la caualerie de Vins la plus part composee d'Italiens effeminés conduits par Besaudun, qui ne les pouuant r'asseurer tant l'estroict les auoit saisis, quoy qu'ils n'eussent veu l'ennemy, se trouua bien empesché. Eu somme que Vins se retire dedans Riez apres vne telle perte, où dans trois iours apres les nouuelles de la venue du Duc d'Espernon donnerent occasion à la plus part des Gentilshommes de se preparer & mettre en ordre pour l'aller prendre & receuoir, comme leur nouueau Gouuerneur. *Morts blessez & prisonniers du costé de Vins. Le sieur de la Molle blessé de cinquante quatre coups dont il reschappe. Sage response du Seigneur de l'Esdiguieres. Les Prouençaux firent presque tout le carnage.*

D Le lendemain de la deffaite se parlementerent Vins & l'Esdiguieres, qui l'auoit aduerty de se retirer & n'attendre pas la tempeste de tant d'armes & d'armés preuoyant son proche malheur: au moyen dequoy plusieurs imputoient la faute à Vins, lequel s'estant opiniastré contre l'aduis de tous les plus sages capitaines de vouloir voir les ennemis, les ayant trop tard recognus plus forts que luy, faisant debander son camp voulut prendre retraite à Riez. Ce qu'il fit tant à son malheur, que de vingt & deux enseignes qu'il auoit sous sa conduite, les dixhuit y demeurerent sur la place, lesquelles furent desployees, en signe de trophees aux tours du Chasteau assiegé où ce mortel conflict aduint. *Ce qui aduint le lendemain. Dixhuit enseignes prises.*

Ceste desconfiture ainsi exploittee auec tant de lauriers pour les vns, & de cypres pour E les autres, au treze du mois de Septembre le Duc d'Espernon pourueu du gouuernement arriue dans Auignon, acompagné de la Guiche homme de forme gigantale grand Maistre de l'artillerie du Marquis de Belle-Isle, de Thermes, du Comte de Sault & de Crillon tous Cheualiers du ruban bleu, & de beaucoup d'officiers du Roy, Barons & Gentilshommes de France. Ceste belle & grande Cité, que nos anciens & vieux Comtes ont autrefois possedee luy fit vne entree toute Royale, parce qu'il estoit demy-Roy. Le Vicelegat Ioy allant au deuant, l'alla receuoir auec les Consuls & toute la Noblesse d'Auignon, le conduisant iusques aux portes du Palais, où il le logea autant magnifiquement, que splédidemét il fut deffrayé. Pour lors estoit Vicelegat Dominique de l'illustre maison de Grimaldis de F Gennes, dont sont yssus les Seigneurs d'Antibe, de Courbon & du Rueil Gentilshommes Prouençaux. Iean de Cambis, les ancestres duquel ont esté Gonfaloniers de Florence, Seigneur d'Orsan Cheualier tant du S. Pere que du Roy, ayant le premier Chaperon, & la conduite de la police d'vne si belle & grande Cité. *Le xiii. de Septembre. Arr uee du Duc d'Espernon en Auignon.*

Trois iours apres sont publiees à la ville d'Aix par la chambre des vacations patentes du troisieme Iuin en faueur du gouuernement à luy donné par sa Majesté, auec pouuoir du tout Royal. Ce mesme iour bourdonne vn Arrest fulminant tant contre le feu Baron d'Alemagne, que contre le Baron de Cereste, la Goy, la Iauio, Spinouse, Romolles, dit le Bot- *Le xvi. Septemb. Patentes publiees en faueur du nouueau Gouuerneur.*

gne

gne Gentilshommes Capitaine Mayme, Pierre Roger de Brignolle, & la Breole, qui les condamne comme rebelles, auec confiscations de leurs biens au Roy, supplices en effigie, & cent mil escus au pays. Declarant les Gentilshommes eux & leurs enfans descheus de leur Noblesse, dont les armoiries & les marques d'honneur sont brisees & rompues honteusement par les haches des bourreaux. Gueres plus doucement n'est traicté Vins, les compagnies duquel sont cassees, le pouuoir du tout supprimé transmis au Duc d'Esperoñ, qui fait tout d'vn mesme train son entree dans Aix, accompagné de plusieurs Seigneurs & Cheualiers de haute marque, entre lesquels sont veus le Comte de Carces, le Baron de Soleillaz, & plusieurs autres Barons & Gentilshōmes: au surplus suiuy de trois Regimens tant de cheual que de pied, chose fort superbe à voir. Au rencontre de ce Duc sont allez six principaux Senateurs, qui ont le President Corriolis en teste, les Consuls, & les plus apparens Nobles, & bourgeois de la Cité, les quartiers auec leurs cinq Capitaines & le gros de deux ou trois cens enfans portans des banderolles volantes attachees à des longs roseaux, auec ces cris d'allegresse publique, & de ioye non commune *Viue la Messe, le Roy & le Duc.* A

Plusieurs belles figures & representations, inuentions d'Arcs, de trophees, & d'inscriptions heroiques à la maniere des anciens Romains furent faites à son entree. Les Tymbres, & Cymbales fendoient le Ciel de leur bruit esclattant & haut, accordé au tantarement des trompettes, & aux roulemens des clairons. Chose remarquable que les Consuls à pied & en chapperons, eux qui sont les Procureurs du pays & dispensateurs des deniers des communautés pour les affaires publics, luy presenterent à la principale porte de sainct Iean vn Daiz de satin rouge cramoisy à franges d'or fin, où il refusa bien d'entrer: mais qu'il permit nonobstant cela marcher tousiours deuant luy (pour faire voir cōbien il estoit grand & proche de la Royale Maiesté) iusques au grand temple de sainct Sauueur, où il s'alla rendre, & faire vne courte priere selon la maniere vsagee en semblables receptions: de là tirant droict au palais preparé pour son logement. B

Quelques vns ont assez curieusement consideré que tout ce iour là le Ciel creuant vn grand camp d'espesses nuees, desborda vn si grand deluge de pluye, qu'il dura quatre iours apres non sans des grandes & mortelles ruynes, ez ponts, fruicts, arbres, possessions & maisons champestres: comme si les larmes du Ciel eussent voulu pleurer auant la main, les futurs malheurs de nostre pauure & desolee terre, & les tempestes & borrasques à venir. C

Pluyes & tempestes à son entree.

Le septieme mois n'est plustost expiré que le premier du mois suiuant il s'achemine à Marseille, y seiourne quatre ou cinq iours, & en tire quatre canons pour aller foudroyer Seynes que tenoient les Religionaires, apres auoir donné toutesfois suiuant son pouuoir lettres de sauuegarde & d'asseurance à tous les Gentilshommes, qui, quoy qu'ils eussent pris les armes, se retireroient en leurs maisons: lettres qui iustement le sepr du mois sont publiees à Marseille. De Marseille auec son camp & son canon il tire & se porte droict à Seynes qui ayme beaucoup mieux se mettre à la discretion du Duc qu'à celle de tant de tonnerres: au moyen dequoy il laisse aller les soldats la vie sauue, faisant sans plus executer vn Capitaine Bougearel, vn Ministre & vn Aduocat, se retenant quatorze ou quinze prisonniers, à fin qu'il fut veu sçauoir ioindre la douceur auec la Iustice, & n'abuser par vne trop indiscrete rigueur de la discretion des rendus. D

Le i. Octobre. Le Duc à Marseille où il prēd quatre canons, pour aller assieger Seynes. Le vii. Octob. Lettres de sauuegarde publiees à Marseille en faueur des Nobles. Seynes rendu.

De Seynes il va à le Breolle, & à Chorges, places qui tienoent quelque temps bon, & laschent quelques canonades: mais bien tost apres se rendent sous vne telle condition que les assiegés sortiroient sans nul desplaisir à leurs personnes ny à leurs bagues. Ce qui leur est accordé. Il n'est pas croyable combien la rigueur des froidures, des neges & des glaçons fit des aspres, & impitoyables rauages, spectacle horrible à voir: les sentinelles estoiēt trouuees toutes roides & mortes, auec la demi-pique en main, les hommes à cheual gelés, comme des statues de sel, les laquais les vns enterrés en des fumiers iusques au col, mourans de froid, & iettans des plaintes effroyables & continuelles auec des visages hideux, plustost semblables à fantosmes, qu'à creatures humaines: combien qu'ils estoient fort humainement secourus, nourris & substantés selon le temps & le lieu: les autres autour des feux & des braziers transis demi-bruslés & rostis, si qu'on iettoit à grands tas les corps morts dans des grandes fosses, non sans vne horreur espouuentable, & grande commiseration des regardans. E F

La Breolle & Chorges redus.

Froidures estranges & rigoureuses. Horribles spectacles.

Ces desolations inouyes sont batues pied à pied d'vne mortelle contagion, qui s'espand à Riez, à Vnion, à Grambois, à Fuuel, à Rosset, à Cereste & à quelques autres lieux, &

Peste & contagion cõ[illegible]e.

d'vne certaine fieure chaude qui ne fait gueres moins de rauage que la peste, auec vne tel-
le & si generale desolation, que ces pauures François que le Duc auoit menés furent pres-
ques tous emportés, comme d'vne estrange tempeste: combien que le plus notable domma-
ge fut en la perte du Seigneur de Thermes, & du ieune Comte de Sault, que ceste formi-
dable maladie osta du monde, sans les respecter nullement à la ville de Sisteron. Et mes-
A mement que leur mort (si le bruit qui en courut estoit veritable) ne fut sans soupçon deve-
nin: si qu'on chantoit haut & clair, que Vins estant plus habile qu'eux, ayant eu quel-
que vent que les eschaffauds d'vne telle tragedie se dressoient pour luy, ne voulant iouer au-
cun personnage d'vne histoire si funeste se garantit de ce naufrage.

Mort des Seigneurs de Thermes & de Sault.

Iean de Gautier, dont n'agueres nous auons parlé, ayant esté peu deuant fait nouueau Sei-
gneur de Grâbois, & sous l'appuy du feu grand Prieur, duquel il estoit Côseiller & principal
Secretaire par les communs suffrages des Nobles & Consulaires, esleu premier Consul d'Aix
& Procureur du pays, commença d'entrer en sa charge, au premier du neufuieme mois se-
lon la forme accoustumee. Depuis ce mesme iour la peste s'eschauffa tellement dans la
B ville, & fut le mal tant cruel & violent, que tous les officiers du Roy en deslogerent sans
trompete d'vne soudaine vitesse. A Pertuis alla le President de Lauris auec quelques Se-
nateurs à sainct Maximin le President Chayne auec le reste des Conseillers, & le President
de Trets à son Chasteau. Tant fut espouuentable la terreur qu'à l'exemple du Parlement la
Cour des Aydes attachee à la chambre des comptes, le Lieutenant de Seneschal, voire
mesme le Viguier abandonnerent la ville qui fut comme en caducité, aussi bien que la Iu-
stice. Grambois neantmoins se voyant monté en vne magistrature, qu'aucun de ses deuan-
ciers n'auoit encor obtenu, en tel & si noble degré, prefetant son honneur & le bien de sa
patrie, dont il se voyoit le tuteur principal, à la conseruation de sa propre vie, de-
C meura ferme sans bouger de la Cité, ainsi touchee de peste. Honnorable resolu-
tion qui le fit non seulement estimer digne du chaperon qu'il auoit receu, ains
meut le Senat, recognoissant sa preud'hommie & sa capacité de luy donner tout
aussi tost par Arrest souuerain tout pouuoir de iuger souuerainement des choses qui
concerneroient la maladie, auant que de sortir d'Aix. La Chambre des comptes luy
remit semblablement les clefs de la garde du Palais Royal, où sont les Archiues, chartres, ti-
tres & papiers de sa Majesté, de la Prouince & de la pluspart des choses memorables du pays
auec le registre de presques toutes les Nobles familles deduites en ceste histoire. Thresors
de prix inestimable. Le Gouuerneur semblablement occupé au siege de Seynes où il n'e-
D stoit sans affaires, luy auoit enuoyé des belles & honnestes lettres, le louant grandement
de sa genereuse resolution, & de sa pieté enuers sa patrie, & les murs où il estoit nay, les
voyant ainsi affligés & touchés du doigt de Dieu: luy mandant vn ample pouuoir pour y
commander en saison tant deploree en qualité de Gouuerneur. Pouuoir qui fut bien tost
auoüé & confirmé par lettres patentes du Roy: tellement que le premier Consul portoit
seul toute la pesanteur tant de la Iustice & de la police, que de la garde du Palais & de
la ville, outre & par dessus le soin hazardeux des atteints & empestés, qui estoit la charge
la plus dangereuse & difficile, de toutes: toutesfois si bien opera la bonté diuine parmy tât
de difficultés, que la ville fut rendue saine & nette de toute infecte contagion, sans s'y estre
E passé aucun desordre ny pillerie (comme en tels malheurs arriue souuent) sur la fin du pre-
mier mois de l'an nouueau, dont nous suyurons les occurrences.

Le i. Octobre iour & feste de tous les Saincts.
Le sieur de Grãbois esleu premier Consul d'Aix.
Les Officiers d'Aix quittent la ville ferme de peste.
Deuoir du Consul.
Pouuoir donné par arrest au Consul.
Lettres du Gouuerneur au Consul.
Patentes du Roy au Consul.
Aix net de contagion.

Le Duc d'Espernon auoit demeuré le huictieme, neufuieme & dixieme mois ez monta-
gnes. Pendant ce temps il auoit mandé les prisonniers de Seines moitié à Pertuis, moitié à
sainct Maximin, où le corps du Senat se trouuoit alors diuisé: si bien que ces miserables fu-
rent honteusement branchés sur la fin du mois de Ianuier de l'an mil cinq cens octantesept.
que desia la peste estoit amortie, le bras de Dieu retiré, & la ville d'Aix restauree, auec l'en-
tree libre par tous les lieux que ceste farouche maladie luy auoit desbauché. Ce qui don-
F na occasion au Duc de s'y aller rendre le second du douzieme mois auec sa Cour & son
train, où il passa le Carneual en ioustes, tournois, combats, courses, barrieres, quintaines,
faquins, bals, dances, mascarades & ballets, tant à la grand' salle du Palais, qu'au grand &
spacieux theatre des Iacobins. Mais comme apres la ioye vient le dueil: car c'est vne suc-
cession à ces choses basses & perissables infaillible, & tousiours roulante & necessaire: ces
festes furent suiuies des funerailles de feu Monseigneur Henry d'Angoulesme, qu'il fit
ensepulturer solemnellement en qualité de Vice-Roy, & de fils de Roy à son retour de
Sallon, où il auoit tenu les Estats qui fut le seze du mois. Et les obseques acheuees apres

L'an MDXXCVII. Sur la fin de l'annee.
Executions à mort à Pertuis & à sainct Maximin.
Peste cessee à Aix.
Le ii Febvrier Le Duc d'Espernon à Aix

Le xvj. Feurier Funerailles de feu Monfeigneur le grand Prieur apres, quoy. Le Duc prend le chemin de Paris. Le xviij. Mars. Admirables rencontres ez chofes du monde.

auoit pris fon repas, il reprend la route de Sallon, d'Arles & d'Auignon, & de là celle de Paris.

Les rencontres,affemblages, & entrehurts des rouages,qui tournent les chofes du monde font admirables,à qui les remarque & touche de pres.Ie laiffe à part les exemples des ancienes hiftoires,car ce feroit vn inuētaire importun,& vn cathalogue fafcheux. Direzvous pas que le mois de Mars a quelque eftroicte & fatale fympatie auec le Dieu,dont il tient le A
nom ?Ouy certainement:car vous l'auez veu prefques toufiours remuer & faire tumultes principalement à fon mois,& fi le verrez maintenant faire le mefme, ou deux VV feront fataux à cefte Prouince,& cefte Prouince à leur vie par mefme fort & malencontre. Et qui eft encor notable,le iour mefme que ie traffe, & pein ces chofes auec le bec de ma plume, fe rencontre celuy de Mars.Ie parle fans fuperftition. Voicy cōment le Baron de la Vallette frere du Duc d'Efpernon,arriue à Aix le quatorze du mois de Mars, pourueu du gouuernement pour donner beaucoup d'affaires,& pour en receuoir auffi.Or comme s'il eut prefagé les funeftes & obfcures nuicts, que ce pauure pays deuoit fouffrir, & aufquelles il deuoit eternellement dormir le fomme de la mort, il voulut entrer de nuict dans vne ville ialoufe & ombrageufe en vn temps tout couuert d'ombrages & de nuës de ialoufies& cōbien qu'il fut eftimé vn fort fage & aduisé Capitaine,il marcha neantmoins de nuict fans B
mettre deuant fes yeux, que le fol marche toufiours en tenebre,fuiuant l'enfeignement du Sage. Mais qu'en aduient-il ? vne telle & tant confufe rumeur,qu'il eft contraint de differer fon entree au lendemain qu'il fait fans folemnité,apparat, ny grandeur aucune : apres auoit feiourné quelques iours à Aix allant à Manofque faire tenir vne affemblee, & de là à fon gouuernement du Dauphiné.

C'eft le premier V. Arriuee du fieur de la Vallette à Aix de nuict.

Stultus ambulat in tenebris. Entree differee au lendemain. Affemblee à Manofque & defpart du Gouuerneur. Le xxviij. Mars. Tempefte efpouuentable aux mers de Marfeille. Ceux de la Religion aux Mees.

Or comme le mois du Dieu Mars eft defia fur les abbois, voicy efmouuoir & bruire vne telle & tant efpouuentable tempefte parmy les combats d'vn vent merueilleufement froid C
& tranchant aux mers de Marfeille, qu'vn gros & puiffant nauire aneré hors du port & de la chaine, fe va furieufement efchouër & perdre contre les rocs du chafteau d'Yf. Signes auguraux de malheurs & triftes commencemens des tempeftes,qui bien toft fecouëront & Marfeille & la Prouence. Auffi fur ces mefmes prefages nouuelles font que les Religionaires des montagnes reprenent les armes, & donnent iufques aux Mees & à Montbrun, où ils ont pris des prifonniers, non par aucun droit de guerre : mais par vne foudaine infolence,& vne apprehenfion trop violente, parce que le bruit couroit que Paris eftoit en feu, & que les Princes liguez faifoient des nouueaux deffeins & remuements de guerre,n'ayans D
faute de partifans,fur tout en cefte Prouince qui bien toft fera mife en feu. Mais ces malheurs ne vid le Prefident de Lauris, qui le mois d'Auril alla rendre compte de fa vie à tout fa gibeciere de veloux violet & fes efcus, au tribunal d'vn plus grand, & plus riche Iuge que luy. Voicy d'eftranges & funeftes faifons : la pefte fe remet à Aix fur les iours du mois de Iuin, & dure iufques en Octobre. Vins partifan paffionné des Princes Lorrains entre dans Aix, où il commence à remuer auffi, eft ce le fecond V. Car le Gouuerneur (nom que nous luy donnerons par honneur, fes ennemis ne l'appellans que la Vallette, cōme par certain mefpris) ne le deuoit fi toft,ce me femble, abandonner en vn temps fi calamiteux, chancelant, & miferable,ny donner cefte commodité à fes ennemis, qui fans Aix E
ne pouuoyent rien.Combien qu'il reuient au mois de Iuillet faififfant Berre où il eftablit Philippe de Sagnet fieur d'Yftres & de Vauclufe pour commander dans cefte place : dont aduient que le Senat qui de là tire fes emolumens & fes gages ordinaires fe trouue bien eftonné. Ce n'eft pas tout : car il fait d'vn mefme fault rendre la Tour de Boue, que le Capitaine Rambert tient & conferue,mettant à fa place le mefme Yftres, que peu apres toutesfois ceux du Martegue reprennent. Met en autre endroit le Capitaine Sigandi au Puech, faifit Pertuis, Manofque, Forcalquier & Sifteron, où il fait efleuer des Roques & Citadelles, ayant toufiours le Prefident Corriolis, Bonfils Lieutenant general, l'Aduocat du Roy Monier,perfonnages au demeurant, quoy que de lettres, de courages refolus & releuez, le general Serres, & quelques autres officiers gens d'honneur & d'authorité. Ce F
font les premiers vents, & les plus bruyantes fources des grandes tempeftes, qui dureront l'efpace de douze annees en Prouence,ou pafferont de fi fanglantes & triftes chofes, que les fiecles à venir à peine les voudront croire. Mais pour autant que le premier an de ces mortelles bruynes va rencontrer le dernier du Regne de Henry,contre la vie & le repos duquel tous les cloiftres des bas enfers ont appointé leurs machines:nous trouuons à propos, & cōuenable à l'ordre duquel le fil de l'hiftoire n'eft qu'vn amas confus & brouillé de conduire

Mort du fecond Prefident Baron de Lauris. De iuin. Pefte reprife à Aix. Vins qui eft le fecond V. dedans Aix.

Berre faify par le Gouuerneur.

Tour de Boue rendue. Sigandi au Puech. Villes faifies.

Senateurs & officiers qui font auec le Gouuerneur.

ceste septieme partie ja proche de son repos,& de sa iuste grosseur, iusques au terme precipité de ce grand & sage Monarque qui ne sera sans pleurs & lamentables regrets, non plus que sans horreur abominable & maudissons perpetuelles contre les autheurs d'vn tant desnaturé,inhumain & barbare crime.

A

TROVBLES EN PROVENCE POVR LA GVERRE des Princes. MDXXCVIIJ.

L'an MDXXCVIIJ. Guerre des Princes. Ceremonies anciennes misterieuses.

LEs ceremonies anciennes nous enseignent que toutes les villes importentes & de haut rang estoient sous la garde de certains Dieux,qu'ils appelloiét tutelaires,& que les braues Romains auoient en coustume glissee de pere en fils, de iamais n'assieger vne ville forte & mal prenable, qu'ils ne les eussent euoqués par certains carmes,& deuots coniurements:estimans à bonne raison que tant qu'ils la defendroyent elle ne pourroit estre prinse,& que de faire tels Dieux conseruateurs & patrons captifs, ce seroit trop grande impieté,& sacrilege detestable. C'est pourquoy le dictateur Camille s'acheminant aux Veiens pour destruire leur Cité,fit vne semblable euocatiō & priere au Dieu Apollon qu'on surnōmoit Pythien,& à la Deesse Iunon, leur prometant par vœu solennel de beaux & magnifiques Temples:pourquoy Ænee emporta ses Dieux domestiques, & pourquoy sans aller si loing les Aragonois au sac malheureux de Marseille,à peine sont passés deux siecles,rauirent le corps de S. Louys,qu'ils emporterent à Valence, croyans bien de leur rauir (en quoy ils n'estoient deceus) vn sanctissime & precieux gage,& oster à ceste Cité l'vn de ses plus chers & fauorables Dieux tutelaires & seruateurs,qu'elle a tousiours pleuré depuis:& en effect il semble que de ces vieilles & deuotes obseruations,quoy que parmy des hōmes Payens,merueilleusement superstitieux,les Chrestiens mieux instruits & enseignés que les Romains, ayent appris à dedier les Temples & les Cités à des Anges & saincts particuliers,qui en sont comme les patrons & defenseurs: à quoy ne contredisent ny les saincts Docteurs, ny les sacrés documēts:& que les Gouuerneurs & Vice-roys qui sont cōme leurs Vicaires subalternes (car les seuls Roys releuent immediatement de Dieu)& leurs visibles & plus venerables Lieutenans,les representent en quelque sorte. Dont s'ensuit que leur presence est autāt necessaire & requise en temps de tempestes & de troubles,que l'absence & le seul defaut de leurs personnes,preiudiciable & dangereux : par ce que les villes abandonnees de ceux qui les doiuent tenir en discipline & soustenir tendent assez tost les mains à la populace,& au premier qui les menace. Aussi ne pouuons nous nier que les premieres n'ayent bien veu,cogn u,trouué,voire nommé toutes choses,qui pouuoient estre vtiles aux diuers besoings de ceste basse & mortelle vie,battue de tant de vents & de fortunes si contraires.

S. Louys d'Anjou Dieu tutelaire des Marseillois rauy par les Cathelans l'an MCCCCXXIIII.

Anges & S. tutelaires des temples & des villes.

Presence des Gouuerneurs requise aux villes importantes & capitales.

Primi bene viderunt.

B C D

En tous les Estats,Prouinces,Royaumes,& Monarchies des diuerses pieces du monde, on remarque certaines grandes & puissantes villes appellees Capitales à l'imitation du chef de l'homme, Roy & Seigneur de tous les membres,de la desbauche duquel tout le corps se trouue touché. Prouence l'vne des belles pieces de ceste tres Chrestienne & tres florissante Couronne,en nombre trois de ce calibre. Aix, quoy que la moins forte (capitale neātmoins) pour la residence des Cours souueraines composees de plusieurs Gentilshommes & Patrices,Senateurs illustres, & Magistrats d'authorité. Ce qui attire vn grand & infini peuple continuellement dedans ses murs, qu'il a fallu estendre & amplier mesmes par deux diuers endroits,& les trois Estats y assemblés selon que le vent des affaires souffle le plus souuent vne fois l'an. Marseille pour la commodité de la blus belle station & mieux asseuré port de l'Europe,le traffic des marchandises estrangeres & precieuses d'Alexandrie & du leuant,le passage ordinaire des cheuaux Afrieains & barbares, l'affluence des habitans, l'abord des nations, les Rocques & forteresses,plateformes,tours & machines,qui la decorent & defendent, outre l'ancienne splendeur qui la celebre & recommande. Et pour la troisieme Arles pour la fertilité,& longue estendnë de son terroir, la commodité du Rhosne fleuue qui ne cede point ny à l'Ystre,ny au Rhin,la quātité de sa Noblesse,& son assiete inassiegeable,au moyen des marescages & de ce fleuue qui prend son nom des Rhodiens de quel costé qu'on l'entreprenne : mais combien que Arles & Marseille n'importent peu pour les guerres estrangeres, & les vents qui battent de loin:si est-ce que la ville d'AIX, pour les orages ciuils, & les esmeuttes populaires donne bien asses plus de coup: & sortent plustost ces bortasques intestines, de ces creux vallons, & des chambres & vieilles tours de son Palais, que de l'amphitheatre d'Arles, ny des grandes

Quando caput dolet, omnia membra dolent.

Aix.

Marseille.

Arles.

Arles & Marseille pour les desbords estrangers, Aix pour les ciuiles & intestines esmeutes.

E F

& Romaines tours de Marseille : tant pour la supreme authorité du Senat, que pour le concours de la Noblesse principale & moyenne, qui s'y trouue & rend d'ordinaire ou pour ses affaires domestiques, & procés particuliers, ou pour les assemblees des Estats, esquels les choses plus vrgentes de la Prouince sont traittés & resolus : tellement que les Vice-Roys qui n'ont eu bonne part à la ville d'Aix, & ne se sont maintenus d'aussi bonne intelligence auec le Senat, & les cours, n'ont rencontré guieres meilleure part au deuoir des Nobles, ny à l'obeyssance du peuple, du ton & du bransle duquel les branslemens de toutes les autres villes, voire du pays dependent. A

Les Gouverneurs qui n'ont bonne part à la ville d'Aix sont mal en point.

Ce n'estoit pas d'vne telle & tant importante demeure, que le Gouuerneur qui en deuoit estre le Dieu tutelaire, & le contrepoids principal deuoit sortir, à fin de ne l'abandonner au iugement des plus sages, en vn temps si calamiteux & couuert à la discretion d'vn peuple irrité, naturellement immaniable, deffiant, & du tout outrecuidé : voire mesme qui ne peut estre domestiqué ny dompté par aucune force de coups : parce qu'il fait trop dangereux de tomber entre les mains d'vne commune puissante & irritee, en saison principalement où les fols & turbuleps ont voix en conseil, & crient plus haut que les sages. Car qui ne choque soudain vn peuple esbranslé, ains luy donne loisir de se r'asseurer & recognoistre, n'en a pas si facilement raison puis apres. Et de vray il prendra à ce Gouuerneur de n'auoir suiuy ceste leçon, qu'il sacrifiera sa vie, & ses entreprises à la poursuite d'vne authorité qu'il n'aura iamais paisible ny suiuie de respect, pour auoir quitté les murs d'Aix en vne si trouble saison, d'où le calme, ou la tempeste des affaires deuoit sourdre : &, pour le dire en vn mot, où tous les Monopoles de l'ambition sous les diuorses des Barons & des Nobles, les passions des Prelats, les diuisions du Senat, & les insolences du populas se sont de tout têps forgés. Car vous verrez Arles, & Marseille bien auant en jeu, voire en des bien dangereux hazards : & neantmoins tous ces ambrasemens allumés dans la ville d'Aix, & dans la ville d'Aix estaints : si que ceste seule Cité semble non seulement le balancier d'Arles & de Marseille, mais de toutes autres bonnes, moyennes, & petites villes, dont le Parlement est le contrepoids qui le fait aller, au moyen duquel vont à mesure & à temps les rouages de l'Estat, à fin que l'horloge public aille son train, que marque aux yeux de tous l'esguille de la Iustice, où toute la Noblesse & le peuple fort attentiuement regarde. B C

Rumeur de la ville de Sallon.

L'vnion des Princes, dont Henry de Lorraine Duc de Guise (Prince que son siecle admiroit, pour sa haute & redoutable prouesse ioincte à vn grand & sage conseil) estoit le chef & conducteur principal, auoit ja espandu vn trouble general par le Royaume dont vn gros nuage s'estoit venu ietter du costé de Prouence chargé de grandes tempestes, de gresles bruyantes, & de sanglantes pluyes prestes à creuer, qui allerent fondre dans Aix, où se commença à faire vne dangereuse & tumultueuse desvnion, au moyen de ceste vnion qu'ô bastissoit du nom de saincte contre les Religionaires qui se pretendent reformés, publiee le neuf d'Aoust par vn specieux Edict, qu'on solemnise le lendemain de generales processions & feux de ioye, sans voir, & considerer en quel jeu on faisoit entrer le peuple, ny s'il apportoit plus detriment à l'Estat, que d'aduancement aux S. Temples. Et à ce qu'il aye plus de force, & traine plus de terreur, on le vous escorte en queue d'vn beau & fulminant Arrest, portant defenses souueraines & tresaspres de n'attenter choses aucunes, ny cas aucun de violence contre les hommes Catholiques, si ceux qui seront si fols & outrecuidés de violer vn tel & tant absolu commandement ne voulent tomber ez peines, qui s'ordonnent aux rebelles : si qu'il est prononcé d'vn mesme pied par la Chambre des vacations. Iaques de Cordes Gentilhomme de Sallon, homme froid, mais vaillant, & bien censé, estant arriué de la Cour, auoit porté de la part du Duc de Guise les nouuelles à Vins du succés des Barricades auec vne tres-instante priere de vouloir continuer le traittement de mariage, qui s'estoit ouuert & commencé entre le Prince de Ioin-ville, & Madamoiselle de Guyse ses enfans, & ceux de Monsieur de Montmorancy : & encor de s'esleuer fort & ferme contre le Gouuerneur Gascon, que le Roy sans doute aucun reuoqueroit & r'appelleroit à luy : attêdu le traitté de reconciliation, auquel sa Majesté estoit desia entrée auec ceux de sa maison : au moyen dequoy Vins n'auoit esleué peu haut le vol de ses esperances, & de Cordes passionné partisan des Princes, homme de faction, & fort affectionné à Vins n'ayant peu d'amis & d'affidez attachés à sa corde n'auoit peu esbranslé Sallon. D E F

Le 19. & le 10 d'Aoust.

De Cordes de la part du Duc de Guise vers le sieur de Vins.

Le sieur d'Allein mandé au Roy de la part du Gouverneur.

Sur ces mesmes bruits est mandé Allein Gentilhomme d'Arles, sage, aduisé & bien emparlé, auec quelques autres personnages d'honnotable & bône qualité, par deuers sa Majesté pour entendre toutes ces choses, & sçauoir sa volonté. Au mesme temps qu'Allein diligente

son

son Ambassade, le feu estant ja pris à Aix, Iean Eyguesier sieur de Consoux, premier Consul de Sallon, homme à la verité autant moderé, que tout autre de son temps (lequel ayant longuement practiqué les nations barbares, exerçant le Consulat des François en Alexandrie *Iean Eyguesier Gentilhomme & premier Consul de Salon.*
A n'estoit moyennement capable de plusieurs grands & bons affaires) s'apperçoit qu'il y a quelques murmures sourds en la ville dont en fauëur de sa charge il se trouue Gouuerneur. Et comme il estoit preuoyant, & rompu à tels rencontres void des grandes menees contre le seruice du Roy, & la tranquillité publique: de sorte que se voyant comme menacé par mines, regards, & grondemens de quelques ligueurs, il demande vne douzaine d'hommes, tant pour la garde de sa vie, que pour la seurté de la ville, & du repos general, que quelques factieux esbranslent. Ce que le Conseil luy accorde, pour ne laisser rien en arriere en vne occasion si precitee, il aduertit de tout cest affaire le Gouuerneur qui luy mande tout aussi tost huict ou dix soldats seulement, sous le commandement d'vn Capitaine Gascon nommé Bousin, pour s'asseurer du chasteau, sans mettre la ville en alarmes, que ce fort tient en quelque bride. Mais comme le temps est ja venu que ce
B nnage doit creuer les partisans des Princes suiuis de plusieurs boutefeux entrent en plus d'ombrages que deuant contre le Consul, & cerchent de le surprendre. Le Comte de Carces qui durant les esmeutes des Razars auoit fait vne longue residence dedans Sallon, & pris logement en ce chasteau, l'vne des belles maisons de la Prouince, où presque toute la noblesse du pays le venoit visiter & voir, ne s'y estoit peu acquis d'amis, tant des Nobles que du peuple de la Ville: & si n'estoit petit le nombre de ceux qui ne desiroient que remuement de mesnage, & porter la plume au chappeau, apres auoir mangé la poule de host sous les enseignes de l'vnion. D'auantage contrequarroient ce party assés d'autres Gentilshommes & bourgeois bien à leur ayse, qui ne vouloient tourner leurs courages contre leur Prince naturel, ny trauerser le Vice-roy ja tout asseuré du chasteau. Ces gardes donnerent facilement occasion aux plus alterez, ausquels sembloient principalement donnét loy Anthoine de Cordes Cheualier de sainct Michel, Iean & Iaques ses enfans & Iean Anthoine de Brunet, Gentilshommes estançons du party contraire, de susciter à bon esciét vn tumulte qui s'esclatta le vingt & vnieme du mois sur les six heures de soir à la porte dite communement des arbres (car vne fois le iour tous les oysifs de ville s'assemblent en vne belle & grande place commode à tous exercices, à qui deux arbres de grosseur & forme gigantale ez deux flancs d'vne fontaine ont autrefois donné ce nom, qui tousiours luy est demeuré) & d'agacer auec armes & menaces le premier Consul, qui de fortune s'y rencon- *Le xxi. Aoust Tumulte esclatté à Sallõ*
D tra. La rumeur fut si prompte & violente, qu'il se trouua bien en peine, & bien estonné, quoy qu'il eut preueu ce coup, d'autant que ses harquebusiers tournerent aussi tost casaque, & l'abandonnerent si laschement qu'il se trouua presque seul tellement enueloppé qu'il n'eut peu de peine parmy ces tempestes, & ces crieries populaires de se sauuer & garantir auec quelques vns au chasteau, au mesme temps que quelques autres Gentilshommes & bourgeois se voyét prestement saisis de la maison de Trippoli, & se font forts là dedans. Ceste rumeur creuee auec tel bruit & fraccaz, que tout sembloit estre à feu & à sang (combien qu'aucun n'y receut du mal) voicy venir & fondre sur le soir tous les plus mauuais *Le chasteau & la maison de Trippoli saisis par le Consul & autres. Le chasteau & la maison bloqués.*
E garnimens des villages d'alentour, qui se ietterent dans la ville auec toutes sortes de bastons & d'armes, d'hast & de feu, sous la conduite de quelques Gentilshommes voisins, qui tenoient le party des Princes ioints aux de Cordes & Brunet, & ralliés auec les habitans, commencerent à saisir le temple de S. Laurens, & à ceindre & blocquer de barricades tant le chasteau, que Trippoli en bien douze ou quinze endroits, outre les portes & les plus dangereuses aduenues: les assiegés qui se voyent en des filets, & n'ont dequoy faire teste à tant de testes, se trouuans bien estonnés mandent au Baron de Senaz, & à la Salle Gentilhomme de Gascoigne, qui est à Roignes de les venir secourir & garantir de ce danger, les aduertissans qu'il y va à bon escient de l'honneur du Gouuerneur, de l'interest public, du seruice
F du Roy, & de la perte de la place.

Parquoy Senas n'a plustost receu le message, qu'il assemble tumultuairement quelques amys, & se porte le lendemain vers la maison de Trippoli. Ceste maison qui de belle & tresnoble marque souloit appartenir aux Allamãs & Beluezert-Roux, qui portét les pals en leurs armes d'or & de gueules cõtrequarre le chasteau qu'elle sẽble vouloir morguer, & ioinct à main droitte la vieille muraille, & à la gauche le nouueau mur, qu'elle tiét cõme subiect au plus fort & plus esleué endroit de la ville regardãt au surplus auec superiorité & cõmãdemẽt à trente pas d'elle la porte d'Aix; munie d'vne assés bonne tour crenellee ioincte de part *Le Baron de Senas se rend au secours des assieges à Trippoli. Ceste maison est auantageuse d'vne tour [illegible] & [illegible] rez pied rez terre.*

& d'autre aux nouueaux murs, qui prennent iustement naissance au canton de Trippoli d'vn costé & de l'autre, à la grande & continuë enceinte, qui embrasse tout le reste de ce grand bourg, iusques à la porte de la ceinture, à soixante pas de l'antique porte d'Arles. Le populas qui est en allarmes & en feu, enflé & fortifié de tant de voisins embastonnés de toutes sortes d'armes, & de ces Gentilshommes auoit ja garny toutes les tours, & les lieux plus dangereux & descouuerts de soldats, principalement la porte d'Aix que Trippoli pouuoit fort aisément endommager & par dedans & par dehors. Ceste maison a vn vieil arcboutant de taille, qui la pare & luy sert comme de flanc, où le Baron de Senaz s'estoit rendu pour de là monter, en faueur de ceste defense, qui le couuroit bien aysément des foudres lancez de la tour, par vne eschelle en vne petite lucarne, où pouuoit passer vn homme, posee droictement sous les croisees de la maison, lesquelles pour ce qu'elles estoient en ceste partie de muraille que son carage ioint au vieil & nouuean composoit estoient munies & closes de bonnes & fortes grilles de fer: si que ce pas estoit interdit à toute sorte de secours. D'ailleurs en auoit fait vne ouuerture capable à vingt ou trente pas de là, que le mur s'appointe en forme de bastion, à l'eschauguette de l'angle, pour faire entrer le Baron & ses gens où l'on ne couroit nul danger. Mais comme bien souuent le nauire se perd & fait naufrage sur le bord, ainsi que le Baron porté d'vne impatience qui luy estoit naturelle, & d'vn desir aspre de seruir son Prince, soit trop l'impetuosité de son courage, & met l'vn des pieds au premier eschellon pour se rendre à la lucarne, & secourir ses voisins de tous costés, enuironnés de tumultes d'hommes & d'armes, quoy qu'il soit appellé des siens, & aduerty du danger qui pleut & gresle de la tour: il poursuit neantmoins son aduanture, & comme il hausse son casque pour voir qui defend la Tour, il est par vn coup bien soudain & inopiné touché d'vne balle au front, qui le perce à iour, & luy oste d'vne mesme roideur la voix, la parole & la vie.

Mort du Barõ de Senaz.

La perte d'vn tel chef, que son impatience perdit, donna bien en son coup vn grand coup d'estonnement à tous ceux qui le suiuoient: mais non tel ny tant estourdy, que pour le venger, ils ne suiuissent leur entreprise, & n'entrassent dans la maison, où le corps mort fut tiré. Deux heures apres voicy arriuer la Salle, qui entre par la mesme ouuerture, auec vne vingtaine d'armés: au moyen de quoy se trouuant dedans auec Claude Marc Trippoli (maistre de ceste maison) deux de ses proches parents, & ce peu qu'ils auoient d'hommes, ils resolurent tous ensemble, auec le Consul, & ceux du chasteau d'enfoncer, & forcer ces barricades, se deliurer entierement de tous obstacles, & sans attendre plus long temps, ou mourir caualierement, ou se faire vn chemin libre de Trippoli au chasteau, à fin de parlementer & s'entr'ayder les vns les autres à toutes sortes de besoins. Ce qu'ils mirent en execution contre vn si gros nombre de gens, dont se trouuoit la ville fourmiller ja declaree pour les Princes. Ce coup auancé, & le pas d'vn fort à l'autre explané ils tiennent derechef conseil, & trouuent qu'à faute de viures & de munitions ils seront à mauuais party, & ne pourront longuement tenir, contre tant de gresles & de tempestes. Parquoy est par eux resolu, qu'il sera mandé vn Gentilhomme au Gouuerneur pour l'aduertir de toutes choses, & tirer secours de luy. Pendant ces choses ceux du chasteau & de la maison viennent en propos de treues auec ceux de la ville, & vont par ce traitté les affaires à tel poinct, que Messire Anthoine de Cordes donne son fils aisné, & le chasteau Montgaillard Gentilhomme de Gascoigne, qui d'vne ruse non attendue se desrobe bien peu apres, laissant de Cordes arresté non sans beaucoup d'estonnement de se voir ainsi empestré, & comme reduit à la discretion de ses ennemis.

La maison de Trippoli secourue ou de renfort vient la Salle.

Ceux de Trippoli enfoncent les barricades, & se font voye libre iusques au chasteau.

Ostages dõnés de part & d'autre.

Sur vn tel poinct d'affaires celuy là qu'on a iugé propre à ceste Ambassade sort tout de nuict par l'ouuerture de Trippoli, & trouuant vn cheual prest va trouuer en diligence le Gouuerneur à Manosque, lequel aduerty de ce mesnage monte incontinent à cheual, auec vne bonne force & se rend à leurs secours. Mais le vent auquel la Prouence est naturellement subjecte, porte bien tost la poussiere des cheuaux aux nez de ses ennemis, qui d'apprehension d'en auoir l'estomach chargé, quittent aussi tost la ville, la laissant presques sans hommes, & leur ostage en pire estat. Alors sans beaucoup de besoigne le Gouuerneur entre à Sallon, où il met vne compagnie de cinquante soldats au fort sous le commandement du Gascon Bousin, auec sa compagnie de cent hommes d'armes, sous le gros Castillon son Lieutenant, & trois compagnies de gens de pied: les affaires toutesfois prindrent vne pente si douce, que de Cordes ayant recouuré son fils il se retire à sa maison: à l'exemple duquel il aduient que des habitans les vns demeurent

Les ligueurs quittent Sallõ au seul bruit de la venue du Gouuerneur.

& tiennent pied dedans leurs murs,& leurs maisons, les autres sortent par vne ouuerture faite aux murailles de la bourgade,& se rendent aupres de Vins. Voila comme passa le tumulte de Sallon,qui ioua le premier personnage de ce ieu apres le mesnage d'Aix.

A Ceste premiere nuee deschargee sans grande pluye de sang où le seul Baron de Senas tōba atteint d'vn petit coup de foudre dans la Ville de Sallon, autant au desplaisir des vns, qu'au consentement des autres : il arriue de fortune, qu'vn miserable Cannonier , qui se hazarde d'aller visiter les murailles d'Aix,que le Gouuerneur proiette d'assieger est attrappé, saisi, & tout de chaud en chaud pendu en espion sur vn infame gibet. De la surprise malheureuse de ce miserable, sourd vne telle & si furieuse esmotion de peuple dans la ville qu'vn Capitaine d'obscure qualité nommé Cayre se trouue tué sur le champ : si qu'elle estoit pour creuer de grandes & horribles tempestes suiuies d'infinis desgats en vn temps où les seditieux auoient en main toute licence,& la bride sur le col , si Vins qui ne vouloit si legerement & en peu d'heure despecer ses affaires n'y eut entremis son authorité,& par sages paroles estouffé ces premieres flammes,quoy que Cayre fut des si.ns.

Cannonier espion pendu.

Esmotion à Aix & mort de Cayre.

B Ces feux bruyants ne sont plustost amortis, que le dernier de Septembre les gens du Gouuerneur viennent en nombre d'enuiron quatre cens cheuaux , & trois cens hommes de pied iusques aux portaux de la ville , & donnent l'alarme à Aix. Contre ces dessis, Vins que le Senat pour son experience & capacité au faict de la guerre ia fait & declaré chef de l'armee, sort tellement deliberé de les voir, auec trente ou quarante Maistres, que la sont donnés quelques coups de pistolet au desaduantage des gens & des cheuaux des Barons de Ramefort, & de Montaud , l'vn & l'autre natifs de Gascoigne. Qui neantmoins pour ne courir pire fortune se retirent à Eguilles , & d'Eguilles à Pertuis chargez de butin,de quātité de bestail , & de meubles rauagez par les granges , & le territoire d'Aix. Mais ceux C de la ville portent auec tāt d'impatience & d'aigreur ces desolations & ces butinages, qu'ils voyent du haut des Tours , & des toicts & galeries des maisons, auec vne grande forcenerie , que donnans assez plus de place à la fureur , qu'au iugement , quelques tonnerres sont lafchés contre ces gros des gueules beantes des canons , par tant d'incōsideration,que l'vne de ces infernales machines ayant par trop esté gorgee venant à se creuer auec vn horrible son , fait vn triste & sanglant fraccaz de plusieurs blessés, & deux morts , entre lesquels est Rambert. Ceste implacable animosité les auoit ainsi mis en fureur , parce que le Gouuernent bien peu deuant auoit pris par force d'armes Vallensolle, & Peyrolles,qu'il D auoit fait desmanteller & desceindre,en hayne de ce que luy & Buoux y auoient esté blessés. De là courant saisit Iouques , Ansoys , Riez,Barjols , & plusieurs autres bonnes places.

Le dernier Septembre.

Alarme à Aix, sortie de Vins, & retraitte de Montaud & Ramefort.

Canon creué à Aix qui blesse & tue quelques hommes.

Lieux desmantelles.

Or fit-il venir Castillon auec quelques troupes du Languedoc & du Dauphiné au renfort de son armee : car si bien Castillon estoit vn Gentilhomme excessiuement gras & massif,dont l'allegresse de ses membres ne se trouuoit moyennement incommodee & retenue: cela n'empeschoit pourtant en rien les mouuemens de son courage, qui le rendoient & fort vaillant homme de sa personne,& tres-experimenté Capitaine. Mais voicy que par vn malheur non petit suscité de ie ne sçay quelles mauuaises destinees , cependant que le Gouuerneur Gascon s'amuse à troubler les eaux de Prouence, sans considerer les desbordeE mens du Po,le Prince de Piedmont sous des vieilles pretentions de longue main mises en ieu , luy empare le Marquisat de Saluces , l'vn des portaux de l'Italie , aux passages de nos Roys , dont il auoit le commandement & la charge abandonnee à quelques Capitaines & Lieutenans : ains dont peu de fascheries ne vindrent à ceste Couronne , ny peu d'affaires à la France : car si bien Dieu conduit & gouuerne souuerainement, il preuoit aussi & decenne pat mesme poids & puissance : & cela fait-il de toute eternité , & fera eternellement comme eternel , qui est proprement ce que nous appellons destin : sous la puissante loy duquel l'immuable ordre des choses est attaché & semé, si que ce n'est autre chose que la sanction & la voix de la diuine intelligence. Ceste soudaine prise aduint le vingt sept F du septieme mois, d'autant plus fascheuse & fatale qu'en ce mesme iour tomboit la veille de son Archange tutelaire , qui sembloit l'auoir mis en oubly durant ces tempestes ciuiles par vne tant ample disgrace au Seigneur Gascon , que de trois gouuernemens qu'il auoit , il se trouua frustré,comme d'vne prompte & inesperee ruyne des deux les plus importans du Marquisat & de Prouence.

Venue du sieur de Castillon.

Lipse en ses politiques, chapitre iv du premier liure.

Le xxvii. Septembre.

Veille de S. Michel.

Le Marquisat de Saluces enuahy par le Duc de Sauoye.

Messire Iean Augustin de Foresta, Baron de Trets ,& Prince du Senat , sous la licence duquel Vins estoit entré à Aix iustement vingt & sept iours apres que le Marquisat eut esté osté d'entre les mains des François, fut osté d'entre les hommes, meritant biē d'estre inhumé

Le xxiii Octobre.

Mort du premier Presidēt

au Conuent de l'Obseruance (où se void sa sepulture) en habit & ceremonie de Cheualier : mais certes de reuiure à iamais, & de passer honnorablement par la bouche des viuants pour son irreprochable integrité, & sa profonde literature. Quant à la forme de son corps il estoit de taille petite & quarree, bien fourny de membres, d'vn visage plein & coloré, ayant les yeux gros & ronds assés plus qu'à fleur de teste de couleur d'eau , & fort tendres, dont luy venoit vne courte veuë, les sourcis depuis la naissance du nez qu'il auoit A
conuenable à son visage rond & gros par le bout se haussoient en arc renuersé, portant tousiours fort peu de barbe, pointuë & blanche comme cotton : au demeurant fort gracieux & traictable, & fut tout grand amateur de Virgile, qu'il sçauoit presques tout par cœur. C'estoit de vray vn personnage des plus capables de ce Royaume, car il auoit honnorablement exercé trois diuerses Magistratures en Conseiller, tiers President, & finalement Prince du Senat durant quarante cinq ans, auec tant de bienvueillance & de nette integrité, qu'il ne fut iamais circonuenu d'aucune sorte d'iniustice, quoy que quelques vns le taxassent de quelque timidité, & d'vne trop curieuse espargne au faict de son train domestique, attendu son grade eminent & les grands biens qu'il possedoit. Sa preud'hommie neantmoins fut en telle estime & reputation du temps de la rebellion de Bourdeaux, qu'il fut choisi pour estre l'vn des Commissaires de ce procés, dont s'ensuiuirent tant d'exemplaires executions, formidables aux boutesfeux, & remueurs de Prouinces. B
Aussi croit-on que le souuenir de ces choses, & de ces horribles chastimens luy causa vn regret si fort extreme & violent, que sur les premieres fureurs de la ligue, & les malheurs qu'il vid prests à fondre sur sa patrie, il perdit le desir de viure, & voulut sortir de ce monde pour ne voir tant de miseres. Or merite certainement le grade d'vn tel personnage, puis qu'on a veu comme dans vn tableau raccourcy vne partie de ce qu'il estoit, qu'on sçache d'où il estoit, & de quel arbre on auoit tiré vne tant illustre branche, qui à l'aduanture reuerdira en faueur de sa vertu par plusieurs & diuers siecles dans les iardins de ceste C
histoire.

Forme & figure du President.

Conseiller xi. ans. Tiers President iiij.ans. Prince du Senat xxx. ans.

Entre les nobles & anciennes familles de Gennes (de la plus part desquelles nous parlôs en diuers endroits, selon que le vent nous porte par ces mers & ces contrees) il est bien certain que celle de Foresta y a tenu & tient tel rang de longue main, qu'elle a esté tousiours capable d'entrer en toutes les charges honnorables, esquelles les Gentils-hommes sont eu coustume & possession d'entrer à tour de roolle dans ceste opulente & superbe Cité, qui s'est depuis plusieurs siecles maintenuë en Republique: ceste famille a porté de tels personnages que Louys IV. Duc de Bauiere, qui fut en mortelle discorde l'espace de huict ans, auec D
Frideric d'Austriche, pour le Diademe imperial dôna de tresbeaux & tres-amples priuileges à Maffee de Foresta, Iurisconsulte & Orateur tresexcellent, qui florissoit de son temps, le faisant luy & ses successeurs Comtes Palatins, & Citoyēs des plus fameuses villes d'Italie auec toutes les sortes d'immunités & d'exceptiôs que peuuēt desirer & iouyr les Nobles de sang, voire mesme auec puissance de creer Notaires, legitimer bastards & mettre Iuges ordinaires ez Nobles Cités de Bergame & de Bresse. Vn siecle & demy apres se trouue vne donation faite au magnifique Anthoine de Foresta Cheualier, Seigneur de Reanl, Gouuerneur de Nisse de plusieurs biens immeubles & meubles de riche prix: & bien peu de mois apres E
Hugo de Foresta Conseiller & Chambellan de Charles cinquiesme du nom Duc de Sauoye, lequel fut aussi gouuerneur de Nisse, où il fit certains beaux statuts & reglemens tant sur le fait de la Iustice, que sur la taxe, & les salaires des Aduocats & Procureurs, Iuges & tous autres officiers: somme que l'an soixante troisieme du sezieme siecle Dominique de Foresta laissa à la banque de Gennes les fruits de deux mil trois cens loghins, pour marier les paures filles de ceste maisô qui s'exigēt encor pour le iourd'huy, destinez à ce seul vsage: si qu'ô ne peut douter que les Forestes ne sont tousiours entrés ez charges & cottes, qui s'imposent sur les Nobles par les Seigneurs du Conseil & les Gouuerneurs de Gennes, ains ne soient yssus d'vne famille autant claire & cognuë que fertile en Cheualiers honnorables, & personnages excellents & lettrez, tels qu'ont esté de nostre temps Hector de Foresta, Iurisconsulte F
fameux, qui a fait de si belles choses sur les Ethiques d'Aristote, & deuant luy Christophle, Conseiller & Medecin du Dauphin de François premier, qui fut Seigneur d'Allançon, & depuis Baron de Trets, pere du premier President, dont nous venons de parler.

Origine & descendance de la maison de Foresta de Gennes, dont les Barons de Trets se maintiennent descendus.

Maffeus Bergomensis ex nobili vetustáq; e Forestorū familia natus, &c. Ex supplemēto Chronicorum Iacobi Philippi Bergomensis ex ordine Eremitarum fol. 13?.

Ce Philippe yssu de ceste mesme famille marque les premieres paroles du Priuilege donné en faueur de Maffee à Trente le xx. de Ianuier 1ā MCCCXXX.

Elle de la donatio receu par vn Iannony le xij du mois d'Auril. MCCCCXXCVII.

Cest fait voir les procurations donnees par ce Hugo le x. Nouembre de l'annee MCCCCXXCVIII signees & collationnees par vn Raymond Battuti, Lair. de Dominique de Foresta en faueur des pauures filles de ceste famille. Hectoris Foresti iurium Doctoris in Ethica Aristotelis commentarius. *Christofle de Foresta sieur d'Allançon pere du premier President*

Or que Christophle fut yssu de ceste famille ie n'en ameneray aucune autre preuue plus authentique, que l'attestation faite de fraiche memoire par le Duc & les Seigneurs de Gennes, qui ne voudroient à mon aduis contaminer leur reputation, extremement jaloux de conseruer l'ancienne splendeur de leur Noblesse pour plusieurs esmeutes qui sont arriuees à l'occasion de ce rang, à François Iean-Paul, & Gaspard de Foresta freres & fils du President sortis d'vne Damoiselle de la maison des Albertas, qui tiennent le loup en leurs armes. I'ay leu ceste brefue carte qui m'a semblé tres-belle & fort bien consideree, contenant en substance que les Forestes sont escrits & denombrez au liure des Nobles tant estroittement gardé & serré dans vn coffre d'acier trempé, dont les clefs sont tenues par les deux Senateurs qui se trouuent au Palais, present le Duc alors qu'on le veut ouurir : tellement que de reuoquer en doute vne si sacree escriture me semble grande impudence : parce qu'en ce liure sont sans plus enregistrez & descrits les Gentilshommes qui seuls peuuent auoir la charge & l'administration des affaires, & desquels sont tirez les Ducs, Gouuerneurs, Procureurs, & Seigneurs principaux de la cité : si que Christophle en estant auoüé au tesmoignage de quelques anciens qui auoient ouy parler de sa migration en France, & de quel pere il estoit nay, sa posterité legitime fut à bon droit & iuste titre recognue capable de posseder les honneurs, authoritez, charges & priuileges de ses ancestres, au moyen de quoy les enfans du President Augustin y furent deslors enrollez, pour en iouyr à iamais, aussi bien qu'ils ont fait du nom & des armoiries des anciens Forestes qui sont pallees de six pieces d'or & de gueules sous vne bande du premier.

Dux & gubernatores Reip. Genuensium. Omnibus & singulis Principibus & Magistratibus quacunque dignitate fulgentibus omnibúsque aliis, &c. Datas Genuę in nostro Palatio die septima Mart. millesimo sexcentesimo quinto.

Cette attestation est datée.

Or combien qu'il semble que Christophle aye esté le premier de ceste famille en Prouence : si est ce que soient de mesme tige ou de quelque autre de mesme nom, les Forestes se trouuent d'assez plus longue antiquité habituez & recognus en ce pays : car à la seconde guerre que Charles premier mena contre les Marseillois l'an deux cens soixante deux se trouuent nommez Guillaume Vente & Simon de Foresta entre les principaux Gentilshommes du Conseil du Roy. Et si est vn Pierre de Foresta marqué vn demi-siecle & quatre ans apres au rang de plusieurs Barons & Gentilshommes de Prouence, lesquels firent hommage à Robert en l'an mil trois cens & seze, où ie remarque seulement que ce Vento estoit Geneuois, ainsi que Simon pouuoit estre. En quoy sans trop exceder nous estimons auoir fait à l'exemple de plusieurs bons historiens, vne chose autant decente & honorable pour les nations estrangeres qui ont autre fois eu des estroites alliances auec ceste Prouince, que profitable & auantageuse aux enfans nais de peres Nobles. Si que ces exemples & ses images leur seruent d'vn vif & puissant esguillon pour les inciter à la vertu de leurs ancestres, sans laquelle toute leur Noblesse n'est qu'vne fastueuse & moquable vanité, qui passe comme fumee. Reprenons le Gouuerneur.

Escu des Forestes Barons de Trets.

Les Forestes du temps de Charles premier & du Roy Robert veus & recognus en Prouence.

Apres que le Gouuerneur a ployé & reduit sous sa main tout ce qui est de là la Durance, riuiere meschante & sauuage, logé à Forcalquier Valioyeuse, qui mourut depuis au gouuernement de Sallon, à Manosque le Capitaine Baratte qui auoit esté Sergent maiour de Mets, & à Sisteron Ramefort, asseuré de ces places il se rend auec ses troupes, & trois pieces d'artillerie à Lambesc & à Marignane, lieux qui sans luy faire consumer balles ny poudres sous les esclats de plusieurs tonnerres se rendent incontinent. Lambesc & Marignane rendus, il tourne ses courses à Sainct Cannat, Vitrolles & Pellissane, où ses gens sont si rudement recueillis & repoussez, qu'apres la perte de quelques hommes ils se renferment dans Marignane & dans Lambesc, au chasteau duquel est commis Grambois au mesme poinct que Merargues qui se trouue dans Sainct Cannat se retire à sa maison, & quitte l'enseigne de Vins.

Diuers Gouuerneurs de places establis par le Gouuerneur.

Lambesc & Marignane rendus.

Grambois Gouuerneur de Lambesc.

Merargues retiré du party de Vins.

En ceste mesme saison fut esleu premier Consul d'Aix la Verdiere, l'vn des principaux Gentilshommes du pays auec le Capitaine Beaumont & deux autres. Et pourautant que tous les affaires de la Prouince ont à passer par leurs mains, voire mesme les deniers dont ils sont distributeurs, le Gouuerneur qui n'auoit à gré telle nomination (car la Verdiere outre le credit que son rang & son chapperon luy donnoient estoit beaufrere du Comte de Carces, parent, allié & amy de Vins) pretendant que tant les esleus que les electeurs auoient excedé, & contreuenu aux lettres du Roy, la teneur desquelles defendoit par paroles expresses telle election, que sa Majesté se reseruoit, s'aduisa d'en creer d'autres de son party, faisant choix de quelque Baron releué

Nouuel estat consulaire à Aix.

Le Gouuerneur n'agree l'election faitte du sieur de la Verdiere.

On dit que c'estoit le Vicomte de Cadenet. Voie. d'est. arges ensfees.

qui n'eut à gré ceste charge: bien dit-on que le Viscomte de Cadenet qui depuis a esté Marquis, pour faire voir qu'il s'employeroit volontiers aux affaires qu'on le recognoistroit necessaire, manda au Senat, qu'il estoit prest de receuoir ses commandemens pour le seruice du Roy, pourueu qu'on luy donnast des ostages pour l'asseurance de sa vie, que ses ennemis & mal-vueillans pourroient cercher sans ceste bride: si qu'il manda par mesme moyen, par autres lettres honnestes & particulieres à Vins son principal ennemy, qu'il estoit tout disposé d'oublier les choses passees & se ioindre auec luy, pour guerroyer le Gouuerneur, & mettre la Prouince hors de sac, s'il vouloit marcher franchement & mettre à part toute inimitié. Sur ces missiues, selon le dire de quelques vns, responses fort honnorables & reciproques luy sont faites tant de la part du Senat, que de la propre main de Vins, lequel ne manquant d'entendement & de preuoyance, monstre & tesmoigne d'auoir chere & agreable l'offre & l'amitié du Vicomte, qu'il acceptera volontiers sous le propre ostage de ses enfans pour le garantir de soupson. A

Lettres du Vicomte de Cadenet à Vins & au Senat, & les responses.

Ces deux maisons ont nourry des grandes inimitiez, voire mesme irreconciliables.
Assemblee à Pertuis & vne armee accordee au Gouuerneur.
Du mois de Nouembre
l'assemblee à Marseille & armee accordee à Vins.
Despartement de l'armee du Senat dôt Vins est chef general.

Les choses qui se sont passees entre la maison de Cadenet & de Vins rendent ces intelligences bien obscures, & l'ambition des vns & des autres, l'effait presques impossible. Car quoy qu'ils fussent eloquens, c'estoit à qui plus sçauroit, non à qui diroit le mieux, le Gouuerneur cependant qui ne peut aggreer l'election Consulaire d'Aix, fait tenir vne assemblee à la ville de Pertuis où les Communes fauorables à son party luy accordent six mil hommes de pied & six cens maistres entretenus à leurs propres courts & despens: s'il taille & couppe d'vn costé, la Cour taille & couppe de l'autre, faisant vne contr'assemblee dedans Marseille aux iours du neufuieme mois, où les villes & les communautez de son haleine accordent à Vins trois compagnies d'ordonnance, vn grand nombre d'hommes de pied, & six cens cheuaux legers soudoyez à leurs despens aux frais communs du pays, qui porte toutes ces charges, quoy qu'insupportables & cruelles sur ses espaules. B C

Leur despartement est tel que Vins comme general aura cent hommes d'armes, le Comte de Sault son beaufrere autant, le Marquis de Trans & le Seigneur de Solliers cinquante chacun, au renfort desquels venoient les compagnies de cheual du Baron de Paris, Gentilhomme du Dauphiné de la tres-noble famille des Vrres, auec grand nombre d'infanterie: & de tout ce gros estoit chef general Vins: Ampus, Merargues, Chastueil, de Beccaris & quelques autres Gentilshommes & Capitaines commandans aux diuerses troupes qu'ils auoient sous leurs enseignes, tellement que le bruit estoit que le Gouuerneur auoit de son costé six cens cheuaux & cinq cens hommes de pied sous les enseignes de Ramefort & de Montaud Barons de Gascoigne, & de quelques autres chefs de guerre, & l'armee contraire enuiron quatre cens maistres, & plus grand nombre de gens de pied. D

Composition des deux armees.

Lettres des deputez de Prouence, enuoyees à Vins.

Le Ieudy donques dix-septieme de Nouembre sont arriuez de la Cour le sieur de la Vallette, & le secretaire Garré portans la volonté du Roy de faire cesser les armes: si que M. de la Vallette se retire en l'vne des villes de Prouence qu'il choisira, & iusques à ce que les Estats soient tenus, laisse le gouuernement au Senat.

Volonté du Roy.

Sur le poinct que la Prouence est ainsi exposee entre ces deux tempestes d'armes, Bezaudun frere de la Verdiere auec l'Aduocat Guiran pour le pays, & sainct Chamaz des Albertaz pour Marseille, deputez aux Estats de Bloys mandent des lettres à Vins, où il est aduerty du defaueu du Gouuerneur, & sollicité de se rendre le plus fort. D'autre part le Senat renuoye Allein apres l'auoir ouy accompagné d'vn trompette au Gouuerneur, pour sçauoir de luy s'il n'entend pas de mettre les armes bas: ce qu'il refuse de faire & ne veut escouter aucunement: refus receu auec tant d'aigreur & d'indignité que ce mesme iour Vins mande enuiron cent cheuaux sous la conduite d'Ampus, & les compagnies du Cheualier de Chastueil, & du Capitaine Bastin, au deuant du lieu de Ioucques, où commande le Capitaine Claude d'Ourgon natif de Pertuis, auec six vingts hommes de guerre, sous l'aueu du Gouuerneur. A tant que le lendemain enuiron les cinq heures du matin Iouques est pris & forcé par escalade, Ourgon & cinquante des siens tuez, & cinq prisonniers traduits à Aix: Ampus n'y ayant perdu qu'vn soldat & trois blessez, ce pauure lieu par la courtoisie de ce Gentilhomme franc & garanty du sac. Les nouuelles de ce coup arriuent d'vne main à Aix, & de l'autre que le Marquis de Trans a pris Frejuls en pleine nuict, par l'intelligence de quelques vns de la ville, où la Bastide qui conduisoit plusieurs Gascons, vn nommé Mottet, & le Lieutenant du Marquis sont estendus sur la place. Comme on exploitte ces choses le Gouuerneur laisse son artillerie à Berre, & brosse en diligence auec ses forces vers sainct Maximin, Thollon, Yeres & Barjols. Mais Yeres & Thollon luy sont E F

L. xix. Nouembre.
Prise de Iouques.

Prise de Frejuls par le Marquis de Trans qui fut le ix de Nouembre.

porte

porte de bois, & si le suit viuement Vins suiui de quatre compagnies de gendarmes iusques au village d'Aulps, où l'vn reprend le chemin d'Aix, l'autre se rend à Brignolle mettant le feu au bourg du Val, qui se trouue à son rencontre.

Le bourg du Val bruslé.

Pont-carré Maistre des requestes, & saincte Marie Gentilhomme du Dauphiné, mandez par le Roy pour faire cesser les armes, vont sur ces entrefaites trouuer le Gouuerneur à A Brignolle, & luy exposent leur charge en termes nets & succints. De là se tendent à Aix, où le premier du dernier mois ils ouurent la mesme chose au Senat auec pleine & ample absolution du passé. Ils commandent au Gouuerneur de mettre les armes bas, & se retirer à deux villes de la Prouince telles que le Senat & eux aduiseront insuspectes, pour là se tenir coy & sans bruit iusques à la tenue des Estats generaux, & la venue de la Royne mere du Roy. Tous ces commandemens ont si peu de credit quelle mention qu'ils ayent fait de la Majesté royale, qu'vn bruit est entendu ce mesme iour, comme à l'instance du Gouuerneur les troupes Religionaires Daophinoises sont descendues à Sisteron & à Riez, conduites par Gouuernet, Prunieres, & quelques autres Capitaines en nombre d'enuiron six B cens hommes de cheual, & quantité d'infanterie, que le sieur de Tournon, lequel tant pour son aage, que pour sa qualité, estant l'vne des principales branches de la famille de Castellane, n'auoit peu de credit ny d'authorité dedans Riez, les a receus ouuertement: & comme homme de mesme religion & creance fait sortir plusieurs Catholiques, qui luy seruoient d'empeschement: d'ailleurs que sur ces mesmes feux peu de gens n'ont esté mis ez prisons de Manosque. Ceste nuee qui n'est sans presage de pluye, & de tempeste fait que saincte Marie & Pont-carré se portent dedans Pertuis, pour auoir l'intention du Gouuerneur par la response qu'il fera, lequel apres lent auoir demandé temps & delay, le vnze du dernier mois declare haut & clair qu'il ne peut, ny doit, ny veut quitter les armes, ny moins le C gouuernement, ains requiert l'original des lettres du Roy, pour y satisfaire & obeyr. Parquoy comme le masque est osté il trouue le lendemain que le chasteau d'Ansois est repris par le Baron Seigneur du lieu, & tous les Gascons mis dehors. Le Senat ne manque point de s'assembler le iour ensuiuant en pleine audiance, où sont presens les President Chaine, & de Sainct Iean Estienne, Pont Carré, Saincte Marie, & la plus part des Senateurs, qui font publier hautement l'Edict d'vnion, d'abolition generale de toutes choses faites & passees, de reuocation de tous iugemens & arrests, & en queuë du pouuoir osté au Seigneur Gascon du gouuernement de Prouence, auec inhibitions & defenses generales de ne luy D plus obeyr: sur quoy l'Aduocat general Lanreos en se leuant sur ses pieds suiuant le deu de sa charge, & sa maniere ordinaire fait vne belle, docte, & tres-elegante remonstrance, contenant vne ample & longue deduction des afflictions, miseres, diuisions & calamitez du pays si mal conduit & manié par le propre Gouuerneur, qui au lieu de tenir l'œil & la bride courte aux excez, la laissoit aller lasche & sans discipline sur le col du cheual de l'ire, voire mesme tant s'en faut qu'il fut le Dieu tutelaire & conseruateur de la Prouince, qu'il en estoit le destructeur & le mauuais Ange, animant par la vehemence, & le torrent de ses paroles l'Eglise, la Iustice, la Noblesse & le peuple contre tant d'actes d'horreur & de barbare hostilité.

Le premier Decembre.
Arriuee de saincte Marie & Pont-carré auec commandement au Gouuerneur de se retirer à deux villes.
Descente des troupes du Dauphiné à Sisteron & à Riez.
Catholiques emprisonnez à Manosque.
Le xi. Decembre.
Response du Gouuerneur à saincte Marie & Pont carré.
Le xii. Decembre.
Prise du chasteau d'Ansois.
Le xiii. Decembre
Edit d'vnion & d'abolition generale, auec la reuocation du Gouuerneur.
Remonstrance vehemente faite par l'Aduocat du Roy contre les deportemens du Gouuerneur.

E Ceste harangue prononcee de la bouche d'vn personnage tres-eloquent estrangement ahurté au party qu'il soustenoit à l'aduanture trop asprement & hors de regle, quoy qu'il fut tres-homme de bien, eut tant de pouuoir & de force, qu'à l'issue de l'audiance en sont faites les cries sous le son de plusieurs trompettes par tous les quarrefours de la cité, où le Viguier Bourdon, les Consuls, les Gentilshommes, & les plus notables bourgeois vont à cheual pour luy donner authorité: au mesme instant que le bruit en est ouy on void plusieurs Barons & Gentilshommes abandonner le Gouuerneur, desbaucher & reuolter beaucoup de villes de son party, & la chance bien tournee, auec l'entiere desfaueur de ses affaires sur la disgrace de son inesperé desaueu: de sorte qu'il n'est en petit bransle, ny peu F combattu dans son ame. Mais comme il n'est pas raisonnable, que de tant de parts il soit agité & battu de vents contraires & forts, sans trouuer quelque douce calle où il laisse passer ceste tourmente, voicy pour calmer en quelque sorte les tempestes de sa douleur, que apres les pompes & les cries solennelles de ce desaueu, on luy vient annoncer la pompe lugubre & funeste de la Verdiere, dont il auoit l'election tant à contrecœur, lequel ayant quitté les vaines pompes, & les honneurs de ce monde, termine sa charge & sa vie, l'vne à peine au second mois, l'autre à la soixantieme annee vn peu auant la fin de l'an: Gentilhomme de haute & droitte stature, d'vn visage bien formé, & d'vn aspect agreable, gracieux

Le xv. Decembre.
Mort & funerailles du sieur de la Verdiere Consul d'Aix.

cieux en sa conuersation, honnorable en ses paroles, & splendide à sa maison, propre à tout ieu d'exercice, & singulier amateur de la Musique & de toute honneste vertu : yssu au surplus d'vne telle & tant illustre race qu'elle a dequoy aller du pair auec les plus anciennes de France : au moyen de quoy il ne fut moyennement plaint & regretté tant des Nobles que du peuple. Ce mesme iour est repris le lieu de Ventabren d'vne part, & rendu au Capitaine Eiguesier de Marseille : de l'autre Vins & le Comte de Carces qui ont encor les yeux A mouillez de la mort de leur parent, auec six compagnies de gendarmes, & quelque nombre d'infanterie vont à Pertuis, que Iansson de la Noble & fertile famille des Fourbins, leur doit ainsi qu'ils cuydent remettre : mais où entrez ils trouuent que le chasteau gardé par la Dame de la Vallette aussi bien que l'Abbaye sont garnis de gens de guerre, tiennent bon pour le Gouuerneur ; & iouënt à coups de mosquetades, dont ils sont bien estonnez : aussi estimoient quelques vns que les soldats qui faisoient ce ieu auoient vn commandement secret d'en vser ainsi, à fin de prendre Vins au piege & se despescher de luy. Mais comme il estoit trop preuoyant & caut pour estre si laschement attrappé, & qu'il se voyoit au milieu de deux tempestes qui ne plouuoient que feux & gresles de plomb : iugeant bien que son B aduersaire qui venoit de Sallon auec ses forces pouuoir entrer par la porte de l'Abbaye, où sa femme faisoit courage d'Amazone, ne doubtant plus qu'il n'y eut anguille sous roche ; il quitta son entreprise & sortit de Pertuis sur les cinq heures du soir, tirant son chemin à sainct Paul, qu'il prend d'emblee & d'escalade, auec Ragusses qui commandoit à ce lieu & plusieurs beaux & bons cheuaux, que ce Gentilhomme tres-expert & bon Escuyer y auoit pour son vsage.

Ventabren repris.

Faux ieux de Pertuis.

Prise de S. Paul où le sieur de Ragusses est prisonnier & son equipage emblé.

L'Hermire que nous auons depeint au long en la peste de l'an octante, pour les horribles cas dont il se trouua prodigieusement contaminé, & conuaincu, apres auoir pleuré ses C pechez & blanchy son poil l'espace de trois ans dans les prisons, fut publiquement condamné & mis en proye des flammes le vingt & trois du dixieme mois, pour y finir autant honteusement le cours de sa vie, que son hypocrisie l'auoit cautement couuerte & recelee sous vn habit de saincteté. On a remarqué qu'il profera allant au supplice, auec vn profond & flottant souspir en son langage naturel, ces quatre dernieres paroles, *à peccato vecchio, penitentia nuoua* : qui fut vne ample & considerable confession de grandes choses en peu de mots sur le periode des iours de cest homme. Mais assez plus notable & deplorable fut la mort du Duc de Guise, que la face des Estats vid massacrer & mettre en cendres, quoy que son nom seul fit trembler toute l'Europe par vn tel & tant fatal prodige que sa fin fut bien D sur la fin & l'issue de l'an, mais sur les commencemens & l'entree des plus horribles, furieuses, execrables & sanglantes forceneries, guerres, diuisions & tempestes, que iamais plume aye escrit ny langue d'homme parlé. Car les actes de ces ciuiles tragedies seront tellement prodigieux, sanglans & barbares, que ceste tres-Chrestienne & tres-puissante couronne saignera : on y verra iouër des personnages si funestes que les sacrez oincts de Dieu & ses souuerains Lieutenans en terre sans aucun respect de dignité ny de grandeur royale, s'y trouueront traditoirement assassinez par les Prestres & des mesmes oincts de Dieu : & si se verra la Prouence sur le poinct d'estre deuoree de plusieurs loups affamez, Arles & Mar- E seille d'estre iettez entre les pattes & les griffes des Lyons & des Aigles par ceux mesme qu'elle a nourris, esleuez & soustenus, qui de petits vermisseaux de terre venus tout à coup dragons aislez, infectans les airs & les hommes de leur halaine, ont voulu si haut monter qu'ils ont esté touchez du foudre & se sont veus tout à coup precipitez du faiste de tant d'insolences aux fondrieres de tout malheur, & d'vne perpetuelle infamie : si que ie ne sçay par quels mots ny de quel stile ie les pourray dire & representer à la future posterité sans horreur & forcenement. Entrons donc au feu, au sang, au fer & aux armes plus auant que n'auons faict, & voyons comme entrera l'an.

Le xxiii. Decembre. Mort de l'Hermitte & ses dernieres paroles.

La mort du Duc de Guise trame plusieurs malheurs en France, principalement en Prouence.

Brignolle l'vne des bonnes & riches pieces de ceste Prouince où se nourrissoient anciennement les ieunes Princes & les enfans de nos vieux Comtes, estoit de longue main, & par F vne vieille & inueteree inimitié guettee de Vins : les somptueux edifices, les engins & moulins, les spacieux iardinages & les delicieux vergers duquel (car les habitans par vne trop desreglee & forcenee animosité les auoient desmolis, razez & desplez entierement, sans mesme vouloir pardonner à plus de trois mille pieds d'arbres dont les fruicts estoient excellens, qui passerent par les coignees) sembloient demander vengeance d'vne telle tant insitee & insolente cruauté : tellement que si le desir & l'ample subiect que Vins auoit d'en tirer quelque raison n'estoit creu vain ny mal fondé : la peur, en quoy Brignolle estoit de

L'an M.D.LXXXIX. le premier iour de Ianuier. Prise de Brignolle par Vins. D'où procedoit l'inimitié de Vins contre la ville de Brignolle.

luy en vne telle saison d'armes ne deuoit estre petite. Aussi payeront ils si cherement cest excez qu'ils en feront à iamais & la veille & la memoire, encor qu'ils ne veuillent pas.

Le dernier Decembre.
Escalade faillie à Brignolle par la preuoyance de Ponteuez.

Il y auoit long temps que Vins qui estoit extremement sensible aux iniures cerchoit ce poinct & ce coup, & quelques iours qu'il voltigeoit par le territoire, ayant chaudement allarmé la ville, sans faire plus ample exploit. En ce desir violent, qui ne donnoit aucune A paix à son esprit la veille de l'an noueau, sans aucune intelligence auec cent & vingt Maistres, & trois cens soldats choisis il va donner sur le tard contre les murs de Brignolle, pour la surprendre & enuahir par escalade. Ce coup faillit & ne sortit aucun effect, parce que les aduertissemens que Ponteuez, qui l'auoit sous sa conseruation en qualité de Gouuerneur, auoit eu par ses espions, l'auoient mis en ceruelle, & si bien esueillé les habitans, qu'il auoit esté paré. Vins matry outre mesure, comme en telles occasions qu'vne mortelle vengeance couue, aduient ordinairement d'auoir battu l'estrade en vain, & d'estre ainsi descouuert & contrequarré, estant d'vn esprit subtil & prompt de longue main fait aux ruses de guerre, s'aduise d'vn stratageme tel qu'il se retire tout de nuict auec ses gës à deux ou trois lieuës de B là vers le territoire de Bras, pour garantir ses ennemis de tout soupson, les endormir, & imprimer en leur entendemët qu'il alloit cercher & attëdre vne meilleure occasiõ & vn autre temps qui fut plus propre à ses desseins, ayant tres-bien iugé que les espions & les guetteurs de Ponteuez ne manqueroient à sa queuë, qu'vn tel esloignement leur desroberoit toute peur, & les remettroit en assiette, ainsi que la chose arriua. Ponteuez & les Brignollens qui ont nouuelles bien certaines de ceste retraite commencent à se r'asseurer en sorte que chacun se va fourrer au lict sous la foy & les aduis des veilles & gardes ordinaires, pour charmer les trauaux des nuicts passees dans le doux tepos du sommeil, en esperance de recompenser ceste fascherie conceuë par vne allegresse generale au renouuellement de l'an C qui tomboit le lendemain. Mais les puissantes destinees, que par secours ny conseil humain nous ne pouuons euiter ny changer l'auoient autrement ordonné. Vins donques à qui vne demi-heure de repos suffit, Vins le vigilant qui ne dort pas, ayant iugé que ses ennemis dorment plus que luy, & sont approfondis dans vn somme plus assouppi que de coustume, voire mesme que les explorateurs ayant deslogé, plus belle occasion ne se peut offrir à son intention, pour les surprendre, rebrosse d'vne incroyable celerité vers Brignolle, se met aux aguets & aux escoutes accompagné des mesmes forces, & bien peu auant le premier rayon du iour, quand les autres y pensent le moins, sous la faueur de l'obscurité & du D silence general les esueille, & d'vne tant aspre soudaineté donne l'escalade aux murs qu'en vn instant sans presques aucune defense, la ville est surprise, prise, & pleine d'hommes & d'armes, & d'vne terreur si panique, que les gemissements & les cris des habitans, des femmes & des enfans esueillez en sursaut, comme au bruit d'vn grand tonnerre, portent horreur aux plus barbares, & montent iusques aux cieux.

Stratageme de Vins pour surprendre Brignolle.

Brignollens endormis.

Le premier de Ianuier & de l'an nouueau Brignolle prise & saccagee.

De Beccariis tué.

Ponteuez le Cheualier & le cadet ses freres auec Lieutenant d'Esparre, & quelques autres prisonniers de Vins.

Maisons pillees & saccagees.

A ceste prise neantmoins de Beccariis ieune Gentilhomme d'Aix, & quelques hommes de petite marque furent renuersez de la part de Vins qui fit Ponteuez & ses freres, d'Esparre Lieutenant de Seneschal & quelques autres prisonniers de guerre : combien que Ponteuez & ses cadets quelle inimitié irreconciliable qu'il y eut entre Vins & eux, furent honnora- E blement traittez, & comme vn Gentilhomme des premiers & plus nobles de la Prouince meritoit. En quoy Vins n'acquit pen d'honneur. Quant au sang des habitans il ne fut point respandu : mais leurs maisons furent pillees, & leurs coffres rauagez : si bien que Vins eut raison des ruines & desmolitions des siennes, que ceux de Brignolle repareterent, moyënant trente mil escus, dont ils l'estrennerent en contrechange de l'estrene qu'il leur donna le iour de l'an. Telle fut la prise de ceste ville, d'où la famille honnorable des Chaines, qui ont le chesne à fueilles & glands d'or sur l'Escu d'azur, au chef de gueules chargé de trois estoilles d'argent, a tiré son origine : dont plusieurs dignes & notables Senateurs de pere en fils sont descendus.

Famille des Chaines & leur Escu.

Le vi. de Ianuier iour des Roys.
Nouuelles de la mort du Duc de Guise.

F Les morts de Henry de Lorraine Duc de Guise, & du Cardinal son frere, entendues en Prouence le iour des Roys trainent beaucoup de sanglantes & tristes meslees, voire la mort de la Royne, Princesse de sublime entendement, qui ne voulant les suruiure, en quitte trois iours apres le monde & la vie, iugeant fort bien combien de morts trainera la mort de ces Princes. Ie me trouuois de ce temps à Rome, où ie vi le dueil general que le Pape, les Cardinaux, les Seigneurs & le peuple Romain menerët par harangues publiques & louäges tres-excellentes au son de ces tristes nouuelles : lesquelles donnerent vn tel coup à Marseille que

Le vii. Ianuier. excez à Marseille. Le ix Ianuier. Senateur à Marseille en X. de du Parlement. Le xxiii. Ianuier. Prise de Mirabel.

plusieurs exeez y furent commis. Ce qui meut la Cour d'y enuoyer le Conseiller Sommar porter la lettre du Roy, pour faire contenir le peuple & ne faire aucun tumulte. Mais il aduint que ce personnage assez brusque & turbulent empoisonné par ceux de l'vnion cacha ceste lettre & colora tellement son faict qu'il se trouua de leur party, qu'il ne quitta iamais depuis.

Vins cependant qui est entierement affectionné & tres-estroictement attaché au party Lorrain (en quoy de vray il n'estoit seul en vne tourmente si generale)& qui void deuant ses yeux vn triste ieu commencé, sort de la ville d'Aix le vingt & trois de Ianuier, & prend le lieu de Mirabel sur le tard par escalade. Là se trouue mort & tué le Lieutenant de Guy Gouuerneur de ceste place, & plusieurs soldats prisonniers. D'ailleurs saincte Marie qui reprend la routte de France, & va porter les nouuelles au Roy des tumultes de Prouence, se trouue pris en son chemin & conduit au Montellimar. Le Roy remet cependant en son premier pouuoir le Gouuerneur, qu'il auoit ainsi despoüillé & desadouë, forcé de la necessité, d'autant que le Duc d'Espernon estoit pourueu du gouuernement de Normandie assez plus ample & puissant que celuy de ceste Prouince. Au moyen de quoy deux iours apres il prend & enuahit le lieu de Sainct Iulian, mandant de ce pas son trompette pour parlementer & donner des ostages au chasteau de Merargues, qui sont aussi tost acceptez. A B

Le xxv. Ianuier. Saincte Marie faict prisonnier. Le xxvij. Ianuier. Le Gouuerneur restably prend S. Iulian le Montaguier. Le vi. de Feurier. Massacre du Iuge d'Arles. Le ix. Feurier. Despart des Commissaires. Le xi. Feurier. Despart de Pont carré. Le xviii. Feurier. Soldats pris & pendus à Aix. Arriuee de l'accesseur Guiran.

Le feu deuorant de ces troubles estoit desia tellemẽt allumé par tout que le six du second mois le Docteur de Sainct Andiol, treshonnorable Gentilhõme de la famille des Varadiers, & Iuge d'Arles, fut assassiné & ietté des fenestres de sa propre maison tout honny de sang sur le paué, pour estre du parti du Roy. Trois iours apres Pont-carré, le Docteur Chartras, qui pour lors auoit le chapperon d'Accesseur, Solliers, & le Conseiller Thoron vont à Pertuis par deuers le Gouuerneur restitué, reuiennent deux iours apres, Pont-carré seul retenu, qui de là prend l'air de France. Ces choses ne sont presques plustost faictes que certains aduanturiers venus de Berre viennent courir au territoire d'Aix, attendans les gens au passage, sont si rudement suiuis par quelques gendarmes, que les vns y laissent la peau, les autres sont faits prisonniers, & le lendemain pendus. Guiran qui estoit allé en Cour arriuant ce mesme iour portant d'abondant la mort du Duc de Guise en Provence & le changement d'affaires qu'vn tel excez auoit esmeu. C

Le xxi. Feurier. Rauages courses faicte de Vins & du Comte de Carces.

Morts de part & d'autre.

Les animositez de part & d'autre s'allumans à veuë d'œil, prennent de si furieux accroissemens, que pour venger ces miserables qu'on void abandonnez à la faim des vautours & des corbeaux, les bandes de Roignes courent comme loups enragez par les campagnes de Perricard, rauagent granges, bestes & hõmes,& laissent le feu par tout. Pour arrester ces insolences & ces desolatiõs dont le peuple plaint & crie, Vins auec le Cõte de Carces, Ampus, Reynier, Dedon, & quelques autres iusques au nombre de xiiij. ou xv. gendarmes, & partie egale sort des portes d'Aix, & ayant à sa queuë Solliers, auec quarante maistres, les suit, les ioinct, les attaque, & les affronte si rudement, que Montgaillard, Gentilhõme Gascon y laisse la vie: Dedon natif de Lambese soldat fort asseuré & resolu yssu de famille Noble, y receuãt vn coup de pistolet sur le genoüil, dont il meurt deux heures apres : le butin arraché des mains des ennemis, les prisonniers recourus, & les deux morts enseuelis, l'vn pres de l'autre à l'Eglise de Saincte Magdelaine. Affront qu'ils porterent auec tant d'aigreur & de despit, que comme le mois finissoit d'vn costé, ils recommencerent de l'autre leurs mesmes courses, si qu'ils emblerent quelques hommes. D E

Le dernier Feurier. Autres courses & rauages. Au commencement de Mars. Inhibitions de ne publier aucunes patentes.

Depuis les premiers iours de Mars, le Gouuerneur auoit esté remis au gouuernement de Prouence : nonobstant la premiere reuocation faite par sa Majesté. A bon droict au commencement de Mars, où Mars commence de si horribles & sanglantes tempestes en ceste desolee Prouince que les desgats & les ruines nous feront pleurer à iamais. Or parce que le Senat, qui aura bien sa part des esclats, n'auoit agreable son commandement, & que ses patentes portoient pouuoir au Lieutenant de Seneschal de le receuoir & verifier, s'il aduenoit que le Parlement qui estoit bandé contre luy en fit refus : la Cour fit inhibitions & defenses tres-expresses de publier aucunes lettres, ny parentes royales, que son authorité souueraine n'eut premierement auouées, sous grandes & griefues menaces à ceux qui l'oseroient faire : au moyen de quoy le Gouuerneur, qui se void si ouuertement contrequarré faisant tenir vne assemblee à Riea, où sont peu de communautez : fait neantmoins mettre argent pour payer ses bandes,& desaduouët l'assemblee d'Aix, mandant aux Procureurs du pays de conuoquer les communes en quelque ville qui soit neutre, pour calmer toutes ces tempestes : ce qu'on refuse tout à plat. Aux mesmes iours qu'il a ceste response & ces refus, F

Assemblee à Riez.

vne troupe de gens de sac & de corde presque tous atteints de crimes font faire dedans Marseille vne procession generale,& porter vn Crucifix de relief, qu'ils vont planter sur le couronnement de la porte Reale. Pierre de Caradet, dit Bourgoigne,y exerçant pour lors la charge de premier Consul. Le lendemain Ampus Lieutenant de Vins prend Beaumont par escalade. Ce qui met en tel courroux le Gouuerneur qu'apres auoir fait son assemblee à Riez, il part auec les troupes de Tournebon Gentilhomme Florentin, & quelques autres bandes à Montagnac, où il entre par viue force dans le village : combien que le chasteau
A qui ne fait conte de ses foudroyantes armes, luy fait vn tel & si sanglant dommage, qu'il est contraint de quitter ce lieu, abandonné le lendemain apres y auoir mis le feu, fait brancher aux premiers arbres deux miserables soldats, perdu Tournebon vn sien fils bastard, & quarante de ses gens, ou morts ou blessez à l'assaut. Ce ne sont que prises & reprises, que feu, que sang & que supplices, auec vne telle entresuite & vicissitude, que le iour ensuiuant le Binse & Sainct Iulian, Gentilshommes extraits des anciens Princes de Castellane reprennent : Sainct Iulian le Montagniet tenu par les Gascons, où quelques hommes demeurent
B morts sur la place, les autres se precipitans & sauuans par les fenestres du chasteau. Vins cependant qui ne veille peu, vnire mesme ne dort point, defait bien peu apres vingt-cinq ou trente aduāturiers de la garnison de Peitolles, tous passez par le fil des armes,ou emportez par le fil des ondes de l'inexorable Durance, qui plus affamez de butiner, que soigneux de bien conseruer leur place,couroient au rauage du terroir d'Aix. Deux iours à peine sont passez que Manne petit village, tenu par Ianson Seigneur de ce lieu est repris par escalades & petars, que donne Merargues remis au party de Vins, Gentilhomme sage & hardy, mais de nature merueilleusement inconstante, vice dont il estoit taxé,si que Ianson est contraint
C de garantir sa personne par vn sault bien hazardeux qu'il franchit gaillardement des fenestres de son chasteau, se sauuant à Forcalquier,où il a si bien l'œil au bois, qu'il reprend bien tost sa maison. Vnyons ce qu'on fait en Auril.

Le xii. de Mars Procession generale à Marseille on se porte vn crucifix de relief qu'on pose sur la porte Reale.
Le xiii. de Mars. Prise de Beaumont.
Le xvii. de Mars. Montagnac quitté.
Le xix de Mars Reprise de S. Iulian le Montagnier par le seigneur du lieu & le Binse
Le xxvii. de Mars. Soldats defaits
Le xxix. de Mars. Reprise du lieu de Manne par Merargues. Ianson saute les fenestres de son chasteau, & se sauue à Forcalquier.
Le v. Auril. Marseille se declare contre le Roy.

La fiere & superbe Marseille ouuerte ennemie de toute domination, qui entre bien facilement en ieu d'armes pour le soustien de ses libertez & priuileges antiques : mais que bien tost vn homme de petit credit estouffera & foulera aux pieds, au cinq du quatrieme mois declaree tout à fait de l'vnion & de la ligue, pour le commencement de ses malheurs, fait commander à son de trompe que tous habitans ayent à signer l'vnion, ou bien à vuider ses murs. En ces mesmes iours Madame Christienne fille du serenissime Duc de Lorraine & de Madame Claude de France,arriue à la ville d'Aix, où luy sont faites des entrees
D & receptions condecentes à son illustre & royale qualité, apres y auoir seiourné vn iour & demy, prenant le chemin de Marseille accompagnee de la Duchesse de Brunsuich sa tante paternelle, de l'Archeuesque d'Aix, des Euesques de Mascon & de Marseille, de Monsieur de Luxembourg, & de quelques Seigneurs & Barons choisis : car elle alloit espouser Ferdinand de Medicis, grand Duc de Toscane, qui l'attendoit à sa ville de Florence, que ses illustres & sages ancestres auoient gouuerné en Princes depuis le grand Cosme son arriere bisayeul. Et pource qu'elle estoit du sang Lorrain, & par mesme moyen parente du Duc de Mayenne, chef du party de l'vnion les Consuls,& les cinq quarriers de la ville allerent à son rencontre, sous vn merueilleux petillement de tonnerres & de canons, qui pouurent le ciel à
E son entree: mais d'ailleurs sçachans fort bien qu'elle aimoit grandement le Roy & que presques tous les Barons de sa suite estoient de ceste mesme volonté, on renforça les corps de garde, qui furent doublez par tous les quarrefours de la ville, & fermez d'artillerie. Quant à Messire Frideric de Ragueneau leur Euesque Prelat du tout honnorable, splendide, magnifique & liberal il eut tant indignement la porte au nez de ce peuple barbare, qu'il fut contraint de s'aller rendre dans l'vne des galeres qui pour lors ancrees au chasteau d'Yf n'attendoient que le parement de la ieune Princesse, laquelle le vnze du mois s'embarqua dans la Ducale de Florence, l'vne des plus excellentes fabriques, que de cent ans la mer Thyrrene eut soustenu, tant pour sa grandeur extraordinaire, que pour sa riche façon, son
F or, ses estoffes, brocas, satins & paremens, ses pannonceaux flottās, ses cordages de soye, & ses brillātes & tres-exquises pierreries: si que l'on pouuoit bien dire que celuy qui entreprit vne telle & tant prodigieuse machine, fit marcher sur Neptune vn edifice espouuētable en despit des vents & des ondes. Et n'osoit on plus douter que la nef de Philopater de quarante rames,& de deux cens octante coudees de long, auec ses quatre timons, & celle de Hieron Tyran de Syracuse tant admirable, dont Archimede fut le conducteur, n'ayent esté toutes telles que les liures nous enseignent. Or les galeres qui accompagnoient cest excellent

Le viii. Auril. La Princesse à Marseille, où elle est receüe magnifiquement.
Entree de Marseille refusee à leur Euesque par les habitans.
Le xi. Auril. Despart de la Princesse
Monstrificā in terris molem hac quis condidit. ille Funibus immensum in mare traxit opus.
Athenee liure v. chapitres vi. & vij.
De naue Philopatris & de naue Hieronis
Galeres qui accompagnoient la Princesse.

chasteau marin estoient seze, quatre de sa Saincteté, quatre de la tres-illustre Religion de Malte, quatre de la Seigneurie de Gennes, & les quatre Florentines, qui font trembler les pirates,& les coursaires Mahometans. En cest equipage elle sortit du port de Marseille,sous la foudroyante Musique des canons,& le soufflement des vents propices, qui la suiuirent si auant en mer, que ce mesme iour elle alla à la Cieutat: de là à Cannes, de Cannes à Antibe, où la forteresse la salüa, & d'vn port à l'autre, à Gennes, à Ligorne, & à Florence où elle estoit attenduë, desiree, & necessaire. A

Le vii. May. Assassinat du sieur de Rosset.

En meilleures & plus tranquilles saisons, sous des meilleures destinees & des auspices plus gracieux, le mois de May se consommera en amours, festins, festes & bals: parce qu'il le nous faut employer en morts funestes, assassinats detestables, prises & surprises de lieux. Le Seigneur de Rosset de la Noble famille des Ruffans, qui portent en leur enseigne vn Pin d'or à trois pommes de mesme sur l'Escu d'azur, yssu du costé maternel des Macedoines anciens Cheualiers de Naples, qoi ont le Lyon rampant chargé de petis escussons, est meschamment & impiement assassiné vn iour de Dimanche dans son Eglise, ainsi qu'il entend le diuin seruice, sa race finissant en luy: parce seulement qu'il est du party de son Roy. Acte que plusieurs circonstances rendent extremement meschant, odieux,& punissable, le meurtre commis par des subjects contre leur propre Seigneur, dont la personne doit estre comme vne chose sacree: le sainct iour du Dimanche, le lieu sainct & sacre, le sacrifice du plus auguste Sainct & sacré des Sacremens & l'occasion de sa mort,trophees scandaleux & de malheureuse memoire. B

Escu des Ruffans sieurs de Rosset.

Circonstances nobles touchât ce meurtre.

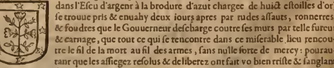
Le xvii de May iour de Mecredy. Prise de Marignane par le sieur de Paris. Le xxi. May. iour de Sainct Yues Vnion d'Aix.

C'est au sept du mois que ce massacre barbare est perpetré, & dix iours apres, iour dedié à Mercure, que le village & le chasteau de Marignane sont repris par Paris, & les cópagnies de Vins sous vne honneste composition qui leur est tres-bien gardee par le Baron Dauphinois. Or sur le vingt & vn du mois qui se rencontre le iour du Sainct des Aduocats (car ils n'ont en Paradis que ce seul patron) au conseil assemblé dans Aix où sont presens le Conseiller Sommar, les Consuls & Procureurs du pays, Vins general de l'armee, les Gentils-hommes & principaux bourgeois de la cité, auec quantité de crieurs & boutefeux alterez, est arrestee l'Vnion coloree de la defense de la foy Apostolique & Romaine, le soustien des Princes sous la couronne de France iuré contre le Duc d'Espernon, le Seigneur de la Vallette son frere, leurs adherants & fauteurs de l'heresie. En suitte de quoy le Dimanche ensuiuant vne autre assemblee est tenue au son de la mesme cloche composee des mesmes Ordres, où l'on arreste & cóclud que la saincte Vnion sera signee dans trois iours: & que les contreuenans seront declarez amis du Gouuerneur & du Duc d'Espernon, partisans des Heretiques, & ennemis du repos public, par vne telle passion & animosité, que les criees en sont faictes le lendemain. C D

Le xxviii. de May. Conseil de signer l'Vnion. Le ii. de Iuin. L'vnion authorisee.

Le iiii. de Iuin. Criees de l'Vnion reiterees à Aix.

Ceste specieuse Vnion gaigne tellement les cœurs des plus sages, que le Senat en robbe rouge l'authorise au second du mois suiuant, & permet que deux iours apres (tant sont les affaires aigris, allumez & confus) les criees en sont reiterees à son de trompe par tous les endroits de la cité, où vont les Consuls & les principaux Consulaires à cheual: parmi ces trompettes & ces tempestes Ragusses qui en auoit esté quitte, à la prise de sainct Paul, pour la perte de son equipage, tombant entre les mains de ses ennemis perdit ses cheuaux & sa vie qu'il ne sceur onc garentir par rançon ny par prieres: Mont-iustin (dont est Seigneur pour le iourd'huy vn Gentilhómme marié à la maison de Vallauoir de la famille des Guillens de Lyon & d'Anignon, dont sont yssus plusieurs excellens personnages qui portent d'vne longue antiquité le rosier de sinople fleuri & boutonné de gueules dans l'Escu d'argent à la brodure d'azur chargee de huict estoilles d'or) se trouue pris & enuahy deux iours apres par rudes assauts, tonnerres, & foudres que le Gouuerneur descharge contre ses murs par telle fureur & carnage, que tout ce qui se rencontre dans ce miserable lieu rencoutre le fil de la mort au fil des armes, sans nulle sorte de mercy: pourautant que les assiegez resolus & deliberez ont fait vn bien triste & sanglant degast des assiegeans. Deuant ceste meschante bicocque estoit tout le camp des Religionaires, que Gouuernet commandoit sous l'enseigne du Gouuerneur, accompagné du Vicomte de Cadenet, & de cinq canons de batterie. Dans Mont-iustin n'estoient que vingt hómes conduits par vn Capitaine Constans, qui resistant à tant de forces, E F



Le vi. de Iuin. Prise de Mont-iustin.

Escu des Guillens sieurs de Mont-iustin, Castellet & autres lieux.

Constans tué dans Mont-iustin.

endura

endura les coups de cent & quarante foudres sous les esclairs & les tonnerres de tant de canons,& trois assauts furieux qui luy cousterent la vie. Ce qui espandit vn tel effroy, que Apt, Seignon, Digne, & quelques autres places se remirent bien vistement sous le pouuoir des vainqueurs: si bien que le vnze du mois par la trahison mesme de ceux qui auoient donné le moyen au Marquis de Trans de la prendre, Frejulz fut repris & reperdu s'estans eux saisis d'vne porte, & fait entrer le Baron de Montaud, lequel estoit en embuscade fort proche pour cest effait, le combat n'y estant petit, & le Marquis prisonnier.

Places rendues au Gouuerneur.

Vn malheur en traine tant d'autres à sa queuë, que le ciel en auoit horreur, & de fait il fut veu monstrer vne grande & bien estonnante flamme de feu sur la riuiere de Durance, comme s'il eut veulu dire que toute l'eau de ce fleuue, ne seroit capable à les esteindre. Ce signe apparut le lendemain que Vins tira droit à S. Paul, pour garnir le lieu de Beaumont de gens de guerre, faisant choix du Capitaine Lyon, soldat du Languedoc, qui se porta si vaillamment dans ceste place, que soustenant d'vne inesbranlable resolution la fureur du Gouuerneur accompagné de Gouuernet, auec enuiron deux mil hommes de guerre, & les tempestes foudroyantes de deux cens cinquante coups, que vomissoient cinq infernalles & diaboliques machines d'airain. Il en renuersa deux cens sur les ruines des breches par ces miserables tant à leur dam attentees: dont feux de ioyes sont faits à Aix, au grand honneur de Lyon. Vne sanglante despeche anima tellement ces deux chefs (lesquels possedez d'vne ire mordante recommencerent vn nouueau tonnerre de batterie en autre endroit par vne estrange roideur) que auant que Vins y peut faire entrer aucun secours, Lyon & Honoré de Vlmo, Gentilhõme d'Aix, qui faisoient deuoir de tres-bons, hardis & vigillants Capitaines, se voyans laschement trahis par la defectiõ d'vn Lambert de Cauaillon, qui au lieu de s'aller ietter dans Beaumont auec enuiron soixante soldats que Vins auoit cõmis sous sa diligence & sa foy, s'alla rendre au camp des ennemis, ja reduits à toutes sortes d'extremitez frustrez de ceste esperance vindrent à prendre composition de sortir armes & bagues sauues: à tant que Beaumont fut quitté le dix-septieme de Iuin; Lyon & Vlmo changez de poudre & d'honneur, prenãs le chemin de S. Paul auec leurs gens & leur bagage, au mesme poinct que les vainqueurs furent entrez dans le lieu rendu, où ils firent quelques prisonniers honteusemẽt attacher à vn gibet, vn certain Capitaine Abel que sa mauuaise destinee porta à ce triste & tant infame supplice. Plustost n'est Beaumõt repris, que le Gouuerneur & Gouuernet vont au village de Merargues, ils se portent en ce lieu auec si peu de courtoisie cõtre toute regle d'honneur, que le lendemain ils mettent à la discretiõ de flãmes la grãde hostellerie & les bastides du Seigneur, lequel estant en son chasteau accõpagné de cent soldats, outré d'vn iuste & puissant courroux fait lascher quelques tonnerres, dont aucuns de ces incendiaires sont touchez & foudroyez. Ce qui force les chefs, & les autheurs d'vn si cruel acte de venir à telle composition, que Merargues permettra passer les troupes sans dommage ny desplaisir, pourueu que tels ambrazemens & telles insolences cessent.

Le xii. Iuin. Flamme de feu veue au Ciel.

Beaumont assiegé.

Capitaine Lyõ & de Vlmo dans Beaumõt trahis & contraints de se rendre.

Le xvii. Iuin. Beaumõt quitté au Gouuerneur.

Capitaine Abel pendu dans Beaumõt. Bruslement & composition de Merargues.

Les torrens ciuils sont tant impetueusement desbordez de part & d'autre, que le propre iour de S. Iean les Presidens Chaine, & de S. Iean, auec quelques autres Senateurs sont fourrez à l'Archeuesché, non cõme personnes souueraines, mais cõme simples prisonniers, par Lagramuse, & vn certain frere André de l'Ordre des Carmes, hõme demi More, turbulent, libertin, & factieux, si cõpagnon de sa robbe le fut onques, & monte leur audace si auãt, que de les contraindre d'achepter leur deliurance par des rançonnemens illicites & tributs forcez. Desbordemens qui donnent tel aduantage au Gouuerneur, que sans respecter le sainct iour sacré au repos, auec deux mil hommes de pied, & six cens cheuaux, il se loge & campe aux bastides de Pericard, & à la guerre d'Entremont, vieille & malotruë tour posee sur vn costau, qui regarde l'Hospital d'Aix: d'où il descend comme vn foudre & vient en equipage d'armes lors qu'on celebre le sainct Office aux saincts & sacrez temples, defier ceux de la ville, qui sous la conduite de Vins, tant à cheual qu'à pied attaquent courageusement leurs ennemis, & font durer le combat depuis la iuste moitié du iour, iusques aux cinq heures du soir, auec telle prouesse & balance, que le seul Vaqueras Gentilhomme de marque, Lieutenant de Paris, reste mort du costé de Vins, non sans plusieurs blessez de part & d'autre: combien que les assaillans sont portez d'vn tel despit, & d'vne tant desreglee immodestie, qu'ils mettent le feu aux bleds, n'ayant peu faire meilleur exploit pour ce iour là.

Le iour de S. Iean. Presidens & Conseillers emprisonnez à l'Euesché.

Le xxv. Iuin iour de Dimanche. Le Gouuerneur aux Bastides de Pericard.

Escarmouches & combats. Mort de Vaqueras Gentilhomme du Comtat.

Pour retẽter la fortune, Gouuernet & le Gouuerneur retournẽt le lendemain que le Soleil a ja dix heures au mesme lieu, cõmencent à vnze vn aspre & bien sanglant ieu, qui continue par trois attaques & trois bataillons, au dernier desquels viennent enuiron trois cens che-

Le xxvi. Iuin. Autre combat.

uaux en fort guerriere contenance contre l'infanterie de Vins, conduite par Denize & Quarrelaffe, homme quarré, foldat fans peur & refolu : mais des plus mutins de la ville, qui reçoit courageufement cefte tempefte de cheuaux & la contraint de tourner face, apres y auoir laiffé pour erres de plus grands meurtres à venir Salles Lieutenant de Gouuernet eftendu mort dans vn gueré : le corps duquel on traine en fa barbe, tout fanglant & honny de coups iufques dedans les portes d'Aix, de là conduit à la maifon de l'vn des Confuls, qui A l'ayant fait mettre au cimetiere de fainćte Magdeleine dans vn fuaire, eft depuis tendu à fon chef par Vins de ce requis par vn trompette. Combat qui dura depuis onze heures iufques à cinq, auec tant d'heur & de vaillance du cofté des affaillis, qu'ils en remporterent les lauriers & les tropheos de vićtoire au grand contentement du peuple, laiffans les cypres, & mille plaintes funeftes aux ennemis.

Mort du fieur de Salles Lieutenant de Gouuernet.

Le xxvii. Iuin. Bleffez, bruflemens & rauages.

Les loix de l'honneur, de la courtoifie & de la guerre n'ont point de lieu parmy ces excez, & les bruits des trompetes & des tempeftes eftouffent les cris des moiffonneurs, qui parmi le cours de tant de rages & de fureurs font battus, bleffez, & meurtris par les gens du Gouuerneur, quoy que fur ces indignes exploits ils defployent leurs enfeignes aux tours par eux oc- B cuppees, prennent prifonniers, & mettent en œuure toutes fortes de rauages, pour mettre le peuple en fedition & la ville en confufe peur. Mais la preuoyance des chefs eft telle, qu'elle empefche tout cela, & tout leurs deffeins diffippez: on m'a voulu affeurer qu'en ces mefmes hurts deux colombes furent veuës fans bouger durant trois iours fur le clocher de S. Sauueur, & qu'elles chafferent des oifeaux de proye, qui les vouloient aborder à plus de deux mille pas de là. Quelques corbeaux ont autrefois defait vn vantour du temps que Lucius Sylla & Caius Pompeius eftoient Confuls : ce qui rend cela croyable.

Colõbes veuës contre des oiseaux de proye.

Le xxviij. Iuin. Refponfe de Gouuernet à Vins.

Ces bruflemens font trouuez mauuais & infrućtueux, tant aux amis qu'aux ennemis, qui fe peuuent preualoir des grains, ains ne s'en peuuent paffer. Parquoy Vins mande par fon C trompette à Gouuernet d'arrefter telles indignitez: mais Gouuernet refpond, que n'eftant là que pour obeyr, & non pour y commander fuiuant le mandement du Roy, il ne peut le contenter : ainfi les feux continuent. Le Gouuerneur cependant change d'affiette, & fe loge les deux iours d'apres aux baftides du plain d'Aillane, que pour faire plaifir à Vins il embraze, brufle, rauage, & defole entierement : l'ańte d'vne fi barbare vengeance met en telle apprehenfion le peuple d'Aix, que toutes les maifons hors la ville, proches des murs, font tout auffi toft fonduës & reduites en clapiers, & n'eftoit vaine ny legere leur apprehenfion, parce que l'autre mois fut à peine entré, que le Gouuerneur vint planter cinq pieces d'artil- D lerie fur vne colline fort proche de la ville, où font les fourches patibulaires deftinees aux charongnes des miferables, qui feruent de pafture aux beftes, du cofté de midy, pour de là faire vne terrible batterie.

Le xxix. & xxx. Iuin. Camp du Gouuerneur changé.

Le i. Iuillet. Artillerie plãtee fur vn cofteau d'Aix, où fe fait vne afpre meflee. Le general de l'artillerie prifonnier du fieur de Solliers.

Ce deffein caufe vne meflee de part & d'autre tellement afpre & cruelle, que le general de l'artillerie y demeure prifonnier entre les mains de Solliers, quelques cent charges de bled bruflees en gerbes, & vn boutefeu trouué aux vignes auec fufil, allumettes, & cotton, affommé, tué & bruflé luy mefme tout ainfi qu'il meritoit. Ce qui fait que le Gouuerneur mande fon trompette à Vins, pour r'auoir fon general pour quelques autres prifonniers: E efchange qu'on luy refufe, attendu l'importãce du perfonnage, & le mal qu'il pouuoit faire.

Le iii. Iuillet. Le Gouuerneur defloge des tours d'Aix. Places renduës au Gouuerneur.

Voicy arriuer deux iours apres la compagnie du Comte de Carces, qui vient de Marfeille compofee de deux cens Maiftres, deux heures apres le Gouuerneur & Gouuernet defloger en diligence, & tirer auec leurs prifes à Eguilles, Bouc & Cabrieres, lieux qui fe rendent à eux fans faire trop les mauuais. A ce deflogement fort d'Aix la compagnie de Paris qui coftoyant la riuiere de l'Arc ne fait pourtant aucun exploit plus remarquable que du rencontre de deux gendarmes & deux pietons, dont il mene les premiers à Aix, & tue les autres fur la place. Vins mande cependant quelques hommes le mefme foir à Eguilles qui enclouënt bien dextrement l'artillerie. Et pource que le Capitaine Michel Baftin a d'vne trop inconfideree legereté rendu Cabrieres & Bouc, il eft conftitué prifonnier, dont Eguefier fon Lieutenant eft tellement allarmé qu'il fe rend du party contraire : ce que le peuple F trouue fi dur qu'il fe iette tout auffi toft contre Baftin pour l'affommer. Mais Vins qui ne veut pas ainfi perdre fes plus affidés pour affouuir l'appetit effrené d'vne tourbe enragee, pare ce coup, & fa vie : combien qu'il ne peut empefcher que cefte befte à plufieurs teftes n'aille paffer fa colere contre vn lieu d'amis & de plaifir, que Baftin a proche de la porte des Cordeliers deftruit, ruiné & defolé de fonds en comble.

Artillerie enclouee. Le iiij. Iuillet. Bouc & Cabrieres rendus par Baftin.

Iardin de Baftin ruiné par le peuple d'Aix.

Ces defordres font tant defordonnez que le Gouuerneur reuient le mefme iour le long

de l'Arc à Beau-vesin auec Gouuernet, & le Vicomte d'Otaison, qui est desia fait Marquis. De là il mande vn trōpette à Aix pour parler de tresue. De sa part le Marquis & Gouuernet vont aux aires qu'on appelle de Nicolin: de la part de Vins sont pris Solliers & Bezaudū qui s'i parlementent si longuement des affaires, que le peuple entre en ombrage & rejette toute sorte d'accord, indigné de leurs massacres, rauages, & bruslemens. Ces pourparlers sont repris & recōmencez le Mecredy suiuāt: mais auec si peu de foy & d'amitié, que sous ces mortels ombrages quelques excés sont cōmis, & quelques sommiers vollez. En reuēche de quoy le lendemain Paris, & Bezaudun courent au territoire du Puech, où ils estendent sur la place iv. ou v. hommes, prennent quelques cheuaux, & l'equippage de Buisson. Ce mesme iour le Gouuerneur, le Marquis & Gouuernet font quelque semblant de s'approcher & dōnent vne allarme à Aix, quoy qu'elle ne soit que fainte: Vins neantmoins qui ne croit songes ny se fonde à faux semblans sort auec ses bandes tousiours en ceruelle, n'estant d'aduis de rien perdre, quelle mine que tiennent ses ennemis, qui cuidans l'attirer & l'engager au combat apprestent deux pieces d'artillerie pour donner dedans son gros: Mais comme il est fin & rompu à tels affaires, il trompe leurs esperances, faisant retirer ses gens aux proches tuilleries apres auoir mandé seulement le Capitaine Lyon qui fait quelque leger combat, où ne demeure qu'vn cheual. Le soir venu le Gouuerneur donne à entendre à son camp comme il a receu lettres de l'entree du Roy à Paris, & qu'il faut faire des solemnels feux de ioye. Adonc sont entendus des bourdonnans & continus tonnerres d'artillerie, & mosquerades, de fiffres, clairons, trompettes & tambours vne heure durant, dont l'air est tout en feu, le ciel en bruit, & les echoz des prochaines montagnes en rebourdonnemens & rumeurs: la ville d'Aix est cependant aux escoutes de ces longs tantaremens & festes inopinees, voire en allarmes de leur sujeċt, quoy qu'autre semblant d'approche ne s'en ensuiue. Les vns disoient que tels salues estoient adressez au secours de trois cens cheuaux, que le Baron de Montaud luy auoit emmenez: les autres, que les bonnes nouuelles des affaires de France auoient donné occasion à ceste publique & nuiċtale allegresse: les autres diuersement, quoy que la verité fut, qu'en imitant le Capitaine Carthaginois, lequel

--- Quando à l'Imperio afflitto,
Vide farsi fortuna si molesta,
Rise fra gente, lagrimosa & mesta
Per ij fogare il suo acerbo despitto.

Il vouloit ainsi qu'Annibal estoufer & couurir la profonde marrisson, qui pressoit son ame de la mort du Roy, dont il auoit eu quelque vent de la partie d'Aquilon, à celle fin de contenir par ceste couuerture & simulee ioye ses amis & ses ennemis en discipline, les vns en asseurance, les autres en peur: ayant tres à propos choisi la nuiċt, qui de soy-mesme porte tousiours quelque horreur. Ce qui aduint le mesme iour.

Le lendemain les parlementemens sont recommencez, mais sans fruiċt, & sans accord, parce que desia la Dame volante à cent langues auoit semé quelques bruits de la mort du Roy, & haussé le courage aux plus estonnez. Au demeurant il va à l'enrout d'Esguilles, & de là à Sainċt Cannat, ayant abandonné les bastides, apres en auoir bruslé quelques-vnes, & laissé des gens de guerre à la guette & tour d'Entremont. Ce mesme iour se rencontrerent sous l'obscur de la nuiċt deux compagnies du parti de Vins, qui sans que l'vne sceut de l'autre s'estoient allé mettre en embuscade auec tel choc & desordre, qu'il en demeura sur la place vn seul disgracié & quelques blessez, ains que se pouuoir recognoistre. Le iour n'eut plustost paru que les troupes du Gouuerneur vont au deuant de Sainċt Cannat, où elles sont repoussees & forcees de se retirer à leur dam, apres la perte de quelques hommes. Enuiron l'heure que le Soleil est à demy chemin du iour, Vins apres auoir commandé aux gens de Bezaudun & de Paris, Cavaliers pleins de courage, de faire la descouuerte, mande quelques bandes de cheual & de pied, qui de fortune rencontrent la Iauie Gentilhomme de Prouence en chemin, auec enuiron trente gendarmes ou argoulers, & trois mulets chargez de bagage. La chasse leur est donnee d'vne telle roideur, qu'ils sont attrappez à la bastide de Romany, où la Iauie & la pluspart de ses hommes sont estendus sur la place, quelques autres prisonniers amenez à Aix auec le butin, ce peu qui demeure en allant porter les tristes & sanglantes nouuelles au Gouuerneur. La fureur auoit tant de force à l'endroit du peuple d'Aix, qu'vne femme ainsi qu'elle alloit porter du fruiċt & quelque rafraichissemēt aux soldats de la tour d'Entremōt fut surprise, prise, menee à la ville, & de ce pas trainee & battuë iusques à mourir par celles mesmes de son sexe. Apres cest estrange & prodigieux

Le v. de Iuillet iour de Mecredy autres parlementemens & rauages.

Feinte du Gouuerneur pour entretenir son armee.

Petrarque au Sonnet xxxiiij. qui commence Cæsare poi chel traditor d'Egitto, &c.

Le viij. Iuillet. Parlementemens vains & sans fruiċt au bruit de la mort du Roy.

Le ix. Iuillet. Les gens du Gouuerneur repoussez & battus.

Deffaite du Sieur de la Iauie.

Le x. Iuillet. Femme prise, battue & trainee à Aix.

Le xi. Iuillet. Tour d'Entremont abandonnee & abbattuë.
Le Gouuerneur deuant Lambesc.
Mort du Baron de Ramefort.

excez Vins ne faut point à se porter deuers la Tour qu'il trouue vuide & abandonnee, y mettant vn Caballol en garnison, qui peo apres suiuant son commandement la fit abbattre. Le Gouuerneur quitte Aix ce mesme iour, & se rend deuant Lambesc, qu'il bat & commence de foudroyer, tant à son desaduantage, que le braue & vaillant Ramefort de la tres-noble famille d'Espagne en Gascoigne y perd non seulement la vie, ains s'en vont auec luy en ces nuicts eternelles & profondes plusieurs bons hommes qui tiennent à ce A
Baron vne si triste & funeste compagnie. Ce qui donne moyen an Capitaine Cesar Esmenard ieune homme du lieu assez hardy & deliberé de s'emparer du chasteau. Ramefort qu'on mande cependant enseuelir à Pertuis, pour rendre à la terre ce qui luy est den (car son ame auoit tousiours cerché le Ciel) & qui pour sa genereuse & irreprochable preud'hommie & honnesteté entre tous ceux de sa profession merite esgallement des larmes & des regrets des deux partis, anime tellement le despit du Gouuerneur, & le met en si grand feu, que battant tout d'vne chaude les murs & les defenses de ce chasteau, il fait vne telle tempeste, que quoy que les soldats d'Esmenard faceut deuoir ils sont neantmoins contraints de se rendre à discretion enuiron l'heure de midy & ceder à ces tonnerres. Il semble de vray que Mars les auoit quittez le iour deuant, d'autant que ce malheur leur arriua B
le Mecredy douze du mois, auquel on void entrer & sortir les victorieux, & les rendus par vne mesme porte, mais par des aduantures bien differentes : d'autant qu'Esmenard, & huict ou dix miserables soldats de Sallon (où le pere void pendre & mourir son enfant sans que prieres ny lamentations quelconques le puissent racheter, acte certainement barbare) y sont de chaud en chaud pendus, & la ville mise au saccage.

Le xii. Iuillet, iour de Mecredy.
Prise & desolation de Lambesc.
Barbares executions.

President pris en habit de Cordelier.
Le President auoit composé & fait iouer ceste histoire en ses plus ieunes ans.

O siecle, ô temps, ô mœurs! En ces mesmes iours arriua qu'vn frere Mineur bon compagnon voulut faire sortir par la porte qui prend nom de son Conuent vn Gentilhomme constitué en degré de souuerain Magistrat, au demeurant splendide & entier, si cest C
aage en void quelqu'vn desguisé en habit de Cordelier, non pour aller confesser la Princesse que le Comte de Pancaliet accusa faussement d'adultere ainsi que le Cheualier de Mendozza qui le deliura par armes, ou comme le Comte Berenguier surnommé Teste-d'estouppes qui fit vn acte tout semblable enuers Mathilde, fille de Henry I. Roy d'Anglererre femme de l'Empereur Henry cinquieme, contre vn Cheualier Alemand, Maistre d'Hostel de ce Monarque : mais pour sortir de ces confus, sanglants, & publiques esclandres. Car depuis le vingt & quatre de May, le Roy par ses patentes auoit commandé aux Cours souueraines, & à tous ses bons & fidelles officiers de vuider la ville d'Aix D
infectee de ceste ligue, & se retirer à Pertuis : si que depuis le Parlement alla à Manosque & de là à Sisteron. Or voulut leur mauuais Ange, que le feint & le vray Religieux furent rencontrez, recognus, pris & emmenez à Vins, qui renuoya bien l'vn pour le respect de son merite & de son grade à sa maison, mais l'autre pour son audace à la prison, quoy que l'acte fut de mise en vne saison où le peuple gouuernoit, & les bons seruiteurs du Prince ne pouuoient eschapper & sortir d'Aix, qu'auec plusieurs diuers stratagemes & semblables desguisemens.

Le xiiii. Iuillet.
Sainct Cannat abandonne.

Gueres n'arresta que les compagnies de Paris & les autres qui auoient abandonné le lieu de Sainct Cannet n'arriuassent sur les deux heures, auec plusieurs femmes, meres, filles & mesnages, que l'artillerie sortie d'Eguilles auoit mis en allarme de siege. Mais ces E
foudroyantes machines furent trainees à Pellissane, où sans attendre esclair ny tonnerre le Capitaine Charles de Mimata fils d'vn grand professeur Iurisconsulte auec armes & bagage se rendit le lendemain. Ce mesme iour que Iuillet estoit au bord de la iuste moitié de sa carriere, vn certain Bonfils Procureur au siege auoit tant fait & practiqué (car toutes sortes d'hommes se mesloient de l'Estat) qu'il auoit assemblé quelques bourgeois & marchands au Palais, pour traicter vne maniere d'accord, qu'il estimoit profitable. Mais Vins qui en eut le vent le dissipa tout aussi tost : le iour suiuant, qui se trouua vn Dimanche (iour propre à telles choses) enuiron quarante ou cinquante furent menez prisonniers à l'Eusché, non pour leur faire autrement desplaisir, mais pour purger leurs bources malades d'hydropisie, & fortifier les nerfs de la guerre. On n'oyoit de vray que meurtres & F
que pillages, & ne se rencontre presque aucun suject plus illustre que de tels excez & rançonnemens à tous pas : si qu'on ne sçauroit tirer mieux ceste partie qu'vn inuentaire de malheurs. La compagnie de Vins prend auiourd'huy trois rouës de iumens & quantité de bestail. Demain iusques aux moissonneurs se meslent de tuer soldats, somme que ce sont les plus heroïques matieres qui s'offrent à nostre plume, tant le siecle est

Le xv Iuillet. Pellissane rendue au Gouuerneur.
Le xvi. Iuillet. iour de Dimanche.
Prisonniers à l'Eusché.
Le xvii Iuillet. Rauages, prises & tueries.

malheureux. Mais comme il faut que ces playes ayent quelque relasche, & que les astres ne soient pas tousiours en des conionctions malignes, les trois iours suiuants sont employez aux pourparlemens de la trefue sous vn si bon aspect, qu'articles en sont dressés. Parquoy le Dimanche suiuant, le conseil qu'on assemble pour ce faict arreste que les chapitres en seront mandez au Gouuerneur, qui fait cependant marcher son armee à sainct Cannat & aux autres lieux, lesquels sans s'opiniastrer vainement
A donnent moyen aux soldats d'eschapper l'honneur & la vie, & se remettre dans Aix. Vins fait coupper en mesme iour plusieurs arbres, dont il construit quantité de gabions, fait continuer les desmolissemens du bourg d'Aix & dresser des bastillons pour estre en bonne defense, & rendre vaines les menaces de ses ennemis qui peu apres surprennent Chasteau-renard, où le Capitaine de la place & quelques soldats sont pendus trois iours auant la fin du mois. Ce qui porte Vins le lendemain à renforcer & munir le Martegue, que l'on menace de siege. Vne seule heure de temps ne se perd pas, Merargues ce mesme iour auec deux pieces moyennes assiege Venelles à vne grande & mortelle heuë d'Aix, dont Iean d'Isac
B est Seigneur, qu'il emporte le lendemain au matin par telle & tant deplorable composition, que le chasteau est pillé & bruslé : le Seigneur & la Dame du village faits prisonniers & traduits au fort de Merargues: outre quelques soldats, qui priué d'ame & de vie laissent leurs corps parmy les coups: en ce mesme poinct est prise Eguilles est remise entre les mains des gens de Vins. Voila combien de succez estranges se sont passez au mois qui prend son nom de Cesar, parce qu'il nasquit en ce mois. Voyons maintenant ceux de celuy qui tient son nom du grand Auguste.

Pourparler de trefue & articles accordez. *Sainct Cannat & autres lieux rendus.* *Le xxviij. Iuillet. Prise de Chasteau Renard. Le xxix. Aoust Le Martegue rempare. Venelles pris & desolé.* *Eguilles pris.*

Ce mois à peine a quatre iours que le Gouuerneur est veu assieger Vitrolles & le Marte-
C gue, qui ne pouuans faire teste contre huict grosses & tonnantes machines, qui les battent à coups de foudres, cedent au vainqueur auec le dommage d'infinis hommes tués, blessés, ou prisonniers. Grande desolation suit en queuë celle là. Le fils naturel d'vn grand personnage de la famille des Seguyrans accusé de trahison est pris & pendu tout de nuict: & si sont emprisonnés plusieurs Gentilshommes d'Aix pour ceste mesme accusation qu'ō estimoit fort incertaine : mais le gibet fut sans plus pour ce pauure malheureux, duquel amis ny parens ne l'oserent racheter. Qui pend d'vn costé, qui tue de l'autre, qui prend, pille & rauage, qui rauage, pille & prend : somme que c'est à qui fera le pis, non à qui fera le mieux: le siecle le porte, le Ciel le veut, & nos diuisions le meritent.

Le iiij. Aoust. Prise de Vitrolles & de Martegue. Le v. Aoust. Execution pitoyable à Aix d'vn ieune homme de la ville.

D LeCheualier de Merargues pour ne demeurer oisif court aux portes de Pertuis, prēd cheuaux, bœufs & personnes. Deux iours apres que le mois est à son onzieme, ainsi que le camp ennemy tire à Trets, Vins d'vn mesme vol tire à sainct Marc, où il met le feu à quelques charrettes remplies de cordages qu'il rencontre, emblant pain, vin, poisson, engins d'Artillerie, & deux hommes de Thollon. Toutes ces choses que nous venons de conter ne sont que preludes & auantjeux. Ce sont les premiers trembleterres qui secouënt la Prouence, que si ses gonds n'estoient bien fondés & massis, ses portaux tomberoient bien tost, on plustost si quelque grand & puissant Ange ne les gardoit: car voicy les vents estrangers, qui desia soufflent contre eux donne estrange impetuosité.

Le ix. Aoust. Courses à Pertuis. Le xi. Aoust. Butin fait à S. Marc à vne lieue d'Aix.

Le iour sacré à la feste des Roys qui se trouue le seze d'Aoust, arriuent dans la ville d'Aix
E enuiron cent lances Italiennes, que mande Charles Emanuel Duc de Sauoye, sorty d'vne fille de France, ja mis en quelque appetit, sous la conduite d'Alexandre Vitelly, braue Gentilhomme Romain, que Ampus estoit allé prendre à Nice, auec deux compagnies Albanoises laissees à Antibe. Car Ampus, suiuant la charge qu'il en auoit de Vins son general, n'ayant recognu Brignolle dont il auoit le gouuernement capable de soustenir vne tempeste d'armes pour n'estre pourueuë de murailles, de viures, ny d'hommes de guerres auoit abandonné ceste place aux ennemis: lesquels y entrerent sans grand malayse apres auoir pris Trets, & sainct Maximin, & mis pour Gouuerneurs deux Gentilshommes d'honneur, la Tour Danphinois, & Vallauoite Prouençal à l'autre : de là tirans à Tourreuez, où Gouuer-
F neur en se retirant au Dauphiné osta vne bonne piece de l'armee, qui nonobstant cest affoiblissement alla vers Brignolle, dont Tourreuez Gentilhomme assez cognu en ceste Prouince & ailleurs receut le gouuernement de Brignolle à Forcalqueret, & aux quartiers de Thollon.

Le xvi. Aoust, iour des Roys. Secours de cent lances Italiennes à Aix. *Brignolle quitte.*

Mais voicy de bien piteuses nouuelles pour les vns, & inesperees pour les autres arriuer quatre iours apres de la funeste mort du Roy reduit au dernier poinct de sa vie, le dernier iour de Iuillet, par l'execrable & non iamais assés detesté assassinat d'vn maudit & malheu-

Le xx Aoust. Nouuelles certaines de la mort du Roy Henry III.

reux Moine, qui plustost instruit auec les demons à l'eschole d'Enfer, qu'auec les bons & deuots Religieux aux solitudes d'vn cloistre, luy auoit fourré vne allumette à deux trenchans au petit ventre, en luy presentant vne feinte lettre d'vn President de Paris, innocent de ce triste cas, lequel en mourut d'extreme & inconsolable douleur: tellement que sa mort fut presques la mort de l'Estat, & le renfort des tempestes, que souffloient contre sa Couronne tant d'Aquilons enragés: mesmement en ceste Prouince, où mille sanglans euenemens occuperont nostre plume à la huictieme & derniere partie de ce Chronique, ou plustost à l'octaue de ceste Musique historiale où nous deliberons de faire la cadance finale & le repos de tout cest œuure, si Dieu nous fait tant de grace. Telle fut la mort monstrueuse de ce grand Roy, que ses plus mortels ennemis ont mesme depuis regretté. Prince qui en belle Majesté & representatiō venerable, decente forme de visage, proportionnee & du tout haute & droitte stature, tres-iuste & deschargee composition de membres, eloquence admirable, excellente pieté à la Religion, courage heroïque, recognoissance aux seruices, faueur aux arts, bienvueillance aux doctes, splendeur Royale, munificence, magnificence & liberalité generale enuers toutes sortes de gens de bien & d'honneur, ne trouua iamais son pareil: qui fut blanc auant le temps, eut la main plus belle, blanche, lōgue & polie, qu'Artarxerce, & Humbert le Saxon. En somme qui auroit cedé à bien peu de Princes des siecles passés, si son inclination n'eut vn peu panché du costé du souuenir des iniures & du desir de vengeance contre les offenses receuës, chose mal aduenante aux Roys. Ce qui luy procedoit de la grande bonté dont il estoit royalement doüé; & de l'humeur naturelle qu'il auoit à ne fascher iamais personne par courroux ny par mespris, & faire bien à tout le monde: estant ainsi que telles ames sont plus sensibles aux piqueures, sentent plus viuement les offenses, & les trouuent tres-detestables & dignes de punition. Nasquit à Fontainebelleau le xviii. de Septembre l'an cinquante vn à dix heures, & xxvj. minutes apres midy, fut sacré le trezieme de Feurier de l'an septante quatre: si qu'il auoit vescu quarante huict ans, & quaranteneuf iours, & regné quinze ans, cinq mois, & quinze iours. Mais laissons en paix son ame, & voyons Henry le Grand auec le reste de nos troubles que son Regne estouffera. Là finita ceste Histoire.

Qualitez de Henry III.

Iour de la natiuité & sacre de Henry III.

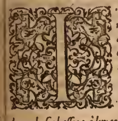
A B C D E F

Fin de la septieme Partie.





A AVX TRES-EXCELLENS, ILLVSTRES ET MAGNIFIQVES SEIGNEVRS DV SOVVERAIN SENAT DE PROVENCE.



B *I'Ay dressé trois principaux Autels au Temple de ceste Histoi-*
re, où les trois ordres principaux conuenables aux trois sortes
de Dieux des anciens sont religieusement obseruez: le premier
consacré au Roy, le second aux trois Estats, le troisieme & der-
nier à vous, qui fermés tout cest edifice: le Dorique à luy, l'Io-
nique à eux, le Corinthe à vous: à luy comme aux Soleil, à
eux cõme aux Estoilles, à vous comme à la Lune & aux flam-
beaux souuerains chefs & Conseillers de la nuict, Seigneurs
C *de ces choses basses: à luy comme Seigneur, à eux comme vassaux & subjects, à vous*
comme Lieutenans: à luy comme a la Couronne, à eux comme à la Prouince, à vous comme
au Palais Royal: à luy comme au rond qui contient & cerne tout, à eux comme au triangle
formé de trois traits diuers, qui doiuent auoir mesmes faces. & à vous comme au quarré Ba-
zes & Plinthe & fondement de la souueraine Iustice, arcboutan, & ferme pilier des Empires
& des Estats des Empereurs & des Roys, des peuples & des subjects: à vous seconds Dieux
de ce monde, qui la deuez rendre sans yeux: ore auec l'esclat de la pourpre, ore en robe noi-
D *re & funeste à toutes sortes de mortels, par equitables iugemens pesés bien fidellement à la*
balance de Themys fille du Ciel & de la terre: à vous (ô tresexcellens & magnifiques Se-
nateurs) qui estes ce que les Mages estoient aux Perses, aux Egyptiens les Prophetes, aux
Assyriens les Chaldees, aux Indois les Gymnosophistes, aux Hebrieux les Iuges, aux Grecs
les Philosophes, aux Latins les sage & aux Gaulois les Druydes: qui pour comble de toute
excellence estes sous vn Monarque le plus Chrestien, premier & plus Noble de l'vniuers,
membres d'vn corps des plus illustres de l'Europe, & sous vn chef des plus grands & plus en-
E *tiers de ce Royaume. Priuileges tres-excellens qui ne viennent que du Ciel, & ne sont don-*
nés en terre qu'aux hommes tant seulement qui meritent d'estre Dieux. Or c'est auec gran-
de raison que ie vous sacre ce troisieme & dernier Autel, au front de ceste huictieme & der-
niere partie, où les euenemens estranges, sanglans & prodigieux, qui ont lamentablement
desolé ceste Prouince (que la pluspart de vous aussi bien que moy a peu voir) sont couchés can-
didement sans miel & sans fiel, sans fard & sans art d'vn stile assés resolu, sans Meandres
ny Dedales, auec autant de verité, d'elegante magnificence, & de frangeages diuers qu'vn
a peu & deu souffrir vne piece de tant de pieces contenant vn tel si triste, sanglant
F *& funeste suject que celuy de nos malheurs: au demeurant vous rencontrerés en*
vostre immortel honneur sur la fin de ces tourmentes ciuiles, & le calme de ces
choses parmy plusieurs & diuers Escus, timbres, enseignes & deuises la naissance, le Pro-
grés & la suitte iusques à vous de ce grand & digne Senat, que ce malin fatal grand & gene-
ral deluge, ou, à mieux dire, vn grand & pesant coup du Ciel ineuitable aux humains, com-
me il est composé de trois tribunaux souuerains qui ne sont qu'vn mesme throsne, auoit fen-

du

du en trois pieces dissonantes & contraires, les escartant çà & là l'vne du costé de l'E-
stat, l'autre du party de l'vnion, l'autre du costé du calme, & comme à l'abry des vents
par vn schisme fort estrange & du tout prodigieux : voire presques toutes les pieces de l'ire
diuine & de la main foudroyante de Dieu, que ceste Prouince en general, & en particulier A
les villes, les chasteaux, les Temples, les maisons & les familles, les laboureurs & les champs
ont diuersement senty, depuis l'an octantehuictieme iusques aux confins du siecle, qui fut la fin
de la guerre aussi bien que de cest œuure que l'an centieme parfait. Ayant donc de tels
& si puissants Dieux tutelaires, de tels & si forts Lyons pour la garde de ce tem-
ple, qui sera celuy, ie vous prie, qui n'y voudra pas entrer sans quelque sorte de
respect, de crainte, & d'horreur deuote : ou qui en voudra sortir chargé de mordan-
tes enuies & de pointes venimeuses, n'y ayant rien rencontré de scandaleux ny d'impie,
d'amer ny d'empoisonné : rien contre l'honneur des Dieux supremes bas & moyens, non pas B
mesme qui ressente sa notoire inciuilité, qu'à sa grand' honte & confusion. Ceux qui ne le fe-
ront ainsi, peut estre y lairront la dent : car pour ce qui est des sages, ils cercheront plus volon-
tiers de mieux faire, que de mal dire : sur tout quand ils considereront que i'ay assés haute-
ment releué la gloire de ma patrie, dont ie merite quelque los & d'eux & des aages futurs,
pour l'auoir desenseuelie de ce profond lac d'oubly, duquel i'arrache maintenant vos noms &
vostre renommee pour les faire viure autant que pourra viure l'histoire de celuy qui ne se-
ra iamais autre (ô tres-illustres & sacré Senat) que C

A Sallon ce xxv. Auril,
MDCXIII.

Vostre tres-humble, tres-obeyssant &
tres-fidelle seruiteur

CESAR DE NOSTREDAME. D

E

F



HVICTIEME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE.

OV SONT DEDVITES TOVTES LES OCCVRRENces, leuees d'armes, prises de villes, sieges, assauts, combats, rencontres & cas plus notables aduenus en Prouence durant la guerre des Princes, & l'an premier du Regne de Henry le Grand iusques à la Paix generale, & à la fin du sezieme siecle.

La mort du Prince altere l'Estat.

SI les murs solides d'vn puissant & ialoux Estat comme au secouëment d'vn grand & soudain tremblement de terre, qui renuerse tours & chasteaux, se trouuent aucunement estonnés à la soudaine mort & disparition du Prince, en temps mesme où nulles tépestes de guerre dedans ny dehors ne le barrent & tourmentent: car tout changement, sur tout quand il vient en larron, traine, esmeut & charrie vne grande alteration. Quels eslochëmens dangereux estimés vous qu'ils doiuent courir parmy les intestines tourmentes que les Aquilons estrangers & domestiques esmeuuent, où chasque oyseau de proye diuersement essoré cerche à faire son nid, & quelque Aigle royal à faire son coup, se perdant dedans la nuë & soustenant auec des yeux inuulnerables aux poinctes du Soleil sans mouuoir ny remuer l'aisle, pour fondre d'vn impetueux soufflement, ainsi qu'vn foudre sur quelque Couronne escartee, quand on y pensera le moins: sur tout quand le successeur, quoy que legitime & naturel, trouue des empeschemés soustenus de quelque iustice du costé des Prelats & des Parlemens de la Noblesse & du peuple, qui sont les quatre maistresses & principales colomnes de tous grands Estats, Empires & Monarchies, dont l'vne venant à crouler, tout l'edifice bransle & fremit en danger de renuerser. Il n'est pas croyable combien d'insolens desordres, ainsi que des œufs rompus des Aspics, & de malheurs en son esclos, combien ce mutineries, de bouleuersemens, & de felonies, combien de sang en est respandu & versé, combien de Prouinces pratiquees, combien de villes ruinees, de bourgs & villages razés, combien de Prelats seduits, de Magistrats gastés, de Nobles desbauchés, de peuples vendus en desordre & desolation: bref combien de funestes calamités sur calamités sont accumulees, si la main de Dieu ne les couppe & n'arreste son tonnerre.

Quatre principales & maistresses colones des Estats Monarchiques.

Henry de Bourbon vray successeur de la Couronne.

Empeschemens du costé de la Religion.

Apres la mort deplorable du liberal & pieux Henry, que la plus impie & noire ame, qui fut onc infuse en corps humain auança si meschamét, les plus grands du Royaume ne doutoient point, qu'ayant fini en ce bon & sage Roy la branche illustre de Valois, celle de Bourbõ esgallemét genereuse n'y d'eut entrer, & que le droict de sang & de proximiorité, ioinct au cõble de toutes sortes de vertus heroiques & Royales, n'appellast à la Couronne le Grand & victorieux Henry, qui digne de mille triõphes, & du diademe de l'vniuers deuoit estre le IV. de ce nõ, cõme neueu de S. Louys: mais la deffectuosité de la Religiõ, dõt ses ieunes & plus tẽdres ans auoiẽt esté imbus & gastés, seruãt de pretexte (à la verité puissãt) de zele, & d'apprehẽ

sion,

sion, selon les diuers mouuemens des affections à plusieurs l'empeschoit tellement, que quoy qu'il fut inuincible à tous accidés de fortune cótraire, & qu'il eut vn cœur tousiours ferme & roide aux plus roides aduersités, il n'estoit auec tout cela sans doute de sa Courõne sans la foy de ses ancestres: parce que la seule France depuis mille ans qu'elle a des Roys tres-Chrestiens n'a iamais nourry de monstres. Trouue bon, ô grand & doux Roy, selon ta debonnaire clemence, que ie parle auec ceste franche liberté, puis qu'aucun mauuais demon ne me pousse, & que ma plume telle qu'elle est d'or ou de fer, quoy qu'esloignee des rayons d'vn si grãd A Soleil, & des effects de sa Royale splendeur, n'a iamais rencõtré ton Auguste nom, & tes heroïques merites, que pour les peindre & celebrer. Car i'ay deu laisser non seulement comme bon & vray subject, ains comme Historien veritable & non flatteur, ni mordant, cest enseignement à ta race, & cest exemple à tes vassaux, que mesmes tu dois aux tiens propres : à celle fin que ton ample, tres-Chrestien & tres-fleurissant Empire, qu'vn grand, puissant & guerrier Archange conduit, ne termine que quand l'vniuers terminera aux fils des fils de tes fils, ausquels ie laisse ce vœu, vray truchement de mon cœur.

Plusieurs Poëmes heroïques en font foy.

Ce grand Henry qui bien tost par dessus le nom de Grãd acquerra celuy d'Auguste apres le desplorable despart de Henry le Liberal son frere & son predecesseur, se trouuant en teste B vn grand & puissant party, sous la conduite de Charles Duc de Mayenne Prince yssu du sang Lorrain, grand & tres-excellent chef de guerre: aupres duquel le zele de la vraye Religion attire les vns, l'inueteree bienvueillance de sa maison les autres, aucuns la martison de la mort des deux Princes ses freres, les langues des predicateurs plusieurs, le desir de vengeãce grand nombre, & l'esperance du butin infinis se retire à Dieppe, dont ensuit la iournee d'Arques, & les autres choses memorables qui touchent l'histoire de France. Et comme le trouble est generalement espars par le Royaume, la Prouence l'vne de ses pieces plus illustres estoit la plus deschiree & battue de ces tempestes tant ciuiles qu'estrangeres, que la C mort du Roy augmenta. Auant sa mort & vn peu auparauant qu'il eut esté desauoüé de sa Majesté, le Gouuerneur auoit auec luy vne eslite de Noblesse Prouençale presque toute de trie & de choix. Car le Marquis d'Oraison, les Barons de Vence & des Arcs, Buouls & le Cheualier son frere. Tourreuez, Tournon, Tourtertes, la Goy, Vallauoir, Ystres, Vauclcluse, Canaux, Ponteuez, Buysson, Eyguieres, Allein, le Vernegue, Roines, Rosset, & plusieurs autres Gentilshommes sages, courageux & deliberez des meilleures & plus cognues familles du pays tenoient son party, que le desadueu porté par Pont-quarré auoit pour la plus part distraits, & son restablissement incontinent apres la mort de Henry Duc de Guyse restituez: D de sorte qu'il n'est croyable comment en vn si soudain changement de fortune denué d'amis, d'argent & de places, ne luy restant presques en main que l'espee, il s'estoit constamment soustenu sur ses pieds sans s'esbransler ny mouuoir. Mais ce fut aux nouuelles de ceste mort, & du nouueau Regne qu'il donna plus de signes de sa constance & de son courage tres-valeureux, inesbranlable aux plus fortes & puissantes aduersités, ains aux plus grosses tẽpestes de la Prouence, que l'aduenement à la Couronne du grand Henry suscita: car toutes les villes furent en feu, & les peuples en partis auec vne tant aspre & cruelle animosité contre ce Gouuerneur, pource qu'il n'estoit pas Prince, qu'en fin il y perdit la vie.

Diuers motifs qui portent plusieurs à la ligue.

La mort du Roy Henry III. augmente les troubles de France & de Prouence.

Barons & Gentilshommes de Prouence qui sont auec M. de la Valette.

Constance grãde du Gouuerneur parmy tãt d'inconstances.

Comme donc les affaires sont plus allumés, le chasteau de Mimet est pris par Ampus le vingt & deux du mois d'Aoust, vn ieune cadet frere du Seigneur du lieu de la famille des E Estiennes qui ont les trois bandes pour armes, & vn soldat Gascon nommé Parabelle faits prisonniers de guerre, & menés à Aix sous vne si gauche auanture que ce pauure & ieune escuyer y perd la reste, & le soldat y est pendu : l'vn portant en sa ieunesse (reduite à si honteuse calamité) sa qualité & son innocence vne grande & generale compassion en ce funeste spectacle, l'autre vne tres-aigre indignation au cœur d'Ampus, qui luy auoit promis & donné la vie. O temps de sang & de vengeance, quel grand horreur i'ay de voir passer ma plume, qui ne s'est iamais trempee, que dans les fontaines des Muses, par les lacs de tãt de morts & de cruautés, pour la soüiller au sang des Nobles si honteusement & legerement respandu. Apres la prise de Mimet suit la prise du chasteau de Ventabren remis entre les F mains de Vins, lequel deux iours apres assiege Cabrieres auec deux horribles canons qui au moyen de leurs foudres luy donnent entree en ceste place par luy emparee & saisie, moyennant la vie aux soldats, apres les auoir lasché sans plus trente ou quarante fois, & mis le feu aux portes du chasteau, dont Saume, qui là commande est incontinent pendu à vn amandier proche d'Aix, pour seruir de iouet aux vents, & de gibbier aux oiseaux. Enuiron deux mil hommes de Marseille, auec deux machines de calibre moyen, qui les suiuoient en

Le xxij. d'Aoust. Prise des lieux de Mimet & Ventabren. Mort du cadet de Mimet & de Parabelle.

Le xxiiii. Aoust. Feste de S. Barthelemy. Prise de Cabrieres & mort de Saume. Aubaigne assiegé par les Marseillois.

queuë de plusieurs cheuaux auoient assiegé Aubaigue, Baronnie appartenant à l'Euesque de Marseille, en ceste mesme saison, où Messieurs les Marseillois à tout leur gros nombre d'hommes, & leurs bombardes ne gaignẽt rien plus que des morts & force blessés. Or le penultieme du mois d'vne part est fourché Meynard mauuais garniment de Merindol, qu'on a pris à Sauuecane, de l'autre remis le lieu de Ioncques sous l'obeyssance du Senat, qui ce mesme iour mande lettres par tous les endroits de la Prouinee de la mort du Roy, à fin que A chacũ se contiẽne. Ces tristes postes courent d'vne part, de l'autre Vins force Pellissane petit & riche village à vne lieuë de Sallon, où il prend prisonnier Ystres, le Cheualier de Vaucluse son frere, & quelques hommes, laissant dix ou douze soldats, & vn Capitaine originaire de Laudun estendus morts sur la place. Il n'est point hors de propos d'entendre vn prodige que ie vi de ce Cheualier dans le Conuent des Carmes, où son frere & luy estoient gardez: car i'estoy pour lors à Aix auec le sieur d'Auribeau mon singulier & parfaict amy, logé tout contre ce Monastere, dont il est encor bon tesmoin: c'est qu'il s'opiniastra sept iours en- B tiers sans vouloir prendre viande ny breuuage quelconque, quelles violẽces, finesses, & persuasions qu'on luy sceut faire: si qu'on fut contraint de le congedier pour ne le voir ainsi mourir ou fol ou desesperé: soit qu'il se fut voulu roidement seruir de ce moyen, pour se garantir de sa prison, qu'il ne pouuoit porter auec patience, soit qu'il eut resolu de mourir plustost que d'estre captif, estant né Gentilhomme libre: tant y a qu'il est naturellement enclin aux esmotions, ombres & passions hippocondriaques, & tourmenté de la melancolie que les Medecins sont en possedion d'appeller maladie: ce qui causa, ce disoient ils, principalemẽt ceste folie, qui luy dura vn iour apres; à tant qu'au neufuieme il mangea. Cependãt que le Cheualier de Vaucluse met tout le Conuent, les Religieux, & plusieurs Gẽtilshommes ses C amis & ses parens, voire plusieurs honnestes Dames de la ville, qui ne manquoit de le visiter en vn accident tant estrange, en esbahissemens & en allarmes, Vins reprend Lambesc au mesme iour que le Lieutenant particulier, fils du Senateur Aymar Doyen de ce corps, s'absente de la ville d'Aix, parce qu'il est du party de son Roy, sous le fidel aduis qu'il a que Fuuel Durant, & le Capitaine Beaumont vn Gentilhomme, l'autre homme Consulaire partisans passionnez de Vins, le veulent mal mener, & empescher en l'exercice de sa Magistrature, ne faisant pas bon à Aix pour ceux à qui le nom du Prince est venerable & sacré.

Le xxx. Aoust. Meynard mauuais garniment executé. Ioncques mis sous la main du Senat.
Pellissane forcé où Ystres & le Cheualier de Vaucluse son frere sont faits prisonniers.
Estrange histoire de ce Cheualier.
Lambesc repris.
Le Lieutenant particulier s'absente d'Aix.

Le trois du vij. mois sur les deux heures du matin, ains que le Soleil ait fait paroistre aucunes D poinctes de pourpre aux extremités du ciel, Vins, les Cõtes de Carces, & de Suze, Merargues & quelques autres Barons, Gentilshõmes, & Capitaines plantẽt vn siege deuant Bouc auec deux pieces de canõ. Tout ce iour est employé aux batteries du chasteau, foudroyemẽs que soustiẽt Autric, natif des Mees auec enuiron xxx. soldats, qu'il a sous son cõmãdement: mais qui resolus à tout euenemẽt bõ ou mauuais de fortune, apres auoir opiniastremẽt sousteuu trois assauts (car l'aduenuë estoit vn peu haute & roide) sont à la parfin encor plus opiniastremẽt forcés, pris & brãchez aux amandiers proches du lieu pour monstrer cest horrible fruict auec terreur aux passans. C'est exploit n'est plustost faict, que Vins tourne toutes ses forces vers Aubaigne, auec cinq machines que fournit Marseille, à qui ce voisinage est cõtagieux, capables de foudroyer tout ce qui les attendra: l'a se faict quelque cõbat auec le Gou- E uerneur, qui ne sçachant pas à propos vser de l'occasiõ du tẽps & de l'auãtage du lieu, quitte la place à Vins, prise & desmãtelee cinq iours apres. En ce mesme poinct on void arriuer des lettres de la part du Duc de Mayẽne, marquées le huict d'Aoust, qui cõtiennẽt auec les nouuelles de la mort du Roy, vn expres commandement a tous hommes Catholiques de se remettre dans vn mois de son party, & ne prester aucun deuoir d'obeyssance à Bernard de Nogaret sieur de la Vallette: en suitte de ce commandemẽt la Chambre des vacations fait vn Arrest tant contre le Gouuerneur que contre ceux de son party qu'elle appelle adherans de prise de corps, & aux absens de retraitte dans trois iours à peine de rebellion: le mois estoit au iuste milieu de sa course, quand cest Arrest fut lasché, visant droittement contre vn au- F tre que le President Corriolis, & les Senateurs Royalistes de Pertuys auoient fulminé quarantecinq iours auparauant, assauoir le trente d'Aoust, contre ceste mesme chambre: ceste diuision de Iustice produisant mille malheurs, & des passions desreiglees au grand detriment de l'Estat: mais pendãt ces schismes & contre foudroyemens, voicy vne recharge de lettres, à l'ouuerture desquelles on trouue que Charles Duc de Mayenne est creé Regent de la Couronne, & Char. Cardinal de Bourbon proclamé Roy par les Estats, auec vn tres-estroit bien rigoureux commandement d'obeyr à l'vn & à l'autre, à peine de rebelliõ. Ce qui iettra

Le iii. de Septembre. Bouc assiegé & forcé.
Le vi. Septemb. Aubaigne pris.
Le xv. Septeb. Lettres du Duc de Mayenne dont fust Arrest contre le Gouuerneur.

les affaires & les courages en plus de trouble que iamais, tant estoit grande la confusion, & c'est entre Regne cõfus, obscur & desreglé, que le vingt & six du mois par vn Conseil assemblé à la maison commune d'Aix, il fut deliberé & resolu, que tous les Magistrats & Officiers, qui auoient tenu les parts du feu Roy, n'entretoient en leurs Estats sans nouuelles prouisiõs.

Le xxvj. Septembre. Deliberation du Conseil d'Aix.

Et d'autant que les faux-bruits sont des meilleures pieces du haruois, dont on se puisse seruir parmy les stratagemes de guerre, nouuelle courut, que le Gouuerneur estoit mort à Brignolle, iaçoit qu'il fust en bonne santé, & trauaillast fort & ferme à faire venir quelques milhommes de pied, & deux cens maistres des quartiers du Languedoc, auquel M. de Montmorancy estoit prest de faire passer le Rhosne pour se ioindre à son armee. A

Le dernier Septembre. Nouuel Estat Consulaire à Aix. Le II. Octobre. Verification du nouueau Roy, auec commandement d'ob yr a Charles X.

Cependant que le Gouuerneur attend vn si gaillard renfort de gens, voicy qu'auec la fin du mois, finit la charge Consulaire, au moyen dequoy Ampus, Seguirani, Denisse, & Guyran leur assesseur sont pourueus du Chapperon. Plustost n'est fait ce nouuel Estat à Aix, qu'au second du huictiesme mois, le Senat, dont voe piece tire vn bout de la corde, l'autre l'autre, verifie les lettres du noueau Roy, qu'elle appelle Charles dixieme, nom certainement heroique, mais inconuenable à vn Prince, qui estoit Prestre & Cardinal, ja bien profond dedãs l'aage, mais bien ayse neantmoins de changer sur ses vieils ans son chapeau d'escarlate pour vne Couronne d'or: & sa robbe Cardinale en manteau Royal. Ceste verification traine vne queuë d'estroits & rigoureux commandemens addressés aux Catholiques (c'estoient les termes de ce temps-là) & seruiteurs du feu Roy de se retirer dans le mois, verifiant par mesme moyen les patentes du pouuoir du Duc de Mayenne, declaré Lieutenant general de la tres-Chrestienne Couronne, dont sont faites criees le vnze du mois, que le siege publie deux iours apres: au mesme poinct que Vins reprend sainct Chamas & Ystres, par des honnestes compositions, tant exactement obseruees, que personne ne reçoit mal ny dommage de part & d'autre. Et pource que le Gouueroeur faisoit approcher les forces du Languedoc, conduites par Lussan, où estoient allez Estampes, Roignes & quelques autres Gentilshommes Gascons, pour les escorter & receuoir auec enuiron trois cens cheuaux, le Comte de Carces & le nouueau Consul Ampus suiuis de moins de trois cens Maistres, qui vouloient empescher leur entree, font tant, que Boulbon & Tharascon leur promettent porte de bois, de sorte que comme Estampes, Roignes & leurs secours y cuydent entrer, les portes se moquent d'eux, & ne les cognoissent point. Ce poinct gaigné, le Comte & Ampus les chargent si viuement tout contre le bord du Rhosne, vers lequel ils ne peuuent reculer pour l'impitié de ce fleuue, qu'en hazardant d'vne miserable & desespetee sorte leurs vies a la discretion de ces indiscretes ondes, qui ne trainẽt que limon & boue, vne terreur panique les enueloppant, ils sont enueloppés tout à coup si furieusement, & mis en tel & si sanglant desordre, que presques tout y demeure sacrifié au Dieu des ombres, sur le riuage de ceste brusque riuiere, où Charon se presenta à Roignes: lequel ainsi qu'il vouloit sauter dans vn batteau se trouua dans celuy de ce Nautonnier infernal, qui le passa auec plusieurs autres noyés ou tués en ceste desconfiture au triste Royaume des morts: Estampes & Lussan par quelque particuliere bien-vueillance de fortune en furent quittes, pour estre prisonniers d'Ampus, dont le Comte & luy tomberent en gros differents. Mais ce qui semble fort estrange, non quelques autres, qui furent trouués roides morts sans coups, playes, ny blessures, accablés de la seule peur, sur la fureur du conflict, où se perdit grand partie de la compagnie du Gouuerneur conduite par Sansoux Gentilhomme de Gascoigne, fauné à Beaucaire, quelques iours apres remise en pieds, où S. Andyol, fut faict Guydon, Sansoux Enseigne, & Castillon Lieutenant.

Lettres du Duc de Mayenne Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France. Le xi. & le xiii. Octobre. Ystres & S. Chamas repris.

Deffaite de Tharascon. Roignes Gentilhomme de Prouence noyé. Estampes & Lussan prisonniers.

Morts trouuez sans coups ny blessures.

B C D E

Processions & feux de ioye Le xix. Octob. Prise de la saincte Baume & de Digne.

Le xxviii Octobre Villecrose tué à Marseille par le peuple.

Processions & feux d'allegresse ne manquent adonc à Aix à ceste publique ioye s'adioustant celle de la prise de la saincte Baume, & de la ville de Digne, qui le dixneufieme du mois tombent entre les mains de Vins. Exploit qui porte ce mesme iour Ampus à Digne, & de là à Nice, receuoir les forces auxiliaires du Duc de Sauoye: car vous deués sçauoir que ce Prince n'arrestera longuement de venir troubler la Prouence, autant porté de son haut & grand courage desireux de conquestes, qu'alleché des mauuaises persuasions de plusieurs qui le conseillent iniquement. Peu de iours apres se forme le nouuel Estat à la ville de Marseille, mais comme ceste gent a esté de tout temps estrange & turbulente, & que ce leur est vn mal hereditaire & inueteré, sur le declin du mois, qui n'auoit plus à iouyr que de trois Soleils, s'esmeut vne tourmente populaire, au moyen d'vn gros vent de terre, si violente parmy ces mers & ces murs, contre les partisans de Sauoye, que Villecroze Gentilhomme yssu de la famille des Albertaz, premier Consul de la cité, acheue fatalement F

lement le dernier iour de son Consulat,auec le dernier de sa vie, qu'on luy rauit sur ce tu-
multe de peuple:dont plusieurs emprisonnemens s'ensuiuent de ceux qu'on doute Sauo- *Seignon & autres lieux rendus à Vins.*
yards.A ce hurt Seignon,S.Martin, Cueeuron petits & bons villages se remettent au pou- *Le viii. Nouembre.*
A uoit de Vins,& du Senat tout ensemble apres y auoir estroppié presques tous ceux du Gou-
uerneur,& si courent d'vn mesme trait les bruits de quelques fausses & courtes ioyes, que *Fausses nouuelles.*
Vins a pris & gaigne la ville de Graee,combien qu'il y doiue mourir,& changer ceste ioye *Le xi Nouembre iour de S.Martin.*
en dueil.

Ampus qui a desia donné plusieurs signes honnorables de son courage,& preuues de sa *Defaite de Mallemort.*
vaillance,& qui se voyant le premier chapperō du pays sur l'espaule,en a les affaires plus im-
portans sur son dos,entend que M. de Montmorancy ja saisi de Tharascon,mande vn bon &
gaillard secours au Gouuerneur de mil cinq cēs hōmes de pied,& d'enuiron deux cens che-
uaux conduits par le sieur de Fossuse,qui se va rendre à Eyguieres & le lēdemain au bord de
Durance,assisté de deux sages & routiers Gentilshommes qui sont Allein & Bertissiere:trois
B cens maistres sont les forces plus capables & t'aillees d'Ampus,cōt e vne telle nuee d'hom-
mes,où le nōbre disputera auec la prouesse,& la fortune auec la vertu. Ce braue & vaillant
Ampus,que bien peu apres les destinees,par ie ne sçay quelle enuie, qui leur est naturelle &
fatale,rauiront de la terre des viuants,le vnze du neufieme mois se met auec son petit camp
en embuscade,entre Mallemort(meschant & malotru village,qui fait voir encor toutes frais-
ches les marques de Raymōd de Turene)& la roque de Valbōnette:& sur le plus coy du iour
enuirō l'heure de midy,cōmence à faire mettre genoüil à terre,donner les signes, baisser la
visiere,& suiuy de Bezaudun son frere,Merargues,la Barben,Paris,Panisses,& quelques au-
tres Gentilshommes à charger les ennemis,qui ia ont passé le fossé de Crappone : ce qui fut
leur perte asseuree,par telle impetuosité,& par si sanglant carnage,que le cōbat dure pres de
cinq heures,auec la defaite de plus de mille hōmes y tués ou noyez sans perdre que trēte ou
quarante des siens,tont ce gros flot de gens qui le deuoit engloutir en deux morceaux se
C trouuāt si laschemēt ou espars,ou fracassé,ou englouty par les ondes.La seule caualerie eui-
tāt ces mortels esclādres & le desbris de l'infāterie s'allāt r'assēbler à Pertuis & aux enuirōs,
où le Gouuerneur la restaura & laissa en garnisō:si qu'ō disoit que si Fossuse eut suiuy le cōseil
d'Allein hōme de sens arresté & d'aage meur, portant aduis de faire passer les troupes,cōme
celuy qui sçauoit les obstacles & encōbriers des passages,au port de Mallemort, & non pas
de Cadenet,ce malheur ne fut aduenu:au reste Ampus se fourra si auāt en ce ieu, qu'il y fut
blessé en trois endroits de sa persōne,cōme furēt la Barbē,Paris,& le pauure Cadet de S.An- *Le xiij Nouembr.*
D dyol,qui laissa le bout de son nez au plus fort de ceste meslee.Ainsi fut Ampus mis dans vne *Ampus blessé & porté à Aix*
littiere,& cōduit à Aix,où il arriua tout couuert de palmes & de lauriers,de sept Enseignes *en triomphe.*
conquises sur les vaincus,& de huict autres,qui faisans le nōbre de quinze furent mādés en
Auignon:alors peut on voir Ampus tout blessé qu'il est porté en triōphe accōpagné de son
frere,& de Panisses dans l'Eglise de S.Sauueur,où le cātique accoustumé à telles festes & vi-
ctoires fort hautemēt entonné,fit retentir les voultes du tēple sous les orgues,les bassons , &
les voix resonātes de ce chœur,où les enseignes & despoüilles des ennemis furēt pēdues aux
diuers choles des arcs,les processiōs generales ne manquās point le lendemain , suiuies des
flāmes,& des solēnelles ceremonies que ces triōphes desirent:tellemēt que l'exploit de ceste
defaite fit courir vn bruit general par la Prouence,qu'vn grād personnage l'auoit autresfois *Ceste deffaite presagee aux*
E touchee en ses quattains prophetiques.Ce qui occasiōna Louys de Gallaup, dont nous par- *centuries de M.*
lerons ailleurs,de faire ce beau & docte Sonnet,que i'ay creu digne de ce lieu , à la louange *de Nostredame*
de ces deux freres principaux chefs de ceste gloire,auquel i'auray encore part. *Sonnet de Louys Gallaup.*

En fin les champs herbeux du Vernegue & d'Allein
Ne veulent dementir l'oracle de la France,
Et les pieds du Lebron lauës de la Durance,
Et relauës de sang ne veulent qu'il soit vain:
Donques il a preueu de sa selle d'airain,
Qu'apres trentecinq ans l'Herculine vaillance
D'Ampus de Bezaudun deffendroit la Prouence,
F *Et dompteroit l'effort de l'heretique main.*
O fortunez guerriers,vous auez pour trompette
De la Terre & des Cieux le fidelle interprete
En r'emportiez la gloire auant que d'estre nés,
Qu'vn eternel Laurier enuironne vos temples,

Comme ils sont & de gloire & d'honneur couronnés,
Et comme vos beaux faits resonnent dans nos Temples.

Le sieur de Callian perd une main au siege de Grace.

Cloto colum retinet, Lachesis net, Attropos occat.

Le sieur de Vins tué à l'artillerie.

Le XX. Novembre.

Prise de Grace.

Ces contraires Botees forcent l'armee contraire de faire alte,& se reposer pendant que Vins,qui à fortune en pouppe assiege grace,auec les forces de Piedmont que Ligny vieil & routier Capitaine conduit.Ceux qui defendoiẽt la place estoiẽt Calliã de la maison de Grace de Cabriis qui à ce siege perdit vne main,& Prunieres gẽtilhõme du Dauphiné,le Baron de Vẽce en estãt le Gouuerneur.Mais cõme la secõde des sœurs fatales auoit ja acheué de filer la vie de Vins,& que la derniere la couppoit:si que ses victoires & ses trophees estoiẽt paruenus au plus haut sommet de leur gloire,vn petit coup de foudre lãcé des murs l'atteint aupres des foudres qu'il bracque droittemẽt à la teste dõt il tõbe aussi tost à terre sans mouuemẽt & sans vie.L'estõnemẽt de vray n'est petit tout à coup au cãp sur vne tãt inattẽduë perte.Il n'ẽpesche pourtãt que Grace ne soit biẽ tost renduë & prise,ainsi que la mort de Bourbõ n'ẽpescha la prise de Rome.Et dit on bien dauãtage que de la descõfiture de Mallemort prouint sa perte & sa ruyne.La mort de Vins ne mit en peu de trouble les affaires d'Aix: car de là venoit tout le mal,ainsi que la part d'Aquilõ,dõt les nouuelles suiuirẽt les nouuelles de Mallemort.Parquoy quel cõmãdement,que le Presidẽt Corriolis,personnage formidable & sans peur eut fait d'obeyr au IV.Hẽry,vray possesseur de la Courõne,on cõtinua neantmoins à desmolir par deliberatiõ du Cõseil tenu le vingt & six du mois,les maisõs proches des murailles d'Aix:& fit le Theologal Matal vn sermõ selõ son chãt ordinaire à la haute chiare de S.Sauueur où les Enseignes conquises au rencontre de Mallemort estoient appẽduës.Il n'est pas croyable quel dueil on mena à la mort de Vins, quelle harangue funebre prononcee par Matal,quelles pompes & obseques faictes, quelle riche & magnifique sepulture de marbre erigee à sa memoire au fonds du chœur de ce Temple,auec son effigie armee à genoux quasi pour contrequatrer le tombeau de Charles d'Anjou : & en somme combien d'Epiraphes dressez par les plus beaux & doctes esprits de ce temps, principalement cestui cy.

Le XXVI. Novembre.

Demolitions cõtinuees à Aix.

Epitaphe de Vins.

Non potuit ferro vinci, nec VINCIVS *arte*
Vinciri: id Martis, Palladis istud ope.
Vincere sed ferro, vincire sed artibus hostes,
Quod suetus nomen VINCIVS *inde tulit.*
Mulciberem ne victa foret, neu vincta poposcit
Mors: hinc sulphureo VINCIVS *igne cadit.*

Ouurage de Ieã de Boloigne iurisconsulte tres-entier & tres-fameux que le François ne sçauroit representer en ses rẽcõtres & ceste grace.C'estoit de vray l'vn des plus vaillans Gẽtilshõmes de son tẽps,digne de conduire vne armee,& cõmander à gẽs de guerre, vigilant, fin & rusé:qui ne pouuoit estre surpris,populaire & fortuné,si iamais hõme le fut:ambitieux né seulement pour cõmãder & tenir tousiours le haut,& pour n'obeyr qu'à Roys,neãtmoins vindicatif,& fort tenãt:pieces qui estoiẽt cõme taches voyables au milieu des belles & hautes parties,dõt nature sembloit l'auoir particulierement auantagé.Car il estoit biẽ formé, & de taille droitte proportionnee & deschargee,roide & nerueux,ayant le visage en ouale, les yeux gris & gracieux à fleur de teste,le frõt serain & nõ chauue,le nez biẽ pourfilé,& la bouche fort peu fenduë,son teint tirãt sur le roux,ainsi que faisoit son poil,qui cõmençoit à grisonner,fut le plus dispos Gentilhõme de son tẽps,& le plus allegre de ses mẽbres, tresadroit à l'espee seule,n'aymant à se charger de fer quand il alloit aux expeditions qu'il faisoit tousiours en vollãt.Chose admirable que la plus part de la noblesse luy cedoit, & tout le peuple en estoit fol.Au demeurãt si modeste en ses habits qu'il estoit tousiours vestu de noir , sans aucune bobãce ny superfluité.Quant à sa race il estoit des Gardes famille de telle ancienneté,que Systeron Garde se trouue auoir fait hõmage à la Royne Ieanne en queuë de plusieurs Gentilshommes l'an trois cens cinquante vn:ses descendans auoit possedé sainct Marc,vulgairement dit de Ieaume Garde,& de pere en fils auoit esté fort honnorablement alliez auec les meilleures maisons du pays,l'enseigne des Gardes estant d'Azur à vne Tour ronde & crenelee d'argent maçonnee de sable sur vne motte demesme accompagnee de deux estoilles d'or,l'vne à droit & l'autre à gauche:en somme que Vins fut tel qu'il n'eut gnieres de sẽblables:se voulant à ce qu'on en a chanté depuis bien ayder & preualoir de l'assistance de Sauoye, mais pour faire ses affaires non ceux du Prince de Piedmont, à qui sa mort rendit le chemin libre de Prouence qu'il

Quel estoit le sieur de Vins.

De quelle race & famille.

Escus des Gardes sieurs de Vins & Barons de Forcalqueret.



n'auoit iamais trouué ny cerché s'il eut vescu. Mais la mort dissipe tout aussi bien qu'elle change tout.

Ampus cependant qui pour sa capacité, & sa vaillance esprouuee en plusieurs combats succede au pouuoir & commandement de Vins, se rend deuant Trés auec trois canons: où toutesfois il ne fait choses notables. Les affaires passent ainsi iusques au declin de l'an (car il n'auoit plus à fournir que neuf iours) que le Vicelegat de Grimaldis plus Capitaine, qu'Euesque, & soldat que Prestre, arriue à Aix mandé par sa Saincteté, pour sous couleur de pacifier le cours des affaires, sçauoir le cœur de la Cour, touchant le faict de la Religion, le lendemain s'en reua, ne laissant que des nuees, des pluyes & des neiges qui commencerent à fondre & tellemét desborder la derniere feste de Noel, que l'an couroit à sa fin, qu'elles durerent quinze iours, & entrerent en leur impetuosité bien auant au premier mois de l'an ensuiuant, auec vne tant humide & pareilleuse importunité, que les gens de guerre qui n'ont pires ennemis que tels deluges & torrens, ne pouuans camper de part ny d'autre, se tindrent en leurs garnisons, en attendant le beau temps, pour se remettre en campagne, & desployer leurs enseignes.

Le vi. Decembre Ampus succede à la charge de Vins.
Le xxii. Decembre.
Le Vicelegat d'Auignon à Aix.
Le xxiii. Decembre. Despart du Vicelegat.
Le xxvii Decembre. Troisieme feste de Noel. Pluyes & neiges estranges & continues.

A

B

Auant que sauter ez occurrences de cest an recnlons seulement vn pas: car ce sont courses ordinaires & necessaires, voire mesme bien seantes, quãd on les fait à propos aux lisses des histoires, lesquelles autremét perdét leur train. Le Gouuerneur quoy que son armee eut esté mutilee de vn bõ & roide membre au despart des forces du Dauphiné, & de Gouuerner leur conducteur, auoit neantmoins tousiours inesbranslablement suiuy sa fortune, estant allé vers Thollon, qu'il auoit pris & mis sous le gouuernement de Iaques de saincte Collombe sieur d'Escarauaques Gentilhomme Bearnois, cõmenceant à remuer les fondemens de ceste place, qu'il pretendoit de rendre inforceable comme elle a depuis esté. Apres Thollon ayant reduit quelques villages circonuoisins, qui n'auoient pas fait grand defence, & finalement assiegé & emporté de volee le chasteau d'Yeres, beste qui auoit bonnes dents, indomesticable, & tresmalaysee à brider, y mettant vn Capitaine Gascon appellé Daumez au lieu du Baron de Meolhon, que ja sa mauuaise fortune commençoit à traitter indignement qui la souloit commander. Fortresse au demeurant qu'on estimoit imprenable, ains que faire ceste ronde, la plus part des villages du Viguerat de Tharascon, s'estoient reuolrés contre luy, excepté le Chasteau de Noues, gardé par Astros Capitaine Italien, qui depuis fut tradiroirement assassiné par vn sien sergent, nommé la Vallee: mais vn acte si meschant n'arresta gueres impuny: parce que ce meschant traistre, qui se mit dés lors à faire le Seigneur & à trancher du Roitelet, se reietta parmy les bandes de Vins, où par vn chastiment bien iuste, il fut à la parfin payé de mesme & semblable monnoye.

C

Villages reuoltés contre le Gouuerneur.

D

Desia les Nobles & les plus qualifiez d'Arles & de Marseille commençoient d'estre chassez par le peuple & par les gens de basse estoffe, qui commandoient en ces villes, & faisoiét la loy aux sages. Toutes ces choses se manioient ainsi, pendant que Vins prattiquoit les forces estrangeres, au moyen desquelles il mit le siege deuant Grace, & Grace son assiegeur au dernier siege de la mort. Apres sa mort le Capitaine Beaumont, homme Consulaire & vieil gendarme eut la charge de l'armee, apres luy le Conseiller Agar, Gentilhomme de Cauaillon, lequel choisi & mandé par le Senat à l'exercice d'vn mestier si distant de sa profession, entre dans la ville d'Aix ez premiers iours du mois premier de l'an nonantieme du siecle, auec les bandes Piedmontoises, composees d'enuiron neuf cens cheuaux & deux mil hommes de pied. La conduite de ceste armee que des hommes ordinaires & communs, & des personnages lettrez n'estoient capables de mener, est incontinent donnee au Comte de Carces, lequel n'a plustost vne telle & tant excellente authorité, qu'il suit auec six cents maistres le Gouuerneur iusques à Digne, qui n'ayant dequoy tenir ceste place, l'abandonne & se retire dans Manosque.

L'an MDXC, le v. Ianuier. Armee du Camp de Grace à Aix.

E

Plustost ne sont passés cinq iours, que Marseille, ou la tourbe & le marc des hommes gouuerne desia, esmeut vne tourmente populaire, sous le vent des plus mutins, pour autant que les Pennes, Cesar de Villages, Arenes, & quelques principaux Gentilshommes fidelles seruiteurs du Roy auec bandes & trouppes de leur haleine, crient par les rues bien haut & clair, *Fore Huguenots, & Sauoyards*. Et ne se passe ceste rumeur & contiact de vents contraires, auec tant de salut & de bonasse, que deux hommes estendus morts sur la place, ne demeurent en ce naufrage. Cest excez meut les Consuls de s'assembler auec gens armez, & de saisir les Pennes, qu'ils traduisent tout de chaud dans les prisons du Palais. Ce qui sert de lettre d'aduis aux autres, lesquels font leur profit de la disgrace du prix,

Le x Ianuier. Sedition à Marseille.

F

& gaignent vistement au pied pour ne courir mesme fortune.

Le Senat qui preuoit des grands esclandres en ceste cité, y mande tout aussi tost le President de Pyolenc,accompagné de sept Conseillers,qui apres les informations prises,par arrest prononcé le premier de Mars,en condamnent plusieurs,&en mettent trois en mõstre sur des infames gibets.Il est vray qu'il y en auoit vn quatrieme destiné à mesmes hõneurs,lequel par vn cas autant estrange qu'inattendu, s'oste si dextrement la corde du gosier,qu'il euite la potence & la honte tout ensemble,& trompe d'vn mesme coup la mort, le Iuge,& A
le bourreau:dont s'esmeut vne grand risee, parmy ce gros amas de peuple qui regardoit ce tragique honteux, & funeste spectacle, qui termine en comedie.

Famille des Pyolenes du Languedoc plantee en Prouence.

Puis que l'occasion m'y semond,je trouue honnorable de parler en peu de mots de la famille des Pyolencs transplantés du Languedoc,en ceste Prouince depuis enuiron vn siecle: Thomas de Pyolenc fut le premier qui s'alla planter à Aix,où il exercea l'Estat de Procureur general,vn fort long temps à l'office,hõneurs & bien duquel succeda Raymond,sieur de S. Iulian son fils, qui depuis fut tiersPresidét,& mourut en ceste charge:& de luy sont descendus les Pyolencs,Gentilshommes d'Aix, & le sieur de Montagut marié au S.Esprit dãs le biẽ de ses ayeuls,Quant à ce premier Thomas,ils asseurent qu'il fut fils d'vn Guillaume sieur de B
Pyolẽc,Guillaume de Raymõnd,Raymond de Théodat,& cestui-cy d'vn Getard de la Noblesse desquels plusieurs Panchartes font foy,si qu'on en void encor de tres-belles & vieilles marques au S. Esprit,mesmement en la construction de ce tant beau, droict & fameux pont, où vn Pyolenc se trouue tesmoin,les armes duquel se voyét encor aux vitres de sa Chappelle dediee au nom de S.Iean,qui se rencontre la premiere à main droicte du temple de S.Sauornin,peinctes de six espics d'or,sur l'Escu dentelé de mesmes,dont le fonds est rouge-vermeil.

Escu des Pyolencs, sieurs de S. Iulian, Montagut, & Cornellon.

Le xvij. Ianuier. Le chasteau de Luz failly. Briquemaut & quelques autres tuez.

Pour reprondre le bout de ma corde,certains bruits courent à Aix que Briequemaut Gentilhomme François, & quelques hommes de Forcalquier partent pour petarder & enuahir le chasteau de Luz; mais à peine C
lasche ceste petite & courte machine son tonnerre,que les gens de l'Euesché font vne rude sortie,où Briquemaut qui vouloir foudroyer ce lieu à tout ses iambes& pieds de brique,est atteint & rẽuersé d'vn petit coup de foudre luy mesme auec dix ou douze,qui luy tiennent vne si triste & sanglante compagnie,& quelques autres estendus en cõtenance de morts:trois iours apres le camp,dont sous l'authorité du Senat,& le commandement general du Comte de Carces,sont Commissaires Sommat & Agar Conseillers, tire tout droit à Sallon,auec cinq pieces de canon pour l'assieger & le prendre, ou plustost pour D
le desoler ainsi qu'il a esté depuis. A Marseille d'ailleurs sont deputés vn Chanoine, vn Gentilhomme,& vn Aduocat pour aller à Rome imploter l'assistance & le bras du Pape:en somme que tout est mis en besoigne en ceste maudicte guerre couuerte d'vn sainct manteau.

Le xx Ianuier. Le camp tire à Sallon. Deputés de Marseille par deuers sa Saincteté.

Le xxiiij. Ianuier. Assemblee de quelques Nobles à Aix. Conseillers commissaire. Ecclesiastiques. Nobles. Oyse de Brancaz, Merargues d'Allago, Ambrose de Castelane, la Fare des Fourbins, Sillans de Pontevez, la Barben des Fourbins, Grauezon des Robins, Salignac des Matheros, Fuueau des Durants, la Brillane des Gu rãs, Fabregues des Fabres d'Aulps, Saulces des Moniers, Rogers de l'Euesque, Aurybeau des Seguyrãs, Sainct Pons des Bernards, la Roquette des Pugets, Chastueil de Tressemancs, S.Ieannet des Fossards, Vauuenargues des Clappiers & Layncel des Layncels: sont leur Syndic Iean Bareillõ sieur de Maluans. Resolution de s'assembler.

Incõtinent apres ces choses,est faite vne grande & celebre assẽblee de quelques Gentilshõmes au grand cenacle des Iacobins d'Aix (lieu jadis destiné à la cõmune refectiõ des Religieux,& de lõgue main aux cõuocatiõs des trois Estats du pays)tãt pour y traitter des priués & particuliers affaires,que pour discourir des euenemẽs & du siege de Sallon, sur les alarmes d'vne grãde & guerriere tẽpeste,& les apprests de sa perpetuelle ruyne. Le Cõseiller Sõmat,& l'Aduocat du Roy Laurẽs,hõmes de bien diuerse humeur,mais semblables en cela,qu'ils estoient extrememẽt aspres à leur party,assisterẽt à ceste assemblee,cõme Cõmissaires choisis de la part du Parlement:les Ecclesiastiques & les Nobles furent Messire Rastel, E
Euesque de Riez,le docteur Mattal Vicaire general de l'Archeuesque d'Aix,Messire Ieã d'Ollieres,Aumosnier de S.Victor moyne de forme & taille du tout gigãtale, le Cõte de Carces, General & grãd Seneschal,Oyse, Merargues, Albiosc,Bezaudun & Ampus son frere,la Fare, Sillãs,la Barben,Grauezõ,Salignac,Fuueau,la Brillane,Fabregues,Saulces,Mauuãs,Rogers, Aurybeau,S.Pons,la Roquette,S.Ieannet, Chastueil, Vauuenargues, Layncel & quelques autres de l'ordre des Nobles,possedans places & fiefs,qui tous d'vn accord creerent & instituerent leur Syndic Maistre Iean Bareillon,sieur de Maluans,Aduocat au Parlement,peu apres F
faict Senateur à la Cour des aydes,où il est encor de nos iours.

Ceste tresnoble assemblee ne fut plustost acheuee,que tout le monde tire à Sallõ,pour le destruire &desoler,dõt ien'estois sãs vne merueilleuse anxieté,cõsiderãt qu'õ alloit pour mettre à neant le lieu qui m'auoit receu lors que Dieu me mit au mõde : mais parce que ie dois,

auoir part à ce coup, ſi qu'il me faut preparer à voir conſtamment ceſte malheureuſe ruyne, & qu'on trouue aux Archiues trois diuers hommages que les Barcillons ont fait de la place d'Albenaz, en trois diuers temps, il ſemble bien raiſonnable de les tirer de ces obſcurs & poudreux armoires, puis qu'ils viennent tant à propos au tapis de ceſte hiſtoire. Les deux premiers faits par vn Bertrand à Louys douzieme, & le troiſieme au grand François ſon ſucceſſeur, l'an quatrieme de ſon regne, par la veſue de ce Bertrand mere & tutrice de Ni-
A colas Barcillon: quant à la place & portion de Maluans, qui depend du Bailliage de ſainct Paul, i'ay appris que Iaques de Maluans qui en l'an dix-ſeptieme de ce ſiecle, eſpouſa Catherine d'Agoult, fille naturelle de Raymond d'Agoult, Baron de Sault, duquel il eſtoit maiſtre d'Hoſtel, auoit vne partie de la Seigneurie de Maluans: laquelle paruint depuis par droit de femmes & de conſanguinité ez mains de George Barcillon, pere du Syndic, ou à mieux dire du Senateur, dont nous venons de parler, qui la iouyt pour le iourd'huy. Les armes des Maluans qui ſe trouuent auoir flory du temps des premiers Berenguiers, ſont
B compoſees d'vn eſcu vermeil, embelly de trois coquilles d'argent, & des Barcillons: & des Barcillons de deux ſautoirs gemeaux, poſez en forme d'vn xx. en chiffre Romaine dans vn champ de ciel, où luit vne eſtoile en chef d'or ainſi que ſont les deux ſautoirs. Parlons maintenant d'autres armes, & des allarmes de Sallon.

Portion de la place de Maluans tombee ez Barcillons par moyen des femmes.

Hommages de Bertrand Barcillon de la place d'Albenas, l'an MCCCC-XCIX. le xxviij. de Mars & l'an MDXI. le iiij. de Iuin. Troiſieme hommage par Ianne femme de Bertrand l'an MDXIX. le xxv Octobre au regiſtre des hommages.

Eſcus des Maluans ſieurs de Maluans & des Barcillons, ſieurs dudit lieu.

Sallon donques deſtiné à pluſieurs tempeſtes, eſt aſſiegé ſur le poinct que le Soleil a deſia fait la moitié du iour, xxvj. de Ianuier, rencōtré celuy que les Romains dedierent à la Deeſſe Venus, & les Chreſtiens mieux inſpirez au ſouuenir des angoiſſes & des tourments du Sauueur: tellement que le lendemain les machines qui le deuoient foudroyer, ſe trouue-
C rent en nombre de cinq conuenables au cinquieme iour de la ſepmaine, que ce ieu deuoit s'appreſter plantees du coſté & au droict de la tour du tabourin, qui fait l'angle, ou la potence du ieu de paillemail, à deſcouuert du Conuent des freres Mineurs, d'où beaucoup de menus foudres pouuoient defendre l'aſſaut & bien nuire aux aſſaillans. Là ſe fait vne grande & ample breſche, neantmoins tellement hydeuſe & beante que ſur le tard vn aſſaut furieux ſe cōmence par deux ou trois fois, diuerſement opiniaſtré: & autant de fois vaillammēt repouſſé par les aſſaillis, auec vn merueilleux tintamarre, à la grand' perte des donnans, mais ſur tout de Bezaudun, qui ſe trouua attaint d'vne mortelle harbebuzade en vn genouil, dont il fut au poinct de la mort. Ces rudes & ſanglants accueils forcent les aſſaillans de changer leur batterie, laquelle eſt faicte incontinent le iour d'apres contre la
D porte de ſainct Lazare, autrement dicte d'Auignon: là ſe fait vne grande & large ouuerture en deux endroits de la muraille, de ſorte que ſe trouuans les barricades des aſſiegez fort proches de la breſche, les chefs de guerre ayants pourueu aux hazards qui s'en pouuoient ſuiure, conſulterent le Gouuerneur, qui fut d'aduis de quitter la Bourgade aux ennemis, & ſe retirer dans la ville vieille, dont les anciens murs compoſez de bons quarreaux de taille & de iuſte eſpoiſſeur eſtoient aſſez plus tenables, defendus de quelques foſſez, quoy que non guieres profonds, ny mal-aiſez à franchir. Ceſt abandonnement faict, & le bourg quitté, la batterie eſt le lendemain plantee contre le portail des arbres, qui par vne belle, large, & grand' ruë, viſe droict à celuy là d'Auignon ſans biais ny deſtournemens: l'artillerie plantee preſques a autant d'eſpace d'vne tour que de l'autre, d'vne gueule horrible &
E fumante ne ceſſe de ſoudroyer & bourdonner tout ce iour, pour deſmolir le portail: mais tous ces tonnerres, auec leurs pierres lourdes & rondes de fer & de fonte, ne pouuans faire vn paſſage raiſonnable & capable d'vn aſſaut, toute ceſte iournee ſe conſume à quelques vaines vollees, que l'on continue iuſques au iour du Dieu Mars, eſtimans qu'ils le pourront trouuer fauorable. En quoy ils ſe trouuent deceus & reduits à tel deſeſpoir d'affaires, que ne pouuans rien aduancer le dernier iour du mois venu, ainſi que le Soleil change d'horizon, ils changent leur batterie du coſté de la porte de la teinture, qui fait l'entree du pallemail, contre la vieille muraille, preſque à l'entre-deux de ceſte porte, & de la porte des arbres. Là les foudres & les tonnerres de la batterie plantee au grand iardin des Cordeliers
F furent tellement furieux & ſuiuis auec des eſpouuentables grondemens durant tout ce iour, que ſur les quatre heures du ſoir, ils liurerent vn aſſaut bien dangereux: mais comme le repouſſement des trois premiers auoit augmenté le courage aux aſſiegez, ils furent contraints d'en reuenir à leur mortel deſauantage, laiſſans pluſieurs hommes morts ſur les ruines de la breſche. Des ce poinct ſi malencontreux ſe vid vne terreur panique, tellement eſpanduë parmy eux ſur le bruit de l'arriuee du Gouuerneur au lieu de Rognes, & d'vn ſecours de deux cens cinquante harquebuziers, que Sainct Vincens cadet du Buiſſon con-

Le xxvij. Ianuier Samedy.

Sallon battu du coſté du pallemail.

Bezaudun bleſſé.

Le xxviii. Ianuier Dimanche.

Batterie changee contre la tour où eſt la porte d'Auignon.

Bourgade quittee.

Le xxx. Ianuier ſur la muraille.

Batterie dereſchef changee dans la bourgade contre la ville.

Aſſaut vain.

Secours entré dans le chaſteau

Sallon quitté par le Comte de Carces.

duisoit, entrez par la posterne du chasteau, qu'ils s'en allerent en desordre tout de nuict, sans trompettes ny sourdines, ayans mis le feu au Bourg, où quelques blessez furent tuez. Desolation & desordre que ie vi, & qu'encor souuent ie pleure, auec vn regret qui iamais ne me quittera, de m'estre trouué auec ceux qui traittoient si cruellement les murs propres de ma naissance & de mon habitation, dont i'apprehendoy & le sac & la ruine, qui seuls m'auoient là porté pour voir de m'en garentir, non pour offencer ma terre.

Peronne Gouuerneur de Sallon.

Le Gouuerneur estoit Peronne, Gentilhomme Piedmontois, assisté du premier Consul, A
homme à qui l'aage auoit donné quelque experience, & d'Anthoine Viguier sergent major & Capitaine de la ville, petit homme de peu de chair, mais de cœur grand & resolu. De sorte qu'à ce siege malheureux tant à la Bourgade l'vne des plus belles & amples de la Prouince rouse close de murailles, qu'à la vieille ville, furent tirez six cens cinquante coups de canon, & donnez quatre fiers assauts qui se trouuerent tous vains.

Six cens cinquante deux coups de canõ tirez à ce siege. Le l. de Fosrier.

Berre cuide estre pris.

Rencontre & mort du Buissõ apres ce siege.

Apres tous ces beaux exploits on fait conduire les canons à Sainct Chamaz, voire bien peu s'en falut que Berre ne soit emblee par la faute de Sainct Marc le premier iour du second mois. Or pendant que le Comte assiegeoit Sallon, le Gouuerneur qui auoit ioinct à B
ses troupes deux mille fantassins, & cent maistres de Chambaud, desireux de rompre les desseins du Comte nouuellement fortifié de quelques bãdes estrangeres, & d'empescher le progrez de ceux qui ne seruoient pas le Roy, fit aussi tost passer la riuiere à ses troupes, & les ayant iettees dans Roignes, estima que la proximité des deux lieux, à trois heures l'vn de l'autre, luy seroit vne plus propre & asseuree commodité pour assister les assiegez. Il consideroit d'ailleurs, que les difficultez de receuoir les aduis qu'il attendoit d'heure à autre, alloient augmentant par les dangers des chemins: parquoy il enuoya le Baron de Montaud, & le Buysson, l'vn Gascon, l'autre Prouençal, auec les compagnies de leger harnois, en nombre de quatre-vingts à nonante maistres, battre l'estrade, & prendre langue du costé C
d'Aix. Buisson conduisoit les coureurs, Montaud le gros, Buisson l'vn des plus braues & courageux caualliers de la Prouince, & des plus fermes au seruice de son Prince, donna iusques aux portes d'Aix, & continuant en ses courses fut mandé de se retirer, pour ne tomber ez pieges de quelque malheur, ainsi qu'il fit, esloigné à perte de veüe du gros, qui desia auoit pris la route de Roignes. Comme il faisoit sa retraitte, il se trouua en la plaine de Perricard, & à l'opposite de son chemin sur la main gauche vers Esguilles, veu & descouuert de toute la cauallerie ennemie, d'enuiron six a sept cens maistres, lesquels assez confusement & par vn trop grand desordre ayans abandonné Sallon, apres l'auoir bien foudroyé se retiroient dedans Aix: Buisson porté d'vn courage qui luy desroboit toute peur fit sur le chãp D
vn dessein auantureux de recognoistre quel pouuoit estre ce gros, & ayant choysi de sa troupe le Capitaine Icard du Martegue, dont il faisoit quelque particuliere estime, & son Mareschal de logis, au mesme poinct qu'il le veut affronter, il se trouue aussi tost sur les bras deux cens Maistres des mieux montez, ayans en teste le petit & courageux Allamanon, qui les charge auec tant d'aspreté, qu'apres l'honnorable retraitte de sept à huict cens pas, son cheual vient à flacquer, manquant de force & d'haleine: par telle disgrace que la vie luy est rauie d'vne façon indigne certainement d'estre exercee contre la personne d'vn si meritant Gentilhomme, où la fortune voulut combattre sa vertu, & porter par ie ne sçay quelle E
malignité par trop d'enuie à sa gloire. En ceste funeste & peu fortunee retraitte fut ietté mort sur la place le Capitaine Martin de la Bastide des Inurdans son Lieutenant, vn Gascon appellé le Baron de Grazay (qu'on massacra apres auoir appris de sa bouche, sous l'esperance que par vn tel aduis il rachettoit sa vie, où le Gouuerneur estoit, ce qui ne seruit de peu) & trois ou quatre gendarmes. On dit qu'Icard fit tout ce qu'vn homme de bien deuoit faire, pour persuader les ennemis de sauuer la vie à son chef & luy faire bonne guerre: mais que ne pouuant tien auancer, il se desueloppa galantement du danger où il estoit, en somme que le corps de Buisson fut porté dans vne petite Eglise au chasteau de Roignes, où il est encores regretté de tous ceux qui l'ont autresfois cognu, pour les belles parties dont il estoit auãtagé. Que s'il estoit yssu de la famille des F
Bosquets de Barcellone, qui tiennent de gueules dentelé d'or, au Lyon rampant de mesme armé de sable, on ne peut nier qu'il ne fut d'vne famille tres-noble, qu'il ne dementoit nullement: tant y a qu'il estoit Gentilhomme des plus galants de la Prouince.

Buissõ auec son Lieutenant Ycard du Martegue & autres attaqué par Allamanon.

Buissõ, le Baron de Grazay, & Martin de la Bastide tuez.

Ycard se sauue.

Escus des Bosquets, sieurs du Buisson.

Tandis que le Gouuerneur estoit à Roignes, d'où il estoit parti pour aller secourir Sallon, l'aduantgarde estoit menee par Buoux, & l'arriere

garde par Chambaud, l'infanterie duquel auoit en ses enseignes vne bande blanche char-
gee de ces mots en lettres d'or, PRO CHRISTO ET HENRICO, sur vn champ varié d'o-
rangé, de blanc & de violet: au moyen d'vne telle escorte n'auant pas grand empeschc-
ment à son chemin, hormis qu'assez pres de Sallon quelques troupes y logees donnerent
de coups de pistolets, où Chambaud perdit son cheual, ce qui luy vint mal à propos, par ce
qu'il estoit boiteux. A tant que Sallon garenti, & le Comte loin de son conte le Gouuer-
A neur y seiourna seulement deux ou trois iours, durant lesquels l'armee aduersaire s'assembla
ses forces sur le chemin que la siége auoit tenu pour l'arrester: mais cõme il auoit exploitté
ce qu'il vouloit exploitter, il print autre voye, repassa la riuiere à Cauaillun, puis retira son
cãp par garnison: car c'estoit au cœur de l'hyuer. Le cheual cependant qui auoit flacqué sous
le pauure feu Buisson, l'vn des plus beaux & plus nobles animaux qui se peut voir des yeux,
fut vendu & achetté la somme de trois cens soixante escus par Allamanon, qui de main en
main le vendit au Lieutenant d'Arles, sur lequel il fut tué. On dit, ie ne sçay s'il est vray,
B qu'il retomba derechef entre les mains d'Allamanon qui le montoit, quand il se noya dans
Argens, comme nous dirons à son lieu: tellement que cest animal, quoy qu'il ne fust du
haraz de Pharsalie tant pour sa beauté, que sa malheureuse fortune pouuoit bien estre ac-
couplé auec le cheual de Seian.

Enseignes des bandes religionaires conduites par Chambaud. Le iii. Ianuier. Coups de pistolets donnez. Retraitte du Gouuerneur apres le siege de Sallon. Cheual du Buisson fatal accouplé auec le cheual de Seian.

Les affaires vont tellement de mal en pis, que par vn conseil tenu à Aix le neuf du mois
certains personnages sont commis pour declarer ceux qui sont seruiteurs du Roy, par eux
dits suspects & Bigarrats, à fin de les mettre à part comme personnes infectes, combien
qu'ils soient les plus sains.

Le ix. de Feurier. Conseil tenu à Aix contre les seruiteurs du Roy.

En ce mesme temps arriue vn iubilé de quinze iours, que sa Saincteté mande pour la
C paix, que les mutins & boute-feux n'approuuent guieres: au moyen de quoy l'Euesque
de Riez, le Consul Ampus, & quelques autres de ce party deputez, tant à la requisition
du pays que des Nobles, vont trouuer le Duc de Sauoye: ce mesme iour se void esleuer
vn tumulte d'enfans (le mois auoit pour lors vingt & deux iours) qui vont rompre & ruy-
ner vn certain dessein de citadelle, qu'vn ingenieux Italien auoit tracé sur la coline de
sainct Eutrope, qui void Aix auec auantage. Desia commencent à courir parmy les pi-
stoliers de Prouence, & parmy la ville d'Aix les pistoles d'Espagne, dont ceste cité capitale
n'est en trouble peu capital, ny peu de gens en corruption: ceste sacree faim de l'or, qui
force les poictrines plus acerees & couuertes d'vn triple airain, meut le Senat de faire des
D inhibitions & defences, qu'aucun n'ait à prendre les armes sans son authorité souueraine,
à peine de rebellion: d'ailleurs le premier iour de Mars est arresté, que l'extrait de l'Edict
du Roy contenant vne indulgence generale en faueur de tous ceux qui se retireront dans
six sepmaines, & de rebellion manifeste aux contreuenans ja verifié à Manosque, sera bru-
slé comme heretique: que les fossez seront continuez sans citadelle, le Duc de Sauoye
appellé, les biens des Bigarrats proclamés & vendus: estranges de vray & bien desreiglez
reglemens, qui passent à tant d'extremité que le Dimanche suiuant le Docteur Matal pu-
blie vn monitoire à la requeste de l'Aduocat Laurens, contre tous ceux qui ne reueleroit
leurs biens, moyens, meubles & commoditez. Le propre iour que ce beau monitoire
est chanté d'vn ton si rude & mal sonnant entre Chasteau-renard & Noues, les compa-
E gnies de Paris, la Barben & de quelques autres, rencontrent & combattent si rudement les
bandes aduersaires, que plusieurs hommes tant de cheual que de pied y sont estendus
& tuez. Bien peu apres s'esmeut vne populaire sedition à AIX, laquelle adoient en ceste
sorte

Le xxii. Feurier. Deputez au Duc de Sauoye. Le i. de Mars. Arrest estrange & mal-sonnant. Le iv. Mars, iour de Dimanche. Monitoire du Docteur Matal.

Quelques hommes enuironnent le Palais en armes, où les Senateurs sont assemblez:
leur pretexte est de soustenir la Cour enuers tous & contre tous, quoy que leur intention
soit diuersement interpretee. Sainct & Meyargues Gentilshommes, qui ne manquent de
courage ny de sens, auec vne bonne troupe d'hommes, le Conseiller Sommat, & Denize
troisieme Consul, accõpagnez de plusieurs mutins, font planter deux canons à la place des
F Iacobins, bracquez contre la porte du Palais, à laquelle pour trouuer vn chemin plus
court, ils commencent à mettre le feu, & entrer dedans par telle fureur, que ces pauures
Senateurs & tous ceux qui sont auec eux mortellement allenez, n'ont peu de peine à se
sauuer. Il n'est pas croyable auec quelle tempeste ceste artillerie estoit demenee,
quels bruits confus, quels abbois & parlements, quelles menaces arrogantes estoient
entendues en ceste place: de façon que cest esclandre ne se passa sans esclats, car
Bastin, & vn ieune gendarme de bonne maison nommé Beaumont, s'y trouuerent

Le xv. Mars. Siege & tumulte du Palais. Bastin & Beaumont tuez en ceste rumeur.

Diuision malheureuse & diuorce du Senat.

Le xvi. Mars. Senateurs emprisonnez.

Malheureux l'Estat ou le peuple commande, & les Nobles deliberent.

Le deluge estoit vniuersel & general.

Le xix Mars. Prise de Peyrolles.

Le xxvii. Mars. Arriuee d'Ampus & de Lagramuse.

Le xxix Mars. Edict contre les seruiteurs du Roy publie à Aix.

Le 1 Auril. Excez & emprisonnemens.

Le v. Auril Deffaite de Chambaud par Ampus. Mort du Cheualier de Montmeyan.

Le viii Auril. Enseignes huguenottes appendues à S. Sauueur.

Le xiiii. Auril Soldats fouettés & mis aux galeres.

Le xvii. Auril. Honneste Marchand pendu à Marseille.

Le xviii. Auril Senateurs relaxez & chassez d'Aix.

miserablement tuez, & peu apres quelques vns de ces mutins aux galeres perpetuelles. L'occasion de ceste rumeur fut la diuision du Senat, les vns soustenants le Duc de Sauoye, les autres la Comtesse de Sault, les autres le Comte de Carces, tant ceste ville principale estoit en confusion & en combustion, & la iustice en balance inegale & mal appointee: aussi permit l'insolence de la saison, que le lendemain les Conseillers Agar, Puget, Iohannis, & Desideri, qu'on accusoit autheurs de la garnison d'Aix, & de trahison contre leur propre cité, chose assez mal conuenante, furent autant honteusement que violentement emprisonnez par ceux qu'ils pouuoient faire pendre. A

Il me souuient sur ce propos, que le Scythe Anacharse s'estant vn iour trouué aux assemblees d'Athenes, & ayant veu les choses de plus haut poids estre maniees par le iugement du peuple, admira premierement la condition des Atheniens, lesquels estans respectez de tous les Grecs, pour leur excellente authorité en leurs gestes heroiques, estoient reduits à vne sorte de gouuernement tant inique, puis profera ces paroles: ô Republique miserable, qui bien tost renuersera, où les principaux conseillent, & la tourbe ignorante resout, le propre de laquelle est de craindre és plus petits mouuemens, & ne sçauoir les grands. Ce que le diuin Platon auoit tres-bien recognu, quand il asseuroit que l'Estat ny la cité ne pouuoient estre sous vne legitime & bien ordonnee domination, quand l'effrenee insolence du peuple presumoit de manier les plus hautes & grandes charges: parce que qui se commet au peuple, disoit Charondas, suit la fortune, non la raison, qui fauorise à la fortune, se met au danger & au sort, & qui est soubmis au sort, incline bien tost à ruine. Aix estoit lors en ceste sorte, que suiuoient Arles & Marseille, ainsi que leur capitale: mais c'estoit vn fleau general, qui deuoit faire son cours. B

En ces mesmes & confus iours Merargues prend Peyrolles, & se fait entree à ce lieu par des eschelles, qu'il plante contre les murs, quand ceux qui sont dedans y pensent le moins: tellement que la Durance en estouffe plusieurs qui s'abandonnent au fil des ondes, pour se garentir du fil des armes. C

Ampus & Lagramuse bien peu apres sont veus à Aix venans de diuerses contrees, l'vn de Piedmont, l'autre de France, l'vn asseurant la proche venue du Duc auec vne armee de trois mil hommes tant de cheual que de pied, l'autre portant l'Edict de mettre en vente & subhaster les fruicts meubles & commoditez des seruiteurs du Roy, qu'il appelle de Nauarre, qu'on publie deux iours apres, estranges, odieuses, & prodigieuses ambassades, conuenables à la saison. Il n'est pas aisement croyable, combien sont alors d'hommes condamnez aux amendes non honnorables, mais onerables & honteuses, & aux galeres, quels Presidents, Senateurs, Aduocats, & Citoyens d'honneur emprisonnez dans l'Eueschć: cependant Ampus, à qui quelqu'vn donne vent que le Regiment de Chambaud descendu des Ceuenes est à Saincte Tulle, & tire droit à Thollon pour se ioindre au Gouuerneur, monte à cheual auec sa compagnie, & le va combattre tant heureusement, qu'il emporte cinq enseignes auec la desconfiture d'enuiron trois cens Religionaires que morts, que faits prisonniers, auec bien petite & legere perte de vingt-cinq ou trente des siens, entre lesquels est principalement desiré le Cheualier de Montmeyan. Les signes des vaincus, quoy qu'ils fussent sans croix aucunes (comme s'ils auoient en horreur le signe du salut des hommes) furent appendus neantmoins aux voutes & clefs du Temple de Sainct Sauueur, en signe de ceste victoire, & comme trophees sacrez à la memoire de celuy qui les auoit si glorieusement conquis: & à fin que le souuenir de ceste desfaicte fut vn peu plus ignominieux, sept ou huict miserables errants qui ne cerchoient telles aduantures, mais que leur mauuaise fortune sembloit auoir voulu arracher des mortels coups de ce combat, furent honteusement fustigez par les cantons d'Aix, & de là piteusement accommodez, mis aux galeres contre toute loy de guerre, & la bienseance militaire qui ne permet au soldat qui a constamment combattu vne telle ignominie. Si l'on fouëtte & fustige à Aix, on pend & branche à Marseille, auec aussi peu de loy vn honneste Marchand nommé Mont-laur, dont le vaillant monte à plus de vingt mil escus: le Conseiller Sommat le condamne à mort, auec pleine confiscation suiuant quelque trahison, qu'on estime imaginaire dont ce pauure homme est accusé: à Aix cependant les Senateurs detenus à l'Eueschè sont relaxez, mais auec hautains commandemens, façons audacieuses, & menaces insolentes de vuider promptement les murs, & cercher retraitte ailleurs: tellement que le President Chaine, personnage digne d'honneur se va de ce pas rendre au chasteau d'Yf, où le Capitaine Baussee son beau-pere le reçoit tres-humainement, le President de sainct Iean Estieune, le Conseiller D E F

Aymar, leurs enfans & le Conseiller de Simiane, se retirans en Auignon, où finalement le President de sainct Iean laissa le corps & la vie.

Le xxiiii. Auril. Prise de l'Eglise de Sauuecane.

Sauuecaue est vn grand & beau Temple à trois lieuës d'Aix, dependant de Sainct Sauueur en tiltre de Prieuré, qui ne monstre pour le iourd'hoy que quelques restes & nobles A fragmens de son antique magnificence, & de quelques sepultures illustres. Dans ces vieilles & prophanes ruines s'estoient rendus & fortifiez quelques aduanturiers qui ne cessoient de faire des courses & des rauages par le territoire d'Aix. Ampus qui cerche de mettre lauriers sur lauriers, & palmes sur palmes, si qu'il ne veut laisser esuanouyr aucune sorte d'occasion, où il ne monstre son cœur, va six iours apres assieger ceste Eglise, qu'il foudroye auec trois canons par telle impitié & diligence que ces miserables sont contrains de se rendre à discretion deux iours apres ces tempestes. Et d'autant que ce lieu, & les bastides prochaines n'estoient sans infection de peste, ils sont mis dans vne estable à bœufs, & dans vn jaz, où enuiron trente de ces infortunez sont que taillez en pieces que precipitez & noyez dans la Durance, qui selon son ordinaire n'en reçoit aucun à mercy. Pendant qu'Ampus B s'employe à sacrifier ces ombres malheureuses ausquelles le lieu de sacree franchise n'a de rien serui à Neptune & à Mars, le Duc de Sauoye se fait vn Pont d'or tout formé de pierres rondes de Thurin à Aix, où il fait entrer ce mesme iour six charges de doubles d'Espagne, qui esblouyront la Noblesse, la distrairont de sa foy, desbaucheront le Senat, & feront crouler la Prouence. Parquoy les iours du mois plus vert sont à peine entrez au cinq des Nones, que cinq canons renforcez sont tirez de la ville d'Aix & trainez apres le camp, qui sous la conduite d'Ampus, faisant vn bruit d'aller à Riez pour endormir les aduersaires, C biaise finement à Barjols. Le lendemain peu ne se trouuent estonnez les Conseillers Agar, Ioanis, Puget & Desideri se voyans mener au chasteau de Meiruel, sous la garde d'vne compagnie de gens de guerre, où ils demeurerent captifs & gardez iusques à ce que les belistres & le peuple fussent remis en leur estat : de sorte que comme ces honnorables Magistrats sortent par vne porte, par l'autre entrent cent cinquante mulets chargez de munitions d'artillerie que mande le Duc de Sauoye.

Nombre des soldats tuez ou noyez.

Le xxvi. Auril. Charges d'or à Aix.

Le vi. May. Canons tirez d'Aix pour le siege de Barjols.

Le vii. May. Senateurs emprisonnez.

Dedans Barjolz commandoit pour lors Ponteuez, les ancestres duquel donnerent il y a peu moins de cinq aages le Croz à l'Eglise collegiale, que Fulco de Ponteuez meu de deuotion dotta : & quoy que le Gouuerneur eut ietté dans ceste peu forte place les Regimens du passage pour la soustenir & defendre de ce qu'on la menaçoit : si est ce que telle menace D ne fut temeraire ny sans effect : May s'en alloit sur le milieu de son cours ordinaire, lors qu'Ampus y mene le camp, & les machines de guerre qu'il plante deuant les murs, & commence à faire iouër d'vne foudroyante rumeur. Cent cinquante tonnerres à peine ont bourdonné iettant flammes de souffre auec gresles horribles & pesantes de fer, que les assiegez ne iugeans la place capable de soustenir longuement telles tempestes, commencent à parlementer & à penser à leurs affaires. Or combien que faisant ainsi ils donnent signe tout euident à l'ennemy de leur destresse, ils sont neantmoins ouys si gracieusement que la ville entre en composition de pouuoir racheter le sac des biens, & la vie des hommes, moyennant trente mil escus accordez à ces conditions. Sur la foy de cest accord les victorieux y entrent auec vn sort tellement gauche & malheureux, ou plustost auec si peu de militaire E loyauté : car on dit qu'il n'y a ny foy ny pitié à gens de guerre, que le lendemain quatre ou cinq cens hommes sont esgorgez, & mis en pieces, pour la diuision de deux rustres, belistres & mange poules, cause de tout ce malheur, & d'vn si sanglant & pitoyable desordre, dont les chefs qui ne peurent arrester ceste violente & tant soudaine tuerie furent outrageusement irritez, & quasi tous desesperez de voir deuant leurs yeux vn si cruel & barbare spectacle, leur foy ainsi rompuë & ruinee, & leur honneur si malheureusement honny. Or en ce temps fut receu dedans Marseille le Thresorier du Duc de Sauoye, où il seiourna quelques iours pour semer des doubles d'Espagne ez bources de ses partisans, qu'il cerchoit d'augmenter & d'attirer à l'amour de son Seigneur par des pouldres si puissans, & plus ex- F cellens que l'or potable, ny le Mercure fixé. Si fut meurtry six iours apres à la place des Iacobins d'Aix vn ieune & bien honneste Gentilhomme Gascon allié du Gouuerneur, que Cazaux qui bien tost fera parler de sa vie, accompagné de quelques satellites massacra de sa propre main. Le camp du Senat s'estoit cependant tenu enuiron quinze iours au Val, lieu non esloigné de Brignolle, de là tirant au Luc, où la plus part des habitans qui s'estoient retirez à l'Eglise comme en lieu de franchise & de salut furent forcez, & pour n'auoir meilleure aduanture que ceux de Barjolz, tous passez au fil de l'espee. Ce qui rendit vne tant

Ponteuez Gouuerneur de Barjols.

Ce don fut fait l'an MCXX. Voyez le commencement de la seconde partie.

Le xiii. de May. Prise & composition de Barjols.

Carnage & massacre de Barjols.

Le xxiiii. de May. Thresorier du Duc de Sauoye à Marseille.

Mort d'Estampes tué par Cazaux.

Carnage au Luc. Places prises & rendues.

Alla bevorque & Chrestien de Fouques Comte d'Anjou.

cipouuentable frayeur par ces endroits-là, que Lorgues, Aulps, Pygnans & Draguignan furent tout aussi tost rendus. Acte de vray bien distant de celuy de Fouques cinquieme du nom Comte d'Anjou. On dit de ce Prince qu'apres auoir gaigné vne forte bataille contre Henry d'Angleterre prez la ville de Sees, où les Angeuins & Manceaux prindrent vn grand nombre de prisonniers, qu'ils lierent, enchainerent & logerent en l'Eglise d'vne Abbaye proche du camp, ainsi que le lendemain il y alloit pour ouyr Messe il fut tellement espouuenté & mal content en son ame de voir tant de pauures gens enferrez & garrotez que se A
tournant vers ses gẽdarmes en leur reprochant leur cruauté, & l'enorme offense qu'ils commettoient contre la bonté de Dieu de faire de sa maison saincte & sacree vne profane & vilaine prison, & d'vn lieu de franchise vn lieu de seruitude, il les fit tous deslier, manger, boire & deliurer sans payer aucune rançon. En quoy Ampus sembla faire bien de fouëtter iusques à mort ces belistres de Sauuecane, qui d'vne maison d'Oraison auoient fait vne spelonque de coureurs & de larrons.

Le vij. Iuin. Galeres Espagnolles a Marseille.

En ces mesmes saisons donques ez premiers iours du mois de Iuin, quelques galeres Espagnoles, chargees d'or & de gens, donnent aux Isles de Marseille, au secours du Duc de Mayenne, & des Prouinces qui tiendront pour luy. Parquoy Marseille sera bien tost B
auant en ieu, & quoy qu'elle soit indomptable mise sous vne prodigieuse & nouuelle dictature qui la fera bien souspirer.

Le xv. Iuin. Defaite de quelques xxv. maistres par Panisses. Soldats rencontrez par la Barbent.

Apres la mort du Gentilhomme que Cazaux massacra, quelques gendarmes des restes de sa compagnie furent en ces mesmes iours rencontrez, chargez, & si mal menez par Panisses, que presque tout y demeura : la Barbent qui estoit d'vn autre costé en mesme queste se depescha de dix ou douze aduanturiers qui venoient de Berre. Ces defaites en champ où chascun est pour sa part, & pour disputer sa vie, sont honnorables & loisibles, bien que les plus forts doiuent estre les plus courtois, quand le feu du combat est amorti & cessé: C
mais grandement deplorables & peu glorieuses celles qui se font par honteux theatres, & funestes spectacles ez personnes des Caualiers & des Nobles, qui doiuent passer par les espees des braues, non par les haches des bourreaux, ny mõter par des infortunees eschelles en ces mortelles & deplorables infamies, quand il n'eschet crime vilain, cõme plusieurs que nous auons veu, au nom desquels i'estimerois hõneste de pardõner, s'il n'estoit par trop certain que l'honneur ou l'ignominie de telles morts ne prend point source du supplice, ains

Le xvi. Iuin. Mort du sieur de la Bouuerie. Le xix. Iuin Forces du Dauphiné & du Languedoc en Prouence.

seulement de la cause. Ce qu'on peut dire du pauure la Bouuerie Gentilhomme de Fayance, qui sacrifia sa teste sur le theatre d'Aix, parce qu'il estoit du parti contraire au Senat, au moins suiuant le commun bruit. On entendit ces mesmes iours que le Gouuerneur D
auoit pris Peyrueis & Montagnac auec trois pieces mises deuant Riez : soustenu des aisles de Lesdiguieres, de Gouuernet, Blaccous & Buoux, & des troupes du Dauphiné & du Languedoc. De là tirant la route de Thollon pour mettre le siege deuant Solliers, suiuy pied à pied du camp ennemi qui auoit ja mis son artillerie dans Forcalqueret : car comme deux gros & puissans dogues laschez dans vn parc s'entreregardent de trauers, & grondent vn long temps, monstrans les dents ains que s'oser affronter ny mordre : ainsi les deux camps ennemis, balanceans en forces egales, balançoient en mesmes doubtes, consultans le ha-

Camps egaux des deux parts. Le xxvij. Iuin. Seruiteurs du Roy proscrits a Marseille.

zard du choc & du combat, auquel chascun craignoit de se mettre. On arreste cependant au conseil de Marseille que les seruiteurs du Roy seront proscripts & mis dehors, suiuant le E
roole & l'inuentaire qui en sera fait.

Le vij Iuillet. Rencontre entre Vidauban & Pygnans.

Iuillet n'est plustost entré que le Baron d'Oise auec trente ou quarante Maistres se trouue au rencontre de Buoux, & du Poüet Gentilhomme Dauphinois, assez plus gresle du corps que de cœur entre Vidauban & Pygnans. Cest entreveuë fut faite par tels & si rudes saluts de part & d'autre, que les vns demeurerent morts sur la place, les autres en reuindrent blessez. Siecle deplorable & malheureux, qui a iamais ouy parler d'histoires far-

Le ix. Iuillet. Aduocat executé descharge ceux qu'il auoit accusé.

cies de tant de fins honteuses, & de lasches trahisons : vn pauure Aduocat quoy que contrefait & bossu de corps, yssu neantmoins d'vn pere qui viuant fut de l'ordre des Senateurs & d'vne famille noble (ie parle de ce que i'ay veu) accusé d'vne trahison perd publiquement la teste, au lieu mesme où la Bouuerie ne faisoit que de venir fraichement laisser la F
sienne, combien qu'on iugeoit clairement que quelques vieux & fort enormes pechez dont cé Docteur estoit iournellement bourrellé dans son ame l'auoient conduit à ce theatre suyui d'vn infame bourreau, plustost que ses intelligences, où peu s'en fallut qu'il ne trainast apres soy & n'attachast à vne si malheureuse corde quelques Senateurs, & Religieux honnorables, que les tourmens, ou peut estre l'opinion d'allonger ses iours, & tromper son

mauuais destin par delais & subterfuges, luy auoient fait accuser: mais il vid qu'il auoit à rendre conte dans vne heure au grand & souuerain Iuge, si que pour n'aller chargé d'vn tel & si damnable poids, il les deschargea tout hautement quand il fut sur le supplice, ô iugemens espouuentables, combien vous estez à craindre.

La ville de Pignans qui se void cependant menacee d'vn troisieme & general assaut apres en auoir soustenu deux, est contrainte de composer & se rendre au Gouuerneur, & vn paure honneste homme d'Aix de s'aller rendre la corde au col à vn funeste gibet, où la mesme accusation de l'Aduocat, & malheur du temps le destinent. Non long temps apres Panisses encor tout chaud & bouillant, ieune & tres-aduenant Gentilhomme qui cerche genereusement toutes les occasions honnorables qui le peuuent faire cognoistre auec sa compagnie de quarante cheuaux legers, & cinquante bons soldats sort sur les cinq heures du soir des portes d'Aix, & prend son chemin vers Trets, où enuiron la minuict, non loin de Peiuier, il rencontre accompagné pareillement de quelque cinquante maistres, Bel-loc Gentilhomme Gascon à qui la premiere & plus blonde laine ne faisoit que frizer les ioués: mais qui ne cerche pas moins ardemment les aduantures de guerre, pour y grauer son courage, & faire cognoistre son nom. Entre ces deux ieunes Lyons se commence lors vn bien cruel & sanglant choq, auec vn tel tumulte d'armes & de pistolets sous la faueur du clair de la Lune, & du silence general, que finalement l'aduantage demeure du costé du Gentilhomme Auignonois, qui en laisse quelques vns sur la place, ramenant plusieurs prisonniers de guerre: entre lesquels vn miserable finit honteusement le dernier iour de sa vie, auec le dernier iour du mois.

Le x. Iuillet. Pignans rendu au Gouuerneur. S. Iaques executé. Le xxix. Iuillet. Defaitte de Belloc par Panisses.

Le dernier Iuillet Morts blessez ou prisonniers.

Les intelligences de Piedmont que Vins auoit mises au mestier, ja toutes tramees auoiẽt fait venir le Comte Martinengue, Vassal de l'Estat de Venise (mandé comme auantcoureur par le Duc de Sauoye) en ceste Prouince, auec vn camp de quatre cens lances, & huict cens hommes de pied.

Ces estrangers auxiliaires ne sont plustost ioincts aux forces du pays, que le Comte desploye ses premiers exploits contre la ville de Signe, que ceux la qui sont dedans pour ne se sousmettre aux esclats de tant de bruyantes & foudroyantes tempestes, luy abandonnent & quittent: de là tire à S. Maximin. Le plus chaud mois de l'an que les anciens dedierent à la Vierge, & les Romains à Auguste, n'auoit qu'vn iour quand on vid tomber à Marseille vne dragee de glas tant prodigieuse, qu'il y en auoit du calibre d'vn mosquet, voire mesme de la grosseur d'vne noix & d'vn œuf, dont les champs de Bacchus furent desolez & gastez: mais Martinengue s'apprestoit bien d'vn aller fondre vne beaucoup plus pesante & plus dure non glacee, mais flambante contre les murs de S. Maximin (combien qu'elle y fera vaine) où il fit planter cinq gros tõnerres qui pour les foudroyer la deuoient faire plouuoir l'espace de plusieurs iours: ainsi commença ce rude & fulminant ieu sur le septieme du mois que la sepmaine commençoit, non toutesfois si violent comme il en auoit fait la mõstre, faisant semblant de reculer sous vne fainte apprehension, & vn stratageme couuert son camp à Trets pour deceuoir les assiegez: tour de guerre qui porta tellement qu'ils s'auanturerent trompez de ceste fausse peur tout aussi tost à vne sortie, dont le petit & courageux Allamanon fit vne mortelle despesche d'assez bon-nombre sur le champ. Cest estourdissement leur dura cinq ou six iours, apres leur vint vn secours de six ou sept vingts bons soldats, que la Viollette, Bresson, & vn Capitaine Piedmontois conduisoient chargez de poudres, & d'autres munitions necessaires, que le Gouuerneur leur enuoya: dont ils receurent vne bien courte & triste ioye: pour autant que ce secours pendant qu'il vouloit entrer par le propre quartier du Comte Venitien fut deffait & rompu par Ampus & Allamanon, qui tout à poinct les deschargerent de leurs charges, prindrent enuiron six ou sept quintaux de poudre, & mirent en pieces vne grande partie de ces hommes, contraignans rudement l'autre de gaigner viuement le haut.

Signe quitté. Le I. Aoust. Gresles prodigieuses à Marseille. Le v. Aoust S. Maximin assiegé. Le vii. Aoust. Batterie commencee le Lundy. Le xiii. Aoust. Secours deffait.

En reuenche de ce degast Chambaud Gentilhomme du Viuarez, qui clochoit bien d'vne iambe, mais ne clochoit pas de courage n'y d'experience aux affaires de la guerre, en faueur d'vne grande pluye, que durant tout ce iour deschargerent quelques opportuns & gros nuages, fit faire vne soudaine & furieuse contrecharge à ses gens sans aucuns bastons à feu auec des demipiques & des armes d'hast, insques à la trenchee, par telle roideur & asseurance, qu'il tua les vns, & mena les autres comme en triomphe dedans la place defenduë. Ce qui augmenta tellement le courage aux vns, & le desroba tellement aux autres, que sans que les assaillans eussent iamais tant d'aduantage que de voir les

Sortie des assiegez.

Le xxii. Aoust Siege de Sainct Maximin quitté.

fossez, Martinengue fut contraint d'abandonner son entreprise & ceste place apres l'auoir foudroyee l'espace de quinze iours de huict cens quarante coups. Or combien que Vallauoire qui en estoit le Gouuerneur fut vn fort digne & sage Gentilhomme, apportant en ceste occasion tout ce à quoy sa charge & son honneur l'obligeoint : si est-ce que luy mesme attribuoit tout haut & clair la plus grand part de la loüange au Capitaine Chambaud, tant pour la vieille experience, qu'il auoit en tels besoings, que pource qu'il auoit partie de ses forces dedans la place, où il acquit vn grand honneur & le Comte, qui deux iours apres A

Le xxiiii. Aoust. Martinengue à Aix. Le dernier Aoust. Compagnie du Marquis d'Oraison deffaitte. Le vii. Septembre. Degast des vignes de Sallon & de Berre. Le xxix. Septembre. Nouuel estat de la ville d'Aix. Le v. Octobre. Deputez pour aller querir le Duc de Sauoye. Le vi. Octobre. Deffaite du sieur de Norante. Le xvi. Octobre Deffaite & mort de Iean de Panisses Gentilhomme d'Auignon.

se rendit à Aix bien peu de gloire: tellement que pour addoucir en quelque sorte la fascherie de ce vain siege iustement sur la fin du mois la compagnie du Comte de Suse, que Beccone Gentilhomme du Dauphiné de la noble maison de Vesc, en qualité de Mareschal conduisoit se ioignant auec celle de Cuccuron, autheur de ceste entreprise, tous deux ensemble traicterent mal la compagnie du Marquis d'Oraison entre Villelaure & Pertuis.

Martinengue s'en alla quelques iours apres faire le degast aux pauures vignes de Sallon & de Berre, qu'il pretendoit d'assieger incontinent que le Duc seroit venu. En mesme temps fut la peste dedans Aix : combien que le mal n'empescha point que la creation du B nouuel Estat ne se fit à l'acoustumee, & que sur les derniers iours du septieme mois la fare des Fourbins ne receut le premier & plus noble Chapperon, & le Capitaine Fabry (le pere duquel auoit esté Greffier Ciuil) celuy de la seconde charge. On ne fut plustost entré dans l'autre mois (car il n'auoit que cinq iours) que Messire Rastel Euesque de Riez, Somniat, Espagnet & Seguiran Senateurs, auec l'accesseur Guyran, Martinengue que le Prince de Piedmont n'auoit mandé que comme coureur de son armee, & les compagnies de cheual vont ensemble querir ce Duc. La compagnie d'Ampus qui estoit à Riez fit le lendemain des courses estranges prenant butin & bestail par le territoire, rencontrant de maunaise fortune de là le Pont de Quinson, Norante, ieune & deliberé Gentilhomme qui de mesme C famille que luy, auec des gens de cheual & de pied qu'il auoit, commença vne telle & si sanglante meslee, que finalement il fut deffait & laissé mort sur la place, au grand regret du vainqueur, qui ne l'auoit pas cogneu sur la chaleur du combat : toutesfois comme le mal ne tombe pas tout d'vn costé, & que c'est à qui sera le pis, Panisses qui bien tost doit suiure Norante en ces obscures & tristes regions est contraint de changer ses lauriers en cypres, en ceste sorte. Il se trouuoit en garnison à Sault où il ne pouuoit estre oisif ny cagnarder : sur ceste genereuse impatience, comme il est en queste & cerché de l'ennemy, il le trouue tant à son malheur, que sa compagnie est deffaite, luy & Pertot son Lieutenant tuez d'vne D maniere qu'on ne sçait point asseurement, tant elle court diuersement racontee, selon le diuers sens des hommes, & le dueil de ses plus proches : combien que i'ay appris d'vn franc & honneste soldat, qui se trouua à ce triste ieu, que Panisses fut occis dans le conflict : si que toutes les cruautez qu'on imagine auoir esté exercees sur sa personne par des actes barbaresques indignes d'vn Gentilhomme de haute maison, ne sont qu'impostures, & mal-

Rencontre de Boyer & d'Ampus.

ueillances. Boyer d'autre part, qui comme vn de ces vieux Paladins, & cheualiers errans, ne rencontre aduanture de guerre qu'il ne vueille essayer, se mesle assez pres de Trets auec le vaillant Ampus, où il perd quelques hommes & quelques cheuaux, Ampus y ayant le E Cheualier du Biosc de mesme nom & armes que luy & quelques autres blessez, à fin que chacun eust part aussi bien au gain qu'à la perte, si que la fortune cheualiere fut commune ce coup là : mais voicy desia tantarer & bruire les clairons & les tambours du Duc de Sauoye, ausquels respondent les echos des vallons d'Aix, où ce braue & guerrier Prince entrera bien tost en armes & en royale magnificence : car c'est ceste seule cité qui fait principalement iouër tous les ressorts de l'Estat, non comme le droict le veut, mais comme le peuple l'ordonne, tellement que suiuant son ton & son bransle, Arles & Marseille dancerent, & tout le reste du pays.

Arriuee du Duc de Sauoye en Prouence. Sur quels fondemens le Duc estenoit ses esperances. L'Abbé d'Elbene le nomme Guillaume comme nous auons fait voir en la premiere partie de cest' histoire.

Ce Prince, l'aide & l'argent duquel (non la presence) Vins auoit practiquee finement, pour son interest particulier (car il estoit trop ambitieux & dressoit trop haut sa volee, pour F souffrir d'estre maistrisé, là où il pouuoit commander) fut apres la mort de Vins par mesme moyen plus viuement sollicité qu'il n'auoit esté, d'enuoyer non seulement ses forces, ains de venir luy mesmes en personne prendre la protection de Prouence, de ce l'auoit-on par plusieurs fois requis & imploré par ambassades & par harangues. La prise de Carmagnolle, de Cental & de Rauel, & en somme de tout le Marquisat de Saluces, auoit merueilleusement haussé la reputation de son nom redoutable à l'Italie, & le voisinage de Prouence & de Nisse, qu'il se resouuenoit Beral (par quelques vns appellé Guillaume)

ſon premier anceſtre auoit commandé en demi-ſouuerain, ſous les deux derniers Roys d'Arles imprimoit vne fort puiſſante opinion en ſon eſprit de prendre au mot les Prouençaux diuiſez par factions inteſtines & cruelles, comme par quelque tres-antique & hereditaire humeur tranſmiſe de ſiecle en ſiecle,& de famille en famille depuis les Celtes gaulois, & qui eſtoit bien le pis, ja bandez contre leur Roy. A quoy ne ſeruoiét de peu toides ſollici-teurs, ce qu'il eſtoit fils d'vne fille de Frãce, que la brãche de Valois auoit failly, & que le Roy
A de Nauarre, pour n'eſtre Prince Catholique ne pouuoit auoir la couronne d'vne Monarchie tres-Chreſtienne & tres-Catholique. Toutes ces belles,& ſpecieuſes raiſons ionctes à vn grand & magnanime courage, deſireux de nouuelles conqueſtes & d'eſtendre plus loin ſes bornes & la gloire de ſon nom, le perſuaderent bien aiſément d'ambraſſer ceſte protection, & de ſuiure ce que l'occaſion & la fortune guerriere preſentoient à bras ouuers tant *à propos* à ſes deſſeins, & ſa deuiſe:tellement que ſans plus entretenir ſon eſprit en balances douteu- (OPPORTVNE.)
ſes, ny en combats, il laiſſa pancher le peſon du coſté de ſon ambition, cõmença à r'aſſembler ſes forces, faire les prouiſions neceſſaires,& ſans ſe monſtrer ſenſible à l'indiſpoſition de ſes
B enfans, ny aux larmes & plaintes de ſa femme & de ſon peuple, à ſe rendre & porter à Niſſe. Il n'eſt pluſtoſt arriué à ceſte belle cité, que du temps de nos vieux Comtes on ſouloit appel- (*Le Duc à Niſſe.*)
ler par grand honneur *Cap de Proenſa*, qu'il reçoit nouuelles, & plus illuſtres ambaſſades des Eſtats de Prouence, auec des tres-humbles & tres-inſtantes ſupplications à ces meſmes fins de vouloir ioindre ſes forces auec les forces du Senat & du pays, & venir en propre perſonne à l'armee contre leurs ennemis communs aſſiſtez des heretiques.

Or à ce qu'il peut cõmander auec vne telle authorité que l'entrepriſe requeroit, il fut prié (*Perſuaſion faites au Duc de venir en perſonne à Aix.*)
par plusieurs fois de ſe rẽdre à la ville d'Aix, où le Senat reſidoit, la puiſſance eſtoit ſouueraine,
C les trois ordres s'aſſembloiẽt,& les affaires de la Prouince eſtoient reſolus & balancés: là ſon Alteſſe ſeroit receuë auec toutes les ſolennitez, cris de ioye, aueux & benedictions particulieres & generales, que ſa qualité, ſa venuë tant deſiree, & le beſoin le meritoient: outre qu'il receuroit de meſme main le titre,& l'authorité de Lieutenant general, Gouuerneur & Protecteur de la Prouince ſous la couronne de France. Au coup d'vne tant forte & ſi ſoudaine preſentation fut ce Prince contraint d'eſtre aucunement eſtonné & de ployer entierement, voyant le pas tout ouuert à ce que plus il deſiroit: parquoy ſans d'auantage conſulter les oracles, eſquels il croyoit par trop, il part de Niſſe auec ſon armee & entre le quatorze du huictieme mois en armes dans la Prouence, où quelques malotrues biccoques vou-
D lurent ſçauoir à leur dam, principalement Grollieres, ſi les canons qu'il auoit conduits à for- (*Grollieres voulut voir à ſon dom les canons du Duc.*)
ce de tours & de machines par ces lieux roides, aſpres, inacceſſibles & ſauuages eſtoient de bois couuers & veſtus de fer blanc: mais Mons principalement, chaſteau planté ſur vn rocher voulut faire teſte à ſes armes, combien que finalement les aſſiegez apres deux cens coups de canon furent pris à compoſition, les ſoldats la vie ſauue, & les habitans à diſcre- (*Mons pris où ſont plusieurs executez & pendus.*)
tion, dix-huict ou vingt deſquels à l'inſtante requiſition du Gaud, Seigneur du lieu, furent trouuez le lendemain eſtranglés & pendus par vn grand eſtonnement, dix ou douze en deux poultres trauerſees d'vn coſté de ruë à l'autre pres de la porte foudroyee, quatre en vne grand' grille de fer,& quatre ſur vn haut & vieil aliſier planté au milieu de la place qui fit voir ce nouueau fruit non ſans horreur & tremblement, parce que ceux là principale-
E ment auoient exercé des infames outrages & des barbareſques & ignominieuſes cruautez contre la femme, les fils, & la fille d'vn Gentilhomme, non ſeulement d'vne des plus illuſtres familles de la Prouince (eſtant branche de la maiſon de Villeneufue) ains leur naturel & propre Seigneur, à qui ce Duc les octroya.

Mons pris, les ſoldats fauoriſez de leurs eſpees, & les inſolens de tels coliers, le Prince (*Le Duc à Ryans.*)
tire droit la route d'Aix auec ſon armee, ſe rend à Ryans, où il laiſſe vn peu rafraiſchir ſon infanterie, tant pour reprendre ſa premiere vigueur aucunement languide & laſche par la roideur des trauaux ſouſtenus, que pour n'eſtouffer la ville d'Aix d'vne telle preſſe de gens, à tant que le xvij. il ſe rend au lieu de Merargues, de Merargues tant pour remedier à cer- (*Le xvii. Novembre Le Duc à Merargues.*)
F taines diſputes & ialouſies que la precedẽce de l'Ordre fit naiſtre parmi les Gentilshõmes & Capitaines, que pour monſtrer vne genereuſe franchiſe,& vne ouuerte cõfiance à la ville & au peuple d'Aix, il prend la poſte accompagné ſeulement de Crequy, d'Oyſe, d'Ampus,& de Merargues, du Cõte Martinengue, du Cõte de Cremieu,& de Fabregues perſonnage de longue robbe, grand hõme d'eſtat & de conſeil, fort excellent & modeté en ſa profeſſion: ſi qu'il (*Le Duc à Aix ſoupe chez la Comteſſe de Sault, où toute la ville accourt.*)
ſe rend ſur les cinq à ſix heures du ſoir au logis de la Cõteſſe de Sault, où il va deſcendre,& ſouper ſplendidement en preſence de tous ces Seigneurs & Gentilshommes, & des Procu-

teurs du pays. Ce qu'il fait auec si grande affluence & concours de peuple, voire tellement pressé de la multitude, qui grossissoit à veüe d'oeil, qu'à grande peine auoit-il les bras francs & se pouuoit tenir à table; tant le desir & la merueille d'vne si soudaine & desrobee venuë attachoit le monde à ses yeux. La ioye que ce peuple receut (i'estois pour lors à Aix tout languissant & malade, où ie vi toutes ces choses) fut tellement desmesuree, qu'elle est presques incroyable, & ne sçauroit aucune plume tant soit elle bien coupee, viuement l'exprimer ny dire: si ne pouuoient monstrer assez d'estonnement plusieurs, ny d'admiration A

Grande & merueilleuse confiance d'vn Prince Italien mesmement à la ville d'Aix de ce temps.

L'autheur estoit a Aix pour lors.

quelques autres en la confiance que ce Prince monstroit auec vn visage gay & serain dans vn pays estranger, ains auec si peu de compagnie sans escorte de garde ny demi dans vne ville infectee de mutins, où la populace faisoit la loy, les gens de bien n'auoient credit, la Iustice estoit diuisee, les religieux portoient les armes, & les sermoneurs des trompetes. Certainement ie contemplay fort attentiuement auec admiration, horreur & marrison tout ensemble ce Prince, car il estoit en la plus entiere & blonde fleur de son aage, ayant l'aspect fort aggreable & doux, & la parole toute Françoise, pensant en moy-mesme, cõme ce pauure pays estoit donné cõme en proye & en prix par ceux qui le deuoient deffendre au B

Presages qui n'ont aucunement failly.

prix de leur propre sang: & comme ce Duc quittant son estat, son peuple, sa famille, & sa maison se venoit abandonner à vne nation forcenee, à vne gent rude, & à vne noblesse inconstante, ambitieuse, & diuisee; qui finalement le tromperoit apres auoir espuisé ses moyens, & tari les fleuues abondans de sa largesse plus que royale.

Le Duc conduit a l'Archeuesché.

Comme il eut soupé, & qu'il se fut entretenu enuiron vne heure auec la Comtesse, femme de haut courage & de sublime entendement il s'alla retirer & reposer au Palais Episcopal, qu'on auoit fort magnifiquement preparé comme à tel Seigneur meritoit. Et combien qu'en passant par les ruës il se bouchast de sa robbe pour se rendre mescognu, la suite C neantmoins qui l'accompagnoit auec benedictions & cris de ioye, estoit tellement espesse, qu'il n'eut petite peine à s'y conduire.

Le xviii. Nouembre

Le Duc va aux Capucins dans vn carrosse fermé.

Le lendemain assez matin il sortit d'Aix dans vn carrosse tout fermé allant ouyr la Messe aux Capucins, où derechef tant & tant de peuple concourut, qu'il fut contraint de partir de là, & s'aller rendre à vne plaine vn peu plus esloignee, où la caualerie estoit assignee de s'assembler & faire son gros. Peu apres commencerent à s'y ioindre ses diuerses compagnies, ordonnees sous trente cornettes, partie Prouençales, partie Italiennes, iusques au nombre de deux mille maistres, qu'il fit venir en ceste plaine de diuers endroits, auec vne si belle & bien reglee ordonnance, vn equipage si leste & guerrier, que plusieurs vieux gendarmes confesserent lors n'auoir veu de long temps si belles ny braues troupes, que le Duc D comme Capitaine fort excellent fit assembler en vn tres-beau esquadron qu'il repartit &

Dispute parmy les Capitaines & Gentilshommes sur la precedence de l'ordre accordee par le Duc.

diuisa en diuerses bandes pour accompagner son Altesse à l'entree de la cité: mais comme l'ambition est vn accident inseparable, voire vn mal necessaire aux braues & belles ames, & sur tout aux gens de guerre, en ce mesme pas se rencontra vne fort grande difficulté & contention entre les Comtes, Barons & Gentilshommes Prouençaux, qui les entretint pres de trois heures sur la precedence de l'ordre. Diuers partis furent ouuerts sur ce debat, les vns disoient de marcher selon l'ordre de l'ancienneté des Capitaines, ce qui ne pleut aux Barons, lesquels alleguoient possession de precedence suyuant le droict de leur grade, les E autres de ietter le sort, ce qui ne fut approuué, les autres d'vn autre forme, ce qui ne fut suiui non plus. Parmi ces opinions son Altesse faisant preuue de la solidité de son iugement, s'aduisa de les faire ranger & marcher au mesme ordre qu'ils estoiẽt entrez en la plaine, sans preiudice de leurs possessions, pour ne donner aucun degoust, ce qui fut de tous accepté: la contention composee, ils cõmencerent à prendre le chemin d'Aix en ceste sorte.

Ordre de la caualerie & des compagnies Solaro, Gonzalo Salina, le Comte Vince-guerre Bonifacio, Alexandre Vitelly, le Commandeur de Marseille, le Baron de Meolhon, Capitaine Frideric Lieutenant de Dom Amedee, Areonas & Fossan, le Comte Francesco Villa, Merargues, & son cadet, Ferrante Noua, & Demitrio Albanois, le Cõte du Bar & le Cheualier de Merargues.

En premier rang les quatre compagnies d'argoulets ou de harquebuziers à cheual du Capitaine Solaro, & Gonzalo Salina Espagnols, auec celles du Comte de Vince-guerre, du Seignor Bonifacio, & d'Alexandre Vitelli, que suiuoit la caualerie legere, ordõnee en deux cornettes: entre lesquelles vindrent au premier rang les compagnies du Commãdeur de Mar- F seille, & du Baron de Meolhon: en second lieu celles d'Alexandre Vitelli, & du Capitaine Frideric Lieutenant de Dom Amedee.

Au troisieme, celles du Capitaine Areonas & Fossan.

Au quatriesme, les deux du Comte Francesco Villa.

Au cinquieme, celles de Merargues, & du Cadet son frere.

Au sixieme, celles de Ferrante Noua, & Demitrio Albanois.

Au septieme, celles du Comte du Bar, & du Cheualier de Merargues.

Au huictieme,

Au huictieme, les deux du Baron d'Oyse, & d'Ampus.

Au neufuieme, les deux de Vins, & du Biosc.

Au dixieme, celles du Comte de Suze, & de Cucnron.

Au vnzieme, les deux du Comte de Sault, & de la Barben auec celle cy, venants les compagnies de gendarmes du Comte de Vince-guerre & de Salines, celles de S. Romans, & de S. Maurice n'estans encores arriuez.

Oyse & Ampus. Vins, & Biosc. Le Comte de Suse, & Cucnron. La Comte de Sault & la Barben. S. Romans & S. Maurice.

A Toure ceste excellente caualerie conduire par ces Comtes, Barons, & Gentilshommes Italiens, Espagnols, & Prouençaux, estoit suiuie de vingt-cinq pages du Prince, couuerts de cazaques de velours iaune, enrichi de passements d'argent & de soye, de couleur de meure, montez sur des pallefrois excellents, & fort richement harnachez.

Pages du Duc.

Les pages estoient suyuis d'vn grand nombre de Gentilshommes, tant de la Cour du Duc que de Prouence.

Gentilshommes Italiens, & Prouençaux.

Apres eux venoient les cinquante Gentilshommes d'armes, couuerts de cazaques de velours tané, violet, recamé d'or & d'argent, auec la deuise du Sagitaire, où estoit le mot OPPORTVNE, & des doubles entrelassez, auec des nœuds de Sauoye, & la croix de B S. Maurice, de toile d'argent, tous montez superbement, bien armez & empannachez.

Gentilshommes d'armes.

Suiuoient apres les Gentilshommes de la Chambre le grand Maistre, les Comtes, Barons, & quelques principaux Gentilshommes de Prouence, entre autres le Comte de Grignan, Vauclause, Vins, Crequi, & plusieurs autres de qualité releuee.

Gentilshommes de la chambre, le grand Maistre auec quelques Comtes & Barons de Prouence.

A leur queuë passoient les trompettes, que suiuoient trois pages montez sur des coursiers capparrassonez & recamez d'or & d'argent, portants les armes du Prince, l'escu à preuue, battu d'vn artifice admirable, où estoient vn grand Crucifix de relief: l'vn d'eux ayant la lance gaye, l'autre la cuytasse, le dernier le timbre, les brassars & la lance, & tous trois des pannaches blancs.

Trompettes & pages. Les armes du Prince.

C *A* donc marchoient les Herauds ou Roys d'armes representans les Duchez de Chablais, d'Aouste, de Piedmont, de Sauoye, de Mysne, & tout seul apres eux le Heraud de l'ordre des Cheualiers en teste du Seigneur de Lygni, du Comte de Fruzasco, du Comte de Mazino & du Comte Martinengue, tous quatre Cheualiers de l'ordre de l'Annociade, auec chacun son colier d'or sur sa riche corte d'armes, où estoit le mot de FERT. Le grand Escuyer ayant son rang apres eux, apres lequel comparoissoit la personne du Prince monté sur vn cheual blanc comme nege couuert d'vne cazaque de satin blanc à riche broderie d'argent, & d'vn petit chappeau tout ombragé de grandes plumes aussi blanches & luisantes que fine soye, ceint & courdonné d'vne couronne de perles esgalles & rondes parmy des pierreries impreciables, ayant à ses deux costez deux Senateurs de Prouence, qui l'auoient accompagné depuis Nisse, où ils l'estoient allé prendre.

Herauds ou Roys d'armes. Cheualiers de l'Annonciade. Le grand Escuyer. Le Prince. Senateurs de Prouence.

Apres le Prince comparoissoient les pages de la chambre proprement vestus de cazaquins de velours violet, recamés d'or & d'argent: & comme il auoit eu pour son aduangarde ceux Suisses habillez selon leur mode d'vn habit de velours moitié violet, moitié blác, portant chacun sa langue de bœuf à fer graué & enrichi des armes de son Altesse, son arriere-garde fut composee d'archiers, de mosquetaires & harquebusiers, qui fermerent tout ce bel ordre: guieres ne fut esloigné de la plaine le Duc en ceste illustre & guerriere ordonE nance, que les Consuls d'AIX, où, si mieux vous aymez, les Procureurs du pays le vindrent rencontrer en tres-belle & noble Caualerie, à trente pas duquel ils mirent pied à terre, & le receurent auec vne courte & succincte barangue, qu'il ouyt fort paisiblement: puis remonterent à cheual, & s'allerent ioindre auec la Noblesse qui marchoit auant les Gentilshommes d'armes.

Pages de chambre. Auantgarde & arrieregarde. Les Consuls d'Aix vont au deuant du Duc.

Peu apres estoit veuë vne troupe de cinq cens ieunes enfans tous couuerts de taffetas iaune, auec banderolles, où estoient peintes les chiffres du Duc, & n'estoient leurs voix, leurs cris & leurs paroles que *Viue l'Altesse & la Messe.*

Enfans auec banderolles. Cry de ioye.

Ceste blonde infanterie passee on vit paroistre sur vn petit lieu eminent vn scadron, F plus robuste de deux ou trois mil hommes d'Aix, tous auec morions dorez & riches mandilles de velours, qui saluerent le Prince d'vn tel tonnerre de mosquetades & harquebusades, que le plancher du Ciel presques en trembla, l'air fut tout en fumee, la terre en feu, & les prochains vallons en bourdonnements & rumeurs. Le plaisir que ce salut luy donna fut si grand, qu'il fut desireux de les contempler de plus pres, tellement qu'il s'arresta pour les voir demarcher à l'entour d'vne certaine vigne en tres-bel ordre de guerre, sans confusion ny coup de malheur. Et ce passetemps acheué se presenterent Messieurs

Escadron Prouençal de deux à trois mille soldats qui salue le Duc. Le Duc prend plaisir de voir les troupes Prouençales.

Messieurs des Comtes, Le Parlement

des Comtes, qui apres l'auoir receu auec harangue, se rangerent apres sa personne. Adonc commença de comparoir en robbe de pourpre le souuerain & supreme Senat, qui fit semblable reception, & se mit pareillement apres le Prince, desia rendu à la porte des Augustins.

Arc triomphal à la porte des Augustins.

Ce fut là qu'il rencontra vn arc triomphal, composé de quatre piedestals, soustenans à leurs cimes des arceaux auec leurs colomnes d'ordre Corinthien (lequel doibt contenir neuf fois l'espesseur de son pied en sa longueur) leurs Architraues, frises, cornices d'ordre A dorique & de tres-belle inuention & dessein, sur les cornices ou couronnes estoient plantees quatre figures de relief plus grandes que le naturel, dont l'vne representoit Iupiter auec son foudre en main, & ceste inscription IOVI SERVATORI, l'autre l'esperance, auec vn amas de fleurs, & ces mots SPEI PVBLICAE, la troisieme la felicité auec le caducee en sa dextre, & la couronne d'Amalthee ou d'abondance à la gauche, que denotoit ces deux paroles FOELICITATI PVBLICAE : la derniere estoit le Dieu Mars courroucé auec la lance & l'Escu, au champ duquel se voyoit ceste inscription MARTI VLTORI.

Ioui seruatori, spei publicae, foelicitati publicae, Marti vltori.

A la sommité de l'arc principal, entre les obelisques du mitan estoit vn demi arc, dont la cime soustenoit l'escu tres-Chrestien & royal des trois lis d'or en champ de Ciel, & vn B peu au dessous celles du Duc à la droitte, & de l'infante à l'autre main auec la deuise du Centaure, & le mot OPPORTVNE entre les deux armes.

Escu de France en teste. Escus de Sauoye & d'Espagne.

Des deux costez de la Piramide estoient au plus honnorable l'enseigne de la cité, & des vieux Comtes de Prouence, de l'autre celle de l'Archeuesque : si qu'on voyoit aux faces & enfonceures des quatre piedestals, qui portoient les quatre statues, ces quatre caracteres Romains S. P. Q. A. outre plusieurs autres courtes & diuerses inscriptions ez diuerses aires & tables d'attente, sur ce mesme suject, la maistresse desquelles estoit acrostiche, & fort industrieusement composee par quelque excellent esprit en neuf heroïques. C

Le Sagitaire Escu d'Aix, & d'Aragon & de l'Archeuesque. Senatus populúsque Aquensis.

Vers Latins faits par le sieur du Fort Aduocat d'Aix.

Egregiam laudem, & nomen memorabile quærit
Marti sacratus Phœbo sacratus Achilles,
Aurea dum miseros lampas Phœbea serenat
Neglectam fidei diuam, imperterritus heros,
Vrbis ad antiqua fugientem excepit asilum:
Esto nouus fidei vindex, Regina triumphet
Læta hæresis spoliis, si religionis honore
Laserit hanc Phineus, aderit mox altera Gorgon:
Iustitiâ populus posthac cum pace fruetur. D

Et parce qu'il me faut passer aux exploits de ce Prince, & suiure le cours des malheurs commencez iusques à leurs derniers abbois & souspirs, sans me rompre la ceruelle à les acrosticher ou tourner de mot à mot : voicy à peu pres ce qu'ils veulent dire:

Vne illustre loüange, immortelle, infragile
Cerche de s'acquerir cest Italios Achille,
Ce sacré fils de Mars, & de Phœbus encor,
Pendant que de Phœbus la lampe de fin or, E
Serene des mortels la misere ploree:
De cest Heros sans peur, la faueur implorée,
Reçoit Foy qui le fust, moquee en ses clameurs,
Comme dans vn azile en ces antiques murs:
Sois son nouueau garent, fais Duc que du triomphe
De ce monstre d'erreur la foy-royne triomphe.
Que si quelque Phynee impudent fait propos
Dessous vn zele faux d'outrager son repos,
Qu'il troune, qu'il rencontre au poinct de son approche, F
Vne horrible Gorgon, qui le transmue en roche,
Si qu'à iamais ce peuple en eternelle paix
Iouysse de Themis la tutelaire d'Aix.

Le Duc refuse de se mettre sous le poile, disant qu'il n'appartient qu'à Dieu & au Roy.

Le Prince n'est plustost à la porte, que les Procureurs du pays remettent pied à terre & luy presentent vn poile, sous lequel il refusa constamment de se mettre, respondant auec vne fort modeste grauité qui monstroit quelque chose de grand, que cest honneur n'appartenoit qu'à Dieu & qu'au Roy : non seulement il vsa d'vne telle modestie, ains les con-

traignit

traignit de remonter à cheual à toute force. Ce fut vne action qui donna vn merueilleux eſtonnement aux regardans, & vne opinion non petite de ſon bon ſens aux plus aduiſés: cognoiſſant fort bien que toute mutation ſoudaine eſt dangereuſe, & accompagnee de perils, ſi elle n'eſt accortement maniee. En ceſt illuſtre & Royal equipage il entre dans Aix par A la porte, & la belle & large rue des Auguſtins, auec vne telle ſuitte que la multitude du peuple eſtouffoit preſques les rues, comme aux plus ardans iours de l'Eſté. Les feneſtrages eſtoyent tous parés de Dames richement attifees & peintes, les lieux plus eſleuez de gens de tout ſexe, iuſques meſmes aux toicts des maiſons: ſi qu'on n'entendoit par l'air que *Viue, viue ſon Alteſſe*. Choſe incroyable, les vns luy faiſoient de grandes & profondes reuerences, les autres luy donnoient des benedictions à ioinctes mains, les autres iettoyent des cris de ioye, infinis luy venoient baiſer les genoux, & qui plus eſt pluſieurs ſe contentoient de toucher ſeulement ſon cheual. Ce concours n'arreſta peu de temps ſon chemin, qu'on ſupplantoit à tous coups, & ſi n'eut petit affaire apres auoit paſſé par quelques autres arcs & ouy des excellens concerts d'inſtrumens & de goziers, ſous quelques rithmes Prouençales compoſees B à ſa louange à la tour principal Horloge, de ſe rendre à ſainct Sauueur. Car là l'Archeueſque & quelques Prelats en habits Pontificaux le receurent, & ſi fut l'Hymne ſolemnel des publiques ioyes chanté auec vne tant bruyante melodie d'orgues, de ſerpents, de cornets, & de voix, que la voute du temple ſe cuida fendre, & mettre en deux.

L'action du Duc eſtimee & priſe en bonne part. *Le Duc entre à Aix par la porte des Auguſtins.* *Eſtrange mutation de téps.* *Le Duc receu à S. Sauueur par quelques Prelats.*

Telle fut l'entree de ce Prince à Aix bien & royalement ſuiuy, mal & tyranniquement conſeillé. Si n'eſt-ce pourtant Arles ny Marſeille, qui ſont les premieres de l'appeller, ny à recourir les premieres aux dangereuſes armes des eſtrangeres protections, ains la ſeule ville C d'Aix, qui bien toſt s'en laſſera. Telles eſtoient nos deſtinees: mais tels ſeront ſes deſtins, que quoy qu'il ſoit magnanime, liberal, & franc, il ſera neantmoins mal ſecondé, ingrattement recogneu, & finalement trompé. Voyons le progrés qu'il fera, qu'elles ſeront ſes conqueſtes, quels eſteufs on luy iouëra, quelle ſera ſon yſſue, & qui payera les frais.

Le Duc mal conſeillé en ceſte venue.

Le Duc n'eſt pluſtoſt à Aix qu'il eſt enuironné d'vne Cour Royale, & d'vne eſpeſſe Nobleſſe, de longue & de courte robe, touſiours pendue à ſes coſtés pour conſulter de la guerre & des moyens qu'il faut tenir pour nettoyer la Prouince. Quelques iours employés en ces Parlemens & diſcours, il ſe rend au Palais Royal, entre à la ſalle doree, s'aſſied à main droite de la Cour, veſtue en robes d'eſcarlate, & reçoit par vn Arreſt ſolennel le titre de Gouuerneur, & Lieutenant general en Prouence, ſous la Couronne de France le vingt & D trois de Nouembre: ſi bien que Dimanche ſuiuant il tient ſur les fons de Bapteſme le fils du Docteur Rabaſſe (fraichement ſorty de la charge d'Acceſſeur) auec la Comteſſe de Sault, où ſorte aucune de magnificence, de ceremonie & de liberalité ne fut obmiſe.

Le xxiii. Nouembre. *Le Duc à Aix ſuiuy en Roy, où il conſulte de la guerre & des affaires, puis va au Palais Royal où il eſt declaré Lieutenant general ſous la Couronne.* *Le xxv. Nouembre.* *Iour du S. Dimanche Bapteſme faict par le Duc à Aix.*

Ce fut le premier nœud qui lia les volontés de ce Prince, & de ceſte Dame, l'vn penſant conquerir par ſon credit & ſes intelligences des nouueaux Eſtats à ſes enfans, l'autre par ſon authorité & ſa puiſſance des nouueaux gouuernemens & des plus amples moyens aux ſiens: mais la chance tournera bien toſt, & ne fera petit le peril qu'elle courra de ſa vie, ainſi que vous entendrés.

Le xxvi. Nouembre.

La Salle Gaſcon Gouuerneur de Roignes qui void ceſte tépeſte eſtrágere aller fondre ſur E luy, quitte non ſeulement la place au Duc le lendemain, ains change de Maiſtre & de face, comme ſi le iour de la Lune eut deu cauſer ce changement, dont il luy prend ſi bien qu'il a tout auſſi toſt vne cópagnie de cheuaux legers, en recompenſe d'vne ſi prompte & tát ineſperee legereté. Roignes n'eſt pluſtoſt rendu, la Salle reuolté, que le iour ſuiuát Sallon, qui fut les derniers iours du premier mois auoit eſté ceint d'armes, d'hommes & de machines, battu & foudroyé par le Comte de Carces, pour eſtre derechef foudroyé & mis en triſte deſolation, eſt bloqué par le Duc, l'artillerie y conduite, ſon exercite dreſſé, le Comte Martinengue fait General de l'armee, Bezaudun Maiſtre de camp, Ampus ſon frere Coronnel de l'infanterie, Merargues grand Maiſtre de l'artillerie, Oyſe Gouuerneur de là la Durá- F ce, Vaulclauſe au quartier de Draguignan, & en ſomme Fabregues, Guyran & Rabaſſe ſes trois Conſeillers d'Eſtat. Et pource que le plus fort & ſpecieux pretexte de la venue de ce Prince, & de ceſte guerre eſtoit celuy de la Religion, qui n'attiroit petit nombre d'ames: car quelle choſe a plus de force à l'eſmeute facile d'vn peuple, & aux tumultuaires & confuſes leuees d'armes de la tourbe que la force des Autels, & la ialouſie des Temples? Auſſi eſtoit-il neceſſaire d'en donner d'abordee des publiques demonſtrations, dont les apparences ne fuſſent peu ſpecieuſes & puiſſantes. Pour fonder ceſte opinion, on vous fait haut & clair ſonner des belles criees le lendemain au nom du Duc dás la ville d'Aix portans defen-

La Salle Gouuerneur de Roignes change de casaque. *Le xxvii. Nouembre.* *Second ſiege de Sallon.* *Charges de l'armee deſparties.* *Conſeillers du Duc.* *Pretexte puiſſans.* *Le xxviii. Nouembre* *Defenſes & criees ſpecieuſes & belles.*

ses rigoureuses aux soldats de n'infecter de blasphemes & renieniens le tres-sainct nom de
Dieu, sur griefs & gros chastimens,& à ceste fin que la police soit inseparablement ioincte
à la Religion,elles auoient en queuë pareilles defenses de ne desrober,piller, violer ni aban-
donner leurs chefs & Capitaines,à ce que les compagnies fussent completes, & non mnti-
lees. Ce cry fait le Duc part d'Aix iustement au despart du mois,& va tout droict à Pellis-
sane,& de là à Sallon,auec son armee,ses Capitaines & ses machines, pour le foudroyer & A
l'auoir par composition ou par force,à fin de se faire libre & nettoyer le chemin d'Aix. Le
Samedy & le Dimanche premier & second iour du dernier mois,les approches sont faits
auec douze gros & beants canons, qui n'espouuentent pas tant ceux qui doiuent soustenir
les tempestes de leurs tonnerres, qu'ils ne facent de chaud en chaud vne guerriere sortie,
auec quelque peu de dommage,quoy qu'ils soient bien tost rembarrez.

Le dernier Nouembre. Iour de S. André. Despart du Duc. Le premier & second de Decembre. Approches de Sallon.

Le lendemain l'artillerie commence à bourdonner sur les deux heures du matin,auec vne
si bruyante & furieuse melodie contre les murs du pauure Bourc composés de meschante
maçonnerie & de trois ou quatre pieds d'espaisseur,qu'ils furent bien tost persés à iour, &
faits en maniere de crible. Car on dit que les foudres(que ces machines diaboliques imi- B
tent) se roidissent merueilleusemẽt cõtre les choses solides,hautaines, fieres & reuesches,
& font bien peu de fraccas aux matieres soupples,obeyssantes & molles. Au surplus les mi-
nes & les desracinemẽs des pluyes passees,qui pour surcroit de malheur, en auoient abbatu
vn grand cãton:cõme si toutes choses eussẽt coniuré la ruine desesperee & derniere de ceste
pauure & triste ville,forcerẽt Ystres & Eyguieres,l'vn de la maisõ de Vaulcluse,l'autre de la
tresnoble souche de Sado,& la Hittere Capitaine Gascon, qui cõmandoient à tour de rool-
le de penser tant à garantir la place du sac & du sang, qu'à se garantir eux mesmes par vne
composition telle,que les Gentilshommes Capitaines, & soldats tant de la ville qu'estran- C
gers sortiroient auec leurs armes, hardes, bagages & meubles:les Gentilshommes, & les
capitaines à cheual,les soldats l'Enseigne ployee,les tambours muets,la meche allumee, &
la balle en bouche, lesquels se retireroient à telle ville de leur party que bon leur sembleroit
fidellement accompagnés.

Le iii. Decembre. Batterie de Sallon. Murailles abbatues des pluyes. Gentilshõmes qui commandoiẽt dans Sallon viennent en composition & rendent la ville au Duc. Articles de la composition.

Que tous ceux de la ville qui voudroiẽt demeurer le pourroyent librement faire conser-
ués sous la protection de son Altesse:ceux qui ne voudroient le party, auroient trois iours
pour transporter leurs facultés, & seroient pareillement escortés en toute foy & seureté:
quant aux munitions de guerre,elles demeureroient au vainqueur,qui neantmoins les paye-
roit à ceux à qui elles se trouueroient iustement appartenir, selon l'estime qu'on en D
feroit.

Cest accord arresté & signé de part & d'autre,les assiegés sortent le lendemain de Sallõ
en nombre d'enuiron soixante & dix Maistres,& cinq cens arquebusiers,& tirent les vns ez
Bauls,les autres à Berre,quittans la place aux plus forts, lesquels n'ont pourtant leur hon-
neur & la foy donnee en si delicate recommandation, voire ne gardent ils tant exactement
la composition signee,ny les defenses du Prince estranger, que quelques bons Bourgeois
de la ville ne soient indignement pris & saisis ce mesme iour, transportés & rançonnés
cruellement bien peu apres. Ce desordre fut suiuy d'vn tel changement,que le Consul de
Sallon,auquel le seul debord du temps estant homme de boutique,auoit donné le premier E
chapperon, qu'il n'auoit iouy que la iuste moitié de son an,fut bien & beau deposé,vn autre
mis à son lieu,de meilleure qualité,mais Sauoyard pour la vie,qui eut semblable fortune:en
sorte que Castor & Pollux furent veus dedans Sallon durant le cours de cest an,tant les cho-
ses allerent mal.

Le iiii. Decembre. Sallon quitté par les assiegés. Deux Consuls dans vne mesme annee.

La prise de nostre ville infortunee,que la pluralité de Gouuerneurs ruina plus que tout
autre chose(outre que la gloire de ce siege ne fut esgale à celle là du premier) seruit d'escho
le à Miremas petit lieu non loin de l'Estang de Berre.Chasteauneuf de la famille des Marcs,
dont nous auons fait mention au dixieme an de ce siecle y commandoit en qualité de Gou-
uerneur de ce chasteau,qui planté sur vn rocher sert d'vne bonne & haute eschauguette, F
descouurãt bien auant en la campagne d'alentour,il contemple & void venir fondre sur ses
murs,& ses bras vne telle tempeste d'hommes & de foudres qu'il ne la pourra soustenir sans
quelque grief malencontre:ce qui le fait si peu opiniastrer à tenir bon dans ce malotru bef-
froy,que trois iours apres il le quitte auec armes & bagues sauues, la meche allumee aux
gens de guerre, les enseignes & les tambours laissés au Duc, lequel suiuant son camp pas
à pas tire le iour ensuiuant vers Pertuis, passe la riuiere à Cadenet (qu'il ne trouble aucune-
ment) se loge à Villelaute maison de Ian son,& de là à la Tour d'Aigues qu'Ampius auoit

Le vi. Decembre. Le camp du Duc deuant Miremas. Le ix. Decembre. Miremas rendu par Chasteauneuf Gentilhomme de Sallon. Le x. Decemb.

desia saisie Apt & la Bastide des Iourdans s'estans rendus de mesme. De sorte que les canons se trouuerent à port de batterie iustement le treze du mois. Le Seigneur qui auoit veu venir ceste tempeste auoit pour la destourner en quelque sorte mis dans Pertuis la fleur de son armee: car sa compagnie commandee par Sansoux soit enseigne, celle du Capitaine A ton de Montaud (la place duquel le jeune Bel-loc tenoit) Mirebeau, l'aisné Bel-loc, & Boyer auec leurs troupes; & les Regimens du Baron de Caluisson estoient dedans outre les troupes d'Allein chef & Gouuerneur de la place; Gentilhomme ja sur son aagé grison, mais encor verd, & resolu de la vaillamment defendre & faire acheter cher au Prince. Ceste eslite de Noblesse & d'hommes en telle assiete & contenance resolue fit changer de resolution & d'aduis au Duc, qui monstrant semblant d'aller foudroyer Pertuis alla fondre contre Grambois: là estoit partie du regiment de Châbaud: mais apres la tempeste de trois ou quatre cens fonnerres, que les machines lascherent, voila que le village, est abandonné tout de nuict de ceux qui l'auoient en garde, & d'vne telle fureur enuahy, saccagé & pillé, que le Seigneur du lieu ja retiré à son chasteau, les chefs & les Capitaines qui estoient auec luy furent B contraints de se rendre au Prince, & d'estre prisonniers de guerre.

Le xiii. Decembre. Canons en batterie deuant Pertuis.

Le xvii. Decemb. Le Camp à Grambois. Le xxii Decemb. Grambois saccagé & le Seigneur du lieu & autres chefs faits prisonniers.

La prise de Grambois ramena le Duc à Pertuis, qui rangea toute son armee en camp clos à Nostre Dame des Prez assez proche de la ville auec dix canons de batterie, pour la foudroyer & prendre. En ce mesme poinct vn si mauuais & horrible temps se leua par l'air, que tout ce dessein fut rompu. Et furent les neges & les froidures tant extraordinaires, rigoureuses & violentes, que sur l'entree du nouuel an le Duc auec tout son camp, merueilleusement puissant & bien ordonné, & toutes ses machines de guerre ja toutes prestes à tonner C & grester des balles horribles & foudroyantes, contre les murs de Pertuis, fut contraint de ceder à l'inclemence du temps, & aux tempestes de l'air, pour entrer à la Tour d'Avgues, & despartit ses forces par garnisons, apres auoir veu perdre & transir d'vn froid le plus horrible qui eut esté senty cinquante ans auparauant: vn tel nombre de soldats qu'il arriuoit à plus de mille dont les vns estoient trouués tous roides morts encor sur leurs pieds, comme des statues de sel aux pas de leurs sentinelles.

L'an MDXCII. Le iii Ianuier. Pertuis quitté par le camp du Duc.

En ces mesmes iours Ampus qui auoit formé quelque intelligence dans Tharascon occupé par M. de Montmorancy au moyen de quelques Religieux, & certains autres hômes qui secrettement pratiquez, luy auoient promis l'vne des portes, se porta auec sa trouppe à l'exploit de ceste prise. Le lendemain sut le tard ceux de Tharascon qui eurent quelque vēt D de ces choses prennent tout à poinct les autheurs, & les pressent tellement, qu'ils tirēt de leur bouche les propres signes de l'entreprise, & le nom de la porte destinee à l'execution. Deux iours apres deux ou trois cens mosquetaires sont apostés sur les murailles, qui commencent à faire bonne mine, & les mesmes signes que deuoit receuoir Ampus, qui ne pensant à rien moins que d'estre contretrahy, suiuant plustost son courage, que toute autre apprehension, qui l'eut peu retarder, s'auança contre les murs de la ville, & de la porte promise, & destinee à son dessein, figurant viuement en son esprit, que son intelligence porteroit coup: mais les saluts qu'il receut quand il fut à port à beaux coups de petits foudres furent si differens de ceux qu'il s'attendoit d'auoir, qu'il fut d'abbordee mortellement atteint aux reins de la bale de l'vn mosquet, sa troupe cruellement rebutee, & luy renuersé de son cheual porté dans E Tharascon, & mis dans vne maison, où il fut fort soigneusement pansé & traitté de toutes choses necessaires. La playe pourtant qui ne donna aucun signe de vie le poursuiuit auec tāt de douloureuse violence, & d'impitié, que se recognoissant mort, apres auoir disposé de quarante ou cinquante mil escus, il quitta la terre & la Prouence le onze du premier mois sur les huict heures du soir, au regret egal de ses amis & ennemis, pour la franche valeur de son courage, qui en si grande ieunesse auoit desia donné plusieurs erres d'vn sage, auantureux & hardy Capitaine à l'aduenir, ayant tousiours si bien faict en toutes sortes d'occasiōs, qu'on attendoit meritoirement cela de luy. Quant à la Noblesse de son sang encor qu'il ne fut que cadet de la maisō de la Verdiere, puis qu'il estoit yssu de la tres-illustre souche de Ca- F stellane qui a produit tant de branches excellentes depuis plus de cinq cens ans en ceste Prouince: cela doit assés suffire pour l'exalter hautement : Gentilhomme de belle, riche & haute taille, bien formé de tous ses membres, tres-excellent Escuyer, & doüé de plusieurs vertus, propres à vn Caualier de bonne & grande maison, la mort qui ne cognoit personne, se moqua de tout cela.

Le vii. Ianuier. Entreprise de Tharascon.

Le viii. Ianuier. Entreprise descouuerte.

Le x Ianuier Contretrahison où Ampus se trouue blessé.

Le xi. Ianuier. Mort d'Ampus.

Famille de Castellane tres noble & tres ancienne en Prouence.

Mort le braue & vaillant Ampus l'armee du Duc mutilee d'vne telle & si bonne piece, deux iours apres arriue à Aix, non toutesfois tellement entiere que ceux de Pertuis ne vins-

Le xii. Ianuier le Duc à Aix.

sen-

Le xviii. Ianuier. Artillerie ... Aix par le Duc.

...ue plusieurs cheuaux de chartetre,& quelques hômes qui resterent su- sent aracher de fascha pas tant ce Prince,côme les nouuelles qu'il eust de la descẽre de Gou- la place. Ce' du danger que son canon enfermé dedans Grambois pouuoit encourir. Pour rom- uerne... ce coup,il part le dixhuict du mois,va droict à la Tour d'Aigues faisant de là passer son artillerie à Perolles,& de Perolles à Aix:où elle fut tout aussitost rãgee à la place des Iacobins, monstrant les horribles & beantes gueules de dix ou douze gros coleuures (allittés sur des rouages massifs & forcés)qui sembloient vomir des feux bruyans,& vouloir foudroyer tout ce qui les regardoit : ce qui ne donnoit peu d'estonnement à ceux qui plaignoient dedans leurs ames les desolations & les ruynes de leur chere & bien aymee patrie,battuë de telles tempestes,& le degast de tant de Nobles, que ceste vnion ruynoit : entre ceux là doit estre A

Le xix. Ianuier Mort du Cadet de la Barbent.

conté le ieune cadet de la Barbent,de la maison des Fourbins,lequel atteint d'vn coup de pistolet auprès du Puech,ainsi qu'il conduisoit vne compagnie de gens de cheual, pour s'estre trouué desarmé & n'auoit eu dequoy parer ce petit foudre,alla trouuer ce mesme iour Ampus en ces tristes & sombres regions,d'où iamais aucun ne reuient : parce que les Dieux souuerains n'ont par permis aux mortels de voir deux fois la lumiere de ceste vie,quoy que chantent les Poëtes de plusieurs hommes excellens,qui sont reuenus de là bas. C'est pour- B

Le xxii. Ianuier. Iour de la natiuité du Duc celebre magnifiquement à Aix.

quoy trois iours apres vn iour dedié à Mars ce petit Mars Piedmontois voulut estre en masquarades , festes, & festins à Aix , d'autant qu'il auoit desia heureusement accomply iustement le trentieme de son aage,depuis le iour de sa naissance : iour qu'il voulut marquer d'vne particuliere ceremonie : car les Espagnols qu'il ensuiuoit en cela religieusement estiment à mauuais augure,voire mesme à quelque maniere d'impieté de ne distinguer le iour qui leur a fait voir la resplendissante lumiere du Soleil, & les a mis entre les hommes des autres iours de l'annee:estant ainsi que toutes les nations du monde tant soient elles reculees & barbares l'ont fait de tout tẽps de celuy-là de la mort par pôpes & festins funebres. C
En signe donc d'allegresse particuliere furent laschés tous les canons sur le soir, non point esclattans vn bruit plein d'horreur & suiuy de foudres, mais vn son roulant par les airs & fondroyants quelques nuages,n'ayants peu foudroyer les murs de Pertuis : pour l'accomplissement d'vne telle solemnité a autant de pauures que pouvoit le nombre de ses annees habillez de veloux de couleur de meure, faisant le don d'vn escu d'or : à fin de marquer de violet vn iour heureux , que les anciens auroient iadis marqué de blanc.

Chambaud & Barate dedans Manosque.

Pendant ces sieges,& ces ieux le Gouuerneur n'auoit bongé de Manosque accompagné de Chambaud,auquel comme à vieil & tres-experimenté Capitaine il auoit commis la defense de ceste place,assisté fidellement du Capitaine Barate , homme qui auoit vne iambe de bois,mais le courage de fer:si que deux boiteux qui ne clochoient aucunement d'experience ny de resolution en estoient les Dieux tutelaires. De Manosque retirant la piece du Parlement,qu'il remet à Systeron,où est enuoyé le sieur de S. André President de Grenoble pour estre leur premier chef,en retirant pareillement Madame de la Vallette & toute sa maison,qui suiuit ce petit Senat. D

Le xxii. Ianuier. Assemblee d'Estats tenue par le Duc à Aix. Harangue & proposition du Duc.

La ceremonie de la natiuité Ducale fut suiuie le lendemain de l'assignation des trois ordres assemblés en forme d'Estats à la grand salle de l'Euesché,où le Prince fit luy mesme l'ouuerture & la proposition en fort beaux & dignes termes. Le subject de son discours fut tel,que Dieu auoit fait naistre les Princes,ausquels il auoit imprimé quelques rayons de sa diuinité,non seulement pour commander & faire garder les loix aux peuples,soubsmis par sa particuliere grace sous leur main & domination , les sauuegarder & defendre des violences & outrages de leurs ennemis tant estrangers que voisins, ains pour employer leurs armes & leur puissance au secours des peuples affligés , qui les implorent & courent à leur protection : que à ceste qualité ayant esté instamment requis de venir en Prouence,il protestoit n'y estre venu que sous la Couronne de France,dont il auoit l'honneur d'auoir tiré sa naissance,pour maintenir & garder vne Prouince si florissante , qui se tenant comme par la main auec ses Estats , & se trouuant assaillie de tant de loups , au moyen de l'interregne ne pouuoit trainer que beaucoup de troubles & de malheurs apres sa ruine & sa perte : que Beral son illustre & premier ancestre l'auoit si fidellement gouuernee,lors qu'elle estoit sous les sceptres des Roys d'Arles,qu'on ne deuoit point doubter,qu'il deut,ny voulut moins faire, que suiure les heroïques traces de ceux dont il estoit yssu. Au demeurant qu'il ne pretendoit subjuguer personne , mutiler les priuileges & les libertés des villes, rauir l'authorité à la Iustice, ny leurs franchises & droits aux Nobles , moins introduire loix ou coustumes estrangeres:ains defendre toutes ces choses,principalement les saincts Temples qu'il voyoit E F

menacés de ruioe,& de nouuelle deſolation , aux deſpens de ſa propre vie : ſi qu'il vouloit
fort volontiers & largement employer ſon ſang à ce ſainct effect : eſtant ainſi qu'il n'auoit
craint d'abandonner ſon propre Eſtat,ſa fidelle eſpouſe , & tous ſes enfans qu'il auoit plus
chers que la vie,& que mille & mille Royaumes pour leur porter à vn tel beſoin & ſa perſon
oe,& ſes moyens,& ſes armes au regret general des ſiens.

En ceſte excellente aſſemblee furent preſens les Eueſques de Vence,de Riez , & de Siſte-
A ron:les Vicaires de l'Archeueſque d'Arles,& de l'Eueſque de Marſeille pour le Clergé : Ni-
colas Flotte Cooſeiller,& l'Aduocat general Lautens pour le Souuerain Seoat : pour la No-
bleſſe Merargues,l'Apalun,Caſtellet,Mommeyan,Anſois,Cucuton , Vauures,Auls,& plu-
ſieurs autres Gentilshommes,auec les procureurs du pays,Cornelio de Remuſan & ſes trois
compagnoos,Conſuls & Acceſſeurs de Marſeille : les Communautés de Draguignã,Graſ-
ſe,Caſtellaue , Anot,Guillaumes,S.Paul de Vence , Fayence , Lorgues, Digne,Apt,Barjols
& quelques autres,qui ſuiuoient le vent de Sauoye,y fureot pour le tiers ordre. Le matin
B s'eſtãt employé à la ſeule & tres-ſpecieuſe ouuerture que fit le Ptince, ils s'aſſemblerent l'a-
preſdinee an grand cenacle des Iacobins,ſuiuant leur ancienne couſtume & poſſeſſion de
ſiecle en ſiecle ſuiuie depuis nos vieux & premiers Comtes:là entre autres articles fut reſolu
que le ſiege de Brignolle viendroit à Aix,celuy de Forcalquiet itoit à Apt,la Cour des Cõ-
ptes,aydes & finaoces,les Conſeillets au ſiege & les Enqueſteurs ſeroient abolis : commen-
cement alteré , qui portant tout autte viſage que ce qu'il venoit de mooſtrer, ne pouuoit
eſtre que grandement daogereux à celuy qui n'auoit rien tant mis au loin , qu'vne telle mu-
tation:tant y a que ce poinct y fut teſolu,& pluſieurs autres de meſme touche & conſequeo-
ce durant qoioze iours que ceſte aſſemblee tiot,finie le ſept de Feuriet:qui fut en ces meſ-
mes jours que Bezaudun accompagné de quelques quatre cens cheuaux , & cinq cens har-
C quebuſiers alla auitailler Meollon en Dauphiné,teuenant le meſme jour , apres y auoit de-
meuré trois heures tant ſeulement,& pourueu à la conſeruatioo de la place.

Ceux qui aſſiſterent aux Eſtats. Prelats. Nobles. De Adagonia, De Demãdols, De Caſtillon, De Caſtellane, De Sabran, De Caſtillon, De Villeneuue & de Blaccas. Communautés.

Ces choſes ne ſont pluſtoſt faictes,qu'on arreſte dans vn conſeil tenu le quatorze du mois
que la ville d'Aix ſera fortifiee,& miſe en ſeure defenſe , & que les quatre Conſeillers dete-
nus au chaſteau de Mirueil ſeront gardés à leurs deſpens , qui eſt encot vn autre excés de
mauuais gouſt à pluſieurs. D'vn moeſme traio ſont faites criees , que à tous ceux qui por-
teront des grains à Aix ſeta donné vo teſtoo pour charge de bled, outre le prix accordé. Et
pource que dans la ville de Marſeille on auoit fait vn impoſt nouueau , il fut arreſté qu'oo
manderoit aux Conſuls d'en vouloir exempter ceux d'Aix,comme leurs alliez & voiſios.

Le xiiii. Feurier. Conſeil tenu à Aix. Impoſt fait à Marſeille, dõt ceux d'Aix demandent d'eſtre francs.

D Or la Comteſſe de Sault qui eſt ja toute Piedmontoiſe , au moins à ce qu'elle mooſtre,
car ſes deſſeins ſont couuetts,combien qu'ils oe ſoient perits , ſe porte ſut ces cotrefaites à
Marſeille,pour accotder des gros differens,ſous le pretexte d'aller à vn certain mariage , où
elle feind d'eſtre priee , parce que quelques vns de là auoieot rompu à coups de cailloux le
fanal de la galere Ducale (ce qui eſtoit vo peu inſolent) & commis des autres excez qui la
faiſoient mal penſer. Le tumulte fut que durant deux jours ceſte grande ville ſe trouua en
telle rumeur & diuorce que le quartier de Cauaillon vouloit le Prince de Sauoye, lors que
celuy de ſainct Iean qui crioit tout hautement le Roy. Ces populaires debats mooterent
E iuſques au poinct d'vne telle fureut,qu'il y en eut de bleſſés,& d'eſtendus ſur le quarreau. Ce
qui fit cotrer en telle apprehenſioo la Comteſſe,qu'elle qui ne maoquoit de jugement o'eut
plus grande haſte,que de ſortir de Marſeille & ſe temettre dans AIX. Au moyeo dequoy elle
part ſans guiere attendre,& ſe tire de ce trouble auec vn trouble merueilleux & vn meſcon-
tentement ineſperé : faiſant au reſte aſſés fraochement cognoiſtre à ſon diſcours , quand el-
le fut arriuee , la peur qu'elle y auoit paſſé,quoy que ce fut vn Ieudy gras. Combien que
pendant le ſejour qu'elle y fit elle tourna le cœur de grand nombre d'habitaus au party de
Sauoye, & ſi confirma dextrement par pluſieurs belles & ſpecieuſes offres & promeſſes ceux
qui l'auoient embraſſé. Mais il aduiẽt que ces desbaochés de l'amour de leut patrie,qui font
vn beau ſemblant de vuidet auec elle rentrent par la porte de Cauaillon , s'aſſeurent des
F clefs , qu'ils ſaiſiſſent & prenent au detnier Conſul Aubegas,& encor de la Platteforme,où
tous ceux de ce meſme vent ſe vont rendre incootinent. Remuſan , & Iean Cauuet perſon-
nage treshonnorable,puiſſant & tiche,l'vo premier , l'autre ſecood Conſul voyans ces cho-
ſes,accompagnés de pluſieurs citoyens , dont les ctis ne ſont que *Viue France, Viue France*,pre
nent vne genereuſe reſolutioo de les attaquer ſi viuement qu'ils leut facẽt laſcher priſe:mais
ils en ſont aduertis par le Lieutenaot de Viguier , qui eſt tout à fait ligueur, & deuenu Sauo-
yard. Ceſt aduis qui met les affaires en balance eſt cauſe que les vns & les autres demeutent

La Comteſſe de Sault à Marſeille. Le xviii & xix de Feurier. Rumeur à Marſeille. Le xxi. de Feurier Vn Ieudy gras. Sortie de la Cõteſſe de Marſeille.

Barricades & tocsain a Marseille ce mesme iour.

toute la nuict uõ en mascarades & momeries, ains en armes & allarmes, en barricades & corps de gardes, en coups de canõs & mosquetades: & si est (ô pauure Marseille) le tocsain sonné biẽ espouuentablement comme au feu d'vne grande ville en faueur des Sauoyards au lieu de tymbres & cymbales. Durant ceste nuict quelques gens d'Eglise s'entremettent de les accorder, à fin d'esteindre les commencemens de ces grandes & cruelles flammes, qui trainoyent auec vn horrible sifflement des calamiteux ambrazemens, & des sanglantes tragedies, tellement que le traicté continue tout le matin ensuiuant, mais si tumultuairement, qu'il ne peut venir à bien. Ce qui fond le glas d'vne telle peur dans l'ame de Remusan, que perdant tout sens & courage & s'escartant de la maison de ville, il se retire au fort de la Tour sainct Iean, où il s'enferme: de sorte que ceux qui le suiuent, le voyans ainsi euadé & presque failly de cœur attiedis de leurs premieres chaudes, commencent à se desfruidir & à faire tout de mesme. A

Le xxii. Feurier Remusan premier Consul, s'enferme dans la Tour sainct Iean.

Cazaux fond auec ses partisans a la maison de ville.

Pendant que ces affaires vont ainsi mal, Cazaux partisan enragé qui en esleue ses esperances plus haut que iamais, prenant le temps & l'occasion qu'il sçait estre chauues comme luy encourage viuement ses bouteseux, sous les armes desquels & la faueur de ce tumulte il va fondre tout ainsi qu'vne tempeste cõtre la maison de ville qu'il gaigne & emporte d'emblee, se rendant le chef & le maistre d'vn lieu qui luy estoit sacré & defendu, pour donner la loy aux autres: & qui est bien plus cruel à ceux dont il la souloit receuoir. Cest homme populaire, victorieux & triomphant impetueusement paruenu au poinct, que plus ardamment il desiroit: mais auquel en autre saison il n'eut certes aspiré, commence a faire rechercher ceux qui s'estoient formalisés, contre les intentions du Prince & de la Comtesse. Deslors fut tellement ambrasé ce feu, qu'vn Royaliste (c'est ainsi qu'ils appelloient les seruiteurs du Roy) fut inhumainement massacré au deuant d'vn sainct Temple le lendemain nonobstant ceste saincte Vnion. Et si fut empaumee vne grande & vilaine iouëe dedãs ceste mesme Eglise sur le visage d'vn homme de bien par vn certain mutin de ligueur: parce seulement qu'il auoit dit qu'on ne deuoit commettre tels actes, ny espandre par meurtres barbares le sang des hommes de bien: à tant que le iour ensuiuant au conseil de ville composé de testes nouuelles, de factieux, mutins, & deserteurs à leur vray Roy, & à leur patrie, Remusan Gentilhomme honnorable, & nay d'ancienne famille fut desgradé, & deschargé du fardeau de son chapperon, que l'exces & la violence du temps mirent sur l'espaule de Cazaux: en somme que voila le premier Consulat enuahy par celuy qui à grande peine auroit esté nommé dernier: par tels & tant illicites moyens par le sang, les meurtres, & la violnce commençant l'an premier de sa dictature, ou plustost de sa tyrannie, vn homme de petite condition, & de moyens affamés dans vne ville puissante & renommee, que Rome souloit appeller sœur, & les seuls Nobles Gouuerneur. B C D

Le xxiiii. Feurier. Seruiteur du Roy massacré à Marseille.

Cazaux violentement enuahit le Consulat, & surprend Marseille.

Le xxv. Feurier. Deputés de Marseille au Duc de Sauoye.

Au temps que ce prodige arriue on depute des ambassades à Aix, pour offrir au Prince estranger non seulement l'entree de la Cité, ains toute obeyssance & seruice: & de mesme main sont mandés le Senateur Flotte & l'Aduocat general pour informer sur les actions de Remusan à l'aduantage de Sauoye. Le Dieu Mars neantmoins n'a pas tant de soin de luy, que lors qu'on fait ce mesnage à Marseille, voire au premier iour de son mois, il ne souffre que Vallauoire & Belloc logés à sainct Maximin enuahissent sur les deux heures du matin du premier iour le lieu de Fuueau, où est le Cheualier d'Arconas tant mal à propos pour loy qu'il est surpris & deffait auec la perte d'enuiron quarante ou cinquante Maistres que morts, blessés, & prisonniers, le reste ayant gaigné le haut. Mais non cinquante ou soixante bons cheuaux de seruice auec quelques sommiers & mulets de coffres, qui resterent pour donner curee aux plus forts. E

Le 1. de Mars. Deffaite d'Arconas à Fuueau.

La Comtesse de Sault [illegible]

La Comtesse qu'vne petite aduersité n'estoit capable d'estonner, comme celle qui portoit vn cœur d'homme dans le corps d'vne Amazone, ja toute attachee & resolue au party de Sauoye, retourna ce mesme iour à Marseille, pour voir si le vent auroit changé, le nom du Duc y seroit en quelque credit, & son Altesse y pourroit estre en seureté. Ce qu'elle trouua tant conforme à son desir, que le lendemain auec la faueur de Bezaudũ, Viguier en chef de la Cité, le Prince s'y transporta, & entra dans la ville sur les quatre heures du soir receu auec tant de sorte d'honneurs & d'acclamations populaires, que l'artillerie tant de Marseille, que du chasteau d'Yf, & du fort de Nostre Dame tesmoigna assés clairement & hautement par ses esclairs & tonnerres ceste commune resiouyssance: si plustost elle ne presageа les feux & les tempestes à venir non seulement sur ceste miserable & subjuguee Cité, ains par toute la Prouince. F

Le ii. de Mars. Le Duc vient à Marseille.

Le

Le Duc tressaillant de ioye, & tres-satisfait en son ame d'vne telle reception, s'en alla le lendemain auec sa galere, qu'il auoit fait venir au port entourner le chasteau d'Yf. Le iour suiuant sont deputés pour aller vers le Roy Philippe & faire compagnie au Duc l'Accesseur Saqueri, François Cazaux Notaire, & Vesque qui le huictieme du mois auec l'Euesque de Riez & l'Aduocat Fabregues (esleus & choisis par le pays à ces mesmes fins) vne galere où estoit porté le President Ianin, & vn Agent du Duc de Lorraine, se mirent en mer, & donnans des rames en l'eau allerent droit donner aux Isles, forcés par le mauuais temps. Non beaucoup de iours apres abordans à la Tour de Bouc, où semblablement se rendit la galere du Nonce du Pape: à tant que la malice d'Aeole cessee, & le verre de la mer net sous la faueur de Neptune, ces trois vaisseaux à force de bras & de rames prindrent la route d'Espagne sur le sein calme des ondes, le troisieme du mois d'Auril. On dit que le Duc y alloit, pour replir encor vn coup sa bource vuidee par ses prodigieuses largesses: car on luy doit biẽ cest honneur d'estre l'vn des plus liberaux Princes du monde: Que si les feux & tonnerres de Marseille estoient presages de sang, & de foudres, la comete à longue & flamboyante queuë tirant du Ponent au Leuant, veue au Ciel ces mesmes iours en osta toute incertitude, aussi bien que fit le monstre, qui nasquit dans la ville d'Aix, ayant deux testes sans auoir ny cœur ny foye: pour autant que tels prodiges communement ne sont vains, quoy que Polidore allegue: pour le moins eut le Duc cest aduantage, pendant qu'il fut à Bouc attendant la faueur des vents, d'embler deux nauires chargés de bled qu'il manda tout à propos & fort conuenablement à sa deuise au secours d'Aix, & de Marseille, & aux lieux plus affamés. Mais pendant qu'il single en Espagne; Lesdiguieres & Gouuerner seglent de si prés Auran, qu'ils le prennent & saccagent, resolus & deliberés d'en faire autant de Simiane, places du Comte de Sault, & de s'aller rendre à Riez, où est logé le camp du Roy. A ces bruits le Senat mande au Gouuerneur de vouloir proceder auec vn peu plus de douceur qu'il ne fait, & de s'abstenir au moins des paysans & du bestail: ce qui luy est accordé. Il n'est pourtant si religieux, que le iour de Pasques fleuries, auec les troupes Huguenottes & Dauphinoises il n'assiege le chasteau de Beynes, que le Cheualier de Moriers defend auec tel deuoir, qu'il les contraint, apres soixante trois coups de tonnerres, & la prise de quelques soldats, de tourner leur forces ailleurs, & leurs foudres contre le fort de Vinon, que celuy qui le commandoit rend par vne si miserable composition, que ce pauure lieu est pillé, saccagé, & bruslé tout aussi tost.

Le viii. de Mars. Le Duc al[l]ant en Espagne auec quelques deputés de Prouence, est arresté aux Isles par le mauuais temps. Le President Ianin, l'agent du Duc de Lorraine & le Nonce du Pape se rencontrés auec le Duc. Le iii. Auril. Le Duc auec les deputés, l'agent & le Nonce tire en Espagne. Comete [...]. Nauires [...] de bled [...]. Le [...] Auran pris & saccagé par M. de Lesdiguieres. Lettres du Senat au Gouuerneur. Beynes assiegé [...]. Prise du chasteau de Vinon.

Le Gouuerneur, qui pendant l'absence du Duc, pour ne perdre le temps ny l'occasion de munir Berre, & luy r'enforcer les dents, auoit imploré le bras, & la personne du sage & valeureux Lesdiguieres à son ayde, auoit par mesme moyen ramassé ses bandes autour de Riez, où les troupes Dauphinoises s'estoient iointes & renduës. En ce poinct il a nouuelles que Martinengue rassemble les siennes à Rians, & qu'il s'appreste à quelque exploit heroïque.

Le xv. Auril. Route & desfaite d'Esparron surnommé de Pailleres.

Cest aduis luy fait prendre resolution d'aller au rencontre de leur chemin, & se loger à Vinon: là il a nouueaux aduertissemens que la teste du camp ennemy composee d'enuiron trois cens Maistres conduits par le petit Allamanon est au village d'Esparron, que à la difference d'vn lieu de mesme nom situé dans vne grande vallee au bord de Verdon, on appelle de Pailleres. Au vent de ce second aduis il marche droit celle part auec son armee, laquelle vnie auec les forces du Dauphiné, sous vn hourt de huict cens maistres & deux mil harquebusiers il met & dispose en vn tel ordre de bataille.

Ordre de la bataille de M. de la Valette. Chefs & Gentilshommes. M. de Lesdiguieres, M. de la Valette, M. du Pouet, M. de Blaccons, M. de Morges, M. de la Baulme, M. de Meures, M. de Vallauoire, M. de Baoux, M. de Ramefort, M. de Sansoux, & plusieurs autres Capitaines.

Le Seigneur de Lesdiguieres menoit la teste auec toutes ses troupes; que conduisoient en qualité de chefs le Poüet Coronnel de la Caualerie legere, Blaccons Mareschal de camp, Morges, la Baulme, Meures, Gentilshommes assés cognus pour la noblesse de leurs maisons & plusieurs autres bons, sages, & hardis Capitaines. Au deuant du Poüet estoit iettee la compagnie Prouençale de Vallauoire, apres laquelle comparoissoit leur chef principal auec le reste de ses gens tant de pied que de cheual, que suiuoit en crouppe le Gouuerneur auec toutes ses bandes, au deuant duquel marchoit le braue Baoux auec la Caualerie legere, Ramefort & Sansoux Gascons, Gentilshommes, portans l'vn la cornette blanche, l'autre l'estendard, lequel estant verd, & de pareille liuree, que les cazaques & cottes d'armes, on estime n'auoir iamais esté mieux deployé, ny auant n'y apres ce choc. Ceste belle & bien ordonnee armee, où estoit vn tel & si grand Capitaine que le magnanime Lesdiguieres, vn tel & si bon chef que le vaillant la Vallette, tant de preux & deliberés Gentilshommes, &

Capitaines faits au mestier de la guerre rangee en ce bel & martial ordre, ne descouure plustost les tours du chasteau, & les fumees des toits d'Esparton, qui vont tournoyant par l'air, où elles sont bien tost dissipees, qu'elle apperçoit ce vallon plein d'armes & d'hommes, de l'auant-garde ennemie qu'Allamanon, & Bezaudun (qui se vont rendre à Martinengue & à leur gros à Rians) conduisent, lesquels neantmoins ne monstrent aucune mine de combat: tant s'en faut que pour l'inegalité de la partie à ceste premiere veuë d'ennemis, dont l'espreuue ne peut estre que mortelle & desauantageuse pour eux, ils cerchent vn meilleur party vers le coustaut, où tous n'ont moyen d'arriuer pour la soudaine tempeste d'armes qui A

Espouuentemēt parmy l'armee du Duc.
Condorset Gentilhomme du Languedoc.

fond & descharge tant de traits & de tonnerres. Violente & seule cause, que partie de ceste armee ainsi chargee d'espouuentement se jette dans Esparton, le reste prenant la fuitte en tel desordre, qu'il n'estreuint pas grand combat, quoy que le Dauphinois les suiuit tousiours de fort pres, & les tint au cul & aux chausses. En ce poinct Condorset qui menoit les coureurs des troupes Dauphinoises, engagea quelques hommes fuyards des ennemis, sur leur confuse retraitte, & donna loisir au Pouët de s'y rendre commodement auec l'auant-garde. Ceste seule troupe se mesla, & fit quelque guerrier deuoir: mais ce choc fut si peu sanglāt B qu'il n'y eut conflict de part ny d'autre digne d'histoire: si l'on ne vouloit mettre en ligne de conte, que les plus glorieux lauriers, qu'emporterent les vainqueurs furent ceux de voir fuyr les aduersaires sans eschee notable pourtant ny perte de morts ou de prisonniers de

Magnan Gentilhomme d'Aix pris & blessé.
Nouuelles de ceste tournee portees au Duc à Aix.

marque hors de Magnan, qui s'y trouua la iouë percee d'vn coup de pistolet, & fait prisonnier de guerre: tout le reste chassé dans Ryans, reserué Bezaudun, qui tout en poste tira à Aix porter les nouuelles de ceste triste & honteuse desconfiture au Duc, où apres vne courte & trenchee responſe il ne fit que changer de cheual, & reprendre le mesme chemin qu'il auoit tenu, pour se resioindre auec les siens, combien qu'il arriua trop tard.

Pendant que le General Dauphinois s'arrend apres les fuyards, le Gouuerneur aduise aux C moyens de forcer sainct Romans, Gentilhomme du Languedoc, Vitelli Baron Romain, Cucuron & Antrages, l'vn & l'autre de la noble famille des Castillons, & les autres chefs;

Gentilshōmes & Capitaines assiegés dans Esparron.

qui auec leurs compagnies de cheual, & force gens de pied se sont jettez dans Esparrō, pour ne tomber au fort des armes. Le Dauphinois qui ne descouure aucun moyen d'arrester ceux ausquels il donne la chasse, lassé de gaster ainsi vainement le temps fait sonner la retraitte, & se rejoint au Gouuerneur pour faire quelque meilleur exploit: c'est à fin de voir si joincts ensemble ils pourront forcer ceux du village grandement deceus & endommagés du Seigneur

Les assiegés endommagés du chasteau par le Sei, neur d'Esparron.

du lieu, qui pour lors se rencontra dans son chasteau, incommodant cruellement les refugiez & assiegez, d'autant que ce fort commande tout à fait & domine le village: ce qu'il faisoit, D pour estre des plus fidelles & affectionnés Royalistes de Prouence: au moyē de quoy il auoit receu les gēs de guerre mandés par le Gouuerneur, pour lasser l'obstination & trōper entierement l'esperance des assiegés, qui deslors se voient de tous costés ventés, battus & soubmis à mille gresles, qui pleuuoient des tours du chasteau par vne mortelle ruyne: si l'attaque est

Deuoir & asseurance du S. Roman.

belle & grande, la defense n'est pas moins braue & resolue. Sainct Roman y faisant tel deuoir de Caualier & d'homme de guerre, qu'on dit qu'il remit aucunement le cœur au ventre de Vitelly, lequel quoy que tres hardy & fort vaillant Gentilhomme auoit laissé aucunement lascher & destoidit sous les ombrages importuns & soudains de quelques sinistres apprehensions, esquelles il est entré des mauuais tours de fortune. Leurs repoussemens furent tels E que nonobstant tous ces fantosmes que sainct Roman dissipa genereusement en vn tel destroit de guerre, ils ne peurent estre forcés, ny desnichés de ceste biccoque, quelles tempestes qui fondissent sur eux tant du chasteau que du siege: aussi n'y perdit peu le Gouuerneur,

Le Cadet de Buoure tué. S. Andiol blessé

puis qu'outre la deffaite de beaucoup d'hommes qui iamais plus ne firent mal, le Cadet de Buoux, qui ne desmentoit en rien la vaillance de ses freres, y laissa la vie, & S. Andiol, Gentilhomme d'Arles la main gauche.

La force donques y estant autant vaine que dangereuse on s'aduise de recourir à la plus cruelle & hideuse de toutes les choses, qui peuuent forcer vne place & faire rendre les plus

Le Gouuerneur ne pouuant forcer les assiegés a recours à la famine.

obstinés: ce fut à la faim, estimans à bonne raison, qu'ils la trouueroient sans pitié, & F que l'incommodité du lieu, lequel outre sa malotrue & trespetite capacité estoit pour tenir fort d'infortune desgarny de viures & de fourrages, la rendant bien tost redoutable, les lasseroit non seulement, ains les reduiroit à la parfin à vne plus que mortelle necessité. La pitié estoit si grande pour les cheuaux, que d'vn party ny d'autre ils ne trouuoyent dequoy māger d'autant que c'estoit sur la plus lāguide, seche, & morte saison de l'anee, où toutes choses estoyēt deuorees, & les cāpagnes tōduës & razes. D'ailleurs ceux qui auoiēt pris retraitte à Rians

à vne

à vne lieuë des ennemis tenoient l'armee en quelque balance de areuse,& discipline, empeschans qu'elle n'osoit s'escarter, pour se deslangourer & refraichir. Outre que les viuandiers ne pouuoient auoir le pas libre pour rompre en quelque maniere tant d'incommodités fascheuses, & de violentes perplexités. Parquoy apres auoir sejourné quelques iours deuant Esparron, sainct Roman & Vitelli commencerent à parler de composition, dont le traitté fut dilayé & tenu en quelque longueur, parce qu'on le vouloit trop indignement articulier à discretion. Mais comme ce n'estoit de la sorte qu'on deuoit manier de si braues & honnorables Caualiers, que la fortune des armes & la faute de viures, non la faute de courage auoient reduit à tel poinct, les chefs & Gentilshommes furent faits prisonniers de guerre, les gendarmes pour la plûspart renuoyez à beau pied sans lance, & presques tous les soldats aux galeres. On estime que l'incommodité du temps mena à port de salut les assiegés, puis qu'vn seul canon tiré de Riez estoit capable de les perdre, si le ciel n'eut esté ce coup là pour eux. La composition qu'on ne voulut aucunement receuoir du Gouuerneur, ains du Seigneur Dauphinois executee en ceste sorte, Vitelli, & S. Roman sont menés à sainct Maximin, & de là à Sisteron, où ils tromperont leurs gardes, & se remettront en liberté, lors que moins on y pensera : telle fut la iournee d'Esparron.

S. Roman & Vitelli parlent de composition.

Les assiegés pris a composition honorable pour les uns, & honteuse pour les autres.

Vitelli & S. Roman menés a S. Maximin & de là à Sisteron.

Apres ce desordre, ou la desconfiture ne fut pas respondante à la concurrence de deux si grosses & fortes armees, celle du Gouuerneur tire droit a Gardane, puis à Marignane, & le lendemain à Berre, où elle n'arriue plustost que les forts quittés & abandonnés sont aussi tost desmolis & razez par les plus forts: la principale question estoit d'auitailler ceste place, & y faire entrer des grains, d'en tirer d'ailleurs que des Baulx il n'y auoit nulle apparence.

Forts de Berre razez.

Parquoy il fut expedient pour auoir le pas libre & net, que nostre ville de Sallon pouuoit infecter, & rendre vn peu malencontreux, de prendre Grans petit & malotru village des appartenances de l'Archeuesché d'Arles, n'ayant rien de grand que le nom, au demeurant lieu de fourrage, qui voulant faire la beste, fut incontinent forcé, pillé & bruslé, apres l'exploit de quelques tués & l'exemple de trois pendus de chaud en chaud. L'armee fut là peu de jours, & ietta du bled dedans Berre, en si petite quantité toutesfois, que ce ne fut pas grand cas : au partir de Grans elle passe le Rhosne vers Cabannes, va au Comtat, & au Languedoc au secours du Duc de Montmorancy, qui ja estoit aux mains auec le Duc de Ioyeuse, l'vn tenant le party du Roy, l'autre le party des Princes. Sur ces entrefaites le Gouuerneur passe la Durance, va vers Noues, de Nones à Laurmarin, Pertuis & Manosque, Lesdiguieres tirant d'vn mesme trait à Orange, & de là au Dauphiné, où Gouuernet enuahit Meolhon fort inforceable, que force la seule faim : ce qui separe ceste armee.

Grans pris & pillé.

Secours leger ietté dans Berre.

Prise de Meolhon chasteau inforçable.

A Aix cependant le mesme jour que la composition d'Esparron auoit esté faite estoient arriués Martinengue, & le reste des troupes bien desolees & abbatues: leur venuë auoit traîné de tels estonnements, craintes & plaintes generales, que tous les villages d'alentour allarmés de ce bruit y charrioient leurs familles, mesnages, & meubles à grandes troupes & grãs raz pour ne tomber entre leurs mains: combien que le bruit ne fut petit en la Cité, que la separation des forces du Duc, & ce que Bezaudun estant à Rians, n'auoit donné point de combat, furent la seule occasion de ce malheur. En ces mesmes iours vindrent les nouuelles qu'Alexandre Canigiani Archeuesque d'Aix (les predecesseurs duquel auoient esté treze fois souuerains Gonfaloniers depuis Cione fils de Piloso Canigiani qui l'exerça l'an deux cens nonante sept, iusques à Matheo fils de Iean qui fut appellé en ceste mesme charge l'an quatre cens nonante deux) auoit ja quitté dedans Rome la mitre & le monde tout ensemble depuis le vingt & vn de Mars, & que le docte & grand Genebrard (Prelat dont nous parlerons) auoit eu tres-meritoirement sa dignité, & son baston pastoral.

Grand estonnement à Aix aux villages d'alentour.

Deces d'Alexandre Canigiani Archeuesque d'Aix.

Non long temps apres ces choses, ez premiers iours du mois de May quelques mariniers de la Cieutat font prise d'vne fregate, portant deux Ambassadeurs, que l'on croyoit aller implorer les forces barbares contre les forces de Sauoye: on arreste cependant dans la maison consulaire & commune de Marseille (où desia l'estat estoit non seulement gasté: ains tout bõ ordre peruerti) que Louys d'Aix homme de peu, & assés mieux cognu, de ce qu'apres auoir eu la langue couppee de la main de l'executeur de la haute Iustice, il auoit esté mis de l'ordre de ceux, qui portent non le Iartier bleu d'Angleterre, mais le collier de fer gris à la iambe, que pour qualité ny merite recommandable qui fut en luy porteroit le baston

Le viii. de May Prise d'une fregate.

Le xiiij. de May, iour du martyre de S. Victor. Louys d'Aix fait Viguier de Marseille. Le xvi. de May. Forts nouueaux faits deuant Berre.

Royal, que les plus honnorables Gentilshommes de la Prouince auoient eu de tout temps à
tresgrand honneur & faueur, voire l'auoient recerché. Commencement de prodiges & de
monstres à vne telle & si grande ville d'vne telle & si noble charge qui ne dure que douze
mois. Coup autant malheureux que malheureusement & tumultuairement assené le qua-
torze du mois de May (auquel on a remarqué que S. Victor Dieu tutelaire de Marseille fut
tyranniquement decapité) non selon la nomination ordinaire de sa Majesté, mais par les
Marseillois Sauoyards partisans de la tyrannie: & d'autant qu'il estoit question d'auoir Ber- A
re, & l'oster des mains du Gouuerneur, deux jours apres Martinengue & Bezaudun vont
dresser des nouueaux forts aupres des portes de la ville, à fin de la tenir subjecte, & la redui-
te aux abbois: cependant Vitelli & sainct Roman, qui depuis la desordonnee route d'Espar-
ron sont detenus à Sisteron, souffrent auec tant & tant d'impatience ceste militaire prison,

Vitelli & S. Roman se sauuẽt. Le viii. Iuin. prise de Pignans. Le xxii. Iuin. Tret failly. Le xxiii. Iuin. Martinengue à Marseille. Le v. de Iullet. Retour du Duc de Sauoye & son armee à Marseille.

qu'ils ne font jour & nuict qu'estudier les moyens de la forcer. Ce soing qui les trauaille &
tenaille jour & nuict les fait tellement continuer leur estude, & veiller si bien sur leurs veil-
les mesmes, qu'ils se desrobent finalement & finement de leurs gardes, & se rendent dedans
Aix: tour de Maistre qui appaise en quelque sorte la fascherie conceuë en l'ame du Duc B
pour la perte de Pignans pris, pillé & saccagé auec meurtre & tuerie par le Baron de Mon-
raud. Parquoy quelques jours apres Martinengue va contre Trets pour voir s'il le pourra
saisir: mais comme son exploit s'y trouue inutile, il se contente du butin de quelques prison-
niers, qu'il surprend en embuscade en contrechange de Pignans, s'en allant le lendemain
auec la Comtesse de Sault, & les Pages du Duc à Marseille, pour y attendre (sur les nouuel-
les qu'il a de sa prochaine venue) le Prince tant desiré qui le Samedy sixieme du septieme
mois arriue au port, auec quinze galeres chargees de gens de guerre, d'argent & de grains,
marchandise tresattendue qu'on va descharger à la Cieutat, l'Aduocat Laurens l'vn de ses
plus affidés partisans & Conseillers estant ja reuenu de Rome.

Le viii. Iuillet. Galeres Florentines dont Marseille est en allarmes.

Si les galeres Espagnoles viennent d'vne part, les triremes Florentines sont veuës de l'au- C
tre comme à leur queuë aborder au chasteau d'Yf auec munitions de guerre, & de bouche:
venue qui fait entrer Marseille en jalousie, & sentir fort mal de Bausset Capitaine de la
forteresse. Sur ces abords le Duc aborde à Aix (où ja s'estoit renduë la Comtesse) en-
trant sur les neuf heures du soir, auec vn ample thresor, qui ne donna peu de resiouyssan-
ce à la ligue: si qu'au son des ducatons de Sauoye, & des pistoles d'Espagne, sous les-
quels tous les tymbres & cymbales de Prouence desia resonnoient, Marseille fit faire defen-
ces de ne porter d'orenauant aucuns viures au chasteau d'Yf comme en lieu de contreban-
de tout ouuertement declaré, & tenu par ennemis.

Defenses à Marseille de ne porter aucuns viures au chasteau d'Yf.

Les affaires sont reduits à vn si deplorable & confus estat, que tout est à l'abandon, les D
loix militaires sont foulees sous pieds, l'honneur est bouleuersé par le profit, la vertu par le
dol, la franchise & la magnanimité par la perfidie & trahison: vous en verrés tout mainte-
nant vn exemple autant odieux, que meschant & lasche. Le Gouuerneur estoit entré
en quelque poignante meffiance du Capitaine Sigaudi Gouuerneur du Puech: pour
purger son estomach d'vne si vicieuse humeur (car quelle chose espargne l'ambition
& le desir de dominer en vn cœur outré d'vne si forte & cruelle rage) il s'aduise
de s'en deffaire par vn si lasche & sanglant moyen, que non seulement Alexandre con-
tre Darius, & les Romains contre Pyrrhus leur ennemy capital, ains les ames plus E
barbares & scythiques l'eussent grandement detesté, mesmement pour vne occasion
du tout incertaine & douteuse. La façon de ce coup fut telle, que Coudray simple ad-
uanturier & soldat de fortune accompagné de quelque bon aspect, pratiqué de iouer ce jeu
contrefaisant le mal content, va trouuer Sigaudi au Puech, auquel de premiere abor-
dee il forge vne feinte querimonie sur vne ingratitude de ses fidelles seruices malicieuse-
ment controuuee, n'y espargnant aucun art de Rhetorique, que les traistres sçauent fort
bien & dextrement appliquer à leurs vsages, se seruants cauteleusement du fil de leurs lan-
gues, comme d'vn cousteau à deux tranchans.

Assassinat commis par Coudray contre le Gouuerneur du Puech.

Les traistres ont communement beaux parleurs.

Sigaudi homme Noble, franc & liberal le reçoit auec tant d'humanité & de courtoi- F
sie, qu'il luy fait part de ses commandements, & de ses moyens, estimant que sa
plainte soit raisonnable, que son mal merite quelque doux allegement, & qu'il n'est
rien moins que traistre & malin insidiateur.

O l'acte detestable & digne d'execration. Ce meschant & ingrat soldat l'endort, & le
charme tellement au son de sa voix, & prend si bien son temps & son coup, qu'il assassine &
meurtrit son bien-facteur & son hoste, violant ainsi cruellement les loix de l'hospitalité & de

l'honneur pour s'empater de ceste place : d'où neantmoins il sera bien tost desniché
(car quelle foy peut donner vn traistre)& tres-iustement payé.
Le Gouuerneur n'arreste pour tout cela d'honorer son assassinat & sa trahison de la riche
despoüille du mort, ne craignant point d'imposer vn escu pour feu aux lieux de son obeys-
sance pour la recompense d'vn acte qui meritoit quelque chastimẽt plus infame & doulou-
reux que la fourche, & paraduanture celuy des quatre chars, des quatre cheuaux, des quatre
A galeres & des quatre ieunes arbres. Mais le long & vieil vsage a tellement preualu sur la rai-
son, qu'il s'en est produit ceste erreur commune qui a finalement pris force de loy d'Apoph-
thegme, & de maxime d'Estat, que les Princes ayment les trahisons, & detestent les trai-
stres: combien que l'acte soit quelque chose plus vilaine, odieuse & detestable, que l'instru-
ment, & la trahison que le traistre.

Imposition d'vn escu pour feu destinee au traistre.

Les trahisons sont beaucoup plus odieuses & vilaines que ceux qui les font.

Les vns & les autres gastent tellement tous les affaires, que de la principale chere de sainct
Sauueur sont fulminés deux monitoires du Pape Gregoire IV. de ce nom, par la bouche
B du Docteur Matal le quatorze de Iuillet, portans vn rigoureux & absolu commande-
ment d'abandonner le party du Roy, qu'il appelle de Nauarre dans quinze iours, à
peine d'excommunication & de priuation de benefices aux Ecclesiastiques, & aux Prin-
ces, Seigneurs, villes & communautés d'en faire autant, à peine des mesmes fulminations &
censures.

Le xiiii. Iuillet Monitoires publiés à Aix

Le xv. Iuillet. Tranchee faite au fort de Berre.

Or le Duc qui doit bien tost nettoyer la Prouence, va le lendemain au fort de Berre, où
il fait vne trenchee, qui seruant d'vn grand & malencontreux obstacle aux aduenues, l'em-
pesche d'auoir secours d'aucun endroit. Et d'autant que bien tost apres il a vent, que le
Gouuerneur & Gouuerneur vont auitailler la place, craignant qu'ils ne facent quelques de-
gars & tristes mesnages, il rebrosse en diligence, & auec vne grand suite d'hommes se rend
C à Aix. Là il assemble son camp, auquel il fait faire monstre au pré de Mars, ou des batailles
les vingt & vn & vingt deuzieme du mois : si qu'il s'en va le lendemain auec ceste forte &
puissante armee composee de six à sept cens cheuaux, douze cens arquebusiers, deux cens
Piquiers Espagnols, & douze cens Prouençaux lestes & deliberez au Village de Gardane, &
le iour suiuant, auec quatre petits canons au fort de Berre.

Le xix. Iuillet. Le Duc va à Aix.

Le xxi. & xxii. Iuillet. Monstre au pré bataillier.

Le xxiii. Iuillet. Le Duc au fort de Berre.

Le xxiv. Iuillet Secours emblé.

Vne seule ne se perd pas, toute occasion pour peu qu'elle aye de poil est empoignee de
part & d'autre, auec tel soin & telle animosité, que quelques hommes qui portent du grain
aux assiegés sont rencontrés suiuis & chassés de mesme main. Mais comme ceste place, quoy
que petite, est de tres-grande importance au Roy, le Gouuerneur & Gouuerneur auec
D enuiron six cens Maistres, & six cens hommes de pied (forces trop inegales aux forces des
ennemis) passét au plain de Pierricard, vont à la Fare, & iusques au fort de Berre voir le camp
du Duc Piedmontois, qu'ils rencontrent si bien retranché, & de tant difficile & mortel ab-
bord, qu'ils sont contraints de le quitter, non sans vn monde d'honneur (quoy que la teme-
rité se fut à ce coup fourree parmy la magnanimité, & eut estouffé en quelque sorte la sa-
gesse & la preuoyance, dont vn chef d'armee doit estre singulierement pourueu) d'auoir
osé sommer à vne bataille perilleuse vn si puissant & gros exercite contre vn si petit
flot d'hommes, quel bon chef qui les sceut mener, que Buoux en eut l'auantgarde, des
Crottes l'arieregarde, le Cheualier de Buoux la cornette blanche, & Ramefort les gens de
E pied, tous Gentilshommes courageux, & fort asseurés Capitaines.

Le xxviii. Iuillet. Le Gouuerneur auec son camp va voir le camp ennemy qu'il somme au combat.

Vanlclause cependant auec quelque nombre de Maistres & d'Infanterie, venus des
quartiers de Grasse passe par Aix, & se rend au fort : & le Gouuerneur qui void e-
stre chose impossible d'ouurir le camp des aduersaires, pour mettre des viures dans
Berre, quitte la Fare, & passant pres de Ventabren brusle enuiron cinq cens charges
de bled, en gerbes : apres cest ambrasement & ce triste exploit allant faire plan-
ter son camp aux plaines d'Aillane & de Pierricard iustement le trente du mois : tel-
lement qu'vne vingtaine de Maistres, qui s'escarterent de son houst, apres auoir fait
plusieurs rauages, rencontré & laissé morts sur la place trois pauures Suisses du Duc
F qui s'en alloit au fort de Berre se retirerent dans le Puech salués d'vn coup de
tonnerre, qui ne fit rien que du bruit lasché des murailles d'Aix, où les
compagnies de Merargues, de saincte Ialle, & quelques autres aborderent sur les
onze heures de nuict, & donnerent vne fausse peur le lendemain que le mois fut
acheué.

Le xxix. Iuillet. Vaulclause auec secours au camp du Duc.

Le xxx. Iuillet. Retraitte du Gouuerneur n'ayant peu auitailler Berre.

Le dernier Iuillet. Compagnies & fausse allarme à Aix.

Le 1 Aoust. Coudray osté du Puech où est mis le sieur de S. Cannat.

Coudray, l'acte duquel fasche encor les oreilles genereuses, & fét mal au cœur de toute ame
franche, hõme indigne de porter titre de soldat, & de garder en titre hõnorable le fort qu'il a

honny du sang de son hoste & bien facteur en est meritoirement depossedé, & mis sainct Canoar à son lieu, Gentilhomme formé d'autre paste, & de tout autre courage, qui bien tost le defendra intrepidement contre les forces, & les foudres de Sauoye, auec beaucoup d'hõneur & de louange, quoy que leurs tonnerres remplissent les airs de bruits, & les murs de poudres & de ruines, où au contraire Goudray sera tué en pillant par vn sien Lieutenant priué d'vn œil, pour estre priué de tous les deux, & iamais plus ne commettre trahison: ceux là qui l'ont employé n'auront guieres meilleur sort, comme la suitte de ceste histoire, & nos malheurs feront voir: par ce que Dieu n'ayme pas l'homme sanguinaire & trauclous. A

Le v. Aoust. Prise de la tour d'Aigues. Sainct Canoat mis au gouuernement du Puech, le Gouuerneur prend de ce mesme pas la tour d'Aigues à Sainct Michel, & de là tire à Pertuis, où il sejourne quelques iours attendant si monsieur le Connestable luy donnera des forces suiuant ce qu'il luy a promis capables au secours de Berre; mais n'en voyant aucuns signes, il se resould d'y aller luy mesme au deuant auec ses troupes; sur ceste resolution il se porte à Tharascon. Mais le Connestable se rend bien lors à Beaucaire, où il fait passer les troupes, auec telle langueur toutesfois que Berre n'ayant plus dequoy tenir se void reduire à la faim, & iusques au pain de son. B

Le xiii. Aoust. Canons à Berre. Le Duc y est tousiours deuant tellement resolu de l'auoir, que le treze du mois d'Aoust huict gros dragons de fonte qui ne vomissent que fer & flamme portés sur leurs aisles ferrees, sont tirés d'Aix, & conduits au camp ce mesme iour: deux iours apres quatre autres monstres de pareille grosseur, y sont charriez auec des sifflemens, des vomissemens & des bruits tant horribles & espouuentables, que les assieges qui n'ont dequoy soustenir la fureur de tant de mortelles menaces sont contraints de se rendre au Duc, lors que le mois a vingt iours, apres auoir courageusement enduré deux iours entiers vne plus qu'infernale & diabolique rumeur que faisoient ces douze monstres continuellement iour & nuict, & veu vn grand quartier de la ville tout ouuert, creuassé, & foudroyé du costé des salins, sous mille & trente sept tonnerres, sortis de leurs flambantes gueules. Or fut telle la cõposition, qu'il seroit permis à qui voudroit d'en sortir auec armes & bagages: & qui voudroit aussi d'y demeurer en seureté. Quant au Gouuerneur Mesples Gentilhomme Bearnois, qui fort dignement auoit gardé & defendu ceste place, & soustenu tant d'incommodités, la vuida le lendemain, rencontré le propre jour de sainct Bernard, auec enuiron quatre vingts hommes tant de pied que de cheual, & grand nombre de femmes & d'enfans, qui n'y vouloient arrester. Et comme les Prouençaux (sur tout les cachats & paysans d'Aix) sont autant facetieux que piquants, & admirables en rencontres & soubriquets, ils en formerent ces deux vers, C D

Le xv. Aoust. Iour de Nostre Dame. Autres canons à Berre. Le xx. Aoust. Berre rendue au Duc par Mesples. Composition de Berre. Mesples quitte la place au Duc.

Lou propre jour de san Bernard
Lou Duc a pres Berre à Bernard.

Soubriquet sur le jour de la reddition de Berre.

faisans vne triple allusion sur le sainct, le lieu, & le nom propre du Gouuerneur. Ceux de Berre qui cependant vuident les murs gaignés & perdus sont gracieusement persuadez par le Duc de n'entrer en aucune meffiance de sa douceur, & n'abandonner leurs cheres maisons, ny leurs mesnages. A ce poinct comme ils ne peuuent & ne veulent entendre le Prince les fait conduire iusques au Puech apres auoir fait vn don Royal d'vn tres-beau & noble cheual Afriquain, que le commun pour dire barbare appelle Barbe, & ce en recompense de quelques prisonniers rendus portant à son col vne bource de veloux où estoient quatre mil escus d'or à Mesples, pour ses interests & dommages: le Duc neantmoins changea les Consuls aussi bien qu'il auoit fait à Sallõ, comme i'ay dit, laissant le Viguier en sa charge, & sainct Roman dans la place auec enuiron cinq cens hommes, apres auoir trouué quatre canons de batterie, & les gabelles combles de sel iusques au valant de cent mil escus. E

Don fait à Mesples par le Duc. Ce qui estoit trouué dans Berre.

Voila comme Berre fut prise & mise entre les mains d'vn Prince estranger, ce fut de vray vn exploit qui esleua plus haut la gloire de son nom, que tout ce qu'il auoit fait en Prouence iusques là. Car combien que le Gouuerneur sembla faire vn trait de Cesar de l'aller sommer au combat, estant beaucoup plus foible que luy: si est-ce que ceste action au iugement des mieux entendus tesmoigna plus d'inconsideration que de sagesse, de fureur que de raison, & de courroux que de courage, puis qu'ayant affaire à vn Prince grand & magnanime, braue & hardy guerrier, plus puissant & trop mieux armé que son ennemy, il ne pouuoit que courir vne desolable fortune, & mettre au hazard tout son reste: là où le Duc se maintint en sage & aduisé Capitaine de suiure son entreprise, de mespriser ses deffis, & faire ce qu'il vouloit faire. F

Si le Gouuerneur fit bien ou mal de vouloir hazarder la bataille contre vn plus fort que luy.

Le tour d'Aigues ny Mirebeau n'auoient esté proyes assez boones, ny cerfs ou sangliers,

pour destourner la chasse de Berre, au moyen de quoy le Gouuerneur assemble son armee à Tharascon, auec les forces du Languedoc, de M. le Connestable, du Seigneur Alphonse d'Ornane & de Blaccons, qui ja auoient franchi le Rhosne: si qu'il s'en va droit au siege de Grauefon pour voir si le Duc y viendra, & quittera Berre ja reduitte en autre main: la
A batterie continue contre Grauefon si furieusement que les assiegez apres deux assauts sont contrains de se rendre à discretion si peu honneste, qu'vn Prestre qui auoit esté Aumosnier du feu Roy Henry le Liberal, est faict spectacle honteux d'vne potence malheureuse, les Capitaines à rançon, les soldats à Tharascon, & de là dans les galeres: Auphemont ieune & courageux Seigneur fils de M. le Connestable s'estant pour sa premiere guerre trouué à ce siege, où Ystres Vaulcluse fut tué.

Grauefon rendu à discretion au Gouuerneur.
Messire d'Ourgeon Aumosnier du feu Roy Henry III. est pendu à Grauefon.
Mort du sieur d'Ystres de la maison de Vaulcluse.

Plusieurs ont voulu croire que si le Gouuerneur eut eu les forces du Languedoc à temps & saison (tant la diligence est requise en tels affaires) le Duc n'auroit iamais pris Berre. Ce Prince quoy qu'il eut passé auec son camp à Ourgon sur le bord de Durance, & à Sainct Remy pour fermer le pas à ces troupes, ne fit aucun semblant de vouloir rompre le siege de
B Grauefon, qu'il estima estre plus fait pour l'engager à quelque combat, que pour l'importance de la place, ains se tint tousiours en discipline militaire, & ne voulut rien hazarder pour ne destruire les lauriers qu'il auoit si glorieusement acquis: mesmement pour vne meschante bicoque, où se seruant d'vne contremine il estoit bien aisé de voir fondre & destruire ses ennemis. Estant au reste beaucoup plus marry de quelques rauages, que ceux de l'eschauguette du Puech auoient fait au terroir d'Aix, & de la prise de Lurs, que la faim & les tonnerres de quatre canons auoient forcé de se rendre à M. de Lesdiguieres (ja entré dans la Prouince du costé de Sisteron) à mesme composition que Berre, que de la perte de
C Grauefon.

La prise de Lurs qui n'eut dequoy resister à vn si grand chef d'armee à trois cens Maistres, à sept ou huict cens hommes de pied, à quatre pieces de batterie, ny à la plus redoutable de toutes ces choses qui estoit la necessité, aduint le premier de Septembre. Au secours de ceste place le Duc alloit, d'autant qu'elle estoit bonne & forte, voire de grosse importance au passage de Sisteron. Mais s'y voyant aussi tard arriué, que le secours du Languedoc à Berre, il fit marcher son camp à Digne, de crainte que l'ennemy ne luy passast la main deuant & fit de mesme. Ces exploits donnerent vne si mortelle apprehension à la ville d'Aix, que mil cinq cens maisons furent alors cottisees pour fournir à la fortification des
D endroits plus foibles, moins remparez, & dangereux. Et si fut deliberé par conseil que le Bourg seroit entierement razé, sans qu'on pardonnast à bastiment quelconque, fors qu'au Temple de S. Iean. Ceste resolution qui ne troubla peu de citoyens fut prise le sept de ce mois, septieme iour malencontreux & de mauuais auspice à Vitelli, qui venant d'Ourgon fut fait prisonnier par Buoux, & de là mené à Tharascon, dont depuis il euada.

Le I. Septembre. Prise de Lurs par M. de Lesdiguieres.
Le Duc à Digne.
Mil cinq cens maisons cottisees à Aix pour la fortification de la ville.
Le vii Septembre.
Conseil à Aix que le bourg sera rasé.
Vitelli fait prisonnier de Buoux.

Il semble qu'Arles ne soit plus de ceste partie, & que mis sous le tapis il ne serue plus au conte: comme si vne si forte & puissante ville deuoit ressembler aux champs & possessins d'Alcibiades, qui ne se trouuoient en nul endroit de l'Attique dans la carte de la terre, dont Socrate se moqua, mais nous y voicy tout à temps.

Le X. Septembre.
Siege d'Arles.

Apres la prise de Grauefon l'armee du Gouuerneur fit vn temps alte aupres de Thara-
E scon à vn lieu champestre appellé Ferigolet, Prieuré qui appartient tousiours au Doyen de Saincte Marthe, attendant ce que son Altesse feroit. Pour ne demeurer en chommage M. le Connestable (qui de long temps estoit tourmenté de l'amour de ceste Dame) & luy s'aduisent d'entreprendre vn siege contre Arles. Leurs armees ioinctes arriuoient au nombre de quatorze ou quinze cens Maistres, & deux mil harquebusiers. Les machines & tourments de guerre estoient sept canons trainez & descendus par le Rhosne à Trinquetaille du costé de la Camargue, où les troupes du Languedoc se logerent: celles du Gouuerneur s'allerent camper du costé de la Crau tout au droict des moulins neufs, que le canal de Crappone agite & fait trauailler continuellement: toutesfois ny les vns ny les autres n'exploi-
F terent choses fort heroïques, hormis que le lendemain en deslogeant, pour ne retourner ainsi qu'ils estoient venus, ils enuahirent le chasteau d'Albaron, pillerent & rauagerent la Camargue; auec vn butin qui ne receuoient point d'estime, desolerent les vendanges, & pour leur chef d'œuure & couronnement arracherent inhumainement le poil & la barbe folle au rouge & gros gars Dieu des vins sur le chemin de ceste tant glorieuse retraitte suyuie d'vn si beau triomphe. Aussi n'estoit Arles proye, ny beste qui deut estre prise auec des clabaudemens & si peu de chiens, il faut vne meute royale & quantité de bons leuriers d'at-

Le xi. Septembre.
Rauage & desolation de la Camargue & des vignes d'Arles.

Arles quitté des armees separees.

tache, de dogues d'Angleterre & de molosses puissans, de trompes & de veneurs pour la reduire aux abbois. Cependant le Connestable qui a besoin de passer à Carcassone, que le Duc de Ioyeuse presse, retire bien & beau ses forces, & se rend au secours de ceste place: & le Gouuerneur qui a besoin de se conseruer trauerse le Rhosne à Tharascon, loge au Languedoc, donne au Sainct Esprit, prend logis à la Comté de Grignan, passe en Dauphiné par les Baronies, & de là se rendant à Sisteron donne quartier à son armee. A

Le xvii. Septembre. Deputez de la ville d'Aix au Duc.

Sainct Romans & Allamanon, auec enuiron quatre vingts Maistres & soixante fantassins s'estoient desia rendus dans Arles par le commandement du Duc, qui pour lors estoit à Sallon, où la Comtesse de Sault accompagnee de quelques Senateurs, de Fabregues, Guyran, Seguirani & Rabasse tant deputez des deux Senats que de la ville d'Aix, escortez de la compagnie du ieune Comte de Sault que Bezaudun conduisoit, viennent trouuer son Altesse pour prendre deliberation sur le desmolissement de la bourgade, & l'imposition leuee que ceux d'Aix n'auoient agreables. Sur ces deliberations Biord Lieutenant principal d'Arles, homme de nature violente & brusque, lequel depuis la demi-Aoust auoit indignement emprisonné Beaujeu, & la plus part des Nobles par vn certain furieux & rude ombrage, qu'il s'estoit imprimé au cerueau contre les Gentilshommes, va assez mal aduisé B requerir instamment le Duc de se porter dedans Arles, pour prendre le chasteau d'Albaron, qui luy estoit vne espine au pied bien dangereuse & poignante: le Duc qui ne demandoit pas mieux qu'vne telle occasion, & le moyen de gaigner vne si puissante, riche, & Noble ville part le dix-neuf de Septembre, auec quatre cens cheuaux tous couuerts de bonnes armes, & mil cinq cens hommes de pied de la ville de Sallon, sort des portes en ordre de guerre, & brosse auec vne diligence tant recommandee qu'il se trouue dans les portaux d'Arles à trois heures apres midy, dont les vns sont bien ioyeux, les autres fort estonnez: C trois iours apres passe le Rhosne, prend Fourques, petit lieu contre ce fleuue du costé de Languedoc, à vn quart de lieuë d'Arles, bagues sauues aux soldats, apres leur vie asseuree. Et continuant ses conquestes foudroye & prend le fort d'Albaron, & la Motte qui l'enuisage oppositement de l'autre costé du Rhosne, vn seul commandant les deux places: apres retourne dans Arles sous vn desir tout plein de belles esperances d'en estre bien tost le Maistre. Or preuoyant que la violence extreme du Lieutenant ioincte au credit qu'il s'est vsurpé sous la faueur de ces tempestes, luy sera vn fascheux obstable, il s'aduise de gaigner Nicolas de la Riuiere citoyen de la ville, homme de conditiõ bourgeoise, de petite tracque, assez mal fait de visage: mais de grand remuement, & bresques de mesme humeur, quoy D qu'assez plus temeraire, courageux & desesperé, mõté pour lors sous l'appuy de ces mesmes bruines, contre l'ordre de la cité au premier chapperon des Nobles. Parquoy la Riuiere venu tout à coup Gentilhomme, & aux honneurs des plus anciens par vn desbord de fortune, bien que creature du Lieutenant fut tellement esblouy à force de doubles que le Duc saisit, se saisir tout de nuict de Biord & de quatre autres mutins & fendans ses fauoris, qu'il enuoye l'vn à Aix, les autres à Berre estonnez comme fondeurs.

Le xix. Septembre. Le Duc en Arles.

Le xxii. Septembre. Prise de Fourques.

Le xxiiii. Septembre. Prise d'Albaron & de la Motte.

Nicolas de la Riuiere qui n'estoit que bourgeois premier Consul d'Arles.

Le xxviii. Septembre. Nouuel Estat Consulaire d'Aix.

A Aix cependant expire le terme Consulaire, & renaist celuy du nouuel estat, qui donne les suffrages & le premier chapperon à Louys d'Allagonia Baron de Merargues, le second à Gaspard Honorat sieur de Porcilz, & le troisieme & dernier au Marchand Lieutaud, E le Docteur Rabasse, l'vn des Conseillers du Prince, designé pour Assesseur: honneur qu'ils ne possederont gueres, & dont ils seront bien tost apres peu honnestement suspendus, ainsi semblant bon aux destins qui conduisoient nos malheurs.

Le ix. Octobre iour de Sainct Remy. Le Duc deuãt le Puech.

Quelques iours apres le camp & l'artillerie du Duc, pour ne perdre tẽps vont au Puech festu importun & cuisant à l'œil d'Aix, qu'il veut s'il peut arracher à force de machines, ferremens & cauteres, tant il est enraciné: mais la pitié est si grande à la ville d'Aix que riches & pauures sont vuidez, cotrisez & succez pour nourrir & gorger l'armee estrangere qui ja se void à la faim. Ce mesme iour qui est au neuf du mois huictieme, est fait vn rapport qu'il y a trahison & intelligence complottee contre la ville, dont sont faits quelques prisonniers de qualité peu voyable, qu'on relaxe bien tost apres. F

La Comtesse de Sault soupsonnee par le Duc.

Le bruit estoit presque tout clair que la Comtesse de Sault n'en estoit peu soupsonnee, parce qu'elle n'auoit aggreable ce Prince estranger venu principalement à son occasion remit la Iustice en son throsne, & le Comte de Carces en son estat, contrepoids de la grandeur de ceste femme. Ce desplaisir qu'elle ne pouuoit estouffer, la portoit à remuër ainsi les cartes: tant pour ne voir raualler son authorité, que pour renuoyer en confus desordre & auec honte notable celuy qu'elle auoit appellé, auec tant d'ambassades de magnifi-

cence, & d'apprests de guerre : mais si Aix n'est en petit trouble auec la Comtesse, Marseille n'est en peu d'ombrage auec le chasteau d'Yf. Ce fort empeschant son traffic & son lucre ordinaire fait que les citoyens ont si mauuaise opinion du ieune Bansser, pource qu'il a receu les poudres, viures, & munitions du grand Duc, & refugié le President Chaine son
A beaufrere sorty d'Aix, qu'ils emprisonnent sa mere, ses parents, & tous les Florentins de Marseille: au moyen de quoy ils viennent à parlementer, & bailler ostages de part & d'autre, dont Bezaudun & quelques autres sont choisis.

Ce traitté se compose le vnze du mois, auquel est accordé que les estrangers vuideront le chasteau, que le President Chaine & sa famille auront libre accez dedans Marseille, & qu'il laissera trafiquer & passer les vaisseaux sans destourbier ny fascherie. *Le xi. Octobre. Accord à Marseille.*

Le Duc qui est auec son excercite deuant le Puech, a vent des menees & bourrasques d'Aix, & si est tresbien aduerty que la Comtesse Amazone luy veut iouër d'vn mauuais esteuf : ceste froide Bise l'emporte soudainement auec cinq ou six cens cheuaux, & quelque troupe d'infanterie à parer ce coup triste & dangereux, tellement qu'il se rend à Aix le quinze du mois par la porte des freres Mineurs, celle de Sainct Iean estant close, & des Augustins trop bien gardee. A son abbord les vns se mettent à crier à gorge desployee, *Viue l'Altesse*, fors la Comtesse, les autres plus sages ne sonnent mot : aussi leur fut assez plus vtile ce silence, que le trop parler d'vn certain hostelier, qui se hazardant de preposterer ce cry, est sur le champ massacré. Le brazier de ce tumulte s'aigrit & s'allume de sorte que les principaux & plus qualifiez de la ville se leuent & se rendent aux quartiers où les Capitaines ne s'osent trouuer pour n'estre poussez de mesme vent. Sur l'entree des tenebres de la *Le xv. Octobre Le Duc à Aix.* *Vn pauure hoste massacré à Aix.*
C nuict quelques Senateurs & l'Aduocat general Laurens, accompagnez de Courbons, Rogers, le Cheualier de Chastueil & Magnan Gentilshommes fort aspres à ce parti, entrét par grand furie dans le logis de la Comtesse, qu'auec vn rude & fascheux bon-soir, ils constituent prisonniere de la part du Duc : de mesme furent prennent l'Aduocat Guiran, cerchent Fabregues, Rabasse destiné nouuel Assesseur, & quelques autres ja refugiez à Marseille, laissans la Comtesse & la porte de sa maison enuironnee de mosquetaires, harquebuziers & archers du Prince qui le lendemain de cetant prodigieux & inesperé changement entre en la salle doree, où il proteste ne desirer rien tant que d'employer ses armes au restablissement de la Iustice, à l'vnion de la Noblesse, & de la paix & tranquillité du peuple. *Le xvi Octobre. Le Duc entre en la salle de l'audiance. Sa protestatio.*

D L'action de ce Prince est tellement aggreable qu'elle est suiuie d'vn conseil general tenu en la maison de ville, où il est resolu que les Senateurs indignement detenus au chasteau de Meyrueil auec tous les Conseillers & Magistrats absents, qui n'ont fauorisé les armes de leurs ennemis, & quantité de bons & honnestes citoyens seront honnorablement rappellez & remis en leurs maisons. On void adonc sourdre vne telle alteration, que le nouuel Estat Consulaire est honteusement supprimé, cassé & declaré illegitime, inualable, irregulier le iour suiuant, auec autant d'estonnement, que d'aspre & fascheux desplaisir à ceux qui auoient à peine gousté la douceur de ces vains honneurs l'espace de dix-huict iours: mais pour sçauoir plus à plein tout le motif de ce tumultuaire changement, & d'vne tant inopinee & inciuile deposition, il est necessaire de prendre les choses d'vn peu plus loin, & *Nouuel Estat honteusement supprimé.*
E repasser comme en poste aux lieux que nous auons touchez, ce que nous ferons breuement & sans fascher le lecteur.

Apres que Vins fut mort, les affaires estans comme suspendus & rompus, plusieurs Barons & Gentilshommes furent vers ce Prince pour implorer son assistance & son bras, & tirer secours de luy : ce qui leur fut accordé, à telle condition que toutes les places & forteresses qu'ils prendroient sur l'ennemi, seroient remises ez mains des Nobles & propres Seigneuries. En suitte de quoy ce Duc vint en Prouence en personne, en l'equipage, l'ordre & la compagnie que nous auons ja fait voir. Il fut receu par ceux d'Aix, & par la Comtesse de Sault auec toute la ioye, la magnificence & la pompe qu'il esperoit : tellement que peu *Ce qui arriua apres la mort du sieur de Vins. A quelle condition le Duc de Sauoye est appelé des Prouençaux. Exploicts du Duc. Receu à Aix.*
F apres il alla à Sallon, qu'il assiegea & emporta sans trop grande peine, laissant pour Gouuerneur de la ville Merargues, mais pour le regard du chasteau, y ayant logé Campaillon son vassal & suject naturel, auec quelques soldats Espagnols dont il se peut asseurer: Sallon emporté, il va assieger Berre, qu'il prend à faute de viures, par composition honnorable exactement obseruee. Et combien qu'il eut solennellement promis à Bezaudun, l'vn des bons piliers de la ligue, le gouuernement de ceste place, qu'il estimoit sous la parole d'vn tel Prince ne luy pouuoir eschapper: si est-ce qu'ayant assez plus d'egard à l'vtile qu'à l'honneste, soit qu'il doutast de la foy du Prouençal, soit qu'il y fut porté par quelque puissante *Assiege & prend Sallon. Assiege & prend Berre.*

persua

Alexandre Vitelli Gouuerneur de Berre.

Appellé par le Lieutenant d'Arles. Entre en Arles. Fortifie Fourques.

Asseure les places qu'il prend auec des garnisons Espagnolles.

Donne mesfiance & iatousie aux Nobles.

Est contrequarré des nouueaux Procureurs du pays.

Requis d'assieger le Puech pour le tirer d'Arles.

Biord en ombrage du Duc est desia sur le repentir.

Le Lieutenant empoigné & traduit au chasteau de Salon.

Derechef supplié de battre le Puech.

Fait pensionnaires en Arles ou il laisse quelques compagnies Piedmontoises.

persuasion il y met bien & beau des garnisons Espagnolles & Piedmontoises, sous le gou-
uernement d'Alexandre Vitelly, Capitaine & Baron Romain, laissant ainsi Bezaudun mo-
qué & frustré de son esperance. Or auoit Byord, comme vous auez ouy, chassé & mis de-
hors tous les principaux nobles & bourgeois de la ville d'Arles, & se trouuoit cest homme
timide de sa nature, quoy que tres-aspre & vehement, plongé aux eaux glacees d'vne tant
roide & violente apprehension d'estre assiegé, ainsi qu'il fut par M. le Connestable (quoy
que ce ne fut qu'vne broüee qui passa auec vn merueilleux degalt) qu'il appelle à son secours
le Duc de Sauoye. Ce Prince qui prend au poil l'occasion, le prend tellement au mot, qu'il
y va en personne auec son armee, dont il iette vne grande partie dedans la ville, & de là A
court d'vne mesme diligence fortifier le lieu de Fourques ez bordages du Languedoc. La
Comtesse de Sault, qui consulte adonc auec les Barons & Gentilshommes de son parti, &
descouure l'intention & les desseins secrets de ce Prince, void deuant ses yeux qu'au lieu de
remettre les places qu'il emporte entre leurs mains & à leur pouuoir, il les asseure pour soy,
& munit en leur barbe de garnisons Espagnolles & Piedmontoises les chasteaux, forts &
citadelles. Ces façons de proceder, toutes autres qu'ils n'esperoient, les font assembler &
resoudre de donner de l'empeschement au cours de ses premieres conquestes pour mettre à B
vau-l'eau son dessein, qu'ils deliberent de rompre, ains qu'il passe plus auant & face plus de
ruine. A ceste entreprise & resolution s'offre tout à poinct le temps de l'estat nouueau de la
ville d'Aix, pource que les Consuls qui sont nais Procureurs du pays, ont vne grande &
absoluë authorité sur les affaires, & peuuent grandement faire pancher la balance du costé
que le poids de leur voix se tourne : au moyen de quoy ils prattiquent en sorte que le pre-
mier chapperon tombe sur l'espaule de Merargues, le second, le tiers, & le quart estans
donnez à Porcils, Lieutaud, & Rabasse qui deuoit estre Assesseur : au demeurant person-
nages qu'on auoit mis en ces charges pour contrequarrer le Duc, & tenir l'œil à ce coup, C
quoy que Rabasse n'en eut qu'vn, qu'il auoit perdu d'vn coup d'espee quand il estudioit à
Paris au mesme College que i'estoy. Sept ou huict iours apres ceste election, la Comtesse
& ses partisans font faire vne deputation d'Ausar qui sortoit de la derniere charge de Con-
sul, & du second & tiers Consuls nouueaux, accompagnez de vingt-cinq ou trente des
plus apparens citoyens, & de l'Aduocat Bernardy, pour faire vne belle & copieuse remon-
strance au Duc, & l'induire à venir assieger le Puech auec son armee, puis que la ville d'Aix
receuoit tant d'incommoditez de ceste meschante eschauguette, plantee sur vn rocher.
C'estoit vn stratageme & tour de guerre proietté, pour le sortir d'Arles, & laisser par ce D
mesme coup Biord bien estourdy au mesme estat & commandement qu'il auoit, ains qu'a-
uoit appellé le Duc : car Biord se repentoit desia d'auoir mis vn plus fort que luy dans la
ville qu'il gouuernoit & tournoit à sa fantasie, & eut fort bien desiré de le voir encor en Sa-
uoye, à Nisse, ou à Turin plustost que dans Arles, auec tous ses Espagnols, Morisques &
Granatins, ses pistoliers & ses pistoles : mais ils ne peurent si secrettement conduire ceste
menee, que le Duc n'en fut aduerti par vn certain personnage, qui lors estoit auec la
Comtesse : de sorte qu'au mesme temps qu'il sçeut ceste deputation, & que c'estoit pour
prattiquer Biord, & le mettre & ietter luy & ses troupes hors d'Arles, il se resoud à trom-
per leurs mauuais & pernicieux desseins, & à faire bien & beau empoigner le Lieutenant,
qu'il fait de ce pas battre aux champs, & traduire dans le chasteau de Sallon que Campil- E
lon commandoit, où ce pauure homme bien estonné arriue au mesme poinct, que les de-
putez y arriuent : ceux-cy entrans par vne porte, & le prisonnier par l'autre. Or quoy que
la prise inesperee & la traduction de Biord leur eut donné vn grand & bien mortel coup ; si
est-ce que pour ne gaster leurs affaires, ils n'arresterent pas pour cela de partir le lendemain
& de continuer leur ambassade de peur de se rendre coulpables, & descouurir le pot aux
roses : si qu'ils se rendirent en Arles, & allerent trouuer le Duc, auquel ils firent vne haran-
gue bien estudiee, & vne tres-instante requisition de venir battre la Roque du Puech, l'as-
seurans que la ville d'Aix auoit mis sus vne bonne imposition en forme de cotte pour four-
nir amplemẽt argẽt, & victuailles à son armee. Le Duc fut cõtent de leur accorder leur de- F
mande, & venir assieger le Puech : mais auãt que de partir d'Arles doutãt de quelque tumul-
tuaire changement il voulut faire le Consul la Riuiere, esleué sous les faueurs & insolences
populaires au plus illustre chaperõ, & quelques autres de son baleine, ses creatures & pensiõ-
naires, les obligeant par plusieurs pieces d'or à suiure le vent de sa fortune, auec toute fide-
lité ou plustost infidelité : pour mieux asseurer ses affaires (car il vouloit pouruoir à tout) il
laisse quelques bandes Piedmontoises dans Arles sous le commandement de Rides Gen-

tilhomme

ilhomme Sauoisien, puis tire droit à Sallon, où la Comtesse dissimulant son courroux & son dessein le va voir. Le Duc qui auoit sçeu toutes choses par des personnes qui n'estoiẽt ny à descroire ny à mespriser, & qui ne mettoit guieres à nonchaloit tels & tant importans aduis ne peut si bien couurir son indignation & le nuage de despit qui paroissoit sur son visage, que la Comtesse ne s'en apperceut, & ne recognut tres-bien à sa contenance & ses discours, qu'il y auoit anguille sous roche, qu'elle estoit descouuerte, & que tout estoit gasté.

Est à Sallon où la Comtesse de Sault le va visiter.

Entre en mesfiance d'elle, & luy met la peur au ventre.

A Sur les prompts & diuers combats de ceste violente apprehension, qui ja liure vne mortelle bataille en son ame, elle vous trousse bagage, & d'vne extreme legereté prend & suit la route d'Aix : mais le Duc qui ne luy veut donner le loisir de se recognoistre, comme celuy qui recognoit & redoute la force de son entendement, la suit de pareille vistesse, qu'vn bon leurier feroit vn lieure : si qu'il n'est plustost à Aix, que la ville est en rumeur, & la pauure Comtesse, auec Fabregues, Guiran, & plusieurs autres confidens de son parti, prisonniers mis en bonne & seure garde, dont suit vn grand estonnement. L'esclat de ce soudain coup assomme tellement le Consul Metargues, l'Assesseur Rabasse, & Lieutaud, qu'ils abandonnent les murs & les portes, & font belle place au Duc : qui se trouuant par ce moyen maistre paisible de la ville, fait entreietter vn appel de l'election peu deuant faite, la fait plaider par deuant le Senat souuerain, le dix-septieme d'Octobre, jetter cõtre & le uer en pieds l'Aduocat du Roy Laurens, qui d'vne grande vehemence poussant vn torrent de paroles tres-eloquentes & viuement animees renuerse ceste election, & requiert qu'on y procede de nouueau : si qu'on monte à ces charges des bons & zelez Catholiques, aggreables à ce grãd Prince, vray defenseur de la foy. Par ainsi reçoit la Cour, sous la violence de tant de vents ceste appellation tant inesperee, & ordonne qu'il sera derechef procedé à nouuelle nomination par deuant les Commissaires ja deputez tant des Consuls que des Capitaines des portes & autres officiers de la maison commune. Ce qui est fait le mesme iour sous vn tel sort que le chaperon de Metargues est transmis sur l'espaule d'Allamanon, celuy de Porcils à Duranti patrice d'Aix, de Lieutaud à Denis Bruys & de Rabasse à l'Aduocat Audibert, homme celebre & fameux, entier & homme de bien entre tous ceux du Barreau. Ceux-cy secondez de Rogers, Chastueil le Cheualier, Magnan, Mimata, & Alpherand, qu'on destine Capitaines à la garde des cinq portaux & quartiers de la cité. Quant à la Comtesse elle se sauua quelques iours apres à Marseille où Bezandun estoit en charge de Viguier, & Cazau commençoit la malheureuse dictature, où ceste femme l'auoit monté.

Fait la Comtesse & quelques siens confidens prisonniers.

B

Entreiette appel de l'election Consulaire, qu'il fait rompre & faire de nouueau.

C

Le xvii. Octobre.

La nouuelle creation supprimee par autre nouuelle nomination.

D Sur le feu de ce tumulte le Duc escrit à Marseille de ne rien alterer au bruit de cest accident : mais comme ce coup là les estonne, ils dressent vn corps de garde tout aussi tost, arrestent la galere du Duc, & mandent de ce pas lettres & messagers aux villes d'Arles, de la Cieutat, & du Martegue, de pouruoir à leur conseruation, & veiller aux desseins du Duc, qui veut emparer la Prouence. Ces messagers despechez, il part & va à la poursuite du Puech, laissant la Comtesse sous la garde de Rogiers Capitaine de Sainct Iean, qui fait qu'aucun ne luy parle suiuant l'expres commandement qu'il en a de son Altesse. Ceste courageuse femme qui void la rouë de sa fortune bien tournee, & sa vie en vn branle bien perilleux & nouueau, tourne & bande tous les ressorts de son esprit vif & penetrant au possible : si que pensant à tromper ceste discourtoisie & fascheuse garde, elle pense à sortir de sa prison, ains que sortir de la vie.

Le xxi. Octobre.

Retour du Duc au Puech.

E

En ces bandages & tournoyemens (car quelles issues ne cerche la liberté, & la crainte de la mort) le moyen le plus propre que sa disgrace luy offre, est celuy d'vne simulee maladie, & de se mettre dans vn lict, auec les feintes & cõtenances propres à tel effect. Comme le crespe du soir a desia couuert la face du iour, & que le Soleil pour donner lieu au silence, & se monstrer plus courtois & moins fascheux qu'il ne fit à l'endroit de Mars est desia bien auant en mer, elle vous fait bien & beau mettre sa fille de chambre à sa place, puis auec Charles de Crequi son fils vnique du premier lict, fort ieune d'ans, habillé en paysan, prenant vn accoustrement de Suisse, & vne longue & fausse barbe se sauue si finement qu'elle se rend à Marseille. Si vn mortel estonnement saisit les gardes lors qu'ils trouuent la fille au lieu de la Dame dans la couche, le tumulte & le bruit, qui est incontinent semé par tous les coings de la cité le monstre tout aussi tost : assez plus estonné se trouue le Duc que ne fut Vulcan voyant Venus hors des fillets, & la fille prise à son lieu. En vain se font alors recerches, en vain sont trompettes aux champs, en vain criees resonnantes, en vain bruits & tumultes vains, en vain bãdes à cheual, en vain coureurs & cercheurs à pied, en vain menaces & cõmandemens, puis qu'vn soldat de fortune, moyennãt deux mil escus d'or, que ceste

Le xxii. Octobre

La Comtesse se sauue desguisee en Suisse.

F

Tumultes à Aix pour l'euasion de la Comtesse.

infortu

Le xxviii. Octobre. Le Puech batu & l'assaut donné. Cesar en la guerre d'Afrique.

infortune luy fait trouuer a ioué ceste comedie, & l'a rendue à sauueté. Le Duc quoy que bien estonné de ceste mutation, dissimule son courroux & sans faire autrement semblant de la perte de ceste piece, va d'vn despit mordant & vif continuer son ieu auec vne double batterie de neuf horribles & bruyantes machines pour voir s'il pourra donner mal au Puech : mais la fortune n'a pas fait marché d'octroyer tousiours leurs desirs & contentemens cōme en propre aux Princes & aux Monarques qui font sans plus professiō des armes. Ce mesme iour donc qui estoit le xxviij. du huictieme mois se commence vn furieux & impetueux assaut sous vn espouuentable bourdonnement de tonnerres, qui dure depuis vne heure iusques à nuict close, au moyen duquel les Sauoyards donnent iusques dans le fossé, dont ils sont fort rudement repoussez. A ce hurt le Duc perd Montfort, ieune courageux Baron Prouençal, & deux Alphiers Espagnols, outre vn grand nombre de blessez. A

Mort du Baron de Montfort. Le xxix. & le xxx. Octobre. Prise de Gaubert. Le iii. Nouembre, iour de Dimanche Batterie continuee. Mort du sieur de Rogiers, Gentilhomme d'Aix.

Le iour ensuiuant où le mois expire en contrechange de ce que le Gouuerneur a pris Gaubert, où il a fait pendre Sautaire & vingt-trois de ses soldats, les foudres continuent durant trois iours à faire des tintamarres & des fracas si mortels & si violents, que le propre iour du Dimanche (à bon iour bonne oeuure) se liure vn assaut continué depuis l'heure de midy iusques à la nuict, où demeure mort Rogers d'vne ronde & petite pierre de foudre deschargee auec vn mortel sifflement sur sa teste de la bouche d'vn mosquet (Gentilhomme de la famille de l'Euesque autant homme de bien que regretté de ses amis) & la plus part restent blessez. B

S Cannat resolu à la defense de ceste place.

Ceste perte les anime tellement qu'ils se iettent dans le fossé, & plantent ja les eschelles pour monter sur le rocher, lors qu'ils sont encor plus viuement repoussez, & contraints de se retirer, pour autant que S. Cannat auec sa contenance inesbranlable & froide monstre de vouloir plustost laisser la peau que la place, & la vie que l'honneur: neantmoins les deux iours suiuans sont cōtinuees ces mesmes tempestes par telle fureur que la plus part des maisons du village sont abbattuës & demolies, auec si peu de succez pourtant, que sur la tarde seree, le Duc (qui reçoit nouuelles, cōme le Gouuerneur Gascon, ioinct au Gouuerneur Dauphinois battent furieusement les murs de Digne, auec l'artillerie de Sisteron, & que le Duc de Mont-morancy a fait le mesme au fort pres d'Arles) de peur de quelque sinistre esclandre, fait desbander son camp & ses machines du Puech, pour se rendre à l'abry d'Aix le vij. de Nouembre : iournee de repos à ceste biccoque, & de renommee immortelle à S. Cannat, qui auec cent quatre-vingts harquebusiers & vingt armez seulement durant xxxv. iours, si vaillāment & sans bransle aucun d'estonnement se porta à la defense d'vn Beffroy, de tous costez tempesté contre les forces d'vn si grand & courageux Prince, & les foudres de deux mil cinq cens coups de canon, lasché cōtre ces hauts rochers sous des tonnerres espouuentables, n'y ayant perdu que vingt-six hommes & en soixante de blessez. C D

Le vii. Nouembre. Le siege du Puech quitté.

Prise de Digne. S Iannet contraint par le peuple de rendre Digne Le ix Nouembre.

Digne n'en auoit pas tant enduré, qui apres cinquante-quatre volees contre l'Eglise, & six tant seulement cōtre le fort s'estoit rendue trois iours deuant, à telle composition que la ville donneroit cinq mil escus au Seigneur de Lesdiguieres, pour la monstre de l'infanterie Dauphinoise : & d'abondant les frais de toute l'armee, selon l'estime qui en seroit faite, la vie, hardes, & bagues sauues à tous ceux qui voudroient en sortir tant habitans qu'estrangers. Ce qui aduint ainsi, parce que le peuple se trouuant le plus fort contraignit & violenta S. Iannet Gouuerneur de la place, & les gens de guerre, qui ne manquoient pas de courage à receuoir ce parry, auquel ils perdirent le moins. E

Arriuee du Comte de Carces à Aix. Des familles de Villeneufue, de Bonifaces, de Castellane, de Pontevez, de Blacas & de la Tour Le x. Nouembre. Le Duc fait faire monstre aux gens de guerre.

Voicy d'estranges bouleuersemens, & des menages bien inattendus & soudains, le Cōte de Carces qui se tenoit coy, deux iours apres que le Duc a laissé le Puech en repos & en paix arriue à Aix, accōpagné du Marquis de Trans son nepueu, de la Molle, & du Cheualier son frere, du Commandeur de Montfort, de Seillans, d'Aulps, de Romolles, & quelques autres Gentilshommes en nombre de xxv. ou xxx. cheuaux. Sa venue est tellement aggreable & desiree, que les deux Cours souueraines du Parlement & des Comtes, les Consuls, les Patrices, & les principaux de la cité le vont rencontrer & receuoir, auec beaucoup de signes d'honneur & de ioye. A son arriuee le Duc fait faire monstre aux gens de guerre, dont il mande partie en Arles, & partie à Cucuron, ordonnant le reste aux enuirons d'Aix. F

Le xi. Nouembre. Arrest contre la Comtesse de Sault & autres faits prisonniers.

Considerez ces repentines mutations: le souuerain Senat que la Comtesse de Sault auoit presques suppedité changeant d'assiette & de ton prononce vn Arrest le iour suiuant, & commande que ceste Dame sera adiournee en personne. Que vn certain Perrinet teinturier de profession, & quelques factieux d'obscure & vile marque soient apprehendez & saisis au corps, voire mesme que Fabregues & Guiran seront transmis en bonne, seure & forte garde

à la chambre des chameaux : ce qui est executé. Ces pierres se remuent à Aix, mais voicy celles qu'on remuë à la ville de Marseille, où cest Arrest est en vain mandé pour sortir à quelque effect.

Le Baron de Meolhon partisan du Duc de Sauoye, mais auiourd'huy son vassal, auec soixante harquebusiers, & quinze ou seze armez saisit le monastere antique de Sainct Victor par escallade sur les deux heures du matin, que Nouembre a ja seze iours. Ceste prise meut le Duc, qui preuoit du tumulte & de la sedition à ceste cité de choisir trois Senateurs qui sont Flotte, Vento & Villeneufue à eux ioinct l'Aduocat Laurens, lesquels ne faillent point de se rendre le lendemain au Monastere auec quelques compagnies de gens de guerre : où ils ne sont plustost arriuez, qu'ils font entendre aux Consuls l'occasion de leur venuë, pour sçauoir d'eux leur disposition & volonté, & s'ils ne veulent pas se rendre soupples au souuerain & sacré pouuoir de la Iustice, & permettre qu'on saisisse la Comtesse Bezaudun, & autres refugiez dans leurs murailles. A quoy ils font response d'estre prests & appareillez d'obeir, pourueu que leurs procedures soient ordinaires iustes & non violentes.

Le xvi Nouembre. S. Victor saisi par le Baron de Meolhon. Le xvii. Nouembre. Senateurs mandez au Monastere.

B Sur l'attente de ceste intention, que Laurens fait sçauoir à la Cour, n'ayans response qui les contente, ils commencent à foudroyer Sainct Victor de quatre grosses & beantes pieces, logees au Miradour (lieu esleué où l'on monte pour voir les vaisseaux qui vont & viennent par ces mers) & de deux de la tour Sainct Iean, continuans ce tintamarre de batterie iusques à trois cens septante coups contre les vieux & venerables murs de ceste noble Abbaye : tellement que le iour d'apres au premier coup de tonnerre, que Marseille la Forteresse de nostre Dame, dont le Baron estoit maistre, fait vn contretonnerre d'artillerie, & dure ainsi ceste dure & foudroyante Musique de part & d'autre tout le vingtiemedu mois. Sur le tard, à fin que le canon du fort n'offençast la maison de ville droit opposee à sa butte, l'assemblee se fait au Palais, où entre autres deliberations proposees est resolu de mettre vn funds de vingt & cinq mil escus, pour les nerfs & frais de la guerre, d'auoir quatre cens hommes payez de mois en mois, commandez par les Capitaines de la creuë, & deux pionners & gastadours payez au iour la iournee.

Le xix. Nouembre. S. Victor battu. Le xx. Nouembre. Batterie continuee. Imposition & commencement de tyrannie à Marseille.

Ces commencemens de malheurs & ces portes ainsi ouuertes aux tyranniques & pernicieux desseins des turbulents seditieux, deux iours apres est accordé que le Baron remettra l'Abbaye entre les mains du Prieur & des Religieux, & que Fabio fils aisné de Cazaux & sera mis en garnison, auec cent hommes de garde, cinquante payez par la ville, & cinquante par l'Abbé, & ce suiuant vne vieille & antique transaction : ce qui fut mis en effect, ainçois traina tant de malheurs, que le lendemain Louys d'Aix qui de simple sous-Viguier estant desia venu chef honnit le baston royal, est mis & choisi pour commander, & honnir la porte royale, dont estoit Capitaine le Baron aussi bien que de Nostre Dame : si que le voila bien flouet, & reduit à triste parti. Ces monstrueuses, & non encor veuës nuees se grossirent tellement, que Cazaux, qui sous leur faueur & par monopoles s'estoit fait violentement, comme auec des machines des Ergares, & des tours, aux hautes tours de ces insolences, & au grade de premier Consul (honneur auquel il ne pouuoit ny deuoit iamais aspirer en temps serain) commença de monter au premier escalier & degré de tyrannie, à mener six mosquetaires deuant sa personne (que depuis il augmenta augmentant ses felonies) & à faire expirer visiblement la liberté de Marseille, tant il fut enflé & perdu, lors que le mois expira.

Le xxii. Nouembre. Accord à Marseille. Le xxx. Nouembre. Cazaux commence à mener des mosquetaires pour sa garde.

Pendant que les premieres tourmentes de Marseille croissent à veuë d'œil en horribles & sifflantes tempestes, à Aix estoient arriuez les Senateurs Agar, Ioannis, Desiderij & Puget, qui auoient presté le serment par le commandement du Duc au Conseiller de la Coste, Gentilhomme issu de la tres-noble & tres-ancienne souche de Simiane, qui tenant lieu de President y estoit entré auec le Conseiller Thoron, l'vn des Conseigneurs de Thouars : ceux-là mesmes qui auoient deputé les trois Conseillers, & l'Aduocat Laurens à Marseille. Apres quoy dans la grande & longue salle de l'Euesché le Duc fit la proposite des Estats que authorisoient de leur presence les Euesques de Riez & de Sisteron, le Docteur Matal, Vicaire de l'Archeuesque d'Aix pour l'Eglise, l'Aduocat Laurens pour la souueraine Iustice, le Comte de Carces grand Seneschal, le Marquis de Trans, le Comte du Bar, le Commandeur d'Alluye, la Molle, Seillans, Malisiay, Sainct Iulian, Saincte

Ce qu'on faisoit à six conseillers detenus au chasteau de Meyrueil relaxez & venus à Aix. Estats tenus à Aix le xxiiii. de Nouembre. De Pontreuez, de Villeneufue, de Grasse, de Castellane, de

Bonifacis, de Pontenez, de Grimaud, de Castellane, de Barthelemy, de Villeneufue, de Garde, de Castellano & de la Tour.

Croix, Vaulclause, Vins, Mommeyan, Romolles, & quelques autres de la premiere Noblesse, auec les Procureurs du pays, les Consuls d'Arles, & bon nombre de Communautez: estant vn bruit que ce mesme iour, que Cazaux & Louys d'Aix ja esleuez, comme i'ay dit, au premier degré de leur tyrannie, apres vne solennelle & generale procession sous les flammes de quantité de feux de ioye, auoient offert chacun vn laurier à l'autel pour la deliurance de Sainct Victor.

Insolence de Casaux & Louys d'Aix, qui offrent des lauriers à l'autel en signe de victoire.

Beynes auitaillé par le Comte de Carces.

Le ii. Decembre Resolutions des Estats d'Aix

Le iii. Decembre. Deputez de Prouence, aux Estats generaux de Rheims.

Presques en ce mesme poinct Beynes fut auitaillé par le Comte de Carces, qui accompagné de quelque nombre de gens de guerre tant de cheual que de pied, deliura ceste place du danger, & de la faim, qui la menaçoit. Cependant les Estats d'Aix apres auoir tenu huict iours se trouuerent acheuez le second du dernier mois. En ceste assemblee fut arresté que les quatorze mil hommes de pied, que le pauure pays entretenoit, seroient reduits à six mil: que les contes de Martin & de Micheau Thresoriers generaux seroiét reueus & recalculez: que ceux qui auoient exigé les deniers prouenus de la vente des fruits & meubles des Royalistes en rendoient conte par deuant certains personnages ordonnez à cest effect: & qu'aux Estats generaux de Rheims pour l'Eglise, pour la Noblesse, & pour le peuple seroient deputez l'Euesque de Riez, le Commissaire Fourbin & l'Aduocat general Laurens, qui s'en allerent à Berre le lendemain, où ils se mirent en mer sur vne galere de Gennes, enuiron huict iours apres. A B

Plaidoyez des Gentilshommes contre le Lieutenant d'Arles.

Au mesme iour qu'ils sortent des portes d'Aix, le Lieutenant d'Arles homme estrangement turbulent, Beaujeu, ses enfans, Roquemartine, Bouchon, Vbaye, Chauari, Antonnelle, Vzane, Cabanis Gentilshommes d'Arles detenus à l'Arrest, Duraud, Bouchet, Tauernier, & quelques autres prisonniers accusez d'vne conspiration contre leur ville, dont ils estoient appellans, sont menez en pleine audiance, où le Conseiller de la Coste tient pour lors lieu de President, & l'Aduocat general Thomassin petit corsage, & sublime entendement desployé les excellentes merueilles d'vne vehemente eloquence contre les irreguliers emprisonnemens, les fortes & honteuses questions & tortures cruellement données tant à Durand, Bouchet & Tauernier, qu'à Henry & Iean Bibion freres germains, ausquels la tyrannie force des tourmens, & des douleureux cheualets auoit arraché & fait vomir de leur estomach ce qui n'estoit pas. La cause fut plaidee de part & d'autre, auec tres-grande aigreur & animosité par onze des plus fameux parleurs du barreau contre le Lieutenant Biord, qui n'auoit espargné aucune sorte de gehenne & d'impieté tant à l'encontre de ceux-là, que contre Antonuelle & plusieurs autres Nobles, qui tous estoient sans reproches: les traits, les foudres & les tonnerres suiuis de maudissons, imprecations, & blasphemes, que ces doctes personnages, & tres-entendus Aduocats lancerent comme sagettes mortelles des arcs de leurs langues contre cest homme: l'aspet hagar duquel tesmoignoit assez son humeur, au demeurant asseuré & resolu furent si drus & violents que tous les auditeurs en attendoient vne griefue condemnation des iuges prononcee auec courroux, & vne triste issue pour luy, receuë auec grande infame: quand le Mecredy onzieme du mois ayant impetré de plaider luy mesme sa cause, & se parer de tant de traits, il se mit à rembarrer leurs puissantes accusations par vn si bel ordre, & à iustifier ses actions, & deportemens par tant de beaux traits, & viues raisons, d'excellens & illustres exemples choisis & triez des plus anciennes & modernes histoires, sous le tounerre d'vne tant vehemente & foudroyante eloquence, durant trois heures qu'il parla, qu'ayant ietté de la poudre aux yeux, & de l'estonnement au cœur des Iuges, ils ne sceurent que resoudre ny qui absoudre ou condamner. Au moyen dequoy la Cour par son decret souuerain ordonna trois iours apres qu'auant faire droict aux parties presentees en audiance, il seroit informé par Commissaires sur tous les faits dressez, briefs & interdits par le Procureur general, que les vns seroient aux prisons, les autres aux basses fosses, le Lieutenant à l'arrest, & les Gentils-hommes au large en cautionnant, auec pleine liberté d'aller par tout où bon leur sembleroit, hormis en la ville d'Arles, sur peine d'estre attaints des crimes à eux imposez, dont chacun fut bien estonné. Mais laissons le combat des langues pour venir à l'essay des lances; Themis pour Bellone, Mercure pour Mars, les paroles pour les coups, & le style du barreau pour le discours des batailles. C D E F

Le xi. Decembre. Plaidoye du Lieutenant Biord, tonne au cœur au Sinat.

Le xiiii. Decembre. Arrest ensuiuant.

Le xv. Decembre. Iournee de Vinon.

Auant qu'entrer à la iournee de Vinon, qu'on peut ainsi appeller pour les deux camps, qui s'y chocquerent de part & d'autre, & le Prince qui s'y trouua, il faut sçauoir qu'apres la retraitte des troupes Dauphinoises, lesquelles ayans secouru le Puech, auoient forcé le Duc de quitter ce malheureux siege (duquel l'incommodité & la mauuaise ombre que ceste im-

portune

portune Roque portoit à la ville d'Aix ne l'eut iamais laissé demordre) & l'auitaillement de
Beynes par le Comte de Carces, lequel auoit contraint les Royalistes de quitter ceste place,
& se retrancher dans le village de Mezeaux, distant d'vn quart de lieuë de là: le Gouuerneur
fit quelques forts deuant Beynes, estimãt qu'il pourroit reduire ce lieu reueśché à la faim, &
par telle destresse à se tẽdre la corde au col, pour le moins à discretiõ. Les forts dressez, il
prend quartier autour de Riez, & loge Mesples auec enuirõ xx. ou xxv. armez, & quatre cens
harquebusiers dedans Vinon, place de vray meschante & peu renõmee iusques là, mais de-
A puis assez plus cognue: au demeurant d'assez meilleure importãce que son visage ne fait pa-
roistre tant pour la traitte des bleds, dont Aix souffroit l'incommodité, que pour estre assise
sur Verdon riuiere de sa part brusque & mauuaise, qui ne se laisse manier, quand les pluyes
& les torrens des prochaines montaignes l'ont irritee & faite grossir. A ces nouuelles part
le Duc auec son camp, & deux de ses machines foudroyantes, que pour leur extraordinaire
longueur, & le long trait qu'elles font de poinct en blanc, auec grand fraccas & dõmage, on
appelle couleurines, petits foudres d'airain inuentez pour fondre les villes qu'il va plãter de-
uant Vinon, cõmençant vn terrible ieu, qu'il continue iusques à quelques deux cens coups,
B apres le fraccas desquels faute de pouuoir gorger ces horribles dragons, leur horrible mu-
gissemẽt cessé ceste bruyante musique cesse: les assiegés faisans tout ce que gens de bien
pouuoient contre les esclats, les coups & les feux de tant de tonnerres & d'hõmes. Tandis
que les murs de Vinon sont de toutes parts battus & enuironnez, le Gouuerneur qui comme
sage & preuoyant chef d'armee, n'oublie rien de tout ce qui peut garantir les assiegez des
gueules deuorantes de tels monstres, enuoye vers Lesdiguieres & Gouuernet comme à son
secours ordinaire, & ramasse sur ceste attente ses forces autour de Riez. Le danger estoit au
delay de ce secours attendu parce que Vinon ne valoit rien, & n'estoient les assiegez capa-
C bles de soustenir guieres long temps de telles & si terribles tempestes, qui de toutes parts
fondoient auec vn mortel sifflement sur eux. Le Gouuerneur craignoit de perdre vn si bon
Capitaine que Mesples, & n'estoit en moins vigilant & fascheux soucy de sa troupe. Ce qui
le fit resoudre d'approcher ses ennemis & d'aller vn peu voir leur mine, auec les seules ban-
des Prouençales. Auec ceste deliberation il part d'Oraison, prend son chemin droit à Vi-
non, se presente à l'ennemi, remarque sa contenance, void leur ordre & leur puissance, iuge
l'extremité de la place, se retire sans exploitter autre dessein pour ce iour-là, & fait par tel
ordre sa retraitte, passe le Verdon tout contre Corbieres, où il loge sa caualerie, & encor à
D Saincte Tulle, laisse son infanterie à Rousset deçà le fleuue, & charge messages sur messages
au secours Dauphinois, à fin de le faire auancer: mais le temps estoit si court, & le chemin
tellement long, que de plus attendre c'estoit folie, Vinon estant aux abbois & soubmis à
plusieurs tempestes dangereuses & mortelles.

Verdon riuiere assez immaniable & dangereuse.

Resolution, prouoyance & retraitte de monsieur de la Valette.

En ce combat d'esprit, qui n'estoit petit tout deliberé de iouër à quitte ou double, voire
entierement resolu d'aller voir le Duc, de tenter la fortune de la guerre, & de tascher en fa-
ueur de Verdon (croyant bien que le camp aduersaire se tiendroit du costé de son autre
bord) de retirer Mesples & ses gens de tant de sanglantes gresles, il part & repasse auec ce
mesme dessein la brusque Durance, prend son infanterie, & met en trois escadrons son ar-
E me, composee de cinq cens vingt-cinq Maistres, & six cens hommes de pied, qu'il ordonne
& dispose à vingt hommes par rang, à vne lieuë de Vinon, qu'on appelle de Pelloniere, sous
le village de Rosset iustement au mesme endroit, où il en auoit autant faict le iour pre-
cedent.

Le premier escadron qui faisoit l'auantgarde rempli de cent quarante Maistres fut don-
né au vaillant Buoux, mis à la teste de l'armee, au deuant duquel on voyoit marcher d'vne
froide & tres-asseuree resolution Sainct Cannat, auec vne vingtaine d'enfans perdus, cou-
uerts de sallades, & de pieces conuenables, qui pour descharger quelques malheurs aux
premiers qu'ils rencontreroient, se desbandoient de l'armee. A l'aisle gauche de cest ost
marchoit le Baron de Ramefort auec enuiron cinq cens harquebusiers à costé droit de la
F bataille: pour le costé gauche de l'auantgarde, cent harquebusiers d'eslite furent comman-
dez de s'auancer, pour seruir d'enfans perdus aux gens de pied, lesquels marchoient sous
les commandemens des Capitaines Verdaches, & Chappolieu, vaillans & asseurez Gen-
tilshommes, l'vn Prouençal, l'autre Dauphinois: pieces au demeurant qui seruirent
merueilleusement au gain de ceste iournee. Aupres de Buoux estoit le braue Cheua-
lier son frere ressemblant vn petit geant, tout couuert d'acier luisant sur vn cour-
sier d'Italie, qui mangeoit la poudre & le vent, les compagnies du sage Solliers en poil

Ordre de l'armee dudit sieur de la Valette.

Buoux conducteur de l'auantgarde.

S. Cannat des enfans perdus à cheual.

Ramefort à l'aisle gauche auec l'infanterie.

Verdaches & Chappolieu conducteurs des enfans perdus à pied.

Le Cheualier de Buoux, les sieurs de Solliers, d'Escaranaques, de Myrebeau, de Boyer & de Belloc.

Le Baron de Montaud, & le Cadet de Mertargues.

& cheueux grisons : mais en courage roide & vert, pere de S. Cannat, d'Escarauaques, de Mirebeau, de Boyer, & du Gascon Belloc en nombre d'enuiron cent cinquante Maistres, Gentilshommes que la peur & la couhardise ne cognoissoit aucunemēt, suiuis du Baron de Montaud & des compagnies du Marquis d'Oraison, & du Cadet de Metargues qui en vne telle ieunesse d'aage se porta fort vaillamment pour rompre quelque gauche opinion qu'on auoit de luy: & finalemēt par vne belle ruse de guerre tous les vallets de l'armee bien au loin derriere tant de belles & martiales troupes chacun l'espee à la main en contenance de cōbatans, dōnans monstre de cinq cens cheuaux, que quelques sages & vieux soldats (pour contenir ceste cohorte indisciplinee en bon ordre) conduisoient. Alors paroissoit la bataille, en teste de laquelle se voyoit le Gouuerneur auec le Baron de Vence de la tres-illustre famille de Villeneufue. En quoy la fortune luy voulut estre si gracieuse & bienvueillāte ce iour-la, que le braue Gouuerneur ioignit encor tout à propos & à temps son armee au poinct qu'on prenoit cest ordre, auec enuiron cinquante cheuaux si lestes & bien accōmodez, qu'on les garda pour la compagnie de reserue. Cest ordre pris en ceste guerriere sorte, l'armee se met à marcher droict cōtre Vinon tout au petit pas, non si coyemēt toutesfois, ny auec si peu de murmure, que le bruit n'en paruint iusques au camp de l'ennemi, lequel se prepara de son costé de s'opposer à sa venuë : pour ne perdre le temps il passe la riuiere de Verdon & commence à ranger sa caualerie en tel ordre, qu'il se resoud encor plus volontiers à la battaille, fauorisé de son infanterie, ja logé à quelques grangeages & maisons champestres du costé de Greols tout contre ceste riuiere : en somme que les voila d'vne part & d'autre resolus & disposez à vn tresaspre & sanglant combat, quoy que la partie soit inegale & mal faite: car il y auoit bien sept cens Maistres, & plus de deux mil harquebusiers du costé du Prince Saxon, & contre ce grād hourt d'hommes sous tel & si magnanime Duc, seulement cinq cens cheuaux, auec autant de fantassins ou mosquetaires de la part du Seigneur Gascon. Et toutesfois il ne se garda point pour vn si petit nombre de cōmbattās d'aller attaquer son ennemi, assez plus fort en troupes que luy. Le Duc qui faisoit mine de le receuoir, autant & plus allegrement, voire auec vne telle & tant martiale resolution, qu'on ne le vit iamais branler à mesure qu'il les vit descendre du costaut, & couler dessus la plaine, fit le mesme dessein qu'eux, & donnant la teste de son armee à l'Espagnol, Salines cōmença à se faire marcher en contenāce de guerre (ce que ce Gentilhōme, qui estoit autant courageux que superbe sçeut tres bien faire) contre le camp ennemi, qui s'en venoit pour le ioindre, & l'attaquer au petit pas, tant pour porter tout le monde au combat que pout tascher d'escarter de tant plus ce grand & gros nuage d'hōmes loin de ses barricades, auāces iusques sur le bord de Verdon. Or quād ces deux osts furent si proches l'vn de l'autre, que le foudre d'vn mosquet, & d'vne harquebuse en pouuoit bien facilement donner des nouuelles asseurees & mortelles : ceux qui estoient les plus forts (au moins en nombre) cōmencerent à gauchir par vn stratageme de guerre la teste de l'auantgarde, & à faire lors teste de l'aisle droite auec telle ruse & impetuosité, qu'ils rompirent l'auantgarde ennemie iustement au quatrieme rang, quoy que S. Cannat auec sa troupe se fut desia meslé & bien auant engagé dans l'escadron du Comte de Carces, & eut courageusement porté sa personne aux endroits plus perilleux, pour faire cognoistre sa valeur, & ouurir vne belle & opportune occasion de faire beaucoup de mal, ains que les armees se choquassent.

A l'entree de ce combat firent certainement bonne mine les plus forts, mais ceste resolution dura si peu qu'elle passa comme vn esclair: car ils ne furent pas plustost meslez auec l'auantgarde ennemie, & eurent à grand peine senti la tempeste de ses armes, qu'ils tournerent laschement bride & perdirent ce premier feu de courage, dont ils se monstroient tant enflāmez : de telle & tant confuse sorte qu'ils apporterent en ceste premiere action peu honorable & resoluë plus de vergongneuse douleur, & d'estonnement inesperé au Prince qui estoit en personne à ceste iournee, que de perte d'hōmes de marque, entre lesquels fut seulement desiré, & iustement regretté le Comte de Vinceguerre, qui fit deuoir d'homme de bien, en mourut les armes en main en Caualier qui fait assez moins de cōte de la vie que de l'hōneur. De l'autre parti ne furent trouuez que quelques hommes blessez, & plusieurs cheuaux tuez; l'effroy y estant si confus & desreiglé, & l'indiscipline si grande du costé des estourdis d'vn si prompt coup, que si la nuict ne les eut garantis & separez, au moyen d'vne grande ombre qu'elle ietta sur la terre, ils estoient pour encourir vn grand & mortel esclandre, & pour estre tous deffaits, & mis en pieces : tellement que ce pauure Prince, qui ne manqua iamais de son costé, bien fasché d'auoir esté si mal serui & secōdé, en lieu où il n'auoit refusé

Vallets de l'armee.

Le Gouuerneur & le Baron de Vence en teste de la bataille.

Secours du sieur de Gouuerneur tout à propos au Gouuerneur.

Salines en teste de l'armee du Duc commence le ien.

Stratageme du Duc.

Mort du Comte Vinceguerre.

A B C D E F

d'entrer en aucune offre de peril de sa personne & de sa vie, se retira sur la mi-nuict auec ses troupes, tout plein de genereuse indignation à S. Paul qu'on dit de Durance, abandonnant ses deux coulevrines apres auoir essayé par grãd despit de les creuer & rendre inutiles, pour tromper les desseins de ses aduersaires, & frustrer le victorieux de quelque plus ample despouïlle, qui seruit de piece aux trophees de sa gloire. On dit que le Comte de Carces fut A veu & cognu plusieurs fois des ennemis bien auant, meslé aux endroits où il faisoit plus chaud, & qu'il ne tint point à luy que des affaires si tristement mesnagez n'eussent vne plus heureuse issue, autant à l'honneur de ce Prince, qu'auec desaduantage irreparable de la Prouence, qu'il auroit à l'aduanture conquise & suppeditee, si le sort eut esté pour luy.

Le Comte de Carces recognu parmy les plus chaudes presses faire deuoir d'homme vaillant.

Le vainqueur donc qui pour l'empeschement des tenebres sous la fuitte du Soleil donna loisir aux fuyars de cercher le temple de salut d'vne vitesse incroyable, campa sur le champ de bataille tout au bord du fleuue, faisant faire des grands feux de ioye aux corps de garde, des bois & troçons des lãces des vaincus, en intentiõ de passer Verdon, quãd il verroit poindre le iour, pour suiure l'heur d'vne tant insigne & inattendue victoire: mais se trouuãt bien B loin de ce qu'il auoit proietté, il fit conduire les blessez à Manosque & à Riez, auec les deux canons gaignez: si que separant son armee par garnisons en attendant le beau temps il fit assembler les Estats de son parti, où pour vne marque d'honneur, & de recompense excellente & militaire fut ordonné, que tous les cheuaux tuez à ceste iournee seroient payez à leurs maistres: à tant que à quelques mois de là il se remit en campagne, dressant ses forces vers Roque-brune où au lieu de cõquester des lauriers il remonstra des cyprez pour y acheuer le cours de ses desseins & de sa vie, & faire voir aux yeux des grands, que la fortune des armes est la plus muable de toutes celles, que iamais l'antiquité ait appellé de noms diuers, C & veneré par diuers temples.

Feux de ioye dressez des bois & troçons de lances des vaincus.

Liberalité du Gouuerneur enuers les Gentilshommes & Capitaines.

Les plus iudicieux Capitaines, & plus experimentez au mestier de la guerre parlans de ceste iournee semblent auoir remarqué, que ce Prince pour estre belliqueux & braue tomba en trois principales & notables fautes, qui causerent son malheur.

Trois fautes notables esquelles tomba le Gouuerneur.

La premiere de ne mener plus grande quantité de machines & de foudres, pour donner terreur & suiect tout ensemble à ceux de Vinon de quitter de bõne heure la place defendue, & ne se sousmettre point à la foudroyante impitié de tant d'esclats, de tonerres & de mines.

Premiere faute.

L'autre de passer le fleuue, pour s'aller engager au peril & hazard d'vn combat, puis qu'il n'y pouuoit estre contraint, & que n'estant là que pour prendre & desmanteller Vinon (estãt D de grande importance à la traitte des bleds, dont Aix estoit secouru) nõ pour espreuuer vne bataille qu'il pouuoit aussi tost perdre que gaigner, il ne pouuoit estre blasmé, se deuãt resouuenir, qu'vn contraire conseil luy auoit bien & heureusement reussi au siege de Berre.

Seconde faute.

La troisieme de ne faire passer son infanterie, auec ses gens de cheual pour hazarder toutes ses forces, puis qu'il ne craignoit point de hazarder sa fortune & son honneur si franchement, voire mesme sa propre vie.

Troisiesme faute.

Du costé des vainqueurs encor y a il de la faute au dire des plus entendus: l'infanterie ne fut pas de beaucoup d'aide, parce que leur chef montant à cheual s'alla ioindre à la cornette E blanche, si bien que ceste pietaille voyant la caualerie aux mains, & doutant d'vn succez sinistre & malheureux se mit à gaigner le haut, pour gaigner tẽps, & iouër plustost au meilleur qu'au pire, mesme q le chef n'y estãt pas, rien plus ne pouuoit les empescher, ny retenir en ordre de guerre: faute dont le Gouuerneur ne luy fit vne plainte peu reprochable & fascheuse.

On remarqua que le Duc monta tousiours vne petite iument barbe aussi viste que le vent, au lieu d'vn bon & ferme cheual de combat: ce qui ne fut trouué bon de plusieurs sages & preux Cheualiers, combien que ceste legere beste fut blessee d'vne harquebusade laschee de nuict, lors que tout estoit calme par vn certain coup esuenté, que le hazard porta sur elle, respectant par quelque secret bonheur, & diuin commandement la personne de ce Prince, lequel n'ayant emporté que des Ifs & des Cypres en ce combat, laissa pour ce coup les lauriers F & les palmes ez mains de ses ennemis, pour en estouffer des couronnes, qui verdiront à iamais à l'honneur du chef Gascon, dans les temples des histoires: si qu'on a tres-bien remarqué que tout le cours de cest an fut malheureux à ce Duc, aussi bien que celuy qui vient apres sera fatal au Gouuerneur.

Le Duc taxé en son cheual.

Coup de fa..ur.

C'est an entierement fatal à ce Duc.

Les commencemens de l'an neuf ne luy sont guieres plus heureux. Il entend ez premiers iours du premier mois, que le Martegue & Sainct Chamas n'ont pas voulu receuoir ses gens: refus qui le porte en diligence à Berre, & de là à la ville d'Arles, pour tascher à reprendre Fourques que le Duc de Mont-morancy tenoit depuis le premier du mois dernier: le

L'an M D XCII. le IV. de Ianuier. Le Duc va en Arles.

Cnmte de Carces estant allé vers Draguignan, & Lygni resté à Aix, aoec la compagnie d'Alamanon : le Cnmte prend cependant le village de Trans, & traitre bion rudement vne cnmpagnie ennemie au lieu d'Ampus : d'ailleurs ne sont entendus que rauages & prises de bleds, hommes, bestes & marchandises iusques au neuf du second mois, que le Comte aduertit le Duc, comme le Gouuerneur a fait sortir de Thollon quatre canons renforcez pour assieger Rocque-brune, non par trop distant de Frejuls : mais comme il est attentif à dresser l'vne des pieces, voicy venir vn petit foudre des murs foudroyez, qui luy ouure les ceruelles enuiron les sept heures du matin du onziemo de Feurier : si qu'atteint au mesme endroit que Vins son capital competiteur l'auoit esté deuant la ville de Grasse, il va rendre l'ame quatre heures apres dans Frejuls. Au demeurant braue chef de guerre, sage & digne de commander, bon, doux, gracieux, liberal, & de quelqoe plus maniable & traitable accez, que le Duc d'Espernnn son frere, qnoy que nais de mesme pere, comme bien tost nous verrnns. Et si bien peu n'estonna la mnrt d'vn tel chef les membres du camp : si est-ce que dissimulans ceste perte inestimable, & faisans de necessité vertu, ils poursuiuirent auec tant d'animosité leurs rempestes, qu'ils forcerent en peu de temps ceux de Rnque-brune, apres deux assaux soustenus de se rendre à composition, mal obseruee toutesfois, l'accident du Gouuerneur leor ayant esté celé : sur l'aduanture duquel vn bel & bien docte esprit fit ces quarre vers François, selon que porta la fureur dnnt il se sentit agité, ou plustost le malheur du temps. A B

Prinse de Trãs.

Le ix. Feurier. Preparatifs pour le siege de Roquebrune.

Le xi. Feurier. Blessure & mort du sieur de La Vallette.

Vers de Louys de Galland sur la mort du Gouuerneur.

> *Ce guerrier qui brusloit nos Temples,*
> *Et qui nos toicts a consumez,*
> *Or' a son test, & ses deux temples*
> *D'vn rayon de foudre allumez.*

Le Latin desquels qu'vn docte Aduocat fit d'vn mesme train n'estant point de mauuaise grace a dernbé ces quatre lignes du bout de ma plume, sans que ie m'en sois dõné de garde. C

Traduction Latine de François du Fort Aduocat au Parlement d'Aix.

> *Fulminis in morem, qui templa euertit & aras,*
> *Quique ruinosas perdidit igne domos,*
> *Temporibus geminis supremo è vertice tandem*
> *Ictus fulmineo corruit igne miser.*

Mais laissons en paix les ames des morts sans troubler leur sommeil par abbois importũs & fascheux à la memoire de leur nom, & de leur heroïque vertu plus lacerce qu'vlceree, pnur suiure que les rendus accompagnez, & rendus au Muy (non selon que la teneur exacte de la composition obligeoit tres-estroitemenr l'honneur des vainqueurs, ains comme la fureur, ou, à mieux dire, la douleur d'vne telle & tant importãte perte le voulur & permit alors) l'armee se desbanda tellement, que de chaud en chaud le Comre de Carces repréd Roquebrune, Figuenieres & Lorgues auec trnis pieces d'artillerie : à Aix ne manquerenr lors feux d'allegresse ez places publiques, actions de graces ez Temples, & processions generales ez rues du despart d'vn rel ennemi que plusieurs Gentilshõmes & gens de bien regretterẽt auec autant de iuste raison q̃ d'incõsolable douleur. Ceste mort se trouue auoir esté en beaucoup de chnses semblable à celle de Vins, s'y pouuant presque comparer de poinct en poinct, hormis qu'nn a fort particulierement remarqué, que tour ce matin cestui-cy, comme il estoit grand & zelé Catholique, fit cercher vn Prestre pour faire celebrer le S. Sacrifice de la Messe : si bien que ne s'en trouuant aucun, il asseura par serment y auoir vn fort long temps, qu'il n'aunit manqué à vn rel & si S. deuoir, ny laissé couler aucun iour sans y auoir assisté : adioustanr qu'il estoit à craindre que quelque malheur ne luy tombast sus, & rõpir ses entreprises. Parnles neantmoins qu'il profera auec vn rire d'emprunr, & conme s'il eut voulu destourner l'opininn qu'on auroit de luy de faire scrupule à cela, dont il ne fut point deceu. Pour le demeurant plusieurs traits se sonr paralellement renconrrez à ces deux Gentilshommes, l'vn Prouençal, l'aurre Gasenn, qui ne sont peu remarquables ny sans quelque fatalité. D

Reprise de Roquebrune & autres places par le Comte de Carces.

Scrupule du Gouuerneur qui ne se trouue vain.

Les nnms de l'vn & de l'autre cõmençans par mesme lettre, tous deux chefs d'armee, en plein & beau chemin de leurs affaires, à l'exploit d'vn siege, à vn mesmo quartier de la Prouince, à l'artillerie attains d'vne tour sur le matin, de mesmes foudres, en vn mesme endroit de la teste, emportez sans confession, voire mesmes au desceu des assiegez : ce qui les auroit sans doute empesché de se rendre, tous deox ayans perdu leurs femmes assez peu au parauant, l'vn & l'autre extremement plaints & regrettez des siens, leurs armees apres leur mort conrinuanrs les sieges ja commencez, prenanrs les places assiegees par des compositinns, mal & laschement obseruees, pour la violente doulenr que leur perte auoit

Conference & comparaison de la mort de M. de Vins à celle de M. de la Vallette.

causé, leurs contraires partis ayants conceu beaucoup d'esperance de leur mort, & receu fort peu de fruict, pour autant que les partisans de Vins appellerent le Duc de Sauoye, qu'ils suiuirent, seruirent, desseruirent, & quitterent finalement, apres auoir recogneu qu'il les vouloit suppediter, & enuahir la Prouence sous couleur de protection & de secours: tellement qu'il fut contraint de quitter & le pays & l'ombre de ceste proye, apres auoir toutesfois par le moyen de ce Prince quasi ruyné leurs ennemis, & que le Duc d'Espernō fut appellé par ceux du feu Gouuerneur son frere, lesquels aprés auoir par son moyē & son assistance du tout accablé leurs ennemis & reduit en extreme calamité la Prouince, voyans presque en seruitude la Noblesse, tournerent leurs armes contre celuy qu'ils auoient ainsi precipitemmēt imploré (par le secret commandement toutesfois du Roy, fait par lettres expresses & priuees de la main de sa Majesté à quelques principaux Gentilshommes de son party) auec vne telle violence & resolution qu'il fut à la parfin contraint d'abandonner la Prouence & ceder au Duc de Guyse, qui obtint son Gouuernement, comme bien tost nous verrons.

Desportemens des partisans de Vins apres sa mort.

Desportemens des partisans du Gouuerneur apres sa mort.

Donc iustement six iours apres ceste mort tant inattenduë les Gentilshommes & Capitaines tant Prouençaux que Gascons se trouuerent assemblés à Cuers, village dependant de la Viguerie d'Yeres. Là ils firent vne lettre au Roy où soubsctirent leur nom tous ceux qui l'auoient suiuy pour le seruice de sa Majesté. C'estoit pour la treshumblement requerir de leur donner le Duc d'Espernon: de ceste ambassade fut destiné le porteur Mesples accompagné d'vne autre lettre, addressee au mesme Duc, où tous estoient signés & soubscris pareillement. Par les paroles de sa teneur il estoit instamment supplié d'agreer le gouuernement, que le feu sieur de la Vallette son frere digne d'eternelle memoire en laissant genereusement la vie pour le seruice de son Prince, auoit laissé si desert, vef & desolé: preuoyance & tour de sagesse dont vserent les Gentilshommes Prouençaux tant enuers sa Majesté, qu'à l'endroit du Duc d'Espernon, quoy que Soliers vieil & sage Gentilhomme n'eut peu estre de cest aduis, cognoissant l'humeur de ce Duc, & l'importance de l'affaire: à quoy les poussoit la crainte (dont ils n'estoient peu combattus) que recerchans quelque autre Prince ou Seigneur au gouuernement du pays, les Gascons qui tenoient en leurs mains, & à leur entiere deuotion la plus-part des fortes places de la Prouince, ne se iettassent du costé des ligueurs: ce qui les auroit entierement ruynés. Ayans bien occasion de craindre vne telle & si dangereuse tempeste, puis que les Gascons disoient haut & clair, voire preschoient publiquemēt qu'ils ne pensoient auoir autre que le feu sieur de la Vallette, & que leurs espees n'estoient pour trancher iamais en faueur des Huguenots. Propos à la verité grandement suspect en vn tel & si trouble temps, où le Prince mesme estoit encor empesché à ces nouuelles opinions de Religion pretenduë: si qu'ils n'auoient point de craindre d'adiouster à ce langage assés insolent & douteux, que s'ils ne seruoient à l'aduenir le Duc d'Espernon, ils n'auroient point d'autre maistre, que le droit des armes & la fortune de la guerre. Bien comprenoit la Noblesse Prouençale, que si les Gascons assés arrogants & superbes estoient hors de l'esperance, & de l'opinion d'auoir vn conducteur de leur humeur, & de leur nation, à fin d'estre supportés en leurs audaces, & soustenus en leurs desbors, elle couroit vne miserable fortune de voir à prix d'or & d'argent tomber les places, les forteresses & les chasteaux, qu'ils tenoient ez pattes de la ligue, ou du Duc de Sauoye, le malencontreux succés du Marquisat de Saluces luy seruant comme de miroir, où ce mortel & iuste soupçon estoit au vif representé, outre que les conferences que les Gascons auoient eu peu deuant auec les chefs principaux de la ligue confirmoient par trop ceste peur: de sorte que ceste crainte, & consideration tout ensemble la fit bien facilement ployer à leur volonté: en intention neantmoins de faire partir tout aussi tost vn Gentilhomme Prouençal bien qualifié pour aller faire par mesme moyen entendre toutes ces choses au Roy, & le supplier de donner tel Gouuerneur, qu'il plairoit à sa Majesté, n'y ayant pour le regard de la Noblesse de Prouence aucun choix particulier que celuy de son seruice & du repos du pays. Mais soit par negligence, ou par quelque autre manuaise conduite, le Gentilhomme deputé, qui se trouua Tourreuez yssu des Comtes de Marseille, ne se mit point en chemin: combien que le Roy fut aduerty de toutes ces deliberations par autre voye, quoy que trop tard toutesfois. Ainsi passerent les affaires apres le coup de Roquebrune.

Le xvii. Feurier.

Assemblee à Cuers apres la mort du Gouuerneur.

Lettre mandee au Roy de la part de la Noblesse tant Prouençale que Gasconne pour auoir le Duc d'Espernon.

Preuoyance & sagesse des Gentilshommes Prouençaux.

Paroles de Gascons suspectes.

Crainte en quoy estoit la Noblesse Prouençale.

Raisons qui faisoient craindre les Prouençaux.

La guerre sembloit s'allumer plus que deuant par l'esperance que la ligue auoit tiré de ceste mort. Ce qui donna occasion à la Noblesse de Prouence de son party d'appeller à son secours le Seigneur de Lesdiguieres: à quoy plusieurs Gascons repugnoient, craignants qu'il

Les Prouençaux appellent M. de Lesdiguieres.

ne fut vn obstacle au Duc d'Espernon, s'il venoit contre l'intention du Roy estát ainsi qu'ils l'attendoient d'vne façon ou de l'autre, c'est à dire bon gré ou mal gré du Roy : toutesfois l'enuie que la plus part des hommes de ceste nation naturellement enclíne à la proye auoit de gaigner, butiner & gasconner sur les lieux qui se tendroient à eux à l'abbord du Dauphinois, les fit consentir à sa venue. Apres auoir esleu pour chefs d'vn costé dela la Durance deuers Pertuis le Marquis d'Oraison, & de l'autre pour couppet toute jalousie le Baron de Montaud, l'vn Prouençal, l'autre Gascon, dont ceux de sa nation se promettoient toutes A sortes de saueurs, comme ils eurent en effect : estant ainsi que dés l'entree du S. de Lesdiguieres en Prouence tout ce qui estoit de contre-party à l'entour de Frejuls, & de sainct Tropel se tendit à eux, pout n'attendre le gros de l'armee : si que les Gascons butinerent, rauagerét, pillerent & rançonnerent tont ce qui vint à leur rencontre. Reuenons au Duc Piedmontois, & voyons ce qu'on fait en Arles, attendans le Duc gascon qui taillera de la besoigne, aussi bien que le Saxon.

Le Marquis d'Oraison Gouuerneur de là la Durance, & le Baron de Montaud deça. Les Gascons rauagent tout ce qui s'offre à eux.

Ce braue & trop courageux Prince, qui peu deuant ayant occupé le Marquisat, & rauy B l'vn des chattons de ceste Couronne n'en esperoit pas moins de la Prouence, reuenu d'Artes & de Sallon s'estoit ja rendu à Aix depuis le vingtquatre de Feurier. Quant au trois du mois de Mats, ceux d'Arles s'apperceuans que Nicolas de la Riuiere auoit vendu la ville où il estoit nay à vn Prince & Duc estranger (car que pouuoit on esperer autre chose d'vn Consul irregulier) se remirent en courage les vns les autres, a fin de rompre ce coup : la Riuiere vouloit faire entrer Rides Gentilhomme Sauoysien auec toute sa compagnie que le Duc auoit laissee dans la maison des Commandeurs de S. Iean, pour le rendre maistre de la ville. Ce qui esleua vn tel & si gros soupçon qu'vn Buffin accompagné de plusieurs habitans s'alla promptement saisir de la porte de la caualerie, dont il frustra les Sauoyards. La Riuiere qui void ses pernicieux desseins contrequarrés outre son esperance s'auance vers ceste C porte, auec des menaces tant insolentes & desreglees, que mettant l'espee au poing, & blessant vn certain homme appellé Teste-de-mort, qui de mauuaise fortune se trouue à son rencontre, il y rencontre la mort, tué d'vne mosquetade. Au bruit esclattant de ce coup le tumulte vient à tel poinct & s'augmente tellement, que Rides, & de Mon de jeune hóme d'Arles font portés sut le quarreau, & ces trois corps estendus, sur les quatre heures du soir sont mis hors les estrangers de sainct Iean, esquels on donne leurs espees, & les clefs de la campague sans leur faire aucun mal ne desplaisir. Apres qu'on a purgé la ville par vn tel moyen, vn Conseil est tenu, auquel est deliberé & resolu d'vn mesme trait, que ceux que le Lieutenant auoit chassés depuis le quinze d'aoust, seront r'appellés, & qu'ils se garderont eux mesmes sous la Couronne de France. Ces nouuelles qui trauersent & renuersent les entreprises & hauts desseins du Duc luy donnerent tellement au cœur, qu'il s'aduise d'y enuoyer le Lieutenant, qui se promettoit de recoudre tous ses affaires à son grand contentement : mais comme c'estoit vn homme qui suiuoit plus sa fureur que la raison, aussi fut il tant deceu de son opinion, & tellement loin de son conte, que ceux de la ville, lesquels eurent bien tost vent qu'il estoit à vne sienne metairie où il s'estoit arresté, le vont si furieusement recueillir que quoy qu'il fut monté à l'aduantage : Roquemartine neantmoins apres l'auoir amusé au petit pas l'attrappe, le joinct & le salue d'vn grand coup de pistolet, que seconde E Coueques qui l'acheue de tuer. Et pourautant que les pieces de ceste Histoire meritent d'estre cousuës, & vn peu mieux assemblees : voicy qu'elle fut leur source, leur progrés & leur yssuë.

Le iij. de Mars. Tumeur d'Arles.

La Riuiere tué d'vne mosquetade, dont le tumulte s'accroist plus fort contre les Sauoyards.

Rides Gentilhomme Sauoysien & de Mon de estendus sur le quarreau & les Sauoyards mis dehors.

Le Duc enuoye le Lieutenant Biord en Arles pour recoudre ses affaires.

Le xv. Mars. Mort du Lieutenant.

Reprise des choses d'Arles.

D

La premiere prise de Sallon de l'an octante huict, où le Baron de Senaz fut tué, donna vne si violente allarme à la ville d'Arles, que M. Biord Lieutenát de Seneschal hóme de fort estrange & intraictable nature, quoy que timide de soy mis en quelque appetit d'estre chef de party, prenant subject de remuer fit prendre les armes à quelques siens adherans, composés pour la plus-part de la lie, & bourbe du peuple, tirés des boutiques des arts mechaniques, des hostelleries & cabarets, ou des barques, d'où le plus souuent ont accoustumé de sortir les vents des rumeurs, & populaires seditions. A cela on estime que Vins, dont vous venés de voir l'yssuë pour lors chef de la ligue, l'auoit desia fort roidement disposé par plusieurs F sollicitations, estant oncle de sa femme : de sorte que comme vne grosse brouce qui s'esleue tout à coup, les armes furent mises entre les mains du populas, & de plusieurs personnes qui ne desiroient rien mieux que sac & remuemens, pour experimenter vn peu la douceur de commander, laquelle dans Arles hors des Nobles, & des plus honnorables citadins est interdite à tout le reste du commun. Ce tumulte paruenu à l'oreille des Consuls, le second

Le Lieutenant d'Arles se rend chef de party.

Le peuple d'Arles en armes.

de

de l'ordre des Nobles,s'aduançant ſelon le deu de ſa charge, & l'authorité de ſon chapperon,point entendre que c'eſtoit,ſe rendit à la maiſon du Lieutenant, à fin de recueillir au vray,d'où procedoit & ceſte tumultuaire priſe d'armes,& vne tant inſolente façon de faire. Mais pource qu'il parle trop audacieuſement deuant le ſouuerain Pontife,il reçoit pour toute reſponſe vn bien rude & vilain ſoufflet par vn perſonnage de longue robe deuenu Sathelite de Docteur,auec beaucoup d'irreuerence,voire d'outrage & d'infamie. Ce fut le premier coup,qui raualla & honnit l'authorité Conſulaire à vne tant Noble Cité,meſmement par vn acte ſi laſchement perpetré ſur la face d'vn Gentilhomme qui ſemble porter en mõſtre touſiours quelque particulier reſpect par deſſus le marc. des hommes : auſſi fut-ce vn couronnement de joüe tellement rude & peſant, que les Conſuls en ayans le dos tout foulé n'eurent preſques plus depuis aucune creance ny commandement ſur la commune,laquelle des-lors eſtimant le chemin luy eſtre ouuert à toute ſorte de licences, & toutes audaces permiſes, montant d'vn degré ſur le theatre de ſes effrenees & trop inſolentes fureurs,maſſacra inhumainement le ſieur de ſainct Andiol,bon ſeruiteur de ſon Roy, perſonnage d'honneur,Gentilhomme des mieux qualifiés,Iuge & Magiſtrat de la Cité, que ceſte enragee tourbe ſous vn ſi furieux desbord,tout honny de ſang & de playes, empoigna vilainement,& precipita des propres feneſtres de ſa maiſon, pour faire voir vn tant hideux & ſanglant ſpectacle, dont le Ciel & la terre auoient horreur en plein jour & plein rue aux yeux des hommes.

Soufflet donné par vn Docteur au ſecond Conſul d'Arles.

Meurtre du ſieur de ſainct Andiol Iuge d'Arles getté des feneſtres en bas.

(Margin letters: A, B)

Ce tant barbare maſſacre fut fait ez premiers iours du ſecond mois de l'an quatre vingts & neuf.Or pource que ceux de la ligue ne croyoient pas vn homme de longue robe tel que Biord d'aſſés hautin & reſolu courage pour ſouſtenir les vagues & les efforts d'vne ſi groſſe tourmente ciuile,où les murs non de la ville ſeulement,mais de la Prouince meſmes & de l'Eſtat deſia branſloient, ils s'aduiſerent d'appeller Balthefar de Quiqueran-Ventabren pour lors retiré en Auignon en vne ſienne maiſon. A quel effect quelques bourgeois ſont deſtinés pour l'aller querir, & luy remonſtrer le beſoin que la ville a de ſa preſence en vne telle tempeſte de temps, où vn homme de lettres n'eſt propre au timon des armes, ny de la police militaire. Ventabren n'eſt pluſtoſt en Arles,qu'il a le premier chapperon,accompagné de Gilles de Cabanis de l'ordre des Nobles,& de deux Conſuls bourgeois, ſelon leur maniere accouſtumee. Or comme il ſe ſent de fier & haut courage, & mal ayſement ſupportant vn compagnon, il commence d'eſloigner des affaires le Lieutenant, & le renuoyer à ſon Tribunal,ce qu'il eſt contraint de faire à ſon grand & mortel regret,cognoiſſant quelle eſt l'humeur du Gentilhomme,& le rang qu'il peut tenir, quoy que Cabanis qui eſtoit homme de courage,fier & reſolu, & panchoit du coſté du diſgracié Lieutenant, ne luy cedaſt gueres volontiers en pluſieurs choſes, & le contrequarra tout ouuertement. Ce qui entretint les affaires durant tout le cours de ceſt an preſque en contrepoids egal,& ſans deſordre remarquable hors de quelques paroles licentieuſes & murmurees cõtre les ſeruiteurs du Roy,qu'ils appelloient Bigarrats.Sur la balance de ces choſes, & la fuite de l'an arriua vn certain pourparlement à Cauaillon,auquel ſe trouuerent le Vice-legat Grimaldy, quelques Marſeillois, & certains Gentilshommes du pays où Ventabren eſt deputé au Pape, pour, ſuiuant le conſeil tenu au Palais de ville,remonſtrer à ſa Saincteté de vouloir ſecourir vne ſi noble & Catholique Cité des plus voiſines de ſa Comté d'Auignon, de ſa faueur & de ſes moyens:non contre la Couronne de France,ſous laquelle comme vrais & fidelles ſubjects ils vouloient viure & mourir : mais contre les ennemis de l'Egliſe & de la ſaincte & Catholique ligue, que les heretiques abbayoient de tous endroits tant du coſté de Languedoc, que du Dauphiné, eſpians toutes ſortes de moyens pour enuahir & deuorer la ville d'Arles.

Ventabren appellé par le peuple d'Arles où il eſt fait premier Conſul auec Gilles de Cabanis pour les Nobles.

Le Lieutenant eſloigné des affaires.

Cabanis contrequarre Ventabren en faueur du Lieutenant.

Pourparlement à Cauaillon où Ventabren eſt deputé au Pape.

(Margin letters: C, D, E)

A ceſt Ambaſſade (au moins tel en eſtoit le bruit) on dit que Ventabren rapporta tout autrement de ce que portoient ſes memoires, & qu'il auoit deliberé de propoſer, que ſa Saincteté les receuoit eux & leurs fortunes à l'egal de ſes autres bons & fidelles ſubjects. Ce qui mit en telle rage le peuple,qui n'entẽdoit à rien moins qu'à ſe diſtraire des ſacrees fleurs de lis, pour ſe ſoumettre ſous deux clefs,que ſe ruant contre Ventabrẽ,comme contre quelque loup-garou il fut contraint de ceder aux impetuoſitez de ce prompt tumulte,& promptement vuider Arles,meſmement que deſia la creation du nouuel Eſtat auoit appellé à la dignité Conſulaire Robert de Quiqueran Baron de Beaujeu ſon couſin vieil & honnorable Cheualier de meſme eſtoc famille que luy,& Honoré de Balarin pour les Nobles auec Nicolas Iean,& Iulian Mandrin pour les Bourgeois.

Ventabrẽ chaſſé d'Arles par le peuple.

Nouueaux Conſuls d'Arles.

(Margin letter: F)

Ceſte

Ceste nouuelle eslection changea encor l'estat, & la forme des affaires, d'autant que le Lieutenant fauorisé de quelques mauuais garniments, esueillé comme d'vn long & profond sommeil monta en plus haut credit que iamais par le rauallement & disgrace de Ventabré, qui n'esperoit rien moins à son retour de Rome (ne considerant pas bien quel est le rude populas) qu'vne si reuesche & tant inciuile reception, comme celle qu'il rencontra. Les nerfs de la guerre, commencerent dés lors à se lascher & faillir : ce qui donna occasion aux Consuls, & au Lieutenant de faire battre vne sorte de monnoye tellement adulteree, & hors de son pied, que l'escu d'or en valut quatre. Plusieurs Gentilshommes & notables citadins furent adonc condamnez à l'Ostracisme, ainçois outrageusement chassés & bannis des murs de leur propre naissance, & de leurs doux & chers foyers, entre lesquels furent les sieurs de Beynes, & d'Eyguieres par vne tant enragee, & furieuse outrecuidance, que le nombre des chassez arriua iusques à bien pres de soixante, tous du premier ou du second ordre. A

L'absence de Ventabren met le Lieutenant Biord en plus de credit que iamais.

Monnoyes adulterees.

L'occasion de ceste indigne proscription aduint ainsi. Quelques Gentilshommes de Marseille se rendent comme en lieu de Nobles & de refuge à la ville d'Arles, où ils ne sont plustost veus, qu'ils sont tout aussi tost soupsonnez de tenir le party du Roy & d'estre ses seruiteurs, c'est à dire gens de bien. Ceste impression leur met tellement non la Noblesse, mais le populas à dos, qu'ils sont à ce mesme poinct ombragés, morguez, renuoyez & mis dehors. Moyen tres-opportun à quelques vns qui prennent subject d'en tourmenter & chasser les plus Nobles, & les plus apparens Bourgeois de la ville estimez tenir ce party : là n'aboutit ceste pernicieuse insolence : tant s'en faut que le feu de ce tumulte jette des flammes si hautes & si bruyantes, que plusieurs de ces gens d'honneur sont saisis & mis aux prisons du Roy (espece de consolation) sous des pretextes malins, & des accusations autant iniques, que malicieusement imposées, qu'ils veulent liurer la Cité au Connestable & aux Bigarrats Royalistes. Entre ceux-là sont Escoffier du rang des Nobles, Iean & Henry Bibions freres & Citoyens honnorables, impitoyablement torturez, à fin de tirer de leur bouche par la force des tourmens, des choses que par la force de la verité leur cœur ne peut aucunement fournir, & dont ils ne sont ny coulpables ny complices, tant la licence de ce desbordement est extreme continuant en ceste fureur, & destachement durant tout le cours de cest an. B C

Gentilshommes & Bourgeois emprisonnes.

Occasion du tumulte & proscription d'Arles.

Les affaires allans sans regle ny discipline tousiours de mal en pis, sous le cheual de la fureur populaire, qui couroit par tous les endroits de la Cité sans bride ny route. Le desordre monté au haut de la roüe monta à la charge Consulaire Nicolas de la Riuiere de tres-ancienne & bonne famille, mais bourgeoise seulement sous le premier, François du Port sous le second, pour les Nobles Simon Nicolaï, & Cheualier pour les bourgeois sous les deux derniers Chapperons : si qu'il n'y auoit qu'vn seul Noble en toute ceste election, qui fut vne monstruosité non jamais veuë dedans Arles, hormis ceste seule fois là. On dit que ce fut le Lieutenant Biord qui porta si haut la Riuiere, & le mit en ce premier grade, où appuy d'ancestres, ny grace de Prince, ny authorité d'office, ny possession de titre ne le pouuoient regulierement colloquer, sans interrompre tout ordre & toute bonne coustume, comme de vray il auoit fait, auant que d'estre ennobly, & pour tel receu de tous. Le Lieutenant se jetta en cest excez comme par vn coup de Maistre sous l'esperance qu'il auoit de se tres bien seruir de la Riuiere, ayant ja recognu le gué, & de tourner facilement l'impetuosité de son cours à tous les vents de son ambition, voire mesme contremont, quoy que la chose arriua tout au rebours de ce qu'il pensoit, & du dessein qu'il auoit projetté en son esprit de se maintenir en petit souuerain dans Arles, sous vn tel & si propre instrument qu'il auoit formé de sa main. Cela ne luy semblant assés, il s'aduisa d'vne chose à la verité diabolique & detestable : c'est qu'il prattiqua vn Capitaine Durand refugié en Arles, qui n'osoit se tenir à Tharascon dont il estoit natif, pour autant que tous les Nobles, les Bourgeois & le peuple y estoient generalement & genereusement bons seruiteurs de leur Roy, & Durand au contraire non des ligueurs zelés, mais des plus mutins & seditieux : Durand donc à ce auparauant tres doctement instruit & embouché, fut mené au deuant du tres-auguste Sacrement par le Lieutenant, qui le fit jurer solennellement de dire la verité de ce dont il seroit enquis, ou plustost de reciter par cœur & de mot à mot l'infernale leçon qui luy auoit esté si cauteleusement enseignee par vn tel maistre d'Escole (ô l'insigne meschanceté, si le cas alloit ainsi) sous les soufflemens duquel il accusa de trahison en presence de tous les assistans & tout haut & clair Beaujeu & ses enfans, Rocque Mar- D E

Nicolas de la Riuiere Bourgeois creé premier Consul d'Arles, par le Lieutenant Biord.

Prattiques du Lieutenant d'Arles.

Durand instruit par le Lieutenant accuse meschamment plusieurs Gentilshommes & Bourgeois d'Arles.

ne, Parade, Bouchon, Vbaye, Chauary, Antonnelle, Cabanis, Visane Gentilshommes, & plusieurs autres de pareil rang & qualité. Entre tant de Nobles fut de fortune vn certain Bouchet de petite condition parent de Durand, qui vaincu par les tourmens, & cedant aux cruelles torsions des gehennes, confirma ses meschantes accusations & detestables impostures. En suite dequoy François d'Antonnelle fut mis au cheualet & tourmenté d'vne si barbare façon, qu'il y auoit dequoy luy faire nier Dieu mesme, si Dieu qui fauorisoit
A son innocence ne l'eut soustenu de sa main, & n'eut donné à son cœur vne telle & si ferme constance, que iamais parole indecente, ny fausse, ny controuuee ne rompit la closture de sa bouche: sur laquelle ses calomniateurs, & ses Iuges peussent auoir aucun fondement de Iustice ny de mort, non plus que contre ses compagnons: dont le Lieutenant qui cuyda creuer de despit vouloit à droit, ou à tort se despescher pour commander absolument: car le bruit estoit qu'il vouloit faire passer vne perche, qui mise aux croisees de la maison de ville, trauersant le plain de la Cour, s'allast planter aux fenestres opposees de Iaques Romieu
B homme Consulaire & bourgeois, où il vouloit attacher auec des infames licols honteusement estranglés tous ces Gentilshommes, des goziers desquels le courage, la constance & la preud'hommie seule d'Antõnelle destourna ce funeste sacrifice, & ces horribles colliers propres à larrons, non à personnes tresnobles. Et dit on de plus (ce qu'il m'a luy mesme confessé de sa propre bouche) que Rocque-Martine fut ietté dedans la chaux-viue iusques aux genoux en vne prison, où il cuyda perdre les iambes, & la vie mesmes sous des tourmens bien estranges, que depuis il osta de ses propres mains à Biord. Indignités qu'ils sembloient en quelque sorte meriter, puis que c'estoient eux mesmes, qui auoient mis à ceste ame si rebourse & peu domestique la premiere authorité, dont il abusa tellement.

François d'Antonnelle tourmenté cruellement & à tort.

Intention barbare du Lieutenant.

La constance d'Antonnelle ayant seruy de garent à ces prisonniers, suruint tres à propos
C M. le Connestable, qui voyant la ville en extreme danger, & à la veille de sa perte par les menees d'vn homme extremément turbulent au mois d'Aoust ensuiuant vint assisté du Gouuerneur de Prouence, du Mareschal d'Ornane & de ses forces à main armee contre les murs d'Arles, qu'il fit mine d'assieger, l'vne partie du camp estoit logee à Trinquetaille, l'autre partie aux Moulins. Mais recognoissant bien que c'estoit vne forte beste, & mal aysee à ferrer sans vn bon & ferme trauail il quitta son entreprise trois iours apres: combien qu'en deslogeant il ne peut contenir en telle discipline ses troupes, qui à l'aduanture n'estoient guieres bien soudoyees, qu'elles ne fissent beaucoup de rauages au terrritoire auec des excez infinis, quelle rigoureuse & tres-expresse defense qui leur en eut esté laschee par tel
D malheur qu'on estimoit le gain de ceste iournee attirer à plus de quarante mil escus pour les rauageurs, & la perte à six fois autant pour les rauagés.

Rauages inestimables en Arles.

Apres ces desordres le Connestable s'achemine vers Albaron chastean situé au bord du Rhosne dans la fertile plaine de Camargues, que ce Royal fleuue enuironne d'assés bonne & forte assiete, pour soustenir vn leger effort à la frontiere du Languedoc. Le Lieutenant & la Riuiere qui se sentent chatouillés de si pres, iugeans bien que leurs affaires ne pourrõt tirer que mal, apprehendans quelque coup de fortune maligne & reuesche, pour arracher ceste espine, & contre-quarrer le Connestable implorent le Duc estranger, qui ne deman-
E dant pas mieux, qu'vne telle & tant opportune occasion si conuenable à sa deuise le dixneuf de Septembre de l'an nonante vnieme se rend en Arles, auec quatre cẽs cheuaux, mille cinq cens fantassins, & quelques milliers de pistoles, non de Forest ny d'Alemagne, mais des Indes & d'Espagne: auec les vns il bat Albaron, lequel apres auoir souffert quelques coups de tonnerres se rend à luy, dont Arles fait des feux de ioye: auec les autres il gaigne la Riuiere, de la volonté duquel il n'estoit entierement bien edifié. Cependant les Gentilshommes questionnez, & prisonniers appellans des indignitez commises sur l'innocence de leurs personnes par le Lieutenant, & le Lieutenant luy mesme sont traduits & menés à Aix, où l'audience de ceste querelle tient vnze iours durant soubs vnze fameux Orateurs, dont s'ensuit l'Arrest le quatorze du dernier mois tel que vous l'auez ouy. Ce qui termine
F c'est an.

Le Duc de Sauoye appelé en Arles par le Lieutenant & le Consul. Albaron batu & le Consul gaigné.

Quelques iours apres la route de Vinon, le Duc tire derechef en Arles à la poursuite de sa queste, où il arriue la veille des Roys, iour sixieme de l'an nouueau. Là il aceable tellement le sens de la Riuiere à force d'or monnoyé, marqué des Lyons d'Espagne (car l'or pese beaucoup plus que tout autre metal, & si est plus esblouyssant & dangereux à la veuë) que Rides Gentilhomme Sauoysien auec les bandes Piedmontoises est receu dans la Cité, & introduit au Palais des Commandeurs de sainct Iean, pour premieres erres de la promesse con

Le Duc pour la seconde fois en Arles.

Rides receu dedans Arles auec les bandes Piedmontoises.

C'estoit le XXIV. de Feurier.

se contractee entre la Riuiere & le Prince. Sur les derniers iours de Feurier le Duc reuenāt d'Arles & de Sallon arriue à Aix auec quelques charges de grains & de gros argent escortees par Virelly, sainct-Romans, & Magnan, dont les nerfs de la ligue sont aucunement restaurez, & remis en quelque vigueur. Or comme le seze de Mars la Riuiere voulut entreprēdre de faire entrer en garde Rides & sa compagnie : ceux d'Arles qui se voyent vendus par leur Consul irregulier sans qu'ils en sçachent rien, sentans vn tel desreiglement saisissent tumultuairement la porte de la caualerie, & font esmouuoir au Capitaine Buffin vne telle & si violente tourmente que le vēdeur est renuersé sur la place d'vn coup de foudre lasché de la gueule d'vn mosquet, Rides & de Monde ieune homme d'Arles tués, les Sauoyars mis dehors, & la ville d'vn autre air. A

Le Consul Rides & de Monde tuez, & les Sauoyars chassés d'Arles. Les Gentilshōmes prisonniers r'appelez.

Ce coup n'est plustost exploitté que les Gentilshommes absens, & les gens de bien sont r'appellez par l'aduis general du Conseil, qui porte de se garder eux mesmes, commes assés riches & forts pour se garder de mesprendre, sous la Couronne de France, sans receuoir ny protection, ny Prince, ny paye estrangere. Le bruit de ces choses sous les aisles de la renommee volle plus viste, que ne font les Aquilons aux oreilles du Duc estranger, lequel en telle perplexité d'affaires estonné comme d'vn grand coup, se voyant frustré des menees de la Riuiere, & de tout autre moyen plus opportun, recourt au Lieutenant, lequel bien ayse de cest employ, & de l'occasion que fortune, ou plustost sa funeste destinee luy offre, s'asseurant temerairement de remettre toutes choses en bon train, plus conseillé de son mauuais Ange que bien conduit de sa raison, se porte de ce pas auec Allamanon en Arles. Mais comme son ambition est sur ses derniers efforts, & ses excés accomplis & consumez, les portes leur sont refusees, dont l'vn retourne à Sallō, l'autre tire à vne sienne maison chāpestre. Roque-Martine qui craint de se reuoir encor vn coup dans la chaux-viue iusques au ventre, & a vent de la retraitte du Lieutenant, accompagnant de Coucques & de quelques autres le suit de si pres & tāt à propos, que l'ayant amusé, attrappé, & ioint, il luy donne le coup mortel: Coucques acheuant à son tour de luy arracher ce peu qui luy restoit de souffle de mauuais dessein & de vie, finissant ainsi ses iours sur la fin des ides de Mars, où se trouuerent miserablement sacrifiez en l'espace de trois Soleils ordinaires ceux qui sous la faueur de tant d'obscurités & de troubles vouloiēt faire vn si prodigieux sacrifice de tant de Nobles, & des morts de leur propre terre: combien que quelques testes furent encor veuës renaistre au corps de cest Hydre, que leurs malheureuses, ou plustost les vengeances diuines & celestes reseruerent aux poteaux infames, que l'ā nonantequattrieme fera voir, auquel temps la Touche poriton horrible & monstrueux sera pendu comme vn lard, Arles entierement Royal, la Dictature de Marseille proche de son terme, Cazaux de sa cheute, d'Aix de sa descente, & Prouence de son repos. Petits dragons montés & portés ainsi haut en l'air sous les carrilages de leur ambitieuses folies, & les soufflemens des tempestes inciuiles & generales, pour estre bien tost bahez des fouets & verges de Dieu, fondre & tomber d'vn horrible sault, se creuer en terre & seruir de terreur autant exemplaire qu'espouuentable aux vendeurs de leur patrie. Quelques esprits de ce temps ayant rencontré ie ne sçay quoy de fatal, & de caché, aux nōs de ces tyranneaux qui sembloit presager ces estranges euenemens, & leur desastreuse ruyne. Voila à peu prés comme passerent les choses d'Arles. B C

Le Lieutenant va en Arles à la malheure pour le Duc.

Mort du Lieutenant Biord, dont tous malheurs procedent en Arles.

Feruntur in altum. Vt lapsu graviore ruant.

Arles tient le Lyon pour armes, ainsi qu'auoit anciennement Marseille, cōme on void en ses medailles.
On dit que le Lyon craint le chant du Coq.
Le Duc commence de penser en soy mesme & à considerer ses fortunes. Circonstances puissantes & considerables.

Arles & Marseille Lyons dangereux à tondre, si les ciseaux ne sont bien acerés, & la main bien asseuree: villes qui sont le contrepoids du gain, ou de la perte de la Prouince, eschappees de l'esperance de ce Prince: vn long & profond penser commença d'ouurir les yeux de son esprit pour adiourner sa raison au Tribunal de ses fortunes passees, & de celles qu'il pouuoit courre cachees derriere la montagne. Il vid au tableau de ces choses peint de tresviues couleurs, qu'il auoit despendu des milliers innombrables de pistolets & de pistoles, de ducats & de ducatons, sans fruict ny proffit quelcōque, qu'il auoit couru fortune de sa vie trop auāt porté dans les hazards par son haut cœur plus d'vne fois, & n'auoit pour toute despoüille & matiere de trophee que les murs & le sel de Berre, qui ne luy pouuoit donner ny le triomphe, ny la Prouence. Il considera en vn autre endroit bien fixement, que c'estoit peu de cas d'auoir Aix à sa deuotion, qui n'estoit propre que pour les Bourrasques populaires, & les changemens ciuils, n'estant place ny tenable, ny de frontiere, ny de riuiere, ny de mer, n'ayāt que le seul Parlement qui luy donna reputation : que le Senat y estoit tout mutilé, voire ja las de tant de fatigues & de cōtraires mouuemens : que le peuple estoit inconstant, & subiect à tous Aquilōs : que Marseille & Arles qui sont pour faire branler la Prouince & l'Estat bien auant iusques au cœur estoient effarouchees & du tout indomesticables : que les Pro-

uençaux estoient estranges, auares, deffians & legers à tous autres fors à leur Prince, que la ligue estoit bien malade, le Roy proche de sa conuersion, la France à la veille d'vne grande & generale paix, & la Prouence deschiree & stracque de tant de malheurs. Par dessus tant de puissantes representations voyant comme en vn coin de ce tableau son estat, sa chere femme & ses bien aymés enfans abandonnez à la discretion de fortune, qui n'a iamais rien d'asseuré. Outre que d'ailleurs l'Infante qui craignoit le coup de sa vie, le sollicitoir de quitter ceste barbare & ingrate nation de Prouençaux: son Conseil le portoit, ses affaires en auoient besoin, & sa bource n'en pouuoit plus: d'esperer de regagner Arles, c'estoit esperer l'impossible, d'esperer d'auoir Marseille, Cazaux & d'Aix y auoient desia trop gousté la douceur de la tyrannie, pour luy donner vn tel morceau, l'vn y bastissant des palais, l'autre des chasteaux en Espagne.

A Toutes ces choses considerees, pour ne raualler ce qui estoit du poids de son magnanime courage, comme Prince sage & resolu en toute sorte d'accidents, il fait sçanoit le desordre d'Arles au Senat d'Aix, où il mande querir le President Chayne, qu'il remet dignement en sa pourpre, & sa charge, apres luy auoir fait prester le serment en sa presence.

B Le Comte de Carces qui estoit allé pour auitailler le chasteau de Beynes, arriue quelques jours apres asseurant le Duc d'auoir entierement desmoly les cinq forts que le Gouuerneur y auoit fait faire pour l'emporter la corde au col reprend Peyroles deux jours apres que ceux du Puech auoiēt enuahy fraichemēt: ce qui fut vn assez leger cataplasme au Duc, pour adoucir en quelque sorte l'extreme douleur de son cœur, pressé d'vne ire genereuse qui ne donnoit aucun repos aux mouuements de son ame. Ce Prince qui parmy ces diuerses tempestes sans s'arrester au faux rire de fortune, ouurant fermement les yeux, void que ce n'est à bō jeu bon argent, & que Prouence est vne farouche & inaspriuoisable beste, pense à ne perdre plus son temps, & à se retirer auec quelque honneur, meslangé parmy tant de pertes, qu'il ne desire d'augmenter, estimant estre assez meilleur d'estre sage tard que jamais: en ce propos la

Le xxiiii. Mars. Arriuee du Comte de Carces à Aix.

C seconde feste de Pasques il prend congé de la Cour, & part enuiron sur les dix heures du matin, pour aller voir l'Infante à Nice. Or quoy qu'il promette auec vne contenance gaye & desguisee vn bref & desiré retour pour le plos tard dans deux mois: si est-ce que les plus iudicieux voyent bien qu'il n'en sera rien, puis qu'il mene toutes ses forces & son arroy auec luy & qu'il ne laisse que Vitelly dedans Berre, gage de petite importance subject au battemēt des ondes, qui ne sçauroit attacher à soy le moindre chasteau de Prouence. Le Comte de Carces le suit le lendemain que le mois est acheué, & l'histoire de la venuë, progrez, & despart de ce Duc entierement accomplie. Voila ce qu'il y gaigna.

Le xxx Mars. second iour de Pasques. Depart du Duc de Sauoye, quittant la Prouence.

D Le Prince de Piedmont party, Aix qui n'est pas encor bien sain, n'arreste pas pour cela de rectier son Vnion, le quatre des Nones d'Auril: Bras d'Asse qui depend du Bailliage de Mostiers, d'estre trahy par le Lieutenant du Capitaine, qui le garde, remis ez mains du Seigneur de Lesdiguieres cinq iours apres, Sisterō de māder le lendemain le Conseiller Bremond, pour traitter de quelques trefues, ny ceux du Puech de courir aux vallons & campagnes d'Aix, pour desoler le territoire, & mander tousiours quelqu'vn disner ou souper auec les morts: la cessation d'armes est neantmoins tant desiree, & la ville d'Aix en si grand apprehension de trahison, que le conseil tenu en la maison Consulaire le quatorze du mois ne tend qu'au Parlement de ces deux choses, & donne ouuerture aux Estats conuoquez à cest effect.

Le v. Auril. l'Vnion rectiee à Aix.

Le x. & xi. Auril. Bras trahy & mis ez mains du Seigneur de Lesdiguieres.

Le xiiii. Auril. Conseil tenu à Aix.

E Les interstices de ces parlemens sont tousiours plus dangereux que la guerre: ce qui fait que chacun à l'œil au bois, non de vray si soigneusement que ceux du Puech, importune & meschante toque de contagieux voisinage, ne continuent leurs promenades, & que le Cheualier d'Ayglun, qui conduir mil harquebusiers, quarante maistres des compagnies de Sallernes, & de Lauriol Gentilhomme d'Auignō, auec deux pieces moyennes, tirees de Forcalqueret pour aller assieger vne maison particuliere, que les Royalistes auoient peu deuant saisie & barricadee dedans Pygnans, ne soit suiuy, deffaict, & laissé mort sur la poudre, auec

Le xxvi. Auril. iour de Dimanche. Deffaité de Pygnans où le cheualier d'Ayglun est tué.

F Chasteau-neuf Gentilhomme de Brignolle, l'artillerie gaignee & prise, & tout ce gros ou taillé, on mis en desordre par Tourreuez & Castillon, entre Carnoules & Pygnans. Ceste funeste route donna occasion aux Estats deux iours apres assemblez pour y traitter d'vne trefue generale, dont les Comtes de Carces & de Suze, le Marquis de Trans, Allamanon premier Consul pour vn party, Buoulx & sainct Cannat pour l'autre

Le xxviii. Auril. Assemblee d'Estats tenus à Aix. Familles des Gentilshommes.

Porrieres de Glandenez, Beaujeu de Quiqueran, Oyse de Brancas. Crozes de Mystral, Puylobier des Martins. Monfort de Villeneufue, La Fare de Forbin. De Trets de Forefta Greols de Glandenez, Cucuron de Castillon, Gaubert de Bonsfacm, Montmeyan de Castellane, La Pallud de Demandols, Foz de Porcellets, Ystres de Fossard, S. Ianet de Fossard Colongues de Clappiers, Rommolles de la Tour, la Galliuiere de Garnier, Taillades de Laurris. S. Croix de Barthelemy. Allamanon de Allamanon.

Cucuron & Allamanon deputés pour aller traitter de la tresue.

Massacre du Cadet de la Salle dont s'ensuit la prise du chasteau de Roignes auec vn ample butin par les paysans du village.

Le premier de May.

Deputez pour la tresue.

Entree de M. de Lesdiguieres en Prouence.

M. de Lesdiguieres veut la paix, & non la tresue.

Le ... May ... Senat de ... enuoyé au ... par le ... Dauphinois.

Le viii May. Response de M. de Lesdiguieres propose à la tresue.

Le x May. Prise de Bandou.

auoiét desia fait ouuerture & tenu plusieurs propos. En l'assemblee d'Aix s'estoient trouués l'Euesque de Sisterõ, les Vicaires de l'Archeuesque d'Aix, & de l'Euesque de Riez pour l'Eglise: pour la Noblesse, le Comte de Carces, le Marquis de Trans, le Vicomte de Porrieres, Beaujeu, Oyse, Crozes, la Barben, Puylobier, Montfort, Commandeur de S. Iean, la Fare, le Baron de Trets, Greols, Cucuron, Gaubert, Montmeyan, la Pallud, Foz, Ystres, sainct Ianet, Colongues, Rommolles, la Galliuiere, Taillades, saincte Croix, auec quelques autres Nobles & plusieurs communautez : Cucuron & Allamanon frere du Consul sont enuoyés ce mesme jour, pour aller faire deputer, & accorder d'vn lieu neutre non suspect à ceux de l'autre party, afin de traitter auec toute honnorable liberté de ceste tresue. A ceste assemblee s'estoit rendu la Salle qui commandoit à Roignes, où il auoit laissé vn sien frere dans le chasteau : ce jeune Cader Gascon pour quelque soufflet qu'il auoit donné au Consul de Mallemort, fut tué & massacré ce mesme jour par celuy qu'il auoit si vilainement outragé. Et d'autant que le chasteau auoit esté de ce mesme hurt saisi, & emparé par les paysans du village, où ils firent vn butin de vingt mil escus & de deux cens charges de bled, le Comte de Carces y accourut incontinent suiuant l'aduis du Senat, accompagné de quelques gendarmes pour s'asseurer de ce fort : mais les Consuls de Roignes, qui ja s'en estoient faits Maistres, ne le voulans receuoir, luy firent porte de bois. A B

A l'entree du mois de May l'Euesque de Sisteron, le Vicaire de l'Euesque de Marseille, Oyse, Crozes, la Fare, saincte Croix, & du Perier, Allamanon & l'assesseur Audibert, auec les Cõmunes de Dragmignã, d'Apt, de Barjols & d'Aulps, pour les trois Ordres sont deputés & choisis au traittement de la tresue : le lendemain entre en Prouence Mõsieur de Lesdiguieres, accompagné de cinq cens Maistres, cinq cens harquebusiers à cheual, & quinze cens hommes de pied, force puissante & redoutable, sous vn si redouté, sage, & fortuné guerrier. En cest equipage d'armes il vient au Brusquet, lieu du Bailliage de Digne, & de là tire à Valensole, où sont conduits le frere d'Allamanon & Cucuron par le Marquis d'Oraison & S. Cannat (combien que leur pouuoir ne s'estendoit que de traitter auec quelques Conseillers de la Cour de Sisteron) ausquels est respondu par le Seigneur Dauphinois, & par articles signez de sa propre main, que suiuant l'aduis des mesmes Senateurs il ne peut entendre à cessation aucune d'armes : mais que s'il est ainsi que le pays vueille la paix en obeyssant à son Roy, qu'accordant à cest effect d'vn lieu neutre, il s'y rendra tres-volontiers auec le Marquis d'Oraison, & le President de S. André, chef du Senat de Sisteron, accompagné de quelque nombre de Senateurs, aymant trop mieux faire le seruice du Roy auec la paix, qu'auec la guerre, par douceur que par violéce, & par articles que par armes. Auec ceste resolution il va blocquer le fort de Beynes, tandis que le Comte de Carces est declaré general de l'armee par la Cour d'Aix qui en publie vn Arrest solennel, sur le poinct que Cucuron & Allamanon sont de retour. C D

Le despart du Duc de Sauoye a donné tant d'auantage aux vns, & de rabais aux autres, que le premier des Ides de May, la response du Dauphinois est prononcee en plein Conseil, de ne vouloir aucune tresue, ains vne paix generale, comme vous venez d'ouyr: mais les plus zelés de la ligue sont tant roidement aheurtez à leur malheur, qu'ils refusent à pur & à plat ce party, & n'en veulent ouyr propos: voire sont tellemét ensorcelez, qu'ils deputét tumultuairement vers le Prince Piedmõnois, sans considerer les puissantes & pressantes occasions qui l'ont chassé de Prouence : encores n'est ce pas tout, les articles portés par Allamanon leur sont tant à contrecœur, qu'ils iurent solennellement de sacrifier plustost leurs vies à toutes sortes de morts, que de faire vn tel sacrifice que d'obeyr au Roy de Nauarre: si qu'ils prient bien instamment le Senat d'escrire au Duc de Sauoye, & de requerir sa main, arrestãs cependãt d'entretenir deux cens maistres & six cens hommes de pied, pour soustenir les efforts du Dauphinois, lequel pour les reduire à toute sorte de fascherie, prend Bandű, en laissant sortir Seilhans auec hardes, harnois, & cheuaux, le village à discretion tout pillé & saccagé, Fayence rendue au Baron de Montaud, le fort de Beynes, que le Cheualier de Moriers luy quitte, accablé de la charge d'vne bourse qui pese six mil escus, au mesme temps qu'Albios commandant dans S. Paul s'appoincte auec luy, comme sont pareillement les lieux de Rians & de Iouques, que le Capitaine Seignoret rend le chasteau de Barjols au Marquis de Cadenet, que Vauclause abandonne d'ouye Draguignan, ainsi qu'il a fait Bergemon, & que le Capitaine Coudonel est tué par les paysans de Grambois, où le Seigneur du village est restitué. Aucun moyen n'est oublié à la perfection de la paix : mais son heure n'est pas encore venue, parce que le Senat de Sisteron, le conseil duquel le Dau- E F

phinois fuit entierement ne veutentrer en conference quelcōque auec celuy d'Aix, que premierement il ne recognoisse le Roy pour Roy: parquoy Tulles, & Florte Conseillers accompagnés du Docteur Matal, de la Molle, de Bruys dernier Consul, & du Secretaire des Estats, partent de la ville d'Aix sur les derniers iours de May, pour aller faire entendre au Duc de Sauoye, qui de ce temps estoit à Nice, le succez de tous ces affaires, & le trouble des ligueurs forcés d'implorer & requerir encor vn coup son assistance & ses armes, contre l'vn de ses
A plus importuns, & particuliers ennemis. *Le xxvi. May. Deputés d'Aix au Duc de Sauoye.*

Ceux du Puech qui n'apprehendent pas beaucoup leur legation, ny moins le retour d'vn Prince si las & degousté de tels festins, cependant qu'ils courent à Nice, vont courir aux plaines d'Aix, où ils ne font vn peu dommageable fraccaz: combien qu'Allamanon sorte au mesme instant & tost plein de boüillante indignation, aille recouurer vne grande partie du butin par eux rauagé, pour gage duquel y laisse Claude de Cuges prisonnier, en recompense du Lieutenant de Sansoux, pour lors Gouuerneur du Puech, qui demeure sur la place, comme vn tronc du foudre abbatu. *Le v. Iuin. Rauages à Aix.* Le Comte de Carces quatre iours auparauant auoit mis
B Saincte Ialle, qu'on appelloit sainct Marcelin dedans Sallon, & sainct Romans dedans Apt, pource qu'il presentoit ces deux places peu tenables & menacees des Royalistes. En somme que les affaires alloient plus mal que jamais. *Sainct Marcelin, & S. Romans, l'vn à Sallon, l'autre à Apt.* Desia le Duc auoit mandé quelques lettres auec des belles & specieuses promesses au Senat d'Aix, qu'il estoit bien ayse de voir ainsi tourmenté & battu de tous costés. D'ailleurs Gasqui Gouuerneur du fort de Briāson auoit pris la galliotte de Thollon, où il auoit rompu les chaines de tous les forçats d'Esparron, remis au moyen de ceste prise en leur premiere & tant desiree liberté d'vne tresfranche courtoisie. Et si sont veus d'vne part les deputés d'Aix reuenir de Nice, portans la volonté du *Le xi. Iuin. Retour des deputés à Aix*
C Duc, auec quelques sommes d'argent pour payer les gens de guerre, attendant si parmy ce trouble quelque occasion sortiroit, de l'autre les Senateurs de Sisteron s'aller changer à Manosque. *Le xii Iuin. Senat de Systeron change à Manosque.*

Les lettres, & l'argent de Sauoye (quoy qu'il ne fut pas grand cas) estourdirent tellement ces gens, qu'apres le rapport ouy des deputez ils resolurent en leur conseil general d'entretenir par messages frequents, & par treshumbles supplications le Duc & l'Infante en leur bonne volonté: & comme ils se fussent aucunement deffiez de luy, en quoy ils auoient tresbonne raison, l'ayans si tristement traitté, qu'Ambassades expresses seroient mandees à Philippe Roy des Espagnes de secourir ce Prince, pour vne si saincte, iuste, & generale querelle: *Le xiiij. Iuin. Le Duc supplié d'abondant par ceux de la ville d'Aix.* d'a-
D uantage que le Senat escriroit au Duc de Mayenne de luy mander lettres bien amples & patentes du gouuernement general de la Prouince sous l'Estat Royal, que à l'imitation de ceux de Rouën, defenses à peine de mort seroient faites à tous de parler de treſue ny de paix auec le Roy de Nauarre ny Lesdiguieres (iuge de leurs propres termes) potences à ces fins dressees pour donner plus grand terreur à ceux qui penseroient d'y contreuenir d'vn seul poinct: & finalemēt que sa Saincteté seroit instamment sollicitee d'entretenir le Duc de Sauoye en sa saincte & bonne affection, puis qu'il y alloit tout ensemble du maintiē de la Religion, de l'Eglise, & de l'Estat, la necessité les pressant de si prez, & auec tant d'impiété qu'ils furent contraints de reduire la cité à l'Estappe pour l'entretien de cinq cens harquebuziers tant despartis par semaines, que par maisons, qu'ils ne pouuoient souldoyer. *Passion estrange & desreglee.* *Estappe à Aix*

E Tant de pertes iournalieres ne les peuuent remettre en leur bon sens pour les faire r'aduiser, & n'ont ces pauures gens vn seul homme qui les conseille, au moins qui l'ose ou vueille faire. Le Dauphinois cependant qui traine trois machines, dont les tonnerres laschent des pierres de foudre du poids de quarante liures, apres trois cens coups entēdus bruire & bourdonner par les airs auec ruyne & tintamarre, contraint le Muy muny d'assez bonnes tours, de se rendre à discretion, permettant cauallierement aux gens de guerre de sortir tābour battāt, enseigne desployee, auec hardes & bagage: à peine est acheué cest exploit, que au poinct que le mois de Iuillet entre en quartier, il entre à Peyroles, que Garnier (fils naturel de la Galliniere) Lieutenāt de Vlmo, pēdant que son Capitaine est à Aix, rēd & remet à Merargues re-
F mis au party du Roy: ce qui met vne telle frayeur par tout, que trois iours apres, deux cēs cinquante coups laschés auec gresles foudroyantes contre les murs de la Cadiere, & deux assauts vaillamment soustenus, il reçoit ce lieu à telle composition, que les hommes de guerre en sortent auec honneur, le village sauué du sac, moyennant vingt mil escus: jaçoit que biē peu deuant la Cieutat place maritime se fut garentie de pareille desolation pour la moitié autant d'or. *Prise du Muy. Le premier d'Iuillet. Peyroles rēdu. Le iiij. Iuillet. prise de la Cadiere par composition. La Cieutat moyennant dix mil escus garantie du saccage.*

Presques en ces mesmes iours mourut vne fille de Cazau, dōt les funerailles furēt faictes à *Funerailles solemnes à Marseille.*

auec tant d'insolence & d'indiscretion, que le corps fut accompagné de trois cens octante neuf flambeaux, & d'vne suite innombrable de personnes : celuy là receuant vn honneur par trop insolent & desreiglé, qui auoit mis tant de flambeaux de sedition aux quatre coings de sa ville (où il sera assez plus funestement & tristement assommé & enseuely) & toutes choses hors de regle. Le Marquis de Trans qui accompagné de quelques cinquante maistres alloit en bonne volonté de rauager le territoire de S. Maximin, se trouuant bien loin de son conte, & si viuement poussé des Royalistes, qu'il est contraint d'aller jetter sa seule personne dans Puylobier à sauueté, toutes les gens retirés, & sauués par je ne sçay quel heureux sort, en confus & sanglant desordre. Ce qui est au six de Iuillet. A

Le vi. Iuillet. Le Marquis de Trans poussé par les Royalistes.

Le x. de Iuillet. Euenes assiegé en vain par M. de Lesdiguieres.

Euenes est vn chasteau dependant de la Viguerie d'Aix, haut esleué sur le faiste d'vn rocher, assés proche de Thollon : contre ceste Roque furent laschés par ce foudre de guerre Dauphinois cent septante coups de tonnerres, mais le Capitaine Louys Ysnard d'Olliollos, quoy qu'incommodé d'vne iambe, cognoissant combien grand honneur il receuroit en toute sorte de fortune, ou maligne, ou gracieuse, ayant affaire à vn tel & si grand chef d'armee, le defendit si vaillamment, aydé de la nature du lieu, qu'apres quatre iours employés à tout outrance sans esperance d'aucun, il fut laissé comme il estoit. Au partir d'Euenes il tire vers les quartiers de Rians, où il se rend auec le gros de sa caualerie laissant le reste de ses forces espars par les villages d'alentour : son dessein estoit de blocquer la ville, & de gaster le territoire, qui se trouuent sauuez de ces coups sur les nouuelles, que le Dauphinois, de l'entree du Duc de Nemours aux terres de son Gouuernement, & de la prise de Viéne, coup violent & inesperé, qui luy met vne plus piquante mouche à l'oreille que celle la de Prouence, voire tellement fascheuse qu'il passe de ce mesme pas sentant le feu dans sa propre maison, auec ses forces par Porrieres, & Riez, brosse vers Systeron, & de la dans le Dauphiné, laissant quelques foibles & legeres garnisons à quelques malotrus villages, & biccoques de peu de prix. B C

Retour de M. de Lesdiguieres au Dauphiné.

Rauages.

Prise de Mazã de Riez.

Son despart ne desmembre tellement son party que ceux du Puech, qui sont les Dites infernales, les Adrastes & Nemeses d'Aix, assemblez à ceux de Perruis, n'aillent balier le plain d'Allaine, & que Mazan Gentilhomme de Riez sorty auec vne vingtaine de maistres du Comte de Carces, ne soit attrappé à vne embuscade, & fait prisonnier de guerre auec six des siens, quel deuoit d'armes & d'hommes qu'il sçache faire. Adonc laisse la pourpre & la vie M. André Thomassin, digne & hounorable Senateur, aussi grand de sçauoir & d'integrité, qu'il estoit petit de corps: le despart de l'ame qui volle promptement au ciel est sur le declin de Iuillet, & le corps sur le declin de sonaage, n'estant plus rien qu'vn tronc insensible auec decentes funerailles porté en terre vn iour apres suiuy de toute la Cour en dueil, & de plusieurs flambeaux portés par des pauures, où sont attachez des Escussons peints d'vn sautoir d'argent en champ d'azur, & de plusieurs enfans masles chargés de regret, & de larmes, mais fort dignement pourueus de charges souueraines, & vtiles à l'Estat. D

Le xxviij. Iuillet. Mort & funerailles du Conseiller Thomassin.

Le mesme iour de ces obseques, le camp du Comte de Carces est dressé d'enuiron quatre cens cheuaux, & cinq cens hommes de pied, conduits par le Cõte de Suze son beaufrere, S. Romãs, Allamanõ, & de quelques autres Gentilshommes dignes de pareils commandemẽs. Ceuxcy reprennent sans coup aucun de tonnerre Fuuel, Peynier, & Porrieres, d'où ils balient les restes des bandes Dauphinoises qui sont de mauuaise ombre à Aix, & ne font peu de mal aux campagnes du terroir. E

Le xxxi. Iuillet. Querelle arriuee en Arles dont ensuit vn gros tumulte.

Iean d'Arnaud tué par Roque martine.

Mettons en jeu Arles & Marseille: iustement le dernier du mois deux jeunes hommes de la ville d'Arles ayans eu quelque different sortent hors des portes pour n'allarmer le peuple, & decider leur querelle auec la pointe des armes. Le premier, & le second Consul qui en ont bien tost le vent accourent à ceste rumeur pour sçauoir que c'est: le semblable fait Roque-Martine (pour autant que l'vn des querelans est son seruiteur) lequel se trouuant furieusement, & bien discourtoisement accueilly se defend si gaillardement, qu'il estend sur la poudre Iean d'Arnaud & a prou peine à sauuer sa vie.

Ce coup met en tels eschauffemens les plus mutins, que le tiers Cõsul ligueur tout à faict s'apperceuant que ses compagnons d'autre haleine que luy sont dehors, luy fait mettre la porte au nez: dont s'ensuit vn tant desordõné tumulte, que trois ou quatre hõmes attaints de playes mortelles sõt massacrez, les Antõnelles & quelques autres gẽs d'hõneur tenãs le party du Roy cõtraints de vuider & ceder à ceste tẽpeste que Vẽtabrẽ, & vn frere Hierosme de l'ordre de S. Frãçois de Paule, empeschẽt d'aller plus auãt, de peur de quelque plus grãd & sanglãt desbot dans la ville s'ils n'arrestent ce torrent, qu'il s'appreste de faire auec tant de triste F

ruyne.

ruyne.Ce tumulte ainsi estouffé,le Docteur Chalot homme de bon sens & d'affaires portant lettres des Consuls,se rend en diligence à Aix le second des Nones d'Aoust,pour asseurer le Senat,que nonobstant l'accident tumultuairement suruenu auec quelque sorte de scandale,la ville est tousiours disposee au party de la saincte ligue,sous l'obeyssance du Duc de Mayenne & leur seule authorité:tellement que voila Arles plus malade que iamais.Voicy qu'il arriue à Marseille.

Le iii. Aoust. Aduis donné au Senat par les Consuls [du] tumulte d'Arles.

A Le Comte de Carces qui a quelques secretes embusches contre ceste farouche Lyonne tant pour la prendre & domestiquer,que pour en desnicher Cazaux, & ses adherans factionnaires,qui s'y comportent en tyranneaux, foulans toute Iustice aux pieds par des comportemens monstrueux & tres-desreglez,part de Gardane sur le premier chant du coq, que la nuict est en sa plus profonde obscurité,que les vents,la terre, & la mer,les animaux , & les arbres dorment & sont en silence:il est accompagné du Marquis de Trans, du Comte de Suze,Crozes,sainct Romans , & tout le gros de l'armee,qui pouuoit faire quelques quatre cens cheuaux & douze cens harquebusiers,pour exploitter son entreprise.S.Romans qui est
B choisi entre les autres , auec trois cens bons soldats,se porte au cōmandement du Cōte iusqs dans le clos de Ceppede à treze cens pas de la ville,le gros n'estāt guieres esloigné de luy, embusqué en autre endroit.Mais voicy que comme sous la faueur de la nuict & du silence general il fait distribuer les poudres aux siēs, vn soldat se porte auec tant d'incōsideratiō & de haste,que laissāt tōber quelques estincelles de sa mesche dans le barril des munitiōs,le feu se prēd à vn instant aux fournimens,des fournimēts aux harquebuses,par tel tōnerre & impiroyable impetuosité,qu'agissant ainsi qu'vn foudre enuiron L. ou soixante hommes furent hideusemēt bruslez,sept ou huict estaints,cuits & morts sur la place, presqnes tous grillez & noircis comme diables & malins fantosmes,& plusieurs bōs cheuaux ards & roustis.A ceste
C horrible & soudaine tempeste suiuie des hurlemēs & des cris espouuētables des fricassez,& des plaintes & lamētatiōs cōfuses & peslemeslees parmy les euyssons,& douleurs de ces pauures infortunez,ceux de Marseille,qui ja auoiēt eu vent & bruit de leur venue,font vne soudaine sortie auec vn tel succez,qu'ils prennent deux cens de ces miserables hideux & noirs, qu'ils fourrent en ce triste & cuisant estat dans la tour de S.Iean,où ils furent pansez & traittez,Dieu sçait comment:faisans d'vn mesme train , des tres-aspres & menaçantes defenses à tous ceux de la ville de n'auoir à l'aduenir accez ny cōmerce auec ceux d'Aix,à peine de cinq cēs escus,& par mesme insolēce à ceux d'Aix de n'aller ny traffiquer à Marseille,à peine
D d'estre pendus:si que dés lors vne capitale hayne estant iuree entre ces deux villes ce dessein ainsi malheureusemēt auorté,laissa le nō à la iournee des bruslez qui tousiours a duré depuis.

Le v. Aoust. Iournee des bruslés à Marseille.

Le vii. Aoust. Defenses faites à Marseille apres la iournee des bruslés.

Antibe par les anciens appellé Antipolis,comme qui diroit contre-ville auoit esté assiegé pendant le tumulte d'Arles par Cesar d'Aualos,grand & puissant Seigneur d'Espagne, puis battu & pris d'assaut par son Altesse:mais par vn si mauuais rencontre,que ceux qui le defendoient , s'estoient retirez partie au chasteau,partie à la ville vieille,partie au fort, partie sauuez par mer,dont la ville vieille auoit esté de chaud en chaud foudroyee auec trois canons, & prise à discretion:les soldats(d'enuiron deux cens cinquante des restes,que Lesdiguieres y auoit laissés en garnison, & du surplus qui auoit esté deffait le iour de sainct Iaques) sortis
E auec bastōs blācs, les enseignes portees à l'Infante qui pour lors estoit à Nice par le Marquis de Lans cōme trophees de quelque insigne victoire, & l'entree des habitans à leurs foyers domestiques rachetee pour le prix de trois fois dix mil escus.Il ne demeuroit plus que le fort que Canaux frere du Comte du Bar rendit au Prince,moyennant neuf mil escus,& vne bōne sauuegarde,tant pour luy que pour son frere,à cause de leur voisinage.

Prise d'Antibe par le Duc de Sauoye.

Le fort d'Antibe rendu au Duc par Canaux.

Le mesme iour que ce fort se rendoit,les defenses contre ceux d'Aix,apres plusieurs flāmes de ioye,se faisoient dedans Marseille par Cazaux,lequel peu à peu s'introduisant en la Dictature,fit mettre dés lors deux cōpagnies de nouueau,pour demeurer iour & nuict aux veilles & gardes des portes,& quinze hommes pour se tenir aux tours,qui font vn chasteau à l'aduenuë d'Aix appartenant à vn Gentilhōme de l'ancienne & tresnoble famille des Ca-
F radets.Il n'a plustost fait cest ordre,qu'il cōmāde absolumēt,& ordōne que les maisons & les bastimēs cōstruits hors la ville serōt destruits,razez & desmolis,commēçant desia à se ruer auec vne grāde & fort intēperee insolēce cōtre les ornemēts , & les cōmodités de sa patrie, qu'il deuoit s'il eut esté sage & modeste en ceste folle faueur de fortune,singulieremēt espargner pour gaigner le cœur des hōmes ausqls il l'arrachoit ainsi.Et d'autāt q̄ Nostre Dame de la garde se tournoit sous le commādemēt du Barō de Meullō fort au party de Sauoye lequel estoit à Nice , il fait faire le lendemain des aspres defenses au peuple de n'y faire desor-

Le xii. Aoust. Bastimens hors de Marseille desmolis.

Le xiii. Aoust. Desenses de Cazaux à Marseille.

mais aucunes allees, pormenades, ny deuotions, destinant d'vne Pontificale, ou, à mieux dire, tyranique authorité l'Eglise de Nostre-Dame de Lorette posee dans la Cité à l'accomplissement & permutation de tels vœux & pelerinages, dont il s'asseuroit que le Pape le dispenseroit volontiers.

Le xxiii. Aoust. Berre faillie d'estre rauie à Vitelly par le Cheualier Thesauro.

Cazaux n'a plustost fait ce mesnage dans Marseille que Berre se trouue sur le poinct d'estre rauie à Vitelli par le cheualier Thesauto. Ce Gentilhomme natif de Thurin ayant projetté ce dessein auec quelques soldats de Sallon, pendant que le Romain estoit allé parler de certains importans affaires au Comte de Montueil, sur le chemin du Puech, entra dâs Berre, où d'abbord il mit par terre d'vn coop de pertuysane le sergent majour, & se saisit des portes qu'il barra, & ferma incontinent, croyant d'auo ir tout gaigné. Vitelly arriué sur les neuf heures du soir, se trouuant les portaux au nez, salüé à belles & drües mosquetades, se trouua bien estonné sous les saluts de si rudes tempestes & tant mortelles receptions. Non pourtant de telle sorte que demeurant tousiours en son ferme iugemēt, & son courage resolu, il n'allast tout à poinct de ce pas entrer auec quelques gendarmes du costé des salins, combattant par telle colere & sagesse tout ensemble d'vne prouesse Romaine, que trainant vne chartette qui luy seruit de barricade, il tua quelques vns des entrés, chassa les autres iusques à vne grange auec Thesauro, qu'il print & forcea bien aysément: sur le feu d'vn tel succés, tout enflammé d'indignation, faisant passer par les armes le cōducteur de l'entreprise vne heure apres, & pardonnant aux soldats qu'il desemprisonna à la requeste du Comte de Montueil, sans faire tort ny desplaisir aux habitans trouués incoulpables de toutes ces intelligences: tellement que l'on croyoit que le Duc qui desia commençoit à se deffier de Vitelly, estoit consentāt à ces choses: attēdu mesme que Thesauro estoit natif de Thurin & chef de ceste menee, & que le Comte de Montueil s'estoit entremis de ces affaires auec tant de mollesse, & si peu de iustice militaire, qu'il sembloit y auoir part. A B

Braue & genereux acte de Vitelly.

Mort du Cheualier Thesauro.

Le xxvi. Aoust. Sortie de la Cōtesse de Sauls, de la ville de Marseille.

Il y auoit quatre iours que la Comtesse de Sault accompagnee d'enuirō cent harquebusiers, venant d'Agde en Languedoc, anciennement appellee Agatha, ou Agathapolis, construitte par les Marseillois, estoit arriuee à Marseille (des appartenances de laquelle ceste ville souloit estre) sur la galere de Monsieur le Connestable, auec lequel & le Duc d'Espernon elle s'estoit abouchee à Montpelier, que quelques vns ont voulu croire estre Agatha: quand pour euiter vne partie que Cazaux entré en mortel ombrage d'vne telle conference tourné du costé du peuple auoit dressee, elle fut contrainte d'abandonner la ville auec le Viguier Bezaudun, pour n'encourir quelque gros malheur. Au moyen dequoy Louys d'Aix trouuant l'occasion toute ouuerte d'auoir sans grand peine le baston Royal en chef, & de venir assez plus insolent que sa condition ne portoit, cōmencea la Duarchie qui cuida perdre Marseille. C D

Louys d'Aix se faict Viguier en chef de Marseille par l'absence du sieur de Bezaudun.

Le xxx Aoust. Le Duc d'Espernon en Prouence.

Ambrazemēt du bois de Merargues.

En ces mesmes iours, le Duc d'Espernō qui auoit trouué quelque goust aux fruicts de Prouence, en ayant repris le gouuernemēt estoit entré dās Mōdragō, & de là s'estoit rēdu à Pertuis le penultieme d'Aoust, iour battu d'vn merueilleux & terrible vent (cōme si le mois qui porte le nom d'Auguste n'eut voulu sortir sans nous en dōner des aduis afin de nous y preparer) dont les fruits furent tēpestés & le bois de Merargues, auquel on auoit mis le feu quelqs iours aptes, à demy bruslé. Ce nouueau Gouuerneur qui auoit entretenu en balance & par belles lettres peintes de sa propre main les Gentilshōmes & Barōs des deux partis, seiourna quelques iours à Pertuis, puis alla à Manosque, & de Manosque à Riez, d'où il partit enuiron l'heure de minuict, accōpagné de trois cens Maistres, & pareil nombre de Carabins, pour aller secourir Fayence, & le fort assiegé par les forces d'Aix, lequel estant aussi tost rendu que ses compagnies cōparurent, il tira droict à Draguignan. Sur les neuf heures du soir fut veuë au ciel en ces mesmes jours du costé de Septentrion, iustement le lendemain des Ides du septieme mois, vne rougeur de fort grāde & hideuse estenduë, ressemblant proprement à sang, au cœur & milieu de laquelle apparoissoit vn rayon blanc resplandissant comme le Soleil, qui dura en sa clarté l'espace parfait de deux bonnes heures, puis apres s'esuanouit. Si ceste appatitiō fut presage de bien ou de mal, de lumiere ou de tenebres, de paix ou de guerre laissons en le iugement aux choses qui viendront apres, quoy que d'Aquilon vienne tout mal; & voyons comme ce Duc festoye le chasteau de Montauroux, auec trois canons tirez desmurs de Frejuls qui bien tost le foudroyeront. E F

Le xii. Septembre. Apparition estrāge au ciel.

Ab Aquilone omne malū.

Le xv. Septēbre prise de Montauroux.

La plus grand' partie des forces contraires estoit logee à Fayence conduicte par le Marquis de Trans, qui n'osoit secourir ce fort lequel apres auoir soustenu les foudroyemens de ces trois hydenses & tonnerreuses machines de guerre, & trois sanglans & mortels assaux liurés par vne grande & furieuse impetuosité, n'estant ny secouru, ny en esperance de

l'estre

l'estre de la part du Duc de Saoye, quelle assistance qu'il eut promis, pressé d'vne extreme necessité de viures se rendit à composition la vie sauue seulement, combien que plusieurs chefs furent pendus pour auoir esté miserablement trahis par vn Cheualier de Malte (acte infame & prodigieux) pendant qu'ils traittoient leur accord, y ayant seze compagnies dans le village & enuiron quarante-cinq, que Capitaines que Lieutenans, ou enseignes des Regimens de Venasque, Gentilhomme du Comtat, de la maison des Thezans, dont nous auons ailleurs parlé.

Capitaines pendus à Montauroux.

A

Apres la prise de Montauroux, qui fut au quinze de Septembre, le Duc d'Espernon commença de tenir les Estats à Brignolle, où ils furent continuez huict iours de suite. En ceste assemblee, où assisterent outre la Noblesse qui auoit tousiours roidement tenu le parti du Roy, & du feu Gouuerneur, la Comtesse de Saulr, Charles de Crequi son fils, Vaulclause, le Comte du Bar, Bezaudun, le Biosc, le Baron de Trets, Merargues, & presques toutes les communes, fut resolu que le pays luy donneroit douze cens cheuaux, huict mil hommes de pied, & huict pieces de batterie. A peine sont ouuerts les Estats à Brignolle, que le lendemain le nouuel Estat Consulaire de l'an suiuant s'ouurant à Aix, donne les suffrages du premier chaperon à Goillaume de Rascas sieur de Chasteau-tedon, & du second à François du Perier, Gentilhomme de nom & d'armes, accompagnez du Notaire Cheuinot & de Gibert leur Accesseur: Claude de Glandeuez, le ieune Cheualier de Chastueil, Guiran, & Guerin, auec l'Ange Escoffier estants esleus Capitaines des cinq quartiers. Cependant la compagnie du Comte de Carces, & trois autres de gens de pied sont contraintes d'abandonner le lieu de Rians, où le peuple fait mine de reuolte, & de se retirer à Iouques: & combien que le Duc de Sauoye soit desia party de Nisse, pour prendre la voye de Thurin, si est-ce que la ville d'Aix est tellement ensorcellee, qu'Audibert sorti d'Accesseur, du Perier, Boyssoñ, & Beaumont assistez d'vn Conseiller deputé par le Senat, sont employez & choisis pour aller remonstrer leur extremité au Duc Italien, & le supplier de nouueau de les vouloir secourir de son espee, ou de ses forces contre le Duc d'Espernon: leur commission portoit de remonstrer à ce Prince que là où il mettroit quelque trop long dilayement à vn besoin si violent, ils se pouruoiroient ailleurs. Auec ceste resolution ils partent le trois d'Octobre sans du Perier qu'vne maladie arresta, à la place duquel le dernier Consul fut subrogé: mais comme ils s'en vont d'vn costé requerir vn Prince tant las & degouté de leurs passions & inconstances, le Duc d'Espernon prend de l'autre Peynier à composition, qu'vn Capitaine Beulaigue luy quitte auec solennelle promesse suiuie de iurement, de ne porter plus les armes contre son Roy naturel: prenant d'vn mesme train quelques autres villages, tous les grains desquels il fait traduire & transporter à S. Maximin & à Trets.

Le xxv. Septembre. Estats tenus à Brignolle.

Le xxvi. Septembre. Nouuel Estat Consulaire à Aix.

Rians abandonné.

Deputez de la ville d'Aix au Duc de Sauoye.

Le iii. Octobre. Despart des deputez d'Aix.

Prise de Peynier.

B

C

D

La ville d'Aix estoit en tel branle, que quatre ou cinq Maistres qui donnerent iusques aux fossez de Villeneufue sur les sept heures du soir, mirent le peuple en allarme & en tumultuaire garde & rumeur durant toute ceste nuict, où ne furent veuës que rondes & sentinelles iusqu'aux neuf heures du matin. O combien de funestes ieux & de tragi-comedies en ceste desolee Prouince, dessus le theatre d'Aix, où le douzieme d'Octobre se descouure vne trahison tramee par vn Moyne de l'Ordre de Sainct Augustin, petit bout d'hôme, mutilé d'vne iambe, que la Comtesse selon leur dire, auoit prattiqué dans sa maison de Lurmarin, ancienne tanniere des Vaudois. Ce pauure Religieux accusé de ce cas, mis en prison auec vne paillarde qu'on trouue dans sa chambre, est condamné à la mort, desgradé par l'Euesque de Sisteron, & finalement conduit sur le supplice public, où il est descapité. Tandis qu'on fouëtte sa paillarde, qui paraduanture (tant sont espouuentables les iugemens secrets de Dieu) l'auoit plustost mené à ceste triste & honteuse fin que ses menees ny sa trahison, il faut que le desbord soit general: voyci vn autre excez qui fera plus de mal que la guerre, les marques de souueraineté sont foulees au pieds, tout le monde bat monnoye, dont le pied, le poids, & l'alloy sont tellement adulterez qu'vne piece d'or surmonte le prix ordinaire de quatre. O combien d'hommes deceus qui se croyoyent alors riches & auoir le quadruple de leur or: combien que ce ne sont que les songes, que nous faisons quelquesfois de trouuer des sacs pleins d'escus, ou de nous rencontrer en des festins splendides & magnifiques où nostre imagination fait gorge chere, lesquels apres nostre resueil ne sont que songes: si nous mettons plusieurs accidens, aussi en laissons nous beaucoup, tant les saisons sont alterees & les affaires adulterez.

Le xii. d'Octobre. Trahison descouuerte à Aix dont vn Augustin est decapité.

Monnoye desreglee & abandonnee à toutes sortes de gens.

E

F

Aux iours derniers du mois d'Octobre les compagnies de Vitelli, & de Mazan frere du Comte de Susc rencontrent celle de Sainct Cannat, entre Sainct Cannat & Roignes, auec

Le xxvii. Octobre. Rencontre

Le xxviii. Octobre iour dedié à S. Simon, & au nouuel Estat de Marseille, où Casaux est restably.
Doubles canons prouenez à Marseille.
Trait de la prouidence de Dieu.
Desbord à Aix aussi bien qu'à Marseille.

tel tumulte & cliquetis de harnois, que cinq morts restent sur la place, sacrifiez au Dieu des armes, plusieurs demeurans blessez qui les suruiuent bien peu : l'ordre des choses est tellement peruerti, les loix & les bonnes coustumes si renuersees, que le lendemain iour de Sainct Simon, dedié à l'Estat nouueau de Marseille Casaux violentement premier Consul est confirmé en son chaperon & sa robbe de velours rouge : luy qui auoit assez d'honneur d'estre priué citoyen, & de se couurir de drap gris, à l'entree du second an de sa Dictature tyrannique, faisant faire la preuue de deux gros & horribles doubles-canons, du poids de cent quarante quintaux chacun, & de quatre-vingt liures de balle, baptisez l'vn Charlemagne, l'autre Sainct Louys, des noms de luy & de Louys d'Aix : par vn excellent trait de la prouidence diuine qui sembloit vouloir monstrer que ces deux monstrueux Basiliques deuroient seruir, & faire honneur à la legitime & sacree posterité de ces deux grands Saincts, & inuincibles Monarques François, non aux successeurs des Gots barbares. A

Le ix. Nouembre.
Taillades portans paroles de trefues, est mal venu à Aix.

S'il va mal à Marseille, si Casaux homme tiré des questes & Louys d'Aix des galeres, y taillent des tiercellets de Princes, & des Roytellets : le teinturier Quarrelasse, & l'Huyssier Tampe sont donneurs de loy à Aix, & à beau leur faire des aspres & sanglantes inhibitions le Senat non plus souuerain, de ne mouuoir sedition ny mettre la main aux armes, puis que le temps fauorise Tampe, & la querelle Quarrelasse : les esmeutes de ces deux hommes, à ce qu'on croit, procedoient d'vne rage conceuë contre Taillades Gentilhomme de Lambesc, issu de la tres-ancienne famille de Lauris, parce seulement qu'estant homme de paix, il portoit paroles de trefues de la part du Duc d'Espernon : mais ny le souuerain Senat foulé aux pieds n'auoit assez d'authorité, ny les souueraines destinees que tant d'insolences auoient courroucé, n'auoient encor arresté d'arrester ces deluges, ny n'estoit le Soleil assez haut pour secher la terre moite de tant de pluyes de sang : car s'il est licite, sans faire tort à la foy, de tirer quelques iugemens par les signes extraordinaires qui apparoissent au ciel, il semble de vray que la sanglante rougeur qui fut veuë le douze du septieme mois de l'an quatre-vingts & vnze, monstroit assez euidemment par quel grand nuage de sang & de malheur le Soleil de la paix deuoit sortir pour espandre ses rais d'or sur la face de la France, & quelle grosse espaisseur de massacres & de calamitez ces rayons tant desirez auoient à trauerser & rompre. B C

Le xxii. Nouembre.
Blouac Gentilhomme de Carpentras à Aix, de la part du Duc d'Espernon.

Blouac tres-honnorable Gentilhomme de Carpentras, employé neantmoins pour le traitté d'vn si grand bien, sur le declin de Nouembre va faire entendre au Senat, au Comte de Carces, à la Noblesse de ce parti, & aux Procureurs du pays, comme le Duc d'Espernon est tout enclin & disposé non à quelque cessation d'armes à temps seulement, ains à vne bonne, durable & solide paix, s'ils veulét estre de mesme & pareille intelligence : & si auance tant par ses sages paroles & par sa prudence que le conseil depute des personnages à ceste fin pour conferer à Cauaillon, où le Vicelegat, & le General d'Auignon seront suppliez de se trouuer : pourueu toutesfois que le Duc promettra de fortifier de bonnes asseurances & sausconduits les deputez, tant de sa part, que de celles du Seigneur Connestable, & de M. de Lesdiguieres, à ce qu'vne telle & tant importante besoigne se puisse traitter auec hôneur & franchise de toute crainte : ce que Blouac est supplié & coniuré de rapporter en toute diligence & fidelité. D E

Le dernier iour de Nouembre.
Antibe assiegé par le Duc
Le vi. Decembre.
Prise d'Antibe.
Albiosc rendu.
Le xv. Decembre.
Entremetteurs de la trefue de part & d'autre.

Le Duc cependant qui d'vne main demandoit la paix, & de l'autre faisoit armer les pouppes, assiege auec sept canons, & quatre couleurines Antibe, le dernier iour de Nouembre, qu'il prend apres auoir esbranslé ses tours, & defenses de cent trente coups seulement, le sixieme du dernier mois, à telle composition que le Coronnel Escalengue, & mil hommes de guerre qu'il auoit dedans en sortiroient bagues sauues, mesche esteinte, enseignes ployees, & tambours muets, lesquels par telle composition entierement obseruee, se retirerent à Nisse. Le lieu d'Albiosc s'estoit rendu quelques iours auparauant sans vouloir attendre les foudres de tant de tonnerres, parce qu'il n'auoit dequoy tenir : la charge de la trefue n'arreste pour tout cela d'estre donnee à l'Euesque de Sisteron, & au Docteur de la Veruine, Inquisiteur de la foy pour lors, maintenant Archeuesque de Narbonne, aux Senateurs Arnaud & Thoron, à de Gallice Conseiller aux Comtes, à Croses, Sainct Romaus & Allamanon, au Consul du Perier & son accesseur d'vne part : de la part du Duc choisis Pompee Euesque d'Apt, les Conseillers de Accussia & de Suffren, Trichaud Procureur general, depuis President aux Enquestes, l'auditeur Garron, le gros Castillon Gentilhomme Gascon, & le Cheualier de Buoux : tous lesquels representerent tant d'vne part que d'autre le Clergé, le Senat, la Noblesse, & le gros du peuple. Ces deputez furent choisis & F

ordonnez

ordonnez le quinze du dixieme mois par l'entremise de Bluuac, auquel fut d'abondant demandee vne franche tresue d'armes, & trois ostages tirez des principaux Gentilshommes de l'armee du Duc d'Espernõ, pour ne laisser ouuerture tant fut elle petite, ny lieu aucun au soupson, qui durant le pourparler pourroit sourdement ramper, & gaster tous les affaires faute de telle asseurance.

Ostages demãdez au Duc d'Espernon.

A Apres ceste deliberation, à peine sont passez trois iours, que Blouac sort des portes d'Aix, portant ceste resolution au Duc, qui suiuant son train ordinaire sur l'attente de conference empoigne cependant par escalade le fort d'Antibe, tellement irrité de ce qu'il auoit despendu contre les tours & ses murs sept cens coups, laschez par douze foudres d'airain, auec bien peu de fraccas & d'ouuerture, que de tous les estrangers qui s'y rencontrerent il en fit brancher vingt & deux, & mit tout le reste en vn cruel apprentissage aux rames & aux galleres. Pour le regard de Sainct Paul & de Grasse, ces deux places ne furent point attaquees, tant à cause des prochains iours de Noël, qui requeroient quelque deuote horreur, & cessation de tempestes guerrieres, que pour le doute du mauuais temps : tant y a que ce voyage se trouua reussir fort heureusement à ce Duc, lequel au partir de là tira droit deuers
B Thollon, laissant ses troupes à Sainct Troppel, sous couleur de garder l'artillerie qu'il y auoit retiree, en enuoyant quelques autres à Brignolle, sous autre couleur & pretexte : si qu'il fit commencer des citadelles à chacune de ces places, au grand estonnement & mortel desplaisir des habitans, qui se sentans bons & fidelles seruiteurs du Roy entrerent en des gros ombrages de quelque intention bien sinistre & pernicieuse : & de là print source sa mauuaise opinion, que toute la Noblesse conceut contre luy, renforcee des mauuais deportemens des siens à l'endroit de ceux du pays, & de la viue apprehension en quoy les plus aduisez & clair-voyans entrerẽt de ce mesme pas, qu'il n'eut quelque sourd & particu-
C lier dessein, non le franc seruice du Roy : combien que la saison voulut, que chacun dissimula ce qu'il en pensoit : autant pour le respect qu'il se faisoit rendre, que pour ne gaster & decoudre les affaires de sa Majesté, & faire celles de la ligue, formant vn schisme si dangereux & si soudain.

Le xxiii. Decembre. Fort d'Antibe pris par escalade. Sainct Paul & Grasse ne sont attaquez.

Le Duc fait faire des citadelles dont les Gẽtilshommes Prouençaux de son parti entrent en ombrage & soupson.

Le mesme iour donc qu'on sort tant ignominieusement ceux du fort d'Antibe, se void sortir vn arrest à Aix, les trois chambres assemblees ordonnant souuerainement que les chasteaux de Meyrueil, Cabrieres & Sainct Marc seront demolis & razez. Le lendemain qui se rencontre la veille de la sacree Natiuité du Fils de Dieu, qui deuoit dorer toute la face de la terre d'vne paix vniuerselle, Blouac est de retour à Aix portant l'entier consentement du Duc d'Espernon, lequel pour se conformer tant en nombre que qualité de personnes
D aux deputez de la ligue, adioinct aux siens le Prieur d'Aimini, ou de Manosque Gentilhomme de Tharascon, pour le Clergé & Barraz Hermengeaud, sage & rompu aux affaires du monde premier Procureur du pays pour le tiers estat, & les communes de son parti : accordant pour le lieu de la conference la ville de Sainct Maximin, pour ostages le Baron de Ramefort, Charpes & Francisque Matie, qu'il promet de remettre entre les mains du Comte de Carces. Et d'autant qu'vn certain bruit courut, que ce Duc auoit practiqué l'vne des portes d'Aix, le Senat allarmé de ceste viue apprehension commanda tres-expressement de renforcer les gardes, veilles, rondes, & sentinelles, & de mettre des lampes & lu-
E mieres aux fenestres des maisons par criees publiques qui furent faites la veille de l'an suyuant, où le cours de cestui cy fut accomply & reuolu.

Arrest que quelques chasteaux seront desmolis.

Le xxiiii. Decembre veille de Noel.

Blouac de retour à Aix de la part du Duc d'Espernõ pour le fait de la tresue.

Ostages promis par le Duc.

Plustost n'est entré l'an nouueau dans son cinquieme iour dedié à la veille des Roys, que le Senat verifie le pouuoir donné au Comte de Carces par le Duc de Mayenne du gouuernement & Lieutenance generale de Prouence, en barbe du Duc d'Espernon : ce qui n'estoit certainement pour r'habiller & reprendre des affaires si descousus qu'on ne fit que deschirer, voire rompre tout à faict.

L'an M. D. XCIII. le v. Ianuier. Verification du pouuoir donne au Comte de Carces.

Quelques seze iours apres suiuant la resolution prinse par le conseil general tenu au couuent des Augustins, Arnaud & Thoron Senateurs au Parlement, de Veruins Inquisiteur
F de la foy pour le iourd'huy Archeuesque de Narbonne personnage tres-excellent, de Gallice Conseiller aux Aides, le Consul du Perrier & l'Assesseur Gibert ioincts à eux, Greols, Saincte Croix, Sainct Romans & Allamanon deputez de la ville d'Aix arriuent à Sainct Maximin (lieu choisi pour la conferance) auec Aubres, Venasque & Blouac, principaux Gentilshommes du Comtat, accordez pour tierces personnes & arbitres de ce different, autant de la part du Duc, comme de celle du Comte : mais ny les vns ny les autres n'auancerent pas beaucoup ny pour la paix ny pour la tresue, comme la suitte fera voir. A l'ad-

Le xxi. Ianuier, iour dedié à Iupiter. Les deputez d'Aix à Sainct Maximin.

uanture

Feretrius Iupiter quod pacem ferre putaretur. Panomphæus quod omnes voces exaudiat, & omnium vocε colatur. Arbitrator Iupiter: consultor & conciliator.

Le xxii. Ianuier.

Conference commencee ou l'Euesque d'Apt fait la proposition responce au Conseiller Arnaud.

uanture d'autant que pour obtenir vn si haut don à tel & semblable iour dedié au grand Iupiter, ils ne daignerent prescurer aucuns deuois sacrifices à ce Dieu, soit Feretrien ou Panomphee, soit arbitre & conciliateur, c'est à dire au grand Dieu des armees & de paix. Le lendemain Pompee Perille Euesque d'Apt, le Prieur de Manosque, de Arcussia & de Suffren Senateurs, Castillon, la Coste, le Cheualier de Buoux, & Barraz, Trichaud sieur de Sainct Martin, l'auditeur Garron, & le secretaire Mauroy commencent la conferance sous d'aussi gauches auspices, non guieres mieux furtunez. L'Euesque Pompee personnage fort entendu, & rompu ez bancs du monde tres-eloquent en sa langue Italienne proposa de faire la paix: sur le champ d'vn si beau & ample suject il desploya illustrement de tres-belles & sainctes choses, attachant tellement les oreilles des escoutans à l'admiration de son discours (car il estoit tres-excellent predicateur) qu'il sembloit bien que tous les assistans inclinoient du costé d'vne tant desirable felicité, & ne detestoient rien tant que le cours sanglāt d'vne guerre si miserable. Quand le Senateur Arnaud qui n'estoit venu impreparé à ceste action touchant à luy de parler respondit & remonstra fort grauement que la paix dependoit des chefs principaux & souuerains des deux partis, si qu'ils ne pouuoient, ny deuoient faire & accorder, qu'vne trefue sur l'attente de leurs dernieres resolutions & volontez: si lu il fut bien & attentiuement escouté. A B

La conference remise iusques à la venue du Du. d'Esperno. Le xxiii. Ianuier. Quatre poincts auancez par ceux de l'vnion. Le premier poinct.

Le second poinct.

Le troisieme poinct.

Le quatrieme & dernier poinct.

Plusieurs belles, importantes, sages & fortes raisons furent amenees de part & d'autre, auec beaucoup de resistence & de force, la balance demeurant tout ce iour là en poids egal, & tellement irresolu, que la conference fut remise au Dimanche vingt-quatrieme du mois: où d'abondant tous les entremetteurs & deputez furent si outrageusement contraires & discordans, qu'il fut resolu de ne plus s'assembler, & d'attendre la venuë du chef principal, duquel seul on se deuoit promettre l'heureuse issue de cest affaire. Or auoient esté principalement auancez & debatus quatre poincts le iour deuāt par ceux de l'vnion dignes d'estre remarquez, & d'vne graue response: le premier que l'estat de ce Royaume & de ceste Prouince estoit diuisé & fendu en deux, entre les seruiteurs du Roy, & ceux du parti de l'vnion, les vns se titrans bons François, les autres bons Catholiques. Et que pour faire cesser la guerre, & l'amortir en ce desolé pays (guerre qui ne se pouuoit appeler qu'entre gēs de mesme creance & religion) il estoit grandement besoin, voire du tout necessaire d'establir des loix nouuelles, à l'exemple de plusieurs, dont les histoires font mention, lesquels par ce mesme & nouueau moyen auoient du tout exterminé les discords, guerres & malheurs de leur temps. Le second que l'estat present estoit vn vray interregne, accident tres-dangereux qui communement entraine vn million de calamitez à sa queuë tant que l'estat est sans chef. Le troisiesme tendoit & visoit fixement à reietter la cause de la guerre dont ceste Prouince estoit affligee sur le refus de la trefue proposee par ceux de l'vnion, qui s'y tenuient tres-roidement, & n'en vouloient point desmordre. Le quatrieme & dernier poinct estoit l'Edict du feu Roy par eux mesmes auancé sur les qualitez necessaires au vray & legitime successeur de sa tres-Chrestienne couronne. Edict solennellement iuré par tous les sujects du Roy: comme appuyé fermement sans pouuoir estre esbraulé sur la loy fondamentale la plus forte du Royaume. C D

Le xxiiii. Ianuier. Response du Conseiller Suffren aux quatre poincts du Conseiller Arnaud. Response au premier poinct.

Response au second poinct.

A ces quatre poincts respondit le lendemain le Conseiller Suffren personnage maigre & pasle de visage, d'aspect froid & melancolique: au demeurant de sain & bon iugement, & d'humeur du tout religieuse: quant au premier il remonstra fort posement sans fard ny affectation de paroles, mais non sans exemples presques tous puisez des sainctes histoires, que ceux qui par leurs actions, & desportemens faisoient cognoistre à chacun par discours deguisez, couuerts & parsemez de persuasions sufdorees, que ceste Françoise Monarchie estant descheuë de son premier estat, & ancienne splendeur s'estoit comme eschouee aux rochers d'vne Aristocratique ou Democratique domination, pouuoient bien parler d'establir des loix nouuelles: mais que pour eux & ceux de leur volonté en estāt du tout elloignez, ils estoient sous la puissance d'vn Monarque legitime & souuerain: si qu'ils auoient les mains liees aussi bien que la bouche close à faire ou forger des loix: si d'aduanture ils ne vouloient à leur exemple empieter l'vne des plus illustres pieces de la souueraineté, que Dieu seul & premier souuerain par vne grace particuliere longue & legitime succession de douze siecles & plus auoit mise ez mains du Prince: auquel seul auenoit le pouuoir droiturier de donner loix à ses sujects, & à son peuple: ainsi qu'au peuple & aux sujects le deuoit d'obeyssance enuers leur Roy naturel, comme à l'image de Dieu. E F

Au second il respondit que le seul mot d'interregne estoit funeste & scandaleux, propre

à l'Empire Romain, où premierement il auoit pris son nom & son origine apres la mort de Romulus : & aux puissances d'election, où le plus de voix l'emporte & bien souuent la faueur, le fer & l'iniquité. Mais que pour cest Empire qu'vn grand Archange cõseruoit, il estoit de si longue main, legitime successif & naturel, que tousiours le sceptre tomboit sans guerre ny contradictiõ au premier Prince du sang, par vn si haut & souuerain priuilege surfondu de
A pere en fils que iamais le Roy ne mouroit : & mesmes qu'ils sçauoiẽt bien qu'au poinct qu'apres les obseques royales le Heraud auoit dit piteusemẽt le Roy est mort, changeant de ton & de voix, il repliquoit fort hautement viue le Roy, dont naissoient mille cris de publique allegresse, de cõtentement & de ioye. Ceremonie belle, longue & tres-antique, practiquee sainctement à l'exemple du peuple Hebrieu, la Monarchie duquel la plus illustre de la terre estoit legitime successiue & naturelle, comme celle des François. Que si bien leur couronne fut diuisee durant quelque temps pour le peché des Roys & du peuple entre les Princes de Iuda & d'Israël. Ne sçauroit on dire ny trouuer ez sainctes Histoires pourtant, qu'il y eut eu iamais interregne aucun, ainsi qu'il vouloient supposer. Estant tout certain, qu'au
B mesme instant, que le Prince auoit failli, les lignees diuisees entre ces deux maisons royales obeyssoient au Roy legitime, sans tenir en suspens l'Estat, ny en interregne quelconque. Ce que toutesfois sembloient vouloir faire ceux de l'Vnion, pour se preualoir cependant de la souueraine puissance, qui se trouuoit entre leurs mains, en telle sorte & desbord, qu'ils faisoient loix, edicts, ordonnances, & sanctions, disposoient du thresor royal, establissoient officiers & magistrats souuerains, deposoient ceux qu'il leut plaisoit, & en somme de l'estat, tout ainsi que s'ils estoient Roys. Ce qu'ils auoient mesme entamé, chose lamentable à dire, on plustost prodigieuse depuis le decez du feu Roy, comme si le droict du sceptre se fut
C ietté dans leurs mains pour y estre refondu, ainsi qu'à son iuste moule : mais que ceux qui les auoient receus pour tels, & chefs de leur Vnion missent le doigt à la playe, & se regardassent eux mesmes, qu'ils consultassent les oracles & les propheties, leurs consciences & leurs courages : ains qu'ils iettassent les yeux sur les malheurs, les ruines & le sang qui couloit & couroit par ce Royaume & ceste Prouince. Ces funestes calamitez leur enseigneroient assez s'ils faisoient bien ou mal de les suiure, & d'adherer à leur passion, ils se portoient en vrais sujects Catholiques & François de se soustraire impiement de la iuste domination de leur naturel Seigneur, pour celle d'vn estranger, illegitime & violente : & qui estoit plus outrageux vsurpee du viuant mesme de ce bon & sage Roy, dont la pieté
D qu'il auoit à la Religion la plus insigne qu'eut onques Chrestien Monarque ne pouuoit estre suspecte au cœur de ses vrais sujects : si bien que ceste guerre intestine & ciuile n'estoit qu'vne suite de malheurs, & vne inciuile & sanguinaire continuation des flammes qui furent clandestinement allumees du regne de ce bon Prince, que par vne felonie execrable en fin on auoit arraché du monde, par le moyen le plus barbare & desnaturé qu'on sçeut trouuer dans les Enfers : parce qu'il n'appartenoit qu'à Dieu seul d'estre leur souuerain Iuge, comme il est leur Roy souuerain : leur leçon se trouuant escrite au liure de la Sapience par le plus grand & sage Monarque qui ait onc esté sur la terre, & non aux cerueaux du peuple,
E quand ils ne font ce qu'ils doiuent.

De l'interregne voyez Tite Liue au premier liure de sa premiere Decade.

Ceremonie excellente aux obseques de nos Roys.

En la Monarchie des Hebrieux n'y a eu iamais interregne.

Cecy vise contre les Princes Lorrains, qui se disent issus de Charles de Lorraine dernier du sang de Charlemagne.

Plusieurs autres beaux & riches exemples tous puisez des sainctes Lettres qu'il aymoit passionnement amena ce Gentilhomme tant sur ce mesme suject, que sur la difference des deux supremes iurisdictions temporelle & spirituelle : l'vne desquelles ne doit iamais rien enuahir sur l'autre, dilatant fort bien ce poinct, & s'estendant fort longuement aux passages de l'Escriture sans alleguer en tout son discours vne seule histoire profane ny vn seul autheur Payen.

Remarque particuliere au discours de ce Senateur.

Au troisieme semblablement sur le refus de la tresue il respondit fort à plein, remonstrãt, que le seruice du Prince & le repos de Prince ne le pouuoiẽt en façon quelcõque ny souffrir ny digerer : quãt au premier, qu'au lieu de dõner auancemẽt au bien & hõneur de son seruice
F à l'obeyssance deuë à sa Majesté, & par diuerses distances & proportiõs à ceux qui le representent, soit à l'exercice des armes, soit au train de la Iustice, que tout au contraire de cela il porteroit vn mortel & dangereux coup : d'autant qu'auec le bon droict qu'ils auoient de leur costé, ils se voyoient aussi la force en main, pour apres auoir tenté toutes les voyes de paix & le philtre de la douceur entrer en celuy des armes & du poison de la rigueur : à fin de remettre les esgarez au droit chemin, ou par amour, ou par force, & chastier les felons, transfuges & boutefeux, cas que le premier fut vain : par ainsi ne pouuoit la tresue alleger, ny guerir le mal, ny moins sa cause principale, ains la nourrir & fomen[illegible] voir [illegible] donner

Response au troisieme poinct.

La tresue estoit plus mortelle que salutaire au Prince & aux Magistrats.

Raisons.

Pourquoy ceux de l'Vnion recerchoient si ardemment la tréfue.

vn grand & mortel loisir à ceux qui la recerchoient tant ardemment de venir plus fiers & plus forts pour paruenir à leurs desseins,& subuertir tout l'estat par vne plus sanglãte guerre, si les forces des deux partis balançoient en poids esgal d'armes, d'hommes, & de moyens: qui feroit faire vne planche à la plus lamentable & generale ruyne qui fut iamais. Que s'ils estoient si desireux du bien de la Prouince & du repos du peuple, comme les vrais & bons seruiteurs du Roy, qu'ils ambrassassent librement les moyens d'vne franche paix, & d'vne reconciliation qu'on ne peut iamais dissoudre, obeyssants à leur Prince, & à ceux qui le representent, n'ayans que trop deuant leurs yeux les villes qui tenans pour sa Majesté, luy rendoient vne entiere & fidelle obeissance auec vn iuste respect à ses officiers majeurs & Magistrats souuerains,lesquels par son exprez cõmandement auoient genereusemẽt quitté leurs Dieux tutelaires,leurs autels & leurs foyers,leurs mesnages & familles,leurs moyẽs & commoditez, voire leur Ciel propre, & naturel Element, pour se monstrer vrais François, & seruiteurs de leur Maistre. Ou par contraire deuoit tous ceux qui n'auoient fait de mesme quel pretexte qu'ils allegassent,auoient esté interdits, & ostez entierement hors de leurs charges, & fonctions de la Iustice, demeurans par vne telle interdiction sans exercice legitime, & comme personnes caduques,iusques à ce qu'ils eussent esté remis par celuy là seul, duquel depend telle puissance, & souueraine authorité. A B

Parce que le Senat d'Aix en partie auoit quitté, en partie estoit demeuré, les vns tenans pour le Roy, les autres pour les Princes.

Trait de Rhetorique ou Prosopopee.

Exemple de Ieroboam.

Remonstra suiuant son fil que si ceux du parti contraire estoient appellez pour plaider leur cause au tribunal redoutable de Dieu, ou de son image viuante, qui est le Prince legitime, ils ne pourroient iustifier leurs actions, ny dire qu'ils n'ont rien attenté contre le decret de la loy de Dieu, du Temple, ny de Cesar: parce qu'ils seroient de prime abbord fort pleinement couuaincus d'auoir apres la mort de Salomon suiui l'vsurpateur Ieroboam qui n'estoit de l'estoc royal, quelle election qu'on eut de luy faicte, faisant faux-bon à Roboam, vray & legitime Roy: si que Dieu ne permit pas que ceste vsurpation durast à iamais, remettant les douze lignees sous l'obeyssance d'vn seul, auquel par droit de succession la couronne appartenoit. Tout au contrepied de cela que les Catholiques vrais François, Ecclesiastiques & seculiers auoient trop mieux choisi d'abandonner leurs temples & leurs maisons:& en somme toutes choses que de laisser vne telle tache, honnisseure & reproche perpetuel à eux & leur posterité,d'auoir suiui autre parti que celuy de leur vray Roy. Pour ne tomber aux maledictions infames & tristes ruines, dont tant & tant de saincts exemples menacent furieusement les felons à leur Seigneur, & les semeurs de discordes parmy ceux qui sont en paix: tels qu'on voyoit les Princes du sang de Bourbon, en la branche royale desquels par vn haut & secret conseil de Dieu incognu aux mortels, par vne legitime & naturelle succession la couronne estoit tombee apres la mort du feu Roy en la personne de Henry IV. du nom, sous vne solennelle promesse qu'il suiuroit la foy de ses peres, & quitteroit les erreurs, dont on l'auoit abbreué depuis sa premiere enfance, pour estre dignement orné du plus Chrestien sceptre du monde à l'exemple de ses ancestres. Tout ainsi qu'ils s'attendoient que sa Majesté feroit qui ne deuoit estre forcee, que par le mesme & Sainct Esprit, qui tient en main les cœurs des Roys: car ainsi que la procedure de l'Vnion eut esté plus tolerable & moins tachee de soupson de venin, si des l'entree de sa couronne les Princes & principaux chefs de ce parti eussent respectiuement supplié sa Majesté, la cognoissant si douce, magnanime, & raisonnable de vouloir receuoir instruction de quelques bons & sages Prelats pour le couler doucement au giron & à la creance, dont on l'auoit comme arraché & fasciné dés le berceau. A ce que ceste Monarchie qui depuis Clouis grand ancestre de Sainct Louys, dont il estoit descendu,ne sçauoit que c'estoit de monstres,ne commençast pas en luy vne chose si prodigieuse, tant repugnante auec le nom de tres-Chrestien, & de fils aisné de l'Eglise, qu'il auoit successiuement sur tous les Roys de la terre, moyen & priere, que tous les vrais & bons François cerchoient & faisoient iournellement: mais dont ils esperoient bien tost de voir le fruict & l'effect, qu'ils desiroient au grand bien de ceste Prouince, du royaume & de l'Europe, qui tremble & se sent secouët quand la France chancelle & tremble: ce qu'on ne voyoit arriuer d'aucune autre Monarchie. C D E F

Vrais Catholiques François.

Le Prince est absolu & souuerain des corps & des biens.

L'ame seule est reseruee à Dieu, laquelle ne depend que de son arbitre franc & de sa propre volonté, que Dieu seul peut & pourroit forcer si bon luy sembloit.

Quand la France est esmeuë, tout l'vniuers tremble: ce qui n'aduient d'aucune autre puissance ny Monarchie.

Response au quatrieme & dernier poinct. L'Vnion entierement condamnee par elle mesme.

Pour le quatrieme & dernier poinct concernant l'Edict du feu Roy sur les qualitez principales requises au vray successeur de son sceptre, il trancha court, qu'estant bien & fidellement consideré, il condamnoit entierement l'Vnion & tout son parti. D'autant que par le second chef de cest Edict, comme motif principal du feu Roy il estoit porté, que tous ses sujects s'vnitoient pour la defense & conseruation de sa personne, de sa couronne,

& du

& du successeur, sur la teste duquel elle tomberoit legitimement : auec renonciation de toutes intelligences tant domestiques, qu'estrangeres, dehors ou dedans le Royaume. Edict que la ligue mesme auoit suiui, & continué entre ceux de son parti propre, sans iamais s'en despartir, l'ayant recognu legitime, & tres-loyal, soit du viuant du feu Roy, soit apres qu'on l'eut fait partir si tragiquement de la vie. Comme les effects de sa mort, & les autres depuis ensuiuis en auoient rendu, & rendoient vn tres-asseuré tesmoignage, tel & si bien qualifié qu'il ne pouuoit estre esbranlé, dementy, ny reproché, suppliant pour la fin de son discours la souueraine bonté de vouloir remettre au bon chemin tous ceux qui estoient deuoyez, & les conduire par les sentiers de Iustice, de bienvueillance & de paix : à fin que le Roy fut obey, l'Estat affermi, la Noblesse en splendeur, la Iustice en authorité, le peuple en repos, & le nom de Dieu en perpetuelle adoration.

Conclusion du Conseiller Suffren.

Tel fut en ceste conference le discours de ce sage & Catholique Senateur, sorti de la ville de ma naissance, le pere duquel Henry second auoit ennobly par lettres de grace, luy donnant à cest effect vn sautoir d'argent accompagné de quatre testes de Leopards sur vn escusson d'azur, que ceux qui sont issus de luy ont tousiours tenu depuis. Tels furent, dis-je, les discours de deux Magistrats des plus anciens du Senat amis & contemporains. Au surplus pour ce regard autant dissonnants de cœur & de volontez, que de complexions & de corps, l'vn grand & maigre, l'autre gras & petit, l'vn pasle & sec, l'autre frais & coloré, l'vn noir, l'autre roux, l'vn ayant le nez aquilin & pointu, l'autre court & gros par le bout, l'vn morné, froid & melancolique, l'autre gay, chaud & ioyeux, sans plus semblables en cela qu'ils estoient d'aage pareil, portoient tous deux la barbe raze, estoient mariez tres-noblement, l'vn auoit des testes de Leopards, l'autre le Lyon entier : tous deux fertiles en lignee & tous deux tres-bons Iusticiers, & Magistrats souuerains : en somme l'vn Royaliste, l'autre ligueur. Le temps le portoit ainsi, le deluge estoit general & presques vniuersel : non seulement les François, ains toute l'Europe estoit alors emportee par deux fiers & forts Borees, les vns du costé de l'Estat, les autres de la Religion, & plusieurs de tous les deux. Voyons le succez de ces choses, & la suitte de nos malheurs.

Quel estoit, & de quelle condition ce Senateur.

Conference du Senateur Arnaud auec le Senateur.

Le Duc donc parti de Tourreuez arriua le vingt & neuf à Sainct Maximin sur les huict heures du matin : il n'eut plustost mis le pied hors de l'estrier qu'il assigna la conference à l'apresdisnee : en ceste assemble le Conseiller Arnaud parla & remonstra au Duc l'extreme regret que la Cour, le Comte de Carces, & le pays receuoient au cours de tant de miseres, & l'enuie incroyable que chacun auoit de les coupper par le moyen d'vne tresue, s'il s'y trouuoit disposé. Remonstra fort grauement que lors qu'il estoit entré à Aix ville capitale de la Prouince, representant la personne d'vn Roy que la Religion ne mettoit en aucun ombrage, on luy auoit rendu tout autant d'honneur & de respect, qu'on eut peu faire au Roy mesme : mais que le malheur du temps portant qu'il venoit au nom d'vn Prince que sa Religion rendoit suspect, & qui n'estant point Catholique, ne pouuoit aussi se dire tres-Chrestien, ils ne pouuoient ny deuoient luy continuer les mesmes choses : que quand il plairoit à Dieu de regarder ce Royaume battu de tant de tourmentes d'vn œil d'amour & de pitié, & donner vn Monarque de mesme foy que ses ancestres & ses bons & fidelles sujects, qu'alors venant au nom de tel Prince il receuroit toute sorte d'obeyssance & de seruice : que l'on ne vouloit point mettre vne telle & si voyable tache à sa reputation de croite qu'il fut venu pour tourner ses armes & son espee contre les bons Catholiques, que ses tres-nobles predecesseurs auoient tant illustrement defendus, & contre vne ville qui l'auoit tellement honnoré, qu'elle n'eut esté en legere peine d'en faire plus à son Maistre. Continuant au surplus ce subject auec beaucoup de modestie & de pertinentes raisons, dont son discours fut par mesme moyen & tout ensemble enrichi & fort estimé.

Le xxix. Ianuier. Arriuee du Duc d'Espernō à S. Maximin où il assigne la conference à l'apresdinee. Discours du Senateur Arnaud au Duc.

Quand le Conseiller Arnaud eut mis fin à son propos, le Duc cōmence à luy respōdre en fort braues & sages termes, qu'il croyoit franchemēt l'intentiō de Messieurs d'Aix, & de tout le reste de leur parti n'estre autre que de cōseruer & defendre la Religiō Catholique : toutesfois qu'ils ne s'auisoiēt pas que les autheurs de ceste tant saincte ligue auoient tout vn autre but : ce qu'il sçauoit sans doute aucun pour auoir mis le doigt à la playe, & auoir esté des premiers d'y estre instāment persuadé : mais qu'il n'auoit iamais voulu pācher de ce costé là pour

Response du Duc au Conseiller.

ne soüiller l'honneur de son pere, qui ne s'estoit iamais porté qu'en bon seruiteur de son Prince, au seruice duquel son frere mesme venoit tout freschement de donner sa vie. Si qu'il estoit tout resolu de suiure des traces tant honnorables, & iamais ne honnir la glorieuse & claire renommee de ses ancestres, desquels il ne pensoit iusques icy auoir forligné ny degeneré.

Quant à ce qui touchoit la Religion, adioustant auec vne tres-forte vehemence qu'il ne cederoit à homme du Royaume, puis que c'estoit le principal heritage que son pere luy auoit laissé : thresor que sur tout autre il pretendoit de conseruer & transfondre à ses enfans, que pour ce seul effect il auoit abandonné sa femme, sa famille, & tout ce qui luy estoit de plus cher au monde, entendant que ceux de la Religion du Dauphiné se vouloient emparer de ce pays, & qu'on parloit de mander le Vicomte de Turene (nom de longue possession, odieux & fatal à la Prouence) pour y commander en qualité de Gouuerneur. Ce qui l'auoit fait resoudre d'y venir contre la volonté du Roy, tant ce coup l'auoit viuement touché : au demeurant qu'il ne vouloit autre chose de Messieurs d'Aix, que ce que raisonnablement luy estoit deu, à sçauoit l'obeyssance, sans toutesfois entrer dans leur ville, ny parler de tresue, ou de paix, mais d'vne reconciliation seulement : que la refusans il seroit forcé d'en venir aux extremes remedes au grand & mortel regret de son cœur, qui porroit assez plus magnanimement ses armes contre les estrangers ennemis de l'Estat, que contre les bons sujects du Roy : que si ce moyen ne leur sembloit propre, il leur donnoit temps à le digerer, comme de sa part il feroit entendre sa derniere volonté par ses deputez. A B

Il entend de monsieur de Lesdiguieres.

Replique du Conseiller Arnaud.

A ces dernieres paroles, le Senateur Arnaud, par vne franche & tranchee replique, remoustra, que de les r'enuoyer à ses Commissaires, c'estoit vne chose autant inutile, qu'il y auoit de la discordance en leurs intentions proposees : que c'estoit de luy seul qu'on deuoit attendre l'entier repos de ces affaires, en estant le premier Ciel & mouuement principal, non de ceux qui n'estoient que ses instruments : au moyen de quoy il estoit tresinstamment supplié d'en ouurir sa volonté : ce que le Duc promit de faire. C

Le Duc monstre de desirer la paix.

Tous ces discours acheuez il sortit de son logis, & s'en alla au temple de Saincte Magdelaine, où il appella l'vn apres l'autre les deputez d'Aix, qu'il persuada chacun en particulier de trauailler aux moyens de ce repos general, les asseurant que de son costé il postposeroit toutes choses à la facilité d'vn si grand bien : incontinent apres il retonrna coucher à Tourreuez, d'où il reuint le lendemain, n'ayant plustost mis le pied hors de l'estrier, qu'il requit d'auoir par escrit & par articles l'intention des deputez, dont la substance estoit telle, que le Duc d'Espernon seroit recognu pour Gouuerneur de Prouence en vertu du pouuoir qu'il auoit eu du feu Roy Henry troisieme, verifié par le Senat, sans que toutesfois pour l'aigreur toute fresche des choses passees il peut entrer dans les places de l'Vnion, iusques à ce que Dieu eut donné vn Roy generalement recognu & obey par tout le Royaume : si que durant ceste attente telles places, & les bandes de ce party seroient commandees par le Comte de Carces, qui promettroit de se despartir de toutes ligues d'estrangers, & de s'opposer à leur entree, au cas qu'ils voulussent entrer pour troubler le repos public : à condition pourtant que le Duc d'Espernon prometttoit aussi ces trois choses, la premiere de ne rien alterer ny remuer au fait de la Religion, la seconde de ne permettre en façon quelconque autre exercice que Catholique Romain, pour la troisieme & derniere de s'opposer à main armee contre tous ceux qui voudroient entreprendre le contraire, sans excepter homme qui viue. D E

Intention des deputez d'Aix touchant ce que le Duc pretendoit.

Response du Duc d'Espernõ & ses articles.

Ces conditions semblerent vn peu rudes, inciuiles & trop estroittes à ce Duc, qui respondit fort à propos, qu'au lieu de les attirer à son party ils le vouloient insensiblement attacher ez lacqs de la ligue : ce que le Duc de Mayenne, auquel il deuoit quelque plus illustre creance, n'auoit iamais peu auancer. Or combien qu'vne telle action l'esmeut aucunement : si leur donna-il ce qui estoit de son intention par autres articles contenans, que pour la manutention de la foy Catholique, en ce cas-là il offroit la carte blanche, comme de chose, pour l'honneur & l'aduantage de laquelle il ne vouloit rien reseruer, qu'il seroit recognu pour Gouuerneur & Lieutenant general de sa Majesté en Prouence, auec promesse de ne rechercher d'entrer durant le temps qu'on accorderoit dans la ville d'Aix, qui promettroit au nom de toute l'Vniõ de se despartir de toutes sortes de ligues sans aucune en excepter. Voila que demãda le Duc : mais les Gentilshõmes neutres esleus pour accorder ces dif- F

ferens, à la veuë de ses responses tracerent d'autres articles vn peu plus moderez, & raisonnables. Leur sens estoit tel, que le Duc seroit recognu pour Gouuerneur en vertu de son pouuoit verifié, que la ville d'Aix se despartiroit des ligues estrãgeres, & s'opposeroit à leurs venuës, que pour l'aigreur encor recẽte des choses passées, il n'entreroit dans les villes & places de l'Vnion iusques à ce qu'il y eut vn Roy tres-Chrestien: & que durant ce temps le Comte cõmanderoit, la Iustice demeurant en l'estat mesme qu'elle estoit, & moyennãt ces choses le Duc promettroit de s'opposer à tous ceux qui voudroient entreprendre de faire quelque A bresche à la Religion Catholique & Romaine, sans excepter ame quelconque : mais ny les vns ny les autres ne peurent estre d'accord, tellement que le dernier iour du mois les deputez d'Aix d'vne part, Escarauaques Gouuerneur de Thollon, Françisque Marie & Charpez ostages du Duc de l'autre se retirerent chacun deuers leur quartier, sans auoir rien veu d'arresté, hormis que les premiers se retindrent huict iours pour deliberer & respondre, s'ils se deuroient despartir de la protection de Sauoye.

Contre art: faits par Gentilshommes neutres.

Le xxxi. Ianuier. Ostages de part & d'autre congedrez pour la discordance des articles.

Pour les autels & les foyers, les temples & les maisons estoit l'ancien serment du soldat Romain. C'est vne bien estrange force que celle de la passion de la Religion, B ou de l'Estat, mais certes du tout extreme quand ces deux rouës marchent ensemble. Tous ces articles furent representez au conseil general tenu à Aix le troisieme iour du second mois. Ils furent acceprez auec vne telle reserue que l'Vnion du Duc de Mayenne tiendroit inseparablement, la Religion ne seroit point alterée, & n'entreroit le Duc aux villes, qu'il n'y eut vn Roy Catholique & tres-Chrestien : ce mesme iour sur les quatre heures du suit, vn bureau fut assemblé, où fut resolu, qu'on ne pouuoit eslargir ny estendre d'vn seul poinct les articles dressez par les Gentilshommes neutres : neantmoins le lendemain Blouac fut vnanimement supplié d'aller porter la volonté de ce peuple contenuë en C ces articles.

Le iii de Feurier.

Articles du Duc d'Espernon representez au conseil d'Aix & receus à condition.

Le iv Feurier. Blouac porte la resolution du conseil au Duc.

Que le Duc d'Espernon promettroit de ne permettre aucun exercice de Religion, que suiuant le culte Catholique Romain, & seroit obligé par serment de s'opposer virilement à tous ceux qui oseroient entreprendre le contraire sans exception de personne.

Article premier.

Qu'il seroit recognu pour Gouuernent suiuant son pouuoir verifié, ou comme il l'auoit esté parcy deuant, à la charge que ny luy ny ses troupes n'entreroient dans les villes, où commandoit le Comte de Carces, qui les auroit en sa main.

Second article.

D Que le Senat & le peuple d'Aix se despartiroient de toutes ligues estrangeres, reseruez le Duc de Mayenne & les Princes de l'Vnion, qu'ils ne renoient pour estrangers.

Troisiesme article.

Que la Iustice demeureroit en l'assiete & l'Estat qu'elle se trouuoit: & que pour l'obseruance inuiolable de ces choses, les deux partis donneroient des asseurances telles, que les sieurs d'Aubres, de Venasque & de Blouac, arbitres irreprochables de leurs differens aduiseroient.

Quatriesme article.

Or comme cinq iours furent expirez vne autre assemblee generale fut tenuë à Aix, où le Comte de Carces assista, & Blouac porta par articles la derniere volonté du Duc. Ce qu'ils contenoient estoit tel, que pour le regard de la Religion Catholique, & ce E qui touchoit sa conseruation, il offroit tousiours la carte blanche, contre les perturbateurs de laquelle il prometroit auec serment son cœur, son sang, sa propre personne & ses armes, pourueu que son pouuoir fut recogneu suiuant que ses lettres portoient.

Volonté derniere du Duc d'Espernon, & sa response sur les quatre articles.

Qu'on se despartit de toutes ligues sans reserue aucune, qu'on luy promit aide, faueur, & secours contre tous ceux qui voudroient entrer au pays, pour y allumer quelques troubles, & que pour le deliurer de tout doute on luy bailleroit Sallon, l'Isle du Martegue, & Noues, que commanderoient trois Gentilshommes de son parti, selon l'election qu'il en feroit, lesquels promettroient de les rendre à ceux ausquels on auroit manqué de foy, ainsi qu'il promettoit de sa part de n'entrer dans les villes, places & forteresses, esquelles durant l'espace de six mois le Comte de Carces sous son authorité commanderoit : & ce terme expiré, il seroit receu par tout & recognu pour F Gouuerneur. Or combien que ces chapitres fussent fort sagement proposez & balancez, l'obstination de ces gens monta neantmoins iusques à tant d'extremité, que n'y voulans donner aucun iour, ils se resolurent d'employer leurs biens, & leurs vies au soustien d'vne si saincte & tant zelee opinion, de se conformer à tout ce que le Senat, le Comte & les Consuls d'Aix trouueroient bon, & d'aduertir de toutes ces choses le S. Pere, le Duc de Mayenne, & les Princes de l'Vnion, pour en auoir leur aduis. Et comme durant la conference

Ceux d'Aix ne veulent accorder les articles du Duc d'Espernon.

de Sainct Maximin la Villette de Lambesc auoit esté renduë, ainsi durant ceste-ci fut em-
paré Sainct Canoar au moyeo du Seigneur du lieu.

Le v. Mars. Assemblee generale tenuë aux Augustins. Remonstrance du Comte de Carces.

La ville d'Aix estoit en vn tel & si continu bransle, qu'au qoatre des Ides de Mars vne
assemblee generale fut tenuë au Refectoit des Augustios, où tous les chefs de maison se
ttouuerent. En ceste conuocation le Comte temonstra le deuoir, auquel tant luy, que
Messieurs du Senat & les Procureurs du pays s'estoient voulu mettre, pout trouuer l'issuë
des troubles, & la porte du repos, de la Prouioce & du peuple. Mais que les ioiustes de- A
mandes du Duc d'Espernoo, le traittemeot qu'il auoit rendu aux villes de Brignolle, Thol-
lon, & Sainct Troppel tant par citadelles, qoe par autres moyens violents, qui resseotent sa
tyrannie, & soo esprit de vengeance, le dessein qu'il auoit fait de les ruiner & mettre eotie-
rement sous ses pieds, & mil autres tels fascheux & iosupportables desportemens s'estoieot
tellement opposez à vo si bon œuure, qu'il n'estoit peu venir à perfection, quel soiog qu'oo
y eut employé. Parquoy il estoit oecessaire de mettre vo fonds capable d'entretenir deux
cens cheuaux, & deux cens hommes de pied pour conseruer la ville d'Aix, d'où dependoit
le gain entier, ou la perte route euidente de la cause. Sur ce derniet chef fut tesolu d'vn B
commuo coosentement, que les deux Senats du Parlement & des Aides seroient suppliez

Resolution de l'assemblee.

de deputer chacuo deux Conseillers de leut corps, le Clergé d'en faire autant, pour ensem-
blemeot auec les Procureurs du pays proceder à vne cotte generale de tous les ordres. Au
surplus que les Marseillois seroieot priez de les assister de leurs forces & moyens, & de pre-
ster par auance vingt-cinq ou trente mil escus, sous la procure, que le General d'Aix feroit
à du Pont, & Balthezar Fabre, pour passer les obligations requises & necessaires.

Le viii. Mars. Estats tenus à Brignolle par le Duc.

Au premier des Nooes de Mars, ce qui fut trois iours apres, le Duc commença à tenir ses
Estats à la ville de Brignolle, l'Euesque d'Apt, le Prieur de Manosque, le Marquis d'Orai-
son, force Gentilshommes, & plusieurs communes s'y tencontrerent: en ceste assemblee C
fut delibeté & resolu de luy entretenir vo camp de huict cens cheuaux, & quinze cens hom-
mes de pied, à fin de ranger par la force des armes à l'obeyssance du Roy ceux qui n'y pou-
uoieot estre ramenez par aucune voye de douceur oy de raison. Ces contre-Estats, & con-
tr'assemblees dtoictement opposees par aduis contraires & factions si tepugnantes, ouuri-

Le xxi. Mars Desordre en Arles. Ventabren Cōsul d'Arles prend des compagnons à son plaisir.

rent la porte à vn desordre qui fut veu dans la ville d'Arles le viogt-vnieme du mois, où
quelques ames precipitees & turbulentes, sans atteodre le iour ordonné de tout temps aux
elections Consulaites, voire sans aucune formalité cooueoable iettereot le chaperon sur
l'espaule de Ventabreo, lequel quoy que digne de ceste charge, mais de courage haut &
fier voulut auoit pour compagnons Picquet de l'ordre des Nobles, auec Gallon & Aubert
bourgeois, que luy furent accordez, comme par quelque secrette & heureuse destinee, la- D
quelle par leur moyen deuoit nettoyer de toutes sortes d'immondices, & de balieures la

Le iii. Auril. Prise de Gardane.

ville d'Arles sur le coup du nouuel Estat. Ia le mois d'Autil estoit à son troisieme Soleil
quand oo vid les Carabins (nom tiré des antres de Pluton, ou des parties Cimeriennes)
ainsi qu'ils auoieot frechement pris Sainct Cannat, & Lambesc, enuahir & prendre Gar-

Deffaite de la compagnie de Rastin. Le vii. Auril. Prise d'Auriol.

dane, & deffaire comme vne soudaine tempeste la compagoie du Capitaine Rastin soldat
Marseillois hardy & quarré à Roquefaure allant à Velaux. Le Duc cependant va droict
cootre le chasteau d'Auriol qu'il vous commence à festoyer furieusement auec les tonner-
res de sept foudroyantes machines, depuis le septieme iour iusques au dixieme du mois, E

Sottise des Capitaines.

que Motte, Audibert, & Boilaigue Capitaioes en partie do fort saos auoir aucuns ostages
allans par vne insigne folie trouuer le Duc, furent saisis & empoignez au colet. Ce qui
espandit vn tel & si panique estonnement dans le courage des soldats, que sans consulter

Acte veillaque des soldats.

d'auantage ils abaodonnerent veillaquement le Capitaine Blanc seul resté dans le chasteau,
& se rendirent laschement à la discretioo de l'assiegeur, qui pour insignement honno-

Les Capitaines pendus & les soldats aux galeres.

rer leur poltronoerie, apres auoir fait brancher auec des licols honteux les Capitaines,
les sergens & les caporals, manda toute ceste canaille, iodigne de porter armes, enrooller
dans les galeres hormis dix ou douze qu'vne fortune benigne desroba de cest esclan-
dre: le chasteau estant mis eo triste & lamentable proye apres six cens coups de
canon. F

Sallon menacé.

Vn bruit courut ces mesmes iours, que Sallon estoit meoaçé de quelque trahison me-
nee par ceox de la ville, que le Comte de Carces asseura, & deliura de ce coup. D'ailleurs
Arles s'accōmoda auec le Duc, qui pour amadoüer ceste belle & riche Dame donna sauue-
garde à son territoire d'vne main; & de l'autre saisit Trinquetaille l'vn de ses meilleurs
rempars. Il n'a moins l'œil sur Marseille, vn peu plus farouche beste, elle luy va tellement

par

par la teste, qu'apres auoir faict quelques courses le long du fleuue de l'Arc, il va donner auec tout le gros de son camp, pour lors composé de mille armez tous pied à terre, & deux mil harquebuziers (qui depuis le iour des Rameaux estoient partis de Roquevaire) contre les portes de Marseille, enfonçant auec trois coups de petards les deux portaux sur les trois heures du matin, ne luy demeurant plus à forcer que le pont-leuis, pour se faire vn chemin
A libre, & gaigner ainsi la ville. Mais Marseille qui se reserue au Duc de Guise aux coups de ces trois inopinez & bruyans tonnerres, se mit en allarmes & en armes si tumultuairement que cest eschec fut couuert, la porte d'Aix petardee, recourue & interdite au Duc, qui bien marry de l'imperfection d'vn exploit si heureusement commencé, se retira auec son armee du costé de Sainct Marcel, n'ayant peu gaigner Marseille. Ce qui fut le douze d'Auril.

Le xii. Auril. Marseille petardee par le Duc & faillie.

Le lendemain Sainct Romans qui a le gouuernement de Sallon, où il fait venir quelques grains du Comtat a certain aduis que Verdaches Gentilhomme de Pertuis, & celuy qui d'vne execrable & traistresse lascheté assassina le Capitaine Sigaudy dans le Puech, estoient aux
B aguets, & aux questes entre Sallon & Senaz, pour embler & rauir ce bled, auec eux se ioinct Gaspard Rosset homme desia tout grison, Gouuerneur du chasteau du Vernegue accompaigné de Thomas son fils aisné, & du Cheualier des Taillades Gentilhomme de Lambese, lieu qui merite nom de ville pour la grand quantité de familles anciennes & nobles, dont elle a esté de tout temps singulierement decoree, entre lesquelles sont encor celles des Lauris, des Estiennes, des Dedons, des Sainct Chamas, des Fourbins, des Faudrans, des Damiens & quelques autres, que la maligniré de fortune, & la continuelle vicissitude des choses humaines ont rabaissees & presques du tout obscurcies. Auec Sainct Romans sont
C Sainct Marcellin, & Baulmes qui vient d'Allein, pour se ioindre à luy, Gentilhommes du Dauphiné, l'vn fils du sieur de Saincte Ialle, l'autre du feu Comte de Suse qui fut Gouuerneur de ceste Prouince, du Pré Gentilhomme de Tharascon, Iean & Iaques de Cordoüa Gentilhommes de Sallon, & quelques autres hommes de guerre. La meslee se commence sur les trois heures apres midy tant aspre & opiniastre, que Sainct Romans accompagné de tant de braues Caualiers en renuerse soixante ou quatre vingts sur la place, tellement que les deux Rossets en vn tel destroit d'affaires apres auoir tres-honnorablement disputé leur vie, le pere ne pouuant abandonner le fils, ny le fils quitter le pere furent contraints de se rendre à Sainct Romans, qui les mit entre les mains de l'aisné de Cordes, à la maison du-
D quel ils furent quelque temps traittez en compatriotes, amis & voisins plustost qu'en prisonniers de guerre, la famille des Rossets Noble depuis vn siecle ou enuiron tient d'azur à vne faisse d'argent chargee de trois roses de gueules. Celle de Cordoüa que nous auons peinte ailleurs porté d'azur à vn Ours d'argent sur ses pieds tenant en ses mains vn monde d'or. Ceux cy disent qu'ils sont yssus de la race de Cordoüa qui est tres-noble en Espaigne, & que Ferrand de Cordoüa leur ayeul qui vint auec l'Archeuesque Ferrier, duquel nous auons fait mention sur la fin du quinzieme siecle, estoit cadet de ceste maison. Ce qu'vn Gentilhomme de Prouence m'a
E asseuré auoir appris à Naples du Marquis de Saincte Croix, tres-riche & puissant Seigneur de ceste mesme famille : c'est tout ce que i'en puis dire.

Le xiii. Auril. Deffaite de Verdaches & Coudray.

Plusieurs familles anciennes & nobles à Lambese.

De Lauris sieurs des Taillades, d'Estienne, sieurs de Mimet, Dedons, Senateurs de S Chamas, ou Sainct Amans docteurs, de Fourbin sieurs de Bonneual de Faudran, sieurs de Laual de Damien sieurs de Vinsargues.

Gentilshommes qui sont auec S. Romans.

Nombre des morts.

Escu des Rossets de Sallon.

Tout à propos d'Espagne, Cazaux & Louys d'Aix, que les petards du Duc d'Espernō ont mis en quelques allarmes, de peur d'encourir les malheurs que le Ciel leur prepare en autre tēps, mandēt requerir de secours le Roy Philippes par Ambassades exprez, qu'ils despeschēt à ce grād & riche Monarque: mais le Duc qui cerche en son entēdement quelqu'autre dessein de l'auoir (quoy que cest hōneur soit reserué au magnanime Duc de Guise) tire pour ne perdre tēps à l'exploit de Roquevaire, lieu qu'il prend par escalade apres l'auoir foudroyé, & creué de toutes parts, si outrageusement irrité de la defense que les assiegés ont fait, qu'il
F fait pendre le pauure Consul du village, le Capitaine Bourdon natif de Porrieres, & trente des habitans, tout le demeurant tant des hommes que du butin mis au pillage, à discretion des soldats. C'est vn coup qui met en plus chaude allarme qu'auparauant les Roytellets de Marseille, qui le lendemain font vne violente leuee de deniers sur les maisons, pour la paye de quatre compagnies qu'ils mettent sus, à fin d'aller par le territoire, & le nettoyer de coureurs.

Le xvii. Auril. Ambassade de Marseille en Espagne.

Le xx. Auril. Leuee de deniers & de compagnies à Marseille.

Quelques sept ou huict iours apres qu'Auril desia tire à sa fin, Saleuerd, lequel apres auoir esté fait prisonnier de guerre, & payé sa rançon, estoit par vne gauche & funeste ad-

Le xxix Auril Saleuerd bruslé.

nanture retombé entre les mains du Preuost de Mareschaux pour les crimes dont il se trouua contaminé & preuenu, fut pendu comme brigand, & bruslé comme heretique par le souuerain iugement du Senat d'Aix.

Le i. de May. Courses du Duc d'Espernon qui menace la ville d'Aix. Gardes renforcees à Aix.

Plustost n'est en sa plus rendre verdeur le mois de May, que les bandes du Duc, qui courent & volrigent le long de l'arc, vers les bastides de Sainct Iean & de Beau-voisin, auec pilleries, d'estroussemens & rauages, menacent orgueilleusement de faire passer Aix par les petards vn peu plus heureusement qu'ils n'ont petardé Marseille. Vne telle & tant audacieuse menace fait que les gardes, & les portes sont renforcees, qu'hommes, femmes & bestes, ieunes & vieux, riches & pauures sont employez au remuëment & charriage de la terre, pour l'endosser contre les murs : non loin de là est apperceu le gros de l'armee, qu'auec vn grand coup de foudre lasché de la gueule d'vne hideuse couleurine on tasche descarter & fendre, pour aduertir le Duc, sous quels bruyants & rudes saluts on receura sa venuë. Sur ce mesme coup le Comte de Carces, accompagné d'Allamanon, Magnan, & quelques hommes de pied les vont voir & saluër d'vne si aspre & longue escarmouche, que ce rude ieu dure depuis la iuste moitié du iour iusques à cinq heures du soir, non sans esclats des deux costez. Ce leger combat cessé, le camp du Duc faisant monstre d'aller à Gardane passe le pont de l'arc, & tire au pré baraillet, pour voir quelle mine fait Aix: au bout de l'arche de ce pont est vn moulin d'assez bonne & solide structure: en ce moulin estoit la compagnie de Cornille Marseillois, qui suiuant son deuoir salua les ennemis si gracieusement à belles & drues mosquetades, que le maistre de camp des Carabins fut accarré auec les ombres Plutoniques pour voir quels hommes c'estoient, accompagné de quelques morts. Le ieu ne termina pas là : tant s'en faut que le Duc mis en fougue & en feu auec vn Pofardio, plein d'indignation sur la perte de ces hommes diables, fit approcher vne couleurine du moulin, contre lequel ceste machine en grondant horriblement deschargea onze tonnerres de suite, tellement foudroyans que ces pauures meusniers reduits à miserable discretion, le vainqueur en fit de broche en bouche estrangler huict tout ainsi que ceux que l'on pend aux croisees des fenestres, en hayne de l'execution de Saleuerd : & cest exploit fait s'en alla.

Sortie du Comte de Carces.

Capitaine de Carabins tué.

Prise du moulin de l'arc aux fenestres duquel huict soldats sont estranglez.

Carabins pendus aux arbres proches du moulin par commandement du Comte de Carces.

Le Comte de Carces qui sçait incontinent par son trompette ces funestes & honteux paremens, pour ne monstrer moins formidable que le Duc (car nous sommes naturellement plus sensibles à l'iniure qu'au bienfait) fait percher sur l'heure mesme huict Carabins, qu'il auoit prisonniers de guerre aux arbres proches du moulin, à fin que le fruict du terroir respondit à celuy de l'edifice, sa courtoisie à la sienne : si que les Carabins ne se moquassent point des meusniers, & que telles pareilles vengeances, & inhumaines procedures eussent à cesser de part & d'autre, sans auoir plus aucunes suites ny des exemples tant horribles. Le Duc vid fort bien ces reciproques executions, pendant qu'il tiroit à Esguilles, & puis d'Esguilles il se rendit à Sainct Cannat. Tous ces beaux exploits furent faits depuis les Kalendes de May iusques au deuzieme des Nones, que le Duc se trouuant à Lambesc receut les clefs d'Allanson, Pellissane, Mallemort & Allein, que les Consuls de ces quatre lieux luy porterent : ainsi que fit le lendemain Robert des Porcellers sieur de Foz celles là de son chasteau : & ces biccoques gaignees sans coup ferir il se rendit à Beaucaire où il tint vne assemblee auec Monsieur le Connestable, & le Comte d'Auuergne, & force Noblesse qui s'y trouua le dernier des Ides de May. Ces actions & ces pourparlemens mettent la ville d'Aix en tels & si chauds estonnemens, que deux iours apres tout le bourg des Cordeliers est abbattu: & si se trouuoit desia la monnoye tant adulteree, & de bas alloy, qu'il falloit trois escus de nesles pour fournir vn seul escu d'or. Desbord qui auoit monté à prix tant excessif les marchandises & les grains, que le Senat ordonna, que tous payemens se feroiét de l'argent qui pour lors auoit cours, dont mille confusions sourdirent, qui ruinerent plusieurs, & remplirent les Cours & les sieges de procez, restitutions & supplemens.

Le iii. May. Villages rendus au Duc.
Le iiii. May. Foz de Martegue rendu.
Le xv. May. Assemblee à Beaucaire.
Le xvii. May. Bourgade d'Aix abbatue.
Le xxix May. Arrest sur les monnoyes & marchandises

Le mois de May expiré ceux d'Arles pour la crainte qui n'estoit petite en eux de voir coupper l'esperance de leur cueillette par les rauages & desgars de l'armee, que le Connestable & le Duc d'Espernon auoient ierree dans la Camargue, promirent par articles dressez à ces fins de recognoistre le Duc pour legitime Gouuerneur, en verto de son pouuoir, de se desioindre de toutes ligues estrangeres, declarans qu'ils n'auoiét iamais respondu à aucunes, quelles pressentes semonces & persuasions qu'on leur en eut faites, de laisser Trinquetaille entre ses mains, & de faire bailler en eschange à M. le Connestable le fort de la Motte, le vingtieme du mois de Iuin. Pour gages de leur parole ils donneroient six ostages de leur

Le i Iuin. Traitté d'Arles auec le Duc d'Espernon.

ville, qui promettroient de luy bailler le chasteau d'Albaron, si dans six mois le fort
de la Motte n'estoit pris. Vn peu apres ces choses enuiron l'heure de minuict arriuerent à
Aix les deputés que le serenissime Duc de Sauoye renuoyoit auec quelques deniers, & l'E- *Le xi. Iuin. Arriuee des deputés d'Aix.*
uesque de Vence, qui les deuoit distribuer. C'estoit vn filet d'esperance qui tenoit encor au
cœur de ce Prince: si foible neantmoins, qu'il n'empescha pas, que le dixsept du mois qui
A rencontra le grand iour d'Aix, le Duc Gascon n'allast planter ses bannieres, ses machines & *Le xvii. Iuin. Iour de la feste Dieu.*
son camp au deuant de ses murailles, lesquelles au lieu d'estre pleines de resiouyssance & de
feste furent comblees d'allarmes & de tumultes: non certes tels, que la procession solennel- *Camp du Duc d'Espernon au deuant d'Aix.*
le, les dances & les festins du Prince d'amour, les assemblees des Dames ne suiuissent leur
train accoustumé, auec tant d'allegresse & de magnificence, qu'on seroit en peine de dire, si
l'assiegeur receut plus d'esbahissement & à l'aduanture d'estonnement, que non pas les assie-
gés. Le Duc qui les laisse dancer & banqueter tout à leur ayse saisit cependant quelques
bastides voisines, & la tour d'Entremont ruynee, qu'il fait reparer & munir à fin d'emparer *Tour d'Entremont saisie.*
les bleds ja tous prests de receuoir le courbé trẽchant des faucilles pour la cueillette de l'an.
B Ceste apprehension qui leur fait changer de ton, de mesure & de cadance les fait resou-
dre à se viuement defendre: tellement qu'ils n'oublient aucune sorte de bon deuoir sous le
commandement du Comte de Carces, qui ne manque ny de valeur, ny de conseil, ny de
courage. Le lendemain il arriue que Monfort sort auec quelques maistres, & donne si dex-
trement iusques à la Tour, qu'ayant pris vn gendarme, il le mene droict à Aix sans le desmõ-
ter ny desarmer par vn tresnoble acte de rare galanterie. On void alors ceste meschante &
malotruë eschauguette estre tellement le subject de plusieurs saillies, que de la montagne où
elle est assise le camp du Duc descend en gros, esleuant en l'air vne merueilleuse poussiere *Le xxii. Iuin Le Duc veut aller saisir les Capucins & l'Hospital.*
pour aller saisir le Conuent des Capucins & la maison de l'Hospital à deux ou trois cens pas
de la porte nostre-Dame, Mesples conduisant l'infanterie, & y allant en Capitaine routier
C & asseuré.

Les cloches à ce destinees dõnent bien à leur descente par diuerses fois le signe de l'allar-
me dans la ville: mais parce que c'est sur les huict heures du matin, & que le peuple est cõ-
me tout estourdy & surpris on ne void pas reussir grand appareil d'armes ny de defense, cõ-
bien que les deux compagnies logees à l'Hospital firent tel deuuir, & receurent si vaillam-
ment leur charge, que toute apprehension s'esuanouyt & dissipa. On vid tout aussi tost les
soldats de la ville conduits par Allamanon & la Salle faire vne si furieuse & resoluë sortie,
voire donner auec tant d'impetuosité, que Mesples & ses gens furent contraints de repren- *Retraitte de Mesples attaqué par ceux d'Aix.*
dre leurs retraites, & quitter la place aux plus forts, le champ restant couuert de morts ou de
D blessés à grand nombre en six ou sept heures, qu'on vid durer ce combat, commencé à neuf
heures & terminé à quatre. Petite bataille qui fut demenee auec vne telle ardeur & animo-
sité que les femmes (sexe peureux de nature) mesprisans les foudres desmosquets furẽt veuës
aller intrepidement & par grand audace porter des raffraichissemens aux soldats, & les en-
courager à bien faire. Voila les premiers saluts & l'entree du siege d'Aix, où le Baron de la *Mort du ieune Baron de la Roche.*
Roche de la maison de Laudun ieune & hardy Gentilhomme laissa pour erres la vie.

Le lendemain enuiron deux cens cheuaux qui suiuoient le riuage de l'Arc prindrent &
pendirent quelques pauures moissonneurs aux premiers arbres rencontrés, auec toutes sor- *Le xxiii. Iuin. Prisonniers & pendus.*
E tes de prises, qu'ils ramenerent à la taniere de leur tour. Le feu estoit desia tellement pris &
allumé de part & d'autre, que deux iours apres les gens du Duc coulerent de la montaigne *Le xxv. Iuin Allarmes à Aix dont suit vn aspre combat.*
où estoit assise la tour, vers la coline de sainct Europe, auec tãt de tempeste & de tintamarre
que les valons d'alentour en donnerent bien tost les retentissemens & les signes à la ville. Le
Comte de Carces qui estoit tousiours en pieds & en cuirasse les rencontra, & receut si cou-
rageusement, que le combat dura plusieurs heures, non sans beaucoup de sang versé
sur la place des playes des morts ou des blessés, si que chacun reprint son fort. Il falloit
que les arbres des champs fussent de la partie: car la cruauté des sieges n'a non plus accou-
F stumé de leur pardõner, qu'aux murs des meilleures Cités, & qu'aux personnes des plus vail-
lants. Aussi sont ils couppez auec des cris & des gemissements, qu'ils font sous les coignees
tant esclatans & lamentables, que la ville en est esmeuë à compassion & courroux tout en- *Arbres couppé pour faire des gabions.*
semble: mais toutes leurs lamentations sont vaines & mesprisees, estans inhumainement
desmembrés, couppés au pied, ou desracinés pour estre employez aux defenses de sainct
Europe, où le Duc plante son canon, pour foudroyer la ville d'Aix: de sorte que sur la fuite
du Soleil se recommence vne mortelle escarmouche, où plusieurs font des helas, & Mesples
este blessé. Il s'agit d'employer le temps, les iours & les heures.

Le xxvi. Iuin. Escarmouches où le Baron de Montaud & la Fraissiniere demeurent morts.

Le iour ensuiuant se renouuellerent encor deux pareils jeux, l'vn desquels les compagnies
du Comte commencerent enuiron l'heure de Vespres, donnans par telle impetuosité sur
leurs ennemis que le Baron de Montaud Gentilhomme plein de valeur, & la Fraissiniere Ma-
reschal de logis d'Escarauaques y laisserent la vie, en compagnie de plusieurs morts, & d'in-
finis hommes gastés de diuerses playes de chasque part.
L'autre fut fait sur le vespre, où ceux qui l'entreprindrent ne firent rien de notable. Il
auoit pleu toute ceste nuict, ce qui à l'aduanture amortit vn peu le feu des combattans, & A
destourna leurs escarmouches.

Le xxviii. Iuin Entreprise & commencemẽt, du fort d'Aix.

Le Duc cependant qui auoit profondement imprimé en son esprit de prendre Aix, com-
mence vne entreprise Royale certainement le vingt & huict du mois de Iuin, assauoir d'es-
leuer vn fort sur le costau de sainct Eutrope, ou plustost vne haute-ville, qui peut donner loy
à la basse ville d'Aix: car ce petit mont la regarde à port de canon auec commandement &
menace. Il auoit desia moissonné tous les bleds de ce quartier là, pour le munir de viures
& prouisions necessaires: & si auoit ja fait faire leur premier essay à quelques mosquets, dont B
aucuns se trouuerent endommagés. Ceux de la ville qui ne se trouuerent saisis d'vn ordi-
naire estonnement, voyans les desseins du Duc auoient monté deux ou trois pieces d'artille-
rie sur la terrasse de sainct Sauueur, qui regarde sainct Eutrope, & peut empescher l'ennemy
Il se void non loin de là vn petit clos appartenant à vn personnage de longue robe, où le Duc
fit mettre vn Regiment, contre lequel les foudres de sainct Sauueur furent laschez, mais
leurs tonnerres, quoy que bruyans & sulphurez, furent sans coup & sans esclats. Sainct Ro-

Le xxix. Iuin. Butins reciproques.

mans ayant fait ce mesme iour vers le bord de Durance quelque butin de cordages, poudres
& bestes, qui tiroient au camp ennemy, lequel en contrechange alla faire le lendemain plu-
sieurs esclandres & rauages aupres de nostre-Dame des Lasses, à deux traits d'arc de la Cité,
où vn pere & vn fils allerent de compagnie aux tristes regions des morts. Sõme que leur emu- C
lation est non à qui sera plus valeureux, mais à qui fera plus de mal & de voleries, quel aduis
& prieres que mande le Pape de mettre fin à ceste maudite guerre par le Recteur de Car-
pentras.

Le premier Iuillet. Le Senat & le Comte entendent l'ambassade du Pape. Le iii. Iuillet Response du Duc qui veut estre recognu pour Gouuerneur. Rude & brauante response qui tue deux hommes faite au Duc. Le viii. Iuillet. La Tour de S. Sauueur munie d'artillerie.

Au premier du mois de Cesar, la Cour, & le Comte s'assemblerent pour entendre cest
ambassade. Les lettres qu'il portoit portoient croyance & plein pouuoir de sa Saincteté de
pacifier toutes choses, auec vne carte blanche à toute demande honorable de la part du
Duc d'Espernon. La response qu'il receut fut telle, que si le Duc retiroit son armee, & fai-
soit cesser à l'œuure du fort, ils se mettroient à tout deuoir: mais tant s'en faut, que le camp
print quelque autre voye, ou l'ouurage quelque cessation, que tout au rebours de cela les D
tonnerres commencerent à bourdonner de part & d'autre plus que iamais, les rauages à
s'augmenter, & les tueries à s'aigrir & acharner de toutes parts: quoy que le Recteur eut esté
instamment prié de mander querir Aubres, Venasque, & Blouac, pour renouer ces affaires,
& trouuer les moyens d'vn repos si reciproquement desiré. La response que le Duc fit à
leur demande fut si distante de leur intention, qu'il voulut estre dans trois mois recognu
pour Gouuerneur, & entrer dans la ville d'Aix: & si demanda pour son asseurance d'auoir le
fort de la tour de Bouc, le chasteau de Noues, auec la ville de Sallon (qu'il auoit failly quel-
ques jours auparauant par vn trou fait à la muraille) & sainct Remy: mais à telles demãdes
ne respondirent qu'vn obscur silence, & vn outrageux coup de canon qui tua deux de ses E
gens, pendant qu'on traittoit ainsi. La Tour du temple de sainct Sauueur fut lors garnie de
gabions & de quelque artillerie, que la batterie ennemie de sept grosses pieces a gueules
horribles & profondes, & auec autant de menace qu'elle estoit menacee, trois ou quatre

Senateurs & Gentilshommes deputez vers le Recteur.

desquelles lascherent sur le soir contre les sacrez flancs de ce temple vne bruyante & fu-
mante gresle, qui tout incontinent fut recueillie & beniste. Ce mesme jour les Conseillers
de Tulles, & de Thoron ames nettes & incorrompuës, le Consul du Perrier, & Greols Gen-
tilhommes fort bien sensez furent enuoyez de la part du Senat & du Comte, pour aller par-
ler au Recteur, où leur entremise se trouua si peu fauorisee, & tellement inutile, que le
lendemain, que le jour, que la nuict on ne vid qu'esclairs, suiuis de tonnerres lancez du fort F

Le v. Iuillet. Coups de Canons inutiles tirez du fort. Le vi. Iuillet. Canonades deschargees en vogue du fort.

auec foudres & tempestes, autant vaines que leur voyage. Ce qui les porta tant hors
d'eux mesmes, qu'ils deschargerent leur colere contre des pauures moissonneurs, & sur
quelques pauures bestes qui ne pouuoyent mais de leurs essais inutiles. Ces tonnerreux grõ-
dements continuerent enuiron trente fois de sorte le iour suiuant, sans faire toutesfois auec
leur bruit espouuantable & sifflant, que rompre des tuiles & desoler quelques toicts, la ville
les saluä de l'Euesché & du temple auec pareils resonnements, mais vn peu plus de dom-

mage.

mage : ce qui mit en humeur cinq ou six braues & resolus aduanturiers de l'Hospital, qui le lendemain allerent par trop audacieusemẽt allarmer les ennemis iusques aux bords de leurs tranchees, mais ils furent tres-rudement chargés par le gros de la caualerie meslee de quelques hommes de pied, & repoussés bien viste au fort de l'Hospital, où le Comte accompagné d'Allamanon, & de quinze ou seze tant Gentilshommes que soldats de sa garde, au secours desquels d'vne courageuse indignation se porterent quatre vingts ou cent harque-
A busiers sortis de la porte nostre-Dame, apres quelques escarmouches, & legers combats fut en peu d'heure contraint de prendre retraitte, au detriment d'vn mort, & de sept ou huict blessés, pour n'encourir quelque pire & miserable aduanture. Si qu'on vid en ce mesme instant fondre vne troupe de caualerie contre vingt ou vingt cinq de ses gendarmes, & contre vne compagnie de gens de pied vers le costé de saincte Croix, dont dix resterent sur la place. En ce choc Raillanettes fut veu faire tel deuoir, qu'il garantit toute ceste compagnie du fil des armes aduersaires, combien qu'il y fut atteint d'vn coup d'espee à la teste, qu'il auoit de mauuaise fortune sans couuerture ny casque, & que le Baron de Montpezat digne de
B beaucoup de larmes resta sur le champ sans ame & sans vie.

Le vii. Iuillet. Allarme.

Raillanettes blessé & le Baron de Montpezat tué.

Sainct Romans sorty de Sallon auec enuiron cent Maistres & deux bandes d'infanterie se rendit au secours d'Aix iustement le huict de Iuillet, il ne fut plustost dans les murs, que le Duc manda vn tambour au dessous de l'Hospital, sous feinte de parlementer : ce qui fut aysé à cognoistre, d'autant que tout aussi tost qu'on cuida l'aborder pour entendre sa commission, vn grand coup d'artillerie fut outrageusement lasché du fort, appointé d'vne telle iustesse, qu'il couppa les deux iambes aux vns & fracassa les autres. Mais le traistre messager, qui violoit ainsi & le deuoir de sa charge, & la foy militaire, reçeut incontinent le salaire de sa peine, pris & tué sur l'heure mesme, en barbe de ceux qui l'enuoyoient. Les ca-
C nons du Duc continuërent dés lors leurs foudres & bourdonnemens ordinaires, deffians hautainement ceux du Tẽple & de l'Euesché, contre lesquels ils furent si druëment laschés qu'vn maistre canonier en perdit le moule du corps. Le Consul du Perier vn peu apres aduerty par vn espion que le Duc deuoit continuer vn jeu de prime, qu'il auoit commencé le jour deuant dans vne tente plantee au quartier, vulgairement dict des Penchinars, en tel endroit que la platte-forme de Ville-neufue le pouuoit endommager, donne ce mesme aduis au Comte, lequel empoignant au poil vne occasion tant fauorable, fait bracquer de broche en bouche deux grosses machines de canons, dont l'vn se nommoit le Guisard, droict contre le Pauillon, deschargés tant à propos que le Poüet Modene jeune Gentilhomme de
D Tharascon, que feu M. le grand Prieur auoit nourry Page, & la Bory furent emportés & mis en sanglantes pieces. Le Duc que son bon Ange garda se trouuant blessé en deux endroits, à la cuise & au costé, des esclats de la table & des sieges dont il demeura tout froid pasmé & tenu quelque temps pour mort.

Le viii. Iuillet. S. Romans au secours d'Aix.

Tambour tué.

Cannonnier tué d'vn coup de canon.

Le ix. Iuillet. Le Duc d'Espernon blessé en sa tente d'vn coup de canon lasché du Temple.

Gentilshõmes tués de ce mesme coup.

Les tables & les cartes renuersees par vn plus rude & sanglant jeu, la renommee langnarde, qui cognoit assés mieux la vistesse que la verité, fit suiuant son accoustumee legereté incontinent courir vn bruit que le Duc estoit allé à l'autre monde, quoy qu'il fut encor dans sa tente, & qu'il estoit mort de ce coup, combien qu'il ne fut que blessé sans aucun danger de
E sa vie. Ceste opinion continua tellement au cerueau de plusieurs, que les diuerses & contraires affections des personnes firent sortir des gageures à plus de dix mil escus durant trois sepmaines qu'elle dura, les vns desirans sa mort, les autres certains de sa vie. Contradictions qui porterent S. Romans au dessus de l'Hospital pour en tirer des nouuelles asseurees, où il trouua que l'ennemy faisoit fort bonne contenance, quoy que sa garde fut triplee, & plus forte qu'auparauant.

Faux bruit de la mort du Duc dont suiuent diuerses gageures.

Ce mesme jour arriua Croses auec quatre vingts maistres au secours du Comte, qu'on auoit voulu asseurer de la mort du Duc, quoy qu'on l'eut transporté à Pettuis, pour estre pansé de ses playes & meurtrisseures, que les Medecins ne trouuerent peu dangereuses, suiuant
F leur façon ordinaire. Pendant qu'on vacquoit aux remedes propres à sa guerison, deux Gentilshommes furent choisis pour commander dans le fort Castillon & le Passage, l'vn pour la caualerie, l'autre pour les gens de pied. Et comme au bord de la trenchee fut posee vne enseigne blanche & vne fourche patibulaire, aux tours de Bellegarde, & de Luques furent contreposees deux images de nostre-Dame par ceux de la ville d'Aix. Par vn biẽ gauche desastre fut ce mesme jour tué le dernier Consul au cimetiere du Temple, ainsi qu'il faisoit monter quelques balles de laine à la tour du clocher, où les canons estoient assis : sa mort aduint par le malheur d'vn coup de piece lasché du fort contre la montee, ou vis de la

Arriuee du sieur de Croses à Aix.

Le xi. Iuillet. Mort du Consul Clement.

Tour, où de fortune quelques Senateurs estoient regardans par les Lucarnes, vn degré de laquelle fut arraché de la pierre de ce foudre, qui pardonnant aux Magistrats, tomba droit sur la teste du pauure Consul, qu'il esceruela, & accabla tout roide mort.

Le xii. Iuillet. Arriuee du Baron d'Oyses à Aix.

Le xiii. Iuillet. Moissonneurs massacrés.

Le xiiii. Iuillet Les iardins de Remusat & du sieur de Bergemond gaignés par ceux d'Aix.

Croses fut à peine entré que Oyses son beaufrere cousin germain du Comte arriua auec deux compagnies vn iour apres : mais vn grand rauage de pluye empescha qu'aueu exploit digne d'honneur ne fut faict, furs de quelques miserables couppeurs de bleds du chasteau de sainct Marc, qui furent impitoyablement massacrez, allans au territoire d'Aix pour trauailler aux moissons. En despit d'vne telle tuerie, qui fut indignement exercee contre ces pauures rustiques le dernier des Ides du mois, le lendemain sut l'apresdinee le Comte S. Romans, Allamanon & Montmeyan assortirent le camp aduersaire de deux ou trois parts d'vne fort guerriere resolution, suiuis de mille à douze cens harquebuziers ou mosquetaires, tant estrangers que de la ville. Le Comte du costé de l'Hospital, sainct Romans d'vne autre endroit, à tant que les iardins du Docteur Remusat, & de Bergemond Gentilhomme de la Cité de la famille des Arbauds, qui portent d'azur au cheuron d'argent sous le chef d'or, orné d'vne estoille de gueules, furent abordés & gaignés. Là resterent quelques hommes. A

Le xv Iuillet. Courses à Merargues.

Le xviii. Iuillet. attaques.

Ceux d'Aix ont les coups de canons par accoustumance.

Durant ce sanglant jeu qui continua depuis les dix heures du matin, iusqu'à sept heures du soir, les machines tonnantes firét vne telle musique de part & d'autre que le fracas n'en fut petit non plus que le nombre des estendus, & des blessés. Apres chacun se retira le lendemain que le mois estoit desia au quinzieme Soleil de son ordinaire course, dix ou douze gendarmes s'escarterent vers Merargues, & se mirent à courir le terroir assés inconsiderement, & sans auoir l'œil au bois. Aussi furent-ils rencontrés, & tuez, ou faits prisonniers. Trois iours apres sainct Romans, Allamanon, & quelques autres Capitaines allans donner aux barricades assés pres de leurs canons, où ils tuerent les sentinelles, & quelques hommes furent attaqués & poursuiuis par telle forcenerie de cinq ou six cens cheuaux, que la meslee dura deux bonnes heures, non sans vn grand honneur acquis au Comte, qui fit de merueilleuses preuues d'armes en ceste occasion, où le dommage fut egalement balancé. Combat suiuy d'vn autre qui dura peu, & ne laissa sur le champ qu'vn sergent mort. Les canons du fort ruinoient bien quelques couuertures de maisons, & les plus hauts canons des cheminees, mais ceux de la ville les auoient desia tellement par accoustumance, qu'ils en auoient fait ordinaire, & en faisoient fort peu d'estime. Ils estoient si durement assourdis à ces tonnerres, & tant asseurés aux exercices de la guerre qu'ils allerent comme jadis ceux qui reedifierent le temple de Iudee, auec la faucille en main, & l'espee au costé, coupper les bleds du plain d'Aillaine, qu'ils fourrerent dedans Aix en barbe des ennemis. Ce mesme iour furent mandés l'Euesque de Vence, & le Conseiller Flotte au Duc de Sauoye presques sur le coup que le Baron de Montclar chef de la maison de Gerento, fut pris par les gendarmes du Comte aupres d'Eguilles, où deux ou trois furent tués. B C D

Deputés au Duc de Sauoye. Prise du Baron de Montclar.

Le xxi. Iuillet. Martingans plaisant du Duc d'Espernõ à Aix.

Priués sémans à Aix sur les toicts & hautes galeries des maisons.

Courses prises & tueries au plain de Perricard.

Le xxiiii. Iuillet. Sortie de S. Romans.

Le xxx Iuillet. Monstres & soldes

Le xxxi. Iuillet Croses & Greols portent paroles de trefues.

Si vous auez ouy parler de Martingant dont les actions faisoient assés cognoistre l'excellence du personnage, vous voyés celuy là mesme, qui fut en ce temps à Aix : car encor faut il que les plaisans, & les Thersites ayent quelque coin en ceste Iliade de malheurs. Mais laissons tels fols & bouffons à part, pour dire que le iour n'eut presque plustost paru, que les canons commencerent à bourdonner, & ne cesserent de battre & importuner ciuilemẽt toicts, cheminees & latrines, tant que le Soleil tira, estant ainsi que la Cité d'Aix n'a faute de tels cabinets necessaires sur les hautes galeries & couuertures des maisons, dont les eaux du Ciel sont bien souuent parfumees & colorees, quand elles esclattent les nuës. C'est ce mesme iour que Raillanettes, Gardane, & Magnan font vne prise sur le tard de deux grands coursiers vers Perricard, & qu'ils laissent quelques hommes estendus & morts sur la poudre, teinte en rouge de leur sang. E

On void bien tost apres sortir d'Aix sainct Romans auec sa caualerie pour occasion incognuë, & vn iour apres faire monstre à vingt & quatre compagnies dans le pré de l'Archeuesque tout contre la porte sainct Iean. Il n'est certainement pas croyable combien de fausses nouuelles alloient tous les iours ensorcellant ceste ville de la mort du Duc, ny auec quelle violonte, & desmesuree aigreur estoient receus & reburés ceux qui osoient asseurer la verité de sa vie : afin d'arracher ces fantasies & ces charmes de tant d'ames passionnees: tous les iours suiuans furent consumez en volees de canons, qui ne trainoient pas grand fracas, iusques au dernier souspir de Iuillet, que Croses & Greols allerent porter paroles de trefues. Là furent veus les Gentilshommes des deux partis, Albiose & sainct Cannat, auec Montmeyan & Magnan, & plusieurs autres s'entreparler & faire ambrassades, combien qu'il ne F

s'arresta

s'arresta rien ceste fois, hormis ceste seule chose, que le temple de sainct Sauueur, comme maison sacree & consacree au seruice de Dieu, seroit espargné & respecté des canons du fort, auec telle condition en queue, qu'on desplaceroit l'artillerie de la terrasse & de la tour des cloches, qui ne faisoient petit dommage.

Le i. ii & iii. d'Aoust. Rauages de grains.

Ces traittemens se faisoient auec si peu de franche franchise, que le premier, second, & A troisieme jours du mois suiuant ne furent employez qu'aux rauages des grains de la plaine d'Aillane, qu'on transporta au camp & delà la Durance. Ces mesmes iours on ouyt tant de salutations reciproques & bourdonnantes des gueules des artilleries & tant de petites & frequentes attaques, que la gresle ne tombe pas plus espesse ez plus hideux jours de l'hyuer. Sur ces mesmes barres arriua vn courrier du Duc Sauoye à Aix, portant nouuelles de la prochaine venuë de son armee. Ce messager donna vn soudain coup d'esmotion aux cœurs de plusieurs. La Cour neantmoins & le Comte qui ne s'attacherent pas trop à vne si lasche & branslante corde, ny à vne attente tant incertaine & doubteuse, n'arresterent pour B tout cela de faire deliberer sur la trefue, ja tant de fois mise en jeu: de maniere que le Comte proposa en substance quelques articles d'accord, baillés par le Duc d'Espernon à Croses, qui donnerent occasion à l'establissement d'vn nouueau Bureau, composé de deux Ecclesiastiques, quatre Conseillers, deux du Parlement & deux des Aydes, la plus grande partie des Consulaires, des Capitaines, des cinq quartriers, & trois autres particuliers Gentilshommes, qui furent Cuellongue, le Cheualier de Castueil, & Magnan, lesquels auroient pouuoir de faire nouuelle deputation & dresser nouueaux articles. A telle charge qu'ains que resoudre chose aucune, ils la representeroient au conseil general.

Courrier du Duc de Sauoye à Aix.

Nouueau Bureau estably à Aix.

Carabins tués.

Le rauage de la campagne d'Aillane auoit si peu de regle & de trefue, que quelques hômes d'armes du Comte s'estâs mis en voye de l'empescher, rencontrerent quelques diables, C je veux dire Carabins, qu'ils congedierent fort courtoisement: mais leur mauuais Ange les fit tomber entre les mains, & les espees de ceux de la ville, qui auec vne telle & si cuisante eau benisté s'en voulurent despescher & les renuoyer aux enfers. Or comme en ce general deluge faisoient assés plus de mal les langues des sermoneurs, que les lances des gendarmes la chaire de verité fut interdite à vn Pere de l'Ordre de sainct François de Paule, qui dissuadoit au peuple vn si sainct œuure que la trefue, ne laissant aucun passage tant fut il caché dans l'Escriture, qu'il n'amenast, & tournast à son sens, pour tourner le sens des autres, & faire trouuer inique ce que Dieu recommande le plus aux hommes, sçauoir la douceur & la paix. C'estoit le Dimanche jour troisieme des Ides du mois, que les sermons de tel vent furent D defendus à ce Religieux bon-homme, & qu'vn certain bruit courut sourdement du couronnement du jeune Duc de Guyse, par le moyen de l'Infante d'Espagne qui le deuoit espouser. Mais ny toutes les harangues du Minime, ny les murmures de ceste nouuelle à vn Prince (qui hors de ce poinct merite les sceptres & les Empires de ses ancestres) n'eurét assés de roideur pour arrester le voyage des Senateurs, Arnaud, Thoron, & Gallice, du Chanoine Cadenet & du Consul du Petrier assisté, de la Fare, Chasteau-redon, Allamanon, & Fabregues deputés du nouueau Bureau: qui tous ensemble ce mesme jour s'allerent rêdre à vne Bastide appellee Rapine, assise au territoire d'Eguilles, pour confererauec le Passage, le Peraud, & sainct Cannat, lesquels s'y estoient desia rendus de la part du Duc, auec les E secretaires de Monroy & Tabaret.

Le viij. Aoust. Iour troisieme des Ides. La chaire defendue à vn Pere Minime qui dissuade la trefue.

Conference faite à vne Grange à vne lieuë & demy d'Aix.

Plusieurs discours furent mis en auant de part & d'autre en ceste conference, tendans au bien de la trefue, que je laisse pour n'estre long. Tant y a que les deputés d'Aix allerent rapporter au Bureau les offres honnorables par eux faites au Duc, qu'il seroit recogneu en vertu de son pouuoir, qu'il n'entreroit dans la Cité, durant le terme accordé, qu'il pourroit cependant acheuer & garder son fort, aux despens du pays, ainsi qu'ils garderoient leurs places: qu'entrant à Aix il les asseureroit de faire desmolir & razer le fort, promettroit de ne dresser aucune forme de citadelle, de n'innouer aucunes choses, d'oublier toutes les passees, & les tenir comme non faites: somme qu'il ne toucheroit à la Religion tant en la ville d'Aix, qu'en F la Prouince, & si donneroit des asseurances necessaires pour coupper chemin à toutes craintes, que tels sonpçons pourroient esclorre.

Le ix. Aoust. Offres faites au Duc rapportees au Bureau pour en deliberer.

Le xiiii. Aoust. Les deputés d'Aix au camp du Duc.

Ces offres furent representees au Bureau, qui le lendemain resolut de les enuoyer au Duc, pour l'asseurer que le General les approuuoit, pourueu que durant vn an il s'abstint d'entrer à Aix. Ainsi quelques jours apres les deputés se rendirent à son camp, où ils le trouuerent appuyé sur deux potences à cause de sa blessure à la Grange du Conseiller de Tourtour: auec luy furent presens l'Euesque de Mirepoix, Gouuernet, le Passage, le Peraud, Buoulx, Mon-

teson,

teſon, Bonouurier, Tabaret & Monroy. Si la conference fut vn peu longue & prolixe, elle ne fut pas ſans contradictions de langues, ny ſans litiges diuers, tous leſquels furent breuement terminés par les reſponſes que le Duc feroit faire par eſcrit à la marge de chaſque article, qu'on preſenteroit au Bureau. Auec ceſte reſolution chacun tirant de ſon coſté, elles furent ce meſme iour repreſentees au Senat, aſſemblé en corps, lequel fit commandement au Conſul du Perier d'aſſembler d'vn meſme pas le coñſeil general, pour faire lire ces reſponſes, & ſur leur ſubſtance deliberer & reſoudre, eſtimant tres à propos que le Comte de Carces ſe trouuaſt en ceſte aſſemblee pour luy donner plus de poids. A Le Conſul homme d'aſſés haſtiue & diligente nature, & paſſionné à ſon party, autant que Gentilhomme de ſa portee, porta ceſt aduis au Comte, qui luy fit differer ce coup iuſques au lendemain, qu'il en auroit ſon conſeil, luy chantant aſſés hautement qu'il trouuoit grandement eſtrange, que le Senat eut reſolu ce conſeil ſans le luy communiquer : tellement qu'il alla de ce pas meſme trouuer le Preſident Chaine, auec lequel il demeura enfermé & abouché l'eſpace de plus de trois heures.

Commandement du Senat fait au Conſul d'aſſembler vn Conſeil general pour reſoudre ſur la treſue.

Ce deuis n'eut pluſtoſt eſté ceſſé, que du Perrier & ſes compagnons furent appellés, auſquels fut remonſtré que ſi bien en corps auoit ordonné le conſeil à la matinee, il eſtoit neantmoins tres-neceſſaire de le remettre au lendemain, à quoy ne fut contredit. B Cependant pluſieurs ſeruiteurs du Comte qui le iour deuant ne crioient que le repos, alloyent ſemant par les ruës, & places publiques, qu'on ne deuoit aſſeoir aucune fiance au Duc d'Eſpernon, & que ſes demandes eſtoient trop iniuſtes & fieres, voire meſme tyranniques.

Le xv. Aouſt. Du Perier va parler au Comte de Carces.

Le lendemain jour que les Catholiques dedient treſdignement à l'honneur de Noſtre-Dame iuſtement au demy-mois, fut l'apreſdinee du Perier ſe rendit à la chambre du Comte, qu'il trouua pleine d'hommes armés, & embaſtonnés ſous Guyran & l'Ange Eſcoffier Capitaines de la ville. Ceux-cy crioient tout haut & clair, & peut eſtre trop inſolemment qu'il falloit tuer les Eſpernoniſtes, & les Huguenots. Paroles qui ne ſentoyent que le ſang & la ſedition, le Conſul bien eſtonné du coup de ce cry, voulut s'enquerir du Comte d'où telles & tant ſcandaleuſes chanſons procedoient, meſmement en ſon logis, où tout reſpect deuoit eſtre comme vne choſe inuiolable & ſacree, n'eut aucune reſponſe ſur cela. C Tant s'en faut que le Comte par vne ſage & ſimulee froideur s'addreſſant aux deux Capitaines reſpondit auec vn forcé mondieu, qu'il falloit tuer tous ces pendus qui parloient de paix ny de treſue.

Cry ſcandaleux fait en preſence du Côte.

Le Conſul plus eſtonné que deuant dit alors que tels termes luy ſembloient fort eſloignés de ceux qu'il s'attendoit d'ouyr de la bouche d'vn tel & ſi ſage Seigneur : veu meſmement, que ſi on auoit tenu quelque propos d'accord & de pacification, il en eſtoit le ſeul autheur, voire l'auoit commandé. D Que ſi c'eſtoit choſe que luy & le Preſident Chaine n'euſſent agreable, qu'il n'eſtoit beſoin que de le dire & declarer franchement, non dreſſer des parties, ny des conſeils ſi dangereux, eſquels ſon propre honneur ſembloit ſouffrir quelque reproche. Sur ces diſcours on vient dire à du Perier, que le logis eſt en armes : ce qui porte Incontinent & le Conſul & le Comte pour ſçauoir que ce pouuoit eſtre : mais ce ne fut qu'vne fauſſe peur, & vn tumulte eſmeu à cauſe de la grande preſſe des hommes, & de la petiteſſe du lieu, que pour ſon eſtouffee incapacité on remit au grand reffectoir du monaſtere des Auguſtins où le Conſeil fut changé. En ce lieu non plus ne ſe fit rien, d'autant que la plus part des gens d'honneur qui s'apperçeurent que les voix & les ſuffrages ne pouuoient auoir l'air libre, pour le grand nombre de gendarmes, & de ſoldats embaſtonnés, que le Comte y auoit fait venir, E tomperent ceſte aſſemblee, & ſe retirerent en leurs maiſons : de ſorte que ceux qui reſterent en fort petite & foible nombre, apres auoir ouy la lecture des articles, & les reſponſes reciproques remirent la concluſion du traicté au Senat, au Comte, aux Conſuls, & à vingt perſonnages des plus notables de chaſque quartier, leſquels ſeroient pris & choiſis par quatre des plus principaux tels que les Conſuls nommeroient. Et pource que Lagramuſe auoit voulu eſmouuoir quelque ſedition, il fut pris & mis és priſons. F

Diſcours du Comte & du Conſul.

L'aſſemblee changee au Reffectoir des Auguſtins où ne ſe conclud aucune choſe.

Lagramuſe emprisonné.

C'eſt vne choſe bien mal ayſee que de rencontrer de l'ordre parmy la confuſion, & la paix parmy la guerre, quoy que toutes choſes (ſi le diuin Philoſophe merite en ce cas d'eſtre creu) ſoient compoſees de contraires. Les quatre qui deuoient faire la nomination des vingt plus notables Citoyens, furent tellement diſtans de tons & de

Le xvi Aouſt. Opinions diſtantes & contraires.

mesure, qu'ils ne peurent onques faire vn bon accord le lendemain, dont tout cest affaire se trouua rompu. Il y a vne petite coline où sont plantés les piliers patibulaires destinés aux charoignes infortunees des brigands, qui regarde le quartier des Augustins, & semble le commander. Sur ce costau estoit facile & commode à l'aduersaire de se loger : car de là il pouuoit comme tenailler la ville reduire en grande perplexité de deux endroits.

A Ceste consideration meut le Comte qui auoit dextrement preueu le dessein de ses ennemis de les preuenir le premier, & dresser vn petit & bon contrefort en ce lieu haut, ouurage qu'il commença le dixseptieme du mois, malgré les importunités des aspres & violentes chaleurs, impropres à telles besoignes : mais l'opportunité de la place iointe à la necessité tempera ces ardeurs bruslantes par telle façon, qu'estant soudainement esleué en quelque monstre d'assés bonne defense, vn soldat Marseillois nommé la Planche y fut planté pour le garder, qui reçeut ce iour mesme les saluts de cinq horribles & foudroyans coups de canon, qui passerent sifflans en l'air, sans aucun fraccaz ny dommage. Ainsi fut continué ce fort.

Le xii. Aoust. Fort des Fourches commencé.

Sur la rouptute de l'assemblee les deputés, & du Perier pour s'acquitter de leur promesse B manderent au Duc par vn trompette que les difficultés de quelques siens articles auoient retardé la resolution qu'il en attendoit. Tout ce mois depuis le premier iour de son entree iusques au quinze fut tellement pluuieux, & plein de rauines qu'on ne fit pas fort grandes choses : & si regna vne certaine maladie, que les Medecins appellent coqueluche, qui rendoit les hommes comme tous estourdis & yures, vne Comete ayant tousiours paru au ciel presque durant ce mesme temps.

Trompette mandé au Duc.

Grãdes pluyes.

Coqueluche. Comete.

Le desordre estoit en tel credit & authorité, que soixante ou septante crieurs que l'huyssier Tempe, le reinturier Quarrellasse, & vn personnage de robe longue (au nom duquel il me semble conuenable de pardonner pour son merite & sa doctrine, à laquelle ie dois vne partie de ma vie) auoyent assemblé dans l'vne des chapelles du Temple C de Sainct Sauueur, auec lesquels se trouuerent des Conseillers, des Chanoines, des Lieutenants, des Aduocats, des Greffiers, des Consulaires, & des citadins dresserent & presenterent le lendemain vne requeste au Senat sous vn tiltre & frontispice de Catholiques zelés.

Merueilleux desordre à Aix.

Le xviii. Aoust. Requeste presentee au Senat par les Catholiques zelés.

La teneur de leur plainte estoit, que dans le Bureau assemblé le iour auparauant dans le logis du Comte de Carces, on n'auoit point assigné le nombre ordonné par le Conseil general, à raison dequoy ils demandoyent des Commissaires pour les ouyr sur l'opposition qu'ils formeroyent à la resolution du traitté qui se manioit auec le Duc d'Espernon. Et parce D que la vicissitude est tellement necessaire aux choses basses, caduques & perissables, que rien ne peut euiter ses mouuements, le vingtvnieme iour du mois fut ouy vn long & continu tonnerre d'artilleries & de mosquetades durant vne heure au camp du Duc, auec flammes de ioye, dont les pointes voloyent si haut, que le ciel en estoit tout en feu, & l'air en bourdonnement sur les heureuses nouuelles de l'heureuse & tant attendue conuersion du grand Henry, & de la tresue generale de trois mois par tout le Royaume, que Bonnet Secretaire du Comte qui venoit de France auoit portee & confirmee. Le bruit d'vn bien autant inesperé de plusieurs, que desiré presques de tous tint le peuple d'Aix en merueilleuse impatience durant deux iours, apres lesquels elle fut solemnellement leue E & publiee en pleine audience, où assisterent l'Euesque de Sisteron, le Comte de Carces, le President Chaine, & dixneuf Senateurs souuerains, le Viguier, les Consuls, Procureurs du pays, les Conseillers ou Assesseurs au Siege, & plus de mille chefs de maison : le soir venu, le Senat en corps se trouua dans Sainct Sauueur, où fut chanté l'hymne des graces, apres qu'on l'eut publiee par les quarrons de la cité à six trompettes pour plus grande magnificence : si qu'au iour mesme qu'on celebra toutes ces belles & pacifiques ceremonies, le Comte manda au Duc par vn sien trompette, comme il auoit receu la tresue, l'auoit fait publier, & si auoit eu patentes du Duc de Mayenne sur ce subiect : mais sa response fut telle, qu'il n'auoit encor iamais ouy parler F de cela, & que luy ny les siens n'auoyent iamais appris d'obeyr qu'à leurs vrays & naturels Princes. Que lors que son Roy, que Dieu par sa grace particuliere auoit remis au sein de l'Eglise Catholique, le luy commanderoyt, il se monstreroit autant prest & disposé de luy obeyr que Gentilhomme de son Royaume, protestant que iusqu'alors il ne pouuoit accorder ny acquiescer à ce qu'il vouloit & desiroit le plus. Et

Le xxi Aoust. Tonnerres d'Artilleries & mosquetades sur la conuersion du Roy, & de la tresue generale.

Le xxiii. Aoust. Lecture & publication de la tresue.

Le te Deum chanté a S. Sauueur.

Response du Duc au Comte.

On recognoit du changemēt au Duc sur les nouuelles de la trefue.

toutesfois vous venés d'ouyr & de voir les tonnerres & tantaremens, les flammes & les fumees qui semblent dire le contraire. Estrange maladie que l'ambition attachee au cœur des grands, où les Medecins les plus excellens ne voyent goutte, non plus qu'aux chiragres, aux gouttes, & à l'amour. Aussi recognut-on bien, que les nouuelles de ceste inesperee conuersion donnerent vn coup non esperé aux esperances de ce Duc, qui desflots monstra par le changement de son visage combien son cœur en estoit aigry & changé, faisant des-lors trauailler plus opiniastrement, qu'il n'auoit fait iusques là à l'onurage de son fort, y laissant vne bonne garnison, & licentiant son armee, qui desia n'en pouuoit plus, pour s'aller vn peu raffraichir. A

Ses departemens.

Si qu'on voyoit croistre à veuë d'œil la mauuaise volonté des Prouençaux contre luy: tant pour le rude & fier traictement dont il vsoit, que pour l'opinion qui tousiours s'entracinoit plus profondement ez cœurs des Nobles qu'il n'estoit seruiteur du Roy.

Le xxiiii. Aoust. Iour de S. Barthelemy. Compagnies deffaites.

Le jour d'apres (jour d'asses sanglante & funeste memoire en ce Royaume) le lieu de Gardane, qui osa bien refuser les portes aux compagnies de la Salle, Vlme, & Rambert, lesquels venants des Pennes conduisoient quelques grains à Aix, donna moyen à cent cinquante maistres, & quelques cinquante Carabins commandés par Mont-estruc Gentilhomme Gascon, de les affronter si rudement à Valabres, que la charge ayant continué trois heures durant, ils furent à la parfin rompus & deffaits, trentecinq tués sur le champ, & tout le reste pris ou blessés. B

Eiguesier de Marseille mãdé au Duc par le Comte.

Le Capitaine Eiguesier de Marseille fut ennoyé ce mesme jour de la part du Comte vers le Duc, pour luy faire voir le passeport que Bonnet son secretaire luy auoit apporté, signé de la main propre du Roy, & de celle dn Duc de Mayenne: mais quand le Duc eut leu sa lettre, il rebroüa tellement le porteur, qu'il fut renuoyé sans response, mais non sans apprehension de receuoir quelque dam: l'artillerie du fort sainct Eutrope qui continuoit C de mal en pis ses rumeurs & ses ruyneuses importunités ne pouuant atteindre les hommes, donna adonc d'vne horrible & sifflante roideur contre deux grands & antiqnes ormes à la place des Iacobins, que sous vn bruit esclattant & lamentable la ronde & massiue pierre de ce tonnerre fracassa, tout ainsi que feroit celle d'vn foudre, les tempestes du Ciel foudroyants de leur costé; comme à l'enuy, le vignoble & le terriroire, pour ne laisser rien sans dommage ny aux champs, ny à la ville.

Ormes attains d'vn coup de canon dans la place des Iacobins.

Le xxix. Aoust. Le sieur de Pulinuel à Aix.

Sur l'estat de ces affaires Puluinel Gentilhomme du Dauphiné arriue à Aix deux jours auant la fin du mois, là il fit entendre au Senat & au Comte comme il portoit de la part du Roy les articles de la trefue au Duc d'Espernon, auquel si on vouloit deputer quelque Gentilhomme pour les debatre & accorder, il ne manqueroit de les faire voir. On D luy fit response sur le champ, ou pour le moins ce jour mesme que les articles qu'il auoit ne pouoient estre discordans ny opposés à ceux que le Duc de Mayenne auoit mandés, ja verifiés & reçens: toutesfois que s'il se trouuoit quelque difficulté sur l'obseruance de leur tenenr, ils ne refusoient point de receuoir franchement tout ce qui en seroit ordonné par personnes capables & non suspectes.

Le xxx. Aoust. Puluinel visite le Comte de Carces de la part du Roy.

Pnlninel alla le lendemain visiter le Comte luy faisant grauement entendre le commandement qu'il auoit eu du Roy son maistre de l'asseurer que ses actions luy estoient tres-agreables, & que sa Majesté receuoit vn extreme contentement en ce qu'il estoit E bon & vray Gentilhomme François: que les Ducs de Mayenne, & de Guise auoyent accordé la trefue pour en faire vne paix bonne, ferme & generale tout à fait. Et qu'il auoit tres-exprés commandement de ne bouger de ceste Prouince, qu'il ne l'eut faite publier au Dnc d'Espernon, pour le grand & incroyable desir que sa Majesté auoit de mettre le peuple en repos, & le pays hors des excessiues & cruelles despences qu'il souffroit. A cela respondit le Comte en ces courts & sages termes.

Sage response du Comte de Carces à Puluinel.

Monsieur je n'ay iamais esté autre que bon & vray François, les images & la memoire de mes ancestres ne sçauroient permettre que ie fusse autre sans les deshonnorer & rompre: si i'ay tourné mon cœur & mon espee du costé de la Religion de mes peres, ç'a esté en les tournant du costé de la plus Chrestienne & illustre couronne du monde, sous laquelle je me reputte heureux d'estre nay: mais que la seule creance du Roy distãte de celle des Roys tres-Chrestiens ses predecesseurs a mis au branle qu'on l'a veuë. F

Ce seul denoir ma poussé, & si vous ose asseurer, que quand bien sa Majesté se remettra, je demeureray neantmoins tousiours le mesme que ie suis, iusques à la derniere goutte de ma vie, c'est à dire bon Catholique, & vray François,

ne me

ne me ressentant moins glorieusement redeuable à l'honnorable souuenance, qu'vn si grand & tant heroïque Monarque daigne auoir de moy, qu'à la Françoise opinion qu'il a de mon franc courage, que jamais tempeste estrangere, ny vents d'Espagne ne changeront. Bié vous diray-je que si Monsieur d'Espernon vouloit autant exactement faire obseruer la trefue de sa part, que je fay de la mienne, toutes choses pancheroient bien tost du bon costé : mais il en a monstré si peu de bons signes iusques icy, qu'il semble à voir qu'vn si grand bien le fasche, ou luy tourne à dommage, & qu'il vueille continuer de donner de la fatigue & du trou-A ble à ceux qui ne cerchent que la paix & le repos.

Response du Comte de Carces rapportee au Duc par Puluinel.

Puluinel tant honnorablement satisfait alla de ce pas trouuer le Duc, luy remonstra ces choses, & reuint le lendemain deuers le Comte : il luy fit sçauoir que le Duc auant que de faire publier la trefue desiroit de s'abboucher auec luy : cela ne voulut-il accorder, ains fit vne response fort releuee, que si le Duc ne faisoit verifier la trefue en son camp, ainsi qu'on auoit à Aix, il continueroit la guerre forte & ferme plus que iamais, priant instamment Puluinel de luy rapporter ce message, à fin qu'il eut à y penser & pouruoir.

Le i. de Septembre.
Trefue verifiee à Manosque.
Surfoy d'armes accordé.

Le premier jour du mois suiuant Puluinel vint asseurer le Comte, comme la trefue estoit verifiee à Manosque, & qu'il s'attendoit que le Duc en deuoit faire autant ce mesme jour à B son armee: le sursoy d'armes fut cependant accordé & crié d'vn mesme train tant à Aix, qu'au camp ennemy: de sorte qu'en vn mesme poinct on vid vn monde d'ames ramassees au deuant du palais Royal, & sur tous les endroits & les costés de la montagne vn monde de soldats & d'hommes.

Entrembrassements & entreueues des Gentilshommes des deux partis.

La ioye estoit tellement extreme de toutes parts qu'vne infinité de Gentilshommes & de gens de guerre, ou de la ville, ou estrangers donnerent iusques aux tranchees, & se meslerent vns les autres, auec estroittes embrassades & demõstrations incroyables d'ayse longuement desiré, & de bienvueillance renouuellee quelles defenses que le Comte en eut fait faire tant par trompettes, que par tambours. Ce qui l'occasiõ de les reiterer auec vn peu plus d'aspreté pour n'encourir quelque surprise: combien que le jour deuant sur les neuf heures du matin C les articles de la trefue, & l'arrest du Senat de Manosque eussent esté solennellement publiés au cœur de l'armée du Duc ramassee sur le mont de sainct Eutrope. Adonc s'abboucherent (cecy fut le iour apres) le Duc & le Comte entre les deux trenchees à vne portee de mosquet de l'Hospital, l'vn accompagné de plusieurs Gentilshommes de son party, l'autre du President Chayne, des Procureurs du pays, de quelque Noblesse, & de certaines autres personnes notables de la Cité. L'entreueuë & les entre-saluts se firent à pied : & ces deuoirs accomplis, auec vne decence conuenable, & proportionnee aux qualitez de ces deux Seigneurs, le Duc commença à parler en ceste sorte: Que puis qu'il auoit pleu à Dieu, & au Roy de leur conceder la trefue, qu'il estoit tres-ayse de ceste occasion pour la faire ob-D seruer de poinct en poinct, selon le commandement qu'il en auoit de sa Majesté, tres-accordant au desir qu'il auoit tousiours nourry de donner autant de repos au peuple, que de fin aux ciuiles & longues miseres de la Prouince, dont il vouloit estre non seulement le Gouuerneur, ains le Dieu tutelaire, & le pere pour le seruice de son Roy.

Le v. Septemb. Defenses à Aix.
Le vi. Septemb. Entreparlement du Duc & du Comte.
Paroles du Duc au Comte.

Response du Cõte au Duc.

A ces paroles specieuses le Comte respond. Qu'il pensoit auoir assés clairement fait paroistre d'estre poussé de mesme affection par la soudaine publication des articles de la treufe, qu'il auoit fait faire à Aix. Que s'il vouloit obeyr à son chef, comme il se rendoit soupple au Duc de Mayenne, qu'il recognoissoit pour le sien, toutes choses se porteroient auec esgale balance, & seroient bien tost en bon & heureux estat.

Replique du Duc.

E Le Duc repliqua que son chef n'auoit point d'autre nom, que le Roy : que ses plus grands ennemis & les estrangers mesmes le confessoient tel. Au reste que luy ayant mandé les articles par vn trompette, semblant qu'on luy voulut signifier vn Arrest par vn Huissier, il ne les auoit voulu si peu dignement receuoir de la main d'vn tel Heraud : tant pour le rang qu'il tenoit en ce Royaume, que pour n'auoir accoustumé, ny luy, ny les siens d'obeyr qu'à leurs Roys legitimes & souuerains, non au Duc de Mayenne : combien qu'en son particulier il fut fort son seruiteur.

Le Duc & le Comte parlent à l'escart.

Le President Chaine s'apperceut sur ces derniers mots que le Duc & le Comte esto-F yent pour aigrir dauantage ce discours, qu'il rompit fort à propos, les suppliant de parler seuls, & de se mettre à l'escart: ce qui fut aussi tost fait. Or comme ils eurent fait deux ou trois tours à la veuë de cinq ou six cens personnes de l'vn & de l'autre party, l'Euesque de Sisteron, le President, le Passage, Puluinel & le Consul du Perier furent semons

 & appellés

Alexandre Vitelly compris à la tresue à condition.

& appellés. Là fut longuement disputé sur la demolition du fort: mais auec tant de roideur des deux costés, qu'il n'en peut sortir aucune resolution, fors que le Comte & le Duc manderoient chacun à leur chef pour conformer leurs volontés à ce qu'ils en ordonneroient. Pour les autres difficultés, que chacun deputeroit, affin de les conferer & resoudre. Que cependant la tresue seroit gardee entre les François : à laquelle neantmoins Vitelly seroit compris, pourueu qu'il promit & signast au Comte de tenir la place de Berre pour la Couronne de France. Et ces resolutions prises le Duc & le Comte se laisserent & prindrent congé l'vn de l'autre auec vn oeil assés riant, & des contenances plus calmes & gracieuses à ceste separation, qu'ils ne s'estoient abordés & entreceus. Conference qui dura depuis les neuf heures du matin iusques à la iuste moitié du iour.

Le ix. Septébre. Arriuee de l'Inquisiteur de la Veruine à Aix venu d'Espagne.

Cheual barbe donné à Pluuinel.

Hommes de guerre entrés au fort d'Aix.

Tout à propos arriua l'Inquisiteur de la Veruine à Aix, venant des quartiers d'Espagne, où il auoit esté mandé : racontant que le Roy Catholique mettroit en pieds vne grosse & puissante armee, pour accompagner l'Infante sa fille, qu'il pretendoit faire couronner Royne de France : ceste tonante nouuelle qui portoit vne image formidable d'effroy en queuë, n'estonna pas tant le monde, & n'arresta tellement le cours des affaires qu'on ne dōnast à Pluuinel, en recognoissance de l'heureux & tant desiré message qu'il auoit porté vn tresnoble cheual barbe de grand prix, à son depart de Prouence, qui fut le lendemain. Bonnet secretaire du Comte eut charge expresse de l'accompagner, voire exprés commandement de sçauoir du Roy, si sa Majesté entendoit que le Duc continuast à l'œuure du fort commencé sur la colline de sainct Eutrope, auquel il auoit tousiours l'espee & le marteau, nonobstant la tresue accordee. Legere ne fut l'apprehension de ceux d'Aix qu'elle ne fut rompue & violee sous les grondemens, & bruits de quelques volees de canons qui saluerent d'vne voix toute enflambee & tonante enuiron cinq cens hommes de guerre venus pour garder ce fort. Combien que vn gros ouage de pluye tout à coup suruenu, qui fondant impetueusement du Ciel estouffa & noya quelques soldats, emportant les arbres entiers, mit à bas vne partie de ses murailles, presageant leur proche ruyne & destruction. B C

Le xix. Septēbre. Entree de l'Archeuesque Genebrard à Aix. Nouuelles de la mort de Madame d'Espernon & de la prise d'Angoulesme.

Gilbert Genebrard ce grand & digne personnage, dont toute la Chrestienté admire le sçauoir, pourueu de l'Archeuesché d'Aix, fit son entree le dixneuf du septieme mois, receu cōme à tel Prelat, mais non comme à si grand homme meritoit. Les nouuelles de la mort de la Duchesse d'Espernon arriuerent ce mesme jour, aussi bien que de la prise d'Angoulesme : deux grands & mortels coups de traits, qui outrerent à iour le cœur de ce Duc, & luy tauirent toute ioye, plongeans par vn soudain changement son esprit, comme dans les eaux d'vne grande perplexité, quoy qu'il fut de haut & genereux courage, peu flexible aux aduersités, & de tous costés enuironné d'vne heureuse & Royalle fortune. D

Le ii. Octobre. Nouuel estat de la ville de Aix. Quatre Nobles esleus Consuls ou Procureurs du pays.

A Aix les Cōsuls du Bourg ne peuuēt estre que tiers.

Mort du President de S. Iean.

Les Procureurs du pays estoient au bout de leur annee, quand la nouuelle creation faite le deuzieme d'Octobre appella à la dignité Consulaire quatre personnages de conditiō noble. Accident qui ne s'estoit depuis fort long temps rencontré, ou parauanture point : & ce pour la distinctiō qu'on a tousiours veu garder de siecle en siecle, & de pere en fils, à l'electiō de telles charges, où c'est assés que le dernier soit bourgeois & citadin. Car le premier & plus illustre Chapperō fut donné à Paul de Mistral sieur de Croses, le second à Iean Paul de Nas, aux ancestres duquel le Roy René auoit dōné pour enseigne de Noblesse d'azur à vn Lyon rāpant d'or armé & lampassé de gueules, le troisieme & dernier à Ysoard sieur de Thoramenes, lequel pour estre du Bourg sans preiudice de sa qualité fut contraint de l'accepter, suiuant l'ancienne coustume d'Aix : les febues blanches leur ayans donné le Iurisconsulte Meyoier (qui depuis a esté Conseiller) pour Accesseur. Le rang duquel est tousiours aprés le premier, tout au rebours de Marseille où il n'est qu'au quatrieme rang. Tellement que tout le monde s'attendit à quelque grand bien d'vne election autant nouuelle qu'honnorable. Mais voicy comme les entrehurts des choses humaines se choquent diuersement, tant il y a peu de solidité. Cependant que ceux-cy montoient en ces charges nouuelles, le President de S. Iean-Estienne hors de sa terre, de sa pourpre & de sa maison, pour les ciuiles diuisions ayant quitté ses dignitez & ses moyens estoit deualé en terre, chargé de terre, & de plaintes tout ensemble dans Auignon, où l'on reserua les funerailles condecentes au rang qu'il tenoit en autre temps plus conuenable : laissant plusieurs enfans masles, autant riches que desolés, & plusieurs grands thresors, robes & ioyaux, pour se contenter d'vn linceul. Ce fut tout ce qu'il emporta & qu'emporteront tous les hommes, soient Ducs, Princes & Monarques, quand ceste heure tant espouuentable & terrible les semond à desloger. Ne troublōs pas dauantage le repos des morts, à fin qu'on ne trouble le monstre, quand nous dormirons E F

ce somme

ce somme infaillible à tous les mortels.

On gardoit auec si peu de regle les articles de la tresue, que le Comte de Carces fut contraint de s'en plaindre au Duc d'Espernon. Leur conferance aduint le neuf du mois, où les plaintes & reproches de part & d'autre furent en egale & reciproque balance : combien que le poids du droict sembloit assés plus incliner du costé du Comte : si qu'apres s'estre entretenus enuiron deux heures entre le fort & l'Hospital, il se separeroit si mal satisfaits l'vn de l'autre que rien plus. On dit que le Duc luy chanta lors fort hautainement, qu'il n'entendoit qu'aucune sorte de viures entrast dans la ville d'Aix, qu'aucun soldat parut hors des murs, à peine d'auoir la gorge couppee, & seruir d'exemple aux mutins. Et en somme qu'il deut tirer aucunes contributions des villages en quelque maniere que ce fut. *Le ix. Octobre. Plaintes reciproques contre le Duc & le Comte. Paroles hautaines du Duc.*

Parmy des pretentions tellement aduantageuses, & hors de saison la tresue trouua si peu où se tenir, que trois cens pionniers furent mis ce mesme jour à la besoigne du fort, & la Cité en plus mortel ombrage, & d'altercation que jamais. L'Archeuesque Genebrard qui donnoit encor moins de tresue aux passions qui l'emportoient, que ne faisoit le Duc au peuple d'Aix, monta le lendemain en chaire en son habit Pontifical, non pour desployer des merueilles de la profondité de son haut sçauoir, qui eut esté de vray vne action conuenable à vn tel & tant excellent Docteur, mais pour publier des patentes du Duc de Mayenne, & des Estats generaux tenus à Paris sur la saincte reception du sainct Concile de Trente. On entendoit ces mesmes iours que les habitans de Grasse auoient fait passer le pas au sieur du Gaud qui auoit l'honneur d'estre du sang illustre de Villeneufue, & Gouuerneur de ceste place, & de mesme furent chassé tout ce qui restoit de Sauoyards. D'vn autre endroit que ceux d'Arles auoient mis dehors Venrabren, & Piquet leurs Consuls, lesquels contraints de ceder à la dangereuse fureur d'vn tumulte populaire se retirerent en Auignon. Et d'ailleurs que le Roy auoit mandé des lettres particulieres escrites de sa propre main à quelques Gentilshommes principaux de ceste Prouince du party du Duc, contenans ces mesmes mots. *Tresue esbranlee. Presche de l'Archeuesque Genebrard. Le xv. Octobre.*

Faites ce que Monsieur de Lesdiguieres vous dira, ou vous enuoyera dire : & croyés que ie ne perdray point le souuenir de ce seruice : mais le vous recognoistray. Lettres que le Seigneur Dauphinois leur fit tenir par Iansson, auquel il en donna aussi de sa propre main, en ces paroles. *Lettres du Roy aux Gentilshommes de Prouence. Dattees à S. Denis le ix. d'Aoust & signees Henry. Lettres de M. de Lesdiguieres aux mesmes Gentilshomes.*

Ie vous enuoye la lettre que sa Majesté vous escrit par le sieur de Iansson, auquel i'ay commis la creance. Croyés par luy l'intention de sa Majesté, & employés moy, qui feray tout appareillé quand le besoin m'y appellera, à Piemore le xii. Octobre.

Iansson asseura ceste Noblesse de viue voix, que M. de Lesdiguieres l'auoit enchargé de luy dire franchement, comme la secrette intention du Roy estoit qu'elle se leuast contre le Duc d'Espernon, & fit tout le pis qu'elle pourroit, tant contre sa propre personne, que contre son authorité. Car sa Majesté ne vouloit en rien, ny pour rien qu'il fut en pays de frontiere, n'ayant desia que trop veu les preuues de sa mauuaise intention contre le bien de son seruice.

Il n'y auoit que cinq lettres du Roy, l'vne au Marquis d'Oraison, qui commandoit à Manosque, où estoit l'vne des pieces du Senat, l'autre à Buoulx, qui commandoit à Forcalquier, l'autre à Vallauoire commandant à S. Maximin, l'autre à Crottes Gentilhomme du Dauphiné Gouuerneur de Digne, & l'autre à S. Cannat, qui commandoit dans Pertuis: mais son intention estoit, que ces cinq Gentilshommes, comme ressorts, & principaux contrepoids, fissent jouër toutes les autres pieces, pour les amitiés, les alliances, les moyens, la creance & l'authorité qu'ils auoient dans le pays. *Lettres secrettes du Roy à cinq principaux Gentilshommes de Prouence. Quelle estoit l'intention du Roy.*

Petit ne fut le combat qu'ils souffrirent en leur esprit: & ne consulterent peu sur la resolution d'vn tel & si dangereux essay. Ils desiroient d'vn costé de faire le commandement du Roy, & par mesme moyen d'affranchir leur patrie de toute oppression, & du pouuoir de ce Duc: de l'autre ils redoutoient les forces d'vn tel aduersaire, & celles du Connestable, qu'ils ne pouuoient soustenir parmy deux si fortes craintes recognoissans la foiblesse de leurs armes: ce qui les faisoit entrer en l'apprehension que tout à coup quelque ambitieuse discorde, & mortelle desvnion ne vint à les rompre & ruynet à faute de chef. Ils ne sçauoyent, si tout le reste de la Noblesse du pays voudroit iouër à ce jeu, ou si pour n'irriter vn homme puissant & rigoureux estrangement elle aymeroit mieux jetter des excuses, sur ce que le Roy ne leur en auoit fait cōmandement aucun, & ne l'auoit reuoqué par lettres patentes & claires, selon la façon ordinaire: de sorte que par tant d'ombres qui se presentoient aux yeux de leurs *Les Gentilshommes en bransle de ce qu'ils doiuent faire. Raisons puissantes & considerables.*

entendemens, ils ne pouuoient que courir vne fortune bien douteuse & miserable : là où les autres se trouueroient en seureté & à couuert de ces tempestes, pour se mettre par apres à l'abry, & du costé des plus forts : voire mesme pour descharger tout leur maltalent sur leurs testes, au cas de quelque sinistre, triste & malheureux succez en leurs desseins, & au cours de leurs affaires. Quant au peuple ils le cognoissoient assés de bonne intelligence, naturellement enclin & du tout bandé à rompre les fers de ceste oppression : mais extremement timide, languissant & bridé par les roques & citadelles dont il estoit commandé, & A qui estoit pis gourmandé : & ce qui faschoit le plus, estoit, qu'ils n'osoient se ioindre seulemẽt trois hommes de marque, pour traitter d'affaires, de peur d'allarmer ce Duc à l'extreme supçonneux, & meffiant : craignans d'ailleurs que si le Roy se bandoit ouuertement contre luy, il ne se tournast du costé de ceux de la ligue, qui ne demãdoient on pas mieux qu'vn moyen d'euiter leur accablement, & se voir tousiours soustenus, & renforcés d'vne telle piece en leur party encor assés fort, & puissant, & de trois endroits estançonné des trois villes principales de la Prouince, & de plusieurs autres, qui n'estoient de peu de regard, ny de moyenne consequence. Au demeurant extremement debilité, malade & proche de B sa fin, s'il n'estoit bien appuyé. En somme que s'il aduenoit, que le Roy ne parlast en leur faueur, & les desaduoüast, il n'aduint comme d'vn soudain coup de foudre, que le Ciel & les vents, la mer & la terre bandés contre eux coniurassent leur ruyne, puis que l'vn ou l'autre de ces inconueniens ne pouuoit faillir de les perdre tout à fait.

Le peuple bridé par roques & citadelles.

Villes qui tenoyent encor pour la Ligue.

En vn tel conflict d'affaires ils n'eurent certes peu d'affaire à se resoudre, & determiner de quel costé deuoit pancher : mais à la parfin la crainte que le Roy ne les estimast gens de peu de courage, & dignes d'estre tenus en vne miserable seruitude plustost qu'à l'illustre franchise des Nobles, rompir les barrieres de ces puissantes considerations, & que surmontant toutes sortes d'apprehensions les fit genereusement resoudre C à s'esleuer le vingtiesme de Nouembre, prenans occasion & subject sur le voyage que le Duc fit au Languedoc.

La Noblesse genereuse prefere tousiours l'honneur à toute sorte de dãgers.

Or se deuoit rendre Tourreuez en Prouence le mesme iour auec vn renfort de deux cens maistres Dauphinois, du Seigneur de Lesdiguieres pour les assister & soustenir. Cela ainsi arresté, voicy que sainct Cannat prenant subject sur quelque contreuention de la trefue generale, comme l'vn des Iuges estably sur telles choses, s'en va de ce pas à Aix parler au Comte de Carces, auquel il descouure leur intentiõ, & celle mesme du Roy, qui tendoit à s'opposer ouuertement au Duc d'Espernon : coup neantmoins qu'ils ne vouloient executer, ny mettre en effect, craignants qu'il ne se ioignit à luy, tant contre eux, que contre sa Majesté. D Mais que s'il vouloir ambrasser & le seruice de son Prince, & s'vnir auec eux contre le Duc, ils l'establiroient leur chef, & si supplieroient leur Roy de luy donner le gouuernement de la Prouince, en la mesme qualité que le feu Comte de Carces son pere l'auoit tenu : propos qui luy fit ouurir l'oreille & le mit en appetit d'vn morceau si delicat & royal.

La Noblesse resolue contre le Duc.

S. Cãnat va à Aix parler au Comte de Carces.

Offres & appasts proposés au Comte.

La bonne fortune voulut, que le Duc qui ne sentoit aucun repos en son esprit luy rompoit la trefue en cent façons : & si faisoient les Gascons mille indignes insolences contre ceux d'Aix ne visant que de les faire rendre à luy. Ce qui porta tres-legerement le Comte (lequel considera qu'il luy falloit estre au Roy, ou au Duc) à ce dont il estoit requis sous l'esperance de l'honneur qu'il cerchoit de plus au monde : tellement qu'il en fit vne promesse E par escrit à S. Cannat, signee de sa propre main, toute telle qu'il demanda : outre qu'il auoit desia conceu en luy mesme vne tresbonne volonté d'estre seruiteur de son Roy, & quittet le Duc de Mayenne, dont il se trouuoit peu content, & mal satisfait : pieces que nous verrons par ordre.

Le Duc romp à tout coups la trefue, dont le Comte se despite & promet de seruir le Roy.

Pour reprendre nostre fil, peu apres le tumulte d'Arles arriua Masparraut Conseiller de Paris, que Raillanettes auoit escorté depuis Sallon à la ville d'Aix, mandé du Duc de Mayenne pour aller establir vne chambre souueraine à Marseille : mais pourautant qu'il ne voulut verifier sa commissiõ, il fut arresté le lendemain à la requeste du Procureur General, & des Pro- F cureurs du pays, dont quelques soudains excés s'esclatterent parmy le peuple de Marseille assés propre à telles choses. Six iours apres vint vn certain bruit que le Duc d'Espernon vouloit tout à fait rompre la trefue, qui fut neantmoins prolongee de dix iours, durant lesquels le Comte de Carces fit entrer quelques grains à Aix, & le Duc creet deux Consuls au fort pour y regir la police, & prendre garde aux contreuẽtions : à quoy faire auoient desia esté deputés tant de la part du Duc, que du Cõte S. Cãnat, Chasteauneuf, Marc, Greols, Fabregues & du Perrier, qui durant l'absence de Baumettes, & de l'Auditeur Garron auoient conferé

Le xxiii. Octobre. Arriuee du sieur de Masparraut.

Le xxix. Octobre. Trefue prolõgee.

Le i. Nouemb. Consuls creez au fort.

trois

trois iours dans le Conuent des Minimes à NoſtreDame des Laſſés par l'entremiſe de Pilles Gentilhomme de Carpentras,lequel s'eſtoit fort honnorablement employé à ceſt affaire.

La ialouſie de ce fort eſtoit tellement imprimee ez cerueaux des deux partis, qu'on ne voyoit que couppemens d'arbres, raniſſemens de fruicts, rauages de farines, embleures de beſtail, & maſſacres de payſans. Sur ces inſolentes licences, voicy que le ſecretaire Bonnet arriue, portant la treſue confirmee iuſques au mois de Feurier auec ouuerture libre de

Le fort occaſió de plusieurs deſolations.

A toute ſorte de traffic. Le meſme iour que Bonnet entre, Greols ſort de la ville d'Aix deputé du Comte, & des nouueaux Procureurs du pays, pour aller trouuer le Duc (qui depuis quelques iours s'eſtoit rendu à Pezenas deuers M. le Conneſtable) à fin d'accorder la continuation de la treſue iuſques à la fin du mois, & tant que bon luy ſembleroit. Ce fut vn voyage qui couſta bien cher à ce Duc, & qui au lieu des treſues qu'il faiſoit ſemblant d'aller cercher en Languedoc, pour coupper l'Hydre d'vne ſi faſcheuſe guerre, fit naiſtre fondainement les teſtes d'vne ſi prompte & precipitee reuolte, & d'vn tel & tant violent remuement de cartes en Prouence,dextrement maniees & meſlees par les mains des Gentilshommes, auſquels ſa Majeſté auoit eſcrit ſecrettement, qu'il cuida perdre tout ſon reſte d'vn

Le ix. Nouembre. La treſue confirmee & le traffic ouuert.

B ſeul coup, quel bon ieu qu'il eut entre mains. Car auec eux ſe rangerent Soliers, Bezaudun, Merargues, Eſcarauaques, & quelques autres de la Nobleſſe, qui liguez par articles ſecrets auec le Comte, tournerent leurs armes & leurs courages contre luy, pour n'eſtre felons à leur Prince, par vne telle hardieſſe & promptitude,que la plus-part des lieux & villes iuſques à Siſteron mirent dehors tous les Gaſcons,& ſuiuirent le meſme branle que Pertuis auoit commencé au moyen de S.Cannat, qui le premier l'enfila pour le ſeruice de ſon Roy, & le grand bien de ſa patrie.

Le Duc cuida tout perdre quand il fut au Languedoc.

Le iour du bal de ceſte feſte que le Duc n'auoit pas trouuee à ſon Kalendrier eſtoit donné le dix-neuf du neufuieme mois : aſſignation neantmoins que Sainct Cannat (quoy que

Aſſignation de la reuolte.

C de naturel froid & poſé) qu'vne impatience de ieuneſſe boüillante emporta, voulut anticipet d'vn iour preſſé de la neceſſité, & de la peur d'eſtre empeſché : ſi que pour gaigner les premiers lauriers d'vn ſi noble exploit, il mit hors de Pertuis la compagnie propre de gendarmes du Duc, mandant de ce meſme pas à tous ſes amis & confidens de prendre garde à leurs teſtes & à leurs places : il ſe porta toutesfois auec tant d'honnorable modeſtie, & de genereuſe diſcretion en ceſt acte, qu'il ne voulut faire aucun deſplaiſir, ny tort à perſonne: tant pour n'eſtre de cruelle, ny de ſanguinaire humeur, que pour le vilain & barbare reproche, qu'il craignoit pouuoir eſtre oppoſé à ſon honneur, & à ſa qualité d'auoit fait & donné du mal à des gens qui ne ſe douttoient aucunement de luy, voire meſme auec leſ-

Gaſcons mis hors de Pertuis par S.Cannat qui commence le ieu. Diſcretion & modeſtie de S.Cannat.

D quels il ne faiſoit que de venir de la guerre : à quoy n'apportoit vn contrepoids peu important, ny legerement conſiderable la peur qu'il auoit, que la Dame de Soliers ſa mere, & les Damoiſelles ſes ſœurs, qui ſe trouuoient l'vne à ſon chaſteau de Soliers, les autres dedans Thollon ne receuſſent quelque inſigne & funeſte diſcourtoiſie, comme par vn contrechange d'outrage & de perte receuë. Meſmes qu'il n'auoit pas trop bonne opinion de ce que ſon pere vouloit entreprendre ſur ceſte place, & contre la nouuelle citadelle, qu'il voyoit bien munie d'hommes,d'armes, & de machines de guerre. Mais le Souuerain Conducteur de toutes choſes, qui ſembloit tenir l'œil & la main à tout ceſt affaire, fauoriſa tant heureuſement ce coup, que deux iours apres le nettoyement de Pertuis, où nul Gaſcon n'eſtoit

Soliers auoit entrepriſe ſur la citadelle de Thollon.

E reſté, le Marquis d'Oraiſon, Vallauoire, & Crottes ſe declarerent contre le Duc, & firent dancer Manoſque, Sainct Maximin & Digne, places de leurs gouuernemens : faiſans d'vne meſme main priſonniers tous ceux qui ſe trouuerent dedans à la deuotion du Gaſcon, pattce qu'ils ne feroient pas allez ſous le ſon de leurs haubois : combien que Buoux qui n'eſtoit vne piece peu conſiderable au gain de ce ieu ne voulut point voir la lettre du Roy, pour ne s'engager à ce branſle, & ſe tourner contre le Duc, qu'il aſſiſta touſiours depuis.

Le Marquis d'Oraiſon,Vallauoire & Crottes declarez contre le Duc à Manoſque, S Maximin & Digne. Buoux ne veut point quitter le Duc.

Le Cheualier de Merargues entra le lendemain à Aix, qui aſſeura ces meſmes choſes, & vit on lors ceux qui l'auoient appellé vnis auec le Comte pour le ſortir de la Prouince: voire meſme Merargues, Verdaches & quelques autres Gentilshommes & Capitaines, qui

F n'oſoit aller à Aix comparoiſtre franchement, & y eſtre fort bien receus cinq iours apres: la treſue ayant eſté rompuë ce meſme iour auec fracas & tintamarre : le Reueſt & d'Eſparre Lieutenant de Seneſchal de Brignolle faits priſonniers par quelques gendarmes du Comte, & d'aſſez plus notable perte, la citadelle de Thollon priſe & deſmolie de fonds en comble.

Le xxii. Nouembre. Arriuee du Cheualier de Merargues. Le xxvii. Nouembre. Ce qui arriua à Aix & à Thollon.

Les pas de ce branſle ſont ſi drus & menus, qu'à toute peine a fait le Soleil le tour entier

Reuolte de Thollon au moyen du sieur de Soliers.

& iournalier de la terre, que Thollon s'y est attaché, auec tel heur & contentement que le vingt & trois de Nouembre, iour dedié au Dieu Mercure, Soliers arriua à Thollon auec huict ou dix cheuaux seulement: où il asseure Escarauaques son gendre, Gouuerneur de ceste place, assez mal traitté du Duc, qu'il recevra dans six heures deux cens maistres bien armez, & mille bons harquebusiers, pour fauoriser son dessein. Sur ceste creance il met les armes au peuple, qui desia desiroit de se deliurer de la citadelle, & du mauuais traittement qu'il receuoit des Gascons. A

Preuoyance du cheualier de Soliers.

Le cheualier de Soliers accompagné de quelques siens amis saisit cependant les principaux de la garnison, qui ja s'estoient assemblez pour empoigner son pere & luy, pource qu'ils auoient eu quelque vent du ieu que Sainct Cannat auoit ioüé à Pertuis, & peut estre de leur dessein. Ce coup n'est plustost fait que le baston de Sainct Vincens retranché en forme de citadelle est saisi par Escarauaques: si bien que tous les soldats qui se peurent sauuer se ietterent contre la citadelle, qui fut de ce mesme pas assiegee, la ville munie de barricades, & le Vendredy suiuant quatre canons mis en ordre de batterie pour la foudroyer & prendre par force ou par composition: au grand malheur toutesfois de ce pauure Escarauaques, qui du contrebond d'vne mosquetade fut attaint à vne iambe, dont il mourut dix-sept iours apres le coup. B

Le secours tard arriue.

Ia estoit arriué le secours, ô Olliolles, le Samedy que le mois auoit vingt-six iours: ce qui fit marcher d'vne telle diligence Soliers, qu'au moyen d'vn assaut general qu'il fit donner il trompa l'esperance de la citadelle, aussi tost prise que desmolie & rasee, frustree du proche secours, qui vint à besoigne faite, & se trouua tard venu, les prisonniers estans renuoyez sans rançon. Euenement qui abbaissa autant les autes esperances du Duc qu'il esleua celles de ses ennemis, de ceux principalement qui s'estoient leuez contre luy.

Commencement prise & de molition de la citadelle de Thollon.

Pour entendre vn peu plus au long, & particulierement ceste histoire, il la faut prendre de plus loin: car le recit en est beau, & merite d'estre sceu. Voicy comment. C

Apres que le feu Gouuerneur fut entré dedans Thollon, ce qui fut le dix-neuf du mois d'Aoust de l'an quatre-vingts & neuf, il trouua ceste ville tellement importante à la seureté de la Prouince du costé de Leuant, qu'il y logea le regiment de Piedmont en garnison, commandé par Iaques de Saincte Collombe sieur d'Escarauaques Gentilhomme Bearnois, de la foy duquel il s'asseuroit entierement. Et parce que voyant de plus en plus augmenter les tépestes ciuiles, il ne iugea pas la place assez forte, pour resister aux coups des mers, il s'aduisa de la fortifier & munir en sorte qu'elle fut capable de soustenir & les reuoltes populaires, & les orages & tourbillons estrangers: sçachant fort bien que son port est de grande commodité à l'abbord des fustes qui viennent des hautes mers de Leuant, & que du temps des guerres de Charles & de François, les deux plus grands Monarques de leur aage, elle n'auoit eu dequoy faire teste. Ceste deliberation resoluë il commença à la remuer & faire sorte le vingt & vn de Septembre, iour dedié à Sainct Matthieu: Peyre Vbach homme de quelque entendement, originaire du lieu en traça pour lors le premier dessein trouué tel qu'il fut presques de poinct en poinct suiui & continué iusques en l'estat qu'on le void pour le iourd'huy du costé de terre, à cinq bastiõs & deux portes. Pendant ce fortifiemẽt on fit vn petit fort au plus haut endroict de la ville du costé du Nort sur le moulin, que par nom cõmun le vulgaire dit de la Lauze, cõme par vn cõmencement de bride & de citadelle, dont les habitans n'entrerent en peu sorte ialousie: mais la mort qui soudainement arresta se seruant d'vn petit foudre au lieu de son dard, le cours des victoires de celuy qui l'entreprenoit deuant les murs de Roquebrune arresta là ce dessein iusques à la venuë du Duc d'Espernon son frere, qui ne voulant laisser eschapper de ses mains vn si friand gouuernement en reprint l'authorité, & se vint rendre en Prouence. Quand il fut dedans Thollon il ne trouua ceste place de moindre importance, que son feu frere auoit fait: toutesfois luy semblant que le fort commencé estoit vne trop chiche & petite entreprise, il se mit à tracer les fondemens d'vne plus ample & parfaite citadelle deuers l'endroit du Ponant, où elle prenoit le bastion du costé de la mer dit de nostre Dame, parce qu'il falut desmolir vne petite Eglise des Penitens noirs, sous le nom de nostre Dame d'humilité: ce qui fut le premier des Ides du premier mois de l'an nonante-deuzieme. Les ruines de ceste desmolition tirerent apres soy vne infinité de sourdes rumeurs, & de discours tumultueux: pour autant que les Consuls, les Prieurs, & les habitans ne pouuoient gracieusement souffrir les gemissements lamentables & bruyants des pierres de ce vieil & petit temple, dedié au seruice du Dieu de paix, pour seruir au Dieu de la guerre, ny digerer qu'estant ainsi cruel-

Port de Thollon de grande importance & commodité.

Thollon commence de fortifier sous le dessein de Peyre Vbach.

Fort de la Lauze.

Commencement de la citadelle le viii. Ianuier de l'an M.XCII. dont tout le peuple murmure.

D E F

lement profané, & abbattu, il fut conuerti en odieuſe forterеſſe, deux roides & puiſſans reſſorts pour desbander vne violente ſedition. Ceſte citadelle eſleuee en defenſe commença à ſentir mal, & à faire entrer les habitans, gens maritimes, barbareſques & libertins non accouſtumez à telles & ſi rudes brides, ains aux anchres & aux timons, ſi auant en desſi, qu'ils coniurerent de s'en deffaire & deſpeſcher en quelque ſorte que ce fut.

Coniuration des habitans contre la citadelle.

A A ceſte volonté s'adjouſta tres à propos ceſte occaſion. Eſcarauaques Gouuerneur de Thollon, qui auoit eſpouſé Iulie des Fourbins fille du Seigneur de Solliets ourrageuſement faſché que Signac Gentilhomme de Gaſcoigne commandaſt à la citadelle, & ſemblaſt par la faueur de ce fort luy donner & faire la loy, reſolut de s'en deliurer, & ſuiuant le conſeil de ſon beaupere de le deſmolir, mettre Thollon en liberté, & les habitans en bonne opinion de luy, pour n'auoir plus de compagnon. L'affaire ſe mena ſi dextrement, que la veille Saincte Catherine ſur l'entree de la nuict on enuoya querir les Capitaines pour venir iouër à l'Eueſché, où Eſcarauaques feignant d'eſtre indiſpoſé logeoit auec ſon beau-pere & ſon beau-frere Sainct Cannat: c'eſtoit à fin de les amuſer, retenir & empeſcher de mettre empeſchement à l'entrepriſe ja toute conceuë & appreſtee.

Occaſion de la perte de la citadelle.

Iour de l'entrepriſe.

B Le Duc d'Eſpernon eſtoit en ces meſmes iours au Languedoc, & ſi auoit preſque toute la Nobleſſe de Prouence par ſecret mandement du Roy, tourné ſes armes contre Gaſcoigne, comme vous venez d'ouïr. En ceſte reſolution que l'abſence du Gouuerneur & l'intention du Prince fauoriſoient, Solliers ſortit le premier en teſte des Conſuls, & de tout le peuple, homme de belle & haute forme, & d'vn aage venerable, lequel d'vn courage aſſeuré commença à crier tout haut, *Viue le Roy*, tirant droict, auec ſes ſeules paroles qui ne donnerent peu de terreur contre la citadelle, laquelle prenant & donnant l'allarme, donna ſigne de ceſt eſclandre ineſperé par vn ſoudain & bruyãt coup de tõnerre, dont les Capitaines ſe leuerent en ſurſaut pour aller voir que c'eſtoit: mais on auoit ja pourueu à leur arreſt.

Le Duc eſtoit en Languedoc.

Solliers le premier en teſte des habitans & des Conſuls.

Citadelle allarmee.

C Ce prompt & inattendu bourdonnement de canon porta tant d'eſpouuente, & deffroy mortel, que le petit fort qui eſtoit bien peu de choſe fut incontinent abandonné de tous ceux qui le gardoient, leſquels ſe remirent haſtiuement & ſans longuement conſulter dans la citadelle, pour repouſſer vne telle & ſi dangereuſe tempeſte. Les bondes du ciel auoient tellement vuidé les nuës par pluyes druës & continuelles, qu'à ce premier coup le canon recula de ſon rempar, & tombant ſur ſa bouche contre la terre amollie & paſteuſe s'enfonça ſi auant, qu'il ne peut onc eſtre deſterré: outre que le loiſir ne permettoit pas telle choſe. Parquoy de toute ceſte nuict autre foudre ne fut laſché des murs de la fortereſſe. Car bien que les aſſiegez euſſent trois autres machines, elles eſtoient neantmoins inutiles, eſtans ſans aucuns affuſts. Ainſi paſſa ce

Le petit fort abandonné.

Le canon de la citadelle engagé dans la boue & tantiſe.

Canons ſans affuſts inutiles.

D iour entier.

Le lendemain les habitans commencerent à trainer le canon, & à battre de deux endroits d'vne telle fureur & impetuoſité que le fracas n'en fut petit, ny Signac en peu de ſoin. Il y auoit de fortune vn vaiſſeau Anglois au port bien & leſtement armé (car ceſte nation excelle en combats & rencontres de mer) qui fut commandé d'aller ſaluër la citadelle: mais ceux du fort le reſaluerent de quelques coups d'vne couleurine qui leur reſtoit encor ſi à propos que le vaiſſeau gaigna le haut, & leur laiſſa bien & beau diſputer leur querelle. Ceux de la ville, qui ſe trouuerent fruſtrez de ce coſté-là firent iouër vn cannonier

La citadelle battuë de deux endroits.

Trait d'vn vaiſſeau Anglois.

E tant expert à ſon meſtier, que dans trois ou quatre coups il deſmenta leur couleurine, & les laiſſa ſans defenſe. La batterie & le combat continuerent trois iours, durant leſquels Eſcarauaques fut atteint d'vne mouſquetade à la cuiſſe, dont il mourut quelques iours apres, apres auoir veu mort Signac.

Coulouerine de la citadelle deſmontée.

Mort d'Eſcarauaques.

Les prochaines maiſons auoient tellement moleſté & gaſté les aſſiegez, que le nombre ſuiuant le rapport d'vn ſoldat ſauué de la citadelle eſtoit ja reduit à quinze ou ſeze hommes qui peuſſent faire deuoir, tous les autres eſtans ou bleſſez, ou malades des eſclats de tant de foudres: ce que le premier aſſaut auoit cauſé, où les aſſiegez s'eſtoient tous mis de front, pour parer ceſte tempeſte. Or comme ce ieu ſembloit trop long & dangereux, Solliets s'aduiſa de prendre tous les forçats de la galere de Thollon, & leur promettre liberté aſſeuree &

La citadelle reduitte à quinze ou ſeze hommes de defenſe.

F infallible, le leur iurant ſur ſa foy, s'ils faiſoient deuoir de gens de bien en vne telle occaſion, où il alloit du ſeruice de leur Roy, & de la conſeruation de la ville, voire de leur liberté: ce qui anima ſi furieuſement ces diables deſchainez (car quelle choſe au monde ſe trouue faſcheuſe au recouurement de la franchiſe d'vne telle & ſi rude captiuité) que le ſigne de l'aſſaut general donné, ils firent merueilles d'armes & grimperent contre ce fort par telle ardeur & forcenerie, qu'apres deux cens coups de canon il fut emporté & forcé par ces

Preuoyance & braue deliberation de Solliers.

Non venditur auro.

Citadelle forcee & emportee au moyen des forçats.

diables de forçats : tous ceux qui estoient dedans passez par le fil des espees, hormis quelques vns que la mer mit à sauueté, les esclaues loyalement deliurez, la ville en sa premiere franchise, & Signac tué, dont on conte ainsi la mort.

Tragedie de la mort de Signac.

Tu me flagellis, ego te scorpionibus cædam.

Nemo iniuriam patitur. Plato.

Signac se trouua sur le feu de ceste prise entre quelques gendarmes qui l'auoient saisi prisonnier, lors que contre luy se presenta vn certain habitant appellé *Bonne-grace*, qui le voyant commença à luy dire d'vne fort rude & mauuaise grace : ha poltron ! ez tu donc icy? Surquoy l'infortuné Signac respondant : & bien compagnon, dix mil escus ne sauuerent ils poinct la vie d'vn Gentilhomme. Cest homme repliquant qu'il en auoit plus que luy, luy A
deschargea vn grand & mortel coup d'vne pertuisane qu'il auoit en main sur la ceruelle, que seconda outrageusement & d'vne estrange fureur vn autre certain Olinier Gras maistre maçon d'vn gros & puissant leuier de fer, qui le tomba tout roide mort. Le bruit estoit que ce paillard auoit promis vne telle faueur à Signac, qui l'auoit autresfois mal-mené à coups de baston faisant trauailler à la citadelle, luy rendant tant à propos vne si rude & mortelle pareille en sa plus dure aduersité, où ce manouurier eut à l'aduanture eu moyen de garantir sa vie, si le souuenir des coups passez ne luy eut encore fait mal. C'est vne chose dangereuse que de battre des hommes libres, de quelle condition qu'on les rencontre : parce B
que le desir de vengeance est vn chancre rongeant incessamment les cœurs, qui ont vn peu plus de sentiment que les bestes. Ceste execution, où Allamanon, le Gouuerneur du chasteau d'Euenes, & vn autre Capitaine se trouuerent tout à temps, fut faite auec tant de violence & de celerité, que Boyer, qui venoit encor pour le Duc, n'eut iamais le loisir de secourir les assiegez : de façon qu'il trouua toute ceste expedition acheuee, quand il fut ioinct à la porte, la fureur de ce peuple estant tellement eschauffee, que la citadelle fut desmolie & mise raz de terre le mesme soir, combien que la fortification de la ville ait esté depuis continuee en tel estat, qu'elle ne craint meshuy les menaces, ny les armes des plus riches & C
puissans Roys, ny des Empereurs plus redoutables. Qui est à peu pres comme ces choses se passerent.

Boyer arriue trop tard au secours des assiegez. Citadelle razee.

Reuoltes des villes contre le Duc mal conduites.

Tharascon declare.

Ne plus ne moins que quand vn quartier de muraille commence à se deslier & desioindre, vne pierre en tirant vne autre, on la void par vn soudain esclat & tintamarre toute par terre, il en aduint presques ainsi des lieux & villes de Prouence. Coup qui deuoit terminer ces tumultuaires & sanglantes animositez, s'il eut esté bien conduit & secondé. Aux retentissemens des bruyants tonnerres de la citadelle de Thollon, la ville & le chasteau de Tharascon se declarerent contre le Duc : c'estoit luy auoir ja fermé vne bonne, proche & D
opportune porte munie d'vn bon, grand & large fossé, remply d'vne eau profonde & courante, tandis qu'il estoit à Beaucaire. Trets, Gardane & Esguilles suiuirent ce mesme exemple, deschassans leurs garnisons, les vnes par compositions, les autres par armes & par force ez premiers iours du dernier mois.

Le ii. Decembre. Trets, Gardane & Esguilles deschassent leurs garnisons. Le iii. Decembre. Bouc forcé ou les Gascons sont taillez en pieces. Le v. Decembre. Cabrieres & Marignane rendus. Faute des Prouençaux pendant que le Duc estoit au Languedoc.

Le chasteau de *Bouc* situé sur vn rocher est forcé le lendemain où la vie n'est reseruee, qu'au cheualier de Castellet de la famille des Castillons, & aux soldats Prouençaux, les Gascons taillez en pieces. Deux iours apres la garnison de Cabrieres se rend, ainsi que fait Marignane auec armes & bagage. Mais le malheur fut, qu'on s'amusa tout au pillage, comme on dit communement, qu'on oublie de garnir les passages & les ports, pour iouïr E
de ceste victoire si soudainement gaignee. Ce fut à la verité vne faute, que plusieurs bien entendus à ce mestier ont iugé fort remarquable : puis que c'estoit chose aisee à voir, que le Duc ayant perdu tant de places, & d'amis tout à la fois, comme par vn soudain coup de fortune despitee, ayant le Rhosne & la Durance, comme deux grandes & profondes tranchees à franchir & trauerser, & beaucoup plus d'hommes & d'armes à combattre, que la capacité de ses forces ne pouuoit souffrir, eut esté contraint de cercher autre parti, & dire adieu à toute sorte d'opinion & d'esperance pour le fait de ceste Prouince, s'il n'eut voulu se precipiter & se perdre entierement : d'où ceste negligence proceda, i'en laisse le iugement ; tant y a que le procez estoit gaigné, s'il eut esté bien poursuiui ; & n'eut trainé tant de miseres auant qu'estre decidé. Apres que l'estourdissement de ce grand & soudain coup F
fut vn peu moderé, le Duc comme esueillé d'vn long somme remis en sa premiere assiete, ayant ramassé tout ce qu'il peut de ses amis, marcha d'vne telle resolution, qu'accompagné de Peraud, auec enuiron quatre cens cheuaux, il se rendit dans le fort d'Aix le onze du dernier mois sur les trois heures apres midy.

Le xi. Decembre. Le Duc r'entre dans son fort.

La ioye que les Capitaines & les soldats demy accablez d'estonnement receurent à sa venuë estant incroyable autant comme desesperee, fut incontinent tesmoignee par les

esclairs & retentissemens de quelques tonnerres & coups de canon, qui furent ouys par l'air, comme rompre & dissipper les nuages d'vn affaire presque du tout desesperé : mais l'esbahissement de ses aduersaires, combien qu'il passast toute mesure, fut neantmoins assez moindre, que le repentir qui les outra cruellement de ce qu'ils n'auoient muny les passages, pour empescher son retour.

Le xii. Decembre. *Le Comte va à Pertuis s'aboucher auec le Marquis d'Oraison & la Comtesse de Sault.*

A La poincte du iour n'eut presque plustost chassé les tenebres de la nuict, que le Comte accompagné du Marquis de Trans, de Solliers, de Sainct Cannat, & de dix ou douze Gentilshommes delibera d'aller à Pertuis, où le Marquis d'Oraison, la Comtesse de Sault & quelques autres Barons l'attendoient pour s'emboucher auec luy, & conferer des moyens & remedes propres à rompre ce coup. Il partit en ceste deliberation sur les deux heures de nuict, & passant auprés du fort, l'allarma par deux endroits, continuant ce ieu quelques heures, iusques au lendemain matin, qu'il s'alla rendre à Pertuis, où grands signes de reconciliation furent faits de part & d'autre, auec iuremens d'amitié & d'vnion indissoluble contre les Gascons & le Duc.

Le xiii. Decembre. *Le Comte le Marquis & la Comtesse alliés contre le Duc d'Espernon.* *Pelissane petardé & pris par S. Romans, où Chastellier & S. André sont faits prisonniers.*

B Au mesme iour que ces ambrassements furent faits, Sainct Romans au moyen d'vn coup de petard, qui fit vn estrange & merueilleux effect print Pelissane à costé gauche du chemin d'Aix : & porta l'obscurité de la nuict tant de confusion & de frayeur, que les deux compagnies legeres de Chastellier, & de Sainct André Gentilhomme de Beaucaire auec deux compagnies de gens de pied y furent prises & arrestees, enuiron cent cheuaux gaignez, les chefs prisonniers de guerre, & tout le reste des soldats, hormis seulement huict ou dix estendus morts sur la place. Cinq iours apres ceste prise aduint que le Capitaine Sainct Maurice qui commandant vne compagnie d'infanterie tenoit sa garnison dans le Martegue, voulut mettre ses gens en garde dans l'Isle sous vn feint semblant de vouloir

Le xvii. Decembre. *Ionquieres saisi par sainct Maurice.*

C sortir auec ses soldats pour aller tirer ses contributions. Au moyen de ce stratageme il saisit les deux portes de Ionquieres par vne si grande prestesse, que ce coup gaigné, il declara franchement aux Consuls comme ce qu'il en auoit fait respondoit à l'expres commandement du Comte son maistre, qui s'en vouloit asseurer : mais d'vne telle façon de saisie les habitans de l'Isle & de Ferrieres furent saisis de tant de fureur & d'vn si aspre forcenement, que tout fut aussi tost en armes, & en tumultes mortels, dont le Comte fut aduerty, lequel s'y porta en toute diligence le mesme soir, pour ne laisser prendre suite au cours d'vn si prompt torrent, & couper vne tant violente tempeste, les vents de laquelle furent appaisez iusques au lendemain, que par composition accordee il fut dit & resolu, que le Comte mettroit garnisons dans la tour de Bouc, Ionquieres & Ferrieres. Ainsi s'en estant ensuiui

Tumulte au Martegue appaisé par le Comte de Carces qui met garnisons aux places & à la tour de Bouc.

D l'effect selon son desir, il declara haut & clair, qu'il vouloit leurs canons, & mettre des soldats dans la tour du clocher de l'Isle, pour s'asseurer entierement des habitans. Demande qui forcena tellement les Martegaux, que le Mardy suiuant ils recoururent à Mars, & manderét de ce pas aduertir le Senat de tout ce qui s'estoit passé. La Cour qui n'auoit eu aucuns aduis de ces choses trouua certes vn peu estrange la procedure du Comte, dont elle luy fit plainte par lettre : manda neantmoins aux Martegaux de se contenir en deuoir & luy rendre l'obeyssance qu'ils deuoient à l'authorité de sa charge. Au mesme temps que cecy se faisoit, Solliers, Ienson, & Merargues solliciterent viuement le Comte, la Cour, & les Con-

Le xxi. Decembre iour de Mars. *Les Martegaux en armes contre le Comte, dont ils aduertissent le Senat.* *Lettres du Senat à ceux du Martegue.*

E suls de vouloir parler au nom du Roy, puis que tout pretexte estoit expiré, & que s'estant catholisé il estoit plus que vray semblable que le Sainct Pere l'auoit receu : declarans au demeurant qu'il ne restoit plus aucun moyen que celuy-là pour s'opposer à la domination du Duc d'Espernon : que Thollon, Sainct Maximin, Tharascon, Pertuis, & les autres lieux tournez contre luy estoient resolus d'en sçauoir leurs intentions, voire presques esbranlez : mais l'Archeuesque Genebrard qui auoit donné toute liberté au cheual de sa passion & d'vn zele, quoy que bon pour son regard, toutesfois trop irregulier donnoit par ses presches & sermons publiques mille puissans empeschemens à ceste resolution, les amena à telle extremité qu'ils ne sceurent que respondre : tant ce docte Prelat soustenoit d'vne inuincible

La pluspart des Gentilshommes & des villes tournees contre le Duc veulét sçauoir l'intention du Senat & parler au nó du Roy. *Genebrard presche le contraire.*

F energie, estançonnee d'infinis profonds & hauts passages de l'Escriture mal aisez à renuerser, qu'on ne pouuoit faire cela sans violenter & honnir la conscience que l'Euesque souuerain n'eust sur ce declaré son intention, & receu sa Majesté. Or la veille de Noel, & le iour propre de la saincte & sacree Natiuité du Sauueur des hommes, ceux du fort & de l'hospital auoient fait des petites escarmouches donnans tousiours quelques aubades bruyantes & peu harmonieuses sur la Diane à ceux qui estoient trop profondement enterrez dans le sommeil. On n'est chose croyable combien l'animosité estoit sanglante de part & d'autre,

Le xxiii. Decembre veille de Noel. *Escarmouches sanglantes.*

de quelle

de quelle resolution les gens de ville soustenoient les gens de guerre, comme ce peuple estoit fait aux combats, & de quelle contenance les femmes mesmes se portoient en Amazones, aux occasions plus dangereuses, pour encourager les hommes : lors que le Comte desireux de faire quelque bon exploit, & d'arracher vne certaine pointe qui le faschoit, ayant fait donner les signes de l'allarme par tous les clochers des temples, la troisieme & derniere feste de Noël fit sortir pour vne apresdisnee deux mil harquebuziers, tant des habitans d'Aix, que des diuerses compagnies estrangeres qu'il auoit assignees le iour deuant à cest effect. Crozes premier Consul, Soliers, Ieuson, Merargues, Allamanon, Beraudun, A
Crottes, Sainct Vincens, & plusieurs autres Gentilshommes des deux partis vnis, conducteurs de ces bandes sous le Comte, allerent faire accommoder les chemins pour le pas de l'artillerie, qui deuoit foudroyer vn petit fort, que le Duc auoit fait sur le Pont, communement dit de Beraud. Ainsi qu'ils commencerent à paroistre, Stanzan Gentilhomme Gascon, accompagné de vingt-cinq cheuaux legers, voulut faire vne charge, & recognoistre les ennemis : ce qu'il fit fort brauement, mais auec vn si malheureux rencontre, qu'apres auoir impetueusement donné au milieu d'vn gros d'infanterie, ainsi qu'il s'en retournoit plein d'honneur & de poudre, il fut attaint d'vne grande mosquetade aux reins, & renuersé de son cheual : si qu'il fut incontinent desmembré, sans que son honnesteté, ny l'offre de B
dix mil escus, en vn tel & si funeste accident, où il s'estoit si caualierement porté, le peussent onc garentir des mains sanglantes d'vn certain soldat peu renommé, qui l'acheua de tuer, & l'emporta mort dans la ville, où il fut veu auec compassion & desplaisir, autant regretté des Gentilshommes pour sa valeur & la grand douceur qui estoit en luy, que des Dames pour sa beauté. La perte de ce Gentilhomme apporta beaucoup plus d'ennuy au Duc, que la perte de ce meschant fort : les soldats duquel apres auoir ouy gronder seulement six coups de tonnerres cercherent à se sauuer, l'abandonnans aux plus forts : lesquels apres l'auoir saisi poursuiuirent les aduersaires, & les fuyars iusques dans le fossé du Pont, où quelques C
hommes furent tuez. Combien que durant ce conflit, le grand fort de Sainct Eutrope fit furieusement iouër son artillerie, pour empescher ceste prise, où se trouuerent enuiron quatre mil hommes commandez par ceux que i'ay dit. Et sur ces mesmes choses arriuerent quelques ostages du Martegue, que les Conseillers Agar & Chasteau-neuf donnerent au Comte pour son asseurance, & pour la derniere occurrence de cest an.

Les femmes d'Aix font merueilles.

Le xxvii. Decembre.
Le fort du Pōt de Beraud battu.

Mort de Stanzan, Gentilhōme Gascon porte à Aix.

Stanzan regretté des Gentilshommes & des Dames.

Le fort forcé.

Ostages Martegaux donnez au Comte.

Quant à ce qui se passa dans Arles, & à Marseille, bien que nous en ayons comme en courant touché quelque chose, voyci ce qui s'y rencontra. En Arles Honorat des Porcelets, & Henry de Giraud pour les Nobles, accompagnez de Iean Imbert, & François Constantin pour les Bourgeois estoient en charge de Consuls : quand sur le vingt-vn de Mars, D
sans autrement attendre le iour accoustumé à telles & tant importantes elections, on proceda tumultuairement & hors de toute bonne & decente formalité à la nouuelle creation auec tant d'ardeur & de hastiueté que le premier chaperon fut donné à Balthezar de Quiqueran sieur de Sainct Disdier communement dit Ventabren, qui voulut auoir pour compagnon Charles de Piquet Gentilhomme, Marc Gallon, & Vincens Aubert Bourgeois, qu'on n'oza luy refuser : mais cest excez deuoit produire vn grand succez, comme bien tost vous entendrez. Il arriua au dernier des Ides d'Octobre, que les deux Bourgeois n'estans gueres bien d'accord auec les deux Nobles, entrerent en vn tel tintamarre, que deux E
des mosquetaires de la garde ordinaire de Ventabren (suiuant l'irregularité du temps) furent tuez & massacrez : ce sang charria vne si furieuse sedition que Ventabren fut reduit à tel poinct que de vuider Arles, & cercher retraitte ailleurs aussi bien que fit Piquet : lequel s'estant saisi du Monastere de Mont-majour en fut desniché par Gallon & Aubert, qui reprindrent ceste Abbaye quelques quarante iours apres, à conter du iour de sa prise qui fut le vingt-trois d'Octobre, iusques au second de Decembre, que ces deux Consuls l'enuahirent.

Ce qui se passa en Arles durant ceste annee.
Consuls d'Arles.
Le nouuel estat precipité en Arles le xxi. de Mars où Ventabren choisit trois compagnons à sa poste.

Tumulte & massacre en Arles.
Ventabren sort d'Arles auec Piquet, qui saisit le Monastere de Montmajour.
Monastere repris.

A Marseille fut les derniers souspirs de l'an nonantedeuxieme, deux insignes meschancetez furent commises par des hommes, mesme sacrez. La premiere par vn Religieux de F
l'ordre des Mathurins, lequel poussé de l'vn des plus mauuais Demons qui iamais tomba des Cieux, en haine de ce que les autres Moynes le vouloient faire changer d'air & de Conuent, ne pouuant supporter ceste obedience, empoisonna le pot commun, pour se despescher de ses freres. Venin toutesfois qui ne sortit point son mortel effect, pour les prompts & soudains remedes, antidotes & breuuages, dont on le contrequarra. L'autre fut encor plus barbare & desnaturee, perpetree par deux Prestres de l'Eglise Sainct Martin,

Ce qui aduint à Marseille.
Acte detestable d'vn Religieux Mathurin.
Autre acte detestable & barbare de deux Curez contre vn bon Prestre.

dont ils

dont ils auoient la Cure par ensemble. Ces deux Curez, ou, à mieux dire, ces Cureres, co-
ribantes entagez & furieux ayans appellé à l'vne de leurs chambres vn autre bon Prestre
sous couleur de luy donner à soupper, le firent aller soupper auec les morts par vne rant
horrible sorte qu'ils l'esgorgerent comme vn mouton, puis l'allerent enterrer encor tout
halletant & chaud dans vne sepulture de l'Eglise, qu'ils ouurirent pour y mettre ce pauure
corps à demy-vif, & faire comme Mezence, où ie vous laisse à penser quelle rage le rongea,
si Dieu ne luy fut secourable. Cest insigne forfait que la plume n'est capable d'escrire, ny
A la langue d'exherer fut bien tost descouuert par l'œil qui void & penetre les hauteurs des
cieux, & les profondeurs des abismes & puny comme il meritoit, le moins coulpable estant
pendu comme vne personne infame, & l'inducteur bruslé tout vif, comme vn monstre de
cruauté, de perfidie & d'auarice. Acte de Iustice, que firent les Roytelets de Marseille
parmy plusieurs iniustices & infinies tyranniques violences qu'ils exerçoient. En ces mes-
mes iours ils s'vnirent, & iurerent vne tant inuiolable & indissoluble association, qu'ils fi-
rent resolution de se rendre souuerains maistres de Marseille. En suite de quoy ils mirent
le Capitaine qui commandoit à la tour Sainct Iean dehors, & substituerent à son lieu l'vn
B de leurs plus affidez pour s'asseurer & de la tour, & de la chaine à l'aduenir.

L'vn des Curés pendu, l'autre bruslé vif.

Les Roytelets de Marseille se iurent vnis, & s'asseurent de la tour S. Iean.

Bien peu apres le Duc d'Espernon faillit à prendre Marseille de deux coups de petards,
dont l'vn enfonça la premiere porte qui est à l'aduenuë d'Aix, l'autre n'emporta que le
guichet du portail de la ville. Ce qui donna loisir à Cazaux & d'Aix de dissipper ceste
entreprise, elle les allarma neantmoins si asprement qu'ils manderent leur Assesseur en
Espagne, pour en leur nom implorer la main du Roy Philippe: & si mirent sus vne leuee
de deniers par les maisons destinez à la solde de quatre compagnies, ordonnees tour de
neuf, pour courir le territoire, & rompre toutes surprises. Le mois suiuant fut suiui d'vne
C cherté tât extraordinaire que la charge du bled môta iusques à quatorze escus: encor estoiêt
bien fortunez ceux qui pouuoient en recouurer à prix tellement excessif. Ce qui auoit
reduit vne infinité de pauures gens à vne extremité tant deplorable, que de faire du pain
de lentilles, pois, ris, & graines d'oiseaux, ou de mesler le peu de farine qui leur restoit
auec tels & si vils legumages. Mais outre mesure estoit chose compassionnable & digne
de commiseration, que le nombre n'estoit petit de ceux qui viuoient de racines d'herbes
& de plantes aspres & sauuages, priuez de tout autre moyen. Ce prix tant excessif & des-
raisonnable de grains, dont sourdoit ceste mortelle necessité, auoit fait naistre l'extreme des-
D bort des monnoyes, montees au quadruple de leur valeur ordinaire, outre que la famine
couroit ja par toutes les villes, auec vn horrible foüet pour chastier les habitans de tant
d'auarices, d'ambitions & de felonnies, qui les rougeoient & deuoroient les vns les autres.
Fleaux qui meurent le Senat assemblé en corps d'y apporter quelque sorte de remede, or-
donnant souuerainement, que toutes les monnoyes d'or & d'argent, tant du coin de Fran-
ce, qu'estrangeres, seroient remises à leur ancien prix, pied & valeur, suiuant les derniers
Edicts: que les nesles & sols forgez depuis l'an octante-huict auroient cours seulement ius-
ques à la terminaison de l'an, les nesles pour dix deniers, & les sols pour quatre, passé lequel
temps tout seroit mis au billon. Et pource que les particuliers du Comtat, qui auoient
presté leurs deniers aux communes de Prouence ne se vouloient tenir à ce reglement par
E acte de transaction passé entre les deputez des deux Prouinces, fut accordé qu'il ne seroit
faicte aucune reduction des sommes contenuës ez contrats passez nonante & nonante-vn.
Que du principal des actes de nonante deux, durant les six premiers mois, il seroit deduit à
raison de vingt pour cent, & des autres six, à raison de trente: finalement que de tous les
contracts passez depuis le premier quartier de nonante trois, il seroit deduit quarante pour
cent, & cinquâte le secõd: ce qui n'emmena peu de troubles, de pleintes, de cõfusions, d'estõ-
nemés, de repētirs, de querelles, & de procés parmi les nuages sanglãs d'vn air tout corrõpu:
& les malheurs d'vn siecle de ie ne sçay quel metail meslãgé d'or, d'argẽt, d'airain, & de fer,
F q̃ l'industrie humaine n'estoit capable de separer, ny tout le Mercure du mõde. Pour repren-
dre les occurrẽces de Marseille, sur le mois de Iuin q̃ ceste intolerable cherté, laquelle s'atta-
choit à la famine arriua le Côte de Carces qui auoit profondemẽt imprimé en son cœur vn
soin mordẽt d'en desnicher les tyranneaux, moyẽnã q̃ ses amis firẽt cacher iv. hõmes munis
de bonnes harquebuses en vne certaine maison, dont les fenestrages respondoient à la place
neufue: car ces deux nouueaux Seigneurs s'y pourmenoient fort souuent, escortez de leurs
satellites. Le malheur porta, que cõme ces hũmes espioient l'heure opportune de leur coup,
ils furent descouuers la veille de la feste Dieu, & massacrez apres auoir tué Altouite Gen-
tilhomme de la ville, lequel estoit auec eux, & blessé quelques autres. Ce qui mit en tel &

Marseille faillie par le Duc.

Cherté à Marseille sur le mois de Iuin, suitte de la famine.

Chose digne de compassion.

Edict sur le reglement des monnoyes.

Transactio sur le faict des monnoyes entre ceux de Prouence & du Comtat. Des reductions des monnoyes sont nais les hydres de plusieurs fascheux procez.

Entreprise rompue dont ensuit la mort d'Altouite Gentilhomme de Marseille.

si mortel soupson Cazaux & d'Aix que plusieurs gens de bien de Marseille se trouuerent en grand peine : si que les vns en furent honteusement executez, les autres chassez & bannis. Le tyrannique venin de ces deux Champignons demeurant tousiours en sa force, & leur puissance de mal en pis plus iniquement establie. Chose admirable que sur les plus bruslans iours du mois d'Aoust le grand puits de ceste cité regorgea tant hors de mesure, que l'eau surmontant ses orles, les renuersa par terre, remplissant tellement la ville d'eau, qu'elle sembloit vne petite Vaucluse qu'on ne pouuoit passer sans quelque perir batteau. Les pluyes qui auoient outrageusement regné durant plusieurs iours auoient causé ce regorgement, voire vne telle rauine que les champs en souffrirent plusieurs dommages, tant en ruines de murailles que degasts de fruicts à plus de cent mil escus. En fin ceste mesme annee cy arriua Masparraut l'vn des Conseillers de l'Vnion pour exercer l'Estat de Iuge-mage (magistrature souueraine du vieil temps suiuant la commission qu'il auoit du Duc de Mayenne) lequel fut arresté à Aix, comme vous auez ouy. Tel fut l'an v. des troubles. A

Desbord estrange d'vne fontaine hors de saison.

A compter depuis l'an octante, que les troubles commencerent.

Au mesme iour que l'an sixieme fut entré le Lieutenant Bonfils personnage de la robbe, mais d'vn bon & ferme cerueau, & de courage resolu, qui souloit estre l'vne des meilleures & solides pieces du conseil du Duc d'Espernon, ayant quitté son parti, entra dans Aix, où il fut le tres-bien receu, deux iours apres aduint que la ville se trouua couuerte d'vne espoisse nuee de trouble, d'autant que les Gentilshommes & chefs principaux, qui auoient suiui le vent du Duc assemblez auec le Comte de Carces, delibererent de faire crier hautement *Viue le Roy* : à ce que de là en auant toutes procedures se fissent au nom d'Henry IV. Roy de France & de Nauarre, auquel les vertus heroïques, dont il estoit accompagné, auoient ja donné le nom de Grand : au surplus auec vn ferme & commun propos d'abbattre le fort, & d'en guerroyer l'autheur à bon escient : cas qu'il ne le voulut desmolir & razer de fond en comble. Ceste assemblee fut faicte à l'vne des chambres du Conuent des Peres Augustins, où fut arresté qu'au temps de ceste recognoissance sa Majesté seroit d'vn mesme pied tres-humblemét suppliee au nom des trois ordres de conseruer la Religion Apostolique & Romaine : & si promettroit qu'à l'aduenir aucune autre sorte de foy n'y seroit jamais publiquement introduitte ny exercee. Qu'elle appreuueroit tout ce qui auoit esté fait par le Duc de Mayenne durant les troubles, tant en la prouision des benefices & offices, qu'aux expeditions de Iustice. Et puis que leur but n'auoit iamais visé qu'à la seule conseruation de la Religion, comme à la chose qui a le plus de force sur les cœurs des hommes : elle seroit semblablement suppliee d'approuuer la prise d'armes, sieges & surprises de villes, saisies des deniers de la recepte, meurtres & rançonnemens, ligues & pratiques tant ciuiles qu'estrangeres, fabriques de monnoyes, & generalement tous actes commis par voye de guerre & d'hostilité à ceste occasion. Qu'elle confirmeroit les priuileges, tant de la Prouince, que de la ville d'Aix, concedez par les feus Comtes & Roys ses predecesseurs, reüniroit le Senat & la Iustice souueraine : & d'abondant ordonneroit qu'à l'aduenir elle ne pourroit estre souuerainement exercee entre autre ville de Prouence, non plus que la fabrique de la monnoye royale, finalement confirmeroit tous les autres priuileges, anciennes coustumes, & libertez du pays. Et d'autant qu'ils auoient recogneu que le Duc d'Espernon ne tendoit ses lacs que contre ceste Prouince, qu'il vouloit entierement engloutir, & reduire sous sa tyrannique dominatiõ, sa Majesté seroit sur ce poinct singulierement sollicitee de vouloir pourvoir tel Prince ou Seigneur releué, que bon luy sembleroit, du gouuernement, authorizant & approuuant tout ce qui s'estoit fait & passé contre ce Duc. B C D E

L'an M.DXCIV. le 1. de Ianuier Bonfils Lieutenant General quitte le Duc & vient à Aix.

Le iii. Ianuier. Resolution des Gentilshommes de crier Viue le Roy, & de razer le fort d'Aix.

Ce qu'on deuoit demander au Roy.

Ce sont les propres paroles.

Ces choses ainsi taillees, deliberees & conclues, le Comte les deduisit & remonstra fort grauement au Conseil general tenu à Aix le iour de la veille des Roys, iour de bon & heureux auspice : car si le Roy de tout le monde fut en ce iour recognu des sages & des Princes d'Orient, le plus grand Roy des Chrestiens le deuoit estre des sages, & des Barons de Prouence, conduits d'vne estoile illustre, dont les raix luiront à iamais. Si n'est de moindre remarque que la veille mesme des Roys de l'an octanteneufuieme, la ville d'Aix se declara contre son legitime Roy, & sortit de son lieu naturel : de façon qu'il semble que semblable iour luy fut reserué par ses inscrutables destinees pour recognoistre son Seigneur, & se remettre en son assiete. La conclusion donc de tout cest affaire fut entreposee sous tout ce que le Senat & le Comte en resoudroient. En suitte de quoy, suiuant les Requestes presentes par les Syndics de la Noblesse, & par les Procureurs du pays, sur les sept heures du soir du mesme iour, la Cour arresta que les articles seroient F

Le v. Ianuier iour de la veille des Roys. Le Comte remonstre au Conseil ce qu'on veut demander au Roy. Rencontre fatal.

Le Senat arreste que les articles seront representez à sa Maiesté.

reprefentez à fa Majefté par vn Senateur autant honnorable, que capable d'vne telle & tant importante remonftrance, où le repos de la Prouince eftoit publiquement attaché. Ce fut le premier & principal chef de ceft Arreft, combien que le fecond ne fut de moindre poids, lequel porta que dez ce poinct mefme la Iuftice feroit exercee fous la royale authorité de fon nom, auec des enionctions autant eftroites que rigoureufes à tous Barons & Gentilshommes, Capitaines, gens de guerre, & autres de quelque qualité qu'ils peuffent eftre, fuiuans & feruans du Duc d'Efpernon de le quitter, abandonner, & fe
A retirer en leurs maifons pour s'vnir à l'obeyffance du Roy & du fouuerain Senat, à peine d'eftre punis comme infracteurs de fes Edicts, perturbateurs du repos public, & crimineux de felonnie. Le dernier chef porta que l'arreft auec les articles y attachez feroit leu & publié, par tous les lieux d'Aix deftinez à telles chofes: extraits baillez au Procureur general pour les mander aux diuers fieges de la Prouince,& y eftre leus,publiez, enregiftrez, gardez & obferuez felon leur forme & teneur: combien qu'il ne fut ny publié ny datté, iufques au feptieme du mois, pour les obftacles, qui s'oppoferent à vne chofe tant faincte, auantageufe & raifonnable.

Iuftice exercee au nõ du Roy.

Commandemet rigoureux faict aux fuiuants du Duc d'Efpernon.

B Ceux qui n'eurent à gré cefte deliberation furent principalement l'Archeuefque Genebrard, qui la propre fefte des Roys voulut par vne trop immoderee paffion deftourner l'heureux aufpice d'vn tant illuftre & facré iour montant fur la haute chaire de Sainct Sauueur, pour rompre entierement ceft œuure: monftrueux deuoyement du plus fçauant homme du monde. Or comme il eftoit d'vn fçauoir vniuerfel & profond, ayant mefme le don des langues, & de la Theologie autant pofitiue que fcholaftique fur tous les Docteurs de l'Europe, apres beaucoup de belles & hautes chofes deduites fort diftinctement, quoy que fans beaucoup de grace ny d'eloquence il prononça publiquement, qu'en matiere
C d'Eftat aucune affemblee ne pouuoit eftre faicte, fans que le chef de l'Eglife y fuft appellé. La furie de ce Prelat eftant tellement extreme, & fi i'ofe dire defreglee & violente, qu'il s'oppofa tout ouuertement & en public à l'Arreft du Parlement. Si qu'il oza bien dreffer vne contr'affemblee, où il fit voir par des puiffantes & viues raifons, que c'eftoit au feul Euefque fouuerain, qu'il appartenoit d'y delibrer: & en fomme de refoudre fi le Roy deuoit eftre Roy. Mais ce pretexte auoit ja fin puis qu'il eftoit Catholique & legitime fucceffeur.

L'Archeuefque d'Aix toufiours plus obftiné ligueur.

Ce qu'il prononça en chaire.

D Peu de gens ne fuiuirent le vent d'vn fi grand Ecclefiaftique, ny peu de troubles fa paffion, combien qu'ils durerent peu. Le Senat qui ne trouua en vn tel & fi grand homme telles efmeutes fupportables, ny tels mouuemens d'eloquence felon les vrayes regles de l'art prononça fouuerainement le lendemain. Que quiconque n'obeiroit à Henry IV. feroit declaré felon & conuaincu du crime de leze Majefté. Ceft Arreft que toute la Nobleffe, par le grand Senefchal defia tres-bien difpofee auoüa, & quelques mutineaux, gens de fac & de cordes, ne trouuerent de bon fens, d'autant qu'il couppoit au pied l'herbe de leurs infolences, & mutineries (ce que les fermons de l'Archeuefque auoient fomenté) fut incontinent fuiui de feux d'allegreffe publique, & particuliere, de tonnerres, canonnades & fuzees, frizees par l'air de trompettes, cors & clairons, & de toute genera-
E le refiouyffance: dont ceux du fort de Sainct Eutrope receurent tel defplaifir, que quelques vns qui defcendirent de la colline donnerent à l'hofpital, tuerent vne fentinelle, bleffent quelques hommes, & emblerent toutes les armes. Et non contents de tel excez, fur la minuict lafcherent plufieurs volees de canon qui n'endõmagerent pour tout que les toicts, les priuez & les tuyaux des cheminees.

Le vij. Ianuier iour de Vendredy.

Arreft fulminant contre ceux qui n'obeyroit au Roy, fuiui des fignes d'allegreffe publique.

Sortie de ceux du fort.

L'aube n'euft pluftoft ramené le iour, que voyci arriuer le Comte de Carces: il venoit de parler au Comte de Sufe fon beaufrere qui fe tenoit pour lors à Sallon, où il auoit receu vn paquet du Duc de Mayenne, contenant plufieurs fpecieufes perfuafions de ne chanceller fi facilement, ny fi promptement changer d'affiete & d'aduis. Mais ces miffiues eftoient arriuees vn peu trop tard, parce qu'il auoit defia parlé, & fait ce qu'il vouloit
F & deuoit faire (eftant au grade & au credit qu'il eftoit) pour le feruice de fon Roy qui l'auoit toufiours tenu en tres-bonne & belle eftime. Le Comte Dauphinois neantmoins dilaya encor quelques iours, & ne voulut aller dans Aix quelle priere qu'il en receuft, qu'il ne vid cõme les Princes, la ville de Paris, & les places de l'vnion fe tourneroiẽt. Cependãt le Duc d'Efpernõ auitailloit toufiours fon fort, & ne pouuoit en façõ quelconque defmordre de fon deffein, quelle perte qui luy furuint, & quelles nouuelles qu'il peut auoir de la deffaite d'vn bõ nõbre de fes gẽdarmes, exploitee par le Marquis d'Oraifon, au lieu de Mãne, toutef-

Le viij. Ianuier.

Arriuee du Comte de Carces portant vn paquet du Duc de Mayenne, arriué vn peu trop tard.

Le Comte de Suze beaufrere du Comte de Carces refufe d'aller à Aix.

Le 12. Ianuier. Deffaite à Mãne par le Marquis d'Oraifon.

Le 2 Ianuier. Lettres du Duc au Senat, au Comte & aux Consuls d'Aix.

fois pensant vn peu mieux à soy, apres qu'il eut profondemét cõsideré les variables tours de fortune, & les chãgements de tant d'actes tragiques, il escriuit le lendemain de Peyroles (où il estoit accompagné de quatre cens cheuaux) au Senat, au Cte & aux Procureurs du pays, qu'il estoit tres-aise de ce qu'estant à son fort il auoit entendu leur entiere & loüable remise au seruice du Roy : & que puis que c'estoit le seul subject qui l'auoit meu à leur faire tant asprement la guerre, pour la terminer & finir, Il ne falloit point l'entremise des Huguenots, A l'association desquels estoit plus dangereuse que leurs armes : que si pour cest effect ils vouloient deputer vers luy il donneroit fort volontiers les asseurances requises & necessaires, si mieux ils n'aimoient les luy donner telles, qu'il peut mander par deuers eux pour l'accomplissement d'vn si grand bien, qui sembloit toucher à tous.

Responce au Duc par ceux d'Aix.

A ceste offre fut faite vne briefue & trenchee responce, que le subject qui l'esmouuoit à les guerroyer par tant d'animeuse aspreté, estant expiré, il ne deuoit plus aspirer ny à forts ny à citadelles, ains les abbattre entierement, mesmement celles qu'il auoit fait dresser aux villes du parti du Roy, pour les remettre en leur plus douce & premiere liberté, indignes de si rudes iougs : & cela accomply, que les vns & les autres attendoient la volonté absolue B de sa Majesté, pour se conformer entierement à tout ce qu'elle ordonneroit.

L'Archeuesque Genebrard & Masparraut à Marseille. S. Romans Gouuerneur de Sallon ne veut quitter le parti de la ligue, ny crier Viue le Roy.

Souuenez vous que Masparraut est encor à Aix, d'où il ne cerche que d'eschapper : & voyez comme l'Archeuesque Genebrard ne peut aualler ce hanap. Ces deux personnages qui ne trauailloient qu'à trouuer les portes & les yssuës de la cité, faignirent ce mesme iour d'aller en Auignon pour quelques priuez desseins : mais à peine eurent ils perdu de veuë les creneaux des murs, que se trouuans francs de suites & de soupsons, ils tirerent droict à Marseille. Or combien que le Comte eut donné le gouuernement de Sallon à Sainct Romans, & qu'il l'eut estably dans le chasteau, contre la volonté des principaux du Conseil (ie le dy pour y auoir assisté) non qu'il ne meritast ceste charge, dont dignement il s'aquittoit : si est-ce qu'il ne voulut aucunement desmordre du parti de la ligue, ny C se tourner du costé du Roy, dont plusieurs maux arriuerent, voire la ruine totale de la ville, qui en pleure encor auiourd'huy : combien qu'il eut esté bon, ou que Sainct Romans n'y fut iamais entré, ou qu'il n'en fut iamais sorti, que par la porte de la paix. Nous desduirons bien tost ces choses.

Le 21. Ianuier. Secours du Duc de Sauoye au Duc d'Espernõ conduit par Malisgeay qui se rend vers le Comte de Carces au lieu du Duc d'Espernon. Du Perier deputé en court ce mesme iour.

Le monde estoit tellement renuersé, & la chance tant tournee que le Duc de Sauoye, lequel ayant mis en oubly ses pertes passees, n'estoit entierement guery de la maladie de son vieil desir, manda sur ces mesmes occurrences vne compagnie de gens de cheual en D Prouence au secours du Duc d'Espernon, quel estrange meslange de cartes : celuy qui la conduisoit estoit Malisgeay ieune Gentilhomme fils du Seigneur d'Annbe de la tres-noble famille des Grimauds, lequel au lieu d'aller d'vne part tira de l'autre, & se rendit sous l'authorité du Comte sur le poinct que du Perier fut deputé du conseil de la ville pour aller deuers le Roy, qui fut le onze du mois.

Bestes emblees au fort.

Si les affaires du Duc de Sauoye sont à leur dernier souspir, celles du Duc d'Espernon sont bien proches de leur periode : que son fort chante, flutte, gronde, esclaire, tonne & petarrade tant qu'il pourra, il ne sçauroit empescher que le Comte n'y aille embler de E viue force enuiron cent bestes à laine, à vn trait d'arc des ennemis, sans toutesfois autre dommage que de la mort d'vn courtaud. Ceste proye faite il part d'Aix, & tire droict à Rians, d'où le iour au parauant les troupes descenduës du Dauphiné sous la conduite de Tourreuez s'estoient retirees : là le Comte fit son gros tant de caualerie, que d'infanterie, & print la routte de Thollon : toutesfois il en reuint dix iours apres, sans auoir fait aucun exploit.

Le dernier Ianuier. Le Duc arriue à son fort puissamment accompagné.

Le Duc arriue cependant à son fort accompagné de cinq cens Maistres, trois cens harquebuziers à cheual, & six cens hommes de pied, acheuant les derniers saluts de ses tonnerres, quand le mois fut acheué.

Le 11. Feurier, iour de nostre Dame. Prise d'Esguilles. Le sieur du Passage blessé deuant Esguilles. Le 12. Feurier. S. Cannat ouure les portes au Duc.

C'estoit le lendemain des Kalendes de Feurier, que les Catholiques dedient à la Purification de celle qui nasquit toute pure & sans peché, que le Duc preuoyant ce qui aduiendroit osta ses machines qu'il fit conduire, & employa ce mesme iour à foudroyer le cha- F steau d'Esguilles. Ceux qui le defendoient furent si lasches de cœur, qu'apres trois miserables & sourds tonnerres se rendirent à discretion, auec beaucoup de sang & de ruine, les vns tuez sur la fureur, les autres griefuement naurez, les autres pendus à sang froid, parce qu'en ce malotru passage le Passage auoit esté par cas de fortune blessé. De cest exploit il court à vn autre, & va contre Sainct Cannar, lieu qui faict sage aux despens de son voisin, ne fait aucune resistance, & luy ouure ses portaux ce mesme iour par vne telle

composition, que Chasteau-vieux, qui en estoit le Gouuerneur, & tous les gens de guerre sortiroient, enseigne desployee, tambour battant, mesche allumee & baile en bouche, accompagnez par le cheualier de Buonx iusques au lieu qu'ils allignéroient : à condition que les habitans du village ne seroient ny recerchez, ny saccagez. Quelqu'vn a remarqué que ce mesme iour Magnan tua huict ou dix soldats aupres d'Esguilles, & que Mer-
A rargues traicta mal quelques bandes Carabines, prit & embla plusieurs mulets & bestes de somme, qui passoient pres de son chasteau, pour se rendre au fort. Le iour deuant le Duc auoit rechargé lettres au Senat, au Comte, & aux Procureurs du pays de mesme sens que les premieres, demandant de conferer, pour mettre le peuple en repos : leur response fut que ce n'estoit de la façon qu'il deuoit proceder contre les subjects & bons seruiteurs du Roy, des testes desquels il estoit temps de destourner les tempestes de ses armes, pour les lancer contre les felons & rebelles à sa couronne : que s'il n'abbattoit le fort, & n'accordoit vn sursoy d'hostilité iusques à ce que sa Majesté eut ouuert & declaré son expresse volonté, il ne les trouueroit autres qu'ennemis rudes & indomesticables, voire plus mal aisez
B à ferrer que taureaux fiers & sauuages. Le lendemain il print Lambesc, où il seiourna iusques au neufuieme du mois, qu'enuiron sur les onze heures du soir ses troupes passerent l'artillerie assez prez d'Aix du costé du fleuue de l'Arc : c'estoit sous vn bruit qu'il faisoit courir d'aller assieger le petit fort dressé sur le costau des fourches patibulaires, au quartier du pré de Mars, vulgairement dit Batailler : ce qui ne mit en peu chaude allarme la ville, & si occasiona le Comte d'y mettre des gens de guerre pour rompre ceste entreprise, ains pour parer vn esclandre dont la perte de la cité sembloit dependre entierement, mais ce bruit qui changea de cor & de ton alla retentir à Marignane, & fut cause que les compagnies d'Allamanon, & de Magnan reprindrent les portes d'Aix. Les canons cependant arrine-
C rent à Sainct Pons, & continuerent si furieusement leurs foudres & leurs tonnerres, que Marignane, Trets, Sainct Maximin & Rians abandonnez des gens du Comte furent enuahis par le Duc en moins de sept ou huict iours : à tant que bien peu apres Ienson, & Fabregues celuy la mesme qui estoit allé au parauant vers le Duc de Sauoye pour l'appeller, & depuis par deuers le Roy d'Espagne, pour le seruice de ce Roy furent choisis & destinez pour aller deuers le Roy. Crozes premier Consul tira du costé de Sainct Remy lieu de sa naissance, Thoramenes son compagnon & quelques autres prenans la route de Manosque où l'vne des bonnes pieces du Senat tenoit encor : dont le Duc conceut tel despit qu'vne bien aspre & rude escarmouche fut veuë cinq iours apres entre le fort & la ville, où les vns resterent morts, les autres furent blessez. Mais voycy ce qui aduint en ce mesme poinct de-
D dans Arles d'assez plus triste ruine, si le coup eut rencontré.

Composition du fort de Chasteau-vieux. Gouuerneur de Sainct Cannat. Quelques soldats tuez par Magnan. Bestes de charge emblees.

Response braue & resolue de ceux d'Aix au Duc.

Le ix. Feurier. Le Duc passe son artillerie de là le fleuue de l'Arc pour aller contre le fort des fourches.

Places abandonnees au Duc.

Le xix. Feurier. Ienson & Fabregues deputez au Roy. Escarmouche entre le fort & la ville de Aix.

La Touche n'estoit ny de l'ordre des Nobles, ny du rang des bourgeois de la cité : car outre que son pere auoit exercé le mestier de boulanger, il trauailloit de ses mains en temps de paix à garnir & monter bien proprement chappeaux, bouctes, ceintures & autres telles choses sortables à son estat : & toutesfois le malheur general du temps l'auoit monté à tant d'insolence, qu'il aspiroit à la premiere, & plus noble pourpre du Consulat, quoy qu'il ne deut aspirer mesme au dernier chaperon, suiuant la coustume d'Arles, bien est vray qu'il estoit des plus seditieux, & des mieux suiuis de plusieurs galans de sa sorte, qui mettans la
E plume au vent estoient bien aises de l'auoir pour leur chef & conducteur, à fin de continuer leurs insolences & violences, sous son estendard & sa solde, & sous mille actions arrogantes & temeraires, dont il faschoit les gens de bien & d'honneur. La folie donc de ce petit compagnon fut tellement soustenuë qu'il osa bien saisir au collet Gallon, premier Consul du second rang : acte autant audacieux, que plein de monstruosité, attenté par vn tel homme contre vn Magistrat de ville. L'occasion de son insolence prenoit source du refus que Gallon bien & sagement conseillé luy auoit fait haut & clair du fort appellé de Pasques, situé dedans la Camargue, dont ce boute-feu se vouloit rendre dominateur, aussi bien que du chastean d'Albaron qu'il tenoit indignement desia dans ses mains, y tranchant du Roi-
F telet, voire y faisant traffic ouuert de brigandage. Ce qui luy ouurit vne voye de passer plus auant le vol de ses pernicieux desseins, & de ses folles esperances, dont les aisles faites de plumes de cire se deuoient fondre au Soleil, & aux raix du premier chaud, pour le precipiter dans vne mer d'infamie, comme peu apres arriua, estant bien tost arresté & payé comme il meritoit. Tandis donc qu'il couroit furieusement par la ville, comme vn cheual sans bride, auec les armes en main, tout plein de forcenement, & bauant comme vn sanglier : & que ses sathellites chargeans tous ceux qui ne couroient de leur vent

Le xxiiii. Feurier. Iournee de S. Matthias en Arles. Quel homme estoit la Touche.

Le Consul Gallon saisi par la Touche.

Le peuple forcené demande la Touche pour premier Consul d'Arles.

Voila que c'est de se fier à vn peuple.

Esmeute en Arles, ou le fils du dernier Consul est tué.

La Touche & ses adherans reduits & assiegez dans vne maison.

La Touche pendu.

Couques se sauue brauement l'espee en main.

A sçauoir de S. Matthias.

Le xxvii. Feurier.
Mort soudaine d'vn blaspheamateur.
Vice detestable en regne des blasphemes & renuements.

(voyez quelle irregularité & quels desbots prodigieux) crioient hautement, & en hommes insensez, qu'ils ne vouloient pour leur premier Consul de l'an prochain que le Capitaine la Touche, grondans, & menaçans de mort tous ceux qui ne le voudroient faire : en quoy ils auoient bien raison, attendu leurs qualitez, conformes à celles du chef. Ceste trop heteroclite arrogance & monstrueuse petition esmeut plusieurs gens d'honneur à contrequarrer viuement vne tant estrange impudence : à quoy ne seruit de peu la vehemente incitation d'vn sage Predicateur, lequel detestant à tres-bon droit ceste abjecte & contrefaite administration, & l'audace effrontee de saisir la personne d'vn Consul tres-homme de bien, tourna animeusement tout ce peuple sous la conduite du Consul Aubert au recouurement de son compagnon, & à l'empeschement d'vn coup si dangereux & mortel par toute voye d'hostilité : car l'occasion le requeroit. Se trouuant donc bien escorté & suiui il courut d'vne grande impetuosité contre ceste seditieuse triaille d'hommes, qui faisans quelque mine de resoluë defense, furent bien tost contraints de s'aller ietter à la maison de ville, où le canon fut mené. La meslee fut tellement rude & sanglante, que vingt-cinq ou trente y tomberent sur le quarreau, entre lesquels se trouua le fils d'Aubert par vne mauuaise aduanture pour ce miserable la Touche, qui ja trainoit son licol. Auez vous ouy parler de la fureur d'vne Lyonne à qui l'on a tué son fan : vous voyez la furie de ce pere porté tout hors de soy par les tempestes de la perte de son enfant, enuironné d'vn espois nuage d'ire qui luy fait poursuiure les meurtriers, de ce qu'il auoit le plus cher au monde auec tant d'escume & de rage, qu'ils sont contraints de s'aller ietter dans la maison de Nicolas de la Riuiere, où ils se trouuent pris au piege, assez plus imperueusement assiegez que deuant, & accablez d'estonnement sous ces continuelles gresles, & petits foudres esclattez, Nicolas de la Riuiere que l'insolence du temps, les pistoles d'Espagne, l'or bas, & les ducatons de Sauoye auoient ioinct par mariage auec vne Damoiselle de l'vne des plus anciennes & nobles familles d'Arles, & monté au plus illustre chaperon, comme nous auõs dit ailleurs, quoy qu'il n'eut obtenu que le tiers sans plus deux ans au parauant, fait premier Consul bourgeois (faut à la verité bien soudain sans grace aucune du Prince) auoit laissé plusieurs milliers de doubles Espagnoles à la vefue, laquelle se retiraut vn peu trop du rang de ses nobles ancestres, apres vn bon riche & ancien bourgeois auoit espousé vn mechanique : à sçauoir apres la Riuiere, la Touche. En ceste maison donques que le vefue possedoit, en vertu d'vn testament s'estoit ietté ce miserable auec ses plus affidez mutins, où ils furent si rudement festoyez & batrus, que les vns se sauuerent par les toicts, les autres sauterent les fenestres, les autres furent tuez, les autres saisis & trainez de ce pas aux prisons du Palais royal : entre ceux-cy fut la Touche, lequel n'ayant sçeu trouuer le pas honnorable d'vne courageuse yssue, monta bien tost apres par vn ignominieux escalier non au faiste d'vn tel honneur, mais au sommet d'vne potence, dont il fut precipité par vne plus honteuse & vilaine corde, & par vn saut si malheureux, qu'il resta estranglé & pendu sous cest infame gibet, pour seruir de spectacle exemplaire & public à tout ce peuple, & de formidable terreur à ses semblables, comme indigne d'auoir touché la terre qu'il vouloit violer & perdre. Cheute vergongneuse que Coueques qui se trouua de la partie euita plus glorieusement, fendant la presse l'espee au poing, resolu de perir plustost en soldat braue & courageux, que d'abandonner son corps entre les mains d'vn bourreau, pour mourir en veillaque larron, comme la Touche auoit fait : où la fortune seconda si bien son audace parmy les poinctes, & les croisemens des armes & des bastons, que rompant tout cela on ne peut iamais auoir ny sa personne ny sa vie, dont il fut plus estimé, & gaigna tres-bien sa iournee. Si que tousiours depuis ceste esmeute a retenu le nom du Sainct qui se rencontrant ce iour en perpetuera à iamais la fable & le souuenir dans les cayers des archifs & des tragiques histoires.

Quand ce tumulte aduint en Arles, ceux de la ville d'Aix & du fort estoient aux sanglantes escarmouches, où les vns furent blessez, les autres allerent soupper auec les morts : mais ce qui arriua trois iours apres est digne d'estonnement, c'est qu'vn grand renieur iureur ordinaire, qui n'auoit cessé durant tout ce iour de blaspheme le tres-sainct & adorable nom de Dieu, tomba visiblement des hauts creneaux d'vne tour, auec vn tel poids & violence, qu'il se rompit la teste & le col, sans remuer ne pied ne iambe, ainsi qu'il entroit en garde. Vice quoy qu'horrible & tres-detestable, neantmoins en tel & si commun credit pour le iourd'huy, que l'on n'est estimé Gentilhomme, ny braue, ny bien emparlé, si l'ornement des blasphemes n'accompagne le langage : à tant que ceste marque ne discerne du tout plus le Huguenot du Catholique, ny le Chrestien de l'Athee.

Feurier reuolu sur l'entree de la nuict, le Comte sort d'Aix pour aller munitionner la
Tour de Bouc: ce que toutesfois il ne peut pas auancer, tant à cause de la tourmente, qui
refusa le batteau des munitions, par quelque secrette force, que pour les empeschemens
que ceux de Martegue mirent aux aduenues & passages de la Tour. Le Conseiller Ioannis
& le Docteur Fabregues estoient partis depuis le trois du mois de Mars pour aller deuers
le Roy, suiuant la deputation du Senat auec Ienson, que le pays auoit choisi: quand sur
A les quatre heures du soir le Marquis d'Oraison arriua à Aix, accompagné de Vallauoite,
Tourtettes, le Reuest, Limaye, Grambois, & plusieurs autres Gentilshommes & maistres:
les Procureurs du pays suiuis de la plus-part des Consulaires & gens qualifiés de la Cité allerent à pied iusques auptes d'vne petite Eglise dediee à saincte Croix, non loin des murailles, pour le rencontrer & receuoir auec beaucoup d'honneur & de feste. Il estoit descendu de son cheual, pour auec plus de decence se ioindre à ceste honnorable compagnie, qui
le conuoya iusques à son logis, où vne demi-heure apres le Comte de Carces l'alla visiter,
luy donnant la bien-venuë à vingt pas de là auec des ambrassemens conuenables à leur rang,
B d'autant que le Marquis qui en auoit eu l'aduertissement s'estoit ainsi auancé pour n'estre
vaincu d'honneur.

Le dernier Feurier.
Le Comte de Carces veut munitioner la Tour de Bouc ce qu'il ne peut executer.
Le iii. Mars. Deliberation de desmolir le fort d'Aix.
Le v. Mars. Arriuee du Marquis d'Oraison à Aix.
Ambrassement du Marquis d'Oraison & du Comte de Carces.

Il n'est pas possible de croire combien grande & publique fut la ioye aux demonstrations
de respect, que firent ces deux Seigneurs à leur entre-veuë, ausquels on a tousiours deferé
des plus illustres & premiers rangs parmy les Barons de la Prouince: ny comme ils se trouuerent bien satisfaits l'vn de l'autre en leurs discours. Aussi ne pouuoit vne telle, & tant
desiree vnion que porter vn grand & signalé coup au seruice du Roy, que les partialités des
Nobles, & mesmement des plus grands & plus esleués destruisent plus que toute autre chose, le commun peuple ne pouuant pas beaucoup quand ils se rencontrent d'accord & de
bonne intelligence.

Les partialités des grands preiudiciables aux Estats.
Le viii. Mars. Assemblee d'Estats ou le Marquis fait la proposition.

C L'arriuee du Marquis qui fut le cinq de Mars, donna ouuerture à vne assemblee d'Estats,
commencee trois iours apres, où il eut cest honneur que de parler le premier, & faire la proposition. Ce n'est sans bonne raison, & sans quelque fatalité successiue qu'on dit *Ingeniosité d'Oraison*, parce qu'on a veu tous les Gentilshommes de ceste maison depuis cent cinquante ans en çà fort amateurs des liures de la musique, & tres-ingenieux, comme le Marquis
tesmoigna en fort peu de nettes & graues paroles, qui furent tresbien recueillies, & fort attentiuement escoutees: protestant en premier lieu, qu'il n'auoit iamais eu autre but, que
le seruice de son Roy, l'auancement de la Religion, la reuerence de la Iustice, le soustien de
D la noblesse, la demolition du fort, la destruction de la tyrannie, la liberté de la Prouince,
& la tranquillité du peuple: choses si sacrees, & tellement emprainctes en son estomach,
qu'il ne douteroit iamais d'employer à cest effect ses amis & ses moyens, ses armes & sa
propre vie.

Au surplus que la Dame Comtesse de Sault pour ce mesme zele ayant liberalement engagé iusques à la somme de dix mil escus de ses plus riches ioyaux, elle meritoit, selon son
aduis, d'en estre non seulement honnorablement remerciee, ains tres-affectueusement suppliee en corps de vouloir continuer ceste bonne volonté enuers la Noblesse, & le pays, battu de tant de tempestes, & si las qu'il n'en pouuoit plus. Ceux qui assisterent à ceste conuo-
E cation d'Estats, furent l'Euesque de Sisteron, les Vicaires de l'Archeuesque d'Aix & de l'Euesque de Marseille pour l'Eglise, Soliers, Oyse, Merargues, Bezaudun, Vallauoire, Tourrettes, Greols, Fuuel-durand, Saincte Croix, Collongues, Castellet, Fuuel-Vitalis, Chasteau-Redon, Montantoux-Tanuaron, sainct Ieannet, Auribeau, du Perier, & plusieurs autres Gentilshommes pour la Noblesse, les communes de Pettuis, Manosque, Digne, Apt, Seyne, sainct Remy, & telles autres y representans le tiers ordre.

Ceux qui assisterent en ces Estats pour le Clergé.
Pour la Noblesse.
De Forbin, de Brancas, de Allagonia, de Castellane, de Vallauoir, de Villeneufue, de Glandeurz, de Durand, de Barthelemy, de Clappiers, de Castellion, de Vitalis, de Rascas, de Grasse, de Boyssard, de Seytyran, du Perier.

Tous ceuxcy apres plusieurs deliberations debatuës de part & d'autre accorderent vnanimement huict mil hommes de pied, douze cens cheuaux legers, & cent harquebusiers à
F cheual, tant pour fournir les garnisons, que pour le gros de l'armee. Et d'autant que ce
n'estoit assés de leuer vne si grosse nuee d'hommes: si on n'auoit dequoy les soustenir & substanter, il fallut par mesme moyen leuer vn impost de douze escus, deux charges de bled, &
d'autant d'auoyne pour feu. Quant aux despences, celles des deux precedentes annees furent
admises, les deputés tant vers le Duc de Mayenne que de Sauoye renoqués, & les articles
mandés à sa Majesté par la noblesse confirmés, & soustenus.

Deliberatio & impositio pour la nourriture de l'armee.

Pendant ceste assemblee (car elle tira iusques au quatorze de Mars, & cecy aduint le dix)
la garnison du Muy, que Mazan-Fabre Gentilhomme de Riez commandoit, se retira à

Le x Mars. Le lieu du Muy pris au Duc.

Chasteau-double de la viguerie de Draguignan : ce fut vn moyen au Duc d'Espernon d'auoir bien aysément ceste place, combien qu'il retira de ce mesme pas ses trois canons à la citadelle de Brignolle, & si fit tenir depuis vne contr'assemblee à la ville de Riez, où beaucoup de Gentilshommes & de communautés se porterent, parce qu'il estoit maistre de la campagne, & auoit la force en main. Au surplus on auoit resolu à l'assemblee d'Aix de faire deux forts sur les bords de la Durance, pour conseruer les passages, & que le Seigneur de Lesdiguieres suiuant les paroles de sa promesse seroit appellé & imploré auec ses A
Le xiii. Mars. Le Reuest de vers M. de Lesdiguieres.
forces. Le Reuest choisi pour faire ceste ambassade partit le treze de Mars, suiuy ce mesme iour de certains commissaires estappiers, qui s'en allerent par vne bien gauche & malheureuse aduanture faire le pain de la munition aux contrees Cimeriennes auec Neptune, precipités dans les ondes bruyantes & troubles de la Durance, fleuue rude, roux & inexorable, qui les estouffa inhumainement, autant sourd à tous leurs vœux, que roide à tous leurs efforts.

Le xv. Mars. Tour de Bouc rendue par Perrin que le Comte de Carces fait pendre.
Deux iours apres le Comte de Carces fut aduerty que le Capitaine Perrin originaire de Luques auoit rendu trop laschement la tour de Bouc, dont il auoit la garde, à Vitelly : n'ayant à peine enduré les tonnerres de quatre vingts coups de canon. Ce que le Luquois auoit fait, moyennant deux mille pistoles, dont deux cens luy furent contees sur l'heure mesme, pour la monstre des soldats, le reste des trois mil six cens escus luy estant asseuré & assigné en Auignon par bonne lettre de credit. Mais il contoit sans le Comte, auquel il alla rendre conte de ce traicté à sainct Mittre, tant à son malheur, que quoy qu'il leur eust esté son domestique de longue-main, & qu'il implorast à mains joinctes d'estre misericordieusemẽt ouy en ses iustifications & defenses. Il fut neantmoins pendu & attaché de chaud en chaud en vn infame gibet, parce qu'il auoit encor des viures & des munitions de guerre pour trois mois, & vne bonne & forte masse de Tour capable de soustenir plusieurs foudres & tonnerres, ains que pouuoir estre esbranlee. C

Au moyen de ceste prise douze des habitans de l'Isle, six de Ionquieres, & six de Ferrieres furent mis dedans la tour pour la garder, sans que le Comte par aucun charme de prieres, ny force de remonstrances peut iamais destourner ceste populaire resolution, que Perrin
Le xvi. Mars. Lettres du Duc d'Espernon à ceux d'Aix. Response de ceux d'Aix au Duc.
paya si cherement par son col, aux despens de sa propre vie. Le iour d'apres le Duc d'Espernon escriuit lettres au Senat, au Comte, & aux Consuls d'Aix de se trouuer aux Estats, assignés à Riez, le vingtieme du mois de Mars, par le mandement du Roy : ainsi qu'il leur faisoit entendre par la teneur de ses missiues. Ils luy firent response que mettant en œuure, & à tout propos exerçant tant d'actes d'hostilité contre les fidelles seruiteurs de sa Majesté, comme il faisoit iournellement, non seulement contre les propres murs de la ville capitale, D
ains par tous les endroits de la Prouince (dont le Roy estoit aduerty) en ce cas ils le tenoyent pour ennemy ouuert, capital & mortel, & ne le recognoissoient en rien.

Le xix Mars. Rauages & butins recourus.
Voicy que trois iours apres ceux d'Aix voyans sept ou huict gendarmes du fort rauager & faire pis que tempeste par le territoire, mener bestes & personnes, & ne laisser rien à prēdre, font sortir quelques maistres, qui leur osterent les proyes emblees, & menerent de surcroist vn bon prisonnier dans la ville, qui s'en feroit bien passé. Le lendemain quatorze ou quinze gendarmes du Comte allans au lieu d'Ystres, retraitte de leur garnison furent ren-
Le xx. Mars. prisonniers faits par Vitelly.
contrés par Vitelly, qui tout ouuertement declaré contre le Roy en faueur du Duc Gascon E
en print cinq de conte fait, qu'il mena de ce pas à Berre. Il n'est certes pas croyable comme la ville d'Aix auoit changé de ton, comme elle estoit affectionnee à son Roy, & comme sa
Le xxiiii. Mars. Commandement de prier pour le Roy.
ieunesse estoit aguerrie, & duite aux sorties militaires. Ceste nouuelle affection fut tesmoignee le vingt & quatre de Mars par vn general & public commandement fait aux Eglises, & aux Religieux de prier pour sa Majesté. Toutesfois le iour ensuiuant cinq enfans d'Aix
Le xxv Mars. Tuerie de cinq enfans d'Aix.
tombés dans les filets d'vne embuscade aupres d'Esguilles furent despeschés sur le champ. Et si enterent ce mesme iour quelques charges de farines dans le fort de S. Eutrope que le Duc auoit fait venir & tirer du chasteau de Roignes.

Le sieur de la Fin auoit fait entendre la pure volonté du Roy au Senat qui encor estoit à F
Manosque (car ceste piece auoit tousiours tenu la route de son Roy) Le semblable auoit fait au Marquis d'Oraison, & à la Comtesse de Sault assemblés en ce mesme lieu, pour
Le xxviii. Mars. Entree de M. de Lesdiguieres en Prouence.
conduire les affaires à bonne fin par le moyen de la Fin. Sur ces grands coups, le magnanime autant que sage Lesdiguieres aborde en Prouence, & se rend à sainct Estienne, auec son armee composee de cinq à six cens cheuaux, & quinze cens harquebusiers.

Son entree fut vn Lundy vingt & huictieme du mois, iour auquel fut donné vn Arrest

par le Senat, portant injoᷓction à tous Prelats, & autres personnes Ecclesiastiques du pays, de faire mention en leurs oraisons & suffrages du Roy, tout ainsi que l'Eglise Romaine de tout temps au moyen des feuz Roys, ses ancestres: la peine de la saisie de leur temporel, & d'autre amende arbitraire suiuant les contreuenans. Si cest Arrest en anima quelques-vns, je n'en sçay bonnement rien. Tant y a que ce mesme jour les gens du Duc brusleren le village de Merargues, & si s'attacherent ses embrazemens trop inhumains aux fourrages & pastures des granges circonuoisines, pour en frustrer leurs aduersaires. Cela n'empescha pourtant le passage du Seigneur Dauphinois, qui le second jour d'Auril venant de sainct Tulle arriua droit à Pertuis, sur les deux heures apres midy: s'estant fait vn petit combat entre ceux d'Aix, & de sainct Eutrope au mesme temps qu'il entroit, où vn certain Capitaine la Planche fut tué, & enterré le lendemain par ses soldats auec quelque forme d'hōneur militaire conuenable à sa profession. La saison le vouloit aussi, parce qu'il auoit bien fait. Ceste soldaresque pompe fut faite le jour des Rameaux, sur le poinct que Forcalquier, Lurs, & Mirabel se desroboient des mains du Duc pour se remettre à celles du Roy.

Bruslemēs faits à Merargues.

Le ii. Aoust. M. de Lesdiguieres à Pertuis.

Le iii. Auril. Mort de la Planche, natif de Marseille.

Le lendemain la Fin arriua à Aix mandé de la part de sa Majesté, meritant vn tel honneur que les Consuls accompagnés de la plus-part des personnages notables de leur conseil l'allerent receuoir hors la ville. Le jour suiuant le trompette du Dauphinois donnant nouuelles à Aix que son maistre estoit à Pertuis auec son armee, & des lettres de l'entree du Roy à Paris. Ce qui fut confirmé deux jours apres par vn Gentilhomme de M. le Connestable: dont tant la ville que le fort firent flammes d'allegresse, bourdonnemens de tonnerres, & tantaremens de clairons: nonobstant que quelques ames furent alors remarquees sans mōstrer aucuns signes de ioye en leurs visages, ny les faire deuant leurs portes auec lumieres & feux en vn tel & si general contentemēt, où tout le monde fut en feste, en allegresse & en feu.

Le iiii. Auril. Arriuee de M. de la Fin.

Le v. Auril. Trompette à Aix.

Le vii. Auril. Nouuelles de l'entree du Roy à Paris.

La Fin n'arresta pas pour leur secrette enuie & marrisson d'aller le jour mesme du S. & grand Vendredy vers le Duc pour essayer d'esclaircir & composer ces gros troubles de differens par quelque douce & gracieuse voye, suiuant la tres-expresse charge qu'il en auoit par les missiues du Connestable tres-desireux de ceste paix pour contenter sa Majesté par vn si digne seruice.

La Fin vers le Duc pour composer les affaires.

Quelques vns m'ont asseuré que la Fin n'estoit venu pour composer les affaires de Prouence qu'en apparence seulement: mais qu'en effect c'estoit pour conforter & roidir de la part du Roy le Marquis d'Oraison, Soliers, sainct Cannat & les autres Gentilshommes freschement tournés du costé de son seruice contre le Duc d'Espernon: les asseurant que sa volonté estoit toute deliberee & roidie à l'oster de ceste Prouince. Et combien que les affaires de sa Majesté portassent de ne se declarer pas ouuertement de quelque temps, si en feroit elle bien tost sortir vne telle & si claire demonstration, que chacun en seroit content.

Secrette charge & commission de la Fin.

Il faut noter que la Fin porta vne lettre de la part du Roy à sainct Cannat (qui depuis la desmolition de la citadelle de Thollon commandoit dans ceste place) à fin de le roidir tousiours plus fort contre le Duc, quelque semblant que fit sa Majesté de conjurer toute la Noblesse de ce party de luy obeyr. Or aduint que ce Gentilhomme tenoit si negligemment ses papiers, que sainct Cannat plus fin que la Fin mesme eut moyen d'attrapper & voir les memoires qu'il auoit signés de la main propre du Roy, & d'vn secretaire d'Estat: lesquels portoient que là où il trouueroit ceux qui s'estoient esleuez contre le Duc estre foibles & reduits à mauuais party, il les desaduoüast bien & beau, & fist faire leur procez: au contraire s'ils estoient forts, & fermement estançonnés, il priast le Duc de se retirer librement, pour ne desperer vne Prouince de frontiere si voisine de l'Espagne: tours qui n'appartiennent qu'à Roys, combien que c'estoit vn trait de maistre, regardant comme Ianus l'aduenir & le passé.

Finesse de S. Cannat attrappant les memoires de la Fin.

Trets & Sainct Paul qui apperçoyoent haut en l'air ces flammes volantes du fort d'Aix, & entendent en leurs oreilles les tonnerreux bourdonnements des canons, se rendent sous l'apprehension de ce bruit à l'obeyssance du Souuerain, quittans le parti d'vn nouueau Duc pour celuy d'vn nouueau Roy legitime & successif, & le subiect pour le Prince. Le Baron de Trets & Albiosc firent ces deux coups à la fois le douze du mois d'Auril. Le changement estoit bien tel à Aix, que les Capitaines des portaux de Nostre-Dame & de Bellegarde de l'annee precedente, l'vn Guerin, l'autre Escoffier furent fourrez dans les prisons sept iours apres, accusés de quelques menees, dont ils furent bien tost purgez. Le Courrier vint cependant de Paris, qui deliura tout le monde de doute, touchant la reception du Roy,

Le xii. Auril. Trets & S. Paul remis par le Baron de Trets & le sieur d'Albiosc.

Le xix. Auril. Emprisonnemēt de Guerin, & Escoffier.

Nouuelles asseurees de la reception du Roy.

du Roy, dont quelques ames apprehensiues & melancholiques ne se pouuoyent bien asseurer. Parquoy le Comte qui n'oublie rien de ce qui regarde le seruice de son Prince auec enuiron trois cens cheuaux, cinq cens hommes de pied, & l'attrait du canon s'alla camper à Ourgon, sur le bord de Durance, laissant la garde de l'hospital, du temple de Sainct Iean, & du fort des fourches aux habitans. Cela faisoit-il, parce que le Duc auoit assemblé son gros à Peyrolles, & s'estoit ietté le long du bord de Durance auec son armee, pendant que le chef Dauphinois estoit encor à Pertuis, où il auoit cuidé passer le bac des morts, assailly d'vne fieure aigue & continue durant huict iours: mais les Parques qui deuoyent tirer encor assez plus loing le fil de sa vie, n'y oserent pas toucher: tellement que peu apres il se ioignit au Comte de Carces. Il faut remarquer que Barbe-roussette, marinier natif de Marseille, apres auoir emmené la gallere du Connestable, dont il estoit capitaine à Cazaux, & Louys d'Aix fut par leur commandement en recompense d'vn tel seruice meschamment assassiné dans vne sienne Bastide. Aussi estoit en ce temps l'insolence de ces deux hommes en si haut & redoutable credit, que les plus riches & gros marchands de la cité furent saisis & emprisonnez: puis auec rudes & sanglantes menaces chassez & iettez dehors, apres auoir cruellement tiré d'eux des grosses sommes de deniers, & presques tari leurs bourses par mille voyes illicites & tyranniques moyens. Ce n'est pas tout: car ils inuenterét pour entretenir leur train ordinaire & desreglé, vne telle sorte de traffic & de reigle, qu'ils acheterent vne grande quantité de bleds qu'ils mandoyent aux maisons par leurs satellites, lesquels armez & embastonnez contraignoyent le peuple de le prendre sur le champ, vn tiers plus qu'il n'auoit cousté. Braue, court & subtil moyen pour trouuer deniers en peu d'heure, & faire vn gain auantageux, sans aller courir fortune à la discretion des vents & des ondes: veu mesmes qu'ils le faisoyent verser en pleine rue, au deuant des portes des refusans, desquels (quoy qu'ils sceussent alleguer) les mosquetaires de ces deux Royteletś tiroyent sur l'heure mesme les payements, ou par amour, ou par force: mais si vous attendez quinze ou seize mois, vous les verrez impetueusement precipiter du faiste de ses honneurs, & de leur imaginaire grandeur & felicité, aux fondrieres de tous malheurs, & d'vne infamie perpetuelle & miserable. Leur poinct n'est encore venu.

Le Comte de Carces à Ourgon.

Ce qui se faisoit a Marseille, ou Barberoussette est assassiné.

Inuention prompte pour auoir deniers.

Or les deux camps du Dauphinois & du Comte Prouençal se trouuerent assemblés au lieu d'Ourgon, trois iours auant les Calendes de May, à vne lieuë de celuy du Duc qui party de Perolles quelques deux iours auparauant, passant par Lambesc, Mallemort, & Allein, l'auoit planté à Senaz: & par ces petits villages composé au surplus de neuf cens maistres, trois cens harquebusiers à cheual, & mille hommes d'infanterie. En cest estat où l'vn ne vouloit hazarder, & l'autre n'auoit qu'à defendre, Morges, Bezaudun, Merargues, le Cadet, & quelques autres en nombre de trente bien montés, furent commandez par le Dauphinois d'aller recognoistre la contenance, & l'assiette de l'ennemy. Vne embuscade de cent maistres, que le Duc auoit fait mettre non trop loin de luy, les descouurit & chargea si furieusement, que la crouppe du cheual de Bezaudun se trouuant couppee d'vn coup d'espee, ce desastré Gentilhomme fut renuersé par terre, sous la vistesse de sa monture, & par telle cheutte fait prisonnier de Boyer, duquel il eut don de sa vie. En ce mesme instant voila arriuer à toute bride le Duc, lequel recognoissant Bezaudũ fut tellemét outré d'indignation, que sur le feu de ceste ire tant elle eut de pouuoir sur sa raison, il le fit couurir de feux & de gresles de plomb dont il tomba roide mort d'vne pitoyable sorte, quelles supplications que sceut faire Boyer, qui pour garantir la vie d'vn Gentilhomme yssu de tel sang que celuy de Castellane, & des plus accomplis de sa condition, se tint vn temps à deux genoux, auec larmes & supplications: afin d'impetrer ceste grace qu'il ne peut iamais auancer, quel merite qui fut en luy.

Le xxvii. Auril. Camps de M. d'Espernon, du sieur de Lesdiguieres, & du Comte de Carces.

Mort d'Antoine Hannoré de Castellane, sieur de Bezaudun.

Certainement Bezaudun estoit d'vne fort puissante, illustre & fertile famille, puisné de la maison de la Verdiere, doüé de beaucoup de rares caualliereś & vertueuses qualitez, fort adroit & vaillant aux armes, sage & courageux en guerre, courtois, affable, & gracieux en sa conuersation & son parler, amateur des liures, & plein de bonnes lettres, pour le couronnement de tant d'excellens auantages, ayant vn genie admirable, & vne plume aussi bonne & bien couppee pour la rithme & pour la proze que Gentilhomme de France (car nostre Prouence en a peu.) Aussi fut-elle la seule cause de sa perte, pour auoir escrit vn certain court & brief manifest, au nom de la Noblesse reünie contre les actions, les prodigieuses exactions, & les intentions de ce Duc, auec tant de netteté de paroles, de belles couleurs, d'art, d'aigreur, de force d'eloquence & d'ordre, que je ne sçay si les plus excellentes

Qualités du feu sieur de Bezaudun.

plumes

plumes de cest aage si bigearre & delicat, luy porteroient point enuie. Pour mon regard je l'ay tenu & leu auec tant d'attention, d'estonnement, & d'admiration, que si je n'auoy eu vne tres-particuliere familiarité, cognoissance & prattique de ce pauure Gentilhomme depuis ma plus tendre jeunesse, & mes premieres escoles, je ne le voudroy jamais croire. Il fut si bien fait & limé, qu'il luy acheta vne immortelle reputation, aux despens de sa propre vie, que Boyer ne sceut obtenir: ainsi soit en paix son ame. En memoire de ceste amitié il m'est arriué d'auoir representé parfaictement son visage plus de quinze ans apres sa mort: si que i'ay par la seule force de l'imagination, comme tiré de la sepulture son image, que i'ay donnee à ses enfans, afin que tout soit immortel. *L'autheur a peinct excellent apres plusieurs de temps en temps.*

A

Ces ioustes impitoyables & sanglantes faschoyent les vns, & lassoyent les autres: le gain n'y estoit iamais sans perte, le proffit sans dommage, ny les lauriers sans cyprez: & si n'en tiroyent vtilité, que les libitinaires & faiseurs de bieres & de potences. Ja estoit venu le temps que ceste tempeste deuoit cesser, tant d'esclandres prendre fin, & l'animosité languit. Que Minerue s'apprestoit de chasser Mars, Themis discorde, & finalement la paix estouffer la guerre, en sorte que le temple de Ianus se vid clos pour vn long temps. Et pource qu'on ne peut facilement ni auec vne moyenne violence passer d'vn contraire à l'autre, qu'à gaigner vne victoire il y va du temps & du hazard, vne tresue fut accordee pour trente iours, & les armes mises bas de part & d'autre. La condition fut telle, que le fort de Sainct Eutrope leroit remis entre les mains de la Fin, mediateur de ce repos, personne neutre, suiuant l'ordonnance du Connestable, & que le Duc d'Espernon & ses bandes le quitteroyent, iusques à tant que la volonté souueraine du Prince fust attinee, pour accomplir entierement ce qu'elle en ordonneroit. Il estoit raisonnable que le mois de May ordonné à la verdeur & production de la beauté de la terre, & de toute resiouyssance, fit naistre l'esperance d'vne bonne & durable paix, aux fleurs de ceste tresue tant desiree de part & d'autre, puis que les destins semblerent auoir particulierement reserué aux plus beaux jours du Printemps, ausquels les Astrologues ont sacré les ambrassemens de Castor & Pollux, que le commun appelle jumeaux. Ce sont des rencontres tellement iournaliers ez choses du monde, que qui les regardera de bien pres, les trouuera presques naturels & infaillibles, ie ne dy pas necessaires tant ils arriuent souuent. *Le premier de May. Tresue accordee pour tout le mois.*

B

C

La tresue donc arrestee aux conditions ja presentes, le Duc remit comme en depost la garde de son fort au Baron de Peraud, qui sans aucune sorte de delay en donna l'aduis ce mesme jour par vne sienne lettre à Crozes, lequel ialoux outre mesure de voir sortir vn tant illustre & general bien dans l'an de son Consulat en receut vn merueilleux contentement. Ceste ioye fut le lendemain de beaucoup augmentee, & comme tout à coup espandue par la cité, quand on vid desloger les machines de fonte trainees auec bruits & fracas des charriots & de cheuaux, pour tirer au lieu de Roignes, & ce fort presques tout vuidé. Auriac Gentilhomme du Dauphiné, & Lieutenant du Dauphinois, Allamanon & le Docteur Matroc (qui deux iours auparauant auoit porté le paquet de la Cour au camp) estoyent arriuez à Aix, & sur ces mesmes deslogemens auoyent asseuré l'accord de la tresue: si qu'on vid en bien peu d'heure le bestail auoir la clef des champs, & s'aller esgayer dans les pastis, & les colines du fort couuertes d'vne mousse tendre, & d'vne verdoyante & luisante tapisserie plus belle & riche que soye, l'accez estant libre aux hommes, les armes en silence, les champs en verdeur, & les bestes en asseurance. *Le iiij. May. Le fort remis au sieur de Peraud.* *Le v. May. Bonnes nouuelles à Aix.* *Effects de la tresue.*

D

E

Le Duc entra deux iours apres dedans Aix, où quelques siens viuandiers le suiuirent, pour se pouruoir des choses necessaires à vn somptueux & magnifique festin qu'il pretendoit faire le premier des Ides de May premier Dimanche du mois, à la Comtesse de Sault & aux Dames de la ville. Mais pource qu'vne si prompte demonstration de magnificence sur la fraische memoire de tant d'aigreurs & d'animosités exercees ne pouuoit estre que suspecte & dangereuse, les portes leur furent interdictes, & ce banquet destourné: dont les plus belles eurent despit, les plus friandes desespoir, & les laides contentement: si tant est que quelques femmes croyent de l'estre. A ce mesme poinct commandemens tres-estroits furent faits à tous estrangers venus du fort de vuider la ville, aux habitans de n'achetter aucune chose des ennemis, & aux hosteliers de ne receuoir & ne loger personne, sans vn particulier buletin signé de la main des Consuls. *Le vij. May. Festin rompu.* *Defenses à Aix touchant ceux du fort.*

F

Cest ordre donné la Fin arriua à Aix pour aller au fort auec six cens hommes: mais les soldats luy demanderent six heures de terme, tant pour auoir temps de le vuider, & transporter leurs hardes, que pour en aduertir le Duc. Pendant ce delay, la Fin mit ses gens à *Le ix. May la Fin à Aix.*

l'Hospital

Le x. May. Le fort rendu par le sieur de Peraud à la Fin.

Le xii May. Le Seigneur de Lesdiguieres reçeu à Aix.

Le xiiii. May. Fort des Fourches desmoly.

l'Hospital, lesquels entrerent le jour suiuant dans le fort, que Peraud luy remit, abandonné & vuidé de tous ceux qui le tenoient, non sans le dam de plusieurs.

Deux jours apres le Dauphinois auec sa garde & sa compagnie d'ordonnance accompagné de Blaccons, Morges, & quelques autres Gentilshommes fut reçeu à Aix auec tant d'allegresse & d'honneur, que comme il eut souppé, le premier Consul suiuy des plus nobles & notables Citoyens l'alla visiter chez le Conseiller de Millaud (où par la beauté spacieuse & tres-commode de la maison on l'auoit logé) auec les clefs de la ville en main qu'il baiza & luy presenta, comme à son vray liberateur: mais la courtoisie & la sagesse dont ce Seigneur est grandement recommandable, ne permit en façon quelconque que sa bouche les acceptast. Acte qui augmenta d autant plus l'opinion qu'on auoit de luy, que l'offre sembloit faite d'vne fort grande & pure franchise, par ceux qu'il auoit tant à poinct deliurez d'vn joug si fascheux & d'vn continuel soucy. Biē peu apres y arriua le Marquis d'Oraison. Or voicy la premiere decadēce de ces miseres, & de Mars paroistre, le penultieme des Ides jour quatorzieme & chritique, auquel le fort du pté batailler, commencé sur la colline des piliers patibulaires quelques mois auparauant commença d'estre desmoly & ruyné. Et jour auquel le Dauphinois suiuy du Capitaine de sa garde, Gentilhomme de Prouence de la famille de Ysia s'alla aboucher auec la Fin hors du fort, & traitter de toutes choses. B

Reunion de la Marquise d'Oraison auec la Comtesse de Sault.

Le xvi. May. Gentilshommes mandez au Roy.

La saison se vid comme en vn instant tellement changee, & le Ciel si nettement rasserené, que ceux qui se rompent la teste à cercher la transmutation des metaux, auec tant de resueries & de fumees la trouueront icy toute faicte du fer à l'or, là où ils se contenteroient de changer l'airain en argent, ou de fixer le Mercure, en sorte qu'il supportast gaillardement & le marteau & le feu. La Comtesse de Sault (qui n'auoit esté dans Aix, depuis qu'elle en estoit sortie en habit & barbe de Suisse) & la Marquise d'Oraison y entrerent le lendemain, receuës auec mille honnorables bienveignemens & saluts des plus apparens de la ville. Des nouuelles reünions furent adonc cimentees, des enuies assoupies, & des inimitiés esteintes, ou pour le moins mises sous les cendres: toutes craintes esuanoüies, tous voiles descouuerts, & tous pretextes dissipez, le nom du Prince venerable, & des estrangers odieux: somme que ce fut vn ieune & nouueau siecle d'or, au lieu qu'il n'estoit que de fer. Aussi furent la Molle & du Perier Gentilshommes bien emparlez, mandez en Cour tant pour aduertir sa Majesté du succez de ses affaires, que pour impetrer & poursuiure le desmolissement du fort, pendant qu'ils courent au Roy, la Fin & deux Senateurs courent vers le Connestable pour luy remonstrer de vouloir consentir à ce mesme abbatement. C

Gascons chassés de la ville de Freiuls.

Le xviii. May. Homme massacré à Marseille pour s'estre resiouy de la reception du Roy.

Et comme vne ruine tire l'autre, on eut nouuelles asseurees, que Frejuls s'estoit declaré ces mesmes iours pour le Roy, & s'estoit entierement deburé de la charge des Gascons. Mais les insolences de Cazaux & Louys d'Aix se trouuerent tant extraordinaires & insupportables à Marseille, qu'ils firent barbaresquement massacrer vn homme tout cassé d'ans, parce seulement qu'il auoit fait demonstration & semblant de vouloir faire vn feu de ioye de la reception du Roy à Paris: acte de vray & bon subiect, qui perd la vie pour son Prince, & gaigne vne gloire immortelle pour vne telle fidelité. Entendez maintenant d'autres sons de trompettes, & d'autres criees que de sang & d'armes, sçauoir vn commandement public d'aller explaner le fort du costau patibulaire, que bien tost la desolation de la contreville d'Aix suiuit, tel se pouuoit le fort, lamentant sous les pieces, les houës, les coignees, & les marteaux du peuple d'Aix. Si on desmolir de ce costé là, il se bastit de l'autre par telle industrie, que les Comtesses de Sault & de Carces s'embrassent, iurent amitié, se visitent & banquettent ensemble chez le Marquis d'Oraison: si bien que voila des plus fortes & contraires pierres du bastiment de la paix de Prouence, resioinctes & rassemblees. Allegresse qu'on vid suiuie de bals, ioustes & contremens de bagues, où la Noblesse fit merueilles. D E

Le xix. May. Reconciliation des Comtesses de Sault & de Carces.

Le xxiiii. May deliberation de M. le Connestable portee à Aix par la Fin & deux conseillers.

Le xxvii May Conseillers enuoyés à la Cour de Manosque.

Ces publiques festes vn peu accoisees, car rien de violent ne dure, la Fin, les Senateurs Agar & Suffren (c'estoyent ceux qui l'auoyent accompagné) arriuerent quatre ou cinq iours apres à Aix auec la deliberation de Monsieur le Connestable. Elle portoit que les Estats seroyent tenus à Lambesc le trente vn de May, pour le soulagement du pays, pendant que Pertuis, Apt, & quelques autres lieux contribueroyent au fort pour les choses necessaires. F

A peine passerent trois iours, que Agar, Suffren, & le Conseiller de Bras se porterent à Manosque, pour aller prendre le Senat, & le remettre dans Aix. C'estoit vne des meilleures pieces de ce corps illustre, dont les membres auoyent tousiours suiui le vent de son Roy: au moyen dequoy ils manderent Genesi leur Greffier auec lettres de refus iusques

au man

au mandement du Prince. Delay qui fut cause que la Fin s'y transporta le leudemain pour les persuader de quitter Manosque & se venir rejoindre à leur tout, puis que tout schisme auoit pris fin.

Le xxix. May. La Cour de Manosque refuse d'aller à Aix. Le xxx. May. La fin va à Manosque pour les inciter de venir.

Le mois que les Romains souloient dedier à la deesse Iunon estoit seulement entré, quand deux Ambassadeurs Mahumetans escortés de quatre galeres aborderent à Marseille de la part du grand Seigneur: leur charge portoit de dire à Cazaux & Louys, que là où ils ne voudroient recognoistre leur Roy, ils leur denoncent la guerre: mais la folie qui possedoit ces deux tyranneaux possedés de mille furies, fit sortir de leurs bouches tout plein d'insolentes & indignes responses, contre l'honneur & le respect naturel qui se doit à la Royale Majesté, voire auec des brauades, & menaces telles, que quand le feu prendroit aux quatre coins de la Cité, jamais Henry de Nauarre n'y seroit obey ny recognu. Prodigieuse outrecuidance, insigne folie, & chastiable malice. Ce fut pour espouuanter le peuple, & pour tousiours le tenir sous les pieds, qu'ils s'esgalerent ainsi en propos audacieux & insolens: d'autãt qu'à part de peur de ruyner le commerce, dont ils arrachoient tant de gros deniers, destinez à l'entretien de leur monstrueuse ambition, ils supplierent flatteusement ces Ambassadeurs de donner de leur part des belles & honnestes paroles au grãd Seigneur auec des excuses & soumissions colorees & dorees de beaux & riches presents: leur bandans par ce moyen le col non auec des estouppes, mais auec de l'or, pour leur faire auoir l'esquinance, & leur estouffer la parole, comme les Rhodois firent jadis à Demosthene, les renuoyans ainsi malades, apres les auoir bien traittez.

Le 1 de Iuin. Ambassadeurs du grand Seigneur à Marseille. Responses insolentes des tyranneaux de Marseille aux Ambassadeurs. Excuses faites à part aux mesmes Ambassadeurs. Aule Gelle, liure xi. cha. ix.

Ce cas aduint à Marseille ez Calendes du mois de Iuin, cinq iours apres sur les quatre ou cinq heures du soir arriua dans la ville d'Aix la Chambre de Manosque, tant attenduë & souhaittee, au grand desplaisir du Duc. Les pieces de ce petit & tres-excellent corps Royal estoient Honnoré d'Antelmy, Antoine Suffren, Boniface Bermond sieur de Penafort, Guillaume de Cadenet, Iean de Arcussia sieur de Gardane, Pierre de Dons, François de Foresta sieur de Rogers, Iean Louys, Laydet sieur de Sygoyer Antoine Seguyran, Marc Antoine d'Escalles sieur de Bras, Iean Pierre Olivier, Balthazar de Pereriis, & Alexandre Guerin, Senateurs au Parlement qui iamais n'auoient suiuy autre fortune en toute sorte de tourmentes que celle du Roy, que Reynaud Fabry sieur de Calaz, Alby sieur de Bresc, & de Garnier sieur de Montfuron Conseillers de la Cour des aydes accompagnoient, la plus part yssus de familles patriciennes, mais tous indifferemment fermes & inesbranslables colomnes de la Couronne, qu'aucune violence de vents estrangers, ny de ciuiles tempestes n'auoit esmeu. Mais quoy, le deluge estoit general: le zele portoit les vns, l'opinion transportoit les aútres, les vns visoient à l'Estat, les autres au bien commun, & presques tous à leur profit, & particulier auantage. Le temps l'ordonnoit ainsi. Leur venuë fut tant agreable, que Monsieur de Lesdiguieres, le Comte de Carces, le Marquis d'Oraison, plusieurs Barons & Gentilshommes, & les Procureurs du pays fort honnorablement suiuis les allerent receuoir & accompagner iusques au temple de sainct Sauueur, où l'Hymne des graces fut chanté pour t'adoucit l'estourdissement de leurs oreilles, que les bruits & bourdonnemens des tonnerres des canons auoient presque esfourdé.

Le vi. Iuin. Arriuee de la Chambre de Manosque à Aix.

Or la Fin qui desiroit auec passion de voir la fin de tant de malheurs, apres vn tant heureux commencement se rendit à Marseille, pour voir s'il rencontreroit tant de bonheur, que de pacifier la ville, & composer les affaires: mais comme il y a plusieurs genres de fins, n'y estant le bien venu, il se rend au Chasteau d'Yf. Ce mesme iour arriua à Aix le Docteur Bonfils qui en l'absence du Lieutenant general son pere homme d'honneur & de courage, tenoit son siege à Pertuis, d'où il r'appella toutes causes à leur ressort naturel. La veille de la feste-Dieu, ou, à mieux dire, de la grande & solennelle journee d'Aix, les Senateurs venus de Manosque, assemblés en corps, à la maison du sieur d'Antelmy (l'vn des plus dignes & entiers iuges de son temps) qui tenoit lieu de President, sortirent en belle & decente grauité, auec leurs Huissiers en teste, pour s'aller reünir & rejoindre à leurs collegues & consenateurs au Palais Royal à eux destiné, où chacun selon l'ordre de sa reception ayant pris sa place, Ioseph Estienne Greffier ciuil, personnage tres-ciuil & treshonnorable, digne d'immortelle renommee, escriuit pour ceux de l'Vnion, & Genesi pour l'autre corps.

Le vii. Iuin. La Fin à Marseille mal receu. Le viii. Veille de la feste-Dieu. Reunion du Senat. Le ix Iuin. Iour de la feste Dieu.

Marc Antoine de Vitalis sieur de Porcils Gentilhomme de la Cité, petit fils d'Esprit Vitalis qui fut en son temps souuerain Senateur, auoit esté creé depuis le mois de May Prince d'Amours que les Romains souloient appeller Prince de la ieunesse.

Dispute entre le Prince d'amours & le premier consul sur l'auantage du rang.

Or deuoit il paroistre le lendemain, & marcher en grande parade & magnificence:

au moyen dequoy il pretendit de preceder le premier Consul, estimant que c'estoit son iour principal, & que tel rang luy estoit deu : le Senat qui pareillement deuoit aller ce mesme iour en corps de Cour, & en pourpre auec vne splendeur bien illustre & venerable, se trouua tout à propos pour decider ce different, donnant par maniere de prouision son rág au Prince annuel, apres le Consul ayant eu esgard que le premier chapperon de la prouince se donnant coustumierement aux plus esleuez Barons & Gentilhommes de la Prouince deuoit estre maintenu en sa place & dignité, combien que la reigle n'aye peu de fois manqué, selon le rencontre des brigues, des saisons & des humeurs: mais le Duc d'Espernon dót A le hautain courage ne pouuoit desmordre de son courroux, porta tant impatiemment ceste reünion, qu'il fit lascher tout aussi tost defenses aspres & rigoureuses à Brignolle, Riez, Pertuis, & par tous les lieux qu'il tenoit encor sous ses armes, de n'aller disputer leurs procez à Aix, ains à Brignolle, où la moindre & derniere piece du Senat tenoit encor. De toutes ces prohibitions firent petit estat, le Conseiller Aymar Doyen de ce grand corps, Ioseph Aymar son fils Procureur general, Iean Louys le Monier sieur de Chasteaudueil Aduocat general, B personnage vniuersel & tres-excellent, & le General Serre, homme splendide & magnifique, qui furent veus entrer à Aix le vingt & deuxieme du mois, où ils furét si bien receus que les Senateurs, que ces bourrasques ciuiles auoient espars, arriuoient auiourd'huy deux, demain trois, maintenant quatre, tantost six, de sorte que le President de Piolenc s'y rendit le iour ensuiuant.

Defenses du Duc d'Espernó. Le xxii Iuin. Entree de quelques Magistrats à Aix.

En ces mesmes jours Crozes premier Consul alla pardeuers M. le Connestable tant pour le fait de la trefue, dont la rupture estoit secretement menacee, que pour le desmolissemét du fort, edifice de mauuaise & funeste ombre à la ville d'Aix, que le mois de Iuillet attend. Le Conseiller Iohannis, & le Iurisconsulte Fabregues qu'on auoit mandez au Roy, entrerent ce mesme iour par l'vne des portes, voire sur l'instant que le President Corriolis auec C quelques deputez entroyent par vn autre portail. La Fin qui d'vn mesme train venoit de Thollon fut retenu à Roquevaire par le Duc, & mené prisonnier à Brignolle, en haine de ce qu'il auoit donné les portes de son fort au Dauphinois, & remis ses ennemis au Donjon, de peur qu'il ne fust resaisi. La Cour cependant qui ia estoit toute resiointe & remise en son entiere splendeur, s'assembla en corps illustre & en pourpre venerable à la salle doree, où apres vn silence plus que Pythagorique, en telle & si souueraine Majesté elle fit faire tout premier lecture de la reünion inseparable de la iustice, en vertu des lettres du second de May donnees à sainct Germain en Laye, & publier l'Edict de paix auec vne tres-ample abolition des choses passés, fors des cas desaduoüez execrables, & hors des termes de grace. En apres reuoqua la Iustice souueraine de Marseille, confirma la procuration du pays aux Consul d'Aix, auec leurs anciens rangs & honneurs, supprima les offices morts, & non pourueuz, ordonna que ceux que le Duc de Mayenne auoit donnez seroient renouuellez, & confirmés par patentes Royales : que les Arrests & iugemens prononcez contre les absens de party contraire seroient tenus pour non faicts, les autres tiendroient & demeureroient en leur force: que les administrateurs des deniers tant sur la vente des meubles, que autres choses rendroient compte, imposant silence à tous sans aucun en excepter, declarant les contredisans & reuesches dignes des peines dont on a accoustumé de chastier les troubleurs du repos des villes, les barangueurs de peuples, les faiseurs de monopoles & conciliabules, les ambrazeurs d'esmeutes, mespriseurs des sainctes & sacrees loix, seditiouaires, & en vn mot, perturbateurs de la publique tranquillité. Presques à peine sont ces choses si grauement & seuerement prononcees dans la grand Salle où est le lict fleurdelisé de la souueraine iustice, que la Fin arriue à Aix, où il n'a plustost mis le pied hors de l'estrier qu'il les entend proclamer à trois trompettes par tous les quarrefours de la cité: & le jour ensuiuant publier à la Chambre des comptes, & au siege du Senechal : tellement que les feux de ioye en sont allumez aux places ordinaires & publiques, les tonnerres d'airain laschez, les quartiers en armes; & tout le peuple en solemnelle & commune resiouyssance, le lendemain jour penultieme du mois. F

Le xxiv. Iuin. Le sieur de Crozes deuers M. le Connestable. Arriuee du President Corriolis conseiller de Chasteauneuf & de Fabregues. La Fin prisonnier à Brignolle. Le xxvii. Iuin. Le Senat assemblé en corps au palais prononce plusieurs belles choses.

Arriuee de la Fin à Aix, où ces choses sont criees. Le xxviii. Iuin. La Cour des Comtes & le Siege du Seneschal suiuent le vœu de la Cour. Le xxix. Iuin. Feux de ioye & signes d'allegresse generale.

Ces signes d'allegresse ne furent plustost acheuez, que la premiere aube de Iuillet paruë, la Fin monta à cheual pour tirer au Languedoc trouuer M. le Connestable. C'estoit le mesme iour que les Royrelets de Marseille trenchans des petits souuerains mirét sous vn impost de six pour cent, autant d'entree que de sortie sur toutes les marchandises : à la recepte duquel ils commirent sans les affermer autrement, ny encherir certains compagnons de leur haleine qui sçauoient tres-bien leur mestier. Quatre jours n'ont plustost acheué leur course

Le 1. de Iuillet. La Fin tire au Languedoc. Impost à Marseille. In mercib. deportatis & exportatis.

ordinaire

ordinaire qu'on void reuenir du Languedoc les Conseillers Iohannis Seguyran & Mont-
furon, auec responses, languides & fascheux dilayemens de la ruyne de ce fort, que la ville
d'Aix ne peut souffrir dresser les cornes si haut. Ces insupportables remises meuuent le
Senat de reprendre le gouuernement. Et sur ce poinct mesme, pour coupper chemin aux
dissentions, qui eussent peu sourdre entre le Comte de Carces & le Marquis d'Oraison, l'vn
commandant deçà, l'autre de là la Durance, de faire des inhibitions rigoureuses aux Pro-
A cureurs du pays, de ne lascher aucunes contributions sans leur expresse licence à peine de
rebellion.

Le iiii Iuillet Le Duc ne peu voir la ruyne de son fort. Le Senat reprend le gouuernement.

Le fort qui auoit desia fait ses derniers efforts nonobstant le reflus du Connestable estoit
au periode de sa fortune : car ny les roulemens des destinees, ny le souuerain qui sans se
mouuoir les gouuerne, n'auoient ordonné plus longue sa duree, ny donné à ses commence-
mens qu'ils deussent jamais croistre en ville haute ou contre-cité, ainsi que le bruit enauoit
couru. Le Dauphinois & le Comte qui bien tost le razeront vont à ces fins compositer a-
uec les Capitaines que la Fin y auoit laissez, lesquels ne le gardoient pas auec vne si jalouse
& mortelle passion, que faisoit son premier maistre & fondateur. Ce poinct gaigné ils font
B mettre en armes les cinq quartiers de la ville: & auec partie de ces hommes entrent dans le
fort sans mine d'hostilité, & au donjon, par vn guerrier & gaillard stratageme, que ces deux
Seigneurs pratiquent, sous le semblant de venir de l'esbat de la chasse, ainsi accompagnez
de soldats, de peur de tomber ez filets de quelque gauche & mauuais rencontre, & comme
lassés & recreus du trauail de ce charmant exercice tous fondus du chaud, que le Lyõ darde
en ce mois se reposer en passant: tellement que se trouuans les plus forts dans la forteresse, ils
forcent les Capitaines & les gens de guerre de se rendre doucement, & d'en sortir d'amitié,
sans grands traittemens ny chapitres: somme qu'ils vous l'emparent galentement, & funt ce
C qu'ils vouloient faire.

Defenses aux Consuls d'Aix de la part du Senat.

Le viii. Iuillet Le fort saisi & surpris par les SS. de Lesdiguieres & de Carces.

On ouyt sur ce mesme coup vne telle tumeur de peuple, vne tant desreglee resiouyssance,
vn murmure tãt general, vne telle presse de rues, vn tel tintamarre de passans, vn tel eschauf-
fement d'hommes, vn tel parlement de femmes, vne telle criaillerie & risee de cachats &
paysans dans les murs d'Aix que le bruit en monte jusques au fort, voire au sourcilleux &
chenu faiste du mont saincte Auanture qui en monstre vn signe de ioye, & conte ce conte
aux nuës: & si en bruit & bourdonne l'air trois iours apres tout estonné.

Rumeur de la ioye dans Aix de la surprise du fort.

Ainsi qu'apres auoir tonné
Dedans l'air, reffrappé demeure
D *Vn long, sourd & confus murmure,*
Qui dans l'oreille s'imprimant
Va tousiours ce bruit exprimant.

Vers de l'autheur tirez du neuuiesme liure de son Hyppiade. Poëme heroique.

Celuy qui par sa vertu a estably & confirmé la mer, celuy qui a rompu & fraccassé les te-
stes des dragons dans les eaux, les donnant pour viande aux peuples Ethiopiens, celuy qui
oste la ceinture militaire aux grands Roys, pour ceindre leurs reins d'vne corde : & bref ce-
luy qui a basty & fabriqué le Soleil & l'Aurore, & constitué les fins & termes de la terre, a-
uoit ordonné en son conseil eternel que ceste nouuelle Tour de Babel fut alors confuse
& destruite, d'autant que s'il edifie, aucun ne sçauroit ruyner: tout ainsi que quand il ruy-
E ne, tous les hommes ensemble ne sçauroient reedifier.

Psalmes xxiii

Plustost donc n'a le Soleil chassé les tenebres de la nuict, que tout ce peuple, qui n'a
peu dormir par vne inquietude causee des mouuemens d'vne tant extreme joye, va contre
ceste vaste & infortunee machine, auec machines, pioches, houës, coignees, marteaux, pieux
de fer, bastons, & autres instrumens propres à telles besoignes & desmolitions, qu'il
traitte auec si peu de pitié que rien n'y reste d'entier, que la seule teste, que ceux de la ville
saisissent, c'estoit le donjon : parce que ceste triste & Troyenne destruction, qui commen-
ça le trois des Ides de Iuillet rencontré le Samedy ne peut estre continué le lendemain,
F pour le sacré respect du sainct iour de priere & de repos : combien que ce mesme iour la Fin
venu à Pezenas pour voir Monsieur le Connestable, fust fait prisonnier à ceste seule occa-
sion, & fourré dans l'vne des tours du chasteau, pour n'auoir mieux gardé ce fort. Mais
à grand peine comparut le iour dedié à la Lune, que ces mesmes ouuriers se mettent plus
fort que deuant à poursuiure leur entreprise tant heureusement commencee, & à desmem-
brer piece à piece ce grand corps, qu'ils n'abandonnent ny iour ny nuict, iusques au iour de
Mars, où ce Dieu de la guerre reçoit vn tant mortel esbahissement, que la teste se void ostee
des espaules de ce lourd tronc ainsi esbrãché & renuersé contre terre, cõme vn Colosse attaint

Demolissemẽt du fort.

Le donjõ saisi

Le ix. Iuillet. Iour de Dimanche. La Fin prisonnier à Pezenas.

Le x. Iuillet. La desmolition continuee.

Partage des ruynes & restes du fort.

du foudre, ou vn grand & puissant nauire d'vne soudaine tempeste. Les maisonnages & loges vindrent alors au partage des Capitaines, & le reste du bois au peuple & aux soldats, auec grande quantité de biscuits & de farines qu'on y trouua, ayant esté le corps monstrueux & hautain de ce fort, presques aussi tost mort que né, vieil & cassé que jeune & robuste, & fondu que commencé, voire abbatu sous d'assés plus heureuses conjonctions & sous les armes d'vn Comte le onze du mois de Iuillet, qu'il n'auoit esté basty sous celles d'vn riche & puissant Duc le vingtieme jour de Iuin de l'an nonantetroisieme, n'ayant duré que treze mois & treze jours depuis celuy de sa naissance à celuy de sa ruyne : dont Aix fit tāt de feux de ioye & les Temples de feste & de musique, que la plume ne le peut dire. Ainsi dispose là haut au ciel ce grand Dieu, selon sa sagesse des choses que les hommes possedés de trop de folie proposent çà bas en terre. A

Le xi. Iuillet. Fort entierement razé. Son commencement, sa duree, & sa fin.

Imposition à Aix, apres ceste desmolition.

Ceste tant desiree attenduë & cerchee demolition fut tellement agreable au peuple, que ce mesme jour il fit exiger vne imposition de trois escus pour chef de maison, pour soudoyer les gens de guerre, mais de telle sorte aspre & fascheuse à ceux, qui tenoient les roques du Puech & de Roignes, iugeans qu'ils auoient tout perdu, & que leur fortune estoit accomplie, qu'ils ne firent que rauager & rauir gens & bestail, courans comme bestes sauuages, que quelque rage possede durant ce jour. Le Seigneur Dauphinois qui auoit donné moyen au Comte Prouençal de parfaire vn si noble exploit, comme celuy, sous les armes & le conseil duquel les portes des plus imprenables villes, & les rangs plus asseurez des sanglantes & dangereuses batailles, chancellent & branslent, content d'auoit contenté le Senat, & de s'estre porté en sage & vaillant chef à toutes ces fortes occasions, print vn honorable congé de la Cour, & des Consuls d'Aix. Et pour autant qu'il n'estoit bien seant, ny suiuant les loix d'honneur de laisser partir vn tel & si digne Heros, leur liberateur, sans quelque marque de recognoissance, vers vn tant important & necessaire benefice, la ville luy fit present d'vn cheual si noble & tant excellent qu'il estoit prisé mil escus. Don conuenable à si preux & & bon Cheualier (ainsi fut-il catholique, car ce seul poinct luy defaut) qu'il accepta volōtiers. Il partit le lendemain que Iuillet auoit quinze jours auec son armee, accompagné de mille benedictions populaires, de mille remerciemens, & d'offres infinies de seruice, des Barons & Gentilshommes, qu'il laissa de tresbel accord, & de fort bonne intelligence. Le Marquis d'Oraison, Crozes premier Consul, & quelques personnages de marque le voulans accompagner, quelle resistence que peust faire sa courtoisie. B C

Le xiiii. Iuillet. Le S. de Lesdiguieres prend congé au Senat, & des Consuls d'Aix.

Le xv. Iuillet. Despart de M. de Lesdiguieres.

Le xvi. Iuillet. Venue des sieurs de Ienson & du Perier.

Ceste ioye que je passe si legerement, parce qu'elle ne se peut ny coucher par escrit, ny redire par paroles, fut renouuellee par la venuë de Ienson & du Perier arriuez le lendemain auec patentes du Roy, adressees au Cōnestable, pour l'abbatement du fort ja razé, & au Seigneur d'Ampuille, pour faire tenir les Estats en Prouence, auec creance entiere au Senat, aux Consuls & au peuple d'Aix, au Comte de Carces, au Marquis d'Oraison, à la Comtesse de Sault, à Solliers, & Sainct Cannat son fils, & aux autres Gentilshommes du pays, sur ce que par eux leur seroit dit de la part de sa Maiesté. D

M. le Connestable se plaint à du Perier.

Monsieur le Connestable neantmoins se plaignit à du Perier de ce qu'en violant la foy publique, on auoit trop tumultuairement abbatu le fort. Que la Majesté Royale estant en cest acte offensee, sa charge mesprisee, & luy indignement affronté, il estoit resolu de s'en ressentir, & que comme Connestable, & comme Montmorency il en vouloit tirer raison de Lesdiguieres : toutesfois que puis que du Perier l'auoit asseuré que ceux du Senat qui s'estoyent trouuez en ce desmolissement l'auoyent fait en qualité de personnes priuees, & non comme Commissaires deputez à cest effect, il en estoit satisfait quant à ce chef, combien qu'il n'eust petit subiect de se plaindre du peu de respect qu'on luy auoit porté en leur reünion. Que pour le regard de ceux d'Aix, la iuste occasion qu'ils auoyent de se deliurer de l'oppression de ce fort les rendoit assez excusables : en quoy pourtant il estoit tellement offensé, que s'il n'auoit plus de respect au seruice du Roy qu'à eux, il ne se mesleroit iamais plus de leurs affaires. E F

Le xxi Iuillet. Quelques soldats de Vinon pendus par le commandement du Duc.

Le xxiiii. Iuillet. Courses à Aix.

C'est vn prouerbe merueilleusement bien trouué, que la queuë est tousiours le plus fort de la beste à escorcher. Vous voyez en quel estat sont ces choses : & neantmoins cinq iours apres le Duc qui auent comme le Gouuerneur de Vinon vouloit estre de la partie, & se retiret de ses enseignes, se mit en telle colere qu'il fit pendre quelques soldats, & mit dedans ce lieu des hommes dont il se pouuoit assez mieux asseurer, quelques siens gendarmes n'arrestans guieres d'aller courre & passader aux portes d'Aix, qui furent bien tost poussés.

Combiē d'esclādres a fait ceste guerre, cōbiē ruiné de villes, appauuri de maisons, abbaissé

& desolé de familles, renuersé de toicts, embrazé de bourgs, deserté de champs, friché de terroirs, massacré de personnes, violé de temples, deturpé de vierges, enuefué de femmes, & pour le comble de tous maux, conceu d'horribles debtes, & des prodigieuses contributions & despences : c'est chose funeste à le dire, tel capitaine qui n'auoit que cinq sols vaillant auoit vne obligation sur vn malotru village de mil escus, & tel qui ne deuoit pas la maille, voyoit son bien tout engagé & sa famille à la faim.

Combien de malheurs a traîné ceste guerre en Prouence.

A Le Senat qui preuoyoit vne grande & lamentable destruction aux poures chasteaux, ainçois les meilleures villes (la nostre en sçait quelque chose) s'aduisa de donner vn surfoy sur le payement des arrerages des contributions, defendant expresément de n'attaquer le bestail dont les champs estoyent labourez. Et cest ordre ainsi ordonné, le President Corriolis, le Conseiller Bermond, l'Aduocat general Monier, l'vn des grands hommes de ce siecle, Crozes, l'Accesseur Meinier, & quelques autres personnages furent choisis & deputez pour se trouuer à l'assemblee de Beaucaire, que tenoit le Connestable.

Surfoy des contributions & arrerages d'icelles.
Le xxix. Iuillet.
Assemblee à Beaucaire, où se trouuent quelques Magistrats tât du Senat, que de la Cité.

B Pendant ces choses, Sainct Romans qui ne pouuoit demordre de Sallon, pour le remettre au Comte de Carces, de la main duquel il auoit eu ceste place, tant le commander est vn doux & friand appas, se mit à faire des courses vers Lauris, où il laissa quelques paysans sur la place, & perdit deux ou trois des siens : mais le Senateur Bermond fut veu le lendemain à Aix, portant la tresue pour vn mois, auec expres commandement à la Noblesse de Prouence d'aller à l'arriuee du Roy qui s'attendoit à Lyon.

Le iii. Aoust. Arriuee du Conseiller Bermõd à Aix.

Il y auoit enuiron quinze iours qu'vn singulier combat auoit esté faict à cheual en chemise auec l'espee : espreuue furieuse & dangereuse entre Tourteuez & le Cheualier Merargues, l'vn routier, froid & vaillant Gentilhomme, l'autre assez plus ieune & dispos de presque semblable humeur, plein de corage & de valeur : mais comme l'issue des monomachies est C incertaine, & subiecte autant à la fortune des armes, qu'à l'adresse des hommes, le Cheualier s'y trouua persé de deux coups à iour dont il reschappa depuis, guery l'on ne sçait comment auec paroles & charmes. Tellement que ceste querelle, dont on n'a diuulgué le fons, fut en ces mesmes iours disputee & composee par quelques Barons & Gentilshommes auec autant de circonspection & d'honneur, que le combat s'estoit passé auec franchise & resolution de part & d'autre. Le sort ayant forcé l'vn de demander la vie, & la courtoisie l'autre de l'accorder estans ainsi faits amys.

Combat furieux de Tourteuez & Merargues le Cheualier.

Le Cõte de Carces & les deputés dont je vien de parler, partirent le huict du mois, pour se rendre à l'assemblee de Beaucaire, prenans la route de Cadenet où ils prindrent le Marquis, D pour faire le voyage ensẽble : deux iours apres le Duc passa à Roignes, tira la mesme part, & le douze arriua au lieu, où il estoit attendu & assigné. Là se trouuerent donc les vns & les autres pour disputer leurs raisons en presence de M. le Connestable, lequel exhiba & mit sur le tapis les patentes du pouuoir du Seigneur d'Ampville son frere, ayant le Duc d'Espernon declaré, qu'il n'estoit aucunemẽt resolu de sortir de Prouence, qu'il n'eust ses lettres de Gouuerneur. Ou au contraire de cela les deputés requirent haut & clair, que la volonté du Roy fut inuiolablement executee & mise en son plein effect. Sur tel different M. le Connestable entreposant son ordonnance les assigna ensemble le Marquis d'Oraison pardeuant sa Majesté à la ville de Lyon, le dernier du mois de Septemb. Ordonnant cependant que les villes E & les lieux qui tenoient pour le Duc ne recognoistroient en rien, ny pour rien le Senat, ny les Procureurs du pays, qui seroient neantmoins tenus de s'assembler auec ceux du party du Duc, qui estoient Chasteauneuf, & Monblanc son beaufrere Gentilhomme du Dauphiné yssu de la tres-noble souche de Glandeuez : l'autre estant des Marcs de Sallon, pour ordonner des contributions autant d'vne part que d'autre.

Le viij. Aoust. Despart des deputés pour l'assemblee de Beaucaire auec le Marquis d'Oraison.
Le x. Aoust. Le Duc passe à Roignes.
Le xii Aoust. Arriuee du Duc d'Espernon à Beaucaire.
Different entre le Duc & les deputes que M. le Connestable composa.

Ce fut en ces mesmes iours que le Cheualier de Formageres & Raillanetes se battirẽt espee & dague, où Raillanetes que les yeux ne feroiẽt si biẽ q̃ le courage, estãt de tres-courte veuë, demeura sur le quarreau. Leur q̃relle estãt de peu de chose, quoy q̃ la suitte en fut & mortelle & regretable : estant ainsi que le victorieux estoit de la tres-ancienne famille de Montagut, F & le vaincu de Glandeuez, qui tient des premiers & plus nobles rangs de ceste Prouince.

Cõbat & duel entre deux Gentilshommes.

Comme ces choses furent concluës à Beaucaire le Duc manda son trompette à la Cour de Parlement, pour sçauoir si elle ne vouloit pas se rendre facile à l'ordonnance de M. le Cõnestable, & le recognoistre pour Gouuerneur, iusques à ce que sa Majesté en eut autremẽt ordõné. Le Cõte de Carces & les deputés estoiẽt arriués deux iours deuant sçauoir le xxv. du mois : au moyen dequoy il eut responsé du Senat que ceste mesme & royale volõté deuant necessairemẽt estre attenduë & declaré, il n'auoit rien que demãder. Il faut noter que depuis

Le xxvii. Aoust. Trompette mãdé au Senat par le Duc.

le jour

Le iour que le Duc estoit party pour aller à ceste assemblee, la chambre des vacations craignãt quelque surprise auoit fait fermer les portaux des Augustins de nostre Dame, & de Bellegarde, lesquels estoient encor en ce mesme estat. Ce qui meut le Comte ne sçachãt pourquoy on l'auoit fait le lendemain iour de repos, dedié à la feste du tres-excellent Docteur Euesque d'Hyppone, de se pleindre aux Consuls & aux Capitaines des quartiers, tant de ce qu'on auoit fermé la porte des Augustins à son arriuee, que du bruit qu'on auoit par mesme calomnie semé, qu'il s'estoit particulierement & couuertement appointé auec le Duc. Voire mesme auoit on entrepris de luy faire porte de bois, & mettre ses amis dehors, estimant que la seule Comtesse de Sault sans autre auoit tendu tous ces pieges, & tramé toutes ces choses, tellement que sur ceste pleinte il les pria de l'assister pour la sortir elle mesme, puis qu'elle ne pouuoit viure en paix, & mettoit les affaires ja reduits à si bon train, en pire bransle que jamais. Mais il luy respondirent que n'estant chose qu'ils peussent ny deussent faire sans l'exprés & souuerain commandement du Senat, qui auoit le gouuernement, il deuoit bien & soigneusement s'informer, si la Dame Comtesse auoit fait ce, dont il se plaignoit, auant que croire à tels rapports, pour n'entrer en vne jalousie & si mortelle diuision. A B

Le xxviii. Aoust. Iour de S. Augustin. Plainte du Cõte de Carces aux Consuls d'Aix.

Response des Consuls au Comte.

La ville d'Aix n'estoit point entree en cest ombrage, sans quelque puissant motif, attendu le respect que toute la Noblesse, & le pays, & mesmement ceste Cité principale portoit au Cõte de Carces par quelque humeur hereditaire: car il fut soupçonné de traitter secrettemẽt auec le Duc, auquel Tourreuez Lieutenant & l'ame du Comte auoit parlé tout de nuict à ce qu'on croyoit, dont sourdit ce gros & nouuel esbahissement dedans Aix: parce que peu auparauant Tourrenez & le Duc estoient irreconciliables, pour auoir esté le Gentilhomme Prouençal fort viuement poursuiuy par iustice à la sollicitation du Duc: iusques mesmes à faire ignominieusement executer son effigie à la place publique de Manosque, & brancher en des gibets quelques siens amis, sous l'accusation d'vn pretendu attentat indigne d'vn Cheualier, contre le gros Castillon qui commandoit à Brignolle. Sous la chambre duquel pour le faire sauter en l'air, & le rendre plus allegre qu'il n'estoit, on auoit mis de la poudre à canon, qui de son fracaz & tonnerre n'auoit emporté que le planché sans faire autre dommage à la personne de Castillon, que son bon Ange preserua d'vn si espouuentable coup: de sorte qu'on ne pouuoit croire vne si soudaine, & tant irreconciliable reconciliation, sans quelque subject d'importance. D'ailleurs qu'on s'imaginoit que le voyage de Beaucaire ne s'estoit à autres fins projetté, que pour aboucher le Comte & le Duc, à faire les promesses requises, en presence du Connestable, qui fauorisant ouuertement & de tout son pouuoit les affaires de son parent, donnoit force à ce soupçon, auquel entra le Senat, le pays & la ville d'Aix. Ou si bien le Comte estoit net d'vne telle tache, si estoit ce neantmoins vn stratageme dont le Gascon vsoit pour mettre la diuision parmy ses ennemis, & fortifier tousiours mieux son dessein & son party. Voila ce que l'on en croyoit. C D

Pour quelles causes la ville d'Aix estoit entree en ombrage contre le Comte de Carces.

Si s'assemblerent toutes les chambres le lendemain à cest effect, mandans querir les Consuls, & Capitaines des quartiers, ausquels la Cour defendit toutes assemblees, & prises tumultuaires d'armes, sans son exprés commandement, à peine de rebellion. Or quoy que les gens du Roy eussent conclu, que la Comtesse sortiroit, suiuant le mandement qu'ils disoyent en auoir de M. le Connestable: si est ce que les chãbres deputerent les Presidens Chaine, & de Piolene, auec les Conseillers Antelmy, Aymar, d'Arcussia, Suffren, & l'Aduocat general Monier: les Consuls, & quelques Gentilshommes estrangers appellés pour ouyr le Cõte & la Comtesse, l'vn en ses plainres, l'autre en ses responses & iustifications, & voir de les accorder: au cas qu'ils ne le peussent faire le Senat estãt tout ferme & resolu d'y mettre & de se faire obeyr. Le Comte porta tant à contre-cœur ceste action, qu'il s'en plaignit au Senat à la chambre de la Tournelle, remonstra que les seruices, qu'il auoit rendus à la ville d'Aix & à toute la Prouince en vn temps si calamiteux & abandonné estoient assés notoires, & les charges que la Comtesse luy auoit voulu mettre sus tant finistrement controuuees, qu'il desiroit impatiemment que quelque braue Cheualier voulust prendre sa querelle, & se rendre son champion, pour s'en purger par voye d'armes, & faire qu'il portoit vne marque à son costé qui sçauoit fort bien trancher. Au demeurant qu'on ne luy deuoit aucunement parler d'appointement, puis qu'il ne pouuoit auoir ny querelle, ny combat auec vne femme. E F

Le xxix Aoust Les Chambres assemblees pour accorder le Cõte de Carces auec la Comtesse de Sault.

Le Comte se pleint au Senat & remonstre ses seruices.

Ces paroles furent le lendemain representees à la Comtesse, qui ne manquãt ny de sens, ny de langue, ny de courage, ny de respect respõdit fort hardimẽt que ce dõt on l'accusoit estoit faux ou veritable. Que si la plainte du Cõte cõtenoit verité elle meritoit punitiõ: mais si elle

Le xxx Aoust. Les paroles du Comte representees à la Comtesse de Sault & sa response.

estoit appuyee sur les faux rapports, & malignes detractions de quelques flagorneurs ses ennemis, elle en demaodoit Iustice. Que pour monstrer que ceste accusation n'estoit que pure calomnie fonduë & iettee au moule des partisans du Duc d'Espernon, elle supplioit la Cour de considerer si elle auroit peu cotreprendre de faire fermer les portes au Comte de Carces, au President Corriolis, à l'Adoocat du Roy, à l'Euesque de Sisteron, & aux Pro-
A curateurs du pays qui representoient tous les ordres de la Prouioce, ayants la creance, les amis & les seruiteurs qu'ils auoient daos la ville d'Aix, sans le communiquer aux Consuls & aux Capitaines des quartiers. Que si poor la faire sortir, elle qui n'estoit qu'vne femme, le Comte de Carces les auoir requis à soo aide, combien estoit-il mal croyable, qu'elle eust entrepris toute seule de mettre tant de gens dehors. Au surplus qu'elle auoit esté aduertie comme ses eooemis se vantoient, que l'Aduocat general Mooier auoit conclu le iour au parauant de la faire vuider la ville, ce qu'elle ne pouuoit croire d'vn si sage & grand personnage : attendu que de la condamoer sans l'ouyr, c'estoit vne action precipitee, contre toute bonne regle, droictement opposee aux ordoonances du Roy, & de l'ordre de la Iustice
B qu'vn tel Magistrat comme l'Aduocat general o'oseroit penser d'enfreiodre, somme qu'elle concluoit son discours en ces trois chefs. Le premier que combien que le Comte se laissant vn peo trop emporter à la violence de sa passion, l'eust infiniment offensee : pour le seruice du Roy & le repos de la ville, elle estoit oeantmoios contente d'oublier toutes ces choses. Qu'elle demandoit qu'il fut informé sur la verité de cest affaire : en troisieme lieu, qu'on luy deliurast vo extrait des conclusions de l'Aduocat general, pour se pooruoir contre luy par deuers le Roy ou la Cour, à laquelle elle estoit tres-preste de rendre toot l'honneur, l'obeyssaoce, & le seruice qu'elle deuoir, & qu'elle auoit tousiours monstré.

Puissantes & fortes occasions.

Conclusion de la Comtesse en trois chefs.

C Les discours de ceste Dame sortirent de sa bouche auec tant de grauité, de vehemence, & de force, qu'il fut ordonné par les Commissaires que leur dire seroit redigé par escrit, pour par eux estre representé au Senat, à ce qu'il entreposast sa souueraine authorité à vne besoigne tant difficile, & couppast par mesme moyeo la teste de ceste querelle, de peur qu'elle ne viot à croistre en hydre & dragoo moostrueux & cruel. Le sacré Senat pleio de grande preuoyance entendant fort bien, qu'il n'y a rien de tant calamiteux, ny de plus contagieux & pestifere aux citez bien ordonnees, que les ciuiles querelles, & les factioos intestines des grands, dont naissent les diuers partis & les populaires seditions. Ce que les derniers aos de ce sezieme siecle, agité de taot de flots & de tempestes ont desia tellement
D fait voir, ceste Prouince tant a soo malheur senti, & nos discours si aboodamment historié, que nous pouuons bien dire auec le Poëte.

Des particuliers debats naissent les querelles generales, comme d'vne estincelle vn grand feu.

Peinture de la discorde.

La trompette a sonné, on a veu la discorde
Arrachant sa perruque outrageusement orde
Sortir des fonds glacez, du fleuue stygieux,
Et son chef infernal esleuer iusqu'aux Cieux:
Vn sang noir & caillé sur sa bouche flestrie
Fondre & noyer en pleurs sa prunelle meurtrie,
E *Ses effroyables dents d'vn os tout iaune roux*
Grincer pleines de roüille & cracquer de courroux,
Sa langue vn sang pourri distiller, & ses leures
Tant dessus que dessous couuertes de coleuures:
Monstrer sous ses vieux draps, & le sein & le flanc,
Et branler en sa dextre vn brandon tout de sang.

Intremuêre tubæ ac sciso discordia crine
Extulit ad superos stygiũ caput huius in ore,
Concretus sanguis, contusaque lumina flebant,
Stabant irati, scabra rubigine dêtes,
Tabe lingua fluês, obsessa draconibus ora,
Atque inter toto laceratam pectore vestem
Sanguinea tremulam quatiebat lampada dextra.
Petronius.

En somme, toute telle que nous oe l'auons que trop veuë dans les murs de nostre propre naissance. Peinture certes digne du peintre, qui l'a si naifuement contrefaite & coloree : mais qui donoe vn fort clair aduis, de quelle diligeoce & celerité on doit couppet les commencemens, & les serpenteaux des querelles, de peur qu'ils ne viennent à s'aggrandir
F monstrueusement en dragons horribles & volans, ainsi que le sage & grand Caton les souloit tousiours appeller.

Le premier Consul cependant qui vouloit asseurer la ville dont il auoit l'administration de cest an, en estant comme le Dieu tutelaire, pour ne laisser rien eo arriere de ce que la discipline militaire commande, sur la deffense des places meoacees fit ouurir tous les ventres des tours qu'il remplit & combla à guise de Terre-pleins, iusques au raz du marchepied, à fin de les mieux asseurer, les rendre fermes & sourdes contre les coups & les tonnerres des canons, au cas qu'on les eut voulu battre & foudroyer. Ce qoi fut sur la fin d'Aoust.

Le dernier Aoust.

Tours remplies de terre.

Le iii. Septembre. Trompette du Duc d'Espernõ à Aix.

Il se faut souuenir qu'il y auoit doubles Procureurs & thresoriers du pays. Parquoy à peine est entré le mois de Septembre en son troisieme iour que le Duc remanda son trompette à Aix, pour sçauoir quelle response entendoit faire le Senat à l'ordonnance du Connestable, sur la tresue de trois mois, en faueur de laquelle ceux des villes & places tenoẽs par luy ne deuoient estre astreins d'aller plaider dedans Aix, ny de contribuer aux gens de guerre du Parlement : au moyen dequoy les Procureurs & thresoriers tiendroient tant d'vn parti que d'autre, chacun selon son estenduë. Miserable & prodigieux schisme, difforme nouuelle & monstruense diuision, qu'on n'auoit iamais auparauant rencontree, & que du temps de nos peres les estats de Prouence n'auoient cogneu, quelles guerres & tempestes que Bellone eut suscité dans les villes, l'ambition parmi les Nobles, & discorde aux communautez. A cela respondit le Senat qu'il estoit expedient de mander querir les communes & tenir vne assemblee, laquelle fut commencee le neufuieme de Septembre, iour à qui la Lune donnoit son nom & le commencement de la sepmaine, pour commencer vn si bon œuure, où l'Euesque de Sisteron, & le Vicaire de l'Archeuesque d'Aix assisterent pour le Clergé : le Marquis d'Oraison, le Comte de Carces, Soliers, Ienson, la Fare, Oyse, Monclar, le Reuest, Saincte-Croix, Collongues, Sainct-Martin, de Raphelis, Gambois, Vallauoire, Malisgeay, Fueau-Durand, la Roquette, Allamanon, & quelques autres Gentilshommes pour la Noblesse : les communes de Manosque, Pertuis, Digne, Anot, Guillaumes y representans le tiers ordre, auec Crozes, l'Assesseur Meynier, Naz, & Thoramenes Consuls & Procureurs du pays. A

A peine trouuera on vne chose semblable.

Le ix Septembre. Assemblee tenue à Aix, sur la demande du Duc. Prelats. Nobles. Communautez. Consulat Aix. B

En ceste assemblee le President Cortiolis accompagné des Conseillers Aimar, d'Escalles, & l'Aduocat general de la part du Senat commença de parler ainsi.

Remonstrance du President Cortiolis.

Messieurs, la Cour à qui touche principalement de soustenir le fardeau des affaires de la Prouince, ayant esté aduertie de la tenuë & conuocation de ceste venerable, illustre, & tres-honnorable assemblee nous a choisis & deputez par deuers vous, pour vous remonstrer que le temps est arriué, que vous auez plus d'occasion que iamais de peser exactement vos deliberations, voire mesme de balancer sous vn si iuste & loyal poids les resolutions, esquelles vous aurez à laisser tomber vos opinions, & asseoir vos iugements, que reproche aucun ne vous puisse faire naistre des repentirs & des remors de les auoir trop follement & tumultuairement suiuies. Parce Messieurs que les choses faites se deffont mal aisement, les cerueaux de plusieurs testes se rangent mal volontiers, outre que vous auez en pieds trois grands & puissans ennemis qui sont pour vous nuire beaucoup, si vos conseils sont passionnez, & vos deliberations trop violentement precipitees. C

Trois grands ennemis representez par le President.

S. Romans Gouuerneur de Sallon.

Le premier est Sainct Romans, qui se monstrant ingrat & desloyal au Comte de Carces, de la main duquel il tient la ville de Sallon remise sous sa tutelle, & sa foy, presques contre le consentement general des plus apparens du conseil commun, relique de ceste punaisie & infection de ligue, à laquelle non le zele, mais l'ambition le tient encor si opiniastrement mordu, qu'il ne veut pourtant lascher prise, ny sortir de son opinion. Ce qui ne trainera peu de tempestes ny d'animositez sanglantes, si l'on ne le desniche de là. Le second ennemy sont ceux qui tenoient pour le Prince de Piedmont, lesquels ont empieté trois ou quatre places, qui ne sont d'ombre moins importune & funeste que la ville de Sallon. Le troisieme & dernier, & parauanture le plus dangereux & puissant estant le Duc d'Espernon, qui sous le nom venerable & tres-Chrestien de nostre Roy couuant vn implacable desir de mortelle vengeance, tasche de s'emparer du pays & s'en faire souuerain parmy l'obscur de nos mortelles ruines. Ce qu'on apperçoit clairement par ses obstinez desportemens ouuertement opposez contre la pure volonté de sa Majesté, laquelle n'entend de fomenter son ambition ny ses menees au preiudice de sa couronne, qui luy couste si cher, & de son estat dont ceste Prouince est vne piece des plus importantes & royales, ou plustost vn petit Royaume. Quant à vous, Messieurs les Gentilshommes, representez vous deuant les yeux, que vous estes les reiettons & les successeurs de ces magnanimes Heros qui se sont autresfois tant illustrement croisez auec Raymond Berenguier au passage de l'Asie, & de ceux qui se sont depuis si vertueusement employez aux honnorables & guerrieres occasions du temps que nos vieux Comtes du premier & royal estoc d'Anjou par leurs victoires conquestes adiousterent à la Prouence les sceptres de Naples & de Sicile: de ceux, dis-je, dõt les nepueus de la memoire de nos peres n'ont moins courageusement manié les armes, pour le grand François premier, contre Charles de Bourbon, ou plustost contre ce redoutable Charles Empereur & Roy de tant de Royaumes, lequel contraint de ceder à la fureur de D E F

Les Sauoyars. Le Duc d'Espernon.

Nous auons recité ces choses aux guerres de l'Empereur.

leurs

leurs armes, & de quitter auec sa courte honte sa funeste & sanglante perte, attachee à vne longue & inapaisable fascherie, les murs de la puissante & fiere Marseille, fut rechassé, las & rompu aux contrees dont il estoit venu, auec vn camp formidable de cent mille hommes, pour confiner dans vn cloistre le demeurant de ses iours : luy sous le nom duquel tout l'vniuers auoit tremblé. Que s'il faut descendre aux choses moins reculees, & que par maniere de dire nous auons veuës de nos yeux : ce sont ceux la mesme qui ont tant genereusement contrequarré & rembarré les heretiques modernes, ames impies & libertines, qui n'ont rien oublié quand les vents des seditions les ont violentement poussees, pour enuahir & desoler entierement ceste Prouince. Aussi est-ce pour elle qui vous a esleuez, nourris & fait naistre de tels & si bons peres que vous deuez combattre à outrance & combattez maintenant.

C'est elle, helas ! ouy vostre propre patrie (ô que i'ay d'horreur à le dire) qui est reduitte en nos iours à telle & tant funeste desolation, que ses bourgs & ses villages, qui souloient estre la retraitte des hõmes, ne sont plus que les tasnieres des loups rauissans & goulus, & des bestes plus sauuages & cruelles. Ses chãps sont en friche, ses arbres desmembrez, ses riuieres sanglãtes, ses fleuues empeschez de morts, ses lieux desmãtelez, ses forteresses occuppees, ses edifices ars, ses fruits deuorez, ses Nobles aux abbois, ses bourgeois à la besace, & tout le peuple à la faim: & qui est plus lamentable, ses tẽples bõnis, ses vierges forcees & ses sanctuaires violez. Par dessus tant de communes calamitez, quel grand & horrible scandale est-ce de voir entretenir huict mil harquebusiers & douze cens hommes d'armes, aux despens d'vn tel & si miserable pays, puis que toutes sortes d'hommes sont reduits à telle necessité : & si au besoin & aux exploits on n'en sçauroit conter vne vingtieme partie. Qui pourra croire vn tel excez encores qu'il l'aye veu ? Quelle histoire le recitera, auec paroles assez viues sans horreur & desplaisir ? Et s'il le faut ainsi dire quelle posterité les lira sans douter de leur verité, i'en ay le cœur esteint & la voix estouffee. C'est pourquoy, ô inuincible & fidelle Noblesse, ie vous coniure, vous prie, & vous admoneste de la part du sacré Senat (car c'est en son nom que ie parle) de chasser meshuy tous ombrages d'inimitié, à fin que vous n'ayez plus deuant les yeux que le seruice de nostre grand Roy, l'honneur de vos nobles ancestres, la conseruation de vos anciennes libertez, & le soulagement du pauure peuple que Dieu vous a recommandé. Ainsi faisant, Dieu mesme vous assistera, comme fera le Senat de sa souueraine authorité, & ce d'autant plus allegrement qu'il verra que vous suiurez les traces plus honnorables de vos ayeuls : outre que vous en acquerrez à vous & aux vostres des couronnes immortelles, & des infinies benedictions : au lieu que faisant autrement tous ceux qui viendront apres mandiront vos os & vos cendres, & deschireront les timbres, les escus, les monumens & les images, dont vous faites tant de gloire.

Desolation deplorable.

Plusieurs en ont rẽpli leurs bourses & reparé leurs affaires.

Quand ce President eut ainsi parlé auec vn visage seuere & vne parole graue : car c'estoit vn personnage de condition noble, grandement terrible & redoutable, quand auec son mortier en teste, la longue cotte de pourpre & son hausse-col d'hermines il prononçoit vn Arrest. Il pria l'assemblee de vouloir deputer quelques principaux personnages pour conferer auec eux-la que le Senat commettroit, & prendre tous par ensemble vne bonne & vnanime resolution salutaire à tout le pays. Sans attendre d'auantage l'apresdisnee fut arresté, qu'on escriroit au Duc, comme la Cour estoit bien contente d'obseruer l'ordonnance de M. le Connestable, touchant la continuation de la trefue, le sursoy des arrerages, & contributions, & le retranchement des compagnies : mais quant au schisme de la procuration du pays, mutilation de la souueraine Iustice, & des finances, que cela ne se pouuoit accorder auec les notes des Edits de sa Majesté, l'harmonie desquels vne telle & tant dissonante voix, estant tres-aigre à l'oreille deshonnoroit entierement ; cependant le Docteur Marroc, homme choisi ie ne sçay comme, fut deputé pour estre le porteur d'vne lettre mandee au Duc, qui pour lors estoit à Brignole, contenant toutes ces conditions expresses : mais le Duc soit que le messager luy vint à mespris, soit qu'il eut tout autre dessein, n'y voulut en rien entendre, ains requit autre responsе, ayant tousiours la mesme humeur, & le cœur plus fort & roidy que iamais.

Deliberation sur la remonstrance du President Cornelis.

Poincts qu'on ne peut accorder au Duc d'Espernon

Le Docteur Marroc mandé au Duc à Brignolle est mal receu.

En vne tant confuse perplexité d'affaires, le Senat se trouua tant empestré qu'il ne sçauoit sous quel vent prendre sa route, ny à quel poinct se resoudre, le voyager qui rencontre en pays incognu & lointain vn chemin fourchu, sans guide ny demy, n'est pas d'auantage estonné, ny en moins douteux combat en son esprit, lequel des deux il suiura. Les vns disoient qu'il faloit en quelque façon arrester l'extreme desir de ce Duc, pour arrester vn plus

Le Senat perplex sur l'opiniastrise du Duc.

Diuerses opinions.

gros malheur, & donner gorgee à son enragee ambition. Les autres qu'ils n'auoient moyen aucun de soustenir le faix d'vne telle guerre, dont les nerfs estoient coupez & bien malades, & le peuple encor plus las. Tellement qu'ils estimerent tres à propos d'obseruer par prouision l'ordonnance du Connestable, laquelle violer legerement n'estoit encourir peu de reproche ny moins vn leger dommage, puis que le Duc d'Espernon s'estoit joinct & allié auec le Duc de Sauoye (plus fait sage à ses despens qu'il ne monstroit) & la ville de Marseille plus gastee que iamais de la tyrannie de Cazaux, dont peu de ruines pouuoient sourdre. Sur ces aduis & differens le meilleur & plus pesant aduis porta que le Marquis d'Oraison, Ienson, Crozes, & l'Assesseur Meinier iroient vers le Roy à Lyon, & que l'ordonnance de M. le Connestable, sans alteration quelconque seroit tres-religieusement gardee au Duc: auquel de ce pas furent mandez Chasteau-neuf dit le Rouge, de la famille des Rodulphes, le Lieutenant de Digne, & le Docteur Marroc, à condition toutesfois que Marseille, Sallon & Berre, que Cazaux, Sainct Romans & Vitelli commandoient, auroient vn article à la tresue. A

Le Duc d'Espernon taxé. Resolution du Senat que l'ordonnance de M. le Connestable sera obseruee à la lettre.

Ces deliberations resoluës de la sorte ne sceurent empescher que le dixiesme de Septẽbre, Vitelli & Sainct Romans auec les appuis de Marseille & de l'Isle du Martegue, qui faisoyent vn tronçon de pays à part ne plantassent deux canons & vne moyenne, pour foudroyer la tour de Bouc qui tenoit encor pour le Roy: ceste masse assez bõne & tenable apres deux cens cinquante coups de canon, continuez durant six iours, & la perte de plusieurs hõmes Marseillois & quelques autres tuez & fracassez, fut rendue aux Martegaux six iours apres par certains particuliers, qui la gardans de sepmaine en sepmaine, l'auoyent euë par composition de Perrin Luquois que le Comte de Carces fit pendre, comme vous auez ouy. Er parce qu'elle auoit esté prise quelque temps auparauant par Istres de la maison de Vaucluse, ou de Segner, & reprise sur luy par les Insulaires, puis derechef emportee par le Comte de Carces, & d'abondant regagnee par les Martegaux, & finalement ceste fois par Sainct Romans: quelques vns auoyent voulu appliquer aux diuers euenements de ces prises & reprises le septantevnieme quatrain des Centuries de Michel de Nostradame, dont ie laisse le iugement & la conference des paroles predictes à la chose aduenuë plus de quarante ans apres. B C

Le x. Septembre. La tour de Bouc battue par S. Romans & Vitelli. Le xvi. Septẽbre. La tour rendue aux Martegaux. Prophetie de ceste tour. Centurie LXXI. La tour marine, &c.

Le mesme iour de ceste prise suiuant ce que le Senat auoit ordonné par son Arrest le iour deuant que l'assemblee declareroit ouuertement si elle vouloit receuoir l'ordonnance du Connestable. Elle resolut de l'accepter par prouision, auec les protestations requises & necessaires, iusques à ce que le Roy, vers lequel on deputeroit à toute extremité de diligence, y eust pourueu. Ceste resolution fut representee au Senat, lequel par Arrest du dixhuict enioignit à l'assemblee de deputer deux personnages d'honneur pour sçauoir du Duc, si en obseruance du seigneur Connestable, il lairroit la tresue en sa force, autant de son costé, que de ceux qui tenoyent encor pour le Duc de Sauoye, & pour la Ligue. Les influences estoyent tellement malignes, & les conionctions si peu fauorables, que ceux de Sainct Canat & de Berre se mirent le lendemain à belles courses & rauages sur les aduenues d'Aix: si fascheuses & importunes neantmoins à l'occasion des vendanges & des chemins lors tous couuerts de gens, d'asnes & de mulets, & de bouës, que les gendarmes de Magnan prindrẽt vn des soldats de Berre, que Crozes comme premier Consul vsant de son authorité reprint & renuoya incontinent à Vitelly, pour l'inciter à garder la tresue, & à ne courir plus au terroir d'Aix: mais apres tant d'obscurités le signe du beau temps commença de paroistre du costé de l'Orient, & le Soleil à ietter quelques pointes d'or fin & luisant à trauers de ces espoix & obscurs nuages qui bien tost deuoient balier toutes les ordures du Ciel, pour les chasser aux palus stygienses & Plutoniques. Ce furent les nouuelles du gouuernement de la Prouince, donné & destiné par le tres-Auguste & Grand Henry, au braue & genereux Duc de Guise, Prince autant propre & magnanime que bien choisi, attendu, & souhaitté, tant pour son haut rang que pour son heroique vertu de tous les ordres du pays. Aussi n'ay ie que trop souuent repeté que l'on se trompe, si on cuide que la noblesse Prouençale qui ne cede à noblesse du monde, se rende iamais soupple, maniable & facile, qu'au gouuernement d'vn Prince. Tant soit huppé le Seigneur qu'on voudra, & ses patentes bien seellees, à qui la nature n'aura donné ceste illustre qualité. D E F

Iniunction faite à l'assemblee par le Senat, touchant la tresue. Le xvii. Septembre. Courses à Aix. Courtoisie du premier Consul. Nouuelles de la venue du Duc de Guise. Il est impossible qu'autre qu'vn Prince gouuerne paisiblement en Prouence.

L'experience ne nous a que trop monstré ceste derniere piece, que trop fait voir, voire mesme ces derniers temps que la Prouince des Prouinces est morceau de Princes illustres, tissus de vieille & longue main, non de Marquis ou Ducs nouueaux. Nonobstant ceste

nouuelle le Duc d'Espernon qui ne pouuoit quitter la carte remanda Chasteau-neuf, le Lieutenant de Digne & Marroc auec response telle que la Cour qui s'en fascha douna Arrest sur la tresue accordee sans aucun retranchement : à quoy pourtant ce Duc ploya, combien qu'il fust imployable. C'estoit pour endormir le Senat à ce qu'on pouuoit coniecturer, & comme dit l'vn de nos anciens Prouerbes, *Traire la peire & escondre lou bras* : d'autant que Sansoux enseigne du Duc, & les Masés Gentilshōmes Gascons, auec cent ou six vingts A Carrabins, ioints à eux les alterés de Saint Romans, & d'Alexandre Vitelly, que Vitelly mesme conduisoit, allerent de ce pas mesmes rauager le territoire de Pertuis, & courir iusques aux portes, d'où sortit incontinent Saint Remy frere de Saint Cannat en teste de la compagnie de Solliers son pere, auec tant d'ordre & de resolution, que la meslee y fut double. Au premier choc les Gascons furent si mal menez, qu'ils perdirent cinq gendarmes tuez sur la place, leurs cheuaux emblez & pris. Perte qui fut aucunement reparee à la seconde charge, où le capitaine Motte, & quelques huit ou dix soldats de la ville firent cōpagnie aux cinq morts, Saint Remy resta blessé, & trois des siens estendus, combien que B le Masés y laissa & son cheual, & de son sang, à celle fin que les Gascons & les Prouençaux n'eussent rien à se reprocher, & que les lauriers & les cyprez de ces promptes & legers combats fusseut communs de part & d'autre.

La tresue accordee par le Duc d'Espernon à Castelle.
Le xxvi. Septembre.
Rauages & coluses à Pertuis, où il y a de la meslée.

Il semble par quelque destin que Saint Remy eust voulu faire l'auanteveille de la Saint Remy, qui entra deux iours apres, où le Senat en robbes d'escarlatte, & souueraine Majesté est en longue & venerable coustume de s'ouurir solennellement tous les ans à pareil iour, & receuoir les serments des Aduocats & Procureurs. Parquoy le Procureur general Aimar fit ceste ouuerture par vn tres-eloquent & docte recit des choses passees, & des variables & funestes euenements que les tourmentes ciuiles, & les particulieres dissentions C auoyent trainé par tous les coins de ce grand & puissant Royaume, dont la Prouence l'vn des plus excellens Cantons auoit laissé plus de ruines aux villes, de marques au temps, de maudissons aux nepueux, & de matiere aux histoires, auec tant de beaux & choisis exemples tirez des coffres de l'antiquité, ramenez de loin & de prez à son sujet, vn ordre si beau, vn langage tant aplani, vne voix si bonne & si forte : & finalement vn Panegyrique des heroïques vertus de son Roy, & de l'excellence de la paix, qu'il fut escouté durant deux heures sans ennuy, auec vn silence merueilleux d'vn nombre infini de personnes.

Le premier Octobre, iour de S. Remy. Ouuerture du Parlemēt faite par le Procureur general Aimar.

Ce mesme iour deuoit donner les febues à l'estat nouueau de la ville d'Aix sur la creation des Consuls, Thresoriers & Capitaines, mais les suffrages furent surcis par lettres de sa Majesté, portans commandement exprez à Crozes, & à ses compagnons de continuer en D leurs charges, & aux electeurs & consulaires de ne toucher à telle election iusques à son arriuee de Lyon, qu'elle y pouruoiroit entierement tant pour l'importance des affaires, que pour euiter quelque nouueau changement : toutesfois sans bresche ny derogation des anciens priuileges de la ville, que sa Majesté n'entendoit d'alterer aucunement. C'estoit vne annee & vne election de vray qu'on n'auoit peut estre iamais veuë, non plus que le schisme, comme i'ay dit, tombee sur quatre Nobles, dont le premier comme le chef n'oublioit rien de ce qui regardoit le seruice de son Prince, le bien de sa patrie, la reuerence de la Religion, l'authorité de la Iustice, le respect de la Noblesse, & le commun profit du peuple, ny ses E compagnons de ce qui touchoit leur deuoir.

Estat Consulaire surcis, Crozes & ses compagnons restablis par exprez mandement du Roy, iusques à son arriuee de Lyon.

Sur ce hola l'Aduocat d'Agut qui depuis est monté en la dignité de Senateur fut choisi, tant pour aller remonstrer au Roy, combien la consequence d'vn tel & si nouueau dilay estoit cōsiderable, que pour en auoir la nomination de sa Majesté, rele que bon luy sembleroit : à ce qu'elle fut obeye, son seruice continué, l'ordre ancien suiui & maintenu, & les ialousies & secrettes enuies esteintes & dissippees, dont peu de mal ne pouuoit sourdre. Pendant qu'on donne ceste charge à ce Docteur (cecy aduient le cinq d'Octobre) Buoux qui tousiours tenoit ferme, & ne s'estoit voulu destacher du party du Duc d'Espernon aduerti que le Marquis d'Oraison s'alloit ioindre accompagné de ses amis auec le Seigneur de F Lesdiguieres au secours de Bracqueras, que le Prince de Piedmont tenoit assiegé & battu, suiuit de si prez le Marquis auec cent cinquante maistres qu'il attaqua sur la nuict tout contre Serres, Merargues, l'enfermant entre deux de ses troupes tellement à son aduantage, que les deux compagnies de cauaelerie de Vallauoire & de Magnan s'y trouuerent desmontees, iusques à vn seul, & contraintes de se sauuer à beau pied sans lance dedans le village de Serres : combien que Merargues fit si bien & si brauement qu'il se desueloppa de ceste nuee d'hommes, & sauua quatre vingts maistres, parmy lesquels fut desiré estant

L'Aduocat d'Agut depute au Roy sur l'election du nouuel Estat d'Aix.
Le v. Octobre. Compagnies demontees par Buoux.
Merargues eschappe de ceste bourrasque laisse Portes mort sur la place.

demeuré sur la place Portes Gentilhomme du Dauphiné, cornette de la compagnie du Comte de Sault, dont ne fut petit dommage.

Le Duc d'Espernon soupçonné d'estre allié au Duc de Sauoye.

Cest exploit fut trouué mauuais de tous les gens de bien de la Prouince qui iugerent fort clairement, que le Duc d'Espernon vouloit destourner les obstacles que le Duc de Sauoye pouuoit craindre à l'entremise de Braqueras, & partant qu'il n'estoit gueres bon seruiteur de son Roy, ains auoit intelligence auec le Prince Italien, mesmement qu'il fit lors declarer la guerre par tout, & courre furieusement sur les villes d'Aix, de Thollon, & autres places qui tenoient pour sa Majesté, laissant cependant en paix, celles qui soustenoient la ligue, comme Marseille, Arles, Sallon, & le Martegue, Berre, Grasse, & Sainct Paul de Vence, qui ne pouuoient abandonner le party des Sauoyars. Si qu'il sortit le canon de Riez, pour aller battre & tempester celles qui le faschoient le plus durant l'absence des troupes Prouençales, que suiuant sa requisition le Senat auoit mandees au Vice-roy Dauphinois, pour le siege de Bracqueras, son ieu estant tellement descouuert, qu'on voyoit fort souuent les bandes Gasconnes ioinctes auec les Piedmontoises, non en gros, mais en particulier, & par troupes, faisans ensemble des entreprises contre les seruiteurs du Roy, pour les diuertir du Piedmont, & les r'appeller au secours, ou, à mieux dire, au sac de leur patrie ainsi affligee & battuë de tant de contraires vents, qui ne faisoient que nourrir ces ambrasemens, & ne cerchoient qu'à la ruiner, & renuerser de fonds en comble, sous les passions de ce Duc, qui n'auoient aucunes bornes.

Le vii. Octobre. Presidens & Conseillers deputez au Comte de Carces, & à la Comtesse de Sault, pour les ouyr & accorder.

Aussi faisoit semblant le regne de se vouloit diuiser & gaster plus que deuant, de sorte que l'on craignoit que quelque gros & nouueau malheur ne se mist à la trauerse : pour coupper chemin à ce coup, le Senat deputa deux iours apres les Presidens de Corriolis & de Piolenc, Antelmy & Aimar Conseillers, & auec eux les gens du Roy, qui firent venir la Comtesse de Sault, & le Comte de Carces (l'vne femme telle qu'vn bruit n'estonnoit, l'autre Seigneur que ses actions auoient assez fait cognoistre) dans le parquet de l'audience. Là furent presents les Procureurs du pays auec tous les Consulaires, & plus apparens de la cité, qu'ils y auoient fait assembler pour estre ouys sur les differens par eux proposez, & la maniere dont ils auoient procedé en l'accusation de la Comtesse par eux blasmee d'auoir practiqué la lettre mandee par sa Majesté aux Consuls, à fin de rompre & tromper par tel delay l'election du nouuel Estat suiuant la forme accoustumee, & d'auoir tant auancé par l'entremise de ses amis, que le Senat eust deputé des Commissaires par les quartiers, pour commander deux cens hômes ordonnez à la garde de la ville : ce que ne pouuât bien sentir, ne pouuoit estre sans ombrage, ny moins sans suject de iuste plainte, & veritable accusation.

Ces differens estoient pour en tirer & faire naistre de plus fascheux & contrefaits, si on les eust laissé croistre, & si le cautere n'eust esté promptement appliqué à la tumeur de cest abcez par les Conseillers deputez à les ouyr en leurs raisons & doleances : lesquels comme sages & preuoyans Medecins, de peur de quelque gangrene, coupperent ceste querelle, & firent publiquement appointer la Comtesse auec le Comte, faisans sur ce mesme instant publier vn Arrest, portant, que pour certaines considerations tres-importantes à l'Estat, le Comte s'achemineroit à Digne, pour mettre en effect la commission qu'il auoit du Senat, à fin de conseruer la ville au seruice du Roy : & que la Comtesse se retireroit pour quelques iours à l'vne de ses maisons, ou bien à tel autre lieu qu'elle aurroit à gré de choisir.

Accord du Comte de Carces, & de la Comtesse de Sault.

Commandemens du Senat.

La queüe de cest Arrest contenoit des rigoureuses defenses à toutes sortes de personnes de s'assembler de iour ny de nuict, sans l'expresse permission du Senat, à peine de la vie : & si enioignoit tres-estroittement au Viguier & aux Preuosts des Mareschaux d'y tenir l'œil & la main, à peine de suspension. Et d'abondant aux Consuls, & Capitaines des quartiers d'y veiller soigneusement, & fortifier la Iustice, de quoy ils respondroient eux mesmes à leurs propres & priuez noms, voire de tous les excez, inconueniens & factions qui en pourroient arriuer.

Le viii. Octobre Commandement du Senat que le Comte & la Comtesse satisferont à leur Arrest.

La Cour fit vn nouuel Arrest le lendemain : sa teneur estoit telle, que le Comte & la Comtesse satisferoient par tout l'onzieme du mois à leur souueraine ordonnance : mais la Comtesse pressentant regret, & remonstrant l'impossibilité d'y satisfaire si promptement, demanda vn delay de quinze iours, requerant neantmoins, attendu les menaces de ses ennemis, de mise cependant en la protection & sauuegarde tant du Roy que du Senat : poinct qui luy fut accordé auec tant de precipitee inconsideration, pour estre vn personnage fort sage, & fort iudicieux, l'Assesseur Maynier, que ses compagnons le desaduoüerent aussi bien que firent les gens du Roy. Si qu'il fut question d'en donner encor vn troisieme Arrest.

Sur

Sur les flammes de ces querelles, que le Senat vouloit amortir, le Duc d'Espernon sortit
deux machines de Riez: les vns disoient, que c'estoit pour les planter deuant quelque place
qu'il vouloit foudroyer & prendre les autres pour mettre dans Sisteron, dont il desiroit
s'asseurer. La suitte fera voir que c'est. L'air d'Aix n'estoit encor bien net: car l'Archeuesque
Genebrard, s'il est permis d'ainsi parler d'vn si grand & admirable personnage ligueur
trop opiniastrement passionné, ayant quitté son parc, parce qu'on y auoit haut & clair re-
cognu le Roy, se retire à Marseille ces mesmes iours. Les deputez d'Arles, où Iean de Bin-
A dray & Guillaume d'Antonelle Gentilshommes, Nicolas Iean, & Iean de Monde citoyens
estoient en charge de Consuls: les deputez de Sallon, du Marregues & de Berte, où le
Comte de Suse, Mazan son frere, S. Marcellin de Saincte Ialle, S. Romans & Vltelly com-
mandoient, Cazaux, & Louys d'Aix petits Royrellets de Marseille, seules reliques & pieces
de la ligue de Prouence, qui respiroit encor vn peu. Tous ceux-cy que ce Prelat manioit
firent entr'eux (chose pourtant ridicule) vne bien chiche & triste assemblee, en laquelle
ils dresserent vn nouueau corps de pays (sauf l'honneur de tant d'honnorables Barons) mon-
strueux nain, & sans membres proportionnez & decents: establissans les charges & les de-
B partans entr'eux: qui fut à la verité vne aussi belle chose à voir que le schisme des trois
idoles de Papes dont les histoires parlent tant, & nous auons tamenteus quand le suject & le
sieole l'ont desiré.

Le x. Octobre. Nouueau & nain corps de pays a la suscitation de l'Archeuesque Genebrard.

On considera que le schisme du Comte & de la Comtesse pouuoit apporter vne sembla-
ble alteration au bien du tepos public, & vn grand auancement à ce maigre, languis-
sant & nouueau corps de pays: tellement que les Consulaires auec les principaux Nobles,
& Bourgeois d'Aix s'assemblerent au temple de Sainct Sauueur, & de là se porterent vers
les Consuls pour lors assemblez (c'estoit le douze du mois) dans l'Euesché auec l'Euesque
C de Sisteron, & le Vicaire de Monsieur d'Aix, pour les affaires du pays. Là par la langue de
l'Aduocat Audibert, personnage de bon cerueau, bien-censé, & des premiers de sa rob-
be, qui peu de fois n'a esté honnoré du chaperon d'Assesseur, fut remonstré en courtes &
laconiques paroles: que tant d'honnorables citoyens les supplioient de se representer de-
uant les yeux, que la ville d'Aix ayant fait autrefois obstacle au feu Comte de Suze Sei-
gneur de condition releuée, & des plus vieux Cheualiers de ce Royaume, que le feu Sei-
gneur grand Prieur de sang Royal, Prince du tout accompli, debonnaire & liberal y ayant
esté desastrueusement tué, & les portes tumultuairement fermees au feu sieur de la Vallet-
D te, personnage appuyé & soustenu d'vn des plus grands de la France, à sçauoir le Duc d'Es-
pernon, tous Gouuerneurs, & Viceroys en ceste Prouince, c'estoit assez pour estre en mau-
uais & plus que sinistre & maudit predicament à l'endroit de sa Majesté, sans maintenant
perseuerer à telles si grandes & opiniastres folies, pour poursuiure l'execution de l'Arrest
donné par le Senat souuerain plustost par force, qu'autrement contre le Comte de Carces
& la Comtesse de Sault. Puis qu'il estoit aisé à voir que de les faire sortir d'Aix, c'estoit
encor vn coup mettre la ville en proye aux loups, & la laisser sans deux bons chiens, qui
finalement seroient d'accord, & cesseroient leurs abbois, quand chacun auroit part à l'os:
au moyen de quoy il luy sembloit, & si les en requeroit, qu'ils deuoient tres-humblement
E supplier la Cour de sursoir à l'execution d'vne telle ordonnance, iusques à la venuë de sa
Majesté à Lyon: & s'employer cependant au pourchas de leur reconciliation, attendu
que de leur accord, ou des-vnion despendoit ou la conseruation, ou la ruine de la Pro-
uince, pour les amis, seruiteurs & partisans, que le rang, les moyens & les alliances de
l'vn & de l'autre leur auoient acquis, estimant que ceste seule consideration est assez forte
pour les resoudre à cela.

Le xii. Octobre. Remonstrance de l'Aduocat Audibert sur le commandement fait au Comte & à la Comtesse.

Il se souuenoit de la fable d'Esope sur la conuention des loups & des brebis.

Quand l'Aduocat Audibert eut si sagement parlé, l'Assesseur Maynier prenant la parole
respondit en mots pesez, & en syllabes contees, car il s'escoutoit volontiers: qu'ils ne sça-
uoient pas, si depuis que les Commissaires de la Cour les auoient fait appointer, quelque
F nouueau different les auoit des-vnis & alienez de ceste paix: que pour leur regard ils ap-
porteroient en l'importance de ce fait & au poids de toute autre chose qui pancheroit du
costé du seruice, & du repos general tout le deuoir & la fidelité à quoy le deuoir de bons
sujects, & la fidelité de leurs charges monstreroit de les obliger.

Response de l'Assesseur Maynier à l'Aduocat Audibert.

On ne voyoit que courriers & deputez aller & venir au Roy, & en Prouence au Duc
d'Espernon, & à Aix, pour l'entreprise de ceste querelle. En ces mesmes iours Belloy
Maistre d'Hostel du Roy enuoyé de la part de son maistre au Duc pour luy faire entendre,
comme le gouuernement de Prouence estoit donné au Duc de Guise, si qu'il eust à se trou-

Le xxii. Octobre.

Arriuee de Belloy à Aix, portant nouuelles de la venue de Monsieur de Guise.

uer à Lyon, arriua dans la ville d'Aix portant ceste bonne nouuelle, dont tout le monde fut en feste. Morceau tellement amer au Duc Gascon qu'il ne cessa pour tout cela ses actes d'hostilité, non plus que les siens leurs rauages par le territoire & par les campagnes d'Aix, ainsi que gresle & tempeste. Et d'autant que les Procureurs du pays auoient requis verbalement que l'ordonnance tant chantee de M. le Connestable fust receuë (à quoy les gens du Roy auoient consenti) sur ceste requisition le Senat ordonna que Belloy escriroit au Duc de l'aduertir des particularitez dont il se pleignoit, pour y pouruoir & remedier, A comme la Cour aduiseroit.

Prise de Gaubert par le Duc.

Le lieu de Gaubert, qui depend du Baillage de Digne fut cependant pris à la sappe par le Duc, qui fit tuër tous les soldats, qui se trouuerent dedans.

Le xxix. Octobre.

Arrest que l'ordonnance de M. le Connestable sera inuiolablemēt obseruee.

Bien peu apres par vn Arrest d'approbation le Parlement ordonna que sans modification ny restrinction quelconque ce que le Seigneur Connestable auoit compris à son ordonnance, seroit inuiolablement & de poinct en poinct gardé: sçauoir la trefue iusques à la fin de Nouembre, la suspension des contributions qu'on n'exigeroit de part ne d'autre: & que ceux du Duc d'Espernon ne seroient contraints de venir vuider leurs procez à Aix. B

C'estoit vne chose tant estrange de voir ces animositez que ceux de Rougnes deux iours au parauant auoient couru iusques aux murs d'Aix, pris, rauy & emblé le bestail de labeur, voire mesme battu & massacré les pauures laboureurs, qui de tout temps ont esté comme personnes sacrees, francs de tels, & si barbares traittemens. S'il y auoit des excez à Aix, l'accez n'estoit pas moins long & mortel à Marseille, où le chaperon s'estoit veu r'attaché sur l'espaule de Cazaux & du second Consul, n'y estans de nouueau creez que le tiers, & l'Assesseur Pierre Altoniti: de sorte que parmi tant de diuers, confus & monstrueux desordres on eut nouuelles que le Duc de Sauoye auoit emporté Bracqueraz, quoy que le Gouuerneur Dauphinois eust assez mal traitté ses gens, & fust maistre de la campagne.

Cazaux restably à Marseille à Pierre Altoniti pour Assesseur.

Prise de Bracqueraz par le Duc de Sauoyē.

Le vii. Nouembre.

Montpahon saisi par sainct Romans.

Montpahon monstroit les restes d'vn antique chasteau, planté sur le bout d'vn rocher C à demy lieuë des Baulx d'vn abbord presque inaccessible & d'attaque dangereuse. Sainct Romans qui s'estoit pris garde de l'assietre de ceste mazure deserte, & comme elle se pouuoit encor garder auec petit nombre d'hommes pour peu qu'elle fut accommodee, l'auoit fait emparer & saisir à vn Capitaine Munier, lequel ayant quitté les liures pour les armes, desireux de commander dans vne place à des soldats, ainsi qu'il auoit commandé à des escholiers dans vne classe, s'y estoit rendu auec quelque trente picoreurs & cercheurs de fortune, qui ne faisoient peu d'obstacle au lieu des Baulx, ny peu de maux aux passans. Ce coup fut cause que le Comte de Carces, accompagné du Baron des Baulx pour lors Seneschal de Beaucaire, du sieur de la Goy son beaufrere, de cent maistres, & trois cens D harquebusiers sortis des Baulx, de Tharascon, & des enuirons, se mit en deuoir de prendre & desnicher les coureurs & nouueaux habitans de ces hautes, inhabitees & inabordables spelonques: Crozes comme premier Consul d'Aix, & principal Procureur du pays ayant pourueu de tout ce qui sembloit necessaire pour vne telle expedition. Mais ce premier essay fut vain, & ne peurent estre mis hors de ceste taniere ceux qui s'en estoient saisis: de façon qu'on les blocqua pour les reduire à la faim, apres auoir fait quelque escarmouche auec Sainct Romans, qui leur estoit venu au secours, escorté de quelques forces du Duc d'Espernon, & des restes de la ligue, & l'auoit poussé depuis le Maz de Caballolle: car là E commença le ieu iusques au Pont de Barbegau, où ceux de la ville d'Arles contre ce qu'ils auoient promis au Comte, leur donnerent passage libre, & les mirent à couuert d'vne grande & mortelle desconuenuë, pour le Panique desordre qui s'estoit fourré parmi leur fuitte. Cecy fut le sept de Nouembre. Si que de là print occasion la mortelle querelle du Baron des Baux & de Sainct Romans, laquelle dura tant d'annees, & mit tant de gens en peine, qu'il a fallu des Mareschaux, des Connestables, des Princes, & le Roy mesme pour l'assouppir & composer.

Montpahon failly & blocqué.

S. Romās poussé par le Comte de Carces.

Mortelle querelle à l'occasion de Montpahon entre le Baron des Baux & S. Romans

Le xi. Nouembre.

Arrest de la trefue porté au Duc d'Espernon & accepté à condition.

Pour reuenir à la trefue, le Duc d'Espernon ne trouua point à son goust l'Arrest que le Senat en auoit donné pour quelque adoucissement qu'il y trouua vn peu trop mol à son humeur: de sorte que le Senat fut contraint de refaire celuy dont i'ay desia parlé, sans al- F teration quelconque, que Chasteau-neuf, le Lieutenant de Digne, & Martoc luy porterent, pour l'accorder: mais ils ne rapporterent autre chose, fors qu'il accordoit la trefue iusques au vingt & trois du mois, à condition qu'on feroit relaxer les prisonniers de Marseille, vuider les garnisons de Reillane & de Vacheres, & deputer par deuers luy pour traitter encor de nouueau. Le Docteur d'Agut vint cependant de la Cour, & arriua à Aix le

quinze du mois, auec lettres du Roy de proceder à l'election consulaire, à la maniere accoustumee : moyennant qu'on obseruast de poinct en poinct l'ordonnance du Connestable iusques à son arriuee qui seroit bien tost à Lyon, de peur d'aigrir les affaires : mais Cazaux faisoit de la besoigne à Marseille ce mesme iour, ainsi que vous entendrez.

Le xv. Nouembre.

Mandement du Roy a ceux d'Aix de proceder à l'election consulaire & d'obseruer entierement l'ordonnance de M. le Connestable.

Cest homme felon à son Roy (ou plustost contre soy-mesme, & contre sa propre partie) A ayant tourné furieusement son ambitieux regard sur la forteresse de nostre Dame de la Garde, qui regardant auec quelque commandement les maisons du port de Marseille estoit gardee par vn Capitaine Piedmontois, & vn appellé Tornatoris, originaire d'Auignon, sous le Baron de Meolhon, Gouuerneur de ceste Roque s'aduisa de rauir ceste haute proye par quelque voye que ce fust, ou par trahison, ou par art. Sous le vent d'vn tel dessein ayant prattiqué Tornatoris, il donna moyen qu'vn certain Messire Trabuc Prestre (nom de mauuais son & presage, aussi trebucha il bien lourdement) ayant celebré le Sainct sacrifice de la Messe auec la cuirasse sous sa robbe à la chapelle du fort y fut introduit dedans auec quelques autres hommes de mesme farine que luy. Ceux-cy ioincts à B Tornatoris, qui tourna traistreusement la poincte de ses armes contre son propre compagnon, massacrerent barbarement le Capitaine Piedmontois appellé Francisque maçy de Petrebonne, lequel ensanglantant la place du sang versé de ses playes, fut veu crier vengeance à Dieu d'vne telle meschanceté, dont se moquerent les meurtriers. Mais le ciel ne fut pas sourd, & ne porta Tornatoris gueres auant l'ame d'vn cœur si perfide, parce que le Prestre le vous despescha bien & beau sur le champ pour rendre maistre du fort celuy qui l'auoit tant dignement employé. Cazaux ayant l'oreille au bois ne faillit pas d'y mettre tout incontinent Fabio son fils aisné, qui commandant à Sainct-Victor tranchoit desia du Marquis dedans Marseille : au lieu qu'autrefois vn homme d'honneur C de marchand auoit nourry luy, & son pere, & sa famille d'vne charitable pitié, desemparant par ce moyen vn Monastere venerable de tant de corps saincts qu'il a d'vne treslongue antiquité en depost à plusieurs vieux monuments, à Louys d'Aix, qui se trouuoit par disgrace sans nid, & sans point de retraite, à fin qu'il ne fust mal-content, & que ce lieu fut gardé, ou plustost qu'il fut polu par vn homme si profane, qu'vn fer chaud auoit marqué sur vn supplice public. Voyez les tours de fortune, mais bien tost leur roolle viendra : pour autant que ceux qui ne sont chastiez à leurs premieres fautes tombent en des licences, & des crimes si gros & tant desplaisans à Dieu & aux hommes, qu'ils tresbuschent finalement, quand moins ils y pensent d'vne horrible & honteuse cheute, dont ils ne releuent iamais.

Fort de nostre Dame de la Garde rendu proditoirement à Cazaux par la trahison d'vn Prestre.

A meschant meschant bien tost payé.

Fabio Cazaux a nostre Dame.

Louys d'Aix à Sainct Victor.

Qui inter initia peccandi non coercentur, ad grauiora flagitia euadunt.

D Donc suiuant les lettres du Roy, que le Docteur d'Agut auoit portees, le Conseil de la ville d'Aix fut assemblé le dix-neuf de Nouembre, où le President Corriolis, auec quelques Senateurs, & les gens du Roy assisterent, à fin de proceder à l'election du nouuel Estat. Le sort des premieres febues tomba sur saincte Croix des Barthelemis, Gentilhomme de la cité. Le Docteur Bologne personnage d'excellente integrité, & de sçauoir non commun receut les suffrages d'Assesseur, qu'il ne voulust accepter, dont mesmes il protesta, & appella en plein conseil le tiers & le quatrieme chaperon estans tombez sur les espaules de deux honnorables citoyens, l'vn bourgeois, l'autre marchand : si que trois E allerent bien le lendemain en leurs pourpres consulaires prēdre possession de leurs charges au temple de Sainct Sauueur, accompagnez du Comte de Carces, & des plus apparens de la ville : mais quant à leur Assesseur, parce qu'il ne s'y trouua pas, la Cour ordonna que Bologne exerceroit à peine de mil escus : ce qu'il fut contraint de faire. Et de vray si ce personnage d'honneur eut bien fait mesmes en vne saison nette & calme de refuser vne si ialouse, courte, & pesante charge, sousmise aux calomnies, blasphemes & blasonnemens du plus meschant & cauteleux peuple du monde, suiuant en cela l'exemple de plusieurs sages : quelle raison estimez vous qu'il auoit de la refuser en vn temps, où toutes choses estoient si desreglees & hors de place, & en vne tresue, où l'on rencontroit à tout pas des F pieges & des tresbuschets, tant le dol l'emportoit sur la vertu, la fureur sur la genetosité, & la trahison sur la franchise.

Le xix. Nouembre.

Nouuel Estat Consulaire à Aix.

Le Docteur Bologne refuse le chaperon qu'il est contraint d'accepter par ordonnance du Senat.

Les fols recerchent les charges que les sages fuyent.

Ceste cessation d'armes estoit tellement mal asseuree & doubteuse, que le iour de Saincte Catherine, le Cheualier de Venterol, lequel planté dans Chasteau-Renard auec quelques soldats estoit encor l'vne des pieces de la ligue restee, saisit par surprise le village de Molleges, & sous paroles d'amitié fit prisonnier Iean de Chasteau-neuf, Seigneur du lieu, Gentilhomme de Sallon (les ancestres duquel depuis trois cens ans ont tousiours possedé

Le xxv Nouembre, iour de Saincte Catherine.

Le lieu de Molleges surpris, & le Seigneur fait prisonnier.

ce titre qu'il mit depuis à bonne rançon apres l'auoir endormi : & toutesfois la trefue estoit toute telle que vous voyez. Pour le regard de ce Cheualier, que ie cognoy fort priuement, & pour Gentilhomme de fort honnorable & gracieuse conuersation, il est de la famille des

Escu des Vrtes Gentilshommes du Dauphiné.



Vrtes du Dauphiné, dont ceste Prouince a eu vn Lieutenant de Roy, & que soustiennent encor les sieurs du Puy-Saiuct Martin de Paris, d'Ourches, de la Touche, Brette & Molans, qui tous portent l'escu d'argent, orné d'vne bande de gueules chargee de trois estoiles d'or. Mais l'or ne cognoit personne, non plus que la guerre, & ceste miserable trefue que nous traittons maintenant. A

Tout à propos des trois estoiles : la Garde Gentilhomme de Draguignan du surnom & armes des Foulques, qui tiennent trois Soleils d'argent en champ de gueules n'a guere moindre subiect de se souuenir d'vne

Escu des Foulques de Draguignan sieurs de la Garde.



trefue si maudite, puis que ce fut en ce mesme temps que le Duc d'Espernon, duquel il auoit parlé vn peu trop librement & en ieu luy fit razer de fonds en comble son chasteau d'habitation. Ouy quelle adresse d'esprit & de promptes & galantes responses qu'il sçache auoir sur tous B les autres du pays : ce qui sans doute porta le Duc à ceste lamentable & prompte ruine, piqué d'extreme despit. Tant y a, que si quelques edifices doiuent estre espargnez, ce sont apres les temples & les maisons des Nobles. Si quelque saison doit estre sacree, c'est celle la de la trefue, puis que d'elle despend la paix, & de la paix toute abondance, & consequemment la grandeur des plus florissantes couronnes. Et si quelques hommes supportez, ceux qui sont nais Gentilshommes, & qui ont quelque don du ciel non commun au gros des hommes. C'est pourquoy à tres-bon droit vn grand Empereur souloit dire, que ceux là se monstroiẽt sages qui pouuoiẽt endurer modestemẽt C vne petite mocquerie & risee, & que ceux qui estoient prompts à dire telles faceties estoient gens de bon esprit, & dignes de bien-vueillance.

Chasteau de la Garde razé.

Dire de l'Empereur Sigismond.

Le xxvi. Nouembre. Supplication au Senat de vuider garnisons & rendre prisonniers.

Retournons à Aix, où le lendemain de la prise du chasteau de Molleges fut resolu au bureau de la maison consulaire, que le Senat tant en qualité de Senat, que de Gouuerneur seroit supplié de faire vuider les garnisons de Reillane & de Vacheres, & rendre par mesme moyen les prisonniers de Marseille, que le Marquis de Trans, Antibe & Magnan detenoient, à fin que suiuant l'ordonnance de M. le Connestable la suspension d'armes accordee par le Duc iusques au huict de Decembre fut entierement obseruee. Que s'ils se ren- D doient difficiles & retifs à remettre les prisonniers, & de rembourser les tançons receuës, leurs compagnies fussent cassees, & leurs contributions en arrest.

Le xxvii Nouembre arriuee de Garrõ.

Le xxviii. Nouembre. Charge de Garron exposee au Senat touchãt la trefue.

L'auditeur Garron arriua le iour suiuant, mandé par le Duc allant prendre logis chez l'Assesseur Bologne pour conferer de la trefue : les chambres s'assemblerent le lendemain, en presence desquelles Garron exposa, que si la Cour desiroit de voir le repos de la Prouince, le Duc d'Espernon demandoit d'estre recognu en vertu du pouuoir de sa Majesté verifié au Parlement de Manosque. D'auantage qu'on erigeast vne chambre à S. Maximin, où ceux qui tenoient son parti fussent sans plus ressortables. Et pour le dernier poinct, que l'vn des Procureurs du pays se tinst aupres de sa personne, pour bailler & distribuer les E contributions necessaires.

Le dernier Nouembre, iour de S. André. Articles proposez par Garron, leus en plein bureau & refusez.

Ces demandes ouyes le Senat ordonna, que Garron mettroit par articles les poincts par luy proposez, pour y deliberer : & commanda aux Consuls là presents d'assembler les plus notables & qualifiez de la ville, pour entendre leur aduis sur ce que Garron proposoit: ainsi le dernier du mois que les Chrestiens dedient à la feste de Sainct André, le Bureau fut assemblé, où Garron fut mandé querir, lequel fit faire lecture de ses articles qu'il promit signer & faire auouër au Duc : mais il fut resolu que ce n'estoit chose qui se peust accorder pour despendre de la seule absolue volonté du Prince. Bien alla le conseil d'vn mesme vent, en ce qu'il delibera, que l'ordonnance de M. le Connestable seroit religieusement F & sans reserue aucune obseruee : & que le Duc d'Espernon seroit iustamment supplié de faire continuer la trefue, si mieux il n'aimoit suspendre les armes, & tous actes d'hostilité, iusques à l'arriuee du Roy à Lyon. Ce qu'à la parfin par l'entremise de Garron il accorda iusques à la fin de l'an, les voyages que les Docteurs auoient fait par deuers luy de la part du Senat n'y auant serui de peu.

Le viii. Decembre. Pompe funebre du President de S. Iean.

La pompe funebre du President de Sainct Iean Estienne qui estoit decedé en Auignon le deux d'Octobre de l'an precedent fut faite au temple de Sainct Sauueur le huictiesme

du dernier mois, auec beaucoup de magnificence, vne Chapelle ardente, la Musique chroamatique & orthienne à deux chœurs, deux cens flambeaux portez par autant de paures couuerts de noir, la Cour de Parlement en corps, & le President Chaine en reste du premier dueil. Quant aux armoiries qu'il portoit, elles se peuuent voir au fonds du mesme temple dans sa Chapelle de riche structure en letton, en pierre, & en peinture d'azur à A vne bande d'argent, accompagnee d'vn caillou d'or, & d'vne branche de gland, de mesme escartellees auec celles de Ponteuez, par le moyen de sa femme qui est de la maison de Buoux. Mais ny ceste noble alliance, ny les grands thresors qu'il possedoit, ny le mortier, ny la pourpre ne l'ont garanti du monument : combien que son nom viura aux monumens de ceste Histoire.

Fsauffon des Estienes, sieurs de S. Iean de la Salle, & Monfuron.

Le Conseiller d'Escalles, ou de Braz, que le Senat auoit deputé au Roy arriua bien peu apres auec lettres de la confirmation du gouuernement, conferé au Duc de Guise desia proche de Lyon. Sa Majesté qui auoit reçeu ce Prince en son amitié, pour premieres erres de sa royale affection l'auoit honnoré de ceste charge : & si n'estoit sourd le bruit de quelques B hommes qui disoient haut & clair, comme le Roy fioit trop legerement ceste Prouince au petit fils du Roy René : les autres qu'il hazardoit vn ieune Lyon contre vn vieil Ours, estimans que le Duc de Guise n'auroit que renir contre le Duc d'Espernon si fort d'amis & de moyens : en quoy ils n'estoient trop legerement fondez, quoy qu'ils se trouuerent deceus aussi bien en l'vn qu'en l'autre.

Le xv. Decembre.
Approches du Duc de Guise.

Le temps de prononcer les Arrests generaux estoit venu, quand le President Corriolis fit l'ouuerture du Parlement auec vne si grande & profonde doctrine, que tout le Senat en fut rauy, mesmement sur l'Arrest d'vne Damoiselle Catherine de Cabanes, Dame, en C partie de Collongues demanderesse en requeste, pour estre receuë à retenir les biens acquis par Maistre Guilhen Brueys Notaire & ses heritiers. Ceste Dame soustenoit deuoir estre reçeüe à retenir otes qu'il y eust trois autres Conseigneurs à Collongues, d'autant que la Seigneurie est tousiours indiuisee. Brueys au contraire pretendoit de la debouter de sa demande, puis qu'il auoit esté inuesti par les trois autres Seigneurs, dont elle n'auoit que demander. Surquoy la Cour interinant la requeste de la Damoiselle la reçeut à retenir, moyennant le remboursement du prix du los payé par le Notaire Brueys aux trois Seigneurs, auec interests sans despens.

Le xxiii. Decembre.
Ouuerture du Parlement par le President Corriolis.

Laissons les procez au Palais, chiche matiere d'vne Histoire, & reuenons aux prises & D ruptures de la trefue, qui ne sont gueres plus agreables, quoy que plus propres & sortables aux saisons que nous traittons. Merargues qui ne pouuoit oublier son bagage perdu au secours de Bracquerаz, se voulant seruir tout à propos de la commodité de la trefue, tant elle estoit mal gardee, rencontra de fortune Lioux ieune Gentilhomme Gascon tellement à son poinct, qu'il le fit prisonnier de guerre. C'estoit pour reparer sa perte & se remplumer par ce moyen : si qu'il ne vouloit lascher vne telle & si bonne proye. Ceste prise mit en tel courroux le Duc d'Espernon, auquel il touchoit de quelque affinité, que le paunre terroir d'Aix fut infecté de mille courses, & de rauages miserables. Le Senat qui n'eut à con- E tentement ce triste mesnage, sur la pleinte, & requisition des Consuls, & les conclusions des gens du Roy enioignit par vn Arrest fulminant à Merargues de rendre Lioux, ses cheuaux, ses hardes & son argent par tout le mois de Decembre : à peine d'estre declaré criminel de leze Majesté, ses biens confisquez au Roy, dont seroient pris dix mil escus, pour les interests des interests, & la fracture de la trefue. Triste & miserable presage auantcourrier de sa ruine : car ce fut comme par force, & aux grandes remonstrances & supplications de la Comtesse de Sault, qu'il se rendit facile & soupple aux commandemens de la Cour, qu'il n'aima gueres depuis, & contrequarra passionnement, sur l'exemption pretenduë par les douze premiers & plus anciens du Parlement.

Le xxiv. Decembre.
Lioux prisonnier de Merargues, dont s'ensuiuent rauages & courses par les Gascons.
Arrest que Lioux sera mis en sa liberté, & en son equipage.

En ces mesmes iours le Seigneur François Aldobrandin, nepueu de sa Saincteté, venant de Rome donna au port de Marseille, l'auant veille de Noël, auec cinq fustes de vingt F & huict à trente bancs, qui le portoient vers le Roy Philippe, pour les affaires de France, & d'Espagne : car il manioit la paix entre ces deux grands Monarques. Pour le regard de Marseille, Cazaux l'auoit tellement suppeditee, estant desia paruenu à la troisiesme annee de sa Dictature, qu'il s'y comportoit non en humble & petit citadin, non en simple Capitaine de gens de pied, & pauure soldat de fortune, non en Consul irregulier, mais en tyran insupportable & cruel. Tant d'insolence, & d'oubli de sa cõdition premiere, & de soy-mesme, le rendoient tellemẽt execrable qu'on estoit contraint de cercher, voire mesme

L'auant veille de Noel.
Arriuee du nepueu du Pape à Marseille.

Inuention diabolique pour perdre Cazaux & Louys d'Aix.

d'excogiter des execrables moyẽs pour se deffaire de luy, de sorte que quelqu'vn s'auisa (ame diabolique pourtãt) d'aller mettre sous l'agenoüilloir du chœur de l'Eglise des Iacobins, où luy & Louys d'Aix auoient de coustume de se placer tous les ans le secõd iour de Noël des sacs pleins de poudre à canon, pour faire sauter en l'air, non seulement ces deux meschans hommes, mais vn million de personnes, & les voustes mesmes du temple, tant ceste matiere impitoyable & soudaine a de violence & de force. On deuoit mettre le feu à ces poudres au moyen d'vne saucisse qui respondoit derrier le mur, où le banc auquel ils estoient assis estoit appuyé, percé auec vn gros taraut venu d'Aix à ces seules fins. Mais soit que Dieu les voulust attendre encor, soit qu'il ne voulust la perte de tant d'ames innocentes, qui se trouuoiẽt en ce temple pour luy donner loüanges, & le prier, la mine fut esuentee, & ce coup mortel destourné, si bien qu'apres auoir trouué les sacs tous appareillez, pour faire vne telle tempeste, vn ieune Religieux de ce Conuent natif de Calabre fut soudain emprisonné, ainsi que furent depuis plusieurs des habitans qu'on empoigna par presomption : lesquels toutesfois, auiourd'huy l'vn, demain l'autre, furent par apres relaxez : combien que le ieune Calabrois fut publiquement ars & bruslé (supplice qu'il meritoit) le douze du premier mois de l'an suiuant que nous auons à deduire. A B

Emprisonnements & supplices à Marseille.

L'an MDXCV. Le ii. Ianuier. Le Lieutenant Vento, & plusieurs Nobles citoyens emprisonnez.

L'an nouueau n'auoit encor que deux iours que Cazaux agité de ses fureurs ordinaires, & porté des soufflemens venimeux de son mauuais Ange, fit mettre en prison le Lieutenant Vento, Gentilhomme tres-honnorable, & quelques autres Nobles & plus apparens de la cité, iusques au nombre de trente ou quarante, en hayne de ceste mine : estimant que c'estoit de leur conseil que le Religieux l'auoit fait, quoy qu'ils fussent innocents d'vn crime si desnaturé. Emprisonnements qui donnerent vn plus grand ombrage que iamais aux gens de bien & d'honneur de l'euersion de Marseille, & de ceste si farouche & puissante beste que le moindre des habitans tenoit en bride. Dieu le vouloit encor attendre, ainsi que le vien de dire : à fin de voir ce qu'il feroit. Si bien que voila Marseille du tout des habitans changee accomplir en quelque sorte le vieil quatrain prophetique, qui se trouue aux Centuries. La Galliniere des Garniers Gentilhomme d'Aix fut tué le lendemain, dont ne fut petit dommage. C

Centuries de M. de Nostradame.

Le iii. Ianuier Mort du sieur de la Galliniere Gentilhomme d'Aix.

Le v. Ianuier. La Fin & Manroy portent la tresue pour trois mois.

Le x. Ianuier. L'Aduocat du fort mandé au Duc d'Espernon, pour conferer, n'est ouy. Graces rendues au temple de S. Sauueur, en faueur du Roy.

Deux iours apres, qui fut la veille des Roys, la Fin & Manroy mandez de sa Majesté porterent la tresue, pour trois mois à la ville d'Aix. Le Marquis d'Oraison, Oyse & Merargues (qui ja auoient satisfait au commandement du Senat, touchant la prise de Lioux) & quelques autres Gentilshommes y arriuerent aussi tout à poinct, pour s'assembler & deliberer sur cela. A peine sont passez cinq iours, que l'Aduocat du fort originaire d'Anjou, personnage plein de sciences humaines, & grand Poëte Latin, est mandé à ces seules fins vers le Duc d'Espernon : lequel faisant trop peu d'estat de la vertu de ce personnage, & respondant que c'est auec le Senat qu'il veut sans plus auoir affaire, refuse auec bonne grace de conferer auec vn Docteur. Les voutes du principal temple resonnerent vn peu apres, sous les orgues, la Musique, & les hymnes des loüanges, & des graces, qu'on rendit au Souuerain des souuerains, pour la vie du grand Henry miraculeusement preserues du cousteau d'vn execrable ieune homme, nommé Iean Chastel, aagé de dix-huict à dix-neuf ans, qui voulut proditoirement assassiner ce tres-Auguste & tres-clement Roy, conduit à ce tant malheureux & diabolique forfait, par les inductions de toutes les Conseilleres de Styx, & d'Enfer, d'où elles vouloient derechef arracher les guerres mortelles, les troubles, les malheurs & les seditions, cuidants arracher la vie de cest inuincible Monarque, duquel elles ne seeurent tirer pourtant auec toutes leurs machinations & ferremens qu'vne seule de ses dents : son grand Ange l'ayant gardé. D E

Le xx Ianuier. Merueilleuse foule d'hommes a S. Sauueur.

Sur les nouuelles asseurees d'vne telle ioye, le Senat, la Noblesse (où le Marquis d'Oraison, le Comte de Carces, & la Comtesse de Sault estoient) & le peuple comblerent tellement les deux nefs de ce temple, que quelques personnes cuiderent estouffer parmi la foule d'vne si grosse & grande affluence d'assistans : mais la solemnité fut bien plus accomplie le Dimanche suiuant, où le Parlement en corps, & en pourpre se trouua à la generale procession qui fut faicte, & aux feux d'allegresse, qu'on vit publiquement flamber iusques au Ciel, non seulement ez places spacieuses & accoustumees à telles resiouyssances, ains aux particulieres & princes maisons des plus pauures & moins cognus citoyens. F

Le xxv. Ianuier, iour de Dimanche. Processions & feux de ioye à Aix.

Crozes qui ja auoit accompli le terme de son Consulat s'estoit tant dignement, & auec vne si entiere prud'hõmie porté en la fonction de son Consulat, qu'outre la loüange generale & immortelle qui luy en demeurera à iamais, il fut trouué digne que la ville d'Aix tint

vne petite & belle creature de fille que Dieu luy donna de ce temps de Sylule de Brancaz sœur du Baron d'Oyse sa femme sur les sacrez fonts de Baptesme. Eleonore de Montpezat Comtesse de Carces fut la marraine, Aix le parrain, le nom de la petite Sextia, du nom de Sextius antique & premier fondateur. Les trois Consuls & l'Assesseur portoient l'enfant, qui le corps, qui les bras, qui les cuisses: la seule Comtesse soustenant ses petits pieds rouges & potelus tandis que la Musique, les cantiques, les boordonnements des violes & des serpents, A les roulemens des violons & des cornets qu'on entendoit bruire, les artifices à feu, les molinets & les fusees qui voloyent, & qu'on entendoit frizer & petiller, les tonnetres des tambours, & des quartiers en armes, qui mettoient toute ceste nef en flamme, en fumee, & en rumeur tesmoignoient ceste feste, & la resiouyssance de la Cité, qui pour ces estrennes luy fit present de vaisselle d'argenterie, iusques au prix de trois cens ducats.

Baptesme de Sextia de Mistral, fille du sieur de Crozes dont la ville d'Aix est le parrain, & Comtesse de Carces la marraine.

Festes du Baptesme.

Presēt de vaisselle d'argent fait au pere.

Les deportemens de ce Gentilhomme continuez l'an & le mois de son Consulat luy firent meriter auec quelques raisons tous ces excellens honneurs: d'autant que plusieurs asseurent que ce fut par son entremise, que premierement le Senat cria, *Viue le Roy*, & monstra le chemin de parler François, se trouuant de tresbonne intelligence auec Comte de B Carces, cousin germain de sa femme, qui en auoit desia frayé la premiere piste à la Noblesse de son party, depuis le jour que sainct Cannat l'eut abouché, faisant vn grand & notable seruice à la Couronne au temps qu'elle en auoit plus vrgente necessité. Ce fut encor par son moyen, suiuant ce que luy mesme m'en a dit de sa propre bouche, que le coup de canon fut tant à propos lasché contre la tente du Duc d'Espernon, dont vous auez ouy l'histoire, quoy que du Perier asseure d'en auoir donné le premier auis; l'vn & l'autre pouuant estre: estant bien tout hors de doute, qu'e c'est luy-mesme, qui voyant la ville d'Aix à l'extremité de la faim, fit venir à ses propres cousts & despens quantité de bleds, & de grains, engageant fort C franchement les plus precieux joyaux de sa femme, pour secourir le pauure peuple, qui luy en a tousiours depuis donné mille vœux de benediction: & qu'il fut l'vn des principaux instrumens de la desmolition du fort tant importun, & malencontreux de S. Eutrope l'vn des plus illustres coups, & qui le plus importoit au bien de ceste Cité, & par consequent au pays qui ne pouuoit qu'estre finalement bridé & reduit à piteux estat, voyant la ville capitale miserablement bridee & reduite en seruitude: non sous vne citadelle, mais sous vne contreville, qui la commandoient auec menace, orgueil & domination du haut de ceste colline.

Deportemens honnorables du sieur de Crozes durant l'an de son Consulat.

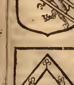
Quant à la famille dont il estoit yssu, Frāçois de Mistral sieur de Dons, personnage de lettres, D & Gentilhomme du Dauphiné, lequel nasquit le xv. de Iuin de l'an cinq cens & quinze dans la ville de Grenoble fut son pere, marié depuis auec Ieāne d'Albert sœur de feu Paul Albert Seigneur de Mondragon, & vefue à feu Iean de Sado sieur de Romanil Gentilhomme de S. Remy, où les grands moyens de sa femme le tirerent. D'vn tel mariage nasquit Paul de Mistral, sieur de Crozes, fils vnique, noble, riche, & bien né: au moyen dequoy il espousa Syluie de Brancaz de la maison d'Oyse du costé paternel, & de Ioyeuse de celuy de sa mere dont il a mis au monde vne feconde & noble posterité de fils, & de filles qui portent pour le jourd'huy le nom & l'Escu de Mondragon, & ce suiuant le testa- E ment de Paul Alberr leur grand oncle maternel, lequel auoit pareillement pris le mesme nom, & armes de ceste maison, en vertu de la derniere volonté d'vn sien oncle marernel, & parrain, appellé Paul de Mondragon, auquel termina ceste tant illustre & anciēne famille, qui portoit de gueules à vn tel ou six dragons d'or, comme on les void à Sainct Iean d'Aix, à la difference de l'Escusson d'Ancezune ou de Caderousse: les armes des Alberts sieurs de Sainct André estans d'azur à vn Lyon rampant d'or trauersé de deux lignes de gueule: & des Mistrals d'azur à vn cheuron brisé F d'or, embelly des trois treffles de synople, auec la duise TOVT RIEN, qu'on void encor à S. Remy depuis soixante ou septante ans: si que voila comme tout change principalement les races, & les maisons, au moyen des mariages, des heritages, des testamens & de la mort, qui se plair à tels mesnages: & comme tousiours quelque estrangere, & noble famille se ransplanre en ceste Prouince.

Famille des Mistrals du Dauphiné.

Yssue de la maison de Mondragon.

Vieil Escu des Mondragons sieurs de Mondragon.

Escu des Alberts sieurs de S. André.



Escu des Mistrals sieurs de Crozes & D... en Dauphiné.

En ce mesme mois aduint que Belloc par le commandement du Duc son maistre saisit le lieu de Soliers & la maison du Seigneur se monstrant

La Dame de Soliers, & ses filles faites prisonnieres par Belloc.
Le sieur Dardanne prisonnier & mis à rançon.

si peu courtois que de faire prisonnieres sa femme & ses filles, qu'il fit cōduire à Brignolle où elles furēt tenuës en sorte criminelles de leze Majesté, qu'on leur demandoit en eschange de leurs personnes vne galere, quatre canons ou la valeur de ces choses. Les autres troupes du Duc se logerent à la Garde, à la Vallette, & à Dardanne, où elles firent par vne semblable barbarie à celle-là de Belloc, prisonnier le sieur d'Ardene, de la famille des Thomas, ja chargé de septante ans, nonobstant sa barbe & son poil venerable estant contraint malgré qu'il eust de racheter sa liberté pour le prix de dix mille francs qu'il fit deliurer au Duc. A

Oliuiers de Thollon coupez.

Ces mesmes troupes firent passer par les enignees, & les flammes plusieurs de ces grands & fructueux oliuiers de Thollon, qui sont de forme gigantale, & vont du pair auec les plus hauts chesnes, sans respecter ny Minerue, à laquelle ils sont dediez, ny le Symbole de paix qu'ils auoient en telle horreur, mettans le feu aux bastides, & maisons champestres, qui en estoiēt impitoyablement deuorees. Et ce qui sentoit sa fureur plus que scythique, espouuentans les habitans par mille estranges cruautés, combien qu'elles eurent plusieurs combats à leur dommage, sous les sorties resolues & les armes de S. Cannar, qui n'auoit que soixante hommes de guerre estrangers sans aucune caualerie, tout le reste estant Tollonois assés mal duits à ce mestier. B

Dessein du Duc interrompu.

Le Duc qui portoit auec vne implacable cholere ces menus conflits se preparoit d'aller fondre impetueusement, & jetter toutes ses forces tant de cheual que de pied auec quantité de gastadours contre les champs de Thollon, pour passer au fil des haches & des espees les oliuiers & les vignes qui portent deux liqueurs tant excellentes & salutaires au commun besoin des hommes: lors qu'ayant les nouuelles de la surprise de Sallon, où sainct Romans commandoit, il fut contraint de changer d'aduis, pour adoucir sa cholere, & mettre de l'eau à son vin, quoy qu'il fut tant ennemy des vignes & des oliuiers: si qu'il print ce chemin là, apres auoir laissé Belloc auec vingt compagnies d'infanterie aux enuirons de Thollon, pour apres le succez de Sallon reprendre ses premieres erres, & declarer guerre ouuerte contre Bacchus & Minerue, qui ne luy faisoient point de guerre, ains que toute l'antiquité a veneré, comme deités souueraines. Le Ciel le permettoit ainsi irrité de nos desordres, qu'il faut voir pourtant par ordre. C

La vigne est sacree à Bacchus & l'oliuier à Minerue.
Le dernier Ianuier.
Trefue derechef mise sur les rangs, dont le Duc d'Espernō se moque.

Quand le mois qui ouure la porte de l'an fut acheué, le Conseiller Bermond que le Senat auoit deputé partit auec le Capitaine Naz, pour derechef aller conferer de la plus estrange & clabaudee trefue, dont jamais parlerent histoires. Mais le Duc qui ne fit non plus de conte du Senateur, ny du Gentilhomme, qu'il auoit fait de l'Aduocat, ne voulut entendre ny à leurs specieuses remonstrances, ny à leurs iustes demandes, que premier il ne fut recognu en general & Vice-Roy. A ce seul effect il donna huict jours pour y resoudre, lesquels expirés, il denonça la guerre plus aspre & cruelle que jamais. Ce vif & trop puissant desir, qui estouffoit sa raison, ayant jetté des racines si profondes en son esprit, que l'Auditeur Garron, & quelques autres personnages suiuant vne assemblee par eux tenuë en sa faueur, où la paix auoit esté autant instamment requise, que la trefue refusée allerent pardeuers le Roy pour l'auoir en Gouuerneur. D

Le viii. Feurier.
Remonstrance de l'Euesque de Marseille.

Messire Frideric de Raguenneau Prelat splendide & liberal, Euesque de Marseille, qui auoit presidé en ceste assemblee tenue ez jours de Feurier, auoit sagement remonstré, qu'estant la trefue plustost à l'oppression & ruyne du peuple, qu'à son bien & soulagement, elle ne pouuoit ny deuoit estre accordee: bien estoit le Duc tout prest & disposé d'entendre à la paix, aux conditions portees par les articles proposés au Senat d'Aix par Garron. E

Le x. Feurier. Resolution du Senat.

Le Senat qui n'eut point d'oreilles à ceste demande que dures pour beaucoup de grandes & notables considerations, les chambres assemblees deputa Griffon, & Suffren Conseillers, pour faire assembler la noblesse, qui pour lors se trouuoit à Aix mesmement le Comte de Carces & La Fin, au conspect desquels le Senateur Bermond recita ce que l'Euesque de Marseille auoit conclu & resolu: ce qui les fit de leur part resoudre, suiuans le ton & la requisition des Procureurs du pays de supplier la Cour de vouloir faire choix de tel de leur corps qu'elle aduiseroit, lequel seroit accompagné du sieur d'Allamanon, de Paul pareillement choisi & deputé par le corps de la noblesse, pour s'acheminer d'vne singuliere diligence deuers le Roy, tant pour seruir de contrequarre à Garron, que pour faire entendre à sa Majesté le refus tout resolu, & l'obstination endurcie du Duc d'Espernon: vers lequel on arresta neantmoins de mander vn trompete, pour requerir encor de luy par vne hon- F

Pierre Paul sieur d'Allamanon deputé au Roy par la noblesse.

neste & sage lettre la continuation de la tresue:au refus de quoy on pourroit par apres pour-
uoir à ce qui s'offriroit necessaire tant au seruice du Roy,qu'à la protection & defense de ses
fidelles subjects. Cela fut ainsi resolu le dixieme de Feurier. Mais quatre ou cinq jours apres
quelques vns de la garnison de Marignane coururēt au terroir d'Aix par le commandement
du Duc, où ils estendirent inhumainement sur la poudre deux paysans, & en laisserent vn
troisieme blessé à mort. Exploit bien peu recommandable qui accellera le voyage de la Fin,
A lequel partit le Vendredy suiuant enuiron l'heure de minuict, & s'en alla droict à Per-
tuis pour de là tirer en Cour, & se portant vers le Roy l'aduertir de tous ces af-
faires.

Le xv. Feurier. Courses & massacres au territoire d'Aix.

Le xvij. Feurier. La Fin va au Roy en diligence.

Le lendemain les Procureurs du pays formerent vne longue plainte au Senat sur ce
qu'aucuns particuliers s'estans assemblez dans vne maison priuee, s'estoient ingerez d'es-
crire au Seigneur de Lesdiguieres de venir en ceste Prouince auec ses forces, pour s'oppo-
ser aux desseins du Duc d'Espernon : ce qui ne pouuoit bien seoir, ains ne se pouuoit ny de-
uoit oser sans leur presence, ny moins le sçeu des Consulaires, esquels touchoit principale-
ment d'y pouruoir. Sur vne telle action le Senat prononça vn arrest portant defenses ge-
B nerales à tous indifferemment de n'entreprendre à l'aduenir d'enuoyer lettres ny messages
à personne que ce fut pour les affaires de l'Estat, sans son exprés commandement, à peine de
rebellion: ordonnant cependant qu'il seroit exactement informé sur telle assemblee, comme
tenant du monopole irreguliere & non permise: & que l'Arrest seroit publiquement signifié
à son de trompe par les endroits de la Cité le mesme jour.

Le xviii. Feurier. Plaintes des Procureurs du pays au Senat.

Arrest de ne mander lettres ny messages.

Ces defenses furent reiterees cinq iours apres auec de inionctions tresestroittes aux gar-
des des portes d'escrire les noms & surnoms de tous les estrangers, qui entreroient dans
la ville, pour en donner bon conte tous les soirs aux Consuls, & aux Magistrats : ordon-
C nances qu'on faisoit pour conseruer la Cité guettee de toutes parts, & la garder de sur-
prise.

Le xxii. Feurier. Inionctiōs aux gardes des portes.

Or pendant que le Duc s'apprestoit de gaster la campagne & le territoire de Thollon, re-
solu, comme vous venés d'ouyr, de passer par le fil des haches tout ce qu'il rencontreroit, le
Comte de Carces accompagné des gens de cheual, du Marquis d'Oraison, de Soliers, &
quelques autres auec petit nombre d'infanterie estoit dehors aux aguets d'vne intelligen-
ce contre Sallon (à qui Thollon doit ceder en excellence d'Oliuiers) qu'il exploita, sur les
deux heures apres minuict tant heureusement, ou plustost à nostre malheur, perte, ruy-
ne & destruction (car ce dernier coup nous accabla & mit tous à la besace) qu'vn
D Gentilhomme, au nom duquel ie veux pardonner, lequel couuoit quelque secrette vengean-
ce contre Sainct Romans, luy donna moyen d'entrer par la tour de la posterne, dont il auoit
de longue main prattiqué & gaigné les sentilles, tant a de pouuoir le souuenir d'vne iniu-
re receuë grauee dans vn cœur de fer ou de marbre, ou, à mieux dire, trop sensible &
delicat.

Intelligence contre Sallon mise en effect.

La nuict de l'assignation qui tomboit le vingt & deux de Feurier, venu la Barbent, &
Iaques de Cordes, ou de Cordua (c'est son vray & propre surnom) entrerent les pre-
miers auec quelques armés par vn trou fait contre le mur, qui regarde vers la Crau, & gai-
gnans la ville commencerent à donner l'allarme, & à crier tout haut, viue Carces, auec vne
E telle fureur, que l'espouuente que cest accident tant inattendu espandit, & donna d'vn
coup soudain ne fut petit ny dangereux. Sainct Romans, qui en ouyt bien tost le son,
sortit à ce bruyant tumulte auec quelques hommes des siens, pour parer ceste violente
tempeste : mais il fut si mal secondé, & poursuiuy de si prés, qu'il fut contraint de se sau-
uer, & renclorre dans le chasteau, apres auoir perdu Changet son sergent que de Cor-
des renuersa auec vn grand coup d'espieu : faute commise par celuy, qui faisant vne
faute si grande, auoit mené vne telle & si maudite intelligence, je n'ose dire trahison,
lequel pour accomplir ce chef d'œuure, suiuant qu'il en auoit l'expresse leçon, se deuoit ren-
F dre dans la maison du Conseiller Suffren, à quinze ou vingt pas du premier abbord du cha-
steau (ce qu'il ne fit pas) & l'empescher à S. Romans, qui ne pouuant y estre à temps,
ne pouuoit sans mesme malheur euiter d'estre pris ou d'estre tué : attendu que tous
ceux de la ville, & ses amys mesmes plus affidés l'auoient en vn tel & tant estroit besoin ge-
neralement abandonné: mais Dieu le vouloit ainsi pour les luxes & les pechés, les ambitiōs
& les partialités, les perfides & les trahisons, dōt nous ressentirons à jamais la pesanteur & les
charges: tant y a que toutes choses se passerent de vray sans meurtres & saus esclādres, quoy
que nō sans des mortelles apprehēsiōs de plusieurs grāds maux à venir: parce que de Cordes

La Barbent & de Cordes entrent les premiers par l'ouuerture donnee de la posterne.

S. Romans abandonné.

Faute commise par celuy qui menoit ceste intelligence.

homme

hõme sage & preuoyãt asseura fort gracieusemẽt,& d'vn ton clair à son abordee tous ceux de la ville qu'il rencontra sous le nom d'Amis,pour amortir toute crainte, & recognoistre son jeu,faisant souuent sonner ces mesmes paroles tant aux armés qu'aux desarmés, qu'ils n'en vouloient qu'à sainct Romans,ja remis dedans son fort,auec ceux qui l'auoient suiuy. Ces allarmes estans donc bien rost calmees, toute la nuict se passa en gardes,rondes & sentinelles iusques au jour, que la Barbent & de Cordes firent ouurir la muraille du grand jeu de pallemail tout contre le iardin des Cordeliers par telle capacité, que le Comte accompagné de cinquante maistres, & d'enuiron cent harquebusiers y entra tout à son ayse, où S. Romans se trouuant renfermé auec quelques vns tant des siens que de la ville dans le chasteau,il fut question de l'assieger & de l'auoir. A

Ouuerture faite au mur du jeu de pallemail par où entre le Comte de Carces accompagné de cinquante maistres.

La maison de Trippoly qui contrequarre le chasteau, & ioint le mur vieil & nouueau de la ville & du bourg du costé de la porte d'Aix, fut sur ces allarmes saisie par le maistre mesme de la maison auec enuiron trente soldats, lesquels apres auoir tenu deux iours, sortirent à telle composition que leur vie fut asseuree: si qu'il n'y eut plus que le chasteau à cõbattre,que le Cõte se mit en deuoir d'auoir & de forcer,faisãt à toutes sortes d'occasiõs assés recognoistre & son conseil, & son courage,qu'il desployabeaucoup plus illustrement, & d'vne magnanime generosité, quand le Duc d'Espernon, imploré par sainct Romans l'assiegea dans ceste place.Pendant donc que le Comte faisoit deuoir contre le chasteau, que finalement on auroit pris & forcé par vne ou par autre façon, quoy que sainct Romans soit vn Gentilhomme tres-expert à la garde d'vne forteresse assiegee. Vuicy que le xxvi. du mois le Duc d'Espernon,accõpagné d'Alexandre Vitelly,& d'enuiron cinq cens hommes tant de cheual que de pied donna aux portes de Sallon, comme par vn deffy au Comte de comparoistre en campagne,lequel plein d'ardeur & d'vn desir d'acquerir gloire sortit,suiuy de quelques capitaines, & gens de guerre,auec tant de resolution & de courage, que l'escarmouche qui se fit lors fut vne petite bataille, où ne demeurerent peu de soldats estendus, & d'où ne reuindrent moins de blessés. B C

Maison de Claude Marchetti Trippoly, saisie & rendue.

Chasteau assiegé

Le xxvii. Feurier.

Approches du Duc d'Espernon pour le siege de Sallon.

Escarmouche gaillarde de part & d'autre.

Si qu'au mesme poinct que ces exploits se commençoient on a remarqué que Soliers embloit à Pertuis quelque quantité de paires de bœufs que le Duc faisoit venir pour trainer les machines,qui deuoient foudroyer & fondre les murs de nostre paunre ville: & que d'vne mesme traitte la Comtesse de Sault sortoit des portes d'Aix, enuiron l'heure de minuict, accompagnee du Docteur Fabregues & de quelques autres personnages de marque pour aller resoudre le mariage de Charles de Crequy son fils auec la fille vnique du Seigneur de Lesdiguieres.Hymenee qui depuis fut accõply & consumé à Grenoble,auec toutes sortes de triomphes, & de solennités conuenables a telles ioyes.Ce fut le trois de Mars que la Comtesse partit, & que le Duc d'Espernon ayant ja t'assemblé ses forces, print le village d'Allanson,lieu qui ja tenoit pour le Roy pour incommoder nostre ville, & nous estre vne ombre fascheuse. D

Le iii Mars. Mariage du sieur de Crequy.

Allanson pris par le Duc.

La Cour qui considera ce Duc plus roide & tendu que jamais à ses opinions ordinaires commença à changer de ton, & à hausser sa voix aux paroles d'vn fulminant Arrest, prononcé contre luy le lendemain, ordonnant qu'on informeroit contre ses actions & deportemens, pour en mander l'extrait à sa Majesté,laquelle seroit aduertie de l'estat de ceste Prouince,pour y pouruoir selon son bon plaisir & volonté,& que son cõseil porteroit,faisant cependant inhibitions & defenses à tous Gentilshommes,Capitaines,Consuls,Syndics,manãs & habitans des villes, lieux,& villages,& à tous autres subjects du Roy de quelque estat & qualité qu'ils peussent estre,d'assister,secourir,prester main forte,viures ny munitiõs de guerre, directement ny indirectemẽt au Duc d'Espernon, fauteur & adherant des ennemis de sa Majesté & de son Estat: ayant bien osé prendre le lieu d'Allanson qui tenoit pour le Roy, joindre & assembler ses forces auec celles des ennemis estranges & rebelles,mettre le canon en campagne, pour secourir sainct Romans,occupateur du chasteau de Sallon, assiegé par les forces du Roy,sous la conduitte du Comte de Carces: enjoignant aux mesmes Gentilshommes, vassaux & subjects, Consuls & Communautés de tout incontinent & sans delay quitter le Duc & s'assembler auec leurs armes & cheuaux, pour donner ayde, faueur & assistance au Comte,& aux autres chefs & Capitaines du party Royal, s'ils ne vouloient estre declarés attains du crime de leze-Majesté, & encourir les confiscations de corps & de bien, dont les felons sont chastiés:à tant que pour rompre & chasser les efforts des ennemis,& tenir le pays en seure defense,on manderoit aux Seigneurs d'Ornano & de Lesdiguieres de venir assister la Prouince de leurs forces en toute diligence & celerité: de toutes lesquelles E F

Le iiii Mars. Arrest contre le Duc d'Espernon, & sa teneur.

choses monsieur le Connestable seroit fidellement aduerty pour y pouruoir.

Cest arrest prononcé le quarre de Mars, à fin qu'il eust plus de force & trainast plus de terreur fut publié le lendemain premier Dimanche du mois par tous les quantons de la ville d'Aix: mais le Duc à qui son mal-ralent estouppoit rellement les oreilles qu'il ne les pouuoit auoir ouuertes à leurs prohibirions & menaces, fit si peu de conte de toutes ces fulminations, que le jour ensuiuant il s'alla impetueusement ruer contre les murs de Sallon, pour
A les euentrer & foudroyer auec sept horribles machines d'airain, cinq canons & deux coleurines, au moyen des poudres, balles & munirions qu'il auoit reçeues de Cazaux, & Louys d'Aix pour lors confederez à luy, chose qui sentoit tresmal: de sorte que d'abbord fut commencee vne escarmouche, & vn auantjeu de guerre, où le mal ne fut pas beaucoup notable de part ny d'autre. En somme que voila Sallon assiegé dedans & dehors, & le Comte en vne belle & signalee occasion de cueillir plusieurs lauriers, que nous payerons bien cherement.

Le v. Mars. Iour de Dimanche. L'Arrest publié aux quarrefours d'Aix. Le vi Mars. Sallon assiegé.

B La batterie & les bourdonnemens des tonnerres commencerent le lendemain, continués trois jours entiers depuis la tour qui regarde le flanc gauche du temple de sainct Laurens, jusques à la tour de l'angle qui fait le tabourin du grand jeu du pallemail, à vingt pas ou enuiron du dortoir des Cordeliers. Le sieur de Gien yssu de la tres-noble famille de Ponteuez, lequel auoit quelque expertise & iugement aux fortifications, auoit fait faire vne belle & grande tranchee, pour soustenir l'assaut, regardee & descouuerte à dos du chasteau, distant de là autant que peut porter vn bon & puissant mosquet, contre lequel à cause de sa hauteur des murs & des tours de ce fort planté sur vn petit costau, elle ne pouuoit estre remparee, de façon que tousiours quelque homme y estoit blessé ou tué des foudres qui pleuuoyent continuellement des creneaux ou des barbacanes des tours. Ceste tranchee qui estoit vn
C peu courbee, & faisoit comme la quatriesme partie d'vn rond, tenoit depuis la tour du tabourin iusques à la porte d'Auignõ d'enuiron soixante cannes de long, ou si vous voulez six vingts pas: & de là vn remparement jusques au front fait en forme de terrasse & de bastion du temple de sainct Laurens, qui composé de bonne & forte matiere seruoit comme de citadelle & fort asseuré à tout ce long pan de muraille, qui regarde le flanc gauche de la nef de ceste Eglise où sont situees les chappelles, ne demeurant entre deux que la seule lisse, que les Latins appellent *pomœria*, qui seruoit comme de fosse, l'autre bout de ceste grand masse au derriere du fonds du chœur estant pareillement fortifié & muny des bonnes tranchees, selon que l'occasion, le loisir, & l'opportunité du temps & du lieu l'auoient peu permettre,
D de sorte que chasque tranchee souloit aboutir à la mesme porte, & se joignit aux deux bouts du mesme temple, qui sembloit estre inforceable, & seruit de forteresse inesbranlable à toutes sortes d'efforts, combien que ce fut de ce seul endroit, que vint la perte du bourg, ainsi que vous entendrez pour le trop grand voisinage de ce temple auec ses murailles. Comme donc la breche fut tellement raisonnable & beante, que les assiegeans y pouuoient entrer à cheual: le Duc fit donner les signes du premier assaut à ceux du chasteau, qui se preparerent dés lors de mal traitter les assiegés: au moyen de quoy le neuf de Mars à deux heures apres midy la muraille ayant esté demy sappee, il fit donner vn furieux & rude assaut que les Capitaines du Comte repousserent encor plus furieusement, mais où
E Iaques de Cordes (qui durant tout ce long siege tesmoigna ce qu'il estoit) fit tout deuoir d'homme de bien, & de Capitaine tres-expert en ce mestier, comme aussi firent fort vaillãment Lyon de Valbelle Gentilhomme de Marseille, le Capitaine la Baulme, & plusieurs bons soldats & gens de la ville, entre lesquels fut remarqué vn noble jeune homme aagé de vingt ans, lequel auec l'enseigne de Iaques de Cordes son cousin germain, & le coutelas au poing sur le rampart, assailly & foudroyé fut veu à tous coups enterré, & comme englouty de la poussiere du canon: somme que le Duc n'y gaigna rien, & n'en rapporta aucuns trophees, non plus qu'au second qu'il liura, auec beaucoup plus de
F dommage.

Le vii. Mars. Sallon battu.

Tranchee des Cordeliers.

Bresche de soixante pas d'ouuerture.

Le ix. Mars. Signe donné à ceux du chasteau.

Estienne Paul enseigne de Iaques de Cordes.

Apres le succez de deux assauts si funestes & malheureux pour ceux qui les auoiẽt attérés, vn grand nuage de despit enuelopa tellement son cœur outré d'extreme courroux, qu'il se resolut d'en donner vn troisieme general pour iouër à quitte ou à double. Cestui-cy comme il fut plus terrible, impetueux, & sanglant que les deux premiers, aussi fut-il fort sanglantement & roidement soustenu: dont le Duc entra presques en mortel desespoir: d'autant que tous les lauriers & les palmes de tant d'abbords si sanglans & dangereux ne consistoient qu'à la conqueste d'vn grand Bourg, enuironné de murailles de beurre, sans flancs,

sans

La murailledu Bourg de Sallon de meschante maçonnerie sans creneaux & marchepieds.

sans creneaux,& sans marchepied , & sans defenses que le costau de S.Lazare , où estoient
les machines foudroyantes du costé du Septentrion regardoient à cent pas de là auec menace & mespris.C'est là mesme que le Comte fait voir ce qu'il sçait au mestier de la guerre
& des places assiegees,les Gentilshommes & les Capitaines ce qu'ils sçauent commander
& faire,les soldats estrangers leur discipline,& ceux de la ville leur ardeur & leur asseurance
parmy tant d'esclairs enflammés,de foudres esclatrans,& de bruyans tonnerres lancés à vêrte & à doz,tant du costau que du chasteau,contre les murs & les hommes : le Signe & le A
Dieu qui commandoient au mois estans fauorables aux machines & aux armes,& la saison
propre à camper,assauoit le Belier & Mars.

Il entend les beliers & moutons auec lesquels les anciés mettoient abas les murs des villes à cause que le mouton ou le signe d'Aries est donné au mois de Mars.

Ces tempestes continuerent iusques au xiiii.du mois que le Duc fit venir de surcroy deux
horribles dragons de fonte,pour renforcer sa batterie,qu'il partit & planta en deux endroits
l'vne au moulin de Chasteauneuf, à deux cens pas de la tour du Tabourin, l'autre sur le
bord du costau tout contre le clocher du Temple, qui fut à demy foudroyé,& sur le poinct
de renuerser depuis les fenestrages & niches des cloches : dont c'eust esté grand dommage,
pour la hauteur de sa pyramide, & sa magnifique structure : tellement qu'il arriua qu'vn
coup de canon aussi promptement qu'auroit fait vn coup de foudre desmonta & emporta
celle qui regarde la ville, & paroist à la principale & plus voyable face de ce clocher,tant B
à propos neanmoins,& auec tant de bonheur,qu'elle tomba tousiours comme en iuste côtrepoids & à plomb sur le tranchant de ses bords qui s'enfoncerent enuiron vn pan & demy en terre,tout vis à vis de la petite porte qu'on void au pied de la tour.Ceste rār horrible
& haute cheute luy pardonna à mō aduis au moyen de l'air qui s'engouffra esgalement,& la
supporta,de sorte que la roideur de sa naturelle descente en fut à demy retenuë, & sa pesanteur mode, ee l'air se roidissant d'autant plus, qu'il se trouua contraint de pres, & tres-viuement pressé,de maniere que soit qu'estant faite comme de deux corps l'vn dans l'autre, elle C
resista, & ne peut estre creuee,pour son espaisseur(car elle estoit de moyenne grosseur)& la
solidité de son metail : soit que le rencontre de ces deux corps , l'vn leger tirant en haut,
l'autre pesant tirant en bas, causast quelque extraordinaire suspension , & naturel arrestement:tant y a qu'elle n'eut lezion ny brisure quelconque , qui ne fut pas vn miracle , mais
quelque chose de semblable,& approchant de cela. Ce mesme iour donques Allamanon,
la Salle Gentilhomme Gascon,les Cheualiers de Montmeyan & de Merargues, Claude de
Glandeuez,de Cugés,le Capitaine Christophle Estienne enfant d'Aix,& quelques autres en
nombre d'enuiron cent hommes de guerre, entrerent dedans Sallon au secours du Comte
assiegé:pareillement y entra cinq iours apres le Capitaine Rastin , vaillant ieune homme D
de Marseille , de taille forte & quarree, auec quelques cent cinquante soldats : si bien que
nostre pauure ville se trouua bien proche de la faim,qui dés lors commença à se fourrer parmy les hommes & les bestes d'vne impitoyable façon.

Lexiiii. Mars. Batterie renforcee & plantee en deux endroits.

Clochedemôtee d'vn coup de canon tombee sans se rompre.

Pourquoy la cloche tomba.

Secours entré dans Sallon.

Le xix. Mars. Autre renfort de secours qui amene la famine.

Le Duc d'Espernon cognoissant qu'il ne pouuoit forcer la bourgade, quelle meschante
qu'elle fut, voire quelle ouuerture de plus de soixante pas que ces diaboliques & beantes
machines eussent fait, ny mesme quels furieux assauts que ses plus braues Capitaines &
soldats d'eslite eussent tentés, auec vne tant espouuentable impetuosité, s'aduisa de fabriquer vn pont de bois pour le planter sur la muraille, tout au droit du flanc de l'Eglise, où les
toits & dessus des chappelles respondoient de hauteur presques esgale. En sorte qu'il n'y E
auoit guieres plus de trois cannes à trauerser de l'vn à l'autre. Sur ceste resolution ayant ja
fait preparer tout ce qu'il iugea necessaire à cest effect, il fit presenter son pont le vingt &
& vn de Mars, qu'il posa iustement sur la creste de la muraille & coula iusques au bord du
toict des chappelles, qui n'ont que bien peu de talud , tout autant qu'il suffisoit pour l'affermir,& asseurer, faisant preparer des armés pour le trauerser, & se rendre auec des eschelles sus le couuert de l'Eglise , d'où les siens receuoyent plusieurs grands & mortels
dommages.

Le xxi. Mars. S Laurens gaigne au moyen d'vn pont de bois.

Les assiegés qui se voyent lors comme pris au piege,& se repentirent trop tard de n'auoir F
fait creuer les voultes des chappelles , comme d'aduis auoit porté : n'oublierent pourtant
aucunes sortes de vieux sarmens & fagots poissés, ny de feux allumés, qu'ils n'employassent dessus & dessous, pour empescher ce passage, & destruire ce pont-leuis.

Deuoir & obstacles des assiegés vains & sans profit.

Tous ces obstacles se rencontrerent tant vains, & si peu forts, le vent estant merueilleusement impetueux & fort ce iour-là , qu'ils ne peurent empescher que les armés resolus & asseurés d'auoir ce temple ne trauersassent en hommes perdus ceste forte planche, & d'vn grand mespris de leurs vies, auec des eschelles

fut

ſur leurs dos, ne ſe rendiſſent ſur les chapelles, où leur tomboit vne greſle eſpouuentable
& druë de cailloux, que certaines Cazaques bleuës & rouges des cõpagnies legeres de Cro-
ſes & d'Oyſe faiſoient plouuoir du haut de l'Egliſe : ſi qu'ils ne peurent ny ayſément poſer
les eſchelles, ny facilement monter, le trait eſtant vn peu haut & droit, & bien rudement
defendu : mais comme les canons & les moſquets du coſtau, qui leur eſtoient à cent pas
prez, les feſtoyoiẽt d'vne tres-rude & impitoyable ſorte, faiſants mille triſtes & ſanglãs frac-
A cas ſur ce temple, où ceux qui le defendoient ne pouuoient ſe couurir qu'autant que le pé-
tis du coſté de la ville le permettoit (ce qui eſtoit fort peu de choſe) ils furent contraints
de s'aller jetter dans le clocher, & donner moyen à ceux qui deſia eſtoient aux chapelles,
de monter en diligẽce, & faire vne cruelle & prompte deſpeſche de tous ceux qui ſe trouue-
rent, à coups de teliers, de harquebuſes, & de trenchant de courelas, à tant que le Temple
fut gaigné, qui comme vne bonne & forte roque commandoit vne grande & bonne part
de ce Bourg. *Ce qui cauſa la perte de S. Laurens.*

On a tres-bien jugé depuis que ſi les toicts des chapelles euſſent eſté ouuerts & rendus
inutiles, ceſt eſclandre ne ſeroit pas arriué, qu'il n'euſt couſté plus d'vne teſte à l'aſſaillant:
B ou bien ſi pardonnant à ces ſacrés toicts, & faiſant ſauter tout ce pan de muraille qui le
ceint & regarde à ſix pas de là, on eut eſgalement ioinct & continué les deux tranchees, tant
la grande où eſtoit la breſche, que l'autre du fonds du chœur, aux deux bouts de ce grand
Temple. Ainſi en parloient les mieux entendus : parce, diſoient ils, qu'outre qu'il eut falu y
employer infinies volees de canon, & que l'entrepriſe n'eut eſté de peu long trauail, ny de
moins douteuſe yſſuë, l'aſſaut en auroit eſté d'autant plus dangereux & difficile, que de
ce coſté-là ceux du chaſteau ne pouuoient faire aucun dommage, ny coup de port aux aſ-
ſiegés, leſquels auoient tres-bon moyen de ſouſtenir à couuert & dans vn bon fort les tem-
C peſtes des aſſaillans, à leur malheureuſe ruine, encor mieux qu'aux quatre premiers aſſauts
de la tour du Tabourin. Ainſi fut gaigné ce temple, que par quelque ſecrette fatalité inco-
gnuë à l'eſprit humain, Mars qui l'auoit veu commencer & baſtir de la partie de l'Auſtre, vit
offenſer, battre, & prendre par les tempeſtes de Mars du coſté de Septentrion, preſques à
ſemblable iour. *Remarque fatale de S. Laurens commencé le xxii de Mars pris & battu le xxi.*

Ie pren plaiſir de m'arreſter en ce poinct & ce teps, & croy qu'il me doit eſtre humaine-
ment permis de reſpirer aucunement, & deſtourner vn peu mes yeux de ce malheureux
theatre, où ſe iouë ſi furieuſement ſous tant d'eſclats & de flammes la tragique hiſtoire des
propres murs où ie ſuis né, tandis que l'aſſiegeur s'appreſte à forcer le Monaſtere de Sainct
D François, qui ne luy couſtera pas tant, & nous ſera vendu bien cher : & ce pour admirer
& conſiderer tout enſemble auec eſpouuantement & ſilence les tres-ſecrets & in-
ſcrutables iugemens de Dieu, lequel a permis en tous ſiecles qu'il y ait eu de la rencon-
tre & fatalité en certaines actions humaines ; où l'on diroit proprement que la fortune
prend plaiſir de ſe iouër & s'exercer par meſmes tours. Ce qui ne ſera à mon aduis ny
hors de propos, ni ſans leçon & plaiſir au ſage & bien cenſé lecteur, qui n'a point l'ame
chagrine.

Premierement il ſe trouue que tous ceux qui acheterent le cheual tant excellent Metalin *Rencontres eſtranges.*
Phœnicien de Seian, tiré de la race & du haraz de Diomede, qu'Hercule ayant deffait & tué *Cheual Seian*
E ramena de Thrace en Argos, ſçauoir apres Cnee Seian, Marc Antoine Dolabelle, & Caſſius *Aurum Tholoſanum.*
perirent & moururent miſerablement : que apres que Quintus Cepio eut pris & rauagé
Tholoſe, rauy & volé tout l'or & le threſor des temples, tous ceux qui toucherent ce larcin,
perirent d'vne honteuſe & cruelle mort. Que les carquans & precieux ioyaux, qu'Helenes & *Helenes & Eriphile.*
Eriphile donnerent au Temple de Delphes, que en la guerre ſacree, & au ſac de ce Tem- *Carquan de Venus, ou de Vulcan.*
ple les femmes des deux Capitaines Phocens, qui eſtoient en ceſte expedition ſaiſirent &
mirent en leurs cols, apporterent malheur, proſtitution, infamie & cruelle fin, non *Les Scipions.*
ſeulement à elles, mais encor à toutes celles qui les toucherent & s'en voulurent parer: *Les Atys.*
F que le carquan donné à Venus par Vulcan ne fut pas moins fatal & malheureux à Her- *Cheuaux fataux à la ville de Troye.*
myone, & apres elle aux Roynes, & Princeſſes Thebaynes, que deux Scipions razerent Car-
thage, deux Atys furent occis & lacerés par des ſangliers, les cheuaux cauſerent *Auguſte & Auguſtule.*
trois diuerſes fois la priſe de Troye (rencontres eſpouuentables & remplis d'admiration)
qu'Auguſte commença l'Empire, Auguſtule le deſpeça, Conſtantin baſtit la ville de *Belliſſaire & Alphonſe d'Aragon.*
Conſtantinople, vn autre Conſtantin la perdit, Belliſſaire & Alphonſe d'Aragon prin-
drent la ville de Naples par vn aqueduc, Marius fut tué de la meſme eſpee que ſon pere *Marius.*
auoit forgee & en ſomme, que Iehanne premiere du nom fut cruellement eſtranglee *Iehanne premiere du nom Royne de Naples.*

au mesme lieu,qu'elle auoit fait estrangler André d'Hongrie son premier espoux, comme ceste Histoire a fait voir,aussi bien que la Baronie de Metargues par diuerses fois confisquee pour crime de leze Majesté & de felonie , de main en main a Raymond de Turene, puis au Mareschal Bouciquaud,en apres à Geoffroy son frere & de nos iours à Louys d'Allagon,tiere petit fils d'Arteluche,l'vn des grands Seigneurs de Sicile , à qui René l'auoit donnee en recompense de ses pertes , l'an quatre cens quarante quatre.

Philippe pere d'Alexandre le Grand. Caligula.

Charles le Bon Comte de Flandres. François Duc de Guyse. Charles V. Empereur. Ferdinand Archeduc d'Austriche. François premier. Conrad fils de l'Empereur Arnoul. Philippe Comte Palatin. Occurrences & rencontres du mois de Mars. Iule Cesar. Attila Roy des Huns.

Pour ce qui regarde le rencontre de semblables mois & iours semblables. C'est chose A
fort asseuree que le vingt & quatre de Ianuier Philippe le Roy des Macedoniens, pere du Grand Alexandre fut occis par Pausanias adolescent, par ce qu'il n'auoit point puny la deshonneste & voluptueuse delectatiō d'vn particulier,qui par force auoit abusé de la personne de ce jeune homme,& qu'à pareil iour fut tué à Rome C.Cesar Caligula par aucuns qui auoient cōiuré & suscité ses mal-vueillans contre luy: que le vingtquatre du mois de Ianuier Charles surnommé le Bon,Comte de Flandres , fut massacré à Bruge dans l'Eglise par quelques conspirateurs ,& François de Lorraine Duc de Guyse mourut au siege d'Orleans d'vn coup de pistolet que Poltrot luy auoit lasché en trahison bien peu deuant : voire qu'à B
semblable iour Charles V.du nom Empereur des Romains nasquit, fut couronné à Bouloigne par Clement VII. Ferdinand Archeduc d'Austriche son frere fut esleu & couronné à Prague Roy de Boheme, & François I. prisonnier deuant Pauie, par le Vice-Roy de Naples : que trois iours apres, assauoir le vingt & sept, Conrad Comte & Prince François, fils de l'Empereur Arnoul, & pere de Conrad I. Empereur perdit vne bataille à l'encontre d'Albert, nepueu du Duc de Saxe où il fut occis : & Philippe Comte Palatin expira apres auoir esté deffait par l'Empereur Maximilian : mais assés plus remarquables sont les occurrences rencontrees au mois de Mars, parce qu'on trouue par histoires veritables & fidelles Chroniques, que Cesar estant au Senat fut assassiné proditoirement par aucuns Senateurs & Seigneurs Romains, qui auoient conspiré sa mort, ouuert de vingt & trois C
playes le quinze de Mars,iustement sur la fin des Ides, & que à semblable iour Attila Roy des Huns,lequel auoit durant quelque temps cruellement affligé par feu,par fer,& par famine la plus grande partie de l'Europe,fut contraint de vomir l'ame,& la vie par le nés apres auoir beu trop excessiuement & vuidé ce vin eschangé en sang par les narines , ainsi que par deux gros canaux desbordés impetueusement,sans qu'on le peut arrester. Fin digne de sa cruauté , & conuenable à la nature sanguinaire d'vn animal si barbare: si bien que la mesme nuict l'Empereur Martian en dormant vid l'arc d'Attila rompu. Choses dignes des consideration , & de merueille tres-grande, que trente & quatre ans auant la natiuité du Sauueur du monde, le vingtcinq de ce mesme mois, qui fut l'equinoxe vernal, l'Angelique D
& celeste messager Gabriel fut enuoyé du tres-haut & souuerain Dieu, pour annoncer à la Vierge Marie, que d'elle naistroit le commun Redempteur des hommes: que trente trois ans apres ceste tant illustre & attendue natiuité à iour semblable S.Iean Baptiste (ainsi que plusieurs escriuent) par le commandement du cruel Herode,fut occis & decapité que l'ā trentequatrieme de son aage Iesus Christ nostre Redempteur fut immolé pour tous les humains au grand & sainct arbre de la croix , où tout son tres-precieux sang fut respandu. A tout pareil mois & iour qu'Adam estoit mort, Abel auoit esté meurtry par Caïn, Isaac immolé, Melchisedech fait sacrifice,sainct Pierre esté pris,sainct Iaques martyrisé,&c,selon que E
dit Cardan, la ville de Venise commencee de construire , quatre cens & vingt & vn an apres la mort du fils de Dieu : telles estans ces rencontres fatales & incognuës , que les Astrologues semblent attribuer à la puissante influence des estoilles,mais que quelque puissance superieure gouuerne neantmoins par iugemens tres-secrets: esquelles la prise fatale du temple de sainct Laurens nous a gracieusement desuoyé vn peu hors du poinct principal que nous reprendrons & resumerons maintenant,à fin de continuer l'histoire de nos propres calamités & tomber d'vne Eglise à l'autre.

Martian Empereur.

L'Archange Gabriel.

S.Iean Baptiste. Iesus Christ nostre Sauueur.

Toutes ces choses aduindrent le XXV de Mars. Adam. Abel. Isaac. Melchisedech. S.Pierre. S.Iaques. Venise.

Antiquité de l'Eglise des Cordeliers de Sallon & sa situation. Les Rufpes Gentilshômes de Tharascon ont fait bastir le chœur des Cordeliers.

Le Connent des Cordeliers est l'vn des plus anciens de ceste Prouince, voire mesme de cest ordre : car il fut fait du viuant mesme de sainct François , lequel se void F
peint aux pieds d'vn fort vieil crucifix labouré à l'huyle, auec son gaban , & son habit de Capucin : combien que le chœur soit plus moderne & recent , autresfois basty par les Rufpes , anciens Gentilshommes de Tharascon (à la maison desquels vne Damoiselle de la nostre a esté autrefois mariee) où leurs armes sont plaquees en pierre blanche comme marbre : & encor peintes au premier & plus vieil tableau du maistre autel,

d'vn Escu d'argent à vne bande de sable accompagnee de deux balles, ou pommes de mesmes que font voir plusieurs autres monasteres du mesme sainct que ceste noble famille a decorés de pareils tymbres & semblables reparations. Ce Conuent fut situé par nos peres en lieu fort bas & aquatique, à deux cens pas ou enuiron de la ville vieille, auant que le Bourg fut fait sur les restes d'vn antique Monastere de Religieuses, où se voyent encor quelques diuers Escussons des familles de ce temps-là. Ses mutailles
A ne sont que d'vne maçonnerie, cimentee pour la plus-part de terre grasse, selon l'vsage d'alors, & la profession de pauureté que S. François cherissoit singulierement: sa voulte que de bois fort biē aianeé, couuerte de ceste sorte de tuilles que les Latins appellent *Imbrices*, & nous vsons generalement en nos toicts de maisons, tellement toutesfois en dos d'asne, qu'vn chat n'y pourroit tenir. Ce qui a esté fait tout à propos, pour donner vne si prōpte & violente fuite aux eaux du ciel, que les cheurons, les sohues, & les aix n'en peussent estre pourris ny cariez, ainsi qu'ils n'ont esté depuis presque quatre cens ans. Son clocher fort peu de chose, tesmoignant la simplicité que le sainct homme professoit: au demeurant assés tenable, pour estre tout isolé & defendu de deux endroits, du nouueau mur du Bourg
B qui le ceint comme en potence, s'il n'estoit par trop commandé.

Escu des Ruffes.

Fabrique du Conuent des Cordeliers.

Au contraire S. Laurens d'ancienneté plus moderne, commencé quelques cent & dix ans apres est situé en vn lieu haut sur la roche viue, tout fait & basty de taille dedans & dehors, d'vne seule, tres-belle, & grande nef, contenant d'vn fonds à l'autre vingt & quatre cannes, & sept & demy en sa largeur, sans y comprendre les Chapelles de deux cannes & demy en tout sens, ou en quarré, son couuert fort haut, peu obtus & à dos d'asne: si qu'on y marche sans aucune difficulté comme sur vne terrasse, ses murs de six pans d'espoisseur, tellement cimentés & massifs, qu'ils semblent faits d'vne seule pierre, & les couuertures
C res des chapelles tout autant de platteformes, au moyen des puissans arcs-boutans qui les separent, & leur seruent de bons & forts entremurs, auec chascun leur petite porte, tout contre la costiere du temple, pour aller de l'vn à l'autre. Tellement qu'estant ainsi, il commande fort aysément toute la grande, large, & droite ruë, communément appellee de Condamine, partie de l'ample & belle ruë du cheual blanc, ou du mouron, à raison des deux hostelleries celebrees, dont la derniere est perie, qui luy ont donné ce nom: la porte d'Auignon, ou de sainct Lazare à cent cinquante pas de là les Cordeliers à quelque six vingts pas de la mesme porte, & en somme toute la tranchee faite en demy-croissant, qu'il void & regarde à droit fil, comme dans vne vallee, iusques à l'angle du pallemail, & par consequent
D toute ceste piece de Bourg du costé de Septentrion, que le costau de S. Lazare commande & menace pareillement.

Construction & fondation du temple de S. Laurens, commencé l'an MCCCXLIII. le XXII. du mois de Mars.

S. Laurens commande les Cordeliers & une partie du Bourg.

Ce fort estant de telle sorte gaigné par les ennemis au moyen du pont de bois, ceux qui estoient sur le couuert, apres auoir nettoyé le clocher, dont les vns se precipitoient, les autres sautoient les degrés quatre à quatre, & six à six, poursuiuis mortellement, commencerent à fouëtter à belles & druës mosquetades ceux des tranchees & du Conuent, auec vne telle gresse & tempeste, que personne n'osant plus paroistre ny se presenter, les Cordeliers furent abandonnés & quittés aux victorieux qui se trouuerent bien tost maistres de tout ce
E grand quartier de Bourg. Sainct François perdu, qui estoit vn second fort, le Comte ne fut en petite perplexité d'esprit, se trouuant dans vne meschante & petite place, renfermé dans la ville vieille entre sainct Laurens, les Cordeliers, & le chasteau, qui composoient vn triangle aigu, d'autant de forts & de citadelles, dont il se voyoit bloqué, & quasi pris dans des toilles: neantmoins foulant aux pieds toutes sortes d'apprehensions & de menaces de guerre, s'appuyant sur la foy, & l'inuincible vaillance des Capitaines, & des soldats. Et sur ce qu'il auoit par leur excellēt deuoir soustenu l'espace de dixhuict iours vne si meschante & intenable Bourgade contre les foudres de tant de tonnerres & les forces d'vn si riche
F che & puissant ennemy, auec tant d'heur & d'honneur, il fut conseillé de retenir vne bonne piece de ce Bourg, & de donner plus de besongne que iamais, ains que de l'abandonner, s'attendant à bien & courageusement defendre la ville vieille, cas qu'il fut reduit à ceste derniere extremité. Suiuant cest aduis que de Cordes luy donna comme Capitaine sage, vigilant, & vaillant, il commença à couper ce Bourg quasi par le iuste milieu, & à faire vne trāchee, & vn bon rempart, apres auoir explanadé & mis rez terre les maisons, depuis le coing de la porte de Bourgneuf, (à cause que ce sont les habitations plus recentes & neufues) iusques à la muraille neufue, tout contre les quatre moulins qu'il se retint

Le Conuent des Cordeliers abandonné aux ennemis.

Le Comte de Carces reduit à la ville vieille bloqué de trois forts.

Tranchee & rempart au Bourgneuf par le conseil et Iaques de Cordes.

tant pour son visage que pour espece de petit fort, luy restaut par ce moyen tout le quartier de Pellissane, & la grande, longue & large rüé, qui depuis ce mesme endroit, où sont situez les Capucins, s'aboutit à la porte d'Aix, & se va ioindre à Trippoly. Par ce moyen on ne voyoit qu'vne tranchee & qu'vne seule barricade entre le Duc & le Comte du costé de sainct Laurens, que plusieurs collines fort proches commandent deuers le Nort, où Belloc estoit logé.

Le xxii. Mars, Sur les onze heures du soir. Camisade où Belloc est tué, & le Duc cuide estre pris.

Ceste piece conseruee, & le Bourg ainsi party, le Comte qui ne vouloit sa part inutile se fut à peine barricadé, qu'il manda le Mecredy, que Mars auoit vingt & deux iours & la my-nuict s'approchoit, quelques cent armés en camisade sous la conduite d'Allamanon, lequel instruit à l'escole de Vins qui l'auoit nourry, & par consequent vigilant, diligent, & prompt à la main, vsa d'vne telle prestesse & legereté en cest exploit, que donnant sans recognoistre, il troussa comme tempeste trois corps de garde, entra dedans le gros, & surprit Belloc, qu'il attaqua & laissa mort sur la place, auec plusieurs de ses hommes, mettant tout en si triste & panique desordre, que si Allamanon eust sçeu se seruir de l'occasion, & suiure la victoire, que fortune bien-vueillante luy presentoit entre mains, il reprenoit & sainct Laurēs, & le Duc mesme ne pensant à rien moins, qu'à vn tel & si violēt orage si soudainement esmeu, ne pouuoit se desdire de cest eschec. Mais la mesme fortune qui conçeut vn grand, & tres-aspre despit du mespris d'Allamanon, changeant à vn momēt d'humeur, voulut que le Duc qu'elle auoit si particulieremēt fauorisé iusques là, en fut quitte pour la mort du beau & braue Belloc, & de quelques soldats de petite marque, dont ne fut pas tel dommage, comme de ce Gentilhomme. B

Le Duc se resoult d'auoir la ville.

Famine dedans la ville.

Moulins à bras dedās la ville.

Le Duc plus en fureur que jamais ne desmordit pour tout cela de sa prise, ains resolu d'auoir la ville, sans s'amuser à l'autre piece du bourg, qui luy coustoit desia cher, se prepara de la battre. La faim y estoit desia tāt extreme & generale, que les plus riches n'auoient pas du pain, les moyennement aisés mangeoient le segle & l'orge, le menu peuple l'auoine, & les plus pauures les herbes sauuages & les racines, si qu'ils paroissoient tous verds & semblables à des fantosmes, & si estoient toutes les paillasses des licts euentrees & vuides, pour la nourriture des cheuaux & des bestes, qui desia n'en pouuoient plus, outre que chasque maison auoit son petit moulin à bras, parce que le canal de Crappone qui fait iouër & pirouetter les quatre meules sous vn mesme toict voulté, auoit esté coupé tellement que ces pierres tant vtiles & precieuses estoient inutiles & mesprisees. C

Le xxv. Mars, Iour de nostre-Dame. Resolution du Senat sur les violences du Duc.

Ces extremités dont le Senat eut aduertissement par le Comte, firent que le vingt & cinq du mois iour de nostre-Dame, la Cour entra pour dissoudre & empescher tout à fait vne telle, & si malheureuse, & sanglante tresue d'armes, comme celle que vous voyez, que le Duc rompoit le premier: si delibera de faire haster la venue du Seigneur de Lesdiguieres, qui ja estoit en chemin, nonobstant les lettres que le secretaire Maridat portoit de la part de M. le Connestable son maistre portans commandemens au Duc de descamper, au Comte de quitter la ville, à sainct Romans le chasteau, pour remettre l'vne & l'autre comme en depost entre les mains de la Motte-conin, Gentilhomme du Languedoc, iusques à tant que le Roy en eut autrement ordonné. Le Senat eut mesme despesche: à quoy toutesfois il respondit que c'estoit chose qui ne se pouuoit faite, & que le Seigneur Connestable n'auoit pas bien esté informé de la verité de l'affaire, dont il seroit bien au long, & fidellement aduerty. Le Duc cependant qui a vent de quel costé vient le mauuais temps, bien marry d'auoir en vain employé tant d'hommes & de munitions, oste son artillerie de Sallon, dont il fait conduire cinq canons au village d'Allanion, & deux couleurines à Senaz, le xxvii. de Mars, apres toutesfois les auoir esprouués six cens & vingt coups contre vne muraille de terre, de trois pans de massif, fait d'vne meschante bloccaille sans creneaux ny marchepieds, ainsi que le mur d'vn parc, ou d'vn monastere de vierges, & d'vn mesme pas leua le siege, laissant enuiron deux cens hommes pour la garde des deux Eglises. D E

Le xxvii. Mars. Sallon quitté, non les Eglises par le Duc.

S. Romans reduit à l'extremité pense à se sauuer.

Le Comte qui franc de tant de foudres & de tonnerres, se trouua (delivré de ce siege) n'auoit plus affaire qu'aux deux Eglises, pēsa pour le cōble de sa gloire d'arracher ces deux espines de sō pied, & sortir ceux qui les tenoient, ou par amour ou par force, ou par art ou par vertu: son premier essay ne luy vint à souhait: mais il considera qu'ils ne pourroiēt longuemēt durer dedans, & que ce n'estoit que par contenance, que le Duc d'Espernon les faisoit garder: non sous esperance d'vn second siege, le premier luy ayant si brusquement respondu. S. Romans cependant qui se vid abandonné & miné de pres, d'ailleurs qui n'auoit ny viures, ny bois, ny beaucoup de bons & asseurés hommes: car les meilleurs soldats estoient ou F

toorts ou bien malades,& piteusement pansés, pensa de son costé à garaotir ce qui luy restoit de gens,auec son honneur & sa vie,par quelque honneste cõposition que Allamanõ luy persuadoit de receuoir : mais c'estoit vn temps perdu, parce que le Cõte indigné contre luy le vouloit auoir à sa discretion,&paraduanture le traitter mal,s'il l'eut veu sous sa puissance. Apprehension à la verité bien viue & puissante,que fit resoudre S.Romans à cercher soo salut plustost par toute autre voye,que par celle de la discretioo, à laquelle vn Gentilhomme
A d'honneur,mesmement vn vieil Caualier,plustost que de s'abandonner doit abandonner sa vie à toute sorte de hazars.Et sur ceste resolution, ayant fait clairement cognoistre que ce n'estoit qu'à luy,que le Comte en vouloit,il parle aux siens en ceste sorte.

Mes amis vous m'estes,& me serés tousiours bons & fidelles tesmoins,de quelle Iustice & vigilance i'ay gouueroé ceste ville durant le temps,que i'ay eu l'honneur d'ẽ auoir la charge,& comme iusques icy i'ay maintenu en iuste balance la police, & l'estat de la guerre par telle moderation& preuoyance,que nul n'a eu à se plaindre de moy , parmy tant de mal-
B heurs ciuils,d'oppressions & de calamités,qui aceablent de tous costés ceste Prouince,&sur tout ce pauure lieu, duquel ie me suis monstré plustost pere que Gouuerneur, le maintenãt en telle & si florissante paix qu'aucun n'a eu barre sur nous.Mais puis que les mauuaises destinees, courroucees plus contre ces ingrats d'habitans , qui m'ont ainsi laschement abandonné au premier besoio , que contre ma propre fortune , m'ont contraint de ceder à la trahison , & aux embusches des miens propres & nous ont par grande mal-vueillance tenfermés dans ce chasteau, reduits à telle & si funeste extremité que vous voyez , sans viures, sans eau , sans munitions,& sans bois:voire presques sans soldats , ie vous supplie d'autant que c'est pour moy seul que ceste forte tempeste est esmeuë ,& qu'ou ne cerche que la vie de vostre chef, n'imputer à lascheté ny perfidie ains trouuer bon & tres-expedient qu'il se
C sauue & garentisse, ou par dol ou par art,en vne si violente occasion, où la vertu luy est entierement inutile,& à vous preiudiciable:si qu'il ne peut faire mieux, m'asseurant fort bien que mes plus mortels ennemis se trouuans frustrés de la proye de ma personne , qu'ils cerchent par tant de façons & de mioes assoupiront bien tost leur fureur trop enragee,&vous prendront à toute telle,& aussi douce & honneste composition que vous pourrés desirer , se contentaus de mon butin,que seul ie leur abandonne:attendu mesme que ie seray bien tost en part , où ie vous pourray assés mieux ayder & seruir, que dans ce miserable fort desnué de tout secours.

Or auoit il remarqué vn certain canal de priué, dont l'vsage estoit condamné de longue
D maio,ioignant les degrés qui vont à la chambre de la grosse tour : ce canal descendoit iusques au ton des fondemens de ceste & longue face qui regarde la crau d'Arles , à six ou sept pans de terre, par où il auoit proietté son euasion plus asseuree , auec vne bonne & forte corde de iuste longueur , accompagné d'vn paysao & d'vn soldat Gascon , appellé du Four. Partant le xvii. du mois d'Auril,sur la premiere sortie du iour , en faueur du froid & de la neige qui tomboit à gros flocons, tout resolu de frustrer ses mal-vueillaos de leur attente,& de s'ayder aussi bien de l'art que de l'arc en telle extremité d'affaires , il descendit par ceste trompe, pont tromper ses ennemis, passa & franchit les sentinelles heureusement,
E iusques à la muraille de la ville à quelques cent pas de là,où l'allarme estant doonee , il sauta à corps perdu du mur en bas.Et cõme il estoit hõme vn peu pesant & desia hors des gaillardises de la plus forte ieunesse,son malheur porta qui n'ayant pas bien mesuré l'assiette,& les bornes de son saut,il se rompit vne cuisse & demeura court sur le bord du fossé,d'où le soldat & le paysan le retirerent fort courageusement:si qu'il fut incontinent secouru de ceux qui tenoient les Eglises,pris & porté aux Cordeliers,& là pansé de sa playe:cõme si par quelque despit la mauuaise fortune luy eust voulu faire cognoistre q̃ c'estoit elle qui le tallonoit pied à pied,& qu'en vain il fuyoit le courroux des hommes,n'estant à la bonne grace des Dieux.

La renommee estendant ses grandes & fortes aisles,saura par maniere de dire au mesme
F instant des murs des plus hautes tours,prenãt le vol auec son cor en bouche pour publier ce soudain abandonnement,& la gauche sortie de S.Romãs au Comte,qui bien estonné de ce coup dés lors mena ceux du chasteau auec moins de violẽce & d'animosité,d'autant que ce n'estoit à eux que son courroux en vouloit:ainsi suiuent la leçõ que leur chef leur auoit dõné, les assiegés se rendirent iustement dix iours apres sans auoir aucun desplaisir, & remirent le chasteau : où ceux qui entrerent,trouuerẽt la plus-part des plãchers gastés,arrachés & bruslés,l'incommodité y estant si grande,& la necessité de bois & de tout autre chose tant aspre , & tellement extreme , que les blessés n'y pouuoient estre pansés qu'auec du lard

Remonstrance de S.Romans à ses soldats, voulant sortir du chasteau.

Le xvii. *Auril. S.Romans se sauue par vn canal de priué.*

S.Romans s'estant rompu la cuisse, se fait porter aux Cordeliers.

Le xxvii. Auril. Le chasteau rendu au Comte de Carces.

La Damoiselle de Vaquerolles honnorablement traittee & conduitte par le Comte de Carces. Le Comte maistre de la ville & du chasteau.

tance & moisi. Quant aux cheuaux & au bagage de S. Romans, ils furent mis au butin auec tout ce qu'on y trouua, hormis Susãne de Vaquerolles, tres-belle & jeune Damoiselle, que le Comte pour le respect de son honnesteté, & de sa condition fit autant gracieusement, que honnorablement conduire sans outrage ne desplaisir, pour ne se monstrer en ceste action de victoire moins vertueux & sage, qu'il s'estoit monstré magnanime & valeureux aux occasions plus dangereuses. A

Le chasteau rendu, le Comte qui se trouua libre d'vn grand & martelant soin, se trouua par mesme moyen maistre de toute la ville, fors des deux Eglises qu'il esperoit d'auoir biẽ tost, & par consequent ceste bonne moitié de bourg, comme subjecte à ces deux forts: il demeura en cest estat possesseur paisible & de la ville & du chasteau, iusques à ce qu'il voulut y establir pour Gouuerneur la Barbent, qui s'estoit porté des premiers és premiers dangers de la prise, & depuis en toutes les plus importantes occasions de ce siege, comme celuy qui ne manque de sagesse ny de courage, non plus que de qualité: mais Iaques de Cordes, qui particulierement offensé de sainct Romans, estimoit que le fort de cest honneur deuoit de droit eschoir sur luy, tant pour estre des premiers de la ville, que pour auoir principalement mené ceste intelligence, & s'estre presques jetté le premier dans la posterne au grand hazard de sa vie, voulut entrer en competence, & trauerser cest affaire. Ce differẽt s'alluma de sorte, & fit naistre vne si mortelle ialousie (car que n'attante l'ambition) que de Cordes attacha à sa corde, & porta de son costé Claude March, dit Trippoly (fils d'Anthoine, dont nous auons parlé l'an soixante deux, & d'Honnorade de Vintimille) premier Consul de la ville, quoy que auparauant il eut esté son mortel & capital ennemy, & prattiqua si dextrement ceux des Eglises, qu'il fit pareillement entrer & ioindre en armes auec quelques habitãs de son haleine, qu'il se fit vne bien aspre & dure meslee, où le Cõsul cuida luy mesme auec tout son chapeton estre tué, & fut poussé par la Barbent iusques à la porte de Bourgneuf. La de Cordes barricadé, sortit armé en teste de quelques hommes, & arrestant d'vn coup de pistolet celuy qui tenoit de plus pres le Cõsul, en tel peril de sa vie, fit lascher quelques harquebusades, dont l'vne porta sur la cuisse de la Barbent, lequel tombé de ce coup, n'eut plus moyẽ d'arrester ses gens qui furent bien tost apres poussés & mis à vau de route, le Comte mis dehors, & la posterne de fonds en comble demolie & ruinee comme de l'esclat d'vn foudre: tellement que quelques deux mois apres les deux Eglises furent quittees, moyennant deux mil escus, & deux ostages menés au chasteau de Rougnes, & la ville entierement libre: mais deserte, desolee, arse, ruynee, fonduë, pauure, miserable & destruite, & si auant engagee, qu'elle n'en a iamais sçeu leuer depuis la teste, le corps, ny les membres, & n'a soufferte que calamités, miseres, pauuretés, violences, diuisions, partialités & moqueries pour seruir & de butte à tout malheur, & de fable à ses voisins. Telle estoit sa constellation, & la fatalité de ce pauure chasteau, les premiers fondemens duquel vn Petrus de Croso, Moyne de Cluny, Archeuesque d'Arles fondateur du college sainct Martial d'Auignon, où se void encor de tres-noble marque sa sepulture & son Epitaphe, en lettres gottiques sur vne lame de cuiure, auoit autrefois esleué. Si qu'on y void les mesmes armes, qui sont tant contre le mur de la tombe en pierre blanche, que en sept vieilles pieces de tapisserie, toutes semees de pertoquers, auec le mot AVE MARIA, que ce bon Prelat laissa, pour eternelle & saincte memoire à son Eglise.

Le xiii. Septẽb. Meslee à Sallon sur le gouuernement du chasteau.

La Barbent blessé le Comte mis dehors, & la posterne demolie.

Le ix. Nouẽb. Les Eglises rendues moyennãt deux mil escus.

Armoiries de Petrus de Croso Archeuesque d'Arles fondateur de S. Martial d'Auignon & du chasteau de Sallon.

Gentilshõmes & Capitaines qui se trouuerent à ce siege.

Ceux qui assisterent le Comte de Carces, principal chef de ce siege, & qui firent deuoir d'armes, furent principalement Allamanon, que feu Vins auoit nourry, Gentilhomme de Lambesc, les Cheualiers de Montmeyan, de Merargues, & de Cucuron, le premier de la tres-illustre souche de Castellane, l'autre d'Allagon, & le troisieme de Castillon, qui eut le pied persé d'vne harquebusade, la Salle Gentilhomme Gascon, Iaques de Cordes ou de Cordoüa, Gentilhomme de la ville, qui fit tout ce qu'vn homme de bien, & bien aduisé sçauroit desirer, & du conseil & du coutelaz, blessé d'vn esclat de canon au trauers du visage, dont il estoit tout cõtrefait & laid d'vne vilaine & enleuee meurtrisseure noire & liuide: Dorie Lieutenant du Marquis d'Oraison, Cabanes de la noble famille des Bonifaces & Valbelle Lieutenãt du sieur de Soliers, Gẽtilshõmes de Marseille Archimbaud cornette du Marquis, Gentilhomme de Pertuis, Capitaine la Baulme de Cadenet, qui se porta tousiours franchement en toutes les plus chaudes occasions & les assauts, Capitaine Michel Esteue Gentilhõme de Lambesc, qui fut blessé à la premiere escarmouche d'vne harquebusade aux reins, Capitaine Icard du Martegue, qui eut le bras persé à l'assaut, Anthoine de Briansson sieur

de Reynier Gentilhõme d'Aix, lequel m'a asseuré par fermēt que ce fut luy qui tua de nuict d'vne harquebusade laschee en faueur du clair de la Lune, Alexandre Vitelly, ainsi qu'il regardoit les remparemens qu'on faisoit dedans la ville: & qui sortit encor de nuict auec six ou sept auanturiers, donnant l'allarme au camp du Duc, parce que le Comte desiroit sçauoir si l'artillerie se changeoit, à fin de se preparer, & plusieurs autres Gentilshommes, Capitaines & volontaires tant de la ville qu'estrangers, qui se marquerent & firent merueilles à ce siege, où le Duc acquist du repentir & de la perte, le Comte vne gloire qui durera perpetuellement, & nous vne ruine que les enfans de nos enfans ne verront iamais restauree: outre soixante ou quatre-vingts vefues, qui ne firent pas grand despence aux funerailles & militaires enterremens de leurs maris, enterrez parmy la poudre, les balles & les ruines. Tel fut ce troisieme siege, le dernier & plus notable de tous, qui pour ne l'interrompre nous a mené si auant: mais que nous auons veu de nos propres yeux, auec quelque part du peril, aussi bien que de la perte.

Qui fut celuy qui tua Alexandre Vitelly.

A

Reculons quelque peu, & suiuant que l'ordre du temps & des choses le requiert, reprenons le mois d'Auril, aux premiers iours duquel, sur le mesme coup que le Seigneur de Lesdiguieres arriua auec ses forces à Ourgon, accompagné de cinq cens maistres, deux cens harquebusiers à cheual, & douze cens fantassins (tempeste que le Duc d'Espernon n'estima salut d'attendre) Cazaux fit du mesnage à Marseille, où il fit par sentence du Lieutenant en absence du Iuge-Mage Masparraut inhumainement aualler la reste sur vn honteux theatre à la femme de Vesque, personnage lequel ayant esté par deux diuerses fois honnuré du chaperon, fut par surcroist d'outrage au lieu d'honneur vilainement emprisonné, auec ses chers enfans, & quelques autres honnorables citoyens de preud'hommie irreprochable, accusez d'auoir attenté sur la vie de ce tyran, & sur celle de Louys d'Aix, dont la Duarchie ne respiroit que sac, & sang, & ruine. Le Conseiller d'Escalles partit quatre iours apres sur les dix heures du soir, pour aller de la part du Senat haster le secours Dauphinois, qui le dixieme d'Auril auitailla & restaura Sallon, ja tout elangouré de faim, de trauail & de misere, faisant leur chef mine d'aller à Aix, quoy que le Duc d'Espernon auec ses forces se mit en bataille au dessous du Puech, pour arrester le passage d'vn guerrier & vieil Capitaine, qui ne pouuoit guieres facilement estre estonné, ny retenu, si son dessein eut esté tel.

B

Le iv. Auril. Supplice violent & tyrannique à Marseille.

Vesque, ses enfans, & quelques autres emprisonnez par Cazaux.

C

Le vii Auril. Despart du sieur Conseiller de Bras vers M. de Lesdiguieres.

Le x Auril. Sallō auitaillé & secouru par M de Lesdiguieres.

Sur ces entrefaites Monsieur du Fresne Secretaire d'Estat, dignement choisi de son maistre pour faire ce coup important, arriua le seze du mois, portant des lettres aux vns & aux autres signees de la main du Roy, qu'il interpreta à diuers sens à chacun, selon la charge tres-expresse qu'il en auoit de sa Majesté: si qu'on se promettoit vn repos bon & ferme par son moyen. Auec luy fut le Comte de Brienne: mais le Duc estoit à Peyroles, où ils l'allerent trouuer, parce qu'il s'estoit tenu là, auec toutes ses troupes logees, tant à ce village, qu'à Merargues, & à Venelles, depuis qu'il se fut presenté deuant Sallon au temps que le Dauphinois estoit à Pertuis, d'où il partit le quinze d'Auril pour aller secourir Cahours, que le Duc de Sauoye tenoit de pres assiegé, & en bien perilleuse destresse. Le Fresne qui depuis se rendit à Aix, print logement chez le Conseiller Ioannis, où la Cour, le Comte de Carces, la Comtesse de Sault, & plusieurs Barons & Gentilshommes le furent voir: d'autant qu'il venoit de Sainct Maximin, où il auoit laissé le Duc d'Espernon, auquel entre autres choses il auoit expressement commandé de la part du Roy, de mettre la Dame de Soliers, & ses filles en liberté: à quoy il s'estoit rendu aussi peu facile & courtois, qu'à la trefue proposee, dont le Fresne demeuroit mal satisfait, & tres piteusement edifié.

D

Le xvi. Auril. Arriuee du Comte de Brienne & de M. du Fresne vers le Duc.

E

Le xxiv. Auril. Le Fresne à Aix.

Parquoy le Mecredy suiuant, les Chambres estans assemblees, il rendit au Senat les lettres de creance, qu'il auoit du Roy son maistre, dont les paroles contenoient de les asseurer du regret que sa Majesté portoit auec courroux & desplaisir, au trouble de la Prouince: & comme elle l'auoit mandé, pour en sçauoir l'estat au vray, duquel elle n'auoit aucune asseurance fidelle, pour les diuers & confus aduis que les deputez des deux partis en auoient donnez, plustost selon les mouuemens de leurs passions, que sous les regles de la verité, & les loix inuiolables & sacrees de l'ambassade: qu'il s'estoit acheminé vers le Duc à cest effect, mais qu'il l'auoit rencontré fort rebours, & tant aheurté à ses propres affections, qu'il estoit d'aduis, ne pouuant faire mieux pour le present, d'entrer en propos d'vne trefue pour deux mois, en attendant la venue du Roy à Lyon, vers lequel il auoit commandement de se rendre pour l'informer de toutes choses, & de quelle façon les courages des vns & des autres se trouuoient disposés. Il fit entendre la mesme creance aux Consuls d'Aix, adioustant que les impositions qu'on auoit mis sus surauançoient celles des six principales Pro-

Le xxvi. Auril. Lettres du Roy au Senat.

Paroles du Fresne au Senat.

F

Excessiues & prodigieuses impositions en Prouence.

uinces de ce Royaume, pour n'y auoir point obserué les formalitez des autres, sçauoir de les
faire sans l'expresse permission & mandement du souuerain. Pour supprimer l'authorité
duquel, on s'estoit impetueusement enfondré en vne ruine & desolation incroyable. Si
qu'il estoit expedient d'y pouruoir à l'aduenir, les exhortant au surplus fort sagement de
vouloir despoüiller toutes passions particulieres en des affaires tant importantes, & d'ac-
compagner de la verité & de probations plus claires que le iour, les plaintes & doleances
qu'ils pretendoient entonner, & faire voir par cayers contre le Duc d'Espernon, à fin que A
le Roy peut faire paroistre que ses iugemens sont accompagnez de Iustice & d'equité
tout ensemble : car comme il ne l'a vouloit point refuser à ses sujects, aussi ne vouloit il à la
simple clameur, & aux passionnez burlemens d'vn peuple effrené offenser ses ministres, &
les principaux Officiers de sa couronne. Apres ces graces & sages remonstrances il s'assem-
bla l'apresdisnee, auec les trois Presidens, les trois premiers Conseillers des trois Cham-
bres, les gens du Roy & du pays, ausquels il dit auoir fait entendre au Duc d'Espernon,
comme la volonté du Roy estoit telle qu'il sortit de ceste Prouince, pour en estre le gouuer-
nement promis & donné à vn Prince. Surquoy le Duc changeant de couleur & de ton B

Responce aspre du Duc d'Espernon au sieur du Fresne.

auoit respondu, que puis qu'il l'auoir arrachee des mains du Duc de Sauoye & de la ligue,
aux despens du sang de ses amis, de ses parens, de son frere, & du sien propre, luy vouloir
oster apres tout cela vne charge acquise & conseruee par tels & tant honnorables moyens,
c'estoit offenser & mordre si cruellement sa reputation, qu'il estoit tout resolu auant que la
perdre & abandonner ainsi laschement, de iouër à quitte ou à double, & de se ietter entre
les bras du Sauoyard, de l'Espagnol, & du Diable mesme, & quand il n'en pourroit plus de
se ietter sur son espee : tellement que sur ces dernieres paroles, qu'vne passion tant immo-
deree & puissante regorgeoit & poussoit hors de sa bouche, il luy auoit paisiblement re-
monstré pour le remettre en soy-mesme, & sa raison en assiette, l'importance & la suite C
dangereuse d'vn tel & si triste affaire, luy representant les malheureuses & funestes desola-
tions, que semblables & tant desesperees resolutions trainent ordinairement à la queuë de
tels monstres : dont il seroit grandement responsable deuant Dieu, & tousiours mal voulu
des hommes : & pour trancher en vn mot, il auoit commandement de sa Majesté de luy
dire qu'elle le viendroit tirer elle mesme de ce pays, s'il s'aheurtoit par trop inconsiderement
& par vent de felonie contre le roc de ses opinions, & de sa ruine totale. Surquoy le Duc

Replique hautaine du Duc d'Espernon.

auoit repliqué encor auec plus de furieuse obstination, quasi comme tout forcené, que si
le Roy y venoit ainsi qu'il disoit en personne, il luy seruiroit de fourrier, non pour marquer,
mais pour brusler tous les logis de son passage, s'il estoit reduit à ce poinct : paroles indi-
gnes d'vn homme que n'agueres vn Roy auoit fait si grand, & si hautement esleué. En ce D
dialogue acheué, le Fresne & les Commissaires dresserent les articles de la trefue.

Mesplez que vous auez cognu au siege de Berre, auoit presenté ce mesme iour vn pa-
quet au Duc de la part du Roy, contenant ces mesmes choses, dont il ne fut en peu d'esmoy
considerant apres la tempeste & la bourrasque de ce violent despit, qui l'auoit fait vn peu
trop esgarer hors des termes du deuoir, & du respect qu'il deuoit à celuy qui le pouuoit
abismer en vn moment au premier sort de sa condition, que c'estoit vne temerité sans ap-
puy de se vouloir ainsi roidir contre vne si puissante force. La venuë du Secretaire d'Estat

Le xxvii. Auril. Le Comte de Carces & la Comtesse de Sauls appointez par M. du Fresne.

fut tellement fructueuse, que le lendemain le Comte de Carces, & la Comtesse de Sauls E
furent par son entremise accordez à la maison du President de Coriolis, commis par le Se-
nat auec les Presidents Chaine, & Piolene, les Conseillers Aimar, Arnaud & Laydet assem-
blez aux Procureurs du pays, Gentilshommes & principaux Consulaires, pour traitter auec
le Fresne de la paix ou de la trefue auec ce Duc. Ce qui aduint le mesme iour que le cha-
steau de Sallon, ainsi que nous auons dit, fut rendu, de sorte que ceux qui en sortirent sem-
bloient plustost venir des regions Cymmeriends & des antres tenebreux & Plutoniques,
tant ils estoient hideux, maigres, enfumez, & noirs, que d'vne place & forteresse assiegee
par des hommes.

Le xxviii. Auril. Trompette enuoyé à Marseille, à qui Louys d'Aix fait couper les oreilles.

Cependant donc que le Fresne estoit à Aix, à fin d'accommoder les affaires du Duc auec F
le Senat, la Noblesse, & le pays, pour ne laisser aucune chose en arriere, il manda le iour
ensuiuant vn trompette à la ville de Marseille porter vn paquet du Roy à Cazaux & à Louys
d'Aix. Cestuy-ci venoit ce mesme iour d'vne certaine Bastide qu'il auoit aux champs, ac-
compagné de ses satellites & ministres ordinaires : au moyen dequoy il rencontra fortuite-
ment à son chemin ce pauure heraut & messager, auquel ainsi qu'il eut fait l'ouuerture de
sa commission & de ses lettres, il fit mettre ses propres oreilles toutes sanglantes en la main,

apres

apres auoit foulé ses patentes aux pieds, & proferé plusieurs paroles de blaspheme, d'outrecuidance, & de mespris contre la Majesté royale, qui luy deuoit estre sacree, & en grande veneration : faisant au surplus vn felon commandement à ce miserable, infamé de la sorte, de s'en retourner auec ceste sanglante & cruelle response en main, assez plus viste que le pas s'il ne vouloit perdre tout à fait le moule de la teste aussi bien que des oreilles. Siecle

Grande insolence de cest homme populaire.

Siecle estrange

A de vray prodigieux, auquel vn tel monstre d'homme fut veu auoir le baston royal en main, qui peu auparauant ayant eu la langue coupee de la propre main d'vn bourreau, au lieu où publiquement sont chastiez les malfaicteurs, pour ses blasphemes, osa, ô bouleuersement estrange & non iamais entendu, couper les oreilles à vn trompette innocent, personne sacree en sa qualité, & diffamer le nom & le papier sacre-sainct de celuy qui estoit veritablement l'oinct & le sacré de Dieu, & dont il estoit le subject, voire mesme de basse & tres-obscure sorte. C'est vn des monstres de Marseille qui fait ce bel & haut exploict, mais l'espee vangeresse & diuine, qui a soin du mespris fait à ses souuerains Vicaires & Lieutenans, estoit plus proche de leur teste qu'ils ne pensoient : combien qu'elle pardonnera à cestuy-

B ci, pour le faire viure pauure, maudit, necessiteux, & miserable, loin de son ciel & de son foyer natal, si que sa vie soit vne mort continuelle, pire que mille trespas. Attendons encor vn peu. Ce pauure trompette ainsi vilainement deschargé du fardeau de ses deux temples, marqué en infame larron, vn autre messager fut despesché le lendemain au Duc d'Espernon, auec articles de la trefue pour l'espace de quatre mois, à condition de donner & prendre ostages iusques à ce que le Roy fut à Lyon. Non beaucoup de iours apres, le Fresne receut vn paquet qui l'aduertissoit du despart de Paris fait par sa Majesté, depuis le vingt & vn d'Auril. Ce qui le porta le Dimanche suiuant vers le Duc pour sçauoir de luy s'il ne vouloit pas la trefue, qu'à la parfin il accorda : tellement qu'il en porta les articles si-

Le xxix. Auril. Autre messager au Duc d'Espernon. Le iv. May. Nouuelles de la venue du Roy à Lyon. Le vii. May, tour de Dimâche. Trefue accordee. Le x. May. Articles signés. Le xii. May. Le Fresne à Sallon, & de là à Lyon. Le xiii. May. Trompette du Duc d'Espernõ au Senat. Le xvii. May. Trompette du Duc renuoyé pour la seconde fois.

C gnez iusques à la fin de Iuin à Aix, où il arriua le dix de May, deux iours apres tirant à Sallon, pour en conferer auec le Comte de Carces, & de là à Moulins trouuer le Roy.

C'est vn bien estrange cas que ce Duc ne pouuoit digerer le morceau d'vne telle trefue, & si ne vouloit pancher du costé d'aucune paix, quel tournement de fortune qu'il rencontrast à son dommage aux succez de ses entreprises : ce mets qu'on luy auoit tant de fois presenté luy estoit si aspre & à contrecœur à gouster, qu'il manda le lendemain vn trompette auec des aigres plaintes au Senat, de ce qu'il se disoit auoir le gouuernement, & ne le qualifioit point general de l'armee : si qu'il ne vouloit point de leur trefue, qu'à ceste seule con-

D dition. Cela luy accorda le Senat pour ne le desesperer, par tel si toutesfois, que les tiltres & honneurs seroient communs, & en mesme categorie, pour chasser toute ialousie, & occasion de nouueaux regrets. Ce ne fut pas tout : il remanda pour la seconde fois ce mesme trompette se plaignant de ce que Lesdiguieres auoit mis vn Gouuerneur à Seynes, & prenoit des contributions en Prouence, declarant que si la Cour y consentoit, il renonçoit à la trefue. Sur ceste difficulté le Senat fit responce que c'estoit chose dont il n'auoit en vent aucun, & que suiuant son aduis il feroit en sorte, que le Seigneur Dauphinois cessetoit telles exactions : ainsi tout fut appaisé.

E Quelque bel & gentil esprit, assez heureusement enseigné au temple des Muses, representa le lendemain en beaux & doctes vers Latins l'Histoire des ciuiles dissentions de Marius & Sylla, où les choses de Rome commencerent d'estre despecees & rompuës, au grand Sallon de l'Eueſché, par vn tel & si galant art, que toutes les guerres passees non seulement en ceste Prouince, ains en ce grand & puissant Royaume y sembleret estre resuiuies au naturel, comme dans des pieces d'vne riche tapisserie, & la desreglee ambition des grands execrablement detestee & maudite. Trois iours apres prindrent la route de France pour aller par deuers sa Majesté, le President Corriolis, le Conseiller Aimar, l'Aduocat general Monier, & le Procureur general Aimar leur despart se rencontrant le mesme iour, que Charles de Crequi, ja beau-fils du Seigneur de Lesdiguieres arriua dans la ville d'Aix.

Le xix. May. Histoire des calamitez ciuiles representee en vers Latins.

Le xxii. May, Senateurs deuers le Roy.

F Vne occurrence suit de si prez l'autre, que deux iours furent à peine expirez, qu'on vit Cazaux & Louys d'Aix faire faire criees, & afficher diuers placcarts aux quarrefours de Marseille, portans absolus commandemens aux femmes & meres, dont les maris & les enfans estoient absents, de vuider en diligence la ville, sur peine d'estre mises en mer dans vn batteau desert, sans voile, timon, ny timonier, au plaisir des vents & des ondes : se monstrans tellement insolens & barbares, que d'en chasser Lazarin Doria, Gentilhomme d'vne telle & tant illustre famille des plus honnorables de la cité, chargé de quatre-vingts ans, & vuide de tout reproche : si qu'il se retira à Gennes, où ceux dont ses ancestres ont tiré leur

Le xxiv. May. Commandemens tyranniques à Marseille.

Lazarin Doria chassé de Marseille.

origine,

origine, luy firent toute courtoisie, & où depuis ie le fus moy-mesme voir, au retour que ie fis de Rome enuiron ce mesme temps.

Le xxviii. May.

Excommunication contre le Docteur Matal.

I'aduoue que la religion imprimee en vne ame entiere & resoluë est vne passion des plus violentes & puissantes qui se puisse imaginer, si on l'a veut alterer. L'Archeuesque Genebrard recognu non seulement pour l'vn des plus doctes Docteurs du monde, mais pour tres-homme de bien en est maintenant vn puissant & bon tesmoin. En ces mesmes iours (cecy fut sur la fin de May) vn Prestre plaqua l'extrait d'vne Bulle mandee par le Sainct Pere, contenant excommunication contre le Docteur Matal, Theologal de Sainct Sauueur, non moins estrange en ses sermons, que le Prelat en ses tenuës, & sauf le sacré respect du sacerdoce, vsant d'vne telle licence en ses paroles qu'elles tenoient plustost de l'insolent que du libre, quoy que sa doctrine ne fut commune, & qu'il fut sorti de la Sorbonne. A

Sermons du Theologal Matal.

L'occasion en estoit telle, que ce Docteur exerçoit l'office de Vicaire de l'Archeuesque, & continuoit en sa function, ores qu'il eut esté interdit & reuoqué : de sorte qu'ayant rencontré & leu ce placard il l'osta & deschira à belles ongles, & de ce pas tout hors de soy, montant en chaire, se mit à desgoiser selon son chant accoustumé, par certains tons & cadances, dont il vsoit en preschant, auec vn ramage si plein & farci d'iniures & d'execrations contre son excommunication, que les Chanoines & les Prestres furent veus glisser vn à vn du chœur du temple pour n'encourir telles censures, suiuant l'expresse defense du Pape. La cause de tout ceci estoit Messire Genebrard, lequel ayant esté pourueu au temps que la ligue estoit en sa plus roide vigueur de la prelature d'Aix par le Sainct Pere, n'auoit voulu prester le serment qu'il deuoit à son propre Roy, selon qu'il estoit tenu de faire & ses deuanciers auoient fait d'vne infaillible & tres-antique succession, & si s'estoit retiré à Marseille, où il n'oublioit à prescher fort & ferme contre la propre ville d'Aix & sa chere bergerie, & contre son Prince mesme & ses sujects plus obeyssans & fidelles : s'ingerant par vne audace par trop desreglee, comme premier Procureur du pays (honneur qui de tout temps appartient à tels Archeuesques) de donner contributions aux gens de guerre de son haleine, & faire saisir les rentes des particuliers citoyens de Marseille, refugiez à Aix, & chassez de leurs foyers propres par la tyrannie de Cazaux & de Louys d'Aix. Par contrequarte la Cour auoit fait saisir les reuenus de l'Archeuesque, osté le Docteur Graudel (qui depuis fut Theologal & plein de grand preud'hommie) son Vicaire, pour mettre en son lieu Matal, au refus de Messire Mortet, honnorable, premier, & plus ancien Chanoine de Sainct Sauueur, qui s'excusa de ceste charge, par vne sage modestie en vn temps si turbulant & plein de sanglans nuages. Ceste diuision ne fut sans donner beaucoup plus de scandale que de l'edification, & de bon exemple au peuple, dont deuoient estre les fidelles conducteurs & Dieux tutelaires en des tant espineuses voyes, & des tenebres si espesses, ceux qui en estoient par maniere de dire les faux guides, les destructeurs, & les tisons : car l'opinion de Genobrard n'estoit approuuable, sortant de l'esprit d'vn si grand homme que toute l'Europe reueroit, comme vne seure & ferme colomne de l'Eglise Catholique, & mesmement en vn temps & vne occasion, où les Capucins, qui sur tous autres Religieux font vne tres-estroitte & tres-inuiolable profession d'obeyssance, deuotion, & pauureté, furent ouys faire hautes & claires prieres pour le Roy, en leurs communs & deuots offices, le premier du mois de Iuin, que le Conseiller d'Escalles fut deputé deuers sa Majesté par le Senat, pour tant d'insolences passees. Ce que ces bons & deuots Peres n'eussent fait par menaces, ny morts quelconques, si le chef souuerain de l'Eglise ne l'eut permis & commandé : en quoy Genebrard erroit, & se trouuoit sans excuse. B C D E

Genebrard tousiours plus roide en ses opinions s'ingere de donner des contributions aux liguers.

Sagesse & prouoyance de Messire Mortet.

Le premier de Iuin.

Deputation du Conseiller de Bras-Escalles.

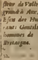
Genebrard inexcusable.

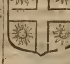
Les desportemens trop estranges de ce Prelat fascherent tellement le Roy, qu'il pensa d'y donner bon ordre, & couper la racine au pied de plus grands maux à venir auec Iustice & clemence, attendu que Genebrard estoit ja fort auant en l'aage, & s'auoisinoit de son terme. Paul Huraue de l'Hospital, sieur de Vallegrand, Conseiller & Maistre des Requestes, l'vn des plus beaux, eloquēts & prompts esprits de ce Royaume, voire le plus vniuersel esleu à l'œconomat de l'Archeuesché, pour acheuer ce coup de maistre, & arrester soudainement les tempestes de cest homme tellement aspre & roidi, enuiron huict iours apres arriua dans la ville d'Aix, où il fut receu auec beaucoup d'honneur, tant pour le merite de son admirable sçauoir en telle fleur d'aage, que pour celuy de sa qualité releuee, comme Gentilhomme issu d'vn Chancelier de France, & du sang des Hurauts, tres-noble & tres-ancienne famille de Bretagne, qui porte d'or à la croix F

Le ix Iuin.

Arriuee du sieur de Vallegrand à Aix.

Escus des Hurauts Gentilshommes de Bretagne.





d'azur

d'azur, chargee en teste d'vne hermine, accompagnee de quatre soleils de gueules : armoirie d'autant belle, qu'illustre representation. Apres qu'il eut demeuré quelques iours à Aix, & par mesme moyen veu & recognu le Senat pour l'vn des plus sacrez & illustres corps de ceste couronne, & le mieux decoré de grands, entiers, nobles & doctes personnages, le vingt & deux du mois de Iuin, luy donna moyen d'en faire vne bien asseuree & A trop plus excellente preuue, en ce que ce mesme iour le President Chaine, personnage tres-excellent prononça deux Arrests generaux de grande & notable consequence, auec tant de doctrine, d'eloquence & de grauité qu'il fut admiré de tous, & entendu comme vn oracle d'vn nombre infini d'escoutans, de longue robbe & d'espee.

Le xxii. Iuin. Arrests generaux prononcez par le President Chaine.

Le premier Arrest fut alors prononcé en faueur d'vn certain personnage, lequel ayant resigné son benefice pour prendre vn habit de Capucin, n'ayant peu supporter l'aspreté de ceste regle l'auoit redemandé au Resignataire, qui le luy refusoit tout plat par vne grande ingratitude & malice descouuerte, quoy qu'il y eut vne promesse verbale entre eux à ceste seule fin : de sorte qu'il fut remis en son premier estat, par l'equitable & sain iugement de B ce tres-entier & tres-capable Magistrat. L'autre fut d'vn testament declaré bon, & valable, escrit & signé en temps de peste, auec vn tesmoin sans plus, combien qu'il en faille sept communement ez dernieres volontés.

Premier Arrest sur la mauuaise foy d'vn Resignataire.

Second Arrest sur vn testament signé par vn seul tesmoin.

En ces mesmes iours Cazaux, & Louys d'Aix firent impudemment crier à trois briefs iours le sieur du Fresne, auquel ils furent si hardis que de faire faire son procez par defauts, l'accusant de prodition, & de conspiration toute asseuree contre la ville de Marseille. Adonc receut le Duc d'Espernon quelques bandes que Monsieur de Ioyeuse, qu'on appelloit le Capucin, encor attaché fermement aux cordages de la ligue luy enuoya. Le lieu de Trets d'vn mesme trait se remit sous ses enseignes, & si arriua Belloy à la ville d'Aix le Di- C manche suiuant iour de repos, venant de Briguolle, où le Duc auoit assemblé les estats de son parti, & accordé repos d'armes, & continuation de la trefue pour tout le mois de Iuillet prochain : à fin de conformer son cœur à la volonté du Roy, qu'il auoit receuë par les lettres, & la bouche de Belloy, lequel par mesme moyen fit entendre au Senat les demandes du Duc telles, qu'on fit sortir de Digne & de Reillane les troupes du Dauphiné. Parquoy Belloy fut prié par le Senat de se retransporter vers le Duc, tant pour l'asseurer que la Cour auoit deputé Commissaires pour faire retirer ces troupes, que pour luy porter les roolles des contributions faites par luy. Or Belloy qui desiroit d'estre l'instrument de quelque bon œuure, s'y achemina auec telle diligence & legereté qu'il fut de retour le second iour de Iuillet (feste de nostre Dame des Lassez fort solennellement chomee à Aix, ja bien lassé de D tant de sanglantes calamitez) auec l'Aduocat Margallet, que la ville auoit deputé pour son bon sens & capacité, portans la continuation de la trefue resoluë, & asseuree pour tout le mois ensuiuant, qu'on fit publier à son de trompes le lendemain, sous vne allegresse publique de chose tant attenduë, & si longuement desiree.

Excez insolens à Marseille contre le sieur du Fresne.

Le xxv. Iuin, iour de Dimanche.

Arriuee de Belloy à Aix portant l'accord de la trefue.

Le sieur de Belloy prié par le Senat d'accorder de sa part au Duc ce qu'il demande.

Le ii. Iuillet. Retour de Belloy.

Nous auons laissé comme vn peu en arriere, que combien qu'Alexandre Vitelly (qui estoit vn braue & bien accompli Gentilhomme, puissant & bien formé de membres, propres à toutes sortes d'exercices tant d'adresse que de force) eut esté blessé au siege de Sallon, dont il alla depuis rendre l'ame à Berre : Berre pourtant (non comprise à ceste trefue) E qu'Alexandre Guerin tenoit, continuoit à faire la beste par des courses rauageres, sous les insolences de certains soldats Italiens qui prindrent quelques sommiers chargez de bleds, qu'ils ramenerent à Berre : si qu'on disoit que ces grains appartenoient à Ienson. Et d'autant que les nouuelles de la victoire du Roy contre l'Espagnol aupres de Dijon arriuerent ce mesme iour, le lendemain & les iours suiuants furent employez en processions solennelles & generales, tant à Aix, qu'ez autres villes & villages de Prouence. Parquoy comme Iuillet fut entré, la trefue (ainsi que i'ay desia dit) fut prolongee & criee pour tout le mois, l'original de l'vnion iuree à Aix ards & bruslé en la maison de Saincte Croix premier Consul de la cité : combien que toutes ces choses n'empeschèrent point que les Gascons & leurs F faureurs ne fissent tousiours quelques carrieres de picquoree : tant ceste trefue si mal fonduë & ietree auoit de la peine à se prendre & solider fermement, voire mesme que leur chef ne fit embler tous les fruits du Seigneur de Soliers, Gentilhomme des plus honnorables & respectez de la Prouince, & qui est plus discourtois, ne chassast d'vne rudesse indigne d'vne grande ame sa femme de son propre chasteau : laquelle derechef faite prisonniere par vne inciuilité plus que barbare, fut reduite à si triste poinct que de se sauuer, ou par art, ou par vertu, pour ne tomber entre les mains, & les griffes de certains tygres, qu'on

Le iii. Iuillet. Processions generales en Prouence pour la victoire du Roy contre les Espagnols.

Discourtoisie du Duc d'Espernon contre la Dame de Soliers.

appelloit

tousiours singes, quelle pourpre qui les couurit, faisans aussi peu de conte de leur foy, que de leur Roy : combien qu'ils perdoient tousiours au change, & n'auoient moins d'Ifs & de cyprez, que de palmes & de lauriers aux estoffes de leurs plus insignes trophees.

Or à Valence se deuoient rencontrer pour cest affaire Monsieur le Connestable, Roque-laure, le Fresne, & le Marquis de Pysani, pour exposer sur le tapis l'entiere volonté du Roy, & la faire voir à ce Duc, qui ja tout disposé & resolu, ainsi que portoit la teneur de sa response à sa Majesté, de satisfaire entierement à ce qui seroit de sa volonté, auoit vn peu lasché les ressorts de son courroux & fait iour à la raison, apres le calme des impetueuses & premieres fureurs, de son despit, qu'il estimoit en quelque sorte supportable : tellement que les Conseillers Thoron & Chaylan detenus prisonniers à Rians par son expres commandement, furent mis en leur pleine liberté, & entrerent quatre iours apres dedans Aix, dont vn chacun iugea bien.

Le Duc d'Espernon auoit vn peu moderé son ire.
Le xxv. Aoust. Conseillers relaxez.

La Comtesse de Sault courage inflexible & magnanime, qui n'aspirant qu'à choses hautes, auoit veu partir tant de deputez de tous costez, estima que tenant non commun à la Prouince, elle deuoit faire le mesme, si bien qu'auec vn train digne de sa qualité, & de ses larges moyens, elle print la route de Lyon, & suiuit la trace des premiers, iustement trois iours apres.

Ce mesme iour le Consul de la ville d'Aix deputa le premier Consul Saincte Croix, & l'Aduocat Meynier son Assesseur, auquel ainsi qu'il voulut exposer depuis sa charge au conspect de Henry le Grand, arriua ce que les histoires recitent estre quelquesfois aduenu à Demosthene deuant Philippe pere du Grand Alexandre, à Theophraste deuant les douze Areopages, & de la memoire de nos peres & deuanciers au grand & docte Budee en presence de Charles cinquieme tres-excellent Empereur, & du grand François premier les deux plus nobles & renommez Monarques de leur siecle, & de la terre. Non pourtant vn blasme au Docteur Meynier, comme le commun des hommes paraduanture estimeroit à la volee & sans raison, ains vne gloire à luy commune, auec tant de celebres & renommez personnages, qui pour estre tombez en tels deffaillemens & silences inesperez & soudains, n'ont esté moins estimez : combien que les Princes en presence desquels ils ont deffailli en remportent vn aduantage fort illustre & bien heroïque pour auoir eu quelques rayons de diuinité, qui ont bien aisement esblouy ces esprits tant excellens, sublimes & renommez, & les langues plus eloquentes, disertes & bien pendoës.

Le xxviii. Aoust. Despart de la Comtesse de Sault, du premier Consul d'Aix & de l'Assesseur Meinier. Accident qui arriua à l'Aduocat quand il fut deuant le Roy.

Venons au septieme mois (si nous contons Mars le premier) neufuieme des anciens Romains, dixieme des Hebrieux, sixieme des Grecs, & premier des Egyptiens. Il ne fut plustost entré, que la trefue fut encor derechef publiee & etice iusques au premier d'Octobre. Incontinent apres arriua Belloy à Aix pour faire haster le Marquis d'Oraison, le Comte de Carces, & les autres Barons & Gentilshommes qui deuoient aller au Roy, portant auec luy la confirmation de la trefue pour Arles & pour le Martegue.

Le ii. Septembre, trefue publiee.
Le vii. Septembre. Belloy à Aix pour haster les Gẽtilshommes deputez au Roy.

Et pource que ceste Noblesse faisoit quelque difficulté d'aller à Lyon, sa Majesté despescha lettres à Brignolle, Manosque, & Pertuis, de luy garder seurement & fidellement telles villes, & n'innouer aucuns tumultes à peine de felonie. Belloy partit le lendemain pour aller querir le Duc, que deux iours apres le President Corriolis, Bermond & Griffon Conseillers, Saincte Croix & Meynier suiuirent : sortie qui rencontra presques au poinct mesme que le Marquis & le Comte estoient partis de Cadenet.

Le viii. Septembre. Despart de Belloy.
Le x. Septembre. Despart des Senateurs & deputez.

Plustost ne fut en chemin toute ceste Noblesse deputee & choisie, que les troupes du Duc prindrent le lieu de Calaz par vne composition si mal & meschamment obseruee, que tout ce pauure & miserable village fut barbarement saccagé, presques toutes les femmes & les filles cruellement & vilainement honnies & violees, le feu mis aux quatre coins, & le reste des maisons que les flammes auoient espargné, abbatuës & renuersees: saison la plus impie & irreguliere qui fut iamais, où les hommes estoient des loups, & les trefues des trahisons. Excez barbaresques, qui ioincts à vne lettre que le President Corriolis manda au Senat, de se prendre bien garde de quelque secrette & malheureuse entreprise qu'il y auoit sur leur ville, furent occasion que la Cour pour y remedier & cou-

Prise & desolation du lieu de Calaz.
Le xiiii. Septembre. Le Senat assemblé pour remedier aux violences du Duc d'Espernon.

per chemin aux ruines qu'vn tel coup trainoit, s'assembla en corps: si qu'alors toutes les portes, hormis la principale de Sainct Iean, furent interdites & fermees, tous estrangers & vagabonds commander de vuider les murs & le terroir incontinent, & quelques huict ou dix Gascons mis dehors de ce mesme pas, sans leur faire autre desplaisir. Ce qui aduint le mesme iour que ceux des Eglises de Sallon practiquez par Iaques de Cordes, chasserent les gendarmes du Comte de Carces, & le Comte mesme de la ville, comme assez fidellement le discours du siege a fait voir. A

Le xv. Septembre. Despart du Duc. Galeres de Toscane au chasteau d'If.

Sur ces mesmes occurrences que le Duc print le chemin de Valence, quatre galeres du Duc de Toscane donnerent au chasteau d'Yf, pour le munitionner de toutes choses necessaires à vne forteresse importante. De cest abbord inopiné & non attendu Marseille entra en tel ombrage, que Cazaux & Louys d'Aix ne voulurent onques permettre leur estre transportez aucuns viures, dont les galeres eurent tel despit, qu'à leur retour elles emblerent quelques vaisseaux ronds, comme par vn commandement de deffy & de guerre denoncee. Quand le mois eut accompli les deux tiers de sa course ordinaire, on eut nouuelle que le Duc parti de Rougnes pour aller à Valence, où le Roy l'auoit assigné, B auoit fait quelque refus d'entrer à Lyon: ce qui fit courir plusieurs bruits douteux, & diuerses opinions de son affection & de son cœur: mesmes que deux iours apres ceux de Rougnes & du Puech ioincts ensemble auec ceux de Berre, entrerent plus auant que iamais en leurs insolences ordinaires, iusques à commettre des actes non de franche hostilité, ains des rauages punissables. Et parce que deux iours expirez, le Roy fut contraint de partir en poste pour aller secourir Cambray, place d'extreme importance, sa Majesté commanda au Connestable d'aller à Valence rencontrer le Duc d'Espernon, pour voir d'accommoder les affaires de ceste Prouince auec tant de prudence & de poids, que chacun fut rendu content. Le mois acheué, l'Estat Consulaire fut renouuellé à Aix en la personne de Raphaëlis sieur de Courmes Gentilhomme de la ville, de l'Assesseur C Fabregues, de l'aisné Malespine, dont les ancestres ont autresfois esté Seigneurs de Mont-Iustin, & autres Officiers de la cité, selon les febues accoustumees. Et ceste election acheuee au gré de tous, pour le merite, qualité, & capacité des nouueaux Procureurs du pays, fut chanté l'Hymne de graces, sur plusieurs bonnes & heureuses nouuelles apportees au royal & glorieux aduantage du Grand Henry: combien que ces mesmes iours pour destremper la ioye auec la ialousie, & les triomphes aux craintes, vingt & quatre galleres d'Espagne chargees d'hommes de guerre arriuerent à Marseille, où les Roytellers qui sont desia bien auant enfoncez en l'oubly de leur condition premiere, voire au plus haut de la roüe, ainsi que le mois entroit imposerent quatre pour cent sur tous les biens D des habitans, qu'ils auoient fait estimer quelques mois auparauant, ayants trouué que tout le vaillant de Marseille, tant les maisons de la ville que des champs auec tout le territoire, & les facultez des negotians arriuoit à quatre millions: exaction qui reuenoit à la somme de cinq cens soixante mille escus d'or. Et pource qu'vn si prodigieux impost en estonna plusieurs, ces galans vous firent faire bonnes criees accompagnees de menaces, que quiconque ne payeroit le droict qui touchoit à luy, seroit declaré rebelle, fauteur des Heretiques, & comme tel chassé des murs. Or passans outre à vne telle & tant tyrannique leuee de deniers, ils trouuerent que le sieur de Mirabeau, de la famille des Riquets tres-honnorable à Marseille, l'vn des plus riches traffiquans de Marseille, s'estoit retiré E pour ne payer vne tant excessiue portion qui luy alloit de quatorze mil escus: mais ceste retraitte enflamma tellement ces tyranneaux, qu'ils emprisonnerent d'vne par trop vilaine audace la femme de cest homme Noble, Damoiselle d'honneur & d'aage, emblerent tout ce qui estoit dans sa maison, y logerent leurs belistres de satellites, & si n'en firent pas moins à quelques riches citoyens, faisans emprisonner sur la mi-nuict les vns, car pour eux faisoient les tenebres, & fourrer aux basses fosses les autres par grande inhumanité: dont aduint que comme il y a des hommes merueilleusement apprehensifs & timides, l'vn d'eux y mourut d'effroy. Or comme toute sorte d'humanité les auoit abandonnez, & qu'ils n'auoient plus aucun ressentiment de la diuine Iustice ja preste à fondre sur leurs F testes, ils commencerent à s'en moquer de telle & tant barbare sorte, qu'ils disoient tout haut que ce pauure miserable s'estoit laissé mourir expres pour ne payer son tribut: encor n'en fut il pas quitte pour tout cela, d'autant qu'ils firent incontinent porter ce corps tout roide & froid en sa maison, & à sa desolee femme, qu'ils contraignirent par vn surcroist de nouuelle barbarie, nonobstant ses lamentations, ses cris esclattans, &

Le xx. Septembre. Le Duc d'Espernon delaye d'entrer à Lyo. Le xxiv. Septembre. Rauages & courses. Le xxiv. Septembre. Despart du Roy pour le secours de Cambray. Le dernier Septembre. Estat nouueau à Aix. Malespines d'Aix iadis sieurs de Mont Iustin. Galeres Espagnoles à Marseille. Le ii Octobre Imposition de quatre pour cent à Marseille. Criees à Marseille. Excez insolents commis à la personne de la Dame de Mirabeau, & de quelques autres. Acte cruel à Marseille.

ſa triſteſſe inconſolable au payement de ceſt impoſt à force de ſcopetaires. Si bien que pour faire que les autres detenus és priſons ſe rendiſſent à ceſte tant inique paye, ils ordonnerent que le Concierge prendroit trente ſols d'entree, autant de ſortie, & dix ſols par iour de garde : volerie autant inſigne que nouuelle & barbareſque. Ils firent tout d'vn trait par vne ſpecieuſe apparence publier le pouuoit à eux accordé par Charles Duc de Mayenne (auquel pourtant ils n'obeyſſoient qu'autant que bon leur ſembloit) portant confirmation de leur tyrannie, par tels termes, que le Duc leur donnoit le A gouuernement de la ville auec toute abſoluë & pleine puiſſance d'impoſer deniers, oſter les armes, & les donner à qui bon leur ſembleroit : & pour le dire en vn mot, mettant les reſnes d'vne telle, & tant importāte ville ſur le col de deux cheuaux eſchappez & furieux, qui hors de toute eſchole alloient à trauers campagnes ſans garder route ny ſentier, auec mille hanniſſemens hautains & des tuades mortelles à tout ce qu'ils rencontroient : mais vous verrez tantoſt beau ieu.

Folies des tyranneaux de Marſeille.

La ioye que la ville d'Aix monſtra en ces meſmes iours, tant ſur la nouuelle benediction donnee au Grand Henry par le grand Pontiſe, que ſur le nouueau gouuernement B donné par ce grand & victorieux Monarque au magnanime Duc de Guiſe, yſſu des vieils Ruys d'Auſtraſie, & de ce preux Godeffroy, vray miroir des Princes Chreſtiens, fut tant incroyable & generale, que les generales & ſolennelles proceſſions ne manquerent aucunement le huictieme iour du huictieme mois, auec toutes les circonſtances d'allegreſſe accouſtumees, feux, hymnes, bourdonnements & cantiqnes. On ſceut au vray ce meſme par les Preſidents Corriolis, Saincte Croix, & Meynier, qui ne faiſoient que d'arriuer du voyage de la Cour, comme le Roy eſtoit party depuis le vingt & quatre de Septembre pour aller au ſecours de Cambray aſſiegé par l'Eſpagnol, & que le Duc de Guiſe tant attendu C & deſiré, deuoit eſtre veu en Prouence la ſepmaine prochaine. Ce qui auança la publication de la treſue de Berre & du Martegue, criee à ſon de trompe deux iours apres, ou, à mieux dire, au meſme poinct que le Duc d'Eſpernon reuenu de Valence, n'ayant voulu ſe ployer à tout ce qu'on auoit voulu de luy, commença à changer les Gouuerneurs des places qu'il tenoit encores pour les aſſeurer d'auantage à ſon parti. Les meilleures & plus importantes villes ſuiuoient cependant le Gonſanon du Senat, & n'obeyſſoient qu'aux trois lys, reſerué Marſeille, qui n'eſtoit pas loin de ſalut : car Meſſieurs du Clergé d'Arles ayans receu quatre iours apres la benediction donnee au Roy par le S. Pere des mains de D l'Illuſtriſſime Aquauiua, Prince iſſu des Ducs d'Atrie, Cardinal & Legat d'Auignon (lequel en auoit fait faire feux de ioye, & deſcharger toute l'artillerie des murs, des tours, & des rocques ſuiuant le mandement de ſa Majeſté) le lendemain firent proceſſions generales, & flammes d'allegreſſe au deuant de Sainct Trophime, & du Palais Epiſcopal fondé ſur vne antique porte, qu'on tient fabrique des Romains, eſtant reſolu le iour enſuiuant dans la maiſon de ville par les Conſulaires, Gentils-hommes & Bourgeois que Henry IV. le plus grand & digne Roy de la terre ſeroit recogneu pour vray & legitime Roy de France & de Nauarre : ſi qu'aſſemblees deuotes, & proceſſions generales en ſeroient continuees durant trois iours à boutiques fermees, criees & proclamations faictes, les Magiſtrats tant E de la Iuſtice, que de la cité aſſiſtans, feux de ioye ez lieux publics & particuliers allumez, & en ſomme toutes ſortes de ſignes publics, de graces & de loüanges d'vn tel & tant heroique benefice hautement rendus par les temples, parez tres-excellemment à ce ſeul effect. Ils deputerent d'vn meſme accord quelques Gentilshommes & perſonnages notables des deux profeſſions pour aller preſter hommage à ſa Majeſté, & requerir confirmation de leurs conuentions & priuileges, qu'ils conſeruent & maintiennent par vne certaine douceur courtoiſe & fidelle liberté, non par menaces & brauades comme le peuple de Marſeille. Ceſte action porta tel coup, que quelques iours apres les forts de Trinquetaille, de la Ponche, de Paſques, de Salue-Real, d'Albaron, & du Monaſtere de Montmajour (toute ceſte tres-noble ville eſtant pour lors ceinte de Roques & de differents par- F tis) furent rendus par ceux meſme qui les tenoient, & toutes fortifications demolies, comme au temps d'vne grande paix & d'vn calme general.

Le viii. Octobre. Proceſſions generales à Aix ſur la benediction du Roy, & la venue du Duc de Guyſe.

Le x. Octobre Treſue de Berre & du Martegue publiee.

Le xiiii. Octobre. Benediction du Pape mandee en Arles par le Legat d'Auignon.

Le xv. Octobre. Publiques & ſolennelles proceſſions en Arles.

Le xvi. Octobre. Reſolution en Arles que Henry IV. ſera recogneu.

Gentilshommes d'Arles deputez au Roy.

Forts rendus & fortifications demolies.

Lors commencerent les affaires à prendre vn tel biais, que le Cheualier de Venterol, celuy qui ſurprint Moleges, porta de la part du Duc de Mayenne la treſue de ce Prince auec ſon Seigneur & ſon Roy au Martegue, laquelle fut neantmoins autant imprudemment qu'impudemment refuſee de ces hommes maritimes & demi barbares. Il ſe voulut hazarder le lendemain de la porter à Marſeille à Cazaux & Louys d'Aix, qui (tombants de

Le xix. Octobre. Treſue refuſee au Martegue.

Le xx. Octobre. Trefue refusee à Marseille auec excuz ensuiuis.

fiebure en chaud mal) le receurent de mesme accueil, auec tant d'iosolences & de braue-
ries, que par despit ils fourrerent és prisons royales quelque temps apres tous ceux de la
Cieutat qu'ils trouuerent à Marseille, parce que leurs garnisons royalistes auoient couru
sur leur terroir & leurs bastides champestres: & noo contents de cela les miret à la cade-
ne, pour apprendre vne sorte d'escriture qui n'est propre qu'aux voleurs & aux infames
larrons. Ceux d'Arles auoient bien esté plus sages & moderez, puis qu'apres auoir tant il-
lustrement recogoo leur Roy, ils auoient aduerti & asseuré le Senat de leurs honnorables A
deportements, & de leur tres-humble & fidelle seruice à tout le corps par l'expres message
des Consuls: dont ils meriterent de receuoir vne tres-gracieuse responce & reception de la
Cour, laquelle enioignit dés lors en leur faueur, suiuant leurs plaintes, à la garnison des
Baulx, de leur rendre tout ce qui leur auoit esté pris & emblé, auec rudes & meoaçantes
iussioos à ceux des Baulx, & à tous autres de ne donner trouble à ceux d'Arles en façon
quelconque, aios leur prester toute assistance, comme à bons & loyaux seruiteurs & sujects
du Roy. Car chacun sçauoit comme sa Majesté auoit ja mandé haut & clair au Senat,
que le Duc de Guise son nepueu estoit pourueu du gouuernement: si que si le Duc d'Esper- B
non tournoit le mention arriere, & faisoit mine de ne le vouloir quitter, on le fist sortir ou
par amour, ou par force hors des bornes de Prouence, employant toutes sortes d'armes là
où la douceur seroit vaine pour mettre en repos le pays.

Riez & Monstiers saisis par le Cheualier de Buoux, où il fait les Gascons & deux autres Gentilshommes prisonniers.

Le Cheualier de Buoux que ce Duc auoit mandé vers sa Majesté, ayant esté informé de
ces choses & du gouuernement transferé au Prince Lorrain, se saisit bien & beau de Riez
& de Moostiers, & changeant de cœur & de ton, fit prisonniers tous les Gascons qu'il y
trouua, se monstrant en cela vn peu moios courtois que Sainct Cannat dedans Pertuis. En
ces mesmes filets tomberent par semblable rencontre les sieurs de Tornon, quoy qu'il por-
te le oom & les trois tours de Castellane, qui ne peurent garentir en vn tel besoin, & de C
Sainct Oyn, lequel ayant esté autresfois intendant des finaoces de France, & par consequent
tenu vo bon pere aux escus, fut enuoyé à Monstiers pour estre en plus seure garde: & tout
cest exploit fit le Cheualier entendre au Senat & aux Consuls d'Aix, le propre iour de sainct
Simon que le nouuel Estat de Marseille, comme nous verrons maintenant, se deuoit faire.

Le xxviii. Octobre, iour de S. Simon.

Gascons tuez à Aulps.

Or ceux d'Aulps demenerent vn peu plus rudement les mains contre les Gascons, qu'ils
passerent presques tous au fil de l'espee. Ce qui ne fut ny vo acte peu cruel, ny vne peu forte
melancolie à l'esprit, ny vn mediocre affoiblissement au progrez de ses affaires: mesmes
qu'il souloit tousiours dire, tant il se tenoit asseuré de leur fidelle valeur, qu'il auoit *Deux* D
bons buelz, & vn bon Boyer, entendant de Buoux, du Cheualier son frere, & de Boyer lequel
n'arresta guieres pourtant, sçachant la volooté du Laboureur Souuerain de changer de terre
& de champ, & de laisser sa charruë sans bestes ny conducteurs.

Deux bons beufs & vn bon bouuier.

Le dernier Octobre. Pluyes & rauages d'eaux. Fort de Trinquetaille abbatu par le Baron de Caluisson. Bagage du Duc noyé à la riuiere d'Asse.

Les continuelles pluyes qui auoient regoé depuis la Sainct Michel furent tellement ex-
tremes & desbordees, que sur la fin du mois d'Octobre plusieurs semez furent desracinez,
emportez, & charriez par les rauioes impitoyables des eaux, plusieurs bestes de toute sorte
nooyees, & quantité de metairies & bastides demantelees & demolies. De sorte qu'vne
graode partie du fort de Trinquetaille eo ayant esté ruinee & fooduë, le Baron de Caluis-
soo qui en auoit le commandement, sur les bruits de ces desadueus & reuoltes acheua de E
fondre le reste, & se retira daos Arles, quoy qu'il fut non seulement parent, ains de mesme
nom que le Duc, lequel marchant en diligeoce pour se rendre à Sainct Maximin, aiosi qu'il
passa la riuiere d'Asse, que les pluyes & les torrens des prochains costaux auoient iettè hors
de ses bords ordinaires, perdit beaucoup de ses gens auec ses coffres & soo precieux bagage:
combien qu'il destourna que Sainct Maximin pour ce coup ne fut pas remis, & ne cria,
Viue le Roy. Voila comme il le seruoit.

Le iii. Nouembre. Arrest en faueur des debtes des communautez.

Tant de tristes & funestes malheurs entassez l'vn sur l'autre auoient tellement empestré
eo horribles debtes les pauures commuoautez, qu'elles se trouuoient en vilaine bouë ius-
ques à la ceinture, voire eo eau iusques au col, & oe pouuoient en sortir. On ne voyoit
tous les iours qu'emprisonnemeos de secoods & tiers Consuls (car les premiers en estoient
exempts, ou pour le respect du rang ou bien pour la qualité & la necessité des lieux qui par F
ce moyen auroient esté sans gouuernail abandonnez à tous vents) & que conciergeries
comblees d'hommes comblez & accablez d'obligations particulieres pour les debtes du
general, dont les lieux portoient des gros & trespesans interests & dommages au proffit des
emprisonnez: si bien qu'aucuos en faisoient marchandise oouerte, & se faisoient prendre à
escient, ainsi que l'on m'a asseuré, par vo tel & tãt detestable art adueoãt tousiours ruine sur

ruine, vſure ſur vſure, contrat ſur contrat, & fonds ſur fonds, pour perdre de fonds en comble vne tres-puiſſante cité, voire meſme vne Prouince. Pour arreſter le cours de ces torrents impetueux qui tiroient touſiours plus auant, le Senat donna Arreſt le troiſieme de Nouembre en faueur de leur liberté, en payant les intereſts qui n'excederoient cent eſcus preciſement.

A D'ailleurs ceſte treſue eſtoit tellement miſe ſous les pieds & tant meſpriſee, que les Gaſcons portans touſiours leur mauuais eſtomach auec eux, comme ceux qui craignent la mer, pourſuiuirent le lendemain Magnan & quelques gendarmes venans de l'esbat de la chaſſe (mal plaiſante en ſi triſte ſaiſon) iuſques au pres des portes d'Aix: inſolences qui s'exercerent contre ceux des grangeages de S. Iean de la Salle, auec pillages de quantité de grains, la mort d'vn ieune fils & quelques hommes priſonniers. Audiffred Marchand du Palais, qui l'an precedent auoit eu l'honneur du dernier chaperon, alla deux iours apres à Mondragõ, pour faire fournir viures aux compagnies du Duc de Guiſe que l'on voyoit entrer à la file en Prouẽce auec merueilleuſe allegreſſe, lors que Boyer, dont le Duc d'Eſpernõ faiſoit
B vn cas fort reſerué à bonne & iuſte raiſon, voyant à clair ſon deſadueu, & que ioüant vn autre ieu, c'eſtoit au Prince Lorrain, quelque choſe plus que ſimple Duc qu'il faloit obeyr & croire, ſe retira de ſon parti, & receuant commiſſion expreſſe du Senat le huictieme de Nouembre, fit genereuſement voir comme il n'eſtoit autre que ſeruiteur de ſon Roy. Ce fut en ces meſmes iours iuſtement au demy-mois, que le Duc d'Eſpernon remit les Egliſes de Sallon aux Conſuls de la ville, à condition qu'ils feroient vuider les gens de guerre du chaſteau que le Comte de Carces y auoit laiſſez, le remettroit à la garde des habitans, promettroient de ſe conſeruer inuariablement à l'obeyſſance du Roy (belles & ſpecieuſes choſes) ſans receuoir les vns ny les autres, & en ſomme ne donneroient accez, entree, aide,
C faueur ny ſupport à ſes ennemis, ſi la force d'vne armee ne les contraignoit à cela. Sous ces conditions il ne leur feroit payer aucunes cõtributions ny teſtes ou arrerages, n'imposeroit ſur eux aucun ſubſide nouueau: ainçois les protegeroit, moyennant deux bons oſtages donnez iuſques à ce que toutes ces choſes euſſent effect.

Le iv. Nouembre. Magnan couru & chaſſé par les Gaſcons.

Le vi. Nouembre. Viures mandez à Mondragon pour les gens du Duc de Guiſe.

Le viii. Nouembre. Boyer tourné du coſté du Roy.

Le xv. Nouembre. Egliſes de Sallon quittees auec quelles conditions.

Iean François de Chaſteau-neuf de la maiſon de Moleges, Cheualier de S. Iean, ieune Gentilhomme, noſtre fort proche voiſin & tres-bien ſenſé fut choiſi & deputé des Conſuls & principaux de la ville, pour aller faire entendre la forme & la principale occaſion de ceſte compoſition, aſſeurant le Preſident Corriolis, auquel principalement il s'adreſſa comme principal de ce corps, que ce n'eſtoit pour aucune mauuaiſe volonté conceuë contre la Cour ny contre le Prince, pour le ſeruice duquel tous les habitans vouloient vnanimement
D employer & biens & vies, & toutes choſes ſans reſerue, mais par pluſieurs bons & grands reſpects qui les auoit portez à cela, à fin de ſe mettre par vn moyen ou par autre en diſſimulant leurs courages, en leur premiere & tant deſiree liberté, & ſortir du ioug de ce Duc qui les tenoit de ſi pres en craintes & peurs continuelles. Nous auons oublié parmy les bruits de tant de tempeſtes ciuiles de marquer, que ç'auoit eſté ce Cheualier meſme qui auoit fait voir au Comte de Carces, lors qu'il fut contraint de quitter & le chaſteau & la ville, vne lettre du Duc d'Eſpernon addreſſee à Iaques de Cordes, auec amples & ſpecieuſes offres de l'aſſiſter de ſes forces & de ſa preſence, meſme contre le Comte de Carces, au cas
E qu'il voulut eſtriuer & faire trop le mauuais. Ce que toutesfois de Cordes auoit refuſé auec honnorables excuſes, ayant tres-bien recognu qu'vn tel ſecours eſtoit d'ombre mortelle & dangereuſe: au moyen de quoy il ne deuoit le deſeſperer iuſques là, ains ceder pour quelque temps aux loix de la neceſſité, & trauerſes de fortune. Si bien que le Comte ne ſe trouuant peu perplex aux offres d'vne telle lettre, fut en ſuſpens & en combat de la retenir, à fin de la mander au Roy, & faire voir à ſa Majeſté de quel air alloient au bien de ſon ſeruice & de Cordes & le Duc: combien que par vn meilleur conſeil & par pluſieurs conſiderations, qui ſe preſenterent à ſon eſprit il l'a rendit au Cheualier, tout reſolu de ceder à ce ſoudain coup de fortune, forcé de la neceſſité qui peut forcer toutes choſes. Le Senat donc apres auoir ouy le Cheualier trouua à propos de ne faire aucune reſponſe, & de laiſſer
F les affaires en contrepoids & balance iuſques à l'arriuee du Duc Lorrain: le pouuoir duquel Vallegrand, duquel nous auons peu deuant parlé, porta le lendemain à Aix d'vn coſté, & de l'autre la reuocation du Duc d'Eſpernon, auec des aſpres & rigoureuſes deſenſes de n'attenter rien en Prouence, ains en laiſſer pleinement & paiſiblement iouyr ce Prince, ſuiuant le bon plaiſir du Roy: cas aduenant qu'il mit quelque obſtacle entredeux, eſtant enioinct aux Gentilshommes du pays d'vſer de voye de fait, & le chaſſer à guerre ouuerte.

Le Cheualier de Moleges mandé au Senat pour l'aduertir de la forme de ceſte compoſition.

Le Comte void vne lettre que le Duc auoit mandé à de Cordes, ce qui le contraint à quitter le chaſteau de Sallon.

Le xvi Nouembre. Pouuoir du Duc de Guiſe porté à Aix par Vallegrãd.

Prise de la Baulme de Sisteron.
Response & offre de Ramefort touchant la citadelle de Sisteron.

Sur ces affaires & ces mesmes iours, les troupes du Dauphiné ayans saisi la Baulme proche de Sisteron, firent vn si triste degast de ceux qu'ils trouuerent dedans, qu'apres ceste funeste prise le ieune Ramefort commandant la citadelle de Sisteron, declara haut & clair aux Consuls, qu'il n'auoit iamais esté iusques là, & ne seroit iamais autre que loyal seruiteur & vray bon sujet de son Roy : mais que de quitter la forteresse qu'il tenoit, pour l'abandonner & remettre entre les mains des Huguenots, c'estoit chose qu'on ne deuoit aucunement attendre d'vn Gentilhomme Catholique, qui plustost quitteroit la vie & tout ce A qu'il auoit au monde, qu'vne telle piece à gens de telle religion : bien s'offroit-il fort franchemẽt à ce qu'on ne vint à cõceuoir sous vn tel refus aucune opinion sinistre de sa fidelité, de la remettre au Duc de Guise qu'il recognoissoit pour Vice-roy de la Prouince, quand il la luy demanderoit. En quoy il estoit si resolu, qu'aucune force ny priere ne l'en sçauroit faire desmordre.

Montsalier & Forcalquier declarez pour le Roy.

Montsalier, & Forcalquier iouërent mesmes esteufs se declarans contre le Duc d'Espernon : tellement qu'il commença à voir tout ouuertement le declin de ses affaires, & sans plus vouloir faire teste contre vne fortune despitee & peu traitable, à se resoudre coura- B geusement à toute sorte d'aduanture. Ceste inconstante & peu sage Deesse qui tourne

Le xvii. Nouembre.
Patentes du gouuernement du Duc de Guise publiees.

incessamment le ne sçay quelle roüe cloüee de toutes sortes d'hommes, grands & petits, pauures & riches, foibles & forts, ayant desia commencé de le trauerser, ne le pouuant renuerser le poursuiuit si viuement, que le iour d'apres les patentes de Vice-roy general de la Prouince en faueur du magnanime & ieune Prince Guisard furent leues & publiees en pleine audience, & de là criees à son de trompes par tous les cantons de la cité, auec les officiers, Consulaires & plus notables citoyens, qui pour tesmoigner leur affection enuers ce Prince estoient tous montez à cheual, sous tant de cris d'allegresse & de ioye, qu'on ne C voyoit de tous costez que demonstrations & presages de contentement & de calme. Ceste solennelle publication fut suiuie pied à pied d'vne iniontion faicte à son competiteur, & à tous les Gascons tant de nation que de volonté tenans son parti, de vuider les marches de la Prouence, & les places, villes, chasteaux, & forteresses par eux occupees dans huict iours sans plus long terme : lequel expiré sans effect, le Senat les declaroit attaints du crime de felonie contre la Majesté royale, ordonnant souuerainement que comme d'hommes

Commandement au Duc de sortir de Prouence.

rebelles, ennemis du repos public, leurs biens seroient saisis à fin d'estre confisquez. Au surplus la Cour enioignit à tous Gentilshommes & gens de guerre de venir pendant ce temps prester serment de fidelité par deuant elle, & se retirer vers le Duc de Guise pour re- D ceuoir ses commandemens. Ce mesme commandement s'estendoit à tous les sujects du Roy de soixante ans en bas, qui se trouueroient dans les villes & lieux violentement occuppez par le Duc d'Espernon, ausquels il fut rigoureusement & sur griefues peines enioinct, de les vuider durant le terme de huict iours pour se rendre au camp du Roy. Finalement fut ordonné par le souuerain Senat, que l'Arrest de toutes ces choses apres estre publié & crié à Aix, seroit crié & publié par toute la Prouince : si que telles criees & proclamations faites ez lieux plus proches des ennemis leur seruiroient de notice. Occurren-

Il faut quelquesfois accõmoder l'histoire au style consumier.

ces que ie suis contraint d'ainsi coucher en menu, non auec phrases ampoulees, magnifi- E ques & sententieuses, mais auec leurs simples termes, necessaires & forcez, tant pour la qualité de telles circonstances, qui semblent estre requises & desirees, que pour monstrer & faire toucher au doigt, comme la tempeste & le beau temps viennent tousiours des Vallons d'Aix, & que les volontez des Nobles, comme i'ay ailleurs remarqué, vont apres celle du Senat.

Le xx. Nouembre.
Belloy & Maridat parlent rondement au Duc d'Espernon.

Ce fut lors que Belloy & Maridat parlerent sans desguisements au Duc d'Espernon, qui ne pouuoit calmer son ire, qu'ils l'aduertirent de rentrer en soy-mesme, & de sortir de son opinion aussi bien que de l'esperance du gouuernement de Prouence, qu'il cerchoit auec tant de tristes ruines, & de hazards malheureux, dont il se pourroit repentir quand il ne seroit pas temps : parce qu'en se voulant trop asprement roidir contre sa propre raison, & cõtre la volonté resoluë & determinee de son Roy, il ne pouuoit faillir de venir à se rom- F pre & deffaire entierement luy mesme contre vn rocher si dangereux, qui se moquoit de ses tempestes, & de tous les vents de son ire, estant beaucoup plus honnotable & auantageux pour luy de ceder d'vne frãche volonté à tel & si puissant cõmandement, que d'en venir aux espreuues auec le Duc de Guise, qui ja entré dans les limites de Prouence auec le bras

Le xxi. Nouembre.
Le Duc de Guise à Mondragon.

du Roy en main, ne pourroit que le traitter mal : aduis qui furent propheties, ausquelles il ne voulut croire. Ce Prince donc vint coucher à Mondragon le lendemain, où il eut ample &

fidelle

fidelle rapport par vn Gentilhõme de ce qui eſtoit arriué à Siſteron, tant de la Baulme, cõme
de la Citadelle : ce qui luy fit prendre le chemin d'Apt & de Forcalquier, où il ſe rendit le
vingt & cinq de Nouembre. De là tirant droict à Siſteron, où il entra le iour d'apres, & fut
receu en toute ioye, Ramefort qui commandoit à la Citadelle, & qui auoit receu quel-
A ques iours auparauant Meſplés auec vn nombre d'hommes de guerre capables de ſouſtenir
vn long & faſcheux effort, pour ſe monſtrer Gentilhomme d'honneur & de foy, luy alla faire
la reuerence, declara qu'il eſtoit ſeruiteur du Roy, & qu'il eſtoit preſt d'obeyr à tout ce qu'il
luy commanderoit : toutesfois que comme tel il le ſupplioit tres-humblement de le vouloir
maintenir en ſon gouuernement, puis qu'il n'auoit en rien deſſeruy ſa Majeſté, & qu'il n'y
auoit ſubject quelconque de ſe plaindre de ſes actions, dont les Conſuls, & en general tous
les habitans luy pouuoient eſtre bons teſmoins.

Le xxv. Nouembre. A Forcalquier. Le xxvi. Nouembre. à Syſteron, où Ramefort le va voir.

A l'encontre de cela le Seigneur de Leſdiguieres demanda ce gouuernement pour Au-
riac, Gentilhomme qui luy touchant de parenté, & ayant tendu pluſieurs bons ſeruices à
B ſa Majeſté en auoit le don du Roy, dont il faiſoit voir les lettres : ſi bien que ſur ce different
& diſpute de preference, fut ſur le champ reſolu par beaucoup de puiſſantes conſideratiõs,
que Ramefort tiendroit la Rocque, & Auriac la Baulme remiſe au ſeruice du Roy : mais que
le gouuernement de la ville demeureroit ez mains des Conſuls iuſques à ce que ſa Majeſté
y auroit pourueu, vers laquelle, pour ſortir de tous affaires, les vns & les autres deſpeſcheroy-
yent. Ces choſes ainſi compoſees, le Prince partit de Siſteron, & fit de ſon coſté le Duc d'Eſ-
pernon tout d'vn meſme train quitter S. Cannat, Ventabren, & quelques autres lieux des
enuirons & finages d'Aix.

La Citadelle laiſſee à Ramefort. La Baulme à Auriac, Syſteron aux Conſuls. Lieux quittés par le Duc d'Eſpernon.

La venue du Guyſard fut ſi generalement aggreable, que le iour meſme qu'il aborda
C à Mondragon, la ville d'Aix s'obligea volontairement, & d'vne fort liberale franchiſe ou-
uertement demonſtree par la deliberation du Conſeil commun, au payement de quelques
grains peu deuant empruntés pour la nourriture de ſon armee & de ſon train. Et pource
que les langues des Predicateurs n'auoient moins fait de mal que les lances des combatans,
à peine furent huict iours paſſés, qu'on leur fit denoncer de tres-rigoureuſes defenſes d'en-
taſſer d'oreſnauant parmy leurs diſcours & ſermons aucuns affaires d'Eſtat, ny propos d'eſ-
meutes, ains preſcher ſimplement & chreſtiennement le poinct de leur Euangile : meſme-
ment qu'on ſçauoit aſſez combien la pluſpart de ces Eccleſiaſtiques, voire les plus fameux &
renommés auoient jetté des pailles aux yeux de pluſieurs, & porté de preiudice & d'obſta-
D cles mortels à la publique tranquillité de ce Royaume, dont ils auoient plus esbranlé les
fondemens auec certains canons tournés à leur poſte, que toutes les machines d'or, d'argent,
& d'airain d'Eſpagne.

Grande & generale ioye de la venue du Duc de Guyſe. Le xxviii. Nouembre. Defenſes aux Predicateurs.

En ces meſmes ſaiſons les pluyes qui auoient ja longuement regné en ce ciel, furent tant
desbordees & rauageres, auec tonnerres bruyans, eſclairs entreſuiuis, & foudres tant eſ-
pouuentables, que les riuieres & les petits fleuues forcerent leur bordages, & verſerent de
tous coſtés par telle impetuoſité, qu'ils noyerent preſques toute la campagne voiſine, ren-
uerſerent les arbres, emporterent les nouueaux moulins d'Arles, & deſracinerent dixneuf
E maiſons du petit Bourg de ſainct Chamas, arrachans des gros quartiers des murs que les
courants impetueux de ces desbords, auec des roulemens horribles emportoient dedans
la mer, ſi que ces pauures habitans auoient peur que la mer meſme ne vouluſt donner pour
lors les premiers ſignes du dernier & grand iugement, tant elle eſtoit courroucee, & hors de
ſon branle ordinaire. Il ſemble de vray que ſi l'on regarde ces choſes moins vulgairement
que le commun des hommes, on trouuera la faſcherie accompagnee du plaiſir, les ſignes de
dueil entremeſlez de ceux d'allegreſſe, & le mal auoir preſagé le bien parmi ces eſtranges
tempeſtes : en ce que le Duc d'Eſpernon d'vne porte ſe retire, & le Prince Lorrain de l'au-
tre fait ſon entree peu auant l'entree de l'an dans la ville d'Aix, où il eſt reçeu auec flam-
F mes de ioye, bourdonnemens d'artillerie, cris & ſaluts de benedictions ſuiuis de mil heroi-
ques loüanges de tout le peuple, tant au reſpect de ſon nom, qu'au merite de ſa vertu : là où
ſon competiteur en ſort auec deſpit incroyable, plaintes & gemiſſemens des Gaſcons, qui
ne peuuent digerer ceſte iſſuë, tant leur roule par la ceruelle l'irreuocable & ineſperee aban-
donnement d'vne lotte ſi douce & ſauoureuſe à leur gouſt. Ce que les flammes des eſclairs,
les grondemens des tonnerres, les coups & ruynes des foudres, les chartiemens des raui-
nes, les rauages des edifices, les desbors des fleuues, & les deluges des pluyes auoient di-
uerſement & couuertement denoté : car comme les Prouençaux ont ie ne ſçay quelle in-
clination naturelle d'aymer & reſpecter (i'entends apres le ſang Royal, qui eſt hors de tou-

Le ii. iii. iiii. & v. Decembre. Pluyes & rauines d'eaux & leurs denotations. Bourg de S. Chamas abbattu. Le xiiii. Decembre. Sortie du Duc d'Eſpernon de Prouence pendant que le Duc de Guyſe entre a Aix. Les Prouençaux naturellement enclins

coup plus espouuëtable & tragique fut iouee ces mesmes iours, dont voicy le bref discours. Le Duc d'Espernõ estoit à Brignolle à la maison d'vn des principaux de la ville appellé Roger, comme à son logis ordinaire, Vn certain paysan natif du Val, non loin de là, nommé de Bergue, auoit quelque inaccordable antipathie contre son humeur, n'estant pas chose fort
A monstrueuse que deux conditiõs si distantes ne se peussent accorder, & mesmeque c'est chose tres-asseuree que rien ne poussa cest homme à vn acte si diabolique que le propre mouuement de sa seule meschanceté : estant tel, il s'imagina que ce seroit vn acte illustre & memorable de le faire passer de ce monde aux regions tenebreuses, à quel prix que ce peut estre, & en depescher la Prouence.

Attentat horrible & prodigieux commis par vn paysan contre le Duc d'Espernon.

Sur ceste resolutiõ il commẽce à tourner tellement toutes les rouës de son esprit pour luy fournir quelque inuentiõ ineuitable, qu'il trouua tout à propos quatre puissãts & bõs rouëts, qu'il practiqua d'auoir dextremẽt pour l'exploit que vous entendrez. Ce galant auoit apresté deux grands sacs remplis de trois quintaux de poudre à canon(quantité capable de renuerser la Tour de Constance, de Bourges ou de Troillaz, voire de sainct Ange mesmes, qu'Adrian auoit iadis construit)où il auoit versé quelque bled en la surface & premiere monstre
B pour couurir vne telle & si nouuelle sorte de mine, & au dedans de chasque sac vous auoit lestement appliqué deux de ces rouëts bandés, amorcés, & accommodés parmy quelque poudre rafinee comme l'affaire desiroit, ayant au demeurant si proprement ajancé son cas, que les liens des sacs respondoient à chasque dessette : si qu'on ne pouuoit les deslier que le rat ne fut pris & attrappé d'vne façon bien nouuelle. Inuention certainement diabolique plustost d'vn vieil & rusé demon, que d'vn homme naturel : cela fait il porte ainsi hazardeusement ces deux sacs mortels sur les espaules, qu'il s'en va de ce pas poser en vne salle
C basse, qui respondoit iustement à la salle haute & à l'endroit de la table où le Duc mangeoit d'ordinaire auec ses plus affidés seruiteurs & sa Noblesse. Voicy donc comme il proceda. Il commanda sur l'heure que le Duc disnoit à vn certain gros valet d'aller querir ces deux sacs, & de les ouurir l'vn & l'autre, pour voir si le grain estoit bon & marchand, & si on l'auoit point trompé, il sçauoit bien quel grain c'estoit, & que si l'vn des rouëts failloit, l'autre pourroit rencontrer & faire le mesme effect. Or n'a il plustost fait ce desnaturé commãdement, que l'vn miserable & disgracié court à ces sacs pleins de telle & tant infernale graine, l'autre meschant & endiablé vole hors la ville pour ouyr la fin de ce jeu, qu'il entend bien tost foudroyer auec vn tonnerre tellement hautain & bruyant, que se tenant tout asseuré que son coup auoit porté, il en alla de ce pas d'vne incroyable vistesse porter les nou-
D uelles à Aix : dont les plus passionnés monstrerent vne ioye desmesuree, & les plus sages vne iuste detestation : non tant pour l'amour du Seigneur Gascon, que pour l'execration d'vn acte tant estrange & inouy. Chose beaucoup plus inouye & miraculeuse, que toute le planchet fut emporté en haut, & retomba de façon en poids & mesure, que plus de gens furent grillés que bruslés, en sorte qu'il n'y en eut que deux entierement rostis & consumés. Le Duc pour qui principalement se iouoit cest horrible ieu, se trouuant la barbe qu'il nourrissoit grande & planteureuse toute faite d'vn costé, sans autres ciseaux ny razoüer que ceux dont se souloit seruir Denys des mains de ses propres propres filles, reserué
E que ceste façon estoit vn peu plus dangereuse, que les tisons du tyran. Pour le regard de ce galant, au lieu qu'il meritoit la punition d'vn Perile, pour la meschanceté de son inuention, car quelle saison permit onques tels & si horribles meurtres à hommes vils & particuliers contre personnages heroïques, quelle sanglante que soit la guerre, où certaines loix d'honneur militaire doiuent inuiolablement estre gardees. Il fut reçeu & approuué en la meschanceté d'vn acte que toute ame genereuse & bien nee improuuera, & qu'à bon droit la sage & non enuieuse posterité detestera, combien que le Duc d'Espernon fut garanty de cest horrible trembleterre & mortel secoüement par vne souueraine bien-vueillance de fortune, & par vne haute grace. Mais parlons vn peu de Marseille, & puis sortons de
F cest an.

Inuention diabolique du paysan.

Nouuelles de la mort du Duc d'Espernon portees à Aix par le paysan.

Plancher remporté & tombé à plomb comme par miracle. Le Duc n'a que la barbe à demy braslee sans autre mal.

Tels actes sont punissables & detestables.

Depuis le vingthuictieme d'Octobre, Cazaux & d'Aix qu'vn grand coup de tempeste espie, s'estoient faits continuer en leurs tyranniques charges, non par suffrages volontaires & reguliers, mais par voyes illegitimes & violentes : aussi estoit ce la cinquieme annee de leur maladie incurable nombre de Chrise dangereux, impur, indicatif, & mortel le plus souuent, s'il faut croire à l'Aphorisme du Prince des Medecins. Et parce qu'à vne tant extraordinaire indisposition il faloit des signes extraordinairement violents ains que la cheute arriuast, ils furent tant insolents que de perpetrer vn acte de prodigieuse temerité contre

Ce qui aduint à Marseille depuis le annuel estat qui fut le xxviii Octobre Cinquieme annee de la dictature de Casaux.

l'image

l'image sacree du Grand Henry leur Roy naturel, que firent publiquement ardre & brusler à vn gros & bruyant feu, allumé tout au deuant de la maison Royale cõmunement dicte la Loge : ceux qui meritoiẽt d'estre bruslés & consommés mẽbre à mẽbre, & deschirés à coups de tenailles flambantes, & ce auec tant de paroles scandaleuses, detestables & blasphematoires, vomies de leurs vilaines & puantes bouches contre le nom tres-auguste d'vn tant victorieux, debonnaire, & Chrestien Monarque, que les oreilles les plus dures, & les ames plus infectes & moins loyales en eurent horreur & courroux.

Acte insolent, scandaleux & meschant à Marseille contre l'image du Roy.

Roytelets de Marseille deputent au Roy d'Espagne le xxix. Octobre.

l'Aduocat Bernard & Nodo à Marseille le vii. Decembre.

Ce bel & tant insigne forfait exploitté à iour si venerable & solemnel, ou quand la raison A & les loix sont en credit, les nobles personnages d'honneur & d'authorité donnent les suffrages Consulaires aux plus meritans citoyens, ils deputerent le lendemain au Roy d'Espagne sous vn soigneux pretexte de mander querir quelques fromens dont la ville se trouuoit en tres-grande necessité. Quelque temps apres le sieur Bernard Aduocat general au parlement de Dijon, accompagné du sieur de Nodo (Decembre auoit desia sept iours) arriua à Marseille pour exercer l'office de Iuge mage que Masparraut remis du party du Roy auoit tenu parauant: leur reception fut honnoree d'vn grand & confus tintamarre de coups de diuerses artilleries, qui tesmoignerent auec ces bourdonnemens tonnerteux, & ces flammes sulphurees la ioye de leur venuë: mais iaçoit que les prouisions de Bernard chantassent au nom du Duc de Mayenne, elles estoient neantmoins en effect par le secret adueu B du Roy, & par son propre commandement, à fin de taster mieux le poulce aux deux tyranneaux, & voir de reduire ces deux ames insensees & par trop malades, qui auoient ietté au loin toute sorte de guerison: auec tant de belles & aduantageuses conditions que sa Majesté leur auoit fait par plusieurs fois presenter à quelque honnorable deuoir comme si Dieu eut voulu que tels vermisseaux de terre fussent deuenus tãt orgueilleux, enflés, & puissans, qu'ils eussent serui d'exemple & de terreur à ceux qui s'appuyent plustost sur les faueurs de fortune, que sur les forces de sa main vangeresse & redoutable. Ces ames abusees & felonnes C auoient fait espier vne certaine barque qui venoit des mers de Tuscane : car ils auoient cu vent qu'elle portoit de fort riches & illustres meubles, entre lesquels estoient des tapisseries de haute lisse, des garnimens de licts tres-exquisement elaborés auec perles & pierreries, des buffets d'or & d'argent, & autres telles robbes fort excellemment precieuses que le grãd Duc mandoit au Roy. Au moyen de cest aduis ils firent si bien, qu'ils arresterent & prindrent ceste barque deux iours apres auec sa fregatte, la vuideẽrt de fonds en comble, & diuiserẽt bien & beau ce butin Royal, que l'on estimoit valoir plus de LX. mil escus: & ce qui fut plus insolẽt auec paroles contumelieuses, de moquerie & d'outrecuidãce, autant contre l'Altesse de l'vn, que la Majesté de l'autre. O miserable saison! Aux nouuelles de ceste prise, ou, D à mieux dire, de cest insigne volerie le Cardinal de Aquauiua, issu des tres-illustre sig des Ducs d'Atrie, & par ce moyen doublement Prince Ecclesiastique & temporel, estimant que c'estoit de son deuoir de retirer ceste proye des griffes de ces Vautours, leur enuoya son Dataire auec lettres escrites de sa propre main, que ces meubles luy appartenoient : si qu'il les supplioit fort affectueusement de les luy rendre & restituer gracieusement, comme chose non seulemẽt iuste & raisonnable, ains tres-decente & cõuenable aux chefs & Gouuerneurs d'vne telle & si grande ville qu'ils auoient sous leur pouuoir: mais tant s'en faut que le Cardinal eut quelque honnorable response de ces deux Rustres, que comme vilains nourris parmy le E marc & la lie du peuple qu'ils estoient, ils ne s'en firent que moquer, & ne permirent l'entree des portes à ce pauure Dataire qui n'eut plus grande haste que de changer de terroir, & se rendre en Auignon.

Vaisseau du Duc de Florence plein de riches meubles rauy & volé par Casaux le ix. de Decemb.

Lettres du Cardinal de Aquauiua mesprisees par Casaux & d'Aix.

Les tyranneaux de Marseille entrent en mortel deffi. & font emprisonner plusieurs citoyēs le xxi Decẽbre.

Le xxviii. Decembre.

Galeres Espagnolles au port de Marseille.

Non beaucoup de iours apres, ils commencerent à se voir charger de tant d'allarmes, qu'ils entrerent en vn horry deffiement de tous: de sorte que plusieurs bons citoyens furent trainés dans les prisons. Sept iours apres quatre galleres Espagnoles commandees par Dom Carlo, l'vn des fils du Prince Doria arriuerent à leur port. Ces hommes enragés & fols, comme vous aués veu, s'estoient retirés à Philippe Roy d'Espagne, parce qu'ayans trop F profondement gousté la douceur d'vn tant absolu & insolent commandement, ils ne pouuoient en desmordre, ny moderer leur tyrannie sans vne aigreur insupportable: mesme que par l'esloignement des habitans qu'ils auoient violentement chassés de leurs maisons & de leurs temples (car presques tout le noble, le riche, & l'honneste estoit dehors) le commerce, dont ils retireroient les moyens de leur tyrannie, voire vne pecune inespuisable estoit tout caduque & cassé, & comme on dit reduit en chartre: tellement qu'ils s'estoient iettés à corps perdu entre les mains de ce Monarque qui haletoit apres Marseille, & qui ne demã-

dant

dant pas mieux qu'vne telle & tant vrgente recerche, pensoit desia la tenir, sous vne Royale & specieuse promesse de faire Cazaux Marquis de la Pouïlle, & Louys d'Aix, duc de Calabre : poures iouëts de fortune, qui ne sçauoient de quel vent les grands Princes vont. Mais le cas ira tost tout d'autre façon, & les touchera l'arc de Dieu d'vne sagette, qui tombãt du ciel, tombera l'vn sur la place toute honnie de son sang, & par vn chastiment contraire
A reduira l'autre hors de sa terre, fuytif, pauure, miserable & deshonnoré, pour seruir d'horreur aux siens, & de risee aux estrangers. Donques pendant ce traitté, le Roy Espagnol leur auoit mandé ces quatre vaisseaux longs, où l'on remarquoit que Dom Carlo logeoit bien de iour à la ville, mais de nuict en sa gallere, lachaine du port estant tousiours libre en cas de necessité, ou qu'il eut besoin d'escamper, ainsi qu'il luy arriua.

Folles esperances des deux tyranneaux.

Dom Carlo ne se fioit entierement aux Marseillois.

Sur ces mesmes traittemens, le braue & magnanime Duc Guysard approcha des murs de Marseille auec les habitans chassés, qui logeoient par leurs champestres metairies : dont ce territoire est merueilleusement populeux & fertile, n'estant reputé homme de bien ce-
B luy qui n'y possede vne canne de bastimẽt sur l'estendüe d'vn meschant arpent de vigne. Ce courageux Prince estima que le peuple se sousleueroit sous vne soudaine mutation : mais d'autant que rien ne bransla ny remua, les souueraines destinees voulurent que le Guysard accompagné du sage & preux Dauphinois se retirast pour ce coup, laissant cinq ou six mil hommes espars par le terroir, apres auoir reçeu plusieurs volees de canon, tant des murs de la ville, que des vaisseaux Espagnols : si qu'il reprint la route d'Aix le lendemain que l'an fut au dernier poinct de sa carriere ordinaire, & le Soleil au bout du dixieme signe de l'Horizon.

Bastides innũbrables au territoire de Marseille.

Le Duc de Guyse accompagné de M. de Lesdiguieres se retire, laissant quantité d'hommes de guerre au territoire de Marseille:

Au pas extreme de cest an, ie veux suiure l'enseignement du Poëte Pindare. Cest esprit diuin en quelque endroit de ses Olympiques dit, que le dessert de table des anciens estoit
C tousiours plus splendide & delicat que le souppé mesme, apporté coustumierement sur la iuste fin du repas, estans comme vn second souppé. Ce qui donna suject de l'appeller *Secundæ Mensæ*, & d'vn mot plus exquis & plus beau *Bellaria*, pour la belle varieté des fruicts, confitures & pastes sucrees qu'on y voyoit le plus souuent, peintes & dorees, auec diuers chapeaux de fleurs, festons, couronnes & guirlandes, dans des nacelles ou plats, bassins d'or & d'argent richement elabourez, outre les onguents & parfuns qu'on y souloit entre-jetter: superfluitez pourtant que Solon le sage detesta, & les Spartiates eurent grandement en horreur. Les Grecs donnerent à ces secondes tables plusieurs propres & diuers noms, dont i'e-
D stimeroy le mot de Dragee estre emprunté, qu'ils appelloient *Tragemata* : & comme ils en faisoient vn cas fort singulier & reserué, les mets du souppé estans bien souuent moderez & du dessert somptueux & fort amples, aussi furent leurs opinions belles, mysterieuses, & variables, pour sçauoir parfaitement quelle sorte de dessert estoit la plus recommandable: l'vn disoit que c'estoit le feu, comme le plus excellent, clair & pur des Elemens, salutaire en toute saison, & plaisant à l'œil de l'homme : l'autre que c'estoit le sel, entendant à mõ auis, que la sagesse, la continence, & la modestie se rencontrent biẽn rarement à l'issuë des gras festins, où le ventre se trouue pressé & tortionné de mangeailles superfluës, & le cerueau de tourbillons & des fumees de Bacchus qui leur represente hideusement mille monstres
E d'horrible forme d'ours, de lyons, & de tygres, de singes, ou de pourceaux. Plusieurs que c'estoit les Karites, sçauoir le bon visage, la grace, ou le cœur ouuert du conuiant, aussi bien que du conuié. Quelques vns (& ceux-cy en fort grand nombre) que c'estoit la musique, & les instrumens commandés expressement mesme à l'entree du festin, comme vn souuerain medecin contre l'intemperance & l'audace desordonnee ains que toucher aucune viande : si bien qu'aux banquets on chantoit tousiours des Hymnes des Dieux immortels pour rendre les cœurs tranquilles, & induits à plus de respect, de reuerence & d'honnesteté. Ce qu'Homere n'ignora pas, quand il introduit la musique pour adoucir mesme les Dieux : en fin pour le faire court, que le plus friand & illustre dessert de tous estoit ce-
F luy des familiers, & des vrais, & parfaits amis, comme surpassant de bien loin toute varieté d'odeurs, d'onguents, de fleurs & de fruicts, & toute sorte de ieux, de musique & d'instrumens. Soit lequel on aymera mieux, ie panche de ce costé-là, estimant certainement qu'vn festin quelque magnifique & splendide qu'il puisse estre sera grandement defectueux sans vn dessert excellent. Et que par vne tres-conuenable & tres-exquise imitation au discours importun & prolixe d'vne Histoire, telle que la nostre qui couuerte de mille

Dessert de table des anciens plus splendide que le souppé.

Cœna cessante suauia Bellaria. Pindarus.

Secundæ mensæ altera cœna, Coræ secũdæ dulciores.

Pourquoy appellé Bellaria.

Τραγήματα.

Ἐπιφορήματα.

Μεταδορπίσματα. Plato.

Ἐπιτραπεζώματα.

Epeclea.

Diuerses opinions touchant le dessert des anciens.

Lege constitutum, primũ quidem, vt singuli qui ad potum repletionémque accederent, medicũ lasciuiæ ac intemperantiæ musicam acciperent, quæ audaciã ac temeritatem postea mitigaret. Deorum immortalium hymni in cõuiuiis canebantur, vt his ad temperãtiam honestatémque retinendam adhortaremur. Athenæus li. xiiii. cap. xi. Conuiuij cytharam quam Dii fecêre sodalem. Formosam cytharam hanc manib. tenebat Apollo Musarũ, vocem variantes, hæque canebant.

Il faut entremetter tousiours quelque paste sucree & quelque dessert es longues & fascheuses histoires pour recreer le lecteur.
Iucundus comes optimũ vehiculum in via. Plautus.

pieces semble proprement vn conuiue, on doit quelquefois vser de tant en tant de tels & semblables desserts, & precieuses collations, à fin de donner vn goust nouueau, & doucement ensorceller autant l'ennuy de l'Autheur que du lecteur le plus souuent degousté: estans ainsi que petites hostelleries posees par diuerses distances, & lieux propres & cõmodes d'vn grand & royal chemin pour rafraischir les passans quand ils se trouuent harassés. C'est pourquoy tout à propos au dernier pas de cest an, qui n'a esté par maniere de dire qu'vn fascheux & triste repas de viandes funestes & calamiteuses, il m'est venu en fantasie auãt pour A me raffraischir que pour secondes tables & dessert du tout heroique, d'exposer dãs vn bassin d'or l'Eloge de l'heroïque Alphonse d'Ornano, Barõ Prouençal, que ceste mesme annee auoit veu creer Cheualier du sainct Esprit, Mareschal de Frãce & Gouuerneur de ceste partie d'Aquitaine, qu'on dit cõmunément la Guyenne, dont la Cité principale est Bourdeaux. Les exploits auantureux & magnanimes duquel, la foy illesee, & l'irreprochable preud'hommie (qualitez qui l'auoient monté dignement à ces hauts honneurs) meriteroient certainement toute vne autre sorte de niche plus haute, riche, magnifique, & superbe que cette cy, où il fut viuement representé en marbre, en bronze, ou en or, enuironné de trophees, de batailles & d'ennemis, s'il nous estoit ainsi permis par les preceptes de l'histoire: il estoit fils au demeurant du Collonnel Sampietro, duquel nous auons fait cas aux guerres de François I. B sous lequel il commandoit) l'vn des plus diligens, ardens & hardis Capitaines de son temps, principal & premier Seigneur de toute la Corsegue, marié à vne Dame des plus illustres maisons de Gennes: si que le Baron Alphonse possedoit legitimement ceste vaillance hereditaire & successiue de tous costez de ses ayeuls paternels & maternels, transferee de pere en fils iusques à luy sans forlignement aucun: dont il auoit eu besoin de faire vne illustre preu-

Alphonse d'Ornano, Baron de Masargues, fait Cheualier du S. Esprit, mareschal de Frãce, & Gouuerneur de la Guyenne.

Sampietro Collonnel de l'infanterie Italienne pere du Seigneur Alphonse.

Escu des Dornanes, Barons de Mazargues & Albenas.

ue, suiuant la regle de cest ordre, & encor d'exposer l'Escu de ses armes, composé d'vn Lyon rampant de couleur de sang au champ de sin C ot, sous vn chef d'Azur violet, orné d'vne fleur de france, escartelé du premier à vne tour donjonnee d'argent ouuerte & maçounee, de ceste couleur que les Roys d'armes vulgairement appellent sable. Lequel fut lors appendu auec son tymbre & ses ornemens conuenables aux Tholes, endroits & lieux eminens du temple, où il receut ce collier Royal & le celeste Ruban de la main du Grand Henry son bienfaiteur & son Roy, rangé auec les Escus des autres Seigneurs & Barons, qui pour leur merite excellent, & les heroiques seruices rendus à ceste Couronne reçeurent pareil honneur. Ce qui represente à mes yeux la coustume de ces vieux preud'hommes Cheualiers er- D rans de la table ronde, ou du franc palais de Bretagne, dont Perceforest, & les antiques Romans ont dit tant de belles choses, & conté plusieurs merueilles, qui ne sont à mespriser, ny toutes fables & contes. Voila le dessert de l'an nonante-cinquieme assez court, mais assez exquis, auquel ny à cest endroit ie n'ay deu, ny voulu desrober vn plat si friand & si precieux aux lecteurs, non plus qu'à la recommandable renommee de ce Prouençal Heros, & de sa tres-noble posterité, qui ne denegere aucunement de la vertu de ses ancestres. Allons maintenant plus frais aux occurrences de l'autre an, où l'entree de table sera vne funeste, rude, & dissonante musique, & le dessert tout ensemble & dernier seruice des Roitelets de Marseil- E le, autant triste, amer, & lugubre à eux & leurs adherens, que doux, agreable, & plein de triõphe, & de peans de victoire à l'inuincible & grand Henry, au braue & magnanime Charles, à celte Prouince accablee, & bref à ceste grande ville priuee de liberté & de son ancienne gloire, par deux ames populaires instrumens de l'ire de Dieu.

Perceforest en trois volumes de l'Histoire d'Angleterre a dit merueilles sur cela, & plusieurs beaux enseignemens propres aux Cheualiers & Gentilshõmes.

L'ã M.DXCVI. Le 1. Ianuier. Chasteau de Barbentane assiegé par le sieur de Crozes.

La Dictature de Marseille estoit ja fort auant à son declin, & preuoyoient la ruine toute apparente de ces deux tyranneaux, ceux qui auoient tant soit peu de sens & d'experience au cours des affaires du mõde: quant au premier de l'an nouueau, ceux de la garnison de Grecezõ voulurent aller au secours du chasteau du Barbentane, que Crozes qui auoit enleué ceste place des mains du Duc d'Espernon, tenoit estroittement assiegé: de sorte qu'ils furent si F mal traitez, que les vns pauerent la terre de leurs corps naurés de mortelles playes, des ouuertures desquelles leurs ames estoient sorties en grondant & maudissant leur issue infortunee, les autres estoient tombés sous le pouuoir des vainqueurs, qui les auoient faits prisonniers par vne plus douce fortune. Ce qui apporta vne telle terreur aux assiegés, que faits sages aux sanglans dommages de tant d'hommes deffaits & perdus, ils se rendirent le lendemain que le village & le chasteau furent remis à l'obeyssance du Roy, sous vn tel & si prompt exploit dont Crozes emporta l'honneur.

Le 2. Ianuier Barbentane & le chasteau rendus à Crozes.

La hayne mortelle que le Duc d'Espernon auoit conçeu contre les Gentilshommes du pays, ja tous vnis & alliés auec le Prince Lorrain, les vns & les autres se disans seruiteurs du Roy, nourrissoit ces malheurs, & ces mortelles diuisions, que tousiours quelqu'ame innocente payoit aux despens de sa propre peau.

Le Dauphinois d'autre part, qui auoit esté appellé au secours de ceste noblesse, se porta le cinq du mois à Vinon qui se rendit incontinent, & donna par forme de composition vn escu d'or à chasque soldat, pour garentir le rauage de ses grains : de là tirant à Puymoisson distant de Riez autant que tire vne lieuë : & ces choses exploitrees sans degast d'hômes ny de munitions, il presenta les patentes de Lieutenant general en absence du Duc de Guyse à la Cour de Parlement, à quoy pourtant la Noblesse qui n'auoit petite obligation à son bras & à ses forces, s'opposa fort franchement dans l'assemblee des Estats, où sa despesche fut ouuerte, non certes comme elle protesta tout haut à faute de merite ny de qualités heroïques, dont le Dauphinois est autant illustre que Seigneur de France, mais seulement pour sa creance & Religion, que de tout temps ceste Prouince a eu en merueilleuse horreur, pour tant de malheurs & de troubles passés que ce mesme siecle a peu voir.

Le v. Ianuier. Vinon rendu au Seigneur de Lesdiguieres.

Monsieur de Lesdiguieres ne peut estre reçeu Lieutenant general en Prouence à cause de sa Religion.

B Il y auoit en ces mesmes iours vn certain aueugle nommé Raymond qui sous couleur de secourir sa mandicité, & cercher son pain de ville en ville, s'asseurant que ce defaut luy seruoit d'vn bon priuilege, & d'vne exquise couuerture, aduertissoit Cazaux de toutes les entreprises qu'on faisoit contre sa Majesté : ame impie & desnaturee, indigne de voir la clarté, qui à l'aduanture ne luy eut serui que d'vne occasion de tout mal, ains empeschement merueilleux aux desseins du Gouuerneur, qui plein de generosité, n'ayant iamais pensé à vne tant inouye trahison, desireux de haute gloire n'aspiroit qu'à remettre ceste puissante cité, si vilainement traictee par deux personnes obscures sous les armes de son Roy, & l'arracher des pattes de l'Espagnol qui la vouloit enleuer à force de sommiers d'or : mais le Senat fit empoigner ce galant, qu'il fit fourrer ez prisons criminelles, ouyt, gehenner & attacher au sommet d'vn vilain gibet neuf iours apres, où sans voir ne ciel ne terre, estouffé & pendu en l'air il vomit en grondant son ame, qui s'en alla de ce pas attendre Cazaux dans les antres Plutoniques, pour luy porter des nouuelles de ce funeste traittement.

Le xi. Ianuier Aueugle espion pris & pendu.

Or estoit le mois au poinct de sa iuste moitié, quand le Prince Lorrain qui ne faisoit que de venir de la ville de Sallon, où il auoit tenu par faueur honnorable l'enfant du Comte de Carces sur le fonds du sacré Baptesme print la route de Thollon : ayant à grand peine mis le pied à l'estrier qu'il alla assieger la ville d'Yeres, qui auec le Monastere & la mort de plusieurs bons hommes de chasque part, fut bien tost mise à son pouuoir, le fort restant encor à prendre, qu'il ne trouua à propos d'espreuuer pour ce coup là : si qu'il tira droit à la Garde qu'il assiegea rigoureusement, & prouua par deux rudes & sanglants assauts, lesquels se trouuerent tellement inutiles, & si mortellement dommageables, que le siege fut quitté : combien que c'estoit vne secrette ruse, & comme vn philtre puissant, dont ce prince se vouloit seruir pour endormir les Roitelets de Marseille, à la proye desquels tous ses filets estoyent rendus, & les plus fins ressorts de son entendement nuict & iour roidement bandés. Presques sur ces mesmes allarmes furent plusieurs larmes versées & plusieurs armes veües peintes d'vn griffon de gueules, trauersé d'vne bande d'argent en vn Escu d'or, sur le trespas du Conseiller de Bras, premier & plus vieil Senateur aux Comptes, Aydes, & Finances de Prouence, gentilhomme descendu de la famille d'Escalles, lequel fut enseuely aux Carmes, & posé dans l'antique sepulture de ses ancestres auec decentes funerailles, le trezieme de Feurier, apres auoir disposé de ses fiefs & de ses biens, & laissé vne fort honnorable posterité de diuers Senateurs, & de Cheualiers de Sainct Iean, qu'on dit communement de Malte.

Le xvi. Ianuier Le Duc de Guyse tire vers Thollon. Prise de la ville d'Yeres & du monastere. Le siege de la Garde quitté par vn stratageme de guerre.

Mort du Conseiller de Bras Gentilhomme d'Aix & son Escu.

F Tout à propos de Cheualiers, Buoux que l'on pouuoit appeller le Cheualier sans reproche, vint le lendemain de Forcalquier : à peine eut il touché du pied la terre qu'il fut forcé de remonter à cheual auec le Marquis d'Oraison & Vallegrand, pour s'aller ioindre au Duc de Guyse, ou plustost pour esprouuer vne aduanture qui se presenta à leur chemin de quarante ou cinquante Diables habillés en Carrabins, errants de Marignane, lesquels apres vn long & aspre combat laisserent le champ tout hommy de leur sang voir plus plein de morts estendus & froids

sur la poudre, que de malades & blessés: mais entrons dedans Marseille, où Cazaux a ja tout regné, la Dictature a pris fin, & la tyrannie expiré.

REDVCTION DE MARSEILLE PAR LE *Duc de Guyse.*

La reduction de la ville de Marseille par le vaillant Duc de Guyse.

Rempublicā si male gubernaueris Diis, si bene hominibus displicebis.

A

QVi cõque gouuerne bien la Republique, encourt la mal-vueillãce des hõmes, & tous ceux qui la gouuernent mal & sinistremẽt tõbent en l'indignatiõ des Dieux: mais cõme il vaut biẽ mieux tõber ez mains de ceux-là, que de ceux cy, aussi est-il beaucoup plus salutaire & meilleur de faire bien, que de faire mal: la hayne des mortels ne pouuant estre immortelle, & des immortels estant eternelle, infinie & redoutable. Le temps estoit arriué, que les tres-puissantes & ineuitables destinees auoient acheué la toile des malheurs de Prouence, & que les bras de la diuine iustice appesantis de surcharges insolentes de tant de pernicieuses & tyranniques violences s'estoient haussés par grand courroux, pour impetueusement descharger vne horrible sagette de foudre, sous vn tonnerre espouuẽtable & soudain creué du ciel cõtre les orgueilleuses testes de ces deux hõmes, que vous auésveus depuis leur premier attantat, ez throsnes des plus importantes charges, ou plustost Seigneurs de Marseille, à fin certes de mettre en vilaines pieces la roue d'vne tres-impudente fortune, & par mesme aduertissement arrester la trop insatiable & desmesuree ambition d'vn Catholique Monarque, qui cerchoit par toutes sortes de machines d'or, d'argẽt, d'airain & de fer de l'esglouttir & l'auoir sons la faueur de nos tempestes, pour en templir le rond de sa Couronne, que les Indes Orientales enrichissent de toutes parts. Si qu'on vit bien clairement, qu'il n'est aysé de seduire le grand Archange tutelaire de la France, & de la plus illustre & plus Chrestienne Couronne de l'vniuers qu'il a sous sa protection. Ie parle comme vray François sans aigreur ny mesdisance, contre les Potentats du monde, qui sont quelque chose plus qu'hommes communs, vrayement establis de Dieu, pour seconds Dieux de la terre, dignes de toute veneratoin.

B

C

Commencemẽt de la reductiõ.

Lustre c'est l'espace de cinq annees.

Romulus fit mars le premier mois de l'an

Charles de Cazaux, qui selon la condition & l'humeur de ceux qui viennent à estre esleués en l'air par vn soudain tourbillon de vent populaire, n'estant appuyé que de boute-feux, seditieux & parasites & gourmands n'auoit oublié aucun trait de tyrannie, & d'arrogance insupportable, qu'il n'eut ioüé sur les cordes de son ambition, au ample theatre de nos malheurs ciuils durant quatre ans qu'il auoit regné, ja paruenu au cinquieme de cest insolẽt desbord, & au lustre, où tout ce lustre tyrannique deuoit estre honteusement obscurcy & raualé depuis le vingtquatre d'Octob. que bien souuent nous appellons le huictieme mois, selon le vieil Calendrier institué par Romulus: considerant que toutes les villes de France estoient remises sous le sceptre du Grand Henry, & que la ligue estoit aux extremes souspirs de sa vie, commença à rentrer en soy-mesme, & à se conseiller auec la plus excellente piece de son ame de toutes parts combatue, & de là à se mesurer en quelque sorte, voire à fort attẽtiuement attacher tous ses sens comme dans vn tableau qui se representa à son esprit presque pareil à celuy de Cebes, les diuers rencontres des affaires du monde & de sa propre fortune, laquelle l'ayant par vne feinte bien-vueillance monté si haut auec tant de bon semblãt sembloit luy faire mauuais visage, & desia s'ennuyer de luy. De sorte que sous les pressantes pointes, qui estoient autant d'aduertissemens de ce soin profond il eut bien desiré d'arrester le clou de la roüe de son imaginaire & perilleuse prosperité par quelque aduantageuse condition de plusieurs qui luy estoient alors offertes (ce qu'vne bõne & vertueuse resolution eut peu acheuer) & par vn illustre & haut mariage esleué bien loin au de là de sa condition, & de l'esperance ordinaire de ceux de sa qualité, que l'vn des premiers & plus puissans Seigneurs du pays tant en grade qu'en moyens, desireux de rendre par vn tel tabaissement ce signalé seruice à son Prince, luy faisoit secrettement presenter pour Fabio son fils aisné, ieune homme de douce & gracieuse nature, lequel persuadoit auec larmes, agenoüillemens, remonstrãces & supplications pressantes son desesperé de pere de recognoistre son Roy, de releuer sa patrie, de ne trahir la cité, d'asseurer sa fortune de tous costés menacee, & de ne se precipiter au hazard d'vne perpetuelle infamie & hõteuse pauureté, des fõdrieres de laquelle ne sortiroyẽt iamais ceux qu'il auoit mis au mõde & tãr extraordinairemẽt esleués. Ces prieres furent d'vne telle force, q̃lles esmeurẽt les entrailles de ce pere, & luy tirerẽt des eaux des yeux, telles que son fils cognut bienqu'il soustenoit vn grand combat entre la crainte & l'esperãce, entre

D

Cazaux entre en la consideration de sa fortune & de soy mesme.

E

C'estoit la fille au Marquis de Cadenet.

Remonstrance sage de Fabio de Cazaux à son pere.

F

l'ambition & l'amour, & deux contraires demons qui le poussoient diuersement. Mais les deffiances qu'il auoit ja conceuës en son estomach vlceré de Louys d'Aix, auoient pris tant de sottes & tortueuses racines en son ame, qu'il ne sceut à quoy se resoudre, ny à quel Ange se tourner, restant comme vn gros nauire agité de contraires tempestes, au bransle & aux menaces bruyantes d'vne grande mer, tout prest à faire naufrage.

Paroles de Louys d'Aix & Cazaux à l'Assesseur Altouitti.

Sur ces violentes ialousies, & ces palles tourmentes, luy & Louys d'Aix attaquent le
A Docteur Altouite Gentilhomme de la cité, qui pour lors estoit Assesseur, mais sur les derniers iours de sa charge: auquel ils remonstrerent à part les tempestes qui les menaçoyent estre si proches, que pour euiter vn si mortel & perilleux banc il leur estoit expedient, voire se trouueroient forcés de recourre au Roy d'Espagne, Prince excellemment Catholique, pour estre leur protecteur, moyennant plusieurs milliers d'escus de pension tous les ans, pour l'entretien de leur Estat, sans toutesfois luy donner la ville: l'esperance de laquelle le seroit aysément pancher à tout ce qu'ils demanderoient.

Altouite vit adonc leurs papiers, memoires & demandes qu'il leut attentiuement depuis vn bout iusques à l'autre: mais les ayant bien veus, leus & ruminés, il iugea leur project de
B malheureuse intention, & de felonne consequence viser droitement à l'Estat, à la ruyne de la cité qui l'auoit veu naistre, & à leur propre & particulier interest. Parquoy ne voulant iouër ainsi à la volee à ieu de si perilleux hazard, cognoissant qu'il auoit à tondre deux tygres, il s'excusa fort ciuilement & cautement, à ce que luy mesme m'en a dit sur les derniers iours de son Assessoriat, & sur ce que le mettre sur la mer, qu'il craignoit plus qu'homme du monde, quoy qu'il fut natif de Marseille, c'estoit l'exposer à la discretion des vents & des ondes, & à la mort toute certaine, & qui estoit le pis, employer vne ombre sans mouuement & sans cœur au lieu d'vne ame viuante à vn fait de si haute lisse:
C routesfois qu'ils pouuoient tres-bien entremettre cest affaire au Docteur Mongin, homme sage, froid, de bon entendement, & leur entier confident, ja par eux destiné son successeur, à qui proprement ceste Ambassade appartenoit, si qu'Altouite l'eschappa, & laissa iouër ce ieu à celuy qui luy succeda.

Altouite s'excuse de ce dont on le requeroit.

Le nouuel estat refondu sur vn mesme moule, Cazaux tousiours continué en sa tyrannique Dictature, reparla de ce mesme affaire à Louys d'Aix, lequel accorda bien l'ambassade de Mongin & de Cazaux frere du Consul, mais par tel si, que Dauid homme de sens non vulgaire, doüé d'vn esprit fort penetrant, & paraduanture naturellement enclin à telles choses, fut le tiers de ceste partie: & ce d'autant que le Viguier se tournoit telle-
D ment par les bondes & suasions de cest homme, qu'il suiuoit entierement les flots impetueux de ses conseils, quels degats qu'ils peussent faire, les vns croyans que Dauid seul estant de l'humeur qu'il estoit Catholique passionné, tres-roidement attaché au party d'Espagne, & tres-habile homme destourna tousiours l'opinion que Fabio taschoit d'imprimer auec larmes & prieres dans le cerueau de son fol de pere au grand bien de son repos, & du repos de Marseille: les autres croyans qu'il auoit tout autre dessein moins pernicieux à l'Estat. Somme que le Docteur Mongin, le Notaire Cazaux, & Dauid furent enuoyés en Espagne, & monterent sur mer pour aller au gré de fortune voir vn si grand & riche Monarque, qui les receut honnorablement, plus pour la qualité du message, que des personnes & titres
E de ceux qui les enuoyoyent. Ce qui ne contredit point trop à ce que i'en ay appris de l'vn des principaux ressorts de ceste machine qui m'a conté fort franchement tout cest affaire, comme ligueur qu'il estoit, & m'a dit de viue voix, Que suiuant la deputation faite le dixneuf de Nouembre de l'an quatre vingts quinze, le Viguier & le Consul n'ayans plus aucuns moyens de resister à tant de tempestes, qui de tous costés menaçoient le vaisseau de leurs charges & tyranniques negotiations de proche naufrage, despescherent en qualité d'Ambassadeurs (aussi faisoient ils les Princes) Matthieu Mongin Aduocat, François de Cazaux Notaire, & Nicolin Dauid au Roy d'Espagne pour auoir quelque secours de sa Majesté Ca-
F tholique qui sembloit les espauler pour la defense de la foy, auec certaines instructions, où ce qu'ils auoient à traitter & demander à ce Monarque estoit reduit & contenu en quatre articles seulement.

Opinion qu'on auoit que Dauid destournoit Cazaux de se remettre sous le Roy.

Deputés au Roy d'Espagne.

Comme l'affaire de ceste deputation se passa au vray.

Le premier portoit de le supplier treshumblement de vouloir prester quelque bonne somme d'escus à Louys d'Aix Viguier, & Charles de Cazaux premier Consul, maistres & Gouuerneurs de Marseille, pour suruenir à leurs besoins ordinaires & plus importantes necessités, sous bonnes & seures promesses passées par main publique de rendre & restituer les deniers que sa Majesté Catholique leur presteroit, au terme par eux accordé.

Articles presentés au Roy d'Espagne par les deputés de Marseille.

Premier article prest de deniers.

Second article, leuee de grains.

Le second, de leur donner permission d'enleuer & sortir de Sicile vne capable quantité
de grains pour la prouision de la ville de Marseille, qui se trouuoit sur les approches & les
menaces d'vn grand besoin, & d'vne horrible tourmente d'armes.

Troisieme article, alliance des Espagnols & Marseillois.

Le troisieme, que bonne amitié, paix, & alliance seroit ferme & durable à l'aduenir entre
les Espagnols & les Marseillois: si que les galleres d'Espagne ne donneroient aucun empes- A
chement ny preiudice aux nauires & vaisseaux tant quarrés que longs de Marseille, ains leur
presteroient toute assistance, faueurs & secours.

Quatrieme article, captifs & forçaires remis en liberté.

Pour le quatrieme & dernier article, que tous les François, & mesmement les Marseillois
qui se trouueroient prisonniers à l'occasion de la guerre, seroient relaxés & remis en leur
premiere liberté.

Sur ces quatre demandes le Conseil d'Espagne fut assemblé, la chose debatuë, l'impor-
tance pesee, la suite consideree, la fin preueuë, & la response article par article
telle.

Response au premier article.

Qu'on leur presteroit la somme de trente six mil escus sous les obligations par eux pre- B
sentees, & le terme de la restitution accordé.

Au second.

Qu'on leur permettroit d'enleuer & sortir de la Sicile autant de bleds que leur prouision
requerroit, & toutes autres munitions necessaires, en satisfaisant aux droits Royaux & Sei-
gneuriaux, impositions & autres telles charges ordinaires, que la sorte de semblables mar-
chandises doit & paye communement.

Au troisieme.

Que l'amitié, la paix, & l'alliance des Espagnols & des Marseillois leur estoit accordee, a-
uec la faueur des galleres Espagnolles enuers les vaisseaux Marseillois, a la charge que quand
les galleres d'Espagne passeroient deuant Marseille, la ville leur feroit distribuer toutes sortes
de victuailles & de munitions necessaires à pris raisonnable & non excessif, *Y hazerle tratta-* C
miento de amigos, y non de enemigos.

Ce sont les propres termes de l'Espagnol.

Au quatrieme.

Qu'on relaxeroit finalement tous les Marseillois prisonniers, detenus tant aux galleres
que dans les prisons, si qu'on donneroit le roolle des captifs au Prince Doria General des gal-
leres d'Espagne, pour remettre en leur entiere franchise & liberté ceux qui se trouueroient
ou aux bancs, ou aux prisons.

Tout ce voyage se termina en vain.

Tels furent les Ambassadeurs de Marseille, telle leur Ambassade, telles leurs demandes,
tels les oracles d'Espagne, mais tout ce voyage fut en l'eau, & tous ces desseins en l'air : car
combien que le Monarque Catholique eut promis de les secourir par forme de prest real de
la somme de trente mille ducats, il ne leur donna pourtant vne seule maille de contant, ains D
les contenta de fueilles au lieu d'escus, & d'vne lettre de credit au lieu de bource, qu'il leur
bailla pour auoir semblable somme dedans Gennes, moyennant vne bonne & solidaire obli-
gation de paye entiere, dans le terme de trois ans. Soit qu'il n'eut pas fait grand estat de la
presence de tels personnages, estimant que ceux qui les enuoyoient ne pouuoient estre
qu'hommes felons, populaires & rebelles, ja sur le bord de leur cheutes, & d'vn soudain chã-
gement, selon que le bruit sourd en couroit desia par toute l'Espagne : si qu'il ne voyoit pas
grand iour à leurs belles & specieuses offres, mesmement que pas vn de tous ces Ambassa-
deurs ne se trouuoit Gentilhomme seulement, non plus que ceux qui les auoient choisis: ou
en somme soit pour quelque autre & haute raison, qu'vn Conseil Royal pese meurement à E
la balance de plusieurs sages. Tant y a que le cas passa de ceste façon : de sorte que comme

Considerations du Conseil d'Espagne.

Les deputés entendent à Colioure le coup de Marseille, dont ils restent bien estonnés, & tout soudain s'escartent en diuers lieux.

les deputés venoient d'Espagne auec ces belles & Royales esperances, & ces magnifiques ap-
parences & responses estans arriués à Colieure, ils entendirent la reduction de Marseille & le
coup de tonnerre que le Duc de Guyse y prattiqua, dont ils furent tellement assommés, que
sur l'esclar de ceste tempeste inesperee bien preueuë par l'Espagnol qui n'auoit faute d'espiõs
ny d'aduis, mais tard pour eux sans auoir receu aucuns deniers, chacun se donna party. Da-
uid à Milan, Mongin & Cazaux en Espagne, où les vns ont laissé la vie, les autres ont eu
leur rappel par quelque seruice notable qui a contrepesé leur faute, & a trouué lieu d'ou-
bliance enuers la clemence du Grand Henry, qui en ceste vertu Royale, aussi bien
qu'en force & prouësse heroïque passe tous les Roys de son temps. Ainsi void on par ce grãd F
coup, combiẽ est abominable & dangereuse ceste peste d'hõmes, qui esleués par vne soudai-
ne insolẽce de fortune d'vne trop desnaturee & traistreuse lascheté, veulẽt vẽdre leur patrie,
troubler l'Estat, remuer les affaires, brauer leur Roy, tyranniser leurs citoyens, & ne penser
nuict & iour, sous la faueur des tempestes & du trouble qu'au sang, qu'aux rapines, & qu'à
leur propre aduantage. Or que les Atheniens facent tant qu'il leur plaira des anniuersaires

Athenienses publicæ execrationi, quæ singul annis vrebãtur, habẽt obnoxios eos qui vel rogantĩ ostendere vel lumẽ de lumine accendere vel aquã ex profluente præbere recusarent Cælius Calcagninus Epistolicarum quæst. lib. 1.

d'execrations & blasphemes contre les mortels qui refusoient le feu, l'eau, & le chemin à ceux qui en auoient besoin, estimant à tresbon droit que les hommes qui desnient choses si faciles & communes, ne trouueront difficile aucun acte de meschanceté, tant soit elle barbaresque. Quant à moy ie tiens assez plus execrables les tyranneaux esclos ainsi que potirons, & les ames populaires & basses de ceste sorte d'espions, explorateurs, rapporteurs
A d'aduis, maquereaux, traffiqueurs & corratiers, vendeurs d'Estats & de Cités. Race pernicieuse aux Roys, & aux subjects, voire à toute l'humaine societé, & le plus souuent à eux mesmes tant le ciel & la terre, les Dieux & les hommes les ont en horreur.

Cazaux & d'Aix qui sont tels, & tels semblables Ambassadeurs soit par espiements, soit par craintes, soit par soupçons, soit par indices & rapports: tant y a qu'ils auoient en quelque maniere descouuert les desseins du Iuge Bernard. Ce tres-homme d'honneur taschoit par voyes douces de faire insensiblement glisser dans leurs cerueaux agités le seruice
B de leur Roy, sous tout plein de certaines belles & aduantageuses conditions qu'il proposoit d'vn costé, de l'autre leur faisant sentir en quelque façon le malencontre qui les menaçoit par le changement d'vne soudaine fortune, & le calme general de toutes tempestes estrangeres & ciuiles sous le nom d'vn Monarque victorieux, inuincible, redouté de toute l'Europe, & par dessus tout autre pardonnant & debonnaire. *Remonstrance de l'Aduocat Bernard à Cazaux qui luy fait vuider la ville.*

Ce conseil qui estoit sain & propre pour les monter à toutes sortes d'honneurs & de biens fut si mal & sinistrement recueilly par ces hommes fols, qu'au lieu de meurement consulter vn si meur aduis, ils firent vn rude commandement à ce personnage noble de vuider les murs cinq iours apres, s'il ne vouloit encourir pis. Le terme de sa retraite tomboit iustement le dixsept de Feurier, iour que deuoit tomber par terre la fortune de Cazaux, arrester sa Dictature, terminer sa vie, remettre l'estat, reduite Marseille, foudroyer la
C tyrannie, restaurer la liberté, hausser la gloire du nom Lorrain, eterniser le Duc de Guyse, frustrer l'attente de Philippe & resiouyr le Grand Henry digne de mille triomphes: ce qui ne fut de petit estonnement à Bernard, lequel estima dés lors tout ce mystere descouuert, rompu, & ses mines esuentees. En ces mesmes iours les viures estoient tellement renchers à Marseille que le prix de toutes choses estoit monté au quadruple, contraignir plusieurs habitans de glisser par secretes voyes eux & leurs moyens hors des murs, que les Tyrans, qui en auoient tout aussi tost les aduis par leurs espions & flagorneurs ordinaires, faisoient impitoyablement prendre, rauir & confisquer. A deux iours de là, que ce
D mois qui semble prendre son nom des fieures, fut à son quatorzieme terme chririgne & dangereux, le Marquis d'Oraison accompagné de cent maistres se porta au sieu d'Aubaigne à deux petites lieuës de Marseille, où est vne tres-belle maison & des amples & tres-spacieux iardinages appartenans à l'Euesque de la Cité, vne bonne partie desquels pour des-allarmer entierement les Roytelets, recula le lendemain vers la Cieutat, comme pour autre dessein. *Viures renchers à Marseille.* *Le xiiii. Feurier.* *Le Marquis d'Oraison à Aubaigne.* *Le xv. Feurier. Stratageme.*

Le iour d'apres quelques gendarmes restés à Aubaigne coururent sur le territoire de Marseille par telle fortune que rencontrans certains paysans qui vouloient faire des soldats, ils les tuerent sur la place, & d'vne mesme tire d'aisle allerent par grand fureur donner iusques
E aux portes de la ville. Ce qui esmeut tellement le peuple, que Cazaux & d'Aix firent mettre cinq ou six cens Espagnols la portés dedans la ville au logis du Baron de Meolhon, fort ample, somptueux & logeable, à salles, châbres, garderobes & cabinets, enrichis de belles & bien excellentes frises, decorees de l'enseigne des Bons, que l'on void sous vn tymbre d'or dans vn Escu embelly de la patte d'vn Lyon, qui empoigne vne bande chargee de deux estoilles. Palais situé sur l'autre cay & riue du port, en si miserable saison, sans maistre, sans concierge, vuide, vaste, desert & abandonné, à tant que sur le tard le Marquis & quelques autres auec toute la caualerie se rendirent deuers Aubaigne, l'infanterie allant se remettre à Mazargues, Allauche, Sainct Iulian, & sainct Marcel anciennes dependances & bourgades de Marseille, pendant que le Prince Lorrain, qui
F se tenoit vn peu loin pour mieux asseurer la chasse, & auoit fait semblant d'assieger quelque biecoque, voila par telle roideur de la ville de Thollon que le lendemain il se trouua à Aubaigne, d'où par son commandement le Marquis estoit peu deuant sorty pour se porter aux approches de Marseille: mais le sort voulut que le iour venu, vn paysan qui les descouurit courut aussi tost à la ville, & comme tout hors de soy en haletant rapporta à tous ceux qu'il rencontra à la porte Reale, les troupes qu'il auoit descouuertes, & la malheureuse & soudaine fortune *Le xvi. Feurier paysans tués.* *Espagnols logés à la maison du Baron de Meolhon.* *Le Duc de Guyse arriue à Aubaigne.*

qu'ils encouroient d'estre surpris ou vendus. Sur vn tel & si chaud aduis Cazaux & d'Aix ja de plusieurs parts allarmés prennent tellemét l'allarme, que d'Aix sort auec quelques vingt cinq mosquetaires pour recognoistre que c'estoit, & dissipet tous ces nuages de son heroique presence, par vne certaine coustume qu'ils auoient infaillible & ordinaire de sortir tous les matins auec leurs scopetaires hors de la porte, tant pour faire la descouuerte & nettoyer les aduenuës, que pour apprendre des nouuelles estans en effrois continuels, & perpetuelles inquietudes. Sorties sur l'vsance desquelles auoit fundé tout le project de son coup celuy, qui bien tost deuoit mettre en pleine liberté Marseille. A

Sur quoy auoit fait dessein Libertat, & quel il estoit.

Pierre Libertat fils de pere Corse, & fort homme de bien estoit vn soldat fort asseuré & resolu, homme noir & quarré, priué de l'œil droict qu'il tenoit presque tout fermé, & de courage plus hautain que sa sorte ne portoit, aspirant à s'agrandir par vn ou par autre moyen. Cest aduanturier estant tel durant la tyrannique oppression de Cazaux, dont il estoit des plus confidens & mieux appointés, s'estoit si fidellement porté, qu'il auoit le commandemẽt de la porte reälle (hors de laquelle les deux Roytelets faisoient leurs matinales & iournalieres pourmenades auec de telles & si aduantageuses conditions, qu'il n'auoit loy de se plaindre ny subject de murmurer : mais comme telles faueurs sont és mains d'vne tumultuaire & folle fortune, il vint en quelque different auec eux, & par ce different à monter comme par vn eschelon en l'esperance de plus grandes choses, & de là à entrer en la conception de quelque exploit hazardeux, qui peut estre honnorable & vtile à soy & aux siens, autant qu'importante à l'Estat, à son Roy, & à sa patrie qu'il voyoit ainsi gourmander par deux hommes de bas alloy, estimant que l'occasion, le temps & la fortune se tournant de son costé luy ouuritoient vne porte de glorieusement paruenir à grands honneurs & commodités, pour illustrer toute sa race. B

Conception de Libertat.

C

Sa consideration

Au plus genereux endroit de ce premier dessein, il considera que l'insolence de ces deux hommes qu'il ne trouuoit de plus haute sorte que luy estoit muntee iusques à vne telle extremité & tant hors de veuë, qu'elle ne pouuoit que faire (ne pouuant tirer plus haut) vne horrible, prompte & honteuse cheute, estans veillés comme larrons, & hays comme tyrans. Parquoy il se resolut de perdre l'vn & l'autre d'vn seul coup, pensant en son entendement qu'il pouuoit au moyen de leurs sorties ordinaires aysément acheminer l'entier effect de son courage, au discours de sun dessein, il iugea luy estre chose tres-facile de leur fermer le trebuchet, quand ils seroient aux descouuertes, & de se rendre fort dans la ville où tout le monde estoit lassé d'eux & de leur gouuernement : si que par l'appuy de plusieurs amys qui en besoin tant honnorable le seconderoient, il viendroit à bout de son coup : mais comme vn homme seul peut bien proietter, mais non tout seul, paruenir à l'exploit de si hautes & difficiles entreprises, il s'aduisa de communiquer ce sien secret à vn Notaire nommé du Pré, auquel il confioit grandement en tous ses plus vrgents besoins. Du Pré homme assez mieux disposé d'esprit que de iambes, l'vne desquelles il auoit incommodee par vn defaut naturel, trouua d'abbord la chose faisable, non pourtant sans vn mortel & dangereux rencontre s'il n'auoit dedans & dehors des forces rendues & bien prestes à sa deuotion, pour bien asseurer sa chasse, & se trouuer secondé, à quoy il deuoit pouruoir. Sur cest aduis Libertat commença à practiquer tous ses amis, & à les augmenter tant qu'il peut par nouuelles esperances & promesses, offres & aduancemens d'honneurs & de moyens, sans toutesfois descouurir son intention à aucun autre qu'à du Pré, à qui la bouche estoit seellee. D

Vn seul homme peut bien conseiller, mais nō pas executer choses grandes. Libertat communique son dessein à du Pré. Prudēce de Libertat.

E

Ce Notaire qui ne manquant de sens estuit fin & aduisé, cognut tres-bien que l'entreprise estoit hazardeuse & mortelle, s'il n'y auoit quelque gaillard & puissant appuy qui les soustint au besoin, & si quelques personnes principales & d'authorité non commune, dont ils se peussent fier, n'estoient à ce preparees & fidellement instruites, comme vn tel coup requeroit. Il iugea donc que le Duc de Guyse estoit le plus illustre, plus roide, & plus asseuré appuy qu'il sceut choisir, tant pour auoir les forces & les armes en main, que pource qu'il desiroit sur tous honneurs d'auoir l'honneur de ce seul exploit que le Roy auoit tant à cœur : si qu'il seroit aysé de se fier de ce Prince, ainsi qu'estant braue, franc, & magnanime il se fieroit aysément d'eux. Quelques vns m'ont voulu dire que ce dessein estoit double, & que Libertat sur le cours d'vne tant hazardeuse fortune vouloir tenir deux cordes à son arc, & mener son coup par telle dexterité, que si perdant Cazaux & Louys d'Aix en les remettant dans les pieges du Prince Lorrain, il se pouuoit rendre maistre absolu de la ville, il feroit sa condition telle F

Conseil du Notaire d'employer l'appuy du Duc de Guyse.

Quel estoit le dessein couuert de Libertat, selon aucuns.

que bon luy sembleroit, ains que de la remettre au Prince : & où il se trouueroit le plus foible, il le receuroit conformement à son accord.

Libertat & du Pré resolus à cest affaire resolurent de l'enfiler enuiron la fin de Ianuier. Pour paruenir à ceste besoigne auec plus d'heureuse fortune ils firent election du Docteur Bausset, dont ils ne faisoient peu de cas pour son esprit & sa suffisance : Bausset A estoit pour lors refugié à Aubaigne, où du Pré luy fit entendre tout le discours de l'entreprise, & comme ils estoient resolus de l'executer, pour garantir leur patrie, & faire vn bon seruice au Roy. Libertat luy donna charge d'offrir de sa part les personnes de Cazaux & Louys d'Aix au Duc de Guise, de faire crier viue le Roy, & de le mettre dans Marseille, moyennant cinquante mil escus bien assignez auec des bonnes & fidelles asseurances pour la recompense d'vn tel & tant illustre seruice, où tout l'Estat estoit attaché, & la Prouince auoit vn tant important interest. Ce que le Docteur traicta si dextrement, voire auec le surcroit de tant d'autres tres-nobles auantages, & vne telle facilité, que les expediens, les moyens, le temps, le iour, l'heure, les signes & le lieu furent arrestez de part & d'autre, que B chacun feroit son deuoir.

Le Docteur Bausset de la partie, va ouurir ce dessein au Duc de Guise.

Sine auro factum est nihil.

Le Prince Lorrain, qui auoit desia tenté mille sortes de voyes & de moyens, pour venir à bout de cest exploit, ayant rencontré vne telle & tant certaine issuë au chemin qu'il desiroit (ainsi que vous auez peu voir) s'esloigna vers la ville d'Yeres, Thollon & la Garde, pour esloigner tout soupson des cerueaux de Cazaux & Louys d'Aix : & parce qu'il se trouua lors en quelque besoin d'argent, Pierre Hostager personnage Noble l'vn des plus riches citoyens de Marseille, dont nous parlerons encor, & le premier Consul d'Aix, qui pour lors estoit Raphaëlis sieur de Courmes, le firent accommoder d'vne partie de huict cens escus, C pour fournir à ce voyage, sous leurs cautions & plegemens. Et ces deniers contez, il part tout incontinent, laissant à Aix le Marquis d'Oraison, & Vailegrand pour donner ordre aux affaires, & le suiure au plustost qu'il leur seroit possible. Hostager auquel le Duc auoit recommandé fort estroictement de les assister de ses moyens, & qui desia se trouuoit obligé, ainsi que luy mesme m'a dit, tant pour l'entretenement de ses gens de guerre, que de l'armee Dauphinoise à la somme de dix mil escus fit bien tost apres faire quantité de farines qu'il manda à Aubaigne, Allauche, Sainct Iulian, & tels autres lieux plus voisins & prez de Marseille, à fin que l'armee du Gouuerneur n'encourut aucune necessité, ny faute de viures, au poinct qu'elle arriueroit. Toutes choses ainsi prestes & preparees en temps D & saison, ce Prince qui n'auoit en son esprit que cest heroïque soin s'approcha de Marseille, & se rendit à Aubaigne, mandant de nuict toutes ses troupes à ces petits villages par bandes & conuenables mespartements : si bien que le lendemain matin force des siens furent proches de Marseille.

Faux semblant du Duc de Guise.

Deniers prestez au Duc de Guise sous la responsion du Consul d'Aix & d'Hostager.

Prouisions de farines faites par Hostager.

Le Duc de Guise à Aubaigne & ses gens aupres de Marseille. Nuict effroyable & pluuieuse.

La pluye qui auoit fait vn petit deluge auoit esté tant estrange & continuë durant toute ceste nuict, les tonnerres, les foudres & les esclairs si drus & menus, que les flammes tournoyantes qui creuoient l'espoisseur des nuages, auec les estincelles que parmy ces sentiers pierreux, & semez d'escailles de rochers iettoient les cailloux rencontrez, chocquez & E froissez des fers des cheuaux à guise de fusils, leur seruoient de lumieres & de torches pour se conduire en des chemins tant aspres & difficiles, mesmement en vne nuict si outrageusement obscure & troublee, qu'on ne voyoit que tenebres, les hommes & les cheuaux estans en eau, ou en boüe iusques au ventre : l'vne des plus fascheuses incommoditez que le soldat puisse souffrir, lors qu'il est prest à combattre, & sur le poinct d'vn grand effect.

Tant d'obstacles & de difficultez tenoient le courage de Libertat en vn merueilleux suspens, & en crainriue apprehension, que son entreprise ne fut ou retardee, ou descouuerte, ou du tout mise à neant : parce que sur l'allarme du paysan, Louys d'Aix seul estoit sorti auec vingt & cinq mosquetaires, pour descouurir que c'estoit : de sorte que Libertat estoit reduit parmi vn tel estat d'affaires en vn bien perplex balancement & fort violent combat F d'esprit, sur ce qui pourroit succeder : l'vn des tyrans estant dedans, l'autre dehors tout au rebours de ce qu'il en auoit pensé & proietté. Or auoit-il trois freres, ausquels il auoit communiqué ce mesme dessein vn iour deuant, sur l'infaillible appuy desquels, mais beaucoup plus de ceste grande & souueraine puissance, qui disposoit par son infaillible sagesse les affaires d'vn autre biais, & se vouloit seruir de son bras, il reprint incontinent toutes les forces de son ame, & delibera d'acheuer son entreprise, ainsi qu'il fit heureusement. Libertat donc tout resolu de faire son coup ou de mourir, commanda lors à vn soldat posé en guette, sur les antiques & bessones tours, qu'on estime de la fabricque des Romains, de luy

Libertat en doute de ce qu'il doit faire.

A recours à ses trois freres. Sans la faueur du souuerain Dieu toutes entreprises sont vaines.

donner signe quand le Consul viendroit, lequel quoy qu'vn peu malade sur la nouuelle entendue de la sortie de Louys d'Aix, se mit soudain en deuoir de se porter à la porte, à fin de sçauoir que c'estoit : & pource qu'il tarda vn peu plus que de son ordinaire, & que le ciel le vouloit ainsi, Libertat impatient d'ire & d'vn cœur tout plein de feu l'enuoya representer de haster sa venuë en si chaude necessité, où le delay estoit dangereux, resolu de le tuer aussi tost qu'il l'abborderoit : faisant au reste selon le temps, le lieu & l'importance du A coup vne courte & secrette priere à Dieu de le vouloir assister, & fortifier son bras pour le seul honneur de son nom, & le bien de sa patrie.

Briefue oraison de Libertat.

Le Soleil cependant monté sur ses blancs coursiers portoit le iour à toute bride dans les plaines du ciel, peintes d'vn azur semé de paillettes d'or, d'où la craintiue Aurore estoit desia deslogee (car les femmes sont naturellement peureuses) pour voir & contempler le deuoir de ce braue & vaillant soldat, & le fauoriser de sa lumiere. Et toutesfois l'Astre Guisard, qui auoit fait mettre des veilles & sentinelles aux costaux proches de Marseille ne voyoit paroistre aucun signe des signes accordez & promis par luy : ce qui fit entrer ce ieune Prince aux doutes apparents de quelque double intelligence : & si toucherent ces mesmes B soupsons l'esprit d'Allamanon, qui commandoit ses premieres troupes, craignant que quelques malheureux, & gauches aduertissements n'eussent ouuert leur entreprise : si que tout l'affaire allast mal. Sur ces battements de cœur Allamanon manda enuiron huict maistres au deuant des mosquetaires que Louys d'Aix faisoit auancer : & quant à luy il print tout autre chemin pour s'approcher de la porte, & recognoistre la chasse. Là il ne fut plustost rendu, qu'il vid baisser le trebuchet, ce qu'il print à bon signal, dont il ressauta de ioye : aussi estoit-ce celuy là mesme que Libertat deuoit donner au Duc Lorrain : mais il fut bien estonné & changea bien son cœur d'assiete, quand au lieu de voir l'heureux euenement de cest affaire, il vid tout vn autre succez, à sçauoir les siens recueillis à belles & C druës harquebusades, dont la gresle attaignit les vns, & donna de la peur aux autres : tellement qu'il n'eut plus grande haste, que de bien tost haster le pas, & se ietter hors de leur port, pour aduertir le Duc de se retirer, & ne vouloir courre vne si lasche & miserable fortune de sa vie, & de la perte de tant de gens de bien, sous vne double & descouuerte trahison.

Le Duc de Guise en doute de quelque contremont.

Allamanon s'approche & recognoist la mesme chose dont il donne aduis au Duc de se retirer.

Ceste grosse nuee d'ire & de genereux despit, qui enueloppa tout à coup, comme sous le foüet sifflant d'vn tourbillon l'ame du ieune Guisard, fut bien tost euanouye & dissipee par les rayons du Soleil, qui luy firent voir sans trop de languissemens, le succez qui en arriua, tout autre qu'il ne pensoit & qu'il n'auoit esperé. D'autant que Libertat qui desia auoit pris le signe du soldat sur la venuë de Cazaux, & qui s'estoit tout resolu & appareillé à l'exploit aduantureux d'vn acte memorable & grand, n'eut plustost apperceu le tyran entre les D deux portes portant son espee sur le col en soldat prest à combatre, qu'il fait tomber le trebuchet, & de ce mesme pas luy va au deuant, le reçoit, & l'affronte auec vn regard de Cyclope, hideux & terrible, & ces courtes & menaçantes paroles, *Ha meschant homme, il faut crier Viue le Roy* : le pistolet bandé & amorcé en main, qu'il luy lasche auec vn esclat mortel d'vn mesme train au trauers de l'estomach, desgainant d'vne incroyable vistesse l'espee de son costé, dont il luy redoubla vn tel & si furieux coup de pointe au petit ventre, qu'en tombant sur sa face à terre il fut recueilli d'vn cousin & d'vn frere de Libertat, l'vn luy laschant vne harquebusade sans que le chien fut couché, dont l'essay se trouua vain, l'autre luy fourrant son espee si auant iusques aux gardes, qu'elle alla rencontrer & chasser l'ame de ce miserable par telle violence & roideur, qu'on la vid sortir parmi les boüillons de son sang, & s'aller precipiter en ronflant & maudissant les Dieux & les hommes, toute indignee & forcenee aux spelonques & fondrieres de la mort : laissant l'orgueilleux tronc de son corps, comme frappé d'vn trait du ciel veautré dans sa propre escume, iettant les derniers traits de sa vie en la façon d'vn homme qui nage : sur ce coup tant inattendu le sergent des mosquetaires de Cazaux voulut bien faire quelque demonstration d'homme de bien sur la vengeance de son chef, & tirer contre Libertat, mais il fut tout à l'heure renuersé mort sur le paué pour luy tenir compagnie. Ce qui ietta vn si panique estonnement au cœur de ses compagnons, qu'ils commencerent de ployer, & mettans bas leurs mosquets au lieu de vouloir faire du mal à supplier de n'en plus auoir, Libertat neantmoins fut alors veu couuert de flammes, de poudres, & de balles qui ne l'oserent offenser, parce que les destins souuerains l'auoient ainsi ordonné.

Paroles de Libertat à Cazaux qu'il attaque & tue entre les deux portes.
Libertat secondé.

Cazaux mort.
Vitaque cum gemitu fugit indignata per auras.
Sapientia in extremo cantitur.
Sergent de Cazaux tué.

Quand ce premier acte se ioüoit ainsi à outrance entre les deux portes, Louys d'Aix qui estoit dehors, & qui par les bruits confus, & les cris tumultuaires de ioye tant inesperee,

Louys d'Aix entend la ru

qui

qui estoit dehors,& qui par les bruits confus,& les cris tumultuaires de ioye tant inesperee, qui sous l'heroiquemēt espouuantable nom du Roy donnoient à ses oreilles, receut touché iusques au sang vn horrible & soudain battemēt de cœur,iugea bien qu'il y auoit du mesnage, & qu'il alloit mal pour luy dans Marseille.Parquoy maudissant sa fortune,& s'arrachant les poils de la barbe il alla de ce pas courant en homme furieux & transporté,chassé par son

meur & r'entre dans la ville pour regaigner la porte Reale.

A mauuais demon, à l'hostel de Meollon, où s'estant fait guinder & tirer par vne corde, que l'vn de ses adherans d'heureux rencontre luy ietta, il rentra dedans la ville, & s'achemina droict contre la porte Realle auec quelque opinion de la regaigner, faisant courir le bruit auec esclattantes voix & grandes huees, que le Consul n'estoit que blessé, pour arrester le courage aux vns, & le mettre aux autres,qui plus estonnez & perdus ne sçauoient quel parti choisir. Ce qui cuida faire plus de mal que iamais : mesmes qu'il manda aux galeres Espagnolles de mettre en diligence des soldats en terre pour chasser les ennemis, & regaigner ceste porte, d'où dependoit le gain ou la perte de Marseille, en vne saison où elle estoit sur la veille d'vne ruine irreparable,& d'estre tout à faict d'Espagne. Chose qui n'estonna peu

B Libertat, lequel ne voyoit ny à peu ny à prou comparoistre le Duc de Guise,qui le deuoit espauler & soustenir, suiuant le trait de l'intelligence à vn si perilleux affaire. Car ce Prince s'estoit aucunement esloigné sous le soupson violent, & le tres-apparent danger d'vne malheureuse contremenee, dont Allamanon l'auoit viuement allarmé auec beaucoup de raison : mais en tel bransle & necessité Libertat enuoya d'vne diligence tres-recommandee le Capitaine Paul Imperial, issu de la tres-noble & ancienne famille des Imperiaux,Seigneurs Geneuois, depuis fort long temps naturalisee à Marseille, lequel (parce que Libertat se trouuoit fort pressé de Louys d'Aix ja escorté d'enuiron deux cens hommes ramassez,

Louys d'Aix met en bransle Libertat, qui mande promptement au Duc.

Imperial Gentilhomme de Marseille va querir en poste le Duc.

C ses amis, & ses satellites) monté sur vn cheual barbare, leger & volant, alla querir le Duc de Guise pour s'auancer au grand pas, & venir gaigner Marseille, apres l'auoir briefuement instruit de tout ce qui se passoit : & croit-on que si Louys d'Aix eust de cul & de teste suiui sa pointe & ce commencement, auec vne genereuse & non entrerompuë resolution (ce qui estoit l'action d'vn hardy Capitaine, & non d'vn homme de-neant tel que luy) il auroit regaigné la porte, & par mesme moyen la ville, à cause qu'aucun n'osoit encor bouger ny faire esmeute d'armes, tant pour l'incertitude des choses en tel poids & balancement, que pour l'obscurité de l'euenement & l'absence du Guisard. Dieu neantmoins qui luy auoit bouché le sens l'abandonna tellement, qu'au lieu d'auoir pris le bas de la ruë, ayant pris le para-

L'absence du Duc cuida reperdre la ville.

D pet pour aller gaigner les tours royales, & ses gens contraints d'y aller fil à fil sans pouuoir faire force qui portast coup, se trouuans rudement saluez à gresslantes harquebusades par ceux des tours qu'il estimoit de ses amis, il print vn autre dessein, & s'alla retirer au corps de garde de la maison Consulaire, où Fabio & Ierosme fils de Cazaux s'estoient rendus merueilleusement esplorez & destituez de tout Conseil, en vn tant impreueu & funeste accident : ainsi le nombre de ses gens fut bien accreu, mais non pas encouragé.

Faute commise par Louys d'Aix.

Pendant qu'ils sont sur ces diuers combats, & qu'ils se voyent perdus voicy arriuer le braue Guisard, qu'Imperial est allé querir à toute bride : auquel Libertat rasserenant son visage

Arriuee & abord du Guisard.

E aux rayons de sa venuë, auec reuerences,receptions, & supplications de luy tenir les aduantages promis, & accordez par articles secrets de la part du Grand Henry (car il ne faut point douter que l'esperance du loyer ne l'eust autant porté à cest acte que le mouuement d'vne excellente vertu, maladie generale & commune à tous ceux qui practiquent choses guerrieres & dangereuses) ouure incontinent la porte, & luy fait voir le tronc du tyran tout honny de sang, & de playes : au moyen de quoy pour euiter vn sac lamentable sur la tempeste d'vn tel abbord, il supplie tres-humblement & par grand respect le Prince de se retirer auec son gros aux Capucins, & faire seulement entrer quelque capable caualerie, qui peut gaigner d'emblee le corps de garde de la maison de ville, & rettraut par sa presence le courage au ventre des habitans, les inciter à prendre les armes, à fin de dissipper &

Le Duc retiré aux Capucins à fin d'euiter le sac de ville, fait entrer quelque caualerie pour saisir la maison de ville & rasseurer les habitans.

F mettre en triste & mortel desordre ces tourbillons de rebelles,qui suiuoiēt le vent de Louys d'Aix, reduit au dernier point de sa fortune & de sa vie. Ceste caualerie ne fut plustost entree, qu'elle alla donner d'abbord iusques à la place neufue à deux cens pas de ce corps de garde, laquelle descouuerte par Louys d'Aix auec des cris de *Viue le Roy* redoublez & entendus, luy donna tel coup de tonnerre, que surpris de frayeur mortelle, bien qu'il fut en teste d'vn gros ramas d'embastonnez & de mutins, & qu'il entendit & vid venir le renfort des Espagnols, il gaigna neantmoins l'autre costé du port,& s'alla ietter failli de courage & de sens,au Monastere de Sainct Victor,abandonnant Fabio & Ierosme Cazaux,qui chassez

Louys d'Aix à S. Victor.

Fabio & Ierosme Cazaux à nostre Dame de la Garde.

par mesme courroux du ciel, & de leur mauuaise fortune s'allerent t'enfermer comme en
lieu de franchise & de vœu, dans nostre Dame de la Garde, & les bandes Espagnoles, qui
par vne confuse terreur se lancetent ainsi que grenoüilles espouuantees a tors & à trauers
dans la mer, pour se rendre dans les galeres.

Terreur soudaine des Espagnols.

Dom Carlo Doria qui estoit aux escoutes de ces funestes poutparlemens & dialogues, &
qui haussaut la teste pour apprendre que c'estoit, vid venir ses gens en tel & tant esperdu
desordre, attendant quelle en pourroit estre l'issue fut vn si gauche & sanglant succez: com-
mença sans d'auantage consulter à faire tourner ses proués d'vne extraordiuaire prestesse A
vers l'embouchcure du port, & à sortir hors de la chaine, qu'il auoit tousiours voulu tenir
libre, comme s'il eut presagé quelque malheureux changement de temps & de vent, & le
soudain fortunal qu'il voyoit: si que les cris de ioye, & haussemens de mains des vns ou-
uroient les cieux, & les hurlemens & battemens de pieds des autres faisoient mugir les
enfers. Quant à la charoigne de Cazaux, qui fut veuë nager & se patiner sur le ruisseau de
son sang, suiuant quatre vers prophetiques chantez de luy quarante ans auparauant par
quelque grand personnage, elle fut tout aussi tost trainee à vn coin de l'entree de la porte,
& despoüillee, puis de ce pas abandonnee à la fureur & discretion des femmes & des en- B
fans, qui pour premiers deuoirs luy arracherent les poils de sa barbe grise & chenuë, &
presque la moitié du nez, charrians par telles pompes au cimetiere Sainct Martin, auec
honteuses funerailles, pleines d'execrables imprecations, suiuies de mille blasphemes, ce-
luy là qui meriroit plustost de seruir de proye aux corbeaux & oiseaux de l'air, qu'aux vers
de sa terre natale qu'il auoit si meschamment trahie & cõtaminee, apres l'auoir esleué à des
honneurs immerités, qu'il conuertit en tyrannie par vne ingratitude ambitieuse, desreglee
& plus que barbare, dont il fut iustement payé.

Sortie de Dom Carlo Doria.

Ton traditeur en terre nagera M. de Nostradame en ses Centuries. Tronc de Cazaux deschiré & trainé par les femmes & les enfans au cimetiere S. Martin.

Libertat cependant ayant sçeu ce qui s'estoit ensuiui de Fabio & Ierosme de Cazaux, C
aussi bien que de Louys d'Aix & des soldats Espagnols, & par mesme succez de la reduction
de la ville, apres auoir humblement remercié la puissance souueraine, qui auoit tant heu-
reusement conduit son bras (car ce fut Dieu qui fit ce coup) alla tout droict au Palais, où le
President Bernard qui auoit tant bien operé, & quelques gens d'honneur de la cité s'estoiét
courageusement rendus, là venu il desploya & monstra les articles accordez par le Duc de
Guise, lesquels entre autres honneurs contenoient le don du Viguerat, dont le baston ro-
yal luy fut tout aussi tost deliuré par le President: puis tous deux auec bonne & grande
compagnie d'hommes sortirent & marcherent par la ville; où le peuple de toute condition D
suiuit Libertat à si grande foule qu'il fut veu esleué & porté en l'air, comme dans vn char
de triomphe. Chacun crioit à viue force, *Viue le Roy*, & ne resonnoient les Echos des roches
prochaines, au moyen de leur air enclos & de leurs concauitez, que ces trois seules paroles
distinctement articulees, comme par responses continués, chasses, & contrepoincts sui-
uis. On ne voyoit que draps blancs, & blanches escharpes sur les fenestres hautes & basses
des maisons, voire iusques sur les toicts & pauillons, estant tellement le taffetas blanc de
toute qualité pris, employé, & achetté ce iour-là, que plusieurs hommes furent veus por-
ter non seulement escharpes de toile fine, ains des seruiettes communes pour tesmoigner
vne telle & tant solennelle allegresse: combien que quelques autres, qui eurent plus l'œil E
au gain qu'à ceste commune ioye, auec partie des soldats s'allerent iettet impetueusement
ez maisons de Cazaux & d'Aix, qu'ils pillerent & saccagerent d'vne violence incroyable de
fond & comble: chose espouuentable & monstrueuse a des formis, à qui l'insolence & le
tumulte du temps soustenu de nos pechez auoient ja donné de tant fortes & puissantes
aisles, que le butin arriua à plus de cent mille escus. Pas moins n'est miraculeux & nota-
ble, que ce grand & terrible coup d'vne ville qui sembla decider de la perte ou conserua-
tion de la Prouince & d'vne grande piece de l'Estat, se trouua tant heureusement exploicté
& conduit, que là où le sang deuoit couler par les ruës, le sang & la vie de quatre hommes
expierent tout ce tumulte au moyen du sacrifice de Cazaux, de son sergent, de l'vn de ses F
satellites, & d'vn soldat du Duc Lorrain, lequel apres que les corps de garde furent posez,
& le peuple entierement calmé, tout couuert de lauriers victorieux & de palmes glorieuses,
fut instamment prié de venir dedans Marseille, où il ne fut plustost entré, qu'il s'en alla au
Temple Maiour encor plus couuert de benedictions & de louanges, pour y faire son orai-
son & chanter l'Hymne de ioye, & de graces tout ensemble.

Libertat monstre les articles accordez au President Bernard, qui luy donne de ce mesme poinct le baston de Viguier.

Cri de ioye dans Marseille.

Escharpes blanches de toutes estoffes.

Maisons de Cazaux & de Louys d'Aix pillees. Pris du village excessif.

Le coup de Marseille exploicté auec la mort de quatre hommes seulement, & le sac de deux maisons.

Le Duc entré dans la ville va faire chanter le Te Deum.

Teste de More est vne petite roque sur l'embouchcure du port du costé de Sainct Victor,
qui se represente de loin à ceux qui vont par ces costez en teste d'vn Ethiopien, dont elle a

Le fort de Teste de More rendu & abandonné.

pris

pris depuis son nom. Elle est de telle hauteur qu'elle contrequarre le costau des moulins & situee en tel endroit, qu'elle peut aisement receuoir vne forteresse capable de donner terreur à Marseille, & loy aux vaisseaux passagers, sans que les forts d'alentour la puissent beaucoup molester. Ceux qui la tenoient sous la faueur des fortifications commencees, l'abandonnerent & coulerent incontinent, comme bruine à la venuë du Soleil, au bruit de
A cest euenement, & des noms du Roy & du Duc, qui meut celuy qui la commandoit de la rendre promptement, pour ne mettre en doute sa vie, & courir plus grande fortune. Et ces illustres exploits acheuez, au moyen desquels la ville & Teste de More furent entierement nettoyees le xvij. de Feurier, qui se rencôtra le Dimâche iour de repos aux Chrestiens, & de repos à Marseille, Libertat instrument principal de ceste tant attenduë & desiree liberté, ayant le baston royal par vn singulier honneur, l'estat Consulaire fut renouuellé par telle election, que la premiere & plus noble robbe de pourpre fut destinee à Oger Riquet, la seconde à Gaspard Seguin, la tierce à Desiré Monstiers, & la quatrieme d'Assesseur au Docteur Nicolas Bausser, Aduocat & personnage qui s'estoit fidellement employé durant le
B cours de cest affaire si heureusement reussi. Plustost ne furent les chaperons sur leurs espaules, que sous l'authorité legitime d'vne reforme tant honnorable, tous les absents entrerent auec vne telle foule, allegresse, concours & contentement, que la plume ne le sçauroit viuement peindre, non plus que les hymnes, les chants, & feux de ioye, les benedictions, vœux & celebrations de louanges & de graces immortelles à Dieu, au Roy, au Duc, & à Libertat qui furent ouys & criez, dont le ciel se cuida rompre.

Le xvij. Feurier, iour de repos.

L'estat consulaire de Marseille refait & renouuellé, & tous les absens remis en leurs maisons.

Consuls de Marseille.

Allegresse incomparable & publique à Marseille.

Sainct Victor qui restoit encor ne donna pas beaucoup de fascherie, car il fut rendu le dix-neuf à la discretion du vainqueur par vn beaufrere de Louys d'Aix, qui reduit à tel desespoir d'affaires, & l'ayant abandonné s'estoit sauué la nuict precedente auec les galeres de
C Gennes, pour n'ayant osé courageusement mourir, aller errer vagabond & miserable, & reprendre la robbe deschiree & populaire de sa premiere condition, banny, mesprisé, & descrié de toutes gens comme vn iouet de fortune, en vne terre estrangere. Chastiment pire que la mort, laquelle par quelque sorte de grace voulut emporter son compagnon sur sur les faistes de ses honneurs & de sa tyrannique gloire, & ne tint conte de luy. Or ne restoit il plus que nostre Dame de la Garde, où estoient renfermez & reduits les infortunez enfans de Cazaux, que Libertat denicha au moyen de quelques soldats, qui prattiqués sous des specieuses promesses d'auoir vne ample abolition des crimes dont ils estoient preuenus, & vne fort auantageuse recompense pour vn coup tant important, les mirent dehors sans leur faire autre desplaisir, le second du mois de Mars : où Mars fut bien estonné, le frere de
D Libertat mis dedans, & ces pauures enfans portans le peché de leur pere, & de tant de traistres & vendeurs de villes exilez & bannis à Gennes, où depuis ils sont tous morts, à fin que la race en fut estainte, & l'exemple espouuantable.

Le xix. Feurier

Sainct Victor rendu à discretion au Duc de Guise.

Louys d'Aix sauué à Gennes.

Oua aspidū ruperunt.

Fort de nostre Dame de la Garde remis es mains de Libertat.

Les enfans de Cazaux bannis & miserables.

Voila comme ceste grande ville fut reduite, comme les iugements de Dieu sont grands, les Roys puissants & redoutables, la fortune trompeuresse, la tyrannie odieuse, & la liberté desiree, comme se perdirent ces insensez, quel fut leur couronnement, & comme il en prend à ceux que ceste folle & tumultuaire Deesse monte si soudainement : mais qui leuans le front trop haut contre les Dieux de la terre, sous la domination legitime desquels ils sont
E naturellement soubmis, sont frappez de la foudre de Iupiter, & precipitez aux abismes d'vne perpetuelle & infame paureté, quand ils se croyent plus asseurez aux throsnes de leur tyrannie.

Occidit ei sol cum adhuc esset dies.

Computruerunt iumenta in stercore suo.

Aedificant domos & nō habitabunt.

En ce lieu se rencontre vn trait digne de consideration, c'est que les Princes de tout temps n'ont rien tant vilainement detesté, ny si cruellement chastié que les traistres : car les supplices des quatre chars, des quatre cheuaux, des quatre ieunes arbres, & des quatre galeres n'ont esté trouuez que pour eux. Et toutesfois, ô siecles desordonnez, ils ne prattiquent rien tant que telle sorte hommes, proxenetes & cortatiers de malheurs, prodiges & monstres de nature, que nature ne peut voir. A mon aduis que s'ils faisoient la guerre en
F Alexandres, en Pyrrhes & en Romains ou en grand & François Henrys, ie veux dire en Lyons & en vrays Roys lors qu'ils ne sont contents des marges de leurs Empires, & qu'ils cerchent des nouueaux mondes, il n'y auroit pas vn seul traistre en cestuy-ci. Ie vous prie dites moy quelle part seroient ils seurs : quel Prince legitime & naturel voudroit refugier vne telle peste d'ames desquelles il pourroit estre aussi tost contre-trahy & desserui que serui ? Quelle terre leur donneroit abbord, quelle mer haure, quel air respiration, quelle cité retraite, quel temple franchise, quel autel cacherte, & quel Dieu tutelaire & domesti-

Traistres detestables & desnaturez.

Les Princes sont cause qu'il y a tant de traistres au monde.

que, aide, faueur, ny support : mais aduenant qu'ils font la guerre en renards, & en griffons, auares, ambitieux, & affamez d'or & de proye, ils les recerchent, nourrissent, fomenteut, recompenseot & se seruent de leur venin : si est-ce pourtant que les Romains n'en vserent pas de la sorte contre leur ennemi Pyrrhus, quand ils l'aduertitent de la trahison de son principal Medecin par ceste brefue & notable lettre, que tous Princes & Potentats deuroient auoir & laisser pour original & modelle à leurs enfans & successeurs. Si ce n'estoit que les Monarques veuillet faire comme les excellents medecins : ceux-ci se seruans de napel, d'elebore, d'aconit, & de telles herbes mortiferes & venimeuses meslangees aux bonnes & salutaires, le tout pour la santé du corps humain : ceux-là de traistres, espieurs, maquereaux & vendeurs de villes, places & forteresses, aussi bien que de fidelles Conseillers, de preux & sages Capitaines, de braues & francs soldats pour la santé du corps de l'Estat : les siecles estants tellement corrompus, & les hommes peruertis & gastez, qu'il en faut vser ainsi. A

Vy Aule Gelle liure IV chap. viii.

Pourquoy les Princes se seruent de traistres & de semblable peste d'hommes.

Plusieurs belles & doctes inscriptions furent faites sur ce subiect : entre autres celle cy de la main de Louys de Gallaup, personnage Noble, admirable au rencontre & bastiment de tels ouurages, formez à l'antique façon Romaine, dediee sur le front de la porte Royalle. B

Inscriptions belles & diuerses sur la reduction de Marseille.

NVMINI MAIESTATIQVE HENRICI IV.
SEMPER AVGVSTI.

Inscription de Louys de Gallaup sieur de Chastueil.

Cuius nutu Karolus Lotharingus Princeps Guisius, Thalassiarchus Orientis, Prætor Prouinciæ, victor, inuictissimus ac triumphator maximus : Petrum Libertasseum patrio & gentilitio nomine & omine ad publicam libertatem vocauit : Massiliensium portenta Daxium & Caxalium de solio, de solo deturbauit, Dorianas triremes ab Salio salo hesperiam ad extremam vsque pepulit : vrbs & Prouincia hac obsidione, seruitio, interitúque liberata, marmoreum hoc monimentum, æternæ fidelitatis, & obseruantiæ pignus, literis aureis delineat, designat, dedicat xiij. Kal. Mar. CIƆ IƆ XCVI. C

Belle, docte & tres-elegante inscription que le François diroit à peu pres ainsi.

A LA SOVVERAINE PVISSANCE, ET MAIESTE' D
DE HENRY IV. TOVSIOVRS
Auguste.

Sous le commandement duquel Charles de Lorraine Duc de Guise, Admiral des mers de Leuant, Gouuerneur & Vice-roy de Prouence, Prince tres-inuincible, victorieux & triomphateur tres-excellent, a suscité Pierre Libertat, sous l'heureux augure & le nom de son pays & de sa race à la publique liberté, precipité & mis hors de leur throsne, & de leur terre d'Aix & Cazaux prodiges de Marseille, chassé les galleres Doriennes des marges Saliens aux derniers & plus reculez bords des Espagnes : Marseille & ceste prouince garenties de siege, de seruage, & de mort, tracent, soubsignent, & consacrent en lettres d'or ceste heroique Table de marbre pour gage de leur eternelle obeyssance & fidelité, le treize des Calendes de Mars, mil cinq cens nonante & six. E

Ce mesme & tres-excellent esprit fit ces deux rencontres numeraux en deux Distiques François, qui ont merité ces lignes suiuantes, pour leur admirable & laborieux artifice,

Le mesme au theme.

MatIn troIs foIs heVreVX, par TheodVL bLanChI
La CroIX d'or de La roVge a La perse affranChI.
GVIse VIent, CazaVX MeVrt, DorIe fVIt & d'AIX,
PortaVLX CLos à BeLLone oVVrez VoVs à la paIX.

Matin trois fois heureux par Theodul blanchi.
La Croix d'or de la rouge a la perse affranchi.

Le mesme.

Guise vient, Cazaux meurt, Dorie fuit & d'Aix Portaux clos à Bellone ouurez vous à la paix.

En ces quatre vers, que i'ay voulu donner tant au lieu & à l'occasion, qu'à la memoire de l'acte & de l'autheur se trouue le milenaire de l'annee & le propre iour que Marseille fut reduite. Le sens du premier Distique estant tel, que la feste de Sainct Theodul se trouue solennisee le dixseptieme de Feurier, iour auquel Charles de Bourbon, qui se campa deuant Marseille & fut tué deuant Rome, nasquit : la Croix d'or denote la Croix de Lor-

tame ou de Godeffroy, ancestre des Princes Guisards: la perse ou celeste celle de S. Lazare premier Euesque, patron, & Dieu tutelaire de Marseille: & la rouge celle d'Alphons Roy des Espagnes, surnommé le Catholique. Ce qui suffit pour esclaircir la conception de l'ouurier, le second distique n'ayant besoin ny de comment ny d'interprete: l'vn & l'autre neantmoins autant heureusement tournez par Bagarris Gentilhomme d'*Aix*, singulier amy de Gallaup qu'ils auoient esté produits en ces quatre vers Latins.

A *SoLe TheodVLeo PhoCas ter CrVCe faVsto*
AVrea CrVX azVraM LIberat à rVbea.
VenIt GVIsa, CazaVL CeCIdIt, d'aIz DorIqVe fVgIt,
ObsTero BeLLonæ qVæ dIVIdo Mœnia paCI.

Latin du sieur de Bagarris. Sole Theodulco Phocęa ter cruce fausto Aurea crux azurâ liberat à rubea. Venit Guisa, Casaul cecidit, d'Aiz Dorique fugit, Obiero Bellonæ quæ diuido mœnia paci.

Pour faire voir que la Prouence n'a iamais eu faute de beaux esprits & d'entendement esleuez, & que parmi les pierreuses plaines d'Hercule les mouches aux aisles d'or cueillẽt vn miel tres-excellent & precieux, voire y croit planteureusemẽt la graine vermeille, dont les draps des Roys sont pourprez. Quãt à ce que sur ce mesme suject nous en auõs fait, nos heB roïques ouurages se serõt voir en leur saison, parce qu'il faut laisser Cazaux qui nous a tenu iusques icy au repos qu'il a merité pour tirer nostre grãd chemin, & voir que fera Marseille.

Prouence de tout temps fertile en beaux esprits.

A ce grand, soudain & inesperé changemẽt vn autre de bien haute cõsequence fut sur le poinct de succeder: pour autant que ceste ville entra en quelque opinion de se distraire du Parlemẽt, & d'auoir vn siege particulier & souuerain. Ce que la ville d'Aix trouua tant estrãge & prodigieux, que le premier Cõsul fut deputé par deuers sa Majesté, pour remonstrer la suite pernicieuse & dõmageable d'vn affaire si nouueau: mais il faloit la cõtenter pour quelque temps, & en quelque sorte, tant pour la fauoriser que pour cõtenir en paix & discipline les habitans des deux partis, qui ne pouuoient sur les boüillans d'vne si prompte alteration C reünir leurs courages indignez de longue main, & presques aussi distans d'humeurs & de volontez, que le ciel est loin de la terre: si qu'il faloit vn remede vn peu fort & violent à vne maladie si violente & si fotre.

Marseille se veut distraire du Parlement.

Or cõme Marseille fut la derniere & plus dangereuse teste de l'Hydre, & qu'il ne restoit que S. Troppel, que le Duc d'Espernõ pretendoit de munir contre les mortels assauts d'vne cruelle necessité, car le dragon de la ligue remuoit encor la queuë: le ieune Mars Lorrain desireux de suiure le glorieux cours de sa victoire, & d'empescher cest auitaillemẽt capable de troubler encor, l'alla par telle diligence & resolutiõ rencõtrer entrer Vidauban & le Luc, D que le combat n'y fut peu sanglant, ny la desconfiture moins miserable: parce que le Guisard passant cõme vn foudre cõtraignit son ennemi de passer à fuite & à gué la riuiere d'Argens, sans recognoistre le pas ny le fond, auec vn tel & si triste desordre que presques tous les fuyards furent tuez, ou blessez, ou estouffez dans les ondes impitoyables de ce fleuue.

Le xxv. Feurier.

Rencontre de Vidauban, où le Duc d'Espernon eut du pire & resterent plusieurs hommes noyez ou tuez sur la place.

Vn Gentilhomme des mieux qualifiez & meritans de ceste Prouince qui se trouua en ce rencõtre, m'a fait voir par ses memoires, que instement quatre iours apres le haut exploit de Marseille, le Guisard eut vn aduis cõme le Duc d'Espernon auec trois cens maistres, & deux cens hõmes de pied estoit parti de Brignolle pour aller faire son coup, & garantir la citadelle de S. Troppel qui se trouuoit à la faim. Occasion qu'il empoigna tout à propos & à temps E de le combattre à son retour, pour assouuir l'ardeur impatiente qu'il auoit de l'esprouuer & ioindre ses armes aux siẽnes: sçachãt tres-bien que les Gascõs sont cõmunement vaillãs, autant que vanteurs & fiers. Ce qui l'enflãma d'autant plus à ceste resolution, & le pressa tellement, qu'il part d'vne viue & legere traicte qui le porta ce mesme iour à Thollõ, & le lendemain à Pignãs. A grãd peine eut ietté le Soleil les pointes de ses rayõs d'or, pour dõner le iour au mõde de sa lumiere ordinaire, ainsi que le mois entroit à son xxiv. iour, qu'il monte à cheual & tire de lõgue pour aller repaistre au Luc, qui est vn tres-bon village dependãt de la Viguerie de Draguignã, assis sur le chemin de S. Troppel à Brignolle. Là arriué il descouure les coureurs des ennemis qui s'y venoiẽt tout à poinct rẽdre, mais vn peu biẽ tard pour eux: F tellemẽt qu'ils estoiẽt encor dãs les Mautes, quãd le Guisard sans perdre le tẽps ny l'occasiõ ayãt mis ses gẽs en ordre, leur alla droict au deuãt d'vne guerriere cõtenance qui ne demãdoit que cõbat. Les Cheualiers de Buoux & de Mõrmoyan, l'vn issu des anciens Seigneurs de Ponteuez, qui se disent estre venus du Propont: l'autre des vieux Princes de Castellane, menoient quarante maistres pour les coureurs, Buoux conduisant quatre vingts cheuaux, dont estoit composée l'aduantgarde du Duc d'Espernon, auec cent Carabins d'eslite, & le Prince cent cinquante gendarmes lestement couuerts & montez pour la bataille, ayant à ses aisles six cens harquebusiers, partie François, partie ramassez de Cuers, Soliers & autres

Tiré des memoires du sieur de S. Cannat.

proches villages : tellement qu'auec telles forces il marche droit vers l'ennemy, qui le voyant venir en cest ordre auec le coutelas en main, & en mine resolué de faire vne sanglante meslee, monstra tout aussi tost le flanc, & print le chemin tousiours le pas, à fin de prendre son poinct & voir ce que la fortune voudroit faire ce coup là. Mais comme il vit que c'estoit à bon ieu bon argent, & ceste tempeste proche de fondre sur sa teste s'approchoir tousiours de plus pres auec rumeur & furie, il print tout autre conseil, & quitta son infanterie dans le bois ayant changé le pas en trot : le semblable fit le cuisard pour aller plus legerement apres vne telle proye qu'il luy sembloit desia tenir. Si qu'en fin son ennemi ne se pouuant resoudre au combat, pour euiter les esclats de ce tonnerre soudain prest à descharger sur luy, se ietta sans marchander longuement dans la riuiere d'Argens à belle nage, ne croyant pas d'estre suiui en vn si perilleux essay, où le besoin violent l'auoit comme precipité. En quoy il ne fut moins deceu qu'infortuné, estant ainsi que le Lorrain qui ne vouloit perdre vne si fauorable occasion, le suiuit auantureusement sans apprehension aucune d'vn si volontaire danger, se hazardant à l'indiscretion des ondes pour estre Cesar ou rien, accompagné tant seulement de quelque soixante Gentilshommes ou Capitaines qui seconderent valeureusement son courage heroïque, sa fortune, & sa victoire dans ce fleuue impitoyable, où presques tous les fuyards furent estouffez & sacrifiez à Neptune : les armes, les cheuaux & le bagage, partie proye des eaux, partie butin des vainqueurs. Vne aduanture remarquable arriuant en ceste deffaite, que Allamanon, & Chasteau-neuf, l'vn Gentilhomme de Lambese issu de ceste tres-ancienne & noble famille des Allamanons, qui portoient parti en bande d'argent & de sable, diapré de l'vn en l'autre : l'autre de la famille des Matchs, gentilshômes de Sallon, que Louys XII. fit Nobles, premiers Procureurs du pays des deux partis se noyerent par cõpagnie, & par vne fatalité (si tant est que le destin ait quelque force) qui donna source à vn Prouerbe tel, que les deux Consuls auoient fait brindes ensemble à la riuiere d'Argens.

Les deux premiers Procureurs du pays noyez au fleuue d'Argens.

Ce fut en ce seul rencontre que le Duc d'Espernon, qui ne pouuoit rien abbaisser de son courage altier & ferme perdit entierement son assiette, & vit noyer à yeux ouuerts les restes de son esperance, & qu'ayant ja perdu son boyer, & le plus ieune & fort de ses bœufs, celuy qui luy restoit fut blessé. Passage malencontreux qui aduint le vingt & cinq de Feurier, aux plus foibles souspirs duquel l'Archeuesque Genebrard se laissa tellement emporter au cheual de ses passions, qu'il fit courir (au moins à ce qu'on disoit) quelques liurets contre le Roy, si la verité respondoit au bruit, indignes de sortir du magasin d'vn tel homme, & d'vn Prelat le plus docte de l'Europe. Ces volumes scandaleux mirent le Senat en telle indignation, que le dernier de Feurier il prononça vn arrest contre Genebrard d'ostracisme & confiscation de ses moyens : tellement que ses cartes diffamatoires furent sujects de diffame à vn personnage que toute l'Eglise honnoroit, publiquement arses & bruslees sur le honteux & malencontreux supplice, qu'on void esleué en maniere d'eschaffaud tout au deuant du Palais destiné pour les brigands, ausquels la mort naturelle est changee en violente pour leurs insignes voleries. Or sur ces executions le Duc de Guise prend Sainct Troppel & force la citadelle, ne restant plus que le donjon, qui ne pouuoit pas longuement soustenir vn mortel effort : Grimaud fait sage aux despens de ses voisins se remettant sous son obeyssance d'vn mesme vol, dont les nouuelles volerent à Aix l'auant iour de l'abandonnement de nostre Dame de la Garde par les deux enfans de Cazaux, aduenu le second de Mars.

Boeuux blessé.

Liurets diffamatoires bruslez publiquement.

Le i. Mars. S. Troppel & Grimaut rendus.

Pareillement arriua à Aix quelque neuf ou dix iours apres Roquelaure, maistre de la garderobe royale, mandé par son maistre pour faire partir le Duc d'Espernon. Le Prince sortit ce mesme iour de Marseille, & rencontra à Septemes à deux ou trois lieuës sur son chemin, vne embuscade que ceux de Marignane luy auoient apprestee, lesquels mesorerent si mal leurs forces, & furent tant rudement frottez & battus, que six de ces nouueaux guetteurs de pas passerent des guez d'Acheron aux prisons des morts, & six autres aux prisons d'Aix conter ceste expedition : ce qui donna occasion à Roquelaure d'aller à Brignolle, pour conferer auec le Duc d'Espernon de cest excez exploitté si mal à propos, & de la derniere resolution & volonté absoluë du Roy.

Le xii. Mars. Roquelaure à Aix de la part du Roy. Rencontre.

Le xiv. Mars. Roquelaure à Brignolle confere auec le Duc d'Espernon.

Pendant ces allees & ces venuës ceux de Lambese & de Roignes s'entrechoquent d'vne telle animosité, que sept ou huict de Roignes ensanglanterent mortellement le champ du combat, où ils resterent estendus sans mouuement & sans vie, en contre-change de Fourbin ieune & galant Gentilhomme de Lambese, qui laissa sur ce mesme lieu tout plein de regrets

Mort de Fourbin.

& de

& de larmes de sa perte. En fin le temps estant venu que ces sanguinaires courses & si mortelles tempestes deuoient cesser, & le calme general chasser la tourmente ciuile ; le Duc d'Espernon n'en pouuant plus declara qu'il vouloit obeir au Roy & faire sa volonté : si bien que la suspension d'armes fut criee à trois trompettes dans la ville d'Aix de par le Roy, le Duc de Guise, & Roquelaure. Plustost n'a cessé le son des trompettes, que sur les sept heures du soir on void venir du costé d'Orient, & courir d'vne incroyable vistesse vne estoille trainant vne grande & longue queüe toute flambante, qui portoit merueille à la voir dont furent pris diuers presages, que les vns tournoient à la suite de plusieurs malheurs & feux d'horribles seditions: les autres au prognostic d'vne heureuse & durable paix, & de plusieurs flammes de ioye. Or estoit desia le mois d'Auril entré en son dixieme iour, quand suiuant vn iuste & fort exemplaire iugement prononcé contre le tronc de Cazaux vn sien bras, duquel il auoit d'vne prodigieuse & sacrilege audace ars & bruslé la sacree image du Roy, fut ars & bruslé priué de sentiment assez plus que d'infamie & d'execrations, au mesme lieu qu'il auoit commis cest acte tant estrange & outrecuidé : pareille condamnation s'estant ensuiuie contre la personne de Louys d'Aix, & plusieurs de leurs fauteurs, adherans & satellites que le Soleil ne pouuoit regarder, ny la terre soustenir. Quatre iours apres part de Marseille le Prince Lorrain tout couuert de lauriers & de ioye, se rendant à la ville d'Aix pour y tenir l'assemblee des Estats, où les principaux Prelats, Barons, & Gentilshommes auec la plus grande partie des communautez se trouuerent: combien que ceste conuocation ne fut sans quelque fascherie & ressentiment de douleur, sous le dernier coup de canon que le Duc d'Espernon lascha en la demande de six cens mille francs, & à l'ouuerture d'vne lettre de sa Majesté dont la teneur contenoit vn commandemẽt d'imposer vingt & vne liure pour feu, à fin de le contenter & luy dresser vn pont d'or, qui pouuoit reuenir à vingt-vn, ou vingt & deux mil escus, à raison de trois mil & quelques feux, que contient l'affoüagement des villes, lieux, & villages de la Comté de Prouence, subjects aux charges du pays. Coup de vray qui les fascha autant que son despart leur fut agreable, & la presence du Seigneur Lorrain gracieuse, fauorable, & pleine de bon encontre: de sorte que le plaisir estouffa bien facilement la tristesse, & le gain d'vn tel repos & d'vn si doux Prince, le desboursemẽt, la perte, & l'amertume d'vn tel impos, à tant que pour composer toutes choses, & faire vne bonne & bien consonante harmonie de courages, les patentes d'abolition en faueur de tous ceux qui auoient suiui & serui le Duc Gascon, furent publiees sur la fin du mois d'Auril.

Le xxiv. Mars. Trefues crées à Aix. Comete apparoit.

Le x. Auril. Bras de Cazaux bruslé publiquement à Marseille.

Le xiv. Auril. Le Duc de Guise à Aix où les Estats sont conuoquez.

Dernier coup de canon du Duc d'Espernon fait plus de mal au pays que tous les autres n'ont fait.

A … B … C … (margin letters)

Comme on faisoit à Aix ces choses, le conseil de Marseille fit nomination de cinq principaux citoyens, auec des articles dressez & signez du Viguier & des Cõsuls, pour aller prester serment de fidelité au Roy, luy tesmoigner la ioye des Marseillois en la deliurance de leur oppression, & supplier sa Majesté de confirmer leurs anciens priuileges, chapitres de paix & conuentions, & par mesme grace l'accord fait par le Duc de Guise à Libertat instrument de leur liberté : à la charge toutesfois que tous actes se feroient conioinctement auec l'Assesseur Bausset, Iean Baptiste Fourbin sieur de Gardane, Iean Baptiste de Villages sieur de la Salle, Marc Anthoine Vento sieur des Pennes, & François de Paule, principaux Gentilshõmes de la cité, à eux adioinct le Notaire Geoffroy du Pré, Secretaire de la maison commune: ce qui engendra plusieurs diuorces, & des ombrages dangereux. Entre ces deputez fut encor Pierre Hostager (beaufrere des Pennes) lequel pour s'estre largement & irreprochablement employé & porté durant le cours de ces affaires, receut plusieurs dons d'exemptions & d'honneur du grand Henry, qui se voulut monstrer vrayement Roy en son endroit : combien qu'il n'aye esté sans calomnie de quelques siens ennemis, dont il luy fut besoin d'auoir vn illustre attestation de ses deportemens & de sa vie honnorable, que les principaux Seigneurs, Barons, & gentilshommes, & quelques nobles de Prouence & de Marseille fortifierent de leurs propres signatures grandement à son aduantage. Et de vray ie ne doute point qu'il ne luy fut merueilleusement amer & fascheux de se voir peindre de vilaines & basses couleurs sur son aage chenu, par ie ne sçay quelle animosité peu loüable, luy qui auoit esté autresfois esleu par les suffrages des plus honnestes, Consol d'Egypte, de la nation geneuoise, & Procureur general des reuerends & bons Peres de la terre Saincte. Toutes despesches que i'ay veuës & admirees: mais principalement des escritures, tant en langage Franc, qu'en Hebrieu, Grec, Turc & Arabe, sur de la carte si lisse, si blanche, & si ferme que ie fus curieux d'en garder vne petite piece, & contraint de confesser que l'industrie, & l'excellente curiosité de ces barbares ennemis de tout sçauoir, surmonte celle de nous & de nos siecles. Leur subject, selon que portoit l'interpretation des characteres,

Ceste deputation fut faite le xxiii. Auril.

Gentilshommes de Marseille deputez au Roy.

Diuerses charges dont Pierre Hostager a esté honnoré.

contenoit vn efclairciffemet & iuftification de la reprefaille, faite par la nation Françoife en Alexandrie d'Egypte par commandement du grand Seigneur, en faueur de Iofephe Naffif Hebrieu de loy, Duc de Nictie pour debtes pretendus de fa Majefté, lors que Grand-Champ eftoit fon Ambaffadeur à la porte. Somme qu'Hoftager ne meritoit point vn tel & fi piquant diffame, puis qu'il merita par deffus toutes ces chofes d'auoir & de ioindre, tant pour fa noble qualité, que pour fes honnorables deportements aux tempeftes & au A calme de Marfeille auec vn office de Confeiller & Maiftre d'Hoftel de fon Roy, vn fur-efcuffon d'Azur à vne fleur de lys d'or au tout des armes de fon pere (que le grand François I. auoit decoré du titre de noble il y a enuiron feptante ans) gironées de huict pieces d'or & d'azur, à vne croix dentellee & faite de mefmes, ou tranchee par le milieu de l'vn en l'autre auec fon timbre, d'où fort vne tefte de More, pour vne eternelle & royale marque d'honneur à luy & aux fiens à iamais, tous les anceftres defquels fe font tenus à Sallon.

Efcu des Hoftagers de Marfeille iffus de Sallon. Seris Hoftager pere de Pierre, ennobly par François I. Le xv. May. Roquelaure fe rend à Aix, où arriue le Duc de Guife.

Suiuant les chofes propofees à l'affemblee des Eftats tenoë le mois d'Auril, Roquelaure B fe rendit à Aix le quatre du mois de May, il venoit de la part du Duc d'Efpernon, & rapporta comme il eftoit tout appareillé & refolu de fortir de Prouence, moyennant qu'on fatisfit au vouloir de fa Majefté. Le Guifard qui reuenoit de Marfeille y arriua le mefme iour, où il fit affembler les cõmunautez, lefquelles delibererẽt que le pays impoferoit les vij. efcus pour feu deftinez au Seigneur Gafcon : fi que pour luy retrancher toute occafiõ de querelle l'argent fe feroit tenir à Lyon, à quoy quelques marchands foluables s'obligeroiẽt pour fon affeurãce. Et d'abondant feroient deputez Cõmiffaires pour faire fournir viures à fes hommes de guerre, tant que dureroit fon chemin dans les marches de Prouence. Le pays accorda neantmoins depuis cinquante mil efcus pour luy, & trente-cinq mil pour les Capitaines du fort : en fuite de quoy on paffa vn contrat de la fomme de quatre vingts cinq mil C efcus en leur faueur. Pont d'or qui luy fut fait & dreffé le quinze de May, non auec mortier & marteaux, mais auec plume & papier, non de la main de quelque excellent Scopas, mais de celle d'vn Notaire.

Impos de fept efcus pour feu deftinez au payement de quatre vingts cinq mil efcus accordez au Duc d'Efpernon.

Pont d'or fait au Duc d'Efpernon.

Pendant qu'on dreffe les arcades de ce Pont d'vne extreme diligence, Sanfoux Gouuerneur du Puech, & Bifgarté, homme de bizarre humeur & de laide contenance, qui de foldat fort fimple eftoit venu au gouuernement de Roignes, auec quelques autres Gentilshommes du Duc d'Efpernon, fur le contrepoids de ces chofes fe trouuerent dedans D Aix, où le Lorrain Heros faifoit faire des tournois & ieux de bague, apres tant de fatigues & d'empefchemens de guerre. Auec la Nobleffe de Gafcoigne eftoit de mauuaife fortune la Caue Capitaine de gens de pied logé à Roignes, lequel durant les iours de la trefue auoit pris deux ieunes cadets de la ville d'Aix, l'vn de la famille des Guirans, l'autre de celle des Arbauds, tenües entre les nobles, aufquels il auoit fait racheter leur liberté à poids de trebuchet de Limoges : outre que par furcroit & auctaire de difcourtoifie il leur auoit ofté armes, hardes, & cheuaux, dont ils auoient obtenu iufte prife de corps contre leur preneur, de forte qu'enuiron les fix heures du foir la Caue fut rencontré hors la porte des Freres Mineurs par Arbaud & Guyran, ieunes hommes refolus & deliberez, qui autant portez E du defpit de telle iniure commife en temps inuiolable & facré, que de leurs boüillans courages mirent la main aux efpees attaquants fi rudement & de fi prez le Capitaine Gafcon, qu'ils raignirent vn pourpoint de fatin blanc, qu'il auoit pris ce iour la en vray pourpre cramoyfi, & l'eftendirent mort fur la poudre. La Caue ayant payé tous fes debtes en fi rouge & funefte monnoye, Guyran fut fi viuement pourfuiui par Sanfoux, qu'il fut contraint de fe ietter dans le foffé, où il mit en deux vne de fes iambes fous la hauteur d'vn tel foubrefaut non par luy bien mefuré : Arbaud ayant fans longuement confulter, comme plus allegre & difpoft de fa perfonne, trouué fon falut à la viſteffe de fes pieds, qui l'emporterent legerement hors de tout danger & de prife au rebours de fon compagnon, lequel tout bleffé qu'il eftoit fut conduit à la maifon d'vn de fes amis, tandis qu'on emporta le corps mort du F Gafcon au Puech.

Le viii. May. Tournois à Aix où fe trouuent plufieurs Gafcons.

La Caue Capitaine Gafcon tué par Arbaud & Guyran, Efcuyers de la ville d'Aix.

Ce meurtre inopiné fut fuiui d'vne grande querelle qui furuint vn peu apres entre le Comte de Carces, & le Maffez Gouuerneur de Marignane. Les portes d'Aix eftoient fermees à raifon de ce debat, & fi auoit le Duc Guifard fait defenfes tres-expreffes à l'vn & à l'autre d'attenter rien par voye d'armes qu'il n'en eut fçeu leur different : mais parce que defia ils s'eftoient affignez à cheual, nonobftant les prohibitions du Vice-roy, le Comte faifant

Le xviii May. Querelle du Comte de Carces, auec le Maffez gouuerneur de Marignane.

semblant d'aller à la pourmenade sortit bien lestement dehors pour l'acheuer, desireux
d'esprenuer sa personne auec le Gentilhomme Gascon plein de valeur & de courage. Ce
que le Prince empescha allant de ce pas à Sallon prendre le Comte, accompagné de quel-
ques Barons qu'il accorda & pacifia, selon que le poinct d'honneur & son rang le reque-
roient: mesmement que la querelle du Comte estoit fondee sur vn tres-iuste courroux, en
A tant que Massez & certains autres Gascons luy auoient inciuilement & d'vne barbarie ex-
treme entierement ruiné son chasteau de Carces, retraite ordinaire & generale de toute
la Noblesse tant estrangere que de Prouence: outre que non contents d'vne si honteuse
& blasmable ruine, ils auoient pris à la Comtesse sa femme pleine d'honneur & de cour-
toisie, sans auoir aucun respect au lieu dont elle estoit sortie, & au rang qu'elle tenoit, à
plus de dix mil escus de meubles ou de ioyaux, qui luy furent restituez à ce que disoit le
bruit. A tant que le Duc d'Espernon apres auoir fait desmolir la citadelle de Brignolle, &
la desamparant mandé ses gens à Sainct Maximin (les roques de Sainct Troppel & quel-
quelques autres forts ayants souffert pareilles cheutes) se rendit au lieu de Roignes sur le
B vingt du mois de May, arrestant en ce chasteau quatre ou cinq iours, où plusieurs Gentils-
hommes & non peu de belles Dames le furent voir pour luy dire Adieu. Et de là apres
plusieurs ambrassades & offres d'honneur d'vne part; regrets, larmes, souspirs, baise-
ments de mains & de bouches de l'autre, bien content & satisfait il tira droict à Mirabel
& à la tour d'Aiguez auec ses gens, puis à Cauaillon bonne & petite ville Papale de la
Comté d'Auignon, où la brusque & inapriuoisable Durance, qui ne cesse de bruire,
faire mal, & rauager la campagne, fut neantmoins la premiere qui le porta hors de Pro-
uence en faueur de son pays, auec vne telle roideur & legereté, qu'il n'est ny licite, ny
possible d'exprimer au naturel par aucuns traits de plume, l'interieure & tressaillante alle-
C gresse que ce fleuue en ressentoit, ny les cantiques de ioye que generallement toutes sortes
d'Estats & d'hommes, sur tout les habitans d'Aix en monstrerent, tant ils auoyent peu à gré
la façon de gouuerner trop altiere & reseruee du Duc d'Espernon, & les desportemens par
trop insolens des Gascons brauadours, superbes & pillars à toute outrance, quoy que cou-
rageux & vaillants.

Sanct du Chas. de Carces iuste & raisonnable.

Le xx. May. Despart du Duc d'Espernon.

Le xxvii. May Despart du Duc d'Espernon.

Plustost n'est le Duc dehors de Roquelaure, qui auoit esté le Mercure de son despart,
manda trois iours apres Ieau Paul Naz gentilhomme, & le capitaine Beaumont hommes
Consulaires, l'vn au Puech, & l'autre à Roignes pour demolir les murailles, roques &
forteresses, ainsi que le chasteau d'Yeres auoit esté demoli. Ce qu'ils exploitterent le len-
D demain que le mois fut acheué, & que Roquelaure tressatisfait & content d'auoir conten-
té le pays, & de s'estre si heureusement acquité du commandement qu'il auoit de sa Maje-
sté, alla à Lambesc, de Lambesc à Ourgon, & de là se ioindre au Duc Gascon, pour auec
luy tirer en France.

Le xxx. May. Hommes mandez au Puech & à Roignes par Roquelaure.

Le dernier de May Forts du Puech & de Roignes desmolis.

Les Consuls des Communautez auoient chommé tous les mois d'Auril & de May à
Aix, sans rien determiner ny resoudre sur les gens de guerre du Duc de Guise, son tresaspre
competiteur, qu'ils desiroient voir auec impatience extreme hors des marches de Prouen-
ce, en estoit la seule cause & principal empeschement, lequel osté elles arresterent d'vn
commun accord que le pays luy suudoyeroit sa compagnie de gens d'armes & mil huict
E cens hommes de pied, pour auoir dequoy soustenir vne soudaine tempeste au cas qu'elle
peut suruenir, apres tant d'orages cessez & d'Aquilons amortis. Si bien que d'vn mesme
trac furent demolis & razez tous les autres forts, & ne se vid employé le mois de Iuin qu'à
telles & ruineuses besoignes causes de tant de ruines: Montpahon d'ombre mortelle au
lieu des Baulx, & de S. Paul de Durance passans par les mesmes marteaux, qui n'oserent
pourtant toucher aux forts de Sisteron, Antibe, & Riez, restez entiers à leurs Capitaines &
Gouuerneurs, tous bons seruiteurs du Roy.

De Iuin. Fortoresses demolies.

Forts reseruez.

Voila combien de malheurs se sont passez en Prouence, & les esclandres sanglants que
les sagettes acerees de l'ire de Dieu, enuenimees de l'ordure infecte de nos pechez, re-
bellions, dissentions & prodigieuses auarices nous ont fait rudement sentir durant l'espace
F de dix ans, sous les diuers gouuernements de deux freres, à la verité nobles & magnanimes,
mais qu'vne extraordinaire bienvueillance de fortune, & la surabondante faueur d'vn
grand & magnifique Monarque liberal sur tous autres Roys, auoient esleuez aux plus
hautes charges & premieres dignitez de ce Royaume: depuis ce fatal & malencontreux
iour que Henry d'Angoulesme son frere naturel, Prince le plus accomply de son siecle fut
contraint de ceder au decret ineuitable des tres-puissantes & redoutables destinees, cour-

Nos pechez causes de tous nos malheurs.

touecees contre nostre trop d'aise, & nos insupportables folies, & de quitter tout ensemble par vn accident malheureux ceste Prouince & sa vie, sur le declin d'vn siecle qui deuoit passer par le feu de plusieurs guerres, au repos d'vne heureuse paix. Or n'est-il point hors de propos que ie m'arreste quelque peu en ce pas icy, ainsi que i'ay fait n'agueres au dernier siege de Sallon, ains que tirer plus auant, puis que le suject nous retient, & que tel arrest n'est ny incurieux, ny hors du train de nostre Histoire : seulement pour remarquer & faire voir par les euenemens passez, que les rencontres & entrechocs des choses humaines semblent presques infaillibles, quoy qu'on n'en puisse donner aucune certaine raison, & que le nombre de dix, & les iours du mois de Iuin ont esté particulierement fataux, ores au bien, ores au mal, durant dix ou douze annees à ceste seule Prouince. A

Depuis le trespas de ce Prince iusques à la fin du siecle nous n'auons eu que malheurs.

Sans le prendre de plus loin, on a peu voir en premier lieu comme la mort de ce Prince, duquel nous venons de parler, aduint l'an dixieme de son gouuernement, le second du mois de Iuin, qu'ez iours de pareil mois l'an d'apres Vins entra dans Aix, où il commença à prendre les armes, & à faire du mesnage, qu'enuiron les mois de Iuin la guerre des Princes fut ouuerte & declaree : si que l'vnion, dont se pretextoit ceste guerre, iustement le second de Iuin fut authorisee à Aix: qu'en semblable mois les galeres Espagnoles furent receuës au port & aux murs de Marseille, en faueur du Duc de Mayenne chef principal de la ligue: que Pignans fut pris & emporté par Montaud Baron de Gascoigne le huictieme du mois de Iuin: que le onze de Iuin les deputez d'Aix arriuerent auec l'argent d'Espagne & de Sauoye pour fomēter ces malheurs, si bien que Iuin n'auoit qu'vn iour le siecle estant à son nonante-troisieme, que l'armee de M. le Connestable & du Duc d'Espernon furent veuës, à la fertile cāpagne de Camargues auec telles forces, que Arles fut cōtraint de traitter auec le Gascon, qui se cāpa deuant Aix le iour de la feste Dieu quelques seze iours apres. Par cas pareil qu'au premier de Iuin les Ambassadeurs de Turquie aborderent à Marseille auec menaces rigoureuses de la part du grand Seigneur contre Cazaux & Louys d'Aix, qui les gasterent & corrompirent par presents & paroles simulees, de sorte que v. iours apres ceste piece de Senat, qui estoit encor à Manosque entra dans la ville d'Aix, pour se reioindre à son corps: que Iuin n'auoit que neuf iours, & le siecle plus à franchir qu'vn lustre, quand Vallegrand lustre des beaux esprits arriua à Aix mandé tout expres du Grand Henry, pour temperer en quelque sorte les passions trop violentes de Genebrard, qui ne pouuoit desmordre de la Saincté de la ligue, tant il l'auoit emprainte au cœur : tellement que le vingt-cinq de ce mesme mois Belloy fut veu entrer à Aix portant auec luy la trefue En somme que au mois de Iuin de cest an que nous traittons, la fin des tempestes ciuiles, qui durant toutes ces annees auoient fait vne outrageuse & beante ouuerture à tant d'inciuiles violences, de rauages pernicieux, & de sanglantes tueries, parut en ceste Prouince proche d'vn asseuré repos. Ainsi donc print fin ceste guerre, au mois de Iuin l'an nonante-sixieme du siecle, qu'à semblables iours & mois l'an octante six auoit veu naistre & commencer, qui sont dix ans reuolus. De sorte que comme ce fut enuiron deux ans apres, en l'an octante huictieme, que Bellone & Discorde cornans feu & sang à ioués enflees & cri public, sous vn sainct pretexte de ligue qui couuroit celuy de l'Estat, allumerent & mirent en armes toutes les villes & les coins de ce Royaume: ainsi verrons nous bien tost par le discours de ces annales que ce sera l'an nonante-huictieme, que le siecle commencera de rouler d'vne merueilleuse vistesse au repos de sa dixieme dizaine, que les portes de Ianus, qui donne nom au dixieme mois, & de Mars mesme seront closes pour vn siecle, sous vn repos general proffitable à la Chrestienté aggreable à toute l'Europe : l'vne guerre finissant en Prouence sous le gouuernement de Charles, fils de ce grand Henry Duc de Guise, du sang des anciens Roys d'Austrasie & de Ierusalem, digne d'immortelle loüange. Apres toutesfois que le Duc d'Espernon eut emporté vne obligation de octante-cinq mil escus, escoulé plus de deux millions, & laissé par tous les lieux de Prouence, principalement au propre lieu de ma naissance, des marques d'vne telle & tant lamentable desolation, que les larmes en couleront à iamais: l'autre guerre terminant sous les heureux auspices (fauorables à la premiere) & les armes victorieuses du tres-inuincible & Grand Henry, le plus grand Roy de la terre aussi bien que des Chrestiens : apres que les tempestes d'Espagne ayants de tous costez battu la France, inesbranlable à leurs impetueuses & mortelles secousses cōtraintes d'aller descharger autre part, vuides de foudres & de tonnerres se ruerent sur la Flandres. Or il ne restoit plus que Berre tenuë par Alexandre Guarini soldat Italien au non du Duc de Sauoye, qui bien tost clorra ce ieu. Poursuiuons le mois de Iuin & la carriere de cest an. B C D E F

La mort de M. le Grād Prieur aduint l'an octante-six.
L'entree de Vins à Aix fut l'an octante sept.
La guerre des Princes fut ouuerte l'an octā te-huict.
Authorisee à Aix l'an octāte-neuf.
Les galeres Espagnoles entrerent l'an nonante.
Pygnans pris l'an nonante-vn.
L'argent d'Espagne arriue à Aix l'an nonante deux.
L'armee du Connestable & du Duc d'Espernõ à la Camargues, puis deuant Aix l'an nonante-trois.
Ambassadeurs du grand Seigneur à Marseille l'an nonante quatre, auquel mesme an le Senat de Manosque entre à Aix.
Vallegrand & Belloy à Aix l'an nonante-cinq.

L'exploit du tout heroïque de la reduction de Marseille, tant heureusement acheué par le braue Duc Guyard fut tant aggreable au Roy, que le douze du mois de Juin patentes furent publiees à la Chambre des Comptes, dont la teneur portoit, qu'il prendroit deux & demy pour cent sur toutes les marchandises qui entreroient & sortiroient, reserué bestail & A grains. Vn merueilleux tintamarre arriua le lendemain à Marseille, pource qu'apres auoir ouuert les portes de la ville on vouloit faire le mesme de la chaine, à fin d'auoir l'accés de la mer du tout libre: & vindrent si auant les choses, que les vns se trouuerent estendus sur le paué, les autres griefuement blessés de plusieurs coups dangereux. François, premier Marquis d'Oraison deceda bien peu apres à son chasteau de Cadenet, selon que plusieurs croyuient d'vn trop excessif jeu d'amours, qu'il auoit voulu prendre auec vne ieune fille, vn peu plus rudement que son aage ne portoit: le dommage de sa mort n'estant point moindre que le regret qu'il laissa pour tout plein de belles & illustres qualités, dont il estoit genereusement doüé comme par vne hereditaire succession de ses ancestres, anciens Seneschaux de Berry, B & pour la grande affection qu'il auoit enuers son Roy.

Le xii. Iuin. Impos sur les marchandises en faueur du Gouuerneur. Le xiii. Iuin. Tintamarre à Marseille.

Le xxiiii. Iuin. Trespas du Marquis d'Oraison.

Berre donc qui estoit la derniere espine du pied de Prouence, mais la plus fascheuse au Senat, estoit paruenuë à son periode dernier ainsi qu'auoit fait le mois, quand elle fut bloquee & tenaillee de deux forts que le Gouuerneur fit esleuer à vn trait d'arc de ses murailles, dont le pays arresta de mander grains & munitions aux soldats destinés pour les garder. Mais cõme la nonchalance & l'impreuoyance sont deux demons destructeurs de toutes heroiques entreprises, les gens de guerre qui les gardoyent les abandonerent iusques à n'y laisser qu'enuiron cent cinquante hommes: ce qui donna occasion & commodité au Capitaine Alexãdre d'entreprendre vne sortie tant rude & à son aduantage, que le champ se trouua diffamé C du sang des morts & des naurez qui se trouuerent surpris. Parquoy le Prince qui estoit à Marseille ayant eu vent de cest esclandre, trouua à propos de composer vne trefue de deux mois auec Berre, qu'il arresta le quinziesme de Iuillet, pendant laquelle on traitta de faire passer sur vn pont d'argent ou d'or Alexandre, pour aller plus seurement de Prouence en Piedmont parmi tant d'aspres montaignes qu'il auoit à trauerser.

Le xxxi. Iuin. Berre bloquee.

Forts presques abandonnés, dont aduient du mal. Le xv. Iuillet. Trefue de Berre.

Quelques iours auparauant le President de Sainct Julian auoit autant doctement que posement prononcé les Arrests solemnels & generaux: le premier ayant esté celuy de Laurens de Varadier gentilhomme des premieres & plus nobles maisons d'Arles, sur la succession des meres suiuant l'Edict, Arrest de grande consequence & tresbien consideré. Et d'au- D tant que les gentilhõmes n'osoyẽt encor le fier aux bons semblans du Senat, les souueraines & iusticieres fulminations duquel plusieurs redoutoyent à mort, il fut question d'assembler les trois Estats à quelque autre ville qu'Aix, pour oster ces mortels ombrages.

Arrests generaux.

Antiquité de la ville de Riez.

Riez des Latins nommé *Regium* (non point Rege en l'Abrusse dicte *Aemilia*, qui prend son nom de Lepidus, ni moins Rieux en Languedoc, mais Riez en ceste prouince) est vne bonne & petite ville du Bailliage de Monstiers, decoree de plusieurs nobles & treshonnorables familles qui l'illustrent pour le iourd'huy, & de treslongue successiõ du siege d'vn Eueschè. L'antique dignité duquel se peut irreprochablement colliger tant par les saincts Pa- E steurs qui l'ont fait autresfois florir & reuerer, suiuant le tesmoignage de plusieurs grands & saincts Prelats tant de ces aages là que du nostre qui en ont dignement parlé, que par le Synode Prouincial y tenu le xiiii. des Calendes de Decembre l'an ccccxxxix. il y a plus de vnze siecles, où Sainct Hylaire Euesque de Narbonne presida, & presques tous les Euesques de Prouence se trouuerent. Entre les personnages plus excellens qui ont tenu ce siege Episcopal, Sainct Prosper natif de Bourdeaux, qui deceda l'an ccccLxvi. apres auoir fidellemẽt gouuerné sa bergerie l'espace de vingt & quatre ans, semble tenir le premier lieu: apres lequel sont *Maximus*, communement appellé Maime, & *Faustus*, qui l'vn apres l'autre furent faits Euesques de Riez, ainsi que successiuement ils auoyent esté Abbés de Sainct Hõnorat de Lyrins, Monastere qui de ce tẽps attiroit aux deuotes cellules de sa maritime solitude les F anciẽs Peres des spelonques & deserts d'Egypte, desquels on prenoit ces Euesques. Quant à ceux qui de nostre memoire ont eu ce baston pastoral, Lancelot de Karle nay de sang noble, mais trop plus ennobli de vertus, merite vne grande louange pour auoir soigneusemẽt restauré les ruines de ce siege, auquel a succedé Messire Rastel issu d'vne treshonnorable famille de Cauaillon: & à luy Charles de Sainct Sixt gentilhomme d'Auignon, qui pour ne degenerer & sortir des pistes de tant d'excellens Euesques ses deuanciers, reside en son parc auec vne modeste splendeur accompagnee de tout exemple d'hõneur & de pieté. Pour les maisons qui la font florir, celles de Tournon, de Sainct Iulian, & de Mazan semblent te-

Sidonius Apollinaris. Carmina Euchatii ad Faustum. Fuit quis maximus ille. Vrbem tu cu tua monach. Antistes & Abbas, &c. Cesar archeuesque d'Arles ad Monachos sermone. Eucharius Euesque de Lyon de Laude Eremi. Baronius en ses annales Tomes v. & vi. annees ccccxxxix. & Lxvi. Genebrard Archeuesque d'Aix en sa Chronologie, & plusieurs autres. Euesques de nostre memoire. Messire Charles de S. Sixt. pour le iourd'huy Euesque.

Principales maisons de Riez.
Escus des Ferriers sieurs de S. Iulian.
Assemblee d'Estats à Riez.
Le xxvii. Septembre.
Estat nouueau d'Aix.

nir rang principal, la premiere descendant de Boniface qui fut Prince de Castellane : l'autre
des Ferriers à qui le Roy René donna pour armes d'or à six faux escus de
gueules, posés en triangle esgal, sous vn tymbre couronné, la troisie-
me estant des Fabres, dont ie n'ay appris le blason non plus que de
beaucoup d'autres, qui tenans ce mesme rang ont Escus & tymbres par- A
ticuliers & diffetens.

En ceste petite & bonne ville furent assignés les Estats par le Gouuer-
neur, où fort franchemẽt s'assembla toute la Noblesse sans aucune ombre
ny soupçõ sur les iours du mois d'Aoust. Au regard de la ville d'Aix l'Estat
cõsulaire y fut renouuellé sur le declin du mois suiuant sous tel sort que les Febuesblãches fi-
rent tõber le premier Chaperon sur l'espaule du sieur d'Espernõ, de Pailleres issu des illustres
Cõtes de Capro, Gentilhõme tres-hõme de bien & tresbien sensé, digne certes de manier les
resnes d'vne telle charge, & timon de tant d'affaires. Et ces choses faites auec singulier con- B
tentement de chacun, le Dimanche suiuant le Prince alla faire son entree a la ville de Mar-

Le xxix. Septembre. Iour de Dimãche le Duc de Guyse à Marseille.
Le xxxix. Nouembre.
Respit de trois ans donné aux Cõmmunautés.

seille, où il fut reçeu auec triomphes magnifiques, & solemnelles allegresses. On vid alorspa-
roistre en Prouence vn calme fort net & posé, la mer sans ondes, l'air sans nuages, & le ciel
sans tempestes iusques aux derniers souspirs de Nouembre, que fut les remonstrances faites
au sage & Grand Henry de la part des villes & villages de Prouence, sur les effroyables &
prodigieuses parties desquelles en general les habitans se trouuoient du tout accablés, pour
les emprunts ordinaires, estappes & fournitures iournalieres de la guerre passee par rel con-
cours de creanciers alterés & abboyans apres leurs payemens, qu'ils s'entre-hurtoient &
empeschoient les vns les autres, & poussoient à la foule presques auec autant de presse & de

Voy l'Hypnerotomachie ou songe de Poliphile.

haste, que les ames infortunees & miserables du pont que depeint Poliphile, situé entredeux C
roches tres-hautes, & deux lacs espouuentables & profonds à perte de veuë, l'vn de feu bru-
yant & terrible qui ne s'estaignoit iamais, l'autre d'vne poignãte glace froide à toute extre-
mité : si bien que ces esprits malheureux ne faisans que s'entrechoquer tomboient perpe-
tuellement chacun à l'abisme qui luy estoit destiné par vn immuable iugement. Ce qui es-
meur à telle compassion sa Majesté, qu'elle octroya aux corps des Communautés vn respit
de trois ans, à condition touresfois de payer les interests à cinq pour cent, en faueur seule-
ment des obligations conçeuës depuis le premier mois de l'an octante huict, que ces esmeu-
tes commencerent, iusques au dernier souspir de l'an cinq cens nonante cinq. Ce qui ser-
uit de quelque arrest à tant de Harpies, & de relasche à tant d'hommes oppressés de toutes D

Le xiiii. Decembre. Iour de samedy.
Arriuee de M. du Vair à Aix Le xvi. Decembre.
Le Duc de Guyse à Aix.
Le xvii. Decembre.
Chambre souueraine establie a Marseille pour vn an.
Harangue de M. du Vair.

parts: mais si falloit-il auec tout cela donner quelque indulgence a Marseille & satisfaire à
partie de ses desits intemperés & violents par vne Chambre souueraine & pourpree, dont
le chef, personnage de choix excellent fut d'irreprochable integrité, de capacité rare, de iu-
gement net, d'entendement rassis, & d'authorité respectacle : tel fut tres-meritoiremẽt trou-
ué & choisi par ce grand & Auguste Henry, Messire Guillaume de Vair, Cõseiller ez Cõseils,
& maistre des Requestes, lequel apres auoit eu ses despesches en bien illustre & ample forme
cest effect, print congé de sa Majesté, & se mettant en chemin marcha par telle diligence,
qu'il arriua à la ville d'Aix le quatorze du dernier mois, où le Duc Lorrain qui pour lors e-
stoit à Marseille se rendit deux iours apres. Les patentes de ce tres-excellent personnage, le E
iugement duquel est vne balance, la langue vn harmonieux oracle, & la plume vne plume
d'Ange, contenoient vne confirmation illustre des priuileges de Marseille, vne entiere abo-
lition des excés & choses passees auec trop d'inciuilité & de pernicieuse licence, le traffic &
negoce d'Espagne, & l'eminente & supreme iustice en faueur des Marseillois pour douze
mois seulement: au moyen de ces patentes les Chambres s'assemblerent le lendemain au Pa-
laix Royal où se trouua le Gouuerneur. Là commença d'ouurir sa langue de miel & sabou-
che d'or ce grand & digne personnage pour faire entendre comme le Roy luy auoit com-
mandé d'aller à leur ville pour y presider durant le temps que la Chambre souueraine esta-
blie par vne souueraine grace de sa Majesté y feroit sa residence. Prece tirce de leur corps, cõ- F
plie & composee des personnages nommés par l'Edict qu'il sortit & presenta pour estre leu,

Le xix Decemb.
Edict touchant la Chambre de Marseille verifiee à condition.

& ouy ce qu'il contenoit: surquoy le President Corriolis respondit qu'apres que la Cour l'au-
roit leu & veu, elle y delibereroit: tellemẽt qu'il fut leu publiquemẽt en la Salle de l'audiẽce
le xix. du mois, auec telles modificatiõs que la Chãbre ne pourtoit toucher à la verification
d'aucũs Edicts, receptiõ d'aucũs nouueaux Officiers, ny finalemẽt cognoistre des procés des
Marseillois intentés par deuant la Cour. Et ces choses arrestees le President du Vair accom-
pagna le lendemain le Prince à Marseille, où sur le declin du mois qui se rencontra le iour

dedié

dedié à Iupiter, au prothomartyr Estienne, & à la seconde feste de la Natiuité du Fils de
Dieu, en leur presence l'Estat Consulaire fut renouuellé par les façons anciennes & legiti-
mes: qui donnerent le premier Chaperon à Pierre de Sabatcriis, yssu d'vne Noble famille de
Pise habituee depuis plus d'vn siecle à Marseille, personnage de tresbon sens & bien solide
A conseil, le second à Iean Viguier, le troisieme à Sauine, peu auparauant Procureur, accompa-
gnés & soustenus de l'Assesseur Salomon Iurisconsulte honnorable & fort prisé dans Mar-
seille: Estienne Beaulan, & Laurens Grosson marchands estans creés nouueaux Capitaines
des quartiers, auec Doria principal Gentilhomme de la cité, & Antoine Libertat frere du
restaurateur de la liberté, qui commencerent d'entrer en leurs charges lors que l'an nouueau
commença.

Le xx. Decembre. Monsieur du Vair accompagne le Gouuerneur à Marseille. Le xxvi. Decembre. l'n ieudy seconde feste de Noel. Estat nouueau des Consuls & Capitaines à Marseille.

Il y auoit quatre iours que Ianus auec son double front auoit ouuert la porte de l'an no-
nanteseptieme du siecle, iour de l'auant-veille des Roys, quand Antoine Suffreo, Boniface
B Bremond, Claude Arnaod, Nicolas Hermégeaud de Barraz, Pierre Puget sieur de Tour-
tour, Pierre de Dons issu d'vne noble & ancienne famille d'Ystres, Iean Pierre Oliuier fils de
Senateur, Antoine Beguiran, & Alexandre Guerin, tous Conseillers & Commissaires triez
& choisis par ce grand & sage Henry le Grand prindrent la route de Marseille pour y aller e-
xercer la souueraine iustice sous le President du Vair: qui ne file que soye & or de sa langue,
le nom duquel ne se doit iamais proferer sans quelque excellente louange. Ceste illustre &
petite trie d'hommes tous Gentils-hommes, ou Patrices, ou Senateurs, eut à peine fourny
quatre lieuës, que leur chef, trié des plus belles ames de France accompagné do Viguier
Libertat, qu'on peut à bon droict appeller Liberateur, & d'vne vingtaine des principaux de
Marseille les allerent receuoir aupres de la vigne blanque, à vne lieuë de la Cité, & tous en-
C semble apres les honneurs & receptions conuenables auec graues & gracieux deuis, pour
charmer l'ennuy qu'apporte communement l'estroitte lisse d'vn chemin long se rendirent à
la principale porte, que l'on appelle Royalle, où les Consuls les ayants treshonnorablemẽt
reçeus, les conuoyerent auec vne deceoce conuenable iusques à la maisoo du Roy, pour
voir le Duc de Guyse, qui suiuant son accoustumee & genereuse courtoisie les recueillit &
embrassa d'vne heroique façon digne du raog qu'il tenoit auec tout l'honneur & le respect
que meritoit vne telle & tant illustre compagnie. Laquelle fut veuë sortir du palais auec ce
grand & admirable personnage Iean Louys de Monier sieur de Chasteaudœil (qui tieot en
ses armes le griffon, animal haurain & rare) Aduocat general du Roy, le Procureur general
D Aymar & le Greffier ciuil Estienne, tous en robes d'escarlate le vii. du premier mois à qui Ia-
nus donne son nom, & de là tiret à l'Eglise des Acoules, où Messire Frideric yssu de la no-
ble famille des Ragueneaux de Tours, qui ont trois melons pour leurs armes, Euesque de
Marseille, celebra pontificalement le sacresainct sacrifice de la Messe au nom du Sainct Es-
prit, qu'ils oyrent fort deuotement, ains que se mettre en exercice. Et ce sainct deuoit rẽ
du auec contenances deuotes, secretes & muettes inuocations à ce celeste & souuerain Cõ-
ducteur des iugements, ils commencerent leur premiere audience, où assisterent le Gouuer-
neur & l'Euesque.

Le President du Vair illustrement accõpagné reçoit la Chambre de Marseille. Le vii Ianuier. La Chambre va en robes rouges à l'Eglise des Acoules, où Mõsieur de Marseille celebra la Messe.

E . Eo ceste premiere ouuerture, où presques tout Marseille se trouua auec vn estouffement
& foule incroyable du peuple fut faicte lecture de l'Edict faict sur la reduction de la ville, &
l'establissement de la Chambre verifié par Arrest: apres les dernieres paroles duquel sous
vn silence admirable conceu d'vne incroyable expectation d'ouyr choses excellentes &
non ouyes, le President du Vair commença de donner vent à sa voix, & à vne remonstran-
ce tresexcellente adressee aux Lieutenants, Iuges inferieurs & Bannerets, Aduocats
& Procureurs, Viguier & Consuls de Marseille, entamee, suiuie & close auec vn si bel &
net ordre, vn artifice tant exquis, vn discours du toot excellent si delicatement tissu, &
tant elegamment prononcé, que les escoutans furent plustost veus sembler des corps inses-
sibles, & des statuës muëtes, que des hommes raisonnables doüés de sentiment & de vie,
F tant ils estoient attachés à la douce harmonie de sa parole, & rauis en admiration. Sur l'ex-
tase de laquelle apres que ce grand homme eut ainsi passé bien loin au delà de tout ce que
la renommee chantoit de luy, & que l'on en attendoit à la requisition des gens du Roy, pro-
noncee par le Procureur Aymar le neufuiesme du mois, fut dit par Arrest que les Offi-
ciers Royaux, le Viguier, les Consuls, & tous les habitans de Marseille viendroyent prester
le serment de fidelité entre les mains des Commissaires ordonnés à les receuoir. Ce qui fut
accompli & mis en effect dedans la chambre cinq iours apres, que le Gouuerneur ayant eu
aduis qu'vn certain nauire Rhagousez battu du mauuais temps & des ondes par tourmente

Premiere audience à Marseille. Harangue du President du Vair. Le ix. Ianuier. Serment de fidelité presté par les Officiers & habitans de Marseille. Le xiiii. Ianuier. Prise d'vn vaisseau Rha

& for

gonfez où plusieurs Espagnols sont pris & remis aux galeres.

& fortunal auoit dooné aux Isles proches alla prendre ce gros & vaste vaisseau l'vne des plus horribles machines que la mer soustint capable du port de trentecinq mille quintaux, d'où il enleua quatre cents cinquante Espagnols destinés aux roques de Naples, qu'il honnora tout aussi tost de chaines à gros anneaux de cinquante liures de poids, & manda oon aux galleries de l'Escurial, mais aux galleres de Marseille, apres auoir pris les muoitions, caoons, sucres, laines fines & draps tres-fins, soulde & autres marchandises de grand prix, dont il oe mit les deniers à proffit racquin, ny à vsure damnable & sordide, ains aux bources alterees & beantes de ses amis & domestiques: combien que les Capitaines du vaisseau d'voe plus gracieuse sorte furent mis à la rour de sainct Iean, où ils ne reçeutent aurte mal que d'estre condamnés à rançoo par le Lieutenant de l'Admirauté de la famille des Valbelles. Bien fort peu de iours apres vn Gentilhomme de l'vne des plus nobles maisons de ceste Prouince perdit publiquement la reste pour des actes tant execrables, que sa noblesse antique, ses parens, ny ses amis ne le peurent onc garentir par argent, par menaces, ny par prietes de ce honteux coup d'espee qu'il reçeut sur l'eschaffaud d'Aix, au conspect de tout vn peuple qui vit ceste executioo. Finconuenable aux personnes qui toutnent le dos à l'honneur, & soor tellement insensés que de lancer des blasphemes execrables & des sagettes contre Dieu, & ses plus fidelles Ministres, aiosi que fit cestui-cy.

Le xxiiii. Ianuier. Beau Regard decapité.

Le xxv. Ianuier. Supplication au Gouuerneur de tenir les Estats à Aix.

La Salle tiers Procureur du pays, la Fare, Sainct-Croix, & du Perier se porterent à Marseille le leudemain pour iostamment supplier le Gouoerocur de vouloir teoir l'assemblee des Estats à la ville d'Aix, suiuant l'assignation ainsi deliberee & resoluë. Mais sur voe telle demande, il leur fit d'abbord quelques plainres de ce que la ville, où ils requeroienr ceste assemblee ne l'auoit pas receu comme il croyoit meriter, & que sa qualité portoit: combien que cela ne l'auoit pas beaucoup esmeu, ains le seul commandement qu'il en auoit eu de sa majesté par Pericard de changer les Estats à Marseille, & en laisser la proposition à M. du Vair, duquel seul dependoit entietement le choix du lieu: & que c'estoit vouloir donner loy à celuy là dont ils la deuoyent prendre, que de le contraindre à changer la resolutioo qu'il auoit prise de les teoir à Marseille.

Response du Gouuerneur à ceux d'Aix.

Replique de ceux d'Aix.

A cela fut repliqué que depuis que les Gouuerneurs & Vice-roys les aooyent vne fois assignez à quelque lieu, l'assignation n'auoit iamais esté changee, mais auoit tousiours tenu, & que c'estoit chose qui de droit ne se pouuoit, ni deuoit faire à Marseille, ville qui n'entre aucunement aux communes charges du pays: que si bien le feu Seigneur grand Prieur, Prince de louable memoire les y auoit fait tenir au temps de son gouuernement, ç'auoit esté vne seule fois seulement, en vne saisoo que roure la Prouence estoit couppee & diuisee en deux partis: à raison dequoy il auoit fait choix de Marseille, laquelle comme oeutre & noo passiooee n'auoit ny profit oy interest aux conclusions des Estats, ausquels ainsi que fait la ville d'Arles elle n'assiste que par honneur seulement, & pour sçauoir de quel vent marchent les affaires, n'estant conuenable que deux si grosses & puissantes Cités n'en sçachent le cours, & le traio. Mais le Gouuerneur, nonobstant toutes leurs raisons, persista tousiours à sa premiere respóse, laquelle fut rapportee à la Noblesse & aux deputés des Communes assemblés à Aix à la maison du premier Consul, qui porta soo aduis, auquel tous se cooformerent d'obeir pour ce coup-là, & supplier le Gouuerneur, auec tres-humbles remonstrances de ne vouloir plus faire telle bresche à la ville capitale de la Prouince, où tous les affaires oot à estre maniés, ou à tout euenement choisir les villes qui entrent aux charges & subsides ordinaires. Ce qui leur fut accordé.

Le xxvii. Ianuier. Estats accordés & arrestés à Marseille.

Le x. Feurier. La Salle decapitée.

Le premier mois a esté fatal à la teste d'vn Prouençal, le second l'est à celle là d'vn Gascon, peu de iours apres ostee des espaules de la Salle Gentilhomme courageux, pource qu'il auoit tué par vn acte d'inhumanité, indigne de sortir de la pensee d'vn cœur noble, vne femme grosse d'enfant, lors que sous le gouuernement du Duc d'Esperoon il auoit celuy de Roignes: combieo qu'il eut fort honnotablement exposé sa personne, & sa vie au dernier siege de Salloo pour le seruice du Senat, lequel eut bien desiré que les loix n'eussent point esté si seueres & sanglantes contre ce pauure Gentilhomme, qui mourut tres-constamment sans auoir peur de la mort en vn si horrible pas. Et d'aurant que Ramefort Gouuerneur de Sisteron demandoit la verification de quelques patentes, tant pour le gouuernement de la ville, que pour la somme de dix mil escos conuenue pour la redditioo de la place au Roy. Le Senat par Arrest souuetain deboutta ce Gentilhomme de ses demandes & pretensions, sauf quant à la citadelle d'en aduertir sa majesté pour en auoir la declaration telle qu'elle aduiseroit, dont neantmoins cependant il iouyroit.

Le xiii Feurier Ramefort debouté de ses demandes par Arrest.

L'an de la reduction de Marseille estoit reuolu lors que à iour pareil, en memoire de cest autant heureux que auantureux exploit, vne generalle & solemnelle procession fut faicte par la cité, où le Gouuerneur, le Senat, & grand partie des Gentilshommes de Prouence se trouuerent. Les Estats y furent semblablement commencés ez premiers iours du mois de Mars, quoy qu'ils fussent mandés à Aix, la Noblesse ne se pouuant resondre d'aller en lieu
A d'où Beau-regard, la Salle, & plusieurs autres d'estoffe noble n'estoient onques reuenus. Plus de iours furent employés en contentieux diuorces, qu'en bons affaires, entre les Procureurs du pays, & les Consuls de Marseille, qui pretendoient comme successeurs de ces anciens & nobles Timuques, auec leurs longues robes de pourpre, chose magnifique & Royale, & les illustres enseignes de leurs magistratures sur l'espaule gauche, d'auoir entree aux Estats: ce que l'Assesseur Oliuier homme capable & disert soustenoit tres-viuement contre Fabregues personnage des plus eloquens, & mieux entendus en affaires de son temps, lequel
B estant en pareille charge defendoit au contraire par des puissantes raisons, que ce seul aduantage n'aduenoit qu'aux Consuls d'Aix, nés Procureurs du pays. Si qu'apres plusieurs disputes, de part & d'autre il fut en fin accordé, que durant la proposition les vns & les autres auroient bien leurs Chapperons, mais que l'assemblee se feroit à S. Victor comme hors de la Cité, où les seuls Procureurs du pays auroient les enseignes rouges & noires de leurs charges. Ainsi tout fut appaisé.

Le xvii. Feurier. Procession en forme d'anniuersaire à Marseille. Le vi. de Mars. Estats tenus à Marseille. Apprehension de quelques gentilshommes. Dispute entre les Consuls d'Aix & de Marseille. Dispute composee.

Ceste contention consuma quatre iours entiers, & se trouuerent en ceste assemblee quelques Prelats, le Comte de Carces grand Seneschal, le Marquis d'Oraison, plusieurs Barons & Gentilshommes, auec quantité de Communes, qui resolurent d'accorder au Gouuerneur vnze cens hommes de pied, pour fournir les garnisons, sans y comprendre sa compa-
C gnie de gendarmes, & de supplier sa Majesté de vouloir reünir à son premier corps la Châbre plantee à Marseille. Or comme il est bien meilleur & plus seur de se tenir en son assiette ordinaire, & ne sortir hors de son rang, que par vn trop soudain heurt ou heur de fortune mõter en des prosperités inesperees, & hors de toute proportion, parce que c'est grande merueille, qu'vn homme tumultuairement esleué se contienne en quelque deuoir. Pierre Libertat qui par le trenchant de son espee, conduite sous les heureux auspices d'vn grand Roy, & d'vn magnanime Prince, par l'Ange tutelaire de Marseille auoit bien haut monté sa condition. O varietés de ce monde lors qu'il estoit au plus haut de la roüe qui tourne incessamment faute d'arrest & de clou se tient si peu ferme qu'il trebuche d'vn pied en terre, & per-
D dant la vie, non la reputation, est porté dans le lict mortuaire, enseuely auec pompes, regrets, harangues funebres, & magnificences à la tombe de ses peres, a la demy-course du mois d'Auril, aussi bien que de sa vie. Du baston duquel en memoire de sa vaillance, & d'vn coup tant important à l'Estat le Roy fauorisa son frere pour le iouyr durant trois ans: si que d'vn costé la pompe funerale de l'autheur de la liberté se faisoit à Marseille, lors que de l'autre on celebroit par mesme pieté les obseques & derniers honneurs à l'Eglise de sainct Sauueur de l'Archeuesque Genebrard, depuis le treze de Mars decedé à la ville de Semur au grand regret de toute la Chrestienté, pour sa profonde Theologie, & son sçauoir vniuersel: au baston pastoral duquel Vallegrand fut preferé. On a remarqué comme quelques iours auant
E le decés de Libertat, qui fut emporté par la mort d'vne entorce de pied (non sans soupçon de venin pour certaines paroles qu'il auoit laschees auec vn peu trop d'audace & de liberté) fut veu naistre au quartier, qu'on dit de sainct Iean, vn petit corps monstrueux ayant deux testes, la principale & mieux formee de fille, & l'autre à costé droict du col de garçon, auec deux espines, deux bras, & deux iambes seulement, la verge du masle sortant de la petite fente & nature de la femelle. Quant aux interpretations & consequences qu'on pourroit tirer de ce monstre, i'en laisse le iugement aux plus sages & mieux entendus, pour suiure les occurrences de ceste histoire, sur lesquelles il ne sera à l'aduanture mal aysé de le fantazier & prendre.

Le xi. Auril. Mort de Pierre Libertat liberateur de Marseille enterré le xvi. d'Auril. Baston de Viguier donné au frere de Libertat pour trois ans. Mort de l'Archeuesque Genebrard auquel succede Villegrand. Le monstre nasquit le xxiv. de Mars à Marseille.

F Le mesme iour que Libertat est porté en terre, & qu'il merite d'estre celebré de la diuine bouche de ce grand du Vair, le Duc Lorrain part de Marseille, va coucher à Aubaigne, & le lendemain à Tourreuez. Là estoit le rendés-vous de toute la Noblesse Prouençale, & le reste de ses troupes, en nombre de deux cens cheuaux, pour aller executer quelque entreprise secrette. Mais elle se trouua conceuë sous vn aspect si malin, qu'estant la mine esuentee, il congedia les bandes, & s'achemina à Brignolle, Draguignan & Antibe. Tandis qu'il faisoit ces voyages, les Florentins (auxquels Bausset faisoit vn trait de ieune homme auoit trop legerement confié, & fié l'Isle du chasteau d'Yf) sous couleur d'aller disner auec les sol-

Entreprise esuentee.

dats

le paya & manda dire au Duc de Guife, fous plufieurs belles & fpecieufes excufes, que ce qu'il en auoit fait fe deuoit imputer au feul grand befoin qu'il en auoit, & non à quelque attantat ni deffy d'hoftilité. Satisfaction honnorable, qui eut peu arrefter l'indignation des Marfeillois, & du Gouuerneur s'il n'eut monftré tout vn autre vifage, & fait voir le contraire de fa feinte & caute excufe. Lors que le iour d'apres cefte prife il enuoya par trop audacieufement dire à ceux de Ratoneau, qu'ils ne fiffent faute de s'ofter de là, & fe retirer dans trois iours, autrement qu'il les feroit tous mettre en A galere.

Excufes diffimulees de Dom Iean de Medicis au Gouuerneur.

Le xvi. Iuin. Menaces de Dom Iean à ceux de Ratoneau.

Ce ton fi rude & mal fonnant fascha tellement les oreilles du Prince Lorrain, que meu d'vn violent courroux, il partit le mefme iour de Marfeille, & fe rendit d'vne extreme diligence à Thollon, pour en tirer trois vaiffeaux Anglois ancrés depuis quelques iours à ce grand, ample & fameux port: ayant ains que fortir de Marfeille efcrit par mefme befoin aux Procureurs du pays de le fecourir promptement de deux cens harquebufiers, & de les tenir prefts, auec tous les autres bons feruiteurs du Roy, ioincts à fes amis, & feruiteurs particuliers, qu'il auoit affignés à Marfeille, pour s'oppofer bien rudement aux deffeins du Florentin pernicieux & dommageables, quel beau femblant qu'il eut B monftré.

Diligence extreme du Gouuerneur.

Pericard premier fecretaire & intendant de fa maifon, perfonnage de fain & bon confeil efcriuit deux iours apres aux mefmes Procureurs de mander d'vne exquife diligence le fecours demandé de deux cens foldats d'eflite, les aduertiffant comme le Duc fon maiftre qui en auoit vn extreme befoin, eftoit venu de Thollon, & arriué fur le poinct qu'il fermoit fes lettres.

Le xviii Iuin. Lettres de Pericard aux Confols d'Aix.

Le peril fuiuoit de pres le retardement: ce qui fut caufe que tout ce qui fe peut ramaffer de bon & de lefte dans Aix furent enuiron cent quarante harquebufiers, que fous la con-C duite de la Brillane, & d'Aquillenqui Capitaines, l'vn de la principale porte, l'autre de celle du Bourg, fe rendirent à Marfeille.

Secours d'hommes mandes par ceux d'Aix au Gouuerneur.

A l'abbord d'vn tel fecours le Gouuerneur qui ne vouloit rien entreprendre, que bien à propos (Prince en telle verdeur de ieuneffe, autant fage que vaillant) d'vne fingulière prudence manda par deux diuerfes fois Monfieur du Vair perfonnage merueilleufement froid & temperé, accompagné de Satournon, Gardane, Maureillan, & de quelques autres premiers & principaux Gentilshommes de Marfeille vers Dom Iean, pour fçauoir ce qu'il pretendoit: mais il ne fçeut tirer autre refponfe de luy, fors qu'il vouloit que fon excellence (appellant ainfi le Duc de Guyfe) retiraft l'artillerie & les canons, qu'el-D le auoit fait planter dans Ratoneau, en pofture de menace & de figne d'hoftilité, & qu'apres il traitteroit. Cefte refponfe vn peu trop imperieufe & fiere à l'endroit d'vn Prince aduantureux, de telle eftoffe & qualité, efmeut tellement fon cœur, que comme les Florentins euffent ja commencé d'efleuer d'vne incroyable foudaineté la ceinture d'vne groffe & ronde tour au fommet de Pommegué, tout refolu de rendre vain leur trauail, & de rendre auant vaine leur entreprife, que l'outrecuidance de leurs indifcrettes & folles menaces il partit le Samedy vingtvnieme de Iuin, auec les deux galeres de Marfeille, douze nauires & quelques autres fuftes de tout calibre ramaffees des lieux maritimes & proches, felon le loifir & l'occafion bien leftes auitonnees, & armees, ac-E compagné du braue CRILLON, du fage Marquis d'Oraifon, de la Verdiere, du Cheualier de Montmoyan, de Vallauoite, du ieune cadet de la Barben, & de quelques autres Gentilshommes & Capitaines tant du pays que de Marfeille: & en cest eftat plein d'vn genereux defdain, contre la refponfe du Tufque baftard, il alla ioindre en ordre de bataille les triremes Florentines, qui fe faifants redouter aux barbares, & prefques par toute la mer ne s'attendoient à rien moins, qu'à vne telle vifite.

Gentilshommes mandés par le Gouuerneur à Dom Iean & fa refponfe.

Le xxi Iuin. petit combat naual du Gouuerneur & des Florentins.

Ce petit & inopiné combat naual fut alors tant animeufement commencé fous les fignes des clairons, & fi rudement continué, que huict cens coups de tonnerres, dont chacun lançoit vne ronde & flambante pierre de foudre furent lafchés de part & d'au-F tre, non fans la ruyne de quelques hommes fous vn terrible tintamarre d'artilleries, fauconneaux, venrs, & perriers, & le fracaz & bris de quelques vaiffeaux, où ce ieune Prince fe porta auec tant d'affeurance en des combats fi barbares, impitoyables & perilleux, que fans iamais changer de vifage, il auitailla en defpit du routier Florentin, & munitionna Ratoneau, où le contrefort commencé fut trouué de grande importance à Marfeille, & digne d'eftre acheué.

Huict cens coups de canon lafchés à ce combat depart ou d'autre. Ratoneau fecouru & munitionné.

Ceste action fit voir aux moins iudicieux que le grand Duc Prince tres-riche & puis-
sant ne se contentant pas des bornes de la Toscane, ne faisoit ces premiers essays sans
quelque bien grand dessein, comme celuy qui regardant d'vn riuage seur & tranquille, ou de
quelque Phare bien haut le nauire de la France agité de tant de tempestes bastissoit en
ceste attente sur les diuers euenements & la fortune de son tres-auguste Pilote qu'vn
plus grand & noble Archange, que celuy du grand Cosme son grand ayeul auoit en gar- A
de, & conduisoit parmy tant de contraires vents & de perilleuses tourmentes, osant
bien mettre son frere bastard en teste d'vn Prince legitime de l'vne des plus heroïques
races du monde sorty de Roys & d'ancestres, qui n'ont iamais appris que de vaincre &
Combien dura le combat. commander il y a plus de mil ans. Le combat dura depuis vne heure apres midy iusques
à quatre durant les furieuses & bruyantes horreurs duquel vn coup de canon couppa l'e-
Asseurance du Gouuerneur. standard de la galere où estoit cest Heros Lorrain, qui vid tout contre ses flancs trois
hommes tuez & mis en pieces des esclats lancés de ce foudre, sans qu'il fut veu changer B
d'assiette, de couleur, ny de contenance, chacun ayant l'œil sur luy : outre neuf hommes
qu'il perdit tant de ses vaisseaux, que du fort, & quelques autres blessés des briz de
ces durs rochers. Entre ceux-là fut Emery frere germain de Peticard, qu'vn esclat de
ces hideuses & foudroyantes machines, qui ne pleuuent que flammes de souffre, & gres-
les de fer, attaignit par le visage (si qu'il en perdit l'œil droict) sur les rochers de Ratoneau.
Le sieur de Pilles a depuis eu le don des Isles de Ratoneau & Pommegué de sa Maiesté. Sur le faiste duquel Pilles Gentilhomme de Carpentras, qui fut quelque temps apres Gou-
uerneur de Berre & du chasteau d'Yf planta ce fort qu'on y void pour le iourd'huy à sa per-
fection & en tres-seure defense, seruant comme de bride, & de Caualier à ce chasteau, qui
peu apres fut quitté de Dom Iean & des Florentins. Combat qui passa de la sorte autant à la
Le xxii. Iuin. confusion du Toscan, qu'au grand contentement des Marseillois, & à la gloire immortelle C
du Viceroy. Pour lors se trouua de fortune vn certain courrier de sa Majesté à Marseille,
Courrier du Roy mandé à Dom Iean par M. du Vair. que le President du Vair manda le lendemain à Dom Iean pour luy faire entendre l'esbahis-
sement, auquel il estoit, de ce qu'il s'attaquoit ainsi audacieusement au Roy, lequel en seroit
aduerty d'vne extreme diligence, à fin d'y apporter tel remede qu'il iugeroit necessaire, ne
pouuant comprendre comment le grand Duc osoit vser de tel deffy contre vn assés plus
Lettre d'excuse du Florentin au Roy. grand & puissant Prince que luy, sans en rien estre offensé. Surquoy le Florentin apres s'e-
stre honnorablement excusé, auec vne specieuse protestation, que ce qu'on luy auoit mâ-
qué de parole l'auoit porté à ceste action, escriuit par le mesme courrier vne belle carte de
iustification à sa Majesté qu'il adressa à Bonuisi banquier de Lyon : de sorte que le Duc de D
Guyse qui ne vouloit estre circonuenu par la preuention du Toscan, depescha de ce mesme
pas au Roy Doria Gentilhomme de Marseille, qui s'estant trouué en tout le succés de cest af-
Doria mandé au Roy par le Gouuerneur. faire, & ne pouuant estre reproché, en donna les nouuelles fresches, faisant vn recit tres-fidel-
le à sa Majesté de tout ce qui s'estoit passé, dont elle loüa grandement le deuoir du Duc son
nepueu, & tous ceux qui l'auoient assisté en vne si bonne occasion.

Le xxiii. Iuin. assemblee tenue à la ville d'Aix. Le doubte estoit grand, que le precipité voisinage des Florentins ne deuint tres-conta-
gieux à la ville de Marseille, à la Prouince, & par mesme sorte à l'Estat. Il alloit en ce
fait de l'œil, & de l'honneur du Vice-roy, qui recognoissoit tres-bien la ruyne, que le
mespris d'vne telle chose trainoit en queuë. Ce qui donna ouuerture à vne assemblee E
que les Communes tindrent à Aix, où le Gouuerneur d'vne heroïque & tres-agreable pre-
sence sans aucun fard de paroles vsa de ce mesme langage.

Proposition du Gouuerneur faite à l'assemblee. Messieurs il n'est pas icy besoin de vous representer, les entreprises que le Roy d'Espagne,
le Duc de Sauoye, & le grand Duc dressent iournellement contre Marseille, ny combien de
ferremens & de machines ils emploient pour arracher vne piece, au gain de laquelle ils se
persuadent, qu'ils pourront bien facilemēt attacher tout le corps de ceste Prouince : puis que
c'est chose que chacun de vous void à l'œil, & touche mesmes au doigt. Bien vous veux-je
dire haut & clair, que le deuoir de ma charge, & l'authorité que i'ay en ce pays bandent si
roidement tous les ressorts de mon esprit à la conseruation d'vne tant importante place, que F
ialoux du repos public, & du bien des bons & fidelles subjects du Roy, ie suis venu à ces seu-
les fins vous dire fort franchement le besoin que i'ay d'auoir des forces, & des moyens assés
puissants pour dissiper tous ces nuages, & ces dommageables desseins, & vous garantir tout
ensemble d'vne triste & miserable fortune, qui desia pend sur vos murs, sur vos toicts & sur
vos testes. C'est pourquoy sans autre plus roide persuasion estimāt qu'vn tel & si proche peril
vous sollicite & poind assés, ie vous cōiure à bō esciēt d'apporter tout ce que vous iugerés au

parement d'vn coup de consequence si malheureuse, ainsi que du mien i'y apporteray ma propre personne & mon sang, autant franchement & d'aussi bon cœur, que i'ay desia fait assés voir aux occasions plus sanglantes, & aux endroits qu'il faisoit plus chaud combien i'en fay peu de cas, au prix du seruice du Roy, & de vostre conseruation. Ce que i'ay tellement resolu, que là où vous vous rendrez negligens à ce deuoir, ie n'arresteray pourtant d'vser de mon authorité, & d'entretenir non seulement les gens de guerre qui sont en pieds, ains de les augmenter & mettre en campagne, selon que le temps, les A occasions & la presente necessité m'en donneront les aduis. Car ie ne veux en façon quelconque estre responsable à l'endroit de sa Majesté, qui m'a donné ce pouuoir d'aucune sorte de malencontreux euenement en ceste Prouince, que ie veux & doy conseruer tant que i'auray l'ame au corps assés plus que ma propre vie.

Ceste remonstrance que le Prince prononça fort hardiment sans sortir toutesfois des bornes d'vne heroïque modestie fut suiuie par le President Cotriolis, lequel d'vne voix redoutable qui portoit quelque sorte de terreur attachant son commencement à ses dernieres paroles, leur dit ainsi.

B Messieurs il est encor moins necessaire de vous representer la fidelité & l'affection que vous auez tousiours portee à vos Princes naturels, & à vos Gouuerneurs ses Lieutenants, & Vice-roys, principalement à ce grand Henry, l'vn des plus augustes & victorieux Monarques, que ceste tres-chrestienne Couronne aye decoré depuis douze cens ans en çà: & à ce magnanime & genereux Prince, les actes heroïques duquel prescheent assés incomparable fidelité, & le desir continuel qu'il monstre tant au bien de son seruice, qu'au repos de ce pays. Mais bien les eminens perils & le naufrage cruel, qui menaçent outrageusement la ville de Marseille, & les ruynes qu'vne telle & si puissante Cité tireroit apres sa cheute si vous ne vous y opposiés. Il va en cest affaire de la conseruation de la plus precieuse chose du monde, qui est vostre liberté. Que si les estrangeres dominations C venoyent à bout de leurs ambitieux desseins, & y mettoient vne fois le pied: helas quelles sortes de malheurs ne sentiriez vous? Vous vous verriez chassés de vos maisons, bannis de vos murs, despouillez de vos biens, priuez de vos Temples, interdits de vos Autels, & en somme abandonnés de vos Dieux tutelaires & domestiques. Vous verriez vos enfans meurtris, vos femmes deshonnorees, vos filles rauies, vos moyens pillés, & vostre race à l'Hospital. Vous verriés les monasteres violés, & les vierges desflorees auec tant d'actes deplorables & barbares, que suiuent comme accidens inseparables, les changemens de maistres, & les mutations d'Estats, de coustumes & de loix, que vous seriez contraints d'aller D cercher les habitations des inhabités deserts, & des forests plus sauuages, pour plustost viure auec les loups, que souffrir vn si triste ioug: choses à la verité tellement hideuses & lamentables, qu'elles vous doiuent faire parer vn si funeste & irreprochable coup, & vous inciter à l'employ vif & diligent d'vne occasion où il y va de tant de sanglantes pertes, comme i'espere que vous ferés, & que ie le vous conseille & recommande pour le seruice du plus grand Roy du monde, le contentement de M. le Gouuerneur, le bien general du peuple & vostre grand aduantage.

Reprise du President Cotriolis.

L'Assesseur Badet, qui depuis fut fait Senateur se mit adonc à prendre la parole touchant à luy de parler, & à faire vn fort honnorable remerciment au nom du pays, au Gouuerneur E de la peine qu'il prenoit pour la conseruation de la Prouince, remercia Dieu de ce qu'il auoit garanti ce Prince du mortel hazard que sa personne auoit dangereusement encouru au combat de mer contre les vaisseaux Tuscans, où l'air s'estoit veu tout remply de cris, de coups, de feux, de fumees, d'esclats, de foudres & de tonnerres: & si l'asseura que les Communes violenteroient leurs miseres, & leurs calamiteuses necessités, esquelles elles estoient engoufftees iusques au col, pour le secourir & luy tesmoigner l'affection immuable & passionnee, qu'elles auoient au seruice de leur Roy, & à son contentement particulier: & plusieurs autres belles choses qu'il suiuit conuenables à sa charge, à l'occa- F sion & au temps. Mais comme c'est vn affaire de haut poids & bien mal aysé de ranger toutes les ceruelles d'vn peuple dans vne seule teste, nonobstant ces pressantes & tressages remonstrances, l'assemblee retrancha les vnze cens hommes, que les derniers Estats auoyent accordés à huict cens dont le Prince fut tant aigrement piqué qu'il protesta haut & clair d'en leuer de sa propre authorité en vne telle occasion, attendu qu'il s'asseuroit tresbien, que sa Majesté l'auoueroit & qu'elle auroit assés plus agreable vne telle leuee d'hommes, que de voir enleuer Marseille. A quoy ne fut ny contredit ny repliqué.

Reprise de l'Assesseur Badet pour le tour d'huy Conseiller.

Retranchemẽt de gens de guerre.

Le xxix. Iuin: Galeres Espagnoles à la Croisette que le Gouuerneur va recognoistre.

Sur les deliberations de ces affaires le Prince reçeut lettres du President du Vair, & de Pericard, par l'ouuerture desquelles ayant appris, que les dix-huict galeres d'Espagne, qui rodoient aux Isles d'Yeres auoient abordé la croisette, assés pres du chasteau d'Yf, il mõta à cheual le propre iour du repos accompagné du Baron des Arcs, & de six autres Gentilshommes, qui le suiuirent à la file, auec lesquels apres auoir fait la descouuerte qu'il desiroit A
il reuint sur les six heures du soir à Marseille: trois iours apres il mande Pericard à Aix, pour remonstrer à l'assemblee que les vaisseaux Espagnols venoient de Naples conduits par Dom Pedro de Tollede, & que ioincts aux cinq galeres Tuscanes deux sans plus auoient fait le tour à l'entour de Ratoneau, comme pour recognoistre l'Isle: tellement que pour le doute qu'il auoit, que ce ne fut pour assieger & enuahir son fort il y auoit mandé tous les Gentilshommes de sa maison pour destourner leur dessein, & s'oster de ceste crainte: priant au surplus l'assemblee d'augmenter les huict cens hommes de cinq cens: à ce qu'il peut auoir vn secours prest & capable en cas de necessité.

Le i. Iuillet. Pericard mandé à Aix pour aduertir l'assemblee de l'approchement des galeres. Preuoyance du Gouuerneur.

Le semblable fit entendre Pericard à la Chambre des vacations: parquoy l'assemblee B
ordonna que l'on payeroit des plus clairs deniers du pays trois cens hommes de surcroit sur les huict cens pour tout le mois de Iuillet seulement. Le Prince qui recognut vn peu apres que la presence de Turne estoit vrgemment requise, partit de Marseille, & fit telle diligence, qu'il se rendit à Aix sur les neuf heures du matin. Vn peu apres qu'il eut disné, il se porta à l'assemblee où en la presence du President Corriolis, & deux autres Senateurs, dont l'Aduocat general Laurens estoit l'vn, il ouurit en peu de mots aux Procureurs du pays ce qu'il auoit au cœur, & l'occasion qui le poussoit à se plaindre, de ce qu'on ne l'auoit point aduerty de la resolution prise en la derniere assemblee, ny de la deputation faite en la personne de l'Assesseur Bader par deuers sa Majesté, non plus que de C
ce qu'on vouloit toucher aux deniers prouenus du bled, qu'il auoit fait prendre au S. Pere, pour fournir aux fraiz de son voyage, quoy qu'ils fussent comme sacrez au siege de Berre. Qu'il n'entendoit & ne vouloit en sorte quelconque, que l'Assesseur fit vn tel voyage, comme inutile & non necessaire: au contraire que ces deniers, & quelques autres fussent imposés pour estre employés à l'assiegement de Berre qu'il estoit tout resolu de mettre entre les mains du Roy, & de nettoyer d'estrangers, suiuant le commandement tres-expres qu'il en auoit de sa Majesté.

Le xviii. Iuillet. Le Duc à Aix où il se plaind de quelques poincts resolus sans son sceu.

Response à l'Assesseur Bader au Gouuerneur.

Au son d'vne telle plainte meslee d'imperiosité faite aux Consuls du pays, leur Assesseur se leuant respondit auec respect & modestie, que ses compagnons & luy seroient grandement marris de ne luy rendre tout l'honneur qu'ils luy deuoient au moins selon leur possible: que si quelque manquement estoit entreuenu ç'auoit esté plustost incautement & par mesgarde, que par aucun meur dessein ny mauuaise volõté: que pour le regard de son voyage au Roy, l'assemblee l'auoit ainsi resolu pour beaucoup de fortes raisons: & que c'estoit à son aduis à elle seule de le reuoquer ainsi que bon luy sembleroit, aussi bien que de disposer de la bource commune du pays, qu'elle auoit à remplir alors qu'elle estoit espuisee selon le subject & l'occurrence des affaires. Neantmoins les gens du Roy adhererent à la proportion & plainte du Gouuerneur, & furent d'aduis de fondre & destiner ces deniers au siege de Berre, prenans en parties formelles les Procureurs du pays, au cas qu'ils n'employeroient l'authorité de leurs chaperons, pour trouuer des moyens suffisans à le dresser: ce qu'ils prindrent d'autant plus à cœur, que tous les gages ordinaires des Senateurs des deux Cours prouiennent annuellement de l'argent des Salins de Berre, dont vn capitaine estranger consumoit tout le profit. D

Les gens du Roy sont du costé du Gouuerneur. E

Amurath Rayz aux mers de Marseille guetté & attendu par les galeres Florentines.

Il faut sçauoir que depuis le seze de Iuillet Amurath Rayz & Chrestien renié, corsaire tres-renommé auoit abordé en ces mers auec vne gallere & trois galiotes Turquesques, outre deux qu'il en auoit laissé au port de Thollon, par telle dexterité que sur les quatre heures du matin venant d'escumer & faire des courses de son mestier, il auoit passé la nuict terre à terre, pour euiter les vaisseaux Tuscans, & les tonnerres du chasteau d'Yf, & s'estoit rendu au port de Marseille, où il auoit seiourné F
presque l'espace d'vn mois. Les galleres Florentines outrageusement desplaisantes d'auoir failly vne telle chasse, dont Dom Iean s'attendoit de faire vn illustre & aggreable present au grand Duc son frere, estoyent aux attentes & aux aguets iour & nuict, pour les attrapper: estimans qu'elles s'estoyent iettees en des pieges ineuitables & malheureux, d'autant que le susdit Amurath auoit par plusieurs diuerses fois tenté des issues, & des heures opportunes pour gaigner le haut, & s'en

allet

aller en barbarie : ce qu'il n'auoit iamais peu conduire si heureusement ny à cachetes qu'il n'eut tousiours esté suiuy & chassé de pres, tellement que le bruit n'estoit que trop diuulgué dans Marseille, que Dom Iean en seroit gorgee, quel fin & rusé pirate que fut Amurath. Mais Amurath qui estoit tout tel qu'on le figuroit ; & par aduanture plus renard qu'on ne le faisoit, pensa bien qu'il auoit besoin de faire quelque tour excellent de son mestier, & d'employer tous les outils de l'art & du dol, pour tromper ses ennemis, & se preualoir des faux semblans qu'il auoit ioué si souuent dont quelqu'vn rencontreroit, comme il aduint.

Amurath vieil & rusé Corsaire.

A

Or comme il eut par plusieurs telles feintes asseuré Dom Iean (lequel auec la plus part des siens estoit descendu en terre, à l'Isle du chasteau d'Yf, tant pour entendre la saincte Messe, que pour se raffraichir de ce qu'il auoit esté en garde la plus grand part de la nuict) il prend si bien le temps, le vent, & l'occasion, qu'il trompe les Florentins & tire la route de Barbarie le onze du mois d'Aoust apres s'estre moqué d'eux, & de leurs vaines poursuites. Ce qui les mit en tel despit, que dix iours apres Dom Iean tout honteux en soy mesme d'auoir failly vne telle proye, dont il n'auroit pris le prix de cent mil escus, donna des rames en l'eau, & quitta le chasteau d'Yf vn peu apres que l'Archeuesque Vallegrand fut arriué de la Cour.

Le xi. Aoust. Amurath trõpe Dom Iean & se sauue brauement.

B

Le xxi. Aoust. Le chasteau d'Yf quitté par Dom Iean.

Vn certain homme nommé Pierre Neron (noms assés mal accordans) natif de Caen en Normandie aagé de trente six ans fut veu en ces mesmes iours faisant voir vne pulce enchainee d'vne chainette d'argent composé de cent mailles, qu'elle trainoit en sautelant d'vne merueilleuse facilité. Mais ce qui donna beaucoup plus d'estonnement aux yeux des hõmes furent quatre autres semblables animalots, qu'il fit voir dans vne tres-claire phiole de christal chacun portant son gendarme armé de cuirace, sallade & brassars, auec la lance sur la cuisse, lesquels faisoient mille galantes & subtiles passades, sous les diuers sautellements de ces petits moreaux à iambes de sauterelles, qu'vn peu de chaleur mettoit en fougues & si plaisantes courbettes: merueille de vray qui merite d'auoir rang auec le chariot qu'vne mouche couuroit de ses aisles diaphanes, & mil autres pareils ouurages, que les Histoires n'ont desdaigné.

Le xxx. Aoust. Artifice admirable de quelques puces enchaınees, & portans des hommes armés.

C

Le x. Septemb. Retour de Dom Iean.

Le xxv Septẽb. Le Cheualier Calefati mandé au Duc de Guyse par Dom Iean.

Dom Iean qui auoit singlé à Florence pour aduertir le Duc son frere de tout ce qui s'estoit passé aux Isles durant son sejour, tant de l'attaque nauale, que de l'euasion du Raiz fut veu entrer sur les dix heures du matin le dix du septieme mois, auec ses cinq galeres, & trois gros vaisseaux Polacres au chasteau d'Yf : retour qui n'allarma peu Marseille, & donna d'autant plus à penser, qu'on l'auoit moins attendu.

D

Toutesfois quelques iours apres il manda le Cheualier Calefati auec vne lettre de creance du commandement qu'il auoit de son Altesse, & de la grand Duchesse de le saluer de leur part : en faueur de quoy il le supplioit d'accepter ceste conference d'honneur, à ce qu'il se peut fidellement acquitter de sa charge & de son deuoir. Le Prince reçeut gracieusement le Gentilhomme Italien & son message, se prepara pour l'effectuer honnorablement : & deux iours apres sur les trois heures du soir accompagné du President du Vair & d'vne suitte d'enuiron quatre-vingts ou cent des plus notables de Marseille monta fort lestement couuert sur sa galere & s'alla ioindre au Florentin, qui suiuy de quelques Gentilshommes & Capitaines, luy venans au deuant pour le saluër en Prince, fit lascher tous les tonnerres de ses vaisseaux & de ses forts non sous des feux & des bruits, chassans des foudres de ruyne & de malheur, mais sous des flammes & des bourdonnements de bon recueil & d'honneur : si que aux faistes des tours on vit au mesme instant flotter diuerses banderoles, en signe de bien-vueillance, & d'allegresse. A l'enuy dequoy Ratoneau, pour ne se monstrer inciuil à son conseruateur, fit vne pareille musique, quoy qu'elle ne fut si bruyante : de sorte que l'air fut tout en feu, & en bruit, comme par vn soudain tonnerre, qui en grondant horriblement creue le ciel & la nuë, en quenë d'vn flambant esclair, qui s'euanouyt en vn clin d'œil. Apres ces aubades & les reciproques receptions les deux Seigneurs parlementerent ensemble sur l'Isle d'Yf, & iugea chacun à leurs actions & contenances, que toutes choses alloyent bien.

Le xxvii Septembre. Le Gouuerneur se va aboucher auec le Seigneur Florentin.

E

Signes de resiouyssance aux forts.

F

Ceste entreueuë se fit auec tant de signes d'honneur & d'amitié, & auec telles paroles, que Dom Iean prononça haut & clair qu'il remettroit tousiours fort fidelement & le chasteau, & l'Isle de Pomegué au plus simple mandement qu'il en receuroit de sa tres-chrestienne Majesté, puisque le grand Duc, duquel il dependoit entierement, le luy auoit ainsi

Parolesde Dom Iean au Gouuerneur.

Collation magnifique faicte par Dom Iean au Gouuerneur.

commandé. A quoy le Prince respondit, que le trouuant de telle & si bonne volonté
il luy offroit tout ce qui dependoit de luy : taut pour le respect du grand Duc, que pour
son merite propre. Et ces discours acheuez auec toute paix & respect, les tables se trouue-
tent à vn instant couuertes, sous vn tres-beau pauillon, que Dom Iean fit dresser d'vne
fort magnifique & somptueuse collation de drageés, confitures, pastes de Gennes & vins A
tres-exquis, dont il auoit fait venir à ces fins tout l'appareil de Marseille : ou le Prince auec
toute sa Noblesse merueilleusement satisfait, & content du Seigneur Florentin se rendit vne
heure apres.

Le i. & ii. d'Octobre. Assemblee à Aix.

Le Roy estoit tresbien aduerty que le port de Marseille s'en alloit tout vague, comble, &
desert, tellement qu'il auoit besoin d'estre remis en son ancienne dignité pour tenir
les costes nettes, & l'Espagne en discipline. Ce subiect porta le Prince à Aix où il arriua
le premier du mois d'Octobre, pour se trouuer à l'assemblee des Communes qui se com-
mença le lendemain à vne heure apres midy dans le grand cenacle des Iacobins : la
il presenta & fit lire tout hautement deux patentes Royales, donnees au camp d'A- B
miens. Le vingt sept du mois d'Aoust, dont les paroles contenoient la leuec d'vn certain im-
post d'vn escu pour feu, pour l'entretenement de quatre galeres construites de neuf de-
stinees au port de Marseille : & d'abondant que le nombre des foüagers accordés par le
pays au Gonnerneur pour le siege de Berre (seule place de contrebande en la Prouince) se-
roient commandés par tels Capitaines qu'il aduiseroit. Pour l'entretenement & sou-
stien desquels, suiuant le pouuoit absolu que sa Majesté luy en donnoit par les mesmes
lettres, il pourroit imposer & leuer deniers tant que le siege dureroit. Cas adue-
nant que les Procureurs du pays se rendissent rebours & languissans de le
faire. C

Impost d'vn escu pour feu destiné à l'entretenements de quatre galeres.

Les patentes ne furent pas plustost leuës, que le Prince sortit incontinent pour lais-
ser les voix libres sur la deliberation de ces deux poincts à l'assemblee. Laquelle sans
longueur ny contestation resolut d'obeyr entierement aux commandements du Roy, &
de ployer à la satisfaction du Gouuerneur : tant pour l'importance de l'affaire, que
pour le respect de son merite, & de son authorité. On auoit sçeu comme sa Majesté auoit
victorieusement repoussé les bandes auxiliaires que le Cardinal d'Austriche, qu'on nomme
auiourd'huy l'Archi-Duc, vouloit d'vne audace espagnole jetter dans la ville d'Amiens, dont
graces publiques furent renduës ez Temples sacrés auec processions illustres, & solemnelles
allegresses. Mais bien peu de iours apres ces mesmes demonstrations furent beaucoup D
plus magnifiquement & generalement celebrees auec flammes, tantaremens, bourdon-
nemens, & tonnerres, sans aucuns foudres toutesfois de feux, de trompettes, & d'ar-
tilleries à Aix, Arles & Marseille, & par toutes les villes de Prouence, sur les heureuses
nouuelles de la reprise d'Amiens, où les trophees d'Hernantille, qui l'auoit peu deuant
par vne insolente grace de fortune impetueusement arrachee de la Couronne, sous
nuages & les confus discords des habitans, furent abbatus pour ceder & faire place à
ceux du victorieux & tres-inuincible Henry le Grand, & à la tempeste de ses armes.
Parmy ces festes & ioyes publiques le corps d'Anthoine Suffren Doyen de la Chambre E
de Marseille auec decentes funerailles où estoit le Senat en dueil fut porté à saincte Claire,
au mesme poinct qu'on mettoit en terre vn Religieux de sainct François de l'Ordre des
Freres Mineurs au centieme an de sa vie, qu'on estimoit auoir esté la plus excellente main de
son siecle, à former toutes sortes de lettres & de caracteres, sur tout en liures d'Eglise & de
plain-chant, en quoy il n'auoit son pareil : outre qu'il estoit bon Religieux, & de louable re-
nommee, seul thresor qu'il emporta.

Le iii. Octobre. Processions & graces generales sur l'empeschement du secours d'Amiens.

Le xiiii. Octobre. Les mesmes choses plus magnifiquement celebrees sur la prise d'Amiens.

Funerailles du Conseiller Suffren noble citoyen de Sallon.

Mort de frere Iean le Cordelier escriuain tres-excellent.

Au demeurant les feux de ioye d'Aix, de Marseille & d'Arles ne furent seulement
tesmoignages des triomphes & contentemens passés, ains semblerent estre aduant-
courriers, nonces, & presages d'vne prochaine allegresse, que reçeut le Gouuer-
neur auec la ville de Marseille au second despart de Dom Iean, lequel mettant les F
voiles au vent, & les rames en mer prit la route de Ligorne, & quitta le chasteau
d'Yf sur le declin de Nouembre. Quasi sur le poinct qu'il eut esté perdu de
veuë aborda aux Isles, & entra dedans Marseille l'Ambassadeur du Bastard de
Ferrare, qui s'estant emparé depuis la mort du Duc son pere de tout son Estat,
en vertu de son testament, mandoit aduertir & prier les Princes ses amis & ses al-
liés (dont le Prince Guysard estoit l'vn) pour estre maintenu en la possession de Fer-
rare, que le Sainct Pere par droict de reuersion vouloit reünir à l'Eglise, ainsi qu'il

Le xxiii. Nouembre. Despart de Dom Iean de Medicis.

Le xiiii. Decembre. Arriuee de l'Ambassadeur du Bastard de Ferrare à Marseille.

arriua depuis contraint de fe contenter d'eftre laiffé Duc paifible de Modene, que le Pape luy permit de iouyr & poffeder : combien que les vns l'ayent blafmé de trop de facilité, les autres de trop peu de courage & de faineantife en vne tant ialoufe & ambitieufe occafion, où il alloit d'vne telle & fi bonne ville que Ferrare du patrimoine de fes anceftres, & de fa reputation : voire où le droict fe viole fort librement, quand il s'agit de comman-
A der. Auffi n'eftoit il pas fi hardy que Philippe de Bourgoigne, qui fouloit dire que les Royaumes, terres, & Seigneuries appartenoient à qui les pouuoit conquefter, ny comme les baftards de la maifon de Vitelli, qui font communement mieux formez & plus vaillans que les naturels legitimes.

Dire hautain du Duc de Bourgongne.

Bien peu deuant à Marfeille eftoit arriué le grand Prieur de Champaigne, grand Capitaine de mer, auec amples & bonnes commiffions du Roy de faire conftruire quelques galeres, pour penpler ce tant ample & fpacieux port de mil feptante pas de long, & remettre en fon ancienne puiffance, & formidable dignité, vne ville de quarre mil trois cens pas de tour, des meilleures & plus riches de l'Europe, que pour lors Amiet de Tornier Gentil-
B homme de Marfeille, fieur de Sainct Victoret gouuernoit en qualité de premier Conful.

Commandement du Roy au grand Prieur de Champagne au conftruire des galeres.

D'ailleurs plufieurs beaux actes furent ouys le cinq du dixieme & dernier mois dans la falle doree du Palais d'Aix par plufieurs fameux Aduocats fur vn notable different, meu entre le fieur Iaques Fontaine, Docteur & Profeffeur royal en Medecine, perfonnage tres-excellent : Lagramufe, des Guytamands, & Guerin, tous trois beaux-freres & gendres du Confeiller Sommat, qui fut en fon aage homme de guerre, & de loix, & d'vne humeur plus eftrange & turbulente, qu'il n'auenoit à Magiftrat fouuerain iffu de bonne famille. Or ne reciteray ie point icy ny le fujet de leur querelle (parce que le faite en eft honnorable &
C modefte) ny les excellentes actions & harãgues des Aduocats, ny l'equitable & fort cõfideré iugemét, que l'illuftre facre-Senat en prononça. Car ie ferois vn trop long & fafcheux deuoyement : mais bien par vn trait de recognoiffance immortelle, que cefte tres excellente Fontaine me donna l'eau de vie, en m'oftant celle de la mort : voire, s'il eft licite d'ainfi parler, me tira de la fepulture, & des efpines d'vne longue & incurable maladie du temps, que le Duc de Sauoye eftoit à Aix : tous les plus excellents Medecins duquel par le commandement tres-exprez de fon Alteffe, à qui i'auoy peu deuant prefenté le fonge de Scipion en vers François (matiere conuenable à la faifon) & les plus doctes Phyficiens de la cité par ie ne fçay quelle particuliere eftime & bienvueillance furent en des gros differens
D pour la qualité de mõ mal. Plufieurs auoiét iugé que ma maladie eftoit vne hydropifie vniuerfelle, procedant d'vn fchyrre du foye ou de la ratte, ou à l'aduanture des deux enfemble, à caufe qu'ils voyoient la fuperieure partie de mon ventre tumefiee, & l'endroit du foye & de la ratte outrageufement dur, blanc & enflé. Mais le iugement que Dieu qui me vouloit guerir donna au Docteur Fontaine, portant affez autrement, porta que fi mon foye & ma ratte euffent efté fchyrreux durant l'efpace de cinq ou fix ans, que ce mal m'auoit miné, i'euffe efté vniuerfellement hydropique, & tout confirmé en hydropifie. Or cela paroiffoit faux, pour autant que mon enfleure n'eftoit que depuis le nombril iufques au col : là où
E les vniuerfellement hydropiques font enflez par tout le corps, fi ce n'eft aux bras & à la poictrine, qui le plus fouuent font extremement maigres & fecs à tels malades, comme l'experience le monftre iournellement. Par ces viues & fortes raifons le Docteur Fontaine verfa vn iugement net & bien clair, que c'eftoit vne hydropifie particuliere de la moitié du ventre, & de toute la poictrine anterieure, exterieure & laterale, nee d'vne eau croupie chaffee de tout le refte du corps ez parties ventrieres & poictrinales, & pourtãt gueriffable par le vuidange des eaux corrompuës, & le deffechemét de leurs fources, moyennant l'ouuerture de mon ventre : à quoy ie me foubmis fort librement, apres auoir difpofé de ma moyenne fortune, de quelques ioyaux & diamants que i'ay toufiours grandement aimé, & mon ame, que ie remis ez mains de ce tout Grand, & tout bon Dieu, qui l'a par vne grace non meritee conferuee dans fa mortelle prifon defia au delà de vingt ans, depuis le temps de cefte
F cure tant inefperee & miraculeufe, qui ne m'a point laiffé de queue tant Dieu guerit parfaitement : car cefte fouueraine & celefte Fontaine, pour ne me fruftrer d'vn laborieux & deuot pelerinage que i'auoy accomply à pied l'annee precedéte de Rome à noftre Dame de Laurette fur le plus fort de mon mal auec vn incroyable trauail & beaucoup d'ennuy, accompagné d'vn autre ieune Gentilhomme qui auoit fait ce mefme vœu, voulut au poinct que tout le monde m'abandonnoit fufciter & faire fourdre cefte excellente Fontaine, qui par vne petite fontainette creufee au cofté droict de mon ventre tira contre l'opinion de

Le v. Decembre. Different entre trois beaux freres agité au Palais d'Aix par plufieurs fameux Aduocats.

Maladie eftrãge dont l'autheur fut comme miraculeufement gueri par vn Medecin excellent.

Signes & raifons de la maladie.

Courageufe refolution de l'autheur.

C'eftoit l'an octante neuf l'an deuant la venue du Duc de Sauoye.

Pelerinages aggreables à Dieu, & falutaires aux hommes.

tous les autres medecins, durant l'espace de quatre mois toutes ces eaux puantes & croupies, lors qu'elles estoient sur le poinct de m'estouffer. Ceste inesperee autant qu'immeritee faueur, ie confesse religieusement, & recognoy chrestiennement m'auoir esté concedee du ciel en terre par la faueur gracieuse de la tres-excellente, tres-pure, tres-entiere, & tres-sacree Vierge des Vierges, que i'ay tousiours eu & que i'auray en tres-singuliere reuerence & veneration, tant que i'auray l'ame au corps: en memoire d'vne telle & tant signalee grace, dont i'appans par vn sainct deuoir le petit & vif tableau en ceste Histoire & cest endroit: & encore en l'honneur de celle dont mes ancestres m'ont de pere en fils laissé le nom que les nations estranges honnorent assez plus que ma propre terre. A

La tressacree Vierge tres-douce & tres-propice à ceux qui l'aiment, la seruent & l'inuoquent.

Ie fus certainement si proche de la sepulture, que Louys de Gallaup mon singulier & parfait amy ne douta point de faire ceste inscription, pour dernieres erres de nostre amitié, que l'ay voulu eterniser, ainsi qu'il m'eternisoit. Voicy les mots qu'elle contient.

CAESAR

Inscriptions faites par Louys de Gallaup sieur de Chastueil, singulier amy de l'autheur.

MAGNI MICHAELIS NOSTRADAMI FILIVS, PATRE MAIOR, PÆANE, PICTVRA, ET PLECTRO, VIXIT AMICIS, PARENTIBVS ET PATRIAE ANNOS XXXVI. MORITVR NON ILLACRYMATVS ET INGLORIVS MDXC. LOD. GALLAVPIVS CHASTVELLIVS, SOCIALIS AMICITIAE MEMOR AETERNAE MEMORIAE PIENTISS. POSVIT. B

Voila les doctes paroles que ce bel & rare esprit auoit dedié sur vne table de marbre à la memoire de son cher Cesar, que les toutes puissantes destinees espargnerét pour ce coup là, dont surpris d'vne allegresse incroyable & inesperee il fit ceste autre inscription.

OPTIMO VT MAXIMO STATORI,

PRO SALVTE CAESARI NOSTRADAMO PATRICIO SALLONIO, ILLIVS QVONDAM MAGNI MICHAELIS FILIO RESTITVTA: QVA CAESAR, ET CAESARIS PAEAN, PICTVRA, PLECTRVMQVE PATRIAE, PARENTIBVS, ET AMICIS RESTITVVNTVR.

LOD. GALLAPIVS CHASTVELLIVS, CVLTV SOCIALIS AMICITIAE, MVLTIS PRIMVS, SECVNDVS NEMINI SEMPITERNVM EX ANIMO VOTVM VOVIT. C

Instabilité de ceste vie miserable.

O instabilité de la vie, vous verrez bien tost ce bel esprit qui me vouloit rendre immortel apres le trespas, conduit luy mesme au sepulchre, touché du trait de la mort, qui ne cognoit & ne respecte personne quelque insigne vertu qu'elle possede. Amere & triste memoire, que nous deuons rendre douce & domestique à nostre esprit par la cótinuelle meditation d'vne chose ineuitable, à fin de teniure à iamais sur le poinct que nous mourrons.

Belle & saincte ordonnance sur vn vieil abus de Prouence.

Cest aggreable destournement, où le procez du Docteur Fontaine nous a fortuitement tiré, ne nous a point tant ietté hors de nostre grand chemin que nous l'ayons perdu de veuë: nous y voyci bien tost remis. Chacun sçait que la foire tres-opulente qui se tient à la ville de Beaucaire le vingt & deux de Iuillet, iour dedié à la feste de la tres-passionnee & repentie Amante du Sauueur, est l'vn des plus celebres, fameux & mieux fournis Empores du monde: car tous les plus riches marchands de l'Europe y abordent vne fois l'an, auec les plus exquises, riches & precieuses denrees, raretez & galanteries que l'on puisse desirer pour toutes sortes de besoins, plaisirs & commoditez. Or soit que le nom de ceste saincte soit venerable en Prouence, tant pour le premier abbord qu'elle fit à Marseille incontinent apres la mort de son diuin maistre, où elle prescha la foy, & conuertit le Seigneur de la cité, que pour la saincte & deuote Baulme, où elle passa dans le creux rencontré au nombril d'vn haut & solitaire rocher, les trente ans de son heureuse penitence & acheuant sa vie le vingt & deux de Iuillet iustement dix mois & treze iours apres la mort du Lazare de Bethanie, qui deceda à Marseille le dix-sept de Septembre l'an octantieme de la Natiuité: si que Prouence en a les saincts corps. Soit que la cueillette des grains arriue en ces mesmes saisons, & donne moyen & commodité aux debiteurs de se desobliger & affranchir des menaces de leurs creanciers: tant y a que presque toutes sortes de contrats portent les termes des payemens à ce iour. Et pource que le vulgaire & les tabellions mettoient tousiours indifferamment, ou plustost irreuerémét par vn abus inueteré & souffert durant le cours de plusieurs aages simplement à la Magdelaine: le Senat qui s'aduisa, quoy qu'vn peu bien tard de ceste rustique irreuerence sur la pieuse & ciuile plainte d'vn certain bon Prestre, pour corriger vn tel abus, suiui de trop de mespris, ordonna par souuerain iugement, qu'à l'aduenir elle seroit qualifiee en tous actes, procedures, & discours du titre de Saincte, par vn consideré & fort sainct auisement, dont l'oubly n'estoit peu commun parmy les Notaires de Prouence, voire mesme les plus doctes & fameux, qui tousiours depuis l'ont honnoree, selon sa saincte qualité, d'vne plus decente façon. D E F

En quel temps moururent S. Lazare & la saincte Magdelaine.

Non guiere apres le grand Prieur de Champagne apres auoir fait entendre ſa commiſ-
ſion aux Conſuls d'Aix, où il arriua le neuf du dixieme mois, alla à la ville d'Arles pour y
tenir ſon chapitre, accompagné du Baillif de Manoſque homme tout blanc, barbe & che-
ueux, quoy que vert & robuſte : à la verité iſſu de la tres-noble & ancienne maiſon de Graſ-
ſe, du Bar, & fort ſplendide en ſon train : mais au demeurant ennemy iuré des paunres, &
A de la plus barbareſque humeur qu'on ſçauroit imaginer : nature, à ce que l'on croit qu'il
auoit priſe d'vne inueteree accouſtumance, & par vn tres-long & cruël ſeruage, qu'il auoit
eſprouué ſons mil indignes & ſanglantes baſtonades à dos & à ventre parmi les Turcs
& les Barbares, ez mains deſquels eſtant tombé lors qu'il n'eſtoit que Cheualier, il fut plu-
ſieurs ans eſclaue. Puluinel, dont i'ay en autre endroit parlé d'vne peu plus douce &
mieux cultiuee nature, car le Dauphiné ſemble auoit cela de propre, arriua quelques iours
apres à Marſeille, mandé de la part du Roy, pour confererauec le Duc de Guiſe de plnſieurs
choſes, dont il auoit expreſſe, & ſecrette charge : puis partir le lendemain, prenant le che-
min de la Cour, diſparoiſſant de Prouence ainſi que l'an diſparut. Annee qu'on peut re-
B marquer pour l'vne des plus mauuaiſes qu'on ait veu en Prouence ſans peſte ny guerre.
D'autant qu'il y eut vne ſterilité generale d'argent & de tous fruicts, & fertilité de toutes
ſortes de maladies, meſmement de la picotte, que nous diſons vulgairement petite verole,
laquelle fut tellement enflammee & violente qu'elle arracha vn nombre infini de petits en-
fans du cher giron de leurs meres, & des tetins des nourrices par tous les endroits du pays.
Outre que le bled monta le prix de ſa charge iuſques à douze eſcus d'or, combien qu'il ne
s'en trouuaſt point, & encor moins de l'argent. Si que ceſte pauure Prouince s'en alloit
tomber à la diſcretion d'vne impitoyable & tres-indiſcrette famine, & generale deſolation,
C ſans la bienvueillance de fortune, ou, à plus ſagement parler, la prouidence de Dieu, qui
ouurant les vents de ſes threſors ietta aux Iſles de Marſeille quelques vaiſſeaux Alemands
chargez de bled, qui verſerent vne tres-propice abondance non ſeulement à ceſte grande &
peuplee cité, ains par toute la Prouence : tant Dieu ſçait bien à propos ouurir les coffres de
ſes graces, quand on s'y attend le moins.

Le ix. Decembre. Chapitre des Cheualiers de S. Iean en Arles. Quel eſtoit le Baillif de Manoſque.

Le xx. Decembre. Puluinel à Marſeille.

Annee merueilleuſement ſterile & funeſte aux petits enfans.

Secours ineſperé de Dieu.

Vallegrand qui donne vne illuſtre entree au nonante-huictieme Soleil du ſiecle entra
dedans le Senat ſur les huict heures du matin que l'an auoit quatorze iours pour vne telle oc-
caſion. On ne peut ſainement nier, que les Religieux qui marchent ſous le nom & l'enſei-
gne de IESVS (nom ſur tous autres noms autant doux comme adorable) n'ayent enſemencé
D par toutes les parties du monde les bonnes lettres, & les bonnes mœurs ioinctes à la pieté
Chreſtienne, voire meſme iuſques aux terres incognuës & aux Indes. Et que de leurs fer-
tiles eſcholes & Colleges des admirables, grands & diuins perſonnages de toutes profeſ-
ſions ne ſoient ſortis. Et toutesfois on ſçait comme Dieu pour les humilier & prouuer les a
viſitez, la honteuſe fortune que leur integrité & reputation a couru, les reproches qu'on
leur a faits, & les oſtraciſmes, exilz, banniſſemens, & relegations qu'ils ont innocemment
encourus pour l'execrable forfait d'vne ame deſnaturee, d'vn beliſtre fils de Belial, qui ne
fut iamais de leur compagnie, & n'apprit one dedans leurs claſſes ny tribunes à mettre la
E main au ſang des Roys. Vallegrand donques auoit eſcrit vne lettre au Roy, contenant en
tres-elegantes paroles vne tres-humble ſupplication à ſa Majeſté de trouuer bon, que le
pere Cotton Religieux ſans reproche, de la langue duquel ſemble pluſtoſt couler vne mu-
ſique celeſte, qu'vne voix humaine, & la parole d'vn Ange que d'vn homme, preſchaſt
l'Aduent & le Careſme au grand Temple de Sainct Sauueur.

L'an MDXCVIII. le xiv. Ianuier. Supplication au Roy touchant le pere Cotton.

Sur ſa lettre ſa Majeſté auoit fait reſponſe, que combien que les actions du Ieſuite Cot-
ton fuſſent nettes, & qu'il fut grandement ſatisfait de luy, il ne vouloit toutesfois qu'il deut
continuer ſes predications durãt le Careſme, ainſi qu'il auoit fait ez iours de l'Aduent : tant
s'en faut qu'il entendoit, que tant le pere Cotton, que tous les autres de ſon Ordre ſortiſ-
ſent de ſon Royaume, ſuiuant l'Arreſt du Senat de Paris donné à ces ſeules fins qu'il ne
vouloit alterer. Reſponſe que Vallegrand qui paſſionnoit ce perſonnage ſi rare communi-
F qua au Parlement le quatorze de Ianuier pour cueillir les opinions ſur ce qu'il en deuroit
faire.

Le Roy n'a pour aggreable que le pere Cotton preſche le Careſme à Aix.

Le pere Cotton eſtoit reuenu de Riez depuis trois iours pour accomplir ſa promeſſe, &
ſon Careſme (auquel il s'eſtoit illuſtrement preparé) à Sainct Sauueur, lors que Vallegrand
qui deſiroit d'vn deſir paſſionné ce rare & tant excellent perſonnage, que le Ciel reſeruoit à
noſtre grand Roy, alla remonſtrer au Senat aſſemblé en corps, comme il auoit employé
toute ſa diligence, pour, ſuiuant la reſponſe de ſa Majeſté, trouuer vn autre Predicateur

Le xxiv. Ianuier. Remonſtrance de Vallegrand au Senat touchant le pere Cotton.

digne

digne de tenir son lieu. Mais que ses recerches auoient esté tellement vaines & sans effect, que tous les hommes de trie, voire mesme les ordinaires & peu choisis estoient pourueus & arrestez ez diuerses chaires de Prouence.

Pour euiter que la ville capitale ne tombast au scandale d'estre despourueuë & deserte, & le temple principal & plus illustre par vn pernitieux exemple d'estre muette durant vn si sainct & deuot temps, il estoit d'aduis que le Iesuite Cotton, qui s'estoit tant modestement & dignement porté en toutes ses predications, & auoit nourri les ames plus religieuses d'vne manne si celeste, continuast ceste mesme pastnre celeste durant le Caresme, à tout le moins iusques à ce qu'on eut receu plus amples nouuelles, & plus expres mandemens de la volonté du Roy, qui pourroit bien changer d'aduis. A quoy le Senat respondit que c'estoit à luy seul comme Archeuesque & Pasteur de pourvoir à ses brebis, de telle sorte que son parc fut muny de bonnes clayes & d'vn si bon chien, qu'il n'en peut encourir reproche, ny la Cour reprehension, remise entierement à tout ce qu'il en feroit. A

Le xxiiii & xxv. de Feurier. Le Gouuerneur à Aix où se tiennent les Estats, & Vallegrand fait la proposition.

Quelques temps apres le Gouuerneur se rendit à Aix, pour y tenir les Estats commencez à la salle doree le lendemain de son arriuee ez derniers iours du second mois : l'Archeuesque Vallegrand qui a vne grace de parler accompagnee d'vne perpetuelle facilité, Prelat autant bien versé aux langues, aux sciences, & aux histoires que autre de France, fit la proposition, d'autant que le President Corriolis à qui touchoit l'action de ceste ouuerture se trouua de fortune aucunement indisposé. Il fila son discours d'vne telle eloquence, qu'on eut iugé que c'estoit le canal d'vn fleuue, qui luy iettoit sans arrester son eau, ny son pas, les paroles en la bouche par telle abondance, que iamais on ne les voyoit tarir, auec mille belles & doctes fleurs diuersement esmaillees, que versoient les ondes de son discours, sur le suject qu'il proposoit. B

Le port de Marseille desgarny de galeres.

Le Prince estoit colloqué au plus haut siege, aupres de luy ce Prelat, Pericard Conseiller d'Estat, & Sertes President des Generaux d'vn costé, de l'autre estoient assis les Euesques de Marseille de Gap & de Vence, le Comte de Carces, & quelques Vicaires. Or estoit le port Marseillois de ce temps tellement deserté de galeres & abandonné, qu'au lieu qu'il en souloit auoir vingt-cinq ou trente d'ordinaire, bien armees d'ames & de rames, pour aller en courses & en combats, à peine luy en voyoit on deux malotrues & debiffees. Chose non seulement lamentable, ains grandement dangereuse : puis qu'on sçait fort bien comme Pierre d'Aragon surprit, traitra mal & fourragea ceste riche & puissante ville l'an quatre cens vingt & quatre, où ceste malencontreuse surprise est au long deduite, l'ayant trouuee despourueuë & presque en pareil estat & misere : combien que ce qu'elle estoit sans chef & conducteur en vn tel besoin d'affaires fut sa principale ruyne. Tel & semblable malheur que le Duc de Guise, Prince en tout bien aduisé auoit peur de rencontrer donna occasion à ceste assemblee : où apres auoir mis en auant quelques choses touchant les affaires, il auoit presenté lettres, pour faire cottiser le pays sur l'entretenement de douze galeres, qu'il demandoit au port de Marseille, comme l'vne des meilleures forteresses tant de la mer que des murs : ains comme chasteaux legers & volants sur les ondes d'vne merueilleuse allegresse, garnis d'hommes d'armes, d'aisles & de tonnerres contre les fustes des Mores & des Barbares, lesquels sentans ce port fameux ainsi desert faisoient mille courses & voleries sur les vaisseaux passagers, tant de charge que de guerre, & mesme sur les marchands, qui par mille perils mortels à la discretion des tempestes impitoyables & bruyantes apportoient auec infinies tres-exquises marchandises toutes les choses necessaires aux diuers & iournaliers besoins des citoyens & de la cité. Mais tant s'en faut que les Estats se rendissent ployables à demande si raisonnable, que tout au rebours de la saine intention du Prince, ils retrancherent les huict cens hommes entretenus, reduits à cinq cens, & à trois mil escus pour vne fois, sans y comprendre neantmoins sa compagnie d'ordonnance, ny son ordinaire garde. C D E

Galeres sont chasteaux volans de mer.

Hommes de guerre retranchez.

Le xiii Mars. Le Nonce du S. Pere à Aix.

Le iii. May, iour de Dimanche, & de l'inuention saincte Croix processions generales à Aix.

Ceste assemblee dura iusques au treze de Mars, qu'elle fut close & rompuë, ayant continué seze iours. Au poinct mesme qu'on l'acheuoit, le Nonce du Pape venant de France fut veu à Aix aussi partir qu'arriuer, & prendre la voye de Rome pour l'entremise de la paix, ja toute preste d'estre esclose & publiee, au bien general de toute la Chrestienté entre les deux plus puissants & concurrens Monarques de l'Europe : & le plus illustre & magnanime Duc d'Italie issu de la maison de Saxe. Pendant que le Nonce faisoit chemin, les nouuelles de la Bretaigne reduite & remise à l'obeyssance du Roy donnerent occasion de nouuelle ioye à la ville d'Aix : où le premier Dimanche de May processiõs generales furent faictes, F

& les

& les hymnes de graces, & chants de loüanges entonnez auec concetts de voix & d'instruments, les places enflammees, & les airs illuminez veus par tout en bruit & en feu, en signe de congratulation & publique resionyssance.

Le v. May. Mort de Louys de Gallaup sieur de Chasteuil singulier & parfait amy de l'autheur.

Louys de Gallaup, dont nous auons fraichement produit quelques traits, personnage digne d'honneur & de memoire, contraint & content d'obeyr à l'immuable Arrest des souueraines destinees laissa fort doucement le monde en vn si terrible combat deux iours apres, quoy qu'il n'eut encor acheué l'an quarante-trois de sa vie, au regret general des Muses, & de tous ceux de la cité. Mais quant à mon particulier me laissant heritier d'vn perpetuel souuenir de son nom, dans lequel i'auoy trouué DIVVS APOLLO GALLICVS, & d'vne douleur inconsolable de la perte d'vne ame si noble, en la priuation d'vn si parfait & entier amy, sur qui la mort n'a rien peu, puis qu'il est vray que la vertu ne meurt iamais. Son ayeul estoit venu de Tholose où ceste famille est encor. Quant à l'Enseigne qu'il portoit, composee d'vn Escu d'azur, remply d'vn pan de muraille à trois creneaux d'argent maçonné de sable, sous trois estoilles d'or en chef, elle a certainement merité en faueur de sa non forlignante posterité d'estre appenduë sous l'vne des branches du laurier immortel, dont il estoit couronné, & de viure parmy tant de glorieuses & differentes despouilles en ce petit coin d'Histoire : à fin qu'on sçeut que les recompenses des hommes de lettres, suient Histoirens, soient Poetes, sont de plus excellente duree, & de plus haut & digne prix, que tous les ordres de coliers, & toutes celles des Roys sujectes à l'iniquité de fortune & du temps. Et en somme que la parfaite amitié dure mesme apres la mort.

Son Escu.

Recompense & faueurs des hommes de lettres durent à iamais.

Le xii. May, troisiesme feste de la Pentecoste.

Aduertissemēt donné par les Consuls de Marseille à la ville d'Aix sur quelques accez de peste.

L'Archeuesque Vallegrand estoit en chemin pour le voyage de France depuis le douze du mois, où la derniere feste des langues de feu se trouuoit solennisee : lors que voicy venir vn aduertissement de la part des Consuls de Marseille comme il y auoit eu en leur ville quelque desbauche de santé, & enuiron six coups de traits que la peste, beste contagieuse & terrible auoit lancez à l'hostellerie où pend l'enseigne des trois Violons, par l'indiscretion de l'vn des soldats de Pilles qui auoit charrié ce malheur, de l'Isle & du fort de Rattonean, où quelques hommes estoient blessez. Ceste contagieuse furie qui commença de se faire voir en tant hideux & formidable aspect, auoit ja planté les racines mortelles de son venin infect en quelques maisons de Marseille, & monstroit bien en son espouuantable contenance de vouloir faire du triste & funeste rauage, sans choix d'aage ny de sexe, non plus que de condition. Ce qui allarmant les Procureurs du pays donna suject à la ville d'Aix d'interdire leurs portes aux Marseillois, & occasion au Senat de faire cesser les audiances, & de clorre le Palais, de peur de quelque lugubre & pestifere meslee. Interdictions de portes, estonnemens, & cessations d'oracles qui aduindrent sur le commencemēt de Iuin, au iour dixieme duquel le Gouuerneur arriua à Aix accompagné des Conseillers Arnaud & Bremond, que la Chambre de Marseille auoit commis pour conferer auec le Senat, touchant l'ordre & bon reglement qu'ils deuroient tenir tant à la ville de Marseille, que au reste du pays pour arrester le funeste progrez d'vne Dire tant impitoyable, rauagere & contagieuse. Le lendemain le Prince entra dans le Senat, où les trois Chambres resolurent que pour le danger qui pendoit attaché tant au traffic & negoce, qu'à l'attouchemēt des marchandises, le commerce de Marseille seroit couppé, & cesseroit iusques à tant que autrement fut ordonné: qu'à deux bastides du terriroire seroient mis & stipendiez deux hommes de bien de la ville, tels que les Consuls d'Aix esliroient, tant pour y faire descharger les viures, & autres prouisions necessaires à l'entretien des habitans, que pour prendre soigneusement garde, & empescher que aucuns muletiers ny sommiers se meslassent auec eux. Que si la Chambre de Marseille en vouloit sortir, cas aduenant que la maladie print force, ils en donnassent aduis au Senat qui ne manqueroit d'y pouruoir : finalement que ceux qui viendroient de Marseille de la part du Gouuerneur pour le seruice du Roy seroiēt humainement receus, moyennant bon certificat signé de sa propre main, & non autremēt. Par tel si toutesfois que le mal n'eut rien touché ou blessé de nouueau.

Aux premiers iours du mois de Iuin. Entree d'Aix interdite aux Marseillois.

Le x. Iuin. Le Duc de Guyse à Aix auec deux Senateurs pour conferer touchant le mal.

Le xi. Iuin. Resolution du Senat sur le commerce de Marseille.

Enuiron quatre iours apres Messire Frideric de Raganean Euesque de Marseille enuoya deux missiues par l'vn de ses domestiques, l'vne au Senat, l'autre aux Procureurs du pays. Leur teneur portoit vn aduertissement que ce Prelat leur donnoit, comme le President du Vair & ses Conseillers luy auoient escrit, d'apprester son chasteau d'Aubaigne pour y aller tenir leur Cour, & rendre les actes de Iustice aux plaidoyans qu'ils ne pouuoient continuer

Le xv. Iuin. Lettres de l'Euesque de Marseille au Senat & aux Consuls d'Aix.

La Chambre de Marseille se veut changer à Aubaigne, ce que le Senat n'appreuue.

dedans Marseille, d'où la rigueur implacable du mal, qui de iour en iour s'enflammoit, les chassoit à viue force. Mais le Senat trouuant vn peu bien hastiue & violente (le mal n'estant point encor si violent qu'on le figuroit, la deliberation de la Chambre Marseilloise fit bien & beau response au Prelat, qu'il n'eut à faillir de se bien & soigneusement conseruer, pour ne tomber en quelque mortel inconuenient, & ne mettre en tel danger sa vie, son peuple & son lieu.

Lettres du Senat à la Chambre de Marseille.

D'vn mesme train manda à la chambre, que puis qu'elle auoit asseuré la Cour de tenir pied ferme à Marseille, & point n'abandonner ses murs en vn tel poinct & calamité, où quelques legers accez suscitent bien facilemẽt des excez grands & dommageables, la Cour trouuoit ce nouueau & tant inesperé changement d'aduis bien estrange & prodigieux en des Iuges si resolus, que sorte aucune de pestes ny de tempestes ne doiuent faire esmouuoir: puis que le deuoir ne pouuoit souffrir que la Iustice destinee à Marseille se transmit dedans Aubaigne hors de sa naturelle iurisdiction, & fit la monstruosité de deux Parlemens en vn mesme pays. Au surplus que s'ils auoient eu telle horreur des simples regards d'vne telle furie, & que la crainte d'estre serus les emportast si auant que d'abandonner Marseille: si qu'il fut necessaire pour la conseruation d'vne tant importante piece, & pour le seruice du Roy d'y continuer vne Chambre, que la Cour en ce cas là ne manqueroit pas d'estre nombre de Iuges pour y aller tenir leurs places, & fort genereusement consacrer leurs vies au bien d'Estat & de sa Majesté, pour lesquels ils auoient la pourpre & l'authorité souueraine, sans faire deux corps separés auec scandale & moquerie tres-perilleuse & mortelle. Tant y a que le iour ensuiuant le Prince, & deux Senateurs allerent iusques aux portes d'Aubaigne pour y faire venir la Chambre, estimans de rencontrer l'Euesque selon leur desir: mais la porte fut trop petite, dont l'entree leur fut à pur & à plat interditte, combien qu'elle fut libre au Prince, à qui la presenta tres-gracieusement l'Euesque aduertissant de ce pas mesme le Senat de tout ce qui estoit suruenu, lequel le rechargea plus estroictement que deuant de faire encor meilleure garde, & ne receuoir personne.

Le xvi. Iuin. Les portes d'Aubaigne refusées à la Chambre par l'Euesque de Marseille, suiuant le mandement du Senat.

Le xvii Iuin. Retraitte du Gouuerneur à Sallon.

Le mal alloit cependant tousiours son train, & s'allumoit de plus en plus: le Gouuerneur qui consideta que ceste nouuelle & horrible Megere ne respecte ny Roys, ny Ducs, ny grands, ny petits, ny ieunes, ny vieux, quitta le seiour de Marseille, & s'en vint à Marignané pour prendre retraitte à Sallon, où il se rend le lendemain.

L'autheur esleu pour lors premier Consul de Sallon.

Cesar de Nostradame Gentilhomme de la ville, & des domestiques du Prince, qui depuis le vnze de May auoit esté appellé en la charge du premier chaperon, assez contre son humeur, voire mesme à son absence, auoit esté par mesme moyẽ aduerti par vne sienne lettre de sa venuë, dõt il ne fut en petite peine, ny en peu mortelle apprehensiõ de son abbord, parce qu'il iugea bien que sous l'ombre de ses aisles vn grand flot de Marseillois voudroit iouyr de ce Priuilege, & entrer dedans Sallon (ainsi qu'il arriua) qui estoit certainement mettre tout à feu & à sang: de sorte que le Consul s'en estant plaint à son maistre, & luy ayant remonstré le danger qu'il faisoit encourir aux habitans & aux siens, & qu'il encouroit luy mesmes, eut toutes les peines du monde, quelques gardes qu'il eut fait mettre, de sauuer & defendre la porte, à la concurrence de tant d'hommes, qui comme gens espouuentez, & chassez de quelques fiers ennemis, s'entrepoussans les vns les autres d'vne merueilleuse impatience forçoient les gardes & la porte: si qu'ils entroient pesle & mesle dans nos murs, auec le train & les domestiques du Prince. Abbord dangereux & mortel capable de perdre, & d'infecter toute la ville que Dieu par vne grace particuliere voulut tousiours preseruer, comme par vn euident miraclẽ, de toute sorte de contagion, dont le Consul euita le danger & le reproche, qui luy pendoit sur la teste, s'il en fut mesaduenu. Chacun peut bien cognoistre alors que Dieu se contentoit d'auoir affligé de trois sanglants & malheureux sieges l'vne des plus gentiles, & bonnes villes de la Prouince, que les assauts insoustenables d'vne maladie si cruelle & violente auroit bien aisement desertee, & perduë de fonds en comble. Or telle courtoisie que rencontrerent les Marseillois à nos portes ne rencontra le Docteur Oliuier leur Assesseur aux portaux d'Aix, où il se presenta en vain ce mesme iour sur les sept heures du soir, auec vn bon & ample certificat du Gouuerneur, d'autant qu'il fut contraint d'accepter l'offre & la retraite d'vn logis hors la ville, où luy & les siens eurent grand ioye de se remettre: tellement qu'il porta ce coup non seulement auec aigreur, sur vn tel mespris receu, ains auec paroles piquantes passionnees, & telles que si le Roy ne luy en faisoit raison il feroit rumeur à Marseille. Menaces qui furent tout aussi tost recueillies sans qu'il s'en perdit vn seul mot, & le lendemain rapportees à deux

Sallon miraculeusement preserué sous l'abbord de tant de personnes.

Magistrats, l'vn Conseiller, l'autre Aduocat general, lesquels se trouuerent tout à
poinct sous la Cabane de la principale porte, qui prend son nom du temple de Sainct
Iean à cent ou six vingts pas d'elle, où l'Assesseur s'estoit presenté : car ils estoient
venus là pour deliberer sur son entree. Et furent eux mesmes qui en firent le rap-
port le lendemain au Senat, qui de ce mesme train deputa Commissaire pour infor-
mer sur l'audace de telles paroles tres-mal sonnantes à la bouche d'vn homme de let-
tres constitué en telle charge, à fin d'en aduertir le Roy vers lequel Oliuier disoit aller.

Le xviii. Iuillet.
Paroles de l'Assesseur de Marseille vn peu chatouilleuses.
Le xix. Iuin.
Commissaire sur les paroles de l'Assesseur.

A Le Conseiller Bermōd l'vn des Iuges de Marseille vint iustement six iours apres pour
parler au Senat de la part de sa chambre. Mais n'ayant meilleur rencontre que l'Assesseur
Oliuier la porte luy fut interditte vn peu plus respectueusement, à cause des nouueaux
accez dont Marseille estoit descriee. C'est pourquoy on luy manda quelques Senateurs
auec le Greffier ciuil Estienne bien ciuil de fait & de titre, l'vn des plus honnorables
& courtois personnages de son temps, le plus liberal, & moins tenant en sa charge,
qui ait onc esté deuant luy, auquel Bermond dans le iardin de l'Archeuesque d'Aix,
à dix pas des murailles, rapporta sa legation telle, que Messieurs de la Chambre de-
B mandoient trois Iuges, pour aller tenir les places des Conseillers Suffren, Arnaud, &
Puget, dont le premier estoit sorty du monde, & les autres de Marseille. A quoy fut
respondu que la Cour ne pouuoit faire en particulier ce qu'il demandoit, bien offroit le
President Corriolis d'y aller pour seruir le Roy son maistre, si la Chambre en vouloit
sortir.

Le xxv. Iuin.
Response du Senat au Conseiller Bermōd mandé de la chambre de Marseille.

Durant ceste contagieuse saison les Procureurs du pays qui entrerent en doute, que
le mal de Marseille ne trainast en queuë quelque ineuitable meslee s'aduiserent d'aller
supplier le Gouuerneur de vouloir conuocquer les Estats à Sallon, où pour lors il estoit
C retiré tant pour l'amœnité de l'air, la commodité du logis, la conuersation des Dames
& des Nobles, dont la ville est assez honnorablement peuplee, que pour s'esloigner
des traits mortels & de la portee de la maladie. Les trois ordres y furent donc assem-
blez le premier iour de Iuillet, & finirent le troisieme, non sans vn soin incroyable
& importunement fascheux, qu'il me falut auoir de loger tant d'hommes de differen-
te humeur & qualité en vn lieu fraichement ruyné, pauure, desert & despoüillé de tous
meubles & commoditez, voire de son antique bonneur, ne monstrant que masures
lamentables, enfumees & funestes, auec vn doubte perpetuel de voir arriuer quelque
D malheureux accident à la ville, dont pour lors i'auoy la tutelle, & la premiere & prin-
cipale charge sur mon dos & mon espaule, plus fascheuse que tout le mont Parnasse
entier. En ceste assemblee ne receut le Prince qu'vne bien maigre satisfaction, pour
autant qu'elle cassa vn peu inciuilement toute l'infanterie que le pays luy entretenoit,
hormis seulement cent hommes pour tout le mois de Iuillet, & si retrancha & sa com-
pagnie d'ordonnance, & son ordinaire garde de scopetiers, dont il s'offença tellement,
qu'il en escriuit au Roy par vn Gentilhomme exprez qu'il despescha le lendemain. Sur
le train de ces choses le Comte de Carces se rendit à Aix accompagné de Tourte-
uez, la Verdiere fils de sa sœur, Vins & sainct Iannet, auec lesquels, la pointe du iour
E n'eut plustost paru qu'il mit le pied à l'estrier, pour aller prendre congé du Gouuerneur
à Sallon, où apres ce deuoir rendu il print la poste & le voyage de France.

Le i. Iuillet. Assemblee d'estats à Sallon, où le Gouuerneur n'est satisfaict.
Gendarmerie reduite à cent hommes.
Le ii. Iuillet, iour de nostre Dame des Lassez.
Voyage du Cōte de Carces en Cour.

Comme le bien suit le mal, la peste est suiuie de la paix, peu de iours apres le despart
du Comte le Prince se rendit à Aix, où sur les neuf heures du matin il se porta à la
grand salle de l'audience pour fortifier de sa presence la publication de la paix, faicte
entre le tres-Auguste & Grand Henry IV. & Philippe second du nom, l'vn Monarque
des Gaules, & l'autre Roy des Espagnes, y compris Charles Duc de Sauoye son beau-
fils. A ceste solennelle audience furent presens les Presidens de Corriolis, de Chaine,
& de Piolenc, auec toute l'illustre assemblee de ce sacré corps couuerte de riche escar-
F latte Tyrienne. Et si se monstra l'Aduocat general Laurens admirable en vne action
qu'il continua de toutes les choses passees en ceste desolee Prouince rompuë de toutes
parts, à la loüange de la paix, & de la Iustice, du Roy & du Prince, auec son eloquence &
son abondance accoustumee, suiuant la closture & conclusion de son tres-excellent dis-
cours le Senat ordonna en premier lieu,

Le xi. Iuillet. Paix publiee à Aix en robes rouges.

Que la souueraine volonté de sa Majesté touchant la paix seroit mise au registre de
la Cour, & publiee à son de trompes par tous les lieux & quarrefours d'Aix.

Et qu'à ceste publication assisteroient les Greffiers & Secretaires tant ciuil que criminel,

Ordonnance du Senat touchant la paix. Premier article.

les Lieutenants general & particulier, le Preuost des Mareschaux, le Viguier & les Procureurs du pays, auec les plus notables Gentilshommes & Consulaires principaux de la cité.

Article second. Que l'Hymne des graces publiques seroit chanté dans le temple de Sainct Sauueur le mesme iour, les generales processions, & les flammes d'allegresse remises au lendemain.

Article troisieme. Que tous les Archeuesques, Euesques & Prelats de la Prouince seroient aduisez de faire celebrer les mesmes graces & signes de ioye chacun à son Dioecse.

Article quatrieme. Finalement qu'inhibitions seroient faictes à tous subjects de sa Majesté d'enfraindre ou violer la paix, à peine d'estre declarez attaints du crime de leze Majesté, & de souffrir les honteux supplices, esquels on liure communement les infracteurs & troubleurs du repos public. Parquoy extraits en seroient laissez au Procureur general, pour estre mandez, leus, publiez, enregistrez gardez & obseruez de poinct en poinct par toutes les villes, villages & lieux de la Prouince.

Le xii. Iuillet. Procession generale. Le xiii. Iuillet. Feu de ioye suiui d'une excellente musique. Cest Arrest fut executé le mesme iour, le lendemain à neuf heures du matin se rangea B
& mit en ordre la procession generale, où assista le Vice-roy, & tout le Senat en pourpre. Le iour ensuiuant, le bucher destiné à la place des Iacobins aux flammes de ceste publique ioye, eut l'honneur d'estre allumé de la dextre du Gouuerneur, des mains des Consuls, & de quelques principaux Nobles de la cité, auec vne tres-belle decence & ceremonie. Car le Psalme royal qui porte en queuë vne oraison à la faueur du Grand Henry fut chanté par la musique de Sainct Sauueur, sous vne melodie de voix, de serpents, de cornets, & de violes tres-excellente & diuine, & vn silence admirable sur vn theatre qu'on auoit à ces fins dressé. Tant que le chant dura, le Prince, les Consuls & tous les cinq quartiers de la ville, en nombre de huict à neuf cens hommes tous en armes, auec tout ce grand amas & concours de peuple, qu'vne telle & tant generale solennité auoit attiré en C
ceste place, voire aux fenestrages & toicts des maisons furent tousiours à genoux teste nuë, auec larmes & contenances d'vne indicible allegresse : si qu'à peine la Musique *Ioye incroyable du peuple.* eut acheué les dernieres paroles de l'oraison royalle, qu'on ouyt au mesme instant, comme sortant d'vne seule bouche, ou de quelque voix esclattee d'vne roche par vn soudain coup de fondre vn cri de *Viue le Roy* tant esclattant & hautain, que la terre en sembla trembler, les edifices s'estonner, & le ciel s'ouurir & fendre tout à coup, sous les saluts bruyants des mosquerades, harquebusades & scopeteries laschees de mesme mesure, des tonnerres, des *Tonnerres de cannonades auec sons & bruits de trompettes.* cannonades, & rintamarres des boëtes, des tantaremens des trompettes & des hennissemens des clairons. Au surplus le grand & principal feu representa la forme d'vn chasteau, *Inuention du principal feu de ioye.*
composé de cinq Pyramides, dont la maistresse du milieu portoit vn petit donjon, au sommet duquel de la hauteur de deux cannes estoit en pieds vne Adrastee, Tisiphone, ou D
Discorde toute confite & farcie d'artifices flambans de mille Italiennes & rares inuentions de moulinets, fuzees, rouës & fontaines de feu : quatre Gorgones auec leurs cheueux de vipereaux entortillez estoient aux quatre Pyramides, que je laisse aux cerueaux plus subtils & moins pressez d'interpreter à leur fantasie, me contentant d'en faire vne simple & naïfue peinture d'vne seule couleur. Le Gouuerneur qui par vne heroïque vaillance hereditaire à sa maison sous la victorieuse espee, & le nom redoutable de son Roy auoit chassé les monstres & les prodiges de Prouence merita tres-dignement de presenter le premier flambeau,
auec ceste mesme dextre, qui les auoit combattus & terrassez à ceste flamme, laquelle E
mettant ainsi l'air en tonnertes, le ciel en feu, la terre en ioye, & la ville en feste, en laissa trois iours apres les bruits & les esclairs aux oreilles, & aux yeux, & les petillements, la fumee & les cendres iusques au premier du mois d'Aoust, que Berre fut nettoyee & remise entre les mains du Vice-roy, en faueur du tres-victorieux & grand Auguste François.

Le xv. Iuillet. Achard Secretaire du Duc de Sauoye, vers le Duc de Guise. Ceste paix tant attenduë & desiree fut publiee par toutes les villes, & les lieux de la Prouince autant au grand contentement des ames plus tranquilles & sages, qu'au desplaisir des plus deuoyees & turbulentes, quoy que le fardeau des armes eut ja rompu les plus F
robustes, lassé les plus insatigables, & temperé les plus violents, sous tant de communes ruines, de pertes & de malheurs, qui ja auoient continué autant que le siege de Troye.

Le Duc de Sauoye, qui est vn illustre & bien heroïque tesmoin, comme compris en ceste paix manda ce mesme iour Achard l'vn de ses principaux secretaires, lequel se rendit

vers le Duc de Guise le quinze du mois auec des lettres de creance, & commandement au Capitaine Alexandre Gouuerneur de Berre de luy remettre la place & la quitter entierement. Achard alla le iour ensuiuant à Berre, où arriué sur les vnze heures du matin, il presenta ses lettres au Capitaine, auquel il exposa de viue voix la volonté de son Altesse sur le quittement de la place. Alexandre se rendit à Sallon quatre iours apres, alla trouuer le Duc de Guise, & luy declara qu'il estoit prest de rendre la place suiuant le commandement qu'il en auoit de son Seigneur: le suppliant tres-humblement de luy faire payer ou asseurer
A quelque somme de deniers qu'il pretendoit luy estre deuë: la responce que le Capitaine Jean receut ayant esté toute telle qu'il desiroit il aduertit le Duc Lorrain, comme le Cheualier de Chastueil Gentilhomme d'Aix de la famille de Tressemanes, l'estoit venu pratiquer, & solliciter de rendre Berre au Senat (car vous n'ignorez plus à mon aduis que c'est de là que tous les officiers de prouence tirent leurs emoluments annuels) & d'abbattre fortifications & murailles: l'asseurant en foy de Gentilhomme qu'il le feroit si amplement recompenser aux Procureurs du pays qu'il n'auroit suject de repentir ny de plainte. Ce
B qu'il n'auoit voulu suiure, n'ayant rien plus donné au Cheualier que la patience de l'escouter: dont le Prince le loüa & remercia humainement. Et ces discours acheuez il reprint le chemin de Berre sur le tard du lendemain.

Le xvi. Juillet. Achard à Berre.
Le xx. Juillet. Le Capitaine de Berre va offrir la place au Gouuerneur suiuant le commandement du Duc de Sauoye.
Aduis donné au Gouuerneur par le capitaine Alexandre.
Le xxi. Juillet. Alexandre retourne à Berre, pour donner ordre à son depart.

Les Procureurs du pays m'auoient mandé aduertir le iour au parauant par message & homme exprez, que ie n'entrasse en aucun ombrage de la bonne santé de leur ville: si que ie pouuoy donner sur leur foy & parole libre entree à ceux qui munis de bons & fidelles bulletins viendroient de la cité d'Aix, laquelle estoit en quelque soupson counert du mal de Marseille. Ce mesme iour suiuant le Gouuerneur qui estoit à Sallon m'en fit, & l'extrait que le Secretaire Paulmier m'en donna signé de leurs mains, & encor suiuant le deu
C de ma charge, ie fis publier la paix, & dresser sur le soir vn grand feu de ioye, où le Prince mesme, qui nous voulut bien faire vn tel honneur, & à la Noblesse de nostre ville, fit prendre les premieres flammes ainsi qu'il auoit fait à Aix. Les autres demonstrations & ceremonies d'allegresse conuenables au temps & au lieu estans auec assez moins de magnificence & brauade que de bonne volonté. Parmy ces publiques ioyes Antelmy & Flotte Senateurs & personages d'assez differentes humeurs, Guiran Conseiller aux comptes, & Malespine homme Noble second Procureur du pays se rendirent à Sallon le lendemain, iour annuellement dedié à la belle repentie, & noble saincte de Prouence. Le Prince les
D escouta paisiblement, & respondit fort sagement à leurs demandes, puis se plaignit grandement à eux de tout plein d'indignitez, qu'il disoit auoir receuës tant des deux corps souuerains, que des Procureurs du pays: mais fort singulierement du Cheualier de Chastueil, lequel auoit bien esté si hardy que de prattiquer Alexandre, pour mettre la place de Berre entre les mains du Parlement, quoy que ses prattiques eussent esté esuentees par celuy la mesme qu'il vouloit par trop indignement prattiquer: & que puis que c'estoit ouuertement & conuertement entreprendre sur son authorité, il en vouloit auoir raison. Or combien que ce Prince soit la mesme douceur: ces dernieres paroles neantmoins prononcees auec quelque aigreur, estonnerent aucunement les Commissaires, qui respondirent,
E que le Senat, ny la ville ne sçauoient rien de toutes ces menees: & que si le Cheualier auoit entrepris de traitter secrettement, c'estoit vne action toute sienne, & pleine d'audace qu'ils desaduoüoient en cela & en toute autre chose contraire au deuoir & au respect du Vice-roy, au nom de tous les deux Senats, & des Procureurs du pays, lesquels n'auoient iamais entendu que de luy rendre tout l'honneur & le seruice que meritent de receuoir les Princes de sa qualité constituez en telle charge par le Prince souuerain: ainsi fut gracieusement adoucie son aigreur par la prudente responce de ces sages Magistrats, dont il fut tellement satisfaict que le mesme iour il manda la Tour, Lieutenant de ses gardes, auec dix de ses scopettes dans la forteresse de *Berre*, où luy mesme arriua le lendemain,
F parti de Sallon accompagné de villes & du Consul Malespine: tellement que tous les canons beants de la citadelle, auec leurs tonnerreux bourdonnemens, mettans tout l'air voisin en fumees roulantes, & en feux de souffre saluërent son arriuee; les habitans crierent à gorge desployee *Viue le Roy*, & firent tout signe de ioye. Ce qui l'incita d'y seiourner quelque peu pour les resiouyr & consoler.

Lettres de santé des Procureurs du pays mandees aux Consuls de Sallon.
L'autheur fait publier la paix à Sallon.
Le xxii. Juillet. iour de saincte Magdeleine. Senateurs, auec le Cosul d'Aix à Sallon vers le Gouuerneur.
Plainte du Gouuerneur aux Senateurs & au Consul.
Responce des Senateurs & du Consul au Gouuerneur.
Le xxiii. Juillet. Le Gouuerneur receu à Berre.

Le premier du mois d'Aoust que les Catholiques solennisent à la memoire des chaines du Prince des Apostres (l'Eglise dit, aux liens) & que Berre deuoit sortir des chaines & liens de Sauoye, le Capitaine Alexandre auec quelques maistres couuerts d'armes legeres, qui

Le i. d'Aoust, iour de S. Pierre aux liens.

Le Capitaine Alexandre va au deuant du Gouuerneur, auquel il presente les clefs de Berre.

marcherent par terre, & quelques harquebusiers conduisans par mer deux canons Sauoyards en reste de son infanterie, faisant tousiours marcher sa compagnie de cheuaux legers, alla vn peu auant hors la ville au deuant du Prince, à fin de le receuoir, auquel ayant fait vne Italienne & profonde reuerence il presenta les clefs de la place apres les auoir baisees. Le Gouuerneur n'eut plustost receu ce tant desiré present, qu'il luy commanda de r'entrer dans Berre, auec tous les Chefs & Capitaines des compagnies, qu'il festoya magnifiquement à disner, auec mille guerriers & beaux propos de table, entamez durant le manger.

Festins du Gouuerneur auec presens de diuerses chaines d'or faits aux Capitaines de Berre.

Quand les tables furent leuees, & que chacun fut rassasié, le Prince fit present de deux chaines du poids de deux cens escus chacune, qu'il mit es cols du Capitaine Alexandre & du secretaire Achard, s'en faisant apporter quelques autres du vaillant de septante cinq ducats, qu'il despartit à chacun des autres Chefs, dont ils monterent iusques au ciel la magnificence & la liberalité de ce Prince, qu'ils ne pouuoient assez hautlouër; lequel comme il eut fait ces presents fit prester le serment de fidelité aux Consuls de Berre au nom de tous les habitans, ausquels il fit derechef crier tout haut *Viue le Roy*. Apres quoy il mit en possession du gouuernement tant de la ville, comme de la citadelle Paul de Fortias sieur des

Le sieur des Pilles a le gouuernement de Berre.

Pilles Cheualier de Sainct Michel, à qui le Grand Henry pour tour plein de bons & fidelles seruices rendus à sa Majesté l'auoit promis & donné. Presques en ces mesmes iours laissa le monde Leonardo Maria Cheualier de Sainct Michel Gentilhomme de la Chambre du Roy, & maistre de camp des compagnies Italiennes, personnage de foy & de tres-noble stature & representation, apres auoir vescu l'espace de nonante ans sans tache aucune de reproche: il estoit Corse de nation de la maison de Casanoua qui porte la tour fermee de la fenestre, de laquelle sort vne main tenant vne clef qu'elle semble presenter tenuë pour noble en Corsegue que portent pour le iourd'huy Francisque Marie sieur de Peyroles & Anton Marie Capitaine du Sainct Esprit ses enfans heritiers de son nom & de sa vertu. C

Le xxix. Aoust. Entreprise sur S. Maximin.

Or comme les bouts couppez des queuës des serpents & lezardeaux remuent encor, & semblent menacer de piquer, combien qu'ils n'ayent ny dents, ny venin: sur les derniers iours du mois quelques desesperez & perdus ramassez du marc puant, & des obscures fondrieres de Pluton se voulurent faire voir, & entreprendre par escalade Sainct Maximin, sous la conduite clandestine & malheureuse d'vn Capitaine saincte Croix, & d'vn autre certain Monnier rentier du chasteau de Bruë: mais leur pernicieux dessein fut bien tost dissippé & descouuert par vn paysan que les Consuls de Sainct Martin de Pailleres, despescherent aux Consuls de Sainct Maximin, lesquels sans negliger vn tant important aduis, D ayants mis les habitans en corps de gardes & veilles en aduertirent d'vn merueilleux soin le Senat & le Gouuerneur par Garnier Viguier de leur ville homme de bon entendement, qui ce mesme iour d'vne extreme diligence se rendit à Sallon, où le Prince estoit tres-griefuement trauaillé d'vne fieure tierce double: la force de la maladie ne pouuant tellement le presser, que forceant ses impitoyables accez, preferant en ceste occasion la publique tranquilité au repos de sa personne, & le seruice du Roy à sa propre vie, contre l'aduis de ses Medecins, il se fit porter à Aix, le huict du septiesme mois iour dedié à l'heureuse Natiuité de la Vierge des Vierges, & le lendemain fut la plus violente tourmente de son mal dans la Chambre des vacations, où il fit condamner à mort Barbier, Minutis, & Quarantaine ieune homme de Marseille, coulpables de ce soudain desbordement, qui les ietta le iour suiuant sur vn honteux & dernier supplice, peu apres branchés aux fourches, en lieu assez esleué pour seruir de spectacle à tous, de miroir aux fols, d'espouuentail aux enragez, de iouët aux vents, & de nourriture aux bestes. E

Deuoir & violence merueilleuse du Gouuerneur.

Le viii. ix. & x. Septembre. Infracteurs de paix suppliciez à Aix.

Le xi. Septembre. Le Gouuerneur porté à Aubaigne suiuant le conseil du Docteur Cassaigne.

La maladie du Prince se roidissoit tousiours plus, & se voyoient ses forces de iour en iour debiliter, & son visage amaigrir auec vn tel desdain aux viandes, & si fascheux desgouttement qu'il ne pouuoit rien aualer, qu'auec beaucoup de violence. Le Docteur Cassaigne citoyen de Marseille, personnage des plus fameux de sa profession, outre le bel esprit qu'il a, desireux de se rendre maistre d'vn si fier mal, & de se maintenir en sa reputation honnorable qu'il s'est acquise iusques icy franche & nette de tout reproche, porta lors F opinion de le transporter au lieu d'Aubaigne pour luy faire changer d'air, où la fieure luy dura depuis le iour de son despart qui fut le vnze de Septembre, iusques bien auant en Octobre, au seze duquel fut faicte & commencee vne assemblee des communes à Aubaigne, à cause de la maladie, & si en partit la Chambre souueraine, laquelle se remit des lors à Marseille, où la santé commençoit d'auoir le dessus, & donner du pied à la peste: ce qui fut le dix & neuf.

Le xvi. & xix. d'Octobre. Chambre remise à Marseille.

L'estat

Le v. Nouembre. *Estat nouueau d'Aix.* *Florentins hors du chasteau d'If tirans en Tuscane.* *Le sieur des Pilles Gouuerneur de Berre, du chasteau d'If, Ratoneau & Pommegué.*

L'estat nouueau d'Aix auoit donné le premier chaperon au sieur Collungues, de la maison des Clappiers, le second à Gauffrid d'ancienne & noble famille de la cité, celuy d'Assesseur estant tombé sur l'espaule du Docteur Audibert, l'vn des plus fameux & entiers du Barreau, au demeurant bien sensé, & tres-capable d'affaires : ils n'estoient entrez en exercice, qu'ils auoient voulu faire vne imposition de vingt mil escus, laquelle fut rudement repoussee & agitee par Aduocats excellents, au mesme poinct que le Prince nettoyoit le chasteau d'Yf ainsi qu'il auoit fait Berre : si qu'il en sortit les bandes Florentines, qu'on vit retirer à l'Isle de Pommegué, & là attendre la galere, qui peu apres les vint prendre & charrier en Tuscane, y mettant d'vn mesme train, suiuant le commandement de sa Majesté, le sieur des Pilles, qui par ce moyen & ce don se trouua Gouuerneur de Berre, & du chasteau d'Yf qu'il a possedez depuis, auec les Isles & les forteresses de Ratoneau & de Pommegué en toute bienvueillance, splendeur & fidelité.

Le xv. Nouembre. *Le Gouuerneur à Aix au retour d'vn pelerinage.*

Non longuement apres le Prince arriue à Aix sur les quatre heures du soir : il venoit d'accomplir le pelerinage & le chemin d'vn vœu de graces, qu'il auoit religieusement rendu à nostre Dame de Grace, à vne lieuë de Cotes, tousiours par vertes & tres-amœnes prairies, en faueur de la santé, qui luy auoit esté restituee par l'excellente & royale intercession de la mere du Roy des Roys, de façon que la double tierce dont il se trouuoit tout elangoré l'auoit detenu depuis le mois d'Aoust iusques au six de Nouembre, pen apres ayant fait son vœu, auec vne offrande de Prince digne du bien qu'il auoit receu, & de memoire perpetuelle. D'Aix il tira droict à Marseille, où ceste ville le tint quelques iours au tres-grand contentement des Marseillois, qui l'ont tousiours cheri d'vne bienvueillance tres-particuliere & passionnee, de Marseille il reuint à Aix tant pour composer vn certain different obscur & fascheux, ialousement suscité entre les deux Cours souueraines, que pour accorder la diuision qui n'estoit moins aigre entre ceux d'Aix & de Marseille, à l'occasion des rigueurs que les Marseillois pretendoient auoir receu durant le temps que Dieu ayant visité leur ville leur auoit donné vn coup de fouet. Pour mettre toutes ces discordances en ton, bien monter ces deux instruments de Iustice, & tirer vne bonne harmonie, aussi bien des deux Cours, que des deux corps de ville, apres deux iours il entra en la grand salle doree, & fut present à l'audiance publique, où comme ce Palais royal est fertile en personnages excellents, plusieurs belles choses furent dictes, combien qu'il ne vint pas du tout à chef de ce qu'il auoit entrepris. Le Cardinal de Ioyeuse arriua le mesme iour qu'on donne à la ceremonie des Innocens à la ville d'Aix : là le Prince ne faillit de l'aller voir & recueillir, & le lendemain que le Cardinal tira à Sainct Maximin de monter à cheual, suiui d'vn grand nombre de Gentilshommes, & le conuoyer à demilieuë de la cité, où cest illustre Prelat l'arrestant apres auoir pris congé de luy suiuit son chemin, le Prince retournant à Aix : d'où il partit l'apresdisnee pour s'en aller à Marseille son ordinaire seiour : où entrant sur l'issuë de l'an il trouua la reunion de la Chambre de Marseille, rattachee à l'vn des bouts de son corps souuerain, & en son lieu naturel, dont la nouuelle aggreable fut portee au Senat le lendemain commencement du nouuel an, & d'vne saison toute neufue de paix, d'abondance, de festes, d'allegresses, de triomphes & d'hymenees.

Le viii. Decembre. *Differens entre les deux Cours souueraines & entre Aix & Marseille.* *Le Gouuerneur assiste à l'audiance publique.* *Le xxviii. Decembre, iour des Innocens.* *Arriuee de Monsieur le Cardinal de Ioyeuse.*

L'an MDXCIX. Fin tant desiree des malheurs ciuils de Prouence.

Ainsi finirent les tempestes ciuiles & generales de Prouence l'an nonante-huict, que l'annee octante-huict auoit veu commencer & naistre, apres auoir duré l'espace de dix ans comme le siege de Troye, & comme i'ay dit ailleurs par quelque incogneuë & secrette fatalité, qu'il n'est besoin de redire : combien que vne autre sorte de tempestes affligea ceste Prouince, que nous toucherons incontinent. L'an nouueau donc auoit à peine seze iours que les Consuls de Sisteron manderent lettres au Senat, comme ils auoient eu aduertissement que le Baron de Ramefort estoit practiqué par quelques vns de remettre entre les mains du Seigneur de Lesdiguieres la citadelle de la ville : ce mesme aduis volla tout aussi tost à Marseille par vn messager expres qui en porta lettres au Duc de Guise, lequel pour ne rencontrer vn coup si mauuais, ne faillit d'enuoyer de chaud en chaud la Tour Lieutenant de ses gardes à la chasse d'vn certain homme de la Religion, qu'on murmuroit auoir voulu atturer quelques soldats du pays à sa cordelle pour executer quelque entreprise dommageable : mais la poursuite de la Tour ne fut qu'vne iambe lasse, & se trouua le Huguenot auoir disparu, de sorte que toute ceste soudaine apprehension s'esuanouït en fumee.

Le xvi. Ianuier. *Lettres des Consuls de Sisteron au Senat.*

Le i. Feurier, veille de la Purification. *Lettres patentes publiees sur la reunion du Senat remis à Aix.*

Plustost ne fut esclos le second mois, que la Chambre de Marseille fit publier les patentes de sa reunion à son corps. Apres ceste publication le President du Vair fit vne harangue

digne certes de sa langue, tousiours semblable à soy-mesme. Son discours ne fut plustost
acheué que les Senateurs r'entrerent dans leur Chambre, où apres que ce grand & tres-en-
tier Magistrat leur eut faict derechef vne tres-excellente, coulante & courte remonstran-
ce, toute brodee de sentences d'or, & pris congé d'eux, les ambrassant l'vn apres l'autre se-
lon l'ordre de leurs seances, ils monterent à cheual & prindrent le chemin d'Aix, qui les
recent cinq ou six heures apres auec toute sorte d'honneur sur les quatre heures du soir, A
que Feurier n'auoit qu'vn iour.

Le xiv. Feurier.

La Messe restablie à Orange par le Prince.

Les Histoires font mention que le grand Guillaume surnommé del Cournaz, ou au
Cour-nez, parce qu'il portoit vn cornet en l'escu de ses armes, chef & tige plus illustre de la
maison de Chaalons, combatit & tua non loin des riues du Rhosne vn geant d'espouuenta-
ble & prodigieuse forme, & de corpulence extraordinaire & desmesuree: si qu'au moyen de
ceste victoire il se rendit Seigneur d'Orange, dont il establit & laissa à ses successeurs la
Principauté souueraine, que les Princes des Baulx ont autresfois iouy, comme nous auons
fait voir és discours de ceste Histoire, & ceux de l'Imperiale maison de Nassau iouyssent
pour le iourd'huy. A ceste ville depuis les premiers troubles de l'an soixanre, & le sanglant B
massacre des Catholiques, le sainct exercice de la Messe auoit esté supprimé, voire discon-
tinué, de sorte que presques tous les habitans s'estoient par laps de temps laissé empoisonner
insensiblement à la venimeuse doctrine du Caluinisme, sous les chants de quelques Syrenes
qui enchantoient les plus aduisez de ce temps: endormissement qui occuppa ceste noble &
ancienne ville decoree de tant de belles marques d'antiquité, comme celle qui estoit jadis
colonie de la seconde legion enuiron vn demy siecle, & iusques au quatorze de ce mois &
de cest an, que Philippe de Nassau remis en ses biens & sa Principauté par la faueur du
Grand Henry y fit solennellemẽt celebrer le tres-Auguste Sacrifice des sacrifices que toutes
les puissances d'enfer cerchoient en vain d'exterminer, dont ce Prince acquit vn triomphe C
digne de perpetuelle memoire & de loüange immortelle. La merueille de ce coup fut d'au-

Le ii. & le ix. de Mars.

Arriuee de l'Infante Catherine fille du Roy de Boheme aux mers de Marseille.

tant plus grande qu'elle estoit inesperee, & que ceux de la Religion sembloient alleguer
possession de cinquante ans en leur reforme pretenduë. Merueille de vray assez plus remar-
quable que celle qu'on vit le neufuieme du mois suiuant aux mers de Marseille, où quarãte
deux galeres bien & magnifiquement armees, apres auoir seiourné sept iours à Thollon, fu-
rent veuës aborder & ietter les anchres aux Isles du chasteau d'Yf, leur charge estoit excel-
lente: elles portoiẽt l'Infante Catherine fille du Roy de Boheme, propre niepce de l'Empe-
reur, laquelle venant de Germanie alloit pour estre espousee au ieune Monarque d'Espagne D
Philippe tiers de ce nom. Auec ceste Princesse estoit l'Archeduc d'Austriche, qui pareillemẽt
s'alloit marier auec l'Infante d'Espagne, pour estre beau-frere du Roy. Ces quarante deux

Andrietto Doria general des galeres & conducteur de la Princesse.

longs vaisseaux commandez par Andrietto Doria faisoient cest auantureux voyage sous le
plaisir de Neptune, chargez d'vne royale marchandise de plusieurs Princes & d'infinis
Comtes, grands Seigneurs, & Gentilshommes, Princesses, Dames & Damoiselles de choix,
entre lesquels paroissoit d'vne Françoise representation le Duc d'Anmale, Prince du sang
Lorrain, proche parent du Duc de Guise. On ne sçait pourquoy ceste Infante ne voulut ia-
mais mettre le pied dans la ville de Marseille, ains se tint tousiours aux Isles iusques au xx. E

Le Gouuerneur va visiter la Princesse en sa galere.

du mois que ses galeres mirent les rames en l'eau, & singlerent en Espagne. Pendant qu'elle
fut aux Isles le Duc de Guise, suiui d'vne illustre & bonne compagnie de Gentilshommes
d'eslite, tous bien & lestement couuerts, l'alla voir & visiter. Mais le lendemain les Con-
suls de Marseille honorablement accompagnez des plus nobles citoyens luy allerent faire

Present des Consuls de Marseille à l'Infante de Boheme.

Le xii. Mars.

Les Consuls de Marseille vont voir l'Infante.

Le xx. Mars.

Despart de l'Infante, quelle estoit sa galere, son train, sa despence & sa coustume.

la reuerence auec vn present selon l'occasion de pain, vin, vollatilles & confitures iusques au
montant de cinq cens escus. Ce iour mesme les Procureurs du pays se porterent à Marseil-
le fort noblement accompagnez de plusieurs notables & qualifiez personnages: le iour d'a-
pres ils furent veus rendre les mesmes deuoirs d'honneur à ceste ieune Princesse & à l'Ar-
cheduc auec tres-humbles offres de toutes sortes de seruice & d'assistãces de la part de tout
le pays. Parmi tant de courtoisies Neptune qui eut honte de se monstrer discourtois la re-
ceuant gracieusement dans son sein calme, où elle fit chemin le vingt de Mars & disparut de F
ces mers, sous les aisles des vents fauorables & propices, qui dans peu de iours la rendirent
en Espagne. On remarqua que la galere royale estoit couuerte de fin or, à vitres de net &
luisant cristal, que tous les matins on luy dressoit en terre vne petite & troussee chapelle de
camp, où elle oyoit fort deuotieusement la saincte Messe auec vne excellente musique de
voix & de clairons de trie: que sa mere, l'Archeduc & sa gouuernante ne l'abandonnoient
iamais d'vn seul pas, & que sa despence ordinaire alloit à sept mil escus par iour.

Mais

Mais laissons aller ceste nouuelle Royne en ceste magnificence nauale accomplir son Hymenee sous la vogue & le vent en Espagne, pour reprendre le Duc de Guyse & la ville d'Aix, où il se porta pour la tenuë des Estats, qui furent ouuerts trois iours apres son arriuee à la grand Salle de l'audiance le dixseptieme d'Auril.

Le xvii. & le xx. Auril. Estats tenus à Aix.

A Si en fit la proposition le President Chaine Magistrat tres-excellent d'irreprochable integrité auec toutes les parties desirees à vne belle, graue & docte harangue, accompagnee des poincts conuenables à toucher selon le port des affaires, des personnes & du temps, que desia Mars & Bellone retirés ne tenoient plus en allarmes & tempestes. Quant à l'ordre des assistans il fut tel que le Prince fut assis au banc plus esleué selon sa dignité & sa charge de Gouuerneur auec le President, les Conseillers Aymar & de Gallice l'vn du Parlement, l'autre des comptes, l'Euesque de Marseille & le Vicaire de l'Archeuesque d'Aix chacun d'eux à leur sieges propres, le Comte de Carces grand Seneschal, & le Marquis de Trans son nepueu estoient au bas du Parquet, les sieurs de Tournon, de Soliers, le Vicomte de B Portieres, le Baron des Arcs, Vauclause, Buoux, Ponteuez, Esparron, Ienson, la Verdiere, Vins, Chante-Reyne, & plusieurs autres Gentils-hommes, aux diuers & plus proches parquets des Aduocats.

Proposition des Estats faite par le President Chasne. Ordre & rang des assistans.

Combien que quelques vns soient d'aduis, que May prend son nom de la Deesse Maia mere de Mercure, à qui aussi bien qu'à son fils les marchands auoient accoustumé de sacrifier durant ce mois: si est-ce que plusieurs autheurs bien receus & renommés veulent qu'il ait esté ainsi appellé par Romulus du mot *Maiores*, c'est à dire Senateurs, lesquels gouuernoient la Republique, ainsi que le mois suiuant prenoit son nom de *Iuniores*, parce que c'estoit aux ieunes gens de la defendre par armes: May donc n'auoit que six iours quand les C deux corps souuerains du Parlement & des comptes, l'vn & l'autre indistinctement composés de vieils & de ieunes, contre l'enseignement de Platon & de l'ordonnance mesme, furent veus entrer en vne si monstrueuse antipathie d'humeurs, si prodigieux embroil & garbuge d'affaires par emprisonnemens reciproques d'officiers tant odieux, paroles tellement aigres & passionnees, courages & volontés si dissonantes & opposees que le palaix Royal, où les vns & les autres ont leurs chambres & quartiers à part, demeura clos & fermé tout ce iour-là, non sans vn grand estonnement. Ils estoient en procés au conseil d'Estat, à quoy la ialousie de leurs iurisdictions & authorités les auoit precipités. Leurs differens trainans vne fascheuse longueur, & la diuision s'eschauffant encore plus pour la dispute des debtes D des pauures Communautés, & pour la reuision des comptes de plusieurs administrateurs suspects d'infinies concussions, & secrets larcins des deniers publics, dont on les voyoit enflés, creus & venus en vne nuict, & les Communes accablees, maigres, attenuees & miserables: chacune des Cours en pretendoit la cognoissance & le souuerain iugement. Au moyen dequoy cest Eclypse de Palaix & de Iustice estoit arriué au grand scandale du peuple, & qui est bien pis au muet & sourd esbahissement des plus sages & mieux sensés, qui n'approuuoit vn diuorce si mortel & dangereux.

Deriuation du nom de May. Macrobe par le tesmoignage de Fuluius Nobilior en ses Fastes.

Le vi May. Diuision monstrueuse entre les deux Senats.

Les opinions estoient par maniere de dire escartellees & fenduës en deux pieces, & ne E durerent peu les controuerses qui se choquerent sur le payement des fraiz de la guerre, chasque party portant son droict, iusques à ce que les patentes absolument souueraines d'vn cõmandement Royal arresterent ces torrents, & debords impetueux de passions contraires, & mirent des bornes & limites à leur cours trop violent, ordonnants que la despence tant d'vn costé que d'autre party seroit payee, à fin de coupper les mouuements de plusieurs malheurs & nouuelles querelles que ces contraires & puissants ressorts, trempez en tant de suye & d'aigreur pourroient en fin faire iouër: laissant par mesme moyen la raison & la recerche des comptes à la Cour, qui n'en pouuant auoir en vain le nom & le titre seul, en auoit la naturelle iurisdiction: ainsi tout fut appaisé, & ces tourmentes calmees, dont pen de maux ne dependoient.

Le iii. Iuin. Lettres du Roy sur le different des deux Cours.

F Quelques iours apres l'Archeduc & l'Infante d'Espagne passerent auec vingt galeres aux mers de Marseille, sans se vouloir arrester ny prendre l'aise de la terre. Bien fut mandé le Prince d'Orange auec vn vaisseau seulement pour saluër de leur part le tres-excellent Duc de Guyse, lequel plein de Françoise magnificence, apres auoir fait offre au Prince Flamand de toutes sortes d'exquis raffraichissements, & d'honneurs (dont il fut à l'esgal remercié) tira le chemin de France, pour aller voir sa Majesté.

Le xiii. Iuin. Passage de l'Archeduc & de l'Infante d'Espagne aux mers de Marseille.

Le xvii. Iuin. Depart du Gouuerneur tirant en France.

Le regret de son despart fut sans mentir general, & non petit, mais grandement adoucy & moderé par la ioye de Messire Guillaume du Vair, personnage illustre, qui auoit souuerai-

Le iii Iuillet. Entree de M. du Vair à Aix.

nement presidé à la Chambre de Marseille, lequel venant de la Cour entra à Aix le trois du mois de Iuillet, & alla droict prendre logis à la maison de sainct Martin Raphaëlis peti t Palais que le feu President Pellicot, magistrat digne de memoire honnorable auoit esleué de nos iours, embelly de plusieurs Escussons d'azur à trois poires d'or, sur des vittres de rare & tres-exquis apprest : combien que l'ordonnance & faceade du bastiment promette en sa representation magnifique & bien ouuragee, ie ne sçay quoy de plus ample & superbe qu'on ne rencontre au dedans:si qu'on pourroit demander où est la maison de ceste entree. Le logement fut neantmoins assés conuenable à la personne du logé, reçeu auec l'honneur que meritent coustumierement telles & si grandes ames, qu'vn grand & florissant Royaume feroit gloire de fournir en nombre de deux ou trois durant tout le cours d'vn siecle. A ce tres-excellent merite estoient conuenablement ioinctes les illustres & royales prouisiōs de l'Estat de premier President au sacré Senat de Prouence, dont pour sa recommandable integrité & sa suffisance cognuë & celebree d'vne grace libre & volontaire par vne tres-auguste election, le Grand Henry qu'il auoit dignement seruy l'auoit voulu particulieremēt pourprer : quoy que plusieurs personnages de condition noble, & de merite non commun eussent bandé tous les ressorts de leurs forces & de leurs moyens, en vn siecle singulier où l'or auoit vne merueilleuse force à l'acquest d'vne telle charge que seul il emporta glorieusement, ayant ainsi rauy par tant de belles parties les bonnes graces de son Roy : si qu'il presenta ses lettres que ce grand & François Auguste luy fit despescher le cinq du mois qui prend son nom de Cesar, autant au grand estonnement de ses plus roides competiteurs, qu'au general & incroyable contentement de la Prouince, & des plus sages du Senat. C'estoit le neufuieme en ordre, pourueu de ce supreme office : mais sans doute le premier en excellence de bien & nettement parler, & prononcer ses iugements, aussi bien que sans premier en netteté de mains, preud'hommie, & integrité, voire des plus splendides & honnorables en son train domestique enuers les hommes d'honneur & de vertu, que le Parlement eut eu depuis l'an premier de ce siecle, que Michel de Riecio en auoit premier eu le don : personnage toutesfois qui n'exerça point ceste magistrature, ains Antboine Mulet, comme nous auons fait voir tout au fin commencement de nostre septieme partie, & tedirons maintenant: de sorte qu'estant ce supreme & sacré corps ja tant illustrement paruenu à la nonanteneufuieme annee de sa duree, sous le regne du grand & quatrieme Henry, depuis sa naissance, qui fut sous le douzieme Louys, auant qu'entrer à la centiesme, & au siecle parfait, où, ainsi que toutes choses sont en repos nous nons allons reposer, & planter les colomnes & les trophees de nostre passage. Il semble raisonnable de rappeller & faire passer les ombres de tant de dignes, rares, & tres-excellentes ames, qui ont de temps en temps successiuement decoré cest illustre Parlement, attendu que c'est de luy, que plusieurs honnorables, & patriciennes familles se sont formees, qui florissent encor pour le iourd'huy ou ez charges & premiers honneurs de leurs ancestres, ou parmy les Nobles de courte robe & d'espee: entre lesquels se verront ceux qui les ont commencees au moyen des magistratures souueraines (noblesse bonne & legitime) ausquelles selon les diuers regnes, & la concurrence des hommes, la vertu a monté les vns, la clarté du sang les autres, la faueur des parents assés, le merite quelques vns, la doctrine peu, la force des deniers plusieurs, & l'ambition presque tous. Mais parce qu'il n'aduient aux belles & franches ames de desrober & enuahir le trauail d'autruy, ainsi que font les bourdons inutiles & goulus, moins encor de se pater de plumages estrangers estants assés riches d'elles mesmes de leur bien, & magnifiquement couuertes de leurs propres manteaux, laissant à Cesar ce qui est à Cesar : voicy ce que i'en ay formé, & cueilly des brefues & laborieuses instructions, qu'vn ieune & meritant personnage, membre de ce corps excellent en a curieusement tiré des plis, cartes & registres du thresor en ma faueur.

Le v. Iuillet. M. du Vair presente ses lettres de premier President.

Par diuers moyens plusieurs ont esté montés au degré de Senateur.

Le sieur Honnoré d'Ague Senateur au Parlement a recueilli la course du Parlement depuis sa premiere seance.

Erection du Parlem. d'Aix par Louys XII. Premiers Senateurs & officiers.

Michel de Riccio, Emery de Andrea, Iean de Cuers, Guillaume Puget, Raymond Ricard, Pierre de Brandis, Bertrand Durand, Melchior Seguyran, Pierre Matthei, Symon de Tributiis, Michel Audebert, Gaspard du Petier, & les autres officiers.

Louys douzieme de ce nom en l'an mil cinq cens & vn par ses lettres patentes en forme de Chartres donnees à Lyon au mois de Iuillet, erigea le Parlement souuerain d'Aix, establissant vn President, vnze Conseillers, quatre Clercs, & sept lays, vn Aduocat & deux Procureurs generaux, vn Aduocat, & vn Procureur des pauures, quatre Secretaires, ou Greffiers, & trois Huissiers, qui tous ensemble (hors les deux derniers) faisoyent le corps d'vn iuste & proportionné Senat, accompli de tous ses membres : Michel de Riccio en fut le chef & President, Emery de Andrea le Garde-seau, Iean de Cuers, Guillaume Puget, Raymond Ricard, & Pierre de Brandis: les Conseillers Clercs, Bertrand Durand, Melchior Seguyran, Pierre Matthei, Symon de Tributiis, Michel Audebert, & Gaspard du Petier: les Conseillers

lays, Anthoine Murry, Iaques de Angelo, & Aimé Curari, l'vn Aduocat, l'autre Procureur general, Nicolas Clappier, & Louys Benedicti, l'vn Aduocat, l'autre Procureur des pauures; Iaques Richelin, Guillaume Morin, Iean Caluin, & Pellegrin de Albiz, les Greffiers & secretaires, Iean Morot qui estoit nay de parents nobles, Louys de Saquenay, & Anthoine Ris

A Huissiers, dont le premier estoit seulement du corps.

Ces patentes furent adressees au Marquis de Rorhlin pour lors Seneschal de Prouence, lequel en arresta court la verification par autres patentes donnees à Grenoble, ville qu'on nomme anciennement *Accusium*, le vingtsixieme de Iuin de l'an apres cinq cens & deux, portans en leur sens qu'attendu que le Site de Champdenier Chambellan ordinaire, & M. Macé Toutain Conseiller au Parlement de Paris auoient suspendu telle erection iusques à ce que autrement en fut ordonné, sa Majesté declaroit vouloir qu'elle sortit à plein effect, & ne fut plus retardee: mais parce que Michel de Riccio estoit necessaire au royaume de Naples, où il auoit autre office & honnorable occupation fut commis à sa place Antoine

B Muler, comme pareillement au lieu d'Emery de Andrea, President en la Chambre des Comptes fut institué Louys Foorbin sieur du Luc, & finalement à la charge d'Aduocat general Anthoine de Sainct Martin au lieu de Nicolas Murry.

Or comme il n'y a rien en ce monde bas de perdurable, & que la vicissitude ne morde & attaque dans peu de temps, ou à mieux & plus proprement dire: comme les vns allerent plus auant, les autres estendirent moins leur vie, selon que la mort arracha des membres de ce corps, le Prince y en rattacha des autres, voire vindrent à telle & si desmesuree crue, que nous verrons par ce discours. Ce changement commença à se voir l'an cinq cens & sept où Accurse Maynier est signé en qualité de premier President, & non plus Anthoine Mu-

C let. Et en l'an cinq cens & huict, où ce n'est plus Accurse, mais Geruais de Bellemonte: puis en l'an cinq cens & dix, où est faicte vne creuë de trois Conseillers lais, dont sont pourueus Esprit Parisij, Anthoine de Albiz, & Toussainct Corriolis, du pere duquel sont sortis tous les Corriolis tant Senateurs souuerains, que les sieurs de la Bastide des Iourdans, Montfuron & Limaye, & autres de ceste mesme tige, qui portent d'azur aux deux cheurons d'or, accompagné d'vne rose d'argent en pied. A quoy accorde vne plainte que fait vn certain Marias Procureur du côcile de Latran au Pape Leon X. fils de Laurens de Medicis, le onze du

D dernier mois de l'an cinq cens & treze, contre les Senateurs du Parlemét d'Aix de ce temps là, qu'il appelle par trop outrageusement tous enfans de desobeyssance & d'iniquité. Ceux qu'il nomme sont Geruais de Bellomonte President, Pierre de Brandis, Bertrand Durand, Pierre Matthei, Simon de Tributiis, Gaspard du Perier, Marcelin Guiramand, Elzias Rostang, Iean Tornatori, Anthoine de Albiz, Esprit Parisij, Augustin de Grimaldis Euesque de Grace, l'Euesque de Senez, François de Senas-Iarento & Toussainct Corriolis tous Conseillers de ce corps. Outre lesquels enuiron six ans apres se trouuent François Guerin & Anthoine Imberty en charge de Conseillers. L'an qui vient apres ne se trouuans plus nommés de Brandis ny du Perier, mais Claude Iarento & Nicolas de Cené, l'vn seigneur de Senaz, & l'autre de sainct Troppel. Et

E d'autant qu'en l'arrest du dixhuict de Mars de l'an cinq cens vingt & quatre couché en termes Latins, & encor dans vn registre ensuiuant en parchemin, où sont contenus des souuerains iugements en mesme langue iusques en l'an XXVII. les presents sont en nombre de quatorze Conseillers: il est à presumer & le faut croire, qu'il y auoit eu creuë de trois Conseillers lays, faisant le nombre de dix, qui ioincts aux quatre clers de la premiere creation faisoyent celuy de quatorze. C'estoyent ces mesmes Senateurs, qui pour lors remplissoyent l'an mil cinq cés vingt & quatre: de sorte qu'aux presents ne se trouuent plus nômez Durand ne Guarin, mais G. Salla, issu d'vne noble famille de Lyon, qui porte le croissant d'argent sous l'estoile d'or en l'escu dentelé de gueules, les freres duquel estoyent l'vn maistre d'hostel du

F Roy, l'autre Cheualier de l'Ordre, & Capitaine des quatre portes de la ville de Lyon: Louys Garnier duquel sont issus les sieurs de Montfuron & la Galliniere, Iean Maynier fils d'Accurse dont nous parlerons encor, Anthoine Alby, G. Duranti, & C. de Glandeuez nom assez illustre & cognu. Peu moins de deux ans apres en l'arrest du quatre de Mars de l'an cinq cés vingt & six vn de Rocca est remarqué, & pour Bellomonte en l'arrest de verification de l'Edict de l'an trentecinq sur la reformation de la Iustice de Prouence, M. Iean du Feu, President au Parlement de Roüan, commis & mandé en ceste prouince pour l'executer. Cest arrest qui fut verifié le cinquieme iour de l'an trentesix ne nomme plus Bellomonte, mais

Barthe

est premier President Barthelemy de Chassenee apres Thomas Cuissinier. Conseillers, François Sommas, Louys Martin, Iean de Sado, Fouquet Fabry, Honnoré de Tributiis, Anthoine Rolland, Nicolas Emenjaud, Iean Donneau. En l'an MDXLIII. Conseillers, Gaspard de Garde, Anthoine Gauffrid, Iean de Beaumont, Remy Ambrois. Diuerses creuës Iean Augustin de Foresta. Accurse de Leone, François de Perussis, Claude de Panisses, Pierre Bompar, Anthoine de S. Marc.

Barthelemy de Chassenee tres-excellent Iurisconsolte, comme tesmoignent ses escrits, lequel auoit esté faict President par le decez de Thomas Cuissinier, appellé en ceste premiere & souueraine Magistrature apres la mort de Bellomonte. Ainsi ne sont nommés en cest Arrest Matthey de Tributiis, ny Tornatoris: mais François Sommat ou Sauman d'où ceux de Marseille qui portent le cheuron d'Azur accompagné de trois Roses de gueules sur le champ d'or, Louys Martin, Iean de Sado, Fouquet Fabry, dont nous auons ailleurs parlé & tiré la genealogie, Hõnoré de Tributiis fils de Simon, Anthoine Rolland, duquel descendent les sieurs de Reauuille, qui ont le cornet d'or au Lambel de mesme, peint en l'Azur de leurs armes, Nicolas Emenjaud de Barraz, & Iean Donneau. Et pource que nous auons dit, que le nombre des Conseillers estoit monté iusques à quatorze, à sçauoir dix laies, & quatre clercs, il y eut creue par lettres patentes, verifiees le neuf d'Auril de l'an quarante trois, portans vn nouuel establissement de quatre Conseillers, deux clercs & deux laics, qui furent Gaspard de Garde sieur de Vins, ayeul du Baron de Forcalqueret & du sieur de S. André, fils de Hobert, fils de Gaspard, Anthoine Gauffrid de noble & tres-ancienne famille d'Aix, sieur de la Galliniere, Iean de Beaumont & Remy Ambrois. Et si outre ce nombre de dixhuict, dont les douze estoient laics, & les six Ecclesiastiques ou clercs, il y eut encor deux autres creuës, l'vne verifiee en vaccations par arrest du vingtieme d'Aoust la mesme annee, où trois Conseillers laics sont establis ez personnes de Iean Augustin de Foresta fils de Cristofle, dõt nous auons assés parlé l'an cinq cens quatre vingts & huict: Accurse de Lyon, ou de Leone, le pere duquel nommé Iean natif d'Ourgõ fut ennobly par le grãd François premier, le premier an de son regne, François de Perusiis Baron de Lauris, fils de Iulian, Gentilhomme de Florence; & trois Huissiers: l'autre verifiee au mois de Septembre ensuiuant en faueur de trois Conseillers laics, qui furent Claude de Panisses (fils du Baron de Montfaulcon Gentilhomme d'Auignon) duquel sont nez les Panisses habitués à Sallon depuis vingtcinq ou trente ans, Pierre Bompar issu de Vincens qui fut Procureur general l'an quatre cens nonante six sous le Roy Charles huictieme, & Anthoine de S. Marc, natif de S. Maximin, de tous lesquels les fils & arrierefils viuent encor la plus part ez mesmes honneurs & pourpres de leurs ayeuls.

Le Senat lors composé de deux Presidents & de XXIIII. Conseillers auec six Huissiers.

Ainsi demeura ce parlement composé de vingt & quatre Senateurs laics & six clercs, de deux Presidents, l'vn de la premiere institution, l'autre de la nouuelle creuë verifiee le douzieme de Nouembre de l'an cinquante vn, dont le Baron d'Oppede fut pourueu. Et encor de six Huissiers, trois de la premiere erection, & trois de la creue de l'an quarante trois, le vingtieme du mois d'Aoust, le seul premier estant du corps portant la robe de pourpre & le bonnet de toile d'or, iusques à ce que par lettres patentes données au dernier mois de l'an cinquante trois vn office de Conseiller laic fut erigé pour estre incorporé au Senat, & auoit la garde des seaux, inseparable du parlement. Où est à remarquer que au mois de Feurier de la mesme annee par lettres en forme d'Edict verifié le six de Mars de l'an cinquante quatre, il y eut establissement d'vne Chambre des Enquestes, composee de deux Presidents, douze Conseillers laics, vn Aduocat general, & deux Huissiers.

En l'an MDLIII. L'office de Garde des seaux est erigé & incorporé au Senat. En l'an MDLIIII Chambre des Enquestes erigee. Senateurs de ceste nouuelle erection. Iean Augustin de Foresta & Louys Puget Presidents. Henry Veteris, Pierre Ferrier, Honnoré Laugier, Louys Antelmy, Charles de Chasteauneuf, Hugues de Dons, Iean Gyraud, Louys Corriolis, Guillaume Aymar, Raphael Sacqui & Esprit Vitalis Conseillers. Iean Puget Aduocat general.

Ceste nouuelle erection monta aux deux premieres & principales dignités Iean Augustin de Foresta, & Looys Puget, ayeul des sieurs de la Roquetre, & Fnueau, race assez fertile & noble: Henry Veteris, duquel sont extraits les sieurs du Reuest & Puy-Michel, qui ont pour enseigne les six estoiles d'or disposees en triangle esgal, qui sont trois en chaque face sur l'escu d'azur auec le mot, *Quæ sursum sunt quærite.* Verbe qui semble superflu pour rẽdre la deuise belle. Pierre Ferrier, dont viennent les sieurs de Saincte Croix, Honnoré Laugier, duquel les sieurs de Collobrieres, qui tiennent d'argent dentelé de gueules au Lyon rãpant de mesmes, Louys Antelmy de treshonnorable & ancienne famille de Marseille, Charles de Chasteauneuf de la maison de Moleges, Hugues de Dons de noble & ancienne race d'Ystres, Iean Gyraud, Louys Corriolis, lequel depuis fut President, Guillaume Aymar, Raphael Sacqui, Esprit Vitalis ayeul des sieurs de Porcils & Fuuel, qui portent d'Azur à la tour d'argent, sur la roche d'or accompagné d'vn lis branché du dernier fleury du second, d'vne palme & de deux estoilles d'or, armoiries bien confuses & trop estouffees, à la difference des Porcils Honnorats, qui ont sans plus d'Azur au croissant d'argent & l'estoille d'or en chef, Martin Mutonis ou Mouton, & Iean Puget leur Aduocat general.

Ce parlement donques, qui par lettres patentes de l'an cinq cens quarante quatre, & en Septembre n'estoit composé que de la grande Chambre, & de la Tournelle, ainsi dicte, parce

qu'elle

qu'elle tourne & change touſiours,& de douze Conſeillers en chaſcune l'an cinquante trois ſe trouua remply & formé par ceſte troiſieme Chambre des Enqueſtes de trente ſix, dont les ſix deuoient eſtre clercs (car touchant l'office de Garde-ſeau, il ne ſe trouue qu'aucun l'aye exercé, moins qui en aye eſté pourueu iuſques en l'an ſix cens & huict, cõme nous dirõs ſur la fin de ce diſcours) de quatre Preſidents, de deux Aduocats, & vn Procureur general,
A d'vn Aduocat & vn Procureur des pauures, & finalement de huict Huiſſiers: tellement que l'office du ſecond Procureur general criminel ſupprimé au parauant eſt reſtably l'an ſuiuant en la perſonne de Iaques Rabaſſe, qui le quatre de Septembre y eſt receu.

Le Senat pour lors composé de trente six les XXX. laics, & les VI. clercs.

Iaques Rabasse Procureur general.

Pendant que le Senat eſt en ce luſtre, voicy vn ſoudain bruit de tonnerre, & vn bien ineſperé & violent coup d'eſtonnement, qui donne contre ce grand corps ja reſſemblant à la ſtatuë de Nabuchdonoſor ſous le regne du ieune Charles, qui faiſoit le neufiieme de ceſt heroïque nom, & le ſoixantevnieme de la Couronne, l'an ſoixantequattieme du ſiecle, que
B la France eſtoit encor toute pleine de fumees, des ambrazements amortis & paſſés : & ceſte Prouince, qui n'a iamais eu faute de mutins & ſeditieux en mutineries & ſeditions, quelle paix qu'on eut publié. Ce ieune Monarque reſolu & hardy neantmoins eſtimant que le Senat d'Aix s'eſtoit monſtré trop laſche & nonchalant à l'exacte obſeruance des Edicts de pacification, & qu'il auoit donné trop de bride & de carriere, ains de pernicieuſe licence à vne infinité de mauuais garniments, vagabonds & mutins, tués ſous l'appetit d'vn ſac general cõtre les pretendus reformez, qui ſe trouuoient cruellement pourſuiuis & vexés par ceſte maniere d'hommes par ſon Edict donné à Paris le vingtquatre de Nouembre de l'an ſoixante trois ſuſpendit à pur & à plein ce corps ſi languiſſant & malade en ſon an climacrique, qui fut vn prodige grand, vne choſe inoüye, de grande admiration à pluſieurs, de
C ſcandale à non peu de gens, & comme de fable à tout le peuple qui pourtant ne s'en moqua pas.

Regne du Roy Roy Charles neufiieme fort troublé.

En l'an MDLXIII.

An climaterique le Senat suspendu.

En l'an MDLXIIII.

Suspension signifiee au Senat.

Ceſte ſuſpenſion luy fut ſignifiee l'an enſuiuant & de ce pas miſe au Regiſtre le douze du mois d'Auril, iour dedié à Mercure, qu'on eſtime eſtre le Dieu des Aduocats, auſſi bien que des marchands & des larrons. Si biẽ que deux iours apres les patentes donnees à Fontaine-bleau depuis le quatre de Mars furent leuës à huis ouuerts, & par la teneur de leurs paroles tout haut & clair entendu, comme durant le temps de ceſte pauſe & ceſſation d'oracles, le pouuoir de les rendre, & d'exercer la ſouueraine Iuſtice en Prouence eſtoit transferé à Meſ-
D ſire Bernard Preuoſt ſieur de Morſan, Conſeiller és deux Conſeils, preſident au Parlement de Paris, & aux ſieurs Eſtienne Charlet, preſident aux enqueſtes, Nicolas Perrot, Denys Riuiere, Iean de la Roziere, Iean de Monceaux, Nicolas le Bertuyer, Achilles du Harlay, Hieroſme d'Agenoux, Arnaud Chandon, Guillaume Abot Senateurs en la meſme Cour, Iaques Philippeaux, Ieſſé de Banque-maure Conſeillers au grand Conſeil, & Robertet de Tignac, peu deuant Conſeiller au Parlement de Chambery.

Bernard Prevost sieur de Morsan mandé en Provence pour president avec Estienne Charlet, Nicolas Perrot, Denys Riviere, Iean de la Roziere, Iean de Monceaux, Nicolas le Bertuyer, Achilles du Harlay, Hierosme d'Agenoux, Arnaud Chandon, Guillaume Abot, Conseillers Senateurs du Parlement de Paris, Iaques Philippeaux, Iessé de Banque-maure & Robertet de Tignac.

Apres la lecture de ces lettres ainſi faicte publiquement & à portes libres dans la Chambre des plaidoyez, où ce treſ-excellent choix de Iuges auoit aſſiſté en robes de pourpre : le treſſainct & treſ-auguſte ſacrifice des ſacrifices fut celebré à la chapelle ordinaire qu'on rencontre au ſortir de la ſalle dorée à l'vn des bouts de la ſalle des Procureurs. Le ſacrifice ache-
E ué, & le mot *Ilicet* prononcé par le Preſtre dans la meſme Chambre ſous meſme liberté de portes furent leuës les ordonnances, les ſerments preſtés par les Aduocats & Procureurs à la maniere accouſtumee, & ces ſolemnelles choſes accomplies auec toute decence & grauité ils entrerent en la Chambre du Conſeil, où M. Boniface Pellicot Aduocat honnorable & fameux fut mandé querir, & pour certaines notables conſiderations par prouiſion ſeulement iuſques à ce que par le Roy, ou par la Cour en fut autrement ordonné, commis de ce pas à l'office du Procureur general pour exercer ceſte charge, tant en ce qui regardoit la conſeruation du droict Royal, qu'aux requiſitions neceſſaires au bien de ſon ſeruice, & à l'admini-ſtration de ſa Iuſtice. Ce perſonnage n'eut pluſtoſt donné le ſerment en tel cas requis, qu'il
F receut deſenſe expreſſe d'ouurir ſa bouche, ny d'employer ſa langue qu'il auoit merueilleuſement bien pendue, durant ſa charge en faueur d'aucun plaidant: combien qu'il luy fut permis de conſulter & d'eſcrire, ſi bon luy ſembloit és cauſes & matieres, où la majeſté qu'il repreſentoit ne receuoit nul intereſt.

M. Boniface Pellicot commis à l'office de Procureur general.

Defense faicte à l'Advocat Pellicot de plaider durant sa charge pour autre que pour le Roy.

Permission conditionnellement donnee à l'Advocat Pellicot d'escrire & consulter.

Quelques mois apres le Roy ſe trouua à la ville d'Auignon, où le deux d'Octobre par ſes patentes enregiſtrees le quatre, il commit Meſſire Nicolas Dupré ſeigneur de Paſſi, & René de Bouſgneuf ſieur de Cuſſé, pour ſe transporter à la ville d'Aix, où ſa Majeſté ſe deuoit rendre en peu de iours. Leur charge eſtoit de s'enquerir & informer ſoigneuſement des

Les sieurs de Passi & de Cussé mandés par le Roy pour informer cõtre les Presidents & Conseillers de Provence.

contreuentions faites par les Presidents & Conseillers de Prouence, sous le mespris de l'obseruance & fidelle execution des Edicts de pacification. De sorte que le dixhuict de Decembre, iour qui prenoit son nom de la Lune, le nouueau Procureur general presenta les patentes donnees par le Roy en la ville d'Arles treze ionts auparauant, contenans vn ferme restablissement de ce nouueau corps de Senat : auquel furent par les mesmes lettres compris & appellés Louys de Puget sieur de Fuuel, & François de Perussiis Baron de Lauris second & tiers Presidents, François de Genaz sieur d'Aguilles, Anthoine Gauffrid ou Geoffioy sieur de la Galliniere, Anthoine de Leone ou de Lyon fils d'Accurse, Claude de Panisses sieur de Merueilles, Pierre Bompar, Anthoine de S. Marc, Nicolas Fabry, fils de Foulquet, Guillaume Chaine, Honnoré Saumat sieur du Castellar fils de François, Honnoré de Dons, Charles de Chasteauneuf, Louys Antelmy, Iean Giraud, Louys Cortiolis nepueo de Toussainct, Guillaume Aymar, Claude Michaëlis d'honnorable famille d'Aix, B. Romani, B. Thomas sieur de Millaud, Anthoine Pena issu de la noble & ancienne souche de Penna de Mostiers, Claude Durand Gentilhomme d'Aix, Iean Ferrier fils de Pierre-Iean de la tresnoble famille d'Arcussia, sieur de Gardane, & Iean Griffon sieur de sainct Cesari, qui porte d'azur au Griffon d'or, tous Conseillers & Senateurs au Parlement, assis chacun selon son rang & l'ordre de sa reception auec M. Iean de Puget, & Raymond de Pyolene Gentilhomme du Languedoc, Aduocat & Procureur generaux, siegés en leurs bancs ordinaires, destinez aux gens du Roy. A B

Tous ceux-cy que nous venons de nommer, presterent le serment entre les mains du President de Morsan. A tant que ce Parlement demeura suspendu durant huict mois & six iours, à prendre depuis le douze d'Auril iusques au dixhuict du dernier & dixieme mois : combien que tous les Senateurs ne furent restablis, l'exercice estant interdit au Baron de Trets, & au sieur de Vins, l'vn premier, l'autre quatrieme President, à Honnoré de Tributiis sieur de saincte Marguerite, à Nicolas Emenjaud sieur de Barraz, à François Rascaz sieur de Bagarris, à André d'Ardillon sieur de Montmitail, que depuis Cartier assassina, à Honnoré Laugier sieur de Collobrieres, tous Conseillers & Gentilshommes, & à Iaques Rabasse Procureur general du Roy, la posterité duquel iouyt encor ceste charge. Lesquels furent pareillement restablis par patentes diuerses & particulieres donnees à chacun d'eux à diuers vols & diuers temps : à condition toutesfois que le Baron de Trets, quoy que premier President seroit precedé par le sieur de Morsan, lequel durant son exercice & son sejour presideroit tousiours en qualité de premier Magistrat & en principal du Senat, comme par mesme conuenance saincte Marguerite Doyen des Conseillers cederoit son rang & sa precedence à tous les Senateurs du Parlement de Paris enuoyés à cest effect, tant qu'ils seroyent en Prouence & seruiroient actuellement. C D

Parquoy apres ceste restitution, tout ainsi que par l'Edict de l'an cinq cens dixhuict cinq Estats vacants auoient esté supprimés, ainsi furent ces mesmes Estats durant le temps de ceste suspension restablis & donnez, le premier à Anthoine Suffren citoyen de Sallon, le pere duquel Henry II. auoit fait noble, le second à Boniface Bermond, auiourd'huy sieur de Penefort, le troisieme à Raymond de Tressemanes sieur de Chastueil Gentilhomme d'Aix.

Au mois d'Octobre suiuant par Edict d'erection, & nouuelle creuë sont formés quatre Estats & Offices de Conseillers lays, lesquels ioincts aux trentesix des trois Chambres font le nombre de quarante. En ces charges sont receus Pierre Raynaud, famille perie à Aix qui tenoit pour armes la croix de nostre Seigneur d'or portant vne estoile d'argent sur l'escu d'azur, Nicolas Flotte, dont les ancestres ont esté ennoblis par le Roy René, comme nous marquons ailleurs : Estienne de Puget, & Iean André Thomassin, qui fut vn petit corsage d'homme contenant l'ame d'vn tres-excellent & bon Magistrat, que ses enfans n'ont dementy, pourueus de diuerses charges en l'vn & l'autre Senat. Entreuiennent cependant les Edicts de pacification, en faueur desquels est donné aux pretendus reformés certain nombre de Conseillers en chasque corps de Senat : tellement que au vingtieme de Feurier de l'an septante vn par patentes en forme d'Edict sont establis cinq offices de Conseillers, esquels pour en ce Parlement tenir lieu & place de ceux de la Religion, & y accomplir le nombre de quarantecinq, sont receus Pierre Vento Gentilhomme de Marseille, Claude Arnaud d'honnorable famille de Riez, Raymond E F

Senat de Prouence restably, où sont cóprus Louys de Puget, François de Perussiis, François de Genaz, Anthoine Gauffrid, Anthoine de Leone, Claude de Panisses, Pierre Bompar, Anthoine de S. Marc, Nicolas Fabry, Guillaume Chayne, Honnoré Saumat, Honnoré de Dons, Charles de Chasteauneuf, Louys Antelmy, Iean Giraudy, Louys Corrolis, Guillaume Aymar, Claude Michaelis, B. Romani, B. Thomas, Anthoine Penna, C. Durand, Iean Ferrier, Iean de Arcussia & Iean Griffon Conseillers.

Iean Puget & Raymond de Pyolene l'vn Aduocat, l'autre Procureur general prestent sermét au President de Morsan apres auoir esté suspendus huict mois & six iours.

Iean Augustin de Foresta, Gaspard de Garde, Honnoré de Tributiis, Nicolas Emenjaud, François Rascaz, André d'Ardillon, Honnoré Laugier, interdits & restablis par patentes diuerses à diuers vols auec Iaques Rabasse Procureur general.

Le President de Morsan precede le premier President de Prouence, & les Conseillers de Paris le Doyen du mesme Senat.

Offices de Conseillers vacants restablis en personne d'Anthoine Suffren, Boniface Bermond, Raynaud de Tressemanes. Erection de quatre offices par dessus le nombre de xxxvi. Pierre Raynaud, Nicolas Flotte, Estienne de Puget, Iean André Thomassin. En l'an MDLXXI le xx. Feur. Cinq Conseillers Catholiques à ceux de la Religion pretendue. Pierre Vento, Claude Arnaud, Raymond

Espagner,

Espagnet issu de Brignolle, lequel contre les puissantes trauerses de ses ennemis, & par maniere de dire à la poincte de l'espee, estant homme courageux & resolu, emporta l'honneur de ceste charge, que Marc Anthoine son fils, ame certainement rare, & qui n'a pas sa pareille, exerce & possede maintenant: Raynaud Fulcunis, & Iean Agat Gentilhomme de Cauaillon. Contentement neantmoins donné aux Religionaires auec ce contrepoids & ce refrain
A que tous cinq estoient Catholiques.

Espagnet. Raynaud Fulcunis. Iean Agar.

Au vingt & neufuieme iour de l'annee qui vint apres, pour le remboursement de François Guerin, Lieutenant de Seneschal au siege general de la ville d'Aix, fut erigé vn Estat de Cõseiller lay, qui monta le nombre iusques à quarante six, & fut donné à Christofle de Blancard Gentilhomme de Marseille. Deux ans apres sur le dernier mois de l'an sont establis deux Presidens, à condition toutesfois, qu'ils ne marcheroient aux solennelles ceremonies & hors de leur presidence, que en qualité de Conseillers selon l'ordre de leur rang. En ces
B honneurs sont lors montés François Estienne sieur de sainct Iean de la Salle, & Boniface Bermond qui remet son office à Blancard: le vingt & trois d'Aoust de l'an septante six est faite vne nouuelle creuë d'vn Estat de cinquieme President par tel si, que le premier qui vaquera sera supprimé. De ceste charge est trouué digne & pourueu Robert de Montcal, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire de l'hostel du Roy, personnage d'vn Esprit tres-delicat & bien poly, fils de Gaillard Monteal Seigneur & Baron de Tresques, dont nous faisons propos ailleurs. Somme que quinze mois apres au dix d'Octobre, par edict expres fut faite particuliere erection d'vn office de Conseiller lay, dont fut honnoré Esprit Peronner dict Crose, qui fit le quarantesseptieme: mais auec ce mesme si, que le premier vacant vaqueroit tousiours, & seroit en perpetuelle suppression.

En l'an MDLXXII. le XXIX. Ianuier. Christophle de Blancard.

En l'an MDLXXIV. en Decembre. Presidents aux enquestes, Frãçois Estienne, Boniface Bermond apres luy Blancard.

En l'an MDLXXVI. le XXIII. Cinquieme President à condition. Robert de Montcal.

En l'an MDLXXVII. le XIX. Octobre. Office de Conseiller lay donné à Esprit Peronet à condition.

C Ainsi demeura ce grand corps composé d'vn si gros nombre de membres qu'il excedoit peu moins de quatre fois sa premiere forme (estant venu au monde presques nain, & creu en geant difforme dans l'espace de septante six ans) iusques à la veille du siecle neuf, & l'an fatal octante huict de la generale resolution, desbord, & deluge vniuersel de nos ciuiles tempestes, que la ville d'Aix le lendemain des Roys septieme iour de l'an nouueau octanteneuf, si laissant emporter aux hurts & souflements des autes populaires & mutines se desbaucha & abandouna sans preuoir ses malheurs qu'elle tiroit apres, dans les ondes de la ligue, où la plus part de tant de Senateurs illustres & de Magistrats honnorables, dont ce Parlement a de tout temps fur tous les autres flory, se precipiterent legerement sans sonder ny
D guez ni fonds: s'estant la mortelle diuision & le schisme (monstre difforme & cruël) fourree dans les corps des sacrez & supremes corps de parlement, aussi bien qu'és autres membres, plus ou moins importants de l'Estat. En suite dequoy celuy d'Aix fut des plus rompus, & se fendit en trois pieces: l'vne demeura dans la cité, ja toute pleine des bruyantes flammes, que les flambeaux & boutefeux de la ligue auoient audacieusement ambrazees sans crainte de Dieu ni des hommes, l'autre passa la riuiere vers Pertuis, Manosque, Systeron, pour suiure le vent de son Roy, la troisieme s'espandant en Auignon, Marseille, & autres endroits, où elle escouta gresler, tempester & plouuoir, & comme l'on dit des Alcions,
E attendit la bonasse du temps & de la mer Atlantique pour aller faire son nid lors que la marine seroit sans onde, & semblable à quelque miroit, sous vne peu loüable neutralité toutesfois, indigne de cest inesbranlable rocher de courage, que doit auoir le Senateur digne de sa pourpre aux esmeutes de tels orages & malices de fortune. Malheur qui desola ceste Prouince iusques à ce que Dieu ayant mis le tres-auguste & tres-victorieux Henry le Grand, le plus magnanime de tous les Roys dans sa bonne, incomparable, & populeuse ville de Paris, à l'exemple de ce petit monde les merueilles & principales de ce Royaume fireut le mesme. Entre lesquelles fut la ville d'Aix, qui se declara, & recognut l'authorité de cest inuincible Monarque (l'espee duquel faisoit trembler toute l'Europe) le septieme de Ianuier de l'an cinq ceos nonante quatre, à semblable mois & iour qu'elle
F le s'en estoit desbauchee & distraitte par quelque malheur fatal.

Le Senat pour lors composé de XLVI.

En l'an MDXXCIX le vii. Ianuier le lendemain des Roys, Aix s'enfondra dans les populaires & ciuils malheurs de la ligue, où mesme le Senat se precipita & fut rompu en trois pieces. L'vne partie du Senat à Aix. L'autre de la Durance à Pertuis, Manosque & Sisteron. La troisieme en Auignon, Marseille, & autres lieux

Fluctibus sedatum mare ac trãquillũ. [illegible] Lucianus in Alcyone.

En l'an MDXCIIII. le vii. Ianuier. Aix recognut le Roy.

Or au bruit de ce grand coup les Senateurs qui estoient de là la Durance partent de Manosque, & arriuent le propre iour de la veille de sainct Maximin (premier Euesque & Pasteur d'Aix) qui se rencontra le six de Iuin auec tant d'applaudissements & d'honneurs dans la ville, que deux iours apres sur les huict heures du matin entrerent dans le Palais Louys Antelmy, Anthoine Suffren, Boniface Bermond, Guillaume Cadenet

Le vi. Iuin. La Châbre de Manosque receue à Aix, où

entrent le lendemain Louys Antelmy, Anthoine Suffren Boniface Bermond, Guillaume Cadenet.

Anthoine de Reillane, Pierre de Dons, François de Foresta Iean pierre Oliuier, Iean Louys Laydet, Anthoine Seguyran, Anthoine Guerin.

Le President Chayne presta le serment entre les mains du Conseiller Antelmy, ainsi que fons autres President Chayne.

Ioseph Griffon sieur de S. Cesari, Estienne Puget sieur de Fuueil, Nicolas Flotte, Iean Rascas sieur de Bagarris, Iean Agar, Pierre Vento, Claude Arnaud, Christophle Blancard, Claude Fabry sieur de Calax, Pierre Puget sieur de Tourtour, Esprit Peronet Croze, Honnoré de S Marc, Iean de Villeneufue sieur de Monts, Ioseph Mazargues, Anthoine Thoron sieur de Thouars, Iean de S Marc, Estienne Paul, Iean Augustin Thomassin, Phillibert Estienne, Honnoré Gautier, Marc Anthoine Espagnet Conseillers, Louys Fabre Aduocat des pauures, & Ioseph Estienne Greffier ciuil.

Escu des Espagnols Senateurs d'Aix.

Bernard Prunier sieur de S. André, qui depuis fut premier President de Grenoble President à la Chambre de Manosque.

Reception du President Corriolis & de quelques autres Senateurs qui prestent de nouueaux serments.

Le Parlement reioint & remis en son entier

Le xii. Decembre

natif de Sallon, Anthoine de la tres-noble maison de Reillane, Pierre de Dons fils de Hugues, François de Foresta sieur de Rogiers fils de Ieau Augustin, Iean pierre Oliuier fils du Senateur, Iean Louys Laydet sieur de Sigoyer originaire de Sisteron, Anthoine Seguyran riere nepueu de Melchior, & Anthoine Guatin: lesquels prindrent leur seance dans la Châbre du Conseil auec les autres Senateurs restés dedans la Cité. Et plantés selon leur ordre presterent le serment de fidelité au Roy auec vne telle ceremonie, que Louys Chayne troisieme President (en plusieurs endroicts tres-honnorablement ramentu) le presta entre les mains du Conseiller Antelmy, qui tenant le tableau à ce ordonné le luy remit incontinent. Si qu'adonc Ioseph Griffon, Estienne Puget, Nicolas Flotte, Iean Rascaz (fils de François) Archidiacre d'Aix, qui sorty de parents nobles ne cognut oucques corruption ny mauuais bruit: Iean Agar, Pierre Vento, Claude Arnaud, Christofle Blancard, Claude Fabry, petit fils de Foulquet, Pierre Puget, Esprit Peronet Croze, Honnoré de S. Marc, tres-docte Docteur Regent, fils du Senateur Anthoine, Iean de l'illustre maison de Villeneufue, Ioseph Mazargues qui loge vne precieuse & grande ame dans le coffre d'vn bref & tres-petit corps. Anthoine Thoron Iuge inesbranlable & tres-droit, Iean de S. Marc frere d'Honnoré quant au sang, mais non quant à la doctrine, Estienne Paul President aux Enquestes, esprit net & delicat, que les Muses ont allaicté dans le berceau, & nostre propre ville fourny: Iean Augustin Thomassin, successeur de Iean André, Phillibert Estienne, Honnoré Gautier, Magistrat du tout entier, & Marc Anthoine Espagnet (fils de Raymond) lequel incomparable en plusieurs graces qu'Apollon est coustumier de verser abondamment aux plus belles & parfaites ames, porte sous vn Soleil d'or en chef de gueules trois soulcis de mesme, sortans d'vne seule tige en vn champ de ciel azuré: armes de vray côuenables à vn si rare & tant excellent Orphee, qui ferme tres-illustrement vne telle & tât illustre liste de Senateurs, que suiuirent le docteur Louys Fabre Aduocat des pauures, & Ioseph Estienne Greffier ciuil, homme certainement entierement ciuilisé, digne de toute loüange, & de mention honnorable ez mesmes serments & deuoir, qu'ils presterent tous les derniers. A B C

Non long temps apres le President Corriolis qui s'estant absenté d'Aix auoit suiuy le parti Royal, puis s'estoit residé en Auignon (parce qu'ayant vn courage de Lyon, Messire Bernard Prunier sieur de S. André, President au Parlement du Dauphiné, auquel il n'estimoit deuoir rien, auoit esté mandé à Manosque pour presider & le preceder) reuint à Aix, & presta de nouueau serment, ainsi que firent le Conseiller Aymar, & le Procureur general Ioseph son aisné, nonobstant qu'ils fussent absents: apres eux Balthezar Rabasse fils de Iaques, lequel auoit tousiours demeuré à l'abry dans sa maison, & finalement Anthoine Emenjaud de Barraz, qui durant ces confus vsages s'estoit tenu dans Marseille. D

Ce grand & sacré corps de Senat, que ces longues & ciuiles tempestes auoient ainsi espars & rompu, mis en desordre & profané, ne fut plustost reioinct & remis en son entier, que le Roy pour la côseruation de la ville de Marseille, place d'importâce ialousie, trouua bon par ses lettres patentes du dix de Iuillet de l'â nonante six, verifiees le xii. du mois dernier (suiuant les Romains le x.) d'y establir vne Châbre soueraine, pour y exercer la iustice, tât que les affaires le requerroient, sous M. Guillaume du Vair, personne esleuë & triee des plus belles & grâdes ames de France, mandé tout exprez, & xii. Senateurs affleurez & pris du corps, qui moderés au nombre de dix furent Anthoine Suffrê, Boniface Bermond, Claude Arnaud, Paul Chaylan, Pierre Puget, Pierre de Dons, Marc Anthoine d'Escalles, Anthoine Emenjaud, Iean Pierre Oliuier, & Balthezar de Periers, à la place duquel & de Marc Anthoine d'Escalles, Alexâdre Guerin & Anthoine Seguyrâ furêt choisis & destinés. Ceux-cy partent le iiii. de Iâuier de l'an nonante sept, tiennent leur premiere audience sous ce grand homme, le septieme: & pour trancher court, y exerce ceste petite excellente & abregee Cour les supremes & inappellables iugemens de la iustice iusques au premier de Feurier nonante neuf. E

Si qu'ils sortent ce mesme iour, & reprennent la ville d'Aix auec leur chef excellent, lequel s'y laisse voir auec nouuelle admiration, bienueillâce incroyable, & honneurs nôpareils tout le iour suiuât, iour qui estoit venerable dedié à l'heureuse memoire de la saincte purificatiô de la Vierge. Et les adieux faits de part & d'autre, il print le chemin de Frâce le iii. de Feur. F

Senateurs de la Chambre de Marseille tirés du corps du Senat sous M. du Vair. Anthoine Suffren, Boniface Bermond, Claude Arnaud, Paul Chaylan, sieur de Moriers, Pierre Puget, Pierre de Dons, Marc Anthoine d'Escalles, & à sa place Anthoine Seguyran, Anthoine Emenjaud Barras, Iean Pierre Oliuier, Balthezar de Periers, & à sa place Alexandre Guerin ou Guarin. Combien demeura la Chambre à Marseille. Despart de M. du Vair pour le voyage de France.

assauoir

assauoir le lendemain.Or recognut on bien peu apres queDieu auoit reserué vne tres excel-
lente grace à ceste Prouince pour la terminaison de ces malheurs,& quenostre tres-auguste
& grād Henry,sous le nom duquel toute l'Europe est asseuree ou esmeuë, gardoit en son e-
stomach vn soin Royal & particulier & d'elle & de tout son peuple. Car comme l'office de
A premier President estoit en vacance depuis la mort du Baron de Trets,à la verité grand &
digne Magistrat,& que plusieurs personnages visoient à ce haut honneur,le seul Vair qui ne
file que des paroles de soye & d'or,tout rauy de la liberalité bien ordonnee de sonRoy,l'em-
porta sans y viser , & fut iugé le meriter sur tous ceux qui le demandoient & ne le deman-
doient pas:tellement qu'il en eut la despesche & les prouisions,reuint en Prouence , & fut re-
çeu en ceste digne & illustre charge le septieme de Iuillet de cest an,où n'eurent aucune sui-
re les vacations par expresses patentes du Prince , lequel peu auparauant auoit mandé au Se-
nat de continuer la iustice. Or tout ainsi qu'il est reçeu l'an nonanteneufuieme du siecle,
B aussi est-ce le neufuieme Presidēt qui se trouue auoit esté assis au plus hōnorable & sublime
throsne de ce grand Senat,depuis sa premiere erection:mais sans mentir & sans outrage selō
l'aduis de plusieurs,à qui l'enuie ne deuore point le cœur , à l'aduanture le premier & le plus
rare de tous en eloquence,pure doctrine,& nette parole,& sans premier en splendeur de vie,
exemple d'honneur,probité de mœurs,incomparable & irreprochable integrité : au surplus
doux,& seuere tout ensemble , inaccostable aux vicieux,communicatif aux bons, & autant
ennemi de l'ignorance, que soustien des hommes lettrés & decorés de vertu , qui parle peu,
& tousiours bien & tres-elegantement, & si escrit encore mieux:en somme le bien aymé du
grand Henry,& n'aymant rien que son Roy. Car pour bien agencer ces choses , & ioindre
C proprement & auec decence la fin de tout ce discours à son premier commencement,le pre-
mier ne fut pas Michel de Riccio nommé aux patentes de l'an cinq cens & vn , mais An-
thoine Mulet , qui par les secondes de l'an suiuant fut mis à sa place , ainsi que nous auons
fait voir. Apres lequel exerça ceste charge Accurse Maynier,qui le fut l'an cinq cens & sept,
puis Geruais de Bellomonte sieur de Montdesir,dont la sepulture & les armes se voyent à
costé gauche du maistre autel au vieil temple de saincte Magdelaine formees d'vne bande
d'azur accompagnee de trois molettes de gueules au champ d'argent. Escu que ses heritiers
& descendans qui sont encores à Aix ont tousiours suiuy & tenu auec honneurs & moyens
sans forligner de leur grand oncle,qui fut en ceste eminente charge depuis l'an cinq cens &
D huict,iusques en l'an vingt & trois , si qu'il eut pour successeur Thomas Guissinier , qui
l'exerça l'an vingt & cinq : à Thomas succedant Barthelemy de Chassenee , Iuriscon-
sulte fameux,qui se trouua en ce mesme Estat l'an trentetrois , & eut apres luy Guillau-
me Garsonet, qui l'ayant l'an cinquante & vn le huictieme du mois de Iuin ne fit pres-
ques que passer , pour en laisser iouyr Iean Maynier(fils ou nepueu d'Accurse) Baron d'Op-
pede,qui fut Prince du Senat le dixhuictieme iour de l'an cinq cens cinquante deux:à ceBa-
ron succedant vn autre,assauoir le Baron de Trets , lequel au vingtieme de Iuillet de l'an
cinquante huict fut monté en ceste sublime Magistrature qu'il exerça d'vne parfaite inte-
grité iusques au huictieme mois de l'an octante huict, que quittant le monde & la vie
E il quitta sa charge & sa pourpre à ce noble , docte , & tres-entier personnage M.Guil-
laume du Vair , qui au mesme mois consacré à Iules Cesar que son deuancier y estoit mon-
ré , y estant receu en cest an nonante neuf,se rencontre par ie ne sçay quelle entresuiuie
fatalité accomplir le mesme nombre, composé de trois Triades , & chasque Triade de
trois vnitez : nombre excellent & parfaict , auquel se plaist la sou-
ueraine trine & vne Deité.

Magistrat heureusement secondé de ce grand homme IeanLouys
de Monier sieur de Chasteaudueil , Aduocat general , dont l'eloquen-
ce est vn torrent qui va tousiours , la doctrine vn profond & inespuisa-
ble fleuue qui ne desborde iamais , l'integrité de mœurs vn or de cou-
F pelle , le courage vn solide rocher, la parole vn tonnerre qui fait trem-
bler les moins subiects à la peur , si la conscience les touche & remord
tant soit peu : & en somme, dont le vol est si hautain qu'il va par des-
sus les nues , quand en quelque solemnelle action il veut mettre au vent
les aisles de son sçauoir au conspect de tout le Senat.

Qualités que le fier & rampant griffon qui est au champ de ses ar-
mes represente superbement par vn Hierogliphe excellent, cōuenable à
sa vertu:tout ainsi que les trois croissants d'argēt,qui sous vn lābel de feu

L.vii.de Iuillet de cest an M. du Vair receu premier President au Parlement de Prouence.

Chose remarquable en sa reception

Qualités tres-excellentes de ce digne personnage.

Ordre des premiers Presidens de Prouence, depuis l'erectiō du Parlement.
i. *Anthoine Mulet.*
ii. *Accurse Maynier.*
iii. *Geruais de Bellomonte.*
iiii. *Thomas Guissinier.*
v. *Barthelemy de Chassenee.*
vi. *Guillaume Garsonet.*
vii. *Iean de Maynier Baron d'Oppede.*
viii. *Iean Augustin de Forcsia Baron de Trets*
ix. *Guillaume du Vair.*

Numero Deus impari gaudet.

Louanges du sieur de Chasteaudueil Aduocat general.

Escu des Moniers sieurs de Melane & Chasteaudueil.

Escu de Messire Guillaume du Vair.

à trois pendans accompagnent vne langue d'or, trauersant vn ciel d'Azur du Prince de ce
haut Senat, semblent vouloir symboliser ie ne sçay quoy de pur, esclattant, clair, argentin, &
celeste en sa parole & ses mœurs, aussi biẽ qu'en sa doctrine. Qui sont tableaux que nous deuons à l'honneur de tels & si grands personnages, qui ne peuuent que decorer nostre discours, puis qu'ils decorent & le Royaume, & la Prouince, & le siecle. A

Offices restablis.

Marc Antoine d'Escalles sieur de Bras faict President.

Cinq offices de Conseillers restablis par la mort d'autant de Senateurs, és personnes de C. de Glandeuez, Iulian de Perier, G Laydet, Iean Albert, & Christofle Maynier.

M. Manaud Monier Procureur general pere du sud. Louys pourueu d'vn Estat de Conseiller reçeu à condition.

M. Honnoré d'Agut mis au lieu de M. Philibert Estienne.

Or touchant les Estats & offices de Presidents & Conseillers, qui auoient souffert vacance & chommage en l'vn & l'autre party durant la tempeste des troubles, c'est chose toute
claire que par l'Edict du mois de Septembre de l'an nonantesix ils se trouuerent restablis, &
que le Senat fit quelque difficulté de les vouloir verifier. Parquoy par vn autre Edict, en
forme de declaration receuë & verifiee le vingtcinquieme de Feurier de cest an nonanteneuf
fut remis sus l'Estat de cinquieme President, auquel monta le sieur de Bras, duquel nous venons de parler: tellement que pour faire trois Chambres, chacune remplie de douze Senateurs, ne furent restablies, que cinq charges de Conseiller, que le decez d'Estienne Puget, de
Balthezar de Perier, issu de la riche & honnorable famille de Periers de Monstiers, qui porte le poirier d'or au chẽp d'azur sous le chef de gueules, chargé d'vne estoile à huict raisd'argent, & ont autrefois eu quelque portion de fief sur la place de Barreme, de Anthoine Saumat ou Sommat, de Claude de l'illustre maison de Symiane, de la Coste, & de Iean Agar,
auoyent reduites en vacance. En ces charges sont receuz C. de Glandeuez sieur de Cuges,
Iulian de Perier, fils de Balthezar, Guillaume Laydet sieur de Fombeton, issu d'vne bonne
& ancienne famille, qui tient de gueules à vne tour pauillonnee d'or, maçonnee de sable
au portail à iour, Iean Albert & Christofle Maynier: & pourautant que M. Manaud de Monier (pere de l'excellent Iean Louys, que i'ay peu deuant mentionné) pourueu d'vn Estat de
Conseiller vaquant par la mort d'Esprit Peronet de Croze faisoit vn nombre superflu &
surnumeraire de trente sept, il fut reçeu à ceste condition qu'il ne pourroit le resigner que
le nombre de trente six n'eut repris son premier repos. Ce que le despart que fit Guillaume
de Cadenet, personnage tres-docte aux langues, sorty de nos propres murs, fit de ceste vie
mortelle luy donna bien tost apres: semblablement estoit pourueu d'vn Estat clerc & surnumeraire Honnoré d'Agut fils de pere Magistrat, qui m'a tres-gracieusement donné le plan
& l'ordre de ces curieuses recerches que i'ay peintes des plus viues, riches, & precieuses couleurs de mon coffre: dequoy il fut deliuré par le decez precipité de Philliberr Estienne sieur
de Villemus, l'vne des plus douces & delicates ames de son temps, à la ieunesse duquel non
plus qu'au merite, & qu'à la pourpre, la mort qui ne cognoit personne, ne sceut onques faire
grace.

Le corps du Senat demeure au nombre de XXXVI.

Office de Garde-seaux de nouueau estably & creé inseparable du Parlement, dõt est pourueu Ie. B. Baptiste de Cauuet qui en donne cinq mille pistoles.

Iean de Cauuet l'vn des plus riches marchands de son temps habitué à Marseille.

Partage heroique & royal de Iean & Martin Cauuets.

Ainsi demeura ce nombre de trente six en ses bornes, son repos & sa perfection iusques à
ce que sa tres-auguste Majesté voulut que l'Edict du mois de Decembre de l'an cinquante
trois, dont nous auons fait propos, portant creation d'vn office de Conseiller lay, inseparablement vni & incorporé auec l'office de la Chancellerie, fut entierement executé selon sa
forme & teneur, pour en estre pourueu, & meritoirement honnoré celuy à qui le sieur premier President, qui en auoit eu le don, trouueroit bon de le resigner. Office que sa Majesté en tant que de besoin restablir, crea, & de nouueau erigea sans pouuoir estre des-vny à
l'aduenir de l'Estat de Garde-seaux, verifié le vingt d'Octobre de l'an mil six cens & huict. E
Au moyen de quoy Iean Baptiste de Cauuet recentement Baron de Trets, & de Marignane y fut reçeu le seze du mois de Iuin, au neufuieme an du dixseptieme siecle, apres
auoir declaré qu'il n'entendoit marcher ny prendre rang que du iour de sa reception, & auoit fait vn present de cinq mil pistoles à celuy qui le luy remit. Ce qu'il pouuoit tres-bien
faire, voire par maniere d'estrenes estant nay d'vn tres-riche & tres-homme d'honneur de
pere, qui durant son negoce & sa vie n'a acquis peu d'honneurs & d'amis à la ville de Marseille, ny laissé apres sa mort moins de regrets & de loüanges d'vne tres-excellente & immaculee preud'hommie: mais principalement vne grande admiration en ce que luy & Martin Cauuet son frere (pere du Baron de saincte Oliue) apres vne longue & fraternelle societé
au partage de leurs moyens, ne firent autre ceremonie & designation que la diuision des F
quatre parties du monde: c'est à dire que les biens, richesses, & facultés de l'Orient & du Midy resteroient à la part de Iean, & de celles d'Occident & de Septentrion
demeuroient à Martin. Partage non de marchands ou negociateurs, Gentilshommes
ny Barons, mais de grands Roys & Monarques, fait au surplus auec vne telle & si
genereuse franchise, que plus de vingt mil escus, dont l'vn d'eux se trouua lezé, ne furent seulement mis en propos ni ligne de conte. Ce qui occasiona, comme l'on croit, ces deux freres

le prendre pour armes deux Pins enlassez en leurs troncs, qui se terminent en vn seul arbre de Sinople, garni de plusieurs pommes d'or en vn champ d'argent, tresconuenables à la liaison de leur si longue & fraternelle amitié qui demeura tousiours verte & droite contre tous vents & tempestes, & aux amples thresors qu'ils auoyent acquis au moyen de leur societé. Qui sont les mesmes armoiries que le nouueau Conseiller garde des seaux, fils de Iean, & le
A Baron de sain&e Oliue oay de Martin assez cognu en ceste Prouince pour son train splendide & sa liberalité tiennent & portent en leurs escus. En somme que le Gardeseau de la petite Chancelerie d'Aix est bien le dernier & plus recent Cõseiller du Parlement de Prouence, mais à l'aduanture le plus riche, opulent, & pecunieux Officier de ce Royaume: puis qu'il est certain que la seule pourpre de sa robe vaut mieux que celle des six meilleures de ce tant illustre & riche Senat, qui traine vne telle queuë.

Armoiries de Iean & Martin Cannets sur quel subiect prises.

Iean Baptiste de Cannet tenu le plus riche & pecunieux Officier de France.

Telle a esté la naissance, tel le progres, telles les diuerses erectiõs & creuës, tels les Eclypses en son an LXIII. & octanteneufuieme, tels les personnages & souuerains Magistrats de
B ce souuerain & sacré corps, pour la pluspart ou Nobles, ou Gentilshõmes, ou patrices & pour le iourd'huy l'vn des plus excellens de l'Europe, au cours de cent & neuf ans, depuis l'an premier de ce sezieme siecle, iusques en la dixieme annee du dixseptieme, auquel nous escriuions les dernieres pieces de ceste histoire, somme aux abbois de sa huictieme & derniere partie à la huictieme annee de ce grand trauail, & au regne du grand & quatrieme HENRY sous le gouuernement de Charles, tres-magnanime Duc de Guyse, la magistrature souueraine & principale de ce grand Guillaume du Vair, & sur l'an nonanteneufuieme que nous auons à poursuiure, pour nous aller reposer apres tant de nuicts & de veilles auec le repos du siecle.

Conclusion de tout ce discours.

L'autheur ne passe point l'an mil sixcens, & n'entre point au dixseptiesme siecle pour n'estre rien arriué en Prouence digne de remplir vn cayer depuis la paix generale.

C Ce tres-excellent personnage qui ne distille de sa bouche que des fils de soye, & des cordons d'or, pour ne tenir le Senat en quelque languissant desir, ni en plus longue opinion de ce qu'il estoit, entra le lendemain de sa reception qui fut au six de Iuillet, pour entrer en cõbat ouuert & faire preuue de soy. L'audience fut solemnellement tenue, où fut agitee par doctes & diuers plaidoyez vne cause des Consuls de Forcalquier, par appel du Lieutenant sur l'empeschement du nouuel Estat Consulaire (maladie malheureusement ordinaire en ceste Prouince, ou à mieux dire generale à toutes sortes de peuples) fait les festes de la Pentecoste. Sur quoy fut pourueu de Commissaires. Car il faut sçauoir que les guerres ciuiles par trop iniuriement menees auoyent tellement peruerti les anciens ordres des villes, que tout
D estoit en bastardise & licentieuse insolence sans reglement ne demi, n'y ayant si pietre lieu, ni si malotru village qui ne brigast le chaperon de drap de soye ou de laine: ainsi amena ce confus & mortel desorde l'erection de la Chambre mypartie du Parlemēt & des Comptes, suiuant l'Edict du Roy sur la reduction des debtes, reuision des comptes des Thresoriers & Administrateurs des pauures & affligees Communautés, que les estranges & monstrueux desbords des monnoyes auoyent autant & plus rompues, ruinees & accablees, que les horribles torrens, tempestes & vents de la guerre. Edict qui fut publié le vingt & neuf de Iuillet en plaine Audience, les Conseillers & Magistrats estans à ces fins ordonnez pour les villes principales & moyennes, & les Aduocats tant fameux que affamez pour les villages, bour-
E gades & petits chasteaux. C'est lors qu'on vit tant de menus docteurs douteux, incognus, & malades d'oisiueté aller par commissions, soldes & garnisons, de tous costez trancher des Magistrats & grands personnages aux lieux à eux destinez, desployer leur suffisance iusques là tenue cachee, s'escorter de bons, seconds, & rusez impugnateurs, de plumes bien coupees, & reparer auidēment le temps qu'ils auoyent employé à ouyr haraguer les autres lors qu'ils estoyent dans les parquets, sans mouuemēt & sans langue d'vne belle & droite parque, ainsi que des images & des statues muettes, faites apres le naturel de la main & du cizeau de quelque excellent ouurier. Dont vn gentil compagnon fit tout à propos ces quatre vers, qui n'ayans point mauuaise grace, meritent ces quatre lignes dignes de la posterité, & de ce
F meschant coin d'Histoire.

Le vi. Iuillet. M. du Vair fait sa premiere entree.

Malheurs que ces dernieres guerres ont produit.

Le xxix. Iuillet. Edict sur les reuisions des debtes & comptes des Communautés, où les Conseillers & toutes sortes d'Aduocats ont diuersemēt commis.

Nostre mal est sans guerison,
Nos malheurs tournent à leur source,
Les asnes vont en garnison
Faire la guerre à nostre bourse.

Quatrain fait sur l'Edict des reuisions des debtes commises à plusieurs Docteurs.

Ie n'ose dire combien ces petits Commissaires, & bien souuent les gros mesmes ont traîné de bien & de mal, selon que la capacité des cerueaux s'est rencontree és vns, & la trop mordante auarice & faim de gaigner aux autres: voire selon que les Administrateurs

Il n'est pas croyable combien ont fait de maux aux Communautes, leurs Consuls & leurs Thresoriers.

La mesdisance indigne d'vne ame noble & genereuse.

C'est Aretin a esté appellé poison amere du genre humain, & Athee par le Cardinal Bembo.

Dij laborib. omnia vendunt.

des Communautés ont esté malins, ambitieux, auares, affamés & cauteleux, & pour le dire
en deux mots, ennemis desnaturés de la tranquillité de leurs foyers & de leurs concitoyens.
Car il me faudroit changer de stile & de plume, & faire ce que Perse & Iuuenal ont fait de
leur temps contre les vices des hommes, ou pour n'aller pas si loin, renouueller les piquants
& ingenieux Syruentés de nos antiques Troubadours : mais comme ma plume ne se trem- A
pe guieres volontiers dans l'absynthe de la mesdisance, & que non le tranchant venimeux
d'vn acier empoisonné, ains de musc & de Damaz la coupent ordinairement, aussi re-
mettent les doigts qui la conduisoient sur la blancheur & l'innocence de la carte, ceste o-
dieuse & vilaine charge à ceux qui ont le naturel mieux tourné au mal qu'au bien, & à la ca-
lomnie qu'à la louange, ainsi que des Aretins & des Timons qui seruent d'exemple d'hor-
reur, & de memoire execrable. Affin qu'on sçache que ie pretends d'auoir dit par gracieuseté
& galanterie, & non par iniure digeree & maligne ce que i'ay dit des foibles & ieunes Do-
cteurs, que l'exercice & l'aage rendront capables & forts, s'ils ne desdaignent leur hon-
norable profession, & l'offre generale des Dieux qui vendent à prix de trauaux, & à poids B
de soin opiniastre & diligent toutes choses excellentes aux mortels desireux de les
auoir.

Le xxi. Aoust merueilleux tonnerre ouy à Aix iettant sa foudre aux Capucins.

Vn grand tonnerre fut ouy sur le declin du mois d'Aoust, dont le coup alla partir par le
milieu le maistre autel des Capucins : mais il ne fut pas si outrecuidé que d'oser toucher au
sainct Ciboire, où le feu sauta, ny à ces bons & deuots Peres religieux, qui en telle heure
chantoient d'vn ton pesant & mesuré à leur façon accoustumee le salut à la saincte Mere de
Dieu. Or si les desbords des monnoyes adulterees & racourcies auoient produit plusieurs
maux, les abus des poids faux, & des mesures corrompues ne causoient moins de domma-
ges. Ce qui donna occasion au Lieutenant general Bonfils d'ordonner que de là en auant C
tous les poids & les mesures de la Prouince du bled, vin, & autres denrees seroient in-
differemment moulés, & reduites sur le seul calibre d'Aix, pour euiter tout desordre. Ce-
ste reformation tres-vtile & necessaire fit fort à propos ce magistrat au mois de Septembre,
lequel ne fut plustost expiré que le premier & second Chapperons furent donnés aux sieurs
de la Coste & de Motiers, l'vn de la famille de Symiane, l'autre de celle d'Agoult, qui vont
l'vne & l'autre au rang des premieres & plus illustres de la Prouince. Bertrand Borilly, dont
les predecesseurs depuis plus de trois censans, ont tousiours esté de pere en fils Notaires
tres honnorables & fameux, voire mesmes en vn temps qu'ils estoient reputés nobles, estant
de telle extraction fut leur troisieme compagnon, & le docteur Chartras, qui depuis pour D
ne voir plus tant de desbauches au monde & mesmement en sa ville, a perdu non les yeux,
mais la veuë leur Assesseur. Eslection dignement de quatre personnages, autant entiers &
hommes de bien que le pays eut sçeu produire.

Le xvi. Septēb. Reforme des poids & mesures.

Le ii. Octobre. Nouuel Estat Consulaire à Aix.

La Paix auoit tellement suspendu toutes sortes d'occurrences, que tout estant en gene-
rale tranquillité fort peu de choses dignes de remarque, encor moins d'histoire arriuoient.
Aussi estoit-ce vn trait beaucoup plus doux de voir des plumes employees aux decisions des
procez, & les esprits plustost occupez aux affaires domestiques qu'aux memoires, registres
& inuentaires des sanglants & guerriers rencontres & qu'aux ciuiles esmeutes. Si toutes-
fois quelque chose arriua qui merite d'estre escrite, ce fut l'action que Monsieur du Vair E
fit aux discours qu'ils prononça sur la declinaison de l'an, auec vne eloquence & vne ele-
gance si nette & pleine de doctrine, que l'opinion qu'on auoit de luy, quoy que tres-grande,
parut alors fort peu de chose, au regard de ce qu'il monstra. L'arrest que cest excellent Se-
nateur prononça fut general & solennel: les trois Chambres en leur pourpre, & leurs seances
contre vne vefue de Marseille qui demandoit legitime sur les biens d'vn sien fils decedé en
pupillarité apres son pere, quoy que ce pere eut par sa derniere volonté substitué son bien à
d'autres, cas aduenant que son fils mourut en telle foiblesse d'aage: aussi n'emporta elle rien
plus que le seul legat que son feu mari par ce mesme testament luy faisoit en particulier. Les
allegations qui precederent ce iugement souuerain furent iudicieuses & souueraines, do-
ctes, pesantes, & recerchees, puisees de tous les secrets des loix sacrees, tant diuines que hu- F
maines, & des exemples plus illustres de l'antiquité, fortifiez de mille belles & pertinentes
raisons, qui ne pouuoyent estre abbatues.

Le xxiii. Decembre. Solemnelle action du premier Presidēt.

Subiect de l'action & de l'arrest general.

Ceste action rendit ce personnage admirable, & ce iour digne d'estre marqué d'vne a-
methiste blanche, & de quelque ronde perle orientale, ou d'Escosse, parce que Paul des Hu-
raulds de l'Hospital sieur de Vallegrand, duquel nous auons ia parlé assez aduantageusemēt,
entra dans la ville d'Aix, pour tousiours illustrer dauantage ceste cité, où luy fut faite vne

Entree & reception faicte au sieur de Vallegrand Archeuesque d'Aix.

belle & notable reception, condecente au rang qu'il auoir d'Archeuesque d'Aix, & de premier & principal Procureur du pays, charge qui suit tousiours ceste tres-noble prelature: aussi fut receu ce Prelar couuert de ses habits pontificaux d'vne haute, belle & droicte stature, & d'vn aggreable visage (parties qui peuuent beaucoup en la personne d'vn Gentilhomme soit lay, soit Ecclesiastique) au droict du grand & principal horologe auec beaucoup de contentement: si porterent la queuë de sa chappe les Euesques de Sisteron & de
A Grace, que suiuirent les Chanoines de Sain Sauueur, Beneficiez, Prestres & Religieux, les Consuls, Gentilshommes & plus notables citadins, chacun selon son ordre, iusques au temple, qui se ioinct à l'Eueſché, où apres les hymnes de loüanges il fut honnorablement conduit, & les choses de cest an acheuees & parfaites.

Ie laisse à les reciter, & renuoye le lecteur à ceux qui ont pris ceste charge pour continuer ma carierre & me tenir en Prouence: où presques au mesme poinct qu'on ouuroit ceste saincte porte entra par la porte d'Aix la compagnie des sœurs ou Vierges de saincte Vrsule, introduitte par l'entremise de la Dame de la Phare vefue du tout Religieuse & de grande
B hospitalité. Ce qui est d'autant plus conuenable à nostre plume, & remarquable, que ç'a esté la premiere veuë en ce Royaume, soit par quelque speciale grace & priuilege excellent concedé à la cité capitale, soit pour le traffic & voisinage de Prouence auec l'Italie, où ceste deuote institution a pris son commencement par vne Vierge appellee Angele natiue de Brexe, vrayement Angelique de nom, & de faict. Laquelle touchee du Sainct Esprit, comme vne bonne & douce mere l'a mise au iour, parmy ces troubles & obscures tenebres sous la tutelle de saincte Vrsule, en faueur de plusieurs filles de haute & noble condition, & de moindre & plus humble sorte, qui touchees d'vn desir d'embrasser la chasteté virginale: &
C ne se sentans assez constantes & faictes pour vaincre les solitudes & l'austerité des Monasteres reclus sont en quelque plus douce tranquillité & bonasse d'esprit & de corps, & parmy la mer flottante & fiere de ce monde, comme au calme d'vne honneste & pudique liberté conforme à leurs forces & deuotion. Si qu'elles font vne tres-singuliere profession d'instruire les ieunes Damoiselles & les filles de tout estat en toutes sortes d'ouurages exquis, de ciuile honnesteté, & de Chrestienne pieté, cultiuant ces tendres plantes, auec tant d'amour & de soin qu'elles croissent à veuë d'œil, & font des fruicts merueilleux.

Compagnie des Vierges & sœurs de saincte Vrsule introduitte à Aix par l'entremise de Claire de Perussiis Dame de la Phare & de Vaucluse.

D'vn mesme vol comparut à Aix le bon pere Romillon originaire de l'Isle en la Comté d'Auignon, personnage de nos plus vieils, meilleurs & anciens amis du tour bandé à l'ad-
D uancement de l'Eglise de Dieu, & du salut commun de tous, requis par Monsieur l'Archeuesque d'Aix, Prelat tres-digne de sa charge, dont il est grandement ialoux de faire & publiquement exercer l'Orthodoxe & Catholique Doctrine à la ville de sa residence: où ce bon pere qui ne demandoit rien mieux que cela, commença ce sainct & pieux exercice enuiron la Sainct Michel au temple de Saincte Magdeleine, auec vne telle frequence de gens, concours & presse de peuple de tout aage, de tout sexe, & de tout estat, que l'vn estouffoit presque l'autre, tant il fut trouué gracieux, deuot & consolatif. Ce qui ambraza tellement le zele de ce Prelat, qu'il resolut de dresser vne congregation de Prestres de bonne vie à ce
E seul & sainct effect: enuiron vn an apres les logeant à son Palais Episcopal, où ils ont demeuré sous la conduite du bon pere Romillon iusques à ce que la ville leur a donné la place des vieilles escholes d'humanité, où ils ont basti ceste belle petite Eglise & la maison si cômode qu'on y void à present, retraite des ames pures & de toute spirituelle consolation. Or desia s'estoit plantee vne semblable congregation auec grand fruit à nostre Dame de Grace sous le titre d'Oratoire, dressé par Messire Rollin Ferrier Prieur du lieu de Cotignac, homme de tres-honneste vie, lequel auoit trouué bon de s'aggreger auec le pere Romillon, pour se prester la main l'vn l'autre & trauailler par ensemble à la vigne de Dieu. Ce qui occasionna l'Archeuesque de la renoueller quelques annees apres, sous le mesme titre & vœu, pour estre grandement conforme à la premiere intention de son premier fondateur, appel-
F lé Philippe Nerius natif de Florence, lequel pour vne si saincte & salutaire institution merite vne eternelle renommee, ainsi qu'il en a receu vne eternelle recompense, & vn repos eternel.

De Septembre. La congregation des Peres de la Doctrine à mesme temps par le Pere Iean Baptiste Romillon à la requisition de M. l'Archeuesque d'Aix.

Congregation de l'Oratoire à nostre Dame de Grace.

Philippe Nerius Florentin autheur de ceste institution.

A ce repos tendent toutes choses creees autant animees qu'inanimees: mais principalement l'esprit humain, qui ne le pouuant trouuer en ceste basse & terrestre demeure destinee au repos du corps tant seulement, le doit aller trouuer au ciel par le passage de la mort pour viure eternellement. Par ce fascheux & terrible des terribles pas alla cercher ce repos immortel & celeste Messire Iean de la tres-noble famille de Sado Cheualier Seigneur de Ma-

Le viii. Ianuier. Mort du President de Mazan.

zan Garde des seaux, & premier President aux comptes, aides & finances, qui laissa la terre & la vie le huictieme iour de l'an, apres auoit dignement serui quatre Roys l'espace de plusieurs annees : personnage de telle qualité qu'il merita d'estre enseuely tres-honorablement à la Chapelle royale des Iacobins, où se void la lame, sous laquelle Messire Bernardin de Tulles Cheualier, & seul general en Prouence est pareillement inhumé.

Posterité de Bernardin de Tulles qui fut en son temps seul general en Prouence.

C'est de ce mesme Bernardin que sortit Gilles de Tulles sieur de Trabillane decedé sans hoirs, Oliuier de Tulles, qui fut Senateur au Parlement, & Iean de Tulles, qui eut l'office de son pere, & fut marié à Damoiselle Magdelaine de Rame du Pouet en Dauphiné qui ont d'argent au Lyon de gueules, dont est issu Lazare de Tulles, lequel soustient ceste maison, dont nous auons fait mention & peint les armes aux familles d'Auignon. Quant à l'ame du President elle alla certainement, pour l'integrité de ses mœurs & de sa vie tres-honnorable & conuenable à Georilhomme, iouyr de ce sainct & durable repos, pour lequel l'homme seul est né, s'il ne s'esloigne de Dieu, & se veut perdre soy-mesme. Mais son enterrement fut auec tel trouble & tintamarre pour vne certaine ambitieuse, & peu loüable controuerse qui suruint entre les Auditeurs, Maistres Rationaux, & les gens du Roy de ce corps sur la precedence requise à l'ordre du conuoy funeral, que ce different a tousiours depuis continué parmy eux inaccordable & immortel. A B

Different touchant la precedence entre les auditeurs & les gens du Roy des comptes aux funerailles du President.

Le xxxi. Ianuier. Different de l'Archeuesque d'Aix & le premier President pour l'Euesque de Sisteron.

Vne controuerse d'assez plus haute & fascheuse importance que celle là, quoy de mesme nature, entreuint sur la fin du mois entre l'Archeuesque d'Aix & le premier President, pour l'Euesque de Sisteron, que l'Archeuesque, comme estant en son Eglise & son foyer, pour le respect de sa dignité Pontificale voulut de son authorité faire assoir à la premiere & principale chaire qui ioinct le siege Episcopal (place ordinairement destinee à l'Archediacre) en reste de ce Magistrat : ce que le Senat qui là estoit venu en corps trouua fort estrange & hautain, & ne voulut permettre, ny couler aucunement, s'opposant à ceste action d'vne roideur fort animeuse & violente : dont vindrent à s'allumer tellement ces debats ez courages des vns, & foudre tant d'Arrests d'vne part, & de censures & fulminations de l'autre (chose d'exemple scandaleux) que iamais on n'a sceu reioindre en bonne amitié le Senat & l'Archeuesque, qui s'est tousiours depuis tenu en France aupres de sa Majesté trop loin de son parc, ne faisant peu de faute à sa bergerie, & au pays, où il tient lieu de premier & principal Procureur, alors qu'on y tient les Estats. En France estoit semblablement le Duc de Guise, depuis le dix-sept de Iuin. Sa presence qui n'estoit moins desiree, que necessaire en Prouence tint les courages en attente & languissement peu moins d'vn an, & iusques au mois d'Auril qu'il entra dans la ville d'Aix, où les Estats conuoquez durerent iusques au dix de May ayants tenu quinze iours. Si bien qu'en ceste assemblee fut arresté, que tous les poids feroient renouuellez & fondus, les mesures reformees & remises en vn mesme estat, pour les abus qu'on y auoit recognu en plusieurs lieux de la Prouince, & qu'à cest effect les vieilles mesures auec les vieux poids & leurs balances tant Romaines que Françoises feroient interdites, abolies & defenduës tout à faict. Iuste, tres-vtile & profitable aduisement, qui n'a gauchy peu de malheurs. Or comme en ceste assemblee quelques choses furent debatues & arrestees au contentement de plusieurs, & sur tout des vsuriers obstinez, de faiseurs de fausses mesures, & des reuendeurs batatiers : ainsi fut donné le seel de la petite Chancelerie au premier President du Vair par le benefice du Roy, dont les lettres de Garde-seaux furent publiees le cinq de May au plaisir extreme, & au desplaisir de plusieurs. C D E

Le xix. Auril. Retour du Gouuerneur à Aix où les Estats sont commencez, le xxv. & finissent le x. de may.

Poids & mesures nouuelles.

Le v. May La Chancelerie de Prouence donnee à M. du Vair.

La roüe du monde est comme celle de fortune : les vns montent, les autres descendent : les vns vont, les autres viennent : les vns sont dessus, les autres dessous : les vns naissent, les autres meurent : si bien que la mort est vn loup qui deuore tous les hommes & va tousiours la gueule ouuerte pour en attraper quelqu'vn. Le President Coriolis qui ne pouuoit plus eschapper eut enuie de suiure de pres le President de Mazan comme son proche parent, & s'aller reposer auec deux iambes au ciel, apres auoir trauaillé vigoureusement auec vne seule (car l'autre luy auoit esté rauie d'vn coup d'espee, en sa plus brusque ieunesse) l'espace de beaucoup d'ans en terre, & s'estre rendu formidable sur tous les hommes de sa robbe & de son temps au maniment de la Iustice. F

De Iuillet. Mort du President Corriolis.

Il fit son dernier adieu aux premiers iours de Iuillet, & mourut à Tharascon, ville pleine de Noblesse, que l'on peut sans outrage mettre la quatrieme de Prouence : & fut son corps enseuely au temple de saincte Marthe, où ses os dorment en paix : estant au surplus assez immortalisé en son fils qu'il a laissé successeur de sa pourpre, de sa doctrine, de sa Bibliote-

que,

que, de ſes biens & de ſon courage : & à ce que nous auons deſia dit de ſes anceſtres & de
ſa race.

Deſia eſtoit le Soleil entré au ſigne de la Vierge, quand Meſſire Roger de Bellegarde Sei-
gneur de Termes, Cheualier des deux ordres, & grand Eſcuyer de France arriua dans la
ville d'Aix, accompagné de quarante ou cinquante Gentils-hommes fort leſtement &
A françoiſement couuerts. Toutes ſortes d'honneurs ne manquerent d'eſtre ouuerts en ſa
faueur : ſi qu'il alla prendre logis au Palais du feu Preſident de Lauris le plus ſpacieux &
magnifique de la cité, que le Baron d'Oppede ſon petit fils poſſede pour le iourd'huy. Son
voyage tendoit à Florence où il alloit en ce tant illuſtre equipage, pour eſpouſer au nom du
Roy la Princeſſe de Tuſcane, ou pluſtoſt pour ioindre, ſelon les ſolennitez pratiquees en-
tre grands Princes, le Soleil de France à la Vierge d'Etrurie, qui deuoit apporter de la mer
Thyrrene des Dauphins tous couronnés à ceſte ſacree, tres-puiſſante & tres-Chreſtienne
Monarchie, à fin d'y perpetuer legitimement & tres-heroïquement la poſterité royale de
S. Louys, de Charles le Grand, & de Clouis, & y apporter par ſon auguſte & deſiree venuë
B la fin du ſiecle de fer, & le commencement de l'antique ſaiſon d'or, que par tant d'aages
perduë autre qu'elle ne nous pouuoit ramener : au moyen dequoy Bellegarde partit le len-
demain, & print le chemin de Marſeille, où il reçeut les meſmes gratifications qu'à Aix, &
monta ſur les galeres. Il faut ſçauoir, que le Roy par vne ſage preuoyance, à fin de rendre
la ville de Marſeille, où la Deeſſe d'Etrurie ſa nouuelle eſpouſe deuoit aborder abondam-
ment fournie de toutes choſes requiſes à vne ſi celebre venuë, où plusieurs Princes & grāds
perſonnages ſe deuoient trouuer tant du coſté d'elle, que de celuy de ſa Majeſté, depuis le
vingt-ſix de Iuillet auoit declaré par Edict tous ceux qui apportoient vins, auoines, foins,
C pailles, bois à bruſler, & autres telles commoditez neceſſaires à l'entretien de la vie tant par
mer que par terre, francs & immunes de tous paſſages, impoſitions, daces & ſubſides pour
quinze iours, à commencer le premier d'Octobre : ce qui peupla eſtrangement ceſte gran-
de ville, & la remplit iuſques au col.

Le v. Aouſt. Arriuee de Monſieur de Termes à Aix allant à Florence.

Le vj. Aouſt. Monſieur de Termes à Marſeille.

La ville de Marſeille munie de toutes choſes neceſſaires au moyen d'vne immunité de quinze iours, octroyee par Edict.

Sur les appareils de la venuë de ceſte nouuelle & belle Royne le nouuel Eſtat ſe fait à Aix
en faueur du ſieur de Puylobier des Martins, lequel ayant le premier & principal chaperon
a pour ſecond vn Patrice d'Aix de la famille des Dedons, race fort ancienne & noble. Or à
fin qu'on ſçache que le Grand Henry n'a moins le cœur attentif & enflammé à la guerre
qu'à l'amour, & que ces deux puiſſantes deitez, qui ont touſiours ſuiui ſes heroïques ance-
D ſtres, le reuerent eſgallement, il mande lettres d'vne main à ſa chere & future Marie (nom
d'anſpice tout heureux vierge & ſacré) toutes pleines d'affection & d'impatience de la voir,
pour baiſer ceſte belle & vermeille bouche, les œillets de laquelle iamais aucun mortel n'a
touché : & de l'autre des parentes de commandement royal à ſon inuincible Nobleſſe, de
ſe trouuer auec armes, guerrier & decent equipage au ſiege de Montmelian : tellement
qu'on le vit glorieuſement couuert & couronné de myrtes, & de lauriers, & de palmes tout
enſemble, ayant conquis en meſme temps & ceſte place, qu'on eſtimoit inforçable, & ſa
maiſtreſſe, que le ſeul aiſné des Roys pouuoit conquerir, autant à la malencontreuſe con-
E fuſion de ſes ennemis qu'au tres-heureux contentement de ſon peuple : mais cõme la fin du
ſiecle eſt particulierement fatale aux Preſidents de Prouence, le pauure Preſident Blancard
ſorti de ceſte maiſon de Marſeille, où le Roy Henry ſecond, qui pour lors n'eſtoit que Dau-
phin fut eſpouſé par vn Clement de la maiſon de Medicis, auec vne Princeſſe de ſa maiſon
fille vnique du Duc d'Vrbin, forcé par vue ſi puiſſante neceſſité de ſuiure ſes compagnons,
n'a pas vne tant excellente faueur, que de voir aborder vne ſeconde Royne de ceſte meſme
& tres-illuſtre ſouche, au lieu de ſa natiuité : pourautant qu'il quitte la terre, où il ne laiſſe
que le tronc du corps mort & froid ces meſmes iours : honnoré neantmoins de pompe fu-
nerale & mortuaire, conuenable à vn Magiſtrat, qui eſtoit iſſu de ſang noble pendant que
l'ame alloit au ciel, pour reſpondre au tribunal d'vn plus grand Iuge que luy, & pour voir
vne plus grande & diuine Majeſté.

Le xxx. Septembre. Nouuel Eſtat Conſulaire à Aix.

Le xii. Octobre. Commandement aux Gentils-hommes de ſe trouuer au ſiege de Montmelian.

Mort & funerailles du Preſident Blâcard Gentilhomme de Marſeille.

F Il eſt tres-certain, quelle couſtume ſeche que l'Egliſe pretenduë aye voulu introduire de-
puis quelques iours, que les ceremonies & derniers offices des morts ont eſté touſiours en
recommandation ſinguliere en tous peuples, toutes loix, toutes Religions, & en tout temps,
hormis à ceſte nouuelle ſecte. Eſtimants auec bonne raiſon que le coffre mortel, qui auoit
gardé vne choſe immortelle, vne ſi chere & precieuſe relique que l'ame, petit rayon de
l'eternelle lumiere ne deuoit eſtre profané, ny traitté à l'eſgal de la charoigne des beſtes :
eſtant ainſi que tant de temples, de ſepultures & monuments, de marbres & d'inſcriptions

Ceremonies des funerailles de tout temps faictes, vſagees & recommandees.

antiques,

antiques, auant & apres le Sauueur des hommes le monstreot à ceux-là mesmes qui n'ont point d'yeux, & le parlent sans voix & sans langue si elairement, & hautement par tous les endroits de la terre, que les vouloir demeotir, eit vne insupportable outrecuidance, vne infernale rebellion, & vn crime de leze Majesté conrre la saincte & venerable anriquité, dont le fondemeot asseuré de toute creance Orthodoxe doit sortir & proceder. Aussi semblerent les plus sages des pretendus reformez auoir consideré ces choses, & recogooistre de ce A
temps leur erreur touchant ce poinct : lesquels pour n'estre vainement & sans tirte appellez reformateurs requirent d'auoir vn cimetiere & Polyandre particulier à ceux de leur foy : à ce que leurs corps priuez de vie fussent non auec les os de leurs ancestres, dont ils se sont separez : mais aucunement differents de ceux des bestes. Or le sieur des Arches qui pour lors se trouua à Aix eutra en la maison commune, où il fit entendre au conseil l'Edict fait par sa Majesté en faueur de leur demande : ce qui fut mis en effect au moyen d'vn cazal de Villeneufue, dedié à telles obseques : tels estants d'ordinaire leurs tombeaux & leurs eimetieres, faisant prester d'vn mesme deuoir le serment aux Consuls, Conseillers, & Consulaires de la cité. A Aix arriuerent pareillement enuiron six iours apres Messieurs le Connestable & le B
Chancelier, ou le Conseiller Aymar Doyen du Senat & le Baroo d'Oppede à trente pas l'vn de l'autre leur doonereot vo autant magnifique & spacieux quartier de logis, qu'ils furent honnorablement receus, comme premiers & plus illustres officiers de la couronne, de l'espee & de la robbe. Mais comme ils eurent tout aussi tost vent de la venuë de la Royne, ils monterent à eheual le lendemain, & se rendirét à Marseille pour là l'attendre & receuoir.

Les pretendus reformez demandent vn cimetiere.

Le xxx. Octobre. Arriuee de Monsieur le Connestable & Monsieur le Chancelier à Aix.

La mer porta tant de respect au nom de Marie, à la royale Majesté, & à l'Altesse illustre de la maison de Medicis, que quoy que durant neuf iours Aeole & Neptune eussent esté en mortelles qoerelles & tempestes, ou plustost en mortelles ialousies, ne pouuans se distraire du plaisir de la regarder. Ceste tres-excellente charge arriua neantmoios à Thollon C
le premier iour de Nouembre, auec dix-huict galetes, & le troisieme sur les quatre heures apres midy au port de Marseille, où le Roy auoit faict reodre auec M. le Cõnestable, & M. le Chancelier, les sieurs de Messes & du Fresne, l'vn Doyen des Conseillers, l'autre Secretaire d'Estat, les reuerendissimes Cardinaux de Ioyeuse, de Gondy, de Giury & de Sourdy, assistez de huict Archeuesques, & huict Euesques couuerts selon leur dignité d'vne façon Pootificale. Ceste teeeption fut royale : car comme sa Majesté commença de franchir la chaine & d'entrer au port, elle fut tooerreusement saluee de toute l'artillerie de la ville, de celle des forts & chasteaux, & d'enuiron mil harqnebusiers, qui presques tous auoient la man- D
dille de drap de soye, & le morion d'or moulu, conduits par les quatre Capitaines des quartiers en tres-belle & noble ordonnance. En sortant de sa galere vaisseau d'inestimable prix & de telle beauté, que meritoit la precieuse excellente & royale charge qu'elle portoit, sa Majesté entra tout à plein-pied dans vn theatre dressé sur deux forts batteaux au bout d'vn Pont, qui la conduisoit dans vn Palais excellemment tapissé, preparé auec toute sorte d'exquise magnificence, pour sa personne : ce qui fut cause qu'elle seiourna à Marseille (ayant esté merueilleusement tracassee des importunes ialousies de ces Dieux marins, qui le battoient pour la voir) où presques toute Prouence coocourut au bruit de ceste rare beauté & E
royale merueille, insques au dix-sept du mois, qu'elle en sortit, & alla à Aix suiuie d'vn grand monde d'hõmes, & par tout accompagnee de mille saluts de benedictions & de ioye.

Le i. Nouêbre. Arriuee de la Royne Marie de Medicis.

Le iii. Nouembre. La Royne à Marseille.

Ceste tres-auguste Majesté eut à peine matché cinq lieuës par des chemins explanez à force de bras & de ferrements, qu'elle fit son entree à la porte de S. Iean, & de là coula à nostre Dame des Lassez, où sont les peres Minimes, à eosté de ceste Eglise estant dressé vn theatre où tout le corps du Senat en souueraine apparence, & en robbes d'escarlate la receut vn genoüil à terre : chose excellente & belle à voir en vn acte tant important : aussi fut ce là qu'elle rencontra trois excellentes merueilles en deux excellents & graods Magistrats, & vn ieune personnage de docteur qui parlereot l'vn apres l'aotre, & receurent ceste royale merueille. Le premier fut Messire Guillaume du Vair, que toute la France cognoit chef du souuerain F
Parlement, au nom duquel il parla d'vne façon inimitable, qui charmoit les escoutans. Messire Gaspard de la Ceppede Senateur splendide, tres-entier & magnifique le seconda pour la Cour des Aydes, chambre des comptes & finances où il tient le premier hôneur eo qualité de President, & rang entre les beaux esprits de ce Royaume : apres lesquels s'auança l'Assesseur de Cormis, qui à l'aage de dix-huict ans a fait trembler le Barreau, parlant au nom du pays & de la cité. En quoy l'on doit bien mieux iuger de ce qu'ils sont, parce que i'en tay, que par ce que i'en di, & par mon silenee, que par mon Histoire.

Le xvii. Nouembre. Seiour de la Royne à Marseille & son arriuee à Aix.

Trois personnages excellents parlent à sa reception au nom des deux Senats & du pays. M. du Vair premier President au Parlement. M. de la Ceppede premier President aux Comptes. L'Assesseur de Cormis.

Quand

Quand ces trois diuers oracles, dont la Prouence a produit les deux, eurent arresté leurs diuines responses & leurs langues, desquelles on auoit veu sortir mille chaines de fin or, attachees aux oreilles des escoutans, pour faire voir combien peuuent les dons de nature en des esprits bien cultiuez chacun se mit selon ordre. Ce fut adonc qu'on vid le Duc de Guise tout brillant de pierreries, mais assez plus brillant d'heroïque representation & renommee paroistre comme vn Soleil, auec vn gros de sa Noblesse domestique, & de tous les Gentilshommes mieux titrez de la Prouince sur des cheuaux d'Afrique peints de la A main de nature en des contrees barbares d'vn soin tres-particulier, l'vn plus beau & noble que l'autre, auec leurs trains & leurs creins damoiseaux si richement & diuersement harnachez, que les yeux mortels en estoient rauis. Apres ceste caualerie illustre & Prouençale marchoient M. le Connestable, & Dom Iean de Medicis frere naturel de la Royne, & peu apres sa Majesté, assise dans vne litiere de velours & d'or. Les Cardinaux, Archeuesques & Prelats suiuirent en bel ordre, iusques à la porte des Augustins ainsi appellee par le voisinage contigu de ce Conuent excellemment preparee en portail ou arc de triomphe, embelly de ses colonnes, bazes, chapiteaux, frises, metopes, triglyfes, corniches, moulures, statues, B figures, tables d'attente & inscriptions, par où entra ceste serenissime & venerable Majesté, laquelle s'alla rendre auec vn merueilleux silence de peuple, causé d'vne admiration qui auoit tout estouffé droict au temple de Sainct Sauueur, magnifiquement orné: & de là apres vne tres-deuote priere & actions de graces renduë à la Majesté des Majestez d'vn religieux & sainct deuoit prendre logis & repos au Palais Episcopal, superbement & somptueusement accommodé, destiné à sa reception. Toutes ces choses, auec les triomphes, solennitez & magnificences non de vray telles que la riche & noble cité de Sextius a de coustume de faire en semblables actes & pompes de ioye: mais selon que le temps fraichement serain, C le loisir & les commoditez des inuenteurs & des ouuriers peurent permettre.

Le Gouuerneur illustrement accommodé & accompagné.

M. le Connestable, Dom Iean de Medicis, la Royne & sa litiere.

Cardinaux & Prelats.

Arc de triomphe.

Le lendemain sa Majesté vint à Sallon, où autant porté d'affection naturelle, qu'à la requisition des Consuls, & des principaux Nobles de la ville mes amis, ie dressay quelques inscriptions Latines à son honneur, pour mettre aux portes de son entree parmy quelques arcs composez de branchages d'oliuier, & de buy où les armes de France & de Medicis estoient decemment attachees. Les tableaux de ces inscriptions qui sont encor en nostre maison commune pour marque & memoire eternelle de ce iour heureux furent trouuez assez à propos & conuenables au visage lamentable de nos miseres & des ruines passees, qui D sembloient pleurer & gemir aux yeux de ceste grande Royne, toute meuë à compassion de voir tant d'oliuiers couppez de champs en friche, de murs ouuerts, & de maisons desertes, noires, enfumees & bruslees, reliques des guerres ciuiles, & des mutineries populaires, qui si barbarement auoient fait floter dans les bruyantes flammes & les ondes, les edifices & les hommes, si que l'Europe auoit tremblé. Ce qui m'auoit donné suject de faire peindre à la premiere porte du chasteau deux mondes d'esgale rondeur, l'vn d'azur chargé de France, l'autre d'or chargé de Florence, au dessus desquels en estoit posé à plomb vn autre beaucoup plus grand representant l'vniuers & le globe du monde, & au dessous ces deux vers en lettres d'or.

Le xix. Nouembre.

La Royne à Sallon.

Inscriptions Latines & autres galanteries faites par l'autheur à son entree.

Calamitez de la ville de Sallon.

E *Terrarum hic geminus nunc orbis sustinet orbem,*
Dúmque tremunt orbes, sic tremit orbis onus.
Ces deux mondes iumeaux portent le monde ensemble,
Et ne sçauroient trembler que le monde ne tremble.

Distique de la deuise.

Car aussi ne peut on nier que toutes les fois que la France a esté esmeuë de quelque trembleterre estranger ou ciuil, toute la Chrestienté, voire mesme les quatre quantons de la terre n'ayent tremblé: comme si de ceste couronne ainsi qu'aisnee de toutes les autres dependoit le salut vniuersel de tant de Royaumes, & la tranquillité generale de tout l'vniuers. Ce que l'experience a tousiours faict voir en plusieurs diuerses guerres, que ceste couronne F a mené.

Quand France tremble, l'Europe tremble.

A la porte du Pont-leuis se voyoit vn autre tableau, où estoit en la fleur de lis d'or de Frãce, & la vermeille de Florence, ioinctes & enlassees par les bras ou branches penchantes des costez de la fleur ainsi que seroient deux amants, leurs pointes ou tiges estoient fichees l'vne sur vn petit monde, qui luy seruoit de piedestal chargé de France, l'autre sur vn monde chargé de Florence, ioinctes d'vn las d'amour cordonné d'or, au gras ou plein du fleuron droict estoit peint vn Soleil à celuy d'or, & la Lune à celuy de pourpre vermeil, auec vne couronne Imperiale qui couuroit les deux lys dans vn champ de Ciel tout parsemé de pe-

Tableau du Pont-leuis.

Deuise du tableau.

tites estoilles d'or couronnees auec ce mot CAETERA CAEDVNT, & ces huict vers au dessous en lettres d'or.

Vers du tableau.

Le monde est ioinct au Ciel, à la France Etrurie,
Le flambant pourpre à l'or, le lys iaune au vermeil:
Pallas la chasse à Mars, au grand Henry Marie,
Au Phœnix la Phœnice, & la Lune au Soleil. A
D'eux naisse mainte fleur de fin or couronnee,
Maint Astre & maint Phœnix, ô Hymen Hymenee,
Phœnix Astres & fleurs, qui de tout l'vniuers
Puissent tenir vn iour les Empires diuers.

Tableau de la porte de la grand salle. Inuention d'vn arc en ciel.

Couleurs qui sont à l'arc en ciel.

A la porte de la grand' salle estoit vn tableau, où i'auoy fait peindre l'arc en Ciel: la premiere ceinture estoit d'azur semee de fleur de lys d'or liees d'vn las d'amour continu de fleur en fleur: la seconde ceinture d'or semee de lys & de balles de pourpre ou de gueules auec la mesme liaison: & la derniere de pourpre vermeil semee d'escarboucles d'or attachez de mesmes las, ainsi faisoit cest arc en ciel France, Florence, & Nauarre: car l'outre marin violet qui est à la naissance du premier arc, vient à s'esclaircir en azur celeste, & de là venant à se ioindre en mourant au iaune fait le vert naissant le vert gay, & le vert de mer: & du iaune se soudant par vn afflouyssement inimitable au vermeil, compose l'orangé, & le pourpre colombin, qui se confond auec la nuë. Ce que ceux qui ont quelque excellente practique à la noble & diuine peinture peuuent aisement conceuoir. Et de là vient que toutes les couleurs ensemble par vne distinction, & vn meslange imperceptible, sont insensiblement, & sans confusion en l'arc en ciel en degré de perfection & de beauté, que les Orientaux & tres-purs diamants peuuent seuls representer, quand on les oppose contre les rayons du Soleil, sous lequel ils sont produits, ou contre la prunelle de l'œil, image de ce grand Astre, raccourcy au petit pied: là où les topasses de saffirs, les saffirs blancs & les autres pierres precieuses & cristalines composent bien ces mesmes couleurs, & produisent cest effect: mais fade, pasle & languissant au respect des diamants: ce que l'experience certaine m'a mille fois enseigné. C'est arc auoit au haut trois couronnes, qui venants à s'aggrandir par vne decente proportion, de la plus basse à la plus haute, comme au poinct de la perspectiue, chacune posee à sa particuliere ceinture, à guise de clef de voulte faisoient la royale deuise de sa Majesté. Il estoit porté sur les chapiteaux de deux colonnes Ioniques, qui ont communement six fois leur espesseur de haut, selon la regle des antiques, posees sur leur bazes conuenables, & leurs piedestals, aux quarrez desquels, à sçauoir à celuy du costé droict, estoient ces mots D. HENR. FVNDATORI QVIETIS P. P. & ces autres D. MAR. DEORVM ET DVCVM AETRVRIAE PHOENICI, C. F. à celuy du costé gauche. Au surplus dans la porte de cest arc estoit en chef iustement sous les couronnes, vne petite table d'atente où se voyoiët en lettres d'or deux Anagrammes de sa Majesté, dont l'vn change vn seul N en M, en ceste sorte.

Les vrays & fins diamants representent seuls l'arc en ciel en sa viuacité.

Deuise des trois couronnes appliquees à la sommité de l'arc.

Diuo Henrico fundatori quietis atri Patriæ.
Diuæ Mariæ Deorum & Ducũ Etruriæ Phœnici coniugi fœlicissimæ.

Anagrammes de la Reyne.

MARIA DE FLORENCE.
LE ROY DE FRANCE M'A.
ROYNE DE LA FRANCE. E

Lesquels seruoient de conuenable frontispice à ce

SONNET.

Sonnet mysterieux.

Passe sous ce bel Arc, passe, ô Phœnix du monde,
Sous cest Arc que Dieu fit dans l'air net & serein,
Apres qu'il eut lasché des eaux du ciel le frein
Pour engloutir la terre aux abysmes de l'onde.
C'est la voulte, l'entree, & la ceinture ronde
D'heur, de paix & d'amour, qu'en cest aage d'airain F
Forma de ses rayons ce Peintre souuerain
En or, azur, & pourpre vniquement feconde:
C'est le champ, le blason, en qui furent cueillis
Les six globes flambans, l'escarboucle, & le lys
D'or, de pourpre, & d'azur, de France, & de Florence:
C'est l'Arc, le feu, le traict d'azur, de pourpre & d'or,

De l'Amour souuerain qui sous toy ioinct encor
L'or, le pourpre & l'azur de Florence & de France.

Sonner qui ne degenere point du style de nos antiques Troubadours, & qui renant ie ne sçay quoy de la premiere fureur, que Platon le diuin met en si haut degré d'honneur fait assez voir, que c'est apres tant de tormentes ciuiles, & de flots de sang, que les rayons de ce Soleil de beauté ont formé cest Arc d'alliance, presage de toute serenité, & que la venuë de ceste Tusque Astree a remis le siecle d'Auguste au monde, apporté la paix en France, & des Dauphins tant desirez à la plus Chrestienne & noble couronne de l'vniuers. Ainsi prindrent fin nos malheurs, ainsi termina ce siecle, & fut ceste histoire accomplie: laquelle, en tant qu'il m'a esté possible, i'ay tasché de ranger & deduire par tel soin & par tel ordre, que ceux qui m'auront leu pourront bien aisement cognoistre que i'ay beaucoup plus trauaillé à me rendre succint, net, veritable & facile, que disert, beau parleur & langager en choses si variables, esloignees & confuses, où i'ay esté contraint presques d'vn bout de mon chemin à l'autre d'aller à rastons & d'escrire pour la plus part sous les rapports, les commentaires, les yeux & la foy d'autruy. Si que voila la route, l'ordre & la voye que ceste Prouince a tenu, les perils, bancs & tempestes, les guerres, tresues & paix, les familles illustres & nobles, anciennes, modernes, recentes, les Princes, Barons & Cheualiers honnorables, les personnages heroïques, Iurisconsultes, Docteurs & Poëtes excellents, les tymbres, escussons & armoiries: & en somme les occurrences estranges & presques innombrables, qu'elle a rencontré sous tant d'Empereurs, de Roys, de Ducs, de Marquis & de Comtes, que nous auons desterré presques depuis le Deluge.

Platon au dialogue Io. de furore Poëtico.

Conclusion & repos de ceste histoire.

O souuerain conducteur de toutes choses, principe sans principe, & fin sans fin, source de toutes graces, donateur & distributeur de tous biens, abysme de toutes grandeurs, de puissance & de sagesse, mer de toutes perfections, profondeur infinie de bonté, torrent de misericorde, image de beauté incomprehensible, clarté impenetrable, splendeur inaccessible, science infaillible, miroir eternel: ô Dieu des Dieux, Seigneur des Seigneurs, cause des causes, substance des substances, vie des viuants, ordre de l'vniuers, beauté du monde & gloire du Ciel, puis qu'il est ainsi que ie ne t'ay point vainement imploré aux premiers pas de ce long & tant penible voyage, duquel c'est chose trop asseuree que ie ne feroy iamais sorti, estant si plein de Dedales sans le filet de ta conduite & de ta main: & qu'il t'a pleu, ô vray & souuerain Dieu, vraye & souueraine vie, vraye & souueraine voye, vraye & souueraine verité de m'ouyr si gracieusement, me guidet tant seurement, & me rendre à ce port tant attendu & desiré, où ie pourray meshuy, deuenu tout las & tout blanc, respirer & prendre quelque peu de vent & d'haleine. Moy, ô clemence ineffable, qui le merite moins que tous les mortels, ie te rends graces tres-humbles, immortelles & infinies de ceste exquise faueur, & de ce que ie ne puis donner vne plus illustre closture à tout ce grand Edifice, que sous l'heureux regne de Clement, l'ouuerture de la porte Saincte, la Paix de France, l'entree d'vne grande Royne, la Monarchie, & le mariage du Grand & tres-Auguste Henry, la terminaison du siecle: & par vn astre plus fortuné & sacré couronnement sous ton sainct & sacré nom, sans l'ombre & l'appuy duquel toutes les entreprises, les felicités & les esperances de ceste vie, & de ce monde ne sont rien que

Actions de graces tres-vehementes & bien conuenables.

Fleur, vague, vent, esclair, ombre, songe, fumee.

FIN DE LA HVICTIESME ET DERNIERE PARTIE
DE L'HISTOIRE DE PROVENCE.

*

* *SOLI DEO.*

* * *

*

Aduis aux Lecteurs.

Combien que le larcin soit le plus ord & sale vice, qui tombe en l'esprit des hommes, & que d'ailleurs mal aiseement les mortels, pour euiter vne tache si vilaine, se puissent passer d'emprunter les vns des autres : si est-ce (ô sage Lecteur) qu'il est necessairement impossible que les Historiens les plus rompus, quels excellens qu'ils sçachent estre, en puissent du tout estre nets : ne leur restant pour s'en purger honnorablement, que la candide & ingenuë confession de ceux dont ils se sont aidez : laquelle est de telle vertu, qu'elle les rend non seulement absous & quittes, ains dignes de toute louange, & de graces immortelles : c'est pourquoy i'ay bien voulu tant pour me lauer d'vn tel crime, que pour laisser à Cesar ce qui appartient à Cesar, que tu sceusses que ceux, des memoires desquels ie me suis principalement serui en plusieurs diuers endroits de ceste huictieme & derniere partie, sont Messire Gaspard des Fourbins sieur de Soliers & S. Cannat, le sieur François du Perier Gentilhomme d'Aix, Saubol Procureur au siege lequel a fait vn recueil plus fidelle, que bien filé, Annibal d'Arles sieur de Montaut & Estienne Hozier Gentilshommes de Sallon, ou, si tu veux, de la ville où ie suis né. Au surplus si tu es si delicat que ma façon ne t'aggree : pour le moins aduoue moy, que i'ay assez glorieusement decoré & ma patrie & mon ciel, ou si ie ne suis né des plus excellens ; ie n'ay vescu des moins vtiles, ny peut estre des moins cognus. A Dieu.

PETRI GVIONEI IVRISCONSVLTI AVENIONENSIS
VIRI CLARISSIMI AD CLARISSIMVM CÆSAREM
NOSTRADAMVM DE SVA HISTORIA DISTICHON.

Tempora lapsa canit Cæsar, ventura Michaël
Vt cecinit, vates dignus vterque polo.

PROTESTATION DE L'AVTHEVR.

AFIN QVE CHACVN SCACHE QVE I'AY ESCRIT EN SIMPLE ET CANDIDE HISTORIEN, ET NON EN MAISTRE DOCTEVR, ET QV'A L'ADVANTVRE IE PVIS BIEN AVOIR BRONCHÉ EN VN TANT ASPRE ET LONG CHEMIN, IE DESADVOVE SOLENNELLEMENT DEVANT DIEV ET DEVANT LES HOMMES, CE QVI POVRROIT ESTRE TOMBÉ DV BOVT DE MA PLVME (HORS DE CESTE QVALITÉ) TANT SOIT PEV DISSONNANT DV TON DE LA SAINCTE EGLISE CATHOLIQVE APOSTOLIQVE ET ROMAINE DE L'HARMONIE, FOY, TRADITIONS, COMMANDEMENS, ET SAINCTS DOCTEVRS DE LAQVELLE MON INTENTION N'A IAMAIS ESTÉ, N'EST, NY SERA DE ME SEPARER D'VN SEVL IOTA SEVLEMENT

NOSTRADAME.

TABLE
DES MATIERES PRINCIPALES
CONTENVES EN LA PREMIERE PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE: DEPVIS LES PREMIERS Celtes Gaulois, iusques aux derniers Roys d'Arles, & l'an MXXXVIII.

A.

B.

V

TABLE DE LA SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE: des Roys d'Aragon, & Comtes de Barcellone qui l'ont possedee depuis l'an MLXXX. iusques en l'an MCCXLV. *pag.* 91.a

blason

S.

T.

V.

maison

Y.

TABLE

DE LA TROISIESME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE,

& du regne de Charles premier du nom, de la premiere maison d'Anjou mary de Beatrix heritiere, & Comtesse de Prouence, Comte XI. 210.a

A.

Fran

par

TABLE
DE LA QVATRIESME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE ET du regne de Ieanne premiere du nom ez royaumes de Naples, Sicile, & Comtez de Prouence. 383.a

A.

B.

C.

Monstre

TABLE
DE LA CINQVIESME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE, & du regne de Louys premier du nom fils du Roy Iean de la seconde maison d'Anjou, adopté par la Royne Ieanne. p.464.

A.

B.

C.

M.

N.

S.

TABLE

DE LA SIXIESME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE, ET DV REGNE

du Bon René frere de Louys III. ez royaumes de Naples, Sicile & Comte de Prouence. pag.580.a

A.

D.

E.

N.

O.

P.

vieilles

Y.

Z.

TABLE
DE LA SEPTIESME
PARTIE DE L'HISTOIRE
ET CHRONIQVE DE PROVENCE,
contenant les choses plus memorables qui se sont passees sous les sceptres de six Roys, depuis l'entree de Louys XII. le commencement du siecle & l'erection du Senat, iusques aux premiers mouuements de la guerre des Princes, & la mort de Henry III. surnommé le Liberal. 722.a

A.

ment

TABLE DE LA HVICTIESME PARTIE DE L'HISTOIRE ET CHRONIQVE DE PROVENCE,

où sont deduites toutes les occurrences, leuees d'armes, prises de villes, sieges, assauts, combats, rencontres & cas plus notables aduenus en Prouence durant la guerre des Princes, & l'an premier du regne de Henry le Grand iusques à la paix generale, & la fin du seziesme siecle.

A.

re, son

sieur

F.

Noblesse.

F I N.

